Digitized by Google

Pass.
1937
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

Digitized by Google

HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

Digitized by Google

SAINT-LOUIS. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

Digitized by Google

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR LE DOCTEUR JOHN LINGARD.

TRADUITE DE L'ANGLAIS SUR LA TROISIÈME ÉDITION,

PAR LE BARON DE ROUJOUX;

REVUE ET CORRIGÉE

PAR CAMILLE BAXTON,

D'APRÈS LES INDICATIONS MÊMES DE L'AUTEUR.

TROISIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN,

et publiée sous la direction

DU DOCTEUR JOHN LINGARD.

TOME I.

PARIS.

PARENT-DESBARRES,

ÉDITEUR DES HISTOIRES ABRÉGÉES D'EUROPE, DE L'ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE, ETC.

RUE CASSETTE, 23.

M DCCC XLIV.

Digitized by Google

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

QUATRIÈME ÉDITION.

Ces volumes contiennent l'histoire d'Angleterre depuis la première invasion des Romains jusqu'à la révolution de 1688.

Il importe fort peu, sans doute, au lecteur de connaître les motifs qui m'ont déterminé à commencer cet ouvrage; on me permettra cependant de dire que je n'ignorais pas les difficultés de l'entreprise et que je rendais toute justice au mérite et à la réputation des auteurs qui m'ont précédé dans cette carrière. La curiosité m'avait, depuis longtemps, poussé à consulter les écrivains originaux; l'étude approfondie de ces autorités me convainquit que si l'on y avait beaucoup puisé, on avait laissé beaucoup plus encore à examiner; que la meilleure de nos histoires fourmillait d'erreurs à corriger, de lacunes importantes à remplir, et qu'il serait utile de se livrer à de nouvelles recherches pour éclaircir les obscurités et rectifier ce que l'on avait présenté sous de fausses couleurs. Je bornai d'abord mon plan à ce seul but; mais c'est une occupation fâcheuse et désagréable que de rechercher les fautes des autres, même pour les réparer. J'abandonnai donc mon projet, et je me hasardai à composer ces volumes, tâche beaucoup plus difficile et plus laborieuse.

Afin de les rendre plus dignes de l'approbation publique, je n'hésitai point, dès le commencement de mes travaux, à m'imposer l'obligation rigoureuse, dont je ne crois m'être essentiellement écarté en aucune occasion, de ne rien admettre de confiance, de limiter d'abord mes premières recherches aux documents originaux et aux plus anciens écrivains, et de ne consulter les historiens modernes qu'après avoir formé mon propre jugement et composé ma narration. J'avais pour objet d'éviter aussi de copier les erreurs des autres, de ne point me laisser égarer par leurs opinions et leurs préjugés, et d'offrir au lecteur une relation exacte et complète des événements, puisée dans les sources authentiques. Cette réserve ajoute beaucoup, sans doute, au travail de l'écrivain, mais elle le marque au coin de la vérité et de la nouveauté. C'est au public à juger si j'ai réussi; mais j'espère qu'on voudra bien reconnaître, quels que soient, sous d'autres rapports, les défauts de cette histoire, qu'elle peut au moins réclamer le mérite des recherches consciencieuses et de l'originalité.

Le travail était d'abord assez facile, car l'écrivain est forcé de se contenter, pour décrire l'ancienne Bretagne, des rares indications qu'il peut glaner dans les notes jetées çà et là au milieu des ouvrages de l'antiquité classique. Mais dès qu'il arrive à l'époque suivante, il rencontre une race entière d'historiens nationaux qui, ayant reçu quelques éléments de littérature avec les doctrines du christianisme, se sont empressés d'écrire les événements de leurs temps, ou se sont contentés de copier les mémoires laissés par leurs prédécesseurs. Leur méthode est aride, leur langage grossier, leur goût peu judicieux; cependant, avec leur aide et celui des lois saxonnes et des conciles saxons publiés par Spelman et Wilkins, il est possible de former un tableau intéressant, sinon complétement satisfaisant, de l'Angleterre avant la conquête des Normands. Après cette période les matériaux pleuvent, en quelque sorte, sur l'historien. A chaque règne, ils croissent en nombre et en importance; et, à mesure que l'on approche des temps modernes, il se présente à lui une masse volumineuse et formidable d'annalistes et d'historiens, de registres et de journaux de parlement, de collections de papiers d'État, de dépêches d'ambassadeurs et de lettres particulières de ministres et de gens de cour. Son devoir est de tout exami-

ner et de tout comparer, afin de fixer les dates, de décider entre des témoignages qui se contrarient, de développer les intrigues des hommes d'État et de dépouiller la vérité de l'enveloppe grossière sous laquelle la cachaient l'ignorance, le préjugé ou la passion.

Parmi ces sources d'instructions historiques, il en est une qui mérite son attention particulière : ce sont les correspondances confidentielles des personnes qui ont occupé de hautes fonctions. Elles lui apportent des secours très-importants ; elles écartent les voiles dont la politique avait entouré les conseils des princes, révèlent les secrets ressorts qui font mouvoir le mécanisme du gouvernement, et représentent les rois et les ministres sous leur véritable caractère, non comme ils affectent de paraître aux yeux du peuple, mais comme ils sont réellement dans l'intérieur de leurs maisons et dans le cercle de leurs connaissances familières. Privée de ces documents, l'histoire n'est qu'une masse inerte et sans âme ; ils lui communiquent la force et la vie.

L'historien ne doit pas non plus omettre de poursuivre ses recherches jusque dans les ouvrages des historiens du continent. En matière de politique étrangère, dans les discussions et négociations entre les souverains de son pays et ceux des autres contrées, il se trompera souvent s'il s'en rapporte uniquement à la fidélité de ses guides anglais. Il est de son devoir de comparer les récits des étrangers avec ceux des nationaux, de tenir entre eux la balance d'une main équitable, et d'oublier qu'il est Anglais pour juger avec impartialité, comme citoyen du monde. Souvent, dans les détails mêmes de l'histoire domestique, les renseignements les plus intéressants et les plus authentiques ressortent des rapports faits à leurs souverains par les ambassadeurs étrangers en Angleterre. Le lecteur verra, dans le cours de cet ouvrage, combien je suis redevable, en ce qui concerne le règne de Marie, aux lettres de l'ambassadeur de l'empereur, conservées dans la bibliothèque de Besançon, en France ; et, pour le règne d'Élisabeth, aux extraits des papiers déposés par Philippe II à Simancas, en Espagne.

Le docteur Henry, l'un de nos modernes écrivains, s'est hasardé à quitter les chemins battus, et il a composé une histoire d'Angleterre sur un plan totalement neuf. Il classe les temps en petites périodes, et divise son sujet en divers articles, affectant un livre séparé à chaque période et un chapitre à chaque article. Cette méthode lui a donné beaucoup d'admirateurs, et il faut avouer qu'elle possède les avantages de la classification et de la clarté. Mais elle me semble susceptible de solides objections : elle interrompt le cours de la narration ; elle isole des faits qui, pour être biens compris, doivent nécessairement être unis et comparés à d'autres ; elle sépare les effets de leurs causes, qui se trouvent souvent disséminées dans des chapitres divers, et elle prive l'histoire de son charme naturel et puissant, en lui donnant l'apparence d'une étude et non celle d'un amusement. Par toutes ces raisons, je n'ai pas hésité à préférer la méthode consacrée par les plus grands écrivains de l'antiquité et adoptée par la majorité de leurs successeurs. Il est facile à une main savante de mêler à une narration continue tous les détails qui peuvent être nécessaires pour bien dépeindre les mœurs, les opinions, les arts, la littérature et les principes législatifs de chaque âge.

En lisant ces pages, on découvrira promptement que j'ai peu de prétentions à ce que l'on appelle la philosophie de l'histoire, que, dans une dernière circonstance, j'ai eu la témérité de nommer la philosophie du roman [1]. C'est le privilége des romanciers, ainsi que je l'ai dit alors, d'être toujours instruits des motifs secrets de ceux dont ils décrivent la conduite ou le caractère. Mais l'écrivain de l'histoire ne peut rien savoir de plus que ce que ses autorités lui ont découvert ou ce que les faits lui ont nécessairement appris. S'il se livre à son imagination, s'il prétend découvrir les ressorts cachés de chaque action, l'origine réelle de chaque événement, cela peut embellir son récit, mais il en impose à ses lecteurs et probablement à lui-même. Beaucoup de recherches et d'expérience m'ont peut-être acquis le droit d'avoir une opinion ; et je n'hésiterai pas à dire que peu d'écrivains ont plus contribué à pervertir la vérité de l'histoire que les historiens philosophiques. Ils peuvent déployer une grande sagacité d'investigation, une profonde connaissance du cœur humain ;

[1] Dans l'Avertissement qui précède le quatrième volume de la première édition.

mais on doit donner peu de confiance à la fidélité de leurs citations. Dans leur empressement à établir quelque théorie favorite, ils dédaignent les autorités contraires, souvent trop gênantes ; ils torturent les faits pour les adapter à leur système, et prennent dans leur imagination tout ce qui manque à sa solidité ou à son agrément. La discussion relative à l'infortunée Marie Stuart fournira un grand exemple de la facilité avec laquelle l'histoire, ainsi traitée, peut se plier aux hypothèses. Les principaux actes de sa vie n'admettent aucune controverse ; mais les ennemis de la reine d'Écosse les ont attribués à de certaines causes, et ses défenseurs à d'autres ; d'où résulte naturellement l'explication de sa conduite subséquente. Dans l'un des deux cas, elle nous apparaît comme convaincue d'adultère et de meurtre ; dans l'autre, comme une femme innocente et trop outragée.

Lorsque je considère l'étendue de cet ouvrage, qui remplit déjà treize volumes et qui comprend les événements de plus de seize siècles, je ne dois nullement me flatter de l'espoir qu'il soit exempt de toute erreur. Les personnes qui ont l'habitude des compositions historiques peuvent seules comprendre combien il est difficile, dans les longs travaux et les recherches multipliées, de se tenir toujours en garde contre les méprises. En dépit de l'attention la plus vigilante, un nom tronqué ou changé, une fausse date, se glissent, inobservés, sous la plume ; quelquefois on néglige ou l'on oublie une circonstance importante, une autorité digne de foi ; et l'écrivain doit tomber quelquefois dans ce danger, auquel il est constamment exposé, de se laisser tromper par les préjugés secrets ou par les citations infidèles des auteurs qu'il doit consulter. Ces erreurs, toutefois, telles qu'elles peuvent exister, ne portent, je le pense, que sur des objets de peu d'importance, et elles ne proviennent ni de négligence ni de mauvaise intention. D'une part, je ne me suis épargné aucune peine et je n'ai reculé devant aucune investigation ; de l'autre, je ne me connais aucun sentiment qui puisse me porter à déguiser la vérité. J'ai fait de constants efforts pour me garantir, autant que possible, de toute partialité, pour ressembler au spectateur désintéressé qui voit de loin se dérouler les événements, et pour les raconter exactement comme ils se sont eux-mêmes successivement présentés à mes yeux. Je ne puis espérer qu'ils paraîtront toujours aux autres sous le même jour qui les éclaire pour moi ; mais je prie le lecteur qui serait disposé à m'accuser de prévention de s'assurer d'abord s'il est lui-même à l'abri de tout reproche de ce genre.

Avant de conclure, je dois peut-être avertir le lecteur que si, pour ne pas charger les pages d'une multitude de notes, j'ai classé plusieurs citations dans une même ligne, je ne prétends pas que chacune d'elles, séparément, soit la preuve complète de points qu'elles concernent : quelques-unes ne se rapportent qu'à des circonstances particulières ou sont en partie contredites par les autres ; la vérité du texte résulte de la comparaison de toutes, et l'on ne doit point le taxer d'inexactitude avant de les avoir toutes envisagées sous leurs différents rapports et de s'être assuré soigneusement de leur valeur.

Hornby, mai 1825.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR.

Afin de conserver à l'ouvrage important du docteur Lingard toute sa physionomie, je me suis servi d'un assez grand nombre d'expressions qui n'ont aucun équivalent en français. J'en ai partout donné l'explication ; mais, pour épargner au lecteur la peine d'une recherche, je crois devoir réunir ici dans une espèce d'index ceux qui reviennent le plus fréquemment dans la narration.

Allegiance, ou allégeance, foi et hommage, vassalité : le serment d'allégeance est celui du sujet à son souverain, par lequel il se déclare son homme lige.

Amerciament, châtiment qui consistait à mel-

tre un coupable à la merci du roi, qui lui imposait ou une amende proportionnée au délit ou une confiscation complète, selon le plus ou le moins d'avidité ou d'équité du prince régnant.

Bretwalda, roi saxon, suzerain des rois ou chefs des provinces anglaises.

Canfinny, prince ou chef de clan, en Irlande.

Caracute, cent acres de terrain.

Ceorl, vassal laboureur, tenu de suivre son maître à la guerre.

Chiule, sorte de bateau long et plat, propre à remonter les grandes rivières.

Danegelt, impôt danois, établi dans l'origine pour racheter une ou plusieurs provinces anglaises des incursions des pirates.

Domesday Book, livre terrier de l'Angleterre, ou cadastre de Guillaume le Conquérant.

Ealdorman, gouverneur de province, commandant des troupes et grand propriétaire, tenancier de la couronne.

Etheling, premier prince du sang royal.

Gavelkind, système de possessions des terres en Irlande. A la mort de chaque propriétaire, ses terres et toutes celles du clan étaient réunies en une masse que le chef du clan divisait entre tous les chefs de famille, selon son équité ou son caprice.

Hide, étendue de terre évaluée par quelques-uns à quarante arpents; par d'autres à cent et même plus. J'ai suivi la première évaluation, parce que la seconde m'a paru quelquefois hors de mesure dans l'application, mais sans aucun autre motif pour me déterminer. Je prierai d'observer que le hide se composait de quatre yards-land, et que le yard-land est évalué, selon les lieux, à seize, vingt-quatre et même soixante acres, l'acre étant égal à l'arpent de Paris. Ainsi le hide pourrait même valoir deux cent quarante arpents; mais si l'on veut remarquer que les fiefs de chevaliers, les plus faibles de tous, se composaient de quatre à cinq hides, quelquefois plus et jamais moins; que ces fiefs étaient concédés pour l'entretien des chevaux et des armes par les tenanciers directs de la couronne à leurs propres vassaux, afin de compléter la cavalerie qu'ils devaient au roi, et que leur nombre s'élevait à plus de soixante mille, on sera peut-être porté à penser comme moi que ces fiefs ne pouvaient guère dépasser deux cents arpents; ce qui porte le hide à quarante ou cinquante, au plus. Il est très-souvent question de cette mesure dans l'histoire d'Angleterre, et le lecteur aurait pu s'étonner des difficultés de son évaluation si je ne lui avais soumis cette remarque.

Du Hundred, canton ou district.

Hundredmote, cour ou tribunal.

Iarl, comte danois.

Knight, chevalier, tenancier d'un fief de quatre hides de terre.

Mancuse, ancienne monnaie de la valeur d'environ trente sous d'argent.

Scutage, commutation pécuniaire du service féodal militaire. Les grands tenanciers, qui devaient fournir au roi un certain nombre d'hommes, lui payaient une somme d'argent par tête et gardaient leurs vassaux, sur lesquels ils levaient à leur tour un scutage pour s'indemniser.

Sea-king, roi de la mer, chef des pirates.

Shiremote, cour ou tribunal d'un *shire* (province).

Tanistry et *Tanist*, ordre de succession à la couronne en Irlande. La loi de Tanistry excluait l'héritier direct pour faire passer l'héritage à un parent. Tanist était le titre de la personne désignée pour succéder au prince régnant.

Thane, propriétaire noble d'une certaine étendue de terre. Il y en avait deux classes : l'une relevait immédiatement de la couronne, l'autre des grands tenanciers civils et ecclésiastiques.

Thingmanna, garde royale des monarques anglais de race danoise.

Thingman, un de ces gardes.

Welsh, Gallois.

Welshman, habitant du pays de Galles.

Witan, conseil royal ou états du royaume.

Witena-gemot, états du royaume, assemblée des membres du witan, cour ou tribunal de sages ou hommes illustres.

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

CHAPITRE Ier.

BRETAGNE ROMAINE.

César envahit deux fois la Grande-Bretagne. — Tribus britanniques. — Usages. — Religion. — Gouvernement. — Conquête progressive de la Bretagne par les Romains. Sa situation sous les empereurs. —Conversion des indigènes au christianisme. — Les Romains abandonnent cette île.

(Av. J.-C. 55.) C'est à la plume d'un général romain que nous devons nos premières notions sur l'histoire de la Grande-Bretagne. Dans le court espace de trois années, Jules César avait conduit ses légions victorieuses du pied des Alpes à l'embouchure du Rhin. De la côte des Morins, il pouvait apercevoir les blanches falaises de l'île voisine, et, conquérant des Gaules, il aspira soudain à la gloire d'ajouter la Bretagne aux domaines de Rome. Le refus ou l'impuissance des mariniers gaulois de lui faire connaître le nombre des habitants, leur manière de combattre et leurs institutions politiques, et la timide circonspection de Volusène, qui, envoyé pour se procurer ces renseignements, était revenu sans avoir osé communiquer avec les naturels, ne servirent qu'à irriter sa curiosité et à enflammer son ambition. Les Bretons, en prêtant leur appui aux Venètes, ses ennemis, lui fournirent un prétexte plausible pour se livrer à des hostilités; et le 26 du mois d'août, dans la cinquante-cinquième année avant l'ère chrétienne, César fit voile de Calais avec l'infanterie de deux légions. Quelques heures avaient suffi pour traverser le détroit; mais quand il vit les hauteurs qui se montraient en face toutes couronnées d'hommes armés, il changea de route, et, côtoyant le rivage, il alla jeter l'ancre devant le lieu où s'élève aujourd'hui la ville de Déal. Les naturels suivaient attentivement les mouvements de la flotte, poussant leurs chevaux dans les vagues et défiant les envahisseurs par leurs gestes et par leurs cris. L'aspect de ces barbares presque nus et la crainte superstitieuse d'offenser les dieux de cette terre inconnue causèrent aux Romains quelques moments d'alarme; mais après une courte hésitation, le porte-enseigne de la dixième légion, appelant à lui ses compagnons, s'élança dans la mer avec son aigle. Plusieurs détachements sortirent aussitôt des bâtiments voisins; les naturels, repoussés du rivage, n'opposèrent pas une longue résistance, et leur valeur inexpérimentée céda aux armes et à la discipline de leurs ennemis.

Les Romains étaient consommés dans l'art de la guerre, mais ils connaissaient peu la science nautique. La quatrième nuit après leur arrivée, la violence du vent fit enfler les vagues, qui s'élevèrent au-dessus du niveau des grandes marées. Les vaisseaux qui avaient été halés sur le rivage se remplirent d'eau; ceux qui étaient à l'ancre furent entraînés à la mer, et une escadre employée au transport de la cavalerie venant des Gaules fut entièrement dispersée. Les chefs bretons, qui s'étaient rendus au camp pour solliciter la paix, remarquèrent la consternation qu'avaient produite ces fâcheux événements, et, s'étant retirés séparément sous divers prétextes, ils se tinrent cachés avec leurs troupes dans les bois d'alentour. César ne soupçonna leur dessein que lorsqu'il apprit que la septième légion, qu'on avait envoyée fourrager, se trouvait cernée et près d'être accablée par des troupes nombreuses d'ennemis. Le reste de l'armée put arriver à temps

pour sauver du péril ceux qui n'y avaient pas déjà succombé; mais les Bretons, poursuivant l'exécution de leur plan, expédièrent des messagers aux tribus voisines pour leur représenter que les ennemis étaient en petit nombre et que pour effrayer les aventuriers qui seraient tentés de venir encore, il fallait exterminer ceux qui étaient venus. Un assaut général fut bientôt dirigé contre le camp romain; et, quoiqu'il n'eût pas réussi, il porta César à réfléchir sur le danger évident de sa position si l'inclémence de la saison venait à interrompre ses communications avec la Gaule et à le retenir l'hiver sur un rivage étranger, sans renforts et sans provisions. Pour sauver sa réputation, il accepta volontiers une promesse illusoire de soumission de la part de quelques indigènes, et il se hâta de ramener son armée dans la Gaule après une courte absence de trois semaines. Il avait, certes, peu de motifs pour se vanter du succès de cette expédition; aussi affecte-t-il dans ses *Commentaires* de la représenter comme un simple projet de découverte. Mais à Rome on la prôna, on en tira le présage des plus brillantes victoires. Une simple irruption dans la Grande-Bretagne grossie par l'enthousiasme devint la conquête d'un monde nouveau, et le sénat décréta que des actions de grâces seraient rendues pendant vingt jours aux dieux immortels [1].

(Av. J.-C. 54.) L'hiver suivant fut employé activement de part et d'autre en préparatifs de guerre. Le printemps venu, l'armée romaine, composée de cinq légions et de deux mille chevaux, quitta les côtes de la Gaule sur une flotte de plus de huit cents vaisseaux. A la vue de cet armement immense qui se déployait à travers le détroit, les Bretons se retirèrent avec précipitation dans les bois, et les envahisseurs débarquèrent sans opposition, exactement à la même place qu'ils avaient occupée l'année précédente. César marcha immédiatement à la poursuite des naturels, mais il fut rappelé le jour suivant par la nouvelle du désastre arrivé à sa flotte. Une tempête s'était élevée dans la nuit; quarante vaisseaux furent totalement perdus, un plus grand nombre échouèrent sur le rivage. Afin de prévenir de semblables accidents, il ordonna de haler ceux qui restaient jusqu'au delà du point où arrivaient les marées, et il les fit entourer de fortifications ou levées de terre. Ces travaux pénibles exigèrent dix jours : au bout de ce temps, les envahisseurs reprirent leur marche vers l'intérieur de la contrée. Chaque jour était marqué par quelques rencontres partielles, dans lesquelles il paraît que les naturels obtenaient souvent l'avantage. Ils évitaient avec soin tout engagement général; mais, formés en petits corps à portée les uns des autres, ils surveillaient la marche de l'ennemi, massacraient ses traîneurs et ne perdaient jamais l'occasion de le harceler. Leurs principaux guerriers, montés sur des chars, arrachaient des éloges aux Romains par leur adresse et leur intrépidité. Sur le bord d'un précipice ou sur une pente rapide, ils guidaient leurs chevaux aussi sûrement que sur la plaine la plus unie. Aucun danger ne les effrayait. Ils rasaient audacieusement la ligne des Romains, cherchant une place pour pénétrer dans leurs rangs; et, durant la chaleur du combat, courant sur le timon, ils sautaient légèrement à terre ou regagnaient leurs siéges, suivant les circonstances. Désespéraient-ils du succès, ils se retiraient avec vitesse; se voyaient-ils poursuivis, ils abandonnaient leurs chars, et, armés de leurs piques, ils résistaient à pied aux charges de la cavalerie. Il fallut à César toute son habileté pour pouvoir atteindre un ennemi si actif. A la fin, trois légions allèrent fourrager avec toute la cavalerie, et leur désordre apparent engagea les Bretons à les attaquer avec toutes leurs forces. Ils descendirent des hauteurs, s'enfoncèrent dans les rangs entr'ouverts des Romains et pénétrèrent jusqu'aux aigles; là, les vétérans les reçurent avec leur froide bravoure et les forcèrent de reculer. La cavalerie les poursuivit dans leur fuite, et bien peu d'entre eux purent regagner leurs bois et leurs montagnes. Découragées par cet échec, plusieurs tribus regagnèrent leurs foyers, laissant retomber tout le poids de la guerre sur le roi de Cassie, Cassibelan, que les confédérés reconnaissaient pour leur chef.

Par de nombreuses victoires sur ses voisins, Cassibelan avait acquis une haute renommée parmi les Bretons. Les tribus de la rive droite de la Tamise l'avaient invité à se pla-

[1] Cæs., *de Bello gallico*, IV, 20-36. Dio, XXXIX, 120. César dans ses lettres donne à l'Angleterre une étendue immense; c'est un autre monde : « Alium orbem terrarum. » Eumen., *Paneg.*, p. 174. Lucain dit positivement en parlant de ses succès : « Territa quæsitis ostendit terga Britannis. » Lucain, II, 572.

cer à leur tête, et sa conduite pendant la guerre avait justifié ce choix. Abandonné par ses confédérés, il se retira sur ses propres terres, essayant de mettre la Tamise entre ses ennemis et lui. Des pieux pointus furent enfoncés par son ordre dans le lit du fleuve, au seul endroit où il était guéable. La rive gauche se hérissa de palissades, et il posta derrière elles le principal corps de son armée. Mais la marche des Romains ne pouvait être retardée par de tels obstacles, ouvrage d'un art encore peu exercé. La cavalerie entra sans hésiter dans le fleuve, et l'infanterie suivit, l'eau jusqu'aux épaules; les Bretons, intimidés par l'aspect de ces ennemis intrépides, s'enfuirent dans les bois. Tel est le compte que César a rendu de cette campagne; mais Polyène attribue le succès à la terreur panique causée aux indigènes par la vue d'un éléphant. A l'approche de cet animal inconnu, d'un énorme volume, recouvert d'écailles d'acier poli et portant sur son dos une tour garnie d'hommes armés, les Bretons abandonnèrent toute défense et cherchèrent leur salut dans une fuite précipitée.

Toutefois le roi des Cassii ne perdit point courage. Pour arrêter les progrès de l'ennemi, il ravagea ses propres États. En exécution de ses ordres, les habitations furent incendiées, les bestiaux emmenés au loin, les provisions détruites; et, tandis que les Romains s'avançaient à travers ce désert qu'il avait créé, Cassibelan, suivi de quatre mille chars, épiait soigneusement tous leurs mouvements; mais ce chef infortuné, outre les ennemis du dehors, avait à se défendre contre la jalousie et le ressentiment de ses propres compatriotes. Il avait jadis soumis les Trinobantes, ses voisins; leur roi, Immanuentius, avait été tué, et son fils, Mandrubatius, condamné à s'expatrier, servait dans l'armée ennemie. Les Trinobantes offrirent de se soumettre aux Romains à condition qu'ils seraient gouvernés par le fils d'Immanuentius; et plusieurs tribus qui supportaient impatiemment le joug de Cassii suivirent leur exemple et sollicitèrent la protection de César. Ces nouveaux alliés le conduisirent à la capitale ou principale forteresse de Cassibelan, située sur l'emplacement où s'éleva plus tard Vérulam, près de la ville actuelle de Saint-Albans. Elle était entourée d'un rempart et d'un fossé; des bois épais et des marais immenses la couvraient de toutes parts. César lui-même admira le choix judicieux de cette position et l'art avec lequel elle était fortifiée; mais ces fortifications furent aisément forcées par les Romains, et les troupeaux de Cassibelan, sa principale richesse, devinrent la proie des vainqueurs.

Le prince breton attendait alors le résultat de ses plans contre la flotte ennemie. Il avait engagé les quatre chefs du pays de Kent à réunir leurs forces, à donner un assaut au camp des Romains et à mettre le feu à leurs vaisseaux. Si la chose avait réussi, les Romains seraient tombés dans un embarras inextricable; mais les guerriers de Kent furent défaits, et Cassibelan consentit à solliciter la paix. César, qui appréhendait l'approche de l'équinoxe, se contenta de lui imposer pour conditions de remettre des otages, de vivre amicalement avec les Trinobantes et de payer sa portion d'un tribut annuel auquel la Bretagne venait d'être soumise. Les Romains reprirent immédiatement le chemin de la côte, et comme leur flotte avait été réparée, ils retournèrent dans la Gaule vers le mois de septembre [1].

Tel fut le petit résultat de cette grande expédition. Les citoyens de Rome célébrèrent avec enthousiasme les victoires de leur général favori; mais le conquérant de la Bretagne ne possédait pas un seul pouce de terre sur le sol breton. Toutefois les habitants et les productions de ce *nouveau monde* excitèrent l'intérêt des nations les plus civilisées de la Grèce et de l'Italie, et leurs écrivains mirent beaucoup d'empressement à satisfaire la curiosité du public. La plupart de leurs ouvrages ont péri sans doute; nous avons glané, pour ainsi dire, dans ceux qui nous restent les détails suivants sur l'ancienne Bretagne, telle qu'elle existait vers le commencement de l'ère chrétienne.

Il existe dans les langues des principales nations de l'Europe des différences radicales qui prouvent qu'elles descendent des trois grandes familles des Celtes, des Gothis et des Sarmates; et d'après les contrées qu'elles ont successivement occupées, il paraît que les Celtes furent les premiers qui franchirent les limites de l'Asie pour entrer en Europe; que les flots de cette population, continuant à se dérouler

[1] Cæs., v, 1-23. Dio, xl, 146.

vers l'ouest, furent poussés en avant par la marche des nations gothiques, et que celles-ci, à leur tour, cédèrent à la pression des tribus sarmates. Les premières lueurs de l'histoire nous montrent les Celtes épars sur une grande partie de l'Europe. Au temps de César, ils occupaient les principales contrées de l'Espagne, de la Gaule et des îles britanniques [1]. Ce conquérant, dans sa description des habitants de la Bretagne, ne peut parler, d'après ses propres connaissances, que des tribus qui habitaient près de l'embouchure de la Tamise, et il nous apprend qu'elles descendaient des Belges. Leurs ancêtres, à une époque qui n'était pas encore bien éloignée, avaient envahi cette île, chassé loin des côtes les peuplades indigènes et donné à leurs nouveaux établissements les noms des pays d'où ils venaient eux-mêmes [2]. Au delà de ces tribus, il en existait d'autres moins familiarisées avec les habitudes de la civilisation. Quand César s'enquit de leur origine, elles répondirent que leurs ancêtres avaient été spontanément produits par la terre. Des découvertes plus récentes ont prouvé qu'elles étaient celtes et qu'elles descendaient des premiers habitants de la Bretagne [3].

Le général romain s'étonna de trouver tant d'habitants dans les cantons auxquels ces observations s'appliquent; et il y a lieu de croire que d'autres districts étaient également peuplés [4]. La population de l'île entière comprenait plus de quarante tribus, dont plusieurs, quoiqu'elles conservassent leurs noms primitifs, avaient perdu leur indépendance, tandis que d'autres, traversant deux ou trois siècles de révolutions, s'étaient élevées au plus haut point de prééminence et de pouvoir. Le long espace de terre qui se trouve au midi de la Severn et de la Tamise était inégalement partagé entre dix nations, dont les principales étaient celles des Cantii, hommes du Kent; les Belges, habitants actuels des comtés de Hampshire et de Wilts, et les Damponii, qui, de la rivière d'Ex, s'étaient peu à peu étendus jusqu'au promontoire de l'ouest. Sur les deux rives du bras de mer qu'on nomme aujourd'hui canal de Bristol, vivaient plusieurs tribus dont la plus puissante était celle des Silures. Des rives de la Wye, où ils avaient formé leur premier établissement, les Silures avaient porté leurs armes vers la Dee et l'Océan, et leur autorité était reconnue par les Ordovices et les Dimètes, qui habitaient les montagnes du nord et les districts occidentaux du pays de Galles. Sur la côte orientale de l'île, entre la Tamise et le Stour, on trouvait les Trinobantes, dont la ville de Londres était la capitale, et plus loin, du Stour à l'Humber, les deux nations alliées des Icènes, connues sous le nom de Cenimagni et de Coitanni. Les Dobuni et les Cassii, tribus confédérées qui avaient pour chef Cassibelan, s'étendaient sur la rive gauche de la Tamise, de la Severn au pays des Trinobantes; au delà résidaient les Carnabii et quelques autres clans de peu d'importance. De toutes les nations bretonnes, la plus puissante était celle des Brigantes, qui avaient l'Humber au sud, et la Tyne au nord; ils avaient subjugué les Volantii et les Sistuntii de la côte occidentale. Au nord des Brigantes, on comptait cinq tribus, connues sous la dénomination générale de Maætes, et plus loin encore erraient, au milieu des lacs et des montagnes, divers clans, parmi lesquels on distinguait les Calédoniens à leur courage in-

[1] On ne sait pas bien si l'on doit attribuer aux tribus belges une origine celtique ou gothique.

[2] Cæs., II, 3; V, 12.

[3] Je ne fais point mention de la fable de Brutus, arrière-petit-fils d'Énée, lequel donna son nom à cette île, et dont les descendants ont, dit-on, porté le sceptre pendant plusieurs générations (Nennius prétend avoir extrait ce conte « ex veteribus scriptis veterum nostrorum, » ce qui lui donne plus d'ancienneté que Geoffroy ou Tyssilio). Je ne dis rien non plus des rêves de nos modernes antiquaires qui prennent le patriarche des Cymri dans l'arche de Noé et le conduisent avec ses enfants en Bretagne à travers mille périls. — Les triades nous font connaître les noms et quelquefois l'origine des trois tribus primitives qui ont habité la Bretagne, des trois tribus étrangères qui s'y établirent sans opposition, et des trois tribus usurpatrices qui se mirent en possession de la plus grande partie de l'île. Mais quelle que puisse être l'antiquité de ces triades, leur témoignage est fort douteux, puisqu'elles ne sont fondées que sur des traditions orales ou sur des fictions imaginées dès l'origine pour expliquer l'apparition de ces tribus; car Gildas confesse que, de son temps, il n'existait parmi ses compatriotes aucun document historique : « Quippe quæ, si qua fuerint, aut ignibus hostium deleta, aut civium exilii classe longius deportata, non compsreant. » Gild., ed. Bert., p. 69.

[4] Hominum est infinita multitudo. Cæs., V, 12. πολυανθρωπος νησος Diod. Sic., V, 347. Brigantes, civitas numerosissima. Tac., *Agric.*, c. 17.

domptable ou plutôt à leur férocité sans égale[1].

Tous les habitants de la Bretagne sont indistinctement appelés *barbares* par les auteurs romains : c'est un terme dont le sens, assez vague, varie suivant l'objet auquel on l'applique. Tout éloignées qu'elles étaient de l'élégance polie de leurs vainqueurs, les tribus belges du sud pouvaient prétendre aux honneurs de la civilisation en comparaison de leurs frères du nord. Leurs vêtements sortaient de leurs propres fabriques ; un manteau carré recouvrait une veste et des culottes courtes, ou bien une tunique à grands plis d'une étoffe tressée ; une ceinture leur serrait le milieu du corps ; des anneaux ornaient le second doigt de chaque main, et une chaîne de fer ou de cuivre était suspendue à leur cou[2]. Leurs cabanes ressemblaient à celles des Gaulois, leurs voisins. Des fondations en pierre soutenaient un mur circulaire en bois de charpente et en roseaux ; sur ce mur reposait un toit conique, ouvert au sommet, dans le double but d'ouvrir un passage à la lumière et une issue à la fumée[3]. Ils entendaient très-bien l'exploitation des terres ; ils savaient employer la marne en guise d'engrais. Ils recueillaient plus de grains qu'il ne leur en fallait pour leur consommation ; et, pour les conserver jusqu'à la moisson suivante, ils les déposaient d'ordinaire dans des cavités creusées dans le roc[4]. Mais au delà des frontières des tribus méridionales, ces faibles traces de civilisation disparaissaient par degrés. Les nations du centre et de l'ouest étaient tout à fait étrangères à l'agriculture et aux manufactures. Leurs richesses consistaient dans l'étendue de leurs pâturages et le nombre de leurs troupeaux. Ils apaisaient leur faim avec du lait et de la viande, et, sous des vêtements de peaux, ils bravaient l'inclémence des saisons[5]. Mais le bétail à laine était presque inconnu dans les contrées septentrionales, et les hordes sauvages qui vagualent dans les déserts de la Calédonie n'avaient souvent pour se soutenir que les produits incertains de la chasse. Ils allaient à peu près nus et ne s'abritaient contre les intempéries de l'air que sous l'épaisseur de leurs bois ou dans les cavernes de leurs montagnes. Cette situation avait endurci à la fois leur caractère et leur corps ; mais en les accoutumant à la fatigue et aux privations, elle les avait rendus rapaces, sanguinaires et vindicatifs. Quand Sévère s'empara de cette contrée, les légions romaines s'étonnèrent de la force, de l'activité, de l'audace et de la férocité de ces Bretons du nord[1].

Les historiens attribuent la civilisation plus avancée des tribus méridionales à leurs relations avec les étrangers que les besoins du commerce attiraient sur leurs côtes[2]. Quand les mines d'étain de l'Espagne commencèrent à s'épuiser, ce fut principalement de celles de la Bretagne qu'on continua de tirer ce métal. Des aventuriers phéniciens, venus de Cadix, furent les premiers qui les transportèrent de ces parages aux divers ports de la Méditerranée. Afin d'avoir le monopole de cette branche si lucrative de commerce, ils cachèrent soigneusement à leurs voisins le lieu d'où ils tiraient l'étain, et environ cinq siècles avant la naissance du J.-C., Hérodote, le père de l'histoire profane, avouait franchement qu'il n'avait pu découvrir la position réelle des Cassitérides, ou îles d'Étain[3]. Les Phéniciens de Carthage furent plus heureux. Jaloux de partager ces avantages commerciaux avec leurs frères de Cadix, Hannon et Himilcon entreprirent séparément un voyage de découvertes. Après avoir franchi le détroit, Hannon prit vers la gauche et explora les côtes de l'Afrique. Himilcon, dirigeant sa course au nord, suivit d'abord le rivage de l'Espagne ; ensuite, poussé par le hasard ou suivant un projet conçu d'avance, il entra dans le Grand-Océan, et au bout d'environ quatre mois, il découvrit l'objet de son voyage. Les Œstrymnides (c'est ainsi qu'il nomme les îles d'Étain dans son journal, qui existait encore au cinquième siècle) étaient éloignées de deux journées de navigation de l'*île Sacrée* des Hiberniens, et celle-ci était située près de l'île des Albions[4]. Le succès

[1] Ptol., VIII, 2. Ricard. Corin., I, 6. Whitaker's Manchester, I, 91 ; II, 201.

[2] Plin., VIII, 48 ; XXXIII, 1. Dio Nic., *in Nerone*, p. 169. Whitaker's Manchester, VII, 5.

[3] Cæs., V, 12. Diod. Sic., V, p. 347. Strabo, IV, 197.

[4] Plin., *Hist. nat.*, XVII, 6, 8. Diod. Sic., V, p. 347.

[5] Cæs., V, 14.

[1] Mela, III, p. 264. Dio Nic., *in Severo*, p. 340. Herodian, III, 47.

[2] Cæs., V, 14. Diod. Sic., V, 347.

[3] Strab., III, 175. Plin., VII, 56. Herod., III, 203. Lug. Bat., 1715.

[4] Fest. Avien., *Ora marit.*, V, 117, 410.

Ast hinc duobus in *Sacram* (sic insulam
Dixêre prisci), solibus cursus rati est,
Eamque latè gens Hibernorum colit.

des Carthaginois réveilla la cupidité des Grecs de Marseille, et Pythéas, leur plus célèbre navigateur, durant son voyage dans les mers du Nord, eut aussi le bonheur de découvrir les Cassitérides[1]. Ces îles étaient au nombre de dix; elles abondaient en étain et en plomb; un canal étroit, mais dangereux, les séparait de la côte des Damnonii. La plus grande portait le nom de Silure ou Sigdelis, nom dans lequel se retrouve probablement l'origine de celui d'îles Scilly, qu'elles ont actuellement. Neuf de ces îles étaient peuplées, et on a dépeint les habitants comme une race d'hommes paisibles et industrieux, adonnés aux pratiques d'un culte religieux et à la divination. Ils portaient de longues tuniques de couleur foncée, ne faisaient pas usage des monnaies, n'avaient pas d'habitations fixes et passaient d'une île à une autre sur des bateaux d'osier travaillé, recouverts en peaux[2].

Ces découvertes successives ouvrirent enfin à des peuples divers les routes de ces mers. Le Romain Lucius Crassus apprit aux insulaires à exploiter leurs mines pour en tirer de plus grands avantages. L'exportation annuelle devint même si abondante que l'excédant de l'étain était vendu sur les côtes de la Méditerranée à des facteurs, qui l'envoyaient par terre jusqu'aux extrémités de l'Inde,[3]; les vaisseaux ne passaient pas les colonnes d'Hercule, parce que la navigation au delà de ce point offrait trop de dangers et causait trop de dépenses. Quand les mineurs bretons avaient converti leur étain en blocs carrés, ils l'apportaient à l'île de Wight, où était l'entrepôt général. Là, il était livré à des marchands gaulois qui se rendaient aux bouches de la Seine, de la Loire et de la Garonne, remontaient ces rivières et transportaient leurs lingots à dos de cheval jusqu'au premier point d'où on pouvait les faire arriver par eau dans les cités de Marseille et de Narbonne[1], siége d'un commerce immense. En échange de ce métal, très-recherché des anciens peuples, les Bretons recevaient des articles d'une valeur bien inférieure, mais que leur ignorance des choses de la vie rendait pour eux très-précieux, tels que du sel pour conserver leurs provisions, de la poterie pour l'usage domestique, et du cuivre pour leurs manufactures d'armes et d'ornements[2].

Les entreprises et les recherches des étrangers éveillèrent l'industrie des indigènes. L'étain avait formé d'abord leur seul article de commerce; à l'exportation de ce métal ils joignirent celle des cuirs, dont les tribus de l'intérieur leur fournissaient une immense quantité. Bientôt le plomb fut extrait des veines qui sillonnaient la surface des rochers, et cette acquisition fut suivie de la découverte et de l'emploi du fer[3]. Mais les rapports exagérés des marchands avaient fait prendre une fausse idée de la valeur réelle des productions de ce pays. Au temps de l'invasion, les Romains nourrissaient l'espérance de conquérir une île dont les rivages abondaient en perles et le sol en métaux précieux. Leur cupidité fut déçue; ils ne trouvèrent pas la moindre trace d'or ou d'argent[4], et les perles de la Bretagne, par leur petitesse et leur couleur terne, ne pouvaient ni couvrir les dépenses de la recherche ni en payer la fatigue[5]. Cependant l'invasion produisit un avantage pour les indigènes: à force de travaux, ils finirent par découvrir des mines de ces mêmes métaux que l'avidité romaine avait si péniblement et si vainement cherchés. Les exportations britanniques comprenaient, au commencement de l'ère chrétienne, si nous

Pourquoi le mot *sacrée?* Diodore dit qu'elle était appelée *Irin;* c'est sous le même nom qu'elle est encore connue des indigènes : τὴν ὀνομαζομένην ἶριν. Diod. Sic., 355. Serait-ce la ressemblance qui existe entre ἶριν et ἱέραν qui lui aurait fait donner l'épithète de *sacrée?*

[1] Plin., II, 75. Voss., *de Hist. græc.*, IV. Les Romains enfin, après divers essais infructueux, découvrirent les Cassitérides. On raconte d'un marchand phénicien que, s'étant aperçu qu'un bâtiment romain le suivait de près, fit échouer son vaisseau sur la côte pour ne pas découvrir son secret à un rival. Il fut dédommagé de ses pertes par le trésor public. Strab., III, 175.

[2] Sol., XXII, 42. Fest. Avien., V, 95. Strab., III, 175. Les envahissements de l'Océan, qui submergeait par degrés les basses terres, avaient multiplié le nombre de ces petites îles.

[3] Strabon, *ibid.* Plin., XXXIV, 17.

[1] Tout ce trajet se faisait en une trentaine de jours. *Voyez* Diod. Sic., V, 346, 347, 361. Strab., III, 147.

[2] Strab., III, 175.

[3] Plin., IV, 22; XXXIV, 17. Cæs., V, 12.

[4] Illud cognitum est, neque auri, neque argenti scrupulum esse ullum in illâ insulâ. Cic., *Ep. ad Fam.*, VII, 7; *ad Att.*, IV, 16.

[5] Parvos atque decolores. Plin., IX, 35. Origène dit : « Elles étaient d'une couleur sombre et moins brillantes que celles de l'Inde. » *Com. in Matth.*, 211. Toutefois César offrit à Vénus un pectoral orné de perles qu'il prétendait avoir trouvées dans la Grande-Bretagne. Plin., *ibid.*

en croyons un écrivain de ce temps bien informé, des grains et du bétail, de l'or et de l'argent, de l'étain, du plomb et du fer, des cuirs, des esclaves et des chiens[1].

Quant aux habitudes particulières des Bretons, les contemporains n'ont transmis à leurs neveux que des notions imparfaites et en petit nombre. Il paraît que dans beaucoup de cantons de l'île les habitants avaient l'étrange et dégoûtante coutume de se peindre le corps. Les tribus du midi employaient à cet usage une teinture bleue extraite du pastel; ce qui leur donnait, aux yeux des étrangers, l'apparence d'Éthiopiens. Les deux sexes s'en servaient également, et des cérémonies religieuses en avaient consacré l'usage dans leur opinion[2]. Une autre coutume plus barbare encore était celle de se tatouer; les Bretons de l'extrémité septentrionale de l'île ont conservé longtemps la manie du tatouage. Dès leur tendre enfance, on leur traçait sur la peau, à l'aide d'instruments pointus, des figures d'animaux; on passait sur les piqûres une forte infusion de pastel, et ces images, s'étendant à mesure que le corps lui-même prenait de l'accroissement, retenaient pendant la vie entière du tatoué tous les traits de la figure primitive. Le Breton était fier de ce hideux ornement; c'était pour le montrer à ses ennemis que dans un jour de bataille il se dépouillait toujours de ses vêtements[3].

La religion des indigènes était celle des druides, soit qu'ils l'eussent apportée de la Gaule, comme il est naturel de le penser, soit qu'elle eût pris naissance dans l'île, comme César le prétend. Les druides adoraient, sous des noms différents, les mêmes dieux que les Grecs et les Romains. Ils regardaient Pluton comme leur créateur; Apollon, Mars, Jupiter et Minerve avaient chacun un culte particulier; mais c'était pour Mercure, inventeur des arts utiles, qu'ils étaient plus remplis de vénération[4]. A ces dieux principaux ils adjoignaient, comme les autres polythéistes, une multitude de divinités locales : les génies des bois, des fleuves et des montagnes[1]. Quelques écrivains à système ont prétendu qu'ils avaient proscrit l'usage des temples à cause de l'idée sublime qu'ils s'étaient formée de l'immensité de Dieu; mais il est bien plus probable que l'absence totale de ces monuments ne vient que du peu d'aptitude de ces peuples pour l'architecture. Le chêne était pour eux l'objet d'une vénération spéciale; ce roi des forêts, à raison de sa force et de sa durée, était considéré comme l'emblème le plus parfait de la Divinité[2]. L'arbre et ses fruits étaient sacrés; quand une victime était dévouée à la mort, on l'attachait au tronc d'un chêne, et de ses feuilles les druides tressaient des guirlandes dont ils se paraient durant le sacrifice. Si le gui venait à croître sur un chêne, toute la tribu était convoquée; on immolait deux génisses blanches sous ses rameaux; le chef des druides coupait la plante sacrée avec une serpette d'or, et une fête religieuse terminait les cérémonies de ce jour[3].

Les druides avaient coutume de placer leurs habitations loin des yeux profanes, ou même de s'enfermer dans des huttes ou des cavernes, au milieu du silence et de l'obscurité des bois : là, aux heures de midi et de minuit, heures où l'on supposait que la Divinité honorait ce saint lieu de sa présence, le dévot tout tremblant était introduit dans une superbe enceinte de chênes pour faire sa prière et entendre les réponses du ministre[4]. En temps de paix, ils offraient les fruits de la terre; en temps de guerre, ils vouaient au dieu des batailles les dépouilles de l'ennemi. Ils immolaient des animaux en son honneur, et ils lui consacraient une portion du butin, dont ils formaient un monceau, comme un monument de sa puissante protection[5]. Mais si le danger était pres-

[1] Tacit., *Vit. Agric.*, XII. Strab., IV, 199.

[2] Plin., XXII, 1. Mela, III, 6. César (V, 14) dit : « Omnes vero se Britanni vitro inficiunt. » Comme cependant il n'avait vu aucune de ces tribus reculées, il est douteux que son observation leur soit applicable.

[3] Solin., XXII, 43. Herod., III, 47. Cet usage fut conservé par les Pictes jusqu'à la fin du cinquième siècle.

Periegit exangues Picto moriente figuras.
CLAUD., *de Bel. get.*, V, 165.

[4] Cæs., VI, 15, 16.

[1] Gild., II. Plusieurs de ces divinités locales sont nommées dans des inscriptions qui existent encore.

[2] Ἄγαλμα δὲ Διὸς κελτικὸν ὑψηλὴ δρῦς. Max. Tyr., *Dissert.*, XXXVIII, p. 67.

[3] Plin., XVI, 44.

[4] Mela, III, 343. Luc., I, v. 451; v. 299, 423. Tac., *Ann.*, XX, 30. Je n'ai pas parlé des cercles de pierres brutes dont les restes existent toujours à Stonehenge, Abury, etc., parce que je ne trouve pas d'auteurs anciens qui aient parlé de ces sortes de pierres comme dépendantes des lieux sacrés chez les Celtes.

[5] Cæs., IV, 16.

sant, on lui préparait des sacrifices humains, qu'on regardait comme plus efficaces. Poussé par la superstition, qui ferme le cœur à tout sentiment d'humanité, le sacrificateur plongeait le couteau dans le sein de la victime (c'était ordinairement un captif ou un malfaiteur), et suivant que le sang coulait de la blessure avec plus ou moins de violence, ou dans les convulsions de la victime expirante, ils puisaient le présage du bonheur ou du malheur qui attendait le pays [1].

A la vénération que les druides bretons tiraient de leur caractère sacerdotal, le peuple joignait ce respect qu'une grande réputation de science ne manque jamais d'arracher à l'ignorance. Ils se disaient dépositaires d'une science mystérieuse bien au-dessus de l'intelligence vulgaire, et leurs écoles n'étaient ouvertes qu'aux fils des plus illustres familles. Ils étaient si renommés que les druides de la Gaule qui voulaient arriver à la perfection de leur institut ne dédaignaient pas de venir étudier sous leurs frères de Bretagne [2]. De même que dans les anciens ordres de prêtres de ce genre, ils soumettaient les adeptes à un long cours de discipline préparatoire, et l'on assure que parmi ces derniers, il s'en trouvait d'assez patients pour consacrer vingt ans à ce noviciat. Ils exigeaient des initiés le secret le plus inviolable; et, pour que les profanes ne pussent parvenir à la connaissance de leurs doctrines, ils proscrivaient l'usage des écrits : chaque précepte était donné en vers par le maître et confié à la mémoire du disciple [3].

Les druides ont mis tant de soins à cacher leurs dogmes qu'il n'est guère possible de les connaître parfaitement; ce que nous allons dire est le résultat du petit nombre des notions éparses dans les anciens livres et comparées avec les doctrines particulières aux bardes. Les druides se vantaient de connaître la nature, le pouvoir et les desseins de la Divinité; la figure, la grandeur, la formation et la destruction finale de la terre; les astres, leur position, leur mouvement et leur influence prétendue sur les choses humaines [4]. Ils pratiquaient l'art de la divination. Trois de leurs anciens astrologues étaient, dit-on, capables de prédire tout ce qui devait arriver avant le jour du jugement, et leur savoir en magie était si grand, à ce que dit Pline, que les Perses eux-mêmes pouvaient bien passer pour leurs disciples [1]. Ils avaient aussi des prétentions en médecine; mais leurs connaissances pratiques se réduisaient à l'usage du gui, de la verveine, du savinier et du trèfle; encore la vertu de ces simples n'était-elle pas attribuée à la nature des plantes, mais à l'influence des prières et des incantations [2]. Le grand but de leur ordre était, suivant eux-mêmes, « de réformer les « mœurs, d'assurer la paix et d'encourager la « vertu; » et la leçon suivante, qu'ils tâchaient d'inculquer au peuple, pouvait sans doute conduire à ce résultat : « Les trois premiers prin- « cipes de la sagesse sont d'obéir aux lois de « Dieu, de travailler au bonheur des hommes « et d'opposer la force d'âme aux accidents de « la vie [3]. » Ils enseignaient aussi l'immortalité de l'âme, mais ils ajoutaient à cette grande vérité la fiction absurde de la métempsycose [4]. L'homme, suivant leur doctrine, est placé dans

[1] Diod. Sic., v, 354. Tac., *Ann.*, xiv, 30. Cæs., vi, 15. Plin., xxx, 1. Strab., iv, 198.

[2] Cæs., vi, 12.

[3] Cæs., vi, 13. Ἀπορρητοδός. Diog. Laert., *in Proem.*, p. 5. Amstel., *apud* West.

[4] Cæs., vi, 13. Mela, iii, 243. Amm. Mar., xv, 427.

[1] Mela, iii, 243. Plin., xxx, 1. Solin., xxii, 42. Diod. Sic., v, 354. Cic., *de Div.*, i, 41. Triad. 89.

[2] Plin., xvi, 44; xxiv, 11; xxv, 9; xxx, 1.

[3] On peut voir ces deux triades dans Davis (*Celt. Researches*, 171, 182). Il est assez remarquable que la dernière ait été traduite par Diogène Laërte il y a plusieurs siècles. Ἀίδιον θεόν, καὶ μηδὲν κακὸν δρᾶν, καὶ ἀνδρείαν ἀσκεῖν. (Diog. Laërt., *in Proem.*, p. 5.)

[4] Cæs., vi, 13. Mel., iii, 243. Diod. Sic., v, 352. Strab., iv, 197. J'ai ajouté ici une explication de la métempsycose; elle est tirée des écrits des bardes. Il est si peu probable qu'un tel système ait été inventé après l'introduction du christianisme que je suis persuadé qu'on doit plutôt le regarder comme un reste des doctrines druidiques. Par la même raison, j'attribuerais volontiers à ces anciens prêtres le *rhyn*, ou langage mystérieux si souvent mentionné par les bardes. Ils semblent avoir attaché une signification arbitraire et symbolique à chaque arbre, à chaque arbrisseau, à leurs fleurs, à leurs feuilles, à leurs branches; et la substitution de ce sens allégorique aux noms réels des choses et de leurs propriétés doit avoir formé par ses nombreuses combinaisons une espèce de jargon entièrement inintelligible pour tout autre que pour les initiés. Cette science futile a été estimée durant plusieurs siècles, en raison de ses difficultés ou plutôt de son extravagance. Taliessin se vante complaisamment de connaître jusqu'au moindre jet d'arbuste de la grotte du devin, de connaître aussi la signification des *arbres* dans le recueil des traités, afin de connaître le bien et le mal. Davis, *Celtic Researches*, 245-253.

Digitized by Google

un *cercle de chances diverses;* le *bien* et le *mal* sont devant lui pour qu'il choisisse entre eux. S'il préfère le premier, la mort le fait passer de la terre dans un cercle de *félicité;* mais s'il choisit le second, la mort le ramène dans le cercle des *chances;* il doit, durant certain temps, faire pénitence dans le corps d'une bête ou d'un reptile, et il lui est ensuite permis de reprendre la forme humaine. Suivant que le mal ou le bien prédomine dans la constitution, le renouvellement de l'épreuve peut devenir nécessaire; mais après un certain nombre de transmigrations, ses fautes seront expiées, ses passions vaincues, et le cercle de *félicité* le recevra parmi ses habitants [1]. C'était à cette doctrine que les Romains attribuaient ce mépris de la mort qui se faisait si bien remarquer chez les peuples celtiques [2].

On ne sera pas étonné que des hommes qui, par leurs fonctions et leurs connaissances prétendues, se sont tant élevés au-dessus du vulgaire, aient acquis un ascendant absolu sur l'esprit de leurs compatriotes. Dans les délibérations publiques et privées de quelque importance, on demandait toujours leur avis, qu'on manquait rarement de suivre. Leur autorité maintenait la paix : la haine et la vengeance se taisaient devant eux; à leur voix, les armées ennemies remettaient le glaive dans le fourreau. Les contestations civiles étaient soumises à leur décision, et la punition même des crimes appartenait à leur justice. La religion leur conférait le pouvoir de contraindre à la soumission. La désobéissance entraînait l'excommunication, et dès le moment où la peine était prononcée, le coupable était banni de leurs sacrifices, privé de la protection des lois, flétri, stigmatisé, comme déshonorant sa famille et son pays [3].

Comme les druides donnaient leurs instructions en vers, ils devaient avoir quelque connaissance de la poésie, et nous trouvons en effet parmi eux une classe particulière qui se distinguait par le nom de bardes. Les triades assignent leur origine à certains individus dont les noms rappellent des caractères symboliques plutôt qu'ils n'indiquent des personnages réels [1]. Le barde était à la fois musicien et poëte, et sa voix s'accompagnait toujours des accords de sa harpe. Chaque chef en avait un ou plusieurs à son service; ils le suivaient dans son palais, louaient sa générosité et sa valeur, et chantaient l'histoire de leur pays. Dans les joyeux festins, aux heures du plaisir et de la folie, le barde saisissait sa harpe, et chacun admirait le héros objet de ses chants, et se pénétrait des sentiments que le barde voulait inspirer. Il accompagnait le chef et son clan sur le champ de bataille; c'était aux accords de son instrument que les guerriers marchaient à l'ennemi; au fort de la mêlée, il les animait par l'espoir que leurs actions vivraient dans ses chants et descendraient glorieuses vers la postérité [2].

Quant à la forme de gouvernement adoptée par les tribus bretonnes, il en est fait à peine mention dans l'histoire. Il paraît que dans quelques-unes l'autorité suprême se partageait entre plusieurs chefs; que dans beaucoup d'autres elle était confiée à un seul; mais que dans toutes le peuple conservait une grande influence. Pour ce qui concerne le mode de succession, on voit tantôt le père distribuer ses domaines entre ses enfants, tantôt le prince régnant laisser sa couronne à sa veuve, qui savait remplir les devoirs paisibles de la royauté ou, le glaive à la main, conduire ses sujets sur le champ de bataille [3]. Mais comme aucune loi ne réglait l'ordre des successions, il est probable que la force prenait souvent la place du droit et qu'un prince faible souffrait souvent de l'ambition d'un voisin belliqueux. On rapporte que les Bretons étaient querelleurs, d'un naturel rapace et vindicatif; que des dissensions intestines déchiraient leurs peu-

[1] Voyez les triades qui se trouvent dans les poëmes de William, II, 227, et l'abrégé qu'en a donné Davis, p. 185.

[2] Cæs., VI, 13. Mela, III, 243.

Indè ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum *redituræ* parcere vitæ.
Lucain, I, 460.

[3] Cæs., VI, 12. Diod. Sic., V, 354. Strabon, IV, 197. Dio. Chrys., *Orat.*, XLIX, p. 538.

[1] Triad. 58.

[2] Diod. Sic., V, p. 354. Athenæus, VI, p. 246. Ammien Mar., XV, 24. Strabon, IV, 197.

Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas
Laudibus in longum vates dimittitis ævum,
Plurima securi fudistis carmina bardi.
Luc., I, V, 447.

[3] Cæs., V, II, 20, 22. Diod. Sic., V, p. 347. Mela, III, p. 264. Tac., *Agric.*, XVI. Dio. Cass., LX, p. 779. Dio, *in Sever.*, p. 339.

plades, et que les prétextes ne manquaient jamais pour justifier l'oppression quand l'oppresseur pouvait compter sur l'impunité[1]. Ce furent ces querelles invétérées qui, divisant leurs tribus, hâtèrent l'époque de leur asservissement à la puissance romaine. « Il n'est pas, « dit Tacite, de circonstance plus heureuse que « celle où ces nations puissantes ne font point « cause commune ; elles combattent divisées et « sans appui, et chacune à son tour est forcée « de subir le joug de Rome[2]. »

Tels étaient les Bretons, qui par leur bravoure et leur persévérance firent échouer les desseins du premier et du plus belliqueux des Césars. Depuis cette époque jusqu'au règne de Claude et durant l'espace de quatre-vingt-dix-sept ans ils conservèrent leur ancienne indépendance : les guerres civiles des Romains les occupaient trop chez eux pour qu'ils songeassent à des conquêtes étrangères. Auguste annonça trois fois l'intention d'annexer la Bretagne à l'empire ; mais une ambassade respectueuse des insulaires et le soin de veiller sur des intérêts[3] plus graves détournèrent pour quelque temps le danger. Au lieu d'exiger le tribut imposé par César, Auguste se contenta de lever des taxes sur le commerce qui se faisait entre la Gaule et la Bretagne. Par cette mesure adroite, une somme plus forte que le montant du tribut entra dans le trésor impérial, et les Bretons payèrent sans murmure[4]. Un poëte courtisan a exalté cette opération financière comme s'il s'était agi de la conquête de l'île entière[5].

(A. D. 21.) Tibère suivit la politique d'Auguste, et il justifia par elle l'espèce d'abandon qu'il fit de la Bretagne, alléguant que l'empire était déjà trop étendu[6]. (A. D. 40.) Tenant une conduite opposée, Caligula, son neveu et son successeur, donna au monde un singulier spectacle, vrai jeu d'enfant digne du prince insensé qui l'avait imaginé. Cunobeline, le plus puissant des successeurs de Cassibelan, avait banni son fils Adminius. Le prince exilé se rendit auprès de l'empereur, et comme si la Bretagne eût été son patrimoine, il fit hommage de l'île entière entre les mains de Caligula. Le sénat fut immédiatement instruit de ce glorieux événement, et l'armée qui était destinée à marcher contre les Germains reçut l'ordre de se réunir sur les côtes de Gesoriacum[1]. L'empereur ne fut pas plus tôt arrivé qu'il rangea ses légions sur le rivage, fit avancer dans la mer la galère impériale où il était monté, revint précipitamment à terre et donna le signal du combat. Les soldats, étonnés, immobiles, demandaient où était l'ennemi ; mais Caligula leur répondit qu'ils venaient en ce jour de conquérir l'Océan, et il leur ordonna de ramasser les dépouilles du vaincu, c'est-à-dire les coquillages épars sur le sable, comme des preuves de leur victoire. Pour couronner cet acte de démence et en perpétuer le souvenir, il jeta dans ce lieu les fondements d'un superbe phare et se hâta de retourner à Rome pour s'y décerner les honneurs du triomphe[2].

(A. D. 45.) Mais cette comédie ridicule ne fit que précéder de peu de temps le fléau d'une invasion réelle. A l'instigation de Bèric, chef breton que des querelles domestiques avaient forcé de s'expatrier, l'empereur Claude ordonna à Aulus Plautius de conduire quatre légions et leurs auxiliaires dans la Bretagne. Ce ne fut pas sans difficulté qu'on parvint à les engager dans cette expédition ; mais comme elles traversaient le détroit, les soldats aperçurent un météore qui suivait la direction de la flotte, et ils le regardèrent comme un présage certain de la victoire. Les Bretons, sous les ordres de Caractacus et de Togidumnus, tous deux fils de Cunobeline, adoptèrent la tactique de leurs ancêtres, et ils cherchèrent moins à repousser les Romains qu'à les harasser. Mais les auxiliaires germains, plus propres à ce genre de guerre que les soldats des légions, poursuivirent les naturels à travers les rivières et les marais, et, malgré leur vigoureuse résistance, ils les repoussèrent au delà de la rive gauche de la Tamise. Togidumnus périt dans

[1] Maximè imperitandi cupidine, et studio prolatandi ea quæ possident. Mela, III, 265. Tac., *Agric.*, XII.

[2] Mela, III, 265. Tac., *Agric.*, XII.

[3] Dio, XLIX, p. 472 ; LIII, 586. Hor., l. I, ode 29 ; IV, 12.

[4] Strab., IV, p. 200.

[5] Præsens divus habebitur
Augustus, adjectis Britannis
Imperio.
Hor., III, 5.

[6] Tac., *Agric.*, XIII.

[1] Boulogne.

[2] Suet., *in Calig.*, 46, 47. Diod., LIX, 754. Les ruines du Britenhuis, sur la côte de Hollande, ont été regardées comme celles de ce phare. Camd., p. LIV, Gibson's version ; mais il est très-probable que ce fut à Boulogne que s'éleva cet édifice.

la mêlée. L'empereur prit alors en personne le commandement de l'armée; il s'avança jusqu'à Camalodunum [1] et reçut l'hommage de tous les Bretons des contrées voisines. A son départ, il divisa les forces romaines entre le légat Plautius et Vespasien, officier que son mérite fit revêtir plus tard de la pourpre impériale. Tout le pays au nord de la Tamise fut confié aux soins de Plautius; Vespasien eut les provinces du sud. L'un et l'autre éprouvèrent de la part des habitants la résistance la plus opiniâtre. Vespasien ne livra pas moins de trente batailles avant de soumettre les Belges et les naturels de l'île de Wight. Plautius, durant les cinq dernières années de son gouvernement, eut en tête Caractacus, chef indomptable des Cassii et des Silures, qui, le lendemain d'une défaite, revenait offrir le combat. Claude était entré à Rome en triomphe; Plautius n'obtint pour prix de ses services que les simples honneurs de l'ovation [2].

(A. D. 50.) Ostorius Scapula fut le successeur de Plautius. Pour réprimer les incursions des Bretons insoumis, il éleva deux chaînes de forteresses, l'une au nord, sur le cours de la rivière d'Avon, l'autre à l'ouest, sur la rive gauche de la Severn. Les cantons subjugués reçurent peu à peu la forme de provinces romaines; lorsque les Iceni tentèrent de secouer le joug, leur rébellion fut sévèrement punie, et une colonie de vétérans fut établie à Camalodunum pour les maintenir dans l'obéissance. La liberté des Bretons ne trouva bientôt plus d'asile que chez les Silures. L'amour frénétique de ces peuples pour leur indépendance les avait fait comparer aux anciens Sicambres; et leur haine pour le nom romain s'était, dit-on, envenimée par un propos imprudent d'Ostorius, qui avait dit que leur existence comme peuple était incompatible avec ses projets. Dans le Shrosphire, au confluent du Coln et du Téme, s'élève une haute montagne qu'on appelle Caër-Caradoc, et qui retient encore des traces de ses anciennes fortifications. Ce fut là que Caractacus et les Silures résolurent de défendre la liberté de leur patrie. Le bord de la rivière fut garni de troupes; des remparts de pierre sèche défendirent l'accès de la montagne. A l'approche des Romains, les Bretons se lièrent entre eux par le serment de vaincre ou de mourir, et leurs bruyantes clameurs défièrent l'ennemi au combat. Ostorius hésita; mais, cédant au vœu de ses légions, il donna le signal du combat. Le passage de la rivière fut forcé; les Romains gravirent la montagne sous une grêle de traits, et renversant les remparts, ils chassèrent les Silures de leur position. L'épouse et la fille de Caractacus tombèrent au pouvoir des vainqueurs; ses frères se rendirent peu de temps après; et lui-même, couvert de chaînes, fut livré à Ostorius par sa belle-mère Cartismandua, reine des Brigantes, sur la protection de laquelle il avait compté pour se soustraire à l'ennemi qui le poursuivait.

(A. D. 52.) La renommée de Caractacus avait déjà passé les mers, et les habitants de l'Italie étaient impatients de connaître l'homme qui pendant neuf ans avait bravé la puissance de Rome. En traversant la cité impériale, il exprima son étonnement que des hommes qui possédaient chez eux de tels palais les quittassent, prissent la peine de combattre, pour enlever aux Bretons leurs pauvres cabanes. Claude et l'impératrice Agrippine avaient pris place sur deux trônes élevés; la garde prétorienne s'étendait sur les côtés; le sénat et le peuple, en face de l'empereur, assistaient à ce spectacle. On portait d'abord les armes et les insignes du prince breton; venaient ensuite sa femme, sa fille et ses frères, déplorant leur sort funeste; Caractacus lui-même fermait cette marche pénible; mais il ne se montrait ni découragé par son infortune ni effrayé de la scène imposante qui se déployait sous ses yeux. Claude, disons-le à sa louange, lui fit un accueil gracieux et lui rendit la liberté; si même d'assez plausibles conjectures méritent quelque confiance, on peut croire qu'il l'investit de l'autorité souveraine sur une portion de la Bretagne conquise [1]. Cet événement fut célébré à Rome par des réjouissances extraordinaires. La captivité de Caractacus fut

[1] Malden ou Colchester.

[2] Dio, LX, 779-781. Suet., *in Claud.*, XVII, XXIV. Tac., *Agric.*, XIII. L'armée romaine traînait après elle plusieurs éléphants; c'était sans doute pour effrayer les Bretons. Dio, *ibid.* Les exploits de Plautius sont mentionnés dans une inscription à sa gloire, laquelle existe encore sur le mausolée de la famille Plautienne, près de Ponte Lucano, sur la route de Rome à Tivoli.

[1] Quædam civitates Cogidubno regi donatæ (is ad nostram usque memoriam fidissimus mansit). Tac., *Agric.*, XIV. Quoiqu'on trouve de grandes autorités pour penser que Cogidunus est la même personne que Caractacus, je suis tenté de soupçonner que c'était plutôt Togidumnos, qui, suivant Dion, aurait péri les armes à la main.

Digitized by Google

comparée par le sénat à celle de Syphax ; les poëtes dirent que Claude avait uni les deux mondes et fait entrer l'Océan dans les limites de l'empire[1].

Cependant les Silures ne s'abandonnèrent pas au désespoir ; sachant par expérience que le valeur sans discipline ne pouvait tenir contre la tactique et l'armure défensive des légions, ils renoncèrent à toute méthode régulière de faire la guerre, mais ils n'en devinrent que plus dangereux ; ils se contentèrent de harceler les Romains dans leurs quartiers, de couper leurs communications et de surprendre leurs détachements. Si plus d'une fois ils éprouvèrent de grandes pertes, plus d'une fois aussi ils en firent subir de cruelles à leurs ennemis ; on dit même que Ostorius fut tellement épuisé de fatigue et de chagrin par leurs continuelles attaques qu'il n'y put résister. (A. D. 53.) Aulus Didius, son successeur, se trouva bientôt engagé dans une guerre nouvelle. Venusius, chef des Jugantes, avait épousé Cartismandua : ils avaient été l'un et l'autre alliés fidèles des Romains ; mais peu de temps après son mariage, la reine se sépara de Venusius, et la place qui appartenait à l'époux fut remplie par un Breton nommé Vellocatus. Des hostilités en furent la conséquence immédiate. Cartismandue réclama l'appui des Romains au nom de ses anciens services ; les Brigantes, en haine de l'adultère, embrassèrent le parti de Venusius. Après plusieurs combats meurtriers, la reine fut contrainte d'abandonner le trône à son époux et de traîner dans l'abjection le reste de sa vie, sous la protection de ses alliés[2].

A Didius succéda Veranius, dont la mort prématurée ouvrit la route du commandement à Suetonius Paulinus, général d'une habileté consommée et de grande réputation. L'île d'Anglesey, berceau et résidence des druides, avait offert jusque-là une retraite sûre à ces prêtres ; et comme c'était à leur influence et à leurs discours qu'on attribuait la résistance obstinée des Bretons (A. D. 61), Suétone résolut de se rendre maître de cette île. Sa cavalerie traversa le détroit à la nage, tandis que l'infanterie passa dans des bateaux. En approchant de l'île sacrée, les Romains virent rangés sur le rivage non-seulement des guerriers, mais encore des troupes de druides des deux sexes. Les premiers, les bras tendus vers le ciel, dévouaient les ennemis au dieu de la guerre ; les autres, en habits de deuil, les cheveux flottant au gré du vent, des torches allumées dans les mains, couraient en tous sens le long du rivage. Saisis, au premier moment, d'une horreur superstitieuse, les Romains s'arrêtèrent, mais bientôt les reproches de leur chef et le honte d'être vaincus sans combattre les poussèrent en avant : leur facile victoire ne fit point couler leur sang. La puissance des druides reçut en ce jour une atteinte dont elle ne se releva jamais ; leurs autels furent renversés ; leurs bois sacrés tombèrent sous la hache des légionnaires ; les prêtres et les prêtresses périrent dans les flammes qu'ils avaient allumées pour leurs captifs[1].

Le séjour de Suétone dans l'île d'Anglesey laissa éclater une insurrection dangereuse. Prasutagus, roi des Icéni, depuis longtemps fidèle allié de Rome, voulant disposer de ses biens avec garantie de sûreté, désigna l'empereur comme cohéritier de ses filles. Mais la cupidité romaine était insatiable. Le procurateur impérial Catus s'empara immédiatement de l'entière succession. La veuve du roi, Boadicée, qui osa faire des remontrances, fut battue de verges comme une esclave, et des officiers romains déshonorèrent ses filles. La malheureuse princesse saisit la première occasion de se venger. Le récit des outrages qu'elle avait subis rappela aux Bretons leurs propres souffrances ; en peu de jours, la plupart des tribus conquises eurent pris les armes. Ce qui explique ce mécontentement général, c'est que les mauvais traitements et l'oppression de la part des conquérants étaient devenus intolérables. La jeunesse bretonne avait été traînée de force à des contrées lointaines pour servir dans les cohortes des auxiliaires ; pour pouvoir payer les taxes, les chefs des tribus s'étaient vus

[1] Tacit., *Ann.*, XII, 31-38.

Al nunc Oceanus geminos interluit orbes :
Pars est imperii ; terminus ante fuit.
E Catalect. Scalig. apud Camd., LIX.

[2] Tac., *Ann.*, XII, 40 ; *Hist.*, III, 45. Ce fait suffit pour qu'on puisse douter de l'exactitude de César (V, 14) et de Dion de Nicée (*in Sev.*, p. 339), qui représentent la communauté des femmes comme une institution nationale des Bretons. Peut-être cette opinion est-elle venue de ce que plusieurs familles habitaient les mêmes cabanes.

[1] Tac., *Ann.*, XIV, 29, 30.

obligés d'emprunter dix millions de drachmes [1] au philosophe Sénèque, qui les accablait des plus odieuses poursuites. Leurs biens venaient d'être cadastrés et chargés d'impôts; enfin beaucoup de familles nobles avaient été réduites à l'indigence et à l'esclavage [2]. Toutes ces causes réunies firent enfler le torrent qui fondit alors sur les établissements romains.

Camalodunum fut la première ville qui en éprouva la fureur. On avait érigé dans l'enceinte de cette colonie un temple à la divinité de Claude, le conquérant de la Bretagne, et les indigènes aspiraient ardemment à démolir ce monument de leur servitude. La ville, emportée au premier assaut, fut réduite en cendres; les murs du temple ne servirent qu'à prolonger de deux jours la défense de la garnison. Pétilius accourut à son secours avec la neuvième légion: elle fut écrasée sous le nombre des insurgés.

Cependant Suétone était retourné à Londres, déjà populeuse et florissante par son commerce [3]; ne pouvant protéger cette ville, il l'abandonna, emmenant avec lui ceux des habitants qui voulurent partager sa fortune. Londres devint la proie des flammes, et bientôt après la ville municipale de Vérulam éprouva le même sort. Les révoltés dans leur fureur traitèrent en ennemis tous ceux qui ne s'étaient pas joints à eux; ils les faisaient périr par le fer ou ils les immolaient impitoyablement en l'honneur d'Andraste, déesse de la victoire. Le massacre de soixante-dix mille victimes, sans distinction de sexe, d'âge, de rang, de patrie, atteste à la fois la violence de leurs ressentiments et l'étendue de la contrée où s'exerçait leur vengeance contre les Romains [4].

A la fin Suétone fut obligé de faire face à l'ennemi. Quoique la crainte eût empêché la seconde légion de se joindre à lui dans la retraite, il avait tiré de plusieurs garnisons environ dix mille hommes, et il avait pris une position où il ne pouvait être attaqué que de front. Les Bretons étaient réunis en masses autour de leurs chefs: les femmes, les enfants avaient été placés à l'arrière-garde sur une longue file de chariots, et l'air retentissait de leurs cris et de leurs imprécations. Les Romains gardaient le silence, ils laissèrent l'ennemi s'avancer sans faire eux-mêmes aucun mouvement, se formèrent en colonne triangulaire, et s'élançant tout à coup sur les Bretons, ils renversèrent tout ce qui s'opposait à leur passage. Toutefois la bataille fut longue et courageusement soutenue. Le nombre chez les Bretons suppléait au défaut de discipline, et leurs attaques successives étaient près d'épuiser la constance des légionnaires. Victorieux à la fin, les Romains prirent une terrible revanche; ils ne firent point de quartier, et ils enveloppèrent dans le même carnage les femmes, les enfants et les combattants. Tacite a comparé le résultat de cette journée aux victoires les plus glorieuses de l'ancienne Rome; et si c'est par le nombre des morts qu'on peut apprécier un succès, l'opinion de Tacite paraîtra justifiée: il évalue à quatre-vingt mille hommes la perte des Bretons. Cependant ceux qui avaient survécu à ce désastre voulaient tenter de nouveau le sort des armes; mais Boadicée, qui avait conduit les Bretons au combat et partagé avec eux les dangers de la journée, refusant de survivre à sa défaite, termina ses infortunes par une mort volontaire [1].

(A. D. 62.) Cette action brillante avait conservé aux armes romaines tout leur ascendant, mais elle ne mit pas fin à la guerre. Le bruit courut à la cour impériale que l'opiniâtre résistance des Bretons provenait de la crainte que leur inspirait la sévérité de Suétone: il fut rappelé, et, sous l'administration plus douce de ses trois successeurs, Turpilianus, Trebellius et Bolanus, les habitants des contrées soumises aux Romains furent peu à peu accoutumés au joug; mais le soin de pacifier la province, l'esprit de mutinerie qui régnait dans

[1] Environ 480,000 liv. sterl., ou 11,520,000 fr.

[2] Comparer Tac., *Ann.*, xiv, 31, avec Dion de Nicée, *apud* Xiphil., *in Ner.*, p. 169.

[3] Copiâ negotiatorum et commeatoum maximè celebre. Tac., 33.

[4] Tac., *ibid.* Dio. Nic., *ibid.* Leurs fêtes étaient célébrées dans les bois consacrés à Andraste. Quelques victimes étaient crucifiées, d'autres périssaient dans le feu. Ils pendaient les femmes captives ou ils les empalaient après leur avoir amputé les mamelles. *Ibid.*

[1] Tac., 34, 37. Dio Nic., *apud* Xiphil., *in Ner.*, p. 176. Dion s'dépeint cette héroïne comme une femme d'une haute stature et d'un grave maintien. Ses cheveux blonds tombaient jusqu'à terre; elle portait une tunique plissée de diverses couleurs; sa ceinture était une chaîne d'or, et un long manteau la couvrait en entier. Page 173.

l'armée et les rivalités des divers prétendants à l'empire empêchèrent ces gouverneurs de faire aucune tentative contre la partie indépendante de la Bretagne. (A. D. 70.) Mais aussitôt que Vespasien eut revêtu la pourpre, une ère nouvelle commença. Petillus Cerealis reçut l'ordre de soumettre les Brigantes, et, dans l'espace de cinq ans, cette tribu puissante augmenta le nombre des sujets de l'empire. (A. D. 75.) Julius Frontinus, qui lui succéda, subjugua presque en entier, pendant les trois années de son gouvernement, la nation guerrière des Silures [1].

(A. D. 78.) Cependant la réputation de tous ces gouverneurs s'éclipsa devant celle de Cneius Julius Agricola, qui se couvrit en Bretagne d'une gloire solide. Quand il arriva, l'armée était disséminée dans ses quartiers d'hiver. Il la rappela immédiatement dans les camps, et entrant sur le territoire des Ordovices, qui avaient surpris un détachement de cavalerie romaine, il passa au fil de l'épée la plus grande partie de cette nation. Précédé par la terreur de son nom, il prit à travers la contrée la route d'Anglesey; les habitants ne firent point de résistance, et l'île Sacrée fut une seconde fois réunie à l'empire. Dans les deux campagnes suivantes, il porta jusqu'au Tay les limites de son gouvernement. Toutes les tribus se soumirent l'une après l'autre; des garnisons furent établies dans tous les postes importants, et la crainte d'être vaincue força la révolte de s'éloigner. Agricola employa la quatrième année de son gouvernement à donner aux possessions romaines une frontière inexpugnable, et une ligne de forteresses qui s'étendit du détroit de Forth à celui de la Clyde opposa aux Bretons des provinces septentrionales une barrière qui défia leurs efforts [2].

Mais Agricola aspirait à une gloire plus solide qu'à celle des conquêtes, et il consacra ses hivers aux arts moins brillants mais plus utiles de la paix. Instruit par les erreurs de ses prédécesseurs, il réforma l'administration civile dans toutes ses branches, établit un système d'impôts plus égal, écouta avec bonté les plaintes des habitants et punit sévèrement la tyrannie des officiers inférieurs. Les Bretons, charmés de la douceur et de la justice de son gouvernement, le proclamèrent leur bienfaiteur. Les chefs, dociles à ses conseils, abandonnèrent le séjour des forêts pour s'établir dans le voisinage des stations romaines. Ce fut là qu'ils apprirent à goûter les bienfaits de la civilisation et qu'ils prirent le goût des améliorations. Le manteau breton fit bientôt place à la toge romaine; leurs maisons, leurs bains et leurs temples furent aussi construits à la romaine; on enseigna la langue latine aux enfants. Mais avec les mœurs des Romains, les Bretons adoptèrent leurs vices. L'esprit d'indépendance s'évanouit promptement dans ces innovations, et ces guerriers audacieux qui avaient bravé si longtemps la puissance des empereurs finirent par devenir peu à peu des provinciaux mous et efféminés [1].

Poussé par l'ambition ou la curiosité, Agricola franchit alors les limites qu'il avait d'abord prescrites à la conquête. Un chef irlandais chassé de son pays était venu chercher protection dans le camp des Romains. On sut par lui que l'île voisine possédait un climat et un sol semblables à ceux de la Bretagne, et qu'elle était habitée par des tribus de mêmes mœurs et de même tempérament. Agricola ne fut pas insensible à la gloire d'ajouter cette contrée inconnue aux provinces de l'empire; mais la prudence lui défendait de s'engager dans une seconde conquête avant d'avoir complété la première; il se contenta de prendre possession des côtes occidentales de la Bretagne, afin d'être prêt à saisir la première occasion favorable que le cours des événements pourrait lui offrir.

(A. D. 84.) Après avoir reçu l'année suivante la soumission des tribus établies sur le rivage du Forth, Agricola s'avança le long de la côte orientale. Les opérations de l'armée de terre avaient été combinées avec celles d'une flotte nombreuse. La vue de ces forces navales alarma les naturels; les Romains de leur côté n'écoutaient pas sans une secrète terreur ce qu'on leur disait de la multitude et de la férocité de leurs ennemis. Profitant d'une nuit

[1] Tac., *Ann.*, XIV, 37-39; *Hist.*, 1, 9, 60; 11, 97; *Vit. Agric.*, 8, 18, 17.

[2] Agricola semble avoir traversé la Dee, parcouru le Lancashire, le Westmoreland, le Cumberland et l'Annandale, jusqu'à l'isthme étroit qui se trouve entre les détroits de Forth et de la Clyde. *Gordon's Itin. septent.*

[1] Tac., *Agric.*, 18-24.

sombre, les Bretons attaquèrent les quartiers de la neuvième légion, pénétrèrent dans le camp et soutinrent dans les retranchements un combat longtemps incertain; ils ne se retirèrent que lorsque le jour naissant leur eût permis de découvrir les aigles des autres légions accourant au secours de leurs compagnons d'armes. Cette campagne ajouta peu de lustre aux armes impériales.

(A. D. 85.) Désireux d'illustrer la huitième et dernière année de son gouvernement, Agricola réunit toutes ses forces, qu'il augmenta de plusieurs cohortes de Bretons levées dans les tribus méridionales. Instruits du danger qui les menaçait, trente mille Calédoniens, commandés par Galgacus, entreprirent de défendre le passage des monts Grampians. On les découvrit, divisés par clans, échelonnés les uns au-dessous des autres sur le penchant de la montagne; la plaine au pied de la hauteur était couverte de cavalerie et de chars de guerre. Agricola rangea ses troupes sur deux lignes; il composa la première des auxiliaires, la seconde des légions. Tant qu'on ne combattit qu'avec des flèches et des javelots, les Bretons, plus nombreux, eurent l'avantage; mais quand la mêlée commença, leurs épées lourdes et sans pointe servirent mal leur courage, et ils furent peu à peu chassés de la montagne par l'attaque vigoureuse des auxiliaires [1]. Une tentative faite pour surprendre l'arrière-garde des Romains fut déjouée par la vigilance du général, qui à son tour prit les Bretons en flanc et les mit en désordre. Le courage et le désespoir de quelques corps détachés prolongèrent le combat jusqu'à la nuit. Le lendemain matin laissa voir un spectacle bien différent. Un silence effrayant avait succédé au bruit et au tumulte de la veille, et les colonnes de fumée qui s'élevaient à l'horizon prouvaient que les Bretons dans leur fuite avaient brûlé leurs chaumières. Dix mille Calédoniens et environ quatre cents Romains restèrent, dit-on, sur le champ de bataille [2].

Après cette victoire l'armée rentra dans ses quartiers d'hiver: la flotte poursuivit sa marche et, faisant le tour de l'île, alla aborder au port de Sandwich, d'où elle était sortie pour cette expédition. Domitien, jaloux d'Agricola, ne lui accorda que les simples ornements du triomphe : il lui refusa la marche triomphale. Après avoir résigné le commandement à son successeur Lucullus, Agricola revint à Rome, alla voir l'empereur son maître et s'enfonça dans l'obscurité de la vie privée [1]. (A. D. 86.)

La puissance romaine était alors solidement établie dans l'île. Les tribus soumises ne firent aucune tentative pour recouvrer leur indépendance; et les Calédoniens, humiliés par leur dernière défaite, se contentèrent de pouvoir parcourir en liberté leurs forêts natales. Les successeurs d'Agricola, au lieu de conduire les légions au combat, s'occupèrent de protéger la tranquillité publique, d'établir convenablement l'administration des provinces et d'assimiler la Bretagne aux autres contrées qui avaient été déjà incorporées à l'empire. Une esquisse rapide de ce système ne sera peut-être pas sans intérêt pour le lecteur.

I. Le gouverneur portait le titre de préfet ou propréteur de Bretagne; il exerçait sur toute l'île l'autorité suprême, mais son pouvoir précaire était subordonné par sa durée à la volonté de l'empereur. Il réunissait en sa personne tous les genres d'autorité que possédaient à Rome les divers magistrats : il commandait l'armée, il était investi de l'administration de la justice et pouvait substituer ses propres idées d'équité à la lettre trop rigoureuse de la loi. Une autorité si étendue, à laquelle on ne pouvait opposer de résistance, devait souvent donner lieu à des actes d'injustice, et, quoique la voie du recours à l'empereur et au sénat fût ouverte aux indigènes, l'éloignement de la capitale et l'appui de ses patrons laissaient espérer ou plutôt garantissaient à l'oppresseur une scandaleuse impunité. Toutefois, par la suite, le pouvoir exorbitant des préfets fut limité par l'empereur Adrien, qui, dans son édit perpétuel, créa un système de règles de conduite pour ces officiers et rendit l'administration de la justice uniforme pour toutes les provinces de l'empire [2].

II. Le procurateur ou questeur était subordonné au préfet, mais nommé par l'empereur; ses fonctions consistaient à lever les taxes et

[1] Ils avaient des boucliers d'osier recouverts de cuir, et de longues et lourdes épées, avec lesquelles ils ne frappaient que du tranchant et non de la pointe. Tac., *Agric.*, XXXVI.

[2] Tac., *Agric.*, 24-38.

[1] Tac., *Agric.*, 40.

[2] Tillem. Emp., II, 51.

à administrer les revenus de la province. Ces revenus provenaient de divers impôts : une capitation qui non-seulement atteignait les vivants, mais qui frappait encore les funérailles des morts ; une taxe sur les legs, la vente des esclaves et les ventes à l'enchère ; le dixième du produit des mines ; une certaine quantité de grains, de foin et de bétail, payable en nature ou en argent, au choix du procurateur [1]. Il remplissait aussi quelquefois le honteux office d'espion, et ses rapports s'enflaient de détails exagérés sur la richesse, le pouvoir et l'ambition du préfet. Car la distance qui séparait ce dernier du siége du gouvernement et la force naturelle de l'île étaient pour les empereurs une source continuelle de soupçons et de méfiance ; et, dans le cours de cette histoire, nous verrons plus d'une fois ces soupçons justifiés par des usurpateurs qui, à la tête des légions bretonnes, s'empareront de la pourpre et combattront pour l'empire de Rome.

III. Le nombre de troupes qu'on entretenait en Bretagne a dû varier selon les circonstances. Quand Plautius entreprit de réduire l'île, il commandait quatre légions avec leurs auxiliaires, ce qui, d'après un calcul modéré, pouvait excéder cinquante mille hommes [2]. Si on avait mis en même temps garnison dans toutes les stations militaires, en général très-rapprochées dans tout ce pays, il aurait fallu encore plus de monde [3] ; mais il est probable qu'à mesure que le pouvoir romain s'affermit, plusieurs de ces postes furent abandonnés, et que, dans la décadence de l'empire, on ne priva pas les autres provinces de troupes nécessaires à leur défense. Les citoyens romains avaient seuls le privilége d'entrer dans les *légions ;* mais les *auxiliaires* se composaient de tous les habitants des provinces qui n'avaient pas obtenu le droit de cité, ou des barbares que le sort de la guerre ou l'espérance de s'enrichir avait attachés au service impérial. Ces auxiliaires égalaient presqu'en nombre les légionnaires ; les anciens écrivains dans leurs ouvrages et les anciens monuments dans leurs inscriptions nous ont fait connaître les noms de trente-trois cohortes auxiliaires d'infanterie et de onze escadrons, aussi auxiliaires, de cavalerie stationnés en Bretagne [1]. Toutes ces troupes s'étaient formées d'étrangers : car, bien que par une loi de conscription les naturels fussent obligés au service militaire, il ne leur était pas permis de rester dans l'île. Chez eux, ils auraient pu employer leurs armes pour défendre l'indépendance de leur patrie ; mais, sur le continent, ils n'avaient aucune liaison avec les habitants ; ils dépendaient, pour leur subsistance, des libéralités de l'empereur ; et, loin de songer à le renverser, ils se montraient toujours prêts à défendre et à soutenir le trône de leur bienfaiteur. On ignore quel pouvait être leur nombre ; mais on a la preuve qu'ils formaient au moins vingt-six cohortes, qu'on envoyait ces cohortes jusque dans l'Égypte et dans l'Arménie, que même quelques-unes avaient gagné par leur valeur le surnom d'*Invincibles* [2].

Lorsque les conquêtes des Romains en Bretagne furent arrivées au point qu'elles ne franchirent pas, le pays soumis fut divisé en six provinces irrégulières, que gouvernaient des préteurs choisis par le préfet. Le long espace de terre qui s'étend de l'extrémité occidentale du Cornouailles jusqu'au cap du sud, dans le comté de Kent, est presque séparé du reste de l'île par le bras de mer qu'on appelle aujourd'hui canal de Bristol et par le cours de la Tamise. De toutes les provinces britanniques, c'était la plus riche ; et, soit parce qu'elle avait été conquise la première, soit à cause de

[1] Dans les provinces qui se soumettaient volontairement, c'était seulement le dixième (frumentum decumanum) ; dans les provinces conquises, la quantité était arbitraire (frumentum stipendiarium). De plus, les naturels fournissaient le blé nécessaire aux troupes à un prix fixe (frumentum emptum). Quant à la quantité destinée pour l'usage du gouverneur, il en payaient d'ordinaire en argent le montant du l'estimation (frumentum æstimatum). Voyez le *Tacite de Murphy*, de la Bletterie, vol. IV, p. 402.

[2] A cette époque, une légion consistait en six mille cent fantassins, sept cent vingt-six cavaliers et à peu près le même nombre d'auxiliaires. (Veget., II, 6. Tac., *Ann.*, IV, 5.) Sous les successeurs de Constantin, le nombre des légions avait été porté de vingt-cinq à cent trente-deux ; mais leur masse avait été réduite de sept mille à douze cents hommes. (Panein., *ad Notit. imp.*, f. 23.)

[3] Il y avait en tout cent soixante-six stations, sans compter plusieurs petits forts. Ric. Corin., I, p. 17, 33. Whitaker's Manches., III, 2; XI, 2.

[1] Il n'est cependant pas improbable que la même cohorte ou le même escadron ait pu être désigné sous deux noms différents.

[2] *Apud* Camd., *Introd.*, p. CVII.

sa plus grande proximité, on la distingua par le nom de Bretagne première. La Bretagne seconde comprenait la principauté actuelle de Galles et tout le terrain que la Severn embrasse dans les sinuosités de son cours, vers le canal de Saint-Georges. Flavia Cesariensis n'était en rang que la troisième province, quoiqu'elle fût la première en étendue; elle était bornée de deux côtés par les deux Bretagnes, et de deux autres par l'Humber, le Don et l'océan Germanique. Au nord de l'Humber se trouvait la province Maxima : elle arrivait jusqu'à l'Éden et la Tyne; à l'est et à l'ouest les deux mers baignaient ses rivages. Venait ensuite Valentia, qui renfermait la basse Écosse jusqu'aux détroits de la Clyde et de Forth. Les tribus situées au delà de ces détroits formaient le sixième gouvernement, ou de Vespasiana, que séparait des Calédoniens indépendants une longue chaîne de montagnes qui commence près de Dumbarton, traverse les deux comtés d'Athol et de Badenoch et s'étend au delà du détroit de Murray; mais la plus grande partie de cette province avait depuis si longtemps brisé le joug de Rome qu'il en est très-rarement parlé dans les anciens écrits, et la *prétenture*[1] d'Agricola a été généralement regardée comme limite septentrionale de l'empire dans la Bretagne[2]. Chacune de ces divisions avait un gouverneur particulier, sous l'inspection générale du préfet; mais les gouverneurs s'occupaient de leurs intérêts particuliers beaucoup plus que de ceux des provinciaux. Tout Breton de naissance était exclu, dans son propre pays, de tout emploi qui pouvait donner du crédit ou de l'autorité; il était même défendu par la loi aux Romains qui avaient des emplois de ce genre d'épouser une femme indigène ou d'acquérir des propriétés dans l'île[3].

Dans toutes ces provinces on voyait répandues un grand nombre de villes habitées et de stations militaires dont les noms se conservent dans les itinéraires de Richard et d'Antonin. Les unes devaient leur origine aux Bretons, les autres aux Romains; on les divisait en classes qui prenaient rang suivant leur importance ou suivant leur privilége. Les colonies avaient la première place. Depuis bien longtemps Rome était dans l'usage de récompenser ses vétérans en leur donnant des terres dans les pays conquis; et pour ces concessions on choisissait d'ordinaire les lieux qui offraient le double avantage d'un sol fertile et d'une position militaire. Chaque colonie représentait en petit la métropole : c'étaient les mêmes coutumes, les mêmes lois, et les magistrats portaient les mêmes titres, exerçaient la même autorité. Il existait dans la Bretagne neuf de ces établissements, tous gouvernés militairement, à l'exception de deux[1]. On aperçoit dans la constitution des premières des ressemblances frappantes avec les tenures féodales du moyen âge. Le vétéran tenait sa terre de la munificence de l'empereur; aussi était-il obligé d'enrôler ses fils dans l'armée aussitôt qu'ils sortaient de l'adolescence. Les jeunes gens qui refusaient de servir le bienfaiteur de leur père et de leur famille encouraient la disgrâce de l'empereur, ou même ils subissaient l'emprisonnement et quelquefois la mort. Les priviléges des villes municipales égalaient presque les avantages dont jouissaient les colonies; sur quelques points même ils les excédaient; leurs habitants n'étaient pas soumis à l'action des statuts impériaux; et, quoiqu'ils eussent le titre de citoyens romains, ils avaient le droit d'élire leurs décurions, ou magistrats, et de se donner des lois. D'aussi grands priviléges étaient destinés à d'éminents services, et la Bretagne ne posséda jamais que deux villes municipales, Vérulam et York[2]. Quant au *jus Latii*, ou droit latin, qui conférait des avantages particuliers, on l'accordait plus aisément. Dix villes britanniques l'avaient obtenu de la faveur de divers empereurs; ce droit leur donnait la faculté d'élire leurs magistrats, qui, au bout d'un an, abdiquaient leurs emplois et obtenaient le droit de bour-

[1] Du latin *prætentura*, qui signifie ouvrage avancé, fortification construite sur les frontières. (*Note de l'Éditeur.*)

[2] Ric. Corin. I, p. 15, *Not. imp occ.*, f. 155. Les capitales de ces provinces étaient Richborough, Caerleon, Londres, York, Whithern et Inverness. On a mis en doute l'existence de la province de Vespasiana, mais l'autorité de Richard est fortifiée par le témoignage de Ptolémée, qui nomme la station militaire de Pterotone ou Inverness. Ptol., VIII, 2, *apud* Gale. Whit. Manch., I, 8; III, 2; XI, 2.

[3] *Voy.* les Pandectes, XXIII, lit. II, n. 38, 57, 63. Cod. Théod., VIII, tit. XV, leg. 1.

[1] Richborough, Londres, Colchester, Bath, Gloucester, Caerleon, Chester, Lincoln et Chesterfield. Ric. Corin., I, p. 36.

[2] Ric. Corin., I, p. 36.

geoisie romaine[1]. Ce droit était pour les provinciaux un grand sujet d'ambition; l'utile expédient des élections annuelles l'avait fait conférer successivement à presque tous les membres de chaque corporation latine. Les autres villes étaient stipendiaires, c'est-à-dire obligées, comme ce mot l'indique, de payer tribut, et gouvernées par des officiers romains qui recevaient leur commission du préteur. Cependant ces distinctions furent abolies par degrés. Antonin accorde le droit de bourgeoisie à tout habitant des provinces qui avait de la naissance et de la fortune. Caracalla étendit ce privilége à tout le corps de la nation[2].

Agricola avait défait les Calédoniens, mais il ne les avait pas subjugués. Après son départ, ils continuèrent d'insulter la puissance romaine; ils franchirent plus d'une fois la ligne de forts établie entre les détroits, et le succès qu'ils obtinrent ralluma dans presque tous les cœurs le désir de l'indépendance. En moins de trente ans, la situation de la Bretagne devint si précaire qu'elle rendit nécessaire la présence de l'empereur Adrien. (A. D. 120.) L'histoire se tait sur ses exploits; mais, d'après le témoignagne des médailles et des inscriptions, nous pouvons croire qu'il repoussa les barbares et qu'il recouvra les provinces perdues[3]. Mais si le souvenir de ses victoires s'est perdu, se mémoire du moins s'est conservée dans un monument militaire qu'il fit construire et qui a défié jusqu'ici les ravages du temps. Convaincu par expérience que la prétenture d'Agricola ne pouvait arrêter les tribus du Nord, il résolut d'opposer une seconde barrière à leurs incursions en élevant un rempart garni de fossés au travers de l'île, à partir de le baie de Solway, sur la côte occidentale, jusqu'à l'embouchure de la Tyne, sur la côte orientale. Ce grand ouvrage avait plus de soixante milles de long (trente lieues), et des corps de troupes considérables stationnaient constamment sur toute la ligne, à des intervalles assez rapprochés[1].

(A. D. 146.) Mais la tranquillité, qu'Adrien avait rétablie, fut souvent troublée sous le règne de son successeur Antonin. Au delà du rempart, les six tribus des Maætes raffermirent leur indépendance; au midi, les Brigantes prirent les armes et envahirent le territoire des Ordovices. Lollius Urbicus fut nommé propréteur de la Bretagne, il réprima les Brigantes, subjugua les Maætes, et, à l'imitation d'Adrien, éleva dans l'isthme un nouveau rempart, long de trente-six milles, depuis Caerriden, sur le Forth, jusqu'à Alcluid, sur la Clyde, et en l'honneur de l'empereur, il lui donna le nom de rempart d'Antonin : de nombreuses inscriptions, encore existantes, indiquent les noms des différents corps qui travaillèrent à l'élever et les portions respectives dont chacun d'eux fut chargé[2].

(A. D. 180.) Les Calédoniens et les Romains étaient alors en état permanent d'hostilité. Poussés par la haine nationale autant que par la soif du pillage, ces intraitables barbares attaquaient tous les ans la muraille d'Antonin, trompaient souvent la vigilance des gardes ou triomphaient de leur résistance, et répandaient la dévastation dans la province. Mais, sous le règne de Commode, leurs incursions prirent un caractère plus formidable, et le mécontentement des légions alarma l'empereur pour le salut de la Bretagne. Ulpius Marcellus, soldat d'une valeur éprouvée et d'une intégrité irréprochable, étant devenu propréteur, réta-

[1] Inverness, Perth, Dumbarton, Carlisle, Callerick, Blackrode, Cirencester, Salisbury, Caister dans le comté de Lincoln, et Stack dans celui de Longwood. Itin., *ibid.*

[2] Tillem. Emp., II, 103. C'est ce qui fit que Rutilius lui adressa ce vers :

Urbem fecisti quod prius orbis erat.

RUTIL., *Itin.*, v. 66.

[3] Voyez Speed., 96. Camd., *Introd.*, LXXIX.

[1] Spartian., *in Hadrian.*, p. 290. On peut suivre les traces de la muraille depuis Burgh, dans les sables, jusqu'à la ville de Newcastle, en évitant les montagnes et en serpentant le long des vallées. Le fossé semble avoir eu onze pieds de largeur et neuf de profondeur. Aujourd'hui le rempart s'élève en quelques endroits à six pieds au-dessus de l'ancienne surface du sol. En outre, deux levées de terre, l'une au nord, l'autre au midi, courent tout le long de la ligne parallèlement au fossé, à la distance de près de vingt pieds. Il est probable que la levée de terre au midi était une voie militaire, et qu'originairement l'ouvrage d'Adrien, comme celui d'Antonin entre les détroits, ne consistait que dans le fossé, le rempart et le chemin. La chaussée du nord dut être ajoutée dans la seule comme passage militaire pour la muraille de Sévère, lorsque le rempart d'Adrien cessa d'être regardé comme une bonne défense.

[2] Pausan., *in Arcad.*, l. VIII, p. 698. Capitol., *in Anton.*, p. 297. Horsley, *Brit. Rom.*, p. 160. Henry, II. App., IX, 476.

blit la discipline dans l'armée et refoula les Calédoniens dans leurs montagnes; mais ses services furent payés d'ingratitude. Sa sévérité lui attira la haine d'une soldatesque séditieuse, et sa gloire excita la jalousie d'un prince dissolu. Ce ne fut pas sans peine qu'il déroba sa vie aux poignards des mutins; et Commode fut violemment tenté de la lui ôter après l'avoir privé de son commandement [1].

Cependant les légions britanniques mirent bientôt à l'épreuve l'énergie ou la faiblesse de l'empereur. Elles envoyèrent une députation de quinze cents hommes demander la tête du ministre Perennis. Ces dangereux pétitionnaires traversèrent sans obstacle la Gaule et l'Italie, et rencontrèrent Commode lui-même aux portes de Rome. Pour un prince avide de plaisirs et prodigue de sang, c'était peu que la vie d'un favori : il livra Perennis à leur rage. Après avoir battu de verges ce malheureux, ils lui coupèrent la tête; sa femme et ses filles furent immolées sur son cadavre [2].

(A. D. 190 — 197.) Clodius Albinus reçut, après le rappel de Marcellus, le gouvernement de la Bretagne. Sa naissance et ses talents excitèrent la jalousie de son maître, qui, pour éprouver sa fidélité, ou, comme il est plus probable, pour tenter son ambition, lui offrit le rang et l'autorité de César. Albin eut la prudence de rejeter cette offre insidieuse; mais après la mort de Commode et les règnes éphémères de Pertinax et de Julianus, il accepta de l'empereur Sévère cette même dignité. Ces dehors d'amitié et de bienveillance couvraient dans Sévère une haine mortelle; on put bientôt en acquérir la preuve. Albin, excité par ses partisans, revêtit la pourpre impériale et conduisit dans la Gaule les légions britanniques. Cent mille hommes, de part et d'autre, combattirent dans la plaine de Trévoux, près de Lyon. La cause d'Albin parut d'abord triompher; Sévère disparut même du champ de bataille, mais revenant avec des troupes fraîches, il engagea de nouveau le combat, et il obtint la victoire. Le César britannique paya de sa tête les torts de son imprudente ambition [3].

(A. D. 198.) Dès ce moment, Sévère fut maître absolu de l'empire. Pour abolir le pouvoir exorbitant du préfet de la Bretagne, il divisa l'île en deux gouvernements [1], confia l'un à Héraclianus, et l'autre à Virius Lupus. Ce dernier, qui n'avait que des troupes de nouvelle levée, ne pouvait résister aux efforts réunis des Maætes et des Calédoniens; il fut obligé d'acheter une trêve à prix d'argent. Mais cet expédient, qui ne lui procurait qu'un repos momentané, invitait ses ennemis à renouveler leurs tentatives, et Lupus, fatigué de leurs continuelles hostilités, sollicita l'empereur de se rendre sur les lieux en personne et d'amener une armée nombreuse [2].

(A. D. 207—211.) Sévère était d'un âge avancé et d'une santé languissante : il ne laissa pas de se rendre aux instances de son lieutenant. Il s'était fait accompagner de ses deux fils, Caracalla et Géta : il remit à ce dernier le gouvernement civil de la province et donna un commandement à Caracalla dans l'expédition projetée. Quand l'empereur s'éloigna d'York, il parut annoncer par le choix des généraux, le nombre des légions et des cohortes auxiliaires, et le train immense de chariots chargés de provisions et de machines de guerre qui suivaient l'armée, qu'il était décidé à subjuguer ou à exterminer toutes les tribus rebelles du Nord. Les Bretons n'étaient pas préparés contre une si formidable invasion. Ils n'avaient pour leur défense qu'un étroit bouclier, et leurs armes offensives consistaient en un poignard, une lourde épée attachée à la ceinture par une chaîne de fer, et une courte lance à l'extrémité de laquelle était suspendue une clochette. Mais ils avaient pour auxiliaires la nature du pays, tout couvert de montagnes, de lacs et de forêts; leur tempérament endurci à la fatigue, à la faim et aux privations; l'habitude de courir, de nager, de traverser les rivières et les marais; et surtout le mépris du danger et un amour indestructible de liberté. La marche des Romains fut constamment interrompue par la nécessité d'ouvrir des chemins au travers des bois, de jeter des ponts sur les rivières et d'élever des chaussées dans les marais. En vain Sévère voulut attaquer l'ennemi de front : les naturels

[1] Dio, *apud* Xiphil., *in Commodo*, p. 286, 287.

[2] *Ibid.*, p. 287. Lamprid., *in Comm.*, p. 311. Zonar., p. 209.

[3] Herodian., III, 16-23. Dio, *apud* Xiphil., *in Sever.*, p. 322, 324.

[1] Εἰς δύο ἡγεμονίας, Herodian., III, 24. Spartan., *in Sever.*, p. 320. *Inscriptions in Speed.*, p. 139, par erreur, pour III.

[2] Herodian., III, 46.

s'étaient sagement séparés en petits corps, qui, s'attachant, pour ainsi dire, aux flancs de l'armée romaine, épiaient le moment de saisir le moindre avantage ; plus d'une fois par des attaques subites ils portèrent le désordre dans les lignes trop étendues de leurs ennemis. L'empereur, sans s'effrayer de ces pertes ni des difficultés qu'il rencontrait, poussa en avant jusqu'au détroit de Cromarty ; là, il consentit à recevoir les offres de soumission qu'il avait d'abord formellement refusées ; et pour avoir l'air de punir l'opiniâtreté des naturels, il exigea d'eux l'abandon nominal d'une partie de leur territoire. Ce faible avantage avait été chèrement acheté ; et le nombre des Romains qui périrent de fatigue, de maladie ou par le fer fut estimé à cinquante mille hommes [1].

Sévère, de retour à York, put chercher à loisir les moyens de pourvoir à la tranquillité future des provinces méridionales. Ce qu'il avait vu lui avait donné la conviction que des remparts de gazon ne pouvaient résister aux assauts de ces barbares actifs et persévérants ; il résolut d'opposer à leurs incursions une muraille solide de pierre, à quelque distance au nord de celle d'Adrien. Dans le voisinage de la mer, la muraille nouvelle conservait la même direction que l'ancienne ; mais, à mesure qu'elle approchait des terres élevées, elle laissait le rempart de cet empereur suivre son cours tortueux tout le long des vallées ; elle s'élevait audacieusement sur les plus hautes éminences et se prolongeait sur le bord des précipices les plus escarpés. Elle était haute de douze pieds [2], et la largeur de ses fondations variait de deux à trois verges. On avait creusé en avant un fossé des mêmes dimensions que celui d'Adrien, et on destina pour sa défense quatre escadrons de cavalerie et quatorze cohortes, ce qui formait une armée de dix mille hommes, occupant dix-huit postes sur toute la longueur de la muraille. Les historiens de Sévère parlent de cette étonnante construction comme du monument le plus glorieux de son règne, et les modernes voyageurs contemplent aujourd'hui ses restes avec une vive admiration [3].

[1] Dio, *apud* Xiphil., *in Severo*, p. 340. Herod., III, 46, 49.

[2] Bède, *Hist.*, I, 12.

[3] *Notit. imp.* Pancirol., f. 178, 177. Maximum decus, Spart., *in Severo*, p. 321.

A peine les Romains avaient-ils évacué le territoire des Calédoniens et des Maætes que Sévère reçut la nouvelle que les barbares avaient repris les hostilités. Les fatigues de la dernière campagne avaient tellement augmenté ses infirmités qu'il ne put rejoindre l'armée. Il en donna le commandement à Caracalla, avec l'ordre d'exterminer sans pitié toute la race des rebelles. Mais ce prince avait en vue un objet bien différent : c'était d'exclure de la succession son frère Géta. Au lieu de marcher contre les Bretons, il s'efforça de gagner l'affection des troupes par l'indulgence et les largesses ; et dès que son père eut rendu dans York le dernier soupir, il renouvela la paix, licencia l'armée et reprit le chemin de Rome [1].

(A. D. 211—284.) L'histoire n'est guère autre chose qu'un tableau des misères qui affligent les hommes par l'effet des passions de quelques-uns d'entre eux. Si donc, durant les soixante-dix ans qui s'écoulèrent depuis la mort de Sévère, les anciennes annales restent muettes sur la Bretagne, nous devons en conclure qu'au prix de ce qui avait été, ce furent soixante-dix ans de tranquillité et de bonheur. Les tribus du Nord respectèrent la force des nouveaux remparts et la valeur de l'armée qui les gardait, et les habitants du Midi, accoutumés dès l'enfance à la soumission, supportaient sans impatience le joug qui avait pesé de tout son poids sur leurs ancêtres, nés libres. Le reste de l'empire était agité par les prétentions des nombreux compétiteurs connus sous le nom des trente tyrans, et d'après les monnaies qu'on a découvertes postérieurement dans l'île, on suppose que Posthumus, Lollianus, Victorinus, Tetricus, Bonosus et Ælianus furent successivement reconnus en Bretagne. Si cette supposition est juste, on peut aussi présumer, d'après le silence de l'histoire, que leur autorité fut admise sans opposition, tandis que dans les autres provinces elle ne s'établit qu'à la pointe de l'épée. Il est probable que la Bretagne eut toujours le même sort que la Gaule.

L'état de trouble où se trouvait l'empire donna des espérances aux barbares qui, sous les noms de Francs et de Saxons, possédaient toutes les côtes depuis les bouches du Rhin jusqu'à l'extrémité de la Chersonèse cimbrique. Ils amenèrent dans leurs propres ports

[1] Dio, p. 342. Herod., *ibid.*

Digitized by Google

tout le commerce des détroits, et ils insultèrent par leurs pirateries toutes les côtes de la Gaule et de la Bretagne. Pour châtier ou réprimer leur insolence, les empereurs Dioclétien et Maximien donnèrent à Carausius, capitaine habile, Ménapien de naissance, le commandement d'une flotte puissante, avec le titre de comte du rivage saxon. Mais sa conduite ne tarda pas à donner des soupçons. Les pirates continuaient impunément leurs déprédations, et ils livraient régulièrement à Carausius une portion de leur butin, dont le produit servait à corrompre la fidélité des marins. Maximien résolut de punir cette perfidie. Mais ce Ménapien fortifia Boulogne à la hâte, conclut une alliance avec les barbares, fit voile pour la Bretagne, décida l'armée et la flotte à épouser sa cause, et prenant avec la pourpre impériale le titre d'Auguste, il parut défier toute la puissance de Rome.

(A. D. 293.) Le règne de cet aventurier ne fut pas moins glorieux que fortuné. Les Calédoniens prirent la fuite devant ses armées. La côte occidentale de la Gaule reconnut son autorité, et une flotte nombreuse porta la terreur de son nom jusqu'à l'entrée de la Méditerranée. Toutefois, on ne pouvait s'attendre à voir les empereurs consentir sans résistance au succès de son usurpation. Ils avaient cru d'abord prudent de le reconnaître en qualité de collègue; mais quand ils eurent adopté les deux Césars Galère et Constance, ils chargèrent ce dernier de lui reprendre la Bretagne. Constance commença par le siége de Boulogne, dont il ferma le port par une jetée de pierres, et la garnison, que ce grand ouvrage empêchait de tirer des secours de la Bretagne, dut finir par se rendre après une résistance obstinée. Cette perte fut sensible à Carausius, mais il ne perdit pas courage. Il était encore maître de la mer et il avait une armée nombreuse; mais tandis qu'il cherchait à se garantir d'un péril éloigné, il périt victime d'une trahison domestique: son ministre Allectus, qui avait abusé de sa confiance et qui redoutait son ressentiment, l'assassina dans York, la huitième année de son règne.

Allectus ne jouit que trois mois du fruit de sa perfidie. Constance employa ce temps à préparer une flotte capable de transporter sûrement ses troupes dans l'île. Pour distraire l'attention de l'ennemi, il en fit deux escadres, dont l'une, commandée par lui-même, se tenait devant Boulogne, tandis que l'autre, sous les ordres du préfet Asclépiodote, était stationnaire à l'embouchure de la Seine. Cédant à l'impatience des marins, ce dernier mit en mer avant Constance, et, protégé par le brouillard, il passa près de l'île de Wight sans être aperçu par la flotte des Bretons, ce qui lui permit d'arriver sans obstacle à la côte voisine. Constance, avec des forces plus considérables, se dirigea vers la côte de Kent, et il reçut en abordant l'agréable nouvelle de la mort d'Allectus. Au premier bruit de l'arrivée d'Asclépiodote, l'usurpateur s'était porté en toute hâte vers le lieu du débarquement; mais la plus grande partie de ses troupes n'avait pu le suivre dans sa marche rapide; rencontré par les Romains avec sa seule garde, qui se composait d'une bande de Francs, il fut promptement accablé par le nombre (297). Et ce ne fut pas la seule faveur que le César obtint de la fortune. Une division de sa flotte qui s'était égarée dans l'obscurité entra dans la Tamise et s'avança jusqu'aux environs de Londres sans rencontrer d'ennemis. En ce moment, un corps d'auxiliaires à la solde d'Allectus, ayant appris sa mort, commençait de piller la ville; l'arrivée fortuite des Romains la sauva de la destruction. Les habitants ne tardèrent pas à proclamer Constance leur libérateur et leur souverain. L'autorité impériale fut immédiatement rétablie; la Bretagne devint le séjour de prédilection de Constance, et les naturels jouirent du bienfait d'une administration douce et équitable jusqu'au moment où des querelles religieuses vinrent troubler leur repos[1].

Après tant de siècles d'intervalle, il est impossible de savoir qui le premier annonça le christianisme dans l'île. Quelques écrivains ont attribué cette mission à saint Pierre; d'autres nomment saint Paul; mais ces deux opinions, si peu vraisemblables au fond, ne s'appuient sur aucune base solide, et les témoignages qu'on invoque sont, pour la plupart, douteux, équivoques ou peu concluants. Il est certain néanmoins qu'à une époque très-éloignée, il y avait des chrétiens dans la Bretagne, et cette circonstance s'explique aisément par les relations qui depuis longtemps existaient

[1] *Paneg. vet.*, p. 177, 180. Eutrop., ix, p. 659. Aurel. Vict., *in Constan.*

entre l'île et Rome. Dès les premières années de l'ère chrétienne, l'Église de Rome avait acquis une grande célébrité; elle ne tarda pas à fixer l'attention des empereurs, et bientôt elle put s'honorer de l'inimitié de Claude et de Néron[1]. Parmi les Romains que leur goût ou leurs affaires conduisaient en Bretagne ou parmi les Bretons que les mêmes motifs amenaient à Rome, il est à présumer que quelques-uns du moins avaient eu des rapports avec les prédicateurs de l'Évangile, et que plus d'une fois le zèle de ces derniers avait été couronné de succès. Pomponia Græcina, femme du procunsul Plautius, le premier qui fit dans l'île des conquêtes durables, et Claudia, dame bretonne qui avait épousé le sénateur Pudens, sont regardées, non sans raison, comme chrétiennes[2]. Mais que ce soit à la piété de ces femmes ou à celle de tout autre individu qu'il faille attribuer l'introduction chez les Bretons des doctrines du christianisme[3], il paraît qu'elles firent des prosélytes et qu'elles s'étendirent paisiblement et d'une manière durable jusqu'aux dernières limites de l'île. L'attention des officiers romains était absorbée en entier dans leurs stations par les soins de l'administration militaire et civile; et tandis que le sang chrétien coulait dans les autres provinces de l'empire, on laissait les Bretons se livrer, sans être inquiétés, aux pratiques de la religion nouvelle. Il est même hors de doute que la connaissance de l'Évangile n'appartenait pas exclusivement aux Bretons soumis à la domination romaine; vers la fin du deuxième siècle, elle avait pénétré au milieu des tribus indépendantes du Nord[4].

Il semble qu'on devait attendre des écrivains bretons qu'ils conservassent la mémoire d'un événement aussi important que celui de la conversion de leurs pères; mais les traditions qu'ils ont recueillies ont été si ornées ou plutôt si défigurées par les fictions des bardes, que sans le secours des preuves qui sortent de l'histoire collatérale, on pourrait distinguer à peine dans leurs récits ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Ainsi, en retranchant de l'histoire de Nennius et de ses frères tout ce qu'il y a d'invraisemblable, on pourra croire en résultat que l'autorité que l'empereur Claude avait donnée à Cogidunus se perpétua dans sa famille; que l'un de ses descendants les plus proches, Lucius, qu'on surnomma Lever Plaur, ou la *Grande Lumière*, avait eu connaissance de l'Évangile, et qu'il avait envoyé à Rome Fagan et Dervan pour les y faire instruire à fond dans la foi chrétienne, et que ces envoyés, à qui le pape Évariste ou Éleutère avait confié les ordres, de retour dans la Bretagne, firent, par leurs prédications, des prosélytes, et que, soutenus par le crédit de leur patron Lucius, ils établirent l'Église britannique à l'égal des Églises du continent. Mais indépendamment de l'autorité de Nennius, nous avons la preuve incontestable que, même avant la fin du troisième siècle, le nombre des chrétiens était considérable et qu'il existait parmi eux une hiérarchie régulière. En effet, les écrivains de ce temps placent toujours l'Église britannique au niveau des Églises de l'Espagne et de la Gaule; dans l'un des plus anciens conciles d'Occident, le concile d'Arles de l'an 314, on voit figurer les noms de trois prélats bretons: Éborius, évêque d'York, pour la province de Maxima; Restitutus, évêque de Londres, pour celle de Flavia, et Adelphe de Richborough pour celle de Britannia prima[1].

(303—305.) On a vu que les chrétiens de la Bretagne n'avaient pas été encore atteints par les persécutions auxquelles leurs frères du continent s'étaient trouvés si souvent exposés. Mais vers le commencement du quatrième siècle, Dioclétien et Maximien, voulant venger sur tous ceux qui professaient la religion chrétienne les revers dont l'empire était affligé, publièrent divers édits qui ordonnaient la démolition des églises dans tout l'empire et punis-

[1] Épit. aux Rom., I, 8. Suét., *in Claud.*, XXV. Tac., *Ann.*, XV, 44.

[2] Pour Pomponia, voyez Tacite, *Ann.*, XIII, 32; pour Claudia, comparez saint Paul, Tim., IV, 21, avec Martial, *Epig.*, II, 54; IV, 13.

[3] Rien n'est au fond moins probable ni moins prouvé que la prétendue conversion des Bretons par des missionnaires venus de l'Orient. Les anciens historiens sont muets sur ce point. La seule raison qu'on donne de cette opinion, c'est que les Bretons ne célébraient point la Pâque le même jour que l'Église romaine. C'est une erreur, car, dès le commencement du quatrième siècle, ils suivaient la coutume de Rome, comme l'affirment Eusèbe (*Vit. Const.*, III, 19), Socrate (*Hist.*, V, 22), et le concile d'Arles (Spelman, p. 40, 42).

[4] *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo verò subdita.* Tertull., *adver. Jud.*, c. VII, p. 189, éd. Rigalt.

[1] Spelm., *Conc.*, 42, 45. Labbe, *Conc.*, I, 14, 30. Euseb., V, 23. Socrate, V, 21.

saient de mort le refus d'adorer les dieux du paganisme. Constance condamnait intérieurement ces menaces, mais il n'osa pas s'opposer à leur exécution; seulement il eut soin de montrer par sa propre conduite, en cette circonstance, l'opinion qu'il avait des persécutions religieuses. Il réunit autour de lui tous les officiers chrétiens de sa maison; il leur donna connaissance de la volonté des empereurs, et il finit par leur dire d'opter entre leur emploi et leur religion. Ceux qui renoncèrent à leur religion pour conserver leurs emplois reçurent la digne récompense de leur apostasie. Constance les renvoya de son service en disant qu'il n'était pas possible de compter sur la fidélité d'hommes qui ne craignaient pas de trahir leur Dieu[1]. Mais la modération de Constance n'arrêta pas dans les magistrats inférieurs l'essor de leur zèle. Dans plusieurs districts, on rasa les églises; beaucoup de chrétiens s'enfuirent au milieu des bois et des montagnes pour sauver leur vie; d'autres souffrirent courageusement les tortures et la mort. Gildas nous a transmis les noms de Julien et d'Aaron, citoyens de Caerleon sur l'Usk; et la glorieuse mémoire du proto-martyr de la Bretagne, Alban, a été longtemps honorée dans sa patrie et chez les nations voisines; mais comme au bout d'environ deux années Dioclétien et Maximien abdiquèrent l'empire, et que Galère et Constance prirent le titre d'empereurs, la liberté religieuse fut rendue aux habitants de l'île[2].

(306.) Constance, avant son élévation, avait épousé Hélène, qui, suivant les uns, était née dans la Bythinie, et, s'il faut en croire nos écrivains nationaux, était fille d'un prince breton. Quand il fut élevé à la dignité de César, il dut répudier Hélène pour épouser Théodora, belle-fille de Maximien; mais déjà Hélène l'avait rendu en Bretagne père d'un fils que la postérité a désigné par le surnom de Grand, le célèbre Constantin[3]. Ce jeune prince fut élevé comme un illustre otage à la cour de Dioclétien, d'où il avait passé à celle de Galère; mais il n'eut pas plutôt appris que la santé de son père déclinait rapidement, que, saisissant pour s'échapper un moment favorable, il partit pour la Bretagne. Pour qu'on ne pût facilement le poursuivre, il prit la précaution de faire mutiler à chaque relais tous les chevaux qui ne lui étaient pas nécessaires. Il atteignit York peu de jours avant la mort de son père, qui le recommanda au dévouement et à l'affection de l'armée: les soldats le proclamèrent César et Auguste. L'histoire de ce prince et la longue série de victoires qui mirent tout l'empire en son pouvoir sont des choses qui ne sauraient entrer dans cette esquisse; il est seulement nécessaire de faire remarquer les changements importants qui s'opérèrent dans le gouvernement de la Bretagne[1].

Dioclétien avait fait quatre lots de l'empire; il en avait gardé un pour lui-même; les autres furent donnés à Maximien et aux deux Césars. Constantin, devenu seul empereur, adopta la même division, mais il n'eut que des préfets prétoriens. Vers le même temps, il créa un grand nombre de titres et d'emplois nouveaux; mais en établissant dans ces emplois une hiérarchie nécessaire, il eut grand soin de séparer l'administration civile de l'administration militaire. D'après cette organisation nouvelle, la Bretagne fut placée sous la juridiction du préfet des Gaules, dont l'autorité s'étendait depuis la muraille d'Antoine jusqu'aux dernières limites de la Mauritanie Tingitane. Son lieutenant avait sa résidence à York, avec le titre de vicaire de la Bretagne. Le gouvernement subalterne des provinces fut confié aux deux consulaires de Valentia et de Maxima et aux trois présidents de Flavia, de Britannia prima et de Britannia secunda. L'administration de la justice et des finances fut laissée à ces officiers; mais le commandement de l'armée fut divisé entre trois chefs militaires qui reconnaissaient pour supérieur le maître de la cavalerie ou de l'infanterie des bords du Rhin. Le premier de ces chefs avait le titre de duc de Bretagne, et son commandement s'étendait depuis la frontière du Nord jusqu'à l'Humber; on appelait le second comte du rivage saxon, et il était chargé de la garde des côtes depuis l'Humber jusqu'à l'extrémité du Cornouailles. Le troisième, sous le titre du comte de Bretagne, avait sous ses ordres toutes les autres garnisons de l'île[2].

[1] Euseb., *Vit. Const.*, i, 16. Sozom., i, 6. Lact., *De Mortib. persec.*, 15, 16.

[2] Gild., vii, viii. Bed., i, vii.

[3] Tu nobilis *illic oriendo* fecisti. *Paneg. veter.*, p. 192. *Ibid.*, p. 207.

[1] Zosim., ii, 78, 79. *Philostorg.*, i, p. 477.

[2] Zosim., ii, 109, 110. Tillem., iv, 117. *Not. imp.*, f. 155, 161, 162, 176, 177.

Sous Constantin et ses fils, la Bretagne jouit d'un demi-siècle de repos. Les attaques des barbares furent constamment repoussées, l'industrie et le commerce reçurent des encouragements. La première atteinte portée à la prospérité publique vint de l'avarice et de la cruauté de l'Espagnol Paulus, officier de justice. L'empereur Constance l'avait envoyé dans la Bretagne avec la mission d'informer sur la conduite des officiers qui, au moment de la défection des légions de l'Occident, avaient reconnu l'usurpateur Magnence. Paulus était versé dans la chicane; il avait même converti en art la rapacité ; à ses yeux, il suffisait d'être riche pour paraître coupable; et nul individu possédant quelques biens dont pouvait se grossir le trésor impérial et celui de Paulus ne trouva jamais grâce devant son tribunal. Martin, vicaire de Bretagne, blâmait hautement ces procédés iniques, et plus d'une fois il s'était interposé pour prévenir le mal. Informé qu'il se tramait dans l'ombre un complot contre lui-même pour l'envelopper dans la proscription générale; poussé par le désespoir, il voulut prévenir Paulus en l'assassinant. Paulus évita le coup, et Martin se perça immédiatement de son épée. Les complices réels ou supposés de Martin furent punis par les tortures, l'exil ou la mort ; la confiscation les atteignit tous ; et Paulus poursuivit sa carrière sans se mettre en peine d'exciter la haine et les imprécations des naturels. Constance applaudit à sa fidélité, mais Julien, qui lui succéda sur le trône, le fit brûler vif [1].

Pendant que Julien, revêtu du titre de César, administrait la préfecture des Gaules, il arriva un événement qui prouve qu'à cette époque la Bretagne avait de grandes ressources. Depuis quelque temps, les Francs, les Saxons et les Allemands s'étaient répandus sur la rive gauche du Rhin ; ils avaient dévasté une immense étendue de pays, réduit en cendre quarante cités et emmené les habitants en captivité. Le César, par de nombreuses victoires, contraignit les barbares à rendre leurs prisonniers. Son premier soin fut ensuite de procurer des vivres aux habitants de cette contrée que tant d'années de guerre avaient ruinée. Les greniers de la Bretagne offrirent sur-le-champ les secours nécessaires. Huit cents petits vaisseaux, réunis aux bouches du Rhin, firent plusieurs voyages aux côtes de la Bretagne : des alléges prirent leurs chargements pour remonter le fleuve ; et les habitants affamés reçurent une ample provision de grains, tant pour ensemencer leurs terres que pour se nourrir jusqu'à la récolte prochaine [1]. Et ce n'était pas seulement un secours momentané que l'île pouvait fournir, car elle exportait annuellement de grandes quantités de grains pour le continent [2].

Il est à remarquer qu'à dater de cette époque les Calédoniens et les Maætes, tribus qui pendant deux siècles avaient été la terreur des Bretons civilisés, disparaissent sans cause connue des pages de l'histoire. On trouve à leur place les Pictes et les Écossais, qui, bien que différant d'eux par le nom, sont représentés comme des barbares d'un naturel également sauvage, également porté à l'invasion et à la rapine [3]. L'origine de ces deux nations, dont l'existence se dévoile tout à coup dans le cours du quatrième siècle, a donné lieu à des théories savantes, mais peu fondées. Quant à moi, il me semble évident que les Pictes sont, sous une dénomination nouvelle, le même peuple que nous avons jusqu'ici désigné par le nom de Maætes et de Calédoniens [4]. Le nom de Calédoniens appartenait particulièrement aux habitants de cette longue mais étroite langue de terre qui s'étend depuis Loch-Finn, sur la côte de l'ouest, jusqu'au détroit de Tayne, sur la côte orientale ; mais les Romains l'avaient étendu à tous les clans alliés et indépendants

[1] Amm. Marcel., xiv, 12 ; xx, 2.

[1] Zozim., iii, 145.

[2] Amm. Marcel., xviii, 2, p. 204, édit. Gronov. Liban, *Orat.*, x, tom. ii, p. 281.

[3] *Voy.* Gild., c. 25.

[4] Cela résulte : 1° de ce que nous n'avons aucune preuve de l'extirpation ou de l'émigration des anciennes tribus ; 2° de ce que le caractère des Pictes est le même que celui qui est attribué aux Calédoniens par Hérodian, Dion et Solin. Ils vivaient de rapines ; ils étaient presque nus (Gild., 15) ; ils s'imprimaient sur le corps des figures d'animaux (Claud., *de Bello get.*, 165); 3° de ce que Euméne, le premier qui en parle, compte les Calédoniens parmi les autres Pictes (Eum., *Paneg. Constan.*, p. 235); 4° de ce que Ammien Marcellin (lib. xxvii, p. 520), qui écrivait environ quatre-vingts ans après Euméne, divise les Pictes en Dicalédones, très-probablement les Calédoniens, et en Vecturions, qui habitaient dans le voisinage de la rivière de Tay. (Ptol., viii, 3. Ric. Cor., i, 8.) Le territoire des Pictes s'étendait depuis la mer du Nord jusqu'au sud de Galloway. (Bed., iii, 4.)

qui se trouvaient entre leur pays et l'extrémité septentrionale de l'île. L'erreur fut reconnue et rectifiée au quatrième siècle, et depuis ce temps on a compris sous le nom générique de Pictes, non-seulement les Calédoniens, mais encore leurs voisins du Midi, les cinq tribus des Maætes. Au surplus, il est plus que probable que ce nom de Pictes vient de la coutume de ces peuples de se peindre le corps [1], et que ce n'était pas celui qu'ils se donnaient eux-mêmes dans leur idiome.

Les Écossais viennent indubitablement de l'Irlande, qui, de même que l'Angleterre, paraît avoir été peuplée par des colonies d'aventuriers de différents pays : car nous y trouvons des tribus de Damniens, de Volances, de Brigantes et de Canges, noms qui n'indiquent pas une origine bretonne ; nous y trouvons des Mènapiens et des Cauces, issus de tribus primitives de la Belgique et de la Germanie ; nous y trouvons enfin des Iberniens et des Concana, qui semblent avoir émigré d'Espagne [2]. Ces derniers étaient répandus sur divers points de la côte, tandis que des clans nombreux d'Écossais [3] occupaient l'intérieur des terres.

Dans le quatrième siècle, plusieurs Écossais s'unirent aux Attacottes, clan des environs de Loch-Lomond, pour dévaster les riches provinces soumises aux Romains ; mais bientôt les Écossais aspirèrent à quelque chose de plus stable qu'une invasion qui n'avait pour but que le pillage : la traversée par le nord de l'Irlande était courte, elle invitait les Écossais à la franchir ; des hordes d'aventuriers se succédaient sans relâche sur cette route ; ils obtenaient de l'amitié ou de la faiblesse des Pictes la liberté de former des établissements ; si bien qu'à la fin ces étrangers acquirent une supériorité si marquée sur les tribus indigènes qu'ils firent prendre le nom d'Écosse à la partie septentrionale de la Bretagne [1]. Toutefois il a fallu bien du temps pour que les deux nations se confondissent en une. Jusqu'au douzième siècle, nous trouvons les Pictes distingués des Écossais [2].

(A. D. 360.) Sous le règne de Constance, les Pictes et les Écossais pénétrèrent en grand nombre dans la province romaine. Le César Julien ne pouvait s'éloigner de la Gaule ; et son lieutenant Lupicinus, qu'il avait envoyé à sa place, n'osa pas s'aventurer contre les envahisseurs. Cet aveu manifeste de faiblesse les rendit plus audacieux ; ils renouvelèrent leurs courses, et chaque fois ils arrivaient plus avant dans la contrée. Ils avaient des espions dans l'armée romaine ; ils tentèrent par leur moyen la fidélité des garnisons, ils séduisirent même plusieurs auxiliaires étrangers en leur montrant le pillage en perspective. A la fin, l'empereur Valentinien s'alarma pour la sûreté de l'île. Le général romain Fallofaudes avait péri

[1] Nec falso nomine Pictos
Edomuit.
CLAUD., *in* III *consul. Honor.*, 54.

[2] Ptol., VIII, 2. Ric. Corin., I, 8. Dyonisius place une colonie espagnole jusque dans les îles Scilly.

Τοῖς ἀποκεκεφαλισμένοις γενέθλης,
Ἀρτίως κολοσσοῦ δέμας κοιλὴς ἴδεσθαι.
Dion. Perierg., V, 563.

Comme les armes romaines ne pénétrèrent jamais en Irlande, les anciens n'ont pu avoir que des notions fausses sur ses habitants. Diodore (V, 335), Strabon (IV, 201), Mela (III, 266) et Solin (XXII, 42) les représentent comme les plus féroces de tous les cannibales. Mais Tacite nous apprend que les ports de l'Irlande étaient fréquentés par des marchands, et que les mœurs et le caractère des naturels ressemblaient à ceux des Bretons. (*Vit. Agric.*, XXIV.)

[3] Dans le quatrième siècle, ils étaient universellement connus sous le nom de Scots. (Scoticæ gentes. Porphyr., *apud* S. Hieron. ad Ctesiph., IV, 481.) Aussi Claudius, parlant de leurs déprédations, s'exprime ainsi :

Me juvit Stilicho, totam cum *Scotus Iernen*
Movit, et infesto spumavit remige Tethys.
De Laud. Stil., II, v. 219.

Scotorum cumulos flevit glacialis *Ierne*.
In IV *consul. Honor.*, v. 33.

L'île elle-même était appelée *Scotia*. « Scotia eadem et Hibernia ; cujus partes priores Iberiam intendunt, unde et Hibernia dicta : Scotia autem, quod ab Scotorum gentibus colitur, appellata. » (Isid., *Orig.*, XIV, 123.) Voyez aussi Orosius (I, 2), Æthicus (Cosmog., 507), Ravennas geographus (Gale, I, 748) et Bède (Hæc autem proprié patria Sceterum est., *Hist.*, I.). Il n'est pas impossible que les Scots fussent les tribus les plus nombreuses de l'intérieur de l'île et qu'ils formassent une branche de la grande famille celtique des Cottiens. Le langage des Waldenses, habitants des vallées situées dans les Alpes Cottiennes, offre encore de nos jours une grande ressemblance avec les langues qu'on parle en Irlande et en Écosse. Voir Chamberlayne (*Oratio domin.*) et Pinkerton (*Dissert.*, p. 84).

[1] Loarn, Fergus et Angus, fils de Erc, chef de Dalralda, dans l'Ulster, s'établirent dans l'isthme de Cantire en 503. C'était d'eux que les rois d'Écosse se prétendaient issus. Voir le docteur O'Conner, *Proleg.*, I, 126 ; II, 83.

[2] Ric. Hagul., 291, 316.

par trahison; Nectarides, comte de la côte saxonne, avait succombé sur le champ de bataille, et la dévastation se répandait comme un feu dévorant sur la rive droite de la Tamise. L'intendant du palais impérial Jovinus et après lui Théodose reçurent le commandement. Ce dernier, officier distingué, prit terre à Richborough avec l'élite de l'armée gauloise; et, après avoir divisé ses troupes en plusieurs corps, il attaqua et défit les partis de barbares qui se livraient au pillage. Il entra dans Londres en triomphe, et comme il prétendait à de nouveaux succès, il employa un mois ou deux en préparatifs de guerre. Un décret d'amnistie engagea les déserteurs à rejoindre leurs drapeaux; l'ancienne discipline de l'armée reçut une nouvelle vie; des munitions et des renforts arrivèrent; et à la reprise des hostilités, les envahisseurs apprirent par plusieurs sanglantes défaites à craindre la bravoure des soldats et les talents du général. Ils ne tardèrent pas à se retirer au delà des anciennes limites de l'empire; et de son côté Théodose rétablit l'ancien système de gouvernement. Il confia au vicaire Civilis l'administration politique, et lui-même, comme chef de l'armée, fit réparer les fortifications, plaça des garnisons dans les postes militaires et restaura la province de Valentia, depuis longtemps abandonnée. Lorsqu'il s'éloigna de l'île, les naturels l'accompagnèrent en foule jusqu'au rivage, exprimant ainsi leur gratitude pour ses loyaux services; le souverain les reconnut en le comblant d'honneurs [1].

Gratien succéda à l'empire après son père Valentinien, et il revêtit de la pourpre Théodose le jeune, fils du libérateur de la Bretagne. Il y avait alors (A. D. 379) dans l'île un officier nommé Maxime. Il avait de grands talents, mais encore plus d'ambition [2]. Jaloux de l'élévation d'un homme qui avait été son égal, il se mit à intriguer auprès des soldats; et, à force d'artifice, il obtint de leur reconnaissance ou de leur crédulité l'offre du titre d'Auguste. Ce ne fut qu'après une résistance apparente qu'il se rendit à leurs instances: sa conduite postérieure trahit ses sentiments réels. Non content de posséder la Bretagne, il voulut l'empire d'Occident en entier. Suivi de l'armée britannique, il fit voile vers les bouches du Rhin: le meurtre de Gratien favorisa son usurpation de la Gaule, et après la fuite précipitée de Valentinien, la plus grande partie de l'Italie se soumit forcément à son autorité. (A. D. 382.) Il régna honorablement et châtia sévèrement les Pictes et les Écossais, qui s'essayaient à recommencer leurs incursions. Théodose reçut d'abord son image [1] et reconnut son titre; mais bientôt, cédant à un sentiment de pudeur et de crainte, il prit les armes contre l'usurpateur. La puissance de Maxime reçut un premier échec sur les bords de la Save, en Pannonie; et peu de temps après, la ville d'Aquilée le vit dépouiller des ornements impériaux et perdre la tête par ordre de son vainqueur. (A. D. 388.) Les Bretons qui avaient suivi ses drapeaux ne revirent jamais leur patrie; et les écrivains nationaux déplorent l'état de faiblesse où la laissa leur absence, livrée aux insultes de ses ennemis acharnés [2].

La vigilance des Pictes et des Écossais ne laissa pas échapper cette occasion favorable. (A. D. 388 — 400.) Le peu de troupes qui étaient restées dans l'île ne put leur opposer de résistance, et ils s'en retournèrent chargés des dépouilles des provinces. Leurs invasions fréquentes engagèrent les Bretons à mettre sous les yeux de l'empereur le tableau de leurs souffrances, et ce fut probablement par l'intermédiaire du vicaire Chrysante, dont l'administration est citée avec éloge. Stilicon, maître de la cavalerie et de l'infanterie, envoya à leur secours un corps de troupes qui repoussa les ennemis et les refoula sur leur propre territoire [3].

Mais déjà le grand édifice de la puissance romaine était ébranlé jusqu'en ses fondements.

[1] Amm. Marcel., XXVII, c. 8; XXVIII, c. 3. Claud., *in* IV *Hon.*, v. 26. Theodosius ab Augustâ profectus quam veteres appellavêre Lundinium. (Amm. Marcel., *ibid.*)

[2] Maxime est regardé comme Espagnol par Zosime (IV, 247), comme Breton par Socrates (V, II) et Gildas (c. X), et nommé le brigand de Richborough par Ausone (Latro Rhutupinus, *de Clar. urb.*, VII, p. 1301, *apud Poet. vet.*).

[1] Quand la coutume se fut établie de nommer un ou deux Césars et autant d'Augustes, qui tous ensemble exerçaient l'autorité impériale, celui qui venait d'être nommé envoyait son image à ses collègues, et la réception par ceux-ci de cette image équivalait à un acte de reconnaissance.

[2] Prosper., *in Chron.*, an. 387. Sozom., *Hist.*, VII, p. 721. Gild., c. II. Noun., XXIII.

[3] Comparez Gildas (c. 12) et Bédo (I, 12) avec Claudien (*de Laud. Stilic.*, II, vers 247).

Des hordes de barbares sous des noms divers, sorties des régions inconnues de l'Est et du Nord, avaient dépeuplé les plus belles provinces de l'empire; et un torrent de Goths, de Vandales et d'Alains, sous les ordres du célèbre Alaric, s'était précipité du haut des Alpes Juliennes sur les plaines florissantes de l'Italie. Il devint nécessaire de rappeler les troupes des frontières pour défendre le centre de l'empire; et les cohortes jusque-là stationnées le long des murailles de la Bretagne, conduites par Stilicon, combattirent et triomphèrent à la sanglante bataille de Pollentia [1]. (A. D. 403.) Il paraît qu'après la retraite d'Alaric les troupes bretonnes retournèrent dans l'île et qu'elles repoussèrent les Pictes, qui avaient profité de leur absence pour piller la contrée voisine. Mais deux ou trois ans s'étaient à peine écoulés que les nations de la Germanie, se répandant sur la Gaule, semèrent la dévastation d'une extrémité de ce pays à l'autre; les légions de la Bretagne, voyant alors leurs communications avec Honorius tout à fait interceptées, résolurent de se donner un empereur particulier. (A. D. 406.) Marcus, un de leurs officiers, reçut d'elles la pourpre impériale, et bientôt après il périt dans une sédition de la soldatesque. Gratien, second objet de leur choix, était né dans un des municipes de la Bretagne : au bout de quatre mois il éprouva le sort de son prédécesseur. Le dangereux honneur de commander ne laissa pas d'être brigué : Constantin, simple soldat, à la faveur de son nom, s'offrit de lui-même aux suffrages de l'armée. Proclamé Auguste, il la conduisit à Boulogne, et, ralliant à lui quelques corps de troupes romaines dispersées dans les environs, il purgea la province des barbares qui l'infestaient. Son fils Constant, qui avait porté, dit-on, l'habit monastique à Winchester, fut nommé César et se hâta d'aller prendre possession de l'Espagne. (A. D. 411.) Mais leur bonheur ne fut pas de longue durée. Le fils périt à Vienne, de la main de Geronce, un de ses officiers; et le père fut décapité à Arles par ordre de Constance, qui commandait les armées d'Honorius [2].

Tandis que Constantin courait à sa perte, la Bretagne devenait le théâtre d'une révolution importante. Ses habitants, que le défaut absolu de forces militaires laissait exposés aux invasions de leurs ennemis, résolurent de rejeter une autorité qui ne pouvait les défendre. Ils déposèrent les magistrats romains, proclamèrent leur propre indépendance, coururent aux armes, et, soutenus par le sentiment exalté de la liberté, ils chassèrent les barbares de leur territoire [1]. Quand cette nouvelle parvint à Ravenne, l'empereur Honorius écrivit aux états de la Bretagne « qu'ils eussent à pourvoir à leur propre défense. » On a pensé que, par cette expression ambiguë, il les avait relevés de leur allégeance; mais il est probable que, tout en autorisant leurs efforts actuels, il prétendait se réserver des droits à leur future obéissance.

Il serait intéressant de pouvoir retracer la conduite des naturels dans cette mémorable circonstance et d'exposer avec exactitude les causes qui firent passer la plus grande partie de la Bretagne de la domination douce et paisible des Romains à la domination par le glaive des Saxons exterminateurs. Mais la Bretagne, après sa séparation de l'empire, cessa de fixer l'attention des historiens étrangers, et nos écrivains nationaux ont vécu si loin de nous et ont mêlé tant de fables à leurs récits qu'ils n'ont aucun droit à notre confiance. Nous apprenons de Zosime qu'après l'abolition de l'autorité impériale dans cette contrée, les *états* bretons se constituèrent en gouvernements particuliers, selon les circonstances. Ces états se composaient indubitablement des villes dont nous avons parlé plus haut, et auxquelles Honorius avait adressé ses lettres.

Comme les colonies, les municipes et les villes latines avaient toujours formé des communautés ou républiques séparées, sous la surintendance des présidents provinciaux, elles voulurent probablement conserver une forme de gouvernement dont elles avaient depuis si longtemps l'habitude. Il est à présumer néanmoins que durant l'anarchie qui dut suivre l'expulsion soudaine des magistrats romains, il se trouva quelque heureux capitaine qui, profitant des troubles produits par les incursions répétées des Pictes et des Ecossais et abusant de son pouvoir et de la confiance de ses concitoyens, parvint à s'emparer de l'autorité souveraine. Au bout de peu d'années, il ne restait plus de traces de gouvernement po-

[1] Claud., *de Bello get.*, v. 416.
[2] Zosim., vi, p 371, 375.

[1] Zosim., vi, 376.

pulaire, et toutes les provinces de l'empire se divisèrent entre une foule de petits souverains, la plupart bretons, mais quelques-uns d'origine romaine. On les honora du titre de roi, bien qu'ils eussent presque tous de plus étroites limites que celles de nos comtés actuels; et leur ambition, leurs guerres, leurs vices affligèrent ce pays de plus de maux réels qu'il n'en avait soufferts par les incursions des ennemis étrangers [1].

Peu de temps après que les Bretons eurent repris leur indépendance, la plus grande partie de l'Europe fut dévastée par deux fléaux terribles, la famine et la peste : la Bretagne ne put se soustraire à cette calamité générale, et les Écossais et les Pictes saisirent ce moment, qu'ils jugeaient favorable pour renouveler leurs incursions. Les dissensions des chefs indigènes facilitèrent leurs entreprises, et bientôt chacun de leurs États, successivement envahis, devint le théâtre d'une horrible dévastation. Cependant l'approche du danger rappela aux Bretons de la partie méridionale le soin de leur propre sûreté. Quelques-uns sollicitèrent, mais en vain, la protection d'Ætius, qui commandait l'armée de la Gaule [2]; d'autres, sous la conduite de Vortigern, le plus puissant des rois bretons, recoururent à un expédient qui promettait d'abord beaucoup d'avantages, mais qui en résultat devint bien fatal à la liberté du pays. Les empereurs avaient été bien longtemps dans l'usage d'acheter les services des barbares; et les Armoricains, qui, à l'exemple des Bretons, avaient brisé le joug romain avec le secours des Saxons, conservaient sans obstacle leur indépendance [3]. Vortigern résolut d'employer la même politique. Une escadrille saxonne, composée de trois chlules, ou vaisseaux longs, croisait dans le canal, en quête d'aventure; les deux commandants, Hengist et son frère Horsa, reçurent avec empressement les ouvertures du prince breton et la proposition qu'il leur fit de l'aider dans ses guerres et de s'en rapporter à sa reconnaissance pour le prix de leurs services. Ils abordèrent à Ebbsfleet et furent cantonnés dans l'île de Thanet [4]. (A. D. 449.)

[1] Gild., c. XIX, XXIII, XXV. Epist., p. 18, 12. Nenn., c. LXI. Procop., *Hist. Vand.*, l. I, p. 8, 9.
[2] Gild., c. XVI, XVII, XXI.
[3] Sid. Apol., *Paneg. Avit.*, v, 369.
[4] Gild., c. XXIII. Nen., XXVIII.

Au milieu de ces calamités, les Bretons trouvaient assez de loisirs pour se livrer à des disputes théologiques. Vers le commencement du cinquième siècle, le Breton Pélage et l'Écossais Céleste avaient avancé des opinions nouvelles et hétérodoxes sur la nature du péché originel et de la grâce divine. Agricola, un de leurs disciples, entreprit de répandre la nouvelle doctrine parmi ses compatriotes; mais les prélats bretons, peu faits aux subtilités de la controverse, sollicitèrent l'assistance de leurs voisins les évêques des Gaules. Germain d'Auxerre, avec l'approbation du pape Célestin, visita deux fois la Bretagne: la première fois en 429, avec Loup de Troyes; la seconde, en 446, avec Sévère de Trèves. Il fit condamner et rejeter la doctrine de Pélage; et, dans plusieurs diocèses, on ouvrit des écoles pour l'instruction du clergé. Le prélat gaulois, qui s'était distingué dans sa jeunesse par sa fermeté, en donna une preuve nouvelle pendant son séjour en Bretagne. Un parti de Pictes et de Saxons avait dévasté les côtes: Germain prit en personne le commandement des Bretons, qu'il mit en embuscade dans un défilé où ils attendirent les ennemis. Quand ceux-ci furent arrivés, les Bretons poussèrent tout à coup le cri d'*alleluia*; ce cri retentit dans les montagnes environnantes; les Pictes, épouvantés, prirent la fuite, et beaucoup d'entre eux périrent dans les eaux d'une rivière voisine. Nos anciens écrivains ont célébré ce fait sous le nom de la victoire de l'*alleluia* [1].

CHAPITRE II.

ANGLO-SAXONS.

Origine et caractère des Anglo-Saxons. — Leurs fréquentes descentes en Bretagne. — Ils y trouvent huit royaumes distincts. — Les indigènes se retirent vers les côtes de l'ouest. — Règne des bretwaldas saxons. — Ælla. — Ceawlin. — Ethelbert. — Redwald. — Edwin. — Oswald. — Oswin.

Vers le milieu du deuxième siècle, les Saxons, tribu obscure de barbares, occupaient le territoire situé entre l'Elbe et l'Eyder, à l'entrée de la Chersonèse cimbrique [2]. Et dans le cours d'environ deux cents ans, ce nom devint com-

[1] Prosp., *in Chron.*, p. 630, ad ann. 429. Constan., *Vit. S. Ger.*, c. I. 28. Bèd., I, 17. Hunl., 178.
[2] Ptol., in-4°, Europæ tab.

mun à toutes les nations qui habitaient depuis le fond de la péninsule jusqu'aux bords du Weser, du Rhin et de l'Ems [1]. Elles formaient une sorte d'association libre assez faiblement cimentée par des intérêts et des entreprises de même nature : le pillage sur terre et la piraterie sur mer ; et quoique la flotte impériale eût souvent cherché à les réduire, elle n'avait jamais pu dompter leur audace et leur courage intrépide. Ce fut surtout lorsque la puissance de Rome commença de s'affaiblir que leur humeur entreprenante prit un nouvel essor ; leurs expéditions devinrent plus fréquentes, leurs descentes plus destructives. Dans la suite, ils fondèrent des colonies dans le pays qu'ils avaient pillé, et les mêmes hommes qui avaient dépeuplé la Bretagne la repeuplèrent plus tard en grande partie. Il y avait parmi les colons des aventuriers de toutes les tribus alliées, mais la plupart étaient Jutes, Angles et Saxons proprement dits [2]. Nous avons déjà indiqué le pays habité originairement par les Saxons : les Angles étaient leurs voisins du côté du nord, et ils s'étendaient jusqu'à l'emplacement actuel de la ville de Flensburg ; au delà des Angles résidait la nation des Jutes, qui n'avaient pour limites que l'Océan [3].

L'idiome des Saxons, leurs institutions nationales et leur haute stature annoncent évidemment une origine gothique. Ils partageaient leur temps entre le vol et l'inaction. Ils regardaient comme indigne d'hommes libres d'acquérir par le travail ce qu'ils pouvaient se procurer par la force : ils abandonnaient aux viles mains des femmes et des esclaves la culture des terres et le soin des troupeaux. Chaque guerrier attachait sa fortune à celle de quelque chef favori, et il l'accompagnait dans ses pirateries. Ces chefs présidaient aux conseils de la tribu ; et dans les moments de crise on choisissait parmi eux un général, qui avait le commandement suprême et que l'on honorait du titre de conyng, ou de roi. Son autorité, au surplus, n'était que temporaire : elle cessait avec le danger qui l'avait fait naître [1].

Il fut aisé dans les premiers temps de contenir les efforts guerriers de ces tribus, qui manquaient d'armes ; mais par leurs rapports de trois siècles avec les Romains, ou même par leurs guerres, ils apprirent à suppléer à ce qu'ils n'avaient pas. Ils portaient un bouclier au bras gauche, et pour armes offensives, ils avaient la lance, l'épée et la hache de bataille. Les deux dernières étaient longues et très-pesantes ; c'est à leur effet destructeur qu'on attribue le ravage que faisaient les Saxons dans les rangs ennemis quand ils étaient parvenus à les rompre [2]. Comme leurs vaisseaux étaient impropres au transport de la cavalerie, ils combattaient ordinairement à pied, en une masse compacte ; mais, après qu'ils se furent établis en Bretagne, les capitaines et les plus riches guerriers eurent des chevaux. Leur estime pour les chevaux de bataille était une espèce de vénération ; mais avant d'en venir là, ils leur fendaient les naseaux, leur coupaient les oreilles et détruisaient en eux l'organe de l'ouïe. Après cette opération, l'animal était consacré au dieu de la guerre ; et l'on pensait que dans les occasions importantes il annonçait la volonté de la divinité [3].

Dans l'enfance de la marine des Saxons, leurs barques ressemblaient à celles des autres tribus du Nord. C'était sur quelques planches garnies de claies d'osier et recouvertes de peaux que ces barbares intrépides parcouraient les mers, cherchant les aventures et l'occasion du butin [4]. Mais au cinquième siècle, leurs vaisseaux de guerre (chiules) [5] avaient déjà la plus formidable apparence ; on peut présumer aussi, d'après le nombre des guerriers qu'ils portaient et la longueur de leurs courses qu'on les construisait avec des matériaux plus solides et plus durables. Montés sur ces navires, les Saxons sortaient fréquemment de leurs ports, tantôt se dirigeant vers un point

[1] Eutrop., IX, p. 659.

[2] Béd., I. 15. Ethelwerd, *Chron.*, p. 476.

[3] Bède parle aussi des Frisiens, des Boructuaires, ou peuple de Berg, des Rugins, des Danois et des Huns, V, 9. Alfred, dans son *Orosius*, distingue l'Angle-Land, le Sealand et le Danemark ; mais bientôt il ajouta que le Jutland, le Sealand et les autres îles avaient en les Angles pour premiers habitants. « On ihæm landum esrdodon Engle ær hi bider on land comon. » Barrington's Orosius, p. 20.

[1] Béd., V, 10. Willieb., I, p. 7.

[2] Huntingd., 178, 181.

[3] Wilk., *Con.*, I, 150.

[4] . . . Cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.
Apol. Pan. Avit., v. 370.

[5] Ce mot s'emploie encore sur la Tyne et sur la Were. D'anciens écrivains l'ont traduit par *vaisseau long ou large*. *Voy.* Béd., I, 15. Trad. d'Alfred, *ibid. Chron. sax.*, 12. Gildas, c. XXIII.

déterminé, tantôt s'abandonnant à la mer et aux vents; mais dans l'un et dans l'autre cas leur but était toujours le même : surprendre et piller les habitants inoffensifs de quelque point de la côte britannique ou de celle de la Gaule. L'éloquent Sidoine, évêque de Clermont, a décrit d'un style animé les terreurs des habitants et les ravages des barbares. « Nous n'avons pas, dit-il, de plus cruels et de plus dangereux ennemis que les Saxons. Ils triomphent de ceux qui ont le courage de leur résister; ils surprennent les imprudents qui n'ont pas su prévoir leurs attaques. Quand ils poursuivent leur ennemi, ils l'atteignent; quand l'ennemi les poursuit, ils lui échappent. Ils méprisent le danger; ils ne craignent pas le naufrage; ils poursuivent leur proie avec ardeur, même au péril de leur vie. Les tempêtes, qui pour les autres sont si redoutables, sont pour eux des sujets d'allégresse; car la tempête les protége contre l'ennemi qui les presse, et quand ils méditent une attaque, elle cache leur marche à celui qu'ils menacent. Avant de quitter leurs rivages, ils vouent à leurs dieux la dixième partie des principaux captifs; quand ils sont au moment du retour, ils forment les lots avec la plus apparente équité, et le vœu impie s'accomplit [1]. »

Ce que dit Sidoine du caractère de ces hommes féroces est confirmé par toutes les anciennes autorités. Marcellin a parlé de la terreur qu'excitaient leurs agressions soudaines et imprévues; Zosime leur accorde la supériorité du courage, la force du corps et la faculté d'endurer la fatigue; l'empereur Julien les regarde comme les plus formidables de toutes les nations d'outre-Rhin et des côtes de l'océan Occidental [2].

(A. D. 449.) Telle était la terreur qu'inspirait le nom saxon quand Hengist et Horsa, en 449, furent invités par Vortigern à combattre pour sa cause. Ils le servirent durant six ans avec fidélité. Les Pictes redoutèrent leur valeur, et les Bretons cherchèrent à la récompenser. Hengist, qui peut-être avait déjà formé des projets de conquête, qui ne voulait peut-être que rendre de nouveaux services à ceux qui l'employaient, obtint la permission de demander des renforts dans son propre pays. Ses messagers y furent bien reçus, et un grand nombre de capitaines amenèrent successivement leurs guerriers à Thanet, de sorte que l'île se couvrit d'étrangers; ce qui devint bientôt pour les Bretons un sujet de crainte et de jalousie. Un surcroît de provisions fut demandé à ceux-ci, et leur refus donna aux deux partis le signal de la guerre. Les Saxons marchèrent vers la Medway et rencontrèrent les indigènes à Aylesford. (A. D. 455.) Le passage de la rivière fut vivement disputé; Vortigern perdit son fils dans l'action; Hengist y perdit son frère; il paraît au surplus que l'issue du combat fut avantageuse aux étrangers. Après la mort du Horsa, Oise, fils d'Hengist, fut associé au commandement par son père, et une seconde bataille, livrée plus à l'est, sur les rives de la Cray, fut encore plus désastreuse pour les Bretons. Quatre de leurs généraux tombèrent sur le champ de bataille; leurs troupes s'enfuirent précipitamment à Londres, et le comté de Kent resta livré à l'invasion. Ce fut alors qu'Hengist s'aventura, si toutefois c'était s'aventurer, à franchir les limites de ce comté. Nous apprenons de Gildas que les Saxons traversèrent l'île sans trouver d'obstacle, et qu'ils répandirent partout autour d'eux la dévastation; mais qu'à leur retour, les Bretons, réunis en grand nombre, tirèrent de leurs oppresseurs un vengeance complète. Il est possible qu'un événement semblable ait eu lieu; mais les écrivains saxons n'en disent rien, et les déclamations hyperboliques de Gildas ne sauraient être prises à la lettre. (A. D. 463.) Huit ans plus tard, une bataille plus meurtrière encore que toutes les autres coûta la vie à douze chefs bretons; les Saxons perdirent un capitaine fameux nommé Wypped, ce qui fit donner au lieu où s'était livré le combat le nom de Wyppedsfleet. Ce fut en 473 que Hengist remporta sa dernière victoire. Les Bretons fuirent, dit-on, devant leurs ennemis « comme devant un feu dévorant, » laissant derrière eux des dépouilles d'une valeur incalculable. Le vainqueur vécut encore quinze ans, et mourut en 488, laissant à son fils Oise la paisible possession du comté de

[1] Sidon., VIII, 6.

[2] Saxones præ cæteris hostibus timentur. Amm. Marc., XXVIII, p. 520. [illegible] Zos., III, p. 147. [illegible] Jul. orat., I, *in Laud. Const.*, p. 34. Angli, homines omnium quos novimus barbarorum ad bella acerrimi. Procop., *Hist. Got.*, IV, p. 469. Gentem virtute, atque agilitate terribilem. *Oros.*, VII, p. 549.

Kent [1]. C'est de ce dernier prince que les descendants d'Hengist ont tiré le nom d'*Oiscingas*.

Les écrivains bretons racontent ces faits tout différemment; dans leur vanité ils ont attribué la perte du Kent au fol aveuglement de Vortigern et à la politique perfide d'Hengist. Ce chef, s'il faut les en croire, avait une fille, nommée Rowens, d'une beauté accomplie. Il fut convenu que dans un festin offert aux nobles bretons, elle servirait Vortigern, et Vortigern, épris de ses charmes, la prit pour épouse. On ajoute qu'il donna le royaume de Kent à son beau-père. Mais cette alliance avec les Saxons lui ravit l'attachement des indigènes. Son fils Vortemir fut placé sur le trône; il livra trois batailles aux étrangers et les expulsa du Kent. Pendant cinq ans, Hengist parcourut l'Océan en aventurier; mais à la mort de Vortemir, le père recouvra sa couronne, et le Saxon demanda qu'on le réintégrât dans les possessions qu'il avait perdues. Trois cents députés de chaque nation s'assemblèrent en conseil pour prononcer sur cette question. Mais pendant la conférence, chaque Saxon ayant tiré à part un député breton, Hengist, saisissant le moment favorable, s'écria : *Nemeth yure seax* (tirez vos glaives)! et soudain le sol se couvrit des cadavres de deux cent quatre-vingt-dix-neuf Bretons. Vortigern fut le seul qu'on épargna; et, pour rendre à la liberté ce prince, qu'ils haïssaient, les indigènes cédèrent à Hengist le territoire qui a formé depuis les comtés de Kent, d'Essex, de Sussex et de Middlesex. Est-il nécessaire de dire que la plupart de ces événements prétendus sont contredits par l'évidence même, et que Gildas, écrivain breton et presque contemporain, n'en fait pas la moindre mention? Il est à présumer que c'est là une fable arrangée par les naturels pour expliquer comment les Saxons se sont établis dans la Bretagne sans qu'ils l'aient conquise [2].

Hengist et ses successeurs se contentèrent de la possession du Kent. Leur petit État était protégé au nord, à l'est et au sud par la Tamise et la mer; du côté de l'ouest, il était à l'abri des attaques des indigènes par l'établissement intermédiaire d'une troupe nouvelle d'aventuriers commandés par Ælla et ses trois fils. Conduits par l'espoir du pillage, ils étaient débarqués, en 477, à Cymensore, près de Withering, dans l'île de Selsey. Les Bretons leur avaient opposé une vive résistance; mais la perte qu'ils éprouvèrent les força de se réfugier dans la forêt d'Andredswold, de cent vingt milles de long sur trente de large. Les progrès d'Ælla furent lents. En 485, il livra une grande bataille dont on ignore l'issue; et ce ne fut qu'en 490 qu'il pénétra jusqu'à la ville d'Anderid, qui donnait son nom à la contrée et que l'on regardait comme une forteresse imprenable. Sa destinée est célèbre dans nos annales. Tandis que les Saxons en faisaient le siége, ils étaient enveloppés eux-mêmes par une armée nombreuse de Bretons qui ne leur laissait de repos ni le jour ni la nuit. Chaque fois qu'ils donnaient un assaut à la place, les indigènes attaquaient leur arrière-garde; et s'ils voulaient se défendre, les assaillants se sauvaient dans les forêts, pour reparaître, aussitôt que les Saxons reprenaient leur première position. Ce genre de guerre très-fatigant suggéra aux barbares l'idée de partager leur armée en deux corps, dont l'un continuerait le siége, tandis que l'autre surveillerait au dehors les mouvements de l'ennemi. A la fin, les Saxons pénétrèrent dans Anderid, qu'ils réduisirent en cendres; tous les habitants furent passés au fil de l'épée [3]. Cette victoire assura à Ælla la possession de ses conquêtes antérieures, et il devint ainsi le fondateur du royaume de Sussex. (A. D. 490.)

(A. D. 495.) Cinq ans après la destruction d'Anderid, une flotte puissante, composée de cinq chiules, ou vaisseaux longs, parut dans le détroit. Cerdic, qui la commandait, se porta au delà des premières conquêtes de ses compatriotes, et il débarqua plus à l'ouest dans un lieu qui, dès ce moment, prit le nom de

[1] *Chron. sax.*, 13, 14. Béd., I, 15; II, 5.

[2] Nen., c. 36, 44-47. Je n'aurais pas mentionné ces fictions si l'opinion de l'expulsion d'Hengist ne se trouvait accréditée par un passage de Gildas (Aliquantò enim recessissent *domum*, c. 25); mais il est évident que par *domum* il a entendu parler de l'établissement des Saxons dans le Kent, puisqu'il ajoute que les Bretons les attaquèrent et les défirent *en ce lieu*. Peut-être fait-il allusion à la bataille de Wyppedsfleet. Il y a bien en effet dans l'île de Thanet un lieu de ce nom; mais il n'est nullement certain que ce soit là que le combat fut livré.

[3] *Chron. sax.*, 14, 15. Hunt., 179. On évaluait la superficie de Sussex à sept mille hides de terre. Béd., IV, 13.

Cerdicsore [1]. Natanleod, roi de ce district, déploya contre ces étrangers tant de courage et de persévérance que Cerdic fut plusieurs fois obligé de solliciter le secours des autres aventuriers. En 501, Porta arriva à Portsmouth avec deux chiules et tua un prince breton qui s'opposait à son débarquement. Cependant Natanleod retarda longtemps les progrès de Cerdic, il le défit même complétement en 508; mais tandis qu'il le poursuivait, attaqué lui-même par Cynric, il périt sur le champ de bataille avec cinq mille Bretons. Toutefois cette victoire importante ne donna pas au Saxon la possession paisible de la contrée. En 514, il reçut un renfort considérable par l'arrivée à Cerdicsore de ses neveux Stuffa et Whitgar avec trois chiules, et il étendit successivement ses conquêtes par de fréquentes victoires; enfin, en 519, la grande bataille de Charford, sur l'Avon, lui permit d'établir le royaume de Wessex, ou des Saxons de l'ouest. Cerdic associa son fils Cynric au pouvoir royal, et il donna à ses neveux l'île de Wight, dont il se réserva la suzeraineté : il mourut en 534 [2].

Le succès obtenu par ces aventuriers donna une direction nouvelle à la politique des Saxons. Ils n'avaient eu d'abord en vue que le pillage : maintenant ils songèrent à coloniser. Les chefs les plus entreprenants, abandonnant leurs foyers, cherchèrent à former de nouveaux établissements dans un pays plus riche et sous un soleil plus doux ; ils furent suivis par beaucoup de Saxons qui voulurent partager leur fortune. Il ne resta pas un seul point de la côte orientale, depuis le détroit de Forth jusqu'à l'embouchure de la Tamise, qui n'eût été visité par des hordes de barbares. Tandis que Cerdic était aux prises avec les Bretons du Midi, plusieurs chefs indépendants poussaient leurs conquêtes sur la rive gauche de la Tamise; et en 530, Erkenwin s'était rendu souverain de l'Essex, ou des Saxons de l'est [3]. L'esprit entreprenant des Angles les avait portés à déserter entièrement le sol natal [4]. Plusieurs divisions de ces peuples débarquèrent au nord des Saxons de l'est : elles choisirent pour chef Uffa, dont les successeurs furent appelés Uffingas ; la puissance de ceux-ci devint si grande que, tout en poursuivant leurs conquêtes sur les Bretons, ils fournissaient des hommes pour une expédition étrangère [1]. La fille d'un de leurs chefs avait été fiancée à Radigis, prince des Varnes, qui habitaient la rive septentrionale du Rhin. Mais, à la mort de son père, Radigis épousa sa belle-mère, fille du Franc Théodebert, et les Est-Angles résolurent de venger cette injure. Une flotte fit voile vers le Rhin; les Varnes furent défaits et leurs villes saccagées. Quand les vainqueurs reparurent devant leur princesse, qui était restée avec sa garde non loin du champ de bataille, elle leur reprocha amèrement d'avoir laissé Radigis s'échapper : ils retournèrent à sa poursuite, découvrirent le fugitif dans un bois et l'amenèrent à ses pieds chargé de chaînes. Son châtiment fut moins sévère qu'on n'aurait pu le croire. Il fut forcé de répudier la sœur de Théodebert et d'épouser la princesse des Est-Angles. Les vainqueurs rentrèrent en triomphe dans la Bretagne [2].

Mais le nombre toujours croissant des Angles les obligeait à se répandre vers le Nord. Ida, qui commandait une flotte de quarante chiules, réussit, après de rudes combats, à éloigner de la côte les Bretons de Bernicie, et il fixa son séjour à Bebbanburgh, château qu'il avait fait construire sur un promontoire élevé, et auquel il avait donné ce nom en l'honneur de Bebba, son épouse [3]. Il obtint le titre de roi en 547 et régna douze ans. Ses États formèrent le royaume de Bernicie, ainsi nommé du mot breton *Bryneich;* ils étaient bornés au midi par la Tees.

Les Bretons qui occupaient la rive droite de la Tees portaient le nom de Deirlens, de *Deyfyr*. Seomil fut le premier capitaine angle qui les attaqua et qui les vainquit. Ælla, un de ses descendants, était en 560 en possession paisible de cette contrée, et il y forma un nouveau royaume, qui conserva son nom breton [4].

[1] Higden dit que ce *shore*, au rivage, *of Cerdic* est actuellement Yarmouth (Gale, page 224). Il a sans doute voulu parler de Yarmouth dans l'île de Wight.

[2] *Chron. sax.*, 15-19. Hunt., 179. Whitgar et Stuffa passèrent au fil de l'épée tous les habitants de l'île. Asser, p. 5.

[3] Mat. West., ad an. 586.

[4] Béd., i, 15. *Chron. sax.*, 12.

[1] Hunting., 313. Béd., ii, 15.

[2] Procop., *Hist. Goth.*, iv, 468.

[3] *Chron. sax.*, p. 19. Béd., iii, 6. Neu., 63, 64.

[4] Nen., 64. Lorsque, plus tard, la Bernicie fut réunie au Deira sous un seul souverain, ces provinces reçurent le nom de royaume de Northumbrie, parce

Les Saxons de Deira s'étendirent jusqu'à l'Humber. En 586 une colonie commandée par Creoda traversa la rivière, et, après avoir expulsé les Bretons de la côte, elle poussa ses conquêtes au delà de l'Anglie orientale, jusqu'au centre même de l'île. Ils furent généralement appelés Merciens, parce qu'ils s'établirent d'abord dans un canton marécageux (*marshy*). Mais quelques-uns d'entre eux prirent le nom de Middle-Angles, Angles du milieu, à cause de leur position centrale [1].

Depuis l'arrivée d'Hengist jusqu'aux derniers succès de Creoda, il s'était écoulé une période de cent cinquante ans et plus. Les naturels s'étaient peu à peu retirés devant leurs ennemis, marchant de la côte vers les montagnes et abandonnant ainsi aux Saxons une moitié environ de la division méridionale de l'île. Huit royaumes nouveaux s'étaient formés ; Kent et Sussex ne s'étendaient pas au delà des étroites limites des comtés actuels de ce nom. Les Saxons de l'est possédaient Essex, Middlesex et la partie méridionale du Hertfordshire. L'Est-Anglie comprenait Norfolk, Suffolk, Cambridge et l'île d'Ely. Ces États ne pouvaient étendre leur territoire, parce qu'ils se trouvaient placés entre le rivage de la mer et d'autres aventuriers saxons. Mais les autres royaumes, qui n'avaient pour voisins que les Bretons, s'agrandirent successivement par la conquête. Lorsqu'ils eurent atteint leur plus grande extension, la Bernicie au nord de la Tees, et le Deira au midi de la même rivière, s'étendaient du Forth à l'Humber et de la mer orientale à la mer occidentale. Le Wessex était borné par la Tamise et par la Severn au nord, et des limites du Kent et du Sussex il arrivait à l'extrémité du Cornwall, ou Cornouaille. Le royaume de Mercie comprenait tout l'intérieur de l'île jusqu'aux montagnes de Galles, ou Wales. Il est facile de marquer l'origine continentale de ces différents peuples. Les nations saxonnes se reconnaissaient à leurs propres noms : Essex, Middlesex, Wessex. Les conquérants du Kent, de l'île de Wight et de la côte de Hampshire opposée à cette île étaient Jutes, et tous les autres royaumes furent fondés par les Angles [1].

Durant cette longue période, féconde en événements, les Bretons, bien que malheureux à la fin, avaient déployé beaucoup de courage et de résolution. Dans les autres provinces de l'empire romain, les indigènes étaient restés paisibles spectateurs de la lutte engagée entre les forces impériales et les barbares ; et toutes les fois que le sort de la guerre avait favorisé ces derniers, ils avaient subi sans murmure la loi des conquérants. Les Bretons seuls, de même que les habitants de l'Armorique, avaient osé saisir le glaive pour la défense de leur liberté. Si pendant ces longues querelles ils perdirent la plus belle partie de leur île, c'est dans le défaut d'union entre leurs chefs qu'il faut chercher la cause réelle de leurs désastres. De même que leurs ancêtres, ils furent vaincus en détail. Les écrivains nationaux parlent de rois qui, à cette époque, étendaient leur pouvoir sur toute la Bretagne ; mais aucun récit digne de confiance n'offre la trace d'une semblable autorité. La population du pays reconnaissait une multitude de chefs, que leurs crimes et leurs dissensions avaient trop remplis de sujets personnels de jalousie ou de désirs d'agrandissement pour qu'il leur fût permis d'agir de concert et de réunir leurs efforts contre l'ennemi commun. La plus grande résistance que les Saxons rencontrèrent vint des habitants mêmes des lieux où ils abordèrent successivement ; et les autres tribus sentaient si peu le danger qui les menaçait elles-mêmes, ou bien elles se montrèrent si indifférentes au sort de leurs compatriotes plus éloignés, qu'au moment même où les barbares fondaient des royaumes au sud-ouest de l'île, une armée de douze mille Bretons, sous le commandement de Riothamus, faisait voile de la côte de Cornwall vers l'embouchure de la Loire, et remontait cette rivière pour combattre les Visigoths dans le voisinage de Bourges [2].

Nous ne possédons qu'une liste imparfaite des chefs qui signalèrent leur valeur contre les Saxons. Le premier est Aurelius Ambrosius, qu'on regarde comme Romain d'origine, issu de parents qui avaient porté la pourpre et guerrier brave, loyal et modeste. On croit qu'il

qu'elles comprenaient les conquêtes des Saxons au nord de l'Humber.

[1] La rivière de Trent divisait la Mercie en septentrionale et méridionale ; la première pouvait contenir environ sept mille hides de terre, l'autre cinq mille seulement. Béd., III, 24.

[1] Bède, I, 15. *Chron. sax.*, 12.

[2] Jornand., CXLV, p. 678. Sid. Apoll., III, ep. 9.

combattit contre Hengist et qu'il périt dans une querelle particulière avec Guttolin [1]. La renommée de Nalanleod s'est conservée dans les chroniques saxonnes; il fut le constant adversaire de Cerdic; il tomba sur le champ de bataille et il laissa son nom à un district considérable du Hampshire [2]. Les États d'Urien et le théâtre de ses exploits sont du côté du nord. Ida et ses Angles trouvèrent dans Urien un ennemi formidable; mais le Breton, après bien des combats souvent accompagnés de succès, perdit la vie par la jalousie d'un chef confédéré nommé Morcant [3]. Mais le nom d'Artur brille au-dessus de tous les noms contemporains. Si pourtant nous dépouillons sa mémoire de cet éclat chimérique dont l'entoura l'imagination des bardes et des ménestrels, il disparaîtra dans l'obscurité comme ses compagnons. Nous ne savons ni dans quel temps il a vécu ni sur quelle province il a régné. On dit qu'il livra et gagna douze batailles : il paraît, d'après le nom des lieux où elles furent livrées, qu'il eut à combattre les Angles dans le Lincolnshire, et que sa dernière bataille, près du mont Badon, eut lieu contre les Saxons de Cerdic ou de Cynric [4]. Au fond, que cette bataille ait été ou n'ait pas été livrée par Artur, il n'en est pas moins vrai que ce dut être une victoire bien importante que celle du mont Badon, puisqu'elle arrêta pendant quarante années les progrès des étrangers [5]. Mais peut-être quand nous aurons dit au lecteur qu'Artur fut un capitaine breton, qu'il gagna plusieurs batailles, qu'il fut assassiné par son neveu et enterré à Glastonbury, où ses restes furent découverts sous le règne de Henri II [6], nous lui aurons appris tout ce qu'on peut savoir de ce guerrier renommé.

Les conquêtes des Saxons replongèrent l'île dans l'état de barbarie d'où les Romains l'avaient tirée. Les vainqueurs avaient pris l'habitude du pillage et du meurtre; plusieurs fois les villes et les villages avaient été enveloppés avec leurs habitants dans le même désastre. Les barbares, dit Gildas, embrasèrent la côte orientale de l'île d'un vaste incendie qui en dévora peu à peu la surface entière [1]. Dès que les naturels jugeaient la résistance inutile, pour éviter le fer exterminateur de leurs ennemis, ils fuyaient vers les bois et les montagnes, emportant leurs effets les plus précieux. Celles qui couvrent la partie occidentale de l'île procurèrent un asile sûr à un grand nombre de fugitifs. Là, obligés de lutter contre les privations ou engagés dans des combats continuels, ils perdirent promptement ce qu'ils avaient acquis jusque-là de civilisation dans les provinces, et ils retombèrent dans plusieurs habitudes de la vie sauvage. D'autres, suivant leurs prélats et leurs chefs, abandonnèrent pour toujours leur patrie. Après avoir traversé l'Océan, ils débarquèrent sur les terres de l'extrémité occidentale de l'Armorique, détruisirent l'indépendances des villes voisines et donnèrent à tout le pays qu'ils avaient subjugué le nom de leur mère patrie. On lui donne encore le nom de Bretagne [2].

Mais enfin l'œuvre de la dévastation s'arrêta vaincue par l'intérêt personnel. Les vainqueurs appliquèrent à leur usage les habitations des Bretons, et le travail des captifs fut jugé nécessaire pour la culture du sol. De là vient que les Saxons, à mesure qu'ils étendaient leurs conquêtes, laissaient subsister les édifices, et qu'ils épargnaient les Bretons qui tombaient dans leurs mains, à moins que la soif de la vengeance n'eût été excitée par une résistance trop opiniâtre. Les captifs étaient partagés, de même que les terres, entre les conquérants. Ils devenaient la propriété particulière de leur seigneur, qui pouvait les vendre et en user à son gré. Leurs descendants eurent le même sort pendant plusieurs générations, et d'après le monument authentique du *Doomsday* [3], il paraît que jusqu'au onzième siècle une grande partie de la population de l'Angleterre resta dans l'esclavage [4].

[1] Gild., c. 25. Nen., c. 1.
[2] *Chron. sax.*, p. 17.
[3] Nenn., c. 64.
[4] Nenn., c. 61, 62, *cum not.* Gale, p. 131.
[5] Gild., c. 26.
[6] Girald., *apud* Langhorn, page 91. Lel. Coll., v, 8, 9.

[1] Gild., c. 24. *Chron. sax.*, p. 18.
[2] Gild., c. 25. Le témoignage d'Usher, *Antiq.*, p. 225, 227. Bouquet, *Rerum gallic.*, tom. v, p. 149; vii, 298, et dans le tome vi. Eginhard, *Annal.*, ad an. 786, et Ermold. Nigel., *de Reb. Ludov.*, l. iii.
[3] Espèce de terrier ou cadastre dont il sera parlé plus bas. (*Note de l'Éditeur.*)
[4] Mais après que les aventuriers eurent formé des États permanents, ils abandonnèrent peu à peu leur vieille politique et leur système d'extermination. Ils permirent aux naturels de garder leurs institutions et

Les conquérants avaient fondé dans l'île huit royaumes indépendants, bien qu'on n'en compte ordinairement que sept, parce que ceux de Bernicie et de Deira se trouvèrent souvent réunis sur la même tête. L'histoire de ces diverses dynasties, soit qu'on l'écrivît simultanément, soit qu'on en fît des tableaux séparés, ne ferait qu'embarrasser et fatiguer le lecteur et l'écrivain. On peut acquérir une connaissance suffisante de l'époque antérieure à la prédomination des rois saxons de l'Ouest en se fixant sur les règnes des monarques les plus puissants, car, dans le nombre, il s'en trouvait presque toujours un de qui l'autorité était reconnue par tous ou par la majeure partie de ses contemporains, et ce prince prédominant était désigné par le nom de bretwalda, seigneur ou souverain de la Bretagne. Mais on ne saurait dire s'il tenait ce titre du suffrage spontané de ses égaux ou s'il le devait à l'influence de son autorité. Nous ne savons pas mieux si quelques obligations ou quelques prérogatives étaient attachées à sa dignité. Bède donne ce titre à sept princes saxons; d'autres historiens en ajoutent un huitième. On peut, sans trop s'écarter de la vérité, rapporter à leurs règnes les principaux événements arrivés dans les royaumes qui ne relevaient pas immédiatement de leur autorité[1].

ÆLLA, 1er BRETWALDA.

On a déjà parlé de l'irruption d'Ella sur la côte méridionale et des succès qui la suivirent; mais il n'est pas aisé de dire par quels moyens il acquit la prééminence sur les chefs alliés. Le royaume de Sussex, qu'il fonda en 477, était le plus petit et le moins puissant de tous les nouveaux États. Il est probable que cette distinction ne lui fut accordée qu'à cause de quelques prérogatives dont il jouissait dans sa patrie ou de quelque exploit dont on a perdu la mémoire : nos anciens chroniqueurs en font à peine mention[2].

leurs princes et de se considérer comme tributaires. Bède en rapporte un exemple en parlant d'Édilfrid de Northumbrie, vers l'an 600 : « *Qui terras eorum, subjugatis aut exterminatis indigenis, aut tributarias genti Anglorum aut habitabiles fecit.* » Béd., 74.

[1] Voyez Bède, II, 5, et les *Chron. sax.*, p. 71. D'après les termes formels de Bède, on peut conclure avec assurance que les rois inférieurs se reconnaissaient eux-mêmes vassaux du bretwalda.

[2] Bède, et *Chron sax.*, ibid.

CEAWLIN, 2e BRETWALDA.

(A. D. 568.) Éthelbert, quatrième roi de Kent, fut le premier qui troubla l'harmonie qu'on avait vue régner entre les princes saxons. Dès l'âge de seize ans on l'entretenait dans l'idée que la dignité de bretwalda lui appartenait comme représentant d'Hengist[1]. Dans cette opinion, il conduisit une armée contre Ceawlin, roi de Wessex et petit-fils de Cerdic. Sa témérité fut cruellement punie à Wimbleton : Oslac et Cnebba, ses deux ealdormen[2], périrent dans le combat, et Éthelbert lui-même n'échappa qu'avec peine aux poursuites de l'ennemi. Ceawlin, satisfait d'avoir humilié le roi de Kent, dirigea ses armes contre les Bretons. La bataille de Betford, gagnée par son frère Cuthwin, ajouta à ses domaines les villes de Leighton, d'Allesbury, de Beusington et d'Eynsham. (A. D. 571.) Six ans après, la victoire de Derham dans le Glocestershire coûta la vie à trois rois bretons, Conmail, Condidan et Farinmail, et entraîna la reddition des importantes cités de Glocester, de Cirencester et de Bath. Quand Ceawlin eut affermi ses conquêtes, il reprit l'offensive contre les Bretons. Il perdit à Frithern, sur la rive gauche de la Severn, son fils Cutha (A. D. 584); mais la victoire se déclara pour les Saxons. Les villes voisines furent pillées, et l'armée retourna dans ses foyers chargée de butin. Au bout de peu d'années, à la mort de Cissa, fils d'Ella, Ceawlin joignit le Sussex à ses autres domaines; mais la fortune l'abandonna lorsqu'il fut parvenu au faîte de la puissance. (A. D. 591.) Ses sujets rebelles battirent ses troupes à Woodensburg en Willshire, et Ceolric, son neveu, monta sur le trône. Ceawlin mourut en 593[3].

ÉTHELBERT, 3e BRETWALDA.

Le souvenir des revers qui avaient terni les premières années d'Éthelbert, roi de Kent, fut bientôt effacé par les longues prospérités d'un règne glorieux. A la mort de Ceawlin, il avait obtenu, par des moyens qu'on ignore, la di-

[1] Malms., p. 12. Hunt., p. 315.

[2] Comtes, généraux ou gouverneurs militaires.

[3] *Chron. sax.*, 20-23. Ethelwerd, 834. Hunt., 315. En écrivant le nom de ce roi, Bède (II, 5) observe que les Angles et les Saxons parlaient différents dialectes : « Cælin, *qui lingua eorum* Ceaulin vocabatur. »

gnité de bretwalda, et son autorité était reconnue par tous les princes saxons du midi de l'Humber. (A. D. 596.) Il était déjà possesseur de ce titre lorsqu'il reçut l'avis que quarante étrangers avaient pris terre dans l'île de Thanet. C'étaient Augustin et ses compagnons gaulois et italiens que le pape Grégoire le Grand envoyait en Bretagne avec l'intention bienveillante de convertir les païens. Éthelbert avait déjà quelques notions de la religion chrétienne; c'était probablement la croyance de la majorité des esclaves bretons de ses domaines, et bien certainement c'était celle de la reine Berthe, fille de Charibert, roi de Paris. Le prince saxon reçut les missionnaires sous un chêne, au milieu de la campagne; ses prêtres lui avaient dit que de cette manière les enchantements des magiciens étrangers perdraient leur influence. Au jour marqué, Augustin fut conduit vers le roi : on portait devant lui une croix d'argent et une bannière représentant le Rédempteur; ses compagnons marchaient en procession derrière lui, et ils faisaient retentir l'air des antiennes qu'ils chantaient alternativement en chœur. Dès que l'interprète eut expliqué l'objet et les motifs de leur mission, Éthelbert répondit qu'il n'avait nul désir d'abandonner les dieux de ses pères pour un culte inconnu; mais il ajouta que l'intention des étrangers lui semblait rassurante, ainsi que leurs promesses; qu'ils pouvaient donc prêcher sans crainte d'être inquiétés et qu'ils seraient défrayés à ses dépens. Cette réponse favorable les combla de joie, et ils poursuivirent leur route jusqu'à Canterbury en chantant, comme ils l'avaient fait en venant, la prière suivante : « Seigneur, dans ta miséricorde, détourne, nous t'en supplions, détourne ta colère de cette cité et de ton saint temple, car nous sommes pécheurs. Alleluia[1]. »

La reine avait déjà pris soin de préparer une résidence pour les nouveaux apôtres. On les logea dans l'ancienne église de Saint-Martin, qui avait appartenu originairement aux Bretons et qui venait d'être réparée pour l'usage de Liudhard, prélat chrétien venu des Gaules avec Berthe. La curiosité porta les Saxons à visiter les étrangers; ils admirèrent les cérémonies de leur culte, comparèrent leur vie avec celle des prêtres païens et apprirent à aimer une religion capable d'inspirer tant de piété, d'austérité et de désintéressement. Ce fut avec une satisfaction secrète qu'Éthelbert entrevit un changement dans les opinions de ses sujets : à la fête de la Pentecôte de l'an 597, il se déclara lui-même chrétien, et il reçut le sacrement du baptême; à la Noël de la même année, dix mille Saxons imitèrent leur souverain[1].

Les heureuses dispositions du prosélyte royal furent encore excitées par les lettres et les présents du pontife. Aussi employa-t-il toute son influence à seconder les efforts des missionnaires, non par la violence, qu'il regardait comme incompatible avec l'esprit tolérant de l'Évangile, mais par ses exhortations particulières et les faveurs qu'il répandit sur les convertis. Dès qu'Augustin eut reçu la consécration épiscopale de l'archevêque d'Arles, le roi se retira dans la ville de Reculver, et il donna aux missionnaires Canterbury et le pays environnant. L'église de Saint-Sauveur, autrefois construite par les Bretons, fut réparée par sa munificence et destinée à la résidence de l'évêque et de son clergé, tandis qu'un nouveau monastère s'élevait hors des murs pour l'usage des religieux, sous la dédicace des apôtres Pierre et Paul. En même temps le nombre des missionnaires fut augmenté par la sollicitude de Grégoire, et leurs succès s'étendirent rapidement jusqu'aux frontières du royaume. A mesure qu'un canton avait embrassé la nouvelle doctrine, le temple païen était converti en église chrétienne; et pour arracher les néophytes à leurs coutumes idolâtres, on leur permit, au lieu des fêtes qu'ils célébraient auparavant autour des autels de leurs dieux, de s'assembler dans les jours solennels au voisinage de l'église et d'y prendre part à un frugal repas. Afin de surveiller les nouveaux convertis qui se trouvaient plus éloignés, Augustin conféra la dignité épiscopale à son disciple Justus. Le nouveau prélat fixa sa résidence à Rochester, et la piété d'Éthelbert y érigea l'église de Saint-André.

(A. D. 604.) Le royaume d'Essex était alors gouverné par Saberct, fils de son fondateur et neveu d'Éthelbert. L'oncle, par son influence, obtint l'introduction d'un mission-

[1] Bède, I, 25.

[1] Bède, I, 26. Greg., *Epist.*, VII, 30.

naire, l'abbé Mellitus, auprès de Saberct, qui consentit bientôt à recevoir le baptême. La consécration épiscopale fut conférée à Mellitus ; et Londres, qu'on représente comme une ville populeuse et commerçante, devint le siége de ce nouvel évêque. La cathédrale fut construite et dotée aux frais communs d'Éthelbert et de Saberct[1].

Après la conversion des Saxons, le zèle d'Augustin s'exerça en faveur des Bretons, qu'il entreprit de réformer. Pendant cent cinquante ans d'une guerre malheureuse, l'ancienne discipline de leur Église avait été presque anéantie, et les membres de leur clergé s'étaient déshonorés par les vices les plus incompatibles avec la sainteté de leur profession[2]. On ignore aujourd'hui à quel siége de la Bretagne avait été primitivement attachée la juridiction archiépiscopale ; on sait seulement que Grégoire avait écrit à Augustin qu'il soumettait à son autorité tous les évêques bretons. Le missionnaire, soutenu par Éthelbert, obtint de ces prélats qu'ils se réunissent à lui dans un lieu que l'on a nommé depuis le Chêne d'Augustin, dans le Worcestershire. Après des débats longs et inutiles, la conférence fut renvoyée à un autre jour. Dans l'intervalle, les Bretons consultèrent un ermite voisin, qui leur conseilla d'observer comment se conduirait Augustin quand ils l'aborderaient : s'il se levait pour aller à leur rencontre, ils devaient le considérer comme un homme de caractère modeste et donner leur attention à ses demandes ; si au contraire il restait sur son siége, ils pouvaient, en l'accusant d'orgueil, rejeter son autorité. Munis de ce prudent avis, qui laissait au hasard la décision de la controverse, sept évêques et Dinoth, abbé de Bangor, retournèrent au lieu de la conférence. Il arriva qu'Augustin, qui était assis, ne se leva point à leur arrivée ; en conséquence on dédaigna ses paroles, et son autorité fut méconnue. Au fond ils ne différaient pas entre eux sur les points de doctrine ; il ne s'agissait donc que d'obtenir leur consentement sur des matières de discipline. Pour y réussir, l'archevêque réduisit ses demandes à trois chefs : 1° observer le comput catholique pour la fête de Pâques ; 2° adopter le rit romain dans l'administration du baptême ; 3° et se joindre aux missionnaires pour prêcher l'Évangile aux Saxons[1]. Toutes ces demandes lui furent obstinément refusées par déférence pour l'avis de l'ermite. « Eh bien ! s'écria le missionnaire d'un ton prophétique, sachez que si vous ne m'aidez à montrer aux Saxons le chemin de la vie, ils deviendront pour vous, par le juste jugement de Dieu, des ministres de mort ! » Il ne vécut pas assez pour voir l'accomplissement de sa prédiction[2].

Le règne d'Éthelbert dura cinquante-six ans. Avant sa mort, il publia un code de lois pour régulariser l'administration de la justice. Il n'entreprit cette amélioration que d'après les conseils des missionnaires, qui, bien qu'accoutumés aux formes et aux décisions de la jurisprudence romaine, évitèrent, en donnant des lois aux Saxons, de blesser l'opinion que ce peuple avait de l'équité, et conservèrent sagement le principe de la compensation pécuniaire, principe universellement adopté par les nations du Nord. Les crimes qui paraissent le plus opposés au bien-être de la société furent scrupuleusement énumérés. Le vol dans ses divers degrés, le meurtre, le sacrilège, l'attentat à la pudeur des femmes, les infractions à *la paix du roi* et à celle de *l'Église* étaient punies d'une amende qui croissait en proportion de la dignité de la personne offensée. Il paraît encore que ces lois classaient tous les hommes libres suivant leur fortune, leurs propriétés et l'importance des emplois qu'ils occupaient. Chaque classe avait son *mund* et son *were* particuliers. Le *mund* était une amende pécuniaire dont le montant était censé suffire pour donner à un individu les

[1] Bède, I, 26, 30 ; III, 3.

[2] Gildas, compatriote et contemporain, a tracé leur caractère avec des couleurs odieuses, mais qui probablement ne sont que trop fidèles. Gildas, *Epist.*, p. 23.

[1] Il est bien surprenant que tant d'historiens modernes aient représenté les Bretons comme ayant reçu des doctrines différentes de celles que professaient les missionnaires romains, et cela sans avoir jamais précisé aucun cas constatant cette divergence. Augustin aurait-il demandé au clergé breton de se joindre à lui pour convertir les Saxons s'il avait enseigné des doctrines qu'il aurait, lui, condamnées ? Bède a rapporté minutieusement toutes les discussions qui s'élevèrent entre les deux partis ; elles ne concernent que des points de discipline ; et dans tout ce qu'il dit on ne voit pas le moindre indice d'une différence même légère dans la doctrine.

[2] Bède, II, 2.

moyens de pourvoir à sa sûreté personnelle et à celle de tous ceux qui vivaient sous le même toit. Ainsi, le *mund* d'une veuve, quand elle était du plus haut rang, se montait à cinquante shellings ; à vingt, si elle appartenait au second ; à douze, si elle était du troisième ; à six enfin, si elle était du quatrième. On appelait *were* la somme à laquelle on évaluait la vie de chaque personne. En cas de mort, le meurtrier payait le were à la famille comme compensation. Si le défunt lui-même avait transgressé les lois, l'amende appartenait au roi par voie de confiscation. Le meurtre, au surplus, n'était pas seulement un crime envers les individus, on le regardait encore comme une injure à la communauté, et le coupable était obligé de faire tout ce qu'on regardait comme servant de compensation tant pour avoir enfreint la justice du pays que pour avoir offensé la famille du défunt. Il payait donc, outre le were, une amende additionnelle nommée le *wite*, laquelle était reçue par le roi ou par le premier magistrat du canton. Les mêmes distinctions et les mêmes punitions se retrouvent dans toutes les ordonnances des législateurs qui suivirent [1], sauf quelques modifications que le temps ou les circonstances avaient introduites.

Éthelbert mourut en 616. La couronne fut dévolue à son fils Éadbald, dont les passions violentes manquèrent de replonger la nation dans l'idolâtrie, d'où elle sortait à peine. Sa belle-mère, veuve d'Éthelbert, était jeune et belle : il ne craignit pas de l'épouser, il osa la prendre pour femme, et lorsque les missionnaires l'exhortèrent à rompre cette union illégitime, il abandonna une religion qui ne lui permettait pas de satisfaire ses désirs. Vers la même époque, les trois fils de Saberet (leur père était mort) relevèrent les autels des dieux et chassèrent de leurs États l'évêque Mellitus. Ce prélat se retira dans la Gaule avec Justus de Rochester ; et Laurentius, successeur d'Augustin au siége de Canterbury, résolut de suivre leurs pas. Le matin même du jour fixé pour son départ, il tenta un dernier effort sur l'esprit d'Éadbald, et ses représentations obtinrent un succès complet : le roi répudia sa belle-mère et rappela les prélats fugitifs. Sa conduite postérieure prouva la sincérité de sa conversion, et le christianisme, soutenu par son influence, prit un ascendant qu'il a toujours conservé depuis ce moment [1].

[1] *Leg. sax.*, p. 1.

REDWALD, 4e BRETWALDA.

Les princes saxons refusèrent d'obéir à Éadbald comme ils avaient obéi à son père, et la dignité de bretwalda passa des Jutes à la nation plus puissante des Angles. Redwald, le second Uffinga, occupait alors le trône de l'Est-Anglie ; il avait autrefois visité Éthelberl, et, à sa persuasion, il avait embrassé le christianisme. Mais à son retour, le nouveau converti, assailli par les importunités de sa femme et l'opposition de son peuple, n'eut pas la force de persévérer ; seulement, pour apaiser le cri de sa conscience, il prétendit réunir les deux cultes, et, dans le temple même de Woden, à côté de la statue de l'idole, il consacra un autel au Dieu des chrétiens [2].

Pour pouvoir apprécier la conduite que ce prince tint ensuite, nous sommes obligés de revenir à l'histoire de Northumbrie. Édilfrid, petit-fils d'Ida, était un prince entreprenant et sanguinaire, qui, durant plusieurs années, avait dirigé tous ses efforts contre les Bretons ses voisins. Dans plusieurs districts, ils avaient été exterminés par les armes ; dans quelques autres, ils avaient heureusement acheté leur repos au prix d'un tribut annuel. Aidan, roi des Écossais, craignant tout de ce formidable voisin, réunit toutes ses forces et s'avança jusqu'au rocher de Degsa, lieu depuis longtemps célèbre dans les annales du pays. (A. D. 603.) Quoique Théodbald, frère d'Édilfrid, eût péri avec tous ceux qui l'accompagnaient, la victoire se déclara pour les Northumbres. La plus grande partie des Écossais furent immolés à leur vengeance ; Aidan lui-même ne réussit qu'avec beaucoup de difficulté à se sauver avec une poignée des siens, ce qui lui servit de leçon, de même qu'à ses successeurs. Pendant plus d'un siècle aucun prince écossais n'osa offrir le combat aux Northumbres [3].

[1] Bède, II, 5.

[2] Bède, II, 15.

[3] Bède, I, 34. On croit que le rocher de Degsa était le même que Dalston près de Carlisle, ou Dawston près de Jedburgh. Aidan était le septième roi d'Écosse si on regarde Losrn comme le premier. O'Connor., *Proleg.*, I, p. 126 ; II, 83.

A la mort d'Ælla, fondateur du royaume de Deira, Édilfrid, qui avait épousé sa fille, prit possession de ses domaines ; mais Ælla avait laissé un enfant mâle nommé Edwin, âgé d'environ trois ans, qu'on crut placer hors d'atteinte de la part du tyran en le confiant aux soins de Cadvan, roi de Nord-Galles. L'hospitalité du prince breton appela sur lui la vengeance du Northumbre; et les deux armées se rencontrèrent dans les environs de Chester. Sur le sommet d'une montagne voisine, Édilfrid aperçut plusieurs personnes sans armes : c'étaient les moines de Bangor qui, à l'exemple de Moïse dans le désert, invoquaient dans leurs prières le Dieu des batailles. « S'ils prient, s'écria le païen, ils combattent contre nous ; » et il ordonna à un détachement de les passer au fil de l'épée. La victoire fut, comme de coutume, fidèle à ses drapeaux. La ville de Chester succomba ; Bangor fut démoli, et ses ruines éparses ont appris aux générations suivantes quelle avait été l'étendue de ce monastère célèbre [1].

Le fils d'Ælla, toujours poursuivi par la jalousie d'Édilfrid et forcé de s'éloigner du toit hospitalier de Cadvan, parcourut plusieurs États saxons ou bretons sans trouver d'asile ; la cour de Redwald lui offrit enfin une retraite. Édilfrid tenta aussitôt la foi de ce prince par des menaces et des promesses, et Redwald, après avoir longtemps résisté, préféra l'amitié d'un monarque puissant au danger de protéger un faible exilé. Un soir, tandis que le conseil délibérait sur son sort, Edwin était seul, assis dans l'ombre à la porte du palais, quand une voix amie murmura ces mots à son oreille : « Il est temps de fuir, car le roi vient de consentir à la demande de votre ennemi. — J'ai trop longtemps connu l'infortune, répondit le prince, pour être attaché à la vie ; et si je dois mourir, j'aime mieux que ce soit par la trahison d'un roi. » Il resta à la même place, rêvant à sa triste situation ; il paraît même qu'il s'endormit : un songe dont les souvenirs exercèrent une grande influence sur sa conduite ultérieure vint lui offrir un faible rayon d'espérance ; et son ami, s'approchant furtivement une seconde fois, l'informa qu'il était sauvé. Les sollicitations de la reine avaient triomphé de la perfide résolution de son époux [1].

(A. D. 616.) Redwald ne se fut pas plutôt déterminé à rejeter les propositions d'Édilfrid qu'il sentit la nécessité de prévenir son ressentiment. Le Northumbre accourait avec un détachement peu nombreux, espérant surprendre son ennemi, et contre son attente, il rencontra toutes les forces des Est-Angles sur la rive gauche de l'Idel, dans le Nottinghamshire. Elles étaient, dit-on, habilement divisées en trois corps : leurs casques, leurs lances, leurs bannières, leur donnaient un aspect martial et formidable. Édilfrid, bien que déconcerté, dédaigna de se retirer, et se précipitant sur la première division, il la détruisit; son chef, Rœgenheri ou Rainer, fils de Redwald, périt dans l'action; mais bientôt les Northumbres furent écrasés par le nombre des Est-Angles ; et leur roi, cherchant à s'ouvrir un passage avec son épée au milieu de ses ennemis, tomba sur les corps de ceux qu'il avait tués. Les vainqueurs se hâtèrent de profiter de leur avantage. Edwin fut reçu dans le Deira aux acclamations de ses habitants. Les enfants d'Édilfrid se sauvèrent dans le nord de l'île, et les Berniciens se soumirent sans résistance à l'heureux fils d'Ælla. Redwald, après avoir placé son ami sur le trône des deux royaumes réunis, rentra en triomphe dans ses États [2].

EDWIN, 5e BRETWALDA.

Le génie martial d'Édilfrid avait élevé la Northumbrie au niveau des États les plus puissants des Anglo-Saxons ; elle acquit une supériorité marquée sous le gouvernement d'Edwin, ce qui le fit revêtir du titre de bretwalda, lui et ses successeurs immédiats. On ignore par quels degrés il put monter à cette prééminence, mais la plume du vénérable Bède nous a conservé l'histoire de sa conversion au christianisme.

(A. D. 625.) Dans la neuvième année de son règne, Edwin avait épousé Édilberge, fille d'Éthelbert, défunt roi de Kent. Éadbald, plein d'un louable zèle, avait stipulé pour sa sœur le libre exercice de sa religion ; il avait même

[1] On dit généralement que le nombre des moines tués sur la montagne fut de douze cents ; mais Bède observe que d'autres personnes s'étaient réunies à eux pour prier. Il pense que la victoire d'Édilfrid accomplit la prédiction d'Augustin.

[1] Bède, II, 12.

[2] Bède, II, 12. *Chron. sax.*, p. 27. Hunt., 181.

obtenu d'Edwin la promesse qu'il examinerait avec soin les preuves de la foi chrétienne. La reine amenait avec elle le missionnaire Paulin, qui venait de recevoir la consécration épiscopale. Le roi tint fidèlement sa parole; mais, quoiqu'il n'empêchât nullement Édilberge de se livrer aux pratiques de son culte, il se montrait lui-même fort peu disposé à changer de religion. Ce fut en vain que Paulin l'y exhorta, qu'il en fut prié par la reine, que le pape Boniface lui envoya des lettres et des présents : Edwin paraissait invariablement attaché aux croyances de ses pères.

(A. D. 626.) Le royaume de Wessex était alors gouverné par deux princes, Cuichelm et Cynegils, successeurs de Ceolwulf. Ils supportaient impatiemment la suprématie qu'Edwin s'attribuait; et, trop faibles pour se mesurer avec lui sur le champ de bataille, ils tentèrent de s'en défaire par un assassinat. Eumer, ambassadeur de Cuichelm, demanda une audience à Edwin. Il avait caché sous ses vêtements un poignard à deux tranchants trempé d'avance dans le poison; et au moment où le roi prêtait la plus grande attention à son discours, l'assassin tenta de lui porter au cœur un coup désespéré; mais le fidèle Lilla avait suivi de l'œil les mouvements d'Eumer; il s'élança au devant du coup et tomba mort aux pieds de son maître. Le poignard avait été poussé avec tant de force qu'après avoir traversé le corps de Lilla, il put encore blesser le roi. Tous les glaives furent à l'instant levés; mais Eumer se défendit avec le courage du désespoir; avant d'être accablé par le nombre, il tua Frodheri et un autre thane.

La nuit précédente, Édilberge s'était délivrée d'une fille, et Edwin adressa publiquement des actions de grâces à ses dieux pour sa propre conservation et pour la santé de sa femme. Paulin ne perdit pas cette occasion d'attribuer les deux événements à la protection du Christ, dont la reine venait de célébrer la résurrection. Son discours fit impression sur l'esprit du roi, qui lui permit de baptiser sa fille et promit de se faire chrétien s'il revenait vainqueur de l'expédition qu'il méditait contre les perfides souverains de Wessex [1].

Edwin marcha contre ses ennemis à la tête d'une puissante armée. Les deux frères furent battus; cinq chefs west-saxons périrent dans la bataille, et les vainqueurs saccagèrent la contrée. Après avoir satisfait ses ressentiments, le roi revint dans la Northumbrie, et Paulin lui rappela sa promesse. Il commença dès ce moment par s'abstenir du culte de ses dieux; mais il hésitait encore à embrasser le christianisme : il consultait alternativement ses prêtres et les missionnaires, et quand il était rentré le soir dans son appartement, il repassait dans sa mémoire leurs arguments respectifs. Le souvenir de son rêve en Est-Anglie influa puissamment sur sa détermination. Il le voyait réalisé sur tous les autres points; pour l'accomplir en entier, il ne lui manquait que d'être chrétien : il le devint. Dès qu'il se fut déterminé, il convoqua une assemblée de ses *witan*, ou conseillers, et il voulut que chacun exprimât librement son avis sur ce point. Le premier qui parla fut le grand prêtre Coiffi; loin de s'opposer aux desseins du roi, il conseilla l'adoption du culte étranger. Il donna un singulier motif : personne, dit-il, n'avait servi les dieux avec plus de zèle que lui-même, et cependant personne n'avait été moins heureux; fatigué d'honorer des divinités si indifférentes ou si ingrates, il tenterait volontiers l'épreuve d'une religion nouvelle, où il trouverait peut-être plus de bonheur. A ce profond théologien succéda un thane, dont le discours, tout en prouvant le bon sens de l'orateur, offrait une peinture frappante des usages de ce temps. Il voulait se rendre compte de l'origine et de la destinée de l'homme. « Souvent, dit-il, ô roi, dans le cœur de l'hiver, lorsque vous vous réjouissez avec vos thanes et que le feu brille dans le foyer au milieu de la salle, vous avez remarqué un oiseau poussé par la tempête, entrer par une porte et s'échapper par l'autre. Tandis qu'il passait, vous pouviez le voir; mais d'où venait-il, où allait-il? Vous l'ignorez. Telle est, ce me semble, la vie de l'homme: il passe sur la terre quelques années; mais ce qui précède sa naissance ou ce qui suit sa mort, nous ne pouvons le dire. Sans doute si la nouvelle religion peut expliquer ces importants mystères, elle sera digne de toute notre attention. » A la demande générale, Paulin fut introduit, et il exposa les principales doctrines du christianisme. Coiffi se déclara convaincu, et, pour prouver sa sincérité, il offrit de mettre le feu

[1] La fille d'Edwin fut baptisée avec onze filles nées de parents attachés à la maison de la reine. Bède, II, 9. *Chron. sax.*, 27.

au temple voisin de Godmundingham. Avec la permission d'Edwin, il prit un cheval et des armes, deux choses défendues aux prêtres des Angles. En le voyant ainsi chevaucher, beaucoup de Saxons le suivirent, attribuant sa conduite à un accès de folie. Mais, au grand étonnement de tous, on le vit enfoncer dans le mur du temple la lance qu'il avait apportée, tandis qu'il défiait par ses paroles les dieux de ses pères. Le peuple s'attendait à voir les feux du ciel venger le sacrilége. L'impunité de l'apostat dissipa ses alarmes. Entraîné par son exemple et par ses discours, il se joignit à lui pour allumer des flammes qui dévorèrent, avec le temple, les dieux qui furent si longtemps des objets de terreur et de vénération [1].

Quand Grégoire le Grand régla l'ordre futur de l'Église anglo-saxonne, il voulut que le métropolitain du Nord fixât sa résidence à York. En conséquence, le roi donna à Paulin une maison et des possessions dans cette cité, et il fut baptisé dans une église élevée à la hâte pour cette cérémonie. Le pape Honorius fut immédiatement informé de cet événement, et sur la demande du roi, il accorda l'usage du pallium aux archevêques de Canterbury et d'York, avec la faculté pour le survivant à la mort de l'un ou de l'autre de consacrer son successeur, sans avoir besoin de consulter le pontife de Rome. Edwin continua de donner à Paulin des preuves de protection et d'amitié; et ses habitations de Yeverin dans le Glendale et de Catterick dans l'Yorkshire furent longtemps vénérées par les Anglo-Saxons comme des lieux où leurs pères, initiés aux doctrines de l'Évangile, avaient reçu le sacrement du baptême. Son zèle ne se contenta pas de la conversion de ses propres sujets. A la mort de Redwald, les thanes de l'Est-Anglie, témoins de ses vertus et de ses talents, lui offrirent la dignité royale. (A. D. 627.) Il refusa cette offre par reconnaissance en faveur d'Eorpwald, fils de son bienfaiteur, et sa piété le porta à expliquer au jeune roi les principes du christianisme; mais Eorpwald périt après un règne de trois ans. (A. D. 631.) La conversion des Est-Angles était réservée aux efforts réunis de Sigebert, son frère et son successeur, et de Félix, prélat bourguignon envoyé par Honorius, archevêque de Canterbury [2].

[1] Bède, II, 13.
[2] Bède, II, 14-15.

L'empire d'Edwin fut plus étendu que celui des bretwalda qui l'avaient précédé. Les îles d'Anglesey et de Man étaient soumises à son autorité [1]; tous les princes bretons lui payaient tribut; et si, parmi les rois saxons, Eadbald de Kent conserva seul une apparente indépendance, il ne dut pas cette faveur à sa propre puissance, mais à l'influence de sa sœur Édilberge. Comme symbole de sa suprématie, le Northumbre s'arrogea une distinction jusque-là inconnue aux Saxons : il fit porter devant lui le Tufa [2], insigne militaire d'origine romaine, toutes les fois qu'il paraissait en public. Jaloux de maintenir l'obéissance à ses lois, il punissait sévèrement le vol et la rapine; et les avantages qui résultèrent de son inflexible administration de la justice se sont longtemps conservés dans le souvenir de la postérité par une phrase proverbiale dont Bède garantit la vérité : « Aux jours d'Edwin, une femme, avec « son enfant dans ses bras, aurait traversé l'île « entière sans recevoir la moindre insulte. » Sur les grands chemins, à des distances convenables, il fit placer des citernes de pierre pour recueillir l'eau des sources voisines, et il y fit attacher des coupes de cuivre pour la commodité des voyageurs, bienfait qui, même au septième siècle, lui attira des éloges et la reconnaissance publique.

Après la mort de Céorl de Mercie, Penda, fils de son prédécesseur, sans avoir le titre de roi, en posséda l'autorité [3]. Il était alors avancé en âge, mais brave et plein d'expérience de la guerre, tourmenté au surplus d'une ambition insatiable. Pendant quelques années, il supporta impatiemment la supériorité du Northumbre; mais à la fin, trouvant dans Céadwalla, roi de Gwynez, ou de Nord-Galles, un allié qui avec la même audace formait les mêmes vœux que lui, il unit ses armes aux armes de Céadwalla, et, levant ensemble l'étendard de la révolte, ils prirent la route du Yorkshire.

[1] Anglesey était évaluée à 960 hides; Man à un peu plus de 300. Bède, II, 9.

[2] Bède, II, 5, 9, 16. Les uns croient que le tufa était un globe planté au bout d'une lance; d'autres pensent que ce n'était qu'une touffe de plumes.

[3] La *Chron. sax.* (p. 28) et beaucoup d'autres écrivains rapportent qu'il monta sur le trône en 626 et qu'il régna trente ans; mais Bède dit expressément qu'il ne régna que vingt-deux ans, ce qui place la première année de son règne à l'époque de la bataille d'Hatfield.

La bataille se donna dans la campagne de Hatfield, entre le Don et le Torre. L'armée des Northumbres fut mise en déroute; Edwin périt avec la plus grande partie des siens. Des deux fils qu'il avait eus de sa première femme Queenburge, fille de Céorl, l'un, nommé Osfrid, périt avec son père; l'autre, Éadfrid, implora la protection de son parent Penda et fut ensuite assassiné par lui, au mépris de ses serments. Édilberge avec ses enfants et Paulin se sauvèrent par mer et se rendirent à la cour d'Eadbald, dans le royaume de Kent [1].

Les confédérés s'abandonnèrent sans frein à tous les abus de la victoire. Ils différaient de religion, car les Bretons étaient chrétiens et les Merciens idolâtres; mais les deux nations montraient la même ardeur pour faire éprouver aux vaincus leur ressentiment; l'une prétendait venger les anciennes injures de la contrée, l'autre voulait punir l'apostasie des Northumbres, qui avaient renoncé au culte de leurs pères. Les Bretons laissèrent voir plus de férocité que leurs alliés; ils n'épargnaient ni le sexe ni l'âge; et leur cruauté, loin de s'assouvir par le mort des victimes, se complaisait avec délices dans l'aspect de leurs souffrances. Les deux peuples se séparèrent après avoir répandu la désolation d'une extrémité à l'autre de la contrée. Céedwalla reste pour massacrer tous les Northumbres, ainsi qu'il s'en était vanté; Penda, avec ses Merciens, prit le chemin du pays des Est-Angles. (A. D. 634.) Leur roi Sigebert s'était depuis peu retiré dans un monastère, après s'être déchargé sur son cousin Égeric des honneurs et des soins de la royauté; mais les Est-Angles, alarmés de l'approche du danger, rappelèrent à grands cris le vieux monarque, qui les avait si souvent conduits à la victoire. Ce ne fut pas sans regret qu'il abandonna la tranquillité du cloître pour le tumulte des combats; mais comme il se trouvait déjà engagé dans l'ordre monastique, il refusa de prendre des armes parce qu'elles étaient incompatibles avec sa profession, et il dirigea avec un simple bâton les opérations de l'armée. La fortune des Merciens l'emporta; Sigebert et Égeric périrent ensemble en combattant pour leur pays [2].

[1] Bède, II, 20. *Chron. sax.*, p. 29.
[2] Bède, II, 20; III, 18.

Oswald, 6e Bretwalda.

La mort désastreuse d'Edwin fit cesser pour quelque temps l'union des royaumes northumbres. La famille d'Ælla conserva la suprématie chez les Deiriens, et le sceptre fut confié, non à la vérité aux enfants d'Edwin, mais à leur cousin Osric, prince d'un âge mûr et guerrier éprouvé. Le souvenir d'Ida était toujours cher aux Berniciens, et Éanfrid, l'aîné des fils d'Édilfrid, sortit des montagnes de la Calédonie, qui lui avaient servi de retraite, pour monter sur le trône de ses ancêtres. Ces princes avaient anciennement reçu le baptême, Osric des mains de Paulin, Éanfrid de celles des moines de Saint-Columban, et tous deux retournèrent avec la même facilité aux erreurs du paganisme. Mais si la possession du trône avait un moment satisfait leur ambition, ils payèrent bientôt de leur sang le prix de cette possession dangereuse. Céedwalla continuait ses ravages. Il se trouvait dans la ville d'York quand Osric, qui voulait l'y surprendre, attaqué lui-même à l'improviste, périt sur le champ de bataille. Éanfrid, effrayé du sort d'Osric et de la renommée de Céedwalla, se rendit auprès du Breton avec douze de ses serviteurs pour demander la paix: il fut mis traîtreusement à mort. Dans leur pieuse indignation, les Northumbres rayèrent les noms de ces deux princes apostats du catalogue de leurs rois, et le temps de leur règne fut désigné dans leurs annales par ces mots expressifs: « l'année malheureuse. »

La mort d'Osric et d'Éanfrid fit retomber sur Oswald, le plus jeune des fils d'Édilfrid (635), le devoir de venger sa famille et son pays. Poussé par le désespoir et accompagné d'une troupe peu nombreuse mais déterminée, il se mit à la recherche des Bretons, qu'il découvrit, au point du jour, négligemment campés dans le voisinage d'Hexham. Oswald n'avait pas imité l'apostasie de son frère: il fit sur-le-champ élever et planter en terre une croix de bois; se retournant ensuite vers son armée, « Soldats, s'écria-t-il, fléchissons les genoux et demandons au Dieu vivant, au vrai Dieu de nous protéger contre l'insolence et la férocité de nos ennemis: car il sait que notre cause est juste et que nous combattons pour le salut de notre patrie. » A ce commandement, tous les soldats tombèrent à genoux et prièrent;

de la prière ils coururent au combat, et la victoire devint la récompense de leur valeur et de leur piété. Cèadwalla fut tué, et son invincible armée anéantie. Oswald, du consentement unanime des Bernicians et des Deiriens, prit le gouvernement des deux nations. Il était allié à chacune d'elles, car si par son père il descendait d'Ida, il comptait Ælla au nombre de ses aïeux par Ache, sa mère [1].

La piété d'Oswald, qui attribua ses succès à l'intervention de la Divinité, l'engagea à solliciter de ses anciens instituteurs le secours de quelques missionnaires, afin d'instruire son peuple dans la doctrine de l'Évangile. Corman, le premier qui lui fut envoyé, moine d'humeur austère et mélancolique, s'en retourne peu satisfait à son monastère; mais, lorsqu'en présence de la communauté, il accuse d'ignorance et de barbarie les habitants de la Northumbrie, il reçut une vive et sévère réprimande. « Mon frère, dit une voix, la faute vient de vous. Vous exigez des païens plus que leur faiblesse ne peut supporter. Vous deviez d'abord descendre jusqu'à eux et faire ensuite monter leur esprit par degrés aux vérités sublimes de l'Évangile. » A ces mots, tous les yeux s'étaient fixés sur l'orateur : c'était un simple moine, nommé Aidan; le suffrage unanime de ses frères le désigna aussitôt pour succéder à Corman. Après avoir reçu la consécration épiscopale, il parut à la cour d'Oswald, qui se chargea d'expliquer en anglais les instructions que l'évêque donnait dans son propre langage. Aidan obtint du roi la donation de l'île de Lindisfarne, appelée depuis l'île Sainte, et il y bâtit un monastère qui fut longtemps l'objet de la vénération des Northumbres. Il parcourut toutes les parties du royaume avec une persévérance infatigable; et ses efforts furent secondés par ceux de quelques moines zélés qui avaient abandonné leur pays natal pour partager ses travaux. L'austérité de sa vie, son mépris des richesses, sa charité pour les pauvres, son attachement aux devoirs de sa profession lui gagnaient tous les cœurs, tandis que ses raisonnements portaient la conviction dans l'esprit de ses prosélytes. Le christianisme ne tarda pas à devenir la religion dominante de la Northumbrie [2].

[1] Bède, III, 2, 6.
[2] Bède, III, 3, 5.

Oswald avait revendiqué des Saxons la prééminence dont avaient joui ses prédécesseurs; il contraignit de plus les princes des Pictes et des Ecossais à se ranger au nombre de ses vassaux [1]. Il contribua aussi, comme Edwin, à la conversion d'un prosélyte couronné. Lorsque Birinus, évêque étranger, envoyé du pape Honorius, débarqua sur les côtes du Wessex, Oswald se trouvait dans ce royaume, où il demandait pour épouse la fille de Cynégils. Leurs efforts réunis portèrent le monarque, sa famille et ses principaux thanes à recevoir le sacrement du baptême. On parvint même à vaincre l'obstination de Cuicheim, et ce prince sur son lit de mort fit aussi profession du christianisme. Cynégils donne la ville de Dorchester, au confluent de la Tame et de l'Isis, au nouvel apôtre Birinus. Oswald, en qualité de bretwelda, confirma le donation [2].

Mais déjà le sort d'Edwin menaçait Oswald, et c'était encore Penda qui allait devenir l'instrument de sa mort. (A. D. 642.) Dans la huitième année de son règne et la trente-huitième de son âge, le roi de Northumbrie livra bataille à Penda et à ses Merciens, dans les champs de Maser [3]. Les païens furent victorieux; Oswald, entouré d'ennemis, fut tué. Ses dernières paroles ont été recueillies par les Northumbres reconnaissants, et un vieil adage les a transmises à la postérité : « Que Dieu, dit Oswald en tombant, ait pitié des âmes de mon peuple. » La férocité de Penda n'épargna pas le cadavre de son ennemi : il fit séparer du tronc la tête et les bras et les fit attacher à des poteaux élevés et fixés sur le sol. Les restes d'Oswald furent inhumés à Bardney, et son étendard de pourpre et d'or fut suspendu sur sa tombe. La tête et les bras furent repris l'année suivante par Oswio, son successeur, qui déposa la tête dans le monastère de Lindisfarne, et les bras dans la cité royale de Bamborough [4].

Bamborough fut la première place qui tenta d'arrêter les progrès destructeurs des Merciens

[1] Bède, III, 6. Cumintus, moine écossais contemporain, l'appelle *totius Britanniæ imperator*. Cum., *Vit. st. Columb*, p. 44.
[2] Bède, III, 7.
[3] Maser, suivant le plus grand nombre, est Oswestre, dans le Shropshire; suivant quelques autres, ce serait Winwich, dans le Lancashire.
[4] Bède, III, 9; II, 12. *Chron. sax.*, p. 32.

après la bataille de Maserfield. Située sur un rocher, défendue d'un côté par un précipice et de l'autre par l'Océan, elle pouvait défier leurs efforts. Mais le génie de Penda était fertile en expédients, et celui qu'il adopta montre bien la férocité de son caractère. On démolit, par son ordre, tous les villages voisins, on prit dans les ruines tous les matériaux combustibles et on les entassa contre les murailles, et aussitôt que le vent se mit à souffler vers la ville, les Merciens attachèrent le feu à ce bûcher immense. Déjà la fumée et les flammes tourbillonnaient sur les têtes des habitants épouvantés, lorsque le vent, changeant subitement, le feu étendit sa furie dans une direction opposée. Mécontent et confus, Penda leva le siége et se retira avec son armée[1].

OSWIO, 7e BRETWALDA.

La retraite de Penda laissa aux thanes northumbres le temps de donner un successeur à Oswald. Ils choisirent son frère Oswio, qui, déjà héritier de ses talents, le devint ainsi de son trône, et qui, pour le consolider, épousa Eanfled, fille d'Edwin[2]; mais la puissance de la nation était bien affaiblie, et durant un long règne de vingt-huit ans, souvent relevé par de brillants succès, Oswiu fut plus d'une fois tourmenté par les invasions des Merciens, les hostilités de son neveu Oidilwald et l'ambition d'Alchfrid, son propre fils.

(A. D. 644.) Dès la seconde année de son règne, il se vit menacé par les prétentions d'un compétiteur dangereux de la maison d'Ella, Oswin, fils d'Osric. La prudence et la nécessité le firent consentir à un compromis par lequel il céda Deira à son rival, en se réservant la Bernicie et les pays conquis dans le Nord. Le pinceau du vénérable Bède a peint des plus belles couleurs le caractère d'Oswin. Il était affable et juste, religieux et magnanime. Ses vertus l'avaient rendu l'idole de ses sujets, et sa cour était remplie de Saxons étrangers qui sollicitaient du service auprès de lui. (A. D. 651.) Les deux princes vécurent pendant six ans sous les dehors d'une amitié réciproque, mais à la septième année leur jalousie secrète éclata au dehors par des hostilités réelles. Oswin, voyant contre lui toutes les probabilités de succès, licencia son armée et, suivi d'un seul serviteur, se retira à Gilling, habitation de l'ealdorman Hundwald. Ce perfide thane le livra traîtreusement à son ennemi, qui, dans sa cruelle politique, jugea sa mort nécessaire. L'évêque Aidan, qui l'aimait et le révérait à cause de ses vertus, déplora amèrement sa fin tragique et douze jours après le suivit au tombeau[3]. Le Northumbre toutefois ne recueillit aucun fruit de sa cruauté. Le fils d'Oswald, Oidilwald, monta sur le trône de Deira, probablement soutenu par l'influence toute-puissante de Penda[4].

Ce dernier, dans son humeur inquiète, semblait déterminé à obtenir la dignité de bretwalda. Il avait depuis peu chassé Coinwalch du trône de Wessex parce que ce prince avait répudié sa fille Sexburge; il dirigea de nouveau ses armes contre la Northumbrie, pénétra jusqu'à Bamborough et brûla toutes les habitations qui se trouvèrent sur sa route[5]. (A. D. 652.) Oswio, pour qui le sort de ses prédécesseurs Edwin et Oswald était un terrible avertissement, fit tous ses efforts pour calmer le ressentiment de son formidable ennemi: il lui envoya des présents du plus grand prix; son second fils, Egfrid, fut remis comme otage à la reine Cynwise, épouse de Penda, et Alchfrid, son aîné, reçut la main de Cyneburge, fille du Mercien. Quelque temps après, et à la faveur de cette alliance, Péada, fils de Penda, se rendit à la cour de Northumbrie pour visiter sa sœur; il y vit Alchflède, fille d'Oswio, et il l'admira; mais la différence de religion aurait opposé un obstacle insurmontable à leur union si Alchfrid n'eût obtenu de son ami qu'il écoutât les missionnaires et qu'il embrassât la foi des chrétiens. Comme on parut douter de sa sincérité, il dit avec chaleur que nulle considération, pas même le refus d'Alchflède, ne le forcerait à retourner au culte de Woden. A son départ, il se fit accompagner de quatre prêtres, afin d'instruire ses sujets, les Merciens du Sud, ou Middle-Angles, qu'il gouverna sous le titre de roi durant la vie de son père. On devait craindre que la conversion de Péada n'irritât le fanatisme de Penda; mais le vieux roi, quoiqu'il persévérât dans son attachement au culte de ses ancêtres, témoigna son admiration

[1] Bède, III, 16.
[2] Bède, III, 15. Nen., c. 44.
[3] Bède, III, 14.
[4] Bède, *ibid.*, et c. 23, 24.
[5] Bède, III, 17.

pour la morale de l'Évangile, et il permit de l'enseigner à ses sujets. Toutefois, il fit observer très-pertinemment aux néophytes que, puisqu'ils avaient préféré une religion nouvelle, ils devaient nécessairement en pratiquer les préceptes; il leur annonça qu'ils encourraient sa disgrâce s'ils prétendaient unir les habitudes du paganisme, qu'ils abjuraient, avec les pratiques du christianisme, qu'ils embrassaient[1].

(A. D. 653.) Vers la même époque, un autre converti couronné reçut les eaux du baptême. Sigeberct, roi d'Essex, était attaché à Oswio par reconnaissance, et on le voyait souvent à la cour de Northumbrie. Oswio travaillait avec fruit à convaincre son ami des erreurs de l'idolâtrie : il lui répétait fréquemment que des images taillées par le ciseau d'un ouvrier ne possédaient rien de l'essence divine, et que le Dieu qui seul mérite les adorations de l'homme est un être tout-puissant, éternel, créateur, régulateur et arbitre de l'univers[2]. Sigeberct écouta attentivement son royal instituteur; il consulta les thanes qui le suivaient, et il fut baptisé par Finan, successeur d'Aidan, à Waubottle, dans la Northumbrie. Le prêtre Cedd fut sacré évêque des Saxons de l'est, et il fixa sa résidence à Londres.

(A. D. 654.) Mais Penda avait encore appelé ses Merciens aux armes. La première victime qu'il immola fut Anna, roi des Est-Angles, qui depuis trois ans accordait un asile à Coinwalch, roi de Wessex. Il périt dans la bataille et fut remplacé par son frère Édilhère (654), qui parvint par ses artificieuses manœuvres à diriger sur les Northumbres les hostilités du Mercien. Vainement Oswio essaya de détourner le danger par l'offre d'un tribut et la reconnaissance de sa suprématie. Le Mercien déclara que son dessein était d'exterminer toute la nation des Northumbres; il distribua les présents qu'on lui avait envoyés aux auxiliaires, et trente chefs saxons ou bretons ses vassaux grossirent avec leurs guerriers le nombre de ses soldats. Le désespoir ranima le courage d'Oswio : accompagné de son fils Alchfrid et d'une troupe peu nombreuse mais déterminée, il marcha résolument à la rencontre de ses ennemis. La nuit qui précéda ce dangereux combat, il implora avec ferveur l'assistance du ciel; il fit vœu, s'il revenait vainqueur, de consacrer Ælflède, sa plus jeune fille, à la profession monastique. Vers le matin, Oidilwald, rougissant peut-être de combattre contre ses compatriotes, se sépara des Merciens, et, retiré à quelque distance, il resta simple spectateur. Cette fois, la valeur et le désespoir des Northumbres l'emportèrent sur la fortune de Penda : des trente capitaines qui servaient sous sa bannière, Oidilwald et Catgubail, roi breton de Gwynez, furent les seuls qui ne périrent point. Penda ne survécut pas à la destruction de son armée. Ce vétéran blanchi sous les armes, qui venait d'atteindre sa quatre-vingtième année, qui avait teint son épée du sang de trois rois des Est-Angles et de deux rois des Northumbres, avait été entraîné hors du champ de bataille par une troupe de fuyards; mais bientôt atteint par ceux qui le poursuivaient, il fut mis à mort. Cette bataille eut lieu à Winwidfield, près de Leeds; et l'Are, qui était alors débordée, engloutit plus de Merciens dans leur fuite qu'il n'en était tombé sous le fer de l'ennemi. Les Anglo-Saxons avaient la coutume de consacrer par des adages ou expressions proverbiales les événements les plus remarquables; quand ils parlaient de cette victoire, ils disaient : « La mort d'Anna, la mort d'Edwin et d'Oswald et la mort de Sigeberct et d'Égeric ont été vengées dans le ruisseau de Windwid[1]. »

La mort de Penda et la destruction complète de son armée offrirent à l'ambition d'Oswio un nouvel aliment. Il parcourut rapidement la Mercie et l'Est-Anglie, subjugua les habitants, stupéfaits, et il leur fit sentir à leur tour les maux dont ils avaient si souvent accablé les Northumbres. Il partagea la Mercie en deux portions : il réunit à ses domaines les provinces situées au nord de la Trent, et par égard pour sa fille, il laissa celles du midi sous le gouvernement de Péada. Mais ce prince infortuné ne jouit pas longtemps de cette faveur : aux fêtes, alors prochaines, de Pâques, il fut assassiné, et ce fut, dit-on, par ordre de son épouse. Les Northumbres occupèrent immédiatement son territoire.

Oswio voulut s'occuper ensuite de l'accomplissement de son vœu. Ælflède, à peine âgée

[1] Bède, III, 21.
[2] Bède, III, 22.

[1] Bède, III, 24. Nenn., c. 64. Alc., *de Pont.*, *apud* Gale, p. 712.

d'un an, fut remise aux mains de l'abbesse Hilda; son douaire fut fixé à cent vingt hides de terre dans la Bernicie et à un nombre égal dans le Deira. Cette riche dotation donna à la communauté la faculté de quitter Hartlepool pour Whitby, plus avantageusement situé. La princesse y vécut cinquante-neuf ans dans la pratique de tous les devoirs religieux; pendant la moitié de sa vie, elle remplit les fonctions d'abbesse. Peu de temps après, le roi dota un autre monastère à Gilling. Sa conscience lui reprochait le sang d'Oswin, et, à la sollicitation de la reine Éanfled, sa propre épouse, il fonda sur le lieu même où le meurtre avait été commis une communauté de moines, chargés d'offrir chaque jour au ciel des prières pour l'âme de la victime et pour celle du meurtrier [1].

Oswio était alors bretwalda dans le sens le plus étendu de ce mot. La réunion de la Mercie à la Northumbrie lui avait donné beaucoup plus de terres qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avait possédées. Les princes bretons et saxons se soumirent spontanément à son autorité, et la plus grande partie des Pictes et des Écossais lui payèrent un tribut annuel pour ne pas encourir son inimitié [2]. Cependant, longtemps avant sa mort, la puissance d'Oswio éprouva une diminution sensible. Trois ealdormen merciens, Immin, Éaffa et Éadbert, reprirent les armes pour recouvrer l'indépendance de leur pays: ils expulsèrent les magistrats northumbres et remirent le sceptre à un prince qu'ils avaient soigneusement soustrait aux recherches du bretwalda: c'était Wulphère, le plus jeune fils de Penda. Ce prince maintint son autorité malgré les Northumbres, et il réunit sous sa domination les Merciens, les Middle-Angles et les Lindiswaras, ou habitants du pays de Lincoln. Comme pour ajouter aux mortifications d'Oswio, Alchfrid, son fils aîné, lui demanda une portion de la Northumbrie avec le titre de roi; Bède semble insinuer même qu'il tira l'épée contre son père. Comme Oidilwald était mort, l'ambition d'Alchfrid fut satisfaite, et on lui forma un royaume dans le pays des Deiriens [3]. Sur le déclin de ses ans, Oswio s'éloigna du champ de la politique et ne s'occupa plus que des matières religieuses. Le christianisme avait été annoncé dans tous les royaumes saxons, excepté dans le Sussex; mais comme les missionnaires étaient venus de pays divers, ils différaient sur plusieurs points de discipline ecclésiastique, bien qu'ils enseignassent la même doctrine. Le plus important concernait l'époque canonique de la célébration de la Pâque, sujet qui pendant plusieurs siècles avait troublé la paix de l'Église. On admettait généralement qu'elle dépendait de la lunaison équinoxiale; mais, d'après les astronomes romains, cette lunaison devait commencer au plus tard le 5 mars, et, selon ceux d'Alexandrie, le 8 de ce mois au plus tôt. Par une conséquence nécessaire de cette différence d'opinions, quand la nouvelle lune tombait le 5, le 6 ou le 7 mars, les Latins célébraient la fête de Pâques un mois entier avant les chrétiens grecs [1]. Au milieu du sixième siècle, l'Église de Rome, fatiguée des disputes occasionnées par ces divers calculs, avait adopté un nouveau cycle, qui dans tous les points principaux s'accordait avec le compul d'Alexandrie. Mais les chrétiens bretons, qui, à cette époque, ne s'occupaient que des moyens de repousser l'invasion de leur pays, ignoraient complètement cette amélioration, et ils continuèrent de suivre l'ancien cycle de Sulpice Sévère, qui devint alors leur cycle particulier. Il arriva de là que la fête de Pâques et toutes celles qui, dans le cours de l'année, dépendent pour leur date de cette première solennité étaient célébrées à des époques différentes par les Saxons chrétiens, selon qu'ils avaient été instruits par des missionnaires écossais ou par des missionnaires romains et gaulois.

Un autre sujet de dispute, moins sérieux, il est vrai, s'éleva sur la forme de la tonsure ecclésiastique. Suivant une coutume qui venait de loin, les membres du clergé se distinguaient des laïques par la manière dont ils portaient leurs cheveux; et les missionnaires, peu versés dans la connaissance des modes adoptées dans chaque pays, furent réciproquement étonnés

[1] Bède, III, 24.

[2] Bède, II, 5; III, 24. C'est de là que le pape Vitalien appelle la Bretagne l'île d'Oswio: *Suam insulam. Id.*, III, 29.

[3] Bède, III, 14; III, 21.

[1] Il y avait dans les canons relatifs à la Pâque quelques autres différences qui contribuaient encore à obscurcir la matière. On peut les voir dans le Bède de Smith, app. IX, p. 698, et le docteur O'Conor., *Proleg.*, II, 119.

et même choqués, quand ils se virent pour la première fois, du costume peu canonique de leurs confrères. Les Romains avaient la tonsure sur la tête et ils regardaient le cercle de cheveux autour de la couronne comme une image de la couronne d'épines enfoncée sur la tête de Jésus-Christ par ses cruels persécuteurs. Les Écossais laissaient tomber leurs cheveux sur leurs épaules, mais ils les rasaient en forme de croissant sur le devant de la tête. Les premiers alléguaient pour la défense de leur tonsure qu'ils la tenaient directement de saint Pierre, et ils accusaient leurs adversaires de porter la marque distinctive de Simon le Magicien et de ses sectateurs; les seconds ne pouvaient détruire ces assertions, mais ils prétendaient que leur manière de se raser la tête, si elle avait une origine impie, avait été sanctifiée par les vertus de ceux qui s'en étaient servis. Chaque parti s'obstina à suivre ses usages et condamna sévèrement ceux du parti contraire.

(A. D. 664.) Si de semblables questions avaient pu diviser les missionnaires, il n'est pas étonnant qu'elles eussent jeté leurs disciples dans une grande perplexité. Il était réservé au zèle et à l'autorité d'Oswio de rétablir la concorde. Il tenait des Écossais, et il en était de même du plus grand nombre de ses sujets, la connaissance du christianisme; la reine Éanfled et son fils Alchfrid avaient été élevés par des disciples des Romains. Ainsi Oswio vit sa famille même partagée en factions et les mêmes solennités célébrées à différentes époques dans son propre palais. Comme il voulait établir l'uniformité, il somma les champions des deux partis de se réunir à Whitby pour y discuter le mérite de leurs usages respectifs. Wilfrid, depuis évêque d'York, appuya la cause des Romains de l'autorité de saint Pierre et de l'usage de l'Église universelle, qui, disait-il, ne devait pas céder aux prétentions de quelques congrégations obscures de chrétiens établies sur les rivages occidentaux de la Bretagne. Colman argumenta de la sainteté de saint Colomban, l'apôtre du Nord, et prétendit qu'on ne devait rien changer à un usage que ce saint et ses successeurs avaient sanctionné. Oswio termina le débat en déclarant qu'il préférait les institutions de saint Pierre à celle de saint Colomban. La majorité de l'assemblée applaudit à cette décision; quant aux moines écossais, le plus grand nombre se conformèrent sur-le-champ à l'usage de leurs adversaires; les autres se retirèrent mécontents et en silence à leur principal monastère, dans l'île d'Iii[1].

Dans le cours de cette même année (c'était la vingt-deuxième du règne d'Oswio), le commencement du mois de mai fut signalé par une éclipse totale de soleil. Les observateurs ne manquèrent pas, dans leur ignorance, de prédire les désastres les plus alarmants, et l'événement sembla justifier leurs prédictions. L'été fut d'une extrême sécheresse; le ciel, suivant l'expression d'un ancien chroniqueur, paraissait en feu; et une peste des plus cruelles (on lui donna le nom de peste jaune) dépeupla l'île[2]. Elle fit sa première apparition sur les côtes méridionales, et de là s'avançant par degrés vers le nord, elle eut le temps, avant l'hiver, de ravager les cantons de Deira et de Bernicie: elle atteignit l'Irlande au commencement du mois d'août. Les symptômes de ce fléau dévastateur n'ont point été décrits par les historiens; tout ce qu'on en sait, c'est que toute la science des médecins du pays échoua contre lui et que beaucoup de Saxons de l'est, ne pouvant l'expliquer par des causes naturelles, l'attribuèrent à la colère des dieux et retournèrent à leur ancienne idolâtrie. Il paraît, d'après Bède, que la plupart des malades périssaient dans l'espace d'un jour et que de tous ceux que la contagion atteignit, il ne s'en sauva qu'à peine un sur trente. Pendant vingt années consécutives, elle parut ou reparut successivement dans les différentes provinces de la Bretagne et de l'Irlande. Bède n'essaie point de calculer l'étendue de ses ravages; il se contente de parler en termes vagues de districts dépeuplés et de morts innombrables. En Irlande, dit un ancien écrivain, le nombre des victimes s'éleva aux deux tiers des habitants[3]. Les pays montagneux de la Calédonie furent seuls exempts de cette horrible dévastation: les naturels attribuèrent pieusement leur bonheur à l'intercession de leur patron, saint Colomban; ils se montraient même persuadés que jusque dans les contrées infectées, ils n'auraient pu souffrir des atteintes du mal. Adamnan, abbé d'Icolmkille, rapporte, non sans obéir à un

[1] Bède, III, 25, 26.

[2] Comparez Bède (III, 27) avec les *Annales d'Ulster*. (Usher, *Ant. Brit.*, p. 949.)

[3] *Vit. Geral. sax.*, apud *Ant. Brit.*, p. 1164.

mouvement d'orgueil national, que deux fois à cette époque il alla voir le roi de Northumbrie; qu'il vivait au milieu de la contagion, qu'il voyait chaque jour périr autour de lui un grand nombre de pestiférés, et que, malgré cela, ni lui ni personne de sa suite ne furent atteints[1].

La peste ne se fut pas plutôt déclarée qu'elle devint fatale aux personnages les plus distingués de l'île. Catgualet, roi de Gwynez; Ercombert, roi de Kent; Éthelwald, roi de Sussex; Deusdedit (Dieu-donné), archevêque de Canterbury; les évêques de Londres et de Lindisfarne, Boisil, abbé célèbre de Mailros, et la princesse Éthelburge, abbesse de Berking, en furent les premières victimes. La mort de l'archevêque fournit à Oswio l'occasion de reproduire son système favori d'uniformité religieuse. Il s'entendit avec Egbert, nouveau roi de Kent, et ils envoyèrent d'accord à Rome, pour prendre l'avis du siège apostolique, le prêtre Wighard, qui venait d'être choisi pour succéder à la dignité archiépiscopale. Mais le nouveau prélat périt dans cette ville victime de la peste qui l'avait respecté dans son propre pays, et sa mort fut annoncée à Oswio par une lettre du pape Vitalien. En même temps le pontife assura le roi qu'il remplirait ses vues en choisissant pour l'Église de Canterbury une personne digne d'un poste aussi élevé; et peu de temps après, on vit arriver à Kent avec le titre d'archevêque de la Bretagne le sage Théodore, moine de Tarse, dont la vertu et l'érudition avaient depuis longtemps mérité l'estime générale. Son autorité fut immédiatement reconnue par tous les prélats saxons; on créa de nouveaux évêchés, on tint des synodes, et l'uniformité de discipline fut partout établie et observée.

Oswio mourut en 670. Avec lui s'éteignirent le titre et l'autorité de bretwalda. La puissance de la Northumbrie déclinait depuis quelques années, tandis que le royaume voisin de Mercie, créé par le génie de Penda, acquérait et mûrissait des éléments de force, et que le royaume méridional de Wessex arrivait à pas lents mais sûrs à la domination future de la Bretagne. Ces trois nations rivales appelleront dans le chapitre suivant l'attention du lecteur : les faibles royaumes d'Essex, de Kent, d'Est-Anglie et de Sussex, quelquefois alliés, le plus souvent tributaires ou vassaux de leurs voisins plus puissants, n'offrent plus assez d'intérêt pour mériter une mention particulière.

[1] Adamn., *Vit. S. Columb.*, II, c. XLVII, p. 153.

CHAPITRE III.

Rois de Northumbrie. — de Mercie. — Éthelbald. — Offa. — Cenulf. — de Wessex. — Cædwalla. — Ina. — Cynewulf. — Egbert. — Éthelwulf. — Éthelbald. — Éthelbert. — Éthelred.

NORTHUMBRIE.

Le sceptre d'Oswio passa aux mains d'Egfrid, l'aîné des fils qui lui avaient survécu[1]. Les Pictes, méprisant la jeunesse du nouveau monarque, se réunirent sous leur prince Bernherth et voulurent ressaisir leur indépendance; mais Egfrid, avec une vigueur qui les surprit et les découragea, se mit à la tête d'un corps de cavalerie, pénétra sur leur territoire, les défit dans une bataille sanglante et les força de se soumettre encore à la suprématie des Northumbres. Avec la même célérité, il prévint et déjoua les desseins de Wulphère, roi de Mercie, qui comptait au nombre de ses vassaux la plupart des chefs du Midi. Cette victoire parut détruire à jamais la puissance des Merciens, car Wulphère étant mort peu de temps après, son royaume fut d'abord saisi par le Northumbre; mais ensuite il le rétablit en faveur d'Éthelred, qui avait épousé sa sœur Osthryde[2].

Les longues querelles d'Egfrid avec le fameux Wilfrid, évêque d'York, ont donné au règne de ce prince un intérêt accessoire que nos historiens modernes ont développé bien qu'avec trop d'étendue. Wilfrid était un noble northumbre qui avait voyagé pour s'instruire;

[1] Malmsbury (20, 21) et quelques autres écrivains postérieurs disent qu'Alcfrid, son fils aîné, vivait encore, mais qu'il avait été repoussé comme illégitime et qu'il monta néanmoins sur le trône après la mort d'Egfrid. D'après l'examen attentif de Bède, il me semble qu'on a confondu Alchfrid et Aldfrid et fait de ces deux une seule personne. Aldfrid était illégitime, et il passait pour fils d'Oswiu. Il s'était exilé volontairement chez les Écossais pour y acquérir des connaissances; il fut appelé au trône après la mort de la descendance légitime d'Oswio. Voyez Bède, p. 129, 132, 178, 206, 207, 234, 247, 293, et le poëme *de Abbat. Lindis.*, in *Act. SS. Bened.*, p. 305.

[2] Edd., *Vit. Wilf.*, XIX, XX, 61, 62. Bède, IV, 12.

à son retour d'Italie, il avait été placé auprès d'Alchfrid, fils d'Oswio, en qualité d'instituteur et de confident. Lorsque l'évêque d'York Tuda mourut, Wilfrid fut choisi pour lui succéder, et les deux princes l'envoyèrent en Gaule recevoir la consécration épiscopale des mains de son ami Agilberct, évêque de Paris. Mais soit que, pendant son absence, il se fût élevé des contestations entre Oswio et son fils, soit que le parti des missionnaires écossais eût repris de l'ascendant, comme Eddius le donne à entendre, Wilfrid, à son retour, trouva Ceadda en possession de l'épiscopat; il se retira paisiblement dans son monastère à Rippon. Mais Théodore de Canterbury rétablit Wilfrid et transféra Ceadda à Lichfield. Oswio acquiesça à la décision du métropolitain, et l'évêque posséda pendant plusieurs années son amitié et celle de son successeur Egfrid [1].

Egfrid avait eu pour première épouse la princesse Édilthryde, fille d'Anna, roi des Est-Angles, et veuve de Tondberct, ealdorman des Girviens. Dans sa première jeunesse, elle s'était liée elle-même par un vœu de chasteté, vœu que son mari respecta par piété ou par indifférence. A la mort de Tondberct, Oswio la demanda pour son fils Egfrid, âgé seulement de quatorze ans, et malgré sa résistance, elle fut conduite par ses parents à la cour de Northumbrie. Elle persista dans sa première résolution. Lorsque Egfrid fut monté sur le trône, il choisit Wilfrid pour arbitre entre la reine et lui. Il lui avait promis d'avance de riches présents s'il pouvait obtenir d'Édilthryde qu'elle renonçât à son vœu. Toutefois le prélat trompa ses espérances : la princesse prit le voile à Coldingham, et l'amitié qui existait entre Wilfrid et Egfrid s'affaiblit considérablement. Le roi s'unit alors à Ermenburge, qui par son caractère violent excita le mécontentement du peuple et les remontrances de l'évêque. La liberté des paroles de ce dernier mortifia l'orgueil de la reine, qui trouva dans son mari un ministre complaisant de sa vengeance [2].

L'archevêque Théodore, toujours sévère dans l'exercice de son autorité, poussait quelquefois la rigueur jusqu'au despotisme; il avait déjà déposé trois prélats saxons, et Wilfrid devait éprouver le même sort. A la sollicitation d'Egfrid et d'Ermenburge, il se rendit en Northumbrie, partagea le vaste diocèse d'York en trois parties et consacra trois nouveaux prélats, l'un pour la Bernicie, l'autre pour le Deira, et le troisième pour le Lindiswaras; mais cette fois Wilfrid ne se résigna pas sans se défendre. Il se plaignit d'avoir été déposé sans aucune forme et même sans accusation; et fort de l'avis des évêques ses collègues, il en appela à l'équité du souverain pontife. L'appel fut admis. Le prélat outragé poursuivit personnellement la décision; le moine Cœnwald se présenta comme avocat de Théodore. Après avoir écouté patiemment ces débats, le pape Agathon décida que Wilfrid serait rétabli dans son ancien siége, mais qu'il choisirait hors de son propre clergé trois personnes capables qu'il sacrerait évêques et qu'il leur confierait les parties les plus éloignées de son diocèse [1].

Egfrid et Ermenburge avaient fait plusieurs tentatives infructueuses pour empêcher le prélat de terminer son voyage. A son arrivée, ils le firent mettre en prison, et, durant neuf mois, ils s'efforcèrent, en employant alternativement la douceur et la sévérité, les promesses et les menaces, de lui extorquer l'aveu que le rescrit du pape n'avait été obtenu qu'à force de présents ou qu'il avait été falsifié de sa main. Vaincus enfin par sa constance ou fatigués des importunités de l'abbesse Ebba, ils consentirent à son élargissement, mais à condition qu'il s'engagerait par serment à ne plus mettre les pieds dans les États d'Egfrid. Wilfrid se retira dans la Mercie; les intrigues de ses ennemis l'y poursuivirent : il se rendit dans le Wessex, et du Wessex il fut obligé d'aller chercher un asile chez les païens de Sussex. Édilwalch, leur roi, le prit sous sa protection, et l'exilé reconnut ce bienfait en répandant parmi ses sujets les doctrines de l'Évangile. Les Saxons méridionaux furent les derniers peuples de l'octarchie qui embrassèrent le christianisme [2].

Les familles royales de Northumbrie et de Mercie s'étaient alliées par des mariages; l'ambition d'Egfrid brisa les nœuds qui les unissaient. Les armées ennemies des deux peuples se rencontrèrent sur la Trent; elles déployèrent inutilement leur courage dans un combat qui resta indécis; la paix se rétablit

[1] Edd., I-XV. Bède, III, 28; IV, 3; V, 19.
[2] Bède, IV, 19. Edd., XXIV.

[1] Edd., XXIV-XXXI. Bède, IV, 12 V, 19.
[2] Edd., XXXIII-XL. Bède, IV, 13; V 9.

par les exhortations paternelles de Théodore. Ælfwin, frère d'Egfrid, avait péri dans la mêlée, et comme le roi croyait son honneur engagé à demander compensation, on lui persuada d'accepter le *were*[1] légal, au lieu de prolonger les hostilités dans l'espoir d'une vengeance incertaine[2]. Ensuite, et dans l'année qui précéda sa mort, il changea Beorht, chef belliqueux et sanguinaire, d'aller ravager la côte de l'Irlande. Nous ne connaissons pas les motifs de cette expédition. Bède nous assure que les Irlandais étaient un peuple inoffensif et bienveillant. Beaucoup d'Angles étaient dans l'usage d'aller chez eux puiser des connaissances, et ils avaient été reçus constamment avec bonté et complétement défrayés. Beorht leur paya l'hospitalité en ravageant leur pays et en brûlant leurs villes, leurs églises et leurs monastères. Incapables de repousser l'agression par la force, les naturels appelèrent la vengeance du ciel sur l'auteur de leurs maux, et leurs imprécations parurent exaucées l'année suivante (685) par la mort désastreuse d'Egfrid. Contre l'avis de son conseil, il conduisit une armée sur le territoire des Pictes. Brude, leur roi, se retira prudemment devant un ennemi supérieur en force; mais quand les Northumbres se furent engagés dans les défilés des montagnes jusqu'à Drumnechtan, il livra un combat dont l'issue ne pouvait être plus funeste. Peu de Northumbres échappèrent du carnage: Egfrid lui-même, trouvé par les vainqueurs sur le champ de bataille, fut enterré avec pompe dans le cimetière de l'île d'Hii. Les Pictes, les Écossais et quelques tribus des Bretons tirèrent avantage de cet événement pour recouvrer leur indépendance. Trumwin, qu'Egfrid avait nommé évêque d'Abercorn, s'enfuit dans le Midi avec son clergé; tous les colons saxons qui ne purent fuir assez promptement furent passés au fil de l'épée ou destinés à un esclavage perpétuel[3].

Egfrid n'avait pas eu d'enfants d'Ermenburge, et les thanes northumbres offrirent la couronne à Aldfrid, qui passait pour fils naturel d'Oswio. Pendant le dernier règne, Aldfrid s'était retiré aux îles de l'Ouest, et il avait consacré les loisirs de son exil à s'instruire sous la direction des moines écossais. Les connaissances qu'il avait acquises lui firent donner par ses contemporains le titre de roi savant. Quoique ses dispositions pacifiques et la diminution de son pouvoir ne lui permissent point de prétendre à la suprématie dont plusieurs de ses prédécesseurs avaient joui, il régna respecté par ses voisins, aimé de ses sujets et vanté par les savants, qu'il protégeait. Les historiens ne disent point s'il dirigea en personne quelque expédition militaire; mais le fameux Beorht, de son ordre ou de son consentement, tenta d'effacer la tache que les armes des Northumbres avaient reçue par la dernière défaite, et de même que le malheureux Egfrid, il perdit à la fois dans cette entreprise la vie et son armée[1].

(A. D. 687.) Dès la seconde année de son règne, Aldfrid avait, à la recommandation de l'archevêque Théodore, rétabli Wilfrid dans son évêché et dans ses domaines. La réconciliation ne dura pas longtemps. Les prélats qui se trouvaient dépouillés par la restauration de Wilfrid gagnèrent la confiance du roi; Brihtwald, successeur de Théodore, s'intéressa pour eux, et l'évêque persécuté fut de nouveau contraint à recourir à la justice de Rome. Il revint avec la preuve de son innocence émanée du pape; mais Aldfrid ayant refusé de le voir, il se réfugia sous la protection de Cœnred de Mercie. Aldfrid mourut en 705; et dans ses derniers moments, il montra de vifs regrets pour sa conduite envers Wilfrid; il légua à son successeur le soin de réparer le tort fait à ce prélat. On passa dans la même année un compromis satisfaisant pour toutes les parties[2].

Jusqu'ici les actions et les talents des rois northumbres nous ont pris assez de place. Quelques pages suffiront pour offrir au lecteur l'histoire de leurs successeurs, c'est-à-dire un tableau continuel de perfidies, de trahisons et de meurtres. A la mort d'Aldfrid, son fils Osred n'avait que huit ans. L'ealdorman Eadulf usurpa la couronne et assiégea l'enfant royal dans Bamborough; mais le peuple épousa la cause d'Osred, et l'usurpateur, après un règne tumultueux de deux mois, reçut le juste prix de sa trahison. (A. D. 711.) Beretfrid prit le roi sous sa tutelle, et dans une bataille san-

[1] Le rachat du sang.
(*Note du traducteur.*)

[2] Edd., XXIII; IV, 21.

[3] Bède, III, 27; IV, 26. Edd., XLIIII. *Chron. sax.*, 45. Sim. Dun., *Hist. ecc. Dun.*, p. 48.

[1] Bède, V, 24.

[2] Bède, V, 19. Edd., XLII, LVIII.

glante livrée près de la grande muraille, il châtia les Pictes de leurs incursions. Mais Osred, s'émancipant lui-même, ne tarda pas à s'affranchir de la contrainte où le retenait son tuteur, et ce prince fougueux fut tué, dans sa dix-neuvième année, sur les rives du Winandermere (716), en voulant comprimer une insurrection dangereuse dirigée par ses cousins Cænred et Osric. Cænred occupa le trône deux ans, Osric onze, et à la mort de ce dernier, le sceptre fut remis à Ceolwulf, frère de leur prédécesseur (729). Ceolwulf était pieux et savant, ainsi l'atteste le vénérable Bède; mais il ne possédait ni la vigueur ni l'autorité qu'exigeait son rang. Dans la seconde année de son règne (731), il fut pris, tonsuré et renfermé dans un monastère. Il s'échappa de cette prison et remonta sur le trône; mais il apprit, au milieu des soucis et des pompes de la royauté, à regretter la tranquillité dont il avait joui malgré lui dans le cloître. Après avoir régné huit ans, il renonça volontairement au sceptre, et il embrassa la profession monastique à Lindisfarne [1]. Il eut pour successeur son cousin Eadbert, qui, durant son règne de vingt et un ans, agrandit le territoire et fit revivre pour quelque temps l'ancienne gloire des Northumbres. Les Pictes et les Mercians éprouvèrent la supériorité de ses armes, et avec le secours d'Ouengus, roi des Pictes, il prit Dunbarton aux Bretons et réunit Cyil à ses domaines. Parvenu à un âge avancé, il suivit l'exemple de son prédécesseur et reçut la tonsure dans l'église d'York, dont son frère Egbert était archevêque (758). Quelques auteurs prétendent que sa retraite fut forcée; d'autres l'attribuent à l'impression qu'il reçut de la comparaison qu'il fit lui-même entre la mort tragique de deux princes contemporains avec la fin paisible de Ceolwulf (759) [2]. Oswulf, fils d'Eadbert, fut tué par suite d'une conspiration de ses thanes, peu de temps après son avénement. Les suffrages du peuple placèrent le sceptre aux mains d'Édilwold, noble northumbre; mais les descendants d'Ida, qui le réclamaient comme propriété de leur famille, regardèrent Édilwold comme un usurpateur. Oswin, son principal compétiteur, périt dans un combat qui dura trois jours au voisinage de Melrose [3], et cette mort parut d'abord l'affermir sur le trône; mais, après six ans d'un règne agité, il abdiqua, dans une assemblée des *witan* tenue à Finchley, en faveur d'Alchred, prince de la ligne d'Ida [1]. L'inconstance des thanes northumbres fut toujours fatale à l'ambition de leurs souverains. Alchred, abandonné de ceux qui l'avaient placé sur le trône, alla se réfugier auprès de Kennet, roi des Pictes; il fut remplacé par Ethelred, fils d'Édilwold, de qui on sait seulement que, dans la cinquième année de son règne (778), son armée fut deux fois défaite par deux ealdormen rebelles, Éthelwald et Hearbert, et qu'ayant perdu ses trois principaux capitaines, il prit la fuite, laissant le sceptre à Alfwold, fils d'Oswulf [2]. Le règne d'Alfwold ne fut pas plus tranquille que ceux de ses devanciers. Beorn, son premier ministre, fut brûlé vif à Silton par un parti de thanes dont il avait encouru l'inimitié par la justice de son administration; le roi lui-même fut assassiné par l'ealdorman Sigan, ses vertus n'ayant pu le défendre contre la férocité de ses sujets. (A. D. 788.) L'assassin périt cinq ans plus tard de sa propre main [3]. Osred, fils d'Alchred, essaya de ressaisir la couronne; mais les thanes rappelèrent Éthelred de l'exil; et Osred, pour sauver sa vie, devint membre du clergé d'York; ensuite, et pour plus grande sûreté, il se sauva dans l'île de Man (790). Éthelred revenait altéré de vengeance. Eardulf, l'un de ses plus puissants ennemis, fut mis à mort par son ordre à la porte de l'église de Rippon. Les moines portèrent le cadavre dans le chœur. Durant le service funèbre, on s'aperçut qu'il respirait encore; des remèdes efficaces furent appliqués à ses blessures, et le futur roi de Northumbrie fut soigneusement caché dans le monastère. Le sort d'Elf et d'Elwin, les deux fils d'Alfwold, fut déplorable. Ils s'étaient réfugiés dans le sanctuaire d'York; arrachés à leur asile par de fausses promesses, ils payèrent de leur vie leur crédulité. Osred revint alors de l'île de Man, et il tenta la fortune dans un combat contre son rival; mais, abandonné par les siens, il ne fit qu'ajouter une victime aux nombreuses victimes de l'ambition d'Éthelred. Cependant ce prince marchait à grands pas

[1] Mailros, 136. Sim. Dun., 100.
[2] Auct. Bèd., p. 224. Sim. Dun., p. 185. Hunt., 196.
[3] Cette bataille est du 6 août 761.

[1] Sim. Dun., 106. Auct. Bèd., 224.
[2] *Chron. sax.*, 62. Sim. Dun., 107, 108. Mailros, 138.
[3] *Chron. sax.*, 62, 64. Mailros, 139.

vers le terme de sa carrière sanglante. La troisième année de son règne, le défaut absolu de récolte avait réduit les habitants à la plus profonde détresse; à la famine étaient venus se joindre les ravages de la peste; et pour mettre le comble à leurs infortunes, une armée de Danois était débarquée sur les côtes, avait dévasté le pays et détruit l'église révérée de Lindisfarne, première résidence de l'apôtre de Northumbrie. Cette réunion des fléaux de la nature et des fureurs d'un ennemi inconnu fut attribuée à l'imprudence ou à la mauvaise fortune d'Ethelred; et il périt dans une tentative infructueuse pour réprimer le mécontentement naissant de ses sujets (796)[1]. Le sceptre teint du sang de tant de princes fut aussitôt saisi par Osbald: ses mains le laissèrent tomber au bout de vingt-sept jours, et Éardulf, qui devait la vie aux moines de Rippon, monta sur le trône. Osbald se retira prudemment au fond d'un cloître, où il jouit d'une tranquillité inconnue à son heureux compétiteur. Éardulf, contraint de combattre contre les meurtriers d'Ethelred, les défit à Billinghow, près de Whalley, après un combat acharné (798). Ils crurent avoir trouvé un puissant protecteur dans le roi de Mercie Cenulf, qui prit les armes pour eux. Les deux rois s'avançaient l'un contre l'autre à la tête de leurs armées; mais les prélats s'interposèrent et amenèrent une réconciliation; les deux princes se jurèrent même une amitié éternelle. Cependant Éardulf fut, quelque temps après, surpris par ses ennemis et renfermé dans une étroite prison (806). Ces nombreuses et sanglantes révolutions provoquèrent l'attention des peuples étrangers. Charlemagne disait que les Northumbres étaient plus perfides que les païens[2]; et, par un message spécial, il demanda et obtint la délivrance du captif, qu'il tira ainsi des mains de ses sujets. On a quelque raison de croire que les ennemis d'Éardulf consentirent à subordonner la décision de leur querelle à l'équité du pontife Léon III[3]. Le roi lui-même, après avoir visité l'empereur à Noyon, partit pour Rome, où l'envoyé d'Éanbald, archevêque d'York, était déjà arrivé. Ce prélat, l'caldorman Wado et Cenulf de Mercie furent soupçonnés par Léon d'être les auteurs secrets de la rébellion. Au commencement de l'an 809, Éardulf quitta Rome, accompagné d'Aldulf, légat du pape, et de l'envoyé d'Éanbald, auxquels Charlemagne adjoignit Rotfrid, abbé de Saint-Amand, et Nanther, abbé de Saint-Omer, afin de montrer par là tout l'intérêt qu'il prenait à cette affaire. Éardulf arriva en Northumbrie avec cette honorable escorte : toute opposition disparut devant le légat du pape et les envoyés de l'empereur, et le roi déposé fut unanimement rétabli sur le trône[4]. On ignore jusqu'à quelle époque son règne se prolongea.

Il est inutile de poursuivre l'histoire de ces princes. Durant le siècle qui venait de s'écouler, la Northumbrie avait donné d'odieux exemples de trahison et de meurtre; aucun autre peuple peut-être n'en fournirait d'aussi révoltants, capables d'entrer en parallèle. Dans une période de cent ans, quatorze rois avaient pris le sceptre, et sur ce nombre à peine pourrait-on en compter un seul qui soit mort en possession paisible de la royauté. Sept avaient été tués et six détrônés par leurs sujets rebelles. Après Éardulf, on vit les mêmes crimes, la même anarchie, jusqu'à ce que les Danois eussent complétement détruit la dynastie northumbre par le massacre d'Ella et d'Osbriht, en 867.

De ces princes sans dignité, esclaves et victimes de l'ambition, on revient avec plaisir sur deux personnages bien différents, qui, dans une position bien moins élevée, devinrent les bienfaiteurs de leur siècle et de leur pays. Nous voulons parler de Bède et d'Alcuin, savants northumbres, dont la supériorité littéraire a été reconnue par leurs contemporains, et dont les écrits et les constants efforts enrichirent l'Europe de la plus grande partie des connaissances qu'elle posséda du huitième au onzième siècle. Bède naquit à Sunderland, et dès son enfance il fut confié aux soins des moines du couvent de Jarrow, situé sur la rive droite de

[1] *Chron. sax.*, 64, 65. Malmes, 139. Sim. Dun., 110-113.

[2] Gentem perfidam et perversam, pejorem paganis. Malm., 26.

[3] Je le présume ainsi d'après ce fait, que Léon eut grand soin de conserver les lettres qu'ils lui avaient écrites, même après la restauration d'Eardulf; il les gardait comme une espèce de gage, *pro pignore*. Voyez sa lettre dans Bouquet, v, 604.

[4] Le Cointe, *Ann. eccl. franc.*, p. 102. *Ann. Bened.*, t. II, p. 383. Bouquet, *Rer. gallic.*, t. v, p. 72, 255, 333, 355, 602.

la Tyne. Il passa soixante-deux ans dans ce séminaire, employant tout son temps, suivant ses propres termes, à son instruction personnelle ou au développement de l'instruction chez les autres. Il s'était appliqué à toutes les sciences qui avaient survécu à la destruction de l'empire romain; et le lecteur qui voudra parcourir ses écrits sera étonné de la profondeur et de la variété de ses connaissances. Le plus estimé de ses ouvrages est l'*Histoire ecclésiastique de la nation des Angles;* histoire qui traite spécialement de l'établissement du christianisme dans les différents royaumes saxons, et qui incidemment renferme à peu près tout ce que nous avons sur les princes d'une époque plus reculée. Ce savant moine mourut à Jarrow en 733. Ses ouvrages furent promptement copiés et répandus parmi les peuples de l'Europe : l'accueil favorable qu'ils reçurent apprit aux Anglo-Saxons à considérer leur auteur comme l'ornement et l'orgueil de leur nation [1].

Alcuin était né à York ou dans ses environs. L'archevêque Egbert le nomma professeur de la grande école de la ville archiépiscopale, et les disciples, attirés par sa renommée, vinrent en foule assister à ses leçons du fond de la Gaule et de la Germanie, ce qui lui valut l'attention de l'empereur Charlemagne. Alcuin accepta l'invitation que lui fit ce prince de résider à sa cour; de là il répandit le goût de la science dans toutes les provinces de l'empire, et il compta au nombre de ses élèves les prélats et les ministres les plus distingués. Lorsque, déjà chargé d'années, il voulut se dérober aux distractions de la cour, plusieurs personnes le suivirent dans sa retraite, à Tours, où il continua de se livrer à son goût pour l'enseignement jusqu'au moment de sa mort, qui arriva au commencement du neuvième siècle. Ses ouvrages sont nombreux; ils consistent principalement en poëmes, en introductions élémentaires aux diverses sciences, en traités sur différents sujets théologiques; on y voit aussi une correspondance intéressante avec les personnages les plus célèbres du siècle [2].

[1] Et rectum quidem mihi videtur (dit le moine Cuthbert), ut tota gens Anglorum in omnibus provinciis, ubicumque reperti sunt, gratias Deo referant, quia tam mirabilem virum filis in suâ natione donavit. *Ep. S. Bonif.*, p. 124.

[2] Les Anglo-Saxons convertis durent à leurs missionnaires le peu de savoir qu'ils acquirent; à cette époque, et cela dura quelque temps, ceux du Nord allaient chercher l'instruction en Irlande, et ceux du Midi la puisaient chez les instituteurs romains, à Canterbury, ce qui produisit entre les deux îles une espèce de rivalité littéraire qu'Aldhelm, qui avait étudié d'abord sous des maîtres irlandais et ensuite sous des maîtres romains, décrit d'une manière assez gaie. Dans sa lettre à Eadfrid, qui revenait alors d'Irlande, il donne un éloge mérité aux savants irlandais; mais il observe aussi que l'Angleterre doit en avoir sa part; que Théodore et Adrien brillent comme le soleil et la lune à Canterbury, et que souvent même le premier n'est environné que d'étudiants irlandais : « Theodorus, summi sacerdotii gubernacula regens, Hibernensium globo disciplorum stipatur. » Usser, *Syllog. Ep.*, p. 38. Voyez aussi O'Conor., *Prol.*, xix.

MERCIE.

Le lecteur a vu dans les pages précédentes l'avénement de Wulphère au trône de Mercie et les guerres fréquentes qu'il ne soutint pas sans gloire contre les puissants Northumbres. Avec non moins de courage, mais avec plus de bonheur, il soutint l'attaque de ses rivaux du Midi, les rois de Wessex. Dès le premier combat, le sort des armes avait rendu Wulphère prisonnier de Colnwalch; mais à peine eut-il recouvré sa liberté qu'il effaça la honte de sa défaite. (A. D. 661.) A la bataille de Pontisbury, l'armée du Wessex fut complétement dispersée; les vainqueurs ravagèrent le territoire de l'ennemi, et les Wihtwaras, habitants de l'île de Wight, se soumirent à la domination de Wulphère [1]. Ce prince, ainsi devenu le plus puissant roi du sud de l'Humber, employa tous ses soins à propager le christianisme parmi ses sujets. L'idolâtrie disparut en Mercie : les naturels de l'Essex, qui pendant la peste étaient retournés au culte de Woden, furent de nouveau convertis par les prédications de l'évêque Jarumnan, et le roi de Sussex Édilwach, cédant à l'invitation de Wulphère, embrassa lui-même la foi chrétienne. Le jour de son baptême, il reçut de la munificence de son royal parrain la souveraineté de l'île de Wight et du territoire des Meanwaras, district qui comprenait la moitié environ du Hampshire du côté de l'orient. Wilfrid, que le ressentiment d'Ermenburge avait forcé de s'exiler, profita de la circonstance pour établir la croyance de l'Évangile

[1] C'est là, selon moi, la seule manière de concilier Ethelwerd (p. 476) avec les *Chron. sax.* (p. 39) et Bède (iv, 13).

dans le royaume de Sussex, et Édilwaleh récompensa son zèle par la donation de l'île de Selcy, qui contenait quatre-vingt-sept bides de terres et deux cent cinquante esclaves. Ceux-ci furent baptisés, et ils reçurent immédiatement la liberté de la piété de l'évêque [1].

Le pouvoir de Wulphère déclina aussi rapidement qu'il était monté. Sur la fin de son règne, défait par les Northumbres, il perdit la province de Lindiswaras. Les habitants du Wessex, qui supportaient impatiemment sa suprématie, encouragés par la victoire des Northumbres, tentèrent de nouveau le sort de la guerre. Quoique la bataille ne fût pas décisive, elle contribua à détruire la puissance de Wulphère, et, après sa mort, Egfrid, roi de Northumbrie, envahit (675) et soumit le royaume [2].

Éthelred, frère de Wulphère, avait épousé Osthryde, sœur d'Egfrid. Il dut sans doute à cette alliance la couronne de Mercie. En 676, il conduisit une armée contre Lothaire, roi de Kent, brûla les villages et les églises, emmena les habitants et détruisit la ville de Rochester. Bientôt après, il réclama du roi Egfrid la province de Lindiswaras; cette demande entraîna la guerre. Ælfwin, frère du Northumbre, y trouva la mort. Éthelred fut obligé de payer le *were* pour le sang d'Ælfwin; mais il rentra en possession du territoire disputé (679). Il régna honorablement pendant plusieurs années; mais le meurtre de la reine Osthryde (697) par les Suthenhymbres, peuple situé entre la Trent et l'Humber, affecta profondément son âme. Il donna le gouvernement du district qu'habitaient les mécontents à son neveu Cœnred, fils de Wulphère, et il finit par abdiquer en sa faveur (704). Il avait lui-même des enfants, mais ils étaient encore trop jeunes, et la nation lui désirait un successeur d'un jugement éprouvé et dans toute la force de l'âge. Éthelred se retira dans le monastère de Bardeny, se lia par des vœux, fut élevé à la dignité d'abbé et mourut de vieillesse en 716 [3].

Les anciennes chroniques font un grand éloge de Cœnred, prince pieux et ami de la paix; son règne de cinq ans n'offre point de matériaux à l'histoire. Dès que Ceolred, fils d'Éthelred, fut en âge de porter le sceptre, Cœnred résigna la couronne et se rendit à Rome, où il reçut l'habit monastique des mains du pontife (709). Offa, fils de Sighère, roi d'Essex, l'accompagna dans son pèlerinage et imita ses vertus [1].

Le règne de Ceolred fut presque aussi tranquille que celui de son prédécesseur. Une seule fois il tenta le sort des armes, ce fut contre Ina, roi de Wessex (715). La bataille fut livrée à Wodensbury, et des deux côtés on prétendit à la victoire. Mais Ceolred dégénéra de la piété de ses ancêtres, et par la licence de ses mœurs, il s'attira la haine des Mercians. La huitième année de son règne, comme il se mettait à table avec ses thanes, il perdit tout à coup connaissance et il expira bientôt après dans les plus cruelles souffrances (716) [2].

Éthelbald, qui descendait d'Alwin, frère de Penda, était contemporain de Ceolred. Il était jeune, d'un extérieur gracieux, ambitieux, avide de pouvoir, aimant le plaisir à l'excès. Pour se soustraire à la jalousie de Ceolred, qui le regardait comme un rival, Ethelbald s'était caché dans les marais de Croyland, où il reçut l'hospitalité du fameux ermite Guthlake. Dès qu'il eut appris la mort de son persécuteur, il sortit de sa retraite, se saisit du sceptre sans éprouver d'opposition, et dans la suite, pour témoigner sa reconnaissance envers son bienfaiteur, il fit élever une église et un monastère magnifique sur la tombe de Guthlake [3]. Le caractère d'Éthelbald fut un mélange de vices et de vertus. Il se montra libéral pour les pauvres et pour ses serviteurs; il veilla avec sollicitude à l'administration de la justice, il réprima sévèrement les haines héréditaires qui, en divisant les thanes de Mercie, affaiblissaient la nation. Toutefois, quand il s'agissait de son propre avantage, il ne se faisait pas de scrupule d'envahir les droits de ses sujets, et afin de pouvoir se livrer aux plaisirs sans contrainte, il refusa de s'engager dans les liens du mariage. Ses amours ne respectèrent pas les plus nobles familles; la sainteté du cloî-

[1] Bède, III, 30; IV, 13. Edd., *Vit. Wilf.*, XL.

[2] *Chron. sax.*, p. 41. Edd., XX.

[3] Bède, IV, 12, 21; V, 19. *Chron. sax.*, 44, 49. Flor., ad an. 716. *Chron. Pet. de Burg.*, p. 6.

[1] Bède, V, 19.

[2] *Chron. sax.*, p. 50, 51. *Ep. S. Bonif.*, apud Speim., p. 225.

[3] Ingul., p. 2. Pour la construction de ce bâtiment, Éthelbald donna trois cents livres d'argent la première année et cent livres régulièrement pendant les dix années suivantes. P. 3.

lre en fut profanée. Le bruit de ses déportements parvint aux oreilles du saint missionnaire Boniface, qui du fond de la Germanie lui écrivit une lettre pleine de vifs reproches [1]. On ne dit pas quelle influence ils eurent sur sa conduite; mais bientôt il assista à un synode tenu par l'archevêque Cuthbert pour la réforme des mœurs, et longtemps avant sa mort, il avait renoncé aux folies et aux déréglements de sa jeunesse.

De tous les rois qui jusqu'alors avaient porté le sceptre de Mercie, Éthelbald fut le plus puissant. Depuis l'Humber jusqu'au canal du Midi, il avait forcé les diverses tribus de reconnaître son autorité; mais il paraît qu'il respecta le pouvoir ou l'habileté des monarques northumbres. Si deux fois il envahit leur territoire, ce fut lorsqu'ils étaient occupés dans le Nord à guerroyer contre les Pictes (737); mais le butin qu'il put faire fut chèrement payé par la déloyauté de l'agression (740) [2]. Dans le Midi, les rois de Wessex se révoltèrent contre son pouvoir croissant; mais chacun de leurs efforts pour secouer le joug ne servit qu'à river leurs chaînes. Ils furent contraints de le servir comme vassaux et du combattre pour lui comme pour leur seigneur. Enfin, en 752, Cuthred entreprit de délivrer son pays, et il attaqua vigoureusement les Merciens dans les plaines de Burford, en Oxfordshire. Dans l'espace ouvert qui se trouvait entre les deux armées, Édilbun, qui portait le dragon d'or, bannière de Wessex, combattit et tua de sa main le porte-étendard d'Éthelbald; et ses compatriotes regardèrent comme un présage de victoire la valeur de leur champion. Un ancien poëte a décrit en termes pompeux le choc des deux armées, les cris et les efforts des combattants, leurs armes meurtrières, la lance, la longue épée, la hache de bataille et les soldats des deux partis prodiguant leur vie pour la défense de leurs drapeaux. Le hasard conduisit à la fin Éthelbald en face d'Édilbun; mais à l'aspect de la taille gigantesque et du fer sanglant de cet adversaire, le roi de Mercie recula saisi de frayeur, donnant ainsi aux siens l'exemple d'une fuite précipitée. Cette défaite renversa pour quelque temps la suprématie de la Mercie [1].

Éthelbald ne survécut pas longtemps à cette disgrâce; Beornred, noble mercien qui aspirait au trône, lui offrit la bataille sur les hauteurs de Seggeswold, dans le Warkwickshire. Le roi périt dans la mêlée (757) ou fut tué par ses propres gardes la nuit suivante : on déposa ses restes dans le monastère de Repandune [2], où ils furent inhumés.

La mort d'Éthelbald transféra momentanément la couronne sur la tête de Beornred; mais les thanes épousèrent les intérêts d'Offa, qui descendait de la famille royale, et au bout de quelques mois l'usurpateur fut défait dans une bataille et chassé de la Mercie. Le nouveau monarque employa les quatorze premières années de son règne à soumettre ses ennemis domestiques et à consolider son pouvoir, ce qu'il ne put effectuer sans effusion de sang [3]. En 771, il montra pour la première fois le caractère d'un conquérant en subjuguant les Hestinges, qui habitaient sur la côte de Sussex [4]. Trois ans après, il envahit le Kent, il défit les naturels à Otford, et les eaux du Darent se teignirent du sang des fuyards [5]. Après avoir combattu les États les plus faibles, il tourna ses armes contre les plus puissants (777). Il entra dans l'Oxfordshire, qui appartenait alors au Wessex, vit fuir devant lui Cynewulf, roi des West-Saxons, et s'empara de Bensington, résidence royale; le territoire entier de la rive gauche de la Tamise devint la proie du conquérant [6]. Les Bretons devinrent ensuite victimes de son ambition. Les rois de Powis reculèrent de Shrewsbury jusqu'au delà de la Wye. Le pays compris entre cette rivière et la Severn se couvrit de colonies saxonnes; et pour garantir ses sujets des incursions et des vengeances de

[1] *Ep. S. Bonif.*, apud Spelm., p. 225.

[2] Bède, v, 23. Dans ses chartes, il se nomme roi de Bretagne, et rex non solum Mercionum, sed et omnium provincialarum quæ generali nomine Sutangli dicuntur. Smith's Béd., app., p. 786. Hunt., 195. *Chron. sax.*, 54.

[1] Hunt., 193. West., ad ann. 755.

[2] Ingul., p. 5. Auct. Béd., p. 224. Sim. Dun., p. 105. Malm., f. 14.

[3] *Ep. Alcuini* apud Malm., p. 33. Lel. Collect., 1, 402.

[4] Malt., p. 138. Sim. Dun., p. 107. On voyait des Hestinges dans toutes les parties de l'île. Une charte de Dubiet les fixe dans le Sussex. Offa, par cette charte, confirme une donation de terre dans les environs d'Hastings à l'abbaye de Saint-Denis, et donne à Berlwald, propriétaire d'Hastings et de Pevensey, le titre honorifique de *fidèle*. *Apud* Alfort, ad ann. 790.

[5] *Chron. sax.*, 61. Malt., 138.

[6] *Chron. sax.*, 61. Malt., 138. Éthel., 177.

leurs voisins, Offa fit élever un rempart que défendait un fossé profond et qui s'étendait sur un espace de cent milles, depuis l'embouchure de la Wye jusqu'à celle de la Dee [1]. Les Northumbres (on ignore en quelle année) avaient été pareillement forcés de reconnaître la supériorité du roi de Mercie [2].

La chaire de saint Pierre était à cette époque (785) occupée par Adrien, ami et favori de Charlemagne. En 785, deux légats du pape, les évêques d'Ostie et de Tudertum, accompagnés d'un envoyé du monarque français, débarquèrent en Angleterre et convoquèrent deux synodes, l'un en Northumbrie et l'autre en Mercie. Dans ce dernier, auquel assistaient Offa et tous les princes et prélats du midi de l'Humber, les légats lurent un code de lois ecclésiastiques composé par le pontife pour la réformation de l'Église anglo-saxonne. On l'écouta avec respect, et tous les membres y adhérèrent [3]. L'ambition d'Offa ne perdit pas l'occasion de tenter l'accomplissement d'un projet qu'il méditait depuis longtemps. Jaenbercht, archevêque de Canterbury, avait autrefois offensé le roi, qui l'avait dépouillé de tous les fiefs appartenant à son siége sur le territoire de Mercie. L'inimitié qu'Offa portait au prélat retomba sur l'Église à laquelle il présidait. Pourquoi, disait le prince, les prélats merciens sont-ils soumis à la juridiction d'un évêque de Kent? Pourquoi le plus puissant des royaumes saxons n'a-t-il pas un archevêque national? Comme il le désirait, une proposition fut faite au synode pour que la juridiction du siége de Canterbury fût bornée aux trois royaumes de Kent, Sussex et Wessex; que l'un des évêques merciens fût élevé à la dignité archiépiscopale, et que tous les prélats entre la Tamise et l'Humber fussent soumis à son autorité. Jaenbercht ne se soumit qu'après une vive résistance à l'abaissement de son Église; mais l'influence d'Offa triompha de tout, et l'on choisit pour la nouvelle métropole Higebert de Lichfield [4]. Il fallait encore obtenir l'approbation du pape. Les envoyés d'Offa firent valoir la trop grande étendue de la province de Canterbury et la nécessité d'avoir dans un royaume aussi puissant que la Mercie un métropolitain du pays pour en diriger et gouverner les églises; les avocats de Jaenbercht allégèrent les lettres des pontifes précédents, une prescription de deux siècles et l'injustice qu'il y aurait à priver un prélat innocent de plus de la moitié de sa juridiction. Adrien adopta les vues du roi : le pallium et la dignité archiépiscopale furent conférés à Adulph, successeur d'Higebert au siége de Lichfield; et Jaenbercht fut forcé de se contenter de l'obédience des évêques de Rochester, Londres, Selsey, Winchester et Sherburne [1].

Avant la fin du concile, Egferth, fils d'Offa, fut couronné solennellement; et depuis ce moment, il régna conjointement avec son père. A la même époque, le roi remit entre les mains des légats une charte par laquelle il s'engageait sous serment pour lui et ses successeurs d'envoyer chaque année la somme de trois cent soixante-cinq mancuses à l'église de Saint-Pierre de Rome, soit pour couvrir en partie les dépenses du culte, soit pour fournir des secours aux pèlerins indigents [2].

Alcuin, le précepteur anglo-saxon de Charlemagne, avait servi d'intermédiaire pour établir une correspondance épistolaire entre son royal pupille et le roi de Mercie [3]. D'après des lettres qui existent encore, il paraît que plusieurs thanes qui s'étaient opposés à l'élévation d'Offa, ne jugeant pas prudent de rester en Angleterre, avaient cherché un asile sur le continent. L'humanité de Charlemagne refusa de les livrer au ressentiment de leur ennemi. Il envoyait à Rome ceux qui affirmaient leur innocence, pour se justifier devant le pape; il re-

[1] Wise's Asser, p. 10. Sim. Dun., p. 118. Caradoc, p. 20. Langhorn, p. 202.

[2] West., 142. Offa, dans une charte datée de 780, se dit : « Rex Merciorum simulque aliarum circumquaque nationum. » Smith Bèd., app., p. 767.

[3] *Chron. sax.*, 64. Wilk., *Con.*, tom. I, p. 151.

[4] Malm., f. 15. Wilk., *Con*, p. 152, 164. Ce fut, dit la *Chronique saxonne*, un *gefitfullic synod* (un synode tumultueux), p. 63. On n'est pas d'accord sur la position de Calcuith, ou Calcythe, où il fut tenu; je présume que c'est Chelsey, qui conserva le nom de Chelcethe jusqu'à la fin du quinzième siècle. Lel. Col., IV, 250.

[1] *Angl. sax.*, I, 460. Malms., f. 15. Spel., *Con.*, 302.

[2] *Angl. sax.*, I, 461. *Chron. sax.*, p. 64. Huntingdon (f. 197) dit qu'Egferth fut couronné roi de Kent; mais, en cela, il diffère de tous les autres historiens.— La mancuse valait trente sous.

[3] Dans ses lettres, Charles prend lui-même le titre pompeux du plus puissant des rois chrétiens de l'Est, et, en même temps, pour flatter la vanité d'Offa, il l'appelle le plus puissant des rois chrétiens de l'Ouest. *Ep. Car. Mag.*, apud Bouquet, tom. V, p. 620.

tenait les autres sous sa protection, non pas, disait-il, pour les encourager dans leur rébellion, mais dans l'espérance que le temps adoucirait le courroux d'Offa et que les fugitifs pourraient rentrer en grâce. Un jour il en confia quelques-uns à la loyauté d'Éthelbeard, successeur de Jaenbercht au siége de Canterbury, mais avec la condition expresse de les renvoyer en France en toute sûreté si le roi ne s'engageait solennellement à leur accorder le pardon [1]. Il s'éleva un autre sujet de discussion relativement aux intérêts commerciaux des deux nations. On se plaignait de ce que les fabricants anglais, dominés par l'avarice, faisaient plus étroites ou plus courtes les robes de laine qu'ils exportaient sur le continent; et les Français, qui se tenaient sur leurs gardes, avaient découvert plusieurs aventuriers qui, déguisés en pèlerins, avaient tenté de frauder les droits de la douane [2]. Sur tous ces points on s'arrangea aisément à l'amiable; mais une difficulté plus sérieuse troubla pour quelque temps l'harmonie qui régnait entre les deux peuples depuis tant d'années. Charlemagne, en preuve d'affection, proposa un mariage entre une fille d'Offa et Charles, son fils naturel. Le roi de Mercie, comme pour prix de son consentement, demanda une princesse française pour son fils Egferth. Si l'on considère que les deux monarques avaient traité jusque-là sur le pied d'une égalité parfaite, on ne trouvera sans doute rien d'offensant dans cette proposition d'Offa; toutefois elle blessa l'orgueil de Charlemagne. Il rompit toute communication avec la cour de Mercie; et le commerce avec les marchands anglais subit les plus rigoureuses prohibitions. Mais Gerwold, le receveur des douanes, dont les intérêts souffraient probablement de cette interruption, contribua d'un côté à calmer le ressentiment de son souverain, tandis que de l'autre, Alcuin, qui était chargé de négocier avec le roi de Mercie, parvint à rétablir des relations d'amitié entre les deux cours [1].

Cependant les plus puissants princes saxons ambitionnaient l'alliance d'Offa. Brihtric et Éthelred, rois de Wessex et de Northumbrie, avaient déjà épousé ses filles Éadburge et Elfléde; et Éthelbert, le jeune roi d'Est-Anglie, prétendait à la main de leur sœur Éthelbride. Ce prince aimable et accompli (c'est ainsi qu'on en parle) se rendit en Mercie, d'après l'avis de son conseil, accompagné d'un nombreux cortége. Il s'arrêta sur la frontière et envoya en avant un messager chargé de présents et d'une lettre pour annoncer au roi l'objet de sa visite. Celui-ci répondit par une invitation polie et l'envoi d'un sauf-conduit. A son arrivée, le prince fut reçu avec les égards dus à son rang et des expressions d'affection qui flattèrent beaucoup ses espérances. Le jour se passa dans les fêtes et dans l'allégresse. Sur le soir, Éthelbert se retira dans son appartement; mais peu de temps après, Wimbert, un des officiers du palais, alla au nom du roi l'inviter à se rendre auprès de lui, parce que le roi désirait conférer avec lui sur des matières importantes. Ce prince, ne soupçonnant rien, suivit aussitôt son guide, mais en traversant un passage obscur, il fut entouré de scélérats qui lui arrachèrent la vie. A cette nouvelle, les gens de sa suite montèrent à cheval et prirent la fuite. Éthelbride, trompée dans ses espérances de bonheur sur la terre, quitta la cour et s'enferma dans l'abbaye de Croyland; Offa, qui était enfermé dans ses appartements, s'efforça par des démonstrations extérieures de prouver son innocence. Par reconnaissance pour le fondateur de son abbaye, le moine de Saint-Albans a probablement rejeté le crime du roi sur la reine Cynédride; mais tous les autres anciens écrivains, tout en convenant qu'elle conseilla le crime, accusent le roi d'y avoir consenti; et, s'il est vrai qu'il annexa immédiatement l'Est-Anglie à ses domaines, on ne peut guère douter que l'homme qui recueillit le profit du crime n'en eût pas ordonné l'exécution [2].

[1] La lettre adressée à Éthelbeard est si honorable pour Charlemagne que je ne crois pas devoir me justifier d'en transcrire une partie : « Hos miseros patriæ suæ exules vestræ direximus pietati, deprecantes ut pro ipsis intercedere dignemini apud fratrem meum carissimum Offanum regem. — His, si pacem precari valeatis, remaneant in patriâ. Sin vero durius de illis frater meus respondeat, illos ad nos remittite illæsos. Melius est enim peregrinari quam perire, in alienâ servire patriâ quam in suâ mori. Confido de bonitate fratris mei, si obnixè pro illis intercedatis, ut benignè suscipiat eos, pro nostro amore, vel magis pro Christi charitate, qui dixit : Remittite, et remittetur vobis. » Int. *Epist. Alcuini*, ep. 61.

[2] Malms., f. 17. Lel. Col., I, 402. Wilk., *Con.*, I, 158. Bouquet, v, 627.

[1] *Chron. Fontanellen.*, c. xv, *apud* Bouquet, v, 315. *Epist. Alc. ad Colc.* ibid., p. 607.

[2] Westminster ne fait que copier le moine de Saint-

Offa honora la mémoire du prince dont il avait versé le sang en lui érigeant un tombeau magnifique dans l'église d'Herofort, où reposaient ses restes. Il fit aussi de magnifiques donations à cette église. Vers le même temps, il fonda la superbe abbaye de Saint-Albans; mais son cœur était rongé de remords, et son corps ruiné par le mal. Au bout de deux ans (794), il suivit Éthelbert dans la tombe, et on l'enterra près de Bedfort, dans une chapelle sur les bords de l'Ouse. Il existait sur les lieux une tradition qui s'est longtemps conservée: c'était que, peu d'années après, la rivière déborda et que ses ossements furent entraînés par l'inondation [1].

Egferth, qui avait été couronné neuf ans auparavant, succéda à son père. Les anciens écrivains accumulent les réflexions sur les malheurs d'une famille dont l'établissement avait coûté tant de crimes à son fondateur. Egferth mourut sans postérité après avoir régné cent quarante et un jours; sa sœur Elfléde devint veuve peu de temps après son mariage; Éadburge mourut, en Italie, dans l'exil et l'indigence; et Édilthride finit ses jours dans sa retraite de Croyland. Ainsi, peu de temps après le meurtre d'Éthelbert, Offa et sa race avaient disparu pour toujours [2].

Le trône de la Mercie fut immédiatement occupé par Cenulf, qui descendait d'un autre frère de Penda. Au commencement de son règne, une singulière révolution dans le Kent appela son attention sur ce royaume. Par la mort d'Alurie, la race d'Hengist se trouvait éteinte, et la perspective d'un trône réveilla l'ambition de plusieurs compétiteurs. Le candidat préféré fut un prêtre allié aux descendants de Cerdic, nommé Éadbert Pren, qui abandonna volontiers la tonsure pour la couronne [1]. Éthelheard, archevêque de Canterbury, vit avec peine son élévation, qu'il regardait comme une apostasie. Éadbert, de son côté, le considérait comme un rebelle. Le métropolitain, qui n'était pas assez fort pour maintenir la discipline des canons, consulta le pontife romain Léon III, qui, après mûre délibération, excommunia le roi et le menaça, s'il ne retournait à la profession ecclésiastique, d'exhorter tous les habitants de la Bretagne à punir sa désobéissance [2] en se liguant contre lui (796). Cenulf se chargea lui-même d'infliger le châtiment; et Éadbert, convaincu que toute résistance serait inutile, tenta d'échapper à la vigilance et au ressentiment de ses ennemis. Il fut pris néanmoins; on lui creva les yeux et on lui amputa les deux mains. Cuthred, créature du vainqueur, monta sur le trône avec le titre de roi, mais sans autorité; et Éadbert fut réservé par le Mercien pour le faire servir aux intérêts de sa vanité. On avait pris jour pour la dédicace de l'église de Winchelcomb, qu'il avait bâtie avec une magnificence royale; deux rois, treize évêques, dix ealdormen et un immense concours de peuple assistaient à la cérémonie. En leur présence, Cenulf conduisit son captif mutilé jusqu'à l'autel, et là, par une grâce spéciale et un effet prétendu spontané de sa clémence, il lui rendit la liberté de la manière la plus solennelle. Selon la coutume nationale, cette espèce de parade se termina par une distribution de présents. Cenulf donna aux rois, aux prélats et aux ealdormen des chevaux, des vêtements de soie et des vases de métaux précieux; chaque assistant noble de naissance, mais sans possession territoriale, reçut une livre d'argent; et chaque ecclésiastique ou moine, une somme proportionnée, mais moins considérable [3].

La seconde entreprise de Cenulf fut un acte de justice (803): elle eut pour objet de rendre aux successeurs de saint Augustin les prérogatives dont ils avaient été dépouillés sur les

Albans, qui ne se contente pas de rejeter le crime sur la reine, mais qui avance qu'Éthelbert tomba par une trappe dans une cave, où il fut égorgé. *Vit. Off.*, II, 980. Wallingford (p. 530), sur quelque ancienne autorité, le fait mourir sur un champ de bataille. Occidit in campestri indicto belle. Voyez *Chron. sax.*, 65. Malm., 15. Éthelw., 477. Asser, *Ann.*, 154. Brompt., 749-752.

[1] Je n'ai pas parlé du prétendu voyage d'Offa à Rome, car cette circonstance n'aurait pas échappé à tous les historiens antérieurs au moine peu véridique de Saint-Albans. Huntingdon lui attribue la fondation du *romescot* (tribut qui se payait à la cour de Rome); je crois que cet écrivain a confondu cette redevance avec la donation annuelle des trois cent soixante-cinq mancuses déjà mentionnée.

[2] Ing., p. 6.

[1] Hunting., f. 197. Wallingford dit qu'il était frère d'Éthelred, l'aîné des fils de Withred, p. 530.

[2] *Anglia sacra*, I, 400. Il n'est pas fait mention du nom du roi dans la lettre du pape; mais toutes les circonstances se réunissent pour faire reconnaître Éadbert.

[3] *Monast. Angl.*, I, 189. *Chron. sax.*, 67. Sim. Dun., 114. Malms., 13. Walling., 530.

pressantes instances d'Offa. Les prélats anglais, naguère les égaux du nouveau métropolitain, ne se résignaient pas à le regarder comme leur supérieur, et les archevêques de Canterbury et d'York saisirent la première occasion qui s'offrit à eux de faire connaître au roi les sentiments du corps épiscopal. Le roi se rendit à leurs désirs; on écrivit une lettre au pape, au nom du prince, de la noblesse et du clergé; et Éthelheard partit pour Rome afin d'y défendre en personne les droits de son Église. On obtint du pape une réponse favorable; et Éthelheard de retour assembla un concile de douze évêques, y fit déclarer que le décret du pape Adrien avait été obtenu par subreption, et le métropolitain de Lichfield fut réduit à reprendre son rang parmi les suffragants de Canterbury [1].

L'archevêque Wulfrid, comme son prédécesseur, avait été pendant quelque temps le favori de Cenulf (813) [2]. Nous ne connaissons pas l'origine des dissensions qui ensuite les divisèrent; mais nous voyons le roi déployer la plus vive animosité contre le primat et lui interdire pendant six ans l'exercice de l'autorité archiépiscopale. Tous deux en appelèrent au saint-siége, et Wulfrid se rendit à Rome pour se défendre des imputations de son royal adversaire (816). A son retour, Cenulf l'appela devant un grand conseil de Londres. « Je requiers, dit le roi, que vous m'abandonniez, « pour moi et mes hoirs, le manoir de trois « cents hides que vous possédez à Yongesham, « et que vous me payiez cent vingt livres d'ar- « gent. Si vous refusez, je vous chasserai de « la Bretagne, et ni les sollicitations de l'em- « pereur ni l'ordre du pape ne pourront ja- « mais vous y faire rentrer. » Wulfrid entendit cette menace sans paraître ému; Cenulf se montra inflexible. Après de longues altercations de part et d'autre, on dressa un compromis par l'interposition de la noblesse et du clergé. Wulfrid acquiesçait aux demandes du roi; Cenulf consentait à ce que la cession devînt comme non avenue s'il n'écrivait au pape en faveur de l'archevêque et s'il ne lui rendait tous les privilèges dont ses prédécesseurs avaient joui. Mais il n'eut pas plutôt obtenu l'argent et pris possession du manoir qu'il se moqua de la crédulité de Wulfrid, qui, forcé de se soumettre en silence, n'attendit de dédommagement que de l'équité du successeur de Cenulf [1].

Après un règne prospère de vingt-six ans, le roi fut tué dans une expédition contre les Est-Angles. Malgré les persécutions dont il accabla l'archevêque, nos anciens écrivains font un grand éloge de sa piété, de son courage et de sa bonne fortune (819). Il eut pour successeur son fils unique Kenelm, enfant de sept ans. Quelques mois après, le jeune prince ayant suivi son tuteur Ascebert dans une forêt, il y fut assassiné d'une manière barbare. Les soupçons se portèrent d'abord sur sa sœur aînée Quendride, dont l'ambition, disait-on, aurait, sans hésiter, acheté la couronne au prix du sang d'un frère. Si telles furent ses vues, elles furent déçues, car Ceolwulf, son oncle, monta sur le trône; mais Quendride hérita du patrimoine de son père, et il est fait souvent mention d'elle dans les conciles de la Bretagne, sous le titre d'abbesse et d'héritière de Cenulf [2].

Le règne de Ceolwulf fut court (821). Dès la seconde année, il fut détrôné par le Mercien Beornwulf, qui n'avait pas d'autre titre que son pouvoir et sa richesse. Il força Quendride à composer avec Wulfrid pour la terre que son père avait arrachée à l'archevêque. On dit que ses talents ne répondaient pas à sa haute fortune (824); aussi fut-il bientôt forcé de céder au génie supérieur d'Edbert, roi de Wessex [3].

WESSEX.

Il est temps de retourner des rois de Mercie aux descendants de Cerdic, qui, favorisés par les circonstances ou s'élevant à force de mérite, triomphèrent, après trois cents ans de troubles, de tous les obstacles, de toutes les rivalités, et réunirent les nations anglo-saxonnes pour en faire une grande et puissante monarchie. Nous avons déjà fait mention de la mort du bretwalda Ceawlin et de l'avénement de son neveu Ceolric (597). Ceolwulf, après cinq ans de règne, eut pour successeur son frère Ceol-

[1] Wilk., *Con.*, 103, 107. Bède de Smith., spp., p. 787. Malm., f. 15. *Evid. eccl. Christ.*, 2212.

[2] Ing., p. 6.

[1] Wilk., *Con.*, 172, 173. Spel., *Con.*, 332. *Chron. sax.*, 60.

[2] Ing., p. 7. Wilk. et Spel., *ibid.* Elle fut probablement appelée abbesse parce que Cenulf lui avait laissé l'abbaye de Winchelcomb.

[3] Ing., p. 7.

rie, dont le génie entreprenant le tint constamment en état d'hostilité contre les Saxons, les Bretons, les Écossais et les Pictes [1]. Les habitants de Sussex firent des efforts énergiques mais infructueux pour recouvrer leur indépendance. La guerre se poursuivit de part et d'autre avec beaucoup de bravoure, et si Ceolwulf parvint à la fin à écraser ses adversaires, ce fut au prix du sang de ses plus vaillants guerriers [2]. Il conduisit ensuite une armée nombreuse contre les Bretons, poussa leur roi Mourie au delà de la Severn et pénétra jusqu'aux rives de la Wye. L'orgueil des naturels refusa de reconnaître la supériorité réelle des vainqueurs, il n'attribua les revers qu'à l'incapacité de leur chef. Son père Tewdric, disait-on, n'avait jamais tourné le dos à l'ennemi; s'il se fût trouvé encore à la tête des Bretons, jamais les Saxons n'auraient osé soutenir sa présence. Mais Tewdric avait résigné la couronne, et il menait la vie d'un ermite au milieu des rochers de Dindyrn. Les prières de ses concitoyens l'arrachèrent de sa cellule, et il prit avec répugnance le commandement de l'armée. Dans la bataille qui suivit, l'ermite remporta la victoire, mais la victoire lui coûta la vie. Il reçut à la tête une blessure dont il mourut, non loin du confluent de la Wye et de la Severn. Ceolwulf ne lui survécut que d'une année [3].

Ceolwulf eut pour successeur Cynegils, fils de Ceolric, qui partagea son royaume avec Cuichelm, son frère. Cet arrangement ne diminua point les forces de la nation; car les deux frères parurent toujours animés du même esprit, et ils réunirent leurs efforts pour assurer la prospérité publique. Ils conduisirent une puissante armée à Bampton dans le Devonshire (614). Les Bretons s'enfuirent à l'aspect martial de leur ennemi; et, en revenant de les poursuivre, les Saxons en comptèrent deux mille quarante-six parmi les morts [4]. Les trois fils de Saberct, qui avaient hérité du royaume d'Essex, ne craignirent pas de provoquer le ressentiment des deux frères; mais ils périrent sur le champ de bataille, et il ne resta qu'un petit nombre de leurs partisans pour porter à leurs compagnons la nouvelle de ce désastre (623) [1].

Une tache a souillé le caractère de Cuichelm: son messager Eomer fut chargé par lui d'assassiner Edwin, roi de Northumbrie. On ne peut former que d'incertaines conjectures sur le genre de l'injure qui avait provoqué le ressentiment de Cuichelm; selon Malmsbury, il avait été dépouillé d'une partie de ses États (626). Le silence des historiens lave Cynegils de toute participation au crime de son frère; mais, ne voulant pas le livrer au ressentiment du Northumbre, il l'aida de tout son pouvoir dans la vaine tentative qu'il fit pour détrôner ce dangereux ennemi. Heureusement Edwin s'apaisa et laissa les deux frères en possession de leurs domaines [2].

Deux ans après (628), Penda, qui commençait alors sa carrière de sanglants triomphes, résolut de mesurer ses forces avec celles des Saxons de l'ouest. L'acharnement des deux armées prolongea le combat jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit vint l'interrompre. La bataille allait recommencer le matin; tout à coup les deux partis, à l'aspect de leurs pertes du jour précédent, saisis de craintes mutuelles, s'envoyèrent des paroles de réconciliation. La bataille s'était donnée à Cirencester [3]. Cynegils et Cuichelm reçurent le baptême des mains de l'évêque Birinus. Cynegils survécut à son frère environ sept années et mourut en 642.

Le trône fut ensuite occupé par le fils du dernier souverain Coinwalch, qui avait refusé d'embrasser le christianisme avec son père et son oncle. Ce prince avait épousé d'abord une sœur de Penda; mais à peine fut-il en possession de la couronne qu'il la renvoya ignominieusement et donna sa main à une princesse qu'il préférait. Le Mercien, plein d'un juste ressentiment, entra dans le Wessex, défit Coinwalch et le chassa de ses États. Ce dernier trouva un asile sur les terres d'Anna, le roi des Est-Angles; touché des vertus de ce prince et docile à sa voix, il abjura le paganisme et ses

[1] *Chron. sax.*, p. 23. Hunt., 181.
[2] *Chron. sax.*, p. 25. Hunt., 181.
[3] Usher, *de Prim.*, p. 292. Langhorn, p. 148. Comme Tewdric fut tué par des païens, les Bretons l'appelèrent martyr. Mathern, où il fut inhumé, tire son nom des mots Merthir, Tewdric. Quand l'évêque Godwin voulut réparer sa tombe, il y trouva les ossements entiers; la fracture du crâne paraissait récente. God., *de Præsul.*, p. 593.
[4] Hunt., 181. Malm., 6. *Chron. sax.*, p. 25.

[1] Hunt., 181.
[2] Bède, II, 9. *Chron. sax.*, 27, 28.
[3] *Chron. sax.*, p. 29. Etheiward, 476. Hunt., 181.

faux dieux. Après trois années d'exil, il remonta sur le trône, aidé de son neveu Cuthred; par reconnaissance, il lui fit don de trois mille hides de terres, à Aston, dans le Berkshire. Son premier soin fut ensuite d'acquitter tous les legs pieux de son père et d'ériger une église et un monastère dans la ville de Winchester. Il étonna ses sujets par la grandeur et la magnificence de cet édifice[1].

Coinwalch obtint (652) des succès signalés contre les Bretons. Il les défit une première fois à Bradford, et plus tard (658) à Pen. Le district de Parret devint la frontière occidentale de son royaume; mais il fut forcé de céder à la puissance supérieure de Wulphère, roi de Mercie. Le sort des armes avait fait tomber d'abord ce prince aux mains de Coinwalch, mais le lecteur se souvient qu'il avait recouvré sa liberté (661), défait les Saxons de l'ouest et donné la souveraineté de l'île de Wight et d'une partie du Hampshire à son ami Édilwalch, roi de Sussex[2].

Coinwalch étant mort sans enfants, une séduisante perspective s'ouvrit à l'ambition des derniers descendants de Cerdic. Mais sa veuve Sexburge, que son courage et ses talents rendaient digne de la couronne, se hâta de saisir les rênes du gouvernement. Sa promptitude et sa fermeté prévinrent ou déjouèrent les projets de ses concurrents. A la tête de l'armée, elle se fit redouter des princes voisins qui auraient voulu abaisser la puissance de Wessex; et par la douceur de son gouvernement, elle tenta de réconcilier ses sujets avec l'idée toute nouvelle d'avoir une femme pour souveraine. Cependant le mécontentement devint peu à peu général; les principaux capitaines se croyaient déshonorés d'obéir aux ordres d'une femme; et elle eût probablement été renversée du trône si sa mort n'avait prévenu cet attentat vers la fin de la première année de son règne[3].

Le gouvernement du Wessex prit alors une forme aristocratique. Les thanes les plus puissants s'associèrent pour leur commune défense; dans le cas de guerre étrangère, l'un d'eux devait recevoir le titre de roi (674)[1]. Le premier de ces rois fut Æscuin, descendant de Ceolwulf, qui livra une bataille sanglante mais peu décisive à Wulphère, près de Bedwin, en Wiltshire. Il mourut ou fut expulsé l'année suivante (676). Centwin, frère de Coinwalch, lui succéda, et sous sa conduite, les Saxons de l'ouest refoulèrent les Bretons jusqu'aux bords de l'Océan. Afin de se garantir de ses poursuites, beaucoup de Bretons allèrent rejoindre leurs frères dans l'Armorique[2].

Parmi les princes nombreux de la famille de Cerdic, on comptait Cædwalla, de la maison de Ceawlin. Sa jeunesse, son activité, son courage l'avaient fait distinguer de tous ses égaux; mais ces vertus, qui lui attiraient l'admiration du peuple, excitèrent la jalousie de Centwin; et Cædwalla, suivi d'un petit nombre de partisans dévoués, n'échappa du danger qu'en se retirant sur le territoire de Sussex. Le noble caractère du prince fugitif l'empêcha de solliciter le secours des ennemis de son pays; mais il conserva son indépendance dans les vastes forêts d'Andredswald et de Chiltène[3]. A cette même époque, Wilfrid, ancien évêque exilé d'York, résidait à Selsey, qui lui avait été donné par Édilwalch. La ressemblance que le malheur avait mise entre leurs destinées forma un lien d'amitié entre Wilfrid et le prince. Cædwalla visitait souvent le prélat et recevait de lui des secours considérables en chevaux et en argent. Le nombre de ses partisans s'accrut insensiblement. Les aventuriers et les mécontents se réunirent en foule sous sa bannière, et il fit une irruption soudaine et imprévue dans les terres cultivées de Sussex. Édilwalch, qui voulut repousser l'invasion avec un petit nombre de soldats, fut tué en combattant, et le feu de la guerre se répandit sur toute la contrée, quand les caldormen Berethune et Andhune revinrent du Kent avec l'armée de Sussex et repoussèrent cette troupe de pros-

[1] Bède, III, 7. *Chron. sax.*, 31, 32, 33, 39. Malms., f. 6.

[2] *Chron. sax.*, 33, 39. Bède, III, 7; IV, 13. Hunt., 182.

[3] *Chron. sax.*, 41. Westminster dit qu'elle fut détrônée (ad ann. 672); mais je préfère le témoignage de Malmsbury, f. 6.

[1] Ceci me paraît la seule manière de concilier les anciens chroniqueurs avec Bède, III, 12.

[2] *Chron. sax.*, 44. Malm., 6. Hunt., 183. Æthel., 476.

[3] De desertis Chiltene et Ondred. Edd., c. XLI. On a déjà parlé de la forêt d'Andresdwald; Chiltène était sans doute dans la partie est du Hampshire et dans le district de Meanwari, dernièrement réuni au Sussex. Des traces de ce nom existent encore dans Chilton, Chalton, etc.

crits jusque dans la forêt qui avait été leur premier asile. Cœadwalla ne tarda pas à y recevoir l'heureuse nouvelle de la mort de son persécuteur, Centwin, qui, de son lit de mort, l'avait généreusement appelé à lui succéder. Il prit en toute hâte la route du Wessex (685); sa réputation avait déjà mis le peuple dans ses intérêts; ses rivaux furent intimidés par l'air martial de ses partisans, et Cœadwalla monta sans opposition sur le trône de Cerdic[1].

Le premier soin du nouveau roi fut de faire oublier la disgrâce qu'il avait si récemment éprouvée dans le Sussex (686). Il pénétra, suivi d'une puissante armée, dans ce pays dévoué d'avance à la dévastation, tua Berthune sur le champ de bataille et fit rentrer les naturels dans leur ancienne dépendance de la couronne de Wessex. Il poursuivit ensuite dans le Kent sa carrière victorieuse. Les habitants s'enfuirent à son approche, et toutes les richesses du pays ouvert devinrent la proie des envahisseurs[2].

L'île de Wight avait été autrefois subjuguée et colonisée par un corps de Jutes. Wulphère l'avait séparée du Wessex; Cœadwalla résolut de la réunir à ses domaines. Bien qu'il fût païen, il implora, pour cette difficile entreprise, l'assistance du Dieu des chrétiens, et il fit vœu, s'il remportait la victoire, de consacrer un quart de sa conquête au service de la religion. Arvald, qui gouvernait l'île pour la couronne de Sussex, se défendit avec courage, et Cœadwalla reçut plusieurs blessures avant de pouvoir réduire cet adversaire. Irrité par la résistance, il résolut d'exterminer les habitants et de les remplacer par une colonie de Saxons; mais il céda aux prières et aux exhortations de Wilfrid, et donna à l'évêque, en exécution de son vœu, trois cents hides de terre, qui faisaient le quart de l'île. Le prélat céda le profit de cette donation à son neveu Bernwine, prêtre zélé qui, avec l'assistance d'Hiddela, établit la religion chrétienne dans l'île de Wight[3].

Pendant cette invasion, deux jeunes princes, frères d'Arval, s'étaient sauvés de l'île et avaient cherché un asile parmi les Jutes de la côte opposée. Ils se tenaient cachés à Stoneham; mais on trahit le secret de leur retraite, et Cœadwalla expédia immédiatement l'ordre de les mettre à mort. Cynibert, abbé de Redbridge, se hâta de solliciter un délai pour avoir le temps de baptiser les jeunes infortunés, et il ne l'obtint qu'avec beaucoup de peine. Il se rendit sur-le-champ à Stoneham, informa les princes du sort qui les attendait, les consola par l'espoir du bonheur céleste et leur expliqua les principales doctrines du christianisme. Ils l'écoutèrent avec reconnaissance; la cérémonie du baptême s'accomplit, et les deux frères présentèrent courageusement leur tête au bourreau, « avec la ferme conviction, dit Bède, que pour une vie courte et agitée, ils allaient recevoir une existence heureuse et immortelle[1] ».

Le royaume de Kent devint ensuite le théâtre de la vengeance ou de l'ambition de Cœadwalla. Son frère Mollo commandait l'armée des West-Saxons, et les habitants, revenant à la tactique qu'ils avaient adoptée l'année précédente, se retirèrent à l'approche des agresseurs. Mullo, que l'absence de l'ennemi rendait négligent, se sépara imprudemment de l'armée avec douze guerriers. Il fut découvert par des paysans qui l'attaquèrent et le brûlèrent vivant dans une cabane où ils l'avaient contraint de s'enfermer. Pour venger la mort de son frère, Cœadwalla livra tout le pays de Kent au fer et aux flammes[2].

Dès ses premières relations avec Wilfrid, le roi avait pris une idée favorable du culte des chrétiens. Après qu'il fut monté sur le trône, il invita l'évêque à se rendre auprès de lui, l'honora comme son père et son bienfaiteur, et résolut d'embrasser la foi de l'Évangile. Un autre prince se serait contenté de recevoir le baptême de son propre évêque ou de celui qui l'avait instruit; Cœadwalla voulut le recevoir des mains du souverain pontife. Il passa la mer, visita dans son voyage les églises les plus célèbres, leur donna des marques de sa piété par des présents considérables, fut traité honorablement par Cunibert, roi des Lombards, et entra dans Rome au printemps de 688. La veille de Pâques, il fut baptisé par le pape Sergius, qui lui donna le nom de Pierre, en l'honneur du prince des apôtres. Mais avant

[1] Edd., c. XLI. Bèd., IV, 15. *Chron. sax.*, 45. Malm., 151.
[2] Bèd., IV, 15. *Chron. sax.*, p. 46. Hunt., 192
[3] Bède, IV, 16.

[1] Bèd., IV, 16.
[2] *Chron. sax.*, p. 48.

de quitter la robe blanche, que portaient d'ordinaire les nouveaux baptisés, il fut saisi d'un mal qui l'emporta, le 20 avril, dans la trentième année de son âge. On l'inhuma, par ordre de Sergius, dans l'église de Saint-Pierre; une inscription placée sur sa tombe a consacré la mémoire et célébré les vertus de ce roi des West-Saxons [1].

Cædvalla eut pour successeur un descendant du bretwalda Ceawlin nommé Ina. Comme guerrier, Ina égala les plus illustres de ses prédécesseurs; comme législateur, il les surpassa. Dans la cinquième année de son règne, il assembla la witena-gemot, et de l'avis de son frère Cenred, de ses évêques Hedda et Erconwald, de tous ses ealdormen, des savants et du clergé, il publia soixante-dix-neuf lois qui réglèrent l'administration de la justice, fixèrent le taux de la compensation légale pour les crimes, limitèrent l'effet des haines héréditaires de famille, placèrent les Bretons soumis sous la protection du gouvernement, spécifièrent et punirent les fraudes qui se commettaient dans l'échange des marchandises et dans la culture des terres [2]. L'Essex avait été déjà réuni à sa couronne, on ne sait par quel moyen [3]; et les habitants du Kent eurent encore à déplorer le meurtre de Mollo. A la tête d'une armée qui ne pouvait éprouver aucune résistance, Ina demanda le were pour la mort de son cousin (692); et Withred, roi de Kent, pour apaiser le ressentiment d'Ina, paya trente mille livres d'argent, maximum de la compensation [4]. Le monarque west-saxon poursuivit constamment la tactique de ses aïeux pour arriver par degrés à soumettre tous les Bretons. Par des conquêtes successives, il ajouta plusieurs districts aux provinces occidentales de son royaume, et, après de longues hostilités, il expulsa le roi Géraint du pays de Cornouailles.

[1] *Chron. sax.*, p. 48. Béd., v, 7. Voici les derniers vers de l'épitaphe :

Candidus inter oves Christi sociabilis ibit :
Corpore nam tumulum, mente superna tenet.
Commutasse magis sceptrorum insignia credas,
Quem regnum Christi promeruisse vides.
Ibid.

[2] *Leges sax.*, p. 14, 27.

[3] Malm., 7. Ina appelle l'évêque de Londres mon évêque. *Leg. sax.*, p. 14.

[4] *Chron. sax.*, p. 48. *Polychron.*, p. 243. Malmsbury (7) parle d'une somme trop considérable, trente mille marcs d'or; Florence de Worcester la fait monter à 3,700 livres. Flor., ad ann. 694.

Sa querelle avec Ceolred, roi de Mercie, fut plus sanglante et moins glorieuse. Une grande bataille eut lieu à Wodnesbury (715): tous deux s'attribuèrent la victoire, mais ni l'un ni l'autre n'osèrent recommencer le combat [1].

Si l'habileté d'Ina accrut la prospérité du Wessex, la durée de son règne épuisa la patience de certains descendants de Cerdic qui aspiraient à sa succession. Ina portait le sceptre depuis trente-deux ans lorsque l'etheling Cenulf osa réclamer l'autorité royale (721), mais il expia promptement le crime de son ambition [2]. L'année suivante, un autre prétendant nommé Eadbyrht suivit le dangereux exemple de Cenulf; il s'empara de la forteresse de Taunton, qu'Ina avait dernièrement fait construire dans le Somersetshire. Il avait profité de l'absence du roi, qu'une insurrection avait appelé dans le Sussex; mais la reine Ethelburge rassembla une armée, prit la forteresse d'assaut et la rasa de fond en comble. Eadbyrht eut le bonheur d'échapper aux gens qui le poursuivaient, et les ennemis d'Ina le portèrent au trône de Sussex. Pendant deux ans, les habitants firent d'heureux efforts pour maintenir leur indépendance, mais dans le cours de la troisième année ils furent complétement défaits (725), et la mort d'Eadbyrth entraîna la soumission du pays [3].

Ina fut l'ami et le bienfaiteur des ecclésiastiques : tous les monastères célèbres du royaume éprouvèrent sa générosité, et il fonda l'abbaye de Glastombury avec une magnificence vraiment royale [4]. Les sentiments religieux dont il était imbu depuis son enfance se gravèrent de plus en plus dans son cœur à mesure qu'il avançait en âge; et leur influence se fortifia par les exhortations de la reine, qui désirait ardemment se retirer dans un cloître. S'il faut ajouter foi au récit de Malmsbury, elle employa pour y réussir un bien singulier stratagème. Le roi et la reine avaient donné une fête splendide à la noblesse et au clergé du royaume: le lendemain matin, ils quittèrent tous le château.

[1] *Chron. sax.*, p. 50, 51. Hunt., 193, 194.

[2] *Chron. sax.*, p. 52. Flor. Wig., ad ann. 721.

[3] *Chron. sax.*, p. 52. Hunt., 194.

[4] Malm., *de Ant. Glast.*, édit. Gale, p. 310. Ses donations montèrent à deux mille neuf cents livres d'argent et trois cent cinquante livres d'or. *Ibid.* Je croirais qu'il tira cet argent du were payé pour la mort de Mollo, puisque Ina bâtit le monastère *pro animâ propinqui sui Mollonis*. Gale, 300. *Monast. Ang.*, i, 13.

Après quelques heures de marche, Ina, à la pressante sollicitation d'Éthelburge, consentit à retourner sur ses pas. Il fut surpris du silence et de la solitude qui paraissaient régner dans le château; à chaque pas son étonnement augmentait; le mobilier avait disparu, la salle était couverte de débris, et des pourceaux occupaient la place où il avait passé la nuit. Il interrogea des yeux la reine, qui saisit ce moment pour lire à son mari un chapitre sur la vanité des grandeurs humaines et sur le tranquille bonheur d'une vie obscure et religieuse[1]. Il n'est pas, au surplus, nécessaire de recourir à cette historiette pour expliquer le parti que prit Ina. Ce prince avait sans doute beaucoup d'autres motifs plus puissants que ce grossier artifice: il avait déjà régné trente-sept ans; la paix de ses vieux jours était troublée par la révolte; son corps était usé par les infirmités, son esprit tourmenté par des soucis. L'expérience d'ailleurs lui avait appris combien il était difficile, avec des mains affaiblies, de tenir les rênes du gouvernement, au milieu d'une noblesse turbulente et guerrière. Il forma donc le projet sage de descendre volontairement d'une position qu'il ne pouvait plus soutenir avec dignité; et la religion offrait à sa vieillesse une retraite sainte et assurée. Ayant réuni le witena-gemot (728), il résigna la couronne, délia ses sujets du serment d'allégeance et exprima le désir d'employer le reste de sa vie à expier les erreurs de sa jeunesse. Au bout de quelques semaines, Ina s'éloigna du Wessex, accompagné d'Éthelburge, pour accomplir leur premier vœu, qui était de prier sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul; ils partirent pour Rome, y arrivèrent fatigués du voyage et visitèrent les lieux saints. Il se peut, comme quelques écrivains l'ont avancé, qu'Ina ait établi une école anglaise dans cette ville[2]; mais cette circonstance paraît ignorée des anciens historiens; et il ne serait guère possible de la concilier avec l'humilité du roi, qui voulait, par-dessus tout, éviter les regards du public et vivre confondu dans la classe la plus commune. Dans cette intention, il refusa de raser sa tête ou de prendre l'habit monastique, et il continua de s'entretenir du travail de ses mains et d'accomplir ses dévotions sous le costume d'un pauvre pèlerin inconnu à tous. Il mourut avant l'année révolue; Éthelburge, fidèle compagne de sa grandeur, de sa pauvreté et de son repentir[1], ne tarda pas à le suivre au tombeau.

En déposant le sceptre, Ina avait désigné pour successeurs Éthelheard, frère de la reine, et Oswald, qui descendait directement de Ceawlin par Éthelbald, Cynebald et Cuthwin[2]. Les deux princes devinrent aussitôt ennemis: Oswald, quoique vaincu, ne renonça pas à ses prétentions; et jusqu'à sa mort, arrivée en 730, Éthelheard ne régna qu'au milieu des alarmes et des inquiétudes. Cette querelle domestique affaiblit la puissance du Wessex et enhardit ses ennemis. Les écrivains bretons réclament pour leurs compatriotes l'honneur de trois victoires remportées au nord et au sud du pays de Galles et dans le Cornouailles[3]; mais la supériorité des Merciens est mieux établie. Éthelheard fut forcé de reconnaître l'autorité d'Éthelbald, roi de Mercie: une tentative infructueuse pour recouvrer son indépendance (733) entraîna la perte de Somerton, capitale du Somersetshire. Après avoir régné sans gloire pendant treize ans, Éthelheard laissa sa couronne à son frère Cuthred (741)[4].

L'un des premiers actes de Cuthred fut de tirer l'épée pour venger la mort de son fils, l'etheling Cenric, qui avait péri dans une émeute populaire. Les auteurs du crime, redoutant le châtiment, avaient pris les armes et mis à leur tête l'ealdorman Édilhun. Leur armée était inférieure à celle du roi (750); mais la bravoure de leur chef suppléa au nombre, et la victoire resta indécise jusqu'au moment où une blessure dangereuse éloigna l'ealdorman du champ de bataille. Le vainqueur se montra généreux envers les vaincus, et il rendit même sa faveur à Édilhun. Nous avons déjà parlé des services de ce noble guerrier à la grande victoire de Burford. Ce fut par son secours que le roi défit les Merciens et assura l'indépendance du Wessex. Une expédition contre les Bretons (752) ajouta un district considérable à

[1] Malm., 7.

[2] West., ad ann. 727. Il attribue aussi à Ina l'établissement du denier de saint Pierre, ce qui est également improbable.

[1] Bède, v, 7. *Chron. sax.*, p. 52. Malm., 7. Gale, 313.

[2] Bède, v, 7. *Chron. sax.*, p. 53.

[3] Caradoc, p. 16.

[4] *Chron. sax.*, p. 54. Hunt., 195.

ses domaines; ce fut par là que ce monarque guerrier termina sa carrière en 754 [1].

Sigebyrcht hérita de la couronne. Avant la fin de l'année, la majorité des thanes, rejetant son autorité, élut un descendant de Cerdic du nom de Cynewulf. Le Hampshire seul, par l'influence de l'ealdorman Cumbra, demeura fidèle à Sigebyrcht; mais le noble Cumbra, ayant osé lui faire quelques remontrances sur sa conduite, fut mis à mort par son maître ingrat. Le meurtre de leur chef rompit les liens qui attachaient au roi les habitants du Hampshire; ils s'unirent à leurs compatriotes pour soutenir les prétentions de Cynewulf, et Sigebyrcht s'enfuit précipitamment vers la forêt d'Andredswald. Il erra dans la contrée pendant près d'un an; découvert accidentellement à l'revet par un des serviteurs de Cumbra, il ne put éviter le ressentiment de cet homme, qui, pour venger son souverain, passa sa lance au travers du corps du prince fugitif. On dit qu'il fut inhumé à Winchester avec les honneurs de la royauté (755) [2].

Nous ne connaissons guère autre chose du long règne de Cynewulf que les victoires qu'il remporta sur les Bretons et la perte de Bensington, conquis par les Merciens (775). Mais l'histoire de sa mort mérite d'être conservée parce qu'elle fait connaître deux traits distinctifs du caractère des Anglo-Saxons, le dévouement dans l'amitié et la férocité dans la vengeance. Sigebyrcht avait laissé un frère nommé Cyneheard, qui, pour se soustraire aux ressentiments du nouveau roi, avait abandonné son pays natal, se consolant de son exil par l'espoir de la vengeance. Trente et un ans s'étaient écoulés depuis la mort de Sigebyrcht, quand Cyneheard revint avec quatre-vingt-quatre de ses partisans et se tint caché dans les bois. Un soir (786) le roi quitta Winchester avec une suite peu nombreuse, pour visiter à Merton une dame à laquelle il était très-attaché. Cyneheard sortit en silence de sa retraite, suivit avec précaution les traces du monarque, et, au milieu de la nuit, quand tout repose, il investit la demeure de cette dame. Cynewulf était endormi, et ses serviteurs se trouvaient dispersés dans les maisons voisines. A la première alarme, il se leva, saisit son épée, descendit à la porte, découvrit son ennemi, et, s'élançant en avant, il porta un coup désespéré sur la tête de Cyneheard. La blessure, bien que légère, fut vengée sur-le-champ par les poignards des conspirateurs. Éveillés par le bruit des combattants et par les cris des femmes, les serviteurs du roi accoururent à son secours; mais ils le trouvèrent sans vie et baigné dans son sang. Ce fut en vain que Cyneheard offrit de leur laisser la vie et leurs possessions, ils rejetèrent dédaigneusement cette offre. Après un long combat, ils furent tous tués, à l'exception d'un Breton qui avait été retenu, en qualité d'otage, à la cour de Cynewulf; encore était-il grièvement blessé.

Le lendemain, de bonne heure, les événements de la nuit furent connus à Winchester. L'ealdorman Osric et le thane Wiverth montèrent aussitôt à cheval et se rendirent à Merton suivis de leurs partisans. Cyneheard s'avança vers eux pour justifier sa conduite et demander leur amitié. Il allégua l'obligation qu'il avait eue de venger les injures de sa famille, parla de ses droits incontestables au trône, leur offrit des biens considérables et les pria de se rappeler que plusieurs de ses amis étaient leurs parents. « Nos parents, dirent-ils, ne nous sont pas plus chers que notre seigneur (lord); nous ne nous soumettrons jamais à ses meurtriers. Si ceux qui sont nos parents veulent sauver leur vie, ils peuvent se retirer. » La réponse d'Osric ayant été rendue aux amis de Cyneheard, ils repoussèrent l'offre qu'elle contenait. « Nous prouverons aujourd'hui, dirent-ils, que nous ne leur cédons pas en générosité. L'impatient Osric, tirant alors l'épée, força la barrière, que les meurtriers défendirent avec le courage du désespoir, et le combat ne cessa que faute de combattants. Des quatre-vingt-quatre compagnons de Cyneheard, un seul fut sauvé. On le trouva parmi les morts, couvert de blessures, mais respirant encore: il dut sa conservation au hasard heureux d'être le filleul d'Osric. Le corps de Cynewulf fut enseveli à Winchester, auprès des cendres de ses aïeux; les restes de Cyneheard furent transportés à l'église d'Exeter [1].

[1] *Chron. sax.*, 56. Hunt., 196. Carad., 116.

[2] *Chron. sax.*, 56. Ethelw., 477. Hunt., 196.

[1] *Chron. sax.*, 57, 63. Hunt., 196, 197; Flor., ad ann. 784; Malms., 7; Ethelw., 477; Westmin., ad ann. 786, tous ces écrivains s'accordent sur le fond de ces événements, mais ils diffèrent sur de légères circonstances. J'ai choisi celles qui m'ont semblé le plus probables.

Le trône vacant fut saisi par Brihtric. Les thanes west-saxons avaient conservé l'ancien privilége d'élire leurs rois. Quoiqu'ils les choisissent parmi les descendants de Cerdic, il leur arrivait fréquemment d'interrompre l'ordre naturel de la succession. Cette pratique devint la source des plus grands maux, parce que tous les princes du sang royal nourrissaient l'espérance de monter sur le trône ; et comme le candidat malheureux en appelait d'ordinaire à son épée, les forces de la nation s'épuisaient dans ces dissensions domestiques ; et le roi régnant était souvent obligé de négliger le bien public pour ne songer qu'à sa propre sûreté. Egbert fut le compétiteur de Brihtric ; mais, se trouvant trop faible pour rien entreprendre contre ce dernier, il quitta l'île et alla prendre de l'emploi dans les armées de Charlemagne. Les historiens sont muets sur les exploits du roi durant les seize années de son régne ; les circonstances de sa mort ont seules fixé leur attention, à cause des conséquences qui en résultèrent. Brihtric avait épousé Éadburgo, fille d'Offa, princesse aussi ambitieuse et non moins dépravée que son père. Par son humeur impérieuse elle gouvernait son mari, et par lui toute la nation. Le roi avait distingué particulièrement l'ealdorman Worr. Jalouse de l'influence naissante de ce jeune seigneur, Éadburga prépara pour lui un breuvage empoisonné ; malheureusement le roi but dans la même coupe et accompagna son favori au tombeau. Les West-Saxons se répandirent ouvertement en imprécations contre l'épouse criminelle, qui gagna la France avec tous ses trésors ; le witena-gemot rendit alors une loi qui privait, à l'avenir, les femmes de leurs rois du titre et des priviléges de la royauté. Éadburge fut présentée à Charlemagne : on dit que ce prince lui ayant demandé en plaisantant qui elle aimerait le mieux de lui ou de son fils, elle répondit : « Votre fils, parce qu'il est le plus jeune. » L'empereur fut ou affecta d'être mécontent ; toutefois il lui donna un riche monastère, où elle prit le titre d'abbesse ; mais bientôt sa conduite dissolue scandalisa les sœurs et le public ; on l'expulsa ignominieusement du monastère. Après diverses aventures, elle alla terminer à Pavie sa misérable existence. Là, on vit plus d'une fois la fille du roi de Mercie, veuve du roi de Wessex, couverte de haillons, implorer la charité des passants. Brihtric était mort l'an 800 [1].

EGBERT.

Nous avons déjà parlé de la fuite d'Egbert et de sa réception à la cour de Charlemagne. Il servit trois ans dans l'armée de cet empereur et il employa ce temps de son exil à acquérir des connaissances dans l'art de la guerre et dans l'art plus difficile de gouverner. La mort de Brihtric le rappela au sol natal ; c'était le dernier rejeton existant de la race de Cerdic, descendant de ce conquérant par Inigils, frère d'Ina. Les thanes west-saxons reconnurent unanimement ses droits, et le jour de son couronnement fut ennobli par une victoire qu'on regarda comme un brillant présage de conquêtes futures. Cherchant peut-être à troubler l'allégresse qui présidait à la cérémonie, Éthelmund, ealdorman mercien du Gloucestershire, tenta de passer l'Isis à Kempsford avec un corps de cavalerie. Wulstan, ealdorman west-saxon du Wiltshire, courut à sa rencontre. Les deux capitaines succombèrent dans la mêlée ; mais les Merciens furent mis en déroute et poursuivis avec une perte considérable jusque sur leur territoire [2].

Egbert consacra le commencement de son régne au soin de maintenir la paix et d'assurer le bonheur du peuple. Ce ne fut qu'en 809 qu'il tira l'épée pour la première fois ; mais à dater de cette époque, chaque année fut successivement marquée par des victoires et des conquêtes. Il envahit à plusieurs reprises et s'appropria une partie du territoire des anciens Bretons. Le fer et le feu étendirent leurs ravages jusqu'aux extrémités occidentales de l'île, et les habitants de Cornwal, épuisés par de nombreuses défaites, se soumirent de force au vainqueur [3]. Les Est-Angles, qui n'avaient pas oublié la déloyauté d'Offa, l'engagèrent par des prières et des présents à porter la guerre chez les Merciens (823). Les deux armées se rencontrèrent à Ellendune, sur les bords du Willy, et Beornwulf, après une vive mais inutile résistance, céda la victoire à son adversaire, qui, saisissant ce moment favorable, envahit les faibles royaumes de Kent et d'Essex, et les réunit à ses domaines (825). Beornwulf, et après lui

[1] *Chron. sax.*, 53, 68. Asser, p. 10, 12.
[2] *Chron. sax.*, p. 68.
[3] *Ibid.*, p. 69, 70. Éthelweard, 478.

son successeur Ludecan, voulurent faire retomber leur vengeance sur les Est-Angles [1]. Tous deux perdirent la vie dans cette infructueuse entreprise; et Wiglaf, qui ensuite monta sur le trône, s'y fut à peine assis qu'il fut obligé d'en descendre à l'approche des West-Saxons (827). Ne pouvant réunir une armée, il voulut du moins se soustraire aux poursuites de ses ennemis. Pendant trois ans, il vécut errant dans les bois et les marais, et durant quatre mois, il trouva une retraite paisible dans la cellule d'Éthelburge, fille d'Offa, qui vivait en recluse dans l'église de Croyland. Le temps et les prières de l'abbé Siward adoucirent le ressentiment d'Egbert, qui permit enfin à Wiglaf de reprendre le sceptre, sous la condition d'un tribut annuel et du serment d'allégeance au roi de Wessex [2]. Par la soumission des Merciens et des Est-Angles, Egbert se trouvait placé aux frontières des Northumbres, que la terreur de son nom avait déjà disposés à la soumission (828). Les chefs, Éanfrid à leur tête, allèrent au devant de lui; ils le rencontrèrent à Dore, le reconnurent comme suzerain et lui remirent des otages pour garantie de leur future obéissance. Ensuite il dirigea ses armes contre les Bretons, pénétra jusqu'au centre de la Galles du Nord et planta son étendard victorieux dans l'île d'Anglesey. Ainsi, dans l'espace de dix-neuf ans, Egbert, par sa politique et ses victoires, étendit l'autorité du Wessex sur la plus grande partie de l'île, et obtint pour lui-même l'honorable titre de huitième bretwalda [3].

Cependant Egbert n'eut pas plutôt acquis cette supériorité sur les princes indigènes qu'il se vit lui-même attaqué par un ennemi étranger bien plus dangereux. Il existait à cette époque sur la péninsule du Jutland, dans les îles de la Baltique et sur les rivages de la Scandinavie, une race d'hommes qui, de même que les anciens Saxons, passaient la plus grande partie de leur vie sur les eaux, méprisant les tranquilles jouissances de la paix et préférant le produit de la rapine aux honorables profits d'une laborieuse industrie. Leur position maritime les familiarisait avec les dangers de l'Océan, et l'absurde loi de succession à laquelle étaient généralement soumis tous les chefs ou capitaines de ces peuplades ne laissait guère à leurs enfants, les aînés exceptés, d'autre ressource que la piraterie. Le fils aîné en effet héritait de l'entier patrimoine de sa famille; ses frères ne recevaient que l'épée et des vaisseaux : c'était le seul moyen qu'ils eussent d'acquérir de la réputation et des richesses [1]. Jusqu'au huitième siècle, les *rois de la mer* (on appelait ainsi les principaux de ces aventuriers) bornèrent leurs déprédations aux mers du Nord; mais ils entendirent bientôt parler des riches provinces du Sud; et le succès de leurs premières entreprises les engagea dans des expéditions lointaines et plus importantes. Plusieurs chefs s'associaient sous la bannière d'un capitaine expérimenté. Au printemps, ils faisaient voile pour quelque province éloignée; ils y abordaient, ravageaient le pays, se chargeaient de dépouilles, se dirigeaient ensuite sur un autre point, qu'ils dévastaient de même, et s'en retournaient en automne dans leur patrie avec tout le produit de leurs vols. Leurs premières attaques eurent lieu contre les îles britanniques; ensuite ils désolèrent les côtes du la France et de l'Espagne, et, franchissant enfin le détroit qui sépare l'Europe de l'Afrique, ils apprirent aux habitants des côtes de la Méditerranée à trembler au nom des Danois et des Normands. L'établissement d'une dynastie danoise en Angleterre, du duché de Normandie en France, et plus tard d'un royaume puissant en Italie, prouve suffisamment leur courage, leur activité et leur persévérance.

L'histoire ne fait mention que de trois descentes faites par eux en Angleterre durant le cours du huitième siècle, l'une dans l'île du Thanet, les autres sur les côtes de la Northumbrie. Si ces attaques produisirent momentanément l'alarme, elles ne laissèrent pas du moins de cause permanente d'inquiétude; mais vers la fin du règne d'Egbert, le nombre des pirates s'était considérablement accru, et leurs visites se renouvelaient tous les ans. En 832, ils

[1] Prece prelioque. Ingulf., 7. *Chron. sax.*, p. 70.

[2] Ingulf., 7, 8.

[3] *Chron. sax.*, 71, 72. Éthelw., 478. L'opinion qu'il prit le titre de premier roi d'Angleterre n'est appuyée sur aucune autorité suffisante. Plusieurs de ses prédécesseurs y auraient eu autant de droit que lui, et ses successeurs immédiats se contentèrent du titre ordinaire de roi des West-Saxons. Huntingdon (198) n'attacha pas sans doute au titre de *monarcha Britanniæ* un sens plus étendu qu'à celui de bretwalda.

[1] Gale, 533. Snorre, Hafniæ, 1777, p. 43. Messen., Stockholm, 1700, p. 4.

débarquèrent dans l'île de Sheppy, enlevèrent un riche butin et s'en retournèrent sans être inquiétés. L'année suivante, une flotte de trente-cinq voiles entra dans l'embouchure du Dart, et Egbert eut la douleur de voir ses West-Saxons s'enfuir devant les pirates. Convaincu de la nécessité de faire des préparatifs de défense, il somma tous ses vassaux de le joindre à Londres, leur expliqua les mesures qu'il avait résolu d'adopter, et attendit ensuite avec beaucoup d'anxiété le retour des ennemis. Ceux-ci ne se montrèrent pas inférieurs au roi en prévoyance et en politique. Ils débarquèrent sur la côte de Cornwal (835), et par des offres d'amitié ils corrompirent la fidélité des Bretons. A Hengstone-hill, ils attaquèrent avec leurs forces réunies l'armée du Wessex. Le roi la commandait en personne; une victoire sanglante mais décisive rendit à ses armes toute leur gloire; la révolte des Bretons fut anéantie, et les pirates allèrent se réfugier sur leurs vaisseaux. Ce fut le dernier exploit d'Egbert, qui mourut l'année suivante (836), après un règne long, glorieux et fortuné [1].

ÉTHELWULF.

Éthelwulf succéda à son père au trône de Wessex. Les provinces conquises de Kent, d'Essex, de Sussex et de Surrey formèrent un royaume subalterne dont le gouvernement fut remis aux mains d'Atheistan, fils ou frère d'Éthelwulf [2].

On a dit souvent de ce monarque qu'il était plus propre à porter le capuchon qu'à tenir le sceptre. C'est à la plume de Malmsbury qu'il doit l'idée défavorable qu'on a de son caractère; cet écrivain en effet le représente comme un prince sans capacité, qui n'a eu d'autre mérite dans son gouvernement que la sagesse de ses deux ministres, Alstan, évêque de Sherburne, et Swithin, évêque de Winchester. Mais on peut raisonnablement douter de la justesse de cette assertion. Dans les ouvrages des plus anciens annalistes, Éthelwulf se montre sous un jour beaucoup plus favorable, et si nous devons juger de ses qualités sur sa conduite, nous ne saurions lui refuser l'activité et le courage.

L'éducation de son enfance fut confiée à Swithin, prévôt de Winchester, qu'Egbert, pour prix de ses soins, nomma son chapelain. Des leçons de son instituteur on fit passer le jeune prince à l'étude de l'art militaire sous les auspices de son père, et après la victoire d'Ellendune, il commanda l'armée qui expulsa Baldred, roi de Kent, de ses domaines, et annexa cette province, avec le Surrey et l'Essex, à l'ancien patrimoine de la maison de Cerdic [1]. Dès qu'il fut monté sur le trône, il donna à son instituteur Swithin l'évêché vacant de Winchester; mais il maintint à la tête du conseil l'évêque de Sherburne, dont il connaissait la longue expérience. Les fréquentes et ruineuses invasions des Normands firent naître l'idée d'établir dans les districts maritimes des officiers qui, au premier signal d'alarme, seraient chargés de réunir les habitants et de s'opposer au débarquement ou à la marche du l'ennemi, et bien que cette mesure, en divisant les forces du pays, diminuât les chances de victoire, elle réussit généralement à restreindre au voisinage des côtes les dévastations des pirates. Toute l'île était alors entourée de leurs escadres (837). Tandis que l'une d'elles occupait l'attention d'Éthelwulf, une flotte de trente-trois voiles entrait dans le port de Southampton, et bientôt après une troisième escadre débarquait dans l'île de Portland. On ne nous dit pas ce que fit le roi : on sait seule-

[1] Éthelw., 478. Hunt., 198. Inguif., 10.

[2] *Chron. sax.*, 73. Nos chroniqueurs sont divisés sur la question de savoir si Atheistan était le fils d'Egbert ou celui d'Éthelwulf. Je présume qu'Éthelwulf gouvernait les provinces conquises pendant la vie de son père, qui, en mourant, transmit ce gouvernement à Atheistan.

[1] Malmsbury (*de Pont.*, l. II, f. 137) nous dit qu'Éthelwulf, à la mort de son père, était sous-diacre et qu'il obtint de Léon III une dispense afin de monter sur le trône, parce qu'il était le seul descendant de Cerdic. Mais Léon était mort alors depuis plus de vingt ans; Atheistan, frère ou fils d'Éthelwulf, vivait et pouvait gouverner le Wessex aussi bien que le Kent. Cette fable paraît avoir été inconnue à tous les écrivains antérieurs à Malmsbury; il semble l'avoir lui-même ignorée lorsqu'il écrivait son *Histoire des rois* (*de Reg.*, 20). Le conte qu'Éthelwulf aurait été évêque de Winchester est encore moins digne de crédit. Les deux récits viennent probablement de ce que l'on confond ensemble différentes personnes ayant le même nom ou des noms à peu près semblables. Ainsi, dans l'ancienne *Vie de saint Neot* (*Act. SS. Bened.*, *sæc.* IV, t. II, p. 325), l'évêque de Winchester, son contemporain, et Ethelwold, qui fut évêque un siècle plus tard, sont tous deux désignés comme une même personne.

ment que Wulphère bâtit les pirates à Southampton, et qu'Éthelhelm fut tué à Portland avec beaucoup d'habitants du Dorset (838). Au printemps suivant une puissante armée débarqua dans le Lincolnshire. L'ealdorman Herebryht périt avec tous les siens dans les marais, et les barbares poursuivirent leur carrière victorieuse à travers l'Est-Anglie jusqu'à la Tamise. En 839, trois batailles sanglantes eurent lieu, à Rochester, à Canterbury et à Londres, et Éthelwulf lui-même fut défait dans une action à Charmouth par trente-cinq navires ennemis [1].

Soit que les pirates fussent découragés par la résistance opiniâtre qu'ils éprouvaient, soit que la France, que déchiraient alors des guerres intestines nées de l'ambition des quatre fils de Louis le Débonnaire, leur offrît des avantages moins incertains, il paraît qu'ils abandonnèrent momentanément la Bretagne, ce qui dura les dix années qui suivirent et qu'ils employèrent à visiter cent fois, toujours impunément, les différentes provinces de la Gaule; mais en 851, plusieurs escadres retournèrent de concert en Angleterre. Une armée était débarquée, l'automne précédent, dans l'île de Thanet et avait passé l'hiver sur les côtes; cette circonstance avait jeté les Saxons dans la consternation, parce qu'elle semblait annoncer un projet de conquête permanente. Au printemps, une flotte de trois cent cinquante voiles remonta la Tamise : Canterbury et Londres furent saccagés, et Bertulf, roi tributaire de Mercie, à qui la défense de ce district avait été confiée, essuya une défaite complète [2]. Les barbares prenant ensuite leur gauche entrèrent dans le Surrey, où Éthelwulf les attendait à Okeley avec ses West-Saxons. La bataille qui eut lieu a fourni le sujet d'un poëme dont quelques fragments ont été conservés par les anciens chroniqueurs. Elle fut acharnée et sanglante : la victoire se déclara pour Éthelwulf. On dit que la perte des Danois fut si forte que jamais en aucun temps et dans aucun pays ils n'en avaient éprouvé de semblable. Les autres divisions saxonnes obtinrent également des succès. Ceorl, avec les habitants du Devonshire, défit les barbares à Wenbury, et Athelstan, roi de Kent, leur prit neuf bâtiments dans un engagement près de Sandwich. Tant de victoires valurent à cette année le nom d'*année prospère*, et les Normands, découragés par leurs pertes, respectèrent les rivages de la Bretagne pendant le reste du règne d'Éthelwulf [1].

Cependant Burhred, roi de Mercie, successeur de Bertulf, résolut de châtier l'insolence des Welsh (Gallois ou Welches), qui faisaient de fréquentes incursions sur son territoire. Merfyn Frych, leur souverain, fut tué dans une bataille; mais Roderic Mawr, qui lui succéda, défia toute la puissance du Mercien. Burhred eut recours à son suzerain [2], le roi de Wessex; et Éthelwulf, unissant ses forces à celles de son vassal (853), pénétra dans le pays de Galles jusqu'à l'île d'Anglesey, et obligea les habitants à reconnaître l'ancienne suprématie du roi de Mercie. A son retour, Éthelwulf donna sa fille Éthelswithe en mariage à Burhred; et les noces furent célébrées avec une magnificence royale à Chippenham [3].

Les invasions répétées des barbares engagèrent Éthelwulf à consulter fréquemment l'assemblée de ses thanes. Dans l'une de ces occasions (854), d'après leur avis et de leur consentement, il publia une charte dont les copies sont si différentes et le langage si obscur qu'il est difficile de déterminer son objet réel, si elle a voulu exempter de tout service séculier la dixième partie de chaque manoir quel qu'en fût le possesseur, ou s'il y est seulement question d'annexer cette portion de terre aux possessions déjà données à l'Église. Quoi qu'il en soit, il est évident que cette concession était très-avantageuse au clergé, puisque les évêques de Sherburne et de Winchester prirent l'engagement de faire, le mercredi de chaque semaine, des prières publiques pour implorer l'assistance divine contre les Danois. Cette charte fut d'abord particulière au royaume de Wessex; mais, dans un conseil tenu à Winchester en 855 pour les États tributaires, elle fut déclarée commune à toutes les nations saxonnes [3].

[1] *Chron. sax.*, 73, 74. Asser, *Ann.*, 155. Ce fut vers cette époque qu'on vit commencer entre les Écossais et les Pictes ces guerres opiniâtres qui amenèrent l'asservissement des Pictes par Kenneth, roi des Écossais, en 842. Fordun. iv, 6, 8.

[2] *Chron. sax.*, 74. Asser, 5, 6. Ing., ii.

[1] *Chron. sax.*, 74, 75. Asser, 5, 6. Les Danois firent encore une ou deux descentes, mais de peu d'importance.

[2] *Chron. sax.*, 75. Asser, 6, 7. Carsdoe, 27.

[3] Voyez les Chartes dans Wilk., p. 183. Spelm.,

La pieuse curiosité qui avait porté jadis tant de prélats, tant de princes saxons à visiter la ville de Rome n'était pas encore éteinte au cœur de leurs descendants. L'évêque de Winchester avait fait récemment ce voyage, accompagné d'Alfred, le plus jeune et le plus chéri des fils d'Éthelwulf, âgé seulement de quinze ans. Le prince avait été reçu honorablement par le pape Léon IV, qui, à la prière de son père, lui conféra l'onction royale et le sacrement de la confirmation[1]. En 855, la tranquillité dont jouissait l'Angleterre permit à Éthelwulf d'entreprendre le même voyage. Suivi d'un brillant cortège, le noble pèlerin et son fils Alfred traversèrent le détroit, visitèrent les églises les plus renommées des Gaules et furent somptueusement défrayés à la cour de Charles le Chauve, roi de France. Arrivé à Rome, Éthelwulf employa plusieurs mois à contempler les magnifiques restes de la ville antique ou à visiter pieusement les châsses des apôtres. Il rebâtit l'école ou hôpital des Saxons, qu'un incendie avait récemment consumé, fit de nombreux présents au pape, aux nobles, au clergé et au peuple de Rome, et sollicita un bref portant qu'aucun Anglais ne pourrait être condamné à la peine des fers hors de son pays[2]. A son retour, il visita encore le monarque français, et après trois mois de galante recherche, il épousa sa fille Judith, qui, à ce qu'il paraît, n'avait point encore atteint sa douzième année. La cérémonie se fit de la main d'Hincmar, archevêque de Reims; puis elle se termina par le couronnement de la princesse, qui s'assit sur le trône à côté de son mari, distinction qu'elle réclama ensuite, au grand déplaisir des West-Saxons.

(A. D. 856.) Les anciens écrivains n'ont point dit à qui Éthelwulf avait confié les rênes du gouvernement pendant son absence; mais Éthelbald, son fils aîné, prince violent, impétueux et d'une ambition insatiable, conçut le dessein de s'emparer du trône pour son propre compte et de le retenir du vivant même de son père. Il avait pour conseils et pour complices le fameux Alstan, évêque de Sherburne, et Éanwulf, ealdorman de Somerset. Quelques thanes puissants ayant été réunis dans la forêt de Selwood, il leur fut donné communication du projet, et leur approbation sembla devoir en assurer le succès. Mais Éthelwulf, à son retour, vit revenir à lui le flot de la faveur populaire: la majorité de la nation condamna la trahison de ce fils dénaturé; et la guerre civile se serait probablement allumée sans la modération du roi, qui consentit au partage de ses possessions. Il résigna à Éthelbald le royaume de Wessex, et se contenta des provinces qu'Athelstan, qui venait de mourir, avait gouvernées sous le titre de roi. Il ne survécut à cet accommodement que d'environ deux années, qu'il employa en actes de charité et en exercices de dévotion. Par son testament, qui fut confirmé dans une assemblée générale des thanes, il laissa le royaume de Kent à son second fils Éthelbert, et le royaume de Wessex à Éthelbald, Éthelred et Alfred, ses autres fils, successivement et par ordre de primogéniture. Quant à son patrimoine privé, il le divisa entre tous ses enfants, à la charge d'entretenir un pauvre par chaque hide de terre et de payer une rente annuelle de trois cents mancuses au pape, tant pour son propre usage que pour le service des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il mourut en 858 et fut enterré à Winchester[1].

p. 348. Ingulf., 17. Gale, 350. Westm., 158; et aussi les *Chron. sax.*, 76. Alfred, 351. Asser, 8. Ethelw., 478.

[1] Asser, 7. *Chron. sax.*, 77. Pourquoi le roi demandait-il au pape de couronner Alfred dans un âge aussi tendre? Différentes raisons en ont été données par des écrivains anciens et modernes. C'était probablement pour assurer le droit d'hérédité de ce prince à la couronne après ses frères, à l'exclusion de leurs enfants; telle fut du moins la volonté qu'Éthelwulf exprima dans son testament.

[2] Asser, 8, 9. *Chron. sax.*, 76. Anast., *Biblioth.*, II, 206, 207. Par., 1649. *Ann. Bertin.*, apud Bouquet, VIII, 72, 268, 620. Dans les cas de parricide et d'autres crimes énormes, les évêques condamnaient ordinairement les coupables pénitents à porter des fers pendant un certain nombre d'années, et dans quelques occasions, ils les envoyaient à Rome pour être absous par le pape. Un de ces criminels est ainsi dépeint par Wulstan de Winchester, témoin oculaire :

Occidit proprium crudeli morte parentem,
Undè reo statim præcepit episcopus urbis,
Ferreus ut ventrem constringeret acriter omnem
Circulus, et similem paterentur brachia pœnam,
Continuosque novem semel cruciando per annos,
Atria sacrorum lustraret sæpe locorum,
Viseret et sacri pulcherrima limina Petri,
Quo veniam tanto mereretur sumere culpæ.

Act. Bened., sæc. IV, tom. II, p. 73.

[1] Asser, 9, 12, 13. Testament. Alfred, *ibid.*, 79. Éthelwulf restreignit les droits successifs aux seuls descendants mâles de ses enfants, de telle sorte que si quelque partie de son héritage se trouvait jamais dévolue à une femme qui viendrait à mourir sans laisser de fils,

ÉTHELBALD.

Après la mort d'Éthelwulf, Éthelbald continua de régner sur le Wessex; et Éthelbert, en exécution du testament de son père, prit le gouvernement des provinces de Kent, d'Essex, de Sussex et de Surrey (858). Le nouveau souverain avait, le premier, condamné le mariage d'Éthelwulf avec la fille du roi de France; mais, oubliant bientôt l'inimitié qu'il avait montrée contre cette princesse, il ne craignit pas d'en faire sa propre épouse. Cette union incestueuse scandalisa les peuples du Wessex; leur mécontentement s'exprima par de violents murmures; et le roi, cédant aux remontrances de l'évêque de Winchester, consentit à une séparation [1]. Judith (qu'il me soit permis de poursuivre ici son histoire), ne voulant pas rester dans un pays témoin de sa disgrâce, vendit toutes ses terres, avec le douaire qu'elle avait reçu d'Éthelwulf, et retourna à la cour de son père. Charles, qui comptait peu sur la raison de sa fille, la fit conduire à Senlis. En même temps, il ordonna qu'elle fût surveillée et néanmoins traitée avec le respect dû à une reine. Mais Judith, adroite et rusée, n'eut pas de peine à mettre en défaut la vigilance de ses gardes; et s'étant mise d'intelligence avec son frère, elle s'évada déguisée avec Baudoin, grand forestier de France; et les deux fugitifs ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils furent arrivés à un lieu où le ressentiment royal ne pouvait les atteindre. Le roi obtint de ses évêques qu'ils excommuniassent Baudoin pour avoir enlevé de force une veuve; mais le pape désapprouva la sentence, et, à sa sollicitation, Charles donna, bien qu'à regret, son consentement au mariage; toutefois on ne put obtenir de lui ni de l'archevêque Hincmar qu'ils assistassent à la cérémonie. Les nouveaux époux vécurent avec beaucoup de magnificence dans le comté de Flandres, que le roi leur céda; et de cette union est descendue Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui a donné à l'Angleterre une longue race de souverains [2].

Éthelbald s'était distingué avantageusement dans tous les combats qui s'étaient livrés du vivant de son père. Durant son propre règne, il n'eut aucune occasion de déployer son courage, ou du moins le souvenir de ses exploits s'est perdu. Son caractère martial l'avait rendu si cher à la jeunesse du Wessex qu'elle pleura sa mort comme une calamité nationale; et bien des gens pensèrent que l'Angleterre avait fait une grande perte. Il mourut en 860.

ÉTHELBERT.

(A. D. 860.) D'après les dispositions contenues au testament d'Éthelwulf, la couronne de Wessex devait, au décès d'Éthelbald, appartenir à son second frère Éthelred. Mais Éthelbert, qui possédait encore le royaume de Kent, fit valoir son droit d'aînesse, et ses prétentions furent accueillies par le grand conseil de Wessex. On dit que ses vertus guerrières égalaient celles d'Éthelbald, et le titre d'*invincible conquérant* lui fut décerné par l'admiration ou la flatterie de ses contemporains. Cependant les chroniques du temps ne font aucune mention de ses victoires; et l'on sait seulement que son règne fut court et qu'il mourut en 865.

L'année précédente, la ville de Winchester avait été saccagée par les hommes du Nord; comme ils emportaient leur butin à Southampton, ils furent attaqués par les ealdormen du Hampshire et du Berkshire, qui en firent un grand carnage. Une autre armée de ces barbares débarqua dans l'île de Thanet, et, moyennant une forte contribution qu'ils levèrent, ils promirent aux habitants du Kent de leur épargner le pillage; mais ils n'eurent pas plutôt reçu l'argent qu'ils se moquèrent de la crédulité des Saxons, et la moitié de la province du côté de l'est fut pillée et dévastée par ces barbares sans foi [1].

Ce fut aussi sous ce règne qu'un événement arrivé dans le Nord compromit par ses conséquences l'existence des Saxons comme nation. Ragnar Lodbrog était de tous les *rois de la mer* le plus entreprenant et le plus heureux. Sur les côtes de la Baltique, dans les Orkneys

cette partie d'héritage devait faire retour au principal héritier du roi. *Ibid.*

[1] Asser, 13.

[2] *Apud* Bouquet, VIII. *Ann. Bertin.*, 77, 78, 83. *Ep. Hinc. ad Nic. pap.*, 214. *Chron. Sith.*, 218. *Capitul. Car. Cal.*, 860.

[1] Asser, 14, 15. *Chron. sax.*, 78. Rudborn (*Ang. sac.*, I, 206) place la prise de Winchester à la première année du règne d'Éthelred, et il ajoute que tous les moines qui appartenaient à la cathédrale furent tués par les infidèles. Les *Annales wintoniennes* placent cet événement en 872.

et les Hébrides, en Irlande, en Écosse, dans la Northumbrie, son nom seul inspirait la terreur. En France, ce pirate intrépide avait remonté la Seine avec sa flotte, répandu la désolation sur ses deux rives et pris possession de la ville de Paris [1], qui n'échappa à une entière destruction qu'en donnant sept mille livres d'argent. Par ses ordres, on construisit des navires d'une plus grande dimension que ceux dont s'étaient servis jusqu'alors ses compatriotes, afin d'entreprendre une invasion en Angleterre; mais, soit par l'effet de la tempête, soit par l'inhabileté des marins qui les montaient, ils se brisèrent sur les côtes de la Northumbrie. Ragnar et un certain nombre de ses compagnons gagnèrent le rivage et, sans s'occuper des suites, commencèrent leurs déprédations ordinaires. Les habitants de la Northumbrie avaient secoué le joug imposé par Egbert; mais leur pays était déchiré par des dissensions civiles, et leurs chefs se partageaient entre les prétentions opposées de deux compétiteurs au trône, Osbert et Ælla. (A. D. 865.) Au premier avis de la descente des hommes du Nord, Ælla accourut au rivage, livra bataille aux dévastateurs, prit Ragnar et le fit mettre à mort immédiatement. On dit qu'il fut dévoré par des serpents et qu'il se consolait à ses derniers moments dans l'espoir que « les petits du sanglier » vengeraient sa mort [2]. Il ne se trompa point : ses fils, qui étaient en Danemark, jurèrent de punir le meurtrier; les parents, les amis, les admirateurs du chef malheureux accoururent en foule sous leur bannière, et huit rois de la mer, avec vingt jarls, ou comtes, réunirent leurs forces dans le double but du pillage et de la vengeance [3].

ÉTHELRED.

(A. D. 866.) Par la mort d'Éthelbert, la couronne de Wessex avait passé sur la tête d'Éthelred, troisième fils d'Éthelwulf. Il commençait son règne lorsque la flotte du Nord, portant vingt mille guerriers, sous le commandement d'Inguar et d'Ubbo [4], deux des fils de Ragnar, atteignit la côte est de l'Angleterre. Ils débarquèrent sans opposition; mais trouvant leur nombre trop faible pour l'entreprise qu'ils avaient formée, ils s'établirent dans un camp fortifié et attendirent patiemment les renforts qui devaient leur arriver de la Baltique. Ils s'occupèrent, pendant le fort de l'hiver, à se procurer des chevaux et à tenter de corrompre la fidélité de quelques chefs northumbriens. (A. D. 867.) En février, ils quittèrent l'Est-Anglie; et, vers le 1er mars, ils étaient en possession d'York. Tremblant pour leur pays, Osbert et Ælla remirent à un autre temps la décision de leur querelle particulière, et unirent leurs forces contre l'ennemi commun. Le 21 mars, ils surprirent les Danois aux environs d'York, les repoussèrent dans la ville et firent une brèche aux murailles. Ils avaient pénétré dans les rues, quand le désespoir, redoublant les efforts des guerriers du Nord, ceux-ci les contraignirent, à leur tour, de se retirer. Osbert fut tué avec les plus braves des Northumbres; Ælla eut le malheur de tomber vivant dans les mains de ses ennemis; et Inguar et Ubbo *jouirent du plaisir exquis de torturer* l'homme qui avait fait mourir leur père [1]. On découpa ses côtes, on arracha ses poumons par les ouvertures, et on jeta du sel dans ses blessures. Cette victoire assura aux Danois la tranquille possession des contrées au sud de la Tyne; les habitants du nord de cette rivière recherchèrent l'amitié des envahisseurs, et, de leur consentement, conférèrent le souverain pouvoir à un chef nommé Egbert [2].

[1] *Ann. wint.*, note.

[2] Saxo. gram., p. 176. Soræ, 1654. Pet. Olaus, *apud* Langbeck, p. 3. Hafniæ, 1772.

[3] La mort de Ragnar était connue des chroniqueurs anglais; mais ils ignoraient la raison qui avait porté ses fils à tenter la conquête de l'île. Les recherches de M. Turner lui en ont fait découvrir la cause réelle dans les historiens du Nord. Turner, II, 107, 118.

[4] Lell. Coll., 1220.

[1] Il y a dans l'original : « Enjoyed the exquisite delight of torturing the man who, etc. » Je l'ai traduit littéralement, mais j'aurais désiré que la phrase eût été soulignée en anglais comme je l'ai fait en français. Cette phrase fait mal : il n'y a aucun homme au monde qui ne désirât punir les assassins de son père; et quand l'histoire, fabuleuse ou non, rapporte que ce père a lentement péri sous la morsure des serpents, mort aussi cruelle qu'ignominieuse selon les anciens, on peut pardonner à ses fils les recherches affreuses de la torture du meurtrier; mais il ne faut pas la représenter comme une jouissance délicieuse. L'ironie devait être mieux marquée, si jamais l'ironie pouvait se montrer dans un pareil sujet. Au reste, il est probable que la vengeance comme le crime ne sont que des exagérations de nos vieux chroniqueurs. J'aimerais assez qu'on représentât ces actions de cannibales avec toute l'horreur qu'elles inspirent.

(*Note du traducteur.*)

[2] Asser, 17, 18. *Chron. sax.*, 70. Saxo. gram., 177.

(A. D. 868.) L'armée des barbares se divisa alors en deux corps; le moins nombreux resta à York pour cultiver le pays; l'autre marcha vers le sud et prit possession de Nottingham. Burhred, roi de Mercie, sollicita aussitôt l'assistance d'Ethelred, qui, avec son frère Alfred et les forces du Wessex, se joignit à l'armée des Merciens. Les Danois se renfermèrent prudemment dans les murs de la ville et mirent ainsi les assiégeants dans l'impossibilité de les contraindre à une bataille; mais bientôt ils se virent forcés à rendre Nottingham par capitulation et obtinrent seulement de retourner sans être poursuivis près de leurs compatriotes à York[1].

Ces barbares tentèrent ensuite une expédition dans le Lincolnshire, où ils se rendirent en traversant le Humber. Ils débarquèrent à Lindesey, brûlèrent le riche monastère de Bardeney et passèrent les habitants au fil de l'épée. Les mois d'été furent consacrés au pillage; en septembre, ils passèrent le Witham et entrèrent dans le district de Kestoven. Toute la jeunesse des environs s'était réunie sous l'ealdorman Algar pour s'opposer à leurs progrès. Dans la première attaque, elle eut du succès, repoussa leur avant-garde, tua trois de leurs rois; mais le matin du jour suivant, cette petite armée se vit complètement entourée. L'avantage du terrain permit aux Saxons de prolonger le combat jusqu'au soir; mais enfin, rompus par un artifice de l'ennemi, ils furent massacrés sans pitié. Les vainqueurs continuèrent leur marche dans le silence de la nuit, éclairant leur route par de nombreux incendies. Lorsque les flammes atteignirent le monastère de Croyland, les plus jeunes moines s'échappèrent en traversant le lac dans des bateaux; les plus âgés, avec les enfants, se retirèrent dans l'église. Oskytul, chef danois, força bientôt les portes; l'abbé eut la tête tranchée sur les marches de l'autel, et ses compagnons, à l'exception d'un jeune garçon, furent massacrés dans les différents appartements de l'abbaye. Après avoir pillé et brûlé le monastère, ils dirigèrent leur marche vers Medeshamstede. Les habitants du voisinage essayèrent d'en défendre les murailles; et dans le premier assaut, un des fils de Ragnar reçut une blessure grave. Mais dans le second, la furie des Danois parvint à rompre les portes; les femmes et les enfants, qui avaient cherché un refuge dans l'abbaye, furent massacrés; et Ubbo vengea la blessure de son frère en tuant de sa main l'abbé et quatre-vingt-quatre moines. De Medeshamstede réduit en cendres, ils marchèrent vers Huntingdon; après la destruction de cette place, ils passèrent à l'île d'Ely. Les religieuses de ce monastère, qui descendaient des plus nobles familles saxonnes, furent sacrifiées à leur luxure et à leur cruauté. Les barbares se partagèrent les trésors du pays, qui avaient été déposés dans l'île; et l'édifice du monastère, ainsi que tous les bâtiments qui se trouvaient à la portée de leurs dévastations, furent dévorés par les flammes[1].

C'est avec surprise que l'on voit les princes saxons rester spectateurs oisifs des progrès des Danois, au lieu d'unir leurs forces pour la défense de leur commune patrie. Ils semblent avoir pensé que ce torrent dévastateur s'amoindrirait en poursuivant ainsi sa course. Le roi de Mercie avait vu l'une de ses provinces les plus opulentes rester, pendant six mois, en leur pouvoir; et néanmoins, sous le prétexte de combattre les Bretons de l'ouest, il n'avait fait aucun effort pour la délivrer. De la Mercie, les envahisseurs entrèrent dans le pays des Est-Angles. Ils avaient déjà brûlé Thetford quand l'ealdorman Ulfketul parvint à retarder leur marche pendant quelques jours. Mais le roi Edmond, convaincu de son impuissance contre les forces supérieures des assaillants, et craignant d'exciter leur ressentiment par une résistance inutile, licencia ses troupes et partit pour son château de Framlingham, où il voulut se retirer[2]. Arrêté par l'ennemi à Hoxon sur le Waveney, il fut conduit et enchaîné aux quartiers d'Inguar. Les propositions du roi de la mer étant rejetées par le captif, comme con-

Pet. Olaus, III. Sim. Dun., XIV. La peine infligée à Ælla était en usage chez les gens du Nord et s'appelait *at rista orn* *, de la ressemblance supposée de la victime à la figure d'un aigle. L'opération était ordinairement faite par le chef lui-même. Elle est ainsi décrite par Snorre : « Ad speciem aquilæ dorsum ita et laniabat, et adacto ad spinam gladio, costisque omnibus ad lumbos usque à tergo divisis, pulmones extraheret. » Snorre, p. 108.

[1] Asser, 19, 20. *Chron. sax.*, 79. Ingulf., 18.

* Expression scandinave. (*Note du traducteur.*)

[1] Asser, 20. Ingolf., 19, 24.

[2] Dans les recueils de Leland (1,222), il est dit qu'Edmond livra une grande bataille aux Danois, dans laquelle il perdit beaucoup d'hommes.

traires à son honneur et à sa religion, pour arracher son consentement, on l'attacha nu à un arbre, et l'on déchira son corps à coups de fouet; quelques-uns des spectateurs, avec une dextérité cruelle, lui lancèrent des flèches dans les bras et dans les jambes; et le Danois, outré de sa constance, ordonna de lui couper la tête. Edmond a été révéré comme un martyr par ses sujets et par la postérité[1].

Les gens du Nord employèrent l'hiver à régler le sort des Est-Angles et à préparer les plans de leurs conquêtes futures. De Thetford, lieu du rendez-vous général, Inguar retourna chez ses premiers alliés en Northumbrie[2]. Gothrun prit le sceptre de l'Est-Anglie, qui, à dater de cette époque, devint un royaume danois. Halfdène et Bacseg conduisirent les plus aventureux des envahisseurs dans le Wessex, et surprirent la ville de Reading. Ils fortifièrent la place; et pour rendre leur position plus formidable, ils commencèrent, le troisième jour, à ouvrir une tranchée de la Tamise au Kennet; mais l'ealdorman Éthelwulf les attaqua à Englefield, tua l'un de leurs commandants et repoussa leurs ouvriers dans le camp. Quatre jours après, Éthelred et son frère Alfred arrivèrent avec l'armée de Wessex. Les corps que l'appât du pillage avait entraînés à quelque distance furent aisément mis en fuite; mais dans une tentative pour emporter d'assaut les retranchements danois, les Saxons éprouvèrent une perte qui leur apprit à respecter l'habileté non moins que la valeur de leurs ennemis. Éthelred, comprenant qu'il s'agissait pour lui de perdre ou de sauver sa couronne, renforça son armée; et, avant la fin de la semaine, atteignit les ennemis à Escesdune[3]. La nuit fut employée de chaque côté à se préparer au combat. Le matin on découvrit les Danois formés en deux divisions sur divers points d'une éminence. Éthelred ordonna aux Saxons d'imiter cette disposition et se retira dans sa tente pour assister à la messe[4]. L'impatient Alfred blâma la piété de son frère, et ordonnant à ses soldats de couvrir leur tête de leurs boucliers, il les conduisit hardiment sur la hauteur, où il attaqua l'une des divisions ennemies. Éthelred le suivit bientôt avec le reste de l'armée; et les gens du Nord, après la résistance la plus opiniâtre, furent défaits et poursuivis en désordre jusqu'à Reading. Parmi les morts se trouva Bacseg, un de leurs rois, les jarls, ou comtes, Osbern, Frean, Harold, et les deux Sidrocs. Un simple buisson d'aubépine désigne à la postérité l'endroit où les Danois furent battus[1].

Dans la quinzaine qui suivit ce combat meurtrier, il s'en livra un autre à Basing, dans lequel les envahisseurs prirent une terrible revanche. Leur nombre s'accrut, peu après, par l'arrivée d'un autre armement venant de la Baltique, et une bataille acharnée eut lieu à Morton, dans le Berkshire. Les chroniqueurs saxons attribuent l'honneur de la victoire à leurs compatriotes; mais ils reconnaissent que les Danois restèrent en possession du champ de bataille. Éthelred, qui avait été blessé, ne survécut que peu de jours et fut enterré à Winburn; les envahisseurs s'en retournèrent à Reading, où ils partagèrent les dépouilles et se réjouirent de leur triomphe[2].

CHAPITRE IV.

ANGLO-SAXONS.

Naissance, éducation et avénement d'Alfred. — Succès des Danois. — Alfred leur résiste sur mer. — Ses victoires. — Ses lois. — Ses améliorations. — Règne d'Édouard, — d'Athelstan, — d'Edmond — et d'Edred.

ALFRED LE GRAND.

Au nom d'Alfred la postérité a joint l'épithète de *Grand*. Les rois ses prédécesseurs ne nous sont guère connus que par leurs actions sur le champ de bataille: on doit dire, à la louange d'Alfred, qu'il ne fut pas seulement un guerrier, mais aussi le protecteur des arts et le législateur de son peuple. L'histoire des pre-

[1] Asser, 20. Ing., 24. Abbo Floriac., *in Act sanct.* West., ad ann. 870.

[2] Il envahit ensuite l'Irlande et y mourut. *Annales ulton.*, 85.

[3] Escesdune a été placée en différents lieux par les écrivains. Comme la *Chronique saxonne* (page 135) dit qu'elle était située sur la route de Wallingford à Cuckhamsley-hill, Gibson avait probablement raison quand il la plaçait à Astou.

[4] On dit qu'Éthelred était « persuadé qu'il ne survivrait pas à la bataille. » (Turner, vol. II, p. 154.) Mais ce qu'en dit Asser a un sens très-différent : « Affirmans se indè (è tentorio) vivum non dicessurum, antequam sacerdos missam finiret, et divinum pro humano nolle deserere servitium. » Asser, 22.

[1] Asser, 21-24.

[2] Asser, 24. *Chron. sax.*, 81.

miers peut se renfermer dans quelques pages; ses qualités, à lui, méritent une narration plus étendue et plus détaillée.

Alfred naquit à Wantage en 849; il était le plus jeune des quatre fils qu'Osburge, fille d'Oslac, donna à Éthelwulf. La beauté, la vivacité, l'enjouement de cet enfant le rendaient cher à ses parents, qui prévoyaient qu'il serait un jour le plus bel ornement de la race de Cerdic. La partialité du roi pour ce fils le porta à l'envoyer, lorsqu'il n'avait encore que cinq ans, avec une suite nombreuse, à Rome, pour le faire couronner par le souverain pontife; et plus tard, quand le royal pèlerin visita lui-même la cité apostolique, Alfred fut choisi pour accompagner son père.

Les Anglo-Saxons de cette époque avaient dégénéré de la réputation littéraire de leurs ancêtres. Les thanes, partageant leur temps entre les occupations de la guerre et les plaisirs de la chasse, méprisaient la tranquille recherche des sciences et ne dirigeaient l'attention de leurs enfants que sur les exercices capables de donner de la force, de l'agilité, du courage. Osburge cependant eut le mérite d'éveiller dans l'esprit d'Alfred cette passion pour l'étude qui le distingua si honorablement de ses contemporains. Tenant à la main un poëme saxon élégamment écrit et agréablement enluminé, elle l'offrit comme une récompense à celui de ses enfants qui le premier serait capable de le lire. L'émulation d'Alfred fut excitée; il courut à son maître, s'appliqua ardemment à cette tâche, la remplit à la satisfaction de la reine et reçut le prix de son travail[1].

Mais bientôt, par la mort de son père et de sa mère, l'éducation du jeune prince se trouva dévolue à ses frères aînés, qui n'avaient probablement que du mépris pour les études littéraires. Sous leur direction, ses travaux se bornèrent à se perfectionner dans la lecture, dont il ne tira d'autre avantage immédiat que de connaître quelques poëmes saxons et quelques livres de dévotion écrits dans l'idiome du pays; mais par la suite, cette science lui profita bien autrement, elle fut le germe d'où naquit son goût pour de graves et importantes études; en excitant sa curiosité à explorer ces trésors de l'histoire et des sciences cachés dans l'obscurité d'un langage savant, elle le rendit capable, à une époque plus éloignée, de s'appliquer avec succès à l'étude de la langue latine. Alors, il est vrai, sa santé était affaiblie par des maladies, son esprit était occupé des soins du gouvernement, et il déplorait fréquemment, au milieu de ses amis, l'indulgence qui lui avait permis de perdre les années de sa jeunesse dans des occupations dont il n'avait recueilli qu'ignorance et regret[1].

Si l'esprit d'Alfred n'avait pas reçu tout le poli de la littérature classique, il avait été profondément pénétré de sentiments religieux, qui pendant toute sa vie influèrent sur sa conduite. A l'âge de vingt ans, il se détermina à se marier pour rester fidèle à la vertu. La femme qu'il honora de son choix fut Alswithe, fille d'Éthelfrid, ealdorman mercien, et d'Éadburge, princesse de la race de Penda; mais la joie de la cérémonie nuptiale fut troublée par un malheur inattendu. Au milieu du festin dans lequel Alfred traitait les thanes des deux royaumes, il fut tout à coup saisi d'un mal des plus douloureux, dont le siége était intérieur et dont l'origine et la nature déjouèrent toute la science et l'habileté des médecins saxons. L'ignorance du peuple l'attribua à la magie ou à la malice du diable, ou à une sorte de fièvre nouvelle et jusqu'alors ignorée. Depuis cette époque jusqu'à celle où Asser écrivit son histoire, durant le long espace de vingt-cinq ans, le roi fut affligé de cette maladie mystérieuse. Les attaques se succédaient presque sans relâche, et l'intervalle était empoisonné par la certitude d'un prompt retour de la douleur. Ce mal continua de le tourmenter jusqu'à sa mort[2].

Pendant le règne de ses frères, il avait eu le gouvernement d'un petit district avec le titre de roi. A la mort d'Éthelred, il fut appelé au trône par les vœux unanimes des West-Saxons; il le refusa avec une modestie réelle ou affectée, alléguant son incapacité et la multitude toujours croissante des Danois. On parvint à triompher de ses objections; l'archevêque de Cantorbury plaça la couronne sur sa tête, et le nom d'Alfred ranima l'espérance dans le cœur des West-Saxons. Le premier soin du jeune monarque (il n'avait alors que vingt-deux ans)

[1] Asser, 16. Le même auteur distingue avec soin les arts libéraux des « venatoriâ et cæteris artibus *quæ nobilibus conveniunt*. » P. 43.

[1] Asser, 17.

[2] Asser, 19, 40-42.

fut d'ordonner avec pompe et décence les funérailles de son frère, le dernier roi; il sortit de cette cérémonie solennelle pour reprendre les armes et se remettre en campagne. Un nouveau corps d'aventuriers avait rejoint les envahisseurs stationnés à Reading. Les confédérés avaient pénétré dans le Wiltshire, et de leur camp, situé sur les collines qui bordent les rives du Willy, ils portaient la dévastation dans le pays environnant. Jaloux de se distinguer, le nouveau roi, à la tête de ses Saxons, s'avança contre une armée plus nombreuse que la sienne. L'impétuosité de l'attaque porta le désordre parmi les Normands; mais ils se rallièrent bientôt, recommencèrent le combat, et par la supériorité du nombre plutôt que par celle de la valeur, ils arrachèrent la victoire des mains de leurs adversaires. La malheureuse issue de cette bataille donna une nouvelle direction à la politique d'Alfred. Il négocia avec les chefs danois et les décida, probablement par l'offre d'un présent considérable, à évacuer ses domaines[1].

(872.) Du Wiltshire, Halfdène conduisit ses barbares à Londres, où ils passèrent l'hiver. Burhred, roi de Mercie, à l'exemple d'Alfred, leur fit un don considérable et obtint d'eux la promesse de traverser paisiblement son territoire dans leur marche vers le nord; ils ne s'en arrêtèrent pas moins à Torksey, dans le Lincolnshire, pour y recommencer leurs déprédations accoutumées (873). De nouveaux présents et un nouveau traité s'en suivirent. Les Danois, se raillant de la simplicité du Mercien, à l'improviste, sans prétexte ou provocation, surprirent Repton sur la rive méridionale de la Trent. Ce monastère, dont s'enorgueillissait la piété des Merciens, fut entièrement brûlé, et ils violèrent les tombes des princes dont les cendres y reposaient (874). Au printemps suivant leur nombre se trouva doublé par l'arrivée d'une nouvelle horde d'aventuriers sous le commandement des rois Gothrun, Oskytul et Amund. Sa connaissance de leurs forces, jointe à l'expérience qu'il avait faite de leur perfidie, jeta le roi de Mercie dans le désespoir. Hors d'état de les repousser par les armes ou d'acheter leur éloignement par de l'argent, il abandonna le trône et se rendit en pèlerin aux tombeaux des apôtres à Rome. Il y arriva le cœur déchiré, mourut quelques jours après et fut enterré dans l'église de l'hôpital saxon. Sa femme, la reine Éthelswithe, suivit son époux, mais elle n'eut pas même la consolation de visiter son tombeau. Elle tomba malade à Ticino et y mourut[1].

Par la retraite de Burhred, le sceptre de Mercie resta abandonné aux envahisseurs. Ils le placèrent dans les mains de Ceolwulf, l'un des thanes de la contrée, qui eut la lâcheté de l'accepter des ennemis de son pays, sous la condition ignominieuse de leur payer un tribut annuel et de ne régner que pour exécuter leurs volontés. Ce fantôme de roi ne fut que le vil agent de leur rapacité : tant qu'il put arracher de l'argent à ses malheureux compatriotes, on lui permit de garder le sceptre; mais dès qu'il cessa de satisfaire aux demandes des vainqueurs, il fut dépouillé des insignes de la royauté et on lui arracha cruellement une vie qu'il eût dû perdre pour son pays. Il est le dernier qui ait porté le titre de roi de Mercie[2].

(875.) Tout le territoire des Anglo-Saxons était alors au pouvoir des envahisseurs, sauf les districts situés au sud de la Tamise et au nord de la Tyne. En 875, ayant tracé le plan de leurs futures opérations, ils se divisèrent en deux corps. Les nouveaux aventuriers, avec leurs trois rois, marchèrent vers le sud et occupèrent Cambridge. Halfdène et ses compagnons rejoignirent leurs vaisseaux, s'embarquèrent à l'embouchure de la Trent, longèrent la côte de Deira, entrèrent dans la Tyne et remontèrent cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Tame. Là, ils mirent leur flotte au mouillage pendant l'hiver. Aux premiers jours du printemps, ils reprirent l'œuvre de la dévastation. Tynemouth fut détruit de fond en comble. L'abbaye de Lindisfarne fut pillée et réduite en cendres, tandis que l'évêque et les moines s'enfuyaient précipitamment avec leurs trésors et le corps de saint Cuthbert sur les plus hautes montagnes de la Northumbrie. A Coldingham, les religieuses, animées par l'exemple de leur abbesse, se défigurèrent par des blessures afin d'échapper aux insultes des barbares. Elles sauvèrent ainsi leur chasteté; mais elles périrent dans les flammes qui consumèrent leur couvent. Vers quelque lieu

[1] Asser, 24, 25. *Chron. sax.*, 82.

[1] Asser, 26. Ingulf., 26, 27.

[2] Asser, 26, 27. Ingulf., 27. *Chron. sax.*, 82, 83.

qu'Halfdène se dirigeât, on reconnaissait sa route aux ruines fumantes des villes et des villages, aux restes mutilés des victimes de sa barbarie. Il employa l'été à ravager les terres des Strathclydes[1] bretons, écossais et pictes. A l'automne, il revint dans la Bernicie, et l'ayant partagée entre ses compagnons, il les exhorta à cultiver par leur industrie ce sol conquis par leur valeur[2].

(876.) Tandis qu'Halfdène consolidait ainsi ses conquêtes dans la Northumbrie, Guthrun, avec l'armée du Sud, restait inactif une année entière dans le voisinage de Cambridge; mais, une nuit, les barbares coururent soudain à leur flotte, s'embarquèrent et disparurent. Bientôt après on les découvrit se dirigeant vers la côte de Dorset, où ils surprirent le château fort et le monastère de Wareham, situés au confluent de la Frume et du Piddle. De cette position ils envoyèrent des partis de pillards dans différentes directions; mais à l'arrivée d'Alfred, ceux-ci se retirèrent dans leurs retranchements. Les Saxons paraissent avoir eux-mêmes reconnu leur insuffisance dans l'art d'assiéger les places. Ils ne refusèrent jamais d'attaquer l'ennemi en rase campagne; mais du jour où Ethelred fut défait devant Reading, la prudence leur avait enseigné à respecter les fortifications danoises. Alfred chercha à négocier, et Gothrun consentit pour une somme considérable à se retirer du Wessex. Instruit néanmoins par le sort de Burhred et ne se fiant nullement à la sincérité du Danois, le roi demanda un certain nombre d'otages, qu'il lui fut permis de choisir parmi les plus nobles des chefs. Il requit ensuite les serments des Danois; ceux-ci jurèrent par leurs bracelets consacrés à Odin. Alfred n'était point satisfait. Ils jurèrent par les reliques des saints chrétiens. Les voyant liés enfin par tous les nœuds que sa méfiance avait pu lui suggérer, Alfred attendait leur départ; mais dans les ténèbres de la nuit un détachement de leur armée sortit furtivement du château, surprit la cavalerie saxonne, monta les chevaux des tués et par une marche rapide prit possession d'Exeter. Le roi, incapable de les déloger de l'une ou de l'autre position, se retira honteux et déconcerté[3].

(877). Dans le cinquième siècle la puissance maritime des Saxons avait été formidable: leurs conquêtes en Bretagne ayant dirigé leur attention sur d'autres objets, ils avaient laissé périr leur flotte; mais Alfred comprit alors la nécessité de s'opposer aux Danois sur leur propre élément. En 875, il équipa un petit nombre de vaisseaux, qu'il fit monter par des aventuriers étrangers, attachés à son service par l'espoir d'une récompense, et se confiant à la foi de ces mercenaires, il mit à la voile pour aller à la recherche de l'ennemi. Le hasard lui fit rencontrer une flotte danoise de sept vaisseaux; il en prit un, mais les autres échappèrent. Ce faible succès releva ses espérances: il fit construire des vaisseaux et des galères, et par des efforts soutenus, parvint à se créer une marine. Bientôt il eut à s'en féliciter: les guerriers du Nord ayant pris la résolution d'évacuer Wareham, leur cavalerie s'avança vers Exeter pour y rejoindre leurs compagnons. Ils furent suivis par Alfred, qui investit la place par terre. Leur infanterie devait se diriger à bord de la flotte embarquée vers la même ville; mais ils étaient à peine en mer qu'une tempête les obligea de longer la côte du Hampshire, où ils perdirent la moitié de leurs vaisseaux; les autres, endommagés par la tourmente, continuèrent leur route. Ils furent attaqués par la flotte saxonne, qui bloquait l'entrée de l'Ex, et entièrement détruits après un vigoureux engagement. Leur perte, que l'on évalue à cent vingt voiles, obligea Gothrun à traiter sérieusement; il donna un plus grand nombre d'otages que la première fois, renouvela ses anciens serments, et les gens du Nord marchèrent d'Exeter vers la Mercie[4].

On a prétendu que le caractère d'Alfred était sans tache. Cet emphatique éloge est plutôt une déclamation de rhéteur qu'une vérité historique. Dès ses premières années, à la vérité, ses vertus naissantes le rendirent cher à la nation[5], et, dans un âge plus avancé, il fut le défenseur et le bienfaiteur de sa patrie; mais,

[1] Le mot Strathclyde signifie peuple au delà de la Clyde. (*Note du traducteur.*)

[2] Asser, p. 27. *Chron. sax.*, p 83. Sim. Dunel., p 95. Mat. West., ad ann. 870.

[3] Asser, 27, 28. *Chron. sax.*, 83.

[4] Asser, p. 29. *Chron. sax.*, p. 84.

[5] Asser, p. 24. Il ajoute que si Alfred eût été ambitieux, il eût obtenu la couronne par la faveur du peuple, à l'exclusion de ses frères aînés.

au commencement de son règne, sa conduite fut souvent répréhensible. Ce jeune monarque semblait croire que sa haute dignité l'affranchissait de toute contrainte, et même au milieu de ses débats avec les Danois, il trouvait le temps de se livrer à l'impétuosité de ses passions. Les scandales que Wallingfort l'accuse d'avoir donnés peuvent être niés avec le mépris que sans doute ils méritent [1]; mais nous apprenons d'autorités plus anciennes que son immoralité et son despotisme provoquèrent les censures du vertueux saint Neot, son parent [2]; et Asser, son ami et son panégyriste, avoue qu'il était hautain envers ses sujets, qu'il négligeait l'administration de la justice et qu'il traitait avec mépris les plaintes de l'indigent et de l'opprimé. C'est à cette *imprudence*, pour se servir de l'expression dont la partialité du biographe a voulu couvrir la mauvaise conduite de son protecteur [3], qu'Alfred lui-même attribua la calamité, cruelle et inattendue, qui l'accabla dans la huitième année de son règne. Car la piété de cet âge, au lieu de rapporter les événements à leur cause politique, les attribuait à la providence immédiate de Dieu; et les revers étaient considérés comme les moyens dont la justice divine se servait pour punir les crimes accomplis.

A la fin de la dernière campagne, nous l'avons laissé paisible possesseur du royaume de Wessex. Au commencement de l'année suivante, nous le voyons seul et fugitif, se cachant dans les marais du Somersetshire. Cette révolution soudaine fut le résultat de l'adresse de Gothrun, le plus artificieux des hommes du Nord. Ce chef, après sa retraite du Wessex, avait fixé sa résidence à Glocester et récompensé les services de ses vétérans en leur distribuant les terres du voisinage. Mais tandis que cette paisible occupation semblait l'absorber tout entier, il méditait un plan de guerre qui menaçait de détruire le dernier des gouvernements saxons subsistant encore en Bretagne. Une campagne d'hiver avait été jusqu'alors inconnue dans les annales des dévastations danoises; après leurs expéditions d'été, les envahisseurs consacraient toujours les mois suivants aux fêtes et au repos. Il est probable que les compagnons de Gothrun ignoraient autant que les Saxons les véritables projets de leur général lorsque, dans les premiers jours de l'année 878, ils reçurent l'ordre inattendu d'aller le rejoindre à cheval dans un lieu désigné; ainsi réunis, la nuit du 6 janvier, il se mirent en possession de Chippenham, résidence royale sur la rive gauche de l'Avon. On croit qu'Alfred se trouvait dans la place lorsque l'alarme fut donnée; du moins est-il certain qu'il ne pouvait être à une grande distance. De Chippenham, Gothrun dispersa sa cavalerie dans différentes directions vers les comtés voisins. Les Saxons étaient surpris par l'ennemi avant d'avoir entendu parler de guerre, et le roi se trouva lui-même entouré de barbares qu'il était encore sans chevaux et presque sans suite. Dans le premier moment, il conçut le projet insensé de se précipiter au milieu de ses nombreux ennemis; mais cette témérité fut modérée par les conseils plus prudents de ses amis; il consentit à se réserver pour des tentatives moins dangereuses et qui offriraient plus d'espoir. Afin d'écarter tout soupçon, il renvoya le petit nombre de thanes qu'il avait encore auprès de sa personne, et se rendit, seul et à pied, dans le fond du Somersetshire. Là, il trouva une retraite sûre dans une petite île située au milieu d'un marais formé par le confluent de la Thone et du Parret, et que l'on a désignée par la suite sous le nom d'Ethelingey, ou l'île du prince [1].

[1] In primordiis regni sui vivebat luxui et vitiis subjugatus virgines et castè... vivere volentes vel invitas vel voluntarias omni studio subdere festinavit. Wallingf., p. 535.

[2] Prævos redarguens actus jussit in melius converti. — De tyrannidis improbitate, ac de superbâ regiminis austeritate acriter cum increpavit. *Vit. sancti Neoti*, in *Act. SS. Bened.*, *Sæc.* IV, tom. II, p. 330, 331.

[3] Asser, p. 31, 32.

[1] Les historiens ne savent comment expliquer la retraite subite d'Alfred et l'extinction temporaire de la puissance des West-Saxons. Je ne rapporterai pas ici leurs différentes hypothèses, parce qu'il me semble que le récit donné dans le texte aplanit toute difficulté et qu'il est appuyé d'autorités qui paraissent avoir été négligées : « DCCCLXXVIII. Cette année, dans le milieu de l'hiver, vers la douzième heure de nuit, l'armée danoise surprit Chippenham, parcourut le territoire des West-Saxons et s'y établit. Une partie de la population s'enfuit outre mer; l'autre partie, et ce fut la plus grande, fut entourée et se soumit d'elle-même, excepte le roi Alfred, qui, avec une faible troupe, se retira dans les bois et les îles des marais. » *Chron. sax.*, 34. Ils durent leurs succès à leur célérité, obequitando, Ethelw., f. 480. — Iter accelerans occidentales Anglicos attentavit invadere. In illis enim partibus didicerat à fugitivis ipsum regem hiemare. — Rex autem Alfredus audiens barbaricam rabiem et sævi-

Quoique la fuite d'Alfred eût trompé les espérances des Danois, ils poursuivirent leurs succès avec une activité infatigable. Les gens de Hampshire, de Dorset, de Wilts et de Berkshire, séparés les uns des autres, ignorant le sort de leur prince, n'étant préparés à aucun système raisonné de défense, se virent contraints de plier devant l'orage. Ceux qui demeuraient près de la mer se rendirent sur la rive opposée de la Gaule avec leurs familles et leurs trésors ; les autres essayèrent d'adoucir par leur soumission la férocité des envahisseurs et de conserver une portion de leurs biens en abandonnant volontairement le reste. On dit qu'un seul comté, celui de Somerset, resta fidèle à la fortune d'Alfred ; et cependant, même dans ce comté, Alfred était obligé de se cacher à Ethelingey, tandis que l'ealdorman Æthelnoth errait dans les forêts avec un petit nombre de partisans. Peu à peu le secret de la résidence du roi fut révélé; ses plus fidèles sujets le rejoignirent ; et quelquefois il sortait avec eux de sa retraite pour attaquer les détachements séparés des Danois ; il y retournait chargé d'un butin fait ordinairement sur l'ennemi, mais parfois aussi (telle était la dure nécessité à laquelle il se trouvait contraint) pris sur son propre peuple. A mesure que le nombre de ses compagnons s'accroissait, ses excursions devenaient plus fréquentes et plus heureuses ; et vers Pâques, pour rendre l'accès dans l'île plus aisé, il la fit joindre à la terre ferme par un pont de bois dont un fort défendait l'entrée.

Tandis que l'attention d'Alfred était ainsi absorbée par l'ennemi qui s'était emparé des provinces orientales de son royaume, il n'apercevait pas l'orage qui menaçait d'éclater sur lui à l'ouest. Un autre fils de Ragnar, probablement le sanguinaire Ubbo, avec vingt-trois vaisseaux, après avoir ravagé les côtes de la Demetie, ou des Galles du sud, se dirigeait vers le rivage septentrional du Devonshire et débarquait ses troupes aux environs d'Apledore. Il semblerait que les deux frères s'étaient entendus pour écraser le roi entre leurs armées respectives. Alarmé de ce nouveau débarquement, l'ealdorman Odun chercha sa sûreté dans le château de Kynwith, avec plusieurs thanes. Ce château n'avait d'autres fortifications qu'une muraille peu solide, construite à la manière des Bretons ; mais sa position sur le sommet d'un roc escarpé le rendait imprenable. Le chef danois, trop prudent pour hasarder un assaut, disposa tranquillement ses tentes au pied de la montagne, dans l'espérance que le besoin d'eau forcerait la garnison à se rendre. Mais Odun, puisant du courage dans son désespoir, quitta silencieusement ses retranchements à la pointe du jour, se précipita sur le camp des ennemis, tua le chef danois avec douze cents de ses guerriers et poursuivit le reste jusqu'à leur flotte. La bravoure des Saxons fut récompensée par le produit du pillage fait dans la province de Galles ; parmi les trophées de la victoire se trouva aussi le *reafan*, l'étendard mystérieux du corbeau, tissu, d'un midi à l'autre, par les mains des trois filles de Ragnar. La superstition des Danois les portait à observer le vol de cet oiseau au moment où ils marchaient au combat ; s'il semblait battre des ailes, c'était un présage certain de la victoire ; s'il restait planant et presque sans mouvement au milieu des airs, ils ne s'attendaient qu'à une défaite [1].

La nouvelle de ce succès inspira du courage aux plus pusillanimes. Alfred observa ce réveil de l'esprit public, et par de fidèles messagers il engagea ses sujets à le rejoindre, la septième semaine après Pâques, à la pierre d'Egbert, vers l'extrémité orientale de la forêt de Selwood [2]. Au jour indiqué, les habitants du

tiam cominùs irruisse, snorumque considerans dispositionem (dispersionem, MS. Cland. A. 5, p. 157) huc illucque cœpit animo fluctuare : tandem discretiore fretus arbitrio, cessit hostibus, ac solus et inermis fugæ est expositus ludibrio. *Vit. sancti Neoti* in *Act. SS. Bened., Sæc.* IV, tom. II, p. 333. Cet auteur rapporte une anecdote qu'Alfred se plaisait à raconter à ses amis dans des jours plus heureux. (Malms., *de Reg.*, 23.) Durant sa retraite, il fut hébergé dans la chaumière d'un porcher ; son hôtesse, dont le mari était absent, le pria de surveiller les pains qu'elle avait mis à cuire dans l'âtre. Mais Alfred était trop profondément occupé de ses infortunes pour se bien acquitter de cette charge. Le pain fut brûlé et la négligence du roi rudement blâmée par une décharge d'injures féminines. On chanta bientôt cette aventure en vers latins :

Urere quos cernis panes, gyrare myraris.
Cum aimium gaudes hos manducare calentes.
ASSER, p. 31.

[1] *Chron. sax.*, 84. Asser, 32.

[2] Elle est appelée à présent Brixton.— Ingulf (p. 26) et plusieurs écrivains postérieurs nous apprennent que le roi se déguisa en joueur de harpe et qu'il parcourut ainsi le camp des Danois, où il observa beaucoup de négligence et où il apprit leurs projets futurs. Ce fait est peu probable, et Asser n'en avait pas connaissance.

Hampshire, du Wiltshire et du Somersetshire obéirent avec joie à cet ordre. A la vue d'Alfred, ils saluèrent le vengeur de leur patrie; la forêt retentit de leurs acclamations, et tous les cœurs battirent à l'espérance de la victoire. Ce lieu se trouvait trop resserré pour contenir la multitude qui accourait sous l'étendard royal; et le lendemain matin, le camp fut transporté à Ieglea, plaine spacieuse située sur la lisière de la forêt et couverte à ses limites par des marais [1]. La journée se passa à se préparer au combat et à assigner leurs places aux volontaires qui arrivaient à chaque instant. A la pointe du jour suivant, Alfred rangea ses troupes en bataille et occupa le sommet d'une éminence voisine et assez élevée, appelée Éthandune [2]. Pendant ce temps, Gothrun n'était pas resté spectateur impassible des mouvements de ses adversaires. Il avait rappelé ses détachements épars et s'était avancé en toute hâte pour châtier l'insolence des insurgés [3]. Les deux armées, en s'approchant, se défièrent mutuellement par leurs cris; et, après la première décharge de leurs traits, elles engagèrent un combat plus décisif et plus sanglant. Le choc des deux nations, les efforts des chefs, les fluctuations de la victoire, la crainte et l'espoir qui passaient tour à tour d'une armée à l'autre peuvent mieux s'imaginer que se décrire. Les Danois déployèrent un courage digne de leur renommée et de leurs nombreuses conquêtes. Les Saxons étaient animés par tout ce qui est capable d'émouvoir le cœur de l'homme. La honte, la vengeance, la crainte de l'esclavage, l'espoir de l'indépendance, les poussaient en avant. Leur persévérance surmonta tous les obstacles; et les gens du Nord, après une résistance inutile, quoique des plus opiniâtres, s'enfuirent en désordre vers leur camp. La poursuite ne fut pas moins meurtrière que l'engagement : les Saxons immolèrent à leur ressentiment tous les fugitifs qui tombèrent entre leurs mains. Immédiatement, et par les ordres du roi, ils tracèrent des lignes autour du camp ennemi; et, par leur vigilance, ainsi que par leur grand nombre, ils parvinrent à rendre impossible la fuite des Danois. La famine et le désespoir triomphèrent de l'obstination de Gothrun, qui, le quatorzième jour, proposa de capituler. Les conditions imposées par le vainqueur furent que le roi et les principaux chefs embrasseraient le christianisme; qu'ils évacueraient entièrement ses domaines et qu'ils s'engageraient à exécuter le traité par serment et en livrant des otages. Peu de semaines après, Gothrun fut baptisé avec trente de ses officiers à Aulre près d'Athelney; il prit le surnom d'Athelstan, et Alfred fut son parrain. La cérémonie terminée, les deux princes se rendirent à Wedmore, où, huit jours après, Gothrun se dépouilla de la robe blanche et du bandeau baptismal; la semaine suivante, il prit congé de son père adoptif, dont il avait maintenant appris à admirer la générosité autant qu'auparavant il respectait la valeur. De Chippenham, il passa dans la Mercie, fixa son quartier général à Cirencester et ordonna à ses compagnons de cultiver la terre. Il n'y resta qu'un an et retourna ensuite dans son ancien royaume d'Est-Anglie. Là, quoique un armement danois fût entré dans la Tamise sous le commandement d'Hastings et le sollicitât pour recommencer la guerre, il observa fidèlement ses engagements. Nous avons encore deux des traités qu'il fit avec Alfred. Dans le premier, les limites des deux royaumes sont marquées par la Tamise, la source de la Lee, une ligne tracée de cette rivière à Bedfort et le cours de l'Ouse jusqu'au Watlingstreet, et probablement jusqu'à son embouchure. On y déclare que la vie d'un Anglais et celle d'un Danois sont d'une valeur égale; et tous rapports non autorisés entre les deux nations sont défendus. Par le second traité, les deux rois s'engagent à propager la religion chrétienne et à punir l'apostasie; les lois des Danois sont assimilées à celles des Saxons, et les amendes payables pour offenses, énoncées en monnaie saxonne et en monnaie

[1] On croit que c'est Leigh, non loin de Westbury. Dans la *Vie de saint Neot*, elle est décrite comme *grata salicis planities juxtà sylvam*.

[2] Dispositâ seriatim acie, proximum anticipaverunt promontorium. Hinc hostium explorabant occursum. *Ibid.* Anticipavit montem hostibus nimis aptum, si præcavissent. Wallingf., p. 538. C'est probablement Bratlonhill, près d'Eddingdon.

[3] Gytrus undiquè Danos convocans, manum magnam contraxit. Wallingf., *ibid.* Ut rumor hujus eventus latissimè diffusus profanas Gytronis attingeret aures. —Protinùs juxtà morem suum acies disposuerunt, ad locum certaminis castra moventes. *Vit. sancti Neoti*, p. 335. Ces passages prouvent que les Danois n'ont pas été surpris par Alfred, comme on l'affirme généralement. Voyez aussi *Transl. sancti Cuth.*, in *Act. SS. Bened., Sæc.* IV, tom. II, p. 279.

danoise [1]. Les compagnons de Gothrun contractèrent peu à peu les habitudes d'une vie civilisée, et, en acquérant un intérêt dans la propriété du sol, ils contribuèrent à le garantir contre les ravages de nouveaux aventuriers.

La retraite de Gothrun affranchit pour longtemps le Wessex des horreurs de la guerre, et quinze années d'une tranquillité comparative laissèrent à Alfred le loisir de s'occuper de la civilisation de son peuple et d'en améliorer le sort. L'armée réclama d'abord ses soins. Les attaques des Danois, momentanées mais continuelles, avaient démontré la nécessité d'organiser une force qui fût prête à se mettre en campagne à la première alarme et à marcher vers le point de la côte qu'une attaque menacerait. Mais en même temps la disette causée par la fréquente interruption des travaux de l'agriculture montrait l'inconvénient de faire lever la population en masse. Alfred adopta un plan mieux conçu, calculé à la fois pour opposer une force imposante aux descentes des gens du Nord et laisser à la culture du sol un nombre suffisant de bras. La défense des villes et des cités fut confiée au courage et à la fidélité des habitants, sous la direction du king's gerefa (délégué du roi), ou bailli. Le reste de la population libre fut divisé en deux classes obligées à servir alternativement pendant un temps déterminé. Elles étaient commandées par le roi ou l'aldorman du comté: au lieu de paye, elles recevaient des vivres provenant des magasins nationaux [2].

L'utilité des fortifications avait été suffisamment prouvée par l'exemple des Danois et le succès de la défense de Kynwith. Par les ordres d'Alfred, le plan des côtes et des rivières navigables fut dressé, et l'on construisit des châteaux dans les lieux les mieux situés pour s'opposer au débarquement ou arrêter les progrès de l'ennemi. Toutefois, dans cette entreprise dont la nécessité était si évidente, les préjugés et l'indolence de ses sujets lui firent rencontrer de nombreuses difficultés. Souvent l'on recula l'exécution de ses ordres; d'autres fois, à peine avait-on jeté les fondements des citadelles qu'on les abandonnait. Mais les descentes des Danois, qui avaient lieu encore de temps en temps, vinrent au secours de l'autorité royale: ceux qui avaient perdu leurs propriétés par leur négligence s'empressèrent de réparer leur faute par leurs travaux, et avant la fin de son règne, Alfred eut la satisfaction de voir plus de cinquante châteaux construits d'après ses instructions [1].

Nous avons déjà parlé du premier essai que fit le roi pour créer une marine. Ses succès l'excitèrent à tenter de nouveaux efforts; lui-même, il accompagna souvent ses escadres dans leurs expéditions, pour acquérir des connaissances et pour faire honneur à la profession de marin (883). Dans une de ces occasions, il rencontra quatre vaisseaux montés par des gens du Nord; deux furent pris à l'abordage, et leur équipage fut passé au fil de l'épée. Les commandants des deux autres, épouvantés par le sort de leurs compagnons, effrayés par leur propre perte, jetèrent bas les armes et demandèrent quartier à genoux (885). Dans une autre circonstance, la flotte saxonne surprit treize vaisseaux danois sur le Stour et s'en rendit maîtresse: tout l'équipage fut massacré; mais, dès le même soir, les vainqueurs se virent arrêtés à leur tour par une escadre danoise et complètement défaits [2]. Dès que le roi eut appris à connaître la science des attaques et les moyens de défense pratiqués par les nations du Nord, la sagacité supérieure dont il était doué lui suggéra diverses améliorations. Il ordonna de construire des vaisseaux d'une plus grande dimension que ceux des Danois. Le pont en fut plus élevé, la longueur double. Cet élévation donnait aux marins un avantage réel sur leurs ennemis, obligés de diriger leurs coups de bas en haut; et la plus grande masse de ces vaisseaux ajoutait aussi à leur stabilité sur l'eau, tandis que ceux des Danois étaient ébranlés par le plus léger coup de vent. Cette augmentation de poids ne nuisit pas à leur célérité, parce que le nombre des rameurs fut proportionnellement multiplié et que chaque vaisseau en eut au moins trente, et souvent davantage, de chaque côté. Cette flotte fut en outre si judicieusement distribuée dans les différents ports, que les escadres dé-

[1] *Leg. sax.*, 47, 51. Dans l'original la ligne de démarcation se termine au Watlingstreet. Mais comme la province d'Est-Anglie avait été cédée à Gothrun, Spelman pense que cette ligne se prolongeait de là jusqu'à l'embouchure du fleuve. *Vit. Alfr.*, 36.

[2] *Chron. sax.*, p. 92, 93.

[1] Asser, p. 59, 60. Spelm., *Vit. Alfr.*, p. 129, not.

[2] Asser, 36, 37. *Chron. sax.*, 86, 87.

prédatrices des barbares éprouvèrent désormais de grandes difficultés pour s'approcher du rivage ou s'en éloigner avec impunité [1].

Des mesures de défense étant prises contre les ennemis étrangers, l'attention du roi se tourna sur l'économie intérieure du pays. Durant la longue période des dévastations danoises, l'édifice du gouvernement civil avait été presque détruit. Les cours de justice étaient fermées; des outrages étaient commis sans provocation et rendus sans miséricorde; et les Saxons, autant que les Danois, étaient imbus d'un esprit d'insubordination et de mépris pour la paix, la justice et la religion. Afin de remédier à ces maux, Alfred rétablit, améliora les institutions de ses ancêtres et leur donna une plus grande extension. Des ordonnances d'Ethelbert, d'Ina, d'Offa et autres princes saxons, il forma un code approprié aux circonstances de l'époque et aux habitudes de ses sujets [2]. Ces ordonnances législatives auraient encore été d'une faible utilité si le roi n'eût assuré leur exécution par un plan de conduite difficile, mais que sa vigilance et sa persévérance parvinrent à réaliser. La jurisprudence saxonne avait établi plusieurs degrés de judicature, qui, depuis la cour du roi, se divisaient en rameaux infinis jusqu'au plus petit hameau du royaume; mais, parmi les hommes investis du pouvoir judiciaire, très-peu avaient les qualités requises pour un office aussi important. Presque tous étaient ignorants, plusieurs étaient despotiques. Les hommes puissants refusaient d'acquiescer à leurs décisions, et les faibles se plaignaient de leur oppression. Les uns et les autres avaient souvent recours à l'équité d'Alfred, qui recevait avec bonté les plaintes du plus petit comme celles du plus grand. Tout appelant était écouté avec l'attention la plus patiente; dans les cas importants, il revisait lui-même la procédure à son loisir; et les magistrats inférieurs tremblaient devant l'impartialité et la sévérité de leur souverain. Si leur faute provenait d'ignorance ou d'inadvertance, ils étaient réprimandés ou renvoyés, selon la gravité du cas. Mais ni la naissance, ni l'amitié, ni la puissance, ne pouvaient sauver le juge méchant et corrompu [3]: il était condamné à subir la peine qu'il avait infligée injustement; et, s'il faut en croire une ancienne autorité, quarante-quatre magistrats furent exécutés dans l'espace d'un an, par les ordres du roi, pour des jugements iniques et irréguliers [1]. Cette sévérité eut les plus heureuses conséquences. Les juges s'attachèrent à acquérir les connaissances nécessaires à leurs fonctions; leurs décisions se trouvèrent en rapport avec les lois; le crime commis fut généralement suivi de l'application de la peine, et le vol et l'assassinat devinrent aussi rares qu'ils avaient été nombreux auparavant. On dit que, comme preuve de la réforme de ses sujets, Alfred fit suspendre près d'une grande route des bracelets d'un grand prix, et que personne ne tenta de les prendre; et l'on ajoute à l'appui que si quelque voyageur eût perdu sa bourse sur la route, il l'aurait retrouvée, un mois après, intacte à la même place [2]. Ce sont là probablement les fictions d'un temps postérieur; mais elles servent à nous prouver la haute estime que portaient nos ancêtres à l'administration de la justice sous Alfred.

La décadence des lettres, dans les États saxons, avait été rapidement accélérée par les invasions des Danois. Les églises et les monastères, seules écoles de cet âge, étaient détruits; et quand Alfred monta sur le trône, le Wessex possédait à peine un érudit capable de traduire un livre latin en langue anglaise [3]. Le roi, qui dès son jeune âge avait eu la plus vive passion pour les sciences, chercha à remplir du même esprit tous ceux qui aspiraient à

[1] *Chron. sax.*, 98.
[2] *Leg. sax.*, 28, 46.
[3] Asser, 69-71.

[1] *Miroir des Justices*, p. 296, édit. 1642. Il fut écrit par Andrew Horn, sous Édouard Ier ou sous Édouard II, et il présente plusieurs faits curieux. Ainsi Athulf fut exécuté pour avoir condamné Copping, qui n'avait pas encore vingt et un ans; Billing, pour avoir condamné Leston sur le seul motif qu'il ne s'était pas assis lorsque l'ordre avait été donné à tous de s'asseoir, à l'exception du meurtrier; Hale, pour avoir acquitté le shériff Tristram, qui avait injustement saisi des marchandises à l'usage du roi; Therbon, pour avoir condamné Osgot pour un crime dont ce dernier avait obtenu le pardon du roi; Oskitelle, pour avoir condamné Cutling sur le seul rapport du coroner (officier chargé d'informer). Il fit emprisonner aussi Sithing parce que cet officier avait détenu Herbole pour un crime que la femme de ce dernier avait commis; il commanda qu'Haulf eût une main coupée parce qu'il n'avait pas infligé cette peine à Armoc, etc. P. 296, 301.
[2] Malms., *de Reg.*, II, 4, f. 23.
[3] Alfred, *præf. ad Past.*, p. 82, Wise's Asser.

sa faveur. Dans ce dessein il invita à sa cour les savants les plus distingués de son pays et des pays étrangers. Plegmund et Werfrith, Éthelstan et Werwulf, s'y rendirent de la Mercie. Jean ou John, de la vieille Saxe, quitta le monastère de Corbie pour un établissement à Ethelingey. Asser, de Saint-David, fut décidé par des présents considérables à résider près du roi pendant six mois de l'année; et une honorable ambassade envoyée à Hincmar, archevêque de Reims, lui ramena Grimbald, célèbre prévôt de Saint-Omer[1]. Avec leur secours, Alfred commença, dans sa trente-neuvième année, à s'appliquer à l'étude de la littérature romaine, et ouvrit des écoles en divers lieux pour l'instruction de ses sujets. Sa volonté fut que les enfants de chaque homme libre, lorsque les moyens de celui-ci le permettraient, acquissent les connaissances élémentaires de la lecture et de l'écriture; et que ceux qui se destinaient aux emplois civils et ecclésiastiques fussent en outre instruits dans la langue latine[2].

Le roi s'était plaint fréquemment, comme d'un grand malheur, qu'aucun ouvrage scientifique n'existât dans la littérature saxonne. « Je me suis souvent étonné, dit-il, que les il- « lustres savants qui ont fleuri en Angleterre, « et qui ont lu tant de livres étrangers, n'aient « jamais pensé à traduire les plus utiles dans « leur propre langage[3]. » Pour y suppléer, Alfred entreprit lui-même cette tâche. De ses traductions, deux sont historiques et deux didactiques. L'*Histoire ecclésiastique des Anglais*, par Bède, est la première; la seconde est l'*Epitome* d'Orosius, le meilleur abrégé d'histoire ancienne alors existant: ouvrages faits pour exciter et satisfaire la curiosité de ses sujets. Des deux autres, l'un, destiné à être lu généralement, est la *Consolation de la Philosophie*, par Boëce, traité fort estimé à cette époque, et qui méritait de l'être; le second, relatif à l'instruction du clergé, est la *Pastorale* de Grégoire le Grand, ouvrage recommandable et par son excellence et par la réputation de son auteur. Il envoya une copie de celui-ci à chaque évêque de son royaume, en demandant qu'elle fût gardée dans la cathédrale pour l'usage du clergé diocésain[1].

Dans la distribution qu'il faisait de son temps, de ses finances et de ses occupations domestiques, Alfred était exact et méthodique. Les officiers de sa maison étaient divisés en trois corps, qui se succédaient alternativement et le quittaient à la fin de chaque mois, terme assigné à leur service[2]. Le tiers de chacune de ses journées était consacré au sommeil et aux repas; il partageait le reste entre les devoirs de la royauté et les œuvres de piété et de charité[3]. Son trésorier avait l'ordre de diviser son revenu en deux moitiés. La première se subdivisait en trois parts, dont l'une était destinée à récompenser ses ministres et ses domestiques, une autre à faire des présents aux étrangers qui visitaient sa cour, et la troisième à payer les corps nombreux d'ouvriers qu'il employait:

[1] Asser, 46-49. *Epist. Fulconis*, dans Wise's Asser, p. 123. John ou Jean, abbé d'Ethelingey, a été souvent confondu avec Joannes Scotus Erigena. Ce sont deux personnes différentes. Scotus, comme son nom le marque, était Écossais; l'abbé Jean était né dans la vieille Saxe (Asser, 61). Scotus n'était ni prêtre ni moine (Mabillon, Sæc. IV, tom. II, p. 510); Jean l'abbé était prêtre et moine (Asser, 47, 61. Ælfred., *præf. ad Past.*, p. 85).

[2] Ælfred., *præf. ad Past.*, p. 85. Asser, 43-55. Établit-il à cette époque l'université d'Oxford? Je l'ignore. Le passage contesté dans Asser (p. 52) me paraît indubitablement faux. Quel écrivain du neuvième ou dixième siècle a jamais fait usage des expressions divus Petrus ou divi Gildas, Melkinus, etc.?

[3] Ælfred., *præf. ad Past.*, p. 84.

[1] *Ibid.*, 86. Sur chaque copie était un æstell de cinquante mancuses*, et le roi défendit à qui que ce fût « de retirer l'æstell du livre ni le livre de la cathédrale. » Le sens du mot æstell a jusqu'à ce jour été une pierre d'achoppement pour les commentateurs.

* Mancuse, monnaie valant trente sous du temps. Il est probable que l'æstell était une couverture, une sorte de dyptique dont on eût fait tout autre usage à raison de sa valeur. (*Note du traducteur.*)

[2] Asser, 65.

[3] Malm., 24, 25. Asser, 67. N'ayant point l'usage des chronomètres, Alfred était embarrassé pour connaître les heures du jour. Afin de remédier à cet inconvénient, il eut recours à un expédient assez simple. Par des expériences répétées, il trouva qu'une quantité de cire pesant soixante-douze pennies* pouvait faire six chandelles, chacune de douze pouces de long et toutes d'une épaisseur égale, et qu'en les brûlant l'une après l'autre, elles devaient durer exactement vingt-quatre heures. Pour empêcher que la flamme ne fût affectée par les courants d'air, les chandelles étaient enfermées dans une grande lanterne de corne transparente; et, comme la consommation de chaque pouce de cire correspondait à la soixante-douzième partie de la journée ou à vingt de nos minutes, il fut dès lors en état de mesurer son temps avec une sorte d'exactitude. Asser, 68, 69.

* Le penny est un poids d'un peu plus d'un gros.

car il éleva des palais dans différents lieux de ses domaines, répara et embellit ceux qui lui venaient de ses prédécesseurs, et rebâtit Londres et plusieurs autres villes que les Danois avaient réduites en cendres. On dit qu'il montra dans toutes ces entreprises un goût éclairé et qu'il déploya une grande magnificence. Parmi les artistes qui l'entouraient, se trouvaient un grand nombre d'étrangers, attirés par ses promesses et par le bruit de sa libéralité; et l'on dit qu'il acquit dans leurs conversations des connaissances théoriques de leurs professions respectives qui étonnaient les ouvriers les plus habiles [1].

L'autre moitié de son revenu était divisée en quatre portions. Une était dévolue à l'entretien de ses écoles, son dessein favori. Une autre appartenait à deux monastères qu'il avait fondés: l'un, de religieuses, à Shaftesbury, à la tête duquel il plaça sa fille Éthelgive; l'autre, de moines, à Ethelingey, qu'il peupla d'étrangers, parce que les dévastations des Danois avaient anéanti l'institution monastique parmi ses sujets. Il employait la troisième portion à soulager les indigents, pour lesquels il fut en toute occasion un bienfaiteur des plus généreux. De la quatrième il tirait les aumônes qu'il distribuait annuellement à différentes églises et qu'il ne limitait pas à ses domaines, mais qu'il répandait dans le pays de Galles, la Northumbrie, l'Armorique et la Gaule. Souvent il envoyait des présents considérables à Rome, quelquefois aux nations des bords de la Méditerranée et à Jérusalem; une fois même il en envoya jusque dans l'Inde, aux chrétiens de Meliapour. Swithelm, chargé de distribuer cette aumône royale, rapporta au roi plusieurs perles orientales et des liqueurs aromatiques [2].

Le long intervalle de paix dont jouit Alfred après le baptême de Gothrun lui donna une haute prééminence entre les princes bretons. Les Est-Angles et les Danois de Northumbrie, quoique leur soumission fût plus nominale que réelle, reconnaissaient son autorité. Le royaume de Mercie n'existait plus. Il avait donné le gouvernement de cette contrée, avec sa fille Éthelflède, à l'aldorman Éthered. Les rois des Welsh, ou Gallois, Anaraw de Gwynez, Hemeid de Demetie, Helised de Brecon, Howel de Gleguising et Brocmail de Gwent, fatigués de leurs dissensions intestines, se placèrent volontairement sous sa protection et lui rendirent hommage aux mêmes conditions qu'Éthered de Mercie (893) [1]. Ce fut dans ce temps de prospérité qu'Alfred vit l'orage qui avait si longtemps désolé les plus belles provinces de la Gaule traverser le détroit et éclater sur son propre territoire. Hastings, le plus renommé et le plus heureux des rois de la mer, après quarante années de massacres et de pillage, entreprit, à l'imitation de Gothrun, de se faire un royaume dans la Bretagne. Les guerriers du Nord assemblèrent leurs forces dans le port de Boulogne et en formèrent deux divisions, dont l'une, comprenant deux cent quarante voiles, se dirigea vers l'embouchure de la Limène et prit possession d'Apuldre, sur le Rother [2]; l'autre, de quatre-vingts navires, sous les ordres d'Hastings lui-même, fit voile plus au nord, entra dans la Slave et se fortifia dans une position à Milton. Jamais Alfred ne déploya plus d'habileté ni les barbares plus de ténacité que dans la conduite de cette guerre. Chaque tentative des envahisseurs échouait par la prévoyance et l'activité de leurs adversaires; cependant ils soutinrent la lutte pendant plus de trois ans et n'abandonnèrent leur projet que lorsqu'ils eurent épuisé toutes les ressources que peuvent donner le courage ou la perfidie, l'activité ou la patience.

Dès qu'Alfred eut rassemblé ses forces, il entra dans le Kent et occupa une forte position entre Milton et Apuldre. Placé sur une hauteur, il pouvait surveiller les mouvements de l'ennemi, tandis qu'un bois très-étendu, d'un côté, et un marais profond, de l'autre, défendraient de toute surprise les flancs de son armée. Par ce moyen les communications entre les deux divisions des hommes du Nord se trou-

[1] Asser, 52, 58, 66.

[2] Voyez Asser, 58, 66, 64, 66, 67. *Chron. sax.*, p. 86, 88. Malms., *de Gest. Reg.*, 24. Hunt., 201. Flor. Wigor., 591. Il est curieux de voir que Asser (p. 58) place la mer de Tyrrène « ad ultimum Hyberniæ finem. » Alfred, dans sa traduction d'Orosius, dit aussi de cette mer ou de celle de Vendelsæ, qu'elle est située à l'extrémité ouest de l'Écosse. (On hyre west ende is Scotland.)

[1] Asser, 49, 50.

[2] Il existait jadis une rivière et un port spacieux qui portaient ce nom. Il n'en reste rien maintenant; on doit cela aux inondations; le lieu qu'ils occupaient est actuellement appelé le marais de Romney. Voyez Gibson à la fin de la *Chronique saxonne*, p. 34.

vérent interceptées, et chaque armée se vit forcée ou de rester inactive dans son camp ou, si elle se hasardait à faire un mouvement, à courir la chance d'une destruction probable. La perfidie d'Hastings le tira de cette situation embarrassante. Il offrit de quitter le pays moyennant une somme d'argent, donna des otages pour garantie de son engagement, et comme un témoignage volontaire de sa sincérité, permit à ses deux fils de recevoir le sacrement de baptême. L'un eut Alfred, l'autre Éthered pour parrain [1]. Mais dans le même moment, une partie de l'armée d'Apuldre trompait la vigilance du roi, s'évadait au travers de la forêt d'Andredswald et commençait à ravager les comtés du Wessex. Atteinte à Farnham par Alfred et par son fils Édouard, elle fut vaincue : le butin et les chevaux des barbares tombèrent entre les mains des Saxons, et beaucoup de fuyards périrent en cherchant à traverser la Tamise, dont ils ne connaissaient pas les gués. Leur roi, dont le nom est inconnu, avait reçu dans l'action une forte blessure; incapable de suivre ses gens dans la rapidité de leur fuite, il les força de s'arrêter à Thorney, petite île formée par les eaux du Coln. Là, ils furent surveillés avec soin par des partis successifs de Saxons, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la permission de partir aux conditions stipulées avec Hastings [2].

L'hostilité ouverte de ces aventuriers n'était pas plus à craindre que la fidélité suspecte de leurs compatriotes qui sous Gothrun et Cuthred s'étaient établis autrefois dans l'Est-Anglie et dans la Northumbrie. Ces deux princes n'existaient plus, et ni serments ni otages ne pouvaient garantir l'obéissance de leurs anciens compagnons. Peu de temps avant l'évacuation de Thorney, Alfred reçut l'avis que ces vassaux déloyaux avaient équipé deux puissantes flottes (884), avec l'une desquelles ils assiégeaient Exeter, tandis que l'autre ravageait la côte nord du Devonshire. Pour ajouter à sa perplexité, la perfidie d'Hastings devint alors manifeste. Il avait à la vérité quitté Milton, mais seulement pour traverser la rivière et prendre possession de Beamfleet, sur la côte d'Essex, où l'avait rejoint la flotte d'Apuldre. Dans ces circonstances pressantes, le roi divisa ses forces. Avec sa cavalerie, il se porta en toute hâte sur Exeter et repoussa les assiégeants jusque sur leurs navires. Éthered, avec le reste des forces, surprit Beamfleet en l'absence d'Hastings et s'empara de ses trésors, de sa femme et de ses enfants. Cet échec humilia l'orgueil du barbare; il demanda la paix : Alfred, malgré l'avis de son conseil, renvoya les prisonniers, et Hastings promit de quitter l'île pour toujours [1]. Nous ignorons s'il se conforma rigoureusement à sa parole; mais de ce moment son nom disparaît des annales saxonnes, et avant la fin du siècle, nous le retrouvons en France poursuivant sa carrière habituelle de dévastation; il accepta enfin de Charles le Simple la ville et le territoire de Chartres et consentit à devenir le vassal d'un trône qu'il avait ébranlé si souvent jusque dans ses fondements [2].

Les aventuriers d'Apuldre et les fugitifs de Thorney prirent possession de Shobury, sur la côte d'Essex, et leur nombre s'augmenta par l'arrivée d'auxiliaires venant de l'Est-Anglie et de la Northumbrie. Soudain, laissant une garnison suffisante pour la défense de la place, ils s'élancèrent hors de leurs cantonnements, passèrent rapidement le long de la rive gauche de la Tamise, traversèrent toute la contrée jusqu'à la Severn et pillèrent sans opposition les deux bords de cette rivière. A la première alarme, les habitants de la Mercie et du Wessex et les Bretons de Galles se levèrent en hâte pour s'opposer aux dévastateurs, qui, à Buttington, se trouvèrent environnés par trois armées sous les ordres d'Éthered, d'Alhelm et d'Æthelnoth. Ils supportèrent courageusement, pendant plusieurs semaines les rigueurs d'un siège. Après avoir dévoré leur chevaux, la faim les força de tenter une attaque désespérée; leur perte fut immense, mais ils se frayèrent un chemin à travers l'ennemi, pénétrèrent dans la Mercie et regagnèrent leur forteresse à Shobury. Là ils se reposèrent jusqu'à ce que leur perte fût réparée par l'arrivée de nouveaux aventuriers, et alors, s'élançant comme un torrent dans la Mercie, ils prirent posses-

[1] *Chron. sax.*, 94. Hunt., 201. West., 178.

[2] *Chron. sax.*, 93. Ethelwerd, 482. On suppose généralement que cette île est celle de Mercey, à l'embouchure du Coln, en Essex. Mais Ethelwerd l'appelle Thorney; et, d'après sa situation, je présume qu'elle avait été formée par la rivière du Coln, qui se jette dans la Tamise près de Staines.

[1] *Chron. sax.*, 93, 94. Flor., 596.

[2] Wil. Gém., 221, 228, Bouquet, VII, 221, 228.

sion de Chester et de Wirall. Alfred était à cette époque en croisière sur sa flotte dans la Manche. Il se rendit promptement à Wirall; mais quand il eut examiné la position de l'ennemi, il désespéra de forcer ses lignes et se contenta d'enlever les bestiaux et de détruire les blés qui se trouvaient dans le voisinage. La famine contraignit les barbares à tenter de nouvelles aventures (895). Ils ravagèrent la Nord-Galles; mais trouvant l'armée royale sur leur route, ils se retirèrent soudainement, dirigèrent leur marche sur l'Est-Anglie en traversant la Northumbrie, et par ce circuit regagnèrent leur première station en Essex. On pouvait s'attendre à ce qu'après tant d'échecs ils quitteraient enfin l'île. Alfred apprit avec joie qu'ils s'étaient en effet embarqués avec leurs familles et leur butin; mais, peu de jours après, on les découvrit sur la Tamise, près de Londres, se dirigeant vers la Lea; ils choisirent une forte position à environ vingt milles de la capitale et en firent leur quartier général pendant l'hiver [1].

(896.) Au printemps suivant les citoyens, excédés du voisinage des Danois, tentèrent l'assaut de leurs retranchements; mais ils furent repoussés avec une perte considérable. Alfred, pour protéger la moisson, campa sur les bords de la Lea, et comme il se promenait un jour à cheval, il découvrit un lieu où en détournant le cours de l'eau et obstruant le lit de la rivière, il serait facile d'empêcher la sortie de la flotte ennemie. L'ouvrage fut bientôt achevé, et pour le protéger, on bâtit un fort sur chaque rive. Les gens du Nord, déjoués dans leurs projets par l'ingénieuse adresse du roi, abandonnèrent leur position; quoique poursuivis par la cavalerie saxonne, ils parvinrent à regagner Qualbridge [2], sur la Severn, où ils passèrent l'hiver sans être inquiétés; mais leur courage était abattu; la dissension éclata parmi leurs chefs, et au printemps ils se débandèrent, se séparant en petits corps et prenant des directions différentes (897). Quelques-uns obtinrent des établissements chez les Est-Angles et dans la Northumbrie; les autres s'embarquèrent pour rejoindre leurs compatriotes sur les bords de la Seine [3].

[1] *Chron. sax.*, 94, 96. Flor., 596, 597.

[2] Qualbridge est probablement Qualford, près de Bridgenwith.

[3] *Chron. sax.*, 96, 97.

Mais quoique le corps principal des barbares se fût retiré du combat, plusieurs petits partis de maraudeurs continuaient d'errer à l'entour des côtes et causaient souvent les plus grands dommages aux habitants. On vit un jour six navires danois entrer dans le détroit qui sépare l'île de Wight de la côte du Hampshire; ils furent vivement poursuivis par une escadre saxonne de neuf voiles. Les gens du Nord avaient divisé leurs forces. Trois de leurs navires étaient tirés à sec sur le rivage, tandis que les équipages étaient allés piller; les trois autres se mirent à l'ancre pour recevoir l'attaque des Saxons. Dans le combat inégal qui suivit, deux de ces vaisseaux furent capturés; le troisième, n'ayant plus que cinq hommes à bord, parvint à s'échapper et à gagner un port de l'Est-Anglie. L'engagement était à peine terminé quand les Danois revinrent de leur expédition sur le rivage; le reflux avait alors laissé à sec tous les navires anglais, trois près de l'ennemi, les six autres à une distance considérable. Cet accident réveilla les espérances des barbares, qui traversèrent intrépidement les sables à pied et attaquèrent les vaisseaux les plus rapprochés de la côte. Dans cette entreprise hardie mais infructueuse, ils perdirent cent vingt hommes, et cependant par leur habileté supérieure, ils parvinrent les premiers à relever leurs navires et à les mettre à la mer. Un des trois s'échappa; les autres furent chassés sur la côte de Sussex, où leurs équipages furent pris et exécutés comme pirates. On ne prit pas pendant l'été moins de vingt navires danois [1].

La mort d'Alfred arriva le 26 octobre du l'an 900 ou 901. Il laissa deux fils : Édouard, qui lui succéda, et Éthelwerd, qui avait reçu de son père une éducation savante et dont les fils périrent à la célèbre bataille de Brunanburg [2]. Alfred avait eu pour filles Éthelflède, mariée à Éthered de Mercie; Éthelgive, abbesse de Shaftesbury, et Alfrithe, mariée à Baudoin, comte de Flandre, fils de la célèbre Judith.

[1] *Chron. sax.*, 98, 99.

[2] Cet Éthelwerd, qui mourut en 922 (Flor., 602), a été généralement confondu avec Éthelwerd l'historien, qui écrivit sous le règne d'Édouard le Martyr et qui dit expressément qu'il ne descendait pas d'Alfred, mais d'Éthered, frère et prédécesseur d'Alfred. Ethelw., *præf.*, 473.

Le testament d'Alfred mérite d'être cité à cause des renseignemens importants que l'on y puise relativement à la transmission des propriétés chez les Saxons [1]. Egbert avait substitué ses biens à ses descendants mâles, à l'exclusion des femmes : « A qui porte l'épée et « non à qui file la quenouille. » Éthelwulf avait créé Éthelbert, son second fils, roi de Kent ; il avait légué à Éthelbald, Éthered et Alfred certaines terres qui devaient revenir intactes au dernier survivant des trois. Quand Éthelbald mourut, Éthelbert réclama le royaume, et un compromis eut lieu entre les frères, par lequel Éthered et Alfred cédèrent leurs droits réciproques sur les terres léguées par Éthelwulf, au roi, qui les leur rendit sur-le-champ, en y ajoutant tous les biens qu'il avait acquis par ses propres travaux ou avec leur secours. Après la mort d'Éthered, les deux frères qui restaient firent un nouvel arrangement en présence de leurs nobles, par lequel il fut convenu que le survivant hériterait des biens personnels de l'autre et des terres originairement léguées par leur père ; mais qu'il diviserait fidèlement entre ses neveux toutes les autres propriétés réelles que l'un et l'autre avaient acquises par don, achats ou autres moyens. Alfred, ayant rapporté ces particularités, nous informe qu'afin de pouvoir disposer par testament de ce qui lui appartenait par la mort d'Éthered, il avait assemblé les thanes du Wessex à Langdon. « Je les priai, ajoute-t-il, au nom de l'attachement qu'ils me portaient (et leur donnant l'assurance que je ne leur voudrais jamais aucun mal pour m'avoir parlé selon leur conscience) de ne point se laisser empêcher par la crainte ou l'affection de décider en faveur du droit, de peur que quelqu'un me dit que j'avais frustré mes cousins. » Les thanes reconnurent son droit à la propriété. « Le tout, dirent-ils, est remis « entre tes mains ; en conséquence, tu peux le « léguer et le donner, soit à un parent, soit à « un étranger, comme tu le jugeras le mieux. » Le jour suivant, le roi, en leur présence, révoqua tous ses premiers testaments et divisa ses terres entre ses deux fils, ses trois filles, ses deux neveux, son cousin Osferth et sa femme Alswithe [1]. Il laissa ensuite des sommes d'argent aux personnes ci-dessus désignées, à ses caldormen, à ses domestiques, à ses évêques : cinquante manceuses d'or à cinquante prêtres, cinquante aux pauvres ministres de Dieu, cinquante aux indigents et cinquante à l'église dans laquelle il serait enterré. Il termina en défendant absolument à ses héritiers d'attenter à la liberté des hommes qu'il avait affranchis. « Pour l'amour de Dieu et pour le « bien de mon âme, je veux qu'ils soient les « maîtres de leur propre liberté et de leur pro- « pre volonté, et, au nom du Dieu vivant, je « supplie qu'aucune personne ne les tourmente « par exaction d'argent ou d'aucune autre ma- « nière, mais qu'on les laisse libres de servir le « seigneur (lord) qu'ils voudront choisir. »

[1] Une traduction latine de ce testament, mais pleine de fautes, se trouve dans Wise's Asser. Une version plus exacte en a été faite par Manning sur l'original saxon, dans le registre de l'abbaye de Newminster et Winchester, conservé dans la bibliothèque de M. Astle.

[1] Si aucunes des terres qu'il laissait aux femmes lui étaient venues d'Egbert, il priait ses héritiers mâles de prendre les terres et de donner aux femmes l'équivalent en argent.

ÉDOUARD.

Le droit qu'Édouard avait à la couronne lui fut contesté par son cousin Éthelwald, qui la réclamait comme le représentant d'Éthered, frère aîné du dernier monarque. Ses prétentions furent rejetées par la décision du witenagemot ; et le prince mécontent, sous le prétexte apparent de recouvrer l'héritage de son père, rassembla ses vassaux et occupa les châteaux de Christchurch et de Wimburn. Dans cette dernière place, il épousa par violence une religieuse arrachée de son couvent et annonça la résolution de ne rendre la forteresse qu'avec la vie. L'arrivée d'Édouard à Badberry lui fit adopter une politique moins hasardeuse. Il se retira secrètement et se rendit chez les Danois du nord, qui, plaignant son infortune ou admirant son courage, lui conférèrent le titre de roi et se pressèrent sous sa bannière pour combattre. En peu de temps, l'exilé se trouva à la tête d'une armée d'aventuriers de Northumbrie, d'Est-Anglie et de France. Il entra dans l'Essex avec eux et prit possession de ce comté. L'année suivante, il traversa la Mercie jusqu'à Cricklade, passa la Tamise et ravagea la plus grande partie du Wiltshire ; mais, à l'approche d'Édouard, il se retira, et

les West-Saxons, à leur tour, rendirent aux Danois les maux qu'ils avaient fait subir à la Mercie et au Wessex ; ils répandirent les horreurs de la guerre des digues de Saint-Edmond, dans le Cambridgeshire, à l'embouchure de l'Ouse, et, traversant cette rivière, portèrent la dévastation jusque dans les parties marécageuses de la contrée. Édouard, à la fin, trouva qu'il était temps de faire retirer son armée. Malgré ses ordres répétés, les gens du pays de Kent restèrent en arrière ; ils furent cernés par les Danois, et il s'ensuivit un combat meurtrier où périrent deux ealdormen, plusieurs thanes, deux abbés et la plupart des hommes d'un rang ordinaire. Les Est-Angles n'achetèrent, il est vrai, cet avantage qu'au plus haut prix : ils perdirent leur roi Eohric et Éthelwald, dont la mort eut pour Édouard une plus grande conséquence que la plus éclatante victoire [1].

De ce moment, deux grands objets fixèrent principalement l'attention du roi: la réunion de la Mercie à ses propres domaines et la soumission des Northumbres et des Danois de l'Est-Anglie. Les fréquentes infirmités d'Ethered avaient fait confier, pendant quelques années, le gouvernement de la Mercie à Éthelflède, princesse dont les mâles vertus et les exploits guerriers sont célébrés avec le plus pompeux éloge par nos anciens historiens. A la mort de son mari, Édouard s'empara des cités importantes de Londres et d'Oxford, et les réunit au Wessex. Éthelflède ne paraît point s'être irritée de ce démembrement de ses États ; elle continua à en gouverner le reste avec le titre de souveraine (lady) de Mercie, et soutint généreusement son frère dans toutes ses opérations contre l'ennemi commun. Mais le respect dont Édouard avait honoré le mérite de sa sœur, il le refusa à la faiblesse de sa nièce Elfwina. Quand Éthelflède mourut, en 920, il prétendit que la jeune princesse avait promis d'épouser le Danois Reynold ; et, pénétrant dans la Mercie à la tête de son armée, il envoya son honorable captive prisonnière en Wessex. Tout vestige de gouvernement distinct fut aboli, et le territoire saxon ne fit plus qu'un seul et unique royaume [2].

Si les Danois de l'Angleterre eussent été unis sous un même monarque, ils auraient eu probablement plus de force pour balancer toute la puissance d'Édouard ; mais ils conservaient les mœurs et l'esprit de leurs ancêtres, et affaiblissaient leur force nationale en la partageant entre un certain nombre de chefs égaux entre eux et indépendants. Après la mort d'Éthelwald, cinq ans s'écoulèrent sans aucun acte important d'hostilité. En 910, Édouard conduisit son armée dans le Northumbrie et passa cinq semaines à ravager le pays et à rassembler des esclaves et du butin. L'année suivante, les gens du Nord lui rendirent sa visite; ils pénétrèrent jusqu'à l'Avon, mais, surpris dans leur retraite par les Saxons, ils essuyèrent une défaite qui fut longtemps un sujet favori sur lequel s'exercèrent les poëtes nationaux. Édouard alors adopta le plan suivi par son père avec tant de succès, de bâtir des forteresses d'où il pût à la fois défendre ses domaines et harceler l'ennemi. Une ligne tirée de l'embouchure de la Tamise à Chester, à travers le Bedfordshire, marque d'une manière assez exacte la frontière qui séparait les nations contendantes. Pour tenir en respect les Est-Angles, le roi bâtit Witham et Hertford, tandis qu'Éthelflède, à son instigation, érigeait de semblables forteresses à Bridgenorth, Tamworth, Stafford, Warwick et autres places voisines. L'utilité en fut bientôt démontrée par le mauvais succès de l'expédition danoise partie des côtes de l'Armorique. Après avoir ravagé les rivages du pays de Galles, les barbares tentèrent de pénétrer dans le Herefordshire. Ils furent repoussés par les habitants des bourgs voisins, chassés dans un bois et forcés de donner des otages pour garantie de leur paisible départ. Édouard, néanmoins, doutait de leur bonne foi, et il garnit de troupes la côte septentrionale du Somersetshire. Ainsi qu'il s'y attendait, ils firent deux tentatives de descente nocturne à Watchet et à Portlock, et furent partout défaits avec un carnage effroyable. Le reste s'enfuit dans une des îles désertes de l'embouchure de la Severn; mais la faim les força d'abandonner leur asile et de chercher de nouvelles aventures dans le pays de Galles et en Irlande [3].

Le roi et la reine sa sœur, ayant ainsi pourvu à la sûreté de leur territoire, se préparè-

[1] *Chron. sax.*, 100, 101. Hunt., f. 202. West., 180, 181.

[2] *Chron. sax.*, 103, 107. Ingulf, 28. Caradoc, 47.

[3] *Chron. sax.*, 102, 105.

rent à attaquer celui de leurs ennemis. Éthelflède prit Derby d'assaut, quoique les Danois se défendissent avec opiniâtreté dans les rues. Elle mit ensuite le siége devant Leicester, qui, avec le pays adjacent, fut conquis par la seule terreur de ses armes. Édouard, de son côté, bâtit deux forts à Buckingham, pour tenir en crainte les gens du Nord établis dans les comtés voisins, prit Bedfort par capitulation et, s'avançant dans le Northamptonshire, fortifia Towcester. Les Danois, alarmés des empiètements progressifs des Saxons, tentèrent, quatre fois dans la même année, de se rendre maîtres des forteresses les plus proches. Un parti occupa Tempsford et assiégea Bedford; un autre donna l'assaut aux murs de Towcester; un troisième attaqua Wigingamere, et un quatrième environna Malden. Dans chacune de ces occasions, les garnisons se défendirent jusqu'à ce que l'armée du roi vint les secourir; et Édouard, ardent à accroître ses succès, s'empara d'Huntingdon et de Colchester. Les Danois furent découragés par tant de pertes; et tous leurs chefs, depuis le Willand, dans le Northamptonshire, jusqu'à l'embouchure de la Tamise, se soumirent au vainqueur, prêtèrent le serment d'allégeance, ou fidélité, et le reconnurent pour leur seigneur (lord) et protecteur [1].

Dans le cours des trois années suivantes, le roi poursuivit avec une infatigable habileté ses projets politiques. Il porta successivement ses armes sur tous les points de l'ancienne frontière de Mercie, et il érigea des forteresses à Manchester, à Thelwall, sur la rive gauche du Mersey, à Nottingham et à Stamford. Par ses conquêtes, Édouard acquit plus de puissance réelle que n'en avaient jamais eu ses prédécesseurs. Toutes les tribus, depuis la Northumbrie jusqu'au détroit, ne formèrent qu'un seul royaume soumis à sa domination immédiate (924); tandis que les autres nations de l'île, instruites par le sort de leurs voisins, sollicitaient avec empressement son amitié. Les Danois et les Angles du nord lui offrirent de se soumettre; les rois des Écossais et des Strathclydes [2] bretons le choisirent pour leur « lord et leur père, » et les princes du pays de Galles lui payèrent un tribut annuel. Mais il ne lui fut pas donné de jouir longtemps de sa prééminence. Il mourut l'an 925, à Farrington; et sa mort fut immédiatement suivie de celle de son fils aîné Éthelward, à Oxford [1].

Édouard s'était marié trois fois, et il laissa une famille nombreuse. Des fils qui lui survécurent, trois, Athelstan, Edmond et Edred, montèrent successivement sur le trône. Six de ses filles épousèrent des princes étrangers, dont quelques-uns étaient les plus puissants monarques de l'Europe; et trois autres, Elflède, Ethelhilde et Éadburge, embrassèrent la vie religieuse. L'histoire des premières années d'Éadburge est curieuse. Elle était la plus jeune des enfants d'Édouard et avait été portée par son père, à l'âge de trois ans, dans une chambre où il avait placé à dessein une collection de bijoux de femme et un calice, avec le livre des Évangiles. L'enfant courut vers ce dernier objet; et Édouard, voyant dans son choix un avertissement du ciel, l'embrassa en s'écriant: « Tu seras exaucée dans tes désirs, et tes parents n'auront aucun regret s'ils te restent « inférieurs en vertu. » Elle fut confiée aux soins de son aïeule Alswitha et des religieuses de Winchester, avec lesquelles elle passa de longues années, distinguée au milieu d'elles par son humilité et sa dévotion [2].

En législation et en littérature, le mérite d'Édouard fut fort inférieur à celui de son père. Il le surpassa par l'étendue et la solidité de ses conquêtes. Les Danois n'étaient soumis à Alfred que de nom; et quand il mourut, le royaume qu'il laissa à son fils était borné par les comtés de la Mercie, sur les bords de la Tamise et de la Severn. Édouard, en poursuivant avec persévérance le même but, en assurant la soumission de chaque district avant de

[1] Pour *hlafurde* et pour *mund-boran*. *Chron. sax.*, 109, aussi 106-109.

[2] Peuples situés entre la Clyde et la mer. C'est aujourd'hui le Galloway. (*Note du traducteur.*)

[1] *Chron. sax.*, 111. La chronique nous dit qu'Édouard bâtit une ville et la fortifia à Badecanwylian, en Peacland, que Gibson croit être Bakewell, dans le Derbyshire. Je crois que le Peacland est le même que le Lothian, qui, selon Cambden, fut jadis appelé Pictland (*Brit.*, p. 1181), et je chercherais Badecanwylian, ou le bain des puits, dans le voisinage de Bathgate, sur la route du bain; car ce fut à l'occasion de l'érection de cette forteresse que « le roi d'Écosse « et tout le peuple d'Écosse, le roi des Strathclydes « gaels et tous les Strathclydes gaels (les habitants « de Galloway, Westmin., 184) le choisirent pour leur « père et leur seigneur. » *Chron. sax.*, 110. En d'autres termes, ils lui rendirent hommage: hominium fecerunt. Malmes, 146.

[2] Malms., *de Reg.*, II, 13; *de Pont.*, II, f. 140.

marcher à d'autres conquêtes, étendit sa domination sur tous les Danois de la Mercie et de l'Est-Anglie. Partout où il pénétrait, il choisissait une position avantageuse ; et tandis qu'une multitude d'ouvriers la fortifiaient d'une circonvallation en pierre, il campait dans leur voisinage pour les protéger [1]. Ce qui prouve que ces fortifications étaient construites de manière à remplir leur objet, c'est qu'aucune d'elles ne fut jamais prise par l'ennemi ; dans les siècles suivants, elles produiraient un effet que le monarque ne pouvait alors prévoir. Elles devinrent les principales villes d'Angleterre et servirent à multiplier une classe d'hommes d'un ordre supérieur aux ceorls, ou laboureurs, et distingués par de plus grands priviléges. On confia aux bourgeois la défense de leurs murailles et de la contrée adjacente. Vivant en société et portant les armes, ils acquirent de la considération et parvinrent insensiblement à un tel degré de puissance et de richesse qu'ils purent, à la fin, ouvrir à leurs représentants les portes du conseil national et jeter ainsi les fondements de cette influence dont jouit le peuple sous notre constitution actuelle.

Sous le règne d'Édouard, l'organisation ecclésiastique du royaume de Wessex éprouva un changement important. Les guerres fréquentes qui avaient précédé la restauration d'Alfred avaient amené un grand relâchement dans la discipline, et, dans plusieurs lieux, avaient fait revivre les superstitions païennes. Le pape Formose chercha, par des menaces et des exhortations, à réveiller le zèle des prélats west-saxons, et leur fit entendre qu'il serait à propos d'augmenter le nombre de leurs évêchés. Vers l'an 910, les deux Églises de Winchester et de Sherburn devinrent vacantes ; et Plegmund, archevêque de Canterbury, saisit cette occasion de faire une nouvelle division du royaume et d'établir trois diocèses de plus pour les comtés de Somerset, de Devon et de Cornwall [2].

La plus importante des fondations religieuses de cette époque fut le nouveau monastère de Winchester. A la mort d'Alfred, le vieux Grimbald avait demandé la permission de se retirer près des amis de sa jeunesse, parmi le clergé de Saint-Omer ; mais Édouard, ne voulant pas se priver de ses services, obtint de lui qu'il resterait en Angleterre, en lui promettant, selon l'intention du feu roi, de lui donner un monastère dans le voisinage de la capitale. Il acheta, des chanoines et de l'évêque Denulf, trois acres de terre, sur lesquels il bâtit une vaste église et des édifices à l'usage de Grimbald et d'une réunion d'ecclésiastiques. Il leur donna les terres que son père avait désignées à cet effet dans son testament, et il fit transporter dans cette nouvelle église les restes d'Alfred. On déposa au même lieu son propre corps et celui de son fils Éthelward [1],

ATHELSTAN,

PREMIER ROI D'ANGLETERRE.

Le dernier roi, par son testament, laissait la couronne à Athelstan, son fils aîné, âgé de trente ans. Les droits du nouveau roi furent reconnus immédiatement par les thanes de Mercie et, peu de temps après, par ceux du Wessex. La cérémonie de son couronnement fut faite à Kingston par Athelm, archevêque de Canterbury et successeur de Plegmund [2].

D'après une ancienne ballade, Malmsbury fait un conte romanesque sur la mère d'Athelstan. Elle était fille d'un gardeur de bestiaux et se nommait Egwina. Sa beauté parfaite excitait l'admiration, même dès son enfance. Un songe heureux lui présagea, dit-on, qu'elle serait la mère d'un puissant monarque. Ce récit excita la curiosité de la dame qui avait nourri les enfants d'Alfred. Elle prit Egwina

[1] *Chron. sax.*, 106, 108.

[2] Will., *Con.*, I, 199, 200. Eadm., *Nov.*, V, 128.

[1] *Monast. ang.*, p. 208, 209. *Annal.* de Hyde *apud* Alf., III, p. 201, 205. *Chron. sax.*, p. 3. Sous le règne d'Édouard, les Anglais firent plusieurs pèlerinages à Rome. En 921, un certain nombre d'entre eux furent massacrés, en passant par les Alpes, par les Sarrasins de Fraxinetum. Peu d'années après, plusieurs autres eurent le même sort. *Chron. Flodoardi*, apud Bouquet, VII, 177, 180.

[2] *Chron. sax.*, III. Malms., 20. Malmsbury nous fait sur Athelstan trois rapports qui demandent d'être soigneusement examinés. Le premier est fondé sur les documents qu'il a recueillis ; le second est l'abrégé d'un long ouvrage d'un poëte contemporain dont il a réduit les louanges excessives aux bornes de la probabilité et du sens commun ; le dernier est une collection de faits qui ne sont basés sur aucune autorité écrite, mais qui sont mentionnés dans les chansons des Anglo-Saxons transmises de génération en génération. Malm., 26-29.

dans sa maison et lui fit partager l'éducation qu'elle donnait à sa propre famille. Le prince Édouard, visitant une fois par hasard son ancienne nourrice, vit la fille du berger et se sentit à l'instant captivé par sa beauté. Athelstan fut le fruit de leur mutuelle tendresse [1]. On a induit de cette histoire très-douteuse que le roi n'était qu'un enfant illégitime; mais la valeur d'une telle induction est diminuée par le témoignage d'une femme poëte contemporaine, qui, en parlant de la naissance d'Athelstan, fait allusion à l'infériorité de sa mère, mais l'appelle en même temps la *partner*, la *copartageante* du trône d'Édouard [2]. L'enfant fit les délices de son aïeul Alfred, qui le créa chevalier, en lui donnant l'investiture par un manteau de pourpre et une petite épée dans un fourreau doré. Après la mort de sa mère, il fut confié aux soins de sa tante Ethelflède, circonstance heureuse en ce qu'elle fut probablement la cause de l'ardeur avec laquelle, à l'époque de son avénement, les habitants de la Mercie embrassèrent ses intérêts.

Athelstan eut à se tenir en garde, dans le Wessex, contre les desseins secrets de ses ennemis, dont le plus dangereux était l'etheling [3] Alfred. Les complices de ce prince étaient convenus de s'emparer de la personne du roi à Winchester et de le priver de la vue. Le complot ayant été découvert, Alfred demanda, selon les formes de la jurisprudence saxonne, à se disculper par un serment; et Athelstan, qui n'osa pas lui refuser l'exercice de ce privilége, l'envoya à Rome, sous la garde de ses messagers, afin d'accomplir la cérémonie en présence du pontife. Le malheureux etheling jura devant l'autel de saint Pierre qu'il était innocent; mais il ne survécut que trois jours à son serment. Sa mort fut regardée comme une preuve suffisante de son crime par les witans, qui adjugèrent au roi ses biens: le roi les donna au monastère de Malmsbury [4].

Sigitric, le roi danois de la Northumbrie, avait bravé la puissance d'Édouard; il sollicita l'amitié d'Athelstan et demanda en mariage sa sœur Édith. Les deux princes se virent à Tamworth; Sigitric fut baptisé, reçut la main d'Édith et accepta d'Athelstan la concession de ce qu'il possédait déjà, du pays situé entre la Tees et le détroit de Forth [1]. On dit que ce barbare se repentit bientôt de son choix et abandonna sa femme et sa religion [2]. Il est certain qu'il mourut au bout d'une année et qu'Athelstan saisit cette occasion pour réunir la Northumbrie à ses propres domaines. Les deux fils de Sigitric se retirèrent devant la puissance supérieure des Anglo-Saxons. Godfrid s'enfuit en Écosse et Anlaff en Irlande. Anlaff eut le bonheur de trouver des amis et des alliés; mais Constantin, roi d'Écosse, n'osa pas accorder un asile à l'ennemi d'Athelstan; et Godfrid, après avoir tenté infructueusement de surprendre la cité d'York, se mit volontairement à la merci du vainqueur. Il fut reçu avec bonté et traité honorablement; mais l'esprit du Danois ne pouvait supporter l'idée de la dépendance, et le quatrième jour il s'enfuit vers la côte, où il commença à exercer la profession de pirate, ou roi de la mer [3].

L'ambition d'Athelstan tendit alors à la souveraineté de l'île entière. Dans le Nord, il rasa le château d'York, principal boulevard de la puissance danoise. Ealdred, fils d'Ealdulf, chef saxon, fut contraint de lui céder la forteresse de Bamborough. Le roi d'Écosse et le prince de Cumberland se rendirent à ses sommations et reconnurent sa suprématie. Dans l'Ouest, il intimida les Bretons de Galles et de Cornwall. Les chefs du pays de Galles se rendirent près de lui, à Hereford, où ils convinrent de contenir leurs compatriotes en deçà de la rive gauche de la Wye et de payer un tribut annuel de vingt livres d'or, de trois cents livres d'argent et de cinq mille bêtes à cornes. Les Bretons de Cornwall s'étaient jusqu'alors étendus depuis le Land's-end jusqu'à la rivière d'Ex et possédaient une moitié du territoire d'Exeter. Le roi leur ordonna de se retirer au delà du Tamar; il entoura la cité d'une forte muraille de pierre et l'honora souvent de sa présence. Pour confirmer enfin ses prétentions à la souveraineté, il convoqua, dans un lieu nommé Eadmote, tous les princes écossais, cambriens et bretons, qui, plaçant leurs mains dans les siennes, lui prêtèrent le serment de fidélité que les vassaux saxons prêtaient ordinairement à leur seigneur (lord) [4].

[1] Malm., 29.

[2] Quem peperit regi *consors* non inclyta regni. Rosvitha, *de Gest. Odon.*, p. 163.

[3] Etheling, prince dans la ligne du sang.

[4] Malm., 28, 29.

[1] Malm., 27. Wallingford, 540.

[2] Westm., 185.

[3] Malm., 27.

[4] Malm., 27, 28. Flor., 602. Mail., 187. Les écrivains

Durant le cours des succès d'Athelstan et tandis qu'il parvenait à l'apogée de sa puissance, l'aîné de ses frères, Edwin, périssait en mer. Les ballades légnées par la tradition et consultées par Malmsbury attribuent sa mort à la jalousie du roi, qui, convaincu de sa propre illégitimité, soupçonnait Edwin d'aspirer à une couronne qui lui appartenait par droit d'hérédité. Ce fut en vain que le jeune prince affirma son innocence par serment et s'en remit à l'attachement que lui portait son frère quand il vit qu'on méprisait ce serment: le tyran pensa que l'existence d'Edwin était incompatible avec sa propre sûreté; et tandis qu'il affectait une fausse clémence en commuant la sentence de mort en bannissement, il abandonnait sa victime à la merci des vagues, dans un bateau ouvert et fracassé, avec un seul compagnon. Le prince, dans un accès de désespoir, se précipita à la mer; son compagnon attendit tranquillement le flux de la marée et fut porté par elle sur la rive, dans le voisinage de Douvres. Athelstan, ajoute-t-on, se repentit, mais trop tard, de sa cruauté; il se soumit à une pénitence canonique et bâtit l'église de Middleton, afin d'y faire offrir chaque jour au ciel des prières pour l'âme de son frère assassiné. Tel est le récit conservé par Malmsbury, mais dont il n'ose affirmer ou nier la vérité[1]; il me semble qu'il ne mérite aucune créance; on n'en trouve nulle trace dans les biographes contemporains d'Athelstan; et dans le poëme d'où il est tiré, il est accompagné d'un autre récit évidemment fabuleux[2]. On ne peut révoquer en doute qu'Edwin périt en mer; mais le roi semble plutôt avoir pleuré sa perte comme une calamité que s'en être repenti comme d'un crime. Le récit d'Huntingdon contient tout ce que l'on peut connaître maintenant de ce fait. « Peu de temps après, dit-il, il eut le malheur « de perdre, dans les flots de l'Océan, son frère « Edwin, jeune homme d'un tempérament ro- « buste et d'un excellent caractère[3]. »

Le roi d'Écosse cherchait ardemment les moyens de secouer le joug, et, dans cette intention, il fit alliance avec Howel, roi de Galles; mais rien ne pouvait résister à la puissance d'Athelstan. A la tête de son armée, il porta le ravage jusqu'à Dunfædor et Westmore, tandis que sa flotte pillait les côtes jusqu'aux frontières de Caithnes. Constantin fut forcé d'implorer la clémence du vainqueur et de donner son fils en otage pour répondre de sa fidélité[4].

Trois années après, la suprématie du roi d'Angleterre fut menacée par une confédération plus formidable. En 937, une flotte de six cent quinze voiles jeta l'ancre dans l'Humber. Elle obéissait aux ordres d'Anlaff, qui venait avec une armée d'Irlandais et d'aventuriers du Nord reconquérir les possessions de son père. Son arrivée fut le signal de la guerre pour ses confédérés écossais et bretons, qui, sous les ordres de leurs princes respectifs, dirigèrent leur marche vers le même point. Les lieutenants d'Athelstan, ne pouvant arrêter le torrent, tâchèrent du moins d'en retarder les progrès. On ouvrit des négociations, afin de gagner du temps jusqu'à l'arrivée d'Athelstan, qui, non content de ses propres forces, avait acheté les secours de plusieurs rois de la mer. En traversant Beverley, il visita l'église, offrit son poignard sur l'autel et fit vœu de le racheter, s'il revenait vainqueur, à un prix digne d'un roi. Les armées se trouvèrent bientôt voisines l'une de l'autre, et Anlaff méditait une attaque noc-

contemporains, dans Malmsbury, font monter le tribut des Gallois à vingt-cinq mille bêtes à cornes. J'ai préféré le récit plus modéré de Caradoc, p. 48.

[1] Non constanter, sed illobanter. Malm., 25. Non ut defendam, sed ne lectorum scientiam defrandem. *Id.*, 29. L'histoire en est répétée par Sim., 134, 154; Hoved., 242; West., 186; Bromp., 836. On doit néanmoins observer que Siméon, Hoveden et Westminster ont tous copié les mêmes mots d'après le même document. Florence (603), qui, d'ordinaire, le copie aussi, l'a abandonné cette fois et s'omis entièrement la mort d'Edwin.

[2] La ballade raconte ensuite que ce fut un sommelier d'Athelstan qui porta son maître à faire mourir Edwin; qu'un jour en servant le roi son pied glissa, et que, se retenant de l'autre, il s'écria: « Ainsi le frère aide le frère. » Ces paroles rappelant à Athelstan le sort d'Edwin, il fit mettre à mort le sommelier. Malm., 29. Cette espèce d'historiette parut avoir été bien accueillie des Anglo-Saxons. Le lecteur en verra une autre édition dans l'histoire d'Édouard le Confesseur.

[3] Les *Chroniques saxonnes* (p. 111) et Malros (147) attestent qu'Edwin périt en mer. Voici les paroles d'Huntingdon: Nec multò post, adversa perculsus fortunâ, fratrem suum Edwinum, magni vigoris juvenem et bonæ indolis, maris fluctibus flebiliter amisit. Hunt., 204, 158, 159.

[4] *Chron. sax.*, 111, Sim. Dun., 134. Floren., 603. D'après ce récit, Æthelward, écrivain contemporain, dit: Colla subdunt Scoti, pariterque Picti, uno solidantur Britannidis arva. Æthelw., 482. Scotiam sibi subjogando perdomuit. Sim. Dun., 25.

lurne, dans l'espoir de surprendre et de tuer son adversaire. Afin de découvrir les quartiers d'Athelstan, on dit qu'il se servait d'un stratagème usité parmi les gens du Nord. Le caractère de troubadour était à cette époque un caractère sacré. Anlaff, une harpe à la main, pénétra sans crainte dans le camp anglais, se mêla, sans exciter de soupçon, parmi les troupes, et fut enfin conduit au pavillon royal. Le roi, qui était à dîner, permit à l'étranger de jouer de sa harpe et le récompensa pour son chant; mais le déguisement du prétendu ménestrel ne put tromper les regards d'un soldat qui avait autrefois servi sous son étendard. Il crut cependant indigne de lui de trahir son ancien chef. Dès qu'Anlaff fut hors de danger, cet homme fit sa révélation à Athelstan, qui le taxa de perfidie; mais il répondit avec indignation : « Non : j'ai prouvé que mon honneur « est au-dessus de toute tentation. N'oubliez « pas que si j'eusse été perfide envers lui, je « pourrais aussi devenir perfide envers vous. » Le roi admit cet excuse et, sur son avis, alla s'établir dans une autre partie du camp. Le lieu qu'il venait de quitter fut ensuite occupé par l'évêque de Sherburn. Au milieu de la nuit, on sonna l'alarme : Anlaff, avec une troupe d'élite, était dans le camp; il y engagea un combat sanglant dont l'issue fut un moment douteuse; et le matin, quand il se retira, on trouva que le prélat et ses compagnons avaient péri[1].

Deux jours après cette aventure, fut livrée la bataille de Brunanburgh en Northumbrie. Cette bataille est célèbre dans les poésies saxonnes et scandinaves. La multitude des confédérés se composait de cinq nations : les Norwégiens, les Danois, les Irlandais, les Écossais et les Bretons. Cent bannières flottaient dans l'armée anglaise; et autour de chacune d'elles, si nous pouvons en croire l'exagération d'un écrivain contemporain, mille guerriers étaient rangés. Le combat se prolongea jusqu'au coucher du soleil. Un des rois de la mer, à la solde d'Athelstan, était opposé aux Irlandais; et, après un combat opiniâtre, il les repoussa dans un bois voisin. Turketul avec les citoyens de Londres, et Singin avec les gens du Worcestershire, pénétrèrent au centre des Écossais, tuèrent le fils de leur roi et forcèrent Constantin à se sauver par une prompte fuite. Anlaff, toutefois, conservait sa position malgré les efforts d'Athelstan et des West-Saxons; mais les vainqueurs, en revenant de poursuivre les fugitifs, le prirent en queue et décidèrent le sort du combat. Anlaff échappa au glaive de ses ennemis, mais il laissa sur le champ de bataille cinq rois de la mer, ses alliés, sept jarls, ou comtes, et plusieurs milliers de ses partisans. « Jamais, dit un poëte, depuis l'ar- « rivée des Saxons et des Angles, ces artisans « de la guerre, on ne vit un tel carnage en « Angleterre. » Le vainqueur, à l'issue du combat, racheta son poignard à l'église de Beverley, en lui concédant des priviléges nombreux et importants[1].

Cette victoire éclatante terrassa les ennemis d'Athelstan et assura son ascendant. Les hommes du Nord le distinguèrent par le titre de *Conquérant*[2]. Les princes bretons ne lui disputèrent plus son autorité. Les chefs danois de l'Est-Anglie et de la Northumbrie, qui, sous un vasselage nominal, avaient si longtemps conservé une indépendance réelle, disparurent entièrement; et toutes les contrées originairement conquises et transformées en colonies par diverses tribus saxonnes furent réunies sous la même couronne. C'est donc à Athelstan qu'appartient la gloire d'avoir créé ce que l'on a depuis appelé le royaume d'Angleterre. Ses prédécesseurs, jusqu'au règne d'Alfred, n'avaient eu d'autre titre que celui de rois de Wessex. Ce monarque et son fils Édouard prirent celui de rois des Anglo-Saxons. Athelstan s'appelait quelquefois lui-même roi des Anglais; dans d'autres circonstances, il prétendait à une dénomination plus pompeuse, celle de roi de toute la Bretagne. Ces deux titres furent indistinctement pris par ses deux successeurs immédiats; mais, dans l'espace d'un siècle, le dernier tomba en désuétude : le premier s'est conservé jusqu'à l'époque actuelle[3].

[1] Malm., 26. Cette histoire n'est probablement fondée que sur quelque ancienne ballade.

[1] *Chron. sax.*, 112-114. Egilli saga *apud* Johnstone, 31. Ingulf, 37. Malmes, 147. Malm., 27, 28.

[2] Snorre, p. 118. Il appelle aussi Athelstan « le fidèle. » *Ibid.*

[3] Pour Alfred, voyez Heming. Chart., 1, 42; Asser 1, 3; pour Edouard, Gale, III, p. 362; pour Athelstan, *id.*, p. 364. Les monnaies, dans Camden, tab. 4, 5; dans le *Dissert.* de Hick., tab. 11, et le MS., dans la bibliothèque de Cotton, Tiberius, A. 2. Athelstan ab omnibus imperator totius Britanniæ est pronuntiatus.

A mesure que la puissance du roi devenait prédominante en Bretagne, il commençait à faire sentir son influence sur le continent. Il entretenait une correspondance d'amitié avec plusieurs cours étrangères, et trois princes destinés à jouer de grands rôles dans les affaires de l'Europe furent élevés sous sa protection. Le premier était Haco, le plus jeune des fils de Harold Harfagre, roi puissant de la Norwége. Quand il envoya son fils à la cour d'Angleterre, il fit présent au roi d'un magnifique vaisseau, dont les voiles étaient de pourpre, l'éperon couvert de plaques d'or, et l'intérieur garni de boucliers dorés. A la mort de Harold, Éric, l'aîné des fils, monta sur le trône; mais bientôt sa cruauté lui fit perdre l'affection de ses sujets, et Athelstan envoya « son nourrisson » avec une flotte puissante pour le mettre en possession du sceptre. L'entreprise fut couronnée de succès : des missionnaires anglais, sous la protection du nouveau roi, propagèrent les doctrines de l'Évangile, et le règne d'Haco le Bon est encore célèbre dans les annales de la Norwége[1]. Alain de Bretagne fut le second pupille du roi d'Angleterre. Les donations charitables d'Éthelwulf, d'Alfred, d'Édouard aux églises de l'Armorique avaient fait naître de nombreuses relations entre les Anglais et les Bretons d'outre-mer, qui cependant se plaignaient encore, après quatre cents années, d'être bannis du pays de leurs pères[2]. Quand les Normands, sous la conduite de Rollon, dépeuplèrent la Bretagne, un grand nombre d'indigènes cherchèrent et obtinrent un asile sous la protection d'Athelstan. Parmi les fugitifs se trouvait Matheudoi, qui avait épousé la fille d'Alain le Grand et qui confia son fils enfant aux soins de son ami. Athelstan tint le jeune prince sur les fonts de baptême, surveilla son éducation et le renvoya à l'âge convenable dans sa patrie, avec les fugitifs qui vivaient encore et une troupe d'aventuriers anglais. Le jeune Alain se montra digne de son protecteur : il reconquit successivement les possessions de son aïeul; et après une longue suite d'actions éclatantes, il devint souverain de la Bretagne[3]. Le troisième des pupilles royaux d'Athelstan était son propre neveu. Sa sœur Edgive avait épousé Charles le Simple, roi de France, dont elle eut un fils nommé Louis, que son long exil en Angleterre fit surnommer d'Outre-mer. Trois ans après la naissance de ce fils, Charles avait été emprisonné par la trahison d'Herbert, comte de Vermandois; mais la reine s'échappa avec son enfant et fut tendrement accueillie par son père Édouard (923). Quand Athelstan parvint au trône, il ne se montra pas indifférent aux intérêts de sa sœur et de son neveu. En 926, les amis de Charles firent une tentative pour obtenir sa liberté, et, à leur demande, Louis fut envoyé en France; mais les efforts des royalistes furent promptement réprimés, et le jeune prince vint se remettre sous la protection de son oncle. Après treize ans d'exil, il recouvra le trône de ses pères. Athelstan avait contracté alliance avec le duc de Normandie, qui fut ainsi porté, après la mort de Rodolphe, successeur de Charles, à épouser les intérêts de Louis[4]. Une ambassade française, conduite par l'archevêque de Sens, vint réclamer le légitime descendant de Charlemagne (936). Ils jurèrent entre les mains d'Athelstan et d'Edgive qu'ils le mettraient immédiatement en possession de l'autorité royale; et Louis fit voile pour Boulogne avec un brillant cortége de thanes et de prélats anglo-saxons. Une députation de la noblesse française le reçut, le conduisit à Laon, et il fut couronné avec les solennités d'usage[5]. Mais il éprouva bientôt une vive opposition de la part des factieux qui avaient détrôné son père et que soutenait alors Othon de Germanie. Il sollicita, en conséquence, le secours de son oncle, dont la flotte ravagea impunément les terres de ses ennemis, le long des côtes de Flandre[6]. Quant à Edgive, elle tint un rang distingué dans les conseils et à la cour de son fils jusqu'au moment funeste où elle porta ses affections sur le comte de Meaux, fils de celui qui avait arraché le sceptre à son mari. A son

Flor., 693. Subactis ubique hostibus totius Britanniæ dominium obtinuit. Sim. Dun., 18.

[1] Maims., 28. Snorre, 121, 138, 160. Hafniæ, 1777. M. Turner a le mérite d'avoir appelé l'attention des écrivains sur les liaisons d'Athelstan et du roi de Norwége. Vol. II, 83, 91.

[2] In exulatu atque in captivitate in Francia commoramur. *Epist. Radbodi Dol. epis.*, Gale, III, 304.

[3] *Chron. Nannet.*, apud Bouquet, VII, 276. Gul. Gemet., III, 1.

[4] Hugo Floriac., *apud* Bouquet, VII, 319. *Idem*, 304. *Chron. Turon.*, IX.

[5] *Flodoardi Hist.*, IV, 26. *Chron. Viridun.*, apud Bouquet, VII, 290. *Chron. Osoran.*, VIII, 237.

[6] *Chron. Flodoard.*, VII, 193.

instigation, il l'enleve, en apparence, de force et l'épousa dès qu'ils furent arrivés dans un lieu qui leur parut sûr (951). Louis, indigné de la conduite de sa mère, poursuivit les fugitifs, fit Edgive prisonnière et la confia immédiatement aux soins de son épouse, la reine Herberge [1].

Outre Edgive et la femme du Northumbre Sightric, Athelstan avait sept autres sœurs, dont trois prirent le voile et quatre se marièrent aux plus puissants princes de l'Europe. En 926, Hugues le Grand, père du fondateur de la dynastie des Capets, demanda la main d'Éthilde. Il avait été l'un des ennemis les plus actifs de Charles le Simple; mais il s'était récemment déclaré en faveur du monarque captif, et il choisit pour son ambassadeur Adolphe de Flandre, cousin d'Athelstan. Dans une assemblée des witans à Abingdon, on exposa les présents nombreux et magnifiques qu'il envoyait, des parfums, des joyaux, des reliques, des chevaux, l'épée du grand Constantin et la lance de Charlemagne. Ce brillant étalage fit oublier ses anciens méfaits, et Éthilde devint l'épouse d'un noble français qui possédait la fortune et le pouvoir d'un roi sans en avoir le titre.

Après la bataille de Brunanburgh, l'empereur Henri l'Oiseleur désira donner pour femme à son fils Othon l'une des sœurs d'Athelstan. Le roi paraît avoir été très-flatté de cette demande, car, pour répondre au compliment, il envoya Édith et Adive en Allemagne, afin que le prétendant impérial pût faire son choix. Avant leur départ, les princesses reçurent du roi, des thanes et des prélats des présents, seul douaire qu'elles pussent apporter à leur futur époux. Le chancelier Turketul les conduisit jusqu'à Cologne : Othon préféra Édith; on donna sa sœur à un prince dont on n'a pas conservé le nom, mais qui possédait des domaines au milieu des Alpes. Il ne restait plus qu'Elgive, la plus jeune et la plus belle des filles d'Édouard. Elle accepta la main de Louis, prince d'Aquitaine [2].

L'année 940, Athelstan mourut, regretté de ses sujets et admiré des nations voisines. Il était de complexion délicate et de médiocre stature. Il avait des cheveux blonds, qu'il portait bouclés et entrelacés d'un fil d'or. Il conservait avec les plus hautes classes de la noblesse cette réserve qui convenait à la supériorité de son rang et se montrait accessible et plein d'affabilité envers les plus basses classes de ses sujets. Son père lui avait laissé des trésors considérables, mais sa libéralité les égalait, et le plus grand usage qu'il en fit fut d'en enrichir les autres. Il avait coutume de faire des présents de grande valeur à ses vassaux; le butin acquis dans ses expéditions militaires était toujours partagé entre ses compagnons; quant à sa munificence envers le clergé, elle est prouvée par le nombre des églises qu'il bâtit ou répara [1]. Nous ne devons point oublier sa charité : il rachetait annuellement, à ses propres dépens, un certain nombre de coupables qui avaient perdu leur liberté à cause de leurs crimes; et ses baillis avaient ordre, sous des peines très-sévères, d'entretenir un pauvre d'extraction anglaise par chaque possession de deux fermes [2]. Comme législateur, il s'occupait soigneusement à prévenir les querelles, à assurer l'impartiale administration de la justice et à conserver pur le titre de la monnaie du royaume. A cet effet, il convoqua des assemblées de witans à Greatly, Faversham, Exeter et Thundersfield; sous ses auspices, on forma des associations pour la protection des propriétés, et l'on créa des règlements relatifs à l'arrestation, au procès et au châtiment des malfaiteurs. La négligence dans l'exécution des lois était sévèrement punie. Un thane payait à la couronne une amende de soixante shillings; un magistrat supérieur était taxé à une double amende et perdait son emploi. Il désigna dans son testament l'abbaye de Malmsbury pour le lieu de sa sépulture : c'était là qu'il avait déposé les restes de ses cousins Ælfwin et Éthelwin, tués à Brunanburgh. On conduisit avec une pompe solennelle son corps à la même place : le convoi se composait d'une longue suite de prélats et de nobles, et l'on portait devant son cercueil tous les présents que par son testament il avait légués au monastère [3].

[1] Daniel, *Hist. de France*, ann. 9, 51. *Chron. Flodoardi*, VIII, 207. On peut voir dans Mabillon (*Analec.*, I, 427) l'épitaphe d'Edgive.

[2] Voyez pour ces mariages Éthelwerd, 473; Ingulf, 37, 38; Malmsbury, 25, 28; Westminster, 185, 186, et Osvitha, *de Gestis Odonis*, 161, 163.

[1] Toutes ces particularités sont mentionnées par son biographe contemporain. *Apud* Malm., 27.

[2] Chaque pauvre recevait par an un assortiment complet d'habits et par mois une mesure de farine, un quartier de porc ou un bélier de la valeur de quatre pennies, ou quatre sous d'argent. *Leg. sax.*, 56.

[3] Malm., 29.

EDMOND.

On a déjà parlé des guerres civiles qui avaient jadis désolé la Northumbrie; après l'extinction de ses rois indigènes, elle continua à offrir les mêmes scènes de meurtre et d'anarchie. Les chefs, en partie d'origine saxonne, en partie d'origine danoise, se ressemblaient tous de mœurs et de caractère; mais ils étaient ennemis les uns des autres et également peu scrupuleux en fait de trahison ou de violence s'ils pouvaient ainsi contribuer à leur agrandissement. Tous les rois de la mer trouvaient un asile assuré au milieu d'eux; et s'ils avaient assez d'ambition pour aspirer au trône, ils ne manquaient jamais d'hommes prêts à tirer l'épée pour leur cause. Tantôt un heureux aventurier parvenait à étendre son autorité sur toute la nation; tantôt deux ou même davantage se partageaient le pouvoir souverain. Mais ce n'était que l'ombre passagère de la royauté, et ils se succédaient rapidement au trône. Après un an ou deux, les uns périssaient par la trahison de leurs amis, les autres par le fer de leurs ennemis; il y en eut qui furent forcés d'abandonner la contrée et de retourner à leur profession de pirates; rarement l'un deux transmettait à ses enfants l'héritage de son autorité. La nécessité leur arrachait quelquefois la reconnaissance de la suzeraineté réclamée par les rois de Wessex; mais, dès que le danger s'éloignait, ils oubliaient leurs serments et reprenaient leur indépendance. Il paraît qu'on regardait comme de peu d'importance que ces princes fussent étrangers ou indigènes: l'orgueil des habitants était satisfait pourvu qu'ils ne s'abaissassent point à reconnaître les prétentions des Saxons du sud, dont la civilisation supérieure n'excitait que le mépris des barbares de la Northumbrie.

Depuis la bataille de Brunanburgh, la terreur qu'inspirait Athelstan tenait en respect ce peuple turbulent; mais à sa mort, il reprit son ancien caractère (940). On engagea Anlaff à tenter une troisième fois la fortune des armes; et quelques semaines après, l'Humber était couvert par une flotte nombreuse d'aventuriers étrangers. Le roi de la mer fondait son espoir sur la rapidité de ses opérations; et pénétrant aussitôt en Mercie, il s'empara de Tamworth. Edmond frère d'Athelstan, à peine âgé de dix-huit ans, venait d'être couronné à Kingston, et il se prépara promptement à résister à ses adversaires. Les opérations de cette campagne sont enveloppées de beaucoup d'obscurité. Les succès qui couronnèrent les premiers efforts d'Edmond paraissent avoir été balancés par une défaite subséquente; les pertes ainsi éprouvées par les deux princes les portèrent à écouter les conseils des archevêques Odon et Wolstan, qui travaillèrent à la pacification. La vanité de nos chroniqueurs a représenté la transaction qui suivit sous des couleurs partiales; mais les conditions du traité démontrent qu'Anlaff était vainqueur. Edmond céda en toute souveraineté aux Danois les provinces situées au nord du Watling-Street[1]*.

Le roi de la mer ne jouit pas longtemps de sa fortune. Il mourut l'année suivante (941), et Edmond saisit cette occasion pour recouvrer les domaines qu'il avait perdus. Ses mesures furent prises avec sagesse et exécutées avec vigueur. Les Cinq-Bourgs (comme on les nommait) de Derby, Leicester, Nottingham, Stamfort et Lincoln étaient depuis longtemps habités par les descendants des Danois, qui, bien qu'ils fissent profession d'obéissance aux monarques anglais, regardaient comme un devoir de favoriser les entreprises de leurs parents ou alliés. Ces villes formaient comme une chaîne de forteresses au travers de la Mercie, et elles étaient défendues par des garnisons ennemies. Le roi commença par les réduire successivement. Leurs habitants furent chassés et remplacés par des colons anglais[2]. Edmond marcha ensuite contre la Northumbrie. Cette contrée était déjà partagée entre deux princes, dont l'un s'appelait Anlaff, comme son prédécesseur; l'autre, nommé Reginald, prenait le titre de roi d'York. Ils se soumirent sans résister à la puissance d'Edmond, se reconnurent ses vassaux et embrassèrent la religion chrétienne (943). Le roi fut le parrain d'Anlaff

[1] Outre les chroniques imprimées, voyez-en une autre en MS., citée par M. Turner. Tib. B., 4. Westminster (187) ajoute aux conditions du traité que le survivant succéderait aux domaines de l'autre: il n'en est fait mention dans aucun autre écrivain.

* Le Watling-Street était un chemin tracé par les Romains et qui s'étendait depuis le nord du pays de Galles jusqu'à l'extrémité méridionale de Kent.

(*Note du traducteur.*)

[2] *Chron. sax.*, 114. Hunt., 203. Flor., 603.

et adopta Reginald comme son fils quand il reçut la confirmation. Mais à peine eut-il quitté le pays qu'ils prétendirent de nouveau à l'indépendance. Le châtiment suivit de près la perfidie (944). L'archevêque d'York et l'ealdorman de Mercie réunirent leurs forces et chassèrent les deux rebelles de la contrée[1].

(945.) Le sentiment de leur propre danger avait jusqu'ici engagé les Bretons de Cumbrie à secourir leurs voisins dans ces débats, afin de conserver leur indépendance. Ce fut contre eux qu'Edmond dirigea ensuite ses armes. Tous leurs efforts pour résister échouèrent : les deux fils de Dumnail, leur roi, tombèrent entre les mains du conquérant, qui les condamna à perdre la vue; et leurs possessions furent données à Malcolm, roi d'Écosse, sous la condition qu'il se reconnaîtrait vassal de la couronne d'Angleterre et qu'il s'unirait à Edmond pour s'opposer aux tentatives des pirates[2].

Le règne d'Edmond ne dura que six années. Il célébrait à Pucklekirk, dans le Glocestershire, la fête de saint Augustin, l'apôtre des Saxons, quand il aperçut Leof, un infâme proscrit, qui entrait dans la salle. Cet homme avait été banni pour ses crimes quelques années avant; il eut alors l'audace de s'asseoir au banquet royal et de faire résistance lorsque l'échanson lui ordonna de se retirer. La colère entraîna vers lui Edmond, qui reçut une blessure à la poitrine, d'un poignard que Leof tenait caché sous ses habits. Le roi expira sur-le-champ. L'assassin fut mis en pièces par les serviteurs du roi[3].

Edmond avait épousé Elfgive, princesse d'une vertu exemplaire, dont nos anciens écrivains ont célébré la charité. Elle mettait tous ses soins à soulager les pauvres et à racheter la liberté des esclaves. Elle donna au roi deux fils, Edwey et Edgar, dont l'aîné ne pouvait avoir alors plus de neuf ans. Leur enfance les rendait incapables de prendre les rênes du gouvernement; et dans une assemblée de prélats, de thanes et de princes vassaux du pays de Galles, leur oncle Edred, le seul fils encore vivant d'Édouard, fut élu roi. Pour me servir du langage ampoulé d'une charte donnée à cette occasion, il fut « élevé, à Kinston, au « gouvernement quadripartite des Anglo-« Saxons, des Northumbres, des païens et des « Bretons[1]. »

[1] Æthelw., 482. Flor., 604. Huni., 203.

[2] Ut sibi terrâ et mari fidelis esset. Lel. Col., II, 399. Sim., 156. Huni., 203. Flor., 604. Son *mydwirtho*, ou aide à la guerre, *Chron. sax.*, 115. Ut aquilonares Angliæ partes terrâ marique ab hostium adventantium incursione tueretur. West., 188. Fordun (IV, 24) assure que, selon le traité signé par les deux rois, l'héritier de la couronne d'Écosse devait toujours tenir le Cumberland de la couronne d'Angleterre. Le lieu où Dumnail fut défait est encore marqué par un monceau de pierres à neuf milles environ de Keswick, sur la route d'Ambleside. West., 82.

[3] Malm., 30. West., 188. Dans presque toutes les chartes, il s'appelle *rex Anglorum*.

EDRED.

Le règne d'Edred est marqué par la conquête définitive de la Northumbrie (946). A peine couronné, il marcha contre cette contrée et reçut d'abord les serments de fidélité des indigènes, ensuite ceux des Écossais et enfin ceux des Cumbriens[2]. Mais la soumission des Northumbres ne dura qu'autant qu'ils furent intimidés par sa présence : aussitôt après son départ, l'on chassa ses officiers et l'on brava son autorité. Éric, exilé de la Norwége par son frère Haco, parcourait l'Océan en pirate depuis quelques années; il prit terre sur les côtes et fut immédiatement salué du nom de roi. Cette nouvelle excita l'indignation d'Edred. Son premier soin fut de s'assurer de l'importante cité d'York; dans cette vue, il envoya son chancelier Turketul vers l'archevêque Wolstan, pour raffermir la fidélité un peu douteuse de ce prélat, dont l'influence était sans bornes au milieu de ses compatriotes. Le roi entra peu après dans la Northumbrie, à la tête des gens du Wessex et de Mercie, et ravagea cette contrée pour la punir de sa perfidie et de sa rébellion. Mais tandis qu'il ramenait son armée chargée de pillage et ne soupçonnant aucun danger, une troupe choisie de volontaires se fit ouvrir dans la nuit les portes de la ville d'York, et, suivant sa marche en silence, surprit une division de l'armée, qu'elle détruisit (950). Le roi reprit son œuvre de dévastation afin de venger cet échec; mais on

[1] Bédo de Smith., app., 772. Elfgive mourut avant son mari. Æthelw., 482.

[2] Flor., 604. Westm., 189. « Les Écossais lui firent le serment de vouloir eux-mêmes ce qu'il pourrait vouloir. » *Chron. sax.*, 115. Cui Northumbri subjiciuntur cuncti, necnon Scoti jusjuranda confirmant, immutabilemque fidem. Æthelw., 483.

apaisa son ressentiment par des présents, des prières et des soumissions; et il revint en triomphe à Londres avec une longue suite de captifs. Éric se serait peut-être maintenu dans ce pays s'il n'eût été contrarié par un nouveau compétiteur, Anlaff, un des princes qui sous le dernier règne avaient échappé au glaive d'Edmond. Les deux rivaux s'attaquèrent avec toutes leurs forces: Anlaff fut victorieux; et le Norwégien, son fils et son frère, trahis par Osulf, périrent, dans les déserts de Stane-Moor, sous l'épée de Macco, fils d'Anlaff [1].

(952.) Ce fut le dernier effort des Northumbres pour recouvrer leur indépendance. Edred revint avec une nombreuse armée et traversa la contrée sans opposition. De grands et fertiles districts furent dévastés : l'archevêque, dont la conduite avait été équivoque, fut enfermé pour un an dans le château de Whitby; les principaux nobles furent enlevés à leurs vassaux et emmenés captifs par le roi; on divisa toute la province, comme le reste de l'Angleterre, en comtés, districts et cantons; et l'on en confia le gouvernement à des officiers désignés par le roi, sous la surintendance d'Osulf, qui prit le titre de comte de Northumberland [2].

Edred était affligé d'une maladie longue et douloureuse [3]; et la majeure partie de l'éclat de son règne doit être attribuée aux conseils de ses ministres favoris, le chancelier Turketul et Dunstan, abbé de Glastonbury. Turketul était un ecclésiastique d'extraction royale, fils aîné d'Éthelwerd et petit-fils d'Alfred. Il avait refusé les hautes dignités de l'Église; mais il accepta et conserva l'office de chancelier sous ses cousins Athelstan, Edmond et Edred. Ses vertus et son habileté méritèrent l'approbation du prince et les applaudissements du peuple. Il tenait la première place dans les conseils du roi. Les charges les plus importantes, ecclésiastiques ou civiles, ne se conféraient que sur ses avis; et le souverain lui demandait même de l'accompagner dans toutes ses expéditions militaires. On connaît déjà la grande part qu'il prit à la bataille de Brunanburgh [1]. Quand Edred l'envoya vers l'archevêque Wolstan, le hasard fit que la route qu'il avait prise le conduisit près des ruines de Croyland, misérable asile de trois moines qui avaient survécu aux cruautés des Danois. Turketul fut vivement touché de la piété et de la résignation de ces vieux anachorètes. Il éprouva le désir secret d'entrer dans leur société et de rendre au monastère son ancienne splendeur. A son retour, il en sollicita la permission, qui lui fut plusieurs fois refusée par son souverain. Il l'obtint à la fin. Le crieur public annonça aux citoyens de Londres que le chancelier, avant de quitter sa charge, était jaloux d'acquitter toutes ses dettes et qu'il désirait faire triple réparation à tous ceux qu'il avait pu offenser. Quand il eut satisfait à toutes les demandes, il donna au roi cinquante-quatre de ses manoirs, héritage qu'il avait reçu de son père, et il en réserva six pour l'usage de son monastère. Il fit profession à Croyland, reçut d'Edred son investiture, fut béni par l'évêque de Dorchester, et, le jour suivant, de l'avis des gens de lois, il résigna l'abbaye et ses dépendances dans les mains du souverain. Toutes les terres qui avaient jadis appartenu à ce monastère avaient été saisies, dans la guerre contre les Danois, par Burhred, roi de Mercie, qui en avait annexé une partie à sa couronne et partagé le reste entre les thanes de sa cour. Les premières lui furent rendues gracieusement par la piété d'Edred; Turketul racheta les autres manoirs des mains de leurs possesseurs actuels. A la suivante assemblée des witans, le roi lui fit une nouvelle concession du tout, avec les droits les plus étendus, en exceptant seulement celui d'asile, qu'il refusa comme une violation de toute équité et un encouragement au crime. Depuis cette époque, il remplit avec exactitude, durant vingt-sept années, les fonctions et les devoirs d'abbé. Le zèle du maître fut récompensé par le progrès des disciples; et, à sa mort, en 975, les moines de Croyland

[1] Ingulf, 30, 41. West., 189. Matt., 148.

[2] Ingulf, 41. Sim., 156. Wallingf., 541.

[3] Malm., 30. Il fut longtemps sans pouvoir prendre de nourriture solide (*Vit. S. Dun.*, in *Act. SS.*, page 353), circonstance très-malheureuse pour un roi anglo-saxon, qui, selon l'opinion générale, devait l'emporter sur tous, dans les plaisirs de la table comme dans les dangers de la bataille.

[1] Ingulf remarque (p. 37) que, quoiqu'il conduisît lui-même les troupes au combat, il refusait de faire usage d'aucune arme, parce que les canons défendaient aux ecclésiastiques l'effusion du sang. Cependant on pensait, dans ce siècle, que les guerres entreprises pour défendre la patrie contre les invasions des païens devaient faire exception. *Ibid.*

formaient une communauté nombreuse et édifiante [1].

L'abbé de Glastonbury, Dunstan, l'autre favori d'Edred, tient une place disproportionnée dans les ouvrages des historiens modernes. Athelm, archevêque de Canterbury, et Elphege, évêque de Winchester, dont il était proche parent, l'avaient introduit à la cour d'Athelstan comme aspirant à la faveur royale. Mais la jalousie de ses rivaux et les réflexions que lui suggéra une maladie dangereuse détournèrent la pensée du jeune thane de l'amour des biens de ce monde et reportèrent ses pensées vers l'état monastique. Il reçut l'ordre de prêtrise et desservit durant plusieurs années l'église de Glastonbury. Son zèle, son désintéressement, ses charités le firent remarquer du public. Turketul le recommanda à la faveur d'Edmond, qui lui fit présent de Glastonbury et de ses domaines. Edred ne respecta pas moins Dunstan que ne l'avait fait son prédécesseur. Le nouveau roi lui confia la direction de sa conscience, déposa dans ses mains ses trésors et les titres de ses propriétés, et le pressa vivement d'accepter l'évêché vacant de Winchester. Il refusa cette élévation ; et tandis qu'il s'occupait obscurément du gouvernement de son monastère, il perdit inopinément son ami et son bienfaiteur (955). Le roi, dont la santé était affaiblie par de fréquents retours de sa maladie, expira dans la dixième année de son règne et fut inhumé à Winchester [2].

CHAPITRE V.

ANGLO-SAXONS.

Régnes d'Edwy, — d'Edgar, — d'Édouard le Martyr, — d'Éthelred — et d'Edmond, surnommé Côte-de-Fer.

EDWY.

(955.) A l'avénement d'Edred, ses neveux Edwy et Edgar avaient été négligés à cause de leur grande jeunesse ; mais à sa mort, l'aîné de ces deux frères fut unanimement élu roi par les witans et prit immédiatement possession de l'autorité royale [1].

Le jeune prince s'était malheureusement pénétré de l'idée que la couronne lui revenait de droit dès le moment de la mort de son père. En conséquence, durant la vie d'Edred, il ne le regarda que comme un usurpateur; et, après sa mort, il traita les amis de ce prince comme ses ennemis personnels [2]. Ils furent éloignés des conseils royaux ; et cette cause originaire de mécontentement s'accrut encore par la conduite de leurs successeurs. En flattant les passions du roi, les nouveaux favoris obtinrent de l'ascendant sur son esprit ; et en élevant leurs familles aux dépens des autres, ils diminuèrent et enfin détruisirent sa popularité. Tous les ordres de l'État éprouvèrent des injustices ou reçurent des outrages ; les parents d'Edwin furent chassés de la cour ; quelques-uns des thanes les plus puissants furent violemment privés de leurs domaines ; on retira aux églises les concessions qui leur avaient été faites ; et toute la nation fut mise en fermentation par de nouvelles et énormes exactions [3]. Mais ce qui provoqua le plus vivement la censure publique, ce fut le traitement que reçut Edgive, la grand'mère du roi. Cette princesse, respectable par son âge et ses vertus, fut, sous quelque prétexte que nous ignorons, dépouillée de ses richesses et de son patrimoine, et réduite à vivre dans l'indigence et l'isolement [4].

[1] Voyez Ingulf, 25, 30, 41, 52. On ne peut douter que les copistes n'aient mis des interpolations dans l'ouvrage d'Ingulf, et ceci infirme souvent son autorité; mais presque tout ce qu'il raconte sur la descendance royale, les richesses, les donations de Turketul est confirmé par Orderic, p. 340.

Angl. Sac., II, 90-104. Malm., 30.

[1] On doit remarquer que nos anciens écrivains parlent presque toujours de nos rois comme étant élus. L'aïeule d'Edwy dit dans sa charte (Lye, app., IV): « Il fut choisi, *gecoren*. » Le biographe contemporain de Dunstan (*apud* Boll., IV, Mai, 344) dit : « Ab universis Anglorum principibus communi electione. » Il insinue aussi que le Wessex et la Mercie n'avaient pas encore été réunis en un seul royaume. « Ut in utrâque plebe regum numeros nominaque suppleret electus. » P. 353.

[2] Wallingford, 541, 542. Aucun ancien écrivain ne parle de l'âge qu'avait Edwy à son avénement. Les circonstances concourent à prouver qu'il avait certainement seize ans et peut-être dix-huit.

[3] Osbern, 101. Undè quid mali succreverit, quem infamis fama populorum aures et ora repleverit, *facile est et me tacente videre*. Ipse namque possessiones quorumcumque diripere, hos et illos exhæreditare, majores natu proscribere, totumque regnum innumeris oppressionibus conturbare festinavit. Eadmer, *Vit. S. Dunst.*, apud Surium, p. 236. Col. Agrip., 1618. J'ai cité ce passage d'Eadmer, qu'il paraît évidemment avoir copié sur un auteur contemporain, parce que ceci a été omis dans les extraits publiés par Wharton *in Ang. Sac.*, tom. II.

[4] Osb., 101. Accessit his malis ejus nimis detestabile

Tandis qu'Edwy, par ces actes tyranniques, s'aliénait l'affection de ses sujets, il se rendait méprisable par l'immoralité de sa vie privée. Ardent à la poursuite du plaisir, sans égard pour la décence publique, il s'abandonnait aux jouissances les plus honteuses. Les termes dans lesquels nos anciens écrivains s'accordent à décrire et à réprouver sa conduite ne sauraient être mis sous les yeux du lecteur [1]; mais il est à propos d'expliquer ici quelle fut la nature réelle de sa liaison avec Éthelgive. Ce sujet est peu important en lui-même; mais il prend quelque intérêt à cause des embellissements qu'il doit à l'imagination des historiens modernes.

Éthelgive était de haute extraction. Elle avait conçu le dessein de parvenir à la dignité de reine ou de l'assurer à sa fille [2]. Dans la vue de captiver l'affection d'Edwy, l'une ou l'autre était constamment sa compagne; et si nous devons ajouter foi aux récits scandaleux de cette époque, aucune d'elles n'hésita à sacrifier son honneur à l'espoir de parvenir au but de leur ambition. Le couronnement du roi avait été fixé par le witan à une époque assez éloignée. Dès que la cérémonie fut terminée, Edwy, les thanes et les prélats se rendirent au banquet d'usage en ces grandes occasions; mais, après un court repas, le roi quitta son siége, sortit du salon et se rendit auprès d'Éthelgive et de sa fille. Les membres du witan regardèrent son départ comme une insulte; et, après une courte délibération, ils résolurent d'envoyer, au nom de toute l'assemblée, Kinsey, évêque de Lichfield, et l'abbé de Glastonbury, afin de ramener le roi, en ordonnant à Éthelgive de quitter la cour sous peine de mort. Les deux députés trouvèrent Edwy dans la situation la plus inconvenante, replacèrent la couronne sur sa tête et le reconduisirent ainsi dans la salle du trône. Avant qu'ils eussent quitté son appartement, Éthelgive menaça Dunstan de tout le poids de sa colère [3].

L'influence exercée jadis par cet ecclésiastique avait cessé avec le règne d'Edred. Aux yeux d'Edwy, avoir été honoré de l'amitié de son oncle était déjà un crime capital; mais, par une offense plus honorable encore pour lui, Dunstan s'était attiré l'inimitié du prodigue et voluptueux jeune homme. Comme trésorier d'Edred et son exécuteur testamentaire, il avait souvent désappointé la rapacité du prince [4]; et en cherchant à réprimer la licence de sa conduite, il avait depuis longtemps blessé et irrité son orgueil [5]. A un esprit ainsi prévenu la dernière démarche de Dunstan devait paraître une injure impardonnable; et Éthelgive, pour accomplir sa menace, n'eut pas tant à stimuler qu'à diriger la vengeance de son royal amant contre un homme qu'il supposait son ennemi et qui était pour lui un censeur importun. Muni de la permission du roi, un parti de gens armés se rendit à Glastonbury pour saisir la propriété de Dunstan et le chasser de son monastère. Plusieurs thanes lui offrirent un asile dans leurs habitations; mais leur générosité les exposait au ressentiment d'Edwy : l'abbé ne voulut pas envelopper ses amis dans sa ruine; il prit le parti de se soumettre à son sort et de s'exiler. Il n'était encore qu'à trois milles du rivage lorsque les satellites d'Éthelgive arrivèrent avec l'ordre, dit-on, de le priver de la vue. Il poursuivit son voyage, débarqua en Flandre et fut honorablement reçu par le comte Arnulf, qui lui désigna pour sa résidence le monastère de Saint-Pierre, à Gand [6].

Il paraît que, peu de temps après, Edwy se

mslum. Matrem quippè, totius Angliæ nobilitatricem, ecclesiarum consolatricem, et sustentatricem oppressorum — in immensum afflixit, et vastatis rebus ad eam pertinentibus, ab eo statu, in quo esse solebat, sævus at crudelis dejecit. Ead., *ibid.* Atavam suam prædari præcepit. MS. Cleop., 78. « Quand Edred mourut, Edgive fut dépouillée de toutes ses possessions, » telles sont les paroles expresses de sa charta originale. Lye, app., IV.— Je prends les mots *diripere, vastare, prædare*, pour exprimer l'espèce de vengeance sommaire que certains individus exerçaient fréquemment envers leurs ennemis, et les rois envers de puissants criminels, en envoyant des corps d'hommes armés pour enlever leurs troupeaux et piller leurs maisons et leurs terres.

[1] Regiam obscœnis operibus dignitatem deshonestabat. Ead., 192. Libidine ardens, sine intermissione æstuabat ad coitum. Osb., 104. Expugnator alienæ pudicitiæ, suæ negligens, vagâ fractus libidine. Senatus, *in Vit. S. Oswaldi*, MS. dans la bibliothèque de Durham.

[2] Cum adultâ filiâ. MS. Cleop, 76. Filiam adultam. Eadmer, *apud* Surium, p. 237. On ne doit pas conclure de ceci qu'Éthelgive fût fort âgée. La loi déclarait les femmes adultes à douze ans. Wilk., *Con.*, I, p. 120, XXVII.

[1] Voyez la note A, à la fin du vol.

[2] Wallingford, 542. Osb., 182.

[3] Osb., 104.

[4] Voyez la note A, à la fin du vol.

maria. On devait espérer que cet événement mettrait un terme aux liaisons qui l'unissaient à sa maîtresse. Nous ne savons si Éthelgive, dans cette circonstance, fut remise aux soins de ses parents ou à ceux de son mari; mais il est certain que le roi, entraîné par sa passion ou touché de ses sollicitations, l'enleva de force et la plaça dans une des fermes royales [1]. L'archevêque Odon entreprit de réprimer ce scandale en lui infligeant la punition dont les lois frappaient les femmes qui vivaient en concubinage [2]. Accompagné de ses serviteurs, il se rendit au lieu qu'habitait Éthelgive, l'arrêta sans doute en l'absence de son amant, la conduisit au rivage et l'embarqua sur un vaisseau qui la transporta en Irlande. De retour à la cour, il visita Edwy et tâcha, en termes respectueux et pleins d'affection, de justifier sa conduite et de calmer l'exaspération du jeune prince [3].

Malgré ses erreurs, les West-Saxons restaient attachés à Edwy comme au descendant d'une longue suite de rois, comme au représentant direct du fondateur de leur monarchie. Mais les autres nations saxonnes ne le regardaient que comme un étranger, chef d'une famille qui leur avait été imposée par les revers de la guerre. Dans la seconde ou la troisième année de son règne, les Merciens s'affranchirent de son autorité. Edwy ne subit point lâchement cet outrage; mais ses forces, inférieures à celles des insurgés, ne lui laissèrent que la ressource de se retirer précipitamment dans le Wessex. Éthelgive, revenue d'Irlande, l'accompagnait dans sa fuite. A Glocester, elle tomba dans les mains de ceux qui les poursuivaient. Ils lui coupèrent les jarrets à coups d'épée, châtiment cruel, mais en usage dans ce siècle; et après avoir souffert des douleurs affreuses pendant quelques jours, elle expira [4].

La guerre continua avec plus de fureur que de succès; et les deux rives de la Tamise furent alternativement ravagées par des bandes de maraudeurs. Edgar, frère du roi, fut élu pour occuper les trônes réunis de Mercie et de Northumbrie [5].

[1] Quam et rapuit. *Vit. S. Oswaldi*, MS. Nero E., I.

[2] Edouard, aïeul d'Edwy, avait décrété : Si l'on trouve une courtisane en quelque lieu que ce soit, il faut la chasser du royaume. *Leg. sax.*, 58.

[3] Voyez la note A.

[4] Pour la mort d'Éthelgive, voyez la note A.

[5] Eligere sibi Eadgardum in regem. MS. Cleop., 78.

Edwy, après une courte résistance, se voyant dans l'impossibilité d'expulser le nouveau roi, consentit à le reconnaître; et une assemblée générale de la nation désigna unanimement la Tamise comme la limite de leurs domaines respectifs. On rapporte qu'après ce démembrement, le roi réforma sa conduite et s'étudia à recouvrer l'affection de ses sujets; mais sa mort, qui arriva l'année suivante (959), anéantit ces nouvelles espérances. Un écrivain dit qu'il fut assassiné [1]; d'autres le font mourir de langueur et de regret d'avoir perdu ses provinces du Nord [2]; tous décrivent sa mort comme misérable et prématurée. Les grâces de sa personne le faisaient nommer ordinairement le bel Edwy [3].

EDGAR.

Edgar était encore au berceau quand il perdit sa mère Elfgive. Son père le confia aux soins d'Alfwene, épouse d'Athelstan, ealdorman de l'Est-Anglie, que son extraction royale et l'étendue de son autorité avaient fait surnommer le *demi-roi*. Le jeune prince fut élevé avec leurs enfants; et il dut probablement à cette famille son élévation au trône de Mercie, qu'il enleva à son frère Edwy. Athelstan, peu avant sa mort, entra au monastère de Glastonbury : ses quatre fils, Éthelwold, Alfwold, Athelsin et Ailwin, continuèrent longtemps à être les conseillers favoris d'Edgar [4].

Une des premières mesures du nouveau roi, ou plutôt de ses ministres (car il n'avait encore que quatorze ans), fut de rappeler de son exil l'abbé de Glastonbury. Il ne recouvra point ses possessions, qui faisaient partie des domaines d'Edwy, mais on lui donna à la cour une position honorable près de la personne d'Edgar. Quand le witan s'assembla, il ouvrit

[1] MS. Nero, A. 6, cité par M. Turner, p. 163.

[2] Ingulf, 41. Malm., 30. Caradoc, 56.

[3] Étheiwerd, 483.

[4] *Hist. Rames.*, 387, 393. Il est singulier que les historiens modernes attribuent la révolte des provinces du Nord et l'élévation d'Edgar aux intrigues des moines et de l'archevêque Odon. Cette accusation n'est fondée sur aucune autorité et elle est en opposition directe avec les faits; car l'archevêque et les moines, qui avaient beaucoup souffert du despotisme d'Edwy, continuèrent à lui être fidèles. Tous les anciens écrivains louent l'insurrection aux Merciens, aux Est-Angles et aux Northumbres, chez lesquels il n'existait alors aucun monastère.

la session par un discours qui excita l'admiration de ses auditeurs. Il reçut, à leur requête unanime, la consécration épiscopale, et, à la mort de l'évêque de Worcester, il fut désigné pour succéder à ce prélat. L'année suivante, le siége de Londres devint vacant, et il accepta, non sans regret, l'administration de ce diocèse [1].

A la mort d'Edwy, les thanes du Wessex offrirent son trône à Edgar (959), et les deux royaumes se trouvèrent de nouveau réunis sous un même monarque. On annula solennellement alors les actes tyranniques du dernier gouvernement. Edgive, veuve d'Édouard, rentra dans son patrimoine, Dunstan fut rétabli dans ses possessions de Glastonbury et d'Abingdon, et l'on donna des indemnités considérables à tous les thanes qui avaient souffert de la passion ou du ressentiment d'Edwy [2]. Une des dernières actions de ce prince avait été de nommer Byrhtelm, évêque de Sherburn, au siége métropolitain de Canterbury. Peut-être les ministres d'Edgar ne voulurent-ils point voir le favori de son frère à la tête de l'Église d'Angleterre; il est certain que, dans l'assemblée du witan, sa faiblesse fut alléguée comme une preuve d'incapacité, et que Byrhtelm retourna avec honte à l'Église dont il était sorti. Dunstan, élu à sa place, partit pour Rome et reçut le pallium du pape Jean XII. Il résigna l'évêché de Londres en faveur d'Ælfstan, et celui de Worcester en faveur d'Oswald, neveu d'Odon [3].

Edgar a reçu de la postérité le surnom de *Pacifique*. Durant les seize années de son règne, jamais des ennemis domestiques ou étrangers ne l'obligèrent à tirer l'épée. Cette circonstance paraîtra plus remarquable si l'on considère le sort des rois qui le précèdent ou qui le suivent. Ses prédécesseurs, dans le long espace de cent cinquante ans, jouirent à peine de quelque intervalle de repos, au milieu des invasions si souvent répétées et quelquefois si formidables des hommes du Nord. Son fils fut emmené par eux en Normandie; son petit-fils se vit forcé de partager son trône avec un prince étranger, et ses descendants au troisième degré vécurent dans l'exil, tandis qu'une race de souverains danois portait le sceptre de l'Angleterre. Ce long intervalle de tranquillité, bonheur particulier à Edgar, fut le fruit de la prudente politique de son oncle Edred, de sa propre bonne fortune et de la vigueur de ses conseils.

La population de la Northumbrie se composait en grande partie de Danois ou de descendants de Danois. Leur animosité contre leurs voisins méridionaux et leur attachement à leurs parents les engageaient fréquemment à appeler et toujours à soutenir les envahisseurs. Ils avaient été, il est vrai, complétement soumis par Edred; mais il est probable que leur soumission n'eût été que temporaire si les circonstances n'eussent attaché leurs intérêts à la prospérité du nouveau roi. Edgar avait été élevé chez les Danois de l'Est-Anglie; les Northumbres s'étaient joints à ce peuple et aux Merciens pour le porter au trône, et ils le respectaient non-seulement comme un roi qu'ils avaient choisi pour eux-mêmes, mais qu'ils avaient imposé au royaume ennemi de Wessex. Soit reconnaissance, soit politique, il eut pour eux, en toute occasion, les égards les plus marqués, et la seule tache que les historiens du Sud aient découverte dans son caractère est, suivant eux, sa partialité pour les mœurs et son zèle pour la prospérité de ses sujets danois (966) [1]. Il paraît cependant qu'il surveillait attentivement leur conduite; et, à la mort d'Osulf, leur premier earl, ou comte, ses craintes l'engagèrent à affaiblir la puissance des Northumbres en divisant la contrée en deux earldoms, ou comtés : le premier, qui s'étendait de l'Humber à la Tees, il le donna à Oslac; et l'autre, qui comprenait toutes les terres au nord de cette rivière, fut remis à Eadulf [2]. Peu de jours après ce partage, le witan s'assembla à York; et Edgar y parla dans des termes aussi convenables à sa dignité que flatteurs pour la vanité d'un peuple orgueil-

[1] MS. Cleop., p. 78, 79. Osbern, p. 107. Wallingford, p. 544.

[2] MS. Cleop., 79.

[3] MS. Cleop., 79. Osb., 109. Wharton (*Ang. Sac.*, ii, 107, not.) avance, sur la parole d'Osbern (p. 110), que Dunstan possédait Rochester et Canterbury : c'est une erreur. Osbern dit le contraire, ainsi qu'Eadmer, p. 214.

[1] *Chron. sax.*, 116. In hoc tamen peccabat, quod paganos eos, qui in hâc patriâ sub eo degebant, nimis firmavit, et extraneos huc adductos plus æquo diligens valdè corroboravit. Hunt., 204.

[2] Wallingf., 544. Hored., 243. Cet auteur dit que la Tyne divisait les deux comtés.

leux. « Ma volonté, dit le roi, est que, dans tout ce qui concerne l'ordre temporel, les Danois se choisissent eux-mêmes les lois qui leur sembleront les meilleures, et que les Anglais se conforment aux statuts que moi et mes conseillers avons ajoutés aux anciens règlements. Mais il est une chose que je désire rendre commune à tous mes sujets, Anglais, Danois et Bretons, dans toutes les parties de mon empire : c'est que le riche et le pauvre jouissent en paix de ce qu'ils ont légitimement acquis, et qu'aucun larron ne puisse trouver un lieu quelconque pour y déposer ce qu'il aurait dérobé.» Après quelques réglements sur ce sujet, il ajouta : « Je le dis de nouveau, ma volonté est que les Danois se choisissent eux-mêmes les meilleures lois qu'ils pourront. Je vous ai accordé ce droit, et je continuerai à vous l'accorder aussi longtemps que je vivrai, à cause de la fidélité que vous m'avez toujours montrée. Parmi les Anglais, moi et mes witans nous avons établi des amendes proportionnées aux fautes diverses; et mon désir est que vous imitiez ceci avec discrétion et pour me satisfaire. Que le comte Oslac et tous les gens de guerre de ce comté y soient les exécuteurs de cette volonté; et que des copies soient faites et envoyées aux ealdormen Ælfere et Ægilwin [1], afin qu'elle parvienne à la connaissance de tous, le riche comme le pauvre. Tant que je vivrai, vous trouverez en moi un maître loyal et bienveillant pour tous ceux qui se conformeront aux lois et à mes ordres [2]. »

Mais Edgar, pour assurer la tranquillité de ses États, ne s'en rapportait pas uniquement à la fidélité des Northumbres. Chaque année, vers le commencement de l'été, lorsque les rois de la mer sortaient des ports pour chercher des aventures, il donnait des ordres afin de rassembler le ship-fird, ou expédition navale. Une flotte de trois cent soixante voiles, divisée en trois escadres, était stationnée sur les trois côtes de l'île; et le roi, s'embarquant successivement sur chacune d'elles, faisait par mer le tour de ses États. Cette démonstration annuelle de ses forces intimida les chefs du Nord; ils conduisirent leurs pirates sur d'autres rivages qui les attiraient également par l'espoir du pillage et qui les effrayaient moins par la probabilité de la résistance [1].

Fier de sa grandeur, Edgar prit les titres les plus pompeux. Il s'appela roi des Anglais et de toutes les nations qui existaient aux environs, monarque d'Albion et de tous les rois des îles [2]. Il est certain que les princes écossais et bretons se reconnurent ses vassaux [3]; et si l'on en croit une de ses chartes, toutes les îles situées entre la Bretagne et la Norwége, la ville de Dublin et la plus grande partie de l'Irlande s'étaient soumises à son autorité [4]. Au lieu du tribut que ses prédécesseurs avaient imposé aux Welsh, ou Gallois, il exigea un présent annuel de trois cents têtes de loup; et cet expédient eut tant de succès qu'en quatre années la race de ces animaux féroces fut complètement détruite [5]. A l'invitation d'Alfsi, évêque de Durham, et des deux comtes de Northumbrie, Kenneth, roi d'Écosse, vint visiter Edgar à Londres. Il reçut du monarque anglais des présents considérables en soieries, bijoux, pierres précieuses, et de plus, cent onces d'or pur; mais son voyage avait pour principal objet de solliciter comme faveur ou de réclamer comme un droit la cession de la province de Lothian. Elle appartenait autrefois aux rois northumbres, qui avaient poussé leurs conquêtes et leurs colonies jusqu'au détroit du Forth [6]; mais la proximité des Écossais l'exposait à de fréquentes incursions, et son éloignement du siége actuel du gouvernement la rendait improductive pour le trésor royal. Edgar renvoya l'affaire à ses ministres, qui, déterminés par la pauvreté et l'éloignement de cette province, décidèrent en faveur de Kenneth. Le Lothian fut transféré à la couronne d'Écosse à condition qu'il serait permis à ses

[1] *Leg. sax.*, 80. 82. Ælfere était ealdorman des Danois du nord de la Mercie; Ægilwin, ou Aylwin, de ceux de l'Est-Anglie.

[2] Textuellement, « *qui garderont ma paix.* » Violer la paix du roi était, comme on sait, contrevenir à ses lois et à ses ordonnances.

(*Note du traducteur.*)

[1] Malm., 33. Sim., 160. Mailros, 150. Ces écrivains portent le nombre des navires à trois mille six cents. Ce nombre me paraissant énorme, j'en ai retranché un chiffre.

[2] Ing., 42, 46, 47. Béd., app., 776.

[3] Hunt., 204. Sim., 159. West., 192.

[4] Dugdale, I, 140.

[5] Malm., 32. Carad., 56.

[6] Bède, en parlant d'Abercorn, dit : « In monasterio Æbbercurnig, posito quidem in regione Anglorum, sed in vicinia freti, quod Anglorum terras Pictorumque disterminat. » Bède, IV, 26.

habitants de garder leur langage, leurs lois et leurs coutumes [1]; et le prince écossais reçut en outre la concession de douze manoirs situés dans différentes provinces de l'Angleterre.

Edgar, dans l'administration intérieure de ses États, a laissé des exemples dignes d'être imités par les autres rois. Il consacrait communément les mois d'hiver à voyager dans les divers comtés, réformant partout les abus, s'informant de la conduite des magistrats, écoutant les plaintes de ses sujets. Il s'attachait surtout à ce que le pauvre obtînt la même justice que le riche. Par son autorité les querelles de famille à famille cessèrent et l'on fut obligé de se soumettre à la décision des tribunaux légalement institués. Il rendit à la monnaie son poids et sa pureté; il condamna à l'exil les malfaiteurs convaincus de grands crimes, et détruisit presque entièrement le vol par l'activité qu'il fit mettre dans les poursuites dirigées contre les coupables et par les entraves qu'il opposa au transfert des objets dérobés [2]. Les habitants de Thanet s'étaient depuis longtemps abandonnés à la piraterie. En 969, ils pillèrent plusieurs navires marchands qui se rendaient à York; mais l'ealdorman de Kent, par l'ordre du roi, se transporta immédiatement dans cette île, ravagea les terres et fit pendre les plus coupables. C'est un de ces exemples d'exécution militaire que, dans ce siècle, l'état où se trouvait la société et l'imperfection des formes judiciaires pouvaient quelquefois rendre presque indispensables [3].

La tranquillité du règne d'Edgar, sa suprématie incontestée sur les princes voisins, son attention au bien-être de son peuple ont illustré sa mémoire. La réformation de l'Église, entreprise par les prélats et effectuée à l'aide de son autorité, quoiqu'elle ait reçu l'adhésion de ses contemporains, a été frappée d'une censure imméritée par les écrivains modernes. L'invasion danoise avait brisé les liens de la discipline ecclésiastique et dissous la plupart des établissements monastiques et cléricaux. Les monastères les plus opulents avaient été détruits par les barbares; et leurs terres, restées sans propriétaires, étaient saisies par la couronne ou partagées entre les thanes voisins les plus puissants. Sous les rois précédents, on avait tenté beaucoup d'efforts afin de rétablir l'ordre monastique, mais aucun n'avait eu de succès. Les préjugés contre lui étaient entretenus par les grands propriétaires, alors possesseurs de ses anciens revenus; le monastère même d'Ethelingey, qu'Alfred avait peuplé de moines étrangers, s'était trouvé graduellement abandonné; et les deux abbayes de Glastonbury et d'Abingdon, dues naguère au zèle de Dunstan, avaient été anéanties par suite du ressentiment d'Edwy. L'ordre clérical était moins malheureux; ébranlé et, si nous l'osons dire, défiguré, il avait pourtant survécu à la tempête. Mais les partisans de la régularité religieuse, en comparant au clergé des anciens temps le clergé de leurs jours, trouvaient dans la conduite de celui-ci beaucoup à déplorer et à réformer.

Les prêtres vivaient autrefois en communauté, sous des règles particulières, et leur exclusion des affaires temporelles leur laissait toute liberté de s'acquitter fidèlement de leurs fonctions spirituelles. Mais, pendant les guerres des Danois, ils avaient été dispersés chez leurs parents, et s'étant partagé les revenus de leurs églises respectives, avaient chargé d'autres personnes de remplir leurs devoirs, tandis qu'ils se livraient aux plaisirs et à toute la dissipation des laïques. Leurs mariages offensèrent plus particulièrement les personnes dévotes. Il est certain que, durant les deux premiers siècles de l'Église saxonne, la profession de célibat était exigée de tout homme d'Église qui prenait les ordres de prêtre, de diacre ou de sous-diacre [1]; mais parmi les horreurs des invasions successives, les injonctions canoniques furent négligées ou méprisées, et la nécessité, en beaucoup d'occasions, força les prélats à ordonner pour remplir les fonctions ecclésiastiques des personnes déjà engagées dans les liens du mariage. Les mêmes causes produisaient les mêmes effets dans les provinces maritimes des Gaules, et Dunstan avait été témoin, dans son exil, des efforts tentés par l'abbé Gérard pour rétablir l'ancienne dis-

Wallingf., 545. Wesim., 193. N'est-ce pas une raison suffisante de la prééminence de la langue anglaise dans les terres basses de l'Écosse? La présence de Kenneth à Londres est attestée par sa souscription à une charte dans le *Monasticon*, 1, 27.

[2] *Leg. sax.*, 77, 80. MS. Cleop., 79. Osbern, 110. *Chron. sax.*, 110. Malros, 150. Malm., 32, 33.

[3] *Chron. sax.*, 121. West., 102. Non ut hostis insaniens, sed ut rex malo mala puniens. Hunt., 204.

[1] Béde, 1, 27; v, 21. Wilk., *Con.*, p. 112, 133, 134, 136.

cipline dans les Églises de Flandre, efforts couronnés du plus heureux succès [1]. Animé par son exemple, le métropolitain fit un premier essai pour relever de leur ruine les établissements monastiques. Il fut parfaitement secondé dans ses travaux par deux actifs coopérateurs, les évêques Oswald et Éthelwold. Le premier gouvernait l'Église de Worcester; le second, son disciple favori, avait été placé à sa recommandation sur le siége de Winchester. Ils engagèrent Edgar à vendre ou à concéder les terres appartenant jadis aux monastères, mais échues depuis à la couronne, et ils recouvrèrent aussi par achat et encore plus par la résignation volontaire des possesseurs la plupart de celles qui étaient éparses en différentes mains. Il se présenta bientôt des personnes disposées à embrasser un état recommandé par les prélats et protégé par le roi. Dès que les édifices furent achevés, ils se remplirent de colonies de moines et de novices; et en peu d'années, les grandes abbayes d'Ely, de Peterborough, de Thorney et de Malmsbury sortirent de leurs cendres et retrouvèrent l'opulence et la splendeur dont elles brillaient autrefois.

L'objet dont s'occupa ensuite le métropolitain fut la réforme des membres les plus dissolus du clergé, principalement dans les deux diocèses de Winchester et de Worcester. A cet effet, on créa une commission autorisée par Rome, et une loi fut rendue d'après laquelle tout prêtre, diacre et sous-diacre devait vivre chastement, sous peine d'être dépossédé de son bénéfice [2]. Oswald, dont le zèle était tempéré par la douceur, réunit bientôt les chanoines de sa cathédrale et de Winchelcomb en communautés religieuses. Éthelwold éprouva une résistance plus opiniâtre; et après un temps considérable, il fut obligé de recourir au magistrat civil. Armé de l'autorité royale, il transféra successivement les prébendiers, vieux et nouveaux, à d'autres places qu'il leur avait préparées dans son diocèse, et fit remplir leurs fonctions par des moines choisis dans son couvent favori d'Abingdon. Rien alors ne s'opposa aux progrès du monachisme. Les laïques partageaient l'ardeur des prélats : plusieurs nobles opulents érigèrent des monastères sur leurs domaines, et le roi se glorifiait publiquement de ce que l'ordre monastique, presque anéanti à son accession au trône, possédait actuellement près de cinquante abbayes établies sous son règne [1].

Edgar mettait son orgueil à étaler sa richesse et son autorité; il aimait à s'entourer de ses prélats, de ses nobles et des princes ses vassaux, et à leur distribuer des présents proportionnés à leur rang. On doit donc être surpris qu'un prince de ce caractère, vivant à une époque où l'on mettait une si haute importance à l'onction royale, ait laissé s'écouler treize années de son règne avant de se faire couronner; il n'est pas moins extraordinaire que de tant d'historiens qui rapportent cette circonstance, pas un n'ait jugé à propos d'en donner la raison. La cérémonie fut à la fin célébrée à Bath avec les solennités d'usage et en présence d'un immense concours de spectateurs. Il mit ensuite à la voile, et après être resté assez longtemps en mer, se rendit à Chester pour recevoir les hommages de huit princes : Kenneth, roi d'Écosse; son fils Malcolm, roi de Cumberland; Mac Orric, roi d'Anglesey et des îles; Jukil, roi de Westmoreland; Jago, roi de Galloway; Howel, Dyfwnal et Griffith, rois de Galles. La cérémonie s'ouvrit par une brillante promenade sur la rivière de la Dee. Edgar, en entrant dans sa barque, prit place au gouvernail; et les rois ses vassaux, tenant les rames, le conduisirent à l'église de Saint-Jean-Baptiste; les prélats et les thanes suivaient dans leurs barques, tandis que le rivage était couvert de spectateurs et que les airs retentissaient d'acclamations. On assure qu'à son retour il dit aux personnes qui se tenaient près de lui : « Mes successeurs pourront en effet se croire des rois quand ils commanderont à un tel nombre de princes [2]. »

[1] *Vit. S. Gerar., Sæc.* v, *Bened.*, p. 272.

[2] Eadmer, 200. Wilk., *Con.*, 239, 247. J'ai omis le célèbre discours attribué à Edgar dans cette occasion, parce que c'est probablement une déclamation composée par quelque rhéteur.

[1] *Chron. sax.*, 117. Ingulf, 45, 47. Osbern, in. Wolstan, *Vit. Ethelwoldi*, 614. Ead., 200. *Hist. Rames.*, 400. La règle observée dans tous les monastères était celle de saint Benoît, à laquelle on avait ajouté quelques coutumes nationales. (*Apost. Bened.*, app., par. 3, p. 80.) Les moines bénédictins furent introduits dans le Northumberland en 661 (Edd., *Vit. Wilf.*, xiv), chez les West-Saxons en 675 (Malm., *De Pont.*, v, 344, 353, 356), et chez les Mercians en 709 (Wilk., *Con.*, p. 71).

[2] *Chron. sax.*, 121. Malmes, 150. Flor., 667. Wesl., 192.

Edgar n'eut heureusement aucune occasion d'acquérir la gloire militaire; mais il prouva une fois, dit-on, qu'il ne manquait pas de courage personnel. Kenneth, faisant allusion à sa figure maigre et à sa petite taille, avait dit que c'était une honte à tant de braves gens de se soumettre à l'autorité d'un nain. Ces paroles ayant été rapportées au roi, il dissimula son ressentiment, conduisit Kenneth dans un bois voisin et lui commanda de tirer son épée, afin d'apprendre lequel des deux était fait pour obéir à l'autre. Le roi d'Écosse lui fit des excuses de sa plaisanterie et désarma sa colère [1].

Edgar ne vécut que deux ans après son couronnement et mourut en 975 [2]. Comme les autres princes de sa famille, il s'était marié très-jeune. Sa première femme, la belle Elfléde, mourut deux années après leur union et lui laissa un fils, Édouard, qui lui succéda. De sa seconde femme Elfride, fille d'Ordgar, comte de Devonshire, il eut deux autres fils : Edmond, décédé en bas âge, et Éthelred, qui monta sur le trône après l'assassinat d'Édouard. Plusieurs écrivains se sont contentés de nous dire que le roi épousa Elfride après la mort d'Éthelwold, son premier mari; mais Malmsbury, sur la foi d'une ancienne ballade, nous a transmis une histoire inventée probablement par ses ennemis. Suivant ce récit, Elfride possédait, comme toutes les héroïnes de roman, une beauté sans pareille et toute accomplie. Edgar chargea Éthelwold, fils de son père nourricier Athelstan et son ministre favori, de visiter Ordgar et de lui rapporter son avis sur la fille de ce seigneur. Le cœur de l'ealdorman fut captivé. Il oublia son devoir, courtisa et épousa Elfride; et à son retour informa son maître que, quoiqu'elle pût faire l'ornement de la maison d'un sujet, elle n'était point digne de la splendeur du trône. Mais le secret fut bientôt trahi; il parvint aux oreilles du roi, qui déclara au favori, stupéfait, son intention de faire visite à l'épousée. Éthelwold eut recours aux larmes et aux prières. Il découvrit à sa femme tout ce qui s'était passé et la conjura de cacher sa beauté aux yeux du roi. Elfride avait déjà cessé de l'aimer; elle ne vit plus en lui qu'un ennemi qui l'avait privée d'une couronne. Elle reçut le roi dans ses plus beaux atours et déploya tout son art pour fixer son attention et gagner son amour. Edgar se retira convaincu de la perfidie de son ami et de la beauté supérieure de la dame. Il déguisa quelque temps ses sentiments, mais il n'attendait que l'occasion de se venger; et, comme ils chassaient un jour ensemble dans la forêt de Wherwell, il perça Éthelwold d'outre en outre avec son javelot. Il est inutile d'ajouter qu'il épousa la veuve [1].

Je n'aurais pas rapporté ce conte, si peu probable en lui-même et fondé sur des récits aussi douteux, s'il n'avait trouvé place dans la plupart de nos histoires modernes. Il y en a un autre dont l'authenticité est plus grande et qui attribue à Edgar le viol de Wulfrith, jeune fille élevée dans le couvent de Wilton, qui, pour éviter sa poursuite, s'était couverte du voile de l'une des sœurs. Elle lui donna une fille nommée Édith, depuis abbesse de Wilton. Le roi fut sévérement réprimandé par l'archevêque et se soumit à une pénitence qui dura sept ans [2].

[1] Malm., 32.

[2] *Chron. sax*, 122. Les chroniques ont conservé plusieurs morceaux des poèmes faits à cette occasion. J'offre à la curiosité du lecteur une version littéraire de quelques passages de ces poèmes : « Ici Edgar, roi « d'Angleterre, mit fin à ses plaisirs terrestres et choi- « sit la clarté d'un autre monde, plus brillant et plus « heureux. Ici mourut Edgar, le régulateur des Est- « Angles, la joie des West-Saxons, le défenseur des « Merciens. Il était connu au loin parmi beaucoup de « nations. Les rois qui demeurent au delà des bains « de l'oiseau de mer le révéraient; ils s'inclinaient « devant le roi comme s'il eût été un de leurs parents. « Il n'y eut pas de flotte assez orgueilleuse, il n'y eut « point d'armée assez hardie pour venir chercher leur « nourriture en Angleterre tandis que ce noble roi « gouverna le royaume. Il fit honorer Dieu, il aima « la loi de Dieu, il conserva la paix du peuple, ce « meilleur de tous les rois restés dans la mémoire de « l'homme. Et Dieu fut son soutien, et rois et comtes « s'inclinaient devant lui, et ils obéissaient à sa vo- « lonté; et, sans combat, il gouverna tout comme il « voulut. » P. 118, 122.

[1] Malm., 33. La même histoire est racontée, avec quelques variantes, par Brompton (868). J'en rapporterai l'origine à l'époque où Elfride devint l'objet de l'exécration publique à raison du meurtre d'Édouard. Malmsbury, au même endroit et sans meilleure autorité, nous raconte une autre histoire d'une dame d'Andover qui, pour sauver la chasteté de sa fille, lui substitua la plus belle de ses esclaves. Vers le matin, le roi découvrit la tromperie; il donna la liberté à cette femme et lui conféra un rang plus élevé que celui de son ancienne maîtresse. Malm., 33.

[2] Osbern, in. Ead., 218. Malm., 33, *addn.* Certum est non tunc sanctimonialem fuisse. Osbern nous dit que le roi fut couronné en 975, parce que sa pénitence était alors finie; mais sept ans n'en sont pas treize.

EDOUARD LE MARTYR.

Il fut malheureux que les deux fils d'Edgar se trouvassent encore enfants à l'époque de la mort de leur père. Édouard avait atteint sa treizième, Éthelred sa septième année. Il ne pouvait s'élever aucun doute sur les droits d'Édouard à la couronne : l'ordre de primogéniture, le testament de son père et l'extrême jeunesse de son frère, tout plaidait en sa faveur. Un parti cependant s'opposait à ce qu'il montât sur le trône en objectant que son caractère était cruel, qu'il avait des inclinations brutales et de plus qu'il était né avant le couronnement de son père et de sa mère [1]. A la tête de la faction, on voyait Elfride, dont l'ambition espérait obtenir le sceptre pour son propre fils, et qui, pour grossir son parti, se proclamait ouvertement la protectrice du clergé dissident. Les prétentions d'Éthelred furent épousées par le clergé, par ses nombreux partisans et en particulier par Alfère, puissant comte de Mercie ; d'un autre côté, tous les prélats et les comtes d'Essex et d'Est-Angle défendirent avec une égale vigueur les droits mieux fondés d'Édouard. La querelle tendait à entraîner la nation dans les horreurs de la guerre civile. Alfère dépouilla les moines de leurs nouveaux établissements en Mercie ; Oslac de Northumbrie fut forcé par ses ennemis de s'exiler ; et Alfwin et Alfwold armèrent les Est-Angles pour leur propre défense. A la fin, on convoqua une assemblée générale des witans ; et Dunstan prouva si victorieusement le droit d'Édouard qu'il fut élu roi sans opposition nouvelle et couronné avec les solennités d'usage [2].

(978.) Le jeune prince ne conserva pas le sceptre quatre années. Son tempérament et ses vertus promettaient un règne long et prospère : l'ambition d'Elfride trancha ses jours et détruisit les espérances de ses sujets. Un matin, en chassant, il s'arrêta au château de Corfe, dans le Dorsetshire, résidence de sa belle-mère. Tandis que le prince, sans défiance, buvait à cheval une coupe d'hydromel, il fut frappé au ventre par un assassin. Il donna immédiatement des éperons, mais ses entrailles sortirent de sa blessure, il tomba de selle et fut traîné par son cheval, le pied pris dans l'étrier. Ses domestiques le suivirent à la trace de son sang, le trouvèrent sans vie et l'inhumèrent sans cérémonie à Wareham. Quelques années plus tard, Dunstan et Alfère, retrouvant ses restes, les transportèrent avec une magnificence royale à Shaftsbury [1].

Ce fut sous son règne qu'arriva la tragique catastrophe de Colne, qui a fourni aux écrivains modernes un prétexte pour accuser le primat de meurtre et d'impiété. Si nous en croyons leur récit, Dunstan eut l'impudence de fabriquer un miracle en faveur des moines. Par ses ordres, le plancher de la chambre destinée à recevoir les membres du conseil fut détaché des murailles : durant la délibération, on enleva les supports temporaires qu'on y avait placés ; et tandis que le primat se trouvait en sûreté sur son siège élevé, le reste de l'assemblée fut précipité sur le sol. Si cependant nous dégageons le fait réel de ses embellissements modernes, il se réduit à ceci : que le plancher s'enfonça sous le poids d'une assemblée trop nombreuse ; que l'archevêque eut le bonheur d'être soutenu par une poutre ; que quelques-uns des conseillers furent tués et beaucoup d'autres blessés dans la chute [2]. Les anciens écrivains n'ont rien dit de plus : le complot et son motif attribués à Dunstan sont des fictions d'écrivains postérieurs.

ÉTHELRED.

Elfride recueillait maintenant le fruit de ses crimes et de son ambition. Par la mort d'É-

[1] Osbern, 113. Eadmer, 220.

[2] *Chron. sax.*, 123. Malmes, 151. Ingulf, 54. *Hist. Rames.* 412, 413. Malm., 39.

[1] *Chron. sax.*, 124, 125. Ing., 54. Malm., 34. Langtoft, p. 628, édit. Heorne.

[2] *Chron. sax.*, 124. Malmsb., 34. Flor., 608. Hunt., 205. Malmes, 151. J'ai omis le miracle du crucifix parlant à Winchester, ainsi que le combat nocturne de Dunstan avec le diable, que les écrivains modernes ont mis au nombre des artifices imaginés par l'archevêque. Mon motif vient de ce que ces faits ont été inconnus à ses anciens biographes. Il est vrai qu'Osbern et Eadmer en font mention ; mais il est prouvé que ces deux écrivains ont compilé les mêmes matériaux, qui étaient, comme nous le dit Osbern, p. 88, des documents anglo-saxons, qu'on croyait des traductions d'originaux latins consumés dans le grand incendie de Canterbury, lesquels, ajoute Eadmer, p. 211, furent rejetés par quelques critiques comme opposés, en diverses circonstances, à des faits historiques connus. Des matériaux de cette espèce ne peuvent fixer l'attention que lorsqu'ils sont appuyés sur de plus anciens témoignages.

douard, il ne restait qu'un seul prince du sang royal, et le défaut d'autres prétendants contraignit les prélats et les thanes à donner, malgré leur répugnance, la couronne au fils de la meurtrière (978) [1]. La cérémonie se fit à Kingston, aux fêtes de Pâques (14 avril 978), et voici le serment que l'archevêque Dunstan fit prêter au roi avant le couronnement. « Au nom de la très-sainte Trinité, je promets, premièrement, que l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien jouiront d'une véritable paix sous mon gouvernement; secondement, que j'empêcherai toute rapine ou injustice, quelle que soit la condition du délinquant; troisièmement, que, dans tous jugements, je ferai en sorte que justice soit unie à miséricorde, afin que le Dieu très-clément, dans son éternelle bonté, nous pardonne à tous. Ainsi soit-il [2]. »

Éthelred n'avait que dix ans; il était beau, bien fait et d'un caractère aimable; mais la violence et la barbarie de sa mère l'avaient rendu fort timide. Quand il pleura la mort prématurée d'Édouard, elle considéra ses larmes comme un reproche et le punit si sévèrement qu'on crut sa vie en danger. Mais à mesure qu'il avança en âge, son influence baissa graduellement; elle fit enfin ses adieux à la cour et bâtit les monastères d'Ambresbury et de Whorwel. Elle y passa le reste de ses jours, pleurant sa conduite passée et cherchant à expier le scandale qu'elle avait donné par la publicité de son repentir [3].

Le règne de son fils fut long et infortuné. Bien qu'innocent par lui-même, il recueillait cependant le bénéfice du meurtre d'Édouard, et par cela seul semblait sur le trône où on le voyait assis être souillé du sang de son malheureux frère aîné. Il ne posséda point l'affection de ses sujets, même dans son enfance. Plus tard, il encourut leur haine par son insensibilité à leurs souffrances, son dégoût des affaires et son amour immodéré des plaisirs. Les pirates du Nord, qui longtemps avaient respecté les côtes d'Angleterre, s'aperçurent bientôt de la situation fâcheuse du royaume. Les déprédations du dernier siècle se renouvelèrent avec plus de succès encore; et comme si le ciel eût conspiré avec les hommes pour venger le meurtre d'Édouard, les horreurs d'une invasion s'aggravèrent par plusieurs années de famine, par une maladie contagieuse parmi les bestiaux et une dyssenterie fatale à l'espèce humaine. Il serait difficile de citer une époque, dans l'histoire d'Angleterre, où la nation fut frappée d'autant de calamités que sous le règne prolongé d'Éthelred [1].

La profession de pirate, parmi les hommes du Nord, avait reçu, dans le premier siècle, des échecs considérables. La vigilance avec laquelle on gardait les côtes de la Gaule et de la Bretagne diminuait de beaucoup les chances de succès : les aventuriers les plus riches, voulant jouir du fruit de leur pillage, cherchaient à exciter l'esprit d'industrie parmi leurs compatriotes; et il s'était élevé des princes puissants qui, pour leur propre tranquillité, travaillaient à détruire les féroces et déloyaux rois de la mer. Quelques chefs, toutefois, suivaient encore l'exemple de leurs ancêtres, et l'un de ces pirates s'aventura, en 980, à faire une descente près de Southampton. Sa témérité fut récompensée par un ample butin. Il répéta sa tentative avec un même succès sur l'île de Thanet; et, durant les années suivantes, les côtes de Cornwall et du Devonshire, l'île de Portland et ensuite Watchet, dans le Somersetshire, furent successivement visitées et pillées par les barbares. Ce n'était, à la vérité, que des incursions momentanées; elles fatiguaient le peuple sans être alarmantes pour l'État; mais, en 991, un armement plus considérable, sous les ordres de Justin et de Gurthmund, s'empara d'Ipswich. De là, les gens du Nord se portèrent jusqu'à Maldon, au devant de l'ealdorman Brithnod, qui jadis avait remporté une grande victoire au même lieu, et à qui maintenant ils offraient de nouveau le combat. Accompagné de ses vassaux, Brithnod se hâta de marcher contre l'ennemi; pendant quatorze jours, il fit avorter toutes leurs tentatives; mais enfin, entouré par un nombre d'hommes supérieur au sien, il succomba et fut tué. Éthelred, pris au dépourvu et alarmé, consulta ses witans, et, de l'avis de Siric, successeur de Dunstan, il résolut d'acheter avec

[1] Une faible tentative fut faite pour élever une opposition en faveur d'Édith, fille naturelle d'Edgar et de Wulfrith : elle rejeta elle-même cette offre. *Vit. S. Eadgithæ*, in *Act. SS. Bened.*, p. 638.

[2] Hick., *Grom.*, præf. — MS. Claud., A. 3. C'est en substance le même serment que faisaient depuis longtemps les rois chrétiens des nations du Nord. Voyez Martene, II, 188, 197, 199, 211.

[3] Malm., 34. West., ad ann. 978.

Chron. sax., 125. Ing., 55, 56. Malm., 34.

de l'argent le départ des envahisseurs. Les deux rois de la mer reçurent dix mille livres d'argent et retournèrent en Danemark, emportant avec eux la tête de Brithnod comme une preuve de leur victoire et de leur vengeance[1].

Cette honteuse mesure eut les plus fatales conséquences. On voulut l'excuser comme le moyen le moins dispendieux de se débarrasser des envahisseurs et comme sanctionnée par l'exemple des anciens rois, en Angleterre comme dans les Gaules; mais on aurait dû se rappeler aussi qu'elle n'avait servi qu'à donner aux Danois une haute opinion de leur force et les avait portés à renouveler fréquemment leurs visites. L'année suivante, le witena-gemot adopta une plus sage politique. Une flotte considérable fut réunie à Londres sous le commandement de deux ealdormen et de deux prélats. Mais l'un des premiers était un traître, ligué secrètement avec les gens du Nord. Elfric, successeur de son père Alfère dans le gouvernement de Mercie, en avait été privé à cause de sa mauvaise conduite et l'avait recouvré par l'influence de ses amis. Revêtu d'un commandement supérieur, il fut envoyé pour surprendre une escadre danoise tandis qu'elle était à l'ancre en toute sécurité; mais il se joignit aux ennemis dans la soirée, les informa du danger qui les menaçait et les engagea à fuir immédiatement. Dans la poursuite on prit le vaisseau d'Elfric. Le traître lui-même eut le bonheur d'échapper; mais, par les ordres d'Ethelred, on arracha les yeux de son fils Algar, soit que ce jeune homme fût complice de la trahison ou que l'ardeur de la vengeance eût porté le roi à punir le crime du père sur son rejeton innocent[2].

(993.) L'année suivante, les Danois portèrent leurs armes du sud au nord de l'Angleterre. Bamborough fut emporté d'assaut; les trois chefs nommés pour commander les habitants passèrent aux envahisseurs, et la côte de chaque côté de l'Humber fut successivement ravagée par les barbares. En 994, parurent deux nouveaux chefs, plus puissants encore, Sweyn, roi de Danemark, et Olave, roi de Norwége. Le premier, monté sur le trône par le meurtre de son père, en avait été deux fois chassé par les armes d'Éric de Suède, et deux fois il avait recouvré ses possessions. Olave était le fils de Tryggva, pirate de profession, qui avait souvent parcouru et pillé les côtes d'Irlande, de Bretagne et de Normandie. Des îles Scilly, où un ermite l'avait décidé à embrasser le christianisme, il avait fait voile vers les Orkneys, avait subjugué et converti les indigènes par la logique de son épée, et, à son arrivée sur la côte de Norwége, il venait d'être inopinément salué roi par les chefs qui avaient déposé Hacon le Mauvais. Les Danois et les Norwégiens formèrent une confédération qui, avec quatre-vingt-quatorze navires, fit voile vers la Tamise pour attaquer la ville de Londres. Repoussés avec une grande perte, ils se vengèrent de ce désappointement en ravageant les comtés voisins d'Essex, de Kent, de Sussex et de Hampshire. La terreur et la méfiance prévalurent de nouveau dans les conseils d'Éthelred. Les envahisseurs avaient formé un corps de cavalerie afin de porter leurs dévastations à des distances plus grandes. Le roi, qui n'osait pas lever une armée pour s'opposer à leurs excursions, leur offrit, comme le prix d'une sorte de trêve, une somme de seize mille livres et des quartiers d'hiver à Southampton. Les conditions furent acceptées. Olave accompagna les prélats Elphège et Ethelward à Andover, reçut de l'évêque de Winchester le sacrement de confirmation et promit au roi que désormais il ne tirerait plus l'épée contre ses frères chrétiens. Sweyn, au départ de son allié, fut obligé de le suivre; mais il ne pardonna jamais ce qu'il regardait comme un manque de foi de la part du Norwégien. Olave s'occupa de convertir ses sujets; mais quelques années après, il fut surpris en mer par Sweyn, près de l'île de Wollin. Hors d'état de lutter avec succès contre la multitude de ses ennemis et dédaignant de se rendre, il mit fin à une lutte inégale en se précipitant dans les flots[1].

Durant les quatre années suivantes, plusieurs parties de la côte furent dévastées, à diverses reprises, par les pirates. En 998 enfin, Éthelred réussit à rassembler une nombreuse flotte et une armée considérable. Mais les commandants étaient, dit-on, amis secrets des Danois : avertis par eux, ceux-ci quittèrent le royaume et

[1] *Chron. sax.*, 125, 126. *Hist. Elien.*, 493, 494. Malm., 35.

[2] *Chron. sax.*, 127. Malm., 35.

[1] *Chron. sax.*, 127, 129. Matt., 152. Sim. Dunel., 163. Saxo. *Gram.*, 184, 189. Snorre, 222, 345.

firent voile pour l'embouchure de la Seine. Le roi, ne rencontrant plus les hommes du Nord, conduisit ses troupes l'année suivante dans le Cumberland, qu'il désola par ses ravages, tandis que sa flotte, empêchée par le mauvais temps de gagner la position qui lui avait été assignée, se rendit à l'île de Man et détruisit ce repaire de pirates[1].

En 1001, les Danois revinrent de la Normandie. Ils débarquèrent dans le Hampshire, poussèrent leurs dévastations jusqu'au canal de Bristol, et, revenant sur leurs pas, passèrent dans l'île de Wight. Ils avaient, dans cette expédition, livré et gagné deux batailles et réduit en cendres Waltham, Taunton, Pen, Clifton, avec plusieurs petites villes. Le roi ne put imaginer de meilleur expédient que celui d'une nouvelle rançon; et les barbares se retirèrent après avoir reçu vingt-quatre mille livres[2].

(1002.) Éthelred, dans sa dix-septième année, s'était marié à Elfède, fille de l'ealdorman Thored : elle lui donna six garçons et quatre filles. Après sa mort, il obtint la main d'Emma, princesse normande, qui, à son mariage, prit le nom d'Elgive. Le roi et Richard, père de la nouvelle reine, avaient été jadis ennemis. L'origine de leur querelle est inconnue; mais Éthelred avait rassemblé une flotte pour faire une invasion dans la Normandie. Richard, de son côté, avait arrêté tous les marchands et tous les pèlerins anglais qui se trouvaient dans ses États, en avait jeté un grand nombre dans les fers et condamné plusieurs à la peine de mort. Le pape Jean XV entreprit de réconcilier les deux princes, et son légat, Léon, vice-évêque de Trèves, visita d'abord Ethelred et ensuite Richard. A sa requête, ils envoyèrent des commissaires à Rouen; ceux-ci décidèrent qu'on mettrait au néant les anciennes causes de dissension; qu'une paix perpétuelle subsisterait entre le roi d'Angleterre, le marquis de Normandie, leurs enfants nés et à naître, et tous leurs vassaux; que toute infraction à cette paix serait réparée et compensée par des amendes, et qu'aucun des deux princes ne donnerait asile aux sujets ni aux ennemis de l'autre sans une permission écrite. Ce traité, le plus ancien de tous les traités connus passés entre nos rois et les puissances étrangères, est fait au nom du pape et confirmé par les serments et les marques ou seings d'un évêque et de deux thanes de la part d'Éthelred, et d'un évêque et de deux barons de Richard[3]. L'union du roi avec une princesse normande était calculée pour resserrer cette amitié entre les deux nations et s'assurer un puissant soutien contre les Danois; mais l'inconduite d'Éthelred détruisit ces espérances. En négligeant la jeune reine, en l'affligeant par ses infidélités, il s'aliéna ses affections et provoqua le ressentiment de son frère, Richard II, qui venait de succéder à son père dans la possession du duché de Normandie.

Emma était arrivée en Angleterre au printemps. Les réjouissances occasionnées par son mariage étaient à peine terminées qu'Éthelred projeta et exécuta une horrible mesure, qui couvre son nom d'une honte éternelle. Il ordonna le massacre général des Danois, le même jour, dans tous les comtés. A la fête de saint Brice, le 13 de novembre, les victimes, sans méfiance, furent assaillies par la populace, avec leurs femmes et leurs familles. L'horreur du meurtre fut en plusieurs lieux aggravée par tous les outrages et toute la barbarie que peut inspirer la haine nationale. A Londres, ces malheureux cherchèrent des refuges dans les églises et furent massacrés en foule au pied des autels. Gunhilda, sœur de Sweyn, qui avait embrassé le christianisme et épousé Palig, Normand naturalisé, fut la plus illustre des victimes. Par les ordres de l'infâme Édric, favori du roi, les enfants et le mari de Gunhilda furent mis à mort sous ses yeux. On assure que, dans son agonie, elle prédit la cruelle vengeance que son frère tirerait un jour de celui qui avait commandé et de ceux qui avaient commis le meurtre[4].

On ignore les motifs de cette sanglante tragédie et jusqu'où elle s'étendit. Elle n'a pu comprendre tous les individus originaires du Nord, ou bien elle eût enlevé un tiers de la population. Mais, outre les descendants des Danois établis en Angleterre depuis un siècle, il y existait un grand nombre d'hommes du Nord,

[1] *Chron. sax.*, 129, 130. Mall., 153. Fordun assure que les habitants du Cumberland avaient refusé de payer leur part de la somme donnée aux Danois, IV, 35.

[2] *Chron. sax.*, 131, 132. Flor., 611.

[3] Malm., 35, 36. West., 190. Le traité fut signé à Rouen, le 1er mars 991. Richard y est appelé indifféremment marquis, comte ou duc.

[4] Malm., 35. Hunt., 206. West., 200, 201.

incorporés parmi les indigènes sous les derniers règnes, parce que nos rois avaient coutume de montrer leur générosité en donnant des terres aux étrangers en récompense de leurs services, et qu'en dernier lieu, ils avaient eu pour politique d'engager les aventuriers du Nord à combattre avec eux. On compte ceci parmi les principales erreurs d'Edgar, et il est évident qu'Éthelred avait suivi le dangereux précédent de son père. Selon toute probabilité, ce fut seulement à cette classe de Danois que s'étendit l'ordre royal. Les indigènes attribuaient à leurs trahisons répétées les succès des envahisseurs ; et cette accusation n'avait été que trop justifiée dans la dernière campagne par la conduite de Palig, qui, quoiqu'il eût juré fidélité à Éthelred et reçu de lui un domaine de prince, avait violé son serment et combattu sous la bannière de ses anciens alliés. Dès lors sans doute le roi, instruit par l'expérience, perdit toute confiance en leur loyauté, et, incapable de s'en délivrer par d'autres moyens, eut recours au révoltant expédient de l'assassinat.

(1003.) Sweyn cependant ne tarda pas à venger le sort de ses compatriotes. Par suite de la négligence ou de la perfidie d'Hugo, gouverneur normand nommé par Emma, il parvint à s'emparer d'Exeter, et de là répandit ses barbares jusqu'au centre du Wiltshire. Une armée nombreuse, rassemblée pour s'opposer à sa marche, était sous les ordres d'Elfric, qui avait encore fait sa paix avec le roi. Mais le vieux traître, par une maladie simulée, paralysa les efforts de ses troupes ; et Sweyn exécuta sans aucune opposition ses projets de pillage et de vengeance. Pendant quatre ans, l'Angleterre présenta le triste spectacle d'une noblesse désunie par les factions, la trahison et le meurtre, d'un roi au-dessous des devoirs de son rang et d'un peuple jouet d'un ennemi exaspéré et vindicatif. Si l'hiver offrait quelque répit des horreurs de la guerre, les barbares se retrouvaient toujours prêts à recommencer au printemps leurs dévastations ; une mauvaise récolte les obligeait à se retirer momentanément, ils reparaissaient régulièrement à la moisson suivante. Tous les comtés servaient tour à tour de théâtre à leurs ravages. Les indigènes qui tombaient entre leurs mains étaient livrés à tous les genres d'outrages et de torture et enfin de mort. Chaque village, chaque bourg, chaque cité, étaient invariablement abandonnés aux flammes. En quelques occasions, à la vérité, le désespoir des habitants, leur tenant lieu de force, infligeait de terribles châtiments aux envahisseurs ; mais toutes les fois que les armées anglaises se hasardaient à les combattre en rase campagne, elles étaient mises en déroute avec un affreux carnage. En 1007 enfin, la soif de vengeance de Sweyn fut étanchée, et il consentit à la paix pour la somme de trente-six mille livres d'argent [1].

(1008.) Les sommes énormes données successivement aux Danois n'avaient jamais acheté qu'une cessation temporaire d'hostilités, et l'on s'aperçut enfin que les richesses de la nation seraient plus utilement employées à se procurer les moyens de la défendre qu'à exciter la rapacité des ennemis. Le witena-gemot décida qu'on se pourvoirait d'une flotte formidable et d'armes pour les marins, en taxant tous les propriétaires fonciers du royaume dans la proportion d'un navire par trois cent dix hides de terre, d'une armure composée d'un casque et d'une cuirasse par huit hides. (1009.) L'armement le plus nombreux qui eût jamais paru dans la Manche se réunit, l'année suivante, à Sandwich. Éthelred, accompagné de ses principaux thanes, se rendit à bord, et tous les cœurs palpitaient de l'espérance de la victoire ; mais cette joie anticipée s'évanouit bientôt dans la méfiance et dans la désunion. Brihtric, frère d'Édric, récemment nommé comte de Mercie, accusa de trahison Wulfnoth, le child [2] des Saxons méridionaux. Ce capitaine, soit qu'il se sentît coupable ou qu'il fût indigné de l'accusation, se sépara de la flotte avec vingt vaisseaux et embrassa la profession de roi de la mer. Brihtric, avec quatre-vingts voiles, entreprit de le ramener mort ou vif ; mais son escadre fut jetée à la côte par une tempête furieuse, et tous ses navires furent incendiés par les partisans de Wulfnoth. Ce désastre accrut la confusion dans les conseils du roi ; les soupçons les moins fondés s'accréditèrent. Éthelred se hâta de revenir à terre ; et les marins, abandonnés par leurs capitaines, remontèrent la Tamise [3]. Le départ des Anglais

[1] *Chron. sax.*, 133, 136.
[2] Fils du chef, infant.
[3] *Chron. sax.*, 137.

fut le signal du retour de la flotte danoise. Elle n'était plus sous le commandement de Sweyn, qui prétendait observer ses stipulations récentes; mais il avait secrètement permis à Thurchil de venger la mort de son frère, tué dans une expédition précédente [1]. Thurchil porta, durant trois années, l'incendie et la désolation dans diverses parties du royaume. La première année il ravagea les comtés du Sud; la seconde il pénétra, au travers de l'Est-Anglie, jusqu'aux marais qui avaient si souvent offert un sûr asile aux indigènes; il assiégea enfin dans la troisième et détruisit l'importante cité de Canterbury (1011). Il l'entourait depuis vingt jours quand le traître Elmer mit le feu à un certain nombre de maisons; et tandis que les habitants s'occupaient à éteindre l'incendie, les gens du Nord enfoncèrent une des portes et s'élancèrent dans la ville. L'archevêque Elphège, vénérable par son âge et par ses vertus, se jeta au milieu du carnage en suppliant les barbares d'épargner les habitants. Il fut saisi, lié et traîné pour être témoin du sort de sa cathédrale, dans laquelle s'étaient réunis les moines, le clergé, les femmes et les enfants. Une pile de bois avait été élevée le long des murs; on y mit le feu avec des hurlements de triomphe; les flammes atteignirent bientôt la couverture, et à mesure que le plomb fondu et les charpentes qui s'écroulaient forçaient les fugitifs à quitter leur asile, on les massacra sous les yeux du primat. Dans la soirée, les Danois comptèrent huit cents captifs : sept mille hommes, outre les femmes et les enfants, avaient péri dans le sac de la cité. On épargna la vie d'Elphège pendant plusieurs semaines, dans l'espoir d'en arracher une rançon de trois mille livres; mais le vieillard refusa de solliciter le secours de ses amis ou celui du clergé, et il fut mis à mort le samedi après Pâques, tandis qu'il s'occupait d'inspirer aux vainqueurs le respect dû aux doctrines du christianisme (1012). Enfin Thurchil, après avoir ravagé la plupart des treize comtés, vendit son amitié et ses services à Ethelred pour la somme de quarante-huit mille livres. Plusieurs de ses compagnons acceptèrent des établissements en Angleterre, et les marins de quarante-cinq vaisseaux jurèrent fidélité au monarque [1].

Le lecteur peut s'arrêter ici pour jeter les yeux sur cette contrée en décadence et dévouée à la ruine. Les indigènes ne s'étaient point soumis sans résistance à leur sort; mais de nombreuses trahisons et des défaites multipliées avaient énervé leur courage, tandis que des victoires réitérées inspiraient aux Danois l'idée qu'ils étaient invincibles. De bonnes autorités nous assurent qu'un homme du Nord était regardé comme valant dix Anglais [2]. C'est pour cela que nous trouvons peu d'exemples de défenses suivies de succès, si ce n'est dans les villes fortifiées, que l'on réduisait plus difficilement. Londres, quoique souvent assiégée, avait toujours bravé la puissance des envahisseurs [3]; mais le pays ouvert était partout laissé à leur merci; ils y détruisaient systématiquement tout ce qu'ils ne pouvaient emporter, et réduisaient en cendres les monastères, les villages et les villes. En conséquence, les travaux de l'agriculture furent interrompus ou abandonnés; et en quelques années la misère devint telle que les Danois eux-mêmes se virent forcés de quitter l'île pour chercher des provisions [4].

Ces malheurs provenaient de la férocité des envahisseurs : on peut en attribuer d'autres à la turbulence et à l'insubordination des indigènes. Depuis la mort d'Edgar, l'administration de la justice avait beaucoup perdu de sa force; en dernier lieu, elle s'était trouvée totalement suspendue. Le défaut de punitions légales, la licence d'un état de guerre avaient laissé les passions individuelles sans obstacle. On commettait avec impunité les crimes les plus atroces et l'on cherchait à s'indemniser de ses propres pertes en dépouillant ses voisins. Les parents étaient vendus comme esclaves par leurs parents; les enfants au berceau, par leurs pères et mères; les esclaves de leur côté se révoltaient souvent contre leurs maîtres, pillaient leurs propriétés et désertaient ensuite à l'ennemi [5]. Les thanes de chaque district adoptèrent à la fin l'usage général de la nation. Au lieu de s'unir à leurs voisins contre l'ennemi

[1] *Encom. Emmæ*, Maseres, p. 7. Licentiâ acceptâ, ut fratrem suum inibi interfectum ulciscereiur. Dithmar. *apud* Bouquet, x, 134.

[1] *Chron. sax.*, 141, 142. *Ang. sac.*, ii, 132.

[2] *Serm. Lupi*, apud Hicks, 103.

[3] *Chron. sax.*, 138.

[4] *Chron. sax.*, 134.

[5] *Serm. Lupi*, apud Hicks, diss. epis. 90, 106. Langbecks, ii, 461, 469.

commun, ils négociaient pour leur propre sécurité ; et le payement d'une somme d'argent renvoyait momentanément les barbares dans un autre comté, où ils répétaient les mêmes ravages et arrachaient de pareilles contributions[1].

On peut rapporter à cette époque l'origine des taxes directes et annuelles. Les sommes qu'Éthelred livrait si fréquemment aux gens du Nord étaient levées par un impôt territorial, qui ne cessa point avec la cause de son établissement, mais que l'on continua pendant des siècles, sous le prétexte de pourvoir à la défense du royaume[2]. Les taxes furent d'abord réparties avec une apparente équité ; mais elles donnèrent bientôt naissance à de nombreuses concussions et conséquemment à beaucoup de misère. Partout où l'on savait qu'il existait de l'argent, les officiers du roi le requéraient, et l'on regardait l'exécution d'un premier payement comme une preuve suffisante de la possibilité d'en faire un second. Par ces exactions répétées, jointes aux déprédations de l'ennemi, les propriétaires les plus opulents étaient souvent réduits à une pénurie absolue. Un seul exemple suffira au lecteur pour s'en former une idée. En 1005, Godric fut nommé abbé de Croyland ; dans cette même année et dans les sept autres qui la suivirent, les taxes levées sur le monastère par le roi, l'ealdorman et les officiers inférieurs montèrent, d'après un calcul certain, à la somme annuelle de quatre cents marcs. En 1013, Sweyn pilla tous les manoirs appartenant à l'abbaye, et une foule d'indigènes fuyant l'épée des barbares, cherchèrent un asile à Croyland. Le bon vieillard les reçut à bras ouverts, les consola dans leur malheur et s'engagea à les garder aussi longtemps que ses moyens le permettraient, il réserva le chœur et les cloîtres pour ses propres moines et ceux du voisinage ; il assigna au clergé la nef de l'église pour sa résidence ; il logea les laïques dans les autres appartements de l'abbaye, et plaça les femmes et les enfants dans des bâtiments temporaires élevés à la hâte dans le cimetière. La charité de Godric éveilla la cupidité de Sweyn. Il ordonna à l'abbé de porter mille marcs à Lincoln, à un jour désigné, sous peine de voir raser son monastère ; et, non content de cette somme, il lui en extorqua mille autres dans les trois mois suivants. A peine avait-on satisfait à ces demandes que les officiers d'Ethelred parurent. Ils accusèrent Godric d'être l'allié de Sweyn. On prétendit considérer comme une trahison le payement de la somme qui lui avait été enlevée par violence, et il fut forcé d'envoyer au roi deux mille marcs afin de recouvrer sa faveur. Outré de ces procédés iniques et réduit à l'indigence, Godric, pour dernière ressource, implora la protection de Norman, puissant vassal de l'ealdorman Edric ; et ce chef, en considération du don qui lui fut fait pour cent ans d'un manoir considérable, se déclara patron de l'abbaye et s'engagea à la protéger de son épée contre toute demande injuste[1].

(1013.) La renommée du succès de Thurchil et le bruit de son arrangement subséquent avec Éthelred avaient pénétré jusqu'en Danemark. Sweyn, jaloux de la réputation autant que mécontent de l'infidélité de ce chef, appela tous ses vassaux sous son étendard et déclara ouvertement son intention de tenter la conquête de l'Angleterre. Les richesses de la flotte et la magnificence de la galère royale sont décrites dans des termes d'admiration par un historien contemporain : nous ne refuserons pas de croire à son récit si nous nous rappelons que le Danemark était, depuis des siècles, le dépôt de déprédations presque constamment heureuses[2]. Sweyn fit voile pour Sandwich ; il échoua dans une tentative qu'il fit pour séduire les mercenaires Danois, et il dirigea alors sa course vers l'embouchure de l'Humber. Il reçut successivement à Gainsborough la soumission des Northumbriens, des gens de Lindesey, de ceux des Cinq-Bourgs et des autres habitants du nord du Watling-Street. Il en incorpora une partie dans ses troupes et leur ordonna de lui fournir des provisions et des chevaux. Comme la conquête était son but, il résolut d'extorquer par la terreur la soumission du sud de l'Angleterre ; et les ordres qu'il publia avant de se mettre en marche furent dignes de la barbarie du chef et de ses compagnons. Ils prescrivaient de ravager le pays

[1] *Chron. sax.*, 134, 140, 141.

[2] Hunting., v, f. 205. Il fut appelé *danegelt* (impôt danois) et devint une taxe annuelle sur les terres de douze sous par hide. Le clergé en était exempt. *Leg. sax.* Ed., *Con.*, xi, p. 198.

[1] Ingulf, 55, 57.

[2] *Encom. Emmæ*, Maseres, p. 9. Des girouettes en forme d'oiseaux ou de dragons étaient placées sur des mâts pour marquer la direction du vent.

ouvert, de piller les églises, de brûler les villes et de passer tous les hommes et enfants mâles au fil de l'épée[1]. Du Watling-Street à la Tamise, ces instructions furent exactement suivies; les habitants d'Oxford apaisèrent sa colère par des prières et des otages : les citoyens de Winchester suivirent leur exemple; et l'envahisseur, emporté par le cours de ses succès, conduisit en toute hâte ses troupes sous les murs de Londres. Cette cité était défendue par Ethelred et par Thurchil, dont les négociations, l'adresse, le courage déconcertèrent les stratagèmes et les assauts de l'ennemi. Sweyn se consola de ce désappointement en renouvelant ses premières cruautés; se dirigeant lentement vers Bath, il se proclama roi d'Angleterre, appela à sa cour les thanes de Wessex, de Mercie et de Northumbrie, et les contraignit à prêter serment d'allégeance au roi des Danois. Cette défection générale jeta l'alarme dans la métropole. La fidélité chancelante des habitants porta le roi et Thurchil à se retirer avec la flotte à Greenwich; et l'autorité de l'usurpateur s'établit rapidement à Londres même. Ethelred alors s'abandonna au désespoir. Il recommanda sa femme et ses enfants, gardés par cent quarante cavaliers seulement, aux soins de son beau-frère Richard, et fit voile clandestinement pour l'île de Wight avec un petit nombre de thanes et de prélats encore attachés à sa fortune. Il y resta caché jusqu'à ce qu'un messager d'Emma vint lui proposer un asile assuré en Normandie[2].

(1014.) Les succès des chefs du Nord étaient souvent accompagnés de révolutions surprenantes, et l'on voyait leurs trônes, que la terreur seule avait établis, renversés au premier choc. Ce fut dans la seconde semaine de janvier qu'Ethelred s'enfuit d'Angleterre et abandonna la couronne à son compétiteur victorieux; et dans la première semaine de février, la mort imprévue de ce compétiteur ramena le roi fugitif et rétablit son autorité. Sweyn, avant de mourir, avait appelé son fils Canute à lui succéder, et les acclamations de l'armée avaient confirmé la volonté du monarque; mais les Anglais, ne redoutant plus le génie du conquérant et regardant ce moment comme favorable pour recouvrer leur indépendance, invitèrent Ethelred à remonter sur le trône[1]. Son fils Édouard eut une entrevue avec les thanes à Londres : on convint que le roi pardonnerait toutes les offenses passées, qu'il gouvernerait selon les lois et que, dans les occasions importantes, il suivrait les avis du grand conseil; que les thanes, de leur côté, jureraient de défendre son autorité et de ne se jamais soumettre à un souverain danois. Ethelred revint au milieu du carême; on le reçut avec enthousiasme, et il leva promptement une armée afin d'attaquer l'ennemi dans le Lindesey. Canute ne pouvait se mesurer avec les forces supérieures des Anglais, et s'enfuit avec soixante vaisseaux, abandonnant ses alliés à la merci des vainqueurs. On ravagea la contrée, et tout habitant d'extraction danoise fut passé au fil de l'épée. Canute, pour venger le sort de ses amis, fit couper les oreilles, le nez et la main aux otages qu'on avait remis à son père. Dans cet état de mutilation, les fils des plus nobles familles anglaises furent débarqués à Sandwich comme un exemple cruel des inexorables représailles destinées à ceux qui se révolteraient contre l'autorité des Danois et blesseraient leurs intérêts. Canute retourna ensuite dans sa patrie[2].

(1015.) On devait penser que les Anglais, délivrés de l'oppression de l'ennemi, emploieraient cet intervalle de repos à se mettre en garde contre les dangers futurs; mais la méfiance et la trahison vinrent encore les en distraire et diviser leurs conseils. Ethelred convoqua une assemblée de witans à Oxford, et son premier soin fut de reprendre sur une plus petite échelle le système de massacres dont il venait d'être si sévèrement puni. Il immola un grand nombre de thanes d'extraction danoise à ses soupçons ou à sa vengeance; mais Sigeferth et Morcar, chefs des Sept-Bourgs, étaient trop puissants pour qu'on les attaquât ouvertement et sans danger. Dans ces occasions la politique du roi ne dédaignait pas de recourir au poignard de l'assassin. Les comtes, qui n'avaient aucune défiance, furent invités à un banquet par Édric, son favori, et au milieu du festin, un corps d'hommes armés les massacra. Les vassaux, effrayés du sort de leurs seigneurs (lords), s'enfuirent vers l'é-

[1] Flor., 814. West., 201.
[2] *Chron. sax.*, 143, 144. Malm., 30. West., 202.

[1] *Encom. Emm.*, p. 9.
[2] *Chron. sax.*, 145. Flor., 815. Hunt., 207.

glise de Saint-Frideswitha : chassés des portes, ils cherchèrent un refuge dans la tour; mais Éthelred, irrité de leur résistance, ordonna de mettre le feu à l'édifice sacré, et il eut la satisfaction de voir ses ennemis, réels ou supposés, périr dans l'incendie. Une telle conduite n'était pas de nature à lui concilier l'estime ou à lui assurer la fidélité de ses sujets. La suite prouva qu'il ne pouvait plus même commander l'obéissance dans sa propre famille. Edmond, son fils aîné, lui demanda les possessions des deux comtés; le père l'ayant refusé, le jeune prince partit en toute hâte pour Malmsbury, épousa Atgive, veuve de Sigeferth, que le roi avait confinée dans le monastère, se rendit avec elle dans le Northumberland, et, par l'influence de sa femme, obtint des habitants des Sept-Bourgs d'être reconnu pour leur chef. Éthelred fut contraint d'acquiescer à cette insulte à son autorité[1].

Au commencement de l'hiver, Thurchil reçut vingt et un mille livres en récompense de ses services passés; mais, soit qu'il suspectât le caractère capricieux d'Éthelred ou qu'il craignît le ressentiment de son souverain naturel, il retourna avec neuf voiles en Danemark, et à force de sollicitations, obtint son pardon de Canute. Les mille navires que, suivant les écrivains du Nord, ce prince avait rassemblés pour envahir l'Angleterre, sont réduits à deux cents par un historien contemporain; mais il décrit dans des termes pompeux la richesse de leur équipement et nous assure que parmi les guerriers qui les montaient, il n'en existait pas un seul de naissance ignoble ni qui eût passé l'âge viril, qui ne fût distingué dans les armes ou capable de lutter à la course contre le cheval le plus rapide[2]. Sandwich était à cette époque le port le plus célèbre de l'Angleterre[3]. Là, Thurchil sollicita et obtint la permission d'effacer la honte de sa déloyauté passée. Il débarqua le premier, mais on le reçut avec résolution, et s'il parvint à réussir, ce ne fut pas sans perdre les plus braves de ses Danois. De Sandwich, Canute longea les côtes du sud, ravagea les comtés maritimes et força les West-Saxons à la soumission. Une armée levée dans le Nord par Edmond, une autre dans la Mercie par Édric, se joignirent, se querellèrent et se séparèrent. Le ressentiment d'Édric le jeta sous les étendards de Canute, et son exemple fut suivi par un corps de Danois qui avait juré fidélité à Éthelred[1].

(1016.) L'année suivante, après une tentative infructueuse pour lever une armée dans les comtés du Sud, Edmond se mit à la tête des Northumbres, que leur comte Uhtred avait appelés sur le champ de bataille. L'Angleterre devint bientôt la proie de deux armées ennemies, qui, au lieu de se chercher, se contentaient de piller les habitants sans défense. Les royalistes assouvirent leur vengeance sur les comtés de Staffort, de Salop, et de Leicester, dont les habitants s'étaient refusés à rejoindre leur étendard; et Canute, adoptant un semblable système, permit à ses troupes le pillage de la partie orientale de la Mercie et des environs d'York. Uhtred, rappelé pour protéger ses propres domaines et trouvant la résistance impossible, offrit de se soumettre. On accepta ses propositions, et son serment de fidélité fut suivi d'un ordre pour son exécution. Le Danois l'avait sommé de venir à sa cour à Wilheal; un rideau suspendu en travers de la salle cachait Thurebrand avec une troupe d'assassins, et le comte, sans défense, tomba victime de la perfidie de son nouveau souverain. Quarante de ses vassaux partagèrent son sort[2].

[1] *Chron. sax.*, 140. Malm., 89. Flor., 616. Westm., 202. Les Fif-Burghers, ou les habitants des Cinq-Bourgs, Leicester, Stamford, Derby, Nottingham et Lincoln, sont bien connus dans notre histoire. Mais où étaient les Sept-Bourgs? Malmsbury (41) et Westminster (303) semblent les placer dans la Northumbrie; la *Chronique saxonne* (140) et Florence (616) y comprennent les Fif-Burghers.

[2] *Encom. Emm.*, 12. Langbeck, i, 67, 118.

[3] Sandwich, omnium Angliorum portuum famosissimus. *Encom. Emm.*, 13, 14.

[1] Quarante navires. *Chron. sax.*, 140. Flor., 616. La force des armées danoises est toujours calculée dans nos anciens écrivains par navires. D'après différentes remarques, je conjecture qu'un navire complètement équipé contenait environ quatre-vingts hommes.

[2] *Chron. sax.*, 147, 148. Malm., 40. *Encom. Emm.*, 15. L'histoire d'Uhtred et de sa famille fournit des preuves frappantes de la barbarie de ce temps. Quand Malcolm, roi d'Écosse, mit le siége devant Durham, Uhtred remplit les fonctions de son vieux père, le comte de Waltheof, et défit l'ennemi. Après la victoire, il choisit les plus beaux hommes parmi les morts, ordonna de leur couper la tête, de les laver dans la rivière et de les fixer avec leurs longues tresses de cheveux sur des poteaux autour des murailles de la ville. En récompense de ce service, Éthelred le nomma comte et lui donna sa fille Elfgive en mariage. Sa première femme était fille du riche thane Styr. Il avait

Accablé de soucis, épuisé par les maladies, Éthelred avait remis la défense du trône au courage et à l'activité d'Edmond. Lorsque Canute arriva du Danemark, il était retenu dans son lit à Cosham, dans le Wiltshire. Pour plus grande sûreté on le transporta à Londres, où il languit tout l'hiver; mais sa constitution était détruite, et le 23 avril, il termina son règne long et calamiteux, au moment même où les barbares se préparaient à l'assiéger dans sa capitale. Edmond, Edwy et Athelstan, ses fils par sa première femme, vivaient encore. Il avait d'Emma deux autres fils, Édouard et Alfred[1].

EDMOND.

Si les efforts personnels d'un seul homme avaient pu prévenir l'assujettissement de l'Angleterre, ce glorieux résultat eût été le fruit du courage et de la persévérance d'Edmond. Il était à Londres lors de la mort de son père (1016) et fut immédiatement proclamé roi par les citoyens. Canute était posté à Southampton, où les thanes de Vessex le reconnaissaient à regret pour leur souverain. Les préparatifs du siége de la capitale, dernier boulevard de l'indépendance anglaise, étaient désormais achevés, et une flotte de trois cent quarante voiles, portant une armée de vingt-sept mille hommes, se trouvait réunie à l'embouchure de la Tamise[1]. Edmond et son frère, la reine douairière Emma, deux évêques et plusieurs hommes distingués étaient renfermés dans la ville. Canute pouvait couper aisément les communications par terre; mais empêcher l'entrée de la sortie par eau était une entreprise qui offrait de plus grandes difficultés. Comme les fortifications du château gênaient la navigation de la rivière, on parvint à force de travail à creuser un canal le long de la rive droite, et l'on y amena un nombre considérable de navires; ainsi les gens du Nord devinrent maîtres de la Tamise au-dessus et au-dessous de la cité. La valeur des habitants repoussa pourtant tous les assauts et força les Danois à tenter l'influence des promesses et des menaces. Canute demanda qu'on lui remît Edmond et son frère; qu'on lui payât quinze mille livres pour la rançon de la reine, douze mille pour celle des évêques, et qu'on lui donnât trois cents otages comme gage de la fidélité des citoyens. A ces conditions, il promettait aux habitants sa protection; le refus condamnait la ville au pillage et aux flammes[2].

Edmond, persuadé qu'il fallait tous les efforts d'une armée pour sauver la capitale, chercha à s'échapper en profitant des ombres de la nuit. Un bateau, où se cachèrent les deux frères de sang royal, traversa la flotte danoise[3], les sauva, et tous les habitants du

épousé avec elle les querelles de sa famille et s'était engagé à servir la vengeance de son beau-père par la mort de Thurebrand, l'ennemi des nobles; mais Thurebrand déjoua toutes ses machinations, et à la fin, comme nous l'avons vu, obtint le consentement de Canute pour infliger à son ennemi la peine que celui-ci avait voulu lui faire subir. Le meurtrier cependant tomba bientôt après sous l'épée d'Alfred, fils de celui qu'il avait assassiné. Le devoir de la vengeance se trouva dès lors dévolu à Ceorl, fils de Thurebrand. Les deux chefs passèrent plusieurs années à comploter leur mutuelle destruction. Ils se réconcilièrent par l'intervention de leurs amis, et cet accommodement fut confirmé par des serments de fraternité et la promesse de faire ensemble un pèlerinage à Rome. Alfred visita Ceorl dans sa maison, en fut traité avec une tendresse apparente et puis traîtreusement assassiné dans la forêt de Ridesdale. Ceorl échappa au sort qu'il méritait; mais à quelques années de là, ses fils, réunis à un festin chez leur frère aîné, près d'York, furent surpris par Waltheof, petit-fils d'Aldred: toute la famille fut massacrée, à l'exception de Sumerlède, qui se trouva par hasard absent, et Canute, qui dut la vie à la commisération qu'inspira son aimable caractère. (Sim. Dun., 81, 82.) Cette haine héréditaire, qui se perpétuait depuis cinq générations, s'éteignit enfin par la conquête des Normands. Par ce fait, le lecteur peut juger de la désunion, de la méfiance et de l'esprit de trahison qui existaient dans des armées composées de vassaux dont les chefs se croyaient obligés, par le devoir le plus sacré, à chercher leur destruction mutuelle. C'est à ce préjugé que les Danois durent en grande partie leurs succès.

[1] *Chron. sax.*, 146, 148.

[1] Nous devons ce renseignement à Dilmar, évêque de Mersburgh, qui le reçut la même année d'une de ses connaissances. Il nous dit que chacun des navires de Canute portait un équipage de quatre-vingts hommes. Bouquet, x, 134.

[2] Dilmar, *ibid.* *Chron sax.*, 148.

[3] Dilmar, *ibid.* Il est singulier que l'ami de Dilmar appelle le frère d'Edmund Athelstan et dise qu'il fut tué dans la première affaire. Ce prince est inconnu à nos historiens nationaux. Toutefois, dans son testament, publié par Lye (*Dic. app.*, n° 5), il appelle souvent Éthelred son père, Elfride sa grand'mère, Edmond et Edwy ses frères. On a supposé que l'auteur de ce testament fut tué par les Danois en 1010; mais l'Athelstan qui succomba dans cette occasion n'était pas fils du roi: c'était son *athum*, ou l'époux de sa fille. *Chron. sax.*, 139.

Wessex accoururent sous leur étendard. Ils surprirent un parti de pillards dans la forêt de Gillingham; mais ils eurent bientôt à combattre Canute lui-même, qui, laissant un détachement pour observer la cité, s'était avancé avec le reste de ses forces dans l'intention d'écraser le pouvoir croissant de son compétiteur. La bataille de Scearsten est célèbre dans les écrits de nos annalistes. Edmond plaça au front de son armée ses guerriers les plus estimés ; le reste se forme en un corps de réserve. Les Danois avaient dans leurs rangs Édric et Ælmer et les habitants de Wilts et de Somerset. L'acharnement des combattants fut tel que la nuit seule put mettre fin au combat. Il recommençait le matin suivant quand Edmond, qui épiait son adversaire, coupa d'un coup de sa hache d'armes le bouclier du Danois et blessa son cheval à l'épaule. Une foule de guerriers du Nord se précipita entre eux pour protéger leur monarque, et Edmond se retira lentement devant cette multitude. Édric coupa la tête d'Osmear, qui avait été tué, et, le tenant à la main, s'écrie : « Voici la tête d'Edmond ! » A cette vue, quelques Anglais s'enfuirent. Le prince, indigné, lança son épieu contre le traître, et, gagnant à la hâte une éminence, découvrit son visage afin d'être reconnu par ses troupes. La bataille fut ainsi rétablie, et une seconde fois interrompue par les ténèbres de la nuit[1].

Dans ce combat meurtrier, les deux armées avaient cruellement souffert ; mais le jour naissant démontre que le résultat était en faveur des Anglais. Canute s'était déjà mis en marche pour Londres. Edmond, dès qu'il eut réparé ses pertes, suivit les traces du Danois, le força à lever le siége et lui livra une seconde bataille à Brentford. Il paraît que cette fois l'ennemi eut l'avantage, puisqu'il revint sur la capitale ; mais ayant été repoussé dans l'essaut qu'il tenta, il ravagea la contrée voisine. L'infatigable Edmond atteignit les pillards à Oxford, où ils éprouvèrent une défaite signalée. On a prétendu que le monarque anglais eût pu détruire entièrement les Danois sans les perfides conseils d'Édric, encor rentré en faveur[2]. Canute fit voile pour l'île de Sheppy. A un défi personnel du héros anglais il répliqua froidement : « Que l'homme qui parle de se battre en hiver prenne soin d'être prêt pour l'été[1]. »

Peu de jours après, les guerriers du Nord avaient quitté l'île de Sheppy et portaient la dévastation dans le comté d'Essex. Edmond les rencontra à Assington. Les Danois déployèrent au champ de bataille le mystérieux étendard de leurs pères ; et Thurchil, tirant présage du vol d'un corbeau, leur promit une victoire certaine[2]. Edmond avait partagé ses forces en trois divisions ; mais pendant l'attaque, Édric, soit trahison ou lâcheté, s'enfuit avec la sienne. Depuis trois heures de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil, le désespoir soutint les indigènes ; quelques-uns même continuèrent le combat à la clarté de la lune ; mais enfin ils s'enfuirent dans toutes les directions et cherchèrent à profiter de leur connaissance du pays pour échapper aux poursuites de l'ennemi. Cette défaite fut des plus funestes pour l'avenir et les espérances d'Edmond. Presque toute la noblesse des West-Saxons y périt. Les Danois enterrèrent leurs morts ; ils dépouillèrent les corps des Anglais et les laissèrent nus sur le champ de bataille[3].

Canute suivit son compétiteur dans le Glocestershire et lui eût livré une autre bataille, si les chefs, dans les deux armées, n'eussent été fatigués de cette guerre sanglante. Forcés de céder aux représentations de leurs troupes, les deux rois se rencontrèrent dans l'île d'Olney, échangèrent des serments et des présents et passèrent un compromis. On désigna la Tamise comme limite de leurs possessions respectives. La Mercie et la Northumbrie furent le partage de Canute ; Edmond conserva le reste avec la suprématie royale ; mais la taxe appelée danegelt (impôt danois) fut étendue aux deux royaumes et destinée à couvrir les

[1] *Chron. sax.*, 148, 149. Flor., 618. Knytlinga Saga, p. 130.

[2] *Chron. sax.*, 149. Flor., 616.

[1] Qui aves duellum in hiame, cave ne deficias aptiore tempore. *Encom. Emmæ*, 16.

[2] *Ibid. Encom Emm.*, 16. Cambéna croit retrouver dans Ashdown le lieu de cette bataille. Gibson préfère Assington. C'est ce dernier que je suis, car le nom ressemble plus à Assaudun.

[3] *Encom. Emm.*, 17, 18. *Chron. sax.*, 150. Malm., 40. Flor., 616. Dans cette bataille périrent les caldormen Ælfric, Godwin, Ulfketel et Ethelward. Éadnoth, évêque de Dorchester, et Wulsiga, abbé de Ramsay, furent tués comme ils disaient la messe pour le salut de l'armée. *Hist. Elien.*, 302. Juxta morem Anglorum veterem non armis sed orationum suppetiis pugnantem exercitum juvaturi. *Hist. Ram.*, 433.

dépenses de la flotte danoise. Edmond mourut dans le mois qui suivit cette pacification et fut enterré près des restes de son grand-père à Glastonbury. Il laissa deux fils dans l'enfance, Édouard et Edmond[1].

Le règne de ce roi, si l'on peut appeler règne ce qui ne fut qu'une lutte pour conserver l'existence, ne dura que sept mois. Toutefois, dans ce court espace de temps, il combattit vigoureusement pour la défense de Londres, livra cinq batailles, et jusqu'à la fatale affaire d'Assington, on le crut destiné à rétablir l'indépendance de son pays. La trempe de son armure ou sa vigueur corporelle lui valut le surnom de Côte-de-fer, et sa mémoire fut longtemps honorée par la reconnaissance et l'admiration de ses sujets. Leur orgueil a prodigué au caractère du héros tous les ornements de la fiction. Pour assigner un motif au dernier succès de Canute, on raconte que les deux rois s'étaient livré un combat singulier dans l'île d'Olney; que le Danois, se reconnaissant plus faible, avait attaqué son ennemi par des flatteries, et que son éloquence et non sa bravoure avait engagé le prince anglais à consentir au partage du royaume[2]. Il ne devait pas être permis à Edmond de mourir suivant le cours ordinaire de la nature. Quelques écrivains ont attribué à Canute cette mort qui lui donnait la couronne de Wessex; d'autres à Édric, comme si le meurtre d'un roi lui eût manqué pour combler la mesure de ses trahisons. Les deux chambellans d'Edmond furent, dit-on, ses assassins, ou bien Édric, ou encore le fils d'Édric. Quelques auteurs déclarent qu'ils ignorent les circonstances du crime; d'autres affirment qu'il reçut un coup de poignard par derrière, dans un moment secret où il ne pouvait se tenir sur ses gardes[3]. Mais le fait en lui-même est incertain. La *Chronique saxonne* se contente de dire qu'il trépassa le jour de la fête de saint André; le panégyriste d'Emma dit qu'il fut visité de Dieu, c'est-à-dire qu'il mourut subitement[4].

[1] *Chron. sax.*, 150. *Encom. Emmæ*, 18, 19, 20. Wallingf., 549. Florence (618) et Westminster (205) donnent à Edmond Londres, l'Essex et l'Est-Anglie.

[2] Blév., 364. West., 205. Hunt., 208.

[3] Inguif, 57. Hunt., 208. West., 205. *Hist. Ram.*, 404. Malm., 40. Sax., 193. *Hist. Elien.*, 502.

[4] *Chron. sax.*, 150. Deus Edmundum eduxit e corpore. *Encom. Emmæ*, 20. Hominem exuit. Wallingf., 549. Ambiguum quo casu extinctus. Malm., 40.

CHAPITRE VI.

DANOIS.

Souverains danois. — Canute. — Harold. — Hardicanute. — Race des Saxons rétablie. — Édouard le Confesseur. — Harold. — Victoire de Guillaume le Conquérant.

CANUTE.

Après la mort d'Edmond, Canute fut élu roi d'une voix unanime par la nation. Quelques-uns, pour justifier leur choix, prétendirent qu'aux termes de la pacification d'Olney, la couronne lui appartenait, comme au survivant d'autres, qu'Edmond l'avait nommé tuteur et protecteur de ses enfants[1]. La meilleure raison à donner était sa puissance. Personne n'avait la volonté ou la hardiesse de renouveler une sanglante et inutile contestation.

(1017.) Le premier objet de la politique de Canute fut de s'affermir sur le trône. L'âge tendre des fils d'Edmond les rendait actuellement peu redoutables; mais ils pouvaient, en avançant en âge, devenir des compétiteurs dangereux. Quoique des considérations d'humanité ne détournassent pas souvent de leurs projets les rois de la mer, Canute ne trempa point sa main dans leur sang, mais il les envoya à son frère utérin, Olave, roi de Suède. Si nous voulons en croire des gens qui ne pouvaient que difficilement le savoir, le messager qui conduisait les enfants avait pour instruction de requérir en secret d'Olave l'ordre de les assassiner. Mais, quelque crédit qu'on veuille donner à ce rapport, il est positif qu'ils furent envoyés en Suède à la cour d'Étienne, roi de Hongrie[2]. Ce prince, que l'on a canonisé pour ses vertus, reçut les orphelins avec tendresse, et les fit élever et instruire comme ses propres enfants. Edmond mourut dans sa jeunesse; Édouard épousa Agathe, fille de

[1] Il fut choisi sponté (*Encom. Emmæ*, p. 20), omnium consensu (Inguif, 58), ex prædictâ concordiæ conditione (Wallingf., 549), quia Edmundus voluerat Canutum adjutorem et protectorem esse filiorum ejus, donec regnandi ætatem habuissent. Flor., 618.

[2] Malmes, 155. Flor., 619. Higden, 275. Nos chroniqueurs disent qu'ils furent envoyés à Salomon, roi de Hongrie; mais Papebroche nous démontre que ce dut être à Étienne, et non à Salomon, qui n'était pas né avant l'année 1051. *Act. SS. Jan.*, II, 385.

l'empereur de Germanie : il réclamera plus tard l'attention du lecteur.

Indépendamment de ces enfants, Canute avait à se garder des frères d'Edmond. Edwy résidait en Angleterre, et, pour des raisons que nous ne connaissons pas, on l'appelait le « roi des paysans. » Il fut banni, rappelé et assassiné au sein de sa famille. On dit que le roi avait fait beaucoup d'efforts pour engager le puissant thane Éthelwod à commettre ce meurtre, et qu'ayant échoué dans cette tentative, il corrompit quelques-uns des propres domestiques d'Edwy [1].

Édouard et Alfred, frères utérins d'Edmond, se trouvaient en Normandie, et Wallingford nous assure que leur oncle Richard avait équipé une flotte pour soutenir leurs prétentions [2]. Mais Canute eut la prudence de désarmer son ennemi en lui demandant en mariage sa sœur, la veuve d'Éthelred. Accepter la main de l'homme dont la conduite hostile avait presque privé son dernier époux de son royaume, de celui qu'on soupçonnait du meurtre de ses beaux-fils, de celui qui avait dépouillé ses propres enfants de la couronne, c'est une action qui n'annonce pas dans Emma une grande délicatesse ; mais sa jeunesse et sa vanité furent flattées de la perspective de la royauté. Son frère consentit à regret à la proposition, et le mariage se célébra solennellement dans le mois de juillet 1017. On était préalablement convenu que les enfants qu'elle aurait de Canute succéderaient à la couronne d'Angleterre, condition qui, en satisfaisant le Normand, éteignait les espérances de ses neveux anglo-saxons [3].

Canute divisa le royaume en quatre gouvernements. Il garda le Wessex pour lui-même, donna l'Est-Anglie à Thurchil, et maintint Éric et Édric dans le Northumberland et la Mercie [4]. Mais Édric reçut bientôt le prix de son ancienne perfidie. Le roi célébrait à Londres les fêtes de Noël ; Édric eut l'imprudence de se vanter de ses services. Canute, se tournant vers Éric, s'écria : « Qu'il reçoive donc ce qu'il mérite, afin qu'il ne nous trahisse pas comme il a trahi Éthelred et Edmond. » Le Norwégien le tua d'un coup de sa hache d'armes, et le corps fut jeté par une fenêtre dans la Tamise. On a prétendu que Canute, après avoir tiré avantage de la trahison, avait voulu punir le traître ; mais comme il ordonna en même temps de mettre à mort les Normands et les principaux vassaux d'Édric, il y a des raisons de croire qu'on les soupçonnait de quelque complot contre la puissance danoise. Leur châtiment est un sujet de triomphe pour les anciens annalistes, qui attribuent à la trahison d'Édric l'assujettissement de leur pays ; mais les mêmes écrivains déplorent le destin d'Éthelwerd et de Brihtric, qui périrent avec eux, et que l'on comptait parmi les membres les plus illustres et les plus irréprochables de la noblesse anglaise [1]. Les terres des victimes furent distribuées entre les chefs danois ; toutefois, plusieurs de ceux-ci, pressentant la haine des indigènes et craignant pour leur existence, vendirent leurs biens avec la permission du roi et retournèrent avec le prix des biens dans leur pays natal [2].

Ces émigrations vers le Danemark étaient fortement encouragées par Canute, qui, se croyant solidement assis sur le trône, faisait tous ses efforts pour gagner l'affection de ses sujets anglais. La présence de l'armée danoise était pour eux un sujet continuel d'inquiétude et d'animosité ; mais la reconnaissance, aussi bien que la politique, lui prescrivait de ne point la renvoyer sans une récompense libérale (1018). A cet effet, on leva une somme de quinze mille livres sur les citoyens de Londres et une autre de soixante-douze mille sur le reste de la nation. Cette charge était accablante, mais on la supporta de très-grand cœur quand on en comprit le but réel. Il ne retint de tous les compagnons de ses travaux et de ses conquêtes que les équipages de quarante navires, environ trois mille hommes,

[1] *Chron. sax.*, 151. Flor., 519. Malros, 155. La *Chronique saxonne* mentionne deux Edwy bannis au même temps ; mais il paraît que ce n'est qu'une même personne, d'après Simon (175), Higden (274), Brompton (907), Knygton (2317).

[2] Walling., 550.

[3] *Chron. sax.*, 151. *Encom. Emmæ*, 21. Malm., 40, 41.

[4] Thurchil fut chassé en 1021. *Chron. sax.*, 152. Voyez un long détail sur ce célèbre Danois dans Langbeck, II, 456. Éric éprouva le même sort que Thurchil. West., 207. Malm., 41.

[1] *Encom. Emmæ*, 28. Malm., 41. On dit qu'Édric fut tué digno ane (Ingulf, 58), Swytha rihtlice (*Chron. sax.*, 151), mais les autres sine culpâ (Malros, 155. Flor., 519).

[2] *Hist. Ram.*, 438, 443, 445.

composant probablement le tingmanna, ou la garde royale, qui, dit-on, se montait à ce nombre[1]. C'était un corps de soldats choisis par Canute parmi toute son armée. Il les commandait lui-même : les chefs lui prêtaient serment de fidélité, et les soldats le prêtaient à leurs chefs. On possède encore les lois qu'il rédigea pour eux; son principal objet paraît y avoir été de prévenir les querelles et conséquemment l'effusion du sang, si fréquentes parmi ces guerriers turbulents. Le roi, malheureusement, fut le premier à violer ses propres lois : il tua un soldat dans un accès de colère. Sur-le-champ il assembla les thingmans (gardes royaux), descendit de son trône, reconnut son crime et en demanda le châtiment. Tous gardaient le silence. Il promit alors l'impunité à tout individu qui ferait connaître son sentiment. Ses gardes remirent la décision à sa propre sagesse. Il se condamna lui-même à payer trois cent soixante talents d'or, neuf fois la valeur de l'amende pécuniaire ordinaire, et il y ajouta neuf autres talents, comme une sorte de compensation ultérieure[2].

Quoique Canute eût été baptisé dans son enfance, il connaissait fort peu les doctrines du christianisme. Mais dès qu'il fut assis sur le trône d'Angleterre, les préceptes de la religion adoucirent la férocité de son caractère, et ce cruel roi de la mer devint insensiblement un monarque juste et bienfaisant. Il déplorait souvent l'effusion de sang et la misère qui avaient été pour les indigènes la conséquence de sa rapacité et de celle de son père, et reconnaissait qu'il était de son devoir de compenser tant de souffrance par un règne paisible et équitable[1]. Il les traita toujours avec une attention marquée, les protégea contre l'insolence de ses favoris danois, plaça les deux nations sur le pied de l'égalité et les admit indistinctement aux charges de confiance et à celles qui étaient accompagnées de revenus considérables. Il érigea une magnifique église à Assington, théâtre de sa dernière victoire, et fit relever de leurs ruines les édifices religieux qui avaient souffert pendant la dernière invasion. L'abbaye de Saint-Edmond, triste monument de la cruauté de ses pères, devint pour des siècles, grâce à ses donations, l'établissement monastique le plus riche du royaume. Dans un witena-gemot tenu à Oxford, il confirma les lois d'Edgar et engagea les thanes anglais et danois à oublier de part et d'autre toutes les anciennes offenses et à se promettre pour l'avenir une amitié mutuelle[2]. Il fit établir par un autre witena-gemot, à Winchester, un code de lois basé sur les ordonnances des premiers rois, avec les additions qu'exigeait l'état présent de la société. Quelques particularités intéressantes peuvent être tirées de ce code. 1° Le roi exhortait tous ceux qu'il avait chargés de l'administration de la justice à être vigilants dans la recherche et la punition des crimes, mais avares de la vie des hommes; à user d'indulgence envers le repentir, mais sévir avec rigueur contre le coupable endurci; à considérer le faible et l'indigent comme dignes de pitié; le riche et le puissant comme méritant toute la sévérité de la loi; car les premiers sont souvent induits à commettre des fautes pour deux causes qui n'atteignent que rarement les seconds, l'oppression et le besoin. 2° Il blâmait et prohibait l'usage d'envoyer vendre des chrétiens dans les pays étrangers; cependant la raison qu'il en alléguait n'était point l'immoralité de l'institution de l'esclavage, mais seulement que ces chrétiens couraient le danger de tomber dans les mains de maîtres infidèles et d'être entraînés à quitter leur religion. 3° L'incorporation des Danois

[1] *Chron. sax.*, 151. Flor., 549. Sim., Dooel., 177. Ces auteurs diffèrent tous sur la somme payée par les citoyens de Londres, la portant à 10,500, 11,000 ou 15,000 livres. Nous apprenons par les lois d'Édouard le Confesseur qu'afin de pourvoir à la sûreté des Danois qui restaient, un canvini qu'ils jouiraient de « la paix du roi; » que si l'un assassinait un Danois, l'assassin recouno, à moins qu'il ne pût se justifier par une des épreuves judiciaires, serait abandonné à la justice; que si l'on ne pouvait le trouver immédiatement, on accorderait aux habitants du village ou du canton où le meurtre avait eu lieu un mois et un jour pour le chercher; que s'ils ne pouvaient le découvrir, ils auraient à payer alors une amende de quarante-six marcs; que s'ils le livraient au roi dans le courant d'un an et un jour, l'amende leur serait remise; mais que s'ils n'y parvenaient pas, le roi garderait quarante marcs de l'amende et remettrait les six autres aux parents ou aux seigneurs du mort. *Leg. sax.*, 199, 200.

[2] Langbeck, iii, 144 et suiv. Sax., 199. Le thingmanna était aussi appelé thinglithi et huscarlis, ce qui signifie thanes guerriers, thanes de la mer et domestiques.

[1] Voyez sa charte dans Ingulf, 58.

[2] Ing., *ibid. Hist. Ram.*, 437. *Encom. Emmæ*, 23.

[3] *Chron. sax.*, 151. Malros, 155.

avec les indigènes ayant fait reparaître dans l'île les rites du paganisme, Canute défendait le culte des faux dieux, du soleil ou de la lune, du feu ou de l'eau, des pierres ou des fontaines, des forêts ou des arbres. En même temps, il établissait un châtiment pour ceux qui prétendaient se mêler de sorcellerie et ceux qui se nommaient *ouvriers de la mort*, soit qu'ils se servissent de sorts, de flammes ou de tout autre charme. 4° Il divisait en trois branches la jurisprudence qu'il confirmait : le droit des West-Saxons, celui des Merciens et celui des Danois. Les deux premiers existaient depuis l'heptarchie et prévalaient dans leurs districts respectifs; le troisième avait été introduit dans l'Est-Anglie et la Northumbrie par les Danois qui s'y étaient établis dès le commencement du neuvième siècle. La substance de tous les trois était la même; ils ne différaient que dans la valeur des amendes pécuniaires imposées pour divers délits. 5° Le roi, voulant soulager son peuple d'une partie du fardeau des services féodaux, qui, en Angleterre comme chez les autres nations européennes, allait toujours en s'appesantissant, abolissait totalement la coutume de lui fournir des provisions gratuites, défendait à ses officiers d'en enlever de force pour son usage, et commandait à ses baillis d'entretenir sa table avec le produit de ses propres fermes. Il réduisait à un taux modéré le hériot, ou droit d'hérédité, qui se payait à la mort du tenancier, et le proportionnait au rang du décédé, soit qu'il mourût intestat ou non. Il s'occupait aussi des héritières, que leur situation sans appui exposait trop souvent à la tyrannie de leurs seigneurs (lords), et il arrêtait qu'aucune fille ou veuve ne pourrait être mariée contre sa volonté. Enfin il ordonnait que les Danois et les Anglais seraient également tenus d'observer ces lois sous peine de l'amende d'un simple *were*[1] pour la première faute, d'un double *were* pour la seconde et de la confiscation de toutes leurs propriétés pour la troisième[2].

Quoique Canute résidât ordinairement en Angleterre, il visitait souvent le Danemark. Il se faisait accompagner d'une flotte anglaise et menait avec lui des missionnaires pieux et savants pour instruire et civiliser ses compatriotes. Parmi ceux-ci, Bernard, Gorbrun, Rainer furent promus à la dignité épiscopale et placés par lui dans la Scanie, la Seelande et la Fionie. En 1025, dans un de ces voyages, soudainement attaqué par Olave et Ulfr, suivis d'une armée nombreuse de Suédois, il fut battu et perdit plusieurs de ses thanes anglais et danois. Mais nos annalistes ajoutent que Godwin, qui commandait les troupes anglaises, surprit le camp de l'ennemi pendant la nuit et dispersa totalement les Suédois. Ce succès lui valut l'estime et la faveur de son souverain[1].

La puissance de Canute garantissait le royaume des horreurs de la guerre civile; mais son ambition souhaitait ardemment une autre couronne que son père avait jadis portée. Sweyn avait divisé la Norwége entre deux frères, Éric et Haco. A l'époque où Éric reçut de Canute le Northumberland, Haco régit les deux divisions; mais il fut bientôt dépossédé par les forces supérieures du Norwégien Olave, roi de la mer. Canute détourna par des présents les indigènes de leur allégeance envers ce nouveau chef, et faisant voile pour la Norwége avec une flotte anglaise de cinquante vaisseaux, il fut accueilli partout avec des acclamations et des assurances d'attachement. Il expulsa Olave et rétablit Haco. Mais celui-ci se noya en mer peu de temps après, et Olave recouvra ses possessions. Ce prince était un zélé chrétien; mais ses innovations religieuses irritèrent les prêtres païens, et il fut assassiné dans une insurrection[2].

Canute dirigea ses derniers efforts militaires contre l'Écosse. Fordun rapporte que Duncan, qui possédait le Cumberland comme neveu et héritier de Malcolm, refusa de le tenir de Canute, parce que la couronne n'était pas échue à ce prince par droit d'hérédité. Il ajoute que les deux rois se réconcilièrent avant que le combat s'engageât entre leurs armées, et que les anciens traités relatifs à la possession du Cumberland furent alors renouvelés solennellement. Nos annalistes paraissent ignorer ces particularités, et nous informent seulement que Malcolm, incapable de résister aux forces supérieures du monarque anglais, s'en remit

[1] Were, prix du rachat de sa vie, évaluation de l'homme selon son rang et sa qualité. (*Note du traducteur.*)

[2] *Leg. sax.*, 133-136-143-146. Brompton, 914-931.

[1] Adam. Brem., II, 38. *Chron. sax.*, 153. Wesl., 207.

[2] *Chron. sax.*, 153. Flor., 620. Snorre, 278.

à son bon plaisir, avec deux princes moins élevés en dignité, Melbeth et Jermac [1].

Les courtisans de Canute avaient l'habitude, pour flatter sa vanité, de l'exalter comme le plus grand des rois, dont la volonté était une loi pour six nations puissantes, les Anglais, les Écossais, les Gallois ou Welsh, les Danois, les Suédois et les Norwégiens. Le bon sens de Canute méprisait ou affectait de mépriser cette flatterie. Dans une de ces occasions, comme il était assis sur la plage près de Southampton, il commanda à la mer de respecter son souverain; mais le flux de la marée l'obligea bientôt à se retirer, et il profita de la circonstance pour faire à ses flatteurs une leçon sur la faiblesse des rois de la terre, alors qu'on les compare à l'Être suprême, qui gouverne les éléments. Frappé de cette idée, on dit qu'à son retour à Winchester, il ôta la couronne de dessus sa tête, la plaça sur le grand crucifix de la cathédrale et ne la porta plus depuis ce jour, même dans les cérémonies publiques [2].

En 1030, il fit un pèlerinage à Rome. Il visita dans sa route les églises les plus célèbres, laissant partout des marques de sa dévotion et de sa libéralité [3]. A son retour, il se rendit directement au Danemark et dépêcha l'abbé de Tavistock en Angleterre avec une lettre qui décrivait l'objet et le résultat de son voyage. Je transcrirai cette lettre, non-seulement parce qu'elle donne quelques notions intéressantes sur les mœurs et les opinions du siècle, mais surtout parce qu'elle est l'indice du surprenant changement que la religion avait opéré dans l'esprit d'un guerrier féroce et sanguinaire.

(1031.) « Canute, roi de tout le Danemark, de l'Angleterre, de la Norwége et d'une partie de la Suède, à Égelnoth le métropolitain, à l'archevêque Alfric, à tous les évêques et chefs et à toute la nation des Anglais, nobles et gens des communes, salut. Je vous écris pour vous informer que j'ai été dernièrement à Rome afin de prier pour la rémission de mes péchés et pour la sûreté de mes royaumes et des nations qui sont assujetties à mon sceptre. Il y a longtemps que je m'étais engagé par un vœu à faire ce pèlerinage; mais j'en avais été détourné jusqu'ici par les affaires d'État et autres empêchements. Maintenant j'adresse d'humbles remerciements à Dieu tout-puissant, qui m'a permis de visiter les tombeaux de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul et tous les saints lieux au dedans et au dehors de Rome, et de les honorer et révérer en personne. Et j'ai fait cela parce que j'avais appris de mes savants maîtres que l'apôtre saint Pierre avait reçu du Seigneur le grand pouvoir de lier ou de délier avec les clefs du royaume du ciel. Il me semblait donc très-utile de solliciter son appui près de Dieu.

« Sachez, en outre, qu'il y eut à la fête de Pâques une grande réunion de nobles personnages, avec le lord le pape Jean et l'empereur Conrad, savoir, tous les chefs des nations depuis le mont Gargano jusqu'à la mer voisine, qui me reçurent tous honorablement et me firent de riches présents; mais l'empereur particulièrement me donna plusieurs vases d'or et d'argent avec de riches manteaux et de magnifiques vêtements. Je saisis alors l'occasion de conférer avec le pape, l'empereur et les princes sur les charges de mes peuples anglais et danois, afin de pouvoir les faire jouir de lois plus équitables et d'une sauvegarde plus sûre dans leur route vers Rome, et qu'ils ne fussent plus retenus par tant de barrières ni ruinés par tant d'injustes exactions. Mes demandes me furent accordées par l'empereur et par le roi Rodolphe, à qui la plus grande partie des barrières appartiennent, et tous les princes arrêtèrent que mes sujets (*homines*), pèlerins ou marchands, pourraient aller à Rome et s'en retourner en pleine sécurité, sans être retenus aux barrières et sans payer des droits illicites.

« Je me plaignis ensuite au pape et lui exprimai mon déplaisir de ce que des sommes si immenses étaient exigées de mes archevêques quand, selon le coutume, ils se rendaient au siége apostolique pour obtenir le pallium. Un décret a été rendu pour mettre fin à cet abus. Tout ce que j'ai demandé pour l'avantage de mon peuple, au pape, à l'empereur ou aux princes à travers les domaines desquels passe la route de Rome, m'a été volontairement accordé et confirmé par serment, en présence

[1] Fordun, IV, 41. *Chron. sax.*, 153. Hunt., 208. West., 209.

[2] Hunt., 209. West., 209.

[3] Il était si prodigue dans ses dons que, suivant un chroniqueur étranger, tous ceux qui demeuraient sur les routes où il passait s'écriaient avec raison : « Benedictio Domini super regem Anglorum Canutonem. » *Chron. Wil. Godel.*, apud Bouquet, x, 262.

de quatre archevêques, de vingt évêques et d'une multitude de ducs et de nobles. C'est pourquoi j'offre à Dieu mes remerciements de ce que j'ai si heureusement exécuté tout ce que j'avais l'intention de faire et de ce que j'ai satisfait pleinement à tous mes désirs.

« Je veux actuellement qu'il vous soit connu à tous que j'ai consacré ma vie au service de Dieu, afin de gouverner mes royaumes avec équité et d'observer la justice en toutes choses. Si l'impétuosité ou l'insouciance de la jeunesse m'a jadis fait violer la justice, mon intention est avec la grâce de Dieu, de faire à l'avenir réparation entière. C'est pourquoi je prie ceux à qui j'ai confié le gouvernement, et je leur commande, s'ils tiennent à conserver mon amitié et à sauver leur âme, de ne faire aucune injustice, soit au riche, soit au pauvre. Que toute personne, de haute ou basse condition, jouisse de ses droits selon la loi, de laquelle aucune déviation ne doit être permise, soit par crainte de moi, soit en faveur de l'homme puissant, ou dans le dessein de remplir mon trésor. Je n'ai pas besoin de l'argent levé avec injustice.

« Je suis maintenant en route pour le Danemark, dans la résolution de conclure la paix avec des nations qui, si cela eût été en leur pouvoir, auraient privé notre personne de la couronne et de la vie; mais Dieu a détruit leur puissance, et je me confie en sa bonté pour nous préserver et humilier tous nos ennemis. Quand j'aurai conclu la paix avec les nations voisines et réglé les affaires de mes possessions de l'Est, mon intention est de retourner en Angleterre dès que le beau temps me permettra de faire voile. Mais je vous ai envoyé cette lettre à l'avance afin que tous les habitants de mon royaume se réjouissent de mes prospérités; car vous savez tous que je n'ai jamais épargné et n'épargnerai jamais ni ma personne ni mes travaux quand l'avantage de mes sujets devra en être le résultat.

« Enfin je conjure tous mes évêques et tous les shérifs, par la fidélité qu'ils me doivent ainsi qu'à Dieu, de faire payer avant mon retour les droits de l'Église suivant les anciennes lois, nommément les *plough alms* (droits sur les terres labourées), les dîmes des troupeaux de l'année courante, le denier de saint Pierre, les dîmes des fruits à la mi-août, et le *kirkshot* (droit de l'Église à la fête de saint Martin, à l'église paroissiale. Si ces points étaient omis, je punirais le délinquant à mon retour, en exigeant l'amende entière établie par la loi. Portez-vous bien [1]. »

Canute vécut encore trois ans après son pèlerinage à Rome. Il mourut à Shaftesbury, en 1035, et fut enterré à Winchester. Il eut deux enfants de la reine Emme : un fils que, de son nom, il appela Hardicanute, ou Canute le Hardi, et une fille nommée Gunihilda, mariée à Henri, fils de Conrad et empereur de Germanie. Outre ces enfants, Alfgive, fille d'Alfheim, comte de Northampton, lui avait donné avant son mariage deux fils, Sweyn et Harold. Leur illégitimité, selon l'opinion du siècle, n'était pas une grande disgrâce; mais un parti violent voulut s'opposer à leur élévation en affirmant que ce n'étaient que des enfants supposés. Il est toutefois certain qu'ils avaient été reconnus par leur père. Sweyn, l'aîné, reçut la couronne de Norwége après l'assassinat d'Olave; Harold, par son activité et la faveur des soldats, monta sur le trône d'Angleterre à la mort de Canute [2].

HAROLD,

SURNOMMÉ PIED-DE-LIÈVRE.

Par les conventions de mariage entre Canute et Emma, et une déclaration plus récente du roi, la couronne devait être dévolue à Hardicanute; mais ce prince s'étant hâté d'aller prendre possession du Danemark, son absence encouragea l'ambition de Harold, son frère illégitime, dont les intérêts furent vivement épousés par les thingmanna à Londres [3], tous les Danois en général et les Anglais du Nord. Les comtés du Sud se divisèrent entre Hardicanute et l'un des fils d'Éthelred, qui résidaient toujours en Normandie. Le pays paraissait à la veille d'une guerre civile, et plusieurs citoyens, pour se soustraire à la tempête imminente, cherchaient déjà des asiles dans les marais et les forêts, quand un accommodement

[1] Spelm. *Conc.*, 537. Ing., 59. Flor., 620. Malm., 41.

[2] *Chron. sax.*, 155. Ing., 81. Flor., 622. West., 206. Le dernier représente Alfgive comme mariée à Canute.

[3] La *Chronique saxonne* les appelle lithsmen à Londres, et comme les thingmanna étaient aussi appelés thingliths, je ne puis douter que ce ne fussent les mêmes individus.

se conclut dans un witena-gemot tenu à Oxford (1036). On remit à Harold Londres et les parties septentrionales du royaume. Les comtés situés sur la rive droite de la Tamise tombèrent en partage à Hardicanute, et pendant son absence, on en confia le gouvernement aux soins de sa mère Emma et de l'ealdorman Godwin [1].

Quand la nouvelle de la mort de Canute parvint en Normandie, Édouard, l'aîné des fils vivants d'Éthelred et depuis roi d'Angleterre, rassembla une flotte de quarante vaisseaux, traversa le détroit et débarqua à Southampton. S'il comptait sur la coopération de sa mère, il fut bien déçu. Emma, plus attachée aux enfants qu'elle avait de Canute qu'à ceux qui provenaient de son mariage avec Éthelred, mettait tout en œuvre en ce moment pour conserver la couronne à Hardicanute. Édouard débarqua à quelques milles de la résidence et au milieu des vassaux de la reine douairière, et se trouva cependant en pays ennemi. Une armée formidable, qui s'augmentait à chaque instant, le menaçait d'une entière destruction. Le prince et ses compagnons pillèrent quelques villages, se retirèrent sur leurs vaisseaux et retournèrent en Normandie. L'issue de cette expédition ne fut jamais oubliée, et à une époque subséquente, Emma fut punie de sa désaffection par l'indifférence de son fils et la confiscation de ses trésors [2].

On ne connaît pas les motifs qui engageaient Hardicanute à perdre son temps en Danemark. Harold profita de ce retard, et, par des menaces, des promesses et des présents, continua à propager son autorité. Mais un événement mystérieux et sanglant, dont il est difficile maintenant de découvrir l'origine et la cause, contribua surtout à le maintenir sur le trône. Édouard et son frère Alfred reçurent une lettre en Normandie; elle paraissait écrite par leur mère, qui leur reprochait leur apathie, leur décrivait l'ascendant toujours croissant de Harold et engageait vivement l'un des deux à passer la mer et à soutenir ses droits à la couronne. L'historien qui nous a conservé cette lettre la représente comme une fausse missive imaginée par Harold pour attirer l'un des deux princes en son pouvoir [1]. Mais il faudrait une extrême crédulité pour admettre cette opinion. Pourquoi Harold n'eût-il invité qu'un seul des frères? En se défaisant des deux, il se mettait en sûreté contre les prétendants, sur lesquels se portaient principalement les yeux des indigènes; mais l'avantage qu'il pouvait retirer du meurtre d'un seul était plus que balancé par l'infamie nécessairement attachée à un crime aussi détestable. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Alfred, le plus jeune, accepta l'invitation, leva un petit corps de troupes en Normandie, se rendit à la cour de Baudoin, comte de Flandre, où il recueillit quelques aventuriers de Boulogne, ce qui porta le nombre de ses compagnons à six cents. Il trouva à Sandwich une force considérable prête à le repousser. Il changea de route, tourna le Foreland au nord jusque vis-à-vis de Caterbury, où il débarqua sans apercevoir un ennemi. Peu d'heures après, Godwin le rejoignit, l'assura de sa foi et entreprit de le conduire vers Emma. Laissant sur sa droite Londres, qui appartenait à Harold, ils se rendirent à Guildford, où le comte fit loger Alfred et ses compagnons, divisés par petits corps chez les habitants, leur fournit des provisions en abondance et, s'engageant à visiter le prince le matin suivant, se retira dans le lieu de sa résidence. Au milieu de la nuit arrivèrent les satellites de Harold, qui surprirent les étrangers dans leur lit et les gardèrent jusqu'au lendemain pour en faire une horrible boucherie. On les rangea sur une ligne, les mains liées derrière le dos : sur dix hommes, on en mit un en liberté; parmi les autres, on en choisit quelques-uns pour en faire des esclaves. La scène qui suivit trouverait à peine sa pareille dans les annales des sauvages américains. On mutila, on aveugla ces malheureuses victimes; on les scalpa, on leur coupa les jarrets, on les éventra, selon le caprice ou la barbarie des bourreaux : « Jamais, dit un des chroniqueurs, jamais cette « terre n'avait vu d'acte plus sanglant depuis « l'arrivée des Danois. » Le prince lui-même fut entraîné violemment à Londres devant Harold, et de là envoyé à l'île d'Ély, sous la surveillance d'un thane, qui aggravait la situation horrible de son prisonnier par ses insultes et par ses menaces. Monté sur un méchant cheval,

[1] *Chron. sax.*, 154, 155. Ingulf, 81. *Encom. Emmæ*, 25, 28.

[2] Guil. Pict., 37, 38, edit. Maseres. Wil. Gemet., 271. *Leg sax.*, 210.

[1] *Encom. Emmæ*, 28.

dépouillé de ses habits, les pieds liés sous la selle, on exposa le fils d'Éthelred dans chaque ville, dans chaque village, à la dérision ou peut-être à la commisération des spectateurs. Il comparut à Ély devant une cour de scélérats et fut condamné à perdre les yeux. La sentence fut exécutée de force; et l'infortuné prince, après avoir langui quelques jours, expira par la violence de ses douleurs ou sous le poignard d'un assassin [1].

Aucun motif ne peut faire douter de la vérité de cette funeste histoire. Elle nous a été transmise par un écrivain contemporain qui en apprit les détails de ceux qui survécurent au massacre; et son récit est pleinement confirmé par le témoignage des historiens venus après lui. Il est cependant difficile de croire qu'une cruauté si peu nécessaire, une telle prodigalité de sang humain, n'aient été, comme on le prétend, qu'un simple acte de précaution de la part de Harold. Il est plus probable qu'il fut excité par la soif de la vengeance ou poussé par le désir d'inspirer la terreur. Alfred, par ses cruautés antérieures, avait peut-être aigri le ressentiment de ses ennemis: ce qui est hors de doute, c'est qu'il était venu avec le projet de chasser Harold de son trône [2] et probablement d'après l'invitation d'Emma; car cette princesse se prépara immédiatement à quitter le pays et accepta l'offre d'un asile à Bruges chez Baudoin de Flandre, qui avait protégé la tentative du malheureux Alfred [3]. Sa fuite laissa Harold sans adversaires: les thanes de Wessex révaquèrent le serment d'allégeance qu'ils avaient fait à son frère utérin, et il fut élu roi d'Angleterre à l'unanimité. Mais quand il requit Ægelnoth, archevêque de Canterbury, de procéder à la cérémonie de son couronnement, ce prélat, plaçant les ornements royaux sur l'autel, lui dit hardiment: « Voilà la couronne « et le sceptre que Canute m'a confiés. Je ne « vous les donne ni ne vous les refuse. Vous « pouvez les prendre, si cela vous plaît; mais « je défends strictement à aucun des évêques « mes frères d'usurper un emploi compris dans « les prérogatives de mon siége. » On ignore quelle fut la conduite de Harold dans cette circonstance extraordinaire; mais il paraît avoir plus tard triomphé des objections du primat et avoir été couronné avec les solennités d'usage [1].

(1040.) On n'a transmis à la postérité aucun détail sur son gouvernement. Un écrivain insinue qu'il fut un des bienfaiteurs de l'Église; un autre, ennemi de sa mémoire, affirme que, par haine pour le christianisme, il fuyait les cérémonies publiques du culte [2]. La chasse était son amusement favori; il y allait fréquemment à pied, et la rapidité de sa marche lui acquit le surnom de Pied-de-Lièvre. Après avoir régné quatre ans, il mourut en 1040 et fut enterré à Westminster.

HARDICANUTE.

Emma, depuis son arrivée à Bruges, avait cherché par de fréquents messages à stimuler l'ambition et à presser les préparatifs de son fils Hardicanute. Deux ans toutefois s'écoulèrent sans qu'il fût possible à ce prince de tourner son attention sur ses intérêts d'Angleterre; enfin, laissant un puissant armement près de mettre à la voile, il partit avec neuf vaisseaux seulement pour aller consulter sa mère. Pendant sa résidence près d'elle à Bruges, arriva un messager porteur de l'heureuse nouvelle de la mort de Harold, suivi d'une députation de thanes anglais et danois qui invitaient Hardicanute à monter au trône de son père. Dès que sa flotte du Danemark l'eut rejoint, il partit avec soixante-deux voiles pour l'Angleterre [3]. Son autorité fut immédiatement reconnue; mais une des premières mesures de son gouvernement excita un mécontentement général. Canute avait réduit le thingmanna au

[1] Guil. Pict., 38. *Encom. Emmæ*, 29, 31. Cet historien écrivit trois ans après le massacre: son témoignage combat victorieusement les doutes de Malmsbury (43). Malmsbury (*ibid*) suppose que le meurtre d'Alfred n'a eu lieu qu'après la mort de Harold; Huntingdon après celle d'Hardicanute. Mais le moine de Saint-Omer le fixe au règne de Harold, et les chroniques de Malmes (156), de Florence (623), de Westminster (210), à l'année 1036. Higden décrit ainsi le supplice qu'endurèrent les personnes éventrées: « Primordia viscerum fecit ad palos erectos figi, et tunc corpora circumduci, donec novissima intestinorum extraherentur. » Hig., 277.

[2] Sceptrum et ipse paternum requirebat, Guil. Pict., 38. Ut paternum regnum obtineret. West., 210.

[3] *Encom. Emmæ*, 32.

[1] *Encom. Emmæ*, 28, 29. Il donna au monastère de Croyland le manteau qu'il portait à son couronnement. Ingul., 61.

[2] Ing., *ibid. Encom. Emm.*, 29.

[3] *Encom. Emm.*, 31.

complément de seize navires; et la solde de ces gardes danois était depuis longtemps fixée et payée par la nation au taux annuel de huit marcs par chaque soldat et de douze marcs à chaque officier. L'adjonction de la nouvelle flotte quintuplait leur nombre, et la perception de la taxe imposée en conséquence éprouva une forte opposition. A Worcester, les collecteurs Thurstan et Feader furent tués dans une insurrection populaire; mais un sévère châtiment suivit le crime. Le comté fut livré au pillage pendant quatre jours, et, le cinquième jour, la ville fut réduite en cendres. Les habitants s'enfuirent dans une île de la Severn, où ils se défendirent jusqu'à ce qu'ils eussent apaisé la vengeance du roi et obtenu leur pardon [1].

Hardicanute ne pouvait oublier les outrages que ses parents et lui avaient reçus de Harold : l'usurpation de la couronne, l'exil d'Emma, le meurtre d'Alfred. Ce souvenir le poussa à un acte d'impuissante vengeance dont la folie égalait la cruauté. Comme s'il eût pu rendre la mort sensible aux tortures, il ordonna que la tombe de son prédécesseur fût ouverte, le corps décapité, la tête et le tronc jetés dans la Tamise. Ces restes furent retrouvés par des pêcheurs, qui les déposèrent au cimetière de Saint-Clément, sépulture ordinaire des Danois [2].

Le soin de cette exécution posthume avait été délégué à Alfred, archevêque d'York, et à Godwin, comte de Wessex. Mais ces commissaires se brouillèrent, et le prélat accusa le comte du meurtre d'Alfred. Godwin nia le fait et se justifia d'une manière légale par son serment et par celui d'un jury de ses pairs, les principaux nobles d'Angleterre [3]. Il est impossible de savoir si cet acquittement dissipa les soupçons de Hardicanute; mais le comte recouvra sa faveur et participa avec Emma à l'administration du royaume. Il avait fait au roi un présent magnifique : c'était un navire d'une dimension ordinaire dont la poupe était couverte de plaques d'or; il portait quatre-vingts guerriers vassaux de Godwin; leurs lances, leurs casques et leurs cottes de mailles étaient dorés; leurs haches d'armes étincelaient d'ornements d'or et d'argent; la garde de leurs épées, les clous et les bossettes de leurs boucliers étaient d'or, et ils portaient à chaque bras deux bracelets d'or du poids de seize onces [1]. Cette description n'excitera pas la surprise du lecteur s'il se rappelle que les Normands avaient l'habitude d'employer les dépouilles ravies aux nations à embellir leurs armes et leurs vaisseaux, objets d'une valeur inestimable aux yeux des pirates du Nord [2].

On nous dépeint Hardicanute comme ayant des mœurs douces et des inclinations généreuses. Sa table était abondamment servie à quatre heures différentes du jour. Ce n'était point une petite recommandation dans l'opinion de chefs qui élevaient très-haut les plaisirs de la table et qui s'attendaient à boire et à manger aux dépens du souverain [3]. Il envoya chercher en Normandie Édouard, son frère utérin, le reçut avec l'amitié la plus sincère et lui donna un établissement de prince. Il maria sa sœur Gunhilda, la plus belle femme de son siècle, à l'empereur Henri. Tous les thanes,

[1] *Chron. sax.*, 155, 156. Flor., 623, 624. Malm., 43.

[2] Flor., 623. West., 211. Mailros, 156.

[3] La culpabilité de Godwin sera toujours un problème. On peut alléguer contre lui qu'Alfred, au temps du meurtre, était sous sa protection et dans sa ville de Guildorf; que pendant quatre ans, il en fut accusé publiquement par l'archevêque d'York, et qu'il est condamné sans hésitation par presque tous les historiens qui écrivirent après la conquête. D'une autre part on peut observer : 1° que le moine de Saint-Omer, qui était si bien instruit de ce qui s'était passé, loin d'accuser le comte, semble le représenter comme parfaitement ignorant des dangers d'Alfred : « Ad sua recessit hospitia, manè rediturus, ut domino suo serviret cum debitâ honorificentiâ. » *Enc. Emm.*, 30; 2° que l'accusation de l'archevêque est balancée par l'acquittement de Godwin lors de son jugement; 3° qu'on ne peut accorder que peu de confiance aux assertions des écrivains postérieurs à la conquête, quand toutes les fables qui peuvent incriminer la famille de Godwin étaient reçues avec reconnaissance et vivement appuyées par la dynastie régnante. Édouard le Confesseur, dans deux de ses chartes, attribue la mort de son frère à Harold et (ce qui est plus singulier) à Hardicanute. Ce dernier était alors en Danemark, et l'accusation, si l'on en peut dire quelque chose, faisait allusion à ceux qui gouvernaient au nom de Hardicanute : dans cette hypothèse, elle atteindrait Emma ou Godwin, on tous deux. Les paroles du roi sont : « Haroldo et Hardicanuto, à quibus et alter meus frater Alfredus crudeliter est occisus. » Spelm., *Con.*, 628, 632. Cependant comment Harold, qui était alors tout-puissant, aurait-il souscrit à ces chartes si elles avaient jeté une pareille tache sur la mémoire de son père?

[1] Malm., 43. Mailros, 156. Flor., 623. West., 211.

[2] Voyez *Encom. Emm.*, 8, 13. Snorre, 338.

[3] Hunt., 209.

anglais et danois, l'accompagnèrent jusqu'au rivage, jaloux d'attirer l'attention du roi par les marques de respect qu'ils donnaient à la princesse; et jamais, avant cette époque, disent les chroniques, on ne vit en Angleterre un aussi magnifique étalage d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vêtements de soie et de chevaux superbes. Les chansons que l'on composa dans cette circonstance continuèrent à être chantées par le peuple dans les banquets et perpétuèrent le souvenir de Gunhilda pendant plusieurs générations [1].

Le caractère du roi annonçait un règne tranquille et prospère; mais sa constitution était faible et sa vie avait souvent été mise en danger par des maladies. Deux ans après être monté sur le trône, il honora de sa présence, à Lambeth, les noces d'un noble danois; comme il était debout au milieu des convives et qu'il portait la coupe à sa bouche, il tomba soudain sur la terre, fut emporté sans connaissance dans sa chambre et expira dans un court espace de temps. On plaça son corps auprès de celui de son père, dans l'église de Winchester [2].

Hardicanute ne laissa point d'enfants. Sa mort sépara la couronne d'Angleterre de celle du Danemark. Magnus, fils d'Olave, qui avait chassé Sweyn de la Norwége, obtint alors la possession du Danemark.

ANGLO-SAXONS.

ÉDOUARD LE CONFESSEUR.

(1042.) Le corps du dernier roi n'était pas descendu dans le tombeau que son frère utérin, Édouard, monta sur le trône. L'héritier légitime de la ligne saxonne était le fils d'Edmond Côte-de-Fer, exilé en Hongrie; mais en déterminant l'ordre de succession, les Anglais avaient souvent substitué l'oncle au neveu. Édouard était présent, son caractère et ses infortunes plaidaient en sa faveur; les vœux des indigènes appelaient hautement un roi de la race de Cerdic; et les murmures des Danois, si les Danois songèrent un moment à murmurer, furent promptement étouffés par l'extrême influence de Godwin. A la fête suivante de Pâques, le fils d'Ethelred, après avoir promis de maintenir les lois de Canute, fut couronné par l'archevêque Edsy, qui saisit cette occasion pour faire au nouveau souverain un long discours sur les devoirs de la royauté et sur le gouvernement paternel des Saxons ses prédécesseurs [1].

Édouard avait alors près de quarante ans, dont il avait passé vingt-sept exilé en Normandie. Les circonstances lui ayant ravi tout espoir raisonnable d'obtenir la couronne, il avait consolé les heures de son bannissement par les plaisirs de la chasse et les exercices de la religion, et il porta sur le trône les habitudes de modération et de paix qu'il avait prises dans la vie privée. Ce fut un bon roi plutôt qu'un grand roi. Conserver la paix, propager la religion, donner de la force aux anciennes lois et diminuer les charges de son peuple, tels furent les principaux soins de son gouvernement; mais il ne possédait pas cet esprit énergique ni cette force de caractère qui peut-être étaient nécessaires pour commander le respect et réprimer les violences des nobles indociles dont il était entouré.

Édouard, à son avénement, trouva près du trône trois chefs puissants : Godwin, Leofric et Siward. Ils portaient le titre de earl (comte), car l'ascendant des Danois avait introduit les

[1] Malm., 43

[2] Malm., 43. Fler., 624.

[1] *Chron. sax.*, 157. *Chron. Lamb.*, sd. ann. 1043. Il est publié à la fin du Dictionnaire de Lye; j'y renvoie sous ce nom, parce qu'il a été copié par Lambard. D'après les écrivains normands, l'avénement d'Édouard est attribué aux efforts de Guillaume, duc de Normandie, alors dans sa quinzième année. On dit qu'il demanda la couronne pour Édouard par des messagers; qu'il envoya ce prince avec une garde et qu'il menaça de l'accompagner avec une puissante armée. La crainte d'une invasion fit tomber le choix des Anglais sur Édouard. Guil. Pict., p. 44, édit. Maseres. Je regarde ceci comme une des fictions inventées en Normandie pour donner du poids à la désignation, réelle ou prétendue, de Guillaume par Édouard comme son successeur. Il est évident que le prince anglais était à cette époque en Angleterre et non en Normandie: on en trouve la preuve non-seulement dans les chroniqueurs anglais, mais dans ce que dit le moine de Saint-Omer, qui, dans ses dernières lignes adressées à Emma, loue l'union dans laquelle elle vit, en Angleterre, avec ses deux fils Édouard et Hardicanute (*Encom. Emm.*, p. 36), et dans Guillaume de Jumièges, qui dit que Hardicanute fit venir Édouard de Normandie, et qu'ils vécurent bien ensemble après (Guil. Gem., vii). Il est à remarquer que le premier de ces écrivains dit qu'on envoya chercher Édouard afin qu'il partageât le royaume (ut veniens secum obtineret regnum, p. 36); le second, que Hardicanute la laissa héritier du royaume (totius regni reliquit hæredem. *Ibid.*).

coutumes et les qualifications danoises. Ainsi l'ealdorman des Saxons fut transformé en earl des hommes du Nord ; et les *earldoms* avaient une étendue différente de celle des anciennes divisions, les uns étant renfermés dans d'étroites limites, les autres contenant plusieurs des anciens comtés. Comme délégués du souverain, les comtes jouissaient d'un grand pouvoir. Ils levaient les troupes, percevaient les amendes, jugeaient les causes et exerçaient les fonctions ordinaires de la royauté dans leurs juridictions respectives; mais ils étaient amovibles à la volonté du roi et du witan, qui pouvaient les déplacer, et ne transmettaient point leurs charges à leurs enfants. Le comté de Siward s'étendait de l'Humber aux confins de l'Écosse; Leofric portait le nom de comte de Leicester, mais son gouvernement comprenait la plus grande partie des anciens comtés du nord de la Mercie; Godwin gouvernait le Wessex, le Sussex et le Keut; et ses deux fils, Sweyn et Harold, possédaient déjà ou obtinrent bientôt, le premier, le comté de Glocester, le Hereford, le Somerset, Oxford et Berks; et le second, le comté d'Essex, le Huntingdon, l'Est-Anglie et le Cambridgeshire. Ces nobles, quand ils étaient unis, pouvaient se regarder comme plus puissants que le roi, dont la sécurité ne reposait que sur leurs jalousies mutuelles et la discordance de leurs intérêts.

Il fut heureux pour Édouard qu'au commencement de son règne, ces chefs puissants sacrifiassent tout sujet de dissension privée à leur zèle commun pour son service. Par leur secours, la restauration de la ligne saxonne s'accomplit paisiblement; et les familles danoises dont la fidélité était équivoque ou dont la tyrannie passée méritait punition furent chassées du royaume. On doit compter la reine mère au nombre des proscrits. Édouard, après un conseil tenu à Glocester, se rendit en hâte, accompagné de Godwin, de Leofric et de Siward, à Winchester, s'empara des trésors de cette princesse et enleva tous les troupeaux et les blés des terres qui formaient son douaire [1]. Le lecteur aura déjà remarqué plusieurs exemples de cette espèce d'exécution militaire ; mais on ne connaît pas bien le motif qui rendit Emma victime de celle-ci. Les indigènes la haïssaient à cause de sa partialité pour les Danois. Les richesses qu'elle accumulait avec soin avaient toujours été à la disposition de ses plus jeunes enfants, tandis qu'elle laissait sentir aux fils qu'elle avait eus d'Éthelred toutes les privations de la pauvreté. Selon toute probabilité, son opposition avait empêché la réussite de la descente d'Édouard après la mort de Canute : on insinuait même qu'elle n'était pas étrangère au meurtre d'Alfred [1]. Son antipathie pour le roi s'était fait apercevoir aussi depuis son avénement au trône, et elle lui avait refusé obstinément tout secours pécuniaire [2]. D'ailleurs, quelles que soient les causes qui motivèrent cet acte de rigueur, le caractère d'Édouard et la sanction de son conseil portent à croire qu'il n'a pas été trop légèrement adopté. On permit cependant à la reine mère de conserver son douaire et de résider à Winchester, où elle mourut en 1052.

Tandis qu'Édouard s'occupait à consolider son pouvoir dans l'intérieur, un formidable concurrent s'élevait contre lui dans le Nord. Hardicanute, quand il régnait en Danemark, avait souvent fait la guerre à Magnus, conquérant de la Norwége, jusqu'à ce que les deux princes, fatigués d'une lutte inutile, eussent traité de la paix sous la condition précaire, mais cependant assez usitée, que celui qui survivrait hériterait des possessions de l'autre après le décès de celui-ci. A la mort de Hardicanute, Magnus s'empara du Danemark. Mais cela ne satisfit pas son ambition : il demanda aussi la couronne d'Angleterre, alléguant que, puisque Hardicanute l'avait portée, elle était de droit incluse dans les prévisions du traité. Édouard fit à ses envoyés une réponse pleine de sens et de résolution. « Il possédait, dit-il, « la couronne d'Angleterre comme descendant « des monarques anglais ; il avait été appelé à « la porter par le choix libre du peuple, et il « ne l'abandonnerait qu'avec la vie. » Magnus menaçait de soutenir ses prétentions de toute la puissance du Danemark et de la Norwége ; et Édouard, afin de résister à l'invasion, équipa une flotte nombreuse à Sandwich. Mais Magnus fut retenu dans son royaume pour défendre son propre territoire contre les efforts de son rival

[1] *Chron. sax.*, 157. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1043.

[1] C'est encore une assertion du moine de Winchester, qui rapporte toutes les fables. *Ang. Sac.*, 1292. Mais il paraît qu'elle est fondée sur un propos d'Édouard mentionné à la fin de la note, p. 274.

[2] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1043.

Sweyn, fils d'Ulfr et d'Althritha, sœur de Canute. Sweyn fut défait ; et sa cause paraissait désespérée quand la mort inattendue de Magnus le porta sur le trône. Harold, neveu d'Olave, s'empara immédiatement de la Norwége. Il commença les hostilités contre Sweyn ; et les deux princes sollicitèrent en vain le secours du roi d'Angleterre. Sweyn lui avait jadis demandé cinquante vaisseaux pour se défendre contre Magnus ; il lui en demandait actuellement le même nombre contre Harold. Quoique ses requêtes fussent appuyées de toute l'influence de Godwin, qui avait épousé Gitta, sa tante, le witena-gemot donna un refus formel dans les deux occasions [1].

On peut inférer du peu de succès de Godwin dans ces circonstances que les autres nobles, alarmés de son influence croissante, s'étaient ligués pour s'opposer à ses desseins et miner secrètement sa puissance. Ses fils, en effet, outre les dignités déjà reçues, occupaient une place très-distinguée dans les affections d'Édouard [2], et sa fille avait été couronnée reine d'Angleterre. Nos anciens chroniqueurs, tout ennemis qu'ils sont de sa famille, n'ont pourtant pas été insensibles au mérite d'Édith : c'était, selon leur expression, la rose qui fleurit au milieu des épines. Ses mœurs et sa conduite ne laissaient apercevoir aucune trace de cette barbarie qu'on remarquait dans le caractère de son père et de ses frères. Les qualités de son esprit relevaient encore les perfections de sa personne. A la douceur, à la piété, à la générosité, elle joignait, ce qui était fort rare alors chez les femmes, des connaissances littéraires assez étendues [3]. Quand Édouard fut importuné par ses conseillers, qui lui demandaient de se marier, il apprit à Édith qu'il s'était lié pour la vie par un vœu de continence ; mais il lui offrit de la placer à ses côtés sur le trône, à condition qu'elle ne l'obligerait point à rompre son serment. La cérémonie nuptiale fut célébrée en 1044 [4].

[1] *Chron. Lamb.*, ann. 1046, 1049, Malm., 60. Malmros, 157. Snorre, 38.

[2] Ils étaient « *thæs cynges dyrlingas.* » *Chron. Lamb.*, ad ann. 1052.

[3] Ingulf, 62. Cet écrivain raconte que, lorsqu'il était enfant, Édith l'arrêtait souvent quand il sortait de l'école, lui faisait répéter sa leçon, l'interrogeait sur la grammaire et la logique, lui donnait en récompense quelques pièces d'argent et l'envoyait à l'office. *Ibid.*

[4] *Chron. sax.*, 157, West., 212.

La puissance des Godwins fut d'abord ébranlée par les passions effrénées de Sweyn, l'aîné des cinq frères. Il avait violé Edgive, abbesse de Leominster, et la piété d'Édouard indigné l'avait condamné au bannissement. Le proscrit embrassa la profession de roi de la mer et chercha par ses pirateries à redevenir riche et puissant. Las, enfin, d'errer sur l'Océan, il revint en Angleterre, envoya ses soumissions au roi et en obtint une promesse de pardon. Mais son frère Harold et Beorn, son cousin, qui probablement étaient ceux qui avaient le plus gagné à son exil, mirent à l'exécution de cette promesse une opposition inattendue. Le désappointement le poussa à la vengeance ; mais il voulut la chercher sous le masque de l'amitié. A la demande de l'empereur Henri, Édouard avait équipé une flotte nombreuse pour s'opposer aux entreprises de Baudoin, comte de Flandre. Cet armement était divisé en deux escadres, dont l'une mouillait à Sandwich, sous les ordres immédiats du roi, et l'autre à Pevensey, sous ceux du comte Godwin. Sweyn, cachant son dessein véritable, visita son père à Pevensey, se réconcilia en apparence avec Beorn et obtint de ce thane qu'il retirerait son opposition. Les deux cousins se rendirent ensemble à Sandwich dans l'intention avouée de solliciter la clémence royale en faveur du proscrit ; mais dans la route Beorn fut tout à coup saisi par une troupe d'hommes armés, jeté à bord d'un vaisseau à Bosenham et transporté à Darmouth, sur la côte de Devon. Les matelots, par l'ordre de Sweyn, leur maître, assassinèrent et ensevelirent leur prisonnier. On découvrit par la suite ses ossements enfouis à une grande profondeur dans la terre, et on les plaça près de ceux de son oncle Canute, à Winchester. Les assassins firent voile pour Bruges et trouvèrent un asile sous la protection de Baudoin, comte de Flandre, qui avait fait sa paix avec l'empereur [1].

Il paraît étrange qu'après avoir ainsi aggravé le crime, Sweyn ait nourri l'espoir d'obtenir son pardon, et plus étrange encore qu'il l'ait obtenu. Mais le temps émoussa le ressentiment d'Édouard ; la pitié ou le souvenir de son ancienne amitié, peut-être encore la crainte de s'aliéner une puissante famille, le portèrent,

[1] *Chron. sax.*, 160, *Chron. Lamb.*, ad ann. 1050, Flor., 626.

sur la sollicitation de l'évêque de Worcester, à rendre au proscrit ses biens et ses dignités. Mais bientôt les Godwins eurent l'imprudence de braver de nouveau l'autorité royale et de s'exposer à la haine de la nation. Ils étaient depuis longtemps jaloux de la part que les Normands avaient à la faveur du roi. Édouard, en effet, durant son cruel et long bannissement, avait pris de la partialité pour les mœurs et les habitants du pays où sa misère avait été secourue et son existence protégée. La reconnaissance du monarque s'était étendue à tous ceux qui s'étaient attachés à la fortune de l'exilé. Plusieurs avaient reçu de vastes domaines. A Radulf, son neveu, il avait donné le comté d'Hereford; Oddu avait été élevé à la même dignité dans une autre partie du royaume; Ulf avait été fait évêque de Dorchester; Robert, évêque de Londres et ensuite de Canterbury; et les deux premiers sièges vacants étaient promis aux chapelains du roi, William et Wulfheim. Tandis que la plupart des courtisans, pour plaire au roi, imitaient et adoptaient les coutumes et même le langage des Normands, les Godwins se déclarèrent ouvertement leurs ennemis et épièrent avec impatience l'occasion de les faire expulser du royaume [1]. En 1051, il arriva qu'Eustache, comte de Boulogne, qui avait épousé la sœur d'Édouard, vint visiter son beau-frère [2]. Sa suite se prit de querelle avec les bourgeois de Douvres (ville qui appartenait à Godwin); vingt Anglais et un nombre à peu près égal de Français furent tués; le comte lui-même eut peine à s'échapper et ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Cette rixe sanglante a été attribuée par les uns au hasard, par les autres à l'insolence des étrangers ou à l'inhospitalité des gens de la ville; mais comme Godwin et Eustache étaient ennemis, il y a lieu de croire que si la querelle ne s'engagea pas de propos délibéré, la haine que se portaient les deux lords accrut au moins la fureur de leurs partisans. Eustache se rendit en hâte auprès du roi pour se plaindre de cet outrage, et Godwin reçut l'ordre de châtier l'insolence de ses hommes. Le comte dédaigna d'obéir : ses deux fils applaudirent à la conduite énergique de leur père et résolurent de saisir cette occasion pour exciter l'animosité de la nation contre les favoris étrangers. Trois armées, levées dans les trois comtés de Godwin, de Sweyn et de Harold, marchèrent vers Longtree dans le Gloucestershire, afin de punir, à ce qu'ils prétendaient, les déprédations commises sur les terres de Harold par la garnison française du château de Hereford [1]. Mais Édouard, qui se trouvait à Gloucester, ne se laissa pas décevoir par ce frivole prétexte : il appela à son aide Radulf, Leofric et Siward, et fut bientôt en état d'intimider ses adversaires. Les troupes demandèrent d'elles-mêmes à être conduites contre les comtes insurgés, et le meilleur sang de l'Angleterre, dit la chronique, eût été répandu si la sagesse de Leofric n'eût suggéré des mesures moins sévères à Édouard, qui eut la modération de les adopter. On proposa de convoquer le witena-gemot et de s'en référer sur toutes les contestations à la décision de cette assemblée. Godwin n'osa pas se refuser à une si juste proposition, et l'on se donna mutuellement des otages, comme si les parties eussent été de même rang. Au jour marqué, l'équinoxe d'automne, Édouard entra dans Londres à la tête de la plus puissante armée qu'on eût vue depuis longtemps. Godwin prit en même temps possession de Southwark [2] avec un corps nombreux de vassaux. Mais toute l'influence du comte s'évanouit devant le respect inspiré par la majesté royale et la crainte causée par la supériorité des forces du monarque. L'armée insurgée se dissipa graduellement, et Sweyn crut prudent de fuir dans la nuit qui précéda le jour marqué pour l'enquête relative au meurtre de Beorn. On le déclara solennellement hors la loi (outlaw). Les thancs qui relevaient de Godwin et de Harold furent contraints du jurer fidélité au roi; et les deux

[1] Ingulf, 62.

[2] La sœur du roi s'appelait Goda; elle avait été mariée à Walter ou Gauthier, comte de Manies, et lui avait donné un fils, ce même Radulf à qui Édouard conféra le comté de Hereford. Après la mort de Walter, elle épousa Eustache. Malm., 45.

[1] Les Normands qui avaient suivi Édouard bâtirent des châteaux sur leurs terres, d'après la coutume de leur propre pays. Ainsi nous trouvons, outre le château de Hereford, le château de Robert, celui de Pentecoste, etc. *Chron. sax.*, 163, 167. *Chron. Lamb.*, 1052. Les étrangers qui en formaient la garnison sont appelés indifféremment Français ou Welisemen (Gaulois). Ce dernier terme a occasionné quelque confusion, à raison de sa similitude avec le mot *Welshmen*.

[2] Actuellement faubourg de Londres.

(*Note du traducteur.*)

comtes reçurent l'ordre de se laver des accusations qui pesaient sur eux par le serment de douze témoins ou cautions, qui attesteraient leur innocence devant l'assemblée des witans. Comme condition préliminaire, ils demandèrent des otages pour leur sûreté; mais on les leur refusa dédaigneusement, et cinq jours seulement leur furent accordés pour rétablir la preuve de leur innocence ou quitter le royaume. Godwin, sa femme et trois de ses fils, Sweyn, Tostig et Gurth, allèrent se placer sous la protection du comte de Flandre; Harold et son frère Leofwin partirent pour Bristol, s'embarquèrent sur un vaisseau appartenant à Sweyn et atteignirent l'Irlande avec beaucoup de difficulté [1]. La reine fut enveloppée dans la commune disgrâce de sa famille : le roi saisit ses terres, et l'on confia sa personne à la garde de la sœur d'Édouard, abbesse de Wherwel. Quelques écrivains affirment qu'elle fut traitée avec une grande sévérité; mais un historien contemporain nous assure qu'on la conduisit avec une pompe toute royale au monastère désigné pour sa résidence, et qu'on l'informa de plus que son exil n'était qu'une mesure de précaution temporaire [2].

Dès le commencement de cette insurrection, les favoris étrangers avaient tremblé pour leur sûreté, et sur leur avis, Édouard avait sollicité l'assistance de Guillaume, duc de Normandie. La tranquillité était à peine rétablie que ce prince, à la tête d'une flotte puissante, parut sur la côte d'Angleterre. Comme on n'avait pas besoin de ses services militaires, il débarqua avec une brillante suite de chevaliers, fut très-bien reçu par le roi, visita quelques-unes des maisons de campagne royales et s'en retourna comblé de présents magnifiques. On a prétendu que le but réel de cette entrevue concernait la succession future de Guillaume à la couronne d'Angleterre; mais Ingulf, qui accompagna ce prince à son retour en Normandie et qui fut quelques années son secrétaire intime, nous assure que l'idée de succéder à Édouard sur le trône d'Angleterre ne s'était pas encore présentée à son esprit [3].

[1] *Chron. sax.*, 163, 164. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1052.

[2] L'auteur de la *Vie d'Édouard*, cité par Stowe, p. 96. Son autorité est la meilleure, puisqu'il dédie son ouvrage à Édith elle-même. *Ibid.*

[3] Ingulf, 65. Flor., 627. Hemmingford, 456. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1052.

Godwin était à Bruges; loin de s'y abandonner au désespoir, il y passa l'hiver à préparer les moyens de la vengeance. Quelques jours avant le milieu de l'été, il se mit en mer avec une petite escadre, tandis que la flotte nombreuse de Sandwich, sous les ordres des comtes Radulf et Odda, épiait tous ses mouvements. Le proscrit n'avait point prévu ce danger; mais il se sauva pendant une tempête et retourna précipitamment à son premier asile. Les commandants de la flotte royale furent révoqués à cause de leur négligence, et tandis que le conseil s'agitait afin de leur désigner des successeurs, les matelots (tant était faible à cette époque la discipline chez les marins) se retirèrent dans leurs demeures respectives. La dispersion de cette flotte encouragea Godwin à renouveler sa tentative : il fut rejoint dans le détroit de la Manche par Harold, qui revenait d'Irlande; leurs escadres s'étant réunies, ils pillèrent les côtes, enlevèrent les vaisseaux de différents ports, remontèrent la Tamise et passèrent sous l'arche sud du pont de Londres. La flotte royale, composée de cinquante voiles, était rangée près de la rive opposée, et une puissante armée bordait la rive gauche. Godwin envoya sa soumission au roi, qui la repoussa sévèrement. Mais sa résolution céda peu à peu à l'adresse de Stigand, qui lui fit entendre que son armée ne voudrait pas répandre le sang de ses compatriotes et que c'était une folie de sacrifier l'amour de ses sujets aux intérêts de quelques Normands. Il arracha enfin au roi, à son grand regret, le pouvoir de négocier avec Godwin, et dès ce moment les étrangers perdirent courage et s'enfuirent. Robert, archevêque de Canterbury, et Ulf, évêque de Dorchester, montant à cheval, se frayèrent en combattant leur chemin à travers l'ennemi, se rendirent à Ness en Essex, et s'emparant d'une petite barque en mauvais état, ils se confièrent à la fureur des vagues. Les autres se dispersèrent dans différentes directions; forcés à quitter le royaume, du moins par le secours d'Édouard, ils s'échappèrent sains et saufs. Leur fuite leva le principal obstacle qui s'opposait à un accommodement. Godwin reçut la permission d'aller voir le roi. Il rejeta sur les Normands tout le blâme des dernières dissensions, attesta de la manière la plus solennelle son innocence et celle de ses enfants, et livra comme gages de sa loyauté son fils

Wulfnoth et son neveu Hacon. Édouard le reçut avec bonté; mais, pour plus de sécurité, il confia les otages à la garde de Guillaume de Normandie. Les favoris étrangers furent proscrits par un décret du grand conseil : Godwin et Harold recouvrèrent leurs comtés, et Édith, rappelée de sa prison, remonta sur le trône [1]. Mais Édouard se montra inexorable envers Sweyn. Il s'était rendu coupable du meurtre le plus atroce et le plus perfide, et se voyant enfin abandonné de sa famille, il se soumit à la discipline des canons ecclésiastiques. Il se rendit à pied, sous l'habit de pèlerin, de Flandre en Palestine, visita les saints lieux avec des larmes de componction et finit à son retour sa pénitence et sa vie dans la province de Lycie [2].

Les services du négociateur ne furent pas oubliés par les Godwins. Il avait chassé l'archevêque Robert, il succéda aux dignités de ce prélat. Sans instruction, sans aucune des vertus nécessaires à sa profession, et vivant toutefois à la cour d'un monarque religieux, Stigand parvint à la plus haute dignité de l'Église d'Angleterre. Il avait pour tout mérite une extrême aptitude à l'intrigue et possédait le talent de profiter de l'occasion. Canute l'avait jadis distingué et l'avait placé au rang de ses chapelains royaux. Il devint évêque d'Helmstan par l'intervention de ses amis et l'aide des présents : d'Helmstan il passa successivement aux siéges de Selsey et de Winchester, et obtint enfin le grand objet de son ambition, l'archevêché de Canterbury. A son inexprimable mortification, il ne put persuader au pape Léon IX qu'une Église pouvait être vacante tandis que son évêque vivait et qu'il se refusait à céder ses droits [3]. Mais la vigilance de Stigand ne s'endormait jamais : Jean de Velitra, sous le nom de Benoît, ayant usurpé la papauté durant quelques mois, intrus lui-même, ne fit aucune difficulté d'envoyer le pallium à un intrus; mais Benoît fut bientôt expulsé, et Alexandre II suspendit Stigand de l'exercice de ses fonctions épiscopales. Cependant, sous la protection de Harold, il parvint à tromper la simplicité d'Édouard, et son avarice absorba tout à la fois les revenus des églises de Canterbury et de Winchester, et ceux des monastères de Saint-Augustin, de Saint-Alban, d'Ély et de Glastonbury [1].

Godwin ne survécut pas longtemps à la disgrâce de ses ennemis (1053). Il mourut aux fêtes de Pâques suivantes; et la malignité de l'esprit de parti inventa l'histoire que nous allons rapporter, pour persuader que sa mort était un jugement visible du ciel, porté sur le meurtrier d'Alfred. Il était, dit-on, assis à table avec le roi : « Voyez, » s'écria-t-il en désignant un serviteur qui venait de faire un faux pas et de se soutenir avec l'autre pied, « voyez comme un frère en aide un autre! — Oui, » reprit Édouard, regardant d'un air sombre le comte, « et si Alfred vivait encore, il pourrait aussi me secourir. » Godwin sentit le reproche, protesta hautement de son innocence et demanda au ciel avec les plus solennelles imprécations de mourir, s'il était coupable, à l'instant où il allait manger le morceau qu'il tenait à la main. Il le porta à sa bouche et expira immédiatement [2]. Tel est le conte avec tous ses ornements; à sa première publication, l'incident qui précéda la mort et la remarque d'Édouard [3] semblent avoir été oubliés. Le fait réel est que Godwin, le lundi de Pâques, tomba sans connaissance à la table royale; qu'il fut porté par ses trois fils dans la chambre du roi, et qu'après avoir souffert plusieurs jours de grandes douleurs, il mourut le jeudi suivant [4]. Son comté fut donné à Harold; celui de Harold passa à Alfgar, fils de Leofric.

Presque tous nos historiens ont décrit en traits de sang le caractère de ce puissant comte; ils le dépeignent comme un monstre de cruauté, de duplicité et d'ambition. Mais on ajoutera peu de foi à leurs récits si l'on observe qu'ils ont écrit après la conquête, époque où l'on employait tous les artifices possibles pour persuader aux Anglais que l'homme que le conquérant normand venait de précipiter du trône était, par ses propres crimes et ceux de son

[1] *Chron. sax.*, 165-168. Flor., 627, 628.

[2] Malm., 46.

[3] Robert était allé à Rome, et, à son retour, avec une lettre du pape, il mourut à Jumiéges, abbaye de Normandie. Malm., 46.

[1] *Chron. sax.*, 157, 158, 168, 176. *Hist. Elien.*, 515. Mall., 158. Spelm., *Con.*, 628. *Vit. S. Wulst.*, 251. Guill. Pict., 105. Ing., 69. Malm., 116.

[2] Higden, 280. Rudborn, 239. West., 215. Brompt. 942, selon lequel la personne qui fit le faux pas était Harold, fils de Godwin et échanson du roi.

[3] Ingulf, 66. Malm., 45.

[4] *Chron. sax.*, 168. Mailros, 158. Flor., 628.

père, indigne de le posséder. On peut opposer à leur diffamation le panégyrique du biographe d'Édouard, qui dédia son ouvrage à Édith. S'il faut l'en croire, le comte avait été le père du peuple et l'appui de la nation. Pour les hommes paisibles et vertueux, il se montrait bon, généreux, facile à fléchir; mais les hommes séditieux et turbulents redoutaient la sévérité de sa justice et tremblaient devant son visage de lion. Les Anglais pleurèrent sa mort comme une calamité publique et ne virent de consolation que dans son fils Harold, héritier de ses vertus autant que de ses dignités[1]. On trouvera sans doute la vérité entre les éloges exagérés d'un parti et les invectives sans mesure de l'autre.

Quoique les derniers troubles eussent interrompu la tranquillité générale, ils s'étaient apaisés sans effusion de sang et n'avaient causé au peuple aucun tort considérable. Les principales calamités du règne d'Édouard furent la peste et la famine, fléaux qui désolaient de temps en temps, à cette époque, toutes les parties de l'Europe. L'agriculture étant encore dans l'enfance, chaque saison défavorable était suivie d'une année de disette; et le commerce entre les nations étant peu étendu et peu sûr, l'abondance d'un peuple ne pouvait suppléer aux besoins d'un autre. Les chroniqueurs du temps se plaignent fréquemment de l'inclémence des saisons, des tremblements de terre, qui jetèrent une fois l'alarme à Derby et à Worchester, de la détresse causée par le manque des récoltes, des maladies contagieuses qui affligeaient non-seulement les troupeaux, mais encore la race humaine[2]. Le cœur bienveillant d'Édouard compatissait aux misères de son peuple, et il saisissait avidement tous les moyens qui s'offraient pour détruire ou adoucir ses souffrances. Le danegelt, ou tribut des Danois, se payait depuis trente-huit ans et formait une portion considérable du revenu royal. Le roi résolut, en 1051, de sacrifier ce revenu au soulagement de son peuple, qui reçut l'abolition de cet odieux impôt avec les démonstrations de la plus profonde gratitude. Dans une autre circonstance, ses nobles ayant levé une forte somme sur leurs vassaux et l'ayant prié d'accepter ce présent libre de ses sujets fidèles, il le refusa comme arraché au labeur du pauvre et le fit restituer aux gens qui y avaient contribué[1].

La seule guerre étrangère dans laquelle le roi ait été engagé fut une entreprise contre un usurpateur dont le génie de Shakspeare a immortalisé l'infamie. En 1039, Macbeth assassina Duncan, roi d'Écosse. Un prince chassé violemment du trône de ses pères pouvait justement réclamer la compassion d'Édouard; et Malcolm, fils de Duncan, reçut de lui la permission de soutenir ses droits à l'aide d'une armée anglaise (1054). Tous ses efforts, durant quinze années, se brisèrent contre la puissance du meurtrier; et le prince fugitif alla résider près de son oncle Siward, comte de Northumberland. Mais quand Macduff, le thane de Fife, déploya l'étendard royal, Malcolm se hâta de se joindre aux insurgés: Siward l'accompagna avec des forces considérables; et la victoire de Lanfanan, dans l'Aberdeenshire, où Macbeth fut tué, replaça la couronne sur la tête du légitime héritier. Le fils de Siward fut un de ceux qui périrent dans le combat. Siward s'enquit avec anxiété de quelle manière le jeune guerrier avait succombé; et quand on l'assura qu'il n'avait été blessé que par devant, il s'écria qu'il était satisfait et qu'il ne demandait pour lui-même qu'un pareil destin. Peu de temps après son retour, Siward, attaqué d'une maladie qui devint mortelle, déclara qu'il voulait mourir en guerrier, comme il avait vécu, et se faisant apporter ses armes, il se tint assis sur son lit et rendit le dernier soupir en s'appuyant sur sa lance[2]. Son fils Waltheof était trop jeune

[1] *Vit. Ed.*, apud How., 97. Ces récits contradictoires ont rendu Malmsbury si perplexe qu'il ne sait ce que l'on doit croire ni ce que l'on doit rejeter.

[2] *Chron. sax.*, 157, 169. *Chron. Lomb.*, ad ann. 1049, 1059. Mailros, 157. Dans l'année 1049, on nous dit que le feu sauvage (*wild-fire*) détruisit beaucoup de blé et plusieurs fermes du comté de Derby (*Chron. Lamb.*, ad ann. 1049), ou, comme on le nomme dans la *Chronique* de Mailros, le feu de bois (*wood-fire*). (Ignis aerius, vulgò dictus silvaticus.) Mail., 157.

[1] Ing., 65. Mailros, 157. How., 256.

[2] On me permettra d'observer qu'au sujet de cet événement, lord Hailes (*Annales d'Écosse*, p. 2) paraît avoir omis les points établis par nos plus anciens historiens. Il nous dit que « Siward, avec l'approbation de son souverain, conduisit les Northumbres au secours de Malcolm, mais ne vécut pas assez pour voir l'issue de son entreprise. » Les autres rapportent qu'il défit Macbeth et plaça Malcolm sur le trône, ainsi qu'Édouard l'avait ordonné. « Siwardus, jussu regis Edwardi, et equestri exercitu et classe validâ Scotiam adiit, et cum rege Scotorum Macbethâ prælium commisit, ac multis millibus Scotorum et Normannis

pour exercer l'autorité de son père, et le comté fut donné à Tostig, frère de Harold.

Tandis que le comte de Northumberland était encore en Écosse, le feu de la guerre civile éclatait en Angleterre. Cette guerre paraît avoir été fomentée par la jalousie de Harold, indigné de ce que le comté qu'il avait abandonné pour celui de Godwin eût été donné à une famille rivale, celle de Leofric. Alfgar fut accusé dans le witena-gemot de trahison « contre son roi et son pays. » La plupart de nos chroniqueurs attestent son innocence[1]. Un écrivain qui semble dévoué aux intérêts de Harold déclare que son crime était établi d'une manière évidente[2]. Mis hors la loi par jugement du conseil, Alfgar s'enfuit en Irlande, acheta le secours d'un guerrier du Nord, roi de la mer, fut rejoint par Griffith, prince de Galles, et inonda le comté d'Hereford de ses auxiliaires gallois et norwégiens. Le comte Radulph et ses guerriers s'enfuirent à la première attaque; la ville d'Hereford fut prise et pillée, quatre cents habitans furent tués, et la cathédrale ainsi que les principaux édifices livrés aux flammes. Pressé de venger cet outrage, le roi rassembla une armée à Glocester; et Harold, qui en reçut le commandement, repoussa les assaillants dans les lieux les plus inaccessibles du Snowdon. Une négociation suivit, par laquelle Alfgar fut réintégré dans ses dignités. Ses alliés marchèrent immédiatement à Leicester; et Leofric, qui paraît être resté tranquille spectateur du débat, s'engagea, par crainte ou par reconnaissance, à récompenser les services qui avaient amené cette conclusion (1057). Mais Leofric mourut bientôt après, et Alfgar hérita des dignités de son père. L'ancienne rivalité et les premières accusations reparurent aussitôt: Alfgar perdit une seconde fois son comté et fut une seconde fois rétabli par les armes de Griffith et des Norwégiens. Mais il jouit à peine une année de son triomphe. A sa mort, il laissa deux fils, Morcar et Edwin, dont le sort déplorable méritera bientôt la pitié du lecteur[1].

(1063.) La mort d'Alfgar exposa Griffith au juste ressentiment de Harold. Le prince gallois et ses sujets méritaient depuis longtemps les noms et les châtiments dus aux brigands et aux assassins. De leurs retraites, dans les montagnes, ils s'élançaient, tous les ans, sur les habitants des frontières; dans ces incursions, ils se livraient à tous les excès du pillage, du meurtre et de l'incendie, et la célérité de leur fuite éludait les poursuites de la vengeance. Lorsque Rhése, frère de Griffith, tomba dans les mains des Anglais, le débonnaire Édouard lui-même, « qu'aucune offense ne pouvait irriter[2] », ordonna de le mettre à mort. Il chargea ensuite Harold d'infliger de rigoureuses punitions à ces brigands obstinés. Harold, qui n'ignorait pas les difficultés provenant de la nature du pays et de la célérité de l'ennemi, choisit un corps nombreux de jeunes gens vigoureux et actifs, leur fit échanger leurs armes ordinaires contre des armes moins pesantes et de moindre dimension, et leur donna pour défense des casques et des targes (boucliers) de cuir durci. Au cœur de l'hiver, il tenta, par une irruption inopinée, de surprendre Griffith; mais le Gallois s'échappa tandis que ses habitations et ses vaisseaux devenaient la proie des flammes. Au commencement de l'été, Tostig entra dans le nord du pays de Galles avec un corps de cavalerie; Harold conduisit ses troupes par mer et les débarqua sur la côte. L'infatigable comte, qui marchait toujours à pied et qui vivait comme le dernier de ses compagnons, traversa la contrée dans toutes les directions. Ni les montagnes ni les marais ne purent soustraire les Gallois à la poursuite de leur ennemi. Partout où ils tentèrent quelque résistance, Harold fut vainqueur; et pour perpétuer le souvenir de chaque victoire, il fit élever des pyramides en pierre avec l'inscription: « Ici vainquit Harold. » Les habitants, accablés et consternés,

omnibus, quorum suprà mentionem fecimus, occisis, illum fugavit, et Malcolmum, ut rex jusserat, regem constituit. » Sim. Dun., 187. Florence, p. 629, répète les mêmes mots. Mailros, p. 158, a le même sens. Voyez aussi Malmsbury: « Macbetha vitâ regnoque spoliavit, Malcolmum regem instituit, » f. 44. Huntingdon: »Regem bello vicit, regnum totum destruxit, destructum sibi subjugavit, » f. 209. *Chronique saxonne* de Lambard: « Siward entra en Écosse avec une puissante armée; il avait des forces de terre et de mer: il livra bataille aux Écossais, mit en fuite le roi Macbeth, tua tout le bétail dans la campagne et y ramassa plus de butin qu'aucun homme n'en fit jamais. » *Chron. Lamb.*, ad ann. 1054.

[1] Ing., 66. Mail., 158. Flor., 629.

[2] *Chron. sax.*, 169.

[1] Ing., 66. Mail., 158. Flor., 629, 630.

[2] Malm., 41.

demandèrent grâce, et, comme offrande de paix, envoyèrent au conquérant la tête de Griffith. Harold revint en triomphe près d'Édouard : on présenta au monarque anglais la tête du Gallois (Welshman) avec la proue et les ornements de son navire; deux de ses frères utérins, Blethyn et Rywallon, rendirent foi et hommage, et s'engagèrent à payer l'ancien tribut.

Une loi fut rendue qui condamnait tout Gallois trouvé en armes à l'est des digues d'Offa à perdre la main droite; et les montagnards, instruits enfin par une fatale expérience, respectèrent durant les quatre règnes suivants le territoire de leurs voisins[1].

La coutume des pèlerinages existait parmi les Anglo-Saxons depuis l'époque de leur conversion au christianisme. Durant le règne d'Édouard, il ne se passa presque pas d'année que des évêques, des thanes ou des abbés n'allassent à Rome pour faire leurs dévotions aux tombeaux des apôtres. La piété ou la curiosité d'Aldred, évêque de Worcester, l'engagea à entreprendre un plus long voyage. Il traversa l'Allemagne et la Hongrie, parvint jusqu'à Jérusalem; et, en mémoire de sa visite au sépulcre du Sauveur, il fit l'offrande d'un calice d'or du poids de cinq marcs[2]. Édouard, plein de l'esprit qui animait ses sujets, avait fait vœu de visiter, comme ses prédécesseurs Canute et Éthelwulf, la chaire apostolique. Mais les witans s'opposèrent à ce dessein par le motif que le roi n'ayant pas d'enfants, les dangers de la route pouvaient exposer la nation à tous les maux qu'entraîne une succession royale disputée[3]. Cette objection ramena les pensées d'Édouard sur un neveu qui portait le même nom que lui, le fils exilé de son frère Edmond.

On envoya une ambassade honorable pour le demander à l'empereur Henri III, qui lui avait donné en mariage une princesse de sa famille[1]. Le jeune Édouard revint à Londres avec Agathe, sa femme, et ses enfants Edgar, Marguerite et Christine. Le peuple le reçut avec les plus vives démonstrations de joie et fut soudain plongé dans le deuil par sa mort inopinée. Il y a quelque chose de mystérieux dans le sort de ce prince. Il était naturel qu'Édouard désirât embrasser un neveu qui, comme lui-même et pour la même raison, avait passé la plus grande partie de ses jours en exil, et que ce monarque venait de choisir dans le but de perpétuer sur le trône la race de Cerdic.

Cependant, de l'heure de son arrivée à celle de sa mort, on parvint adroitement à le tenir éloigné du roi, circonstance qui justifierait presque le soupçon que Harold l'avait regardé comme un obstacle trop dangereux au succès de ses projets futurs[2].

Par la suite des événements, ce comte était devenu le sujet le plus puissant qu'il y eût en Angleterre. Après la mort d'Édouard (surnommé le Proscrit), il ne restait qu'une seule personne entre lui et la couronne, objet de son ambition; ce prétendant était Edgar, fils d'Édouard le Proscrit, jeune prince faible de complexion, mais plus encore d'esprit, et dont le droit héréditaire disparut devant son incapacité. Mais, de l'autre côté du détroit, Harold se connaissait un compétiteur plus redoutable dans la personne de Guillaume, duc de Normandie. Il était évident que, par leur naissance, aucun d'eux ne pouvait former de prétentions même des plus éloignées. Guillaume était fils illégitime de Robert, neveu d'Emma; Harold n'était allié à la famille royale que par le mariage de sa sœur avec Édouard[3]. Leurs

[1] Gir. Camb., in *Ang. soc.*, ii, 541. Ingulf, 68. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1063. La *Chronique* dit que les princes welsh, ou gallois, rendirent foi et hommage et donnèrent des otages au roi et au comte. Pourquoi au comte? Était-il désigné comme successeur d'Édouard ou devenaient-ils ses vassaux? A la même époque et par la même autorité, Meredith fut nommé prince du pays sud de Galles. Powell, 1053.

[2] *Chron. Lamb.*, ad ann. 108.

[3] Spelm., *Con.*, 626.

[1] Il s'est élevé quelque difficulté au sujet de son mariage, mais cela seulement par une erreur qui s'est glissée dans le texte imprimé d'Alfred : « Rex Hungarorum Edvardo filiam germani *sui* Henrici imperatoris in matrimonium junxit, » 366. *Sui* doit être omis ou changé en *sti*, comme le suggère Papebroch. La *Chronique* de Lambard dit seulement qu'Agathe (ainsi se nommait la princesse) était parente de l'empereur (ad ann. 1057); et en parlant de sa fille Marguerite, il dit que « sa mère par alliance alla vers le césar Henri. » (Ad ann. 1067.) Mais Siméon (170) et Alfred lui-même, dans la même page, affirment expressément qu'elle était fille du frère de l'empereur. Il avait un frère nommé Bruno.

[2] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1057.

[3] Pour la satisfaction du lecteur, je placerai ici une

titres réels étaient leur puissance et leur ambition; et si, sur ce dernier point, Guillaume égalait Harold, il le surpassait quant au premier. Malheureusement pour le comte anglais, un vaisseau sur lequel il avait mis à la voile de Bosenham échoua par accident sur la côte oppusée, à l'embouchure de la rivière de Maye, dans le comté de Ponthieu. Une coutume barbare avait investi le seigneur de ce canton du prétendu droit de s'emparer non-seulement des débris du naufrage, mais encore des personnes qui y survivaient; et l'on n'épargnait ni la prison, ni les menaces, ni la torture pour arracher aux captifs une rançon exorbitante. Harold et ses compagnons, saisis sur le rivage, furent conduits au comte Guy, qui les renferma dans son château de Beaurain. Aucune circonstance ne pouvait être plus favorable aux vues de Guillaume. Il demanda les prisonniers; on les lui livra à Eu en Normandie, et il reconnut la complaisance de Guy par la donation d'une terre considérable. Harold fut traité à la cour du prince normand avec respect et générosité; mais on ne lui laissait que l'apparence de la liberté, et il eut bientôt lieu de regretter les donjons de Beaurain. Forcé par la nécessité, il consentit à faire hommage de ses titres et dignités à Guillaume, comme à l'héritier présomptif d'Édouard. Mais la défiance du prince normand ne se contenta pas de la simple cérémonie de l'hommage. Devant une assemblée de ses barons, il contraignit Harold à jurer qu'il emploierait tous ses efforts pour faire admettre les prétentions du duc à la couronne d'Angleterre; qu'il défendrait ses intérêts à la cour d'Édouard, et qu'il recevrait une garnison de Normands dans sa forteresse de Douvres. A la fin, comblé de présents, mais le cœur navré, il lui fut permis de quitter le territoire de son rival. Il obtint de la gratitude de Guillaume la délivrance de son neveu Hacon, l'un des otages qu'Édouard avait autrefois exigés de Godwin. Mais Wulfnuth, le second, resta prisonnier, la politique du Normand le regardant comme un gage de la fidélité de son frère[1].

C'est un fait incontestable que Harold fut livré par le comte de Ponthieu et forcé de promettre foi et hommage à Guillaume. Mais le but qu'il s'était primitivement proposé en se mettant en mer est un sujet de doutes et de recherches. Les écrivains normands et ceux qui les ont suivis nous disent qu'Édouard, mû par la reconnaissance et par ses sentiments de parenté, avait désigné Guillaume comme son successeur, et que Harold était envoyé pour notifier au duc cet arrangement[2]. Il n'est certainement pas improbable qu'un tel rapport ait circulé en Normandie pour justifier la violence exercée contre Harold. La plupart des écrivains anglais ont conservé ou imaginé un récit différent. S'il faut les en croire, le comte avait eu en effet l'intention de visiter Guillaume, mais dans le dessein de solliciter la liberté des otages Hacon et Wulfnoth[3]. Cependant il est difficile de concevoir qu'un homme qui ambitionnait la couronne, pour obtenir la liberté de deux captifs, mit sa personne et le succès de ses desseins à la merci d'un rival. Il est plus sage de s'appuyer de l'autorité des écrivains qui paraissent ignorer ces deux récits et qui décrivent le voyage de Harold comme une simple excursion le long de la côte, d'où la tempête l'avait entraîné sur les terres inhospitalières de Ponthieu[4].

L'été s'achevait lorsque le comte revint en Angleterre[5]. On réclama sur-le-champ ses ser-

courte généalogie de Guillaume, descendant de Rollon, premier duc de Normandie :

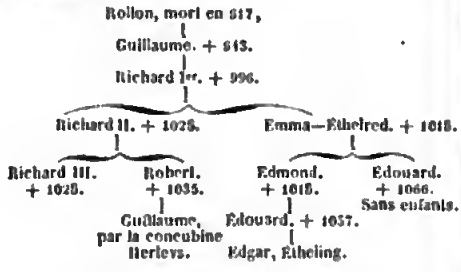

L'origine de Harold ne peut remonter plus haut que son grand-père Wulfnoth, *child* de Sussex. Son père Godwin avait épousé Gyda, sœur d'Ulfr, beau-frère de Canute. D'après la parenté de Godwin et d'Ulfr, M. Turner a donné, dans le *Knytlinge Saga*, un récit qui tient plutôt du roman que de l'histoire.

[1] Voyez ce qu'en dit Guillaume de Poitou, à qui des personnes présentes racontèrent les circonstances de ce serment. Guill. Pict., 79, 80, 85

[2] Guill. Pict., 77. *Ord. Vit.*, 492. Wil. Gemet., p. 285.

[3] Eadm., 4. Simm. Donel., 195. Hemmingford, 456.

[4] Mat. Paris, 2. West., 218. Malm., 52.

[5] Aucun écrivain, que je sache, n'a fixé la date de la détention de Harold en Normandie; mais le Poitevin

vices contre une insurrection des Northumbres. Tostig avait gouverné cette nation avec toute l'avidité d'un despote et la cruauté d'un barbare. L'année précédente, il avait traîtreusement assassiné deux des thanes les plus nobles, dans son palais d'York. A sa demande, Édith avait également ordonné l'assassinat de Gospatric à la cour d'Édouard; et l'imposition récente d'une taxe extraordinaire, pesant sur tous indistinctement, avait soulevé la population entière contre son gouvernement. Les insurgés surprirent York au commencement d'octobre. Tostig prit la fuite; on pilla ses trésors et son arsenal; ses gardes, au nombre de deux cents, tant Danois qu'Anglais, avec leurs commandants, Amond et Ravenswarth, furent faits prisonniers, conduits hors de la cité et massacrés de sang-froid sur la rive nord de l'Ouse. Enflés de ces succès, les insurgés élurent pour comte futur Murcar, fils d'Alfgar. Ce noble s'avança vers le sud, jusqu'à Northampton, avec les gens de Lincoln, de Nottingham et du Derbyshire; son frère Edmond le suivait avec ceux de Leicester et un corps d'auxiliaires gallois. A Northampton Harold les rencontra. Quand il les interrogea sur la nature de leurs prétentions, ils répondirent qu'ils étaient hommes libres et qu'ils ne voulaient plus se soumettre lâchement à l'oppression; qu'ils requéraient la confirmation des lois de Canute et la promotion de Morcar au comté de Northumberland. Harold retourna près du roi et obtint son assentiment à toutes ces demandes; mais durant son absence et à leur départ, ils pillèrent la contrée, incendièrent les villages et emmenèrent avec eux plusieurs centaines d'habitants, qu'ils destinaient à l'esclavage pour la vie, à moins que leurs amis ne payassent leur rançon par la suite. Tostig, mécontent de la pacification, se retira à Bruges, asile accoutumé de sa famille [1].

Si, dans cette occasion, Harold parut abandonner la cause de son frère, nous pouvons attribuer sa modération à l'aspect formidable des insurgés et à sa prudence sur ce qui pouvait compromettre ses propres intérêts. Le roi penchait vers la tombe, et le succès des desseins du comte dépendait de sa présence à Londres, d'un moment de paix et de la bonne volonté du peuple. Harold rentra dans la métropole le 30 novembre, cinq semaines avant la mort d'Édouard. Le monarque eut, avant son décès, la satisfaction de voir la dédicace de l'église de Westminster, le grand objet de ses sollicitudes durant ses dernières années. Lorsque le conseil des witans se fut opposé à son voyage de Rome, Léon IX l'avait autorisé à remplacer le pèlerinage qu'il avait dessein de faire par une autre œuvre de piété. Dans cette intention, il mit à part le dixième de son revenu et reprit, depuis ses fondations, la construction de l'église Saint-Pierre, située à l'extrémité occidentale de la capitale. La veille de Noël, il fut saisi d'une fièvre qui devint promptement mortelle. Il lutta trois jours contre la violence de la maladie, tint sa cour comme de coutume et présida le banquet royal avec une gaîté affectée. A la fête des Innocents, jour désigné pour la dédicace de la nouvelle église, il ne put sortir de sa chambre. Toutefois la cérémonie s'accomplit. Édith se chargea des ornements et représenta le fondateur royal. Mais l'absence du roi et l'idée de son danger répandaient une profonde tristesse parmi les milliers d'habitants rassemblés pour jouir de ce spectacle. Après avoir encore langui une semaine, Édouard mourut le 5 janvier et fut inhumé le jour suivant, avec toute la pompe royale, dans l'église qu'il venait d'élever [1].

(Guillaume de Poitou) nous apprend que le blé était presque mûr en Bretagne. (Guill. Piet., 81, 85.)*

* Il s'agit ici de l'Armorique et non de l'Angleterre. (*Note du traducteur.*)

[1] *Chron. sax.*, 171. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1065. Flor., 639.

[1] *Chron. sax.*, 171. Spelm., *Con.*, 628-637. Cum insigni regio. *Hist. Rom.*, 480. Alfred Riev., 398, 399. On peut ici demander si Édouard, avant sa mort, désigna ou ne désigna pas son successeur. Il est évident qu'il avait jeté les yeux sur son neveu Édouard le Proscrit comme l'héritier légitime, et qu'à ce sujet, il l'avait fait venir de Hongrie en Angleterre. A la mort de ce prince, en 1057, on assure que l'on commença à concevoir des craintes sur la succession (spes regii sanguinis deinceps deficere cœpit. Ing., 66. Malm., ii 2.) Mais ce ne fut qu'en 1065, la dernière année de son règne, qu'Édouard abandonna l'espérance de placer sur le trône Edgar, le fils de son neveu. (Ing., 68.) On ignorera toujours si, dans cette année, il désigna pour lui succéder Harold ou Guillaume. Ils l'affirmèrent tous les deux; mais il était tellement dans l'intérêt de chacun de ne faire croire qu'on ne peut ajouter foi ni à l'un ni à l'autre. On doit remarquer qu'Ingulf, qui alors était en pèlerinage à Jérusalem, rapporte que Robert de Canterbury, et non Harold, fut envoyé pour

Si nous jugeons le caractère de ce monarque par le témoignage de l'affection populaire, nous devons ranger Édouard parmi les meilleurs princes de son temps. Ses sujets l'adoraient pour la bonté de son cœur; ils déplorèrent sa mort par des larmes sincères et transmirent sa mémoire à leurs enfants comme un objet d'éternelle vénération. Le bonheur de son règne est le thème constant de nos anciens écrivains; non qu'il ait déployé aucune de ces brillantes qualités qui attirent l'admiration des peuples tandis qu'elles les vouent au malheur. Il ne pouvait se glorifier des victoires qu'il avait remportées ni des conquêtes qu'il avait accomplies, mais il donna au monde le spectacle intéressant d'un roi qui néglige ses propres intérêts et se dévoue entièrement au bonheur de son peuple; et si ses travaux pour ramener le règne des lois; si sa vigilance à prévenir les agressions étrangères; si sa constante sollicitude à apaiser les querelles de ses nobles, sollicitude qui fut enfin couronnée de succès, n'empêchèrent pas les malheurs qui survinrent après lui, du moins, grâce à lui, l'Angleterre jouit de la tranquillité publique pendant plus longtemps qu'elle ne l'avait fait depuis un demi-siècle. Il fut pieux, bon, compatissant, père du pauvre, protecteur du faible, aimant mieux donner que recevoir, et trouvant plus de bonheur à pardonner qu'à punir [1]. Sous les princes qui l'avaient précédé, la force tenait lieu de justice, et l'avidité du souverain appauvrissait le peuple. Mais Édouard mit en vigueur les lois de ses prédécesseurs saxons et ne voulut point des richesses arrachées au labeur de ses sujets. Tempéré dans sa nourriture, fuyant l'ostentation, n'aimant guère que les plaisirs de la chasse aux chiens ou aux faucons, il se contenta du domaine patrimonial de la couronne et se trouva en état d'avancer que, malgré l'abolition du danegelt, source fructueuse de revenu, il possédait plus de richesses que n'en avait eues aucun de ses prédécesseurs. Le principe que le roi ne peut mal faire lui était appliqué à la lettre par la reconnaissance du peuple, qui, s'il avait à se plaindre de quelque mesure de gouvernement, ce qui n'arrivait que trop souvent par la nomination aux évêchés d'aventuriers avides et ambitieux, n'en attribuait point le blâme au monarque et ne faisait aucun doute que les ministres n'eussent abusé de sa confiance ou trompé sa crédulité.

Ce fut toutefois pour la mémoire d'Édouard une circonstance favorable d'avoir régné dans l'intervalle écoulé entre la conquête danoise et la conquête normande. Les écrivains ont été disposés à considérer son caractère avec partialité à cause de la haine qu'ils portaient à ses prédécesseurs et à ses successeurs : ceux-ci étaient étrangers, Edouard regnicole; ils avaient conquis la couronne, Édouard l'avait eue par le droit de sa naissance; ils foulaient aux pieds les esclaves qu'ils avaient faits, Édouard ne fut connu de ses compatriotes que par ses bienfaits; il brilla ainsi d'une plus pure lumière au sein des ténèbres dont il était entouré, et quand le peuple, sous le despotisme des rois normands, trouva l'occasion d'exprimer ses véritables désirs, il réclama constamment « les lois et les coutumes du bon roi Édouard. » Il fut le premier de nos princes qui toucha les gens atteints de scrofules, nommées communément la maladie du roi. La bulle de canonisation publiée par Alexandre III, un siècle environ après sa mort, lui donna le surnom de Confesseur.

annoncer à Guillaume son élévation (p. 68); et certes Ingulf ne devait pas ignorer que Robert avait été chassé d'Angleterre treize ans auparavant. Guillaume de Poitou (p. 44), autre écrivain contemporain, donne la même mission à Robert, quand, sur l'ordre du witan, il conduisit Wulfnoth et Hacon comme otages à Guillaume. Mais on sait que Robert, au lieu de conduire ces otages, s'enfuit lui-même pour sauver sa vie, et qu'après son départ, ce fut Godwin qui les livra. Robert aurait-il, à son retour en Normandie, suggéré à Guillaume l'idée de prétendre à la couronne, et aurait-on inféré de là qu'il l'offrit par ordre d'Édouard?

[1] On a cité une histoire peu intéressante de Malmsbury, pour prouver que la simplicité du roi tenait de l'état d'enfance, et qu'il était assez ignorant pour ne pas savoir que les rois avaient le pouvoir de punir les offenses. (*Hist. des Anglo-Saxons*, vol. III, p. 315.) Cette assertion n'est point garantie par l'histoire originale, qui dit simplement qu'Édouard dit aigrement à un paysan qui avait rompu des filets qui lui appartenaient : « Je t'en ferai autant si j'en trouve l'occasion. Tantumdem tibi nocebo si potero. » Malm., 44.

HAROLD.

(1066.) L'etheling Edgar se trouva, par la mort d'Édouard, le dernier survivant dans la ligne masculine de la race de Cerdic. Mais s'il fut un moment question de ses droits, on les

abandonna promptement [1]. Le bruit avait été répandu qu'Édouard, sur son lit de mort, avait désigné Harold pour son successeur [2]. Il fut proclamé roi dans une assemblée de thanes et des citoyens de Londres; et le jour suivant éclsira à la fois les funérailles du dernier souverain et le couronnement du nouveau. A cause de la suspension de Stigand, le cérémonial fut accompli par Aldred, archevêque d'York [3]; et Edgar, au lieu de la couronne, reçut le comté d'Oxford.

Les comtés du Sud donnèrent avec empressement leur adhésion à l'avènement de Harold; mais l'hésitation des Northumbres l'inquiéta vivement. Leur orgueil se refusait à se laisser lier par la détermination de ceux qu'ils regardaient comme leurs inférieurs en qualités guerrières, et ils cherchaient un chef qui voulût solliciter leur appui et qui consentît à recevoir la couronne de leurs mains. Harold se hâta de se rendre dans le Nord, et se fit accompagner, au lieu d'armée, par Wulstan, le vénérable évêque de Worcester. L'influence du prélat, jointe à la conduite conciliante du roi, gagna le cœur des Northumbres et assura leur obéissance. Son mariage avec Édith, fille d'Alfgar, attacha à ses intérêts deux comtes puissants, Morcar et Edwin [4].

On apprit en Normandie par le même message la nouvelle de la mort d'Édouard et celle du couronnement immédiat de Harold. Guillaume assembla son conseil, l'informa de cet événement et lui fit connaître sa résolution de soutenir par les armes ses prétentions à la couronne d'Angleterre. Un héraut fut envoyé vers Harold pour lui rappeler ses anciens serments de fidélité et ses promesses. Le roi répondit que le serment lui avait été arraché par la force; que la promesse de donner une couronne qui ne lui appartenait pas ne pouvait être obligatoire; qu'il avait été élu roi par le libre suffrage du peuple, et que lorsque viendrait le temps de le prouver, il saurait se montrer digne de ce choix. Guillaume s'attendait aussi bien à cette réponse de Harold que Harold s'était attendu à son message. Tous deux étaient d'avance déterminés à en appeler à leur épée; et les Anglais ne furent pas moins étonnés que les Normands des vastes préparatifs que l'on faisait pour décider cette importante querelle [1].

Il fut malheureux pour Harold d'avoir en même temps la guerre à soutenir contre Guillaume et contre son frère Tostig, comte de Northumberland [2], qu'il avait exilé et dont il s'était fait un adversaire aussi implacable qu'entreprenant. Ce proscrit visita la Normandie et combina un plan d'opération avec le duc. Il envoya des députés aux princes du Nord et obtint le secours de Hardrada, roi de Norwége. Il rassembla à Bruges une flotte de soixante voiles, et pénétrant dans le canal, il commença la guerre en levant des contributions sur l'île de Wight; mais il se retira à l'approche de son frère, et tournant la pointe sud de l'Angleterre, il se dirigea vers le nord. Edwin le défit à Lindesey; ses marins l'abandonnèrent dans sa détresse, et Malcolm, roi d'Écosse, lui offrit un asile jusqu'à l'arrivée de son allié le roi de Norwége [3]. L'armement de

[1] Quia puer tanto honori minùs idoneus videbatur. Alur. Riev., 366.

[2] J'incline beaucoup à en croire ce rapport, non-seulement à cause du témoignage des écrivains anglais (*Chron. sax.*, 171. Hoved., 449. Eadmer, 5. Sim. Dun., 193. Al. Rev., 128. Flor., 633. *Hist. Elien.*, 515), mais encore parce que la vérité en est reconnue par les ennemis de Harold. Edvardi domini ipsius fine. Guill. Piet., 135. Ægrotus princeps concessit. *Order. vit.*, 492.

[3] Ingulf, 68. Flor., 633. *Hist. Elien.*, 515. Sur un fait qui se passa publiquement en Angleterre, il est plus naturel d'ajouter foi aux écrivains du pays qu'aux étrangers. Les Normands disent que Harold fut couronné par Stigand (non sanctâ consecratione Stigandi (Guill. Piet., 105); et cette assertion est appuyée par les figures de la tapisserie de Bayeux. (Lancelot, 421.) Mais ils ne nous donnent que les rapports qui prévalaient en Normandie; et Guillaume, jaloux de faire servir la religion de ses sujets à ses propres intérêts, devait chercher à donner crédit au bruit que son rival aurait été couronné par un prélat suspendu de ses fonctions.

[4] *Ang. sac.*, II, 353.

[1] Ing., 68. Eadm., 5. Math. Paris. Malm., 56.

[2] Les lecteurs doivent s'apercevoir du changement des noms. Jusqu'à ce moment, nous avons parlé des gens du Nord (Northmen) de la Northumbrie, des thanes, etc. Les Normands, le Northumberland, les comtes les remplacent. La fusion des nations et du langage commence à s'opérer pour devenir fixe jusqu'à nos jours. Cela justifie suffisamment le soin que nous avons pris de conserver les dénominations primitives toutes les fois qu'elles n'avaient pas d'équivalent exact en français. La méthode contraire a souvent produit de graves erreurs. (*Note du traducteur.*)

[3] *Chron. sax.*, 172. Malm., 52. Hunt., 210. Snorre III, 148. *Ord. Vit.*, apud Duchesne, 469, 492. Gemelle, 285.

Hardrada ne fut prêt à mettre en mer que vers le mois d'août. Alors le monarque norwégien, confiant la régence de son royaume à son fils Magnus, s'embarqua avec sa famille et une brillante armée sur une flotte de trois cents voiles. La reine Élisabeth et ses deux filles, craignant les dangers de la campagne, se firent descendre sur le rivage des Orkneys, et Hardrada, comme on en était convenu, fut rejoint par Tostig, avec un petit nombre de vaisseaux, à l'embouchure de la Tyne. Ils songèrent d'abord à s'emparer d'York, et dans ce dessein, ils entrèrent dans l'Humber et remontèrent l'Ouse. Les comtes Edwin et Morcar firent une tentative désespérée pour sauver cette capitale. Le Norwégien avait appuyé son aile droite sur la rivière, la gauche sur un marais. L'impétuosité des Anglais rompit la ligne; mais ils furent enfoncés à leur tour par un corps de troupes fraîches venu de la flotte, et les flots engloutirent plus de fuyards qu'il n'en tomba sous le fer de l'ennemi. Edwin et Morcar s'enfuirent à York. Les négociations s'ouvrirent, et l'échange mutuel de cent cinquante otages annonça que la province était cédée conditionnellement aux envahisseurs [1].

Harold, après avoir terminé ses préparatifs, avait choisi une position entre Pevensey et Hastings, où il attendait avec confiance la descente dont les Normands le menaçaient. L'invasion inattendue de Hardrada déconcerta ses projets. Se fiant pourtant à sa fortune et rassuré par l'état orageux de la mer, il ne perdit pas un moment, marcha contre l'agresseur et se trouva dans le voisinage d'York quatre jours après la dernière bataille. Hardrada, qui ne prévoyait point ce danger, avait laissé une partie de ses forces à bord de sa flotte et marchait avec l'autre dans le dessein de partager les provinces qu'il venait de conquérir et d'en régulariser l'état. L'infatigable Harold le troubla dans cette occupation. Surpris, mais non effrayé, le Norwégien envoya trois messagers vers la flotte pour hâter la marche de ses troupes, tandis qu'il se retirait lentement à Stamfordbridge sur le Derwent. Là, il rangea ses guerriers en bataille sur un cercle pressé mais vide au milieu. L'étendard royal en occupait le centre; la circonférence était composée de lanciers et protégée par une ligne ou rempart de javelots fortement fixés en terre et pointés en avant dans une direction oblique.

L'historien islandais a conservé des anecdotes curieuses sur cette célèbre bataille. Hardrada était vêtu d'un manteau bleu et couvert d'un casque étincelant. En faisant le tour du cercle, son cheval s'abattit; Harold s'écria : « Quel est donc ce capitaine jeté sur la terre? » On lui apprit que c'était Hardrada. « Hardrada, « reprit le roi, est un brave guerrier, mais « cette chute indique que son heure appro- « che. » Peu après un messager vint de la part du monarque anglais offrir à Tostig le comté de Northumberland. « Cette proposition, « dit le proscrit, aurait dû m'être faite il y a « quelques mois; mais si je l'accepte, que don- « nera mon frère au roi de Norwége? — Sept « pieds de terre sur sa tombe, » répondit avec mépris le héraut. Tostig ne voulut pas abandonner son ami.

La cavalerie anglaise avait coutume de charger par masses irrégulières; quand elle trouvait de la résistance, elle se dispersait pour se réunir sur un point donné. La ferme ordonnance des Norwégiens défia tous les efforts, et Harold, malgré la grande supériorité de ses forces, eût été accablé si l'ardeur de l'ennemi ne l'eût entraîné à rompre ses rangs et à poursuivre la cavalerie fugitive. A ce moment les Anglais se précipitèrent dans le passage qui s'ouvrait, et Hardrada fut atteint dans la mêlée par une flèche qui le blessa au cou. Il expira sur-le-champ, et Tostig prit le commandement de l'armée. Une seconde proposition de Harold fut par lui reçue avec indignation. L'arrivée des secours qu'on attendait ranima le courage décroissant des Norwégiens, qui tentèrent un dernier mais inutile effort pour arracher la victoire des mains des Anglais. Leur obstination soutint le combat, même longtemps après que tout espoir raisonnable de succès fut évanoui, et il ne se termina que par la mort de Tostig [1].

[1] *Chron. sax.*, 172. Snorre, 153, 155. Flor., 634. Higden, 284.

[1] Snorre, 156, 165. Ingulf, 69. *Chron. sax.*, 172. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1066. Hunt., 216. *Ord. Vit.*, apud Maseres, 174. Tostig avait épousé Judith, fille de Baudoin, comte de Flandre. Elle épousa ensuite le fils d'Azon et de Cunégonde, Guelph Ier ou V, duquel descend, en ligne directe, la famille qui règne maintenant en Angleterre. Mais je ne trouve pas que son premier époux, Tostig, ait jamais pris le titre de roi d'Angleterre, comme le suppose Gibbon. (*Œuvres mêlées*, III, 192.)

et de tous les chefs renommés de l'armée norwégienne. On regarde cette action comme une des plus sanglantes dont nos annales aient conservé la mémoire. Cinquante années après, les champs où elle eut lieu étaient encore blanchis par les ossements de ceux qui y avaient péri.

L'humanité s'alliait au courage de Harold. Il envoya chercher Olave, le plus jeune des fils de Hardrada. Celui-ci se rendit à l'ordre du conquérant, accompagné de son évêque et du comte des Orkneys. Harold l'accueillit avec bonté, et après avoir reçu son serment de vivre en paix et amitié avec l'Angleterre, il le renvoya avec douze vaisseaux dans sa patrie. Harold fut obligé d'employer quelques jours à prendre possession de la flotte norwégienne, à se faire rendre compte des dépouilles et à rafraîchir ses troupes épuisées. Il revint ensuite à York ; mais l'allégresse générale des citoyens ne diminua point son impatience de connaître les mouvements du compétiteur plus formidable qui lui restait. Il assistait au banquet royal, entouré de ses thanes, quand un messager entra dans la salle et lui annonça la descente des Normands sur la côte de Sussex. La bataille de Stamfordbridge avait été livrée le 25 de septembre, et Guillaume opéra son débarquement le 29 du même mois [1].

Ce prince avait employé huit mois à préparer activement son invasion. Ses plus graves conseillers blâmaient cette expédition comme trop hasardeuse; mais leurs représentations ne purent ébranler sa confiance, et le peuple, animé du même esprit que le duc, le seconda de tout son zèle dans ses opérations. Cet enthousiasme ne se borna point à ses sujets. Les Bretons, les Poitevins, les Bourguignons, des guerriers de toutes les provinces de la France accoururent en foule sous son étendard, et vers le commencement du mois d'août, il se trouvait à la tête de cinquante mille hommes de cavalerie, indépendamment d'un corps d'infanterie moins nombreux [2]. Tous étaient convaincus qu'ils allaient combattre pour la cause de l'équité contre un usurpateur, pour la religion contre un traître parjuré. Quelques prétentions que d'autres personnes pussent faire valoir à la couronne d'Angleterre, Harold, *l'homme*, le sujet lige de Guillaume, ne pouvait légalement la soustraire ainsi à son seigneur (lord). Pour fortifier ses impressions, le duc avait envoyé une ambassade au pape Alexandre III, dont il reçut une bannière consacrée. Ce n'était peut-être qu'un échange de politesse de la part du pontife; mais cet acte fut représenté à l'armée comme la sanction donnée par le chef de l'Église à l'expédition projetée [1].

Afin de fournir les moyens de transport nécessaires à une réunion d'hommes si nombreuse avec ses armes, ses chevaux et ses provisions, on mit en réquisition tous les bâtiments des côtes de la Normandie. Ils se trouvèrent insuffisants, et beaucoup de personnes qui désiraient s'attirer la faveur du prince firent construire à leurs frais d'autres vaisseaux dans les différents ports et havres. Le rendez-vous général fut assigné à l'embouchure de la Dive, petite rivière qui se jette dans la mer entre les rivières plus considérables de l'Orne et de la Touque; et dans le mois d'août, le flux amena vers ce bas-fond plus de mille ou, suivant d'autres historiens, de trois mille vaisseaux de toute dimension et de toute espèce [2]. Cependant le succès de l'entreprise dépendait beaucoup des caprices du temps. Dès que l'armée fut prête à s'embarquer, le vent tourna au nord-est et pendant plus d'un mois souffla continuellement vers la même direction. Ce ne fut qu'à l'approche de l'équinoxe qu'une brise de l'ouest dégagea la flotte de son ennuyeuse prison. Guillaume saisit avidement l'occasion de se mettre en mer; mais la violence du vent augmenta graduellement : toute la science des

[1] Hunt., 210. *Hist. Ramos*, 462. La *Chronique imprimée* (172) dit que Guillaume débarqua le jour de la Saint-Michel ; c'est aussi l'opinion d'Orderic, qui lui fait passer la mer la nuit précédente (175). Je ne puis m'accorder sur ce point avec Orderic (184) ni avec l'écrivain de Jumiéges (VII, 34), qui disent que la bataille se donna le 7 octobre : les auteurs anglais la placent au 25 décembre.

[2] Millia militum quinquaginta. Pict., 106. Virorum sexaginta millia. *Ibid.*, 112. Quinquaginta millia militum, cum copiâ peditum. Orderic, 174. Ces passages prouvent parfaitement que les milites combattaient à cheval.

[1] Pict., 106, 107. Maim., 56.

[2] Pict., 109. Gemet., b. 665. Maim., III, 56. Le vaisseau du duc était un présent de son épouse Matbilde. On voyait sur la proue une image d'or représentant un enfant qui montrait l'Angleterre de sa main droite et de la gauche embouchait une trompette d'ivoire. *Lyt. Hist.*, vol. I, extrait d'un ancien manuscrit, p. 463, et aussi du *Gavel-Kind* de Taylor.

marins fut déconcertée par le tumulte des éléments et par la crainte qui s'emparait des soldats, et quoique une grande partie de la flotte eût relâché à Saint-Valery, près de Dieppe, toute la côte fut couverte des débris du naufrage et des cadavres des noyés[1]. Ce fut là un cruel échec pour l'impatience de Guillaume. Il essaya d'intéresser le ciel en sa faveur; on porta en procession la châsse de saint Valery, et toute l'armée fit des prières publiques pour obtenir un vent favorable. Leurs vœux furent enfin exaucés; le duc montra la route au moyen d'une lanterne suspendue à la tête du mât, qui servait de point de direction dans les ténèbres; mais la marche des vaisseaux était tellement inégale que lorsqu'il atteignit le rivage de l'Angleterre, les autres étaient dispersés dans des directions différentes, sur une ligne de vingt lieues d'une côte à l'autre. Dans cette situation la flotte de Harold les eût facilement vaincus, mais malheureusement elle s'était divisée afin de se procurer des vivres, et les différentes escadres qui la composaient étaient retenues dans les ports par la violence de la tempête[2]. Les Normands prirent terre sans opposition à Pevensey, marchèrent immédiatement sur Hastings et se fortifièrent sur ces deux points afin de protéger leurs transports et d'assurer leur retraite en cas de désastres[3]. Cette précaution ne fut pas inutile. Sous peu de jours les deux ports furent bloqués par toute la marine anglaise[4].

On a sévèrement censuré la conduite de Harold dans cette occurrence. On prétend qu'enorgueilli par ses derniers succès, il se croyait invincible; que, par l'avidité qu'il avait montrée en s'appropriant les dépouilles des Norwégiens, il avait privé la contrée du service de ses vétérans, et que son imprudence risqua follement l'indépendance de l'Angleterre sur l'effort d'une poignée d'hommes rassemblés à la hâte et sans pratique dans la guerre. Peut-être ces charges n'ont-elles d'autre fondement que les préjugés des écrivains qui cherchèrent à consoler leur orgueil et celui de leurs lecteurs en attribuant l'assujettissement de leur pays à l'incapacité de celui qui le gouvernait. Harold, en recevant la nouvelle du débarquement, revint précipitamment vers sa capitale. Sans doute, avant de marcher vers le nord, il avait laissé des ordres pour assembler des troupes à Londres en cas d'invasion, car des milliers d'hommes se rangèrent aussitôt sous sa bannière, et au bout de six jours il se crut en mesure de résister à son rival[1]. Au commencement d'octobre, on lui donnait des fêtes à York; le 14 du même mois, il atteignait déjà le camp des Normands. Mais nulle célérité, si grande qu'elle fût, ne pouvait mettre en défaut la vigilance de Guillaume. Ses espions l'avertirent de l'approche des Anglais. Il fit immédiatement ses dispositions de combat, rappela les détachements qu'il avait envoyés en maraude, se retira dans sa tente, entendit la messe et reçut la communion[2].

[1] Pict., 108. Ord., 175.

[2] Flor., 634. La flotte se sépara le 8 août; mais elle se rassembla dans la quinzaine qui suivit l'arrivée des Normands.

[3] Quæ sibi forent receptaculo; et navibus propugnaculo. *Order. Vit.*, apud Maseres, 175. La *custodia navium* est aussi mentionnée par Pict., p. 112. Les historiens modernes ont avancé qu'il brûla tous ses vaisseaux, mais sans aucun fondement. Je pense que la crainte de les perdre fut la raison qui l'empêcha toujours de s'éloigner de la côte jusqu'après la bataille décisive d'Hastings.

[4] Les écrivains normands, voulant exagérer les forces des vaincus, font monter la flotte anglaise à sept cents voiles. Pict., 127. Vit., 177.

[1] Pendant ces six jours, les deux rivaux s'envoyèrent mutuellement des messages. Un moine anglais, du côté de Harold, reconnut le droit primitif de Guillaume, mais soutint qu'Édouard avait, sur son lit de mort, laissé sa couronne à Harold, et que la dernière disposition avait révoqué la première. Un moine de Fécamp, du parti de Guillaume, répliqua qu'Édouard lui avait donné la couronne de l'avis de ses witans; que Godwin, Stigand, Léofric et Siward avaient juré de ne laisser arriver aucun autre prince à cette succession; qu'on s'était livré des otages pour l'exécution des serments; qu'ensuite Harold, d'après l'ordre d'Édouard, avait pris lui-même un semblable engagement; que Guillaume était disposé à soumettre ses prétentions à la décision des lois, soit anglaises, soit normandes; ou que, si son rival l'aimait mieux, il était prêt à l'appeler en combat singulier. Harold répondit simplement que Dieu jugerait entre eux. Pict., 112, 120. Je me méfie de toute cette histoire : nous avons déjà donné des raisons qui permettent de douter qu'Édouard le Confesseur ait jamais promis sa succession à Guillaume; et l'arrivée d'Édouard le Proscrit, comme héritier présomptif de la couronne, en 1057, prouve que les assertions avancées par le moine de Fécamp sont entièrement fausses.

[2] Cette circonstance a sans doute donné lieu à l'assertion de Malmsbury (56, 57), que le roi passa la nuit précédente à boire et les Normands à prier. Le fait est que Harold essaya d'attaquer l'ennemi à l'improviste. Il y réussit en partie, puisque plusieurs détachements étaient allés au pillage le matin avant que l'on eût connaissance de son approche. Pict., 127.

Les casuistes de ce siècle ne connaissaient point de crime plus honteux ou plus atroce que la trahison d'un vassal envers son seigneur; et il paraît que Guillaume se servit de l'opinion répandue déjà avec tant d'habileté parmi ses troupes, que le ciel ne manquerait pas de venger sur Harold la violation de son serment. Quand on lui dit que le roi d'Angleterre commandait lui-même son armée, il témoigna sa surprise de ce qu'un homme qui avait la conscience de son parjure osât hasarder sa personne dans un combat[1]. Ce sentiment prévalait aussi parmi les Anglais. Les frères de Harold le supplièrent instamment de s'éloigner du champ de bataille : « Vous avez juré, disaient-ils, fidélité à Guillaume, vous ne pouvez légitimement combattre un prince auquel, au nom de Dieu, vous avez promis soumission. Laissez-nous la conduite de la bataille, nous ne sommes liés par aucun serment, nous ne connaissons rien des Normands, si ce n'est qu'ils sont les ennemis de notre patrie.» Le roi se moqua de leurs craintes[2].

Le lieu qui fut choisi pour vider cet important débat s'appelait Senlac, à neuf milles de Hastings : c'était une hauteur ouverte vers le sud et couverte sur ses derrières par un bois fort étendu[3]. A mesure que les troupes arrivaient, Harold les rangeait sur le penchant de la colline en une masse immense et compacte. Au centre flottait l'étendard royal, représentant un guerrier dans l'attitude du combat, brodé en fil d'or et orné de pierres précieuses. Près de l'étendard se tenaient Harold et ses deux frères, Gurth et Leofwin ; et autour d'eux, le reste de l'armée, composé uniquement de fantassins. Par cette disposition, le roi paraît avoir adopté, autant que le permettaient les circonstances, le plan qui récemment avait été si fatal aux Norwégiens et qui, par les mêmes causes, eut alors le même résultat. Il craignait probablement le choc de la nombreuse cavalerie des Normands, dont les hommes et les chevaux étaient couverts d'une armure qui donnait à chacune de leurs charges un poids irrésistible, et les rendait presque invulnérables aux traits ordinaires. Afin de les attaquer avec plus de chances de succès, Harold avait fait amener des machines propres à lancer des pierres dans leurs rangs, et avait recommandé à ses soldats de se borner eux-mêmes, en combattant de près, à l'usage de la hache de bataille, arme très-pesante et très-meurtrière.

Sur l'éminence opposée, Guillaume s'occupait à ranger son armée en bataille. Il plaça sur le front les archers et les arbaiétriers ; la seconde ligne se composa de la grosse infanterie, revêtue de cottes de mailles ; et derrière elle le duc plaça en cinq divisions l'espoir et l'orgueil de l'armée normande, les chevaliers et les hommes d'armes. Il n'est pas improbable qu'il ait essayé par ses discours comme par ses actions de communiquer son ardeur à cette multitude de guerriers de nations diverses ; mais les deux harangues que Guillaume de Poitou et Henri de Huntingdon lui font prononcer peuvent tout aussi bien être attribuées aux historiens eux-mêmes : ce que nous savons seulement de Guillaume même, c'est qu'en présence de ses barons, il fit à Dieu le vœu solennel, s'il remportait la victoire, de fonder une église pour le bien de l'âme de tous ses guerriers. A neuf heures du matin environ, l'armée commença à s'ébranler, franchit l'espace qui séparait les deux éminences et gravit lentement la hauteur sur laquelle étaient postés les Anglais. Toustain, surnommé le Beau, portait en avant la bannière du pape comme un gage de la victoire, honneur dangereux que deux barons normands avaient successivement refusé[1].

Au moment où les armées allaient engager le combat, les Normands poussèrent le cri national de « Dieu est notre aide ! » auquel leurs adversaires répondirent avec force par le cri de « Croix du Christ, la sainte croix ! » Les archers, après avoir épuisé leurs traits, se replièrent sur l'infanterie, qui, étendue sur une ligne sans profondeur, était hors d'état de soutenir l'assaut de ses nombreux adversaires. Guillaume fit charger sa cavalerie. Le choc fut épouvantable ; mais les Anglais opposèrent sur chaque point une masse solide et impénétrable. Ni les boucliers ni les corselets ne pu-

[1] *Ann.* de Taylor, 192.

[2] *Ord. Vit.*, 176. Malm., 56

[3] Quelques écrivains ont supposé que ce nom dérivait des mots sang-lac, ou lac de sang, par allusion au carnage qu'on fit dans le combat. Mais Orderic nous assure que Senlac était un nom ancien. Locus qui Senlac antiquitus vocabatur. Order., 178.

[1] Pict., 127. Hunt., 210, 211. Orderic. 178. Il fit le vœu, ad eorum cordis roborandis. *Neo-Rym.*, 1, 4.

rent résister aux haches de bataille, dont les coups, portés par des bras vigoureux, ne manquaient jamais leur but. La confiance des Normands s'évanouit à la vue de leur perte et de la contenance hardie de leurs ennemis. Après une courte pause, la cavalerie et l'infanterie de l'aile gauche commencèrent à fuir; leurs adversaires les poursuivirent vivement, et le bruit se répandit que Guillaume lui-même avait péri. Toute l'armée commençait à plier quand le duc, son casque à la main, parcourut la ligne à cheval, criant : « Je vis encore, et, avec l'aide de Dieu, je serai encore vainqueur. » La présence de leur commandant et la confiance qu'il témoignait ranimèrent l'espoir des Normands; et la prompte destruction des Anglais qui avaient poursuivi les fuyards parut à leur esprit exalté une assurance de la victoire. Ces braves mais imprudents soldats avaient en effet, à leur retour, été surpris par un gros de cavalerie : à pied et en désordre, ils furent anéantis en un moment par le glaive ou plutôt par les chevaux de l'ennemi; nul ne survécut au carnage.

Guillaume ramena ses troupes à la charge; mais la colonne anglaise, serrée et inébranlable comme un roc au milieu des vagues, repoussa tous ses efforts. Inquiet et désappointé, le Normand eut recours à un stratagème qui lui fut suggéré par l'avantage remporté au commencement de la bataille. Il donna l'ordre à une division de cavalerie de prendre la fuite; les Anglais la poursuivirent, et leur imprudence fut punie par une destruction totale. Il employa la même ruse, avec un succès égal, sur une autre partie du champ de bataille. Ces pertes diminuèrent grandement les forces anglaises; mais le corps d'armée se maintenait opiniâtrément dans sa position et déjoua tous les efforts des Normands [1].

Durant l'engagement, Guillaume avait donné les preuves les plus signalées de sa bravoure personnelle. Trois chevaux avaient été tués sous lui, et il fut forcé de lutter à pied contre ses adversaires. Harold animait aussi ses soldats par ses discours et par son exemple, et montrait un courage digne de la couronne pour laquelle il combattait. Ses deux frères, Gurth et Leofwin, avaient déjà succombé; mais tant qu'il vécut, aucun homme ne conçut la crainte d'une défaite ou n'admit la pensée de la fuite. Peu avant le coucher du soleil, une flèche lancée au hasard l'atteignit à l'œil; il expira à l'instant, et la nouvelle de sa mort ralentit les efforts des Anglais. Vingt Normands entreprirent de s'emparer de la bannière royale, et ils effectuèrent leur projet, quoique plus de la moitié d'entre eux y succombât. Guillaume disgracia ensuite pour sa brutalité l'un de ces hommes qui mutilait avec son épée le cadavre du roi. Vers la nuit, les Anglais lâchèrent pied et se dispersèrent dans les bois. Les Normands suivirent leurs traces à la clarté de la lune; mais l'ignorance du pays les conduisit en un lieu coupé de fossés, dans lesquels ils se précipitèrent avec toute l'ardeur de la poursuite. Les fuyards, rappelés par cet accident, se vengèrent sévèrement de leurs adversaires. Guillaume, attiré par les cris des combattants, se hâtait de les rejoindre quand il rencontra Eustache de Boulogne et cinquante chevaliers qui fuyaient de toute leur vitesse. Il leur cria de s'arrêter; mais le comte, au moment même où il parlait à l'oreille de Guillaume, reçut un coup dans le dos qui fit jaillir le sang de la bouche et des narines. On le porta sans connaissance dans sa tente. L'intrépidité de Guillaume l'entraîna plus loin, jusqu'au théâtre du danger; sa présence rendit le courage à ses troupes; les secours arrivèrent, et les Anglais furent repoussés après une vive résistance [2].

Telle fut l'issue de cette fatale et mémorable affaire. Du côté des vainqueurs il y eut environ soixante mille hommes engagés, dont plus d'un quart resta sur le champ de bataille. Le nombre des vaincus et l'état de leurs pertes sont restés inconnus. La vanité des historiens normands a exagéré l'armée anglaise au delà des limites possibles de la crédulité; celle des écrivains indigènes l'a réduite à une poignée de guerriers déterminés [3]; mais tous conviennent qu'avec Harold et ses frères tomba toute la noblesse du sud de l'Angleterre, perte qui ne fut jamais réparée. La mère du roi demanda comme une faveur qu'on lui rendît le corps de son fils, et pour rançon elle offrit de

[1] Pict., 128-131. Order., 179.

[2] Pict., 132-134. Order., 182-185. Hunting., 211. Malm., 57.

[3] Voyez Pict., 128. Order., 178, et, en opposition avec lui, Ingulf, 69. *Chron. sax.*, 172. Flor., 634. Malm., 53.

donner son poids en or [1]; mais le ressentiment de Guillaume le rendit inaccessible à la pitié et insensible à toutes considérations d'intérêt. Il ordonna d'enterrer le cadavre du monarque tombé sur le rivage, ajoutant avec ironie : « Il gardait la côte quand il vivait, qu'il continue à la garder après sa mort. » On se procura cependant, soit à prix d'argent, soit en les dérobant, les dépouilles mortelles du roi; on les exhuma de ce lieu profane et on les déposa dans l'église de Waltham, que Harold avait fondée avant de monter sur le trône [2].

CHAPITRE VII.

PREMIER SUPPLÉMENT.

Gouvernement des Anglo-Saxons. — Coutumes féodales. — Rangs de la société. — Cours de justice. — Crimes. — Esclaves.

Tout ce que l'on peut dire de la constitution civile des Anglo-Saxons est nécessairement imparfait. La vue n'embrasse cet objet qu'à travers l'obscurité de huit siècles, et la faible lumière fournie par des notes imparfaites, des idées éparses, des descriptions partielles, peut exciter mais non satisfaire la curiosité. On chercherait en vain des renseignements dans les ouvrages des écrivains étrangers; et les historiens nationaux n'ont jamais songé qu'il pût être nécessaire de décrire avec soin des institutions avec lesquelles ils étaient familiarisés depuis leur enfance et qu'ils jugeaient naturellement devoir se perpétuer avec leur postérité.

On peut se former une idée exacte du caractère guerrier et dévastateur des Saxons par celui des aventuriers danois des neuvième et dixième siècles. Les deux peuples étaient des rejetons d'une même souche; mais les derniers gardèrent plus longtemps les propriétés natives de cette souche originaire. Les rois de la mer Hengist et Cerdic et les chefs qui les accompagnaient ne furent, dans leur temps, que des chefs de pirates animés du même esprit, poursuivant les mêmes objets que les barbares dont la férocité céda à la persévérance d'Alfred, mais l'emporta sur la pusillanimité d'Ethelred. Que le lecteur transfère aux Saxons le système militaire des Danois, leurs agressions multipliées, leur soif inextinguible de pillage, leurs cruautés excessives et sans motif, et il se formera un tableau exact de l'état de la Bretagne depuis la première défection d'Hengist jusqu'à l'établissement définitif de l'octarchie. Les aventuriers ne songèrent à coloniser le pays conquis que lorsqu'ils furent las de la dévastation; et ce fut alors qu'ils introduisirent les institutions auxquelles ils avaient été accoutumés dans leur patrie.

On découvre chez les Germains de l'époque de Tacite la plus importante de ces institutions, celle qui formait la base de toutes les autres. Cet historien nous apprend que chaque capitaine, ou chef, était accompagné d'un certain nombre de partisans ou vassaux, qui faisaient son cortége d'honneur en temps de paix et le suivaient au combat en temps de guerre. Ils regardaient comme un devoir indispensable de combattre à ses côtés [1] et comme une honte ineffaçable de lui survivre. Ce fut ce parentage artificiel, ce principe qui liait réciproquement le seigneur à son vassal et le vassal à son seigneur, qui réunirent ces hordes du Nord quand elles sortirent de leur pays pour se mettre en quête d'aventures. Elles conservèrent ce système dans leurs nouvelles patries, et les conséquences s'en développèrent graduellement, à mesure que chaque tribu grandissait en pouvoir et en civilisation. De là naquit le système féodal, avec sa longue série d'obligations, d'hommages, de suite, de services, de provi-

[1] Le baron Maseres a calculé que le poids du corps humain pourrait, à quelque chose près, être évalué en or à 11,000 guinées, environ 286,000 francs. Pict., 138, not.

[2] Pict. (135) et Order. (185) disent qu'il fut inhumé sur le rivage. La plupart de nos historiens (Malm., 57, West., 224, Paris, 3) avancent que son corps fut rendu à sa mère sans rançon et inhumé par ses ordres à Waltham. L'auteur du manuscrit de Waltham, bibliothèque de Cotton, Jul. D., 6, qui écrivait un siècle après, raconte une histoire plus romanesque. S'il faut l'en croire, deux chanoines, Osgod Cnoppe et Alirie, furent envoyés pour être témoins du combat. Ils obtinrent de Guillaume, à qui ils présentèrent dix marcs d'or, la permission de chercher le corps de leur bienfaiteur. Ne pouvant le distinguer parmi les monceaux de morts, ils envoyèrent chercher la maîtresse de Harold, Édith, surnommée la Belle et le Cou-de-Cygne. Elle reconnut ses traits. Le corps fut enseveli à Waltham avec tous les honneurs royaux, en présence de plusieurs comtes et gentilshommes normands. M. Turner a le premier appelé l'attention de ses lecteurs sur ce manuscrit. *Hist. d'Angleterre*, I, 60.

[1] Tacite, *Germ.*, 13, 14.

sion, de relief, de curatelle, de *scutage*, etc. Des écrivains respectables pensent qu'il fut introduit en Angleterre par Guillaume le Conquérant; et cette assertion serait vraie si ces écrivains parlaient seulement de sa forme la plus complète et la plus oppressive. Mais tous les germes primitifs du service féodal existaient chez les Saxons, même dans les premiers temps de leur gouvernement; et ils s'y développèrent surabondamment longtemps avant l'extinction de la dynastie. Comme ce sujet est intéressant, on me permettra de le traiter avec quelque détail.

Il est assez évident, par les nombreux exemples que fournit l'histoire anglo-saxonne, que cette sorte de parenté artificielle entre le seigneur et son homme, ou vassal, était bien comprise de tous, et que les devoirs qu'elle imposait étaient remplis avec fidélité de part et d'autre. Nous avons vu que lorsque Cynewulf fut surpris dans l'obscurité de la nuit à Merton, ses hommes refusèrent d'abandonner leur seigneur et même de lui survivre; que, le lendemain matin, les quatre-vingt-quatre compagnons de Cyneheard, enveloppés par des forces supérieures, rejetèrent aussi l'offre qu'on leur fit de la vie et de la liberté, et qu'ils aimèrent mieux succomber dans une lutte sans espoir que de violer la foi qu'ils avaient jurée à un assassin et à un proscrit [1]. Un attachement si romanesque et si généreux ne peut qu'exciter notre sympathie. Il était le résultat de cette doctrine, que, de tous les liens formés par la nature ou inventés par la société, on devait regarder comme le plus sacré celui qui attachait le seigneur à son vassal. Il résultait de là que la violation d'un engagement si solennel constituait un crime du la plus honteuse et de la plus impardonnable atrocité. Alfred le déclara inexpiable, et les lois prononcèrent contre le coupable la sentence de confiscation et de mort [2].

Cette institution toutefois n'était pas créée pour l'avantage d'un seul : les obligations étaient réciproques; le vassal et ses compagnons avaient part aux faveurs du seigneur et vivaient en sûreté sous sa protection. C'était un contrat au profit de tous deux, cimenté par des serments. « Au nom de Dieu, disait l'inférieur en mettant ses mains dans celle de son « chef, je promets de t'être fidèle et sincère, « d'aimer tout ce que tu aimes et de haïr tout « ce que tu hais, conformément aux lois de « Dieu et des hommes; de ne jamais faire, par « mon vouloir ou mon pouvoir, par mes paroles ou mes actions, ce qui peut te déplaire, « pourvu que tu reçoives mon service selon « mes moyens et que tu remplisses les conditions dont nous sommes convenus quand je « me suis soumis à toi et à ta volonté [1]. »

Cette dernière stipulation servait de prétexte ordinaire à la rupture de ces engagements. Les lords, ou seigneurs puissants, en appelaient à cette condition toutes les fois qu'ils osaient désobéir aux ordres de leur souverain, le seigneur-roi (the king lord), comme on le nommait pour le distinguer des seigneurs ou lords inférieurs. Le sous-vassal, à la vérité, ne pouvait être forcé par la teneur de ses serments à porter les armes contre le chef de l'État; mais il ne lui venait jamais à l'esprit de douter de la droiture de son chef immédiat, et il l'accompagnait toujours au champ de bataille contre les ennemis ou contre le souverain de la contrée. On nous dit que « Godwin et ses fils ne marchaient qu'avec répugnance contre leur seigneur-roi. » Cependant leurs « hommes » les suivaient en assez grand nombre pour rendre douteuse l'issue du débat; et après la soumission de leurs chefs, on ne leur demanda que de reporter leurs hommages aux « mains du roi. »

On doit toutefois observer que les vassaux anglo-saxons étaient divisés en deux classes : les uns étaient vassaux par tenure ou mouvance de fief. Ils tenaient leurs terres d'un seigneur sous l'obligation de le suivre à la guerre. Cette classe paraît avoir été nombreuse, car la plupart des fils des nobles saxons n'avaient d'autre héritage que leurs épées et d'autre profession que celle des armes. De tels hommes étaient toujours prêts à accepter des terres en récompense de leur service militaire [2]; et

[1] *Chron. sax.*, anno 750, p. 57.

[2] *Chron. sax.*, 58. *Leg. sax.*, p. 33, 34, 35, 142, 143. Le mot même de vassal paraît avoir été usité en Angleterre du temps d'Alfred. Asser, son instituteur, appelle les seigneurs de Somerset nobiles vassali Sumertunensis plagæ. Asser, 33.

[1] *Leg.*, 401, 50, 63. Bromp., 859.

[2] Voyez les remarques de Bède sur les filii nobilium vel emeritorum militum. *Epist. ad Egbert Ant.*, 309. Je crois qu'il désigne ainsi les *sithcundmen*, hommes du *sith*, ou de la guerre, si souvent mentionnés

même ils avaient coutume, si on ne leur en offrait point dans leur patrie, de chercher à se ranger parmi les guerriers de quelque chef puissant dans les autres royaumes saxons. L'autre classe se composait de vassaux par choix, c'est-à-dire d'hommes qui, ayant des terres à eux, jouissaient du privilége de choisir à leur gré leur seigneur. Ils devaient en avoir un, car c'était une maxime de la législation anglo-saxonne, qu'il fallait à tout homme un supérieur responsable de sa conduite[1]. On peut trouver des détails sur ces deux genres de vassalité dans ce qui nous reste des antiquités anglo-saxonnes.

Quelle qu'ait été la conduite des autres tribus du Nord, on ne peut douter que les conquérants de la Bretagne ne se soient partagé les terres conquises. Ceci est suffisamment prouvé par l'état de la propriété foncière chez eux, à toutes les époques subséquentes de leur histoire, et par l'arpentage général qui en a été fait originairement. Chaque district, chaque royaume avait été partagé entre autant de familles qu'il y avait de portions de terres nommées hides (quarante ou même cent arpents) ou sowlings (bruyères ensemencées). Le vénérable Bède (720) nous apprend que l'île de Wight en contenait douze cents; le royaume de Sussex, sept mille; celui de Merele, au nord et au sud de la Trent, douze mille. Il paraît que le roi prenait la plus grande portion de ces divisions, et que le reste se répartissait entre les chefs ses vassaux immédiats. Il s'opérait alors une subdivision. Chaque propriétaire principal, agissant de la même manière, se faisait un petit empire et, se réservant une part considérable pour son usage, distribuait le reste à ses compagnons en diverses proportions et sous différentes tenures[1]. Quoique, dans le cours de plusieurs siècles, cette forme de distribution eût été considérablement altérée, on en conserva cependant les traits originaux; et si, d'une part, le domaine royal était diminué par de fréquentes largesses, de l'autre ces pertes se réparaient par l'extinction des familles et les confiscations sur les criminels.

Les princes de Wessex, ayant successivement soumis les autres tribus, réclamèrent pour eux-mêmes les terres allouées à différentes couronnes, et vers la fin de la dynastie, leurs possessions étaient immenses dans toutes les divisions du royaume.

On verra, en consultant le *Domesday*[2], que ce n'est pas ici une théorie inventée à plaisir. Ce recueil authentique présente un tableau exact de l'état de la contrée, non-seulement sous le Normand Guillaume, mais encore sous Édouard, son prédécesseur anglo-saxon. En prenant pour exemple le comté de Kent, on trouve que sur quatre cent trente terres désignées comme comprises dans ses limites, cent quatre-vingt-quatorze, ou près de la moitié, appartenaient à la couronne, et que le reste était inégalement partagé entre l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Rochester, les deux abbés de Saint-Austin et de Saint-Martin, la reine Édith, les comtes Godwin, Harold et

dans les premières lois des royaumes méridionaux. *Leg.*, 18, 22, 23, 25. On trouve dans les lois (22, 23, 60 et 144) de fréquentes allusions aux vassaux de cette classe. Canute en parle en termes exprès : « Si un « homme au service de terre et de mer déserte son « seigneur, il perdra tout ce qu'il possède et même la « vie. Que le seigneur s'empare de ses meubles et des « terres qu'il lui avait données (son fief); que le roi « saisisse ses terres franches (bockland), si aucunes il « a (terres qui ne venaient pas du seigneur); mais s'il « tombe en présence de son seigneur dans la bataille, « que ses biens lui soient rendus, que ses hoirs reprennent ses terres et ses meubles, et qu'elles leur soient « transférées de plein droit. » (*Leges*, 145.) Ainsi Alfred l'ealdorman ne légua à son fils unique qu'un manoir ds ses terres franches (bockland) parce qu'il espère que le roi lui donnera un folcland (ou fief). Mais dans le cas où le roi refuserait le folcland, il lui laisse un autre manoir. (Lye, app., n° 2.) Ainsi Torketul, à la mort de son père, ne reçut son héritage paternel que par donation du roi. Ing., 36. Voy. Heming. Chart., 81.

[1] En latin on les appelait *commendati*. Ils étaient communs en France (Baluz., capit. 1443, 536) et paraissent avoir été fort nombreux en Angleterre. Ainsi quand Alfred légua plusieurs de ses terres à son fils Édouard, « il pria les familles de Chedder, en Somersetshire, de choisir Édouard aux mêmes conditions « qu'ils avaient autrefois acceptées pour lui-même. » (*Test. Alf.*) Il en est souvent fait mention dans le *Domesday* comme d'hommes libres qui pouvaient se donner avec leurs possessions à ceux qu'ils préféraient. Ils sont plus fréquemment mentionnés en Norfolk et en Suffolk. Ainsi à Sholley, il y avait deux cent dix *socmen*. Quatre d'entre eux étaient les *commendati* de Harold, et deux ceux de Gurth; le reste appartenait à différents barons du roi Edouard. *Domesday*, 287., A.

[1] Voyez Bède, IV, 13, 16. Edd., c. 40.

[2] Le *Domesday* est le livre terrier ou l'arpentage que fit faire Guillaume le Conquérant; c'est le cadastre féodal de l'Angleterre. (*Note du traducteur.*)

Lewin, Childe Alnod, Childe Brixi et Sbern-Biga. Ces onze personnes étaient les grands tenanciers en chef, les principaux thanes du roi et les pairs réels du comté. Mais, outre les propriétés et les privilèges auxquels ils avaient des prétentions en cette qualité, la plupart possédaient des portions de terres qu'ils tenaient en commun avec des thanes inférieurs, comme sous-tenanciers, relevant de la couronne ou des vassaux immédiats du roi; ces différences dans leurs tenures indiquaient assez ce qui venait primitivement du domaine du roi ou du domaine des grands seigneurs dont ils tenaient actuellement la place [1].

Si l'exception faite en faveur de certaines personnes peut prouver l'existence d'une règle générale, on en conclura que toutes les terres des Anglo-Saxons leur imposaient originairement l'obligation du service militaire. Les barbares avaient acquis leurs nouveaux établissements par l'épée; on devait s'attendre à ce qu'ils les conservassent par le même moyen. Mais, après leur conversion au christianisme, il s'établit une grande distinction entre le clergé et les laïques, les thanes spirituels ou ecclésiastiques (mass-thanes, thanes de la messe) et les thanes mondains. Comme les premiers étaient serviteurs immédiats de Dieu, il était de leur devoir de s'employer aux offices de dévotion et de charité, et on leur défendit, en conséquence, de se mêler au fracas des armes et de répandre le sang de leurs frères. De là vint qu'en de nombreuses circonstances leurs biens-fonds furent successivement exemptés de toute espèce de service. Cette indulgence dégénéra bientôt en un dangereux abus dans la Northumbrie; les laïques, en se revêtant d'habits monastiques, obtenaient de la faiblesse ou de la cupidité du prince la concession des mêmes exemptions. Le vénérable Bède, dans l'année 734, fit un effort pour arrêter le mal; il décrivit, dans une de ses lettres à l'archevêque d'York, frère du roi, les conséquences qui en pouvaient résulter, et témoigna son appréhension que de continuelles suppressions des tenures militaires ne laissassent le royaume sans forces suffisantes pour le défendre [1]. Les princes merciens furent moins imprudents; et tandis qu'ils abolissaient toutes les autres charges en faveur des corps ecclésiastiques, ils maintenaient généralement les trois principales obligations: celle du fæsten-geweorc, ou réparation des forteresses, celle du bryge-geweorc, ou construction des ponts, et celle du fyrd-færelde, ou service militaire [2]. Mais la piété plus facile d'Ethelwulf (855) abolit ces obligations mêmes, non-seulement dans ses propres domaines, mais dans ceux des rois ses vassaux. Le clergé toutefois, durant l'invasion des Danois, eut le patriotisme de renoncer à cet important privilège; et il existe encore une charte dans laquelle Burhred, roi de Mercie (868), lui adresse des remercîments publics pour lui avoir fourni spontanément le secours militaire dont la loi ne lui faisait plus un devoir [3].

Ces exemptions démontrent suffisamment l'existence des services militaires dès le commencement du gouvernement anglo-saxon, tandis que le *Domesday* confirme pleinement cette obligation vers la fin du même gouvernement. Il paraît qu'on l'exigeait également des vassaux qui se choisissaient leurs propres seigneurs (lords) et de ceux qui recevaient des terres [4]. Il est impossible de découvrir comment ce service était primitivement réparti; mais, dans les derniers temps, cette répartition était basée sur un usage immémorial, qui paraît cependant avoir varié selon les comtés et les bourgs. Peut-être ne resterons-nous pas loin de la vérité si nous jugeons du reste du royaume par le Berkshire, où nous voyons qu'on fournissait un soldat (miles) par cinq hides de terre. Ce soldat devait servir pendant deux mois; et si ses propres possessions ne comportaient pas la quantité de terres exigée par la loi, les autres propriétaires lui formaient une paye de quatre shillings par chaque hide. On doit observer que la loi voulait que l'on possédât aussi le même nombre de hides pour obtenir la dignité de thane, que les Normands, qui ont rédigé le *Domesday*, appellent, dans leur langage féodal, *miles regis dominicus*.

[1] Voyez la *Table générale des terres de Kent*, par Hrensham, compilée sur l'autographe du *Domesday*. On peut observer que le conquérant, quand il distribua le comté à ses compagnons, conserva toujours le même nombre de onze tenanciers en chef. *Ibid.*, page 30, voyez note A.

[1] *Epist. ad Egbert. Antist.*, 309.

[2] Wilk., *Con.*, I, 100. Heming. Chart., 109. Bède app., 767.

[3] Ingulf, 17, 21.

[4] Gale, III, 762.

L'établissement de ces services militaires reçut une vigueur nouvelle des lois nombreuses portées par les rois saxons depuis le siècle d'Ina (700) jusqu'au règne de Canute (1030). En certain cas, on punissait le réfractaire par la confiscation de ses terres; en d'autres occasions, en lui faisant payer une amende déterminée. Dans le Worcestershire, la propriété réelle du vassal par choix était remise à la merci du roi; s'il était tenancier d'un autre, son lord, ou seigneur, était obligé de fournir un substitut ou de payer une amende de quarante shillings, qu'il avait droit de prélever sur les biens du délinquant. Les bourgeois d'Oxford avaient le choix d'envoyer vingt soldats ou de payer vingt livres; à Warwick, quiconque se refusait aux sommations payait cent shillings d'amende; à Colchester, chaque famille payait douze sous pour tenir lieu de tout service militaire. Dans ces exemples, et beaucoup d'autres du même genre, on peut aisément reconnaître l'origine de la prestation appelée scutage par les féodistes normands [1].

Les trois grands services dont nous avons déjà parlé n'étaient pas les seules charges imposées aux propriétés foncières chez nos ancêtres saxons. Plusieurs chartes font mention de droits de shérifs, du hidage, ou taxe sur les terres, des féages, des ealdormen et des officiers publics, enfin d'une foule d'impositions variées dont il serait inutile maintenant de rechercher la nature. Mais dans le nombre se trouvait une charge qui avait beaucoup de rapport avec ce que l'on nommait, dans les derniers temps, le droit de pourvoyance, obligation qui consistait à fournir des fourrages, des provisions et le logement à toutes les personnes de la suite du roi, quand il voyageait dans la contrée; et non-seulement à eux, mais encore à leurs serviteurs, chevaux, chiens et faucons. Les autres prestations étaient fixes et déterminées: celle-ci était illimitée et accidentelle, et par conséquent bien plus vexatoire et plus oppressive [2]. Canute voulut l'abolir sur la fin de son règne, et il ordonna à ses baillis de fournir sur les produits des terres de son domaine tout ce qui serait nécessaire pour la nourriture et l'agrément des gens de sa maison [3].

[1] *Leg.*, 23, 135. *Domesday*, passim.
[2] Ingulf, 17, 35. Heming. Chart., 31, 38.
[3] *Leg.*, 143.

Il paraît qu'au roi appartenait non-seulement le droit de disposer du bénéfice ou fief à la mort du tenancier, mais encore celui de ratifier le partage de ses autres possessions. Aussi, le vassal, dans son testament, paraissait-il toujours préoccupé du soin d'obtenir la sanction de son supérieur et de pourvoir au payement de ce que les Saxons appelaient le *hériot*, et les Normands le *relief* [1]. Nous trouvons de fréquents exemples de ces deux usages. Ainsi, Elfhelm, après avoir laissé son *hériot* au roi, termine son testament en ces termes: « Et à présent je te supplie, mon seigneur bien-aimé, de protéger mon dernier « testament et de ne pas souffrir qu'il soit annulé. Dieu m'est témoin que je me suis montré toujours obéissant à ton père, loyal envers lui de cœur et d'action, et que je t'ai « toujours été fidèle et attaché [2]. » C'est encore ainsi que d'abord l'archevêque Ælfric « lègue « à son seigneur son meilleur vaisseau avec « son gréement, soixante casques, soixante « cottes de mailles; » et qu'ensuite il lègue, *si c'est la volonté de son seigneur*, etc [3]. Les lois voulaient que le hériot se payât sous douze mois à compter de la mort du dernier possesseur et fût proportionné au rang qu'il occupait dans l'État. Celui d'un comte était de quatre chevaux sellés, de quatre autres sans selle, de quatre casques, de quatre cottes de mailles, de huit lances, de huit boucliers, de quatre épées et de cent mancuses d'or; le hériot d'un thane du roi était la moitié du hériot d'un comte; celui d'un thane inférieur était son cheval et ses armes, avec l'offre de ses chiens ou de ses faucons. S'il mourait intestat, le payement du hériot conservait son bien dans sa famille; s'il expirait en combattant pour son seigneur, le hériot lui était remis [4].

[1] Quoique Bracton fasse une distinction entre ces deux termes, les lois antérieures à Bracton n'en font aucune. Comparez la loi saxonne 144 avec 223. Le conquérant arrêta que le relief se paierait sur les biens meubles du défunt. Le relief du vavasseur était le meilleur cheval laissé par le tenancier défunt au jour de sa mort. *Ibid.*
[2] Lye, app., ii.
[3] Mores Ælfric, 62. Voyez plusieurs autres exemples des présents faits au roi; Hicks, *Dissert. Epist.*, 51. Ainsi Ælfric donne deux marcs d'or à son king-lord (seigneur-roi) Harold et un à sa femme. Mores, p. 92.
[4] *Leg.*, 144, 223, 245. On a dit que Canute avait introduit les hériots, parce qu'il n'en est pas parlé dans les lois de ses prédécesseurs. Mais il paraît qu'ils se

Il y a des motifs de croire que les rois saxons, comme les princes normands (et leur exemple fut probablement suivi par les lords inférieurs), réclamaient quelquefois la tutelle des héritières et disposaient d'elles par mariage[1]. Les lois semblent faire allusion à cette coutume, quoique leurs expressions ne soient pas formelles. Elles établissent qu'aucune fille ou veuve ne doit être forcée à se marier contre sa volonté, et, par une contradiction bizarre, elles défendent qu'une femme soit vendue en mariage, tandis qu'elles permettent d'accepter un présent de son mari[2]. Cet usage prévalait aussi dans les bourgs royaux. Aucune femme, à Shrewsbury, ne pouvait se marier sans la permission du roi. Pour un premier mari, elle payait un droit de dix shillings; si elle en prenait un second, elle devait doubler la somme[3].

Nous passerons de la tenure des terres à la distinction des rangs et à l'administration de la justice. Sauf quelques nuances accidentelles, ces deux objets se trouvaient, en substance, établis d'une manière uniforme chez toutes les nations d'origine gothique. La population libre des Anglo-Saxons se partageait en eorl et ceorl, somme d'extraction noble ou de naissance roturière[4]. On nommait les premiers éthel-born (nés de nobles); et chez un peuple qui ne connaissait d'autre mérite que la valeur guerrière, il est probable que cette distinction n'était attachée qu'à ceux dont les pères ne s'étaient jamais adonnés à l'agriculture ou aux arts mécaniques. Elle était purement personnelle : elle ne conférait ni pouvoir ni propriété; mais elle satisfaisait l'orgueil, et de nombreuses plaintes attestent l'arrogance avec laquelle le noble saxon traitait son inférieur et la répugnance avec laquelle le *full-born* (homme de haute naissance) supportait la supériorité du *less-born* (de naissance inférieure) que le mérite ou la faveur avait élevé au-dessus de lui[1]. La terminaison en *ing* ajoutée au nom du premier aïeul connu désignait sa postérité. Ainsi les Uffingas étaient les descendants d'Uffa, et les Oiscingas les descendants d'Oisc[2]. Mais le titre plus élevé d'ethelling, le fils du noble, était réservé aux membres seuls de la famille régnante, et ceux-ci, dans chaque dynastie saxonne, prétendaient tirer leur origine de Woden, conquérant réel ou fabuleux que ses sectateurs adoraient comme le dieu des batailles. La divinité supposée de cet aïeul leur assurait la vénération de leurs serviteurs païens, et quand le christianisme eut dissipé cette illusion, la supériorité de leur origine purement humaine n'en fut pas moins reconnue par leurs contemporains[3].

Le cyning, ou king (roi)[4], tenait le premier rang parmi les ethel-born. Le lecteur doit avoir remarqué dans la succession à la couronne des déviations accidentelles de la ligne directe de descendance héréditaire. On en a déjà expliqué les causes; mais, soit que le nouveau monarque fût héritier immédiat ou collatéral de son prédécesseur, le consentement du witan précédait toujours son couronnement. C'est pourquoi les écrivains originaux, dont le langage fournit la meilleure preuve des opinions et des formes qui prévalaient parmi leurs contemporains, parlent ordinairement de leurs rois comme portés au trône par l'élection[5]. Le cyning était le lord (le seigneur) des principaux chefs, et, par eux, de leurs vassaux respectifs. Comme ses possessions étaient presque égales à toutes les leurs ensemble, son revenu annuel et le nombre de ses thanes suivaient la

rapportent à une ancienne coutume. Il en est parlé déjà sous Edgar (*Hist. Elien.*, 480); et Elfhelm, dont le hériot a été cité, vivait longtemps avant Ethelred. « Longo retroacto tempore. » *Ibid.*, 498. Edgar lui-même le mentionne comme une ancienne institution, dans la charte où il exempte les monastères de cette obligation. Solitus census, quem indigenæ heriotum usualiter vocitant, qui pro hujus patriæ potentibus post obitum regibus dari solet. *Seldeni Spicileg. ad Eadm.*, p. 153.

[1] *Leg.*, 144, 145. *Hist. Rames.*, 403, 441.

[2] *Leg.*, 109, 122, 144, 145.

[3] *Domesday, Scirepescire.* On cite une confiscation dans le Norfolk parce que la femme à laquelle appartenait la propriété confisquée s'était remariée moins d'un an après la mort de son mari.

[4] En ne faisant aucune attention à la signification du mot eorl et en lui donnant celle de comte, les traducteurs des lois saxonnes ont rendu plusieurs passages inintelligibles. Voyez *Leg.*, 3, 4, 5, 65.

[1] *Leg.*, 83. Bède, III, 296.

[2] Bède, II, 5, 15.

[3] *Chron. sax.*, 13, 15. Gale, III, 134. Woden, de cujus stirpe multarum provinciarum regium genus originem duxit. Bède, I, 15.

[4] On a beaucoup discuté sur l'étymologie de ce mot. Comme de *thinda people* (peuple) les Teutons formèrent *thindant* (les chefs du peuple), je ne vois pas pourquoi de *cynn* ou *kun* (race), on n'aurait point formé *cyning* (le chef de la race).

[5] Voyez chap. V.

même proportion ; et cette réunion lui composait un pouvoir suffisant pour humilier les plus superbes et réduire les plus factieux de ses sujets. Trois fois l'an on rappelait leur dépendance aux grands tenanciers de la couronne. Aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, le souverain les sommait de renouveler leur hommage. Ils paraissaient devant lui comme ses créatures, tandis qu'il était assis sur son trône, la couronne en tête et un sceptre dans chaque main. Durant huit jours on les défrayait à ses dépens ; et quand ils partaient, sa munificence leur accordait des présents [1]. Il exerçait une autorité incontestée sur les forces nationales de terre et de mer. Il était juge suprême et avait coutume de recevoir les appels de chaque cour de justice. La plus grande partie des amendes, ou were, payées par les criminels étaient versées dans son trésor. Il pouvait commuer la peine de mort, et son usage était de délivrer un prisonnier dans chaque bourg et dans chaque juridiction où il passait. Il nommait les ealdormen, les shérifs, les baillis des bourgs et les juges. Il les maintenait dans leurs charges à son bon plaisir, ayant le droit de les changer selon que son caprice le lui suggérait ou que son sentiment de justice le dirigeait [2]. « Sa paix, » ou sa protection, garantissait tout homme à qui elle était accordée des poursuites de ses ennemis. A son couronnement et pendant les huit jours suivants, cette protection s'étendait sur tout le royaume ; elle reprenait également toute sa force, chaque année, durant les octaves des trois grandes fêtes auxquelles il avait coutume de tenir sa cour ; et, en tout temps, elle était accordée à toute personne qui se trouvait dans le rayon de quatre milles de sa résidence actuelle, aux voyageurs sur les quatre grandes routes, et aux marchands ou à leurs serviteurs aussi longtemps qu'ils se trouvaient employés sur les rivières navigables. De légères infractions à la paix du roi soumettaient l'offenseur à une forte amende ; et quand l'infraction était grave, la vie et les biens du coupable se trouvaient à la merci du monarque [3].

Les femmes des cyning étaient originairement connues sous le nom de « queens, » reines, et partageaient avec leurs maris les honneurs de la royauté. Mais cette distinction leur fut enlevée par le crime d'Éadburge, fille d'Offa, qui avait empoisonné son mari Brihtric, roi de Wessex. Dans l'excès de leur indignation, les witans punirent les épouses innocentes de leurs rois à venir, en abolissant, avec le titre de reine, tous les honneurs de la royauté pour les femmes. Éthelwulf, dans sa vieillesse, osa braver les préjugés de ses sujets. Sa jeune épouse, Judith, couronnée en France, eut la permission de s'asseoir à ses côtés sur le trône [1]. Mais, sous les règnes suivants, aucun roi n'imita son exemple, et les dernières reines anglo-saxonnes, quoique solennellement couronnées, se contentèrent en général elles-mêmes du nom plus modeste de lady [2]. Quel

[1] *Chron. sax.*, 163. *Hist. Ram.*, 395. Sceptris simul et ceronâ. Alfred Riev., 398. Regalia instrumenta sustinuit. *Ib.*, 399.

[2] *Leg.*, 20, 65, 109, 201. *Chron. sax.*, 49. Asser, 70.

[3] *Leg.*, 63, 199. La distance exacte à laquelle s'étendait la paix du roi, à partir de sa résidence actuelle, fut fixée, par une bizarrerie singulière, à trois milles trois stades trois quarts d'acre neuf pieds neuf mains (pouces ?) * et neuf grains d'orge. *Leg.*, 63. Le but de cette institution, comme celle que l'on nommait la paix de Dieu, était de diminuer le nombre des outrages commis sous prétexte de représailles. La paix de Dieu fut, dit-on, premièrement établie en Aquitaine vers l'an 1032, quelqu'un en reconnaisse les éléments dans les décrets de plusieurs conciles avant la fin du dixième siècle. (Bouquet, x, 40, 147.) Les règlements d'Éthelred lui donnèrent force de loi au commencement du onzième siècle. (*Leg.*, 108, 109.) En Angleterre, elle comprenait le jeur des Cendres, l'Avent, le carême, les vigiles et fêtes de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des apôtres et de la Toussaint, et les dimanches, en comptant depuis neuf heures, le samedi, jusqu'au lever du soleil, le lundi. (*Leg.*, 108, 109, 121, 197.) En France, elle commençait toutes les semaines le mercredi soir et durait jusqu'au lundi. (Glaber, *apud* Ducange, *in voce Treva.*) Pendant ces jours, il était défendu à tout homme, sous de sévères peines, de tuer, de blesser, d'attaquer son ennemi, ou de saisir et piller ses terres. Ut nullus hominem assaliat, aut vulneret, aut occidat, nullus namium aut prædam capiat. *Order. Vit.*, anno 1096

* Neuf mains ? le docteur Lingard hésite à fixer la valeur du mot *hand* (main) employé pour désigner une mesure de longueur, et il demande si ce ne serait pas plutôt *inche* (pouce). Sans prétendre infirmer le doute qu'il eut, nous pensons que le mot *hand* peut, dans ce cas, signifier *empan*, mesure dérivée de la longueur de la main et qu'on a employée d'une manière analogue au mot *foot*, pied.

(*Note du traducteur.*)

[1] Asser, 10.

[2] *Chron. sax.*, 132, 164, 165, 168. Une lettre dans l'Ælfric de More commence ainsi : « Wulstan, archevêque, salue Canute, le roi son lord (seigneur) et Ælgiva, la lady, » p. 104. Elle se donna elle même le même titre : « Mel, Ælgiva, la lady, mère du roi

que fût cependant leur peu de grandeur légale, on ne les priva jamais de l'influence naturellement attachée à leur situation ; et personne n'osait solliciter une faveur du monarque sans offrir un présent à son épouse[1]. Il paraît, d'après plusieurs passages, que l'on assignait des domaines séparés pour l'entretien de la reine, ainsi que pour celui de ses enfants et des princes du sang.

Après la famille royale, le rang le plus élevé dans l'État était celui des ealdormen, ou comtes. La nature de leur charge les faisait quelquefois appeler *vice-rois*[2]. Bède les honore des titres de princes et de satrapes[3]. Les districts qu'ils gouvernaient au nom du roi étaient appelés leurs shires, ou provinces ; primitivement bornées à de petits cantons, ces provinces avaient insensiblement acquis l'étendue qu'ont aujourd'hui nos comtés. La politique des rois west-saxons, après la soumission des États voisins, ajouta encore à l'autorité des comtes en réunissant plusieurs shires (provinces) en un seul ealdom (comté). C'est ainsi que tout le royaume de Mercie fut confié par Alfred à l'administration de l'ealdorman Éthered[4], et que celui de Northumbrie fut remis par Edgar à la fidélité du comte Osulf[5]. Le devoir de l'ealdorman, comme représentant du monarque, était de conduire au combat les guerriers de sa province (shire), de présider avec l'évêque les tribunaux du comté et de pourvoir à l'exécution de la justice[6]. Il paraît qu'il recevait un tiers des amendes et des rentes payées au roi dans le ressort de sa juridiction[7]. Ces offices provenaient originairement des dons de la couronne. On pouvait les retirer pour crime ou méfait ; mais il arriva si souvent qu'ils se perpétuaient parmi les membres d'une famille, qu'enfin, au lieu de les demander comme une faveur, on commença à les exiger comme un droit[1].

Bède fait souvent mention d'une autre classe d'hommes qu'il appelle *comites*. Alfred dans sa traduction les nomme toujours « gesiths, » mot qui signifie serviteurs ou compagnons[2]. Ce sont eux probablement qu'Eddius désigne sous le nom de *regales socii* et de *sodales regis*[3]. J'en conclurais que c'étaient des officiers de la maison du roi, obligés, comme on nous l'apprend, de servir le roi à tour de rôle[4], ou des guerriers qui devaient l'accompagner dans les combats[5].

Nous rencontrons aussi les titres de « heretoch » et de « hold, » qui désignent des commandements militaires importants, ainsi que celui de « child, » que l'on a cru pouvoir appliquer au principal thane d'un district particulier ; mais le rang et le pouvoir réels de ces officiers n'ont jamais été déterminés d'une manière satisfaisante[6].

Les thanes, ainsi appelés de *thegnian*, servir, formaient un ordre nombreux et distingué, divisé en plusieurs classes de divers rangs et avec différents priviléges. Nous trouvons dans l'histoire des thanes plus ou moins élevés les thanes du roi et les thanes des ealdormen et des prélats. Le hériot des premiers était quatre fois plus considérable que celui des derniers, et tandis que les uns ne reconnaissaient d'autre supérieur que le roi, les autres de-

Édouard.» *Ibid.*, 98. Dans une charte la reine épouse d'Edgar se désigne elle-même par cette singulière expression : « Ego Aifthryth præfati regis conlaterana.» Bède, app., 777.

[1] Gale, III, 457. Hicks, *Dissert.*, 51.

[2] Subregali. Bède, app., 763-767.

[3] Principes, satrapæ, primates, optimates, duces. Alfred renferme tous ces titres dans celui d'ealdorman.

[4] Asser, 50, 52.

[5] Malmes, 148.

[6] *Chron. sax.*, 78. *Leg.*, 78, 136.

[7] *Domesday, Huntedunscire, Snotinghamscire.*

[1] *Chron. sax.*, 169. 170.

[2] Bède, III, 14 ; V, 4.

[3] Edd., *Vit. Wilf.*, c. 2.

[4] Asser, 65. J'observe que les écrivains postérieurs à la conquête, quand ils copient les historiens saxons, substituent *milites* à *socii* et semblent entendre par là les mêmes personnes qu'ils appelaient *meignatx* ou *menials*, personnes que le lord, ou seigneur, conduisait avec lui en quelque lieu qu'il allât.

[5] *Leg.*, 10, 22, 23, 71, 72.

[6] Nous voyons Wulfnoth, père du comte Godwin, child de Sussex (*Chron. sax.*, 187) ; Édric, child dans le Herefordshire (*Chron. Lamb.*, 67) ; Alfric, child dans l'Est-Anglie (*Hist. Elien.*, 470) ; Alnod, child dans le Kent ; Brixi, child dans le Kent (*Domesday*, Chenth). Je suppose que cette dénomination désigne simplement une personne qui, dès son enfance, était héritière présumée de quelque charge importante. Edwy la reçut avant son avènement au trône (Lye, app., IV), ainsi qu'Edgar, etheling, qui, n'étant jamais devenu roi, la conserva durant tout le règne de Guillaume le Conquérant. *Chron. sax.*, 175, 182. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1068, 1075. C'était quelque désignation de même nature que le titre espagnol d'infant.

vaient se rendre à la cour de leur lord immédiat[1]. Il est certain qu'ils possédaient leurs terres par la *tenure* honorable du service accompli auprès de la personne de leur seigneur ou sur le champ de bataille. *Milites* est le terme qu'emploient communément pour les désigner les écrivains normands, et le royal traducteur de Bède rend invariablement par thane toute expression qui marque un rang militaire[2]. La loi exigeait un guerrier par cinq hides de terre, et l'acquisition d'une propriété de même étendue suffisait pour élever un ceorl au rang de thane[3]. Mais sans cela, quoiqu'il pût accompagner le roi au champ de bataille, quoiqu'il possédât un casque, une cotte de mailles, une épée à garde d'or, il était condamné à rester dans la condition humble et subordonnée de ceorl. On admit une exception politique en faveur des marchands, qui formaient ordinairement des compagnies, ou gilds, et possédaient des terres en commun. Un marchand acquérait le rang et les priviléges de thane toutes les fois qu'il avait conduit en pays étrangers trois chargements de ses propres marchandises[4]. Le plus utile de ces priviléges était le montant du *were*, avantage qui sera plus amplement expliqué par la suite.

Les gerefas, ou baillis, étaient des officiers de grande importance, placés par le roi et les principaux propriétaires dans leurs domaines respectifs. On en trouvait dans chaque juridiction séparée; mais les plus considérables étaient ceux des *shires*, des ports et des bourgs. Leurs attributions consistaient à percevoir les taxes, à faire appréhender au corps les malfaiteurs, à requérir des cautions, à recevoir les rentes et, en plusieurs occasions, à agir au lieu et place de leur seigneur[5]. Ils étaient assesseurs, quelquefois juges principaux dans différentes cours, et il leur était ordonné, sous des peines sévères, de conformer leurs décisions aux instructions du *Doom-Book*[6].

Tous ceux dont nous venons de parler étaient *ethel-born* (nés nobles). Les *unethel* (non nobles), commerçants, artisans, ouvriers, laboureurs, étaient compris sous la dénomination générique de *ceorls*. On les subdivisait en deux classes. La classe supérieure consistait en *soc-men*, ou libres ceorls, qui tenaient leurs terres par quelque service convenu d'avance, pouvaient se choisir leur seigneur ou disposer de leurs biens réels par vente, testament, donation. Les autres, attachés au sol et considérés comme faisant partie de la propriété, étaient transportables avec elle d'un seigneur à un autre, obligés de donner leur travail personnel en retour pour la terre qu'ils cultivaient pour leur propre usage; enfin, sujets à être punis comme fugitifs s'ils cherchaient à se soustraire à la juridiction seigneuriale sous laquelle ils étaient nés[1]. Ils avaient quelques droits reconnus par la loi, par exemple, dans plusieurs endroits, celui de ne pouvoir être dépossédés aussi longtemps qu'ils remplissaient les services accoutumés; mais d'un autre côté ces services étaient souvent indéterminés. La volonté du seigneur seule les réglait; celui-ci pouvait à discrétion tailler et taxer ses *ceorls*. Il exigeait d'eux le *merchetu* ou *gersume*, taxe particulière pour le mariage de leurs filles et de leurs sœurs, et ne leur permettait pas de vendre leur bétail hors du manoir, qu'ils n'en eussent obtenu l'autorisation dans sa cour. Des traces de toutes ces coutumes se retrouvent dans ce qui subsiste de l'antiquité anglo-saxonne, et leur existence est encore prouvée par les décisions des cours de justice pendant l'époque normande, où nous voyons l'exemption de toutes ces charges serviles admises comme une preuve irréfragable de libre *tenure*[2].

[1] *Leges*, 47, 118, 144.
[2] Bède, III, 14; IV, 13; V, 13.
[3] *Leg.*, 70.
[4] *Leg.*, 71. Ces réglements ont été attribués à Athelstan, mais le texte en parle comme d'une ancienne coutume de la nation; c'est à eux que nous devons attribuer le titre de baron donné aux marchands de Londres et des Cinq-Ports.
[5] *Leg.*, 9, 12, 48, 69.
[6] *Leg.*, 48.

[1] Dans le *Bolden-Book*, on peut voir des preuves innombrables de la différence qui existait entre les rentes payées et les services rendus par ces deux classes. Tous deux payaient, partie en nature, partie en argent, partie en travail. Mais le libre tenancier ne travaillait qu'un nombre déterminé de jours pour son seigneur, au temps des semences et au temps de la moisson. L'autre travaillait, en outre, trois jours de la semaine pendant toute l'année, sauf une quinzaine à Noël et une semaine aux fêtes de Pâques et de Pentecôte. Les services des artisans étaient réglés de la même manière.
[2] Voyez *Abbrev. Placit.*, 57. *Norf. Rot.*, I. 2, 95. *North. Rot.*, I, 147. *Suth Rot.*, 0, 161. *Leyces. Rot.* et passim. Nous voyons aussi des *cottets*, des *coterells*, des *colmen* ou *cottagers* (qui cotagia est enrtiligia tenent), *Stat.*, I, 243, qui, comme leurs tenures

Chez un peuple récemment sorti de l'état de barbarie, l'administration de la justice est toujours grossière et simple; et, quoique l'absence des formes légales et des plaidoiries puisse amener accidentellement une décision prompte et équitable, il est difficile, sans leur secours, de dévoiler les artifices de l'intrigue et de la fourberie, et de repousser l'influence de la passion et du préjugé. Les formes judiciaires, devant les tribunaux anglo-saxons, n'auraient nullement convenu à un état de civilisation plus avancé; elles étaient mal calculées pour découvrir la vérité et produire la conviction; et dans beaucoup de cas à nous transmis par des écrivains contemporains, nos notions actuelles de la justice, plus exactes ou plus délicates, sont blessées par la crédulité et la précipitation des juges. Le sujet, néanmoins, est curieux et intéressant. Ces anciennes cours subsistent encore sous différents noms, et l'observateur intelligent peut découvrir dans leur ancienne jurisprudence l'origine de diverses institutions qui distinguent aujourd'hui l'administration de la justice dans les tribunaux anglais.

La plus basse juridiction connue parmi les Anglo-Saxons était celle de « sac et soc, » mots dont l'étymologie a épuisé la sagacité des antiquaires, quoique cependant on les comprenne suffisamment. C'était le droit de tenir les plaids et d'imposer des amendes dans un ressort déterminé; droit qui, à quelques variations près, se perpétua dans les cours seigneuriales de la dynastie normande. Ce privilége paraît avoir été revendiqué et même exercé par les grands thanes et par plusieurs des moins élevés; mais il fut diversement modifié par les termes de la concession primitive ou l'usage immémorial. Quelques-uns prenaient connaissance de tous les crimes commis dans leur district (soke); la juridiction des autres se bornait à des délits d'une nature particulière. Quelques-uns pouvaient sommer tout délinquant, natif ou étranger, de comparaître devant leurs tribunaux; d'autres ne pouvaient infliger de peines qu'à leurs propres tenanciers. L'usage de tenir ces assises dans le vestibule du château seigneurial les fit ordinairement appeler «hall-motes[1].»

La cour du hundred, grande division du comté, nommée hundred-mote, était supérieure au hall-mote. Il y avait séance chaque mois, sous la présidence de l'ealdorman ou principal officier du hundred, accompagné des principaux ecclésiastiques et francs-tenanciers (free-holders), du bailli et de quatre hommes pris comme représentants de chaque ville. Une fois l'an, se tenait une assemblée extraordinaire où tout individu mâle, au-dessus de l'âge de douze ans, était obligé de se présenter. La situation des gilds et tythings (association de dix familles) y était déterminée; et il n'était permis à aucun homme de rester en liberté, qu'il n'eût donné caution pour la tranquillité de sa conduite. Ces cours jugeaient les délits et prononçaient sur les causes civiles. Mais leurs attributions ne se bornaient pas aux procédures judiciaires. A cette époque, où peu de personnes possédaient les simples notions de la lecture et de l'écriture, la stabilité des transactions pécuniaires dépendait surtout de l'honnêteté et du caractère des témoins; et le témoignage du hundred était réputé décisif dans les questions de droit litigieux ou d'obligation contestée. C'est pourquoi l'on se présentait souvent devant ces assemblées pour des affaires particulières; on y passait des contrats, on y ratifiait des échanges, on y concluait des marchés et l'on y faisait des payements. Mais parfois, quand on y débattait des intérêts d'une plus haute importance ou que les parties étaient de différents districts, l'autorité d'un seul hundred était réputée insuffisante. Dans ces occasions, afin que la discussion eût lieu devant un tribunal plus nombreux et moins partial, l'ealdorman convoquait une assemblée des hundreds voisins ou d'un tiers du comté. La première se nommait la cour du lathe

étaient peu considérables, ne rendaient que peu de travail, c'est-à-dire, ainsi qu'il en est fait mention dans le *Bolden-Book*, deux jours dans la semaine, depuis la Saint-Pierre jusqu'à la Saint-Martin, et un seulement pendant le reste de l'année. Il y avait aussi les *bordars*, dont les services étaient en petit nombre, mais *multùm servilia*. *Abb. Plac.*, 211. *Kent. Rot.*, 19. Les *bonds* paraissent avoir été les maîtres des familles parmi la seconde classe des *ceorls*. Si l'on ne pouvait trouver le nombre de libres tenanciers suffisant pour former un jury, on y suppléait en choisissant parmi les plus honnêtes et les plus estimés des *bonds*. *Stat.*, 1, 207.

[1] *Leg.*, 241, 242, 256. *Hist. Ellen*, 490, 501. *Domesday*, passim. Ces cours s'attribuèrent un grand nombre d'affaires qui auraient dû être portées devant les cours du canton (hundred) et du comté; de là dérivent nos courts-barons avec juridiction civile et nos courts-leet avec juridiction criminelle.

(tour ou circonférence), et la seconde, celle du trything (tiers) [1].

Des attributions encore plus élevées, une juridiction plus étendue, distinguaient le shiremote, ou cour du comté. Il s'assemblait deux fois l'an, au commencement de mai et d'octobre. Les grands propriétaires étaient tenus d'y assister en personne ou par leur intendant, ou bien ils pouvaient envoyer à leur place le chapelain, le bailli et quatre des principaux tenanciers. L'évêque et l'aldorman, ou comte, le présidaient avec une égale autorité; et ils avaient pour assesseurs le shériff et le plus noble des thanes royaux. On commençait l'appel des procédures par les causes relatives aux droits et immunités de l'Église; on passait ensuite aux confiscations et amendes au profit de la couronne; enfin aux contestations entre les particuliers. Dans ces derniers cas, il était du devoir de la cour d'amener à conciliation les parties, en leur proposant un compromis. Si l'accommodement était rejeté, la cour prononçait un jugement définitif [2]. C'était aussi dans ces occasions que l'on promulguait les lois rendues dans le grand conseil de la nation. Il nous reste encore une lettre adressée au roi Athelstan par les membres de la cour du comté, les évêques, les thanes et les habitants du Kentshire qui récapitulent les lois à eux notifiées, promettent obéissance et terminent par les plus fortes expressions d'attachement à sa personne [3].

L'établissement des shires (provinces ou comtés) et des hundreds (cantons, centuries) est attribué au gouvernement d'Alfred par un auteur instruit, qui vivait au temps de la conquête des Normands [4]. Il y a cependant des raisons de douter d'une partie de cette assertion, sinon de la rejeter tout entière. Alfred peut avoir perfectionné ce système, mais il n'a certainement pas inventé ce qui existait quelques siècles avant son règne. La division en shires était commune à toutes les nations du Nord [1]; on en connaît quelques-uns qui existaient en Angleterre, sous le même nom qu'aujourd'hui, depuis le premier établissement des Saxons [2]. D'autres sont cités dans des lois et par des écrivains antérieurs à la prétendue division d'Alfred [3]. L'inégalité remarquable de leur étendue, l'irrégularité de leur distribution, prouvent qu'il ne furent pas l'ouvrage uniforme d'un seul monarque, mais qu'ils durent leur création à différents princes, qui partagèrent la contrée comme le demandait la nécessité ou le suggérait la politique. Les *hundreds* paraissent aussi venir d'une institution née sur le continent. Tacite nous apprend que, de son temps, les Germains divisaient leur territoire en *pagi*; que chaque *pagus* fournissait à l'armée une coborte d'un hundred (centaine) de combattants, et que chacune de ces cohortes se nommait le hundred du *pagus* qui l'avait fournie [4]. Il est fort incertain que les Saxons aient suivi cette règle ou toute autre dans l'établissement des hundreds. On a pensé que ce nom était donné au district habité par cent (hundred) familles libres; et cette hypothèse a été généralement admise parce qu'elle satisfait l'esprit et qu'elle épargne les peines d'une plus longue recherche; cependant elle peut paraître suspecte à ceux qui ont lu les notices du *Domesday* et comparé les limites disproportionnées des hundreds les plus voisins les uns des autres [5].

[1] *Leg.*, 50, 60, 78, 117, 203, 204, 205, 240. *Hist. Elien.*, 473, 475, 484. Les lathes existent encore dans quelques comtés du Midi. On pense que du mot de trything est dérivée la dénomination locale de riding (canton), la troisième partie du comté. Dans les bourgs, on les appelait burgh-motes, par analogie avec les moots (tribunaux) des hundreds. *Leg. sax.*, 78.

[2] *Leg.*, 78, 204, 205, 240.

[3] Bromp., 850. Les décisions du witan, dans les causes civiles, étaient également renvoyées au shiremote. *Hist. Elien.*, 469.

[4] Ing., 28. Il a été suivi par Malmsbury et quelques autres.

[1] Baluze, chap. I, 19, 39, 103.

[2] Kent, Sussex, Essex.

[3] *Leg.*, 16, 20, 21. *Chron. sax.*, 56, 74, 75, 78. Asser, 3, 8, 14. Asser était contemporain et précepteur du roi. Son silence prouve évidemment qu'il ignorait cette nouvelle institution de shires et hundreds.

[4] Tac., *Germ.*, VI.

[5] Hundredus continet centum villas. Bromp., 950. Suivant Bède, par le mot villa, que son traducteur rend toujours par tone (maison de seigneur), on doit entendre non-seulement la demeure du propriétaire, mais aussi les habitations des tenanciers et des esclaves. Whitaker soutient que dix de ces townships (corps de village) formaient un tything, ou manoir (fief), et dix manoirs un hundred. Whit. Manchester, II, 114, 120. Mais il serait difficile de concilier leurs opinions avec la statistique établie par le *Domesday*. Je prendrai pour exemple les hundreds du lathe (canton) de Sutton, dans le comté de Kent. Tous les autres lui ressemblent :

Ingulf attribue également à Alfred l'institution des *tythings* (décuries), dont le nom indique une subdivision du hundred ou une association de dix familles voisines. La loi ordonnait que tout homme libre fût enrôlé dans une de ces associations dont les membres étaient constamment responsables les uns des autres. Si l'un d'eux venait à se soustraire à la justice, on donnait aux neuf autres un mois de délai pour retrouver le fugitif : si, à cette époque, il ne comparaissait pas, on levait sur ses biens l'amende proportionnée à son délit, et, en cas d'insolvabilité, sur ceux du tything, à moins qu'il ne fût prouvé que ses membres n'avaient pas été complices de l'évasion [1].

De ces tribunaux locaux, le hall-mote, le hundred-mote et le shire-mote, on pouvait en appeler à l'autorité supérieure du monarque. Alfred avait coutume de revoir les pièces des procédures, afin d'annuler ou de confirmer les décisions et, à l'occasion, de punir les juges de leur partialité ou de leur ignorance. Par son office suprême, le roi devait être en effet le premier magistrat de l'État ; mais, comme il avait d'autres devoirs à remplir, il était défendu de placer aucune cause sous ses yeux sans l'avoir auparavant soumise à la décision des juges inférieurs. Toutefois, on enfreignait fréquemment cette défense; et peu de princes refusaient d'exercer leurs fonctions judiciaires quand ils étaient sollicités par des favoris ou tentés par des présents. Partout où se trouvait le roi, il pouvait assembler promptement une cour de justice. Il adjoignait aux thanes et aux ecclésiastiques attachés à sa personne les prélats et la noblesse du voisinage, et, avec leur assistance, il conciliait les parties ou prononçait un jugement définitif. Mais ces tribunaux accidentels, quelque respectables qu'ils fussent, étaient éclipsés par l'éclat et l'éminente dignité des « mickle-synoths » ou « witena-gemots » (les grandes réunions ou assemblées des conseillers), que l'on convoquait régulièrement aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et de temps en temps à d'autres époques, selon que l'exigeaient des circonstances difficiles ou des besoins imprévus. La question de savoir quels étaient les membres constituants de ce tribunal suprême a été longtemps un sujet de débats, et les dissertations auxquelles elle a donné lieu n'ont contribué qu'à l'envelopper d'une plus grande obscurité. On a prétendu que non-seulement les tenanciers militaires y avaient droit de présence, mais encore que les ceorls y assistaient aussi, au moyen de leurs représentants, les borsholders (chefs) des tythings. La dernière partie de cette assertion a été avancée sans la moindre apparence de vérité, et la première est établie sur des bases peu solides. Il est assez vraisemblable que, dans l'enfance du gouvernement anglo-saxon, la plupart des soldats tenanciers pouvaient se présenter aux conseils publics, mais, dès lors même, les chefs s'étaient emparés des délibérations, et il ne restait aux vassaux que le droit d'applaudir aux résolutions de leurs seigneurs. Par la suite, lorsque les différentes principautés ne formèrent plus qu'une seule monarchie, le retour de ces assemblées trois fois dans le court espace de six mois dut devenir un insupportable fardeau pour les petits propriétaires ; et l'on a quelques raisons de croire que les plus riches eux-mêmes ne s'y présentaient que lorsqu'ils y étaient obligés par des événements importants ou par le voisinage de la cour. Il paraît que les principaux membres étaient les thanes spirituels et temporels qui relevaient immédiatement de la couronne et qui pouvaient rassembler des vassaux militaires. Tout acte législatif émané du roi devait obtenir l'assentiment des membres de cette assemblée; car, sans leur consentement et leur appui, il eût été impossible de le mettre à exécution. Dans un grand nombre de chartes ont été conservées les signatures des witans; elles excèdent rarement le nombre de trente et ne s'élèvent jamais à soixante. Elles contiennent les noms du roi et de ses fils, de quelques évêques et abbés, d'un nombre à peu près égal d'ealdormen et de thanes, et quelquefois ceux de la reine et d'une ou deux abbesses [1]. Les « fidèles

Hundreds.	Sowlings, ou terres ensemencées.	Acres de prairie.	Manoirs.
Greenwich	8 1/2	131	9
Lesnes	19 1/2	52	4
Bromley	8	14	2
Roskley	27 3/4	78	14
Axtane	65 1/8	476	36
Westerham	4 1/2	16	2

[1] *Leg. sax.*, 136, 201, 202, 211.

[1] Voyez Ingulf, 32, 44, 45. Gale, iii, 517. Heming-

ou vassaux », venus à la suite de leurs lords, ou seigneurs, sont cités comme témoins, ou approbateurs; mais il n'existe aucune preuve qu'ils aient pris part aux délibérations [1].

L'étendue des pouvoirs de cette assemblée n'a pas été déterminée exactement, et il est probable qu'ils ne furent jamais pleinement définis. A elle appartenait, en cas de vacance du trône, le choix d'un nouveau souverain; et ce droit, on le lui voit exercer, non-seulement après le décès de chaque roi, mais encore pendant le séjour d'Ethelred en Normandie. Elle le força à faire avec la nation un contrat solennel, avant de le reconnaître une seconde fois roi d'Angleterre [2]. Dans les cas ordinaires, les délibérations avaient lieu en présence du souverain, et comme les membres de l'assemblée étaient individuellement ses vassaux, comme ils avaient juré *d'aimer ce qu'il aimerait, de haïr ce qu'il haïrait*, on ne peut douter qu'ils ne consentissent généralement à ses volontés. Dans le préambule des lois saxonnes, le roi affecte quelquefois un ton hautain. Il décrète, les witans donnent leurs avis. Il prend le nom de souverain, les autres sont *ses* évêques, *ses* ealdormen, *ses* thanes. Dans d'autres occasions, ce style royal disparaît, et les actes législatifs sont attribués à la coopération des witans et du roi [3]. On remarque les mêmes variations dans les traités conclus avec les puissances étrangères. Les uns ne contiennent que le nom du roi; les witans paraissent dans les autres pour les sanctionner concurremment avec le monarque [4]. Quant à leurs attributions judiciaires, ils arbitraient ou décidaient entre eux les affaires civiles; ils citaient devant eux les criminels d'État les plus puissants et leurs complices, et prononçaient ordinairement des sentences de confiscation et de bannissement contre ceux qu'ils trouvaient coupables [5].

Comme législateurs, ils étaient chargés de pourvoir à la défense du royaume, à l'empêchement et à la punition des crimes, et à l'impartiale administration de la justice [1].

Dans tous ces tribunaux, les juges étaient des francs tenanciers ayant siége à la cour, et par la suite appelés ses pairs. Mais il paraît que l'autorité réelle appartenait au président et au principal de ses assesseurs, dont l'opinion était généralement suivie et approuvée par tous les autres membres [2]. Les procédures étaient simplifiées et facilitées par une coutume dont nous avons déjà parlé. Dans tous les cas où la propriété mobilière ou immobilière se trouvait intéressée, si quelqu'un réclamait à raison d'achat et de donation, s'il se trouvait détenteur de biens volés, s'il était entré par violence sur les terres d'autrui, il était obligé de produire le témoignage de la cour et celui des témoins devant lesquels la transaction avait dû se passer si elle était légale, sur laquelle il fondait son propre droit. Sur ce témoignage, les juges décidaient souvent les affaires civiles; mais si l'une ou l'autre des parties avançait des faits de nature à n'être point prouvés par le témoignage, on lui faisait prêter serment et on lui ordonnait de produire un certain nombre de *freeholders* (possesseurs de francs fiefs), ses voisins, qui, instruits de son caractère et de ses affaires, juraient sur leur conscience qu'ils croyaient fermement à la vérité de ce qu'elle avait avancé. Dans certains cas, le nombre de ces témoins était fixé par la loi; dans d'autres, on le laissait à la discrétion

ford, passim. D'un passage de l'*Histoire d'Ely*, p. 618, on a conclu qu'une terre de quarante hides donnait à son possesseur le droit de siéger au witan.

[1] Præsentibus archiepiscopis et episcopis, Angliæ universis, necnon Borredo, rege Mereiæ, et Edmundo, Est-Anglorum rege, abbatum et abbatissarum, ducum, comitum, procerumque totius terræ, aliorumque fidelium infinitâ multitudine, qui omnes regium chirographum laudaverunt, dignitates verò sua nomina subscripserunt. Ing., 17.

[2] *Chron. sax.*, 145.

[3] *Leg.*, 14, 34, 48, 73, 102, 113.

[4] *Leg.*, 47, 51, 104. *Chron. sax.*, 132.

[5] *Chron. sax.*, 164, 194.

[1] Ingolf, 10, 16. *Chron. sax.*, 126, 130, 165.

[2] Qui liberas in eis terras habent, per quos debent causæ singulorum alternâ prosecutione tractari. *Leg. sax.*, 248. En cas de partage entre les juges, on doit, suivant une loi, adopter l'avis de la majorité, et, suivant une autre loi, l'avis des hommes du rang le plus élevé. Si in judicio inter pares oriatur dissentio, vincat sententia plurimorum. *Ibid.*, 237. — Vincat sententia meliorum. *Ibid.*, 248. A cette occasion, je n'hésite pas à renvoyer le lecteur au traité intitulé *Leges Henrici primi*. Quoique rédigé sous les Normands, il donne une idée exacte de la jurisprudence saxonne, ainsi que l'auteur l'assure lui-même : « De his omnibus plenioren suggerunt ventura (la suite) notitiam, sicut Edwardi beatissimi principis extitisse temporibus, certis indiciis et fidâ relatione cognovimus. » p. 241. On retrouve les mêmes choses dans de nombreux passages évidemment traduits des lois saxonnes que l'on a conservées, d'où l'on doit conclure que les morceaux qui restent ont été pris dans d'autres documents qui ont péri dans un laps de sept cents ans.

de la cour. Quelquefois on se contentait de quatre ou cinq; en d'autres circonstances, on en requérait quarante ou cinquante. Quelquefois l'on voyait des hommes se présenter d'eux-mêmes au tribunal et s'offrir par centaines à jurer en faveur d'un homme qu'ils favorisaient ou qui leur paraissait trop injurié [1]. Il est bon d'observer cependant que la valeur de chaque serment était estimée d'après le rang et la richesse de la personne. Le serment d'un thane du roi valait ceux de six ceorls, et celui d'un ealdorman, les serments de six thanes. Le roi et l'archevêque, dont on considérait la parole comme sacrée, étaient exempts de l'obligation du serment; et la même indulgence s'étendait quelquefois aux rangs les plus élevés de la noblesse [2]. Si pourtant la question restait encore douteuse, on formait un jury de francs tenanciers (free tenants), qui, se retirant du tribunal, délibéraient entre eux et rendaient un verdict (*verè dictum*) qui décidait la difficulté [3]. Je vais rapporter une cause dans laquelle on recourut à tous ces modes de procédure et dont le jugement fut rendu sur des bases qui doivent nous paraître illégales et bien peu satisfaisantes. Aux assises tenues à Wendlebury et présidées par l'ealdorman Ailwin et le shérif Édric, une action fut intentée contre les moines de Ramsey par Alfnoth, dans le but de recouvrer la possession de deux bides de terre à Stapleford. Après de longs débats la décision fut remise à un jury composé de trente-six thanes, choisis en nombre égal par le plaignant et les défendeurs. Tandis que, hors de la salle, ils s'occupaient à délibérer sur leur verdict, Alfnoth défia publiquement les moines de prouver leur droit par un serment. Le défi fut accepté; mais au moment où ils se préparaient à jurer, l'ealdorman se leva, fit observer qu'il était le patron de l'abbaye et s'offrit lui-même à prêter serment en sa faveur. Cela seul décida de la cause. La cour, par respect pour son président, se contenta de sa parole, adjugea les deux bides aux moines et condamna Alfnoth à la confiscation de ses terres et bestiaux. Mais l'influence de ses amis fit révoquer cette dernière partie de l'arrêt, sous la condition que jamais à l'avenir il ne troublerait l'abbaye dans sa possession de Stapleford [4].

Les formes de la procédure criminelle, quoique fondées sur les mêmes principes, en différaient à de certains égards. Il était ordonné par une loi qu'aussitôt que le hundred-mote serait assemblé (il en était probablement de même pour tout autre tribunal de même nature), le bailli et les douze thanes les plus âgés se missent en tournée pour s'informer de tous les délits commis dans les limites de la juridiction de la cour; et ils prêtaient serment *de ne faire comparaître aucun innocent et de ne chercher à cacher aucun coupable* [5]. Sur la dénonciation ou sur la parole de l'accusateur et de ses témoins, l'accusé était souvent condamné; si quelque doute existait, sa protestation d'innocence (plea of not guilty) était admise, et après avoir appelé son seigneur pour qu'il rendît sous le serment témoignage à son caractère, on lui laissait le choix de se justifier par le lada, ou serment, ou par l'ordeal, épreuve ou jugement de Dieu. Il commençait, dans la justification par serment, par prendre Dieu à témoin de son innocence, soit en paroles, soit en actions, du crime dont il était accusé. Il produisait alors ses témoins (compurgatores), qui juraient à leur

[1] Ainsi mille personnes environ se présentèrent pour prêter serment en faveur du thane Wulfnoth. *Hist. Élien.*, 479. Cette coutume était appelée par les Saxons le lada, et par des auteurs postérieurs la gage de la loi (wager of law). On peut voir dans Blakstone jusqu'à quelle époque elle s'est prolongée. *L.* II, c. 22, sect. VI.

[2] *Leg. sax.*, II, 72, 262. On a jeté beaucoup de ridicule sur cette coutume; mais, lorsqu'il n'existait aucun moyen d'enquête, il était peut-être sage d'attacher une plus grande valeur aux serments des personnes qui, par leur rang et leur richesse, étaient le plus à l'abri des séductions ordinaires employées pour obtenir des parjures et qui avaient le plus à perdre si on les trouvait coupables de ce crime.

[3] *Hist. Ram.*, 415, 416. *Regist. Roff.*, 32.

[4] *Hist. Ram.*, 415, 416.

[5] *Leg. sax.* 117. C'est évidemment là l'origine de notre grand jury. Suivant M. Reeves, dans son excellente *Histoire de la Jurisprudence anglaise* (*History of the english law*), quelques restes de cette épreuve par jury, qui a d'ailleurs assez d'affinité avec la manière de procéder suivie en d'autres temps, se retrouvent dans la constitution de Clarendon, sous Henri II, où se lit la disposition suivante : « Si personne ne se présente à la charge d'un accusé devant l'archidiacre, le shériff, à la requête de l'évêque, faciet jurare duodecim legales homines de vicineto, seu de villâ, quod indè veritatem secundùm conscientiam suam manifestabunt. » p. 87. Quant à moi, ceci ne me paraît rien de plus qu'une enquête semblable à celle du temps saxon, mentionnée dans une loi précédente d'Éthelred. Il s'agit d'accusateurs et de témoins, non de juges.

tour qu'ils regardaient son serment comme exact et véridique[1]. On exigeait que ces témoins, ou jureurs, fussent pris parmi les freeholders (francs tenanciers) ses voisins ou résidant sous la juridiction de la cour; qu'ils n'eussent jamais été accusés de vols ou convaincus de parjure, et qu'ils fussent enfin reconnus comme hommes loyaux par toutes les personnes présentes. Leur nombre variait suivant la coutume du district. On l'augmentait si le témoignage du seigneur manquait ou était défavorable. Tantôt ils étaient choisis par les juges, tantôt désignés par le sort: souvent ils étaient amenés devant la cour par la partie elle-même; facilité au moyen de laquelle le prévenu se reposait de son sort sur la décision de ses amis et obligés, qu'il avait pu d'avance prévenir en sa faveur. Dans le Wessex, on lui permettait de choisir trente témoins, ou jureurs, dont quinze étaient rejetés par les juges; dans l'Est-Anglie et la Northumbrie, il en produisait quarante-huit, parmi lesquels le sort en désignait vingt-quatre[2]. Si leur serment venait à l'appui du sien dans la forme voulue par la loi, son innocence était aussitôt reconnue.

Lorsqu'au contraire, on avait recours à l'ordeal, ou épreuve, l'accusé fournissait une caution, et l'époque de l'épreuve était fixée par la cour. Comme la décision se trouvait alors remise à la justice de Dieu, l'accusé passait trois jours en jeûnes et en prières. Au troisième jour, un prêtre l'adjurait de ne pas tenter l'ordeal s'il se sentait coupable, et lui donnait la communion avec ces paroles: « Puissent le sang et le corps de Jésus-Christ être, en ce jour, la preuve de ton innocence! » Après cette cérémonie, il jurait encore une fois qu'il était innocent du crime dont on l'accusait. Les épreuves les plus usitées étaient celles de l'eau et du feu. Pour la première on allumait du feu sous un vase plein d'eau, dans une partie écartée de l'église. Sous la surface de l'eau, à une certaine profondeur, que l'on augmentait en raison de l'énormité du crime, on plaçait une pierre ou une masse de fer d'un certain poids. On renvoyait tous les étrangers. L'accusateur et l'accusé, accompagnés chacun de douze amis, s'avançaient vers ce lieu, et les deux parties se rangeaient sur deux lignes opposées. Après avoir récité les litanies, un délégué était envoyé par chacune des parties pour examiner le vase d'épreuve et reconnaître si l'eau bouillait et si la pierre était à la profondeur convenue. Alors l'accusé, s'approchant, y plongeait son bras et retirait le poids qu'on y avait placé. Le prêtre enveloppait immédiatement d'un linge blanc la partie brûlée, y apposait le sceau de l'Église et ne le brisait que le troisième jour. Si le bras alors était parfaitement guéri, on proclamait l'innocence de l'accusé: sinon, il subissait le châtiment dû à son crime. Dans l'épreuve par le feu, on prenait les mêmes précautions relativement au nombre et à la position des témoins. Près du feu, l'on mesurait un espace égal à neuf fois la longueur du pied du prisonnier, et on le divisait par des lignes en trois parties égales. On plaçait dans la première un petit pilier de pierre. Au commencement de la messe, on mettait dans le feu une barre de fer du poids de une à trois livres, et à la dernière collecte, on la transportait sur le pilier. Le prisonnier la prenait aussitôt dans sa main, faisait trois pas sur les lignes marquées d'avance sur le pavé, et la jetait par terre. Le traitement de la brûlure et les indices de crime ou d'innocence étaient absolument les mêmes que dans l'épreuve par l'eau bouillante[1].

Avant de quitter ce sujet, je dois faire observer que les mœurs nationales opposaient plus d'un obstacle à l'administration impartiale de la justice. L'institution du lord et du vassal

[1] Ces serments sont dans Wilkins. *Leges saxonnæ*, 63, 64.

[2] *Leg. sax.*, 8, 12, 27, 47, 225, 262, 264. A Winchelsea, cette coutume se maintint dans la cour du hundred jusqu'à Henri VI. Dans le *Leiger-Book* du *Bourg* (*Borough*), les témoins (*compurgatores*) sont appelés comme nos présents jurés le pays, par lequel le prisonnier est jugé. Voyez l'extrait dans l'*England's commonweath* de sir F. Palgrave, II, CXVII.

[1] *Leg. sax.*, 26, 27, 53, 61, 131. Le témoignage de nos anciens auteurs prouve que plusieurs personnes se servaient de ces épreuves pour établir leur innocence, ce qui a fait dire que le clergé possédait un secret pour empêcher ou guérir rapidement la brûlure. Cependant il est difficile de concevoir qu'un pareil secret, si répandu et si souvent employé, ait échappé à la vigilance des juges et des législateurs, attentifs à prévenir les crimes; et, d'un autre côté, s'ils le connaissaient, on a peine à comprendre la conduite de personnes de ce rang continuant, durant plusieurs siècles, à ordonner l'épreuve pour la découverte du crime, tandis qu'elles savaient que cette méthode n'était qu'une imposture.

Digitized by Google

assurait à chaque partie des protecteurs et des complices; et la coutume d'offrir des présents en toute occasion souillait la pureté de tous les tribunaux. Dans les affaires criminelles, la conviction était généralement suivie d'une amende dont une partie au moins, sinon le tout, revenait au juge principal, ou au lord de la cour. Dans les causes civiles, on avait recours à l'influence de l'argent pour retarder ou accélérer la marche de la procédure. Pour faire échouer le juste demandeur et faire triompher le demandeur inique, la subornation, masquée par des présents, se frayait un chemin jusqu'au prince sur son trône, comme au bailli sur son tribunal. Le prêtre Athelstan, poursuivi par son évêque pour vol et sacrilége, vendit pour un prix fictif un domaine à l'ealdorman Wulstan, à condition qu'il arrêterait les poursuites; et quand Alfwin, abbé de Ramsey, désespéra de défendre les intérêts de son monastère contre l'influence supérieure d'Alfric, il offrit vingt marcs d'or au roi Édouard et cinq à la reine Édith, pour qu'ils interposassent leur autorité royale en sa faveur[1]. Nous rencontrons des plaintes fréquentes contre les frais et la variabilité des formes judiciaires; et nous voyons que plusieurs aimaient mieux subir certains dommages en silence que de se nuire encore davantage à eux-mêmes en achetant la protection de leurs amis et des juges[2].

Les crimes les plus fréquents chez les Anglo-Saxons étaient l'homicide et le vol. Parmi des hommes animés de passions violentes, souvent ivres, toujours armés, les querelles, les séditions et les meurtres étaient inévitables. Aussi longtemps que la loi refusa d'exiger sang pour sang, le droit de punir se trouva naturellement dévolu à la famille de la victime. De là naquirent ces haines mortelles et héréditaires qui durant tant de siècles ont décrédité la législation et troublé le repos des nations européennes. Un meurtre en provoquait un autre; le devoir de la vengeance était un legs sacré qu'on transmettait à sa postérité; et les chefs du même peuple se regardaient souvent l'un l'autre comme des ennemis plus implacables que les envahisseurs contre lesquels ils unissaient leurs efforts. Le lecteur en a déjà vu un exemple remarquable dans ces meurtres alternatifs qui affligèrent, pendant plusieurs générations, deux des plus puissantes familles de la Northumbrie. A ces maux, quelque profondément sentis, quelque hautement déplorés qu'ils fussent, la législation n'osait appliquer d'autres remèdes que la réparation pécuniaire, ressource ordinaire du sauvage lorsqu'il a commis un homicide et qu'il se voit réduit ou à trembler sans cesse pour ses jours ou à acheter par des présents le pardon de ses adversaires. Tacite avait trouvé cette sorte de satisfaction imparfaite chez les anciens Germains[1]; mais ce système fut mûri et singulièrement complété par nos ancêtres anglo-saxons. Tout homme libre était placé dans l'une des trois classes appelées *twyhind*, *syxhind* et *twelfhind*. La première comprenait les ceorls, et la dernière les thanes royaux; dans la seconde étaient rangés les ordres intermédiaires de la société. Le *were* d'un individu de l'une de ces classes, la valeur légale de sa vie et la compensation légale de son meurtre augmentaient dans la proportion de deux cents shillings à six cents, et de six cents à douze cents. Le *were* d'un ealdorman était le double du *were* d'un thane du roi; celui d'un etheling, le triple; et celui d'un roi, le sextuple[2]. Pour expliquer de quelle façon le *were* était exigé et payé, on peut supposer l'assassinat d'un thane de la classe twelfhind. Le meurtrier pouvait, s'il lui plaisait, braver ouvertement le ressentiment de ceux à qui appartenait la vengeance, travailler à se fortifier contre leurs attaques, à l'abri des murailles de son château, ou fuir et se placer sous la protection d'un des asiles autorisés par les lois. Dans aucun de ces cas, il n'était permis à ses adversaires de procéder immédiatement à l'œuvre de la vengeance. Le but du législateur avait été de gagner du temps,

[1] *Hist. Ram.*, 457. *Hist. Elien.*, 482.

[2] *Hist. Elien.*, 414, 457, 458.

[1] Suscipere tam inimicitias seu patris, seu propinqui quam amicitias necesse est.— Luitur etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recepitque satisfactionem universa domus. Tac., *Germ.*, XXI.

[2] *Leg.*, 53, 64, 71. A cause de l'accroissement progressif du were, tous les hommes au-dessus du rang de ceorl étaient appelés dear-born. *Leg.*, 20. Le were était le grand privilége des hautes classes. Comme chaque crime envers elles était puni en proportion de leur were, leurs personnes et leurs propriétés se trouvaient plus protégées que celles de leurs inférieurs. *Leg.*, 25, 37, 39, 40.

pour que les passions se calmassent et qu'il fût possible de travailler à la réconciliation des parties. Si le coupable était rencontré en plein air, il eût été contraire à la loi de le mettre à mort, à moins qu'ils ne refusât obstinément de se rendre. S'il s'enfermait dans sa maison, on pouvait l'entourer afin d'empêcher sa fuite, mais on devait lui laisser une semaine avant de commencer aucune hostilité. Enfin, s'il cherchait un asile, le palais d'un roi, d'un etheling ou d'un archevêque lui assurait un répit de neuf jours; une église consacrée ou la maison d'un ealdorman ou d'un évêque, un répit de sept jours. Quelquefois il préférait les chances du combat, et la terre était rougie de sang innocent: car, dans ces occasions, il était du devoir du vassal de secourir son seigneur, et du devoir du seigneur d'accourir avec sa suite à l'aide de son vassal. Quelquefois le coupable se remettait de lui-même prisonnier aux mains de ses ennemis, qui étaient forcés alors de le garder sain et sauf l'espace de trente jours. Si, durant cet intervalle, il pouvait donner des sûretés pour le paiement du *were*, on le mettait en liberté; sinon sa personne et sa vie étaient abandonnées à la merci de ceux qui la retenaient [1]. L'offre du *were* une fois faite, la loi ordonnait de procéder ainsi qu'il suit : douze garants, dont huit choisis parmi les parents paternels et quatre parmi les parents maternels du meurtrier, répondaient du payement de l'amende; et les deux parties juraient immédiatement sur leurs armes de respecter la paix du roi l'une envers l'autre. Trois semaines après, cent vingt shillings, le *healsfang*, ou prix de la mise en liberté, étaient partagés entre le père, les fils et les frères du mort. Au bout de trois autres semaines, une somme égale, sous le nom de *manbote*, était payée au lord en compensation de la perte de son vassal[2]. Après encore un autre intervalle de trois semaines, le *fight wite*, ou l'amende du combat, dont le taux variait selon les circonstances, entrait dans les trésors du roi ou du lord sous la juridiction duquel le meurtre avait été commis. Un dernier délai de vingt et un jours était accordé avant le premier payement général du *were* à tous les parents du défunt, et l'on prenait des termes à l'amiable pour la liquidation totale, soit en numéraire, soit en bétail. La réparation ainsi accomplie, les familles étaient réconciliées, et tout souvenir de l'offense était censé entièrement effacé [1].

Le brigandage était une autre espèce de crime, dont la fréquence troublait la paix de la société et défiait la sagesse et la sévérité des législateurs. Il infestait tous les ordres de la société. Nous le trouvons dans le clergé comme chez les laïques, parmi les thanes non moins que parmi les ceorls. Ces déprédateurs se rassemblaient fréquemment par bandes. Une réunion de sept individus était appelée par la loi theofas : au-dessus de ce nombre, mais au-dessous de trente-six, elle prenait le nom de hlotha; lorsqu'elle était plus nombreuse, on lui attribuait la dénomination d'army (armée); et à chacune de ces diverses désignations répondait une peine différente [2]. Dans un pays ouvert et peu habité, il était facile à des hordes de pillards, telles que nous venons de les décrire, de détourner secrètement ou d'enlever de vive force les bestiaux des fermes écartées. Afin de mettre obstacle à la vente des objets dérobés de cette manière, la législation encombrait tous les marchés légaux d'une foule de serments et de formalités; et pour en amener la découverte, elle offrait au propriétaire toutes les facilités nécessaires, afin qu'il pût poursuivre les voleurs jusque dans les comtés voisins [3]. Mais la répétition même de ces lois prouve leur inutilité, et la sévérité toujours croissante des peines portées contre les coupables nous induit à penser que le mal était profondément enraciné et tout à fait incurable. Pour un premier délit le coupable était condamné à une triple restitution de l'objet; pour le second, au payement de son were ou au bannissement ou à la mort : alors ses biens étaient confisqués au profit de la couronne, et sa vie remise à la merci du roi; pour un troisième enfin, il devait être mis à mort, sans espoir de pardon; le tiers de ses biens étaient remis au roi; le second tiers à la tribu ou au tything qui avait été volé, et le reste à sa veuve et à ses enfants [4]. Cette sévérité fut cependant adoucie par Athelstan, qui fit grâce de la vie au cri-

[1] *Leg.*, 43, 44, 110.

[2] Le manbote pour un membre de la classe twyhind était de trente shillings, et pour un membre du syxhind de quatre-vingts. *Leg.*, 25

[1] *Leg.*, 53, 54, 75, 260, 270.

[2] *Leg.*, 17.

[3] *Leg.*, 18, 41, 48, 59, 66, 69, 80, 81.

[4] *Leg.*, 2, 7, 12, 17, 65.

minel quand il n'avait pas atteint l'âge de quinze ans ou que la valeur du larcin ne s'élevait pas à un shilling[1]. Canute abolit totalement la peine de mort. Il voulait bien punir le coupable, mais en même temps lui donner le loisir de se repentir. Pour un premier délit, le voleur devait être condamné à une double restitution envers la partie lésée, à payer son were au roi et à fournir des garants de sa conduite future; la récidive l'exposait à la perte d'une main, d'un pied ou de l'un et de l'autre à la fois. Si, malgré cela, il revenait encore à ses premières habitudes, le délinquant incorrigible était scalpé, ou condamné à la perte des yeux, du nez, des oreilles et de la lèvre supérieure. C'est ainsi que la douceur et la cruauté se trouvaient étrangement mêlées dans le code pénal de nos ancêtres[2].

Des différentes classes dont nous venons de parler comme constituant la société anglo-saxonne, la plus nombreuse était celle des ceorls attachés à la glèbe[3]. On a souvent agité la question de savoir s'ils étaient des hommes libres ou des esclaves. Mais, quelque nom qu'on veuille leur donner, il y a un fait hors de doute, c'est qu'ils ne pouvaient se séparer du sol sur lequel ils étaient nés ni se soustraire à la domination du seigneur dont ils étaient la propriété. Si jamais ils parvenaient à acquérir dans toute leur étendue les droits des hommes libres, c'était grâce au besoin qu'il avait d'eux ou à sa reconnaissance. Ainsi ils obtenaient quelquefois de lui qu'il changeât les conditions incertaines de leur servitude en conditions déterminées, ou qu'il acceptât un payement fixe et annuel à la place de tous autres services. Il restait cependant une autre classe d'hommes d'un rang encore plus inférieur, esclaves dans toute l'acception du mot et condamnés à souffrir tout ce que la servitude a de plus douloureux et de plus dégradant[4]. On ne peut douter raisonnablement que tous les aventuriers qui conquirent l'Angleterre ne fussent des hommes libres; mais il est probable qu'ils trouvèrent et il est certain qu'ils firent un grand nombre d'esclaves. Les descendants de ceux-ci héritèrent de l'état de leurs pères, et le nombre s'en augmenta continuellement par les Saxons nés libres, réduits à la servitude par leur insolvabilité, ou faits captifs à la guerre, ou privés de liberté en punition de leurs crimes, ou qui y renonçaient volontairement pour se soustraire aux horreurs de la misère[1]. La dégradation, ou réduction d'un homme libre à l'état d'esclave, s'accomplissait devant un certain nombre de témoins. L'infortuné déposait sur la terre son épée et sa lance, symboles de la liberté, y ramassait la serpe et l'aiguillon, attributs du servage, et, se mettant à genoux, subissait, en signe de soumission, l'imposition des mains de son maître[2].

Nous devons cependant faire observer que la rigueur de leur sort était considérablement adoucie par l'influence de la religion. L'évêque était le protecteur constant des esclaves de son diocèse, et employait sans cesse son autorité à les mettre à l'abri de l'oppression. Il avertissait souvent les seigneurs que l'homme libre et l'esclave étaient égaux aux yeux de Dieu, que l'un et l'autre avaient été rachetés au même prix, et que le maître serait jugé avec autant de rigueur qu'il en aurait déployé envers ses dépendants[3]. En général les devoirs de l'esclave étaient fixes et positifs; s'il les remplissait avec fidélité, il lui était permis de

[1] *Leg.*, 70.

[2] *Leg.*, 70, 138.

[3] Suivant l'énumération faite dans le *Domesday*, ces ceorls, sous le nom de villains, cottars, bordars, étaient en Angleterre au nombre de 183,034, tandis que les hommes libres ne dépassaient pas celui de 30,005, et les esclaves de 26,552; les bourgeois, dont la plupart n'étaient que des ceorls de même classe, montaient à 17,105. Voyez la table à la fin du 1er vol. de l'*Histoire* de sir James Mackintosh.

[4] Il paraît que les esclaves aussi bien que les hommes libres étaient entre eux garants de leur conduite respective. Sous le règne d'Athelstan, alors que les peines contre le vol étaient les plus sévères, il parut une loi relative aux délits commis par les esclaves envers d'autres que leurs maîtres. Un voleur était condamné à être lapidé par vingt de ses égaux, et chacun d'eux devait être puni de trois coups de fouet s'il manquait trois fois à toucher le patient. Une femme coupable de vol était brûlée par quatre-vingts femmes esclaves, dont chacune fournissait trois bûches pour l'exécution. Si l'une d'elles y manquait, elle était punie également de trois coups de fouet. Après la mort du coupable, chaque serf payait trois pennies d'amende au propriétaire. *Leg. Athelst.*, apud Brompt., 849.

[1] *Leg.*, 15, 16, 22. Il est évident, d'après Bède, que les Saxons d'une tribu faisaient esclaves les Saxons d'une autre tribu s'ils les prenaient à la guerre. Voyez Bède, iv, 29. Cette coutume devait fournir un grand nombre d'esclaves.

[2] *Leg.*, 271.

[3] Spelm., *Con.*, 405.

conserver ses épargnes; et plusieurs de ceux qui cultivaient quelques portions de terrain ou qui avaient obtenu la permission d'exercer leur industrie dans les bourgs acquéraient assez de fortune pour obtenir de la bonté ou de l'avarice de leurs seigneurs le rachat de leur liberté. Les lois mêmes supposent une propriété quelconque à l'esclave, puisqu'elles autorisent la commutation légale de la peine du fouet en une amende de six shillings, et qu'elles fixent le relief d'un vilain sur une ferme au prix de ses meilleurs bestiaux [1].

Il restait toujours d'ailleurs à ces malheureux l'espérance de redevenir libres, et une telle perspective stimulait puissamment leur industrie. Ainsi l'on nous en cite qui étaient parvenus à acquérir un bien suffisant pour racheter leur liberté [2]. D'autres devaient ce bienfait à la reconnaissance de leurs maîtres; d'autres encore, en plus grand nombre, à la pitié des personnes humaines et charitables [3]. Lorsque le célèbre Wilfrid reçut d'Édelwalch, roi de Sussex, la donation de l'île de Selsey avec deux cent cinquante esclaves mâles et femelles, l'évêque les instruisit dans la foi chrétienne, les baptisa et les rendit libres immédiatement [4]. La manumission était un acte de charité souvent recommandé par les prédicateurs; et dans beaucoup des testaments qui nous restent encore nous trouvons des dispositions pour donner la liberté à un certain nombre d'esclaves. Mais la commisération des gens charitables s'attachait beaucoup plus au sort des « wite theow » (ceux qui avaient été réduits en esclavage par sentence judiciaire) qu'à celui des individus nés dans la servitude et qui n'avaient jamais goûté les douceurs de la liberté. Les évêques, au concile de Calcuith, arrêtèrent qu'à leur mort, tous leurs esclaves de cette classe seraient mis en liberté; et l'on retrouve les mêmes clauses dans les testaments de lady Winfleda, d'Athelstan, fils du roi Éthelred, et d'Ælfric, archevêque de Canterbury [1]. La manumission, pour être légale, devait être faite en public, dans le marché, au tribunal du *hundred*, ou dans l'église, au pied du grand autel. Le lord, prenant son esclave par la main, le présentait au bailli, au shérif ou à un ecclésiastique, lui donnait une épée et une lance et lui déclarait que « les chemins lui étaient ouverts et qu'il était libre d'aller partout où il lui plairait [2]. »

Avant de quitter ce sujet, il est à propos d'ajouter que la vente et l'achat des esclaves s'accomplissaient publiquement à l'époque des Anglo-Saxons. On voyait ces malheureux étalés comme le bétail dans les marchés; et nous avons des raisons de croire que le prix d'un homme était ordinairement quatre fois celui d'un bœuf [3]. L'importation des esclaves étrangers ne souffrit jamais aucune difficulté; quant à l'exportation des indigènes, elle était défendue sous des peines sévères [4]. Mais l'habitude et l'amour du gain défiaient, chez les Northumbres, tous les efforts de la législation. Comme les sauvages de l'Afrique, on les accuse d'avoir enlevé non-seulement leurs compatriotes, mais même leurs amis et leurs parents, et de les avoir vendus comme esclaves dans les ports du continent [5]. Les habitants de Bristol furent les derniers à abandonner cet infâme trafic. Leurs agents parcouraient toutes les parties de la contrée, mettant surtout un haut prix aux femmes enceintes; et des vaisseaux chargés d'esclaves mettaient régulièrement à la voile de ce port vers ceux d'Irlande, où l'on était assuré d'un débit prompt et avantageux. Cependant leur obstination, qui résistait à toute la sévérité des magistrats, céda au zèle de Wulstan, évêque de Worcester. Ce prélat visita Bristol plusieurs années de suite; il résidait des mois entiers dans le voisinage et prê-

[1] *Leg.*, II, 224.

[2] Ainsi Eify le Rouge se racheta pour une livre (pound). Lye, app., v. Brightmœr racheta sa liberté, celle de sa femme Elgiva, de leurs enfants et petits-enfants pour deux livres. Hicks, *Dissert. Epist.*, 9. Siwin racheta la liberté perpétuelle de Sydefleda pour cinq shillings et quelques pences. Ægilmar acheta Sethryth pour trois mancuses, afin qu'elle devînt libre après sa mort et celle de sa femme. Lye, app., v.

[3] Hicks, *Dissert.*, p. 12, 13.

[4] Bède, IV, 13.

[1] Wilk., *Con.*, 171. Mores, p. 63. Lye, app., v. Hicks, *Præf.*, XXII. Voyez *Hist. Rames.*, 407.

[2] *Leg.*, II, 239, 278. Si un esclave passait un an et un jour dans quelque château ou quelque bourg sans être réclamé par son maître, il devenait libre. *New-Rym.*, I, 2.

[3] *Leg.* 17, 93, 107, 134.

[4] Jean acheta Gurilda de Gada pour une demi-livre d'argent et la donna à l'église de Saint-Pierre. Lye, app., v. Wulfric acheta Elfgitha aussi pour une demi-livre. Égilsis acheta Winric pour un yre d'or. *Ibid.* L'octroi payé pour l'achat d'un bœuf dans le marché de Lewes était d'un penny; celui d'un homme, de quatre. *Dom.*

[5] Malms., 8.

chail tous les dimanches contre la barbarie et l'impiété des trafiquants d'esclaves. A la fin, les marchands, convaincus par ses discours, résolurent, dans une assemblée solennelle, de renoncer désormais à ce négoce. Un d'entre eux ayant osé, peu de temps après, violer son engagement, fut condamné à perdre la vue[1].

De la population des campagnes nous pouvons passer à celle des villes et des bourgs. Plusieurs sans doute, d'une récente origine, avaient dû se former sous la protection de quelque chef puissant ou de quelque monastère fameux; mais la plupart existaient depuis l'époque des Romains et avaient successivement passé aux mains des Bretons, des Saxons, des gens du Nord. Leur histoire se perd d'abord dans les ténèbres de cet âge; ce n'est que vers la fin de la dynastie anglo-saxonne que nous parvenons à découvrir quelques traces bien imparfaites de leur régime municipal, qui semble avoir été fondé sur des principes semblables à ceux qui régissaient le pays d'alentour. Nous y retrouvons le lord et ses tenanciers, le lord avec son bailli, sa cour de justice, son droit de mettre des tailles, de percevoir les rentes, les amendes, les confiscations. De l'autre côté, les tenanciers tenant leurs propriétés du seigneur à la condition de toute espèce de services, depuis ceux qu'on regardait comme honorables jusqu'aux plus vils et aux plus dégradants. Cependant l'état même des villes forçait ce principe à se modifier pour répondre aux besoins et aux exigences d'une masse considérable d'hommes réunis dans le même lieu. De là il advint que les citadins acquirent graduellement des avantages déniés à leurs frères des campagnes. Ils possédaient le privilége d'un marché pour la vente de leurs denrées et de leurs marchandises. Leur nombre et leur union les protégeaient contre les attaques des brigands et des bandits. Enfin, ce qui par la suite devint pour eux la source d'un bien-être incalculable, ils formaient un corps politique ayant des intérêts et jouissant de droits communs. Ils avaient leur salle ou *hanse-house* dans laquelle ils se réunissaient pour délibérer. Ils pouvaient rendre des lois (by ou borough[5] laws) pour régler le gouvernement et accroître la prospérité du bourg. Enfin ils possédaient par bail ou par achat des maisons, des pâturages, des parties de forêts pour l'usage et le bien-être de la communauté[1]. De tout cela dériva peu à peu leur émancipation, car les seigneurs, évaluant surtout leurs droits sur eux par le revenu qui en était le produit, n'éprouvèrent aucune répugnance à leur transférer l'exercice de ces droits mêmes, moyennant une somme d'argent considérable ou la promesse d'une rente annuelle pendant un temps donné. On trouve de nombreuses preuves de semblables marchés dans le *Domesday*[2].

Les villes les plus considérables étaient divisés en quartiers appelés dans quelques-unes « wards », dans d'autres « shires », « ferlings » ou « quarters[3] ». Parmi les habitants se trouvaient des hommes très-riches et très-influents, possédant sur leurs propriétés dans le bourg et transmettant avec elles à leurs enfants la juridiction enviée de sac et de soc[4]. Les citadins

[1] *Ang. Sac.*, II, 258.

[5] Dans la charte de Thurstan, premier archevêque normand d'York, charte qui assure aux bourgeois de Beverley tous les priviléges dont jouissent les citoyens de la ville d'York, il est fait mention de....., ut ibi pertractent statuta sua ad... totius villatus emendationem. *New-Rym.*, I, 10. Maintenant il faut observer que cette charte, comme on le voit par sa teneur, n'accorde point de nouveaux droits, mais en confirme d'anciens et se rapporte conséquemment à la période anglo-saxonne. Elle suppose que les bourgeois forment déjà une corporation avec le droit de se gouverner par eux-mêmes.

[1] *Domesday*, I, f. 2, 100, 189, 154, 368; II, 107.

[2] Ainsi les habitants de Douvres étaient convenus avec le roi de lui fournir, chaque année pour quinze jours, vingt vaisseaux montés de vingt et un mariniers chacun, et, en retour, d'avoir le privilége d'exercer sur eux-mêmes la juridiction de sac et de soc. (*Domesday*, I f.) Les habitants d'Oxford lui payaient 20 livres par an et une certaine quantité de miel comme équivalent de toutes coutumes. Les citoyens de Worcester avaient racheté toutes leurs charges, excepté la rente territoriale. (*Ibid.*, 172.)

[3] Ainsi Cambridge et Stamford étaient divisés en wards (*Domesday*, 189), York en shires (298), Huntingdon en ferlings (203).

[4] Dans le Lincoln, il y avait douze individus qui possédaient cette juridiction pendant le règne d'Edouard le Confesseur. A l'époque de la compilation du *Domesday*, deux vivaient encore et étaient en possession. Cinq avaient laissé des fils qui possédaient après eux, et les droits des cinq autres avaient passé à cinq nouveaux propriétaires, probablement héritiers ou acheteurs du bien. Quelques écrivains ont considéré ces douze personnes comme des juges locaux. Mais le registre en fait mention exactement dans les mêmes termes qu'il emploie pour les possesseurs de la même juridiction dans différents manoirs à la campagne.

avaient aussi leurs *guilds* ou compagnies composées dans plusieurs circonstances que nous connaissons, et probablement dans toutes, d'hommes de la même profession, qui possédaient des biens communs et une salle commune où ils se réunissaient pour délibérer et aussi pour se réjouir[1].

Le principal magistrat était le prévôt, appelé *wie-reeve*, pour le distinguer du *shire-reeve* ou *reeve* (bailli) du comté. On ne sait trop s'il devait sa dignité à la nomination du lord ou à l'élection des bourgeois. Le wie-reeve des grandes villes est toujours cité comme un officier de haute importance et compté quelquefois parmi les plus nobles du pays[2]. C'était à lui de percevoir les revenus du roi ou du lord, de veiller à ses intérêts, d'exercer enfin dans les limites du bourg la même autorité que le shérif exerçait dans le comté. A la manière dont les plus anciens chroniqueurs parlent accidentellement de Londres, de Vinchester, d'York, d'Exeter et de quelques autres villes, il est évident que leurs habitants formaient des associations distinctes qui non-seulement jouissaient du gouvernement municipal, mais exerçaient même une influence considérable sur les affaires de l'État[3].

Dans les différents bourgs, quelquefois dans les divers quartiers d'un même bourg, se trouvaient une foule de coutumes et de services locaux qui tiraient leur origine des besoins, du caprice ou de la faveur des propriétaires. Le lecteur, s'il est curieux de les connaître, peut consulter le *Domesday*, seule source qui nous offre sur ce sujet des renseignements authentiques; et là même il ne trouvera que des passages incomplets, échappés par hasard à la plume des compilateurs, préoccupés seulement d'enregistrer, non les immunités et les coutumes du peuple, mais les droits et les revenus du souverain.

« lawmen, c'est-à-dire habentes sacam et socam. » *Domesday*, I, 336. Un d'eux, Ulf, le fils de Swartebrande, avait aussi le droit de *toll and tenus*. *Ibid.* A Londres, plusieurs églises et plusieurs bourgeois avaient ce même droit de sac et de soc sur leur propriété. « Habeant socas suas cum omnibus consuetudinibus. Ita quod hospites qui in sokis hospitabuntur nulli dent consuetudines nisi illi cujus soka fuerit, vel ministro sue quem ibi presuerit. » *New-Rym.*, I, II. Je considère cette charte comme une confirmation de priviléges, « quæ habuerunt antecessores eorum. » *Ibid.*

[1] Il y avait à Londres un *guild* de chevaliers anglais possédant un soke et des propriétés territoriales au dehors de la ville (*New-Rym.*, I, II. Stevens, II, 89), et un autre à Winchester, près de la porte orientale. Ils avaient une salle commune, ubi potabant gildam suam. La propriété qu'ils possédaient était affermée pour quarante-deux shillings. *Domesday*, IV, 531.

[2] *Chron. sax.*, 97, 102. Le plus ancien wie-reeve dont il soit fait mention dans l'histoire est Blæcca (Blacken Biske), reeve de la ville de Londres en 828. Bède, II, 16.

[3] *Chron. sax.*, 135, 143, 148, 150, 174. *Encom. Emm.*, Guill. Pict., 143, etc.

CHAPITRE VIII.

GUILLAUME Ier,

SURNOMMÉ LE CONQUÉRANT.

Couronnement de Guillaume. — Son retour en Normandie. — Insurrections. — Soumission totale du royaume. — Asservissement des indigènes. — Fiefs de chevaliers. — Éventualités des tenures militaires. — Innovations dans la procédure judiciaire. — Le *Domesday* (ou le cadastre). — Revenus du roi. — Insurrection des barons normands. — Rébellion de Robert, fils du roi. — Guerre contre la France. — Mort de Guillaume. — Son caractère.

Parmi les plus formidables rois de la mer (seakings), au commencement du dixième siècle, on distinguait Rollon, auquel son activité avait valu le surnom de « Ganger »[1]. Le nord de la France était le théâtre de ses exploits; et les provinces maritimes, déjà ravagées par Hastings, furent de nouveau désolées par les invasions fréquentes de ce barbare infatigable. Mais cet homme devant lequel avaient fui tant d'armées fut vaincu par le zèle et l'éloquence d'un ecclésiastique. En 912, l'archevêque de Rouen, Franco, l'amena à embrasser la foi évangélique et à se reconnaître vassal de la couronne de France. Il reçut, pour prix de son consentement, la main de Gisla[2], fille de Charles le Simple, et, avec elle, ce vaste territoire qui est borné par l'Océan, la rivière d'Epte et les provinces du Maine et de Bretagne. Cette contrée reçut de ses nouveaux habitants le nom de Normandie, ou terre des Normands.

Rollon laissa ses États à sa postérité, race de princes heureux et habiles, qui prirent in-

[1] Le coureur. — L'expression « the ganger » est peu usitée hors ce cas. (*Note du traducteur.*)

[2] Quelques-uns de nos historiens la nomment Giséla, d'autres Gilette. (*Note du traducteur.*)

différemment les titres de comte, de marquis ou de duc. La nécessité de cultiver un pays presque désert introduisit parmi les nouveaux colons l'habitude de l'industrie et de la subordination. Leur nombre s'accrut rapidement par l'arrivée de nouveaux aventuriers; et cet esprit d'entreprise et ce mépris du danger qui distinguaient leurs ancêtres dans la poursuite du pillage les mirent bientôt en état d'atteindre et même de surpasser leurs voisins dans la carrière de la civilisation. Ils durent ces progrès rapides en partie à la sagesse et à l'équité de leurs princes, plus encore à l'influence de la religion, qui adoucit la férocité de leurs mœurs, les excita à cultiver les arts utiles et agréables, et ouvrit à leur curiosité les trésors de la littérature ancienne. Moins de cent cinquante ans après le baptême de Rollon, les Normands étaient déjà comptés parmi les nations les plus policées comme les plus belliqueuses de l'Europe.

Le cinquième successeur de Rollon fut Robert II, qui contribua à replacer sur son trône Henri, roi de France. Ce monarque lui témoigna sa gratitude en ajoutant le Vexin à ses possessions patrimoniales. Dans la huitième année de son gouvernement, la curiosité ou la dévotion le porta à entreprendre un pèlerinage en Terre-Sainte. Il fut précédé par sa réputation et reçu dans chaque contrée avec des marques de respect. A Constantinople, l'empereur grec lui rendit des honneurs distingués; et, à son arrivée à Jérusalem, l'émir lui fit ouvrir gratuitement les portes de la ville. Mais sa constitution succomba aux fatigues du voyage et à la chaleur du climat. Il mourut, en revenant, à Nicée, en Bithynie.

En l'année 1027, Herleva, fille d'un officier de la maison de Robert, avait donné à ce prince un fils illégitime, nommé Guillaume, qui fut depuis duc de Normandie et roi d'Angleterre. Cet enfant avait gagné les affections de son père, qui, avant son départ, dans une assemblée de barons, à Fécamp, obtint d'eux qu'ils le reconnussent comme héritier présomptif du duché. Le comte Gilbert fut choisi pour son tuteur; et le roi de France s'engagea solennellement à protéger les droits de son vassal orphelin. Mais le tuteur fut tué, les intérêts de Guillaume se trouvèrent négligés, et ses États, durant sa minorité, ne présentèrent qu'une scène continue de meurtres et d'anarchie produite par les violences et l'avidité belliqueuse des barons. A l'âge de dix-neuf ans, Guillaume prit les armes pour la première fois afin de soutenir ses droits à la succession de son père contre les descendants légitimes de Richard II, père de Robert; et, soutenu par Henri, il défit, dans la vallée des Dunes, Guy de Bourgogne, son plus formidable compétiteur. Mais, durant cette campagne, le roi de France apprit à redouter l'habileté croissante de son pupille. Il tourna ses armes contre le jeune prince, joignit ses forces à celles de Guillaume d'Arques[1], autre prétendant au duché; et, plus tard, en deux occasions, il fit marcher en Normandie une nombreuse armée au secours de différents insurgés. Mais l'activité et la bravoure de Guillaume triomphèrent de tous ces efforts et finirent par contraindre ses adversaires au respect. Les princes voisins recherchèrent son alliance; Baudoin de Flandre lui donna sa fille Mathilde en mariage; et, quand il entreprit la conquête de l'Angleterre, on le considérait généralement comme un des plus intrépides chevaliers et des souverains les plus entreprenants de la chrétienté[1].

Les progrès de cette invasion, depuis son origine jusqu'à la bataille de Senlac, ont été rapportés dans le chapitre précédent. De Senlac, Guillaume revint à Hastings (1066). Il s'était assez follement persuadé que la campagne était terminée et que les indigènes, intimidés par la chute de leur roi et la défaite de leur armée, se hâteraient de lui offrir la couronne[2]. Peu de jours suffirent pour dissiper cette illusion. Londres fut mise en état de défense par l'activité de ses citoyens: les habitants de Romney repoussèrent une division de la flotte normande qui cherchait à entrer dans le port; et des forces considérables rassemblées à Douvres menacèrent d'attaquer sur ses derrières l'armée des envahisseurs si elle se dirigeait vers la capitale. Le premier soin de Guillaume fut de dissiper cette armée; et dans sa marche il châtia sévèrement la ville de Romney. A son approche, les forces de Douvres se dispersèrent et la garnison, effrayée, vint lui présenter les clefs de la ville[3].

L'occupation de cette place fut aux Nor-

[1] Guil. Pict., 40-104, éd. Maseres.
[2] *Chron. Lamb.*, ad. ann. 1066.
[3] Pict., 137, 138. Il décrit ainsi le château de Douvres: « Situm est id castellum in rupe mari contiguâ,

mands d'un avantage inappréciable. La dyssenterie faisait des progrès alarmants dans l'armée, et le château de Douvres, que l'on regardait alors comme imprenable, offrit un asile assuré à la multitude des malades. On employa huit jours à augmenter les moyens de défense et à réparer les dommages causés par une soldatesque indisciplinée qui, en dépit de son chef, avait mis le feu à la ville afin de se livrer au pillage au milieu du trouble et de la confusion. Ayant enfin réparé ses pertes par des renforts venus de Normandie, le conquérant commença à s'avancer dans la direction de Londres. Quelques écrivains nous racontent gravement que durant sa marche il se vit graduellement enveloppé par quelque chose qui avait l'apparence d'une forêt mouvante ; que tout à coup les branches qu'il prenait pour des arbres tombèrent à terre et laissèrent voir une multitude d'archers, l'arc tendu et les flèches dirigées contre les envahisseurs ; qu'alors Stigand, archevêque de Canterbury, et Egelnoth, abbé de Saint-Augustin, sortirent de la foule et vinrent demander au nom des habitants de Kent la confirmation de leurs anciennes lois et de leurs priviléges ; et que cette demande leur fut accordée sans hésiter, tant ils inspirèrent de crainte et d'étonnement aux Normands [1]. Cette histoire est une fiction des derniers temps ; elle était inconnue aux plus anciens écrivains, qui nous apprennent qu'à son départ de Douvres, Guillaume rencontra les habitants de Kent qui venaient lui offrir leur soumission, et qu'il en reçut des otages comme garantie de leur obéissance [2].

Le witan s'était assemblé à Londres immédiatement après la mort de Harold. La population de cette capitale était nombreuse et guerrière, et la masse de ses défenseurs avait été augmentée par les thanes des comtés voisins. L'etheling Edgar, légitime prétendant, fut placé sur le trône par un choix unanime. Mais ce prince était jeune et dépourvu de capacité ; la première place au conseil se trouva dévolue au métropolitain Stigand, et la direction des opérations militaires fut confiée aux deux puissants comtes Edwin et Morcar. Leur premier effort n'eut aucun succès, et la confiance des citoyens fut ébranlée par le peu de résistance qu'un corps nombreux d'indigènes opposa à une troupe bien inférieure de cinq cents cavaliers normands. Guillaume se contenta d'incendier les faubourgs, ne jugeant pas prudent ou convenable de donner l'assaut aux murailles ; et il résolut de punir ses adversaires en détruisant leurs propriétés en rase campagne. Quittant la ville de Londres, il répandit son armée dans les comtés de Surrey, de Sussex, de Hamsphire et de Berkshire. Tout ce qui avait quelque valeur fut pillé par ses soldats, et ce qu'ils ne purent emporter devint la proie des flammes.

En même temps, la méfiance et la désunion s'introduirent parmi les conseillers d'Edgar. On attribua chaque malheur nouveau à l'incapacité ou à la trahison des chefs. Le bruit courut même qu'Edwin et Morcar travaillaient moins à délivrer leur patrie qu'à faire passer la couronne d'Edgar sur la tête de l'un d'eux. Les comtes quittèrent la cité ; et leur départ, loin de diminuer la consternation générale, l'accrut encore. Stigand fut le premier qui se mit à la discrétion du conquérant : il rencontra Guillaume comme il traversait la Tamise à Wallingford, lui jura fidélité comme à son souverain et en fut reçu avec les noms flatteurs de père et d'évêque. Sa défection fut imitée par beaucoup d'autres ; et la rapidité avec laquelle le Normand poursuivait son plan de dévastation hâta la détermination de ceux qui hésitaient encore. Le Buckinghamshire et une partie du comté de Hertford avaient été déjà dévastés quand arriva une députation, composée d'Edgar, d'Edwin et de Morcar, de la part de la noblesse ; de l'archevêque d'York, des évêques de Worcester et de Hereford, de la part du clergé, et des principaux habitants de Londres, au nom de leurs concitoyens. A Berkhamstead, ils jurèrent fidélité au conquérant, lui donnèrent des otages et lui offrirent la couronne. Il affecta de délibérer et n'accepta formellement la proposition que lorsque les barons normands l'eurent ratifiée par leurs applaudissements. Alors il indiqua pour son couronnement les prochaines fêtes de Noël [3].

quæ naturaliter acuta, nudique ad hoc ferramentis elaborate incisa, in speciem muri directissima altitudine, quantum sagittæ jactus permetiri potest, consurgit, quo in latere unda marina alluitur. »

[1] Thorn., 1786.

[2] Occurrunt ultro Cantuarii haud procul à Dovera, jurant fidelitatem, dant obsides. — Pict., 138. Cet auteur était à l'armée à cette époque.

[3] Je n'ignore pas que ce récit est très-différent de ce-

Les Normands, fiers de leur civilisation supérieure, traitèrent les indigènes comme des barbares [1]. Guillaume, qui n'avait aucune confiance dans leurs serments, prit toutes les précautions possibles contre leurs dispositions hostiles; il redoutait surtout les habitants de Londres, population brave, turbulente et confiante dans sa multitude. Avant d'exposer au milieu d'eux sa personne, il fit entourer de défenses militaires la maison qu'il devait occuper; et le jour de son couronnement à l'abbaye de Westminster, une nombreuse division de son armée fut stationnée dans les environs. Comme Stigand était suspendu de ses fonctions, la cérémonie fut accomplie par Alfred, archevêque d'York. Ce prélat demanda aux Anglais, et l'évêque de Constance aux Normands, s'ils voulaient reconnaître Guillaume pour leur souverain. Les deux nations exprimaient leur assentiment par des acclamations répétées, quand au même instant, et comme à un signal concerté, les troupes placées dans les dépendances de l'abbaye mirent le feu aux maisons les plus proches et commencèrent à piller la ville. Le tumulte qui se fit dans l'église égala celui du dehors. Les Normands crurent à un soulèvement général des habitants, et les nationaux pensèrent qu'on les avait rassemblés comme des victimes destinées à la boucherie. Guillaume, quoiqu'il tremblât pour sa vie, refusa d'interrompre la cérémonie. En peu de minutes, il se trouva seul avec les prélats et le clergé au pied de l'autel. Les Anglais, hommes et femmes, avaient fui pour veiller à leur propre sûreté : quelques-uns des Normands s'empressaient à éteindre le feu, et les autres couraient se mêler aux pillards [2]. On acheva le service avec précipitation, et le conquérant prononça le serment en usage parmi les rois anglo-saxons, en ajoutant qu'il gouvernerait avec autant d'équité que le meilleur de ses prédécesseurs [3].

Ce malheureux incident causa de profonds regrets à Guillaume, qui songeait à réconcilier les deux nations. Il ralluma toutes les jalousies et tous les ressentiments qu'il était de son intérêt d'éteindre, et porta les indigènes à regarder leurs conquérants comme de perfides et implacables ennemis. On allégua, pour excuser l'indigne conduite des Normands, que les acclamations de loyauté dans l'église avaient été prises par les gardes pour des cris d'insurrection. Mais, dans ce cas, on demandait pourquoi ils n'avaient pas volé à la défense du roi et comment ils prétendaient arrêter un soulèvement dans un quartier en portant l'incendie dans un autre. On ne peut guère douter que cet outrage ne fût prémédité et qu'il ne dût son origine à l'amour du pillage. A Douvres, les Normands, sous les yeux de leur chef, n'avaient pu en être détournés; à Londres, la grande richesse des habitants offrait à leur avidité un attrait irrésistible. La conduite subséquente du roi confirme un tel soupçon. Il assembla ses barons et les avertit qu'en opprimant les nationaux, ils les pousseraient à la révolte et attireraient une honte ineffaçable sur eux-mêmes et sur leur pays. Il publia de nombreux réglements pour le reste de l'armée. La fréquentation des tavernes fut prohibée, l'honneur des femmes protégé par les ordonnances les plus rigoureuses, et des châtiments proportionnels affectés à tous les genres d'outrages, de vols ou de violences. Et afin que ses ordres ne fussent pas considérés comme des menaces impuissantes, il nomma des commissaires chargés de les mettre à exécution [1].

Jusqu'à cette époque (1067), Guillaume n'avait été appelé que le Bâtard [2]; de ce moment il reçut le surnom de Conquérant, nom

lui qui est généralement adopté, dans lequel Stigand joue le rôle d'un patriote, et où le succès de Guillaume est attribué à l'influence des évêques, qui craignaient d'offenser le pape. Mais cette version ne repose sur aucune autre autorité que sur une assertion de Malmsbury, qui prétend qu'après le départ d'Edwin et de Morcar, les autres nobles auraient choisi Edgar si les évêques les eussent secondés. Cæteri Edgarum eligerent, si episcopos assertatores haberent (Malm., f. 57). Ce rapport, dans le texte, est basé sur le témoignage du Pollevin (p. 141), Orderic (p. 187), la *Chron. de Lambard* (ad ann. 1066), Malmsbury (*de Pont.*, 1, f. 116) et l'ancien écrivain cité par Siméon (col. 195), Florence (p. 684) et Hoveden (f. 258).

[1] Le Pollevin (Guillaume de Poitou) les appelle, sans cérémonie, *feri ac barbari*, p. 150-153.

[2] Pict., p. 144, 145. Orderic, p. 189.

[1] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1066. Flor., p. 634.

[2] Pict. 149. Il ajoute : « Etiam illa delicta, quæ fierent consensu impudicarum, infamiæ prohibendæ causa vetabantur. » *Ibid.* — Orderic, p. 195.

[3] Ce nom n'était point un reproche; Guillaume se le donne lui-même dans plusieurs de ses lettres. Ego Willelmus, cognomento bastardus. *Voy.* Spelman, *Archaiol.*, 77.

qui, dans le langage du temps, n'entraînait pas nécessairement l'idée de conquête, mais que l'on employait aussi pour désigner une personne qui avait fait valoir ses droits avec succès. Dans ce sens, il s'accordait avec la politique du nouveau monarque, qui affectait de rendre grâce de sa couronne à la nomination d'Édouard et au choix des indigènes, et non au pouvoir de ses armes. On l'a représenté comme ayant un caractère circonspect et soucieux, plus enclin aux actes de sévérité qu'à la douceur; mais si telles étaient ses dispositions naturelles, il avait l'art de les cacher ou la force de les dompter. Les premières mesures de son règne tendirent toutes à vaincre l'animosité des Anglais et à se concilier leur affection. Il n'apporta à leurs lois ou à leurs coutumes que les changements exigés impérieusement par les circonstances. Les citoyens de Londres obtinrent une nouvelle concession de tous leurs anciens priviléges, et les mesures les plus efficaces furent prises pour anéantir les bandes de brigands qui commençaient à infester la contrée. Les officiers chargés du recouvrement des revenus du roi reçurent l'ordre de s'abstenir de toute perception non autorisée et d'exercer leurs fonctions avec douceur et modération. Afin de protéger le commerce, on accorda la paix du roi à tous les voyageurs qui parcouraient les grandes routes, ainsi qu'aux marchands et à leurs serviteurs qui se rendaient à quelques ports ou marchés. On ne refusait à qui que ce fût un libre accès auprès de la personne du roi. Guillaume recevait gracieusement les plaintes des gens du peuple, écoutait leurs causes en personne, et, en conformant toujours ses décisions aux principes de l'équité, avait soin de les adoucir par sa clémence. De Londres il se retira à Barking, où un grand nombre de thanes anglais vinrent se presser à sa cour. A leur prière, il reçut leur hommage, et, en retour, confirma à tous leurs biens et leurs dignités, qu'il accrut même pour plusieurs [1]. Mais rien ne fut plus agréable à la nation que les attentions qu'il prodigua à l'ætheling Edgar. Pour consoler ce prince de la perte d'une couronne à laquelle il était appelé par sa naissance, il l'admit au nombre de ses plus intimes amis et lui fit présent d'une très-vaste propriété, digne du dernier rejeton d'une ancienne race de rois. De Barking il voyagea dans les comtés voisins. Son passage fut marqué par les nombreux bienfaits qu'il répandit autour de lui; et son affabilité et sa complaisance pour les personnes qui se pressaient sur ses pas prouvèrent son désir de capter leur affection et de mériter leur estime [1].

La constitution des armées féodales n'était pas propre à assurer la conservation des conquêtes éloignées. La durée de leur service était limitée à un temps assez court, et Guillaume prévoyait qu'à l'expiration de ce terme, ses compagnons s'attendaient à en être déchargés et ramenés dans leur patrie. Il était cependant manifeste qu'il ne pouvait s'assurer de l'obéissance des indigènes qu'au moyen d'une force militaire imposante. Plusieurs chefs, à la sollicitation du roi, consentirent à rester avec leurs soldats, et il récompensa leur complaisance par la concession de terres considérables dont ils eurent la jouissance par tenure de service militaire. On ignore si ces donations furent prises sur les domaines royaux ou sur les biens de ceux qui avaient péri à la bataille de Senlac; mais on assure que l'arrangement fut conduit selon les plus strictes règles de la justice, et qu'aucun Anglais ne put raisonnablement se plaindre d'avoir été dépouillé pour enrichir un Normand [2].

Les troupes furent réparties dans les villes et les districts les plus populeux. Partout où le

[1] Le Poitevin nomme Edgar, Edwin, Marcar et Coxo, quem singulari et fortitudine et probitate regi et optime cuique Normanne placuisse audivimus, p. 150. Orderic ajoute Turchil de Limis, Siward et Aldred, fils d'Étheigar, petit-neveu du roi; Édric le Sauvage, petit-fils ou neveu d'Édric l'Infâme, et beaucoup d'autres nobles, p. 195.

[1] Pict., 150. Orderic, 194-196.

[2] Pict., 150. A la même époque, il ordonna la fondation d'un monastère sur le lieu même où il avait remporté sa victoire contre Harold; et ce monastère fut appelé *Bottle Abbey* (Abbaye de la Bataille). Comme c'était là qu'il avait en effet obtenu la couronne, il voulut que ce nouvel établissement possédât tous les priviléges de chapelle royale; et, après avoir obtenu le consentement du métropolitain et de l'évêque diocésain, il le déclara, en pleine assemblée de prélats et de barons, exempt de toute suprématie et de toute perception épiscopale. Il devint, suivant le langage des temps moins reculés, nullius diocesis. *Voy.* la Charte Brady, II, app., p. 15. *New.-Rymer*, I, 4. La signature de l'évêque ne se trouve dans aucune copie encore existante de la Charte. Elle se trouvait dans la copie possédée par la communauté de l'abbé Palgrave, II, l. VI.

roi mit une garnison, il fit construire une forteresse afin de la protéger. Mais Londres et Winchester furent les principaux objets de sa sollicitude. Il ne voulut pas quitter Barking avant que le château de Londres, qu'il faisait construire sur le lieu qui est probablement aujourd'hui occupé par la Tour, fût entièrement achevé; et il confia à la vigilance de Fitz-Osbern, le plus courageux et celui qu'il aimait le mieux de ses officiers, le soin d'en faire élever un semblable à Winchester. « Car cette cité, dit son biographe, est noble et puissante; mais elle est habitée par une race d'hommes riches, intrépides et perfides[1]. » Si l'on se rappelle toutefois que ces châteaux normands furent tous construits dans le court espace de trois mois, et cela dans le milieu de l'hiver, on ne peut les considérer que comme des moyens de défense temporaires, créés à la hâte dans des sites favorables.

Quelques écrivains ont cherché à deviner les motifs qui purent engager Guillaume à quitter, immédiatement après ces dispositions, un royaume si récemment conquis, pour visiter ses possessions patrimoniales. On a pensé qu'il avait pour but secret la ruine complète des nobles anglais. Tant qu'il était présent, leur parfaite obéissance ôtait tout prétexte décent à la spoliation; mais en son absence, ils pouvaient être entraînés à prendre les armes par la tyrannie de ses officiers, et, à son retour, il pouvait avec une apparente justice punir leur rébellion et satisfaire sa propre cupidité et celle de ses barons. Tel fut en effet le résultat de son voyage; mais souvent nous attribuons à la politique des événements qui n'ont été préparés par aucune délibération antérieure et que toute la prescience de l'homme n'aurait pu deviner. Il n'existe rien dans nos anciens écrivains qui puisse garantir une supposition aussi défavorable pour le caractère de Guillaume. Les habitants de la Normandie désiraient ardemment saluer de leurs félicitations leur souverain victorieux : ils l'avaient souvent importuné en demandant son retour, et l'amour-propre seul put le porter à se rendre à leurs vœux et à se présenter dans toute la pompe de la royauté parmi ceux qu'il avait gouvernés jusqu'ici sous le titre plus modeste de duc. Au mois de mars, il rassembla son armée sur le rivage, près de Pevensey, distribua des présents à tous et s'embarqua avec un vent favorable pour les côtes de la Normandie. Il fut reçu avec enthousiasme par ses compatriotes; partout où il passa, les travaux de l'agriculture et du commerce furent suspendus, et le jeûne solennel du carême se trouva universellement transformé en un temps de fête et de réjouissance. Sa suite se composait non-seulement des barons normands, fidèles compagnons de sa victoire, mais de beaucoup de thanes et de prélats anglais, le plus glorieux ornement de son triomphe. Ceux-ci semblaient remplir les fonctions honorables de simples courtisans du roi d'Angleterre; mais en réalité, ils étaient captifs et retenus comme garants de la fidélité de leurs concitoyens[1]. On dit qu'ils faisaient l'admiration des spectateurs, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de nobles français que la curiosité attirait à la cour de Normandie. Les Anglais leur parurent se complaire à montrer dans leur costume toute la recherche des femmes. Leurs cheveux (les longs cheveux étaient la marque d'une haute naissance chez les peuples du Nord) flottaient en boucles sur leurs épaules, et leurs manteaux, formés des plus riches étoffes de soie, étaient ornés avec toute la profusion de la magnificence orientale[2]. Pour rehausser aux yeux de ses hôtes et de ses sujets le prix de sa conquête, Guillaume déploya devant eux les trésors qui provenaient du butin fait après la bataille et des présents qu'il avait reçus à son couronnement. Une portion considérable de ces présents et la bannière d'or de Harold furent destinés à être offerts au pape; le reste fut distribué aux églises de Normandie et des provinces voisines. La remarque d'un historien du continent, à cette occasion, amusera et peut-être surprendra le lecteur. En parlant des richesses apportées d'Angleterre, il dit : « Cette « terre produit des métaux précieux en plus « grande abondance que les Gaules. Si pour « la fertilité, elle peut être appelée le grenier

[1] Charte Brady, 151.

[1] On comptait parmi eux Stigand, archevêque de Canterbury; Egelnoth, abbé de Saint-Augustin; l'etheling Edgar; Edwin, comte de Mercie; Morcar, comte de Northumbrie; Waltheof, comte de Northampton et Huntingdon, et complures alii altæ nobilitatis. Pict., 153. Order., 197.

[2] Nec enim puellari venustati cedebant. Pict., 161. Miræ pulchritudinis. Order., 197.

« de Cérès, pour les richesses, on pourrait la « nommer le trésor de l'Arabie. Les femmes « anglaises excellent dans les ouvrages de l'ai- « guille et les broderies d'or ; les hommes, dans « toutes les espèces de travaux délicats. En au- « tre les meilleurs artistes d'Allemagne résident « parmi eux, et les marchands importent dans « leur île les plus précieux échantillons des « manufactures étrangères [1]. » En exagérant ainsi les avantages de la contrée, le Poitevin (Guillaume de Poitou) voulait peut-être ajouter à la renommée du conquérant ; mais une partie de ses descriptions est confirmée par d'autres témoignages. La supériorité des artistes anglais était si généralement reconnue que les ouvrages délicats de broderies et en métaux précieux étaient habituellement nommés par les autres nations européennes « opera anglica, » ouvrages anglais [2].

Pendant son absence, le roi avait confié les rênes du gouvernement à Guillaume Fitz-Osbern et à Odo, évêque de Bayeux. Odo était son frère utérin, fils de Herleva et de Herluin, époux de cette dernière [3]. Par la faveur de Guillaume, il avait été promu, très-jeune encore, au siége de Bayeux, et il déploya bientôt des talents extraordinaires dans l'administration de son diocèse et dans le conseil de son souverain. Il jouissait d'un revenu considérable et le dépensait magnifiquement à embellir sa ville épiscopale et à récompenser les services de ceux qui lui étaient attachés. Pour obéir aux canons de l'Église, il s'abstenait de porter les armes ; mais dans les batailles, il restait constamment près de son frère et l'assistait de ses avis dans toutes les entreprises militaires. « C'était, dit un historien qui probablement « avait eu part à ses libéralités, c'était un pré- « lat doué de qualités si rares et si nobles que « les Anglais, tout barbares qu'ils étaient, ne « pouvaient s'empêcher de l'aimer et de le « craindre [4]. » Un autre écrivain normand, bien informé et moins partial, nous assure que son caractère était un composé de vices et de vertus, et qu'au lieu de s'attacher aux devoirs de son état, il fit des richesses et du pouvoir le principal objet de sa poursuite ambitieuse [1].

Le gouvernement de Kent avait été donné à Odon. Les fréquentes communications des habitants avec le continent les faisaient regarder comme moins sauvages que la majeure partie de leurs compatriotes [2]. Le reste du royaume était confié à la vigilance de Fitz-Osbern, baron normand allié du côté de sa mère à la famille ducale. Guillaume et lui avaient été élevés ensemble dès leur enfance, et l'attachement de leurs jeunes années s'était resserré depuis par des services mutuels. Dans toutes les commotions civiles, Fitz-Osbern s'était rangé du parti de son souverain : on attribuait à son influence la détermination prise par Guillaume d'envahir l'Angleterre. Il joignait à la réputation d'une sagesse consommée dans le cabinet celle d'un courage sans égal dans les combats. On le regardait comme l'orgueil des Normands et le fléau des Anglais [3].

Nous pouvons croire au mérite déjà éprouvé de ces ministres sur la parole de leurs panégyristes ; mais leur conduite subséquente ne nous paraît pas toutefois mériter la confiance que le souverain leur avait accordée. Les insurrections, les confiscations, les massacres qui affligèrent si longtemps la malheureuse Angleterre, et qui à la fin réduisirent ses habitants à l'état de mendicité et de servitude, ne doivent être imputés qu'à leur avidité. Dès qu'ils furent entrés dans leurs hautes fonctions, ils s'écartèrent du système de conciliation que le roi avait adopté et affectèrent le maintien orgueilleux et les manières arrogantes des conquérants. Les plaintes des offensés furent méprisées ; l'agression fut encouragée par l'impunité ; les soldats des garnisons insultèrent les personnes, violèrent les femmes et les filles et vécurent à discrétion sur les propriétés des indigènes [4]. Le déni de répression réveilla l'indignation des Anglais ; et, dans ce moment d'effervescence nationale, si quelque individu se fût montré capable de diriger l'indignation

[1] Pict., 157, 158. Il paraît avoir été étonné des richesses des Anglais ; il les appelle : Filios Anglorum tam stemmatis quam opum dignitate reges appellandos. *Ibid.*

[2] Leo Marsicanus, *apud* Murstori, *Antiq. Med. Ævi.* Diss. LVIII.

[3] Herleva épousa Herluin après la mort de Robert. Les enfants issus de ce mariage furent Robert, comte de Mortagne ; Odo, évêque de Bayeux, et une fille, comtesse d'Albemarle. Will. Gem., VII, 3 ; VIII, 37.

[4] Pict., 153.

[1] Orderic, 255.

[2] Undè à minus ferishominibus incolitur. Pict., 152.

[3] Pict., 151.

[4] Orderic, 203.

de tous, l'ascendant des Normands eût été probablement vaincu ; mais les principaux chefs étaient absents, et les mesures des insurgés, sans système arrêté, sans liaison entre elles, n'étaient plus que le simple résultat d'une irritation soudaine, plutôt fait pour obtenir une vengeance passagère qu'une délivrance complète et durable. Il n'y avait point d'unanimité parmi les habitants. Le grand nombre s'occupait plus de ses intérêts personnels que de ceux de la patrie. L'archevêque d'York, plusieurs prélats, quelques thanes, qui jusqu'alors n'avaient éprouvé aucune vexation, et les habitants de la plupart des villes, dont la prospérité dépendait de la tranquillité publique, demeurèrent paisibles spectateurs du désordre qui régnait autour d'eux ; quelques-uns même prêtèrent leurs secours pour écraser les insurgés[1].

Parmi les partisans les plus zélés des Normands on comptait le thane Copsi ou Coxo, qui sous Édouard avait gouverné la Northumbria comme délégué de Tostig. En lui conférant le titre de comte, Guillaume avait commis à sa fidélité le gouvernement de toute la contrée située au nord de la Tyne, et Copsi resta fidèle à Guillaume, dont il n'oublia jamais les bienfaits. En vain ses vassaux l'exhortèrent à secouer le joug des étrangers. Ils balancèrent longtemps entre leur attachement pour leur seigneur (lord) et leur amour pour la patrie. Ce dernier sentiment prévalut, et Copsi tomba sous la glaive de ses vassaux. Guillaume pleura sa mort comme une calamité, et les écrivains normands en parlent comme du plus vertueux des Anglais[2].

Dans les contrées de l'ouest, le conquérant avait donné le comté de Hereford à Fitz-Osbern. Édric le Farouche, ou le Sauvage[3], dont les possessions se trouvaient situées dans ce comté, refusa de reconnaître son autorité. Chaque fois que les Normands essayèrent de le contraindre à l'obéissance, il les repoussa avec perte, et aussitôt que le roi eut quitté l'Angleterre, il appela à son secours Blethgent et Rithwattan, princes des Bretons. Ayant réuni leurs forces, ils enfermèrent l'ennemi dans ses forteresses, tandis qu'ils ravageaient avec impunité la partie occidentale du comté jusqu'à la rivière de Lug[1].

A l'est, la population de Kent sollicita l'appui d'Eustache, comte de Boulogne, qui, offensé d'une décision rendue contre lui dans une cour de barons normands et de thanes anglais, avait quitté le royaume mécontent et chagrin. Sur l'invitation des insurgés, il traversa inopinément le canal ; et une attaque combinée fut dirigée contre le château de Douvres au moment où la majeure partie de la garnison était absente. Malheureusement une terreur panique s'empara des assaillants, et ils prirent la fuite devant une poignée d'hommes. Eustache regagna ses vaisseaux, quoique la plupart de ses compagnons fussent tombés au pouvoir de l'ennemi : les indigènes échappèrent, grâce à leur connaissance des routes du pays, au petit nombre de leurs vainqueurs[2].

Ces engagements passagers pouvaient à la vérité fatiguer les Normands, mais ils ne contribuaient guère à retarder l'entière soumission du pays et à servir la grande cause de l'indépendance. Les plus prudents réservèrent leurs efforts pour des chances plus certaines de succès. On envoya des députés de Danemark pour offrir à Sénon Tiuffveskeg une couronne qui avait été déjà portée par deux de ses prédécesseurs, Canute et Hardicanute. En même temps, un corps d'habitants impatients du joug adopta un plan qui avait une apparence tout à fait romanesque. Ces guerriers firent leurs adieux à leur pays, s'embarquèrent pour la Méditerranée et offrirent leurs services à l'empereur Alexis. Il les établit à Chevatot, au delà du détroit, et les fit ensuite revenir à Constantinople, afin qu'ils pussent l'aider à repousser les incursions des Normands, leurs ennemis communs. Car tandis que les princes de cette nation travaillaient à étendre les limites de leurs États aux dépens de leurs voisins, quel-

[1] Order., 206.

[2] Siméon, *Hist. Dunel.*, m, 14. Pict, 164. Orderic, 206. Les écrivains du pays nous donnent une relation plus circonstanciée et probablement plus exacte de sa mort. Osulf avait possédé les mêmes fonctions, que lui avait confiées Morcar ; mais il avait été forcé par les Normands de les rendre à Copsi. Cinq semaines après, le 12 mars, il surprit son rival à Newburn. Copsi se réfugia dans une église, à laquelle on mit le feu. Les flammes le forcèrent à gagner la porte, où il fut tué par Osulf. Sim., 204. Hoved, 243.

[3] Cognomento Gulida, id est Silvaticus. Ord., 195. De Silvaticus les Français ont fait le mot *sauvage*.

[1] Siméon, 197. Flor., 635.

[2] Pict., 163. Orderic, 205.

ques] aventuriers sortis de son sein avaient fondé au sud de l'Italie un royaume puissant. Il était alors gouverné par Robert Guiscard, le sixième des douze fils de Tancrède de Hauteville, qui, après s'être établi en Calabre, avait aussi, à la mort de son frère aîné, été nommé comte d'Apulie. Sa fille avait été fiancée à Constantin, héritier de l'empereur Michel; et quand Alexis revêtit la pourpre, Robert déclara la guerre à l'usurpateur. Les exilés anglais combattirent sous la bannière impériale dans toutes les actions, depuis le siége de Durazzo jusqu'à l'évacuation des murs de Larisse par les Normands et leur retraite définitive. A Castorio, trois cents des leurs furent tués ou pris. On désigna pour résidence à ceux qui restèrent un palais dans la cité impériale. Leur postérité, durant plusieurs générations, servit dans les gardes du corps des empereurs; et lors de la chute de Constantinople, dans le treizième siècle, les Inglol (Anglais), avec les haches d'armes de leurs ancêtres, réunis à un corps de Danois, formèrent la principale force que les successeurs d'Auguste dans l'Orient opposèrent au torrent des croisés [1].

Guillaume, que les fréquents messages d'Odo et de Fitz-Osbern avaient exaspéré, revint au mois de décembre en Angleterre, avec la secrète résolution de dompter par la sévérité un peuple qu'il n'avait pu gagner par la douceur. Les thanes anglais visitèrent leur souverain pendant les fêtes de Noël. Il les embrassa comme des amis, leur demanda quels étaient leurs griefs et leur accorda ce qu'ils demandaient. Mais ses dispositions hostiles perçaient à travers le voile dont il veulait les couvrir, et une pesante taxe qu'il imposa éveilla des craintes bien fondées [2]. Quoique l'esprit de révolte, qui avait causé tant de tribulations à ses délégués, eût semblé disparaître à son arrivée, il couvait encore aux extrémités septentrionales et occidentales du royaume. La ville d'Exeter, depuis le temps d'Athelstan, était devenue graduellement une cité populeuse; une muraille extrêmement forte l'entourait, et ses habitants avaient juré une haine mortelle aux usurpateurs. Une troupe de mercenaires, à bord d'une petite escadre de vaisseaux normands jetée dans le port par la tempête, avait été assaillie par la populace qui l'accabla d'outrages et se porta même à des actes de cruauté. Pressentant ensuite leur danger, les bourgeois firent des préparatifs pour mettre la ville en état de soutenir un siége. Ils élevèrent des tourelles et des créneaux sur les murailles, et ils envoyèrent des émissaires dans les autres villes pour les animer du même esprit. Quand Guillaume leur fit demander le serment de fidélité et l'admission d'une garnison dans la cité, ils répondirent par un refus positif; mais en même temps ils lui exprimèrent leur bonne volonté pour payer les tributs et s'acquitter des devoirs et services qu'avaient exigés d'eux leurs monarques naturels. Le conquérant n'était pas accoutumé à se soumettre aux conditions dictées par ses sujets : il leva une nombreuse armée, dont la plus grande partie se composait d'Anglais, et marcha contre les rebelles, résolu de s'en venger sévèrement. A quelque distance, il rencontra les magistrats, qui implorèrent sa clémence, l'assurèrent de la soumission des habitants et donnèrent des otages de leur fidélité. Il s'approcha d'une des portes avec cinq cents chevaux. A son grand étonnement, il la trouva barricadée, et une foule de combattants le défiaient du haut des murailles. Ce fut en vain que, pour les intimider, il ordonna d'arracher les yeux à l'un des otages. Le siége dura dix-huit jours, et les royalistes éprouvèrent de grandes pertes en différents assauts. Enfin, les citoyens se soumirent à des conditions qu'ils eussent pu difficilement espérer. Ils firent, à la vérité, le serment d'allégeance et reçurent garnison; mais leur vie, leurs propriétés, leurs priviléges, leur furent assurés; et, pour éviter toute occasion de pillage, on éloigna l'armée du voisinage des portes [1]. Ayant ainsi apaisé les troubles de Cornouailles, le roi retourna à Winchester et fit venir la duchesse Mathilde en Angleterre. Elle fut couronnée aux fêtes suivantes de la Pentecôte.

Mais la présence de Guillaume devint alors nécessaire dans le Nord. Aucun Anglais ne lui avait rendu de plus importants services qu'Edwin, qui avait eu assez d'influence pour déterminer un tiers du royaume à reconnaître son autorité. Le prince normand, dans les pre-

[1] Orderic, 204. Anne Comnene, Alex. v. Villehardouin, LXXXIX.

[2] Alur. Bev., 127.

[1] Comparer Orderic (p. 210, 211) avec la *Chron. de Lamb.* (ad ann. 1067).

miers mouvements de sa reconnaissance, avait promis au comte de lui donner sa fille en mariage; mais aussitôt qu'il se vit affermi sur le trône, il refusa de remplir son engagement. Enflammé de colère, Edwin courut aux armes: l'esprit de rébellion s'étendit du cœur de la Mercie aux confins de l'Écosse; et les citoyens d'York, malgré les prières et les prédictions de leur archevêque, se levèrent pour la cause sacrée de l'indépendance. Cependant cette grande insurrection ne servit qu'à confirmer le pouvoir du prince normand, dont la vigilance prévint les desseins de ses ennemis. Edwin et Morcar furent surpris avant que leurs préparatifs fussent achevés; et Guillaume reçut leur soumission, en leur promettant l'oubli du passé, quoique secrètement résolu à en tirer vengeance. York ouvrit ses portes au vainqueur. Archil, puissant Northumbrien, Égelwin, évêque de Durham, s'empressèrent de lui rendre hommage; et Malcolm, roi d'Écosse, qui se préparait à donner des secours aux insurgés, envoya des ambassadeurs à Guillaume pour l'assurer de sa fidélité. Durant cette expédition et à son retour, le roi fortifia les châteaux de Warwick, Nottingham, York, Lincoln, Huntingdon et Cambridge[1].

Au printemps de la même année, Githa, mère de Harold, et plusieurs dames de haute extraction, redoutant l'avidité et la brutalité des Normands, s'enfuirent d'Exeter avec tous leurs trésors et se cachèrent pendant quelque temps dans une des petites îles de Stæpholme et Flatholme, à l'embouchure de la Severn[2]. De là elles firent voile pour les côtes de Flandre, et, se dérobant à l'attention de leurs ennemis ou déjouant leurs recherches, elles trouvèrent un sûr asile à Saint-Omer. Les petits-fils de Githa, Godwin, Edmond et Magnus, enfants de l'infortuné Harold, avaient trouvé un protecteur en Dermot, roi de Leinster, qui, pour venger les malheurs de leur famille, descendit avec un corps de troupes à l'embouchure de l'Avon, forma contre Bristol une entreprise qui n'eut aucun succès, tua Ednoth, qui lui était opposé, en Somersetshire; et, après avoir ravagé les comtés de Devon et de Cornouailles, se retira sain et sauf en Irlande[1].

Un des plus illustres fugitifs, l'etheling Edgar, entreprit de conduire sa mère Agathe et ses sœurs Marguerite et Christine dans la Hongrie, leur pays natal. Mais une tempête les jeta dans le détroit du Forth (the frith of Forth); et Malcolm, qui jadis avait lui-même erré comme proscrit en Angleterre, s'empressa de les recevoir, les conduisit à son château de Dunfermline, et par les attentions qu'il eut pour ces augustes exilés s'efforça de prouver combien il était reconnaissant de la protection que lui avait accordée, dans une circonstance pareille, leur parent, Édouard le Confesseur[2].

(1069.) La dernière expédition de Guillaume à York n'avait produit qu'une trompeuse apparence de tranquillité. L'esprit de révolte était toujours actif, et si dans le voisinage des garnisons on se trouvait forcé de reconnaître l'autorité royale, elle était bravée dans tout le pays ouvert. En plusieurs districts, les terrains vagues et les forêts se remplissaient d'exilés volontaires qui, dédaignant de se courber sous le joug étranger, avaient abandonné leurs habitations et ne se soutenaient qu'en pillant les Normands et les royalistes[3]. Après la mort de Copsi, le roi avait vendu son comté au noble thane Cospatric[4]; mais alors il le transféra à un officier plus fidèle, Robert de Cumin, qui avec six ou sept cents chevaux se hâta d'en prendre possession. Sur la rive gauche de la Tees, celui-ci rencontra Égelwin, évêque de Durham, qui l'informa que les habitants avaient juré de conserver leur indépendance ou de périr dans leur entreprise, et lui conseilla de ne pas s'exposer avec une si petite escorte au ressentiment d'un peuple brave et exaspéré. Cette exhortation fut reçue avec mépris. Cumin entra dans Durham, s'empara du palais épiscopal et abandonna les maisons des citoyens à la rapacité de ses soldats. Pendant la nuit, les Anglais réunirent une force

[1] Orderic, 213-217. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1067.

[2] Orderic, 221. *Chron. Lamb.*, ibid. Githa eut sept fils du grand comte Godwin. Le lecteur a déjà vu le sort prématuré de cinq: Sweyn, Tostig, Harold, Gurth et Leofwin. Alfgar, après la conquête, se fit moine à Reims en Champagne. Wulfnoth, si longtemps prisonnier de Guillaume, n'obtint sa liberté que pour embrasser la même profession à Salisbury. Orderic, 180.

[1] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1067. Flor., 635.

[2] *Chron. Lamb.*, ibid. Math. Pâris, 4.

[3] Ces maraudeurs étaient appelés les sauvages par les soldats étrangers. Orderic, 215.

[4] Cospatric était petit-fils du comte Uhtred par Elgive, fille du roi Éthelred. Sim., 204, 205.

considérable, et, au point du jour, ils entrèrent dans la ville (29 janvier). Les Normands, épuisés par la fatigue de leur marche et les débauches de la dernière nuit, tombèrent pour la plupart sans résistance, victimes de la fureur de leurs ennemis; le reste se retira précipitamment près du chef, au palais de l'évêque. Pendant quelque temps, ils arrêtèrent et combattirent aux portes et aux fenêtres ceux qui les poursuivaient; mais bientôt le palais fut embrasé, et Cumin, avec ses compagnons, périt dans les flammes. Deux d'entre eux seulement échappèrent au massacre[1].

Le succès ranima les espérances des Anglais. Les citoyens d'York prirent les armes contre la garnison normande et tuèrent le gouverneur avec une grande partie de sa suite. Cospatric, avec les Northumbriens; Edgar, avec les exilés d'Écosse, se joignirent immédiatement à eux. Guillaume Mallet, à qui le commandement d'York était confié, informa le roi que sans un prompt secours il tomberait infailliblement entre les mains des ennemis; mais le prince s'était déjà mis en marche, et il surprit les assiégeants. Il en périt plusieurs centaines; la ville fut livrée aux soldats, et la cathédrale profanée et pillée. Après avoir fait bâtir un second château et en avoir donné le commandement à son favori Fitz-Osbern, le roi rentra triomphant à Winchester[2].

Cette année du règne de Guillaume fut la plus fertile en événements et celle qui lui donna plus d'occupation. En juin, les fils de Harold avec une flotte de soixante-quatre voiles quittèrent l'Irlande et abordèrent près de Plymouth. Ils se séparèrent pour se livrer au pillage, et furent surpris par Brian, fils du comte de Bretagne. Les chefs regagnèrent leurs vaisseaux; presque tous leurs compagnons périrent dans deux engagements qui eurent lieu le même jour[3].

L'expédition dont on était menacé de la part du Danemark arriva en juillet. Suénon avait employé deux ans à faire ses préparatifs; il avait appelé sous son étendard des aventuriers de toutes les nations qui habitaient les bords de la Baltique, et il avait confié le commandement d'une flotte de deux cent quarante voiles aux soins de Canute son fils aîné, aidé des conseils et de l'expérience de Sbern, son oncle, et de Christian, son évêque. Les Normands réclamaient l'honneur d'avoir repoussé les envahisseurs à Douvres, Sandwich, Ipswich et Norwich; mais peut-être les Danois ne firent-ils que toucher à ces places pour informer les habitants de leur arrivée ou détourner l'attention de leur ennemi. Au commencement d'août, ils se dirigèrent vers l'Humber et furent bientôt rejoints par Edgar, Cospatric, Waltheof, Archil et les cinq fils de Carl, qui conduisaient une escadre de vaisseaux anglais. L'archevêque Alfred mourut de chagrin à la vue des maux qui menaçaient son pays. Les Normands d'York, pour laisser des espaces découverts autour de leurs châteaux, mirent le feu aux maisons voisines; le vent propagea les flammes au loin, et, dans un incendie de trois jours, la cathédrale et une grande partie de la ville furent réduites en cendres. Pendant ce désordre, les Danois et les Anglais arrivèrent et défirent totalement l'ennemi, qui eut l'imprudence d'abandonner ses fortifications pour combattre dans les rues. Trois mille Normands furent égorgés. Les vainqueurs épargnèrent Guillaume Mallet et sa famille, Gilbert de Gand et quelques autres en petit nombre dans l'espoir d'en arracher une rançon[1].

Le roi chassait dans la forêt de Dean quand il reçut la première nouvelle de ce désastre. Dans le transport de sa colère, il jura par la majesté du Tout-Puissant qu'aucun Northumbrien n'échapperait à sa vengeance. Informé des menaces de Suénon, il avait fait des préparatifs proportionnés au danger; il avait cherché des auxiliaires chez tous les peuples, depuis le Rhin jusqu'au Tage, et, pour s'assurer de leurs services, outre le prix qu'on leur payait à l'instant même, on leur avait promis de plus solides récompenses pour l'avenir. Les confédérés n'avaient pas l'intention de hasarder un engagement contre des forces aussi nombreuses et si bien disciplinées. Tandis qu'elles s'avançaient, ils se séparèrent. Waltheof resta afin de défendre York; Cospatric conduisit ses

[1] Sim., *Hist. ecc. Dunel.*, III, 15. *De Gest. Reg.*, 198. Orderic, 218. Alur. Bev., 128.

[2] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1098. Orderic, 218.

[3] *Chron. Lamb.*, ibid. Orderic, 219. Deux fils de Harold se retirèrent en Danemark; leur sœur, qui les accompagnait, épousa le souverain de Russie. Saxo Gram., 207.

[1] Orderic, 221-223. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1068. Alur. Bev., 128.

Northumbriens au delà de la Teyne; les Danois se retirèrent sur leurs vaisseaux et firent voile pour la côte de Lindesey. Afin de les surprendre, Guillaume, avec sa cavalerie, se porta rapidement sur l'Humber; ils furent informés de son projet et se rendirent sur la côte opposée de Holderness. Mais ces étrangers, qui évitaient l'atteinte de ses armes, se montrèrent accessibles à ses offres d'argent, et l'on assure que Sbern, le chef réel de l'expédition, vendit son amitié à Guillaume pour un présent considérable. Ce récit doit peut-être son origine aux soupçons d'un peuple mécontent; mais il est certain qu'à dater de cette époque, les Danois, quoiqu'ils parcourussent les eaux de l'Humber pendant quelques mois encore, ne tentèrent aucune entreprise importante, et Sbern, à son retour en Danemark, fut banni par son souverain, sur une accusation de couardise ou de trahison [1].

L'éclat passager dont brillèrent d'abord les armes des confédérés d'York avait ranimé les espérances et l'esprit d'hostilité des nationaux. Les flammes de l'insurrection éclataient dans tous les districts que Guillaume abandonnait dans sa marche vers le Nord. Exeter fut assiégée par les habitants de Cornouailles; les mécontents du Devonshire et de Somerset donnèrent l'assaut à Montaigu; les gens de Chester et un corps de Gallois, auxquels se joignirent bientôt Édric le Sauvage et ses compagnons, prirent la ville et cherchèrent à réduire le château de Shrewsbury. L'inactivité des Danois permit heureusement à Guillaume de revenir sur ses pas. Il défit à Staffort un corps considérable d'insurgés; Édric, apprenant son approche, mit le feu à Shrewsbury et se retira vers le pays de Galles[2]. Exeter tint ferme jusqu'à l'arrivée de Fitz-Osbern et de Brian, qui vinrent à son secours. Dans les autres comtés, la tranquillité fut enfin rétablie grâce aux efforts des lieutenants du roi.

[1] Orderic, 223. Malm., 60.

[2] Le pays de Galles était divisé en North-Galles et en South-Galles. Ces deux parties avaient porté chacune le nom de royaume. Nous les retrouvons dans nos anciens romanciers, qui mêlaient à leurs fictions une connaissance très-réelle de la géographie de l'époque. Le vieux roman d'Amadis, écrit d'abord en romane, passé dans la langue espagnole et revenu de l'espagnol en français, donne une topographie fort exacte d'une partie de la Grande-Bretagne et des côtes de l'Armorique. (*Note du traducteur.*)

Les pertes des deux partis, au milieu de cette guerre d'escarmouches, furent considérables; dans leurs marches et leurs contre-marches, les troupes pillaient les habitants paisibles, sans distinction d'amis ou d'ennemis, et l'interruption des travaux de l'agriculture causa dans les années suivantes une disette alarmante. De Nottingham, le roi retourna encore une fois vers le Nord. Il fut retenu trois semaines à Pontefract par le débordement de la rivière d'Are; on découvrit enfin un gué; il atteignit York et ordonna de l'emporter d'assaut. Quoique Waltheof défendît la ville avec obstination, quoiqu'il eût tué de sa main plusieurs Normands comme ils s'élançaient vers les portes, il fut forcé de l'abandonner au vainqueur, qui en fit immédiatement réparer les citadelles et y plaça des garnisons pour les défendre. Cependant les habitants se flattaient que l'hiver l'obligerait à retourner vers le Sud; mais ils furent trompés dans leur attente, car il envoya chercher sa couronne à Winchester, et pendant les fêtes de Noël il tint sa cour à York, au milieu des réjouissances accoutumées [1].

Exalté par la victoire et très-peu retenu par des motifs de religion ou des sentiments d'humanité, Guillaume, en cette circonstance, conçut et exécuta un système de vengeance qui a couvert son nom d'un éternel opprobre. Voyant que ses premières tentatives pour les forcer à l'obéissance étaient vaines, il résolut d'exterminer tous les indigènes indociles et de créer un désert qui servirait de barrière entre ses Normands et leurs implacables ennemis. Dans cette vue, il sortit de la ville d'York à la tête de ses partisans, les dispersa en petites divisions dans toute la contrée, et leur donna l'ordre d'exterminer hommes et bestiaux, de détruire les maisons, les grains, les instruments de labourage et tout ce qui pouvait être utile ou nécessaire au soutien de la vie humaine. Le pillage, le meurtre et l'incendie, commencés sur la rive gauche de l'Ouse, atteignirent successivement les bords de la Tees, de la Were et de la Tyne. Les habitants les plus éloignés traversèrent cette dernière rivière: les citoyens de Durham, pleins du souvenir de Cumin, ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils furent établis à Holy-Island, pro-

[1] Orderic, 223-235. Malm., 58.

priété de leur évêque ; mais des milliers d'individus, dont la fuite fut interceptée, se cachèrent dans les forêts ou gagnèrent les montagnes et y périrent de faim ou de misère. On assure que le nombre des femmes et des enfants qui tombèrent victimes de cette politique barbare s'élève au delà de cent mille. Pendant neuf ans, on ne vit pas un arpent de terre cultivée entre York et Durham, et des témoins oculaires nous assurent qu'un siècle après, la contrée était couverte de ruines dont l'étendue et la masse attestaient encore l'ambition sanguinaire et l'implacable ressentiment du conquérant [1].

(1070.) Les chefs anglais, frappés de terreur par ce rigoureux exemple, abandonnèrent la lutte. Edgar, avec l'évêque de Durham et ses principaux alliés, fit voile de Weremouth pour l'Ecosse; Cospatric fit solliciter son pardon par des envoyés, et l'obtint avec son comté; Waltheof, qui par sa valeur avait excité l'admiration et mérité l'estime des Normands, rendit visite au roi sur les bords de la Tees, reçut de lui la main de sa nièce Judith et, recouvrant ses premières dignités, fut rétabli dans les comtés de Northampton et d'Huntingdon [2]. De la Tees, Guillaume, par une raison dont nous ne sommes pas informés, prit, pour s'en retourner, une route qui n'avait jamais été frayée par une armée. On était dans le cœur de l'hiver; une neige épaisse couvrait la terre, et les rivières, les montagnes et les ravins présentaient continuellement des obstacles nouveaux et imprévus. Dans la confusion générale, tout ordre et toute discipline disparurent; le roi lui-même s'écarta du chemin tracé et passa une nuit pénible dans l'ignorance totale du lieu où il se trouvait et de la direction que l'armée avait prise. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés et souffert les plus grandes privations, les troupes atteignirent York; mais un grand nombre de chevaux avaient péri dans la neige [1].

Cet événement aurait pu modérer l'ardeur d'un chef moins résolu; mais Guillaume professait le plus souverain mépris pour la fatigue, et, quelques semaines après, il entreprit une expédition plus longue et plus périlleuse. Au commencement de mars, au milieu des tourmentes de neige, de pluie et de grêle, il conduisit son armée d'York à Chester par les montagnes qui séparent les deux rivages de l'île. Les mercenaires étrangers commencèrent à murmurer: ils arrivèrent bientôt à une mutinerie ouverte, et demandèrent à grands cris leur congé. « Laissez-les partir si cela leur « plaît », dit le roi avec une indifférence apparente; « je n'ai pas besoin de leurs servi- « ces. » A la tête de l'armée, et souvent à pied, il donnait l'exemple à ses compagnons, qui rougissaient de ne point égaler les efforts et l'ardeur de leur prince. Il bâtit un château à Chester, pacifia la contrée et rendit sa faveur à Edric le Sauvage. Il alla ensuite à Salisbury, où il récompensa et licencia son armée. La seule punition qu'il infligea aux mutins fut de les obliger à servir quarante jours de plus que leurs camarades [2].

Le départ des Normands ne mit pas fin aux malheurs des comtés du Nord. Tant que les nationaux furent opposés à Guillaume, Malcolm d'Ecosse les considéra comme amis; dès qu'ils se soumirent, il devint leur ennemi. Traversant la Cumbrie, il inonda le nord du Yorkshire de ses barbares, qui glanèrent tout ce qui avait échappé à la rapacité des Normands. Cospatric, qui surveillait ses mouvements, prit sa revanche par une semblable incursion dans la Cumbrie, et s'en retourna chargé de dépouilles à son château de Bamboroug. Malcolm s'était porté de Cleveland, le long de la côte, jusqu'à Weremouth quand il reçut cette nouvelle. De ce moment, la guerre prit un caractère de cruauté. Les Écossais, excités désormais non-seulement par l'espoir du pillage, mais par la soif de la vengeance, traversèrent la Tyne, brûlèrent les églises et

[1] Orderic, 225. Malm., 58. Siméon, 199. Alur. Bev., 128, 139. Je puis ajouter l'observation du premier de ces écrivains, qui était lui-même Normand : « In multis Guillelmum nostra libenter extulit relatio; sed in hoc laudare non auden..... Misericordiâ motus, miserabilis populi mœroribus et anxietatibus magis condoleo quam frivolis adulationibus inutiliter studeo. Præterea indubitanter assero, quod impuné non remittetur tam feralis occisio. Summos enim et imos intuetur omnipotens judex, æquè omnium facta discutiet, et puniet districtissimus vindex. » *Ibid.*

[2] Judith était la fille de la comtesse d'Albemarle, sœur utérine de Guillaume. Guillaume de Jumièges, VIII, 37.

[1] Orderic, 228. Dans le texte de cet écrivain, on a mis par inadvertance Hexham, au lieu d'York. Il est évident que c'est le dernier nom qui doit s'y trouver.

[2] Orderic, 227-231. Siméon, 202.

les villages, massacrèrent les enfants et les vieillards, et forcèrent à les suivre tous les hommes et toutes les femmes en état de supporter les fatigues du voyage. Les captifs étaient si nombreux que, suivant un historien presque contemporain, ils fournirent d'esclaves anglais toutes les fermes du sud de l'Ecosse. Quand Malcolm eut terminé cette expédition, il offrit sa main à Marguerite, sœur d'Edgar. La princesse, âgée de vingt-deux ans, n'éprouvait que de l'horreur pour un homme couvert du sang de tant d'innocentes victimes. Elle fit valoir l'inclination qui la portait à embrasser la vie monastique; mais ses objections furent repoussées par l'autorité d'Edgar et de ses conseillers, et les douces vertus de l'épouse adoucirent insensiblement la férocité du mari et réformèrent son caractère [1].

Guillaume se vit alors maître incontesté de l'Angleterre. De la Manche aux frontières de l'Ecosse, on reconnut universellement son autorité, qui, dans chaque comté, à l'exception du gouvernement de Cospatric, était fortifiée par la présence d'un corps de troupes considérable. Il avait érigé des forteresses dans chaque bourg populeux [2]: en cas d'insurrection, les Normands y trouvaient un asile, et la même place renfermait les principaux habitants du district comme autant d'otages pour l'obéissance de leurs compatriotes [3]. Le roi n'eut plus besoin de rechercher la popularité. L'objet principal de son gouvernement fut désormais d'abaisser les indigènes et d'élever les étrangers, et en peu d'années, toutes les dignités de l'Eglise, toutes les places lucratives ou conférant quelque autorité dans l'Etat, enfin presque toutes les propriétés territoriales, eurent passé aux mains des Normands. Dès le commencement de l'invasion, les Anglais avaient contracté l'usage de déposer dans les monastères leurs effets les plus précieux. Ils espéraient en vain que ces sanctuaires seraient respectés par des hommes qui professaient la même religion qu'eux. A son retour du Nord, Guillaume confisqua tous ces dépôts, sous le prétexte qu'ils appartenaient à ses ennemis. Les commissaires royaux emportèrent non-seulement l'argenterie et les bijoux, mais, ce qui fut senti encore plus vivement, les chartres d'immunités et les titres de propriété; ils allèrent, dans plusieurs lieux, jusqu'à enlever les trésors des monastères mêmes, les vases sacrés et les ornements de leurs églises [1].

A la requête du roi, le pape Alexandre avait envoyé trois légats en Angleterre, Ermenfrid, évêque de Sion, et les cardinaux Pierre et Jean. Ermenfrid n'était pas étranger à la contrée. Il était venu à la cour d'Edouard le Confesseur [2], revêtu des mêmes pouvoirs. Leur commission avait pour objet la réforme du clergé anglais, car le dessein du roi était d'éloigner les évêques et les abbés anglais de toutes les places influentes. Des conciles furent tenus à Winchester et à Windsor. On déposa Stigand, qui avait cherché à annexer le siège de Winchester à celui de Canterbury, et qui était suspendu de ses fonctions depuis plusieurs années [3]. Deux ou trois autres prélats furent justement

[1] Siméon, 200. Flor., 636. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1067. Alur. Bev., 130, 131. *Vit. S. Marg.*, in *Vit. SS. Scotiæ*, ed. Pink. De leurs huit enfants, trois furent rois d'Écosse, une des filles fut reine et une autre mère d'une reine d'Angleterre.

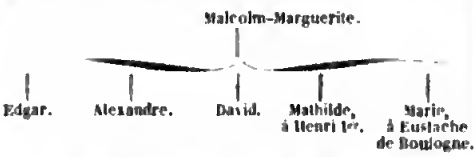

[2] Les anciens écrivains rapportent l'érection de ces châteaux ainsi qu'il suit : en 1066, on bâtit ceux de Pevensey, de Hastings et de Londres, et l'on répara celui de Douvres. En 1067, on construisit celui de Winchester; en 1068, ceux de Chichester, d'Arundel, d'Exeter, de Warwick, de Nottingham, d'York, de Lincoln, de Huntingdon et de Cambridge, et en 1070, on en bâtit un second à York, à Chester et à Stafford. Voyez Orderic, *Vit.*, édit. Maseres, p. 228. Note.

[3] Ce fait, assez probable en lui-même, est confirmé par l'histoire de Turgot dans Siméon (206) et Huveden (261).

[1] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1070. Siméon, 200. West., 226. Matt. Pâris, 5.

[2] Flor., 631. *Ang. sac.*, ii, 250. Il est singulier que Hume ait parlé d'Ermenfrid comme du premier légat qui eût jamais paru en Angleterre, quand, indépendamment de quelques autres exemples, au temps des Anglo-Saxons, ce prélat lui-même était venu plusieurs années auparavant en Angleterre revêtu du même emploi.

[3] Malmsbury (*de Pont.*, 116) dit que Stigand fut traité avec une grande sévérité; mais son récit est combattu par Rudborne, qui nous apprend que le primat déposé eut le château de Winchester pour prison et qu'on lui permit d'emporter ses trésors. A sa mort, ils tombèrent dans les mains du roi, qui en donna une petite portion à l'église de cette ville. *Ang. sac.*, i, 250.

privés de leurs Églises, à cause de leur immoralité; mais beaucoup d'autres subirent le même sort, à qui l'on n'avait d'autre crime à reprocher que celui d'être Anglais. Wulstan, le célèbre évêque de Worcester, ne fut point attaqué, faveur qu'il dut moins sans doute à sa conduite irréprochable qu'à la protection d'Ermenfrid, dont il avait été l'hôte et l'ami dans un précédent voyage [1]. Les écrivains normands font l'éloge de ce légat et le représentent comme l'inflexible défenseur de la discipline ecclésiastique; les écrivains anglais le censurent comme le ministre obséquieux du bon plaisir du roi.

Ce système de proscription ne s'arrêta pas aux évêques. Dans les années suivantes, il descendit successivement aux emplois inférieurs de l'Église, tellement qu'il resta à peine un seul indigène qui conservât quelque influence ou quelque richesse. La plupart des successeurs furent des étrangers indigents et avides, qui devaient leur promotion à la faveur ou à la gratitude de leurs protecteurs, et non à leur propre mérite [2]. On peut observer cependant, à la louange de Guillaume, qu'à une ou deux exceptions près, il n'admit aux hautes dignités ecclésiastiques aucune personne qui ne fût distinguée par ses talents et ses vertus [3]. Au total, ce changement dans la hiérarchie, quoique accompagné de beaucoup d'injustices, fut un bienfait pour la nation. Il servit à réveiller le clergé anglais de cet engourdissement intellectuel où il était resté si longtemps plongé, et à l'élever peu à peu, sous le rapport de la culture de l'esprit, à la hauteur de ses frères étrangers. Les nouveaux évêques introduisirent une discipline plus stricte, excitèrent la soif de la science et dépensèrent les richesses qu'ils acquirent en œuvres de munificence publique ou en actes de charité.

Le plus illustre d'eux tous, et par ses talents et par le poste qu'il occupa, fut Lanfranc, né à Pavie, et qui avait, pendant plusieurs années, professé le droit dans cette ville. De Pavie, il s'était rendu en Normandie, avait ouvert une école à Avranches et répandu dans le clergé le goût des sciences. En 1042, des motifs de piété le portèrent à se soustraire aux applaudissements du public et à se renfermer dans la pauvre et solitaire abbaye du Bec. Mais des talents comme les siens ne pouvaient rester longtemps dans l'obscurité : l'ordre de l'abbé Herluin l'obligea à reprendre les fonctions de professeur; et plus de cent écoliers suivirent assidûment ses leçons. En 1063, Guillaume le créa abbé du monastère de Saint-Étienne, qu'il avait fondé récemment à Caen; et en 1070, il le porta, de l'assentiment de ses barons, au siége archiépiscopal de Canterbury. Lanfranc objecta son ignorance du langage et des mœurs des *barbares*; mais les sollicitations réunies du légat, de la reine Mathildé et de l'abbé Herluin obtinrent son consentement. Le nouvel archevêque, constamment respecté du roi et de son successeur, employa souvent l'influence qu'il possédait à faire rendre justice aux indigènes et à les protéger. L'Église de Canterbury dut à sa fermeté et à sa persévérance une grande partie de ses domaines, qu'il arracha des mains tenaces des vainqueurs [4]. Il rebâtit la cathédrale, qui avait été détruite par le feu, répara en plusieurs lieux les dévastations causées par la guerre et fonda hors des murs de la ville deux riches hôpitaux, un pour les lépreux, un autre pour les infirmes. Il avait près de cent ans quand il mourut, en 1079 [5].

Le moine Guitmond, célèbre disciple de Lanfranc, refusa d'imiter la conduite de son maître. Lorsque Guillaume le sollicita d'accepter un évêché anglais, il répondit avec franchise qu'après avoir volontairement abandonné les richesses et les distinctions, il ne les recevrait pas de nouveau de la part de ceux qui prétendaient donner ce qui ne leur appartenait pas; et que si les hasards de la guerre avaient placé la couronne sur la tête de Guillaume, au préjudice de l'héritier légitime, ils ne sauraient l'autoriser à imposer aux ecclésiastiques anglais des supérieurs contre leur

[1] *Ang. sac.*, II, 250.
[2] Orderic, 262-264.
[3] Orderic, 233.

[4] Tandis que Stigsod était en disgrâce, Odo prit possession de plusieurs des manoirs appartenant à l'archevêque. A la requête de Lanfranc, un shiremote (assemblée du comté) fut tenu à Pinneden, et, par l'ordre de Guillaume, présidé par Geoffroy, évêque de Coutances. Après une discussion de trois jours, les terres en question furent adjugées à l'Église. Voyez les procédures dans *Selden's Spicilegium ad Eadm.*, p. 197. L'archevêque défendit avec un égal succès la suprématie de son siége sur celui d'York contre Thomas, récemment promu à ce dernier. Malm., 112-117.
[5] Orderic, 241-245. Malm., 117, 118.

volonté. La liberté de sa réponse déplut aux barons; et quand le roi lui offrit l'archevêché de Rouen, non-seulement ils s'opposèrent à sa promotion, mais ils le forcèrent à quitter la Normandie. Il trouva un asile à la cour du pape et mourut archevêque d'Aversa, en Italie [1].

Parmi ceux qui durent leurs hautes fonctions à la faveur du conquérant, je ne dois pas oublier un écrivain dont l'autorité est fréquemment citée dans cet ouvrage. Ingulf était Anglais, né à Londres, ayant étudié d'abord à Westminster et ensuite peut-être à Oxford [2]. Quand Guillaume visita Edouard le Confesseur, Ingulf s'attacha volontairement au service du duc et fut employé par lui comme son secrétaire. De la Normandie il se rendit en pèlerin à Jérusalem, en revint et prit l'habit monastique à Fontanelles. Il arriva que Wulfketul, abbé de Croyland, fut déposé et emprisonné, sur les poursuites d'Ivon Taillbois. Le roi donna l'abbaye à son ancien secrétaire. Mais quoique Ingulf dût sa promotion aux étrangers, il conserva toujours le cœur d'un Anglais. Il résista avec fermeté aux prétentions des Normands de son voisinage, obtint plusieurs adoucissements au sort de son prédécesseur; et, pour flatter les sentiments du vieillard, il ne prit jamais que le titre modeste de son vice-gérant. Il nous a laissé une histoire détaillée de l'abbaye de Croyland, à partir de sa fondation; et il a intercalé dans son récit plusieurs particularités intéressantes de l'histoire nationale [1].

En 1071, l'esprit ombrageux de Guillaume ralluma les brandons de la guerre civile. Edwin et Morcar s'étaient prudemment abstenus, durant les derniers troubles, de toute communication avec les insurgés. Mais si leur conduite était irréprochable, leur influence fut considérée comme dangereuse. Les indigènes plaçaient toujours en eux leurs espérances et les considéraient comme les libérateurs futurs de leur pays; et le roi jugea convenable, pour s'affranchir de toute crainte, de s'assurer de leurs personnes; mais il fit pour cela de vains efforts. Edwin se cacha, invoqua le secours des amis de sa famille, et, trompant la vigilance des Normands, chercha à s'échapper vers les frontières de l'Ecosse. Le secret de sa route fut malheureusement trahi par trois de ses vassaux : le gonflement momentané d'un ruisseau, causé par le flux de la marée, retarda sa fuite, et il fut tué, avec vingt de ses fidèles adhérents, en se battant contre ceux qui le poursuivaient. Les traîtres présentèrent sa tête à Guillaume, qui récompensa leurs services par une sentence de bannissement perpétuel. Le sort de son frère Morcar fut différent. Il alla se mettre sous la protection de Hereward, qui avait eu la hardiesse de lever l'étendard de l'indépendance dans les marais et les lagunes du Cambridgeshire [2].

La mémoire de Hereward a été longtemps chère au peuple anglais. Le récit de ses exploits satisfaisait leur orgueil et leur ressentiment, et des chansons traditionnelles transmirent sa renommée aux générations suivantes. Son père, seigneur de Born, dans le Lincolnshire, trop faible pour réprimer la turbulence de son caractère, avait obtenu d'Édouard le Confesseur un ordre qui le bannit de l'Angleterre, et l'exilé avait acquis dans les pays étrangers la réputation d'un guerrier intrépide et aventureux. Il se trouvait en Flandre à l'époque

[1] Orderic, 264, 270.

[2] Primum Westmunasterio, postmodum Oxoniensi studio traditus eram. Cumque in Aristotele arripiendo profecissem, etc. Ingulf, 73. On trouve ce passage dans chaque manuscrit; cependant M. Gibbon doute de son authenticité, parce que Oxford fut ruinée en 1048 et que les ouvrages d'Aristote étaient alors inconnus. (*Posthumous works*, iii, 534.) Il est bien évident, selon moi, que l'histoire d'Ingulf ne peut être sortie de sa plume dans l'état où nous l'avons maintenant. Voyez le *Quarterly Review*, xxxiv, 289. L'original aura été altéré par les interpolations de quelque écrivain plus récent. Aussi ai-je rarement recours au témoignage d'Ingulf, à moins qu'il ne soit corroboré par quelque autre autorité. Il n'est donc point improbable que ce passage soit une interpolation; cependant les arguments de Gibbon sont loin d'être concluants. 1° C'est en 1010 que Oxford fut brûlée; trois ans après, elle sortit de ses cendres et devint une place importante. Voyez la *Chron. sax.*, p. 130, 146, 151, 154, 155. 2° Aristote fut connu beaucoup plus tôt qu'on ne le pense généralement. Alcuin, qui écrivait deux siècles avant Ingulf, nous apprend qu'on étudiait Aristote à York. (*De Pont. Eborac.*, v. 1560.) Il écrivit lui-même un traité sur les isagoges, les catégories, les syllogismes, les topiques et les périermenies. Canis., ii, part. i, p. 188.

[1] Ingulf, p. 73.

[2] Orderic, 249. Ing., 70. Hunt., 211. *Chron. Lamb.*, ad ann. 1072. Tous les anciens écrivains conviennent qu'Edwin et Morcar furent persécutés par Guillaume : j'ai choisi ces détails comme ceux qui paraissent les plus probables.

de la conquête ; mais quand il apprit que son père était mort et que sa mère avait été dépossédée de la seigneurie de Born par un étranger, il revint en hâte en Angleterre, rassembla les vassaux de sa famille et chassa les Normands des propriétés de ses pères. Le bruit de cet exploit accrut le nombre de ses partisans : tous ceux qui voulaient venger leurs propres injures et les maux de la patrie se hâtèrent de rejoindre la bannière de Hereward ; ils élevèrent dans l'île d'Ély une forteresse en bois pour garder leurs trésors, et cette petite troupe de proscrits, excitée par la vengeance, enhardie par le désespoir, défia toute la puissance du conquérant [1].

Hereward, ainsi que plusieurs de ses partisans, avait reçu l'ordre de chevalerie de son oncle Brand, abbé de Peterborough. Brand mourut avant la fin de l'année 1069, et Guillaume donna son abbaye à Turold, moine étranger, qui se mit en chemin, avec une garde de cent soixante cavaliers, pour en aller prendre possession. Il avait déjà atteint Stamford quand Hereward prit la résolution de piller le monastère. Les Danois qui avaient passé l'hiver sur l'Humber étaient alors sur le Wash, et Sbern, leur chef, consentit à se réunir aux proscrits. La ville de Peterborough fut brûlée, les moines dispersés, les trésors qu'ils avaient cachés découverts et l'abbaye livrée aux flammes. Hereward se retira dans son asile, et Sbern fit voile pour le Danemark [2].

Pour éloigner ces ennemis importuns, Turold acheta les services d'Ivon Tailbois, à qui le conquérant avait donné le district de Hoyland. Confiants dans le succès, l'abbé et le Normand commencèrent l'expédition avec un corps nombreux de cavalerie. Mais rien ne pouvait échapper à la vigilance de Hereward : tandis que Tailbois entrait par un côté dans un bois épais, le chef en sortait de l'autre ; il tomba à l'improviste sur Turold et le fit prisonnier avec plusieurs autres Normands, qui furent tous renfermés dans des cachots humides et malsains jusqu'à ce qu'on eût payé deux mille livres pour leur rançon [3].

(1071.) L'orgueil de Guillaume dédaigna quelque temps de s'occuper des efforts de Hereward ; mais quand Morcar et la plupart des exilés d'Écosse eurent rejoint ce chef, la prudence l'engagea à écraser l'hydre avant qu'elle eût acquis toute sa puissance. Il fit mouiller sa flotte dans le Wash, avec l'ordre d'observer toutes les issues qui pouvaient conduire des marais à l'Océan. Il distribua ses forces de terre de telle façon qu'il fût presque impossible de lui échapper. Mais la grande difficulté était d'atteindre l'ennemi, qui s'était retiré dans sa forteresse, située au milieu d'une espèce de lac qui, dans sa partie la plus étroite, avait plus de deux milles de largeur. Le roi entreprit de faire construire une route solide à travers les marais et de jeter des ponts sur les bras des rivières, ouvrage qui exigeait des travaux aussi pénibles que dangereux en présence d'un ennemi vigilant et actif. Hereward dispersait souvent les ouvriers, et ses attaques étaient si soudaines, si continuelles et si destructives que les Normands attribuèrent ses succès à l'assistance de Satan. A l'instigation de Tailbois, Guillaume eut la faiblesse de se servir d'une sorcière qu'on croyait capable, par l'efficacité supérieure de ses charmes, de détruire ceux des magiciens anglais. On la plaça dans une tourelle de bois à la tête de l'ouvrage ; mais Hereward, qui épiait l'occasion, mit le feu aux roseaux secs du voisinage : le vent étendit rapidement l'incendie, et la magicienne, avec ses gardes, la tourelle et les ouvriers, fut enveloppée et consumée par les flammes [1].

Ces échecs irritèrent vivement le roi, mais sans le détourner de son projet. En dépit de tous les obstacles, l'ouvrage avançait ; il paraissait évident que sous peu de jours les Normands pourraient se mettre en possession de l'île, et la plus grande partie des proscrits se soumirent volontairement à la clémence royale. Ils furent diversement traités par Guillaume : de quelques-uns il accepta des rançons, d'autres furent mis à mort ; il en condamna un grand nombre à perdre un œil, une main ou un pied, et plusieurs autres encore, parmi lesquels on comptait Morcar et l'évêque de Durham, furent destinés à un emprisonnement perpétuel. Hereward seul ne put supporter l'idée de se soumettre ; il s'échappa à travers les marais, se cacha dans les bois, et dès que

[1] Ingulf, 67, 70, 71.
[2] Ing., 70. *Chron. sax.*, 176, 177.
[3] Peter. Blesen., p. 125.

[1] Peter. Blesen, p. 125.

l'armée royale se fut retirée, il recommença les hostilités contre l'ennemi. Mais le roi, qui avait appris à estimer sa valeur, se montra disposé à une réconciliation. Le chef prêta serment d'allégeance, et on lui permit de jouir en paix du patrimoine de ses ancêtres [1].

Guillaume eut alors le loisir de punir la présomption de Malcolm, qui non-seulement avait offert un asile à ses ennemis, mais qui avait encore saisi toutes les occasions d'entrer dans les comtés du Nord, d'exciter les nationaux à la rébellion et de ravager les terres de ceux qui s'y refusaient. Résolu de soumettre la totalité de la contrée, le roi appela sous ses étendards tous ses vassaux normands et anglais, et pendant que sa flotte longeait les côtes, il dirigea sa marche à travers le Lothian. Toute résistance s'évanouissait à son approche. Il traversa le Forth, entra en Écosse et pénétra à Abernethy, sur le Tay. Malcolm trouva qu'il valait mieux conserver sa couronne comme vassal que de la perdre en bravant le ressentiment de son ennemi : il offrit de se soumettre. Guillaume dicta les conditions du traité, et le roi écossais se rendit au camp anglais pour se mettre lui-même à la merci du conquérant. On lui permit de garder le gouvernement comme vassal de la couronne d'Angleterre. A ce titre, il jura fidélité, accomplit la cérémonie de l'hommage et donna des otages pour sa loyauté [2]. A son retour, le roi s'arrêta à Durham pour faire construire un château destiné à protéger le nouvel évêque Walcher, et il cita devant son tribunal Cospatric, comte de Northumberland. On rappela pour le perdre d'anciennes offenses qui semblaient pardonnées depuis longtemps, telles que le massacre des Normands à Durham et à York. Banni par une sentence de la cour, Cospatric se retira près de Malcolm, après plusieurs aventures, et reçut de la pitié ou de la politique de ce prince le château et le domaine de Dumbar. Son comté fut transmis à Waltheof, dont le premier soin fut d'épier et de saisir une occasion de venger le meurtre de son grand-père Aldred : il surprit et tua les fils de Carl à un banquet dans la villa de Seterington [3] [4]

[1] Pour le siége d'Ely, voyez Ingulf, p. 71 : Flor., 637; Sim., 203; Hont., 211; Paris, 6; *Chron. sax.*, 181; *Chron. Lamb.*, ad ann. 1072. Quelques écrivains disent que Morcar, comme son frère, fut tué par trahison; mais les rapports les plus certains sont en faveur de son emprisonnement. Voyez aussi Orderic, p. 247, et Ingulf, 68.

[2] Je sais très-bien que plusieurs écrivains écossais veulent, pour sauver l'honneur de Malcolm, nous persuader que l'Abernethy en question est quelque place inconnue sur les frontières, et non l'Abernethy sur le Tay; que les deux rois arrangèrent leurs différends à l'amiable, et que l'hommage de Malcolm n'eut point lieu pour l'Écosse, mais pour quelques terres qui lui furent données en Angleterre. Il est impossible cependant de révoquer en doute le témoignage des historiens originaux et contemporains. 1° Le projet du roi était de conquérir l'Écosse (ut eam sibi subjugaret, Sim., 203, *Flor.*, 637). 2° Il s'avança vers Abernethy, sur le Tay. (« Il conduisit ses forces de terre et de « mer en Écosse ; il assiégea avec ses vaisseaux les « terres situées sur le détroit et mena son armée au « ge-wade », « non pas » la Tweed », comme Gibson le traduit d'une manière bizarre, mais « le gué », ou lieu propre à passer. *Chron. sax.*, 181. Ce gué était sur le Forth, limite méridionale de l'Écosse à cette époque. Ethelred nous dit aussi que le roi passa à travers le Lothian et quelques autres lieux, et de là à travers l'Écosse jusqu'à Abernethy. Laodamam Calatriam—un mot altéré en copiant—Scotiam usque ad Abernethy. Ethel., 342.) 3° Toute opposition fut inutile. « He there found naught that him better was. » *Chron. sax.*, 181. Ce passage a été expliqué comme signifiant qu'il ne trouva rien pour son service, ni provisions ni richesses; mais son vrai sens est qu'il ne trouva personne de mieux que lui, c'est-à-dire aucun homme capable de lui résister avec succès; de même que l'on disait de Siward qu'il avait tué de ses ennemis « tout ce qui était le mieux. » *Chron. Lamb.*, ann. 1054. 4° Malcolm vint et se rendit lui-même à Abernethy. (Deditione facius est nostri. Ethelred, 342. Se dedidit. Malm., 58.) 5° L'Écosse fut subjuguée. (Scotiam sibi subjecit. Ingulf, 79.) Malcolm fut obligé de rendre hommage et de jurer fidélité (Malcolmuio regem ejus sibi hominium facere, et fidelitatem jurare coegit. Ingulf, *ibid.*), et en outre de donner des otages pour sa loyauté. (Voyez Sim., 203. Gislas Sealda, et c'était son vassal. *Chron. sax.*, 181.) On observera, au sujet de ces écrivains, que l'annaliste saxon a vécu à la cour de Guillaume, qu'Ingulf avait été son secrétaire, qu'Ethelred était l'ami intime de David, fils de Malcolm, et que le reste vécut dans le siècle suivant. Ils ne peuvent s'être trompés tous.

[3] La phrase citée par le docteur Lingard était formée de mots dont plusieurs ne sont plus en usage en Angleterre, je crois devoir la transcrire en original : « He led ship force and land-force to Scotland; and the land on the sea-half he beleaguered with ships, and led in his army at the ge-wade. » Ce mot de *ge-wade*, que Gibson a cru pouvoir rendre par la Tweed est composé de *wade*, verbe ou substantif, qui signifie guéer ou gué, et de la syllabe *ge*, assonance sans valeur précise et souvent employée dans les anciens idiomes de la Grande Bretagne. (*Note du traducteur.*)

[4] Villa, ou manoir, habitation du seigneur, entourée de maisons d'esclaves.

[1] Alex. Bev., 132. Sim., 203, 204.

(1075.) Hereward fut le dernier Anglais qui tira l'épée pour la cause de l'indépendance. Les indigènes se soumirent désormais au joug dans un sombre désespoir. L'etheling Edgar lui-même perdit toute espérance de vengeance et consentit à solliciter une pension alimentaire de la pitié de l'homme dont l'ambition lui avait enlevé une couronne. Il était encore en Écosse quand le roi de France lui offrit un établissement princier à Montreuil, sur la frontière de la Normandie, non pas que Philippe se souciât beaucoup des infortunes de l'etheling, mais parce qu'il cherchait à inquiéter Guillaume, devenu son rival en puissance et en dignité. Edgar s'embarqua avec les richesses qu'il avait emportées d'Angleterre et les présents que lui avaient faits le roi, la reine et les nobles écossais. Mais sa petite escadre fut dispersée par une tempête, ses navires furent jetés à la côte, ses trésors et plusieurs des personnes de sa suite pris par les habitants, et le prince infortuné revint encore une fois solliciter la protection de son beau-frère. Celui-ci lui conseilla de tenter une réconciliation avec Guillaume, qui en reçut les premières ouvertures avec plaisir. Le shérif du Yorkshire vint au-devant de lui à Durham avec une escorte nombreuse, en apparence pour lui faire honneur, mais en réalité pour s'assurer de sa personne [1]. Il traversa l'Angleterre entouré de cette garde, passa la mer et fut présenté, en Normandie, à Guillaume, qui lui donna la première place à la cour, un appartement dans le palais et une pension annuelle de trois cent soixante-cinq livres d'argent. Pendant plusieurs années, le dernier descendant mâle de Cerdic borna son ambition au plaisir de la chasse; en 1086 il obtint la permission de conduire deux cents chevaliers dans la Pouille et de la Pouille à la Terre-Sainte. Nous le verrons de nouveau en Angleterre sous le règne de Guillaume le Roux [2].

Nous pouvons nous arrêter maintenant pour contempler les conséquences de cette grande révolution. Le conquérant était le maître incontesté du royaume; toute opposition s'était dissipée devant lui, et avec la dynastie nouvelle s'élevait un nouveau système de politique nationale sur les ruines de l'ancien. L'Angleterre présentait le singulier spectacle d'une population indigène ayant un souverain étranger, un clergé étranger, une noblesse étrangère. Le roi était Normand; les évêques et les principaux abbés, à l'exception de Wulstan et d'Ingulf, étaient Normands, et après la mort de Waltheof, tout comte et tout vassal puissant de la couronne fut Normand. Chacun d'eux, pour se défendre de l'animosité des nationaux, s'entourait naturellement d'étrangers, qui seuls étaient les objets de la faveur et de la protection, et par là presque tous ceux qui aspiraient au rang de gentilhomme ou qui possédaient des richesses ou de l'autorité étaient aussi Normands. Des individus qui, dans leur propre pays, seraient restés pauvres et inconnus se trouvaient inopinément élevés aux plus hauts rangs de la société : ils étaient eux-mêmes étonnés de leur bonne fortune, et ils déployaient généralement dans leur conduite toute l'arrogance des parvenus. Le mépris et l'oppression devinrent le partage des indigènes, dont les fermes furent pillées, les femmes, les sœurs, les filles violées, et les personnes emprisonnées suivant le caprice de ces petits tyrans locaux [1]. « Je ne veux pas entreprendre, dit un ancien écrivain, de décrire la « misère de ce peuple infortuné : ce serait une « tâche trop pénible, et le récit que j'en ferais « ne serait pas cru de la postérité [2] ! »

Les premières donations que le roi fit à ses compagnons provenaient tant des domaines de la couronne que des propriétés des nationaux qui avaient succombé sur le champ de bataille ou qui après la victoire s'étaient refusés à se soumettre au conquérant. Le reste des indigènes, en prêtant serment d'allégeance au nouveau souverain, s'étaient assuré la possession actuelle de leurs propriétés; mais le plus grand nombre s'engagea ensuite dans quelqu'une des rébellions qui éclatèrent; la violation de leur serment de fidélité les soumit aux lois sur la confiscation des biens, et de nouvelles donations récompensèrent les services de nouveaux aventuriers. Les donataires n'étaient pas toujours satisfaits de ce qu'ils devaient à la bonté du roi; leur insolence les portait à mépriser les droits des indigènes, et

[1] *Chron. Lamb.*, ad ann. 1075.
[2] Malm., 58. Hoved., 264.

[1] Ex infimis Normannorum clientibus tribunos et centuriones ditissimos exerit. Orderic, 250, 253, 254; 255, 257, 259, 262. Eadmer, 75. Hunt., 212.
[2] *Hist. Elien.*, 518.

leur avidité dépossédait leurs voisins innocents mais privés de protection. Les victimes en appelaient quelquefois à l'équité du roi; mais le monarque n'était guère disposé à déplaire à des hommes sur l'épée desquels il comptait pour se maintenir en possession de la couronne, et s'il ordonnait quelquefois la restitution de la propriété injustement envahie, rarement il prenait le soin de faire exécuter ses décrets. Fatigué toutefois des plaintes importunes des Anglais d'une part, et de l'insatiable avidité des Normands de l'autre, il commanda aux deux partis de terminer leurs différends par des transactions. Cet expédient, qui le délivrait de la nécessité de remplir un devoir si opposé à ses intérêts, tourna encore à l'avantage des oppresseurs. Les Anglais furent obligés d'abandonner la plus grande portion de leur propriété afin de conserver le reste, non plus comme propriétaires réels, mais comme vassaux de ceux par lesquels ils étaient lésés [1].

Ainsi, soit par donation, soit par usurpation, presque toutes les terres du royaume passèrent dans les mains des Normands. Les familles qui sous la dynastie anglo-saxonne se distinguaient par leur opulence et leur pouvoir disparurent successivement. Plusieurs périrent dans les différentes insurrections; d'autres allèrent mendier leur pain dans l'exil, ou languirent dans les prisons, ou traînèrent une existence précaire sous la protection de leurs nouveaux seigneurs. Le roi lui-même était devenu le premier propriétaire du royaume. Tous les domaines royaux lui étaient échus en partage; et si, dans quelques circonstances, il les avait diminués en faisant des donations à ses partisans, cette perte était amplement compensée par la confiscation des biens des thanes anglais. Il ne possédait pas moins de quatorze cent trente-deux manoirs, en différentes parties du royaume [2]. Le plus riche, après lui, était son frère Odon, distingué par le titre de comte évêque, qui possédait près de deux cents manoirs dans le Kent et deux cent cinquante dans d'autres comtés. Un autre prélat, grandement estimé du conquérant et libéralement récompensé par lui, Geoffroy, évêque de Coutances, laissa par son testament deux cent quatre-vingts manoirs à Roger Mowbray, son neveu; Robert, comte de Mortagne, frère de Guillaume et d'Odon, reçut pour sa part neuf cent soixante-treize manoirs; quatre cent quarante-deux manoirs constituèrent la part d'Alain Fergant [1], comte de Bretagne; deux cent quatre-vingt-dix-huit, celle de Guillaume de Warenne, et cent soixante et onze, celle de Richard de Clare. D'autres propriétés en plus ou moins grand nombre furent distribuées au reste des chefs étrangers, selon le caprice ou la gratitude du nouveau souverain [2].

Outre ces propriétés territoriales, Guillaume conféra à ses principaux favoris une autre distinction, honorable en elle-même, profitable à ceux qui la possédaient et nécessaire pour assurer la stabilité de la puissance normande. Ce fut le titre de comte (earldorm) ou le commandement des divers comtés. Odon fut créé comte de Kent, et Hugues d'Avranches comte de Chester, avec le droit de juridiction royale dans leurs comtés respectifs. Fitz-Osbern obtint le comté de Hereford; Roger de Montgommery, celui de Shropshire; Walter ou Gauthier Giffard, celui de Buckingham; Alain de Bretagne, celui de Richemont; et Ralph Guader, celui de Norfolk. Du temps des Saxons, ces dignités ne s'accordaient que pour la vie : Guillaume les rendit héréditaires dans les familles [3].

[1] Comparez les paroles de Gervais de Tilbury (Brsd., i, 15) avec l'extrait exact des MS. de la famille Sharneburn, *apud* Wilk. *Leg. sax.*, 287.

[2] *Manor* (à manendo, Orderic, 256) était synonyme, dans la langue des Normands, de *villa* en latin et de *tune* en anglais. Ce mot désigne une vaste portion de terre, avec une maison pour l'usage du seigneur et des chaumières pour ses esclaves. Ce seigneur ordinairement en cultivait ou faisait cultiver une partie pour ses propres besoins et distribuait le reste à deux ou plusieurs tenanciers, sous condition de tenure militaire, ou de paiement de rente, ou de toute autre prestation.

[1] Je n'ai pas cru devoir changer l'orthographe suivie par l'auteur anglais; mais le prince breton dont il est ici question se nommait Alain Fergent et portait le titre de duc. Cette observation, bien faible en elle-même, était cependant nécessaire, en ce que la famille de Fergent a régné en Bretagne, et que l'histoire doit être scrupuleuse, même sur l'orthographe des noms, pour éviter des erreurs plus graves.

(*Note du traducteur.*)

[2] Orderic, 250-255.

[3] Les comtes, outre leurs propriétés dans le comté, retiraient d'autres avantages de leur dignité, particulièrement le *third-penny* (tiers-sou) sur ce qui était dû au roi pour les procédures judiciaires. Warenne recevait annuellement mille livres de son comté de Surrey. (Orderic, *inter Script. norm.*, 804.) Mais on doit comprendre dans cette somme les profits provenant de ses terres.

On doit observer cependant que les nobles normands étaient aussi prodigues qu'avides. Leur vanité était flattée du nombre et de la richesse de leurs vassaux, dont ils achetaient ou récompensaient les services par les donations les plus libérales. Ainsi, ils concédaient de nouveau à leurs partisans les propriétés qu'ils recevaient du roi, dans des proportions et sous des conditions que l'on stipulait réciproquement. De tous ses manoirs dans le Kent, le comte évêque n'en garda pas plus d'une douzaine à sa propre disposition [1]. Fitz-Osbern fut toujours dans la détresse; il dépensait ou donnait tout ce qu'il recevait; et le roi lui-même lui reprocha plus d'une fois son insouciance et sa prodigalité [2]. Hugues d'Avranches était entouré d'une armée de chevaliers; ses vassaux, qui l'accompagnaient partout, pillaient les fermes où ils passaient et vivaient aux dépens du peuple [3]. Il arriva ainsi que non-seulement les vassaux immédiats de la couronne, mais les principaux de leurs sous-vassaux, ne furent que des étrangers, et que les indigènes auxquels l'on permit de conserver des possessions territoriales se trouvèrent peu à peu rabaissés jusqu'à la dernière classe des hommes libres.

Une si rapide et si générale translation de propriétés d'un peuple à un autre ne s'effectua pas sans produire des changements importants dans la condition des tenures sous lesquelles les terres avaient été possédées jusqu'alors. La tenure par service militaire était estimée la plus honorable de toutes. Le lecteur aura remarqué dans les pages précédentes les premiers éléments des tenures militaires chez les Anglo-Saxons; il les retrouvera bientôt sous les Normands, faisant partie d'un système perfectionné, mais aussi bien plus onéreux. On ne peut trop décider si l'institution des fiefs de chevaliers a été originairement imaginée ou seulement introduite par la politique du conquérant. On a généralement supposé qu'il l'apporta de Normandie, où elle a certainement prévalu sous ses successeurs; mais je ne connais aucune ancienne autorité qui prouve qu'elle ait existé sur une grande échelle, dans l'une ou l'autre contrée, avant son établissement en Angleterre. Guillaume voyait que l'épée seule pouvait lui conserver cette couronne acquise par l'épée. L'hostilité incessante des nationaux peut lui avoir suggéré l'expédient d'entretenir une force toujours prête à écraser les révoltés et à intimider les mécontents. Il n'était guère possible d'imaginer un plan mieux calculé pour obtenir ce résultat que celui qui obligeait chaque tenancier en chef d'avoir un certain nombre de chevaliers, ou gardes à cheval, toujours prêts à combattre sous sa bannière et à obéir aux commandements du souverain. On peut inférer des lois du conquérant que cette mesure fut discutée et déterminée dans un grand conseil de ses vassaux, à Londres : « Nous voulons, dit-il, que tous les hommes « libres de notre royaume possèdent leurs ter- « res en paix, franches de toutes tailles et « d'exactions injustes; que rien ne soit requis « ou pris sur eux que le service libre auquel « ils sont obligés de droit envers nous, comme « cela leur a été prescrit et concédé par nous, « avec privilége héréditaire à toujours, par le « conseil commun de tout notre royaume. Et « nous ordonnons que tous comtes, barons, che- « valiers, sergents et hommes libres soient tou- « jours pourvus de chevaux et d'armes comme « ils le doivent, et qu'ils soient toujours prêts « à accomplir pour nous tout leur service, de « la façon dont ils y sont obligés de droit en- « vers nous pour leurs fiefs et tenements, et « comme nous le leur avons prescrit par le « conseil commun de tout notre royaume et « comme nous le leur avons accordé en fief « avec droit d'héritage [1]. » Ce service libre, si rigoureusement exigé, consistait, comme nous l'apprenons par d'autres sources, dans le contingent de cavaliers complétement armés que chaque vassal était tenu de fournir à la réquisition du roi et d'entretenir en campagne durant l'espace de quarante jours. Il n'était pas uniquement restreint aux tenanciers laïques, les évêques et les ecclésiastiques revêtus de dignités, ainsi que la plupart des corps cléricaux et monastiques, étaient soumis au même fardeau. Il existait à la vérité quelques exceptions pour ceux qui pouvaient prouver qu'ils tenaient leurs terres en francalmoigne, ou libre aumône [2]; mais les autres,

[1] *Domesday*, Chenth (Kent).
[2] Malms., 59.
[3] Orderic, 5, 8, 26.

[1] Wilk., *Leg.*, 217, 228.
[2] *Francalmoigne* : cette expression barbare n'est

ché à toute espèce de tenures, même aux plus inférieures [1]. Outre ce serment, le tenancier militaire était obligé de rendre hommage pour obtenir l'investiture de son fief. Sans armes, la tête nue, à genoux, les mains placées dans celles de son seigneur, il répétait ces mots : « Écoutez, mon seigneur, je deviens votre « homme lige pour ma vie, pour mes mem- « bres, pour mes dignités terrestres ; je vous « serai fidèle et sincère à la vie et à la mort ; « ainsi, que Dieu me soit en aide. » Un baiser terminait la cérémonie, et l'homme était, de ce moment, tenu au respect et à l'obéissance envers son seigneur ; le seigneur devait [2] protéger son vassal et lui garantir la possession de son fief. Jusqu'alors, dans les autres contrées, l'autorité royale n'avait pu s'attacher les sous-vassaux qu'en s'attachant leur maître, qui seul avait juré fidélité au souverain : aussi ne croyaient-ils encourir aucun blâme en l'assistant dans ses guerres ou dans sa rébellion contre la couronne. Cette loi subsista longtemps encore sur le continent ; mais Guillaume, qui avait éprouvé ses inconvénients, sut y trouver un remède en Angleterre : il força tous les francs tenanciers de ses vassaux immédiats à lui jurer fidélité à lui-même [3]. Une altération dans les paroles du serment en fut la conséquence : les tenanciers directs du roi juraient de lui être fidèles contre toute espèce de gens ; leurs arrière-vassaux s'engageaient de même envers eux à l'encontre de tous, à l'exception du roi et de ses héritiers : ainsi, quand ils suivaient leur seigneur dans ses rébellions, on les déclarait coupables d'avoir violé leur serment, et ils étaient soumis aux mêmes peines que leur chef.

2° Outre le service en temps de guerre, les tenanciers militaires de la couronne devaient se rendre à la cour du roi aux trois grandes fêtes ; et à moins qu'ils ne produisissent des motifs raisonnables d'absence, ils étaient tenus de paraître dans d'autres occasions, toutes les fois qu'ils en étaient requis. Si, sous certains rapports, cette obligation était une charge, sous d'autres, c'était un honneur et un avantage. Dans ces assemblées, ils délibéraient ensemble sur toutes les matières relatives au bien et à la sûreté de l'État ; ils concouraient avec le souverain à la formation ou à l'amendement des lois, et composaient le tribunal judiciaire le plus élevé du royaume. Ce fut de là qu'ils prirent le titre de barons du roi : le corps entier s'appela le baronnage d'Angleterre ; et les terres qu'ils reçurent de la couronne portèrent le titre de baronnies. Cependant les plus petites baronnies se divisèrent graduellement et se subdivisèrent par des mariages et des partages ; et la pauvreté des possesseurs les engagea à s'exclure eux-mêmes des assemblées de leurs collègues. Sous le règne de Jean, la distinction était déjà établie entre les petits et les grands barons ; et comme les derniers continuèrent seuls à exercer leurs priviléges, ils furent seuls à la fin connus sous le titre de barons [1].

[1] Le vilain faisait la même serment de fidélité à son lord pour la chaumière et le terrain qu'il tenait de sa générosité, et promettait de se soumettre, corps et biens, à sa juridiction. Spelm., *Arch.*, 226. Mais ce serment de fidélité devint dans la suite des siècles la cause d'une grande amélioration dans la condition des vilains. Cela leur donna droit à quelque considération de la part de leurs lords. On leur permit de transmettre leurs tenements à leurs enfants, qui prononçaient le même serment et s'assujettissaient aux mêmes services, et la terre resta dans la même famille pendant un si grand nombre de générations que le vilain fut censé à la fin en avoir obtenu la propriété légale. C'est ainsi que l'on suppose que fut établie la tenure par copyhold *.

* Vassalité, terre relevant d'un fief, dont on prouvait la propriété en représentant seulement copie du rôle du collecteur des domaines. (*Note du traducteur.*)

[2] Spelm., *Arch.*, 296. Glan., IX, 1. Ex parte domini protectio, defensio, warrantia ; ex parte tenentis reverentia et subjectio. Bract., II, 35.

[3] *Chron., sax.*, 187. Alur. Bev., 136.

[1] Je sais que de respectables antiquaires ont avancé qu'une baronnie consistait en 13 fiefs 1/3 de chevaliers. Mais leur opinion n'est fondée sur aucune ancienne autorité, et n'est qu'une induction tirée de la grande charte qui rend le relief d'une baronnie égal au relief de 13 fiefs 1/3 de chevaliers. Mais la distinction des grands et des petits barons était alors établie ; et les premiers, fatigués de l'arbitraire des reliefs (Glanville, IX, 4), avaient insisté pour que la loi les fixât à une certaine somme. Si cela prouve qu'une baronnie consistait en 13 fiefs 1/3 de chevaliers, le même raisonnement prouverait qu'un comté consistait en 20 fiefs, ce qui est certainement faux. J'observerai 1° que nos anciens écrivains comprennent fréquemment tous les tenanciers de la couronne sous le nom de barons ; 2° que dans le *Dialogus de Scaccario*, leurs fiefs sont divisés en petites et grandes baronnies (L. II, c. 9) ; 3° que dans le *Liber niger Scaccarii*, fief et baronnie sont synonymes ; et si quelques baronnies sont astreintes au service de trente ou quarante chevaliers, d'autres n'ont que celui de trois ou quatre. Je vais citer un exemple qui prouve ces deux faits. Au temps de Henri Ier, Nicolas de Grainville tenait sa baronnie, en Northumberland, par le service de trois chevaliers. Son successeur Guillaume ne laissa que deux filles, qui

Suivant une théorie spécieuse, mais peut-être erronée, les fiefs sont des concessions bénéficiaires de terre, dont la durée dépendait originairement du bon plaisir du seigneur, mais qui se changèrent graduellement en possessions à vie et se convertirent enfin en domaines héréditaires ; mais, quelle qu'ait été la coutume dans les premiers temps, les fiefs créés par Guillaume et ses compagnons furent tous donnés à perpétuité aux feoffees (vassaux) et à leurs descendants légitimes. Cependant il y avait deux cas dans lesquels ils pouvaient faire retour ou échoir à leurs seigneurs : lorsque, à défaut d'héritiers, la race du premier tenancier se trouvait éteinte [1], ou que, par félonie ou trahison, le tenancier actuel encourait la peine de confiscation [2] : à cet égard, un officier était entretenu par la couronne, dans chaque comté, afin de veiller à ses droits et de prendre possession immédiate des terres en déshérence.

Lorsque l'héritier entrait en possession du fief, il était tenu de payer une certaine somme au seigneur, sous le nom de hériot chez les Saxons, de relief chez les Normands. Les modernes féodalistes disent que le payement de ce droit était considéré comme la reconnaissance légale que le fief provenait de la générosité du seigneur ; mais on peut douter que cette doctrine ait un fondement réel. Le hériot était originairement exigé comme dû, non pas par le nouveau, mais par le dernier tenancier, et levé sur son domaine personnel [1] : aussi faisait-il généralement provision pour l'acquitter dans son testament, et cela se retrouve souvent sous la forme d'un legs par lequel le vassal témoignait son respect pour la personne de son seigneur et sa gratitude pour la protection qu'il lui avait accordée [2]. Canute fixa la quotité du hériot d'après le rang de chaque tenancier. Guillaume en diminua considérablement la valeur ; quand il confirma les lois de Canute, il omit entièrement la demande d'argent et se contenta d'une partie des chevaux, des armes, des chiens de chasse et des faucons du mort [3].

se partagèrent sa baronnie. Aux questions qui furent faites à cet égard par le roi, Hugues de Ellington, qui avait épousé une des sœurs, répondit qu'il tenait la moitié de la baronnie par le service d'un chevalier et demi, et Ralph de Gauzi, fils de l'autre sœur, qu'il tenait l'autre moitié du fief par le service d'un chevalier et demi. (*Lib. nig.*, 332, 338). 4° Les constitutions de Clarendon, sous Henri II, arrêtent que tous les évêques et barons qui relèvent en chef du roi tiennent en baronnie et sont obligés de se rendre à la cour du roi comme les autres barons. (*Leg. sax.*, 324); d'où l'on peut inférer avec certitude que le laïque tenant en chef, au moins à l'origine, tenait aussi en baronnie. 5° Dans la quatorzième année du règne d'Édouard II, une pétition concernant le *scutage* fut présentée par les prélats, comtes, barons et autres, établissant que les archevêques, évêques, prélats, comtes, barons et autres grands seigneurs terriens tenaient leurs baronnies, terres, tenements et honneurs en chef du roi par certains services, quelques-uns par trois fiefs de chevaliers et d'autres par quatre, les uns plus, les autres moins, suivant les anciennes inféodations et le nombre de leurs tenures, services dont le roi et ses ancêtres avaient été saisis par les mains des archevêques, prélats, comtes et barons susmentionnés, etc. Il paraît, d'après le document entier, que comme les tenanciers ecclésiastiques sont quelquefois distingués les uns des autres et quelquefois compris sous la dénomination générale de prélats, ainsi les moindres tenanciers en chef sont quelquefois distingués des comtes et barons, et quelquefois compris avec eux sous le titre générique de barons. *Rot. Parl.*, I, 383, 384.

[1] Glanv., VII, 17.

[2] Manquer au service militaire était un crime puni par le conquérant de la peine « d'entière confiscation. » *Leg.*, 217, 228. Canute avait auparavant établi que si le vassal abandonnait son seigneur dans une expédition, il devait rendre au seigneur tout ce qu'il tenait de lui, et au roi tous les autres biens. *Leg.*, 145.

[1] Edgar définit le hériot « un payement habituellement fait au roi pour les grands seigneurs terriens après leur mort. » Apud *Seld. Spicil.*, 153. Canute s'engage, quand un homme meurt intestat, à ne prendre de sa propriété que le hériot; et s'il meurt dans un combat pour son seigneur, à abandonner le hériot. *Leg.*, 144, 146. Guillaume arrête que le relief pour un vavasseur sera le cheval du défunt tel qu'il était à sa mort. *Leg.*, 223.

[2] Nous voyons de semblables provisions dans plusieurs testaments. Dans celui d'Elfhelm, le premier legs est le hériot, consistant en cinq mancuses d'or, deux épées, quatre boucliers, quatre lances, quatre chevaux, dont deux avec leur équipement; et il ordonne de vendre une terre de la valeur de cent mancuses d'or pour payer le hériot. *Apud.* Lyc., app. Il paraît que du temps des Saxons, quelques personnes avaient obtenu l'exemption de ce payement. Il s'en trouvait dans le comté de Kent. Nomina eorum de quatuor testis non relevantium terram, similium Alnodo cilt. Du reste tous ceux qui possédaient la juridiction de sac et de soc y étaient soumis. De terris eorum habet relevamen qui habent suam sacam et socam.

[3] Comparez les lois de Canute (*Leg. sax.*, 144) avec celles du conquérant, p. 223. Les unes et les autres se rapportent aux biens personnels du mort. Lorsqu'un chevalier était assez pauvre pour ne laisser ni chevaux ni armure, Guillaume ordonna que son relief serait de cent shillings; et ce taux continua d'être celui du relief d'un fief de chevalier. Mais le relief d'une baronnie resta toujours arbitraire (Glan., IX, 4), parce

Mais le nouveau règlement fut bientôt violé ; l'avarice introduisit de nouveau des reliefs pécuniaires, et les sommes énormes qui furent exigées par les rois suivants devinrent le sujet de plaintes inutiles et de redressements inexécutés.

Le conquérant avait solennellement juré qu'il n'exigerait jamais de ses vassaux plus que leurs services stipulés. Mais l'habileté des légistes féodaux leur fit découvrir qu'il existait quatre cas dans lesquels le seigneur avait le droit de lever, de sa propre autorité, un secours pécuniaire sur les tenanciers : quand il payait le relief de son fief, quand il faisait son fils aîné chevalier, quand il mariait sa fille aînée, et quand il avait le malheur d'être captif dans les mains de ses ennemis [1]. Le premier de ces cas ne pouvait s'appliquer aux tenanciers de la couronne, parce que le souverain, ne relevant de personne, n'était pas sujet au relief ; mais cet avantage était contrebalancé par les fréquents appels qu'il faisait à leur générosité et auxquels, sous un prince puissant, il était dangereux de résister. Ils réclamaient cependant et exerçaient généralement le droit de fixer le montant de ces aides et de les lever comme ils le trouvaient convenable, soit en imposant une certaine somme sur chaque fief de chevalier, soit en recevant une certaine partie des biens meubles de chaque individu, qui variait, selon les circonstances, du quarantième au cinquième de leur estimation.

Les fiefs héréditaires nécessitaient des réglements pour leur aliénation et leur transmission. La loi ne permettait point au tenancier actuel de rien changer aux volontés de son seigneur ni de porter atteinte aux droits de ses enfants. Tout ce qu'il avait acquis par achat, par industrie ou par faveur, restait à sa propre disposition ; mais quant au fief, qu'il avait reçu pour le transmettre à ses descendants, il ne pouvait ni le léguer par testament, ni l'aliéner par donation ou par vente. Après sa mort, qu'il le voulût ou non, le fief revenait à son plus proche héritier, qui succédait à tout, et qui était tenu de parfaire les services originairement stipulés [2]. Il s'écoula toutefois beaucoup de temps avant que le droit de représentation entre les descendants pût être entièrement établi. On reconnaissait universellement que le fils aîné du premier tenancier était son héritier légitime ; mais l'on doutait fort si, à la mort du second, le fief devait descendre à son fils ou à son frère ; car, si le premier était, par le sang, le parent le plus proche du dernier possesseur, le dernier était le plus proche du feoffee (fieffé) originel. Cette incertitude mérite la plus grande attention de la part du lecteur, puisque, dans la succession à la couronne, elle explique les déviations occasionnelles qu'il aura remarquées dans la ligne de représentation, et la part que les thanes ou barons prenaient à l'élection du souverain. Si le fils du dernier roi était mineur, les prétentions du jeune prince se trouvaient souvent contrariées par celles de son oncle, dont l'appel au grand conseil était généralement sanctionné par l'approbation nationale [1].

L'héritage des fiefs entraîna avec lui deux pesantes charges, les tutelles et les mariages, inconnues dans beaucoup de constitutions féodales, et qui éprouvèrent en Angleterre une longue et opiniâtre opposition. Il est probable qu'on avait essayé de les introduire dans les siècles antérieurs : d'après la charte de Henri Ier, il est certain que toutes les deux furent établies sous le règne de son frère Guillaume le Roux, peut-être même de son père le Conquérant [2]. Après de longs débats, on décida enfin que si l'héritier était mineur, il n'occuperait pas le fief, parce que son âge le rendait incapable d'accomplir le service militaire. Le seigneur en prenait donc aussitôt possession, s'en appropriait tous les profits, ou les donnait à un favori, ou les mettait en ferme. Ce n'était pas tout ; il arrachait l'héritier à sa mère et à ses parents, et le prenait en sa propre garde, sous prétexte qu'il était de son intérêt d'élever le jeune homme de manière à le rendre propre, dans la suite, au service militaire [3]. Il était

que les baronnies ou les fiefs qui relevaient en chef du roi étaient de plus ou moins grands valeur.

[1] Glan., IX, 8. Spelm., *Arch.*, 53.

[2] *Leg.*, 266. Glan., VII, 3.

[1] Ainsi, quoique Ethelred eût laissé deux fils, Alfred succéda au trône ; ainsi Edred succéda à son frère Edmond, de préférence à ses neveux Edwy et Edgar.

[2] Chart. Henric. I, *apud* Wilk. *Leg.*, 233. D'après les termes de la charte, le lecteur ne pourrait pas inférer que ce fussent des institutions récentes.

[3] Quis, dit Fortescue, infantem talem in actibus bellicis, quos facere rationi tenuræ suæ ipse astringitur domino feodi, melius instruere poterit aut valit quam dominus ille, cui ab eo servitium iste debetur, etc. *De Laud. Leg. Ang.*, p. 105.

cependant obligé de subvenir à toutes les dépenses de son pupille, et, quand il avait atteint sa vingt et unième année, de le mettre en possession de son domaine sans lui faire payer le relief [1].

Mais parfois les héritiers étaient des femmes; et, comme elles ne pouvaient accomplir le service militaire, on prenait toutes les précautions nécessaires pour éviter le préjudice que devait entraîner leur succession. Leur père n'avait pas le droit de les accorder en mariage sans le consentement du seigneur, qui cependant ne pouvait le refuser sans en donner un motif raisonnable. Lorsque le tenancier mourait, le fief descendait à sa fille, ou, s'il en avait plusieurs, à toutes ses filles en commun. Le seigneur en avait la tutelle. Dès que chacune atteignait l'âge de quatorze ans, il la forçait à prendre un époux choisi par lui; ou, s'il lui permettait de rester libre, il continuait à agir comme son tuteur, et pouvait toujours l'empêcher de se marier sans son avis et son consentement. Après le mariage, le mari exerçait tous les droits de sa femme, rendait hommage en sa place et remplissait tous les services accoutumés. Le prétexte de ces règlements oppressifs était le soin que l'on jugeait nécessaire de prendre des intérêts du seigneur, dont, autrement, le fief aurait pu tomber au pouvoir d'un homme incapable d'en accomplir les obligations ou peu disposé à le faire; mais l'avarice les convertissait en une source constante de bénéfices illicites par la vente des héritières au plus offrant [2].

On me permettra de passer des tenures féodales à quelques autres innovations qui concernent principalement l'administration de la justice. 1° Dans la cour du roi, tous ses membres, dans les cours inférieures, le président et les principaux assesseurs, étaient des Normands, qui, tenus de prononcer dans la plupart des causes selon les lois nationales, ne pouvaient même en entendre le langage. Pour les instruire et les guider, les statuts des rois anglo-saxons avaient été traduits en normand; et lorsque les juges ne connaissaient que cette seule langue, il était nécessaire qu'on l'employât pour les plaidoyers. Devant les tribunaux inférieurs, on ne pouvait éviter que beaucoup d'affaires ne se discutassent dans le langage du peuple; mais à la cour du roi, dont la haute dignité, dont l'autorité suprême attiraient graduellement toutes les causes importantes, les plaidoyers se faisaient et les jugements se rendaient en normand. Si l'on ajoute à cela que toutes les personnes qui avaient de l'influence et de la clientèle étaient étrangères, on ne sera pas surpris que l'étude de ce langage devînt une branche nécessaire de l'éducation, et que tous ceux qui avaient l'espoir de procurer de l'avancement à leurs enfants, dans l'Église ou dans l'État, eussent soin de leur faire acquérir une connaissance si utile [1].

Si les lois anglo-saxonnes abondaient en peines pécuniaires, celles-ci étaient également nombreuses et beaucoup plus oppressives dans le code normand. Les amendes prononcées par les premières étaient déterminées et connues, proportionnées d'ailleurs avec l'exactitude la plus scrupuleuse à l'énormité de l'offense: dans le dernier, presque tout délit soumettait le délinquant à un *amerciament*, c'est-à-dire mettait le bien de la personne à la merci de son seigneur, qui, dans l'exercice de ce droit arbitraire, augmentait souvent la quantité et le montant des amendes. Le roi ordonna à la vérité d'observer les coutumes anglo-saxonnes, mais les préjugés ou l'intérêt des juges les portèrent toujours à imposer les amercia-

[1] Glanv., VII, 9. Spelm., 565.

[2] Glanv., VII, 12. Cet abus, avec tout le système, fut enfin aboli par les statuts de la douzième année du règne de Charles II, par lequel « toutes tenures par le service des chevaliers du roi ou de toute autre personne, ou par le service des chevaliers *in capite*, et le socage *in capite*, relevant du roi, et les fruits et suites furent supprimés, et toute tenure d'honneurs, de manoirs, de terres, etc., fut changée en libre et commun socage. »

[1] Ingulf, 71, 88. Il attribue la préférence que les Normands donnaient à leur propre langue à leur haine pour les Anglais. Ipsum etiam idioma tantùm abhorrebant, quod leges terræ, statutaque Anglicorum regum linguâ gallicâ tractarentur, et pueris etiam in scholis principia litterarum grammatica gallicè et non anglicè traderentur, p. 71. Leur ignorance de la langue anglaise me paraît une bien meilleure raison; et je ne saurais croire, avec Holkot, que le roi nourrissait l'idée absurde d'abolir la langue anglaise. Ead., *Spicil.*, 189. Orderic nous assure au contraire que Guillaume s'appliquait à l'étude de la langue anglaise pour comprendre les plaidoiries prononcées devant lui, mais que l'âge et les affaires l'empêchèrent d'y faire de grands progrès. Angliam locutionem satagit ediscere, ut sine interprete querelam subjectæ legis possit intelligere, 246. Édit. Mazeres.

ments des Normands. Ce grief fut vivement senti par le peuple, et le désir d'obtenir un remède à cet abus a, ce me semble, été le mobile principal des personnes qui, pendant plus d'un siècle, demandèrent si souvent que les lois « du bon roi Édouard » fussent inviolablement observées.

Quoique les indigènes fussent enfin obligés de se soumettre aux usurpateurs, ils satisfirent fréquemment leur vengeance par des assassinats. Afin de pourvoir à la sûreté de ses partisans, le roi n'établit pas de nouveaux statuts, mais il en fit revivre un fort ancien, et la même peine que Canute avait imposée pour la mort d'un Danois fut appliquée par Guillaume au meurtre d'un Normand. Si l'assassin n'était pas livré aux officiers de justice dans l'espace de huit jours, une amende de quarante-six marcs était levée sur le seigneur du manoir ou les habitants du canton dans lequel le cadavre avait été trouvé. Mais les deux nations s'étant fondues graduellement en un seul peuple par l'effet des mariages, au bout d'un siècle on jugea inutile de faire des recherches sur l'indigénat du mort, parce que ces recherches eussent été vaines, et la loi qui avait été originairement créée pour préserver la vie des étrangers servit alors à protéger tout homme libre [1]. Dans le langage des lois, la peine fut d'abord nommée le « meur-« tre », terme qui depuis a été transporté au crime lui-même.

Les deux nations étaient également accoutumées à en appeler, dans leurs cours, au jugement de Dieu; mais les Normands méprisaient l'épreuve du feu des Anglais et préféraient leur propre épreuve par le combat, comme plus digne d'hommes libres et de guerriers. Le roi essaya de satisfaire les uns et les autres. Lorsque les parties contendantes étaient de même pays, il leur permettait d'observer leurs coutumes nationales; lorsqu'elles étaient de pays différent, l'accusé, s'il était étranger ou de race étrangère, pouvait offrir le gage du combat, et si ce gage était refusé, il devait se justifier par son propre serment et ceux de ses témoins, selon les cas prévus par la loi normande; mais si c'était un indigène, on lui laissait l'option d'offrir le combat, de se soumettre à l'épreuve, ou de produire pour sa défense le nombre usité de témoins légaux [1].

Dans toutes les autres contrées chrétiennes de l'Europe, les évêques avaient coutume de juger les causes spirituelles dans leur propre cour : en Angleterre, ils avaient toujours entendu et décidé ces causes dans les cours des cantons. Guillaume désapprouva cet usage, et, sur l'avis de tous ses prélats et princes, il défendit aux évêques et aux archidiacres d'entendre à l'avenir des causes spirituelles dans des cours séculières; il les autorisa à établir des tribunaux à eux, et ordonna aux shérifs d'imposer l'obéissance aux citations du juge ecclésiastique. Quelques écrivains ont attribué cette innovation à la politique du clergé, qui cherchait par l'établissement de tribunaux séparés à se rendre indépendant du pouvoir séculier; d'autres, à celle des barons, dont le but était d'éloigner des cours civiles la seule classe d'hommes qui osât opposer une barrière à leur avidité et à leur injustice. Peut-être en trouvera-t-on la véritable cause dans la loi elle-même, qui cherche simplement à mettre en vigueur l'observance des canons et à assimiler la discipline des Églises anglaises à celle des Églises étrangères en défendant aux laïques de connaître des causes relatives au salut des âmes; mais quel qu'ait été le but des législateurs, cette mesure entraîna des conséquences importantes. La division de pouvoir créa entre les deux juridictions une puissante rivalité, qui occupera l'attention du lecteur dans un chapitre suivant, et en éloignant des cours des cantons des magistrats aussi respectables que des évêques, elle contribua principalement à les faire tomber peu à peu dans le discrédit et enfin dans la désuétude [2].

Ces innovations disposeront peut-être le lecteur à conclure que la partialité ou l'intérêt de Guillaume le porta à reconstruire sur un nouveau plan le système entier du gouvernement anglo-saxon; mais la conséquence n'est pas garantie par le fait. Comme les tribus du Nord provenaient toutes de la même origine, leurs institutions, quoique modifiées par le temps, le climat ou les événements, conser-

[1] *Leg.*, 224, 228, 280. Sic permixtæ sunt nationes ut vix discerni possit hodie, de liberis loquor, quis Anglicus quis Normannus sit genere. *Dial. de Sca.*, 26. Mais les vilains ou les esclaves étaient toujours réputés Anglais. *Ibid.*

[1] *Dial. de Sca.*, 218, 330.

[2] *Ibid.*, 292.

vaient entre elles une grande analogie, et les coutumes des vainqueurs se confondaient promptement avec celles des vaincus. De tous les services féodaux imposés par les Normands, il n'en existe pas un seul dont la trace obscure ne puisse se retrouver chez les Anglo-Saxons. Les vainqueurs ont pu les étendre ou les perfectionner, mais non les inventer ou les introduire. Les caldormen des premiers temps, les grands et les petits thanes, les ceorls et les theowas semblent avoir disparu; mais un plus sévère examen nous fera découvrir les mêmes classes d'hommes sous les noms nouveaux de comtes, ou earls, de barons, de chevaliers et d'écuyers, de francs tenanciers, de vilains et de *neifs*. Le conseil national, quoiqu'il reçût à peine un seul homme du pays, continua d'être composé, comme il l'avait été antérieurement, des principaux propriétaires de terres, vassaux immédiats de la couronne; il s'assemblait aux mêmes époques et il exerçait les mêmes pouvoirs judiciaires et législatifs. L'administration de la justice fut confirmée aux anciens tribunaux, à la cour du roi, aux shire-motes, hundred-motes et hall-motes; les statuts des rois anglo-saxons, ainsi que les coutumes provinciales connues sous les noms de loi west saxonne, de loi mercienne, loi northumbrienne, furent de nouveau validés[1]; les droits mêmes et les priviléges du plus petit district de la moindre seigneurie furent soigneusement certifiés, et l'on en prescrivit la triste observation.

Il n'était pas à supposer que les Normands dans les provinces, étrangers comme ils étaient et ne devant leur possession qu'à leur épée, respectassent des coutumes qu'ils regardaient comme barbares, quand elles leur semblaient préjudiciables à leurs intérêts; mais en tyrannisant les indigènes, ils empiétaient aussi sur les anciens droits de la couronne, et le roi, marchant peut-être sur les traces du grand Alfred, ordonna, pour faire cesser toute incertitude, un arpentage général des terres du royaume. Il envoya des commissaires dans les comtés, avec pouvoir de former dans chaque hundred, ou canton, un jury dont les rapports et les avis fourniraient les informations nécessaires. Ceux-ci dirigèrent leurs recherches sur tous les objets importants, sur l'étendue de chaque domaine, ses divisions en terres labourables, pâturages, prés et bois; les noms des propriétaires, des tenanciers et sous-tenanciers; le nombre des habitants et leur condition, soit qu'ils fussent libres ou serfs; la nature et les obligations de la tenue, l'estimation avant et après la conquête, et le montant de la taxe des terres payée à chacune de ces époques[1]. Les rapports étaient transmis à une commission séante à Winchester, qui les classait par ordre et les transcrivait sur des registres. Nous ne connaissons pas l'époque exacte à laquelle les commissaires commencèrent leurs opérations : elles furent terminées en 1086. Le fruit de leurs travaux fut un recueil en deux volumes, que l'on déposa à l'échiquier, ou trésor royal, et qui est parvenu à la postérité sous le titre particulier de *Domesday*, ou livre de jugement[2].

D'après les indications précédentes, le lecteur pourra se faire une idée de quelques-unes des sources d'où provenait le revenu du roi. 1° Les rentes des terres de la couronne étaient généralement payées en nature et destinées à

[1] *Leg. sax.*, 219. Ing., 88. Hor., 343. Il se peut que la copie de ces lois dans Juguef ait été altérée quant à l'orthographe, mais nous ne voyons aucune raison de douter de son authenticité si les juges normands avaient à décider d'après les lois saxonnes. Il est évident qu'une traduction était nécessaire; une traduction latine pouvait suffire pour les juges des cours supérieures, mais il est probable que la plupart des baillis qui possédaient les cours inférieures des manoirs ne connaissaient point d'autre idiome que l'idiome normand.

[1] Dans ces recherches, le roi fut souvent trompé par la partialité des jurés. Ingulf observe qu'il en advint ainsi pour les terres de son abbaye. Taxatores penes nostrum monasterium, benevoli et amantes, non ad verum pretium nec ad verum spatium nostrum monasterium librabant, misericorditer præcaventes in futurum regiis exactionibus, et aliis oneribus, plissimâ nobis benevolentiâ, providentes (p. 79). Il donne plusieurs autres exemples de fausses estimations. Voyez aussi Orderic, 678.

[2] Le premier volume est un large in-folio en vélin, de 382 pages doubles, écrit en petits caractères, contenant trente et un comtés, qui commencent par Kent et finissent par Lincolnshire. L'autre est un volume in-4° de 450 pages doubles, en gros caractères, mais qui ne renferme que les comtés d'Essex, de Norfolk et de Sussex. Les quatre comtés au nord n'y sont point décrits; mais le canton de l'ouest (West-Riding) du Yorkshire comprend la partie du Lancashire qui s'étend jusqu'au nord de la Ribble, avec quelques districts du Westmoreland et du Cumberland; tandis que la partie méridionale du Lancashire est comprise dans le Cheshire. Le Rutland est pareillement divisé entre le Nottinghamshire et le Lincolnshire.

l'entretien de la maison royale. 2° Le roi recevait de ses tenanciers militaires des sommes considérables, sous les noms divers de reliefs, aides, tutelles et mariages d'héritières; car à moins que la pupille n'achetât à un prix considérable la permission de se donner un époux de son choix, il disposait toujours d'elle en mariage par un traité particulier, et il obtenait une somme plus ou moins forte selon la valeur du fief [1]. 3° Les déshérences et les confiscations survenaient sans cesse, et, soit que le roi conservât ces terres pour lui-même, soit qu'il les donnât après quelque temps à ses favoris, elles apportaient toujours de l'argent à l'échiquier. 4° Les droits payés par les plaideurs pour obtenir la permission de faire juger leurs discussions dans les cours royales, les amendes ou peines pécuniaires imposées par les lois, et les amerciaments quelquefois fixés par la coutume, mais généralement arbitraires, selon le caprice ou la prudence des juges, s'élevaient dans le cours de chaque année à des sommes énormes. 5° Le roi levait des péages sur les ponts, dans les foires et les marchés; exigeait certains droits d'usage pour l'exportation ou l'importation des marchandises, et recevait fiefs, redevances et tailles des habitants des bourgs et des ports [2]. Enfin Guillaume rétablit le tribut odieux appelé danegelt (impôt danois), qui avait été aboli par Éduuard le Confesseur. Il fut levé fréquemment pour son usage au taux de six shillings par chaque hide de terre labourable. De toutes ces sources, l'argent coulait constamment vers l'échiquier, tellement que le roi fut réputé le prince le plus riche de la chrétienté. Son revenu journalier, en exceptant même les amendes, dons et amerciaments, montait, si nous en croyons un ancien historien, qui semble écrire d'après des documents authentiques, à 1061 l. 10 s. 1 1/2 d. [1], somme prodigieuse et presque incroyable si nous réfléchissons que la livre de ce temps-là égalait en poids trois livres nominales (pound) d'aujourd'hui, et que la valeur de l'argent était peut-être dix fois aussi forte que dans les temps modernes [2].

(1075.) Après la soumission de Murcar, Guillaume avait conduit une armée en Normandie pour soutenir ses droits dans la province du Maine. Son absence encouragea les mécontents en Angleterre à déployer la bannière de l'insurrection; mais cette fois les rebelles n'étaient point des indigènes, c'étaient des Normands peu satisfaits des récompenses qu'ils avaient reçues et offensés de la hauteur et des manières impérieuses du roi [3]. A leur tête étaient Roger Fitz-Osbern, qui avait succédé à son père dans le comté de Hereford, et Ralph de Guader, noble breton) de l'Armorique), comte de Norfolk. Le dernier, malgré la défense du roi, avait épousé la sœur de Roger; et tous deux, s'attendant à la vengeance de Guillaume, résolurent de prévenir le danger. Leur projet était d'empêcher son retour en Angleterre, de partager le royaume en trois grandes divisions, le Wessex, la Mercie et la Northumbrie; d'en prendre deux pour eux-mêmes et de donner la troisième à Waltheof, qui, par son accession à la confédération, attirerait, à ce qu'ils espéraient, les indigènes dans leur parti. Waltheof refusa de s'engager dans cette entreprise; mais il jura imprudemment de garder le secret. Le plan des conspirateurs fut bientôt révélé à Guillaume de Wareune et à Richard de Bienfait, les grands justiciers. Les rebelles furent battus à Bicham, en Norfolk, et tous les prisonniers faits dans

[1] Par exemple, Geoffroy de Mandeville, la seconde année du règne de Henri III, donna vingt mille marcs pour épouser Isabelle, comtesse de Glocester. Madox, 322.

[2] Orderie, 258. La taille était une aide levée de la propre autorité du roi sur ses terres domaniales. Les bourgs et les villes offraient souvent un don au lieu de la taille, mais ce don était quelquefois refusé. Ainsi, dans la trente-neuvième année du règne de Henri III, les citoyens de Londres offrirent deux mille marcs, mais ils furent forcés de payer une taille de trois mille. Brady, 1, 178. D'autres seigneurs levaient des tailles de la même manière. Ce mot a la même signification que le mot actuel d'excise, retranchement.

[1] Orderic, 258.

[2] Cette somme pouvait se monter annuellement à trois cents millions, valeur actuelle.

(*Note du traducteur.*)

[3] Ils l'accusèrent d'avoir banni pour la vie Warleng, comte de Mortagne, pour une expression offensante, et d'avoir fait empoisonner Conan, comte de Bretagne, et Walter ou Gaulhier, comte de Pontoise. Orderie, p. 303, 304. Mais, d'après Guill. de Jumiéges (VII, 19), il paraît que des paroles de Warleng avaient évidemment décelé une conspiration contre son souverain; et les autres imputations ne sont que des bruits qui n'ont jamais été prouvés. Voyez Maseres, Orderic, 305. Note.

la poursuite furent punis de la perte du pied droit. Les vainqueurs assiégèrent Guader dans son château de Norwich pendant trois mois; enfin, désespérant d'être secouru, il consentit à quitter le royaume avec ses compagnons sous un délai fixé; et, après avoir visité le Danemark, il retourna dans son domaine patrimonial de Bretagne [1].

Guillaume, de retour de Normandie, convoqua une assemblée de ses barons à Londres. Guader fut proscrit par cette cour; Fitz-Osbern, convaincu de trahison, fut condamné, d'après le code normand, à une prison perpétuelle et à la perte de ses propriétés. Les services de son père plaidaient, à la vérité, en sa faveur; mais son caractère orgueilleux et indomptable dédaigna de recourir aux bontés du roi [2]. Waltheof fut ensuite cité devant la cour; son secret avait été trahi par la perfidie de sa femme Judith, qui, ayant porté ses affections sur un gentilhomme normand, désirait se soustraire au pouvoir de son mari anglais. La loi anglo-saxonne punissait la trahison de mort et de confiscation. Mais la faute de Waltheof était plutôt de l'espèce que l'on a nommée depuis « négligence à révéler un complot. » Il avait eu connaissance de la conspiration sans la découvrir à son souverain comme un fidèle vassal (1076). Ses juges se trouvèrent divisés d'opinion, et le malheureux comte resta pendant un an étroitement enfermé dans le château de Winchester. L'archevêque Lanfranc travailla à lui faire rendre la liberté; mais les intrigues de sa femme et des nobles qui convoitaient ses biens rendirent inutiles tous les efforts du primat. Waltheof fut condamné à mort et exécuté le matin suivant, de bonne heure, avant que les citoyens eussent connaissance du sort qui l'attendait. Les Anglais pleurèrent sincèrement sa mort. Ils le regardèrent comme la victime de l'injustice normande et révérèrent sa mémoire comme celle d'un martyr [1].

Le lecteur n'apprendra pas sans plaisir que la perfidie de Judith fut récompensée comme elle le méritait. Guillaume lui ordonna d'épouser un gentilhomme étranger nommé Simon; mais elle refusa de donner sa main à un mari difforme. Le roi savait comment punir sa désobéissance. Simon épousa la fille aînée de Waltheof [2] et reçut les domaines du père. On laissa languir Judith dans la pauvreté; elle n'inspira aucune pitié aux Anglais ni aux Normands, et fut pour le reste de sa vie l'objet de la haine et du mépris général [3].

On peut diviser les dernières opérations du règne de Guillaume en deux classes, dont l'une concerne ses États anglais et l'autre ses États d'outre-mer. Il conduisit une puissante armée dans le pays de Galles, établit sa suprématie sur les habitants de cette contrée et rendit à la liberté plusieurs centaines d'esclaves anglais [4]. Malcolm d'Écosse avait recommencé ses ravages dans le Northumberland; et Robert, fils aîné du conquérant, fut envoyé pour punir sa perfidie. Mais les deux princes ne se rencontrèrent pas, et le seul résultat de l'expédition fut la fondation de Newcastle sur la rive gauche de la Tyne [5]. Le comté avait été donné, après la condamnation de Waltheof, à Walcher, né en Lorraine et récemment élevé au siège épiscopal de Durham. Cet évêque était d'un caractère doux et facile; son humanité se révoltait à l'idée d'opprimer lui-même les habitants; mais son indolence l'empêcha de voir ou de réprimer les vexations de ses officiers. Liulf, noble anglais, se hasarda à les accuser devant le prélat et fut tué au bout de peu de jours (1080).

[1] Lanfranc, ep. 318. La bataille fut livrée *in campo qui Fagaduna dicitur*, ce que je crois une traduction du nom anglais Beecham *. Orderic, 318.

* Bois de hêtre.

[2] Quand le roi lui envoya un présent de riches habits, il sauma du feu dans sa prison et les brûla. (Orderic, p. 322.) Nous apprenons par un autre passage du même écrivain que les comtes étaient distingués par un costume particulier. (Orderic, p. 327.) Il est probable que les vêtements envoyés à Fitz-Osbern étaient de cette espèce. Ils consistaient en une veste de soie, *interula serica*, un manteau, une chlamyde, ou pelisse, et une garniture de peau de martre, *Rheno de pretiosis pellibus peregrinorum murium*. (Orderic, p. 322.)

[1] J'ai principalement suivi Orderic (p. 302, 327), qui décrit l'affaire dans ses moindres détails. Selon quelques-uns de nos chroniqueurs, Waltheof était plus coupable, s'étant engagé d'abord dans la conspiration. Malm., 58. Hunt., 211.

[2] Cette lady se nommait Mathilde : après la mort de Simon, elle épousa David, qui devint roi d'Écosse en 1125. Au droit de sa femme, il était comte d'Huntingdon, dignité qui, plusieurs siècles après, fut réunie à la couronne d'Écosse. *Script. norm.*, p. 702.

[3] Ingulf, 73.

[4] *Chron. sax.*, 184. Hunt., 212.

[5] Sim., 211. Bromp., 977. West, 228.

Walcher, pour calmer la fermentation générale, se déclara publiquement innocent de cet homicide, força les meurtriers à offrir la compensation légale et s'interposa comme médiateur entre eux et les parents de Liulf. Les deux parties se rencontrèrent par arrangement à Gateshead; mais l'évêque, s'apercevant que des mouvements d'irritation se manifestaient parmi les indigènes, se retira dans l'église. On y mit le feu. L'évêque força d'abord les meurtriers à en sortir, et ils furent tués immédiatement. Incapable d'endurer la violence des flammes, il s'enveloppa la tête de son manteau et parut à la porte. Une voix s'écria aussitôt : « Bon « conseil, court conseil (*good rede, short rede*)[1], « que ne tuez-vous l'évêque ! » et il tomba percé de coups. Le roi chargea son frère Odon de venger le sort de Walcher. Les coupables se cachèrent à son approche. Mais Odon, jugeant inutile de distinguer entre le crime et l'innocence, exécuta, sans autre recherche, tous les indigènes à mesure qu'ils tombaient entre ses mains, et ravagea toute la contrée[2].

(1082.) Ce prélat, qui avait joui si longtemps de l'amitié de son frère, devait finir par éprouver son ressentiment. Peu satisfait du rang qu'il occupait en Normandie et en Angleterre, Odon aspirait à la papauté. La fortune de Guiscard faisait germer les espérances les plus extravagantes dans l'esprit de ses concitoyens, et l'on croyait qu'avec un pape normand l'Italie entière tomberait sous le joug des Normands. On ne nous dit point par quel moyen Odon se proposait d'obtenir la dignité papale; mais plusieurs des officiers favoris de Guillaume s'étaient engagés à suivre le prélat. Ce projet fut renversé par l'activité du roi, qui s'empara des trésors destinés à l'entreprise et ordonna à ses gardes d'arrêter son frère. Ils hésitèrent par respect pour le caractère épiscopal. Guillaume l'arrêta lui-même; et quand Odon lui en fit des reproches, il répliqua : « Ce n'est pas l'évêque « de Bayeux, mais bien le comte de Kent que « je fais mon prisonnier. » Odon resta dans une étroite prison jusqu'à la mort du roi[3].

[1] Vieux proverbe signifiant que le plus court conseil est le meilleur.

[2] Sim., 47. Malm., 62. *Chron. sax.*, 184. Flor., 639. Alur. Bev., 135.

[3] *Chron. sax.*, 184. Flor., 641. Malm., 63. Orderic, *apud* Duchesne, 573. La distinction entre l'evêque de Bayeux et le comte de Kent fut suggérée par Lanfranc. Knyghton, 2359.

(1085.) Le conquérant était parvenu à l'apogée de sa puissance lorsqu'un nouvel et formidable antagoniste s'éleva contre lui dans le Nord : c'était Canute, fils de Suénon, qui avait succédé au trône de Danemark. Comme le roi d'Angleterre, il était bâtard; mais la disgrâce de sa naissance était effacée par l'éclat de ses talents. Il résolut de réclamer la couronne d'Angleterre comme successeur de son homonyme, Canute le Grand. Il obtint une flotte de soixante vaisseaux d'Olave, roi de Norwége, et la promesse d'une autre flotte de six cents voiles de son beau-père Robert, comte de Flandre. Guillaume éprouva de violentes alarmes; convaincu qu'il ne pouvait compter sur l'affection de ses sujets, il rassembla des aventuriers de toutes les nations d'Europe : les trésors qu'il avait amassés avec une impitoyable avarice servirent à payer la solde des auxiliaires; et les indigènes furent saisis d'étonnement et d'effroi à la vue de la multitude d'étrangers armés qu'il introduisit dans l'île[1]. Canute demeura plus d'un an dans le port de Haithaby[2]. Ses desseins étaient continuellement désappointés et ses ordres mal obéis. La permanence des vents contraires, ou le défaut de provisions, ou l'absence de ses principaux officiers, empêchaient son départ. Enfin une sédition se déclara, et l'armement se dispersa. Quelques-uns ont attribué le mauvais succès de cette expédition à l'influence des présents

[1] *Chron. sax.*, 188. Si le lecteur est surpris que Guillaume eût pu engager tant d'étrangers à son service, il se rappellera que les nations gothiques étaient encore attachées aux habitudes de leurs ancêtres. Tacite nous apprend (*German.*, XIII, XVI) que les jeunes gens, aussitôt qu'ils avaient solennellement reçu leurs armes, entraient au service de quelque célèbre capitaine, ou que si leurs propres tribus étaient en paix, ils allaient chercher la gloire militaire chez quelque nation étrangère. Il en était de même au onzième siècle : les jeunes gens destinés à la profession des armes se faisaient chez eux les partisans de l'un de leurs chefs ou allaient tenter la fortune au dehors. Aussi trouvait-on toujours des mercenaires; et, comme tous les barons cherchaient à s'environner de chevaliers et de leurs écuyers, leurs demandes multipliées en avaient augmenté le nombre; et la durée de leur service étant presque toujours très-limitée, il y en avait à toute époque des milliers prêts à obéir aux appels qui leur promettaient des richesses et de la gloire.

[2] Maintenant Haddeby, sur la rive droite de la rivière Schie, en face de Schleswig. Voyez Ethelwerd, 474.

que Guillaume avait distribués aux Danois, tandis que d'autres en ont accusé l'ambition perfide d'Olave, frère de Canute [1].

Lorsque le roi s'était déterminé à envahir l'Angleterre, il craignait avec raison pour la sûreté de ses propres domaines pendant son absence, et pour y remédier il essaya de diminuer la jalousie du roi de France en stipulant, en cas de succès, la cession de la Normandie à son fils aîné Robert. Le jeune prince fut en conséquence investi du gouvernement nominal du duché, sous la surveillance de sa mère Mathilde, et on lui permit en deux occasions de recevoir l'hommage des barons normands comme leur seigneur immédiat. Mais lorsque, devenu plus âgé, il réclama ce qu'il regardait comme son droit, Guillaume lui répondit par un refus formel [2].

Le mécontentement de Robert, que ses amis prenaient soin d'entretenir par de secrètes instigations, éclata tout à coup par l'imprudence de ses frères, Guillaume et Henri. Ces princes s'enorgueillissaient de la faveur particulière de leur père, et ils étaient jaloux des prétentions ambitieuses de Robert. Tandis que la cour se trouvait, pour peu de jours seulement, dans la petite ville de l'Aigle, ils se rendirent à la maison marquée pour la résidence de leur frère, et, d'un balcon, ils lui versèrent une cruche d'eau sur la tête comme il se promenait devant la porte. Albéric de Grentmesnil l'engagea à se venger de cette injure. Aussitôt il s'élança au haut de l'escalier l'épée nue à la main; l'alarme fut donnée à l'instant. Guillaume s'empressa d'accourir sur les lieux et ne put qu'avec peine séparer ses enfants. Mais Robert s'éloigna secrètement le même soir, fit une tentative inutile pour surprendre le château de Rouen, et, trouvant dans les barons normands des partisans prêts à le soutenir, déclara la guerre à son père [3]. Il fut toutefois promptement chassé de la Normandie et forcé d'errer pendant cinq années dans les contrées voisines, sollicitant le secours de ses amis et dépensant pour ses plaisirs l'argent qu'ils lui prêtaient. Il reçut de sa mère Mathilde des présents nombreux et considérables; mais Guillaume, tout en admettant pour la conduite de la reine l'excuse de l'affection maternelle, punit sévèrement ses messagers comme manquant à leur devoir envers leur souverain. Enfin l'exilé fixa son séjour au château de Gerberoi, qu'il avait reçu du roi de France, et pourvut à ses besoins et à ceux de ses compagnons par le pillage des contrées adjacentes. Guillaume assiégea le château, et dans une rencontre, le père et le fils se battirent en combat singulier sans se reconnaître. La jeunesse de Robert était redoutable pour l'âge de Guillaume. Il blessa son père à la main et tua son cheval sous lui. Tokig, qui amena au roi un second cheval, et plusieurs de ses compagnons furent laissés morts sur le champ de bataille. Guillaume, désespérant du succès, leva le siége. Son ressentiment s'apaisa par degrés, et il se fit entre le père et le fils une réconciliation apparente, due aux prières et aux larmes de Mathilde [1].

(1087.) Le roi avançait en âge et devenait excessivement gros : pour réduire cet excès d'embonpoint, il se soumit, par l'avis de ses médecins, à un long traitement. Philippe de France, faisant allusion à cette particularité, dit dans une conversation avec ses courtisans que le roi d'Angleterre était en couches à Rouen. Quand cette fade plaisanterie, destinée à coûter la vie à des centaines d'hommes qui n'en entendirent jamais parler, fut rapportée à Guillaume, il tomba dans un accès de rage : son caractère martial ne put endurer l'indignité d'être comparé à une femme, et il jura qu'à ses relevailles il mettrait toute la France en luminaire [2]. Il ne fut pas plutôt en état de monter à cheval qu'il rassembla ses troupes, entra sur le territoire français, pilla tout sur son passage et prit à l'improviste la ville de Mantes, qui, durant sa minorité, avait été démembrée de ses domaines patrimoniaux. Soit par les ordres du roi, soit par la fureur de la soldatesque, la ville fut immédiatement livrée aux flammes, et beaucoup d'habitants périrent dans l'incendie. Guillaume contemplait ce

[1] *Chron. sax.*, 187. Flor., 641. Malm., 60. Elnoth, *Vit. Can.*, xiii. *Chron. Petro.*, 51. Sax., 217.

[2] Orderic, 349.

[3] Orderic, 351.

[1] Selon Florence (619), aussitôt que Robert reconnut son père, il se jeta à bas de son cheval et lui aida à remonter sur le sien. J'ai préféré le récit de la *Chronique* de Lambard (ad ann. 1079), comme la plus ancienne autorité.

[2] Il était d'usage que la femme qui relevait de couches portât un cierge à la main.

Digitized by Google

spectacle quand son cheval vint à marcher sur des cendres brûlantes et, faisant un violent effort pour s'en dégager, le jeta sur le pommeau de la selle. La contusion produisit une rupture accompagnée de fièvre et d'inflammation. Il fut transporté, dans un dangereux état, aux faubourgs de Rouen, où il languit l'espace de six semaines. Il conserva pendant sa maladie l'usage de toutes ses facultés et conversa librement avec ceux qui l'entouraient sur les divers événements de son règne. Quelques jours avant sa mort, il assembla autour de son lit les prélats et les barons, et légua en leur présence à son fils Robert, qui était absent, la Normandie et ses dépendances. C'était, observa-t-il, l'héritage qu'il avait reçu de ses pères, et pour cette raison, il voulait qu'il échût à son fils aîné. Comme il n'avait d'autre droit sur l'Angleterre que celui qu'il s'était acquis par son épée, il remettait la succession de ce royaume à la décision de Dieu, quoique son vœu le plus ardent fût qu'il tombât en partage à son second fils Guillaume. Il conseilla en même temps à celui-ci de se rendre en Angleterre et lui donna une lettre de recommandation adressée à l'archevêque Lanfranc. Il n'avait fait jusqu'ici aucune mention de Henri, le troisième frère, et le prince, impatient, demanda à son père quelle part il lui réservait : « Cinq mille livres d'argent » fut sa réponse. « Mais quel usage ferai-je de cet argent, dit le prince, si je n'ai point de logis où demeurer ? — Sois patient, reprit le roi, et tu hériteras de la fortune de tes deux frères [1].» Guillaume partit aussitôt pour l'Angleterre. Henri courut au trésor et reçut son argent.

Après le départ des deux princes, on parvint à faire entendre au roi que s'il voulait pouvoir espérer en la miséricorde de Dieu, il devait lui-même l'accorder aux hommes et délivrer le grand nombre de nobles prisonniers qu'il tenait dans ses cachots. Il s'efforça d'abord de justifier leur détention, soit en alléguant leur trahison, soit en prétextant la nécessité; puis il acquiesça à la requête, n'exceptant que son frère Odon, homme, disait-il, dont l'esprit remuant causerait la ruine de l'Angleterre et de la Normandie. Les amis du prélat continuèrent cependant de l'importuner, et leurs sollicitations réitérées arrachèrent enfin au monarque, plein de répugnance, l'ordre de son élargissement immédiat.

Le 9 septembre, de grand matin, le roi entendit le son d'une cloche et s'informa vivement de ce que cela signifiait. On lui répondit que la cloche sonnait l'heure de prime dans l'église de Sainte-Marie : « Eh bien, dit-il en « étendant ses bras, je recommande mon âme « à ma Dame, mère de Dieu. Que par ses « saintes prières elle me réconcilie avec son « fils, mon Seigneur Jésus-Christ. » Et immédiatement il expira. D'après les événements qui suivirent sa mort, le lecteur peut juger du peu de stabilité de l'état de la société à cette époque. Les chevaliers et les prélats se hâtèrent de se rendre dans leurs demeures respectives pour mettre ce qu'ils possédaient en sûreté; les citoyens de Rouen commencèrent à cacher leurs effets les plus précieux; les domestiques pillèrent le palais et s'enfuirent avec leur butin, et le corps du roi resta par terre durant trois heures dans un état absolu de nudité. A la fin l'archevêque ordonna qu'il fût enterré à Caen, et Herluin, chevalier voisin, ému de compassion, le conduisit à ses propres frais dans cette ville.

Au jour marqué pour l'enterrement, le prince Henri, les prélats normands et la foule du clergé et du peuple se rassemblèrent dans l'église de Saint-Étienne, fondée par le conquérant. La messe avait été dite, le corps était placé dans la bière, et l'évêque d'Évreux avait prononcé le panégyrique du mort, quand une voix sortie de la foule s'écria : « Celui que « vous avez loué n'était qu'un brigand. Cette « terre même sur laquelle vous êtes mainte- « nant est la mienne : il l'enleva à mon père « par la violence, et je vous défends au nom « de Dieu de l'y enterrer. » Cette voix était celle d'Asceline Fitz-Arthur, qui avait souvent, mais en vain, demandé réparation à l'équité de Guillaume. Après quelques débats, les prélats l'appelèrent à eux; lui payèrent soixante shillings pour le tombeau et promirent qu'il recevrait la valeur entière de sa terre. La cérémonie fut alors continuée et le corps du roi déposé dans un cercueil de pierre [1].

[1] Order., 655-660. Cette prophétie fut probablement inventée après l'avénement de Henri au trône.

[1] Eadmer, p. 13. Ord., 661, 662. En 1562, lorsque Coligny prit la ville de Caen, sa tombe fut enlevée par les soldats, et quelques-uns de ses ossements furent apportés en Angleterre. Voyez Baker, p. 31.

Le caractère de Guillaume a été tracé avec une apparente impartialité dans la *Chronique saxonne* par un Anglais contemporain. Pour que le lecteur connaisse l'opinion d'un homme qui possédait les moyens de se former un jugement exact, je vais transcrire le passage en conservant autant qu'il se peut, pour être intelligible, le style même de l'original.

« Si quelqu'un désire connaître quelle espèce d'homme c'était, ou quel genre de dignité il avait, ou de combien de terres il était le seigneur, nous allons le décrire comme nous l'avons connu; car nous l'avons vu, et nous avons vécu quelque temps parmi ses familiers. Le roi Guillaume était un homme très-sage et très-riche, plus respectable et plus puissant qu'aucun autre de sa cohorte étrangère. Il était doux avec les bonnes gens qui aimaient Dieu, et sévère au delà de toutes les bornes à ceux qui résistaient à sa volonté. A l'endroit même où Dieu lui permit de vaincre l'Angleterre, il éleva un noble monastère, y plaça des moines et le dota richement. Il représentait honorablement. Trois fois chaque année il portait son heaume royal lorsqu'il était en Angleterre: à Pâques, il le portait à Winchester; à la Pentecôte, à Westminster, et au cœur de l'hiver, à Gloucester. Et alors il était accompagné de tous les riches hommes de l'Angleterre, archevêques et évêques diocésains, abbés et comtes, thanes et chevaliers. Il était au surplus très-rude et très-farouche; aussi aucun homme n'osait rien entreprendre contre sa volonté. Il retenait dans les chaînes des comtes qui avaient agi contre son vouloir. Il renvoya des évêques de leurs évêchés, des abbés de leurs abbayes et mit des thanes en prison, et à la fin il n'épargna pas même son propre frère Odon: il le mit en prison. Toutefois, entre autres choses, nous ne devons pas oublier le bon ordre (*frith*) qu'il établit dans cette contrée [1], ordre tel qu'un homme ayant quelque bien pouvait voyager à travers le royaume avec sa ceinture pleine d'or sans aucun dommage, et aucun homme n'eût osé tuer un autre homme quoiqu'il en eût reçu la plus forte injure que possible. Il donna des lois à l'Angleterre, et par son habileté il était parvenu à la connaître si bien qu'il n'y a pas un hide de terre dont il n'ait su à qui il était et quelle en était la valeur, et il le fit inscrire sur ses registres. Le pays de Galles était sous sa domination, et il y fit bâtir des châteaux; il soumit aussi l'île de Man; de plus il subjugua l'Écosse par la force de sa puissance. La Normandie était à lui par héritage; il gouverna le comté appelé Mans [1], et s'il eût vécu deux ans de plus, il eût conquis l'Irlande par la seule renommée de son pouvoir et sans aucun armement. Cependant en vérité les hommes de son temps ont beaucoup souffert et de très-grandes oppressions: il fit construire des châteaux forts, il opprima les pauvres. Il était vraiment dur. Il prit à ses sujets plusieurs marcs d'or et plusieurs centaines de livres d'argent, et il les prit quelquefois de droit, mais plus souvent par force et sans véritable nécessité. Il était tombé dans l'avarice, et la rapacité était devenue sa passion. Il donnait ses terres à rentes aussi cher qu'il le pouvait: s'il se présentait quelqu'un qui en offrît plus que le premier n'avait donné, le roi les cédait à celui qui donnait le plus; s'il en survenait un troisième qui en offrît encore davantage, le roi cédait enfin au plus offrant. Il se souciait peu de la manière criminelle dont ses baillis prenaient l'argent des pauvres gens et de toutes les choses illégales qu'ils faisaient, car plus ils parlaient des justes lois, plus ils agissaient contre les lois. Il établit plusieurs deer-friths [2], et il fit à cet égard des règlements portant que quiconque tuerait un cerf ou une biche serait puni par la perte des yeux. Ce qu'il avait établi pour les biches, il le fit pour les sangliers, car il aimait autant les bêtes fauves que s'il eût été leur père. Il rendit aussi un décret concernant les lièvres, qu'il ordonna de laisser courir en paix. Les gens riches se plaignaient et les pauvres gens murmuraient; mais il était si dur qu'il n'avait aucun souci de la haine d'eux tous: car il était nécessaire de suivre en tout la volonté du roi si l'on voulait vivre, si l'on voulait avoir des terres, ou des biens, ou sa faveur. Hélas! un homme peut-il être aussi capricieux, aussi

[1] Frith est la paix ou la protection du roi dont on a souvent parlé; lorsqu'on la violait, le coupable encourait une forte amende.

[1] Je crois que l'auteur a voulu parler de la province du Maine, sur laquelle le duc de Normandie avait des droits. (*Note du traducteur.*)

[2] Les deer-friths étaient des forêts dans lesquelles les bêtes fauves étaient sous la protection, ou frith, du roi.

Digitized by Google

bouffi d'orgueil et se croire lui-même autant au-dessus de tous les autres hommes! Puisse Dieu tout-puissant avoir merci de son âme et lui accorder le pardon de ses fautes [1]. »

A ce récit nous pouvons ajouter quelques particularités tirées des autres historiens. Le roi était d'une stature ordinaire, mais disposé à l'embonpoint. Sa contenance avait un air de férocité qui, lorsque les passions l'agitaient, glaçait d'effroi tous ceux qui le regardaient. Ce que l'on raconte de sa force, à une certaine époque de sa vie, passe même toute croyance. On dit qu'étant à cheval, il parvenait à tendre la corde d'un arc que ne pouvait tendre aucun autre homme, même à pied. La chasse était son amusement favori. Le lecteur a vu la censure dont on l'a frappé pour ses deers-frithis et ses lois sur la chasse; et certes il la trouvera méritée s'il fait attention au trait suivant. Quoique le roi possédât soixante-huit forêts, outre des parcs et des chasses en divers lieux de l'Angleterre, il ne fut satisfait que lorsque, pour la convenance particulière de sa cour, il eut converti en forêt une vaste étendue de pays entre la ville de Winchester et la côte de la mer. On en chassa les habitants, on brûla leurs chaumières et leurs églises, et plus de trente milles carrés [2] de terre labourable furent enlevés à la culture et convertis en un désert, pour fournir aux bêtes fauves un terrain suffisant et un vaste espace au délassement du roi. Le souvenir de cet acte de despotisme s'est perpétué dans le nom de New-Forest (la forêt nouvelle), qu'elle conserve de nos jours, après un laps de sept cent cinquante ans [3].

L'éducation de Guillaume avait laissé dans son esprit des impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais. Il n'obéit, à la vérité, qu'aux impulsions de l'ambition et de l'avarice en tout ce qui concerna sa puissance ou son intérêt; mais en d'autres occasions il manifesta un vif sentiment religieux et un profond respect pour les institutions catholiques. Chaque jour il entendait la messe de son chapelain particulier, et il assistait régulièrement au culte public. Dans la compagnie des hommes célèbres par la sainteté de leur vie, il se dépouillait de ces formes hautaines par lesquelles il avait coutume d'imposer à ses barons les plus puissants [4]. Il concourut volontairement à la déposition de son oncle Malger, archevêque de Rouen, qui déshonorait sa dignité par l'immoralité de sa conduite [5]; et il montra qu'il savait apprécier et récompenser la vertu, en s'efforçant de placer dans la même église le moine Guitmone, dont il avait autrefois reçu de si sévères réprimandes [6]. A la mort d'un prélat, il nommait des officiers pour protéger la propriété de l'archevêché ou de l'abbaye devenus vacants, et choisissait un successeur, de l'avis du haut clergé [7]. Lanfranc, dans ses débats fréquents, relatifs à la rapacité des Normands, fut constamment soutenu par le roi, qui le chargea, avec d'autres commissaires, de forcer les shérifs des divers comtes à restituer à l'Église tout ce qui lui avait été injustement enlevé depuis l'invasion [8].

Il y eut cependant trois points, suivant Eadmer, dans lesquels le roi empiéta injustement sur les droits de l'Église. 1° Sous son règne, le monde chrétien fut affligé et scandalisé de la rupture qui eut lieu entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV, qui créa, en opposition à son adversaire, un antipape nommé Guibert, évêque de Ravenne. Les querelles de ces prélats et les prétentions temporelles de Grégoire fournirent à Guillaume un prétexte pour publier un nouveau règlement. Il fit défense de reconnaître dans ses domaines l'autorité d'aucun pontife, sans son approbation préalable; et il ordonna que toutes les lettres venant de la cour de Rome fussent, à leur arrivée, soumises à son inspection royale. 2° Quoiqu'il secondât avec zèle l'archevêque Lanfranc dans ses efforts pour réformer les mœurs du clergé et des laïques, il était néanmoins si jaloux de tout empiétement sur son autorité qu'il ne souffrit jamais que les décisions des synodes nationaux ou provinciaux fussent mises à exécution sans son autorisation [9]. 3° Lorsque les

[1] *Chron. sax.*, 189, 191.

[2] Environ quatre lieues carrées.

[3] La forêt d'Ytène existait avant l'époque du conquérant, qui y ajouta, avant la publication du *Domesday*, 140 hides, ou environ 17,000 acres, suivant le calcul du rév. M. Bugley. Voyez l'intr. d'Ellis au *Domesday*, xxxiv.

[4] *Chron. sax.*, 189. Eadmer, 13.

[5] Guill. Pict., 98.

[6] Orderic, 269. Voyez p. 45.

[7] Orderic, 233.

[8] Voyez la commission originelle dans Brady, ii, app., p. 3-6.

[9] Ainsi, dans le synode de Londres, les évêques de-

cours ecclésiastiques se furent séparées de celles des hundreds, il porta toutes les lois que l'on jugea nécessaires pour favoriser la juridiction des premières; mais, en même temps, il leur défendit de poursuivre ou d'excommunier aucun individu relevant en chef de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût reconnu lui-même la nature de l'offense [1].

Guillaume et le pape Alexandre II entretenaient une correspondance amicale de lettres et de présents. Alexandre eut pour successeur le fameux Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII. Le roi félicita le nouveau pontife de son avènement à la papauté; et, en retour, Grégoire loua son attachement au saint-siége, son zèle à maintenir le célibat du clergé [2] et sa piété, qui le portait à ne pas mettre en vente, comme d'autres rois, les abbayes et les archevêchés vacants [3]. Le denier de saint Pierre avait été payé annuellement sous le pontificat d'Alexandre; mais, après sa mort, ce payement fut suspendu, pour quelque raison inconnue, durant un petit nombre d'années [4]. Grégoire, qui le regardait comme une prestation féodale, avait envoyé son légat Hubert, non-seulement pour exiger le payement de cet argent, mais pour requérir, comme conséquence du payement, que la cérémonie de l'hommage fût accomplie. Une telle demande, faite à un prince dont le caractère était aussi impérieux que celui de Guillaume, était de nature à l'irriter puissamment; mais sa réponse, quoique ferme, fut respectueuse. Il reconnut l'omission du payement et promit de réparer cet oubli; mais il repoussa la demande de l'hommage et s'y refusa absolument. Il ne l'avait jamais promis lui-même; ses prédécesseurs ne l'avaient jamais rendu, et il ne connaissait aucun principe d'après lequel on pouvait avec justice le réclamer [1]. Grégoire, mécontent, mais obsédé par ses ennemis, eut la prudence de réprimer ses sentiments et continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1085, de correspondre avec le roi, qui le reconnut comme le légitime successeur de saint Pierre et qui refusa d'admettre un légat de l'antipape Guibert [2].

Sous le règne de Guillaume, le peuple anglais fut exposé à des calamités de toute espèce. Ce règne commença par des années de massacre et de dévastation : ses progrès furent marqués par un système régulier de confiscation et d'oppression, et cette série de maux se termina par la famine et la peste. En 1086, après l'été le plus humide et le plus orageux qu'on eût vu de mémoire d'homme, la récolte manqua totalement, et l'hiver amena une fièvre maligne qui attaqua la moitié des habitants et qu'on dit avoir été fatale à des milliers d'hommes. Un grand nombre même de ceux qui échappèrent à la contagion ou qui relevèrent de cette maladie périrent ensuite par le besoin ou par une nourriture malsaine. « Helas! s'é-« crie un témoin oculaire, que cette époque « fut malheureuse et déplorable! les misérables « victimes avaient été près de périr de la fiè-« vre quand arriva la faim dévorante qui les « détruisit entièrement. Quel est l'homme au « cœur dur qui ne pleurerait pas sur de telles « calamités [3]? »

mandent la permission du roi pour transférer les siéges épiscopaux d'une ville à une autre; cependant il est dit dans la charte originale que la translation du siége de Dorchester à Lincoln fut faite par l'avis et l'autorité du pape Alexandre, de ses légats, de l'archevêque Lanfranc et des autres prélats. *Monast. Ang.*, III, 258.

[1] Eadmer, 6.

[2] On avait arrêté, dans le synode de Winchester, que les prêtres mariés garderaient leurs femmes, mais qu'à l'avenir aucun ne serait ordonné s'il ne faisait vœu de célibat. Wilk., *Con.*, I.

[3] *Ep. Greg.*, VII, l. I. *Ep.*, 70. 71; IX, 5.

[4] Baron, ad ann. 1068, n° 1, ad ann. 1079, n° 25. Selden, *Spicil.*, ad Eadm., 184. Le denier de saint Pierre n'était pas particulier à l'Angleterre. Il avait été établi dans la Gaule par Charlemagne. Greg. VII, *Ep.*, 18, 1.

[1] Greg., VII, *Ep.*, IX, 1.

[2] Baron, ad ann. 1080. Greg., VII, *Ep.*, VII, 23, 25. *New-Rym.*, 1, 3.

[3] *Chron. sax.*, 188.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

GUILLAUME II.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE	ROIS D'ESPAGNE	PAPES.
Henri IV.	Malcolm III mort en 1093. Donald Bane, dép. 1094. Duncan, mort en 1094. Donald Bane, 1097. Edgar.	Philippe I.	Alphonse VI	Urbain II, mort en 1099. Pascal II.

Guillaume succède à son père. — Ses guerres avec son frère Robert. — Il obtient la Normandie tandis que Robert se rend en Terre-Sainte. — Il envahit l'Ecosse et le pays de Galles. — Sa rapacité. — Il persécute l'archevêque Anselme. — Il est tué dans la New-Forest. — Son caractère.

Le conquérant avait eu trois fils de Mathilde. L'aîné, Robert, exilé volontaire, résidait à Abbeville, où il se maintenait et s'entretenait, ainsi que ses partisans, par de fréquentes incursions dans son pays natal [1]. A la mort de son père, il se rendit en hâte à Rouen et fut reconnu, sans opposition, duc de Normandie. (1087.) Ce prince était franc, généreux et brave, mais en même temps étourdi, changeant et voluptueux. Sa crédulité le rendit dupe de la perfidie et de l'imposture; et sa prodigalité le réduisit souvent à un état de pauvreté et de dépendance. Si parfois son énergie réveillée le décidait à l'action, ses efforts n'étaient que passagers, et il reprenait bientôt l'habitude de l'oisiveté et du laisser-aller. Content d'avoir acquis la *couronne* ducale, il laissa échapper la brillante occasion de placer sur sa tête la couronne d'Angleterre: en peu d'années, il perdit le duché de Normandie par son indolence et sa mauvaise conduite; et il termina enfin ses jours dans un donjon, prisonnier de son plus jeune frère.

Guillaume, surnommé Rufus, ou le Roux, venait immédiatement après lui; avec l'ambition de son père, il avait aussi hérité de son activité et de sa politique. C'était le favori du conquérant; il l'avait accompagné dans tous ses voyages et avait combattu à ses côtés dans toutes ses batailles. Du lit du monarque mourant il courut en Angleterre, accompagné de Bloet, messager confidentiel et porteur d'une lettre de recommandation pour Lanfranc, qui, bien qu'il eût été le précepteur de Guillaume, qu'il lui eût conféré l'ordre de chevalerie [1] et qu'il favorisât secrètement ses prétentions, refusa de se déclarer en sa faveur jusqu'à ce que le prince eût promis par serment (plusieurs de ses amis jurèrent en même temps que lui) qu'il gouvernerait selon la loi et la justice, et qu'il demanderait et suivrait toujours l'avis du primat [2].

Un conseil des prélats et des barons s'assembla alors pour procéder à l'élection d'un souverain. Quoique les principes de la succession héréditaire fussent toujours incertains, l'histoire d'Angleterre ne fournissait pourtant pas d'exemple qu'un plus jeune frère eût été préféré à son aîné; mais la plupart des amis de Robert étaient en Normandie; d'autres se laissèrent intimider par la présence de Guillaume ou gagner par ses promesses; et Lanfranc employa toute l'influence de l'Église en faveur de ce dernier. Dans la troisième semaine après la mort de son père, il fut élu roi et couronné immédiatement avec les solennités d'usage [3].

Le troisième et dernier fils se nommait Henri. Les cinq mille livres (pounds) qu'il avait eues pour sa part ne satisfaisaient nullement son ambition, mais la nécessité le força de s'en contenter pour le présent, et il observa en silence le cours des événements, déterminé à saisir la première occasion d'agrandissement que la fortune ou les fausses démarches de ses frères pourraient lui présenter.

On a dit que le conquérant, à son lit de

[1] Robert était gros et au-dessous de la stature ordinaire, ce qui fit que son père l'appela gambaron et courthose, c'est-à-dire, littéralement, jambes rondes et courts houseaux, ou chausses courtes, surnoms qu'il conserva aussi longtemps qu'il vécut.

[1] Cette cérémonie est ainsi décrite: Eum lorica induit, et galeam capiti ejus imposuit, eique militiæ cingulum in nomine Domini cinxit. Orderic, 665.

[2] Eadm., 13. Les prétentions de Guillaume étaient uniquement fondées sur le vœu exprimé en sa faveur par son père, qui, bien qu'il ne pût empêcher son fils aîné de lui succéder en Normandie, parce que c'était le patrimoine de la famille, pouvait (à ce qu'on prétendait) disposer à son gré de la couronne d'Angleterre, attendu qu'il n'en avait pas hérité de son père, mais qu'il l'avait acquise.

[3] *Chron. sax.*, 192.

mort, avait consenti à la délivrance de ses prisonniers. Ceux qui étaient Normands recouvrèrent leurs anciennes propriétés et leurs dignités, tant en Angleterre que sur le continent: Ulf, fils de Harold, et Duncan, fils du roi d'Écosse, se rendirent à Rouen, reçurent de Robert l'ordre de chevalerie et furent congédiés avec des présents considérables; le comte Morcar et Wulfnoth, frères de Harold, suivirent Guillaume en Angleterre, avec la vaine espérance d'obtenir des établissements avantageux dans leur propre pays. Mais la politique cauteleuse du nouveau monarque leur avait préparé une réception toute différente. Ils furent arrêtés à Winchester et renfermés dans le château [1].

Odon de Bayeux avait toujours haï Lanfranc comme son ennemi personnel; et Guillaume devint alors l'objet de son aversion parce que le jeune prince écoutait les conseils de Lanfranc. Il forma bientôt par ses intrigues un parti en faveur de Robert. Il ne fallait pas une grande éloquence pour persuader à ceux qui avaient à la fois des possessions en Angleterre et en Normandie qu'il était de leur intérêt de tenir leurs terres d'un seul et même souverain, et que, s'il y avait un choix à faire entre les deux frères, on ne pouvait douter que le caractère facile et généreux de Robert ne méritât la préférence sur le caractère soupçonneux et les manières hautaines de Guillaume. Le roi, selon la coutume, tenait sa cour aux fêtes de Pâques. Les barons mécontents mirent à profit cette occasion de bien concerter leurs plans; et ils partirent pour lever l'étendard de la révolte, chacun dans leur canton respectif, Odon dans le Kent, Guillaume, évêque de Durham, dans le Northumberland, Geoffroi de Coutances dans le Somerset, Roger Montgomery dans le Shropshire, Hugues Bigod dans le Norfolk, et Hugues de Grentmesnil dans le comté de Leicester. Le duc de Normandie était déjà averti de leur projet; mais, au lieu d'attendre son arrivée ou d'unir toutes leurs forces contre leur ennemi, ils se contentèrent de se fortifier dans leurs châteaux et de ravager les terres du roi dans les environs [2].

[1] Sim., 214. Hoved., 254. Alur. Bev., 136. Guillaume avait excepté Roger Fitz-Osbern de cet acte de clémence : il resta en prison jusqu'à sa mort. Orderic, *apud* Maseres, 322.

[2] *Chron. sax.*, 193, 194. Order., 665, 666. Sim., 214. Paris, 12.

Dans ces circonstances critiques, Guillaume dut la conservation de sa couronne aux Anglais, que le désir de venger les maux dont les chefs normands avaient affligé leur pays ramena en foule sous l'étendard royal. Le comte évêque, supposant que la première tentative de son neveu serait dirigée contre le château de Rochester, avait commis cette forteresse au soin d'Eustache, comte de Boulogne, avec une garnison de cinq cents chevaliers; et, se retirant à Pevensey, il y attendait avec impatience l'arrivée promise de Robert. Le roi l'y suivit, le bloqua, et, après un siége de sept semaines, le força de se rendre. La vie et la liberté lui furent accordées à condition qu'il jurerait de livrer le château de Rochester et de quitter l'Angleterre pour jamais. Odon fut conduit à la forteresse avec une petite escorte; mais Eustache vit aisément que ses regards contredisaient ses expressions, et, prétendant qu'il était traître à leur cause, il fit à la fois prisonniers l'évêque et sa garde. Le succès de cet artifice excita l'indignation de Guillaume: il dépêcha des messagers pour hâter des renforts [1], et la place fut vigoureusement attaquée et obstinément défendue jusqu'à ce que les ravages d'une maladie pestilentielle forçassent le comte de Boulogne à proposer une capitulation. Ce ne fut pas sans peine que les Normands au service du roi obtinrent de lui que l'on épargnât la vie de la garnison; mais on rejeta avec mépris la requête que fit Odon, que les assaillants, à son départ, s'abstinssent de toute démonstration de triomphe. Au moment où il parut, on donna l'ordre de sonner des fanfares, et, comme il passait dans les rangs, les Anglais faisaient retentir à ses oreilles les mots de « corde et de potence. » Il s'enfuit en murmurant des paroles de vengeance et, s'embar-

[1] On ordonnait à tous les hommes libres des villes et manoirs de servir sous peine d'être déclarés *nithings* (lâches). *Chron. sax.*, 145. Nithing or nithering nequam sonat. Malm., 68. Paris, 12. On trouve de semblables exemples en d'autres occasions, lorsque le roi, sous la même peine, convoque toutes les personnes capables de porter les armes. C'est ce qu'on appelait en Normandie l'arrière-ban. Outre les expéditions ordinaires, où le prince ne réclamait que les services de ses propres vassaux, il pouvait aussi publier l'arrière-ban, auquel « tres-tous, grans et petits, pour« tant que ils soient convenables pour armes porter, « sont tenus, sans excussion nulle, à fair lui aid et « profit à tout leur posir. » Dufresne, III, 832.

quant sur le premier vaisseau qu'il put se procurer, il se dirigea vers la Normandie [1].

Les espérances des rebelles furent dès lors détruites. L'indolence caractéristique de Robert lui avait fait différer son voyage en Angleterre jusqu'à ce que l'occasion favorable se fût trouvée perdue : les secours trop faibles envoyés par lui à ses partisans avaient été interceptés par les marins anglais. Moulgomery avait fait sa paix avec le roi ; la ville de Durham s'était rendue à une armée de royalistes ; et les rebelles des environs de Worcester, défaits par les vassaux de Wulstan, évêque de cette ville, avaient laissé cinq cents hommes sur le champ de bataille. Les principaux révoltés, réduits au désespoir, s'enfuirent en Normandie ; leurs biens furent partagés entre les fidèles amis du roi [2].

En décrivant la suite du règne de Guillaume, j'abandonnerai l'ordre chronologique des événements et les rassemblerai sous des paragraphes particuliers : disposition qui reposera l'attention du lecteur en même temps qu'elle abrégera le travail de l'écrivain. 1° La Normandie était à cette époque un vaste théâtre de l'anarchie et de la violence. Robert ne tenait que d'une main faible les rênes du gouvernement ; et sa douceur et son indécision l'exposaient au mépris de ses turbulents barons. Le conquérant les avait forcés de recevoir ses troupes dans leurs châteaux ; mais, à sa mort, ils chassèrent les garnisons royales, levèrent des armées et se firent la guerre les uns aux autres. Le nouveau duc ne voulait ou n'osait s'interférer. Il consommait ses revenus à ses plaisirs et diminuait par des concessions imprudentes le domaine ducal. Sa détresse le contraignit de solliciter l'assistance de Henri, à qui il vendit pour trois mille livres le Cotentin, presque le tiers du duché ; et sa jalousie le porta à faire arrêter et emprisonner ce même prince dès qu'il fut revenu d'Angleterre, où il était allé pour réclamer le douaire de sa mère Mathilde. Quant à Guillaume, qui ne songeait qu'à se venger de Robert et qui ne se refusait jamais à employer la subornation et la fraude, un état de choses si désordonné lui offrait une perspective attrayante : par le moyen d'une judicieuse distribution de présents, qui décida plusieurs Normands à la trahison, ses troupes prirent possession de Saint-Valery, d'Albemarle et de presque toutes les forteresses de la rive gauche de la Seine. Alarmé d'une défection si dangereuse, le duc sollicita l'intervention du roi de France, qui fit marcher une puissante armée sur les confins de la Normandie, mais qui, recevant bientôt une somme considérable de l'Angleterre, retourna dans ses Etats [1].

A la même époque, Robert fut au moment de perdre Rouen, la capitale de la Normandie. Conan, le plus riche et le plus puissant des citoyens, s'était engagé à livrer cette ville à Guillaume ; et le duc, pour renverser ce projet, avait imploré l'assistance de Henri, qu'il venait de remettre en liberté, et celle de plusieurs de ses barons. Le 3 novembre, à la même heure, on vit, au midi de la ville, Gilbert de l'Aigle amenant un corps de troupes au secours de Robert, tandis que Reginald de Warenne paraissait au nord avec trois cents chevaliers au service du roi d'Angleterre. Les partisans de Conan se séparèrent aussitôt pour recevoir leurs amis et repousser leurs adversaires ; Robert et Henri, maintenant réconciliés, descendirent du château avec leurs compagnons, et les rues de la cité furent remplies de meurtre et de confusion. L'issue de ce combat devint si incertaine que le duc, à la prière de ses amis, se retira en lieu de sûreté ; mais enfin les Anglais furent chassés, et Conan fut conduit prisonnier dans la forteresse. Robert le condamna à une prison perpétuelle ; mais Henri, qui connaissait trop bien la facilité de son frère, demanda et obtint la garde du prisonnier. Il le mena aussitôt sur la tour la plus élevée, l'invita à contempler la beauté du site environnant, et, le saisissant alors par le milieu du corps, le lança par-dessus les créneaux. L'infortuné Conan fut fracassé : le prince, se tournant vers les spectateurs, observa froidement que la trahison ne doit jamais rester impunie [2].

(1091.) Au mois de janvier suivant, Guillaume passa la mer avec une armée nombreuse et fut accueilli avec joie par les Nor-

[1] *Chron. sax.*, 195. Ord., 667-669. Sim., 215. Alur. Bev., 137.

[2] *Chron. sax.*, 195. Sim., 218. Malm., 67, 68.

[1] Alur. Bev., 138.

[2] Comparez Malmsbury (page 88) avec Orderic (p. 890).

mands, qui tiraient avantage des calamités de leur pays; mais les barons qui tenaient des terres des deux frères travaillèrent à effectuer une réconciliation, et l'on négocia un traité de paix sous la médiation du monarque français. La politique de Guillaume triompha encore une fois de la crédulité de Robert. Il retint les forteresses qu'il avait acquises en Normandie, promettant d'en dédommager son frère par un équivalent en Angleterre et de faire rentrer dans leurs biens ceux de ses amis qui en avaient été privés par la dernière insurrection. Un article additionnel stipula qu'à la mort de l'un des deux princes, le survivant succéderait à ses États [1].

Les plus lésés par ce traité furent Edgar l'etheling et le prince Henri. Edgar avait été l'ami intime de Robert; mais, à la demande de Guillaume, il fut privé de ses biens en Normandie et contraint de chercher un asile près de son beau-frère, le roi d'Écosse. Les talents et les prétentions de Henri avaient été depuis longtemps un sujet de crainte pour le roi autant que pour le duc. Ils réunirent donc leurs forces, s'emparèrent de ses châteaux et l'assiégèrent au Mont-Saint-Michel, rocher élevé que deux fois par jour le flux de la marée changeait en une île. La place était regardée comme imprenable; mais l'impossibilité de se procurer de l'eau la fit évacuer par la garnison au bout d'une quinzaine, et Henri n'obtint qu'avec difficulté la permission de se retirer en Bretagne (Armorique). Il erra pendant deux ans dans le Vexin, souffrant toutes les privations de la pauvreté et sans autre escorte qu'un chevalier, un chapelain et trois écuyers. Enfin il accepta des habitants de Domfront le gouvernement de leur ville et recouvra par degrés la plus grande partie de ses anciennes possessions [2]. Le siége du Mont-Saint-Michel est remarquable par une circonstance que nos historiens ont célébrée comme une preuve de la magnanimité de Guillaume. Étant seul à cheval, il aperçut à quelque distance un petit nombre de cavaliers appartenant à l'ennemi: il les chargea aussitôt avec son intrépidité accoutumée. Dans le choc, il fut jeté à terre, et son cheval, qui était blessé, le traîna quelques pas, le pied dans l'étrier. Son adversaire avait déjà levé son épée pour la plonger dans le sein du monarque renversé, lorsque Guillaume s'écria: « Arrête, soldat, je suis le roi d'Angleterre. » Saisis de respect à ces mots, ses ennemis le relevèrent, lui offrirent un nouveau cheval, et le roi, sautant en selle, demanda lequel d'entre eux était son vainqueur. Le soldat voulut se justifier par son ignorance. « Ne vous excusez pas, reprit Guillaume, vous « êtes un brave et digne chevalier. Désormais « vous combattrez sous ma bannière [1]. »

On ignore sous quels prétextes le roi éluda l'exécution de son traité avec Robert. Ce fut en vain que le duc l'accompagna en Angleterre pour recevoir l'indemnité promise; en vain qu'il lui renouvela sa demande par des messages successifs (1094). Il lui envoya à la fin deux hérauts, qui, ayant obtenu une audience, renoncèrent, au nom de leur maître, à l'amitié de Guillaume et le déclarèrent chevalier faux et parjuré. Pour défendre son honneur, le roi les suivit en Normandie et plaida sa cause devant les vingt-quatre barons qui, à la signature du traité, avaient juré, douze d'un côté et douze de l'autre, de le faire exécuter. Ils décidèrent en faveur de Robert, et Guillaume en appela à son épée. Le succès couronna ses premiers efforts; mais l'arrivée du roi de France, qui vint secourir son vassal, fit pencher la balance du côté opposé; Argentsey et Hulme se rendirent avec quinze cents chevaliers, leurs écuyers et leur suite. Guillaume eut de nouveau recours à son expédient ordinaire, la corruption, et la manière dont il réunit les fonds nécessaires mérite au moins d'être louée comme adroite. Il demanda des renforts en Angleterre, et vingt mille hommes furent rassemblés; mais au moment de s'embarquer chaque soldat reçut l'ordre de payer dix shillings pour l'usage du roi et de retourner dans ses foyers [2]. Avec l'argent ainsi acquis, Guillaume acheta la retraite du roi de France, et, méprisant les efforts de son frère, désormais sans appui, il revint après une campagne sans gloire dans ses domaines d'Angleterre [3].

[1] *Chron. sax.*, 195, 197. Al. Bev., 138.
[2] Orderic, 696, 698.

[1] Malm., 68.
[2] Cette somme était celle que chaque soldat devait avoir reçue de son seigneur ou qu'il était supposé porter avec lui pour s'entretenir pendant la campagne. Pecunism, quæ ipsis ad victum data fuerat, unicuique decem solidos, abstulit. Alur. Bev., 141.
[3] *Chron. sax.*, 198, 200, 201.

Mais ce que le roi cherchait depuis si longtemps à obtenir par la force, l'esprit chevaleresque de Robert finit par le lui abandonner volontairement. C'était l'époque des croisades. Urbain II, qui occupait la chaire papale, avait reçu les lettres les plus pressantes du patriarche de Jérusalem et de l'empereur de Constantinople. Le premier peignait avec de vives couleurs les souffrances des chrétiens orientaux sous le joug de leurs maîtres mahométans. Le second cherchait à alarmer les nations occidentales en décrivant le danger auquel l'approche rapide des Sarrasins exposait la ville impériale elle-même. Leurs représentations réussirent, et le pontife résolut d'opposer l'enthousiasme des chrétiens à celui des infidèles. L'esprit d'aventure qui avait distingué les tribus du Nord vivait encore parmi leurs descendants; et le pape pensa avec raison que cette ardeur serait invincible si elle était sanctifiée et dirigée par l'impulsion de la religion. Lorsque, dans le concile de Clermont, il conseilla une expédition pour recouvrer la Terre-Sainte, la proposition fut reçue avec le cri unanime que c'était la volonté de Dieu. Ceux qui avaient entendu la voix éloquente du pontife, à leur retour dans leurs foyers, répandirent la même ferveur parmi leurs concitoyens; et des milliers d'hommes de toutes les parties de l'Europe se hâtèrent d'aller répandre leur sang pour la cause de la croix et pour arracher à l'opprobre de la domination musulmane le sépulcre du Christ. Robert brûla de prendre part à l'entreprise; mais pour paraître parmi les princes confédérés avec tout l'éclat dû à sa naissance et à son rang, il fallait faire des dépenses que ne lui permettait pas sa pauvreté. L'avarice de son frère fut sa seule ressource: il lui offrit le gouvernement de ses États pendant cinq années consécutives moyennant une somme de dix mille marcs. Sa proposition fut acceptée à l'instant. Guillaume convoqua un grand conseil, et, alléguant aussi sa pauvreté, il fit un appel à la générosité de ses fidèles barons. Ceux-ci, de retour dans leurs foyers, requirent de la même manière les secours de leurs tenanciers; et la totalité de la somme, arrachée en réalité à la plus malheureuse classe de l'État, fut payée à l'échiquier et transportée en Normandie. Robert, le cœur joyeux, partit pour aller chercher les dangers et la gloire. Guillaume fit voile pour le continent et réclama la possession immédiate de la Normandie et du Maine[1].

Il fut reçu sans opposition par les Normands; mais les Manceaux repoussèrent unanimement son autorité et se déclarèrent en faveur de Hélie de La Flèche. Hélie était le neveu d'Herbert, le dernier comte, et fils de la plus jeune de ses trois sœurs. L'aînée avait épousé Azon, marquis de Ligurie; et la seconde avait été fiancée à Robert, le fils du conquérant. Quoiqu'elle fût morte avant la célébration du mariage, Robert réclama la succession, conquit le Maine à l'aide de son père et rendit hommage pour le comté à Foulques d'Anjou, le seigneur suzerain. Les Manceaux se révoltèrent: le fils de la sœur aînée vendit ses droits à Hélie pour dix mille shillings, et le jeune aventurier, par sa propre valeur et l'attachement des habitants, parvint à s'emparer du comté (1099). Quoiqu'il eût aussi pris la croix, les réclamations et les menaces de Guillaume l'engagèrent à rester dans ses foyers. Mais un jour étant imprudemment entré dans un bois avec une faible escorte de sept chevaliers, il fut fait prisonnier par Robert Talavace; et le roi entra immédiatement sur son territoire à la tête de cinq mille cavaliers. Foulques était déjà arrivé pour protéger son vassal: une négociation succéda à quelques escarmouches, et Hélie obtint sa liberté par la cession du Mans. Le comte, dépossédé de ses domaines, offrit ses services à Guillaume; mais, à l'instigation de Robert, comte de Meulent, ils furent dédaigneusement repoussés. « Si vous ne me voulez « pas pour ami, s'écria Hélie, vous apprendrez à me craindre comme ennemi. — Va « donc, répliqua le roi, et fais du pis que tu « pourras[2]. »

(1100.) L'été suivant, Guillaume chassait à New-Forest dans le Hampshire, lorsqu'un envoyé vint l'informer que Hélie avait défait les Normands et surpris la ville du Mans; que les habitants l'avaient de nouveau reconnu pour leur comte, et que la garnison renfermée dans le château serait bientôt réduite à la dernière extrémité. L'impatience du roi put à peine attendre la fin du récit, et, criant à sa suite: « Que ceux qui m'aiment me suivent! » il se

[1] *Chron. sax.*, 204. Order., 713, 714. Al. Bev., 142, Malm., 70.
[2] Orderic, 769, 771-773.

rendit précipitamment sur le bord de la mer et s'embarqua sur le premier vaisseau qu'il trouva. Le pilote fit observer que le temps était à la tempête et le passage dangereux : « Tais-toi, dit Guillaume, les rois ne se noient « jamais. » Il aborda le jour suivant à Harfleur, rassembla ses troupes et s'avança avec une telle rapidité que Hélie eut à peine le temps de se sauver par la fuite. Le roi ravagea le territoire de ses ennemis et retourna en Angleterre [1].

2° Tout le blâme des hostilités qui survinrent entre l'Angleterre et l'Écosse doit être rejeté sur le roi des Écossais, qui perdit la vie dans la lutte. Guillaume était en Normandie, où il poursuivait ses desseins contre Robert, lorsque Malcolm passa soudain les frontières et gratifia la rapacité de ses compagnons des dépouilles des comtés du Nord. Après la réconciliation des deux frères, le roi d'Angleterre entreprit de venger cette insulte. En passant par Durham, il rétablit l'évêque sur son siége. Sa flotte fut dispersée dans une tempête; mais sa cavalerie traversa le Lothian et pénétra jusqu'à la grande rivière, que les Écossais appelaient « l'eau » [2] (25 sept.). Les armées ennemies étaient rangées en face l'une de l'autre sur chacun des deux rivages, et les deux rois s'étaient mutuellement défiés, lorsque la paix fut conclue par la médiation de Robert de Normandie d'une part et d'Édgar l'etheling de l'autre. Malcolm consentit à faire hommage au monarque anglais et à lui rendre les services féodaux qu'il avait rendus à son père ; quant à Guillaume, il s'engagea à céder au roi d'Écosse les douze manoirs et la pension annuelle de douze marcs d'or dont il avait joui sous le conquérant [3]. L'intérêt de l'etheling ne fut pas oublié dans la négociation. On lui permit de retourner en Angleterre, et il obtint un rang distingué à la cour de Guillaume.

Deux cents ans s'étaient écoulés depuis que les guerriers du Nord avaient ruiné Carlisle. Lorsque le conquérant revint de son expédition en Écosse, il trouva l'un de ses barons en possession de cette ville; il en admira la situation et ordonna de la fortifier. Guillaume poursuivit le dessein de son père. Il visita les lieux, chassa Dolphin, le seigneur de ce district, peupla la ville d'une colonie d'Anglais des comtés méridionaux et bâtit un château fort pour les protéger [1]. Comme le Cumberland avait autrefois appartenu à l'héritier de la couronne d'Écosse, il est possible que Malcolm ait considéré l'établissement d'une colonie anglaise à Carlisle comme un empiétement sur ses droits; toujours est-il certain qu'il s'éleva entre les deux nations de nouveaux débats, dont nous ne connaissons ni l'origine ni les particularités (1093). Le roi d'Écosse fut invité ou sommé de se rendre à la cour de Guillaume à Gloucester; et à son arrivée, il se trouva exclu de la présence royale, à moins qu'il ne consentît à plaider sa cause et à se soumettre au jugement des barons anglais. Malcolm rejeta l'offre avec indignation. « Les rois d'Écosse, dit-il, n'ont jamais été accoutumés à faire droit aux rois d'Angleterre, si ce n'est sur les frontières des deux royaumes et d'après les décisions des barons des deux pays [2]. » Il se retira plein de courroux, rassembla ses vassaux et fit irruption avec des forces nombreuses dans le Northumberland, où il périt victime des ruses de son ennemi et peut-être de la trahison de ses propres sujets. L'armée écossaise fut surprise par Robert Mowbray. Malcolm tomba sous l'épée de Morel, intendant de Mowbray.

[1] Orderic, 774. *Chron. sax.*, 207. Malm., 70. Cet écrivain nous dit que Hélie fut pris de nouveau et que le roi lui ayant adressé ces mots : « Je vous tiens en « fin, sir », il répliqua : « Oui, le chance a été en vo« tre faveur ; mais si j'étais rendu à la liberté, je sais « ce que je ferais. — Allez donc, dit Guillaume, et si « vous parvenez à mieux faire, par la face de Lucca « (son juron habituel) ! je ne demanderai aucune ran« çon pour votre liberté. » Ceci ne me semble qu'une seconde version de la conversation mentionnée plus haut. A la mort de Guillaume, Hélie recouvra son comté. Orderic, 784.

[2] Order., 701.

[3] Ces douze manoirs rappelleront à la mémoire du lecteur les douze villas qu'Edgar avait données à Kenneth afin qu'il eût des habitations en propre quand il voyageait pour se rendre à la cour anglaise. (Voyez *le Règne d'Édgar, suprà*, p. 108.) On a élevé quelque doute sur le lieu où les rois se rencontrèrent, parce que la *Chronique* dit que Malcolm « se rendit d'Écosse « par le Lothian en Angleterre. » *Chron.*, p. 197. La difficulté disparaîtra peut-être si nous nous rappelons que les écrivains de ce siècle ne comprenaient sous le nom d'Écosse que le territoire au nord du Forth.

[1] West., 227. *Chron. sax.*, 198.

[2] Rectitudinem facere. Alur. Bev., 139. Sim. Dun., 218. Flor., 645. Cette expression a été expliquée par faire hommage. Elle signifie répondre pour quelque omission apportée dans l'accomplissement des services féodaux.

Édouard, son fils aîné, partagea le sort de son père ; et la plupart des fuyards qui échappèrent à la poursuite de l'ennemi périrent dans les eaux de l'Aine et de la Tweed. Des paysans enterrèrent le corps du roi et celui de son fils dans l'abbaye de Tinmouth ; et cette sinistre nouvelle hâta la mort de la reine Marguerite, qui ne survécut à son mari que de quatre jours [1].

Les enfants de Malcolm, trop jeunes pour défendre leurs droits, recoururent à la protection de leur oncle, l'etheling Edgar, en Angleterre ; et l'ambitieux Donald Bane, frère du monarque décédé, s'empara du sceptre d'Écosse. Il trouva un compétiteur dans Duncan, fils illégitime de Malcolm, qui avait longtemps résidé comme otage à la cour d'Angleterre. Le neveu, avec l'aide de Guillaume, à qui il jura fidélité, l'emporta sur son oncle ; et Donald se cacha dans les montagnes jusqu'à ce que le meurtre de Duncan par Malpeit, comte de Mearns, eût replacé dans ses mains les rênes du gouvernement. Il ne les garda que trois ans. L'etheling, par ordre du roi d'Angleterre, conduisit une armée en Écosse, fit asseoir son neveu Edgar sur le trône comme feudataire de Guillaume et rétablit les enfants de sa sœur Marguerite dans leurs premières dignités (1097). Donald, qui avait été pris dans sa fuite et mis en prison, mourut de chagrin [2].

3° Depuis que Harold avait réduit le pays de Galles, les habitants se reconnaissaient les vassaux du roi d'Angleterre ; mais leurs dispositions hostiles n'étaient pas changées, et la perspective du pillage, jointe à la chance de l'impunité, les porta plus d'une fois à ravager les comtés voisins. Pour réprimer leurs incursions, le conquérant avait fait bâtir sur les frontières des forts dont il avait confié la garde à des officiers nommés marquis, ou lords des marches (seigneurs des frontières) [1]. Ces marches étaient le théâtre continuel des déprédations de la guerre et de la vengeance des barbares. En 1094, les habitants de chaque district, dans la province de Galles, prirent les armes ; l'île d'Anglesey fut réduite ; et le Cheshire, le Shropshire et le Herefordshire furent, d'une extrémité à l'autre, désolés par le fer et les flammes. L'année suivante, les rebelles surprirent le château de Montgomery et massacrèrent les habitants (1095). Le ressentiment de Guillaume le poussa à user de représailles ; et, à l'imitation de Harold, il entreprit de traverser toute la principauté à la tête d'une armée. Mais la pesante cavalerie des Normands n'était pas propre à l'invasion d'un pays inégal et montagneux. Les Gallois eurent la prudence de ne point s'opposer à sa marche ; mais ils le harcelèrent sur les flancs, chassèrent en avant son arrière-garde et taillèrent en pièces ses détachements ; et lorsque le roi, après une marche difficile et fatigante de cinq semaines, eut atteint les montagnes de Snowdon, il reconnut, à sa mortification, que la perte des vainqueurs excédait celle des vaincus. L'année d'après, les lords des marches continuèrent la guerre en ravageant les terres des environs ; et le roi reprit dans l'été ses opérations, mais avec des résultats semblables. Ses pertes en hommes, en chevaux et en bagages le convainquirent de l'inutilité de l'entreprise. Il se retira du pays de Galles en désespoir de cause, adopta la politique de son père, et, créant une chaîne de châteaux autour de la province, s'efforça de mettre une barrière aux incursions de ses infatigables et inaccessibles ennemis [2].

4° (1095.) Robert Mowbray, comte de Northumberland, était le plus puissant des barons anglo-normands. Son oncle, l'évêque de Coutances, lui avait laissé en héritage deux cent quatre-vingts manoirs. Les premières familles de la nation tenaient à lui par le sang ou par alliance, et son gouvernement dans le Nord

[1] *Chron. sax.*, 197, 199. Sim., 218. Orderic, 701. Les historiens écossais prétendent que Malcolm fut tué au siége d'Alnwick par la perfidie du gouverneur, qui, feignant de lui offrir les clefs de la place au bout d'une lance, lui poussa l'arme dans la tête. On peut accorder qu'il y eut quelque chose de honteux dans la transaction, d'après les expressions d'Orderic (701) et de la *Chronique* (be Swykene, 199) ; mais le récit des Écossais semble incompatible avec ce fait que le corps de Malcolm et celui d'Édouard furent trouvés sur la terre par des paysans et ensevelis par eux à Tinmouth, qui est à une distance considérable d'Alnwick.

[2] *Chron. sax.*, 199, 201, 206. Malm., 89. Sim., 219. Flor., 646. Les chroniqueurs contemporains représentent Duncan comme sollicitant et obtenant de Guillaume la concession du royaume d'Écosse. « Ut ei regnum sui patris concederet, petiit et impetravit ; illique fidelitatem juravit. » Sim. Dun., 219. Flor., 646. Voyez aussi Ethelred, 343. Edgar était roi *tenant* du roi Guillaume. *Chron. sax.*, 206.

[1] Orderic, 670.

[2] *Chron. sax.*, 203, 4, 5. Sim., 219. Malm., 68.

avait mis à sa disposition une population nombreuse et guerrière. Par ses ordres, quatre bâtiments marchands norwégiens, d'une valeur considérable, furent arrêtés et pillés ; et quand le roi, à la demande des propriétaires, le somma de rendre raison de cette offense, Mowbray éluda plusieurs fois cet ordre et finit par désobéir. Guillaume résolut de punir l'insolence de son vassal. Sa célérité déconcerta les amis du comte. Les principaux chefs de la Northumbrie furent surpris et faits prisonniers ; et la forteresse de Tinmouth, après un siége de deux mois, fut forcée de se rendre. Cependant du haut des murs de Bamborough, Mowbray continuait à défier les armes de son souverain ; Guillaume n'entreprit pas la tâche impossible de réduire cette forteresse imprenable ; mais il fit bâtir un autre château dans le voisinage, qu'il appela fort à propos Malvoisin ou le mauvais voisin. A la fin, on parvint à faire sortir le comte de son asile. Une offre insidieuse de remettre entre ses mains la ville de New-Castle l'engagea à quitter Bamborough, dans le silence de la nuit, avec trente cavaliers seulement. La garnison de Malvoisin le suivit immédiatement : on ferma les portes de New-Castle ; et le comte, pour éviter ceux qui le poursuivaient, s'enfuit au monastère de Saint-Oswin. Pendant cinq jours, il se défendit vaillamment contre les assauts multipliés d'un ennemi supérieur. Le sixième jour, il fut blessé à la jambe et fait prisonnier. On le conduisit à Bamborough par un ordre du roi, et sa femme, la comtesse Mathilde, fut invitée à une conférence. Des murailles de son château, elle aperçut son époux dans les fers et l'exécuteur à ses côtés, prêt à lui crever les yeux si elle se refusait à rendre la forteresse. Sa tendresse (il n'y avait que trois mois qu'ils étaient mariés) l'emporta sur sa répugnance. Les portes furent ouvertes ; et Morell, le gouverneur, afin de rentrer en grâce auprès du vainqueur, lui révéla les détails d'une vaste et dangereuse conspiration qui avait pour but de placer sur le trône Etienne d'Albemarle, frère de Judith, de honteuse mémoire. Hugues, comte de Shrewsbury, acheta son pardon pour trois mille livres (pounds). Walter de Lacy s'enfuit sur le continent. Odon, comte de Holderness, vit ses biens confisqués et fut lui-même emprisonné. Mowbray, condamné à une détention perpétuelle, vécut près de trente ans dans le château de Windsor. Guillaume, comte d'Eu, proche parent du roi, se battit contre son accusateur, fut vaincu et perdit les yeux. Le sort de Guillaume d'Alderic, parrain du roi, excita encore plus de pitié. Il fut condamné à être pendu ; mais l'intégrité de sa vie et les protestations qu'il fit sur l'échafaud convainquirent le public de son innocence [1].

5° A la mort du conquérant, le trésor royal, à Winchester, contenait soixante mille livres d'argent, outre l'or et les pierres précieuses [2] ; et si l'on ajoute à cette somme le revenu annuel de la couronne, on peut hardiment avancer qu'à son avénement, Guillaume était un très-riche monarque. Mais les plus immenses trésors, les ressources les plus abondantes, n'auraient pu suffire à ses prodigalités. Il méprisait toute économie ; et dans ses vêtements, à sa table, dans ses plaisirs et ses présents, il laissait loin derrière lui les plus extravagants de ses contemporains [3]. Il dilapida des sommes immenses pour acheter ou récompenser les services des étrangers, toujours assurés de recevoir un accueil flatteur du roi d'Angleterre, quels que fussent leur patrie et leur caractère [4]. Quand ses ressources commençaient à s'épuiser, il suppléait au déficit par des exactions ; et il n'hésitait jamais un moment à adopter, quelque bas, quelque injuste qu'il fût, tout expédient qui pouvait servir à remplir ses coffres. L'autorité que l'archevêque Lanfranc tirait de son âge et de ses dignités contribua à réprimer pour quelques années les extravagances royales ; mais la mort du prélat en 1089, mit fin à toute contrainte ; et à la place d'un censeur importun, le roi prit un ministre plein d'avidité et incapable de remords. Ralf, surnommé dans la suite le Flambard, ou la torche dévorante, était un ecclésiastique normand d'obscure naissance, d'un esprit prompt, de mœurs dépravées et d'une ambition insatiable. Il avait suivi la cour du

[1] *Chron. sax.*, 202-204. Sim., 221 Orderic, 703, 704. Alur. Bev., 141, 142. Brompt., 992 Le comte d'Eu cæcatus et extesticulatus est. Malm., 70.

[2] Ingulf, 106.

[3] Malm., 69. Il nous dit que le roi refusa une paire de chausses parce qu'il n'avait coûté que trois shillings, et qu'il en mit une paire moins belle quand son chambellan lui eut assuré qu'elle avait coûté un marc. Malm., 69.

[4] Il était, selon Suger, mirabilis militum mercator et solidator. *Vit. Lud. Grossi*, 283.

conquérant et s'était fait remarquer en qualité de délateur public. Du service de Maurice, évêque de Londres, il passa à celui de Guillaume. Le roi découvrit bientôt tout son mérite et l'éleva graduellement aux plus hautes dignités du royaume, en lui conférant les charges de chapelain, de trésorier et de justicier. Le ministre sentit que pour conserver la faveur de son maître, il était nécessaire de flatter ses vices; et il employa avec un plein succès toute son industrie à trouver de nouveaux moyens de lever de l'argent. La liberté de la chasse fut restreinte par des peines ajoutées à celles qui existaient déjà : on inventa de nouveaux délits pour multiplier les amendes; on commua la peine capitale en réparations pécuniaires, et l'on ordonna un nouveau cadastre pour élever la taxe foncière des terres qui pouvaient avoir été estimées au-dessous de leur valeur dans les rôles du *Domesday*. Flambard dut à ces expédients l'éloge, prononcé par le roi lui-même, que c'était le seul homme qui, pour plaire à son maître, n'eût pas craint de braver la vengeance de la terre entière[1].

S'il échappa néanmoins à cette vengeance, il le dut plus encore à son heureuse destinée qu'à la protection de Guillaume. Un jour qu'il se promenait sur le bord de la Tamise, Gérold, un marin qui l'avait servi autrefois et qui se prétendait alors envoyé de l'évêque de Londres, le pria de monter dans un bateau pour visiter le prélat, qu'il disait près de rendre le dernier soupir dans une villa sur l'autre rive du fleuve. Ne soupçonnant aucun danger, Flambard y consentit; mais quand le bateau l'eut conduit à quelque distance sur la rivière, on le mit de force dans un vaisseau qui le transporta en pleine mer. Heureusement une tempête s'éleva : les hommes qui avaient promis de l'assassiner se prirent de querelle; Gérold se laissa fléchir par des promesses et des prières et le descendit sur le rivage; le troisième jour, à la grande terreur et à la stupéfaction de ses ennemis, il reparut à la cour, à son poste ordinaire. Il obtint, à titre de dédommagement, l'évêché de Durham; mais le roi n'était pas dans l'usage de conférer des bénéfices gratuits; et le favori, pour lui prouver sa reconnaissance, fut forcé de lui faire un présent de mille livres[2]. Pour le payement de cette somme, Flambard fut pris dans ses propres filets, quoique assurément si quelqu'un devait s'attendre à des promotions gratuites sous un prince comme Guillaume, c'était celui qui à ses autres droits à la munificence royale ajoutait le mérite d'avoir découvert une source de revenus nouvelle et productive dans la garde et la vente des abbayes et des évêchés vacants. Avant la conquête, à la mort d'un abbé ou d'un prélat, le soin du temporel était dévolu au diocésain ou à l'archevêque : sous le conquérant, ce soin fut confié à un ecclésiastique désigné par le roi et obligé de rendre un compte exact de son administration au nouveau bénéficier[3]. Flambard déclara hautement que ces deux coutumes étaient des empiètements sur les droits de la couronne. Il prétendit que les domaines des prélats étaient des fiefs relevant du roi, et que leurs revenus, à la mort du tenancier, devaient retourner au souverain jusqu'à ce que, par sa grâce spéciale, il les remît à un nouvel abbé ou évêque. Fort de ces principes, il s'empara de l'administration de tous les grands bénéfices vacants. On nomma des officiers inférieurs pour régir ce temporel au profit de la couronne : ceux-ci affermèrent à des spéculateurs les terres et leurs revenus dans des enchères publiques; et le tenancier actuel, prévoyant qu'il pouvait à tout moment être évincé par des offres plus élevées, se hâtait de tirer de son marché les plus grands avantages possibles. Le lecteur concevra aisément les exactions et les dilapidations qui furent les conséquences invariables d'un système aussi inique. Les moines et le clergé qui desservaient les églises étaient souvent forcés de chercher une existence précaire dans la charité des étrangers; et les hommes (les tenanciers) des prélats, qui tenaient leurs terres de l'Église, furent généralement réduits au dernier degré de misère. Le mal ne s'arrêta pas là. Des biens si facilement acquis n'étaient pas pour cela facilement rendus. Guillaume retenait comme son propre domaine, pendant plusieurs années, les évêchés et les abbayes vacants; et s'il consentait enfin à nommer un titulaire, il était entendu d'avance que le nouveau prélat payerait à l'échiquier une somme proportionnée à la valeur du bénéfice[4].

[1] Malm., 69, 158. Orderic. 678, 786.

[2] *Ang. Sac.*, 1. 706. Knyghton, 2369. Siméon, 224.

[3] Orderic, 516, 679. Pet. Bles., cont, 111. Al. Bev., 143.

[4] Orderic, 763, 774. Le roi, à sa mort, avait dans

Durant le carême, quatre ans après la mort de Lanfranc, le roi fut atteint d'une maladie dangereuse; et celui qui, en pleine santé, avait défié les lois divines et humaines, à l'approche probable de la mort commença à trembler. Le célèbre Anselme, natif d'Aoste, en Piémont, et abbé du Bec, en Normandie, était par hasard, à cette époque, en Angleterre, où il avait été appelé par Hugues, comte de Chester. Sa réputation engagea Guillaume à l'envoyer chercher à Gloucester; et, d'après ses conseils, le monarque souffrant s'engagea à réformer sa conduite, rendit aux différentes Églises les biens dont il les avait injustement privées, accorda par proclamation un pardon général aux offenses faites à la couronne et promit à son peuple, dans le cas où il recouvrerait la santé, une plus équitable administration de la justice. Avant sa maladie, on l'avait souvent sollicité de nommer un successeur à Lanfranc; il avait toujours répondu qu'il ne se dessaisirait qu'à sa mort du temporel de Canterbury. Les évêques saisirent l'occasion présente pour renouveler leurs instances; et Guillaume, dans la ferveur de son repentir, s'écria qu'il donnait cet archevêché à Anselme. A cette déclaration inattendue, le moine pieux fut saisi d'inquiétude et de tristesse : il se représenta les peines, les vexations auxquelles il allait sans doute s'exposer, et se sentit trop faible pour soutenir une lutte perpétuelle avec un prince d'une insatiable avarice, impétueux dans ses passions, sans principe de morale et sans respect pour la religion. Mais ce fut en vain qu'il refusa à plusieurs reprises d'acquiescer au choix royal. On l'entraîna vers le lit du prince, on apporta une crosse dans la chambre, on mit forcément dans ses mains l'emblème de la dignité archiépiscopale, et l'on chanta le *te Deum* en actions de grâces de cet événement. Anselme protestait encore contre la violence de son élection et déclarait qu'elle n'était point valable, puisqu'il n'était pas sujet du roi d'Angleterre, mais du duc de Normandie. Mais il fut aisé d'obtenir le consentement de Robert : l'archevêque de Rouen ordonna aussi à Anselme d'obéir; et l'abbé, après une longue et vive résistance, se soumit avec regret aux conseils de ses amis et aux ordres de ses supérieurs [1].

Ce qu'Anselme avait prévu ne tarda pas à se réaliser. Guillaume se rétablit; il eut honte de sa faiblesse, il révoqua les pardons qu'il avait accordés et se livra plus que jamais à sa rapacité et à son despotisme. Ses mœurs étaient aussi répréhensibles que son système de gouvernement. Sa cour ne présentait qu'une scène continuelle de débauches. Afin de satisfaire plus librement ses passions, il refusa de se marier : la jeune noblesse, pour obtenir la faveur du souverain, imita son exemple; et, dans la société de ses flatteurs et de ses prostituées, les convenances sociales et les exigences de la religion furent également exposées à la dérision et à l'outrage [1]. Une telle conduite donna du poids aux objections d'Anselme, qui, bien que déjà investi du gouvernement temporel de l'archevêché, laissa s'écouler sept mois avant de se décider à faire hommage au roi et à recevoir la consécration épiscopale. Il avait préalablement demandé que toutes les terres de son siége fussent restituées et que Guillaume suivît ses conseils dans les points qui concernaient le salut de son âme. On éluda ses demandes par cette réponse évasive : que les justes espérances de l'archevêque ne seraient pas trompées [2].

Il paraît, d'après le traitement qui accabla bientôt Anselme, qu'un plan était arrangé d'avance pour réduire l'esprit indépendant du nouvel archevêque et en faire un esclave complaisant des volontés du roi. Le jour même où il entra à Canterbury, au moment où il se rendait en procession à la cathédrale, Flambard l'arrêta dans la rue et le somma de comparaître à la cour du roi, pour y répondre sur quelque infraction qu'on lui imputait à la prérogative royale [3]. Ses tenanciers, pendant plusieurs mois, furent contraints de payer leurs rentes à l'échiquier; et ceux à qui Guillaume avait vendu les manoirs épiscopaux furent encouragés à se prévaloir de l'autorité de

ses mains un archevêché, quatre évêchés et onze abbayes qu'il avait tous affermés. Bles., 111.

[1] Eadm., 15-19.

[1] Malm., 69. Orderic, 682, 753. Luxuriæ scelus tacendum exercebat, non occultè, sed ex impudentiâ coram sole. Hunt., 216. Paris, 48. Anselme ajoute : « Nefandissimum Sodomæ scelus *noviter* in hâc terrâ divulgatum, jam plurimùm pullulavit, multosque suâ immanitate fœdavit. » Ead., 24. Ce passage me ferait penser que ce crime fut introduit par les Normands.

[2] Ead., 19, 20, 23.

[3] Ead., 20. Par de semblables moyens et persécutions, il extorqua de Bloet, évêque de Londres, une somme de cinq mille livres d'argent. Brompt., 988.

la couronne pour les retenir[1]. Quoique Anselme fût réduit à une telle pauvreté que l'abbé de Saint-Alban payât les dépenses de sa maison[2], on lui dunna à entendre que le roi attendait de lui un présent en retour de sa promotion. Ce fut avec une grande difficulté qu'il parvint à lever une somme de cinq cents livres; mais elle fut refusée avec mépris, comme indigne d'être acceptée par un roi. « Monseigneur, dit le primat, ne méprisez pas mon « offre : quoique ce soit le premier, ce ne sera « pas le dernier présent de votre archevêque. « Agissez envers moi comme envers un homme « libre, et je me dévoue avec tout ce que je « possède à votre service; mais si vous me traitez comme un esclave, vous n'aurez ni moi « ni rien de moi. — Va, répliqua le roi, plein « de rage, je n'ai besoin de toi ni de rien de « toi. » Anselme s'éloigna; et, pour prouver qu'il n'agissait pas ainsi par esprit de parcimonie, il distribua toute la somme aux pauvres[3].

Anselme était alors, pour parler le langage de la cour, hors de la faveur du roi; mais on lui insinua en particulier qu'une offre de mille livres ferait oublier ses anciennes causes de disgrâce. Anselme, dont l'âme était également au-dessus des tentations de l'espérance et de la crainte, négligea cet avis. Les évêques s'étaient assemblés à Hastings pour prendre congé du roi avant son départ pour la Normandie, et le primat les pria instamment de le réconcilier avec son souverain. Guillaume dicta les conditions : il devait payer sur-le-champ cinq cents livres et s'engager à en payer cinq cents autres à une époque déterminée. Anselme répondit qu'il était personnellement sans argent et que ses vassaux, appauvris par les exactions royales, se trouvaient dans l'impossibilité de lui prêter la somme demandée. « Donc, s'écria le roi, comme je le haïssais hier, je le « hais encore plus aujourd'hui; et plus je vi« vrai, plus ma haine contre lui s'envenimera. « Je ne le reconnaîtrai jamais pour archevê« que. Qu'il s'éloigne! Il est inutile qu'il vienne « ici me donner sa bénédiction avant mon dé« part. Je ne la recevrai pas[4]. »

(1094.) Il y avait alors deux compétiteurs à la papauté : l'antipape Clément et Urbain II, légitime successeur de Grégoire. Ce fut une circonstance favorable pour Guillaume, qui, affectant d'hésiter entre les deux rivaux, ne reconnut ni l'un ni l'autre, afin de jouir plus librement du revenu des évêchés vacants[5]. Mais Anselme, ainsi que tout le clergé de Normandie, avait approuvé la nomination d'Urbain : avant de le faire, il en avait averti le roi, et il sollicitait actuellement la permission de recevoir des mains du pontife le pallium, marque distinctive de la dignité archiépiscopale. Au seul nom d'Urbain, Guillaume entra dans un accès de rage : « Peut-il ignorer, s'é« cria-t-il, que reconnaître un prélat pour « pape avant qu'il soit reconnu par le sou« verain est une infraction d'allégeance! « Cette prérogative est particulière aux rois « d'Angleterre : elle les distingue des autres « monarques, dont aucun ne la possède. Leur « disputer ce droit serait leur arracher la cou« ronne. Anselme répondra de son insolence « devant ses pairs[6]. » Les ennemis de l'archevêque prédirent qu'il allait être forcé de résigner la mitre ou de se déshonorer en abjurant l'autorité du pontife. La cour se trouvait réunie à Rockingham. On employa toutes sortes d'artifices pour ébranler la résolution d'Anselme : il fut assailli de menaces et de promesses; on l'accusa d'ingratitude, on voulut le flétrir par la dénomination de traître. Cette dernière accusation le fit lever de son siége. « Si quelqu'un, s'écria-t-il, prétend que j'ai « violé la foi que j'ai jurée au roi, parce que « je ne veux pas me soustraire à l'autorité de

[1] Brempt., 988. Ead., 20. *Epist. Anselm.*, III, 24.

[2] Pâris, *Vit. Abbat.*, 1004.

[3] Ead., 21, 22. C'était, selon Anselme lui-même, dans sa lettre à l'archevêque de Lyon, *pecunia non parva*. Il l'emprunta probablement, car les terres de son Église étaient dans un tel état que ce ne fut qu'au bout de trois ans qu'il put avoir le train ordinaire des archevêques. Ead., 108.

[4] Ead., 23, 25.

[5] Ce n'est pas que l'Église d'Angleterre méconnût la suprématie du pape, mais il n'avait pas été permis aux évêques d'examiner le droit des compétiteurs, et par conséquent leur obéissance était suspendue. *Quis eorum canonicè*, qui secùs fuerit institutus, ab Anglis usque id temporis ignorabatur (Ead., 32). Dubitabant propter illam quæ nata est dissensionem, et propter dubitationem illum suscipere quasi certum differebant. *Epist. Anselm.* III, 36.

[6] Ead., 25, 26. Quoique cette prérogative eût commencé sous le règne de son père, Flamberd dit qu'elle était « præcipuum in omni dominatione suâ, et quo cum *cunctis regibus* præstare certum erat. » Ead., 29.

« l'évêque de Rome, qu'il se présente à moi, et « il me trouvera préparé, au nom de Dieu, à « lui répondre comme je le dois [1]. » Le défi ne fut pas accepté; mais le roi, se tournant vers les évêques, leur ordonna de le déposer. Ils répondirent que la chose n'était pas en leur pouvoir. Il leur commanda d'abjurer son autorité, et ils obéirent. Alors il somma les barons laïques d'imiter l'exemple des prélats; mais, à son extrême désappointement, ils s'y refusèrent. Déconcerté, outré de colère, il remit la décision de cette question à deux mois; puis, rassemblant les évêques autour de lui, il demanda successivement à chacun d'eux dans quel sens il avait abjuré l'autorité d'Anselme. Quelques-uns répondirent qu'ils l'avaient fait sans restriction; il appela ceux-là ses amis et leur ordonna de s'asseoir. D'autres répondirent qu'ils ne l'abjuraient qu'en tant que le primat reconnaissait un pape qui n'avait pas été reconnu par l'Église d'Angleterre. Guillaume ordonna à ceux-ci de quitter la salle, en leur jurant qu'ils avaient perdu la faveur royale. Pour la racheter, ils furent forcés de faire chacun un présent considérable au roi [2].

(1095.) Si je suis entré dans de tels détails, c'est afin que le lecteur puisse apprécier plus facilement le caractère de Guillaume et remarquer la manière de procéder dans ces cours de justice si arbitraires. Il y eut quelque chose de burlesque dans le résultat de cette contestation. Le roi envoya clandestinement un message à Rome, reconnut, sans en être sollicité, l'autorité d'Urbain, se fit remettre secrètement le pallium, et, après plusieurs tentatives inutiles pour le vendre, il consentit enfin à le donner à l'archevêque. Mais quoique Anselme eût réussi dans cette affaire, il n'en eut pas moins raison de regretter la tranquillité de sa cellule. La haine qui fermentait dans le cœur du roi se montrait souvent dans sa conduite, et il ne laissait échapper aucune occasion de contrarier les efforts du primat et de blesser ses sentiments. En dépit de ses remontrances, Guillaume conservait la possession des bénéfices vacants, empêchait la convocation des synodes, refusait de se dessaisir des manoirs qui appartenaient au siége de Canterbury, et, après son expédition dans le pays de Galles, il cita devant lui l'archevêque pour avoir envoyé son contingent de soldats sans leur avoir donné des armes et des provisions suffisantes. On nous dit que cette accusation était fausse [1]. Anselme, fatigué de ces provocations et de ces plaintes sans motifs, au lieu de plaider sa cause, sollicita la permission de se retirer à Rome [2]. La réponse fut qu'on laissait la chose à sa propre discrétion; mais que s'il quittait le royaume, le roi saisirait immédiatement ses revenus. Le primat, entrant dans la chambre, dit : « Sire, je pars; mais « comme il est probable que c'est la dernière « fois que nous nous voyons, je viens, comme « votre père et votre archevêque, vous offrir « ma bénédiction. » Le roi courba la tête, Anselme fit sur lui le signe de la croix et se retira immédiatement. A Douvres, les officiers du roi le traitèrent avec un mépris étudié. En France et en Italie on le reçut avec de grandes démonstrations de respect [3].

(1100.) Après le départ d'Anselme, Guillaume persévéra dans sa carrière de brigandages et de débauches jusqu'à ce que la mort

[1] Ead., 28, 29. On a blâmé Anselme d'avoir donné au pape, pendant les débats, les titres « d'évêque des « évêques, de prince de tous les hommes et d'ange du « grand conseil. » Quiconque lira l'original sera convaincu que c'est une accusation erronée. C'est à Jésus-Christ, et non au pape, que l'archevêque applique ces expressions. Voyez Eadmer, p. 27.

[2] Ead., 30, 31.

[1] Falsâ à malignis dicebatur. Eadmer, *in Vit. Anselm.*, 883.

[2] Le conquérant avait exigé qu'aucun évêque ne visitât Rome sans sa permission, règlement qui excita les plaintes de Grégoire VII. Nemo omnium regum etiam paganorum contrà sedem apostolicam hoc præsumpsit attentare. *Epist. Greg.*, VII, 1.

[3] Eadmer, 32-34, 36, 41. L'archevêque, dans sa lettre au pape, résume ainsi les raisons qui l'obligent à quitter le royaume. « Le roi ne veut pas rendre à « mon Église les terres qui lui appartiennent et qu'il « avait affermées à son profit à la mort de Lanfranc. « Il continue même à les aliéner nonobstant mon op- « position; il exige de moi des services onéreux qui « n'ont jamais été demandés à mes prédécesseurs. Il a « annulé la loi de Dieu et les décisions canoniques et « apostoliques par des usages de sa propre création. « Je ne puis approuver une telle conduite sans atten- « ter à mon salut. Il est inutile de plaider contre lui « dans sa propre cour, car personne n'oserait m'assis- « ter ou me conseiller. En me rendant vers vous, mon « but est donc de vous prier de me délivrer de tous les « liens de la dignité épiscopale et de me permettre « de servir Dieu dans la paix de ma cellule, et, en « dernier lieu, de pourvoir aux Églises d'Angleterre « selon votre sagesse et l'autorité de votre rang. » Eadm., 43.

vint soudain l'arrêter dans la New-Forest, où son frère Richard avait déjà péri. Depuis quelque temps il s'était répandu des bruits sur sa fin prochaine; ils circulaient parmi le peuple et s'accréditaient rapidement près de tous ceux dont ses débauches scandalisaient la piété, ou dont il avait provoqué la haine par sa tyrannie[1]. Lui-même n'était pas sans appréhension. La nuit du 1er août fut pour lui une nuit sans repos; son imagination fut troublée par des songes si affreux qu'il fit venir ses serviteurs pour veiller auprès de son lit. Avant le lever du soleil, Fitz-Hamon entra dans sa chambre et lui rapporta la vision d'un moine étranger, que l'on interprétait comme un présage de calamité pour le roi. « Cet homme, s'écria-t-il « avec un sourire forcé, rêve comme un « moine; donnez-lui cent shillings.» Il ne put cependant dissimuler l'impression que ce mauvais augure avait faite sur son esprit; et, à la prière de ses amis, il abandonna son projet de chasse et consacra toute la matinée aux affaires. A son dîner il but et mangea plus qu'à l'ordinaire; sa gaieté se ranima, et peu de temps après il monta à cheval et entra dans la forêt. Là presque tous ceux qui l'accompagnaient le quittèrent successivement, afin de poursuivre séparément le gibier, et vers le soir, des paysans le découvrirent gisant sur la terre et nageant dans son sang. Une flèche dont le fût était brisé lui était entrée dans le sein. On transporta son corps sur un chariot à Winchester, où on l'ensevelit promptement le lendemain matin[2]. Par respect pour son rang, on lui éleva un tombeau dans la cathédrale; mais on crut qu'il ne serait pas décent d'honorer par des cérémonies religieuses les obsèques d'un prince dont la vie avait été si impie et dont la mort avait été trop soudaine pour laisser l'espoir qu'il eût trouvé le temps de se repentir[3].

Par quelle main le roi fut-il frappé? La flèche le perça-t-elle par accident, ou fut-elle lancée à dessein? On ne peut répondre à ces questions d'une manière satisfaisante. Le récit qui obtint alors le plus de crédit fut que Guillaume, en suivant des yeux une biche blessée, avait mis la main devant son visage pour se garantir des rayons du soleil, et qu'au même moment une flèche, partie de l'arc de Gauthier Tyrrel, chevalier français, effleura un arbre et le frappa à la poitrine. On ajoutait que le meurtrier, bien que sa faute fût involontaire, avait piqué des deux vers le rivage, et passé immédiatement sur le continent: un pèlerinage qu'il fit ensuite à la Terre-Sainte fut attribué à ses remords et considéré comme la preuve de son crime. Mais Tyrrel repoussa toujours l'accusation; et, après son retour, n'ayant plus rien à espérer ou à craindre, il déclara, sous le serment, en présence de Suger, abbé de Saint-Denis, qu'il n'avait pas aperçu le roi le jour de sa mort et qu'il n'était point entré dans la partie de la forêt où il mourut[1]. Si Guillaume périt par trahison (supposition qui n'est pas improbable), ce fut un habile calcul de l'assassin d'attribuer le crime à un homme qui n'était plus dans le royaume. Ce qui est au moins certain, c'est qu'on ne fit aucune recherche sur la cause de sa mort: d'où l'on peut inférer que son successeur, s'il ne fut pas convaincu que les recherches seraient vaines, vit avec trop de satisfaction un événement qui l'élevait au trône pour s'inquiéter des moyens par lesquels cet événement s'était accompli.

Les pages précédentes auront sans doute donné au lecteur une idée suffisante de la violence du caractère de Guillaume, de sa rapacité, de son despotisme et de ses débauches[2]. Il était de petite taille et très-replet; il avait les cheveux blonds et le visage très-coloré, ce qui lui fit donner le surnom de Rufus, ou le Roux. Dans la conversation ordinaire, sa prononciation était lente et embarrassée; dans l'emportement de la passion, elle devenait précipitée et inintelligible. En public, il affectait une attitude hautaine, promenait d'un air menaçant ses regards sur les spectateurs et tâchait, par le ton de sa voix et la teneur de ses ré-

[1] Orderic, 781.
[2] Malm., 71.
[3] Orderic., 782.

[1] Quem eum nec timeret nec sperarel, jorejurando sæpiùs audivimus quasi sacrosanctum asserere, quod eâ die nec in eam partem sylvæ, in quâ rex venabatur, venerit, nec eum in sylvâ omninò viderit. Suger. *Vit. Lud. Gros.*, p. 283. Tyrrel était un habitant de Pontoise. Ord., 78.

[2] Je ne ferai qu'y ajouter le caractère que lui a donné un écrivain qui était étranger, mais contemporain: « Lasciviæ et animi desideriis deditus, pauperum « intolerabilis oppressor, ecclesiarum crudelis exactor, « et irreverentissimus retentor et dissipator. » Suger, *Vit. Lud. Gros.*, p. 283.

ponses, d'intimider ceux qui s'adressaient à lui. Mais, en particulier, il se faisait l'égal de ses compagnons et les égayait par son esprit, dont il dirigeait surtout les traits contre lui-même, cherchant ainsi à diminuer l'odieux de ses excès en en faisant un sujet de plaisanterie.

Il fit élever, aux frais des comtés voisins, une muraille qui environnait la Tour, un pont sur la Tamise, et la grande salle de Westminster. Celle-ci fut terminée l'année qui précéda sa mort; et quand, à son retour de Normandie, il alla la visiter pour la première fois, il répondit à ses flatteurs que les dimensions de ce bâtiment n'avaient rien qui dût exciter leur étonnement; que c'était seulement le vestibule d'un palais qu'il avait intention de faire construire. Du reste il paraît avoir, dans ces travaux, plutôt suivi que créé le goût du siècle. On vit s'élever sous son règne, dans toutes les parties du royaume, des bâtiments d'une magnificence extraordinaire; et la plupart des riches propriétaires essayèrent de se distinguer en bâtissant des châteaux et en fondant des monastères.

CHAPITRE X.

HENRI Ier,

SURNOMMÉ BEAU-CLERC OU L'ÉCOLIER.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Henri IV, 1106. Henri V, 1125. Lothaire II.	Edgar, 1106. Alexandre I, 1124. David Ier.	Philippe I, 1108. Louis VI.	Alphonse VI, 1109. Alphonse VII, 1133. Alphonse VIII.	Pascal II, 1118. Gélase II, 1119. Calixte II, 1124. Honorius II, 1130. Innocent II.

Avénement de Henri. — Invasion du duc Robert. — Henri en Normandie. — Il fait Robert prisonnier. — Querelle des investitures. — Guerre en Normandie. — Histoire de Juliana, fille du roi. — Naufrage de son fils Guillaume. — Sa couronne est assurée à Mathilde. — Administration de la justice. — Relief des tenanciers de la couronne. — Exactions. — Discussion sur les légats. — Mort et caractère de Henri. — Ses ministres. — État des sciences.

Quatre ans étaient déjà écoulés depuis que Robert de Normandie avait abandonné ses États d'Europe pour aller cueillir de stériles lauriers dans les champs de la Palestine. Accompagné de Hugues de Vermandois et de Robert de Flandre, il avait passé les Alpes, reçu la bénédiction du pontife à Lucques et rejoint les croisés sous les murs de Constantinople. Au siége de Nicée, il avait eu un commandement important; à la bataille de Dorylæum, ses exhortations et son exemple avaient ranimé le courage mourant des chrétiens; à la réduction d'Antioche, il avait partagé avec Godefroy de Bouillon l'éloge dû aux actions les plus éclatantes[1]; et si, dans un changement de fortune, il s'était, avec plusieurs autres, soustrait aux horreurs de la famine et à la perspective de l'esclavage, cette ombre passagère avait cédé à tout l'éclat de son apparition nouvelle sur le champ de bataille, de ses exploits brillants et de ses services pendant l'assaut de Jérusalem. La couronne de la cité sainte fut donnée à Godefroy, celui de tous les princes confédérés qui en était le plus digne; mais s'il faut en croire les historiens anglais, elle avait été auparavant offerte à Robert, qui, avec plus de sagesse qu'il n'en montrait ordinairement, préféra ses domaines d'Europe à la possession précaire d'un trône entouré de nations infidèles et hostiles[2].

Par la priorité de naissance et les stipulations des traités, la couronne d'Angleterre appartenait à Robert. Il revenait dans ses États et il était déjà arrivé en Italie; mais sans se douter de tout ce qu'il risquait, il s'arrêta dans la Pouille pour obtenir la tendresse de Sibylle, sœur charmante de Guillaume de Conversana[3]. Henri, son plus jeune frère, était au contraire sur les lieux: il avait suivi Guillaume le Roux dans la forêt; et, au moment où il apprit la mort du roi, il piqua son cheval et se rendit à Winchester afin de s'assurer du trésor royal. Guillaume de Breteuil, à qui la garde en était confiée, arriva au même instant et déclara la résolution où il était de le conserver pour Ro-

[1] On disait que Godefroy de Bouillon, par le tranchant de son épée, avait divisé le corps d'un Turc de l'épaule à la hanche opposée, et que Robert, d'un coup de son cimeterre, avait fendu la tête et l'armure de son adversaire depuis la couronne du casque jusqu'à la poitrine.

[2] Gerv. Tilb., *apud* Bouquet, XIV, 13.

[3] Son père, Geoffroy, était neveu de Robert le Guiscard. Ordéric, 780.

Digitized by Google

bert, l'héritier légitime. Le prince tira sur-le-champ son épée, et le sang eût été versé si des amis communs ne se fussent interposés et n'eussent obtenu de Breteuil qu'il retirât son opposition. Dès que Henri eut pris possession des trésors et du château, il fut proclamé roi; et il se rendit à cheval à Westminster où il fut couronné le dimanche suivant, trois jours après la mort de son frère. Le cérémonial fut celui qu'on observait autrefois pour le couronnement des rois anglo-saxons; il fut accompli par Maurice, évêque de Londres, en l'absence d'Anselme et à cause de la vacance du siége archiépiscopal d'York [1].

Le même jour, on eut soin d'informer la nation des avantages qui devaient résulter de l'avénement du nouveau monarque. Pour donner à ses droits la force qui leur manquait, Henri prétendit les rattacher aux intérêts du peuple et publia une charte de liberté dont on envoya des copies dans les divers comtés et que l'on déposa dans les principaux monastères. Par cet acte, 1° il rendait à l'Église ses anciennes immunités et promettait de ne pas vendre les bénéfices vacants, de ne point les donner à ferme, de ne pas les retenir en sa possession au profit de son échiquier et de ne pas lever de tailles sur leurs tenanciers. 2° Il accordait à tous ses barons et vassaux immédiats (et il exigeait qu'ils fissent la même concession à leurs tenanciers) le droit de disposer par testament de leurs biens personnels et de donner en mariage, sans empêchement ou finance, leurs filles ou leurs parentes, pourvu que le mari ne fût pas son ennemi : il voulait que les infractions à la paix et les autres délits ne fussent plus remis à la merci du roi (amerciament), comme au temps de son père et de son frère, mais qu'ils fussent punis moyennant le payement des sommes stipulées par les lois saxonnes; que leurs héritiers payassent les reliefs accoutumés pour la prise de possession de leurs terres et non les compensations arbitraires qu'avaient extorquées ses deux prédécesseurs; que les héritières ne fussent point forcées par le roi à se marier sans le consentement des barons; que les veuves conservassent leurs douaires et ne fussent plus contraintes au mariage malgré leur volonté; que la tutelle des mineurs fût, ainsi que la garde de leurs possessions, confiée à leurs mères ou à leurs plus proches parents. 3° A la masse de la nation il promettait de mettre en vigueur les lois d'Edouard le Confesseur, amendées et publiées par son père; de ne lever aucun droit de monnayage qui n'eût existé du temps des Saxons, et de punir sévèrement les marqueurs et les vendeurs de monnaies légères. Il exemptait de toutes taxes et de toutes charges les terres domaniales de tous ses tenanciers militaires, remettait toutes les amendes dues à l'échiquier et les peines pécuniaires pour meurtres commis avant son couronnement; et il ordonnait sous les peines les plus graves la réparation complète de toutes les injustices commises en conséquence de la mort de son frère. Tels sont les articles de cette charte célèbre, qui mérite d'autant plus l'attention du lecteur que, affectant d'avoir pour but d'abolir les usages illégaux introduits après la conquête, elle spécifie la nature des vexations que la nation avait souffertes sous les deux Guillaume. Henri, néanmoins, conserva les forêts royales et maintint les lois forestières; mais pour se justifier, il déclara que, dans cette réserve, il s'était guidé par l'avis de ses barons et qu'il avait obtenu leur consentement. Il publia en même temps une charte très-avantageuse en faveur des citoyens de Londres [1].

[1] Orderic, 782. Malm., *Chron. sax.*, 208.

[1] *Leg. sax.* 233. Hic. Hagul., 310, 311. La charte de Henri est un précieux document, puisqu'elle fait revivre la loi telle que l'avait faite Guillaume le Conquérant. Legem (lagam) regis Edwardi reddo cum emendationibus quibus eam pater meus emendavit consilio baronum suorum. *Leg.*, 234. Nous pouvons en conclure qu'à cette époque la couronne ne tirait aucun émolument de la garde des bénéfices vacants; qu'elle ne mettait aucun empêchement aux mariages des parentes de ses tenanciers; que le grand conseil des tenanciers prononçait sur les mariages des héritières; que les veuves étaient libres de choisir leurs époux; que la tutelle de l'héritier et la garde de ses biens étaient confiées à sa mère et à ses plus proches parents; que le taux des reliefs était fixé par la loi, et qu'il y avait des biens appelés *recta hereditates* qui ne payaient rien; que la disposition des propriétés personnelles par testament était valide sans le consentement du roi; que les propriétés personnelles de ceux qui mouraient sans avoir fait de testament étaient partagées entre leurs plus proches parents; que les amerciaments, amendes qui mettaient à la merci du roi les biens personnels d'un délinquant, étaient inconnus. Toutes les pratiques contraires avaient pris naissance durant les dernières années du conquérant et le règne de Guillaume le Roux, particulièrement sous l'administration de Flambard. A cette charte est

Jusqu'à cette époque, la conduite morale de Henri avait été aussi répréhensible que celle de son dernier frère : la politique lui apprit à affecter le zèle et la sévérité d'un réformateur. Il renvoya ses maîtresses, il chassa de sa cour les hommes qui avaient scandalisé le public par leur vie efféminée et leurs débauches[1]. Il pressa le retour de l'archevêque Anselme dans les termes du plus profond respect et de la plus haute vénération pour son caractère. A la sollicitation des prélats, il consentit à se marier, et l'objet de son choix fut Mathilde ou Maude, fille de Malcolm, roi d'Écosse, et de Marguerite, sœur d'Edgar l'etheling : princesse qui, descendant des monarques anglo-saxons, devait nécessairement l'affermir sur son trône et assurer la couronne à sa postérité. On fit pourtant une objection à cette union, qui fut près de détruire ses espérances. Dans son enfance, Mathilde avait été confiée aux soins de Christine, abbesse de Wilton, qui, pour préserver la chasteté de sa nièce de la brutalité des soldats normands, l'avait forcée à porter le voile et à fréquenter la société des nonnes. On inféra de là que, suivant les canons ecclésiastiques, elle n'avait plus la liberté de se marier ; mais dans un synode de prélats l'objection fut repoussée conformément à une ancienne décision de l'archevêque Lanfranc dans une occasion semblable. Le mariage fut célébré, et la reine couronnée, avec les solennités accoutumées, par Anselme, qui était revenu en Angleterre et avait repris l'administration de son diocèse[2].

Pour satisfaire à la clameur du peuple, il fit enfermer à la Tour Flambard, évêque de Durham, l'indigne ministre du dernier roi. Le prélat vécut somptueusement, dans sa prison, du traitement que lui allouait l'échiquier et des présents que lui envoyèrent ses amis ; et son esprit, sa gaîté et sa générosité lui attirèrent la bienveillance de ses gardiens tandis qu'il endormait leur vigilance. Au commencement de février, il reçut une corde cachée au fond d'une cruche de vin. Les chevaliers qui le gardaient furent, comme d'ordinaire, invités à dîner : ils burent copieusement jusque fort avant dans la soirée ; et bientôt après qu'ils se furent couchés pour prendre du repos, Flambard, à l'aide de sa corde, descendit par la fenêtre, fut conduit par ses amis au rivage et s'enfuit en Normandie[3]. Il y trouva le duc Robert, qui avait épousé Sibylle. Ce prince était revenu dans son duché un mois environ après la mort de son frère. Ses anciens

ajouté un traité des lois en quatre-vingt-quatorze chapitres, dressé par un écrivain inconnu, évidemment dans l'intention d'instruire les juges dans la loi telle qu'elle avait existé sous Édouard le Confesseur, telle qu'elle avait été corrigée par Guillaume le Conquérant et qu'elle était maintenant restaurée par Henri. *Leg. aux.*, 236-283. Il est à peine nécessaire d'ajouter que lorsque le roi se fut affermi sur le trône, tous les désordres qu'il venait d'abolir recommencèrent.

[1] Effœminatos curia propellens, lucernarum usum noctibus in curiâ restituit, qui fuerat tempore fratris intermissus. Malm., 88. Je ne puis expliquer pourquoi les lumières avaient été bannies du palais de Guillaume et pourquoi Henri les rétablissait. Mais les effœminati sont si souvent mentionnés par nos anciens écrivains qu'ils demandent quelque remarque. C'étaient des jeunes gens, les fashionables de l'époque ; ils reçurent cette dénomination de la manière dont ils s'habillaient, qui se rapprochait de celle des femmes. Ils portaient des tuniques à grandes manches et des manteaux à queue. La pointe de leurs souliers (pigaciæ) était fourrée d'étoupes, d'une longueur énorme et tordue de manière à imiter les cornes d'un bouc ou les replis d'un serpent, invention récemment introduite par Foulques, comte d'Anjou, pour cacher la difformité de ses pieds. Leurs cheveux étaient séparés sur le front et flottaient sur les épaules, d'où ils tombaient en anneaux le long du dos, et ils étaient souvent allongés artificiellement par l'addition de boucles postiches. A cette manière de s'habiller s'opposait la portion la plus rigide du clergé, particulièrement à la façon de porter les cheveux, qui, disait-on, avait été prohibée par saint Paul. « Si un homme prend « soin de ses cheveux, c'est une honte pour lui. » 1, Cor., xi, 14. Mais, après de longs débats, la mode triompha et du clergé et de l'apôtre. Voyez Malmsbury, 88, 89; Eadmer, 23, 106, et Orderic, 682. Le dernier ajoute qu'ils se livraient aux vices les plus abominables : « Sodomiticis spurcitiis fœdi calamitæ. » *Ibid.*

[2] Eadmer, 58-58. Alured Bev., 144. D'après les procédures du concile tenu à cette occasion, il paraît qu'au temps de la conquête il n'y avait aucune sûreté pour les femmes, à moins qu'elles ne se réfugiassent dans un couvent. Suo pudori metuentes monasteria virginum petivere, acceptoque velo sese inter ipsas à tantâ infamiâ protexere. Ead., *ibid.* Voici comment Mathilde descendait des rois anglo-saxons :

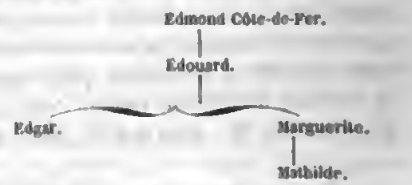

[3] Order., 786.

sujets l'avaient reçu avec plaisir; mais, quoiqu'il eût pris la résolution de recouvrer de vive force la couronne d'Angleterre, il remit à une autre époque le soin de faire valoir ses droits. Le plaisir, et non le pouvoir, était en ce moment l'objet de ses pensées; il voulait montrer à ses Normands la belle épousée qu'il avait amenée de la Pouille; et la fortune de celle-ci, qui s'élevait à une somme très-considérable, fut dissipée en fêtes et en spectacles[1]. Mais l'arrivée et les conseils de Flambard réveillèrent son ambition et tournèrent ses pensées du plaisir à la guerre. Ses vassaux montraient une vive ardeur de combattre sous un prince qui avait cueilli des lauriers dans la Terre-Sainte. Il lui vint d'Angleterre des offres de secours, et des forces puissantes, en hommes d'armes, en archers et en fantassins, reçurent ordre de s'assembler dans le voisinage du Tréport. Il donna le commandement de quelques-unes des plus importantes forteresses de la Normandie aux barons anglais qui venaient de s'engager à épouser sa cause, à Robert de Belesme, à Guillaume de Warenne, à Ivon de Grentmesnil et à Gauthier Giffard. Son but était de s'assurer de leur coopération; mais il dut bientôt regretter une mesure qui affaiblit son pouvoir et qui causa enfin sa ruine[2].

Henri voyait avec inquiétude les préparatifs de son frère; mais il était encore plus effrayé de la désaffection bien connue de ses barons. Robert de Meulan, le plus sage de ses ministres et celui qu'il aimait le mieux, lui conseilla de faire tous les sacrifices possibles pour conserver sa couronne; de promettre tout ce qu'on lui demanderait; de partager entre les plus suspects les meilleures terres du domaine royal, et d'attendre que l'heure du danger fût passée pour révoquer ses concessions et punir la perfidie des hommes qui auraient osé vendre à leur souverain des services qu'ils lui devaient par leurs serments. Henri tint sa cour à la Pentecôte; on y satisfit à toutes les pétitions, on renouvela la charte, et le roi jura entre les mains d'Anselme, comme représentant de la nation, de remplir fidèlement ses engagements. Son armée se rassembla à Pevensey, sur la côte de Sussex. Robert, conduit par des marins que Flambard avait détournés de leur allégeance, l'atteignit au havre de Portsmouth. Il devenait de la plus haute importance pour l'un ou l'autre des deux princes de s'assurer de la ville de Winchester. Robert en était le plus près; mais il fut retardé par le débarquement de ses troupes, et Henri le devança dans sa marche. Le voisinage des deux armées réveilla encore l'esprit de révolte parmi les barons anglo-normands; mais les indigènes restèrent fidèles à Henri, et Anselme se dévoua à ses intérêts. Il harangua les troupes sur les devoirs de la fidélité, rappela du camp de Robert quelques-uns des déserteurs, raffermit la loyauté chancelante des autres et menaça les envahisseurs de la sentence d'excommunication. Après plusieurs messages infructueux et offensants de part et d'autre, Henri demanda une conférence à son frère. Les deux princes se rencontrèrent dans un espace vide entre les deux armées, s'entretinrent quelques minutes et s'embrassèrent en amis. On convint immédiatement des termes de la réconciliation. Robert renonça à toute prétention à la couronne d'Angleterre et obtint en retour une pension annuelle de trois mille marcs, la cession de tous les châteaux que Henri possédait en Normandie, à l'exception de Domfront, et la révocation de la sentence de confiscation que Guillaume avait prononcée contre ses partisans. On stipula de plus que les deux princes s'uniraient pour punir leurs ennemis respectifs, et que si l'un d'eux mourait sans enfants légitimes, la couronne appartiendrait au survivant: douze barons, des deux côtés, jurèrent de veiller à l'observance de ces articles[1].

Il n'était pas toutefois dans le caractère de Henri d'oublier et de pardonner. Le traité l'empêchant de punir la désaffection dont ses barons anglo-normands avaient donné des preuves publiques, il chercha des prétextes de vengeance dans leur conduite privée; on les entoura d'espions dans leurs domaines et dans leurs relations avec leurs vassaux; on les accusa, devant la cour du roi, de transgressions prétendues ou réelles, et tous les nobles soupçonnés furent successivement, à tort ou à rai-

[1] Malm., 86. Sibylle mourut en 1102. Elle fut empoisonnée, à ce que l'on croit, par Agnès, comtesse douairière de Buckingham, qui, non contente de posséder la tendresse du duc, voulait encore partager ses dignités. Orderic, 810. Malmsbury en parle différemment.

[2] Order., 787.

[1] Eadmer, 58. Order., 788. *Chron. sax.*, 209, 210.

son, déclarés criminels et proscrits. Dans les plus puissantes familles, les descendants des guerriers qui avaient combattu avec le conquérant disparurent ainsi graduellement; et la jalousie de Henri choisit, pour les opposer aux autres, parmi les courtisans les plus indigents, des hommes qu'il enrichit des dépouilles des proscrits et qu'il éleva jusqu'à l'égalité avec les plus orgueilleux de leurs rivaux. Il les regardait comme les plus fermes appuis de son trône; car, puisqu'ils devaient leur fortune à sa bonté, leur intérêt, si ce n'était leur gratitude, devait les attacher inviolablement à sa personne[1].

Parmi les proscrits se trouvaient Robert Malet, Ivon de Grentmesnil[2], Warenne, comte de Surrey; Guillaume, comte de Morton et de Cornouaille; et Robert de Belesme, comte de Shrewsbury. Ce dernier, fils du grand Montgomery, demande que l'on s'arrête un moment à lui. C'était le plus puissant sujet de l'Angleterre. Pour l'orgueil, la convoitise et la fourberie, peut-être avait-il des égaux; mais en cruauté, il surpassait les plus barbares de son temps. Il préférait la mort de ses captifs à leur rançon; il se repaissait avec délices des convulsions de ses victimes, hommes ou femmes, qu'il faisait empaler : on dit même qu'il avait arraché de ses propres mains les yeux de son filleul, parce que le père de cet enfant avait commis quelque légère offense et s'était soustrait à sa vengeance[3]. Henri avait conçu pour ce monstre la haine la plus violente, non par des motifs d'humanité, mais par politique. Il fut cité devant la cour du roi. La conduite de ses officiers en Normandie aussi bien qu'en Angleterre, ses paroles non moins que ses actions furent sévèrement examinées; et ses accusateurs présentèrent contre lui une longue série de quarante-cinq délits. Le comte, suivant la coutume, obtint la permission de se retirer afin de consulter ses amis; mais il monta aussitôt à cheval, s'enfuit dans son comté, rassembla ses vassaux et défia hardiment toute la puissance de son persécuteur. Henri accepta de grand cœur le défi et commença la guerre en investissant le château d'Arundel, qui se rendit par capitulation après un siége de trois mois. Dans l'intervalle, Belesme avait fortifié Bridgenorth, sur la rive gauche de la Severn, et y avait placé une garnison de sept cents hommes; mais les habitants de la ville, intimidés par les menaces du roi, se soulevèrent contre leurs défenseurs et ouvrirent les portes aux forces royales. Shrewsbury lui restait encore. De cette ville à Bridgenorth, la contrée était couverte de bois, et la seule route par où l'on pût passer était un étroit défilé entre deux montagnes sur les pentes desquelles il avait placé ses archers. Henri ordonna aux soixante mille hommes qui composaient son infanterie de s'ouvrir un passage : en peu de jours les arbres furent abattus, et une route spacieuse et sûre conduisit le roi sous les murs de Shrewsbury. A son arrivée, le désespoir porta Belesme à s'avancer à pied hors des murs; il remit les clefs de la place au vainqueur et se rendit lui-même à discrétion. On lui laissa la vie; mais il fut obligé de quitter le royaume et de promettre sous serment de n'y jamais rentrer sans la permission royale[4].

Jusqu'à cette époque, le duc Robert avait observé religieusement les conditions de la paix, il avait même, à la première nouvelle de la rébellion de Belesme, ravagé les terres normandes de ce seigneur. Mais bientôt, comprenant que le crime réel des proscrits n'était que l'attachement montré jadis par eux à ses intérêts, il se rendit tout à coup en Angleterre, à la sollicitation du comte de Surrey, et se confia inconsidérément à la générosité d'un frère sans cœur. Celui-ci le reçut, à la vérité, avec le sourire de la tendresse; mais il se trouva bientôt en état réel de captivité. Au lieu d'intercéder en faveur des autres, il fut réduit à traiter de sa propre liberté et résigna joyeusement, comme prix de sa rançon, son annuité de trois mille marcs : pour sauver l'honneur des deux princes, cet abandon fut reçu comme un présent fait à la reine Ma-

[1] Orderic, 804, 805.

[2] Ivon était accusé d'avoir fait la guerre à ses voisins : « Quod in illâ regione crimen est insuitatum, nec sine gravi ultione fit expiatum. » Orderic, 805. Ce fut le grand mérite du conquérant et de ses fils. Ils obligeaient leurs barons à venir terminer leurs différends à la cour, au lieu de se faire la guerre les uns aux autres.

[3] Orderic, 815, 841. *Anglia Sacra*, II, 698, 699. Malms., 89.

[4] Orderic, 806-808. Malms., 88. *Chron. sax.*, 210. Flor., 650, 651.

thilde [1]. Après un pareil traitement, Robert ne pouvait plus douter de la haine de son frère, et, pour sa propre défense, il rechercha l'amitié et accepta les services du proscrit Belesme, qui possédait encore trente-quatre châteaux en Normandie. Henri reçut cette nouvelle avec joie; il déclara rompue l'alliance entre Robert et lui; il reçut et peut-être suggéra l'invitation que lui firent les ennemis du duc de s'emparer de la Normandie et résolut d'en placer la couronne sur sa tête [2] : il eut même l'impudence de se faire honneur de la pureté de ses motifs, de se donner comme le sauveur d'une contrée malheureuse. Il se peut, à la vérité, comme ses panégyristes l'affirment, que le duc fût faible et inconsidéré, qu'il employât son temps et son argent à la poursuite des voluptés, qu'il se laissât voler par ses maîtresses et par les compagnons de ses plaisirs, qu'il souffrît que ses barons se fissent la guerre entre eux et qu'ils accablassent ses sujets de toutes les calamités [3]; mais il est difficile de croire que ce fut la pitié, et non l'ambition, l'espérance de soulager la détresse de ses compatriotes, et non le désir d'annexer la Normandie à ses possessions, qui portèrent Henri à tirer l'épée contre son infortuné frère. La première campagne se passa sans résultat important : dans la seconde le sort de la Normandie fut décidé sous les murailles de Tinchebrai. Le roi avait assiégé cette forteresse, et Robert, un jour convenu, s'approchait avec toutes ses forces pour la secourir. L'action fut sanglante et opiniâtre; mais Hélie de La Flèche, qui combattait du côté de Henri, attaqua à l'improviste le flanc de l'ennemi; et le duc, le comte de Morton, Robert d'Estouteville, Edgar l'etheling [4] et quatre cents chevaliers tombèrent entre les mains du vainqueur. Le roi donna la liberté à quelques-uns de ses prisonniers : il en relâcha d'autres moyennant une rançon convenue; Morton et d'Estouteville furent condamnés à un emprisonnement perpétuel. On remit à quelques semaines à prononcer sur le sort de Robert : sa présence paraissait nécessaire pour obtenir de ses officiers la reddition des places qu'il leur avait confiées. Dès qu'elle eut cessé d'être utile, on l'envoya en Angleterre, où on le tint enfermé jusqu'à sa mort. Au bout de quelques semaines, Belesme obtint, grâce au crédit de Hélie, de conserver une partie de ses propriétés; et Flambard acheta, en livrant Lisieux [1], sa réintégration dans son évêché. Henri somma tous les barons normands de venir le joindre dans cette ville et s'y fit reconnaître duc sans opposition [2].

Tandis que le roi s'occupait ainsi à punir ses ennemis et à dépouiller de ses domaines un frère infortuné, il se trouvait engagé dans une querelle moins heureuse avec Anselme et la cour de Rome relativement aux droits d'investiture. Pour entendre le sujet de la discussion, le lecteur doit savoir que, suivant l'ancienne coutume, l'élection des évêques dépendait généralement du témoignage du clergé et du peuple, et des suffrages des prélats provinciaux. Mais le cours des années et la conversion des nations barbares avaient introduit des innovations importantes dans cette branche de la police ecclésiastique. La tenure des propriétés du clergé fut assimilée à celle des laïques. Le souverain s'attribua le droit d'approuver l'élection du prélat, et le nouvel évêque ou abbé, comme le baron ou le chevalier, fut obligé de jurer fidélité et de rendre hommage à son seigneur suzerain. Les prétentions de la couronne s'étendirent graduellement. Comme il était de l'intérêt du prince que les fiefs spirituels ne tombassent pas dans les mains de ses ennemis, il se réserva le droit de nomination; et, en vertu de ce droit, il investit l'individu qu'il avait nommé par l'anneau et la crosse, insignes reconnus de la juridiction épiscopale et abbatiale. L'Eglise avait vu avec jalousie ces empiétements successifs sur ses priviléges : dans les conciles généraux de Nicée, en 787, et de Constantinople, en 869, on avait condamné la nomination des évêques par les autorités laïques. En 1067, ces anciennes prohibitions furent renouvelées par Grégoire VII, et,

[1] *Chron. sax.*, 211. Malms., 88. Orderic, 805. Flor., 652.

[2] *Chron. sax.*, 212. Orderic, 808-813.

[3] Orderic, 815, 821. Malms., 86, 89.

[4] Edgar fut mis en liberté par Henri (*Chron. sax.*, 214); c'est la dernière fois qu'il est fait mention de ce prince.

[1] Eadmer, 90. Malms., 89. Hunt., 217. Orderic, 820, 822. Le duc fut fait prisonnier par Galdric, chapelain du roi, que l'on récompensa de ses services par l'évêché de Landaff. Mais ce prélat guerrier encourut bientôt la haine des citoyens et fut assassiné dans un champ avec cinq de ses chanoines. Orderic, 821.

[2] Orderic, 828, 838.

dix ans après, Victor III, dans un synode tenu à Bénévent, prononça la sentence d'excommunication contre le prince qui prétendrait exercer le droit d'investiture et le prélat qui consentirait à recevoir ses biens temporels à de telles conditions. Mais vainement les foudres de l'Église furent-elles lancées contre cet usage des souverains : ils refusèrent d'abandonner un privilége dont leurs prédécesseurs avaient joui, et les prélats qui leur devaient leurs richesses et leur importance le défendirent énergiquement. La contestation élevée à ce sujet entre les deux puissances dura pendant un demi-siècle, et ce ne fut que par des concessions mutuelles que des prétentions si contradictoires purent être ajustées à l'amiable.

On doit cependant observer que le droit que réclamaient les souverains avait dégénéré, à cette époque, en abus pernicieux. Le lecteur sait déjà comment il fut exercé par Guillaume le Roux, qui, pour ses propres intérêts, refusa dans plusieurs occasions de nommer aux bénéfices vacants, et, dans d'autres, déshonora les dignités ecclésiastiques en les prostituant au plus offrant. Les mêmes abus, et de plus grands encore, existaient en France et en Allemagne. L'indigence de Robert avait, en Normandie, fait ajouter à la méthode ordinaire une pratique nouvelle qui consistait à vendre la réversion des évêchés à des individus encore enfants, et à accorder, pour des sommes proportionnées à cette grâce, plus d'un diocèse au même prélat [1]. Tous les honnêtes gens désiraient vivement la suppression de pareils abus, et le zèle des pontifes était excité par les conseils des membres les plus vertueux de l'ordre épiscopal. Parmi ceux-ci nous devons compter Anselme. Durant son exil il avait assisté aux conciles de Bari et de Rome, dans lesquels on avait encore condamné la coutume de l'investiture et renouvelé la sentence d'excommunication contre les coupables. A sa première entrevue avec Henri, il lui fit connaître, dans des termes respectueux, son inflexible résolution d'observer la discipline approuvée dans ces synodes, et le roi protesta qu'il était également déterminé à conserver ce qu'il regardait comme une prérogative légitime de sa couronne. Il se trouvait cependant à cette même époque dans une position critique. Sans le secours du primat, il n'aurait su comment réduire les partisans ni résister aux forces de son frère Robert : il était plus prudent de dissimuler que de pousser le clergé dans le parti de son compétiteur, et, par consentement mutuel, on suspendit la discussion jusqu'à ce qu'on eût pu se procurer une réponse du pape, réponse qui fut défavorable aux prétentions du monarque, comme les deux partis l'avaient prévu. Ce serait abuser de la patience du lecteur que de descendre dans toutes les particularités de cette dispute, de rapporter tous les messages qui furent envoyés à Rome et les réponses qui revinrent en Angleterre, les artifices que l'on employa et les expédients qu'on imagina pour faire fléchir Anselme. Enfin ce prélat, à la requête du roi, entreprit, tout âgé et tout infirme qu'il était, le voyage d'Italie, pour soumettre au pontife toute la controverse. A son retour, il reçut l'ordre de rester en exil jusqu'à ce qu'il eût pris le parti de se soumettre au bon plaisir du roi. L'exilé se retira près de son ami, l'archevêque de Lyon, et passa les trois années suivantes sous son toit hospitalier. Dans cet intervalle, Henri fut tourmenté par les menaces de ses barons et par les murmures du peuple. Sa sœur Adèle, comtesse de Blois, et sa femme Mathilde l'importunaient pour qu'il se réconciliât avec le primat; et Pascal II, qui avait déjà excommunié ses conseillers, l'avertit que sous peu de semaines la même sentence serait prononcée contre lui. Le roi, qui n'était pas préparé à pousser la dispute jusqu'à cette extrémité, fit pressentir qu'il était disposé à céder. Anselme eut une entrevue avec lui à l'abbaye du Bec, et tous deux, dans un véritable esprit de conciliation, consentirent à abandonner une partie de leurs prétentions. Comme l'hommage et la fidélité étaient des devoirs civils, on convint qu'ils seraient exigés de chaque ecclésiastique avant que lui-même fût mis en possession de son bénéfice : l'anneau et la crosse étant considérés comme les marques d'une juridiction spirituelle à laquelle le roi reconnaissait n'avoir aucun droit, on supprima la collation de ces emblèmes [1]. En totalité, l'Église gagna peu de chose à ce compromis. Il pouvait réprimer, mais non détruire le principal abus. Henri ne renonçait qu'à une

[1] Ivon. Carnot., *Epist.*, 178, 179, 181.

[1] Eadmer, 56-91.

forme vaine, et le fond lui restait. Le droit qu'il s'arrogeait de nommer les évêques et les abbés ne lui était point enlevé; et, quoiqu'il promit de ne plus s'approprier les revenus des bénéfices vacants, il n'hésita jamais à violer cet engagement [1].

La possession de la Normandie ne tarda pas à entraîner le roi dans des hostilités avec les princes voisins. Guillaume, fils unique du duc captif, n'avait que cinq ans à l'époque de la bataille de Tinchebrai; et Henri, après avoir caressé l'enfant, le confia à la garde de Hélie de Saint-Saen, qui avait épousé une fille illégitime de Robert. Mais ses conseillers lui représentèrent que le jeune prince pourrait, à une époque future, réclamer les possessions de son père; et un officier de confiance fut dépêché, afin de surprendre le château de Saint-Saen et de s'emparer de la personne de Guillaume (1108). Hélie était absent; mais l'adresse de ses domestiques rendit inutile la diligence du messager royal, et le tuteur abandonna sur-le-champ ses domaines pour assurer le sort de son pupille. Il conduisit le fils de Robert de cour en cour, et partout son innocence et ses malheurs lui gagnèrent des partisans et des protecteurs. Les plus puissants d'entre eux furent Louis, roi de France, et Foulques, comte d'Anjou. Louis s'engagea à lui donner l'investiture de la Normandie; Foulques lui promit sa fille Sibylle en mariage, promesses dont l'exécution fut suspendue pour le moment, à cause de sa minorité. Sur ces entrefaites, Hélie de La Flèche mourut. Henri réclama son comté du Mans comme une dépendance de la Normandie. Foulques s'en empara du droit de sa femme, fille unique de Hélie (1113). Le premier fut soutenu par son neveu Théobald, comte de Blois; le second par son seigneur suzerain, le roi de France. Pendant deux ans, la victoire sembla hésiter entre les deux compétiteurs, et chaque succès éphémère de l'un ou de l'autre produisit invariablement les mêmes effets, le pillage du pays et l'oppression des habitants. Enfin une paix fut conclue par laquelle le prince normand dut renoncer à ses prétentions (1115.) Mathilde, l'une des filles de Foulques, fut promise en mariage à Guillaume, fils de Henri; et l'on permit au comte de conserver la possession du Mans comme feudataire du monarque anglais. Durant la guerre, le roi avait arrêté Belesme et l'avait confiné pour la vie au château de Wareham [1].

Plus Guillaume de Normandie avançait en âge, plus les espérances de ses partisans allaient croissant. Baudouin, comte de Flandre, près duquel il avait trouvé pendant cinq ans une honorable retraite, s'engagea à l'aider de tout son pouvoir. Louis, malgré la paix, fut amené à tirer l'épée pour la même cause; et même Foulques d'Anjou consentit à se joindre aux confédérés. Tous ces princes avaient personnellement des motifs de plaintes contre Henri et étaient très-disposés à sanctifier leurs ressentiments en épousant les intérêts d'un orphelin dépouillé. Ainsi les brandons de la guerre furent rallumés, et les flammes s'étendirent d'une extrémité de la Normandie à l'autre. Pendant plus de trois ans, la fortune sembla se jouer des efforts des combattants. D'abord Louis fut obligé de demander au roi d'Angleterre la suspension des hostilités; bientôt au contraire des succès répétés accompagnèrent ses armes; puis Baudouin mourut d'une légère blessure qu'il reçut au siége d'Eu; ensuite Foulques d'Anjou, déterminé par un présent considérable et par le mariage immédiat de sa fille avec le fils de Henri, se retira de l'alliance; et enfin la victoire de Brenneville, décisive, quoique le sang y eût à peine coulé, donna gain de cause au

[1] Cette contestation continua à empoisonner la vie du pape Pascal. Environ trois ans après le compromis passé avec le roi d'Angleterre, Henri IV, empereur d'Allemagne, consentit à abandonner le droit d'investiture à condition que le pontife le couronnerait à Rome. Mais, dès qu'il fut entré dans les murs de cette ville, il s'empara de Pascal, le conduisit dans un château du voisinage et le retint enfermé pendant deux mois. Pour obtenir sa liberté, le pape confirma à Henri le droit contesté et jura solennellement de ne jamais le molester ni l'excommunier pour l'exercice de ce droit. Cet acquiescement de Pascal fut sévèrement condamné : des synodes provinciaux s'assemblèrent; on y excommunia l'empereur et l'on accabla le pape de plaintes et de reproches. Ne pouvant se disculper à la satisfaction des prélats les plus zélés, il consentit à comparaître au concile de Latran, en 1112, sans les marques de sa dignité, et à soumettre sa conduite à une enquête publique. Par l'ordre des pères, la charte accordée à Henri fut brûlée et ce prince excommunié. Mais Pascal, fidèle à son serment, refusa de prononcer la sentence et persista dans son refus jusqu'à sa mort. Baron, ad ann. 1111, 1112. Malms., 94.

[1] Orderic, 837-841.

roi d'Angleterre (1119). Henri et Louis se rencontrèrent par hasard dans les environs de Noyon. Henri était accompagné de cinq cents chevaliers, Louis en avait quatre cents. Les Français combattirent à cheval et les Anglais à pied, à l'exception d'un cinquième des leurs à peu près. Pendant l'engagement, les deux princes déployèrent le courage le plus brillant, et tous deux coururent d'imminents dangers. Henri reçut deux blessures à la tête; mais quoique la violence du coup eût fait jaillir le sang des narines, la trempe de son casque résista au tranchant de la hache d'armes. Le cheval de Louis fut tué sous lui, et ce ne fut qu'avec difficulté qu'il put s'échapper à pied dans la foule des fugitifs. Son étendard, avec cent quarante chevaliers, resta dans les mains des vainqueurs. Guillaume de Normandie se trouvait à ce combat, mais il se sauva par la fuite [1].

La sagesse paternelle du pape Calixte II mit fin aux hostilités. Louis, accompagné du fils de Robert, parut au concile de Reims, et dans un discours assez éloquent, il accusa Henri de cruauté, d'injustice et d'ambition. L'archevêque de Rouen répondit au royal orateur; mais ce prélat fut écouté avec impatience et fréquemment interrompu par les partisans de la France. A la fin du concile, Calixte lui-même visita Henri, auquel il était allié par sa naissance, et le roi d'Angleterre chercha à justifier ou à pallier sa conduite en présence du pape. Il nia avoir pris la Normandie à son frère; il prétendit que son frère l'avait déjà perdue par son indolence et par ses folies. Tout ce qu'il avait fait lui-même n'avait été que pour arracher l'ancien patrimoine de sa famille aux mains des traîtres et des rebelles au pouvoir desquels il était tombé. Il n'était pas vrai que Robert fût détenu en prison : il était traité comme un prince retiré des soins et des fatigues du gouvernement; il vivait dans un château royal, était servi avec la magnificence d'un prince et jouissait de tous les amusements qu'il pouvait désirer. Quant à Guillaume, Henri assura le pontife qu'il portait à ce jeune prince toute l'affection d'un oncle; que son intention avait été de le faire élever avec son propre fils, et qu'il lui avait offert souvent un honorable asile et trois comtés en Angleterre, offres que Guillaume avait constamment refusées, à l'instigation de gens qui étaient également ennemis de l'oncle et du neveu. D'aussi faibles raisonnements ne purent tromper la pénétration de Calixte; mais, ne voulant pas insister sur une requête qu'il prévoyait devoir rester sans succès, il détourna la conversation, parla de la guerre et obtint de Henri l'aveu de son retour aux sentiments les plus pacifiques. Cette nouvelle fut communiquée immédiatement aux parties belligérantes, et un traité de paix fut conclu sous les auspices du pontife. Henri conserva ce qu'il désirait principalement, la possession de la Normandie, et le roi de France, comme seigneur suzerain, reçut l'hommage de Guillaume, fils de Henri, au lieu de celui du père [1].

En lisant l'histoire de cette guerre écrite par Orderic, l'esprit est étonné des exemples opposés de barbarie et de politesse, de cruauté et d'humanité dont elle abonde. 1° Le nombre des morts dans la célèbre bataille de Brenneville ne s'élevait pas à plus de trois : car, dit l'historien, les chevaliers chrétiens se battaient non pour la vengeance, mais pour la gloire; ils ne cherchaient point à répandre le sang, mais à s'emparer de la personne de leur ennemi [2]. Le grand objet était de le jeter par terre, et quand on y était parvenu, soit par blessure, soit par la mort du cheval, le chevalier, renfermé dans sa pesante armure, était incapable de s'aider lui-même et tombait, sans possibilité de résistance, au pouvoir de son adversaire. 2° On échangeait des égards et des politesses au milieu même des hostilités, et le captif qui avait signalé son courage était souvent relâché sans rançon par un vainqueur généreux. Le roi, après sa victoire, rendit à Louis son cheval de bataille avec les harnais enrichis d'or et d'argent, et son fils, en même temps, envoya au fils de Robert des présents d'une grande valeur afin que le jeune exilé pût paraître parmi les étrangers avec tout l'éclat de son rang [3]. 3° Mais leurs passions étaient violentes et implacables, et dans la poursuite de la ven-

[1] Orderic, 842, 854. *Chron. sax.*, 821. Hunt., 217. Malms., 90.

[1] Orderic, 858, 859, 865, 866. Malm., 93. La grand'-mère de Calixte était Alice, fille de Richard II, duc de Normandie. Orderic, 848.

[2] Orderic, 854.

[3] Orderic, 855.

geance, ils semblaient armés contre tout sentiment d'humanité. Eustache, seigneur de Breteuil, mari de Juliana, l'une des filles illégitimes du roi, avait sollicité le don d'une forteresse importante qui faisait partie du domaine ducal. Henri soupçonnait sa fidélité, mais ne voulut pourtant pas l'irriter par un refus absolu : on convint que deux enfants, les filles d'Eustache et de Juliana, seraient remis à Henri comme gages de la fidélité de leur père, et que le fils de Harenc, gouverneur du château, serait confié au seigneur de Breteuil comme caution de la cession de la place à la fin de la guerre. Eustache fut toutefois mécontent : il arracha les yeux de l'enfant et le renvoya à son père. Harenc, transporté de rage et impatient de se venger, demanda justice à Henri, qui, ne pouvant atteindre la personne d'Eustache, lui livra ses deux filles afin qu'il pût exercer sur elles la peine du talion. Leur innocence, leur jeunesse, leur naissance royale, rien ne put les garantir : le barbare leur arracha les yeux et leur coupa le nez; et Henri, affectant une indifférence stoïque, le combla de présents et le renvoya reprendre son commandement. Le soin de la vengeance était alors dévolu à Juliana, qui regardait son père comme l'auteur des maux de ses filles. Ne pouvant défendre Breteuil contre les forces royales, elle se retira dans la citadelle; abandonnée par la garnison, elle demanda à parler au roi, et comme il approchait de la muraille, elle lui lira une flèche à la poitrine. Son peu d'adresse la sauva du crime de parricide, et la nécessité la força de se rendre à discrétion. Si Henri lui eût pardonné, il eût peut-être mérité qu'on louât sa grandeur d'âme; mais la punition qu'il lui infligea, burlesque en elle-même, fut honteuse pour celui qui l'avait imaginée. Il fit fermer la porte et enlever le pont-levis, et il lui envoya l'ordre péremptoire de quitter le château immédiatement. Juliana, forcée de se laisser glisser, sans aucun secours, du rempart dans le large fossé qui entourait la forteresse, traversa l'eau, qui s'élevait jusqu'à sa poitrine, et fut contrainte à chaque pas de casser la glace autour d'elle, exposée aux brocards et aux insultes des soldats, qu'on fit sortir pour les rendre témoins de ce singulier spectacle [1].

(1120, 26 novembre.) L'ambition du roi était désormais satisfaite. Ses ennemis étrangers avaient été obligés de solliciter la paix; ses ennemis normands étaient écrasés par le poids de ses armes; et cette sécurité pour l'avenir qui lui avait manqué jusqu'alors, il venait de l'obtenir par l'investiture du duché accordée à son fils Guillaume. Après une absence de quatre ans, il résolut de retourner triomphalement en Angleterre. Il rencontra à Barfleur un marin normand, appelé Fitz-Stephen, qui lui offrit un marc d'or et sollicita l'honneur de le conduire dans son bâtiment, nommé *le Vaisseau-Blanc*, lui faisant remarquer qu'il était neuf et monté par cinquante marins des plus habiles. Son père avait conduit le père du roi lorsqu'il mit à la voile pour faire la conquête de l'Angleterre, et le service par lequel il tenait son fief était celui de pourvoir au passage de son souverain. Henri répondit qu'il avait déjà choisi un vaisseau pour lui-même, mais qu'il confierait son fils et ses trésors aux soins de Fitz-Stephen. Avec le jeune prince (il était alors dans sa dix-huitième année) s'embarquèrent son frère Richard et sa sœur Adèle, enfants naturels de Henri; le comte de Chester et la comtesse sa femme, nièce du roi; seize autres nobles dames et cent quarante chevaliers. Ils passèrent plusieurs heures sur le pont à festoyer et à danser, et firent distribuer trois barreaux de vin parmi l'équipage; mais les querelles qui s'élevèrent et l'ivresse où se trouvèrent la plupart des matelots au coucher du soleil engagèrent les personnes les plus prudentes à quitter le vaisseau et à retourner au rivage. Henri avait mis à la voile dès que la marée l'avait permis. Guillaume, après beaucoup de temps perdu, ordonna à Fitz-Stephen de suivre son père. Toutes les voiles furent immédiatement déployées et les rames préparées; mais au milieu de la musique et des plaisirs, le soin du gouvernail fut négligé, et *le Vaisseau-Blanc*, emporté par le courant, heurta tout à coup contre un roc [1]. L'invasion rapide de l'eau dans

[1] Orderic, 854, 855. Eustache était bâtard et s'était emparé des propriétés de son père, au préjudice de l'héritier légitime. Orderic, 813. Huntingdon attribue à Henri lui-même les tourments infligés à ses petites-filles. Neptium suarum oculos erui fecit. *Ang. sac.*, II, 699.

[1] Ce courant est encore aujourd'hui appelé la Gatteraz et est causé par un banc de rochers peu élevés

le bâtiment avertit la société joyeuse et inattentive de sa situation alarmante. Fitz-Stephen descendit sur-le-champ le prince dans une chaloupe et ordonna de ramer vers la terre; mais les cris de sa sœur rappelèrent Guillaume vers le lieu du naufrage, et la chaloupe s'engloutit sous le poids de la multitude qui s'efforça d'y entrer. Peu d'instants après, le navire lui-même s'enfonça, et trois cents personnes furent ensevelies sous les vagues. Un jeune chevalier, Geoffroy de L'Aigle, et Bérold, boucher de Rouen, se sauvèrent seuls en grimpant à l'extrémité du mât. Quelques minutes après, l'infortuné Fitz-Stephen nagea vers eux, s'informa de la destinée du prince et, apprenant qu'il avait péri, se replongea sous les eaux. Geoffroy, engourdi par le froid d'une nuit de novembre, fut bientôt emporté, et comme il allait à fond, il prononça une prière pour le salut de son compagnon. Bérold, n'ayant point lâché prise, fut sauvé le matin par un bateau pêcheur et raconta les détails de cette funeste catastrophe. Henri était arrivé à Southampton et marquait fréquemment sa surprise du retard de son fils. La première nouvelle de l'événement fut apportée par Théobald de Blois, qui la communiqua à ses amis, mais n'osa pas en informer le roi. Au matin suivant, le fatal secret lui fut révélé par un jeune page qui se jeta tout en pleurs à ses pieds. Accablé de ce coup affreux, Henri tomba sur la terre; mais, recouvrant bientôt ses sens, il affecta de déployer un courage qu'il n'avait pas. Il parla de soumission aux ordres de la Providence; mais la blessure avait pénétré avant dans son cœur : sa douleur se changea par degrés en mélancolie habituelle, et l'on assure que depuis ce jour personne ne le vit jamais sourire [1]. Mathilde, par la mort de son mari, devint veuve à l'âge de douze ans, six mois après son mariage. Henri la traita avec toute l'affection d'un parent; mais, à la demande de son père, elle retourna en Anjou, et dix ans après, elle prit le voile dans le couvent de Fontevrault [2].

La généralité de la nation ne regretta nullement la perte du prince : l'arrogance et la violence de sa jeunesse faisaient redouter à ses futurs sujets le despotisme de son âge mûr. Il était déjà initié à tous les mystères de l'iniquité, et il avait publiquement avoué dans plusieurs occasions son mépris et sa haine pour les Anglais [1]. Quant à Henri, privé de son seul fils légitime, il eut de nouveaux plans à former, de nouvelles précautions à prendre contre les prétentions et les tentatives de son neveu. Tous les yeux étaient fixés sur ce prince; ses vertus et ses malheurs étaient le thème général des conversations, et peu de personnes doutaient qu'il ne succédât définitivement au trône. Foulques d'Anjou, que le roi avait offensé en refusant de rendre le douaire de Mathilde, lui fiança sa plus jeune fille, Sibylle, et lui donna le comté du Mans; tandis que les plus puissants barons de Normandie, Amaury de Montfort et Waleran, le jeune comte de Meulan, se proposèrent de l'assister, à la première occasion, de toutes leurs forces et de toute leur influence. Henri fut informé par ses espions des plus secrets mouvements de ses ennemis. Il employa à la cour d'Anjou les menaces, les promesses et les présents pour prévenir le mariage arrêté; il entreprit même de prouver que les deux fiancés, Guillaume et Sibylle, étaient parents au degré de consanguinité [2]. Il débarqua soudainement en Normandie avec un corps considérable de troupes anglaises, somma ses barons de le suivre et, sans communiquer ses intentions à personne, sortit de Rouen un dimanche après dîner avec toute son armée. Hugon de Montfort, l'un des principaux conspirateurs, fut immédiatement appelé devant le roi, et on lui ordonna de remettre son château. Il y consentit avec une apparente satisfaction et fut

qui s'avancent dans la mer à environ un mille et demi du port de Barfleur, commune de Gatteville.

[1] Orderic, 867-869. *Chron. sax.*, 222. Siméon, 242.

[2] Orderic, 875.

[1] « Displicebat autem mihi, dit un écrivain qui le connaissait, nimiùs circà eum cultus, et nimiùs in eo fastus. Semper de fastigio superbo tumidus cogitabat. » Huntingdon, in *Ang. Sac.*, II, 696. J'ajouterai ce que cet auteur et un autre écrivain disent de ce prince et de ses compagnons. Omnes aut ferè omnes sodomitica labe dicebantur, et erant, irretiti. Hunt., 218. Fillus regis et socii sui incomparabili superbiâ tumidi, luxuriæ et libidinis omni labe maculati. Gervas., 1339.

[2] *Chron. sax.*, 231. Malm., 99. Orderic, 883. Suivant lui, ils étaient alliés au sixième degré; mais l'allégation était d'une grande impudence de la part du roi. Quel que fût le degré de parenté entre Robert et Foulques, il était le même entre ce Foulques et Henri. Cependant il avait déjà marié son fils à l'une des filles de ce même Foulques, et il marla encore par la suite sa fille à l'un des fils de ce comte.

dépêché avec une escorte pour donner des ordres à la garnison; mais en traversant un bois, il s'élança dans un sentier peu fréquenté, échappa à ceux qui le poursuivaient, gagna Montfort et ordonna à ses vassaux de le défendre contre les forces de Henri. Ils obéirent pendant quelque temps aux ordres de leur maître; mais enfin, désespérant d'être secourus, ils se rendirent par capitulation. De Montfort le roi vint à Pont-Audemer, forteresse importante défendue par cent quarante chevaliers; mais on construisit une tour de bois plus haute de vingt-quatre pieds que les murailles, et les archers établis sur sa plate-forme incommodèrent tellement les assiégés qu'après une défense de sept semaines, ils furent contraints d'ouvrir les portes. L'année suivante il fut encore plus heureux. Comme les barons insurgés s'en retournaient à la suite d'une expédition qui leur avait réussi, ils furent attaqués par Ranulf de Bayeux et Guillaume de Tancarville avec un corps de soldats choisis dans les garnisons voisines (1124, 25 mars). La bataille fut gagnée et la guerre terminée par quarante archers anglais. Au moment où l'ennemi les chargeait, ils lancèrent leurs flèches; les chevaux du premier rang furent tués, les autres tombèrent sur eux, et le reste des insurgés, voyant cette confusion, s'enfuit immédiatement. Quatre-vingts chevaliers, dans leur armure, furent trouvés gisant sur la terre, et l'on prit parmi eux les promoteurs en chef de la rébellion. Foulques abandonna immédiatement la cause de celui qu'il avait nommé son beau-fils, et la paix fut encore une fois rétablie[1].

La vie de Guillaume, fils de Robert, ne fut qu'une alternative d'abaissement et d'élévation. Si la mort inattendue de son cousin avait réveillé ses espérances, elles furent bientôt détruites par la sagacité et l'activité de son oncle; mais il fut amplement dédommagé de ce revers par la bonté de Louis, qui, au lieu de Sibylle, lui accorda la main de sa belle-sœur et lui donna pour apanage Chaumont, Pontoise et le Vexin, sur les frontières de la Normandie; proximité qui le mettait à même d'encourager ses partisans et d'entretenir l'esprit d'opposition contre Henri[2] (1127, 1er mars). Bientôt après, Charles le Bon, comte de Flandre et successeur de Baudouin, fut assassiné. Il accomplissait ses dévotions dans une église à Bruges quand Burchard de l'Isle l'assaillit soudain à la tête d'une troupe d'hommes armés et le tua au pied de l'autel. A la première nouvelle de cet événement, Guillaume d'Ypres assiégea la ville avec ses vassaux : le roi de France le joignit avec un corps formidable; et après un siège de cinq semaines, on força les portes et l'on précipita les assassins par-dessus les créneaux du château. Guillaume avait accompagné son bienfaiteur, et il en reçut l'investiture du comté, qu'il pouvait justement réclamer comme représentant de Mathilde, sa grand'mère, fille de Baudouin V[1]. Ainsi, par un caprice de la fortune, il fut encore élevé à un haut degré de puissance et placé dans la situation la plus favorable pour la conquête de la Normandie. Henri commença à trembler pour la sûreté de ses possessions continentales[2].

Ici se place naturellement le détail des mesures que le monarque avait prises pour perpétuer la succession dans sa propre famille. Mathilde lui avait donné deux enfants : un fils, Guillaume, dont le lecteur a vu la fin prématurée, et une fille, Alice, qui, dans la suite, prit le nom de sa mère[3]. Pendant les douze dernières années de sa vie, la reine résida à Westminster, privée de la société de son mari, mais entourée de tout l'appareil de la royauté et devenue l'objet de la vénération du peuple, qui ne la désignait généralement que sous le nom de Molde la bonne[4]. La pureté de son caractère était au-dessus de tout soupçon : des actes de bienfaisance, des exercices de dévotion occupaient son temps; écouter les chants des ménestrels et les vers des poëtes formaient son principal amusement. On ne l'accuse que d'un seul défaut : elle était plus libérale que ne le permettaient ses moyens; et ses officiers, pour suppléer aux frais de ses générosités,

Orderic, 875-880. Siméon, 250. *Chron. sax.*, 227.

[1] Orderic, 884.

[2] Orderic, 884. Hunt., 919.

[2] Se diadema regni amissurum pro certo putabat. Hunt., *Ang. Sac.*, II, 699.

[3] Elle est appelée Æthelice dans la *Chronique saxonne* (230); c'est le même nom qu'Adèle, Adelais et Alice. A cette époque, le nom de Mathilde était devenu une appellation favorite, probablement parce que c'était celui de la femme du conquérant. Le nom originaire de la femme de Henri était Edithe, qu'elle changea ensuite pour celui de Mathilde.

[4] Rudborne, 276.

étaient parfois obligés d'opprimer ses vassaux[1]. Par sa mort, arrivée en 1118 (1er mai), le roi se trouva libre de contracter un autre hymen; mais les contraintes du mariage ne s'accordaient pas avec son amour des plaisirs et l'inconstance de ses affections; aussi ne pensa-t-il à prendre une seconde femme que lorsque la perte de l'etheling, son fils, eut assuré la succession à son neveu (1121, 2 février). Pour détruire les espérances de ce prince, il offrit sa main à Adelaïs, fille de Geoffroy, duc de Louvain, et nièce du pape Calixte, princesse dont les principaux mérites étaient sa jeunesse et sa beauté[2]. Cette union fut stérile; et après un délai de trois ans, il prit la résolution d'assurer la couronne à sa fille Maud[3], qu'il avait mariée à Henri IV d'Allemagne et qui se trouvait veuve depuis peu de temps. Dans l'exécution de ce dessein, le roi avait à combattre l'opposition de la princesse elle-même et celle des barons anglais. Maud jugeait peu convenable de quitter un pays où elle possédait un noble douaire, pour une succession précaire et contestée; et les barons se révoltaient à la seule idée du règne d'une femme, espèce de gouvernement inconnu dans les annales de l'Angleterre et de la Normandie. L'impératrice cependant se soumit aux ordres péremptoires de son père et fut reçue à son arrivée par son oncle David, roi d'Écosse. Le consentement des plus puissants barons avait été préparé par des présents et des promesses (1126). Pour plus de sécurité, Robert, le duc captif de Normandie, fut transféré de Devises à Cardiff et passa de la garde de l'évêque de Sarum sous celle de Robert de Caen, comte de Gloucester, fils naturel du roi et son favori; et l'on convoqua une assemblée générale des prélats et des grands tenanciers de la couronne (1126, 25 décembre). Henri déplora devant eux la mort prématurée de son fils et présenta sa fille Maud comme héritière présomptive de la succession. Dans ses veines coulait, observa-t-il, le sang des Anglo-Saxons et celui des princes normands. Elle descendait par sa mère de Cerdic et d'Egbert, à travers une longue suite de souverains : son père était le roi régnant, et son oncle et son grand-père avaient été les deux derniers monarques de l'Angleterre. Quels que fussent les sentiments de ceux qui l'écoutaient, aucun n'osa encourir son ressentiment en hasardant une objection. L'impératrice fut unanimement reconnue pour héritière, dans le cas où son père mourrait sans enfants mâles; et le clergé d'abord, ensuite les laïques, jurèrent de maintenir cet ordre de succession. La préséance parmi les laïques fut donnée à son oncle David, attendu son caractère royal. La seconde place fut disputée par Etienne, comte de Boulogne, et Robert, comte de Gloucester. Le premier, neveu du roi par sa sœur Adèle, était né en légitime mariage; le second était fils de Henri, mais de naissance illégitime; et il s'agissait de décider si l'on devait la préséance à la légitimité de la descendance ou à la proximité par le sang. A l'époque actuelle, cela ne ferait pas la matière d'un doute; et même alors, quoique la famille régnante ne tint ses droits que d'un bâtard, on décida la question en faveur d'Étienne. Mais ces grands avaient en vue un objet secret et plus important. Malgré les précautions de Henri, la succession de Maud était considérée comme très-incertaine : Étienne et Robert élevaient leurs regards jusqu'à la couronne; et, dans cette attente, chacun d'eux voulait être déclaré premier prince du sang[4].

Le lecteur a remarqué la constante sollicitude de Henri à s'assurer l'amitié de Foulques, comte d'Anjou. Ce seigneur avait récemment résigné ses possessions d'Europe à son fils aîné et avait accepté la dignité plus brillante, mais plus précaire, de roi de Jérusalem. Henri offrit avec empressement la main de Mathilde à Geoffroy, le comte régnant. Ce mariage fut négocié en secret. Sa publication excita des plaintes énergiques de la part des barons anglais et normands. Ils réclamèrent le droit d'être consultés dans tout ce qui regardait le changement d'état de leur future

[1] Malms., 93.

[2] Eadmer, 136. Philippe de Thaun, poëte contemporain, l'appelle « moult bele femme. » MS. Nero, A. 5. Huntingdon chante ses louanges dans les vers suivants, qui ne sont pas sans élégance :

Quid diadema tibi, pulcherrima, quid tibi gemma ?
Pallet gemma tibi, nec diadema nitet :
Ornamenta cave : nec quidquam luminis inde
Accipis : illa micant lumine clara tuo.
HUNT., 218

[3] Maulde, Maude ou Molde sont des abréviations, des diminutifs de Mathilde. (*Note du traducteur.*)

[4] Malms., *Novel.*, 99. *Chron. sax.*, 231.

souveraine, et plusieurs déclarèrent qu'ils se regardaient comme dégagés de l'obligation de leur serment par la duplicité du roi. Il méprisa leurs murmures et s'applaudit de sa politique, qui unissait ainsi les intérêts des Plantagenets à ceux de sa propre famille[1].

(1128.) Il lui était cependant impossible de contempler sans inquiétude la réputation toujours croissante et la puissance de son neveu, le comte de Flandre, dont il jugeait la ruine nécessaire à sa propre tranquillité et à la sécurité future de sa fille. Guillaume avait justement, mais peut-être imprudemment, puni les meurtriers de son prédécesseur. Leurs amis songèrent à les venger sur le nouveau comte : à leur instigation, Thierry, landgrave d'Alsace, réclama la succession ; et Henri s'engagea à le soutenir de tout le pouvoir de l'Angleterre et de la Normandie. Lille, Gand et plusieurs autres places furent livrées par trahison à Thierry ; mais Guillaume déploya son activité et son courage accoutumés, et défit complètement son antagoniste sous les murs d'Alost. Malheureusement, après la bataille et à la porte même de la ville, il reçut un coup à la main de la pique d'un fantassin. La blessure était légère : on la négligea, la gangrène survint ; et le prince expirant fut porté au monastère de Saint-Omer. Là, de son lit de mort, il écrivit à Henri, recommandant à la clémence de son oncle les barons normands qui avaient suivi sa fortune parce qu'ils le regardaient comme leur prince légitime. Le roi, quand il n'eut plus rien à craindre des prétentions de son neveu (car Guillaume ne laissait point d'enfants), fit droit à cette requête, et par cette affectation de générosité s'attira l'attachement de ses sujets normands[2].

Aidé du hasard et des ressources de son génie, Henri avait donc triomphé de tous les obstacles qui paraissaient s'opposer à ses désirs. Il n'était cependant pas dans sa destinée de recueillir le fruit de ses travaux. La mesure même sur laquelle il avait fondé ses espérances de tranquillité devint une source constante d'inquiétudes. Ce n'était qu'à regret que Maud avait consenti à épouser Geoffroy. Échanger l'état d'impératrice pour celui de simple comtesse d'Anjou, s'assujettir aux caprices sauvages et fantasques d'un enfant de seize ans, irritaient son amour-propre et blessaient tous ses sentiments. Geoffroy, d'une autre part, avait hérité de l'esprit indomptable de ses ancêtres. Il prétendait forcer l'orgueil de sa femme à plier, au lieu de chercher à l'apaiser et à l'adoucir. Ils se querellèrent, se séparèrent, et Maud revint en Angleterre pour solliciter la protection de son père. Une année se passa en négociations infructueuses. A la fin, le comte consentit à exprimer son désir du retour de sa femme, et la réconciliation s'effectua en apparence. Si la naissance successive de trois petits-fils, Henri, Geoffroy et Guillaume, fut un sujet de joie pour le roi, il ne recueillit que des chagrins de la conduite de son gendre, qui demandait la possession présente de la Normandie en vertu d'une promesse antérieure, et qui manifestait son déplaisir des refus de Henri par des injures réitérées. Maud ne servait point de médiatrice entre eux : haïssant son mari, elle cherchait au contraire à accroître la désunion en offensant elle-même Geoffroy et cherchant par ses rapports à irriter son père. Ces querelles de famille retinrent le roi en Normandie et occupèrent toute son attention durant les dernières années de son règne[1].

Mais quoiqu'il résidât si fréquemment sur le continent et qu'il fût si attentif à conserver ses possessions d'outre-mer, il ne négligeait pas le gouvernement de son royaume d'Angleterre, qui était de beaucoup la plus importante portion de ses États. L'administration de la justice et la conservation de la tranquillité publique étaient des objets qu'il avait constamment à cœur et qu'il recommandait avec force à la vigilance de ses officiers. 1° Il est probable que les Normands méprisaient les cours de justice d'institution anglaise. Henri cependant ordonna que les anciennes cours de comté et de hundred fussent tenues aux mêmes jours, pendant les mêmes époques, dans les mêmes lieux qu'avant la conquête, et que toutes les causes concernant la propriété réelle fussent décidées dans les cours de hundred à moins que les parties ne fussent des tenanciers en chef de la couronne. 2° La sévérité avec la-

[1] Malms., 99. Hunt., 219. Ils furent appelés Plantagenets, de leur devise (*a sprig af broom*), une plante de genêt.

[2] Hunt., 219. *Ang. Sac.*, ii, 697. *Chron. sax.*, 232. Orderic, 885, 886.

[1] Malms., 100. Hunt., 229. Hov., 275. Orderic, 900.

quelle il punissait les violations les plus flagrantes des lois était une source de terreur et de stupéfaction pour ses sujets, qui le regardaient comme le « lion de justice » décrit dans les prétendues prophéties de Merlin [1]. Quand il monta sur le trône, le vol et la rapine triomphaient dans toutes les provinces du royaume; avant sa mort ils devinrent si rares que « qui que ce fût, » dit la *Chronique saxonne* dans le langage du temps, « qui portât sa charge d'or ou d'argent, personne n'aurait osé lui dire quelque chose qui fût mal [2]. » Dans une seule occasion, où le justicier Ralph Basset présidait la cour à Huncot dans le Leicestershire, quarante-quatre voleurs furent condamnés et exécutés [3]. Ce fait date de l'année 1094; et alors ni présents ni protection n'auraient sauvé un malfaiteur de la mort ou de la mutilation. Mais par la suite, soit que la nécessité de la rigueur eût diminué avec la fréquence du crime, soit que l'amour de l'argent commençât à l'emporter sur celui de la justice, les compensations pécuniaires, abolies au commencement du règne de Henri, furent de nouveau acceptées à la place des punitions corporelles [4].

Sous la dynastie saxonne, le droit de battre monnaie avait été affermé à différents individus dans les principaux bourgs, qui recevaient avec les coins leurs instructions du trésor royal. La même coutume avait été suivie par le conquérant et par son fils Guillaume le Roux; et ces monnayeurs privilégiés, en affaiblissant le titre ou en diminuant le poids des sous d'argent (pennies), amassèrent des richesses considérables, tandis qu'ils échappaient à la rigueur des lois en faisant au monarque des présents nombreux et de grande valeur. Henri, dans la charte qu'il publia lors de son avénement, s'était engagé à redresser cet abus. Les lois saxonnes condamnaient le coupable à perdre la main droite, qu'en mémoire du crime on clouait à la porte de sa maison. A la perte de la main ou à celle des yeux, que l'on y substituait quelquefois, le roi ajouta la peine de castration (1108). Les habitants des bourgs, principaux marchands de l'époque, juraient de veiller à la pureté de la monnaie et de poursuivre les délinquants; et l'on infligeait aux personnes qui tentaient de passer dans le commerce des pièces de valeur inférieure les mêmes peines qu'à ceux qui les fabriquaient [1]. Pourtant le mal continua à aller croissant; et, dans la vingt-cinquième année du règne de Henri, il était devenu si complet qu'à peine acceptait-on au marché un seul sou sur douze. L'indignation royale tomba alors sur les monnayeurs. Par une ordonnance générale, ils furent tous sommés de comparaître à la cour de l'échiquier à Winchester. Chacun était examiné à son tour par l'évêque de Salisbury, trésorier, qui, s'il jugeait le prévenu coupable, le faisait conduire dans un appartement voisin, où il subissait à l'instant la punition prescrite par la loi. De plus de cinquante qui obéirent à la sommation, il n'en échappa que quatre [2]. On pensa que cette sévérité intimiderait les futurs fabricateurs de monnaie; et il est à présumer que, pour remédier au mal présent, on émit de nouvelles pièces et qu'on retira les anciennes [3].

Le droit royal de pourvoyance, ou de provision, avait donné naissance à d'autres abus, qui n'avaient fait que s'accroître sous les deux derniers règnes. Toutes les fois que le roi allait de ville en ville, il était accompagné par un certain nombre de prélats, de barons et d'officiers qui avaient avec eux une longue suite de valets et de clients. Tous s'attendaient à être défrayés aux dépens du pays par lequel ils passaient: d'où il résultait que les voyages de la cour ressemblaient à la marche d'une armée ennemie; et l'on aurait peine à croire aux dévastations causées par les serviteurs de la suite du roi, si elles n'étaient attestées par des

[1] Brompt., 908. Joan. Salis. Polycrat., VI, 16.
[2] *Chron. sax.*, 237.
[3] *Chron. sax.*, 228.
[4] Malms., 91.

[1] *Leg. sax.*, 305. Hov., 274.
[2] *Chron. sax.*, 228, 229.
[3] Les sous (pennies) avaient jusqu'ici porté sur le revers l'empreinte d'une croix qui les divisait en moitiés et en quarts, et, pour plus grande commodité, on les coupait souvent suivant les lignes de cette croix, en demi-pennies et quarts de pennies, ou farthings. Comme beaucoup de personnes se refusaient à prendre de bon argent après que le sou avait été coupé, le roi ordonna qu'à l'avenir ces demi-sous et les farthings seraient frappés en forme circulaire, comme les sous; qu'on pourrait alors les offrir légalement et que personne ne pourrait impunément les refuser. (Eadmer, 94. Sim., 254, dont le texte devrait être corrigé d'après Hoveden, 270.)

écrivains contemporains et dignes de foi. On était accoutumé à entrer sans cérémonie dans les maisons des fermiers et des laboureurs, à y vivre à discrétion et avec toute l'insolence de la supériorité, à vendre, à brûler ou à détruire tout ce qu'on ne pouvait consommer. Les malheureux habitants voyaient enlever leurs grains et leurs bestiaux ; leurs femmes et leurs filles étaient insultées en leur présence ; et, s'ils osaient faire des remontrances, leur hardiesse était punie par l'incendie de leurs maisons, souvent par la mutilation et quelquefois par la mort. Il en résulta que l'arrivée du roi dans un canton fut un signal aux habitants pour cacher leurs effets et fuir dans les bois ; et la solitude du pays, quel qu'il fût, où il voyageait, devait à la fois le convaincre de l'énormité du mal et l'engager à y appliquer un remède efficace. Une commission de juges s'assembla par l'ordre de Henri ; elle fit venir devant elle les personnes qui appartenaient à la cour et les examina. Les plus coupables furent punis par la perte d'un œil, d'une main ou d'un pied. Le sort de ces délinquants imprima une terreur salutaire à leurs imitateurs, et de pareilles horreurs se répétèrent rarement pendant le reste du règne du roi[1].

Si Henri soulageait ainsi ses sujets en général, il se montrait également juste quant aux plaintes de ses propres tenanciers. On a déjà remarqué que, dans plusieurs comtés, une portion considérable de terres appartenait à la couronne, et que les personnes qui les occupaient étaient obligées à payer des redevances en nature pour le service de la maison royale. Les tenanciers regardaient cette obligation comme un pesant fardeau, parce qu'elle les mettait dans la nécessité de transporter, en plusieurs occasions, le produit de leurs fermes à des distances considérables ; mais on la changea bientôt en une autre qu'ils trouvèrent encore plus difficile à supporter. Lorsque le roi eut commencé à résider principalement sur le continent, les payements en denrées n'étant plus nécessaires, on demanda des payements en argent. S'ils eussent été réglés d'après un taux équitable, le changement eût pu paraître avantageux ; mais on laissa la fixation des prix à la discrétion des officiers de la maison du roi, et leur premier soin fut de s'enrichir aux dépens des tenanciers. Ceux-ci fatiguèrent le roi de leurs réclamations, et, dans quelques circonstances, ils lui renvoyèrent leurs charrues comme une preuve de l'impossibilité de continuer les travaux de l'agriculture sous les charges qui existaient. Henri consulta ses ministres, et l'on y trouva facilement un remède. On fit un nouvel arpentage des domaines royaux ; une rente fixe et juste fut déterminée par les commissaires, et l'on ordonna aux tenanciers d'en compter annuellement avec le shérif, dont le devoir était de verser les recettes à l'échiquier[1].

On observera cependant que l'équité et l'humanité du roi étaient fort douteuses. Tant que ses propres intérêts n'étaient touchés en rien, il ne faisait aucune difficulté de réprimer ou de punir les exactions et la rapacité des autres ; mais dès qu'il était question de son propre avantage, il ne se faisait point scrupule de fouler aux pieds toute considération de justice et de se jouer de la fortune et du bonheur de ses sujets. Son système de politique continentale l'entraîna dans d'énormes dépenses ; car l'argent était l'arme avec laquelle il combattait le plus souvent, et il avait rarement recours au sort des combats avant d'avoir essayé l'efficacité des présents et des promesses. Il en résultait qu'il était constamment tourmenté par la crainte de manquer de fonds, et que ses ministres ne s'occupaient qu'à imaginer des moyens d'acquitter le passé et de pourvoir aux engagements futurs. Le danegelt fut perçu pendant tout son règne à raison de douze sous par hide : on y ajouta une taxe additionnelle de trois shillings[2] par hide à l'occasion du mariage de sa fille Mathilde ; et les pages de l'annaliste saxon ne sont remplies que des

Chron. sax., 212. Malms., 91. Eadmer, 94. Quam justitia in pluribus visa, cæteros integritatem sui amantes, ab aliorum læsione deterrebat. *Ibid.* On peut inférer de ceci et d'expressions semblables employées par nos anciens écrivains que la peine de la mutilation était regardée comme plus efficace que celle de la mort. La dernière pouvait plus vivement effrayer les témoins au premier moment ; mais peu de personnes y assistaient et l'impression qu'elle faisait était bientôt effacée. Le coupable qui avait souffert la mutilation portait avec lui la marque évidente de sa punition pendant tout le cours de sa vie et avertissait par là, à chaque instant, ceux qui le voyaient des conséquences de la violation des lois.

[1] Vid. Seld., *Spicil.*, ad Eam, 216, 217.

[2] Environ trois francs.

réclamations et plaintes annuelles qu'amenaient des exactions nouvelles et excessives [1]. La science de la répartition des taxes était alors dans son enfance. En alléger le fardeau en le rendant commun à tous était une idée qui n'entra jamais dans la tête des financiers de ce siècle. Quand le roi avait besoin d'une somme d'argent, elle était arrachée violemment, par la forte main du pouvoir, aux mains récalcitrantes des sujets. Les collecteurs, dit Eadmer, semblaient n'avoir aucun sentiment d'humanité ni de justice. Si un homme ne pouvait donner d'argent, il était jeté en prison ou forcé à fuir de son pays; on vendait ses biens, on enlevait les portes de sa maison, et le peu qui restait de sa propriété était à la merci du premier venu. Celui qui pouvait en donner était menacé de poursuites pour des crimes imaginaires jusqu'à ce qu'il eût abandonné tout ce qu'il possédait; car personne n'osait entrer en discussion avec son souverain et, en refusant de payer la demande actuelle, s'exposer à la perte immédiate de toutes ses propriétés. Cependant, ajoute l'historien, beaucoup de gens font peu d'attention à ces énormités, tant nous y avons été accoutumés sous les deux derniers monarques [2].

L'histoire ecclésiastique de cette époque fournit de nombreux exemples de la rapacité du roi. Dans la charte qu'il publia à son avénement, il s'était engagé solennellement à ne point vendre les bénéfices vacants, à ne point s'en approprier les profits. Il viola cette promesse dès qu'il put le faire avec impunité. Afin que la couronne pût jouir des revenus épiscopaux, on laissa sans prélats les évêchés de Norwich et d'Ely pendant trois ans, et ceux de Canterbury, de Durham et de Hereford pendant cinq années. A son couronnement, il avait promu au siége de Winchester son chancelier, Guillaume Gifford. Bientôt après il extorqua au nouveau prélat une somme de huit cents marcs; il évalua le revenu de Lichfield à trois mille marcs et contraignit Roger, neveu de Geoffroy Dedington, à payer cette somme avant de le nommer à cet évêché. Gerold avait été fait abbé de Tewkesbury. Dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes réitérées du roi, il fut obligé de résigner son abbaye. Gilbert, évêque de Londres, avait la réputation d'un prélat riche et économe. A sa mort, tous ses trésors furent confisqués au bénéfice de la couronne [1]. La manière dont tous les écrivains contemporains parlent incidentellement de ces procédés iniques donne lieu d'en conclure qu'ils étaient souvent répétés.

J'ajouterai à ce que je viens de rapporter un trait plus remarquable encore. Le lecteur se souvient de la tentative que, sous le règne d'Edgar, l'archevêque Dunstan fit pour rétablir l'ancienne règle du célibat du clergé. L'exécution des statuts qu'il avait publiés à ce sujet fut suspendue pendant l'invasion des Danois que commandait Sweyn, et fut ensuite négligée sous Canute et ses successeurs. Lorsque Lanfranc eut été promu au siége de Canterbury, il résolut d'imiter la conduite de Dunstan, mais en même temps de tempérer son zèle par la modération. Dans un synode qu'il convoqua à Winchester, en 1075, les curés de village qui se trouvaient mariés eurent la permission de conserver leurs femmes; mais l'obligation du célibat fut imposée au haut clergé et au clergé conventuel, et le vœu de continence fut désormais requis de tous les candidats au diaconat ou à la prêtrise. Vingt-six ans après, un autre synode fut tenu à Westminster par l'archevêque Anselme : il y fut arrêté que les prêtres et les diacres seraient tenus d'observer la promesse qu'ils avaient faite à leur ordination et qu'à l'avenir tous les sous-diacres seraient assujettis à la même restriction [2]. On donna à entendre à Henri que ce canon pouvait devenir une source de revenus. En conséquence il institua une commission chargée de faire des recherches sur la conduite du clergé et d'imposer une forte amende à tout individu convaincu d'avoir transgressé la règle établie par le synode. Le résultat de cette mesure démontra que le nombre des délinquants n'était pas suffisant pour former une somme tant soit peu considérable; mais le roi,

[1] *Chron. sax.*, 211, 212, 213 et suiv. Hunt., 217, 218, 219. Bromp., 1001.

[2] Ead., 83. « Dieu sait, dit la *Chronique saxonne*, « combien ce peuple misérable est injustement traité. « On dépouille d'abord les malheureux de leurs pro- « priétés, puis on les fait mourir. Dès qu'un homme « possède quelque chose, on le lui enlève; s'il n'a rien, « on le laisse périr de faim. » *Chron. sax.*, 228.

[1] Sim. Dunelm., 62, 256. *Ang. Sac.*, I, 297, 304, 408, 609; II, 698. Ead., 109.

[2] Ead., 67.

qui prétendait ne pas être frustré dans son attente, ordonna de lever une certaine amende sur chaque ecclésiastique paroissial, sans égard à sa culpabilité ou à son innocence. On ne sait point quel en fut le taux ; mais l'effet qu'elle produisit prouve qu'elle dut être excessive. Quelques-uns, outrés d'indignation de l'iniquité de cette mesure, refusèrent de payer ; d'autres, par leur pauvreté, se trouvèrent dans l'impossibilité de le faire. On emprisonna et l'on tortura également ces deux classes. Leurs frères qui restaient en liberté en appelèrent à la clémence du roi. Au nombre de deux cents, les pieds nus, couverts des vêtements distinctifs du rang qu'ils tenaient dans l'Église, ils vinrent à sa rencontre dans l'une des rues de Londres. Le monarque se détourna d'eux en proférant des expressions insultantes. Ils allèrent ensuite implorer l'intercession de la reine ; mais Mathilde les assura, les larmes aux yeux, qu'elle n'oserait pas intervenir dans cette affaire [1].

La plus importante discussion dans laquelle Henri fut engagé avec la cour de Rome concernait l'admission des légats du pape. L'on prétendait d'une part que le pape, en sa qualité de pasteur universel, avait le droit de surveiller, par des ministres de confiance, l'état de l'Église dans les contrées éloignées, et que les abus qui résultaient du grand nombre d'élections simoniaques requéraient impérieusement l'exercice de ce droit. D'une autre part, on alléguait qu'en vertu des concessions faites par les anciens papes, l'archevêque de Canterbury possédait l'autorité de légat du pape dans tout le royaume, et qu'il n'y avait point d'exemple qu'une telle fonction eût été exercée par un ecclésiastique étranger, à moins que ce ne fût à la requête expresse du souverain [2]. Cela n'était exact qu'en partie. Dans les premiers siècles de l'Église anglo-saxonne, nous trouvons l'archevêque de Canterbury investi du titre d'envoyé du siége apostolique [1] ; mais l'histoire des mêmes temps fournit plusieurs exemples de légats envoyés de Rome pour réformer le clergé anglais, et qui, en vertu d'une commission du pape, avaient assemblé des conciles et promulgué des lois de discipline ecclésiastique [2]. La question fut débattue pendant une grande partie du règne de Henri. Quelques légats, cédant aux menaces ou aux promesses, s'en retournèrent sans essayer de débarquer. D'autres furent reçus et introduits près du roi, qui, par des dons et par des remontrances, les détermina à différer l'exercice de leur autorité. Peut-être ne se souciaient-ils pas d'offenser un prince qui les comblait de présents ; peut-être craignaient-ils de compromettre le caractère dont ils étaient revêtus dans une contestation d'une issue douteuse. A la fin, Pascal II envoya au roi et aux prélats une réclamation pressante. Il se plaignit de ce que ses lettres ni ses envoyés n'étaient jamais admis dans le royaume sans l'autorisation royale ; qu'aucunes causes d'appels n'étaient portées par-devant le siége apostolique, et qu'en conséquence, des hommes d'un caractère indigne étaient promus aux bénéfices et encourageaient par leur conduite l'accroissement de ces abus qu'il était de leur devoir d'extirper [3]. Cette réclamation fut appuyée de l'envoi d'un légat nommé Anselme (1116). A son arrivée en Normandie, les évêques anglais s'assemblèrent à la hâte, et, d'après leur avis, Ralph, le métropolitain, entreprit un voyage à Rome pour défendre en personne les priviléges de son Église. Il revint après une absence de deux années. Des maladies et les guerres de l'Italie l'avaient empêché de voir le pontife, et il ne rapportait avec lui qu'une lettre évasive qui, tout en confirmant les priviléges de l'Église de Canterbury, ne faisait aucune mention du point réel de la discussion [4]. Si nous en croyons nos historiens nationaux, le roi eut plus de succès que son archevêque, et dans une entrevue qu'il eut à Gisors avec Calixte, l'un des successeurs de Pascal (1120), il obtint la confirmation du privilége qui faisait le sujet du débat [5]. On a cependant des raisons de douter de

[1] Ead., 83, 84. Quelques années plus tard, il adopta un autre système. Les évêques, dans un concile tenu à Londres, lui demandèrent de fortifier de toute son autorité royale l'obligation du célibat pour le clergé. Il accepta la proposition et abusa de la confiance qu'on lui témoignait, pour avoir de l'argent ; il vendit publiquement, à quiconque voulait l'acheter, le droit de transgresser les canons. Hov., 274. Hunt., 220. *Chron.*, 234.

[2] Ead., 58, 118, 126.

[1] Edd., *Vit. Wilf.*, c. LI.

[2] Bède, IV, 18. Wilk., *Con.*, I, 146.

[3] Ead., 112, 118.

[4] Ead., 120.

[5] Ead., 125, 126.

l'exactitude de ce fait; car, après un court intervalle, le cardinal Pierre, fils d'un puissant prince romain, arriva en France (1122) avec le titre magnifique de légat du siége apostolique dans la Gaule, en Bretagne, en Irlande et dans les Orkneys. Henri le reçut en grande cérémonie à Londres, mais aussi en lui faisant observer qu'il n'abandonnerait jamais les droits de sa couronne; que lors même que son inclination l'y porterait, il serait encore nécessaire d'obtenir le consentement des prélats, des barons de tout le royaume, et qu'il serait impossible de convoquer une telle assemblée tant que la nation serait engagée dans des hostilités contre les Gallois. Pierre convint de la justesse des raisons alléguées par le roi, et à son départ, il fut accompagné jusqu'au rivage d'une escorte nombreuse et comblé de présents considérables [1]. Il paraît que Calixte, peu content de la conduite de ce légat, nomma le cardinal Jean de Crema pour le remplacer en la même qualité. Sa mission fut retardée par la mort du pape; mais Honorius II la lui ayant ensuite confirmée, il vint jusqu'en Normandie, où il fut retenu par les ordres de Henri. Après une longue négociation, il obtint la permission de continuer sa route (1125); il traversa le royaume en grande pompe et trouva le roi d'Écosse à Roxburgh. Là il tint un synode d'évêques écossais, afin d'examiner la discussion existante entre eux et l'archevêque d'York, qui réclamait la juridiction métropolitaine sur leurs Églises [2]. En revenant, il présida à Westminster un concile composé des prélats anglais, de quarante abbés et de la plupart des autres dignitaires. Sur sa demande, on arrêta dix-sept articles de discipline, dont l'objet était de contraindre le clergé au célibat et d'abolir les élections et les contrats simoniaques [3]. Guillaume, archevêque de Canterbury, accompagna Crema à son retour à Rome, et quoiqu'il ne pût amener le pontife à renoncer au droit d'envoyer des légats à l'Église anglaise, il en obtint pour lui-même l'autorité de délégué du pape en Angleterre et en Écosse [1]. Bientôt après, il convoqua un synode national et publia plusieurs règlements de discipline semblables au fond à ceux de Crema, mais avec quelques changements, afin qu'ils ne parussent pas appuyés uniquement sur l'autorité du cardinal. Quand Honorius mourut, la succession à la papauté fut disputée par deux compétiteurs, Innocent et Anaclet. Henri, contre l'avis de ses évêques, convaincu par le célèbre saint Bernard, épousa la cause du premier (1130). Il alla trouver Innocent à Chartres, tomba à ses pieds et lui promit l'obéissance d'un fils respectueux [2]. Ce pontife confirma la concession que son prédécesseur avait faite à l'archevêque de Canterbury, qui, en qualité de métropolitain et de légat, continua à gouverner l'Église anglaise pendant le reste du règne de Henri [3].

Robert, l'infortuné duc de Normandie, avait alors passé trente-huit ans en captivité. Suivant quelques historiens, il supporta sa prison

[1] Ead., 137, 138.

[2] Sim., 252.

[3] Le nom de Crema a été livré à l'infamie par la plume d'Huntingdon, qui soutient, dans les termes les plus positifs, que la nuit même de la dissolution du concile, on l'accusa, dans la commission, de la faute qu'il avait si sévèrement condamnée dans les autres. Cum meretrice interceptus est. Res apertissima negari non potuit. Hunt., 219. La même histoire est rapportée, sur l'autorité de Huntingdon, par Hoveden (274), Brompton (1015) et Hemingford (276). Il est cependant singulier que ce soit le seul écrivain contemporain qui fasse mention de ce fait. Il paraît avoir été inconnu au continuateur de Florence, qui rapporte en détail les actes du synode (661), et à Siméon, qui ajoute plusieurs autres particularités de la légation de Crema (252), et aussi à Gervase, dont l'inimitié pour le cardinal se peint elle-même sous les plus fortes couleurs (1663). Les contes des écrivains plus récents, Westminster (240) et le moine de Winchester (*Ang. Sac.*, i, 291), sont trop ridicules pour qu'on en fasse mention.

[1] Voyez la bulle dans Wharton (*Ang. Sac.*, i, 792), quoiqu'il suppose à tort qu'elle était antérieure à la légation de Crema.

[2] Bern. Bonævsl., inter *Op. S. Bern.*, 1991. Suger, *Vit. Lud. Gross.*

[3] Wharton (*Ang. Sac.*, i, 792) est très-sévère pour la mémoire de ce prélat, qu'il accuse d'avoir, en acceptant la dignité de légat, détruit l'indépendance de son Église et de l'avoir rendue esclave de celle de Rome. Si Guillaume avait cru avec Wharton que le pape ne possédait antérieurement aucune juridiction en Angleterre, il aurait à la vérité mérité cette censure; mais il reconnaissait, comme ses prédécesseurs, l'autorité papale (Voyez Malms, 112-116), et s'il s'opposait à l'admission de légats étrangers en Angleterre, ce n'était point parce que l'Église de Canterbury était indépendante, mais parce que l'autorité de légat avait été antérieurement concédée par les papes à l'archevêque de Canterbury. Inauditum scilicet in Britanniâ cunctis scientes, quemlibet hominem suprà se *vices apostolicas gerere* nisi solum archiepiscopum Cantuariæ. Ead., 58. Voyez les concessions aux archevêques Tatwine, Plegmond et Dunstan, dans Malmsbury, de *Pont.*, ii, 116.

avec impatience, et, par une tentative d'évasion infructueuse, il provoqua son frère à le priver de la vue [1]. Pour l'honneur de la nature humaine, nous devons espérer que cette accusation est fausse, d'autant qu'elle n'est confirmée par aucune autorité contemporaine. Si l'on peut en croire Henri lui-même, le lecteur l'a déjà vu se vanter de la splendeur et des agréments dont il entourait son captif; et Malmsbury (mais Malmsbury écrivait au fils de Henri et se trouvait, par conséquent, disposé à faire le panégyrique de son père) semble confirmer ce que dit le roi quand il nous assure que le duc était traité avec toute l'indulgence compatible avec la sûreté de sa prison [2] (1134). Robert mourut à l'âge de quatre-vingts ans, au château de Cardiff, dans le pays de Galles [3].

Henri ne survécut guère que d'un an à son frère. Il avait été chasser près Saint-Denis-le-Froment, en Normandie, et, à son retour, il fut saisi d'une fièvre aiguë. Le troisième jour, désespérant de sa guérison, il envoya chercher l'archevêque de Rouen, qui lui administra les sacrements de l'eucharistie et de l'extrême-onction. Les comtes de Gloucester, de Surrey, de Leicester et le reste de la noblesse s'assemblèrent autour de son lit, et, en leur présence, il prononça ses dernières volontés. « Je lègue, dit-il, toutes mes propriétés des deux côtés de la mer à ma fille Mathilde et à ses héritiers à toujours, et je désire que, lorsque mes dettes auront été acquittées et que les salaires et les gages de mes serviteurs auront été payés, le reste de mes effets soit distribué aux pauvres. » Il expira le septième jour de sa maladie. Ses entrailles furent déposées à Rouen, dans l'église de Sainte-Marie, qui avait été fondée par sa mère; son corps fut transporté en Angleterre et enterré dans l'abbaye de Reading [4].

Un écrivain contemporain nous fait connaître le caractère de Henri tel que le dépeignirent ses amis et ses ennemis après sa mort. Les premiers le rangèrent parmi les plus sages, les plus magnifiques et les plus braves de nos monarques; les autres chargèrent sa mémoire du reproche de cruauté, d'avarice et d'incontinence [1]. L'observateur impartial de nos jours ne voit dans tout son règne que peu de choses digne de louange, à l'exception de la sévérité qu'il apporta à faire punir les délits. Cette sévérité fut un bienfait réel pour son peuple, car elle contribua non-seulement à détruire les voleurs de profession, mais réprima aussi la rapacité et les violences des barons. Cependant son mérite à cet égard est très-équivoque. Tant que les condamnations apportaient à l'échiquier des amendes ou des confiscations, les princes étaient portés à faire exécuter les lois par un grand motif d'intérêt personnel [2]. Tandis que Henri punissait les injustices des autres, il ne faisait aucun scrupule d'en commettre lui-même. Dans les deux cas, il avait probablement en vue le même objet, son propre intérêt.

Le grand but de son ambition était d'agrandir sa famille en augmentant ses possessions sur le continent. Ses succès dans ce projet favori lui firent une réputation de grand politique; mais il les acheta au moyen de sommes énormes, arrachées à un peuple souffrant et appauvri. Toutefois, si les Anglais payaient ainsi des acquisitions de fort peu d'intérêt pour eux, il leur en revenait un avantage : l'attention que le roi donnait à la politique étrangère le rendait soigneux de se maintenir en paix avec ses plus proches voisins. Il vécut dans les termes de l'amitié avec Alexandre et David, successivement rois d'Écosse. Le premier avait épousé Sibylle, sa fille naturelle, et tous deux étaient frères de sa femme Mathilde. Il lui fut plus difficile de réprimer les dispositions actives des Gallois à la déprédation : dès qu'il se préparait à punir leur audace, ils apaisaient sa colère par des présents et une soumission momentanée. Pour dompter ce peuple turbulent, il établit sur son territoire une nombreuse colonie d'étrangers. Plusieurs Flamands avaient trouvé des établissements en Angleterre sous la protection de sa mère Mathilde, et leur

[1] Paris, 52.
[2] Malms., 87.
[3] Orderic, 893, 900.
[4] Malms., 100. Orderic, 901. *Epist. Pet. vener. ad Adelard*, apud Bouquet, xv, 632.

[1] Hunt, 221. Res maximus cujus ad justitiam omnes ferè principes invitantur exemplo, cujus in pauperes munificentiam, liberalitatem in omnes, cuncti reges mirari possunt potiùs quam velint aut valeant imitari. Bouquet, xiv, 248.
[2] Le lecteur verra par la suite cette assertion pleinement démontrée par les commissions données aux justiciers du roi.

nombre était actuellement doublé par une foule d'émigrés qu'une inondation du Rhin avait chassés de leur patrie. Henri les plaça d'abord sur la rive droite de la Tweed; mais, réunissant par la suite en un même corps les anciens et les nouveaux venus, il leur assigna pour résidence la ville d'Haverfordwest, avec le district de Ross, dans le Pembrokeshire (1109). C'étaient des hommes braves et industrieux. Leur soin à cultiver la terre et leurs fabriques d'étoffes accrurent bientôt leur nombre et leurs richesses; et, sous la protection des rois anglais, à qui ils furent toujours fidèles, ils repoussèrent constamment tous les efforts des princes gallois pour les chasser de cette contrée [1].

Henri était naturellement soupçonneux: la connaissance des projets clandestins formés par ses ennemis excita encore cette disposition. Le garde de ses trésors fut une fois convaincu d'avoir voulu attenter à sa vie; une autre fois, comme il était en marche, au milieu de ses troupes, vers le pays de Galles, une flèche lancée par un inconnu le frappa à la poitrine, mais elle fut repoussée par la trempe de sa cuirasse [2]. Effrayé de ces accidents, il se tenait toujours sur ses gardes, changeait souvent d'appartement; et quand il allait se reposer, des sentinelles veillaient à sa porte, et il plaçait son épée, ainsi que son bouclier, auprès de son oreiller [3].

Les caractères soupçonneux sont en général dissimulés et vindicatifs. Henri pardonnait rarement une offense, quoiqu'il cachât sa haine sous le masque de l'amitié. Il employait la fraude, la perfidie et la violence pour enlacer et faire tomber dans ses piéges ceux qui l'avaient fortement offensé, et leur partage ordinaire était la mort, la privation de la vue ou l'emprisonnement perpétuel [4]. Après son décès, on découvrit que son cousin, le comte de Moretoil, qu'il détenait depuis longtemps, avait été aussi privé de la lumière [5]. Luc de Barré, poëte qui avait combattu contre lui, fut fait prisonnier à la fin de la dernière guerre et condamné par le roi à perdre les yeux. Charles le Bon, comte de Flandre, était présent et lui fit des remontrances sur une si horrible punition : « Ce n'est pas, observa-t-« il, la coutume des nations civilisées d'infli-« ger des châtiments corporels aux chevaliers « qui ont tiré l'épée pour le service de leur « souverain. — Ce n'est pas, reprit Henri, la « première fois qu'il a porté les armes contre « moi. Mais, ce qui est pis, il m'a pris pour « sujet de satire, et dans ses poëmes, il me « livre à la dérision de mes ennemis. Que son « exemple apprenne aux autres faiseurs de « vers ce qu'ils doivent attendre s'ils offensent « le roi d'Angleterre. » L'ordre inhumain fut exécuté, et le troubadour, dans l'excès de ses souffrances, s'arrachant des mains de ses bourreaux, se brisa la tête contre la muraille [6].

Sa dissimulation était si bien connue que ses favoris mêmes se méfiaient de lui. Quand on rapporta à Bloet, évêque de Londres, qui avait été pendant plusieurs années l'un de ses premiers justiciers, que le roi avait parlé de lui dans les termes de la plus haute estime : « Alors, répondit l'évêque, je suis perdu : car « jamais, que je sache, il n'a loué un homme « qu'il n'avait pas intention de ruiner. » L'événement justifia ses craintes. Dans un mo-

[1] Malms., 68, 89. Gerv., 1349. Bromp., 1003. Girald., *Itin. Cambr.*, 848. Henri, en deux circonstances, était entré avec une armée dans le pays de Galles; dans les deux, sa présence seule avait suffi pour détruire toute opposition (*Chron. sax.*, 217, 223. Sim., 245). Il porta l'exercice de son autorité plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, nommant aux évêchés gallois et forçant les nouveaux prélats à recevoir la consécration des archevêques de Canterbury. Les évêques de Saint-David, qui avaient longtemps exercé la juridiction métropolitaine sur la plus grande partie du pays de Galles, se soumirent moins facilement. Quelquefois, par des appels au pape, ils réclamaient leurs anciens droits, mais ils succombèrent toujours sous le pouvoir supérieur de leurs adversaires. On a dit que Henri avait assujetti l'Église galloise à l'Église de Rome; mais, dans leurs réclamations, les évêques gallois ne se plaignent que de ce que le roi soumet leur Église à celle de Canterbury, tandis qu'elle ne doit reconnaître d'autre suprématie que celle de Rome. Usque ad regem Henricum, qui Ecclesiam Walensicam Ecclesiæ anglicæ supposuit, totam metropolitiicam dignitatem, præter usum pallii Ecclesia Menevensis obtinuit, nulli Ecclesiæ prorsùs, nisi romanæ tantùm, et illi immediatè, sicut nec scotica, subjectionem debens. Girald., *de Jure Menev. Eccles.*, 541.

[2] Malms., 89, 91.

[3] Suger, *Vit. Lud. Gross.*, 112.

[4] Blandus odii dissimulator, sed pro tempore immodicus retributor. Malms., 88. Multos proditione cepit, multos dolosè interfecit. Hunt., *in Ang. Sac.*, II, 699.

[5] Hunt., 221.

[6] Orderic, 880, 881.

ment d'indiscrétion, le prélat se vanta que le monastère qu'il bâtissait à Eynsham égalerait celui que Henri avait fondé à Reading. Ces mots furent rapportés au roi, et la chute du favori fut consommée. On lui ôta sur-le-champ sa charge de justicier; on commença contre lui des poursuites odieuses : par des amendes et des extorsions, on le força de verser toute sa fortune à l'échiquier royal; et l'évêque eût été probablement obligé de se démettre de sa dignité s'il ne fût mort d'une attaque soudaine d'apoplexie, au moment où il parlait à Henri[1] (1123, 10 janvier).

Malmsbury a donné des éloges au roi sur sa tempérance et sa chasteté[2]. Probablement ce qu'il dit de la première de ces vertus et certainement ce qu'il avance de la seconde n'ont d'autre fondement que la partialité du panégyriste. Si, comme l'assurent plusieurs écrivains, sa mort fut causée par sa voracité en mangeant un plat de lamproies, il nous sera permis de douter de sa tempérance. Nous ne pouvons non plus nous faire une haute idée de la continence d'un homme connu pour avoir eu plusieurs maîtresses et une foule d'enfants illégitimes, dont sept fils et huit filles parvinrent à l'âge de puberté[3]. Robert de Caen, comte de Gloucester, fut, parmi ses fils, celui que Henri distingua le plus particulièrement; il fixera l'attention du lecteur dans le règne suivant.

Les principaux ministres du roi furent Roger, évêque de Salisbury, et Robert, comte de Meulan. Roger était resté constamment attaché à Henri dans toutes les vicissitudes de fortune que ce prince avait éprouvées avant son avénement : il était naturel que son maître l'élevât aux plus hautes dignités quand il devint un riche et puissant monarque. Le chapitre de Salisbury le choisit pour son évêque[4]; le roi le nomma grand justicier du royaume. Sur le motif que ces deux fonctions étaient incompatibles, il refusa la dernière jusqu'à ce que ses scrupules fussent levés par l'autorité réunie du souverain pontife et du métropolitain. Il consacrait la première partie du jour à ses devoirs épiscopaux, le reste était donné aux affaires de l'État; et une preuve frappante de son mérite, c'est que jamais il n'encourut la haine du peuple, quoiqu'il fût pendant plusieurs années ministre du plus avide des monarques. Toutes les fois que Henri quittait le royaume, l'évêque de Sarum était chargé de la régence, et, en cette qualité, il s'acquitta des devoirs du gouvernement pendant des années entières, à la satisfaction de son souverain[1].

Tandis que l'administration intérieure était confiée à ce prélat, le département des affaires étrangères exerçait toute l'habileté du comte de Meulan. Il suivit le roi dans toutes ses expéditions en Normandie et acquit la réputation du premier homme d'État de l'Europe. Les princes et les pontifes recherchèrent son amitié; Henri lui-même passait, sans le savoir, pour être gouverné par son ministre, dont les possessions en Angleterre, en Normandie et en France s'agrandissaient journellement par ses violences et ses rapines. Son autorité ne se bornait pas aux affaires du gouvernement : il avait usurpé l'empire du goût, et tous les courtisans à la mode (les fashionables) ne manquaient pas de copier les vêtements et les manières du comte de Meulan. Sa dernière maladie fut causée ou augmentée par des tourments d'esprit : il avait résolu d'ajouter encore à ses richesses en épousant une héritière opulente; son attente fut déçue par l'adresse d'un rival. Sur son lit de mort, il envoya chercher l'archevêque de Canterbury; mais quand ce prélat l'exhorta à se préparer à la vie future en réparant les injustices qu'il avait commises dans celle-ci, il répondit hâtivement : « Je laisserai « à mes enfants tout ce que j'ai acquis; qu'ils « fassent justice à ceux que j'ai offensés. » Il est superflu d'ajouter que cette justice ne fut jamais faite[2].

Ces deux ministres, comme tous les autres officiers de confiance du roi, étaient étrangers. Il ne sentait aucune reconnaissance des services que lui rendaient ses sujets nationaux et ne faisait aucun cas de leurs talents. Si à l'heure du danger il en appelait à leur fidélité, il les traitait avec le dernier mépris dans les moments de prospérité. Il les excluait avec

Hunt., *Ang. Sac.*, 693. Flet. Bles., 127.

[2] Malms., 91.

[3] Voyez leurs noms dans Speed (481), Duchesne (1012) et Sandford (*Généal. Hist.*, 30, 33).

[4] Il portait le nom d'évêque de Sarum.
(*Note du traducteur.*)

Chron. sax., 224, 5, 6. Malms., 91. Hunt., *Ang. Sac.*, II, 700.

[2] Malms., 90. Hunt., *Ang. Sac.*, II, 698.

soin de tous les emplois qui donnent du pouvoir ou des richesses, soit dans l'Église, soit dans l'État, tandis que la moindre recommandation suffisait pour élever un étranger, qu'il fût Italien, Français ou Normand ; il n'y avait point de services ni de talents qui pussent expier pour un Anglais le péché originel de sa naissance [1].

Si nous considérons la valeur de l'argent à cette époque, Henri était immensément riche. Dans les grandes cérémonies, quand il portait sa couronne, il imitait le luxe et la somptuosité des monarques orientaux, et devant lui, sur une table, on étalait ses trésors les plus précieux, particulièrement deux vases d'or de grandeur extraordinaire, artistement ornés de joyaux [2]. Après sa mort, son successeur trouva dans l'échiquier, outre l'argenterie et les pierreries rassemblées par Henri et ses deux prédécesseurs, cent mille livres (pounds) de pennies (sous d'argent, écus), tous du plus pur argent et au poids légal [3]. Tant de richesses l'avaient mis en état de se livrer à son goût pour l'architecture, et tandis que les châteaux qu'il élevait sur les frontières du pays de Galles contribuaient à protéger la contrée, il pourvoyait à son propre agrément et à sa magnificence, comme à celle de ses successeurs, en restaurant ou en rebâtissant la plupart des palais royaux. A Woodstock, il fit enclore un vaste parc pour des cerfs ; il y joignit une ménagerie d'animaux sauvages, parmi lesquels se trouvaient, selon Malmsbury, des lions, des léopards, des lynx, des chameaux et, ce qui paraît avoir principalement fixé l'attention de l'historien, un porc-épic [4]. Mais ce fut dans ses fondations religieuses qu'il déploya surtout sa magnificence : il fit construire trois monastères, deux de chanoines réguliers, à Chichester et à Dunstaple, et un autre pour des moines de l'ordre de Cluny, situé à Reading, près du confluent de la Tamise et du Kennet, où s'entrecoupaient les grandes routes du royaume. Les biens dont Henri dota cet établissement n'empêchèrent pas les moines de se livrer à la rigide observance de leur règle. Ils étaient dans l'usage d'offrir l'hospitalité à tous ceux qui passaient près de leur couvent, et l'on pensait généralement qu'ils dépensaient chaque année pour l'entretien des étrangers une somme beaucoup plus forte que celles qu'ils employaient pour eux-mêmes [1].

Avant de terminer l'histoire de ce prince et de passer au règne turbulent d'Étienne, il n'est pas hors de propos de tracer un tableau rapide des progrès de la nation dans la littérature et les sciences sous le règne du conquérant et de ses fils. Lanfranc et Anselme, tous deux archevêques de Canterbury, s'étaient montrés dignes du poste éminent qu'ils avaient occupé. Les connaissances supérieures du premier furent universellement admirées ; celles que le second parvint à acquérir étaient d'un ordre encore plus élevé. Tous deux, dans leur jeunesse, avaient exercé la profession de l'enseignement ; leur doctrine et leurs exemples avaient réveillé la curiosité du clergé et l'avaient rempli d'une ardeur de s'instruire à peine égalée même dans l'époque actuelle. Cet enthousiasme ne s'éteignit pas avec ses auteurs ; il fut entretenu par les honneurs abondamment prodigués à tous ceux qui pouvaient se vanter de posséder des connaissances littéraires. On divisait les sciences qui formaient le cours ordinaire d'éducation en deux classes, qui conservaient les noms qu'on leur avait donnés dans dans un siècle plus barbare : le *trivium*, comprenant la grammaire, la logique et la rhétorique, et le *quadrivium*, composé de la musique, des mathématiques, de la géométrie et de l'astronomie. C'était dans les ouvrages des écrivains latins qui avaient échappé à la ruine de l'empire que les étudiants puisaient la plus grande partie de leur science ; mais en médecine et dans la recherche abstraite des mathématiques, les anciens étaient réputés inférieurs aux professeurs musulmans, et beaucoup d'Anglais, sous le règne de Henri, allèrent jusqu'aux rivages de l'Ebre, en Espagne, afin d'écouter les instructions ou de traduire les ouvrages des philosophes arabes [2].

[1] Si Anglus erat, nulla virtus ut honore aliquo dignus judicaretur, cum poterat adjuvare. Ead., 94, 110.

[2] Ils tombèrent ensuite entre les mains de Théobald, comte de Blois. Bern. Bonæval., *in Vit. sancti Bern.*, 2011.

[3] Malms., *Novel.*, 101.

[4] Malms 91. Rad. Dict., 505.

[1] Malms., 92. Pet. Bles., 226. Joan. Hagul., 258. *Chron. de Dunstaple*, 677.

[2] Voy. *Pet. Clun. ep.*, in *Bibliothecâ cluniacensi*, 1109, 1118 ; et *Athelheardi quæstiones naturales perdifficiles*. MS. Galba. E. 4.

On doit dire, à la louange des papes, que, même dans le moyen âge, ils se montrèrent généralement attentifs aux intérêts de la science. Les premières écoles avaient été établies dans les monastères et les cathédrales par le zèle de leurs prélats; c'était encore aux réglements de plusieurs pontifes qu'elles devaient leur durée et leurs améliorations. Mais actuellement les anciens séminaires commençaient à être négligés pour d'autres écoles, ouvertes par des hommes qui visaient aux richesses et aux distinctions en déployant publiquement leurs talents, et qui établissaient leurs écoles partout où ils avaient l'espérance d'attirer des disciples. Les nouveaux professeurs furent bientôt animés d'un esprit d'émulation qui, en aiguisant leurs facultés, nuisit à l'utilité de leurs travaux. Il n'y eut aucun sujet sur lequel ils condescendissent à s'avouer ignorants. Comme les Arabes, leurs maîtres [1], ils discutèrent avec la même chaleur sur des matières au-dessus de leur entendement ou sur des minuties. Leurs écoles étant ouvertes à tout venant, ils eurent à défendre leurs opinions particulières contre toute la subtilité et l'éloquence de leurs rivaux, et dans plus d'une circonstance ils furent forcés d'arguer en dépit du sens commun plutôt que de s'avouer vaincus. De là vint que l'art du raisonnement fut réputé le premier entre tous ceux qui tenaient aux sciences intellectuelles. L'étudiant s'appliquait assidûment à la logique d'Aristote et aux subtilités de ses commentateurs arabes. On substitua des mots aux idées; des distinctions sans fin et privées de sens embarrassèrent l'entendement, et l'on introduisit un système de discussion scolastique que le célèbre abbé de Clairvaux définissait ironiquement : « l'art de toujours chercher la vérité sans jamais la trouver. »

Comme les principaux ecclésiastiques en Angleterre étaient étrangers, ils y importèrent un système d'études étrangères. Ainsi Juffrid, abbé de Croyland, fit venir des professeurs d'Orléans, où il avait été élevé, et les établit à Cotenham, manoir qui appartenait à son couvent. Son but était d'ouvrir par leur secours une école dans la ville de Cambridge, qui était voisine. Une vaste grange suffit d'abord pour les loger; mais dès la seconde année, leurs disciples devinrent si nombreux qu'on donna à chaque maître des appartements séparés. Le matin, de bonne heure, les travaux de la journée s'ouvraient sous les auspices du frère Odon, qui apprenait aux enfants les règles de la grammaire selon Priscian; à six heures, Terric donnait des leçons sur la logique d'Aristote; à neuf heures arrivait le frère Guillaume, qui expliquait la rhétorique de Quintilien et les œuvres de Cicéron sur le même sujet, et avant midi, maître Gilbert interprétait aux étudiants en théologie les passages difficiles des saintes Écritures. Ce détail, s'il est exact, fait connaître l'origine réelle de l'université de Cambridge [1].

Il y eut peu d'écoliers, sous le règne de Henri, qui ne se mêlassent de composer des vers latins. Quelques-uns peuvent sans doute réclamer des éloges pour le goût et l'élégance; mais la plupart semblent n'avoir visé à d'autre mérite qu'à celui d'altérer le mètre véritable par le mélange des rimes au milieu et à la fin de chaque vers. Ces productions latines, au reste, n'étaient connues et admirées que des latinistes. Les riches et les grands, qui seuls pouvaient récompenser les travaux du poëte, ne connaissaient d'autre langage que le leur, le franco-normand, qui depuis la conquête s'était introduit à la cour du prince et dans les salles des barons et qui était appris et parlé par tous ceux qui aspiraient aux places et au pouvoir. Il s'éleva, pour le plaisir et l'amusement de ceux-là, une nouvelle classe de versificateurs qui négligèrent les compositions latines pour s'adonner à la poésie de leur pays; ils parurent dans l'origine sous les auspices de

[1] Ainsi Athelbeard (Adelard) nous apprend que s'il avait étudié parmi les Maures les causes des tremblements de terre, des éclipses et des marées, il s'était aussi occupé de rechercher pourquoi les plantes ne pouvaient croître dans le feu, pourquoi le nez est placé au-dessus de la bouche, pourquoi le front de l'homme n'est point orné de cornes; si les étoiles sont des animaux; si, dans cette hypothèse, elles ont de l'appétit, ainsi que bien d'autres questions aussi curieuses et aussi importantes. Voy. les *Quæstiones* d'Athelbeard. *Ib.*

[1] Pet. Bles., 114. On a pensé, d'après la mention de l'Arabe Averroès, dont les ouvrages n'existaient pas alors, que tout ce passage a été fabriqué pour vanter la haute antiquité de Cambridge. Néanmoins, j'ai quelque penchant à croire que, dans un tel but, on eût choisi une date plus ancienne, et que le nom d'Averroès ayant été originairement ajouté en marge se sera, de là, glissé dans le texte.

Mathilde et d'Alice, les deux reines femmes de Henri. Malmsbury nous assure que tous les poëtes s'empressaient à la cour de Mathilde, à Westminster, pour lire leurs vers à la princesse et recevoir des marques de sa générosité. Le nom d'Alice est souvent cité avec honneur par les poëtes contemporains Gaimar, Benoît et Philippe de Thaun. Les ouvrages de ces auteurs existent encore en manuscrit[1] et prouvent que ces écrivains ont peu connu l'inspiration poétique. Les métaphores ampoulées, les transitions subites, les mouvements rapides, caractéristiques des muses anglo-saxonnes, laissent au moins dans leur mauvais goût percer quelques éclairs de génie national; mais les narrations des poëtes franco-normands sont basses, prosaïques et interminables : leurs auteurs semblent n'avoir connu d'autres beautés que le tintement de la rime, n'avoir eu d'autre but que de filer une histoire aussi longtemps qu'il leur était possible. Ces poëmes néanmoins, tels qu'ils étaient, faisaient les délices des personnes pour qui on les écrivait et, ce qui valait encore mieux, assuraient à leurs auteurs des richesses et de la gloire.

Sous le règne de Henri, Geoffroy de Monmouth publia son *Histoire de Bretagne*, qu'il embellit d'un grand nombre de fables sur Arthur[2] et ses chevaliers, sur Merlin et ses prophéties, empruntées aux chansons et aux traditions des anciens Bretons. Cet ouvrage extraordinaire fut accompagné d'un autre de la même nature, l'*Histoire de Charlemagne et de ses douze pairs*, que l'on suppose avoir été compilée par l'archevêque Turpin d'après les chansons des trouvères français. Quelques croisés, vers la même époque, apportèrent en Europe les *Aventures d'Alexandre le Grand*, par le prétendu Phrygien Darès et Dictys de Crète. Ces trois ouvrages fournirent d'inépuisables matériaux aux écrivains en prose et en vers. Les gestes d'Alexandre, d'Arthur et de Charlemagne, répétés et embellis sous mille formes, les sortilèges et les enchantements, les géants, les hippogriffes et les dragons, les dames retenues en captivité par le pouvoir de la nécromancie et délivrées par le courage de leurs chevaliers, voilà ce qui captiva l'imagination de nos ancêtres. On adopta une nouvelle façon d'écrire qui régna pendant plusieurs siècles et qui fut connue sous le nom de romance, parce qu'elle provenait originairement de l'idiome gaulois, idiome corrompu de l'ancien langage de Rome[1].

[1] Biblioth. de Cotton. Nero. A. 5. Elb. reg., 13. A. 22. MSS Harl., 44, 82.

[2] Nous le nommons Arthus et nous supposons qu'il fut le fondateur de la Table-Ronde.

(*Note du traducteur.*)

CHAPITRE XI.

ÉTIENNE.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Lothaire II, 1135. Conrad III, 1152. Frédéric I.	David I, 1153. Malcolm IV	Louis VI, 1137. Louis VII.	Alphonse VIII.	Innocent II 1143. Célestin II. 1144. Lucius II, 1145. Eugène III, 1153. Anastase IV.

Avénement d'Étienne. — Invasion des Écossais. — Bataille de l'Étendard. — Débarquement de Mathilde. — Étienne est fait prisonnier. — Mathilde assiégée. — Étienne relâché. — Mathilde abandonne le royaume. — Le prince Henri soutient les prétentions de sa mère. — Compromis entre lui et le roi. — Mort d'Étienne. — Misère horrible sous son règne.

(1135.) Tant que la loi de la succession héréditaire ne fut pas définitivement établie, la mort du souverain, dans tout gouvernement féodal, fut invariablement suivie d'un moment de rapine et de désordre. Jusqu'à ce que le nouveau roi fût monté sur le trône et qu'il eût reçu l'hommage de ses sujets, aucune action n'était censée avoir violé la paix du roi; et, en conséquence de cette pernicieuse doctrine, le cours de la justice était suspendu, les liens artificiels de la société étaient relâchés, les haines héréditaires se rallumaient, et les crimes les plus odieux se commettaient à la face du jour, sans crainte de châtiment. Sitôt que la mort de Henri fut connue, l'Angleterre et la Normandie présentèrent les scènes ordinaires

[1] Voy. l'*Archéologie*, vol. XII, XIII.

de désordre et de licence; mais en Angleterre, la fureur du peuple prit une nouvelle direction et employa tous ses efforts à la destruction des forêts royales. La passion de Henri pour la chasse l'avait porté à exercer la plus cruelle tyrannie. Comme si les jouissances d'autrui pouvaient nuire aux siennes, il avait défendu à ses barons de chasser, même sur leurs propres terres, sans sa permission spéciale. Il avait ordonné à ses officiers de réclamer, comme propriété de la couronne, toutes les terres vagues appartenant à des individus; et si quelques-unes de ces terres revinrent à leurs propriétaires moyennant le payement d'une amende, la plupart restèrent définitivement adjugées au souverain. Il avait agrandi et multiplié les forêts; et par les plus cruelles punitions, il les protégeait contre les incursions des hommes et des chiens [1]. Toute la contrée, dit un historien du temps, était couverte d'animaux et de bêtes fauves, qui maintenant ont disparu comme par miracle. Tant que vécut Henri, vous les eussiez vus errants par troupeaux de mille à la fois; quelques jours après sa mort, vous n'auriez pas découvert deux têtes de cerf dans toute une forêt [2].

L'espoir que par ses soins la couronne était assurée à Mathilde avait adouci les derniers moments du roi; mais son neveu Étienne, qu'il avait traité avec l'affection d'un père et qu'il regardait comme le futur protecteur de sa fille, s'empara du trône. Étienne était le troisième des quatre fils qu'Adèle, sœur de Henri, avait donnés à son mari, le comte de Blois. Guillaume, l'aîné, se contentait du patrimoine de sa femme, l'héritière de Saulieu. Théobald, le second, avait hérité des domaines de son père; et Henri, le plus jeune, rappelé du couvent des moines de Cluny, avait gouverné l'abbaye de Glastonbury, d'où il avait été promu à l'évêché de Winchester. Étienne seul s'était attaché à la fortune de son oncle. Il en avait reçu, avec la dignité de chevalier, plusieurs domaines considérables en Angleterre; il avait acquis par sa valeur, aux champs de Tinchebrai, le comté normand de Moretoil, et depuis, par son mariage avec Mathilde, fille du comte de Boulogne, il avait hérité des États de son beau-père [1]. Son ambition s'accrut à chaque pas; et à la mort de Henri, elle le poussa à se présenter comme candidat à la couronne. Il ne pouvait, à la vérité, y prétendre par sa naissance; mais c'était une faible objection qu'on eût également pu opposer aux quatre monarques qui l'avaient précédé. Il descendait du conquérant; il était populaire en Angleterre; il pouvait compter sur le secours de son frère Henri; et, ce qui était d'une plus grande importance, il pouvait être présent sur les lieux, tandis que Mathilde serait probablement retenue sur le continent.

Dans ces vues et avec ces espérances, Étienne partit de Witsand et débarqua sur la côte de Kent. Les habitants de Douvres et de Canterbury, qui connaissaient ou soupçonnaient l'objet réel de son voyage, refusèrent de le recevoir [2]; mais il fut accueilli avec bienveillance par les citoyens de Londres, qui le proclamèrent immédiatement roi, et par les habitants de Winchester, que son frère avait attachés à ses intérêts. A Winchester, il fut rejoint par l'archevêque de Canterbury, par Roger, l'influent évêque de Sarum, et par Guillaume du Pont de l'Arche [3], qui remit entre ses mains les clefs du château avec celles du trésor royal. On résolut de procéder immédiatement au couronnement. Il avait, à la vérité, aussi bien que ses adhérents, fait serment d'allégeance à l'impératrice Mathilde; mais cette difficulté fut résolue par la doctrine commode qu'aucun serment n'est valable quand il est arraché par la force; et s'il resta quelque scrupule (car le

[1] Hunt., 221. Brompt., 1024. Orderic, 823.

[2] *Gest. Steph.*, 927.

[1] Orderic, 810.

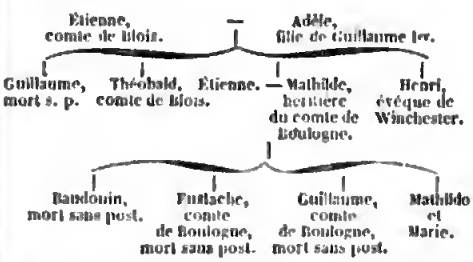

Mathilde, femme d'Étienne, était fille de Marie, sœur de la reine Mathilde, épouse de Henri.

[2] Gervase, 1340.

[3] Les noms français de cette époque sont quelquefois étrangement défigurés; nous les reproduisons autant qu'il est en nous : ainsi le texte parle de Guillaume de Pont d'Arche, tandis que son nom véritable est du Pont de l'Arche. (*Note du traducteur.*)

primat affectait d'en avoir), il fut levé par la déclaration de Hugues Bigod, l'intendant de la maison du roi, qui jura hardiment que Henri, sur son lit de mort, avait déshérité sa fille et laissé sa couronne à Étienne. Quoique les prélats et les barons ne fussent pas encore arrivés et qu'aucun d'eux n'eût donné son assentiment, la cérémonie du couronnement fut accomplie; et le nouveau roi promit avec serment de ne point retenir à son profit les domaines épiscopaux vacants, de ne molester aucun laïque ou clerc dans la possession de ses bois et forêts, et de ne plus lever le danegelt, quoiqu'il eût été exigé à diverses reprises par son oncle défunt[1].

Le caractère d'Étienne, à cette époque, a été dépeint par ses ennemis aussi bien que par ses amis; et s'il y a quelque différence dans le coloris, le trait des deux portraits est parfaitement semblable. On reconnaît qu'il était prompt dans la décision et hardi dans l'action; que ses amis applaudissaient à sa générosité, et que ses ennemis admiraient son indulgence; qu'il gagnait les grands par sa courtoisie, les petits par sa condescendance, et tous par son air d'affabilité et de bienveillance[2]. Il était depuis longtemps l'homme le plus populaire de l'Angleterre; et le peuple était disposé à favoriser les prétentions de celui qu'il aimait. Les sommes tirées du trésor royal, qu'il distribuait avec profusion, lui assurèrent la fidélité de ses partisans en attirant sous ses étendards une foule d'aventuriers qui intimidèrent ses ennemis. On ne doit pas oublier qu'il y avait une espèce de magie dans le nom même de roi qu'il portait actuellement, et que ses prétentions se trouvaient légitimées aux yeux de beaucoup de gens par l'imposante cérémonie de son couronnement. Les barons du voisinage ne tardèrent point à se rendre à sa cour; les plus éloignés s'empressèrent de lui rendre hommage; et même Robert, comte de Gloucester, frère et conseiller de Mathilde, consentit à lui prêter serment de fidélité. Les derniers qui le reconnurent furent les chefs des nouvelles familles que la politique de Henri avait enrichies. Soit qu'elles fussent retenues par affection pour la mémoire de leur bienfaiteur, soit qu'elles craignissent la jalousie de leurs rivaux, elles hésitèrent quelque temps. Mais enfin, attirées par les promesses et intimidées par les menaces, elles se joignirent au torrent, et Étienne se trouva reconnu pour l'héritier de la couronne par la nation entière[3].

Au mois de janvier, le corps du roi défunt arriva à l'abbaye de Reading. Étienne, afin de témoigner son respect pour son oncle, alla au-devant de lui avec toute sa suite et porta sur ses épaules le cercueil de Henri.[4] Quand la cérémonie des funérailles fut terminée, il se rendit à Oxford et, dans une assemblée nombreuse de prélats et de barons, renouvela les promesses qu'il avait faites à son couronnement devant un petit nombre d'amis. Il jura de ne point retenir les évêchés vacants ni les abbayes; de rendre au clergé et aux laïques leurs forêts respectives; d'accorder à tout individu la permission de chasser sur ses propres terres; de remettre la taxe annuelle de deux shillings par hide, dont il a été si souvent question sous le nom de danegelt; de rétablir les anciennes lois et les taxations anciennes des plaidoiries et des procès; et de permettre à ses barons de bâtir sur leurs propriétés autant de châteaux qu'il serait nécessaire pour leur propre sûreté[5]. Dans une assemblée subséquente, il produisit une lettre du pape Innocent II, qui confirmait son accession au trône[6] et accordait de nouvelles libertés à l'Église. Les prélats, en retour, renouvelèrent leur serment de fidélité, mais avec la clause conditionnelle adoptée d'avance par quelques

[1] Malm., 101. *Gesta Steph*, 928, 929. Orderic, 902. Hunt., 221.

[2] *Gest. Steph.*, 928. Malm., 101.

[3] Malm., 101. *Gesta Steph*, 929.

[4] Gervase, 1340.

[5] Hunt., 221. Brompt., 1024. Malms., 101. Dans sa charte, il ne dit rien de la remise du danegelt ni de la permission de bâtir des châteaux.

[6] Joan. Hagul., 259. Ce document a été conservé par Richard d'Exham. Il établit que des lettres avaient été envoyées au pontife par les évêques, le roi de France et Théobald de Blois pour l'informer qu'afin de terminer toutes les difficultés causées par la mort de Henri, Étienne avait été choisi par la volonté générale et le consentement unanime des barons et du peuple. On n'y fait aucune mention de Mathilde ni des serments de fidélité qu'elle avait reçus; et leurs expressions n'impliquent aucune prétention de supériorité temporelle de la part d'Innocent II. Quod de te factum est gratum habentes, te in specialem beati Petri et sanctæ romanæ Ecclesiæ filium affectione paternâ recipimus, et in eâdem honoris et familiaritatis prerogativâ, quâ predecessor tuus à nobis coronabatur, te propensiùs volumus retinere. Ric. Hagul., 314.

barons laïques, qu'ils lui seraient fidèles aussi longtemps qu'il observerait ses engagements avec fidélité[1].

Il est temps d'appeler l'attention du lecteur sur la fille de Henri. N'ayant aucun soupçon des projets de son cousin, elle entra en Normandie dans la première semaine de décembre et fut reçue à Domfront et dans les villes voisines. Son mari la suivait avec un corps nombreux d'Angevins; mais leurs excès, qu'il ne voulait ou ne pouvait réprimer, firent revivre l'animosité qui divisait autrefois les deux races; et, avant la fin du mois, il fut honteusement repoussé sur son propre territoire. Les barons normands s'étaient assemblés et se préparaient à offrir le duché à Théobald quand un courrier d'Étienne les engagea à changer de résolution et à conserver sur l'ancien pied l'alliance qui existait entre les deux nations[2].

David, roi d'Écosse, fut le premier qui, en Bretagne, tira l'épée pour la cause de Mathilde. Il avait juré d'appuyer ses droits à la succession, et au commencement de l'année, il passa les frontières, réduisit Carlisle, Norham, Alnwick et New-Castle, et força les habitants à faire serment de fidélité à la fille de Henri. Il arrivait sous les murs de Durham quand Étienne vint l'attaquer à la tête d'une nombreuse armée. Les chances qu'il allait courir dans un combat le firent réfléchir. Il était oncle de l'impératrice, mais il l'était également de la femme de son antagoniste; une paix fut promptement conclue; et pour cimenter l'amitié des deux rois, Henri, prince d'Écosse, rendit hommage à Étienne et reçut de lui les villes de Carlisle, de Doncaster et de Huntingdon[3].

Tandis que le roi était retenu dans le Nord, tous les cantons du pays de Galles s'étaient levés en armes. Il était probablement indifférent à leurs chefs que le sceptre fût porté par Mathilde ou par Étienne; mais ils saisirent avidement l'occasion de se venger de leurs anciens ennemis, et, après s'être gorgés de butin et enivrés de carnage, ils se retirèrent dans leurs montagnes, où l'on fut forcé de les laisser en paix parce que de plus formidables ennemis attiraient toute l'attention du roi[1].

La Normandie présenta pendant quelques années le plus déplorable spectacle, déchirée par les divisions intestines et ravagée alternativement par les partis opposés. Les Angevins, qui soutenaient les prétentions de Mathilde, et les mercenaires qui, sous Guillaume d'Ipres, combattaient pour la cause d'Étienne, étaient également odieux aux nationaux. Toutes les fois que Geoffroy passa les frontières, l'aversion des Normands opposa un obstacle insurmontable à ses progrès; toutes les fois que Guillaume entreprit une expédition, ses efforts furent secrètement entravés ou même traversés ouvertement par son propre parti. Étienne avait à la vérité sur son rival cet avantage que Louis lui avait donné l'investiture du duché, pour lequel, d'après l'accord du règne précédent, son fils Eustache avait rendu hommage à la place du roi lui-même. Cependant son autorité réelle était bornée au peu de villes où ses troupes tenaient garnison. Les grands barons, retirés dans leurs châteaux, affectaient un air d'indépendance; et, en se faisant la guerre l'un à l'autre, en défendant, selon que les y portait leur intérêt, leur caprice ou leur ressentiment, tantôt la cause d'Étienne, tantôt celle de Mathilde, ils contribuèrent à prolonger les misères et la souffrance de la contrée.

Le même esprit de violence et d'insubordination commençait à troubler l'Angleterre. Durant les règnes précédents, peu de nobles avaient eu la permission de fortifier leurs châteaux; ce privilége ne s'accordait qu'avec réserve et se bornait aux favoris du roi. Mais depuis l'avénement d'Étienne, chaque petit chef éleva sa forteresse, rassembla autour de lui un corps composé de ses vassaux militaires, et, confiant dans ses propres forces, provoqua ses voisins au combat et défia l'exécution des lois. Réprimer tous ces petits tyrans devint une entreprise assez difficile et qu'il fallait souvent recommencer. Il fut nécessaire de le-

[1] Ric. Hagul., 314. Malm., 101. Je ne crois pas qu'il y eût quelque chose de très-extraordinaire dans cette fidélité conditionnelle. De telles clauses étaient en usage parmi les Anglo-Saxons. *Leg. sax.*, 401.

[2] Orderic, 902, 903.

[3] Joan. Hagul., 258. Ric. Hagul., 312. David réclamait le Cumberland comme ayant autrefois appartenu aux héritiers présomptifs des rois d'Écosse, ainsi que le Northumberland et le Huntingdon, comme venant de Waltheof, dont il avait épousé la fille. Étienne refusa le Northumberland pour le moment, mais livra Doncaster en compensation.

[1] *Gest. Steph.*, 930.

ver des armées, d'entourer chaque forteresse et de conduire le siège dans toutes les règles. La patience de tout autre qu'Étienne eût été bientôt épuisée; mais pour lui, à l'heure de la victoire, il écoutait toujours la prière des vaincus[1]. Cependant, voyant enfin que son indulgence multipliait le nombre des coupables et encourageait leur obstination, dans un moment de colère, il envoya à la potence Arnulf de Hesdin et ses quatre-vingt-treize compagnons[2]. Les anciens chroniqueurs racontent longuement tous les détails de ces petites guerres. Nos lecteurs verront avec plus d'intérêt deux événements dont les conséquences furent plus importantes et qui caractérisent parfaitement les mœurs de cet âge.

La bataille de l'Étendard a été longtemps un sujet d'orgueil pour les habitants des comtés du Nord. Le roi d'Écosse avait recommencé les hostilités, poussé, dit-on, soit par les lettres de Mathilde, qui lui rappelait ses anciens engagements en sa faveur, soit par son propre ressentiment de la conduite d'Étienne, qui lui avait promis et qui lui refusait maintenant le comté de Northumberland. Dans les six premiers mois de l'année 1138, il passa deux fois les frontières, et deux fois se retira au bruit faux ou vrai de l'approche du roi d'Angleterre. Au mois d'août, il s'avança pour la troisième fois et pénétra dans le Yorkshire. Dans toutes ces expéditions, les Écossais firent la guerre avec une férocité de sauvages, et les écrivains du Nord déplorent avec les expressions de la douleur et du ressentiment la profanation des églises, l'incendie des villages et des monastères, le massacre des enfants, des vieillards et des gens sans défense. On dit qu'un petit nombre seulement de femmes, distinguées par leur naissance et leur beauté, furent épargnées par le caprice de ces barbares, et que, dépouillées de leurs vêtements, liées les unes aux autres par des cordes, on les conduisit, l'épée aux reins, jusqu'en Écosse, où, après leur avoir fait éprouver tous les genres d'indignités, leurs ravisseurs les retinrent comme esclaves ou les échangèrent avec les chefs voisins contre des bestiaux[1]. Dans le désespoir général, Thurstan, le vénérable archevêque d'York, déploya dans un corps décrépit toute l'énergie d'un jeune guerrier. Il rassembla les barons du Nord, les exhorta à combattre pour leurs familles, leur patrie et leur Dieu, leur assura la victoire et promit le ciel à ceux qui périraient pour une cause si sacrée. A l'époque marquée, ils se rendirent à York avec leurs vassaux et furent rejoints par les curés, accompagnés de leurs plus braves paroissiens. Ils passèrent trois jours dans le jeûne et les prières; le quatrième jour, Thurstan leur fit jurer de ne jamais s'abandonner l'un l'autre, et leur montra la route en leur donnant sa bénédiction. A deux milles au delà du Northalerton, ils reçurent avis de l'approche des Écossais; et l'étendard qui donna son nom à cette bataille fut promptement élevé: c'était un mât de vaisseau fortement fixé à la caisse d'un chariot. Au centre de la croix qui s'élevait au sommet, se trouvait une boîte d'argent qui contenait le saint sacrement; et au-dessous flottaient les bannières des trois saints patrons Pierre, Wilfrid et Jean de Beverley. Au pied de l'étendard, Walter Espec, guerrier expérimenté, harangua ses compagnons; et, pour terminer son discours, présentant sa main à Guillaume d'Albemarle, il s'écria d'une voix éclatante : « Je te plège ma foi de vaincre ou de mourir ! » Ces paroles enflammèrent ses auditeurs du même enthousiasme, et le serment fut répété par tous les chefs dans la confiance du succès. Les Écossais approchaient: le signal fut donné, les Anglais s'agenouillèrent; et l'évêque des Orkneys, qui représentait Thurstan, prononça du haut du char la prière d'absolution. Ils répondirent « Amen » avec acclamation et se levèrent pour recevoir le choc de l'ennemi.

(22 août.) Dans l'armée écossaise, l'honneur de commencer l'action fut disputé par les habitants de Galloway, descendants des anciens Pictes, et par les hommes d'armes, dont la plupart étaient des Anglais ou des Normands exilés. Le roi inclinait à se prononcer en faveur de ces derniers, quand Malise, comte de Strathern, s'écria : « Pourquoi donc

[1] Erat enim mitissimus hominum super terram..... ad ignoscendum promptissimus. Regin. Dun., p. 127, publié par la *Surtees Society*. Cet écrivain et deux autres contemporains dans Pulgrave l'appellent pitissimus rex Stephanus, et il semble que c'était ainsi qu'on le nommait ordinairement.

[2] Orderic, 917.

[1] En cette occasion, le prix de la cruauté fut concédé aux Picles, habitants de Galloway. Picti, qui vulgo Gallewecienses vocantur. Ric. Hagul., 316.

« aurions-nous une telle confiance en ces Fran-
« çais? Je ne porte point d'armure; mais il
« n'en est aucun parmi eux qui puisse mar-
« cher aujourd'hui d'un pas égal avec moi. —
« Vous vous vantez, comte, reprit Alain de
« Percy, de ce qu'au prix même de votre vie
« vous ne pourriez accomplir. » David, néanmoins, pour contenter ses sujets, accorda la place d'honneur aux gens de Galloway. La seconde division était composée des archers et des habitants de Tivioldale et de Cumberland, sous le commandement du prince Henri, qui avait pour sa garde un détachement d'hommes d'armes conduit par Eustache Fitz-Jean. Les habitants du Lothian et des îles formaient la troisième ligne, derrière laquelle se tenait David lui-même avec une garde de chevaliers, les Écossais et les gens de Moray composant le corps de réserve. Dans cet ordre de bataille et favorisés par un brouillard, ils s'avancèrent contre les Anglais, qui eussent été surpris avant d'avoir rangé leurs forces, sans l'adresse de Robert de Bruce et de Bernard de Baliol, barons qui avaient des terres en Angleterre et en Écosse. Ils se rendirent auprès de David, l'engagèrent à faire la paix et lui offrirent, comme prix de sa retraite, le comté de Northumberland. Il refusa cette proposition; les barons le renoncèrent pour leur seigneur et le quittèrent en le défiant.

A leur retour, ils furent suivis de près par les Écossais, qui, poussant trois cris, selon la coutume de leur nation, se précipitèrent sur les Anglais. Les premiers rangs, incapables de soutenir le choc, se replièrent lentement vers l'étendard. Leurs flancs furent dépassés et rompus par la multitude des ennemis; mais le centre formait une phalange impénétrable qu'aucun effort ne pouvait enfoncer. Ce fut en vain que les assaillants tentèrent avec leurs épées de pénétrer dans cette forêt de lances. Leur courage ne fit que les mieux exposer aux traits mortels des archers; et, au bout de deux heures, découragés par leur perte, ils chancelèrent, se mirent en désordre et s'enfuirent. Le roi seul, entouré de ses gardes, arrêta, en se retirant, la poursuite de ses adversaires; les autres se dispersèrent dans toutes les directions [1]. Le prince Henri, qui avait pénétré jusqu'à l'arrière-garde de l'armée ennemie, s'apercevant que le dragon, la bannière de David, abandonnait le champ de bataille, jeta loin de lui les marques de sa dignité et feignit de se mettre, comme un chevalier anglais, à la poursuite des fugitifs, jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de se cacher dans les bois. Il atteignit à Carlisle, trois jours après, David, son père, qui s'occupait à rassembler les débris de son armée. De vingt-sept mille hommes, près de la moitié avaient péri dans la bataille ou dans la fuite [1].

David était encore en état de continuer la guerre, et il envoya un corps de troupes pour assiéger le château de Wark, dans le Northumberland. Il reçut à Carlisle la visite du cardinal Albéric, récemment débarqué en Angleterre comme légat du pape. Ce vertueux moine avait passé par tous les lieux qui venaient d'être le théâtre des déprédations écossaises, et il était si ému des horreurs dont il avait été témoin qu'il conjura le roi, à genoux, de consentir à la paix. David fut inexorable; mais, par respect pour le prélat, il accorda une trêve de deux mois, promit que toutes les femmes qui avaient été réduites en esclavage seraient conduites à Carlisle et délivrées à la fête de la Saint-Martin; et il donna sa parole que, dans les guerres futures, on respecterait les églises et qu'on protégerait l'enfance et la faiblesse. La paix, cependant, fut conclue au commencement de l'année suivante (1139). Le prince Henri obtint le comté de Northumberland, à l'exception de New-Castle et de Bamborough. Cinq gentilshommes, fils de comtes, furent remis à Étienne comme gages de la conduite pacifique du monarque écossais [2].

Tandis que les comtes du Nord éprouvaient ainsi toutes les horreurs d'une guerre de barbares, Étienne était retenu dans le Sud, où il avait à réprimer la défection de ses barons.

[1] Serlo décrit la fuite des guerriers de Galloway en ces vers élégants :

Truces quoque Cawedenses tremebundi fugiunt
Et quas priùs extulerunt, caudis nates comprimunt.
SERLO, p. 331.

[1] Comparez Richard d'Exham (*de Gest. Steph.*, 315) avec Alfred de Rieval (*de Bello Standardii*, 333). Serlo (p. 331) dit que, d'après le nombre des sacs remplis de butin que les Écossais avaient jetés dans leur fuite, la place avait retenu le nom de Bagmoor (plaine ou dune des sacs).

[2] Ric. Hagul., 330.

Après avoir dirigé ses armes contre les laïques, il les tourna contre le clergé. Roger, évêque de Sarum, n'était plus premier ministre de la couronne, mais il possédait encore une grande influence sur la nation. Ses châteaux étaient bien fortifiés et abondamment pourvus de provisions de guerre; une suite nombreuse de chevaliers l'accompagnait partout où il allait, et ses deux neveux, Alexandre, évêque de Lincoln, et Nigel, évêque d'Ely, imitaient la pompe mondaine de leur oncle et son étalage militaire. En apparence, rien ne pouvait surpasser le dévouement de ces trois prélats pour le roi; mais il les soupçonna de cacher sous ce masque un attachement secret à sa rivale Mathilde. Ses favoris, ennemis de Roger, remarquaient et nourrissaient ses soupçons; ils voyaient que son esprit s'irritait des rumeurs répétées d'une prochaine invasion, et ils lui persuadèrent que la ruine de l'évêque de Sarum était nécessaire à sa propre sûreté. (24 juin.) On tint une assemblée de prélats et de barons à Oxford, dans le mois de juin, et, par suite d'un plan concerté, on excita une querelle entre les hommes qui formaient la suite de Roger et ceux de deux gentilshommes étrangers, Alain de Bretagne et Hervé de Léon. Le jour suivant, on arrêta les évêques de Sarum et de Lincoln, le premier dans la chambre d'Étienne, le second dans son propre logement. Ils furent enfermés dans des prisons séparées, accusés d'avoir violé la paix du roi dans sa propre cour et instruits que le prince ne recevrait d'autre réparation que l'abandon de leurs châteaux. Sur l'avis de leurs amis, ils rendirent Newark, Salisbury, Sherburn et Malmsbury. Le château de Devises resta au pouvoir de l'évêque d'Ely, qui, lorsque son oncle fut arrêté, échappa à ceux qui étaient chargés de le poursuivre, et, se fiant à la force de cette citadelle, osa braver la puissance de son souverain. Vers le troisième jour, on conduisit Roger, pâle et maigre, devant la porte de la forteresse. Il conjura son neveu de lui sauver la vie en se soumettant; car le roi avait juré que l'évêque ne recevrait aucune nourriture jusqu'à ce que le château fût remis entre ses mains. Nigel céda, à son grand regret, et Étienne prit possession de Devises.

Le clergé reçut la nouvelle de cet outrage avec surprise et consternation. Étienne lui était redevable de son avénement au trône, et il contribuait encore à l'y maintenir; cependant le prince se montrait actuellement l'ennemi de cet ordre; il usurpait illégalement les propriétés de l'Église et il portait ses mains impies sur des prélats, dont la personne avait été jusqu'à ce jour regardée comme sacrée. Son frère Henri, qu'Innocent II avait récemment revêtu de l'autorité de légat du pape, soit qu'il jugeât de son devoir de défendre les priviléges du clergé, soit qu'il prévît les maux qui pourraient résulter du mécontentement d'un corps si puissant, conjura le roi, à diverses reprises, en public et en particulier, d'offrir satisfaction aux prélats outragés. Étienne fut inexorable; et le légat le somma de justifier sa conduite devant un synode d'évêques [1].

(29 août.) Dans cette assemblée, Albéric de Vere, comme conseil du roi, reprocha à Roger et à ses neveux leur attachement pour Mathilde, les accusa d'avoir excité une émeute à Oxford et soutint qu'ils avaient volontairement livré leurs châteaux, comme une compensation de cette offense. Le légat répondit que les trois évêques consentaient bien à ce qu'on les jugeât, mais qu'ils demandaient par avance la restitution de leurs propriétés. Cette demande ne pouvait être refusée avec équité. L'usage uniforme de toutes les cours de justice, lorsqu'un individu avait été privé de sa propriété à force ouverte, était d'ordonner qu'on la lui remît avant qu'il fût appelé pour plaider sa cause. Cette observation semble avoir étonné Albéric, qui demanda du temps pour préparer sa réponse.

Le matin suivant, il vint, accompagné de l'archevêque de Rouen. Ce prélat dit qu'il n'attaquait point la disposition de la loi telle que le légat l'avait présentée; mais il prétendit qu'elle ne pouvait s'appliquer au cas présent. Les évêques étaient obligés de vivre suivant les canons de l'Église, qui leur interdisaient toute espèce d'occupations militaires;

[1] Je dois observer ici que le titre de *Majesté*, donné maintenant aux rois seulement, était alors accordé sans distinction à toutes les personnes revêtues de quelque autorité. Ainsi, dans une lettre de l'abbé de Westminster à ce prélat, nous lisons : « Egregiæ majestatis vestræ præconia. » *New Rymer*, I, 16. Dans la même page, le même titre est donné par Étienne au pape Innocent II.

d'où il suivait que les trois prélats ne pouvaient réclamer la restitution de forteresses qu'ils ne conservaient qu'illégalement. S'ils les avaient en effet d'abord possédées, ce n'était que par l'indulgence du roi, indulgence qu'il pouvait révoquer avec raison dès qu'il craignait qu'elle ne mît sa couronne en danger. Albéric alors en appela au pape, au nom d'Étienne, et défendit au concile, sous peine d'encourir la disgrâce du roi, de pousser plus loin la procédure. A ces mots, les chevaliers qui le suivaient tirèrent leurs épées, et le légat rompit l'assemblée. Il fit néanmoins une dernière tentative, et, accompagné de Théobald, le nouvel archevêque de Canterbury, il alla se jeter aux pieds de son frère. Étienne resta inflexible; mais il eut bientôt lieu de se repentir de son obstination [1].

Le synode fut dissous le 1er septembre; et, le dernier du même mois, Mathilde débarqua sur la côte de Suffolk. Avec une faible troupe de cent quarante chevaliers, elle entreprit de conquérir le trône de son père; mais la témérité de la tentative était justifiée par les promesses de ses partisans et par les querelles d'Étienne avec le clergé. Son frère Robert, l'âme de l'entreprise, la quitta, avec douze compagnons, pour aller rejoindre ses amis dans l'Ouest, et, par des routes détournées, il échappa à la poursuite et à la vigilance de ses ennemis; Mathilde elle-même, à l'invitation de la reine douairière Alice, se retira dans la forteresse d'Arundel. Étienne parut bientôt aux pieds des murailles : les princesses furent alarmées; la reine s'excusa sur la nécessité de remplir les devoirs de l'hospitalité; l'impératrice sollicita la permission de suivre son frère; et telle fut la faiblesse ou l'aveuglement du roi, qu'au grand étonnement de ses amis et de ses ennemis, il reçut les excuses de l'une et accorda la requête de l'autre. Si l'on en croit Malmsbury, cette mesure si préjudiciable aux intérêts royaux ne fut qu'un acte de courtoisie qu'aucun chevalier ne pouvait refuser à son ennemi [1]. Si l'on ajoute foi au panégyriste d'Étienne, ce fut le résultat d'une fausse politique qui lui fit croire que la guerre serait plus facile à terminer si on la repoussait dans un seul coin de l'île. Il donne même à entendre que le roi fut trompé par les perfides conseils de l'évêque de Winchester [2]. Il est certain, à la vérité, que Henri avait depuis peu des raisons d'être mécontent de son frère. On fit même courir le bruit qu'au lieu d'arrêter le comte Robert dans sa fuite, il avait eu une entrevue secrète avec ce prince et s'était lié aux intérêts de Mathilde. On confia l'impératrice à ses soins pendant son voyage d'Arundel à Bristol, quartier général de son frère.

L'Angleterre fut alors livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Les garnisons des forteresses royales embrassèrent la cause d'Étienne. L'étendard de Mathilde fut déployé à Gloucester, à Bristol, à Canterbury, à Douvres, places que Robert tenait de son père, le dernier monarque. Chacun des compétiteurs avait de nombreux partisans; mais les barons s'enfermèrent pour la plupart dans leurs châteaux, où les uns affectaient d'observer la plus stricte neutralité, et les autres, sous le masque d'une prétendue soumission, se maintenaient dans une indépendance réelle [3]. Le cours de

[1] Voyez l'histoire de cet événement, rapportée, avec quelques circonstances différentes et moins importantes, par Malmsbury, qui assistait au concile (*Novel.*, 132, 134), deux autres contemporains (Orderic, 919) et l'auteur des *Gestes d'Étienne* (944, 945). Roger mourut de chagrin le 11 décembre. Pour sauver le reste de ses trésors de la rapacité du roi, il les donna à l'église et les plaça sur l'autel. On les enleva par ordre d'Étienne, même avant la mort de l'évêque. Malm., 104.

[1] Malm., 104.

[2] *Gest. Steph.*, 247.

[3] Comme les siéges forment les principaux traits des opérations militaires de cette époque, il peut être convenable de donner une description d'un de ces anciens châteaux. Le corps du bâtiment, résidence du seigneur (*keep*), était entouré, à une distance convenable, d'une muraille d'environ douze pieds de hauteur, surmontée d'un parapet et flanquée de tours. En dehors de la muraille était creusé un fossé très-profond sur lequel on jetait un pont-levis, protégé par une tour appelée le barbican, sur la berge du fossé. Telle était la défense extérieure de la place. Le *keep* était un bâtiment carré très-fort dont les murs avaient dix pieds d'épaisseur et cinq étages en hauteur. Le plus bas de ces étages consistait en cachots, ou donjons, servant de prison aux captifs; le second renfermait les provisions du seigneur; le troisième servait de logement pour la garnison; dans le quatrième étaient les appartements de parade du baron, et le plus élevé se divisait en chambres à coucher pour l'usage de sa famille. La seule porte d'entrée était établie au second ou au troisième étage et conduisait généralement, à travers une petite tour, dans le corps du bâtiment. On y montait par une suite de marches fixées dans la muraille et fortifiées avec soin pour en défendre l'entrée à l'ennemi. Vers le milieu se trouvait

la justice fut suspendu ; les personnes sans défense étaient alternativement pillées par les parties adverses ; les chefs rivaux se faisaient la guerre l'un à l'autre, et aucun homme n'avait de sécurité s'il ne possédait les moyens de repousser les attaques ouvertes de ses ennemis, ou la vigilance nécessaire pour déjouer celles qui se préparaient en secret. Enfin, dans une heure malheureuse, Étienne se laissa entraîner à assiéger le château de Lincoln, surpris par Ranulf, comte de Chester, gentilhomme qui avait offert ses services au roi et à l'impératrice à la fois, et dont tous deux s'étaient méfiés également. Confiant sa femme et sa fille à la fidélité de la garnison, Ranulf s'échappa au travers de l'armée assiégeante et courut implorer l'assistance du comte de Gloucester. Robert, à la tête de dix mille hommes, hâta sa marche afin de surprendre le roi ; mais, quand il eut traversé la Trent, il trouva l'armée royale rangée en bataille pour le recevoir (1141, 2 février). Étienne, avec ses plus fidèles adhérents, avait mis pied à terre et s'était placé près de son étendard ; ses flancs étaient protégés par un petit corps de cavalerie sous le commandement de gentilshommes dont la fidélité était fort douteuse. Au premier choc la cavalerie prit la fuite : la masse de l'infanterie, animée par la présence du roi, soutint courageusement les efforts de la multitude dont elle était entourée. Étienne combattit avec toute l'énergie du désespoir : sa hache d'armes fut brisée, son épée fut rompue, une pierre le renversa ; et Guillaume de Kains, le saisissant par son heaume, le déclara son prisonnier. Il lutta cependant encore avec ses ennemis et refusa de se rendre à toute autre personne qu'à son cousin de Gloucester. Le comte prit possession du captif et le présenta à Mathilde. La conduite de cette princesse ne fait point d'honneur à son humanité. Étienne fut chargé de chaînes et renfermé dans le château de Bristol. On prétendit, pour justifier une telle rigueur, qu'il se l'était attirée par des tentatives réitérées d'évasion [1].

Ce coup inattendu détruisit les espérances des royalistes. Les inconstants ou les suspects s'empressèrent alors de fléchir le genou devant l'impératrice, et les prisonniers livrèrent de grand cœur leurs châteaux pour prix de leur liberté. La seule Mathilde, femme d'Étienne, affecta quelque faible résistance dans le comté de Kent, non dans le vain espoir de recouvrer la couronne de son mari, mais afin d'obtenir du temps pour négocier sa propre liberté. Les vainqueurs méprisèrent ses faibles efforts ; mais ils virent avec anxiété la réserve pleine de dignité de l'évêque de Winchester, qui, par sa naissance, ses richesses et l'autorité que lui donnait le titre de légat, pouvait devenir un adversaire formidable. L'attirer dans son parti devint le premier objet de la politique de l'impératrice ; et après plusieurs messages, il consentit à la venir trouver dans une vaste plaine près de Winchester. C'était le second jour de mars, jour, dit l'historien, sombre et orageux, comme si les éléments présageaient les calamités qui suivirent. Mathilde jura, et son frère et les barons donnèrent leur parole comme gage de l'exécution de son serment, que si l'évêque et l'Église voulaient la reconnaître pour « England's lady » (dame d'Angleterre, reine), elle lui accorderait la première place dans ses conseils et confierait à sa discrétion la disposition des domaines vacants, abbatiaux et épiscopaux. Il jura, de son côté, qu'il lui rendrait pleine allégeance (qu'il lui serait fidèle) comme à son souverain aussi longtemps qu'elle remplirait les engagements qu'elle prenait avec lui comme avec son vassal. Le jour suivant, il la conduisit en procès-

une porte très-solide dont il fallait forcer l'ouverture. Sur le palier, il y avait un pont-levis, et l'on trouvait enfin la porte elle-même, protégée par une herse, ou porte à coulisses, et garnie de pointes de fer. Il n'est pas étonnant que de telles forteresses aient souvent résisté aux efforts des plus puissants monarques avant l'invention du canon. Voyez Ducange, *in voce King. Archæol.*, vol. IV. Grose, *Pref.*, 5, 8.

[1] Malms., 106. Hunt., 224. *Gesta Steph.*, 952. Orderic, 922. C'est avec regret que je prends ici congé d'Orderic, que l'âge et les infirmités portèrent à abandonner la plume aussitôt après la bataille de Lincoln. Il était Anglais, natif du Shropshire. Il fut envoyé, à l'âge de six ans, à l'école du prêtre Siward à Shrewsbury ; à onze ans, on le confia aux soins de l'abbé de Saint-Evroul, en Normandie, qui changea son nom anglais en celui de Vitalis. Il passa dans ce monastère, ainsi qu'il nous le dit, cinquante-six années heureuses, respecté par ses frères et occupé de travaux littéraires. Ce court récit est extrait de l'édifiante adresse à l'Eternel qui termine son histoire ; adresse qu'on ne peut lire sans apprendre à vénérer le caractère de ce moine pieux et laborieux. Voyez son histoire, page 921.

sion à la cathédrale, accompagné de plusieurs évêques, des moines, du clergé et des citoyens de Winchester; et montant les marches de l'autel, il bénit solennellement tous ceux qui la béniraient et lui obéiraient, et maudit tous ceux qui la maudiraient et qui lui résisteraient. Son exemple fut imité, peu de jours après, par l'archevêque de Canterbury et d'autres prélats, mais seulement après avoir obtenu du roi captif de les relever de leur premier serment d'allégeance [1].

Dans le traité conclu entre Mathilde et Henri, il avait été stipulé que l'Église ratifierait l'accession de celle-ci à l'autorité souveraine. En conséquence, on convoqua un synode au commencement d'avril, et l'on en répartit les membres en trois classes, les évêques, les abbés et les archidiacres; avec chacune de ces classes, le prélat conféra séparément et en particulier (8 avril). Le jour suivant, il leur adressa publiquement un discours plein d'habileté. Il fit remarquer le contraste qui existait entre le règne turbulent d'Étienne et la tranquillité dont l'Angleterre avait joui sous le gouvernement de Henri. Si ce prince eût laissé un héritier mâle, les Anglais eussent pu encore être heureux; mais la destinée l'avait privé de son fils, et ils avaient juré fidélité à sa fille comme à leur future souveraine. Le hasard ayant fait qu'elle fût absente à la mort de son père, l'Angleterre était tombée dans un état horrible de confusion, et la nécessité de pourvoir à la tranquillité publique avait forcé la nation à placer la couronne sur la tête d'Étienne. Mais ce monarque infortuné (c'était avec honte et regret qu'il parlait si durement de son propre frère) avait trompé toutes les espérances, violé toutes ses promesses, négligé l'exécution des lois, envahi les propriétés et détruit les libertés de l'Église; et par son indolence et sa violence s'était montré indigne du haut rang où on l'avait placé. Dieu avait à la fin prononcé son jugement contre lui en l'abandonnant aux mains de ses ennemis [2], et il devenait de nouveau nécessaire de pourvoir à la tranquillité du royaume en choisissant une autre personne pour exercer l'autorité souveraine. C'est par cette raison qu'au nom du clergé, dont le droit est principalement d'élire et de sacrer les rois, et par la volonté de la majorité, exprimée dans leurs délibérations précédentes, il déclarait qu'on avait choisi Mathilde, la fille de Henri, pour souveraine dame (lady) d'Angleterre et de Normandie. Quelques-uns écoutèrent ce discours en silence, le reste l'approuva par de vives acclamations [3].

La séance, ajournée afin de recevoir les députés de la ville de Londres, arrivés trop tard pour assister aux délibérations précédentes, fut reprise le lendemain matin (9 avril). Quand on leur annonça ce qui s'était passé, ils répliquèrent qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour consentir à l'élection d'un nouveau souverain, et que leurs instructions se bornaient à solliciter la liberté d'Étienne. Ils furent appuyés par Christian, chapelain de la femme du monarque, qui, en dépit du légat, lut à l'assemblée une lettre de sa maîtresse par laquelle elle appelait tous les membres du clergé à unir leurs efforts en faveur d'un prince auquel ils avaient juré fidélité et qui était retenu en captivité par de perfides vassaux. A son tour, Henri fit valoir avec une grande modération les arguments qu'il avait employés le jour précédent; et les habitants de Londres, après s'être consultés à part, annoncèrent qu'ils approuvaient les raisons alléguées par lui et promirent de les faire prendre en considération par leurs concitoyens [4].

[1] Malms., 105. Gervase, 1354.

[2] De la doctrine d'une Providence suprême, la piété de nos ancêtres avait tiré la conclusion très-commode, mais inconsidérée, que le succès est une indication de la volonté divine, et qu'en conséquence, résister à un compétiteur victorieux, c'est résister au jugement du ciel. Ainsi, quand l'ambition d'Étienne s'est emparée du sceptre qui avait été assuré à Mathilde, on a dit que c'était la Providence qui le plaçait dans ses mains (Rie. Hagul., 313), et actuellement qu'il est prisonnier de la même princesse, c'est encore la même Providence qui la déclare indigne de la porter. Plusieurs exemples de cette nature se présentent au lecteur qui est familier avec les écrivains du moyen âge. Il était nécessaire de faire mention de cette doctrine, parce qu'elle sert à expliquer la facilité avec laquelle les hommes s'arrangeaient de chaque révolution, que la cause en fût bonne ou mauvaise.

[3] Voyez le discours dans Malmsbury, qui était présent et qui a la prétention de répéter les propres paroles du légat. Malms., 105.

[4] Malms., 109. On voit dans cet écrivain que les citoyens de Londres formaient un corps considérable et important dans l'État. Ils étaient considérés comme barons. Qui sunt quasi optimates pro magnitudine civitatis. *Ibid.* Ils admettaient aussi des barons dans leur corps. In communionem Lundoniarum recepti. *Ibid.*

Par cette déclaration du clergé, Mathilde se flatta de s'être assuré pour toujours l'objet de son ambition; mais l'imprudence de sa conduite détruisit bientôt ses espérances. Naturellement hautaine et vindicative, elle s'abandonna, dans l'ivresse du succès, à ces passions, qu'elle avait réprimées soigneusement tant qu'elle avait pu redouter quelque résistance. Elle venait d'être reçue à Londres, et elle avait donné des ordres pour son couronnement; mais dans l'intervalle elle s'aliéna l'affection de ses amis par son arrogance, et enflamma la haine de ses ennemis en multipliant les amendes et les persécutions. Elle répondit dans des termes personnellement outrageants aux sollicitations de la reine femme d'Étienne, qui implorait la délivrance de son mari; et quand le légat lui demanda que, d'après la résignation solennelle de la couronne par son frère, les comtés de Boulogne et de Moretoil fussent conférés à son neveu Eustache, il reçut le déni le plus méprisant. Elle ne fit aucune tentative pour se concilier l'affection chancelante des habitants de Londres. Elle leur imposa une taxe onéreuse en punition de leur ancien attachement à Étienne et refusa dédaigneusement la requête qu'ils lui présentèrent pour la restauration des priviléges dont ils avaient joui sous Édouard le Confesseur. La femme du monarque captif résolut de profiter de l'imprudence de sa rivale. Un corps de cavalerie parut sous sa bannière dans la partie méridionale de la ville: les cloches à l'instant sonnèrent l'alarme; la populace courut aux armes; et l'impératrice eût été faite prisonnière si, en s'élançant de table et montant à cheval, elle ne se fût sauvée par une fuite précipitée. Ses amis les plus dévoués l'accompagnèrent à Oxford; les autres se retirèrent dans leurs châteaux[1].

Dans ce revers de fortune, Mathilde commença à soupçonner la sincérité du légat, et ses doutes furent confirmés par l'avis qu'elle reçut d'une secrète entrevue entre lui et sa belle-sœur, dans la ville de Guilford. Elle lui fit porter l'ordre péremptoire de se rendre à sa cour. Il lui renvoya la réponse ambiguë « qu'il se préparait. » Elle résolut de le surprendre à Winchester. Comme elle entrait par une porte, il sortait par l'autre. Trompée dans cette tentative, elle appela à son secours son frère Robert, comte de Gloucester, son oncle David, roi des Écossais, Milon, comte de Hereford[1], et Ranulf, comte de Chester; et du château, dans lequel elle résidait, elle assiégea vigoureusement le palais épiscopal et une forteresse que l'évêque avait élevée au centre de la ville. Henri vola au secours de ses amis, et comme il reçut de prompts renforts de la reine et des habitants de Londres, les assiégeants se trouvèrent en peu de temps assiégés. Pendant sept semaines, chaque jour fut signalé par quelque tentative hardie ou quelque exploit brillant. Les deux partis pillèrent la ville et la brûlèrent, et le lecteur pourra juger de l'étendue de l'incendie quand il saura que quarante églises et deux abbayes furent consumées[2]. Cependant le nombre des royalistes s'accroissait, leurs partis occupaient toutes les routes, et les adhérents de Mathilde commencèrent à éprouver les horreurs de la famine. Dans cette situation et sans aucune probabilité de succès s'ils en venaient à combattre, leur seule res-

[1] Contin. Flor., 677. *Gest. Steph.*, 954. Malm., 106. Il paraît, d'après ces écrivains, que les prélats et les barons les plus puissants avaient l'habitude de plier le genou quand ils sollicitaient quelques faveurs de leur souverain

[1] Milon avait été shérif de Gloucester sous le comte Robert et avait jusqu'alors défrayé à ses propres dépens la maison de l'impératrice. (Cont. Wig., 677.) Quelques jours après l'arrivée de cette princesse à Winchester, elle le créa comte de Hereford. D'après sa patente, la plus ancienne dont on se souvienne, le lecteur peut se former une idée des avantages qui étaient alors attachés à la dignité de comte. Avec ce titre, Milon reçut le château et les fossés de Hereford, les services de trois chevaliers ou barons et de leurs tenanciers, trois manoirs du domaine royal, une forêt, le droit du tiers-penny* des revenus de la ville et le tiers-penny des sommes payées pour toutes les causes jugées dans les cours du comté, pour les tenir en fief, lui et ses hoirs, de Mathilde et de ses héritiers. La patente est datée du 25 juillet 1141. *Rymer*, 1, 10.

* Le tiers-penny concédé au comte Milon était un droit énorme, puisqu'il constituait le tiers de toutes les recettes de la ville, droit de marché, rentes, fourrages, etc., etc., le tiers de toutes les amendes, frais de justice, confiscations, amerciaments, prononcés par la totalité des cours du comté.
(*Note du traducteur.*)

[2] Le continuateur de Florence, qui était ami de Milon, et Gervase, son copiste, attribuent l'incendie au ressentiment de Henri (Contin. Wig., 677; Gerv., 1356); mais comme il n'était point dans la ville, je préfère le rapport des autres écrivains contemporains, qui disent que cet incendie provint des tentatives que fit la garnison pour chasser l'ennemi des maisons voisines du palais de l'évêque. *Gest. Steph.*, 956. Malm., 107. On doit se rappeler que les maisons des bourgeois étaient construites en bois.

Digitized by Google

source était la fuite, et ils choisirent pour la tenter un dimanche (14 sept.), où la vigilance de l'ennemi pouvait se trouver ralentie par l'exercice des devoirs de la religion. A la pointe du jour, Mathilde, avec une forte escorte, quitta le château; son frère Robert la suivait à quelque distance avec un certain nombre de chevaliers qui s'étaient engagés à risquer leur liberté et leur vie pour la sauver [1]. A Stourbridge, ils pliérent devant ceux qui les poursuivaient, et tout le parti fut tué ou pris. Mathilde seulement, accompagnée de son fidèle Briand Fitz-comte, gagna Luggershal, d'où, après avoir pris quelques rafraîchissements, elle hâta sa fuite vers le château de Devises. Le roi d'Écosse, trois fois pris, parvint trois fois à se dégager. Milon, seul et presque nu, atteignit le château de Gloucester; les autres tombèrent entre les mains des vainqueurs, ou, à pied et déguisés en paysans, regagnèrent leurs demeures après beaucoup d'aventures [2].

Il est reconnu, à la louange de la reine, qu'elle traita le comte de Gloucester, captif, avec plus de générosité que ne devait s'y attendre l'homme qui tenait encore son mari dans les fers. Il put jouir dans le château de Rochester de toutes les aisances compatibles avec la garde de sa personne, et, après quelques négociations (1er nov.), on convint de l'échanger pour le roi [3]. Par cette révolution, les deux partis se retrouvèrent placés dans la même position où ils étaient avant la bataille de Lincoln; seulement le légat, qui s'était alternativement déclaré pour les deux, se vit dans la situation la plus équivoque. On pensa qu'il chercherait à justifier sa conduite dans le synode qui fut assemblé à Westminster (7 décembre). A l'ouverture, on lut une lettre du pape, vraie ou prétendue, qui lui ordonnait de faire tous ses efforts pour obtenir la liberté de son frère. Étienne était présent; il parla ensuite et se plaignit des outrages qu'il avait reçus d'hommes qui étaient ses vassaux et auxquels il n'avait jamais refusé justice. Le légat enfin se leva. Il avoua avoir servi la cause de Mathilde, mais il déclara qu'il y avait été entraîné par la nécessité et non par inclination; elle avait elle-même violé toutes les promesses qu'il en avait obtenues et donné son consentement à un complot qui devait le priver de sa liberté et de la vie; mais Dieu avait puni sa perfidie et replaçait maintenant le roi sur son trône. Il exhortait, en conséquence, le clergé à s'opposer à Mathilde et à excommunier ses partisans. Dans le cours de cette harangue, il fut interrompu par un des amis de l'impératrice, qui l'accusa, au nom de cette princesse, d'être la cause de toutes ces calamités. C'était, dit-il, d'après l'invitation même du légat qu'elle était venue en Angleterre. Il avait eu connaissance de l'expédition de Lincoln, et c'est d'après son avis que le roi avait été chargé de fers. Il conclut en lui défendant, au nom de la fidélité qu'il avait jurée à Mathilde, de proclamer aucune décision qui pût lui être préjudiciable. Henri l'écouta avec une apparente tranquillité; sa contenance ne trahit aucune émotion, et il ne laissa point échapper un seul mot qui marquât son ressentiment contre ces invectives. Avant la dissolution du synode, la sentence d'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui élèveraient de nouveaux châteaux, ou empiéteraient sur les droits de l'Église, ou feraient violence aux pauvres et aux personnes sans défense [1].

Les deux partis étaient disposés à recommencer les hostilités; mais une longue et douloureuse maladie retint Étienne dans ses appartements (1142), et Robert saisit cette occasion pour passer sur le continent afin de solliciter le secours et la présence de Geoffroy, mari de Mathilde. Ce prince, pour lequel sa femme n'avait jamais été qu'un objet d'aversion, s'y refusa. Il avait entrepris de réduire la Normandie, et il ne voulut point abandonner ce qu'il avait commencé avant que le succès fût complet. Il confia néanmoins aux soins du comte son fils aîné Henri, héritier légitime de Mathilde [2]. On perdit plusieurs mois par les tergiversations de Geoffroy, et pendant ce temps Étienne marcha sur Oxford, résidence de l'impératrice. Comme la garnison

[1] Ici encore je préfère les récits de Malmsbury et de l'auteur des *Gestes d'Étienne*. Ibid.

[2] *Gest. Steph.*, 956. Malms., 108. Contin. Wig., 677. Le dernier dit que Mathilde, ne se trouvant pas en sûreté à Devises, fut placée dans une biere comme un corps mort et portée par un chariot funèbre de ce château à Gloucester. Si cette histoire eût été vraie, elle eût certainement été connue et rapportée par les autres écrivains de ce temps.

[3] Malms., 109.

[1] Malms., 108. Gervase, 1357.

[2] Malms., 109.

sortait pour le combattre, il traversa la rivière, mit ses ennemis en fuite, entra dans la ville avec les fugitifs et y mit le feu (26 sept.). Mathilde se retira dans le château; il l'assiégea, et il comptait tellement sur la capture de sa rivale, qu'aucun motif, pas même l'arrivée de Robert avec son neveu Henri ni la perte de plusieurs forteresses ni la rigueur de l'hiver, ne put lui faire abandonner le siége. La solidité des fortifications brava tous ses efforts; mais au bout de dix semaines, les provisions de la garnison se trouvèrent épuisées, et Mathilde fut réduite, pour la troisième fois, à risquer une fuite clandestine et précipitée. Il faisait un froid extrême et la terre était couverte de neige (20 décembre). Accompagnée de trois chevaliers habillés de blanc, elle sortit par une poterne, à la pointe du jour; la sentinelle la plus voisine, gagnée d'avance, la conduisit silencieusement à travers les postes de l'ennemi; elle passa la Tamise sur la glace, gagna à pied Abingdon, et de là se rendit à cheval en toute hâte à Wallingford. Cette fuite, la plus extraordinaire de toutes ses aventures, fut un sujet d'étonnement pour ses ennemis et fut regardée par ses amis comme une preuve convaincante qu'elle était sous la garde spéciale de la Divinité [1].

Si Étienne s'empara d'Oxford, Robert le défit à Wilton, et la puissance des deux partis continua ainsi à se balancer. A l'exception des trois comtés du Nord, qui obéissaient au roi d'Écosse, Étienne était nominalement reconnu comme souverain dans l'est du royaume et Mathilde dans l'ouest. Mais l'autorité réelle de tous deux était renfermée dans de plus étroites limites : celle du roi se bornait aux comtés du voisinage de Londres, celle de Mathilde aux comtés qui environnaient Gloucester. Dans cet état de faiblesse, aucun n'était capable de porter un grand préjudice à l'autre, et les hostilités n'étaient entretenues que par de légères escarmouches et des sièges de peu d'importance, dont la description ne pourrait ni amuser ni instruire le lecteur. Les intérêts de Mathilde souffrirent plus des maladies que de la guerre. La mort la priva des services de Milon, le plus dévoué de ses partisans, et des conseils de son frère Robert, le premier soutien de sa cause (1146). La perte de ces amis la jeta dans une noire mélancolie : l'expérience de huit années lui avait appris combien l'issue d'un tel débat était incertaine, et elle se retira en Normandie pour surveiller le cours des événements et profiter de la première occasion favorable (1147) [1]. Étienne ne retira cependant aucun avantage de son départ. Il avait eu le tort de s'attirer l'inimitié des barons par des actes de violence semblables à ceux qui lui avaient autrefois aliéné l'affection du clergé. Sous le masque de l'amitié, il avait invité à sa cour d'abord Geoffroy de Mainville et ensuite Ranulf, comte de Chester, les avait fait arrêter sur le simple soupçon de désaffection et les avait forcés de livrer leurs châteaux pour racheter leur liberté. Après cet outrage, ils bravèrent son autorité et cherchèrent à se venger; plusieurs barons s'associèrent avec eux dans l'intérêt de leur propre défense, et la plupart s'en rapportèrent pour leur sécurité à la solidité de leurs forteresses plutôt qu'à la foi d'un prince soupçonneux et violent [2]. A la même époque, il eut l'imprudence de forcer le clergé à se jeter dans les bras de ses ennemis. Son frère Henri avait exercé le pouvoir dont le pape l'avait revêtu d'une manière suspecte et quelquefois arbitraire. Il avait même formé le projet de rendre son siége de Winchester indépendant de celui de Canterbury et de lui obtenir, à l'aide du roi et du pontife, les honneurs métropolitains; mais son protecteur, Innocent II, mourut; deux papes se succédèrent dans le court espace de deux années, et l'un d'eux, à la sollicitation de l'archevêque Théobald, priva Henri de l'autorité de légat. Humilié de cette disgrâce, l'évêque détermina son frère à défendre à Théobald d'assister au concile de Reims, qu'Eugène III présidait (1147). Le primat méprisa la défense et, à son retour, fut envoyé en exil. Il débarqua en France, traversa de nouveau la mer pour se rendre à Framlingham, et là, sous la protection de Bigod, comte de Norfolk, il lança un interdit sur tous les domaines du roi. Cet acte d'autorité fut à l'instant exécuté, et les amis d'Étienne, alarmés de la cessation du service divin, le forcèrent à tenter une réconciliation avec l'archevêque [3]. Quelque temps après, il ras-

[1] *Gesta Steph.*, 958, 959. Gervase, 1358. Malms., 110.

[1] *Gesta Steph.*, 959. Hunt., 225. Gerv., 1358-1362.

[2] *Gesta Steph.*, 963-971 Hunt., 225. Gerv., 1360.

[3] Gerv., 1363, 1666. Un interdit prohibait la célé-

sembla tous les prélats et les requit de couronner son fils Eustache (1151). Théobald s'y refusa ; il avait, disait-il, consulté le pape, et le pontife lui avait défendu d'obéir, parce qu'Étienne, ayant acquis la couronne, non par héritage, mais à force ouverte et en violation de son serment, ne pouvait avoir aucun droit de la transmettre à sa postérité. Dans un accès de rage, le roi ordonna à ses gardes d'enfermer tous les prélats dans la salle, et envoya des messagers pour saisir tout leur temporel ; mais la réflexion l'ayant calmé, il résolut de dissimuler son ressentiment, et il parut leur rendre sa faveur [1].

(1149.) On peut attribuer la conduite d'Étienne à cette époque à la terreur que lui inspirait la prospérité croissante de Henri, fils de Mathilde. A l'âge de seize ans, ce jeune prince avait visité son oncle David à Carlisle et en avait reçu l'ordre de chevalerie (1150). A son retour, il obtint de son père Geoffroy la cession du duché de Normandie ; à la mort de ce prince, il hérita du comté d'Anjou, et par son mariage avec Éléonore de Poitou (1152), six semaines après le divorce de celle-ci d'avec le roi de France, il acquit le vaste duché d'Aquitaine [2]. Cette élévation soudaine du fils de Mathilde ranima les espérances des ennemis d'Étienne. Le comte de Chester visita le jeune prince en Normandie. A sa sollicitation, Henri passa en Angleterre pour soutenir les prétentions de sa mère, et tous les anciens partisans de sa famille rejoignirent immédiatement son étendard (1152). Heureusement pour le repos de la nation, Eustache, l'aîné des fils du roi, fut, au plus fort de la lutte, enlevé par une mort soudaine (1153, 18 août). L'archevêque de Canterbury et l'évêque de Winchester saisirent cette occasion pour concilier les intérêts opposés des deux partis [3]. Après une discussion longue et animée, leurs prétentions furent solennellement réglées de la manière suivante (7 novembre) : 1° Étienne adoptait Henri pour son fils, le nommait son successeur et lui *donnait* le royaume d'Angleterre après sa mort, pour en jouir à jamais, lui et ses héritiers. En retour, le jeune prince lui rendait hommage et lui jurait fidélité. 2° Henri recevait l'hommage de Guillaume, fils survivant du roi, et en retour lui accordait toutes les terres et dignités possédées par Étienne avant son avènement au trône, lui confirmait les possessions qu'il avait acquises par son mariage avec l'héritière du comté de Warenne ou qui lui étaient données par son père, et, en preuve de son affection, y ajoutait les titres et dignités de Pevensey et plusieurs manoirs dans le Kent. 3° Les comtes et les barons du parti du duc rendraient hommage au roi : ceux qui avaient été autrefois ses vassaux, comme à leur souverain seigneur (lord) ; ceux qui ne l'étaient point, à la condition qu'il observerait le traité, et de la même manière, les comtes et les barons du parti du roi rendraient hommage au duc, sauf leur fidélité au souverain. Tous jurèrent que si l'un des deux princes rompait ses engagements, ils l'abandonneraient et défendraient la cause de son rival. 4° Les habitants des différents bourgs et les garnisons des châteaux royaux jureraient fidélité à Henri dans les mêmes termes que les barons du roi. 5° Les officiers auxquels Étienne avait confié la Tour de Londres, les fortifications de Windsor et d'Oxford, la forteresse de Lincoln, le château de Winchester et le fort de Southampton, donneraient des otages comme cautions qu'à la mort du roi ils livreraient ces diverses places au duc. 6° Les évêques et les abbés, par *le commandement d'Étienne*, feraient serment de fidélité à Henri et s'engageraient à appuyer l'exécution du traité par les censures ecclésiastiques. Toute cette transaction fut rédigée en forme de chartre accordée par le roi et attestée par les prélats et les barons [4].

Après cette pacification, les deux princes, pour prouver l'harmonie dans laquelle ils vivaient, visitèrent ensemble les villes de Win-

bration du culte religieux dans un certain district ; nous en donnerons une explication plus étendue au règne du roi Jean.

[1] Gerv., 1369, 1668. Hunt., 226.

[2] Elle était fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Ses galanteries à Antioche, pendant la croisade, lui aliénèrent l'affection de son mari ; et, après leur retour, ils divorcèrent, de consentement mutuel, sous prétexte de consanguinité. *Chron. norm.*, 985.

[3] Hunt., 227, 228. Joan. Hagul., 277, 278.

[4] *Rymer*, Fœd., I, 25. Par quelque erreur des copistes, il est fait mention du père de Henri, dans cette pièce, comme vivant. Ce devait être sa mère, *mater*, au lieu de *pater*. Son père, Geoffroy, était mort à Lisieux le 7 septembre 1150. *Chron. norm.*, 984. Wilkins (*Leg. sax.*, 316) a remis *mater*, *ex Rub. lib. scac.*, fol. 164.

chester, de Londres et d'Oxford, et furent reçus dans toutes ces places en procession solennelle et avec les plus vives acclamations (1154). Ils se séparèrent à Pâques avec les démonstrations de l'amitié la plus cordiale. Henri retourna en Normandie (25 octobre), et Étienne mourut quelques mois après à Canterbury. Il avait régné dix-huit ans, et il fut enterré près des restes de sa femme et de son fils, à Faversham, couvent qu'il avait fondé[1].

Jamais l'Angleterre, depuis l'invasion des Danois, n'avait présenté un spectacle de misère semblable à celui qu'elle offrit sous le gouvernement de cet infortuné monarque. Les deux compétiteurs, également dépendants du caprice de leurs adhérents, étaient forcés de tolérer des excès qu'il eût été dangereux de punir; et les mercenaires étrangers que les barons, aussi bien que les princes, retenaient à leur service, s'indemnisaient fréquemment eux-mêmes du défaut de paye en pillant indistinctement amis et ennemis. L'ardeur de la vengeance se mêlait à la soif du pouvoir : toutes les fois qu'un parti avait infligé quelque injure à l'autre, celui-ci était impatient de prendre sa revanche; et ces chevaliers, qui se disaient chrétiens, se glorifiaient d'actes barbares qui auraient déshonoré leurs ancêtres païens[2]. Non contents du pillage, ils avaient souvent recours à l'incendie. On a déjà rapporté la destruction de Winchester, la seconde ville du royaume; une pareille catastrophe arriva à celle de Worcester et à Nottingham, ville riche et populeuse; non-seulement les maisons furent consumées, mais la plupart des habitants périrent dans les flammes[3].

La première cause de ces calamités provenait du grand nombre de châteaux qui couvraient le pays. Partout où l'on élevait une de ces forteresses, plusieurs autres se construisaient immédiatement à l'entour, afin de s'assurer une protection au besoin. Mais quelques personnes ne prenaient pas même la peine de bâtir, elles se saisissaient des églises voisines et les fortifiaient. C'est ainsi que l'abbaye de Ramsey fut convertie en château par Geoffroy Granville, le monastère de Coventry, par Robert Marmion, et l'église de Bridlington, par Guillaume d'Albemarle. Indépendamment des châteaux qui existaient lors de l'avénement d'Étienne, on en fortifia cent vingt-six pendant son règne[1]. Leurs possesseurs, en sûreté derrière leurs murailles et leurs fossés, se croyaient exempts de toutes les obligations imposées par la loi et la justice. Ils pillaient les terres du voisinage, enlevaient les habitants et renfermaient dans des donjons les plus respectables de leurs captifs. On employait tous les genres de tortures pour extorquer des patients une énorme rançon ou leur faire avouer le lieu où ils avaient caché leurs richesses. On pendait les uns par les pieds au-dessus du feu, d'autres par les pouces, tandis qu'on leur appliquait sur la plante des pieds des plaques de métal brûlant. La faim et la soif, des cordes pleines de nœuds qui serraient les tempes avec violence et la pression dans un grand coffre dont le fond était couvert de cailloux brisés, tels étaient les moyens de torture les plus usités; mais Philippe Gay, allié du comte de Gloucester, eut le mérite d'une invention plus terrible encore, qui fut bientôt adoptée par ces petits tyrans. C'était le « sachentege », ou le licou de l'accusé, lourde machine de fer garnie de pointes aiguës et faite pour entourer le cou et peser sur les épaules, de manière que le patient ne pouvait ni rester debout, ni s'asseoir, ni se coucher sans éprouver les douleurs les plus horribles[2]. Il arriva quelquefois que les cruautés de ces barbares trouvèrent en elles-mêmes leur pro-

[1] Hunt., 228. A la destruction de l'abbaye, sous Henri VIII, sa tombe fut ouverte, le cercueil de plomb fut fondu et les ossements furent jetés dans la mer.

[2] *Gesta Steph.*, 961, 962, 964, 965, 970.

[3] Hunt., 226, 227.

[1] *Chron. norm.*, 989.

[2] Voyez une longue description de ces tortures dans la *Chronique saxonne*, 238, 239, et dans plusieurs des récits de Reginald Dunelmenses. Les prisonniers de guerre étaient traités avec la même cruauté. Ils étaient à la merci de leurs vainqueurs, qui croyaient excuser leur conduite en alléguant que plus le captif souffrait, plus il payait pour sa liberté. Un siècle plus tard, nous voyons encore le roi Jean envoyer ses captifs « in gyves et manacles » (Par., 209) en Angleterre pour y être gardés dans des *bois* jusqu'à ce qu'ils convinssent d'une rançon, et dans « partibus bolorum annulorum » jusqu'à ce qu'ils la payassent. (*Rot. lit. pat.*, 17 bis.) Je crois que les *bois* (entraves ou fers) retenaient le patient à la même place dans sa prison, tandis que les *ring-bois*, ou chaînes, lui permettaient de circuler dans quelque autre partie du château.

pro châtiment. Les laboureurs fuyaient le voisinage du château : les terres restaient incultes; et, comme on ne pouvait se procurer des provisions que par force, la garnison périssait de famine. Les fugitifs se retiraient ordinairement dans quelque établissement ecclésiastique, où ils construisaient de misérables chaumières contre les murailles de l'église et demandaient le pain de la douleur à la charité du clergé et des moines. Mais là même ils ne pouvaient point se promettre de vivre avec sécurité. On dédaignait les malédictions prononcées à perpétuité contre ceux qui envahissaient les propriétés ecclésiastiques; et les églises elles-mêmes, avec ceux qui les desservaient, devenaient la proie de ces bandits sacrilèges. Telle était la désolation du pays, disent deux historiens contemporains, que nombre de villages et de villes étaient dépourvus d'habitants et que, dans beaucoup d'endroits, un homme pouvait voyager toute une journée sans découvrir sur sa route une seule créature humaine[1].

[1] *Chron. sax.*, 239. *Gesta Steph.*, 961.

HENRI II

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.		ROIS DE FRANCE.		ROIS D'ESPAGNE.		PAPES.	
FRÉDÉRIC Ier.	MALCOLM IV	1165.	LOUIS VII.	1180.	ALPHONSE VIII,	1157.	ANASTASE IV,	1154.
	GUILLAUME.		PHILIPPE AUGUSTE.		SANCHE,	1158.	ADRIEN IV,	1159.
					ALPHONSE IX.		ALEXANDRE III,	1181.
							LUCIUS III,	1185.
							URBAIN III,	1187.
							GRÉGOIRE VIII,	1187.
							CLÉMENT III.	

HENRI II, † 1199. — ÉLÉONORE, † 1202.

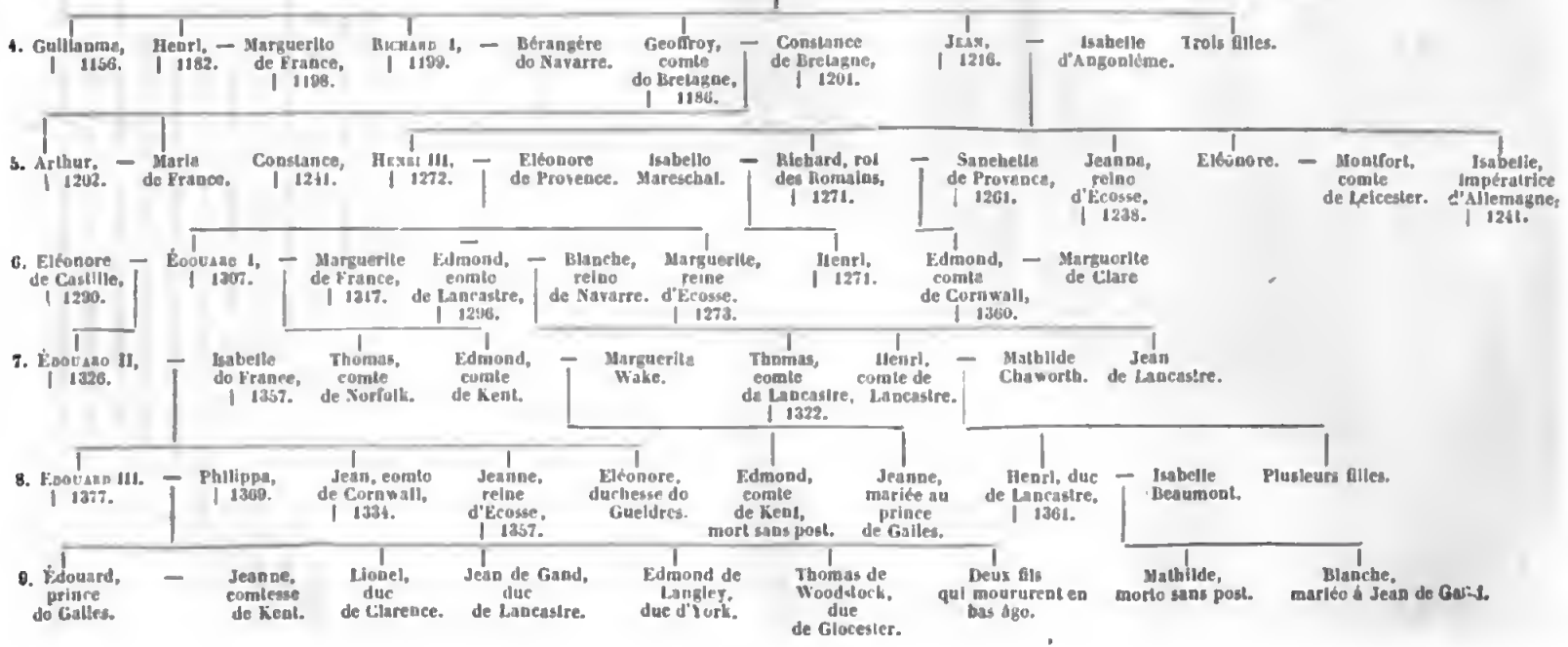

CHAPITRE XII.

HENRI II.

Avénement du nouveau roi. — Son caractère. — L'archevêque Théobald. — Élévation de Thomas Becket. — Origine des cours spirituelles. — Constitutions de Clarendon. — Guerre des Galles. — Discussions entre le roi et le primat. — Leur réconciliation. — Meurtre du primat. — Conquête de l'Irlande. — Rébellion des fils du roi. — Captivité du roi d'Écosse. — Cours de justice. — Le roi prend la croix. — Sa mort.

Il serait difficile d'imaginer une perspective plus glorieuse que celle qui s'ouvrait à la jeunesse de Henri Plantagenet. Par la mort de son père, il avait hérité de la Touraine et de l'Anjou; du droit de sa mère, il possédait le Maine et la Normandie; et, avec la main d'Éléonore, il avait reçu de plus vastes domaines encore, les sept provinces de Poitou, de Saintonge, d'Auvergne, de Périgord, du Limousin, de l'Angoumois et de la Guyenne[1]. C'était le tiers de la France; presque toute la côte occidentale, depuis les frontières de la Picardie jusqu'aux montagnes de la Navarre, reconnaissait son autorité; et le vassal, qui faisait hommage à son suzerain de ses possessions, était en réalité un prince plus puissant que le roi qui le recevait. Dans sa vingt et unième année, la mort d'Étienne ajouta le royaume d'Angleterre à ce vaste territoire; et les regards de l'Europe se dirigèrent sur les premières démarches du jeune monarque, dont l'ambition, si elle égalait sa puissance, pouvait mettre en danger l'indépendance de tous ses voisins.

(1154, 6 décembre.) Il est aisé de concevoir son impatience de prendre possession de la couronne qui lui était assurée par le dernier traité; mais il fallait le temps de rassembler une escorte convenable à la dignité du nouveau roi et suffisante pour le protéger; et des tempêtes continuelles le retinrent pendant longtemps dans le port de Barfleur. Après six semaines du plus fatigant délai, il débarqua en Angleterre. L'inimitié des partisans d'Étienne était comprimée par la crainte; et la vigilance et l'autorité de l'archevêque Théobald avaient maintenu la tranquillité publique. Henri reçut à Winchester les hommages de la noblesse, et fut couronné à Westminster (19 décembre), avec la reine sa femme, en présence d'un immense concours de peuple[1] et des barons étrangers venus de France avec lui. Quelques jours furent donnés aux fêtes et aux cérémonies en usage dans ces occasions; mais en même temps le nouveau roi s'occupait des plus importantes affaires de l'État. Dans un conseil, il nomma les grands officiers de la couronne; dans un autre, il confirma à ses sujets tous les droits et toutes les libertés qu'ils avaient possédés durant le règne de son grand-père, et, dans un troisième, il amena les barons et les prélats à prêter serment de fidélité à son fils aîné Guillaume, et, en cas de décès de celui-ci, à son second fils Henri, enfant encore au berceau[2].

Réparer les maux dont les discordes civiles et une longue licence avaient affligé la nation sous le règne d'Étienne fut l'objet principal de l'administration de Henri pendant plusieurs années. Dans cette vue, il nomma le comte de Leicester grand justicier, avec les pouvoirs les plus étendus; une nouvelle monnaie, au poids requis, et dont le titre était pur, fut mise en circulation; et les mercenaires étrangers qui depuis si longtemps infestaient l'Angleterre reçurent l'ordre de quitter le royaume à un jour désigné, sous peine de mort. On n'éprouva aucune difficulté dans l'exécution de ces mesures; mais la démolition des châteaux qui, pendant un grand nombre d'années, avaient été la terreur et le fléau des habitants sans défense, et le recouvement des terres que les besoins d'Étienne et de Mathilde les avaient contraints d'aliéner à leurs partisans respectifs, exigèrent les efforts personnels du roi et la présence d'une puissante armée. Il chassa du royaume le comte de Nottingham, meurtrier du comte de Chester; il obtint des craintes du comte d'Albemarle, qui avait longtemps régné en souverain dans le Yorkshire, la cession du château fort de Scarborough; il enleva à Roger, fils du célèbre Milon, le château de Gloucester, mais il lui permit de conserver pour le reste de sa vie celui de Hereford; il réduisit par force Bridgenorth, Cleobury et Wigmore, qui appartenaient à Hugues Mor-

[1] Cette partie de l'Aquitaine qui appartenait aux comtes de Poitou était appelée Guyenne

[1] Gervase, 1377. Brompt., 1043.

[2] Gervase, 1378.

timer; il rasa tous les châteaux de Henri, évêque de Winchester, qui, se méfiant de l'ennemi de sa famille, s'était retiré avec ses trésors à Cluny; et enfin il força Malcolm, roi d'Écosse, à échanger les trois comtés du Nord, qui avaient été si longtemps possédés par son grand-père David, contre le comté de Huntingdon, que les princes écossais réclamaient à cause de leur descendance du comte Waltheof [1].

Le même mois qui fut témoin du couronnement de Henri avait été signalé par l'avénement de Nicolas Breakspear au trône du Vatican. Ce prélat, le seul Anglais qui se soit jamais assis dans la chaire de saint Pierre, était monté, par son mérite, d'une des situations les plus basses de la vie à celle qui est regardée comme la plus élevée dans la chrétienté. Il était fils de Robert Chambers, d'abord prêtre obscur et depuis moine de Saint-Alban, et avait été renvoyé par l'abbé de ce monastère sous le prétexte de son incapacité. Affligé de cette disgrâce et des reproches de son père, il se mit en route pour Paris sans autres ressources que les aumônes des personnes charitables. Il étudia avec succès dans cette université, et voyageant ensuite en Provence fut admis parmi les chanoines réguliers de Saint-Rufus. Ses confrères, d'un libre choix, l'élevèrent successivement aux offices de prieur et d'abbé. Mais les vertus qui lui avaient mérité leur estime quand il était leur égal excitèrent leur haine lorsqu'il fut devenu leur supérieur; et pour se délivrer de la domination d'un étranger, ils présentèrent au pape Eugène une accusation contre lui. Le pontife conversa avec Nicolas, apprécia son mérite et essaya de le réconcilier avec ses chanoines. Peu de temps après, ils firent de nouvelles plaintes. « Allez, « reprit Eugène avec un sourire, choisissez un « autre abbé : votre Anglais est aujourd'hui le « cardinal évêque d'Albano. » Dans cette nouvelle dignité, il fit honneur au discernement et au choix de son protecteur. Le pape l'envoya avec l'autorité de légat dans les royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwége; et durant les quatre années de sa mission, il acquit l'estime des indigènes et se montra digne de la confiance d'Eugène et de son successeur Anastase. Le jour qui suivit le décès du dernier (2 décembre 1154), les suffrages unanimes, et nullement sollicités par lui, des évêques et cardinaux le placèrent sur le trône pontifical. Son élévation fut approuvée par le clergé et reçue avec acclamation par le peuple; et la seule personne qui ne parut point partager l'allégresse générale fut Nicolas lui-même [1]. En Angleterre la nouvelle en fut reçue avec transport. Chacun ressentit un mouvement d'orgueil à voir un compatriote élevé à la première dignité du monde chrétien; et trois évêques furent députés au nouveau pape pour le complimenter au nom du roi et de la nation. Adrien (tel était le nom qu'il avait pris) s'ouvrit sans réserve à Jean de Salisbury, moine instruit qui les accompagnait, lui parla avec un regret réel de son élévation et se plaignit de la multiplicité des affaires qui absorbaient tout son temps et son attention. Dans sa cellule de Saint-Rufus, observait-il, il avait goûté le bonheur; mais en montant aux grandeurs, à chaque pas il avait été tourmenté par de nouveaux soucis. Celui qui contemplait la tiare pouvait la regarder comme une brillante couronne, mais celui qui la portait la trouvait brûlante [2].

S'il faut en croire un récit un peu suspect, l'objet de cette ambassade était de consulter le pape sur un cas très-singulier. Geoffroy, père du roi, avait, sur son lit de mort, exigé des barons et des prélats qui l'entouraient le ser-

[1] Newbridg., II, 1, 2, 3, 4. Gerv., 1377, 1378. Hov., 281. Malcolm devint l'homme lige de Henri, eodem modo, quo avus suus fuerat homo veteris Henrici, salvis omnibus dignitatibus suis. Hoved, 281. Quelques écrivains ont expliqué cette clause par l'indépendance de la couronne d'Écosse. Je n'ai point vu et je ne crois pas que *dignitas* ait jamais été pris dans ce sens. Dans un traité subséquent, on s'en sert pour exprimer les honneurs rendus au roi d'Écosse toutes les fois qu'il venait à la cour de son suzerain, le roi d'Angleterre : comme d'être accompagné pendant toute sa route par des comtes, des évêques et des barons anglois et par les shérifs des comtés à travers lesquels il passait.

[1] Bar., *ex Cod. vatic. Rom. pont.*, 379. Je dois rapporter le caractère qui lui est donné par d'anciens documents : « Erat autem vir valdè benignus, mitis et patiens, in græcâ et latinâ linguâ peritus, sermone facundus, eloquentiâ politus, in cantu ecclesiastico præcipuus, prædicator egregius, ad irascendum tardus, ad ignoscendum velox, hilaris dator, eleemosynis largus, et omni morum compositione præclarus. » *Ibid.*, 380.

[2] Newbridg., II, 6. Paris, 1016, 1019. Baron., tom. XII ad ann. 1154. Coronam et phrygium merito clara videri, quia igneæ sunt. Joan. Salisb., *Polycrat.*, VIII, 23.

ment de ne point laisser inhumer son corps jusqu'à ce que Henri eût solennellement juré de remplir les dispositions secrètes de son testament. Le jeune prince, comme il est naturel, hésita : cette exigence même prouvait que les dispositions, quelles qu'elles pussent être, se trouvaient contraires à ses intérêts ; fatigué néanmoins par l'importunité de ses amis et blessé de l'idée de mettre obstacle à l'enterrement de son père, il consentit à faire le serment prescrit. On ouvrit le testament en sa présence et l'on y trouva que le comte léguait l'Anjou, ce patrimoine de sa famille, à Geoffroy, son second fils, dans le cas où Henri hériterait du trône d'Angleterre. On dit que le roi sollicitait actuellement du pontife de l'absoudre de l'obligation de ce serment imprudent, et qu'Adrien y consentit en se fondant sur ce qu'il avait juré sous l'influence d'une force majeure et sans connaissance des conséquences du serment. Mais toute cette historiette tient plutôt du roman que de l'histoire ; et comme il n'est pas aisé de la concilier avec les relations des écrivains nationaux, nous pouvons croire que l'historien de Newbridge, qui nous l'a transmise, a été quelquefois trompé dans sa cellule de Yorkshire par de faux rapports sur les affaires du continent [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que Henri passa la mer, rendit hommage au roi de France, emporta de vive force les trois châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau, qui appartenaient à son frère ; et, comme indemnité, constitua à ce prince une rente annuelle de mille livres angloises et de deux mille livres angevines. Geoffroy se consola de cette perte en acceptant le comté de Nantes, qui lui fut spontanément offert par les citoyens. Toutefois il mourut au bout de peu de temps ; et lorsque Conan, comte de Richemond, qui avait pris le titre de duc de Bretagne (1158), s'empara de Nantes, Henri réclama cette ville et la recouvra comme héritier de son frère décédé [2].

Avant de poursuivre cette narration, je mettrai sous les yeux du lecteur une esquisse du caractère de ce prince tel qu'il a été décrit par des écrivains qui vécurent à sa cour et qui observèrent sa conduite dans toutes les vicissitudes d'un règne long et rempli d'événements. Il existait une ressemblance marquée entre le conquérant et tous ses descendants mâles. La stature de Henri était médiocre, son air majestueux et son visage vermeil ; mais toute sa personne était défigurée par la grosseur démesurée de son bas-ventre, qu'il tâchait de réduire par l'exercice et la sobriété. Peu de personnes l'ont égalé par la tempérance, aucune peut-être par l'activité. Il était perpétuellement en mouvement, à pied ou à cheval. Tous les moments qu'il pouvait dérober aux affaires importantes, il les consacrait à la chasse ; mais aucune fatigue ne pouvait le vaincre : après la chasse il prenait un repas à la hâte, et, se levant de table, en dépit des murmures de ses courtisans, il les faisait marcher ou se tenir debout avec lui jusqu'au moment du coucher [1]. Dans le cours de son éducation au château de Gloucester, il avait acquis des connaissances en littérature ; et, après son avénement, il faisait ses délices de la conversation des gens instruits. Telle était la puissance de sa mémoire qu'on prétend qu'il retenait tout ce qu'il avait ou lu ou entendu, et qu'il reconnaissait au premier coup d'œil toutes les personnes qu'il avait vues, quelque part que ce fût [2]. Il était éloquent, affable, facétieux, joignant à la dignité d'un prince les manières d'un gentilhomme ; mais, sous ce dehors trompeur, il cachait un cœur capable de descendre aux plus vils artifices et de se jouer de son propre honneur, de sa propre véracité. Nul ne pouvait croire à ses assertions ni se fier à ses promesses : il justifiait ses habitudes de duplicité par la maxime : « qu'il « vaut mieux se repentir de ses paroles que de « ses actions, être coupable de fausseté que « laisser échouer ses entreprises favorites [3]. » Quoiqu'il possédât d'amples domaines et qu'il désirât les étendre, il ne cueillit jamais les lauriers des conquérants. Son ambition était

[1] Voyez Carte, i, 566. L'historien de Newbridge lui-même rapporte la dernière partie de ce récit comme un bruit (ii, 7) ; mais son « ut dicitur » est omis par son copiste, Brompton, 1044.

[2] Newbridg., ii, 7. *Chron. norm.*, 991, 992, 994.

[1] Girald. Camb., 783. Pet. Bles., ep. 46, 66. A mane usque ad vesperam stat in pedes, p. 98. Newbr., iii, 26.

[2] Girald., 783, 784. Bles., ep. 66.

[3] Girald., 783. Le cardinal Vivian, après une longue conversation avec le roi, dit : « Jamais je n'ai vu d'homme mentir aussi hardiment. » *Epist. S. Thom.*, iii, 60.

réprimée par sa prudence. Au milieu même de ses prospérités, il s'arrêtait pour calculer les chances qui étaient contre lui; et souvent il s'attirait lui-même des maux réels pour en éviter d'imaginaires. La temporisation était donc le trait caractéristique de sa politique: une prompte décision n'aurait pu être rétractée, tandis qu'il se persuadait que les retardements lui permettraient de tirer tous les avantages possibles des événements qui se présentaient [1]. Dans les États de sa domination, il voulait, dit un écrivain contemporain, concentrer tout le pouvoir en sa personne. Il était jaloux de toute autorité qui n'émanait pas de lui et de tout ce qui n'obéissait pas à sa volonté. Son urgueil se plaisait à confondre les plus altiers des nobles et à rabaisser les plus puissantes familles. Il réduisait leurs droits, divisait leurs possessions et mariait leurs héritières à des hommes de rang inférieur [2]. Il prenait soin que ses favoris lui dussent tout ce qu'ils possédaient, et il tirait vanité de l'étalage de leur pouvoir et de leur opulence, parce qu'il les regardait comme sa propre création. Mais s'il se montrait un maître plein de bonté, c'était aussi l'ennemi le plus vindicatif. Son caractère ne pouvait supporter la contradiction. Quiconque hésitait à servir sa volonté, quiconque osait traverser ses désirs, était, dès l'instant, marqué comme sa victime et poursuivi avec toute l'ardeur d'une vengeance inexorable. Sa colère était la frénésie d'un insensé, la furie d'une bête féroce [3]. Au milieu de ses accès de rage, on rapporte que ses yeux se tachaient de sang, que son visage paraissait tout de flamme, que sa langue vomissait des torrents d'injures et d'imprécations, que ses mains portaient la vengeance sur tout ce qu'il pouvait atteindre [4]. Dans une certaine occasion, Humet, son ministre favori, se risquait à essayer de justifier le roi d'Écosse; Henri s'emporta tout à coup; il appela Humet traître, arracha son bonnet, détacha son épée, déchira ses vêtements, enleva la couverture de soie de son lit, et, ne pouvant faire un plus grand dommage, s'assit par terre et se mit à ronger les nattes du plancher [1]. Le lecteur peut inférer de tout cela que l'orgueil et la colère, la prudence et la duplicité, formaient les traits distinctifs de son caractère.

Parmi ceux qui avaient des droits bien fondés à la reconnaissance du roi, l'un des principaux était Théobald, archevêque de Canterbury. Il avait souffert le bannissement pour la cause de Plantagenet, avait refusé de placer la couronne sur la tête d'Eustache, avait négocié le traité entre Henri et Étienne, et enfin avait contribué puissamment à maintenir la tranquillité publique après la mort soudaine de ce dernier. Ces services ne furent pas oubliés, et le primat, pendant deux ans, occupa la première place dans les conseils de son souverain. Quand l'âge et les infirmités l'avertirent de se retirer, son affection pour Henri, qu'il aimait comme son propre fils [2], l'induisit à recommander à la faveur royale un ministre dont les connaissances méritaient l'estime et dont la sagesse pouvait guider l'inexpérience du jeune monarque. Dans cette vue, et à la persuasion de l'évêque de Winchester, Théobald fit venir son propre archidiacre, Thomas Becket, personnage que le lecteur verra jouer un rôle important, pendant de longues années, sur le théâtre des affaires publiques, et qui, depuis sa mort, a été alternativement représenté comme un saint et un héros, ou comme un hypocrite et un traître, selon les opinions religieuses des historiens.

Becket était fils de Gilbert, l'un des principaux citoyens de Londres, le compatriote et l'ami de l'archevêque. Dans son enfance, il avait été confié aux soins des chanoines de Merton, et il continua ensuite ses études aux écoles métropolitaines d'Oxford et de Paris. Quand son père mourut, il fut admis dans la famille de Théobald, et, du consentement de son protecteur, il quitta l'Angleterre pour se fortifier dans la connaissance des lois civiles

[1] Girald., 783. Bles., ep. 66.

[2] Girald., 784. Servis generosas copulans, pedaneæ conditionis fecit universos. Radulphus niger *apud* Wilk. *Leg. sax.*, 338. Cet écrivain a peint Henri sous les couleurs les plus hideuses. Il avait été banni par le roi et se vengeait avec sa plume.

[3] Est leo, aut leone truculentior dùm vehementiùs excandescit. Blesen., ep. 75.

[4] Girald., 783. Bles., 66. Dans une de ces circonstances un page lui ayant présenté une lettre, le roi tenta de lui arracher les yeux, et il ne put s'échapper sans blessures. *Epist. S. Thom*, I, 45.

[1] *Epist. S. Thom.*, I, 44.

[2] Voyez plusieurs de ses lettres *apud* Bles., ep. 44, 48, 54, 63.

et ecclésiastiques. Il assista aux leçons de Gratien, à Bologne, et d'un autre célèbre professeur, à Auxerre. A peine fut-il de retour que ses connaissances furent appréciées et récompensées : il obtint des emplois dans les églises de Lincoln et de Saint-Paul ; on lui conféra la prévôté de Beverley ; et, après la promotion de Roger de Pont-l'Évêque au siége d'York, il reçut l'archidiaconat de Canterbury, la plus riche dignité de l'Angleterre après les évêchés et les abbayes, qui donnaient le rang de baron à leurs possesseurs [1]. Son prédécesseur l'avait toujours regardé d'un œil de jalousie, et la rivalité qui commença dès lors entre eux continua à les diviser le reste de leur vie. Par ses intrigues, Becket avait été deux fois éloigné du service de Théobald [2] ; mais, après la promotion de Roger, le nouvel archidiacre gouverna sans obstacle, il devint le conseil favori du primat : comme son représentant, il se rendit deux fois à la cour du pape, et ce fut à son influence que le public attribua l'attachement inébranlable de Théobald à la cause de Mathilde. La recommandation de ce prélat le fit remarquer de Henri, et son mérite personnel fut un titre à la protection et à l'amitié du monarque. Il le nomma chancelier [3], gouverneur du jeune prince, et le rendit dépositaire de la faveur royale. Ces distinctions lui procurèrent de plus solides bénéfices dans le gouvernement de la Tour de Londres, la garde du château de Berghamsted et l'honneur de eye [4], avec les services de cent quarante chevaliers. La rapidité de son élévation ne fut pas supérieure à l'éclat de sa carrière. Il déployait dans son équipage toute la magnificence d'un prince ; sa table était ouverte à tous ceux que leurs affaires appelaient à la cour [5]. Il s'arrogea la préséance sur tous les barons laïques, et l'on comptait parmi ses vassaux des milliers de chevaliers qui lui avaient spontanément rendu hommage sous la seule réserve de la fidélité envers le souverain. L'orgueil de Henri jouissait de la grandeur et de l'influence de son favori ; il vivait avec Becket dans les termes de la plus grande familiarité, et semblait avoir résigné entre ses mains le gouvernement de ses domaines, tant en Angleterre que sur le continent [6].

Presque toutes les mesures utiles qui illustrèrent le commencement du règne de Henri sont attribuées aux conseils de Becket par la véracité ou la partialité de ses biographes. Mais le nouveau chancelier ne s'en tint pas à donner des conseils, et quand l'occasion s'en présenta, il joua le rôle de négociateur et de guerrier. Le roi de France, qui redoutait l'élévation d'un vassal déjà plus puissant que son seigneur, menaçait de s'opposer aux prétentions de Henri sur le comté de Nantes. Becket fut immédiatement envoyé à Paris. Sa magnificence en étonna les habitants ; son adresse endormit les soupçons du monarque. Le prince anglais arriva après son ministre pour ratifier les engagements pris par lui ; et Henri, l'aîné de ses fils (car Guillaume était mort), fut fiancé à Marguerite, la fille, encore enfant, de Louis. Un baron normand accepta le soin de l'éducation de la jeune princesse ; et son douaire, qui se composait de trois châteaux dans le Vexin, fut remis entre les mains des chevaliers du Temple jusqu'à la conclusion du mariage [5].

[1] Il valait alors 100 livres par année. Steph., 11.

[2] Stephan., 11. Edward. Grim., in *Vitâ*, apud Surium, 355.

[3] Le chancelier, en vertu de sa charge, était garde des sceaux du roi, signait ses dons et concessions, avait soin de la chapelle royale et la tutelle des baronnies et des évêchés vacants. Il avait aussi le droit de siéger dans le conseil sans y être appelé. On regardait cet honneur comme un pas vers l'évêché, et par conséquent, pour éviter toute simonie, c'était une de ces charges qu'on ne pouvait acheter. Steph., 13. Le chancelier, à cette époque, n'avait aucune autorité strictement judiciaire : la première mention qui soit faite de la cour de la chancellerie se trouve sous le règne d'Édouard Ier. Spelm., *Archéologie*, 107.

[4] C'est-à-dire de relever immédiatement du roi.

[5] Son biographe parle ici d'une circonstance qui fait connaître les mœurs de ce temps. Le nombre des hôtes non invités était souvent plus grand que la table n'en pouvait recevoir. Becket, afin qu'ils ne souillassent pas leurs vêtements en s'asseyant à terre, avait soin de faire, tous les jours, couvrir le parquet d'herbe ou de paille fraîche. Steph., 14.

[6] Voyez Stephanides, p. 14-17. On trouve des expressions bien fortes dans la correspondance du temps. Théobald dit : « In aure et ore vulgi sonat vobis esse cor unum et animam unam. » (Bles., ep. 78.) Petrus Cellensis : « Secundum post regem in quatuor regnis quis te ignorat ? » (Martenne, *Thesaur. anecd.*, III.) Les évêques anglais : « In familiarem gratiam tam lato posi mente suscepit, ut dominationis suæ loca quæ o boreali oceano ad Pyrenæum usque porrecta sunt, potestati vestræ cuncta subjecerit, ut in his solum hos beatos reputarit opinio, qui in vestris poterant oculis complacere. » *Epist. S. Thom.*, I, 126.

Chron. norm., 994. Le lecteur verra sans doute

Mais l'union future de leurs enfants était un lien trop faible pour retenir des princes naturellement divisés par une foule d'intérêts aussi importants qu'opposés. A peine leur amitié venait-elle de commencer qu'elle fut rompue par une contestation de la plus singulière nature. Le père de la reine Éléonore avait possédé le duché de Toulouse, du droit de sa femme; puis, sous prétexte d'une vente ou d'une hypothèque, l'avait transmis à l'oncle de Philippe Raymond, comte de Saint-Gilles. A sa mort, l'héritage de tous ses domaines revint à sa fille Éléonore; et Raymond, pour retenir Toulouse, conclut un traité avec le roi de France, alors mari de cette princesse, qui lui assura ce territoire comme douaire de Constance, femme de Raymond et sœur de Louis. Éléonore, séparée du roi de France par son divorce subséquent, se trouva rétablie dans ses droits primitifs : d'où Henri prétendit que le transfert de Toulouse à Raymond était nul, et se disposa à soutenir les réclamations de la reine son épouse à la tête d'une puissante armée. D'après l'avis de Becket, il exempta ses vassaux du service personnel moyennant un secours pécuniaire, un scutage de trois livres (pounds) en Angleterre et de quarante shillings angevins sur le continent, qu'on leva sur chaque fief de chevalier[1]; et avec cet argent il rassembla une troupe nombreuse de mercenaires, dont le service, durant la campagne, fut limité à trois mois. Avec eux marchèrent volontairement plusieurs Anglais et barons étrangers; un prince de Galles; Malcolm, roi d'Écosse; Raymond, roi d'Aragon, dont la fille, encore enfant, avait été fiancée par Henri à son fils Richard, autre enfant aux bras de sa nourrice. Au milieu de cette foule de guerriers, nul ne se distinguait autant que le chancelier, qui avait enrôlé, à ses propres dépens, un corps de sept cents chevaliers, et qui marchait à leur tête le premier dans toutes les entreprises. Cahors fut pris; et l'armée s'approchait des murailles de Toulouse quand le roi de France, qui regardait son honneur comme engagé au comte de Saint-Gilles, se jeta lui-même dans la ville avec peu de forces. Becket conseilla de donner l'assaut sur-le-champ : il était possible que Louis tombât entre les mains du roi; et qui pouvait alors calculer l'avantage qui résulterait de la rançon d'un aussi illustre prisonnier? L'ardeur du chancelier trouva de l'opposition dans la circonspection de Henri, qui hésitait à autoriser par son exemple la coutume que les vassaux combattissent contre leur seigneur. Mais tandis que son conseil délibérait, les chevaliers français se hâtèrent de secourir le roi Louis. Cette brillante occasion fut perdue, et le roi anglais ramena son armée en Normandie. Le chancelier resta pour s'assurer des conquêtes qu'on avait faites. Il fortifia Cahors, emporta de vive force trois châteaux regardés comme imprenables jusqu'alors, et joutta contre un chevalier français, dont il ramena le cheval comme preuve honorable de sa victoire. Mais sa présence fut bientôt réclamée par Henri.

avec plaisir le récit de la façon dont le chancelier voyageait en France. Quand il entrait dans une ville, le cortége s'ouvrait par deux cent cinquante jeunes gens chantant des airs nationaux; ensuite venaient ses chiens, accouplés. Ils étaient suivis de huit chariots, traînés chacun par cinq chevaux et menés par cinq cochers en habit neuf. Chaque chariot était couvert de peaux et protégé par deux gardes et par un gros chien, tantôt enchaîné sous le chariot, tantôt assis dessus en liberté. Deux de ces chariots étaient chargés de tonneaux d'ale (bière) pour distribuer à la populace; un autre portait tous les objets nécessaires à la chapelle du chancelier, un autre encore le mobilier de sa chambre à coucher, un troisième celui de sa cuisine, un quatrième portait sa vaisselle d'argent et sa garde robe; les deux autres étaient destinés à l'usage de sa suite. Après eux venaient douze chevaux de somme, sur chacun desquels était un singe, avec un valet (groom) derrière, à genoux; paraissaient ensuite les écuyers, portant les bouclers et conduisant les chevaux de bataille de leurs chevaliers; puis encore d'autres écuyers, des enfants de gentilshommes, des fauconniers, les officiers de la maison, les chevaliers et les ecclésiastiques, deux à deux et à cheval, et, le dernier de tous enfin, arrivait le chancelier lui-même, conversant familièrement avec quelques amis. Comme il passait, on entendait les habitants du pays s'écrier : « Quel homme doit donc être le roi d'Angleterre, quand son chancelier voyage avec tant de « pompe! » Stiph., 20, 2.

[1] Le scutage produisait en Angleterre 180,000 livr. (Gerv., 1381); ce qui prouve que les fiefs des chevaliers étaient encore au nombre de soixante mille, nombre auquel ils avaient été fixés par le conquérant. C'était une commutation de service militaire, mais qui ne tombait pas individuellement sur les tenanciers de la couronne, puisqu'ils le percevaient proportionnellement sur leurs tenanciers particuliers. Quand ils remplissaient en outre leur service envers le roi, il leur accordait la permission de lever un scutage sur leurs tenanciers. Voyez plusieurs ordonnances de cette espèce dans Brady, t. 117-120-219, ainsi que la *Coutume normande*, xxv.

Après avoir réparti les troupes de sa maison en différentes garnisons, il revint en Normandie à la tête de douze cents chevaliers et de quatre mille hommes de cavalerie qu'il avait récemment levés et qu'il entretenait à ses frais [1]. S'il eût été un militaire chercheur d'aventures, sa conduite dans cette campagne lui eût valu beaucoup de gloire; mais elle tint peu de la douceur et de l'esprit de paix d'un ecclésiastique chrétien. Peut-être doit-on accorder quelque chose aux mœurs de ce siècle. Le règne précédent avait souvent vu Henri de Winchester à la tête des armées. Becket pouvait alléguer que ce que l'on avait toléré dans un évêque et un légat pouvait être permis à un diacre et à un chancelier.

La modération de Henri fut convenablement reconnue par le roi Louis. Les deux princes se virent : on accommoda à leur satisfaction leurs prétentions respectives; et le jeune Henri rendit hommage au monarque français pour le duché de Normandie. Cependant, au bout d'un mois, la guerre se ralluma. La mort de la reine Constance avait replongé Louis dans le veuvage, sans enfants mâles. Après un deuil de deux semaines, de l'avis de son conseil, il épousa Adélaïde, sœur des trois comtes de Blois, de Champagne et de Sancerre, et nièce d'Étienne, dernier roi d'Angleterre. Cette alliance avec une famille si hostile à ses intérêts alarma Henri, qui, ayant obtenu clandestinement une dispense, fit célébrer le mariage de son fils, à peine âgé de sept ans, avec Marguerite, fille de Louis, qui n'était encore que dans sa troisième année. Son but, dans cette mesure précipitée, était de prendre possession du douaire de la princesse. Les trois chevaliers du Temple à qui l'on avait confié les châteaux de Gisors, de Neaufle et de Neufchâtel furent présents à la cérémonie, et, en accomplissement de leurs serments, ils remirent ces forteresses au roi. Louis fut indigné de cette affaire déshonorante. Les hostilités recommencèrent; mais avant que beaucoup de sang eût été répandu, une réconciliation s'effectua par les bons offices de Pierre de Tarentaise, qui défendait en France les intérêts du pape Alexandre III [2].

A la mort d'Adrien, en 1159, le conclave s'était partagé en deux factions. Vingt-trois voix furent données à Roland, chancelier de la chaire apostolique, et trois à Octavien, cardinal-prêtre de Sainte-Cecile. Tous deux prirent le titre et exercèrent l'autorité de pape, le premier sous le nom d'Alexandre III, et l'autre sous celui de Victor IV. Le monde chrétien se divisa immédiatement entre les deux compétiteurs. L'empereur Frédéric soutint de toute son influence la cause de Victor, sa créature; les rois de France et d'Angleterre, de l'avis de leurs évêques, reconnurent l'autorité d'Alexandre. Ce fut en vain que l'empereur essaya d'ébranler leur résolution par des lettres et des envoyés. Quand Alexandre crut prudent de quitter l'Italie, les deux rois le sollicitèrent chacun de leur côté de choisir sa résidence dans leurs domaines : lorsqu'ils le rencontrèrent à Courcy-sur-Loire, ils le placèrent entre eux; et à pied, tenant sa bride, ils le conduisirent à son pavillon. Ce jour fut regardé comme un jour de gloire pour le pontife, qui, dans son exil, se trouvait ainsi comblé d'honneurs par les plus puissants monarques, tandis que son rival, bien que possesseur actuel de Rome, n'était qu'un mannequin dans les mains de son protecteur impérial [3].

Les deux dernières années de la vie de Théobald furent consacrées à défendre la cause d'Alexandre. Les infirmités l'avaient rendu incapable de toute occupation active; mais il se servait de la plume de son secrétaire pour démontrer au roi et à ses évêques la supériorité des droits d'un pontife élu par la majorité du conclave [4]. Sa mort, en 1161 (18 avril), laissa à la disposition du roi la plus haute dignité de l'Église d'Angleterre. La faveur dont jouissait le chancelier, la place qu'il occupait, le désignaient comme le successeur le plus probable de Théobald. Les courtisans l'appelaient déjà le futur archevêque : quand on lui

[1] Newbridge, II, 18. *Chron. norm.*, 992-995. Steph., 22, 23. Les cavaliers étaient des hommes à cheval aux ordres des différents chevaliers. Chaque chevalier recevait trois shillings par jour, pendant quarante jours, et était entretenu à la table du chancelier durant cet espace de temps. *Ibid.*

[2] *Chron. norm.*, 997. Hoveden, 282. Newbridge, II, 24. Les légats, qui avaient accordé la dispense, appuyèrent leur conduite sur ce qu'on en était déjà convenu, ut eadem sponsalia fierent, si Ecclesiæ possent habere consensum. Bouquet, xv, 781.

[3] *Chron. norm.*, 997, 998. Newbridge, II, 9. Baron., ad ann. 1159-1169.

[4] Blesen., ep. 48, 49.

parla de ce bruit, il répondit d'une manière ambiguë qu'il connaissait quatre pauvres prêtres qui avaient plus de droits à cette dignité que lui. Du reste, quelles que fussent les intentions de Henri, il avait soin de les renfermer en lui-même. Pendant la vacance du siége, les revenus en furent payés à l'échiquier, et il n'était pas impatient de se priver d'un tel avantage par une élection précipitée. Après treize mois, il envoya chercher le chancelier à Falaise, lui enjoignit de se préparer à partir pour l'Angleterre, et ajouta que, sous peu de jours, il serait archevêque de Canterbury. Becket, regardant ses vêtements avec un sourire ironique, répondit qu'il n'avait pas trop l'apparence d'un archevêque, et que si le roi parlait sérieusement, il était obligé de lui demander la permission de refuser cette élévation, parce qu'il lui serait impossible d'accomplir ce qu'exigeraient les devoirs de sa situation et de conserver en même temps la faveur de son bienfaiteur. Mais Henri fut inflexible : le légat Henri de Pise joignit ses instances à celles du roi ; et Becket, quoiqu'il vît déjà s'amasser l'orage sous lequel il devait périr un jour, fut amené, contre son propre jugement, à consentir [1]. Il fit vœu pour l'Angleterre. Les prélats et une députation des moines de Canterbury s'assemblèrent dans la chapelle royale, à Westminster ; tous votèrent en sa faveur : les applaudissements de la noblesse témoignèrent de sa satisfaction ; et le prince Henri, au nom de son père, donna l'assentiment royal. Becket fut ordonné prêtre par l'évêque de Rochester, et le jour suivant, après avoir été déclaré libre de toutes les obligations séculières, il fut consacré par Henri de Winchester. Cette cérémonie fut très-brillante ; car toute la noblesse d'Angleterre, afin de plaire au roi, y assistait pour faire honneur au favori. On ne peut douter que les intentions connues de Henri n'eussent influencé les électeurs ; mais il paraît qu'à travers toute cette affaire, on observa les formes nécessaires. Gilbert Foliot seul, évêque de Hereford, prélat de mœurs très-rigides et très-versé dans la science canonique, observa ironiquement que le roi avait enfin opéré un miracle : car il avait changé un soldat en prêtre, et un laïque en archevêque. Ce sarcasme fut alors remarqué comme une saillie de l'ambition trompée [1].

Il résulte de la propre confession de Becket qu'il avait encore beaucoup à s'instruire dans la vertu du renoncement à soi-même, qui fait le caractère de l'ecclésiastique. Ses amis affirmaient cependant en toute confiance que sa conduite avait toujours défié tout reproche d'immoralité, et cela paraît également confirmé par le silence même de ses ennemis. L'appareil d'ostentation et les occupations mondaines du chancelier furent à l'instant abjurés par l'archevêque, qui, dans la ferveur de sa conversion, se prescrivit lui-même, en punition du luxe et de la vanité de sa première vie, des règles journalières de mortification secrète. Sa conduite devint désormais remarquable par la plus stricte attention aux bienséances de sa place. A cette suite de chevaliers et de gentilshommes qu'il avait coutume de traîner après lui succéda un petit nombre de compagnons choisis parmi les plus vertueux et les plus instruits de son clergé ; sa nourriture devint frugale, ses aumônes furent abondantes, et il partagea son temps entre la prière, l'étude et les fonctions épiscopales : il trouva fort difficile de les remplir en même temps que celles de chancelier, et comme sa consécration l'avait déclaré libre de tout engagement séculier, il résigna cette charge entre les mains du roi [2]. Ce changement total de conduite a excité l'admiration ou la censure, suivant la bonne foi ou les préjugés de ceux qui l'ont observé : ses contemporains l'attribuèrent universellement au sentiment consciencieux de ses devoirs ; les écrivains modernes en ont souvent parlé comme d'une pure affectation de piété, sous la-

Stephan, 17. *Vit. S. Thom.*, c. 6. Placuit ei ut promoveret in archiepiscopum, Deus scit, me id non volente. Et magis pro suo quam pro Dei amore acquievi. S. Thom., in Quadril., c. 34.

[1] Steph., 24. Gervase, 1382-1383. *Rad. a Dicet.*, 583. Foliot, dans une lettre qu'il écrivit durant la chaleur de la dispute entre Henri et l'archevêque, se plaint de cette élection. Il dit que Mathilde la désapprouvait, que le clergé la vit avec peine, et que la nation se prononça contre elle. *Ep. S. Thom.*, I, 126. La réponse du primat est satisfaisante. Il défie ses ennemis de trouver aucune irrégularité dans ses démarches. Si Mathilde la désapprouvait, c'était du moins dans un profond secret ; si le clergé la voyait avec douleur, c'était sans doute ceux qui désiraient l'archevêché pour eux-mêmes ; et la nation, bien loin de se récrier sur sa promotion, l'avait universellement approuvée. *Ep.*, I, 108-127.

[2] Stephan., 24, 25. Diceto, cp. 27. Grim., in *Vita*, 356. Gervase, 1318.

Digitized by Google

quelle il cherchait à cacher les projets d'une ambition démesurée. Mais si cette hypocrisie eût été réelle, comment serait-il parvenu à la dérober à l'œil perçant de ses ennemis pendant une lutte aussi longue et aussi violente? Un chemin plus sûr se serait sans doute offert à son ambition : en continuant à flatter les désirs du roi, en réunissant en sa personne les fonctions de chancelier et d'archevêque, il aurait, selon toute probabilité, dominé sans contrôle et l'Église et l'État [1].

Pendant plus d'un an, le prélat parut jouir de son ascendant ordinaire sur la faveur royale; mais durant son absence, l'ardente affection de Henri s'éteignait insensiblement. Les sycophantes de la cour, observant ce changement, mirent leur adresse à présenter sous un faux jour les actions de l'archevêque et déclamèrent en termes exagérés contre la hauteur de ses vues, la supériorité de ses talents et l'énergie de son caractère [2]. Ces insinuations firent une profonde impression sur l'esprit soupçonneux et irritable du monarque, qui commença dès lors à persécuter son ancien favori avec une haine aussi vive que l'amitié dont il l'avait autrefois honoré. Dans le nombre des récits qui se contredisent, il est difficile de se fixer sur le point originaire de leurs dissensions, soit qu'on l'attribue à la résignation faite par l'archevêque de la charge de chancelier, à la reprise des terres aliénées de son siége, à ses efforts pour réformer le clergé attaché à la cour ou à son opposition au rétablissement de la taxe odieuse connue sous le nom de *danegelt* [3]. Mais ce qui amena une rupture immédiate fut une discussion relative à la juridiction des cours ecclésiastiques. Un rapide examen de l'origine et des progrès de ces cours, et de leur autorité dans les causes civiles et criminelles, ne paraîtra pas sans intérêt à nos lecteurs.

Dès l'origine du christianisme, on avait exhorté ceux qui professaient cette religion à soustraire leurs différends à la connaissance des tribunaux profanes pour les soumettre [1] à l'autorité paternelle des évêques. Ceux-ci, par la nature de leurs fonctions, étaient engagés à étouffer tous les germes de dissensions, et par la sainteté de leur caractère, ils s'élevaient au-dessus de tout soupçon de partialité ou de prévention. Quoique honorable, cette obligation était gênante, et plusieurs auraient voulu en être relevés; mais les avantages de ce système le recommandèrent à l'approbation des empereurs chrétiens : Constantin et ses successeurs désignèrent les évêques comme arbitres généraux dans leurs diocèses respectifs, et les officiers de justice furent obligés d'exécuter leur sentence sans retard et sans appel [2]. D'abord le consentement préalable du plaignant et du défendeur fut nécessaire pour autoriser l'intervention du juge spirituel [3]; mais Théodose le laissa à l'option des parties, qui eurent la liberté de porter la cause en première instance à la cour de l'évêque ou même de l'y produire, en quelque état de procédure qu'elle fût devant le magistrat civil [4]. Charlemagne inséra la constitution de Théodose dans son code et ordonna qu'elle fût indistinctement observée chez toutes les nations qui reconnaissaient son autorité [5]. Si la loi de l'empereur permettait aux laïques d'accepter l'évêque comme juge des causes civiles, les canons y obligeaient le clergé [6]. Il ne pouvait convenir à ses membres de délaisser les devoirs spirituels de leur profession pour s'embarrasser dans le labyrinthe des procédures judiciaires. Ce principe fut pleinement admis par l'empe-

[1] Si vellemus suæ per omnia placere voluntati, in suâ potestate vel regno non esset quis, qui nobis non obediret pro libito. S. Thom., *apud* Gervase, 1396.

[2] Steph., 27.

[3] Voyez Grim., *apud* Martenne, III, 1739. Lord Littelton et Carte ridiculisent le récit de l'opposition de l'archevêque au rétablissement du danegelt; mais Radulphe Niger nous assure que Henri le fit revivre. *Leg. sax.*, 338.

[1] I. Cor., 1-6.

[2] Euseb., *Vit. Const.*, IV, 27. Sozomen, *Hist.*, I, 9. More arbitri sponte residentis. *Cod. de Epis. audientiâ.* Leg. 7. *Ibid.* Leg. 8.

[3] *Cod. de Epis. audientiâ.* Si quis ex consensu. Valentin., II. Nov., 12. Sozom. *Ibid.*

[4] *Cod. Theod. Appen. Extravag.*, I, *de Episc. judicio.* Godefroy a prouvé que cet édit ne devait pas être attribué à Constantin; mais on ne peut douter qu'il ne soit produit par un de ses successeurs, probablement Théodose, à qui Charlemagne l'attribue.

[5] *Capitul. Reg. Franc.*, VI, 366. Voici comme il énumère ses sujets : Romani, Franci, Alamanni, Bajuvarii, Saxones, Turingii, Fresones, Galli, Burgundiones, Britones, Longobardi, Wascones, Beneventani, Gothi et Hispani, et il dit qu'il transcrit sa loi ex decimo sexto Theodosii imperatoris libro, capitulo videlicet II ad interrogata Ablavii ducis. *Ibid.*

[6] *Con. Carth.*, III, 9.

reur Justinien, qui décida que dans les cas où l'une des parties seulement appartiendrait au clergé, la cause serait soumise à la décision de l'évêque[1]. Les hommes qui prêchèrent l'Évangile aux nations du Nord, accoutumés à un si précieux privilége sous leurs propres princes, l'établirent naturellement parmi les nouveaux convertis, et dans toute la chrétienté il fut unanimement accordé au clergé par l'autorité civile. Constantin avait pensé que les irrégularités d'une classe d'hommes dévoués aux fonctions religieuses devaient être voilées aux regards pénétrants du peuple. Dans cette vue, il accorda à tout évêque accusé d'avoir enfreint la loi la liberté de se faire juger par ses collègues et conféra en outre à ces prélats une juridiction criminelle sur leur propre clergé[2]. La question de savoir si cette autorité se bornait aux délits inférieurs ou si elle s'étendait aux crimes capitaux est un sujet de controverse. Quelques édits laissent sans restriction la punition du clergé à la discrétion de l'évêque[3]; mais les *Novelles* de Justinien établissent une distinction entre les délits civils et les délits ecclésiastiques. L'empereur reconnaît que l'autorité civile n'a point à prendre connaissance de ceux-ci[4], mais déclare que les premiers sont du ressort du juge civil. Néanmoins, avant l'exécution de la sentence, le coupable doit être dégradé par son supérieur ecclésiastique, ou si le supérieur s'y refuse, toute l'affaire doit être portée à la connaissance du souverain[5]. Les canons de plusieurs conciles prouvent que ces réglements furent en usage parmi les nations de l'Ouest après leur séparation de l'empire[6]. Mais la distinction établie par Justinien fut abolie insensiblement, et quelle que fût la nature du délit dont un clerc était accusé, il ne pouvait, au moins en première instance, être appelé que devant un tribunal ecclésiastique[7].

[1] Justin., *Novell.*, LXXIX, 1; LXXXIII. *In Novell.*, CXXIII, 21. Il y joint la liberté d'appeler de la sentence de l'évêque sous dix jours.

[2] Niceph., *Hist.*, VII, 46. *Con. Carth.*, III, 9.

[3] *Cod. Theod., de Epis. et cler.* Leg. 41, 42. *Cod. Justin., de Epis. et cler.* Leg. 1.

[4] Justinien, *Novell.*, LXXXIII, 1. Voyez aussi *Con. Chalced.*, III, *Cod. Theod., de Religione.* Leg. 1.

[5] Justinien, *Novell.*, CXXIII, 21.

[6] *Synod. parisien.* V. Can., 4. *Synod. Masticon.*, II. Can., 10.

[7] Voyez *Capitul. reg. Franc.*, I, 38; V, 378, 390; VII, 347, 422, 436.

C'est ainsi que s'établirent d'abord, sur le continent, les cours spirituelles : leur autorité s'accrut dans la suite; mais chez les Anglo-Saxons, les limites des deux juridictions restèrent confuses et indéterminées. Quand le gouvernement impérial cessa dans les autres contrées, les indigènes conservèrent plusieurs de ses institutions, que les conquérants incorporèrent à leurs propres lois; mais nos barbares ancêtres détruisirent tout établissement antérieur et transplantèrent les mœurs des déserts de la Germanie dans la nouvelle solitude qu'ils s'étaient créée. Après leur conversion, ils assimilèrent les chefs du clergé à leurs nobles, et les uns et les autres exercèrent les fonctions de magistrats civils. Il est évident que l'évêque était le seul juge du clergé dans les causes criminelles[1], que seul il prononçait sur les différends[2] et qu'il lui appartenait de connaître de certains délits contre les droits de l'Église et les commandements de la religion[3]; mais comme il était de son devoir de siéger avec le shérif à la cour du comté, ses fonctions ecclésiastiques se trouvaient confondues avec sa juridiction séculière, et plusieurs causes qui dans d'autres contrées étaient réservées au juge spirituel se décidaient ainsi en Angleterre par un tribunal mixte. Cette règle resta en vigueur jusqu'à la conquête des Normands. Comme le lecteur l'aura remarqué, les deux juridictions furent alors entièrement séparées par le nouveau souverain, et dans chaque diocèse, des *cours chrétiennes*, c'est-à-dire des cours d'évêques et d'archidiacres, furent établies sur le modèle et avec l'autorité des cours similaires dans toutes les parties de l'Église d'Occident[4].

Les tribunaux créés sur cette base étaient tenus, aux termes de leur charte originelle, de

[1] *Leg. sax.*, 51, III; 115, 129, V; 140, XL; 151.

[2] *Leg. sax.*, 83.

[3] *Leg. sax.*, 12, 34, 53, 142, L.

[4] *Leg. sax.*, 292. Il n'y a nul doute que l'existence de ces cours n'ait été confirmée aussi souvent que nos rois confirmèrent en termes généraux les libertés de l'Église. Blackstone, trompé par un passage équivoque d'une ancienne collection de lois, suppose que Henri Ier supprima les cours chrétiennes. (*Comment.*, III. 5.) Mais la même collection en parle souvent comme si elles existaient, et dit expressément dans les paroles de saint Ambroise : « Sanctum est in causis fidei vel ecclesiastici alicujus ordinis eum judicare debere, qui nec munere impar sit, nec jure dissimilis. » *Leg. sax.*, 237.

Digitized by Google

se conformer dans leurs procédures aux lois épiscopales, système de jurisprudence ecclésiastique composé des canons des conciles, des décrets des papes et des maximes des plus anciens pères. Ce système de lois, ainsi qu'il arrive à tous les codes, avait reçu de nombreuses additions dans le cours des siècles. De nouveaux cas se présentaient incessamment; on rendait de nouvelles décisions, et de nouvelles compilations étaient écrites et publiées. Les deux codes qui, au temps de la conquête, étaient en usage dans les cours spirituelles de France, et qui furent sanctionnés par la charte de Guillaume en Angleterre, formaient des collections connues sous les noms d'Isidore et de Burchard, évêque de Worms[1]. Vers la fin du siècle, parut un nouveau code, sorti de la plume d'Ivon, évêque de Chartres, à qui la connaissance parfaite de la loi civile de Rome permit de donner à son ouvrage une supériorité marquée sur les compilations de ses prédécesseurs. Cependant la science d'Ivon doit s'être bornée au code théodosien, aux Institutes et aux extraits mutilés des Pandectes de Justinien. Mais quand Amalfi fut pris par les Pisans, en 1137, on y découvrit une copie entière du dernier ouvrage, et sa publication attira aussitôt et absorba presque entièrement l'attention des savants. Parmi les étudiants et les admirateurs des Pandectes, on remarquait Gratien, moine de Bologne, qui conçut l'idée de compiler un digeste de la loi canonique sur le modèle de cet ouvrage favori, et, bientôt après, ayant fondu dans ses propres travaux les collections des anciens écrivains, il donna au public son « *Decretum* » en 1151. Dès ce moment, les deux codes de la loi civile et de la loi canonique furent regardés comme le dépôt général de la science des légistes, et l'étude de l'un des deux fut considérée comme indispensable pour porter la lumière dans les difficultés de l'autre. Roger le bachelier, moine du Bec, avait déjà donné des leçons en Angleterre sur ces sciences liées entre elles; mais il fut promu au gouvernement de son abbaye[1], et les étudiants anglais, immédiatement après la publication du *Decretum*, se portèrent en foule chez les professeurs les plus renommés de la ville de Bologne. A leur retour, ils exercèrent dans les cours épiscopales; leur mérite fut aisément apprécié, et ceux dont les talents parurent les plus distingués furent récompensés par une ample moisson de richesses et de distinctions.

Cette circonstance donna aux cours spirituelles une supériorité marquée sur les cours séculières. La jurisprudence des premières était guidée par des principes fixes et invariables, résultat de la sagesse des siècles; les dernières étaient forcées de suivre une jurisprudence confuse et incertaine, en partie d'origine anglo-saxonne et en partie d'origine normande,

[1] Il est évident, d'après les conciles anglo-saxons, qu'ils suivaient une collection de canons qui s'appelait *Codex canonum vetus Ecclesiæ romanæ*. Je crois que c'était celle de Martin, évêque de Braga, envoyé par le pape Adrien à Charlemagne; car, à la même époque, les légats de ce pontife vinrent en Angleterre et y tinrent deux conciles pour la réformation de la discipline ecclésiastique. Au commencement du neuvième siècle, Riculf, évêque de Mayence, apporta dans la Gaule une nouvelle compilation faite par un écrivain qui s'appelait Isidore (Hincm., *Opusc.*, XXIV); mais cette compilation contenait des décrets qui avaient été inconnus jusqu'à ce moment. Les précédentes collections commencent par les décisions de Sirieus; et Isidore en ajouta plusieurs, qu'il dit avoir été données par ses prédécesseurs. On a reconnu qu'elles étaient fabriquées; et, d'après leur teudance, il paraît qu'elles avaient été imaginées dans le but particulier de soustraire les prélats accusés de crimes à la juridiction immédiate de l'archevêque et du synode provincial, en les plaçant sous la protection spéciale du souverain pontife. Dans un âge où l'on ignorait l'art de la critique, personne ne doutait de l'authenticité de ces décrets falsifiés. Les ennemis de l'innovation prétendirent seulement que, quelles qu'eussent été les décisions des premiers pontifes, le contraire avait ensuite été établi par leurs successeurs (Flodoard, III, 22). Mais l'intérêt des évêques coïncida en cette occasion avec celui du pontife; leur influence réunie renversa l'opposition des métropolitains, et les décrets de la compilation d'Isidore furent admis comme lois de l'Église. Vers l'an 1010, Burchard fit une nouvelle collection dans laquelle ces lois furent aussi introduites. Nous ne pouvons assurer qu'elles aient été suivies en Angleterre; mais, en France, leur autorité ne fut pas mise en doute, et par les *Leges episcopales* les évêques normands entendaient certainement les lois que contiennent les deux compilations d'Isidore et de Burchard. Ce fut le cardinal de Cusa qui, vers le milieu du quinzième siècle, prouva qu'elles avaient été fabriquées. J'ai ajouté cette note parce que la plupart des écrivains semblent supposer que ce ne fut qu'après le *Decretum* de Gratien que les fausses décrétales furent reçues en Angleterre.

[1] *Chron. norm.*, 783. Gervase, 1665. Il fut fait abbé en 1149. Jean de Salisbury nous apprend qu'Étienne prohiba les leçons de Roger. Joan. Salisb., *de Nugis cur.*, VIII, 22.

dépendante de précédents dont quelques-uns étaient fournis par la mémoire et d'autres transmis par tradition. Les juges ecclésiastiques étaient des hommes de talent et possédant de l'instruction; on préférait l'uniformité et l'équité de leurs décisions au caprice et à la violence, qui semblaient gouverner les jugements du roi et des barons, et, par degrés, toutes les causes qu'une interprétation légale pouvait rattacher aux cas prévus par les canons, soit qu'elles eussent rapport aux dîmes, au droit de pâturage, aux scandales publics, aux mariages, aux témoignages, au parjure, à l'infraction des contrats, furent portées devant les tribunaux ecclésiastiques. Un esprit de rivalité s'éleva entre les deux juridictions et se changea bientôt en hostilité ouverte. D'un côté, se rangèrent les évêques et les principaux dignitaires de l'Église; de l'autre, le roi et les barons. Les deux partis étaient également intéressés dans la querelle, parce qu'ils étaient tous deux dans l'usage de recevoir la principale portion des amendes et des confiscations dans leurs cours respectives. L'archevêque Théobald avait vu l'approche de cette contestation et il avait tremblé pour ses résultats; de son lit de mort, il écrivit à Henri pour recommander à sa protection les libertés de l'Église et l'avertir de se tenir en garde contre les machinations de ses ennemis [1].

Enfin le débat commença, et la première attaque fut judicieusement dirigée contre le point où les cours spirituelles se trouvaient le plus vulnérables, leur juridiction criminelle. Les canons avaient exclu les ecclésiastiques des jugements de sang, et les peines les plus rigoureuses qu'ils pussent infliger étaient la flagellation, l'amende, l'emprisonnement et la dégradation. On prétendit que de tels châtiments étaient insuffisants pour réprimer les délits les plus énormes et qu'ils encourageaient les crimes en assurant une espèce d'impunité au coupable. Comme tout individu tonsuré, qu'il eût ou non reçu dans la suite les ordres sacrés, pouvait réclamer les priviléges cléricaux, nous concéderons que dans ces temps de désordre, il y avait beaucoup de criminels dans le clergé; mais s'il fut jamais dit qu'ils avaient commis plus de cent homicides dans l'espace des dix dernières années, nous devons modifier notre croyance en cette assertion, en nous rappelant l'animosité des deux partis et l'exagération que produisent naturellement de tels débats [1]. Du temps de Théobald, Philippe de Brois, chanoine de Bedford [2], avait été cité au tribunal de son évêque; il fut convaincu d'homicide et condamné à donner une compensation pécuniaire aux parents du défunt. Longtemps après, Fitz-Pierre, le justicier royal, chargé de parcourir les comtés, faisant allusion à la même cause, l'appela meurtrier en pleine cour, à Dunstable. Une violente altercation s'ensuivit, et l'irritation de Philippe lui fit employer des expressions d'outrage et de mépris. On en fit rapport au roi, qui se crut insulté dans la personne de son officier et ordonna de poursuivre de Brois, pour son nouveau délit, devant la cour spirituelle. Il fut jugé et condamné à être fouetté, à perdre les revenus de ses bénéfices, à être suspendu de ses fonctions pendant deux années. On espérait que la sévérité de la sentence apaiserait le ressentiment du roi; mais Henri fut implacable: il jura « par les yeux de Dieu » (by God's eyes) qu'ils avaient favorisé de Brois à raison de son caractère clérical, et il exigea des évêques le serment qu'ils avaient fait justice entre lui-même et le prisonnier [3]. Dans cette disposition d'esprit, il les manda à Westminster et requit leur consentement à ce que, à l'avenir, toutes les fois qu'un ecclésiastique

[1] Bles., ep. 63. Stephan., 28. Il n'est pas improbable que Becket, quand il était chancelier et favori du roi, ait secondé ses tentatives pour arracher de l'argent au clergé. Cela, à la vérité, a été affirmé (Lyttel., III, 24. M. Turner, *Hist.*, p. 202); mais cette assertion repose sur une base bien fragile: sur un manuscrit de la bibliothèque de Cotton (Claud. B., II, 3), attribué à Foliot, évêque de Londres, mais que M. Berington a prouvé n'être qu'une supposition (*Hist.*, app., II); sur un passage dans Wilkins (I, 431), qui est tellement mutilé que l'on n'en peut extraire aucun sens; et d'une lettre de l'archevêque Théobald, qui dit que, pendant une dangereuse maladie, il avait fait vœu d'abolir toutes les mauvaises coutumes introduites dans ces derniers temps et particulièrement le supplément d'impôt que son frère l'archidiacre avait établi sur l'Église. Il se peut que cet archidiacre fût Becket; mais la lettre n'a point de date et nous laisse dans le doute sur la nature de l'imposition et le nom de celui qui l'inventa. Bles., ep. 49.

[1] Newbridge, II, 16. Son témoignage se réduit à ceci: qu'on disait que c'était l'opinion de quelques personnes.

[2] Hnic controversiæ præstitit occasionem Philippus de Broia. Diceto, 537.

[3] Diceto, 537. Steph., 32. Quadrif., c. 17.

serait dégradé pour un crime public par la sentence d'un juge spirituel, il fût immédiatement remis sous la garde d'un officier laïque, afin d'être puni d'après la sentence d'un tribunal ordinaire[1]. Les évêques, comme conservateurs des droits de l'Église, présentèrent des objections. Cette proposition, firent-ils observer, tendait à placer le clergé d'Angleterre dans une position plus fâcheuse que celle de leurs frères dans une autre contrée du monde chrétien ; elle était contraire aux libertés que le roi avait juré de maintenir à son couronnement ; elle violait le premier principe de la loi, en exigeant que le même individu fût jugé deux fois, et deux fois puni pour un seul et même délit[2]. Henri, qui probablement avait prévu leur réponse, abandonna immédiatement ce sujet et leur demanda s'ils promettraient d'observer les anciennes coutumes du royaume. Cette question était captieuse, car le nombre ni la tendance de ces coutumes n'avaient été définis, et l'archevêque répondit avec la même adresse qu'il les observerait « sauf les priviléges de son ordre. » Cette clause avait été admise quand le clergé avait juré fidélité au souverain. Pourquoi serait-elle rejetée quand il n'était question que de promettre d'observer les coutumes ? Le roi fit séparément cette question à tous les prélats, et, à l'exception de l'évêque de Chichester, il reçut de tous la même réponse. Ses yeux étincelaient d'indignation ; ils étaient tous ligués, disait-il, pour conspirer contre lui ; et, dans un accès de fureur, il s'élança hors de l'appartement. Le lendemain matin, le primat reçut un ordre qui lui ôtait l'honneur de cye et le château de Berkhamslead. Le roi était parti à la pointe du jour[3].

Le point originaire de la discussion se trouvait maintenant comme englouti dans une plus importante controverse ; car il était évident que, sous le nom de coutumes, on dirigeait une attaque, non pas contre une seule des immunités de l'Église, mais contre presque toutes. Aucun ecclésiastique, à cette époque, ne concevait le moindre doute sur le devoir des prélats de s'opposer à cette innovation ; mais ce fut un sujet de discussion de déterminer jusqu'où cette opposition devait être portée selon les règles de la prudence. L'archevêque d'York, gagné par le roi, proposa de céder pour le moment et de reprendre la discussion sous des auspices plus favorables. L'esprit indompté de Becket dédaigna la politique temporisatrice de son ancien rival et démontra la nécessité d'une résistance unanime et persévérante. On employa tous les moyens possibles pour vaincre sa résolution. Enfin, fatigué par les représentations de ses amis et les menaces de ses ennemis, entraîné par un avis prétendu du pontife et par l'assurance que Henri se contenterait du seul honneur de la victoire, il se rendit chez le roi à Woodstock et lui offrit de faire la promesse en omettant la clause qui avait occasionné tant de débats. Il fut gracieusement reçu ; et, pour conduire cette affaire à sa fin, on convoqua un grand concile à Clarendon après les fêtes de Noël[1].

Dans cette assemblée (1164, 25 janvier), Jean d'Oxford, l'un des chapelains du roi, fut nommé président par Henri, qui somma immédiatement les évêques de remplir leur promesse. Son air irrité et son ton menaçant firent naître les soupçons du primat, qui osa exprimer le vœu d'admettre toujours la clause d'exception. A cette demande, l'indignation du roi fut extrême ; il menaça Becket de l'exil ou de la mort : la porte de l'appartement voisin fut ouverte, et l'on vit un corps de chevaliers avec leurs armes hautes et l'épée nue. Les nobles et les prélats suppliérent l'archevêque de céder, et deux chevaliers du Temple le conjurèrent à genoux de prévenir par son consentement le massacre de tous les évêques, qui sans cela allait suivre infailliblement. Sacrifiant sa propre opinion à leurs prières plutôt qu'à leurs arguments, il promit, sur sa parole de vérité, d'observer les « coutumes », et demanda au roi de l'informer en quoi elles consistaient. Le lecteur éprouvera peut-être quelque surprise en voyant qu'au milieu de tant de débats, elles étaient encore inconnues ; mais on nomma un comité de recherche, et, le jour suivant, Richard de Lucy et Joscelin de Baliol exhibèrent

[1] Dicete, 530.

[2] Les paroles que le roi adresse aux prélats, peto et volo ut tuo, Domine cantuariensis, et coepiscoporum tuorum consilio (Steph., 29), montrent qu'il reconnaissait le droit légal du clergé au privilége qu'il voulait détruire. On doit observer qu'après qu'un ecclésiastique avait été dégradé, il perdait son privilége et pouvait être cité devant les cours séculières s'il se rendait de nouveau coupable. Hoved., 282.

[3] Steph., 29, 30. Quadril., 18, 19. Gerv., 1385

[1] Quadril., 25. Hoved., 282. Grim., *apud* Sur., 257

les seize constitutions de Clarendon. On en fit trois copies, qui furent chacune signées par le roi, les prélats et trente-sept barons. Henri alors demanda aux évêques d'y apposer leurs sceaux. Après ce qui s'était passé, c'était une bagatelle qui ne valait pas plus la peine d'être demandée que d'être refusée. Le primat répondit qu'il avait exécuté tout ce qu'il avait promis et qu'il ne ferait rien de plus. Sa conduite, dans cette circonstance critique, a été sévèrement condamnée pour sa duplicité. Elle me paraît plutôt mériter la pitié que la censure; sa tergiversation n'était pas celle d'un homme qui cherche à atteindre son but par la fraude ou la déception: c'est plutôt l'hésitation d'un esprit qui balance entre son propre jugement et les opinions et les craintes d'autrui. Sa conviction semble n'avoir nullement changé; il céda afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir, par son opiniâtreté, appelé la mort sur les évêques ses collègues [1].

D'après la violence dont on usa pour obtenir la reconnaissance « des coutumes » et l'importance qu'y ont attachée les écrivains modernes, le lecteur doit s'attendre naturellement à quelque détail sur les constitutions de Clarendon : je ferai mention des plus importantes. 1° Elles stipulaient que « la garde de tout archevêché, évêché, abbaye et prieuré de fondation royale vacants, serait donnée, et que « les revenus seraient payés au roi, et que « l'élection d'un nouvel incombant serait faite, « d'après l'ordre du roi, par le haut clergé de « l'Église, assemblé dans la chapelle royale, « avec l'assentiment du roi et sur l'avis des « prélats que le prince jugerait à propos d'appeler à son assistance. » La coutume mentionnée dans la première partie de cette institution ne pouvait prétendre à une plus haute antiquité que le règne de Guillaume le Roux, qui l'avait introduite. Elle avait été abandonnée, après sa mort, par tous ses successeurs, par Henri Ier, par Étienne et, dernièrement, par le roi lui-même [2]. Il est donc difficile de comprendre quel motif on pouvait alléguer pour la confirmer comme une ancienne coutume.

2° Par les articles deux et sept, il était stipulé que dans tous les procès civils ou criminels, dans lesquels l'une des parties ou toutes les deux seraient ecclésiastiques, la procédure commencerait devant les justiciers du roi, qui détermineraient si la cause devait être jugée par la cour séculière ou par la cour épiscopale; que, dans ce dernier cas, un officier civil serait présent pour faire le rapport de la procédure; et que le défendeur, s'il était convaincu dans un procès criminel, perdrait son bénéfice de clergie [3]. Ces réglements, quoique les exigences du temps les rendissent peut-être nécessaires, ne devaient pas être appelés une ancienne coutume: c'était à coup sûr une innovation. Elle renversait la loi qui subsistait invariablement depuis le règne du conquérant, sans rétablir la jurisprudence de la dynastie anglo-saxonne.

3° Il était ordonné « qu'aucun tenancier en « chef du roi, aucun officier de sa maison ou de « son domaine, ne fût excommunié, ou ses terres mises en interdit, jusqu'à ce qu'on se fût « adressé au roi ou, en son absence, au grand « justicier, chargé de prendre soin que ce qui « concernait les cours du roi fût jugé par elles, « et d'agir également pour ce qui était du ressort des cours ecclésiastiques. » Les sentences d'excommunication s'étaient multipliées et l'on en avait abusé dans le moyen âge. C'était l'arme principale au moyen de laquelle le

[1] Stepb., 33, 35. Quadril., 26, 27. Gerv., 1388. Lord Lyttelton a rapporté différemment cette transaction (iv, 24, 25); mais il était trompé par la fausse lettre attribuée à Foliot.

[2] Henri Ier, dans sa charte, dit : « Sanctam Dei Ecclesiam liberam concedo, ità quod nec eam vendam, nec ad firmam ponam, nec mortuo episcopo vel abbate aliquid accipiam de dominio Ecclesiæ vel de hominibus. » Ric. Hagul., 310. Étienne confirma toutes les libertés de l'Église et promit de confier l'Église vacante et toutes ses possessions au soin des clercs ou des hommes recommandables de cette même Église. *Stat*, 1, 3. Henri II confirma les priviléges et les libertés accordés par Henri Ier (Spel., ii, 51), et pour plus de solennité, il signa lui-même sa charte et la posa sur l'autel. *Epist. S. Thom.*, apud Hoved. Il trouva néanmoins que la garde des évêchés vacants donnait trop pour l'abandonner. Il paraît, d'après les comptes de l'échiquier, que, dans sa seizième année, il avait dans les mains un archevêché, cinq évêchés et trois abbayes; dans sa dix-neuvième année, un archevêché, cinq évêchés et six abbayes; et dans sa trente et unième année, un archevêché, six évêchés et sept abbayes. Madox, 209-212.

[3] Ceci peut faire comprendre une expression très-usitée dans les saints, « le bénéfice de clergie. » Tout ecclésiastique qui avait des droits au bénéfice ou au privilége de son ordre était exempté, même en matière criminelle, de la juridiction des cours séculières.

clergé cherchait à se protéger lui-même et ses propriétés contre la cruauté et la rapacité des bandits au service des barons. Elle était redoutée des plus élevés et de ceux qui avaient le moins de principes, parce qu'en même temps qu'elle excluait le coupable des offices religieux, elle le retranchait aussi du commerce de la société. On était forcé d'éviter la compagnie des excommuniés, à moins qu'on ne voulût partager leur châtiment. Cela fit qu'on déploya beaucoup de subtilité pour découvrir des expédients capables de restreindre l'exercice de ce pouvoir; et l'on prétendit qu'aucun tenancier de la couronne ne devait être excommunié sans la permission du roi, parce que cette peine privait le roi des services personnels qu'il avait droit de demander à son vassal. Cette « coutume » avait été introduite par le conquérant; et, malgré les constantes réclamations du clergé, elle avait été souvent maintenue par ses successeurs. 4° La quatrième était aussi une coutume qui tirait son origine du règne de Guillaume: aucun archevêque, évêque ou ecclésiastique en dignité ne pourrait légitimement traverser la mer sans la permission du roi. Son but était d'empêcher de porter des plaintes à la cour du pape au préjudice du souverain. 5° La cinquième stipulait que les appels procéderaient régulièrement de l'archidiacre à l'évêque, et de celui-ci à l'archevêque. Si l'archevêque manquait à rendre justice, la cause devait être portée devant le roi, afin que ses ordres fissent cesser l'instance à la cour de l'archevêque et l'empêchassent de poursuivre sans le consentement du monarque[1]. Henri Ier avait essayé d'empêcher de porter les appels devant le pape, et l'on pensa que c'était aussi l'objet de la présente constitution. Le roi, néanmoins, jugea à propos de le nier. Selon l'explication qu'il en donna, elle défendait seulement aux ecclésiastiques d'en appeler au pape dans les causes civiles, lorsqu'ils pouvaient obtenir justice des cours royales[2]. Les autres articles sont d'une moindre importance. Ils renvoient les procès pour dettes et les discussions sur le droit de patronage à la connaissance des juges du roi; ils déclarent que les ecclésiastiques tenanciers de la couronne tiennent leurs terres par baronnie et qu'ils sont obligés aux mêmes services que les barons laïques; et ils défendent aux évêques de recevoir dans les ordres les fils de vilains sans la permission de leurs seigneurs respectifs[1].

En se retirant, le primat réfléchit en silence sur la conduite qu'il avait tenue au conseil. Ses scrupules revinrent; et les censures que lui adressèrent aussitôt ceux qui l'entouraient ajoutèrent aux remords de sa conscience. Dans une douloureuse agonie d'esprit, il arriva à Canterbury, où il condamna sa récente faiblesse, s'interdit lui-même l'exercice de ses fonctions, écrivit à Alexandre un rapport complet de ce qui s'était passé et sollicita l'absolution du pontife. On avait pensé que s'il s'était soumis sans difficulté à Clarendon, il eût recouvré son ancien ascendant sur l'esprit du roi; mais son assentiment tardif ne diminua point l'indignation que sa première opposition avait allumée; et le repentir qu'il montra ensuite de cet assentiment lui ferma tout accès à l'indulgence de Henri. Ce prince s'était flatté de l'espoir qu'il arracherait l'approbation des « coutumes », soit de la gratitude d'Alexandre, qu'il avait secouru dans ses malheurs, soit des craintes de ce pontife, qu'un refus formel n'ajoutât l'Angleterre aux nations qui reconnaissaient l'antipape. La fermeté d'Alexandre déconcerta tous ses plans, et le roi, dans sa colère, jura de s'en venger sur l'archevêque. Parmi ceux qui le conseillaient, il s'en trouva qui cherchèrent à l'exaspérer et à le pousser ainsi aux extrémités. Ils firent courir des bruits sans fondement; ils attribuèrent à Becket le projet de se rendre indépendant, ils l'accusèrent d'employer le langage le plus propre à blesser la vanité du monarque. On rapporta qu'il avait dit à ses confidents que la jeunesse de Henri demandait un maître; que la violence de ses passions devait et pouvait aisément être domptée, et qu'il savait combien il était lui-même nécessaire à un roi incapable de tenir, sans son assistance, les rênes du gou-

[1] Blackstone, en rapportant cette constitution, lui a donné un sens erroné en omettant la clause ut præcepto ipsius (regis) in curiâ archiepiscopi controversia terminetur. *Comment.*, III, 5.

[2] Id sibi vindicat res, ut ob *civilem* causam nullus clericorum regni fines exeat, etc. S'il ne pouvait pas obtenir justice à la cour du roi, ad excellentiam vestram, ipso in nullo reclamante, cùm volet quilibet appellabit. *Epist. S. Thom.*, I, 38. Aussi II, 41.

[1] Voyez deux différentes copies des constitutions dans Wilkins. *Leg. sax.*, 321-324.

vernement. Ce n'est pas que ces hommes fussent véritablement les amis de Henri. On dit qu'ils étaient également ennemis et du roi et de l'Église. Ils regrettaient la licence du dernier règne, dont ils étaient privés, et cherchaient à provoquer un débat qui, quel que fût le parti vainqueur, leur aurait donné lieu de se réjouir de la défaite du clergé, avec lequel ils se trouvaient en rivalité, ou du roi, qu'ils haïssaient comme leur oppresseur [1].

La ruine d'un simple évêque était actuellement le principal objet qui occupât ou embarrassât l'esprit de ce puissant monarque. De l'avis de ses conseillers, on résolut d'abandonner la discussion qui concernait les « coutumes », et de combattre avec les armes plus efficaces que la jurisprudence féodale offrait toujours au choix d'un souverain vindicatif. On prépara une longue suite d'accusations, et le primat fut cité à un grand concile dans la ville de Northampton. Il obéit à cet ordre, le cœur plein de noirs pressentiments. Le refus du roi de recevoir de lui le baiser de paix l'avertit de son danger. A l'ouverture du conseil (13 octobre), Jean d'Oxford fut nommé président : Henri exerça les fonctions d'accusateur. La première charge concernait quelque acte de mépris contre le roi, qu'on supposait avoir été commis par Becket dans ses fonctions judiciaires. L'archevêque donna des raisons pour s'excuser; mais Henri jura que justice lui serait rendue; et cette cour complaisante condamna Becket à perdre tous ses biens meubles et immeubles, peine qui fut sur-le-champ commuée en une amende de cinq cents livres [2]. (14 octobre.) Le lendemain matin, le roi lui ordonna de restituer les trois cents livres de rente qu'il avait reçues comme gouverneur d'Eye et de Berckhamstead. Becket répondit froidement qu'il les payerait. Il avait, à la vérité, dépensé beaucoup pour leurs réparations, mais l'argent ne serait jamais une cause de discussion entre lui et son souverain. Le roi lui demanda encore cinq cents livres qu'il avait reçues quand il était chancelier, sous les murs de Toulouse. Ce fut en vain que l'archevêque voulut prouver que cette somme était un présent; Henri soutint que c'était un prêt; et la cour, d'après le principe que la parole du souverain devait l'emporter sur celle d'un sujet, obligea Becket de donner caution pour le remboursement de cet argent. Le troisième jour, Henri lui demanda compte de toutes les recettes provenant des abbayes et des évêchés vacants qui avaient été administrés par lui durant l'exercice de ses fonctions de chancelier, et estima la balance due à la couronne à la somme de quarante-quatre mille mares. A la mention de cette énorme demande, l'archevêque resta frappé de stupeur et d'effroi. Cependant, après s'être recueilli, il dit qu'il n'était pas obligé de répondre; qu'à sa consécration le prince Henri et le comte de Leicester, justicier, l'avaient publiquement dégagé, par le commandement du roi, de toute réclamation semblable; et que, sur une demande si importante et si inattendue, il avait le droit de requérir l'avis de ses collègues évêques [1].

Si à ce moment le prélat pouvait encore ignorer les desseins du roi, ils lui furent suffisamment révélés dans la conférence qui suivit entre les évêques et lui. Foliot et les autres prélats qui jouissaient de la faveur royale l'exhortèrent à résigner sa dignité; Henri de Winchester seul eut le courage de réprouver cet avis intéressé. A son retour chez lui, l'anxiété d'esprit de Becket lui causa une indisposition qui le retint dans sa chambre, et pendant les deux jours suivants, il eut le loisir de se tracer un plan pour sa conduite subséquente. La première idée qui lui vint fut d'en appeler courageusement à la pitié du roi, démarche qui peut-être eût été couronnée de succès. Il se proposa de se rendre pieds nus au palais, de se jeter aux genoux du roi et de le conjurer, par leur ancienne amitié, de consentir à une réconciliation [2]. Mais il adopta ensuite une au-

[1] Voyez à ce sujet plusieurs points curieux dans une lettre confidentielle d'Arnulphe, évêque de Lisieux, prélat très-instruit des intrigues de la cour du roi. *Epist. S. Thom.*, I, 85.

[2] L'expression légale de « être à la merci du roi » a été déjà expliquée comme signifiant la confiscation de toute propriété personnelle, à moins que le roi ne consentît à recevoir une amende plus légère. Mais la coutume dans chaque comté avait fixé le taux de cette amende; et Fitz-Étienne se plaint de ce que l'archevêque fut obligé de payer cinq cents livres au lieu de quarante shillings, qui étaient la commutation coutumière dans le comté de Kent. A Londres, elle s'élevait à cent shillings. Steph., 42.

[1] Steph., 35-38. Quadril., 25, 26. *Epist. S. Thom.*, II, 6, 83.

[2] Steph., 40.

tre résolution : ce fut de décliner l'autorité de la cour et de n'attendre de protection que de la sainteté de son caractère. (18 octobre.) Sur le matin, après avoir préalablement dit la messe de saint Étienne, premier martyr, il se rendit à la cour, encore revêtu de ses habits pontificaux et portant à la main la crosse archiépiscopale. A son arrivée, le roi se retira avec les barons dans un appartement voisin, où il fut bientôt après suivi par les évêques. Le primat, laissé seul avec les clercs dans cette vaste salle, s'assit sur un banc et attendit la décision avec une dignité calme et intrépide. Les courtisans, pour plaire au prince, cherchaient à se distinguer par la violence de leur langage. Henri, dans la véhémence de sa colère, invectivait tantôt contre l'insolence de Becket, tantôt contre la pusillanimité et l'ingratitude de ses favoris : tellement que les plus ardents des prélats qui avaient excité l'orage commencèrent à en voir avec horreur les conséquences probables. Roger d'York résolut de se retirer ; et comme il traversait la salle, il ordonna à ses clercs de le suivre, pour n'être point témoins de l'effusion du sang. Vint ensuite l'évêque d'Exeter, qui se jeta aux pieds du primat et le conjura d'avoir pitié de lui-même et de l'ordre épiscopal ; car le roi avait menacé de la mort le premier qui oserait parler en sa faveur. « Fuis donc, répliqua-t-il ; tu ne peux pas comprendre les choses de Dieu. » Bientôt après parurent les autres évêques. Hilaire de Chichester parla en leur nom. « Vous fûtes, dit-il, notre primat ; mais en vous opposant aux coutumes royales, vous avez violé votre serment de fidélité au roi. Un archevêque parjure n'a aucun droit à notre obéissance. De vous, donc, nous appelons au pape, et vous sommons de nous répondre devant lui. — J'écoute, » fut la seule réponse de l'archevêque.

Les évêques s'assirent le long du côté opposé de la salle, et un silence solennel suivit. A la fin, la porte fut ouverte, et le comte de Leicester, à la tête des barons, ordonna à Becket d'écouter sa sentence. « Ma sentence ! interrompit l'archevêque ; comte ! mon fils, écoutez-moi d'abord. Vous savez avec quelle fidélité j'ai servi le roi, avec quelle répugnance j'ai accepté, pour lui plaire, mon office actuel, et comment il m'a déclaré libre de toutes réclamations séculières. Je ne dois pas répondre de ce qui s'est passé avant ma consécration ; et je ne le ferai pas. Sachez en outre que vous êtes mes fils en Dieu. Ni la loi ni la raison ne vous permettent de juger votre père. Je récuse conséquemment votre tribunal et je réfère de ma querelle à la décision du pape : j'en appelle à lui ; et maintenant je vais partir sous la protection de l'Église universelle et du siége apostolique. » Comme il se promenait le long de la salle, quelques courtisans lui jetèrent des brins de paille qu'ils avaient ramassés sur le plancher. Une voix l'appela traître. A ce mot, il s'arrêta, et se retournant vivement, il répliqua : « Si le caractère de mon ordre ne me le défendait, le couard[1] se repentirait de son insolence. » A sa sortie, il fut reçu avec des acclamations de joie par le clergé et le peuple, et conduit en triomphe à sa demeure[2].

On pensa généralement que si l'archevêque fût resté à Northampon, cette nuit eût été pour lui la dernière. Alarmé par les rapports réitérés de ses amis, il demanda la permission de se retirer au delà des mers, et il lui fut dit qu'on pourrait lui donner réponse le matin suivant. Cet inutile délai accrut ses appréhensions. Pour tromper la vigilance des espions qui l'environnaient, il se fit préparer un lit dans l'église, et dans le crépuscule du soir, il s'enfuit par la porte du nord, accompagné de deux clercs et d'un seul serviteur à pied. Après quinze jours de périls et d'aventures, le frère Christian (tel fut le nom qu'il se donna) prit terre à Gravelines, en Flandre. Sa première visite fut pour le roi de France, qui le reçut avec des témoignages de vénération ; sa seconde pour Alexandre, qui tenait alors sa cour dans la cité de Sens. Il avait été précédé par une

[1] Le texte porte le mot coward (couard). Il eût été facile de se servir du mot lâche ; mais, en général, je cherche à rendre l'original par l'expression même qui s'y trouve employée lorsqu'elle reproduit le caractère du siècle. On en aura peut-être remarqué de nombreux exemples. Mon but ne serait rempli qu'autant que le lecteur aurait jugé comme moi que les expressions dont je me suis servi animent la narration en conservant la physionomie du temps.

(*Note du traducteur.*)

[2] Steph., 41, 47. Grim., 358. Gerv., 1389-1393. Diceto, qui était présent (Steph., 41), dit que l'excuse que faisait valoir l'archevêque d'avoir été délivré de toute obligation séculière ne fut pas admise parce qu'il ne put pas prouver que le roi eût autorisé le justicier à faire une pareille déclaration. Diceto, 537.

magnifique ambassade de prélats et de barons anglais, qui avaient essayé en vain de prévenir le pontife contre lui, quoique une distribution de présents leur eût d'ailleurs valu des avocats dans le collége des cardinaux. La seule lecture des constitutions ferma la bouche de ses adversaires. Alexandre, après avoir condamné en termes exprès dix de ces articles, recommanda l'archevêque aux soins de l'abbé de Pontigny, et l'exhorta à supporter avec résignation les privations de l'exil. Thomas ayant alors remis son archevêché entre les mains du pape, une partie du consistoire applaudit à cette résignation comme au moyen le plus court de terminer une discussion désagréable et dangereuse; mais Alexandre préféra l'honneur à la convenance; et refusant d'abandonner un prélat qui avait sacrifié l'amitié d'un roi aux intérêts de l'Église, il l'investit une seconde fois de la dignité archiépiscopale[1].

L'attention du roi avait été longtemps absorbée par ses querelles avec le primat: une dispute sans importance entre le roi de France et lui venait de l'amener en Normandie, quand il en fut promptement rappelé par un soulèvement général des Gallois. Ce n'était pas la première fois qu'il lui fallait tenter la hasardeuse expérience de conduire une armée dans ces contrées montagneuses (1157). Peu après son avénement, les Gallois se hasardèrent à renouveler les déprédations qu'ils avaient exercées avec impunité sous le règne d'Étienne; lorsqu'il leur fit demander satisfaction, ils répondirent à sa demande par un refus méprisant[2]. Dès qu'il fut entré dans le Flintshire, Owen Gwynned et Rees-ap-Griffith, princes des Galles du nord et du sud, reconnaissant leur infériorité, se retirèrent dans le bois de Coleshil et attendirent en embuscade l'approche des envahisseurs. Tandis que l'armée, ignorant le danger, s'engageait imprudemment dans un défilé, les naturels, poussant des cris affreux, s'élancèrent du haut des montagnes: Eustache de Fitz-Jean et Roger de Courcy tombèrent au premier choc; une voix s'écria que Henri était tué; le comte d'Essex jeta l'étendard royal[1], et ce ne fut pas sans courir un grand danger personnel que le roi parvint à arrêter les fuyards et à rétablir l'ordre dans son armée. Il se fraya de force un passage à travers le défilé; mais, instruit par cette leçon, lorsque Gwynned voulut l'attirer vers Snowdon, il tourna sur la droite et s'avança avec précaution le long de la côte, restant toujours en vue de sa flotte. Pendant quelques semaines, il occupa son armée à ravager le pays, à ouvrir des routes à travers les forêts, à construire des châteaux dans les positions importantes; et quoique la guerre ne se distinguât par aucune action éclatante, il la termina avec succès par l'hommage que rendirent les deux princes et la remise des otages qu'ils donnèrent pour garantir leur fidélité[2]. Mais sous le masque de la soumission ils nourrissaient encore des projets d'indépendance et entretenaient l'ardeur de leurs sujets par les incursions et le pillage. Cette disposition intraitable fut sévèrement châtiée en 1163, quand une armée anglaise répandit la désolation dans le comté de Carmarthen[3]; mais le voyage subséquent de Henri en Normandie encouragea les princes gallois à saisir la première occasion favorable de réveiller la haine et le ressentiment de leurs concitoyens. Un neveu de Griffith fut trouvé mort dans son lit. L'oncle prétendit qu'il avait été assassiné par des hommes aux gages du comte de Pembroke, et sans plus de délai, il se précipita sur le Cardiganshire, où il réduisit toutes les forteresses anglaises. Les flammes de l'insurrection se propagèrent dans tout le pays de Galles. Les hommes du sud se rassemblèrent autour de l'étendard de Griffith, ceux du nord accoururent en foule sous celui de Gwynned, et les guerriers de Powisland se réunirent à la voix d'Owen Cyvelloch. Les frontières furent immédiatement envahies; mais les mouvements des Gallois étaient si rapides qu'en général, avant qu'il arrivât du secours, la tempête avait déjà passé, et qu'on

[1] Gervase, 1397, 1398.

[2] Pour cette expédition, il exigea que deux chevaliers en fournissent un troisième. Matt. Paris, 81. Les mêmes ordres se retrouvent sous d'autres rois et me semblent avoir été donnés à l'époque où le roi n'exigeait pas le service de tous ses tenanciers militaires.

[1] Il était porte-étendard héréditaire. Six ans après, il fut accusé par Robert de Montfort de lâcheté et de trahison en cette occasion. Il se battit contre son accusateur et fut vaincu. Selon la loi, il aurait dû être mis à mort; mais le roi lui laissa la vie, confisqua ses propriétés et le força de porter le capuce parmi les moines de Reading. Diceto, 535.

[2] Newbridg., ii, 5. Gerv., 1380. Girald., *Itin.*, i, 10. Powel, ad ann. 1157.

[3] Girald., *Itin.*, ii, 10.

ne trouvait plus que les traces de ses ravages. Henri revint sur-le-champ de la Normandie et vint camper avec une armée d'Anglais et d'étrangers à Oswestry. Les Gallois, égaux en forces, se rassemblèrent à Corwen, dans le Merionethshire. Une action générale, résultat du hasard, eut lieu sur les bords du Cieroc. Les insurgés perdirent la bataille, et les envahisseurs parvinrent jusqu'à la haute montagne de Berwin. Le roi campa au pied, et sur le sommet voltigeaient des nuées d'indigènes prêts à fondre sur la tête de leurs ennemis. Mais les éléments terminèrent la guerre; de continuels torrents de pluie inondèrent la vallée; et l'armée, abandonnant ses bagages, ne parvint à Chester qu'avec beaucoup de difficulté. Pour se consoler de cette disgrâce, Henri fit tomber sa vengeance sur ses nombreux otages, enfants des plus nobles familles du pays de Galles, parmi lesquels on comptait Cynwric et Meredith, fils de Griffith, Rhees et Cadwallo, fils de Gwynned. Par ses ordres, on arracha les yeux à tous les mâles, et l'on coupa aux filles le nez et les oreilles. Après s'être ainsi rassasié de sang et couvert d'infamie, il licencia tout à coup son armée sans aucune raison connue et revint à Londres. Quand on communiqua à l'archevêque, dans son exil, le résultat de cette expédition, il s'écria, dans les paroles de l'Écriture : « Les « sages sont devenus des insensés; le Seigneur « a envoyé au milieu d'eux un esprit de ver- « tige; ils ont rendu l'Angleterre chancelante « et trébuchante comme un homme ivre[1]. »

Henri fut cependant plus heureux dans le cabinet qu'il ne l'avait été à la guerre, et, par une négociation suivie de succès, il ajouta à ses domaines la vaste province de Bretagne. Les droits à ce duché, longtemps partagé entre diverses branches de la même famille, étaient actuellement réunis dans la personne de Conan, comte de Richemond; mais ce prince, d'un caractère indolent et pacifique, se sentait hors d'état de réprimer la férocité de ses barons, habitués à se maintenir dans une indépendance réelle, et qui, par leurs guerres mutuelles, avaient appauvri leurs vassaux et désolé la contrée. Il ne fallut pas beaucoup d'efforts pour engager Conan à descendre d'une position à laquelle il était évidemment inférieur (1176). A l'exception du comté de Guingamp, il transféra toutes ses possessions et tous ses droits à Constance, sa fille et son héritière : un mariage « imaginaire » fut conclu entre la princesse et Geoffroy, le troisième fils du monarque anglais[1]. Henri fut nommé tuteur des deux enfants durant leur minorité. En cette qualité, il prit les rênes du gouvernement, détruisit les châteaux, dompta l'esprit de révolte des barons et rendit au peuple le bienfait de la tranquillité et l'administration de la justice[2].

Au milieu de ces événements, les regards du roi restaient toujours fixés sur l'exilé de Pontigny, et, par son ordre, il fut déclaré que toute personne qui oserait apporter en Angleterre des lettres d'excommunication ou d'interdit, de la part du pontife ou de l'archevêque, serait punie comme coupable de trahison. Il confisqua les biens du primat, fit rayer son nom de la liturgie et saisit les revenus de tous les ecclésiastiques qui l'avaient suivi en France ou lui avaient envoyé des secours pecuniaires[3].

Par un raffinement de vengeance, il enveloppa dans une sentence générale de bannissement tous ceux qui lui étaient attachés par le sang ou l'amitié, et avec eux leurs familles, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe. Ni les hommes accablés sous le poids des années ni les enfants encore à la mamelle ne furent exceptés. La liste de proscription s'enfla de quatre cents noms, et la détresse de ces infortunés fut encore aggravée par l'extorsion d'un serment qui les forçait à visiter l'archevêque et à le tourmenter du récit de leurs malheurs. Chaque jour, une foule de proscrits assiégeait la porte de sa cellule à Pontigny. Son cœur était brisé d'angoisse. Il implora la compassion de ses amis et jouit enfin de la satisfaction d'apprendre que les besoins de ces innocentes

[1] Newbridg., II, 17. Giraid., *Itin*, 10, 12. *S. Thom. Ep.*, I, 46. Powel., ad ann. 1166. Hoved., 286. Jean de Salisbury témoigne sa surprise de ce que les extremos hominum Britones, nivicolnos, aient été victorieux. *Ep.*, I, 139.

[1] Imaginario connubio. *Chron. norm.*, 1000.

[2] *Chron. norm.*, 1000. Newbridg., II, 18. Mathilde mourut à Rouen l'année suivante, le 10 septembre. Elle avait employé ses dernières années à faire des œuvres de charité. On grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Ortu magna, viro major, sed maxima parto,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.

[3] *Epist. S. Thom.*, I, 14, 15, 16, 23. Hoved., 284.

victimes étaient amplement soulagés par les bienfaits du roi de France, de la reine de Sicile et du pape[1]. Mais le ressentiment de Henri restait toujours insatiable. Pontigny appartenait aux moines de Citeaux ; il leur fit savoir que s'ils continuaient à donner un asile au traître, il ne permettrait à aucun membre de leur ordre de demeurer dans ses États. L'archevêque fut obligé de quitter sa retraite ; mais Louis lui offrit aussitôt la ville de Sens pour résidence[2].

A Sens, ainsi qu'à Pontigny, Becket mena la vie solitaire et mortifiée d'un reclus. Fuyant toute société et tout amusement, il partagea tout son temps entre la prière et la lecture[3]. Le choix de ses livres fut déterminé par leur rapport aux circonstances où il se trouvait placé, et il chercha des conseils ou des consolations dans les lois canoniques, l'histoire des martyrs et les saintes Écritures. De telles études étaient faites pour produire une puissante impression sur un esprit naturellement ferme et inflexible ; et ses amis, qui en craignirent les conséquences, essayèrent de détourner son attention sur d'autres objets. Mais leurs remontrances n'eurent aucun succès[4]. Par degrés, ses opinions prirent une teinte d'enthousiasme : il identifia sa cause avec celle de Dieu et de l'Église : toute concession lui apparut comme une apostasie, et il résolut de souffrir toutes les privations, de sacrifier, s'il était nécessaire, jusqu'à sa vie dans une lutte aussi sainte. Les violences de Henri nourrirent et fortifièrent ces sentiments, et enfin, excité par les plaintes des proscrits, l'archevêque s'arma d'un ton plus fier, qui effraya ses ennemis et força la cour de Rome à le soutenir hautement. Par une sentence (juin 1166) promulguée avec une solennité extraordinaire, il retrancha de la société des fidèles ceux des ministres du roi qui avaient communiqué avec l'antipape, ceux qui étaient auteurs des constitutions de Clarendon et tous ceux qui avaient envahi les propriétés de l'Église[1]. En même temps, il raffermit par des lettres fréquentes l'esprit chancelant du pape[2], réprima par ses remontrances l'opposition des cardinaux gagnés par ses adversaires, et annonça à Henri dans un langage énergique, mais affectueux, le châtiment qui attendait son impénitence[3].

Ce puissant monarque, souverain de tant de nations, affectait de mépriser, mais en secret redoutait les armes spirituelles de sa victime. Il avait donné les ordres les plus stricts pour fouiller tous ceux qui passeraient la mer, pour saisir toutes les lettres du pape ou de l'archevêque, et pour infliger aux porteurs les châtiments les plus sévères et les plus ignominieux ; il voulut aussi que tous les hommes libres jurassent, dans les cours auxquelles ils devaient leurs services, de n'obéir à aucune censure publiée par l'autorité ecclésiastique contre le roi et son royaume[4]. Mais c'était surtout pour ses possessions continentales qu'il se sentait alarmé. Là, les grands barons, qui haïssaient son gouvernement, se trouvaient fort disposés à saisir l'occasion de la révolte ; et le roi de France, son antagoniste naturel, leur eût à l'instant prêté main forte contre l'ennemi de l'Église. Aussi, pendant quelques années, le principal objet de sa politique fut de détourner ou au moins de retarder un événement si redouté.

Aussi longtemps que le pape, fugitif en France, dépendit de l'attachement et de la générosité de ses partisans, le roi avait espéré que les exigences de sa situation le forceraient enfin d'abandonner le primat. Mais l'antipape venait de mourir, et quoique l'empereur en eût élevé un second dans la personne de Guido de Crème, Alexandre était rentré en Italie et avait repris possession de Rome. Henri voulut alors essayer de la terreur et le menaça d'épouser la cause de Guido. Il ouvrit même une correspondance avec l'empereur, et, dans une diète générale à Wurtzbourg, ses ambassadeurs jurèrent, au nom de leur maître, de rejeter Alexandre et de se soumettre à l'autorité

[1] *Epist. S. Thom.*, I, 48, 57, 58 ; III, 79. Gervase, 1398. Wilk., *Con.*, I, 462. Alexandre lamente la miseranda conditio illorum qui adhuc pendentes ab uberibus matris, vagiebant in eunis.

[2] *Epist.*, I, 129, 138, 139. Gervase, 1400, 1401. Hoved., 286.

[3] Gerv., 1400. Steph., 52. Grim., *apud* Sur., 359.

[4] Prosunt quidem canones et leges, sed mihi credite, quia nunc non erat hic locus. *Epist. Joan. Salisb.* Inter *Epist. S. Thom.*, I, 31. Voyez aussi II, 16, 17, 19, 20, 25.

[1] *Epist.*, I, 96, 138, 140. Gerv., 1400. Hoved., 290.

[2] *Epist.*, II, 45, 46, 47 ; IV, 14, 19, 20. Hoved., 285.

[3] *Epist.*, I, 65, 66. Gerv., 1400

[4] Gervase, 1409. Hoved., 295.

de son rival. Ce fait ne peut être révoqué en doute. Un édit impérial l'annonça aux nations allemandes, et il est attesté par des témoins oculaires, qui, de la diète même, écrivirent au pape un récit détaillé de ce qui venait de se passer. Henri, cependant, se repentit bientôt de sa précipitation[1]. Ses évêques refusèrent de se déshonorer en transférant leur obéissance au moindre signe de leur prince; et lui-même se souciait peu de s'engager dans une querelle nouvelle et, selon toute apparence, sans espoir. Pour pallier ou excuser sa conduite, il désavoua le fait, l'attribua à ses envoyés et ensuite les décida à le nier aussi[2]. Jean d'Oxford fut dépêché à Rome, et, en présence d'Alexandre, il jura qu'à Wurtzbourg il n'avait rien fait de contraire à la foi de l'Église ni à l'honneur ou au service du pontife[3].

L'expédient dont il se servit ensuite était un de ceux que prohibaient les constitutions de Clarendon. Par des permissions réitérées, il autorisa ses évêques à en appeler, en leur nom et au sien, du jugement de l'archevêque à celui du pape. Par ce moyen l'autorité du prélat fut provisoirement suspendue; et quoique ses amis soutinssent que ces appels n'étaient point revêtus des conditions requises par les canons, ils furent toujours admis par le pontife[4]. Le roi profita de ce délai pour acheter des amis. Le pontife refusa ses présents avec indignation; mais quelques cardinaux les acceptèrent, ainsi que les États libres d'Italie et plusieurs princes et barons qu'il croyait avoir une grande influence dans les conseils du pape[5]. Tantôt Henri s'en remettait, lui et sa cause, à l'équité d'Alexandre; tantôt il demandait et obtenait les légats pour décider la question en France. Deux fois il consentit à recevoir le primat et à conférer avec lui. Pour éviter les altercations, on décida qu'il ne serait fait aucune mention des « coutumes; » mais ils se méfiaient l'un de l'autre. Henri était disposé à conserver les libertés de l'Église, « sauf la dignité de sa couronne; » l'archevêque était également disposé à obéir au roi, « sauf la dignité de l'Église[1]. » Dans la seconde conférence, ils omirent ces clauses restrictives et parvinrent à convenir de conditions satisfaisantes. Le primat, sur le point de partir, demanda à son souverain le baiser de paix. Ainsi se terminaient ordinairement de telles discussions; c'était le sceau de la réconciliation entre les parties contendantes[2]. Mais Henri répondit froidement qu'il avait anciennement juré de ne le lui jamais donner, et qu'il ne voulait pas se rendre coupable du crime de parjure. Un aussi mauvais prétexte ne trompa personne; et le primat partit intimement convaincu qu'il ne devait avoir aucune confiance dans la sincérité du roi[3].

Henri était en France depuis plusieurs années. Sa présence y avait été nécessaire pour réprimer la turbulence de ses barons du continent, qui, sous le plus frivole prétexte, se montraient empressés à braver son autorité et en appelaient, selon les formes de la juridiction féodale, à la protection de leur seigneur suzerain, le roi de France. Louis, de son côté, pour mortifier l'orgueil de son vassal, ne mettait jamais de lenteur à soutenir les plaignants. Ainsi les hostilités recommençaient chaque année, duraient quelques semaines, et des trêves d'aussi peu de durée venaient les suspendre. Mais au commencement de 1169 la paix fut enfin conclue entre les deux monarques. Henri consentit à céder l'Anjou et le Maine à son fils aîné, et l'Aquitaine à son second fils. Le premier avait déjà épousé une des filles de Louis; le second fut alors fiancé à une autre fille de ce roi; et l'on stipula (6 janvier 1170) que les possessions des deux jeunes princes relèveraient immédiatement de leur beau-père[4]. Il est difficile de concevoir ce qui put arracher au roi un traité si préjudiciable à ses intérêts. Il est probable que, comme il n'en observa jamais les conditions, ce n'était qu'une de ces fraudes déshonorantes aux-

[1] *Epist. S. Thom.*, i, 70, 72.
[2] *Epist.*, i, 69, 102; ii, 41.
[3] *Epist.*, i, 166; ii, 7, 97.
[4] *Epist.*, i, 126, 128; ii, 33. Jean de Salisbury est très-sévère sur ces appels. i, 110, 166.
[5] *Epist.*, ii, 21, 32, 54; iii, 78, 79.

[1] *Epist.*, iii, 8, 12; iv, 5, 6, 8. Gerv., 1405. Hoved., 285.
[2] *Ep.*, v, 12. Dans cette épître, on donne plusieurs exemples du peu de sûreté qu'il y avait à se réconcilier avec Henri, à moins qu'il ne donnât le baiser de paix. Le roi, à la demande de Louis, s'était réconcilié avec plusieurs personnes, et cependant il les persécuta dans la suite. *Ibid.*
Epist., iii, 60, 61, 62, 63. Gervase, 1408.
[4] *Ep. S. Thom.*, ii, 66.

quelles il descendait fréquemment, dans la poursuite de quelque avantage temporaire.

Il avait maintenant un autre objet en vue, le couronnement de son fils Henri, mesure de politique qui a été discutée fort au long, mais d'une manière peu satisfaisante, par les historiens modernes. L'accomplissement de la cérémonie appartenait de droit à l'archevêque de Canterbury[1], et Becket avait obtenu du pape une lettre qui défendait à tout évêque anglais d'usurper une fonction qui était le privilége de son siége[2]. Mais il lui fut impossible de transmettre cette défense à ceux à qui elle était adressée; et ses ennemis, pour lever les scrupules des prélats, montrèrent une prétendue lettre du pontife qui autorisait l'archevêque d'York à couronner le prince[3]. (14 juin 1170.) Il fut fait chevalier de grand matin : le couronnement s'accomplit avec les solennités accoutumées dans l'abbaye de Westminster; et, à table, le roi servit son fils de ses propres mains. Le jour suivant, Guillaume, roi d'Écosse, David, son frère, les barons et les libres tenanciers anglais rendirent hommage au jeune roi et lui jurèrent fidélité. On ignore pourquoi l'épouse du prince ne fut pas couronnée avec son mari : ce que l'on sait, c'est que Louis prit pour lui-même l'outrage fait à sa fille et entra sur les frontières de la Normandie avec une armée. Henri se hâta d'aller défendre ses domaines. Les deux monarques eurent une conférence particulière : on y renouvela le dernier traité, et Henri promit de se réconcilier immédiatement avec le primat[4].

Toutes les tentatives pour corrompre l'intégrité du pontife étaient restées sans effet; et Henri voyait avec effroi que la foudre qu'il redoutait depuis si longtemps allait enfin éclater sur ses domaines. Un plan d'accommodement avait été préparé entre Alexandre et ses envoyés; et pour mettre en défaut la mauvaise foi de ses conseillers, on avait eu soin d'y joindre la menace de l'interdit s'il n'était exécuté dans l'espace de quarante jours. Il consentit à voir l'archevêque et il attendit son arrivée près de Freitville, dans une vaste prairie sur les frontières de la Touraine[1]. Aussitôt que parut Becket, le roi, poussant son cheval en avant et sa toque à la main, prévint son salut; et comme si aucune querelle ne les eût jamais divisés, il le prit à part pour causer avec lui, en montrant toute cette familiarité aimable qui avait distingué leur ancienne amitié. Dans le cours de leur conversation, Henri s'écria : « Quant aux gens qui nous ont trahis, vous et « moi, je les récompenserai comme des tra- « tres le méritent. » A ces mots, l'archevêque descendit de cheval et se jeta aux pieds de son souverain; mais le roi, saisissant l'étrier, insista pour qu'il remontât, en disant : « Enfin, « monseigneur l'archevêque, que toute notre « ancienne affection l'un pour l'autre se re- « nouvelle; veuillez seulement me faire hon- « neur devant ceux qui sont aujourd'hui spec- « tateurs de notre conduite. » Alors se tournant vers sa suite : « Je trouve, dit-il, l'ar- « chevêque dans les meilleures dispositions à « mon égard; si j'étais autrement pour lui, je « serais le plus méchant des hommes. » Becket le suivit, et par l'organe de l'archevêque de Sens, il présenta sa requête. Il priait le roi de le recevoir dans ses bonnes grâces, d'accorder à lui et aux siens paix et sécurité, de restituer les possessions du siége de Canterbury et de vouloir bien, dans sa merci, faire réparation à cette Église pour l'injure qu'elle avait reçue par le récent couronnement de son fils. Il promettait en retour son amour, son respect et tous les services qu'un archevêque pouvait accorder en Dieu à son roi et à son souverain. Henri consentit à ces demandes :

[1] Eadmer, p. 56.

Epist. S. Thom., IV, 42; V, 34. Wilk., *Con.*, I, 439.

[3] Lord Lyttelton a été trompé par cette lettre. Berington a démontré qu'elle était apocryphe. App., III.

[4] Gervase, 1412. Hoved., 296

[1] Les personnes qui furent envoyées pour demander une entrevue à Henri étaient l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers. Je vais transcrire, d'après les instructions que leur donna Becket, le caractère du roi, décrit par un homme qui le connaissait si bien et dont l'intérêt n'était pas de mal parler de lui à ces deux personnages : « Quia multiplices illiles prodigit fucos non est facile deprehendere, quidquid dicat, quamcumque figuram induat, tamen omnia ejus vobis suspecta sint, et fallaciæ plena credantur, nisi querum fidem manifesta operis exhibitio comprobabit. Si senserit quod vos aut promissis corrumpere valeat, aut minis deterrere, ut aliquid obtineat contrà honestatem vestram, et causæ indemnitatem, illicò vestra apud eum prorsùs evanescet auctoritas..... Sin autem viderit, quod vos à proposito flectere nequeat, furorem simulabit. Imprimis jurabit et degerabit; ut Proteus mutabitur, et tandem revertetur in se. » *Ep. S. Thom.*, V, 12.

ils causèrent encore longtemps en particulier; et quand ils se séparèrent, ils convinrent mutuellement que l'archevêque, après avoir arrangé ses affaires en France, reviendrait à la cour et y resterait quelques jours, afin que le public fût convaincu du renouvellement et de la solidité de leur amitié [1].

Si Henri avait réellement éprouvé les sentiments qu'il manifestait, sa conduite dans cette entrevue eût mérité d'être louée comme magnanime; mais son habileté dans l'art de dissimuler peut justifier les doutes qu'on entretiendrait sur sa sincérité. L'homme qui, le matin même, avait fait de nouveau serment, en présence de sa cour, de refuser le baiser de paix, ne pouvait être animé de sentiments bien affectueux pour l'archevêque [2]; et beaucoup de doutes et de perplexités restaient dans l'esprit du prélat, quoiqu'il commençât à concevoir l'espérance d'un plus heureux avenir [3]. Des mois entiers s'écoulèrent avant l'exécution des promesses royales; et quand enfin la crainte d'un autre interdit qui menaçait sa tête força le roi à rendre les terres de l'archevêché, on en avait d'avance perçu les rentes, retiré le blé et le bétail, et laissé les bâtiments dans un état déplorable [4]. Les remontrances du primat et ses deux visites à la cour n'obtinrent que des promesses trompeuses. Ses ennemis menacèrent publiquement sa vie, et ses amis le tourmentèrent par les plus noirs présages. Cependant, comme au moins les routes lui étaient ouvertes, il résolut de retourner à son diocèse; et, en partant, il écrivit au roi une lettre éloquente et affectueuse : « Mon désir était, dit-il « en terminant, de me rendre encore une fois « près de vous; mais la nécessité me force, « dans l'humble situation où je suis réduit, à « retourner près de mon Église affligée. Je vais, « sire, avec votre permission, peut être périr « pour sa défense, à moins que vous ne me « protégiez. Mais, soit que je vive ou que je « meure, je vous suis dévoué et le serai tou- « jours dans le Seigneur. Quoi qu'il puisse ar- « river à moi ou aux miens, que la bénédic- « tion de Dieu repose sur vous et vos enfants [1]! » Henri lui avait promis de l'argent pour payer ses dettes et défrayer les dépenses de son voyage. Après l'avoir attendu en vain, il emprunta trois cents livres à l'archevêque de Rouen et partit dans la compagnie ou plutôt sous la garde de son ancien ennemi, Jean d'Oxford.

Alexandre, avant d'apprendre la réconciliation de Freitville, avait envoyé des lettres de suspension ou d'excommunication contre les évêques qui avaient officié au dernier couronnement : il les renouvela ensuite (26 septembre) contre Roger d'York [2], Gilbert de Londres et Joscelin de Salisbury, aux faux rapports desquels on attribuait les retards du roi à remplir ses engagements. Pour l'amour de la paix, l'archevêque avait sagement résolu de supprimer ces lettres; mais les trois prélats, sachant qu'il les portait sur lui, s'étaient assemblés à Canterbury et avaient envoyé sur la côte Ranulf de Broc avec un corps de soldats, pour le fouiller à son débarquement et les lui arracher. Le primat fut informé à Wisland de ce projet; et dans un moment de colère, il les envoya devant lui par un messager de confiance qui trouva moyen, soit personnellement, soit par un affidé, de les remettre aux évêques en présence de leur suite [3]. Cette démarche malheureuse et précipitée causa probablement la catastrophe qui suivit [4]. Les prélats, pris à leur propre piége, se répandirent en plaintes violentes contre son amour du pouvoir et sa soif de vengeance. Ils l'accusèrent auprès du jeune roi d'avoir violé des privilèges royaux et de vouloir lui enlever la couronne; et ils se rendirent en hâte en Normandie pour de-

[1] *Epist.*, v, 45.

[2] Jurasse cà die quod non erat nos osculos exceptu-rus. *Epist.*, v, 45.

[3] *Epist.*, v, 45.

[4] Quadril., iii, 3. *Epist.*, v, 31, 33. Le roi, quoique réconcilié avec l'archevêque le 22 juillet, perçut les rentes jusqu'au 12 de novembre. Wilk., *Con.*, i, 465. Jean de Salisbury dit jusqu'à Noël. *Epist.*, 280.

[1] *Epist.*, v, 54.

[2] Voyez les lettres dans *New-Rymer*, i, 26. Par attachement à la cause de son patron, Jean de Salisbury était ennemi de Roger; cependant, si la malitié de ce qu'il dit de l'archevêque d'York est vrai, ce prélat méritait largement le titre qu'il lui donne d'archidiabolus. Voyez *Epist. S. Thom.*, v, 91.

[3] *Epist.*, v, 73. Wilk., *Con.*, i, 465.

[4] Guillaume de Newburgh, écrivain contemporain, fait à ce sujet la réflexion suivée qui suit : « Nostræ parvitati nequaquam conceditur de tanti viri actibus temerè judicare. Poto tamen quod beatissimus papa Gregorius, in molli adhoc tenerâque regis concordiâ mitiùs egisset, et ea, quæ sine fidei christianæ periculo tolerari potuissent, ratione temporis et compositione pacis dissimulanda duxisset.» Gul. Newbridg. ii 25.

mander satisfaction à la justice ou au ressentiment de Henri.

Sous la protection de son conducteur, le primat arriva à Canterbury (3 décembre), où il fut reçu avec allégresse par le peuple et par le clergé. Il se prépara ensuite à visiter Woodstock, résidence du jeune Henri, pour présenter ses respects au prince et justifier sa dernière démarche. Mais les courtisans, qui redoutaient son influence sur l'esprit de son ancien pupille, obtinrent un ordre péremptoire qui lui enjoignait de retourner sur ses pas et le confinait dans son diocèse. Il obéit et passa les jours suivants dans la prière et l'accomplissement des functions de sa dignité. Ce furent des jours de détresse et d'inquiétude. Les menaces de ses ennemis semblaient prendre plus d'importance à chaque nouvel événement. Ses provisions étaient interceptées à toute heure, ses biens étaient pillés, ses serviteurs battus et insultés. Le jour de Noël il monta en chaire : son sermon se fit remarquer par l'ardeur et l'énergie avec lesquelles il parla. En terminant, il observa que ceux qui avaient soif de son sang seraient bientôt satisfaits, mais qu'il voulait d'abord venger les outrages faits à son Église, en excommuniant Ranulf et Robert de Broc, qui, depuis sept années, n'avaient cessé d'injurier de tout leur pouvoir sa personne, son clergé et ses moines [1]. Le mardi suivant, arrivèrent secrètement dans le voisinage quatre chevaliers, Reginald Fitzurse, Guillaume Tracy, Hugues de Moreville et Richard Breton. Ils étaient présents en Normandie quand le roi, irrité par les représentations des trois évêques, s'était écrié : « De tous les lâches qui « mangent mon pain, n'en est-il aucun qui « veuille me délivrer de ce prêtre turbulent ! » et, prenant cette expression de fureur pour une permission royale, ils s'étaient engagés par serment à retourner en Angleterre et à enlever ou à mettre à mort le primat. Ils s'assemblèrent à Saltwood, résidence de la famille de Broc, afin de préparer leurs opérations [2].

(29 décembre.) Le lendemain vers deux heures de l'après-midi, les chevaliers entrèrent inopinément dans les appartements de l'archevêque, et sans répondre à son salut, s'assirent sur le plancher. Il paraît qu'ils voulurent d'abord essayer de l'intimidation ; mais pour se flatter de réussir ainsi, il fallait qu'ils connussent bien peu l'âme intrépide de leur adversaire. Prétendant en avoir reçu la commission de Henri, ils ordonnèrent au primat d'absoudre les prélats excommuniés. Il répondit avec fermeté et parfois avec chaleur que s'il avait publié les lettres du pape, ce n'était qu'avec la permission du roi ; que le cas de l'archevêque d'York avait été réservé au pontife ; mais qu'il voulait bien absoudre les autres, à condition qu'ils feraient auparavant le serment accoutumé de se soumettre à la décision de l'Église. Une circonstance singulière, c'est que trois de ces chevaliers lui avaient dans ses jours prospères spontanément juré fidélité [1]. Faisant allusion à cette circonstance, il leur dit, au moment où ils allaient quitter la chambre : « D'après ce qui s'est passé jadis entre nous, « je suis surpris que vous veniez me menacer « dans ma propre maison. — Nous ferons plus « que menacer, » fut leur réponse.

Quand ils furent partis, ses serviteurs témoignèrent hautement leurs alarmes ; seul il était tranquille et recueilli, et ni son ton ni ses gestes ne trahissaient le plus léger symptôme d'appréhension. Dans ce moment d'attente, les voix des moines qui chantaient vêpres dans le chœur frappèrent leurs oreilles, et il parut à quelques-uns que l'église serait un lieu plus sûr que le palais. L'archevêque, quoiqu'il hésitât, fut entraîné par la pieuse importunité de ses amis ; mais quand il entendit les portes se fermer derrière lui, il ordonna sur-le-champ qu'on les rouvrît, en disant que le temple de Dieu ne devait pas être fortifié comme un château. Il avait passé par les couloirs du nord, et il montait les degrés du chœur quand les chevaliers, accompagnés de douze hommes armés de pied en cap, se précipitèrent dans l'église. Comme il était presque nuit, il aurait pu, s'il l'eût voulu, se cacher dans les souterrains ou les combles, mais il se retourna pour aller à leur rencontre, suivi d'Édouard Grim, son porte-crosse, le seul de ses serviteurs qui n'eût pas pris la fuite. Il ne fit aucune réponse aux vociférations de Hugues de Horsea, sous-diacre militaire, qui s'écriait : « Où est le traî-

[1] Steph., 76, 77. Quadril., III, 10. Excommunicavit unum ex ministris regiis propter facinus quoddam et cæsos ministros suos, itemque Randulphum, hominem scelestum totius malitiæ incentorem. Grim., 361.

[2] Gervase, 1414.

[1] Stephan., 83. Gervase, 1415.

tre ? » Mais lorsque Fitzurse demanda : « Où « est l'archevêque ? » il répondit : « Me voici ; « je suis l'archevêque et non le traître. Regi- « nald, je t'ai accordé plusieurs faveurs. Quel « est maintenant ton but ? Si vous en voulez à « ma vie, je vous commande, au nom de Dieu, « de ne toucher à personne de mon peuple. » Quand on lui dit qu'il fallait sur-le-champ absoudre les évêques, il répliqua : « Jusqu'à « ce qu'ils aient offert satisfaction, je ne le « ferai point. — Meurs donc ! » s'écria l'assassin en lui portant un coup à la tête. Grim interposa son bras, qui fut cassé ; mais la force du coup jeta au loin le bonnet du primat et le blessa au sommet de la tête [1]. Comme le sang coulait le long de sa figure, il joignit ses mains et baissa la tête en disant : « Au nom « de Jésus-Christ et pour la défense de son « Église, je suis prêt à mourir. » Dans cette posture, le visage tourné vers ses meurtriers, sans gémissement et sans mouvement, il attendit un second coup, qui le jeta sur ses genoux ; le troisième l'étendit sur la terre, au pied de l'autel de saint Benoît. La partie supérieure du crâne était brisée ; et Hugues de Horsea, mettant le pied sur le cou de l'archevêque, fit jaillir sa cervelle avec la pointe de son épée et la répandit sur le pavé [2].

Ainsi périt, à l'âge de cinquante-trois ans, cet homme extraordinaire, martyr de ce qu'il croyait son devoir, la conservation des immunités de l'Église. L'heure de sa mort fut le triomphe de sa cause. Ses vertus personnelles et son poste élevé, la dignité et la tranquillité d'âme avec laquelle il subit son sort, la sainteté du lieu où le meurtre fut commis, tout contribua à inspirer aux hommes de l'horreur pour ses ennemis et de la vénération pour son caractère. Les partisans « des coutumes » furent réduits au silence. Ceux qui avaient été si ardents à condamner sa conduite furent alors les plus empressés à y applaudir ; et ses ennemis les plus acharnés cherchèrent à éviter l'odieux qui s'attachait à ses persécuteurs. La cause de l'Église recommença à prospérer : ses libertés semblèrent puiser une nouvelle vie et une plus grande force dans le sang de leur défenseur.

Henri était à Bure, en Normandie ; il célébrait les vacances et déployait une pompe royale au milieu des prélats et de ses nobles. Cette nouvelle le plongea tout à coup dans la plus noire mélancolie. Enfermé dans son cabinet, il refusa obstinément, pendant trois jours, de prendre aucune nourriture ou de recevoir les soins de ses serviteurs. La flétrissure que la mort de l'archevêque imprimait à son caractère, les anathèmes que l'Église allait entasser sur sa tête, la longue série de calamités qui pouvait désormais se dérouler, peut-être la conscience intime que s'il n'avait pas ordonné ce meurtre, il en avait au moins suggéré l'idée, toutes ces réflexions alarmèrent son imagination et troublèrent presque sa raison. Le quatrième jour enfin, l'insistance de ses ministres le tira de cet état ; et pour détourner l'indignation du pape, il dépêcha immédiatement en Italie cinq envoyés avec des pouvoirs illimités [1]. Alexandre refusa de les voir ; sa douleur n'était pas moindre que celle du roi, mais elle provenait d'une cause différente. Il attribuait le meurtre à l'indulgence avec laquelle il avait jusqu'alors traité les adversaires du primat ; et afin de se tracer sa conduite future sans être influencé par des avis intéressés, il se séquestra, pendant huit jours, de la société de ses plus intimes amis. Le jeudi avant Pâques, il donna audience aux envoyés. Ils affirmèrent avec chaleur l'innocence de leur maître et jurèrent qu'il voulait soumettre ce cas à la sagesse du pontife et s'en remettre à sa décision. Touché, quoique non convaincu, par leur déclaration, Alexandre excommunia, en termes généraux, les assassins, avec tous leurs conseillers, leurs complices et leurs protecteurs ; et désigna les cardinaux Theodin et Albert, ses légats en France, pour prendre

[1] Ut pariter præcideret brachium isthæc referentis, qui solus cunctis præ metu fugientibus, et adhæsit, et inter ulnas eum continuit, donec alterâ earum amputata est. Grim., 362.

[2] Grim., *apud* Sur., 361, 362. Stephan., 84, 87. Joan. de Saltsb., *Epist.*, 286. Quadril., III, 13-18. Gervase, 1415, 1417. Martenne, *Thes. anecd.*, III, 1137.

[1] *S. Thomas Ep.*, V, 79. Le roi ne sut comment agir avec les meurtriers. Les punir d'une action qu'il avait paru désirer eût paru peu généreux ; les épargner, c'était confirmer l'opinion générale qu'il avait ordonné le meurtre (Gul. Newbridg., II, 25). Il les abandonna au jugement des cours spirituelles. En conséquence, ils allèrent à Rome, et Alexandre leur enjoignit de faire un pèlerinage à Jérusalem, où quelques-uns, si ce n'est tous, moururent. *Ibid.*

connaissance de l'affaire[1]. Henri en reçut la nouvelle avec satisfaction ; mais comme il ignorait et les instructions et les intentions des légats, il jugea prudent de quitter la Normandie avant leur arrivée. Il débarqua en Angleterre au commencement d'août : il employa deux mois à rassembler une puissante armée, et en octobre (18), il se rendit avec une flotte de quatre cents voiles à Waterford, en Irlande. Sa présence, allégua-t-il, était nécessaire pour recevoir la soumission des habitants de ce pays. Son véritable motif, si nous en croyons les historiens contemporains, était d'éluder décemment la visite des légats. Mais avant de décrire l'issue de cette expédition, qui a lié l'histoire de l'île voisine avec celle de l'Angleterre, il ne sera pas hors de propos de parler de l'état antérieur de cette contrée et de rapporter plusieurs événements qui permirent à Henri d'ajouter à ses autres titres celui de « lord d'Irlande. »

La langue encore parlée par les descendants des premiers habitants de l'Irlande prouve évidemment que leurs ancêtres étaient d'origine celtique. Nous pouvons donc juger par analogie de leurs mœurs, de leur gouvernement et de leur religion. Il n'y a point de doute qu'ils vivaient dans ce même état de rusticité et de barbarie où les légions romaines et les prédicateurs du christianisme trouvèrent leurs voisins[2]. On a publié, à la vérité, des livres où sont décrites minutieusement les révolutions d'Érin, à partir d'une époque antérieure au déluge ; mais il est évident que la plus ancienne partie de l'histoire d'Irlande par Keating repose sur des autorités aussi peu dignes de foi que celles de l'histoire de Bretagne par Geoffroy, sur des fictions de bardes ou des généalogies traditionnelles. Celles-ci, peut-être avant, mais plus probablement après l'introduction du christianisme, furent confiées au papier. L'imagination des copistes et de ceux qui les récitaient y ajouta de nouveaux ornements ; et quelques anneaux de plus, la création d'un ou de deux personnages imaginaires, rattachèrent les hommes qui les premiers s'étaient établis en Irlande aux fondateurs de la tour de Babel[1]. Ces fables n'étaient pas, à la vérité, un produit particulier au sol d'Érin. Les Français et les Normands, les Bretons et les Saxons n'avaient pas trouvé plus de difficulté que les Irlandais à faire remonter leurs ancêtres jusqu'à l'arche de Noé et à désigner même celui des petits-fils du patriarche dont chacun d'eux descendait en ligne directe[2]. S'il a donc jamais existé quelque chose de vrai dans les traditions de ces nations, on voit que cette vérité s'est trouvée si promptement mêlée avec la fiction, que ce serait aujourd'hui une entreprise infructueuse de chercher à les distinguer l'une de l'autre. L'Évangile avait été prêché en Irlande à une époque reculée ; mais la conversion générale des habitants était réservée au zèle de saint Patrice. Ce célèbre missionnaire naquit dans un village entre Dunbarton et Glasgow qui depuis a pris le nom de Kill-Patrick. Il commença ses travaux l'an 432 ; et après une vie d'infatigables

[1] *Ep.*, v, 64, 85. Les envoyés du roi trouvèrent des adversaires dans Alexandre de Galles et Gunter de Flandre, deux ecclésiastiques qui avaient été au service de l'archevêque. Pendant son exil, des ecclésiastiques de toutes les nations s'étaient empressés de se faire admettre dans sa maison, et c'est à cette circonstance que plusieurs d'entre eux durent leur élévation après sa mort. Ainsi Hubert de Milan devint archevêque de sa ville natale, et pape sous le nom d'Urbain III ; Lombard de Plaisance fut fait cardinal et archevêque de Bénévent ; Jean de Salisbury fut élevé à l'évêché de Chartres ; Gilbert à celui de Rochester ; et Gérard et Hugues le Romain furent successivement nommés évêques de Coventry. Voy. Baronius, ad ann. 1172.

[2] Ceci est avancé par Tacite (ingenia cultusque hominum non multum à Britanniâ differunt. *Agricola*, xxiv), et par les moines de Benchor, au siècle environ après la mort de leur apôtre. « Jésus-Christ envoya Patrick pour prêcher au milieu des *nations barbares* de l'Irlande. »

[1] La plupart des fables relatées par Keating et O'Flaherty se retrouvent dans Nennius sous une forme plus simple, c. vi, x. Le soin que l'on a pris de les lier à l'histoire du déluge et à celle de Pharaon prouve que si elles n'ont pas été inventées, elles ont été très-embellies après la prédication du christianisme.

[2] Pour les Saxons, voy. la *Chronique*, p. 77 ; pour les Normands, Guillaume de Jumiéges, p. 217 ; pour les Bretons, Nennius, c. xiii, etc. De tous ces généalogistes, le plus amusant et le plus ridicule est un de ceux que copie Nennius, et qui nous apprend 1° qu'Alain, fils de Japhet, avait en trois fils, Hésicion, Armenon, Negnon ; 2° que Hésicion avait eu quatre enfants, qui se nommaient Franc, Romain, Allemand et Breton ; 3° qu'Armenon en avait eu cinq, appelés Goth, Walagoth, Gepide, Bourguignon et Lombard ; 4° que Negnon n'en avait eu que quatre, connus sous les noms de Vandale, Saxon, Bulgare et Targus. De là il était facile de tracer l'origine de toutes les nations de l'Europe et leurs degrés relatifs de consanguinité.

efforts, il mourut dans un âge avancé, l'an 493[1]. Ses disciples paraissent avoir hérité de l'esprit de leur maître : ils fondèrent successivement des églises et des monastères où toutes les sciences connues à cette époque furent assidûment cultivées. Ces ecclésiastiques eurent le singulier bonheur d'échapper aux incursions des barbares qui, dans les cinquième et sixième siècles, dépeuplèrent et démembrèrent l'empire d'Occident. Alors que les sciences étaient presque éteintes sur le continent, elles jetaient encore une faible lueur sur les rives reculées d'Érin. Des étrangers se rendaient de la Bretagne, de la Gaule, de la Germanie aux écoles irlandaises[1]; et des missionnaires irlandais établissaient des monastères et répandaient l'instruction sur les rives du Danube et parmi les neiges des Apennins. Durant cette période et sous de tels maîtres, les naturels sortaient peu à peu de leur ignorance et se détachaient des habitudes de la vie sauvage. Mais leur civilisation fut retardée par l'influence contraire de leurs institutions nationales ; puis les invasions des habitants du Nord, qui, depuis l'année 748, visitèrent presque annuellement cette île pendant plus de deux siècles, arrêtèrent tout à fait sa marche. Ces sauvages la traversèrent dans toutes les directions, accomplissant leur œuvre habituelle de pillage, de massacre et de dévastation; et enfin, s'emparant des côtes de la mer, ils formèrent des établissements à l'embouchure des rivières navigables. Le résultat fut le même en Irlande qu'en Bretagne et en Gaule. Chassés dans les forêts par les envahisseurs, forcés de rechercher une subsistance précaire par le brigandage et la rapine, les habitants oublièrent les devoirs de la religion, perdirent leur goût pour les avantages de la société et retombèrent promptement dans les habitudes et les vices de la barbarie.

Les institutions nationales que je viens d'indiquer comme nuisibles au progrès de la civilisation étaient le tanistry et le gavelkind. Les habitants étaient divisés en clans nombreux, dont chacun obéissait à l'autorité paternelle de son canfinny, ou chef. Les canfinnys cependant restaient rarement indépendants. Les plus faibles étaient obligés de se soumettre à la domination de leurs voisins plus puissants, qui prenaient le titre de rois; et parmi ces rois eux-mêmes, il y eut toujours un ard-riagh, ou monarque en chef, qui, s'il n'exerçait pas la souveraineté sur toute l'île, au moins y prétendait. La loi de tanistry réglait la succession à toutes ces dignités, depuis la plus élevée jusqu'à la dernière. Elle empêchait soigneusement les fils d'hériter de droit de l'autorité dont avaient joui leurs pères; et le tanist, héritier présomptif, était élu par les suffrages du

[1] L'existence de saint Patrice a été récemment mise en doute par le docteur Ledwich, qui, tandis qu'il s'arroge pour lui-même le droit de l'incrédulité, compte beaucoup sur la crédulité de ses lecteurs, s'il pense leur faire croire, sur sa seule assertion, qu'il n'a jamais été question de ce célèbre missionnaire avant le neuvième siècle. S'il s'était donné la peine de faire des recherches, il aurait trouvé que saint Patrice est cité par l'auteur très-ancien de la *Vie de sainte Gertrude* (*Ann. Bened.*, 1467), par Cummin (*Ass. syllog.*, epist. 32), par Adamnan (in *prol. Vit. S. Columb.*), par Bede (*Martyr*, p. 351), par Alcuin (*Vit. S. Willebrordi*), et dans le vieux antiphonaire du monastère de Bencbor. A ces autorités, énumérées par le savant antiquaire docteur O'Connor (*Prol.*, XLIX), j'ajouterai l'ancienne litanie publiée par Mabillon (*Ann. vet.*, 168), qui ne peut être plus récente que le septième siècle. L'antiphonaire de Benebor, anciennement employé à l'usage de cette église, est encore conservé dans la bibliothèque Ambroisienne, à Milan (n° 10, Lit. e.), et ne contient que trois hymnes en l'honneur de quelques saints, dont le premier est saint Patrice. Cette pièce est intitulée *Hymnus S. Patritii, magistri Scotorum;* et quoiqu'on n'y ait pas déployé beaucoup de goût ou d'habilité, elle prouve incontestablement qu'il était alors considéré comme l'apôtre de l'Irlande.

Audite omnes amantes
Deum, sancta merita
Viri in Christo beati
Patrici episcopi. —
. . . . . .
Dominus illum elegit
Ut doceret barbaras
Gentes, et piscaret
Per doctrinæ retia...
Hibernas inter gentes.

Le docteur O'Connor pense que ce vénérable MS. a été écrit vers l'an 690, d'après les notes contenues dans une hymne à la fin; mais s'il avait pu l'examiner lui-même, il eût découvert que cette dernière hymne est une addition faite d'une autre main, et que le corps du MS. avec le passage en question est bien plus ancien. Ottrochi, le dernier savant bibliothécaire, a prononcé qu'il est de la même époque que saint Columban lui-même, dans le monastère duquel on le conservait originairement à Bobbio.

[1] En parlant des Saxons du Nord, qui venaient en foule écouter les leçons des prédicateurs irlandais, Bède a rapporté un trait qui fait honneur au caractère des habitants. Quos omnes Scoti libentissimé suscipientes, victum quotidianum sine pretio, libros quoque ad legendum, ac magisterium gratuitum præbere curabant. Bède, *Hist.*, III, 27.

clan, durant la vie même du chef qui gouvernait. L'aîné du nom et de la famille avait, à la vérité, le meilleur titre à cette distinction ; mais d'abord on soumettait à un examen sa capacité et ses mérites ; et l'accusation de crime, de lâcheté ou de difformité était regardée comme un obstacle insurmontable à son élection. Si la famille régnante ne pouvait fournir une personne capable, le nouveau tanist était choisi dans la branche du clan la plus proche : ainsi, chaque individu pouvait se flatter que, dans le cours d'un petit nombre de générations, la dignité de chef deviendrait le partage de sa postérité. Une telle coutume ne pouvait manquer d'élever des querelles intestines, qui, au lieu d'être remises à la décision tardive de l'assemblée triennale des états, se terminaient généralement, entre les parties, par le droit de l'épée. Les élections étaient souvent ensanglantées ; quelquefois le tanist ambitieux refusait d'attendre la mort naturelle de son chef ; souvent le fils du souverain décédé cherchait à s'emparer par la violence de la dignité à laquelle il lui était défendu d'aspirer par la coutume de son pays. Par là, chacun des clans et chaque royaume se trouvaient divisés entre des intérêts contraires ; et le candidat qui l'avait emporté, au lieu de s'appliquer à améliorer l'état de ses sujets, était forcé de veiller à sa propre sûreté et de se mettre en garde contre les fourberies, les trahisons et le glaive de ses rivaux [1].

Le gavelkind est cette espèce de tenure par laquelle les terres descendent à tous les fils également et sans considération de primogéniture. Elle était adoptée, dans les premiers âges, par toutes les tribus bretonnes, et il en reste encore quelques traces en Angleterre, même aujourd'hui, mais sous des formes meilleures. Chez les Irlandais, elle dura jusqu'au règne de Jacques Ier, en conservant tous les traits grossiers de son origine. Tandis qu'elle excluait les femmes, veuves ou filles de la possession des terres, elle admettait également tous les hommes, que leur naissance fût légitime ou illégitime. Cependant ils n'héritaient pas des terres possédées individuellement par leurs pères. A la mort de chacun des possesseurs, toute la propriété territoriale du clan était réunie en une masse commune : le canfinny en faisait une nouvelle division, selon son équité ou son caprice ; et il assignait leurs portions respectives aux différents chefs de famille, par rang d'ancienneté. Il est évident qu'un pareil système opposait une barrière insurmontable aux progrès de l'agriculture et au développement des avantages d'une vie plus civilisée, qui en eussent été naturellement le résultat. Il ne pouvait exister que chez un peuple principalement adonné aux soins du pâturage, et qui préférait à un intérêt permanent dans le sol l'intérêt passager que lui offrait la facilité de changer de place et d'émigrer quelquefois vers une situation meilleure. Davis nous assure que, même de son temps, les districts dans lesquels le gavelkind était encore en vigueur ressemblaient à un vaste désert [1].

Quand les indigènes, après une lutte prolongée, l'eurent emporté sur les Danois, l'ambition de leurs princes, qui pendant plus de cent ans se disputèrent la souveraineté de l'île, s'opposa au retour de la tranquillité. Ce fut en vain que les pontifes envoyèrent souvent ou nommèrent en Irlande même des légats pour établir la discipline des canons et réformer les mœurs corrompues de la nation ; que le célèbre saint Malachie y consacra tous les efforts de son zèle ; et que les prélats irlandais (1140), dans leurs synodes, publièrent des lois et prononcèrent des censures. L'influence de ces mesures fut balancée par l'esprit inquiet des princes et par l'obstination du peuple [2], et totalement suspendue par l'invasion des Anglais. L'état de l'Irlande à cette époque a été décrit par Girald, qui parcourut deux fois cette île : la première, accompagné de son frère, aventurier militaire (1182), et la seconde comme chapelain ou secrétaire de Jean, le plus jeune des fils de Henri (1185). Il a consacré trois livres à la topographie, et deux à l'histoire de la conquête de l'Irlande, et nous a ainsi laissé le détail de tout ce qu'il

[1] Les annales d'Irlande fournissent très-peu d'exemples du fils obtenant le gouvernement après la mort du père. Plus de la moitié des rois paraissent avoir été assassinés ou tués sur le champ de bataille.

[1] Davis, *Reports*, p. 134.

[2] On a remarqué comme une chose très-extraordinaire que dans un grand conseil de laïques et du clergé assemblés en 1167, « ils se séparèrent en paix, « sans querelle, sans combat ou sans récrimination, « ce que l'on devait à la grande prudence de Roderic, « roi d'Irlande » *Ann.*, iv, *Magist.*, ad ann.

avait entendu, lu et vu. Il est évident que la crédulité de ce Gallois a été souvent trompée par des fables ; il est probable aussi que sa partialité l'a entraîné à faire des récits aussi exagérés que défavorables : cependant l'exactitude de sa narration dans les points les plus importants nous est confirmée par tout l'ensemble de l'histoire d'Irlande et d'Angleterre, et par sa concordance avec les rapports que l'abbé de Clairvaux recevait de saint Malachie et de ses disciples[1]. L'ancienne division de l'île en cinq provinces ou royaumes existait encore[2] ; mais la souveraineté nominale sur la totalité, qui, pendant plusieurs générations, avait été possédée par les O'Neals, venait d'être envahie par différents chefs, et elle était maintenant réclamée par les O'Connors, rois du Connaught. Les ports de mer, principalement habités par les descendants des Ostmen, étaient des places où l'on faisait quelque commerce[3]. Dublin était regardée comme la rivale de Londres, et les vins du Languedoc y étaient importés en échange de peaux[4] ; mais la majorité des indigènes fuyaient les villes et vivaient dans des huttes, à la campagne. Ils préféraient les soins des troupeaux à l'agriculture. Ils regardaient la contrainte et le travail comme les maux les plus grands, la liberté et l'indolence comme les plus désirables de tous les biens[1]. Les enfants devaient peu de chose aux soins de leurs parents ; formés par les mains de la nature, ils acquéraient, en grandissant, des formes élégantes qui, jointes à leur haute stature et à leur complexion fleurie, leur valaient l'admiration des envahisseurs. Ils étaient peu vêtus, et leur costume, taillé d'une manière qui semblait barbare aux yeux de Girald, était fabriqué avec la laine de leurs brebis, quelquefois teinte, mais généralement laissée dans son état naturel. Dans le combat, ils mesuraient la valeur des combattants à leur mépris pour tout secours artificiel ; et quand ils virent les chevaliers anglais couverts de fer, ils n'hésitèrent point à les déclarer dépourvus d'un véritable courage. Leurs armes étaient une courte lance ou deux javelines, une épée appelée « skene, » longue d'environ quinze pouces, et une petite hache d'acier appelée « sparthe. » Cette dernière était une arme très-formidable. Ils s'en servaient d'une seule main, mais avec tant d'adresse et d'impétuosité qu'elle pénétrait dans les armures les mieux trempées. Le droit de la porter n'appartenait qu'à l'homme libre ; et comme on l'avait toujours à la main, elle servait trop souvent d'instrument de vengeance[2]. Les Irlandais construisaient leurs maisons en charpente et en osier, avec une industrie qui arracha des louanges aux Anglais mêmes[3]. Leurs églises étaient généralement bâties des mêmes matériaux ; et quand l'archevêque Malachie voulut en ériger une en pierre, cette seule tentative excita une insurrection parmi le peuple, qui lui reprochait d'abandonner les coutumes de son pays pour introduire celles de la Gaule[4]. On représente les indigènes comme

[1] J'ai lu attentivement le *Cambrensis Eversus*, de Lynch, ouvrage rempli de savoir et d'esprit. Dans plusieurs cas, il a détruit les assertions de Girald, mais il s'est complétement trompé sur les points les plus importants. L'accusation de barbarie si fréquemment et si invinciblement avancée par saint Bernard ne pouvait être ni repoussée ni éludée. La principale ressource de Lynch a été d'insinuer qu'elle était restreinte à un petit district, quoique l'autorité qu'il cite la dépeigne comme générale (per universam Hiberniam..., ubique. *Vit. Malach.*, 1937), et d'assurer qu'elle fut extirpée par saint Malachie, quoique le contraire soit prouvé avec la plus incontestable évidence. Voyez Lynch, p. 151.

[2] Ces provinces étaient le Leinster, le Desmond, ou le Sud-Munster, le Tuamond, ou le Nord-Munster, le Connaught et l'Ulster. Le Meath était considéré comme annexé à la dignité de monarque d'Irlande. Le docteur O'Connor a cherché à décrire les limites de ces divisions tirées des plus anciens écrivains. *Proleg.*, LVIII, LIX.

[3] Les Ostmen de l'Irlande étaient les mêmes que les Northmen, ou gens du Nord, des écrivains saxons. Leur pays natal était dans la partie orientale. Girald, 750.

[4] Girald, 700. Dublinum, urbem maritimam, portoque celeberrimo nostrarum emulam Londoniarum. Newb., II, 26.

[1] Girald, 739.

[2] Girald, 738, 743.

[3] Ils élevèrent pour Henri II à Dublin virgeum palatium magnum. Gervais, 1421. Il est appelé par Brompton opus de virgis mirificè ad modum illius patriæ Brompton, 1079.

[4] Il désirait bâtir à Benchor oratorium lapideum ad instar illorum quæ in aliis regionibus extructa conspexerat. — Indigenæ mirati sunt, quod in terrâ illâ necdum ædificia ejusmodi invenirentur. — O bone vir, quid tibi visum est nostris hanc inducere regionibus novitatem. Scoti sumus, non Galli. S. Bern., in *Vit. S. Malach.*, 1952. Il avait bâti dans le même endroit, mais avant d'avoir visité d'autres pays, de lignis lævigatis, sed aptè firmiterque contestum, opus scoticum, pulchrum satis. *Ib.*, 1935. J'observe que Bède, quatre siècles auparavant, donna aussi le nom d'opera scotica aux égli-

irascibles et inconstants, vivement attachés à leurs amis, vindicatifs et sans foi envers leurs ennemis[1] (1140). La musique était l'art dans lequel ils prétendaient exceller, et notre historien gallois, malgré toute sa partialité pour son propre pays, a assez de candeur pour reconnaître leur supériorité sur la harpe[2].

Il est constant qu'au sixième siècle, le clergé de l'Irlande différait sur quelques points de discipline du clergé des Églises voisines : ce fait est prouvé par leurs discussions relatives au temps de Pâques et à la forme de la tonsure ; il est également évident qu'il admettait les mêmes points de doctrine que les autres Églises, ce qui se voit par l'histoire de ces discussions mêmes, par la réception cordiale qu'on faisait aux ecclésiastiques irlandais dans les Gaules et en Italie, et par la facilité avec laquelle leurs règles se confondaient avec celles des moines du continent[3]. Les ecclésiastiques furent les principales victimes des invasions des hommes du Nord ; lorsque la tranquillité fut rétablie, leurs églises et leurs propriétés tombèrent, au moins dans beaucoup de lieux, entre les mains des laïques, et restèrent, suivant la coutume du tanistry, en la possession des mêmes familles pendant plusieurs générations[4]. Tel fut le sort de l'église d'Armagh, le siége originaire de saint Patrice et la résidence du métropolitain d'Irlande. Pendant près de deux siècles, il fut occupé par des individus d'un même lignage, dont quinze se succédèrent d'une manière immédiate : six seulement d'entre eux étaient ecclésiastiques, les autres étaient des chefs laïques, qui, bien qu'ils ne prétendissent pas à exercer les fonctions épiscopales, jouissaient du titre et des émoluments attachés à l'archevêché. Celsus prit la résolution d'abolir cet abus et choisit pour son successeur le célèbre Malachie O'Morgan ; mais la famille de Celsus regarda cette nomination comme une usurpation de ses droits les plus positifs, et à sa mort, elle plaça sur le trône métropolitain l'un de ses membres, nommé Maurice. Maurice, à son décès, laissa sa dignité à Nichel, mais Nichel fut chassé par les chefs des environs, et Malachie, après un délai de cinq années, obtint la possession très-précaire d'Armagh. C'était à cette prostitution de l'autorité archiépiscopale que saint Bernard attribuait l'absence de toute discipline canonique parmi le clergé et l'immoralité, la superstition et le concubinage incestueux qui régnaient parmi le peuple[1]. Pour remédier à tant de maux, les papes, depuis près d'un siècle avant l'invasion, avaient employé le zèle des légats nationaux et étrangers ; et Girald rend un témoignage favorable au caractère général des membres du clergé qu'il avait été à portée de connaître. Mais, en louant leur dévotion, leur continence[5] et leurs vertus personnelles, il se plaint avec raison de ce que, vivant en communauté sous les yeux de leur évêque ou de

ses de bois construites dans le nord de l'Angleterre par les missionnaires irlandais. Béd., *Hist.*, III, 25.

[1] Girald, 743. Voyez quelques exemples dans *Vit. Malach.*, 1950, 1951.

[2] Girald, 739.

[3] Quoique les modernes nous disent qu'ils n'admettaient point la suprématie des papes, on ne trouve ce fait dans aucun ancien écrivain. Bède nous apprend en passant qu'ils avaient l'habitude de consulter l'Église romaine sur les points qui présentaient des difficultés (*Hist.*, II, 19), et de se soumettre à ses décisions (*Hist.*, III, 3). Cummin (il écrivait en 730), dans sa lettre à Segienus, dit que pour obtenir le jugement du saint-siége, misimus quos novimus sapientes esse, veluti natos ad matrem. Usser, *Syl. ep.*, p. 34.

[4] Cette coutume existait dans le pays de Galles et en Irlande. Hæc Ecclesia, dit Giraldus, sicut et aliæ per Hiberniam et Walliam plures, abbatem laicum habet. Usus enim inolevit, et prava consuetudo, ut viri in parochiâ potentes, primo ecclesiarum patroni et defensores à clero constituti, posteà totum sibi jus usurparent, terras omnes sibi appropriarent, solum altaris cum decimis et obventionibus clero relinquentes, et hæc ipsa filiis suis clericis et cognatis assignantes. *Itin. Cumb.*, 863. Ainsi quand saint Malachie fut fait abbé de Bencbor, les propriétés du monastère étaient tenues par un abbé laïque. A tempore quo destructum est monasterium non defuit, qui illud tenoret cum possessionibus suis. Nam et constituebantur, per electionem etiam, et abbates appellabantur, servantes nomine et non re quod olim extiterat. D. Bernard, in *Vit. Malach.*, 1935.

[1] *Vit. S. Malach.*, 1937-1941. Serm., in *Transitu Malach.*, 301. Inde tota illa per universam Hiberniam dissolutio ecclesiasticæ disciplinæ. Inde illa ubique pro consuetudine christianâ sæva subintroducta barbaries., 1937. Voyez aussi 1932, 1936. Girald, 742, 743.

[2] On a souvent répété que l'ancien clergé de l'Irlande se mariait ; mais je ne trouve aucune preuve de cette assertion. Le fragment d'Usher que l'on cite si souvent signifie tout le contraire. Il dit que les missionnaires, les saints du premier ordre, qui vivaient au milieu du peuple, ne refusaient pas les services des femmes, parce qu'ils étaient supérieurs aux tentations ; tandis que ceux du second ordre qui les suivaient logeaient dans des monastères de l'enceinte desquels les femmes étaient bannies. Usher, 913.

leur abbé, ils se bornaient aux pratiques de la profession monastique et négligeaient les principaux devoirs des ecclésiastiques, ceux de dissiper l'ignorance et de corriger les vices du peuple[1].

La proximité où l'Irlande se trouve de l'Angleterre et l'infériorité des indigènes dans l'art de la guerre avaient suggéré l'idée de la conquérir à Guillaume le Conquérant et à Henri Ier. Ce projet, abandonné par eux, fut repris par le fils de Mathilde. Pour justifier son invasion chez un peuple libre et inoffensif, son ambition découvrit que la civilisation des mœurs et la réforme du clergé seraient des bienfaits que l'Irlande achèterait avec joie au prix de son indépendance. Quelques mois après son couronnement, Jean de Salisbury, savant moine et depuis évêque de Chartres, fut dépêché pour solliciter l'approbation du pape Adrien. Cet envoyé était chargé d'assurer Sa Sainteté que le but principal de Henri était de pourvoir à l'instruction d'un peuple ignorant, d'extirper les vices qui déshonoraient la vigne du Seigneur et d'étendre à l'Irlande le payement annuel du denier de saint Pierre; mais que, comme toutes les îles chrétiennes étaient la propriété du saint-siége[2], il ne se permettrait pas d'entreprendre cette expédition sans l'avis et le consentement du successeur de saint Pierre. Le pontife, que l'hypocrisie de cette requête dut faire sourire, loua dans sa réponse la piété de ce fils respectueux, accepta et affirma le droit de souveraineté qu'on lui reconnaissait si libéralement, exprima la satisfaction avec laquelle il consentait à la demande du roi, et l'exhorta à avoir toujours présentes à l'esprit les conditions auxquelles il donnait son consentement[1]. A la Saint-Michel suivante, on tint un grand conseil pour délibérer sur l'entreprise; mais on rencontra une forte opposition dans l'impératrice mère et dans les barons : d'autres projets s'offrirent à l'ambition de Henri, et la lettre papale resta oubliée dans les archives du château de Winchester[2].

Quatorze ans après cette singulière négociation, quelques aventuriers gallois débarquèrent en Irlande à la sollicitation d'un des princes du pays. Dermot, roi de Leinster, avait, plusieurs années auparavant, enlevé Dervorgil, femme de O'Ruarc, prince de Breffny ou de Leitrim (1152). Il paraît que la dame était une captive volontaire; mais l'époux, afin de venger son affront, réclama l'assistance de Turlogh O'Connor, monarque d'Irlande (1153); et l'adultère fut obligé de rendre la fugitive. A dater de cette époque, Dermot et O'Ruarc prirent toujours des partis opposés dans toutes les querelles qui agitèrent l'Irlande. Durant la vie de Maurice O Loghlin, qui succéda à O'Connor dans l'autorité souveraine, Dermot brava la puissance de son adversaire (1156); mais à la mort de ce prince, la maison d'O'Connor reprit de l'ascendant (1166). O'Ruarc détruisit Ferns, la capitale du

Girald, 745, 746.

Sane Hiberniam et omnes insulas (Hume semble avoir lu regna, car il les traduit par royaumes), quibus sol justitiæ Christus illuxit... ad jus. S. Petri et sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ (quod tua etiam nobilitas recognoscit) non est dubium pertinere. *Chart. Adriani. Leg. sax.*, 319. Mais sur quoi reposerait donc ce droit extraordinaire? Sur la donation de Constantin, dont l'authenticité ne fut jamais mise en question par les critiques de cet âge. Nous apprenons cela du négociateur lui-même. Omnes insulæ de jure antiquo, ex donatione Constantini, qui eam fundavit et dotavit, dicuntur ad Ecclesiam romanam pertinere. Joan. Salis., *Metalog.*, iv, 42. Keating (p. 548) prétend que les princes irlandais donnèrent en 1092 la souveraineté de l'île au pape Urbain II, par haine pour Donchad O'Brian, roi de Munster. Mais Donchad fut chassé en 1947, et les Irlandais, dans leur Mémoire à Jean XXII, soutiennent que leurs monarques n'ont jamais reconnu de supérieur quant au temporel avant l'invasion anglaise. Ford, xii, 26.

[1] Voyez la lettre dans Girald, 787. Diceto, 529. *Leg. sax.*, 319. Une traduction très-infidèle en a été publiée dans l'*Irlande* de M. Plowden, t. i, app., n° i. Jean de Salisbury, qui doit avoir connu sa teneur réelle, l'appelle une concession d'héritage. Ad preces meas Henrico concessit et dedit Hiberniam jure hæreditario possidendam, sicut litteræ ipsius testantur. *Metalog.*, iv, 42. On doit observer cependant qu'Adrien, dans cette pièce, évite le langage usuel des concessions féodales. Il signifie simplement son acquiescement au projet du roi; il consent à ce que le roi entre en Irlande et soit reconnu comme seigneur par les indigènes. Gratum et acceptum habemus, ut pro dilatandis Ecclesiæ terminis, etc., insulam illam ingrediaris, — et illius terræ populus honorificè te recipiat, et sicut dominum veneretur. *Leg. sax. Ibid.* Comparez ceci avec ce que rapporte Hume, c. ix.

[2] *Chron. norm.*, 991. Quand Louis, quelques années plus tard (1159), médita une pareille expédition en Espagne et qu'il requit à cet effet le concilium et favorem romanæ Ecclesiæ, la réponse fut très-différente. — Adrien l'en dissuada, parce que c'était inconsulta Ecclesiâ et populo terræ illius. Bouquet, xv, 690.

Leinster; et Dermot fut chassé de l'île[1] (1167). L'exilé, abandonné par ses compatriotes, sollicita le secours des étrangers. En traversant l'Angleterre pour se rendre en Aquitaine, il fit hommage à Henri de ses possessions et obtint la permission d'enrôler des aventuriers à son service. Ses offres furent acceptées par Richard de Clare, surnommé Strongbow, comte de Strigul ou de Pembroke[2], seigneur ruiné et dans la disgrâce de son souverain, ainsi que par les deux frères Robert Fitz-Stephen et Maurice Fitz-Gerald, gentilshommes gallois, également plongés dans la détresse et prêts à s'engager dans toute entreprise désespérée[3] (1169, 24 juin). Comptant sur leur promesse, Dermot revint en Irlande et trouva pendant l'hiver un sûr asile dans le monastère de Ferns. Au commencement de l'été, Fitz-Stephen débarqua dans la baie de Bannock, accompagné ou suivi de cent quarante chevaliers, de soixante hommes revêtus de cottes de mailles et de trois cents archers. Le roi les rejoignit avec un corps de nationaux, et, par la prise de Wexford, jeta la terreur dans l'âme de ses ennemis. Il conduisit alors ses forces contre Donald, prince d'Ossory, chef féroce dont la jalousie avait, peu d'années auparavant, privé le fils aîné de Dermot de la vue et bientôt après de la vie. Les gens d'Ossory, qui étaient au nombre de cinq mille, au milieu de leurs forêts et de leurs marais, se défendaient avec avantage; mais, attirés dans la plaine par une fuite simulée, une charge de la cavalerie anglaise les renversa, et ils furent immédiatement mis à mort par les nationaux qui se trouvaient sous la bannière de Dermot. Un trophée de deux cents têtes fut élevé aux pieds de ce sauvage, qui manifesta sa joie en battant des mains, en sautant en l'air et en hurlant des actions de grâce au Très-Haut. Comme il tournait autour des têtes entassées, il découvrit celle d'un de ses anciens ennemis : à cette vue, sa haine se ralluma; il la saisit par les oreilles dans un accès de rage et lui arracha le nez avec ses dents[1].

L'ambition de Dermot aspirait actuellement à la souveraineté de l'île. Dans cette vue, il sollicita des renforts d'Angleterre (1170) et rappela au comte de Strigul ses engagements. « Nous avons vu, » dit le roi dans une lettre particulière conservée par Girald, « les cigo-« gnes et les hirondelles. Les oiseaux du prin-« temps nous ont fait leur visite annuelle, et à « l'annonce du brouillard sont repartis pour « d'autres climats. Mais notre meilleur ami a « jusqu'à présent trompé nos espérances. Ni « les brises de l'été ni les tempêtes de l'hiver « ne l'ont conduit sur ces rivages[2]. » Ses espérances furent bientôt réalisées par l'arrivée de Fitz-Gerald et de Raymond avec vingt chevaliers, trente hommes revêtus de cottes de mailles et cent soixante-dix archers. Les étrangers débarquèrent à quatre milles au sud de Waterford et furent immédiatement attaqués par O'Phelan, à la tête de trois mille hommes. Ils se retirèrent devant cette multitude dans les rochers de Dundolf, où, favorisés par l'avantage de la situation, ils repoussèrent toutes les attaques. La renommée exagéra la perte des indigènes, qu'elle porta à cinq cents hommes; mais la gloire de l'action fut souillée par la cruauté des envahisseurs, qui, de gaieté de cœur, précipitèrent soixante-dix de leurs captifs du promontoire dans la mer[3].

Lorsque Strongbow envoyait ce dernier renfort, il venait d'obtenir de Henri une permission fort ambiguë : à cette permission succéda une défense absolue, qui ne l'empêcha cependant pas de suivre de près Fitz-Gerald avec douze cents archers et chevaliers. Au troisième assaut on prit Waterford (25 août). Dermot se hâta de marcher sur Dublin. Cette ville fut emportée aussi d'assaut, et le vain-

[1] J'ai préféré ce récit des annalistes irlandais à celui de Girald.

[2] Il prit le titre de Strigul d'un château de ce nom, près Chepstow. Dudg., *Introd. to Baron.*

[3] Ces frères utérins étaient fils de Nesta, princesse galloise, qui avait été la maîtresse de Henri et avait eu de ce monarque Robert, le célèbre comte de Gloucester.

[1] Girald parait avoir entendu ce récit d'un témoin oculaire, 769, 763. La décapitation des hommes tués sur le champ de bataille était probablement une coutume irlandaise; mais elle fut adoptée par les envahisseurs. Quand O'Ruarc fut tué dans une conférence entre lui et Hugues de Lacy, on envoya sa tête en Angleterre (Girald, 780), et après la défaite des habitants de Kilkeny, les vainqueurs offrirent cent têtes au prince Jean à Dublin. *Id.*, 807

[2] Girald, 767.

[3] Girald, 766, 769.

queur témoigna par des donations nombreuses sa reconnaissance des services de ses auxiliaires. Mais tandis qu'il méditait de nouvelles conquêtes, il fut surpris par la mort; et Strongbow, qui avait épousé sa fille Éva et qu'il avait désigné pour son successeur, s'empara immédiatement de l'autorité royale. On fit alors les plus grands efforts pour chasser les étrangers de Dublin (1171, mai). Les anciens habitants, qui s'étaient échappés sous le commandement de l'Ostman Asculf, essayèrent, à l'aide de soixante navires norwégiens, de reprendre leur cité. A peine étaient-ils repoussés que Roderic, roi de Connaught, y mit aussi le siége. Neuf semaines s'étaient écoulées quand il se laissa surprendre par une sortie de la garnison et vit disperser complètement la multitude de ses compagnons (1er septembre). Enfin O'Ruarc, avec les habitants du Meath, entreprit de venger la cause de son pays. Il y perdit son fils et les plus braves de ses partisans[1].

Lorsque les aventuriers gallois avaient fait voile pour la première fois afin de secourir Dermot, Henri n'avait vu leur entreprise qu'avec mépris; les succès qui suivirent éveillèrent sa jalousie. Dès qu'il eut appris la prise de Waterford, il défendit, par proclamation, à aucun de ses sujets de passer en Irlande, et ordonna à tous ceux qui s'étaient déjà joints à l'invasion de revenir, sous peine de confiscation. Strongbow fut effrayé et dépêcha Raymond pour mettre ses conquêtes aux pieds de son souverain. Le messager ne put obtenir de réponse. Henri de Montmaurice le suivit et n'eut pas plus de succès. Le comte, convaincu de son danger, adopta alors l'avis de ses amis, et revenant en Angleterre, il se rendit près de Henri, à Newnham, dans le Gloucestershire. On lui refusa d'abord outrageusement une audience; et pour recouvrer la faveur royale, il renouvela son hommage et son serment de fidélité, remit à Henri la ville de Dublin, les districts[2] qui l'entouraient, les châteaux et ports qui étaient en sa possession, et consentit à ne posséder le reste de ses terres en Irlande que comme tenancier en chef de la couronne d'Angleterre. Le roi fut alors satisfait: les conquêtes des aventuriers étaient devenues les siennes; et il permit à Strongbow de l'accompagner à Milford-Haven, où il s'embarqua avec cinq cents chevaliers, leurs écuyers et un corps nombreux d'archers, sur une flotte de quatre cents transports (17 octobre). Il prit terre à Waterford, reçut dans sa marche rapide l'hommage des princes du voisinage et se dirigea vers Dublin (12 novembre), où l'on avait érigé temporairement un palais de charpente pour le recevoir. Il avait le désir d'attirer la soumission plutôt que de la forcer; les chefs que l'espérance, la crainte ou l'exemple amenaient journellement à sa cour étaient engagés à jurer obéissance à son autorité; on les invitait à sa table et on leur faisait admirer la magnificence et l'affabilité de leur nouveau souverain. Mais tandis que tant d'autres se rassemblaient à Dublin, l'orgueil d'O'Connor se refusait à venir au-devant d'un supérieur; et la rigueur de la saison, jointe à l'inondation qui couvrait la contrée, le mettait à l'abri du ressentiment du roi. O'Connor consentit pourtant à recevoir les messagers royaux sur les bords du Shannon et à faire, en leur présence, une sorte de soumission nominale. Les princes d'Ulster seuls conservèrent obstinément leur indépendance; ils ne voulurent ni visiter le roi ni reconnaître son autorité[3].

L'année précédente, lorsque Dermot avait déchaîné ses auxiliaires étrangers contre ses compatriotes, les évêques irlandais, surpris de leurs succès sans exemple, s'étaient rassemblés à Armagh, et, regardant ces étrangers comme les ministres de la colère divine, ils avaient arrêté que tout esclave importé d'Angleterre serait immédiatement rendu à la liberté[1]. Après l'arrivée de Henri (6 novembre), ils tinrent un autre synode à Cashel, sous la présidence du légat du pape, l'évêque de Lismore; ils signèrent une reconnaissance formelle de la souveraineté du roi et firent plusieurs règlements pour la réforme de leur Église. Ces canons prohibaient la polygamie et les mariages incestueux; ils ordonnaient que le baptême serait administré par les prêtres dans l'église, et non par les laïques dans des maisons particulières; le clergé fut soustrait aux exactions des chefs; on régla le chant du service divin

[1] Girald. 766-775.
[2] Cantreds.

[3] Girald, 770, 775, 776. Gervase, 1420. Newbridg., II, 26.
[1] Girald, 770.

et le payement de la dîme; on prescrivit les formes sous lesquelles les mourants pourraient disposer de leurs propriétés, et l'on pourvut à ce que la sépulture des morts s'accomplît avec décence [1]. L'archevêque d'Armagh, prélat avancé en âge et révéré pour sa sainteté, fut empêché par une indisposition d'assister au concile; mais il visita le roi à Dublin et amusa les courtisans en leur montrant comme sa compagne de voyage une vache blanche dont le lait formait sa principale nourriture [2].

L'intention de Henri était de passer l'été suivant en Irlande, de pénétrer jusqu'aux côtes du nord et de l'ouest et de s'assurer de la soumission du pays en élevant des châteaux dans les positions favorables (1172). Mais il fut rappelé en Angleterre, au printemps, par des affaires d'une plus grande urgence; et il quitta l'île sans avoir ajouté un pouce de terre aux conquêtes des premiers aventuriers. Sa souveraineté nominale s'étendait, il est vrai, sur quatre ou cinq provinces, mais son autorité réelle était bornée aux cantons voisins de ses garnisons. Là, les coutumes et les services féodaux furent introduits et mis en vigueur; mais les lois nationales prévalurent dans le reste de l'île; et les princes d'Irlande n'éprouvèrent d'autre changement dans leur situation que d'avoir promis à un prince éloigné l'obéissance qu'ils rendaient antérieurement au roi de Connaught. A son départ, Henri avait remis le commandement suprême à Hugues de Lacy, avec le comté de Meath pour son fief. Mais, durant la guerre qui suivit entre le roi et ses fils, Hugues de Lacy fut appelé au secours du père, et le gouvernement des conquêtes anglaises revint au comte de Strigul, qui ne possédait ni l'autorité nécessaire pour réprimer la rapacité de ses compagnons ni la force qu'il lui eût fallu pour imposer à l'esprit hostile des habitants. Les châteaux que l'on avait fortifiés dans le Meath furent entièrement brûlés; Dublin fut souvent insulté; quatre chevaliers anglais et quatre cents Ostmen, leurs compagnons, périrent dans une bataille à Ossory (1174); et le gouverneur lui-même fut obligé de chercher un refuge dans le château de Waterford. Un renfort de troupes arrivé à temps en fit lever le siége et rendit aux Anglais leur prépondérance [3].

Ce fut à cette époque, lorsque son autorité en Irlande semblait presque anéantie, que Henri se rappela la lettre qu'il avait autrefois obtenue du pape Adrien. Elle était oubliée depuis près de vingt ans : elle fut alors tirée de son obscurité, confiée à Guillaume Fitz-Aldhelm et à Nicolas, prieur de Wallingford, qui la lurent avec beaucoup de solennité dans un synode d'évêques irlandais [4]. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette pièce servit à convaincre les prélats que le roi était le souverain légitime de l'île; mais l'année suivante, O'Con-

[1] Girald, 776. Ben. Abb., 30, 31. Brempt., 1071.

[2] Il mourut en 1174, dans sa quatre-vingt-septième année. Les quatre maîtres décrivent ainsi son caractère. Vir virginea puritate et cordis munditiâ corom Deo et hominibos gloriosus, in senectute bonâ sanctissimè obiit. *Id.*, ad ann.

[3] Girald, 778, 782, 785, 786.

[4] Girald, 787. Henri se procura aussi, à la même époque, une confirmation de la concession d'Adrien. Concessionem ejusdem Adriani super hiberniei regni dominio vobis indulto ratam habemus, et confirmamus : quatenùs eliminatis terræ illios spurcitiis, barbara natio, quæ christiano censetur nomine, vestra indulgentia morum induat venustatem. Usser., *Syl. Ep.*, 3. Ces expressions ont soulevé l'indignation de quelques écrivains irlandais qui probablement ne connaissaient point les causes qui engageaient le pontife à en faire usage. Il y a dans le *Liber niger Scaccarii* (p. 42-48) trois brefs datés du 20 septembre 1172 et adressés au roi d'Angleterre, aux rois et princes d'Irlande, et aux prélats qui s'étaient assemblés au concile de Cashel et qui lui avaient envoyé un détail écrit de l'état de leur Église. Dans tous ces brefs, le pontife parle en termes énergiques des habitudes licencieuses et des passions indomptées du peuple. L'extrait suivant pourra peut-être justifier les expressions offensives. Ut alias enormitates et vitia quibus eadem gens, omissâ religione christianæ fidei satis irreverenter deservit, emittamus... novercas suas publicè introducunt, et ex eis non erubescunt filios procreare, frater uxore fratris eo vivente abutitur, unus se duabus sororibus miscet, et pierique illorum, matre relictâ, filios introducunt. *Ibid.*, p. 45. Ce qu'avance ici le pontife ne repose pas seulement sur son autorité, cela se trouve confirmé par tous les autres documents du même temps. L'archevêque Lanfranc et son successeur saint Anselme, dans leur correspondance avec les rois irlandais, font les mêmes plaintes. Le dernier dit : « Viri ita liberè et publicè suas uxores uxoribus aliorum commutant, sicut quilibet equum equo. » Usser, *Syl. Ep.*, 70, 94, 95. Voyez aussi saint Bernard, *in Vit. Mal.*, 1932, 1936, 1937. Girald, 742, 743. La vérité, le premier devoir de l'historien, m'a forcé de rappeler ces passages; je ne vois pas comment ils pourraient affecter l'honneur d'un peuple noble et doué de belles qualités, s'il reconnaît que ses ancêtres, comme les ancêtres de ses voisins, étaient, dans les premiers âges, loin d'avoir les habitudes et la décence de la civilisation.

nor envoya l'archevêque de Tuam à Windsor (1175), et un «traité de concorde finale» fut conclu par les ministres des deux princes. Dans cet acte, Henri garantit à son homme lige, Roderic, roi de Connaught, la royauté sous la couronne anglaise, aussi longtemps qu'il s'acquittera fidèlement des services auxquels il est engagé; que, sauf le payement annuel d'un tribut, il possèdera en paix ses propres terres, comme il faisait avant l'invasion; qu'il aura sous lui tous les autres chefs de l'Irlande, qui jouiront en paix de leurs terres aussi longtemps qu'ils seront fidèles au roi d'Angleterre et lui payeront le tribut; que Roderic recueillera ce tribut et le transmettra à Henri; qu'il punira les récalcitrants et, s'il est nécessaire, appellera à son aide, à cet effet, le connétable du roi; que le tribut sera le dixième du produit de chaque hide de terre achetable appartenant aux indigènes, et que l'autorité de Roderic s'étendra sur toute l'île, à l'exception du domaine de Henri et de ceux de ses barons, qui sont Dublin, Meath, Wexford et Waterford jusqu'à Duncannon[1]. Roderic ensuite donna un de ses fils à Henri comme gage de sa fidélité[2].

Mais des traités ne pouvaient enchaîner les passions des indigènes ni celles des étrangers. Les premiers, excités par le ressentiment national, ne laissaient échapper aucune occasion d'assouvir leur vengeance sur ceux qui les avaient dépouillés; les derniers, pour la plupart hommes dont les habitudes déloyales et la fortune désespérée ne pouvaient se soutenir que par le pillage, cherchaient en conséquence tous les prétextes qui pouvaient amener ou prolonger des hostilités (1er juin). Strongbow mourut en 1177, laissant deux enfants qu'il avait eus d'Ève : un fils qui suivit son père au tombeau, et une fille nommée Isabelle, héritière du royaume de Leinster. Avec la tutelle de cette jeune personne, Henri confia le gouvernement du royaume à Fitz-Aldhelm, ministre avide d'argent et adonné aux plaisirs, qui évita les dangers de la guerre et s'enrichit aux dépens de ses inférieurs. De Courcy, soldat farouche et le second dans le commandement, prit avantage du mécontentement de l'armée, et avec trois cent cinquante hommes fit, malgré la défense du gouverneur, une incursion dans la province d'Ulster (1178, 1er février). Ils espéraient surprendre le roi Mac Dunleve à sa résidence de Downpatrick; mais, à leur étonnement, ils trouvèrent avec le chef irlandais le cardinal Vivian, légat de Rome, qui se rendait à Dublin. Cet ecclésiastique, dans l'impossibilité de dissuader les envahisseurs de leur projet, donna sa bénédiction à Mac Dunleve et l'exhorta à se battre courageusement pour la défense de son pays. Mais, quoique les hommes de l'Ulster fussent renommés pour leur courage, ils ne purent lutter avec avantage contre des adversaires mieux disciplinés et revêtus de bien meilleures armures. Dans trois batailles, la victoire se déclara en faveur de Courcy, et le vainqueur conserva la possession de Downpatrick en dépit des efforts constants et quelquefois même assez heureux des indigènes[1].

Henri avait obtenu du pontife une bulle qui l'autorisait à inféoder à l'un de ses fils la seigneurie d'Irlande (1177). Dans un grand conseil assemblé à Oxford, il conféra cette dignité à Jean, qui n'avait encore que douze ans; et, annulant les concessions qu'il avait faites autrefois, il retint pour son propre domaine tous les ports de mer avec les cantons environnants, et distribua le reste des possessions anglaises aux chefs aventuriers, pour relever par tenure de service militaire de lui ou de son fils Jean[2]. En même temps, Hugues de Lacy fut nommé lord délégué : c'était un officier dont on avait loué avec justice les talents et l'administration. Il rebâtit les châteaux du Meath, invita les fugitifs à revenir dans leurs anciennes demeures, et, par sa prudence et son équité, il les réconcilia avec la domination des étrangers. Mais son mérite même et son mariage avec une fille de Roderic O'Connor alarmèrent l'humeur soupçonneuse de Henri; et il reçut l'ordre de résigner son autorité à Philippe de Worcester, qui, peu de mois après, la perdit par l'arrivée du prince Jean, accompagné d'une force considérable (1185, 31 mars). Malheureusement, les conseillers et les favoris du prince étaient des Normands, qui regardaient avec un égal mépris les chefs irlandais et les aventuriers gallois. Ils irritèrent les pre-

[1] Rym. Fæd., I, 41. Ben. Abb., II, 123.
[2] *Id.* Hov., 318.

[1] Girald, 794. Ben. Abbas, 169. Newbridg. III, 9.
[2] Hoved., 233.

miers par des insultes, se moquant de leur habillement et s'amusant à les tirer par la barbe. Ils offensèrent les derniers en les ôtant des villes de garnison pour les faire servir aux frontières. Dans leur soif de richesses, ils ne faisaient aucune distinction entre amis et ennemis. Les terres mêmes des clans qui s'étaient montrés fidèles jusqu'à ce jour furent partagées; et les exilés, stimulés par le désir de la vengeance, favorisés par la connaissance des lieux, instruits enfin par degrés dans l'art de la guerre, devinrent bientôt des adversaires formidables. Les étrangers perdirent plusieurs de leurs chefs les plus heureux, avec la plus grande partie des guerriers de leur suite; l'ascendant anglais déclina rapidement; des opinions divergentes et des récriminations pleines d'aigreur mirent la division dans le conseil; et Jean, après un honteux gouvernement de neuf mois, fut rappelé par son père[1] (17 décembre). De Courcy, qui lui succéda, s'il n'étendit pas les conquêtes anglaises, conserva du moins par des expéditions répétées et laborieuses celles qui étaient déjà faites : elles comprenaient les districts maritimes de Down, de Dublin, de Wexford, de Waterford et de Cork, liés les uns aux autres par une longue suite de forteresses; c'était là un moment où les nationaux, s'ils se fussent unis pour la cause de leur pays, auraient, suivant toutes les probabilités, chassé les envahisseurs; mais ils épuisèrent leurs forces dans des querelles domestiques. La famille même de leur propre souverain était divisée par de sanglants débats. Murrogh, fils de Roderic, à l'aide d'un partisan anglais, avait envahi les possessions de son père. Il fut pris, emprisonné et privé de la vue. Ses amis le délivrèrent, et Roderic se retira dans un couvent. Les Anglais de Munster rétablirent le vieux roi sur son trône : son fils, Connor Manmoy, le força encore une fois de retourner dans son asile. Manmoy fut assassiné par un de ses frères : ce frère succomba sous la vengeance d'un neveu; et le Connaught ne présenta qu'une scène horrible d'anarchie et de carnage jusqu'à ce qu'un autre frère, Cathal à la main sanglante (the bloody-handed), renversât tous ses compétiteurs et obtint la prééminence dont son père avait joui[2].

Girald, 805, 807, 808. Hoved, 350.

Roderic se retira au monastère de Conga, en 1181, et mourut en 1198, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. A sa mort, il partagea ses trésors entre les pauvres, les Églises d'Irlande et celles de Rome et de Jérusalem. O'Connor, LXXXVIII.

Afin que le lecteur pût se former une idée juste de la manière dont l'autorité des princes anglais s'établit originairement en Irlande, j'ai conduit le récit de ces événements jusqu'à la mort de Henri. Maintenant il est temps de revenir à l'histoire personnelle de ce monarque. Durant cinq mois, depuis le jour de son débarquement à Waterford jusqu'à la fin de mars, on avait observé qu'aucun vaisseau venant de l'Angleterre ou de ses domaines sur le continent n'était arrivé sur les côtes d'Irlande. Cette étrange suspension de communications fut attribuée à l'état orageux du ciel; mais la politique du roi en était la cause réelle : à cette distance même, il craignait encore les armes spirituelles des légats. Il reçut à Wexford un message favorable; et mettant aussitôt à la voile pour l'Angleterre, il traversa rapidement cette île et passa le détroit pour se rendre en Normandie. Lorsque Louis, qui le croyait à Dublin, apprit qu'il était à Barfleur, il s'écria : « Le roi d'Angle-« terre ne voyage ni à cheval ni sur un navire: « il vole avec la rapidité d'un oiseau; un ins-« tant le transporte d'Irlande en Angleterre; « un autre d'Angleterre en France. » Sa première conférence avec les légats fut assez peu satisfaisante, mais toutes les difficultés s'arrangèrent amicalement à la seconde. Dans la cathédrale d'Avranches, devant les légats, les évêques, les barons et le peuple, la main posée sur le livre des Évangiles, il jura solennellement qu'il était innocent en parole et en action du meurtre de l'archevêque. Il fit ce serment de sa volonté spontanée; mais, comme il ne pouvait nier qu'il eût au moins donné lieu, par ses expressions violentes, au projet des assassins, il se soumit à entretenir à ses frais, pendant douze mois, deux cents chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte; à servir en personne, si le pape le requérait, pendant trois ans, contre les infidèles en Palestine ou en Espagne; à restituer les terres et les possessions appartenant aux amis de l'archevêque; à permettre les appels, en prenant caution suffisante pour les personnes qu'il suspectait, et à abolir les coutumes con-

traires aux libertés du clergé, s'il s'en était introduit de telles depuis son avènement au trône [1]. Immédiatement après le serment, le roi reçut solennellement l'absolution de toutes censures par les légats.

Le lecteur aura remarqué que par le dernier article la cause originaire des dissensions entre Henri et le primat Becket restait ouverte à la discussion. Quatre années se passèrent avant que la question fût décidée. Durant cet intervalle, les constitutions de Clarendon, bien qu'elles ne fussent pas abolies, ne furent point remises en vigueur; et les tribunaux séculiers et spirituels, toujours animés d'un même esprit de rivalité, défendirent leurs droits respectifs, quoique avec une extrême modération. Les premiers étaient réduits au silence par le martyre du primat et la soumission du monarque; les seconds étaient retenus par l'indécision de Richard, le nouvel archevêque, dont le courage s'évaporait en vanteries et en menaces. A la fin, en conséquence d'une demande du roi, arriva un légat, le cardinal Hugo Petroleone, allié et ami de Henri (1176). L'affaire fut débattue dans un grand conseil à Northampton, et l'on en voit le résultat dans une lettre que le roi envoye à Alexandre par le légat. Après avoir protesté de sa haute vénération pour le pontife, Henri lui apprend que, nonobstant l'opposition de plusieurs de ses barons, les quatre points suivants ont été accordés : 1° qu'aucun ecclésiastique ne pourra être traduit personnellement devant un juge séculier, pour aucun crime ou délit, à moins que ce délit ne concerne les lois forestières ou qu'il n'ait rapport à un fief laïque pour lequel l'ecclésiastique devrait service à un seigneur laïque; 2° qu'aucun évêché ou abbaye ne restera plus d'une année entre les mains du roi, à moins que l'évidente nécessité du cas n'y contraigne; 3° que les meurtriers des clercs, d'après leur conviction ou leur confession devant les juges du roi, en présence de l'évêque ou de son délégué, encourront, outre la punition ordinaire des laïques, la confiscation de leurs héritages pour toujours; 4° que les ecclésiastiques ne seront jamais forcés de donner des gages de batailles [1]. L'exception insérée dans le premier de ces articles fut sévèrement condamnée par le clergé; mais le légat ne pouvait pas décemment s'y opposer. L'Église défendait aux ecclésiastiques l'exercice de la chasse; et si, en se livrant à cet amusement, ils tombaient dans quelque embarras, ils ne pouvaient raisonnablement réclamer la protection de ces mêmes réglements qu'ils avaient violés. Quant au troisième article, on observera que les cours spirituelles prétendaient à une juridiction sur les meurtriers des clercs; mais comme elles ne pouvaient leur imposer que la pénitence canonique d'un pèlerinage à Rome pour obtenir l'absolution du pape, la disproportion de la

[1] Hoved., 302, 303. *Ep. S. Thom.*, v, 88, 89. *Ep. Joan. Salis.*, 290. Dans ce serment, tiré des actes d'Alexandre par Baronius (xii, 637) et par Muratori, qui l'ont publié (*Rer. ital. Script.*, iii, 463), on remarque un article additionnel et très-important. « Præterea ego et major filius meus rex juramus quod à domino Alexandro papa et catholicis ejus successoribus recipiemus et tenebimus regnum Angliæ, et nos et successores nostri in perpetuum non reputabimus nos Angliæ veros reges, donec ipsi nos catholicos reges tenuerint. » Le silence de toutes les lettres qui existent encore et qui furent écrites à ce sujet pourrait faire mettre en doute l'authenticité de cet article si elle n'était appuyée par des raisonnements qui me semblent d'une évidence incontestable. 1° Il est certain qu'outre les serments publics, il y avait des articles particuliers qui étaient tenus secrets. Les légats disent : « Promisit etiam et alia de liberâ voluntate gerenda, quæ non oportet scripturæ seris denotare. » *Ep. card. ad archiep. Raven.*, apud Hoved., 303. 2° Henri lui-même, à la fin de la même année, dans une lettre conservée par son secrétaire, Pierre de Blois, dit, comme une chose parfaitement entendue entre lui et le pape, qu'il tient son royaume d'Angleterre comme fief de l'Église romaine. « Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantum ad feudatarii juris obligationem vobis duntaxat obnoxius teneor et astringor. » Pet. Bles. ap. 136. J'en infère qu'il fit le serment de sujétion féodale, mais sous promesse qu'il serait tenu secret.

[1] Dicete, 591, 592. Malgré cette lettre originale, conservée par un historien contemporain, plusieurs écrivains modernes disent que les constitutions de Clarendon furent renouvelées et confirmées dans ce conseil. Ils ont été trompés par une interpolation dans le texte de Gervase, due probablement à l'ignorance de quelque copiste. Gervase dit (1433) que l'ordonnance (l'assise) de Clarendon fut renouvelée et qu'on ordonna qu'elle serait mise en vigueur; après quoi viennent ces mots : « Pro cujus exercendis institutis beatus martyr Thomas exulavit, et martyrio coronatus est. » Il est cependant certain que l'ordonnance de Clarendon était une chose différente des constitutions de Clarendon. Benedictus Abbas (i, 136) et Hoveden (413) paraissent l'avoir insérée dans leur relation du concile de Northampton. Elle formait le code des instructions données aux juges ambulants, et a été publiée par sir F. Palgrave dans son second volume.

punition tendait plutôt à encourager qu'à réprimer le crime. De là vint le désir des prélats eux-mêmes de remettre les jugements de ces délits aux cours séculières, mais en présence de l'évêque ou de son délégué, afin que ceux-ci vissent si justice était faite[1]. La punition d'usage était alors infligée au coupable. C'était l'amputation d'un pied et d'une main, supplice auquel on ajoutait la confiscation des propriétés. Les autres articles ne demandent aucune explication.

Dans sa négociation avec les cardinaux Theodin et Albert, Henri avait réussi au delà de ses espérances les plus grandes : sa tranquillité fut bientôt troublée par une querelle, au moins aussi fâcheuse, qui prit naissance dans sa propre famille. Il avait montré à ses enfants, dans leur plus jeune âge, une tendresse portée à l'excès ; mais comme ils grandissaient, le père indulgent s'était changé graduellement en souverain despotique et soupçonneux. Éléonore lui avait donné quatre fils, à chacun desquels ses vastes domaines offraient un ample héritage. Henri, l'aîné, était déjà couronné roi d'Angleterre ; les duchés d'Aquitaine et de Bretagne étaient assurés à Richard et à Geoffroy ; et Jean, le plus jeune, quoique les courtisans l'appelassent « Lackland » et « Sansterre », était destiné par son père à succéder à la souveraineté de l'Irlande. Pour des raisons qui nous sont restées inconnues, Henri n'avait pas permis que la femme de son fils aîné fût couronnée avec son mari ; et Louis avait regardé cette omission comme une insulte marquée et impardonnable envers lui et envers sa fille. Afin d'apaiser ce monarque, on recommença la cérémonie (1172, 27 août). Marguerite fut sacrée et couronnée avec Henri ; et bientôt après le jeune roi et la jeune reine allèrent visiter leur père à Paris. A leur retour, ils demandèrent l'immédiate possession de l'Angleterre ou de la Normandie, afin d'être en état de porter dignement le titre qu'ils avaient reçu. Cette demande fut écoutée avec indignation et rejetée avec mépris ; et Éléonore, qui avait prévu le mécontentement que ressentirait son fils, travailla à l'exciter encore. Cette princesse avait été jadis passionnément attachée à son mari ; mais depuis quelques années, il l'avait délaissée pour des maîtresses qui se succédaient promptement les unes aux autres ; et elle saisissait avec avidité cette occasion d'exercer contre lui une vengeance dont l'espoir l'avait consolée dans sa jalousie. A son instigation, le jeune Henri, au moment où la cour revenait de Limoges, s'enfuit et alla trouver son beau-père à Chartres : avant que trois jours fussent écoulés, Richard et Geoffroy suivirent les traces de leur frère ; et peu de temps après, on acquit la certitude que la reine elle-même, premier auteur de tout ce désordre, avait aussi disparu[1].

Ces événements inattendus, qui se suivaient si rapidement, convainquirent le roi de l'existence d'un complot beaucoup plus profondément tramé et beaucoup plus vaste qu'il ne l'avait soupçonné d'abord. Son premier soin fut de faire revenir sa femme et ses trois fils. Dans ce but, il engagea les évêques de Normandie à écrire à Éléonore une lettre d'exhortation, dans laquelle ils la prévenaient que si elle ne rejoignait son époux et ne ramenait ses enfants avec elle, il deviendrait de leur devoir de la contraindre à l'obéissance par les censures ecclésiastiques. Elle échappa cependant à la disgrâce de l'excommunication par un événement qui lui parut probablement beaucoup plus fâcheux. Elle tomba entre les mains de son époux offensé, qui lui fit subir une étroite réclusion. A l'exception d'un court intervalle, sans doute de peu de semaines, elle resta prisonnière jusqu'à son décès[2].

Henri avait envoyé en même temps l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux à Paris, avec des instructions pour demander le retour de ses fils et proposer au roi de France de se

[1] Parmi les lettres de Pierre de Blois, il en existe une du primat à ce sujet, écrite à trois évêques, probablement peu de jours avant le conseil de Northampton. Il maintient dans cette lettre que le droit de juridiction criminelle, au de lois ens, est contraire à l'Évangile et aux décrétales ; qu'il laisse l'existence des ecclésiastiques sans protection ; qu'il est cause de beaucoup de meurtres, et que, comme l'Église n'a pas le pouvoir d'infliger de punition proportionnée au délit, la connaissance de ces crimes doit être rendue aux tribunaux séculiers. Bles., epist. 73. Je pense que le troisième article a été fait en conséquence de cette lettre.

[1] Newb., II, 27. Dicet., 559, 561. Hoved., 305.

[2] En 1185, Henri força son fils Richard de donner à sa mère Éléonore le comté de Poitou (Hoved., 352) ; mais, au printemps de l'année suivante, il la ramena en Angleterre, où elle fut confinée jusqu'à la mort du roi. Bened. Abb., II, 545, 549. Garv., 1547. Dicet. 646,

faire arbitre entre eux et lui. Le lecteur peut juger combien ses sentiments durent être blessés par la réponse offensante, quoique méritée, du roi Louis. « Il parle de votre caractère, disent les deux prélats, avec liberté et sévérité. « Il dit qu'il a déjà été trop souvent la dupe « de vos artifices et de votre hypocrisie ; que « vous avez souvent, et sous le prétexte le plus « léger, violé vos plus sacrés engagements ; et « qu'après l'expérience qu'il a faite de votre « duplicité, il est déterminé à ne plus ajouter « foi désormais à vos promesses. Pardonnez-« nous, royal sire, si nous croyons de notre « devoir d'écrire ce qu'il nous a été pénible « d'écouter, mais notre mission nous obligeait « non-seulement à porter le message que vous « nous avez confié, mais aussi à vous rendre la « réponse que nous avons reçue[1]. »

Les plans des trois princes commencèrent à se dérouler à Pâques. Louis et les barons français, qui avaient été convoqués à cette occasion, s'engagèrent par serment à aider de tout leur pouvoir le jeune Henri dans ses efforts pour prendre possession de l'Angleterre, tandis que lui, de son côté, s'engageait solennellement à ne jamais faire la paix avec son père sans le consentement du roi et de la noblesse de France. Philippe, comte de Flandre, qui était présent, et Guillaume, roi d'Écosse, qui avait envoyé ses ambassadeurs, entrèrent dans la ligue : ces deux princes ne rougirent point d'accepter, comme prix de leurs services, le premier, la concession du comté de Kent, le second, celle du comté de Northumberland[2]. On avait en eux de puissants auxiliaires, mais on accordait une bien plus grande confiance aux promesses de plusieurs barons du centre des États de Henri, qui, pour se soustraire au joug d'un monarque vigilant, étaient charmés de placer la couronne sur la tête d'un jeune homme nécessiteux et étourdi. Le roi, lorsqu'il eut connaissance de ce fait, comprit la nécessité de réunir des forces de toutes parts. Par ses largesses, il attira sous ses étendards un corps de vingt mille aventuriers, rebut de toutes les nations de l'Europe, qui, sous la désignation commune de Brabançons, étaient habitués à vendre leurs services au plus haut enchérisseur ; et en même temps, afin de s'assurer la protection de l'Église, il sollicita Alexandre, par les plus vives instances, de se servir de son autorité papale comme d'un bouclier, pour défendre le royaume d'Angleterre, « le fief du saint-siége et le patrimoine de saint Pierre, » contre la tentative dénaturée de ses enfants séduits et égarés[1].

Au mois de juin, les confédérés commencèrent leurs opérations sur les frontières de la Picardie, du Vexin et de la Bretagne. Philippe entra dans la Normandie : Albemarle et Neufchâtel se rendirent à la première sommation ; mais ses progrès furent bientôt arrêtés par la mort de son frère et son héritier, qu'il perdit au siége de Driencourt ; et il se retira dans ses États en maudissant l'ambition qui l'avait engagé dans un débat aussi impie. Louis et son gendre investirent Verneuil. C'était une place importante, composée de trois bourgs et protégée par un château presque imprenable (9 août). Ils obtinrent par trahison ou par stratagème la possession de la plus considérable des trois divisions ; mais à l'arrivée de Henri, ils y mirent le feu et se retirèrent précipitamment. Leur départ lui permit d'envoyer un corps de mercenaires contre le comte de Chester et le baron de Fougères, qui avaient pénétré par la frontière méridionale. Ils se sauvèrent dans le château de Dol : la famine les força de se rendre ; et plus de cent chevaliers, la fleur de la jeunesse bretonne, furent faits prisonniers (26 août). Le roi, avec le ton de la supériorité, consentit à la proposition d'une conférence ; mais elle fut interrompue par l'insolence du comte de Leicester, qui, ayant obtenu du roi la permission de quitter l'Angleterre, s'était traîtreusement joint aux confédérés. Lorsque Henri lui reprocha sa trahison, le comte porta la main à son épée et menaça la vie de son souverain. Afin de punir l'audace du rebelle, Richard de Lucy, le justicier, prit et démantela la ville de Leicester ; mais ne pouvant réduire le château, il joignit ses troupes à celles de Humphrey de Bohun, le lord connétable ; et pour tirer vengeance d'une sanglante incursion des Écossais, il marcha vers le Nord, brûla la ville de Berwick et pilla le comté de Lothian. Pendant leur absence, le comte de Leicester débarqua avec un corps de Flamands et fut reçu avec joie par

[1] Bles., ep. 153, 154.
[2] Hoved., 305. Gervase, 1421.

[1] Hoved., 305. Bles., ep. 136.

Bigod, comte de Norfolk (16 oct.). Il prit le château de Hageneth et chercha, par une marche rapide, à rejoindre ses fidèles vassaux au château de Leicester. Mais dans sa route vers Fernham (1er nov.), il tombe inopinément au milieu de l'armée royale, qui revenait du Lothian sous les ordres du comte d'Arundel. La faible troupe des rebelles fut écrasée par le nombre de ses ennemis : le comte lui-même, son intrépide épouse et plusieurs chevaliers furent pris; et Richard de Lucy envoya ses captifs à Henri, en Normandie, avec la nouvelle du succès de ses armes[1].

(1174.) Les alliés, loin d'être intimidés par ces pertes, employèrent l'hiver à mûrir pour leurs opérations réunies un plan nouveau et plus redoutable. On convint que Louis pénétrerait en Normandie, que les adhérents de Richard et de Geoffroy investiraient les châteaux royaux d'Aquitaine et de Bretagne, que le roi d'Écosse entrerait en Angleterre par le nord, et que le comte de Flandre, avec le jeune roi, tenterait une invasion sur le côte du sud. Jamais la couronne de Henri ne fut dans un plus imminent danger. Les Écossais inondaient les comtés du nord d'un torrent de barbares qui, par leurs ravages, montraient qu'ils n'avaient pas dégénéré de la renommée de leurs ancêtres : Carlisle et Prudhoe soutinrent leurs efforts ; mais Brough, Appleby, Harbottle, Warkworth et Liddel furent obligées de se rendre. Roger de Mowbray déploya dans le Yorkshire l'étendard des rebelles: le comte Ferrers et David, comte de Huntingdon, frère du roi d'Écosse, tenaient les forces royales en échec dans le centre du royaume; le château de Norwich, dans l'est, ouvrait ses portes à Hugues Bigod et à sept cents chevaliers flamands; et ce qui était encore plus alarmant, une flotte nombreuse se tenait prête, dans le port de Gravelines, à transporter, au premier vent favorable, le jeune roi et une puissante armée sur la côte opposée. Il était évident que la présence seule de Henri pouvait sauver le royaume. L'évêque de Winchester se rendit en toute hâte en Normandie pour mettre l'état des affaires sous les yeux du monarque (8 juillet). Le prince, convaincu par ses raisons, partit au milieu d'une tempête et attaignit heureusement la côte d'Angleterre avant que son fils eût eu connaissance de son départ[1].

Il y eut quelque chose de mystérieux et de solennel dans l'attitude de Henri durant son passage. Son esprit était profondément affecté de la rébellion de ses enfants, de la perfidie de ses barons et de la ligue générale des princes voisins contre lui. Il se persuadait que de tels événements n'étaient point dans le cours ordinaire de la nature : il y voyait le résultat de la colère divine qu'il avait allumée en persécutant l'archevêque Becket. Le nom de ce prélat avait été, l'année précédente, placé par le pape dans le catalogue des saints ; et toutes les contrées de l'Europe retentissaient du bruit des miracles que ses reliques opéraient. Henri, pour expier son offense, se détermina secrètement à faire un pèlerinage à la tombe du martyr (10 juillet). Sur le matin du second jour, ayant pris terre à Southampton, sans se reposer de ses fatigues, il se mit en route pour Canterbury : il voyagea à cheval toute la nuit, sans prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau ; et au point du jour, il aperçut dans le lointain les tours de Christ-Church. Il descendit à l'instant de cheval, revêtit l'habit d'un pénitent et marcha pieds nus vers la cité. Quand il passa sous les portes, les spectateurs remarquèrent que les traces de ses pas étaient teintes de sang. Il entra dans la cathédrale, descendit dans la crypte et se jeta au pied de la tombe, tandis que l'évêque de Londres montait en chaire et s'adressait aux fidèles qui étaient présents. Le prélat les conjura de croire aux assertions d'un prince qui en appelait aussi solennellement au ciel pour prouver son innocence ; Henri n'avait ni ordonné ni concerté la mort du primat ; sa seule faute était une parole de colère qui avait suggéré aux assassins l'idée du meurtre ; et pour cette faute, commise sans intention, il venait maintenant faire pénitence et implorer le pardon du Très-Haut. A la fin de ce discours, le roi se leva et se rendit au chapitre, où les moines du couvent et quelques évêques et abbés s'étaient réunis au nombre de quatre-vingts. Le pénitent royal, à genoux, confessa devant eux son offense; et chacun d'eux, tenant une corde à nœuds à la main, en appliqua trois ou cinq coups sur

[1] Gul. Newbridg., II, 28, 29, 32. Huv., 306, 307. Dicelo, 570, 574.

[1] Hoved., 307, 308. Newbridg., II, 31, 32. Dicelo, 574-576.

Digitized by Google

les épaules du monarque. Après cette humiliation extraordinaire, il retourna au tombeau, passa la nuit en prières et entendit la messe le matin suivant (12 juillet). Alors, le cœur léger, il remonta à cheval et se rendit à Londres; mais le défaut de nourriture, joint à ses fatigues d'esprit et de corps, lui causèrent une fièvre qui le retint quelques jours dans son appartement[1].

La cinquième nuit de sa maladie, un courrier arriva au palais portant des dépêches importantes (17 juillet). En vain le concierge (watchman) de la porte extérieure et le garde de la chambre à coucher lui refusèrent l'entrée : ses instances vainquirent leur répugnance, et il s'annonça au monarque, qui venait de se réveiller, comme un serviteur de Ranulf de Glanville. A la question « Glanville se porte-t-il bien ? » il répondit : « Mon maître se porte « bien, et il tient actuellement sous sa garde « votre ennemi, le roi d'Écosse. — Répète ces « mots ! » s'écria Henri dans un transport de joie. Le courrier les répéta et remit ses lettres[2]. Par leur contenu, Glanville informait le roi que les barons du Nord, pour réprimer les ravages des Écossais, s'étaient assemblés à Newcastle. Dans la matinée du 12 juillet, ils se dirigèrent vers Alnwich et firent vingt-quatre mille en cinq heures, distance considérable pour des hommes et des chevaux chargés d'armures. La campagne était couverte d'une brume épaisse qui favorisait leur marche, mais leur cachait en même temps la position de l'ennemi. Quelques-uns d'entre eux songeaient à se retirer, lorsque Bernard de Baliol s'écria : « Quand tous s'en retourneraient, j'irai en avant. « On ne reprochera jamais à Baliol une lâ- « cheté. » Au même instant, le soleil dissipa le brouillard : le château d'Alnwich parut à leurs yeux ; et ils aperçurent dans une prairie, de l'un des côtés, le roi d'Écosse joutant avec soixante de ses compagnons. Ce prince prit d'abord les étrangers pour un parti de ses propres troupes : la bannière anglaise le convainquit de sa méprise. Surpris, mais non découragé, il frappa son bouclier de sa lance et s'écria : « Maintenant voyons quel est le meil- « leur chevalier. » Au premier choc son cheval fut tué ; et comme il tombait, il fut fait prisonnier. Les lords écossais jetèrent aussitôt leurs armes afin de partager le sort de leur souverain, et les vainqueurs, suivis de ces illustres captifs, retournèrent le même soir à Newcastle. Henri s'empressa de communiquer ces nouvelles importantes à ses courtisans, et en même temps il fit remarquer avec joie que ce glorieux événement avait eu lieu le matin même du jour où il avait quitté, repentant et réconcilié, les reliques de saint Thomas[3].

Le roi, oubliant son indisposition, s'empressa de rejoindre son armée (18 juillet). Mais tous ses ennemis avaient disparu. La multitude qui obéissait au roi d'Écosse s'était dissipée à la première nouvelle de sa captivité. Son frère David, dans l'intérêt de sa propre sûreté et de la tranquillité du royaume, chercha à gagner par des routes peu fréquentées les frontières de l'Écosse ; et les comtes de Norfolk et de Ferrers, l'évêque de Durham et Roger de Mowbray achetèrent leur pardon en livrant leurs châteaux (31 juillet). En trois semaines la paix fut universellement rétablie, et l'armée levée pour s'opposer aux rebelles anglais s'embarqua à Portsmouth pour aller secourir la capitale de la Normandie[1] (5 août). L'apparition inattendue de Henri en Angleterre avait déconcerté les plans de ses ennemis extérieurs, qui, abandonnant dès lors l'idée d'une invasion par mer, dirigèrent tous leurs efforts contre ses possessions continentales. Louis avec les barons français, et le jeune roi avec le comte de Flandre, réunirent leurs forces, et une armée plus nombreuse que n'en avait vu l'Europe depuis les expéditions des croisés vint camper sous les murs de Rouen (21 juillet). Afin d'épuiser le courage et les forces de la garnison par des assauts continuels, l'armée combinée fut divisée en trois corps qui, à des heures marquées, se relevaient l'un l'autre ; mais les assiégés adoptèrent une semblable manœuvre, et, maîtres du pont sur la Seine et de toute la contrée sur la rive gauche de la rivière, ils purent d'ailleurs recevoir journel-

[1] Newbridg., II, 35. Dicelo, 577. Gervase, 1427. Hoved., 308.

[2] Ce dialogue est rapporté par Guillaume de Newpont. *Ibid.*

[3] Newbridg., II, 36. Gervase, 1427. Hoved., 308. Lord Hailes contredit le roi et prétend que l'un de ces événements avait eu lieu un jeudi, et l'autre un samedi ; mais les autorités mêmes sur lesquelles il s'appuie démontrent que Henri avait raison.

[1] Diceto, 577. Hoved., 308.

lement des renforts et des provisions. Le vingtième jour du siége (10 août), Louis proclama un armistice en l'honneur du martyr saint Laurent. Les citoyens, comptant sur la parole du roi, se permirent un jour de repos et de plaisir. La joie, les plaisirs, les danses, régnaient dans les rues et les maisons ; et sur la plaine au delà de la rivière, les jeunes gens se livraient à l'exercice de la joute, pour s'amuser à la fois et irriter l'ennemi. Le hasard fit que, dans l'après-midi, quelques ecclésiastiques montèrent à la tour de la cathédrale et, par curiosité, portèrent leurs regards vers le camp des alliés. D'abord tout leur parut silencieux ; mais bientôt ils aperçurent des hommes d'armes marchant les rangs serrés, et tout leur indiqua un assaut immédiat. Ils sonnèrent la cloche d'alarme : les ennemis coururent à l'escalade et les citoyens à la défense des murailles ; un combat sanglant et opiniâtre s'engagea ; les assiégeants furent repoussés avec perte ; et cette tentative inutile ne servit qu'à faire connaître le caractère perfide du comte de Flandre, qui l'avait proposée, et la faiblesse du roi de France, qui y avait donné son assentiment contre sa propre opinion. Le matin suivant (11 août) tous les regards furent attirés vers le pont par l'éclat des armes et le son des instruments de guerre. C'était l'armée anglaise arrivant au secours de la cité sous les ordres de Henri, qui, pour marquer le mépris qu'il faisait de l'ennemi, ouvrit immédiatement la porte du nord, qui avait été murée, et fit faire à travers le fossé un chemin large et uni pour le passage de sa cavalerie. Les assiégeants furent alors en quelque sorte assiégés. Un corps de Gallois, accoutumés aux forêts et aux lieux marécageux, gagna, en traversant les bois, les derrières du camp, et intercepta un convoi considérable de munitions de guerre et de provisions. Pendant deux jours les alliés luttèrent contre toutes les privations ; au troisième (14 août) ils brûlèrent leurs machines et commencèrent leur retraite. Ce fut toutefois en vain que le roi essaya d'inquiéter leur arrière-garde, protégée par la bravoure du comte de Flandre [1].

Vaincus en deux campagnes successives par le génie ou la fortune de Henri, les confédérés consentirent avec plaisir à un court armistice, qui devait servir d'acheminement à la paix générale. Richard seul, second fils du roi, refusa de s'y laisser comprendre. Ce jeune rebelle croyait pouvoir lutter contre la puissance de son père ; mais la reddition journalière de ses châteaux et la défection toujours croissante de ses vassaux vainquirent son opiniâtreté (21 septembre) ; et après une résistance de quelques semaines, il vint se jeter aux pieds du monarque et invoquer son affection paternelle [1]. Henri le reçut gracieusement et le conduisit à la salle des conférences, où ils trouvèrent les deux autres frères avec leurs protecteurs, Louis et Philippe (29 septembre). Les conditions de la réconciliation furent aisément réglées. Les trois princes s'engagèrent à rendre à leur père l'obéissance qu'ils lui devaient ; les conquêtes faites des deux côtés furent restituées : le jeune roi reçut deux châteaux en Normandie, avec un revenu annuel de quinze mille livres (pounds), monnaie d'Anjou ; Richard eut deux châteaux en Poitou, avec la moitié des revenus de ce comté, et Geoffroy, deux châteaux en Bretagne, avec la moitié du revenu des États du comte Conan, et la promesse du reste dans le cas où il épouserait la fille de ce seigneur (11 octobre). Richard et Geoffroy rendirent hommage et jurèrent fidélité à leur père, qui, par égard pour la dignité royale, refusa d'accepter de son fils aîné cette preuve d'infériorité féodale. Ses captifs, au nombre de neuf cent soixante-neuf chevaliers, furent remis immédiatement en liberté [2].

Un prisonnier de la plus haute importance, Guillaume, roi d'Écosse, fut excepté de cette amnistie générale : Henri refusa absolument de l'y faire participer, à moins qu'il ne reconnût tenir la couronne d'Écosse en fief de celle d'Angleterre. L'infortuné monarque fut renfermé dans le château fort de Falaise ; mais afin que son conseil pût lui venir en aide, on permit à une députation de prélats et de barons écossais de s'assembler et de délibérer dans la petite ville de Valognes. De leur avis et avec leur consentement, Guillaume se soumit à plier le genou devant Henri (8 décembre), « à devenir son homme lige contre toute per« sonne de l'Écosse ou de ses autres terres, à

[1] Newbridg., II, 36. Hov., 309. Ben. Abb., I, 86. Diceto, 578, 579.

[1] Hoved., 309.

[2] Rymer, I, 37. Hoved., 309. Diceto, 582, 583.

« lui jurer fidélité comme à son lige suzerain, « dans la même forme que ses autres vassaux « avaient coutume de jurer, et à rendre hom- « mage au roi Henri le fils, sauf la foi qu'il de- « vait au roi Henri le père. » On stipula en outre que, sur la réquisition du roi d'Angleterre, le clergé écossais et la noblesse rendraient aussi hommage, feraient serment d'allégeance et jureraient que si Guillaume rompait jamais ses engagements, ils soutiendraient Henri, comme leur seigneur lige, contre le roi d'Écosse et tout autre ennemi; que, comme garantie, les cinq châteaux de Roxburgh, Berwick, Jedburgh, Edinburgh et Stirling seraient confiés à des garnisons anglaises; et que, dans l'intervalle, les frères de Guillaume et vingt barons resteraient comme otages en la garde de Henri, pour être échangés contre d'autres, leurs plus proches parents, aussitôt que toutes les forteresses auraient été livrées. Le roi d'Écosse fut mis sur-le-champ en liberté; et l'année suivante le traité fut solennellement ratifié à York, en présence des états des deux royaumes [1].

(1175.) Le jeune Henri avait remarqué la différence dans la manière d'agir de son père vis-à-vis de ses deux frères et de lui. *Son* hommage avait été refusé, tandis qu'on avait accepté *le leur;* et cette circonstance, comme si elle eût dû lui apprendre à se méfier de la sincérité de la réconciliation, remplissait son esprit de soupçons alarmants. Quand le roi se prépara à retourner en Angleterre, le prince résolut de rester en Normandie; et à un ordre péremptoire d'accompagner son père il répondit par un refus formel. Une nouvelle guerre en serait résultée s'il n'eût été, sur les vives sollicitations de ses amis, visiter son père à Bure, près de Caen (1er avril), et ne l'eût conjuré à genoux d'accepter son hommage. Sa requête enfin fut accordée; et le prince, qui se méfiait de l'affection naturelle d'un père pour son fils, se reposa sans crainte sur le lien artificiel par lequel la coutume attachait le lord à son vassal (8 mai). Les deux rois s'embarquèrent ensemble pour l'Angleterre; et pendant plusieurs semaines, pour convaincre la nation de leur mutuelle confiance, ils mangèrent journellement à la même table et couchèrent toutes les nuits dans le même lit [1].

Triomphant de ses ennemis et en paix avec ses enfants, Henri put jouir enfin de quelques années de repos. Il ne perdit point toutefois son temps dans l'oisiveté, mais il porta son attention sur deux objets importants, la recherche de la conduite de ses officiers et la réforme de l'administration intérieure de ses États. Pour que le lecteur puisse apprécier ses vues et reconnaître leur influence sur nos présentes institutions, il est nécessaire de lui apprendre comment la justice avait été jusqu'alors administrée, et de marquer les changements introduits en partie par la sagesse, en partie par l'avarice du roi. Le lecteur a vu que la conquête normande, quoiqu'elle eût modifié la constitution judiciaire des Anglo-Saxons, ne l'avait point abolie. Les traits principaux s'en étaient distinctement conservés, et les cours du manoir, du hundred [2] et du comté continuaient encore à exercer leurs anciens pouvoirs. Quelques-uns de ces tribunaux étaient investis de la juridiction criminelle; tous étaient compétents pour décider, en matière civile, les contestations des individus qui leur devaient suite et service, et qui en réalité formaient la grande masse de la population. Leur autorité, cependant, regardée comme une émanation de la couronne, était de temps en temps limitée ou entamée par la prérogative royale. Le roi, sur le payement d'une somme discrétionnaire, avait l'usage d'enlever les causes particulières à la connaissance de ces tribunaux, pour les soumettre à ses propres cours; il recevait et écoutait les appels de personnes qui se croyaient lésées par leurs décisions; il ordonnait, à l'occasion, des enquêtes sur la manière dont ils administraient la justice; et, en cas de faute de leur part, il imposait de forts amerciaments aux juges eux-mêmes ou

[1] Rym, I, 39, 40. Ce n'était pas la première fois que Guillaume rendait hommage. Au couronnement du jeune Henri, il avait été obligé de lui jurer fidélité contre qui que ce fût, sauf son père; et depuis, sur la sommation de Henri, il vint assister à sa cour avec une députation de prélats et de seigneurs écossais et se chargea d'accomplir le jugement de cette cour contre Roland, fils d'Uchtred. Bened. Abb., 447. Suivant le traité de Valognes, l'Église écossaise devait reconnaître sa dépendance de celle d'Angleterre; mais quand cela fut demandé par l'archevêque d'York, on répondit qu'il n'était rien dû, et cette réponse, après une longue discussion, fut approuvée par le pape Clément III, en 1188. Hoved, 371.

[1] Diceto, 585, 586. Bened. Abb., ad ann. 1175

[2] Canton.

aux seigneurs dans la cour desquels ces juges siégeaient[1]. Le règne de Henri nous fournit un exemple remarquable et, en résultat, assez burlesque de ces sortes d'enquêtes. En l'année 1170, après un long séjour sur le continent, il revint en Angleterre, tint grand conseil et donna à plusieurs abbés et chevaliers des commissions pour visiter les différents comtés et rechercher la conduite de tous les magistrats inférieurs pendant les quatre années qui venaient de s'écouler : quelles sommes d'argent étaient venues dans leurs mains et de quelle source provenait cet argent; quelles amendes ils avaient reçues des coupables ; quels criminels ils avaient laissé échapper impunis, et comment ils avaient disposé des biens des condamnés. Les commissaires étaient autorisés à appeler des témoins, à les interroger sous serment et à requérir des accusés qu'ils donnassent caution de leur comparution par-devant le roi, à un certain jour, et de leur soumission à ses arrêts. Le 14 juin, tous les prélats, comtes, barons, shérifs et lords des cours, avec leurs juges, baillis et officiers, se présentèrent en grand cortége. Les shérifs et tous ceux qui tenaient leurs places de la couronne furent d'abord destitués, puis, après le payement d'une amende, réintégrés dans leurs fonctions; les autres, après quelques moments d'attente, furent tirés de leur anxiété, et, dès qu'ils eurent consenti au couronnement du jeune Henri et qu'ils eurent juré fidélité, on les renvoya chez eux sans charges nouvelles ni vexations[2].

Le tribunal le plus élevé du royaume était appelé « la cour du roi ; » les prélats, les comtes, les barons et les principaux officiers de la maison du monarque en étaient les assesseurs. Ici, les tenanciers en chef de la couronne étaient jugés par leurs pairs. Le monarque présidait lui-même, à moins qu'il ne fût une des parties, circonstance pour laquelle il nommait un président et remplissait souvent lui-même les fonctions de demandeur, ou poursuivant. C'était, du moins parfois, un tribunal des plus iniques, un instrument d'oppression légale entre les mains d'un souverain vindicatif. Les nombreuses obligations et l'inextricable système du gouvernement féodal fournissaient en tout temps une foule d'accusations contre un baron ou un prélat suspect, et il arrivait rarement qu'un pair osât encourir la disgrâce du roi en se levant pour défendre l'innocence. La victime était généralement condamnée à la confiscation de ses biens personnels et mobiliers. Comme elle se trouvait alors « à la merci du roi, » ses amis employaient tous leurs efforts pour obtenir du monarque une diminution de l'amende, qu'on espérait lui faire recevoir comme un compromis. Et encore, ainsi que nous l'avons vu dans la persécution de l'archevêque Anselme, sous Guillaume le Roux, et celle de l'archevêque Becket, sous le règne actuel, il restait au pouvoir du roi de multiplier les charges, et ainsi, en ajoutant amende sur amende, d'écraser tout à fait l'objet de son ressentiment.

Ce n'était cependant qu'à certaines époques que la cour du roi pouvait siéger dans toute sa splendeur, composée de tous ses membres. En d'autres temps, elle consistait dans le grand justicier, le chancelier et le trésorier, fonctionnaires dont les charges dépendaient, pour leur durée, de la volonté royale; le connétable, le chambellan, le maréchal et intendant, qui tenaient leurs dignités par droit d'héritage[1], et quelques chapelains du roi et clercs instruits dans la science des lois, que choisis-

[1] Voyez Glanville, VIII, 9. Hale, *Hist. du droit coutumier*, c. VII, etc. Madox, c. XIV

[2] Gervase, 1410, 1412. Hoved., 296.

[1] 1° Le grand justicier était le premier officier du royaume. Il présidait le conseil, était régent en l'absence du roi et réunissait en lui tous les pouvoirs attachés aux fonctions de chef de la justice. 2° On a déjà parlé de l'office de chancelier. 3° Le trésorier certifiait les ordonnances pour lever les revenus, et veillait sur les recettes et les dépenses de l'échiquier. Madox, I, 2.

Le connétable et le maréchal avaient le commandement militaire, organisaient l'armée et s'informaient si chaque tenancier militaire avait fourni le nombre d'hommes exigé. (Rym., II, 783.) Le connétable prenait aussi connaissance de tout ce qui concernait l'armée hors du royaume (des contrats de faits d'armes) (Stat., 13. Rich., II); il certifiait les mêmes actes que le trésorier, examinait à l'échiquier les comptes des troupes soldées, et recevait pour son salaire deux sous par livre, pris sur leur paye (*Diot. de Scar.*, I, 10. Rym., II, 161). Le maréchal veillait dans le palais à la sûreté de la personne du roi, y marquait les logements pour sa suite et y maintenait la paix du roi; il délivrait des certificats aux barons qui avaient rempli leurs engagements pour le service militaire. (*Ibid.*) Le chambellan et l'intendant avaient à peu près les mêmes fonctions que celles qui appartiennent aujourd'hui au lord chambellan.

sait le monarque et qu'il nommait *ses* juges. Ce tribunal possédait la totalité des pouvoirs divers qui depuis ont été partagés entre les trois cours du banc du roi, des plaids communs et de l'échiquier; mais il est actuellement difficile de fixer l'époque à laquelle commença cette répartition. La cour de l'échiquier est certainement la plus ancienne, et elle est originairement de la plus haute importance. Elle examinait les rapports des shérifs et de tous les officiers du roi, réglait le revenu royal, jugeait les procès de la couronne et imposait des amendes aux tenanciers en chef pour négligence de service ou non payement des nides, scutages et amerciaments. Elle fut en premier lieu établie à Winchester; mais la convenance la fit souvent transporter à Londres, pour être plus près de la personne du roi[1]. La nécessité toutefois de découvrir et de punir les fraudes commises au détriment du revenu, et à une grande distance du lieu où se tenait la cour, donna l'idée « des barons errants ou des juges ambulants. » Ils avaient été déjà employés accidentellement sous les premiers règnes[2]; ils formèrent alors une institution permanente. Dans la vingt-deuxième année de son règne, le roi convoqua un grand conseil à Northampton (1176) et partagea le royaume en six districts à chacun desquels il assigna trois juges ambulants. Ces districts coïncident à peu près avec les arrondissements ou tournées de nos jours[3], et c'est principalement à la sagesse de Henri que nous devons une institution dont nous éprouvons chaque année les avantages. Toutefois, en attribuant uniquement cette création à son amour pour la justice, nous lui accorderions un éloge beaucoup plus grand qu'il ne mérite. Il résulte des instructions tracées aux juges que son premier et principal objet fut de grossir ses revenus. Ils étaient autorisés et rendus habiles à veiller de tout leur pouvoir aux intérêts du roi[1]; — à suivre les procès de la couronne, pourvu que la valeur n'excédât pas la moitié du fief d'un chevalier; — à poursuivre les malfaiteurs de toute espèce; — à recevoir le serment de fidélité au roi, de la part de tous les comtes, barons, chevaliers, hommes libres et vilains; — à rechercher les pupilles qui étaient ou devaient être sous la tutelle ou garde-noble du roi, leur sexe, leur qualité, les possesseurs actuels de leurs biens et la valeur de ces biens; — à s'informer quelles étaient les femmes dont le sort était ou devait être confié à la couronne; si elles étaient ou non mariées, et, en cas où elles le seraient, avec qui, par quelle permission, et quel était le revenu de leurs propriétés[2]; — à voir quelles églises étaient à la nomination de la couronne, leur situation et leur valeur annuelle; — quels étaient les bénéficiers actuels, et par qui ils étaient présentés; — quelles terres étaient échues à la couronne, par qui elles étaient tenues; quelle était leur valeur, quelle était leur tenure; — quels empiètements avaient été faits sur les domaines royaux ou les forêts; — qui avait violé les statuts concernant les poids et mesures; — quels shérifs et baillis avaient reçu des amendes des délinquants; — ce qu'étaient devenus les biens meubles des usuriers chrétiens, ou les meubles, gages, créances et argent réalisé des usuriers juifs après leur mort[3]; — et enfin, à s'enquérir de l'état du

[1] L'ordre de la préséance à l'échiquier était 1° le grand justicier, 2° le chancelier, 3° le connétable, 4° le chambellan, 5° le maréchal. *Dial. de Scac.*, I, 8. C'étaient les magni, quibus inconsultis, nil magnum fieri debebat. Rym., II, 161.

[2] Dans la dix-huitième année du règne de Henri Ier et les douzième, treizième, quinzième, dix-septième de Henri II. Voyez Madox, 98-102.

[3] La principale différence se trouve dans le *home circuit* (l'arrondissement le plus rapproché de Londres), qui comprenait autrefois Kent, Surrey, Sussex, Hampshire, Berkshire et Oxfordshire, mais qui a perdu maintenant les trois derniers et reçu à leur place Hertford et Essex, appartenant originairement à l'arrondissement de Norfolk. Hov., 313. Bened. Abb., I, 136. Dicete, 588.

[1] Intendant pro posse sue ad commodum regis faciendum. Hoved., 314.

[2] Quelquefois le roi arrachait des amendes pour le mariage aux familles des deux parties. Ainsi, Adam Fitz-Nerman paya 18 l. 6 s. 8 d. pour que sa fille pût épouser le fils de Guillaume Lecley; et Guillaume Leclay paya 22 l. 8 s. pour que son fils épousât la fille d'Adam Fitz-Nerman. Rôles de la 31e année du règne de Henri II. *Rot.*, 5. A.

[3] Un usurier, pendant sa vie, pouvait, s'il se repentait, ne pas perdre sa propriété par confiscation; mais les biens personnels et mobiliers de l'usurier mort étaient confisqués au profit du roi, ses terres au profit de son seigneur. Glanville, VII, 16. Mais la sévérité de cette loi fut restreinte dans la suite en faveur des Juifs. Jean, dans sa charte, anne 2, dit « : Et cum Judæus obierit, non detineatur corpus suum super terra, sed habeat hæres suus pecuniam suam et debita sua. » Madox, 174, not.

monnayage, de l'altération du titre, du change, des vols avec effraction, des actes commis par des bandits, du déplacement des marchés sans permission, de l'introduction de nouvelles coutumes et des présents reçus pour exempter les tenanciers de l'approvisionnement des châteaux royaux [1]. J'ai fait mention de tous ces articles, parce qu'il n'en est pas un qui n'eût pour objet de faire entrer de l'argent dans l'échiquier.

Outre ces cours, il en existait d'autres, établies pour juger et punir une espèce particulière de délits, et qui, de tout temps, étaient l'objet de l'exécration générale. Le lecteur doit avoir observé que la chasse était le principal amusement des rois normands, qui, dans ce but, retinrent en leur possession des forêts dans toutes les parties du royaume, et semblèrent veiller avec plus de sollicitude à la conservation de leurs bêtes fauves qu'à l'existence de leurs sujets. Les forêts royales avaient leurs officiers et leurs magistrats spéciaux. Elles étaient administrées d'après un code de lois particulières, et leurs priviléges étaient soigneusement maintenus à la cour du grand forestier : tribunal sanguinaire, dans lequel le plus léger délit était puni de la perte des yeux ou de quelque membre. Henri, à son avénement, soit humanité ou avarice, avait aboli les barbares réglements de ses prédécesseurs et y avait substitué des amendes et l'emprisonnement. Dans une certaine occasion, il eut l'adresse de tirer un profit considérable de cette amélioration. Durant la guerre civile entre lui et ses fils, l'autorité royale, en Angleterre, avait été méconnue. Les rebelles d'abord, et les royalistes ensuite, chassèrent impunément dans les forêts du roi, et le justicier trouva plus prudent de tolérer la destruction des bêtes fauves que d'aliéner par une sévérité intempestive l'affection des meilleurs amis de son maître. On disait même que Henri avait, par un ordre général, ouvert ses forêts à tous ceux qui prendraient les armes en sa faveur. Aussitôt cependant que la paix fut rétablie, il envoya des juges ambulants pour s'informer de toutes les violations faites aux lois sur les forêts. Devant eux furent convoqués le clergé et les laïques, les hommes du rang le plus élevé comme des plus basses classes, qu'ils forcèrent, sous serment, de déclarer tous les coupables dont les noms étaient venus à leur connaissance, soit qu'ils eussent été témoins oculaires du délit ou qu'ils l'eussent seulement appris par ouï-dire. Les poursuites commencèrent immédiatement; des multitudes de délinquants furent convaincus; et les coffres royaux se remplirent par ces procédures violentes et odieuses [1].

(1184.) Quelquefois, pour tenir les plaids forestiers, le chef de la justice faisait sa tournée, accompagné de ses assesseurs. Mais, à la mort de Thomas Fitz-Bernard, grand maître forestier, Henri saisit l'occasion d'abolir cet emploi, et, au lieu des peines plus douces qu'il avait lui-même introduites, il fit revivre les châtiments sanguinaires des règnes précédents. En même temps il divisa les forêts royales en plusieurs districts, dans chacun desquels il nomma comme juges deux ecclésiastiques et deux chevaliers, ainsi que deux gentilshommes de sa maison, avec les titres de gardiens et de verdiers. Ces officiers étaient tenus par serment, non pas d'accepter des amendes des contrevenants, mais d'infliger des punitions corporelles sans aucun adoucissement; d'empêcher que les propriétaires de haute futaie n'éclaircissent les forêts en abattant leurs arbres et de ne souffrir qu'aucun habitant eût des arcs, des chiens ou des lévriers sans une permission du roi [2]. Si, d'après cela, le lecteur considère le nombre et l'étendue des forêts et tous les hameaux et seigneuries compris dans leur enceinte, il pourra se former une idée des poursuites vexatoires et des mutilations barbares que produisirent les lois forestières. Mais le despote ne cherchait que son amusement : il ne se souciait ni des murmures ni des souffrances de son peuple [3].

Ce n'était pas seulement des plaids de la couronne ou de ceux des forêts que le roi tirait avantage : les contestations de sujet à sujet, ou les plaids communs, procuraient encore à

[1] Comparez Hoveden, 314, avec Bracton. *Leg. ang.*, III. Tr., II, c. 1.

[1] Hoved., 311. Bened. Abb., I, 112. Diceto, 587. Ces amendes étaient parfois très-fortes. Dans la douzième année du règne de Henri, l'évêque de Salisbury paya 75 l. 7 s.; et dans la vingt-deuxième année du même règne, Adam de Brus paya 100 l. pour avoir pris un chevreuil. Voy. les rôles de l'échiquier *apud* Madox, c. XIV.

[2] Bened. Abb., II, 417.

[3] Pet. Bles., ep. 95.

l'échiquier une moisson abondante. Une action était-elle commencée ou interrompue, pressée ou retardée, terminée ou portée devant un tribunal supérieur : à chaque pas qu'elle faisait, le monarque exigeait un présent ou une amende de l'une des parties ou des deux à la fois. Avant que les plaidoiries commençassent, il était indispensable de payer une somme d'argent au trésorier et souvent de prendre l'engagement de la doubler dans le cas d'un jugement favorable. Dans les procès pour dette, le plaignant était forcé de promettre une portion de la somme ou des sommes qu'il aurait le bonheur de recouvrer; et cette portion se fixait, par une négociation préliminaire, souvent à la moitié, rarement à moins d'un cinquième de la demande totale. Il était généralement entendu que l'argent exerçait dans les cours royales une plus grande influence que la justice; et l'on cite des causes où l'une des parties ayant fait un présent au roi pour qu'il accélérât la décision, l'autre partie avait réussi à la faire retarder par une offre plus considérable. Si le défendeur était dans l'opulence, il pouvait aisément infirmer la juste réclamation d'un demandeur indigent, à moins que ce dernier ne parvînt à se faire aider par des amis puissants. En payant une somme considérable, un homme riche achetait une arrêt qui lui épargnait toute justification en lui défendant de répondre, ou bien il obtenait un titre qui l'exemptait de la juridiction de tous autres magistrats et lui permettait de ne plaider que devant le roi en personne [1]. Il n'est que trop évident que de telles pratiques étaient incompatibles avec une impartiale administration de la justice, et cependant les écrivains de cet âge n'en parlent pas avec des termes de réprobation. Elles avaient prévalu jusqu'à un certain point sous les princes anglo-saxons, et il semblait que leur ancienneté eût réconcilié les hommes avec ce qu'elles avaient d'inique. Mais outre les amendes payées au souverain, les juges exigeaient souvent des présents pour eux-mêmes, et l'on se plaignait hautement de leur vénalité et de leur injustice. Henri, qui n'admirait nullement dans les autres cet amour de l'argent qu'il nourrissait dans son propre sein, travailla à corriger cet abus. Tous les juges ambulants, trois ans après leur nomination, furent destitués, à l'unique exception de Ranulf de Glanville, qui, à la tête de cinq autres, fut alors chargé de l'administration de la justice dans les comtés situés au nord de la Trent. Le reste du royaume fut partagé en trois portions : les pouvoirs jadis possédés par le grand justicier furent conférés aux évêques de Winchester, de Norwich et d'Ely; et chacun d'eux, avec quatre assesseurs, tint les plaids dans un des trois districts [1]. Le motif qui porta le roi à choisir ces prélats fut la confiance qu'il avait en leur intégrité et leur honneur; mais aussitôt que le pontife apprit leur nomination, il écrivit à Richard, archevêque de Canterbury, observant que le devoir des pasteurs était de nourrir leurs troupeaux de la doctrine évangélique, non de remplir les fonctions de magistrats séculiers, et lui ordonnant de rappeler les évêques des cours où ils présidaient, pour les rendre au soin des diocèses qui leur avaient été confiés. Le primat, dans sa réponse, ne nia pas la défense portée dans les canons; mais il s'efforça de justifier cette innovation par sa grande utilité pour l'Église et pour le peuple [2]. Il semblerait cependant que les objections d'Alexandre prévalurent. Au mois d'août, les trois prélats ayant rendu compte au roi de tous leurs actes, se démirent de leurs fonctions, et Ranulf de Glanville fut nommé grand justicier. Ce célèbre jurisconsulte nous assure, dans la préface de son ouvrage, qu'il n'existait pas alors dans la cour du roi un juge qui osât s'écarter du sentier de la justice ou émettre une opinion contraire à la vérité; et pourtant, si nous ajoutons foi à l'histoire de Gilbert de Plumpton, racontée par un contemporain, nous pourrons douter que le caractère de Glanville fût lui-même parfaitement irréprochable. Plumpton, chevalier d'une noble extraction, avait épousé une femme (lady) que le justicier avait auparavant promise avec toute sa fortune à Rainer, son shérif de Yorkshire. Pour effectuer ce projet, il devenait maintenant nécessaire de se rendre maître de Plumpton : l'infortuné fut tout à coup arrêté (1184) comme suspect de félonie, et le roi, sur le rapport de Glanville, le condamna à mort. Son innocence

[1] Toutes ces diverses sortes d'amendes étaient annuellement portées aux rôles de l'échiquier. *Apud* Madox, *passim*. Lorsqu'une amende s'élevait à 500 marcs, un marc d'or de plus était dû à la reine. *Dial. de Scac.*, II, 26.

[1] Diceto, 606. Hoved., 337.

[2] Pet. Bles., ep. 34.

toutefois était si manifeste que l'évêque de Worcester l'accompagna jusqu'au lieu de son supplice et se hasarda à empêcher l'exécution. On la différa jusqu'à ce qu'on eût consulté Henri. Il en résulta que Plumpton fut renvoyé en prison, où il resta jusqu'à l'avénement d'un nouveau souverain [1].

On conservait toujours l'ancienne coutume d'en appeler au jugement de Dieu dans les causes criminelles; mais aux épreuves du feu et de l'eau, employées par les Saxons, les Normands, comme on l'a observé sous le règne de Guillaume Ier, avaient ajouté l'épreuve par le gage de bataille. Partout où les juges ambulants tenaient les plaids, ils sommaient quatre chevaliers du district [2] de comparaître devant eux et de choisir douze autres chevaliers ou, à leur défaut, douze hommes libres et loyaux pour former un jury suffisant. On peut s'instruire du devoir de ces jurés par leur serment. Ils juraient de répondre sincèrement à toute question que leur adresseraient les juges et d'obéir fidèlement à tout ordre qu'ils recevraient de ceux-ci au nom du roi [3]. Il leur était alors enjoint de dénoncer à la barre toute personne du canton (hundred) soupçonnée de meurtre, de félonie, de faux ou de violation de la paix du roi. Sur leur dénonciation unanime, le coupable était amené devant les juges, et s'il protestait de son innocence et qu'il n'eût point été pris en flagrant délit, il était soumis par eux à l'épreuve de l'eau. En cas de conviction par le résultat de cette épreuve, la sentence était immédiatement prononcée, et l'on condamnait le prisonnier, selon la nature du délit, à la peine de mort ou à la confiscation de ses biens avec l'amputation d'un pied ou d'une main, et au bannissement pour la vie [4]. Je donnerai un exemple de conviction par l'épreuve de l'eau qui prouvera en même temps quel était à cette époque le désordre qui régnait dans la métropole. C'était depuis longtemps une coutume parmi les jeunes gens, fils et parents des citoyens les plus aisés, de se réunir en grand nombre après le coucher du soleil, de courir les rues en cherchant des aventures et de se divertir à inspirer des craintes aux paisibles habitants. Ils en vinrent peu à peu à des actes de violence et quelquefois à des vols et à des meurtres. En l'année 1174, une bande nombreuse de ces jeunes déprédateurs fit brusquement irruption dans la maison d'un citoyen qui arma sa famille pour les recevoir. Les assaillants furent mis en fuite; mais leur chef, André Buquinte, qui avait perdu une main dans le combat, resta prisonnier. Dans l'espoir du pardon, il dénonça ses complices, parmi lesquels se trouvait Jean Senex, l'un des plus riches et des plus « nobles » citoyens. Ce fut en vain que Senex repoussa l'accusation et en appela au jugement de Dieu : il fut convaincu par l'épreuve de l'eau et condamné par le grand justicier à être pendu. Il eut cependant assez d'influence pour faire suspendre l'exécution de l'arrêt jusqu'à l'arrivée du roi et ensuite jusqu'à une époque indéterminée. Malheureusememt pour lui, environ trois ans après, le frère du comte Ferrers fut tué dans une semblable querelle, et le roi, dans l'impossibilité de découvrir les meurtriers, ordonna l'exécution immédiate de Senex. Bien qu'il offrît cinq cents marcs pour sa vie, on les refusa; et sa mort, avertissement terrible pour ses anciens complices, rétablit la paix dans la cité [5].

Ce serait une erreur de supposer que l'acquittement par l'épreuve établissait pleinement l'innocence de l'accusé. Sa vie, ses membres et ses biens personnels étaient sans doute en sûreté; mais il était toujours vrai qu'il avait été dénoncé comme coupable par la voix unanime des jurés, et l'on croyait prudent de prendre des précautions contre lui, comme étant, au mieux, un personnage suspect. Si la faute qu'on lui imputait n'était qu'un simple délit, on le mettait en liberté, en l'obligeant à donner caution pour sa conduite future; si elle était d'une nature plus sérieuse, on l'obligeait à quitter le royaume. Il pouvait cependant disposer de ses propriétés personnelles et espérer de l'indulgence royale la permission de revenir à quelque époque éloignée [6].

[1] Hoved., 355.

[2] Hundred.

[3] Bracton, III, c. 1. Glanville, II, 10, 11.

[4] Bened. Abb., I, 136. Hoved., 313. Il n'est point fait mention de la coutume de se purger par serment (compurgation) dans les assises, omission qui semble indiquer l'abolition de cette coutume dans les procès devant des juges. Mais elle était maintenue dans quelques cours des bourgs (borough courts). Sir Francis Palgrave en fournit une preuve à Winchelsea l'année dix-neuvième du règne de Henri VI. Vol. II, p. CXVII.

[5] Bened. Abb., 196, 197. Hoved., 323.

[6] Bened. Abb., 136. Hoved., 313.

Telle paraît avoir été la marche des procédures faites d'après les dénonciations des jurés; mais il arrivait souvent que le prisonnier que l'on appelait en jugement n'était accusé que par la rumeur publique ou poursuivi que par un simple particulier[1]. Si l'accusation reposait sur la notoriété publique, les juges, par des enquêtes et des interrogatoires, s'efforçaient de découvrir la vérité. S'il se présentait un accusateur, il fallait qu'avant d'établir les charges, il prouvât, en cas de meurtre, qu'il était du sang du décédé, ou, en cas d'homicide, qu'il était attaché au défunt comme allié, ou vassal, ou seigneur, et qu'il pouvait parler de la mort d'après le propre témoignage de ses sens. L'accusé pouvait alors plaider qu'il n'était point coupable, et, à son choix, jeter le gant et déclarer son intention de défendre en personne son innocence. Si l'agresseur ramassait le gant et s'offrait à prouver l'accusation de la même manière, les juges, à moins que le crime ou l'innocence de l'accusé ne fût d'évidence absolue, procédaient à l'épreuve par le combat. L'accusé, le livre des Évangiles dans sa main droite, et la main droite de son adversaire dans sa main gauche, faisait le serment suivant : « Écoute-moi, toi que je tiens par la « main. Je ne suis point coupable de la félonie « dont tu m'as chargé. Ainsi Dieu et ses saints « me soient en aide. Et je le prouverai de ma « personne contre toi, comme cette cour l'ad- « jugera. » Changeant alors de mains et prenant le livre, l'accusateur lui répondait par ce serment : « Écoute-moi, toi que je tiens par la « main. Tu t'es parjuré parce que tu es cou- « pable. Ainsi Dieu et ses saints me soient en « aide. Et je le prouverai de ma personne « contre toi, comme cette cour l'adjugera. » Au jour assigné par la cour, on menait les deux adversaires au combat. Ils avaient la tête, les bras et les jambes nus, étaient protégés seulement par une targe, ou bouclier carré de cuir, et se servaient pour arme offensive d'une massue longue de trois pieds et demi, et arrondie par le bout. Si l'accusé alors ne voulait point combattre ou que dans le cours de la journée il devînt incapable de continuer le combat, il était immédiatement pendu ou condamné à la confiscation de tous ses biens et à la perte de ses membres. S'il tuait l'accusateur, ou le forçait à demander grâce[1], ou prolongeait le combat jusqu'au soir, vers l'apparition des étoiles, il était acquitté. Son lâche adversaire n'échappait pas à la punition. S'il survivait au combat, on le taxait à une amende de soixante shillings, on le déclarait infâme et on le dépouillait de tous les privilèges d'homme libre[2].

Devant la cour de chevalerie, les formes étaient différentes. Lorsque la cause ne pouvait être décidée sur le rapport des témoins ou par l'autorité des preuves écrites, le connétable et le maréchal exigeaient des gages des deux parties, indiquaient l'époque et le lieu du combat, et les armes offensives, qui consistaient en une longue et une courte épée, avec une dague; mais ils permettaient aux combattants de se pourvoir d'armes défensives à leur propre choix. Un espace de terrain sec et uni de soixante pas de long et de quarante de large était clos par des palissades de sept pieds de hauteur, le long desquelles étaient placés les sergents d'armes et d'autres officiers, chargés de maintenir l'ordre et le silence parmi les spectateurs. Les combattants entraient par des portes opposées, l'appelant à l'est, le défendeur à l'ouest des lices; chacun jurait séparément que ses premières allégations et ses premières réponses étaient conformes à la vérité; qu'il ne portait point d'autres armes que celles permises par la cour; qu'il *n'avait point de charme sur lui;* qu'il plaçait sa confiance en Dieu, dans la bonté de sa cause et dans sa propre valeur. Alors, se prenant tous deux par la main, le provocateur faisait le serment d'agir de son mieux pour tuer son adversaire ou le forcer à avouer son crime; et le défendeur, d'employer tous ses efforts à prouver son innocence. Lorsqu'ils avaient été séparément reconduits aux portes par lesquelles ils étaient entrés, le connétable, assis au pied du trône, criait trois fois : « Laissez-les aller, »

[1] Le meurtre signifiait alors la mort violente mais secrète d'un homme libre; lorsque la mort avait lieu devant témoin, elle était appelée homicide.

[1] Il y a dans l'original à crier « craven. » Ce mot désigne un coq battu et découragé, et au figuré un poltron, un lâche. (*Note du traducteur.*)

[2] Glanville, xiv, 1. Bract., iii, 18. Spelm., *Arch.*, 103. Lorsque l'accusé était âgé de soixante ans, qu'il avait reçu une blessure à la tête ou qu'il avait eu un membre brisé, il était libre, s'il le préférait, de choisir l'épreuve du fer ardent s'il était homme libre, ou de l'eau si c'était un vilain. Glan., xiv, 1.

ajoutant à la troisième exclamation, « et faire leur devoir. » Le combat s'engageait aussitôt. Si le roi s'interposait et se chargeait de prononcer sur la querelle, les officiers, avec leurs baguettes, séparaient les combattants, qui ensuite, conduits par le connétable et le maréchal à l'une des portes, prenaient soin de passer en même temps, car on regardait comme honteux de quitter le premier le lieu du combat. Si l'un des deux perdait la vie ou se reconnaissait vaincu, on le dépouillait de son armure à la place où il gisait; des chevaux le traînaient hors de la carrière par un passage ouvert dans l'un des angles, et il était immédiatement pendu ou décapité en présence du maréchal[1].

L'épreuve du combat était non-seulement ordonnée dans les poursuites criminelles, mais encore dans les cas où la décision pouvait dépendre d'un acte de propriété, ou quand le tenancier niait devoir des services réclamés par son seigneur, ou que le vendeur se défendait d'avoir garanti la chose vendue, ou le débiteur d'avoir emprunté de l'argent sur parole, assurance ou hypothèque. Dans toutes ces actions, le défendeur avait la liberté de combattre en personne ou de produire un champion légal. Le demandeur était exclu de la lice et forcé de confier la défense de ses prétentions à la bravoure d'un homme libre, qui jurait avoir connaissance par lui-même de l'équité de la réclamation de celui dont il embrassait la défense[2]. Mais le roi fit là une innovation aussi importante qu'utile en remplaçant la décision toujours douteuse d'un combat par le jugement des grandes assises. Le défendeur pouvait solliciter un ordre qui arrêtât la procédure en ordonnant un duel; sur quoi le demandeur, s'il prétendait poursuivre sa réclamation, était forcé d'en obtenir un autre pour procéder devant les grandes assises. Le shérif, en conséquence, choisissait un jury d'après le mode déjà décrit. Ses membres juraient de prononcer sur la matière en question d'après leurs propres lumières ou le rapport de personnes au témoignage desquelles ils n'auraient pas moins de confiance qu'à celui de leurs propres sens. L'on arrivait à obtenir un verdict unanime en récusant ceux qui alléguaient leur ignorance de la cause et en leur substituant d'autres personnes mieux informées. L'équité bien supérieure de ce mode de procédure fut généralement reconnue; et l'adoption qu'on en fit ouvrit graduellement les voies à l'introduction de semblables innovations dans les autres branches de la jurisprudence[1].

Jamais Henri n'exerça ses fonctions judiciaires avec plus d'éclat que dans la cause importante d'Alphonse, roi de Castille, contre son oncle, don Sanche, roi de Navarre. Après de longs et ruineux débats, ces princes convinrent de soumettre l'objet de leur discussion à l'équité du roi d'Angleterre, et s'obligèrent, sous des peines sévères, à se conformer au jugement qu'il rendrait. Henri tint sa cour à Westminster (mars 1177), assisté des prélats anglais et normands, des comtes, des barons et des juges. L'évêque de Palentia prit la défense d'Alphonse; l'évêque de Pampelune, celle de don Sanche. Mais comme les juges ignoraient la langue des avocats, les plaidoyers furent mis par écrit et traduits par interprètes. Trois jours après, le roi, ayant préalablement pris l'avis de la cour, prononça solennellement cette décision : que chacun des princes rendrait les terres et châteaux réclamés par l'autre, et qu'Alphonse payerait à son oncle, dans les dix années suivantes, trente mille maravédis à termes égaux. Les ambassadeurs acceptèrent l'arrêt et jurèrent que si leurs souverains respectifs refusaient de l'exécuter, ils reviendraient et se constitueraient prisonniers du roi[2].

Je mentionnerai ici, à raison de son rapport avec l'administration de la justice, un événement arrivé à une époque plus ancienne. En 1166, une colonie d'étrangers des deux sexes aborda, au nombre de trente, en Angleterre, sous la conduite d'un directeur nommé Gérard. Ils appartenaient à une secte nombreuse de fanatiques qui infestaient le nord de l'Italie et les provinces voisines de la Gaule et de la Germanie, et qu'on appelait cathari, ou « les purs », parce qu'ils enseignaient que l'état du mariage était incompatible avec le salut. Ils

[1] Voyez un traité à ce sujet par Thomas de Woodstock, duc de Glocester, conservé par Spelman, *Archæol.*, 100.

[2] Glanville, II, 3. Le champion était choisi en pleine cour. Il suffisait pour le faire récuser de prouver qu'il était payé ou attiré par l'espoir d'une récompense.

[1] Glanville, II, 7, 8, 9; II, 17. Il l'appelle regale beneficium clementiâ principis de consilio procerum populis indultum, II, 17.

[2] Rymer, I, 45-50. Hoved., 330, 322. Hiber. Expug., II.

étaient venus pour répandre leur doctrine en Angleterre ; mais leur succès se borna à faire un seul prosélyte femelle. Le cas était sans exemple, et le roi, après de longues délibérations, les fit arrêter et juger devant un synode d'évêques, auquel il assista en personne. Aux questions qui leur furent adressées ils répondirent qu'ils étaient chrétiens, qu'ils professaient la doctrine des apôtres et croyaient en la divinité du Christ ; mais qu'en même temps ils rejetaient le baptême, l'eucharistie et le mariage. Employait-on des arguments pour les convaincre, ils répliquaient simplement qu'il était de leur devoir de croire, non de disputer. Les menaçait-on du châtiment, ils opposaient ces paroles de l'Évangile : « Bénis sont ceux qui sont persécutés pour l'amour de la vertu. » Lassé de leur obstination, le synode les déclara hérétiques et les remit au pouvoir séculier. L'Anglaise, qui ne paraît pas avoir été ambitieuse d'acquérir la couronne du martyre, s'empressa de se rétracter. Les étrangers, par ordre du roi, furent marqués au front d'un fer rouge, dépouillés de leurs vêtements jusqu'à la ceinture et chassés à coups de fouet hors de la ville. Un écrivain nous informe qu'ils périrent tous dans les campagnes, en conséquence d'une proclamation qui défendait à qui que ce fût d'avoir des relations avec eux ; mais le doyen de Saint-Paul, qui probablement assistait au synode, et deux autres contemporains assurent qu'après avoir subi leur peine, ils furent conduits hors du royaume[1].

Les regards de toutes les nations européennes se tournaient à cette époque sur la situation désastreuse des chrétiens en Palestine. Le roi Baudouin IV, mineur et lépreux, ne pouvait lutter contre les talents et la puissance de Saladin, qui, par ses conquêtes successives, resserrait tous les ans les frontières des étrangers et menaçait de les faire disparaître en peu de temps du sol de l'Asie. Henri, en présence des légats du pape, avait juré solennellement de visiter la Terre-Sainte. Qu'il eût le dessein d'accomplir cette promesse, c'est ce qu'on ne saurait affirmer : il est sûr que le danger d'exposer ses domaines aux invasions d'un voisin puissant lui fournissait un prétexte suffisant pour en différer l'exécution. Louis, cependant, lui proposa de l'accompagner dans l'expédition projetée. L'objection faite auparavant perdait dès lors toute sa force : le jour du départ fut fixé, et les deux princes jurèrent, Henri, de défendre contre tous son seigneur, le roi de France ; Louis également, son fidèle vassal, le roi d'Angleterre. Le projet échoua par la maladie et la mort de Louis ; et bien que Henri affectât de songer constamment à porter ses armes en Terre-Sainte, il laissa s'écouler les années sans trouver le moment d'accomplir son dessein. Sa sincérité fut enfin mise à l'épreuve par l'arrivée du patriarche de Jérusalem et du grand maître des chevaliers hospitaliers, porteurs de lettres de la reine Sibylle et du comte de Tripoli, régent. Ils se jetèrent aux pieds du roi, sollicitèrent sa puissante protection et lui remirent (1185), comme au représentant de Foulques d'Anjou, dont les descendants avaient porté le sceptre durant les cinquante dernières années, la bannière royale et les clefs de la cité, des principaux forts et du saint sépulcre. Henri les leur rendit avec des paroles pleines de pitié et pria les ambassadeurs d'attendre qu'il eût pris l'avis de son conseil. Il somma les prélats et les barons d'Angleterre, le roi, les prélats et les barons d'Écosse de venir le joindre à Westminster (11 mars) ; et après s'être engagé à suivre leurs avis, il leur proposa adroitement la question suivante : s'il serait mieux pour lui de rester dans ses États et de gouverner les nations que la Providence avait confiées à ses soins que d'aller en Orient pour défendre les chrétiens de la Palestine contre leurs infidèles voisins. La réponse fut celle qu'il avait sans doute prévue ; et au lieu de ses services personnels, le roi promit aux envoyés, frustrés dans leurs espérances, un subside de cinquante mille marcs[1].

Mais le 29 de septembre 1187, quatre-vingt-seize ans après qu'elle eût été prise par les croisés, Jérusalem retomba dans les mains des musulmans. La nouvelle de ce triste événement

[1] Newbridg., II, 13. Expulsos à regno. Dicelo, 539. In frontibus suni signati et effugati. Rad. Coggesh. cit. Picard in not. ad Newbridg., p. 721. Ces fanatiques, sous différents noms, se répandirent dans la Gaule. Ubique exquirebantur et perimebantur, maximè à Philippo, comite Flandrensium, qui justâ crudelitate eos immisericorditer punichat. *Ibid.* La peine ordinaire était celle du feu ; mais Henri la défendit dans ses domaines continentaux. Hov., 352.

[1] Rym., I, 40. Ben. Abb., II, 429. Hov., 326, 350. Dicelo, 626.

plongea le monde chrétien dans la plus profonde consternation. Le vieux pontife en mourut de douleur ; Guillaume, roi de Sicile, porta le sac de pénitent pendant quatre jours et fit vœu de se croiser ; les autres princes condamnèrent leur indolence et l'avarice qui les avait portés à préférer leurs mesquins intérêts à ce qu'ils regardaient comme la cause commune du peuple chrétien [1]. Henri eut une entrevue avec le nouveau roi de France, Philippe, dans une plaine entre Gisors et Trie, où l'archevêque de Tyr, dont la cité bravait toujours la puissance de Saladin, les exhorta à arracher la ville sainte aux profanations des infidèles. Les deux rois, les comtes de Flandre et de Champagne et un grand nombre de barons et de chevaliers reçurent la croix. Henri se hâta de retourner en Angleterre et tint un grand conseil à Gidington, en Northamptonshire, dans lequel on arrêta que tout homme qui ne se croiserait pas payerait pour les frais de l'armement le dixième de ses biens personnels, troupeaux et rentes, pour cette année. On permettait aux seigneurs de fiefs qui avaient l'intention d'accompagner le roi de recevoir pour leur propre usage les cotisations de leurs vassaux : celles de tous les autres devaient se payer à l'échiquier. La somme obtenue par Henri s'éleva à soixante-dix mille livres, auxquelles il faut en ajouter soixante mille extorquées aux Juifs, à raison d'un quart de leur propriété personnelle [2]. Henri écrivit en même temps aux empereurs de Germanie et de Constantinople, ainsi qu'à Béla, roi de Hongrie, leur annonçant son dessein et leur demandant la sûreté du passage dans leurs domaines et la liberté d'un franc marché. Il reçut de tous des réponses favorables, et il n'y a guère de doute qu'il n'eût entrepris l'expédition s'il n'avait été engagé dans des hostilités avec le roi de France, par la turbulence de son fils Richard, et si la paix qu'il fit avec ce monarque n'eût été promptement suivie de sa mort.

Le lecteur n'a pas oublié la révolte des fils de Henri et le pardon que leur accorda leur père. Ces princes excellaient dans tous les exercices militaires de cette époque. L'aîné, déposant la dignité et le titre de roi, avait passé trois ans sur le continent comme un simple aventurier, déployant son courage dans tous les tournois et remportant fréquemment le prix de la valeur [1]. Son exemple fut suivi avec ardeur par ses frères Richard et Geoffroy ; et leur père écoutait avec orgueil le récit de leurs exploits et de l'admiration qu'ils excitaient. De modernes écrivains ont représenté la chevalerie comme l'école de l'honneur et de la probité : malheureusement l'histoire a conservé peu de traits de ces vertus dans le caractère des anciens chevaliers. Les fils du roi étaient braves sans doute, enclins à la libéralité, pleins de qualités brillantes ; mais leur bravoure était souvent ternie par la cruauté, ils fournissaient à leur libéralité par la violence, et enfin l'éclat de leurs qualités ne servait qu'à faire ressortir sous de plus vives couleurs leur perfidie et leur ingratitude. Lorsque Henri signifia à Richard l'ordre de faire hommage à son frère aîné pour le duché d'Aquitaine, l'âme fière du prince s'y refusa. Il en avait fait hommage, disait-il, à son père, dont il le tenait, et au roi de France, comme à son seigneur suzerain ; mais quant à son frère, il ne lui devrait ni ne lui promettrait jamais service ni vassalité. Cet affront se grava profondément dans l'esprit du jeune roi, qui chercha et trouva bientôt l'occasion de s'en venger. Richard tenait ses sujets sous un sceptre de fer. Ses exactions étaient continuelles : la moindre désobéissance recevait aussitôt un châtiment sévère ; et aucune femme, à moins qu'elle ne fût renfermée dans les murs d'un château, n'était à l'abri des outrages du prince ou des bandits effrénés qui exécutaient ses ordres. Ses barons se révoltèrent, et, à leur invitation, le jeune Henri, son frère Geoffroy et une armée de Brabançons et de Bretons envahirent le duché. Le roi se hâta de mettre fin à cette guerre dénaturée ; il appela ses fils en sa présence et les amena à une apparente réconciliation. Les motifs qui dictèrent secrètement la conduite des trois princes nous sont inconnus et nous laissent ainsi dans l'ignorance et l'obscurité sur les événements qui suivirent. Ri-

[1] Mais ce n'étaient pas seulement des sentiments religieux qui animaient les croisés. Plusieurs étaient alarmés pour leur propre sûreté. Jam, dit Pierre de Blois, circà confinia terræ nostræ barbaries efferata desævit, et in exterminium christiani nominis gentium grassatur immanitas. Bles., ep. 112.

[2] Gervase, 1522, 1529. Hoved., 366.

[1] Præ universis mortalibus obtinuit gloriam et superiorem entiam militiæ secularis. Pet. Bles., ep. 2.

chard paraît être resté avec son père ; Henri d'abord et ensuite Geoffroy se révoltèrent : tous deux revinrent à leur devoir avec des protestations de regret, puis tous deux déployèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Des complots furent tramés contre la vie du roi. Dans une occasion, comme il s'avançait pour parler à Henri, il fut assailli d'une grêle de flèches, dont une perça sa cuirasse et ne lui fit cependant qu'une légère blessure ; une autre fois, en se rendant à une conférence avec Geoffroy, son cheval fut atteint à la tête. Les évêques de Normandie, par ordre du pape, excommunièrent les auteurs et les fomentateurs de la guerre[1] ; mais les deux frères n'en continuèrent pas moins les hostilités, soutinrent leurs partisans en pillant les propriétés des laboureurs et les églises ; et fixèrent la fête du lundi de la Pentecôte pour livrer bataille à leur père. Mais avant que ce jour fût arrivé, la fatigue et l'anxiété causèrent au jeune Henri une fièvre contre laquelle échoua promptement l'habileté des médecins. Dès qu'il fut averti qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, son âme fut agitée de crainte et de remords. Il dépêcha un messager à son père pour implorer son pardon et solliciter, comme une dernière faveur, qu'il vînt voir son fils mourant et repentant. Le roi était disposé à y aller ; mais ses amis, redoutant quelque nouveau complot, l'en dissuadèrent. Ôtant alors une bague de son doigt, il ordonna à l'archevêque de Bordeaux de la porter au prince comme gage de sa tendresse et de son pardon. Le jeune Henri la pressa sur ses lèvres, avoua publiquement ses fautes et ordonna aux évêques de le placer sur un lit de cendres préparé dans le milieu de la chambre, où il reçut les sacrements et expira[2]. L'alliance entre son frère et lui se trouva dissoute par sa mort ; et Geoffroy obtint son pardon, quoique ses châteaux eussent été pris et qu'ils eussent reçu une garnison royale. Le prince toutefois ne montra aucune reconnaissance pour la douceur avec laquelle on le traitait ; et sur le refus que fit le roi de lui donner le comté d'Anjou, qu'il avait demandé, il retourna à la cour de Philippe, roi de France, où il mourut en cherchant à susciter de nouveaux embarras à son père. Henri ne pleura pas sa perte : Philippe le fit inhumer avec une pompe extraordinaire et de grandes démonstrations de chagrin[1].

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis qu'Adélaïs, fille de Louis de France, avait été fiancée à Richard et confiée aux soins de son père. Henri la garda dans un de ses châteaux, dont il interdit soigneusement l'entrée à son fils. Le bruit courut alors qu'il en était lui-même amoureux ; et son caractère, joint à une tentative qu'il fit pour répudier Éléonore, donna quelque poids à ce soupçon général. Si Richard s'inquiéta un moment de ce qu'on disait de la princesse, ce fut simplement par des motifs politiques ; mais Philippe songea sérieusement à conserver la réputation de sa sœur et l'honneur de sa famille. Il demanda Adélaïs pour son époux ; et le pape, à sa requête, menaça Henri d'excommunication ; mais le rusé monarque était habile à se débarrasser des demandes de l'un et des menaces de l'autre par des promesses trompeuses et des propositions évasives. Quoique cette conduite l'entraînât dans des querelles perpétuelles avec le roi de France, il persista à garder Adélaïs ; et ce fut toujours un problème jusqu'à sa mort, de savoir si elle était femme du fils ou maîtresse du père.

[1] Pet. Bles., ep. 47, 69.

[2] Dicelo, 617. Hoved., 352. Gervase, 1482, 1483.

[1] Hoved., 360. Diceto, 630. C'est peut-être ici le cas d'observer qu'à cette époque tout homme qui prétendait à quelque connaissance en astronomie était astrologue de profession ; que ces sages publiaient tous les ans leurs prédictions, et que, dans l'année 1186, dont il s'agit ici, toutes les nations chrétiennes, grecques et latines étaient effrayées de l'attente des maux qui suivraient la conjonction de plusieurs planètes, sous le signe de la Balance, le 16 de septembre. Un vent pestilentiel, accompagné de tremblements de terre, devait raser la surface du globe, renverser les arbres et les maisons, et engloutir sous les sables toutes les villes de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Arabie et d'autres régions arides. Les astrologues mahométans en Espagne tournaient en ridicule ces prédictions. Ils soutenaient que la maligne influence de Saturne et de Mars serait balancée par la bénignité de Vénus et de Jupiter, et que ce qui pourrait arriver de pis serait une récolte peu abondante, plusieurs naufrages et beaucoup d'effusion de sang dans les combats. (Hov., 356-358. Bened. Abb., ii, 414.) Heureusement Baudouin, archevêque de Cantorbury, pour détourner ces calamités, ordonna un jeûne de trois jours dans sa province (Gervase, 1479) ; et comme précisément la saison n'avait jamais été aussi belle, les astrologues, pour sauver leur crédit, prétendirent que la piété du peuple avait empêché l'accomplissement de leurs prédictions.

L'intérêt que Philippe et Richard prenaient à la situation d'Adélaïs réunit naturellement ces deux princes, qui, après avoir conclu un armistice sous la médiation des légats du pape, retournèrent ensemble à Paris, et pour prouver qu'ils se regardaient comme frères, mangèrent à la même table et dormirent dans le même lit[1]. Cette intimité alarma l'esprit méfiant du roi, et Richard reçut l'ordre de retourner dans ses domaines. Il obéit; et durant les hostilités qui se renouvelaient entre Philippe et Henri, il prêta secours à son père jusqu'à ce que la prédilection marquée du roi pour Jean, son plus jeune fils, et le bruit que la couronne d'Angleterre était destinée à ce prince, vinssent éveiller ses soupçons. Après en avoir référé à Philippe, ils eurent tous deux une conférence avec Henri, dans laquelle le roi de France proposa, comme base de la paix, qu'Adélaïs fût remise à Richard et que les vassaux de Henri promissent fidélité à ce prince, comme à l'héritier présomptif. Durant l'altercation qui suivit, Richard observa qu'il était le plus âgé des fils survivants et qu'on devait reconnaître son titre à la succession. Le roi répondit d'une manière évasive. « Eh bien! « s'écria le jeune prince, indigné, je suis forcé « de croire ce que j'avais regardé jusqu'ici « comme impossible! » et tout à coup, détachant son épée et se précipitant aux pieds de Philippe, il ajouta : « C'est à vous, sire, que « je remets la défense de mes droits; c'est à « vous que je fais maintenant hommage pour « tous les domaines de mon père en France. » Philippe répondit qu'il l'acceptait pour son vassal et lui restitua tous les châteaux qu'il avait pris à Henri. Le roi, consterné de ce qu'il voyait et entendait, quitta brusquement la conférence[2].

A l'expiration de la trêve, les hostilités recommencèrent. Richard, avec la plupart des barons du continent, joignit le roi de France (1189, 14 janv.). Henri, forcé de fuir devant ses ennemis, abandonna successivement le Mans, lieu de sa naissance, le château d'Amboise et la ville de Tours. Sa santé était fort altérée; et, comme précaution en cas de mort, il requit le sénéchal de Normandie de jurer qu'il remettrait les forteresses de cette province au prince Jean, tant il était éloigné de penser que Jean lui-même s'était engagé dans la confédération formée contre lui. A la sollicitation des évêques, les deux rois se rencontrèrent dans une plaine près de Tours, Philippe, radieux et dans l'orgueil de la victoire, Henri, l'âme abattue par l'infortune. Tandis qu'ils s'entretenaient à quelque distance de la foule, la foudre tomba près d'eux; bientôt après un second coup de tonnerre, plus terrible encore, se fit entendre, et l'agitation du roi devint si grande que ceux qui l'entouraient eurent de la peine à le contenir sur son cheval. Dans cet état, il se soumit à tout ce que demandaient ses ennemis, savoir : à payer une somme de vingt mille marcs comme indemnité à Philippe; à permettre à ses vassaux de faire hommage à Richard; et à remettre Adélaïs entre les mains d'une personne qu'il choisirait entre trois qu'on allait lui désigner, laquelle, à son tour, remettrait Adélaïs à Philippe ou à Richard, à leur retour de la croisade. Il avait stipulé qu'on lui donnerait une liste des barons qui avaient rejoint le roi de France, et cette curiosité lui porta le poignard dans le cœur; car le premier nom qui tomba sous ses yeux fut celui de Jean, son fils favori. Il n'en lut pas davantage, et, rendant le papier, il partit pour Chinon, le cœur brisé. Il tomba d'abord dans une profonde mélancolie; elle fut suivie d'une fièvre violente, et, dans ses accès, il appelait la vengeance du ciel sur l'ingratitude de ses enfants. Geoffroy le chancelier, l'un de ses fils naturels, se tint avec une pieuse assiduité près du lit de mort de son père. Henri le remercia de son affection, lui donna, avec sa bénédiction, l'anneau qu'il portait à son doigt, et exprima le désir qu'il fût promu à l'archevêché d'York et à l'évêché de Winchester. Le septième jour, tout espoir de rétablissement s'évanouit; et, à sa demande, on le porta dans l'église, où il reçut, au pied de l'autel, les dernières consolations de la religion. Au moment où il expira, les évêques et les barons le quittèrent, tandis que ses autres serviteurs dépouillèrent le corps et enlevèrent tout ce qui pouvait être de quelque valeur. Il fut enterré sans pompe dans le chœur du couvent de Fontevraud (6 juillet), en présence de son fils Richard et d'un petit nombre de chevaliers et de prélats[1].

[1] Hoved., 362.

[2] Hoved., 370. Dicete, 641. Gervase, 1536. Bened. Abb., ii, 546.

[1] Hoved., 372. Gervase, 1545. Girald., *Ang. sac.*

Henri avait eu de la reine Éléonore cinq fils, dont deux seulement, Richard et Jean, survécurent à leur père. Ses filles se nommaient Mathilde, Éléonore et Jeanne; nous n'avons qu'un mot à dire de leurs mariages : 1° Mathilde épousa Henri le Lion, duc de Saxe, de Bavière, de Hongrie et de Westphalie, qui fut d'abord le plus puissant et ensuite le plus infortuné des princes de l'Europe. Son arrogance souleva tout l'empire contre lui. Par une sentence judiciaire, on le dépouilla de tous ses États, on ne lui laissa que la dot de sa femme, les villes de Brunswick et de Lunebourg, et il fut forcé de se bannir lui-même de l'Allemagne pendant trois ans. Ce fut dans cet exil que Mathilde donna le jour à son quatrième fils, Guillaume, de qui descend l'illustre famille qui occupe aujourd'hui le trône impérial de la Grande-Bretagne. — 2° Éléonore, à l'âge de quatorze ans, fut mariée à Alphonse le Bon, roi de Castille. Henri, son fils, succéda à son père; ses quatre filles devinrent reines de France, de Léon, de Portugal et d'Aragon. — 3° Jeanne, la plus jeune des trois sœurs, fut conduite à Palerme à l'âge de onze ans, et elle épousa Guillaume II, roi de Sicile. Elle n'en eut point d'enfant; mais son mari lui constitua un douaire de princesse et laissa à son père, par son testament, une table d'or de douze pieds de longueur et d'un pied et demi de large; une tente de soie assez spacieuse pour contenir deux cents personnes; soixante mille mesures de vin; soixante mille mesures de blé et autant en orge; et enfin cent galères équipées et approvisionnées pour deux ans. Il est probable qu'il avait fait ces préparatifs en conséquence de quelque vœu de rejoindre la croisade. Henri mourut trois mois avant lui; mais son fils Richard reçut du successeur de Guillaume vingt mille onces d'or, comme l'équivalent de ce legs [1].

Les plus célèbres des enfants naturels du roi sont les fils qu'il eut de Rosamonde, fille de Walter Clifford, baron du Herefordshire. Guillaume, leur aîné, naquit lorsque Henri était duc de Normandie; Geoffroy, le second, vers l'époque de l'avénement de son père au trône d'Angleterre [2]. Ils furent élevés avec les enfants d'Éléonore et destinés aux plus hautes fonctions de l'Église et de l'État. Guillaume, qui reçut le surnom de *Longue-Épée*, épousa l'héritière d'un autre Guillaume, comte de Salisbury, et succéda aux domaines et aux titres de ce seigneur puissant. Avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, Geoffroy fut nommé à l'évêché de Lincoln. C'était à l'époque de la première rébellion, et le prélat nouvellement élu rassembla un corps d'hommes armés et dispersa les insurgés du Nord. A la tête de cent cinquante chevaliers, il rejoignit son père, qui l'embrassa en s'écriant : « Toi seul es mon « fils légitime, tous les autres sont des bâ- « tards [1]. » Il fut deux ans avant d'obtenir la confirmation de son élection, à cause de sa jeunesse; et, sept ans après, il n'était encore que laïque, quoiqu'il touchât les revenus de son siége. A la fin, le pape insista pour qu'il prît les ordres ou qu'il résignât l'évêché. Il choisit ce dernier parti et servit son père, en qualité de chancelier, pendant la dernière guerre et jusqu'à son décès.

Leur mère, avant sa mort, s'était retirée au couvent de Godstow, où elle expiait par son repentir le scandale de ses anciens déréglements. Henri, en sa considération, fit beaucoup de présents aux nonnes, qui, par gratitude pour sa mémoire, l'inhumèrent dans le chœur, élevèrent un dais de soie sur sa tombe et l'entourèrent de lampes et de cierges. Hugues, évêque de Lincoln, désapprouva leur conduite. « La religion, leur dit-il, ne fait aucune distinction entre la maîtresse d'un roi et la maîtresse de toute autre personne. » Le corps fut exhumé par ses ordres et enterré dans le cimetière commun [2].

Henri avait fait son testament sept ans avant sa mort. Il n'y est question que de ses biens personnels, les terres de la couronne passant de droit à son successeur. Il lègue vingt mille marcs d'argent, en quatre parts égales, aux chevaliers du Temple, aux chevaliers hospitaliers, aux diverses maisons religieuses de la Palestine, et pour la défense de la Terre-Sainte. Il donne cinq mille marcs aux maisons religieuses d'Angleterre, trois mille à celles de Normandie et deux mille à celles de l'Anjou.

II, 381, 382. Newbridg., III, 25. Bened. Abbas, II, 542 et suiv.

[1] Hoved., 385. Bened. Abb., II, 612.

[2] Il était plus âgé que le prince Henri (*Ang. sac.*, II, 878), qui naquit environ quatre mois après la mort d'Étienne. Dicelo, 580.

[1] *Ang. sac.*, II, 380.

[2] Hoved., 405.

Il laisse en dot à des femmes libres, mais indigentes de l'Angleterre, afin qu'elles puissent se marier conformément à leur rang, trois cents marcs d'or, deux cents pour le même objet à celles de Normandie et cent à celles de l'Anjou. Il lègue enfin deux mille marcs d'argent à partager entre les religieuses de Fontevraud, où il voulait être enterré, et dix mille à différents monastères et couvents. Voici les dernières paroles de son testament : « Et je vous « commande, mes fils, par la foi que vous me « devez et les serments que vous m'avez faits, « de veiller à ce que mon testament soit invio- « lablement exécuté, et de ne porter aucun « empêchement à mes exécuteurs ; que si quel- « qu'un osait agir autrement, puisse-t-il en- « courir l'indignation et la colère du Très- « Haut, et que la malédiction de Dieu retombe « avec la mienne sur lui. Je vous recommande « aussi, archevêques et évêques, d'excommu- « nier solennellement [1] tous ceux qui oseraient « s'opposer à mes dernières volontés ; car je « veux que vous sachiez que le souverain pon- « tife les a confirmées par sa signature et son « sceau, sous peine d'anathème [2]. »

On doit aux soins de Henri la première assise des armes. Le conquérant avait expressément enjoint à tout homme libre de se munir d'armes convenables. Henri institua des juges ambulants chargés d'examiner si l'on obéissait fidèlement à cette injonction. En 1181, ils reçurent des instructions afin de rechercher, au moyen d'un jury, quelle était la valeur des rentes et biens meubles de tous les hommes libres, de former de leurs noms des listes et classes séparées, en ajoutant à chaque nom la désignation des armes attribuées à sa classe ; et d'apporter ces listes en séance publique, pour les lire devant ceux que la chose concernait. Chaque tenancier militaire devait posséder une cotte de mailles, un heaume, une lance et un bouclier par chaque tenure de fief de chevalier ; tout laïque libre, ayant en rentes ou en biens meubles une valeur de seize marcs, devait être armé de la même manière ; mais s'il n'en possédait que dix, il n'était tenu qu'au haubergeon, à la simple coiffe de fer et à la lance. Tous les bourgeois et hommes libres possédant de moindres propriétés devaient avoir, au moins, une cotte doublée en laine, une coiffe de fer et une lance. Ils reçurent tous l'ordre de s'engager, par serment, à se procurer ces armes pour la fête prochaine de saint Hilaire, à être fidèles au roi Henri, fils de l'impératrice Mathilde, et à porter les armes pour son service avec la loyauté due au roi et au royaume. On leur faisait faire en même temps un serment additionnel, par lequel ils s'engageaient à ne jamais acheter ou vendre de navires destinés à être conduits outre-mer, et à ne pas envoyer de bois de construction (*timber*) hors du royaume [1].

[1] L'original porte with lighted candles (chandelles allumées). (*Note du traducteur.*)

[2] Rym., I, 17.

CHAPITRE XIII.

RICHARD Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Frédéric I, 1190. Henri VI, 1197. Philippe.	Guillaume.	Philippe-Auguste.	Alphonse IX.	Clément III, 1191. Célestin III, 1198. Innocent III.

Couronnement de Richard. — Massacre des Juifs. — Croisade. — Il force le roi de Sicile à se soumettre. — Il fait la conquête de l'île de Chypre. — Ses exploits en Palestine. — Son retour et sa captivité. — Troubles en Angleterre. — Le roi est racheté. — Ses guerres en France. — Sa mort.

(1189.) Le lecteur connaît déjà le caractère de Richard, l'aîné des fils que laissait le feu roi. On remarqua que lorsqu'il vit pour la première fois le corps de son père, il fondit en larmes ; et ce témoignage de tendresse filiale fut regardé par les spectateurs comme une preuve de ses remords. Sa conduite ultérieure contribua plus encore à ramener en sa faveur le flot de l'opinion. Il renvoya ses conseillers et rappela à son service ceux qui étaient restés fidèles à son père [2].

Afin de prendre possession en forme de ses États d'outre-mer et de régler les différends

[1] Bened. Abb., I, 365. Hoved., 350. J'ai rendu *maireman* par le mot *timber*, parce que je le regarde comme une erreur de copiste pour *maremium*.

[2] Hoved., 373. Brompt., 1155.

qui existaient entre les couronnes de France et d'Angleterre, Richard resta quelques semaines sur le continent; mais il ordonna immédiatement que la liberté fût rendue à sa mère Éléonore, et il l'investit de la haute dignité de régente. La reine douairière usa de son autorité avec prudence et modération. En voyageant, avec tout l'appareil de la royauté, de district en district, elle distribua des aumônes pour le repos de l'âme de son époux, délivra les prisonniers incarcérés sans jugement, pardonna les délits commis envers la couronne, modéra la sévérité des forestiers et révoqua les mises hors la loi prononcées d'après la rumeur publique. Elle ordonna par proclamation à tous les hommes libres de prêter le serment d'allégeance à Richard et de jurer obéissance à ses lois (13 août). A son invitation, les barons et les prélats se rassemblèrent à Winchester pour recevoir leur nouveau souverain, et le 3 septembre fut le jour désigné pour la cérémonie du couronnement [1].

A l'heure fixée, le cortége se rendit des appartements du roi au palais de Wesminster. Tout le chemin jusqu'au maître-autel de l'église était couvert de drap cramoisi. Le clergé, les abbés et les évêques ouvraient la marche, ils étaient suivis par deux barons qui portaient le chapeau de parade et les éperons d'or, et par deux comtes chargés de la main de justice et du sceptre. Les trois épées étaient confiées à Jean, frère du roi, à David, frère du roi d'Écosse, et à Guillaume, comte de Salisbury, et derrière eux, six comtes et six barons portaient sur leurs épaules les divers vêtements royaux. La couronne était dans les mains du comte d'Albemarle, après lequel venait Richard lui-même, soutenu par les évêques de Durham et de Bath. Sur sa tête était étendu un dais de soie, déployé sur quatre lances tenues chacune par un baron. Baudouin, archevêque de Canterbury, reçut le roi à l'autel et lui déféra le serment d'usage. Richard alors dépouilla ses vêtements de dessus, chaussa des sandales d'or et reçut l'onction sur la tête, au front et aux épaules. Les officiers auxquels cet office était réservé lui donnèrent successivement le chapeau, la tunique, la dalmatique, les épées, les éperons et le manteau. Ainsi vêtu, il fut mené à l'autel, où l'archevêque l'adjura solennellement de ne pas s'arroger la dignité royale s'il n'avait pas la ferme résolution d'observer les serments qu'au nom de cette dignité on exigeait de lui en ce moment. Il renouvela sa promesse, prit la couronne sur l'autel et la donna au prélat, qui la plaça immédiatement sur sa tête. Ainsi se termina la cérémonie. Richard remonta sur son trône, et, après la célébration de la messe, fut reconduit en pompe à ses appartements [1].

Le jeune roi avait pris la croix sous le règne de son père. Une expédition en Terre-Sainte eût été de tout temps accueillie avec joie par un prince d'un esprit aussi aventureux; mais elle lui présentait surtout alors des attraits irrésistibles. Après la fatale bataille de Tibériade, Acre, Sidon, Ascalon et Jérusalem étaient tombées entre les mains victorieuses de Saladin, soudan d'Alep et d'Égypte: Tyr restait seule aux chrétiens; et si la guerre se soutenait encore faiblement, on le devait aux efforts de ces milliers d'Européens, poussés par un zèle mal dirigé, qui venaient tous les ans périr sous les murailles de Saint-Jean-d'Acre. Ces considérations, qui auraient arrêté un monarque plus prudent, ne servirent qu'à enflammer l'ambition de Richard; et ses préparatifs pour recouvrer Jérusalem et détruire le conquérant musulman furent les principaux objets dont il s'occupa pendant les quatre mois de sa résidence en Angleterre. Tout entier à son projet, il se hâta de nommer, dans un concile tenu à Pipewell, aux abbayes et aux évêchés vacants; il divisa les pouvoirs de la régence, en son absence, entre son chancelier, Guillaume Longchamp, évêque d'Ely, et son justicier, Hugues Pudsey, évêque de Durham. Pour satisfaire sa mère, il augmenta son douaire de toutes les terres qui avaient été constituées à Mathilde, femme de Henri Ier, et à Alice, veuve d'Étienne; et afin que la reconnaissance attachât Jean, son frère, à ses intérêts, il lui donna, outre le comté de Mortagne en Normandie, ceux de Cornwall, de Dorset, de Somerset, de Gloucester, de Nottingham, de Derby et de Lancaster en Angleterre, c'est-à-dire près d'un tiers du

[1] Hoved., 373.

[1] Hoved., 374. Brompt., 1157. Gervase, 1549. Diceto, 646. J'ai décrit cette cérémonie de couronnement comme la plus ancienne qui soit venue à notre connaissance.

royaume[1]. Il existait au trésor de Salisbury un dépôt de plus de cent mille marcs, fruit de la rapacité de son père; mais cette somme énorme ne lui paraissant pas encore suffisante pour les gigantesques projets qu'il avait conçus, il chercha à l'augmenter par des expédients aussi honteux pour lui-même que funestes pour ses successeurs. Les terres du domaine, les dignités, les charges de la couronne, furent mises à l'enchère. Un présent de trois mille livres le réconcilia avec son frère Geoffroy, fils de Rosamonde, nommé naguère archevêque d'York; il vendit à l'évêque de Durham la jouissance viagère du comté de Northumberland pour mille livres; et sous la promesse d'une somme décuple, il rendit au roi d'Écosse les châteaux de Berwick et de Roxburgh, avec tous les droits de suzeraineté sur la couronne d'Écosse acquise avec tant de peine par Henri. Quand tous ces moyens de faire de l'argent furent épuisés en Angleterre, il passa en Normandie, où il remplit ses coffres par de semblables expédients[2].

Avant de l'accompagner dans sa route vers la Palestine, il est à propos d'instruire le lecteur du sort des Juifs d'Angleterre. Les Israélites, à cette époque, étaient, dans tous les États chrétiens, les seuls ou principaux banquiers. Comme aucune loi ne fixait l'intérêt de l'argent, leurs gains étaient énormes, et à chaque expédition militaire, et surtout pour une croisade, leur exigence augmentait en raison du nombre des emprunteurs et de leurs besoins. Comprenant bien qu'ils encouraient ainsi la haine du peuple, ils étaient soigneux de se conserver l'amitié du prince par la valeur de leurs présents. En Angleterre, leurs richesses s'étaient considérablement accrues sous le dernier roi; mais comme Philippe de France les avait, à son avénement, expulsés de ses États, en confisquant leurs propriétés et annulant les obligations de leurs débiteurs, le bruit s'était sourdement répandu que de semblables mesures seraient adoptées par le nouveau souverain. Afin de prévenir le malheur qui les menaçait, les Juifs se rendirent à Londres de tous les comtés du royaume, chargés de présents considérables; mais Richard, soit qu'il prévît la possibilité d'une émeute populaire, soit qu'il craignît que leur présence ne profanât la sainteté de la cérémonie, leur fit défendre de paraître devant lui le jour de son couronnement. Malgré cette prohibition, quelques-uns eurent la témérité de se mêler à la foule et de passer les portes du palais. Ils en furent chassés outrageusement, poursuivis à coups de pierres et de bâton, et la plupart tombèrent victimes de la fureur populaire. Le bruit courut à l'instant que le roi avait donné la permission de les tuer tous et de piller leurs propriétés. La populace se réunit en grand nombre : tous les Juifs qui se trouvaient dans les rues furent assommés sans pitié et l'on mit le feu à toutes les maisons qui leur appartenaient. Ce fut en vain que Richard envoya son justicier avec plusieurs chevaliers pour disperser les attroupements. Ces officiers furent eux-mêmes forcés de fuir, et le meurtre et

[1] Heved., 373. Brompt., 1155.

[2] Heved., 374, 6, 7. Brompt., 1161, 1167. Dicete, 619. On peut voir dans Rymer, I, 64, l'acte de cession de Richard au roi d'Écosse. Ce n'est point, ainsi qu'on l'a supposé quelquefois, une reconnaissance formelle de l'indépendance d'Écosse, mais une résignation, de la part de Richard, de tous les droits que Henri avait arrachés de Guillaume pour sa rançon. Il reçut en retour dix mille livres, la somme que probablement Guillaume aurait donnée à Henri. Les droits respectifs des deux couronnes se trouvaient ainsi replacés sur le même pied qu'auparavant. Guillaume devait rendre à Richard ce que Malcolm avait rendu aux prédécesseurs de Richard, et Richard devait rendre à Guillaume tout ce que ses prédécesseurs avaient rendu à Malcolm, suivant ce qui serait jugé par huit barons, choisis en égal nombre par les deux rois. (Quidquid antecederes nostri prædicte Malcolme de jure fecerunt et facere debuerunt scilicet et de conductu, etc...) Évidemment le mot *scilicet* prouve que les paroles qui suivent expliquent les précédentes, et que le *droit* du roi d'Écosse signifie les honneurs qui devaient lui être rendus en Angleterre toutes les fois qu'il était appelé à la cour du monarque anglais. De plus, Guillaume rentra en possession des terres que Malcolm avait possédées en Angleterre, et il devint homme lige de Richard pour toutes les terres auxquelles avait été attaché l'hommage lige de ses prédécesseurs envers les rois d'Angleterre. La décision des barons fut donnée ensuite, et elle établit, à ce qu'il paraît, que les mots libertates, dignitates, honores, debiti, etc., signifiaient les allocations à faire et les honneurs à rendre au roi d'Écosse toutes les fois qu'il serait appelé à la cour d'Angleterre par le commandement de son seigneur, le roi d'Angleterre, depuis le moment où il passerait ses frontières jusqu'à son retour sur son propre territoire. Rym., I, 87. Ceci donne l'explication de la clause, salvis dignitatibus suis, dans le serment prêté par les rois d'Écosse, que quelques auteurs ont à contre-sens expliquée par *sauf l'indépendance de leur couronne.*

l'incendie continuèrent jusqu'au matin suivant. Le roi fit pendre trois des chefs de l'émeute, sous prétexte qu'ils avaient brûlé des maisons chrétiennes; mais il craignit d'indisposer ses sujets, au commencement de son règne, par des actes de sévérité en faveur d'un peuple détesté, et il se contenta de publier une proclamation par laquelle il prenait les Juifs sous sa protection et défendait d'attenter en aucune manière à leurs personnes ou à leurs propriétés [1].

Cette impunité encouragea les ennemis des Israélites; et, dans leur marche vers les côtes, les croisés eurent soin d'imiter leurs frères de la capitale (1190, 6 février). Les mêmes excès à Lynn, à Norwich, à Stamford (7 mars), à Edmondsbury, à Lincoln, paraissent n'y avoir été causés que par l'impulsion du moment; mais à York, ils furent le résultat d'un complot organisé d'avance (16 mars). Avant le coucher du soleil, une troupe de forcenés entra dans la ville; ils attaquèrent dans les ténèbres la maison de Bennet, Juif opulent qui avait péri dans l'émeute de Londres. Sa femme et ses enfants furent massacrés, ses biens pillés, et tout l'édifice brûlé. La nuit suivante, la maison marquée pour la destruction fut celle de Jocen, autre Israélite également riche, qui avait échappé au massacre de ses frères dans la métropole. Il eut la sagesse de se retirer dans la citadelle avec ses trésors et sa famille : la plupart des Juifs d'York et du voisinage suivirent cet exemple. Malheureusement le gouverneur sortit un matin du château, et à son retour les réfugiés, dont le nombre se montait à cinq cents hommes, indépendamment des femmes et des enfants, se méprenant sur ses intentions, refusèrent de le laisser rentrer. D'accord avec le shérif, il appela le peuple à son secours; la forteresse fut assiégée jour et nuit; une rançon considérable fut offerte et rejetée; enfin les Juifs, réduits au désespoir, prirent l'horrible résolution de frustrer de leurs propres mains l'avarice de leurs ennemis. Ils enterrèrent leur or et leur argent, jetèrent dans les flammes tout ce qui pouvait être brûlé, massacrèrent leurs femmes et leurs enfants, et consommèrent cette épouvantable tragédie en s'égorgeant l'un l'autre. Le petit nombre de ceux qui n'eurent pas le courage de se dévouer à ce sanglant sacrifice en rendirent compte aux assaillants du haut des murailles, et pour sauver leur vie implorèrent la grâce de recevoir le baptême. On accepta cette condition; mais les portes étaient à peine ouvertes qu'ils furent tous massacrés. Les vainqueurs alors se dirigèrent vers la cathédrale, arrachèrent aux dignitaires de l'Église les obligations que les Juifs avaient déposées dans leurs mains pour plus grande sûreté, et les brûlèrent au milieu de la nef. Ces crimes appelèrent le chancelier à York; mais les principaux coupables s'étaient déjà réfugiés en Écosse; et il se contenta de déposer le shérif et le gouverneur, et de recevoir les promesses des citoyens de comparaître et de répondre à la cour du roi. En racontant de telles horreurs, on éprouve une sorte de consolation à les trouver uniformément réprouvées par tous les historiens de ce temps. Si les chefs de bandes s'efforçaient d'enflammer la fureur de la populace par des considérations religieuses, ce n'était là qu'un prétexte employé pour cacher leur dessein réel de se partager les dépouilles des victimes et d'annuler leurs dettes en détruisant leurs titres de créances en même temps que la personne même de leurs créanciers [1].

Pendant ces massacres, Richard était en France et se préparait à la croisade. Les deux rois s'étaient réciproquement donné parole de commencer leur pèlerinage aux fêtes de Pâques; mais la mort prématurée de la reine de France fit retarder le départ jusqu'au milieu de l'été. Ils se rencontrèrent dans la plaine de Vezelai (1er juillet); une armé brillante, de plus de deux cent mille hommes, revêtus du double caractère de guerriers et de pèlerins, marchait sous leurs bannières. A Lyon, ils se séparèrent; Philippe prit la route de Gênes (31 juillet); Richard, celle de Marseille. Mais ils étaient mutuellement convenus que les deux armements se rejoindraient au port de Messine, en Sicile. A Marseille, la patience de Richard fut mise à une sévère épreuve. Sa flotte n'était pas arrivée; il ne voulut pas l'attendre, et, nolisant trente petits bâtiments pour lui et sa suite, il longea les côtes d'Italie. Après quelques

[1] Hoved., 374. Diceto, 647. Hemingford, 514. Newbrigd., iv, 1.

[1] Hoved., 379. Diceto, 651. Hemingf., 515, 516. Brompt., 1172. Newbridg., iv, 7-11.

aventures dans lesquelles sa témérité l'exposa à d'imminents dangers, il débarqua sain et sauf à Naples (28 août). Il employa une semaine à satisfaire sa curiosité en visitant les environs; il passa ensuite à Salerne (8 septembre) et fixa sa résidence dans cette ville, célèbre à cette époque par le savoir de ses professeurs en médecine[1]. Avant son départ de Vezelai, il avait remis le commandement de sa flotte à deux évêques et à trois chevaliers, sous le titre de connétables[2]. Ils traversèrent la baie de Biscaye et atteignirent l'embouchure du Tage assez à temps pour aider les habitants de Santarem à se défendre contre l'émir mahométan al Moumenim[3]. Mais leurs alliés s'aperçurent bientôt que les croisés étaient aussi dangereux comme amis que comme ennemis. Les citoyens de Lisbonne furent forcés de s'armer pour protéger leurs femmes et leurs propriétés; et ce ne fut qu'après beaucoup de sang répandu que les efforts du roi de Portugal et des connétables de la flotte parvinrent à rétablir la paix. Du Tage, ils gouvernèrent vers le détroit de Gibraltar, le traversèrent, et, sans perdre de vue les rivages de l'Espagne, ils remontèrent la Méditerranée jusqu'à Marseille (22 août). L'armée s'embarqua rapidement; et la flotte, après avoir passé entre la Corse et la Sardaigne, et fait voile au milieu des îles de Lipari (14 septembre), jeta l'ancre sans accident dans le port de Messine (16 septembre). Deux jours plus tard, arriva le roi de France avec un seul vaisseau, et bientôt après, le roi Richard (23 septembre), qui fit son entrée au son d'une musique martiale et avec toute la pompe d'un triomphateur. Philippe eut pour résidence un château royal dans l'enceinte des murailles; et l'on donna au prince anglais une maison des faubourgs entourée de vignobles[1].

Le roi alors régnant en Sicile se nommait Tancrède, heureux aventurier qui s'était emparé de la couronne après la mort de Guillaume, le dernier souverain. Il eût volontiers renoncé à l'honneur de recevoir des hôtes que leur puissance rendait fort dangereux. Comme il ne s'était jamais exposé au ressentiment de Philippe, il n'avait aucune raison de le craindre; mais il avait retenu le douaire de Jeanne, sœur de Richard et veuve de Guillaume, et refusé de payer les sommes léguées par ce prince à Henri, père de Richard (28 septembre). Le tout lui fut alors impérieusement demandé. De Palerme, où elle avait été confinée, Jeanne fut ramenée à son frère (1er octobre), qui passa aussitôt le détroit, emporta de vive force un château situé sur les côtes de la Calabre, et le donna à la reine pour lui servir de résidence (2 octobre). Le jour suivant, il s'empara d'une île voisine, chassa les moines qui la possédaient et la convertit en un dépôt pour ses provisions. Ces procédés peu cérémonieux alarmèrent les Siciliens; les soldats anglais imitaient la conduite arrogante et la violence de leur prince, et des querelles sanglantes s'élevèrent entre eux et les citoyens de Messine (4 octobre). Dans une conférence avec des envoyés de Tancrède, en présence du roi de France, qui servait de médiateur, on annonça tout à coup que les deux partis en venaient à une action générale. Richard monta sur-le-champ à cheval et rejoignit les combattants. Philippe se retira paisiblement dans son palais; mais en secret, dit-on, il engagea les citoyens à résister aux Anglais. Les portes cependant furent forcées. Le roi d'Angleterre entra le premier dans la ville et l'abandonna

[1] Le célèbre poëme médical en vers léonins, fait par les professeurs de Salerne, était dédié à Richard.

[2] Les règlements qu'il publia à la même époque pour le maintien de l'ordre sur sa flotte peignent à la fois l'homme et son époque. En cas de meurtre, le coupable devait être lié au cadavre; jeté à la mer, si le crime avait été commis à bord des vaisseaux, et, s'il avait été commis à terre, enterré vif dans le même tombeau. Quiconque, dans une querelle, avait tiré son couteau et frappé son adversaire jusqu'à effusion de sang, était puni par la perte du poing; s'il n'y avait pas eu de sang répandu, il était seulement plongé trois fois dans la mer *. Pour restreindre l'habitude des jurés, il était ordonné que toute parole outrageante serait punie par une amende d'une once d'argent. Tout homme convaincu de vol devait avoir la tête rasée, être enduit de goudron, couvert de plumes et déposé en cet état sur le rivage. Hoved., 379. Rymer, I, 65.

* Ce supplice est encore usité à bord des vaisseaux, c'est ce que les marins appellent la cale mouillée.
(*Note du traducteur.*)

[3] Émir al Maumenim, commandeur des croyants. De cette expression, les Européens ont fait celle de miramolin, sous laquelle on a longtemps désigné les califes arabes ou les califes aux-mêmes qui ils commandaient leurs flottes. Le mot amiral en est aussi dérivé. (*Note du traducteur.*)

[1] Hoved., 381, 383. Vincsauf, 303.

à la fureur et aux excès de ses soldats, dont le nombre s'élevait à dix mille. Ils pillèrent les maisons, brûlèrent les galères siciliennes et entraînèrent les femmes dans leur camp. La fierté de Philippe fut blessée de se trouver lui-même, par cet événement, comme prisonnier entre les mains de son vassal; et quand il vit les bannières anglaises flotter sur les tours, il se plaignit hautement de cet outrage. Après un moment d'hésitation, Richard les fit enlever, et, pour apaiser le roi de France, il remit la garde de la place à leurs amis communs et alliés, les chevaliers du Temple et les hospitaliers [1].

Tancrède comprenait actuellement qu'il lutterait en vain contre un aussi puissant adversaire. Pour satisfaire aux réclamations de Richard, il lui paya quarante mille onces d'or, et le roi lui garantit en retour la possession de la Pouille et Capoue. Il fiança de plus le jeune duc de Bretagne, Arthur, son neveu et son héritier, à l'infante, fille de Tancrède, et s'engagea, dans le cas où ce mariage ne pourrait s'accomplir, à rendre au roi de Sicile ou à ses hoirs la moitié de ce qu'il en avait reçu. Ce traité fut déposé entre les mains du pape (11 novembre), que les deux parties prièrent d'en assurer l'exécution par les censures ecclésiastiques [2].

Richard et Philippe, quoique jaloux l'un de l'autre, s'étudièrent à cacher leurs véritables sentiments, et ils conservèrent durant l'hiver toutes les apparences de l'amitié. Mais quand il s'agissait de déployer de la générosité, le roi d'Angleterre éclipsait son rival. Il envoya à Philippe la moitié des quarante mille onces d'or, comme sa part dans les profits de l'expédition; et quand il apprit que plusieurs personnes se plaignaient des dépenses causées par leur séjour dans l'île, il offrit spontanément de l'argent à tous ceux qui en auraient besoin. A Noël, il invita à sa table tous les gentilshommes des deux armées, et après le repas, il leur distribua des présents proportionnés à leur qualité [3]. Un nouveau sujet de discussion entre les rois ne tarda pas à se présenter. Richard avait offert sa main à Bérengère, fille de don Sanche, roi de Navarre; et sa mère Éléonore était arrivée à Naples avec la princesse. Philippe fit valoir aussitôt les droits de sa sœur Adélaïs, fiancée depuis si longtemps au roi d'Angleterre; mais Richard déclara qu'il n'épouserait jamais une femme qui avait été, comme il le prouverait, la maîtresse de son père. Pendant cette querelle, Tancrède remit aux mains du roi une lettre qu'il prétendait avoir reçue de Philippe et qui contenait la proposition d'une alliance contre Richard; mais quand elle parut sous les yeux du roi de France, il déclara que c'était une fausseté, un indigne artifice inventé pour confirmer le monarque anglais dans le rejet d'Adélaïs. A la fin, on décida que Richard serait relevé de son engagement avec la princesse française, qu'il paierait à Philippe dix mille marcs à différents termes, dans le cours de cinq années, et qu'à son retour de Palestine, il remettrait Adélaïs et les places fortes qu'il avait eues pour dot (30 mars). Quelques jours après, le roi de France fit voile pour Saint-Jean-d'Acre. Richard l'accompagna pendant quelques milles, puis, tournant vers Reggio, il prit sur son bord Éléonore et Bérengère, et les conduisit à Messine [4].

Enfin le roi fit ses adieux à la Sicile avec une flotte de cinquante-trois galères et de cent cinquante autres vaisseaux. Éléonore retourna en Angleterre; la reine de Sicile et la princesse de Navarre accompagnèrent l'expédition. Neuf mois s'étaient déjà écoulés depuis que Richard avait commencé son voyage; et cependant, quoiqu'il ne fût qu'à peu de journées de distance de la Terre-Sainte, l'impétuosité de son caractère l'entraîna à perdre deux mois dans une tout autre entreprise que celle de délivrer Jérusalem (12 avril). Sa flotte avait été dispersée par une tempête; et quand il atteignit l'île de Crète, il lui manquait vingt-cinq vaisseaux. Il poursuivit sa route jusqu'à Rhodes; mais là, retenu par une maladie (29 avril), il dépêcha

[1] Hoved., 384. Vinesauf, 308-311. Diceto, 656.

[2] Hoved., 385, 386. Vinesauf, 313. Diceto, 656.

[3] Le roi ayant entendu parler de la réputation de Joachim, abbé de Curacio, lui fit demander l'explication de l'Apocalypse. On peut voir dans Hoveden l'interprétation qu'il en donna et qui mérite tout autant de fixer l'attention que celle de nos modernes interprètes. Il place Saladin parmi les têtes de la bête, et prédit aussi l'année qui verra reconquérir Jérusalem. Ses opinions furent vivement combattues par le clergé anglais de la suite du roi. Hoved., 388.

[4] Hoved., 387-392. Vinesauf, 314-316. Adélaïs ne fut rendue que quelques années après, et elle épousa alors le comte de Ponthieu. Hov., 430.

quelques bâtiments bons voiliers pour aller à la recherche des vaisseaux égarés. Ils revinrent lui apprendre que deux navires avaient échoué sur les côtes de Chypre, que leurs chargements avaient été pillés et leurs équipages jetés en prison. Aussitôt que sa santé le lui permit, il fit voile pour Limassol et trouva devant ce port le vaisseau qui portait sa sœur et Bérengère (6 mai). Elles avaient été invitées à prendre terre par Isaac, prince de la famille des Comnène, qui se donnait le titre d'empereur de Chypre; mais, se méfiant de la bonne foi du tyran, elles avaient préféré rester en pleine mer et attendre ainsi l'arrivée de Richard. Celui-ci demanda aussitôt satisfaction pour le traitement fait aux croisés, mais il reçut un refus absolu. Isaac avait armé six galères pour la défense du port et rangé ses troupes en bataille le long du rivage. Le prince, ses gardes et ses chefs étaient splendidement équipés. Le reste de l'armée n'avait point d'armure défensive et combattait avec des épées, des lances et des massues. Après un vif engagement, les galères furent prises, et les archers anglais, s'avançant sur les premières chaloupes, balayèrent le rivage : Richard prit terre avec son impétuosité accoutumée, et Limassol fut emporté. Le jour suivant, Isaac se laissa surprendre dans son camp par l'activité de ses ennemis, et ne s'échappa qu'avec difficulté à Nicosie. Humilié par ces désastres et découragé par la défection des Cypriotes, il s'abaissa à implorer une conférence, qui eut lieu dans une plaine devant Limassol. Richard y parut sur un cheval d'Espagne, vêtu d'une tunique de soie de couleur rose, avec un manteau brodé de croissant d'or, et tenant un bâton de commandement dans la main droite. Après de long débats, il fut convenu qu'Isaac payerait trois mille cinq cents marcs d'or; qu'il rendrait hommage au roi d'Angleterre; qu'il lui livrerait tous ses châteaux, et qu'il servirait avec cinq cents chevaliers dans la guerre sainte; et que si, au retour, il avait donné satisfaction à son nouveau suzerain, il serait réintégré dans la possession de tous ses domaines. Mais le Cypriote se repentit bientôt de sa facilité et se déroba dans la nuit à ceux qui le gardaient. La résistance, toutefois, était inutile : il perdit une seconde bataille; Nicosie se rendit, et sa fille, qu'il aimait éperdûment, tomba entre les mains des vainqueurs (31 mai). Le cœur brisé de douleur, il abandonna la forteresse de Saint-André et vint se jeter aux pieds de Richard, qui ordonna de le lier avec des chaînes d'argent et le relégua dans un château sur les côtes de la Palestine [1].

Ce fut à Limassol que le roi épousa Bérengère, qui fut sacrée et couronnée par l'évêque d'Évreux [2]. Là aussi, il reçut la visite de l'infortuné Guy de Lusignan, roi de Jérusalem. Guy tenait la couronne du droit de sa femme Sibylle; mais au siége d'Acre, il trouva un dangereux compétiteur dans Conrad, marquis de Montferrat et prince de Tyr. Sibylle était morte; et Conrad, qui avait épousé sa sœur Mélisente, prétendit que la couronne ne devait pas appartenir plus longtemps à Lusignan, et qu'elle lui revenait à lui-même, comme époux de la royale héritière. Philippe, arrivé devant Acre, épousa la cause de Conrad; et cela seul était un motif suffisant pour décider Richard à soutenir les intérêts de son rival. Il reçut Lusignan avec distinction, le reconnut comme roi de Jérusalem et lui fit donner deux mille marcs pour subvenir à ses besoins pressants [3].

Le siége d'Acre durait actuellement depuis près de deux ans, et, des deux côtés, l'attaque et la défense avaient été conduites avec un courage opiniâtre. L'entrée du port était bloquée par les galères de Pise, tandis que l'armée de terre campait autour de la ville, en demi-cercle, de la mer à la mer. Mais les assiégeants étaient eux-mêmes assiégés; et, des montagnes voisines, Saladin, à la tête d'une immense armée, observait tous leurs mouvements. Le nombre de ceux qui périrent par le fer, la famine et la peste est presque incroyable. Cent vingt mille hommes, dit-on, furent ensevelis dans le grand cimetière, dans le cours d'une seule année; et le catalogue des morts contenait les noms de six archevêques, douze évêques, quarante comtes et cinq cents barons [4]. Mais les masses qui arrivaient chaque

[1] Vinesauf, 321-328. Trivet., 105. Hoved., 393, 394. Isaac mourut en captivité l'an 1195. Hoved., 432.

[2] Il ne s'était pas marié en Sicile à cause du carême.

[3] Vinesauf, 324.

[4] Vinesauf, 347. Hoved., 390. Bohadin (p. 14) calcule que le nombre des croisés qui, à différentes époques, assistèrent à ce siége, s'éleva à cinq ou six cent mille. Vinesauf affirme que durant le siége ou peu après, il périt, à sa connaissance, plus de trois cent mille personnes de famine ou de maladie. Roverà no-

jour suppléaient aux pertes du jour précédent. Il semblait que l'existence de la chrétienté dépendît de la réduction d'Acre ; et chevaliers, et gens d'Église, et guerriers, ne cessaient d'accourir en foule de toutes les parties de l'Europe pour déposer leurs restes dans ce vaste ossuaire. L'arrivée de Philippe, qui suivit de près son départ de Sicile, avait répandu une nouvelle vigueur dans l'armée. On dressa des machines de guerre : les murailles furent battues et minées ; on ouvrit la brèche ; et l'on n'attendit plus pour l'assaut que la présence de Richard, avec lequel le roi de France s'était engagé à partager la gloire et les dangers de l'attaque. Il était à Famagouste, où il poursuivait Isaac, quand les envoyés de l'armée d'Acre l'atteignirent. Ils se plaignirent que ses délais avaient paralysé les efforts de toute la chrétienté ; qu'il semblait ne considérer que ses intérêts particuliers et non le bien général ; et qu'il tournait contre les chrétiens de l'île de Chypre les armes qu'il avait juré d'employer contre les infidèles de l'Asie. Richard n'était pas d'un caractère à écouter patiemment les reproches. Il répliqua avec emportement et congédia les envoyés avec un torrent d'injures qui étonna et intimida ses auditeurs[1]. Pourtant, maintenant qu'il avait achevé sa conquête, il brûlait d'impatience de réduire la ville d'Acre. Il exigea des Cypriotes, à titre d'amende, la moitié de la valeur de leurs biens meubles ; il rétablit les lois et coutumes en vigueur au temps de l'empereur Manuel, donna le gouvernement à Richard de Camville et à Robert de Thurnham (5 juin), et partit de Famagouste avec cinquante galères, cent vaisseaux de transport et treize larges bâtiments appelés busses. Le second jour, la flotte donna la chasse à un navire étranger que l'on reconnut, quand on l'approcha, pour un vaisseau de ligne d'une énorme grandeur, portant trois mâts et chargé d'hommes armés. Il ne donna aux questions qu'on lui adressa que des réponses ambiguës et contradictoires. Richard ordonna une attaque générale. Mais les petites galères des chrétiens n'étaient pas de force à lutter contre le majestueux vaisseau ; et les Turcs poursuivirent tranquillement leur course, comme s'ils eussent méprisé cet essaim d'ennemis qui cherchaient à leur nuire. Leur marche fut enfin arrêtée par l'audace de quelques marins qui, plongeant sous les flots, attachèrent avec des câbles le gouvernail turc aux galères anglaises. Les chrétiens coururent aussitôt à l'abordage et chassèrent l'ennemi du gaillard d'avant jusqu'à la poupe ; mais ils furent repoussés à leur tour et forcés de se retirer sur leurs vaisseaux. Enfin Richard résolut de détruire ce dont il désespérait de s'emparer. Par ses ordres, les grosses galères se formèrent sur une seule ligne, présentant la proue à l'ennemi. Le signal fut donné : les rameurs déployèrent toutes leurs forces, et les galères s'élancèrent avec une telle rapidité que leurs pointes percèrent les flancs du vaisseau turc. Il se remplit d'eau et coula à fond avec les vivres, les munitions de guerre et les secours en feux grégeois et serpents venimeux qu'il amenait aux assiégés. Il portait quinze cents hommes d'équipage : on en sauva seulement trente-cinq, officiers ou soldats ; le reste fut massacré ou noyé[1].

(10 juin.) Peu de jours après, Richard arriva

vimus et infirmitatis corruptione et famis inedia decessisse peregrinorum trecenta milia et eò ampliùs, et in obsidione Achouensi, et post in ipsâ civitate, p. 427. Il est probable que les pertes des infidèles n'étaient pas moindres ; car l'armée de Saladin était constamment alimentée par une foule de volontaires qui accouraient de toutes les contrées mahométanes, avec le même enthousiasme que les chrétiens, pour combattre les ennemis de leur religion.

[1] Vinesauf, 326.

[1] Vinesauf, 329. Trivet, 106. Voyez aussi Hoved., 394. Diceto, 661. Bohadin, historien arabe, fait mention de cet événement, mais il réduit la force de l'équipage à six cent cinquante hommes. Selon lui, la perte du vaisseau ne doit être attribuée qu'au désespoir du capitaine, qui donna lui-même l'ordre de faire un trou à fond de cale, afin de ne pas tomber vivant aux mains des chrétiens. Bohad., 166. — [1] Le feu grégeois était ainsi nommé parce qu'il avait été inventé par les Grecs ; ses principaux ingrédients étaient le naphte, le bitume et le soufre ; il s'enflammait à l'air et brûlait avec une telle violence qu'il n'était pas aisé de s'en rendre maître ; c'est là sans doute ce qui a fait dire qu'il brûlait dans l'eau. On employait communément pour l'éteindre du sable et du vinaigre. Vines., 274.

[1] Cette description de la composition du feu grégeois ne prouve que l'ignorance de l'écrivain contemporain qui la rapporte ; une agrégation quelconque de bitume et de soufre ne peut s'enflammer par le seul contact de l'air, et le vinaigre n'a pas plus d'action que l'eau pour l'éteindre. Les modernes ont composé des matières inflammables bien plus terribles que le feu grégeois : le salpêtre et le soufre en forment la base, et il est probable que les Grecs se servaient aussi de salpêtre. Nous n'insisterons pas sur les serpents venimeux transportés par le vaisseau turc : le bon sens doit faire justice de cette crédulité de nos aïeux. (*Note du traducteur.*)

au camp des croisés et fut reçu par eux avec enthousiasme. Il distribua immédiatement des présents avec sa prodigalité accoutumée, prit à son service tous ceux qui se présentèrent et fit dresser ses machines de guerre contre les murailles. Quoique réduit à un extrême état de faiblesse par une fièvre intermittente, son impatience le poussait à surveiller lui-même les opérations de son armée; et, dans l'intervalle des accès, il se faisait porter sur un hamac de soie à la tranchée, et souvent déchargeait de ses propres mains les balistes qu'on avait pointées contre l'ennemi[1]. Dès qu'il eut recouvré la santé, le siége fut conduit avec une nouvelle énergie. Il y eut de fréquentes attaques faites par les chrétiens contre la ville, et par Saladin contre les chrétiens, mais toutes sans succès. La garnison commençait cependant à prévoir le sort qui lui était réservé: ses rangs s'éclaircissaient sans cesse, ses fortifications étaient ruinées, et toutes les tentatives du soudan pour faire lever le siége avaient échoué. Avec l'autorisation de celui-ci, elle offrit de négocier. De nombreuses propositions furent faites de part et d'autre, et rejetées: les chrétiens insistant toujours sur la restitution de Jérusalem, et Saladin leur demandant à chaque fois de l'aider à expulser les fils de Nourédin, qui avaient envahi ses États pour recouvrer le patrimoine de leur père. On convint à la fin que la ville serait remise aux chrétiens et que les Turcs, afin de racheter leur vie, rendraient la sainte croix et mettraient en liberté quinze cents captifs. On fixa un délai de quarante jours pour l'exécution de ces conditions, et quelques milliers d'otages furent détenus dans la forteresse (12 juillet). Les croisés prirent immédiatement possession d'Acre, et Saladin transporta son camp à quelque distance[1].

Cette conquête fut saluée avec ivresse par toutes les nations de la chrétienté comme le prélude de la délivrance de Jérusalem. Mais la joie publique fut bientôt troublée par la nouvelle que le roi de France se préparait à quitter l'armée. Ce fut en vain que Richard, que ses propres officiers, que tous les chefs confédérés le pressèrent de changer de résolution: il fut insensible à leurs prières comme à leurs reproches; et après avoir juré de ne point envahir les domaines du roi d'Angleterre (31 juillet), il partit d'Acre au milieu des plaintes et des imprécations des spectateurs. Beaucoup de raisons concouraient cependant à le justifier: une dangereuse maladie avait altéré sa santé; plus de la moitié de l'année qu'il avait consacrée à l'expédition s'était perdue dans les querelles particulières de Richard, en Sicile et en Chypre; depuis leur réunion sous les murs d'Acre, ils ne s'étaient jamais franchement secourus l'un l'autre; et tel était le caractère du roi d'Angleterre que son ambition et ses emportements ne laissaient d'autre alternative que de se soumettre à ses caprices ou d'en venir ouvertement aux mains. La situation étant ainsi donnée, les partisans de Philippe soutenaient qu'il servait mieux la cause de la croisade en se retirant qu'en restant. Il laissa avec Richard dix mille hommes de sa suite, sous le commandement de son vassal, le duc de Bourgogne[2].

Le terme fixé par la capitulation d'Acre était au moment d'expirer; de fréquents messages s'échangèrent entre Saladin et Richard. Le soudan refusait, sous divers prétextes, d'exécuter le traité; et le roi déclara que les otages payeraient de leurs têtes la perfidie de leur maître. Dans ces guerres, aucun parti n'était avare du sang de ses captifs; et l'exercice continuel de la vengeance avait fermé les cœurs à tout sentiment de pitié. On répandit le bruit, probablement sans aucune vérité, que Saladin avait mis à mort tous ses prisonniers; et les soldats, que ce rapport rendit furieux, demandèrent à grands cris la permission de venger le

[1] On peut voir dans Vinesauf la description des machines de guerre employées à ce siége. Les balistes lançaient des carreaux et des flèches, les mangonneaux de petites pierres, et les pierriers de larges quartiers de roc. Un de ces derniers avait, dit-on, écrasé douze hommes d'un seul coup. Il nous cite aussi des tours de bois qu'on amenait près des murailles, des béliers pour les battre, et des hourdis et des machines en clayonnage qui protégeaient le soldat. Afin de garantir tous ces objets du feu grégeois, on les recouvrait de cuirs crus et de drap grossier imprégné de vinaigre. Cependant les assiégés les détruisaient souvent en y jetant d'abord une grande quantité de matières combustibles et les embrasant ensuite au moyen du feu grégeois. Pour préserver les machines des pierres lancées des murailles, un réseau de cordes lâches était tendu devant elles. Vines., 270, 282, 287, 333, 335.

[1] Vinesauf, 331-342. Hoved., 394-396. Les conditions sont rapportées par Richard dans une de ses lettres. Hov., 398.

[2] Vinesauf, 344. Hoved., 397.

sort de leurs camarades. Le délai fixé par le traité expirait le jour suivant. On amena les otages sur le sommet d'une colline, à la vue du camp des Sarrasins. Les croisés s'assemblèrent en foule pour être témoins de ce glorieux spectacle; et à un signal donné, les têtes de deux mille sept cents infidèles tombèrent sous le glaive de leurs bourreaux. A la même heure et pour la même cause, un nombre presque égal de prisonniers, la portion qui était au pouvoir du roi de France, fut massacré sous les murs d'Acre par les troupes du duc de Bourgogne. De cinq mille captifs, sept émirs seulement furent épargnés, par l'espoir d'un échange ou d'une rançon. Ce ne fut pas encore là la fin de la tragédie : on abandonna les cadavres aux outrages des soldats, qui les éventrèrent pour découvrir les pierres précieuses qu'ils croyaient avoir été avalées par ces infortunés, et qui en recueillirent soigneusement le fiel comme un remède souverain [1].

Après cette sanglante exécution, qui, toute inhumaine qu'elle soit, semble n'avoir pas plus inspiré d'horreur aux mahométans qu'aux chrétiens de cet âge, Richard conduisit son armée, réduite à trente mille hommes, d'Acre à Jaffa. Elle marchait en cinq divisions, les chevaliers du Temple à la tête et les hospitaliers à l'arrière-garde. Pour plus grande sûreté, les provisions et les munitions de guerre suivaient les bords de la mer : près d'elle était la cavalerie, et au delà de la cavalerie, les archers à pied, destinés à tenir l'ennemi à distance en lançant leurs flèches contre lui. Dans cet ordre, ils côtoyaient le rivage, se méfiant de quelque tentative pour les arrêter dans leur marche. Saladin campait auprès d'eux toutes les nuits. Le matin, il les attaquait de front, en flanc et par derrière, et le combat durait ainsi, chaque jour, jusqu'au coucher du soleil. Il avait demandé des renforts dans toutes les parties de son empire; et dès qu'ils furent arrivés, il tenta une attaque désespérée afin de détruire d'un seul coup toute l'armée ennemie (7 septembre). A neuf heures du matin, les timbales se firent entendre : les Sarrasins tombèrent de tout leur poids sur la petite troupe des chrétiens, et il fallut toute l'autorité et tous les efforts de Richard pour prévenir la dissolution de son armée. Le grand maître des hospitaliers, ne pouvant soutenir une telle pression, sollicita à plusieurs reprises l'ordre de charger; mais le roi, qui visait à une victoire décisive, différa jusqu'au dernier moment. Enfin le signal fut donné : l'infanterie s'ouvrit pour livrer passage à la cavalerie; les hommes d'armes chargèrent dans différentes directions, et l'ennemi, hors d'état de résister à leur vigueur et à leur impétuosité, prit la fuite après une longue résistance et se retira vers les montagnes. Richard se vantait que dans le cours de ses quarante campagnes, Saladin n'avait jamais éprouvé de déroute aussi complète. Vinesauf porte la perte qu'il y fit à sept mille hommes et à vingt-deux émirs [1]. La conduite subséquente du soudan prouva que cette affaire lui avait enseigné à respecter la valeur des croisés. Il cessa de les harceler dans leur marche; mais il dévasta la contrée et démantela les places fortes qui se trouvaient sur leur route. Les chrétiens parvinrent à Jaffa, en reconstruisirent les murailles et fortifièrent des châteaux dans les environs.

Arracher aux infidèles la terre sacrée où le corps de Jésus-Christ avait été enseveli était le but proclamé par les croisés; et pour leur en rappeler la mémoire, la voix d'un héraut proclamait trois fois tous les soirs, au milieu du camp, ces paroles : « Le saint sépulcre! » Richard cachait à ses compagnons d'armes ses secrets sentiments; mais il commençait à concevoir des doutes sur le succès de l'entreprise; et dans les lettres qu'il écrivait en Europe, il demandait avec instance des secours en hommes et en argent [2]. L'esprit rempli de ces impressions, il n'hésita cependant pas à marcher vers la cité sainte (1192). Il avait même atteint Ramla et Béthanie, places situées à peu de distance de Jérusalem; mais le ciel devint pluvieux et orageux; une disette cruelle se fit sentir; les maladies éclaircissaient les rangs, et

[1] Vinesauf, 346. Hoved., 397. Newbrig., iv, 23. Hoveden assure que Saladin avait mis à mort ses captifs le 18, deux jours avant Richard; selon Bohadin, ce ne fut qu'après lui (p. 187, 188). Le récit d'Hoveden mérite peu de croyance; car une telle action n'aurait eu pour résultat que la mort de ceux que le soudan avait à cœur de sauver. Le roi semble tirer gloire de ce massacre. Sicut *decuit*, fecimus expirare! Hoveden, 398.

[1] Voyez les lettres du roi dans Hoveden (398) et Vinesauf, 390.

[2] Hoveden, 398.

le découragement engagea plusieurs croisés à abandonner l'expédition. Il était évident qu'il ne restait plus à Richard qu'à retourner à Jaffa ou à former à l'instant la tentative désespérée d'emporter d'assaut une place bien fortifiée et défendue par une armée plus nombreuse que la sienne (14 janvier). Le roi écouta pour une fois les conseils de la prudence et se mit en retraite vers les côtes [1].

Le défaut d'union était le premier malheur des croisés. Au lieu de former un vaste corps mis en mouvement par la volonté d'un seul individu, l'armée n'était composée que de guerriers volontaires et par conséquent indépendants, qui servaient un des chefs à leur choix et pour aussi peu de temps qu'il leur plaisait. Le roi d'Angleterre, à la vérité, à cause de son rang supérieur, avait le commandement nominal; mais il était forcé de communiquer tous ses plans à ses associés, qui s'y opposaient souvent, soit par rivalité personnelle ou jalousie nationale, soit par intérêt privé ou différence d'opinion; et bientôt il s'aperçut que d'entretenir l'harmonie entre les croisés et d'obtenir leur coopération était une tâche plus difficile que de déjouer les projets de Saladin ou de défaire ses armées. La rivalité de Guy de Lusignan et de Conrad de Montferrat était un très-grand sujet de dissension. Après de longs débats, Richard, pour obtenir un avis unanime, consentit à abandonner la cause de Lusignan, et immédiatement après, Conrad fut assassiné dans les rues de Tyr (27 av.). Si l'ancienne querelle du roi avec ce prince semble favoriser l'opinion qu'il ne fut pas étranger à ce meurtre, d'un autre côté son déni solennel, son caractère personnel et le défaut d'évidence concourent à le laver de cette accusation. Son neveu, Henri de Champagne, épousa la veuve de Conrad et reçut, avec sa main, ses prétentions à la couronne imaginaire de Jérusalem. Richard consentit au mariage, et pour indemniser Lusignan, il lui donna l'île de Chypre [2].

[1] Vinesauf, 369-274. Hoved., 407.

[2] Vinesauf, 377-392. Hoved., 407. Newbridg., iv, 23, 24, 25. La postérité de Guy posséda Chypre jusqu'en 1458. Elle échut aux Vénitiens après la mort de Jean III, du droit de Catherine Cornaro, princesse vénitienne qui avait épousé Jacques, fils légitime de Jean III. A la même époque, Charlotte, fille légitime de Jean, céda ses droits à Charles, duc de Savoie, dont elle avait épousé l'oncle. Depuis 1633, les ducs de Savoie ont pris le titre de roi de Chypre.

Le choix de Henri semblait avoir concilié les intérêts opposés des croisés, et ils demandèrent tous d'une voix à marcher de nouveau sur Jérusalem. On savait que le roi avait reçu les sollicitations les plus pressantes de retourner dans ses États; mais il se résolut à partager la gloire de délivrer la cité sainte, et déclara par une proclamation son intention de rester encore une année en Palestine (13 juin). Il conduisit rapidement son armée à Béthanie; et là, à la vue même de Jérusalem, il proposa d'élire vingt conseillers, qui devaient décider, sous serment, ce qui serait préférable, d'assiéger cette capitale ou bien le Caire, capitale de l'Égypte, d'où Saladin tirait la plus grande partie de ses renforts (10 juillet). A la surprise de tous les hommes de sens, ils préférèrent le dernier de ces projets (26 juillet); et le roi, après avoir accompli quelques brillants faits d'armes, retourna vers la ville d'Acre malgré les murmures et les remontrances de ses compagnons. Le duc de Bourgogne composa une chanson dans laquelle il blâmait sévèrement l'indécision de la conduite de Richard, qui, pour s'en venger, écrivit une satire sur les défauts personnels de son adversaire [1].

La retraite des chrétiens ne put échapper à la vigilance de Saladin, qui, descendant de Jérusalem, fondit tout à coup sur la ville de Jaffa, repoussa les habitants dans la citadelle et en reçut des otages pour la reddition de la place si elle n'était pas secourue à une heure marquée. A la première nouvelle de cet événement, Richard donna à son armée l'ordre de se rendre à Jaffa par terre, tandis qu'avec sept galères il viendrait par mer au secours des chrétiens. Il trouva le rivage couvert d'ennemis prêts à s'opposer à son débarquement. Ses amis l'engagèrent à différer son attaque jusqu'à l'arrivée de toute l'armée; mais, en ce moment, un prêtre atteignit à la nage la galère royale et répondit aux questions qui lui furent faites qu'une partie des habitants avait été massacrée, mais que plusieurs défendaient encore leur vie dans une des tours. « Alors, « s'écria le roi, malédiction sur celui qui re- « fusera de me suivre! » Il se précipita dans l'eau; ses compagnons imitèrent son exemple.

[1] Vinesauf, 397-409. Hoveden attribue cette retraite au duc, qui, contre l'avis de Richard, refusa d'attaquer Jérusalem (408). Je préfère le récit plus circonstancié de Vinesauf, témoin oculaire.

Les Sarrasins, intimidés par une telle intrépidité, se retirèrent à leur approche, et la cité fut délivrée de l'ennemi. Mais Richard dédaignait de se confiner dans des murailles; et, par ses ordres, sa petite armée de chrétiens, consistant en cinquante-cinq chevaliers, dont dix seulement étaient montés, et en deux mille hommes d'infanterie, campa fièrement hors des portes. Sur le grand matin, le roi fut averti de l'approche de l'ennemi. Il ordonna à ses lanciers de plier un genou, de façon à ce que chaque homme, se couvrant le corps avec le bouclier qu'il tenait au bras gauche, dirigeât avec la main droite la pointe de sa lance, dont l'autre extrémité se trouvait fortement fixée en terre. Il distribua au milieu d'eux les balistes, avec deux archers à chacune, dont l'un tendait l'arc, tandis que l'autre lançait les flèches. La cavalerie des Sarrasins, en sept divisions, fit sept charges pour rompre cette ligne. Toutes furent repoussées avec une perte considérable. Richard, observant leur désordre, se précipita avec ses chevaliers au milieu de leurs escadrons, où il fit des prodiges de valeur. Il fut admiré par Sapha-Eddin, frère du sultan, qui dernièrement l'avait prié de faire son fils chevalier, et qui pendant l'action lui envoya deux chevaux arabes en présent. Le roi continua le combat sur l'un des chevaux jusqu'à la nuit. On trouva que, dans ce jour, il avait surpassé son ancienne renommée. Il abattit tous les champions qui osèrent se mesurer avec lui; il délivra des mains de ceux qui les entraînaient le comte d'Essex et Ralf de Mauléon, qui se trouvaient démontés; il se débarrassa lui-même d'une troupe de Sarrasins qui l'avaient entouré, et il parvint à inspirer à l'ennemi tant de terreur et d'admiration que, partout où il chargeait, on se retirait à son approche. Le siège fut levé; mais les efforts du roi déterminèrent une fièvre qui enleva toute sa vigueur, et il condescendit à demander une trêve par l'entremise de Sapha-Eddin. Elle fut conclue pour trois années. Le sultan exigea la destruction d'Ascalon, et en retour il accorda aux pèlerins le libre accès du saint sépulcre[1].

Ainsi se termina la croisade. Si Jérusalem eût pu être conquise par la bravoure et la force personnelle, ce triomphe eût été réservé à Richard. Ses exploits, si supérieurs à ceux de ses compagnons, répandaient autour de lui un éclat qui le rendait cher aux chrétiens et arrachait l'admiration des infidèles. Mais le peu d'influence qu'ils eurent sur l'issue de l'expédition doit faire douter que Richard possédât les talents d'un général. Il paraît s'être toujours contenté de l'honneur de la victoire sans se préoccuper de ses avantages réels; son inconstance naturelle l'empêchait de poursuivre longtemps le même objet; et son caractère violent le rendait plus propre à fomenter des dissensions qu'à ramener la concorde parmi ses alliés. Dès que sa santé le lui permit, il paya ses dettes, satisfit à toutes les réclamations de ses compagnons et s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre. Le lendemain (9 octobre), il se détourna pour jeter un dernier regard sur le rivage, et, les bras étendus, il s'écria: « Terre sacrée, je te recommande aux soins « du Très-Haut; puisse-t-il m'accorder de « vivre, afin de revenir et de t'arracher au « joug des infidèles[1]! » Sa flotte, qui portait sa femme, sa sœur et la princesse de Chypre, avait fait voile quelques jours auparavant et relâché en Sicile, sans aucun accident[2]. Le roi la suivit avec un seul vaisseau et prit une route différente; mais sa marche fut souvent retardée par des vents contraires, et il s'était déjà écoulé un mois quand il atteignit l'île de Corfou (11 novembre). Il y fréta trois vaisseaux côtiers pour le transporter, lui et sa suite, qui consistait en vingt personnes, à Raguse et à Zara. On ignore quelle route il avait l'intention de prendre ensuite. Mais il savait que le roi de France s'était allié à son frère Jean pour le déposséder de ses États; que l'empereur de Germanie, Henri, l'héritier légitime de la Sicile, était irrité de son alliance avec Tancrède[3]; que plusieurs princes pa-

[1] Vinesauf, 410-422. Trivet, 118-122.

[1] Vinesauf, 428.

[2] Sa sœur, la reine de Sicile, fut ensuite mariée au comte de Saint-Gilles. Hoved., 436.

[3] Il avait épousé Constance, la véritable héritière, à la mort du roi Guillaume, son frère, et il se préparait à soutenir ses droits à l'épeque où Richard fit une alliance offensive et défensive avec Tancrède, et consentit à marier son neveu à la fille de Tancrède. Quinze jours après le départ du roi de Messine, Henri entra dans la Campanie et s'avança jusqu'à Naples, où les chaleurs et les maladies détruisirent la plus grande partie de son armée: de là vint l'inimitié de l'empereur contre Richard.

rents de Conrad, le regardant comme l'assassin de ce seigneur, s'étaient hautement déclarés ses ennemis, et comme nous sommes informés d'ailleurs qu'il s'était affublé de la robe de pèlerin et qu'il cherchait à se déguiser par la longueur de sa barbe et de ses cheveux, il est probable qu'il songeait à traverser incognito le continent et à éviter ainsi les piéges que lui tendaient ses ennemis. Quoi qu'il en soit, une tempête le jeta sur les côtes de l'Istrie, entre Aquilée et Venise, et il continua sa route vers Goritz, résidence de Maynard, neveu de Conrad. Un de ses pages se présenta devant ce chef et, lui offrant en présent un rubis de grande valeur, demanda un passeport pour Baudouin de Béthune et Hugues le marchand, pèlerins qui revenaient de Jérusalem. « Ce présent, s'écria Maynard, est un pré« sent de prince. Ce doit être le roi Richard. « Dis-lui qu'il peut venir en paix vers moi. » Le prétendu pèlerin cependant, soupçonnant le danger, acheta des chevaux et s'échappa dans la nuit. Baudouin et sept autres restèrent et furent arrêtés par Maynard, qui dépêcha sur-le-champ un messager pour avertir son frère, Frédéric de Betesow (14 décembre). Le roi avait atteint Freisach quand il fut reconnu par un chevalier normand au service de Frédéric; mais, pénétré de son devoir envers son premier souverain, le chevalier l'avertit de son danger et l'engagea à cacher son arrivée. Malgré l'arrestation de six de ses compagnons, Richard s'échappa avec un chevalier et un enfant qui savait le langage du pays. Ils voyagèrent trois jours et trois nuits sans entrer dans aucune maison et sans acheter de vivres, et vers le quatrième jour, ils se trouvèrent à Erperg, dans le voisinage de Vienne. L'enfant fut envoyé au marché. L'argent qu'il montra excita la curiosité; mais il parvint à éluder toutes les questions en répondant que son maître était un riche marchand qui devait arriver sous trois jours. Richard, quoique certain du danger qu'il courait, était trop affaibli pour continuer son voyage. L'enfant retourna de nouveau au marché; il fut pris et mis à la torture, et enfin il révéla le nom et la retraite du roi. Lorsque Richard s'aperçut que sa maison était entourée, il saisit son épée et refusa de se rendre à tout autre qu'au seigneur de l'endroit (11 décembre). Ce seigneur se présenta immédiatement : c'était Léopold, duc d'Autriche, le même Léopold qu'il avait traité de la manière la plus injurieuse dans la ville d'Acre, le beau-frère d'Isaac Comnène, et qui se regardait, à ce titre, comme chargé de venger les outrages subis par cet infortuné monarque. Il reçut l'épée du roi et le commit au soin d'un baron nommé Hadmar, qui dut le garder étroitement enfermé dans le château de Tyernsteign [1].

Il est temps de retourner en Angleterre, malheureuse contrée qui, durant l'absence du monarque, était appauvrie par la rapacité de son ministre et tourmentée par l'ambition de son frère. Le roi avait confié les rênes du gouvernement à Guillaume de Longchamp, Normand d'obscure origine, qui, sous le règne de Henri, avait passé au service de Richard, de celui de Geoffroy, fils de Rosamonde. Ses talents et son habileté furent promptement récompensés par l'attachement de son nouveau maître: son immoralité n'était pas un obstacle à son avancement à la cour d'un prince qui avait pris les armes contre son père. Quand Richard parvint au trône, les honneurs et les emplois plurent sur le favori. Il fut fait d'abord chancelier, ensuite évêque d'Ely, grand-justicier, d'abord conjointement avec l'évêque de Durham, puis son collègue, et enfin, à la pressante sollicitation du roi, le pape le nomma son légat en Angleterre et en Écosse. Ainsi, pendant l'absence de Richard, il se trouvait placé à la tête de l'Église et de l'État; et si nous en croyons les écrivains contemporains (quoique leur témoignage, comme ennemis, ne doive être admis qu'avec précaution), il exerça cette double autorité de la manière la plus despotique. On assure qu'il était haut et insolent, avide et prodigue, écrasant les laïques par des amendes, ruinant le clergé par des exactions, et forçant à l'obéissance par la sévérité et la promptitude des châtiments. Il affectait tout l'appareil de la royauté, se faisait toujours accompagner par un corps de mille hommes de cavalerie; et comme les châteaux du roi étaient à sa disposition [2], il pouvait en peu de temps former avec leurs garnisons une armée formidable. Un tel homme devait s'être fait autant d'ennemis qu'il y avait de personnes accablées par

[1] Comparez Hoveden, 408; Newbrigensis, iv, 31, et Matthieu Pâris, 143, 144, avec la lettre de l'empereur dans Rymer, i, 69.

[2] Hoved., 389. Geral. Camb., in *Ang. sac.*, ii, 405, 406. Newbridg., iv, 14.

sa tyrannie ou humiliées par son élévation. Il en méprisa le plus grand nombre, certain d'être protégé par son maître aussi longtemps qu'il pourrait remplir ses coffres. Il ne redoutait qu'une seule personne, c'était Jean, le frère du roi, aussi ambitieux et aussi dépourvu de principes que lui-même. Dans les premières croisades, peu de pèlerins, qu'ils fussent plébéiens ou princes, étaient revenus chez eux. Jean avait calculé cette chance, et dans l'événement de la mort du roi, il avait résolu de se saisir du sceptre. Il existait, à la vérité, un enfant qui avait un droit plus direct à la succession : c'était Arthur, le fils de Geoffroy, son frère aîné ; mais comme les prétentions du plus proche héritier avaient été repoussées en d'autres occasions, celles d'Arthur pouvaient l'être à la mort de Richard. Richard toutefois favorisait les intérêts de son neveu ; et dans son traité avec Tancrède et ses lettres au pape, il avait reconnu le jeune prince pour son héritier présomptif. En même temps, pour déjouer les projets de son frère, il avait chargé le chancelier d'ouvrir une négociation avec le roi d'Écosse, afin de l'engager à défendre de toute sa puissance, s'il était nécessaire, les prétentions d'Arthur. Mais ce secret ne put être caché aux espions que Jean avait placés près de son frère à Messine ; et dès qu'ils en eut connaissance, il prit la résolution de renverser le chancelier, comme le plus grand obstacle à son ambition [1].

(1191.) La première tentative manqua. Lorsque Gauthier, archevêque de Rouen, revint de Sicile, on dit qu'il était porteur d'une ordonnance scellée du sceau royal, qui ordonnait la formation d'un conseil sans l'avis et le concours duquel il était défendu à Longchamp d'agir désormais. Ce conseil, étant composé de ses ennemis personnels, aurait de fait mis fin à son autorité. On ne sait si l'acte était réel ou supposé ; mais s'il est vrai qu'on l'eût obtenu du roi, du moins est-il certain qu'on jugea d'abord prudent de le supprimer : il ne sortit de l'obscurité où on l'avait laissé qu'un an plus tard, lorsqu'un ordre du roi fut nécessaire pour justifier la destitution violente du ministre [1].

La seconde tentative affaiblit le pouvoir de Longchamp sans toutefois le détruire. Pour quelque délit réel ou prétendu, il avait condamné Gérard de Camville à perdre les prérogatives de shérif et la garde du château de Lincoln ; mais tandis qu'il assiégeait cette forteresse, Jean, à la tête d'une armée nombreuse, surprit les châteaux royaux de Nottingham et de Tickhill. Le chancelier fut pris au dépourvu : se trouvant trop faible pour combattre, il offrit de négocier ; et, après le rejet de plusieurs propositions, on convint mutuellement qu'un certain nombre des châteaux du roi seraient confiés à la garde de plusieurs barons, qui jureraient de les conserver pour le roi, pendant sa vie, et de les remettre à Jean s'il arrivait que le roi mourût. Par cet arrangement, le prince fit un pas important vers l'objet de son ambition, et le chancelier parvint à conserver encore l'exercice de l'autorité royale [2].

A cette querelle en succéda une autre encore plus désastreuse pour Longchamp. Geoffroy, frère naturel du roi, avait été dernièrement promu au siége archiépiscopal d'York ; mais quoique Richard eût pardonné au nouveau prélat toutes ses offenses en considération d'une forte somme d'argent, il l'avait forcé de jurer qu'il continuerait à résider sur le continent ; et, en même temps, il avait défendu à tous les archevêques de ses États de lui donner la consécration. Malgré cette prohibition, il fut sacré ; en vertu d'un ordre du pape, par l'archevêque de Tours ; et, au mépris de son serment, il se hâta de se rendre en Angleterre, afin de prendre possession de son Église. Le chancelier, qui surveillait de loin toutes ses actions, avait donné l'ordre d'exiger de lui à son arrivée le serment d'allégeance, ou de l'obliger à quitter immédiatement le royaume (14 sept.). Geoffroy parvint à se soustraire aux officiers ; il se réfugia dans l'église de Saint-Martin ; et quand on lui signifia l'ordre de Longchamp, il répondit avec hauteur qu'il ne se soumettrait jamais aux ordres de ce traître, l'évêque d'Ely [3]. On respecta son asile

[1] On a prétendu que l'objet du chancelier dans sa négociation avec l'Écosse était de perpétuer son pouvoir par la succession d'un mineur. Mais il est probable qu'il exécuta seulement, comme il l'a dit, les ordres de Richard, et cela dérive de la déclaration du roi qu'Arthur était son héritier (Hoved., 385,386), et de la confiance qu'il avait dans la loyauté du roi d'Écosse. Hoved., 411.

[1] Hoved., 391. Diceto, 659.

[2] Hoved., 398.

[3] Il avait anciennement fait hommage à Geoffroy. *Ang. sac.*, II, 300.

pendant trois jours ; mais le quatrième, on l'emmena de force au château de Douvres (26 septembre). A la sollicitation de l'évêque de Londres, qui donna caution que Geoffroy ferait tout ce que les barons et les prélats déclareraient de son devoir de faire, Longchamp le fit relâcher et lui permit de se rendre dans la capitale.

Jean et son parti reçurent avec plaisir la nouvelle de cet événement. Ce prince, qui, jusqu'à ce jour, n'avait regardé son frère illégitime que comme un ennemi, prétendait actuellement ressentir pour lui la plus tendre affection. Il écrivit à tous les évêques et barons de se rassembler à Reading, tandis que Longchamp leur défendait par d'autres lettres d'accepter l'invitation d'un prince qui ne tendait qu'à déshériter son souverain. L'assemblée eut lieu cependant (6 octobre) : Jean et Geoffroy se réunirent, versèrent des larmes et s'embrassèrent ; et le dernier conjura à genoux les pairs ses compagnons de venger l'outrage fait en sa personne aux immunités de l'Église et au droit d'asile. On produisit et on lut deux papiers très-suspects, que l'on donna comme des lettres de Richard, dont l'un, que nous avons déjà mentionné, établissait un conseil de régence présidé par l'archevêque de Rouen ; et l'autre, délivrant Geoffroy de son serment, l'autorisait à visiter son diocèse. Le chancelier avait promis de paraître devant eux ; déjà même il avait rassemblé une armée formidable ; mais la méfiance et la crainte le décidèrent à fuir de Windsor à Londres, où il exhorta les citoyens à fermer leurs portes aux ennemis du roi ; les trouvant peu disposés à obéir, il se retira dans la Tour. Ses adversaires le suivirent dans la capitale, où ils obtinrent d'être admis en faisant serment d'être fidèles à Richard et de maintenir les franchises de la cité (10 octobre). Dans un conseil qu'ils tinrent au cimetière de Saint-Paul, ils condamnèrent Longchamp à se démettre de sa charge de justicier, à rendre tous les châteaux royaux, à l'exception de trois, et à donner caution qu'il ne quitterait pas le royaume avant l'accomplissement de toutes ces conditions[1]. Désespérant de résister à leur force supérieure, il se retira au château de Douvres, dont le gouverneur avait épousé sa sœur, et de là il chercha à s'enfuir à Calais sous des habits de femme. Mais, comme il s'avançait sur le rivage avec un paquet de toile sous un bras et une mesure sous l'autre, sa démarche étrange fit naître des soupçons ; en l'examinant de plus près, on découvrit sa barbe ; et les femmes du lieu l'accablèrent d'injures jusqu'à ce que les officiers publics vinssent l'arracher à leur furie et le conduire en prison. Jean désirait l'abreuver d'humiliations encore plus cruelles ; mais, à la prière des évêques, il lui permit de passer la mer, et il nomma l'archevêque de Rouen grand justicier et vice-chancelier à sa place[1].

(1192.) Longchamp fit un effort pour recouvrer son autorité perdue. Par des présents considérables et des protestations d'attachement, il obtint de Jean l'assurance de sa protection et reçut par les messagers à la cour de Rome le renouvellement de ses pouvoirs de légat, expirés à la mort du pontife qui les lui avait originairement donnés. Enflé de ces avantages, il envoya en Angleterre des sentences d'excommunication contre le plus violent de ses adversaires et somma le reste de comparaître à son tribunal. Mais on méprisa ses actes d'autorité sous le prétexte qu'un légat ne pouvait exercer aucune juridiction jusqu'à ce qu'il fût entré dans sa province ; et quand il débarqua en Angleterre, il trouva Jean si chancelant et reçut du conseil de régence un message si menaçant qu'il jugea plus prudent de se retirer en Normandie et d'y attendre patiemment le retour de son souverain[2].

Telle était la situation de l'Angleterre quand on apprit que Richard avait quitté la Palestine. Le peuple, qui, malgré tous ses vices, l'admirait à cause de sa valeur, était impatient de revoir le champion de la croix ; mais de semaine en semaine l'attente du public était alternativement réveillée et déçue. Les bruits les plus sinistres et les moins probables commençaient à prévaloir quand le secret de sa détention fut tout à coup révélé par la copie d'une lettre de Henri VI, empereur de Germanie, au roi de France. Ce spéculateur impérial avait acheté

Hoved., 399. Diceto, 660. Gervase, 1577. *Ang. Sac.*, II, 399-399.

[1] Gerv., 1578. Les fables ridicules rapportées par Hugues de Coventy (Hoved., 400) et copiées par Giraud (*Ang. Sac.*, II, 401) ne méritent aucun crédit. Pierre de Blois écrivit une lettre sévère à Hugues en cette occasion. Hoved., 401.

[2] Hoved., 402-409. *Ang. Sac.*, II, 402.

de Léopold le royal prisonnier pour la somme de soixante mille livres; « et l'ennemi de « l'empire et le perturbateur de la France, » pour me servir de ses propres expressions, était chargé de fers dans un de ses châteaux du Tyrol, entouré de gardes incorruptibles, qui l'accompagnaient le jour l'épée nue et qui veillaient près de son lit pendant la nuit. Cette nouvelle parut électriser toute l'Europe. Si les ennemis du roi (et par son arrogance il s'en était attiré beaucoup) se réjouissaient de son malheur, le clergé et le peuple, tous ceux qui avaient admiré ses prodiges de valeur et soupiré pour la délivrance de la Palestine, déploraient son infortune et invoquaient hautement en sa faveur les foudres du Vatican. En Angleterre, ses sujets renouvelèrent leur serment d'allégeance; les évêques et les prélats se rassemblèrent à Oxford, ils lui envoyèrent des députés pour lui porter des conseils et des consolations; et Éléonore, par ses plaintes répétées, engagea le pape Célestin à prononcer les sentences d'excommunication et d'interdit contre Léopold, et à menacer Henri de prendre contre lui de pareilles mesures s'il ne rendait pas immédiatement la liberté à son captif[1]. Il y eut cependant un homme qui se réjouit ouvertement de cette nouvelle : ce fut Jean, le frère du roi; il partit en hâte pour Paris, remit à Philippe quelques portions de la Normandie, lui rendit hommage pour le reste des possessions continentales de Richard, et, retournant en Angleterre, rassembla une armée afin de disputer la couronne. Mais, comme l'observa le roi, « Jean n'était pas « homme à réussir par la force, quand la force « pouvait lui être opposée. » Quoique la fidélité du grand justicier fût douteuse, les prélats et les barons déployèrent l'étendard royal; un armement de mercenaires étrangers fut repoussé des côtes, et le pusillanime usurpateur consentit à une trêve afin de pouvoir former de nouveaux plans et d'épier la suite des événements. En même temps, son allié, le roi de France, ayant envoyé un messager à Richard pour le dégager de son hommage, entra en Normandie avec une puissante armée. Plusieurs forteresses se rendirent, par crainte ou par trahison; mais Rouen, sa capitale, fut sauvée par les efforts du comte d'Essex, nouvellement revenu de la Terre-Sainte. Il harangua les citoyens, tourna leur indignation contre la perfidie de l'homme qui avait fui devant les infidèles, et enflamma leur patriotisme par l'aspect de la désolation qui régnait autour d'eux. Ils repoussèrent courageusement l'ennemi. Les femmes mêmes montèrent sur les murailles et versèrent de la poix bouillante sur les têtes des assaillants. Les machines de guerre de Philippe furent brûlées, et la garnison, ouvrant hardiment les portes, l'invita à s'avancer s'il l'osait. Il préféra se retirer, et son départ suspendit un moment les horreurs de la guerre[1].

Le chancelier Longchamp, toujours en exil, fut le premier à découvrir la prison de son souverain. Il obtint de Henri, par des sollicitations répétées, la permission de conduire Richard à la diète de Haguenau (13 avril). Devant ce tribunal auguste, mais incompétent, le roi entendit les accusations portées contre lui : il s'était allié à Tancrède pour s'opposer aux droits de l'empereur à la couronne de Sicile; il s'était injustement emparé du royaume de Chypre; il avait soldé des assassins pour tuer le marquis de Montferrat[2], et outragé la nation allemande au siége d'Acre. Les princes qui composaient la diète écoutèrent avec applaudissement et commisération sa défense mâle et persuasive. L'insensible Henri parut lui-même se radoucir. Il ordonna de briser les chaînes du roi, le traita avec le respect dû à une tête couronnée et consentit à traiter de sa rançon[3].

La perspective de la liberté releva les esprits abattus de Richard, qui dépêcha le chancelier en Angleterre avec une lettre pour le conseil de régence. Par l'ordre des membres

[1] Heved., 410. Rym., I, 72-78. Pet. Bles., ep. 145 et suiv.

[1] Heved., 411-413. Newb., IV, 32. Rym., I, 85. Gerv., 1581.

[2] Pour repousser cette accusation, on produisit une lettre du scheick, ou vieux de la Montagne, le chef des Assassins, qui déclarait avoir fait tuer Conrad pour venger les outrages commis par ce prince envers quelques-uns de ses sujets. Rym., I, 71. Je ne suis pas convaincu que l'objection tirée de la date prouve que ce document est controuvé; mais s'il était réel, il ne serait pas d'un grand poids en faveur de Richard. On ne peut accorder un grand crédit au témoignage d'un homme qui se reconnaît lui-même comme un meurtrier de profession.

[3] Heved., 413. Newbridg., IV, 33.

de ce conseil, on imposa une taxe de vingt shillings sur chaque fief de chevalier : l'argenterie des églises fut vendue ou rachetée ; on exigea le quart de tous les revenus, tant des laïques que du clergé ; et tous furent invités à faire au roi des présents qui pussent mériter sa gratitude. Mais, soit que cela vînt de la pauvreté de la nation ou des malversations des collecteurs, le total de la recette ne s'éleva point à la somme à laquelle on l'avait d'avance évaluée ; et, pour suppléer au déficit, on fit une seconde et même une troisième perception, malgré les murmures et le mécontentement du peuple. Henri cependant ne se hâtait point de conclure le marché, tant il croyait, en différant, le rendre encore plus avantageux. La négociation fut suspendue, reprise et prolongée ; et cinq mois s'écoulèrent avant que l'on pût définitivement convenir des conditions. (22 septembre.) On s'arrêta enfin à ce que Richard payerait cent mille mares pour sa rançon ; qu'il rendrait la liberté à Isaac, le dernier empereur de Chypre, mais sans lui restituer ses États ; et qu'il remettrait la fille captive d'Isaac aux soins de son oncle le duc d'Autriche. Henri, en retour, s'engageait à mettre le roi en liberté dès qu'il aurait reçu la rançon ; à le secourir contre tous ses ennemis et à l'investir de la souveraineté féodale du royaume de Provence, droit suranné que les empereurs s'arrogeaient depuis longtemps, mais qu'il n'était pas en leur puissance de faire valoir [1]. On fixa un jour éloigné pour l'accomplissement de toutes ces conditions. Eléonore et l'archevêque de Rouen, qui avait remis les rênes du gouvernement à Hubert, archevêque de Canterbury, arrivèrent auprès du royal captif, et celui-ci, pour attacher plus fortement l'empereur à ses intérêts, adopta un étrange expédient, conseillé par sa mère. Dans une assemblée des princes allemands et des envoyés anglais, ôtant son chapeau de sa tête, il résigna sa couronne dans les mains de Henri, qui la lui rendit pour être tenue comme un fief de l'empire, sous l'obligation d'un payement annuel de cinq mille livres [2]. Cependant on ne pouvait faire aucun fond sur la loyauté de ce Germain, à l'avidité duquel Jean et le monarque français présentaient un appât plus séduisant que tout ce que Richard venait d'accorder : à condition qu'il retiendrait Richard en captivité, ils promettaient de lui donner une somme plus forte que celle qu'il avait fixée pour la rançon du roi, ou de le rétribuer sur le pied de vingt mille livres par chaque mois d'emprisonnement (1194, 14 janvier). Henri ne pouvait résister à une offre aussi brillante. Il eut même l'effronterie d'en parler à Richard ; mais les princes germains, qui s'étaient rendus caution pour la délivrance du monarque anglais, reprochèrent à leur empereur sa vénalité et le forcèrent à lâcher sa proie (4 février). Henri reçut sur le lieu plus de soixante-dix mille mares, et on lui donna des otages pour le payement du reste [1]. Le roi descendit promptement le Rhin jusqu'à Cologne, dont l'archevêque le conduisit au port d'Anvers : il s'y embarqua sur un vaisseau de sa propre flotte. Quatre jours s'étaient perdus dans la navigation tortueuse du fleuve ; les vents contraires le retinrent plus de cinq jours encore dans le port de Swine, en face de l'île de Cadsant ; et enfin il débarqua à Sandwich, au bruit des acclamations de ses sujets, après une absence de plus de quatre ans [2].

Quoique Richard respirât actuellement l'air de la liberté, son cœur ne pouvait battre à l'aise qu'il n'eût puni la perfidie du monarque français. Il ne voulut donner que deux mois à ses sujets anglais ; et il les employa, non à réparer les maux causés par son absence, mais à chercher les moyens d'arracher encore de l'argent à ceux qu'il venait d'appauvrir pour le payement de sa rançon. Il ne lui restait plus d'ennemis en Angleterre : les châteaux de Marlborough, de Lancaster et de Saint-Michel, appartenant à Jean, s'étaient rendus

[1] Hoved., 414, 416. Newbridg., IV, 38. Gervase, 1584.

[2] Cette action extraordinaire est rapportée d'après la meilleure des autorités, celle de Hoveden (p. 412), dont le témoignage paraît confirmé par le fait qu'à la mort de Henri, Richard fut sommé, comme l'un des princes de l'empire, de donner son vote pour l'élection d'un roi des Romains. Il y envoya des députés, jugeant sage de ne pas compromettre une seconde fois sa personne en Allemagne. Hoved., 441. Il est cependant possible qu'il n'y ait été appelé que comme roi de Provence.

[1] Dix mille autres furent ensuite payés. L'empereur, effrayé par les menaces du pape, en remit dix-sept mille pour aider, prétendait-il, Richard à s'opposer à leur ennemi commun, le roi de France. Hoved., 431. Diceto, 672, 673.

[2] Hoved., 417, 418. Diceto, 672. Gerv., 1586.

d'avance aux officiers du roi ; et ceux de Tickhill et de Nottingham ouvrirent leurs portes aussitôt que son retour fut confirmé (30 mars). Il tint à Nottingham un grand conseil du royaume, composé de quinze pairs spirituels et temporels et de la reine mère Éléonore. Le premier jour, Richard reprit à beaucoup d'individus les charges qu'ils tenaient de la couronne, et les vendit au plus offrant. Les conditions de la vente étaient le payement d'une somme considérable en argent comptant et une rente annuelle. Le jour suivant, il accusa de trahison son frère Jean et le conseiller intime du prince, Hugues, évêque de Coventry. Il leur fut ordonné de comparaître et de présenter leur défense dans le délai de quarante jours, sous les pénalités suivantes : le prélat, comme shérif, devait être à la merci du roi, et comme évêque, jugé par l'Église ; Jean devait être banni, et ses terres, meubles et biens personnels seraient confisqués. Aucun des deux n'obéit à la sommation, quoiqu'elle fût trois fois renouvelée dans le cours des quarante jours ; et alors, comme Jean possédait des terres en Normandie et qu'il se trouvait en France, trois pairs se rendirent à la cour de son seigneur suzerain le roi de France pour y porter l'accusation et demander qu'il fût jugé par contumace [1]. Le troisième jour du conseil, on imposa une taxe de deux shillings par chaque caracute de terre (cent acres), et l'on requit les tenanciers militaires de la couronne d'accompagner le roi en Normandie, pour l'acquittement d'un tiers du service auquel ils étaient obligés par leurs tenures. On employa le dernier jour à discuter la question extraordinaire de savoir s'il était nécessaire que le roi fût couronné de nouveau. L'assemblée se prononça pour l'affirmative contre l'opinion personnelle de Richard (17 avril), et la cérémonie fut faite à Winchester par Hubert, archevêque de Canterbury [2].

Richard s'empressa de rejoindre son armée à Portsmouth (2 mai) : le vent était contraire ; mais son impatience dédaigna les avis et l'expérience des matelots. Il mit à la voile : la nuit fut sombre et orageuse ; et le matin du jour suivant, il se trouva heureux d'échapper au danger en retournant au port d'où il sortait.

[1] Hoved., 419. *Ann. de Margan*, 12.
[2] Hoved., 419, 420. Gerv., 1586.

Après un ennuyeux délai de quinze jours, il partit pour la Normandie, où, en prenant terre, il vit arriver son frère Jean. Ce prince, dont la pusillanimité égalait l'ambition, implora à genoux le pardon d'un souverain qu'il avait si cruellement offensé. Il s'était assuré dans la reine mère un intercesseur puissant : à sa requête il rentra en grâce ; mais Richard à la demande de lui rendre ses terres et ses châteaux opposa un refus inflexible [1].

Ce serait abuser de la patience du lecteur que de le conduire à travers un long et languissant détail d'actions militaires qui ont cessé d'être intéressantes. Les finances de Philippe comme celles de Richard étaient obérées, et les deux rois furent forcés de conduire leurs opérations sur une trop petite échelle pour qu'elles amenassent d'importants résultats. De pure lassitude ou d'impuissance, ils consentaient souvent à un armistice : et aussi souvent, sous le prétexte de quelque offense réelle ou imaginaire, ils manquaient à leur parole et couraient de nouveau aux armes. A chaque reprise leurs passions s'enflammaient davantage : l'esprit de représailles les entraînait à de nouvelles cruautés ; et à la fin, les deux partis arrachèrent souvent les yeux de leurs prisonniers au lieu d'accepter une rançon [2]. La puissance de nuire était cependant si également balancée de part et d'autre qu'après six ans d'une guerre sanglante et inconstante, il eût été difficile de déterminer quel était le parti dont la fortune l'emportait. La plus brillante action, durant ce débat, eut lieu entre Gisors et Courcelles. Philippe avait quitté Mantes avec trois cents chevaliers, leurs écuyers et un gros corps de cavalerie. Son intention était de faire lever le siége de Courcelles ; mais Courcelles s'était déjà rendue, et il trouva Richard sur la route de Gisors (23 octobre). Après un vif engagement, les Français s'enfuirent vers cette forteresse : le pont se brisa sous le poids des fuyards ; et le roi, avec vingt chevaliers tout armés, fut précipité dans la rivière d'Epte. Ceux-ci périrent : on dégagea Philippe avec

[1] Hoved., 421. Matthieu Pâris, 147.
[2] Hoved., 445. Philippe avait proposé de décider la querelle, d'éteindre toute discussion entre eux par le combat de cinq champions de chaque côté. Richard répondit ironiquement qu'il n'y verrait aucune objection à faire si le roi de France et lui étaient du nombre. Diceto, 676.

difficulté, et il dut son salut au dévouement de ses compagnons, qui revinrent généreusement sur les assaillants et renouvelèrent le combat jusqu'à ce qu'ils fussent tous pris ou tués. Quarante barons, cent chevaliers et cent quarante chevaux de bataille, couverts d'armures, furent le prix de la victoire. Richard, par une lettre circulaire, communiqua cette nouvelle à ses amis en Angleterre et se vanta avec une ironique complaisance d'avoir forcé le roi à boire des eaux de la rivière d'Epte [1].

Le hasard de la guerre lui fournit une occasion encore plus agréable de satisfaire son ressentiment. Philippe, évêque de Beauvais, sous prétexte qu'il avait à soutenir sa qualité de comte aussi bien que celle d'évêque, se livrait à ses inclinations martiales; il combattait à la tête de ses vassaux et s'était acquis la réputation d'un guerrier heureux et intrépide. Il advint toutefois que, dans une escarmouche sous les murs de Beauvais, il fut pris par Marchadée, commandant des troupes soldées par le roi. On ne pouvait offrir à Richard un présent qui lui fût plus agréable. C'était à l'influence de ce prélat, alors ambassadeur français à la cour de l'empereur Henri, que le prince anglais attribuait la plus cruelle des indignités qu'il avait été forcé de souffrir dans sa captivité, celle d'être mis dans les fers comme un criminel. Philippe fut immédiatement jeté dans un cachot du château de Rouen et chargé de chaînes aussi pesantes qu'il put les porter. Désespérant d'apaiser le roi, il eut recours à l'autorité du pontife, dont il reçut des reproches sévères et mérités. « Il avait, dit Célestin, remplacé la mitre par le casque et négligé les devoirs de sa place pour se mêler au tumulte des combats; et, ce qui ajoutait à sa faute, il avait combattu le champion de la croix, qui ne songeait qu'à recouvrer ce qui lui appartenait, et cela en faveur d'un prince sans foi qui, en violation de son serment, avait envahi la propriété d'un autre. Une telle conduite le rendait indigne de la protection de l'Église et de l'interposition du saint-siége. Le pape pouvait intercéder pour lui comme ami, mais il n'emploierait point son autorité comme pontife. » Richard, peu de temps après, reçut une lettre dans laquelle Célestin recommandait à sa pitié son cher fils, l'évêque de Beauvais. En réponse, il envoya au pontife la cotte de mailles du prélat, avec un parchemin sur lequel était écrit : *Vois si c'est la cotte de ton fils, ou non.* « Non, répliqua le pape en souriant, c'est la cotte d'un fils de Mars : que Mars le délivre, s'il peut. » Les besoins mêmes du roi ne purent rien sur son ressentiment. Il refusa une rançon de dix mille marcs, et l'évêque de Beauvais ne recouvra sa liberté que lorsque Richard fut déposé dans la tombe [1].

Si l'Angleterre, durant ces dissensions, évita les ravages de la guerre, elle fut forcée d'en supporter les dépenses. Richard ne semblait la considérer que comme une précieuse dépendance de ses domaines d'outre-mer, seulement en raison du revenu qu'il en pouvait retirer. Se procurer de l'argent était devenu le principal devoir du justicier, qui gouvernait comme régent en l'absence du roi; et, d'après les comptes de l'archevêque Hubert, nous voyons qu'il transmit au roi, dans le court espace de deux années, la somme énorme de onze cent mille livres. Le lecteur sera peut-être curieux de savoir par quels expédients cet argent fut levé. 1° Avant son départ pour la Palestine, le roi avait vendu plusieurs des terres et des emplois relevant de la couronne. Ces ventes furent révoquées; et pour pallier l'injustice d'une telle mesure, on prétendit que les acheteurs avaient été suffisamment indemnisés par les profits qu'ils avaient faits dans l'intervalle [2]. 2° La taxe de deux shillings par chaque caracute de terre, imposée par le conseil de Nottingham, fut portée jusqu'à cinq. Cette mesure fut fixée à cent acres, et l'on nomma des commissaires pour s'enquérir, sous serment, du nombre des caracutes et les enregistrer avec les noms des propriétaires dans chaque canton ou village [3]. Pour assurer le payement, on autorisa le seigneur à saisir ses tenanciers; et s'il restait quelque déficit, le shérif avait ordre de le remplir par des saisies-arrêts sur les terres domaniales du seigneur [4]. 3° Les tournois s'étaient introduits en Angleterre sous le règne turbulent d'Étienne, et la politique de son successeur les avait pro-

[1] Hoved., 444. Dicelo, 704. Paris, 162. Rym., 1, 96.

[1] Hoved., 437, 438. Dicelo, 704. Paris, 153. Newbridg., v, 450. Jean le relâcha moyennant 2,000 marcs. Hoved., 452.

[2] Hoved., 420. Brompt., 1259.

[3] Hundred ou wapentake.

[4] Hoved., 442.

nibés. Richard les fit revivre sous le prétexte apparent qu'ils étaient nécessaires pour apprendre l'usage des armes et pour préparer la génération naissante à la défense de la patrie. Mais ces vues prétendues patriotiques n'étaient en réalité inspirées que par l'avarice. Avant qu'aucun individu pût prendre part à cet amusement martial, il fallait qu'il se procurât une licence royale, dont le prix était dûment fixé au taux de vingt mares pour un comte, dix pour un baron, quatre pour un chevalier possesseur d'une terre et deux pour un chevalier sans terre[1]. 4° Richard abolit le grand sceau, ordonna d'en faire un nouveau et déclara par une proclamation qu'aucune concession sous l'ancien sceau ne serait reçue comme valide dans les cours de justice. La conséquence de cette mesure fut que tous les concessionnaires furent contraints d'exhiber leurs titres à l'office du chancelier et de payer une seconde fois le droit d'usage[2]. 5° L'institution des tribunaux ambulants fut reprise ou continuée; mais on fit à leurs instructions des changements que suggérèrent les circonstances[3] : ce fut de regarder le roi comme se mettant au lieu et place de tous les Juifs qui avaient été tués dans la première année de son règne et de requérir des amendes de leurs meurtriers et le payement de tous leurs débiteurs; d'annuler toutes les concessions faites par le prince Jean, et de recevoir tout l'argent qui lui était dû; de s'informer dans quel état se trouvaient les tutelles nobles et droits de retour, de la valeur réelle de toutes les terres et du stock (les animaux de l'exploitation) de chaque ferme; de mettre des tailles sur les villes, bourgs et anciens domaines de la couronne et d'exiger le payement de tout l'arriéré de ceux qui avaient promis de contribuer à la rançon du roi[4]. « Par ces recherches et d'autres semblables, dit un écrivain contemporain, l'Angleterre fut réduite à la pauvreté d'une mer à l'autre[5]. »

On ne se soumettait pas sans murmurer à des exactions si fréquentes et si vexatoires; et un démagogue de la ville de Londres profita de l'occasion pour soulever le public mécontent contre les classes élevées de la société. William Fitz-Osbert, également distingué par la longueur de sa barbe et la véhémence de son éloquence, se proclamait l'avocat du peuple, mais en même temps était attentif à caresser les désirs du prince. Il ne niait point que la guerre ne fût juste et nécessaire, ou que la nation ne fût tenue à fournir des secours au souverain; mais il prétendait que les riches et les puissants avaient trouvé le moyen de se débarrasser du fardeau et de l'imposer à ceux qui étaient le moins en état de le supporter. Il traversa la mer pour développer ces sentiments devant le roi, et n'en fut pas défavorablement accueilli; il revint en hâte à Londres, et, par ses harangues incendiaires près de la croix de Saint-Paul, il mit toute la cité en fermentation. On forma des associations : cinquante-deux mille personnes s'engagèrent à obéir aux ordres de leur « avocat; » et les habitants les plus riches tremblèrent pour leur vie et leur fortune. L'archevêque Hubert pensa qu'il était de son devoir de s'opposer à ce démagogue; et, dans une assemblée de citoyens, il les engagea, par son éloquence douce et persuasive, à donner des otages comme caution qu'ils ne troubleraient pas la paix du roi. Fitz-Osbert vit alors la tempête s'élever contre lui. Il fendit d'un coup de hache la tête de l'officier envoyé pour l'arrêter, et se sauvant dans l'église de Sainte-Marie-de-l'Arc, il se fortifia dans la tour contre ses adversaires. Mais le peuple, séparé de son chef, restait tranquille; le quatrième jour, soit dessein prémédité, soit hasard, le feu prit à l'église; et comme Fitz-Osbert cherchait à s'échapper dans la foule, il fut poignardé par le fils de l'officier qu'il avait tué (1196, 7 avril). La blessure n'était pas de

[1] Hoved., 424. Newbridg., v. 4. Dicete, 676. Selon cet écrivain, l'exercice des tournois apprenait aux chevaliers à traiter leurs captifs avec plus de courtoisie et à les relâcher fréquemment sur leur parole. *Ibid.*

[2] Hoved., 446.

[3] Les jurés qui tenaient les plaids de la couronne paraissent dès cette époque avoir été régulièrement au nombre de douze. Les juges nommaient deux chevaliers de chaque comté dont l'office était d'en nommer deux autres pour chaque canton du comté. Les derniers ogrégaient à leur nombre dix hommes libres et loyaux du voisinage, et formaient ainsi un jury de douze personnes pour leur canton particulier. Hoved., 423.

On évaluait le stock de la manière suivante : un bœuf, une vache ou un cheval de trait, à 4 shillings; une truie ou un porc, 12 pences; un mouton à laine fine, 10 pences; à laine commune, 6 pences. Hoved., 424.

[4] His et aliis vexationibus, sive justè, sive injustè, tota Anglia à mari usque ad mare redacta est ad inopiam. Hoved., 445. Voyez-le aussi 423-446

nature à lui donner une mort instantanée ; il fut hâtivement jugé, condamné, traîné à la queue d'un cheval jusqu'aux « ormes » à Tyburn, et pendu par des chaînes avec neuf de ses compagnons. Ses amis le proclamèrent martyr et publièrent un récit des miracles qui se faisaient sur son tombeau. Mais quelques exemples de sévérité dispersèrent les enthousiastes qui s'y réunissaient ; et sous peu de semaines les doctrines et le nom de Fitz-Osbert furent oubliés [1].

Richard eut la satisfaction de survivre à ses deux grands persécuteurs, le duc d'Autriche et l'empereur de Germanie. Pour racheter la vie de ses otages, il avait envoyé au premier, selon leur précédente convention, la princesse de Chypre et sa nièce, la vierge de Bretagne ; mais Léopold était mort avant leur arrivée. Il s'était démis le pied en tombant de cheval ; la gangrène s'y était mise, et sur son lit de mort, il consentit, pour recevoir l'absolution, à relâcher ses otages et à ordonner la restitution de l'argent qu'il avait extorqué au monarque anglais [2]. Henri, pour quelque temps au moins, jouit du fruit de sa perfidie. Avec la rançon de Richard il leva une puissante armée pour soutenir ses droits au royaume de Sicile. Un torrent de Germains se répandit du haut des Alpes en Italie : la Pouille et la Campanie furent ravagées ; et les Siciliens, pour échapper aux dévastations d'un ennemi barbare, se soumirent à son autorité par un traité. Mais le perfide empereur se jouait de sa parole. Il fit arracher les yeux au fils de Tancrède (le père était mort) ; il jeta dans les fers la reine Sibylle, ses filles et la principale noblesse, et emmena en Germanie une foule de captifs et cent cinquante chevaux chargés des plus précieuses dépouilles des provinces conquises. Dans une seconde expédition, ses cruautés portèrent l'impératrice Constance à se joindre à ses compatriotes contre son mari.

[1] Hoved., 435. Diceto, 691. Gerv., 1591. Newb., v, 20-21.

[2] On ne sait pas combien il avait reçu en tout. Il en employa une portion à construire les murailles de Vienne. Mais au départ des otages, on leur offrit de porter quatre mille marcs à Richard ; ils refusèrent de s'en charger, dans la crainte qu'une partie de cette somme ne se perdît ou ne leur fût dérobée pendant le voyage, et qu'à leur arrivée, le roi ne les forçât à remplir ce déficit. Hov., 426. *Ep. Inn. Pap.*, i, ep. 230.

Assiégé dans son château, il fut forcé d'implorer une réconciliation qui bientôt fut suivie de sa mort. Comme Léopold, durant sa vie, il avait méprisé les inspirations de sa conscience et l'excommunication du pape ; comme lui, à sa mort, il reconnut son injustice et ordonna de rendre à Richard sa rançon. Il est inutile d'ajouter que cette restitution fut facilement éludée par son successeur [1].

Ce fut le destin de Richard de périr dans une honteuse querelle avec l'un de ses barons. Un trésor avait été découvert dans les domaines de Vidomar, vicomte de Limoges ; mais il en offrit au roi une partie ; celui-ci demanda le tout. Sur le refus de Vidomar, Richard assiégea le château de Chaluz et refusa avec mépris l'offre conditionnelle de se rendre, qui lui fut faite par la garnison. Un jour, comme il faisait à cheval le tour des murailles, accompagné de Marchadée, une flèche le blessa à l'épaule gauche (1199, 26 mars). On donna immédiatement le signal de l'assaut ; le château fut emporté, et, à l'exception de Gourdon, l'archer qui avait blessé le roi, l'ordre fut donné de pendre tous les prisonniers, comme des voleurs qui retenaient la propriété de leur souverain. Un chirurgien maladroit fit alors l'extraction du fer de la flèche, et des symptômes de gangrène avertirent promptement le roi de sa dissolution prochaine. Il manda son confesseur, reçut les sacrements avec des sentiments de componction, et faisant amener Gourdon en sa présence, il lui donna la liberté avec cent shillings, pour regagner sa demeure ; mais Marchadée retint en secret le jeune infortuné et donna l'ordre de l'écorcher vif (6 avril). Richard expira dans la quarante-deuxième année de son âge. Son corps fut inhumé à Fontevrault, aux pieds de son père ; et il légua « son cœur de lion » (épithète qui le flattait beaucoup) aux citoyens de Rouen, en reconnaissance de leur loyauté et de leur attachement [2].

A un degré de force musculaire qui n'est le partage que de peu de personnes Richard joignait un esprit incapable de crainte. Aussi nos anciens annalistes le représentent comme un guerrier supérieur à tous ses contemporains.

[1] Hoved., 424, 440. Gerv., 1597. *Ep. Inn.*, i, ep. 230.

[2] Hoved., 449. Diceto, 705. Rigord., 42.

Cette prééminence ne lui fut pas seulement accordée par les chrétiens. Chez les Sarrasins, cent ans après sa mort, les cavaliers se servaient de son nom pour gourmander leurs chevaux, les mères, pour effrayer leurs enfants. Mais quand nous lui aurons concédé la louange due à la valeur, son panégyrique sera terminé. Ses lauriers furent souillés de sang, il acheta ses victoires par la ruine de son peuple. Le lecteur a vu dans les pages précédentes de nombreux exemples des vils expédients qu'il employait pour se procurer de l'argent, et des injustices dans lesquelles l'entraînait l'impétuosité de ses passions. Il fut infidèle à sa femme, comme il avait été rebelle envers son père. Si dans un accès de repentir, il renvoya sa maîtresse, il y a lieu de croire que cette réforme ne survécut pas à la maladie qui la lui avait suggérée [1].

Les seuls bienfaits que reçut la nation en retour des sommes immenses qu'elle avait fournies au roi pour ses expéditions de la Palestine, pour la rançon de sa captivité, pour le soutien de ses guerres en France, furent deux chartes législatives : par l'une il établissait l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume ; par l'autre il adoucissait la rigueur des lois sur les naufrages. Il était anciennement réglé que lorsqu'un vaisseau se brisait sur la côte, le possesseur perdait tout droit à la cargaison, qui devenait alors propriété de la couronne, à moins toutefois que le vaisseau ne fût réparé par les survivants dans un temps donné. L'injustice de cette coutume fut déjà adoucie par Henri Ier, qui accorda que le vaisseau échapperait à la confiscation pourvu qu'il se fût sauvé un seul matelot ou un seul passager. Mais après sa mort, sous le prétexte que les barons n'avaient pas donné leur assentiment, l'on fit revivre et l'on exerça l'ancien droit jusqu'à ce que Henri II réglât que s'il s'échappait seulement un animal à l'aide duquel on pût reconnaître le propriétaire, celui-ci aurait trois mois pour réclamer sa propriété. Richard ajouta que si le propriétaire périssait, ses fils et ses filles, ou, à leur défaut, ses frères et sœurs, obtiendraient, dans leurs réclamations, la préférence sur la couronne [1].

[1] Joinville, 35. Hoved., 428.

[1] *Leg. sax.*, 342, 349.

GUILLAUME Ier

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	
HENRI IV.	MALCOLM III,	PHILIPPE Ier.	SANCHE II, ALPHONSE VI. | 1073.	ALEXANDRE II, | 1073. GRÉGOIRE VII, | 1085. VICTOR III, | 1087.

GUILLAUME, duc de Normandie, | 1087. — MATHILDE, fille de Baudouin V, comte de Flandre, | 1083.

- 1. Robert, duc de Normandie, | 1134. — Sibylle de Conversana, | 1102.
  - 2. Guillaume, comte de Flandre, | 1226. — Jeanne de Savoie.
    - 3. Henri II, | 1189. — Éléonore, | 1202.
      - 4. Guillaume, | 1156.
      - 4. Henri, | 1182. — Marguerite, fille de Louis VII, | 1198.
    - 3. Geoffroy, comte de Nantes, | 1157.
  - 2. Guillaume, duc de Normandie, | 1119. — Mathilde d'Anjou.
    - 3. Guillaume, | 1163.
- Richard.
- Guillaume II, — 1100.
- Mathilde d'Écosse, | 1118.
- Henri I, | 1135. — Adélaïde de Louvain.
  - Mathilde, | 1167. — Geoffroy, d'Anjou, | 1150.
    - Henri IV, empereur d'Allemagne, | 1126.
- Adèle. — Étienne, comte de Blois.
  - Guillaume.
  - Théobald, comte de Blois, | 1151.
  - Henri, évêque de Winchester, | 1171.
  - Étienne, | 1241. — Marie de Boulogne, | 1181.
    - Baudouin.
    - Eustache, comte de Boulogne, | 1152. — Constance de France.
      - Jean, | 1216. — Isabelle d'Angoulême.
        - Henri III.
      - Mathilde, Éléonore, Jeanne.
    - Guillaume, comte de Boulogne, | 1159
    - Deux filles.
- Plusieurs autres filles.

- Richard I, | 1199. — Bérengère de Navarre.
  - Geoffroy, comte de Bretagne, | 1186. — Constance de Bretagne.
    - Arthur.

CHAPITRE XIV.

JEAN,

SURNOMMÉ SANS-TERRE, OU LACKLAND [1].

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Philippe, 1208. Othon IV.	Guillaume, 1214. Alexandre II.	Philippe-Auguste.	Alphonse IX, 1214. Henri I.	Innocent III, 1216. Honorius III.

Avénement de Jean. — Captivité et mort de son neveu. — Perte de la Normandie, de l'Anjou et du Maine. — Contestation avec le pape Innocent. — Interdit. — Soumission du roi. — Demandes des barons. — Octroi de la grande charte. — Renouvellement de la guerre civile. — Jean obtient l'appui du pape. — Les barons offrent la couronne à Louis de France. — Le roi meurt.

Richard n'avait point laissé d'enfants légitimes [2]. Dans l'ordre régulier de la succession héréditaire, la couronne, à sa mort, se trouvait dévolue à son neveu Arthur, fils de Geoffroy et duc de Bretagne, enfant de douze ans. Le jeune prince avait été autrefois déclaré héritier présomptif; mais sa mère Constance, par son indiscrétion et ses caprices, s'était aliéné l'esprit de Richard, son oncle, tandis que la vieille et adroite Éléonore travaillait avec assiduité à resserrer les liens de l'affection entre ses deux fils. Grâce à ses conseils, Jean avait presque effacé le souvenir de ses premières trahisons, et, en récompense de sa fidélité, avait obtenu de son frère la restitution d'une grande partie de ses propriétés. Il était présent à la mort de Richard. Celui-ci mit en oubli le droit d'Arthur, jadis hautement proclamé par lui, et déclara, dit-on, Jean son successeur au trône et l'héritier d'un tiers de ses propriétés [1]. Jean, après avoir reçu l'hommage des chevaliers qui se trouvaient là, courut s'emparer de Chinon, où Richard avait déposé ses trésors, et de là se rendit dans la Touraine, le Maine, l'Anjou, ancien patrimoine des Plantagenets. A son grand désappointement, les habitants se déclarèrent pour Arthur et furent encouragés dans cette déclaration par les promesses de secours du roi de France, auquel Constance avait confié la personne et les intérêts de son fils [2]. Jean ne pouvait perdre son temps à la réduction de ces deux provinces; avant de partir, il exerça seulement sa vengeance sur les deux capitales, le Mans et Angers : toutes deux furent saccagées; les maisons de pierre du Mans furent démolies, et Angers fut livré aux flammes. De cette dernière ville il passa rapidement en Normandie, où ses partisans lui avaient d'avance assuré tous les suffrages. Il reçut à Rouen, des mains de l'archevêque, l'épée et la couronne ducale. Dans le Poitou et l'Aquitaine, il fut également heureux. Ces provinces, héritage de sa mère Éléonore, la regardaient comme leur « lady, » et la vieille reine n'hésita point à transmettre à son fils, par des actes publics [3], l'hommage, la fidélité et les services des habitants, qui se soumirent sans murmurer à la domination de leur nouveau maître.

Le lecteur a déjà dû remarquer que non-seulement la forme, mais encore l'esprit des monarchies électives s'était conservé jusqu'ici en Angleterre. Depuis la conquête, cinq rois étaient montés sur le trône, et quatre d'entre eux fondaient leur titre principal sur le choix du peuple. Après la mort de Richard, les esprits se partagèrent entre les prétentions rivales de Jean et d'Arthur. A l'arrivée de Normandie de l'archevêque Hubert et de William Marshal, le justicier Fitz-Peter avait ordonné à tous les hommes libres de prêter serment d'allégeance à Jean; mais tous trois furent alarmés de l'hésitation qui se ma-

[1] C'était le surnom ordinaire des plus jeunes fils de roi, quand leurs pères étaient morts pendant leur minorité. Ils ne pouvaient posséder de fiefs jusqu'à ce qu'ils fussent d'âge à remplir les services qui y étaient attachés : les lois avaient fixé cet âge à vingt et un ans *.

* On doit se rappeler que les courtisans donnaient à Jean le surnom de Lackland, ou Sans-Terre, quoiqu'il fût désigné comme souverain d'Irlande. (*Note du traducteur.*)

[2] Il avait un fils naturel, nommé Philippe, qui, la même année, assassina le vicomte de Limoges parce qu'il avait été la cause de la mort de Richard. Hoved., 452.

[1] Hoved., 449.

[2] Hoved., 450. Pâris, 164, 165.

[3] Voyez un de ces actes dans Rymer, I, 112. Jean I il fit hommage pour la donation qu'elle venait de lui faire, et la lui rendit sa vie durant. Il fut convenu qu'aucun d'eux ne pourrait y faire d'aliénations sans le consentement de l'autre. Voyez aussi Rymer. I 110, 111.

nifestait parmi les prélats et les barons, dont plusieurs, sous le règne précédent, s'étaient attirés l'inimitié de ce prince ou avaient été enrichis par la confiscation de ses biens. On tint un grand conseil à Northampton ; on y employa les menaces et les promesses pour réveiller les craintes et encourager les espérances des plus difficiles, et l'on parvint à faire passer la résolution unanime de jurer fidélité à Jean, duc de Normandie [1], à condition qu'il respecterait les droits actuels de chaque individu. Sur cette nouvelle, ce prince vint en Angleterre et fut couronné avec les solennités d'usage à Westminster. Le primat commença la cérémonie par un discours remarquable destiné à justifier l'exclusion d'Arthur. La couronne, observait-il, n'était pas la propriété d'une personne en particulier. C'était un don de la nation, qui choisissait, généralement parmi les membres de la famille régnante, le prince qui paraissait le plus digne de la royauté dans les circonstances existantes. Ils s'étaient assemblés en ce jour pour exercer ce devoir important, et ils avaient choisi pour leur souverain Jean, duc de Normandie, frère du monarque décédé. Jean signifia son assentiment à ces principes [2].

[1] Nos anciens écrivains observent la même règle en parlant de Jean avant son avénement qu'ils avaient déjà fait en parlant de Richard. Il est le comte Jean jusqu'à ce qu'il ait reçu la couronne ducale, puis le duc Jean jusqu'à son couronnement, après lequel il est le roi Jean. Le couronnement eut lieu le 26 mai, jour de l'Ascension, et les années de son règne furent comptées d'une fête à l'autre et non, comme on l'a supposé à peu près jusqu'à présent, d'un quantième au quantième semblable. Sans doute il regardait la fête comme devant mieux marquer l'anniversaire de la cérémonie.

[2] Hoved., 451. Paris, 165. Toutefois, dans le préambule d'une loi qu'il publia quelques jours plus tard (juin) à Northampton, il eut soin de réunir ses deux titres. Dieu l'avait élevé par le consentement unanime et la faveur du clergé et du peuple au trône qui lui appartenait par droit d'hérédité. *New-Rymer*, 176. Par cette loi, il paraît qu'un marc d'or était égal à dix marcs d'argent, proportion établie sans doute depuis la dépréciation de la monnaie d'argent par un huitième d'alliage, car lorsqu'on l'eut ramené à sa première valeur, l'or fut de nouveau à l'argent dans la proportion de neuf à un. Ceci se voit par le présent le roi, d'après un ancien usage, faisait au chancelier deux marcs d'or à Noël, d'un marc à Pâques, d'un Pentecôte et d'une once à chacune des douze s, lesquels Jean ordonna que l'on payât au taux de neuf marcs d'argent pour talis pro quolibet m. auri novem m. t. *Claus.*, 13, 34, 35, 85.

Les rois de France jetaient depuis longtemps des regards envieux sur les provinces possédées en France par les monarques anglais. L'ambition de Philippe avait reculé devant la haute valeur de Richard ; mais elle ne tarda pas à se déployer après l'avénement de son faible et pusillanime frère. Arthur se trouvait en sa possession, et il résolut de combattre pour son propre avantage, tout en prétendant soutenir la cause d'un orphelin outragé : il ceignit l'épée de chevalier au jeune prince, traversa la Normandie, brûla Évreux, plaça des garnisons dans les forteresses de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Une guerre dont les événements sont peu intéressants s'ensuivit : cette guerre, à la sollicitation du cardinal Pierre de Capoue, fut suspendue par un armistice, et l'armistice suivi d'une paix qui fit peu d'honneur aux deux monarques (23 mai 1200). Philippe sacrifia les intérêts d'Arthur, reconnut Jean pour l'héritier légitime de Richard et obligea le jeune prince à rendre hommage à son oncle pour le duché de Bretagne. Mais le roi anglais avait acheté cet avantage par le payement de vingt mille marcs, comme le « relief » de sa succession, et par le transfert du comté d'Évreux et de plusieurs fiefs considérables à Louis, fils de Philippe, comme dot de sa nièce Blanche de Castille, que l'on maria immédiatement au prince français. Afin que ces transactions pussent être valides, selon les principes de la jurisprudence féodale, on en fit une comédie vraiment curieuse. Jean n'avait jamais accompli l'hommage obligé qui donnait au vassal le droit de possession légale et conséquemment le pouvoir de disposer de ses domaines. Philippe, quoique déjà maître par la conquête de plusieurs des places cédées par le traité, les restitua au roi anglais : celui-ci d'abord rendit hommage et jura fidélité à son seigneur suzerain, et ensuite, se trouvant ainsi légalement saisi de ses domaines étrangers, en transféra à Philippe et à Louis les portions stipulées dans le traité avec les cérémonies convenables. Leur ancienne amitié parut alors revivre ; et lorsque Jean se rendit à Paris, le roi de France céda son propre palais pour le logement de son frère d'Angleterre [1].

[1] Hoved., 452, 454, 456. West., 265. Rigord, 44. *Trésor des chartes*, p. 3 *Archives de France* p. 177. Blanche était fille d'Éléonore, sœur de Jean, qui avait donné à son époux, Alphonse de Castille, trois fils et

Si Jean eût possédé l'énergie et l'esprit guerrier de Richard, il eût obtenu des conditions bien différentes de Philippe, qui, à cette époque, était engagé dans une discussion dangereuse et très-animée avec le pontife Innocent III. Plusieurs années auparavant, tandis que Richard était captif, Philippe avait sollicité la main d'Ingelburge, sœur du roi de Danemark, douée d'une grande beauté. On conduisit Ingelburge à Amiens; la cérémonie de son mariage fut immédiatement suivie de celle de son couronnement; et le lendemain matin, Philippe, au grand étonnement de tout le monde, ordonna aux personnes qui avaient accompagné cette princesse de la reconduire à son frère. Sur leur refus, on l'envoya dans un couvent, et l'archevêque de Reims prononça le divorce, sous prétexte de parenté, la nouvelle reine étant cousine de l'épouse défunte de Philippe. Le roi demanda ensuite la main de plusieurs princesses, qui rejetèrent ses propositions avec mépris. Il trouva pourtant à la fin dans Agnès, fille du duc de Moravie, une femme qui osa se confier à son honneur. Ils furent mariés et continuèrent à vivre ensemble malgré la défense du pape Célestin, qui avait annulé la sentence de l'archevêque. A Célestin succéda Innocent, pontife qui joignait à l'énergie de la jeunesse et à la pureté sans tache de son caractère la plus haute idée de l'autorité papale et une volonté arrêtée de réprimer les excès et l'immoralité des princes de la chrétienté. A la requête du roi de Danemark, il épousa la cause d'Ingelburge, et son légat, le cardinal Pierre, mit les États de Philippe en interdit (1200, janvier). C'était punir l'innocent pour le coupable; mais cet interdit eut le pouvoir de triompher d'une obstination qui résistait à toutes les considérations de l'honneur et de la conscience. Assailli par les clameurs de ses sujets et ne pouvant les contraindre à désobéir au pape (7 août), Philippe consentit à renvoyer Agnès, à traiter Ingelburge comme reine et à se soumettre à la révision de la première sentence de divorce. Dans le concile de Soissons (1201, mars), les pleurs et la beauté de la princesse danoise plaidèrent vivement en sa faveur : les objections de ses adversaires furent aisément repoussées, et le légat se préparait à prononcer le jugement quand Philippe l'informa qu'il reconnaissait la validité du mariage. Ingelburge ne retira à cette époque que peu d'avantage de sa victoire. Avec le titre de reine, elle fut renfermée dans une forteresse et privée rigoureusement de toute autre société que de celle de ses femmes. Quelques années après, les deux époux se réconcilièrent[1].

Le peu de succès de Philippe dans ses tentatives pour se jouer du contrat matrimonial ne put détourner Jean de la fantaisie de suivre son exemple. Douze ans s'étaient écoulés depuis son mariage avec Hadwisa ou Jeanne, héritière du comte de Gloucester. L'intérêt et non l'affection avait formé cette union; mais les États de Jeanne, considérables pour un comte de Mortagne, étaient de peu d'importance pour le roi d'Angleterre; et une sentence de divorce, sous le prétexte ordinaire de consanguinité, fut aisément accordée par l'archevêque de Bordeaux. Jean envoya immédiatement des ambassadeurs à Lisbonne pour demander la princesse de Portugal; mais avant qu'il pût recevoir une réponse, il vit par hasard Isabelle, fille d'Aymar, comte d'Angoulême, qui avait été promise publiquement à Hugues, comte de la Marche, puis secrètement épousée par lui. Le roi fut captivé par sa beauté : l'éclat d'une couronne séduisit le père et la fille; et le mariage inattendu d'Isabelle et de Jean priva la princesse de Portugal d'un mari et le comte de la Marche d'une femme. Les plaintes de l'une et les menaces de l'autre furent également méprisées (1200, 8 octobre). Jean conduisit son épouse en triomphe en Angleterre et fut couronné avec elle à Westminster par le primat[2].

quatre filles. — Pendant cette année, le roi publia une loi, à Hastings, pour protéger ses possessions au delà des mers britanniques, et pour ordonner à tous les navires étrangers de baisser leurs huniers devant son pavillon, sous peine de capture et de confiscation. Selden, *mare clausum*, II, 265.

[1] Hoved., 416, 456, 461, 464.

[2] Hoved., 457, 461. Paris, 168. A cette époque, toutes les nations chrétiennes furent jetées dans la consternation par les commentateurs de l'Apocalypse, qui ne paraissent pas avoir été mieux doués de l'esprit de prophétie que leurs successeurs. Ils assuraient qu'à la fin de l'année 1200 expirait le terme de mille ans pendant lequel le diable avait dû être retenu dans l'abîme sans fond (*Rev.*, xx, 1, 3), et ils laissaient à l'imagination de ceux qui les écoutaient à concevoir le désordre qu'il causerait et les horreurs qu'il commettrait dès qu'il serait en liberté. Quod si diabolus ligatus, dit Ho-

C'est de l'époque d'un mariage conclu sous de si fâcheux auspices qu'on peut dater le déclin de la famille des Plantagenets. Quant Isabelle fut enlevée à son époux, Jean était maître des côtes de France depuis les frontières de la Flandre jusqu'au pied des Pyrénées. En trois années, il perdit irrévocablement la meilleure partie de ce précieux territoire, les provinces dont ses prédécesseurs avaient hérité de Guillaume de Normandie et de Foulques d'Anjou. L'épée du comte de la Marche était à la vérité trop faible pour le blesser grièvement. L'arrivée de Jean restreignit bientôt les incursions déprédatrices de ce seigneur; et la sommation de comparaître avec ses adhérents à la cour du roi l'avertit de chercher une protection quelque part. Il en appela à la justice de Philippe, leur commun suzerain; et ce prince ne fut pas fâché que les tergiversations de Jean lui fournissent un prétexte pour humilier un vassal si puissant (1202). Les conditions du dernier traité furent oubliées à l'instant même. Philippe reçut l'hommage d'Arthur pour la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine. Les barons mécontents se hâtèrent de rejoindre la bannière du roi de France : les forteresses se rendirent successivement aux confédérés; et Jean était accablé de découragement quand un événement inattendu arrêta les progrès de ses ennemis et lui donna une supériorité momentanée. Éléonore, la reine mère, habitait le château de Mirebeau, en Poitou. La garnison de cette forteresse était faible, et ses défenses misérables; on voulut laisser au jeune Arthur, petit-fils d'Éléonore, la gloire de la faire prisonnière. Accompagné des barons de la province, il investit Mirebeau et en força facilement les portes; mais la reine, se retirant dans la tour, refusa de capituler et trouva moyen d'informer son fils du danger qu'elle courait (1er août). Jean, ainsi violemment tiré de son apathie, vola à son secours, mit en déroute l'ennemi, qui voulait s'opposer à sa marche; pénétra dans le château avec les fugitifs, et, après un combat opiniâtre, força les survivants à demander quartier. Parmi les prisonniers se trouva le jeune duc de Bretagne, qu'il renferma sous forte garde dans le château de Falaise. Il envoya le reste des captifs en Angleterre; et Philippe, après avoir brûlé la ville de Tours, s'en retourna vers Paris[1].

Ce retour soudain de la fortune avait mis à la disposition du roi le sort de son rival. Si la voix de l'humanité plaidait vivement en faveur du neveu et de l'orphelin, une politique erronée objectait le danger de laisser la vie à un prince qui pouvait trouver quelque autre occasion d'obtenir la couronne qu'il réclamait. Il ne paraît pas, toutefois, que Jean se soit arrêté d'abord à l'horrible expédient de l'assassinat. Il alla voir son captif, l'exhorta à se désister de ses prétentions et lui représenta quelle était sa folie de se fier à l'amitié du roi de France, l'ennemi naturel de sa famille. Le courageux jeune homme répondit à ces conseils qu'il n'abandonnerait ses prétentions qu'avec sa vie; et que la couronne d'Angleterre, aussi bien que les provinces françaises, lui appartenaient du droit de son père. Jean se retira pensif et mécontent : Arthur fut transféré au château de Rouen et renfermé dans un cachot de la nouvelle tour. Quelques mois après, il avait disparu. Si le genre de mort qui l'avait frappé eût pu supporter une investigation légale, Jean, pour son propre honneur, l'eût fait publiquement connaître. Son silence prouve que le jeune prince fut assassiné. On dit qu'il tomba sous le poignard même de son oncle; mais le roi d'Angleterre pouvait certainement payer un assassin plutôt que de tremper lui-même ses mains dans le sang de son neveu[2]. Sa nièce

veden, tot et tanta intulerit mala mundo, quot et quanta inferet solutus? Precemur ergo, etc. Hoved., 465.

[1] Paris, 174. West., 264. Vingt-deux des captifs moururent de faim dans le château de Corfe. *Ann. de Marg.*, 13. Éléonora vécut encore deux ans et mourut en 1204. Maitros, 181. Pour le bien de son âme, Jean, le vendredi d'avant le dimanche des Rameaux (14 avril), ordonna la mise en liberté de tous les prisonniers, à l'exception des Juifs et des prisonniers de guerre; il y mit la condition qu'ils donneraient des cautions de leur bonne conduite ou qu'ils sortiraient du royaume dans l'espace de quarante jours. Les hommes accusés de meurtre devaient compenser avec la famille du mort, ou donner caution de comparaître quand ils en seraient sommés, ou retourner en prison.

[2] Subitò evanuit, modo ferè omnibus ignorato, utinàm non ut fama refert invida. Par., 174. Citò post evanuit. — Rex suspectus habebatur ab omnibus, quasi illum manu propriâ occidisset. West., 264. Feriâ quintâ ante Pascha propriâ manu interfecit. *Ann. de Marg.*, 13. Guill. le Breton dit : « Il emmena Arthur dans un bateau, lui donna deux coups de poignard de sa propre main, et jeta le corps mort dans la rivière,

Éléonore, sœur d'Arthur, communément appelée la vierge de Bretagne, fut envoyée en Angleterre, où on la tint dans une retraite honorable mais rigoureuse, afin qu'elle ne pût, en se mariant avec un prince étranger, susciter un nouveau prétendant à la succession de son père[1].

Il est malheureux que dans cette crise intéressante, nous ne soyons plus dirigés par les annalistes contemporains qui nous ont conduits sous les règnes précédents, et que nous nous voyions forcés de nous en rapporter à l'autorité d'écrivains qui vivaient à une époque postérieure, dont les relations, douteuses et remplies de lacunes, ne peuvent fournir un récit satisfaisant et suivi[2]. Après un court délai, les murmures secrets, les soupçons cachés se changèrent en conviction publique de la culpabilité du roi. Les Bretons s'assemblèrent immédiatement, jurèrent de se venger du meurtrier et s'occupèrent de régler la succession au duché. Guy de Thouars entra dans l'assemblée, portant dans ses bras un enfant du nom d'Alix, sa fille et celle de Constance, qu'il avait épousée après la mort de son premier mari. La princesse fut reconnue, sans préjudice des droits d'Éléonore, actuellement au pouvoir de son oncle sanguinaire; et Guy fut nommé son tuteur et gouverneur du duché. L'évêque de Rennes s'empressa ensuite de se rendre à Paris pour y accuser de meurtre le roi d'Angleterre; et Philippe somma très-volontiers ce prince de venir prouver son innocence en présence des pairs français. Jean, toutefois, s'y refusa; et la cour prononça le jugement suivant : « Attendu que Jean, duc de « Normandie, en violation de son serment à « Philippe, son suzerain, a assassiné le fils de « son frère aîné, vassal de la couronne de « France et proche parent du roi, et qu'il a « commis ce crime dans la seigneurie de « France, il est déclaré coupable de félonie et « de trahison, et, en conséquence, condamné à « perdre toutes les terres qu'il tient par hom- « mage[1].

Afin d'exécuter cette sentence, Philippe d'un côté et les Bretons de l'autre entrèrent dans les domaines de Jean (1203). Après la réduction de plusieurs petites forteresses, on résolut d'assiéger Château-Gaillard, château fort bâti par le dernier roi sur un roc au bord de la Seine. Quoique Jean se trouvât à la tête d'une armée nombreuse, il semblait avoir honte de montrer son visage à l'ennemi, et il laissa au comte de Pembroke, son général, le soin de secourir les assiégés. Un pont de bateaux jeté à travers la rivière empêchait l'arrivée des provisions qu'on envoyait à la garnison. Le comte, pour détruire cet obstacle, projeta une attaque combinée par terre et par eau. Il atteignit le camp des Français dans la nuit à une heure désignée, et par un assaut vigoureux mit d'abord toute l'armée en désordre. Mais la flottille de soixante-dix petits bâtiments, qui avait été forcée de remonter contre le vent et le courant, n'arriva que le matin, juste assez à temps pour être témoin de la défaite subséquente du comte, et elle se retira en toute hâte, pour ne pas être attaquée par un ennemi victorieux. Tel fut le dernier effort du roi pour défendre ses possessions étrangères. Si l'on en croit les récits qui nous en ont été transmis, il chercha à étouffer la voix de sa conscience dans les fêtes et la débauche. A Rouen, au milieu d'une cour gaie et voluptueuse, il affectait de rire des progrès des alliés et disait hautement qu'il leur apprendrait dans un seul jour à regretter les succès de toute une année. Ainsi, tandis que ses plus importantes forteresses tombaient autour de lui, ce monarque infatué paraissait sommeiller en paix au sein du plaisir, jusqu'à ce que la prise de Radepont, dans le voisinage de Rouen, vint l'arracher à sa lé-

à environ trois milles du château. » Philippid., l. VI, p. 167.

[1] *Chron. Thom. Wilk.*, 36.

[2] Il est singulier que les ouvrages de Dicete, de Benoit, de Gervase, de Guillaume de Neopont, de Brompton et de Heveden s'arrêtent tous vers cette époque. Pâris est le premier après eux; mais à l'avénement de Jean, il était si jeune qu'il peut difficilement être regardé comme écrivain contemporain. Il copia, il est vrai, Wendover; mais la relation de Wendever est très-imparfaite.

[1] West., 264. *Ann. de Marg.*, 13. Pendant cette année, la taxe du pain fut fixée par tout le royaume sur le principe que, dans un quarter (huit boisseaux) de blé (censé peser 512 livres, Rudborn, 257), le boulanger, après avoir déduit toutes les dépenses, devrait faire profit net de trois pences. En 1256, le blé fut taxé de nouveau au pris de 1 shilling à 12 shillings le quarter, et comme le profit du boulanger était fixé à une plus petite somme, le poids du pain se trouva plutôt augmenté que diminué. Voyez *Annal. Burt.*, 365. Le boulanger devait imprimer son sceau sur le pain. *Rot. Pat.*, 41.

lhargie et le décider à fuir précipitamment en Angleterre[1].

S'il était possible de consulter quelque historien contemporain, on découvrirait peut-être la véritable raison de l'inactivité de Jean. Il ne vit certainement pas ses pertes avec indifférence. Il se plaignit hautement de la perfidie de ses adversaires : il réclama l'intervention du pape, afin d'obliger Philippe, par les censures ecclésiastiques, à tenir ses serments[2]; et il leva des troupes et de l'argent en Angleterre et en Irlande pour continuer la guerre. Il est probable que ses barons anglais n'étaient pas plus fidèles à ses intérêts que ses barons étrangers. Il punit plusieurs de ceux-ci par la confiscation de leurs propriétés en Angleterre, et les autres en exigeant d'eux le septième de leur revenu et de leurs biens meubles. Cependant, quand il eut assemblé une armée nombreuse à Portsmouth, ses barons lui firent annoncer par l'archevêque Hubert qu'ils étaient unanimement décidés à ne point s'embarquer[1].

Enfin, après un siége de plusieurs mois et quand la garnison se trouva réduite, par les hasards de la guerre et les ravages de la famine, à moins de deux cents hommes, le brave Roger de Lacy rendit Château-Gaillard au roi de France (1204, 6 mars). Falaise, place également forte et boulevard de la Normandie, fut livrée par la trahison de Lupercaire, son gouverneur, qui passa avec ses mercenaires au service de Philippe. Cependant les citoyens de Rouen, d'Arques et de Verneuil, animés d'une haine héréditaire contre les Français, persistèrent à vouloir s'opposer aux envahisseurs; ils formèrent une ligue pour leur commune défense et implorèrent par des envoyés le secours du roi d'Angleterre. Rouen fut bientôt investi : les habitants furent jetés dans le désespoir par le refus de Jean de venir à leur aide, et ils firent au roi de France une offre conditionnelle de soumission (1er juin). On stipula qu'à moins que la paix ne fût conclue ou l'ennemi repoussé des murailles avant trente jours, Philippe serait reconnu comme seigneur immédiat de Rouen, et que les citoyens continueraient à jouir de leurs immunités accoutumées. Arques et Verneuil acceptèrent les mêmes conditions et ouvrirent également leurs portes au jour marqué : l'Anjou, le Maine et la Touraine suivirent l'exemple de la Normandie; et, par le crime, l'indolence ou la mauvaise fortune de Jean, ces vastes et opulentes provinces furent ainsi annexées de nouveau à la couronne de France, après en avoir été sé-

[1] Pâris, 175. West., 265.

[2] Innocent entra chaudement dans la cause et nomma l'archevêque de Bourges et l'abbé de Casamaggiore, ses légats, pour *décider* la question entre les deux rois. Mais quel droit avait-il d'intervenir avec ce ton d'autorité ? Le lecteur l'apprendra par l'une de ses lettres, qui montre plus clairement que toutes les suppositions des écrivains modernes la base réelle sur laquelle les papes appuyaient leur prétendue autorité en matières temporelles. Il transcrit d'abord le passage suivant de l'Évangile. « Si ton frère commet une « offense envers toi, va et parle-lui de sa faute entre « lui et toi seulement..... et s'il ne veut pas l'écouter, « prends alors avec toi une ou deux personnes..... et « s'il refuse de les entendre, dis-le à l'Église; mais s'il « refuse d'écouter l'Église, regarde-le comme un païen « et comme un publicain. » Matth., XVIII, 15-17. « Actuellement, poursuivit-il, le roi d'Angleterre prétend que le roi de France, en exécutant de force une « juste sentence, l'a offensé. C'est pourquoi il l'a averti « de sa faute de la manière prescrite par l'Évangile : « n'obtenant point de réparation, il en a appelé à l'É- « glise, selon l'ordre donné par ce même Évangile. Com- « ment pourrions-nous donc, nous que la divine Pro- « vidence a placé à la tête de l'Église, refuser d'obéir « au commandement divin ? Comment pourrions-nous « hésiter à procéder suivant la forme prescrite par le « Christ lui-même ? Nous ne nous arrogeons pas le droit « de juger en ce qui touche le fief : cela appartient au « roi de France; mais nous avons le droit de juger en « ce qui concerne le péché, et il est de notre devoir « d'exercer ce droit contre le coupable, quel qu'il « soit..... Par la loi impériale il a été établi que si « l'une des deux parties litigantes préfère le jugement « du siége apostolique à celui du magistrat civil (*apud* « Gral. Caus., II, 9, I. Can., 35), l'autre sera tenue de « se soumettre à ce jugement. Mais si nous en faisons « mention, ce n'est point que nous fondions notre ju- « ridiction sur aucune autorité civile. Dieu nous a « fait un devoir de reprendre l'homme qui tombe dans « le péché mortel, et, s'il néglige nos reproches, de le « forcer à s'amender par les censures ecclésiastiques. « Les deux rois, en outre, ont juré d'observer le dernier « traité de paix, et cependant Philippe a rompu ce traité. « Il est universellement donné aux cours ecclésiasti- « ques de prendre connaissance du crime de parjure. « Sous ce rapport, nous avons aussi le droit d'appeler « les parties devant notre tribunal. » *Cap. Novit.*, 13, *de Judiciis*. L'importance de cet extrait doit faire excuser sa longueur. Il n'est pas besoin d'ajouter que les raisons du pape ne convainquirent ni le roi ni le clergé de France, et que la mission des deux légats fut totalement inutile.

[1] Pâris, 175, 176. West., 265.

parées pendant deux cent quatre-vingt-douze années[1].

Le roi d'Angleterre parut pourtant prendre la résolution de recouvrer ces domaines d'outre-mer qu'il avait négligé de défendre. Dans un grand conseil[2] tenu à Winchester, il fut proposé et accordé qu'un chevalier sur dix accompagnerait le roi et le servirait en Poitou aux dépens des neuf autres. On prépara une flotte, le jour du débarquement fut fixé, retardé, enfin fixé définitivement; Jean se rendit à Portsmouth (13 juin), mit même à la voile, mais enfin les forces qu'il avait pu rassembler lui parurent si méprisables qu'il revint à terre et renonça à son projet; il se consola de ce désappointement en levant pendant l'été des amendes sur ceux qui avaient manqué à l'appel. Et l'année suivante, s'étant assuré de la coopération de Guy, vicomte de Thouars, il traversa le canal avec une brillante armée et débarqua à La Rochelle (8 juin). Il investit immédiatement le château de Montauban et put bientôt tirer vanité d'avoir réduit en peu de jours une forteresse que Charlemagne n'avait pu prendre en sept ans. Il marcha ensuite sur Angers, et cette malheureuse ville fut brûlée une seconde fois. Mais après ce peu d'efforts, il retomba dans son irrésolution et son apathie accoutumées. Il avait levé le siége de Nantes pour offrir la bataille à Philippe. Quand les armées furent en présence, il proposa une négociation; et dès que cette négociation fut ouverte, il se retira avec son armée à La Rochelle (26 octobre). Philippe affecta du ressentiment d'une telle conduite; mais, sur la vive sollicitation du légat du pape, il consentit à une trêve de deux ans[1]. Jean retourna en Angleterre et obtint ou leva de force une taxe d'un treizième pour la défense des droits de l'Église et le recouvrement de ses domaines. Son frère Geoffroy, archevêque d'York, refusa de se soumettre, excommunia les officiers du roi et s'enfuit d'Angleterre[2].

Ce malheureux débat avec le roi de France fut suivi d'une autre contestation avec le pontife romain, différente dans son objet, mais également honteuse dans son résultat. Le lecteur a vu que nos rois, à leur couronnement, promettaient, sous serment, de maintenir les immunités de l'Église, parmi lesquelles on comptait le droit, réclamé par les chapitres, de choisir leurs prélats. C'était un privilége que le prince voyait avec jalousie et dont il s'empara sans difficulté. La nomination aux évêchés lui offrait le moyen le moins dispendieux de récompenser les ecclésiastiques à son service; et comme les baronnies qui y étaient annexées donnaient à leurs possesseurs une influence considérable dans l'État, son intérêt demandait qu'ils ne fussent pas donnés à ses ennemis. Il en résultait que, tout en laissant subsister la forme de l'élection, il avait soin de se conserver la nomination réelle. Comme il fallait que le choix du chapitre fût précédé de la licence royale, cela donnait au roi l'occasion de faire sa recommandation; et comme ce même choix était suivi de la présentation de l'évêque élu à son approbation, il avait en réalité l'exercice du *veto*. En cela, toutefois, l'usage de l'Angleterre était conforme à celui de la plupart des contrées chrétiennes; mais, en un point, il différait de toutes les autres. Plusieurs églises cathédrales avaient été anciennement des monastères, et elles continuaient encore à être desservies par des moines qui réclamaient et exerçaient tous les droits du chapitre : institu-

[1] Pâris, 178. West., 265, 266. Les monnaies contenaient un huitième d'alliage, et la plupart étaient altérées ou rognées. Dans un conseil tenu au mois d'octobre de cette année, on décida de frapper après Noël une nouvelle monnaie sans alliage et ayant le poids légal (argent de « *vintenior* ») avec un cercle marqué autour afin d'empêcher la coutume de rogner. Quatre hommes devaient être désignés pour examiner l'argent offert dans chaque marché. S'il était rogné, ils devaient le prendre et le rendre au propriétaire dans le cas où ce propriétaire serait un *esquire*, un fermier ou un paysan; dans le cas où ce serait un bourgeois ou un Juif, garder l'argent pour le roi et mettre le propriétaire en prison. La vieille monnaie ne devait plus passer du tout, à moins qu'elle ne fût offerte par un marchand étranger ou un orfévre juif, et même alors, on ne devait la recevoir qu'en échange d'habits ou de provisions. Si on la reblanchissait, on était puni par la confiscation de l'argent et un amerciament à payer au roi. *Rot. Pat.*, 47 54. *Leg. sax.*, 359, 360.

[2] Il est dit que ce conseil fut archiepiscoporum, episcoporum, baronum et *omnium fidelium nostrorum*. Chaque chevalier devait recevoir deux shillings par jour. Si l'ennemi débarquait sur la côte, tout homme capable de porter les armes devait joindre l'armée sous peine de perdre ses terres pour jamais s'il en avait, sinon de devenir *esclave* avec toute sa postérité.

[1] Pâris, 180. West., 267.

[2] Pâris, 212. Duns., 50. *Rot. Pat.*, 71 bis.

tion singulière et inconvenante, puisqu'elle confiait le choix des évêques à des hommes qui, par leur totale séparation du monde, étaient les moins propres à apprécier les talents des candidats et à juger des qualités nécessaires pour cet emploi.

Relativement aux siéges ordinaires, l'intervention des moines était peut-être de moindre importance; mais l'archevêque de Canterbury jouissait d'un rang si élevé dans l'Église et dans l'État que son élection intéressait le roi autant que les prélats. Les derniers, fondant leurs prétentions sur la discipline la plus ancienne, réclamaient sinon le droit exclusif de l'élection, du moins celui d'y concourir. Mais ce droit leur était violemment dénié par les moines de Christ-Church, dont les prieurs protestèrent, en plus d'une occasion, qu'ils perdraient plutôt la vie que de consentir à la violation du plus glorieux de leurs priviléges. A la mort de chaque archevêque, le débat recommençait, et les deux partis avaient recours à tous les expédients que la politique pouvait suggérer. Le roi s'était toujours allié avec les prélats; mais les moines défendaient leur cause avec énergie et persévérance. On employa pour vaincre leur obstination les menaces, les promesses et la flatterie; afin de les affaiblir en les séparant, on fixa souvent le lieu de l'élection à de telles distances que leur droit ne pouvait être exercé que par quelques délégués seulement, agissant au nom de tout le corps; et l'objet de leur choix, à moins que ce ne fût la personne recommandée par le roi et proposée par les évêques, était constamment repoussé. Mais pourtant, quoiqu'ils fussent enfin forcés de céder, ils cédaient de manière à ne point reconnaître par leur asquiescement l'exercice du droit réclamé par les prélats [1]. Ces remarques préliminaires étaient indispensables pour que le lecteur pût comprendre parfaitement la nature de la querelle dont il va être question.

(1205, 13 juillet.) Dès que la mort de l'archevêque Hubert fut connue, les moines les plus jeunes s'assemblèrent clandestinement dans la nuit et placèrent Réginald, leur sous-prieur, sur le trône archiépiscopal. Ils prévoyaient qu'on mettrait une forte opposition à cette élection. Ils n'avaient point demandé la licence royale et avaient procédé sans le concours du corps épiscopal. Leur seul espoir de succès dépendait de l'approbation du siége apostolique. Réginald fut en conséquence envoyé à Rome; mais on cacha soigneusement le motif de son voyage, et l'on exigea de lui le serment de ne point divulguer son secret jusqu'à ce qu'il eût sondé l'esprit du pontife. La vanité du moine l'emporta sur sa prudence: il ne fut pas plutôt hors du territoire anglais qu'il se para du titre d'archevêque élu. La portion la plus sage de ses confrères, prévoyant les difficultés dans lesquelles ils allaient être précipités par cet acte informe et inconsidéré, résolut de regarder comme non avenu le choix qu'on avait fait de Réginald et de demander la permission de procéder à une élection publique et légitime. Aussitôt qu'elle leur fut parvenue, ils élurent, sur la recommandation royale, Jean de Gray, évêque de Norwich. Il fut intronisé en présence du roi et reçut immédiatement de ce prince l'investiture de l'archevêché. On envoya une députation de douze moines à la cour de Rome afin d'appuyer sa cause [1].

(1206.) Le premier soin d'Innocent à leur arrivée fut de décider la question entre les moines et les évêques. On avança en faveur de ces derniers que, d'après l'ancienne discipline, le métropolitain devait être choisi par les évêques de la province, et que, depuis que la liberté de l'élection canonique avait été rétablie par Henri Ier, ils avaient toujours concouru au choix du primat. Les moines répliquèrent que les innovations faites sous la dynastie normande étaient fondées sur la force et non sur le droit; que, pendant les quatre siècles précédents, l'élection de l'archevêque avait été le privilége exclusif de leur ordre; et que rejeter leur réclamation, ce serait condamner les Pères de l'Église anglaise et annuler les décisions des anciens pontifes. Après un long débat, le consistoire fut d'opinion qu'un privilége établi sur la prescription des siècles devait être respecté, et Innocent prononça une sentence définitive en faveur des moines [2] (20 novembre).

(1207.) On examina ensuite les droits des

[1] Voyez les élections de Théobald (Gervase, 1348), de saint Thomas (*Id.*, 1382), de Richard (*Id.*, 1425), de Baldwin (*Id.*, 1304, 1306, 1468, 1474) et de Hubert (*Id.*, 1583, 1584).

[1] Pâris, 178, 179. West., 266.

[2] Pâris, 180. West., 266.

deux prétendants à la dignité de primat, et le résultat fut également défavorable pour tous deux. On annula l'élection de Réginald, comme contraire aux formes canoniques; et celle de l'évêque de Norwich, parce qu'elle avait été faite avant qu'on eût définitivement annulé la première. Cette décision, conforme à la jurisprudence de cet âge, avait été prévue, et le roi avait accordé aux députés, avant leur départ, la permission de procéder à une nouvelle élection, mais en même temps leur avait fait prêter serment de choisir Jean de Gray. Il se trouva malheureusement que le pontife avait de fortes objections à opposer à cette promotion. Jean de Gray était le confident intime du monarque, un de ses justiciers, et tellement occupé des affaires temporelles qu'il n'avait que peu de temps à donner au gouvernement spirituel de son diocèse. C'était un abus qui régnait depuis longtemps, il est vrai, dans l'Église anglaise, et que plusieurs pontifes avaient sévérement condamné. Innocent lui-même avait forcé Hubert, le dernier primat, à quitter le gouvernement du royaume pour donner ses soins à son diocèse : il ne pouvait donc, sans inconséquence, permettre qu'un autre ministre se plaçât sur le trône archiépiscopal. On lui offrit trois mille marcs pour acheter son consentement; mais il repoussa ce présent suborneur avec indignation et resta inflexible dans ce qu'il avait résolu.

Il existait à cette époque à Rome un Anglais de grande considération, nommé Étienne de Langton. Il avait enseigné avec succès dans les écoles de Paris, et son mérite avait été récompensé par la place de chancelier de l'université de cette ville et par un bénéfice en Angleterre. Sa réputation avait attiré sur lui l'attention d'Innocent, qui l'invita à venir à Rome et l'honora de la pourpre. En ce moment, il parut au pape la personne la plus convenable pour remplir l'archevêché vacant; et il est certain qu'en faisant cette nomination, Innocent fut conduit par le motif le plus pur, celui de placer à la tête de l'Église anglaise un prélat d'une vertu et d'un savoir incontestables. Il eut même des raisons de se flatter que l'objet de son choix ne serait point désagréable à Jean, qui souvent avait écrit au cardinal dans les termes de la plus haute estime. Pour obvier cependant à toutes les objections probables, il envoya solliciter la permission royale afin que les moines fissent l'élection à Rome; et dès qu'Étienne fut élu, il dépêcha d'autres députés afin d'appeler l'approbation du roi sur cette nomination. Ses lettres néanmoins furent retenues à Douvres; on ne lui fit aucune réponse; et le cardinal, après un délai convenable, mais inutile, fut consacré à Viterbe par Innocent lui-même (17 juin). Il peut avoir été imprudent et contraire aux bienséances d'imposer ce prélat au roi sans attendre son consentement; mais on doit avouer que la marche suivie en cette occasion était conforme aux canons, qui, à cette époque, avaient force de loi, et qu'elle montrait pour l'honneur de Jean une attention qui n'était pas trop d'usage en cour de Rome[1].

L'évêque de Norwich ne voulut point résigner la dignité qu'avait convoitée son ambition; et par ses conseils intéressés il engagea son maître dans une lutte trop inégale pour l'état présent de ses affaires. On n'eut pas plutôt annoncé la consécration de Langton que Jean accabla les moines de sa vengeance. Ils avaient été cause de toutes ses contrariétés, d'abord par l'élection furtive de Réginald et ensuite par leur choix perfide de Langton. Une troupe d'hommes armés les chassa de leur couvent, les força de passer la mer et prit possession de leurs propriétés au nom de la couronne. Innocent voulut, par des lettres conciliatrices, calmer le ressentiment du roi. Il s'étendit sur les vertus et les talents du nouveau primat; il parla de la modération qui l'avait engagé à oublier ses propres droits; sollicita le consentement et l'approbation du roi; promit que si Jean se rendait à ses désirs, ce qui venait de se passer ne deviendrait pas un précédent injurieux aux prérogatives de la couronne d'Angleterre. Mais l'obstination du monarque ne put être ébranlée : il répondit en termes hostiles et provoquants, et il protesta que jamais Langton ne mettrait le pied en Angleterre en qualité de primat.

Le gant était jeté, et désormais cette querelle était comme une lutte corps à corps entre le roi et le pontife. Ce dernier résolut de procéder pas à pas et commença par mettre le royaume en interdit : singulière forme de punition par laquelle la personne du roi était

[1] Paris, 187, 189. West., 267, 268. Langton était cardinal du titre de Saint-Chrysogone.

épargnée, tandis que ses sujets innocents se voyaient seuls condamnés à souffrir. L'interdit était à peine connu dans les premiers âges de l'Église; nous en trouvons quelques faibles traces vers l'an 500, où on le nommait le *ban* de Dieu ou le *ban* chrétien. Mais ce ne fut que vers le onzième siècle que l'usage en devint fréquent et que la nature et les effets en furent exactement définis. Après la mort de Charlemagne, lorsque les différentes nations gémissaient sous l'oppression des nobles toujours guerroyant, dont l'avidité ne respectait ni la sainteté de l'autel ni les droits de l'humanité, le clergé, pour réprimer la férocité de cette multitude de tyrans, eut recours à tous les expédients que la religion put lui fournir ou que son habileté put lui suggérer. Dans un synode tenu à Limoges dans l'une de ces deux occasions, l'abbé Odalric proposa d'essayer de l'interdit. « Jusqu'à ce que les nobles cessent « leurs ravages, dit-il, défendez la célébration « de la messe, les solennités du mariage, la « sépulture des morts. Que les églises soient « dépouillées de leurs ornements, et que les fi- « dèles observent le jeûne du carême[1]. » Son avis fut suivi. La haine et la colère du peuple, qui se voyait ainsi privé de l'exercice de la religion, effrayèrent les oppresseurs, et le succès de cette tentative rendit l'interdit précieux au clergé, comme l'obstacle le plus puissant qu'il pût opposer à la violence de ses ennemis.

Innocent avait confié la publication de l'interdit aux évêques de Londres, d'Ely et de Worcester. Ils la fixèrent au premier lundi de la quinzaine avant Pâques. Jean avait déjà envoyé à ses officiers dans tous les comtés l'ordre de saisir à son profit les propriétés de quiconque s'y soumettrait. Les trois prélats se rendirent près de lui, lui exposèrent les conséquences de son obstination et le conjurèrent à genoux d'admettre le nouvel archevêque. Mais quoiqu'il eût vu un plus grand prince que lui, le roi de France, réduit à la soumission par les terreurs de l'interdit, il fut inflexible. Il les interrompit par des jurements et des insultes, affecta de se moquer du ressentiment du pontife, se répandit en menaces horribles contre le clergé, et enfin chassa ignominieusement les évêques de sa présence. Le jour désigné arriva, et sur-le-champ les églises furent fermées. On cessa de sonner les cloches, on ne célébra aucun service solennel. L'administration des sacrements fut suspendue, excepté pour les enfants et les mourants; et les morts furent déposés en silence dans une terre non consacrée[1]. Cette cessation soudaine des cérémonies et des secours de la religion frappa le peuple d'horreur. Mais Jean, au milieu de la tristesse générale, montrait un air de sérénité et même de gaîté. Insouciant de l'avenir, il songeait dans le présent à satisfaire sa vengeance. Les trois prélats s'étaient mis hors de sa portée en s'enfuyant sur le continent[2]. Mais il fit arrêter leurs parents et les fit jeter en prison comme des criminels. Il traita les membres du clergé, tant séculier que régulier, qui s'étaient conformés aux ordres du pape, de manière à leur faire sentir qu'ils étaient à sa merci. D'abord il ne voulait écouter aucunes sollicitations en leur faveur. « Qu'ils sortent « du royaume, disait-il, qu'ils aillent demander « des réparations et des dédommagements à la « justice ou à la pitié du pontife. » Mais au bout de peu de jours il se radoucit, ordonna à ses officiers de leur fournir sur leur revenu un secours raisonnable[3], et comme s'il eût voulu se réserver à lui seul le plaisir de les tourmenter, il fit publier une proclamation par laquelle il était annoncé que quiconque oserait outrager un membre du clergé, soit en paroles, soit en action, « serait immédiatement pendu « au chêne le plus proche[4]. » Il persista durant

[1] Grég. Tur., *Hist.*, VIII, 31. *Con. Gerv.*, IX, 902. Ivin de Chartres appelle l'interdit remedium insolitum.

[1] On prêchait les sermons le dimanche dans le cimetière. Les mariages et les relevailles se célébraient sous le porche de l'église. Duns., 51.

[2] Deux d'entre eux, l'évêque de Londres et l'évêque d'Ely, obtinrent un sauf-conduit de quatre jours pour venir lui parler. *Rot Claus.*, 108. Mar., 30. Le seul évêque qui osa rester en Angleterre fut l'évêque de Winchester, favori du roi. L'évêque de Norwich avait été envoyé comme lord député en Irlande. Duns., 52.

[3] Rationabile estuverium : c'était deux plats par jour pour un moine et pour un membre du clergé séculier, autant qu'il serait jugé nécessaire par quatre hommes jurés de la paroisse. *Rot. Claus.*, 109. Apr., III. Apr., 13.

[4] Les proclamations de Jean étaient courtes et des plus intelligibles. Si quem attingere possumus, ad proximum quercum eum suspendi faciemus. Apr., II. *New-Rym.*, 101. *Rot Claus.*, 111. Il paraît, d'après plusieurs inscriptions sur les *Close Rolls* (archives secrètes), que toutes les terres du clergé, à l'exception de

quelques années à affecter de mépriser les conséquences de l'interdit et les menaces du pape, et sa cause brilla d'un éclat momentané par le succès de ses prétentions à la suzeraineté sur l'Écosse et de ses opérations militaires dans l'Irlande et dans le pays de Galles. Guillaume d'Écosse avait profité de la pauvreté de Richard pour se racheter de la servitude odieuse que lui imposait le traité de Valognes, et les rois des deux nations se retrouvaient vis-à-vis l'un de l'autre dans la même position qu'avant le traité. Aussitôt après son couronnement, Jean eut soin de sommer le prince écossais de venir lui rendre hommage à York. Guillaume ne se pressa point d'obéir, et Jean ayant été forcé de se rendre en Normandie, la question de l'hommage resta en suspens jusqu'à son retour. Les deux princes se rencontrèrent alors à Lincoln, et Guillaume, sur une éminence près de la ville, en présence des barons anglais et écossais, et d'un immense concours de peuple, rendit hommage à Jean, lui jura fidélité sur la croix de l'archevêque Hubert et lui remit une charte par laquelle il s'engageait à ne pas marier son fils Alexandre, l'homme lige de Jean, sans l'assentiment de son seigneur, et promettait pour lui et pour son fils de garder foi et fidélité au fils et à l'héritier de Jean contre qui que ce fût, comme à leur seigneur lige[1]. Alors, se relevant, il demanda, comme héritier de son grand-père David, les trois comtés de Northumberland, de Cumberland et de Westmoreland, dont ce prince s'était emparé pendant les guerres entre Étienne et Mathilde; mais c'était plus que Jean n'était disposé à lui accorder, et il éluda la réclamation en promettant d'y réfléchir et d'y répondre à son loisir. Les deux princes se séparèrent amis en apparence, mais ennemis au fond du cœur. Neuf années d'une tranquillité douteuse s'écoulèrent, pendant lesquelles le roi d'Écosse fut deux fois au moins sommé de venir trouver son seigneur à York[2]: il obéit à la sommation. Cependant Jean, toujours attentif au maintien de ses droits, ayant appris que Guillaume avait promis secrètement une de ses filles en mariage au comte de Boulogne, le manda de nouveau et lui ordonna de venir justifier sa présomption. Guillaume eut recours à son prétexte habituel de mauvaise santé. Jean s'avança à la tête d'une armée jusqu'à Norham. Guillaume alors crut prudent d'apaiser le lion dont il avait provoqué la colère. Il remit ses deux filles à Jean pour qu'il les gardât en Angleterre et les mariât suivant sa volonté. De plus, pour s'assurer de sa bienveillance et de son consentement à certaines conventions, il s'engagea à lui payer quinze mille marcs en cinq ans, à égales échéances; et comme garantie de l'accomplissement de cette promesse, il lui donna des otages pris dans les premières familles de l'Écosse[3].

celles de quelques favoris du roi et des moines de Cîteaux, étaient entre les mains du roi. Les moines de Cîteaux échappèrent d'abord, parce que, sous le prétexte de certains priviléges particuliers, ils n'avaient pas observé l'interdit; mais ensuite ils s'y soumirent comme les autres. Le roi garda la plupart des terres pour son propre profit; mais il donna à ses barons la garde des églises et des monastères qui avaient été fondés par leurs familles ou auxquels ils avaient le droit de présentation, en y admettant cette condition, qu'ils répondraient des profits si on *les en requérait*. A cette même condition, plusieurs prêtres, abbés et prieurs obtinrent, probablement à prix d'argent, la garde de leurs propres biens. D'autres, au contraire, éprouvèrent toute la sévérité du roi, qui fit vendre tout le bétail qui se trouvait sur leurs terres, sous le prétexte réel ou fictif de dettes contractées envers la couronne. Voyez les *Clos Rolls*, 107, 115. Paris, 190. West., 268. Duns, 51.

[1] Regi Johanni homagium fecit et super crucem Huberti, archiepiscopi, fidelitatem de pace sibi et regno servandâ, solemniter juravit, et eidem regi Johanni tanquam domino suo per cartam suam concessit quod Alexandrum, filium suum, sicut hominem ligeum ipsius regis Johannis per assensum suum maritaret, promittendo firmiter in eâdem cartâ quod idem Willielmus, rex Scotorum, et Alexander, filius suus, filio et hæredi regis Johannis, tanquam ligeo domino suo contra omnes homines fidem et fidelitatem tenerent. Brompt., 1283. Hovedeu (461) ajoute la clause ordinaire, salvo jure suo, soit que cette clause eût rapport à ses droits, tels qu'ils étaient spécifiés dans la charte de Richard (Voyez p. 316, note 2), ou à ses prétentions à des terres en Angleterre. La lettre de Hauri III au pape, Rym., I, 334-5, prouve que cet hommage était considéré par Jean et par son fils comme hommage lige pour la couronne d'Écosse.

[2] Voyez *Rot. Pat.*, Johan., 56, 69, 76. *Rot. Claus.*, 43, 86, 90.

[3] L'argent fut payé: pro habendâ benevolentiâ ejusdem domini nostri. Rym., I, 155; II, 564, 888. *Rot. Pat.*, 91. *Annal. de Marg*, 14. Hemingf., 556. Par., 191. Les filles de Guillaume se nommaient Marjory et Isabelle. Il est souvent fait mention dans les *Close Rolls*, 139, 144, 145, 147, et dans les *Misc Rolls*, année quatorzième du règne de Jean, 236-269, de ces princesses, du revenu annuel de 40 l. que leur faisait le roi, de leurs habits et d'autres choses nécessaires à leur entretien, qu'il leur fournissait à ses dépens. Nous

Trois ans après, les soupçons du roi d'Angleterre se réveillèrent encore, et Guillaume se vit contraint d'amener son fils Alexandre à la cour de son seigneur; là, il abandonna solennellement à Jean le droit de marier le jeune prince, sans mésalliance toutefois et dans le terme de six ans. Le père et le fils contractèrent l'engagement solennel de défendre Henri, fils et héritier de Jean, contre tous hommes vivants, dans le cas où il survivrait à son père. Une pleine et entière réconciliation suivit ces concessions, et le jeune Alexandre fut armé chevalier à Clerkenwell par son seigneur lige[1]. Certes, la supériorité que s'arrogea si orgueilleusement le monarque anglais dans toutes ces occasions et à laquelle se soumit si patiemment le monarque écossais devait être fondée sur une base plus large que ne l'eût été, comme le soutiennent certains auteurs, la possession de quelques manoirs épars dans les comtés septentrionaux de l'Angleterre[2].

De l'Écosse le roi tourna ses regards vers l'Irlande. D'après une lettre qu'il écrivit au justicier Meyler Fitz-Henri, il paraît que Cathal, roi de Connaught, avait offert, par l'entremise de son envoyé Dermot, de tenir de Jean son royaume en payant annuellement cent marcs pour un tiers de sa baronnie, et trois cents marcs pour les deux autres tiers[3]. On ne connaît point le résultat de la négociation; mais ce qui demandait principalement l'intervention du roi, c'était la conduite insubordonnée des chefs anglais, qui désobéissaient à ses ordres et se faisaient la guerre les uns aux autres (1210, 6 juin). Il débarqua en Irlande avec une puissante armée et se rendit à Dublin, où vingt princes indigènes s'empressèrent de venir lui rendre hommage. De Dublin il marcha vers le Meath : les châteaux des barons révoltés furent pris; et les Lacy avec leurs adhérents quittèrent l'île précipitamment. Jean divisa la province anglaise en comtés, établit l'observance des lois anglaises parmi les colons, ordonna que les mêmes monnaies auraient également cours dans les deux contrées, confia le gouvernement à son favori, l'évêque de Norwich (30 août); et après une absence d'environ trois mois, revint en hâte en Angleterre[1]. L'année suivante, ce fut dans le pays de Galles qu'il entra à la tête d'une armée; au pied du Snowdon, il dicta à Llewellyn les conditions auxquelles il voulait recevoir sa soumission (1211, 14 août). Vingt-huit otages, choisis parmi les jeunes gens de la plus noble extraction, furent acceptés par lui comme un gage suffisant de la future tranquillité des marches. Cependant l'année n'était pas encore écoulée que les Gallois avaient renouvelé leurs incursions avec les cruautés accoutumées. Jean, dans sa colère, ordonna que les otages fussent pendus et indiqua Chester comme rendez-vous aux troupes nombreuses qu'il voulait conduire contre les rebelles[2]. Il était déjà lui-même en marche vers cette ville lorsqu'il lui fut donné connaissance d'une conspiration tramée par plusieurs de ses barons pour s'emparer de sa personne. Aussitôt il se rendit à Nottingham, dépêcha des messagers pour congédier l'armée et força les barons sur lesquels planaient ses soupçons à remettre la garde de leurs châteaux à ses officiers, dont plusieurs étaient étrangers, ou à lui donner en otage leurs filles, leurs frères et leurs sœurs[3].

Ces triomphes que le roi remportait sur ses ennemis, tant étrangers qu'indigènes, ne l'empêchaient pas de songer avec inquiétude à l'issue de sa querelle avec Innocent et de s'efforcer de détourner le coup qu'il savait bien que ce pontife méditait contre lui. Dans cette vue, il entamait souvent des négociations avec Langton ou avec les envoyés du pape; et bientôt, avec sa versatilité ordinaire, il refusait d'exécuter ce qu'il avait promis. Les deux parties

les voyons ordinairement dans la compagnie de la reine et de la vierge de Bretagne. Sous le règne suivant, elles furent mariées, l'une à de Burgh, le justicier, l'autre au comte-maréchal.

[1] *New-Rym.*, i, 101. *Mise Rolls*, 232.

[2] Voyez les Preuves de l'ancienne indépendance de l'Écosse, éd. 1833, ouvrage dans lequel cette raison est alléguée.

[3] *Apud* Brady, ii. App., 165.

[1] Pâris, 193. *Ann. Marg.*, 14. Hemingf., 556. *Ann. Hibern.*, apud Camb., ann. 1210.

[2] Pâris, 193, 194. *Ann. Marg.*, 15.

[3] Duns., 567. Cet écrivain dit que Simon de Montfort devait être roi, — plus probablement chef des barons. Voyez *Rot. Pat.*, 94, pour le licenciement de l'armée. David, comte d'Huntingdon et frère du roi d'Écosse, fut forcé non-seulement de donner son fils et quelques personnes en otage, mais encore de rendre son château de Fotheringay. *Rot. Pat.*, 94 et 132, 142. Dans le *Mise Roll* de l'année, on voit le payement de six shillings à un messager qui avait apporté au roi les têtes de six Gallois p. 231.

semblaient d'accord sur la plupart des points de la discussion ; mais un grand sujet de dissentiment était la restitution de l'argent pris de force au clergé. Le pontife procéda avec lenteur et laissa à son fils désobéissant du temps pour se repentir. Quand l'interdit eut duré une année, il fulmina contre lui une bulle d'excommunication (1209, novembre). Mais le roi établit dans les ports une surveillance si rigoureuse que la sentence ne put être officiellement publiée en Angleterre ; et ses théologiens soutinrent que, jusqu'à ce qu'elle fût publiée, elle ne pouvait avoir d'effet. Mais cet avantage partiel ne diminua pas ses craintes : il savait bien que l'excommunication n'était que le prélude de la sentence de déposition ; il ne pouvait douter que Philippe, son ancien ennemi, ne saisît cette occasion pour envahir ses domaines ; et la désaffection croissante de ses barons ajoutait à ses perplexités et à son danger. Pour contenir l'esprit hostile du roi de France, il retint à son service plusieurs des petits princes dont les domaines étaient situés au nord et au sud des limites de ce royaume ; et, pour se fortifier contre les entreprises du pape, il sollicita, dit-on, le secours de Mohammed al Nessir, qui avait pris le titre accoutumé d'Émir al Moumenim, et qui, par ses conquêtes en Espagne, menaçait d'arracher au christianisme le midi de l'Europe. Cette négociation secrète fut confiée à la prudence de deux chevaliers, Thomas Hardington et Ralf Fitz-Nicolas, et d'un ecclésiastique nommé Robert de Londres. A leur arrivée au palais du Maure, on les conduisit successivement, à travers différents appartements, au milieu d'une haie de gardes dont les armes, les manières et le costume excitèrent leur étonnement. L'émir lui-même, homme d'une taille ordinaire et d'un aspect grave, avait les yeux fixés sur un livre placé devant lui. Ayant fait leurs révérences, les envoyés présentèrent la lettre de Jean, qu'un interprète reçut et traduisit. Si nous devons en croire les bruits qui circulèrent ensuite, elle contenait l'offre de la couronne d'Angleterre à l'émir, et la promesse de la part de Jean d'embrasser la foi mahométane. Il y a probablement en ceci beaucoup d'exagération, quoiqu'il soit difficile de déterminer la limite précise où pouvait s'arrêter l'exaspération d'un prince du caractère de Jean, dans la situation où il se trouvait alors. L'émir fit aux envoyés plusieurs questions fort sages sur la population et les forces du royaume, l'âge, les desseins et le caractère du roi ; et les congédia avec des expressions insignifiantes et générales d'amitié. Mais comme ils se retiraient, il rappela Robert et l'adjura, par le respect qu'il portait à la foi chrétienne, de lui dire quelle espèce d'homme était son maître. Celui-ci répondit avec franchise que Jean n'était qu'un tyran et qu'il serait bientôt déposé par ses sujets. Ce fut la seule audience qu'ils obtinrent. Robert parut avoir été dans les bonnes grâces du roi, qui au retour lui donna, en récompense de ses services, la curatelle de l'abbaye de Saint-Alban durant l'interdit, charge de laquelle il trouva moyen de tirer mille marcs pour son propre usage [1].

Quatre années s'étaient ainsi écoulées, et l'obstination du roi n'était point encore vaincue. L'archevêque et les autres prélats adressèrent au pape une remontrance énergique, dans laquelle ils lui peignaient leurs propres souffrances, celles du clergé et des moines, les cruautés et l'impénitence de Jean, et enfin la nécessité de prendre des mesures plus énergiques pour conserver les privilèges et punir l'ennemi de l'Église (1213). Innocent eut recours avec une apparente répugnance aux derniers coups de son autorité. Il releva les vassaux de Jean de leur serment de fidélité et engagea tous les princes et tous les barons chrétiens, au nom de l'autorité apostolique, à se réunir pour détrôner un roi impie et lui substituer un plus digne successeur [2].

[1] Quelques écrivains ont rejeté ce fait, et je les aurais imités s'il ne reposait pas sur une meilleure autorité que la plupart des fables racontées par le même Pâris ; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter foi à un récit qu'il prétend avoir entendu de la bouche même de Robert. Je me suis hasardé à l'enlever du lieu qu'il occupe dans son histoire et à l'insérer ici pour deux raisons : 1° parce qu'il eut lieu pendant l'interdit (Pâris, *Hist.*, 205. *Vit. Abb.*, 1044) ; 2° parce qu'il arriva avant la grande bataille de Muradel, qui détruisit la puissance de l'émir en 1212. (Pâris, *Hist.*, 206. *Ann. Waverl.*, 176.) Pâris l'a inséré à son temps propre dans ses *Vies des abbés de Saint-Alban*, p. 1044. Voyez pour Robert de Londres les *Rot. Pat.*, 81, 84.

[2] Pâris, 195. Le lecteur a vu qu'Innocent appuyait ses prétentions temporelles sur le droit qu'il possédait de juger du péché et des obligations des serments. Cette doctrine, toute contraire qu'elle était à l'indépendance des souverains, fut souvent admise par les souverains eux-mêmes. Ainsi, quand Richard Ier fut retenu en captivité par l'empereur, sa mère Éléonore

Jean toutefois aurait pu mépriser l'impuissante colère d'Innocent s'il ne se fût pas trouvé un monarque disposé à se charger de l'exécution de la sentence. Le pape s'adressa au roi de France; et Philippe prêta une oreille empressée à des propositions qui flattaient si bien son ambition[1]. L'ordre fut donné de rassembler une armée considérable à l'embouchure de la Seine; et les espérances des envahisseurs s'augmentèrent par la promesse de la coopération de quelques barons anglais. Jean, de son côté, ne resta pas tranquille spectateur de l'orage qui se formait. D'abord il chercha à amuser le pontife ou à se le rendre plus propice. L'abbé de Beaulieu, avec cinq autres envoyés, se rendit à Rome. Trois d'entre eux (on ignore la raison de l'absence des trois autres) se présentèrent à Innocent et offrirent de la part du roi d'accepter les conditions auparavant rejetées. Mais, après examen, il se trouva que les pouvoirs nécessaires avaient été donnés aux six conjointement, et que par conséquent aucun engagement pris par une partie d'entre eux ne pouvait lier le monarque. Le pape était pourtant disposé à saisir cette occasion de ramener un fils obstiné; et il dépêcha le sous-diacre Pandolfe pour recevoir la soumission du roi si avant le 1er juin il voulait jurer et faire jurer à quatre barons avec lui de remplir, avec certaines explications préliminaires, les conditions exigées[2]. Dans le même temps, Jean faisait les plus vigoureux préparatifs de résistance. Tous les navires de ses États qui pouvaient porter six chevaux se réunirent par ses ordres dans le havre de Portsmouth (1er avril); et les shérifs de chaque comté sommèrent tous les hommes soumis à leur juridiction et en état de porter les armes de se rendre sur les côtes de Kent, sous peine de culvertage[1] (15 avril). La flotte traversa le détroit, captura une escadre stationnée à l'entrée de la Seine, détruisit les navires qui se trouvaient dans le port de Fécamp et brûla la ville de Dieppe. Mais l'armée qu'elle portait était trop nombreuse pour obtenir aucun résultat utile. On renvoya tous ceux qui ne s'étaient pas obligés par serment à se pourvoir d'une cotte de mailles, ou d'une cuirasse de fer, ou d'un gilet garni d'écailles de fer; et, quelques jours après, la difficulté de se procurer des vivres pour la multitude qui restait rendit nécessaire d'opérer une réduction nouvelle[2]. On comptait encore après cela sous les bannières du roi soixante mille hommes, « masse bien suffisante, dit l'histo- « rien, pour défier toutes les forces de l'Eu- « rope, si cette armée eût été animée d'amour « pour son souverain. » Mais ce prince opiniâtre avait semblé ne travailler pendant toute sa contestation qu'à s'aliéner l'affection de ses sujets. Ce que l'on raconte de son despotisme et de ses déréglements passe toute croyance. Il est au moins certain qu'il fit revivre dans toute leur rigueur les lois odieuses relatives aux forêts royales; qu'il établit les taxes les plus oppressives et les plus arbitraires[3]; qu'il trou-

sollicita continuellement le pontife d'obtenir la liberté de son fils en faisant usage de l'autorité qu'il possédait sur tous les princes temporels. Rym., i, 72-78. C'est ainsi que Jean lui-même, comme nous l'avons vu, invoqua l'appui de cette autorité pour recouvrer la Normandie envahie par le roi de France. Il est vrai que, dans les commencements, les papes se contentaient de faire usage des censures spirituelles; mais à une époque où toutes les notions de justice se modelaient sur la jurisprudence féodale, il fut bientôt reçu que les princes, par leur désobéissance, devenaient traîtres à Dieu; que, comme traîtres, ils devaient perdre leurs royaumes, fiefs qu'ils tenaient de Dieu, et qu'il appartenait au pontife, vice-régent du Christ sur la terre, de prononcer ces sortes de sentences. Par ce moyen, le serviteur des serviteurs de Dieu devint le souverain des souverains et s'arrogea le droit de les juger à son tribunal et de transférer leurs couronnes à d'autres quand il le jugeait convenable.

[1] Pâris, 105.

[2] *New-Rym.*, 108. *Rot Claus*, 126. Les messagers du roi portaient toujours avec eux des lettres de crédit pour de certaines sommes d'argent que le roi s'engageait à payer au prêteur sur la présentation de la lettre et du reçu signé par les messagers. *Rot. Pat.*, 69.

[1] Omnes liberos homines et servientes, vel quicumque sint, et de quocumque teneant, qui arma habere debent, vel possint, et qui homagium nobis vel ligantiam fecerunt. Par., 190. Ceux qui n'avaient point de propriétés devaient servir aux dépens du roi. — Culvertage * signifie en bon anglais la peine d'être un turn-tail. Le coupable était assujetti par la loi à la confiscation de toutes ses propriétés et à une servitude perpétuelle.

* Le mot culvertage se comprend suffisamment sans qu'il soit besoin de l'expliquer. *(Note du traducteur.)*

[2] *Chron Dunst.*, 59.

[3] Outre ses exactions à l'égard des laïques, il avait, à son retour d'Irlande, exigé 40,000 l. des cisterciens, et 100,000 des autres moines. Par., 193. Il paraît qu'il y a quelque exagération dans l'énoncé de ces sommes. Les annales de Waverley réduisent les 40,000 à 33,300, et celles de Margan à 27,000. Il eut cependant la po-

bla et déshonora par la violence de ses amours les plus nobles familles; et que, par ses soupçons et par ses précautions, tantôt leur demandant des otages comme garantie, tantôt exigeant la reddition de leurs châteaux, il avait changé ses plus puissants barons en implacables ennemis. Parmi les soixante mille hommes armés pour sa défense, à peine se trouvait-il un indigène sur la fidélité duquel il pût compter [1].

Tandis que le roi était à Douvres, méditant sur l'issue probable du débat, il reçut la visite de Pandolfe (12 mai), ministre confidentiel du pape, qui par un discours artificieux chercha à augmenter sa crainte et ses soupçons. Pandolfe lui peignit sous de vives couleurs les dangers de sa situation, lui exagéra la puissance et les projets du roi de France et fit quelques obscures allusions au mécontentement et à la déloyauté des barons anglais. Pendant ce discours, l'âme du roi était agitée par des passions diverses. Si d'un côté l'orgueil et le ressentiment lui défendaient de céder, de l'autre la crainte et la superstition lui faisaient souhaiter de traiter. Il était pleinement convaincu du danger qui le menaçait; il savait que dans son armée la trahison de quelques-uns était certaine, la loyauté de tous douteuse. L'année précédente, quand il marchait sur Chester pour attaquer les Gallois rebelles, il avait déjoué les plans des conspirateurs en licenciant tout à coup son armée et en se mettant à l'abri dans le château de Nottingham [2]; maintenant, adopter un pareille mesure eût été sceller l'acte de sa déposition. Mais ce qui fit l'impression la plus alarmante sur son esprit faible et superstitieux, ce fut la prédiction d'un certain Pierre, ermite, qui annonçait qu'avant que la fête de l'Ascension fût passée (il ne restait que trois jours pour arriver au terme fatal), Jean aurait cessé de régner. Après une longue discussion et avec une répugnance évidente, il souscrivit à un arrangement qu'il avait rejeté dans une occasion précédente. Cet accord stipulait que Langton serait admis à l'archevêché de Canterbury; qu'on rendrait aux exilés, ecclésiastiques ou laïques, leurs terres et leurs emplois; que toutes les personnes emprisonnées par suite de la dernière querelle seraient mises en liberté; que toutes les proscriptions seraient annulées et qu'on promettrait de ne plus prononcer de pareilles sentences contre le clergé; qu'on restituerait en entier toutes les sommes illégalement saisies; que tous les outrages commis seraient réparés; qu'à ces conditions, les sentences d'interdit et d'excommunication seraient révoquées, et que les évêques exilés jureraient, au bon plaisir du roi, d'être loyaux et fidèles sujets. Quatre des plus puissants barons garantirent par leur serment l'exécution de ces stipulations de la part du roi Jean [1].

Ceci se passa le treize de mai. Jean, son conseil et le ministre du pape passèrent le jour suivant dans une délibération secrète et agitée. (15 mai.) Le matin suivant, dans l'église des Templiers, le roi, environné de prélats, de barons et de chevaliers, remit dans les mains de Pandolfe une charte souscrite par lui, par un archevêque, un évêque, neuf comtes et trois barons. Cet acte déclarait que le roi, pour expier ses offenses envers Dieu et l'Église, avait résolu de s'humilier, à l'imitation de celui qui pour l'amour de nous s'était humilié jusqu'à la mort; que conséquemment, non pas par crainte ou par force, mais de sa libre volonté et du consentement unanime de ses barons, il remettait à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, au pape Innocent et à ses légitimes successeurs le royaume d'Angleterre et le royaume d'Irlande, pour les tenir du pape et de l'Église romaine en fief par la rente annuelle de mille marcs, se réservant d'ailleurs, à lui-même et à ses héritiers, l'administration de la justice et tous les droits de la couronne [2]. Puis

litique ou la cruauté de se faire donner par toutes les maisons religieuses des chartes par lesquelles elles déclaraient que les sommes qu'il leur avait extorquées depuis son avénement étaient des dons libres, dont elles ne s'attendaient pas à être remboursées. *Ann. Waver.*, 173.

[1] Pâris, 196, 197. Une grande partie de l'armée consistait en Flamands et en Gallois. Le nombre de ces derniers montait à 12,000 hommes. Lorsque les chevaliers, tant étrangers qu'indigènes, se rendirent à Canterbury pour joindre l'armée, ils reçurent des gratifications du roi, le 8, le 11 et le 13 mai. Voyez les comptes dans les *Misc Rolls*, 263, 5.

[2] Pâris, 194. *Ann. Marg.*, 15.

[1] Pâris, 197. Rym., I, 170.

[2] Pâris, 199. *Ann. Burt.*, 270. *Regist. aut.*, *Inn. III*, fol. 154. On stipula expressément qu'outre les 1,000 marcs, le payement annuel du denier de saint Pierre serait continué : il montait à 199 livres 8 s., payés par les différents diocèses dans les proportions suivan-

il préta serment de fidélité au pape, le même absolument que les vassaux prêtaient à leurs seigneurs. Il jura d'être fidèle à Dieu, au bienheureux Pierre, à l'Église romaine, au pape Innocent et à ses successeurs légitimes; de ne jamais aider leurs ennemis, en paroles, en actions ou de consentement, à leur faire perdre la vie, les membres ou la liberté; de suivre leurs conseils et de ne jamais les révéler à leur détriment; de les aider de tout son pouvoir à préserver et à défendre contre tous le patrimoine de saint Pierre et spécialement les deux royaumes d'Angleterre et d'Irlande [1].

Le jour suivant, fête de l'Ascension, époque fixée par l'ermite, fut pour le roi un jour d'anxiété et de doute. Dès qu'il fut passé, il condamna Pierre et son fils comme faux prophètes et ordonna de les traîner à la queue d'un cheval et de les pendre à des gibets. Beaucoup de gens révoquèrent en doute l'équité de cette sentence et prétendirent que le roi, en jurant fidélité au pape, avait vérifié la prédiction.

Cette transaction a couvert la mémoire de Jean d'un éternel opprobre. Toutes les épithètes ignominieuses ont été employées par les écrivains et leurs lecteurs contre la pusillanimité d'un prince qui put mettre la couronne d'Angleterre aux pieds d'un prêtre étranger et la recevoir de lui comme son vassal et son tributaire. Ce fut certainement un acte déshonorant; mais il existe quelques considérations qui, si elles n'excusent pas, atténuent au moins la faute. Quoique les vrais principes de la morale soient immuables, nos idées d'honneur et d'infamie varient perpétuellement avec l'état toujours changeant de la société. Pour juger de nos ancêtres avec impartialité, nous ne devons pas mesurer leurs actions à nos mœurs et à nos connaissances actuelles : il faut se reporter au siècle où ils vivaient et prendre en considération leurs institutions politiques, leurs principes de législation et leur gouvernement. Au treizième siècle, il n'existait rien de dégradant dans l'état de vasselage : c'était celui de la plupart des princes de la chrétienté. Le roi

tes, que je transcris du *Registre authent. d'Inn. III* dans la bibliothèque du Vatican.

	l.	s.		l.	s.		l.	s.
Canterbury,	7 —	18.	Lincoln,	42 —	0.	Hereford,	6 —	0.
Rochester,	5 —	12.	Chiches.,	8 —	0.	Bath,	11 —	5.
Londres,	16 —	10.	Wineb.,	17 —	8.	Salisbury,	7 —	0.
Norwich,	21 —	10.	Exeter,	9 —	5.	Covent.,	11 —	5.
Ely,	5 —	6.	Wore.,	10 —	5.	York,	11 —	19.

Dans une lettre adressée à son légat en Angleterre, Innocent se plaint de ce que le montant réel du tribut, tel qu'il est recueilli par les évêques, s'élève à 1,000 marcs de plus. Il est probable qu'ils gardaient pour eux tout ce qui s'élevait au-dessus de la somme originairement envoyée à Rome du temps des rois saxons. Rym., t. 182.

[1] Ici je dois observer 1° que si nous en croyons Moll. Pâris, cette transaction si extraordinaire fut le résultat d'une sentence judiciaire prononcée à Rome : juxtà quod Romæ fuerat sententiarum, p. 198; mais on peut ranger cette assertion parmi les fables qui abondent dans cet écrivain. Aucune mention de cette sentence, aucune allusion qui y soit faite, ne se trouve dans les autres historiens, pas plus que dans les instructions données à Pandolfe et dans la correspondance entre le pape et lui, recueillie dans le *Registre d'Innocent*, bibliothèque du Vatican. Cette expression ne peut réellement se rapporter qu'à l'acte signé par Jean le 13. 2° Pâris représente aussi Pandolfe comme recevant au nom du pontife l'hommage de Jean et foulant aux pieds dans son orgueil l'argent du tribut qu'on lui offre le roi. Tout ceci encore paraît n'être qu'une fiction; on n'en peut douter dans ce qui a rapport à l'hommage. Dans le *Registre d'Innocent*, Jean ne dit pas qu'il *fait*, mais qu'il *fera* hommage au pape s'il se trouve jamais en sa présence. Fidelitatem secundùm subscriptam formam facimus et juramus et homagium ligeum in præsentiâ D. papæ, si coram eo esse poterimus, *faciemus*. Les mêmes expressions se représentent dans la copie imprimée dans la nouvelle édition de Rym., t. III. Personne ne peut douter qu'elles ne soient celles dont Jean se servit véritablement, puisque c'est là le texte envoyé par Pandolfe à Rome. Cependant dans Pâris le mot *fidelitatem* est omis et le texte est comme il suit : Fecimus et juravimus homagium ligeum in præsentiâ Pandolphi. Si coram domino papâ esse poterimus, eidem faciemus. 3° Dans le *New-Rymer*, nous avons un document qui semble être une lettre de nouvelles, mais nous ne savons ni par qui elle fut écrite ni quel crédit on doit y ajouter; elle semble favoriser l'opinion que Jean fit hommage. Fidelitatem fecit et homagium per juramentum tactis sacrosanctis Evangeliis et per cartam suam quam jam Romæ transmisit per nuntios suos, p. 112. Mais si nous réfléchissons que l'hommage ne consistait pas dans la prestation du serment, nous trouverons que *juramentum* se rapporte à *fidelitatem fecit* et *per cartam* à *homagium*. L'assertion ne peut être admise dans aucun autre sens. Ces deux actes sont publiés dans Rymer sous des titres erronés. Le serment de fidélité y est intitulé forma homagii, et la lettre de nouvelles, certificatio absolutionis, quoique cette absolution n'ait eu lieu que quelques mois après que la lettre fut écrite. Quant au conte de Pandolfe foulant l'argent aux pieds, je ferai remarquer que quoique dans les copies imprimées de Pâris il paraisse faire partie du texte, on ne le trouve pas dans Wendover, et que dans le manuscrit, ce n'est qu'une note marginale ajoutée par un inconnu et conséquemment sans autorité.

d'Écosse même était vassal du roi d'Angleterre, et le roi d'Angleterre vassal du roi de France, l'un pour les terres quelles qu'elles fussent qu'il tenait de la couronne anglaise, l'autre pour ses possessions d'outre-mer; et on les vit fréquemment tous deux en public et à genoux, jurant fidélité et rendant hommage à leur supérieur féodal. Jean lui-même avait été présent quand Guillaume le Lion soumit en sa personne la couronne d'Écosse à celle de l'Angleterre; et il n'y avait que neuf ans que Pierre, roi d'Aragon, s'était volontairement rendu vassal d'Innocent et s'était engagé, pour lui et pour ses successeurs, à payer chaque année deux cent cinquante onces d'or au saint-siége [1]. Des exemples semblables existaient dans la propre famille du roi. Il savait que son père Henri, dans sa toute-puissance, s'était reconnu le feudataire du pape Alexandre III, et que son frère Richard, au cœur de lion, avait résigné sa couronne à l'empereur d'Allemagne et consenti à la tenir de lui par le payement d'une rente annuelle. Jean suivit ces exemples dans sa détresse; et le résultat paraît avoir recommandé sa conduite aux patriotes écossais, qui, à son imitation et pour annuler les droits de son petit-fils, Édouard Ier, reconnurent le pape pour leur seigneur suzerain et soutinrent que l'Écosse avait toujours été un fief de l'Église de Rome [1]. D'ailleurs, tout le blâme de la transaction ne doit pas retomber sur le roi seul. Le grand conseil de ses barons, ses conseillers constitutionnels, les mêmes hommes qui, deux ans plus tard, arrachèrent la concession de leurs libertés dans la plaine de Runnymead, doivent le partager avec lui. La donation fut faite de leur avis et de leur consentement [2]: d'où l'on peut inférer avec raison qu'il y avait dans la situation où l'on se trouvait des circonstances capables de justifier le roi. Quelques écrivains ont imaginé qu'ils furent décidés par l'espérance d'empêcher l'invasion qui les menaçait, ou, si l'on ne pouvait la prévenir, de conserver au moins son trône au roi Jean par l'intervention du même pouvoir qui se disposait à l'en précipiter. Il y a cependant aussi des raisons de croire que le coup partait des barons eux-mêmes, qui saisirent avec empressement l'occasion d'humilier l'orgueil et de réprimer la violence du despote qu'ils abhorraient. De ce moment, ils commencèrent à lui demander la concession de leurs libertés. Sur son refus, ils en appelèrent par leurs agents à la reconnaissance du pape, actuellement devenu son souverain et le leur, en lui rappelant que « ce n'était pas « à la bonne volonté du roi, mais à eux et à « l'impulsion qu'ils avaient donnée qu'il était « redevable de sa suzeraineté sur la couronne « d'Angleterre [1]. » Innocent prit toutefois le parti de son vassal; et les barons transportèrent leur allégeance à Louis, fils de Philippe. Les hommes qui voulaient ainsi placer sur le trône d'Angleterre l'héritier de la monarchie française étaient certainement capables de le soumettre au contrôle féodal du chef de leur Église.

Les transactions de Douvres furent bientôt connues sur la côte opposée du canal, et Pandolfe lui-même se hâta d'en écrire toutes les particularités au roi de France, qui se trouvait à Boulogne avec une puissante armée. A cette nouvelle, son espoir d'acquérir la couronne d'Angleterre, ce rêve de son ambition, s'évanouit; et son mécontentement s'épuisa en invectives contre la politique égoïste et perfide du pontife. Il proposa à son conseil de continuer l'entreprise; mais il fut interrompu par Ferrand, comte de Flandre, secret allié du monarque anglais, qui observa qu'il ne pouvait regarder comme un devoir de suivre son seigneur dans une expédition injuste. Ces paroles excitèrent une violente altercation : des accusations et des récriminations s'échangèrent de part et d'autre, et Philippe termina le débat en déclarant solennellement que la Flandre serait annexée à la couronne de France ou que la France deviendrait une province de Flandre. Le comte, qui comprenait son danger, s'enfuit immédiatement; Philippe suivit promptement ses traces : il réduisit Cassel, Ypres et Bruges; et l'armée française campa sous les murs de la forte cité de Gand.

[1] Zurita, *Indicul. rer. Arag.*, 1, 1. Trivel, 147.

[2] Voyez le chapitre III de ce volume.

[1] Quod vos annuum reditum domino papæ et Ecclesiæ romanæ concessistis, et alios honores quos Ecclesiæ romanæ exhibitistis, non sponte, nec ex devotione, imò ex timore, et *per eos coactus*, fecistis. Ce passage me paraît décisif sur la part prise par les barons dans la transaction avec le pape. Il est contenu dans une lettre particulière écrite à Jean par un de ses agents à Rome (Rym., 1, 185), qui rapporte ce que les barons dirent au pontife.

Il fut heureux pour Ferrand que la flotte anglaise se trouvât en ce moment dans la rade de Portsmouth et fût prête à mettre en mer. Sept cents chevaliers, avec un corps nombreux d'infanterie, s'embarquèrent à bord de cinq cents navires et firent route pour la rade de Swyne. La flotte française, qui, suivant le témoignage de Rigord, chapelain de Philippe, comptait trois fois autant de vaisseaux, était déjà arrivée ; mais une partie seulement put être admise dans le port de Damme; et les troupes laissèrent le reste sans protection, afin de piller les villages voisins. La rencontre eut le résultat le plus heureux pour les Anglais : les marins français ne leur opposèrent qu'une faible résistance ; trois cents bâtiments, chargés d'effets militaires et de provisions, furent pris; on en brûla plus de cent, et les autres soutinrent un combat douteux, dans le port, contre leurs assaillants et les habitants. Toute la flotte eût été détruite si la témérité du commandant anglais, Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, frère illégitime du roi, ne l'eût porté à diviser ses forces. Il en envoya une partie à la poursuite des pillards et prolongea ainsi le combat jusqu'à ce que l'armée française fût arrivée à Gand. Elle repoussa alors les Anglais sur leurs navires avec une perte de deux mille hommes, avantage qui n'indemnisa pourtant pas Philippe de son premier désastre. Il avait perdu les moyens d'entretenir son armée en Flandre ou de la porter en Angleterre. Il brûla Damme et le reste de sa flotte (juin); et après une campagne courte et sans gloire, il revint mécontent et chagrin vers ses frontières. Ferrand recouvra son territoire jusqu'à Saint-Omer[2].

Les conséquences de la transaction de Douvres commencèrent à se dérouler. Jean avait consenti à ce que les proscrits, laïques et ecclésiastiques, rentrassent dans leur patrie; mais, comme on ne pouvait avoir aucune confiance dans la parole du roi, il avait été stipulé que vingt-quatre barons s'engageraient à les protéger contre toute injustice ou tout outrage. A cet effet, on avait préparé et remis au roi les actes nécessaires ; mais au lieu de les publier, il les retenait en sa possession. Il nourrissait encore une faible espérance que quelque hasard heureux lui permettrait de rompre ses engagements et de se délivrer d'entraves détestées. Le succès de sa flotte augmenta cet espoir. Il oublia les conditions de la dernière pacification et somma tous ses vassaux de le rejoindre à Portsmouth, afin de porter la guerre en France. Mais quand il leur ordonna de s'embarquer, les barons refusèrent d'obéir et insistèrent pour qu'il rappelât préalablement les exilés (16 juillet). Le roi fut obligé d'y consentir; et, sur son invitation, on vit revenir Langton, les évêques de Londres, d'Ely, de Hereford, de Lincoln et de Bath, le prieur et les moines de Christ-Church et tous leurs confrères. Ils virent le roi à Winchester : Jean et le cardinal s'embrassèrent (20 juillet), et la sentence d'excommunication fut publiquement révoquée à l'entrée de la cathédrale. Mais l'archevêque lui avait auparavant demandé de renouveler son serment de fidélité au pontife et de jurer qu'il abolirait toutes les coutumes illégales, qu'il rétablirait chacun dans ses droits et qu'il ferait revivre les lois du bon roi Édouard : paroles d'un sens vague et incertain pour la multitude, mais suffisamment comprises du peu de personnes qui se trouvaient initiées dans le secret[1].

(14 août.) Le roi se hâta de revenir à Portsmouth, ordonna aux troupes de s'embarquer et fit voile pour les côtes de France avec un vent favorable. Il atteignit l'île de Jersey avec un petit nombre de vaisseaux; mais il s'aperçut qu'aucun de ses barons ne l'avait suivi. Sous prétexte que le temps de leur service était expiré, ils s'étaient rendus à Saint-Alban pour assister à un conseil que présidait Fitz-Peter, le grand justicier. Ils firent publier leurs résolutions dans la forme des proclamations royales : elles ordonnaient que les lois émanées de Henri Ier fussent universellement observées, et elles prononçaient la peine capitale contre les shérifs, les forestiers ou officiers du roi qui dépasseraient la ligne exacte de leur devoir. Si l'on demande pourquoi ils substituèrent les lois de Henri Ier à celles d'Édouard, la réponse est facile : les dernières ne pouvaient être recueillies que d'après le témoignage douteux de la tradition, tandis

[1] On comprend que ces vaisseaux n'étaient que des bateaux. (*Note du traducteur.*)

[2] Paris, 199, 200. *Chron. Dunst.*, 61. Rigord., 54.

[1] Paris, 201. Rym., I, 171, 172. *Annal. Wawer*, 178.

que les autres étaient, à ce qu'on pensait, incorporées dans la charte que Henri avait octroyée à son avénement[1].

Dans cet intervalle, Jean avait pris terre, ne respirant que vengeance contre les traîtres qui avaient abandonné leur souverain. Il résolut de punir leur désobéissance par une exécution militaire; et il s'était avancé jusqu'à Northampton quand il fut rejoint par le primat, qui lui rappela que les accusés avaient le droit d'être examinés et jugés par leurs pairs. « Gouvernez votre Église, répondit le roi, et laissez-moi gouverner l'État. » Il continua sa marche sur Nottingham et fut encore assailli dans cette ville par Langton. Ce prélat lui répéta ses premières observations, affirma que les barons étaient prêts à répondre à la cour du roi et finit par déclarer que si Jean persistait à leur refuser la satisfaction d'un jugement, il croirait de son devoir d'excommunier toute personne, à l'exception du roi, qui s'engagerait dans une guerre aussi impie. Jean céda, quoique à regret, et par égard pour la forme, il somma les accusés de comparaître, à un jour fixé, devant lui ou devant ses justiciers[2].

(25 août.) Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'assemblée de Saint-Alban quand on en convoqua une seconde à Saint-Paul de Londres. Son but ostensible était de constater les dommages essuyés par les proscrits durant les derniers débats. Mais Langton appela les barons en particulier, leur lut la charte de Henri et fit ses observations sur les règlements qu'elle contenait. Ils répondirent par de grandes acclamations; et l'archevêque, profitant de leur enthousiasme, leur fit prêter un serment par lequel ils s'engageaient tous à vaincre ou à mourir pour la défense de leurs libertés[3].

Nous allons voir ici un changement important dans la politique du pontife. Jusqu'à ce moment il a soutenu la cause du primat et des barons : il va épouser désormais les intérêts du roi. Le cardinal Nicolas, évêque de Tusculum, revêtu du titre de légat (29 septembre), vint avec des instructions pour fixer le montant de la restitution à faire aux proscrits, et aussitôt après lever l'interdit. Jean chercha promptement à se le rendre favorable; non-seulement il répéta devant lui le serment de fidélité qu'il avait déjà prononcé en présence de Pandolfe, mais il lui rendit hommage comme au représentant du pape, quoique par la convention première il ne fût obligé à le rendre qu'au pape en personne. Trois assemblées successives n'eurent aucun résultat. Les pertes des proscrits, dont les propriétés avaient été pillées, les bois abattus et les maisons brûlées, se trouvaient si énormes que le roi ne voulut ou peut-être ne put y remédier (6 décembre). A la fin, on renvoya à une autre époque les réclamations des personnes d'un rang inférieur; le payement de quinze mille marcs modéra l'importunité des prélats; et l'on résolut d'un commun accord de remettre la décision du débat à l'équité du pontife. Après avoir entendu les arguments des deux parties, Innocent rendit un jugement préparatoire par lequel il statua que le roi payerait aux évêques quarante mille marcs, y compris les sommes déjà comptées; qu'il donnerait caution pour le payement de toute autre indemnité qui pourrait dans la suite être allouée par le pontife, et que l'interdit serait levé immédiatement[1].

Jean, sur ces entrefaites, se confiant dans l'appui du pape et ne craignant plus l'opposition de ses barons, avait fait voile pour les côtes du Poitou, y avait été rejoint par les seigneurs des environs et avait pénétré dans la ville d'Angers (1214, 17 juin). Les envoyés de Rome vinrent le trouver, et ayant reçu son serment de se conformer à la sentence du pape, se rendirent promptement en Angleterre (29 juin), où ils révoquèrent l'interdit, qui durait depuis plus de six ans. Jean marcha immédiatement vers la Bretagne; mais ses progrès furent arrêtés par l'arrivée de Louis, fils de Philippe; et de ce moment, les deux armées, comme d'un consentement mutuel, laissèrent traîner la guerre en longueur et attendirent l'issue de la campagne dans le Nord. Là, les alliés de Jean, Othon, empereur d'Allemagne[2], Ferrand, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Boulogne, s'étaient réunis aux forces

[1] Pâris, 201.
[2] Pâris, 261.
[3] Pâris, 202. *Annal. Waver.*, 178.

[1] Pâris, 207-210. Rym., I, 176-187.
[2] Othon était fils de Henri le Lion, duc de Saxe et neveu de Jean. Après la mort de Henri VI, empereur d'Allemagne, il s'opposa aux droits de Philippe, duc de Souabe, frère du prince défunt. Après une guerre sans succès, la main d'un assassin le délivra de son compétiteur, et il obtint la couronne impériale. En repro-

anglaises, que commandait le comte de Salisbury, et marchaient rapidement à la tête de plus de cent mille hommes pour envahir le territoire français. Philippe ne put opposer à ce torrent d'envahisseurs qu'une armée plus faible de moitié ; mais l'ardeur et la bravoure de ses compagnons, la fleur de la chevalerie française, suppléèrent à la différence du nombre. Les armées se rencontrèrent à Bouvines, petit village sur la rivière de Marque, entre Lille et Tournay (27 juillet). Je ne prétends pas décrire en détail la bataille qui suivit, si fatale aux projets de Jean, si flatteuse pour la vanité de Philippe ; mais quelques anecdotes sur les principaux chefs intéresseront peut-être le lecteur. 1° Philippe se trouva un moment dans le plus imminent danger. Se confiant à la trempe de son armure, il s'était précipité hardiment au milieu des combattants. Un fantassin allemand, découvrant une ouverture entre le casque et la cuirasse du prince, lui donna avec sa lance barbelée un coup terrible à la gorge. Il manqua son but ; mais le crochet s'engagea dans la courroie du heaume et le roi fut jeté à bas de son cheval. Quoique le soldat n'eût point lâché prise, Philippe se remit sur pied. Othon se hâta d'accourir pour accabler son ennemi, tandis que les chevaliers français s'élancèrent pour délivrer leur souverain. Après un combat terrible, on le dégagea ; il remonta à cheval et continua à combattre. 2° L'empereur put se faire gloire d'avoir échappé à un pareil danger. Il tenait de ses deux mains une épée à un seul tranchant, d'un poids énorme, et à chaque coup, il assommait ou démontait un adversaire. Pendant la bataille, il eut trois chevaux tués sous lui. Dans l'une de ces occasions, Du Barré, chevalier d'une force athlétique, le saisit à travers le corps et chercha à l'emporter : ce ne fut pas sans peine que les efforts de ses gardes parvinrent à le délivrer. Dans une autre, il reçut sur la poitrine un coup de hache qui fut repoussé par la force de sa cuirasse. Un second coup blessa son cheval à la tête, et l'animal, poussé par la douleur, fit volte-face et l'emporta hors du champ de bataille. 3° Le comte de Salisbury rencontra par hasard l'évêque de Beauvais. La captivité de ce prélat n'avait pas affaibli sa passion pour les combats ; mais il ne se servait que d'une massue, afin, disait-il, de ne pas violer les canons de l'Église en versant le sang humain. D'un seul coup il précipita le comte sur la terre et le fit prisonnier. 4° Le comte de Boulogne, par respect pour le dimanche, avait proposé de remettre la bataille au lendemain, et pour ce pieux avis, on l'avait appelé traître et couard. Quand ses compagnons prirent la fuite, il refusa de les suivre, combattit jusqu'à ce que son cheval fût tué, et enfin, hors d'état de se relever, se rendit à Guérin, évêque élu de Senlis, qui avait refusé de porter les armes, mais qui s'était chargé, à la requête de Philippe, de ranger l'armée et de diriger ses mouvements. 5° Mais l'homme dont la captivité causa le plus de plaisir au roi fut le comte de Flandre, son ennemi invétéré. Il fut blessé et pris. Philippe le conduisit à Paris, l'exposa à la dérision des citoyens et le tint enfermé dans un donjon pendant tout le reste de son règne[1].

La défaite de Bouvines rompit toutes les mesures de Jean, qui sollicita et obtint de Philippe une trêve de cinq ans, et qui abandonna la France, après une campagne sans gloire, pour retourner en Angleterre soutenir une lutte encore plus honteuse. Le 20 novembre, les barons s'assemblèrent à l'abbaye de Saint-Edmond sous prétexte de célébrer la fête patronale de ce saint ; leur objet réel était de mûrir le plan de leurs futures opérations sans éveiller les soupçons de leur souverain. Plusieurs réunions secrètes eurent lieu : on y définit exactement les diverses franchises ou libertés pour lesquelles on se préparait à lutter (20 novembre) ; et l'on résolut d'en former un seul corps de demandes que l'on présenterait au roi quand il tiendrait sa cour, aux fêtes de Noël. Avant de se séparer, les barons montèrent l'un après l'autre au maître-autel et s'engagèrent par serment solennel à renoncer à leur allégeance si Jean repoussait leurs réclamations, et à lui faire la guerre jusqu'à ce qu'il y eût accédé.

duisant des prétentions qu'il avait autrefois abandonnées, il encourut le ressentiment d'Innocent, son ancien protecteur. Il fut excommunié. Innocent et le roi de France se liguèrent en faveur de Frédéric, fils de Henri VI, qui fut couronné par le pontife. Othon, dans l'impossibilité de s'opposer à son rival, se retira dans ses propriétés patrimoniales à Brunswick et entra de grand cœur dans la ligue formée contre son ennemi le roi de France.

[1] Voyez Pâris, 211. Weston, 273. Rigord, 61, 62. Guillaume le Breton, *Philip.*, l. 8, 81.

A Noël, il se trouvait à Worcester ; mais, soit qu'il eût reçu quelque avis de leur projet ou qu'il fût alarmé de la solitude de sa cour, il partit tout à coup le jour suivant, se rendit à Londres et s'enferma dans le Temple (6 janvier). Les confédérés le suivirent en grand nombre et présentèrent leurs demandes à la fête de l'Épiphanie. Le roi prit un air de supériorité, et insista non-seulement pour qu'ils se désistassent de pareilles prétentions, mais pour qu'ils lui donnassent l'assurance, par un écrit revêtu de leurs signatures et scellé de leurs sceaux, qu'ils ne les reproduiraient jamais. L'évêque de Winchester, le comte de Chester et lord Guillaume Brewer y consentirent ; les autres s'y refusèrent obstinément. Il eut alors recours à un délai, et offrit, sous la caution de l'archevêque de Canterbury, de l'évêque d'Ely et du comte de Pembroke, de leur donner une réponse satisfaisante aux prochaines fêtes de Pâques. Cette proposition fut acceptée après une longue hésitation [1].

Le roi employa cet intervalle à chercher les moyens de se fortifier contre une si formidable ligue. Il octroya au clergé une charte d'élection libre, qui établissait que la garde ou curatelle de toute cathédrale, église collégiale ou conventuelle, quand elles deviendraient vacantes, serait, comme d'usage, confiée à la couronne ; que toutes les fois qu'on demanderait une licence royale pour élire un nouveau prélat, elle serait immédiatement accordée, et que, si on la refusait, il serait néanmoins légal de procéder à l'élection ; qu'aucune influence ne serait employée pour empêcher les électeurs de choisir la personne qui leur conviendrait ; et que lorsque le prélat élu serait présenté au roi, il ne pourrait refuser son approbation, à moins d'assigner des raisons légitimes de son refus (2 février). Ayant ainsi, comme il l'espérait, adouci le clergé, il ordonna aux shérifs d'assembler les hommes libres des différents comtés et de leur déférer le serment d'allégeance ; et, pour s'assurer à lui-même toute la sécurité que l'Église accordait aux croisés, il prit la croix et s'engagea par un vœu à faire la guerre aux infidèles [2].

Les deux partis avaient envoyé des messagers à Rome pour solliciter la protection de leur supérieur féodal. Mais ce fut en vain que les barons en appelèrent à la reconnaissance d'Innocent : il jugea de son intérêt et de son devoir de soutenir la cause de son vassal (19 mars). Dans une lettre à Langton, il déclama contre l'injustice de refuser à Jean les droits que la couronne avait paisiblement possédés sous les régnes de son père et de son frère ; il insinua que l'archevêque lui-même était accusé de fomenter ces troubles, et lui ordonna d'employer toute son autorité à rétablir l'harmonie entre le roi et ses vassaux. Dans une autre lettre aux barons, il leur reprochait de vouloir arracher par la violence ce qu'ils auraient dû demander comme une faveur ; et promettait, s'ils consentaient à se conduire avec modération et humilité, d'interposer ses bons offices pour obtenir du roi en leur faveur tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement en attendre. Dans toutes les deux, il annulait, de sa propre autorité, toutes les confédérations formées depuis la pacification de Douvres et défendait, sous peine d'excommunication, d'en former de pareilles à l'avenir [3].

Dans la semaine de Pâques, les barons s'assemblèrent à Stamford, et avec deux mille chevaliers, leurs écuyers et leur suite, ils se rendirent à Brackley. Le roi était à Oxford, et il chargea l'archevêque de Canterbury et les

[1] Comparez Pâris, 212, 213, avec la lettre dans Rymer, I, 184, 185. Par quelque méprise, elle est placée parmi les actes de l'année 1214, mais elle appartient évidemment aux transactions de 1215.

[2] Pâris, 213, 221. Rym., I, 198. J'aurais dû peut-être faire mention, dans une occasion précédente, des privilèges dont jouissaient les croisés. Le premier était une exemption de l'obligation de faire les pénitences canoniques : le pèlerinage de Jérusalem était considéré comme une commutation. Mais cette indulgence, ainsi qu'on l'appelait, se bornait au seul cas d'une expédition entreprise par un motif de piété. Si le pèlerin avait en vue l'intérêt ou la gloire, on l'avertissait qu'il restait toujours sujet à l'ancienne discipline. Quicumque pro solâ devotione, non pro honoris aut pecuniæ adeptione, ad liberandam Ecclesiam Dei Hierusalem profectus fuerit, iter illud pro omni pœnitentiâ et reputetur. Con. Clarmon. Can. II. Le second privilège était que, jusqu'à leur retour, leur personne, leurs mobiliers et leurs terres étaient placés sous la protection de l'Église. Il était convenable à la vérité que les individus qui exposaient leur vie pour une cause regardée comme la cause de toute la chrétienté fussent exempts d'exactions vexatoires pendant leur absence ; mais il était cruel de priver ceux qui avaient de justes réclamations à faire contre les croisés de la poursuite de leurs droits pendant le même temps. Beaucoup prirent la croix dans le but d'éluder les poursuites de leurs créanciers ou pour suspendre les procès commencés contre eux.

[3] Rym., I, 184, 196, 197.

comtes de Pembroke et de Warenne d'aller prendre connaissance de leurs demandes. Ils lui rapportèrent un acte dont le contenu était le même que celui de l'écrit qu'on lui avait déjà présenté. Dès qu'il en eut entendu la lecture, il s'écria : « Ils pourraient aussi bien « demander ma couronne; pensent-ils que je « leur accorderai des libertés qui feraient de « moi un esclave [1] ? » Les commissaires furent renvoyés avec des instructions pour en appeler d'abord au pape, seigneur féodal de l'Angleterre et protecteur de tous ceux qui avaient pris la croix; pour offrir ensuite l'abolition des mauvaises coutumes qui s'étaient introduites sous son règne et celui de son frère; et si cela ne les satisfaisait pas, les commissaires devaient ajouter que le roi voulait aussi se conduire suivant l'avis de sa cour, relativement aux abus qui dateraient du règne de son père Henri II. Les barons reçurent ces propositions comme de pures défaites ; et dans la réponse qu'ils lui firent, ils lui marquèrent qu'on ne pouvait les satisfaire qu'en faisant droit à leurs premières demandes. Les conseillers du roi, Pandolfe et Simon, évêque d'Exeter, prétendirent que le primat était obligé d'excommunier les barons en obéissance aux ordres du pontife ; mais Langton répliqua qu'il connaissait mieux les intentions d'Innocent, et qu'à moins que le roi ne renvoyât les troupes étrangères qu'il avait introduites dernièrement dans le royaume, il croyait de son devoir de les excommunier et de s'opposer à eux de tout son pouvoir. Comme dernière ressource, Jean proposa de référer du sujet de la contestation à neuf personnes, dont quatre seraient choisies par les barons, quatre par lui, et dont le pape ferait la neuvième; et de s'en tenir à la décision de tous ou de la majeure partie de ces arbitres [2]. Cette proposition fut aussi rejetée. Les barons se proclamèrent Armée de Dieu et de sa sainte Église, et choisirent Robert Fitz-Walter pour leur commandant. Ils investirent aussitôt Northampton et employèrent sans fruit quatorze jours à tenter de corrompre la fidélité de la garnison, composée d'étrangers; car c'eût été une tâche dangereuse et désespérée que de vouloir emporter cette forteresse sans machines de guerre. Ils furent plus heureux à Bedford : le gouverneur ouvrit les portes, et au même instant ils reçurent une invitation de la part de quelques-uns des principaux citoyens de la métropole. Ils se mirent en marche immédiatement, ne s'arrêtèrent point pendant la nuit et atteignirent Londres vers le matin. C'était un dimanche (24 mai) : les habitants remplissaient les églises, et les portes étaient ouvertes. La cité fut occupée sur-le-champ, et les confédérés, enorgueillis par leurs succès, envoyèrent aux barons et aux chevaliers qui jusqu'à ce jour ne s'étaient pas encore déclarés des lettres qui annonçaient leur but, leurs ressources et leur détermination de traiter en ennemis tous ceux qui ne rejoindraient pas « l'armée de Dieu et de la sainte Église. » Cette menace eut l'effet qu'on en attendait. Ceux qui ne furent pas convaincus par leurs arguments cédèrent à la crainte de leur ressentiment [1].

La perte de sa capitale montra au roi que sa couronne était en danger. Pour la conserver, il s'était soumis à devenir le vassal d'un étranger : pourquoi, dans le même but, ne pas consentir aux demandes de ses barons ? Ils pouvaient, à la vérité, exiger des serments et des gages ; mais, dans son opinion, les serments cessaient de lier dès qu'on pouvait les violer avec impunité, et son cœur était insensible aux malheurs que sa perfidie pourrait faire retomber sur ses amis. Il prit un air de satisfaction, informa les confédérés qu'il était prêt à leur accorder ce qu'ils demandaient et les invita à désigner un jour et un lieu pour la conférence. Runnymead, situé entre Staines et Windsor, fut le théâtre de cette importante négociation. D'un côté, et debout, se trouvaient Fitz-Walter et la majorité des barons et de la noblesse anglaise; de l'autre était le roi, assis, accompagné de huit évêques, de Pandolfe, l'envoyé du pape, et de quinze gentilshommes. Ces derniers l'entouraient comme ses conseillers intimes; mais les sentiments hostiles de plusieurs d'entre eux n'étaient ignorés ni de lui ni de ses adversaires. Un acte contenant les demandes des confédérés lui fut présenté, accompagné de certaines garanties que sa déloyauté bien connue avait suggérées.

[1] C'est probablement la même pièce qui est imprimée dans les lois saxonnes, p. 356, et dans les statuts du royaume, i, 61.

[2] Comparez Pâris, 213, avec le rapport de Jean dans sa lettre au pape. Rymer, i, 200, 201.

[1] Pâris, 214.

On exigeait qu'il licenciât et renvoyât hors du royaume tous les officiers étrangers, ainsi que leurs familles et leurs compagnons ; qu'il laissât pendant deux mois encore les barons en possession de la cité, et l'archevêque, de la Tour de Londres ; qu'il établît un comité de vingt-cinq barons, avec plein pouvoir de prononcer sur toutes les réclamations, conformément à la charte des libertés ; que non-seulement il autorisât les hommes libres de chaque comté à jurer obéissance au comité des barons et même à prendre les armes à leur réquisition, mais qu'il le leur commandât par un ordre royal, s'ils y montraient de la répugnance : on ajoutait que si le roi violait ces conditions, on garderait la cité et la Tour de Londres, et qu'on pourrait lui faire légalement la guerre ; et enfin qu'il donnerait une promesse par écrit, à laquelle seraient jointes celles des évêques et de Pandolfe, de ne jamais obtenir du pape aucune pièce au préjudice de ces concessions, ou, s'il l'obtenait, de n'en point faire usage. Les barons cependant furent amenés à se désister de cette dernière demande et se contentèrent de la simple parole du roi. Les autres articles, après avoir subi quelques modifications, reçurent la forme d'une charte et furent souscrits par Jean. Les barons qui l'avaient auparavant publiquement « défié, » c'est-à-dire qui avaient publiquement abjuré leur serment de fidélité, renouvelèrent alors leur hommage, et lui de son côté les reçut de nouveau pour ses hommes liges et les réintégra dans leurs biens et leurs dignités [1].

Cette charte est célèbre dans l'histoire, comme la base sur laquelle on croit qu'ont été fondées les libertés anglaises. On ne doit pas cependant la considérer comme formant un nouveau code de lois ou même comme une tentative pour établir les grands principes de la législation. Ses auteurs ne se proposèrent pas de changer ou d'améliorer la jurisprudence nationale : leur seul objet était de corriger les abus qui provenaient des coutumes féodales établies par le despotisme de Guillaume Ier et de ses successeurs ; et les remèdes qu'ils imaginèrent furent compris dans une charte *octroyée*, pour se servir du langage de nos anciens statuts, par le roi à ses vassaux et aux hommes libres du royaume.

1° Le premier article concernait l'Église d'Angleterre, à laquelle Jean garantissait la possession entière et inviolable de toutes ses libertés ; et pour montrer son empressement à les maintenir, il se vantait de la charte de libre élection qu'il avait signée avant le commencement de la rupture entre lui et ses barons [1]. Il eût été plus satisfaisant que ces libertés fussent énumérées et décrites ; mais l'acte procède immédiatement ensuite au redressement des griefs qui pesaient le plus fortement sur les tenanciers de la couronne.

2° Pendant les derniers règnes, les rois s'étaient habitués à exiger arbitrairement des sommes sous le nom de reliefs, à affermer les propriétés de leurs pupilles nobles au plus offrant [2], à exercer le droit de marier les héritiers pendant leur minorité [3], les héritières à tout âge, après quatorze ans [4], et les veuves, si elles tenaient des terres de la couronne, à qui que ce fût et quand il leur plaisait [5]. Pour

[1] Pâris, 215-220. Rym., I, 67.

[1] C., I.

[2] C'est ainsi que Thomas Colville donna 100 marcs pour la garde des terres et des enfants de Roger Torpel. — Odon de Dammartin, 500 marcs pour la tutelle du fils de Hugues, sommelier du roi. Madox, c. x.

[3] Ce point, quoique nié par Blackstone, est prouvé par d'innombrables exemples. Henri III, parlant de ses pupilles, les fils des comtes de Lincoln et de Warwich, dit : « Maritagium eorum ad regem pertinet. » (Rym., I, 441.) Thomas Busset acheta du roi Jean la tutelle d'un héritier, jointe au droit de le marier à l'une de ses filles. (*Rot. Claus.*, 35.) Réginald acheta de même à ce prince le mariage d'un héritier avec sa fille (*Ibid.*, 163). Les pupilles avaient pris la coutume d'acheter le droit de se marier à quelqu'un de leur choix. Dans un ancien document, le grand *Pipe Roll* de la trente et unième année de Henri Ier, nous voyons Gilbert Maisvill payant au roi dix marcs, et Walter Cancey, quinze livres pour obtenir la permission ut ducat uxorem ad velle suum. (*Magn. Rot. Pip.*, 8, 26.)

[4] On voit souvent dans les *Close Rolls* le roi donner ou vendre « la saisie » de la pupille femelle avec ses terres.

[5] Nous trouvons à ce propos plusieurs contrats entre des femmes non mariées et la couronne. Wiveren, veuve d'Enerware, donne à Henri Ier quatre livres d'argent et un marc d'or, ne capiat virum ni quem voluerit (*Mag. Rot. Pip.*, 96). William Fitz-Hermer lui paye 11 l. 13 s. 4 d., ut mater sua ducat virum ad electum suum (*Ibid.*, 92). Lucy, veuve de Ranulphe, troisième comte de Chester, après la conquête, donne 500 marcs pour n'être point forcée à se marier pendant un espace de cinq ans (*Ibid.*, 110). Alice, comtesse de Warwich, donne garantie au roi Jean qu'elle ne se mariera ni n'entrera dans un couvent d'ici à un an (*Rot. Pat.*, Johan, 63), et ensuite elle lui paye 1000 l. afin de ne se remarier que quand il lui plaira. *New-Rym.*, I, 91.

obvier à ces abus, on arrêta alors que les anciens reliefs seraient ramenés à la somme de cent livres pour le fief d'un comte, de cent mares pour celui d'un baron, de cent shillings pour celui d'un chevalier ; que le curateur ne tirerait que des services raisonnables des terres de son pupille pendant sa minorité ; qu'il entretiendrait la maison et les bâtiments et ne commettrait aucun dégât dans les biens mobiliers ni parmi les esclaves ; que les héritiers et les héritières ne seraient plus contraints à des alliances inégales, et qu'on donnerait préalablement connaissance de leur mariage à leurs parents ; que les veuves auraient droit à la possession tranquille de leur propre héritage, de leur dot, ou des terres qui leur auraient été données en mariage, et de leur douaire, ou du tiers des propriétés de leur mari défunt ; et qu'en outre il leur serait permis de rester veuves aussi longtemps que cela leur plairait, pourvu qu'elles donnassent caution de ne point se marier sans le consentement de leur seigneur [1].

3° Dans les premiers temps, les subsides et scutages n'avaient été levés qu'avec ménagement et du consentement général. Les guerres du roi et ses expéditions sur le continent l'avaient amené à les renouveler presque chaque année [2]. La charte limita le droit d'exiger une aide ou subside aux trois cas légaux, celui de la captivité personnelle du roi, de la réception de son fils aîné dans l'ordre de chevalerie et du mariage de sa fille aînée [3]. Pour lever une aide ou scutage dans toute autre occasion, il fallut de toute nécessité le consentement du grand conseil des tenanciers de la couronne. Les membres composant ce conseil étaient désignés : c'étaient les archevêques, les évêques, les abbés, les comtes et les plus grands barons, qui devaient être convoqués personnellement par un ordre écrit, et tous les autres tenanciers en chef de la couronne, qui devaient l'être en masse par le shérif. On ajouta que les convocations seraient envoyées quarante jours au moins à l'avance ; qu'elles spécifieraient l'époque et le lieu de l'assemblée et le sujet qu'on avait dessein de discuter ; et que lorsque toutes ces formalités auraient été dûment observées, les membres absents se trouveraient liés par la détermination de ceux qui seraient présents [1]. Le lecteur observera que ce conseil n'était pas un parlement dans le sens actuel du mot. Il était entièrement composé des tenanciers du roi et ne devait être convoqué que dans le seul but de lui accorder des subsides. Toutefois cette clause semblait attaquer si profondément les droits de la couronne qu'on l'effaça de la charte dans la première année du règne suivant [2], et qu'on ne la rétablit jamais dans la suite, quoiqu'il arrivât peu qu'un souverain se hasardât à la violer ouvertement.

4° Il était rare que nos rois restassent un long temps sédentaires dans le même lieu ; et aussi longtemps que les cours judiciaires suivirent la personne royale, il résulta de cet usage beaucoup d'inconvénients pour les plaideurs et pour les témoins, qui, par les diverses audiences fréquemment consacrées à la même cause, étaient successivement traînés dans diverses parties du royaume, souvent fort éloignées les unes des autres. Pour éviter ce désagrément, on avait, sous les deux derniers règnes, établi à Westminster un banc de justice pour juger les causes entre les parties civiles : cette institution fut confirmée par la charte, qui déclara que « les plaids communs

[1] Mag. Char., c. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

[2] Le montant du scutage variait de deux à trois marcs sur chaque fief de chevalier. *Rot. Claus*, 45, 46, 127. L'aide levée en 1207 fut d'un schilling par chaque marc de la valeur annuelle des biens réels et de la valeur actuelle des biens personnels. Il paraît que Jean avait affermé cette taxe à quelques-uns des plus grands barons, recevant d'eux une certaine somme et les autorisant à lever le montant de la taxe de leurs vassaux. *Rot. Pat.*, 72. *Claus.*, 84.

[3] Mag. Char., c. 12.

[1] Il y a deux remarques à faire sur cet article. 1° Il n'était pas compris dans les demandes originairement soumises par les barons au roi ; mais il semble avoir ressorti des conférences tenues sur ces demandes. 2° Si le lecteur fait attention au langage de la charte, il verra que le but des ordres écrits n'était pas de conférer un privilége ou une dignité, mais de prévenir de la part de tel ou tel baron l'objection qu'il n'avait point été consulté et par conséquent qu'il n'avait pu donner son consentement. S'il ne venait pas après avoir reçu l'écrit, c'est qu'il lui avait convenu d'être absent, et par conséquent il ne pouvait pas s'en prévaloir comme d'une excuse et il lui fallait accepter les résolutions de ceux qui avaient été présents. L'écrit (writ) imposait donc une obligation, mais je ne puis découvrir dans les anciens documents qu'il conférât aucun droit ou dignité que l'individu convoqué ne possédât déjà comme possesseur de biens territoriaux qu'il tenait par baronie de la couronne et pour lesquels il avait fait hommage.

[2] Chart. Henri III. Parmi les chartes de libertés, p. 56.

ne suivraient plus désormais la personne du roi, mais se tiendraient dans quelque lieu fixe. » Par cette clause, la cour du roi et celle de l'échiquier, qui devaient encore accompagner le souverain, se trouvèrent restreintes à ne connaître que des matières criminelles et des causes relatives aux finances ; et la cour qui siégeait à Westminster prit du droit qu'elle avait d'entendre les causes dans lesquelles deux parties civiles se trouvaient intéressées le nom qu'elle porte encore, celui de cour des plaids communs [1].

5° Pour améliorer l'administration de la justice, le roi déclara qu'aucun ne parviendrait au rang de juge, de constable, de shérif ou de bailli s'il n'était suffisamment versé dans la connaissance des lois ; que nul shérif, constable, coroner ou bailli ne pourrait tenir des plaids de la couronne ; qu'aucun bailli ne pourrait, sur sa propre assertion et sans preuves fournies par des témoins, appeler un homme en jugement ; et que, comme les juges ambulants faisaient leur tournée à des époques éloignées et incertaines, on enverrait quatre fois l'an, dans chaque comté, deux juges, qui, aidés de quatre chevaliers qu'on choisirait dans la cour du comté, tiendraient des assises de darrein presentment, mort d'ancester et novel desseisin [2]. Il est probable que l'établissement de cette nouvelle cour porta un coup fatal à l'ancienne institution des shiremotes, et qu'il fut l'origine de la coutume actuelle d'associer d'autres personnes à la commission des juges d'assise.

6° Tous ces réglements étaient utiles : ceux qui suivent avaient encore une plus grande importance. Nous avons décrit sous le règne de Henri II les moyens iniques par lesquels nos rois tiraient de l'argent des procédures dans les cours judiciaires. Afin d'y remédier, Jean fut obligé de signer l'article suivant : « Nous ne vendrons pas, nous ne refuserons pas, nous ne différerons pas droit ou justice à qui que ce soit [3]. » Marchant sur les traces de ses plus despotiques prédécesseurs, il était accoutumé à faire arrêter ses vassaux sur le plus léger soupçon de leurs intentions hostiles ; il les forçait à donner des otages de leur fidélité ; il les emprisonnait, les bannissait, ravageait leurs terres et démolissait leurs châteaux. Il consentit maintenant « à ce qu'aucun homme « libre ne fût arrêté, emprisonné, dépossédé « de sa terre, proscrit ou ruiné en quelque « manière que ce fût, ni poursuivi par le roi « ou en son nom, si ce n'est par le jugement « légal de ses pairs ou d'après les lois du « pays [1]. » Par cette clause, les propriétés et

[1] C., 17.

[2] C., 17, c. 45, 24, 38, 18, 19. Darrein presentment était un examen pour découvrir qui avait présenté le dernier curé d'une église; mort d'ancestor, pour s'assurer si le dernier possesseur jouissait des terres de son domaine comme de son propre fief, et novel desseisin pour connaître si le réclamant avait été dépossédé injustement de son franc fief.

[3] C., 41. On trouve sous Jean des exemples semblables à ceux que nous avons cités dans l'histoire de Henri II. Voyez Madox, I, 448, 452, 515, 517. L'*Histoire de Croyland* contient un détail long, mais curieux, d'un procès concernant le droit à un marais, entre l'abbé de ce monastère et le prieur de Spalding. Il dura tout le règne de Richard et une grande partie de celui de Jean. On demandait de l'argent à chaque pas qu'il faisait : quarante mares furent donnés pour commencer le procès, pour la poursuivre, pour suspendre le jugement, etc. Enfin le prieur donna soixante mares lorsque l'abbé en offrait cent, et le jugement fut prononcé. D'après les actes qui furent faits à cette occasion, il paraît que le juge ne pouvait poursuivre jusqu'à ce qu'on eût donné sûreté pour le payement de l'argent qu'on exigeait. Idcò vobis mandamus quod acceptâ securitate de illis quadraginta marcis, tunc coram vobis audiri. — Ainsi le justicier écrit au shérif : Scias quod prior de Spalding fecit nos securos per Simonem de Lima de quadraginta marcis : ideò summone, etc. *Hist. Croyl.*, 455-477.

[1] C., 40. Si le lecteur se rappelle que Henri II, dans l'unique intention de mortifier l'archevêque Becket, bannit tous les amis et les alliés de ce prélat, au nombre de plusieurs centaines, et que Jean avait récemment fait arrêter tous les parents de Langton et des évêques ses associés, les avait dépouillés de leurs biens et les avait fait jeter dans des prisons, quoiqu'ils ne fussent coupables d'aucun délit (Paris, 190), il sentira combien cette clause était nécessaire pour réprimer des actes aussi despotiques et aussi illégaux. Les mots « ne sera ruiné en quelque manière que ce soit ni poursuivi par le roi ou en son nom, » littéralement « le roi ne le détruira point, n'ira point sur lui, n'enverra point sur lui, » ont été diversement expliqués par différentes autorités légales. Jean lui-même nous donne leur véritable sens dans les lettres patentes qu'il émit l'année suivante, lesquelles promettent... nec super eos *per vim, vel per arma* ibimus, nisi per legem regni nostri, vel per judicium parium suorum in curiâ nostrâ. Pat., 16. Johan., *apud* Brad., II. App., n° 124. Il avait eu jusqu'alors l'habitude d'aller avec une force armée ou de l'envoyer sur les terres ou contre les châteaux de ceux qu'il regardait comme ses ennemis secrets, sans aucune forme légale. — En 1276, les pairs, conformément à cet article de la charte, décidèrent que le roi *irait sur* Llewellyn, prince de Galles, quod

la liberté des sujets se trouvèrent protégées contre la tyrannie et le ressentiment du monarque; et dans le même esprit de législation, la charte ajouta que les comtes et les barons ne pourraient être condamnés à l'amende que par leurs pairs seulement et suivant la nature de leur délit; qu'un homme libre ne pourrait être soumis à une forte amende pour une petite faute, ni à une amende disproportionnée pour une plus grande transgression; qu'il conserverait toujours, le franc tenancier son franc fief, le marchand sa marchandise, et le laboureur ses instruments aratoires; et que ces amendes, ou amerciaments, seraient imposées d'après le serment des notables du voisinage [1].

7° Le roi prétendait en toute occasion au droit de *pre-emption*. S'il avait besoin de bois de construction, ou de moyens de transport, ou de provisions, pour lui, sa maison, ses garnisons, il les faisait prendre sans formalité partout où l'on en pouvait trouver. On faisait seulement au propriétaire une offre ou promesse de payement. Il est aisé de se figurer combien l'exercice de ce droit facilitait d'injustices et entraînait de maux. Pour y apporter quelque adoucissement, la charte ordonna qu'aucun constable ou bailli ne pourrait prendre le grain ou les denrées de qui que ce fût sans en payer immédiatement la valeur, à moins qu'il n'obtînt un délai de la libre volonté du propriétaire; qu'il ne pourrait employer ni les chevaux ni les voitures des hommes libres sans leur consentement, ni faire couper les bois d'aucune personne pour l'usage des châteaux royaux ou à toute autre fin, sans la permission de celui à qui ces bois appartiendraient [2].

Les barons ayant assuré leurs propres droits s'occupèrent de ceux des cités et des bourgs, dont l'importance s'était progressivement accrue et qui leur avaient porté secours dans le présent débat. La charte confirma à la capitale et à toutes les autres cités, bourgs, villes et ports de mer, la jouissance de leurs anciennes libertés et libres coutumes par terre et par eau; ordonna qu'on se servirait des mêmes poids et mesures dans toutes les parties du royaume; et accorda aux marchands étrangers la liberté de venir en Angleterre, d'y séjourner, d'y voyager et de partir sans exaction, suivant le droit et l'ancienne coutume. Le roi cependant se réserva le pouvoir de les arrêter en temps de guerre et de les tenir renfermés par mesure de sûreté jusqu'à ce que l'on sût comment les marchands anglais avaient été traités dans le pays ennemi [1].

Il fut en outre pourvu à ce que tout homme libre eût pleine liberté de quitter le royaume et d'y revenir, sauf son allégeance et à moins que ce ne fût en temps de guerre. Les prisonniers, les proscrits et les marchands des pays ennemis étaient exceptés de cette liberté [2].

Les forêts royales étaient la propriété particulière de la couronne. Elles étaient régies par leurs propres lois, émanées de la seule volonté du prince, et formaient ainsi plusieurs gouvernements locaux et distincts, au centre même du royaume. La partie de leur code qui avait pour objet la conservation des daims était écrite en caractères de sang. Tuer « la venaison du roi, » comme on l'appelait, faisait encourir au coupable la perte de sa vie ou de ses membres. D'autres lois, rendues dans le but ostensible de conserver les forêts, mais faites réellement pour le profit du roi et de ses officiers, créaient une multitude de délits et par conséquent de punitions oppressives et odieuses pour ceux qui vivaient sur les limites ou qui possédaient des propriétés dans l'enceinte des forêts. La charte chercha à corriger quelques-uns de ces abus. Elle rouvrit au public les forêts créées depuis le commencement du règne de Jean, et elle établit que l'on choisirait parmi ceux qui composaient la cour de chaque comté douze chevaliers, qu'elle chargea de s'informer, sous serment, de toutes les fâcheuses coutumes des forêts, des garennes, des forestiers et des garenniers, et qu'elle autorisa à supprimer ces coutumes dans le délai de quarante jours, après en avoir donné préalablement avis au roi ou à ses justiciers [3].

Si la charte s'était arrêtée là, ses bienfaits se seraient, en grande partie, bornés aux te-

eat super ipsum tanquam super rebellem suum et pacis suæ perturbatorem. Parl. Writt., I, p. 5.

[1] C., 20, 21.

[2] C., 28, 30, 31.

[1] C., 13, 35, 41.

[2] C., 42.

[3] C., 47, 48, 60. Ils avaient aussi le pouvoir de s'enquérir de la conduite du shérif et des autres officiers inférieurs de la couronne.

nanciers immédiats de la couronne. Le grand corps des hommes libres se composait des sous-vassaux de ces tenanciers, qui avaient enduré par la tyrannie de leurs seigneurs les mêmes vexations que le souverain avait infligées à ceux-ci. Comme ils avaient pris part à l'entreprise, ils pouvaient justement s'attendre à en partager les avantages; et l'on inséra une clause qui portait que « toutes les libertés et coutumes que le roi avait accordées à ses tenanciers « en ce qui le concernait seraient également « concédées par le clergé et les laïques à leurs « tenanciers en ce qui les concernait. » On ne fit point mention des vilains et des esclaves, bien qu'ils formassent la plus nombreuse classe du royaume. Ils n'avaient, dans la règle commune, aucun droit à participer aux priviléges des hommes libres.

A ces articles on en ajouta d'autres d'une nature temporaire. Le roi promit de rendre les otages et les chartes qu'il avait exigés des barons; de faire pleine restitution à tout homme anglais ou gallois qui prouverait avoir été dépossédé de ses terres, châteaux, libertés ou droits sans jugement légal de ses pairs; de remettre les amendes et les amerciaments exigés injustement et contre la loi; de renvoyer à Llewellyn, prince de Galles, son fils et ses otages; d'en agir envers Alexandre, roi d'Écosse, relativement à la remise de ses sœurs, de ses otages, de ses libertés et de ses droits, ainsi qu'il en agirait avec ses autres barons d'Angleterre, à moins qu'il n'en dût être autrement d'après les chartes qu'il avait reçues de Guillaume, père et prédécesseur d'Alexandre, et de se guider, en tous ces points, par la décision des pairs du prince d'Écosse, dans la cour du roi[1].

Tels furent les principaux articles de la grande charte, considérée pendant des siècles comme le palladium de nos libertés nationales. Plusieurs ont disparu depuis avec le système de gouvernement pour lequel ils avaient été créés. Mais ils furent, à cette époque, de la plus haute utilité. Ils réprimèrent les abus les plus vexatoires de la suprématie féodale; ils donnèrent une nouvelle direction à la législation anglaise; ils justifièrent la résistance aux usurpations du despotisme; et dans les débats ultérieurs avec la couronne, ils dirigèrent les efforts de la nation vers des objets déterminés. Nos rois, qui considéraient la charte comme arrachée à eux par la main violente de la nécessité, les éludèrent continuellement; le peuple, qui la regardait comme l'expression de ses justes droits, les réclama impérieusement autant de fois qu'on voulut s'y soustraire. Il ne fallut pas moins de trente-huit ratifications successives pour leur donner effectivement pleine force de loi[1], ce qui prouve assez combien les rois abhorraient ces concessions et à quelle haute valeur la nation les mettait.

(1er juin.) Durant toute cette affaire, Jean s'était montré maître parfait dans l'art de la dissimulation. Il avait pris un air de gaieté, il parlait avec courtoisie et bonté aux barons, il promettait l'exécution la plus prompte et la plus fidèle de tous ses engagements. Il envoya immédiatement des ordres aux shérifs pour assembler les cours des comtés, lire publiquement le contenu de la charte, procéder à l'élection des douze chevaliers chargés de prendre connaissance des abus à reprimer et recevoir de tous les hommes libres le serment d'obéissance aux vingt-cinq barons nommés conservateurs des libertés publiques[2]. Mais aussitôt que l'assemblée fut dissoute, il jeta le masque. Dans un accès de rage, il maudit le jour de sa naissance, grinça des dents, roula les yeux, rongea du bois et de la paille, et se livra à toutes les extravagances d'un fou. Les soins officieux de ses conseillers intimes le tirèrent de cette frénésie; ils l'engagèrent à ne pas perdre son temps à manifester ainsi fort inutilement sa colère, mais à rechercher plutôt avec eux les moyens les plus prompts de se venger. Le résultat de leurs conseils fut le départ immédiat de deux députations pour le continent. L'une était chargée de se rendre en Flandre, en Picardie, en Poitou, en Guienne, et d'y engager, à quelque prix que ce fût, des mercenaires pour combattre sous l'étendard royal; l'autre se rendit en hâte à Rome, afin d'implorer pour la défense du roi la puissante intervention d'Innocent, et de lui représenter toutes les concessions arrachées au vassal comme au-

[1] C., 49, 52, 55, 58, 59.

[1] La grande charte fut ratifiée quatre fois par Henri III, trois par Édouard Ier, quinze par Édouard III, six par Richard II, six par Henri IV, une par Henri V et une par Henri VI.

[2] *Apud* Brady, n. App., n° 118, p. 149.

tant d'insultes à l'autorité du pontife, son seigneur [1].

Les barons avaient quitté Runnymead en triomphe, et, pour célébrer la chute du despote, ils avaient annoncé un tournoi à Stamford pour le 2 juillet. Mais leur joie fut bientôt empoisonnée par l'inquiétude et les soupçons. Jean avait éludé la restitution de leurs terres en promettant de leur rendre justice dans sa cour, à un jour désigné : ils apprirent maintenant qu'il avait ordonné d'approvisionner et de fortifier tous ses châteaux, et ils reçurent avis d'un complot formé pour surprendre la capitale pendant leur séjour à Stamford. Afin de le déjouer, ils retardèrent le tournoi et en fixèrent le lieu près de la ville de Londres [2]. Pour s'assurer de la sincérité du roi, une députation se rendit près de lui à Winchester (27 juin). Il se railla des doutes qu'on lui témoignait, jura qu'ils étaient sans fondement et offrit de hâter l'exécution de la charte autant que cela conviendrait à l'archevêque. En conséquence, on envoya aux douze commissaires, déjà élus dans chaque comté, l'ordre de prendre possession des terres, ténements et biens mobiliers de toutes les personnes qui jusqu'alors s'étaient refusées à prêter serment aux vingt-cinq conservateurs ; et si, dans le délai d'une quinzaine, elles n'avaient point obéi, de vendre leurs biens meubles, dont le prix serait joint aux fonds pour une expédition en Terre-Sainte, et de garder ensuite leurs terres et ténements aussi longtemps qu'elles persisteraient dans leur obstination [3]. Jean, à son tour, leur demanda, puisqu'ils avaient promis de lui donner toutes les sûretés qu'il désirerait, en excepté leurs châteaux et otages, de souscrire présentement, et chacun en particulier, des chartes déclarant qu'ils étaient liés par serment et hommage à lui être fidèles envers et contre tous, et à défendre ses droits et les droits de ses héritiers à la couronne. Ils s'y refusèrent ; et l'archevêque, ainsi que plusieurs prélats, donnèrent des attestations solennelles de leur refus [4].

Une autre entrevue eut lieu à Oxford, et les parties se séparèrent encore plus mécontentes l'une de l'autre [1]. Le roi, cherchant à gagner du temps, désigna la dernière semaine d'août pour une troisième conférence qui fut aussi infructueuse que les précédentes [2]. Il n'y assista pas en personne (1er septembre), étant, à cette époque, parti pour Douvres, afin d'y recevoir les auxiliaires étrangers qui avaient accepté ses offres. Ils arrivaient journellement en grand nombre et se composaient d'aventuriers indigents qui, dans l'espérance de former de nouveaux établissements, avaient amené avec eux leurs femmes et leurs enfants, ou de soldats de profession, habitués à vendre leur sang au plus offrant. Les barons s'alarmèrent ; ils avaient hésité longtemps à recommencer les hostilités ; mais enfin ils ordonnèrent à Guillaume d'Albiney de prendre possession du château de Rochester (11 octobre), qui avait été remis par le roi aux mains de Langton, comme gage de sa sincérité. Ce fort n'avait ni provisions ni machines de guerre, et avant que d'Albiney fût parvenu à s'en procurer suffisamment, il fut entouré par Jean avec ses mercenaires. Les barons sortirent de Londres, mais ils ne se hasardèrent pas à faire face à l'armée royale ; et le château fut, à différentes fois, pendant sept semaines, assailli et défendu avec une égale obstination. Quand les sapeurs eurent abattu une partie de la muraille extérieure, la garnison se retira dans la tour de garde. On abattit l'un des angles à l'aide d'une mine ; Jean engagea ses troupes à se faire jour à travers la brèche ; mais tous les assauts furent repoussés avec perte, et l'esprit du roi s'irrita de cette succession de contretemps. La famine enfin vainquit l'opiniâtreté des assiégés ; et lorsque d'Albiney et ses compagnons eurent consommé leur dernier morceau, ils ouvrirent soudainement les portes et s'abandonnèrent à la merci du roi (30

[1] Illatæ vobis in personâ nostrâ injuriæ. Rym., I, 202.

[2] *Apud* Pâris, 222.

[3] *Apud* Brady, II. App., n° 119, p. 159.

[4] *Apud* Brady, II. App., n° 135, p. 162.

[1] Matt. West., 1273.

[2] Mailros, 188. Je sais bien que cette relation diffère de celle de Pâris, qui rapporte que Jean passa à Windsor le jour qui suivit celui de la signature de la charte, alla se cacher le lendemain matin dans l'île de Wight, prit la profession de pirate et passa trois mois dans cette île ou à la mer, dans la compagnie de marins. Pâris, 222. Il est impossible que ce récit soit exact. D'après les documents publics qui existent encore et qui ont été publiés par Brady et Rymer, il est certain que Jean était à Runnymead le 19 juin, à Winchester le 27, à Oxford le 21 juillet, et qu'il résida à Douvres pendant tout le mois de septembre.

novembre). Jean donna l'ordre de les pendre ; mais Savary de Mauléon s'opposa à ce cruel mandat, se fondant sur ce que les propres officiers du roi seraient exposés au danger des représailles. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'on arracha au tyran un ordre pour renfermer les chevaliers dans différents châteaux ; leurs compagnons furent immédiatement exécutés, à l'exception des arbalétriers, qui probablement entrèrent à son service [1].

Tandis que le roi s'occupait ainsi du siége de Rochester, il reçut l'agréable nouvelle que le pontife avait, suivant sa requête, annulé la charte. Innocent, dans l'énumération de ses motifs, insiste fortement sur la violence employée par les barons. S'ils eussent été réellement lésés, ils devaient, observe-t-il, accepter l'offre du redressement de leurs griefs dans les formes prescrites par la loi (24 août). Ils avaient préféré cependant manquer à leur serment de fidélité, et s'étaient constitués juges de leur seigneur. Ils savaient en outre que Jean s'était enrôlé parmi les croisés, et cependant ils avaient violé sans scrupule les privilèges que toutes les nations chrétiennes garantissaient aux défenseurs de la croix. Enfin l'Angleterre était devenue un fief du saint-siége, et ils n'ignoraient pas que quand le roi en aurait eu la volonté, il n'avait pas le pouvoir d'abandonner les droits de la couronne sans le consentement de son supérieur féodal. Il se trouvait donc engagé à annuler les concessions arrachées au roi Jean, comme obtenues, au mépris du saint-siége, pour l'abaissement de la royauté, la honte de la nation et l'empêchement de la croisade. Il écrivit en même temps aux barons, répétant ces mêmes raisons, les exhortant à se soumettre, les requérant de lui présenter leurs réclamations dans un concile qui serait tenu à Rome, et promettant qu'il porterait le roi à consentir à tout ce qui paraîtrait juste et raisonnable, à s'occuper d'abolir les abus, à se contenter des justes droits de la couronne et à faire jouir le clergé et le peuple de leurs anciennes libertés [2]. Trouvant ses exhortations et ses promesses également infructueuses, il ordonna à Langton d'excommunier ceux qui ne voulaient pas obéir ; mais le prélat s'y refusa. En punition, il fut suspendu de l'exercice de ses fonctions archiépiscopales ; et quoiqu'il assistât au concile de Rome, il ne put adoucir le pontife ni recouvrer son autorité (16 décembre). Le pape fulmina alors une autre sentence d'excommunication dans laquelle il désignait par leurs noms les chefs des confédérés et mettait la cité de Londres en interdit. On méprisa également les deux censures : les partisans des barons prétendirent qu'elles avaient été obtenues à l'aide de suggestions perfides et pour des causes qui ne tombaient point sous la juridiction du pontife ; il n'avait point le droit d'intervenir dans les affaires temporelles, le seul contrôle des matières ecclésiastiques ayant été confié par le Christ à Pierre et aux successeurs de Pierre [1].

Jean avait cependant, à ce moment, repris une supériorité marquée, et il résolut de faire tomber tout le poids de sa vengeance sur la tête de ses ennemis. A Saint-Alban, il divisa son armée en deux parties. Il donna l'une à son frère, le comte de Salisbury, avec la commission de dévaster sans pitié les comtés d'Essex, de Hertford, de Middlesex, de Cambridge, d'Ely et de Huntingdon. Il se mit lui-même à la tête de l'autre et dirigea sa marche vers le Nord.

Le jeune roi d'Écosse, Alexandre, n'avait pas été moins jaloux que les barons de se soustraire au joug du tyran ; mais pour prix de sa coopération il leur avait demandé et avait obtenu la cession du Northumberland, du Cumberland et du Westmoreland (18 octobre). En octobre, il avait passé la frontière, investi le château de Norham et reçu à Felton l'hommage et le serment de vassalité des habitants du Northumberland [2]. Comme Jean s'avançait, deux barons puissants, Gilbert Fitz-Reinforth et Jean, connétable de Chester, obtinrent de rentrer en faveur ; mais ils donnèrent d'abord des otages pris dans leurs propres familles et dans celles de leurs principaux tenanciers ; et

[1] Pâris, 225, 227. Le chroniqueur de Dunstaple dit des chevaliers, quos post multa tormenta per gravem redemptionem posteà relaxavit, 73.

[2] Rym., I, 203-205. Pâris, 223 225.

[1] Rym., I, 208, 211, 212. Pâris, 227, 228, 232. Es hoc maximè quod non pertinet ad papam ordinatio rerum laicarum : cum Petro apostolo et ejus successoribus, non nisi Ecclesiasticarum dispositio rerum, à Domino sit collata, p. 233.

[2] Mailros, 189. Lancecost, 17. *Indépendance de l'Écosse*, par Anderson. App., n° 26.

ils souscrivirent des chartes ou cédules par lesquelles ils s'engageaient à servir Jean durant toute leur vie, promettaient de ne point tenir le serment qu'ils avaient fait à ses ennemis et de ne point exiger l'exécution de la charte; et se soumettaient à la peine d'exhérédation perpétuelle s'ils violaient jamais ces engagements[1] (1216, 11 janvier). Au moment où le roi entrait dans le Yorkshire, les autres barons mirent le feu à leurs meules et à leurs maisons, se sauvèrent en Écosse, et, rendus à Melrose, firent hommage à Alexandre, qui, à l'approche de l'armée royale, avait levé le siége de Norham. Jamais, dit-on, depuis la guerre d'extermination du premier Guillaume, ces provinces n'avaient éprouvé des horreurs pareilles à celles auxquelles les condamna la vengeance du roi d'Angleterre. Il donna lui-même l'exemple, et de sa propre main il mit le feu, le matin, dans la maison où il venait de passer la nuit. Les châteaux, les villes, les villages, furent livrés aux flammes. Le moine de Melrose borne sa description à ce qui se passa dans les environs de son monastère, où dans l'espace de huit jours (7-15 janvier), Morpeth, Mitford, Alnwick, Wark et Roxburg furent entièrement consumés. Jean déclara qu'il voulait débusquer le jeune renard, faisant allusion au teint roussâtre d'Alexandre et à sa tentative pour conquérir le Northumberland. Il ordonna à ses mercenaires étrangers de le poursuivre jusque dans le voisinage d'Édimbourg, et à leur retour ceux-ci satisfirent encore son ressentiment en brûlant les villes d'Haddington, Dunbar et Berwick. Mais ce n'était pas aux murailles et aux maisons seulement qu'il faisait la guerre : les malheureux habitants étaient abandonnés à la cruauté de ses avides soldats, sans égard à l'âge, au sexe, au rang ou à la profession. Les tortures qu'on leur fit endurer sont trop horribles pour être rapportées. Les personnes qui possédaient quelque chose étaient forcées de tout abandonner pour leur rançon. De celles qui n'avaient rien, un grand nombre périssaient sous les mains de leurs bourreaux, d'autres gagnaient par de fausses promesses un court répit, suivi de tourments encore plus raffinés. Si l'on en croit le moine de Saint-Alban, les pillards du Sud ne le cédèrent ni en férocité ni en rapacité à leurs compagnons. En quelque lieu que les forces royales pénétrassent, les habitants fuyaient au sein des forêts et dans les montagnes : les travaux de l'agriculture étaient suspendus; et les seuls marchés qui existassent encore se tenaient dans les cimetières, qui, possédant le droit de sanctuaire, étaient généralement, mais non toujours, respectés par les maraudeurs[1].

Les barons voyaient la dévastation de leur pays du haut des murailles de Londres, mais ils n'osaient hasarder une entreprise contre les hordes d'aventuriers qui suivaient l'étendard royal. Il ne leur restait plus dans le Nord que deux châteaux; partout leurs terres avaient été ravagées; après quoi, par une libéralité qui ne coûtait rien au donateur, elles avaient été concédées en fief aux chefs des étrangers. Plusieurs jours s'écoulèrent en débats pénibles et en lâches lamentations. Ils se consultaient et ils hésitaient; ils prenaient une résolution et y renonçaient, jusqu'à ce qu'enfin, comme dernière ressource, ils se déterminèrent unanimement à offrir la couronne à Louis, fils aîné du roi de France. Il était allié à la famille des Plantagenets par son mariage avec la nièce de Jean, et l'on présumait que les mercenaires refuseraient de porter les armes contre le fils et l'héritier de leur souverain naturel. Aucune offre ne pouvait être plus agréable à l'ambition de Louis; mais, ne voulant pas se confier à la foi douteuse des barons, il demanda et reçut vingt-quatre otages, fils des premières familles de l'Angleterre. Une flotte portant un corps nombreux de chevaliers français remonta bientôt la Tamise, et une lettre de Louis assura aux confédérés qu'il les rejoindrait à Pâques avec une puissante armée. Il arriva que le légat Gualo traversait la France à cette époque pour se rendre aux îles britanniques. Il crut de son devoir de prévenir, s'il était possible, une expédition si contraire aux vues du pontife; et voyant que l'on n'avait point d'égard à ses sollicitations, il défendit au père et au fils, sous peine d'excommunication, d'envahir un royaume qui était un fief du saint-siége (26 avril). Philippe affecta d'hésiter; mais Louis, se retournant vivement vers lui, lui dit : « Je « suis votre vassal, sire, pour les fiefs que vous

[1] Rym., I. 206.

[1] Comparez Madros, 189, 190, avec Paris, 230-232.

« m'avez donnés; mais vous n'avez rien à « voir en ce qui concerne l'Angleterre; et je « soumets au jugement de mes pairs la ques- « tion de savoir si vous devez m'empêcher « d'obtenir une couronne à laquelle la nais- « sance de ma femme me donne un droit lé- « gitime. » Sans attendre une réponse, il sortit et donna rendez-vous à Calais à ses vassaux [1].

Le lecteur est probablement surpris de la mention de ce droit inattendu. Il connaîtra bientôt les arguments sur lesquels on l'appuya, arguments si faibles qu'ils ne furent probablement avancés que dans la seule vue de gagner du temps. Les agents de Louis arrivèrent à Rome, furent introduits près du pontife et l'assurèrent que leur maître était un fils obéissant de l'Église, qu'il n'avait pas entrepris son expédition pour porter du secours à des barons excommuniés, mais seulement pour soutenir les droits de sa femme Blanche à la couronne d'Angleterre. Ils affirmèrent que ce droit reposait sur ce que Jean n'était pas roi légitime : car 1° il avait été atteint et convaincu de trahison à la cour de son frère Richard, et, par cette raison, il était devenu incapable de monter sur le trône; 2° il avait été trouvé coupable de félonie et de meurtre par ses pairs, en la cour de son seigneur le roi de France, ce qui lui eût fait perdre la couronne, même en supposant qu'il l'eût auparavant possédée à juste titre. Innocent sourit à ces argumeuts et demanda à connaître comment Blanche se trouvait être la plus proche héritière; ce qu'étaient devenus les enfants de Jean, ou son neveu Othon, ou la mère, le frère et la sœur aînée de Blanche. On répondit à ces questions que les enfants de Jean étaient nés après sa condamnation et ne pouvaient réclamer des droits dont leur père n'était pas investi à l'époque de leur naissance; que les descendants de Geoffroy, duc de Bretagne, ni ceux de Mathilde, duchesse de Saxe, ne possédaient aucun titre, parce que le prince et la princesse étaient tous deux morts lorsque la sentence fut prononcée contre leur frère. Mais que la reine de Castille vivait encore, qu'elle était en conséquence la véritable héritière, et que Blanche, quoiqu'elle ne fût pas l'aînée de ses enfants, avait le droit de faire valoir ses réclamations tant que les plus proches héritiers ne se présenteraient pas. Louis certainement avait l'intention de conquérir la couronne d'Angleterre; mais si quelque autre personne se mettait en avant et qu'elle montrât un meilleur titre, il voulait que justice fût faite. De tels raisonnements pouvaient amuser mais non convaincre le pontife. Il attendit cependant jusqu'à l'arrivée des dépêches du légat, et alors il excommunia solennellement Louis et ses adhérents. Bientôt après, il ordonna à l'archevêque de Sens de fulminer une pareille sentence contre Philippe; mais les évêques français, dans un synode tenu à Melun, résolurent de ne pas obéir au mandat du pape, se fondant sur ce que le pontife n'avait pas été bien informé. On ne peut point douter que la désobéissance de ces prélats n'eût attiré sur eux les anathèmes d'Innocent; mais ce pontife infatigable et intrépide mourut peu de semaines après (16 juillet). Sa mort suspendit à Rome toutes les procédures ecclésiastiques; et Jean se vit privé de son plus puissant ami, au moment où il avait le plus grand besoin de sa protection.

A l'époque fixée, Louis partit de Calais avec une flotte de six cent quatre-vingts voiles. Le temps était orageux, et le vent dispersa les vaisseaux : plusieurs furent pris par les marins des Cinq-Ports; et Jean, avec une armée considérable, vint camper dans le voisinage de Douvres. Mais à l'approche de l'ennemi (21 mai), le cœur lui manqua : il craignit que ses mercenaires ne désertassent; décampant tout à coup et ravageant les pays qu'il traversait, il se retira à Bristol par Winchester, et il y fut rejoint par le légat. Le prince français, après avoir attendu trois jours les navires que la tempête avait dispersés, débarqua à Sandwich (30 mai), assiégea et réduisit le château de Rochester et hâta sa marche sur la capitale. Il fut reçu en procession par les barons et les citoyens (3 juin) et conduit à Saint-Paul, où, après avoir fait sa prière, il reçut l'hommage de ses nouveaux sujets et fit le serment solennel de les gouverner par de bonnes lois, de les protéger contre leurs ennemis et de les réintégrer dans leurs anciens droits et dans leurs possessions [1]. Il les charma par son affabilité;

[1] Pâris, 236. West., 276.

[1] Pâris, 237. *Chron. Dunst.*, 75. Dans le *New-Rym.*, 1, 140. Nous avons le manifeste de Louis, dans lequel

il gagna leur confiance en nommant Simon Langton, frère du primat, à l'emploi de chancelier (14 juin); et la campagne s'ouvrit sous les auspices les plus heureux. Tous les comtés voisins de la capitale se soumirent : les habitants du Lincolnshire et du Yorkshire, ainsi que le roi d'Écosse, se déclarèrent en sa faveur ; les étrangers qui jusqu'alors avaient grossi l'armée de Jean commencèrent, à l'exception des troupes de la Gascogne, à se rendre sous l'étendard du prince français ou à retourner chez eux, et, à la sommation de Louis, plusieurs des barons du parti royal, soit par crainte de sa puissance, soit peut-être dans l'intention de semer le mécontentement parmi ses adhérents[1], se hâtèrent de lui rendre hommage et de lui jurer fidélité. Le courage de Jean fut cependant soutenu par l'arrivée de Gualo, qui le servit énergiquement de ses armes spirituelles, et par la pensée que si son rival possédait le pays ouvert, toutes les forteresses importantes étaient encore occupées par les troupes royales. Les confédérés s'occupèrent à réduire ces forteresses (25 juillet). Louis assiégea le château de Douvres, et les barons, sous les ordres du comte de Nevers, celui de Windsor. Le prince avait reçu de son père une machine militaire du genre le plus formidable, appelée le mal-voisin, ou mauvais voisin, avec laquelle il espérait faire une brèche dans les murailles. Mais la garnison le tint à une trop grande distance, le força à changer le siége en blocus et l'occupa pendant quatre mois à cette opération inutile (8 août). L'ennui du siége fut un peu adouci par l'arrivée d'un vassal royal, Alexandre, roi d'Écosse, qui, par suite de la sommation qu'il avait reçue et après s'être emparé de Carlisle, traversa le royaume à la vue de Jean, visita Louis à Douvres, obtint la confirmation de la cession que lui avaient faite les barons, rendit hommage à Londres et retourna dans son pays sans être aucunement inquiété[1].

(13 septembre.) Tandis que ses ennemis s'arrêtaient devant les deux châteaux, le roi avait profité de l'occasion pour piller leurs propriétés et intercepter leurs convois. Il était à Wallingford quand les barons, à la persuasion du comte de Nevers, qu'ils accusèrent ensuite de perfidie, essayèrent de le surprendre. Ils levèrent le siége et se portèrent rapidement sur Cambridge ; mais le roi, prévenant leur dessein, avait déjà traversé cette ville et s'était retiré à Stamford (16 sept.). Ayant ainsi échoué dans cette tentative, ils allèrent rejoindre Louis à Douvres, tandis que Jean s'emparait de Lincoln et distribuait de nouveau à ses amis les terres qui appartenaient aux confédérés. La cause royale commença à reprendre un aspect plus favorable. Le prince français avait perdu dans l'oisiveté les deux derniers mois : les marins des Cinq-Ports interceptaient perpétuellement les secours qu'on lui envoyait de France ; des associations contre lui s'étaient formées dans le Hampshire, le Sussex, le Surrey et le Kent ; et Jean, pour rendre plus énergiques les efforts de ses partisans, n'épargnait pas les promesses d'augmenter les priviléges de ceux qui étaient libres et d'accorder la liberté et des droits à ceux qui ne l'étaient pas[2]. Louis alarma les barons anglais en faisant de très-grands dons à ses compatriotes, particulièrement en donnant le comté de Winchester au comte de Nevers et celui de Lincoln à Gilbert de Gand[3] ; et le bruit se répandit que le vicomte de Melun, à son lit de mort, avait confessé que le prince, quinze autres personnes et lui avaient juré de traiter les nationaux comme des hommes dont la trahison envers leur dernier souverain était une annonce de leur future perfidie envers leur nouveau roi[4]. Les Anglais devinrent jaloux de leurs al-

Il dit qu'un jugement de haute trahison a été prononcé contre Jean par Hugues Pudsey, évêque de Durham, dans la cour du roi Richard. Il y affirme aussi que Jean a confessé à plusieurs reprises le meurtre d'Arthur, qu'il est monté sur le trône, non par droit héréditaire (puisqu'il avait perdu ce droit par sa trahison), mais par élection; qu'il a ensuite soumis ce royaume, autant qu'il était en lui, au pape, sans prendre le consentement de ses barons; qu'il est ensuite convenu que s'il enfreignait de nouveau les droits des barons, ils seraient libres de renoncer à leur allégeance ; que ceux-ci, provoqués par sa tyrannie, viennent de le déposer et de choisir Louis pour roi, d'où il suit que Louis est à la fois, par héritage et par élection, roi d'Angleterre.

[1] Mailros, 191. Parmi eux se trouvait le frère de Jean, William, comte de Salisbury. Mais sa désertion était l'effet du ressentiment : quia et innotuit, dictum Joannem regem cum ipsius uxore, ruptio fœdere naturali, commisisse incestum. Gui. Armor., 90.

[1] Mailros, 191. Paris, 241. Dunstap., 76. *Indépendance de l'Écosse*, par Anderson App., n° 26.

[2] Rym., I, 214. *Rot. Pat.*, 124.

[3] Paris, 240. Dunst., 76

[4] Paris, 241.

liés : plusieurs barons et chevaliers rejoignirent l'étendard royal, et quarante autres promirent de le faire si on leur assurait leur pardon[1] (2 oct.). Le roi revint de Lincoln à Lynn par Grimsby et Spalding (9 octobre). Lynn était une ville fortement attachée à ses intérêts et le dépôt général de ses provisions et de ses trésors. Il marcha de là sur Wisbeach (12 octobre) et résolut de se rendre, en traversant le Wash, de Cros-Keys à Fossdike (14 octobre). L'armée avait déjà pris terre lorsque Jean s'aperçut, en regardant derrière lui, qu'un grand nombre de fourgons et de chevaux de somme, qui portaient ses joyaux, ses insignes et son argent, s'étaient engloutis dans un gouffre formé par l'afflux de la marée et du courant de la Welland. Il se rendit, le cœur oppressé, au couvent des cisterciens de Swineshead, où la fatigue, l'anxiété, le poison ou les suites de la débauche (car on fait mention de toutes ces causes)[2] lui causèrent une fièvre dangereuse. Il se remit en route, cependant, vers le matin ; mais il fut obligé de quitter son cheval pour une litière et on l'amena avec difficulté au château de Sleaford (15 octobre). Il y passa la nuit et dicta une lettre pour le nouveau pape, Honorius III, recommandant à la protection du pontife, dans les termes les plus pressants, les intérêts de ses enfants[3]. Le jour suivant on le conduisit au château de Newark, où, sentant sa fin approcher, il envoya chercher un confesseur, désigna son fils aîné, Henri, pour lui succéder, et fit un rapide testament par lequel il laissait la disposition de ses biens à la discrétion de certaines personnes de confiance et exprimait le désir que son corps pût être enterré à Worcester, près des reliques de saint Wulstan (19 octobre). Il expira trois jours après, dans la quarante-neuvième année de son âge et dans la dix-septième de son règne[4].

Lorsque Giraud (Giraldus) traça les caractères des quatre fils de Henri, les facultés de Jean étaient déjà altérées par ses excès et ses débauches. L'œil du précepteur courtisan pouvait peut-être découvrir en son pupille le germe de quelques bonnes qualités futures[1]; mais l'histoire n'a parlé que de ses vices : ses vertus, si un tel monstre pouvait posséder des vertus, ont été inaperçues ou oubliées. Il nous apparaît souillé par la bassesse, la cruauté, le parjure et le meurtre ; joignant à une ambition qui le précipitait dans tous les crimes pour atteindre l'objet de ses désirs une pusillanimité qui le jetait dans le désespoir à la moindre apparence d'opposition. Arrogant dans la prospérité, abject dans l'adversité, il ne savait ni se concilier l'affection dans l'une ni conquérir l'estime dans l'autre. Sa dissimulation était si bien connue qu'il parvenait rarement à tromper : sa défiance ne servait qu'à multiplier ses ennemis ; et la connaissance de son caractère vindicatif obligeait à se tenir toujours en garde contre lui les personnes qui avaient encouru son déplaisir. Il n'y eut peut-être jamais de prince dont le cœur fût plus fermé à la voix de la pitié. Plusieurs de ses captifs ne sortirent jamais de leurs cachots. S'ils survivaient aux tortures, on les laissait périr de faim. Il affectait même de faire de l'esprit aux dépens de ses victimes. Quand Geoffroy, l'archidiacre de Norwich, serviteur fidèle, eut quitté sa place à l'échiquier à cause de l'interdit, le roi le fit arrêter et lui envoya une chape de plomb pour lui tenir chaud dans sa prison. La chape était un long manteau qui couvrait le corps depuis les épaules jusqu'aux pieds et que les ecclésiastiques portaient durant le service divin. Enseveli sous ce pesant vêtement, n'ayant que la tête de libre, cet infortuné fut laissé sans nourriture et sans secours jusqu'à ce qu'il expirât[2]. Dans une autre occasion, il demanda à un juif opulent de Bristol un présent de dix mille marcs et il ordonna de lui arracher une dent tous les matins pour chaque jour de retard. Le juif s'obstina. Le bourreau commença par les grosses dents. Il s'en laissa arracher sept ; mais le huitième jour il sollicita un répit et donna caution pour le payement[3].

Jean ne fut pas moins répréhensible comme

[1] Paris, 242. Dunst., 78. En donnant le détail des mouvements du roi, j'ai abandonné la narration de Paris, qui se trompe évidemment, et j'ai adopté la route et les dates que Brady a extraites des Archives. Brady, II, 514. M. Duffus Hardy a publié depuis un excellent itinéraire de la marche dans sa préface aux *Pat. Rolls*.

[2] Paris, 242. West., 276. Wikes, 38. Wawerl, 182. Hemingf., 500.

[3] *Apud* Raynald, I, 231.

[4] Paris, 242. West., 276.

[1] Girald., 753.

[2] Paris, 192. *Chron. Dunst.*, 57.

[3] Paris, 192. *Chron. Dunst.*, 57.

mari que comme monarque. Tandis que Philippe s'emparait de ses provinces du continent, il se consolait de cette perte dans les bras de sa belle épouse ; mais il l'abandonna bientôt pour retourner à ses anciennes habitudes. La licence de ses amours est comptée par tous les anciens écrivains parmi les principales causes de la haine de ses barons, dont un grand nombre avaient à pleurer et à venger la honte d'une femme, d'une fille ou d'une sœur. Isabelle, pour punir l'infidélité de son mari, imita sa conduite. Mais on ne pouvait insulter Jean avec impunité. Il pendit ses amants aux colonnes de son lit[1]. Elle lui donna trois fils, Henri, Richard et Edmond ; et trois filles, Jeanne, Éléonore et Isabelle. Il laissa un grand nombre d'enfants illégitimes. Les historiens en comptent dix, dont neuf garcons et une fille.

[1] Voyez Pâris, 205. West., 276. Girald, 812. Hemingf., 557, 558. Ces assertions des chroniqueurs peuvent après tout n'avoir d'autre fondement que les bruits scandaleux et dénués de preuves qui circulaient parmi les contemporains. On peut croire, à la vérité, par les *Patent Rolls* (*Rot. Pat.*, XIV), selon l'observation de M. Hardy, qu'elle avait perdu la confiance du roi. L'ordre est donné à Théodore Tyes d'aller avec ells à Glocester et de la garder (custodiatis) dans la chambre où l'on élevait la princesse Jeanne (*Rot. Pat.*, 124), mais dans l'ordre adressé au shérif, qui accompagne celui-ci, il n'y a rien qui puisse donner à croire qu'elle fut traitée en prisonniere. Il doit la recevoir et prendre soin qu'elle soit placée dans la chambre ci-dessus mentionnée. *Rot. Claus.*, 180. Il me paraît, d'après la comparaison attentive des dates des inscriptions sur les rôles, que le roi, comme il voyageait toujours à cheval, envoyait la reine devant lui, confiée aux soins de Théodoric et voyageant à petites journées (per rationabiles dietas. *Rot. Claus.*, 177), ayant ainsi pour but de lui épargner la fatigue qu'elle eût éprouvée à l'accompagner et lui ordonnant de s'arrêter dans quelque château où il pouvait la rejoindre. Quand il alla en France, il la laissa confiée à l'abbé de Beaulieu, et à son retour en Angleterre (15 oct.), il se rendit avec elle à Writtle, dans le comté d'Essex. De là (3 nov.) Théodoric reçut l'ordre ci-dessus mentionné de l'accompagner à Glocester, où le roi les rejoignit bientôt après. De Glocester elle se rendit à Winchester, à Marlborough, à Bristol, toujours accompagnée de Théodoric, et dans toutes ces villes elle fut de temps en temps visitée par son mari. L'Allemand, qui était le plus intime favori du roi, était sans doute placé comme espion auprès d'elle ; mais dans les documents, il en est toujours fait mention comme du principal officier de sa maison. C'est lui qui commande des robes pour elle et pour ses filles d'honneur, qui donne les ordres nécessaires pour sa maison et reçoit de l'argent pour son usage. Voyez *Rot. Pat.*, 117, 136, 199. *Rot. Claus.*, 238, 242, 286.

CHAPITRE XV.

HENRI III.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Othon IV. 1218. Frédéric II 1250. Interrègne de 22 ans. 1272.	Alexandre II, 1249. Alexandre III.	Philippe-Auguste, 1223. Louis VIII. 1226. Louis IX, 1270. Philippe III.	Henri I, 1217. Fréderic III, 1252. Alphonse X.	Honorius III, 1227. Grégoire IX, 1241. Célestin IV, 1241. Innocent IV, 1254. Alexandre IV, 1271. Urbain IV, 1264. Clément IV 1264. Grégoire X.

Couronnement de Henri. — Départ de Louis. — Rivalité des ministres. — Chute de Hubert de Burgh. — Querelles avec l'Ecosse. — Avec le pays de Galles. — Avec la France. — Reclamations du pape. — Taxes. — Provisions. — Acceptation de la couronne de Sicile. — Contestation entre le roi et ses barons. — Stipulations d'Oxford. — Bataille de Lewes. — Victoire d'Evesham. — Mort du roi. — Les communes dans le parlement. — Lois et police. — Évêques anglais.

Henri de Winchester venait d'accomplir sa dixième année quand il se trouva, par la mort prématurée de son père, en possession du titre de roi, mais de fort peu de pouvoir. Louis régnait presque sans opposition dans la capitale et dans les riches provinces du Sud ; dans les autres comtés, ses partisans étaient les plus actifs et sa cause plus populaire ; dans l'Ouest et dans le Nord, les princes de Galles et le roi d'Écosse avaient reconnu son autorité, et ils étaient devenus ses vassaux. Cependant le fils de Jean pouvait compter sur l'épée des barons et des étrangers qui étaient restés fidèles à son père, sur la puissante protection du saint-siége, sur l'inconstance des indigènes qui adhéraient au parti de son rival et sur la pitié que devaient naturellement inspirer sa jeunesse et son innocence (28 octobre). Le dixième jour après la mort du dernier monarque, on le conduisit à l'église de l'abbaye de Glocester, où, ayant prêté le serment habituellement exigé des rois anglais et juré fidelité au pape Honorius, il fut couronné par le légat Gualo et les évêques de Winchester, d'Exeter et de Bath, qui placèrent sur sa tête un simple cer-

cle d'or au lieu de la couronne, que l'on avait perdue avec le reste des trésors royaux. On fit paraître le lendemain une proclamation dans laquelle le nouveau roi, gémissant sur les dissensions qui avaient existé entre son père et les barons, dissensions dont il voulait bannir à jamais la mémoire, promettait à tous ses sujets pleine amnistie pour le passé et leurs libertés légales pour l'avenir; requérait des tenanciers de la couronne l'hommage et le serment d'allégeance qu'ils lui devaient comme à leur souverain légitime, et défendait à qui que ce fût de paraître en public, pendant le mois suivant, sans avoir un bandeau blanc autour de la tête, en l'honneur de son couronnement. Le soin de sa personne fut confié au comte de Pembroke, comte-maréchal, avec le titre de gardien (ou curateur) du royaume [1].

(12 novembre.) Un grand conseil fut convoqué pour se réunir quinze jours après à Bristol, et le roi y parut accompagné de tous les évêques et abbés, de plusieurs comtes et barons et d'un grand nombre de chevaliers, qui prêtèrent serment d'allégeance et accomplirent la cérémonie féodale de l'hommage. Mais le grand objet de l'assemblée était de concilier les droits de la couronne avec ceux des sujets et de satisfaire aux demandes des barons opposants, sans trop empiéter sur les prérogatives royales. A cet effet, on révisa la charte et l'on réduisit à quarante-deux les soixante-six articles dont elle était originairement composée. 1° On effaça toutes les clauses de nature transitoire ou qui regardaient personnellement le dernier roi et ses adversaires. 2° On en omit plusieurs autres qui parurent trop opposées aux anciens droits de la couronne, et particulièrement celles qui étaient relatives au droit de lever des aides et scutages et de convoquer le grand conseil; celles qui détruisaient tous les abus des forêts et forestiers, des garennes, des garenniers, des shérifs, des baillis et des autres officiers royaux; celle qui obligeait d'avertir les parents avant le mariage d'un héritier; celle qui accordait la liberté de sortie et d'entrée du royaume, et celle qui permettait que les biens des personnes qui mouraient intestat fussent partagés entre leurs parents après le payement de leurs dettes. Mais on établit d'une manière positive que ces articles n'étaient pas révoqués. Leur exécution était seulement suspendue jusqu'à ce qu'on pût les soumettre à l'examen d'une assemblée complète des barons des deux partis [1]. 3° On ajouta quelques règlements utiles: il fut défendu au seigneur de se saisir de la garde de la personne et des terres de son pupille avant que celui-ci lui eût fait hommage; car, sans cet hommage, il ne se trouvait pas engagé à défendre ses intérêts. Tous les articles relatifs aux tutelles furent appliqués à la garde des bénéfices vacants, avec cette exception qu'on ne pourrait trafiquer de cette garde. On fixa le taux du prix des transports pour l'usage du roi [2], et l'on fit quelques règlements pour le payement de ses dettes. Les royalistes reçurent avec reconnaissance la ratification de la charte sous cette forme; et elle ne fut pas trop vivement repoussée par les opposants quand ils apprirent que l'on soumettrait à une prochaine discussion les clauses qui avaient été omises [3].

Si Louis s'était réjoui de la mort du roi Jean, il s'aperçut bientôt que le fils lui serait un compétiteur plus redoutable que le père. La jeunesse et l'innocence de Henri inspiraient une compassion universelle. Jean, à la vérité, s'était montré un tyran; mais quel crime avait commis le nouveau prince qui dût le priver de la couronne pour laquelle il était né? Son rival était un Français qui montrait journellement la plus injuste partialité en faveur de ses compatriotes. Actuellement même, tandis que ses succès dépendaient des efforts de ses partisans anglais, beaucoup d'indigènes voyaient avec indignation les honneurs qui leur appartenaient de droit donnés en récompense par un prince étranger à ses vassaux étrangers. Gualo et Pembroke mirent toute leur politique à fortifier ces impressions favorables et à fomenter la jalousie et le mécontentement de leurs adversaires. Ils confirmaient leurs anciennes li-

[1] Rym., I, 215. Paris. 213. Wikes, 38.

[1] Quia quædam capitula in priore chartâ continebantur, quæ gravia et dubitabilia videbantur, scilicet de scutagiis... placuit supradictis prælatis et magnatibus ea esse in respectu, quousque plenius consilium habuerimus. Magn. Chart., I. Henri III, c. 81.

[2] Il paraît par là que le prix d'un char à deux chevaux était de 10 den.; à trois chevaux de 14 den. par jour. Mag. Chart., c. 23.

[3] Comparez la charte de la dix-septième année de Jean avec celle de la première de Henri. Voyez aussi Rym., I, 215.

bertés à tous ceux qui retournaient à leur allégeance; ils répandaient adroitement des contes sur l'arrogance des Français et sur leur mépris pour les nationaux. On fit revivre le bruit d'une conspiration contre les chefs de la noblesse anglaise, et plusieurs y ajoutèrent foi. Enfin, tous les esprits furent effrayés et troublés par la répétition hebdomadaire de l'excommunication fulminée contre Louis et ses adhérents. Le pontife n'oubliait rien de ce qui pouvait servir les intérêts de son jeune vassal. Il stimulait par ses lettres le zèle du légat et cherchait à réveiller dans les barons des sentiments de loyauté. Il observait que, pour justifier leur rébellion, ils avaient autrefois allégué la tyrannie de Jean; mais que ce motif devait être actuellement abandonné. La tyrannie de Jean avait péri avec le tyran; et s'ils persistaient à s'opposer à ce que son fils lui succédât, ils prouveraient ainsi que leurs anciennes assertions n'étaient que des prétextes et qu'ils avaient été poussés par des motifs qu'ils rougiraient d'avouer [1]. Par ces moyens, une révolution à l'avantage de Henri s'opéra graduellement dans les esprits, et les espérances des royalistes furent ranimées par le retour du comte de Salisbury et de plusieurs chevaliers, qui vinrent jurer fidélité à leur souverain national. William d'Albiney lui-même, dès qu'il eut recouvré sa liberté par le payement de six mille marcs, déploya la bannière royale [2].

Louis avait enfin levé le siége de Douvres, et pour compenser la perte de son temps au pied de cette forteresse, il avait pris les deux châteaux de Hertford et de Berkhamstead (6 déc.). Pembroke lui en remit deux autres, comme le gage d'une trêve jusqu'aux fêtes de Pâques, suspension d'hostilités qui était également nécessaire aux deux partis. Le prince français employa cet intervalle à retourner sur le continent et à réunir une troupe considérable d'auxiliaires; le maréchal profita de son absence pour détourner de sa cause une grande partie des confédérés. A l'expiration de l'armistice, les hostilités recommencèrent par le siége de Montsorel, que firent les royalistes (1217, 30 avr.). Afin de secourir cette forteresse, l'armée confédérée, au nombre de six cents chevaliers et de vingt mille hommes, quitta Londres sous le commandement du comte du Perche. Sa route fut marquée par tous les genres d'excès, particulièrement de la part de l'infanterie étrangère, qui se vêtit et s'enrichit aux dépens des indigènes. Les royalistes n'attendirent pas leur approche; et les confédérés, au lieu de poursuivre les fugitifs, entrèrent à Lincoln, aux acclamations des habitants, et assiégèrent le château, qui fut vaillamment défendu par une héroïne célèbre, Nicolette de Camville. Pembroke somma immédiatement tous les tenanciers de la couronne de venir le rejoindre à Newark, et compta bientôt parmi les défenseurs de Henri quatre cents chevaliers avec leurs écuyers, deux cent cinquante arbalétriers et un corps nombreux d'infanterie. On employa trois jours à ranger l'armée en bataille et à accomplir les devoirs de la religion, car le légat donnait un caractère religieux à cette expédition. Il exhorta les soldats à combattre pour leur Dieu, leur roi et leur pays; il excommunia tous leurs adversaires et accorda aux combattants les priviléges qui n'appartenaient qu'aux croisés (18 mai). Ils partirent de Newark en sept divisions, avec des croix blanches cousues sur leur poitrine. Les archers se tenaient à un mille en avant, et les bagages à un mille en arrière. Cette disposition trompa les confédérés, qui, prenant les bagages pour une seconde armée, se retirèrent mal à propos derrière les murailles, et, en même temps, donnèrent par bravade un assaut au château. Mais les archers, qui avaient été admis par une poterne dans la forteresse, éclaircissaient à grands coups de flèches les rangs des assaillants, et étendaient les chevaliers par terre dans leur armure, en tuant leurs chevaux. Le reste des royalistes tournant à l'entour de la ville, après un vif combat, parvint à rompre la porte du nord. Au même instant on fit une sortie du château. Le désordre et la confusion se mirent alors dans les rangs des barons. Les plus animés, incapables de résister au torrent qui se précipitait dans la cité, reculèrent devant lui. La foule courut vers la porte opposée, mais ce passage étroit et sinueux fut bientôt encombré, et les fuyards se virent forcés de revenir sur ceux qui les poursuivaient. On ne fit aucun quartier aux combattants plébéiens; mais il y eut peu de sang noble répandu par les vainqueurs, qui, en considération de la parenté ou de l'espoir

[1] *Ep. Honor.*, apud Raynald, i, 232.
[2] Paris, 245. *Dunst.*, 78, 79. Rym., i, 316.

d'une rançon, sangèrent plutôt à prendre qu'à tuer leurs ennemis. Le comte du Perche seul perdit la vie ; il combattit dans un cimetière jusqu'à ce que son cheval eût été tué ; et quand une voix l'appela pour l'engager à recevoir quartier, il répondit avec une imprécation qu'il ne se rendrait jamais à un traître anglais. Irrité de ce reproche, un soldat enfonça sa lance à travers la visière du comte, et le coup pénétra jusqu'au cerveau. Parmi les captifs se trouvèrent trois comtes, onze barons et quatre cents chevaliers. Deux cents autres s'enfuirent vers Londres par diverses routes. Les fantassins, en cherchant à les suivre, furent tous massacrés par les habitants des villages qu'ils étaient obligés de traverser.

Cette victoire, qui assura la couronne sur la tête du jeune roi, fut appelée, dans le langage précieux du temps, « la belle de Lincoln. » Elle enrichit la plupart des vainqueurs. Dès que toute résistance eut cessé, cette ville, qui s'était si longtemps distinguée par son attachement aux barons, fut livrée au pillage. Les priviléges mêmes des églises ne les préservèrent point de l'avidité des royalistes ; mais le sort des femmes et des enfants fut surtout déplorable. Quand on eut forcé les portes, elles se sauvèrent en foule dans les bateaux sur la rivière. Quelques-uns s'enfoncèrent sous le poids ; d'autres périrent parce qu'ils étaient mal gouvernés, et la plus grande partie des fugitives se noya[1].

La destruction de son armée relégua Louis dans les murailles de Londres, où, quoiqu'il eût fait reconstruire toutes les portes, à l'exception d'une seule, et qu'il eût forcé les citoyens à renouveler leurs serments d'allégeance, il était perpétuellement en alarmes par la découverte des conspirations que l'on tramait contre lui. Il plaçait son dernier espoir dans les efforts de sa femme, Blanche de Castille, qui sollicitait en personne le secours des nobles français les plus puissants. Un armement de quatre-vingts gros navires, sans compter les galères et les petits vaisseaux, sortit enfin de Calais sous le commandement d'un célèbre pirate nommé Eustache Lemoine. Hubert de Burgh, le justicier, pour s'opposer à cette flotte formidable, avait réuni quarante voiles tirées des Cinq-Ports ; mais l'inégalité des forces était si effrayante que plusieurs chevaliers refusèrent de s'embarquer sous prétexte qu'ils n'entendaient rien aux manœuvres des batailles navales. Hubert lui-même voyait tout le danger qu'il allait affronter. Avant son départ, il reçut en secret le sacrement et donna les ordres les plus positifs pour que le château de Douvres ne se rendît à l'ennemi à aucune condition, pas même pour lui sauver la vie dans le cas où il serait fait prisonnier. Les Anglais se trouvèrent bientôt en vue des Français et les dépassèrent, comme s'ils avaient eu le projet de surprendre Calais ; mais ils virèrent promptement de bord et se formèrent en ligne derrière eux. Les archers et les arbalétriers commencèrent l'engagement par une volée de flèches. Dès que les vaisseaux se trouvèrent en contact, ils furent liés ensemble par des chaînes et des crampons ; les Anglais répandirent dans l'air de la chaux vive en poussière, afin que le vent, dont ils avaient l'avantage, la chassât dans les yeux de leurs ennemis ; et sautant à l'abordage avec des haches, ils mirent leurs vaisseaux hors d'état de manœuvrer en coupant les agrès. Les Français, peu faits à cette manière de combattre, ne leur opposèrent qu'une faible résistance et perdirent tous leurs vaisseaux à l'exception de quinze. On prit cent quinze chevaliers avec leurs écuyers, et plus de huit cents officiers inférieurs. Eustache, qui s'était caché quand on s'empara de son vaisseau, offrit une forte somme pour sa rançon ; mais Richard Fitzroy, l'un des enfants naturels de Jean par la fille du comte de Warenne, repoussa avec mépris cette proposition et lui coupa la tête à l'instant. Il la fit mettre ensuite sur un pieu et la promena de ville en ville comme un monument de sa victoire[1].

Avec cette flotte périrent les espérances de Louis, et à l'approche de l'armée royale, il s'empressa d'accepter les propositions d'accommodement faites par le légat et le comte-maréchal. Il fut convenu qu'il relèverait les barons anglais de leur serment de fidélité, et qu'alors, en recevant leur allégeance, Henri leur accorderait une pleine amnistie ; qu'une paix à des conditions semblables serait offerte par Henri au roi d'Écosse et au prince de Galles,

[1] Voyez Pâris, 247-249. Dunstaple, 80-82. Waverley, 183. Maitros, 94. Gul. Armor., 90.

[1] Pâris, 250, 251 avec les commentaires. Waverley, 183. Maitros, 193. Gul. Armor., 90.

et qu'on prendrait des arrangements pour l'acquittement des dettes et la rançon des prisonniers de guerre [1]. C'est là ce qu'on trouve contenu dans l'acte échangé entre les deux parties; mais en outre Henri paya à Louis la somme de dix mille marcs pour le mettre en état d'acquitter ses dettes, et Louis, à ce qu'on prétend, fit à Henri une promesse sous serment de lui vendre à son avènement au trône toutes les provinces qui avaient appartenu à Jean. Certes, un prince qui n'était pas encore en possession ne pouvait rien accorder de plus qu'une telle promesse, mais en même temps il était évident que lorsqu'il serait en possession, il n'aurait pas la volonté de la remplir ou que, si l'on voulait admettre que la volonté ne lui manquât pas, le pouvoir du moins lui manquerait [2]. Après le départ de Louis et de ses compatriotes, le roi d'Écosse fut le premier à profiter de la pacification : il vint à Northampton [3] rendre son hommage au jeune roi. Llewellyn, après quelque hésitation, suivit son exemple et vint rendre hommage à Worcester [4].

Le départ de Louis assura la couronne à Henri; mais le jeune roi n'avait pas un seul parent à qui il pût demander un avis ou qu'il pût charger du soin de ses intérêts; la reine mère elle-même, qui, à la vérité, s'était par sa mauvaise conduite aliéné la confiance de la nation, abandonna son fils pour se rendre en France, où elle épousa le comte de la Marche, son ancien amant. Mais Honorius, comme suzerain, se déclara tuteur de l'orphelin et ordonna à Gualo de résider constamment près de sa personne, pour veiller à sa sûreté et protéger ses justes droits. Le légat remplit cette charge avec fidélité et trouva dans le comte-maréchal un coopérateur animé du même zèle et partageant les même sentiments. On ordonna aux juges ambulants de convoquer à leurs cours tous les chevaliers et hommes libres, et de leur faire prêter serment de maintenir la paix du roi; de suivre les lois sages et les coutumes légales du royaume, et de se réunir, à l'ordre du roi et de son conseil, pour combattre les ennemis du roi et du royaume [5]. La charte fut de nouveau sanctionnée, mais avec quelques changements. Il fut réglé que les veuves auraient pour leur douaire le tiers des terres qui auraient appartenu à leur mari durant le temps du mariage, à moins qu'on ne leur eût fait une moindre part à la porte de l'Église; qu'aucun homme libre ne pourrait légalement aliéner de son bien jusqu'à se rendre incapable de rendre les services dus au seigneur du fief; que pour les aliénations en mainmorte, personne ne pouvait donner ses terres à une maison religieuse pour les tenir ensuite de cette même maison, et que de leur côté, les maisons religieuses ne recevraient point de terres pour les rendre ensuite à bail au donateur. Les assises de *darrein presentment* furent renvoyées aux juges du banc du roi; les cours de comté reçurent l'ordre de ne s'assembler qu'une fois par mois; la tournée du shérif ne dut plus avoir lieu que deux fois par an, et l'examen des cautions franches (*frank pledge*), seulement à la Saint-Michel; enfin, il fut réglé que tous les sujets du roi jouiraient des mêmes libertés; que l'*esenage* ou le *scutage* serait levé de la même manière que sous le règne de Henri II, et que tous les châteaux construits ou reconstruits depuis le commencement de la guerre civile seraient immédiatement démolis. En même temps l'on révoqua tous les articles qui concernaient les forêts et les forestiers, afin de former un nouveau règlement que l'on nomma la charte forestière. Il y fut déclaré que toutes les forêts closes depuis la mort du roi Richard seraient ouvertes à tous; que toutes les proscriptions, pour délits commis dans ces forêts et encourues dans le même espace de temps, seraient annulées; que le châtiment pour avoir tué la venaison du roi serait commué en une amende ou une année d'emprisonnement; que les tribunaux forestiers seraient régularisés,

[1] Rym., I, 221.

[2] *Rot. Claus.*, 360, 369, 377, 381, 415, 465. Louis et ses guerriers furent, à leur départ, absous par le légat de toutes censures ecclésiastiques, à condition qu'il donnerait le dixième de son revenu pendant deux ans et que les autres donneraient le vingtième du leur, le tout pour le soutien des chrétiens dans la Terre-Sainte. Quant aux clercs qui avaient célébré au mépris de l'interdit, ils furent condamnés à se rendre, pendant l'année qui allait suivre, sept fois dans le chœur de la cathédrale, avant la messe, déchaussés et tenant des verges, pour y être fustigés par le chantre. *Trés. des Chartes*, 113.

[3] Rym., I, 224. Alexander, rex Scotiæ, venit ad fidem et servitium nostrum et nobis fecit quod facere debuit. *Rot. Claus.*, 348.

[4] Rym., I, 225, 226.

[5] Dunst., I, 86. Gualo est appelé le tuteur et le gardien du roi. *Abbrev. Placit.*, I, 5. *Rot.*, 3.

les péages injustes abolis, et que le droit de cultiver et d'améliorer leurs propres terres serait confirmé aux tenanciers de domaines situés dans les forêts royales [1]. En même temps, afin de prévenir la diminution des revenus, on fit une loi qui défendait aux ministres du roi, pendant sa minorité, d'apposer le grand sceau à aucune charte ou lettre de confirmation, pour aucune vente, aliénation ou concession à perpétuité, déclarant d'avance tous actes de cette espèce invalides et de nul effet [2].

Les derniers débats avaient engendré un esprit d'insubordination qui supportait avec impatience le frein de l'autorité légitime; et les barons des deux partis trahissaient fréquemment l'animosité qu'ils nourrissaient au fond de leur cœur par des paroles outrageantes ou des lettres de défi. Le légat et le maréchal cherchaient à guérir toutes ces plaies par leurs mesures conciliantes. On fermait prudemment les yeux sur de légères offenses, mais on punissait sévérement les excès qui eussent fait soupçonner l'administration de faiblesse ou de timidité s'ils eussent été négligés. La tranquillité se rétablit peu à peu; et Gualo retourna à Rome en automne. Il fut remplacé par Pandolfe (23 nov.), qui suivit l'exemple de son prédécesseur et veilla aux intérêts du jeune roi avec une grande sollicitude. Sa présence était d'autant plus nécessaire que le comte-maréchal venait de mourir (1219). L'autorité dont il jouissait fut confiée à Hubert de Burgh, le justicier, et la garde de la personne du roi à Pierre des Roches, évêque de Winchester. Hubert est déjà connu du lecteur; des Roches était un Poitevin qui avait joui de toute la confiance de Jean et qui plus d'une fois avait été nommé par lui *gardien* du royaume. Ces ministres étaient rivaux. Si le justicier possédait une plus grande part de pouvoir, l'évêque avait beaucoup plus d'occasions de cultiver l'amitié de son pupille; et tandis que le premier prétendait soutenir les familles indigènes, l'autre se proclamait le protecteur des étrangers que la politique de Jean avait établis dans l'île. La présence de Pandolfe était un obstacle constant à l'ambition de ces rivaux : par ses lettres et ses discours il blâmait leur négligence et stimulait leurs talents; et ses avis amenèrent le justicier et le chancelier à faire serment que, durant la minorité, ils ne disposeraient d'aucun des grands fiefs de la couronne. Il se rendit aux pays de Galles et rétablit la tranquillité sur les frontières; il vit le roi d'Écosse à York, négocia la paix entre les deux royaumes et contribua grandement par ses services et sa correspondance à prolonger la trêve entre la France et l'Angleterre [1]. Comme on avait élevé des doutes sur la validité du couronnement du roi à Glocester, la cérémonie en fut faite de nouveau (17 mai 1220), avec les solennités accoutumées, par l'archevêque, qui, avec la permission d'Honorius, était revenu en Angleterre; et l'année suivante (1221), Alexandre, roi d'Écosse, épousa à York Jeanne, l'aînée des sœurs de Henri, et rendit hommage à son beau-frère. En même temps on maria aussi à Hubert Marguerite, l'une des princesses d'Écosse qui étaient depuis si longtemps sous la tutelle de la couronne d'Angleterre. Il en restait une autre; mais on insinua que Henri avait l'intention de partager son trône avec elle. Pandolfe retourna immédiatement à Rome.

Durant les débats de Jean et de ses barons, ce prince avait prodigué les terres de la couronne à ses partisans, nationaux ou étrangers; et ceux qui tenaient le commandement des châteaux royaux à sa mort refusèrent obstinément de les remettre au gouvernement, alléguant qu'ils les conservaient pour le roi, en fidéicommis, pendant sa minorité. Arracher ces forteresses des mains puissantes qui les retenaient était une entreprise importante mais difficile. Honorius avait autorisé Pandolfe à insister pour qu'aucun individu ne conservât en même temps le commandement de plus de deux châteaux royaux. Il prescrivit ensuite à l'évêque et au justicier de demander aux tenanciers toutes les aubaines et curatelles; et enfin il déclara solennellement, à la requête et avec l'assentiment du grand conseil, que Henri se trouvait d'âge suffisant pour recevoir la libre disposition de ses terres, châteaux et tutelles.

[1] Brady, II. App., n° 145.

[2] Brady, II. App., n° 146.

[1] Voyez relativement aux services de Pandolfe ses lettres dans Rym., I, 235, 237, 240, 241. Il paraît que le traité que Guillaume, roi d'Écosse, avait été forcé de faire avec Jean était regardé comme si accablant et si honteux qu'Alexandre en avait appelé au pontife pour examiner et prononcer suivant la loi si cet acte l'obligeait ou non. Honorius renvoya la question à Pandolfe. *Ibid.*, 235. On ignore la décision de Pandolfe; mais il y a plusieurs allusions aux entrevues et à l'hommage dans les *Close Rolls*, 348, 421, 436, 462.

quoiqu'il ne le fût pas encore pour plaider ou être appelé devant les cours de justice. Hubert demanda immédiatement, au nom du roi, la remise des tutelles et des châteaux; et en réponse, les comtes de Chester et d'Albemarle firent une tentative infructueuse pour surprendre la ville de Londres. Leur conduite fut condamnée par Hubert et excusée par des Roches. Les barons mécontents se déterminèrent à faire les fêtes de Noël à Northampton (25 déc. 1223); mais Henri se rendit dans cette ville avec l'archevêque, les évêques et une suite si nombreuse de comtes et de chevaliers que les opposants furent effrayés, sollicitèrent leur pardon et abandonnèrent leurs prétentions[1].

Il arriva un autre événement qui fortifia l'autorité de Hubert et conduisit son rival à se bannir de l'Angleterre sous prétexte de faire un pèlerinage en Terre-Sainte. Parmi les étrangers enrichis par Jean se trouvait un nommé Fawkes, bandit féroce et sanguinaire qui tenait le château de Bedford par la donation de ce monarque. Il avait été condamné aux assises de Dunstaple, pour plusieurs malversations, à une amende de trois mille livres; mais au lieu de se soumettre à cette sentence, il avait guetté les juges au moment de leur départ, s'était emparé de Henri de Braibrock, l'un d'eux, et l'avait renfermé dans le donjon de son château (5 juin 1224). Hubert saisit avec empressement cette occasion d'appesantir sa vengeance sur un partisan de l'évêque de Winchester, et décida le roi à faire en personne le siége de la forteresse de cet audacieux rebelle (16 juin). On éleva deux tours de bois à une assez grande hauteur pour donner aux archers la vue entière de l'intérieur du château. Sept machines de guerre battaient les murailles avec d'énormes pierres du matin jusqu'au soir; et une autre, nommée le chat, couvrait les sapeurs dans leurs travaux pour miner les fondations. Fawkes, qui s'était retiré dans le comté de Chester, s'était persuadé que la garnison était en état de défendre le château pendant un an; mais le barbican[2] fut pris d'assaut. Bientôt après la muraille extérieure se trouva forcée, et les troupeaux, les chevaux et les provisions placées dans les magasins adjacents tombèrent entre les mains des vainqueurs. Les mineurs pratiquèrent alors une brèche dans la seconde enceinte, et les royalistes, malgré des pertes considérables, prirent possession des ouvrages intérieurs. Peu de jours après, les sapeurs mirent le feu aux étais qu'ils avaient placés sous les fondations du corps de la place: l'un des angles s'écroula, et une vaste ouverture laissa à découvert l'intérieur de la forteresse. La garnison perdit alors tout espoir; elle planta l'étendard royal sur la tour et envoya des femmes pour implorer la miséricorde du roi (13 août); mais Hubert se résolut à prévenir le renouvellement de semblables excès par la sévérité de la punition. Les chevaliers et autres, au nombre de quatre-vingts, furent pendus. On envoya les archers combattre les Turcs en Palestine, et Fawkes, qui se rendit alors volontairement à Coventry, fut banni de l'île avec sa famille[1].

Les conséquences des concessions imprudentes faites par les deux derniers monarques commençaient à se manifester. Sous prétexte de résister à une invasion dont le menaçait le roi de France, Henri assembla un grand conseil et demanda un subside d'urgence (1225). Il fut d'abord refusé; mais les besoins de la couronne n'admettaient aucun délai; et, après quelque négociation, on consentit à lui accorder le quinzième de tous les biens meubles, à condition qu'il ratifierait solennellement les deux chartes[2]. Elles avaient été déjà deux fois ratifiées au commencement de son règne: mais ses officiers s'en étaient moqués et refusaient d'en exécuter les principaux articles[3]. Il ne fut pas cependant nécessaire que les barons recourussent aux armes. La pauvreté surmonta la répugnance du roi et de ses ministres, et les deux chartes furent ratifiées dans

[1] Dunst., 136-138. Rym., i, 240-254, 263. La raison donnée au pontife par le conseil était que la prudence et la discrétion de Henri étaient de nature à suppléer au défaut de son âge. Pâris, addit. n° 1.

[2] Le barbican était une tour extérieure qui défendait l'approche de tous les autres ouvrages.
(*Note du traducteur.*)

[1] Pâris, 270. Dunst., 142, 145. *Annal. Wigorn.*, 486. J'ai détaillé longuement les particularités de ce siége afin d'expliquer comment on conduisait ces opérations.

[2] Brady, ii. App., n° 150. L'argent devait être placé dans le trésor, et l'on n'y pouvait toucher avant la majorité du roi, à moins que ce ne fût pour la défense du royaume et en présence de six évêques et de six comtes. Le quinzième s'éleva à 59,000 livres (pounds). Pâris, addit. n° 1. L'ancienne manière de disposer de ces impôts sera expliquée plus loin.

[3] Dunst., i, 151.

la forme qu'elles ont conservée depuis [1] (11 février).

Le départ de l'évêque de Winchester avait laissé Hubert sans compétiteur, et quoique le pontife eût recommandé au roi de n'entrer dans aucun parti, afin de se maintenir toujours entre eux comme un arbitre souverain et comme un père, Henri laissa son favori s'emparer de l'autorité tout entière. Hubert régna sans contrôle pendant plusieurs années. Les autres favoris avaient été appauvris par l'abandon forcé de tous les profits qu'ils avaient faits pendant la minorité; quant à lui, il s'était annuellement enrichi par des concessions de terres, des aubaines et des curatelles. Mais l'ambition et l'avidité dont il donnait de fréquentes marques en cherchant à consolider son pouvoir fournissaient à ses ennemis des armes dangereuses contre lui. Une expédition infructueuse en France, dans laquelle il accompagnait le roi, porta les premiers coups à sa puissance. L'arrivée de Pierre des Roches, que le roi reçut avec la plus tendre affection, fut pour lui de mauvais augure [2]. On prédit alors confidentiellement la chute du favori : toutes les bouches l'accusaient hautement de despotisme et d'avarice ; et lorsqu'à l'occasion d'une invasion des Gallois, Henri se plaignit de manquer d'argent, on lui dit qu'il pouvait aisément en prendre chez Hubert et ses parents, qui depuis tant d'années accumulaient des richesses aux dépens de la couronne. Il adopta cet avis. Les officiers inférieurs du gouvernement furent appelés à rendre compte; et Hubert reçut l'ordre de s'expliquer sur toutes les tutelles qu'il avait eues, sur toutes les rentes du domaine royal qu'il avait perçues et sur tous les subsides et amendes payés à l'échiquier depuis le jour de sa nomination à la charge de justicier : période qui comprenait tout le règne actuel avec une grande partie du dernier. Soit qu'il n'eût aucune confiance dans la justice ou que dans sa conscience il se reconnût coupable, il s'enfuit au prieuré de Merton. D'abord le roi résolut de le faire arrêter, et dans ce but il dépêcha le maire de Londres avec un corps de citoyens armés; mais après une plus mûre délibération et à la demande de l'unique ami d'Hubert, l'archevêque de Dublin, il lui accorda deux mois pour se préparer à être jugé [1].

Hubert, se voyant en liberté, quitta le sanctuaire qui lui servait d'asile et se dirigea vers Bury Saint-Edmond pour rendre visite à sa femme ; mais le roi, à qui l'on avait persuadé qu'il était dangereux de lui permettre de parcourir ainsi le pays, envoya un corps de trois cents hommes à cheval avec l'ordre de l'arrêter et de le conduire à la Tour. Le comte était couché quand il apprit leur approche ; il se leva à la hâte, s'enfuit tout nu dans l'église paroissiale de Boizars, et là, une hostie dans une main et la croix dans l'autre, placé sur les marches de l'autel, il attendit l'arrivée des gens qui le poursuivaient. Ils n'avaient point d'ordre d'attenter à sa vie; mais l'ayant mis sur un cheval et ayant attaché ses pieds pardessous, ils marchèrent avec leur captif vers la métropole. Henri cependant sentit que cette violation des priviléges de l'Église exciterait des remontrances et trouverait de l'opposition. Le prisonnier fut reconduit à son sanctuaire (27 septembre), et le shérif d'Essex fut chargé, sous peine de mort, de se saisir de sa personne dès qu'il ferait quelque tentative pour s'échapper. On rendit d'ailleurs sa fuite impraticable par un fossé que l'on creusa et une ligne de palissades que l'on éleva tout autour de l'église ; et vers le quarantième jour, la faim ou le désespoir amena le malheureux comte à se rendre lui-même à ses gardes, qui

[1] *Charte des libertés*, p. 22, 27. *Annal. Burt.*, 271, 278. Stat. at large, anno nono, Henri III. Matt. Pâris nous dit que deux ans après, lorsque Henri arriva à sa majorité, il révoqua de sa propre autorité la charte des forêts (p. 283) ; mais j'ai appris à douter des assertions de cet écrivain quand elles ne sont pas corroborées par d'autres documents. Il nous a déjà dit qu'en 1223 l'archevêque avait insisté sur la ratification des chartes, que le roi l'avait promise et avait envoyé des lettres ordonnant que dans chaque comté on fît des enquêtes sur les libertés qui existaient du temps de Henri II. Malheureusement pour cet historien, les lettres subsistent et disent exactement le contraire. Les shérifs doivent s'informer des coutumes et des droits possédés par Jean dans chaque comté avant la guerre, et les faire reconnaître et observer pour le bénéfice du roi. Voyez dans Brady, App., n° 149, et dans le *New-Rym.*, i, 168.

[2] Pâris dit qu'en l'année 1231, Henri prit le parti de ne point épouser la princesse Isabelle d'Eeusse, parce qu'elle était la sœur de la femme de Hubert (p. 812). La vérité est cependant qu'Isabelle était déjà mariée depuis six ans à Roger, fils du comte Bigod. Rym., i, 278.

[1] Pâris, 311, 317-319.

le conduisirent à la Tour (11 novembre). Henri ordonna de le mettre en liberté et la somma de paraître devant la cour de ses pairs à Cornhill. Lorsque les chefs d'accusation lui eurent été lus, Hubert répondit qu'il ne chercherait point à se défendre, mais qu'il remettait sa vie, ses terres et tous ses biens au bon plaisir du roi. Les juges délibérèrent : ils pensaient que si un jugement était prononcé, ils devaient le condamner à la confiscation et à la mort ; mais avec la permission des accusateurs, ils recommandèrent le cas à l'examen du roi. Du consentement des parties, on prononça enfin une sentence. Tous les biens meubles et personnels du comte furent confisqués au profit de la couronne, ainsi que les terres qu'il tenait directement du roi. On lui laissa, pour lui et ses héritiers, son héritage patrimonial et les terres qu'il tenait de quelques suzerains. Quatre comtes s'engagèrent à le tenir sous bonne garde dans le château de Devises jusqu'à ce qu'il pût entrer dans l'ordre des chevaliers du Temple, le cas de mort de sa femme arrivant, ou jusqu'à ce qu'il en fût libéré par l'ordre du roi et de son conseil ; et Henri donna sa parole qu'il ne lui accorderait aucune faveur, comme il ne lui infligerait aucune peine aggravante [1]. Mais l'année suivante des querelles s'élevèrent entre le roi et ses barons, et la garde du château fut confiée à un tenancier de l'évêque de Winchester (1233, 12 octobre). Hubert, qui craignait de tomber au pouvoir de son ennemi, descendit de la muraille dans le fossé durant la nuit et se rendit dans une église du voisinage. Il y fut immédiatement entouré par le shérif et ses officiers. Mais peu de jours après, un parti de cavalerie dispersa ses gardes (30 octobre) et le conduisit au comte de Pembroke, dans le pays de Galles. Lorsque la paix se rétablit entre le roi et les barons à la requête du pape Grégoire IX et par les bons offices d'Edmond, nouvel archevêque de Canterbury, Hubert fut compris dans la capitulation (1234, 28 avril), admis de nouveau au conseil et réintégré dans ses biens et dignités [2].

Le règne de Henri dura plus d'un demi-siècle. Jusqu'à la chute de Hubert, il se trouva mineur ou placé sous la férule de ce ministre ; ensuite il devint son propre maître, il choisit lui-même ses conseillers et fut responsable des mesures prises sous son gouvernement. Mais les affaires qui remplissent les quatre années suivantes sont si nombreuses et souvent si contradictoires qu'en les rapportant suivant l'ordre des temps, on ne parviendrait qu'à fatiguer l'attention du lecteur par une narration embarrassée et souvent interrompue. Il sera plus agréable et plus intéressant de classer les événements les plus graves sous trois chefs principaux : les guerres du roi avec les puissances étrangères, ses négociations avec le pape et ses querelles avec ses barons.

1° Sous le règne de Henri, l'harmonie qui existait entre l'Angleterre et l'Écosse ne fut jamais rompue par des hostilités actives : il s'éleva cependant plusieurs sujets d'altercation dont il est nécessaire de parler, parce qu'ils prouvent que ces prétentions à la suprématie réalisées enfin par Édouard furent aussi vivement soutenues par son père. Le lecteur a déjà vu qu'Alexandre, second du nom, n'avait pas hésité, quoiqu'il eût fait hommage au roi Jean, à prêter son secours aux barons mécontents. Lorsque Louis retourna en France, le roi d'Écosse fut forcé de se soumettre. Il rendit hommage à Henri, et peu d'années après, il épousa Jeanne, sœur du jeune roi (1221, 25 juin), alliance qui donna aux deux princes les moyens d'accommoder leurs différends sans tirer l'épée. Dès que Henri devint son propre maître, Alexandre réclama la restitution des trois comtés du Nord, comme son héritage incontestable, et le payement de quinze mille marcs remis par Guillaume à Jean, lesquels n'avaient pas été imposés comme amende, mais donnés comme douaire aux deux princesses écossaises, dont l'une devait être mariée à Henri lui-même, et l'autre à son frère Richard [1]. Le roi

[1] Dunst., 208, 209, 221. Paris, 319-322. Les erreurs de ce dernier écrivain ont été corrigées par les archives publiques. Pat., 17. Henri III. M. 9, 11. *Apud* Brady, App., n° 152.

[2] Paris, 327, 328, 340, 341. Dunst., 221. Brady, ii. App., n° 154. Cependant, cinq ans après, on attaqua de nouveau Hubert, qui, pour s'en tirer, fit présent à Henri de quatre châteaux. Paris, 463.

[1] Quand on fit part à Hubert, qui avait épousé l'aînée des sœurs, de cette interprétation du traité, il répondit qu'il n'avait aucune connaissance de ces conditions. Les princesses avaient été remises à Jean pour les marier à qui bon lui semblerait, avec l'avis de ses barons. Paris, addit. n° 1. La convention de 1220 entre Henri et Alexandre prouve que Hubert avait raison. Le roi d'Écosse y promet d'épouser une sœur de

d'Angleterre non-seulement résista à ces demandes, mais soutint de plus que l'hommage déjà rendu par Alexandre à lui, comme à son père, était l'hommage lige de la couronne d'Écosse; et il obtint du pape Grégoire IX (1234) d'exhorter par écrit le roi d'Écosse à se conformer aux stipulations solennelles qu'il avait faites[1]. Après une fastidieuse négociation, les deux parties passèrent un compromis de bon accord sous les auspices du cardinal Otto. Le roi d'Écosse renonça à toutes ses réclamations, reçut, en compensation, des concessions de terres dans le Tynedale et le Penritti, de la valeur annuelle de deux cents livres (pounds), et rendit hommage pour ces nouvelles acquisitions; de plus, il soumit par un acte formel lui et ses héritiers aux censures spirituelles du pape ou de son délégué, l'archevêque de Canterbury, dans le cas où eux ou lui manqueraient à leurs engagements[2]. On ne décida pas alors la question relative à la nature de l'ancien hommage, mais on la fit revivre après la mort de Jeanne. Alexandre prétendit qu'il ne tenait ni ne voudrait tenir aucune parcelle de l'Écosse sous la couronne d'Angleterre; et Henri, pour soutenir ses prétentions, rassembla une nombreuse armée à Newcastle. Le roi d'Écosse jugea prudent de négocier; et il consentit à un arrangement par lequel, quoiqu'il évitât de reconnaître expressément sa dépendance féodale, il paraît avoir concédé à Henri toute la substance de sa demande (1244, 13 août). Il promit et jura de porter toujours amour et bonne foi à son cher et lige seigneur Henri, roi d'Angleterre; de ne jamais entrer dans aucune coalition avec les ennemis de Henri ou de ses héritiers, à moins que ceux-ci ne l'attaquassent les premiers injustement; et ses évêques, comtes et barons jurèrent aussi, pour eux et pour leurs hoirs, de ne jamais aider Alexandre ou ses successeurs à violer cette promesse, mais de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour les engager à y être fidèles[1].

Alexandre eut pour successeur son fils, âgé de neuf ans et qui portait le même nom que lui. En vertu de sa suzeraineté, Henri sollicita une bulle (1249, 8 juillet) qui défendit à tout évêque de couronner le jeune prince avant d'en avoir reçu la permission de son seigneur lige; mais Innocent IV la refusa, alléguant que le siége apostolique n'était pas dans l'usage de faire de telles prohibitions[2]. Bientôt après (26 déc. 1251), Alexandre se rendit à York, en exécution d'un traité conclu par son père, pour épouser Marguerite, fille de Henri[3]; et il fit hommage au roi « pour le Lothian et les autres terres qu'il tenait de la couronne d'Angleterre. » Mais quand Henri le somma de faire également hommage pour son royaume, hommage, dit l'historien, qui avait été rendu par plusieurs de ses prédécesseurs[4], on lui conseilla de répliquer qu'il était venu à York pour

Henri, dans le délai de quatre mois, et le roi d'Angleterre de rendre les deux sœurs d'Alexandre dans le délai d'un an, *à moins qu'il ne leur trouve des maris en Angleterre*, ad honorem nostrum et ipsius regis Scotiæ. Suivant le *New-Rym.*, 193, la femme d'Alexandre était Marguerite, fille, et non Jeanne, sœur de Henri; mais la convention ici publiée fut exécutée non par Alexandre II en 1229, mais par Alexandre III, plus de trente ans après.

[1] Rym., I, 334, 335. Les écrivains écossais disent que cet hommage n'avait eu lieu que pour les terres situées en Angleterre. Mait., 195. Ford., IX. 31. Il y a cependant des raisons de croire qu'à cette époque Alexandre ne possédait aucune terre en Angleterre. Voyez Rym., II, 286.

[2] On a prétendu que par ce compromis la question de l'hommage pour la couronne d'Écosse se trouvait décidée contre le roi d'Angleterre; mais la teneur même de l'acte réfute cette supposition. Son objet est de mettre fin aux réclamations, non pas de Henri contre Alexandre, mais d'Alexandre contre Henri. Il spécifie toutes ces réclamations et énumère tous les détails du compromis. Nulle part il ne fait même allusion aux prétentions de suzeraineté de Henri sur la couronne d'Écosse; mais il annule toutes les prétentions contre lui, quas idem rex Scotiæ moverat, vel movere poterat. Rym., I, 375. Placit. Parl., 35. Ed., I.

[1] Paris, 568. Rym., I, 429.

[2] Rym., I, 463.

[3] A cette occasion, la cour d'Angleterre déploya toute sa magnificence : mille chevaliers vêtus de robes de soie suivirent l'épouse le matin de ses noces. Paris, 716.

[4] On a prétendu que l'assertion est, non de l'historien, mais du roi; je ne vois pas quelle différence cela peut faire : dans l'un ou l'autre cas, le passage prouve qu'un appel fut fait aux anciens chroniqueurs en faveur de la suprématie des rois d'Angleterre sur les rois d'Écosse quarante ans avant la prétention émise par Édouard Ier; mais pour que le lecteur puisse juger par lui-même, je transcris ici le passage original — et cum super hoc convenirentur rex Scotiæ ut ratione regni Scotiæ faceret homagium et fidelitatem eum ligantiâ domino suo regi Anglorum sicut fecerunt prædecessores sui regibus Anglorum, *proût evidenter in chronicis multis locis scribitur*, respondit rex Scotiæ, etc. Paris, 718.

épouser la princesse et non pour traiter d'affaires d'État ; et que cette demande était d'une trop grande importance pour qu'il se hasardât à donner une réponse avant d'avoir consulté ses barons [1]. L'Écosse était à cette époque dans un état d'anarchie. On forma bientôt une association pour rompre le lien qui l'attachait à l'Angleterre (1255) : Robert de Ros et Jean Baliol furent nommés régents ; et la jeune reine fut, par leurs ordres, séparée de son mari et confinée dans une partie écartée du château d'Édimbourg. Henri prit sous sa protection les nobles de la faction opposée ; il ordonna à ses tenanciers militaires de venir le rejoindre à York ; et il envoya devant lui le comte de Gloucester et Robert Mansel, qui, par le secours de leurs amis, obtinrent d'être admis dans le château et remirent en liberté le roi et la reine. Ceux-ci allèrent rendre visite à leur père, qui nomma une nouvelle régence, punit les membres de l'ancienne et agit enfin avec toute l'autorité d'un supérieur féodal, quoiqu'il déclarât à plusieurs reprises, pour apaiser le mécontentement des Écossais, que ces mesures ne devaient former aucun précédent injurieux aux droits ou aux libertés du roi et du peuple écossais [2].

2° Le souverain indigène du pays de Galles se nommait Llewellyn, et Henri lui donnait ordinairement les titres de prince d'Aberthraw et de lord de Snowdon. C'était un vassal de la couronne d'Angleterre ; mais un vassal plus porté à contester l'autorité de son supérieur qu'à s'y soumettre. Il était aussi beau-frère de Henri, ayant épousé Jeanne, fille naturelle de Jean et d'Agathe, fille du comte Ferrers ; mais cette union ne l'avait pas rendu moins disposé à soutenir ses droits ou à venger tout ce qu'il regardait comme un outrage à son pays. Les habitants des frontières des deux nations étaient des hommes d'habitudes féroces, endurcis à la rapine et au carnage et toujours prêts à envahir les propriétés de leurs voisins quand ils pouvaient le faire avec l'espoir de l'impunité. Leurs incursions se distinguaient généralement par des actes de barbarie qui prouvaient que le pillage n'était pour eux qu'un objet secondaire. Ils avaient l'usage de massacrer leurs captifs de sang-froid et de mutiler les cadavres des tués ; et au lieu d'enlever les troupeaux de l'ennemi, ils les renfermaient dans les granges et les maisons, afin de les faire périr dans les mêmes flammes qui consumaient les bâtiments [1]. Auprès d'eux, la plainte était inutile : l'agresseur, à quelque parti qu'il appartînt, pouvait exhiber un long catalogue des meurtres commis par ses adversaires et prouver que sa propre conduite se fondait sur de justes égards au principe des représailles. Henri porta souvent ses armes dans les Galles ; mais chaque fois il fut forcé de se retirer battu et mécontent. Llewellyn, avec le secours de ses montagnes et de ses marais, pouvait défier la puissance supérieure de son antagoniste ; et si le roi d'Angleterre s'arrêtait afin d'élever une forteresse pour prévenir les incursions des Gallois, ceux-ci étaient aussitôt sur ses derrières, démolissant et rasant plusieurs châteaux, pour un seul qu'il érigeait. Quand Llewellyn mourut, David, son fils et son successeur, emprisonna Griffith, son frère illégitime. La femme du captif en appela à Henri, qui déjà venait de sommer David de comparaître devant lui (1241, 15 août) ; mais le prince gallois apaisa son oncle et remit Griffith entre ses mains. Trois années après, le prisonnier fut tué dans une tentative qu'il fit pour s'échapper de la Tour de Londres [2]. Cette mort délivra le prince d'Aberthraw d'un dangereux rival ; et dans le désir de se soustraire à la suzeraineté du roi d'Angleterre, il essaya d'intéresser le pape en sa faveur, en lui offrant de tenir sa principauté de l'Église romaine. Innocent refusa cette proposition [3] ; et Henri

[1] Pâris, 718.

[2] Rym., I, 558, 559, 560, 562, 565. Dunst., 307. Mail., 220.

[1] Voyez en plusieurs exemples dans les *Annales de Margan*, 16, 17, 18. Pâris, 310, 560, et les *Annales de Worcester*, 488.

[2] Voyez les actes dans Brady, II. App., nos 163-171.

[3] Wikes, 45. Walsing. Upod Neust., 468. Si nous n'avions d'autre autorité que Pâris, nous pourrions croire que cette offre fut agréée et qu'Innocent IV, pour obtenir le payement annuel de 500 marcs, accepta et reconnut le vassal de la couronne d'Angleterre pour vassal du saint-siége. Pâris, 550, 552. Le taux de cette somme suffit pour discréditer cette histoire, et l'on trouve aisément la vérité dans les lettres originales, qui existent encore. David écrivit au pape que dans son enfance ses parents l'avaient placé sous la tutelle particulière de Rome ; mais que son oncle, par violence et menaces, l'avait forcé de jurer fidélité au trône d'Angleterre. Innocent répondit en ordonnant à deux abbés de l'ordre de Citeaux de rechercher

se hâta de punir la déloyauté de son neveu. Le roi fortifia un château sur les rives du Conway, chargea une flotte irlandaise de ravager l'île d'Anglesey et prohiba sous les peines les plus sévères l'introduction des provisions ou marchandises, par ses marches, sur le territoire de ses ennemis. Les indigènes confinés dans les montagnes de Merioneth et de Carnarvon se virent réduits aux plus grandes extrémités par la privation des vivres et la rigueur de l'hiver; mais à la mort de David (1246), ils élurent pour chefs Llewellyn et David, les deux fils de Griffith, qui sollicitèrent la clémence du roi d'Angleterre, devinrent ses vassaux et s'engagèrent à le servir dans ses guerres avec cinq cents de leurs sujets [1].

3° Le lecteur doit se ressouvenir que la nécessité avait arraché à Louis de France la promesse de rendre la Normandie, le Maine et l'Anjou dès qu'il parviendrait à la couronne. Philippe-Auguste, son père, mourut en 1223, le 14 juillet. Le ministère anglais somma le nouveau roi de remplir ses engagements, et il reçut un refus péremptoire, auquel il devait s'attendre. Louis allégua dans sa réponse qu'il ne devait plus se regarder comme lié par un traité violé en deux circonstances par le roi d'Angleterre, qui avait forcé les barons confédérés à racheter sa faveur par de fortes sommes d'argent, et qui jusqu'à ce jour n'avait point accordé les libertés spécifiées dans la grande charte. Louis ne se contenta pas de ce simple refus. Dès que la trêve entre les deux nations fut expirée, il publia de nouveau la sentence originaire de confiscation contre le roi Jean, entra dans le Poitou avec une nombreuse armée, prit possession de La Rochelle et d'autres villes ou par la violence ou par la corruption, et porta ses conquêtes (1224) jusqu'à la rive droite de la Garonne. Le ministère anglais convoqua un parlement de barons à Northampton; mais les entreprises de Fawkes interrompirent les délibérations, et il fallut employer la meilleure partie de l'été à faire le siége de Bedford. A Noël, après un débat très-violent et une nouvelle confirmation de la charte, on accorda au roi un subside d'un quinzième; et avant Pâques (avril 1225), Richard, le plus jeune de ses frères, partit pour Bordeaux, sous la direction du comte de Salisbury, avec des forces trop peu considérables, à la vérité, pour tenter aucune conquête, mais suffisantes pour garantir de toute insulte la province de Gascogne. A la requête du légat du pape, les deux rois consentirent à un armistice d'une année, avant l'expiration duquel le roi de France mourut (1226, 8 nov.), laissant le trône à son fils Louis IX, qui n'était que dans la douzième année de son âge [1]. Les troubles qui suivirent cet avénement et les hostilités des pairs les plus puissants contre Blanche, la reine mère, et le conseil de régence, offraient à Henri, qui touchait à sa vingtième année, une occasion favorable de recouvrer le patrimoine de ses ancêtres. Le roi montrait le plus grand désir de se distinguer dans une entreprise si honorable; mais en même temps il se trouvait embarrassé dans des querelles avec les barons, et son ministre regardait comme dangereux pour ses propres intérêts de quitter l'Angleterre ou de se séparer de son souverain. L'armistice se renouvela d'année en année jusqu'à ce que Hubert jugeât qu'il était de sa politique de se rendre, au moins en apparence, aux clameurs qui s'élevaient autour de lui. On avait reçu des sollicitations réitérées des habitants de la Guienne; les barons du Poitou proposaient de transporter à Henri leur allégeance; et beaucoup de Normands lui faisaient parvenir l'assurance d'un attachement inviolable aux descendants de la maison de Rollon. On arrêta donc que le roi mettrait à la voile pour aller porter secours à Pierre de Dreux, comte de Bretagne du droit de sa femme, qui s'était ouvertement révolté contre Louis. Tous les barons d'Angleterre et d'Irlande, avec les princes de Galles, se rassemblèrent à Portsmouth; et Henri, dans toute la confiance de la jeunesse, se regardait déjà comme le conquérant de la France, quand il fut informé que les vaisseaux que l'on avait préparés n'étaient pas en nombre suffisant pour

si ces allégations étaient vraies, et, si elles l'étaient, de déclarer que le serment n'était pas obligatoire. Bientôt après il écrivit à l'évêque de Carlisle qu'il avait découvert qu'elles étaient fausses, et il ordonna au prélat d'annuler tout ce qui avait été fait en conséquence de sa première lettre. West., 319. Rym., I, 425.

[1] Pâris, 470, 480, 506, 545, 551, 608.

[1] On peut comparer les fables qui concernent sa mort dans Pâris, 282, avec les récits qui ont été faits par des témoins oculaires dans Spondanus, p. 93.

transporter la moitié de l'armée. Dans un accès de rage, il tira son épée, appela Hubert du nom de traître, et il se précipitait sur lui pour le tuer quand le comte de Chester arrêta son bras (1229, 29 septembre). Comme la saison était trop avancée pour attendre l'arrivée d'une autre flotte, le conseil renvoya l'expédition à l'année suivante; et pendant l'hiver, Hubert trouva moyen de se justifier auprès de son maître. Au printemps suivant (1230, 3 mai), Henri s'embarqua pour Saint-Malo et s'avança jusqu'à Nantes, tandis que Louis prenait Angers, Ancenis et Oudon. Nous ne savons rien des opérations qui suivirent, s'il y en eut en effet. On dit que le roi, au lieu de poursuivre l'ennemi, perdit son temps en parties de plaisir, refusa de se rendre à l'invitation des mécontents de Normandie, fit un voyage en Gascogne afin de recevoir l'hommage des habitants, revint une seconde fois à Nantes et retourna en Angleterre (26 octobre). Nos historiens attribuent sa conduite à l'influence pernicieuse de Hubert, qui fut accusé, peut-être sans fondement, de recevoir une pension annuelle de la reine de France. On laissa en Bretagne un corps de cinq cents chevaliers et de mille soldats sous les ordres de Pierre de Dreux, qui reprit Angers et brûla quelques villes en Normandie [1].

Dans un siècle qui n'appréciait que le mérite militaire, l'issue de cette honteuse expédition ne devait guère ajouter à la réputation de Henri. On le regarda généralement comme un lâche qui craignait de combattre pour l'héritage de ses pères; et son nom devint un objet constant de ridicule et de moquerie dans les effusions des poëtes provençaux. Ce n'était pas toutefois que la volonté lui manquât; mais avec un trésor épuisé, embarrassé d'ailleurs dans des querelles fréquentes avec ses barons, il n'avait ni les moyens ni le loisir d'entreprendre des expéditions étrangères. Dix années s'écoulèrent dans des trêves successivement rompues et renouées, et durant lesquelles le roi eut soin d'entretenir des correspondances avec quelques-uns des nobles français les plus puissants. Le comte de la Marche, son beau-père, dont la fidélité changeait toujours avec les intérêts, avait fait hommage à Alphonse, frère de Louis, récemment créé comte de Poitou. A son retour, il essuya de piquants reproches de sa femme Isabelle. L'orgueil de cette princesse, si nous devons croire ce qu'on en rapporte, ne pouvait souffrir que son époux s'humiliât devant une tête qui n'était pas couronnée; mais il est plus probable qu'elle désirait sauver les droits de son plus jeune fils Richard, à qui Henri avait donné, quelques années avant, le comté de Poitou. A son instigation, le comte de la Marche revint à Poitiers, insulta et défia publiquement Alphonse, et se retira au milieu de sa garde d'archers, qui marchait l'arc tendu, prête à opposer la force à la force. La guerre fut une conséquence naturelle de cette démarche, et Isabelle implora le secours de son fils le roi d'Angleterre (1242, 27 janv.). Dans un grand conseil tenu à Londres, Henri demanda un subside d'hommes et d'argent; mais quoiqu'il mît la plus grande insistance dans sa requête, quoique son frère Richard, qui venait d'arriver de la Terre-Sainte, lui prêtât la force de ses éloquentes prières, les barons, inexorables, répondirent froidement que le devoir du roi était de maintenir la trêve tant qu'elle ne serait pas violée par le monarque français. Isabelle ne cessa pourtant de l'importuner. Sa présence seule, disait-elle, était nécessaire. Il n'avait qu'à paraître, et tous les amis de sa famille voleraient au-devant de lui, et une foule de soldats se rallieraient à son étendard. Trompé par ces fausses assertions (19 mai), Henri s'embarqua à Portsmouth avec la reine, son frère, trois cents chevaliers et trente barils d'argent. Il relâcha à Royan, à l'embouchure de la Garonne, et envoya des ambassadeurs à Louis. Si l'on en croit Matthieu Pâris, le roi de France, dont la conscience était troublée par le serment qu'avait fait son père, offrait de rendre une partie du Poitou et de la Normandie à condition que Henri abandonnerait les traîtres au châtiment qu'ils méritaient; mais il paraît, d'après les lettres mêmes du roi, que ses envoyés demandèrent satisfaction pour certaines infractions qu'ils alléguèrent avoir été faites à la trêve; qu'on ne leur fit aucune réponse; et qu'après quelques jours d'attente, il déclara que la suspension d'armes était levée [1]. Quand il eut ras-

[1] Pâris, 306, 310. Dunst., 201. J'ai rapporté ce qui s'était passé à Portsmouth sur la foi de Pâris, mais j'ai du penchant à douter de la véracité de cette histoire

[1] Rym., I, 403, 404.

semblé ses vassaux et ses alliés, il se trouva à la tête de vingt mille hommes. Louis était sorti de Paris avec un nombre égal de troupes; mais son armée, pour me servir de l'expression de l'historien, était comme un torrent qui, sur son passage, se gonfle incessamment des eaux que lui portent en tribut les ruisseaux voisins. Les deux rois, comme s'ils eussent agi d'un commun accord, atteignirent presque en même temps la petite ville de Taillebourg; et les armées ennemies se trouvèrent séparées par la Charente, rivière étroite, mais profonde et rapide. Le pont qui la traverse était commandé par un fort, entre les mains des Anglais. Lorsque Henri (19 juillet) vit combien l'ennemi lui était supérieur en nombre, il reprocha au comte de lui avoir déguisé la vérité; mais tandis qu'il lui parlait, les Français attaquèrent le pont avec l'impétuosité qui les caractérise. Louis combattait à leur tête : le passage fut forcé, et l'oriflamme, étendard des rois de France, fut déployée sur la rive gauche de la rivière. Les Anglais cependant firent une vigoureuse résistance, et ils balançaient encore la fortune lorsque arriva la nouvelle qu'un grand corps ennemi avait traversé la rivière en bateaux au-dessous du pont et marchait pour leur couper la retraite. Ils rompirent aussitôt leurs rangs, s'enfuirent précipitamment à Saintes et furent suivis avec une telle ardeur que quelques-uns de ceux qui les poursuivaient entrèrent avec eux dans la ville, où ils furent faits prisonniers. Henri, pour plus grande sûreté, s'était écarté de la masse des fuyards; mais il serait cependant tombé dans les mains de l'ennemi s'il n'eût été sauvé par l'adresse de son frère Richard. Désarmé et un bâton de pèlerin à la main, ce prince se présenta au corps le plus proche de l'armée française et demanda à parler au comte d'Artois. Le comte l'introduisit près du roi, qui saisit cette occasion pour le remercier des bons offices qu'il avait rendus aux chevaliers français en Palestine; et à sa demande il consentit à un armistice jusqu'au matin suivant. Il ne se doutait pas de la prise que par cette condescendance il laissait échapper de ses mains. Les deux frères montèrent immédiatement à cheval et atteignirent Saintes durant la nuit.

Le lendemain, au lever de l'aurore, on aperçut les Français du haut des murailles. Le comte de la Marche fit immédiatement une sortie, et par degrés la totalité des deux armées se trouva engagée (20 juillet). Ce n'était pas cependant une bataille, mais plutôt une série d'engagements séparés : car le terrain était tellement entrecoupé de haies et de vignes que les soldats combattaient par pelotons et sans communication ni ensemble. Il y eut beaucoup de sang répandu; les deux rois se prétendirent l'un et l'autre victorieux; mais ce fut Louis qui demeura le maître de la position.

Ces deux actions eurent pour résultat de convaincre le comte du danger de sa situation. Son fils Hugues quitta Saintes clandestinement et fut se jeter aux pieds du monarque français, qui se montra prêt à pardonner à son père à condition que ses troupes quitteraient l'armée anglaise, qu'il céderait à Alphonse les châteaux qui avaient déjà été pris, qu'il en livrerait trois autres pour recevoir garnison française, comme gage de sa future fidélité, et qu'il abandonnerait le reste de ses possessions à la discrétion et à la loyauté de Louis. Henri était à table lorsqu'il reçut la première nouvelle de ce traité; et le messager qui la lui annonça fut suivi d'un autre qui l'informa d'un accommodement secret entre les habitants de Saintes et le roi Louis pour introduire pendant la nuit l'armée française dans la cité. Après une courte délibération, il se détermina à se retirer à Blaye; mais sa fuite fut si rapide que les ornements de la chapelle royale et la caisse militaire restèrent abandonnés à l'ennemi. Louis ne poursuivit pas le roi : une funeste dyssenterie commençait à régner dans son armée, et la perte de quatre-vingts bannerets et, si l'on en croit Matthieu Pâris, de vingt mille hommes, l'avertit qu'il fallait terminer la campagne. Une trêve de cinq ans fut conclue à l'égale satisfaction des deux monarques [1].

[1] A ce sujet, j'ai comparé les historiens français Nangis et Gagnin avec Pâris, 514-526. Mais nous possédons une autre relation de la campagne par Henri lui-même. Suivant lui, il aurait occupé Taillebourg ou détruit le pont sur la Charente si on ne lui avait pas persuadé insidieusement d'accorder une trêve au seigneur de la ville, qui offrait de revenir à son allégeance; mais lorsqu'il vit le grand nombre des ennemis, il ordonna, de l'avis de son conseil, de se retirer immédiatement à Saintes. Les Français s'efforcèrent de l'y surprendre; mais ils furent repoussés avec perte.

Digitized by Google

La coutume de cet âge, quand des prétentions opposées ne pouvaient pas facilement se concilier, était de prévenir la reprise des hostilités en renouvelant les trêves. Si Louis n'eût consulté que son propre jugement, la paix eût été bientôt signée avec l'Angleterre. Il doutait toujours de la validité du titre par lequel il possédait en France des provinces qui appartenaient anciennement aux princes anglais; et pour obtenir de Henri une renonciation à ses droits, il eût volontiers consenti à des sacrifices considérables. Mais les pairs français se riaient des scrupules de leur monarque et lui soutenaient qu'il n'avait pas le droit d'aliéner les domaines de sa couronne. Les négociations furent commencées, interrompues, reprises et suspendues de nouveau. Louis insistait sur la cession de toute prétention à la Normandie, au Maine, à l'Anjou et au Poitou. Henri demandait un équivalent. Dix-sept années se passèrent avant qu'on pût régler définitivement les termes du traité. Enfin la renonciation fut faite; et Louis abandonna au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord et le Quercy, en promettant de lui payer annuellement la valeur des terres tenues dans la Saintonge et l'Agénnis par les comtes et comtesses de Poitou; et à la mort de ces princes, de les rendre à la couronne d'Angleterre. Henri, comme duc de Guienne et pair de France, s'engagea à faire hommage au monarque français et vint accomplir cette cérémonie dans le jardin du Temple, à Paris[1].

4° L'histoire des traités de Henri avec la cour de Rome nous découvre un système d'oppression qui soumettait le clergé anglais aux plus fâcheuses exactions, par l'influence réunie de la couronne et de la tiare. La hiérarchie chrétienne s'était distinguée dès les premiers siècles par une gradation régulière d'emplois et d'autorité, depuis le plus simple clerc jusqu'à l'évêque de Rome, considéré comme le chef du corps épiscopal et le vicegérant de Jésus-Christ en terre. Les nations du Nord, en étendant leurs conquêtes, répandirent dans les provinces de l'Europe les notions de jurisprudence qui leur étaient particulières : ces notions furent insensiblement appliquées à l'économie extérieure de la religion, et la constitution de l'Église se trouva sous beaucoup de rapports assimilée, dans les idées des chrétiens occidentaux, à la constitution d'un royaume féodal. Le pape tenait la place du souverain; les évêques étaient à peu près considérés comme les barons; et le clergé inférieur, attaché et subordonné aux évêques, se rapportait aux sous-vassaux. Ces idées empruntées à la féodalité se trouvaient encore fortifiées par des cérémonies et des prétentions d'apparence toute féodale. L'évêque, avant d'être saisi de l'administration de son diocèse, jurait fidélité ou vassalité au pape; et le prêtre, à son ordination, indépendamment de l'ancienne promesse d'obéissance canonique, faisait hommage à son évêque. D'après cela, et comme le souverain civil, qui, dans ses nécessités, requérait des subsides de ses barons, et par eux de leurs vassaux, les papes, en semblables circonstances, demandaient des secours pécuniaires aux évêques, et par eux au reste du clergé. D'abord ces demandes ne furent faites qu'avec modestie et réserve. Et les ecclésiastiques de leur côté ne se refusèrent pas à subvenir aux besoins et à maintenir la splendeur de celui qu'ils révéraient comme leur père spirituel et sous la protection duquel ils se reposaient dans la possession paisible de leurs propriétés. Mais les nécessités des pontifes et, avec ces nécessités, leurs demandes se multiplièrent graduellement à tel point qu'elles amenèrent enfin les remontrances et les refus du clergé comme des laïques. En acceptant la donation de Pepin et par de subséquentes acquisitions, les évêques de Rome avaient réuni l'intérêt temporel des princes au devoir des prélats chrétiens; et les guerres dans lesquelles ils furent contraints de s'engager, tantôt avec leurs propres sujets, tantôt avec des États étrangers, les entraînèrent dans des dépenses bien supérieures à leur revenu annuel. Telle était généralement la situation

Deux jours après, il partit pour Pons, et le comte de la Marche abandonna le château et la ville de Saintes, qui furent pris par les Français. Le roi continua sa retraite, et la garnison de Pons passa à l'ennemi : il fortifia Blaye et attendit l'événement sur la rive opposée de la Garonne. Mais Louis, après être resté quinze jours dans les environs, retourna dans ses propres États. Henri déclare que telle est la vérité et que les rapports répandus contre lui par ses ennemis sont calomnieux et sans fondement. Rym, I, 325-327. Par erreur, celui de Henri est imprimé sous l'année 1232, la seizième au lieu de la vingt-sixième de son règne, non seulement dans le vieux, mais aussi dans le nouveau Rymer.

[1] Rym., I, 875, 689. *Trés. des Chartes*, 9.

des papes qui gouvernèrent l'Église pendant le règne de Henri. Engagés dans une longue et ruineuse querelle avec l'empereur Frédéric et ses partisans en Italie, accablés d'une dette immense et forcés de temps en temps d'abandonner leurs propres États pour chercher un asile au delà des Alpes, ils regardaient le subside du clergé comme le moyen le plus sûr de satisfaire les prétentions de leurs créanciers, de rétablir leur puissance et de reprendre leur premier ascendant. Chaque année l'Église anglicane, comme toutes les autres Églises nationales, était appelée à contribuer pour le maintien du saint-siége. La générosité ou la patience du clergé était depuis longtemps épuisée; mais il parvenait rarement à réussir dans sa résistance à l'autorité du pontife appuyée de l'autorité du monarque : car le destin de Jean était un effrayant exemple pour Henri, qui, ne voulant pas provoquer l'inimitié du pape, prêtait la main à ses projets d'exaction, à moins qu'il n'en fût momentanément détourné par les murmures unanimes du clergé et des barons.

Les principaux abus qui résultaient de ce système peuvent se réduire à deux chefs. 1° Les papes, à l'imitation des princes temporels, demandèrent souvent au clergé un impôt ou taille montant ordinairement à un vingtième, quelquefois à un dixième, et, dans une ou deux occasions, à une plus forte portion de leur revenu annuel. Ces impositions s'étaient originairement introduites au temps des croisades, et elles étaient alors justifiées par le motif que la conquête de la Palestine intéressait également tous les chrétiens et que, tandis que les laïques répandaient volontairement leur sang pour la cause sacrée, le clergé ne pouvait se refuser à contribuer à son triomphe par une faible portion de son revenu. Mais on s'aperçut bientôt que toutes les guerres dans lesquelles s'engageaient les pontifes étaient, de manière ou d'autre, liées à la prospérité de la religion. Lorsqu'une contestation naquit entre Grégoire IX et l'empereur Frédéric, ce pape demanda un secours au clergé : à mesure que ses affaires semblaient péricliter, il renouvelait ses demandes; et sous son successeur Innocent IV, la fréquence et le taux de ces impôts en firent un fardeau insupportable. Innocent alléguait, à la vérité, pour justifier sa conduite, qu'il était exilé de ses États; qu'à Lyon, où il tenait sa cour depuis dix ans, il n'avait d'autre ressource que les contributions du clergé; et que tout ce qu'on lui donnait était employé à soutenir la cause de la religion et de l'Église. Ces raisons, toutefois, ne portaient pas toujours la conviction dans l'esprit de ceux qui souffraient de la diminution annuelle de leur revenu [1]. Chez quelques nations on répondit par des plaintes; en Angleterre on montra l'opposition la plus décidée (1244). Le clergé répliqua qu'il lui semblait injuste de fournir de l'argent avec la certitude qu'il serait employé contre l'empereur, qui, bien que le pape l'eût condamné, devait toujours être considéré comme un prince catholique, puisqu'il avait offert de soumettre sa querelle à la décision d'un concile général; que toutes les Églises avaient leur propre patrimoine; que le pape n'avait pas plus de droit à réclamer une part du revenu des *leurs* qu'ils n'en auraient eux-mêmes à demander une part des revenus de l'Église de Rome; que de même que la loi, quand elle dit que tout appartient au prince, parle du droit d'administration et non de celui de propriété, ainsi la prééminence dont jouissait le pape lui imposait le devoir de veiller à toutes choses, mais ne lui donnait pas le droit d'en disposer; et que si le revenu du clergé se trouvait plus que suffisant pour son entretien, il était obligé d'employer le reste à secourir les pauvres et non à fournir les moyens d'entretenir une guerre sanglante et destructive [2].

Le roi et les barons se montrèrent quelque temps spectateurs indifférents de ce débat. Enfin ils furent entraînés à y intervenir par la considération qu'à mesure que le clergé s'appauvrissait, les charges nationales pesaient d'autant plus sur les laïques. On envoya au concile général, à Lyon, des ambassadeurs

[1] Il faut en excepter Grosseteste, le célèbre évêque de Lincoln, qui, en réponse à l'édit du roi qui s'informait de quelle autorité il levait un impôt pour le pape, répondit : « Non est admiratione dignum, quod coepiscopi nostri et nos in hac parte facimus, sed admiratione multâ et indignatione quàm plurimâ esset dignissimum, si etiam non rogati vel jussi aliquid hujusmodi vel etiam magis non fecerimus. Videmus enim... exilio relegatos, persecutionibus coangustatos, patrimonio suo spoliatos et de proprio, nudè ut decet sustineantur, non habentes. » (Grosseteste, t, ep. 119.)

[2] *Annal. Burt.*, 297. Voyez-y la lettre de tous les évêques d'Angleterre.

Digitized by Google

qui, dans un langage ferme et respectueux, se plaignirent de la fréquence des exactions du pape. Peut-être les promesses qu'Innocent IV leur fit dans sa réponse n'étaient-elles destinées qu'à adoucir le mécontentement; en admettant qu'elles fussent sincères, les exigences de sa position le contraignirent bientôt à les rompre, et une nouvelle demande d'un vingtième pour les moindres bénéfices et d'une plus forte contribution pour les plus riches (1246) souleva une opposition d'une violence extraordinaire. Le clergé fit un exposé de tous ses griefs, l'envoya au pontife et en appela au prochain concile général. Les barons, en termes plus énergiques, l'avertirent des maux qui pourraient suivre et firent entendre clairement qu'ils étaient disposés à tirer l'épée, s'il était nécessaire, pour la défense du clergé. Le roi même parut faire cause commune avec ses vassaux et défendit de payer le subside, sous peine d'encourir son déplaisir. Cependant cette opposition s'évanouit peu à peu; Henri retira sa défense; les barons retombèrent dans leur première apathie, et le clergé fut réduit à composer avec le pape pour onze mille marcs d'argent [1].

2° Le second grief se rapportait à ce que l'on nommait les provisions papales, par lesquelles le pape, suspendant le droit du patron, nommait de sa propre autorité au bénéfice vacant. La conséquence de cet abus était qu'un grand nombre d'Italiens possédaient des bénéfices qui auraient dû être conférés à des membres du clergé anglais; et que si quelques-uns demeuraient en Angleterre, la plupart, après s'être débarrassés sur un substitut du devoir de leur ministère, allaient en pays étranger, où ils recevaient et dépensaient le reste de leur revenu. Cet abus excita de bruyantes plaintes, tant de la part des collateurs que de la part du clergé; et le mécontentement public se manifesta par des actes violents et illégaux. Une association se forma sous le titre de communauté d'Angleterre et fut secrètement encouragée par les principaux barons et par le clergé. A la tête se trouvait sir Robert Thwinge, chevalier du Yorkshire, qui par une provision papale avait été privé du droit d'élire à un bénéfice dépendant de sa famille. Ses ordres étaient aveuglément exécutés par ses associés, qui, bien qu'ils ne fussent que quatre-vingts individus, parvinrent, par la célérité et le mystère de leurs mouvements, à persuader au peuple qu'ils étaient en bien plus grand nombre. Ils assassinèrent les courriers du pape; ils écrivirent des lettres menaçantes aux ecclésiastiques étrangers et à leurs intendants; ils s'emparèrent quelquefois de leurs personnes, les tinrent secrètement en prison et les forcèrent de leur payer des rançons considérables. Ils enlevèrent à d'autres les produits de leurs fermes, les vendirent aux enchères publiques ou les distribuèrent aux pauvres du voisinage. Ces excès continuèrent huit mois sans aucune opposition de la part de l'autorité légale. Les dommages que subissaient les étrangers semblaient adoucir le mécontentement général; et les membres de l'association, pour satisfaire les officiers de justice, prétendaient agir en vertu d'une commission royale. Henri, à la fin, interposa son autorité; et Thwinge se rendit à Rome afin d'y plaider sa cause devant le pontife. Il obtint un plein succès et revint avec une bulle de Grégoire qui l'autorisait à donner son bénéfice à celui qu'il avait prétendu y nommer. Ce pape déclara que si jamais les droits des collateurs laïques avaient été usurpés, c'était à son insu et contre ses intentions; et il promit que toutes les provisions futures seraient bornées aux bénéfices connus pour être à la collation des prélats, des abbés et des corps ecclésiastiques: réponse politique qui séparait l'intérêt des laïques de celui du clergé, et qui avait pour but de rendre les premiers spectateurs indifférents de l'oppression des seconds [1].

Le clergé sentit les conséquences probables de cette distinction, et il exprima hautement son indignation. Après de vains efforts, il obtint la coopération du roi et des barons; et dans toutes ses remontrances les provisions furent présentées, en même temps que les subsides ou tailles, comme un abus qui ne pouvait être plus longtemps supporté. Afin de réduire les plaignants au silence, Innocent IV leur rappela les nécessités impérieuses où il se

Annal. Burt., 305 310. Paris, 625, 636. Dunst., 272, 273.

[1] Paris, 313, 316, 317, 460, 461. Dunst., 206, 207. Rym., I, 322. On a prétendu que Hubert était le secret instigateur de ces excès, et ce crime présumé fut, dit-on, la cause de son arrestation. Henri III, *apud*, Brad., II. App., n° 152.

trouvait et déclara que sans les provisions il lui serait impossible de récompenser ses plus fidèles serviteurs ni d'entretenir les officiers de sa cour dont il pouvait le moins se passer [1]. Ces débats durèrent pendant tout son séjour à Lyon. (13 déc. 1250.) La mort de l'empereur lui rendit enfin la liberté de retourner à Rome, et il y fut bientôt suivi par les remontrances du clergé anglais (22 mai 1252), qui établissait que les revenus des ecclésiastiques étrangers pourvus de bénéfices en Angleterre s'élevaient à cinquante mille marcs d'argent. Le pontife, sans reconnaître l'exactitude de ce compte, convint de l'abus et en déplora l'existence : il assura le clergé que la nécessité seule avait pu le forcer à accorder une provision, et proposa, comme remède temporaire, de prélever sur certains ecclésiastiques non résidants huit mille marcs d'argent, somme que l'on réduirait annuellement; de forcer tous les autres ecclésiastiques étrangers à résider ou à résigner; et d'accorder aux patrons le droit de présenter à tous bénéfices aussitôt qu'ils seraient vacants [2]. Nous ignorons si la proposition fut acceptée; mais l'année suivante, en conséquence d'une provision pour un bénéfice du diocèse de Lincoln, Grosseteste, célèbre évêque de ce siège, écrivit au pontife une lettre très-énergique, par laquelle, après avoir fait profession d'obéissance aux ordres légitimes du siége apostolique, il refusait d'admettre la provision, parce qu'elle émanait d'une autorité que Jésus-Christ n'avait jamais accordée à saint Pierre ou à ses successeurs. Cette remontrance paraît avoir fait quelque impression sur l'esprit d'Innocent IV. (1253, 3 nov.) Il répondit par une bulle dans laquelle il témoignait de nouveau toute sa répugnance à se servir de pareils moyens, accordait à tous les patrons de bénéfices possédés par les étrangers le droit d'y présenter aussitôt, et déclarait que tous ceux qui seraient présentés devaient et pouvaient prendre possession immédiatement après la mort ou la résignation du présent bénéficiaire, en dépit de toute provision dorénavant émanée de lui ou de ses successeurs [3]. La question en resta là durant le reste du règne de Henri.

[1] Rym., I, 426, 442.

[2] Rym., I, 471. Pâris, toujours exagéré, fait monter la somme à 70,000 marcs, p. 710.

[3] Pâris, 749. *Annal. Burt.*, 326 330. Rym., I, 491.

Mais, en 1254, une nouvelle source d'exactions fut ouverte. Lorsque quelques aventuriers normands s'étaient jadis emparés de la Sicile et de la Pouille, ils avaient fait de leurs conquêtes, par concession volontaire, des fiefs du saint-siége. Frappés de cette sujétion, ces deux royaumes étaient passés au dernier empereur Frédéric; mais, pendant la longue guerre qu'il fit aux papes Grégoire et Innocent, il fut condamné à la confiscation de toutes les terres qu'il tenait de l'Église de Rome; et l'expérience du passé dicta la résolution d'empêcher à l'avenir la réunion sur une même tête de la couronne impériale et de la couronne de Sicile. Frédéric avait eu de sa première femme un fils nommé Conrad, roi de Germanie, et de sa seconde femme, sœur de notre Henri, un autre fils qui portait le nom de son oncle : il avait laissé en outre un fils naturel, Manfred, prince de Tarente, qui fut accusé d'avoir contribué à la mort de son père. Innocent ne voulait donner le royaume de Sicile à aucun de ces trois personnages. Il l'offrit d'abord à Charles d'Anjou, frère du roi de France, puis à Richard, frère du roi d'Angleterre, et enfin à Henri lui-même pour son second fils Edmond. Tous ces princes le refusèrent : Charles, parce que son frère Louis était à la croisade; Richard, parce qu'il se sentait hors d'état de soumettre les fils de Frédéric; et Henri, parce qu'il ne voulait pas qu'on le crût opposé aux intérêts de son jeune neveu, qui était soutenu par un parti puissant en Sicile. Conrad, à la tête d'une armée considérable, sortit d'Allemagne, s'empara, après une résistance opiniâtre, de Capoue, de Naples et des autres places de la Pouille qui s'étaient déclarées pour le pape, et il se préparait à envahir la Sicile lorsque le jeune Henri mourut subitement, empoisonné, à ce qu'on soupçonna, par son frère aîné. Innocent IV offrit de nouveau la couronne pour Edmond; et l'esprit faible du roi n'étant plus gêné par les prétentions contraires de son neveu, il reçut avec joie ce don brillant mais précaire. (6 mars 1254.) On convint avec l'envoyé du pape que le jeune prince recevrait la Sicile et la Pouille comme fiefs du saint-siége; que Henri avec une puissante armée irait immédiatement mettre son fils en possession de ses domaines; qu'Innocent avancerait au roi cent mille livres tournois pour lui donner

les moyens de commencer l'expédition, et fournirait des garanties pour toutes les autres sommes qu'il deviendrait nécessaire d'emprunter. (14 mai.) Le pontife, quand il ratifia le traité, assura le roi, qui était en Gascogne, que le succès serait certain (23 mai) s'il se mettait sur-le-champ en marche; et pour stimuler son indolence, il l'informa que cinquante mille livres étaient déjà déposées à Lyon, pour lui être remises au moment où il paraîtrait à la tête de son armée [1]. (23 mai.) Conrad mourut sur ces entrefaites, et Henri reçut une seconde lettre qui l'engageait à tirer avantage d'un événement si favorable. Craignant toutefois que le moindre délai ne fît perdre l'occasion, Innocent IV lui-même se rendit de Rome dans la Pouille, prit possession de la terre de Labour, s'assura, à ce qu'il crut, de la fidélité de Manfred, en le confirmant dans sa principauté de Tarente, et se flatta qu'à l'arrivée de Henri les deux royaumes consentiraient unanimement à recevoir Edmond pour leur souverain. Mais le perfide Manfred aspirait lui-même à la couronne; et, pour masquer ses projets réels, il suscita, comme compétiteur au prince d'Angleterre, Conradin, le jeune fils de son frère Conrad. Innocent IV pressait toujours le roi de se mettre en marche, en lui peignant tous les dangers du retard (17 novembre); mais son indolence naturelle ou les embarras de sa situation empêchèrent son départ, et l'armée du pape fut défaite par Manfred (2 décembre) dans le voisinage de Troja [2]. Innocent mourut cinq jours après [3] (7 décembre). Alexandre IV, son successeur, suivit la même politique : il confirma la possession de la couronne des Deux-Siciles au prince Edmond (1255, 9 avril) et envoya en Angleterre l'évêque de Boulogne pour lui donner l'investiture et prendre avec son père tous les arrangements nécessaires. Il fut décidé que la Sicile et la Pouille ne formeraient qu'un seul royaume sous le gouvernement d'Edmond, qui le tiendrait du siége apostolique par le payement annuel de deux mille onces d'or, et qui jurerait, en faisant hommage, de n'accepter jamais la dignité impériale, sous peine de perdre sa couronne et d'encourir l'excommunication; que Henri se reconnaîtrait responsable de toutes les dettes contractées dans la poursuite de cette entreprise, et qu'il s'engagerait à envoyer son fils dans la Pouille avec une armée aussitôt que possible. Mais l'espoir du succès [1] s'évanouissait alors chaque jour : Manfred ayant gagné une bataille avec le secours d'un corps de Sarrasins que son père avait établis à Lucera-de-Pagani [2], Alexandre avait envoyé le cardinal Octavien avec le marquis de Hoembourg, à la tête de forces considérables, pour soumettre et détruire les infidèles. Les deux armées, pendant plusieurs jours, demeurèrent en présence; mais Manfred s'occupait activement à corrompre les chefs mercenaires qui lui étaient opposés, et, grâce à leur connivence, il surprit et mit entièrement en déroute les troupes du pape. Alexandre informa Henri de ce malheureux événement (18 sept.); mais il chercha à l'encourager en l'assurant que toute la Sicile et la terre de Labour étaient toujours fidèles et dévouées aux intérêts d'Edmond, et il le conjura de remplir ses engagements en envoyant immédiatement une puissante armée [3]. Le roi en avait bien la volonté, mais non le pouvoir. Ses barons condamnaient cette tentative impuissante; mais il ne pouvait renoncer à l'espérance de placer le plus jeune de ses fils sur le trône. Il s'engagea donc à payer toutes les premières dépenses et à passer dans la Pouille avec son armée avant la prochaine fête de saint Michel. Les dettes montaient à quatre-vingt-dix mille livres [4]; et le pontife se plaignait vivement dans ses lettres de la détresse où il était réduit par la négligence de Henri à lui envoyer ses remises (1256, 5 février). Son trésor, disait-il, était

[1] Rym., I, 477, 502, 511, 512, 514, 516, 893. Il fut ensuite mis en question si les cent mille livres étaient promises à titre de prêt ou à titre de don. Henri abandonna ses prétentions. Rym., I, 895. Quatre livres tournois (pounds) font une livre (pound) sterling.

[2] Troja est une petite ville de la Capitanate, dans le royaume de Naples. (*Note du traducteur.*)

[3] Rym., I, 535, 538, 561.

[1] Rym., I, 894-900, 550, 553.

[2] Lucera ou Luzera-de-Pagani, que l'on nomme aussi Luzera-les-Sarrasins, est une petite ville épiscopale de la Capitanate où Frédéric II avait favorisé un établissement de Sarrasins qu'il avait amenés d'Afrique en revenant de la croisade. (*Note du traducteur.*)

[3] Rym., I, 564.

[4] Dans cette somme est compris un don gratuit de 20,000 marcs que Henri avait promis au pape. Rym., I, 897.

entièrement épuisé ; il n'était environné que de créanciers demandant ce qui leur était dû et menaçant de saisir les propriétés des églises sur lesquelles leurs créances étaient hypothéquées ; il avait été contraint de licencier les troupes qui défendaient la terre de Labour, par l'impossibilité de les solder [1]. On employa alors pour se procurer de l'argent tous les expédients que les ministres du roi ou du pape purent inventer. Ce fut en vain que Henri s'adressa aux tenanciers laïques de la couronne : ils refusèrent obstinément d'accorder aucun subside ; et ils lui conseillèrent d'abandonner son projet, à cause de la grande puissance de Manfred, qui avait successivement réuni toute la Pouille sous son étendard ; ils lui représentaient aussi que les dépenses, déjà énormes, seraient doublées si l'on persévérait, et que l'Angleterre resterait exposée à l'ambition de ses voisins par le transport d'une nombreuse armée en Italie [2]. Le refus des laïques fit retomber le poids principal du fardeau sur le clergé, qui se vit contraint à la soumission par des menaces d'excommunication d'un côté et de confiscation de l'autre. Les évêques et les abbés furent forcés d'accepter des billets tirés en leur nom, mais sans leur consentement, pour la somme de vingt mille livres, en faveur de quelques banquiers de Venise et de Florence [3] ; et il fut ordonné qu'un dixième des rentes annuelles du clergé serait versé à l'échiquier pendant cinq années consécutives ; que les biens des ecclésiastiques morts intestat et une année de revenu de tous les bénéfices vacants appartiendraient à la couronne ; et que tous les deniers levés en Angleterre, en Irlande, en Écosse et en Norwége pour la croisade contre les infidèles seraient mis à la disposition de Henri [4]. Le clergé s'épuisa en plaintes et en remontrances. Il en appela à la protection du pape ; il offrit au roi un don gratuit de cinquante-deux mille marcs d'argent. Mais l'unique adoucissement qu'il obtint fut l'autorisation, pour les évêques et les abbés, de déduire du payement des dixièmes le montant des billets tirés sur eux d'Italie.

Tandis que Henri opprimait ainsi le clergé, ses querelles avec ses barons prenaient une apparence alarmante. Au lieu d'acquérir pour son fils une couronne étrangère, il allait lui devenir nécessaire de combattre pour défendre la sienne. Il persistait toutefois avec d'autant plus d'opiniâtreté dans son projet de conquérir la Sicile que le succès devenait de jour en jour moins probable. Il ne voulut permettre à Edmond ni de renoncer à ses prétentions ni de restituer la donation d'Innocent [1]. Manfred cependant triomphait de tous ses ennemis : à la Sicile et à la Pouille il ajoutait la Marche d'Ancône et une partie de la Toscane. (1263, 28 août.) Urbain IV, successeur d'Alexandre, après avoir demandé le consentement du prince d'Angleterre, offrit la couronne à Charles d'Anjou [2]. Elle fut acceptée, et Charles reçut à Rome la dignité royale des mains de Clément IV (1265). Mais le pontife, instruit par les embarras où s'étaient trouvés ses prédécesseurs, refusa de s'engager pour aucune des dettes qui pourraient être contractées. Le nouveau roi leva pourtant une armée nombreuse, remporta une brillante victoire dans les plaines de Bénévent, et par la mort de Manfred, qui périt dans le combat, il devint paisible possesseur de tout le royaume (1266, 26 fév.).

Henri eut le malheur d'hériter de l'antipathie de son père pour la charte de Runnymead et de considérer ses barons comme autant d'ennemis ligués contre lui et conspirant sans cesse pour le dépouiller des prérogatives légitimes de sa couronne. Il surveillait avec inquiétude toutes leurs démarches, repoussait leurs avis et se confiait plutôt à la loyauté des étrangers qu'à l'affection de ses propres sujets. Une telle conduite devait naturellement lui aliéner l'esprit des nobles, qui soutinrent hardiment que les hautes charges de l'État leur appartenaient de droit et qui formèrent des associations pour soutenir leurs prétentions. Si le roi eût possédé les immenses revenus de ses prédécesseurs, il aurait pu défier les efforts de leur haine ; mais durant les guerres entre Étienne et Mathilde, et ensuite entre Jean et ses barons, le domaine royal avait considérablement diminué ; et les dépenses extravagantes auxquelles Henri se livrait de

[1] Rym., I, 564, 581, 593.
[2] *Annal. Burt.*, 372. Dunst., 319, 320.
[3] Rym., I, 583.
[4] Rym., I, 549, 550, 552, 595, 599, etc.

[1] Rym., I, 631, 654, 666, 720.
[2] Rym., I, 769.

temps en temps, jointes à sa prodigalité impolitique pour ses favoris, le forcèrent souvent de recourir à la générosité de la nation. Tous les ans le roi demandait instamment un subside, et tous les ans ses demandes étaient repoussées par un refus dédaigneux; si les barons cédaient à la fin à ses instances, c'était toujours à des conditions pénibles pour lui. Ils l'obligèrent à avouer ses erreurs passées, à confirmer de nouveau les deux chartes, à promettre le renvoi immédiat des étrangers [1]. Mais Henri ne voyait que le moment présent; et ses coffres n'étaient pas plutôt remplis qu'il oubliait ses promesses et se moquait de leur crédulité. Sa détresse le força bientôt à solliciter de nouveaux secours et à offrir les mêmes conditions. Ne voulant plus être dupés, les barons exigèrent son serment : il le donna et le viola avec autant d'indifférence que ses plus légères promesses. De nouvelles supplications de sa part furent reçues avec mépris; mais il triompha de l'opposition des barons en se soumettant à l'excommunication s'il manquait encore à ses engagements. Dans la grande salle de Westminster, le roi, les barons et les prélats s'assemblèrent : la formule fut prononcée par les évêques avec les cérémonies ordinaires; et Henri, posant la main sur sa poitrine, ajouta : « Ainsi Dieu me soit en aide. « Je m'engage à observer ces chartes comme « je suis chrétien, chevalier et roi couronné « et sacré. » Le subside fut accordé, et le roi revint à ses premières habitudes. Ce n'était pourtant pas un homme vicieux par inclination. Il avait reçu de profondes impressions religieuses : bien qu'il aimât la représentation, il évitait soigneusement tout excès scandaleux; et sa charité envers les pauvres et ses soins pour conserver l'estime publique étaient généralement admirés. Mais son jugement était faible; son esprit ne s'était jamais émancipé de la tutelle où il avait été tenu dans sa jeunesse; il se laissait facilement persuader par ses favoris qu'il n'était pas obligé à garder ses promesses, parce qu'elles avaient été arrachées par la force et au mépris de tous les droits de sa couronne.

(1232, 25 déc.) Après la disgrâce de Hubert de Burgh, le roi avait accordé sa confiance à son ancien gouverneur, Pierre des Roches, Poitevin, évêque de Winchester. Il est probable que l'éloignement du ministre fut suivi de la démission des autres officiers du gouvernement et que le nouveau favori saisit cette occasion d'élever et d'enrichir ses parents et ses amis; mais il est difficile de croire, sur l'assertion sans preuve d'un chroniqueur disposé à tout censurer, que Pierre eût été assez ennemi de ses propres intérêts pour obtenir du roi de chasser de sa cour tous les Anglais et de ne confier qu'aux Poitevins et aux Bretons la garde de sa personne, la perception de ses revenus, l'administration de la justice, le gouvernement des châteaux royaux, la tutelle de la jeune noblesse et le mariage des principales héritières. Du reste l'ascendant des étrangers, quelque puissant qu'il fût, n'eut pas une longue durée. (1233, 11 juill.) Lorsque le roi somma les barons de venir au conseil, ils refusèrent d'y paraître : le comte-maréchal déploya l'étendard de la rébellion dans le pays de Galles, et le clergé se joignit aux laïques pour blâmer les mesures du gouvernement. (1234, 2 fév.) Edmond, le nouvel évêque de Canterbury, accompagné de plusieurs autres prélats, se rendit près de Henri. Il rappela au roi que son père, en suivant de pareils conseils, avait été au moment de perdre sa couronne; l'assura que les Anglais ne souffriraient jamais que des étrangers les foulassent aux pieds dans leur propre pays, et déclara qu'il croyait de son devoir d'excommunier tout individu, quel qu'il pût être, qui s'opposerait à la réforme du gouvernement et au bien de la nation. Henri s'alarma et promit de répondre sous quelques semaines. Un parlement, composé de barons, fut convoqué, et Edmond renouvela ses remontrances. Le roi congédia sur-le-champ les Poitevins; les insurgés rentrèrent en grâce, et Henri nomma des ministres qui possédaient la confiance de la nation [1].

(1236, 14 janv.) A l'âge de vingt-neuf ans,

[1] Ce fut ainsi que s'établit graduellement la méthode constitutionnelle de combattre les mesures de la couronne par le refus des subsides pour l'année courante. Les prédécesseurs de Henri avaient été trop riches pour dépendre des secours de leurs vassaux, et pour que ceux-ci s'aventurassent à leur résister avec quelque espoir de succès, il leur était nécessaire de tirer le glaive. Mais la détresse de Henri le forçait tous les ans de solliciter de nouveaux impôts, et il les achetait en faisant de nouvelles concessions à son parlement.

[1] Paris, 324-335.

le roi épousa Éléonore, fille de Raymond, comte de Provence. La cérémonie de son couronnement, les fonctions dont les barons y furent revêtus, l'ordre du banquet et les réjouissances du peuple sont minutieusement décrits par un historien qui, dans l'excès de son admiration, prétend que le monde entier ne pouvait offrir un plus glorieux et plus ravissant spectacle [1] (20 janv.). Guillaume, évêque élu de Valence, oncle d'Eléonore, avait accompagné cette princesse en Angleterre : devenu bientôt favori du roi, il fut admis au conseil et s'empara de la direction de l'administration. Les barons saisirent la première occasion de faire de nouvelles remontrances ; mais Henri calma leur colère en augmentant de trois personnes le nombre des barons au conseil ; et, comme il craignait toujours quelque machination, il obtint du pape un légat pour résider près de sa personne. Le choix tomba sur le cardinal Othon, qui employa son influence à réconcilier Henri avec les barons les plus mécontents. Par son avis, Guillaume retourna sur le continent. Il mourut en Italie (1238, 1er novem.) ; mais le roi, soigneux de ses intérêts, l'avait auparavant fait nommer au siége de Winchester, vacant par la mort de Pierre des Roches.

Ses favoris furent ensuite deux autres oncles de la reine, Pierre de Savoie, à qui le roi donna la seigneurie de Richemond, et Boniface de Savoie, qui, à la mort d'Edmond, devint archevêque de Canterbury. Les Anglais recommencèrent leurs plaintes ; ils attendaient avec impatience que Richard, frère du roi, fût revenu de la Palestine ; mais on persuada à ce prince d'embrasser la cause des étrangers, d'épouser Sanchette, autre fille de Raymond. Isabelle même, la reine mère, mécontente de voir la famille de Provence obtenir seule toute la faveur du roi, envoya en Angleterre les enfants qu'elle avait eus du comte de la Marche, son second époux, dans l'espoir qu'ils y feraient leur fortune. Alice, sa fille, épousa le jeune comte de Warenne ; Guy, son fils aîné, reçut de grands présents et retourna en France ; Guillaume de Valence, avec l'ordre de chevalerie, obtint une pension et la seigneurie de Hertford ; et Aymar, envoyé à Oxford, fut nommé à plusieurs bénéfices et parvint enfin à être évêque de Winchester [1].

Tandis que Henri s'occupait à pourvoir ses parents étrangers, il éprouvait souvent lui-même de grands besoins et ne trouvait ni crédit ni ressource. Ses plus despotiques prédécesseurs avaient dépensé des sommes infiniment plus considérables dans leurs expéditions étrangères et pour l'entretien des troupes soldées ; et ils n'avaient jamais hésité à extorquer violemment de leurs sujets tout l'argent que leur ambition ou leur avidité leur rendait nécessaire. Mais l'imprudence de Jean avait fait naître et la minorité de Henri avait nourri un esprit de résistance énergique contre l'exercice illégal de l'autorité ; et les secours que demandaient les besoins du roi étaient assignés par la grande charte, non pas au gré de son caprice, mais selon la sagesse ou la générosité des prélats et des barons. Si, dans leurs assemblées, ils consentaient à lui accorder quelque subside, ils ne le faisaient guère que de mauvaise grâce ; et sa condescendance aux exactions exercées par le pape sur le clergé, ainsi que les dettes qu'il avait contractées en acceptant pour Edmund la couronne de Sicile, concouraient à exciter le mécontentement public. Des sociétés s'étaient formées pour redresser les torts faits à la nation : sous le spécieux prétexte de prévenir le mauvais emploi des revenus, on demanda à plusieurs reprises que les grands officiers de l'État fussent investis de leur commission dans le grand conseil ; et enfin la constitution fut totalement bouleversée par la téméraire ambition de Simon de Montfort, comte de Leicester [2].

Simon était le plus jeune des deux fils du comte de Montfort, célèbre dans les annales des guerres religieuses. Par la renonciation de son frère Amaury, connétable de France, il avait hérité des biens de sa mère Amicia, l'aînée des deux sœurs cohéritières du dernier comte de Leicester : son mariage subséquent avec Éléonore, sœur du roi, lui avait fait entrevoir la couronne en perspective ; et son opposition marquée aux extorsions du roi et des pontifes lui avait attiré, quoique étranger, l'affection de la noblesse, du clergé et du peuple. La politique voulait que le roi ne provoquât et n'opprimât point un aussi redoutable

[1] Paris, 355. Dunst., 231.

[1] Paris, 489, 491, 637. Dunst., 275.

[2] Paris, 561, 616.

sujet. Henri ne sut éviter ni l'un ni l'autre : en différentes occasions, il chargea le comte de remplir des fonctions importantes et de confiance ; dans d'autres, par une suite de petits affronts, il irrita son esprit, au lieu de le soumettre. Il y avait en Guienne beaucoup d'hommes dont la fidélité, toujours chancelante, était un objet d'inquiétude continuelle ; et Simon avait été nommé par lettres patentes gouverneur de cette province pour cinq années, dans l'espoir que son activité et sa résolution assureraient l'attachement des indigènes et déjoueraient les projets des mécontents. Ces années ne furent pour le comte qu'une suite d'efforts continuels : sa conduite nécessairement lui attira des ennemis, et il fut souvent accusé devant le roi de péculat, de tyrannie et de cruauté. Il est impossible de savoir jusqu'à quel point ces charges étaient fondées ; mais il avait pour accusateurs l'archevêque de Bordeaux et les principaux de la noblesse gasconne, qui déclarèrent que si l'on ne faisait pas droit à leurs plaintes, leurs compatriotes étaient déterminés à implorer la protection d'un autre souverain. Lorsque Simon comparut devant ses pairs, il était accompagné de Richard, frère du roi, et des comtes de Glocester et de Hereford, qui s'étaient engagés à le mettre à couvert du ressentiment royal ; et le roi, s'apercevant qu'il ne pourrait faire prononcer la condamnation de l'accusé, exhala sa colère en termes peu modérés. Dans la chaleur de l'altercation, le mot de traître sortit par inadvertance de sa bouche. « Traître! s'écria le comte : si vous n'étiez pas roi, « vous vous repentiriez de cette injure. — Je « ne me repentirai de rien autant, reprit le « roi, que de vous avoir permis de vous élever et de vous enrichir dans mes États. » Leurs amis communs les séparèrent. Henri conféra le duché et le gouvernement de la Guienne à son fils Édouard ; mais le comte retourna dans cette province et ne consentit à rendre ses lettres patentes qu'en recevant une somme considérable comme dédommagement des années de sa concession qui n'étaient pas encore écoulées. Redoutant la haine du roi, il se retira en France ; et dans la suite il se réconcilia avec son souverain par la médiation de l'évêque de Lincoln [1].

Quoique Richard se fût souvent uni aux barons pour résister à son frère, il ne se laissa jamais entraîner à usurper les droits de la couronne. Il était aussi remarquable par son économie que Henri par ses profusions ; et le soin avec lequel il ménageait son revenu lui donnait la réputation d'être le prince le plus opulent de l'Europe. Cependant il se laissa éblouir par la splendeur de la royauté et sacrifia imprudemment sa fortune à son ambition. Au commencement de l'année 1256, les archevêques de Cologne et de Mayence, ainsi que l'électeur palatin, l'élurent à Francfort roi des Romains ; peu de semaines après, l'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, les quatres autres électeurs, donnèrent leurs suffrages à Alphonse, roi de Castille [1]. Il est étrange que Richard, ayant encore sous les yeux l'exemple de la Sicile et se voyant en outre un si puissant rival, ait accepté cette couronne. Mais on lui persuada que ses richesses devaient lui assurer le succès. Une députation de prélats et de nobles arriva pour le conduire dans ses États imaginaires (1257, 28 déc.), et le nouveau roi des Romains fut couronné à Aix-la-Chapelle en présence d'un grand nombre des princes de l'Empire [2]. Ce fut une heure fatale pour Henri que celle où il abandonna ainsi l'Angleterre. Les barons mécontents, n'étant plus retenus par sa présence, se liguèrent pour réformer l'État, sous la direction du comte de Hereford, grand connétable, du comte-maréchal et du comte de Glocester. Les événements de la saison se montrèrent favorables à leur entreprise. Une moisson improductive avait été suivie d'une disette générale ; et le peuple était disposé à attribuer toutes ses misères, non pas à l'inclémence du temps, mais à l'incapacité du gouvernement. Henri convoqua un grand conseil [3]

[1] Pâris, 400, 713, 721, 722, 743. Le roi avait originairement conféré le duché de Guienne à son frère Richard ; mais il le lui retira à la naissance du prince Édouard. De ce moment, Richard fut toujours opposé au roi dans tout ce qui avait rapport à ce pays. Pâris, 722.

[1] Wikes, 51, nous fait connaître les différentes sommes promises aux sept électeurs en cette occasion ; mais certainement il commet une erreur au sujet des princes qu'il appelle électeurs, ainsi que nous le prouve la lettre du pape citée par Spondanus, p. 198.

[2] Rymer, I, 621, 622. *Annal. Burt.*, 378.

[3] Wikes, 52. Le froment se vendit au prix exor-

à Westminster; et le troisième jour, les barons parurent dans la salle, armés de toutes pièces (1258, 2 mai). Lorsque le roi entra, ils déposèrent leurs épées. Alarmé cependant de leur attitude inaccoutumée, Henri s'écria : « Suis-je donc votre prisonnier? — Non, sire, « répliqua Roger Bigod; mais votre partialité « en faveur des étrangers et votre prodigalité ont plongé le royaume dans la misère; « c'est pourquoi nous demandons que l'on « confie les rênes du gouvernement à un comité de barons et de prélats qui puisse « corriger les abus et établir des lois salutaires. » Une altercation très-vive s'éleva entre le comte de Leicester et Guillaume de Valence, un des frères du roi. Henri cependant vit qu'il devait se soumettre; et il fut enfin décidé qu'il solliciterait le pape d'envoyer un légat en Angleterre et de modifier les conditions auxquelles il avait accepté le royaume de Sicile; qu'il donnerait la commission de réformer le gouvernement à vingt-quatre barons et prélats, dont la moitié était déjà choisie dans son conseil et dont l'autre moitié serait nommée par les barons eux-mêmes dans un parlement qui serait tenu à Oxford; et que s'il remplissait fidèlement ces conditions, on prendrait les mesures nécessaires pour payer ses dettes et soutenir les prétentions d'Edmond à la couronne des Deux-Siciles [1].

Au jour fixé, le grand conseil désigné dans nos annales sous le nom de « mad parliament » (le parlement enragé) s'assembla à Oxford (11 juin). Les barons, pour intimider leurs adversaires, s'étaient fait suivre par leurs tenanciers militaires et firent serment de rester toujours fidèles les uns aux autres et de traiter en ennemis mortels ceux qui abandonneraient leur cause. Les membres du comité de réforme furent nommés. Au nombre des douze choisis par Henri, se trouvaient son neveu, fils de Richard, deux de ses frères utérins et les grands officiers de l'État : les chefs de la faction firent partie des douze nommés par les barons. Tous les membres jurèrent de réformer le gouvernement du royaume à la gloire de Dieu, pour le service du roi et l'avantage du peuple; de ne jamais se laisser influencer dans l'exercice de leur devoir « par la crainte, « par des présents ou des promesses, par des « profits ou des pertes, par l'affection ou la « haine. » Chaque douzaine alors choisit deux personnes dans la douzaine opposée; et ces quatre élus furent chargés de nommer quinze personnes pour composer le conseil d'État. Après avoir obtenu la permission du roi, ils procédèrent à ce choix avec une apparente impartialité : les deux partis fournirent un nombre égal; et ils placèrent à leur tête Boniface, archevêque de Canterbury, qui avait des relations avec la cour comme parent de la reine, mais que l'on savait disposé à soutenir la faction populaire, parce qu'il était jaloux de l'influence supérieure des frères du roi. Ces élections prouvaient en réalité l'affaiblissement du pouvoir de la couronne; car tandis que tous les chefs des réformateurs étaient choisis, on écartait avec soin les principaux amis de Henri, son neveu et ses frères. En peu de temps le triomphe de Leicester fut complet. Le justicier, le chancelier, le trésorier, tous les shérifs et les gouverneurs des principaux châteaux royaux, au nombre de vingt, furent destitués, et leurs places données aux chefs des réformateurs ou aux plus dévoués de leurs adhérents. Le nouveau justicier fit serment d'administrer à tous la justice conformément aux ordonnances du comité; le chancelier, de n'apposer le grand sceau sur aucune ordonnance qui ne serait pas approuvée par le roi et son conseil privé, ni sur aucune concession, sans le consentement du grand conseil, ni sur tout autre acte qui ne serait pas conforme aux règlements du comité; les gouverneurs des châteaux jurèrent de les conserver fidèlement pour le roi, de les rendre à lui ou à ses héritiers et non à d'autres, à la réception d'un ordre du conseil; et, à l'expiration de douze années, de les restituer loyalement sur la seule demande du roi [1]. Après

bitant de 9 shil. le quarter; Richard envoya d'Allemagne quarante vaisseaux chargés de blé. Paris, 826.

[1] Rym., I, 654, 655.

[1] *Annal. Burt.*, 407, 411, 413, 414, 415. Brady, II. App., nos 190, 191, 192, 193, 194. Les châteaux royaux étaient ceux de Douvres et des Cinq-Ports, Northampton, Corf, Scarborough, Nottingham, Hereford, Exeter, Hadleigh, Winchester, Porchester, Bridgenorth, Oxford, Sherburo, la Tour de Londres, Bamborough, Newcastle sur Tyne, Rochester, Glocester, Horestan et Devizes. *Ibid.* et *Annal. Burt.*, 416. Le lecteur remarquera que Windsor, Wallingford et quelques autres restèrent encore en la possession du roi.

Digitized by Google

s'être ainsi assuré de l'autorité souveraine et avoir enlevé à Henri le pouvoir de lui résister, le comité commença l'œuvre de la réforme en ordonnant : 1° que quatre chevaliers seraient choisis par les francs tenanciers de chaque comté pour s'assurer des transgressions, des excès et des injustices commis dans le comté sous l'administration royale, et venir les exposer devant le parlement ; 2° qu'un nouveau grand shérif serait annuellement nommé dans chaque comté par les suffrages des francs tenanciers ; 3° que tous les shérifs et les trésorier, chancelier et justicier rendraient leurs comptes tous les ans ; 4° que les parlements se réuniraient trois fois chaque année, au commencement des mois de février, juin et octobre. Ils eurent soin pourtant que ces assemblées ne fussent entièrement composées que de leurs partisans. Sous le prétexte de soulager les autres membres de la peine et des dépenses qu'occasionneraient de fréquents voyages, on nomma douze personnes pour représenter la communauté, c'est-à-dire tout le corps des comtes, barons et tenanciers de la couronne ; et l'on arrêta que les décisions prises par ces douze représentants conjointement avec le conseil d'État seraient, quelles qu'elles fussent, considérées comme l'expression de la volonté du corps entier [1].

Ces innovations toutefois ne passèrent pas sans opposition. Henri, fils du roi des Romains, Aymar, Guy et Guillaume, frères de père du roi, et le comte de Warenne, membres du comité, quoiqu'il leur fût impossible d'empêcher les mesures des réformateurs, les retardèrent considérablement et entretinrent parmi les amis du monarque un esprit de résistance qui pouvait, à la fin, devenir fatal aux projets de Leicester et de ses associés. On résolut de les réduire au silence en les intimidant. On leur enjoignit de jurer obéissance aux ordonnances de la majorité des membres ; on proposa de leur retirer toutes les concessions de la couronne, d'où les trois frères tiraient toute leur fortune ; et l'on porta devant les cours du roi plusieurs plaintes en contraventions et extorsions, non-seulement contre eux, mais contre le quatrième frère, Geoffroy de Valence. Tremblants pour leur liberté ou leur existence, ils quittèrent secrètement Oxford et s'enfuirent à Wolvesham, château appartenant à Aymar, comme évêque élu de Winchester. Ils y furent poursuivis et bloqués par les barons : leur offre de prêter le serment de soumission fut alors refusée ; et de toutes les conditions qui leur furent proposées, les quatre frères (5 juillet) acceptèrent, comme la plus supportable, celle d'abandonner le royaume, emportant avec eux six mille marcs d'argent et confiant le reste de leurs trésors et les revenus de leurs terres à la loyauté de leurs adversaires.

(8 juillet.) Leur départ anéantit le courage des dissidents. Jean de Warenne et le prince Henri prêtèrent successivement le serment ; Édouard même, fils aîné du roi, suivit leur exemple (12 juillet), quoique à regret : il fut contraint de révoquer les concessions qu'il avait faites à ses oncles de ses revenus en Guienne et de recevoir quatre des réformateurs comme son conseil pour l'administration de ce duché [1]. Pour assurer leur triomphe, un ordre royal fut publié pour obliger tous les hommes liges à jurer d'observer les ordonnances du conseil [2] et une lettre fut écrite au pape au nom du parlement, dans laquelle ils se plaignaient des frères du roi ; ils sollicitaient la déposition de l'évêque de Winchester et

[1] *Annal. Burt.* « Le *commun* eliso XII prodes homes... ces sont les duze ke sont oslu par les *baruns* à treter à treis parlemens per an, » p. 414 *. On ajoute que c'était « pur esparmier la eust del commun, » 416 **. Le *commun* ou communauté est traduit dans une proclamation anglaise de l'époque « *the landsfolk* of the realm » (*New-Rym.*, 378), comme s'il représentait tous les propriétaires terriens (*landed*). C'était le nom qu'on donnait le plus ordinairement au grand conseil, quoique le mot de parlement fût alors devenu assez en usage. Dans un écrit de la vingt-huitième année de ce règne, la conférence entre Jean et ses barons à Runnymead est appelée parlement. (Cl. 28. Henri III, m. 12), et dans la trente-deuxième année, on trouve un édit avec l'expression coram rege et toto parliamento. Cl. 32. Henri III, m. 13. Dors.

* La communauté élit douze prud'hommes. Ce sont les douze qui sont élus par les barons qui assistent à trois parlements par an.

** Pour épargner la dépense de la communauté.

[1] *Annal. Burt.*, 410, 411, 419. Rym., I, 660, 661, 662, 663. *Annal. Winc.*, 310.

[2] *New-Rym.*, I. 377. Cette proclamation est dans les deux idiomes, et c'est la première de ce genre qui nous ait été conservée depuis le règne de Henri Ier. Je ne comprends pas cependant comment de tels actes pouvaient être connus du peuple s'ils n'étaient pas de tout temps publiés en anglais.

demandaient la coopération d'un légat qui prît part avec eux à la tâche importante de la réforme du royaume [1].

Peu de temps après (1259, 23 janvier), Leicester fut alarmé par l'approche d'un visiteur dangereux, Richard, roi des Romains. Ce prince avait épuisé un immense trésor en Allemagne et venait remplir ses coffres en levant de nouvelles taxes sur ses domaines d'Angleterre. A Saint-Omer il reçut, à sa grande surprise, la défense de débarquer avant d'avoir prêté serment d'observer toutes les clauses de la réforme et de ne pas amener les frères du roi à sa suite. Son orgueil regarda ce message comme une insulte ; mais ses besoins l'obligeaient à continuer son voyage, et il promit, non sans répugnance, de se soumettre à ce qu'on demandait aussitôt qu'il en aurait reçu la permission du roi. A Canterbury Henri lui signifia ses ordres, et Richard prêta serment [2].

Par le premier traité consenti à Westminster, la réforme de l'État devait être terminée avant Noël. Mais la faction apportait autant de lenteur à terminer qu'elle avait mis d'empressement à commencer ses travaux. Pour satisfaire le peuple, on publia, au nom du roi, une proclamation qui démontrait l'importance de l'entreprise, qui indiquait le temps nécessaire pour obtenir une connaissance exacte des griefs nationaux et parlait de l'imprudence de compromettre le succès de l'opération en adoptant inconsidérément des mesures précipitées. La vérité était que les chefs de parti ne voulaient point se dépouiller de l'autorité qu'ils avaient usurpée. Ils distribuaient à leurs partisans toutes les dignités laïques et les bénéfices ecclésiastiques à la collation du roi, recevaient la majeure partie du revenu royal et partageaient entre eux les produits des aubaines, des curatelles et des mariages des tenanciers du roi [3]. Mais les vues ambitieuses de Leicester alarmèrent bientôt ses partisans, et une violente querelle entre lui et le comte de Glocester menaça de dissoudre la confédération. On les amenait à une réconciliation apparente quand une pétition des chevaliers bacheliers d'Angleterre excita de nouvelles alarmes. Ils priaient le conseil de hâter la réforme, en faisant observer que, quoiqu'il fût revêtu de l'autorité souveraine depuis dix-huit mois, le peuple en était encore à se demander quel serait le fruit de ses travaux. C'était une remontrance qu'il eût été dangereux de mépriser : aussi, dans la suivante assemblée du parlement, un projet de réforme fut proposé, approuvé et expédié pour être mis à exécution par les juges dans leurs tournées. Son but principal était de défendre les tenanciers inférieurs contre l'oppression de leurs seigneurs et d'épurer l'administration de la justice. Les points auxquels il est pourvu dans le premier chapitre ont rapport à des coutumes qui maintenant sont tombées en désuétude et qui ne seraient d'aucun intérêt pour le lecteur ; le grand remède à tous les abus, dans le second, était la nomination de commissaires pour inspecter la conduite des juges. Deux furent chargés de surveiller toute la jurisprudence de la cour du banc du roi, deux tous les procès pendants à l'échiquier, et un autre d'accompagner les juges ambulants dans leurs tournées respectives. Dans la même vue, quatre chevaliers furent choisis dans chaque comté, avec pouvoir de rappeler le shérif à ses devoirs quand il leur paraîtrait s'en écarter, et d'informer le justicier quand l'avertissement serait négligé. En opposition aux arrêtés de l'année précédente, les nouveaux shérifs furent nommés par les grands officiers de l'État ; mais les francs tenanciers, dans chaque comté, furent autorisés à choisir quatre candidats, vers la fête de saint Michel, et à les présenter aux barons de l'échiquier, qui devaient nommer les nouveaux shérifs dans ce nombre. Tels furent les principaux articles d'une réforme si longtemps et si ardemment désirée ; articles qui trompèrent l'attente de la nation et firent généralement désirer que l'autorité souveraine pût être arrachée des mains de quelques nobles factieux et rendue à celui auquel elle appartenait constitutionnellement [1].

[1] *Annal. Burt.*, 418, 422. Rymer, i, 667. Il me semble que la commission des vingt-quatre avait fini avec le parlement d'Oxford ; mais les chefs avaient été nommés au conseil privé, auquel était réservé l'exercice de l'autorité souveraine dans l'intervalle des sessions du parlement, et ils le conservèrent même pendant ces sessions, puisque le parlement n'était composé que de douze membres, tous leurs partisans. Voyez *Annal. Burt.*, p. 423, 431, 435.

[2] Rym., i, 672. *Annal. Burt.*, 1.

[3] West., 391.

[1] *Annal. Burt.*, 428-433.

Henri n'avait été pendant deux ans que l'ombre d'un roi. Il est vrai que les actes du gouvernement portaient son nom, mais l'autorité souveraine était exercée sans obstacle par les lords du conseil ; et l'obéissance aux ordres du roi, quand il se hasardait à en donner quelques-uns, était sévèrement punie comme un crime contre la sûreté de l'État. Il gardait pourtant le silence ; mais il n'était pas pour cela observateur inattentif des événements. Le mécontentement du peuple n'échappa pas à ses remarques ; et il vit avec plaisir les dissensions intestines saper profondément la puissance de la faction. Les comtes de Leicester et de Glocester avaient des intérêts opposés et formaient deux partis distincts. Leicester, ne voulant pas reconnaître la prépondérance de son rival, se retira en France ; et Glocester montra le désir de se réconcilier avec son souverain. Mais, pour balancer cet avantage, le prince Édouard, qui avait jadis déployé tant de courage en défendant les droits de la couronne, se joignit au comte de Leicester, leur plus dangereux ennemi ; et cette réunion inattendue réveilla dans le cœur du roi le soupçon d'un complot pour le déposer et placer son fils sur le trône. Dans ces dispositions d'inimitié, de jalousie et de défiance, les barons s'assemblèrent à Londres (1260, 1er mai) pour se rejoindre à Henri en parlement. Mais chaque membre était suivi de ses tenanciers militaires ; leurs logements étaient fortifiés pour prévenir toute surprise ; la crainte des hostilités tenait les citoyens renfermés dans leurs maisons ; et les opérations commerciales, ainsi que les relations habituelles de la société, étaient entièrement suspendues. Après quelques difficultés, les bons offices du roi des Romains amenèrent une pacification spécieuse et décevante ; et les différents chefs quittèrent le parlement amis en apparence, mais renfermant dans leur sein les mêmes sentiments de haine et formant toujours les mêmes projets pour leur propre agrandissement et la ruine de leurs adversaires [1].

Enfin Henri se persuada que le temps était arrivé où il pourrait ressaisir son autorité. Il entra dans le conseil sans y être attendu, et d'un ton plein de dignité il reprocha aux membres leurs délais affectés et leur manque de foi. Il leur dit qu'ils avaient été institués pour réformer l'État, augmenter le revenu et payer ses dettes ; mais qu'ils avaient négligé ces objets et n'avaient travaillé qu'à s'enrichir et à se perpétuer le pouvoir ; qu'il ne devait pas plus longtemps les considérer comme son conseil et qu'il saurait bien employer tel autre remède qui conviendrait [1] (1261, 2 février). Il se retira immédiatement à la Tour, qui avait été récemment fortifiée, s'empara du trésor à la monnaie, ordonna de fermer les portes de Londres, força tous les citoyens au-dessus de douze ans à lui jurer fidélité dans leurs quartiers respectifs et par une proclamation commanda aux chevaliers de plusieurs comtés de le suivre en armes au prochain parlement. Les barons assemblèrent immédiatement leurs vassaux et arrivèrent dans le voisinage de la capitale ; mais chaque parti, se défiant de ses forces, montrait de la répugnance à commencer les hostilités ; et il fut unanimement convenu qu'on remettrait la discussion de ces différends au retour du prince Édouard, qui s'occupait en France à déployer son courage dans les tournois. Il revint à la hâte ; et, à la grande surprise de ceux qui n'étaient pas dans le secret, il embrassa le parti des barons [2].

Henri cependant persévérait dans sa résolution. De fréquentes désertions avaient réduit le parti de ses ennemis aux deux comtes de Leicester et de Glocester, au grand justicier, à l'évêque de Worcester et à Hugues de Montfort, qui se fondaient principalement sur ce que le roi et la nation avaient fait serment d'observer ce qui avait été arrêté à Oxford. A cet argument on répondait que la même autorité qui établissait la loi avait le pouvoir de la rapporter ; et qu'un serment qui dépouillerait le parlement de ce droit serait injuste de sa propre nature et n'aurait par conséquent aucune validité [3]. Pour plus grande sécurité toutefois, le roi en appela au pape Alexandre, qui par plusieurs bulles le releva de son serment ainsi que les représentants de la nation (juin), sur ce motif que les actes provisoires d'Oxford étaient nuisibles à l'État et conséquemment incompatibles avec

[1] West., 373.

[1] West., 377.

[2] Wikes, 54. West., 378. Claus., 45. Henri III, 19. Cit. Carte, 127.

[3] West., 391.

ce qui avait été juré au couronnement[1]. Il publia ces bulles, nomma un nouveau justicier et un nouveau chancelier, changea les officiers de sa maison (8 juillet), reprit la garde des châteaux royaux, nomma de nouveaux shérifs dans les comtés et annonça par une proclamation qu'il avait repris l'exercice de l'autorité royale. Elle fut bientôt suivie d'une autre qui tendait à réfuter tous les faux rapports que les barons avaient fait circuler. Le roi engageait le peuple à juger de lui par ses actions et non d'après les accusations de ses ennemis (5 août). Il avait actuellement régné, disait-il, quarante-cinq années, et, durant cette longue période, il leur avait ménagé les douceurs de la paix. Ils pouvaient comparer son administration à celle des barons. Qui d'entre eux pouvait se plaindre justement d'avoir reçu quelque injure de son souverain? Ils ne pouvaient au contraire oublier que sous son règne ils avaient toujours joui paisiblement de leurs droits et de leurs propriétés. Sa conduite prouvait assez qu'il n'avait jamais commis d'injustice et qu'il l'avait toujours combattue. S'il venait de nommer de nouveaux shérifs et de nouveaux gouverneurs de ses châteaux, c'est qu'il pouvait se fier à leur fidélité, comme ses sujets pouvaient compter sur leur équité. Si néanmoins ils renouvelaient les exactions commises par leurs prédécesseurs, la partie offensée pouvait en appeler à lui, et il serait toujours prêt à faire justice au moindre de ses sujets contre le plus puissant de leurs oppresseurs.

Les comtes de Leicester et de Glocester, avec l'évêque de Worcester, avaient sommé trois chevaliers de chaque comté du midi de la Trent de les rejoindre à Saint-Alban; mais une réconciliation momentanée s'effectua; et le roi, par ses ordonnances annulant cette sommation, commanda aux mêmes chevaliers de se rendre à Windsor pour y assister à la conférence qu'il devait avoir avec les barons et se convaincre par eux-mêmes de la justice et de l'utilité de ses demandes[2]. Plusieurs entrevues entre les parties eurent lieu à Londres (6 décembre). D'abord la majorité des barons parut consentir à recevoir le plan de pacification proposé par le roi (1262, 2 février); ensuite il fut résolu de soumettre les objets en discussion, les uns à l'arbitrage du roi de France, les autres à celui du roi des Romains. Le comte de Leicester, cependant, trouva moyen d'empêcher l'exécution de cet accord, et dans une troisième assemblée (avril), les barons abandonnèrent la plus grande partie des articles provisoires, et le roi sanctionna tout ce qui conduisait évidemment à la prospérité du royaume (2 mai). Leicester, toujours mécontent, retourna en France, alléguant qu'il ne se fierait jamais aux promesses d'un roi parjure[1]. Henri, par une proclamation, fit connaître au peuple que le pape Urbain lui avait confirmé l'absolution obtenue de son prédécesseur; qu'il avait ressaisi l'exercice de l'autorité souveraine et qu'il était déterminé à observer et à faire exécuter chaque article des deux chartes et à punir sévèrement quiconque adhérerait à la confédération des barons[2].

(3 oct.) Le roi, se voyant en liberté, se laissa facilement persuader de visiter Louis de France; et Leicester profita de l'occasion pour retourner en Angleterre et réorganiser l'association qui venait d'être dissoute. Ses espérances de succès étaient fondées sur l'orgueil et l'inexpérience du prince Édouard, qui, oubliant le passé, s'était entouré de soldats étrangers et avait confié à leurs chefs la garde de ses châteaux. Une telle conduite non-seulement réveillait les soupçons des barons, mais encore lui aliénait l'affection des royalistes. Plusieurs de ceux-ci, privés des dignités auxquelles ils pensaient avoir des droits, s'adressèrent secrètement au comte et entraînèrent dans leur parti un auxiliaire d'un grand poids, Gilbert de Clare, fils et successeur du dernier comte de Glocester[3]. Le père, par sa modération, avait souvent mis des bornes à l'ambition de Montfort; mais le fils, qui n'avait encore que vingt ans, se laissa totalement guider par le comte et mit à sa disposition la puissante influence de la famille de Clare. Henri, à son retour (1263, 10 mars), instruit des projets de ses ennemis, ordonna aux citoyens de Londres, aux habitants des Cinq-Ports et aux principaux barons de prêter serment de fidé-

[1] Rym., 722, 723, 742, 746. Wikes, 55.
[2] Voyez les deux actes dans Brady, II. App., nos 202, 203.

[1] Wikes, 55. West., 380, 381.
[2] *Apud* Brady, II. App., n° 205.
[3] West., 392.

lité non-seulement à lui, mais, au cas de sa mort, à son fils aîné, le prince Édouard. Le comte de Glocester fit des objections à ce second serment : ses partisans le rejoignirent immédiatement à Oxford, et peu de jours après (25 avril), le comte de Leicester parut à leur tête. Avec la bannière royale déployée devant eux, ils allèrent s'emparer de Glocester, de Worcester et de Bridgenorth, ravagèrent sans pitié les terres des royalistes, des étrangers et des habitants qui refusaient d'entrer dans leurs rangs ; et leur nombre s'augmentant à mesure qu'ils avançaient, ils dirigèrent leur marche sur Londres. Les aldermen (échevins) et les principaux citoyens de cette capitale étaient entièrement dévoués au roi ; mais le maire et la populace se déclarèrent ouvertement pour les barons. Henri était maître de la Tour ; et Édouard, après avoir enlevé du Temple mille marcs d'argent, se hâta de se retirer au château de Windsor, le plus magnifique palais, si nous devons en croire un contemporain, qui existât en Europe (14 juillet). La reine voulut suivre le prince son fils par eau ; mais la populace l'insulta par les épithètes les plus dégoûtantes, jeta les plus sales ordures dans le canot royal et prit des mesures pour le faire couler à fond en le chargeant de grosses pierres quand il passerait sous le pont. Le maire enfin prit la reine sous sa protection et la mit en sûreté dans le palais épiscopal, près de Saint-Paul[1].

Le roi des Romains reparut alors de nouveau sur la scène en qualité de médiateur. La négociation dura trois semaines ; mais Henri se vit obligé de céder au pouvoir toujours croissant de ses adversaires, et il fut convenu que les châteaux royaux seraient encore remis entre les mains des barons, qu'on bannirait encore les étrangers et que les articles provisoires d'Oxford seraient confirmés après avoir subi les changements qu'un comité, nommé à cet effet, aurait jugé nécessaires. Henri revint à son palais de Westminster ; on choisit de nouveaux officiers d'État et l'on notifia les concessions du roi aux conservateurs de la paix dans les différents comtés.

Il y avait dans le traité un article qui se trouva favorable aux intérêts de Henri : c'était celui qui obligeait à obtenir l'assentiment du parlement. On éleva tant d'objections, on présenta tant de réclamations d'indemnités contre les barons pour les ravages qu'ils avaient commis dans leur dernière expédition, que deux parlements successifs s'assemblèrent (9 sept.) sans qu'il fût possible de conclure aucun arrangement final (14 oct.). Le roi employa utilement le temps qu'il obtint de cette manière à rattacher à sa cause plusieurs des confédérés. Quelques-uns se réunirent à lui, mécontents de l'arrogance et de l'ambition de Leicester, qui proposait que les pouvoirs des nouveaux commissaires continuassent pendant toute la vie de Henri et d'Édouard ; d'autres furent attirés par des concessions de terres ou des promesses de récompense. Le roi se trouva assez fort pour se mettre en campagne. Il ne réussit pas dans la tentative qu'il fit pour s'emparer de Douvres ; mais il fut au moment de surprendre le comte de Leicester, qui avec un petit corps de troupes se rendait de Kenilworth à Southwark. Henri parut d'un côté de la ville, le prince de l'autre ; les royalistes qui étaient dans la cité en avaient auparavant fermé les portes. Le danger parut si imminent que le comte, décidé à ne point se rendre, engagea ses compagnons à se revêtir de la croix et à se préparer à la mort par des actes de religion. Mais l'occasion fut perdue par une trop stricte observation des coutumes du temps. L'armée royale envoya à Leicester un héraut pour l'engager à se rendre ; et pendant ce délai, la populace, apprenant le danger de son favori, enfonça les portes et l'introduisit dans la cité[1].

(14 décembre.) La puissance des deux partis se trouvait maintenant plus également balancée ; et leurs craintes mutuelles les portèrent à écouter les exhortations pacifiques des évêques. On convint de soumettre tous les points de la contestation à l'arbitrage du roi de France : expédient déjà proposé l'année précédente par Henri, mais qui avait été rejeté par Leicester. Louis accepta cet honorable office et somma les deux parties de paraître devant lui à Amiens. Le roi s'y rendit en personne ; le comte, qui était retenu chez lui par suite d'une chute de cheval, réelle ou prétendue, y envoya des fondés de pouvoir. Les

[1] *Chron. Dunst.*, 356, 357. Rym., I, 768, 772. Wikes, 56, 57. Trivet, 212. Windesores, quo non erat ad id tempus splendidiùs infrà fines Europæ. West., 383.

[1] *Chron. Dunst.*, 358, 360. Rym., I, 773, 775. Wikes, 57. West., 383, 384.

deux parties jurèrent solennellement de s'en enir la décision du monarque français. Louis écouta les allégations et les arguments de chacun, consulta sa cour et prononça un jugement en faveur de Henri (1264, 23 janvier). Il annula les articles provisoires d'Oxford, comme destructifs des droits de la couronne et dommageables aux intérêts de la nation; ordonna que les châteaux royaux fussent rendus; donna au roi l'autorité de nommer tous les officiers d'État et ceux de sa maison, et d'appeler à son conseil les personnes qu'il jugerait convenable, indigènes ou étrangers; le réintegra dans la position où il se trouvait avant la réunion du « mad parliament, » et ordonna de mettre en oubli toutes les offenses commises par l'un et l'autre parti. Ce jugement fut bientôt après confirmé par le pape; et l'archevêque de Canterbury reçut l'ordre d'excommunier tous ceux qui, au mépris de leurs serments, refuseraient de s'y soumettre[1].

Les barons avaient déjà pris leur résolution. Au moment où l'on annonça cette décision, ils déclarèrent qu'elle était, dans tout son contenu, contraire à la vérité et à la justice, et que le roi l'avait obtenue grâce à l'injuste influence de Marguerite, femme de Louis et belle-sœur de Henri, sur l'esprit de son mari[2]. Les hostilités recommencèrent aussitôt; et comme tous les propriétaires furent alors forcés d'adhérer à l'un des deux partis, les flammes de la guerre civile se rallumèrent dans presque tout le royaume. Dans le Nord et dans le Cornwal (Cornouailles) et le Devonshire, la supériorité marquée des royalistes obligea les amis des barons à dissimuler leurs sentiments réels: les comtés du milieu et les frontières du pays de Galles étaient à peu près également partagés d'opinion; mais dans les Cinq-Ports, dans la métropole et les districts voisins, Montfort gouverna sans opposition. (31 mars.) Son partisan Thomas Fitz-Thomas avait été violemment installé dans l'office de maire de Londres; et une convention pour leur sûreté mutuelle fut signée par cet officier et la communauté de la cité d'une part, et les comtes de Leicester, de Glocester et de Derby, Hugues le Dépensier (Despenser), grand justicier, et douze barons de l'autre. Dans les assemblées de quartier, tout individu mâle au-dessus de douze ans devint membre de l'association: on nomma un connétable et un maréchal pour la cité; et l'on donna des ordres pour qu'au son de la grosse cloche de Saint-Paul, ils se rassemblassent tous en armes et obéissent à l'autorité de ces officiers. L'efficacité de ces nouvelles mesures fut mise immédiatement à l'épreuve. Soit que Leicester cherchât à placer les citoyens de Londres dans une position qui ne leur laissât point espérer de pardon, soit qu'il voulût se procurer de l'argent pour ses opérations futures, le grand justicier Hugues le Dépensier sortit de la Tour, se mit à la tête des bandes associées et les mena détruire les deux palais du roi des Romains à Isleworth et à Westminster, et les maisons des nobles et des citoyens connus pour être attachés à la cause royale ou soupçonnés de l'être. Les juges du banc du roi et les barons de l'échiquier furent jetés en prison; les fonds appartenant aux marchands étrangers et aux banquiers qui, pour plus de sûreté, les avaient déposés dans les églises, furent portés à la Tour; et les juifs, au nombre de cinq cents, hommes, femmes et enfants, conduits dans un lieu de détention. Le Dépensier fit choix parmi ceux-ci de quelques-uns des plus opulents, afin de s'enrichir par leur rançon: on abandonna le reste à la cruauté et à la rapacité de la populace, qui, après avoir dépouillé ces malheureux de leurs vêtements, les massacra tous de sang-froid. Cock ben Abraham, que l'on regardait comme le personnage le plus riche de tout le royaume, fut tué dans sa propre maison par Jean Fitz-Jean, l'un des barons. L'assassin s'appropria d'abord les trésors de sa victime; mais il pensa bientôt après qu'il serait plus prudent de s'en assurer la moitié en faisant présent du reste à Leicester[1].

Henri avait sommé les tenanciers de la couronne de venir le trouver à Oxford; et ayant été rejoint par Comyn, Bruce et Baliol, lords

[1] Rym., 776, 778, 780, 784.
[2] *Annal. Wigorn.*, 495. Dunst., 363.

[1] Wikes, 59, 60. West., 385. Le comte de Glocester fit aussi assassiner les juifs à Canterbury, et le comte de Derby détruisit leurs maisons à Worcester et les força à recevoir le baptême. On prétendit, pour justifier ces actes, qu'ils étaient attachés au roi, qu'ils possédaient le feu grégeois, qu'ils avaient de fausses clefs des portes de la ville et qu'ils avaient pratiqué des souterrains qui conduisaient de leurs maisons hors des murailles. Dunst., 368. West., 385, 386. Triv., 214.

des frontières d'Écosse, il déploya son étendard et se mit lui-même à la tête de l'armée. Ses premières tentatives réussirent. Northampton, Leicester et Nottingham, trois des forteresses les plus importantes possédées par les barons, furent successivement réduites; et l'on trouva parmi les captifs Simon, fils aîné de Leicester, quatorze autres bannerets, quarante chevaliers et un grand nombre d'écuyers. De Nottingham il se vit rappelé vers le Kent par le danger de Henri, son neveu, assiégé dans Rochester. (26 avril.) A son approche, l'ennemi, qui avait pris et pillé la cité, se retira avec précipitation, et le roi, après une tentative infructueuse pour s'assurer la coopération des Cinq-Ports, établit son quartier général dans la ville de Lewes [1].

Leicester ayant augmenté son armée d'un corps de quinze mille citoyens sortit de Londres résolu d'amener la querelle à son terme. De Fletching il envoya une lettre à Henri, protestant que ni lui ni ses associés n'avaient pris les armes contre le roi, mais contre les mauvais conseillers qui jouissaient et abusaient de la confiance de leur souverain. Henri répondit par un défi public, accompagné d'un message du prince Edouard et du roi des Romains déclarant, au nom des barons royaux, que l'accusation était fausse, traitant Montfort et ses adhérents de parjures, et appelant les comtes de Leicester et de Derby à comparaître devant la cour du roi et à y soutenir leur assertion en combat singulier. Après l'observation de ces formes, que l'alliance féodale entre le seigneur et le vassal était supposée rendre nécessaires, Montfort se prépara au combat. Ce chef avait le talent particulier de persuader à ses partisans que la cause pour laquelle ils combattaient était la cause du ciel. (13 mai.) Il leur représenta dans cette occasion que leur but était la liberté et la justice, et que leur adversaire était un prince qui, par la violation répétée des serments les plus solennels, les avait dégagés de leur allégeance et avait attiré sur sa tête la malédiction du Très-Haut. Il ordonna à chaque soldat de s'attacher une croix blanche sur la poitrine et sur l'épaule, et d'employer le soir suivant à des actes de religion. Dès le grand matin il marcha en avant, et laissant ses bagages et son étendard sur le sommet d'une colline, à environ deux milles de Lewes, il descendit dans la plaine. Les fourrageurs de Henri avaient découvert son approche (14 mai); et les royalistes, partagés en trois divisions, attendaient son attaque dans le plus grand silence. Leicester ayant appelé devant les rangs le comte de Glocester et plusieurs autres jeunes seigneurs les fit mettre à genoux et leur conféra l'ordre de la chevalerie; et les habitants de Londres, qui attendaient avec impatience la conclusion de la cérémonie, s'élancèrent sur l'ennemi en poussant de grands cris [1]. Ils furent reçus par le prince Édouard, rompus en quelques minutes et repoussés jusqu'à l'étendard. Si le prince eût cessé promptement de les poursuivre et qu'il fût tombé sur l'arrière-garde des confédérés, il aurait pu s'assurer la victoire. Mais se rappelant les insultes que sa mère avait souffertes de la part des citoyens et les excès dont ils s'étaient dernièrement rendus coupables, il écouta la voix de la vengeance plutôt que celle de la prudence; et la poursuite des fugitifs l'entraîna, avec la fleur de l'armée, à quatre milles au delà du champ de bataille. Plus de trois mille habitants de Londres furent tués; mais cet avantage fut chèrement acheté par la perte de la bataille et la ruine de la cause royale. Leicester, qui observait avec joie l'impétuosité du prince, tomba avec le reste de ses forces sur Henri et sur son frère. Un corps d'Écossais qui combattait à pied fut taillé en pièces; ses chefs, John Comyn et Robert de Bruce, furent faits prisonniers. Le roi des Romains eut le même sort, et le combat ne se soutint plus que faiblement par les efforts et l'exemple de Philippe Basset, qui combattait près de la personne de Henri. Mais quand ce brave fut tombé perdant tout son sang, ses compagnons s'enfuirent; le roi, dont le cheval avait été tué sous lui, se rendit, et Leicester conduisit son royal captif dans le prieuré. Dès que les fugitifs eurent appris le sort de leur souverain, ils revinrent pour partager sa captivité et se remirent volontairement entre les mains de leurs ennemis [2].

[1] Dunst., 366, 369. West., 385. Wikes, 60, 61. *Annal. Roffen.*, 51.

[1] Il paraît que l'étendard du roi était un dragon, le même que celui des princes west-saxons. Dunst., 366. West., 387.

[2] Dunst., 370, 372. West., 387, 388. Wikes, 62. Paris, 853, 854.

Quand Édouard revint de sa poursuite, les deux armées avaient disparu. Il traversa le champ de bataille, jonché des corps des tués et des blessés, et s'informa avec anxiété, mais sans fruit, du sort de son père. Comme il approchait de Lewes, les barons en sortirent, et au premier choc, le comte de Warenne avec les frères utérins du roi et sept cents chevaux s'enfuirent à Pevensey, d'où ils s'embarquèrent pour le continent. Édouard, avec un corps considérable de vétérans des frontières de Galles, fit le tour des murailles du château, et ayant appris que son père était captif dans le prieuré, il obtint de Leicester la permission de le visiter. Une tentative sans succès que les barons firent contre le château ranima ses espérances; il ouvrit une négociation avec les chefs des confédérés, et le matin suivant (15 mai), on conclut un traité connu sous le nom de « compromis de Lewes, » par lequel les barons convinrent de mettre en liberté tous les prisonniers faits pendant la guerre; de garder en otage les princes Édouard et Henri, comme cautions de la conduite pacifique de leurs pères, le roi d'Angleterre et le roi des Romains; et de s'en rapporter à la décision de certains arbitres sur toutes les matières qui ne seraient point arrangées à l'amiable dans le prochain parlement. On assure que les armées perdirent chacune environ cinq mille hommes dans la bataille de Lewes[1].

Par cette victoire l'autorité royale tomba anéantie aux pieds de Leicester. Le projet d'arbitrage n'était qu'un subterfuge pour tromper le vulgaire; la conduite passée du comte avait prouvé combien peu il se croyait lié par de telles décisions; et les arbitres eux-mêmes, prévoyant le résultat de leurs travaux, refusèrent l'office dont on voulait les charger.

[1] West., 388. Dunst., 372. Wikes, 63. Dans une lettre qui a été conservée par Westminster et qui paraît avoir été écrite par un contemporain bien informé, on trouve un rapport différent de la conclusion de la bataille. Il y est dit que Henri ne se rendit pas, mais qu'il se retira dans le prieuré, où il fut rejoint par Édouard, et qu'il consentit au traité avec une grande répugnance, afin de sauver la vie du roi des Romains et des seigneurs captifs, que Leicester menaçait de faire mettre à mort. Le narrateur ajoute que les arbitres devaient être deux Français choisis par six autres Français, prélats ou nobles, et devaient s'adjoindre un Anglais, afin de s'assurer une majorité dans le cas d'une diversité d'opinion. West., 393.

Le grand objet de la politique de Leicester était de conserver l'influence qu'il avait acquise. Il se conduisait près de Henri, qui n'était plus que l'instrument commode de son ambition, avec toutes les démonstrations extérieures du respect; mais il ne souffrait jamais que le roi s'éloignât du lieu où il le gardait; et il apposait sans le consulter le sceau de l'État sur les ordres que l'on publiait pour l'abaissement de l'autorité royale[1]. Au lieu de rendre à la liberté le roi des Romains, ennemi plus déterminé et plus dangereux, il le tint soigneusement renfermé dans le château de Wallingford, et ensuite dans celui de Kenilworth, et confia la garde des deux princes au nouveau gouverneur de Douvres, qui avait pour instructions de ne leur rien accorder qui pût faciliter leur évasion. Au lieu de changer les shérifs (4 juin), on envoya une créature de Leicester dans chaque comté, avec le titre de conservateur de la paix. Cet officier était autorisé à arrêter toute personne qui porterait des armes sans une licence spéciale du roi; il devait prévenir toutes infractions à la paix; employer le *posse comitatus* à arrêter les délinquants et faire élire quatre chevaliers pour représenter le comté dans le prochain parlement. (23 juin.) Dans cette assemblée, on établit une nouvelle forme de gouvernement qui devait subsister, à moins qu'elle ne fût changée de consentement mutuel, jusqu'à ce que le compromis de Lewes eût reçu son entière exécution, non-seulement durant le règne de Henri, mais aussi sous celui d'Édouard, l'héritier présomptif. Cette forme avait été imaginée par les chefs de la faction pour cacher au peuple leurs vues réelles; et ils l'avaient conçue avec assez d'adresse pour retenir entre leurs mains l'autorité souveraine, tandis qu'aux yeux de l'observateur superficiel, ils paraissaient l'avoir rendue au roi et à son conseil. On arrêta que Henri déléguerait le pouvoir de choisir ses conseillers à un comité de trois personnes dont les actes seraient valides pourvu qu'ils fussent certifiés par la signature de deux d'entre eux. Le roi envoya immédiatement au comte de Leicester, au comte de Glocester et à l'évêque d'Exeter un ordre qui les autorisait à former en son nom un con-

[1] Contrà voluntatem nostram litteras sigillo nostro, quo non nos, sed comes ipse utebatur pro suo arbitrio, formari fecit. *Apud* Brady, II, 653.

seil de neuf membres, et ils s'empressèrent de choisir à cet effet les plus dévoués de leurs adhérents. Ce conseil reçut des pouvoirs très-étendus, qui s'exerçaient sans contrôle quand le parlement n'était point assemblé. Outre l'autorité ordinaire, il avait la nomination de tous les officiers d'État, de ceux de la maison du roi et de tous les gouverneurs des châteaux royaux. Trois d'entre eux étaient obligés de rester constamment près de la personne du roi : ils devaient tous être convoqués pour les objets de grande importance; et la majorité de deux tiers était requise pour valider leurs décisions. Jusqu'ici le comité originaire semblait avoir été oublié; mais on arrêta que lorsque le conseil serait assez divisé d'opinions pour qu'on ne pût obtenir l'assentiment de deux tiers, la question serait réservée à la décision des trois électeurs, artifice par lequel, sous le modeste prétexte de prévenir toute dissension, ils s'investissaient en effet de l'autorité souveraine. Par des actes additionnels on arrêta encore qu'aucun étranger ne pourrait être employé dans le gouvernement, quoiqu'il pût d'ailleurs aller, venir ou résider en paix; que tous les griefs passés seraient mutuellement oubliés; que les deux chartes, les actes passés l'année précédente en conséquence des statuts d'Oxford et toutes les anciennes et louables coutumes du royaume seraient inviolablement observés, et que trois prélats seraient nommés pour réformer l'Église et procurer au clergé avec l'aide, s'il le fallait, de la puissance temporelle, une entière compensation pour les pertes souffertes pendant les derniers troubles [1].

Le comte jouissait alors en réalité d'une autorité plus étendue que celle que Henri avait jamais possédée; mais il s'aperçut bientôt qu'il aurait besoin de toute son habileté pour conserver l'objet de son ambition. Les nations étrangères et le souverain pontife épousèrent avec ardeur la cause du monarque prisonnier. Des aventuriers de toutes les provinces de France vinrent en foule se réunir sous l'étendard royal, qu'Éléonore avait déployé à Damme [2], en Flandre; et une flotte nombreuse s'assembla dans le port pour transporter en Angleterre les milliers de personnes qui avaient juré d'humilier l'orgueil d'un sujet déloyal et ambitieux. Afin de s'opposer à leurs projets (3 août), Leicester appela au camp des dunes de Barham non-seulement les tenanciers militaires du roi, mais toutes les forces de la nation [1]; et prenant lui-même le commandement de la flotte, il croisa dans le détroit pour arrêter les envahisseurs. Les vents semblaient ligués avec le comte : l'armée de la reine fut retenue plusieurs semaines dans les environs de Damme; et les mercenaires se débandèrent peu à peu quand le court espace de temps pour lequel ils s'étaient engagés à servir fut expiré. A la même époque, le souverain pontife avait chargé Guido, cardinal-évêque de Sabine, de se rendre en Angleterre et de prendre Henri sous la protection papale; mais l'avis que reçut cet envoyé d'une conspiration contre sa vie l'empêcha de passer la mer, et il se contenta d'appeler quatre prélats anglais à comparaître devant lui à Boulogne. (12 octobre.) Ils obéirent après beaucoup de tergiversations; mais ils appelèrent de sa juridiction à l'équité du pape ou à un concile général; et quoiqu'ils consentissent à se charger d'une sentence d'excommunication contre les ennemis du roi, ils se la laissèrent volontairement saisir par les officiers, à Douvres. Leur appel fut approuvé par l'assemblée du clergé convoquée (23 octob.) à cet effet; et Guido, après avoir lui-même publié (30 octobre 1264) l'excommunication à Hesdin, s'en retourna à Rome, où il fut élevé à la chaire de saint Pierre sous le nom de Clément IV [2].

Pendant l'été, Leicester avait été fatigué de sollicitations réitérées pour l'élargissement des deux princes Édouard et Henri. Il parut,

[1] Rym., I, 791, 795. Brady, II. App., nos 213, 214.

[2] Petite ville forte de la Flandre occidentale, dans le royaume belge, à une lieue et demie nord-nord-est de Bruges. (*Note du traducteur.*)

[1] Les tenanciers militaires reçurent l'ordre, sous peine de félonie, d'amener avec eux non-seulement les forces spécifiées par leurs tenures, mais toute la cavalerie et toute l'infanterie qu'il était en leur pouvoir de fournir. Chaque municipalité fut obligée d'envoyer quatre, six ou huit fantassins bien armés avec lances, arcs, flèches, épées, arbalètes et haches, lesquels devaient servir quarante jours aux dépens de la communauté, et les cités et les bourgs reçurent l'ordre de fournir autant de cavaliers et de fantassins que le shérif en désignerait. Aucune excuse, soit en raison du court espace de temps, de l'approche de la moisson ou de toute autre convenance particulière, ne fut admise. Voyez cette sommation extraordinaire dans Brady, II. App., n° 217. *New-Rym.*, 444.

[2] Dunst., 373, 374. Rym., I, 798-800. West., 388, 389, 391. Wikes, 63, 65

l'hiver suivant, vouloir acquiescer aux vœux qu'on lui exprimait, et convoqua un parlement qui devait se réunir après Noël dans le dessein hautement proclamé de donner à une mesure aussi importante la sanction de la législature. Mais la manière extraordinaire dont il composa cette assemblée fit naître le soupçon que son but était de consolider et de perpétuer son propre pouvoir. On ne convoqua que les prélats et les barons connus pour appartenir à son parti, et l'on compléta la réunion par des représentants des comtés, des cités et des bourgs[1], qui, choisis sous son influence, se montrèrent les dociles ministres de sa volonté. Plusieurs semaines se passèrent en négociations particulières avec Henri et son fils. Leicester connaissait le caractère indomptable d'Édouard : il ne voulut consentir à ce que le prince quittât sa prison pour venir auprès de son père qu'à condition qu'il resterait encore sous la surveillance de ses gardiens et qu'il prouverait sa reconnaissance de cette faveur en cédant au comte et à ses héritiers le comté de Chester, le château du Pec et la ville de Newcastle sous Tyne, propriétés en échange desquelles il recevrait d'autres terres d'un égal revenu annuel. (1265, 11 mars.) Les conditions furent enfin fixées et confirmées par le parlement avec toutes les sûretés additionnelles que la défiance de la faction put imaginer. On arrêta, « par le consentement commun du roi, de son fils Édouard, des prélats, des comtes, des barons et des communes (*commonalty*) du royaume, » que les chartes et les ordonnances seraient inviolablement observées; que le roi et les princes ne pourraient jamais poursuivre le comte ou ses associés pour leur conduite passée; que s'ils le faisaient, leurs vassaux et leurs sujets seraient relevés de l'obligation de fidélité jusqu'à ce qu'on eût obtenu réparation complète et que leurs complices eussent été punis de l'exil et de la confiscation; que les barons défiés par le roi avant la bataille de Lewes renouvelleraient leur hommage et leur serment de fidélité, mais à la condition expresse que cet hommage et ce serment ne les lieraient plus si le roi violait sa promesse; que le commandement des châteaux royaux serait ôté aux personnes suspectes et confié à des officiers d'une loyauté éprouvée; que le prince ne pourrait quitter le royaume de trois années, sous peine d'être déshérité; qu'il ne pourrait choisir lui-même ses conseillers et ses compagnons, mais qu'il les recevrait du conseil d'État; qu'avec le consentement de son père, il remettrait aux barons, pour cinq ans, cinq châteaux royaux, comme des gages de sa conduite, et donnerait en cautionnement à Leicester la ville et le château de Bristol jusqu'à ce qu'on eût effectué le transfert complet et légal de Chester, du Pec, de Newcastle; que les deux princes Henri et Édouard jureraient d'observer tous ces articles, de ne jamais solliciter d'être affranchis de leur serment et de ne faire aucun usage de l'absolution que le pape pourrait prononcer à cet égard; et qu'enfin ils s'obligeraient à faire reconnaître le présent arrangement, et de la manière la plus complète possible, en Irlande, en Gascogne, en Écosse et dans tous autres pays sujets au roi d'Angleterre[1]. Ces conditions étaient de celles que la nécessité seule peut arracher; pour ajouter à leur stabilité, elles furent pour la plupart recueillies dans une ordonnance signée par le roi et envoyée à tous les shérifs, avec l'ordre de les publier deux fois l'an dans les cours des comtés.

On doit supposer que le projet d'appeler au parlement les représentants des comtés, des villes et des bourgs résultait de ce système, que le comte avait longtemps suivi, de s'attirer l'affection du peuple en flattant ses passions. Ses efforts n'avaient point été infructueux. Les hommes d'un haut rang pouvaient percer le voile sous lequel il cherchait à cacher son ambition; mais la masse de la nation le considérait comme le réformateur des abus, le protecteur des opprimés et le sauveur de son pays. Quelques membres mêmes du clergé et plusieurs corporations religieuses, aigries par les exactions du roi et du pape, crurent à la réalité de ce qu'il avançait, et l'on vit des prédicateurs qui, malgré son excommunication prononcée par le légat, firent de ses vertus le thème de leurs sermons et exhortèrent leurs auditeurs à se joindre au protecteur du pauvre et au vengeur de l'Église[2]. Dans l'inté-

[1] Rym., I, 803, 804.

[1] Par Irelond, par Gascoigne, par le roi de Eschoce, e par totes les teres sugeites au roi de Engletere. Brady, I. App., 34. Ce curieux passage montre que le parlement, à cette époque, considérait l'Écosse comme un fief de la couronne d'Angleterre.

[2] Rym., I, 823. West., 395. Il est curieux de comparer

rieur du royaume personne n'osait méconnaître son autorité. Ce fut seulement vers les frontières qu'on lui opposa une ombre de résistance. Il méprisa ou feignit de ne point remarquer la désobéissance de quelques chefs éloignés sur les confins de l'Écosse, et par sa promptitude et sa résolution il réprima dès leur naissance les hostilités commencées par les lords de la frontière du pays de Galles. Il força Roger de Mortimer et ses partisans à mettre bas les armes (1265, 15 janvier), à livrer leurs châteaux et à subir le jugement de leurs pairs, qui les condamnèrent à s'expatrier, les uns pour une année, les autres pour trois, et à résider en Irlande pendant leur exil. Ils parurent se soumettre, mais ils se cachèrent près des côtes de la mer et au milieu des montagnes de Galles dans l'espérance que quelque événement nouveau leur permettrait encore de tirer l'épée et de combattre pour la cause de leur souverain [1].

Il avait fallu à Leicester plusieurs années et beaucoup de travaux pour atteindre le faîte de sa puissance; la rapidité de sa chute passa tous les calculs de ceux qui se flattaient le plus parmi ses ennemis. Il avait jusqu'ici partagé son pouvoir avec les comtes de Derby et de Glocester; mais il était trop ambitieux pour souffrir un égal, ils avaient trop d'orgueil pour se courber devant celui qui n'était qu'un sujet comme eux. De fréquentes altercations trahirent leur secrète jalousie. L'arrestation soudaine et l'emprisonnement de Derby, accusé de correspondre avec les royalistes, avertirent Glocester de son propre danger. Sans un grand tournoi auquel il assistait à Northampton, il eut partagé la captivité de son ami (19 avril). Il déconcerta par son absence les plans de son ennemi, et rappelant Mortimer et les exilés, il déploya l'étendard royal au milieu de ses tenanciers. Leicester marcha (25 avril) immédiatement sur Hereford avec le roi, le prince et un corps nombreux de chevaliers. Afin de prévenir l'effusion du sang, leurs amis communs intervinrent. Une réconciliation s'effectua, et quatre arbitres entreprirent d'apaiser leurs différends. Mais tout était faux sous cette apparence d'amitié. Leicester cherchait à circonvenir son adversaire; Glocester attendait pour la délivrance d'Édouard le résultat d'un plan qu'il avait concerté par l'intermédiaire de Thomas de Clare, frère du comte et compagnon du prince [1].

Un jour, après le dîner, Édouard obtint la permission d'aller prendre l'air hors des murs de Hereford (28 mai), sous la surveillance de ses gardiens. On se dirigea vers Widmarsh. Là, on proposa de voir lequel avait le cheval le plus rapide; plusieurs courses eurent lieu, et l'après-midi se passa dans une suite d'amusements. Un instant avant le coucher du soleil parut sur la montagne du Tulington une personne montée sur un cheval de bataille gris et balançant en l'air son bonnet. Le prince reconnut le signal, et faisant ses adieux à la compagnie, il se mit aussitôt au galop avec son ami, un autre chevalier et quatre écuyers. Les gardiens le poursuivirent; mais au bout de peu d'instants, Mortimer, suivi d'une troupe d'hommes armés, sortit d'un bois, reçut Édouard avec des acclamations de joie et le conduisit à son château de Wigmore. Le jour suivant le prince eut une entrevue avec le comte de Glocester à Ludlow. Ils s'engagèrent mutuellement à oublier toutes les injures passées et à réunir leurs efforts pour délivrer le roi, à condition qu'il gouvernerait suivant les lois et exclurait les étrangers de ses conseils [2].

Quand Leicester reçut la nouvelle de l'évasion d'Édouard, il pensa que ce prince était allé joindre le comte de Warenne et Guillaume de Valence, qui, peu de jours auparavant, étaient débarqués avec cent vingt chevaliers sur la côte du Pembrokeshire. Ignorant cependant ses mouvements réels, il n'osa pas le poursuivre; mais il envoya, au nom du roi, des ordres aux tenanciers militaires de la couronne (30 mai) pour s'assembler d'abord à Worcester et ensuite à Glocester. Il y ajouta des lettres circulaires (7 juin) pour les évêques, où il accusait Édouard de rébellion et requérait une sentence d'excommunication

les écrivains opposés de cette époque. Wikes et l'auteur de la lettre dans Westminster (392-395) sont des royalistes et blâment sévèrement l'ambition et la trahison de Leicester; mais l'opinion des chroniqueurs de Dunstaple (363) et de Waverley (220) est qu'il vécut comme un saint et qu'il mourut comme un martyr.

[1] Wikes, 65. West., 394.

[1] Wikes, 66. West., 394. Le moine de Melrose (248) donne une preuve curieuse de la sollicitude avec laquelle Édouard était gardé.

[2] Rym., I, 811. Wikes, 67. West, 395. Maitros, 230.

contre tous les perturbateurs de la paix, « du plus élevé au plus bas[1]. » Les royalistes s'étaient sagement déterminés à couper toutes ses communications avec le reste du royaume en se rendant maîtres du cours de la Severn. Worcester ouvrit ses portes immédiatement ; on prit Glocester d'assaut ; et le château, après un siége de quinze jours, se rendit à condition que la garnison ne pourrait servir pendant les quarante jours suivants. On détruisit ensuite tous les ponts ; toutes les barques furent coulées ou brisées, et les gués creusés ou surveillés par de forts détachements. Leicester, pris comme dans un filet, restait inactif à Hereford ; mais il attendait l'arrivée des troupes qu'il avait appelées et il conclut avec Llewellyn de Galles un traité d'alliance par lequel, pour un prétendu payement de trente mille marcs, Henri résignait tous les avantages que ses prédécesseurs et lui avaient obtenus par leurs exploits des princes de cette contrée. Enfin, renforcé par un parti de Gallois, le comte marcha vers le Sud (28 juin), prit et détruisit le château de Monmouth et fixa son quartier général à Newport. Là, il attendit une flotte de transport pour le conduire à Bristol ; mais les galères du comte de Glocester bloquaient l'embouchure de l'Avon ; et Édouard, avec les plus braves de ses chevaliers, fit une tentative pour s'emparer de la ville même de Newport. La partie qui se trouve sur la rive gauche de l'Usk fut enlevée ; mais la destruction du pont arrêta les progrès des vainqueurs, et Leicester, avec ses compagnons découragés, se sauva dans le pays de Galles[2].

Les revers désormais succédaient aux revers, et sa dernière lueur d'espérance s'éteignit par la défaite de son fils Simon de Montfort. Ce jeune seigneur était occupé au siége de Pevensey, sur la côte de Sussex, quand il reçut l'ordre du roi de se rendre à Worcester (12 juillet). Dans sa marche, il saccagea la cité de Winchester, qui lui avait fermé ses portes, traversa paisiblement Oxford et gagna le château de Kenilworth, principale résidence de sa famille. Il y resta quelques jours dans une insouciante sécurité, attendant les ordres de son père. Margot, femme qui, sous des habits d'homme, remplissait l'office d'espion, informa le prince que Simon était dans le prieuré et ses compagnons dans les fermes voisines. Édouard forma immédiatement le projet de les surprendre dans leurs lits ; et partant de Worcester dans la soirée, il arriva à Kenilworth le matin suivant (1er août), vers le lever du soleil. Douze bannerets avec tous les hommes de leur suite furent faits prisonniers, et leurs chevaux et leur trésors devinrent le prix de l'adresse de leurs ennemis. Simon seul, avec ses pages, s'échappa nu dans le château[1].

Le même jour, Leicester avait traversé la Severn à gué et s'était arrêté à Kempsey, à environ trois milles de Worcester. Heureux de se trouver enfin sur la rive gauche de la rivière et ignorant le sort de son fils et les mouvements de l'ennemi, il se dirigea sur Evesham, dans l'intention de continuer sa marche le lendemain matin vers Kenilworth. Le prince était revenu avec ses prisonniers à Worcester ; mais il quitta cette cité dans la soirée ; et pour masquer son dessein réel, il prit la route qui conduisait à Bridgenorth. Il passa la rivière près de Clains, et tournant à droite, il arriva avant le lever du soleil dans le voisinage d'Evesham. Il prit position (4 août) sur le sommet d'une colline, dans la direction de Kenilworth : deux autres divisions, sous les ordres du comte de Glocester et de Roger de Mortimer, occupaient les autres routes. Comme les royalistes portaient les bannières de leurs captifs, l'ennemi les prit pour l'armée de Simon de Montfort. Mais la méprise fut bientôt reconnue. Leicester, placé sur une éminence, examina leur nombre et leur disposition et on l'entendit s'écrier : « Que le Seigneur ait pitié « de nos âmes, car nos corps sont au prince « Édouard ». Selon sa coutume, il passa quelque temps en prières et reçut le sacrement. Son premier dessein fut de se faire jour à tra-

[1] Rym., I, 811-813.
[2] Rym., I, 814. Wikes, 68. Waver., 218, 219.

[1] Wikes, 69, 70. Waver., 219. Le moine écossais de Melrose donne une singulière raison de ce que Simon et ses chevaliers couchaient hors du château. C'était, dit-il, pour le plaisir de se baigner aussitôt qu'ils se levaient le matin, ce qui les rendait plus alertes dans les combats. Malros, 230. Sa description de leur surprise et de leur fuite est curieuse. Cerneres ibi quosdam omninò nudos fugere, nonnullos bracchas tantùm habentes super se, quosdam verò camisias et femoralia tantùm. Multi tamen tulerunt pannos suos inter ulnas, 231.

vers la division de la colline. Déçu dans sa tentative et en danger d'être entouré, il ordonna à ses troupes de se former en cercle et de s'opposer de tous côtés aux charges de l'ennemi. Pendant quelque temps, le courage du désespoir lutta contre la supériorité du nombre. Le vieux roi, qui avait été forcé de paraître dans les rangs, fut légèrement blessé; et comme il tomba de son cheval, il eût probablement été tué s'il n'eût crié à son antagoniste : « Arrête, « compagnon, je suis Harry (Henri) de Win- « chester ». Le prince reconnut la voix de son père; il vola à son secours et le conduisit en lieu de sûreté. Pendant son absence, le cheval de Leicester fut tué sous lui; et comme ce comte combattait à pied, il demanda si l'on faisait quartier. Une voix répondit : « Point de quartier pour les traîtres ! » Henri de Montfort, son fils aîné, qui ne voulut pas le quitter, tomba mort à ses pieds. Son corps fut bientôt recouvert par celui de son père. Les royalistes obtinrent une victoire complète mais sanglante. Parmi les partisans du comte de Leicester, tous les barons et les chevaliers furent tués, à l'exception d'une dizaine qu'on trouva respirant encore et qui guérirent de leurs blessures. Les soldats à pied de l'armée royale (à ce que l'on dit pour sauver l'honneur des chefs) commirent toutes sortes d'iniquités sur le corps du comte. On recueillit ensuite par les ordres du roi ses restes déchirés et on les enterra dans l'église de l'abbaye[1].

Cette victoire replaça le sceptre dans les mains de Henri. Avec leur chef, les barons perdirent toutes leurs espérances : ils mirent volontairement en liberté les prisonniers détenus depuis la bataille de Lewes et attendirent avec anxiété la détermination du parlement convoqué à Winchester (8 septembre). On déclara dans cette assemblée que toutes les concessions et patentes délivrées sous le sceau du roi pendant le temps de sa captivité seraient révoquées; que les citoyens de Londres, à cause de leur obstination et de leurs excès, seraient privés de leur charte; que la comtesse de Leicester et toute sa famille quitteraient le royaume; et que les propriétés de tous ceux qui avaient été les adhérents du dernier comte seraient confisquées (6 novembre). La rigueur de ce dernier article fut adoucie ensuite par une déclaration du roi qui accordait un pardon général à ceux qui prouveraient que leur conduite avait été l'effet de la contrainte et non de leur libre volonté[1]. Ces mesures cependant n'étaient point faites pour rétablir la tranquillité publique; ceux qui en étaient victimes, poussés par le désir de la vengeance ou forcés par la misère, eurent de nouveau recours à l'épée : les montagnes, les forêts et les marais leur fournirent des lieux de retraite, et les flammes d'une guerre dévastatrice s'allumèrent dans la plus grande partie du royaume. Le prince Édouard fut occupé pendant plus de deux années à réduire ces insurrections partielles et successives. Il força en premier lieu Simon de Montfort et ses alliés, qui avaient cherché un asile dans l'île d'Axholm, à se soumettre à l'arrêt qui serait prononcé par le roi des Romains et par lui. Il conduisit ensuite (27 décembre) ses forces contre les habitants des Cinq-Ports, qui s'étaient longtemps distingués par leur attachement à Leicester et qui depuis sa chute avaient par leurs pirateries interrompu le commerce du détroit et s'étaient saisis de tous les navires appartenant aux sujets du roi. La prise de Winchelsey, qui fut emportée d'assaut, leur apprit à respecter l'autorité du souverain; et leur puissance sur mer fit désirer au prince de les rappeler à leur devoir et de les attacher à la couronne. Ils jurèrent fidélité à Henri et en obtinrent en retour un entier pardon et la confirmation de leurs priviléges. Des Cinq-Ports Édouard se rendit dans le Hempshire, qui, ainsi que le Berkshire et le Surrey, était ravagé par de nombreuses bandes sous le commandement d'Adam Gordon, l'homme le plus robuste de son temps. On les surprit dans un bois, près d'Alton, dans le Buckinghamshire. Le prince engagea un combat singulier avec leur chef, le blessa et le démonta (1267, 6 mai), et en récompense de sa valeur lui accorda son pardon[2]. Cependant la garnison de Kenilworth continuait à braver la

[1] Waver., 219, 220. Dunst., 384. West., 395. Rishanger, cont. Paris, 855. Malros, 231, 232. Cet annaliste est le plus enthousiaste, dans les louanges qu'il donne à Leicester, de tous nos historiens nationaux. Il emploie sept pages pour prouver sa sainteté par un grand nombre de miracles ridicules. Selon lui, le Dépensier même est un martyr de la justice, 232, 239.

[1] Claus., 50. Henri III. M. 10, d. *Apud* Brady, II, 654.

[2] West., 396. Dunst., 385, 387. Wikes, 221, 222.

puissance royale et ajoutait même des outrages à sa désobéissance. Ayant, dans une de ses excursions, pris un courrier du roi, on lui coupa une main et on le renvoya avec un insolent message à Henri. Pour soumettre ces rebelles opiniâtres, il fut nécessaire de réunir toute la chevalerie du royaume ; la force de la place défiait encore tous les efforts des assaillants ; et l'obstination de Hastings, le gouverneur (juill.), repoussa pendant six mois toutes les propositions qu'on lui fit au nom du souverain[1].

Beaucoup de personnes, même parmi les royalistes, désapprouvaient l'imprudente sévérité que montrait le parlement à Winchester, et elles suggérèrent l'idée qu'il serait possible d'user d'indulgence envers les individus qui en étaient victimes et de satisfaire en même temps ceux qui avaient profité de la confiscation de leurs biens. Dans cette vue, on nomma un comité de douze prélats et barons dont l'arrêt fut confirmé par le roi en parlement (31 oct.) et appelé le dictum de Kenilworth. Il partageait les délinquants en trois classes. Dans la première se trouvèrent le comte de Derby, Hugues de Hastings, digne de cette prééminence par son extrême férocité, et les individus qui avaient si insolemment mutilé le messager du roi ; la seconde classe comprenait tous ceux qui, en différentes occasions, avaient tiré l'épée contre leur souverain ; dans la troisième on plaça les personnes qui, sans combattre sous la bannière de Leicester, avaient accepté des emplois sous son autorité. On donna à tous l'option de racheter leurs propriétés en payant au possesseur actuel des sommes proportionnées, fixées à sept années de revenu pour les délinquants de la première classe, cinq pour ceux de la seconde et deux ou une pour ceux de la troisième[2]. Cette grâce fut reçue avec reconnaissance par beaucoup de personnes. La garnison du château de Kenilworth et les proscrits qui avaient fui dans l'île d'Ely la rejetèrent avec dédain. La famine triompha de la ténacité des premiers ; et ils obtinrent de la clémence du roi (9 déc.) le don de *leur vie, de leurs membres et de leurs bagages*. Les derniers, pensant que leur asile ne pourrait être forcé, se glorifièrent de leur rébellion et ravagèrent souvent les contrées voisines. L'impunité dont ils jouissaient n'était due cependant qu'à la perfidie du comte de Glocester, qui, sans les mêmes talents que son ancien rival, aspirait à sa renommée et à sa prépondérance. Il exprima son improbation de l'arrêt ; les factieux habitants de Londres le choisirent pour leur chef (1267, 9 avril) ; et sa présomption s'augmenta par l'arrivée journalière des proscrits des différentes parties du royaume. Henri alors rassembla tous ses partisans pour faire le siége de la capitale. Quand le comte aperçut du haut des murailles l'armée royale, il réfléchit aux conséquences d'une défaite ; il condamna lui-même sa témérité, accepta la médiation du roi des Romains (15 juillet) et rentra dans son devoir sous la condition d'un entier pardon, abandonnant d'ailleurs les citoyens au bon plaisir du roi (25 juillet). Sa soumission amena celle des autres insurgés. Si Llewellyn ne déposa point les armes, ce fut seulement dans l'espérance d'obtenir des conditions plus favorables. Le titre de prince de Galles et le droit à l'hommage des chefs gallois satisfit son ambition (25 sept.) ; et il consentit à prêter serment de fidélité à Henri et à lui payer la somme de vingt-cinq mille marcs[1]. Le rétablissement de la tranquillité permit au roi de porter son attention sur ce qui pouvait être avantageux à son peuple. Il consentit à profiter des travaux de ses adversaires ; et quelques-uns des statuts les plus utiles établis par les barons furent, avec d'autres lois, reconnus par l'autorité légitime dans un parlement tenu à Marlborough (18 nov.). Pour couronner cet important ouvrage et éteindre s'il était possible jusqu'aux dernières étincelles de l'esprit de révolte, le clergé abandonna un vingtième de ses revenus pour former un fonds qui don-

[1] Paris, 857. Clans., 50. Henri III. M. 5. Brady, ii, 656.

[2] Wast, 398. Wikes, 223. Dunst., 391, 392. On rendit des arrêts pour la vente d'une partie des biens afin de laver de l'argent. Les personnes qui n'avaient point de biens territoriaux devaient donner la moitié de leurs biens meubles ou marchandises et trouver des cautions pour leur conduite future. Ceux qui n'avaient ni terres ni meubles devaient jurer qu'ils garderaient la paix du roi, donner des cautions et s'en remettre au jugement de l'Église. Voyez le dictum lui-même dans le Recueil des statuts. Londres, 1780, vol. 8. App., p. 1.

[1] Dunst., 393. West., 398, 399. Rym., 1. 841, 844, 849. Waver., 224. Wikes, 82 34. Hemingf., 588. *Annal Norwic.*, 398.

nât aux personnes pauvres le moyen de racheter leurs propriétés suivant la décision des arbitres de Kenilworth. Les proscrits de l'île d'Ely furent aussi réduits. La pénurie du trésor avait empêché le roi de prendre contre eux des mesures efficaces ; mais la concession pour trois années du dixième des revenus de l'Église, qu'il obtint du pape, donna une nouvelle énergie à ses conseils : on jeta des ponts sur les rivières, on construisit des routes à travers les marais ; et les rebelles revinrent à l'obéissance à condition qu'ils jouiraient du bénéfice du dictum de Kenilworth, qu'ils avaient refusé avec tant d'entêtement et de mépris [1].

Le lecteur a vu Guido, l'évêque de Sabine, à Boulogne, et a été témoin de la part active qu'il prit dans les débats entre le roi et les barons. Son attachement à la cause royale ne s'affaiblit point par son élévation à la papauté. Du haut de la chaire de saint Pierre il suivit avec sollicitude le cours des événements en Angleterre ; il envoya le cardinal Ottoboni pour prendre avantage de toutes les circonstances favorables ; il défendit le payement de la dîme que le clergé avait été amené à accorder à Leicester ; il félicita le prince d'avoir échappé à ce rebelle, et il exhorta les barons à affranchir leur souverain du contrôle d'un sujet ambitieux. La nouvelle de la victoire d'Evesham le remplit de joie. Il écrivit à l'instant au roi et au prince pour exprimer sa reconnaissance envers le Très-Haut d'un événement aussi favorable ; mais en même temps il les engagea instamment à n'user qu'avec modération des forces que leur donnait la victoire ; à tempérer la justice par la miséricorde ; à se rappeler que la vengeance était indigne d'un chrétien et que la clémence était le plus ferme soutien du trône [2]. Quand le légat arriva, il répéta les instructions du pontife, désapprouva les mesures rigoureuses adoptées par le parlement de Winchester et contribua grandement au rétablissement de la tranquillité en cherchant à répandre l'esprit de modération. Du temporel Ottoboni porta son attention sur les matières ecclésiastiques ; et parmi les canons qu'il publia dans un concile à Londres, plusieurs de ceux qui concernaient les commendams [1], la résidence, les dilapidations, les réparations et la pluralité des bénéfices conservent encore force de loi dans les cours ecclésiastiques [2]. Avant son départ, il recommanda les intérêts des chrétiens d'Orient à un nombreux concours de peuple rassemblé à Northampton (1268, 25 avril), et il donna la croix (25 juin) aux princes Édouard et Edmond, à Henri, neveu du roi, à vingt-deux bannerets et à plus de cent chevaliers [3].

Il doit paraître extraordinaire que l'héritier présomptif et le principal appui de la couronne ait choisi ce moment pour une expédition en Palestine. Bien que le pays fût en paix, les blessures causées par la guerre civile étaient à peine fermées ; et le roi avançait rapidement en âge, avec des facultés fort au-dessous de ce que demandait sa position. Mais toutes les considérations d'intérêt personnel se trouvaient absorbées dans un généreux enthousiasme pour ce que l'on regardait comme la cause commune de la chrétienté. Il ne restait presque rien du royaume primitif de Jérusalem : cependant les chrétiens montraient pour ce faible débris l'attachement le plus extraordinaire ; et la perte du plus petit district suffisait pour jeter l'Europe dans une douleur profonde et pour lui faire créer armées sur armées, dans la trompeuse espérance de conserver le reste. Antioche venait de tomber : à cette nouvelle, le roi de France, quoique sa dernière expédition lui eût coûté la liberté et presque la vie, reprit la croix ; et Édouard se résolut immédiatement à partager avec ce monarque accompli le danger et le mérite de cette nouvelle croisade. Il attribuait à la Pro-

[1] Pâris, 856. Wikes, 82, 86. Dunst., 397. Rym., i, 817-829.

[1] Le commendam, ou bénéfice en commande, était un bénéfice vacant que l'on confiait au soin d'un clerc qui en remplissait les charges jusqu'à ce qu'il y eût été convenablement pourvu.

(*Note du traducteur.*)

[2] Wikes, 85. Othon, son prédécesseur, avait vainement essayé d'abolir l'abus, si invétéré en Angleterre, de conférer plusieurs bénéfices au même individu. Dans l'occasion présente, quelques prélats en appelèrent du légat au pape ; mais ils retirèrent le lendemain matin leur appel, d'après le conseil qu'on leur en donna. *Ibid.* Ils n'auraient certainement pas réussi ; Clément était si inexorable à ce sujet qu'ayant appris que son neveu possédait trois bénéfices, il le força à en résigner deux. Spond., 222.

[3] Wikes, *ibid.*

vidence la chute de ses ennemis, sa délivrance récente et celle de son père. La reconnaissance demandait qu'il contribuât à affranchir le sépulcre du Christ de la souillure des infidèles. Peut-être toutefois y avait-il autant de politique que de dévotion dans sa conduite. La croisade ouvrait une carrière honorable aux efforts des esprits turbulents et aventureux, qui pouvaient désormais employer contre les Sarrasins les armes que, dans leur pays, ils eussent peut-être été entraînés à tourner contre leur souverain ; et il avait été expressément stipulé, stipulation confirmée par des serments et des otages, que le comte de Glocester, l'homme qu'il craignait le plus, l'accompagnerait ou le rejoindrait en Palestine. (1270, 27 mai.) Ayant pris la résolution d'emmener avec lui sa femme Éléonore, sœur d'Alphonse, roi de Castille, il nomma un tuteur pour ses enfants et des gouverneurs pour ses châteaux, et commit le soin de la succession et de l'administration du royaume, en cas de mort de Henri, à son oncle le roi des Romains, et après lui, à Henri d'Allemagne, fils de ce monarque[1]. Son départ fut sagement marqué par des actes faits pour le rendre populaire : la concession d'une nouvelle charte aux habitants de Londres (16 juillet), avec la restauration de leurs libertés et le pardon du comte de Derby, dont les trahisons avaient mérité la punition la plus sévère. Mais tandis que le prince était ainsi occupé, l'armée chrétienne avait traversé la Méditerranée et se détruisait par les maladies engendrées sur les côtes brûlantes de la Mauritanie. Charles, profitant de la trop grande bonté de Louis, l'avait décidé à porter d'abord ses armes contre le bey de Tunis, qui avait refusé au nouveau roi le tribut qu'il payait aux anciens possesseurs de la Sicile. Quand Édouard arriva (10 nov.), il trouva le camp plongé dans la plus profonde affliction. Le prince africain s'était soumis, à la vérité ; mais Louis était mort d'une dyssenterie. Philippe, son fils et son successeur, paraissait empressé d'aller prendre possession de son royaume ; et la navigation de la Méditerranée en hiver paraissait une entreprise formidable aux personnes qui n'étaient pas accoutumées au climat. Le prince anglais se trouva forcé de retourner avec ses compagnons en Italie. Il fixa sa résidence à Trépani[1], afin de continuer son voyage aux premières journées du printemps, et envoya son cousin Henri avec des instructions particulières en Angleterre. La curiosité porta ce prince à visiter Viterbe, en compagnie des rois de France et de Sicile, afin d'être témoin de l'élection du pape Clément IV (1271, 13 mars). Un jour, sur le grand matin, il entra dans une église pour y entendre la messe. Après qu'elle eut été dite, il restait occupé de ses dévotions, quand il fut effrayé soudain par le son d'une voix bien connue, qui lui criait : « Traître Henri, tu n'échapperas pas ! » En se retournant, il vit ses deux cousins, les proscrits Simon et Guy de Montfort, qui couraient vers lui l'épée nue et complétement armés. Cet infortuné prince s'élança promptement vers l'autel ; mais la sainteté du lieu ne put le sauver. De deux ecclésiastiques qui s'interposèrent généreusement, l'un fut tué et l'autre laissé pour mort. Henri lui-même tomba sous le nombre de ses blessures. Les deux frères assouvirent leur vengeance en mutilant son cadavre ; ils le traînèrent vers la porte de l'église et remontèrent à cheval en triomphe, sous la protection du comte Aldobrandini, beau-père de Guy. Cet assassinat sacrilége répandit un deuil général dans la ville. Les Montfort furent excommuniés à l'instant par le collége des cardinaux. Charles donna des ordres pour les saisir ; et Philippe exprima publiquement la plus profonde horreur de leur conduite. Ces princes étaient peut-être sincères ; mais aucune de leurs démonstrations de chagrin et de ressentiment n'effaça de l'esprit d'Édouard le soupçon que, s'ils n'avaient point trempé dans le meurtre, la fuite des assassins s'était au moins effectuée avec leur consentement ou leur participation[2].

Richard, frère du roi, conservait encore des prétentions à l'Empire. Il avait dernièrement visité son royaume nominal, reçu en roi les princes allemands à Worms et aboli, de concert avec eux, les droits exorbitants levés sur le passage des marchandises par les villes si-

[1] Rym., I, 861-864. Wikes, 90, 91

[1] Aujourd'hui Trapani, jadis Drapanum, ville de Sicile, dans le val di Mazzara, à seize lieues ouest de Palerme ; elle est importante sous ses rapports commercial, maritime et militaire.

(*Note du traducteur.*)

[2] Rym., I, 871, 890, 892 ; II, 4-10. Wikes, 92, 94.

tuées sur les deux rives du Rhin. Quoique avancé en âge, il se remaria à la fille du baron allemand Théodoric de Falquemont; et fier de sa jeune épouse, il se hâta de retourner dans son pays afin d'y faire admirer sa grande beauté; mais son amour-propre fut cruellement réprimé par la nouvelle de la triste catastrophe de son fils, dont il fit déposer le corps dans l'église de Hales, abbaye qu'il avait fondée. Peu de temps après, ses propres restes furent placés dans le même caveau. Une attaque de paralysie qu'il eut à Kirkham le priva de l'usage de ses membres (12 décembre); et toute l'habileté de ses médecins ne put prolonger son existence que de quelques mois. Henri suivit son frère au tombeau (1272, 2 avril). Des maladies répétées avaient détruit graduellement la constitution du roi. L'année précédente, il avait été dans le danger le plus imminent et avait instamment pressé par ses lettres le retour d'Édouard. Lors de sa convalescence, il entreprit de pourvoir à la liquidation de ses dettes en nommant des commissaires pour recevoir et administrer ses revenus, ne réservant pour son usage particulier que cent vingt livres (pounds) par an[1]. Mais la mort de son frère, le meurtre de son neveu et l'absence de son fils ajoutèrent toutes les peines de l'esprit aux infirmités du corps. Sa santé déclina rapidement, et il expira à Westminster, avec les sentiments les plus édifiants, dans la cinquante-septième année de son règne. On choisit l'église de l'abbaye, qu'il avait fait reconstruire depuis ses fondements, pour le lieu de sa sépulture, et son corps fut déposé dans la même tombe d'où il avait autrefois retiré les ossements d'Édouard le Confesseur pour les placer dans une châsse d'or. (20 novembre.) Un grand nombre de prélats et de barons assistèrent à ses funérailles. Avant de fermer la tombe, le comte de Glocester s'avança, et posant sa main sur le corps du roi, jura fidélité au prince Édouard : son exemple fut suivi avec empressement par toutes les personnes présentes. Le nouveau souverain fut immédiatement proclamé sous le titre d'Édouard, roi d'Angleterre, lord d'Irlande et duc d'Aquitaine[1]; et de ce jour datent les années de son règne.

[1] Rym., i, 871. Henri avait, dans plusieurs autres occasions, retranché sur les dépenses de sa maison, dans le but de payer ses dettes. Paris 697, 860.

Les pages précédentes auront fait connaître au lecteur le caractère de Henri. Facile et crédule, ardent dans ses affections et miséricordieux dans ses inimitiés, sans vices, mais aussi sans énergie, ce fut un homme bon, mais un faible monarque. Dans un siècle plus tranquille, lorsque l'empire des lois eût été fortifié par l'habitude de l'obéissance, il aurait pu occuper le trône avec décence, peut-être avec honneur; mais le sort le fit naître à l'une des époques les plus turbulentes de notre histoire, sans les talents qui commandent le respect, ou l'énergie qui force à la soumission. Cependant son incapacité lui causa plus de maux personnels qu'elle ne produisit de misères pour ses sujets. Sous son faible mais pacifique gouvernement, les richesses et la prospérité de la nation s'accrurent plus rapidement que sous aucun de ses ancêtres au caractère plus martial. Quoique son règne ait duré cinquante-six années, une très-petite portion en fut marquée par les calamités de la guerre : il entraîna rarement les tenanciers de la couronne dans les contrées étrangères et ne les appauvrit pas par de nombreux scutages pour l'entretien des armées mercenaires. Les propriétaires, privés de deux sources de fortune, le pillage sur l'ennemi et la rançon des captifs, reportèrent leur attention vers l'amélioration de leurs terres; des règlements salutaires encouragèrent l'esprit de commerce; et il y eut à peine un seul port, de la côte de Norwége à celle d'Italie, qui ne fût annuellement visité par les marchands anglais. Ces assertions surprendront peut-être les personnes qui n'ont fait attention qu'aux remontrances des barons factieux ou aux plaintes des historiens mécontents; mais il est certain que, de tous les souverains qui avaient régné depuis la conquête, Henri fut celui qui leva le moins d'argent sur les tenanciers de la

[1] Rym., i, 888, 889. Wikes, 98. *Annal. Wigorn.*, 499. Les historiens nationaux de l'époque prétendent que la nouvelle église de Westminster passait pour supérieure en magnificence à toutes celles de la chrétienté. Quam idem rex opere sumptuosissimo fabricatam, amotâ prorsùs vetere, quæ nullius omninò valoris existiterat, de propriis fisci regalis exitibus à fundamentis construxit, quæ quidem sumptibus et decore sic cæteris per orbem ecclesiis præponi decernitur, ut videatur comparem non habere. Wikes, 89

Digitized by Google

couronne. Suivant les calculs les plus exacts, la quotité réelle de ses dépenses n'excédait pas vingt-quatre mille marcs par an[1]; et l'on peut s'assurer que, dans le cours d'un règne qui dura plus d'un demi-siècle, les seuls subsides extraordinaires levés sur la nation furent deux quinzièmes, un trentième et un quarantième pour lui-même et un vingtième pour le secours de la Terre-Sainte[2]. Il trouva sa principale ressource dans le dixième des revenus ecclésiastiques qu'il reçut pendant quelques années : impôt qui, bien qu'insuffisant pour l'affranchir des maux qu'entraîne la pénurie, était, en cela qu'il pesait seulement sur une fraction de la société, de nature à exaspérer l'esprit de ceux que l'on forçait de le payer. Le clergé s'agita en vain pour se délivrer de ce fardeau; ses écrivains ont travaillé avec plus de succès à intéresser en leur faveur l'opinion de la postérité par la description, probablement exagérée, des dommages qu'il éprouvait[3].

Avant de passer à l'histoire du nouveau roi, qu'il me soit permis de faire remarquer quelques particularités intéressantes relatives à la législature, aux lois, à la police et à l'Église de l'Angleterre.

Durant le règne de Henri, à l'époque où il se trouvait placé sous le contrôle de Leicester, nous voyons avec surprise apparaître un parlement d'une forme nouvelle, composé, comme nos parlements actuels, de lords spirituels et temporels, et des représentants des comtés, des cités et des bourgs[1]. Était-ce l'innovation d'un aventurier hardi et politique ou simplement le rétablissement d'un ancien usage? Il y a un peu plus d'un siècle que la question fut vivement débattue entre les champions des prérogatives de la couronne et ceux des libertés du peuple. Depuis cette époque, elle a été examinée avec plus de sang-froid et d'impartialité; et un grand nombre d'écrivains se sont accordés à regarder l'assemblée de 1265 comme un expérience toute nouvelle, imaginée pour étendre l'influence de Leicester et lui procurer des partisans qui appuyassent ses projets. Nous chercherions effectivement en vain dans l'histoire des règnes précédents une preuve satisfaisante de l'envoi par les cités et les bourgs de représentants aux conseils nationaux. Des historiens, il est vrai, parlent quelquefois du peuple ou de la multitude, comme présent à la décision de l'assemblée et témoignant son approbation par des applaudissements; mais ces passages peuvent s'entendre avec beaucoup de vraisemblance des habitants du voisinage que la curiosité attirait sur les lieux, ou des accusés, des pétitionnaires, des plaideurs, des garants ou pleiges dont le devoir ou l'intérêt nécessitait la présence, et des ecclésiastiques et moines ou chevaliers écuyers qui accompagnaient les seigneurs, les prélats et les barons[2]. Si, à une époque postérieure, quelques bourgs ont réclamé le privilége de représentation d'après un usage qu'ils ont fait remonter à une haute antiquité, ou si les membres de la chambre basse se sont vantés d'avoir fait partie constituante de la législature depuis un temps immémorial, ces prétentions ne peuvent être attribuées qu'à leur ignorance de l'histoire ou à l'emploi d'expressions légales mal définies[3].

[1] Postquam cœperat esse regni dilapidator. Pâris, 814. Si ces mots doivent s'entendre de l'époque de son avénement, cette quotité est de 24,000 marcs; si c'est de l'époque de sa majorité, elle est de 30,000.

[2] Carte, II, 171. Comme de raison, on ne comprend pas dans les subsides la rente que les tenanciers étaient obligés de payer pour leurs tenures et qui faisait partie des revenus ordinaires de l'année.

[3] De ces écrivains, celui qui se plaint le plus est Matthieu Pâris, moine de Saint-Alban, en partie auteur, en partie compilateur du lourd volume qui, avec la continuation de Risbanger, a été publié sous son nom. Cet ouvrage contient plusieurs documents originaux et précieux; mais l'écrivain, accoutumé à attaquer les personnes élevées, laïques ou ecclésiastiques, semble avoir réuni et conservé toutes les anecdotes malicieuses et scandaleuses qui satisfaisaient ses dispositions critiques. Je risque peut-être d'encourir quelque blâme en parlant trop rigoureusement de cet historien favori; mais ce que je puis dire, c'est que lorsque j'ai pu confronter le contenu de son ouvrage avec des recueils authentiques ou avec les écrivains contemporains, j'ai, dans beaucoup de circonstances, remarqué assez de différence entre eux pour trouver à sa narration l'apparence d'un roman plutôt que celle d'une histoire.

[1] Voyez p. 381.

[2] Si le passage d'Eadmer souvent cité (p. 26) prouve quelque chose à cet égard, ce serait que tous les ecclésiastiques et tous les moines qui accompagnaient l'archevêque étaient membres du conseil, et un autre passage tiré de *Gesta Stephani* (p. 932, 933) semble ne parler que de la foule des spectateurs. Les *Rolls* ne font mention de l'approbation des spectateurs que comme donnée accidentellement aux décisions du parlement, même sous le règne de Richard II. *Rot. Parl.*, III, 360.

[3] Le bourg de Saint-Alban, dans une pétition au

Selon moi, tous les grands conseils sous les premiers rois normands paraissent avoir été constitués sur les principes féodaux. Le souverain pouvait réclamer un subside extraordinaire de son vassal, mais le consentement du vassal était requis pour légaliser ce subside; il pouvait chercher à modifier les lois et les usages du royaume, mais il devait prendre l'avis de ses vassaux, parce qu'il était de son devoir, comme seigneur, de protéger leurs droits et leurs intérêts. Il en résultait que tous ceux qui tenaient en baronnie étaient appelés au grand conseil; mais, comme le lecteur l'a vu, une ligne de démarcation fut bientôt établie entre les grands barons, les lords spirituels et temporels et les autres barons, aussi tenanciers en chef, mais d'un rang inférieur quant à la puissance et à la fortune. Par l'étendue de leurs propriétés, les premiers (et avec eux leurs nombreux tenanciers) étaient fortement intéressés à la plupart des actes législatifs; et leur influence était si grande que l'autorité royale ne pouvait sans leur concours mettre aucune loi à exécution. D'après cela, leur présence dans les conseils nationaux fut exigée comme un devoir, et toute absence pour laquelle ils ne pouvaient alléguer un juste motif fut punie comme une violation de cette fidélité ou vassalité qui les obligeait envers la couronne. Mais, à l'égard des tenanciers inférieurs, le cas était différent. Le consentement des grands barons impliquait le leur; et comme leur présence au conseil aurait nécessité des dépenses fort incommodes pour des hommes d'une fortune bornée, elle était rarement requise[1]. Voilà pourquoi, dans les circonstances ordinaires, le grand conseil semble n'avoir été composé que d'évêques et d'abbés, de comtes et de barons, de ministres et de juges, et des chevaliers du voisinage relevant de la couronne; mais, dans les autres, quand la sûreté du royaume était compromise ou qu'on devait demander un subside extraordinaire, le roi convoquait une assemblée de tous ses tenanciers en chef, peut-être, dans les temps anciens, par une sommation adressée à chaque individu séparément[1]; mais, dans la suite, par des ordres (writs) personnels aux plus grands barons et par un avertissement général aux autres tenanciers dans chaque comté[2].

Mais, quoique les vassaux immédiats de la couronne fussent les seuls qui possédassent le droit personnel de présence au parlement, il y eut des cas dans lesquels les représentants des comtés furent requis d'y siéger antérieurement à l'année 1265. Le souverain a dû, dans tous les temps, trouver de la difficulté à

conseil, sous le règne d'Édouard II, dit qu'il a envoyé des représentants sous le règne du roi son père et de ses prédécesseurs; celui de Barnstaple, qu'il a toujours envoyé des représentants en vertu d'une charte du roi Athelstan qui est malheureusement perdue. Je soupçonne que les auteurs de ces sortes de pétitions avaient l'habitude de donner à leurs prétentions une antiquité qu'ils savaient ne pouvoir supporter l'examen.

[1] Si nous cherchions à découvrir quels sont les membres de ces conseils par ce qu'il en est dit dans les ordonnances originales, notre travail serait infructueux. Il y a quelque chose de singulièrement ambigu dans leur langage. C'est ainsi que dans la confirmation de la grande charte (neuvième année du règne de Henri III), on nous dit qu'un quinzième fut donné par les évêques, les comtes, les barons, les chevaliers, les francs tenanciers et *tous ceux du royaume*, omnes de regno, expression de laquelle on pourrait induire que les représentants des francs tenanciers des villes et des bourgs étaient présents. Cependant cette induction ne peut être soutenue; car dans une autre ordonnance, nous trouvons un don fait par les « comtes, les barons et tous autres de tout le royaume, omnes alii de toto regno nostro, » et cependant les mêmes personnes, quelques lignes plus bas, sont désignées les « comtes, les barons et tous autres relevant en chef de la couronne, et omnium aliorum qui de nobis tenent in capite. » (Cl. 19. Henri III. Brad., I. App., p. 43.) On trouve sous le même règne un quarantième accordé par les évêques, les comtes, les barons, les chevaliers, les hommes libres et les *vilains*. (Claus., 16. Henri III. Brad., II. App., n° 151.) Certainement les vilains n'envoyaient point de représentants, et cependant il est dit qu'ils firent ce don. Probablement, comme le seigneur pouvait quelquefois, avec la permission de la couronne, lever de l'argent par la taille sur ses francs tenanciers, ses bourgeois et ses vilains, on entendait que leur consentement était compris dans le sien. On dit également, en parlant du don du trentième, cinq ans plus tard, qu'il fut fait par les évêques, les comtes, les barons, les chevaliers et les hommes libres, pour eux et leurs vilains, pro se et villanis suis. Cl. 21. Henri III. Brad., II. App., n° 159.

[1] Ainsi, quand le roi Jean, avant la concession de la grande charte, envoya seulement une sommation générale à ses barons, à ses chevaliers et à tous ses hommes liges de La Rochelle, il s'excusa de l'irrégularité du rescrit en alléguant la nécessité d'une prompte expédition. Unicuique vestrum si fieri posset litteras nostras super hoc transmisissemus, sed ut negotium cum majore expediretur festinatione, has litteras, etc. *Pat.*, 15. Johan. Brad., I, 40.

[2] *Mag. Chart.*, c. 14.

se rendre compte de l'état réel du pays d'après les rapports intéressés de ses ministres ou de ses barons. Lors donc qu'il voulait s'assurer de ses propres droits, ou des dommages éprouvés par son peuple, ou des extorsions de ses officiers, il avait coutume d'autoriser dans chaque province une commission de chevaliers, qu'il nommait lui-même ou qu'il faisait élire par la cour du comté, à se rendre de canton en canton pour faire des recherches sous serment et venir en mettre le résultat sous ses yeux, soit dans son conseil, soit dans le parlement. Ainsi l'on nous apprend que Guillaume le Conquérant, quand il résolut de ratifier les statuts de ses prédécesseurs anglo-saxons, ordonna que « douze nobles et sages hommes, » pris dans chaque comté, se réuniraient en sa présence et lui feraient connaître, d'un commun avis, quelles étaient les lois réelles du royaume [1]. Dans la grande charte, le lecteur a vu une clause d'après laquelle douze chevaliers devaient être élus à la cour prochaine de chaque comté pour s'enquérir des « mau- « vaises coutumes des shérifs, des forêts et « forestiers, des garennes et garenniers, des « gardiens des limites et de leurs officiers. » Henri III, dans la septième année de son règne (1223), ordonna à tous les shérifs de rechercher, au moyen de douze chevaliers loyaux et discrets, quels étaient les droits et les libertés de la couronne dans leurs provinces respectives le jour où la guerre avait commencé entre Jean et ses barons [2]; et dans la quarante-deuxième année (1258), il nomma quatre chevaliers dans chaque comté pour s'enquérir de tous les « excès, transgressions et offenses « commis par les juges, shérifs, baillis et « toutes autres personnes, et de lui en faire « rapport dans son conseil, à un jour fixé [3]. » On peut observer les mêmes faits relativement à la perception des taxes. Dans le plus ancien exemple d'acte enregistré, en l'an 1206, les subsides furent levés sous l'inspection des juges ambulants; mais cette méthode était sujette à beaucoup d'inconvénients et occasionnait des retards; et nous trouvons, en 1220, des ordres donnés au shérif qui le nommaient collecteur conjointement avec deux chevaliers, qui seraient choisis en cour publique du comté et du consentement de toutes les personnes suivant la cour [1]. Nous voyons dans les demandes des barons à Runnymead qu'ils désirent que deux juges fassent quatre fois par an leur tournée pour tenir les assises, accompagnés de quatre chevaliers du comté choisis par le comté. Je sais que ces chevaliers n'étaient pas membres du parlement; mais j'ai rapporté ces exemples afin de montrer que l'élection des chevaliers de la province pour expédier les affaires du comté était une coutume très-ancienne. Ils levaient les taxes et faisaient part au roi des abus qu'ils découvraient. Quand ils furent aussi avancés, il ne fallut qu'un pas de plus pour les introduire dans le grand conseil comme les représentants de leurs électeurs, revêtus du pouvoir d'accorder des subsides et de présenter des pétitions pour obtenir la réforme des abus : seules fonctions à peu près que, pendant un long laps de temps après son établissement, la chambre des communes se soit hasardée à exercer. Pour confirmer cette théorie, on peut observer que les chevaliers de la province, quand ils devinrent membres réguliers du parlement, reçurent encore la rétribution qui leur avait été assignée dans les premiers temps. Jadis, dès qu'ils avaient fait leur rapport au roi [2], après la clôture de la session, ils obtenaient des ordres qui prescrivaient aux shérifs de répartir une taxe sur le comté « afin de les « défrayer de leurs dépenses pour tant de « jours employés à aller, à rester et à re- « venir. » Les pairs siégeaient par leur propre droit et se défrayaient conséquemment eux-mêmes; mais les chevaliers n'étaient que les députés des autres habitants et, d'après cela, méritaient un dédommagement de ceux dont ils entreprenaient d'expédier les affaires.

La plus ancienne ordonnance qui convoque au parlement les représentants des comtés est datée de la quinzième année du règne de Jean (1213). On peut la diviser en trois parties. Dans la première on ordonnait aux chevaliers qui avaient déjà été avertis de rejoindre le roi, en armes, à Oxford, à jour fixe. C'était une sommation pour accomplir le service militaire. La seconde partie fait allusion à quel-

[1] Hoved., 343.
[2] Brad., II. App., n° 149.
[3] Brad., n° 196.

[1] Brad., n° 83, et tom. I. App., p. 41.
[2] Brad., II. App., 197, 198.

que événement que les historiens n'ont pas rapporté, et elle prescrit au shérif d'amener les corps des barons sans armes, ce qui signifie sans doute ceux qui, destinés à un jugement, étaient prisonniers sous sa garde. La troisième ordonne que quatre sages chevaliers du comté se rendront à Oxford pour traiter avec le roi des affaires du royaume[1]. On ne peut guère douter que cette dernière partie de l'ordonnance ne soit une convocation de parlement, car elle est conçue dans les mêmes termes que les ordonnances de date plus récente données à cet effet. Le contenu de cet acte ne fait point connaître, il est vrai, si les chevaliers devaient être choisis par le comté ou nommés par le shérif, mais cette ambiguïté est détruite par ce qui suit. En 1254, Henri III se trouvait en Gascogne; et, sur sa demande, la reine Éléonore et le comte de Cornwal, régents, sommèrent toutes les personnes tenant en chef une terre de la couronne du revenu de vingt livres par an de s'assembler à Portsmouth à un jour indiqué et de s'y embarquer pour aller secourir le roi; ils ajoutèrent que, « outre ceux-ci, deux loyaux et discrets che- « valiers seraient choisis par les habitants de « chaque comté pour s'assembler à Westmins- « ter, en la place de tous et de chacun d'eux, « afin de déterminer, avec les chevaliers des « autres comtés, quel subside ils pourraient « accorder à leur souverain dans ses pressantes « nécessités, et de façon que ces chevaliers « pussent répondre dudit subside pour leurs « comtés respectifs[2]. » Cet ordre embrasse deux objets. Il requiert les services militaires des grands vassaux de la couronne; il demande un secours pécuniaire aux autres habitants de chaque comté; et, pour ce second objet, il prescrit l'élection de représentants dont la détermination engagera leurs commettants. On ignore si les barons convoqués devaient se réunir au même lieu que les chevaliers; mais ce point n'a pas d'importance, car, à cette époque, les différents ordres votaient séparément leur contingent particulier et sans l'intervention des autres. L'exemple suivant, dont nous avons fait mention plus haut, arriva sept années plus tard. Leicester avait convoqué un parlement à Saint-Alban, « auquel chaque « comté reçut l'ordre d'envoyer trois chva- « liers, afin qu'ils pussent traiter des intérêts « communs du royaume. » Mais dans l'intervalle, une réconciliation temporaire eut lieu entre lui et Henri, et l'on convint que le roi tiendrait le parlement le même jour à Windsor et qu'il enverrait de nouveaux ordres afin de prescrire aux mêmes chevaliers d'y assister. « Ils furent donc appelés pour s'occuper des « mêmes objets et pour se convaincre que le « roi ne proposait rien qui ne fût pour l'hon- « neur et l'avantage commun du royaume[1].» Il me semble que ce fut bien ici un parlement réel : il fut suivi par la célèbre assemblée de 1265.

Mais dans cette partie de nos recherches il se présente une question qui, si nous ne la jugeons que d'après les raisonnements qu'elle a fait naître, serait d'une solution très-difficile. Les chevaliers de la province (*shire*) étaient-ils seulement les représentants des tenanciers de la couronne ou bien de tout le corps des francs tenanciers? Beaucoup d'antiquaires distingués ont soutenu que pour soulager les barons de fortune médiocre du fardeau d'assister personnellement aux assemblées, on leur avait permis d'y envoyer des représentants; et ils en ont inféré que les autres propriétaires du comté étaient entièrement exclus de toute participation aux élections. Mais si l'on examine le langage des anciens édits, cette théorie paraîtra très-peu probable. Il peut y avoir quelque ambiguïté dans l'expression de francs tenanciers, que l'on employait par circonstance pour désigner autant les vassaux de la couronne par service militaire que les autres

[1] Præcipimus tibi quod omnes milites baillvæ tuæ qui summoniti fuerunt esse apud Oxoniam ad nos à die omnium sanctorum in quindecim dies, venire facias cum armis suis; corpora verò baronum sine armis singulariter, et quatuor discretos milites de comitatu tuo illùc venire facias ad eomdem terminum ad loquendum nobiscum de negotiis regni nostri. XI dis nov., *apud* Seld., 783.

[2] Præter omnes prædictos venire facias coram concilio nostro quatuor legales et discretos de comitatibus prædictis (Bedford et Bucks), quos iidem comitatus ad hoc elegerint. — Vice omnium et singulorum eorumdem, duos de uno comitatu et duos de alio, ad providendum unà cum militibus aliorum comitatuum quale auxilium nobis in tantâ necessitate impendere voluerunt... Ità quod præfati quatuor milites præfato concilio nostro ad prædictum terminum respondere possint super prædicto auxilio pro singulis comitatibus prædictis, 2. Prynne, p. 23. Brady, i, 212.

[1] Brady, ii, n° 233.

vassaux par service libre[1]. Mais pouvons-nous croire que si cette exclusion avait eu lieu effectivement, on n'y eût jamais fait allusion? Les ordonnances mêmes semblent prouver une coutume opposée. On n'y fait jamais mention de tenanciers en chef : elles ne demandent d'autre titre au candidat que d'être chevalier loyal et discret, et aux électeurs, que de pouvoir faire partie de la cour du comté. Elles veulent que les élections soient faites en pleine cour, qui, comme nous le savons, comprenait tous les francs tenanciers sans distinction[2], et elles investissent les personnes élues du pouvoir de lier par leurs votes non-seulement les tenanciers de la couronne, mais tous les individus du ressort de la cour du comté. En l'absence donc de toute autorité contraire, on ne doit pas regarder comme téméraire l'assertion que le droit d'élire appartenait anciennement, comme il appartint dans les siècles suivants, à la totalité des francs tenanciers, soit qu'ils relevassent du roi ou d'un seigneur possesseur de fief par service militaire ou tout autre service libre.

Mais si nous trouvons parfois les chevaliers de la province parmi les membres des grands conseils, nous n'avons aucune raison suffisante pour croire qu'ils étaient accompagnés des députés des villes et des bourgs. Dans toutes les ordonnances qui furent émises durant le règne de Jean et de son fils, et dont plusieurs nous ont été conservées, il n'existe aucun vestige de sommation relative à la présence des citoyens et des bourgeois antérieurement à l'administration de Leicester. On peut en toute sûreté regarder celle qui fut faite alors comme une innovation, mais une innovation que le cours des événements aurait introduite de toute autre manière dans l'espace de peu d'années. Pendant les deux siècles précédents, les cités et les bourgs étaient sortis peu à peu de leur nullité primitive, et ils commençaient à attirer l'attention par le constant accroissement de leurs richesses et de leur population. Tirant avantage de la pauvreté des seigneurs, leurs habitants avaient successivement acheté les priviléges les plus importants. Au lieu de services individuels, ils payaient maintenant une simple rente; leurs associations (guilds) étaient reconnues par des chartes; ils avaient acquis le droit de tenir des foires, de demander des péages, de choisir leurs principaux magistrats et de se gouverner d'après leurs propres lois. Ils étaient en état de fournir des hommes et de l'argent, et il devint de la politique de la couronne de les attacher à ses intérêts en allégeant leurs charges et en faisant droit à leurs pétitions. Autrefois, quand le roi obtenait un subside de ses tenanciers en chef, il imposait une taille sur ses bourgs, et elle était levée à discrétion par une capitation évaluée d'après les propriétés personnelles[1]. Quoique les habitants ne discutassent point les droits de la couronne, ils supportaient avec impatience les désagréments qu'ils éprouvaient dans ces occasions par le despotisme des officiers royaux. Ils offraient souvent, au lieu de la taille, une forte somme, sous le nom de don gratuit, qui, lorsqu'on l'acceptait, était perçue et payée par leurs propres magistrats[2] : c'était en réalité

[1] Le justicier Fitz-Peter les a soigneusement distingués. Il ordonne aux comtes et aux barons de lever un quarantième pour la croisade sur leurs tenanciers. Savoir, un quarantième entier sur leurs tenanciers militaires, per servitium militare tenentes; — un quarantième sur leurs francs tenanciers, déduction faite de leur rente, si fuerint liberè tenentes, — et il appelle aussi cela une perception sur les comtes, barons, chevaliers et francs tenanciers. Hoved., 471. D'où il paraît que par le mot *milites* il entend les tenanciers militaires, et par *liberè tenentes*, tous les autres tenanciers par service libre.

[2] Ainsi la grande charte doit être publiée en pleine cour, et l'on nous apprend qu'une cour complète comprenait tous les barons, chevaliers et francs tenanciers du même comté (Brad., II. App., n° 145), paroles exactes de Fitz-Peter. In pleno comitatu ino convocatis baronibus, militibus et omnibus liberè tenentibus.

[1] Ce fut de cette manière que Henri III, dans le vingt et unième année de son règne, obtint un trentième des tenanciers de la couronne et des francs tenanciers des comtés (Brad., II. App., n° 159); il exigea en même temps une taille des cités, des bourgs et des domaines de la couronne. Sicut civitates, burgos et dominica nostra taliari fecimus. Brad., I, 95.

[2] Cette distinction fut faite dès le règne de Henri II. Plurimùm interest si donum vel auxilium civitatis per singula capita commorantium in eâ, à justiciariis constituatur, vel si cives summam aliquam quæ principe digna videatur justiciariis offerant, et ab eis suscipiatur. *Apud* Brady, I, 178. Ainsi, quand Henri III, dans la trente-neuvième année de son règne, demanda une taille de trois mille marcs aux citoyens de Londres, ils offrirent un don gratuit de deux mille marcs, soutenant en même temps qu'ils n'étaient pas sujets à la taille. Mais il fut prouvé par les archives de la chancellerie et de l'échiquier qu'ils avaient été soumis à la taille dans les années 1214, 1223, 1242, 1245, 1249, 1253, et ils jugèrent convenable, le jour suivant,

leur permettre de se taxer eux-mêmes, et quand cette innovation eut été une fois introduite, il parut plus convenable en soi et plus conforme aux coutumes nationales que le nouveau privilége fût exercé par des députés réunis en masse que confié aux avis discordants de tant de communautés séparées. Cela ne put échapper au discernement de Leicester; et si cette amélioration fut négligée après sa chute[1] (probablement à cause de la haine attachée à sa mémoire), le successeur de Henri ne tarda pas à en apprécier l'utilité, et avant la fin de son règne, il appela régulièrement au parlement les représentants des cités et des bourgs, aussi bien que ceux des comtés.

Quelques écrivains ont inféré de la multitude d'abbés et de prieurs convoqués par Leicester en 1264 qu'il désirait s'assurer une majorité en introduisant dans les assemblées ses partisans des ordres monastiques[2]. La vérité est qu'il n'y avait rien d'inaccoutumé dans leur nombre. Originairement, à la vérité, l'obligation d'assister aux grands conseils se bornait aux ecclésiastiques qui tenaient leurs terres en baronnie[3]; mais ceux-ci ne formaient qu'une petite portion du clergé régulier et séculier, tandis que le reste, quoique inférieur en richesses et en dignités, jouissait de l'avantage de posséder ses revenus francs des exactions auxquelles les tenanciers féodaux étaient sujets. La rapacité de la couronne ne tarda point cependant à violer cette importante immunité. On fit d'abord quelques tentatives pour étendre les subsides accordés par les évêques pour leur propre compte à tout le clergé de leurs diocèses respectifs; mais il résista avec succès en alléguant probablement que les prélats n'avaient aucun droit de disposer de la propriété des autres[1]. Jean, dans l'année 1206, surmonta cette difficulté. Il appela tous les abbés et tous les prieurs au parlement, et il en obtint le vote d'un treizième; il écrivit alors aux archidiacres et au clergé de chaque diocèse pour les exhorter à imiter un aussi louable exemple et à lui faire connaître à jour fixe le montant du subside que chaque individu voulait accorder[2]. Le fils suivit les traces de son père, et il chargea une fois les évêques de percevoir une contribution volontaire sur le clergé[3]. A une autre époque, il ordonna aux shérifs de convoquer au parlement les abbés et les prieurs « qui ne relevaient pas en chef de la couronne, » afin qu'ils lui accordassent un subside[4]; enfin, il prit l'habitude d'envoyer des ordres non-seulement à ceux-ci, mais encore aux doyens et aux archidiacres, et prescrivit aux derniers de venir munis de lettres de procuration des corps collégiaux et des portions du clergé inférieur qu'ils présidaient[5]. Les exactions d'Innocent IV suggérèrent une nouvelle méthode. Les dons faits à ce pontife avaient été votés dans un synode, et Édouard Ier trouva qu'on pourrait avoir recours au même moyen pour subvenir aux besoins de la couronne. Durant tout son règne, nous le voyons demander des subsides au clergé, tantôt en parlement, tantôt en synode. Dans le premier cas, tous les petits dignitaires de l'Église étaient sommés d'y assister en personne, tandis que le clergé paroissial de chaque diocèse, ainsi que les francs tenanciers de chaque comté, y envoyait des représentants[6]. Dans le second

de se soumettre. Voyez le rescrit original dans Brad., I, 178.

[1] Suivant Hody (*Hist. des convocations*, p. 363), les bourgeois assistèrent au parlement de 1269. Il s'appuie de l'autorité de Wikes, qui nous dit, il est vrai, que Henri convoqua les hommes les plus puissants des cités et des bourgs pour assister à la translation du corps d'Édouard le Confesseur; de même qu'autrefois à son retour de France, en 1243, il avait invité quatre députés de chaque bourg à venir le joindre sur la route dans leurs plus beaux vêtements et sur leurs meilleurs chevaux (Pâris, 534). Mais ce fut simplement pour lui faire honneur dans cette occasion particulière. Wikes ajoute alors que, quand on eut terminé la cérémonie de la translation, un parlement fut tenu par les nobles, expression qui semble exclure les citoyens et les bourgeois. Wikes, 88, 89.

[2] Brady, I, 139. Henri, VIII, 94.

[3] *Leg. sax.*, 324.

[1] Voyez-en un exemple dans les *Ann. de Waverley*, p. 169.

[2] Voyez l'écrit original, daté d'York le 28 mai, ann. VIII, dans Hody, 270.

[3] Dunst., 98, 268.

[4] Abbates et priores de comitatu qui non tenent de rege in capite. Claus., 191. Henri III, *apud* Hody, 313.

[5] En 1254, Henri III requit tous les évêques d'appeler devant eux les chapitres, les archidiacres, les moines et le clergé de leur diocèse, pour les engager à accorder un subside et leur ordonner de lui envoyer des députés pour l'informer, dans le prochain parlement, de ce qui se serait passé. Claus., 38. Henri III, *apud* Hody, 340. Voyez aussi *Ann. Burton*, 355, 357.

[6] Decanos ecclesiarum cathedralium et archidiaco-

cas, le roi notifiait sa volonté à l'archevêque, qui convoquait immédiatement le clergé de sa province pour prendre en considération le message qu'ils allaient recevoir du roi [1]. Le clergé préférait la dernière de ces deux méthodes : il considérait sa présence au parlement plutôt comme un fardeau que comme un honneur ; et dans un synode, affranchi de l'influence que les autres membres du parlement auraient pu exercer par leur présence et leurs menaces, il jouissait d'une plus grande liberté de discussion. La couronne céda peu à peu à ce désir. Pourvu que le clergé accordât l'argent demandé, il importait fort peu qu'il s'assemblât en parlement ou en synode ; et quoique, pour maintenir son droit, le roi eût soin d'insérer dans la sommation à l'évêque la clause accoutumée relative au clergé de son diocèse, elle était de part et d'autre considérée comme une pure formalité qui ne devait pas tirer à conséquence.

Le lecteur a été témoin des tentatives réitérées de la législature pour amener l'exécution complète de la grande charte. Ses articles constitutifs devinrent les principaux objets des débats du peuple avec la couronne ; et chaque confirmation qui succédait à une confirmation précédente, quoiqu'elle fût une preuve de l'impunité avec laquelle les premières avaient été éludées ou ouvertement enfreintes, ajoutait cependant quelque chose à la stabilité subséquente de la charte. Lorsqu'il se présentait de nouveaux cas, on ajoutait de nouvelles dispositions. Dans un grand conseil tenu à Merton en 1236, les droits des veuves furent définis plus exactement ; on remédia aux artifices par lesquels les lords avaient été dépossédés de la tutelle des héritiers et aux dommages auxquels les pupilles étaient exposés par la rapacité de leurs tuteurs ; on s'occupa des intérêts opposés du seigneur et de ses tenanciers, et par une décision équitable, le premier fut autorisé à cultiver les terres vagues de son domaine, mais on lui défendit en même temps d'empiéter sur le pâturage commun nécessaire aux travaux et au bien-être des derniers [1]. On décida aussi dans cette assemblée la grande question de l'illégitimité des enfants nés avant le mariage de leurs parents. Par la coutume d'Angleterre, ils n'avaient aucun titre à l'héritage ; par les lois civiles et canoniques, ils étaient aussi légitimes que les enfants nés en état de mariage. D'où il résultait que, comme la connaissance de l'illégitimité appartenait aux cours spirituelles, qui suivaient cette dernière opinion, et que le droit d'héritage était déterminé par les cours séculières, qui avaient adopté la première, les deux judicatures se trouvaient fréquemment en opposition : les évêques demandèrent que les ordonnances du roi ne leur prescrivissent plus à l'avenir de rechercher spécialement si l'individu en question était né avant ou après le mariage, mais en général s'il était légitime ou non. Ils objectèrent contre la pratique des autres cours : 1° qu'elle était contraire à la loi romaine et canonique ; 2° qu'elle était injuste, parce qu'elle privait du droit d'héritage les enfants provenant des mariages clandestins, quoique ces mariages ne fussent annulés par aucune loi ; 3° et qu'elle était en contradiction avec elle-même, parce que, tandis qu'elle déclarait illégitime un enfant né avant le mariage, elle légitimait l'enfant qui n'était que conçu, quoique, dans les deux cas, la faute des parents fût exactement la même sous le rapport moral. Mais ces arguments n'eurent aucun succès [2]. Les comtes et les barons firent à l'unanimité cette réponse, qui a été si souvent répétée et applaudie : « Nous ne « voulons pas changer les vieilles et bonnes « lois de l'Angleterre [3]. »

Mais si le clergé eut le dessous dans cette

nos in propriis personis, clerumque universumque diœcesis per duos procuratores. Knyght, 2501.

[1] C'est ainsi que l'archevêque Peckham fit une convocation d'évêques, d'abbés, de prieurs, de supérieurs de maisons religieuses, libres ou non libres, de doyens de cathédrales et d'églises collégiales, et d'archidiacres, pour paraître devant lui, super his, quæ ex parte domini regis in congregatione prædicta exposita fuerint, tractaturi, et qu'en outre il ordonne que deux fondés de procuration seront choisis par le clergé de chaque diocèse, et un par chaque chapitre ou église collégiale, avec pleins pouvoirs pour traiter des mêmes objets. Ex. reg. Peckham, *apud* Hody, 138.

[1] St. 23. Henri III.

[2] Voyez une lettre du célèbre Grosseteste, évêque de Lincoln, à sir William Raleger, un des juges, *apud* Brown., *App. ad Fascic.* Rer., p. 316. Elle nous apprend que pendant la célébration du mariage, les enfants illégitimes étaient placés à côté de leurs parents et sous le même poêle, pour montrer qu'ils partageaient les bénéfices provenant du mariage légitime.

[3] Nolunt leges Angliæ mutare, quæ usitatæ sunt et approbatæ. St. 23. Henri III, c. 9.

circonstance, il avait auparavant réussi à faire abolir une coutume qui, malgré son ancienneté, pouvait être sérieusement défendue. Quoique le jugement par épreuve (*ordeal*) fût consacré par des cérémonies religieuses, les papes l'avaient toujours condamné comme un appel illicite au jugement de Dieu, et Gratien avait inséré cette condamnation dans la loi canonique. Il fut aboli probablement par l'influence de Gualo au commencement du règne de Henri; mais la difficulté d'imaginer une nouvelle forme de jugement qu'on pût lui substituer embarrassait et confondait la sagesse des juges et du gouvernement. Les juges ambulants reçurent l'ordre, dans la troisième année du même règne, de diviser en trois classes les prisonniers qui autrefois se fussent trouvés assujettis à l'épreuve. Quand la présomption contre l'accusé était forte et sa réputation notoirement mauvaise, il devait être renvoyé en prison et étroitement renfermé jusqu'à ce que son sort fût déterminé par le conseil; quelque peu de différence dans la perversité du délit, un plus haut degré d'incertitude sur la culpabilité de l'accusé ou une réputation plus favorable le plaçaient dans la seconde classe, pour laquelle la peine était de quitter le royaume; s'il avait été arrêté pour une légère faute seulement ou pour avoir rompu la paix du roi, on le mettait en liberté moyennant qu'il donnât caution pour sa bonne conduite [1]. Ce n'était là qu'un règlement provisoire et insuffisant. Mais aucune loi ne lui succéda, et les juges, de leur propre autorité, adoptèrent une pratique qui s'était secrètement glissée dans les cours criminelles depuis ce temps reculé où la preuve de l'innocence par *compurgation* avait été abolie par Henri Ier. Lorsque le prévenu était hors d'état de combattre et craignait l'épreuve par ordeal, il sollicitait et quelquefois achetait de la couronne la permission de *s'en remettre à son pays*, c'est-à-dire de faire déterminer le fait par une enquête des jurés de la cour, comme c'était l'usage dans les causes civiles [2]. Jusqu'ici cette faveur avait dépendu de la discrétion des juges, qui la refusaient aussi souvent qu'ils l'accordaient. Mais désormais elle fut offerte gratuitement à tous et joyeusement acceptée de la plupart. L'accusé avait toujours le droit de la refuser et de ne point plaider devant un jury. Mais en ce cas il pouvait être renvoyé en prison et condamné à la *peine forte et dure* jusqu'à ce qu'il pérît victime de son obstination ou se soumît au plaisir de la cour. On peut reconnaître là-dedans l'origine de notre présente institution du jugement par jurés dans les causes criminelles [3].

Dans la trente-sixième année de son règne, Henri publia des règlements pour la conservation de la paix qui méritent d'être remarqués par le lecteur. 1° Il renouvela et perfectionna l'assise des armes qui avait été d'abord ordonnée par son grand-père. Les différentes classes furent organisées de nouveau, et tout homme entre quinze et soixante ans fut placé selon son revenu annuel provenant des terres ou biens meubles, depuis quarante shillings jusqu'à quinze livres. 2° On leur fit jurer à tous de se fournir des armes attribuées à leurs classes, et il leur fut prescrit de rejoindre, toutes les fois qu'ils en seraient requis, le ban convoqué à cor et à cri pour la poursuite des malfaiteurs. Ils furent à cet effet placés sous le commandement de leurs officiers respectifs: dans les cités et dans les bourgs, sous le maire et les baillis, et dans les villages, sous le constable ou les constables, qui tous obéissaient à l'autorité du constable en chef du canton. 3° Le guet dut être fait depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, pendant les nuits, de la fête de l'Ascension à celle de la Saint-Michel: dans les villages, par quatre ou six hommes robustes et honnêtes pourvus d'arcs, de flèches et d'autres armes légères; dans les bourgs, par une compagnie de douze hommes, et dans les villes, par des compagnies de six, stationnées à chacune des portes. Si quelque étranger essayait d'entrer ou de partir du moment où le guet était en exercice, on l'arrêtait à l'instant et on le retenait jusqu'au lendemain matin pour l'interroger. Un voyageur qui arrivait le jour ne pouvait rester plus de quarante-huit heures

[1] Seldan, Spicil., 204.

[2] Voyez les preuves de ceci dans *Rot. Curiæ*, rég. de Richard Ier et de Jean, vol. 1, 204; II, 30, 97, 121, 173, 230, 245. Dans ces occasions, l'accusé soutenait fréquemment que l'accusation provenait de malice et de haine, et demandait que le jury pût s'en enquérir. *Ibid.*, II, 30, 97.

[3] Voyez la *Commonwealth* de sir Francis Palgrave, cl. XXXVI et suiv., où se trouvent des indications très-curieuses et très-importantes sur ce sujet si digne d'intérêt.

dans un village ou dans une municipalité, à moins que ce ne fût pendant le temps de la moisson ou que son hôte ne voulût servir de caution pour sa conduite. Pour la plus grande sûreté du marchand qui était en voyage, le maire et le bailli étaient tenus de lui fournir une escorte quand il le requérait; et s'il faisait le compte de son argent en leur présence et qu'on le volât ensuite, il pouvait recouvrer le montant de sa perte sur les habitants, qu'on regardait comme coupables de violation de leurs devoirs envers le roi pour avoir négligé de prendre les mesures nécessaires afin de conserver sa paix dans leur voisinage [1].

L'Église d'Angleterre brilla, durant cette période, par les vertus et l'instruction de plusieurs de ses prélats, dont trois peuvent justement réclamer l'attention du lecteur. Il connaît déjà le caractère du cardinal Langton, son zèle pour la cause de la liberté, sa suspension des fonctions archiépiscopales et sa visite forcée à la cour de Rome (1218). Dès que Henri se trouva fermement établi sur le trône, Langton reçut la permission de reprendre le gouvernement de son diocèse. De ce moment, il attacha principalement son attention aux affaires ecclésiastiques, et le fruit de ses travaux fut un code de discipline en quarante-deux articles ou canons qu'il publia dans un synode à Oxford [2]. Mais il continua toujours à porter aux deux chartes, si nous osons employer cette expression, l'attachement d'un père, et sur l'appel des barons, il se mit encore à leur tête (1223) pour demander à Henri la confirmation de leurs libertés. Il mourut en 1228 (9 juillet). Ses écrits sont perdus : on dit que ce fut lui qui divisa la Bible en chapitres, amélioration qui fut universellement adoptée et que l'on a conservée.

Le second des successeurs de Langton fut le docteur Edmond Rich, prélat universellement reconnu pour égaler en savoir et surpasser en piété la plupart des hommes de ce siècle. Il étudia et enseigna à l'université de Paris, revint en Angleterre pour donner des leçons à Oxford, et fut nommé chanoine et trésorier de l'église de Sarum. Il fut ensuite promu à la plus haute dignité de l'Église anglaise (1234, 2 avril), le siége archiépiscopal de Canterbury, et accepta cet honneur avec une répugnance qui n'était point feinte : il sentait que sa conscience délicate ne lui permettait pas de tolérer les désordres du siècle, et que la douceur de son caractère ne le rendait pas propre aux fonctions sévères de réformateur. L'expérience justifia ses craintes : plusieurs désapprouvèrent son zèle, et les moines de sa propre Église, les ministres de la couronne et les pontifes eux-mêmes s'opposèrent souvent et nuisirent quelquefois à ses sages efforts. Il lutta plusieurs années contre ces difficultés, et à la fin il y succomba. Craignant de paraître approuver par sa présence les abus auxquels son autorité ne pouvait remédier, il s'exila volontairement de l'Angleterre, choisit pour sa résidence le monastère de Pontigny, en France (1240, 16 novembre), et mourut l'année suivante à Soissey, où il s'était rendu pour jouir d'un meilleur air. Ses adversaires mêmes ne cherchèrent point à nier la pureté de sa vie et la droiture de ses motifs, et six ans après, il fut canonisé par Innocent IV, avec l'approbation unanime des évêques d'Angleterre et de France [1].

Le troisième prélat dont je ferai mention est un de ceux à l'histoire desquels la partialité des écrivains modernes a attaché un grand intérêt. Robert Grosseteste fut redevable de son éducation à la charité du maire de Lincoln, et il récompensa amplement par ses progrès le discernement de son bienfaiteur. Il professa à Oxford au milieu des plus vifs applaudissements. On trouve dans le catalogue de ses ouvrages des traités sur presque toutes les branches de nos connaissances, et le moine Bacon (juge compétent pour le siècle) le déclara parfait en science divine et humaine [2]. De sa stalle de chanoine il fut élevé (1225) au trône épiscopal de l'Église de Lincoln, et un vaste diocèse lui offrit un champ fertile pour l'exercice de ses talents et les efforts de son zèle. Avec les mêmes vues que son métropolitain, il apporta dans la lutte un caractère bien différent et une force d'esprit que ne pouvaient effrayer

[1] *Apud* Paris, 1145, et pone adversaria.

[2] Dans ce synode, un ecclésiastique de l'ordre des diacres fut convaincu d'apostasie, livré au pouvoir séculier et condamné à être brûlé. Il s'était fait circoncire afin de se marier à une juive. Cet événement est, je crois, le premier exemple d'une punition capitale infligée en Angleterre en matière de religion; mais il arriva longtemps avant le statut de hæretico comburendo. Wikes, 39. Waverley, 187.

[1] Paris, 476, 486, 627.

[2] *Ang. sac.*, II, 344, 345.

les difficultés ni subjuguer les défaites. Quand le bon archevêque lui conseilla de se désister d'une entreprise impraticable et d'attendre avec patience un temps plus favorable, il répondit qu'il ferait son devoir et qu'il en laisserait les conséquences au ciel. Il pensait que tous les désordres qui agitaient le troupeau devaient être en fin de cause attribués à la négligence ou à l'incapacité du pasteur ; et, basant sa conduite sur ce principe, il refusa constamment l'institution à tout ecclésiastique qui possédait plusieurs bénéfices ; à tout ecclésiastique employé dans les cours judiciaires ou à la levée des impôts ; à tous ceux enfin qui, par inclination ou par circonstance, ne voulaient ou ne pouvaient résider dans leurs bénéfices. Les personnes présentées à ces places se plaignirent, les protecteurs s'irritèrent, les ministres de la couronne menacèrent ; mais ni plaintes, ni reproches, ni menaces ne purent changer ses résolutions [1]. Il éprouva surtout de grandes difficultés dans la visite de son diocèse. Les laïques se mirent à l'abri de ses enquêtes sous la protection des cours civiles ; les communautés cléricales et monastiques firent valoir d'anciennes coutumes ou des exemptions du pape ; et toutes les parties en appelèrent à la protection du roi et à l'équité du pontife. Pour détruire ou surmonter l'opposition qui s'était formée contre lui, il en coûta à l'évêque beaucoup de peines et de dépenses, plusieurs procès désagréables et deux voyages en cour de Rome (1245 et 1250). Innocent IV le traita avec respect ; il lui accorda ses principales demandes et lui délégua les pouvoirs que Grosseteste jugeait nécessaires pour parvenir à réformer son diocèse [2]. Son chapitre fut obligé de reconnaître non-seulement sa juridiction nominale, mais encore sa juridiction effective. Il visita les couvents et les monastères, déposa les supérieurs négligents ou incapables, et rétablit l'observance des règles monastiques [1] avec un soin qui lui mérita l'honneur d'être injurié par l'historien de Saint-Alban [2].

Dans ses discussions avec la cour de Rome, Grosseteste montra une égale inflexibilité de caractère. Personne, à la vérité, ne professait une vénération plus profonde pour les successeurs de saint Pierre ou n'avait une idée plus exaltée de leurs prérogatives. Il paraît, d'après ses ouvrages, qu'il donnait aux Décrétales force de loi parmi toutes les nations chrétiennes ; qu'il regardait la défense de toutes les immunités qu'elles conféraient au clergé comme la défense de la cause de Dieu même, et qu'il soutenait avec une véhémence extraordinaire la doctrine que depuis on a appelée la supériorité *indirecte* du pouvoir spirituel sur le temporel [3]. Cependant, avec de tels sentiments sur la nature de l'autorité papale, il en contestait souvent l'exercice. Aucun pape, aucun légat n'obtenait de lui qu'il donnât l'institution à des ecclésiastiques étrangers présentés aux bénéfices de son diocèse [4]. Quand le nonce lui envoya la provision qui nommait Frédéric de Louvain, neveu d'Innocent IV, à une prébende dans l'Église de Lincoln, Grosseteste répondit, dans un langage singulièrement énergique, que cette provision était contraire au bien de l'Église et au bonheur des âmes ; qu'il ne pouvait la considérer comme émanée du pontife et qu'il ne croirait jamais de son devoir de la mettre à exécution [5]. Cette réponse, toute hardie qu'elle paraisse, n'était qu'une répétition de la doctrine qu'il avait autrefois émise en présence d'Innocent lui-même [6] ; et

[1] *Gros. ep.*, II, 53, 108, 124, 125, 128. Paris, 507. Dunst., 252.

[2] A son second voyage à Lyon, Grosseteste présenta un mémoire sur les maux de l'Église qui prouve combien peu il était disposé à flatter, lors même qu'il sollicitait une faveur. On peut le diviser en trois parties. Dans la première, il décrit les maux causés par de mauvais pasteurs, maux qu'il rejette, en définitive, sur la cour papale, parce qu'elle pourrait les prévenir si elle le voulait, et qu'elle les encourage par ses collations et concessions irréfléchies ; dans la seconde, il énumère les obstacles qui s'opposent au zèle des évêques, tels que les exemptions, les appels, les juges séculiers, les finesses des hommes de loi et l'hostilité ouverte des ministres ; dans la troisième, il dépeint les abus qui ne peuvent être réprimés que par la cour du pape elle-même, la conduite irrégulière de la plus basse classe des gens d'Église, la vénalité des juges et l'usage immodéré de la clause *non obstante*. A sa gloire, Innocent ordonna que ce mémoire serait lu dans le consistoire des cardinaux, et il donna à l'évêque des marques réitérées de son estime. Voyez Brown., *Fasciculi*, II, 250. *Gros. ep.*, 113, 114.

[1] *Gros. ep.*, 77, 80, 81, 90, 95, 121. Paris, 602, 704, 713. Burt., 317, 323. Dunst., 230, 236, 237, 284.

[2] Paris, 713.

[3] *Gros. ep.*, 23, 35, III. Cui non obedire quasi peccatum est ariolandi, et quasi scelus idololatriæ non adquiescere. Ep. 119.

[4] *Id. ep.*, 49, 52, 74.

[5] *Id. ep.*, 128.

[6] Sicut Christo in omnibus est obediendum, sic et

elle fut si loin d'exciter la colère ou le ressentiment de ce pontife, qu'aussitôt que son agent la lui eut transmise, il écrivit une lettre pour disculper sa conduite, et il proposa, pour obvier à l'abus des provisions, le remède dont on a déjà parlé dans cet ouvrage [1].

(1220.) Grosseteste choisit ses principaux conseillers au sein de deux nouveaux ordres monastiques introduits depuis peu en Angleterre, celui des frères prêcheurs, institué par saint Dominique, et celui des frères mineurs, établi par saint François. Leurs fondateurs les avaient créés pour aider le clergé paroissial dans ses nombreuses fonctions ; et ils s'acquittèrent de ce devoir avec le zèle qui accompagne toujours l'enfance des institutions religieuses. Leur nourriture était sobre, leurs vêtements simples et grossiers : la pratique, aussi bien que le vœu de pauvreté, excluait pour eux tout soupçon d'intérêt personnel ; et le peuple recevait avec plaisir l'instruction de la part de ces hommes, qui ne pouvaient être mûs par d'autre motif que par l'espérance du bonheur céleste. Les membres les plus distingués de ces ordres furent appelés par Grosseteste dans son conseil : il s'en faisait accompagner dans ses visites épiscopales ; il leur ordonnait de prêcher en sa présence ; il stimulait leurs efforts et y applaudissait [2]. Il employa ainsi vingt-huit années à l'administration et à l'amélioration de son diocèse. (1253, 14 oct.) Sa mort fut pleurée comme une perte publique, et ses vertus sont restées gravées dans le souvenir de la postérité.

La plupart des enfants de Henri moururent dans leur enfance : deux fils et deux filles lui survécurent. Édouard, l'aîné, avait épousé Éléonore, fille de Ferdinand, roi de Castille, et jouissait pendant la vie de son père d'un revenu de quinze mille marcs. Edmond avait obtenu, par la confiscation des biens des Montfort, les nombreuses propriétés et tous les honneurs de cette famille ; et c'est ainsi que se posèrent les fondements de cette puissance qui permit à ses descendants de la maison de Lancastre d'arracher le sceptre des mains de Richard II et de le retenir au préjudice de l'héritier légitime. Les filles de Henri étaient Marguerite, reine d'Écosse, et Béatrix, duchesse de Bretagne.

CHAPITRE XVI.

ÉDOUARD Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Rodolphe, 1281. Adolphe, 1298. Albert.	Alexandre III, 1286. Marguerite 1290 Interrégn., 1292. Baliol, 1296. Interrégn., 1296. Robert I.	Philippe III 1285. Philippe IV	Alphonse X 1284. Sancho IV, 1295. Ferdinand IV.	Grégoire X 1276. Innocent V 1276. Adrien V, 1276. Jean XXI, 1277. Nicolas III, 1280. Martin IV, 1285. Honorius IV, 1287. Nicolas IV, 1292. Célestin V, 1294. Boniface VIII, 1303. Benoît XI, 1304. Clément V.

Édouard revient de Palestine. — Fait la conquête des Galles. — Réclame la suzeraineté sur l'Écosse. — Reçoit l'abdication de Baliol. — Wallace lui résiste. — Il fait la conquête de l'Écosse. — Les communes en parlement. — Exactions royales. — Opposition du clergé et des barons. — Les taxes ne peuvent être levées qu'avec le consentement du parlement. — Améliorations dans les lois. — Persécution des juifs. — Bruce réclame la couronne d'Écosse. — Édouard marche sur Carlisle. — Il meurt.

Si Édouard eût été disposé à obéir à la volonté de son père, il pouvait revenir en Angle-

præsidentibus hæc sedi sacratissimæ, in quantum veré præsidentibus, in omnibus est obtemperandum : sin autem quis earum, quod absit, quicquam præcipiat Christo præceptis et voluntati contrarium, obtemperans ei in hujusmodi manifestè se separat à Christo. *Serm. Rob. Linc.*, apud Brown, II, 254.

[1] Ce remède se bornait simplement à dire que des priviléges fondés sur la prescription des temps devaient être respectés, et laissait conséquemment à l'évêque ou au plus ancien collateur, qu'il fût moine ou laïque, la faculté de disposer des bénéfices auxquels il avait anciennement nommé, soit par le droit que lui en conféraient ses fonctions ecclésiastiques, soit par la fondation du bénéfice même quand le fondateur en avait réservé la nomination à sa famille.

(*Note du traducteur.*)

L'annaliste contemporain de Burton nous assure que la lettre d'Innocent fut écrite à l'occasion d'une réplique de Grosseteste à son agent (Burt., 326, 330) ; réfutation suffisante des contes ridicules que nous fait Pâris, 750, 752, 755.

[2] *Gros. ep.*, 46, 41, 114.

[3] Le droit qu'il montrait sous une sentence de suspension ou d'excommunication repose sur une auto-

terre sans déshonneur (1271) lorsque l'armée se sépara sur la côte d'Afrique et que les principaux chefs retournèrent dans leurs États respectifs. Mais la curiosité ou la dévotion fit taire les conseils du devoir et de l'intérêt (20 avril) ; il mit à la voile à Trapano, débarqua à Acre, aperçut du haut des murailles les tentes des Sarrasins et gémit sur les tristes restes de l'empire fondé par les premiers croisés. Ceux qui le suivaient ne se montaient guère qu'à un millier d'hommes, mais il y avait quelque chose de magique dans la nom d'un prince dont le sang coulait de la même source que celui du « Cœur-de-Lion, Richard ; » et les chrétiens et les infidèles s'attendaient à ce qu'il égalât la renommée de ce héros. (4 sept.) Bondocar, sultan de Babylone [1], qui déjà s'était préparé à donner l'assaut à la cité, se retira immédiatement en Égypte à travers le désert ; et Abagha, khan tartare de Perse, lui proposa une alliance offensive contre l'ennemi commun des Mogols [2] et des chrétiens. Mais tous ses efforts ne purent jamais réunir plus de sept mille hommes sous son étendard, force trop peu considérable pour se hasarder loin de la côte ; et, quoiqu'il soit resté dix-huit mois à Acre, l'histoire de ses travaux militaires se borne à une expédition à Nazareth, à la capture de deux petits châteaux et à la surprise d'une caravane. Au lieu du laurier des conquérants, le hasard lui donna presque la gloire du martyre. L'émir de Joppé, d'après les instructions de Bondocar, avait réussi à capter la confiance du prince en affectant le désir d'embrasser le christianisme ; et des lettres fréquentes, accompagnées de présents, cachaient et facilitaient le projet qu'il avait formé [3]. Le vendredi de la semaine de la Pentecôte (17 juin 1272), son messager, dont les voyages répétés avaient lassé la vigilance des gardes, fut inconsidérément admis dans l'appartement où Édouard, enveloppé d'un large manteau, reposait sur son lit pendant la chaleur du jour [4]. L'infidèle saisit cette occasion pour lui porter un coup violent, dirigé au cœur. Édouard le reçut au bras, s'élança sur son assassin, le renversa par terre et le perça de la même arme dont il avait été blessé. Le danger toutefois était grand ; outre sa première blessure, Édouard en avait reçu d'autres dans la lutte, et l'arme qui les avait faites était empoisonnée. Comprenant les conséquences probables d'un tel événement, il se hâta de préparer et de signer son testament (18 juin). Tous les symptômes dangereux disparurent cependant par l'habileté d'un chirurgien anglais qui coupa toutes les chairs qui environnaient la blessure ; et dans le cours de trois semaines, grâce aux attentions d'une femme affectionnée et à sa constitution vigoureuse, il recouvra une parfaite santé. L'aventure était en elle-même assez romanesque ; mais un historien espagnol a imaginé d'ajouter encore à l'intérêt en attribuant la guérison du prince à la piété d'Éléonore, qui, s'exposant, dit-il, au hasard presque certain de perdre la vie, suça le poison de la blessure de son mari [5].

(3 oct.) La conclusion d'une trêve de dix années entre le sultan et les chrétiens donna un long répit aux habitants d'Acre et fournit au prince l'occasion de retourner en Europe avec honneur. Il reçut à Trapano une invitation de Grégoire X pour se rendre à Rome. Ce pontife, sous le titre plus humble d'archidiacre de Liége, avait accompagné Édouard dans son expédition en Palestine ; mais le bruit de ses vertus et de son savoir avait engagé les cardinaux, rassemblés à Viterbe, à le rappeler d'Acre pour occuper la chaire de saint Pierre ; et le

rité très-douteuse. Il vient probablement des dénonciations comminatoires relatives à la provision qu'il avait rejetée.

[1] Le Caire, nommé Babylone par les croisés.

(*Note du traducteur.*)

On ne voit pas trop comment un Tartare de la Mongolie pouvait se rencontrer en Palestine. La Mongolie, bornée à l'est par la grande et la petite Bukharie, et au sud par la Chine, paraît trop éloignée pour avoir eu des rapports de cette nature avec la Terre-Sainte. D'une autre part, on l'appelle khan tartare de *Perse*, et, dans ce sens, il serait plus facile de comprendre sa présence, parce qu'un Tartare pouvait être monté sur le trône ; mais alors il ne peut plus être question des Mogols. Ces petites difficultés n'arrêtaient point nos aïeux, qui confondaient trop souvent des contrées entièrement distinctes et les rapprochaient sans inconvénient de quelques centaines de lieues.

(*Note du traducteur.*)

[2] Le moine de Melrose reçut cette relation d'un chevalier, l'un des croisés (241), et elle est confirmée par Guillaume de Trigoli, qui résidait alors à Acre. Spond., 245.

[3] Hora vesperarum, environ trois heures de l'après-midi. Hemingf., 590.

[4] Hemingf., 590. West., 401. Sanut., 120.

nouveau pontife était empressé de prouver sa reconnaissance au prince qui l'avait autrefois honoré de son amitié. Ce fut en traversant la Sicile et la Calabre qu'Édouard reçut les premières nouvelles de la mort de son père ; et les larmes qu'il versa dans cette occasion et qui excitèrent la surprise de Charles d'Anjou furent un témoignage honorable de la bonté de son cœur [1] (1273, 12 fév.). Il ne resta que deux jours à Rome ; et continuant sa route vers Orvieto, il y fut reçu de la manière la plus affectueuse par Grégoire, auquel il demanda justice contre les assassins de son cousin Henri d'Allemagne. Simon de Montfort était déjà mort ; mais Guy et son beau-père Aldobrandini furent cités devant le pontife. La justification ou purgation du dernier fut admise : le premier, qui connaissait sa culpabilité, n'osa comparaître (1er avril). Il fut convaincu de sacrilége et de meurtre, déclaré infâme et proscrit, incapable d'hériter, de posséder ou de léguer aucune propriété et d'être revêtu d'aucune place de confiance, d'honneur ou de quelque émolument dans l'État [2]. Le voyage d'Édouard à travers l'Italie fut une procession triomphale : on le considérait comme le champion de la chrétienté et le martyr de la croix ; à chaque ville, les magistrats, le clergé et le peuple venaient au-devant de lui pour le recevoir, et les Milanais le forcèrent d'accepter des présents considérables en chevaux et en étoffes d'écarlate (30 mai). Il fut rejoint au pied du mont Cenis par le comte de Savoie ; et bientôt après il reçut les félicitations d'un corps de chevaliers et de prélats anglais [1]. Il se rendit à Paris et fit hommage à Philippe pour les terres « qu'il tenait par le droit de la couronne de France. » On s'attendait que de Paris il se hâterait de passer en Angleterre ; mais il fut appelé en Guienne par l'état de trouble où se trouvait cette province (26 juill.), et il y resta jusqu'à la conclusion d'un concile général que l'on avait convoqué à Lyon (1274, 1er mai). Ce fut pendant cet intervalle que le comte de Châlons le défia à un tournoi, défi qui, d'après ce que l'on a dit ensuite, cachait sous le prétexte de lui faire honneur le projet d'un atroce attentat contre sa vie (15 mai). Le pontife exhorta instamment le roi par ses lettres (18 mai) à refuser, lui faisant observer qu'aucun monarque n'avait jamais condescendu à jouter ; que de pareils faits d'armes étaient défendus par l'Église, à cause des meurtres qui les avaient fréquemment déshonorés, et que c'était une folie de s'exposer à l'épée d'un assassin qu'il avait des motifs de soupçonner d'être, à cette heure même, altéré de son sang [2]. Mais Édouard trouvait que son honneur était en jeu. Au jour fixé, il entra dans la lice accompagné de mille champions, partie à pied, partie à cheval : il y fut joint par son antagoniste avec une suite à peu près double. Il peut se faire que les Anglais fussent exaspérés par leurs soupçons ou que leurs adversaires eussent réellement entretenu des projets imaginaires ; mais l'épreuve de l'adresse et du courage se changea bientôt en une bataille acharnée : les archers d'Édouard chassèrent leurs antagonistes de la lice, se mêlèrent parmi les chevaliers, et tantôt coupant les sangles de leurs selles, tantôt déchirant les entrailles de leurs chevaux, ils renversaient les cavaliers et les faisaient prisonniers. Le comte de Châlons, homme d'une

[1] Triset., 240.

[2] Rym., i, 890 ; ii, 4-10. Je prendrai la liberté de continuer ici l'histoire de Guy de Montfort. Dès que la sentence fut prononcée, il sollicita la clémence de Grégoire et prit le parti d'aller le trouver à une petite distance de Florence. En chemise, une corde passée au cou et accompagné de plusieurs amis dans le même accoutrement, il se jeta aux pieds du pontife et demanda que la sentence prononcée contre lui fût commuée en emprisonnement. Grégoire, ému, ordonna de l'enfermer dans un château des États ecclésiastiques et écrivit à Édouard pour s'excuser de sa douceur (Rym., ii, 17). Six ans après, le bruit courut que Guy avait été vu en Norwége, et le roi promit une récompense considérable à deux barons norwégiens s'ils parvenaient à le saisir et à le remettre entre les mains des agents royaux (*Id.*, ii, 143) ; mais ce bruit était sans fondement. Martin IV le mit enfin en liberté après un emprisonnement de onze années. Il prit alors possession de Squillace, patrimoine de sa femme, en Toscane (Wals., 51). Il embrassa le parti de la maison d'Anjou, fut fait prisonnier en 1287 par Doria, amiral aragonais et resta en captivité jusqu'à sa mort. Jacques, roi de Sicile, demanda pour sa rançon 10,000 onces d'or, somme qu'il savait bien que son prisonnier ne pourrait jamais payer. Voyez une lettre de sa femme à ce sujet. Rym., ii, 20. Rymer en place la date en 1271, au lieu de celle de 1289, qui est la véritable.

[1] Wikes, 99. West., 402.

[2] Rym., ii, 29, 30. Ces assertions de Grégoire semblent appuyer les soupçons de quelques écrivains que la tentative d'assassinat contre Édouard dans la ville d'Acre était en réalité l'effet d'un plan concerté par les partisans de la maison de Montfort.

force athlétique, après avoir joûté avec sa lance, jeta ses bras au cou du roi afin de le renverser. Le cheval d'Édouard s'élança en avant par un mouvement rapide, et le comte lui-même tomba sur la terre. Ses compagnons le remirent à cheval; mais sa chute l'avait rendu incapable de se mouvoir, et il demanda quartier. La colère du roi l'entraîna d'abord à maltraiter un ennemi suppliant; puis, dédaignant de recevoir son épée, il le força de se rendre à l'un des champions à pied. Les Anglais remportèrent le prix après la lutte la plus dangereuse et la plus sanglante [1].

Édouard pensa alors sérieusement à retourner en Angleterre (1274): il donna même des ordres pour les préparatifs de son couronnement [2]. Mais son départ fut encore retardé par une discussion étroitement liée aux intérêts commerciaux de son pays. Plusieurs de ses prédécesseurs avaient acheté les services militaires du comte de Flandre pour des annuités dont le payement cesserait à leur mort. Le contrat était volontaire et basé sur des convenances mutuelles. Mais Marguerite, comtesse régnante, le regardait comme un droit, et elle avait demandé, avant la mort du dernier roi, le payement d'un ancien compte d'arrérages montant à près de quarante mille marcs. Sa réclamation fut rejetée avec indignation; et la comtesse, sans s'inquiéter des conséquences qui pouvaient en résulter pour elle et pour ses sujets, fit saisir comme indemnité toutes les laines d'origine anglaise qui se trouvaient dans l'étendue de ses domaines, quoique les trois quarts eussent cessé d'être des propriétés anglaises. Henri avait eu recours aux représailles; et par la confiscation des produits des manufactures flamandes, il avait obtenu une somme de huit mille livres (pounds) qu'il avait partagée entre les victimes de la mesure prise par Marguerite, en proportion de leurs pertes respectives. Il avait, en même temps, défendu l'exportation en Flandre de la laine et des peaux de mouton brutes; et il invita les fabricants flamands à s'établir dans ses États, en leur proposant une prime. On découvrit cependant qu'au moyen des agents étrangers les articles prohibés s'introduisaient facilement en Angleterre; et Édouard, aussitôt après la mort de son père, défendit, sous des peines sévères, l'exportation totale des laines. Cette mesure vainquit l'obstination de Marguerite. Les métiers à tisser flamands cessèrent de marcher, les manufacturiers furent ruinés, et la comtesse elle-même perdit la branche la plus productive de son revenu (24 juin). Elle sollicita alors un arrangement; et Édouard consentit à recevoir son fils Guy à Montreuil. Une députation de marchands de Londres l'accompagnait pour l'aider de ses avis: les Flamands acceptèrent les conditions prescrites par le roi; et Guy se soumit à faire des excuses publiques (24 juin). Il fut introduit avec les seigneurs flamands près d'Édouard, qui avait rassemblé autour de lui sa cour et les principaux habitants du pays. « Sire, dit Baudouin d'Avesnes, le comte de « Flandre est venu devant vous pour vous dé- « clarer son regret de ce que sa mère, madame « la comtesse, a fait saisir les marchandises de « vos sujets. Elle croyait avoir le droit d'or- « donner cette saisie; mais, par respect pour « vous et pour obtenir votre amitié, elle pro- « met de faire entière réparation aux person- « nes lésées; et pour l'exécution de cette pro- « messe, le comte s'oblige, lui et ses posses- « sions, envers vous, sire roi d'Angleterre. » Édouard répondit qu'il acceptait une offre si humblement faite, avec d'autant plus d'empressement qu'il savait que le comte était à cette époque dans la Terre-Sainte et qu'il avait toujours désapprouvé la conduite injurieuse de sa mère. On convint que les huit mille livres provenant des marchandises flamandes seraient précomptées comme partie de la réparation; et les relations commerciales des deux pays se rétablirent sur l'ancien pied [1].

(2 août.) De Montreuil Édouard se rendit en Angleterre et fut couronné à Westminster (19 août) conjointement avec sa femme [2].

[1] Hemingf., 592. West., 402. Trivet, 241.

[2] On donna l'ordre de préparer trois cent quatre-vingts têtes de bœufs ou de vaches, quatre cent trente moutons, quatre cent cinquante cochons, dix-huit sangliers, deux cent soixante-dix-huit flèches de lard et dix-neuf mille six cent soixante chapons et autres volailles. Rym., II, 421.

[1] Rym., II, 24, 32, 34.

[2] Alexandre, roi d'Écosse, pour obéir à la sommation du roi, assista au couronnement. Il avait été convenu par Richard Ier qu'aussi souvent que les rois d'Écosse viendraient à la cour d'Angleterre en conséquence d'une sommation à cet effet, ils seraient reçus et accompagnés pendant leur voyage de la même

Près de deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Henri, et cependant la tranquillité du royaume n'avait pas été troublée. Les membres survivants de la faction de Montfort, disposés sans doute à rallumer la guerre civile, avaient été tenus en respect par la vigilance du conseil et l'arrivée constamment attendue du roi. Édouard avait alors atteint sa trente-sixième année. Il était de haute taille, mais bien proportionné; la longueur de ses bras ajoutait à la force de ses coups, et quand il était une fois en selle, ni les écarts fougueux de son cheval ni les efforts de son ennemi ne pouvaient le démonter. Il était ardent et irritable, impatient des injures et méprisant le danger. Mais la soumission désarmait sa colère, et le succès semblait toujours justifier sa témérité. Durant ses derniers débats avec les barons, il avait donné des preuves de la solidité de son jugement et de l'énergie de son caractère; et sa réputation était établie, parmi les admirateurs de la chevalerie, par ses prouesses dans les batailles et les tournois et par son expédition en Palestine [1]. Il ne le cédait en ambition à aucun de ses prédécesseurs; mais le but de cette ambition était fort différent. Ils avaient épuisé leurs efforts à tenter sur le continent des conquêtes qui pouvaient leur être enlevées, en d'autres temps, par un voisin plus heureux : pour lui, il aspirait à concentrer en lui-même la souveraineté de toute l'île de la Grande-Bretagne. Ses espérances se réalisèrent en partie : le pays de Galles fut incorporé à l'Angleterre, et l'indépendance de l'Écosse ne trouva d'asile que dans ses marais, ses forêts et ses montagnes. L'assujettissement de l'un et les tentatives faites pour subjuguer l'autre sont les événements les plus intéressants de son règne.

Après la mort de Henri, Llewellyn, comme les autres vassaux de la couronne anglaise, avait été requis de jurer fidélité au nouveau monarque. Il ne se rendit point à la sommation. Pendant l'absence d'Édouard, on avait passé sur son refus; après le couronnement, la sommation fut trois fois renouvelée et trois fois éludée. Ce n'était pas que Llewellyn déniât le droit du roi ou sa propre obligation; mais une clause du dernier traité qui défendait aux deux parties de donner asile à leurs ennemis respectifs lui fournissait un prétexte plausible de se plaindre et de réclamer justice. Quand on eut levé ce prétexte, il en chercha un autre et déclara que son voyage en Angleterre exposerait sa vie à la fureur de ses ennemis. Édouard s'avança jusqu'aux frontières de Galles et lui offrit un sauf-conduit; mais alors il éleva ses prétentions et demanda des conditions dont l'extravagance prouvait qu'elles n'avaient été présentées que pour qu'on les rejetât. La vérité est que le prince aspirait à l'honneur d'assurer l'indépendance de son pays et qu'il avait résolu de ne point reconnaître de supérieur à moins d'y être forcé par le sort des armes. D'abord les prélats et les barons anglais intercédèrent en sa faveur; ses excuses et ses délais épuisèrent leur patience : ils le déclarèrent rebelle et accordèrent un subside d'un quinzième pour faire face aux dépenses de la guerre [1]. Le roi employa l'hiver à tenter la fidélité des Gallois. David, que Llewellyn, quoiqu'il fût son frère, avait privé de son patrimoine, invita ses concitoyens à se ranger sous l'étendard d'Édouard (1277); et Rees Ap Meredith, le descendant des anciens princes des Galles du Sud, saisit avec ardeur l'occasion de combattre le chef d'une famille rivale. De son côté, Llewellyn conclut un traité d'alliance avec le roi de France et obtint de tous les chefs des Galles du Nord la promesse de ne jamais se soumettre à un souverain anglais [2]. Les tenanciers militaires d'Édouard s'assemblèrent dans les comtés de Shropshire et de

manière que leurs prédécesseurs l'avaient été par l'évêque, le shérif et les barons de chaque comté, et recevraient cinq livres par jour pour leurs dépenses sur la route, et trente shillings par jour aussi longtemps qu'ils resteraient à la cour du roi, avec vingt-quatre pains, quatre sexterces du meilleur vin et huit d'une qualité inférieure, quatre flambeaux de cire, quarante des meilleures chandelles et quatre-vingts d'une moindre qualité; deux livres de poivre et quatre livres de cannelle. Rym., I, 87. Mais il paraît qu'actuellement ils recevaient les cinq livres par chaque jour, durant tout le temps, et faisaient acheter probablement les provisions dont ils avaient besoin. Alexandre, dans l'occasion dont il est question, reçut cent soixante-quinze livres. Rym., II, 42. On n'est point d'accord sur la manière dont il rendit hommage alors; mais il est certain qu'Édouard n'en fut pas satisfait et l'obligea en 1278 à faire hommage une seconde fois, simplement et sans réserve.

[1] Hemingf., I, 2. Trivet, 238.

[1] Rym., II, 3, 4, 41, 42, 58, 68, 69.

[2] *Trésor des chartes*. Le prince gallois prodigue dans cet acte ses flatteries au roi de France. Le traité, dit-il, sera conservé in armariis ecclesiasticis pour

Cheshire. A la mi-été, ce prince traversa la Dee, s'avança le long de la côte, prit et fortifia les deux châteaux de Flint et de Rhuddlan, s'empara d'Anglesey et avec sa flotte intercepta toute communication entre Snowdon et la mer. Llewellyn, confiné dans ses montagnes stériles et dans les forêts, éprouva bientôt les horreurs de la famine; et sous peu de semaines (9 novembre) il fut forcé de s'abandonner sans réserve à la merci de son adversaire. On lui imposa pour conditions de payer une amende de cinquante mille livres, de céder à Édouard l'entière possession de quatre districts entre Chester et la rivière de Conway, de tenir Anglesey comme fief de la couronne anglaise à la rente annuelle de mille marcs, de faire hommage au roi à Rhuddlan et à Londres, et de donner dix otages pour gages de sa fidélité future. Mais ces conditions ne furent en effet prescrites qu'afin de prouver la supériorité du vainqueur; et Édouard céda bientôt aux inspirations de sa générosité naturelle (11 novembre). Il remit d'abord l'amende de cinquante mille livres, ensuite la rente annuelle pour l'île d'Anglesey (1278, 19 sept.), puis il rendit gratuitement les dix otages, et enfin (13 oct.) il consentit au mariage de Llewellyn avec Éléonore de Montfort, fille du dernier comte de Leicester, qui, l'année précédente, à son passage pour les Galles, avait été arrêtée près de Bristol et conduite prisonnière au roi [1].

Dans l'opinion d'Édouard, l'assujettissement des Galles était maintenant accompli. Il se flattait d'avoir terminé par la douceur ce qu'il avait commencé par la force. Les deux frères Llewellyn et David s'étaient réconciliés. Il s'était conduit envers Llewellyn avec l'affection d'un ami plutôt qu'avec la sévérité d'un ennemi, et ses lettres à ce prince respiraient une modération qui faisait honneur à son cœur. Il avait été pour David un protecteur généreux. Il lui avait conféré l'honneur de la chevalerie, lui avait donné des domaines considérables dans les deux contrées et la main d'Éléonore, fille du comte Ferrers. Mais il s'était fait une fausse idée du caractère des Gallois à cette époque. La haine des Anglais était un legs sacré qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres à travers les générations, et il n'existait pas un individu, depuis le prince jusqu'au paysan, qui ne fût prêt, en tout temps, à tirer l'épée pour l'indépendance de son pays. Les habitants des districts cédés récemment aux Anglais furent les premiers qui manifestèrent leur mécontentement. Ils contemplaient avec douleur l'abolition graduelle de leurs usages nationaux, la distribution de leurs districts (cantreds) en cantons (hundreds) et en provinces [1], et l'introduction des lois et de la jurisprudence anglaises. David, malgré toutes les obligations qu'il avait à Édouard, paraissait mécontent. On avait, par les ordres du roi, abattu ses futaies pour ouvrir une route à travers l'une de ses forêts; et quelques-uns de ses vassaux avaient été exécutés pour meurtre par le justicier, quoiqu'ils eussent offert la rançon de leur vie, suivant les lois galloises. Llewellyn lui-même avait ou prétendait avoir des motifs de plainte contre les usurpations des officiers royaux. Quoique Édouard lui eût promis justice, son esprit s'exaspéra, et il prêta une oreille favorable aux insinuations incendiaires de David. Les hommes à passions irritables pèsent rarement les conséquences funestes de la vengeance contre le plaisir qu'elle promet; mais dans la circonstance présente, leurs espérances prirent une nouvelle vigueur par une folle confiance dans une ancienne prédiction attribuée à Merlin, qui annonçait que lorsque la monnaie anglaise deviendrait circulaire, le prince de Galles serait couronné à Londres. Édouard avait récemment émis une nouvelle monnaie ronde, de half-pennies (demi-sous)

prouver que lui et ses hépitiers sont les serviteurs de Philippe, les amis de ses amis, les ennemis de ses ennemis. Il donne à Philippe le titre de princeps regum terræ.

[1] Rym., II, 88-92, 97, 116, 119, 125. Hem., I, 5. Triv., 147, 148, 251.

[1] Llewellyn avait cédé à Édouard quatre *cantreds* entre Chester et la côte. Édouard les avait divisés en *hundreds*, cantons, et *shires*, provinces. J'ai traduit cantred par district; cependant les districts, dans l'acception française, ne sont que des divisions des provinces. Afin de ne pas se faire une fausse idée de l'étendue de ces portions de pays, il faut se souvenir que les shires, qui avaient remplacé les counties, ou comtés, s'étaient formés comme ceux-ci par le laps de temps et le hasard, et non par une délimitation légale et régulière, et qu'il y avait conséquemment de très-petites provinces comme de plus étendues. Les quatre cantreds purent devenir quatre shires, divisés ensuite en hundreds. Cette partie de la principauté de Galles est aujourd'hui le Carnarvon, le Merioneth et le Denbigh. (*Note du traducteur.*)

et de farthings (quarts de sous); et il avait défendu que le penny [1] fût désormais coupé par moitié ou par quarts : d'où l'on conclut sagement que la prédiction du prophète était sur le point de s'accomplir [2].

(1282, 22 mars.) Le dimanche des Rameaux, dans l'épaisseur de la nuit et pendant les fureurs d'une tempête, le perfide David surprit le château de Howarden. Roger Clifford, le justicier, qu'on trouva dans son lit, fut blessé et mené prisonnier au sommet du Snowdon; on passa au fil de l'épée ses chevaliers, ses écuyers et ses valets. Ce fut le signal d'une insurrection générale. Llewellyn rejoignit immédiatement son frère et assiégea les châteaux de Flint et de Rhuddlan : les principaux chefs rassemblèrent leurs familles et tous ceux qui leur étaient attachés; et les Gallois, s'élançant de leurs montagnes sur les frontières, dévastèrent la contrée par l'incendie et par le glaive, et accablèrent les habitants, sans distinction d'âge ou de sexe, de tous les maux que put leur suggérer leur férocité [3]. Édouard refusa d'abord de croire à cette nouvelle; mais les courriers qui se succédaient convainquirent son incrédulité, et il envoya des forces considérables pour faire lever le siége des deux châteaux. L'urgence du cas demandait les mesures les plus énergiques. Un emprunt forcé suppléa au déficit du trésor [4]; les cours du banc du roi et de l'échiquier furent envoyées à Shrewsbury; et Édouard déploya l'étendard royal (17 mai) à Worcester. Il s'empara du château de Hope, qui appartenait à David, et expédia de nouveaux ordres à ses tenanciers militaires et à mille pionniers pour qu'ils le rejoignissent à Rhuddlan [5]. On ne connaît que très-imparfaitement les événements de cette campagne. Les Gallois avaient ajouté des défenses artificielles aux défenses naturelles de leurs montagnes. Le roi ne put ou ne voulut pas essayer de les forcer dans leur position, et la perte de quatorze bannerets avouée par les Anglais prouve que ce système temporiseur fut aussi destructif que la bataille la plus sanglante. Édouard réduisit Anglesey; mais un grand désastre balança cet avantage. Un pont de bateaux avait été jeté à la hâte sur le Menai [1], et un corps considérable était sorti de l'île pour examiner les retranchements des ennemis. Comme il gravissait une colline sans précaution, un parti de Gallois s'élança soudain d'un lieu où il s'était tenu en embuscade (6 nov.). Son apparition et ses cris intimidèrent les Anglais, qui s'enfuirent en confusion vers le rivage; mais le flux avait brisé le pont, et les fugitifs se jetèrent en si grand nombre dans les bateaux que ceux-ci enfoncèrent et que les hommes qu'ils portaient se noyèrent pour la plupart [2].

L'archevêque de Canterbury avait été visiter Llewellyn; et si le prince gallois eût suivi l'avis du prélat, il eût évité son triste sort et sauvé son pays. Mais le succès avait affermi sa ténacité, et il refusa les conditions qu'on lui offrait; il se fia aux rigueurs de l'hiver pour amener la dissolution de l'armée anglaise. Édouard avait ordonné que de grandes forces se rassemblassent dans le voisinage de Carmarthen (6 déc.); et Llewellyn, abandonnant la défense de Snowdon à son frère, se rendit promptement à Bluit, dans le Radnorshire. Les Anglais, sous Edmond Mortimer et Jean Giffart, parurent sur la rive gauche de la Wye : le pont était occupé par les indigènes, et une force nombreuse, postée sur une montagne voisine, attendait les ordres de Llewellyn, qui, descendu de la montagne pour observer les mouvements de l'ennemi, était entré dans une grange afin de se reposer ou de se mettre à l'abri (11 déc.). Tout à coup des cris le firent tressaillir, mais son écuyer l'assura qu'ils provenaient de la garde du pont, qui venait de repousser l'ennemi. Quelques minutes après, les bannières de Mortimer (il avait passé la rivière à gué) parurent, s'élevant au-dessus de la colline, et un chevalier, Adam Frankton, s'approcha par hasard de la

On doit se rappeler que ce sont des monnaies d'argent.

[2] Duns., 471. Wikes, 108. Waverley, 245. Triv., 273.

[3] Rym., 89, 96-107. Duns., 471. Waver., 410.

[4] L'emprunt fut levé sur les corporations civiles et religieuses, et sur les individus connus pour avoir de l'argent. Il ne fut jamais remboursé, mais on exempta les prêteurs du subside suivant accordé par le parlement. Duns., 476, 477.

[5] Chaque pionnier devait être muni d'une forte cognée ou d'une hache et recevoir trois sous par jour. Rym., II, 207

[1] Le Menai est le droit qui sépare la principauté de Galles de l'île d'Anglesey. (*Note du traducteur.*)

[2] Walsing., 51. Heming., I, 9. Dunst., 473. Le pont était si large que quarante hommes armés pouvaient passer de front.

grange. Le prince, quoique sans armure et à pied, ne chercha pas à éviter un combat inégal : il reçut de son antagoniste un coup de lance dans le côté; et Frankton, ignorant le rang de celui qu'il venait de tuer, se hâta de rejoindre l'armée. Les Gallois attendaient avec impatience le retour de leur prince : le soupçon de sa mort les jeta dans le désespoir, et l'on assure que deux mille d'entre eux tombèrent sous le glaive des assaillants. Après la bataille, Frankton retourna dans la grange pour examiner l'homme qu'il avait tué. On découvrit que c'était Llewellyn; et l'on trouva sur lui son sceau privé, ainsi qu'une liste mystérieuse de noms imaginaires, dont on supposa qu'il s'était servi pour désigner quelques traîtres de l'armée anglaise. Sa tête, portée à Édouard à Rhuddlan, fut par son ordre envoyée à Londres et exposée sur la Tour. Pour vérifier ou ridiculiser la prédiction de Merlin, on l'entoura d'une couronne d'argent ou de lierre[1].

Avec Llewellyn expira l'indépendance du pays de Galles. Dès que sa mort fut connue, les autres chefs se hâtèrent de faire leur soumission et furent reçus avec bonté par la politique d'Édouard (1283). David seul resta à l'écart. Il hésitait à se remettre dans les mains de l'homme qu'il avait si cruellement offensé, et il prit enfin la résolution de ne confier sa sûreté qu'à sa bonne fortune et à son adresse. Son château de Bère, situé au centre d'un marais, était regardé comme imprenable; mais il préféra l'asile que lui offraient les montagnes et les forêts; et durant six mois il éluda la vigilance et la poursuite de ses ennemis. Mais aucune retraite ne put le sauver de la perfidie de ses propres compatriotes. (21 juin.) Ils le chassèrent de rocher en rocher, le firent prisonnier avec sa femme et ses enfants et le conduisirent enchaîné au château de Rhuddlan. Ce fut en vain qu'il sollicita la permission de se jeter aux pieds du vainqueur. Édouard, décidé à ne point pardonner, n'osait exposer sa fermeté à l'épreuve d'une entrevue. On convoqua un parlement à Shrewsbury pour juger ce malheureux prince; et le langage de la sommation découvrit pleinement les sentiments et le dessein du roi. Elle dépeignait l'esprit inquiet et hostile des Gallois, leurs continuelles infractions aux traités, leurs incursions sanguinaires et destructives, accusations qu'on aurait pu retourner avec autant de vérité contre les accusateurs; et peignait ensuite avec les couleurs les plus énergiques l'ingratitude de David, qui, orphelin et exilé, avait trouvé dans le roi un père et un protecteur, qui avait reçu de lui des propriétés et des vassaux et qui avait été élevé par lui aux premières dignités de sa cour[1]. (30 sept.) Le prince gallois parut devant ses pairs, onze comtes et cent barons, et il fut unanimement condamné « à être traîné au gibet, comme « traître au roi, qui l'avait fait chevalier; à « être pendu, comme meurtrier des gentils-« hommes pris dans le château de Hawarden; « à avoir les entrailles brûlées, parce qu'il « avait profané par l'assassinat la solennité de « la passion du Christ; à avoir les quatre quar-« tiers de son corps dispersés dans le pays, « parce qu'il avait conspiré en des lieux diffé-« rents la mort du roi son seigneur. » Cette horrible sentence, qui a été pendant des siècles la sentence légale pour les cas de haute trahison, fut littéralement mise à exécution[2]. Le sort de David, si nous nous bornons à le considérer comme le défenseur de l'indépendance de son pays, peut exciter notre pitié; mais cette pitié diminue dès qu'on se rappelle sa perfidie, son ingratitude et ses crimes.

Édouard passa plus d'une année dans le pays de Galles ou à proximité des frontières, afin d'assurer la durée de sa conquête. Pour contenir les habitants du Snowdon, les plus intraitables des indigènes, il fortifia les châteaux de Conway et de Carnarvon et distribua les terres qui les avoisinaient aux plus puissants des barons anglais. Mais son grand but était de concilier et de civiliser. Les traits sévères d'un ennemi firent bientôt place à l'aspect plus doux d'un législateur qui évitait tout ce qui pouvait choquer inutilement les préjugés de ses nouveaux sujets, offrait sa paix et sa protection à

[1] Rym., II, 223-225. Heming., I, II, 12. West., 411. Wals., 50. Knyghton, 2465.

[1] Rym., II, 247.

[2] Dunst., 475. Heming., I, 13. Cette tragédie fut terminée par une querelle ridicule entre les citoyens de Winchester et ceux d'York pour la possession de l'épaule droite du prince. C'était un point réel de préséance, et il fut décidé par le conseil en faveur de Winchester. Wayer., 238.

Digitized by Google

tous indistinctement et leur permettait de conserver leurs terres sous les mêmes services par lesquels ils les tenaient de leurs princes nationaux. En même temps, pour les détourner de la vie errante à laquelle ils étaient accoutumés, il établit des corporations de marchands dans les principales villes; et afin de réprimer leurs inclinations turbulentes et sanguinaires, il introduisit parmi eux la jurisprudence des cours anglaises, divisa toute la contrée en provinces et en cantons et créa de nouvelles formes de déclarations (writs) adaptées aux coutumes et aux tenures galloises [1]. Sur ces entrefaites, la reine Éléonore accoucha de son fils Édouard dans le château de Carnarvon (1284, 25 avril). Peut-être la politique du roi avait-elle voulu qu'il en fût ainsi; il est cependant plus probable que la naissance de l'enfant dans ce lieu fut une suite naturelle du séjour de son père. Les indigènes le réclamèrent comme leur compatriote; et lorsque ensuite on le déclara prince de Galles, ils reçurent cette nouvelle avec les plus vives acclamations, comme si elle eût proclamé la restauration de leur indépendance [2].

Depuis l'entière pacification du pays de Galles jusqu'au commencement des troubles de l'Écosse, il s'écoula un intervalle de quatre années : Édouard en passa une en Angleterre, occupé d'améliorer le sort de ses propres sujets, et les autres sur le continent, chargé du rôle honorable mais difficile d'arbitre entre les rois de France, d'Aragon et de Sicile. Charles d'Anjou avait été pendant quelques années paisible possesseur de la Sicile : elle lui fut enlevée par la fourberie de Pierre, roi d'Aragon. Ce prince, sous le prétexte d'entreprendre une croisade contre les infidèles, avait fait voile pour les environs de Tunis : à l'instigation de ceux qui étaient du secret, les Siciliens se révoltèrent inopinément, massacrèrent tous les Français qui se trouvaient dans les cinq cités de l'île, et le roi d'Aragon monta sans opposition sur le trône de Sicile. C'était un acte téméraire et dangereux. Quels que fussent les griefs des indigènes, le sang de huit mille de leurs semblables couvrait d'une tache indélébile leur cause et celle de leur nouveau monarque. Le pape, qui réclamait à la fois et la Sicile et l'Aragon comme fiefs du saint-siége, excommunia les assassins et leur protecteur; Charles, qui se maintenait encore dans le sud de l'Italie, appela de tous côtés des aventuriers sous son étendard; et Philippe de France, acceptant du pontife la donation de l'Aragon pour son plus jeune fils, entra dans la Catalogne avec une armée de soixante-dix mille hommes. La fortune ou l'habileté de Pierre arrêta ses ennemis. Il méprisa la sentence papale ; il confia la défense de la Sicile à Doria, qui détruisit la flotte française et fit prisonnier le prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou; et il obligea Philippe, après que ce prince eut perdu une partie de ses troupes dans les Pyrénées, à se retirer précipitamment en France (1285). Tandis que la plus grande partie de l'Europe était ainsi bouleversée par l'ambition de ces princes, la même année leur donna à tous la paix en les précipitant au tombeau. Philippe III laissa la couronne à son fils Philippe IV, âgé seulement de dix-sept ans ; Pierre fut remplacé sur le trône d'Aragon par son fils Alphonse et sur celui de Sicile par son fils Jacques ; Charles mourut vers le même temps et légua les prétentions de la maison d'Anjou au prince de Salerne, prisonnier de Jacques (1286). La régence française invita Édouard à remplir l'office de médiateur. Il n'était pas difficile de réconcilier Philippe et Alphonse, qui n'avaient pas hérité de l'exaspération de leurs pères. (25 juillet.) On convint d'abord d'un armistice, qui fut suivi, peu de temps après, d'une paix due aux bons offices du roi d'Angleterre. Mais la tâche d'obtenir la liberté du prince de Salerne fut plus pénible et elle obligea Édouard à plusieurs voyages et à des négociations répétées. (1288, 37 oct.) Elle fut enfin accordée, mais à des

[1] Voyez les *Statutum Walliæ*, publiés dans le dixième volume des statuts complets. App., p. 3. Ils nous apprennent que les anciennes lois des Galles étaient très-sévères à l'égard des femmes. On n'allouait aucun douaire aux veuves, et les filles ne pouvaient pas succéder aux propriétés de leurs pères. En ce qui regardait les veuves, le roi introduisit la coutume d'Angleterre ; quant au second point, il ordonna que la division des terres se ferait comme par le passé entre les enfants mâles, mais il excepta les bâtards et décida que si la descendance masculine venait à manquer, l'héritage appartiendrait aux femmes. *Ibid.*, p. 37. Il permit aussi la preuve par serment pour les actions personnelles, mais la défendit pour le vol et d'autres grands crimes. *Ibid.*, 68.

[2] Wals., 52. Trivet, 261. Je ne sais rien du massacre des bardes, fiction à laquelle nous devons la célèbre ode de Gray.

conditions qui assurèrent à Jacques la possession non contestée de son royaume. Charles cependant, quand il eut obtenu sa liberté, éluda toutes les obligations auxquelles il s'était soumis, se fit couronner roi des deux Siciles et tenta de chasser son rival par la force des armes. L'issue de la lutte pouvait être douteuse; mais la mort d'Alphonse ayant appelé Jacques au trône d'Aragon, ce dernier parvint facilement, avec les forces unies des deux royaumes, à déjouer tous les efforts de la maison d'Anjou[1].

(1289, 12 août.) Tandis qu'Édouard s'employait ainsi aux affaires des États étrangers, le peuple anglais se plaignait de lui voir négliger les intérêts de son propre royaume. Le refus que fit le parlement d'un subside l'avertit de songer à son retour; et il trouva bientôt dans la malheureuse situation de l'Écosse une vaste carrière pour exercer sa politique et son ambition. Sa sœur Marguerite était morte depuis quinze ans : elle avait donné à son mari, le roi d'Écosse, deux fils, Alexandre et David, et une fille, Marguerite, mariée à Éric, roi de Norwége; et Alexandre se consolait de son veuvage par l'espérance de transmettre la couronne à ses descendants en ligne directe. Mais David mourut en 1281, sa sœur Marguerite le suivit trois ans après, et une année plus tard, le jeune Alexandre descendit aussi au tombeau. Le père affligé consentit, à la requête de sa noblesse, à prendre une seconde femme; mais peu de temps après son mariage avec Iolette, fille du comte de Dreux, il périt lui-même d'une chute de cheval (1286, 16 mars). La couronne se trouvait dévolue de droit à sa petite-fille Marguerite, fille du roi de Norwége, étrangère et encore enfant : elle avait à peine trois ans. Avant la mort d'Alexandre, elle avait été déclarée héritière presomptive, et maintenant les états, confirmant de nouveau ses droits, nommèrent un conseil de régence chargé de remplir en son nom les devoirs de la royauté. Édouard vit combien l'occasion était précieuse et résolut de ne pas la laisser échapper. L'union de son fils avec la petite reine pouvait réunir sur la tête de celui-ci la couronne d'Écosse à la couronne d'Angleterre. Les négociations s'entamèrent, Éric nomma d'abord des commissaires pour traiter avec les Écossais des intérêts de sa fille, mais en leur recommandant de ne traiter qu'en présence d'Édouard[1]. Édouard fit requérir par ses messagers les régents de l'Écosse d'entrer dans les desseins du roi de Norwége; eux, de leur côté, consentirent à la conférence; mais en même temps, connaissant bien les prétentions du roi à la suprématie sur l'Écosse, ils limitèrent les pouvoirs de leurs commissaires par la clause *sauf l'honneur et l'indépendance du royaume*, et leur défendirent de faire aucune concession préjudiciable à la couronne ou à la nation. Ces précautions, si naturelles, n'étaient cependant point nécessaires: Édouard n'était pas homme à compromettre par une démarche indiscrète le succès de ses desseins, et il s'abstint soigneusement de faire valoir aucun droit qui eût pu exciter la méfiance ou la crainte. La conférence eut lieu à Salisbury. Après de longs et orageux débats, il fut convenu, sans qu'on sache si ce plan était celui qu'Édouard avait originairement suggéré : 1° de la part d'Éric, qu'avant que l'année fût écoulée, il enverrait sa fille en Angleterre libre de tout contrat de mariage; 2° de la part d'Édouard, qu'il la remettrait également libre à ses sujets sur leur réquisition, pourvu que l'état de l'Écosse fût tel qu'il lui parût qu'elle y pût demeurer en sûreté et avec honneur; 3° enfin de la part des Écossais, qu'ils s'engageraient, en donnant des garanties suffisantes, à ne la marier à qui que ce fût « que par la disposition, la volonté et le conseil du roi d'Angleterre et avec le consentement du roi de Norwége[2]. » Édouard avait déjà envoyé des messagers à Rome; ils revinrent au bout de peu de temps avec une dispense du pape pour le mariage du prince Édouard avec sa cousine

[1] Voyez les fastidieuses négociations à ce sujet dans Rymer, tom. II, de la page 317 à 370.

[1] Pourquoi en présence d'Édouard? Parce que, nous dit-on, il était grand-oncle de la jeune reine. Cela peut s'admettre; cependant je soupçonne qu'Éric considérait Édouard comme possédant en Écosse une autorité indépendante de sa parenté avec Marguerite. Éric, qui réclamait environ 3,000 marcs des Écossais, priait le roi d'Angleterre non-seulement *d'user de son influence auprès de*, comme on l'a ingénieusement traduit, mais *d'envoyer ses ordres* aux régents de l'Écosse pour qu'ils lui payassent ce qui lui était dû. Quatenus custodibus... dare velitis in mandatis. *New-Rym.*, I, 732.

[2] Fors par son ordeynement, volonté et sun consayl. *Ibid.*, 720.

Marguerite, et les commissaires anglais et norwégiens décidèrent ensuite le parlement écossais qui se tint à Brigham sur le *Border* à faire les premières propositions de ce mariage dans des lettres adressées à Édouard et à Éric. Tous deux les agréèrent gracieusement, et Édouard s'empressa d'accorder les requêtes des Écossais, dont les principales étaient : que les lois, les droits, les coutumes de la nation fussent maintenus ; que l'Écosse restât un royaume séparé, libre, sans sujétion, conservant ses anciennes limites, et que si l'un ou l'autre des époux mourait sans postérité de ce mariage, le royaume fût rendu pleinement, librement, absolument, sans sujétion à l'héritier légitime. Afin qu'on ne pût pas supposer cependant qu'il abandonnât ainsi ses prétentions à la suprématie féodale, une protestation fut ajoutée établissant qu'aucun article de ce traité ne pourrait être expliqué de manière à rien retrancher des droits appartenant aux deux couronnes[1], non plus qu'à y ajouter. Toutes les difficultés étaient désormais levées. Mais l'avenir qui s'ouvrait d'une manière si flatteuse pour les espérances des deux peuples, si essentielle à leur prospérité, se ferma. La vierge de Norwége, comme on appelait la jeune reine, était d'une constitution trop délicate pour supporter les fatigues du voyage, et l'on fut obligé de la débarquer dans une île des Orkneys : elle y tomba malade, se rétablit, retomba et mourut (7 oct.). Sa mort fut pour ses sujets la source de nombreuses calamités, et par les révolutions qui suivirent, l'ancienne rivalité entre l'Angleterre et l'Écosse devint l'animosité la plus tenace et la plus cruelle[2].

Par la mort de Marguerite, la postérité des trois derniers rois d'Écosse, Guillaume, Alexandre II et Alexandre III, se trouvait éteinte ; et il ne se présenta pas moins de seize compétiteurs, qui tous, à une seule exception près, fondaient leurs prétentions à la couronne sur leur descendance légitime ou bâtarde de la famille royale. L'un deux faisait dériver son droit d'un usurpateur, six d'enfants illégitimes, et deux d'une sœur de Guillaume le Lion. Éric, roi de Norwége, demandait à être considéré comme héritier de sa fille, la feue reine. Le règlement de ces dix réclamations n'offrait pas de grandes difficultés : le véritable héritier devait se trouver parmi les descendants de David, comte de Huntingdon, frère du roi Guillaume. De Marguerite, l'aînée de ses filles, était issu John Baliol, lord de Galloway ; d'Isabelle, la seconde, Robert Bruce, lord d'Annandale ; et d'Ada, la troisième, John Hastings, lord d'Abergavenny. Le dernier, tandis que la postérité des autres sœurs était vivante, ne pouvait prétendre qu'à une part de la succession si elle était divisible ; et Bruce n'aurait pu méconnaître le droit de Baliol, descendant de la sœur aînée, s'il n'eût été le petit-fils de David, tandis que Baliol n'en était que l'arrière-petit-fils[1]. Le point à décider était donc celui-ci : savoir si la couronne appartenait au représentant de la fille aînée de préférence au représentant de la seconde fille, quoique ce dernier fût plus rapproché d'un degré. De nos jours, cela ne serait pas susceptible de discussion ; mais, à cette époque, la loi de la descendance n'était pas observée d'une manière uniforme, et, dans beaucoup de cas, le pouvoir avait autant d'influence que la justice pour déterminer l'ordre de la succession. La perspective des maux auxquels la rivalité de tant de compétiteurs allait exposer l'Écosse effraya tous ceux qui désiraient le bonheur de leur patrie ; et les états se déterminèrent sagement à soumettre la contestation au roi d'Angleterre, comme à un juge dont l'équité avait été reconnue par les

[1] *New-Rym.*, I, 721, 730, 733. Protestamus etiam quod omnis præmissa taliter intelligantur quod juri unius regni vel alterius ratione præsentis facti nihil decrescat aliquatenus vel accrescat, 736. Comparez ce passage avec les preuves de l'*Indépendance de l'Écosse*, p. 12.

[2] Rym., II, 445, 471, 474, 482, 489, 1090, 1091.

[1] Les prétentions de ces trois compétiteurs peuvent se comprendre par la table suivante :

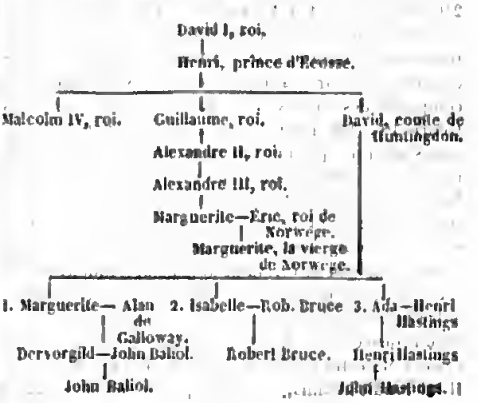

plus grands princes de l'Europe, et qui, par son pouvoir, saurait forcer les récalcitrants à obéir à sa décision[1].

Édonard accepta volontiers cet office, non toutefois comme résultant du choix des Écossais, mais comme un droit inhérent à sa couronne. La connaissance de la cause lui appartenait, prétendait-il, parce qu'il était le lord suzerain de l'Écosse, dont les rois régnaient en qualité de ses vassaux. Les écrivains écossais ont vivement déclamé contre l'ambition du prince, qui tenta ainsi d'imposer à leur pays l'assujettissement féodal; mais leurs invectives paraissent moins fondées sur de sages raisonnements que sur la partialité nationale. Il est certain que, depuis près de quatre siècles, les rois d'Angleterre étaient accoutumés à recevoir l'hommage et le serment de fidélité des rois d'Écosse. L'objet de cet hommage était, à la vérité, un point de contestation. Les premiers le réclamaient pour la couronne d'Écosse; les autres prétendaient ne devoir le rendre que pour les terres qu'ils tenaient sous la couronne d'Angleterre[2]. Les deux parties étaient également opiniâtres, et, généralement, afin d'éviter un appel à l'épée, l'hommage était rendu et reçu sous des réserves mutuelles qui sauvaient les droits respectifs des uns et des autres. Quand Guillaume le Lion devint le captif de Henri II, il fut obligé d'acheter sa liberté au moyen d'une reconnaissance donnée sous son propre sceau et le sceau des prélats et des barons écossais, par laquelle il déclarait tenir son royaume en fief du roi d'Angleterre; mais la pénurie de Richard le décida à rendre cette concession au prince pour la somme de dix mille marcs et à remettre les droits des deux couronnes sur l'ancien pied[1]. Ses successeurs Jean et Henri III non-seulement affirmèrent leur

[1] Heming., 30.

[2] On me permettra de faire quelques observations sur cette question, qui fut si violemment débattue, il y a un siècle, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple problème historique. 1° Si le lecteur se rapporte à ce qu'il a lu précédemment, il trouvera, je la pense, de suffisantes raisons pour croire, d'après le témoignage des écrivains contemporains ou presque contemporains, que les princes et les peuples de l'Écosse furent souvent obligés de se reconnaître vassaux des rois anglo-saxons, et cela avant qu'ils tinssent des terres de la couronne d'Angleterre. 2° Si nous en croyons des historiens qui vivaient à cette époque et qui ne pouvaient ignorer le fait réel, Malcolm fit hommage pour sa couronne à Guillaume le Conquérant (page 186) et aussi à son successeur Guillaume le Roux (page 210); mais quand il fut requis de paraître devant la cour de Guillaume, il répondit que les rois d'Écosse n'étaient accoutumés de faire droit aux rois d'Angleterre que sur les frontières et devant une cour composée des barons des deux royaumes. 3° Sous Henri Ier, les familles royales des deux royaumes s'allièrent par des mariages réciproques. David, roi d'Écosse, vint fréquemment en Angleterre, rendit hommage à Henri et assista à plusieurs grands conseils comme le premier des pairs. Des écrivains écossais postérieurs soutiennent qu'il le fit comme comte de Huntingdon; les écrivains anglais prétendent que ce fut comme roi d'Écosse. 4° Pendant les guerres civiles entre Étienne et Mathilde, il s'empara des trois comtés du Nord et les réunit à ses domaines; mais son successeur Malcolm fut forcé de les restituer à Henri II. Il lui rendit hommage et accompagna son seigneur le roi d'Angleterre dans son expédition en France. Guillaume succéda à Malcolm et rendit aussi hommage; mais s'étant joint aux fils de Henri dans leur rébellion, il fut fait prisonnier. Henri lui arracha un nouveau serment d'allégeance, par lequel il devint le vassal de la couronne d'Angleterre, contre qui que ce fût, suivant les nouvelles formules inventées par les jurisconsultes féodaux. On ne peut mettre en doute qu'il n'ait fait hommage pour son royaume (page 300). 5° Il racheta de Richard Ier l'exemption de cette reconnaissance féodale et remit ainsi la question dans son premier état (page 316); mais Jean, Henri et Édonard demandèrent toujours à lui et à ses successeurs de rendre cet hommage comme rois d'Écosse; et ceux-ci, tout en rendant hommage, cherchèrent constamment à y joindre une protestation, sauf leurs droits, tandis que les rois d'Angleterre, qui consentaient à le recevoir ainsi, protestaient de leur côté en faveur de leurs droits comme seigneurs suzerains: expédient qui d'ailleurs était assez fréquemment employé dans la diplomatie féodale, par lequel la question était maintenue dans le même état sans qu'aucun précédent ajoutât aux droits de l'une ou l'autre des parties. D'après tout cela, le fait réel serait, suivant moi, que pendant plusieurs siècles les rois d'Angleterre réclamèrent et de temps en temps exercèrent leur droit de suzeraineté, et, que suivant les circonstances, les Écossais admirent ou éludèrent et quelquefois même allèrent jusqu'à nier les prétentions de leurs voisins plus puissants.

[1] Dans la charte originale, Richard requiri quo Guillaume nobis faciat integrè et plenariè quicquid rex Scotiæ Malcolmus, frater ejus, antecessoribus nostris de jure fecit et de jure facere debuit. Rym., i, 64. Dans la copie que nous a transmise Fordun, après antecessoribus nostris, les mots pro terris suis in Angliâ sont intercalés. *Ford. Scoti chr.*, i, 501. Il est certain que l'hommage fut rendu longtemps avant que les rois écossais eussent possédé des terres en Angleterre, et que ces terres leur furent originairement données pour les défrayer quand ils venaient rendre hommage.

droit, mais, si nous en croyons le dernier, forcèrent à le reconnaître de fait et reçurent hommage, pour la couronne d'Écosse, de Guillaume, d'Alexandre II et d'Alexandre III. La querelle se renouvela quand Édouard monta sur le trône. Alexandre résista quatre années; enfin il offrit de rendre hommage simplement et sans conditions. La proposition fut acceptée; et le roi d'Écosse à genoux, et en présence des prélats et des barons anglais, dit : « Moi Alexandre, roi d'Écosse, je me « fais homme lige de lord Édouard, roi d'An- « gleterre, contre tous les hommes. — Et moi, « répliqua Édouard, je vous reçois comme « tel, sauf le titre et le droit que moi et mes « successeurs avons à votre hommage et à ce- « lui de vos successeurs pour le royaume « d'Écosse, quand il nous conviendra de le « requérir [1]. » La proposition d'Édouard, dans la circonstance présente, ne pouvait donc paraître aux Écossais ni nouvelle ni inattendue. Il ne demandait rien de plus que ce que ses prédécesseurs avaient soutenu comme leur droit. Il eût peut-être montré plus de générosité s'il eût attendu pour faire valoir ses titres que le trône d'Écosse eût un prince pour défendre les siens. Mais on ne doit pas l'accuser d'injustice parce qu'il saisit le moment le plus favorable pour l'exercice d'une prérogative qu'il croyait appartenir à sa couronne [2].

Le roi, par des lettres circulaires, avait annoncé ses prétentions aux prélats, aux barons et aux communes d'Écosse, et les avait sommés de se présenter à Norham, sur les frontières des deux royaumes. Édouard établit sa résidence dans le château, accompagné de ses barons des comtés du Nord (1291, 10 mai). Les Écossais s'assemblèrent à Upsellington, aujourd'hui Ladykirk, sur la rive opposée de la Tweed. Au jour fixé, dans l'église de Norham, Brabanzon, le justicier anglais, adressa aux états d'Écosse, de la part du roi, un discours qui les informait qu'Édouard était venu pour décider la grande question de la succession à leur couronne; que ce prince désirait s'éclairer de leurs lumières et de leurs avis, et requérait, comme préliminaire, qu'ils le reconnussent pour leur suzerain direct. Le jour suivant (11 mai) leur fut assigné pour donner une réponse; ils demandèrent alors un plus long délai afin de consulter ceux des prélats et des barons qui n'étaient pas encore arrivés. Cette demande leur fut accordée; on leur remit un acte qui contenait toutes les preuves de la suzeraineté alléguée par les rois anglais, et ils furent requis de produire leurs objections, s'ils en avaient, le premier jour de juin, époque à laquelle Édouard serait prêt à leur faire justice [1]. Le 1er juin arrivé, aucune objection ou preuve contraire ne fut produite par les Écossais. Le 2 juin, l'évêque de Bath, chancelier, traversa la Tweed à Upsellington, récapitula tout ce qui avait été dit ou fait précédemment et ajouta que, puisque les titres du roi ne trouvaient pas d'opposition, Édouard allait exercer le droit qu'ils lui conféraient, en discutant la cause et en la décidant. Il somma en conséquence Robert Bruce de déclarer s'il était prêt à recevoir la décision du roi d'Angleterre comme seigneur suzerain de l'Écosse. Bruce (et il est remarquable que Bruce fut le premier) répondit par l'affirmative. La même question fut posée de

[1] Rym., II, 126.

[2] Le lecteur qui a suivi avec attention ce long exposé, tout en faveur des droits de l'Angleterre, ne sera probablement pas satisfait de cette conclusion; il se rappellera le point de départ des droits des souverains anglais et des rois écossais; il remontera jusqu'aux bretwaldas, et, si je ne me trompe, dans cette longue énumération de princes, de conquêtes et de divisions de territoires, il aura quelque peine à démêler l'origine bien positive des droits de l'Angleterre sur l'Écosse. Ils existaient de fait à l'époque d'Édouard Ier; mais il me semble qu'ils n'étaient que le simple résultat de la situation respective des deux États, un envahissement du fort sur le faible. On trouve antérieurement, en effet, une suite d'hommages, mais ils sont tous forcés, et il a fallu combattre ou trahir pour les obtenir. Si les rois d'Écosse avaient pu réunir des armées aussi puissantes que celles des rois d'Angleterre et qu'ils eussent vaincu ceux-ci, il me paraît certain que l'indépendance du trône écossais n'eût pas été mise en doute. Le docteur Lingard est Anglais, et comme Anglais, son impartialité réelle ou systématisée par son esprit sage et réfléchi n'a pu résister au désir d'excuser l'Angleterre aux dépens de sa rivale abattue et forcée de se soumettre. Le lecteur en aura sûrement pensé tout autant de Llewellyn et du pays de Galles et répété avec La Fontaine :

Ah! si les lions savaient peindre!

Tels sont les hommes, telle est l'histoire.

(*Note du traducteur.*)

[1] Le délai accordé était de trois semaines, à compter du 10 de mai, et il expirait conséquemment le dernier jour du même mois. La supposition qu'il ne devait expirer que le 1er juin a donné lieu à quelques méprises. Rym., II, 544.

la même manière à tous les compétiteurs présents, et tous firent la même réponse. Baliol cependant ne parut point. Peut-être ne voulait-il pas acquiescer à la dégradation de la couronne d'Écosse, peut-être cherchait-il à briguer la popularité par un retard affecté. Lorsque le jour suivant (3 juin) il fut également interpellé, il hésita, se retira pour consulter ses amis et revint donner un plein assentiment, mais en apparence contre son gré. L'assemblée se rendit immédiatement à l'église de Norham, où Édouard la rejoignit. Le chancelier, dans un discours préparé, soutint la validité des droits du roi et déclara l'intention où était ce prince de faire stricte justice à chacun des compétiteurs; Édouard répéta la même chose à peu près dans les mêmes termes, et les divers prétendants signèrent publiquement un acte dans lequel ils déclaraient qu'ils accepteraient volontairement le jugement du roi, en vertu de son droit comme seigneur suzerain (5 juin). Il fut unanimement résolu que chacune des parties commencerait par fournir ses preuves à un conseil composé de quarante Écossais nommés par Baliol et Comyn, de quarante autres choisis par Bruce et de vingt-quatre Anglais désignés par Édouard. Toutes les parties convinrent que ce conseil tiendrait ses séances à Berwick (6 juin); mais comme elles différaient d'avis relativement à l'époque, le roi s'interposa et fixa la première session au 2 août. En même temps, afin qu'il lui fût possible de faire mettre son jugement à exécution, les six régents et les gouverneurs des châteaux royaux résignèrent leurs charges entre ses mains (13 juin), et tous les tenanciers militaires de la couronne écossaise lui jurèrent fidélité, comme au seigneur suzerain de l'Écosse [1].

Au commencement de l'année suivante, Édouard envoya comme ambassadeur à Rome Jean de Saint-Jean et Roger de l'Estrange, afin d'obtenir de Nicolas IV une confirmation de la reconnaissance des prétendants au trône d'Écosse, établissant que la couronne écossaise était dépendante de l'Angleterre. Le pontife, après avoir consulté les cardinaux, répondit par un refus courtois mais positif (1292, 1er mars). Il serait charmé, disait-il, de satisfaire aux désirs du roi autant que sa conscience pourrait le lui permettre; mais la suzeraineté d'Édouard était une question délicate et dangereuse, qui pouvait entraîner des malheurs sérieux, et dans laquelle se trouvaient engagés les intérêts d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques. Il ne devait approuver aucune mesure qui pût préjudicier aux droits des individus et en particulier « à celui que l'Église romaine possédait elle-même sur le royaume d'Écosse [1] ». Cet échec ne réprima point l'ambition d'Édouard, qui, à l'époque fixée, se hâta de se rendre à Berwick pour recevoir le rapport du conseil. Mais les membres, divisés par des intérêts de parti ou par des vues personnelles, embarrassés par le nombre des compétiteurs et la multiplicité des réclamations, n'avaient encore pris aucune détermination. Pour abréger leurs travaux, il leur ordonna de borner d'abord leur attention à ce qui concernait Baliol et Bruce, et quand ils auraient classé les prétentions de ceux-ci, de revenir à celles des autres prétendants (14 octobre). Après un intervalle de quatre mois, les délégués parurent au même lieu devant le roi, comme parlement des deux nations; et, en réponse à leurs questions, il leur fut dit que la succession à la couronne devait se régler d'après les mêmes lois que la succession aux comtés, aux baronnies ou à toute autre tenure indivisible. Baliol et Bruce se présentèrent alors. Le dernier soutint qu'en ce qui regardait l'hérédité des sujets, le premier-né pouvait être préféré aux autres; mais que dans la succession d'un royaume, héritage indivisible, la prérogative de la primogéniture devait, par la loi naturelle, céder à la proximité du sang; qu'il était d'un degré plus proche parent que Baliol de David, leur aïeul commun; que Dervorgild, mère de Baliol, qui avait résigné ses droits à son fils, était à la vérité au même degré que lui, mais que lorsque la proximité du sang était égale, on avait toujours préféré la branche masculine à la descendance féminine. Baliol prétendit au contraire que, par la loi et la coutume de l'Angleterre et de l'Écosse, toutes les fois que l'héritage était indivisible, il descendait successivement à tous les héritiers de la branche aînée avant de se trouver dévolu à aucun membre d'une branche cadette; et qu'en

[1] Rym., II, 542-580.

[1] Nolentes quoque aliquorum juri, et specialiter juri quod in regno ipso romana habet Ecclesia, derogari. *Apud* Raynald, II, 456.

conséquence, puisqu'il descendait de Marguerite, la sœur aînée, et Bruce d'Isabelle, la cadette, son droit devait l'emporter sur celui de son compétiteur [1].

Les délégués terminèrent alors leur rapport, et Édouard le remit au parlement uni des deux nations. Pour simplifier l'affaire, on passa abstractivement la question de savoir si la couronne descendait dans l'ordre de primogéniture ou si elle était héréditaire par la proximité du sang (6 novembre). La réponse fut unanime en faveur de la primogéniture, décision fatale aux prétentions de Bruce. Deux des compétiteurs, Comyn et Mandeville, n'avaient point donné suite à leurs prétentions; les arguments des huit qui restaient occupèrent les onze journées suivantes; et le 17 novembre, après une enquête qui avait duré dix-huit mois, jugement fut rendue au nom du roi, de l'avis et du consentement des prélats, des barons et des communes des deux royaumes. Par la retraite ou la non comparution de la plupart des prétendants, ils étaient alors réduits à trois, Baliol, Bruce et Hastings, et les deux derniers s'étaient unis pour demander le partage du royaume, en disant que l'héritage de David devait être divisé entre les descendants de ses trois filles. Mais on décida que le royaume et ses dépendances étaient indivisibles, et qu'en conséquence Jean de Baliol, l'héritier de David par sa fille aînée, le recouvrerait et en serait saisi avec toutes ses appartenances [2] (19 novembre). La régence fut dissoute; on remit les châteaux royaux à Baliol (20 novembre), et ce prince jura vassalité à Édouard en ces mots : « Écoutez ceci, « mon seigneur Édouard, roi d'Angleterre et « lord suzerain du royaume d'Écosse : moi « Jean de Baliol, roi d'Écosse, je vous fais « hommage pour le royaume d'Écosse, lequel « je tiens et déclare tenir de vous : je vous « serai fidèle et loyal, et ma foi et ma loyauté « vous sont vouées, aux dépens de ma vie et « de mes membres, et de mes dignités de ce « monde, contre tous les hommes qui peuvent « vivre et mourir; et je reconnais loyalement « et j'accomplirai loyalement les services qui « vous sont dus pour le susdit royaume d'É- « cosse. Ainsi, que Dieu me soit en aide et ses « saints Évangiles. » Cinq semaines plus tard (26 décembre), il fut sommé de venir rendre hommage à Newcastle, où la cérémonie fut accomplie dans la forme habituelle et en ces termes : « Mon seigneur, sir Édouard, roi d'An- « gleterre, lord suzerain du royaume d'Écosse, « moi Jean de Baliol, roi d'Écosse, je me rends « votre homme lige pour le royaume d'Écosse « et pour toutes ses appartenances et dépen- « dances, lequel royaume je tiens et dois de « droit et prétends tenir par héritage pour moi « et mes hoirs, rois d'Écosse, de vous et de vos « hoirs, rois d'Angleterre. Et je voue foi et « loyauté à vous et à vos héritiers, rois d'An- « gleterre, de vie et membres, et de toutes les « dignités de ce monde, contre tous les hommes « qui peuvent vivre et mourir [1]. » Quelques jours après, Édouard publia des lettres patentes dans lesquelles il déclarait que, quant à l'héritier de la couronne d'Écosse, quel que pût être son âge, le roi d'Angleterre n'avait sur lui aucun droit de tutelle, de mariage ou de saisie du royaume; que les seuls droits dont il fût question étaient ceux de l'hommage et de la suzeraineté avec tout ce qui en dépendait [2]. Ainsi se termina cette discussion mémorable, dans laquelle le roi, quoi qu'on puisse penser de ses prétentions, montra le désir le plus honorable de rendre justice aux différents com-

[1] Rym., 581-586. Pour faciliter cette enquête, Édouard ordonna que tous les actes relatifs au droit des prétendants à la couronne d'Écosse fussent apportés à Berwick (ville qui, l'on doit s'en souvenir, faisait partie de ce royaume) pour l'usage des délégués. Plusieurs écrivains écossais ont prétendu qu'au lieu de les rendre, il les transporta à Westminster; mais on ne trouve aucune trace de ce fait, et il est certain, d'après divers documents, que plusieurs de ces archives se trouvèrent ensuite au pouvoir de Baliol dans le château d'Édimbourg. Voyez un appendice de M. Black aux papiers et documents relatifs aux preuves apportées devant le comité, etc., pages 427 et 430. Il est vrai qu'il n'existe point en Écosse d'archives qui remontent au delà du règne de Robert Ier; mais on ne les retrouve point non plus en Angleterre; il est probable qu'elles périrent en 1661, alors que, par l'ordre de Charles Ier, les archives apportées d'Écosse sous la république étaient renvoyées dans ce pays et que quatre-vingt-cinq barils de papiers périrent dans un navire qui sombra. Voyez M. Cooper sur « les archives publiques, » II, 185.

[2] Rym., 586-590.

[1] Rym., II, 590-595.

[2] Ces lettres réfutent complétement tous les raisonnements en faveur de l'indépendance de la couronne écossaise fondés sur ce que la tutelle, le mariage et la garde des terres étaient les droits inaliénables de la suprématie féodale. Voyez les *Preuves de l'Indépendance*, 8, 10, 24.

pétiteurs, et enfin adjugea la couronne au prétendant qui, sans nul doute, était le véritable héritier [1].

Baliol, pour obtenir la couronne, avait consenti à la porter comme un vassal. Il connut bientôt quelles étaient les conséquences du vasselage, et, par une série de petites vexations, il apprit à regretter le situation plus modeste qu'il avait quittée. Toutes parties qui, après s'être présentées devant ses cours, étaient mécontentes de la décision du roi, pouvaient en appeler à l'équité du seigneur suzerain. Édouard déclara qu'il était de son devoir d'administrer la justice avec impartialité, au plus humble comme au plus élevé de ses vassaux; et le roi d'Écosse, dès la première année de son règne, reçut quatre citations pour répondre devant la cour du roi d'Angleterre et y prouver la légalité de ses jugements [2]. Il est difficile de concilier de tels procédés avec la politique habituelle d'Édouard. Il ne pouvait pas ignorer que les Écossais supportaient avec impatience sa suzeraineté, et il lui était impossible de douter qu'en l'exerçant fréquemment, il ajoutait à leur mécontentement et provoquait leur résistance. Nous pouvons cependant l'acquitter entièrement du projet qu'on lui a imputé d'humilier Baliol par un système étudié de dégradation. Ces sortes d'appels étaient devenus communs alors partout où prévalait la jurisprudence féodale. Édouard lui-même, comme duc d'Aquitaine, avait été souvent assigné pour repousser les accusations de ses vassaux ou pour accepter un gage de bataille à la cour du roi de France; et les juges royaux n'auraient pu rejeter impunément la réclamation des appelants quand elle était faite dans les formes prescrites par la loi. Sous tous les autres rapports, la conduite d'Édouard envers Baliol fut honorable et affectueuse. Il lui remit fidèlement toutes les forteresses de l'Écosse; il déclara par un acte public que, dans le cas d'une minorité, le roi d'Angleterre n'avait aucun droit à la tutelle ou au mariage de l'héritier de la couronne d'Écosse; et, dans toutes les occasions, il se rendit avec plaisir aux justes réclamations de son vassal royal et lui accorda les faveurs qu'il demandait.

Le seul appel qui pût causer de l'inquiétude au nouveau roi fut intenté par Macduff, fils de Malcolm, comte de Fife. Pendant l'interrègne, les régents, par le commandement du roi d'Angleterre (1293), avaient pris connaissance de sa réclamation et lui avaient adjugé la possession des terres de Reres et de Crey. Baliol cependant, de l'avis de son conseil et se fondant sur ce que ces propriétés devaient rester dans les mains du roi pendant la minorité d'un autre prétendant, fit emprisonner Macduff et cassa le jugement des régents, manière de procéder assurément peu judicieuse, puisqu'elle avait l'apparence d'un outrage envers Édouard, sous l'autorité duquel la première décision avait été rendue [1] Macduff en appela à l'équité de leur seigneur commun, et Baliol fut sommé de répondre à sa plainte devant la cour du roi aux séances de la Trinité. Il méprisa la première assignation; le shérif du Northumberland lui en remit une autre dans le château de Stirling (2 août), qui le citait non-seulement à l'appel de Macduff, mais sur le mépris qu'il avait montré de l'autorité d'Édouard [2]. On doit

[1] On ne peut douter en effet que la question ne fût résolue aujourd'hui de la même manière, le droit de primogéniture ne faisant plus, dans l'état de la législation, l'ombre d'une difficulté. Mais il s'en faut bien que tous les historiens aient envisagé la question sous le même point de vue. Plusieurs de ceux qui sont le plus estimés n'ont parlé de Baliol que comme d'un usurpateur et ne l'ont considéré que comme l'instrument passif de la domination d'Édouard, qui fut loin d'être agréable aux Écossais. (*Note du traducteur.*)

[2] Rym., II, 605, 606, 608, 615. Édouard arrêta, d'après l'avis de son parlement, que dans tous les cas d'appel, si le roi d'Écosse n'avait pas répondu à la seconde sommation, ce prince perdrait le droit de connaître du fond de la cause et serait mis à l'amende (à l'amerciament), selon le bon plaisir royal; que s'il était convaincu d'avoir injustement dépossédé de leurs terres quelques personnes, il serait mis à l'amerciament et que les terres seraient rendues à leurs propriétaires légitimes, qui, durant leur vie et celle d'Édouard et de Baliol, les tiendraient de la couronne d'Angleterre, et que pour mauvais jugements ou emprisonnements injustes, il serait mis à l'amerciament et passible de dommages. *Rot. parl.*, I, 110. L'introduction même de ces règlements prouve que jusqu'alors les appels des jugements des rois écossais étaient inconnus dans les cours anglaises. Aucun appel de ce genre n'avait eu lieu sous les rois précédents, même durant l'intervalle de 1174 à 1189, époque à laquelle le roi d'Écosse et ses sujets reconnaissaient hautement la suzeraineté de la couronne d'Angleterre. Ceci était donc une innovation. Mais Édouard était déterminé à rattacher à sa suzeraineté tous les droits que, comme duc de Guienne, il était forcé de reconnaître à la couronne de France.

[1] Rym., II, 590, 598, 612, 619, 635.

[2] Rym., II, 604, 606.

cependant observer ici qu'on n'exigeait point qu'il parût en personne : le demandeur, comme le défendeur, pouvaient, en pareil cas, se faire représenter par leurs fondés de pouvoir respectifs [1]. Mais Baliol, dans l'intention, à ce qu'il semble, de faire des objections contre la pratique des appels en général, se présenta au jour fixé (30 sept.), et dès que la plainte de Macduff eut été lue [2], il se leva, désavoua toute supposition de mépris envers son seigneur suzerain et soutint qu'il n'était pas obligé de répondre à l'appelant. La cour se prononça contre lui, et Macduff supplia qu'on rendît jugement en sa faveur. Édouard fit observer à Baliol qu'il avait juré vassalité et fait hommage à la couronne d'Angleterre, qu'il était assigné légalement devant la cour de son seigneur suzerain, et qu'il était obligé de répondre ou de donner les motifs de son silence. Le roi d'Écosse répliqua que c'était un point qui touchait aux droits de sa couronne et sur lequel il n'osait donner une réponse sans l'avis des hommes sages de son royaume. Quand on observa qu'on pourrait lui accorder du temps pour les consulter, il répondit qu'il ne demandait ni temps ni ajournement. Édouard prit alors l'avis des prélats, des seigneurs et des juges qui composaient son conseil : ils décidèrent que Baliol ne présentait aucune défense ; que la connaissance du fond de la cause était dévolue au roi d'Angleterre ; que Macduff, en compensation de son emprisonnement, recevrait des dommages qui seraient évalués par la cour ; que le roi d'Écosse, en refusant de répondre, quoiqu'il eût antérieurement soumis son droit d'hérédité à la décision de son seigneur suzerain, avait commis un acte de mépris manifeste et de désobéissance ; et que, jusqu'à ce qu'il donnât satisfaction pour ce mépris et cette désobéissance, trois de ses châteaux en Écosse, avec leurs prérogatives royales, seraient mis en séquestre dans les mains du roi. Mais avant que ce jugement fût prononcé, Baliol s'adressa à Édouard de la manière suivante : « Sir, je suis votre homme lige pour le « royaume d'Écosse, et comme la matière pré- « sente concerne mes sujets aussi bien que « moi-même, je vous prie de vous abstenir jus- « qu'à ce que je les aie consultés, afin que je « ne sois pas surpris, à défaut d'avis. A votre « prochain parlement, après Pâques, je ré- « pondrai d'après leur conseil, et je ferai en- « vers vous tout ce que je dois faire [1]. » Sa demande fut immédiatement accordée, et Édouard ne parut conserver aucun ressentiment de sa conduite passée (29 oct.). Ses droits à la seigneurie et aux terres de Tynedale, de Penrith et de Sowerby, avec le tiers de la seigneurie de Huntingdon, furent reconnus, et on l'exempta généreusement du payement du relief dû pour les domaines de sa mère Dervorgild, qui s'élevait à trois mille livres. Quant à la discussion entre Macduff et lui, on ne la décida jamais. Baliol obtint ajournement sur ajournement, jusqu'à ce qu'enfin la guerre vint le priver de son royaume.

Tandis qu'Édouard exerçait ainsi sur son vassal le roi d'Écosse la nouvelle suprématie qu'il avait acquise, il se trouvait condamné lui-même à éprouver, comme duc d'Aquitaine, de pareilles mortifications de la juridiction suzeraine de son seigneur le roi de France. Le prétendu délit pour lequel ce monarque lui enleva la Gascogne tirait son origine d'une querelle particulière entre deux marins dans une aiguade (lieu où l'on fait de l'eau) sur la côte de Franec. Un Anglais et un Normand s'y rencontrèrent par hasard, se disputèrent et se battirent. Le Normand succomba, l'Anglais fut secouru par ses camarades ; et les marins normands, pour venger la mort de leur compatriote, abordèrent le premier navire qu'ils rencontrèrent, s'emparèrent d'un marchand de Bayonne qui s'y trouvait comme passager et le pendirent au haut du mât avec un chien aux talons. Des représailles eurent lieu : les marins des deux pays prirent parti dans la que-

[1] Habeant attornatum secundùm consuetudinem curiæ anglicanæ, si sibi viderint expedire. *Rot. parl.*, i, 110.

[2] Macduff évalue les dommages pour son emprisonnement injuste à 700 marcs, et pour le mépris de l'autorité d'Édouard à 10,000. *Rot. parl*, i, 102.

[1] *Rot. parl.*, i, 113. Ryley, 160-165. Dans les cas de mépris ou de désobéissance, la sentence ordinaire était la saisie des terres du défendant et son emprisonnement, au bon plaisir du roi. Après un certain temps, il pouvait obtenir sa liberté en payant une amende arbitraire. *Rot. parl*, i, 70, 77. Mais souvent, avant que le jugement fût prononcé, le défendant sollicitait la grâce du roi et en obtenait un délai ou la mise au néant des procédures dirigées contre lui. Dans ces occasions, il se soumettait en général sans réserve (de alto et basso) au bon plaisir du roi et payait l'amende qu'on lui demandait, quelle qu'elle fût. Voyez le cas de l'archevêque d'York. *Rot. parl.*, i, 104.

relle : les Normands appelèrent à leur aide les matelots de France et de Gênes ; les Anglais s'associèrent avec ceux d'Irlande et de Gascogne, et les mers furent couvertes d'escadres ennemies qui, sans commissions de leurs souverains, se faisaient la guerre l'une à l'autre, et dans leur fureur commettaient des cruautés inconnues aux guerres légitimes. Une flotte normande, forte de plus de deux cents bâtiments de toute dimension, après s'être promenée quelque temps en triomphe dans le canal, pilla la côte de Gascogne et s'en revint avec sa proie à Saint-Malo, l'un des ports de la Bretagne. Les marins de Portsmouth et des Cinq-Ports, qui avaient réuni quatre-vingts gros navires, bien montés et préparés pour le combat, les y découvrirent. Un cartel fut proposé et accepté (1293, 14 avril). Les flottes ennemies se rassemblèrent autour d'un vaisseau amarré de consentement mutuel dans un lieu désigné ; et la victoire fut contestée avec une opiniâtreté qui a rarement été égalée. Enfin la fortune ou la valeur des Anglais prévalut. Ils capturèrent tous les navires ennemis, et comme on ne faisait point de quartier, la majeure partie des équipages périt dans l'Océan. Les prises, au nombre de deux cent quarante, arrivèrent heureusement en Angleterre, et l'exagération éleva le nombre des tués et des noyés à quinze mille hommes [1].

Cette défaite si meurtrière et si humiliante provoqua le ressentiment de Philippe. Il s'avisa que la réparation qu'il ne pouvait que demander au roi d'Angleterre, il avait le droit de l'exiger du duc d'Aquitaine. On affirma, et probablement avec raison, que les marins de Bayonne, non-seulement avaient pris part à l'action, mais avaient tenté de surprendre le port de La Rochelle ; et le lieutenant du roi d'Angleterre fut requis de faire arrêter et de mettre dans une prison française un certain nombre des accusés. Il négligea cette réquisition ; et pour punir sa désobéissance, le sénéchal de Périgord eut ordre de prendre possession de toutes les terres appartenant à Édouard qui se trouvaient dans sa juridiction. Mais les officiers militaires sous le commandement de sir Jean de Saint-Jean chassèrent les officiers civils (20 novembre) ; et la cour royale de Paris publia en conséquence une sommation péremptoire qui ordonnait à Édouard de comparaître, vingt jours après Noël, pour répondre de ces insultes et de ce mépris à l'égard de son suzerain [2]. Le roi, qui devinait le projet réel de Philippe, essaya d'apaiser son ressentiment. Il fit offrir par son ambassadeur, l'évêque de Londres, un dédommagement aux victimes du parti français, pourvu que les victimes anglaises obtinssent une égale compensation ; et comme on s'y refusa, il proposa de s'en référer de ce débat soit à des arbitres choisis par les deux rois, soit au pape, « dont l'office était de maintenir la concorde entre les princes [3]. » A l'évêque succéda un plus illustre négociateur, Edmond, frère du roi d'Angleterre, alors époux de la mère de la reine de France. On espérait qu'il serait reçu avec plus de bienveillance ; mais la simplicité de ce prince ne put lutter contre l'adresse de ses adversaires. Philippe n'avait d'autre objet, lui disait-on, que de conserver son honneur ; et l'on donne promesse que si la Gascogne était remise pendant quarante jours, elle serait, après ce temps, fidèlement rendue, à la requête des deux reines. Un traité secret fut conclu à cet effet (1294, 1er janvier). L'épouse de Philippe le signa, Édouard y donna son consentement, et le monarque français, en présence de plusieurs témoins, promit de l'observer sur sa parole de roi. On retira alors la citation faite à Édouard, et Edmond expédia des ordres pour que la possession légale, et en quelques points militaire, de la Gascogne fût remise aux officiers du seigneur suzerain [3].

On doit être surpris de ce que le roi d'Angleterre se soit laissé prendre si facilement à ce piége. Mais il fut entraîné par une autre considération, l'accomplissement d'un traité de mariage entre lui et Marguerite, sœur de Philippe. Par ce traité, le duché de Guienne était assigné aux enfants qu'il aurait de la princesse, et pour donner à cet acte son exécution légale, il était nécessaire que la Guienne se trouvât résignée entre les mains de son suzerain, afin que, par une nouvelle inféodation, on la confirmât au roi et à ses héritiers du second lit. A l'expiration des quarante jours, Edmond rappela à Philippe son engagement ;

[1] Wais., 60, 479. Hemingf., 1, 40. Trivet, 274.

[1] Rym., II, 617, 619.
[2] Walsing., 60, 481.
[3] Rym., II, 619 622.

mais on le pria d'attendre jusqu'à ce que certains seigneurs, membres du conseil, eussent quitté Paris. Quelques jours après, il renouvela sa demande et reçut un refus positif. Philippe vint siéger dans sa cour, rejeta les arguments des avocats d'Édouard, et quoique la citation eût été retirée, il prononça un jugement contre lui pour défaut de comparution [1].

Tel est le rapport fait par Edmond lui-même, et il paraît que la substance en est exacte d'après les récits des historiens français, qui, en relatant la cession de la Guienne, ne savent comment expliquer quelle en fut l'occasion. Cette tromperie ne fut pas honorable pour le caractère de Philippe, quoique l'esprit séditieux des Gascons donnât à sa conduite quelque apparence de justice. Ils avaient à Bordeaux massacré les Normands, dont plusieurs étaient domiciliés depuis plus de dix ans dans cette ville; à Freniac, ils avaient attiré les officiers de la douane française à bord d'un navire, et les avaient décapités sur le pont; et dans plusieurs forteresses, ils avaient pendu les sergents d'armes chargés de prendre possession au nom du roi de France. A ces causes (19 mai), Philippe somma encore une fois Édouard de venir répondre devant ses pairs [2]; mais le roi, au lieu de se présenter à la barre comme un coupable, s'était préparé à venir soutenir son droit à la tête d'une puissante armée (1er juill.). Il écrivit une lettre justificative aux barons et au peuple de la Guienne, reconnaissant qu'il avait eu tort de résigner cette province au roi de France sans leur consentement, mais protestant qu'il avait été trompé encore plus qu'eux, et les assurant que, sous peu de temps, ils seraient affranchis du joug qu'ils abhorraient. Il envoya des messagers à Paris pour renoncer dans une forme légale à la suzeraineté de Philippe. « Sire, dirent-ils, le lord « Édouard, roi d'Angleterre, lord d'Irlande et « duc d'Aquitaine, vous rendit hommage con- « formément à la paix conclue entre vos an- « cêtres et les siens, paix que vous n'avez pas « observée. Il fit avec vous un traité secret « par les soins de son frère Edmond, traité « que vous n'avez pas observé. Il a trois fois « demandé la restitution de son duché de « Guienne, et vous avez refusé de faire droit « à sa demande. Il est évident que vous ne le « traitez pas comme votre homme lige; et en « conséquence, son intention est de ne pas « l'être plus longtemps [1]. » Mais les éléments semblèrent conspirer avec ses propres sujets pour frustrer ses desseins. Pendant sept semaines, les vents contraires le retinrent à Portsmouth, et les Gallois, qui le croyaient parti, s'insurgèrent dans toutes les parties de la principauté, surprirent et massacrèrent les Anglais et se précipitèrent en grand nombre vers les marches (10 octobre). Un corps considérable de troupes envoyé pour étouffer l'insurrection fut défait; et le roi, abandonnant l'expédition de Guienne, se dirigea en toute hâte vers les Galles, afin de ranimer le courage de ses soldats (1295). Favorisés par l'inclémence de la saison, les indigènes bravèrent Édouard, qui, dans une occasion, se trouva séparé de son armée par la crue soudaine du Conway et forcé de subsister, pendant quelques jours, avec sa suite, de la plus chétive nourriture. Mais au retour du printemps toute résistance plia devant lui. Anglesey se soumit: il planta la bannière royale sur le sommet du Snowdon. Les Gallois, au désespoir, s'élancèrent de nouveau dans les marches [2]: Madoc, chef des insurgés, se jeta à Caurscastle aux pieds du vainqueur. Pour la seconde fois la conquête des Galles fut accomplie. Édouard condamna les chefs qui avaient pris part à la rébellion à une détention très-sévère dans des châteaux séparés; et il donna leurs propriétés à leurs héritiers, en les menaçant d'un plus rigoureux châtiment s'ils imitaient la perfidie de leurs pères. L'avis ne fut pas oublié; et depuis cette époque, dit l'historien, les Gallois commencèrent à s'attacher à la culture du sol, aux bénéfices du commerce et aux arts pacifiques [3].

On était au milieu de l'été quand Édouard revint dans sa capitale. Il se préparait de nouveau à reconquérir ses domaines d'outre-mer lorsqu'il fut encore rappelé pour s'opposer à ses ennemis de l'intérieur de l'île. Les barons écossais souhaitaient ardemment faire recouvrer à leur patrie son indépendance; mais,

[1] Rym., II, 622-626. West., 421. Hemingf., 42, 45.
[2] Rym., II, 634, 635.

[1] Rym., 644, 650.
[2] Les marches, ainsi que nous l'avons déjà expliqué étaient les terres voisines des frontières. (*Note du trad.*
[3] Hemingf., I, 57. West., 423. Walsing., 63.

avertis par le sort des insurgés gallois, ils songeaient à se fortifier de l'assistance du monarque français. L'esprit timide de Baliol hésitait. Il envisageait la puissance d'Édouard et tremblait des conséquences d'une défaite. Enfin, il se laissa entraîner au courant de l'opinion publique et confia la direction de la guerre à un comité composé de quatre prélats, quatre comtes et quatre barons. Une alliance offensive et défensive fut conclue (23 octobre) à la hâte avec la France. Si Édouard essayait d'envahir l'Écosse, Philippe s'engageait à employer toutes ses forces contre la partie la moins défendue des domaines de ce prince; s'il transportait une armée en France, Baliol promettait d'inonder le nord de l'Angleterre de ses Écossais; et en même temps, pour cimenter l'union des deux couronnes, un mariage fut conclu entre Édouard, héritier de Baliol, et Jeanne, fille aînée de Charles de Valois et nièce de Philippe[1]. Ces négociations ne purent être dérobées à l'inquiétude d'Édouard. Il envoya en Guienne un petit nombre de troupes sous les ordres de son frère Edmond, qui mourut peu après son arrivée et qui fut remplacé dans le commandement par le comte de Lincoln; mais lui-même resta en Angleterre pour surveiller les mouvements et s'assurer des projets réels de son vassal écossais. Il appela d'abord Baliol à son aide pour l'expédition qu'il entreprenait en Guienne; il demanda ensuite les châteaux de Roxburgh, de Jedburg et de Berwick comme sûreté pendant son absence; et enfin il cita le roi d'Écosse devant la cour qu'il devait tenir à Newcastle sur la Tyne (1296), au commencement du mois de mars. Si Baliol eût obéi à cette sommation, il se serait trouvé au milieu d'une armée de quarante mille hommes[2]; mais ses barons eurent soin de le retenir dans les montagnes (highlands) et se préparèrent activement à tenter une invasion en Angleterre. Le hasard donna aux Écossais la gloire ou la honte de commencer les hostilités. Robert de Ros, lord de Werk, amoureux d'une dame écossaise, avait, à sa persuasion, embrassé la cause de ses compatriotes. Le frère de ce seigneur, qui commandait en son absence, en avertit Édouard, et un corps de mille Anglais qui marchait pour prendre possession du château fut surpris dans la nuit et taillé en pièces presque en entier. Édouard exprima sa satisfaction de ce que les Écossais avaient été les premiers à tirer l'épée, et s'avançant jusqu'à Werk (26 mars), il y resta durant les fêtes de Pâques. Une faible tentative pour l'obliger à quitter les frontières en envahissant le Cumberland n'eut pas de succès. Le roi suivit son projet avec constance. L'armée anglaise investit Berwick: le jour suivant on le prit d'assaut, et sept mille hommes périrent dans le massacre[1]. Les Écossais se consolèrent de cette perte en détruisant Corbridge et Hexham; et (5 avril) Baliol envoya au monarque anglais une renonciation formelle à l'hommage, en son propre nom et en celui de ses barons[2]. « Félon et insensé! » s'écria Édouard d'un ton de mépris et de pitié; « mais puisqu'il ne veut pas obéir à notre sommation, nous devons nous mettre en marche et l'aller chercher. » Il dépêcha le comte de Warenne avec une force nombreuse pour assiéger le château de Dunbar, qui appartenait au comte de March, partisan du roi, mais qui avait été livré par la comtesse aux Écossais, ses compatriotes. La garnison convint de se rendre si la place n'était point secourue dans trois jours, et le troisième jour l'armée écossaise parut, se déployant le long d'une chaîne de montagnes au delà de la ville. Warenne résolut de livrer bataille; mais, soit à dessein, soit à cause de la nature du terrain, il ordonna à ses troupes de faire un mouvement rétrograde. « Ils prennent la fuite, » crièrent plusieurs voix des hauteurs, et avec une immense acclamation quarante mille hommes se précipitèrent dans la vallée pour écraser les fugitifs supposés. A leur grand étonnement, ils trouvèrent l'ennemi s'avançant en masse serrée. La consternation gagna de bannière en bannière; les

[1] Anderson, *Diplom. Scot. Tab.*, XLI.

[2] Édouard, pour augmenter son armée, avait offert grâce entière à tous les malfaiteurs et à tous les hommes mis hors la loi qui viendraient se ranger sous ses étendards. Cette armée consistait en trente mille fantassins et quatre mille chevaux. L'évêque de Durham le rejoignit avec mille fantassins et sept cents chevaux, auxquels on doit ajouter un corps de Gallois et un autre d'Irlandais. Hemingf., I, 85.

[1] Hemingf., 67-92. Walsing., 66, 483. Trivet, 285, 288. Vers ce temps mourut Robert Bruce. Son fils refusa de se réunir à ses compatriotes contre Édouard, et ses biens, en conséquence, furent saisis et donnés au comte de Buchan. Hemingf., 67, 83.

[2] Rym., II, 707.

assaillants s'enfuirent, et les Anglais obtinrent une facile victoire où leur sang fut à peine répandu. Les relations portent la perte des Écossais de quinze à vingt mille hommes : les calculs les plus modérés la réduisent à la moitié de ce nombre. L'Écosse fut alors subjuguée : Dunbar, Roxburgh et Jedburg ouvrirent leurs portes; Édimbourg ne fit qu'une ombre de résistance ; Stirling fut abandonné par sa garnison, et Perth, Brechin, Forfar et Saint-Andrew se soumirent[1]. L'infortuné Baliol (24 juin), monté sur un petit cheval (a galloway), tenant à la main une baguette blanche, emblème du vasselage, vint trouver le vainqueur dans un cimetière et lui exprima son repentir de son alliance avec le roi de France et de sa rébellion contre son seigneur lige. Mais il ne changea rien à la résolution du roi d'Angleterre. Il avait refusé de tenir l'Écosse d'Édouard, il était donc indigne de la recouvrer ; et en conséquence (2 juillet) il fut forcé de signer à Kincardin un acte par lequel il reconnut le droit de son seigneur suzerain de rentrer en possession de son fief, d'après sa renonciation à l'hommage, et lui transféra la vassalité que les barons et les francs tenanciers écossais lui avaient jurée[1]. Le roi accorda au monarque déposé toutes les faveurs compatibles avec ses propre intérêts. Il eut la Tour de Londres pour résidence, avec un train de prince, et il conserva la liberté de circuler dans un rayon de vingt milles au delà des murailles de la Cité. Si nous en croyons Baliol lui-même, il quitta la couronne sans regret. Les querelles héréditaires et la violence des Écossais, leur dissimulation, leur perfidie, leurs attentats réitérés contre sa vie, avaient totalement éteint son désir de régner, et sa seule ambition était de se retirer en Normandie et d'y mener la vie d'un particulier dans ses domaines patrimoniaux. Après trois années, ses vœux furent satisfaits. Il déclara solennellement qu'il ne se mêlerait plus désormais des affaires de l'Écosse (1298, 1er avril)[2].

[1] Hemingf., 93-100. Walsing., 67, 484. Fordun, xi, 24, 26.

[2] Rym., ii, 709.

[3] Tantam invenit in hominibus ejusdem regni malitiam, frandem... intentionis suæ non est prædictum regnum ingredi, seu de ipso regno aut pertinentiis suis per se, vel per alium aut alios intromittere ullo modo. Voyez l'acte authentique, *apud* Prynne, 665. Brady, iii. App., 28.

Le pontife se fit garant de l'exécution de sa promesse ; et Baliol fut remis à l'évêque de Vicence, légat du pape (1299, 18 juillet), avec une protestation, de la part d'Édouard, que, par cette délivrance, Boniface n'acquérait rien de plus que le droit de disposer de la personne de Baliol et de ses biens en Angleterre[1]. L'exilé cessa bientôt d'être un sujet d'inquiétude, et sa mort, qui arriva six ans après (1305), n'eut aucune influence sur le cours des événements. Il a été condamné par ses compatriotes comme un prince faible et d'un esprit pusillanime, mais il me paraît mériter autant de pitié que de blâme. Son règne avait cessé longtemps avant qu'il résignât le sceptre ; et l'autorité souveraine était exercée par les seigneurs de son conseil, qui ne se servaient de son nom que comme d'une sanction à leurs propres mesures. Eux seuls voulurent la guerre; elle fut conduite par eux, et ils étaient responsables de son résultat. Le roi, qui en prévoyait les conséquences, l'avait toujours condamnée ; cependant il voulut courir les mêmes chances que son peuple et devint la victime de cette confiance qui provoqua si témérairement la lutte et de ce découragement qui la fit abandonner si vite. Baliol perdit son royaume, et les véritables auteurs de la guerre recouvrèrent leurs dignités et leurs domaines, quelques-uns immédiatement, tous les autres dans un court intervalle.

De Perth, Édouard se rendit à Aberdeen et d'Aberdeen à Elgin; mais toutes les épées étaient dans le fourreau et tous les genoux prêts à se plier devant le suzerain de l'Écosse. Ne parvenant point à rencontrer d'ennemi, il revint vers le sud[2] et convoqua à Berwick un

[1] Rym., ii, 840, 847. Carte, par erreur, a représenté cet acte comme un reconnaissance par le pape de la suzeraineté d'Édouard.

[2] On a dit qu'Édouard détruisit toutes les preuves de l'indépendance écossaise qui existaient dans les archives des différents monastères; mais lord Hailes avoue franchement qu'il n'a pu découvrir aucune preuve de cette assertion, si ce n'est que les Anglais détruisirent quelques chartes qui appartenaient à l'abbaye de Scone et qu'ils arrachèrent les sceaux des autres. Ils emportèrent ainsi les insignes de la royauté écossaise et le fatal siége de pierre sur lequel les rois d'Écosse s'asseyaient à leur couronnement et duquel on avait cru que

Scoti, quocumque locatum
Invenient lapidem, regnare tenentur ibidem.

Il fut placé dans l'abbaye de Westminster. Hemingf., 37. Ford., xi, 25.

parlement dans lequel tous les barons écossais, les prélats, les tenanciers de la couronne, tous les représentants des bourgs et des communautés, rendirent hommage et jurèrent fidélité. Il ne fit aucune innovation dans les lois du royaume ni dans la nature des tenures; n'aliéna aucune propriété; conserva, à une ou deux exceptions près, les anciens gouverneurs dans la garde des châteaux royaux; et s'il força les barons écossais les plus dangereux à résider durant quelque temps au sud de la Trent, il s'engagea à leur rendre une pleine liberté dès qu'il aurait conclu la paix avec le roi de France. Il donna les charges les plus élevées du gouvernement à des Anglais et mit au-dessus d'eux Jean de Warenne, comte de Surrey, revêtu du titre de gardien ou gouverneur du royaume[1].

Les insurrections répétées des Gallois auraient dû apprendre à Édouard que les serments de fidélité arrachés à un peuple conquis ne parviennent guère à réprimer chez lui l'amour de l'indépendance. Mais il comptait plus sur les craintes des chefs écossais que sur leur conscience (1297). La rapidité de sa conquête avait prouvé la supériorité de son pouvoir, et il jugea avec raison que les châtiments réservés à la trahison retiendraient dans leur devoir tous les hommes dont les familles possédaient des propriétés et des honneurs. On doit reconnaître en effet qu'à cette époque, l'Écosse dut fort peu de chose aux efforts de sa noblesse. Ce fut un personnage obscur, le plus jeune des fils d'un gentilhomme campagnard, qui alluma et entretint la flamme du patriotisme écossais. Les historiens conjecturent que William Wallace était né dans le voisinage de Paisley; et ils affirment qu'en commençant les hostilités contre les Anglais, il eut autant pour mobile l'intérêt de sa propre conservation que l'amour de son pays. Il avait commis un meurtre : il évita dans les bois les poursuites de la justice; et il y fut rejoint par des hommes dont la situation était analogue, qui cherchaient à échapper à la punition de leurs délits ou qui avaient refusé de jurer fidélité au vainqueur. Ils ne subsistèrent d'abord que du produit de leurs déprédations nocturnes : le succès excita leur courage et multiplia leur nombre (mai); et une rencontre heureuse dans laquelle fut tué William Heslop, shérif du Lanarkshire, donna de la célébrité au nom de Wallace. Il existait un autre chef de proscrits, sir William Douglas, qui avait été fait prisonnier à Berwick et auquel Édouard avait généreusement rendu ses biens et la liberté. Il se joignit à Wallace dans une tentative pour surprendre à Scone le chef de la justice, Ormesby, qui perdit ses trésors et ne se sauva lui-même que par une fuite précipitée[1]. Animés par leur exemple ou mûs par des causes de même nature, d'autres chefs indépendants se levèrent dans divers comtés, attaquèrent les Anglais ou leurs partisans partout où ils purent le faire avec l'espoir de l'impunité, massacrèrent tous ceux qui tombèrent entre leurs mains et forcèrent leurs compatriotes à combattre sous leurs étendards. L'origine et les progrès de ces nombreux partis avaient été vus avec une satisfaction secrète par le sénéchal de l'Écosse et par Wisheart, évêque de Glascow, qui résolurent de les réunir en un seul corps et de donner à leurs efforts une commune direction. Se déclarant les défenseurs de l'indépendance écossaise, ils invitèrent les différents chefs à se rallier autour d'eux; et Wallace, Douglas, sir Alexandre Lindsay, sir Andrew Moray et sir Richard Lundy obéirent à la sommation. On engagea le plus jeune des Bruce, comte de Carrick, à soutenir cette cause. Il ne savait à quoi se décider. Selon le parti qui pouvait réussir, il y avait à gagner ou à perdre une couronne. Il se rendit d'abord à Carlisle, renouvela son serment de fidélité à Édonard et ravagea les terres de sir William Douglas; puis il changea de sentiments, et après avoir vainement essayé de corrompre la fidélité des habitants d'Annandale, il se rendit en hâte,

[1] Rym., II, 723, 727, 731. Hemingf., 103, 118. Ford., XI, 27. Boniface VIII paraît ne pas avoir approuvé cette conquête. Dans une lettre au roi, il l'exhorte à ne pas se rendre aux suggestions d'hommes dont l'intérêt est de l'entraîner à faire la guerre, et il ajoute que quoiqu'il possède maintenant et injustement l'Écosse, il cherche (le pape), comme il l'en a déjà informé, à l'obtenir pour lui d'une manière juste, sans diminuer sa bonne renommée et sans l'exposer au danger de compromettre son salut. Rym., II, 804. Je ne puis trouver le sens de cette énigme.

[1] Fordun, XI, 28. Walsing., 78. Erat quidam latro publicus Walegs nomine qui multis temporibus exulaverat... factus est quasi princeps eorum. Huic Willelmus Douglas... latro latronl sociatur. Hemingf., 118, 119

avec tous ses partisans, au camp des patriotes[1].

Édouard avait alors entrepris de recouvrer la Guienne; et la crainte de se voir enlever l'Écosse ne pouvait le détourner de ce projet. Il se flattait que ses lieutenants pourraient seuls triompher des insurgés; et dans tous les cas, il était convaincu qu'il lui serait facile à son retour de reconquérir tout ce qui aurait été perdu. Le gouverneur et le trésorier se disposaient à partir pour en aller conférer avec le roi quand ils reçurent l'ordre de réunir les forces des six comtés du nord de l'Angleterre et de rétablir l'autorité royale en Écosse. On forma deux armées, l'une sur la côte de l'Est et l'autre sur celle de l'Ouest. La dernière, sous les ordres de Henri lord Percy et de sir Robert Clifford, découvrit les Écossais près d'Irvine, sur la rive droite de la rivière. L'ardeur des patriotes était, en ce moment, glacée par les dissensions de leurs chefs; et sir Richard Lundy abandonna une cause qui, disait-il, ne pourrait prospérer tant qu'elle renfermerait en elle-même de si nombreux germes de discorde. Sa défection ouvrit la plus sombre perspective aux autres chefs (9 juillet): Bruce, le sénéchal, l'évêque, Lindsay et Douglas s'empressèrent de capituler pour la sûreté de leur vie, membres et propriétés; et ils signèrent un acte par lequel ils reconnaissaient leur faute, promettaient satisfaction et s'engageaient à user de toute leur influence pour pacifier la contrée. Wallace et Moray, qui n'avaient rien à perdre, ne furent point compris dans la capitulation; et cette circonstance accrut leur popularité parmi les simples soldats, qui désapprouvaient la pusillanimité de leurs chefs. Ils furent suivis par la plus grande partie de l'armée dans leur retraite au delà du Frith; et plusieurs nobles qui affectaient de se parer de leur loyauté encouragèrent secrètement leurs tenanciers à rejoindre les insurgés[2].

Le roi avait déjà fait voile pour le continent, et Warenne, avec une armée considérable, avait atteint la ville de Stirling. Wisheart et Douglas, dans l'impossibilité de remplir leurs engagements, se rendirent volontairement aux Anglais; mais le sénéchal et le comte de Lenox amusèrent le gouverneur à l'aide d'une prétendue négociation jusqu'à ce que Wallace et Moray eussent rassemblé toutes leurs forces au delà des montagnes, dans le voisinage de Cambuskenneth. Ils donnèrent alors pour réponse que les insurgés n'admettraient aucunes conditions tant qu'on ne promettrait pas de rendre à l'Écosse son indépendance, et ils promirent de rejoindre l'armée royale le lendemain matin avec une suite de quarante chevaliers. Ce matin même (10 sept.), Warenne, contre l'avis de Lundy, commanda aux Anglais de traverser le Forth au moyen du pont, qui était si étroit que deux hommes armés pouvaient à peine y passer de front. Wallace épiait leurs mouvements à quelque distance; et dès qu'il aperçut environ cinq mille cavaliers et gens de pied sur la rive gauche de la rivière, il ordonna à ses compagnons de descendre des hauteurs et d'anéantir leurs ennemis. Warenne, dans l'impossibilité d'envoyer du secours, fut forcé de rester sur la rive droite, spectateur oisif du massacre de ses soldats. Tous ceux qui avaient passé le pont, à peu d'exceptions près, tombèrent sous le glaive ou périrent dans la rivière. Parmi les morts se trouva le trésorier Cressingham; et les Écossais, pour montrer la haine qu'ils portaient à cet homme, écorchèrent son cadavre et firent de sa peau des sangles pour leurs chevaux. Ce désastre inattendu détruisit tous les plans du gouverneur. L'armée de l'Ouest s'était déjà débandée: les indigènes se levaient sur ses derrières pour intercepter sa retraite; et sa seule ressource fut de brûler le pont, de renforcer les garnisons de plusieurs châteaux et de se retirer aussi vite que possible en Angleterre. Wallace et Moray prirent alors le titre « de généraux (7 nov.), et leurs compagnons s'appelèrent l'armée de Jean, roi d'Écosse. » Ils traversèrent les frontières avec une multitude d'hommes qui les rejoignaient dans l'intention de piller; et pendant un mois, le pays ouvert du Northumberland et du Cumberland fut ravagé par une soldatesque licencieuse et vindicative[1].

A dater de ce moment on perd de vue Moray. Son compagnon Wallace paraît seul sur

[1] Knyght., 2513, 2510. Walsing., 70. Cum episcopo Glasguensi et senescallo Scotiæ qui *totius mali fabricatores* extiterunt confœderatus est. Hemingf., 119.

[2] Rym., II, 774. Knyght, 2515, 2516. Walsing., 70. Hemingf. 122-124. Trivet, 300.

[1] Fordun, XI, 29. Hemingf., 126-136. Knyght., 2516-2522. Wal., 73.

la scène, comme « gouverneur ou gardien du royaume et général des armées d'Écosse[1], » titre sous lequel il convoqua un parlement qui devait s'assembler à Perth (1298). Mais cet aventurier avait alors atteint le plus haut point de sa grandeur, et sa chute fut encore plus rapide que son élévation. Aussi longtemps que le roi fut occupé du recouvrement de ses domaines d'outre-mer, Wallace triompha; mais enfin Boniface VIII vit ses efforts pour rétablir la paix entre l'Angleterre et la France couronnés de succès. Par l'habileté de ses légats, qui employèrent deux années en voyages et en conférences, Édouard et Philippe furent amenés à signer un traité préliminaire. Les deux rois consentirent à soumettre leur différend à l'équité de Boniface, non comme pontife, mais comme juge privé choisi par les parties[2]; et après quelque délai, il publia sa décision, qui confirmait l'armistice, qui proposait le mariage d'Édouard, alors veuf, avec Marguerite, sœur de Philippe, et celui du fils d'Édouard avec Isabelle, fille du monarque français, et qui remettait en ses propres mains toutes les possessions que le roi d'Angleterre tenait en France, maintenant ou avant la guerre, pour en disposer lui-même en vertu de sa puissance comme arbitre, à moins que les deux rois n'en vinssent auparavant à un accommodement satisfaisant[3]. Édouard n'avait pas attendu cette décision; dès qu'il se vit libre de toute crainte du côté du monarque français, il envoya l'ordre à Warenne, qui était à Berwick avec une armée considérable, de ne rien entreprendre avant son arrivée; éluda sous divers prétextes la demande de Philippe que l'Écosse fût comprise dans le traité, débarqua à Sandwich, assembla son parlement à York (14 mars) et se rendit à Roxburgh (25 juin), où il se vit à la tête de huit mille cavaliers et de quatre-vingt mille fantassins, composés principalement d'Irlandais et de Gallois.

[1] Andersou, *Diplom. Scot. Tab.*, XLIV.

[2] Boniface ordonna une trêve de sa propre autorité et excommunia celui des princes qui s'y refuserait. Philippe en acceptant la trêve fit observer aux légats que le gouvernement temporel de son royaume appartenait à lui seul; qu'à cet égard, il n'avait point de supérieur et qu'il ne se soumettrait jamais à aucun homme qui prétendrait avoir le droit d'interférer dans cet ordre de choses.

[3] Rym., II, 669, 682, 685, 707, 734, 754, 791, 795, 809, 812, 817, 819.

De Roxburgh, il pénétra jusqu'au Forth : aucun ennemi ne se présentait pour s'opposer à ses progrès; mais le défaut de provisions et les ravages des maladies le forcèrent à un mouvement rétrograde; et il avait presque atteint Édimbourg lorsque quelques navires chargés d'approvisionnements jetèrent l'ancre dans le Frith[1]. Il fit rafraîchir son armée à Templeliston et il y reçut la nouvelle que Wallace était avec ses Écossais dans la forêt de Falkirk, épiant l'occasion de le harceler dans sa retraite. Aussitôt, se remettant en marche, il retourna dans les landes de Linlithgow, où il passa la nuit avec ses troupes sur les bruyères nues, et le matin suivant il aperçut l'ennemi rangé en bataille derrière un marais[2] (22 juill.). Wallace avait divisé ses lanciers, la fleur de son armée, en quatre corps circulaires, liés entre eux par une ligne d'archers de la forêt de Selkirk. Il avait fait planter devant eux un rang de palissades, et derrière eux, probablement pour prévenir leur fuite, il avait posté la cavalerie écossaise. Ayant ainsi imposé aux moins braves l'obligation de combattre, il s'écria d'un ton triomphant : « I half brocht you to the king, hop gif you « can[3]. » La première division des Anglais, commandée par le comte-maréchal, n'ayant aucune connaissance du terrain, s'enfonça dans le marais; la seconde, conduite par l'évêque de Durham, le tourna et arriva en vue de la cavalerie. Le prélat ordonna alors à ses troupes d'attendre l'arrivée des autres corps. « A la messe, évêque! » lui cria un chevalier, et il s'élança sur les Écossais. Ils s'enfuirent à la première charge : les archers furent foulés aux pieds; mais les quatre corps de lanciers opposaient de tous côtés à leurs assaillants un

[1] Le frith of Forth, le détroit du Forth; le Forth est la rivière d'Édimbourg. (*Note du traducteur.*)

[2] Hemingford, 163, et Walsingham, 75, nous apprennent qu'avant la bataille le roi eut deux côtes cassées par un coup de pied de son cheval; Knyghton dit qu'il piqua des deux avec une telle violence qu'il cassa deux côtes à son cheval, 2757.

[3] Tel est le texte de Walsingham, 75, mais Langtoft (305) (et Westminster s'accorde avec lui) dit : « To the renge (ring) are ye brocht, hop now, if ye will. » Dans la première citation, ces mots semblent vouloir dire : « Je vous ai amenés au roi, allez-vous-en si vous pouvez. » Dans l'autre : « Je vous ai amenés à la danse, sautez maintenant si vous le voulez. »

(*Note du traducteur.*)

front impénétrable. Leur résistance toutefois ne retarda leur sort que de peu d'instants. Édouard fit avancer ses archers et ses machines de guerre : une ouverture fut bientôt pratiquée dans chaque cercle; et la cavalerie pénétrant à travers acheva leur destruction. On dit que les Écossais perdirent de vingt à quarante mille hommes. Wallace s'échappa. Mais son étoile était à jamais éclipsée; il passa le reste de sa vie en fugitif dans les forêts d'où il s'était autrefois élancé pour le châtiment des Anglais et la délivrance de sa patrie[1].

La pauvreté de l'Écosse fut pour elle une protection. Édouard, après sa victoire, la traversa dans différentes directions (15 septembre); mais l'impossibilité de se procurer des vivres pour son armée l'obligea à retourner en Angleterre, et le seul avantage qu'il retira de cette campagne fut l'occasion qu'elle lui offrit de secourir et de fortifier les châteaux du Lothian (1299). Toute l'Écosse au nord des deux Friths (détroits), ainsi que le Galloway, jouissaient de leur indépendance; et William Lamberton, évêque de Saint-Andrew, Robert Bruce, comte de Carrick, et John Comyn le jeune formaient un conseil de régence qui gouvernait au nom de Baliol, qu'on reconnaissait toujours comme souverain légitime. Ils entreprirent le siége de Stirling; et Édouard dut renoncer à aller secourir cette importante forteresse. Son parlement avait approuvé l'arrêt du pape; et comme les envoyés des trois puissances devaient se réunir à Montreuil, on lui conseilla de rester dans le Sud, afin d'être plus près du lieu des négociations. Les mois d'été se passèrent : son mariage avec Marguerite, la princesse française, le retint pendant plusieurs semaines[2]; et quand il rejoignit l'armée à Berwick (novembre), il fut obligé de céder aux remontrances de ses barons, qui refusèrent de s'exposer aux dangers d'une campagne d'hiver. Il avait déjà rejeté la proposition d'une trêve, et il perdit ainsi par son obstination le château fort de Stirling[1].

Sous le court gouvernement de Wallace, les Écossais avaient sollicité la protection du pontife, qui, dans une lettre à Édouard, après lui avoir rappelé la sollicitude avec laquelle le saint-siége avait toujours veillé à ses intérêts (1208, 10 juillet), l'exhorta vivement à vivre en paix avec ses voisins et à cesser de suivre les mouvements de son ambition[2]. Il était facile de faire une réponse évasive à une requête conçue dans des termes aussi vagues; mais les nouveaux régents dépêchèrent à Rome des envoyés qui intéressèrent plus fortement Boniface en leur faveur. Ils soumirent à sa décision leur querelle avec le roi d'Angleterre parce qu'il était le seul juge dont la juridiction s'étendît sur les deux royaumes; ils lui rappelèrent que son indifférence permettrait à Édouard d'annexer à son trône un royaume qui, de droit, relevait du siége de Rome[3]; et ils lui produisirent une longue série de preuves que les rois d'Angleterre n'avaient et ne devaient avoir aucune suzeraineté sur les rois d'Écosse. Ces représentations déterminèrent le pontife à intervenir; et il écrivit à Édouard une

[1] Fordun, xi, 34. Hemingf., 159-165. Wals., 75.

[2] Ils furent mariés à Canterbury le 12 septembre. Le douaire de la reine était une rente annuelle de 15,000 livres tournois (environ 3,750 livres sterling). Comme la jeune prince n'avait que treize ans et Isabelle seulement onze, leur mariage fut contracté par des fondés de pouvoir. Le douaire de la jeune princesse se montait à 13,000 liv. tournois (3,250 liv. sterling). Rym., ii, 819. Wals., 77. West., 432.

[1] Rym., ii, 841, 847, 859. Knyght, 2528.

[2] Rym., ii, 827.

[3] La prétention que l'Écosse relevait du siége de Rome est imputée par nos historiens à l'ambition de Boniface, qu'on accuse d'avoir forgé un faux titre pour s'en attribuer la suzeraineté. Mais elle est certainement plus ancienne que ce pontife. Elle fut non-seulement maintenue vigoureusement par les agents écossais à Rome (regnum Scotiæ præcipuum et peculiare sibi dinm Ecclesiæ romanæ—in temporalibus immediate subditum Ecclesiæ romanæ Ford., xi, 51, 54, 56, 57); mais les régents, dans leurs instructions à leurs envoyés, déclarent qu'on en fit l'observation à Édouard quand il fit valoir pour la première fois sa prétention à la suzeraineté (licet romana Ecclesia hinc pro parte ipsius regni fuisset nominata domina regni ejusdem coram ipso, sicut erat, ipse tamen rex allegationem hujusmodi non admisit. Ford., xi, 53). Il est certain que Nicolas IV, quand Édouard lui demanda, en 1290, de confirmer la prétention de la couronne anglaise, répondit qu'il ne pouvait le faire, parce qu'il priverait le siége romain d'une suzeraineté qui lui appartenait. Se non posse in regno Scotiæ sedi apostolicæ obnoxio Ecclesiæ romanæ derogare, ejusque fiduciaros regi anglo submittere. Spond., ad ann. 1290, ex *Regist. vatic.*, ep. 102. Je ne puis découvrir l'origine de cette prétention; mais je soupçonne qu'elle fut d'abord mise en avant par les Écossais pendant leurs longues contestations avec l'archevêque d'York sur l'indépendance de leur Église, qui se terminèrent par la décision que les prélats écossais relèveraient immédiatement du pape.

lettre conçue presque dans les mêmes termes que la note écossaise (1299, 27 juin). Boniface commençait par affirmer, et il prétendait que le roi devait le savoir, que l'Écosse avait relevé, dès les temps les plus anciens, et relevait encore de plein droit, du siège de Rome. Il prouvait ensuite que ce royaume n'était point un fief de la couronne d'Angleterre par les exemples suivants : 1° lorsque Henri III, dans ses guerres avec le comte de Leicester, reçut l'assistance du roi d'Écosse, il reconnut par des lettres patentes que c'était comme faveur et non comme service féodal ; 2° quand Alexandre III fit hommage à Édouard pour Tynedale et Penrith, il protesta qu'il ne le faisait pas et qu'il ne le devait pas pour la couronne d'Écosse ; 3° à la mort de ce prince, ni la tutelle de sa fille Marguerite ni la garde du royaume ne furent réclamées par Édouard ; 4° dans le traité de mariage entre le prince d'Angleterre et Marguerite, on avait déclaré que le royaume d'Écosse resterait à jamais libre et indépendant, et qu'en cas de mort de la princesse, on le remettrait dans ce même état à son plus proche héritier. Le pontife, en conséquence, exprimait son espoir que le roi, se désistant d'une agression injuste, voudrait bien rendre à la liberté les évêques, les autres membres du clergé et tous les Écossais qu'il retenait en captivité ; et ajoutait que s'il croyait avoir quelque droit sur la totalité ou sur une partie de ce royaume, il eût à faire valoir ses prétentions, dans les six mois suivants, pardevant le saint-siège. Il terminait d'un ton d'autorité, en évoquant et réservant à sa propre décision tous les procès ou contestations qui pouvaient exister entre le roi d'Angleterre et le roi ou le peuple d'Écosse[1]. Ce document extraordinaire fut inséré dans une lettre adressée à Winchelsey, archevêque de Canterbury, qui lui ordonnait, sous peine de suspension, de le présenter à Édouard. Par quelque délai inexplicable, douze mois s'écoulèrent avant que la missive fût remise au primat, qui se rendit immédiatement à Carlisle. Mais le roi était déjà parti pour Kircudbright, et le pays intermédiaire se trouvait au pouvoir des Écossais. L'archevêque erra pendant six semaines sur la frontière, craignant de s'avancer et cependant souffrant beaucoup du défaut de provisions ; il apprit enfin que l'armée revenait, et, traversant les sables, il trouva Édouard campé dans les environs de Caerlavarock. Il remit la lettre, qui fut lue publiquement, en latin et en français, à tous les barons en présence du roi (1300, 26 août). Elle arrivait dans le moment le plus critique. La paix avec la France n'était pas encore conclue, et la Gascogne se trouvait toujours en séquestre dans les mains du pontife. Craignant d'offenser celui dont la bienveillance lui était si nécessaire, le roi d'Angleterre prit du temps pour délibérer, répondit ensuite que, sur une matière qui concernait les droits de sa couronne, il était de son devoir de consulter ses conseillers ; qu'il assemblerait son parlement sous un bref délai, et qu'après avoir pris son avis, il donnerait une réponse satisfaisante au pontife. L'archevêque s'en retourna : il fut suivi par Édouard ; et à la requête du roi de France, on accorda un armistice aux Écossais[1].

Pour répondre à la lettre de Boniface, un parlement fut convoqué à Lincoln. Les universités reçurent l'ordre d'y envoyer six jurisconsultes, et les monastères de fournir tous les documents qu'ils pouvaient posséder relatifs à la question. Après quelques débats, on convint d'une réponse qui fut signée et scellée par cent quatre comtes et barons, au nom du peuple d'Angleterre, et qui mérite d'être transcrite, en ce qu'elle montre avec quelle précision nos ancêtres distinguaient l'autorité spirituelle du pontife de son autorité temporelle (1301, 12 fév.). Après avoir exprimé leur étonnement de la teneur du rescrit papal et soutenu que l'Écosse n'avait jamais relevé, pour ce qui concernait le temporel, du siège de Rome, ils parlent ainsi de l'autorité que le pape s'était arrogée à lui-même de décider la contestation par un procès juridique : « Par une coutume « observée inviolablement dans tous les temps, « privilége provenant de la prééminence de

[1] Rym., II, 844-846.

[1] West., 435, 437-439. Lord Hailes dit que Rymer a commis une erreur en donnant à la bulle la date de 1299 (*Ann.*, 267) ; mais elle porte la même date, anno quinto, dans Hemingford, Westminster et Ferdun. Par la réponse de l'archevêque au pape, il paraît qu'il avait été vingt jours dans son voyage à Carlisle, qu'il était resté sur la frontière six semaines et avait rejoint le roi le 26 août. Il devait donc conséquemment avoir reçu la bulle à la fin de juin, et comme elle portait la date du 27 de ce mois, elle avait dû être écrite l'année précédente.

« la dignité royale, les rois d'Angleterre n'ont « jamais plaidé ou été tenus de plaider, relativement à leurs droits au royaume d'Écosse « ou à tout autre droit temporel, devant aucun « juge ecclésiastique ou séculier. C'est donc « et, par la grâce de Dieu, ce sera toujours « notre résolution commune et unanime, quant « à ce qui touche les droits de son royaume « d'Écosse ou autres droits temporels, que « notre susdit seigneur le roi ne plaide pas « devant vous, ne se soumette en aucune manière à votre jugement, ne souffre pas que « son droit soit mis en question par aucune « enquête et n'envoie ni agents ni procureurs « à cet effet à votre cour. Car de telles façons « de procéder seraient un renoncement manifeste aux droits de la couronne d'Angleterre « et de la dignité royale, une subversion évidente de la stabilité du royaume et un « dommage réel aux libertés, aux coutumes « et aux lois dont nous avons hérité de nos « pères, à l'observance et à la défense desquelles nous sommes tenus par nos serments, que nous soutiendrons de tout notre « pouvoir et qu'avec l'assistance de Dieu « nous défendrons de toutes nos forces. Nous « ne devons ni ne voulons et ne pouvons non « plus permettre que notre susdit seigneur le « roi fasse ou essaie de faire, lors même qu'il « le désirerait, aucune des choses ci-dessus « mentionnées, choses dont on ne parla jamais, qui ne furent jusqu'à présent jamais « réclamées et qui sont si préjudiciables à ce « royaume [1]. »

Quoique Édouard se refusât à reconnaître le pape comme juge, il voulut lui expliquer son droit comme à un ami. Il écrivit (7 mai) une longue lettre où il faisait remonter la suzeraineté de ses prédécesseurs au temps reculé d'Étie et de Samuel. Ce fut alors que Brutus, le Troyen, ayant délivré l'île des géants, ses habitants primitifs, la divisa entre ses trois fils Locrine, Albanact et Camber, mais à la condition que les plus jeunes tiendraient leur portion en fief de leur frère aîné. Locrine, l'aîné, s'établit à Trinovant, depuis appelé Londres, et la prééminence dont il jouissait fut exercée et maintenue par tous ses successeurs, particulièrement par les fameux monarques Dunwall, Betine et Arthur. De ces fictions de roman il passait à l'histoire réelle, énumérait toutes les preuves qu'il avait pu rassembler relativement à l'hommage rendu par les rois d'Écosse aux princes saxons et normands, et prétendait, avec un ton de triomphe, que tout ce qu'il rapportait formait la justification la plus satisfaisante de sa conduite et la réfutation complète des fausses insinuations de ses adversaires [1]. (Juillet.) Les réponses du roi et du parlement furent remises par le pape à Baldred Basset, l'envoyé d'Écosse, et transmises par ce dernier au conseil de régence. Les instructions qu'il reçut en retour et le mémoire qu'il remit à Boniface existent encore. Baldred Bassel oppose fiction à fiction, histoire à histoire. Les Écossais, dit-il, ne se soucient guère de Brutus ni de ses institutions. Ils sont issus de Scota, fille de Pharaon, qui débarqua en Irlande, et dont les descendants arrachèrent par la force des armes la moitié nord de la Bretagne aux descendants de Brutus. Ils ne doivent donc aucune sujétion aux Bretons. Et si quelque prince saxon a pénétré par hasard en Écosse, la chose n'a aucune importance. Édouard ne peut rien réclamer au nom des Saxons. Il descend des Normands, et jamais les rois d'Écosse ne firent hommage aux rois normands, à l'exception de Guillaume le Lion, pour autre chose que pour les terres situées en Angleterre, comme il est évident par les faits mêmes insérés antérieurement dans la lettre papale et par le refus d'Innocent IV d'accorder à Henri III les dîmes d'Écosse ou d'approuver son interposition dans le couronnement des rois écossais. En réfutation de la réponse du parlement, il observe que si Édouard décline la juridiction du pontife, c'est qu'il connaît trop bien la faiblesse de ses prétentions ; mais qu'il ne doit pas être juge et partie dans la même cause ; que les deux royaumes sont égaux et indépendants ; et que dans toutes les discussions entre eux, ils doivent avoir recours à un tribunal plus élevé, c'est-à-dire à l'Église de Rome. Il ajoute que nonobstant l'assertion contraire des Anglais, il est notoire que l'Écosse est la propriété, le fief particulier du saint-siège ; que ses habitants, à dater de l'époque de leur conversion, ont toujours reconnu la suzeraineté directe de l'Église romaine sur leur pays, au temporel

[1] Rym., II, 873-875.

[1] Rym., II, 883-888.

comme au spirituel ; et que cette suzeraineté lui fut confirmée par Constantin le Grand quand il fit à la chaire de saint Pierre donation de toutes les îles de l'Océan occidental ; qu'en conséquence, il espère que le pape étendra sa puissante protection sur ses fidèles et dévoués vassaux les habitants de l'Écosse[1].

Mais le temps était passé où Boniface, en admettant qu'il en eût la volonté, eût osé embrasser la cause de ses vassaux. Une suite de petites injures réciproques avait aigri l'esprit du pontife et celui du roi de France, et leurs discussions avaient enfin éclaté en hostilité ouverte. Boniface excommunia son adversaire et menaça de prononcer la sentence de déposition ; Philippe en appela à un futur concile, accusa le pontife d'hérésie, et, grâce à la conduite énergique de ses partisans, le retint trois jours captif. Durant le cours de cette querelle, chacun des deux désirait vivement obtenir ou conserver l'amitié d'Édouard. Le pape cessa de soutenir la cause des Écossais ; Philippe, qui les avait portés par ses promesses à se révolter contre le roi d'Angleterre, se contenta d'obtenir pour eux quelques courtes et inutiles suspensions d'armes. Édouard profita de la circonstance pour presser la conclusion de la paix entre l'Angleterre et la France. (1303, 20 mai.) Il recouvra la Guienne ; le comte de Lincoln jura fidélité en son nom ; le prince de Galles fut uni par le mariage à Isabelle, fille de Philippe ; et un traité de commerce scella l'amitié des deux nations. Les envoyés écossais exprimèrent leur surprise de ce qu'aucune stipulation n'était faite en leur faveur ; mais on fit cesser leurs plaintes en promettant que, dans une prochaine entrevue entre les deux souverains, Philippe lui-même plaiderait leur cause et obtiendrait de la générosité de leur ennemi des conditions plus avantageuses que celles qu'on pourrait obtenir d'ambassadeurs liés par des instructions écrites. Il est inutile d'ajouter que cette promesse ne fut pas remplie[2].

Avant le printemps, une armée anglaise commandée par John de Segrave avait reçu l'ordre de marcher de Berwick à Édimbourg. Dans un pays qui avait été longtemps tenu en respect par des garnisons anglaises, ce général ne devait pas s'attendre à rencontrer d'ennemis ; cependant la première division de son armée fut surprise près de Roslin par une force supérieure sous les ordres de John Comyn et de Simon Fraser (24 févr.). Si Segrave s'était retiré sur le reste de ses troupes, il eût évité le danger ; mais il dédaigna de fuir, et, s'élançant sur l'ennemi, il fut blessé et fait prisonnier avec vingt autres chevaliers. Les Écossais, poursuivant leur succès, tombèrent sur la seconde division, qui n'échappa à la destruction que par l'arrivée de la troisième. La bataille recommença alors, et les Anglais, ayant arraché leur général des mains des ennemis, se retirèrent[1]. Les Écossais s'attribuèrent naturellement la victoire. L'amour-propre national en accrut l'importance, et une trompeuse lueur d'espoir ranima la cause de la liberté. Mais Édouard franchit bientôt les frontières à la tête d'une armée contre laquelle il eût été insensé aux patriotes écossais de vouloir lutter[2]. Ils conservaient cependant l'espoir qu'on pourrait en arrêter les progrès sur les bords du Forth, et ils campèrent sur le lieu même qui était consacré, à leurs yeux, par la première victoire de Wallace. Mais le roi se porta au delà du pont jadis si fatal à Cressingham et traversa la rivière à gué à une distance de quelques milles. Aussitôt qu'il parut sur la rive gauche, l'armée de ses adversaires disparut : toutes les villes étaient remplies d'habitants loyaux, empressés de saluer l'arrivée de leur souverain, et le petit château de Bréchin fut la première place dont les portes ne s'ouvrirent pas devant lui. Le vingtième jour de siége (9 août), Mauld, le gouverneur, fut tué par une des pierres que lançaient les machines ; et la garnison sollicita la clémence du vainqueur. Édouard recommença à s'avancer : il se porta dans le Caithness par Aberdeen et Banff ; et, à son retour, il fixa sa résidence d'hiver dans la grande abbaye de Dumfermlin[3]. Les Écossais se hâtèrent de venir l'y trou-

[1] Fordun, xi, 46-63.
Rym., ii, 923, 929.

[1] Hemingf., 197. Wals., 87. Ford., xii, 2.

[2] Outre plusieurs faveurs spéciales, le roi permit à de certaines classes de ses tenanciers militaires, comme ecclésiastiques, veuves ou infirmes, de rester chez elles moyennant le payement d'une amende de vingt livres pour chaque fief de chevalier. Rym., ii, 923.

[3] West., 446. Ford., xii, 3. Dumfermlin était une place importante et d'une force remarquable. Outre l'église et le couvent, elle contenait plusieurs grands édifices à l'usage du parlement écossais. Pendant la guerre, cet édifice avait offert fréquemment des retrai-

ver pour faire leur paix. Après quelques consultations, un traité très-étendu fut conclu entre Édouard et Comyn, gardien, ou régent, de l'Écosse. (1304, 9 févr.) On convint que tous les prisonniers et les otages des deux côtés seraient rendus ; qu'on laisserait à Comyn et à ses partisans leur vie, leurs membres, leur liberté et leurs propriétés, mais qu'ils seraient cependant passibles de certaines amendes que déterminerait le prochain parlement ; que, pour la tranquillité du royaume, Fraser et Boys, à moins qu'ils n'obtinssent leur pardon, s'exileraient pendant trois ans dans une contrée étrangère, la France exceptée ; que l'évêque de Glascow, James, lord intendant, et John Soulis, résideraient pendant deux ans au sud de la Trent ; que Graham et Lindsay se retireraient en Angleterre pendant six mois ; et que Wallace, si cela lui plaisait, serait reçu à venir offrir sa soumission, à la volonté et à la clémence du roi son souverain seigneur. Tous acceptèrent ces conditions : Wallace seul préféra cette existence de bandit qui avait été sa première profession et chercha à éluder la vigilance de ses ennemis en se cachant dans ses montagnes et ses forêts natales [1].

La seule place qui bravât encore la puissance d'Édouard était la forteresse de Stirling. Il l'avait sagement négligée l'année précédente afin d'avoir le loisir de réduire le reste du royaume ; mais actuellement il requit le gouverneur, sir William Oliphant, de la remettre à l'instant entre ses mains. Cet officier demanda la permission de consulter sir John Soulis, jadis régent d'Écosse et qui lui avait confié cette place. (Mai.) Édouard repoussa cette proposition avec mépris. Un conseil de barons anglais et écossais s'assembla et rendit une sentence de proscription contre le gouverneur et sa garnison. Mais la réduction d'une forteresse bâtie sur un rocher élevé et défendue par des hommes d'une valeur éprouvée demandait des efforts peu communs. Les machines de l'armée royale ne produisaient aucun dommage sur les défenses extérieures ; si le poids et la multitude de pierres continuellement lancées contre les habitations les détruisaient [1], la garnison trouvait un abri dans les cavernes taillées dans le roc. Pendant quatre-vingt-dix jours, Oliphant fit échouer toutes les tentatives de l'ennemi, et, ce qui était plus difficile encore, il résista à toutes les sollicitations de ses amis. Le courage ou la témérité d'Édouard l'exposa plusieurs fois aux plus imminents dangers. Il reçut une flèche dans ses vêtements, son cheval fut abattu par une pierre ; ses chevaliers lui adressant à ce sujet d'affectueuses remontrances, il répondit qu'il combattait dans une guerre juste et que sa vie était sous la protection du ciel. Enfin le courage ou les ressources de la garnison s'épuisèrent : elle s'abstint pendant trois jours de toutes mesures hostiles, et de fréquentes conférences eurent lieu au pied des murailles entre Oliphant et quelques barons anglais. Le matin du quatrième jour, les portes s'ouvrirent (24 juill.), et l'on vit descendre à pas lents de la montagne le gouverneur avec vingt-cinq de ses compagnons, tous pieds nus, en chemise, les cheveux épars et la corde au cou. Arrivés devant Édouard, ils tombèrent à genoux, et, les mains élevées vers lui, ils implorèrent son pardon. « Je n'ai point de pardon « pour vous, leur répondit-il ; vous devez vous « rendre à mon bon plaisir. » Ils y accédèrent. « Hé bien, dit-il, mon plaisir est que vous « soyez pendus comme traîtres : il faut vous y « résoudre ou retourner au château. — Sire, « répondit Oliphant, nous reconnaissons notre « faute : nos vies sont à votre disposition. — « Et qu'en dites-vous ? ajouta le roi en s'adres- « sant aux autres. — Nous sommes tous cou- « pables, s'écrièrent-ils : nous nous abandon- « nons à votre miséricorde. » Le roi se détourna pour essuyer les larmes qui coulaient de ses yeux et ordonna de les conduire prisonniers en Angleterre, mais sans les charger de chaînes [2].

La reddition de Stirling achevait la soumission de l'Écosse. Le roi licencia son armée, ordonna aux cours de l'échiquier et du banc du roi, qui s'étaient tenues depuis sept ans à York, de retourner à Westminster, leur ancienne résidence, et s'appliqua à réformer les abus qui s'étaient glissés dans le gouverne-

tes aux différents corps des maraudeurs patriotes, et les Anglais le détruisirent à cette époque : les habitations des moines furent épargnées. West., *ibid.*

[1] Ryl., *Plac. Par.*, 369. *Rot. parl.*, i, 212, 213.

[1] Les pierres qu'on jetait dans la ville pesaient chacune deux à trois quintaux. Hemingf., 205.

[2] West., 448, 450. Rym., ii, 950, 952. Hemingf., i, 205, 206.

ment de ses États d'Angleterre. Wallace était le seul homme dont le patriotisme ou l'inimitié pût lui causer encore de l'inquiétude; mais avant qu'il eût quitté l'Écosse, Wallace fut amené captif à Londres. Le lieu de sa retraite, selon ce que racontait ses contemporains, avait été trahi par un de ses compagnons dont il avait tué le frère. Il fut surpris dans son lit par John Monteith, gouverneur de Dunbarton, placé à la barre de la salle de Westminster avec une couronne de laurier sur la tête et accusé de trahison, de meurtre et de pillage. Il admit ces deux dernières charges; quant à celle de trahison, il soutint qu'il ne s'en était point rendu coupable, parce qu'il n'avait jamais promis vassalité au roi d'Angleterre. (23 août.) Il fut condamné et subit la peine ordinaire des traîtres [1].

J'offenserai peut-être l'amour-propre national de quelques-uns de mes lecteurs; mais je soupçonne fort que Wallace dut autant sa célébrité à son supplice qu'à ses exploits. De tous les chefs écossais qui méritèrent et qui éprouvèrent l'inimitié d'Édouard, il fut le seul qui périt sur l'échafaud; et par là toutes les sympathies de ses compatriotes [2] furent acquises à sa mémoire et se concentrèrent sur elle. Ils le révérèrent comme le martyr de leur indépendance; son sang répandu les excita à le venger; les chaumières et les vallées, les forêts et les montagnes qu'il avait fréquentées devinrent pour eux des lieux consacrés; et, à mesure que le souvenir de ses exploits réels se perdait, on employa le secours de la fiction pour embellir et immortaliser le caractère du héros. Si nous en croyons les auteurs écossais qui vécurent un siècle ou deux après sa mort, sa stature était gigantesque, et il surpassait tous ses contemporains par la force de ses membres et sa patience dans la fatigue. Il n'avait d'autre passion que l'amour de sa patrie. Son âme était au-dessus de la séduction et de l'insulte; et l'appel de la liberté le trouvait également prêt à servir dans les rangs de l'armée ou à la commander. Son courage avait une influence magique qui portait ses compagnons à tenter et à exécuter les entreprises les plus hasardeuses, ainsi qu'on le vit à Stainmour, où il obligea le roi et l'armée d'Angleterre à fuir sa présence avant même de commencer l'action. Sous un chef si brave et si accompli, l'Écosse pouvait être sauvée: elle fut perdue par la jalousie de ses nobles, qui aimèrent mieux ramper dans les chaînes aux pieds d'un despote étranger que de devoir leur délivrance à un homme d'une naissance inférieure [1]. De tout cela une partie peut être vraie, mais ne repose pas sur des autorités dignes de foi, et une plus grande partie doit être fausse, parce qu'elle est contredite par la réalité de l'histoire. Les seules grandes batailles dans lesquelles il soit reconnu que Wallace ait combattu sont celles de Stirling et de Falkirk. Il fut victorieux dans la première; mais il doit partager la gloire de l'action avec sir Andrew Moray, qui était certainement son égal dans le commandement, s'il n'était pas son supérieur [2]. Dans la seconde il fut défait, et jamais l'Écosse n'éprouva de défaite plus désastreuse. Dans l'histoire des cinq années suivantes, son nom est à peine rappelé; mais quand le reste de ses compatriotes fit la paix avec Édouard, ses intérêts ne furent pas oubliés. « On convint que lui aussi pouvait se « soumettre au bon plaisir et à la faveur du

[1] West., 451. Stow., 209.

[2] La cause de Wallace ne doit pas être confondue avec celle des Écossais qui furent exécutés en 1306. Il fut le seul mis à mort pour avoir pris part à la première guerre de l'indépendance. Les autres furent exécutés plus tard en punition de leur rébellion subséquente. Wallace ne reconnut jamais les droits ni l'autorité du roi d'Angleterre, n'accepta jamais ses offres, ne lui jura jamais fidélité, et par conséquent, comme il le *plaida* lui-même à Westminster, il ne pouvait être considéré comme un traître. Les autres avaient reconnu l'autorité d'Édouard, avaient accepté ses offres, lui avaient juré fidélité, avaient, quelques-uns du moins, reçu des grâces de lui, et ensuite, violant leurs serments, ils avaient pris les armes contre lui. Quelque patriotiques que pussent être leurs motifs, ils étaient assurément des traîtres suivant la jurisprudence de l'époque: ils savaient à quoi les condamnait la loi et contre quelle chance ils jouaient leur vie. Après le meurtre de Comyn et l'insurrection qui le suivit, on ne pouvait pas s'attendre à ce que le roi traitât de tels ennemis avec la même douceur qu'auparavant.

[1] Voyez Fordun, Boece, Buchanan et les *Exploits de Wallace* par Blind Harry.

[2] Fordun nous dit que sir Andrew Moray fut tué dans l'action (Ford., xi, 29). S'il en est ainsi, il fut immédiatement remplacé dans son commandement par un fils du même nom, car dans les deux lettres de sauvegarde accordées le 7 novembre au couvent d'Hexham, Andrew Moray est réuni à Wallace, et dans les deux pièces son nom se trouve le premier. Andreas de Moravia et Willielmus Walleosis, duces exercitûs Scotiæ. Hemingf., 135. Knyghl., 2521.

« roi, s'il le jugeait à propos [1]. » S'il l'eût fait, il s'en fût probablement aussi bien trouvé que ses compagnons. Mais il rejeta la grâce qui lui était offerte; au lieu de s'en remettre au bon plaisir du roi, il insista sur des conditions qui parurent extravagantes et offensantes, et c'est à cette conduite, soit qu'elle fût le résultat du patriotisme ou de l'opiniâtreté, qu'on doit attribuer sa condamnation. Il avait été sommé de comparaître à un parlement des deux nations tenu à Saint-Andrew; et comme il négligea de s'y rendre, on prononça, suivant les lois écossaises, une sentence de proscription contre lui, contre Andrew Fraser et contre la garnison de Stirling [2]. Édouard cependant n'était pas, comme on l'a représenté, un tyran altéré de sang [3]: il accepta encore la soumission de Fraser et se contenta de la captivité d'Oliphant et de ses compagnons, quoiqu'ils l'eussent inutilement exposé à beaucoup de dangers et entraîné dans de grandes dépenses. Si le sort de Wallace fut différent de celui des autres, c'est une preuve qu'il y avait dans sa position quelque chose de particulier qui le rendait moins susceptible de pardon.

(1305, 26 mars.) Pour régler le gouvernement de sa récente conquête, Édouard voulut bien demander et suivre les avis de trois Écossais, Wisheart, évêque de Glascow, Robert Bruce et John Mowbray, Écossais qui s'étaient distingués par leur attachement à la cause de l'indépendance. D'après leur conseil, il convoqua un parlement écossais à Perth, où l'on choisit dix commissaires pour suivre les conférences avec le roi en personne, à Londres [1]. On leur adjoignit dix Anglais avec plusieurs juges, et tous firent serment de donner le meilleur avis qu'ils pourraient, sans se laisser entraîner par aucune considération d'amitié, d'intimité ou d'intérêt. (23 sept.) Le résultat de leurs délibérations fut que Jean de Bretagne, neveu d'Édouard, serait nommé gardien, ou régent, du royaume, et qu'il aurait pour adjoints le chambellan et le chancelier maintenant en exercice, tous deux Anglais; que, pour la meilleure administration de la justice, l'Écosse serait divisée en quatre districts, le Lothian, le Galloway, le pays situé entre le Forth et les montagnes, et les hautes terres (highlands), à chacun desquels on assigna deux justiciers, l'un Écossais, l'autre Anglais; que certaines personnes que l'on désignait seraient shérifs et escheators [2] dans les différents comtés; que le régent et le chambellan pourraient les remplacer par d'autres, à leur volonté, excepté dans les provinces où ces emplois étaient tenus par droit d'héritage; que les châteaux de Roxburgh et de Jedburg, seraient remis dans les mains du régent; que les gouverneurs actuels seraient conservés dans ceux d'Edimbourg, de Linlithgow, de Stirling et de Dunbarton; et que Bruce confierait le château de Kildrumny à une personne de la fidélité de laquelle il serait responsable. Quant aux lois, on décida qu'on abolirait immédiatement la coutume des Scots et Brels [3]; que les statuts de David, roi

[1] Et quant à M. Guilliam de Galeys, est accordé qu'il se mette en la volonté et en la grâce de nostre seigneur le roi, si lui semble que bon soit. Ryley, 370. Lord Hailes pense qu'il y a lieu de douter que les mots « si lui semble » se rapportent à Wallace ou au roi. Mais ils concernent évidemment Wallace. L'offre est faite de la même manière à l'évêque de Glascow, à l'intendant, etc., si leur semble que bon soit. *Rot. parl.*, I, 213.

[2] Quorum petente rege judicium secundùm juris processum et leges scoticanas, omnes qui convenerant, concordi sententiâ pronuntiarunt exlegatos. Trivet, 338.

[3] Les seules cruautés dont on l'accuse sont le massacre de Berwick et le traitement qu'il fit subir aux prisonniers faits à Dunbar. Mais on devrait se rappeler que Berwick fut pris d'assaut et que la vengeance des vainqueurs avait été probablement excitée par des provocations antérieures, peut-être par les horribles barbaries commises peu de jours auparavant par les Écossais dans le Cumberland (Heming f., 87. Rym., II, 887), peut-être par la conduite même des habitants de Berwick, qui, bien que leur ville se fût rendue à Édouard quelques mois auparavant (Rym., II, 692), s'étaient, on ne sait comment, affranchis de la garnison anglaise et avaient pris les armes contre le roi. — Quant à ce qui regarde les prisonniers de Dunbar, cette histoire ne repose que sur l'autorité douteuse de Fordun, xi, 24, dont le langage équivoque a encore été embrouillé par les préjugés d'auteurs plus récents. Voyez lord Hailes, I, 348.

[1] Ryley, 243. Les députés furent pris dans tous les ordres, deux évêques, deux abbés, deux comtes, deux barons et deux *communiers*, un de la partie au sud et l'autre de la partie au nord du Forth. Voyez aussi Ryley, 503. Leurs appointements devaient être payés par le trésor du royaume. *Parl. Writ.*, I, 155, 156.

[2] L'escheator percevait tous les droits d'aubaine, de confiscation, d'amendes, de hériots, etc. Il surveillait et prenait possession des fiefs tombés en déshérence, des tutelles, gardes-nobles, etc., et rendait compte au roi. (*Note du traducteur.*)

[3] Ordonné est que l'usage de Scot et de Bret desorendroit soit défendu, si que mes ne soit usez. Ryley,

d'Écosse, avec les additions et les modifications que les autres rois y avaient faites, seraient lus dans une assemblée au bon peuple d'Écosse; et que les lois et les coutumes que l'on jugerait contraires aux lois de Dieu et à la raison seraient amendées sur-le-champ; mais que s'il s'élevait des points difficultueux, on choisirait des députés pour consulter le roi, et qu'on les autoriserait à consentir, au nom du peuple, à sa décision[1] (15 oct.). Cet arrangement fut suivi d'un acte d'amnistie conditionnelle. Tous ceux qui s'étaient engagés dans la rébellion et qui s'étaient soumis ensuite eurent la vie et les membres garantis et furent déclarés quittes d'emprisonnement et de confiscation, à condition qu'ils payeraient les amendes suivantes: le clergé, une année du revenu de ses propriétés; ceux qui s'étaient soumis avant Comyn, deux années; Comyn, Gordon et l'évêque de Glascow, trois années; William de Baliol, Simon Fraser et John Wisheart, quatre années; et Ingelram de Umfraville, cinq années. On devait à cet effet les remettre sur-le-champ en possession de leurs biens: la moitié du revenu leur était abandonnée pour subvenir à leurs dépenses nécessaires, et l'autre devait être remise au roi jusqu'à l'entier payement des amendes. En même temps, on rapporta l'ordre du bannissement temporaire de Comyn, de Graham et de l'évêque de Glascow[2]. Si l'on considère que ces hommes avaient donné des preuves réitérées de leur haine contre Édouard, qu'ils lui avaient juré fidélité et y avaient renoncé, qu'ils avaient renouvelé leurs serments pour les violer de nouveau, on trouvera plus de raisons pour applaudir à sa modération que pour accuser sa sévérité. Le monde a vu beaucoup de conquérants; mais il difficile d'en citer un qui, après de telles provocations, ait déployé une aussi grande douceur.

Nous avons examiné jusqu'à présent la conduite d'Édouard dans ses relations avec les puissances étrangères; nous l'avons vu arracher la province de Guienne des mains du roi de France et étendre son autorité sur le royaume d'Écosse et sur la principauté de Galles. Il est temps de donner notre attention à la manière dont il gouverna ses domaines patrimoniaux, de remarquer les améliorations qu'il introduisit, les nouvelles lois qu'il établit et les expédients dont il se servit pour faire face aux dépenses de ses nombreuses campagnes.

La plupart des améliorations de la constitution anglaise sont plutôt dues à des vues d'intérêt personnel qu'à une politique éclairée. Dans l'enfance des institutions féodales, le guerrier était tout, le marchand et le commerçant rien. Mais ces derniers, par les progrès de la civilisation, acquirent graduellement des propriétés; les propriétés leur donnèrent de la considération, et pendant les guerres civiles du dernier règne, les deux partis avaient trouvé l'assistance des principales villes et cités au moins aussi utile que celle des plus puissants barons. Le comte de Leicester, comme on l'a vu, osa appeler leurs représentants au parlement, et son exemple fut suivi par le conseil à la mort de Henri III (1273, 14 janvier). Outre les lords spirituels et temporels, quatre chevaliers de chaque comté et quatre citoyens de chaque ville furent convoqués à Westminster afin de jurer fidélité, en présence des commissaires royaux, au nouveau roi, qui n'était pas encore revenu de la Terre-Sainte[1]. Édouard laissa passer dix ans avant d'avoir recours à leurs services; mais en 1283, pendant la guerre dans les Galles, il obligea tout homme possédant en terres un revenu de vingt livres par année à rejoindre l'armée ou à fournir un remplaçant; et, afin de se procurer le secours des hommes qui avaient de moindres propriétés, il convoqua un parlement composé seulement de deux états, le clergé et les communes. Le premier devait se former à la manière accoutumée, le second consistait en quatre chevaliers de chaque comté et deux représentants de chaque cité, bourg ou ville

506. C'était probablement quelque vieille coutume nationale, qui, comme le tanistry des Irlandais, était incompatible avec les principes de la jurisprudence féodale. Par les Bretons j'entends les peuples du Galloway, qui descendaient des Pictes, anciens habitants de la Bretagne.

[1] Ryley, 503-507. *Rot. Parl.*, i, 267, 269.

[2] Rym., 968-970. *Rot. Parl.*, i, 211. L'argent provenant de ces amendes devait être dépensé en Écosse pour l'avantage du royaume. Le sénéchal, le 3 novembre, parut dans les deux cours de loi à Westminster, reconnut sa trahison, se soumit entièrement au bon plaisir du roi et convint que désormais Édouard pourrait disposer de lui, de son corps, de sa propriété suivant son bon plaisir. Cette déclaration fut enregistrée à sa requête. *Abbrev. Placit.*, p. 208. *Rot.*, 51.

[1] Waverley, 227.

a marché. Pour leur plus grande convenance, on les divisa en trois parties : le clergé et les communes du sud de la Trent s'assemblèrent à Northampton; ceux des comtés du Nord à York, à l'exception du clergé et des communes de l'évêché de Durham, qui se réunirent dans cette ville probablement en vertu de quelque privilége qui lui appartenait comme comté palatin. Les trois assemblées furent ouvertes par des commissaires du roi qui se trouvaient alors dans les Galles; et nul inconvénient ne résulta de la division du parlement en corps séparés, siégeant en différents lieux, puisque aucun d'eux n'avait d'autre affaire à traiter que d'accorder un subside de la part de ceux qu'il représentait [1]. Environ huit mois plus tard, à la conclusion de la paix, le roi convoqua un autre parlement; mais le nombre des cités et des bourgs qui envoyèrent des députés fut réduit à vingt, et les ordres cessèrent d'être expédiés aux shérifs des comtés: on les adressa aux maires, aux baillis et aux prud'hommes desdites cités et bourgs. Le parlement fut autrement divisé : les lords tinrent leur séance à Shrewsbury et s'occupèrent du jugement de David, prince de Galles; le clergé et les communes s'assemblèrent à Acton Brunel et donnèrent le célèbre statut sur le recouvrement des dettes [2]. A partir de cette époque, Édouard semble être revenu à l'ancienne coutume de lever des impôts par des tailles; et il s'écoula onze ans avant que les représentants des cités et des bourgs fussent de nouveau convoqués en parlement; mais en 1295, des ordres furent expédiés aux villes et cités, et cent dix d'entre elles envoyèrent des députés. Le roi eut lieu d'être satisfait de cet essai : tandis que les barons et les chevaliers des comtés lui donnaient un onzième, les nouveaux membres votèrent un septième de leurs biens meubles. Ce précédent était trop flatteur pour qu'on ne cherchât pas à le faire passer en usage. Le nombre des bourgs fut augmenté. Les députés des villes furent convoqués régulièrement, et les dons qu'ils accordaient, comme si la proportion en eût été déjà fixée, se montaient ordinairement à un tiers de plus que ceux des ordres plus élevés. C'était véritablement le principal objet pour lequel on requérait leur présence. Ces hommes, dans leur humble situation, ne pouvaient être familiers avec les affaires de l'État, et on les renvoyait souvent tandis que les pairs continuaient à tenir leurs séances. Mais ils n'en tirèrent pas moins un grand avantage de leur réunion; ils purent conférer entre eux sur leurs griefs; ils eurent la facilité de les faire connaître à la couronne, et en accordant des fonds, ils présentèrent habituellement des pétitions pour obtenir des réformes.

Les formalités que l'on observait dans ces anciens parlements nous sont peu connues. A l'ouverture de celui qui fut tenu en 1305, une proclamation fut faite par les ordres du roi dans la grande salle de Westminster, à la barre de la chancellerie, devant les cours du banc du roi et de l'échiquier, à Guild-Hall, ou la maison de ville, et à Westchepe, ou la chapelle de l'ouest; elle était conçue en ces termes : « Apprenez, vous tous, hommes, qui « désirez présenter des pétitions à ce parle- « ment, que vous pouvez les remettre de jour « en jour, jusqu'au premier dimanche de ca- « rême (pendant une semaine) au plus tard, « à sir Gilbert de Roubiry, maître John de « Caam, sir John de Kirkeby et maître John « Bush, ou à l'un d'eux, lesquels sont dési- « gnés pour les recevoir jusqu'au temps sus- « dit pour le plus tard [1]. » A la fin de la session le parlement fut dissous par la proclamation suivante : « A tous les archevêques, « évêques et autres prélats, comtes, barons, « chevaliers des provinces, citoyens et bour- « geois, et tous autres membres des commu- « nes venus à ce parlement par le comman- « dement de notre souverain seigneur le roi. « — Le roi les remercie de leur présence; « il veut qu'actuellement ils retournent chez « eux, et qu'ils reviennent incontinent et sans « délai toutes les fois qu'ils seront rappelés, « excepté les évêques, les comtes, les barons, « les juges de paix et tous autres membres « du conseil du roi, qui ne doivent pas partir « sans son autorisation spéciale. La permission

[1] Voyez les différents ordres à cette occasion dans Hody, 372, 378, 380, 382.

[2] Rym., II, 240. *Stat.*, II. Ed., I.

[1] On nomma encore les mêmes personnes pour recevoir les pétitions, et elles furent appelées à cet effet à un autre parlement tenu en septembre. Le délai pour remettre les pétitions fut fixé du 15 septembre au 3 octobre. Rym., II, 966. On désigna d'autres personnes pour recevoir les pétitions d'Écosse, d'Aquitaine, d'Irlande et de Guernesey.

« est accordée à ceux qui ont des affaires « de rester et de s'en occuper. Et les chevaliers qui sont venus pour les provinces, « ainsi que pour les cités et bourgs, peuvent « s'adresser à sir John de Kirkeby, qui leur « donnera des mandats pour recevoir leurs « appointements dans leurs comtés respectifs [1]. »

Le lecteur sait déjà à quel point le revenu royal avait diminué sous Henri III. Dès qu'Édouard fut monté sur le trône, il nomma dans son premier parlement des commissaires pour s'informer de la situation des fiefs relevant de la couronne, et par cette mesure il obtint plusieurs confiscations d'une valeur considérable. Bientôt après, les officiers judiciaires de la couronne adressèrent des ordonnances de *quo warranto* aux juges d'assises, les invitant à s'informer par quel titre les propriétaires fonciers tenaient leurs propriétés et avaient droit aux libertés et aux immunités dont elles jouissaient. Cette enquête fut la source de beaucoup de vexations et d'un mécontentement général. Par le cours des années et les mutations de propriétés, beaucoup de familles avaient perdu leurs titres originaux ; les terres de toutes celles qui se trouvaient dans ce cas furent adjugées au roi et arrachées de leurs mains jusqu'à ce qu'elles en eussent racheté la restitution par une amende arbitraire. Lors même que les actes originaux étaient produits, on n'admettait leur validité qu'après qu'elles avaient subi l'examen le plus rigoureux et passé par toutes les épreuves que l'industrie des légistes pouvait imaginer. A la fin, le roi consentit à mitiger la rigueur de ses premières instructions, et la possession sans trouble depuis le règne de Richard Ier fut admise comme une juste limite aux prétentions de la couronne [2].

La *juiverie*, comme on l'appelait, offrait une autre source de revenu dont Édouard, de même que ses prédécesseurs, tira d'abord des avantages considérables, mais que des considérations religieuses, jointes à la clameur de ses sujets, le portèrent ensuite à détruire. Nous trouvons des traces de l'existence des juifs en Angleterre dès l'époque de la dynastie anglo-saxonne. Ils devinrent plus nombreux sous le règne du conquérant et se multiplièrent encore sous ses successeurs, non que ces princes se sentissent la moindre partialité pour une race partout abhorrée, mais parce qu'ils trouvaient leur intérêt à les protéger ; car le juif, d'après le langage de la loi à cette époque, était l'esclave, la chose du souverain [1]. Tout ce qu'il possédait dans le présent, tout ce qu'il pouvait acquérir dans l'avenir, appartenait à la couronne, et il était ainsi un objet de grande valeur dans l'opinion du souverain par les profits continuels que l'échiquier tirait de lui. Inscrit dès sa naissance au nombre des propriétés du roi, les autorités inférieures n'avaient point à exiger de lui le payement des droits ordinaires. Il ne lui était permis de demeurer que dans les villes et les bourgs royaux, non pas dans tous encore, mais dans quelques-uns spécialement désignés où des quartiers particuliers étaient assignés aux enfants d'Israël. Là ils formaient une communauté séparée, obligée de se distinguer de toutes les autres par deux bandes, qui furent d'abord de toile blanche et ensuite de drap jaune, cousues sur la poitrine. Ils ne pouvaient ni contracter des mariages avec les chrétiens, ni les loger comme des hôtes, ni les employer comme domestiques ; mais il leur était permis d'avoir dans leur quartier des écoles pour l'éducation de leurs enfants, des synagogues où leur culte se célébrait à voix basse, et au dehors des murs un cimetière pour la sépulture de leurs morts ; le grand prêtre à l'autorité duquel tous obéissaient résidait dans la capitale. Ils l'élisaient, et cette élection était soumise à l'approbation du roi ; leur unique commerce était de prêter de l'argent, soit sur des gages que le propriétaire perdait s'il ne venait les retirer avant le terme d'un an et un jour, soit à un intérêt qui se payait par semaine et qu'ils exigeaient toujours le plus fort qu'il leur était possible [2]. Ils obtenaient ainsi des gains énormes, car les rentes et les amendes imposées aux tenures féodales, les aides et les tailles exigées par le gouvernement, le besoin d'argent pour les expéditions en Terre-Sainte leur fournissaient sans cesse

[1] Ryley, 241. *Rot. Parl.*, i. 159.

[2] Waver., 235. *Stat. of Realm.*, 107.

[1] Au rey ki serf il est. *Stat. of Realm*, i, 221. Proprium catallum nostrum. *New-Rym.*, i, 51.

[2] D'après le récit amusant de Richard d'Anesty dans Palgrave, l. xxxiv, il paraît qu'ils exigeaient de 2 à 3 et 4 deniers pour livre (pound) par semaine, c'est-à-dire de 43 1/3 à 65 et à 86 2/3 pour cent par an.

l'occasion de faire des prêts, tandis que la croyance, alors admise, que les paroles de l'Écriture défendaient aux chrétiens d'exiger aucun intérêt de l'argent les affranchissait de toute concurrence : la couronne les encourageait dans ce commerce favori; elle les prenait, comme ses serfs, sous sa protection spéciale; elle établissait pour eux des bureaux où ils venaient déposer dans des coffres fermés de trois serrures leurs billets, leurs garanties, leur argent, leur argenterie et leurs gages; elle les soustrayait à la juridiction des tribunaux chrétiens et de tous tribunaux ordinaires, et les soumettait à la surintendance de trois ou quatre gardiens (wardens) ayant pouvoir d'entendre et de juger toute cause dans laquelle l'une des parties était juive, celle-ci plaidant au nom du roi devant un jury composé d'un nombre égal de chrétiens et de juifs. Le souverain était amplement récompensé de cette protection, qui ne lui coûtait rien, par des amendes, des confiscations, des reliefs, par une capitation annuelle de trois *pennies* sur tout juif, mâle ou femelle, au-dessus de douze ans; par la coutume d'imposer sur la communauté tout entière des tailles dont la fréquence et dont le chiffre dépendaient entièrement de sa volonté; par le droit fréquemment exercé d'exiger, de vendre ou de remettre, moyennant un présent, l'argent dû à un juif, et par la facilité de lever sur-le-champ une somme considérable en transférant au prêteur les revenus de la *juiverie* pour un certain nombre d'années. Dans quelques-unes de ces occasions, il est vrai, le sentiment de son propre intérêt portait le roi à agir avec une certaine précaution; on pouvait finir par épuiser la source d'où découlaient tant de richesses. Pour éviter ce danger, des commissaires étaient de temps en temps chargés d'ouvrir les coffres-forts des *chirographes*, comme on les appelait, de faire l'inventaire du trésor des juifs et d'apprendre ainsi au conseil avec certitude quel fardeau ceux-ci pouvaient supporter et quelle portion de leurs bénéfices le roi pouvait en toute sûreté s'approprier. L'idée ne semble jamais s'être présentée que si un chrétien ne devait pas pratiquer l'usure, il ne devait pas davantage l'encourager pour son profit dans les autres[1].

Quant à la masse du peuple, les juifs étaient pour elle à cette époque un objet d'exécration. On les regardait comme des hommes qui faisaient leur principale étude de réduire par leurs extorsions des familles entières à l'indigence; comme une race maudite qui, en persistant dans la religion de ses ancêtres, participait au grand crime qu'ils avaient commis; comme des démons qui se délectaient dans les souffrances des chrétiens : sans cesse circulaient de nouveaux récits des blasphèmes qu'ils avaient prononcés et des cruautés qu'ils avaient exercées en dérision du culte chrétien. Dans cet état des esprits, la protection du souverain ne suffisait pas toujours pour les garantir de l'insulte et de l'oppression; et dans les temps de trouble et de révolte, beaucoup d'entre eux devenaient victimes de la rage de leurs ennemis. Vers la fin du règne de Henri III, une nouvelle accusation fut dirigée contre eux et recommandée à l'attention du monarque. En prêtant de l'argent sur la garantie de rentes foncières, ils étaient, disait-on, dans plusieurs circonstances, arrivés jusqu'à la possession de propriétés territoriales, déshéritant ainsi la famille du tenant et portant le plus grand préjudice au seigneur. Pour remédier à cet abus, le roi ordonna que, puisqu'ils étaient légalement incapables de posséder des propriétés réelles, sauf des maisons d'habitation avec leurs dépendances, ils rendissent les terres en question au propriétaire sur le payement de sa dette sans intérêt, ou, s'il se refusait à payer, qu'ils les vendissent aux mêmes conditions à quelque autre chrétien[1]. De nouvelles plaintes assaillirent Édouard à son couronnement. Après avoir consulté son parlement, il publia une ordonnance par laquelle, après avoir reconnu tous les avantages que ses prédécesseurs avaient tirés des juifs, il défendait à ceux-ci de prêter désormais à un intérêt quelconque, les engageait à pourvoir à leur existence par des moyens honnêtes et légitimes, et dans ce but leur permettait de travailler pour des maîtres chrétiens, de vendre et d'acheter toute espèce de marchandises sans payer de droits, enfin de prendre des

[1] J'ai tiré ces détails de divers documents dans le *New-Rym.*, 51, 95, 151, 152, 274, 293, 315, 337, 484, 503; des *Statuts du royaume*, 221, 222; d'Hoveden, 668, 745, et des *Placita de ann. reg. Henrici filii reg. Joannis*, m. iv.

[1] *New-Rym.*, 489.

terres à bail pour un terme qui n'excéderait pas dix ans ; mais il y en avait peu parmi eux ou pour mieux dire il n'y en avait point qui fussent disposés à profiter de ces concessions [1]. Depuis longtemps on les soupçonnait de rogner les monnaies, fraude dont la découverte n'était pas facile tant que le sou d'argent pouvait légalement se diviser en moitiés et en quarts. Au moment dont nous parlons, on trouva dans la circulation une grande quantité de monnaies ainsi altérées. Le crime en fut naturellement imputé aux juifs, et le roi fit arrêter tous ceux que le bruit public accusait; leur procès occupa pendant plusieurs mois des commissaires spécialement nommés à cet effet, et comme la possession actuelle des monnaies rognées était admise comme preuve du crime, il y eut deux cent quatre-vingts juifs, tant hommes que femmes, de pendus dans la capitale, et il est probable qu'un nombre au moins égal fut sacrifié dans le reste de l'Angleterre. Nous devons faire observer que les poursuites ne furent pas exclusivement dirigées contre les juifs : plusieurs chrétiens furent aussi convaincus, et, avec une égale justice, subirent la même punition. Enfin un terme fut mis à ces procédures par une proclamation offrant grâce entière à tous ceux, chrétiens ou juifs, qui, n'ayant pas encore été arrêtés, viendraient d'eux-mêmes se présenter, confesser leur crime et se soumettre à une amende convenable [2].

Le dernier roi avait grandement à cœur la conversion des juifs au christianisme. Pour les attirer, il accordait des faveurs particulières aux plus éminents des nouveaux convertis, et il fonda dans la capitale un établissement où seraient reçus et nourris ceux qui étaient indigents [3]. Édouard hérita sous ce rapport du désir de son père; il confia aux frères prêcheurs la tâche de les instruire, et aux bailiis royaux celle de les faire assister aux instructions. En même temps il leur promit une grâce qui montre l'état d'oppression et de dégradation où ils étaient tombés : c'était que, quoique tous les biens et tous les meubles des juifs appartinssent à la couronne, chaque nouveau converti pourrait garder pour lui-même une moitié de ces propriétés à condition qu'il emploierait l'autre moitié à former un fonds de secours pour ceux des pauvres convertis [1]. Mais les promesses d'Édouard et les prédications des frères furent également vaines : rien ne put arracher du cœur des juifs leur attachement à la loi de Moïse. En 1287, ils encoururent la colère du roi probablement par leur refus au payement d'une taille, et le même jour, tous, sans distinction d'âge ou de sexe, furent jetés en prison et ils y restèrent jusqu'à ce qu'ils eussent apaisé l'indignation du roi par un présent de douze mille livres [2] (pounds). Des présents ne devaient cependant pas suffire à détourner le sort qui les menaçait : trois ans après, Édouard, cédant aux importunités de ses sujets, ordonna à tous les juifs, sous peine de mort, de quitter le royaume, leur accordant toutefois, par un reste d'égard pour la justice, d'emporter avec eux leur argent et leurs biens meubles. Ils se rendirent aux Cinq-Ports au nombre de seize mille cinq cent onze. Les officiers royaux les y garantirent des insultes, accordèrent aux pauvres le passage gratuit et préservèrent les riches de toute exaction ; mais en mer les matelots, que ne contenaient plus les défenses royales, en dépouillèrent et en noyèrent plusieurs. Ce ne fut pourtant pas avec impunité : Édouard ordonna qu'on s'emparât d'eux, et ils subirent le châtiment dû à leur crime. Ainsi se termina le séjour des Israélites en Angleterre. Le peuple célébra leur expulsion comme un bonheur public; et le roi reçut un dixième du clergé et un quinzième des laïques comme une marque de leur reconnaissance [3].

Les guerres dans lesquelles Édouard s'engagea l'entraînèrent nécessairement à des dépenses considérables ; mais les mesures par lesquelles il s'efforça d'y subvenir, tout oppres-

Stat. of Realm., 221. La date de ce statut est assez douteuse, mais le document rapporté dans Rymer, p. 513, et qui est évidemment fondé sur ce statut, montre qu'il fut probablement rendu dans la quatrième année d'Édouard, époque qui lui est assignée par Prynne.

[1] Walt., 48. Westm., 409. Dunst., 450. *New-Rym.*, 570. Une nouvelle monnaie fut frappée. Wikes., 108. Duns., 452.

[2] *New-Rym.*, 201, 208. Cet établissement était situé dans « Neuestreete inter vetus templum et novum. » *Ibid.* L'église occupait l'endroit où s'élève maintenant la chapelle des *Rolls*

[1] En outre, il promettait d'ajouter au fonds les produits de la capitation établie sur les juifs et de tous les *deodands* du royaume.

[2] Wikes., 114.

[3] *New-Rym.*, 584, 736. Hemingf., 21. Trivet, 257.

sives qu'elles fussent à cette époque, finirent par tourner à l'avantage des sujets, en provoquant cette résistance qui renferma la prérogative de la couronne dans des limites plus étroites. Sous prétexte d'entreprendre une croisade pour délivrer la Terre-Sainte, il obtint du pape Nicolas IV le dixième de tous les bénéfices ecclésiastiques pendant les six années suivantes ; et pour rendre ce don encore plus productif, la répartition eut lieu d'après une nouvelle évaluation faite sous serment[1] (1294, juillet). En 1294, il se détermina à faire des efforts sérieux pour recouvrer la Guienne ; et afin de couvrir les frais de la prochaine campagne, il eut recours à un expédient aussi hardi que despotique. Des commissaires furent nommés pour rechercher les trésors des églises et des monastères : les sommes qui s'y trouvèrent déposées, soit qu'elles fussent la propriété des corps monastiques et cléricaux, soit qu'elles y eussent été placées pour plus grande sûreté par des particuliers, furent enregistrées aux rôles de l'échiquier ; et sous la dénomination d'emprunts, on emporta les plus considérables pour l'usage du roi. Quelques mois plus tard, les citoyens de Londres, assemblés en conseil de commune, furent amenés, par des prières ou des menaces, à lui accorder un sixième de leurs biens personnels ; et l'on envoya des commissaires dans toutes les autres cités et dans les bourgs pour les engager à imiter la capitale. Les lords et les chevaliers des provinces lui donnèrent à contre cœur un dixième ; mais il harangua lui-même les membres du clergé et finit par requérir la moitié de leurs revenus, tant de leurs fiefs laïques que de leurs bénéfices. A cette demande, qui n'avait pas d'exemple, ils furent frappés d'étonnement. Une vigoureuse opposition semblait se préparer ; mais leur chef, l'archevêque de Canterbury, avait auparavant quitté le royaume ; le doyen de Saint-Paul, qu'ils avaient envoyé pour faire des représentations au roi, mourut subitement en sa présence ; et un chevalier, sir John Hawering, pénétrant inopinément dans la salle où ils délibéraient, leur parla en ces termes : « Révérends pères, s'il en est un « parmi vous qui ose contredire la volonté « royale, qu'il s'avance, afin qu'il soit connu « et désigné comme un homme qui a rompu la « paix du roi[1]. » A cette menace, ils se soumirent ; et le succès de cette expérience porta le roi à la renouveler l'année suivante. Les représentants des cités et des bourgs furent appelés au parlement et lui votèrent un septième. Les lords lui accordèrent un onzième. Il demanda au clergé un tiers ou un quart. Le clergé se déclara dans l'impossibilité de le donner, mais lui offrit un dixième, qui, après un refus méprisant et un délai de deux mois, finit par être accepté. Alarmé par des exactions si fortes et si répétées, le clergé commença à chercher des protecteurs. Édouard avait récemment employé l'autorité papale pour rendre obligatoire le payement du dixième destiné à la guerre sainte ; les ecclésiastiques eurent recours à la même autorité pour se mettre à l'abri des exactions royales (1296, 24 févr.) ; et Boniface VIII, à leur prière, publia une bulle qui défendait au clergé de tous les pays chrétiens de concéder à des laïques les revenus de ses bénéfices sans la permission du saint-siége[2] (3 novemb.). Sous ce prétexte, les ecclésiastiques anglais résistèrent, au mois de novembre suivant, à la demande que leur fit le roi d'un cinquième ; et ils obtinrent un délai jusqu'en janvier, durant lequel on apposa le sceau royal sur leur granges (1297, 13 janv.). Au jour fixé, des commissaires furent envoyés pour demander leur réponse, et l'archevêque, se levant, leur parla en ces mots : « Vous savez, sirs, que sous Dieu tout-puis-« sant nous avons deux seigneurs, l'un spiri-

[1] Dunst., 593. Elle fut publiée in-folio, Londres, 1802, sous le titre de *Taxatio ecclesiastica Angliæ et Walliæ auctoritate P. Nicholai IV circà a. D.* 1291. C'est d'après elle qu'on régla toutes les taxes payées au pape et au roi par le clergé à bénéfices jusqu'à l'inspection faite la vingt-sixième année du règne de Henri VIII.

[1] West., 422. Wikes., 126. Walsing., 65. Knyghton, 2501. Dunst., 629. Hemingf., 52. 54.

[2] Le pape excommuniait par sa bulle toutes les personnes qui imposaient des fardeaux illicites au clergé et tous les ecclésiastiques qui s'y soumettaient (Rym., II, 706) ; mais l'année suivante (22 juillet 1297), il déclara dans une bulle explicative que sa première prohibition et sa censure ne s'étendaient pas aux secours volontaires accordés par le clergé ni aux cas de nécessité, lorsque ces contributions étaient indispensables pour la sûreté du royaume, nécessité de laquelle le roi et son conseil étaient les juges naturels, ni à la diminution d'aucun droit, liberté ou coutume dont le roi, les barons ou autres seigneurs temporels étaient en possession légitime. Spond., 322. Brady, III, 54.

« tuel, l'autre temporel. L'obéissance est due « à tous les deux, mais plus encore au seigneur spirituel. Nous désirons faire tout ce « qui est en notre pouvoir, et nous allons envoyer à nos frais des députés pour consulter « le pontife. Nous vous prions de porter cette « réponse au roi, car nous n'osons lui parler « nous-mêmes. » Édouard avait déjà pris sa résolution. Il consulta ses pairs laïques, publia une sentence de proscription contre le clergé régulier et séculier, et prit possession de tous ses fiefs laïques, de ses biens meubles et personnels, au profit de la couronne [1]. Le lord grand juge du banc du roi annonça ainsi en pleine cour les effets de cette sentence : « Vous « qui êtes présents, procureurs et avocats des « archevêques, évêques, abbés, prieurs et au- « tres membres du clergé, sachez et faites sa- « voir à vos maîtres que désormais aucune « sorte de justice ne leur sera faite dans les « cours du roi, pour aucun dommage ou in- « jure, quelque graves qu'ils soient ; mais que « cette justice sera rendue par nous à toute « personne qui la requerra contre eux [2]. »

Avant que l'arrêt du roi fût publié (6 février), l'archevêque d'York, avec son clergé, avait composé pour le don d'un cinquième, afin de se soustraire au déplaisir royal [3]. Dans la province de Canterbury, les officiers de la couronne prirent possession de toutes les propriétés cléricales, mobilières et immobilières, à l'exception de ce qui se trouvait contenu dans l'enceinte des églises et des cimetières ; et l'on prévint en même temps les propriétaires des objets saisis que tout ce qui ne serait pas dégagé avant Pâques serait confisqué irrévocablement au profit du roi. Un synode s'assembla le dimanche de la mi-carême. Il se divisa, suivant une ancienne coutume, en quatre corps, composés des archevêques et des évêques, des abbés et des prieurs, des doyens et des archidiacres, et des procureurs du clergé paroissial. Avant de commencer leurs délibérations (26 mars), ils reçurent un message royal qui leur défendait, avec les plus fortes menaces, de procéder à aucune mesure préjudiciable aux droits de la couronne ou de prononcer aucune censure contre les personnes employées au service du roi ou contre celles qui s'étaient déjà soumises à sa volonté [1]. En même temps, on leur fit remarquer qu'Édouard ne leur demandait plus un subside, mais qu'il exigeait une forte amende pour le mépris qu'ils avaient montré de l'autorité royale. Ce fut en vain qu'on mit en avant cette distinction nominale pour ouvrir une voie à la soumission. Aussi longtemps qu'ils restèrent ensemble, leur constance fut inébranlable, ils s'en tinrent à leur première résolution et se déterminèrent à souffrir toutes les privations avec patience. Mais dès l'instant que le synode fut dissous, quelques-uns s'empressèrent de rechercher la faveur royale : leur exemple fit bientôt des prosélytes ; il y en eut qui payèrent l'amende ; d'autres déposèrent des sommes d'argent dans des lieux où elles pouvaient être saisies par les officiers de l'échiquier ; d'autres encore achetèrent à des prix arbitraires des lettres de protection. Cependant il en resta un certain nombre qui se refusèrent à descendre à de tels expédients et qui tentèrent de conjurer la tempête à l'aide de leurs parents ou de la commisération de leurs voisins. L'archevêque, homme d'une résolution inflexible, se retira avec un seul chapelain dans une cure de campagne, où il remplit les fonctions de curé et subsista des aumônes des paroissiens. Parmi ses suffragants, l'évêque de Lincoln fut le seul qui suivit son exemple. Mais les amis de ce prélat souscrivirent volontairement pour la somme exigée par le roi et obtinrent qu'on lui rendrait son temporel [2].

Si Édouard eût borné sa rapacité aux biens du clergé, il eût peut-être pu continuer à mépriser ses remontrances ; mais les subsides qu'il avait levés annuellement sur les francs tenanciers, les taxes qu'il avait si souvent demandées aux cités et aux bourgs, et les droits additionnels qu'il extorquait des marchands, avaient excité un mécontentement général. La laine et les cuirs étaient les deux grands articles de commerce : les marchands étrangers seuls pouvaient les exporter, et une loi bornait cette exportation à onze ports seulement en Angleterre et à trois en Irlande. Au commencement du règne d'Édouard le droit sur chaque sac de laine avait été porté à un demi-

[1] *Apud* Brady, III. App., n° 18.
[2] Thron., 1965. Knyghton, 2471. Hemingf., 107, 108.
[3] Brady, III. App., n° 19.

[1] Brady, III. App., n° 23.
[2] Hunst., 651, 655. West., 429. Wals., 68, 69. Hemingf., 109, 110.

marc ; mais les besoins du roi augmentaient sans cesse ; et pendant ses débats avec le roi de France, il requit cinq marcs par sac de laine fine, trois par sac de laine commune et cinq marcs pour chaque last de cuirs [1]. Dans une occasion, il extorqua aux marchands un emprunt de la valeur de toute la laine qu'ils exportaient ; dans deux autres circonstances, il saisit et vendit à son profit la laine et les cuirs. Il étendit même ses mains avides sur le produit du sol, sur la nourriture nécessaire de ses sujets ; et pour approvisionner son armée en Guienne, il donna l'ordre à chaque shérif de percevoir, par cotisation entre les propriétaires territoriaux de son comté, un certain nombre de bestiaux et deux mille quarters [2] de froment [3]. Quoique cette réquisition fût accompagnée de la promesse d'un payement futur, la patience de la nation s'épuisa. On commença à tenir des consultations secrètes et l'on fit des préparatifs de résistance. Édouard avait rassemblé deux corps de troupes : il se proposait de faire voile pour la Flandre avec l'un d'eux et destinait l'autre à renforcer l'armée de Guienne (1297, 24 février). A Salisbury, il donna le commandement du dernier corps à Bohun, comte de Hereford, connétable, et à Bigod, comte de Norfolk, maréchal d'Angleterre ; mais ces deux seigneurs refusèrent, donnant pour raison que par leurs fonctions ils étaient seulement tenus à suivre la personne du roi. Édouard, dans un accès de colère, s'écria en s'adressant au maréchal : « De par Dieu éternel, sire comte, vous irez, « ou vous serez pendu. — De par Dieu éter- « nel, sire roi, repartit Bigod, je n'irai ni ne « serai pendu. » Hereford et Norfolk partirent immédiatement : ils furent suivis de trente bannerets et de quinze cents chevaliers ; et les officiers royaux, intimidés par leurs menaces, cessèrent de lever l'approvisionnement. Édouard vit qu'il était nécessaire de dissimuler, et s'adressant à ses tenanciers militaires sommia les uns, engagea les autres de le rejoindre en armes à Londres [4].

[1] Environ deux tonneaux ou vingt quintaux métriques. (*Note du traducteur.*)

[2] Le quarter est de huit boisseaux ou d'environ trois hectolitres. (*Note du traducteur.*)

[3] Knygt., 2501. Dunst., v. 418. Wals., 69. Hemingf., 110, 111.

[4] Hemingf., 112.

Les deux comtes, de concert avec Winchelsey, archevêque de Canterbury, avaient combiné leur plan de résistance contre les exactions royales. Au jour fixé, le connétable et Jean de Segrave, comme délégué du maréchal (Bigod étant retenu chez lui par maladie), se rendirent à la cour du roi ; mais quand on les requit de remplir leurs fonctions respectives [1] (8 juillet), ils donnèrent un refus écrit, basé sur la raison qu'ils n'avaient pas reçu de sommation légale, mais seulement une invitation générale. Édouard nomma un nouveau connétable et un nouveau maréchal ; et pour diviser et affaiblir ses adversaires, il chercha à apaiser le clergé et à émouvoir la commisération du peuple (11 juillet). Il reçut le primat avec bonté, ordonna qu'on lui rendît ses terres et le nomma l'un des conseillers du prince Édouard, qu'il avait établi régent. Monté sur une plate-forme placée devant l'entrée de la salle de Westminster, accompagné de son fils, de l'archevêque et du comte de Warwick, il harangua le peuple (14 juillet). Il avoua que les fardeaux qui pesaient sur lui étaient lourds ; mais il protesta qu'il n'avait pas éprouvé moins de peine à les imposer que ses sujets à les supporter. La nécessité faisait seule son excuse. Son but avait été de se préserver, ainsi que ses hommes liges, de la cruauté et de la rapacité des Gallois, des Écossais et des Français, qui non-seulement convoitaient sa couronne, mais encore étaient altérés du sang de son peuple. Dans de telles circonstances, il valait mieux sacrifier une partie que de perdre tout. « Voyez, dit-il en concluant, je vais « m'exposer moi-même aux dangers pour vous. « Si je reviens, recevez-moi encore, et je vous « rendrai satisfaction ; si je succombe, voici « mon fils : placez-le sur le trône, et sa recon- « naissance récompensera votre fidélité. » A ces mots le roi fondit en larmes : l'archevêque était également affecté ; cette émotion contagieuse gagna la multitude ; et des acclamations de loyauté et d'approbation persuadèrent à Édouard qu'il pouvait encore compter sur la foi de son peuple. (31 juillet.) Cette scène fut suivie par des ordres adressés aux shérifs qui leur prescrivaient de protéger le clergé contre

[1] Leur devoir était d'appeler tous les tenanciers militaires devant eux, d'inscrire leurs noms, le nombre de ceux qui les devaient servir, etc. Rym., ii, 781.

toute injure et de le maintenir dans la possession de ses terres [1].

Il se hasarda alors à se rendre jusqu'à Winchelsey, dans sa route pour la Flandre. Mais là il fut alarmé par des rapports sur les projets de ses adversaires, et il ordonna d'envoyer des lettres dans chaque comté (12 août) pour expliquer l'origine de sa querelle avec les deux comtes, affirmer qu'il n'avait jamais refusé aucune pétition en redressement et promettre de confirmer la charte des libertés et la charte des forêts en retour du subside volontaire d'un huitième accordé par le conseil de Londres [2]. Peu après, on lui remit un papier qui était qualifié de remontrance des archevêques, des évêques, des abbés, des prieurs, des comtes, des barons et de toute la communauté d'Angleterre. Ils s'y plaignaient de ce que la dernière sommation avait été faite dans des termes ambigus ; qu'elle les appelait pour accompagner le roi en Flandre, contrée dans laquelle ils n'étaient pas obligés de servir d'après leurs tenures ; ajoutant que lors même qu'ils le seraient, ils avaient été tellement appauvris par les subsides, les taxes et les saisies illicites, qu'ils ne pouvaient supporter la dépense de cette campagne ; ils représentaient qu'on avait souvent violé les libertés accordées par les deux chartes ; que le « mauvais péage » (le droit sur la laine) montait à lui seul à un cinquième de tout le revenu de la terre ; et qu'il était imprudent d'entreprendre une expédition en Flandre dans les circonstances présentes, puisque ce serait exposer le royaume sans défense aux incursions des Gallois et des Écossais. Édouard répliqua qu'il ne pouvait répondre sur des matières d'une telle importance sans l'avis de son conseil, dont une partie avait déjà fait voile pour la Flandre ; que si les auteurs des remontrances voulaient l'accompagner, il accepterait leurs services comme une faveur ; que s'ils refusaient, il espérait qu'ils ne causeraient aucun trouble pendant son absence. Avant son départ (19 août), il ordonna au trésorier de l'échiquier de percevoir le tiers de biens personnels du clergé et établit des commissaires dans chaque comté, avec le pouvoir de requérir caution de toutes personnes pour le payement des subsides dus à la couronne, et d'emprisonner ceux qui publieraient de faux rapports, les perturbateurs de la paix et les membres du clergé qui se permettraient de prononcer des censures contre les officiers royaux exerçant leurs fonctions [1].

Enfin le roi mit à la voile, accompagné des barons et des chevaliers qui avaient embrassé sa cause ; et, deux jours après (22 août), Bohun et Bigod, avec une suite nombreuse, se rendirent à l'échiquier. Le connétable, en présence du trésorier et des juges (24 août), se plaignit des exactions du roi, de ses saisies illégales de propriétés particulières, du droit énorme imposé sur la laine ; et leur défendit, au nom du baronnage de l'Angleterre, de lever le dernier huitième accordé par le grand conseil, parce qu'il avait été voté sans qu'il en eût connaissance et sans son concours ni celui de ses amis [2]. De l'échiquier ils se rendirent à l'hôtel de ville, où ils invitèrent les citoyens à se joindre à eux pour la cause commune et pour les aider à arracher d'un souverain haineux et despotique la confirmation des libertés nationales. Les pleurs que les habitants de Londres avaient versés pendant la harangue d'Édouard étaient maintenant séchés : les considérations d'intérêt l'emportèrent sur les mouvements de la pitié ; et ils donnèrent l'assurance de leur coopération aux barons, qui s'en retournèrent immédiatement dans leurs comtés respectifs. Dans leur voyage pour se rendre dans la capitale et à leur retour, ils marchèrent avec un attirail militaire ; mais ils eurent soin en même temps de conserver la paix et menacèrent par des proclamations de punir tous les agresseurs injustes par l'amputation immédiate d'une main ou la perte de la tête, suivant la nature du délit [3].

Le roi fut bientôt informé de tout ce qui s'était passé, et il ordonna aux barons de l'échiquier de ne faire aucune attention à cette prohibition. Mais, quelques semaines après, son obstination fut vaincue par une suite d'é-

[1] Comparez Hemingford, 113, 144; West., 70; Knyghton, 2510, avec les ordres dans Rymer, II, 783, et avec Brady, III. App., nos 29, 30.

[2] Rym., II, 783.

[1] Hemingf., 115-117. Knyght., 2511. Wals., 71. Rymer, II, 788.

[2] Edouard dit qu'il avait été accordé par les grands seigneurs qui étaient avec lui : « les graunt seigneurs qui n'adguers furent ove lui » (Rym., II, 784). Bohun objecta que ses amis n'en avaient pas connaissance : « de conscientiâ suorum non emanâsse. » West., 431.

[3] West., 431. Hemingf., 117. Knyght., 2512. Wals., 72.

vénements malheureux. Le peuple et le clergé favorisaient universellement la cause des comtes : les Écossais, après leur victoire de Stirling, avaient inondé les comtés du Nord ; et Édouard lui-même se trouvait à Gand, en Flandre, dans l'impossibilité de revenir pour protéger le royaume et trop faible pour combattre les forces supérieures du roi de France. Dans ces circonstances, les lords qui composaient le conseil du jeune prince invitèrent l'archevêque, six prélats, vingt-trois abbés et prieurs, le connétable, le maréchal et huit barons à traiter avec eux des affaires les plus pressantes en ce moment, et ils convoquèrent un parlement qui devait s'assembler sous huitaine à Londres (30 septembre) et être témoin de la confirmation des deux chartes [5]. Dans les conférences qui suivirent, les deux partis, quoique opposés en apparence, eurent les mêmes intérêts et les mêmes vues : une forme de paix (elle fut ainsi appelée) fut promptement arrangée; et aux anciens articles des chartes on ajouta les additions très-importantes qui suivent : « Aucune taxe ou subside « ne sera désormais établie ou levée par nous « ou par nos héritiers, dans notre royaume, « sans le bon vouloir et l'assentiment unanime « des archevêques, des évêques et autres pré- « lats, des comtes, des barons, chevaliers, « bourgeois et autres hommes libres de notre « royaume. — Aucun de nos officiers ou des « officiers de nos héritiers ne prendra ni blé, « ni laine, ni cuir ou autres marchandises, « de quelque personne que ce soit, sans le bon « vouloir et le consentement du propriétaire « de ces biens. — Rien ne sera prélevé à « l'avenir sur le sac de laine, sous le nom ou « prétexte de mauvais péage (evil toll). — Nous « voulons aussi et accordons, pour nous et nos « héritiers, que tout le clergé et tous les laïques « de notre royaume jouissent de leurs lois, « libertés et privilèges aussi librement et com- « plétement qu'au temps où ils en ont le mieux « joui; et si quelques statuts ont été faits ou « quelques coutumes introduites par nous ou « par nos ancêtres qui leur soient contraires, « ou à aucun article de la présente charte, « nous voulons et nous accordons que ces sta- « tuts et ces coutumes soient nuls et abolis à « jamais. — Nous remettons en outre au comte- « connétable, au comte-maréchal, à tous leurs « compagnons et à tous ceux qui ne nous ont « pas suivi en Flandre toute rancune, mau- « vais vouloir et toutes espèces d'offenses qu'ils « pourraient avoir commises envers nous ou les « nôtres avant cette présente charte. — Et, « pour plus grande garantie de ceci, nous vou- « lons et accordons, pour nous et pour nos « héritiers, que tous les archevêques et évêques « d'Angleterre, après avoir fait deux fois l'an, « à l'avenir, la lecture de cette charte dans « leur église cathédrale, excommunient et « fassent excommunier, dans leurs églises « paroissiales, tous ceux qui sciemment fe- « raient ou souffriraient qu'il fût fait quel- « que chose contre la teneur, puissance et « effet d'aucun des articles qui y sont conte- « nus [6]. »

La plus importante de ces demandes, celle par laquelle on requérait du monarque qu'il renonçât au droit de lever des taxes sans le consentement de la nation, avait déjà été accordée par Jean dans la grande charte. Mais on regardait alors une telle concession comme attaquant tellement la prérogative royale qu'en confirmant la charte dans la première année d'Henri III, on l'avait réservée pour un examen subséquent; et Henri et son fils après lui avaient toujours su l'écarter par des délais et des prétextes évasifs. Mais maintenant il eût été dangereux d'avoir recours à de pareils moyens. Aussitôt que le parlement fut assemblé, le jeune prince signa deux actes dont l'un confirmait les deux chartes et dont l'autre accordait, seulement dans des termes différents et dans un autre ordre, toutes les concessions demandées par les barons. En outre, pour leur tranquillité,

[5] Brady, *Hist.*, III. App., n° 33. Rym. II, 793.

[6] *Stat. of Realm.*, I, 125. Hemingf., 141. Quoique Hemingford appelle ces demandes articuli inserti in magnâ chartâ, et qu'ils aient toujours été imprimés dans le livre des statuts comme statutum de tallagio non concedendo, je n'ai pu découvrir qu'ils eussent été jamais confirmés par le roi dans cette forme particulière. Observons cependant que le compilateur a adapté son langage au changement dans la composition du parlement. Dans la charte de Jean, les taxes ne doivent être levées nisi per commune consilium regni, et dans ces articles, sine voluntate et assensu communi archiepiscorum, episcorum et aliorum liberorum hominum de regno nostro ; mais dans la charte signée d'abord par le prince et ensuite par le roi, on tient un autre langage. Forsque par commun assent de tout le roiaume et à commun profit de tout le meisme le roiaume. *Stat.*, 123.

il les prenait individuellement sous sa protection; et les lords du conseil s'engageaient à les garantir des effets du ressentiment royal. Comme témoignage de leur reconnaissance, le clergé et les laïques accordèrent un subside et écrivirent conjointement une lettre au roi où ils l'assuraient que ses fidèles barons étaient prêts, sur un ordre de lui, à aller le rejoindre en Flandre ou à marcher contre ses ennemis d'Écosse, mais en même temps ils exigeaient d'un ton de bravade la ratification avant le 6 décembre des actes consentis par son fils. Il en coûta de violents combats au caractère hautain d'Édouard avant qu'il pût se soumettre. Trois jours s'écoulèrent dans des délibérations et des plaintes inutiles; mais enfin d'une main récalcitrante il signa la confirmation des deux chartes avec les articles additionnels et un pardon séparé pour les comtes et leurs partisans [1].

Ce fut peut-être la plus importante victoire qui jusqu'à présent eût été remportée sur la couronne. Ce seul droit de lever les subsides dont on investissait le peuple l'armait d'un grand pouvoir pour réprimer l'extravagance ou le despotisme de ses monarques. Quoique l'on pût douter des intentions d'Édouard, sa conduite eut d'abord l'apparence de la sincérité. (1298, 14 mars.) Il revint en Angleterre dès qu'un armistice eut été conclu entre lui et le roi de France, et il nomma des commissaires pour rechercher les saisies illégales faites avant son départ (4 avr.). On les divisa en deux classes. Lorsque les officiers avaient agi sans ordre (warrant), ils durent indemniser à leurs dépens les personnes lésées; lorsque les marchandises avaient été saisies par des ordres royaux, l'échiquier fut chargé d'en certifier la valeur et d'opérer ensuite un prompt remboursement [2]. Pourtant on soupçonnait toujours le roi de n'attendre qu'un moment favorable pour annuler les concessions que la nécessité lui avait arrachées; et l'on se racontait tout bas qu'au milieu de ses amis intimes, il en avait plaisanté comme n'étant d'aucune valeur, puisqu'il les avait faites dans un pays étranger, où il ne possédait aucune autorité. Quand il parut à son parlement d'York, les comtes de Hereford et de Norfolk le requirent de ratifier la confirmation des chartes. Il objecta la nécessité de marcher promptement contre les Écossais; il promit solennellement de faire droit à leur requête à son retour et fit avancer l'évêque de Durham et trois comtes qui jurèrent « sur leur âme » que le roi remplirait fidèlement ses engagements [1]. La victoire de Falkirk et une longue suite de succès donnèrent de l'éclat à ses armes; (mars 1299) mais quand le parlement s'assembla l'année suivante, on rappela au roi sa promesse. Sa répugnance employa tous les artifices imaginables pour tromper la vigilance ou fatiguer la patience des deux comtes. Il se retira du parlement en colère; il y revint et proposa des modifications: à la fin il ratifia ses premières concessions en y ajoutant la clause « sauf les droits de la couronne, » qui annulait virtuellement tous les avantages stipulés en faveur de ses sujets. Bohun et Bigod partirent à l'instant avec leurs adhérents; et le roi, pour s'assurer de l'opinion du peuple, ordonna aux shérifs d'assembler les citoyens dans le cimetière Saint-Paul et de leur lire la nouvelle confirmation de la charte. Cette lecture fut interrompue par des applaudissements répétés; mais quand on en vint à la clause qui rendait tout le reste illusoire, l'air retentit d'expressions de mécontentement et de malédiction sur la tête du prince qui trompait ainsi l'attente de son peuple. Édouard prit l'alarme: il convoqua un nouveau parlement sous trois semaines, accorda toutes les demandes et nomma une commission de trois évêques, trois comtes et trois barons pour fixer les limites réelles des forêts royales [2].

Le comte de Hereford mourut peu après la dissolution du parlement; mais ses partisans ne ralentirent pas pour cela leurs efforts. Dans la session suivante, ils se plaignirent de ce que la loi n'était qu'une lettre morte et que les officiers royaux refusaient de la mettre à exécution. Pour les satisfaire, Édouard fut forcé de renouveler ses concessions (mars 1300) et d'accorder des articles additionnels par lesquels il était réglé que les chartes seraient lues publiquement dans la cour des shé-

[1] Brady, III. App., n° 31. Knyght., 2522. 2521. Hemingf., 138, 143. West., 431. Wals., 73, 74. *Stat. of Realm.*, I, 114, 126. Dans le rapport des lords (227), on met en doute si les dons d'argent étaient des dons parlementaires. Mais voyez *Parl. Writt.*, 163, 164.

[2] Rym., II, 813.

[1] Wals., 76. Hemingf., 159.

[2] West., 431. Hemingf., 168. St., 27. Ed., I. St. Ier

rifs quatre fois l'an et que les francs tenanciers nommeraient dans chaque comté trois chevaliers qui seraient chargés par le roi de punir sommairement tout délit contre elles auquel il n'aurait pas été pourvu par le droit coutumier[1]. La visite des forêts fut terminée dans l'année (14 février 1301), et l'on statua dans le parlement qui suivit que « tout ce « qui serait déclaré, au rapport des exami- « nateurs, être situé hors des forêts, reste- « rait ainsi ; et que tout ce qui serait désigné « comme se trouvant dans leur enceinte se- « rait à jamais considéré comme terre fores- « tière[2]. »

Malgré la facilité avec laquelle Édouard venait de consentir aux demandes de ses barons, il nourrissait en secret l'espérance de recouvrer un jour ces droits auxquels la nécessité d'apaiser ses sujets l'avait contraint à renoncer. En 1304, l'Écosse fut subjuguée. Il avait déjà intimidé ses premiers adversaires en les punissant l'un après l'autre de leur opposition à ses intérêts. Le comte-maréchal et le fils du comte-connétable avaient été amenés à lui remettre leurs biens et leurs dignités[3]; et les principaux parmi les barons patriotes s'étaient vus forcés de lui faire des présents considérables[4]. Comme si ses concessions et les confirmations des chartes n'eussent jamais existé, il envoya de Stirling des commissaires pour lever sur les cités et les bourgs de son domaine une taxe proportionnée à leur richesse ou à leur étendue, soit par une capitation, soit par un impôt en commun, comme ils le jugeraient plus avantageux. On ne résista point à cette mesure illégale et l'on ne parut pas en conserver de ressentiment. Dans le parlement suivant, il fit taire les plaintes des barons en leur accordant la permission de lever une taxe semblable sur leurs propres tenanciers[1]. Avant de quitter l'Écosse, il envoya une députation au pape dont l'objet fut un profond secret à cette époque ; mais la réponse du pape l'a révélé à la postérité. Les envoyés informèrent Sa Sainteté que, durant le voyage du roi en Flandre, une conspiration avait été formée contre lui par ses barons, lui avaient arraché d'injustes concessions, en violation du serment qu'ils avaient fait à son couronnement ; et lui présentant une copie certifiée de la bulle par laquelle Clément IV avait annulé les divers traités passés entre Henri III et le comte de Leicester, ils le supplièrent de vouloir bien imiter l'exemple de son prédécesseur. (29 déc. 1305.) La réponse qu'ils rapportèrent déclara nulles toutes les concessions faites par le roi ; mais cette déclaration était basée sur la supposition que de telles concessions étaient contraires aux droits de la couronne, que le roi avait juré de transmettre à sa postérité ; et elle était accompagnée d'une clause qui conservait à ses sujets tous les droits dont ils étaient auparavant en possession[2]. Soit que le rescrit du pape accompagné de telles restrictions ne satisfît pas pleinement les vœux d'Édouard, soit qu'il fût effrayé par la rébellion des Écossais, il ne chercha point à en tirer parti. Il souffrit au contraire que ces concessions, toutes mortifiantes qu'elles fussent, restassent sur le registre des statuts à sa mort et descendissent aux futurs souverains comme loi du royaume[3]. Ainsi, après une longue lutte contre un habile et puissant monarque, fut arraché le plus précieux des privilèges dont jouissent aujourd'hui les communes d'Angleterre. On ne doit pas pour un tel service moins de reconnaissance à l'archevêque Winchelsey et aux comtes d'Hereford et de Norfolk qu'au cardinal Langton et aux barons assem-

[1] *Stat.*, 28. Ed., 1. *Stat.*, 3. Articuli super chartas. *Stat af Realm.*, 136. Brady, III, 72.

[2] Brady, III, 72.

[3] Édouard rendit ses biens et ses honneurs au comte de Norfolk, mais il limita cette cession à lui et à sa descendance par sa femme Alice. Le comte mourut trois après sans enfants, ainsi ils revinrent de nouveau à la couronne. Bohun remit ses domaines et ses dignités le 8 octobre 1302. Ils lui furent rendus deux ans après, lors de son mariage avec Élisabeth, septième fille du roi et veuve du comte de Holland. Brady, III, 74, 76.

[4] West., 452. Winchelsey eut l'honneur d'être proscrit avec ses amis. Édouard accusa le primat d'être entré dans un complot de haute trahison durant son séjour en Flandre. Le pontife le suspendit provisoirement de ses fonctions et le somma de venir plaider sa cause en cour de Rome. Il resta deux ans en exil ; mais il revint avec honneur après la mort du roi. Birchington le loue de sa résistance aux exactions d'Édouard et de sa constance à défendre les droits du peuple. Regem in parliamentis et consiliis super suis abusionibus redarguit, et ad unne bonum quod potuit, monuit et induxit, non permittens ipsum errare, quatenùs scire potuit, quin ipsum reprimeret, ut ab oppressionibus populi et exactionibus desisteret, et bonis operibus inhæreret. *Ang. Sac.*, I, 17.

[1] Brady, III, 97. *Rot Parl.*, I, 161.

[2] Rym., II, 378, 972.

[3] *Stat.*, 34. Ed., 1. *Stat.*, 5.

blés à Runnymead, pour avoir obtenu la grande charte. Les premiers élevèrent une barrière contre les abus de l'autorité souveraine; les seconds établirent les libertés des sujets sur une base certaine et durable.

Malgré tous les exemples d'oppression que nous venons de rapporter, les améliorations faites durant le règne d'Édouard dans le code national et dans l'administration de la justice lui ont valu le surnom de Justinien anglais. Nous observerons en passant qu'il les accomplit plutôt par contrainte que de son plein gré et d'après les inspirations de sa sagesse, puisqu'elles furent toujours accordées sur les instantes demandes du parlement et achetées par le vote d'un subside considérable. Afin que les cours du banc du roi, de l'échiquier et des plaids communs n'empiétassent plus les unes sur les autres, on définit avec soin les limites de leurs juridictions respectives; et pour que les cours ecclésiastiques ne s'arrogeassent plus une connaissance indue des questions temporelles, on borna leur juridiction aux causes matrimonistes et testamentaires, au non payement des dîmes accoutumées, au parjure, à la diffamation, aux legs pieux et à l'application des pénitences publiques. On conserva l'institution des juges ambulants; et pour la plus prompte administration de la justice, on statua que deux d'entre eux, aidés par un ou plusieurs discrets chevaliers, tiendraient les assises dans chaque comté, trois fois par an[1]. Ces officiers ne manquaient peut-être ni de savoir ni de talent, mais il y a de fortes raisons de douter de leur intégrité : avec de très-faibles salaires ils amassaient d'immenses richesses; et quand le roi, après une absence de trois ans, revint en Angleterre, en 1286, tous les juges furent arrêtés et accusés de corruption. Deux seulement furent acquittés. Weyland, chef de la justice du banc du roi, fut trouvé coupable d'avoir engagé ses domestiques à commettre un meurtre et de les avoir mis ensuite à l'abri du châtiment. Il abandonna le royaume, et toutes ses propriétés, tant réelles que personnelles, furent adjugées au roi[1]. Stratton, baron président de l'échiquier, fut condamné à un long emprisonnement, privé de ses fiefs et paya une amende de trente-quatre mille marcs. Sir Ralph de Hengham, le grand justicier et régent pendant l'absence du roi, fut mis à merci pour une somme de sept mille marcs : les autres pour de moindres sommes, dont le total s'éleva à vingt-quatre mille marcs.

Pour la conservation de la paix fut rendu le célèbre statut de Winchester, qui faisait revivre la coutume ancienne de requérir des cautions des étrangers et de ceux qui les logeaient; qui établissait des patrouilles et des surveillants depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, dans toutes les villes et les bourgs; qui régularisait la clameur de haro (the hue and cry) et ordonnait que toutes les haies et les taillis fussent éclaircis à la distance de deux cents pieds de chaque côté des grandes routes allant de ville en ville, afin qu'ils ne donnassent point d'abri aux voleurs[2]. Ces règlements cependant furent mal observés jusqu'à ce que le roi donnât des commissions à certains chevaliers dans chaque comté et les autorisât à faire exécuter vigoureusement ce statut et à appeler à leur aide le pouvoir des shérifs toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire. L'utilité de ces commissaires fut bientôt reconnue : on les arma successivement des pouvoirs les plus étendus; et au lieu de conservateurs, ils furent enfin appelés juges de paix. Mais pendant les expéditions d'Édouard en Écosse, il leur fut impossible d'arrêter les bandes de voleurs qui s'assemblaient dans divers endroits, se louaient au plus offrant et devenaient les exécuteurs des vengeances particulières ou les ministres de l'avidité de certaines per-

[1] *Stat.*, 13. Edw., I, c. 30. Huit ans après il divisa le royaume en quatre circuits à chacun desquels il assigna deux juges qui devaient être constamment employés dans cet office pour veiller au soulagement du peuple. Middlesex n'était compris dans aucun de ces circuits, parce que la cour du banc du roi se trouvait dans ce comté. *Stat. of Realm.*, I, 112.

[1] L'histoire de Weyland est curieuse; il s'échappa de la prison, se déguisa et fut admis comme novice parmi les frères mineurs de Saint-Edmondsbury. On découvrit cependant sa retraite; mais comme il était dans le sanctuaire, on lui accorda quarante jours, selon la loi, après lesquels on prohiba l'introduction de toutes provisions dans le convent. La détresse força les frères à s'enfuir. Weyland les suivit et on le conduisit à la Tour. On lui donna dans le conseil du roi l'option d'attendre son jugement, d'être emprisonné pour la vie ou de quitter le royaume. Il choisit ce dernier parti, et marchant tête nue et pieds nus, tenant un crucifix dans sa main jusqu'au bord de la mer, il fut immédiatement déporté. Voyez Dunst., 573, 577. Wikes., 118, 119.

[2] *Stat. of Realm.*, 96.

sonnes. Ces excès cessèrent à l'époque de la soumission des Écossais. Une commission extraordinaire de juges de « tray-le-bâton » se rendit de comté en comté, et condamnant quelques-uns des délinquants au gibet, après un jugement sommaire, intimida si bien les autres qu'ils quittèrent précipitamment le royaume[1].

On fit dans les lois relatives à la transmission ou à l'aliénation de la propriété réelle plusieurs modifications encore existantes aujourd'hui en partie ou en totalité. Dans l'origine, les terres étaient données à un individu et à ses héritiers directs, et à défaut de ceux-ci, elles retournaient au donateur; mais il avait été maintenu par les juges qu'à la naissance d'un héritier, la condition se trouvait remplie. Le preneur de fief, le feoffee, pouvait alors aliéner comme il lui plaisait; et il avait soin, en général, de faire de son fief un bien personnel, afin qu'il pût descendre à tous ses héritiers, selon la loi commune. Les barons se plaignirent de ce que cet usage contrevenait à la volonté du donateur et lésait les droits de ses successeurs. On rendit donc une loi qui ôtait au feoffee, ou donataire, la possibilité de disposer de ses terres, et qui ordonnait qu'elles suivissent la ligne de descendance indiquée par la concession originaire, et qu'à défaut d'héritiers, elles retournassent au donateur ou à ses représentants. L'objet de ce statut était de conserver les droits du seigneur; mais il eut un effet qui ne paraît pas avoir été prévu ni cherché par les législateurs : ce fut d'assurer la transmission des biens à travers les générations d'une même famille, en privant le possesseur actuel du pouvoir de les vendre[2].

Un autre changement très-important eut lieu dans la cession des terres. Au commencement du règne d'Édouard, tout tenancier qui possédait des francs fiefs par héritage pouvait convertir ses propriétés en manoirs, avec cour (justice) de manoir, profits et immunités, en concédant ou vendant une portion de son franc fief à un ou à plusieurs individus, pour être tenue par eux et leurs hoirs à toujours, sous condition de service libre ou militaire. Par ce système de sous-inféodation, les manoirs s'étaient multipliés outre mesure; et les grands barons s'aperçurent qu'ils étaient privés des aubaines, reliefs et tutelles des petits francs tenanciers, qui, par la condition de leurs tenures, réservaient ces droits aux lords immédiats dont ils tenaient leurs terres. Leurs plaintes réitérées donnèrent naissance au statut de la dix-huitième année de ce prince : statut qui défendit la création de tout nouveau manoir et ordonna que dans toutes les ventes ou concessions de terres à l'avenir, le nouveau feoffee, ou possesseur de fief, ne le tiendrait point de l'individu qui le lui aurait donné ou vendu, mais du seigneur suzerain du fief. De là vient qu'aujourd'hui aucune réclamation de droits de manoir ne peut être admise si elle ne date au moins de l'année 1290[1].

Je ne ferai plus mention que d'un seul changement qu'il paraît que le roi avait fort à cœur et dans lequel ses desseins furent en grande partie déjoués par l'adresse de ses adversaires : je veux parler des statuts établis afin d'empêcher les corporations séculières ou ecclésiastiques d'acquérir des terres en mainmorte. Comme ces corps ne pouvaient mourir, les seigneurs immédiats de leurs terres étaient privés des aubaines, reliefs, tutelles et autres avantages féodaux provenant du décès des propriétaires lorsque ceux-ci n'étaient que des individus. Pour remédier à cet inconvénient, les corporations avaient été pendant longtemps déclarées incapables d'acquérir des terres sans le consentement du seigneur et celui du roi; mais elles avaient trouvé des moyens d'éluder la prohibition en les prenant à ferme pour de très-longues années ou en achetant des biens que l'on tenait *bonâ fide*. En 1279, fut rendu un arrêt par lequel toutes aliénations en mainmorte, par quelque moyen et sous quelque prétexte qu'elles fussent effectuées, étaient défendues sous peine de confiscation au profit du seigneur immédiat, ou, à son défaut, après une année, du seigneur suzerain, ou, au

[1] *Rot. Parl.*, I, 178. Ryley., 280. Rym., II, 960. On a donné plusieurs explications bizarres de ce mot de « tray-le-bâton; » mais, comme le remarque sir F. Palgrave (*Chron. abs.*, 66), la commission est composée *de transg' nominatis trail baston audiend' et terminand'*. Le mot, par conséquent, s'applique au délit ou au délinquant. Ces délinquants sont qualifiés de meurtriers, voleurs, incendiaires, errant d'un lieu à un autre et se mettant en embuscade dans les bois et dans les parcs. *Parl. Writt.*, I, 408. Peut-être étaient-ils généralement armés de bâtons, d'où leur délit prit le nom de trail-baston.

[2] *Stat. of Realm.*, 71.

[1] *Stat. of Realm.*, 106. *Rot. Parl.*, tom I, p. 41.

défaut de tous les deux, au profit du roi[1]. Mais on imagina bientôt un autre expédient pour éluder les dispositions de ce statut : un arrangement secret avait lieu entre les parties; la corporation qui voulait obtenir la terre présentait un titre fabriqué, et le propriétaire réel, par collusion, soulfrait qu'un jugement le condamnât. Telle est l'origine des retours coutumiers (common recoveries), dont on use encore aujourd'hui. Le roi fut indigné quand il se vit joué de cette manière; et en 1285, il rendit un nouvel arrêt qui soumettait ces cas au jury et qui ordonnait que toutes les fois que la fraude serait découverte, la terre fût confisquée au profit du seigneur immédiat[2]. L'adresse du clergé, qui était le plus intéressé dans ces débats, trouva de nouvelles ressources. Il distingua entre la possession et l'usage : les biens ne furent plus transportés aux corporations, mais à d'autres pour l'usage de celles-ci; et bien que la saisine de la terre se trouvât faite à un feoffee nominal, tous ses profits et revenus revenaient à ceux à qui le vendeur ou le donateur l'avait originairement destinée[3].

Édouard avait employé treize années à forger les fers de l'Écosse : en moins de six mois, elle redevint libre. Pour comprendre cette importante révolution, il faut en revenir aux maisons rivales de Bruce et de Baliol. Baliol était mort; et avant de mourir, il avait plus d'une fois renoncé, pour lui-même et sa postérité, à tous ses droits à la couronne. Comme cette renonciation avait été faite pendant sa captivité et qu'elle était le résultat de la contrainte, on peut croire que les Écossais n'y auraient attaché aucune valeur. Mais son fils unique était détenu dans la Tour de Londres; et la tâche de défendre les droits de sa famille se trouvait dévolue à son plus proche héritier, Jean Comyn de Badenoch, fils de Marjory (Marguerite), sœur de Baliol, homme d'honneur, déjà distingué par les efforts qu'il avait faits pour recouvrer l'indépendance de son pays. Depuis la fatale bataille de Falkirk jusqu'à la dernière expédition d'Édouard, il avait dirigé, comme régent, les conseils de l'Écosse. Il était depuis longtemps l'objet particulier des soupçons du roi d'Angleterre : on avait prononcé contre lui, à la dernière pacification, une sentence de bannissement temporaire qu'on avait ensuite, il est vrai, révoquée, mais en le laissant toujours condamné à une amende qui s'élevait à trois fois son revenu annuel.

Les prétentions de Robert Bruce, l'ancien compétiteur de Baliol, étaient passées à son petit-fils, de même nom et âgé d'environ vingt-trois ans. Les Bruce, animés d'un esprit d'opposition contre les Baliol, avaient jusqu'alors fait peu de chose pour leur pays. Le grand-père avait été le premier à reconnaître la suzeraineté du roi d'Angleterre; le fils, quand Baliol leva l'étendard de l'indépendance, s'était hâté de rejoindre la bannière ennemie d'Édouard, et le petit-fils, ne sachant apparemment discerner de quel côté était pour lui l'avantage, avait constamment oscillé entre les deux partis. Dès qu'un léger succès relevait les espérances des patriotes, il embrassait de plein gré cette sainte cause; et à l'approche d'Édouard, l'apostat était toujours empressé de faire sa paix avec le conquérant et de racheter sa déloyauté passée par de nouveaux services. En ce moment, il jouissait de la faveur et de la confiance de ce prince, qui l'avait récemment consulté sur la forme à donner au gouvernement de l'Écosse, et lui avait remis le payement du relief qu'il devait pour les biens que son père tenait féodalement en Angleterre.

(1306, 10 févr.) Le hasard fit que Comyn et lui arrivèrent à Dumfries à peu près en même temps, probablement pour y voir les nouveaux juges qui tenaient leur cour dans la ville. Il demanda à Comyn une conférence particulière dans le chœur de l'église des minorites; et le choix même du lieu fortifie le soupçon que les deux chefs avaient des motifs pour se méfier l'un de l'autre. Cependant on ignorera toujours si l'événement que nous allons rapporter fut le résultat d'une trahison préméditée ou du mouvement irréfléchi de la colère : l'entrevue eut lieu; la conversation s'échauffa, et Bruce, plongeant sa dague dans la poitrine de Comyn, le vit tomber et se précipita vers la porte de l'église. Il était pâle et agité, et répondit aux questions de ceux de sa suite : « Je crois avoir tué Comyn.—Vous le croyez seulement!» s'e-

[1] *Stat. of Realm*, 51. Il existe cependant plusieurs exemples de circonstances dans lesquelles le roi accordait des licences pour aliénation de terres en main-morte. Voyez Rym, II, 661, 1004.

[2] *Stat.*, 13. Éd., I, c. 32.

[3] Voy. *Stat.*, 15. Rich, II, c. 5.

cria l'un d'eux en s'élançant avec ses compagnons dans l'église. Comyn respirait encore, et il eût survécu avec quelques soins. Les moines l'avaient porté derrière l'autel, et son oncle, sir Robert Comyn, avait été appelé à son secours. A l'approche des assassins, sir Robert tira son épée et fut tué par Christophe Seaton, beau-frère de Bruce. Kilpatric s'élança sur Comyn et plongea son poignard dans le cœur d'une victime qui ne pouvait lui opposer aucune résistance [1].

Voilà tout ce que l'on connaît et peut-être plus que ce que l'on connaît réellement de la cause et des circonstances du meurtre. Les historiens écossais se piquent cependant d'en savoir davantage. Ils disent que Comyn s'était engagé, par serment et par contrat, à soutenir les prétentions de Bruce à la couronne; qu'il divulgua ensuite ce secret à Édouard, qui un soir, à demi ivre, révéla son intention de faire périr toute la famille de Bruce; que le comte de Glocester apprit à celui-ci le danger qu'il courait en lui envoyant une paire d'éperons et douze pièces d'argent; que le patriote, afin qu'on ne reconnût pas ses traces sur la neige, ordonna de placer les fers de ses chevaux à rebours; qu'il se rendit de Londres à Lochmaben en sept jours, et qu'ayant rencontré sur la route un voyageur à pied, d'une apparence suspecte, le tua et trouva sur lui des lettres de Comyn à Édouard; qu'aussitôt il se rendit à Dumfries et fit dire à Comyn de venir le trouver dans l'église; qu'il lui montra les lettres interceptées, et que, recevant de lui un démenti, il égorgea le traître [2]. Le peuple écossais, dans sa reconnaissance et sa partialité pour Bruce, ajouta longtemps foi à cette fable romanesque; mais les écrivains modernes de la même nation ont prouvé que toutes ces circonstances sont susceptibles d'objections sérieuses et que la plupart sont contredites par une évidence positive. On ne doit guère douter que ce ne soit une fiction inventée pour laver le caractère de Robert Ier de la souillure qui lui imprimait le crime d'homicide et pour justifier un acte qui amena le recouvrement de l'indépendance écossaise.

Édouard fut plus irrité qu'alarmé en recevant cette nouvelle. Il n'entrait pas dans son esprit qu'un meurtre aussi odieux pût renverser son autorité; mais, affaibli par l'âge et les maladies, il voyait avec peine la possibilité d'une guerre. Il envoya à son lieutenant Aymar de Valence, comte de Pembroke, l'ordre de punir Bruce; et toute la jeune noblesse d'Angleterre fut convoquée pour recevoir, avec le prince Édouard, l'ordre de la chevalerie. Il admit les plus distingués de ces nobles dans son palais; on éleva des tentes dans les jardins du Temple pour loger les autres; et tous reçurent des habits de soie et des manteaux de pourpre et d'or tirés de la garde-robe royale. Le roi était trop faible pour s'exposer à la chaleur causée par la foule. Il conféra l'ordre de la chevalerie à son fils dans la salle du palais; et le jeune prince fit le même honneur, dans l'église de l'abbaye, à deux cent soixante-dix de ses compagnons. L'usage était que tout nouveau chevalier devait faire un vœu dont l'objet était généralement suggéré par les circonstances du moment. Les vœux de la chevalerie ne se faisaient pas sur les Évangiles, mais, tout ridicule que cela puisse paraître, en présence d'un paon, d'un faisan ou de tout autre oiseau d'un beau plumage. Durant le banquet royal, les ménestrels placèrent sur la table deux cygnes dans des filets d'or. Le roi aussitôt fit vœu, devant Dieu et devant les cygnes, de venger la mort de Comyn et de punir la perfidie des rebelles; et s'adressant ensuite à la compagnie, il conjura les chevaliers, au cas

[1] Comparez Hem., 219; West., 553; Knyght., 2494; Walsing., 91; Ford., XII, 7; Hailes, I, 292. La cause assignée par l'ancien poëte, dont Fordun a conservé les vers, est l'ancienne querelle entre les deux familles :

Causa suæ mortis vetus est discordia fortis.
FORD., XII, 7.

[2] Fordun, XII, 5-7. Boece, XII. Buch., VIII. Le génie de Hume a augmenté et embelli ce conte. Il dore premièrement les éperons envoyés par le comte de Glocester et change en une bourse remplie d'or le chétif présent de douze pences. Ensuite, ayant conduit le héros à Dumfries avec les annalistes écossais, il adopte l'opinion des écrivains anglais, que la querelle était relative à la succession de la couronne; alors il introduit Bruce dans un conseil de nobles écossais qui se trouvent providentiellement assemblés à ce même moment; il les dépeint remplis d'étonnement de la beauté, de l'adresse et de l'éloquence du jeune patriote; il lui compose une harangue élégante et place une suite d'objections fallacieuses dans la bouche de Comyn. L'assemblée se sépare; Bruce, dans l'indignation du patriotisme, poursuit Comyn, et le meurtre est commis. — Mais tout cela ce n'est, hélas! qu'une fiction.

qu'il mourût dans l'expédition, de ne point enterrer son corps jusqu'à ce qu'ils eussent mis son fils en état d'accomplir son vœu. Le fils jura de ne pas dormir deux fois dans le même lieu jusqu'à ce qu'il fût entré en Écosse pour exécuter les ordres de son père. Le reste des convives applaudit à son serment et imita son exemple. Le lendemain matin, le prince, avec les chevaliers ses compagnons, partit pour les frontières : Édouard lui-même s'y rendit à petites journées; et ses tenanciers militaires reçurent ordre de le rejoindre à Carlisle au commencement de juillet [1].

Bruce, par le meurtre de Comyn, avait mis sa propre vie en jeu : il ne pouvait la sauver qu'en se saisissant du sceptre. Il prit donc le titre de roi, appela les Écossais sous son étendard et fut couronné sans aucune opposition à Scone (29 mars). Quand sa femme, fille du comte d'Ulster, fut informée de son couronnement, elle osa exprimer le vœu que celui qui était roi en été ne fût pas un exilé en hiver. Ces mots furent remarqués comme une prédiction; mais il n'était pas nécessaire d'avoir l'esprit de prophétie pour prévoir les désastres qui suivirent les premiers efforts du nouveau monarque. Six de ses plus braves chevaliers furent faits prisonniers par Pembroke (19 juin) dans le bois de Méthuen et dans le voisinage de Perth; et Bruce lui-même, jeté bas par son cheval, eût partagé leur sort s'il n'avait été délivré par Seaton. Les monts Grampians offrirent une retraite aux fugitifs. Les daims des forêts et les poissons des ruisseaux fournissaient à leur nourriture : ils descendaient quelquefois dans les basses terres, mais s'en retournaient toujours à l'approche des Anglais; et ils errèrent pendant deux mois, comme des proscrits, entre Breadalbane et Athol. Mais leurs souffrances étaient adoucies par les soins des femmes qui, conduites par Nigel, frère de Bruce, étaient venues partager le sort de leurs pères, de leurs frères et de leurs maris. Ils furent découverts près des bords de Loch-Tay par Alexandre, seigneur de Lorn, marié à une Comyn (11 août). Celui-ci convoqua son clan : Bruce et ses compagnons furent défaits, et il devint nécessaire à leur sûreté de se séparer. Les femmes furent conduites à cheval au château de Kildrummy; le roi, avec deux ou trois compagnons seulement, se dirigea à pied vers le Loch-Lomond, le traversa dans un bateau et reçut l'accueil le plus hospitalier au château de Dunavarty, appartenant au lord de Kintyre. Après trois jours de repos, il s'embarqua sur un petit navire, fit route par le nord de l'Irlande et se déroba pendant l'hiver à la connaissance et aux poursuites de ses ennemis dans l'île peu fréquentée de Rachrin [1].

L'état de faiblesse d'Édouard l'empêchait de quitter le voisinage de Carlisle; mais il assista aux délibérations de son conseil et donna des instructions pour la punition des prisonniers. On décida que les meurtriers de Comyn, leurs complices et ceux qui les avaient aidés à se cacher seraient traînés à la potence et pendus; qu'on pendrait ou décapiterait tous les rebelles pris les armes à la main; qu'on enfermerait les plus dangereux de ceux qui se rendraient, pour tout le temps que le roi jugerait convenable; que le reste, avec les personnes qui auraient rejoint forcément les insurgés, et le bas peuple, seraient punis à la discrétion du lieutenant du roi. En conséquence, quelques prisonniers furent jugés, condamnés et exécutés. Parmi les plus distingués se trouvèrent le comte d'Athol, Nigel, frère de Bruce, Christophe Seaton avec son frère Alexandre, tous deux Anglais, Simon Fraser et Herbert de Norham. Si l'on considère ces infortunés comme les défenseurs de la liberté, ils ont droit à toute notre pitié; mais leur exécution ne peut faire accuser Édouard de cruauté. Quelques-uns étaient des meurtriers, tous avaient rompu à diverses reprises leurs serments de fidélité, et déjà leur pardon leur avait été plusieurs fois accordé [2].

Trois ecclésiastiques se trouvaient au nombre des prisonniers : c'étaient les évêques de Saint-Andrew et de Glascow, et l'abbé de Scone. La plupart des femmes qui avaient rejoint si héroïquement les proscrits dans les montagnes partageaient le même sort. Les premiers avaient été pris complétement armés : ils furent enfermés dans des châteaux séparés

[1] West., 433. Trivet, 343. Rym., II, 1052. Ad. Murim., 37.

[1] Barbour., 29-61. Ford., XII, 2. West., 455. Les aventures de Bruce sont romanesques et intéressantes dans Barbour. Fordun rend témoignage de son exactitude quant à la substance des faits; mais Barbour était poète et profitait évidemment du privilége de sa profession.

[2] Ryley., 510. Trivet, 344, 345. West., 455, 456.

en Angleterre. Les autres tombèrent dans les mains du roi par la prise de Kildrummy ou par la violation du sanctuaire de Tain, dans Rossshire. Édouard assigna pour résidence à l'épouse de Bruce son manoir de Brunswick, avec un établissement convenable au rang de comtesse de Carrick [1]. Plusieurs de ses compagnes furent dispersées en différents couvents et placées sous la garde des religieuses. Deux des prisonnières, la comtesse de Buchan, qui du droit de sa famille avait placé la couronne sur la tête de Bruce, et sa sœur Marie, qui méritait sans doute cette distinction par sa conduite, furent traitées avec la plus grande sévérité. On les envoya l'une dans la forteresse de Berwick et l'autre de Roxburgh, et toutes deux furent enfermées dans une cage étroite en treillis. Au bout de quatre ans, Marie fut échangée contre neuf prisonniers anglais de haut rang, et vers la même époque la comtesse fut transférée au couvent des Carmélites, à Berwick, où on la traita plus doucement que dans sa première prison et d'où elle sortit trois ans après [2].

Vers la fin de l'hiver, les exilés quittèrent leur retraite. Thomas et Alexandre Bruce débarquèrent avec un corps d'Irlandais à Lochrain; ils y éprouvèrent une forte opposition de la part de Duncan Macdowal, qui les fit prisonniers et les envoya à Carlisle, où ils furent exécutés (9 février). Le roi eut plus de bonheur que ses frères. Il fit voile pour la côte de Carrick, surprit les Anglais dans le voisinage de Turnberry et gagna à la hâte les montagnes et les forêts pour s'y mettre en sûreté (10 mai). Il fut rejoint peu à peu par ses anciens vassaux, battit Pembroke et confina Ralph de Monthermer dans le château d'Ayr. Il mit même le siége devant cette place; mais il eut la sagesse, à l'approche des forces anglaises, de se retirer encore une fois dans les montagnes [1].

Les succès de son antagoniste, quelque légers qu'ils fussent, devinrent pour Édouard une source continuelle de chagrins. Il éprouva en juillet une amélioration sensible dans sa santé et ordonna à son armée d'avancer en Écosse. Mais ayant lui-même tenté de monter à cheval, cela seul suffit pour le rejeter dans son premier état de faiblesse : il mit quatre jours à faire six milles; et, dans la soirée du cinquième jour, il expira (7 juillet) à Burgh sur les sables, dans la soixante-neuvième année de son âge et la trente-cinquième de son règne [2].

Édouard s'était marié deux fois. Sa première femme était Éléonore de Castille, fille de Ferdinand III et, après la mort de sa mère, héritière de Ponthieu. Éléonore mérita et posséda l'affection de son mari. On la représente comme élégante dans sa personne et gracieuse dans ses manières, pieuse, prudente et charitable, s'abstenant de toute intervention dans les affaires d'État et employant son autorité à secourir les opprimés et à réconcilier les partis divisés. Elle donna à Édouard quatre fils et onze filles, dont plusieurs moururent dans leur enfance et dont on ne connaît que trois qui aient survécu à leur père. Elle mourut près de Lincoln, en 1290. Le roi suspendit son expé-

[1] Les instructions du roi sont curieuses. Les évêques doivent être confinés chacun dans une cellule de la tour. Toute porte y conduisant sera fermée et verrouillée, et le pont-levis sera levé. Personne ne verra les prélats, excepté, pour chacun d'eux, un valet, un enfant et un chapelain de la fidélité desquels le shérif répondra. *New-Rymer*, 966. L'établissement de la comtesse devait consister : 1° en deux femmes du pays, d'un âge raisonnable, très-calmes et d'une conduite sans reproche, l'une comme compagne, l'autre comme femme de chambre; 2° en deux valets d'un âge raisonnable et rassis, l'un appartenant à son père, le comte d'Ulster, l'autre du pays, pour découper ses mets; 3° un laquais « pour rester dans sa chambre, « homme sobre et point querelleur, devant faire son « lit et autres choses nécessaires au service de la « chambre; » 4° un maître d'hôtel pour prendre soin de ses clefs, de sa panetterie et de son cellier, et aussi un cuisinier. Elle devait avoir en outre trois lévriers pour chasser dans la garenne et dans le parc quand elle le désirerait, autant de venaison et de poisson qu'elle en aurait besoin; la maison qu'elle aimerait le mieux et la liberté de se promener à cheval dans toute l'étendue du manoir. Rym., II, 1013, 1014.

[2] Elles furent renfermées dans des cages, ce qui a fait dire à quelques-uns de nos écrivains qu'elles furent exposées dans une cage aux yeux du peuple. Les ordres du roi prouvent le contraire. Les cages devaient être construites dans une des tourelles du château, et personne ne devait s'en approcher, à l'exception de la servante. Dans chaque cage devait se trouver tout ce qui était nécessaire « à une chambre décente. » Rym., II, 1014. La vérité est que le mot *cage* signifiait une cellule ou une chambre dans une prison, et que pour la plus grande convenance des deux prisonnières, leurs *cages* avaient été fermées par des cloisons de bois dans l'intérieur du château.

[1] Barbour, 92-157. West., 457, 458. Hem., 225.

[2] Rym., II, 1059.

dition d'Écosse afin de pouvoir suivre ses funérailles à Westminster, et il ordonna qu'une croix magnifique fût élevée à sa mémoire dans tous les lieux où son corps s'arrêterait pour passer la nuit [1]. La seconde femme d'Édouard était Marguerite de France, de laquelle il eut une fille qui mourut dans son enfance, et deux fils qui lui survécurent.

CHAPITRE XVII.

ÉDOUARD II.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Albert, 1308. Henri VII, 1313. Louis IV.	Robert I.	Philippe IV 1314. Louis X, 1315. Philippe V, 1322. Charles IV.	Ferdinand IV, 1312. Alphonse XI.	Clément V, 1314. Jean XXII.

Couronnement d'Édouard. — Élévation, exil et mort de Gaveston. — Guerre d'Écosse. — Défaite de Bannockburn. — Édouard Bruce est défait et tué en Irlande. — Trêve avec Écosse. — Guerre avec les barons. — Perte de la Guienne. La reine fait la guerre au roi. — Édouard est déposé et assassiné.

De six fils du dernier roi, trois l'avaient précédé au tombeau. L'aîné des survivants, âgé de vingt-trois ans, portait le même nom que son père, mais n'avait point hérité de son caractère. Dès son enfance, il avoit vécu dans la plus grande intimité avec Piers de Gaveston, fils d'un gentilhomme de Guienne, qu'Édouard lui avait donné pour compagnon. Les deux enfants grandirent ensemble, partagèrent les mêmes amusements et s'appliquèrent aux mêmes exercices : un goût semblable pour la dissipation et pour le plaisir cimenta, à mesure qu'ils avançaient en âge, l'attachement de leurs jeunes années. Le roi eut fréquemment à réprimander son héritier présomptif pour ses excès, quelquefois même à la punir, et environ trois mois avant sa mort, il bannit Gaveston du royaume et exigea de son fils la promesse, sous serment, qu'il ne rappellerait jamais ce favori sans son consentement [2]. Les affaires nécessitèrent la présence du jeune prince à Londres; mais avant qu'il quittât Carlisle, Édouard le fit venir près de son lit; et après lui avoir donné de ces avis que les rois mourants donnent souvent à leur successeur, il lui dit que sur l'argent qui se trouvait dans le trésor, il avait légué trente-deux mille mares pour le service de cent quarante chevaliers en Palestine; lui défendit, sous peine de sa malédiction paternelle, de permettre à Gaveston de revenir en Angleterre sans le consentement préalable de son parlement; et lui ordonna de continuer la guerre contre l'Écosse et de faire porter ses os au milieu de l'armée jusqu'aux extrémités de cette contrée [3]. Le roi mourut peu après; et ses ordres et ses conseils furent également oubliés. (29 juillet.) Son successeur se rendit promptement de la capitale aux frontières. Il reçut à Carlisle l'hommage des barons anglais, et à Dumfries celui des barons écossais (6 août); et à la tête d'une brillante armée, il s'avança à la poursuite de Robert Bruce. Mais la guerre avait peu d'attrait pour le jeune Édouard. (21 août.) Bientôt il fit halte à Cumnock, dans le Ayrshire; puis, sous le prétexte des préparatifs de son mariage et de son couronnement, il retourna en hâte en Angleterre.

Le premier soin du nouveau roi avait été de rappeler son favori, auquel, depuis son avènement, il avait conféré le titre de comte de Cornwall, en lui donnant toutes les propriétés qui avaient appartenu autrefois à Edmond

[1] Quelques-unes de ces croix existent encore et sont d'une grande élégance. Son but en les élevant ne fut pas seulement de conserver le souvenir de sa femme, mais encore d'engager les passants à s'arrêter et à faire des prières pour le repos de son âme. Wals., 51. Dans la circulaire qu'il envoya en cette occasion aux différents prélats et abbés, il désire que l'objet de ces prières soit : Ut si quid maculæ non purgatæ in ipsâ, forsan oblivionis defectu vel alio modo, remansit, per utilia orationum suffragia, juxta divinæ misericordiæ plenitudinem absiergatur. Rym., II, 498.

[1] Rym., II, 1034.

[2] Cet ordre est ainsi mentionné dans Froissart. « Il appela son fils aîné et lui fit jurer, en présence de tous ses barons et par les saints, qu'aussitôt qu'il serait mort, il ordonnerait de faire bouillir son corps dans un grand chaudron jusqu'à la séparation de la chair et des os; qu'il fersit enterrer la chair et conserverait les os, et que toutes les fois que les Écossais se révolteraient contre lui, il réunirait son armée et marcherait contre eux en portant les os de son père; car il croyait fermement qu'aussi longtemps que ses os seraient portés contre les Écossais, ce peuple ne serait jamais victorieux. » Froiss., I, XXV. Traduction de Johne. Il doit y avoir une grande exagération dans tout ceci.

d'Allemagne, fils de Richard, roi des Romains. Gaveston le rejoignit avant qu'il quittât l'Écosse, et son arrivée fut suivie d'un changement total dans le gouvernement. Le chancelier, les barons de l'échiquier, les juges des différentes cours furent renvoyés (20 sept.), et le trésorier Langton, évêque de Lichfield, qui avait antérieurement encouru l'inimitié du prince et de son favori en leur refusant de l'argent pour leurs plaisirs, fut dépouillé de ses biens et jeté en prison. (27 octobre.) Édouard fit enterrer les ossements de son père à Westminster, au mépris de cette défense solennelle qui lui avait été faite, et donna l'argent destiné pour la guerre sainte à Gaveston, qu'il accablait chaque jour de nouvelles dignités. (1er novembre.) Il le créa lord chambellan, le fiança à sa nièce, et, lorsqu'il se prépara à faire voile pour la France (26 décembre), le nomma régent du royaume, en lui déléguant tous les pouvoirs que le souverain, dans ces occasions, avait coutume de se réserver [1].

Édouard débarqua à Boulogne, où il trouva Philippe le Bel, roi de France. (1308, 24 janv.) Il fit hommage pour la Guienne et pour le Pontbleu, et le jour suivant, il se maria (25 janvier), en présence de quatre rois et de quatre reines, à Isabelle, fille du monarque français, à laquelle il avait été fiancé quatre ans auparavant et qui passait pour la plus belle femme de l'Europe. Quelques jours se passèrent en fêtes et en réjouissances (7 février); et à son départ, Édouard fut accompagné par les deux oncles de sa femme et par un grand nombre de seigneurs étrangers qu'il avait invités à être témoins de son couronnement. Ils trouvèrent en chemin le régent et les barons anglais qui venaient au-devant d'eux, et à l'étonnement général, le roi, sans faire attention aux autres, se jeta dans les bras de son favori, l'embrassa et l'appela son frère. (24 février.) Le couronnement eut lieu avec une magnificence extraordinaire [2]; mais les marques extérieures de joie s'accordaient mal avec le mécontentement secret qui germait dans le cœur des seigneurs les plus puissants. Non-seulement les offices, dans cette cérémonie, avaient été distribués sans égard aux droits d'hérédité ou aux usages des règnes antérieurs; mais, ce qui fut regardé comme un affront fait à tous, la place d'honneur, le droit de porter la couronne et de marcher dans le cortége immédiatement avant le roi, avait été donnée à Gaveston. Cette préférence réveilla toutes les anciennes préventions contre lui. (28 février.) Trois jours après, les barons se rassemblèrent dans le réfectoire des moines à Westminster et envoyèrent à Édouard une pétition qui lui demanda la réforme des abus et le bannissement immédiat du favori. Il promit de donner une réponse dans le parlement qui devait se tenir après Pâques, et en même temps il chercha, mais en vain, à adoucir leur ressentiment. Comme Gaveston restait toujours le dispensateur des faveurs royales; que par la richesse de ses habits et par le nombre de ses gens il surpassait en magnificence tous ses rivaux; qu'en outre dans différents tournois, soit hasard, soit adresse, il désarçonna les comtes de Lancastre, de Hereford, de Pembroke et de Warenne; et qu'enfin, orgueilleux de sa propre supériorité, il continuait à mépriser et à ridiculiser ses adversaires, ceux-ci furent invariables dans leur résolution. Leur vanité avait été trop

[1] Rym., III, 1-4; II, 49, 53. Hemingf., 244. Walsing., 95. Lel. Coll., I, 248. Plusieurs écrivains placent à quelques années plus tard le mariage de Gaveston, mais le contraire est prouvé par le don que fit le roi à Gaveston et à sa femme Marguerite. Rym., III, 87.

[2] Voici le serment qu'il prêta dans cette occasion. « Sire, voulez-vous accorder, conserver et confirmer « par votre serment, au peuple d'Angleterre, les lois « et les coutumes qui lui ont été accordées par les an- « ciens rois d'Angleterre vos prédécesseurs, pleins d'é- « quité et dévots à Dieu, et particulièrement les lois, « coutumes et franchises accordées au clergé et au « peuple par le glorieux roi saint Édouard votre pré- « décesseur? — Je les accorde et les maintiendrai et « les confirme par serment. »

« Sire, voulez-vous maintenir avec Dieu la sainte « Église, le clergé et le peuple, paix et harmonie en « Dieu, suivant votre pouvoir? — Je veux les mainte- « nir. »

« Sire, ferez-vous observer dans tous vos jugements « une justice, une prudence, une miséricorde et une « exactitude égales pour tous, suivant votre pouvoir? « — Je les ferai observer. »

« Sire, accordez-vous que les lois et les justes contu- « mes que la communauté de votre royaume aura « adoptées soient maintenues et observées, et les main- « tiendrez-vous et défendrez-vous à l'honneur de « Dieu suivant votre pouvoir? — Je l'accorde et le « promets. » *Rolls.*, 311, 417. *Stat. of Realm.*, I, 168. *New-Rym.*, II, 33. Il semble que la doctrine de l'époque était que le parlement avait le droit d'ajouter au serment toutes autres conditions qu'il jugerait convenables, car dans les *Rolls* est ajouté ceci : « Adjiciantur prædictis interrogationibus quæ justa fuerint. » *Rolls, ibid.*

humiliée pour concourir au triomphe et souffrir les railleries d'un homme qu'ils considéraient comme un étranger et un parvenu. Ils renouvelèrent au parlement (28 avril) leur demande dans des termes qui n'admettaient ni refus ni délai. Le roi donna des lettres patentes conformes à leurs désirs (18 mai). Gaveston lui-même fut forcé de jurer qu'il ne reviendrait jamais ; et les évêques prononcèrent contre lui une sentence d'excommunication dans le cas où il violerait son serment. Édouard, pour consoler son favori (7 juin), lui fit de nouveaux dons de terres et l'accompagna jusqu'à Bristol. (26 juin.) Là Gaveston quitta en effet l'Angleterre ; mais ses ennemis avaient à peine eu le temps de se féliciter de sa chute lorsqu'ils apprirent avec autant de surprise que d'indignation qu'un ordre royal l'avait nommé au gouvernement de l'Irlande et qu'il était entré en fonctions [1].

Gaveston déploya en Irlande la magnificence d'un prince et se distingua dans plusieurs engagements heureux contre les indigènes [2]. En Angleterre, le roi assembla son parlement et sollicita un subside (1309, avril). Il avait obtenu, l'année précédente, un vingtième des lords et des chevaliers, et un quinzième des citoyens et des bourgeois. Le renouvellement de la demande enhardit les députés des communes à mettre pour condition à leur vote d'un vingt-cinquième une chose sans exemple jusqu'alors : c'est qu'on ferait droit préalablement à la pétition qu'ils présentaient pour obtenir le redressement des griefs. Cette pétition doit être remarquée par le lecteur, parce qu'elle énumère les divers abus qui, pendant plus d'un siècle encore, continuèrent, sous différentes formes, à fatiguer et à irriter le peuple. On s'y plaignait 1° de ce que les pourvoyeurs du roi prenaient des provisions de toute espèce sans donner de garantie pour le payement ; 2° de ce qu'il avait imposé des droits additionnels sur le vin, sur le drap et autres objets qu'on importait de l'étranger, ce qui en augmentait le prix d'un tiers pour le consommateur ; 3° de ce que par l'avilissement de la monnaie du royaume, le prix de tous les objets de consommation était augmenté ; 4° de ce que les intendants et les maréchaux de la maison du roi jugeaient des procès qui n'étaient pas de leur compétence ; 5° de ce que ces officiers exerçaient leur autorité au delà de leur juridiction, c'est-à-dire hors du circuit de douze lieues autour de l'endroit où se trouvait la personne du roi ; 6° de ce qu'on n'avait point désigné de secrétaires, comme cela s'était fait sous le dernier monarque, pour recevoir dans le parlement les pétitions des communes ; 7° de ce que les officiers chargés de prendre dans les foires et dans les marchés divers objets pour l'usage du roi en prenaient plus qu'ils ne le devaient et gardaient le surplus pour leur profit ; 8° de ce que, dans les procès civils, des ordres portant le sceau royal empêchaient quelquefois que justice fût rendue ; 9° de ce que les coupables éludaient la punition de leurs crimes par la facilité avec laquelle ils obtenaient des chartes de pardon ; 10° de ce que les connétables des châteaux tenaient des cours de plaids communs à leurs portes sans en avoir nul droit ; 11° enfin de ce que les commissaires aux aubaines chassaient de leurs héritages des hommes qui en avaient appelé à la cour du roi. Édouard fut ému et effrayé de ces remontrances. Il promit de les prendre en considération, congédia les communes et ordonna aux lords de venir le trouver dans trois mois à Stamford [1].

Durant cette prorogation, son grand objet fut le retour de Gaveston, sans la compagnie duquel il semblait ne regarder la vie que comme un fardeau. Par des complaisances et des libéralités, il rompit l'union des barons et en attacha quelques-uns des plus puissants à son parti. Il avait, au préalable, sollicité l'avis et le secours de son beau-père et écrit au pape en faveur de Gaveston. Il n'obtint rien du roi de France ; le pontife l'exhorta à différentes reprises à vivre en harmonie avec son peuple ; et à la fin il releva Gaveston de son serment, mais à la condition qu'il se soumettrait au jugement de l'Église et répondrait aux accusations que ses ennemis avaient portées contre lui. Édouard fut mécontent de cette absolution conditionnelle ; ne pouvant d'ailleurs contenir plus longtemps son impatience, il ordonna à son favori de revenir, vola à Chester pour le recevoir et le conduisit à Stamford (26 juill.),

[1] Rym., III, 63, 80, 87, 93. Trokel., 5, 6. Mon Malm., 99, 100. Moor, 593. Wal., 96. Trivet, 4. *New-Rym.*, II, 36. *Parl. Writt.*, II, 74.

[2] *Ann. Hib.*, apud Cam., ann. 1308, 1309.

[1] *Rot. Parl.*, I, 441.

où les évêques et les barons s'étaient assemblés pour donner leur avis touchant les dernières pétitions des communes. A leur requête il consentit à tous les articles et obtint en retour le don d'un vingt-cinquième avec leur consentement à ce que Gaveston restât en Angleterre, ce qui le touchait sans doute bien plus que le subside. Gaveston avait autant adouci les seigneurs par son humilité qu'Édouard par ses concessions, et ils lui permirent de demeurer moyennant qu'il se comportât convenablement.

Mais ni Édouard ni son mignon ne pouvaient être instruits par l'expérience. Le règne de la dissipation recommença à l'instant. La cour devint le théâtre permanent des danses, des festins, des parties de plaisir; et Gaveston, ayant repris son premier ascendant, se livra à ses anciennes extravagances et irrita de nouveau ses ennemis par ses plaisanteries et ses sarcasmes [1]. Il ne pouvait ignorer cependant le mécontentement général. Il publia à plusieurs reprises son intention de donner un tournoi, et aucun des grands seigneurs ne voulut accepter son invitation. Il ordonna qu'on fît à Kennington les arrangements nécessaires pour cette joute, et on enleva les lices et les échafaudages pendant la nuit. Enfin, l'état d'épuisement où se trouvait le trésor royal ayant forcé Édouard à convoquer un parlement à York (18 octobre), les principaux barons refusèrent d'y assister sous le prétexte qu'ils n'étaient point égaux en pouvoir à Gaveston et qu'ils craignaient sa malignité. Cette réponse fit ouvrir les yeux au roi. Il décida son favori à se retirer dans quelque asile secret et convoqua le parlement à Westminster. Les barons obéirent, mais les principaux d'entre eux étaient suivis de leurs tenanciers armés. Ce fut en vain qu'Édouard publia proclamation sur proclamation, qu'il offrit à tous un sauf-conduit, qu'il désigna quatre comtes pour maintenir la paix et empêcher l'approche des hommes armés. Bientôt il se trouva complètement en leur pouvoir (16 mars), et il consentit à regret à la formation d'un comité de pairs qui, sous le nom d'ordonnateurs, devaient régler la maison du roi et réformer les abus dont la nation se plaignait (20 mars). L'archevêque, qui avait repris l'administration de son diocèse [1], sept évêques, huit comtes et treize barons, ayant reçu la permission royale de nommer le comité, signèrent un acte par lequel ils déclarèrent que cette concession était l'effet de la volonté libre du roi, qu'elle ne devait pas être regardée comme un précédent contre le droit de la couronne et que les pouvoirs qui devaient être exercés par les ordonnateurs cesseraient d'eux-mêmes à la fête de la Saint-Michel de l'année suivante. On forma alors le comité. Il fut composé de sept prélats, de huit comtes et de six barons, qui jurèrent immédiatement de remplir leurs fonctions « à « l'honneur de Dieu, à l'honneur et au profit « de la sainte Église, à l'honneur de leur sei- « gneur le roi, à son profit et à celui de son « peuple, suivant le droit et la raison, et le « serment qu'il avait fait à son couronne- « ment [2]. »

Les ordonnateurs siégèrent dans la capitale. Édouard, qui désirait s'éloigner d'eux, ordonna à ses tenanciers militaires de le suivre en Écosse. De dix comtes, trois seulement le rejoignirent, et parmi ces trois se trouvait Gaveston, dont l'imprudence fut récompensée par de nouvelles faveurs (1er octobre). Il obtint le château royal de Nottingham et fut créé justicier des forêts au nord de la Trent. Le roi pénétra en Écosse jusqu'au Forth sans rencontrer un ennemi. Il passa l'hiver à Berwick, et, au printemps, il ordonna à Gaveston de se mettre à la tête de l'armée et de recommencer la guerre. Le favori passa le Forth, déploya dans les combats sa valeur ordinaire et mérita la réputation d'un général à la fois sage et entreprenant. Mais la prudence de Bruce ne lui laissa aucune occasion de cueillir ces lauriers qui devaient, espérait-on, lui attirer

[1] Il donna des sobriquets aux principaux seigneurs: ainsi « le gentil comte Thomas de Lancastre » était, dans de certains moments, le « vieux pourceau, » dans d'autres « le comédien; » le comte de Pembroke, « Joseph le Juif; » le comte de Glocester, « le coucou, » et le comte de Warwick, « le chien noir du bois. » Packington, *apud* Lel. Coll., i, 461. Wals., 94, 97. Les historiens ne s'accordent pas quant à l'époque de son retour; mais on voit par les ordonnances que le roi n'alla pas à Chester avant la fin de juin.

[1] Il revint en 1308. Pendant sa suspension, le pape, avec la permission du roi, avait nommé un receveur des revenus de l'archevêché. On lui en rendit le montant entier à son retour. Rym., ii, 1028. *Ang. sac.*, i, 51.

[2] Rym., iii, 200, 203, 204, 220. Ryley, 576. *Rot. Parl.*, i, 445.

l'admiration du peuple et forcer ses ennemis au silence. Le temps approchait où il était nécessaire qu'Édouard convoquât son parlement. Gaveston se retira au château fort de Bamborough, dans le Northumbertand[1], et le roi se rendit à Londres (1311, 8 août) pour recevoir les articles de réforme qui avaient enfin été arrêtés par la sagesse ou les préjugés des ordonnateurs.

En lisant attentivement ces articles, le lecteur se convaincra que plusieurs d'entre eux pouvaient produire le plus grand bien, mais il en trouvera quelques-uns qui attaquaient les prérogatives légitimes de la couronne et d'autres qu'il soupçonnera n'avoir été proposés que pour satisfaire une vengeance particulière. Les six premiers, concernant les droits de l'Église, la paix du roi, le payement de ses dettes, l'affermage des droits de douane et l'observance de la grande charte, avaient déjà été publiés, avec quelques modifications, par le roi avant son départ pour l'Écosse[2]. Les plus importants des autres étaient les suivants : que toutes les concessions qui avaient été faites par Édouard depuis l'établissement de la commission, et conséquemment celles qui concernaient Gaveston, seraient révoquées ; qu'on annulerait celles qui seraient faites dorénavant sans le consentement du baronnage assemblé en parlement, jusqu'à l'entier payement des dettes du roi, et que celui qui accepterait ces concessions serait passible de telle punission que le baronnage jugerait convenable ; — que le roi ne quitterait point le royaume et ne ferait point la guerre sans le consentement des barons ; et que, s'il venait à s'absenter, un gardien, ou régent, serait choisi du consentement unanime des barons réunis en parlement ; — que toutes réquisitions de provisions, excepté celles qui étaient d'ancien usage et légales, cesseraient à l'instant, et que ceux qui oseraient en faire d'autres seraient poursuivis à la clameur publique (*hue and cry*) et punis, après conviction, comme voleurs ; — que les nouvelles taxes sur la laine, le drap, le vin et autres marchandises seraient abolies ; — que tous les grands officiers de la couronne, les gouverneurs des Cinq-Ports et ceux des possessions étrangères du roi seraient nommés de l'avis et du consentement des barons formés en parlement ; — que les shérifs seraient des personnes de fortune suffisante pour répondre de leur conduite ; qu'ils seraient choisis par le chancelier, le trésorier et le reste du conseil, et, en l'absence du chancelier, par le trésorier, les barons de l'échiquier et les juges du banc du roi, et qu'ils recevraient leurs commissions revêtues du grand sceau[1] ; — que Gaveston, pour avoir donné de mauvais conseils au roi, dissipé les fonds publics, formé une association d'hommes qui avaient juré de vivre et de mourir pour lui contre tous autres, aliéné l'affection du souverain de ses sujets liges et obtenu des chartes en blanc où était apposé le sceau royal, serait banni à jamais de l'Angleterre et de toutes les contrées appartenant à la couronne ; que son départ aurait lieu avant le 1er novembre, et que si on le trouvait dans les domaines du roi après ce jour, il serait traité comme ennemi de la nation ; — que le lord Henri Beaumont, pour avoir reçu des concessions du roi depuis l'installation de la commission, ne pourrait désormais approcher du monarque, à moins que ce ne fût pour remplir ses fonctions au parlement ou à la guerre, et que ses revenus seraient confisqués jusqu'à ce qu'il eût rendu tout ce qu'il pouvait avoir reçu jusqu'à ce jour ; que sa sœur lady Vesey, qui lui avait procuré ces donations, ne pourrait désormais se présenter dans les limites de la cour, et qu'elle remettrait au roi son château de Bamborough, qui appartenait en réalité à la couronne ; — et que, pour prévenir tous délais dans l'administration de la justice, on convoquerait des parlements au moins une fois l'an, et plus d'une fois s'il était nécessaire[2]. A ces articles on en

[1] Rym., 226, 314. Moor, 503. Hemingf., 248. Bamborough appartenait à lady Vesey. D'après un rôle du mémorial du roi, il paraît qu'Édouard demanda aux monastères de lui fournir des charrettes et des chevaux pour porter des vivres et des munitions à l'armée d'Écosse. Quarante-deux de ces maisons s'excusèrent et vingt le firent en alléguant leur *pauvreté* et leur *impossibilité*. On a très-justement inféré de là que les maisons religieuses n'étaient pas aussi riches qu'on la suppose généralement.

[2] A Northampton, le 2 août. Voyez *Rot. Parl.*, i, 448. Les droits avaient été en dernier lieu affermés par la compagnie des Frescobaldi de Florence.

[1] Il n'y avait pas plus de onze ans qu'Édouard Ier avait consenti à ce que les shérifs fussent nommés par les comtés si ceux-ci « le préféraient. » *Stat. of Realm.*, i, 139.

[2] A cause de l'importance qu'on a quelquefois at-

ajouta quelques autres moins importants, concernant les appels, les mises hors la loi et l'autorité des maréchaux et des intendants de la cour du roi. Le lecteur peut aisément se faire une idée de la détresse d'Édouard quand le tout fut soumis à son approbation. Jaloux de conserver dans toute son étendue l'autorité dont il avait hérité de son père et plus jaloux encore de garantir son favori de la sentence de bannissement (1311, 5 octobre), il fit des objections, se plaignit, menaça; mais les barons furent inexorables; et le roi, après un long débat, consentit à signer et à publier les ordonnances. Préalablement, toutefois, il protesta solennement que s'il arrivait que l'un des articles fût injurieux aux justes droits de la couronne ou qu'on pût prouver qu'il n'était pas autorisé par les pouvoirs donnés aux commissaires, il serait considéré comme nul; et il se réserva aussi le droit de l'amender, de l'avis des lords ordonnateurs et de son conseil[1]. Cette protestation prouvait suffisamment la résolution où était le roi de briser les fers qu'on lui imposait, dès qu'il pourrait le faire sans crainte.

Gaveston ne quitta pas Édouard jusqu'au jour fixé pour son bannissement. (1er nov.) Ils se séparèrent en pleurant. L'exilé débarqua en France, se rendit en Flandre et présenta au duc et à la duchesse de Brabant les lettres royales qui le recommandaient à leur protection. Quant au roi, il prorogea d'abord le parlement, en prononça ensuite la dissolution et en convoqua un autre; puis, cachant avec soin ses intentions, il se rendit tout à coup dans le Nord, où il se trouvait moins exposé au contrôle de ses barons. Ceux-ci se félicitaient de l'avoir enfin séparé pour toujours de son favori; mais ils ne tardèrent pas à apprendre qu'Édouard et Gaveston s'étaient réunis à York. (1312, 18 janvier.) Une proclamation royale parut, déclarant que le favori n'était revenu que pour obéir aux ordres de son souverain; que c'était un bon et loyal sujet, et qu'il était prêt à défendre son innocence contre les imputations de ses accusateurs. (24 févr.) Le roi lui fit une concession nouvelle des biens et des honneurs qu'il avait possédés précédemment[1].

Le plus puissant des membres de la noblesse anglaise était Thomas, petit-fils de Henri III, qui possédait à la fois les cinq comtés de Lancastre, de Lincoln, de Leicester, de Salisbury et de Derby. Les barons confédérés le désignèrent pour leur chef, et, sous le prétexte d'un tournoi, rassemblèrent secrètement les chevaliers de leur parti. Il ne paraît pas qu'Édouard ait eu soupçon de leur dessein. (8 mars.) Au lieu de chercher à opposer la force à la force, il se contenta d'envoyer des commissions, en vertu de sa dernière protestation, pour la révision des ordonnances[2]. Mais à l'approche du comte de Lancastre, qui, ne le trouvant pas à York, se dirigea en hâte sur Newcastle, il comprit son danger. (5 mai.) Il évacua la place peu d'heures seulement avant l'arrivée des barons, il s'enfuit à Tynmouth, dédaigna les larmes et les prières de sa femme, s'embarqua avec Gaveston à bord d'un vaisseau et débarqua sain et sauf à Scarborough. Le favori, pour plus de sécurité, resta au château; le roi se rendit à York et déploya la bannière royale. Lancastre n'alla pas visiter la reine à Tynmouth, de peur d'exciter le courroux du roi contre sa femme; mais, après lui avoir envoyé une lettre de compliments et de condoléance, il revint sur ses pas, campa entre York et Scarborough, et chargea les

tachée à cette ordonnance, je la transcrirai entièrement. « D'autant que beaucoup de personnes voient « retarder l'effet de leurs requêtes à la cour du roi « parce que la partie opposée allègue que réponse ne « doit pas être faite au demandant hors de la pré- « sence du roi, et que beaucoup de personnes sont « grevées contre toute justice par les officiers du roi, « ce dont elles ne peuvent obtenir redressement que « lorsque le parlement est réuni; nous ordonnons que « le roi tienne un parlement une fois l'an, ou deux « si la chose est nécessaire et dans un lieu con- « venable, et que dans ces sortes de parlements, « les procès qui ont été renvoyés comme il a été dit « ci-dessus et les plaids dans lesquels les juges sont « d'une opinion différente soient enregistrés et décl- « dés, et qu'on en agisse ainsi à l'égard des pétitions « qui ont été présentées au parlement, comme les lois « et la raison le demandent. » N° 29.

[1] *Rot. Parl.*, I, 281, 447. Ryley, 530, 541. Rym., III, 339. La protestation du roi n'est pas dans les archives, mais on en parle dans les ordonnances qu'il publia ensuite. Je puis ajouter que par la teneur de ces ordonnances il est clair que l'on pensait que l'autorité du parlement ne résidait que dans la baronnage, le grand conseil des premiers régnes. Les communes n'avaient rien à faire qu'à présenter des pétitions et à voter de l'argent.

[1] Rym., III, 287, 298, 299, 304, 308. Trokel., 9. Wals., 98.

[2] Ryley. *Plac.*, 530. *Rot. Parl.*, I, 447.

ennemies de Surrey et de Pembroke d'assiéger le château. Ce fut en vain qu'Édouard leur envoya l'ordre de se retirer. L'infortuné Gaveston, voyant que la place n'était pas tenable, se rendit, du consentement du roi, au comte de Pembroke, à condition que si aucun accommodement n'était conclu avant le 1er août, il serait réintégré dans la possession de Scarborough. Il avait été convenu que le prisonnier serait renfermé dans son propre château de Wallingford, et le comte et le lord Henri Percy avaient répondu de sa sûreté sous peine de la perte de leurs terres, de leurs membres et de leur vie. De Scarborough, Gaveston marcha sous leur protection vers Wallingford; à Dedington, Pembroke le laissa sous la garde de ses serviteurs et partit afin de passer la nuit près de la comtesse sa femme, dans le voisinage. Gaveston se livra au repos sans soupçonner de danger; mais « le chien noir avait juré que le favori sentirait « ses dents, » et, avant l'aurore, celui-ci reçut l'ordre péremptoire de s'habiller et de sortir de sa chambre. A sa grande surprise, il trouva à sa porte, au lieu de ses premiers gardes, son ennemi, le comte de Warwick, avec une troupe nombreuse. On le plaça immédiatement sur une mule et on le conduisit au château de Warwick, où son arrivée fut annoncée par une musique militaire et des cris de triomphe. Là les chefs du parti tinrent conseil sur le sort du prisonnier. A la proposition de lui laisser la vie, une voix répondit : « Vous avez « attrapé le renard; si vous le laissez échap- « per, vous serez obligés de recommencer la « chasse contre lui. » Et il fut définitivement résolu qu'on n'aurait aucun égard à la capitulation et qu'il serait mis à mort, conformément à l'une des ordonnances. Quand on lui prononça son jugement, Gaveston se jeta aux pieds du comte de Lancastre et implora, mais en vain, la pitié et la protection de son « aimable lord. » On le conduisit en hâte à Blackiow-Hill (maintenant Gaversike), et il y fut décapité en présence des comtes de Lancastre, de Hereford et de Surrey (19 juin). La nation apprit son sort avec étonnement et terreur. Les annales du royaume ne fournissaient aucune exemple d'une pareille exécution depuis la conquête. Ceux qui l'ordonnèrent la regardaient eux-mêmes comme une expérience très-hasardeuse; et c'est pour cette raison qu'ils avaient conduit la victime dans un lieu soumis à la juridiction du comte de Lancastre, qui, par sa grande puissance et par sa parenté avec le roi, semblait être à l'abri de tout danger. Mais ils se trompèrent, et la mort de Gaveston fut vengée dans la suite par celle de son persécuteur [1].

Les premières nouvelles de cet événement jetèrent le roi dans les transports de la plus violente douleur, qui se changèrent peu à peu en une résolution bien arrêtée de se venger. Il s'était rendu d'York à Berwick; mais il revint immédiatement vers la capitale et fut rejoint dans sa route par le comte de Pembroke. La conduite de ce seigneur donnait lieu à beaucoup de soupçons. On croyait généralement que, comme il avait accordé une capitulation à Gaveston sans consulter les confédérés, il avait aussi, pour les satisfaire sans exposer son honneur, laissé prendre son château de Dedington par le comte de Warwick. Il réussit cependant à convaincre le roi de son innocence et prouva plus tard la vérité de ses assertions par son dévouement à la cause royale. Édouard, avant d'arriver à Londres, convoqua un parlement, sollicita l'assistance de la France et assembla un corps considérable de troupes. Mais l'arrivée des barons à Ware et le ton de fermeté qu'ils mirent dans leurs demandes le portèrent à écouter les exhortations pacifiques des légats du pape et des envoyés du roi de France (13 novembre); et la naissance d'un fils, heureusement advenue à cette époque, sembla presque avoir effacé de son souvenir la mort prématurée de son favori (11 novembre). Les députés du roi et ceux des barons tinrent des conférences en présence des ministres étrangers (20 déc.); et l'on tomba d'accord sur les conditions de la réconciliation, en les réservant toutefois à l'approbation du comte de Lancastre et de ses partisans, alors absents [2]. Un des articles reçut

[1] Rym., III, 327, 328, 334. Mon. Malm., 121-124. Trokel, 13-17. Wels., 100, 101. Le corps de Gaveston fut enterré par les moines dans leur église, à Oxford. Le roi l'en fit retirer par la suite pour le placer dans la nouvelle église de Langley. Knyght., 2533. Lel. Coll., I, 248. Édouard plaça de sa propre main deux poêles de drap d'or sur sa tombe aux secondes funérailles, 31 janvier 1325. Comptes de la garde-robe pour cette année.

[2] Bientôt après, le 11 mai, mourut l'archevêque Winchelsey, le grand conseiller des barons sous ce ré-

son accomplissement immédiat : c'était la remise au roi de la vaisselle plate et des bijoux qui avaient appartenu à Gaveston[1] (1313, 7 février). Mais les barons confédérés, pour leur propre sûreté, demandèrent qu'il fût déclaré traître, proposition qu'Édouard repoussa avec indignation. Deux parlements furent convoqués pour ratifier le traité : les principaux agents du meurtre ne parurent point dans le premier, à cause de leurs craintes ; et ils se retirèrent du second sous prétexte de l'absence du roi, qui était allé en France et ne revint qu'une semaine après l'ouverture de la session. Enfin on triompha de toutes les difficultés (16 octobre). Le roi se plaça sur son trône, dans la salle de Westminster ; les barons, à genoux, lui exprimèrent le regret qu'ils avaient de l'avoir offensé ; une amnistie générale fut proclamée ; et, le jour suivant, plus de cinq cents amnisties particulières furent expédiées aux seigneurs et aux chevaliers qui étaient entrés dans la confédération[2].

Il est temps de revenir aux affaires d'Écosse. Édouard, en ne s'occupant qu'à lutter en faveur de son favori, s'était laissé enlever une couronne. La facilité avec laquelle le dernier roi avait à plusieurs reprises parcouru l'Écosse avait persuadé que les indigènes ne pourraient jamais résister à la puissance supérieure de l'Angleterre, et l'on regardait avec indifférence ou mépris les progrès lents mais constants de Bruce. Une fois, à la vérité, Édouard, et après lui Gaveston, par ses ordres, avaient traversé la frontière ; mais le roi d'Écosse s'était prudemment retiré devant eux[1], et l'un et l'autre étaient revenus en Angleterre ayant à peine aperçu un ennemi. Les indigènes cependant s'emparaient successivement des forteresses qui commandaient la contrée. Le château de Linlithgow fut pris, dit-on, par la ruse d'un paysan nommé Guillaume Binnock (1311). Il cacha dans un chariot, sous des bottes de foin, quelques hommes armés qui, au moment où le chariot passait par une des portes, se montrèrent, chassèrent la garde du poste et s'y maintinrent jusqu'à l'arrivée de leurs compatriotes[1]. Bruce lui-même surprit Perth pendant la nuit (1312, 8 janvier) ; une échelle sur les épaules, il traversa le fossé et fut le second qui parvint sur la muraille[2]. On prit Roxburgh par escalade tandis que la garnison s'abandonnait aux excès du carnaval[3] (1313, 28 février). Le château d'Édimbourg fut le dernier à se rendre. A minuit, Randolf, comte de Moray, avec trente compagnons, parvint à gravir le rocher ; l'alarme fut donnée, le gouverneur se rendit précipitamment au lieu du combat, tomba dans la mêlée (14 mars), et ses troupes se rendirent aux vainqueurs[4]. Effrayés de ces triomphes, les Écossais qui adhéraient encore à la cause anglaise sollicitèrent des secours, et les habitants des trois comtés septentrionaux se plaignirent de ce que le roi les abandonnait aux incursions déprédatrices de leurs voisins (1314). Enfin on apprit que Mowbray, gouverneur de Stirling, avait promis de rendre cette importante forteresse si elle n'était pas secourue avant la fête de saint Jean-Baptiste. Édouard, se voyant en paix avec ses sujets, pensa que l'occasion était favorable pour entreprendre une expédition contre l'Écosse. Il somma ses vassaux militaires de venir le rejoindre à Berwick, il ordonna des levées d'infanterie dans le pays de Galles et les comtés au nord de l'Angleterre, et demanda du secours aux chefs des tribus irlandaises. Mais les dissensions intestines vinrent traverser ses projets. Dans des conférences qui se réitérèrent pendant sept semaines, la question des articles de réforme fut reprise et violemment débattue, les barons les soutenant, le roi les rejetant. Le clergé de deux provinces refusa d'accorder un subside (18 juin), et les comtes de Lancastre, de Surrey, de Warwick, d'Arundel et probablement beaucoup d'autres, entraînés par leur exemple, ne se rendirent point aux sommations du roi. La semaine qui précéda le jour fixé pour la reddition de Stirling, Édouard sortit de Berwick, et quoique l'armée fût encombrée par une longue suite de chariots, de munitions et de machines de guerre, il attei-

gne, comme il l'avait été sous le règne précédent. Ipsius Roberti hortatu. Higdon, *apud* Brady, III, 119.

[1] On peut juger des richesses de Gaveston par sa vaisselle plate et par ses bijoux, dont l'inventaire remplit cinq pages dans Rymer, III, 388, 393.

[2] Rymer, III, 404, 428, 442, 449. Mon. Malm., 125, 134. Wals., 102, 103. On passa en même temps un acte d'indemnité en faveur de ceux qui avaient été les adhérents de Gaveston. *Stat.*, 7. Ed., II. *Stat.*, 1.

[1] Barb., 199.

[2] Ford., XII, 18. Barb., 180.

[3] Barb., 205. Ford., XII, 19.

[4] Ford., XII, 19. Barb., 211. Lel. Coll., II, 546.

gnit néanmoins les environs de Stirling la veille de la fête[1]. Bruce avait employé le temps à se préparer au combat. Son armée, composée de trente mille hommes armés de piques, s'étendait depuis le village incendié de Bannock sur la droite jusqu'au voisinage du château sur la gauche[2]; le front était protégé par des fossés étroits, pratiqués dans la terre et cachés par des claies recouvertes de gazon, assez fortes pour supporter un homme à pied, mais trop faibles pour résister au poids d'un chevalier tout armé. Douglas et l'intendant, ou grand sénéchal (steward), commandaient au centre; Édouard Bruce dirigeait l'aile droite, et Randolf l'aile gauche; les troupes d'Argyle, de Carrick et des îles formaient le corps de réserve, et à chaque distance le roi rangea dans une vallée quinze mille hommes qu'il n'osait conduire sur le champ de bataille, mais auxquels il ordonna de se montrer dans la chaleur de l'action comme une nouvelle armée accourant au secours de ses compatriotes[1].

(23 juin). La veille de la bataille, il y eut un engagement fort vif entre les partis avancés des deux armées, qui se termina en faveur des Écossais. Bruce fendit avec sa hache d'armes la tête de Henri de Bohun, l'un des chevaliers anglais les plus distingués, et ses troupes regardèrent cette prouesse de leur souverain comme un présage de victoire. Au point du jour ils se rassemblèrent sur une éminence où Maurice, abbé d'Inchaffray, célébra la messe (24 juin) et harangua ses auditeurs sur l'obligation de combattre pour la liberté de leur patrie. De bruyantes acclamations furent leur réponse, et l'abbé, pieds nus, un crucifix à la main, marcha devant eux jusqu'au champ de bataille. Lorsqu'ils se furent formés, il les exhorta de nouveau, se mit en prière, et les Écossais le voyant dans cette attitude s'agenouillèrent comme lui. « Ils sont à genoux, « s'écrièrent quelques Anglais, ils demandent « miséricorde. — Ne vous abusez pas, répli- « qua Ingelram de Umfraville, ils demandent « miséricorde, mais c'est à Dieu seul qu'ils « s'adressent[3]. »

Les écrivains écossais et anglais s'accordent si peu dans les récits de cette bataille qu'il est difficile d'en connaître les détails. Les Écossais, à peu d'exceptions près, combattaient à pied, armés de haches d'armes et de lances. Le roi paraissait à leur tête et se servait des mêmes armes que ses sujets. L'infanterie et les archers de l'armée anglaise commencèrent l'attaque; le choc fut si terrible et la résistance si opiniâtre que l'on douta longtemps de quel côté se fixerait la victoire. Bruce fut forcé d'appeler sa réserve et ordonna, comme dernière ressource, à un petit corps d'hommes d'armes d'attaquer les archers en flanc. Ce mouvement décida du sort de l'infanterie anglaise. Elle s'enfuit en désordre, et les chevaliers, le comte de Glocester à leur tête, s'élancèrent pour renouveler le combat; mais les chevaux s'embarrassèrent dans les fossés[2]: ils entraînèrent les chevaliers dans leur chute; et les quinze mille Écossais, sortant à propos de

[1] Il est impossible de savoir au juste quelles étaient les forces d'Édouard. Fordun les fait ridiculement monter à trois cent quarante mille cavaliers et à un nombre égal de fantassins : les vers qu'il cite comme autorité peuvent avoir une autre signification. Ford., XII, 21. Comme les comtes les plus puissants ne s'étaient point rendus à la sommation (Wals., 104, et que plusieurs autres étaient exemptés par les ordonnances du roi (Rym., III, 476), il est probable que la cavalerie était moins nombreuse qu'à l'ordinaire; il paraît que celle que l'on attendait d'Irlande n'arriva pas. L'infanterie exigée par les ordres adressés aux sherifs montait à vingt et un mille cinq cent quarante hommes. Rymer, III, 481. Lord Hailes, en contradiction avec Hume, prétend que les gens de pied furent fournis par deux comtés et quelques seigneurs, et que si tous les comtés et les barons d'Angleterre eussent fourni leur contingent dans la même proportion, l'armée eût été immense. (*Annals*, II, 41.) Mais rien ne prouve que cela se soit fait ainsi. Les comtés dont nous avons parlé fournirent quatorze mille cinq cents hommes, parce qu'ils étaient les plus près de l'ennemi. Quant aux sept mille quarante restants, ils avaient été pris dans le pays de Galles et sur les frontières, parce que le roi avait besoin d'hommes accoutumés à combattre dans les forêts et sur les montagnes, et capables de chasser l'ennemi à locis fortibus et merosis, ubi equitibus difficilis patebit accessus. Rymer, III, 481.

[2] Plusieurs historiens prétendent que le front de l'armée des Écossais était placé au midi et qu'ils avaient Stirling derrière eux. J'ai suivi lord Hailes, qui parle d'après l'inspection faite par lui-même du terrain (II, 42). Je dois cependant faire observer que Moor donne la même position aux Anglais. Ils combattirent ayant en face le soleil levant, et ils eussent mieux fait d'attendre jusqu'à midi. Moor, 504.

[1] Ford., *Cura Goodall*, p. 256, note.

[2] Ford., XII, 21.

[3] Quoique Barbour garde le silence sur ce fait, Fordun assure qu'il périt un grand nombre d'Anglais dans les fossés, XII, 26, et Moor, 591.

la vallée où ils étaient jusqu'alors demeurés, jetèrent l'épouvante dans les rangs anglais [1]. Édouard, qui ne manquait pas de bravoure personnelle, piqua son cheval pour prendre part à la bataille; mais le comte de Pembroke s'y opposa prudemment et le conduisit à quelque distance. Gilles d'Argentyr, chevalier célèbre, avait été chargé de veiller à la sûreté du roi; le voyant hors de danger, il lui fit ses adieux, dirigea son cheval du côté de l'ennemi et retourna au combat. Il cria: « Un « Argentyr! » puis s'élançant au plus fort de la mêlée, il trouva bientôt la mort qu'il cherchait [2].

C'était dans la pleine conviction qu'il remporterait la victoire qu'Édouard s'était rendu à Bannock-Burn; il s'en éloigna précipitamment, vivement poursuivi par un parti de cavalerie écossaise, et il n'osa s'arrêter que lorsque le comte de March l'eut reçu dans les murs de Dunbar, d'où il fit voile pour l'Angleterre. Son sceau privé et ses trésors, les machines de guerre et les vivres de l'armée tombèrent entre les mains des vainqueurs [3]. Il périt peu de monde dans la bataille; mais les fugitifs, sans chef et sans lieu de retraite, erraient dans la contrée, et si l'espoir d'une rançon fit épargner la vie des chevaliers et des écuyers, le sang moins précieux du soldat fut répandu sans pitié. Bruce traita ses prisonniers avec bonté, et en échange du comte de Hereford, il obtint la liberté de sa femme, de sa sœur et de sa fille, de l'évêque de Glascow et du comte de Marr [4]. Il crut le moment favorable pour proposer un traité entre les deux nations [5]; mais Édouard lui ayant refusé le titre de roi, il mit aussitôt avec indignation fin aux pourparlers, assembla son parlement et s'occupa de régler sa succession. Il n'avait qu'un seul enfant, une fille nommée Marjory (Marguerite) qui n'était pas encore mariée, et pour éviter les dangers qui, dans les circonstances présentes, pouvaient menacer le règne d'une femme, on arrêta, du consentement de la princesse, que si le roi mourait sans enfant mâle, la couronne passerait à son frère Édouard Bruce et aux héritiers mâles directs de celui-ci, à défaut desquels elle reviendrait à Marjory et à ses descendants [6].

Les Écossais, non contents d'avoir assuré leur propre indépendance, voulurent délivrer l'Irlande du joug de l'Angleterre. L'Irlande était alors partagée en deux races d'hommes différentes de langage, de mœurs et de lois, et animées d'une haine mortelle l'une contre l'autre. Les districts les plus sauvages et les plus montagneux, et la majeure partie du Connaught et de l'Ulster, étaient occupés par des indigènes. Les Anglais s'étaient établis le long des côtes orientales et méridionales et dans toutes les principales villes et cités. On doit entendre sous ce nom d'Anglais une réunion d'aventuriers venus de diverses parties de l'Angleterre, du pays de Galles et de la Guienne, hommes ou descendants d'hommes qui, désespérant de leur fortune dans leur patrie, avaient compté sur leur épée pour s'en faire une ailleurs. Ils avaient juré fidélité à la couronne d'Angleterre, mais cette fidélité n'était qu'un mot. Depuis l'expédition de Jean, ils n'avaient

[1] Quibus ab Angliis visis, putabant eos fuisse exercitum... qui Anglos ità stupidos, et hærentes reddidit, etc. Fordun, p. 256.

[2] Walsing., 195. Moor, 594. Lel., II, 547. Mon Malm, 149, 150.

[3] Voici ce qu'en rapporte Fordun. Boum armenta, gregesque ovium et porcarum, frumentum et hordeum cum molendinis portatilibus, et vinum in doliis atque cadiferreis... cum petrariis et ligonibus, trubiculis et mangonellis, scutis et ingentis, pavilionibus et canopeis, fundis et bombardis, cæterisque bellicis machinis. Ford., XII, 21. D'autres manuscrits ajoutent tribuchetis et arietibus, p. 249.

[4] Rymer, III, 438, 496. La sœur de Bruce mise alors en liberté se nommait Christine, veuve de Christophe Seaton. Sa sœur Marie, échangée contre Walter Comyn, avait quitté le château de Roxburgh au commencement de l'année 1310. Rym., III, 204. La comtesse de Buchan, restée prisonnière pendant sept années, avait été, au bout de ce temps, mise en liberté et placée sous la surveillance du lord Beaumont, en avril 1313. Rym., III, 401. Je dois dire que parmi les prisonniers se trouvait un moine curmo, s'occupant de poésie, nommé Baston. Édouard l'avait forcé de le suivre afin de célébrer sa victoire. Bruce le força pendant sa captivité de chanter la défaite d'Édouard. Son poème, un des plus singuliers qui existent, peut se lire dans Fordun, XII, 22.

[5] Rym., 495. Les commissaires d'Édouard étaient porteurs de deux procurations différentes; dans l'une le roi disait qu'il se décidait à traiter, touché de l'ardent désir de la paix que Bruce venait d'exprimer dans une lettre à lui adressée; dans l'autre il disait s'y décider pour complaire à son père et allié le roi de France, qui avait requis de lui cette faveur; dans toutes les deux Bruce était appelé sir Robert de Brus, et les gens d'Écosse à qui nous avons guerre. *Rot. Scot.*, I, 132, 3.

[6] Ford., XII, 24.

vu chez eux aucun souverain; et la rigueur avec laquelle il avait puni leurs délits avait été bientôt oubliée. Éloignés de la cour, habitant une ville regardée comme étrangère, ils méprisaient l'autorité du monarque; dans l'enceinte de leurs châteaux, ils défiaient la sévérité des lois [1]. A leur caprice, ils se faisaient la guerre entre eux ou la déclaraient aux indigènes; les haines de famille se transmettaient de père en fils; et si l'on en excepte les environs de Dublin, où siégeait le gouvernement de la province, « le Pale » était divisé entre une foule de petits tyrans qui ne connaissaient d'autre loi que leur propre intérêt et qui, aux avantages d'une civilisation très-imparfaite, joignaient toute la férocité des sauvages. Ne pouvant se dissimuler qu'ils avaient été les agresseurs vis-à-vis des indigènes, il les regardaient comme leurs ennemis naturels. Ils réduisaient tous ceux qui se trouvaient dans les limites du « Pale » à l'état de la plus abjecte servitude, et tourmentaient les autres par de continuelles excursions militaires. Mais leurs agressions excitaient le ressentiment de leurs victimes, et la nécessité de leur propre conservation inspirait à celles-ci le désir des plus implacables vengeances. Tous les Irlandais étaient compris sous la dénomination d'ennemis ou de voleurs. Le meurtre d'un indigène n'était pas considéré comme un crime que la loi dût punir, et l'homme qui s'était montré le plus violent oppresseur des clans voisins passait pour le plus distingué parmi ses égaux [2].

D'une autre part, les descendants des premiers habitants étaient également vindicatifs et sans lois. Les annales de l'Irlande nous les montrent constamment plongés dans les dissensions et les guerres civiles; tantôt ils combattent entre eux, tantôt contre leurs oppresseurs. On les voit implorer de temps en temps le secours de l'Angleterre pour se venger de leurs propres concitoyens, et souvent marcher sous les bannières d'un baron anglais pour envahir les domaines de son voisin [1]. Mais quelle que fût la cause qui les appelât aux armes, leurs pas étaient marqués par la désolation qu'ils traînaient après eux, et leurs victoires se célébraient toujours par le meurtre et l'incendie. Enfin la soif du sang humain, l'espoir et la recherche de la vengeance animaient également l'indigène et l'étranger, et chacun d'eux était persuadé que la destruction de l'autre était essentielle à sa propre conservation.

Lorsque Édouard, avant son expédition d'Écosse, avait ordonné à ses vassaux de venir le rejoindre à Berwick, il y avait aussi invité ses « bien-aimés » les chefs des tribus irlandaises, les engageant à accompagner De Bourg, le comte d'Ulster, chargé d'amener une armée à son secours. Sa sommation fut dédaignée [2]. Les Irlandais regardaient les efforts des Écossais avec une grande sympathie. Ces patriotes combattaient contre la nation qui les opprimait cruellement. Ils descendaient de la même race, parlaient un dialecte de la même langue et conservaient, à beaucoup d'égards, les mêmes institutions nationales [3].

La nouvelle de la victoire de Bannock-Burn fut reçue par eux avec enthousiasme, et la conviction que les Anglais n'étaient pas invincibles fit naître dans leur cœur l'espoir que l'Irlande pourrait aussi recouvrer son indépendance. Édouard découvrit que les habitants de l'Ulster entretenaient une active correspondance avec la cour de Bruce. (1315, 14 mars.) Alarmé pour la sûreté de ses domaines d'Irlande, il envoya son trésorier, le lord Ulford,

[1] Rym., I, 391; II, 1061, 1062. Dernièrement, Fitz-Warin, intendant du roi en Ulster, avait fait saisir les biens des Mandeville pour le payement des impôts. Pour se venger, ils rassemblèrent une armée, entrèrent dans les domaines du roi, brûlèrent cinq communes, trois moulins et deux mille mesures de blé.

[2] Voyez Fordun, XII, 28, 29, 30. Aussi les Irlandais se faisaient-ils fréquemment accorder par le roi des chartes qui les investissaient de l'état et des droits des Anglais. Quelques-uns ne les obtenaient que pour la vie; mais souvent elles s'étendaient à des clans entiers et à leur postérité à toujours, comme à 300 macoters, 400 macgoihmunds. Le motif de la part du roi était l'avantage pécuniaire : quod est ad commodum regis. Voyez les pétit. dans le *Parl.*, 16. Édit., I, p. 68, 69, 125, 127. *New-Rym.*, II, 86.

[1] Dans le procès dont nous avons parlé plus haut, deux rois irlandais prêtèrent secours aux Mandeville et six autres à l'intendant. Ils finirent par tourner leurs armes les uns contre les autres. Rym., II, 1062.

[2] Rym., III, 476. Il est certain, d'après la différence qui existe entre cette lettre et les sommations ordinaires à ses vassaux, qu'aucun des chefs irlandais ne lui avait juré fidélité. Il ne donne à aucun le titre de roi, mais celui de duc à vingt-six d'entre eux.

[3] Omnes reges minoris Scotiæ de nostrâ majore Scotiâ sanguinis originem sumpserunt, linguam nostram et conditiones nostras quodammodò retinentes. *Mémorial irlandais*, apud Ford., XII, 32.

avec des instructions, afin de traiter avec les chefs indigènes, les tenanciers de la couronne et les corporations des bourgs[1]. Mais avant que ce seigneur eût pu exécuter sa commission, Édouard Bruce, le frère du roi d'Écosse, était débarqué dans le voisinage de Carrickfergus avec une armée de six mille hommes (25 mai). Il y fut bientôt rejoint par les O'Nials, qui dirigèrent sa marche. Ils brûlèrent Dundalk, ravagèrent la majeure partie de Louth (29 juin), et à Atherdee firent périr dans les flammes les habitants, hommes, femmes et enfants, qui s'étaient réfugiés dans l'église. Mais à l'approche de Butler, le lord député[2], et du comte d'Ulster, les confédérés s'éloignèrent. Ils se retirèrent à Conyers, laissèrent dans leur camp leurs bannières flottantes et, après un léger détour, ils tombèrent sur l'arrière-garde de leurs ennemis. Après une terrible rencontre, les Anglais furent dispersés (11 sept.); et Bruce, continuant sa retraite, envoya le comte de Moray en Écosse (15 sept.) pour demander du renfort[3].

Durant cet intervalle, Jean de Hotham, nommé plus tard évêque d'Ely, fut envoyé par Édouard, avec des pouvoirs extraordinaires, pour réconcilier les barons entre eux et traiter avec les indigènes[4]. Les dissensions qui régnaient entre les barons les avaient empêchés de réunir leurs forces, quelques-uns même étaient accusés d'avoir appelé les Écossais et d'entretenir des correspondances secrètes avec Bruce. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté que Hotham parvint à former une association des tenanciers de la couronne, qui s'engagèrent, sous peine de confiscation, à se secourir mutuellement pour résister aux efforts de l'ennemi commun[5]. Il fut encore moins heureux auprès des chefs indigènes. Ceux-ci détaillèrent tous leurs griefs et se plaignirent de ce que leurs oppresseurs mettaient toute leur politique à élever une barrière insurmontable entre eux et le trône. Pourtant ils consentirent, ou à tenir immédiatement du roi les terres qu'ils réclamaient, pourvu qu'en même temps ils jouissent des avantages de la loi anglaise, ou même à le prendre pour arbitre entre eux et ses barons, et à s'en rapporter à sa sagesse pour régler les démarcations de leurs possessions respectives. Ils ne reçurent point de réponse à ces propositions : probablement ils n'attendirent pas qu'on leur en fît[1] (1316, 26 janv.), car Bruce venait de recevoir des secours de l'Écosse : il pénétra jusqu'à Kildare, défit les Anglais à Arscol (14 fév.); et comme il revenait, il remporta une seconde victoire à Kenlys, dans le Meath. Sa présence ranima les Irlandais de Leinster. Les O'Tooles, les O'Briens, les O'Carrols et les Archbolds coururent aux armes : Arklow, Newcastle et Bree furent brûlés, et le pays ouvert ne présenta plus qu'une scène continuelle d'anarchie et de dévastation[2].

Il est probable que dans ces invasions les Écossais éprouvèrent des pertes considérables; ils retournèrent en Ulster reprendre leurs premiers quartiers et envoyèrent demander de nouveaux secours en Écosse. Mais en même temps un traité se concluait entre Édouard Bruce et Donald O'Nial, qu'Édouard, dans ses ordonnances, appelle prince de Tyrone et qui prenait le titre de monarque héréditaire d'Irlande. Par lettres patentes, tous les droits d'O'Nial furent transférés à Bruce, qui se fit couronner immédiatement et commença à exercer le pouvoir royal[3]. Il s'en montra assez peu digne. Son inaction causa la perte des tribus qui s'étaient jointes à lui durant sa dernière expédition. (2 mai.) Deux cents habitants périrent à Dundalk sous O'Hanlan, trois cents furent tués à Munster, quatre cents succombèrent à la bataille de Tullagh, et huit cents têtes des O'Moores furent envoyées à Dublin par le lord député, comme une preuve de sa victoire. L'Irlande aurait pu encore se relever de ses pertes; mais toutes ses espérances s'éteignirent au sanglant combat d'Athenree, où Phelim O'Connor, roi de Connaught, attaqua lord Richard Birmingham. (10 août.) Les indigènes s'élancèrent en masse et sans ordre

[1] Rym., III, 510. Il paraît qu'il y avait quatre villes gouvernées par des maires, Dublin, Waterford, Cork et Ross, et trois bourgs royaux qui l'étaient par des intendants ou baillis, Kilkenny, Drogheda et Trim. Les autres villes d'Irlande appartenaient à leurs seigneurs respectifs.

[2] J'adopte ce terme comme plus en usage. L'ancien titre était le justicier.

[3] *Annal hib.*, apud Camd., ann. 1315.

[4] Rym., III, 532.

[5] Rym., III, 547. *Ann. hib.*, ann. 1315.

[1] *Apud* Ford., XII, 31.

[2] *Ann. hib.*, ann. 1315.

[3] *Apud* Ford., XII, 32.

sur un ennemi discipliné et résolu. La bataille ou plutôt le massacre dura depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil; et parmi les cadavres de onze mille morts, on trouva ceux de Phelim lui-même et de vingt-neuf chefs de même nom qui lui étaient subordonnés. La tribu des O Connors fut presque anéantie [1].

Les transports que cette victoire avait excités chez les Anglais se calmèrent bientôt à la nouvelle qui parvint à Dublin que Robert Bruce, roi d'Écosse, venait de débarquer dans l'Ulster avec une armée nombreuse. La garnison (12 septembre) de Carrickfergus fut contrainte de se rendre après une défense obstinée. Les deux frères, à la tête de vingt mille hommes écossais et irlandais (1317, 1er janv.), s'avancèrent jusque dans les comtés les plus méridionaux, et les citoyens de Dublin, pour leur propre sûreté, brûlèrent les faubourgs de leur ville. Mais les Écossais n'étaient pas préparés à en faire le siège et se bornèrent à ravager le pays. (12 mars.) Ils campèrent successivement à Leixlip, Naas et Callen et pénétrèrent enfin jusque dans les environs de Limerick. Mais on était au cœur de l'hiver : le besoin, la fatigue, les intempéries de la saison en firent périr un grand nombre, et lorsqu'ils songèrent à la retraite, ils apprirent que les Anglais avaient réuni une armée à Kilkenny (31 mars) pour s'y opposer. Les deux princes écossais parvinrent, non sans peine, à tromper la vigilance de l'ennemi et se retirèrent en Ulster par Cashel, Kildare et Trim (1er mai). Il est difficile de s'expliquer le motif de cette expédition romanesque, entreprise par une mauvaise saison et qui n'offrait point l'espérance d'une conquête durable. Elle fut plus désastreuse qu'une défaite pour les Écossais; et Robert Bruce, mécontent de son expédition d'Irlande, se hâta de retourner dans ses États [2].

Malgré les pertes cruelles qu'avaient éprouvées les indigènes, leur patriotisme était entretenu par les exhortations énergiques de la plupart des membres du clergé. Le gouvernement anglais se plaignit à la cour de Rome de la conduite de ceux-ci; et Jean XXII chargea les évêques de Dublin et de Cashel de prévenir les prêtres qui fomentaient la révolte qu'ils seraient tous excommuniés s'ils persistaient dans leur désobéissance. Cette menace produisit une vive sensation parmi les tribus : un mémoire qui justifiait leur conduite, et que signèrent O'Niai et la plupart des chefs, fut remis aux cardinaux Joscelin et Fiesque, légats du pape en Écosse, pour qu'ils l'envoyassent au pontife. Cet acte important commence par établir que, durant quarante siècles, l'Irlande avait été gouvernée par ses propres monarques de la race de Milésius jusqu'en 1170, où un pape anglais, Adrien IV, conféra, contre tout droit, la souveraineté de cette île au meurtrier de saint Thomas, Henri II, qui, pour ce crime, aurait plutôt dû être dépouillé de sa propre couronne [1]; que, depuis cette époque, une guerre continuelle avait existé entre l'Irlande et l'Angleterre, et avait causé la mort de plus de cinquante mille hommes de chaque côté; et que les Anglais avaient étendu leur domination jusque sur les plus belles parties de l'île, tandis que les Irlandais étaient forcés de combattre pour conserver leurs fondrières et leurs montagnes, seules possessions qui leur restassent de leur terre natale. Après ce préambule, suit l'assertion que la concession originaire est nulle parce qu'aucune des conditions stipulées n'a été remplie : Henri s'était engagé pour lui et ses successeurs à protéger l'Église, et cependant elle a été dépouillée de la moitié de ses possessions; à établir de bonnes lois, et lui et ses successeurs en ont donné de contraires à toute notion de justice [2]; à corriger les indigènes de leurs vices, et ils ont introduit parmi eux une race d'hommes plus méchants qu'il n'en existe en aucun autre pays sur la terre, des hommes dont l'avidité est insatiable,

[1] *Annal. hib.*, ann. 1316.

[2] *Annal. hib.*, ann. 1316, 1317.

[1] On peut les excuser pour les quatre mille ans pendant lesquels ils prétendaient que leurs rois se succédèrent. Mais il est étonnant qu'ils ne se soient pas aperçus de l'anachronisme qu'ils faisaient en disant qu'Adrien vivait après le meurtre de l'archevêque, tandis qu'il était mort douze ans auparavant.

[2] Leurs plaintes roulent principalement : 1° sur ce que dans les cours du roi on reçoit tous ceux qui intentent une action contre un Irlandais, mais que si c'est un indigène, le seul fait de sa naissance forme un obstacle à sa réclamation; 2° que si un Irlandais est assassiné, quel que soit son rang dans l'Église ou dans l'État, aucune cour ne veut punir le meurtrier; 3° qu'aucune veuve, si elle est Irlandaise, n'est admise à réclamer son douaire; 4° que les testaments des indigènes sont déclarés nuls, et que l'on dispose de leurs biens à la volonté de leurs seigneurs. Ford., XII, 28.

qui emploient indifféremment la force ou la trahison pour parvenir à leur but, et qui enseignent publiquement qu'assassiner un Irlandais n'est pas commettre un crime [1]. C'était pour s'affranchir du joug de ces tyrans qu'ils avaient pris les armes. Ils n'étaient pas rebelles au roi d'Angleterre, puisqu'ils ne lui avaient jamais fait serment de fidélité : ils étaient des hommes libres faisant une guerre mortelle à leurs ennemis et ayant choisi Édouard de Bruce, comte de Carrick, pour leur protecteur et leur souverain. Ils terminaient en exprimant l'espérance que le pontife approuverait leur conduite et défendrait au roi d'Angleterre et à ses sujets de les persécuter à l'avenir [2]. Ce mémoire paraît avoir fait une profonde impression sur l'esprit de Jean, qui écrivit au roi [3] et chargea ses légats de lui parler en faveur des Irlandais. Pressé par leurs remontrances multipliées, Édouard chercha à se justifier en déclarant que si jamais ceux-ci avaient été opprimés, c'était à son insu et contre ses intentions; et il promit de les prendre sous sa protection et de donner tous ses soins à ce qu'ils fussent désormais traités avec douceur et justice [4].

Cette promesse était à peine faite que la guerre d'Irlande se trouva terminée. Le gouvernement en avait été confié à sir Roger Mortimer, et pendant l'année de son administration, quoiqu'il ne la signalât par aucune victoire importante, il assura peu à peu la suprématie des Anglais. Les barons accusés de favoriser les Écossais, et particulièrement les Lacis, furent traduits en justice : on mit en liberté le comte d'Ulster, qui avait été emprisonné grâce à la loyauté des citoyens de Dublin; et les O'Briens et les Archbolds furent admis à la paix du roi. Les habitants du Connaught, par leurs dissensions, servirent la cause de leurs ennemis; et l'on prétend qu'il n'en périt pas moins de huit mille pendant la guerre civile. Peu après le départ de Mortimer (1318, 5 oct.), Bruce s'avança jusqu'à Fagher, dans le voisinage de Dundalk. Il y rencontra Jean lord Birmingham et périt dans la bataille avec la plus grande partie de ses troupes. Son corps, partagé, comme celui d'un traître, en quatre morceaux, fut envoyé aux quatre principales villes : le vainqueur présenta sa tête à Édouard, et il en reçut pour récompense le titre et la dotation de comte de Louth [1]. Avec Bruce expirèrent les espérances des patriotes irlandais : les Anglais reprirent tout leur ascendant; et l'ancien système de déprédation et de vengeance reparut de toutes parts. Une pétition adressée au roi dans une assemblée du parlement appela néanmoins son attention sur la situation de l'Irlande; on y exposait que, pour rétablir la tranquillité, il était nécessaire d'abolir les chartes de pardon pour les meurtres commis par des Anglais et d'admettre les indigènes à jouir des bienfaits de la loi anglaise et de la protection légale de la vie et des membres. Ces deux points furent accordés; et il fut arrêté qu'aucun officier royal ne pourrait acquérir de terres dans l'étendue de son ressort ou lever de provisions que dans un cas de nécessité, avec la permission du conseil et sur un ordre de la chancellerie [2].

Pour ne pas interrompre la chaîne des événements, j'ai conduit la guerre d'Irlande jusqu'à la catastrophe d'Édouard Bruce : nous reviendrons maintenant aux affaires de l'Angleterre. Le peuple avait perdu le souvenir du désastre de Bannock-Burn au milieu des horribles calamités qui l'accablaient. Depuis trois ans, il gémissait sous les deux plus cruels fléaux qui puissent affliger le genre humain, la famine et la peste. Une récolte insuffisante, en 1314, avait fait naître des craintes; les marchands de Newcastle, et probablement ceux des autres ports, obtinrent du roi la permission d'acheter du blé en France et de l'importer en Angleterre. Mais le secours fut si faible que le parlement assemblé au mois de février (1315, 3 fév.) fixa un maximum pour le prix des denrées. Cette mesure ne produisit aucun bien. Malgré le règlement, le prix de chaque

[1] A l'appui de cette charge, ils produisent quatre exemples de trahison et de meurtre. Ford., XII, 29, 30. Néanmoins, nous ferons observer que ces accusations sont celles d'un ennemi. On en a mentionné trois dans les annales, mais sans rendre compte des motifs ni citer les auteurs. *Annal.*, ad ann. 1277, 1282, 1305.

[2] Voyez Fordun, XII, 26-32.

[3] Bullar., tom I. Jean XXII, *Const.*, IV.

[4] Rym., III, 727-728.

[1] *Annal. hib.*, ann. 1318. Rym., III, 767. *New-Rym.*, II, 397. « L'opiniâtreté d'Édouard Bruce fut cause de sa mort. Il ne voulut pas attendre ses compagnons qui étaient très-près de lui. » Lel. Coll., II, 547.

[2] *Rot. Parl.*, I, 386. Ryley, 569, 574.

article augmenta rapidement : le froment, les pois et les fèves se vendirent jusqu'à vingt shillings le quarter ; et la famille royale même trouvait quelquefois difficilement le moyen de se procurer du pain pour sa table. Malheureusement l'année suivante fut extraordinairement pluvieuse et orageuse : la pluie endommagea les blés précoces ; les autres ne parvinrent pas en maturité, et avant Noël régnait une disette double de celle de l'année précédente. Pour surcroît de calamités, une maladie pestilentielle se répandit sur le bétail : le manque de nourriture, joint à la mauvaise qualité des aliments, produisit parmi le peuple des dyssenteries et d'autres maladies épidémiques. (1316. 2 fév.) L'expérience ayant démontré au parlement qu'il avait commis une erreur, il annula le maximum [1]; et le roi, à la sollicitation des citoyens de Londres, suspendit le roulement des brasseries à bière ; mesure « sans laquelle non-seulement les indigents, « mais encore la classe moyenne, devaient in- « failliblement mourir de besoin et de misère. » Le prix des denrées continua pourtant à augmenter tellement que le quarter de froment se vendit dix fois au-dessus de sa valeur ordinaire ; et les pauvres se trouvèrent réduits à se nourrir de racines, de chevaux, de chiens et des plus dégoûtants animaux. On prétend même, et, pour l'honneur de la nature humaine, nous nous abstiendrons de le croire, que des hommes dévorèrent les corps de leurs compagnons, et des pères ceux de leurs enfants [2].

La continuité de cette horrible détresse avait appris à l'homme le plus extravagant à ménager ses ressources. Plusieurs seigneurs renvoyèrent de leurs châteaux une foule de domestiques et de clients dont ils étaient habituellement entourés. Ces infortunés, sans moyens légitimes d'existence, ne purent vivre qu'en pillant leurs propres maîtres ou leurs voisins inoffensifs. Tous les comtés étaient infestés de bandes de voleurs dont la rapacité désespérée ne pouvait être réprimée ni par la terreur ni par les punitions légales. Les habitants furent forcés de se réunir pour leur sûreté commune. Les associations s'opposèrent aux associations : on s'infligea de part et d'autre des châtiments aussi prompts qu'arbitraires ; et toute la contrée ne fut plus qu'un vaste théâtre de rapine, d'anarchie et de meurtre [1].

Durant cette période d'une désolation sans exemple, les Écossais, enhardis par leur dernière victoire et par la timidité de leurs ennemis, envahirent plusieurs fois les frontières et ravagèrent avec impunité les comtés du nord ; à l'est, ils étendirent leurs déprédations jusqu'aux rives du Humber, et, à l'ouest, jusqu'à la rivière de Lune. Les efforts des habitants pour arrêter les progrès des pillards tournaient invariablement à leur propre destruction, et les moins malheureux étaient ceux qui pouvaient, en donnant des sommes considérables, obtenir des envahisseurs qu'ils les épargnassent [2]. En même temps, les dissensions qui existaient entre le roi et les principaux barons rendaient inutiles tous les projets de défense et de représailles formés par le conseil. Les barons persistaient à demander et le roi à refuser l'exécution des ordonnances. S'il les sommait de remplir leur devoir au parlement ou de l'accompagner contre les Écossais, ils alléguaient constamment que, jusqu'à ce que les ordonnances fussent en vigueur, leur présence pouvait amener des conséquences fatales pour eux-mêmes. Enfin, cédant pour le moment à la force des circonstances, Édouard parut y acquiescer. Le comte de Lancastre fut placé à la tête de l'administration [3], et les barons se flattèrent d'avoir réussi dans leur dessein favori. Mais le roi était toujours disposé à saisir la première occasion de s'affranchir de la domination de ses sujets ; et il trouvait parmi sa noblesse des amis dévoués, prêts à unir leur sort à celui de leur souverain. Les deux partis ne se voyaient qu'avec méfiance et aversion ; l'apparente harmonie dans laquelle ils vivaient couvrait à peine leur animosité réelle ; et le plus léger incident, un procès, une querelle parti-

[1] *Rot. Parl.*, I, 351.

[2] Wals., 107, 108. Trokel., 37. Mon. Malms., 166.

[1] Wals., 107, 109.

[2] Les habitants de l'évêché de Ripen payèrent 1,600 marcs, et l'année suivante les habitants de la ville en payèrent mille. *Abbrev. Placit.*, 336. *Rot.*, 60.

[3] Le 3 mars 1316, le comte consentit à remplir les fonctions de président, en y mettant ces trois conditions : qu'il lui serait permis de se retirer si le roi refusait de suivre son avis ; que rien d'important ne serait fait sans qu'il eût été consulté, et enfin que les conseillers inutiles seraient de temps en temps congédiés par l'autorité du parlement. D'après sa demande, ces conditions furent enregistrées. *Rot. Parl.*, I, 352.

culière, pouvait rallumer leur haine dans toute sa première fureur. De part et d'autre, on s'accusait d'avoir fait une alliance clandestine avec le roi d'Écosse. Lancastre prétendait qu'en arrêtant un messager, il s'était rendu possesseur d'un acte original signé par Édouard lui-même. Il est difficile de croire que personne ait été trompé par un mensonge si palpable. Les royalistes rétorquèrent l'accusation contre Lancastre et appuyèrent leur assertion sur des présomptions si grandes que le comte jugea nécessaire d'offrir le gage de bataille à tout homme qui oserait la renouveler.

Le roi d'Écosse avait dû compter sur ces divisions pour la tranquillité de son royaume lorsqu'il s'embarqua pour l'Irlande afin de porter des secours à son frère; et ses espérances ne furent pas déçues. Édouard se rendit alors en toute hâte à York, fit les préparatifs nécessaires, somma ses tenanciers militaires de le suivre à Newcastle; mais les grands barons lui désobéirent, et, par cette désobéissance, perdirent cette précieuse occasion. Le roi demeura pourtant dans le Nord pendant quelques mois; et le projet d'invasion se changea en incursions déprédatrices qui tournaient presque toujours au désavantage des agresseurs. Il revint à Londres pour y recevoir les cardinaux Joscelin d'Ossat et Lucas de Flesque, les légats de Jean XXII. Ce prélat venait de monter sur le trône papal, et il désirait signaler les commencements de son pontificat en terminant la guerre destructive qui depuis plus de dix ans était allumée entre l'Angleterre et l'Écosse. Les légats étaient porteurs de lettres de lui, adressées aux deux premiers, dans lesquelles il les exhortait à la paix, et d'une bulle par laquelle, de sa propre autorité, il proclamait une trêve pour deux années, comme un acheminement à une pacification durable. Édouard se soumit respectueusement à un mandat qu'il avait probablement sollicité en secret, et il proclama immédiatement ses ordres pour la suspension des hostilités. Les cardinaux s'avancèrent jusqu'à Durham [1] et envoyèrent demander un sauf-conduit à Bruce, qui était revenu dans ses États. Après beaucoup de difficultés et de délais affectés, les messagers furent admis devant le roi. Il les écouta avec un respect apparent pour l'exhortation du pontife, mais refusa d'ouvrir les lettres des légats parce qu'elles étaient adressées au noble *lord Robert de Brus, le gouverneur de l'Écosse*. Les messagers lui firent observer que, puisque la discussion était encore pendante, il ne convenait pas au saint-siége de donner à l'une des parties un titre qui pouvait préjudicier aux droits de l'autre : « Mais vous me donnez, répliqua Bruce, un « titre qui préjudicie à mon droit. Je suis roi, « les puissances étrangères me reconnaissent « pour roi. Je ne puis recevoir des lettres qui « ne me sont pas adressées comme à un roi, « ni répondre à votre requête jusqu'à ce que « j'aie consulté mon parlement. Vous enten- « drez parler de moi après la fête de saint « Michel [1]. » Les légats retournèrent à Londres, et longtemps après l'époque déterminée, ils reçurent une réponse signée par Bruce, par ses comtes et ses barons, établissant que jusqu'à ce qu'il fût reconnu roi d'Écosse, il n'entrerait dans aucune négociation ni avec eux ni avec leurs envoyés [2]. Humiliés de ce refus, les légats publièrent à Londres, avec les solennités ordinaires, la trêve du pape, et ordonnèrent à Adam Newton, gardien des frères mineurs à Berwick, de notifier cette publication aux Écossais. Newton exécuta cet ordre avec quelque adresse; il obtint un sauf-conduit pour Old-Cambus, où les Écossais étaient occupés à faires des préparatifs pour le siége de Berwick. (16 déc.) Bruce refusa de le voir ou

[1] Ils étaient accompagnés de lord Henri Beaumont et de son frère Louis, évêque élu de Durham. Entre Rushifford et Ferry-Hill, à six lieues de Darlington, ils furent attaqués par une bande de voleurs qui s'étaient cachés dans le bois d'Acbe. Les cardinaux furent dépouillés, mais ils purent continuer leur voyage. On retint les Beaumont jusqu'à ce qu'ils eussent payé pour rançon un somme exorbitante. Rym., III, 663, 666, 669. *Ang. Sac.*, I, 738. Gilbert de Middleton, capitaine des voleurs, apprenant l'arrestation de son cousin Adam de Swinburn, appela sous ses étendards une foule de proscrits et d'aventuriers, et il pilla impunément les comtés de Northumberland et de Durham. Quelque temps après, il fut pris par trahison au château de Mitford, et reçut la mort à Londres comme traître. Scala, *Chr.*, in. Lel. Coll., II, 549. *Parl. Writ.*, II. App., p. 118. *Abbrev. Placit.*, 329. *Rot.*, 112. Les biens meubles de Middleton furent évalués à 2,615 liv. 12 s. 4 d.; ses terres à un revenu de 23 liv. 1 s. 4 d. par an. *Ibid.*

[1] Rym., III, 661, 663.

[2] Rym., III, 798. Lord Hailes s'est mépris sur l'objet de cette bulle. Elle autorisait les cardinaux à continuer la discussion, quoique leur légation fût terminée; elle contient plusieurs particularités historiques qui ne se trouvent point ailleurs.

de recevoir ses lettres; mais il saisit cette occasion pour proclamer la trêve à voix haute, au milieu de la multitude qui l'environnait. On lui ordonna de partir sur-le-champ, en lui refusant le passe-port qu'il demandait; et, avant qu'il fût loin, quatre hommes l'arrêtèrent, lui volèrent ses lettres et le quittèrent après l'avoir complètement dépouillé de ses vêtements. Le frère cependant continua son chemin vers Berwick et se glorifia d'avoir rempli l'objet de sa mission [1].

(1318.) Malgré la trêve du pape, les Écossais continuèrent leurs efforts pour réduire Berwick : il n'était pas probable qu'ils fissent beaucoup de progrès durant la rigueur de l'hiver (28 mars); mais les citoyens avaient parmi eux un traître nommé Spalding, qui entretenait correspondance avec l'ennemi. Il lui livra le poste confié à sa garde; la ville fut surprise, et peu de jours après le château se rendit [2]. La prise de Berwick fut suivie de la reddition de Wark, Harbotte et Mitford; Northallerton, Boroughbridge, Scarborough et Skipton furent brûlées, et Rippon eût éprouvé le même sort si elle ne se fût rachetée au prix de mille marcs d'argent (juillet). Irrités de cette conduite, les cardinaux déclarèrent solennellement que Bruce et ses partisans avaient encouru l'excommunication fulminée d'avance contre ceux qui violeraient la trêve (25 août); et prenant congé d'Édouard, ils retournèrent à la cour du pape à Avignon [3].

Il était évident que Bruce devait bien moins à la supériorité de sa valeur et de ses talents qu'aux dissensions toujours aussi violentes entre Édouard et ses barons le succès qui accompagnait ses armes. Le roi usait ses forces dans une lutte sans terme et sans résultat pour se dégager des entraves que lui avaient imposées les ordonnateurs. Les barons, liés l'un à l'autre par des serments et des échanges, cherchaient à triompher de son obstination en refusant de se joindre à lui dans ses guerres ou de se rendre auprès de lui en parlement; et les partisans des deux factions, animés du même esprit hostile que leurs chefs, se livraient à des actes d'agression mutuelle. Mais la perte de Berwick ouvrit en même temps les yeux d'Édouard et ceux de ses antagonistes sur les désastreuses conséquences de leur querelle. Le chancelier, par ordre du roi, alla visiter plusieurs fois le comte de Lancastre; des commissaires furent bientôt nommés d'un consentement mutuel, et dans une entrevue qui eut lieu à Leck, un plan de réconciliation fut enfin adopté; un parlement s'assembla à York pour le mettre à exécution. Il y fut décidé que les ordonnances seraient maintenues dans leur forme première; que des deux parts, toutes les offenses seraient pardonnées; qu'on ajouterait aux grands officiers de l'État certains pairs comme nouveaux membres du conseil; que parmi ces pairs deux évêques, un comte et un baron, avec un banneret représentant de Lancastre, se rendraient tour à tour près du roi; que la plupart des dons faits par lui seraient réduits, comme beaucoup trop au-dessus des services qu'ils étaient destinés à récompenser; qu'enfin plusieurs officiers de la maison royale seraient, pour cause d'incapacité ou pour crime de péculat, dépouillés de leurs charges [1]. On ne peut guère douter que, dans tout ceci, l'intérêt des partis ne fût plus écouté que la voix de la justice; mais enfin les concessions mutuelles rétablirent l'harmonie; Lancastre et ses amis furent adoucis par l'acquiescement du roi et sa sincérité apparente, et les barons, sans distinction de parti, après s'être réunis autour de lui en parlement à York, l'accompagnèrent de cette ville à Berwick avec leurs vassaux. La ville, défendue par le sénéchal d'Écosse et par une nombreuse garnison, fut immédiatement investie. Bruce se hâta d'accourir pour faire lever le siége; mais, désespérant, il envoya quinze mille hommes, sous la conduite de Randolf et de Douglas, pour surprendre la reine Isabelle à York et ravager le pays. Ils échouèrent quant au premier objet, mais étendirent tellement leurs dévastations que l'archevêque, à la tête des forces du comté, tenta de les repousser à Boroughbridge. Il fut défait, et trois cents ecclésiasques avec autant de laïques périrent par l'épée ou se noyèrent. Cette nouvelle désastreuse arriva bientôt jusqu'aux assiégeants à Berwick et fit naître parmi eux les premières dissensions. Les barons du Midi proposèrent de continuer le siége; Lancastre fut d'un avis différent et s'éloigna

[1] Rym., 683, 798.
[2] Wals., m. Moor, 591. Barb., 347.
[3] Rym., 707, 799, 800, 858.

[1] *Rot. Parl.*, ann. 12 Édouard II. *Parl Writt.*, II. App., 32, 126.

avec ses partisans. Édouard, affaibli par leur absence, essaya vainement de couper la retraite aux Écossais ; las de tant de tentatives infructueuses, il commençait à souhaiter la paix, et son adversaire de son côté désirait vivement se réconcilier avec la cour de Rome. Les premières propositions de négociation vinrent de ce dernier. On écarta la discussion sur le titre de roi, et une trêve fut conclue pour deux ans entre « Édouard, roi d'Angleterre, et sir Robert de Brus pour lui et ses partisans[1] »

Le roi d'Écosse profita de cette suspension d'hostilités pour essayer de faire sa paix avec le saint-siége. (6 avril 1320.) Il assembla un parlement à Aberbrothick, et une lettre signée de huit comtes et de trente et un barons fut envoyée au pontife par les messagers du roi, au nom de toute la nation écossaise. Cette lettre disait que les Écossais s'étaient établis au nord de la Grande-Bretagne douze cents ans environ après le passage de la mer Rouge, et qu'ils avaient été convertis à la foi catholique par les prédications de l'apôtre saint André; qu'ils avaient toujours joui de leur indépendance jusqu'à ce qu'Édouard Ier eût saisi, pour leur imposer le joug de l'Angleterre, le moment où le trône était vacant ; que depuis, ils avaient été affranchis du joug anglais par Robert de Brus, élevé au trône par la volonté de la divine Providence, par ses droits légitimes d'hérédité et enfin par leur consentement unanime et mérité. S'il les abandonnait, ajoutaient-ils, ils le traiteraient en ennemi et choisiraient un autre roi ; ne restât-il que cent Écossais vivants, ils continueraient à défier la puissance de l'Angleterre. La liberté était leur objet, et cette liberté, aucun homme sage ne pouvait souhaiter de lui survivre. — Après avoir ainsi, dans le langage le plus énergique, exprimé leur résolution, ils demandaient au souverain pontife d'employer son influence sur le roi d'Angleterre pour l'engager à se contenter de ses propres domaines, qui jadis paraissaient suffisants à sept rois, et à laisser aux Écossais leur sol stérile, la plus reculée des terres habitables, mais qui leur était cher, parce qu'il était à eux, que leur unique désir était de posséder en paix... Ils concluaient en ces termes : « Si toutefois Votre Sainteté écoutait trop favorablement les rapports « de nos ennemis et persistait à favoriser les « prétentions de l'Angleterre, nous vous rendrions responsable devant Dieu de la perte « de notre vie, de la damnation de nos âmes « et de toute autre calamité qui pourrait naître « de la continuation de la guerre entre les « deux nations. Nous sommes vos enfants « respectueux autant que notre devoir nous « l'ordonne ; nous vous rendrons cette obéissance que nous vous devons comme au représentant de Dieu ; mais à Dieu, comme au « souverain juge, nous commettons la protection de notre cause. Nous mettons tout « notre espoir en lui, *assurés qu'il nous rendra capables d'agir vaillamment et terrasera tous nos ennemis*[1]. »

Cette lettre convainquit le pontife que la cause d'Édouard était désespérée. Il traita les envoyés avec bonté, et, à leur requête, il consentit à suspendre pour une année le procès intenté au roi d'Écosse et à lui accorder ensuite un délai supplémentaire de six mois. Il écrivit une lettre de conseils au roi d'Angleterre, l'exhortant vivement à profiter de l'occasion actuelle pour conclure une paix utile et durable. Édouard y consentit ; des commissaires furent nommés par le pape et le roi de France pour se réunir en congrès ; et l'on attendit d'heureux effets de cette assemblée. Mais les conférences, en admettant, ce qui est douteux, qu'il en ait été tenu, traînèrent en longueur ; le roi d'Angleterre était trop occupé de la révolte de ses barons pour s'occuper à d'autres affaires ; et Bruce espérait, en aidant les rebelles, obtenir des conditions plus favorables qu'en traitant avec leur souverain[2].

Ce fut la singulière destinée d'Édouard, de n'avoir pu vivre d'abord sans un indigne favori et ensuite de n'en pouvoir admettre un autre à son intimité sans blesser l'orgueil de ses barons. Lancastre avait jadis obligé le roi d'adopter une de ses propres créatures pour remplir l'office de chambellan. C'était un jeune homme nommé Hugues Spenser, qui, par ses talents et son zèle, se fut bientôt concilié l'estime de son souverain. Il arriva par degrés à disposer à son gré des grâces du roi ; et son mariage avec la fille du dernier comte de Glocester le mit en possession de la plus

[1] *Parl. Writt.*, II, 522, 5. Wals., 112. Ford., XII, 37. Rym., III, 806, 809.

[1] Ford., XIII, 2, 3. Anderson, *Diplom. Scot. Tab.*, LII.

[2] Rym., III, 846, 843, 867, 884, 891.

grande partie du comté de Glamorgan. Sa fortune croissante éveilla la jalousie de ceux qui jadis étaient au-dessus de lui. On le représenta comme un homme hautain, avare et ambitieux, épithètes qui, dans la bouche de ceux qui les lui appliquaient, ne prouvaient peut-être autre chose si ce n'est qu'en se dévouant au service de son prince, il avait été dignement récompensé par la reconnaissance de celui-ci. Il arriva que Jean de Mowbray prit, sans demander l'autorisation royale, possession d'une terre appartenant à son beau-père et contiguë au domaine du favori. Il prétendit avoir seulement profité de la liberté des frontières. Spenser soutint que par une telle omission le fief était dévolu légalement à la couronne. Les seigneurs des marches se réunirent aussitôt pour la défense de leurs droits : Édouard leur défendit de commettre aucune infraction à la paix et commanda au comte d'Hereford, leur chef, de se rendre au conseil. Mais celui-ci demanda que le favori fût préalablement remis à la garde du comte de Lancastre jusqu'au prochain parlement ; et sur le refus du roi, il se mit à la tête des seigneurs des marches, qui avec huit cents hommes d'armes, cinq cents cavaliers et dix mille fantassins pénétrèrent sur les terres du favori, s'emparèrent de ses dix châteaux et brûlèrent, détruisirent ou emportèrent tous les biens meubles de ses vingt-trois manoirs. Après cet exploit, ils s'avancèrent dans le comté d'York (28 juin) et réclamèrent la protection du comte de Lancastre, le patron et l'instigateur de toutes les factions. On rédigea une convention signée d'une part par le comte de Hereford et les seigneurs des frontières ; de l'autre, par le comte de Lancastre et trente-quatre barons et chevaliers. Par ce traité, dont le prétexte était la gloire de Dieu et de la sainte Église, le bien du roi et de sa famille, ces seigneurs s'engagèrent respectivement à poursuivre les deux Spenser, père et fils, jusqu'à ce qu'ils fussent tombés entre leurs mains ou envoyés en exil. Le père, dont le destin se trouvait ainsi lié à celui de son fils, était un des plus puissants barons, fort avancé en âge, qui, ce semble, n'avait commis d'autre crime que d'avoir donné le jour au favori et exercé quelque influence au conseil du roi. Lancastre conduisit les confédérés vers la capitale, leur permettant de vivre à discrétion pendant leur marche et de piller les propriétés qui appartenaient au vieux Spenser [1]. Par un message qu'il envoya de Saint-Alban à Édouard, il demandait le bannissement du père et du fils, et un acte d'indemnité pour les barons confédérés. Le roi répondit avec fermeté que le vieux Spenser était employé à son service par delà les mers, et que le fils, avec sa flotte, gardait les Cinq-Ports ; qu'il ne punirait jamais des accusés avant qu'ils eussent eu la possibilité de répondre à leurs accusateurs ; et que le serment qu'il avait prononcé à son avènement au trône lui défendait de pardonner aux hommes qui troublaient la tranquillité de son royaume [2].

Le parlement était alors assemblé à Westminster ; Lancastre, s'avançant vers Londres, avait cantonné ses troupes dans les environs de Holborn et de Clerkenwell. Les confédérés passèrent quinze jours en consultations secrètes. Enfin ils se rendirent à Westminster, remplirent la grande salle d'hommes armés (19 août) et, sans faire connaître au roi leurs intentions, présentèrent un papier, en ordonnant qu'on le lût. C'était l'acte d'accusation contre les Spenser, reposant sur onze chefs principaux [3] et leur imputant d'avoir usurpé

[1] Je transcrirai ici l'estimation des pertes des Spenser faite d'après leur rapport au parlement, afin que le lecteur puisse se former une idée de ce qui constituait le bien d'un gentilhomme de ce temps.

Le vieux Spenser. — Le blé qui se trouvait dans les granges et le blé resté sur l'aire ; vingt-huit mille moutons ; mille bœufs et génisses ; douze cents vaches avec leurs veaux de deux ans ; quarante jaments ; cent soixante chevaux de charrette ; deux mille porcs ; trois cents chèvres ; quarante tonnes de vin ; six cent et une flèches de lard ; quatre-vingts pièces de bœuf et six cents de mouton dans l'office ; dix tonneaux de cidre ; des armes et des armures pour deux cents hommes.

Le jeune. — Quarante jaments avec leurs poulains de deux ans ; onze étalons ; cent soixante génisses ; quatre cents bœufs ; cinq cents vaches avec leurs veaux de deux ans ; dix mille moutons ; quatre cents porcs ; des armes et des armures pour deux cents hommes ; son blé sur l'aire ; les provisions de ses châteaux, telles que vin, blé, miel, sel, viande salée, poisson salé ; les redevances de ses tenanciers, montant à mille livres, et ce qui lui était dû, à trois mille livres. Voyez *Rot Parl.*, III, 361, 363.

[2] Wals., 113, 114. Moor, 595. Ad Murim., 55.

[3] Le premier article rapportait un écrit de Jeane Spenser où l'on trouvait qu'il enseignait la trahison. Comme il est curieux, je vais le faire connaître.

« L'hommage et les serments d'allégeance concernent la couronne plus que la personne du roi et

le pouvoir royal, éloigné le roi des grands du royaume, nommé des juges qui ne connoissaient pas les lois, conseillé des mesures inconstitutionnelles et mis à prix les grâces que l'on sollicitait de la couronne. Il se terminait par ces mots : « C'est pourquoi, nous, pairs « du royaume, comtes et barons, en présence « de notre lord le roi, faisons savoir que Hu- « gues le Despenser, le fils, et Hugues le Des- « penser, le père, sont déshérités pour tou- « jours et bannis du royaume d'Angleterre « pour n'y jamais rentrer, à moins que le roi, « les prélats, les comtes et les barons, réunis « en un parlement dûment convoqué à cet « effet, ne consentent à leur retour; et qu'ils « ont à quitter le royaume, par le port de « Douvres, avant la fête prochaine de saint « Jean-Baptiste; s'ils n'ont pas quitté l'Angle- « terre à cette époque ou qu'ils rentrent ja- « mais, qu'ils soient considérés comme enne- « mis du roi et du royaume, et traités comme « tels. » Les prélats protestèrent par écrit contre cette sentence; mais le roi et les barons de son parti, intimidés par l'appareil hostile qui les entourait, y donnèrent leur assentiment. Le bannissement des deux Spenser fut dûment enregistré, et un pardon général fut accordé au comte et à ses associés pour tous les délits commis par eux et leurs troupes depuis le commencement de février [1].

« lient plus à la couronne qu'à lui-même. Ceci est « prouvé par le fait qu'avant d'être couronné aucun « n'a droit d'exiger l'hommage; donc, dans le cas où « le roi ne serait pas guidé par la raison dans l'exer- « cice des droits de la couronne, ses sujets liges sont « obligés, par le serment à la couronne, de faire ren- « trer le roi dans les limites de ses devoirs, sinon ils « ne rempliraient pas leur serment. Reste la question « de savoir comment on peut ramener le roi, si c'est « par une poursuite légale ou par la force. Par une « poursuite en justice, nul homme ne le peut; car « puisqu'il ne peut avoir d'autres juges que ceux nom- « més par le roi, si la volonté de celui-ci n'est pas con- « forme à la raison, l'erreur sera maintenue et confir- « mée. Il résulte de là que pour obéir au serment d'al- « légesnce, lorsque le roi ne veut pas réparer les in- « justices et qu'il ne change pas ce qui est mal pour « le peuple ou dangereux pour la couronne, on doit « l'y amener par la force; car, aux termes de leurs « serments respectifs, le roi est tenu de gouverner son « peuple, et ses sujets liges sont tenus de l'aider à « gouverner et de gouverner à son défaut. » *Statuts et lois*, vol. x. App., 16. *Rot. Parl.*, III, 363. Il est étrange que les barons aient qualifié cette doctrine de trahison au moment même où elle servait de règle à leurs actions.

[1] *Statuts*, 16. *Rot Parl.*, I, 364.

Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis cet événement, que le roi, qui sentait l'outrage fait à son autorité, trouva l'occasion de s'en venger. La reine, dans un voyage à Canterbury, proposa de loger durant la nuit au château royal de Ledes. Édouard en avait confié la garde au lord Badlesmere, homme qui dernièrement avait vendu les secrets de son maître aux confédérés et avait obtenu, à leur sollicitation, un pardon spécial pour ses offenses [1]. Il était absent; mais lady Badlesmere refusa de recevoir la reine; et, durant l'altercation à laquelle ce refus donna lieu, plusieurs serviteurs du roi furent tués. Isabelle se plaignit hautement de cette insulte. Les sentiments chevaleresques de la nation se réveillèrent, et le roi se vit en état d'exiger par la force réparation de ce délit. Badlesmere prit fait et cause pour sa femme, et les seigneurs des frontières s'avancèrent pour venir à son secours (31 oct.). Mais Édouard s'empara du château, fit pendre Colepeper, le gouverneur, avec onze de ses chevaliers, envoya les autres dans différentes prisons et confina dans la tour lady Badlesmere et ses femmes [2].

Cet acte de vigueur sembla donner une nouvelle énergie aux amis du roi; un grand nombre vinrent lui offrir leurs services, et les deux Spenser rentrèrent l'un après l'autre en Angleterre. Le jeune Spenser, pour obéir à la loi, se constitua prisonnier; mais en même temps il présenta une pétition pour que le jugement rendu contre lui fût révoqué : 1° parce qu'il n'avait jamais été appelé en cour et qu'on ne lui avait pas laissé la faculté de répondre; 2° parce que le procès blessait les formes établies par la grande charte, et 3° parce qu'il avait été condamné par des hommes qui, au mépris des ordonnances de roi, s'étaient présentés à main armée au parlement. Édouard renvoya la pétition à l'examen des prélats, qui se trouvaient alors assemblés, et il requit leur avis. Ils répondirent qu'ils avaient toujours protesté contre le jugement, comme contraire à la loi, et qu'ils demandaient conséquemment qu'il fût révoqué. Les quatre comtes de Kent, de Richemond, de Pembroke et d'Arundel, se joignant aux prélats, déclarèrent que la crainte leur avait seule arraché un consentement; et

[1] Rym., III, 890. *Stat.*, x. App., 19.

[2] Rym., III, 897, 896. Wals., 114, 115. Moor, 595. Trokel., 52. Let. Coll., I, 273.

le monarque, fort de leur opinion, reprit avec joie sous sa protection royale le favori et son père jusqu'à ce qu'un parlement s'assemblât pour casser la sentence qui pesait encore sur eux [1].

La popularité du comte de Lancastre était depuis quelque temps sur son déclin. Il était évident que l'opiniâtreté qu'il avait mise constamment à s'opposer aux mesures du gouvernement contre les Écossais avait contribué à leurs succès dans leurs désastreuses invasions. On était convaincu que s'il n'eût pas quitté précipitamment l'armée devant Berwick, cette place eût été prise; et que Bruce avait acheté son départ au moyen d'un présent de quarante mille livres. Peut-être cette accusation fut-elle inventée par ses ennemis; mais, après le retour des Spenser, ses intelligences criminelles avec les Écossais deviennent évidentes par les faits conservés dans des documents originaux encore existants. Il somma aussitôt tous les barons de son parti de se réunir à lui en grand conseil à Doncaster (29 nov.), et bientôt après il envoya un émissaire, Richard de Topcliffe, pour conférer avec Douglas au château de Jedburg (7 déc.). La trêve devait expirer dans quinze jours; les Écossais, sous Randolf et Douglas, se jetèrent dans le Northumberland (21 déc.); et Topcliffe reprit ses négociations à Corbridge. Il fut enfin conclu qu'à un jour fixé, le roi d'Écosse, Randolf et Douglas, avec leurs troupes, se joindraient aux comtes de Lancastre et de Herefrod, qu'ils épouseraient leur querelle à la vie et à la mort, qu'ils protégeraient leurs amis et les vengeraient de leurs ennemis; mais que, sous aucun prétexte, ils n'étendraient leurs conquêtes sur le royaume d'Angleterre; et que, d'une autre part, les comtes ne prêteraient jamais leur aide dans aucune occasion contre les Écossais; mais qu'ils feraient de leur mieux pour que Bruce restât paisible possesseur de ses domaines [2]. Cependant le roi, averti de toutes ces menées, avait rassemblé ses forces (15 janvier). Les seigneurs des marches, qui avaient déjà pris Glocester, s'enfuirent à son approche et se hâtèrent de rejoindre le comte de Lancastre, qui, quoique averti par le roi des conséquences de sa conduite, les prit sous sa protection. Le château de Tickhill fut ensuite assiégé par l'armée unie des confédérés. Ce château résista à leurs efforts jusqu'à l'arrivée d'Édouard; alors ils s'emparèrent de Burton sur la Trent, et, pendant trois jours, ils défendirent un pont sur cette rivière. Mais les royalistes la passèrent à gué (10 mars), et Lancastre ayant mis le feu à la ville, se retira en toute hâte dans le comté d'York. Arrivé à Pontefract, il écrivit au roi d'Écosse, en son propre nom et en celui de Hereford et de ses associés [1]; puis il continua sa retraite avec sept cents hommes de cavalerie, dans l'espérance de rencontrer l'armée de ses alliés. A Boroughbridge, sir Simon Ward, gouverneur d'York, et sir Andrew Harcley, gouverneur de Carlisle, qui avaient réuni une force considérable sur le bord opposé de la rivière, arrêtèrent sa marche. Hereford essaya de se frayer son chemin sur le pont, mais il fut tué par un Gallois posté au-dessous, qui, à travers une crevasse, passa sa lance dans le corps du comte. Lancastre avait conduit sa troupe à un gué, mais elle fut repoussée par les archers postés sur la rive opposée. Il offrit des présents à Harcley, qui les refusa; et alors il sollicita une trêve jusqu'au matin suivant. Un faible rayon d'espoir animait encore son courage. Il était possible que les Écossais arrivassent pendant la nuit. Mais son espérance fut déçue: au point du jour, il ne put plus douter de son sort; lorsqu'il reçut la sommation de se rendre, il se retira dans la chapelle, et, regardant le crucifix, il s'écria: « O mon Dieu! je me rends à toi et je me confie en ta miséricorde! » Les vainqueurs le conduisirent à York et de là à son château de Pontefract [2]. En général, lorsque les rois d'Angleterre étaient parvenus à étouffer la rébellion de leurs barons, ils se contentaient des punitions féodales, de la confiscation et de l'exil; mais une pareille indulgence ne s'accordait ni avec la politique ni avec les ressentiments d'Édouard; il n'avait oublié ni la mort de Gaveston ni les iniquités que lui-même avait souffertes, et l'ex-

[1] *Rot. Parl.*, III, 362, 363. Rym., III, 907.

[2] Rym., 907, 924, 938. *Parl. Writt.*, II. App., 195, 6.

[1] Rym., III, 927.

[2] Rym., III, 927, 931, 934, 937, 940. Knyghton, 2540. Lel. Coll., II, 464. Il fut probablement conduit à Pontefract, parce qu'au retour d'Édouard du siége de Berwick, le comte et toute sa suite sortirent du château et se moquèrent du roi, qui passait par là. Accismarunt in ipsum regem vilissimè et contemptibiliter. Rym., III, 938. Wals., 116.

périence lui avait assez appris qu'il devait ou briser l'orgueil de ses adversaires ou se soumettre à n'être qu'un jouet entre leurs mains. Il ne pouvait trouver d'ailleurs un moment plus favorable pour la vengeance. Les perfides liaisons des rebelles avec les Écossais leur avaient ôté les sympathies de la nation. Le comte de Lancastre, comme chef du parti, fut choisi pour première victime. (22 mars). Il fut cité devant le roi, six comtes et les barons du parti royal. Comme il ne pouvait y avoir aucun doute sur sa culpabilité, on lui dit qu'il était inutile de parler pour sa défense; et il fut condamné, comme traître, à être traîné, pendu et décapité. En considération de son extraction royale, Édouard retrancha la partie ignominieuse du supplice; mais les spectateurs et les ministres de la justice, pour faire preuve de loyauté, accablèrent d'indignités la malheureuse victime. Il fut conduit au lieu de l'exécution sur un petit cheval gris sans bride; un frère prêcheur qui l'avait confessé marchait à ses côtés; pendant la route, on lui jeta de la boue et on l'insulta en l'appelant roi Arthur, nom qu'il avait pris dans sa correspondance avec les Écossais [1]. « Roi du ciel, s'écria-t-il, accorde-moi merci, « car le roi de la terre m'a abandonné. » La cavalerie s'arrêta sur une éminence hors de la ville, et le comte s'agenouilla, le visage dirigé à l'est; mais on lui ordonna de le tourner vers le nord, afin de regarder du côté où se trouvaient ses amis; et comme il était dans cette position, sa tête fut tranchée par un exécuteur de Londres.

Dans le combat de Boroughbridge, il n'avait péri avec le comte de Hereford que quatre personnes de haut rang; mais avec Lancastre, cent chevaliers et quatorze baronnets furent faits prisonniers. Quelques-uns qui n'avaient pas eu le temps de se rendre aux confédérés vinrent se remettre aux mains du roi, six environ s'enfuirent outre-mer. Édouard avait donc tout le parti à sa merci. Un choix fut fait parmi ces rebelles. Tous les baronnets et quatorze des chevaliers pris les armes à la main furent condamnés et exécutés [2]. Parmi les autres, un très-petit nombre reçurent leur sentence de mort, qui fut commuée en une prison perpétuelle. Les deux Mortimer, oncle et fils, furent de ceux-ci; les plus riches rentrèrent moyennant une forte somme dans la possession de leurs biens et donnèrent des garanties pour leur conduite. Le reste prêta serment d'allégeance et fut renvoyé « par charité et pour l'amour de Dieu. »

De Pontefract, Édouard revint triomphant à York, où le parlement était assemblé. Tous les membres étaient ou se prétendaient royalistes, et toutes les mesures proposées par la couronne passèrent sans opposition. Les ordonnances subirent un examen rigoureux: quelques-unes furent confirmées comme avantageuses à la nation; l'on déclara les autres inconstitutionnelles et portant atteinte aux prérogatives de la couronne. Pour prévenir désormais toute tentative semblable à celle des « ordonnateurs, » on décida qu'à l'avenir aucune disposition faite par les sujets du roi, en vertu de quelque commission que ce fût, ne serait valable si elle portait préjudice aux droit du souverain; et que toutes les lois relatives « à la couronne, au royaume et au peu- « ple seraient discutées, accordées et pro- « mulguées par le roi en plein parlement, avec « l'assentiment des prélats, des comtes, des « barons et des corporations ou communautés « du royaume. » On s'occupa aussi des pétitions des Spenser: on y fit droit, et la sentence prononcée contre eux fut effacée des registres comme contraire au serment du roi et aux articles de la grande charte. Le père fut créé comte de Winchester; il reçut en dédommagement de ses pertes plusieurs des domaines confisqués sur les rebelles [1]. Le fils reprit son premier ascendant; mais, au lieu de se rappeler le sort de l'infortuné Gaveston, il se fit gloire de marcher sur les traces de ce favori, et il prépara sa perte et celle de son royal bienfaiteur par son ostentation et son arrogance.

[1] Rym., III, 926.

[2] Rym., III, 926, 936. *Parl. Writt.*, II. App., 200, 215, 237, 262. Wals., 116. Tel. Cell., II, 464, 465, 474. D'après ces autorités, il paraît que comme leur crime était manifeste, ils furent condamnés par les juges sans procès ni formalité; pour intimider leurs partisans, on les envoya dans divers lieux pour être exécutés; mais nous ne voyons nulle part qu'on leur ait fait subir le supplice révoltant d'arracher les entrailles et d'écarteler. Leurs corps furent laissés suspendus au gibet.

[1] Brady, 140, 146. *Stat. of Realm.*, 185, 190. A ce parlement, vingt-quatre membres furent convoqués comme représentants des Galles du Nord, et autant comme représentants des Galles du Sud (*New-Rym.*, II, p. 481). De même en 1326. *Ibid.*, 649.

La victoire qu'Édouard avait remportée sur ses ennemis domestiques lui donna l'espoir d'effacer la honte de Bannoch-Burn et de recouvrer sa suzeraineté sur le royaume d'Écosse. Dans ce dessein, il assembla la plus nombreuse armée qu'on eût vue depuis longtemps en Angleterre. Mais le nombre, qui lui donnait une apparence redoutable, fut pour elle une cause de dissolution; et l'impossibilité de fournir des provisions à cette multitude détruisit bientôt les espérances du roi et de la nation. Les Écossais, en se retirant, ravageaient tout le pays (12 août) par lequel ils passaient; les Anglais ne pouvaient atteindre l'ennemi ni subsister dans un désert; et Édouard, après s'être avancé jusque sur les bords du Forth, fut forcé de repartir sans avoir accompli aucune action d'éclat ou fait la moindre conquête. Ce ne fut pas sa seule disgrâce: ayant nommé des gardes pour les frontières et licencié son armée, il restait plein de sécurité dans le comté d'York. Mais les Écossais avaient formé le projet de le surprendre. Après avoir marché jour et nuit, ils parurent tout à coup devant l'abbaye de Biland, où se trouvait le roi; ils attaquèrent les chevaliers qui l'accompagnaient (14 octobre) et firent prisonniers Henri de Sully, gentilhomme français, et Jean de Bretagne, comte de Richemond. Édouard s'enfuit précipitamment à York. Les Écossais l'y poursuivirent: ils restèrent jusqu'au soir devant les portes de la ville, en défiant la garnison; et à leur départ, ils dévastèrent la contrée sans trouver d'opposition[1].

L'opinion se répandit généralement que quelque commandant des frontières avait par sa connivence facilité l'invasion des Écossais. Les soupçons du roi se fixèrent bientôt sur Harcley, qui avait été récompensé des services qu'il avait rendus à Boroughbridge par la donation du comté de Carlisle et la garde des marches de l'Ouest. On découvrit qu'il s'était engagé dans une négociation avec le roi d'Écosse. Édouard l'ayant sommé de comparaître devant sa cour à York, il refusa d'obéir; et bientôt après sir Henri Fitz-Hugues l'arrêta par le commandement du roi (1323, 3 mars). Dans le procès qui suivit, il fut accusé de s'être engagé par écrit et par serment à maintenir Bruce et ses héritiers sur le trône d'Écosse; d'avoir consenti à nommer, d'accord avec lui, douze personnes qui régleraient les affaires des deux royaumes; et en outre d'avoir entraîné des sujets du roi à jurer l'observation de ce traité. Si ces charges sont vraies, on doit en conclure que l'élévation de Harcley avait affaibli son entendement ou qu'il avait consenti à être l'agent de la faction de Lancastre, qui, bien qu'elle languît alors dans l'oppression, n'avait point abandonné l'espoir de la vengeance. Il fut condamné à être dégradé et à subir la punition des traîtres[1].

Cette guerre désastreuse, qui, sauf quelques trêves, durait depuis vingt-trois ans, qui avait accablé de misère et arrosé de sang la moitié de l'Écosse et le nord de l'Angleterre, tirait à sa fin. Bruce sentait combien il était important que son royaume goûtât un long intervalle de tranquillité pour réparer la désolation causée par tant de batailles; et l'expérience avait appris à Édouard qu'il ne devait compter sur le succès d'aucune de ses entreprises pour ré-

[1] Wals., 117. Moor, 596. Barb., 385, 394. Fordun, XIII, 4. Pour l'aider dans cette expédition, les marchands lui accordèrent un droit additionnel sur l'exportation des laines et des cuirs pour un an. *Parl. Writt.*, II. App., 229

[1] Rym., III, 983, 988, 994, 999, 1000. La sentence contenait en substance ce qui suit: D'autant plus que notre seigneur le roi, comptant sur la fidélité et la loyauté qu'il avait cru remarquer en vous, André Harcley, vous a fait comte de Carlisle, et de sa propre main vous avait ceint l'épée, vous avait donné un fief de comte avec châteaux, villes, terres et tènements pour soutenir le rang de comte, et que cependant vous avez traîtreusement, faussement et malicieusement promis à Robert Bruce de le maintenir en opposition à la volonté du roi; cette cour vous condamne à être dégradé, à perdre le titre de comte, vous et vos héritiers à jamais; à être dépouillé de votre épée et à voir briser vos éperons d'or, et d'autant que vous, André, l'homme lige de notre seigneur roi, contrairement à votre hommage, votre foi et votre allégeance, vous vous êtes traîtreusement vendu à Robert Bruce, le mortel ennemi de notre seigneur et roi, etc., cette cour vous condamne, à cause de cette même trahison, à être traîné, pendu et décapité; votre cœur, vos boyaux et vos entrailles, d'où sont sorties de si perfides pensées, seront arrachés et réduits en cendres, les cendres jetées au vent; votre corps sera divisé en quatre quartiers qui seront envoyés à Carlisle, Newcastle York et Shrensburg, et votre tête sera placée sur le pont de Londres, afin d'apprendre aux autres qu'on ne doit pas commettre de pareilles trahisons envers son seigneur lige. Rym., 999. Il fait mention dans cette sentence d'écarteler et d'arracher les entrailles; mais le lecteur doit observer que ni l'un ni l'autre n'avaient lieu qu'après la décapitation de la victime.

Digitized by Google

lablir sa suzeraineté. Les premières propositions vinrent des Écossais : Bruce consentit à abandonner son titre dans le traité, et une suspension d'armes fut conclue pour treize ans entre les deux nations. Elle devait durer jusqu'à l'expiration de ce terme, même dans le cas de mort de l'une des parties contractantes ou de toutes les deux [1].

En paix avec les nations étrangères et ses propres sujets, Édouard devait espérer de jouir enfin du repos auquel il était depuis si longtemps étranger. Mais le parti de Lancastre n'était pas complétement anéanti. Parmi la multitude et surtout parmi le clergé, il existait un sentiment énergique en sa faveur; ils regardaient le comte et ceux qui avaient combattu avec lui comme les champions des libertés nationales; ils révéraient comme des martyrs ceux qui avaient péri. On allait même jusqu'à faire circuler des récits de cures miraculeuses dues à leur intercession. Édouard et ses ministres s'apercevaient de cette popularité de leurs adversaires, et l'apparition soudaine de bandes armées dans diverses comtés, la surprise audacieuse du château de Wallingford par un chevalier nommé Walton, et enfin la découverte d'une conspiration tendant à assassiner le vieux Spenser, redoublèrent leurs craintes; ils réussirent à empêcher une tentative faite pour délivrer quelques-uns des prisonniers faits à Boroughbridge. Un d'eux cependant, Roger, lord Mortimer de Wigmore, l'homme dont on craignait le plus l'activité et le ressentiment, eut le bonheur de parvenir à s'échapper. Il avait été deux fois convaincu de trahison, deux fois le roi lui avait accordé la vie. Fatigué de sa réclusion [2], il parvint à corrompre la fidélité de Gérard de Asplaye, l'un des officiers de la Tour, qui, dans un festin donné aux gardes, mêla une drogue soporifique à leur boisson. Mortimer profita de leur sommeil; il sortit de sa chambre par une ouverture pratiquée dans le mur et se trouva dans la cuisine du palais. Une échelle de cordes lui servit à escalader et à descendre plusieurs murailles, et un bateau qui attendait sur le bord de la Tamise le porta sur l'autre rive. Là il trouva ses domestiques et des chevaux, se rendit sur les côtes du Hampshire et, s'embarquant dans un vaisseau qu'on lui avait préparé, il arriva promptement en France. Édouard, ignorant ses mouvements, donna en vain plusieurs ordres pour l'arrêter. Mortimer prit du service près de Charles de Valois, et peu de temps après il assouvit sa vengeance sur un prince qui lui avait accordé la vie lorsque la loi la réclamait [3].

Charles le Bel venait de succéder à son frère Philippe sur le trône de France. Il est impossible de se former une idée positive du véritable but de ce prince dans la querelle qu'il eut presque aussitôt avec le roi d'Angleterre; mais il est évident qu'il cherchait des prétextes de guerre et rejetait avec dédain les propositions les plus équitables. Il se plaignait de ce qu'Édouard n'avait point assisté à son couronnement et ne lui avait pas fait hommage pour la Guienne, et de ce que la ville de Saint-Serdos avait été illégalement détruite par le sénéchal du duché. Le roi répondit qu'il n'avait jamais été sommé de lui faire hommage; qu'il était notoire que la ville de Saint-Serdos, située dans ses propres domaines, lui appartenait; qu'il ignorait la conduite de son sénéchal, mais que si elle était répréhensible, cet officier en répondrait devant la cour du duché. En même temps, il promit de faire hommage à un jour fixé, si l'armée française évacuait la Guienne, et de s'en référer pour le sujet de leur querelle à l'équité des pairs de France ou à l'arbitrage du pape. Mais Charles fut inexorable. Son armée inonda l'Agénois, et ce ne fut que par la reddition de La Réole, la dernière forteresse de cette province, qu'Edmond, comte de Kent, frère du roi, put acheter une trêve de quelques mois [4].

Durant cet intervalle, le pape employa toute son influence pour rétablir la paix entre les deux rois. Édouard, quoiqu'il eût fait ses préparatifs de guerre, se montra disposé à tous les sacrifices compatibles avec son honneur. Charles, au contraire, ne parlait que de conquêtes et repoussait fièrement toutes les propositions. On persuada alors adroitement aux envoyés du pape que si la reine d'Angleterre venait à la cour de France, le roi pourrait accorder aux sollicitations d'une sœur ce qu'il

[1] Rym., 1022, 1023.

[2] Pakington prétend qu'il avait été informé qu'on devait le mettre à mort. Lel. Coll., II, 407.

[3] Rym., IV, 7, 9, 20, 22. Knyght., 2543. Moor, 596. Bland., 84.

[4] Rym., IV, 90, 95, 100. Wals., 120, 121.

refusait à un négociateur indifférent. Édouard tomba dans le piége. Isabelle vint en France (1325, 8 mars), suivie d'une cour brillante, et (31 mai) l'on conclut un traité qui rappellera au lecteur la déception pratiquée sous le dernier règne relativement au même duché. Les troupes de Charles devaient se retirer sur leur territoire, et celles d'Édouard aux environs de Bayonne ; la possession de la Guienne était remise au roi de France, qui devait nommer un sénéchal digne d'être agréé par les deux parties, et rendre la province à Édouard dès qu'il aurait fait hommage, mais en retenant l'Agénois jusqu'à ce que son droit eût été reconnu par les pairs de France ; et si leur décision ne lui était pas favorable, il le garderait encore jusqu'à ce qu'il eût reçu les indemnités pour les frais de la guerre [1]. En communiquant cet ignominieux traité à Édouard, on exigea qu'il répondît dans le courant de la semaine. Son conseil, voulant éviter le blâme, refusa de donner son avis sur un sujet qui exigeait la décision du parlement (30 juin) ; et le roi, peu de jours après, approuva, quoiqu'à regret, les conditions qui avaient été stipulées par sa femme. Il commença donc son voyage pour la France, afin de faire hommage à Beauvais (24 juin) ; mais, se trouvant retenu à Douvres par une maladie, il envoya un messager à Charles pour l'instruire de la cause de son retard [2]. On ignore et il ne paraît pas qu'on puisse aujourd'hui parvenir à connaître si le noir complot qui devait bientôt frapper d'étonnement toutes les nations de l'Europe était déjà formé ; mais il fut répondu à Édouard que s'il voulait transférer la possession de la Guienne et du Ponthieu à son fils, Charles, à la prière d'Isabelle, consentirait à recevoir hommage du jeune prince aux mêmes conditions qu'il l'aurait reçu de son père. Quoique cette proposition dût inspirer quelque défiance, elle fut acceptée. Les résignations nécessaires furent faites ; et le jeune Édouard, à peine âgé de douze ans, après avoir promis à son père de hâter son retour et de ne pas se marier pendant son absence, fit voile pour les côtes de France avec un cortége nombreux [3]. Mais, à l'étonnement général, quoique les cérémonies eussent été promptement terminées, plusieurs semaines s'écoulèrent sans que la reine ni le prince son fils témoignassent le désir de revoir l'Angleterre. Mortimer avait rejoint Isabelle à Paris ; elle le créa surintendant de sa maison, et il fut bientôt reconnu publiquement qu'une princesse fille de France et reine d'Angleterre avait abandonné son mari pour devenir la maîtresse d'un rebelle et d'un banni [1].

Édouard aurait probablement supporté sans regret l'absence d'une femme infidèle ; mais son fils unique était près d'elle, et cette nouvelle cour était devenue le refuge de ses ennemis. Il lui réitéra en vain l'ordre de revenir. Ses lettres au roi de France et à ses pairs, au pape, à sa *dame* et à son *cher fils* existent encore. Elles montrent combien la crainte des desseins hostiles de Hugues Spenser, par laquelle la reine prétendait justifier son absence, avait peu de réalité. (1er décembre.) Le roi affirme qu'un tel effroi n'est qu'un prétexte ; qu'en Angleterre elle n'avait jamais témoigné de soupçons contre Spenser ; qu'à son départ elle en avait pris congé comme d'un ami, et que même depuis son absence, elle lui avait écrit des lettres de compliment et d'estime ; que depuis son mariage elle avait toujours été traitée avec respect et tendresse, et que si lui-même avait quelquefois « employé des expressions de correction, » c'était toujours en secret et parce qu'elle l'avait mérité par ses folies [2].

[1] Rym., iv, 153.
[2] Rym., iv, 163.
[3] Rym., iv, 163, 165, 168.

[1] Wals., 122.
[2] Rym., iv, 180, 194, 200, 210. Pour la satisfaction des curieux, je traduirai quelques-unes des lettres qui furent écrites à cette occasion. 1° Lettre de la reine à l'archevêque de Canterbury : « Très-révérend père en Dieu, nous avons lu attentivement la lettre par laquelle vous nous invitez à retourner en la compagnie de notre très-cher et redouté seigneur et ami, et vous nous assurez que non-seulement sir Hugues Spenser n'est pas notre ennemi, mais encore qu'il désire notre bien. Cela nous étonne beaucoup ; car ni nous ni aucun homme jouissant de sa raison ne peut croire que nous abandonnions notre seigneur sans bonne et raisonnable cause, mais doit penser que c'est seulement pour échapper au danger qui menace notre vie et à la crainte que nous inspire ledit Hugues, qui gouverne notredit seigneur et tout le royaume, et qui voudrait nous déshonorer du meilleur de son pouvoir, comme nous le savons par expérience, quoique nous ayons dissimulé pour échapper au danger. Il n'y a rien certainement que nous désirions plus, après Dieu et notre salut, que de retourner dans la compagnie de notredit seigneur et de vivre et mourir près de lui. Nous vous prions toutefois de nous excuser ; car sans mettre notre vie en danger, nous ne pouvons nous

Ses projets néanmoins se firent bientôt connaître. On leva des troupes en son nom; les barons de la faction de Lancastre reçurent l'ordre de venir la rejoindre à son arrivée en Angleterre; les bruits les plus déshonorants pour le roi circulèrent à l'intérieur comme à l'extérieur du royaume, et les seigneurs de la Guienne reçurent du jeune prince des ordres opposés à ceux qu'Édouard avait donnés lui-même comme administrateur pour son fils. Parmi les envoyés du roi à la cour de France, l'évêque d'Exeter, homme d'une intégrité irréprochable, devint particulièrement suspect au parti, et un attentat contre sa vie le força de retourner en Angleterre. Il fut suivi de la plupart de ceux qui composaient la suite de la reine et du prince et qu'elle renvoyait actuellement dans la crainte qu'ils ne fussent employés près d'elle pour espionner sa conduite. En même temps le roi de France, afin de détourner l'attention ou de multiplier les embarras du gouvernement anglais, envoya un corps de troupes qui fit des incursions en Guienne. Édouard avait les yeux ouverts sur les dangers de sa situation. Il ordonna d'arrêter tous les colporteurs de fausses nouvelles et de saisir toutes les lettres suspectes qui viendraient des pays étrangers ou qui y seraient envoyées. (1326, 18 mars.) Il écrivit de nouveau, et dans des termes encore plus énergiques, à son fils et au roi de France, et enfin il lui déclara la guerre, se fondant sur la dernière invasion en Guienne et sur ce qu'il lui retenait sa femme et l'héritier présomptif de la couronne [1]. (6 juillet.) Charles, qui avait feint jusqu'ici d'ignorer le déshonneur de sa sœur, se décida enfin, après avoir reçu une lettre du pape remplie de sévères et justes reproches, à l'éloigner de Paris; mais il lui avait préparé secrètement un asile à la cour de Guillaume, comte de Hainaut, son vassal. Là elle mûrit tous ses plans sous la direction de Mortimer. Elle signa un contrat de mariage entre son fils Édouard et Philippa, seconde fille du comte; un corps de plus de deux mille hommes d'armes, commandé par Jean de Hainaut, fut mis à sa disposition; tous les exilés de la faction de Lancastre accoururent en foule auprès d'elle, et le 24 septembre, elle aborda avec ses partisans à Orewell, en Suffolk [2].

On dit que le premier moteur de l'invasion fut Adam Orleton, évêque de Hereford, qui, ayant trempé dans la conspiration de Lancastre, avait été dépouillé de tous ses biens temporels en punition de sa trahison [3]. Ce politique prudent et expérimenté fondait ses espérances de succès sur la réunion probable des deux partis qui jusqu'alors avaient divisé la nation. Il était sûr de l'assistance de ses

rendre près de lui, ce qui nous cause plus de chagrin que nous ne pouvons l'exprimer. » A Paris, le mercredi d'après la Chandeleur (*Apol. ad Orleton*, 2767). — 2° Le roi à la reine : « Madame, plusieurs fois avant et depuis l'hommage, je vous ai ordonné de revenir immédiatement près de nous et sans y apporter aucune excuse. Mais avant l'hommage vous alléguiez que votre présence était nécessaire pour la continuation de nos affaires, et maintenant vous prétendez ne pouvoir revenir par la crainte que vous inspire Hugues Spenser. Nous en sommes extrêmement étonné, d'autant plus que devant moi vous vous traitiez en amis, et qu'à votre départ vous lui donnâtes des promesses, des preuves et des marques d'une amitié constante, et qu'ensuite vous lui envoyâtes, il n'y a pas encore longtemps, des lettres pleines de bonté, lettres qu'il nous a lues et montrées. Et véritablement, madame, nous savons, et vous n'ignorez pas, qu'il vous a toujours rendu tous les honneurs et respects en son pouvoir, et que, depuis notre mariage, vous n'avez éprouvé ni chagrin ni disgrâce; à moins peut être que vous l'ayant attiré par votre faute (comme vous pouvez vous le rappeler), nous ne vous ayons adressé, comme nous le deviens, des paroles de correction, mais en secret et sans autre marque de sévérité, et vous ne deviez pas, tant pour l'amour de Dieu et des lois de la sainte Église, que pour votre honneur et le nôtre, désobéir à nos ordres dans la vue d'aucune raison temporelle, et surtout dans celle d'éviter notre société. C'est pourquoi nous vous commandons et ordonnons d'abandonner toutes vos feintes raisons et excuses, et de revenir immédiatement près de nous et en toute hâte. » A Westminster, 1er décembre. — 3° Lettre du roi au prince. Après lui avoir donné ordre de revenir et refusé son consentement à tout mariage, le roi ajoute le post-scriptum suivant : « Édouard, mon beau fils, quoique vous soyez encore dans un âge bien tendre, prenez à cœur d'obéir à nos ordres, et remplissez-les promptement et humblement pour échapper à notre colère et juste indignation, et pour votre avantage et votre honneur. Ne suivez aucun avis contraire à la volonté de votre père, ainsi que le sage roi Salomon vous l'enseigne, et faites-nous dire sur-le-champ ce que vous avez l'intention de faire, et sachez que si vous désobéissez désormais à notre volonté, nous prendrons soin que vous vous en ressentiez jusqu'au dernier jour de votre vie, et que les autres fils apprennent par votre exemple à ne pas désobéir à leur seigneur et père. » (Rym., iv, 181, 212.)

[1] Rym., iv, 183, 193, 196, 206, 209, 211, 212, 218.
[2] Moor, 598. Wols., 123. Rym., iv, 231. Avesbury, 4.
[3] Moor, 596, 597. Rym., iv, 257.

anciens amis, auxquels une révolution pouvait seule rendre leurs biens ou fournir le moyen d'exercer leur vengeance. Les royalistes, quoique attachés au roi, voyaient avec peine l'ascendant de son favori, et tous les vrais chevaliers regardaient comme un devoir de réconcilier avec son époux une jeune reine éloignée de la cour par l'insolence d'un parvenu. Les projets ultérieurs des conspirateurs furent cachés avec soin, et l'apparente loyauté de leurs protestations séduisit beaucoup de personnes qui crurent bien agir en renonçant à leur allégeance. Parmi ceux qu'Édouard avait envoyés en France, le comte de Kent, son frère, son cousin le comte de Richemond, le lord Beaumont et l'évêque de Norwich se joignirent à Isabelle. Le roi, parfaitement averti, on le voit, des intentions de la reine, avait donné l'ordre de réunir sa flotte à Orewell trois jours avant l'arrivée de l'ennemi; mais elle fut traîtreusement dirigée vers un autre port, et même Robert de Watteville, qui avait été dépêché pour s'opposer aux rebelles, se rangea avec ses troupes sous les bannières de la reine et de son fils. L'infortuné monarque ne savait plus à qui donner sa confiance, et craignant d'assembler les tenanciers militaires de la couronne, il publia seulement des ordres pour armer les habitants des comtés voisins; il déclara en même temps que tous ceux qui seraient pris servant dans l'armée de la reine seraient traités en ennemis, à l'exception de sa femme, de son fils et de son frère (28 septembre), et enfin il offrit non-seulement le pardon, mais encore une récompense de mille livres à qui lui apporterait la tête de Mortimer [1].

Isabelle à son débarquement fut saluée comme la libératrice du pays, ce qui tendrait, il faut l'avouer, à faire présumer que les accusations contre Édouard et ses favoris n'étaient pas sans fondement. Les seigneurs du parti de Lancastre se hâtèrent d'aller au-devant d'elle; le primat la supplia d'accepter une somme d'argent pour payer ses troupes, et un autre frère du roi, le comte de Norfolk, accompagné de trois évêques, se rendit à son camp. Afin d'attirer dans son parti tous les prélats et les barons, elle leur écrivit pour leur exposer ses intentions, exagérant ses forces présentes et les secours qu'elle attendait du roi de France, son frère. Mais à Wallingford on lui fit des propositions qui l'alarmèrent ainsi que ceux qui connaissaient le but réel de l'expédition. Les nouveaux alliés se déclaraient bien ennemis des Spenser; mais ils voulaient rendre la reine à son époux et obliger ensuite celui-ci à gouverner par les conseils de son parlement. Les principaux d'entre eux furent immédiatement convoqués en un conseil dans lequel Orleton, par les ordres d'Isabelle, accusant le caractère emporté et vindicatif du roi, donna des preuves réelles ou prétendues de sa brutale conduite envers la reine, et affirma solennellement que, dans les circonstances actuelles, elle ne pouvait retourner près de lui sans un danger évident pour sa vie [1]. (15 octobre.) En même temps on publia une proclamation dans laquelle, tout en excitant la haine du peuple contre le favori, on gardait soigneusement le silence sur le mode futur de gouvernement. On y disait que la reine, le prince et le comte de Kent étaient venus pour délivrer la nation de la tyrannie de Hugues Spenser, qui avait dépouillé la couronne de ses droits, l'Église de ses possessions, irrité le roi contre la reine et son fils, fait poursuivre comme coupables de haute trahison, assassiné ou exilé les grands hommes du royaume, ravi les propriétés des veuves et des orphelins, et accablé le peuple par des exactions illégales. C'est pourquoi, n'ayant d'autre but que l'avantage de l'Église et du royaume, ils réclamaient contre lui l'assistance de tout bon et loyal sujet. Les émissaires chargés de distribuer cette proclamation avaient en outre pour mission d'apprendre au peuple que le pape avait excommunié tous ceux qui porteraient les armes contre la reine, qu'il avait relevé de leur allégeance tous les vassaux du roi et envoyé deux cardinaux pour donner à cette entreprise la sanction du siége apostolique [2].

La reine s'approcha de la capitale. Édouard, pour dernière ressource, voulut s'en remettre à la loyauté et à la pitié des citoyens. Leur réponse fut aussi froide que positive. Les priviléges de la ville ne leur permettaient pas, disaient-ils, de suivre le roi sur le champ de

[1] Rym., IV, 225, 231, 233, 237.

[1] *Apolog. ad Orlet.*, 2766. On ajouta foi à ses craintes prétendues de la violence du roi, et plusieurs de nos historiens les ont répétées.

[2] Rym., IV, 236. Moor, 598.

bataille ; mais ils fermeraient leurs portes aux étrangers, et, dans toutes les occasions possibles, ils rendraient à leur souverain, à la reine et à son fils tous les honneurs qui leur étaient dus. Édouard partit immédiatement avec les deux Spenser, le chancelier Baldock et une mince escorte. A peine était-il sorti de la ville que la populace se souleva (15 oct.), massacra Walter Stapledon, évêque d'Exeter, s'empara de la Tour et mit les prisonniers en liberté (16 octobre). Le monarque fugitif se rendit en toute hâte vers les marches de Galles, où étaient situés les domaines de son favori. La garde de Bristol fut confiée au vieux Spenser, comte de Winchester ; et, à Caerfilly (19 oct.), on essaya de faire des levées parmi les habitants de Glamorgan. Mais les Gallois témoignèrent une égale indifférence pour la détresse de leur seigneur et pour celle de leur souverain. Édouard, avec son favori, s'embarqua pour Lundy, petite île située à l'embouchure du canal de Bristol et qui avait été fortifiée et abondamment approvisionnée[1].

La reine se hâta de poursuivre son époux fugitif. A son passage par Oxford, elle ordonna à Orleton de prêcher devant l'université. L'évêque choisit pour texte ce passage de la Genèse : « Je mettrai inimitié entre toi et la « femme, et entre sa race et la tienne. Elle te « brisera la tête. » Ces paroles s'appliquaient à Isabelle et aux Spenser ; mais beaucoup de personnes crurent découvrir dans le sermon de sombres et prophétiques allusions au sort qu'éprouva ensuite le malheureux Édouard. D'Oxford elle se rendit à Bristol (26 oct.) ; et le comte de Winchester, n'ayant pu maîtriser la haine des bourgeois, rendit la ville et le château le troisième jour. Ses cheveux blancs (il était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans) ne furent pas respectés par ses ennemis : forcé de comparaître devant Guillaume Trussel, l'un des exilés, qu'Isabelle avait choisi pour juge, il fut accusé de s'être arrogé une influence criminelle sur l'esprit du roi, d'avoir exercé l'autorité souveraine, d'avoir rompu l'alliance entre le monarque et son peuple et conseillé l'exécution du comte de Lancastre. Dans ces temps de troubles, un prisonnier accusé d'un délit politique avait rarement la liberté de la défense ; la notoriété des faits énoncés dans l'accusation était regardée comme une justification suffisante de la sentence, dont l'application suivait immédiatement. On traîna le comte du tribunal au lieu de l'exécution, où ses ennemis assouvirent leur soif de vengeance du spectacle de ses douleurs. On lui arracha, vivant, les entrailles ; son corps fut ensuite suspendu à un gibet pendant quatre jours, et, au bout de ce temps, mis en pièces et jeté aux chiens[1].

On apprit à Bristol que le roi s'était mis en mer ; et l'on fit à l'instant circuler une proclamation dans toute la ville pour le sommer de revenir et de reprendre les rênes du gouvernement. Cette comédie n'était qu'un préliminaire à une décision importante prise, dans l'intérêt de la reine, par les prélats et les barons. (26 sept.) S'arrogeant les pouvoirs du parlement et déclarant que, par l'absence du roi, le royaume se trouvait sans chef, ils nommèrent le jeune prince régent, au nom et du droit de son père[2]. Le malheur poursuivit Édouard sur la mer comme sur la terre. Il ne put atteindre l'île de Lundy ; après avoir lutté pendant quelques jours contre un violent vent d'ouest, il aborda à Swansea (10 nov.), se retira à Neath et chercha à se dérober aux recherches de ses ennemis en se cachant dans différents lieux, entre ce monastère et le château de Caerfily, où commandait l'un de ses partisans, Jean de Felton. Mais Henri, comte de Leicester, qui avait pris dernièrement le titre de son frère supplicié, le comte de Lancastre, corrompit la fidélité des habitants et s'empara de Spenser et de Baldock (17 nov.), qui s'étaient cachés dans les bois, près du château de Lantressan. Édouard, dit-on, sortit immédiatement de sa retraite et se rendit volontairement à son cousin, qui l'envoya à la forteresse de Kenilworth. On différa le sort qu'on lui réservait, pour mieux remplir les intentions de sa femme ; les autres captifs furent sacrifiés sans pitié au ressentiment de leurs ennemis. Baldock, comme ecclésiastique, renfermé d'abord dans la prison de l'évêque de Hereford, puis après dans celle de Newgate, succomba aux rigueurs de sa captivité ; Spenser fut cité à Hereford devant le

[1] *Ang. sac.*, i, 366. Wals., 123, 124. Moor, 598-600. Rym., iv, 238.

[1] *Apol. ad Orlet.*, 2765. Wals., 125. Lel. Coll., ii, 468.

[2] Rym., iv, 237.

juge dont les mains fumaient encore du sang de son père. Les crimes dont on l'accusa forment la meilleure preuve de son innocence. Selon Trussel, il était la cause de toutes les calamités qui avaient accablé le royaume depuis son retour de l'exil, du mauvais succès de l'expédition du roi en Écosse et de la réussite des invasions écossaises en Angleterre. Non-seulement il avait persécuté le comte de Lancastre et ses adhérents jusqu'à la mort, mais encore, lorsque Dieu faisait connaître la vertu de ce seigneur par les cures surnaturelles qui s'accomplissaient sur sa tombe, il avait placé des gardes pour empêcher le concours du peuple et la publicité de ses miracles [1]. Il avait constamment fomenté des dissensions entre Édouard et son épouse, avait aposté des meurtriers pour assassiner la reine et le prince pendant leur séjour en France; et, à leur retour, avait enlevé le roi et le trésor royal, au mépris des articles de la grande charte. « C'est « pourquoi, continue ce juge équitable, tous « les hommes de bien de ce royaume, petits « et grands, pauvres et riches, vous condam- « nent d'une voix unanime, vous Hugues « Spenser, comme voleur, traître et banni, à « être traîné, pendu, éventré, décapité et mis « en quartiers. Hors d'ici, traître! va, et re- « çois la récompense de ta tyrannie, scélérat « et traître convaincu! » On l'affubla d'une robe noire avec les armes de sa famille renversées; on lui posa une couronne d'orties sur la tête; on le pendit à une potence haute de cinquante pieds, au milieu des acclamations et des huées de la populace. A peu de distance au-dessous de lui, on suppliciait aussi Simon de Reading, fidèle serviteur qui avait toujours partagé les diverses fortunes de son maître. On décapita en outre le comte d'Arundel et deux autres gentilshommes : ils étaient restés neutres durant l'invasion, mais on les accusait d'avoir consenti à la mort du comte de Lancastre; mais, selon l'opinion générale, tout leur crime était de posséder des terres contiguës à celles du favori de la reine, à qui elles furent bientôt données [1].

Isabelle, accompagnée de Mortimer et de son fils, quitta Hereford pour se rendre à petites journées au parlement, à Westminster. La session s'ouvrit par un long discours de ce politique adroit et rusé, l'évêque de Hereford. L'éloignement des deux Spenser de la personne du roi, seul objet ostensible du parti, était effectué : il était naturel de demander pourquoi Édouard, au nom duquel le parlement venait d'être convoqué, ne reprenait pas les rênes du gouvernement [2]. Pour obvier à cette difficulté (1327, 7 janv.), l'évêque de Hereford peignit avec de vives couleurs le caractère vindicatif qu'il lui convenait d'attribuer au monarque captif, et il déclara solennellement que le mettre maintenant en liberté serait exposer à une mort certaine une princesse dont la sagesse et le courage avaient délivré le royaume du despotisme des favoris. Il conclut en engageant le parlement à se retirer et à revenir le jour suivant, préparé à résoudre l'importante question de savoir s'il valait mieux que le père conservât la couronne ou que le prince son fils régnât à sa place. A l'heure fixée (8 janv.), le vestibule se trouva encombré par la plus séditieuse populace de Londres, dont les cris et les menaces se faisaient entendre dans la chambre où siégeait le parlement. Aucune voix ne s'éleva en faveur du roi. Ses meilleurs amis crurent donner une preuve de courage en gardant le silence. Le jeune Édouard fut déclaré roi par acclamation et présenté sous ce titre à l'approbation de la populace. Les pairs temporels et quelques prélats jurèrent publiquement fidélité au nouveau souverain; l'archevêque d'York et les évêques de Londres, de Rochester et de Carlisle, quoique sommés par les justiciers, eurent assez d'énergie pour s'y refuser [3].

Ces actes irréguliers avaient probablement pour objet d'arracher aux membres du parlement un assentiment sur lequel ils ne pourraient plus revenir. Quoique le prince fût dé-

[1] On prétendait que des miracles s'étaient opérés sur sa tombe et sur la colline où il avait été décapité. Édouard fit placer une garde de quarante hommes d'armes pour ôter au peuple tout accès en ce lieu. Lel. Coll., II, 466. Peu de temps après le couronnement du jeune roi, à la requête du parlement, on écrivit au pape pour demander la canonisation de Lancastre et de son ami Robert, archevêque de Canterbury. La requête fut rejetée. Rym., IV, 268. *Rot. parl.*, II, 7.

[1] Knyght., 2546-2549. Moor, 600. Wais., 125. Lel. Coll., II, 468.

[2] Il avait d'abord été convoqué au nom du prince, comme gardien du royaume; mais comme cela supposait qu'Édouard était absent, une seconde convocation fut publiée au nom du roi, quoique réellement il fût alors prisonnier. *Parl. Writt.*, II, 350.

[3] *Ang. sac.*, I, 367.

claré roi, son père n'avait point abdiqué et n'avait pas été déposé. Pour remédier à ce défaut, Stratford, évêque de Winchester, présenta contre Édouard un bill en six articles, qui le taxait d'indolence et d'incapacité, et l'accusait d'avoir perdu la couronne d'Écosse, violé le serment de son couronnement, opprimé l'Église et traité les barons avec cruauté. Ces charges furent lues et approuvées en présence du jeune prince assis sur le trône; et il fut arrêté que le règne d'Édouard de Carnarvon avait cessé et que le sceptre devait être remis aux mains de son fils, Édouard de Windsor.

Quand on présenta cette décision à la reine, elle tint une conduite qui ne trompa personne. Avec les plus vives expressions de douleur, elle déplora le malheur de son époux, déclara que le parlement avait outre-passé ses pouvoirs légitimes et exhorta son fils à refuser une couronne qui appartenait à son père. Pour apaiser ses prétendus scrupules, on forma une députation composée de prélats, de comtes et de barons, de chevaliers, de citoyens et de bourgeois. Ils furent chargés de se rendre à Kenilworth pour annoncer à Édouard l'élection de son fils, en obtenir une résignation volontaire de la couronne, et s'il s'y refusait, lui retirer leur hommage et agir selon que les circonstances le leur suggéreraient. L'évêque de Winchester, son ennemi public, et l'évêque de Lincoln, son ennemi secret, arrivèrent les premiers. (20 janv.) Ils employèrent tour à tour les arguments, les promesses et les menaces pour obtenir le consentement de leur infortuné monarque; ils lui parlèrent de la grandeur d'âme qu'il déploierait et de la récompense qu'il mériterait en renonçant à la couronne pour rendre la paix à son peuple. Ils lui promirent, pour prix de sa condescendance, la jouissance d'un revenu de prince et un établissement convenable; et le menacèrent, s'il refusait, non-seulement de le déposer, mais de déposer aussi son fils et de choisir un souverain dans une autre famille. Quand ils eurent assez excité ses espérances et ses craintes, ils le conduisirent, revêtu d'une robe noire, dans la chambre où la députation était disposée pour le recevoir. A l'aspect d'Orleton, son mortel ennemi, qui s'avançait pour lui adresser la parole, il tressaillit, recula et tomba sans connaissance; mais en peu de temps il reprit assez l'usage de ses sens pour entendre le discours de ce prélat. Ses amis et ses adversaires rapportent différemment sa réponse. Les premiers prétendent qu'il répliqua qu'aucun de ses actes ne pouvait être considéré comme résultant de sa libre volonté tant qu'il serait prisonnier; mais qu'il ferait tous ses efforts pour supporter patiemment tout ce qui arriverait. Les autres disent qu'il exprima sa douleur d'avoir provoqué son peuple; qu'il déclara se soumettre à tout ce qu'il ne pouvait empêcher, et qu'il remercia le parlement d'avoir conservé la couronne dans sa famille. Sir William Trussel lui parla aussitôt après en ces termes : « Moi « William Trussel, procurateur des comtes, « barons et autres, ayant pour ce plein et « suffisant pouvoir, reprenons et retirons à « vous Édouard, jadis roi d'Angleterre, « l'hommage et la vassalité des personnes « nommées dans ma procuration, et les en « acquittons et déchargeons dans la meilleure « forme que peuvent le prescrire les lois et les « coutumes. Et maintenant je proteste en « leur nom qu'ils ne veulent plus être sous « votre vassalité ni allégeance, ne demandent « plus rien de vous comme roi et ne vous re- « garderont désormais que comme une per- « sonne privée, sans aucune sorte de dignité « royale. » Cette cruelle cérémonie se termina par l'acte de sir Thomas Blount, l'intendant de la maison, qui, selon l'usage à la mort des rois, rompit le bâton de son office et déclara que toutes les personnes engagées au service royale en étaient déchargées[1].

Trois jours après (24 janv.), la députation revint de Kenilworth, et le matin suivant l'avénement du nouveau monarque, qui était dans sa quatorzième année, fut proclamé par les hérauts d'une façon inaccoutumée : « Soit « notoire à tous que sir Édouard, dernier roi « d'Angleterre, a, de sa bonne volonté et du « commun avis et assentiment des prélats, « comtes, barons et autres nobles, et de toutes « les communautés du royaume, abdiqué le « gouvernement du royaume, et qu'il a accor- « dé et voulu que le gouvernement dudit « royaume appartienne à sir Édouard, son fils « et son héritier, et qu'il gouverne le royaume « et soit couronné roi, à cause de quoi tous les « seigneurs lui ont fait hommage. Nous an- « nonçons et publions la paix de notredit sei-

[1] Moor, 600, 601. Wals., 126. Knyght., 2549.

« gneur sir Édouard le fils, et nous comman-
« dons strictement et enjoignons, sous peine
« et péril de deshérence et de perte de la vie
« et des membres, qu'aucun ne rompe la paix
« de notredit seigneur le roi. Car il est et sera
« toujours prêt à rendre justice à qui que ce
« soit du royaume, les petits et les grands, sur
« toutes choses et contre tous. Et si quelqu'un
« a quelque réclamation à faire contre un
« autre, il peut le faire par voie d'action judi-
« ciaire et non par violence ou par force. » On
ne rougit pas de répéter au couronnement du
jeune prince que le dernier roi avait abdiqué
de sa propre volonté et du consentement du
parlement [1].

(1er février.) Édouard de Carnarvon (car c'est ainsi que nous devons le nommer désormais) était destiné à augmenter la longue liste des princes pour lesquels la perte de la couronne n'a été que le prélude de la perte de la vie. L'attention que le comte de Lancastre mettait à adoucir les souffrances de son captif ne s'accordait pas avec les vues de la reine et de son amant (son paramour) [2]. On le lui retira pour le confier à la garde de sir Jean de Maltravers, qui, par les maux qu'il avait autrefois endurés, avait prouvé son attachement au parti. Pour empêcher que l'on ne connût d'une manière certaine le lieu de la résidence d'Édouard, il le transféra successivement de Kenilworth à Corfe, à Bristol et à Berkley; et il chercha en le traitant avec la dernière rigueur et en l'accablant d'outrages à le priver de sa raison ou à abréger sa vie. En vain cet infortuné monarque sollicita une entrevue avec sa femme ou demanda qu'on lui permît de jouir de la compagnie de ses enfants : Isabelle n'aurait osé se trouver en face d'un époux si cruellement outragé et ne voulait pas risquer non plus de mettre ses fils en présence de leur père. Quoiqu'elle possédât le souverain pouvoir, elle était tourmentée par de cruelles appréhensions. Elle savait que, dans plusieurs parties du royaume, des associations s'étaient formées dans l'intention avouée de rendre la liberté à l'illustre captif; que les prédicateurs, dans leurs sermons, avaient publiquement parlé de ses liaisons scandaleuses avec Mortimer; et elle avait lieu de craindre que l'Église, par ses censures, ne la forçât à habiter avec son époux. Pour prévenir cet événement, elle eut recours à son expédient ordinaire. Tandis que son fils conduisait une armée contre les Écossais, elle convoqua une assemblée de prélats et de barons à Stamford (23 avril), leur exposa les raisons qu'elle prétendait avoir de redouter la vengeance sanguinaire de son époux et obtint d'eux de déclarer qu'ils ne lui permettraient pas d'habiter avec Édouard de Carnarvon, même quand elle le désirerait [1].

Thomas, lord Berkley, propriétaire du château de Berkley, avait été adjoint à sir Jean de Maltravers pour la surveillance du monarque captif; mais il fut retenu à son manoir de Bradley (21 septembre) par une maladie dangereuse, durant laquelle le soin de garder le roi passa à deux de ses officiers, Thomas Gourney et William Ogle. Une nuit, tandis qu'Édouard leur était ainsi confié, les habitants du château furent alarmés par les cris qui venaient de son appartement : le matin suivant, les gentilshommes du voisinage et les citoyens de Bristol furent invités à venir contempler son cadavre. Aucune trace de mort violente ne s'y faisait apercevoir, mais la contraction des traits témoignait assez d'une horrible agonie; et le bruit se répandit bientôt sourdement qu'on lui avait introduit un fer rouge dans les intestins. Sans qu'aucune recherche eût été ordonnée, le corps fut enterré, comme celui d'un particulier, dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre, à Glocester [2].

[1] Rym., iv, 243-245.

[2] On ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, de faire remarquer ici que la langue anglaise, qui s'est formée, à partir de la conquête, d'un grand nombre de mots français et latins, mêlés à des mots saxons, tous singulièrement corrompus par ce mélange même et la prononciation, a conservé des expressions françaises, non pas simples et revêtues d'une désinence nouvelle ou dénaturées par contraction, mais unies aux articles, aux conjonctions et même aux adverbes; singulières agrégations qui forment actuellement des substantifs simples. Ainsi, par exemple, on parle ici de la reine et de son « paramour. » On trouve ailleurs l'adverbe « alamode, » le substantif « beaumonde », etc.
(*Note du traducteur.*)

[1] *Apol. ad Orlet.*, 2767. Rym., iv, 304. Moor, 601.

[2] *Rot. parl.*, ii, 52, 54. Rym., iv, 312. Knyght., 2551. Murim., 70, 71. Moor attribue la mort du roi aux conseils d'Orletou; mais cette accusation paraît dénuée de fondement, puisqu'il était depuis quelques mois retenu hors du royaume par une ambassade à la cour du pape (Rym., iv, 276), qui le priva de son évêché, mais qui lui accorda ensuite le siége de Worcester. (*Ang. sac.*, i, 539.) On a prétendu encore, d'après Moor, que les meurtriers d'Édouard étaient Maltravers

Le premier Édouard avait montré le caractère d'un tyran. Toutes les fois qu'il l'osa, il foula aux pieds les libertés et s'empara des biens de ses sujets ; et cependant il mourut dans son lit, respecté de ses barons et admiré de ses contemporains. Édouard II, son fils, avait un caractère moins impérieux ; ses plus grands ennemis mêmes ne purent lui imputer aucun acte d'injustice ou d'oppression ; cependant il fut renversé du trône et assassiné dans une prison. C'est dans les mœurs et les idées de leur siècle que nous devons chercher la raison d'une telle différence entre le sort du père et celui du fils. Ils régnèrent l'un et l'autre sur une noblesse fière et factieuse, jalouse de ses priviléges, mais toujours prête à violer les libertés des autres ; et qui, disposée à respecter le pouvoir arbitraire d'un monarque qui se montrait aussi hautain, aussi violent qu'elle-même, méprisa l'administration plus douce et plus équitable de son successeur. Ce successeur, naturellement facile et indolent, passionné pour la chasse et les plaisirs de la table, se reposait volontiers sur les autres des soins et des travaux du gouvernement. Mais dans un âge où l'on ne connaissait pas l'expédient moderne de la responsabilité d'un ministre, les barons regardaient l'élévation d'un favori comme leur propre abaissement, et son pouvoir comme une infraction à leurs droits. Le résultat fut, comme nous l'avons vu, une suite d'associations qui eurent originairement pour objet d'éloigner de la personne du prince les mauvais conseillers, comme on les appelait ; mais qui envahirent par degrés les droits légitimes de la couronne et aboutirent enfin à la déposition et à l'assassinat du souverain. Quant à la part que prit Isabelle à cette tragédie, il est impossible d'y trouver une excuse. Ces craintes des dangers qui menaçaient sa vie, sous lesquelles elle cherchait à cacher ses projets réels, étaient trop peu fondées pour en imposer même à ses partisans les plus dévoués. En accusant son époux d'infidélité, elle ne put pallier sa liaison adultère avec Mortimer [1]. La punition au reste ne tarda pas à arriver pour elle. Peu d'années après, elle vit expirer son amant sur un gibet et passa le reste de ses jours dans l'opprobre et l'obscurité, vouée à l'exécration de tous.

Je ne dois pas terminer le règne d'Édouard sans parler de l'abolition de l'ordre du Temple. Cet ordre célèbre avait été fondé en 1118 par le patriarche de Jérusalem ; et dans son origine, il était composé de neuf pauvres chevaliers vivant en commun près du lieu où était situé l'ancien temple, et s'imposant l'obligation volontaire de veiller sur les routes voisines de la ville, afin de protéger les pèlerins contre les insultes des voleurs et des infidèles [2]. Par degrés leur nombre augmenta d'une manière surprenante. Partout où il y avait du danger ils se montraient au premier rang : leurs services militaires excitèrent la reconnaissance de la chrétienté, et chez toutes les nations chaque année voyait faire de nouveaux legs et accorder de nouvelles terres aux templiers ; mais leurs richesses et leur puissance engendrèrent bientôt un esprit d'orgueil et d'indépendance qui irrita les autorités civiles et ecclésiastiques. Aussi longtemps cependant que les chevaliers s'employèrent à combattre les infidèles, leurs ennemis furent réduits au

et Gourney ; mais quoique Maltravers fût condamné par le même parlement qui condamna les meurtriers, il le fut pour un crime différent : ce qui fait présumer qu'il était innocent de celui-ci. (*Rot. parl.*, II, 53.) Selon le jugement de la chambre des pairs, en 1330, ce fut Mortimer (il l'avoua lui-même avant sa mort, *ibid.*, 62) qui commanda l'assassinat, et Gourney et Ogle qui le commirent. Mortimer subit sa sentence de mort, les deux autres s'étaient déjà enfuis du royaume ; mais on offrit une récompense de 100 liv. pour l'arrestation de Gourney, ou 100 marcs pour sa tête, et une autre récompense de 100 marcs pour l'arrestation, et de 40 l. pour la tête d'Ogle. (*Rot. parl.*, II, 54.) On ne sait ce que devint Ogle : Gourney s'était retiré en Espagne, et il fut arrêté par les magistrats de Burgos. A la requête du roi d'Angleterre, ils l'interrogèrent devant un envoyé anglais. Les révélations qu'il fit restèrent secrètes ; mais nous pouvons supposer qu'elles compromettaient des personnes d'un rang élevé, car les messagers qui l'avaient en leur garde reçurent l'ordre de le décapiter lorsqu'ils seraient en mer pour revenir en Angleterre. (Rym., IV, 488, 489, 490, 491.) Quant à lord Berkley, il fut interrogé, sur sa propre demande, devant un jury de chevaliers, et acquitté. Le roi néanmoins ordonna qu'il serait placé sous la garde de sir Ralph Nevill jusqu'à la prochaine assemblée du parlement, pour avoir mis près de son père des officiers d'un mauvais naturel (*Rot. parl.*, II, 57) ; mais ce parlement, à la requête des lords, prononça sa mise en liberté jusqu'à ce qu'on pût apprendre la vérité de Gourney, *qui était toujours existant*, mais qu'on n'avait point encore ramené d'Espagne. (*Rot. parl.*, II, 62.) D'après ces mots, il est probable qu'Ogle mourut avant l'arrestation de Gourney.

[1] Moor, 601.

[2] Wil. Tyr., XII, 7.

silence; mais, après leur expulsion de la Terre-Sainte, ils s'abandonnèrent au luxe et à la mollesse, et les bruits les plus préjudiciables à la réputation de l'ordre se répandirent et s'accréditèrent. Philippe le Bel les dénonça plusieurs fois au pape Clément V; et enfin, impatient de ses délais, il ordonna (1307, 12 octobre) que tous les chevaliers qui se trouvaient dans ses domaines fussent arrêtés. Les ayant fait interroger, il obtint de plusieurs d'entre eux la confession des pratiques les plus choquantes et les plus infâmes. Clément fut mécontent de la précipitation du roi; mais c'eût été se proclamer le protecteur des coupables que d'arrêter la procédure, et il se contenta de réserver la continuation de l'enquête au siége apostolique. Dans plusieurs bulles adressées aux souverains de la chrétienté, il détailla les accusations de débauche, d'idolâtrie et d'apostasie portées contre l'ordre; il demanda que les chevaliers, dans leurs territoires respectifs, fussent mis en prison; et il nomma des juges pour examiner s'ils étaient innocents ou coupables [1]. En Angleterre et en Irlande, ils furent arrêtés le même jour et placés sous une surveillance rigoureuse mais honorable [2]. Leur procès ne dura pas moins de trois ans; et si l'on peut en juger par les informations prises en Angleterre, quelques membres méritaient bien d'être condamnés, mais on devait certainement acquitter l'ordre en général [3]. Le résultat des conquêtes faites en différentes contrées fut placé sous les yeux du pontife au concile de Vienne; et après de longues délibérations, il publia une bulle qui supprimait l'institution, non par une sentence juridique établissant sa culpabilité (1312, 22 mars), mais bien par la plénitude de son pouvoir et comme une mesure d'utilité plutôt que de justice [1]. Il ordonna que, pour remplir les intentions des donateurs, les propriétés des templiers passeraient aux chevaliers hospitaliers (2 mai); mais lorsque la bulle du pape qui contenait cette ordonnance parvint en Angleterre (1er août), Édouard en suspendit l'exécution pendant plus d'une année (1313, 24 novembre); et lorsque enfin il y donna son assentiment, ce ne fut qu'après avoir protesté qu'il le faisait dans un but d'utilité nationale et sans abandonner ses propres droits ou les droits d'aucun de ses sujets sur les possessions dont il était question [2]. Onze ans plus tard, il consulta les juges, qui répondirent que, d'après les lois du royaume, tous les biens des templiers se trouvaient révertis comme aubaine aux seigneurs des fiefs; et le parlement dressa immédiatement un acte par lequel il les assignait aux hospitaliers, afin de remplir le but qu'on s'était proposé en les donnant originairement aux templiers [3].

[1] Rym., III, 30, 101.

[2] Un des secrétaires du roi porta au shérif de chaque comté l'ordre d'assembler un certain nombre d'hommes de bien et de loyauté, et de leur faire jurer d'exécuter, conjointement avec lui, les ordres cachetés que le porteur leur remettrait. On les ouvrit et l'on vit qu'ils autorisaient l'arrestation des templiers. Rym., III, 34, 43.

[3] On peut voir tout le procès dans Wilkins, II, 329-400.

[1] Non per modum diffinitivæ sententiæ, cum eam super hoc secundùm inquisitionem, et processus super his habitos non possemus ferre de jure, sed per viam provisionis seu ordinationis apostolicæ. Rym., III, 323.

[2] Rym., III, 451, 457. Le roi avait ordonné qu'il serait alloué au grand maître des templiers, en Angleterre, deux shillings par jour, et aux autres chevaliers quatre pences par jour pour leur entretien, et qu'on les prendrait sur leurs anciennes propriétés. Rym, III, 327, 349, 472.

[3] *Stat. complets*, x. App., 23.

ÉDOUARD III.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.		ROIS D'ÉCOSSE.		ROIS DE FRANCE.		ROIS D'ESPAGNE.		PAPES.	
LOUIS IV,	† 1347.	ROBERT Ier,	† 1329.	CHARLES IV,	† 1328.	ALPHONSE IX,	† 1350.	JEAN XXII,	† 1324.
CHARLES IV.		DAVID II,	† 1370.	PHILIPPE VI,	† 1350.	PIERRE,	† 1368.	BENOIT XII,	† 1342.
		ROBERT II.		JEAN,	† 1364.	HENRI II.		CLÉMENT VI,	† 1352.
				CHARLES V.				INNOCENT VI,	† 1362.
								URBAIN V,	† 1370.
								GRÉGOIRE XI.	

ÉDOUARD III, † 1377. — PHILIPPA, † 1369.

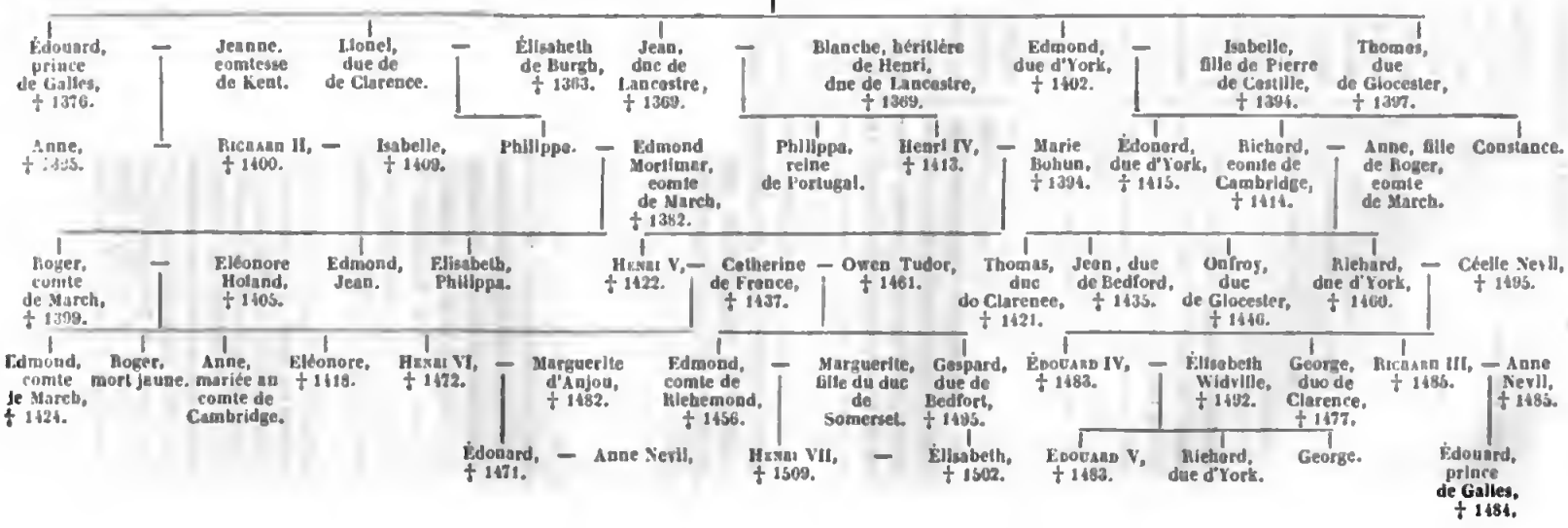

CHAPITRE XVIII.

ÉDOUARD III.

Campagne contre l'Écosse. — Exécution du comte de Kent. — Chute et exécution de Mortimer. — Baliol recouvre et perd l'Écosse. — Édouard réclame la couronne de France. — Ses inutiles expéditions en Flandre. — Victoire navale. — Trêve. — Reprise des hostilités. — Victoire de Crecy. — Victoire de Neyil's-Cross. — Reddition de Calais. — Nouvelle trêve. — Peste. — Les flagellants.

Depuis quelques années Isabelle et Mortimer jouissaient du fruit de leurs crimes. La jeunesse du roi leur permettait de conserver sur son esprit l'ascendant qu'ils avaient exercé jusqu'à présent, et le meurtre de son père les mettait à l'abri du ressentiment d'un mari outragé. Une grande partie des biens confisqués sur les Spenser et leurs partisans devint le partage de Mortimer, avec le titre de comte de March : la reine reçut la somme de vingt mille livres pour l'acquittement de ses dettes, et on lui assigna une pension annuelle d'une pareille somme pour ses dépenses futures. On fit passer au parlement un acte d'amnistie pour toutes les violences commises pendant la révolution ; on y fit casser les jugements prononcés contre le dernier comte de Lancastre[1] et ses adhérents ; les enfants ou les héritiers des défunts rentrèrent en possession de leurs biens héréditaires ; la grande charte et la charte des forêts furent confirmées et certains griefs abolis ; et l'on établit un conseil de régence composé de quatre évêques, de quatre comtes et de six barons. Mais la plupart de ces personnes tenaient au parti de la reine, et tous ceux qui n'obéirent pas à ses volontés furent successivement écartés par les artifices de cette femme immorale et de son amant.

Un événement imprévu déconcerta les premières mesures du nouveau gouvernement. La trêve avec l'Écosse n'était pas encore expirée, mais la situation des affaires de l'Angleterre tenta le roi d'Écosse, et il n'eut pas la vertu de résister. Il se décida à violer ses engagements et voulut contraindre, s'il était possible, le jeune roi à renoncer solennellement à la suzeraineté réclamée jadis par son père et par son aïeul. Averti des intentions de Bruce, le gouvernement anglais eut recours à divers expédients pour retarder les hostilités. (1327, 15 février.) On ordonna aux seigneurs des marches d'observer les articles du dernier traité, qui fut solennellement confirmé par le nouveau roi (6 mars) ; on envoya des négociateurs près du monarque écossais (23 avril), et l'on convint ensuite que des ambassadeurs se rassembleraient dans les marches pour traiter de la paix définitive. Mais Bruce somma ses tenanciers militaires de venir le joindre à un jour et dans un lieu déterminés ; et Édouard, pour ne pas être pris au dépourvu, se vit forcé de donner les mêmes ordres aux tenanciers de la couronne et aux habitants des comtés du Nord. Les négociateurs s'assemblèrent. Les Écossais insistèrent sur leurs propositions ; et tandis que les Anglais balançaient, une armée de vingt-quatre mille hommes (1er juin) commandée par Randolf et Douglas traversa les frontières et ravagea le comté de Cumberland[1].

Édouard perdit six semaines à York à attendre l'arrivée de ses forces. Par le conseil de Mortimer, il avait acheté pour la somme de quatorze mille livres les services de Jean de Hainaut et d'un corps d'étrangers qu'il logea dans les meilleurs quartiers et traita avec beaucoup de bienveillance. (7 juin.) Le dimanche jour de la Trinité, il traitait cinq cents chevaliers à sa table, et la reine soixante dames à la sienne, lorsqu'un grand tumulte causé par ces mercenaires jeta l'alarme dans la ville et interrompit le festin. Leur conduite insolente avait irrité les archers du comté de Lincoln : ils en vinrent aux mains et se battirent jusqu'à la nuit. Plusieurs centaines d'hommes furent tués de part et d'autre : les

[1] Rym., iv, 245, 264. *Rot. parl.*, ii, 3-8, 62. Knyght., 2556. Le jugement du comte de Lancastre fut annulé parce qu'il n'avait pas été traduit en cour du roi ni jugé par ses pairs, « quoique ce fût en temps de paix. » Comment pouvait-on alléguer une pareille raison quand il avait assiégé avec des forces considérables le château de Tickhill et pris la ville de Burton ? On répondait que la chancellerie et les cours de justice n'avaient point été fermées et que le roi n'avait point déployé sa bannière. *Rot. parl.*, ii, 4, 5. *New-Rym.*, ii, p. 731.

[1] Voyez Rymer, iv, 256, 270, 271, 288, 287, 293. Lord Hailes (*Annales*, 116-118) paraît avoir mal compris ces documents, qui prouvent évidemment que les Écossais furent les infracteurs de la trêve. A la même époque les tribus irlandaises firent une excursion sur les établissements anglais de leur pays « le Pale » (Rym., iv, 295) ; mais on ignore s'il y avait quelque liaison entre les deux invasions.

soldats de Hainaut se proclamèrent vainqueurs ; mais, de ce moment, ils se virent forcés d'user des mêmes précautions que s'ils eussent été en pays ennemi, et ils ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils eurent quitté l'île. On nomma des commissaires pour rechercher l'origine de la querelle. Le résultat de leur enquête ne nous est point connu ; quel qu'il ait pu être, on jugea prudent de le supprimer.

Enfin les Anglais, forts de plus de quarante mille hommes, se dirigèrent vers Durham (13 juillet), mais il leur fut impossible de se procurer des nouvelles certaines de l'ennemi. Une armée d'Écossais était particulièrement propre à des excursions déprédatrices. Elle ne se composait que de cavalerie et ne s'embarrassait ni de provisions ni de bagages. Les soldats ne buvaient que de l'eau de la rivière ou des ruisseaux ; ils faisaient leur nourriture du bétail qu'ils tuaient et qu'ils mettaient immédiatement bouillir dans sa peau ; ils ne portaient avec eux qu'une petite quantité de farine d'avoine dans un sac que chaque cavalier attachait à sa selle. La rapidité avec laquelle ils avançaient ou se retiraient était telle qu'il était difficile de les découvrir et de les poursuivre (18 juillet). Au bout de cinq jours le roi apprit que l'ennemi incendiait les villages à la distance de dix milles de la ville. L'armée se mit aussitôt en mouvement et marcha en trois divisions, dans chacune desquelles l'infanterie occupait le centre, et la cavalerie les deux ailes. Il fut défendu à qui que ce fût de quitter sa bannière sous peine de mort.

Ils s'avancèrent ainsi pendant deux jours sans atteindre les Écossais. Sur le second soir, on résolut de gagner par une marche rapide la rive gauche de la Tyne, afin de couper toute retraite à l'ennemi. Dans cette vue, on fit rétrograder sur Durham les provisions et les bagages, et il ne fut permis à personne de porter autre chose qu'un pain attaché à la selle. Ils partirent à minuit ; ils chevauchèrent tout le jour en ligne droite, à travers montagnes et vallées, bruyères et marais ; et un peu avant le coucher du soleil (20 juillet), ils passèrent la rivière près de la ville de Haydon. Ils restèrent là sept jours, ignorant toujours les mouvements de l'ennemi et souffrant à la fois des pluies continuelles et du défaut de vivres. Les soldats murmuraient : le soupçon d'une trahison circulait dans le camp, et Édouard promit par une proclamation le titre de chevalier et une pension viagère de cent livres au premier qui lui apporterait des nouvelles des Écossais. L'armée repassa la rivière (31 juillet), et le quatrième jour, vers les trois heures après midi, Thomas de Rokesby, arrivant au galop près du roi, lui dit : « Sire, les Écossais « sont postés à trois lieues d'ici, sur une hau- « teur où ils vous attendent depuis la semaine « dernière. Je les ai vus moi-même, ayant été « fait prisonnier et relâché, afin de réclamer « la récompense que vous avez promise. » Édouard marcha aussitôt vers l'abbaye voisine de Blanchland, où il passa la nuit et où il se prépara avec plusieurs de ses amis au combat du jour suivant par l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Dans la matinée, Rokesby conduisit l'armée vers les Écossais. (1er août.) Ils étaient campés dans des huttes au sommet d'une montagne, sur la rive droite de la Wear. A la vue des Anglais, ils se formèrent à pied en trois divisions, sur le penchant de la montagne, la rivière se trouvant entre eux et l'ennemi. Édouard ordonna à ses gens de mettre pied à terre, créa plusieurs chevaliers et, accompagné de ses principaux officiers, parcourut à cheval les rangs de l'armée. Après une courte pause, l'armée s'avança lentement le long de la rivière ; mais les Écossais restèrent immobiles dans leur position. On leur envoya un héraut anglais pour leur proposer que l'une des deux armées se retirât à certaine distance afin de laisser à l'autre la facilité de passer la rivière et de se former sur la rive opposée. Douglas répondit que, comme il était venu là contre la volonté du roi, il ne quitterait pas la montagne pour lui faire plaisir. Si Édouard n'était pas satisfait, il était libre de passer outre et de l'en chasser, s'il pouvait. A la réception de cette réponse discourtoise, le roi commanda à ses troupes de passer toute la nuit sous les armes. Les Écossais, laissant une division pour garder la rivière, rentrèrent dans leurs huttes, « où, comme dit Froissart dans son style re- « cherché, ils firent de merveilleusement beaux « feux, et, vers le minuit, menèrent tel bruit « et fracas à tous leurs cornets, qu'il sembla « que les grands diables de l'enfer se fussent « illec rassemblés. »

Les deux jours suivants se passèrent de la même manière ; mais le troisième jour, dès

l'aurore (4 août), les Écossais avaient disparu. On les découvrit l'après-midi postés sur une autre montagne d'un accès encore plus difficile et du même côté de la rivière ; et le roi, les suivant toujours, établit son camp dans le parc de Stanhope, en face de l'ennemi. Vers le milieu de la nuit, il s'éleva une grande alarme, aux cris de « Un Douglas, un Douglas ! Mort « à ces brigands d'Anglais ! » Ce valeureux capitaine avait passé la rivière à une certaine distance, à la tête de deux cents volontaires ; pénétrant par les derrières du camp, il galopa jusqu'à la tente du roi, dont il coupa les cordes avec son épée. Il tua environ trois cents hommes et se retira avec peu de perte.

Le but de cette visite nocturne fut bientôt expliqué. (5 août.) Le jour suivant, Édouard apprit d'un prisonnier que toute l'armée écossaise avait reçu l'ordre de se rallier le soir et de suivre la bannière de lord Douglas. Dans la crainte d'une surprise nouvelle, il fit tenir ses troupes sous les armes et leur marqua leurs positions pour la nuit. Tout fut tranquille et silencieux. Le matin, deux trompettes furent amenés au roi et déclarèrent que les Écossais avaient décampé à minuit et qu'ils se dirigeaient vers l'Écosse ; mais les Anglais ne crurent pas à ce rapport et gardèrent leur position pendant la plus grande partie de la journée. Bientôt cependant le fait se confirma : on pensa que ce serait une peine inutile que de poursuivre un ennemi si actif et qui avait déjà trente milles d'avance ; et l'armée revint à Durham (15 août) et de là à York, où elle fut licenciée. Tel fut le résultat ridicule de cette grande expédition, dans laquelle les efforts des commandants anglais furent déjoués par le talent et l'activité de leurs ennemis[1].

Cette campagne sans gloire fut suivie d'une paix également honteuse suivant l'opinion publique. La reine et Mortimer, qui n'avaient nulle envie de continuer la guerre, firent proposer un mariage entre David, fils unique de Robert, et Jeanne, sœur d'Édouard. La proposition fut reçue avec joie. Des commissaires nommés par les deux princes s'assemblèrent à Newcastle, y discutèrent et y réglèrent les conditions d'un traité. Ils convinrent qu'il y aurait désormais paix définitive et perpétuelle entre les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse ; que David, le prince d'Écosse, épouserait la sœur d'Édouard sitôt que tous deux auraient atteint l'âge de puberté ; que le roi d'Angleterre emploierait ses bons offices auprès du pape pour faire cesser les procédures encore existantes contre Bruce à la cour de Rome ; que Bruce payerait à Édouard la somme de vingt mille livres à trois échéances dans l'espace de trois ans. Aussitôt après le travail des commissaires, on convoqua un parlement à York. Édouard s'y laissa persuader de renoncer par un acte solennel, pour lui et pour ses successeurs, à tout droit de suzeraineté sur la couronne d'Écosse, ce qui plaçait les deux princes sur un pied parfait d'égalité et d'indépendance vis-à-vis l'un de l'autre. Bruce ensuite, dans un parlement tenu à Édimbourg, ratifia le traité d'une manière solennelle. Puis Édouard en fit de même dans un parlement tenu à Northampton[1] ; mais ceux qui présidèrent à cette transaction ne purent se vanter d'avoir obtenu l'assentiment de la nation anglaise. Les principaux barons témoignèrent leur désapprobation en ne se rendant ni au parlement d'York ni à celui de Northampton[2] ; et le peuple accabla hautement de ses exécrations la conduite inconséquente de ceux qui conseillaient au roi de renoncer à ses prétentions sur la couronne d'Écosse après avoir fait une accusation capitale contre le jeune Spenser de ce qu'il n'avait pas su faire conquérir la même couronne à son maître. On ne saurait guère mettre en doute qu'Isabelle et Mortimer n'eussent surtout consulté leurs intérêts particuliers. La reine accompagna sa fille à Berwick, où elle fut fiancée à David, enfant de cinq ans ; et Bruce paya exactement les vingt mille livres, que la reine, nous dit-on, partagea avec son amant[3].

[1] Froissart, I, c. 17, 18. Rym., IV, 301, 312. Lel. Coll., I, 551. Murim., 77. Hemingf., 268.

[1] Fordun, XII, 12. Rym., IV, 337. *New-Rym.*, II, 730. Les deux princes signèrent des articles additionnels comme garantie du futur mariage. Robert donna à Édouard un billet de 100,000 liv. qu'il devait payer en 1338 à la Saint-Michel (*New-Rym.*, II, 741) ; et à Northampton, Édouard s'engagea à renvoyer en Écosse la pierre sur laquelle on avait coutume de sacrer les rois : elle devait être prise à Berwick par la reine mère. *Cat. of anc. Charters, introd.*, 58. On supposa ensuite que le traité et ses ratifications avaient été perdus, mais ils ont été tirés du *General Register office* et publiés dans le *New-Rym.*, II, 734, 748.

[2] « Donc il n'y avait rien de fait. » *Claus.* 2, Ed. II, m. 15, d.

[3] Rym., IV, 337, 350, 354, 397. Hemingf., 269.

Le sort de Gaveston et celui de Spenser, sous le dernier règne, auraient pu être une leçon utile pour un homme d'une ambition ordinaire. Mais quant à Mortimer, non content de marcher sur leurs traces, il s'arrogea une autorité à laquelle ils n'eussent jamais aspiré. Lorsque le conseil de régence fut établi, on avait arrêté qu'un évêque, un comte et deux barons pris dans son sein se rendraient tous les jours auprès du roi et lui donneraient leur avis sur toutes les affaires importantes. Mais Mortimer les supplanta tous : il s'empara de leur autorité, remplit la cour de ses affidés, plaça ses créatures, comme des espions, auprès du jeune monarque, et pour sa propre sûreté s'entoura d'une garde de cent quatre-vingts chevaliers[1]. Une telle conduite devait naturellement exciter la jalousie des grands barons. Sa scandaleuse intimité avec Isabelle, le meurtre d'Édouard de Carnarvon, que l'on plaignait maintenant autant qu'on l'avait blâmé jadis, et la désapprobation publique de la paix récemment conclue avec l'Écosse, tout servait à encourager ses ennemis ; et l'on forma des alliances pour l'éloigner de la cour et faire revivre les ordonnances publiées et révoquées sous le dernier règne. Un parlement venait d'être convoqué à Salisbury et il avait été sévèrement défendu aux barons de saisir cette occasion d'armer leurs vassaux et leurs adhérents. Les deux partis méprisèrent cette défense. Mortimer entra à Salisbury avec une nombreuse armée, et Henri, comte de Lancastre, gardien nominal de la personne du roi et président du conseil, se voyant inférieur en force, s'arrêta à Winchester. Le favori prit la résolution d'intimider ses ennemis. Il entra violemment dans la chambre où les prélats étaient rassemblés, leur défendit, au péril de leur vie et de leurs membres, de chercher à nuire à ses intérêts, et emmenant avec lui le roi et la reine, il s'avança vers Winchester. De Winchester il conduisit ses vassaux à Leicester et ravagea les possessions du comte de Lancastre dans le voisinage. Ce seigneur s'était jusqu'à ce moment retiré devant Mortimer : il fut rejoint par les oncles du roi, les comtes de Norfolk et de Kent, et il se hasarda à s'avancer à son tour. Mais à Bedford, inopinément abandonné par les comtes royaux et désespérant du succès, il se soumit à demander pardon en présence des deux armées ; il s'engagea à payer par termes la moitié de la valeur de ses domaines et s'obligea « à ne faire ni faire faire aucun mal ou injure au roi, aux deux reines ou à toute autre personne, élevée ou de basse classe, de leur conseil ou de leur maison. » Plusieurs de ses alliés furent admis à la paix du roi aux mêmes conditions ; mais les lords Beaumont et Wake, sir William Trussel et beaucoup d'autres aimèrent mieux abandonner leur pays et chercher un asile en France[1].

L'origine et la marche de la tragédie qui suivit sont enveloppées dans les plus épaisses ténèbres. Tandis que le mécontentement de la nation augmentait, des bruits étranges circulaient, et l'on y donna croyance. On alla jusqu'à dire que le dernier roi était encore vivant; que le corps exposé à Berkley était celui d'une autre personne, et qu'Édouard lui-même était renfermé dans le château de Corfe, sous la garde de sir John Deverel. (1350, 11 mars.) Le parlement s'étant assemblé à Winchester, tout à coup le comte de Kent, oncle du roi, l'archevêque d'York, l'évêque de Londres et plusieurs chevaliers et gentilshommes accusés d'avoir conspiré la déposition du roi et la restauration de son père, à la mort duquel ils ne croyaient pas, furent arrêtés. On ignore quels étaient les torts réels du comte, s'il s'était opposé aux mesures d'Isabelle et de Mortimer ou s'il avait excité leurs soupçons par son influence sur l'esprit de son neveu ; mais il est évident, d'après sa déposition et les procédures qui la suivirent, que ce prince infortuné avait été entouré par des agents secrets de la cour qui, sous le masque de l'amitié, l'avaient fait tomber dans le piége qui lui coûta la vie. Il crut recevoir du pape des lettres, indubitablement forgées, qui l'exhortaient à arracher son frère de sa prison ; divers messagers, la plupart moines apostats, lui promirent la coopération et le secours de plusieurs prélats et gentilshommes ; on l'assura que les exilés en France et un corps d'Écossais étaient disposés à tirer l'épée en sa faveur au moment où il déploierait l'étendard royal ; et sir Jean

[1] Knyght., 2558, 2559. Il fut fait aussi comte des marches de Galles, en même temps que John de Eltham, frère du roi, fut créé comte de Cornwall, et le Bouteiller d'Irlande, comte d'Ormond. Wals., 129

[1] *Rot. parl.*, II, 52. Knyght., 2554.

Mattravers, Deverel et Boeges de Baynnne, l'entretenant dans l'idée que le dernier monarque vivait encore, se procurèrent des lettres de lui qu'ils lui promirent de parvenir à remettre au royal captif. Lorsqu'il fut interrogé par Robert Howel, coroner du palais, il avoua ingénument ces particularités, et il reconnut que les lettres qui, dès qu'on les avait reçues, avaient été portées à la reine, étaient écrites en partie par lui-même et en partie par sa femme, sous sa direction. Amené devant les pairs, il répéta sa confession et s'abandonna à la merci du roi. On le condamna à subir la peine des traîtres. Le public pensait pourtant que sa haute naissance le sauverait de la mort; mais Isabelle se montra inexorable: le fils du grand Édouard fut traîné, par l'ordre de son neveu, sur le lieu de l'exécution, où, après quatre pénibles heures d'attente, un déserteur de la maréchaussée (aucun autre n'ayant voulu se charger de cet office) consentit, sous promesse de pardon, à lui trancher la tête [1].

L'innocence réelle du comte fut reconnue par Mortimer lui-même lorsqu'à son tour on le traîna à l'échafaud [2]; mais il n'est pas probable que la cour se fût hasardée à répandre son sang s'il ne se fût auparavant rendu impopulaire par son caractère hautain et oppresseur [3]. La nation soupçonna qu'il avait été sacrifié à la politique de la reine et de son amant; et ce soupçon se confirma lorsque plusieurs des accusés, même ceux qui se trouvaient compromis par les aveux du comte, furent mis en liberté sur leur simple promesse de venir répondre s'ils étaient appelés à l'avenir [4]. Afin d'imposer silence au public, le gouvernement fit une proclamation qui autorisait les shérifs à saisir et emprisonner tous ceux qui se permettraient de dire que le comte de Kent avait péri pour toute autre cause que pour crime de trahison, ou qu'il avait été condamné sans être jugé par ses pairs, ou qu'Édouard de Carnarvon, père du roi, était encore vivant.

Édouard venait d'atteindre dix-huit ans, âge auquel ses prédécesseurs avaient été jugés capables de prendre les rênes de l'État; et Philippa de Hainaut, qu'il avait épousée en 1328 (15 juin), lui avait déjà donné un fils, le même qui est si célèbre dans l'histoire sous le nom de Prince Noir. Il reconnut l'état de dépendance dans lequel on l'avait tenu et vit avec douleur la conduite présente et passée de sa mère. Il éprouva des remords pour la part qu'il y avait prise lui-même. Si son extrême jeunesse pouvait l'acquitter du crime d'avoir détrôné son père, il n'en était pas ainsi pour le consentement donné à l'exécution de son oncle, dont la culpabilité était fort douteuse et dont le sang avait servi à cimenter le pouvoir d'Isabelle et de Mortimer. Il confia enfin ses pensées à la discrétion de lord Montaigu, qui l'exhorta aussitôt à rompre ses chaînes et à se saisir de l'autorité royale. Le roi prêta une oreille empressée à ce conseil; le projet fut formé de se saisir de la personne de Mortimer, et l'on convint de faire cette tentative pendant la session du parlement à Nottingham.

Lorsque cette époque fut arrivée, Isabelle établit sa résidence dans le château avec son fils et son favori. Les prélats et les barons se logèrent dans la ville et les environs. Mais Mortimer avait pris toutes les précautions possibles pour sa sûreté. Une garde nombreuse était placée au dedans des murailles; les serrures des portes avaient été changées; et tous les soirs on portait les clefs dans la chambre de la reine, qui les gardait sous son oreiller. Montaigu jugea nécessaire de se faire un confident du gouverneur, sir William Eland; il lui fit d'abord jurer de garder le secret, puis lui révéla la volonté du roi. Eland répondit qu'il y avait un passage souterrain qui conduisait de la partie occidentale du rocher dans l'intérieur du château, passage inconnu à Mortimer et par lequel on pourrait introduire un certain nombre des amis du roi. Montaigu fixa l'heure avec ses affidés et s'en alla ensuite

[1] Wals., 129. Rym., iv, 424. Leil. Coll., 476, 552. Murim., 74. Hemingf., 271.

[2] Voyez les pétitions de la comtesse de Kent et de son fils. *Rot. parl.*, ii, 33, 35. Elles disent toutes deux que Mortimer demanda publiquement pardon à Dieu de la mort du comte.

[3] Eo minùs à populo quærebatur, quia pravam habuit familiam, res popularium eundo per patriam auctoritate propriâ occupantes, et parùm vel nihil solventes eisdem. Murin., 75. Il paraît, à la vérité, par les plaintes fréquentes faites au parlement, que tous les princes du sang et, par la suite, tous les seigneurs puissants, étaient accoutumés à prendre illégalement des provisions. Voyez *Rot. parl.*, ii, 9.

[4] Ils furent tous acquittés dans le parlement qui suivit l'exécution de Mortimer. L'archevêque d'York intenta un procès à ses accusateurs et obtint 1,000 liv. de dommages. *Rot. parl.*, ii, 31, 32, 54.

avec eux parcourir à cheval la contrée; et le favori, qui avait reçu quelques obscurs avertissements d'une conjuration contre lui, attribua ce départ à la crainte que les menées n'eussent été découvertes. Dans l'après-midi, il informa le conseil qu'une tentative contre sa personne et celle de la reine mère serait bientôt faite par les exilés, unis aux amis les plus intimes d'Édouard dans son intérieur. Il accusa même le roi de n'être pas étranger à ce complot et refusa d'ajouter foi à ses dénégations. Montaigu et ses amis revinrent avant minuit; Eland les fit entrer par le passage souterrain (19 oct.), et le roi les rejoignit sur l'escalier qui menait à la tour principale. Ils montèrent en silence jusqu'à ce qu'ils entendissent le son de quelques voix qui partaient d'une chambre attenante à l'appartement d'Isabelle, où Mortimer tenait conseil avec l'évêque de Lincoln et ses principaux affidés. La porte fut à l'instant enfoncée, et deux chevaliers qui essayèrent d'en défendre l'entrée furent tués. La reine, alarmée de ce bruit et en soupçonnant la cause, s'écria: « Doux fils, beau fils, épargne mon gentil « Mortimer! » Ses craintes ne lui permirent pas de rester dans son lit. Elle pénétra dans la chambre, criant que c'était un digne chevalier, son plus cher ami, son cousin bien-aimé. Mais en dépit de ses larmes et de ses exclamations, on s'assura de la personne de Mortimer. Le roi fit publier le lendemain par proclamation qu'il avait pris lui-même les rênes du gouvernement (20 oct.), et il convoqua un nouveau parlement, sous peu de semaines, à Westminster [1].

Mortimer fut condamné par ce parlement (26 novembre). Les principales charges portées contre lui étaient d'avoir fomenté la discorde entre le dernier roi et la reine, et d'avoir faussement persuadé à celle-ci qu'elle ne pouvait retourner près de son mari sans danger de la vie; de s'être illégalement arrogé le pouvoir dont la loi n'investissait que le conseil du roi; d'avoir de sa propre autorité transféré le dernier roi de Kenilworth à Berkley, et où il l'avait fait mettre à mort; d'avoir induit le roi actuel à prendre les armes contre le comte de Lancastre et d'autres pairs qui se rendaient au parlement, et de les avoir forcés à payer des amendes excessives pour conserver leurs biens; d'avoir par ses agents amené le dernier comte de Kent à croire que le roi son frère était encore vivant, et d'avoir fait en conséquence ordonner sa mort sous prétexte de trahison; d'avoir dilapidé le trésor royal et partagé avec ses affidés les vingt mille marcs payés par le roi d'Écosse. Les pairs se retirèrent avec l'acte d'accusation, et après quelque délibération, ils revinrent vers le roi, déclarèrent que toutes les charges étaient notoirement vraies et qu'en qualité de juges du parlement, « ils condamnaient Mortimer à être traîné et « pendu comme un traître et un ennemi du roi « et du royaume. » Les pairs s'occupèrent ensuite, à la demande d'Édouard, de juger les complices de Mortimer, en protestant d'avance que la loi ne les obligeait à juger que les pairs du royaume. Sir Simon Berefurd, sir John Maltravers, Jean Deverel et Boeges de Bayonne furent condamnés à mort comme complices de Mortimer, le premier dans toutes ses trahisons, les trois autres seulement pour la déception pratiquée envers le comte de Kent et son exécution, qui en avait été la suite [1]. Le favori et Bereford furent pendus aux ormes de Tyburn (29 novembre); et comme les trois autres s'étaient échappés (22 décembre), on mit leurs têtes à prix [2]. La reine mère dut aux sollicitations du pape d'éviter l'ignominie d'un jugement public [3]; mais Édouard réduisit son re-

[1] Voyez Rym., IV, 452, 473. Knyght., 2555, 2556, 2558. Wals., 130. Hemingf., 271. Avesb., 8. Dans les ordres de convocation envoyés aux shérifs, ils sont tenus de faire choisir, de l'assentiment général du comté, deux des plus loyaux et habiles chevaliers ou *sergents*.

[1] *Rot. parl.*, II, 52. On doit observer que l'on omit, à cette occasion, la révoltante coutume d'arracher les entrailles.

[2] Ils étaient condamnés à avoir la tête tranchée après avoir été pendus. Je ne sais si la récompense promise pour leur arrestation fut proportionnée à leur qualité ou à leur culpabilité, mais on offrit 1,000 marcs pour Maltravers, 100 livres pour Boeges et 100 marcs pour Deverel. Le prix de leurs têtes fut fixé à 500 liv., 100 marcs et 48 liv. *Rot. parl.*, II, 53. Ce fut le même parlement qui condamna les assassins du dernier roi. Voyez vol. II, p. 552.

[3] Jean XXII écrivit au roi pour l'exhorter à pardonner à ses prisonniers et à ne pas publier la honte de sa mère. Obsecramus te, fili, per viscera misericordiæ Jesu-Christi, ut matris pudori, quantùm secundùm Deum poteris, velis parcere et ejus lapsum, si quis (quod absit) fuerit, non publicare, sed quantùm bono modo poteris, ipsum potiùs studeas occultare. Nov. 7, *apud* Raynald., III, 413.

venu à trois mille livres et l'exila dans son manoir de Risings, où elle passa dans l'obscurité les vingt-sept dernières années de sa vie. Le roi allait tous les ans lui faire une visite de cérémonie : il ajouta même mille livres à son revenu annuel ; mais il ne lui permit jamais de reprendre aucune part aux affaires politiques. Après ces exécutions, il demanda des conseils au pape Jean XXII pour la direction de sa conduite subséquente, et le pontife l'exhorta à bannir le système dangereux du favoritisme, et au lieu de suivre les conseils intéressés de quelques individus, à gouverner sur l'avis unanime de ses barons, prélats et communes réunis en parlement[1].

Robert Bruce, roi d'Écosse, avait assez vécu pour voir l'indépendance de sa couronne reconnue par le roi d'Angleterre. A sa mort il remit à Randolf, comte de Moray, la tutelle de son fils David, à peine âgé de sept années (1329, 7 juin). Autrefois beaucoup de barons de chaque royaume possédaient aussi des terres dans l'autre. Elles avaient été confisquées durant la guerre par les souverains respectifs ; mais on s'attendait en toute confiance à ce qu'elles fussent rendues à la paix aux anciens propriétaires. Il paraît toutefois que, de consentement mutuel, aucune mention n'avait été faite de la grande masse des réclamants écossais ou anglais ; seulement deux négociateurs, les lords Percy et Wake, avaient eu l'adresse de faire insérer une clause particulière en leur faveur et en faveur de lord Beaumont, l'ami de Mortimer. Percy recouvra ses terres situées dans le comté d'Angus et le Galloway ; et, en retour, une terre du Northumberland fut, par grâce spéciale du roi, rendue à Douglas, le négociateur écossais. Mais Wake et Beaumont s'étant réunis au comte de Lancastre, le ressentiment de Mortimer les força de quitter le royaume, et leur proscription fournit au gouvernement écossais un prétexte plausible pour refuser de les réintégrer dans leurs biens. Cependant, maintenant que Mortimer était tombé et que l'on rappelait les exilés, Édouard demanda que le traité reçût son exécution en faveur de ces deux barons. Randolf, le régent de l'Écosse, réclama du temps pour consulter le parlement (1331, 1er déc.), et quand on renouvela la demande, il donna encore une réponse évasive[1]. A la même époque (1332, 24 février), Wake et Beaumont se rendirent dans les comtés du Nord, où les rejoignirent tous les seigneurs anglais qui réclamaient des terres en Écosse, ainsi qu'Édouard Baliol, fils et héritier de Jean Baliol, que le grand-père du roi avait forcé à résigner sa couronne. Après s'être consultés, ils résolurent d'en appeler à leur épée, résolution qui plaça Édouard dans une position fort délicate : d'un côté, il avait juré de maintenir la paix et il avait donné sa sœur en mariage au jeune roi d'Écosse ; de l'autre, la minorité de David offrait la plus favorable occasion de reprendre cette suzeraineté qu'il n'aurait jamais abandonnée si Bruce n'eût saisi l'avantage d'une circonstance pareille pour envahir l'Angleterre contre la foi des traités. Ses conseillers toutefois, bien qu'ils souhaitassent en secret le succès de cette entreprise, le déterminèrent à ne pas souffrir qu'on fît ouvertement des infractions au traité, et dès qu'on serait assuré que les plaignants (querellours, c'est ainsi qu'on appelait les lords dépossédés) auraient réuni des forces pour envahir l'Écosse, à enjoindre aux shérifs des cinq comtés du Nord de défendre, sous peine de confiscation et d'emprisonnement, le passage des hommes armés à travers les marches ou l'exercice de tout acte qui pourrait être considéré comme une violation de la paix. (24 mars.) Déconcertés par ces mesures, Baliol et ses partisans changèrent de plan, rassemblèrent secrètement leurs amis à Holderness et s'embarquèrent au nombre de trois mille hommes pour Ravenspur, port situé à l'embouchure du Humber. Édouard était alors à Wigmore, dans les marches des Galles ; mais dès qu'il eut reçu ces nouvelles, il nomma lord Percy son lieutenant dans le Nord (9 août), avec plein pouvoir de punir toute infraction faite à la paix par ses propres sujets et de repousser les Écossais s'ils tentaient de passer les frontières avec des intentions hostiles[2].

Quand on lit les aventures de Baliol, on se

[1] ... Ut circumspectio regia non uni nec duobus communicaret regimen, nec unius vel duorum consilio regeretur, sed generali prelatorum, principum et aliorum nobilium et communitatum concilio congregato. Raynald., iii, 430. En même temps il dissuadait le roi d'aller en Irlande.

[1] Rym., iv, 461, 471.

[2] Rym., iv, 529.

croit transporté dans la région des fictions. Il débarque à Kinghorn, dans le Fife (6 août), range sa flotte à l'embouchure du Tay et se hâte de marcher contre un ennemi dont les forces sont vingt fois plus grandes que les siennes. A Dunfermline, il apprend que le comte de Marre, nouveau régent (car Randolf était mort), est à Dublin, et le comte de March à Auchterarder, chacun à la tête de trente mille hommes. Il pénètre hardiment entre eux, traverse la rivière d'Earn au milieu de la nuit (11 août) et passe au fil de l'épée les Écossais endormis et sans défense, jusqu'à ce qu'enfin les premières lueurs du jour viennent dissiper les ténèbres et permettre au régent de reconnaître son ennemi. Dans l'ardeur de la vengeance, ce noble seigneur se jette à travers un passage étroit où ses nombreux compagnons, dans l'impossibilité de se former, présentent aux Anglais une victoire facile. Je n'étonnerai pas la foi du lecteur en lui faisant l'énumération des milliers d'hommes tués; mais la mort du comte de Marre, de beaucoup de barons et de presque tous les hommes d'armes prouve suffisamment la perte énorme des Écossais. Des marais de Dublin, Baliol marche ou plutôt vole vers le Perth, tandis que le comte de March, qui n'avait pu prendre part à la bataille, le poursuit avec une égale rapidité. (13 août.) L'aventurier n'a juste que le temps de creuser un fossé et d'élever une défense de palissades avant l'arrivée de l'ennemi. Sa bonne fortune cependant ne l'abandonne pas. La flotte écossaise est détruite dans une attaque contre l'escadre anglaise sur le Tay (26 août). La désunion et la disette détruisent graduellement l'armée qui assiège le camp de Baliol. Les anciens amis de sa famille accourent sous son étendard et il est couronné à Scone (24 septembre) par l'évêque de Dunkeld. Effrayés de la rapidité de ses succès, ses ennemis demandent une suspension d'armes et proposent une assemblée des états pour déterminer à qui appartiendra le royaume. Baliol y consent (16 décembre). Pendant l'armistice il est surpris à Annan par le comte Moray et ne parvient qu'avec beaucoup de peine à se sauver dans les marches anglaises, fugitif, seul et désormais sans ressources. Il avait conquis en sept semaines la couronne : en moins de trois mois il la perdit[1].

[1] Ford., XIII, 22, 25. Hem., II, 278. Knyghl., 2560, 2562. Lel. Coll., I, 553.

Quand les nouvelles des premiers succès de Baliol arrivèrent, le parlement siégeait à Westminster et il avait été consulté par Édouard sur la convenance d'un voyage en Irlande. Il lui répondit en l'engageant (9 septembre) à surseoir à toute autre affaire et à retourner dans les comtés du Nord avec les plus sages de son conseil et un corps nombreux de troupes, pour prévenir ou repousser les incursions des Écossais. Un autre parlement fut convoqué à York au mois de décembre; et le roi y posa la question de savoir s'il devait exiger de Baliol, actuellement roi d'Écosse, la reconnaissance de la suzeraineté de la couronne d'Angleterre, ou réclamer le royaume pour lui-même, comme héritier d'Édouard Ier, à qui il était revenu de droit par confiscation, ou bien se borner à demander au nouveau roi quelque concession équivalente. Les députés qui se trouvaient présents le supplièrent d'attendre que la chambre fût complète; et, un mois après, les prélats, les barons et les communes se réunirent en trois chambres séparées pour délibérer sur la question. Mais les opinions furent si partagées qu'à la fin du cinquième jour ils n'avaient encore rien déterminé. Édouard les ayant mandés (22 janvier 1333), leur fit savoir par le chancelier qu'il voulait prendre l'avis du pape et du roi de France; et en même temps il ordonna qu'une garde vigilante surveillât les frontières et que six des membres de son conseil se tinssent toujours près de sa personne afin d'être préparés à tous les événements[1].

Avant de proposer ces questions au parlement, Édouard avait déjà conclu secrètement deux traités avec Baliol (23 novembre). Par le premier, le nouveau roi reconnaissait que la couronne d'Écosse était un fief dépendant de la couronne d'Angleterre; il cédait à Édouard la ville et le château de Berwick, en y ajoutant d'autres terres afin de former la rente annuelle de deux mille livres en compensation de l'avantage qu'il avait tiré de « la tolérance du susdit seigneur et du bon « secours de ses vassaux; » il s'engageait à épouser la princesse Jeanne si son mariage

[1] *Rot. parl.*, II, 66-69. La première chambre consistait en six prélats et six barons; la seconde était composée des autres prélats et barons, et des procureurs des prélats et barons, et la troisième, des chevaliers, citoyens et bourgeois. *Ibid.*

avec David Bruce n'avait pas lieu; et il promettait d'accorder à ce jeune prince un établissement tel que le roi d'Angleterre le jugerait convenable. Par le second traité, les deux monarques promettaient de s'aider l'un l'autre de toute leur puissance contre tout ennemi intérieur. Ces traités devaient être ratifiés dans les parlements respectifs; mais l'expulsion de Baliol en suspendit l'effet, et probablement ils furent soustraits à la connaissance du public [1].

Mais les vœux réels du roi d'Angleterre furent promptement remplis par l'impétuosité des Écossais; leurs fréquentes incursions (1333) lui fournirent le prétexte qu'il attendait. Il put les accuser d'avoir violé la paix et déterminer le parlement anglais à consentir au renouvellement de la guerre. Baliol ouvrit la campagne par le siége de Berwick (3 mars), qui fut vaillamment défendu par le comte de March, commandant du château, et Alexandre Seaton, gouverneur de la ville. Deux mois s'écoulèrent avant l'arrivée du roi d'Angleterre (20 mai); mais alors les travaux du siége se poussèrent avec une nouvelle vigueur, et l'on mit le feu à la ville dans un assaut général. Effrayés de leur danger, les habitants promirent d'ouvrir les portes s'ils n'étaient secourus avant un jour déterminé : sir Archibald Douglas, le nouveau régent, jaloux de sauver une forteresse aussi importante, passa la Tweed (11 juillet) avec une nombreuse armée et vint offrir la bataille aux assiégeants. Édouard ne sortit pas de ses retranchements, et le régent, ayant introduit dans la place quelques chevaliers et des provisions, partit le lendemain, ravagea le Northumberland et mit le siége devant le château de Bamborough, où résidait la reine Philippa. Le roi sommma de nouveau Berwick de se rendre : les Écossais répondirent qu'ils avaient été secourus. Les Anglais firent pendre par vengeance l'un des otages, le fils du gouverneur. Cet acte de cruauté alarma les parents des otages survivants; et il fut convenu de nouveau avec le comte de March et sir William Keith, qui avait pris le commandement de la ville, d'admettre les Anglais dans les murs au bout de cinq jours si dans l'intervalle une armée écossaise ne faisait pas lever le siége ou n'introduisait dans la place un corps de trois mille hommes d'armes, entre le lever et le coucher du soleil du dernier jour [1].

Un courrier fut immédiatement expédié au régent, et dans l'après-midi du troisième jour on aperçut l'armée écossaise qui s'avançait en quatre divisions pour attaquer les assiégeants. Édouard déploya son armée sur la colline de Halidon (Halidon-hill), d'où ses archers maltraitaient l'ennemi marchant péniblement dans les terres marécageuses au pied de la montagne ou s'efforçant de la gravir. Les Écossais étaient fatigués et mis en désordre avant d'arriver à leurs adversaires; et l'opiniâtreté avec laquelle ils combattirent ne servit qu'à rendre leur perte plus considérable. Le régent, six comtes et plusieurs barons furent tués sur le champ de bataille. Édouard avec une partie de sa cavalerie poursuivit les fugitifs d'un côté, lord Darcy avec ses auxiliaires irlandais de l'autre; et l'on dit que le carnage fut plus grand que dans aucune des premières défaites. La ville et le château se rendirent immédiatement, et le jeune roi avec sa femme, la sœur d'Édouard, furent pour plus de sûreté envoyés de Dumbarton en France, où ils résidèrent pendant plusieurs années à Château-Gaillard [2].

Baliol monta de nouveau sur le trône d'Écosse, et Édouard le somma de remplir ses premiers engagements. On convoqua un parlement à Édimbourg : les demandes du roi furent accueillies sans opposition; et d'abord Berwick, puis toute la contrée située à l'est d'une ligne tirée de Dumfries à Linlithgow furent d'un commun accord séparés de l'Écosse et réunis à la couronne d'Angleterre [3]. Ce démembrement impolitique du royaume mit les Écossais en fureur, tandis que les querelles entre les barons anglais que l'on avait réintégrés dans leurs biens encouragèrent les partisans de David. On nomma un nouveau régent, ou gardien; la cause de l'indépendance

[1] Rym., iv, 536-539. Dans ces actes, Baliol dit qu'il a fait hommage lige et juré vassalité à Édouard pour la couronne d'Écosse. Il rapporte même les termes exprès du serment. Cependant il n'y a aucune probabilité qu'ils se fus ent vus tous les deux depuis le commencement de l'expédition de Baliol.

[1] Comparez les documents de Rymer (iv, 564-568) au récit très-circonstancié du siége, dans l'extrait de la *Scala chronica*, publié par lord Halles, ii, 316, et dans la *Scala chronica* par Stevinson, 163.

[2] Knyght., 2563, 2564. Ford., xiii, 27, 28. Hemingf., ii, 275, 296.

[3] Rym., iv, 590; 612. *Rot. Scot.*, 261-3.

recommença à triompher, et Baliol fut contraint de chercher un asile dans les terres qu'il avait cédées à Édouard. Mais ce serait abuser de la patience du lecteur que de continuer plus longtemps son histoire. Pendant plusieurs années, il eut à se défendre contre la persévérance de ses ennemis et la perfidie de ses partisans. Aussi longtemps qu'il fut soutenu par le roi d'Angleterre, il se releva victorieux de tous ses désastres; mais du moment où Édouard, ayant pris la résolution de réclamer la couronne de France, laissa languir cette guerre, les forteresses se rendirent l'une après l'autre aux adhérents de David : ce prince à la fin se hasarda à revoir son royaume, et Baliol, au lieu de porter le sceptre de l'Écosse, se vit réduit à garantir de l'invasion les comtés septentrionaux de l'Angleterre [1].

Pour bien connaître la politique suivie par Édouard durant le reste de son règne, il faut examiner la succession des monarques français. Philippe IV, surnommé le Bel, mourut en 1314 et laissa trois fils, Louis, Philippe et Charles, qui, dans le court espace de quatorze ans, montèrent successivement au trône et moururent sans laisser de lignée masculine. A la mort de Charles IV, le plus jeune des trois frères, il fallut chercher l'héritier de la couronne parmi les descendants de leurs prédécesseurs; et il se présenta deux compétiteurs, Édouard d'Angleterre et Philippe de Valois : le premier, comme petit-fils de Philippe IV par sa fille Isabelle; le second, comme petit-fils du père de ce monarque, Philippe III, par son fils Charles de Valois [2]. A la vérité, il avait été décidé en 1316, à la mort de Louis X, qui laissa une fille, appelée Jeanne, que par la loi fondamentale de l'État les femmes étaient exclues du trône de France; mais on conseilla à Édouard de prétendre que quoique le sexe de sa mère pût la frapper d'incapacité en ce qui la regardait personnellement, il ne pouvait nuire au droit de succession de son fils : tandis que Philippe maintenait au contraire que la mère ne pouvait transmettre à ses enfants un droit qu'elle n'avait jamais possédé elle-même. Cette cause importante fut portée devant les douze pairs et les barons de France. Ils rejetèrent unanimement les prétentions d'Édouard: Philippe monta sur le trône, et le roi d'Angleterre fut sommé de faire hommage au nouveau souverain pour son duché de Guienne.

La jalousie excitée, provoquée par ces prétentions rivales n'était nullement éteinte, et chacun des princes avait ou croyait avoir plusieurs griefs contre l'autre. Philippe gardait en Guienne plusieurs forteresses réclamées par le roi d'Angleterre, et lorsque Édouard, après beaucoup de tergiversations, eut consenti à rendre hommage, il le fit en termes généraux, omettant la promesse lige de foi et loyauté [1]. En 1331 quelques-uns de leurs différends furent arrangés : Philippe rendit plusieurs châteaux à Édouard, et Édouard reconnut par une déclaration publique que son hommage pour la Guienne n'avait pas dû être un hommage en termes généraux, mais un hommage lige [2]. On référa des autres points de la contestation à un

[1] David débarqua avec sa femme à Inverbervie le 4 mars 1341. Les personnes qui voudront connaître tous les événements arrivés en Écosse à cette époque en trouveront un détail satisfaisant dans les *Annales d'Écosse*, par lord Hailes, II, 163-213.

[2] On comprendra mieux la position respective des prétendants en jetant les yeux sur le tableau qui suit :

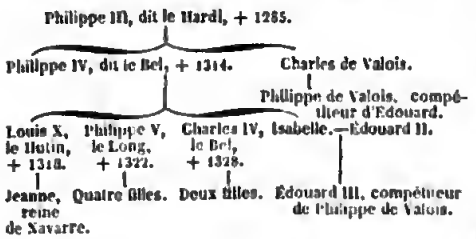

D'après ce tableau, on voit qu'Édouard, pour prouver la légitimité de ses prétentions, était forcé de soutenir trois principes : 1° que les femmes étaient exclues de la couronne de France; autrement Jeanne, fille de Louis X, eût hérité de cette couronne aussi bien que de celle de Navarre; 2° que les enfants mâles, issus de femmes dans ce cas, ne se trouvaient pas exclus; autrement il n'eût pu lui-même s'appuyer d'aucun droit; 3° que les enfants mâles dans le même cas devraient, pour hériter de la couronne, être nés pendant la vie du grand-père; autrement les petits-fils de Philippe V et de Charles IV auraient possédé un titre meilleur que celui d'Édouard.

[1] Rym., IV, 360.

[2] Rym., 477. Pour prévenir des discussions futures, on arrêta que la cérémonie se ferait de la manière suivante : le roi d'Angleterre devait mettre ses mains dans celles du roi de France, et l'officier de la cour devait lui dire : « Sire, vous devenez l'homme lige du roi de France, mon seigneur ici présent, comme duc de Guienne et pair de France, suivant les conventions faites autrefois entre les ancêtres du roi de France et les vôtres. Dites *voire* ou *yes*. » Et ledit roi et duc devait dire *voire*. *Id.*, 391.

jugement arbitral, et l'on espérait encore que la paix ne serait pas troublée; mais le parti opposé que prirent les deux souverains dans les affaires d'Écosse réveillèrent leur première rivalité et les entraînèrent dans des hostilités.

La politique de la couronne de France s'attachait depuis longtemps à soutenir les rois d'Écosse contre la puissance supérieure de l'Angleterre. Lorsque David fut chassé de son trône, Philippe le prit sous sa protection, lui donna un asile dans ses États et secourut à plusieurs reprises ses partisans d'argent et de vaisseaux. Édouard vit cette conduite avec déplaisir et travailla, mais en vain, à détacher le monarque français de la cause de l'orphelin. Il lui fit parler de plusieurs mariages entre leurs enfants; il proposa de lui payer une somme considérable en remboursement de celles qu'il avait dépensées pour la réparation de ses forteresses; et il offrit de l'accompagner dans une croisade en Terre-Sainte[1]. Mais il ne parvint point à endormir la jalousie de Philippe. Toutes ses avances furent éludées ou rejetées; et l'irritation sans cesse ranimée par ces refus poussa le roi à tourner ses armes de l'Écosse contre la France et à faire revivre son ancienne prétention à la couronne des Français, qu'il avait de fait abandonnée depuis longtemps en faisant hommage à Philippe. Cette entreprise pouvait flatter la vanité d'Édouard comme une chose hardie; mais l'événement prouva qu'elle faisait peu d'honneur à son jugement. Sans les embarras de la guerre du continent, il eût peut-être terminé la conquête de l'Écosse: en voulant trop avoir, en dernier résultat, il n'eut rien.

Le public attribua cette résolution du roi à l'influence d'un étranger et d'un proscrit, que sa conduite antérieure avait couvert d'un déshonneur éternel. Robert II, comte d'Artois, eut deux enfants, un fils nommé Philippe, et une fille appelée Mathilde. Robert, le conseiller actuel d'Édouard, était fils de Philippe; mais son père était mort avant son aïeul, et l'ordre de succession en Artois, au lieu de suivre la ligne de descendance directe, était attaché à la proximité du sang. Il en résulta qu'à la mort de Robert II, Mathilde obtint le comté, de préférence à son neveu. Elle mourut en 1318, et Robert s'empara immédiatement de l'Artois par la force des armes; il en fut bientôt chassé par Philippe V, roi de France, qui réclamait cette province du droit de sa femme, fille de Mathilde. Robert s'y soumit; mais quand Philippe de Valois, dont il avait épousé la sœur, monta sur le trône, il demanda la révision du jugement qui l'avait privé de l'Artois. Sa demande lui fut octroyée; et pendant le procès il soumit à la cour quatre chartes qu'il prétendait avoir été dérobées et cachées par Mathilde, mais qui après examen furent trouvées fausses. On fit périr du dernier supplice les personnes qui les avaient fabriquées. Robert, réfugié à Namur et proscrit, employa le temps de son exil à former des projets de vengeance: le roi et la reine de France devinrent les principaux objets de sa haine; et, pour la satisfaire, il eut recours aux charmes d'un sorcier et au poignard d'un assassin. Chassé de Namur, il se rendit en Angleterre, où il s'insinua dans la confiance d'Édouard, en obtint une pension annuelle de huit cents livres, et, pour reconnaître ses bienfaits, le flatta de l'agréable mais trompeuse espérance d'enlever la couronne de France de la tête de Philippe pour la placer sur la sienne[1].

Afin de mettre à exécution les grands desseins qu'il formait, Édouard suivit aussi le conseil de solliciter l'assistance des princes du continent. Dans cette vue, il conclut des alliances avec Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, avec les ducs de Brabant et de Gueldres, l'archevêque de Cologne, le marquis de Juliers, les comtes de Hainaut et de Namur, et d'autres princes moins puissants. Il fit rechercher et retint à son service tout aventurier étranger qui pouvait mettre quelques hommes d'armes en campagne; il daigna même cultiver l'amitié de Jacob Von Artaveldt, le célèbre brasseur de Gand, qui avait créé des factions démocratiques dans toutes les villes opulentes de la Flandre,

[1] Édouard, avant et pendant la guerre, publia ses propositions pour se justifier. Rym., iv, 885; v, 160.

[1] Voyez un Mémoire par M. de Laverdy*, dans l'*État des manuscrits de la bibliothèque du roi de France*, ii, 337. Froissard, i, 27. Rym., v, 19.

* L'éditeur anglais le nomme del Averdy, je l'ai rétabli comme il doit être. En général, l'orthographe des noms français n'est pas suivie avec soin par les imprimeurs. C'est ainsi qu'ils disent Malléon pour Mauléon, Radipont pour Radepont, Grentmenail pour Grentmesnil, Umfraville pour Omfreville, Neufle pour Aesufle, Lodon pour Loudun, etc. Cette légère observation ne diminue en rien le mérite de l'ouvrage: les auteurs français défigurent aussi étrangement les noms anglais qu'ils citent. (*Note du traducteur.*)

et qui, soutenu par elles, régnait plus absolument que le comte, souverain légitime mais à peu près nominal. Philippe ne négligea rien pour résister à l'orage qui se formait autour de lui; il déclara qu'il reprenait les possessions françaises d'Édouard[1] et chercha aussi à se fortifier du secours de ses voisins. Il comptait parmi ses alliés les rois de Navarre et de Bohême, les ducs de Bretagne, d'Autriche et de Lorraine, le palatin du Rhin et la plupart des petits princes de l'Allemagne. Ainsi, plus de la moitié des souverains de l'Europe s'armèrent les uns contre les autres, et tous les regards de la chrétienté se dirigèrent sur l'issue du débat.

Le roi, pour subvenir aux dépenses de l'expédition projetée, eut recours aux subsides, aux tailles et aux emprunts forcés. Il engagea ses joyaux et sa couronne, s'empara, pour son usage immédiat, de l'étain et des laines de l'année; et cependant il eut l'adresse de rendre la guerre populaire, au moins parmi les représentants de la nation. Les communes lui adressèrent des pétitions pour l'engager à recouvrer ses droits; les lords y donnèrent leur consentement[2]; et dans l'été de 1338 il mit à la voile à Orewell (15 juill.), avec une flotte nombreuse, pour se rendre à Anvers. Mais bientôt, à sa grande contrariété, il apprit qu'il était plus aisé d'acheter les promesses que la coopération de ses alliés. Il eut beau accorder des privilèges commerciaux aux villes de Brabant et de Flandre, et répandre d'une main prodigue les trésors qu'il avait apportés d'Angleterre, toutes ses tentatives pour les engager à prendre part à la guerre furent infructueuses. Il fallut qu'il se contentât de leur promesse de le rejoindre, l'année suivante, au mois de juillet, et d'ouvrir la campagne par le siége de Cambrai. De plus, il dut faire un voyage à Coblentz (2 sept.), où l'empereur, l'investissant du titre de vicaire, ou délégué, lui donna l'autorité nécessaire pour recevoir l'hommage et exiger les services des princes dépendants de l'Empire[1]. (1339, 20 sept.) Au printemps, il somma ses alliés de se réunir à l'époque indiquée, et vers le milieu de septembre il parvint à conduire une armée de quinze mille hommes d'armes sous les murs de Cambrai, dont le territoire était compris dans les anciennes limites de l'Empire. Il passa quatre jours à dévaster la contrée (25 sept.); mais dès qu'il eut franchi les frontières de la France, les comtes de Namur et de Hainaut déclarèrent qu'ils s'en retournaient, sous le prétexte que son autorité comme vicaire expirait au moment où il entrait sur un territoire étranger. Il les renvoya avec des remerciements pour leurs services passés et continua sa marche, ravageant le pays et brûlant les villages sur une ligne de douze lieues, de Bapaume à Péronne et à Saint-Quentin. Là, le reste de ses alliés refusa d'avancer davantage. Pourquoi, demandèrent-ils, abandonnerions-nous les frontières de Hainaut, d'où nous tirons toutes nos ressources? Que Philippe vienne nous chercher, lui qui si souvent a juré que le roi d'Angleterre ne possèderait jamais deux pieds de terrain en France et ne passerait pas un jour entier en deçà de ses frontières[2]. Édouard céda à regret à leur avis, et il dirigeait sa marche vers les Ardennes quand on reçut des lettres de différentes personnes de l'armée française, qui offraient de la part de Philippe de combattre le jeudi suivant si le roi voulait choisir un champ de bataille dans une plaine ouverte, sans bois, sans eaux et sans marais. Il rappela en conséquence ses détachements, qui avaient étendu leurs ravages jusqu'aux portes de Laon, et il attendit l'ennemi au village de Flamengrie. (22 oct.) Le vendredi soir, on s'assura par la déclaration

[1] Mais il ne les reprit pas effectivement, c'eût été moins aisé. Ses commissaires parurent devant le sénéchal et le conseil de Bordeaux, et dirent que le roi de France, à cause des nombreuses rebellions d'Édouard, roi d'Angleterre et duc de Guienne, son homme lige, et surtout de l'asile accordé à Robert d'Artois, leur avait ordonné de prendre possession en son nom du duché de Guienne et de ses dépendances, ce qu'ils faisaient conséquemment, requérant ledit sénéchal de donner des ordres à cet effet. Il répondit qu'il ne le ferait point, mais qu'il donnerait avis de ceci à son maître. Les commissaires réitérèrent la même cérémonie aux portes de deux autres villes où ils ne furent point admis. *Trésor des Chartes*, 37, 8.

[2] Il dit qu'il entreprit la guerre assensu principum et ad instantiam communitatis, v, 3.

[1] Il paraît, d'après Rymer, qu'il resta à Coblentz jusqu'au 8 septembre. Rym., v, 81. Walsingham nous dit que l'empereur témoigna son mécontentement de ce qu'Édouard n'offrait pas comme les autres princes de baiser ses pieds impériaux; mais que celui-ci répondit qu'étant sacré roi, il était exempt de cette cérémonie. Wals., 116.

[2] Phelip de Valoys avait jurez que nous ne ferrons jammes demeore un jour ad nostre host en France, qil ne nous durroit bataille. Avesb., 47.

des prisonniers que Philippe était arrivé à Vironfosse, à peu près à six milles de distance, et qu'il avait l'intention de livrer bataille le jour suivant. Sur le matin, Édouard rangea son infanterie en trois divisions, plaça les archers anglais et les lanciers gallois devant les hommes d'armes; et montant sur son palefroi, alla de bannière en bannière recommander au courage de ses troupes le soin de son honneur. Les troupes de Philippe étaient disposées dans un pareil ordre. Mais elle avaient l'avantage du nombre; cependant l'ardeur du roi de France pour le combat fut ralentie par la politique plus froide de son conseil, qui représenta que le roi d'Angleterre osait à peine se traîner le long des frontières, qu'une seconde expédition de cette nature serait sa ruine, et qu'il y aurait de la folie à exposer la couronne à l'issue incertaine d'une bataille, quand on pouvait, sans courir aucun danger, recueillir tous les avantages de la victoire. Les Anglais, pleins de courage et d'espérance, attendaient avec impatience l'approche de l'ennemi : dans la soirée, leurs éclaireurs rapportèrent que les Français s'occupaient à abattre des arbres, à ouvrir des tranchées et à fortifier leur camp. Le roi se rendit pendant la nuit à Avesnes et envoya dire à Philippe qu'il l'attendrait un autre jour; mais, apprenant que l'ennemi se retirait vers l'intérieur, il retourna à Bruxelles (12 nov.), remercia ses alliés de leurs efforts et congédia son armée. Telle fut l'issue de cette formidable expédition, dans laquelle Édouard dépensa inutilement l'immense trésor qu'il avait emporté d'Angleterre et contracta en outre une dette qui s'élevait à la somme énorme de trois cent mille livres [1] *.

Dès l'instant où le projet réel d'Édouard avait été connu, le pape Benoît XII s'était occupé avec ardeur à prévenir l'effusion du sang. Dans cette vue, il avait envoyé à diverses reprises des légats aux monarques rivaux, et enfin il s'était offert, comme leur père commun, à remplir entre eux le rôle d'arbitre et à peser d'une main impartiale leurs prétentions respectives. Mais quand il apprit qu'Édouard avait recherché l'amitié de l'empereur Louis et accepté de lui le titre de vicaire de l'Empire, il écrivit au monarque anglais une longue lettre remplie de reproches, où il lui rappelait que Louis n'avait jamais été reconnu comme empereur par le siége apostolique; qu'il avait suscité un antipape et cherché à plonger le monde chrétien dans le schisme; qu'il avait été excommunié par le dernier pontife; et que de pareilles sentences étaient fulminées contre ses partisans. Mais le roi était inébranlable dans son dessein : il éluda également les offres et les reproches du pontife, en déclarant que son plus ardent désir était de réconcilier Louis avec l'Église, et qu'il était prêt à accéder à toutes les conditions honorables que Philippe ou Benoît pourraient proposer [1]. Immédiatement après, à la sollicitation d'Artaveldt, il prit publiquement le titre de roi de France et écartela ses armes des lis français et des lions anglais. Dans deux proclamations publiées à Gand et répandues dans les Pays-Bas et les provinces voisines, il exposa ses droits incontestables à la couronne de France, de laquelle, lorsqu'il était encore enfant et ignorant des lois, il avait été privé par l'insatiable ambition du lord Philippe de Valois : il énumera tous les dommages que lui avait causés ce prince par l'usurpation de ses droits sur la Guienne, par les secours donnés à ses sujets rebelles en Écosse et les déprédations commises en mer sur le commerce anglais; et il termina en déclarant qu'il révoquait maintenant son premier hommage et sa reconnaissance des droits de Philippe, et qu'il prenait pour lui-même ce qui lui appartenait héréditairement, la dignité de roi et le gouvernement du royaume de France [2].

Cette nouvelle mesure lui attira de la part du pontife des reproches vifs mais affectueux. Le pape lui écrivit que son ambition et les avis intéressés de ses alliés l'entraînaient dans de grandes difficultés et des actions honteuses; que c'était une folie à un étranger de compter sur la fidélité des Flamands, de tout temps connus pour leur déloyauté envers leurs princes nationaux; que ce qu'on pouvait dire de plus doux sur la manière dont il venait de se proclamer roi de France, c'est qu'il y avait de l'imprudence à agir ainsi avant de s'être mis en possession d'aucune partie de ce royaume; mais

[1] Voyez la lettre du roi dans Avesbury, 47, 49. Heminglf., 309. Knyghton, 2573. Froissart., c. 49, 40, 41.

* Environ 9,000,000, en portant la valeur de la livre (pound) à 30 fr. seulement.

(*Note du traducteur.*)

[1] Rym., IV, 88, 128, 146, 156.

[2] Rym., IV, 158-163.

que, véritablement, à moins que les descendants par les femmes ne fussent légalement capables d'hériter de la couronne, il ne saurait avoir aucune prétention ; et que, dans ce cas encore, il existait des personnes issues des filles de ses oncles, plus près du trône que lui et conséquemment plus aptes à le réclamer; qu'en faisant hommage à Philippe de Valois, il avait reconnu le titre de ce prince, et qu'en le prenant pour lui-même, il irritait quiconque était né Français ; qu'arracher par la force le sceptre des mains de son rival était, dans l'opinion de tous ceux qui voyaient la chose de sang-froid, une entreprise impraticable ; et que l'événement le convaincrait de la perfidie de ses alliés, qui, dès qu'ils auraient épuisé ses trésors, l'abandonneraient et le laisseraient s'arranger avec un adversaire puissant et exaspéré [1].

Mais aucun argument ne pouvait triompher de l'ambition d'Édouard. Afin de lever de l'argent pour le payement de ses dettes et les dépenses d'une nouvelle campagne, il se détermina à retourner en Angleterre et laissa la reine à Gand comme gage de son prompt retour. Il obtint de son parlement le subside sans exemple du neuvième agneau, de la neuvième toison et de la neuvième gerbe [2] avec un droit additionnel sur l'exportation des laines pendant deux ans, et il se préparait à remplir ses engagements quand il reçut avis que Philippe, afin d'intercepter son passage, avait réuni, à l'aide des Génois et des Normands, une flotte redoutable dans le havre de Sluys (l'Écluse). Rassemblant promptement tous les navires des ports du Sud, il déclara son intention d'aller à la recherche de l'ennemi et de le combattre. L'opposition et les prières de son conseil furent méprisées. « Vous êtes tous en conspiration contre moi! » s'écria-t-il. « J'irai : que ceux qui ont peur restent chez eux. » (22 juin.) Il fit voile d'Orewell avec une flotte brillante, et le lendemain soir, à la hauteur de Blankenberg, il découvrit au delà d'une langue de terre la forêt de mâts qui occupait le port. Trois chevaliers descendirent à terre et annoncèrent à leur retour qu'ils avaient compté dix-neuf bâtiments d'une dimension extraordinaire, deux cents navires de guerre et un plus grand nombre encore de petits vaisseaux. Durant la nuit, les ennemis changèrent d'ancrage (24 juin), et, au lever du soleil, on les vit mouillant sur quatre lignes en travers du passage. Leurs navires portaient au haut des mâts des espèces de tourelles garnies de pierres, et ils étaient attachés l'un à l'autre par des chaînes de fer. Édouard plaça de front ses plus forts vaisseaux, de telle façon que chaque bâtiment portant un corps d'hommes d'armes était accompagné de deux navires montés par des archers ; et les nobles dames, qui, au nombre de cinquante, étaient venues pour former la cour de la reine Philippa, furent mises sous la protection d'une forte garde, derrière la réserve. Le roi prit d'abord la haute mer, et ce mouvement fit penser à l'ennemi qu'il voulait éviter un engagement; mais son projet était de garantir sa flotte du soleil, qui dardait ses rayons en face; et bientôt après, ayant pour lui le vent et la marée, il se porta sur la première ligne des Français. Chaque commandant de vaisseau choisit son adversaire et fut reçu avec une vigoureuse résistance ; mais les flèches des archers balayèrent peu à peu les ponts des bâtiments ennemis : alors les hommes d'armes abordèrent; tous les navires de la première division furent pris, et la bannière de l'Angleterre flotta triomphante au-dessus des couleurs de la France.

En ce moment décisif arriva le lord Morlay avec une flotte des comtés du Nord; et les vainqueurs, réunis à ce renfort, attaquèrent les trois divisions qui restaient. Mais une terreur panique s'empara de la seconde et de la troisième ligne de l'ennemi : les hommes sautèrent de leurs navires, qu'ils ne pouvaient dégager, dans leurs chaloupes ; et l'on dit qu'il en périt plus de deux mille dans les flots. La quatrième ligne restait ; elle consistait en six grands vaisseaux, renforcés par les plus braves de ceux qui s'étaient échappés des navires capturés. Quoique la victoire fût déjà certaine, ils opposèrent aux vainqueurs une résistance opiniâtre; et, en prolongeant le combat jusqu'au milieu de la nuit, ils fournirent aux traîneurs l'occasion de s'échapper dans les ténèbres. A l'exception de ces braves, toute la flotte tomba aux mains des Anglais. On dit qu'Édouard perdit deux vaisseaux qui cou-

[1] Rym., v, 173.

[2] Le lecteur se rappellera que le dixième agneau, la dixième toison, la dixième gerbe, étaient payés comme dîme.

lèrent à fond, et environ quatre mille hommes ; les tués et les noyés de l'ennemi montèrent à sept fois ce nombre [1]. L'histoire présente à peine un exemple d'une victoire navale plus complète et plus sanglante. Les ministres français n'osèrent pas annoncer ce désastre à Philippe : ce fut son bouffon (son fou) qui lui en donna la première nouvelle [2].

Couronné des lauriers de la victoire, Édouard débarqua le lendemain matin, se rendit à l'église d'Ardembourg, pour rendre grâces au Très-Haut, et se hâta d'aller à Gand visiter la reine. Le bruit de son arrivée attira bientôt à sa cour ses principaux alliés, et les trésors qu'il avait apportés donnèrent une telle activité à leurs efforts qu'en peu de jours il se trouva à la tête de deux cent mille hommes pour entreprendre en même temps le siége de Tournay et celui de Saint-Omer [3]. Cependant ces puissants préparatifs, qui étonnaient toute l'Europe, se réduisirent à rien en peu de semaines. Les forces qui, sous Robert d'Artois, s'avancèrent sur Saint-Omer, furent dispersées avant d'avoir atteint leur destination. Un détachement avait été surpris dans la petite ville d'Arques : vers le milieu de la nuit, quelques-uns des fuyards atteignirent le camp dans la vallée de Cassel ; leur arrivée causa une alarme qui s'augmenta et se propagea avec rapidité, et soixante mille hommes s'enfuirent dans toutes les directions, laissant derrière eux leur bagage, leurs armes et leur général [4]. Édouard en personne se porta sur Tournay, qu'il fit entourer par une nombreuse armée ; mais une garnison de trente mille hommes choisis défendit cette ville avec résolution. (26 juill.) De son camp il écrivit, dans le véritable esprit de la chevalerie, un cartel à Philippe de Valois, pour lui proposer un combat singulier, corps à corps ; ou de confier la décision de leur querelle à cent combattants de chaque côté ; ou bien encore de désigner un jour (30 juill.) où ils pourraient combattre avec toutes leurs forces. Le roi de France répliqua qu'il n'était pas de sa dignité de répondre aux lettres adressées à Philippe de Valois ; mais qu'il ferait observer qu'Édouard, en violation de son hommage et de sa vassalité, était entré une seconde fois sur le territoire français, et que son seigneur suzerain l'en chasserait quand il le jugerait à propos [1]. Philippe s'était décidé à suivre la même marche qui lui avait si bien réussi l'année précédente, en épuisant les finances de son rival sans lui donner l'occasion d'obtenir un avantage décisif. Du voisinage de Bouvines, à la distance d'environ trois lieues, il surveillait les opérations des assiégeants sans les interrompre. La garnison avait renvoyé de la cité toutes les bouches inutiles ; néanmoins, au bout de quelques semaines les horreurs de la famine s'y firent cruellement sentir, et la perte de la place fut regardée comme infaillible, à moins que le résultat d'une bataille ne la délivrât. Dans cette crise, Jeanne de Hainaut, sœur du roi de France et mère de la reine d'Angleterre, quitta le couvent où elle résidait depuis la mort de son mari et supplia à genoux Édouard de consentir à un accommodement [2]. Rien ne répugnait plus à ses désirs ou à ses intérêts. Mais les prédictions du pontife commençaient alors à s'accomplir. Ses trésors étaient épuisés, ses alliés refusaient de combattre sans être payés ; et il consentit, à regret, à un armistice de neuf mois, dans lequel on comprit les Écossais, et qui fut prolongé d'une année avant son expiration (25 sept.) [3]. On se flattait de l'espérance qu'une paix durable pourrait être conclue dans l'intervalle ; mais quoique le pape y employât toute son influence, rien ne put vaincre l'obstination des deux monarques. Édouard, à la vérité, se montra disposé à abandonner ses autres prétentions pourvu qu'on le laissât jouir, non-seulement de la possession, mais encore de la souveraineté de la Guienne. Quant à Philippe, son orgueil se refusa à traiter,

[1] Pour cette bataille, voyez Froissart, c. 49. Avesbury, 55, 59. Hemingf., 320, 321. Knyght., 2577. Rym., v, 195.

[2] Le fou appelé les Anglais des poltrons, et quand le roi lui en demanda la raison, il répondit qu'ils n'avaient pas eu le courage de sauter dans la mer comme les Français et les Normands. Wals., 148.

[3] Voyez sa lettre à son parlement. Rym., v, 197.

[4] Froissart, c. 61.

[1] Rym., v, 198-200. Il ajouta par un message verbal qu'il était prêt à rencontrer Édouard en combat singulier le jour qu'on désignerait, pourvu qu'on stipulât la condition que la couronne du vaincu appartiendrait au vainqueur. Ces paroles sont ajoutées au dû dans la copie conservée dans le *Trésor des Chartres*, p. 39.

[2] Froissart, c. 62. Avesb., 64.

[3] Rym., v, 205-209-281. Il donna pour excuse à l'empereur qu'il avait été contraint par ses alliés. Oportuit nos eorum sequi consilia, qui nobis comitivam et auxilium tunc fecerunt. *Id.*, 261.

à quelque condition que ce fût, jusqu'à ce que son rival eût effacé les lis de ses armes et qu'il eût renoncé formellement au titre de roi de France.

Édouard quitta les murailles de Tournay avec un dépit concentré. Il demanda de l'argent en Angleterre par les messages les plus pressants; mais l'échiquier était dans l'impossibilité de satisfaire à ses exigences; et les clameurs de ses alliés, qui exigeaient le payement de leurs arrérages, l'obligèrent à emprunter aux usuriers à des intérêts exorbitants [1]. Quelques courtisans saisirent cette occasion pour lui faire concevoir des soupçons sur la fidélité de ses ministres; et, à l'improviste, sans aucun avis préalable, laissant le comte de Derby et d'autres seigneurs comme cautions à ses créanciers [2], il fit voile, par un temps orageux, d'un port de la Zélande (30 nov.), remonta la Tamise sans être aperçu, débarqua vers minuit à la Tour, et le lendemain matin destitua le chancelier, le trésorier et le contrôleur général, fit emprisonner trois des juges et ordonna l'arrestation de la plupart des officiers employés à la perception des finances. Mais la personne dont il désirait principalement s'assurer, l'archevêque Stratford, président du conseil, s'enfuit à Canterbury et de là brava la fureur de ses ennemis. Quand il reçut l'ordre de paraître devant le roi, il en appela, pour lui et ses collègues, aux statuts de la grande charte, renouvela l'ancienne excommunication prononcée contre ceux qui violeraient les libertés des Anglais, refusa de répondre devant d'autres juges que ses pairs assemblés en parlement, rappela au roi le sort de son père, qui par des actes arbitraires s'était aliéné le cœur de ses sujets. Édouard, craignant dans les circonstances présentes de pousser les choses à l'extrême, condescendit à entrer dans une discussion personnelle avec le primat (1341, 10 fév.) et ordonna de lire dans toutes les églises une proclamation où il accusait Stratford d'avoir arrêté les subsides accordés au roi et de se les être appropriés ou de les avoir détournés pour d'autres usages [3]. (22 fév.) L'archevêque opposa à cette proclamation une circulaire dans laquelle il réfutait victorieusement l'accusation, en démontrant qu'il avait été impossible de percevoir les taxes pendant toute l'année que le roi avait passée devant Tournay; et que si elles eussent été levées, elles seraient déjà engagées pour le payement des dettes contractées l'année précédente [1]. La suite de la discussion est intéressante en ce qu'une question qui touchait aux priviléges de la pairie s'y trouve enveloppée. Quand le parlement s'assembla, l'archevêque obéit à la sommation (23 fév.); mais il fut arrêté à l'entrée de la salle et traîné à la cour de l'échiquier pour entendre une enquête faite contre lui par l'ordre du roi. Les jours suivants, il essaya d'entrer à diverses reprises, et fut toujours exclu, ainsi que les évêques de Chichester et de Lichfield, le chancelier et le trésorier. Il protesta contre l'offense que l'on commettait ainsi envers le premier pair du royaume : les autres lords considérèrent son exclusion comme une violation de leurs priviléges; et leur opposition força le roi à proroger le parlement de jour en jour. (28 avril.) A la fin, il permit au primat de prendre séance; mais il quitta aussitôt la salle et chargea sir John Darcy et sir Williams Killesby de l'accuser (30 avril) devant les citoyens de Londres et la chambre des communes. Mais les lords étaient fermes dans leur prétention. Ils supplièrent le roi de reconnaître que lorsqu'un pair était accusé par la couronne, il ne pouvait être contraint à plaider devant aucun autre tribunal que la haute cour du parlement (3 mai); et quand Édouard objecta qu'une telle reconnaissance serait préjudiciable aux intérêts de l'État et dérogerait aux droits de la couronne (7 mai), ils demandèrent la permission de s'en référer pour cette question à un comité composé de quatre prélats, de quatre comtes et de quatre barons. Le rapport du comité fut unanimement approuvé, et l'on vote une adresse au roi dans laquelle on établissait comme principe incontestable qu'aucun pair ne pouvait être cité et mis en jugement qu'en parlement et par ses pairs. Ils observèrent qu'on avait élevé le doute de savoir si un pair qui avait occupé les grandes charges de la couronne ne pouvait pas, relativement à ces fonctions, être appelé devant quelque autre cour de justice; mais leur opinion était que, même

[1] Rym., v, 226.
[2] Rym., v, 277.
[3] Rym., 225-238.

[1] *Ang. sac.*, i, 27 30. Le roi répliqua, mais la violence de sa réponse prouve qu'il ne pouvait réfuter le primat. Voyez-la dans Rymer, 240. *Ang. sac.*, i, 36. et toute la correspondance dans Hemingford, 326, 352.

dans ce cas, il ne pouvait être cité au nom du roi, ni perdre son temporel, ses terres, ses tenements, ses biens meubles ou personnels, ni être arrêté, emprisonné ou proscrit, ni mis en justice, ni recevoir jugement, qu'en plein parlement et devant ses pairs[1]. La nécessité de se procurer des subsides amena Édouard à donner son consentement : cédant aux prières réunies des lords et des communes, il rendit sa faveur à Stratford ; et quand ce prélat demanda à être traité comme pair et à pouvoir prouver son innocence devant le parlement, le roi consentit à sa requête à condition que les deux chambres prendraient préalablement en considération la demande qu'il avait faite d'un subside. On forma un comité de deux prélats et de quatre comtes pour recevoir les réponses du primat ; mais la décision qu'ils devaient rendre fut différée jusqu'au parlement prochain[2].

L'urgence des besoins du roi n'admettait aucun délai, et les lords, le clergé et les communes saisirent cette occasion pour requérir le redressement des abus dont ils avaient respectivement à se plaindre. Toutes leurs demandes furent gracieusement accordées et enregistrées en forme de statut publié sous le grand sceau ; mais Édouard avait préalablement signé un acte dans lequel il protestait contre ces concessions, comme injurieuses aux droits de la couronne, et où il déclarait qu'il révoquerait ensuite à sa propre convenance ce que la nécessité le forçait d'accorder. Dès qu'il eut recueilli les avantages de sa dissimulation, il n'eut pas honte d'avouer cet acte et de le défendre. Dans une circulaire qu'il adressa aux shérifs des comtés, il avança que l'obstination du parlement avait exposé l'État aux malheurs les plus graves ; que son devoir dans ces circonstances avait été de dissimuler ; qu'il avait paru consentir aux demandes, tandis qu'en réalité il avait protesté contre elles, et que par conséquent il révoquait et annulait maintenant, de sa propre autorité et de l'assentiment de son conseil, le dernier statut[1]. Il fallait obtenir pour cette nouvelle mesure l'approbation des ordres de l'État jusqu'à la convocation du prochain parlement. Le clergé était déjà assemblé, et pour éviter qu'il n'employât les armes spirituelles des censures et de l'excommunication au maintien des priviléges cléricaux, Édouard écrivit à l'archevêque en lui défendant, sous les peines les plus sévères, d'entreprendre de soutenir le statut ou de former aucune résolution au mépris de l'autorité royale[2]. Deux années s'écoulèrent avant qu'il se hasardât à rassembler son parlement. Il eut alors l'adresse d'obtenir des deux chambres leur consentement à la révocation du statut, à condition que les principaux articles de leur requête seraient accordés, et il ordonna en même temps que le procès contre le primat « serait « biffé et annulé comme contraire à la raison « et à la vérité[3]. »

Le fâcheux résultat des deux dernières campagnes aurait dû dégoûter Édouard de ses alliances avec les puissances continentales. Il était destiné encore à éprouver de ce côté une plus cruelle mortification. L'empereur, qui avait conclu la paix avec la France, révoqua sa commission de vicaire impérial[4] (25 juin) ; et les princes de l'Empire refusèrent de combattre plus longtemps sous les bannières du roi. Il est probable que dans de telles circonstances, la querelle entre les deux couronnes se serait terminée, sans un événement qui survint alors et qui promit d'ouvrir pour Édouard une route au cœur de la France. Jean III, duc de Bretagne, avait trois frères, Guy, Pierre et Jean, comte de Montfort. Guy et Pierre moururent avant lui ; mais Guy avait laissé une fille nommé Jeanne, héritière présomptive du

[1] Ils admirent cependant que si un pair avait été shérif ou employé aux recettes de l'argent du roi, il devait en personne ou par avocat rendre compte de sa gestion à l'échiquier, et aussi que lorsqu'un pair le désirait, il pouvait plaider devant une autre cour, mais sans que cela pût porter aucun préjudice aux droits de la pairie, de quelque manière que ces points concernassent d'autres personnes ou lui-même dans les occasions à venir. *Rot. parl.*, II, 126, 127

[2] *Rot. parl.*, 127, 131.

[1] Dissimulavimus sicut oportuit, et dictum prætensum statutum sigillari permisimus illâ vice. Rym., V, 282. Les principaux articles de ce statut étaient relatifs au privilége de la pairie dont on a parlé, à la clause que le clergé ne serait pas troublé dans ses cours ou tribunaux par les officiers civils, et à l'ordre intimé à tous les grands officiers de la couronne de jurer qu'ils observeraient la grande charte ; qu'à l'ouverture de chaque parlement, ils seraient suspendus pour quelques jours de leurs fonctions, et devraient alors répondre à toutes les plaintes portées contre eux à la chambre des lords. *Rot. parl.*, II, 132, 133.

[2] Brady, III, App., 83.

[3] *Rot. parl.*, II, 139.

[4] Rym., V, 262, 264.

duché, puisque son oncle n'avait pas d'enfant, considérée comme telle par lui et par les états, et comme telle mariée à Charles de Blois, neveu du roi de France [1]. (30 avril.) Cependant lorsque Jean mourut, son frère, le comte de Montfort, réclama la succession, s'empara des trésors du dernier duc et des principales forteresses, et passa la mer pour se rendre en Angleterre, où, dit-on, il fit hommage à Édouard comme roi de France et son suzerain [2]. La cause néanmoins fut portée devant le légitime tribunal des pairs de France, qui adjugèrent le duché à Charles de Blois, du droit de sa femme. Le roi de France envoya immédiatement en Bretagne des forces considérables sous les ordres de son fils et de son neveu. Le roi d'Angleterre arma pour secourir son vassal. Il est difficile de justifier la conduite d'Édouard en cette occasion ; car, s'il admettait le droit de Montfort, à l'exclusion de Jeanne, il devait admettre aussi celui de Philippe à la couronne de France, à l'exclusion d'Isabelle et de ses descendants. Philippe était plus conséquent ; car, par les lois de la monarchie, quoique les femmes fussent incapables d'hériter du trône, elles pouvaient succéder aux fiefs ainsi que les hommes.

Les commencements de la guerre furent heureux pour Charles, qui, par surprise ou trahison, s'empara de Nantes et de la personne de son rival. (Octobre.) Mais le parti de Montfort se soutint grâce au courage et à la constance de Jeanne, sa femme, sœur du comte de Flandre. Dès qu'elle eut appris la captivité de son mari, elle présenta son fils aux citoyens et à la garnison de Rennes, et les exhorta à défendre la cause de cet enfant, seul descendant mâle après son père de leurs anciens princes. Touchés de ses larmes, de sa beauté, de son éloquence et peut-être aussi de la distribution de ses largesses, ils jurèrent de vivre et de mourir pour sa défense. L'enthousiasme toujours croissant se répandit dans les cités voisines, et la captivité du compétiteur de Charles parut plus préjudiciable qu'avantageuse aux intérêts de celui-ci. Pendant l'hiver, Jeanne se retira dans la forteresse de Hennebon ; elle envoya pour plus grande sûreté son fils en Angleterre (1342, mars) et sollicita vivement le secours d'Édouard. Au printemps, Charles, avec une armée nombreuse, investit la forteresse, et l'héroïne, à cheval et couverte d'une armure, commanda et encouragea la garnison. Une fois pendant un assaut elle fit une sortie par la porte opposée, mit le feu au camp des assiégeants, se retira dans le château d'Auray, assez voisin, et peu de jours après se fraya, les armes à la main, sa rentrée dans Hennebon. Cependant aucun secours n'arrivait ; la garnison, disséminée par des assauts fréquents, était en outre affaiblie par la famine. L'évêque de Léon avait déjà arrangé les conditions de la capitulation, quand la comtesse aperçut de la plus haute tourelle du château une flotte à l'horizon et s'écria : « Les Anglais ! je vois les Anglais ! » La garnison courut immédiatement sur les remparts : toute idée de reddition fut bannie, et sir Walter Manny, qui avait été retenu pendant quarante jours par les vents contraires, arriva heureusement dans le port avec un corps de troupes assez nombreux [1].

Les forces que commandait Manny firent lever le siége de Hennebon, mais elles n'étaient point assez considérables pour qu'il se hasardât à entrer en campagne. (Juillet.) La comtesse prit le parti de se rendre elle-même en Angleterre, revint avec Robert d'Artois et un petit corps d'archers et d'hommes d'armes, et assiégea la ville de Vannes, qu'elle prit. Édouard la rejoignit en automne avec douze mille hommes ; mais, pour vouloir trop faire, il ne fit rien. (5 octobre.) Il divisa son armée en trois corps, avec lesquels il prétendait investir à la fois Rennes, Nantes et Vannes, qui venait d'être reprise par Charles : l'arrivée du duc de Normandie, fils aîné de Philippe, l'obligea à concentrer ses forces et à les couvrir par des retranchements. Les Français suivirent cet exemple, et les deux armées restèrent plusieurs semaines, durant les rigueurs de l'hiver, à peu de distance l'une de l'autre [2]. Dans cette état de choses et à l'égale satisfaction des partis opposés, deux cardinaux arrivèrent (1343, 19 janv.) chargés par Clément VI, qui venait d'être élevé à la chaire de saint Pierre, de se faire les médiateurs de la paix. On conclut une trêve de trois ans et huit mois, pendant laquelle des négociations devaient s'ouvrir devant le pontife, considéré comme individu

[1] D'Argentré, v, 1-6.

[2] Édouard ne fait mention de rien de plus que fœdus et amicitiæ firmitatem. Rym., v, 280.

[1] Froissart, c. 70, 71, 79.

[2] Avesb., 98 et suiv.

privé, ami commun des deux puissances[1]. Une des conditions de la trêve était l'élargissement de Jean de Montfort; mais Philippe en éluda l'exécution et répondit aux plaintes du pape qu'il ne le retenait pas en prison pour des raisons d'État, mais pour des motifs personnels et particuliers. Au bout de trois ans, Montfort s'échappa du Louvre, déguisé en marchand, arriva heureusement en Angleterre et de là retourna en Bretagne, où il mourut au château de Hennebon. (1345, 26 septembre.) Par son testament, il nomma Édouard tuteur de son fils[2].

L'espérance de l'accommodement si vivement souhaité par le pontife ne tarda pas à s'évanouir. Les deux partis violaient journellement l'armistice, et les négociateurs, au lieu de régler les conditions de la paix, ne s'occupaient que de plaintes ou de récriminations. Les deux nations s'exaspéraient par de mutuelles injures; et leurs souverains n'avaient cherché à obtenir un délai qu'afin de recommencer la lutte. Des préparatifs de guerre se firent des deux côtés : Édouard obtint de son parlement un subside en nature sur les laines : Philippe établit la gabelle, ce monopole du sel au bénéfice de la couronne qui a été si longtemps considéré par les Français comme un insupportable fardeau. Ces manières de lever de l'argent donnèrent aux deux princes l'occasion d'exercer *leur esprit*. Le roi d'Angleterre déclara que son adversaire régnait maintenant par la loi *salique;* et le roi de France répondit en appelant Édouard « *le marchand de laine* [3]. »

Enfin le parlement anglais demanda le renouvellement des hostilités[4]; et une armée partit pour la Guienne sous le commandement d'un cousin du roi, le comte de Derby, qui avait la réputation d'être le seigneur le plus accompli et l'un des plus braves guerriers de son siècle. (1345, 6 juin.) Il débarqua à Bayonne, marcha sur Bordeaux et reprit bientôt la plupart des places que l'ennemi avait conquises. La plus brillante action de la campagne se passa sous les murs d'Auberoche. Le comte de Lisle, commandant des Français, ayant rassemblé secrètement douze mille hommes dans les environs, investit tout à coup la place. A l'aide de quatre machines, les assiégeants firent pleuvoir une grêle de pierres dans l'intérieur de la forteresse et forcèrent la garnison à chercher un abri dans le souterrain. Le comte de Derby, avec trois cents hommes d'armes et six cents archers, vint au secours de la place par des chemins détournés : à l'instant du souper, ils s'élancèrent dans le camp français : le général et les principaux officiers furent tués ou pris à table; et les archers dispersèrent facilement à coups de flèches les petits corps ennemis à mesure qu'ils se formaient. Mais la nouvelle de cette attaque parvint bientôt à la connaissance de l'autre moitié de l'armée assiégeante, qui se trouvait postée du côté opposé, et les vainqueurs se virent obligés de lutter contre un ennemi qui leur était six fois supérieur en nombre. La garnison du château décida la victoire. Dans la chaleur de l'action, elle chargea l'arrière-garde des Français; et des douze mille hommes qui avaient tenté cette entreprise, très-peu échappèrent. Neuf comtes et vicomtes furent faits prisonniers; et il n'y eut pas un seul homme d'armes, parmi les Anglais, qui ne s'en retournât avec deux ou trois barons, chevaliers ou écuyers, pour sa part de captifs[1].

Le comte de Derby, ayant reçu un renfort d'Angleterre, poursuivit sa carrière victorieuse, tandis qu'Édouard s'embarquait pour Sluys (l'Écluse) afin d'y rejoindre les députés des villes de Flandre. (1545, 24 juin.) Son dessein était de persuader aux Flamands de transférer leur allégeance du comte Louis, leur souverain, à son propre fils, le prince Édouard. La majorité des députés témoigna ouvertement qu'elle désapprouvait cette proposition. Artaveldt, non-seulement parla pour la soutenir,

[1] Rym., v, 357, 366. Le parlement consentit à ce que des messagers fussent envoyés au pape « par « monstrer et purposer devant le seint pier le pape, « com devant meen amy, et nonn pas come juge ne « come compromessair, le droitz nre seign' le roi sur « ses chalenges. » *Rot. parl.*, ii, 136.

[2] *Rot. parl.*, v, 365. Knyght., 2685. D'Argentré, v, 109.

[3] Contin. Nangii, ad ann. 1343. Mézeray., 155.

[4] *Rot. parl.*, ii, 147. Ils prièrent le roi de ne point souffrir qu'on le trompât, mais de terminer la guerre au plus tôt, soit par des batailles ou par un traité, p. 148, 152. Les seigneurs (great men) résolurent de passer la mer et de combattre avec lui; le clergé lui accorda le dixième des bénéfices pour trois ans, et les communes, deux dixièmes pour les villes et les bourgs et deux quinzièmes pour la communauté. *Stat. of Realm.*, i, 300, 2.

[1] Froissart, c. 105, 106.

mais s'engagea à la faire adopter par les principales cités. Il réussit à Bruges et à Ypres; mais à Gand, ses ennemis avaient d'avance exaspéré les habitants contre lui. (17 juillet.) Tandis qu'il traversait les rues à cheval, on ne lui rendit aucun des honneurs auxquels il était accoutumé; et il entrait à peine dans sa maison qu'elle se trouva entourée d'une populace furieuse qui demandait sa tête. On enfonça les portes, Arlaveldt fut assassiné; et Édouard, privé de son principal appui, retourna en Angleterre. (30 sept.) Les députés flamands l'y suivirent et la consolèrent de la perte de son démagogue en s'engageant à ne jamais obéir à leur comte jusqu'à ce qu'il eût juré vassalité au roi d'Angleterre. Louis vivait à Ruremonde, dépouillé de la plus grande partie de ses possessions; mais il resta fidèle à Philippe, déclarant que sa conscience ne lui permettrait jamais de reconnaître Édouard pour son roi tant qu'il ne serait pas en possession de la couronne de France[1].

Les succès non interrompus du comte de Derby avaient prouvé tout ce qu'on pouvait attendre de la valeur anglaise quand ses efforts n'étaient point entravés par les conseils d'alliés intéressés; et Édouard, ayant rassemblé une armée considérable composée de ses seuls sujets, s'embarqua à Southampton, dans l'intention, disait-il, d'envahir les provinces du midi de la France. Mais, soit qu'il n'eût fait courir ce bruit que pour tromper l'ennemi, ou que, pendant le voyage, les conseils de Geoffroi d'Harcourt, réfugié français, l'eussent fait renoncer à son premier projet, il changea tout à coup de route et jeta l'ancre dans la direction de la Hogue[2], sur la côte de Normandie. (12 juillet.) La province était sans défense, et tandis que la flotte brûlait tous les navires qui se trouvaient dans les différents ports (18 juillet), l'armée, partagée en trois divisions, pilla le pays, mit le feu aux villages et fit un grand nombre de prisonniers. Elle prit Carentan, Saint-Lô et Caen (26 juill.), grande et populeuse cité, et l'on envoya en Angleterre sur la flotte tout le butin avec le connétable de France, soixante chevaliers et trois cents des plus riches citoyens[1]. Il paraît que le dessein d'Édouard était de faire évacuer la Guienne par l'armée française, forte de cent mille hommes, qui occupait cette province, de passer la Seine, de traverser la Picardie pour se rendre en Artois, afin de rejoindre ses auxiliaires flamands, qui, au nombre de quarante mille, avaient franchi les frontières de France, et alors de mettre le siége devant la ville importante de Calais. Mais à son arrivée devant Rouen, il trouva le pont de la Seine rompu et Philippe sur la rive opposée avec des forces nombreuses. Dès ce moment, une lutte d'habileté s'établit entre les deux monarques. Le roi d'Angleterre était impatient de passer la rivière et d'obliger son adversaire à livrer bataille avant qu'il eût reçu ses renforts; le roi de France cherchait à retenir les Anglais sur la rive gauche de la Seine jusqu'à ce qu'il pût les accabler par la supériorité de ses forces. (13 août.) Édouard s'avança en longeant la rivière, brûla les villages et pilla les villes de Vernon, de Mantes et de Poissy; mais il n'y restait pas un seul pont, et tous ses mouvements étaient suivis et surveillés de la rive opposée par les ennemis. Ce fut en vain qu'il envoya ses troupes légères insulter les faubourgs de Paris; qu'il réduisit en cendres Saint-Germain, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine; que quelques aventuriers passèrent la rivière dans des bateaux et mirent le feu à Neuilly et à Boulogne: Philippe ne fut détourné de sa résolution ni par les bravades de ses ennemis ni par les murmures des Parisiens. Les Anglais sortirent par un heureux stratagème de cette situation, qui devenait de jour en jour plus dangereuse. Décampant de Poissy de grand matin, ils s'avancèrent en toute hâte vers la capitale; mais dès qu'ils se furent assurés que l'armée française était en pleine marche sur la même ville, ils retournèrent rapidement sur leurs pas, chassèrent, à l'aide de leurs archers,

[1] Froissart, c. 114.

[2] La Hague est le cap le plus occidental de la péninsule normande; il y existe un petit havre. Il ne faut pas le confondre avec la Hogue ou la Hougue, autre havre de la même presqu'île, témoin d'un célèbre combat naval sous le commandement de Tourville, en 1692. L'édition anglaise sur laquelle nous avons fait notre traduction porte ici la Hague et plus loin la Hogue. Sir John Lingard nous a écrit qu'il pensait que le combat avait eu lieu à la Hogue et non à la Hague. La Hague se trouvait bien plus que la Hogue sur la route d'Édouard pour Bordeaux; mais nous devons nous en tenir à l'avis de l'auteur.

(*Note du traducteur.*)

[1] Froiss., c. 120-122, et le rapport officiel dans Avesbury, 123.

le peu d'ennemis qui gardaient la rive opposée, traversèrent le pont que les ouvriers avaient réparé et prirent possession de Pontoise. (15 août.) Affligé du succès de cette manœuvre et en même temps enorgueilli par le nombre de troupes qu'il avait rassemblées sous son étendard à Saint-Denis, Philippe proposa au roi d'Angleterre de combattre dans la plaine de Vaugirard ou entre Pontoise et Franconville. Édouard répondit qu'on le trouverait toujours disposé au combat ; mais que, comme il était sur ses propres domaines, il ne voulait permettre à personne de lui en dicter ni le lieu ni le jour. Il continua sa marche, brûla, en passant, les faubourgs de Beauvais, pilla la ville de Poix et fixa son quartier général à Airaines. Pressé de traverser la Somme, il envoya deux maréchaux avec trois mille hommes pour découvrir ou forcer un passage. Ils attaquèrent successivement les ponts de Pont-Saint-Remy, de Long et de Pecquigny ; mais partout repoussés, ils revinrent au camp avec la nouvelle décourageante de leur défaite. Philippe était à Amiens avec cent mille hommes, et le lendemain il prit possession d'Airaines, deux heures après le départ des Anglais. Ceux-ci atteignirent Oisemont dans la soirée, et les maréchaux revinrent encore avec de tristes nouvelles. Le désespoir se peignait sur tous les visages : il fallait, le jour suivant, vaincre une armée huit fois plus nombreuse ou être repoussés dans la mer. Édouard rassembla les prisonniers et s'informa s'il n'existait pas un gué dans la rivière ; et, par la promesse de la liberté et d'une récompense considérable, il décida un paysan à le conduire à Blanchetaque, où, au moment du reflux, on peut passer la Somme, même à pied. Les Anglais se mirent en marche à minuit : ils arrivèrent avant que l'eau fût assez basse (23 août) et eurent le déplaisir d'apercevoir, peu après le lever du soleil, la rive opposée défendue par douze mille hommes sous le commandement de Gondemar du Fay. Ils passèrent quelques heures dans cette situation terrible, s'attendant à voir arriver à chaque instant l'armée qui les poursuivait. A dix heures, on annonça que la marée était au plus bas. Édouard donna pour mot d'ordre les noms de Dieu et de saint George, et les hommes d'armes s'élancèrent dans la rivière. Vers le milieu, ils furent atteints par la cavalerie française ; mais les Anglais combattirent avec le courage du désespoir : l'ennemi fut repoussé avec une perte de deux mille hommes ; et Philippe, à son arrivée, ne trouva sur la rive gauche que quelques traîneurs. La marée montante le força d'abandonner la poursuite et il ramena son armée à Abbeville. Les Anglais prirent possession du Crotoy et trouvèrent dans ce port plusieurs navires chargés de vins de Poitou et de Saintonge [1].

Jusqu'à ce moment le roi s'était retiré rapidement devant ceux qui le poursuivaient : actuellement il s'arrêta pour attendre leur arrivée. On ne connaît pas les motifs qui le faisaient agir ; mais ils devaient être bien puissants pour qu'il hasardât une bataille avec des forces aussi inégales. Il dit simplement à ses courtisans : « Nous n'irons pas plus loin. « Je suis maintenant sur l'héritage légitime de « ma mère (le comté de Ponthieu) ; et il est de « mon devoir de le défendre contre mon ad- « versaire. » On ignore ce que les alliés, les Flamands, étaient devenus. Entrés sur le territoire français trois semaines auparavant, ils s'en étaient probablement retournés ou avaient suivi une direction différente.

(25 août.) Philippe resta un jour à Abbeville afin d'augmenter de quelques milliers d'hommes sa force immense. Quant à Édouard, qui avait à combattre pour sa vie et sa liberté, tout délai lui était précieux, puisqu'il lui permettait de rafraîchir ses troupes après tant de fatigues, d'arranger ses plans et de faire les préparatifs nécessaires pour la bataille. Le lieu sur lequel il se décida à recevoir l'ennemi était une éminence à pente douce derrière le village de Crécy. Le soir, il invita ses barons à souper, les entretint avec enjouement et les renvoya en leur promettant la victoire. Quand ils furent partis, il entra dans son oratoire, se jeta à genoux devant l'autel et pria Dieu de lui conserver l'honneur. Il était minuit quand il se mit au lit : il dormit peu ; au point du jour, il assista à la messe et reçut la communion avec son fils, le jeune prince de Galles, qui venait d'atteindre sa quinzième année.

(26 août.) Dès que les troupes eurent déjeuné, les maréchaux donnèrent leurs ordres, et chaque lord, avec la troupe qui suivait sa bannière et son pennon, se porta sur le terrain qu'on lui avait assigné le jour précédent : tous

[1] Froissart, c. 123-125. Knyght., 2587, et le rapport officiel dans Avesbury, 136, 137

étaient à pied afin de n'être pas tentés de poursuivre l'ennemi ou de fuir. La première division, sous le commandement nominal du prince, mais réellement sous les ordres des comtes de Warwick et d'Oxford, consistait en huit cents hommes d'armes, mille hommes d'infanterie galloise et deux mille archers. A quelque distance derrière eux ou plutôt sur leur flanc était placée la seconde division, composée de huit cents hommes d'armes et de douze cents archers. La troisième, commandée par le roi, comptait sept cents hommes d'armes et deux mille archers et stationnait comme réserve sur le sommet de l'éminence[1]. Les archers de chaque division se formèrent sur son front, dans la disposition des dents d'une herse, et l'on donna des ordres afin qu'aucun homme ne s'embarrassât de la garde d'un prisonnier ou ne quittât son poste pour se mettre à la poursuite d'un fuyard. Édouard, monté sur un petit palefroi, au milieu de deux maréchaux, passa de compagnie en compagnie, parla à tous, les exhortant à défendre son honneur, et exprima sa confiance qu'ils remporteraient la victoire. Vers les dix heures, il leur ordonna de prendre quelque nourriture. Ils s'assirent à terre en gardant les rangs et posant devant eux leurs arcs et leurs casques.

Le roi de France était parti d'Abbeville au lever du soleil; mais la multitude de ses troupes marchait dans un tel désordre que les chevaliers qui avaient été reconnaître l'armée anglaise lui conseillèrent de remettre la bataille au lendemain et d'employer cet intervalle à ranger son armée en bataille. Deux officiers furent immédiatement envoyés, l'un en avant et l'autre à l'arrière-garde, criant : « Halte, bannières ! au nom de Dieu et de « saint Denis ! » Mais ces ordres accrurent la confusion. Compris par quelques-uns, mal entendus par d'autres, la majeure partie les enfreignit. Philippe se laissa entraîner par le torrent : dès qu'il aperçut les Anglais, il perdit tout sang-froid et ordonna aux Génois de se former et de commencer la bataille.

Les Génois composaient un corps de six ou, suivant quelques écrivains, de quinze mille Italiens, qui combattaient avec des arbalètes sous deux chefs célèbres, Antoine Doria et Grimaldi. Ils étaient soutenus par le comte d'Alençon, frère du roi, qui commandait une cavalerie nombreuse et magnifiquement vêtue. Le roi les suivait avec le reste de l'armée, partagé en quatre divisions. Le nombre des combattants a été estimé par divers écrivains à tous les nombres intermédiaires entre soixante et cent vingt mille hommes.

Jamais peut-être préparatifs de bataille ne furent faits sous des circonstances plus imposantes. Il y eut ce jour même une éclipse partielle de soleil : des nuées d'oiseaux, précurseurs de la tempête, voltigeaient sur les deux armées en poussant des cris aigus, et la pluie tombait par torrents, accompagnée d'un tonnerre continuel et d'éclairs qui se succédaient sans relâche. Vers cinq heures de l'après-midi, le temps s'éclaircit : le soleil, dans toute sa splendeur, dardait ses rayons dans les yeux de l'ennemi; et les Génois, après avoir jeté trois cris, déchargèrent leurs carreaux. Mais ils n'étaient point capables de lutter contre les archers anglais, qui reçurent la volée en silence et lancèrent leurs flèches avec une telle force et en si grand nombre que les arbalétriers commencèrent à se rompre. Le comte d'Alençon, les traitant de couards, ordonna à ses gens de frapper les fuyards; mais il ne fit qu'ajouter au désordre. Plusieurs de ses chevaliers furent démontés par les archers, et, dès qu'ils touchaient la terre, ils étaient égorgés par les Gallois, qui, à cet effet, s'étaient munis de longs couteaux.

Le passage enfin s'éclaircit : le comte d'Alençon, d'un côté, et son collègue, le comte de Flandre, de l'autre, continrent les archers anglais, tandis qu'un corps nombreux de Français, d'Allemands et de Savoyards se faisait jour vers les hommes d'armes que le prince commandait. La seconde division avança immédiatement pour le soutenir; le conflit devint terrible et douteux, et l'on envoya sir Thomas Norwick pour demander du renfort. Édouard, qui, d'un moulin, suivait les chances de la bataille et les mouvements des armées, s'informa si son fils était tué ou blessé. Le messager répondit : « Non. — Alors, reprit-il, dites « à Warwick qu'il n'aura point de secours. « Que le jeune homme gagne ses éperons; lui « et ceux à qui je l'ai confié auront toute la « gloire de la journée. » Cette réponse fut re-

[1] Ce sont les nombres rapportés par Froissart; ils sont évidemment trop peu considérables ou ceux de l'armée française le seraient trop.

que comme une prédiction de la victoire et inspira un nouveau courage aux combattants.

Le roi de France était impatient de rejoindre le comte d'Alençon, mais les archers qui lui faisaient face lui opposaient une barrière impénétrable. A toutes les charges, il perdait les plus braves de ceux qui l'accompagnaient; son cheval avait été tué sous lui, et ses amis lui conseillaient, mais en vain, de se retirer. Enfin le jour commençait à tomber; son frère et le comte de Flandre étaient tués, et la bataille était évidemment perdue, lorsque Jean de Hainaut, lui criant de se réserver pour vaincre dans quelque autre occasion, saisit la bride de son cheval et l'entraîna de force. Il s'enfuit jusqu'à la ville d'Amiens, accompagné seulement de cinq barons et de soixante chevaliers.

La fuite de Philippe ne termina pas la bataille. Beaucoup de Français, en corps détachés, continuaient à charger leurs adversaires. Mais comme leurs efforts n'étaient pas concertés, ils n'avaient pour résultat que la destruction des assaillants. L'obscurité augmentant, le combat cessa par degrés : on n'entendit bientôt plus les voix de ceux qui cherchaient à retrouver leurs bannières dont ils s'étaient écartés, et les Anglais se félicitaient d'avoir repoussé l'ennemi. Le roi, ignorant toute l'étendue de sa victoire, ordonna d'allumer des feux et défendit à ses troupes de quitter leur poste. Empressé de témoigner sa satisfaction au prince, il se hâta de le rejoindre, et l'ayant pressé dans ses bras, il s'écria : « Beau fils, « continuez votre carrière. Vous vous êtes « noblement conduit : vous vous êtes montré « digne de moi et de la couronne! » Le jeune Édouard tomba à ses genoux et attribua modestement à son père tout le mérite de l'action.

Aux ténèbres de la nuit succéda vers le matin (27 août) un brouillard épais qui interceptait la vue de toutes parts; et le roi, pour obtenir quelques informations, fit partir un détachement de trois mille hommes avant le lever du soleil. Ces troupes se trouvèrent bientôt au milieu d'un corps de milice venant de Beauvais et d'Amiens, qui, sans rien savoir des événements précédents, avait marché toute la nuit pour atteindre l'armée. Ces hommes, qui ne soupçonnaient aucun danger et qui n'étaient nullement préparés à se battre, furent massacrés presque sans résistance. Une pareille méprise devint également fatale à l'archevêque de Rouen et au grand prieur de France, avec un corps nombreux de chevaliers. Lorsque le jour se fut éclairci, on découvrit des milliers de Français qui avaient passé la nuit sous les arbres et près des haies, dans l'espérance de retrouver leurs seigneurs au matin. La cavalerie anglaise les massacra, et l'on assure que ce second carnage surpassa de beaucoup celui du premier jour.

Dans l'après-midi, le roi ordonna aux lords Cobham et Stafford d'examiner le champ de bataille. Il prirent avec eux trois hérauts pour vérifier les surcots[1] des chevaliers, et deux secrétaires pour enregistrer le nom et le rang de ceux qui avaient été tués. Ils présentèrent au roi, dans la soirée, quatre-vingts bannières et une liste de onze princes, de douze cents chevaliers et de trente mille personnes de condition inférieure. On proclama une trêve de trois jours pour donner le temps à l'ennemi d'enterrer ses morts : Édouard assista en deuil au service funéraire qui eut lieu dans le cimetière de Montenay[2].

De tous ceux qui succombèrent dans cette bataille, le plus digne de remarque est Jean, roi de Bohême[3]. L'âge n'avait pas éteint en lui le feu de la jeunesse : quoique aveugle, il se plaça dans la première division des Français; et comme l'issue de la lutte devenait douteuse, il ordonna aux quatre chevaliers qui l'entouraient de le conduire au fort de la mêlée, « afin que moi aussi, dit-il, je « puisse porter un coup aux Anglais. » L'ayant mis au milieu d'eux et ayant entrelacé leurs brides, ils poussèrent leurs chevaux en avant et furent tués presque aussitôt. Le lecteur pensera probablement que le roi de Bohême prodigua sa vie comme un insensé; mais les écrivains du temps exaltèrent sa conduite

[1] Surcot, sorte de vêtement ou de manteau sur lequel étaient tissues, brodées ou peintes les armes du chevalier. Northbury, dans sa lettre du 4 septembre, dit que « les bons gents d'armes tués furent 1542, sans comunes et pédailles. » *Apud* Avesbury, 138.

(*Note du traducteur.*)

[2] Nous devons à Froissart, c. 126-130, les détails les plus intéressants de cette bataille. Tous les autres écrivains du siècle en font mention, mais avec moins de détail.

[3] Plusieurs historiens ont tué à Crécy Jacques, roi de Majorque. Il est probable qu'il n'était pas même présent, et il est certain qu'il ne mourut que trois ans après.

comme un trait d'héroïsme incomparable. Le timbre de sa cotte de mailles, trois plumes d'autruche avec la devise « Ich dien » (Je sers), fut adopté par le prince de Galles, et il a toujours été porté depuis par ses successeurs.

Les vainqueurs contemplèrent avec étonnement le résultat de cette bataille sanglante et décisive. Ils ne l'attribuèrent pas à leur propre courage ou à l'imprudence de l'ennemi, mais à la protection du Très-Haut, qui avait ainsi prononcé son jugement en faveur de leur souverain; et les actions de grâces qu'on lui offrit au camp se renouvelèrent rapidement dans toutes les villes et les villages d'Angleterre. Les deux rois s'occupèrent immédiatement, Édouard à profiter des avantages de la victoire, Philippe à prévenir les conséquences de la défaite. Le premier, afin de s'assurer un port convenable sur la côte de France, entreprit de s'emparer de Calais; et prévoyant une résistance longue et obstinée, il ordonna que l'on contruisît des baraques pour loger l'armée pendant l'hiver. L'autre envoya un messager avec des présents au roi d'Écosse, l'exhortant à saisir l'occasion de l'absence d'Édouard et à faire une invasion en Angleterre pour se venger de ses injures personnelles et porter assistance à son allié. Quatre ans s'étaient écoulés depuis que David, à la demande de ses sujets, était revenu avec la reine dans son pays natal. Sa valeur et ses rares qualités lui avaient gagné leur estime; et trois incursions heureuses dans les comtés du Nord avaient commencé à satisfaire leur désir de vengeance, en les comblant de dépouilles ennemies. L'ardeur du roi n'avait pas besoin d'un nouveau stimulant; il menaçait depuis longtemps les frontières anglaises; et six jours avant la bataille de Crécy, Lionel, second fils d'Édouard et gardien du royaume, avait ordonné qu'on levât des troupes pour surveiller les « insurgés « écossais » et s'opposer à leurs mouvements. David partit de Perth avec trois mille hommes d'armes et environ trente mille autres, montés sur de petits chevaux [1]. Ils avaient tous la plus grande confiance dans le succès de la campagne, sachant la totalité de la chevalerie anglaise sous les murs de Calais ou occupée à se battre dans le midi de la France (2 oct.). David entra dans le Cumberland, prit, après un siége de six jours, la « pyle de Liddel [1] » et fit décapiter immédiatement le gouverneur. Après avoir pillé l'abbaye de Lanercrost, il dirigea sa marche vers l'évêché de Durham, en passant par Hexham. Tandis qu'il se reposait à Beaurepaire [2], maison de campagne appartenant à des moines (16 octobre), l'armée anglaise se rassemblait dans le parc d'Auckland, sans qu'il en eût connaissance. Elle était composée de douze cents hommes d'armes, de trois mille archers et d'un corps d'infanterie de sept mille hommes formés de gens d'Église, de la milice du voisinage et d'une petite troupe de Gallois. La reine Philippa, rivalisant avec la comtesse de Montfort, parcourut leurs rangs à cheval, et, dans un langage affectueux et animé, les engagea à garantir l'honneur de leur souverain de toute attaque et à préserver leur patrie des ravages de l'ennemi. Ils lui répondirent par de vives acclamations. Elle les recommanda ensuite à Dieu et à saint George et se retira dans un endroit sûr [3].

Douglas, le célèbre chevalier de Liddesdale, avait ce matin même conduit un parti de pillards à Ferry-Hill (17 octobre). La retraite lui fut coupée par l'armée anglaise au pont de Sunderland et il dut se trouver heureux d'échapper après avoir perdu cinq cents hommes. D'après son rapport, David rangea son armée dans les landes; les Anglais étaient déjà en bataille sur une éminence près de Nevil's-Cross [4]. La cavalerie écossaise, pressée entre les haies, se trouva exposée sans défense aux coups infaillibles des archers; et les chevaliers les plus renommés furent successivement démontés ou tués. Après une résistance énergique, le comte de Moray tomba mort, et l'aile qu'il commandait se dispersa. A l'autre aile, le sénéchal ne faisait qu'une défense faible et incertaine; et au centre le roi vit avec terreur tomber autour de lui ses plus braves chevaliers. Mais son orgueil dédaignait de fuir ou de se rendre; et sa noblesse, formant un cercle pour le protéger, prolongea le combat jusqu'à ce que deux blessures qu'il reçut l'eussent renversé. Coupland, gentilhomme du Northumberland, s'élança immé-

[1] Sur des galloways. (*Note du traducteur.*)

[1] Le mot pyle ou pile signifie ici fort, forteresse. (*Note du traducteur.*)

[2] On l'appelle maintenant Bearpark.

[3] Froiss., c. 136.

[4] La croix de Neville. (*Note du traducteur.*)

diatement de son cheval pour se saisir de cette proie royale. Une lutte violente s'engagea. Coupland perdit deux de ses dents, mais il s'empara du roi, et, à l'aide de huit de ses amis, traversant heureusement la foule, il le conduisit à son château d'Ogle. Les Écossais cessèrent de résister; et le sénéchal rassemblant les fuyards, les ramena dans leur pays [1].

Il est singulier que, dans ce jour mémorable, les Anglais aient combattu sans avoir un commandant en chef. L'archevêque d'York et les lords Henri Percy et Ralf Nevil avaient été chargés d'organiser les forces du Nord; mais il paraît que, dans le combat, ils possédaient un égal droit au commandement et qu'ils n'avaient pris aucune autorité sur les autres chefs [2]. Les Écossais laissèrent sur le champ de bataille quinze mille hommes, dont plusieurs étaient des seigneurs de la plus haute distinction. La liste des prisonniers porte, avec le nom du roi, ceux de trois comtes et de quarante-neuf barons ou chevaliers. Le comte de Monteith, qui avait prêté serment dans le conseil privé d'Édouard, et le comte de Fife, qui avait rendu hommage à Baliol, furent condamnés comme traîtres [3]. Le dernier dut la vie à sa parenté avec la famille royale; l'autre subit la peine prescrite par la loi. Coupland remit, malgré lui, David au shérif, qui le conduisit en grand appareil à la Tour de Londres. Le captif fut créé chevalier et récompensé par le don d'un vaste domaine territorial [4].

Lorsque Édouard changea si rapidement de route en se rendant à la Hogue au lieu d'aller à Bordeaux, il laissa le brave comte de Derby lutter pour la défense de la Guienne contre la puissante armée commandée par Jean, duc de Normandie, fils aîné du monarque français. Le comte refusa sagement d'accepter la bataille que lui offrait son adversaire, et le duc sortit de Toulouse avec une armée qu'on a fait monter à cent mille hommes [1] et un train considérable de machines militaires. Peu de places osèrent résister à une force aussi imposante, et ce torrent ne put être arrêté que lorsqu'il arriva sous les murailles d'Aiguillon. Jean resta devant cette forteresse depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août. Il employa toutes les ressources que l'industrie put inventer et que la force put lui fournir : l'armée, partagée en quatre divisions, qui se relevaient alternativement de trois heures en trois heures, donna un assaut qui dura six jours consécutifs; on éleva des tours; des machines battaient les fortifications, et des nuées de pierres, lancées dans l'intérieur de la forteresse, écrasaient continuellement les maisons. Mais sir Walter Manny et sa brave garnison ne purent être vaincus par les fatigues ni intimidés par le nombre. Ils repoussèrent leurs assaillants; ils brûlèrent les machines, et par de fréquentes sorties ils firent éprouver de grandes pertes aux assiégeants. Le duc, dans l'impossibilité de réussir par la force, essaya d'affamer la garnison. Il jura de ne point quitter la place jusqu'à ce qu'elle fût en sa possession; et il répondit aux remontrances que lui faisaient ses officiers que l'honneur lui défendait de

[1] Ford., xiv, 2, 3. Froiss., 135, 136. Hemingf., 381. Knyght., 2590-2592.

[2] Rym., 524. Dans la lettre de remerciements envoyée par le prince Lionel, le comte d'Angus et plusieurs autres sont cités avec d'égales louanges. Rym., 528.

[3] Ils furent condamnés par le roi, dans un conseil qui se tint à Calais, sur la notoriété du fait. On ne leur permit aucune défense, et le seul office des juges fut de se rendre à la Tour et de prononcer la sentence telle qu'elle leur avait été envoyée par le roi. Rym., v, 549-550. La mère du comte de Fife était nièce d'Édouard Ier.

[4] Il fut fait banneret avec un revenu de cinq cents livres par an. Rym., v, 542. Le même jour, le roi, à Calais, lui accorda, ainsi qu'à Robert Bertram et à William Silvertop l'aîné, un pardon général pour tous leurs anciens délits en récompense de « leurs bons services » dans la bataille de Nevil's-Cross. Rym., v, 513. Coupland fut ensuite assassiné. Rym., vi, 494.

[1] Sortir de Toulouse avec cent mille hommes et tout ce qui accompagne une armée de cette nature, et seulement pour faire le siége d'Aiguillon! Nous voyons plus loin que Philippe réunit encore cent cinquante mille hommes près de Calais, sans pouvoir même attaquer Édouard, et cela peu de temps après la bataille de Crécy, où cent vingt mille hommes avaient été engagés et détruits. Nous osons avouer que nous avons des doutes sur ces masses françaises au milieu du quatorzième siècle, où, comme nous l'avions cru jusqu'à présent, une armée de trente mille hommes passait pour innombrable. On n'oubliera pas qu'à cette époque la moitié de la France était anglaise, et que nous ne possédions ni la Bretagne, ni la Bourgogne, ni la Franche-Comté, ni l'Alsace, ni la Lorraine, ni la Guienne, ni la plus grande partie de l'Angoumois, du Périgord et du Poitou, etc. Nous ferons observer que le docteur John Lingard est tout à fait de notre avis sur l'exagération du nombre, qui provient en général des erreurs des copistes de manuscrits avant l'usage de l'imprimerie, erreurs qui ont passé dans les livres imprimés. (*Note du traducteur.*)

violer son serment. Sans la victoire de Crécy, il est à peu près certain qu'Aiguillon eût succombé. Mais Philippe demanda alors la présence de son fils et le secours de son armée. Ils ne furent pas plutôt partis que le comte de Derby sortit de Bordeaux (20 août), passa la Garonne, ravagea l'Agénois, la Saintonge et le Poitou, et emporta d'assaut la riche et populeuse ville de Poitiers (4 oct.). Quand il eut vengé sur ces provinces les dévastations que l'ennemi avait commises en Guienne, il ramena ses troupes, chargées de butin, dans leurs quartiers d'hiver [1].

Édouard était alors occupé au siége de Calais, siége qui forma une nouvelle ère dans l'histoire militaire du siècle. Contre tous les usages du temps, on ne donna aucun assaut, on n'éleva aucune machine contre la place. Au lieu d'employer la force, le roi préféra le moyen plus lent, mais plus sûr, de la famine. Une flotte nombreuse bloquait le port, et toutes les communications avec l'intérieur étaient interceptées par la ligne des assiégeants. Jean de Vienne, le gouverneur, vit avec terreur une ville de baraques s'élever autour de lui : il devina le projet du roi ; et après une stricte enquête (13 septembre), il renvoya de la ville toutes les personnes qui n'avaient pas des provisions suffisantes pour plusieurs mois. Hommes, femmes et enfants, au nombre de dix-sept cents, se dirigèrent en morne procession vers le camp des Anglais. Édouard ordonna qu'on les reçût, leur fit donner un bon repas, et à leur départ, leur distribua à chacun deux pièces d'argent [2]. Cependant la garnison connut bientôt les privations de la disette, tandis que les assiégeants recevaient, deux fois la semaine, d'Angleterre et de Flandre, d'abondantes provisions : on fit une nouvelle enquête dans Calais ; et cinq cents de ses habitants furent encore mis hors des portes. Si Jean de Vienne comptait une seconde fois sur l'humanité d'Édouard, il se trompait dans son attente. On refusa aux bannis l'entrée des lignes anglaises, et ces malheureux, sans abri ni provisions, périrent misérablement entre les murailles et le camp. Philippe ne négligeait aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour secourir une forteresse aussi importante. Pendant l'hiver, deux flottes chargées de troupes et de provisions essayèrent d'entrer dans le port. Une des deux réussit, mais l'autre fut prise. Vers le printemps, il ordonna à tous ses vassaux de le rejoindre pour la Pentecôte ; et prenant avec lui l'oriflamme, l'étendard sacré de la France, il alla camper à Wissant [1] avec cent cinquante mille hommes (1347, 27 juillet) [2]. Il n'existait que deux routes par lesquelles il fût possible d'approcher des Anglais : il fallait prendre le long du rivage ou traverser les marais en passant le pont de Nieulay. La première était protégée par une ligne de navires portant plusieurs milliers d'archers. Le pont était soigneusement fortifié, et on l'avait confié au comte de Derby. Toute tentative sur l'un ou l'autre point eût probablement amené la destruction des assaillants. Plusieurs propositions de paix à toute autre condition que la reddition immédiate de Calais furent offertes et rejetées ; Philippe eut recours à l'expédient de défier Édouard à une bataille générale (31 juillet) [3]. L'orgueil du roi fit taire sa prudence : il accepta le défi. Mais le monarque français, se rappelant la défaite de Crécy, se retira la veille du jour désigné (3 août). Au moment de son départ, on vit flotter sur le château les armes d'Angleterre écartelées des lis avec les lions [4]. Ce fut cependant en vain que le gouverneur sollicita une capitulation. Édouard insista pour qu'il se rendît à discrétion ; et les habitants, qui savaient que le roi avait exprimé la résolution de punir leurs ha-

[1] Froissart, c. 117, 118, 119, 132. Villani, ann. 1346. Avesb., 142-144.

[2] Froiss., c. 131.

[1] L'anglais porte Whitsand, « sable blanc. »
(*Note du traducteur.*)

[2] On prit sur mer un messager porteur d'une lettre adressée à Philippe de la part de la garnison, qui lui marquait qu'on avait mangé les chevaux, les chiens et tous les autres animaux qu'on avait pu se procurer, et qu'il ne restait qu'à se manger les uns les autres. Elle le prévenait que s'il ne venait bientôt à son secours, les soldats étaient tous résolus à attaquer l'ennemi et à mourir avec honneur sur le champ de bataille plutôt que de périr de faim dans la ville; ils finissaient par lui dire qu'ils souhaitaient que Dieu lui fît la grâce de pouvoir reconnaître envers eux et leurs héritiers ce qu'ils avaient souffert pour son service. Cette lettre, que rapportent Avesbury et Knyghton, fut envoyée à son adresse par Édouard. Knyght., 2593. Avesb., 157.

[3] Froissart rapporte un dialogue très-intéressant entre Édouard et les porteurs du cartel (c. 143); c'est probablement une fiction. L'historien nous dit que le roi refusa le cartel : le roi assure lui-même qu'il l'accepta. Avesb., 165.

[4] Knyght., 2594. Avesb., 163-166.

bitudes de piraterie, et qui pensaient que son ancienne inimitié s'était encore aigrie par l'opiniâtreté de leur résistance, reçurent cette réponse avec le sentiment du plus profond désespoir. Ils s'assemblèrent sur la place du marché pour se consulter; et la douleur générale fut enfin apaisée par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, qui offrit de donner sa vie pour sauver celle de ses concitoyens. Cinq autres personnes imitèrent son exemple, et ils se rendirent en procession au camp anglais (4 août). Jean de Vienne était à leur tête, monté sur un palefroi, à cause de ses blessures; quinze chevaliers le suivaient, la tête nue et la pointe de l'épée traînant sur la terre; et après eux marchaient les six habitants de la ville, pieds nus et tête nue, portant la hart à la main [1]. Édouard les reçut avec un visage sévère. Le gouverneur lui présenta son épée et les clefs de la ville, et se réunissant à ses compagnons d'infortune, il implora à genoux la merci du vainqueur. Le roi affecta d'être inexorable, rejeta l'intercession de ses barons, envoya chercher l'exécuteur, et s'il céda à la fin, ce ne fut qu'avec une répugnance apparente et seulement aux pleurs et aux prières de la reine Philippa [2]. Les prisonniers furent remis à la disposition de leur belle protectrice, qui leur donna des habits, leur fit servir un repas abondant, et à leur départ, leur fit à chacun présent de six nobles. C'est ainsi qu'après un siége d'une année, Calais se trouva enlevé à la couronne de France. Pour s'assurer de sa conquête, Édouard expulsa ceux des habitants qui refusèrent de lui jurer fidélité [1] et repeupla la ville avec une colonie de ses propres sujets. Elle devint promptement une place très-riche : on en fit le dépôt général des marchandises exportées de l'Angleterre [2], et elle continua à prospérer ainsi pendant plus de deux siècles, sous la protection du prince qui l'avait conquise et de ses successeurs.

Les écrivains n'ont pas toujours suffisamment apprécié les avantages que l'humanité retirait de l'influence pacifique des pontifes de Rome. Dans les siècles où l'on ne connaissait d'autre mérite que celui des armes, l'Europe eût été plongée dans une guerre perpétuelle si les papes n'avaient constamment travaillé, soit à la conservation de la paix, soit à son rétablissement. Ils contrôlaient les passions et réprimaient les extravagantes prétentions des souverains : leur caractère de père commun des chrétiens donnait à leurs représentations un poids auquel aucune autre médiation n'eût pu prétendre; et leurs légats n'épargnaient ni voyages ni fatigues pour concilier les intérêts opposés des cours et placer l'olivier de la paix entre les épées des armées rivales. Aussitôt que la guerre se fut rallumée entre Édouard et Philippe, Clément recommença ses efforts pacifiques : il ne cessa pendant deux ans de supplier, d'exhorter, de réprimander. La violence et l'obstination de ses fils belligérants n'épuisèrent pas sa patience; et dès que l'armée française eut atteint Wissant, les cardinaux de Naples et de Clermont offrirent leur médiation pour prévenir l'effusion du sang. Mais Philippe refusa de livrer une ville qui depuis si longtemps bravait la puissance de son adversaire, et Édouard ne voulut pas abandonner le prix qu'il attendait de sa persévérance dans un siége aussi pénible. Lorsque

[1] Littéralement, portant des cordes dans leurs mains. Le mot anglais *halter* signifie aussi licou. Bien que l'expression *hart* ne soit pas en usage, il semble qu'elle rend si bien le fait dont il est question, que la remplacer par corde ou licou serait repousser volontairement tout ce que cette description a de touchant et d'animé. Je n'ai pas hésité à l'adopter.

(*Note du traducteur.*)

[2] Froissart (c. 144) a fait de cet incident une scène dramatique d'un très grand effet, mais où je crains qu'il n'ait altéré la vérité. J'ai choisi dans sa narration les circonstances qui semblent se rapporter le mieux avec les relations des autres écrivains, qui nous disent simplement qu'on fit alors ce qui avait lieu dans de pareilles occasions, c'est-à-dire qu'une députation de chevaliers et de citoyens, dans l'accoutrement de criminels, implorèrent et obtinrent la merci du roi. Je dois observer cependant que même dans Froissart, il n'y a rien qui prouve qu'Édouard ait eu le dessein de faire mettre ces hommes à mort; il remarque au contraire que le refus du roi de les recevoir à merci fut accompagné d'un coup d'œil à sa suite qui, s'il signifiait quelque chose, voulait dire qu'il n'agissait pas sérieusement.

[1] Philippe prit soin de pourvoir aux besoins des exilés et leur donna de préférence les emplois qui se trouvèrent vacants dans ses possessions. Spond., 488.

[2] Rym., v, 618. Parmi ceux qui jurèrent fidélité à Édouard fut cet Eustache de Saint-Pierre lui-même, dont Froissart a tant embelli le caractère. Le roi lui rendit la plus grande partie de ses propriétés et en ajouta d'autres, et lui de son côté entreprit de maintenir la paix parmi ses compatriotes. A sa mort, en 1351, ces donations retournèrent à la couronne parce que les héritiers refusèrent de reconnaître Édouard pour leur souverain. Voyez Bréquigny, *Mémoires de l'Académie*, xxxvii, 537.

Calais eut succombé, les légats renouvelèrent leur proposition. Les deux rois désiraient alors un répit temporaire; et l'armistice (28 septembre) qui se conclut pour quelques mois fut, sur les instances réitérées du saint-siége, prolongé successivement pendant six ans [1]. Ce délai était devenu nécessaire au roi de France pour rétablir ses finances et relever le courage de son peuple; et le roi d'Angleterre l'accepta aussi avec plaisir, parce qu'il lui permettait de goûter un heureux repos sur les lauriers qu'il venait de cueillir. Les victoires de Crécy et de Nevil's-Cross avaient fait grandir la réputation des Anglais et placé leur souverain au premier rang parmi les princes de l'Europe. Deux de ses principaux adversaires, David, roi d'Écosse, et Charles de Blois, duc de Bretagne, étaient prisonniers [2]; et non-seulement il avait conservé ses anciennes possessions, mais il y avait encore ajouté la ville et le port de Calais: acquisition importante pour sa marine et qui lui donnait une entrée facile sur le territoire de son rival.

Pendant l'armistice, Édouard n'hésita pas à saisir deux occasions qui se présentèrent de déployer ce courage personnel, la première qualité que l'on exigeait du caractère d'un vrai chevalier. Amerigo de Pavie, quoique Italien, tenait une place distinguée dans l'estime du roi, qui lui avait confié non-seulement le commandement de sa flotte, mais encore la garde de sa dernière conquête, la ville de Calais. Geoffroy de Chargny, gouverneur français de Saint-Omer, chercha à corrompre la fidélité d'Amerigo en lui offrant vingt mille couronnes. La proposition fut acceptée par l'Italien, non dans l'intention de trahir son maître, mais dans celle de châtier l'homme qui avait pu douter de son honneur: il convint qu'au moment où il recevrait l'argent, la dernière nuit de l'année, des troupes françaises seraient introduites clandestinement dans le château. (1348, 31 déc.) Édouard, instruit par lui, arriva et débarqua dans l'obscurité avec trois cents hommes d'armes et six cents archers; à l'heure désignée, le messager du gouverneur de Saint-Omer fut admis et compta l'argent; et à minuit, douze chevaliers français et cent hommes d'armes furent introduits par une poterne dans l'intérieur du château. On les entoura immédiatement, on s'empara d'eux; et les Anglais, sous les ordres de Walter Manny, attaquèrent Chargny, qui avait fait halte près de la porte de Boulogne. Le Français fit une résistance courageuse mais inutile; la garde qu'il avait placée sur le pont de Nieulay fut accablée, et tous les moyens de retraite lui étant ôtés, il se rendit avec ses compagnons. Édouard combattit à pied dans cette bagarre, comme simple chevalier, sous la bannière de Manny, et fut bien près de payer le prix de sa témérité. Il avait choisi pour son antagoniste sir Eustache de Ribeaumont, chevalier d'une valeur distinguée; deux fois celui-ci le fit tomber à genoux par un coup porté sur son casque, mais il se releva à l'aide de son bouclier et finit par se rendre maître de son adversaire. (1349, 1er janvier.) Le roi ne se fit connaître que lorsque les prisonniers furent entrés dans le château. Il les engagea à souper avec lui; le prince de Galles et les chevaliers anglais les servirent; et lorsque après le repas, Édouard se leva de table, il ôta de sa tête un chapelet de perles [1], le plaça sur celle de Ribeaumont et accompagna le présent d'un grand éloge de son mérite. « A vous, sire che-« valier, dit-il, j'adjuge le prix de la valeur « dans le combat de ce matin, et vous prie de « porter mon chapelet durant l'année, pour « l'amour de moi. Dans quelque lieu que vous « alliez, dites aux dames qu'il a été donné par « le roi d'Angleterre au plus brave des che-« valiers. » Ribeaumont reçut à l'instant sa liberté: Chargny et ses compagnons payèrent, pour obtenir la leur, des rançons proportionnées à leur rang [2].

Dans une autre occasion, l'humeur chevaleresque d'Édouard exposa sa vie à un plus grand danger et sans que sa témérité eût un meilleur motif. Les ports espagnols de la baie de Biscaye étaient habités par une race de marins hardis et aventureux, renommés pour

[1] Rym., v, 588.

[2] Il avait été surpris dans sa tente au siége de Roche-Derien. Mais la guerre fut continuée en Bretagne par deux femmes, la duchesse de Bretagne et la veuve de Jean de Montfort. Froissart, c. 141.

[1] Chapelet, petit chapeau, sorte de bandeau brodé de perles. (*Note du traducteur.*)

[2] Comparez Froissart, c. 148, 149, avec Avesbury, 180. Chargny ayant appris par la suite que l'Italien habitait sans aucune garde son château de Frétun, qu'Édouard lui avait donné, l'y surprit un matin, le conduisit à Saint-Omer et le fit mettre à mort sur la place du marché. Froiss., 262.

leurs connaissances nautiques et leurs entreprises commerciales, et qui, dans tous les temps, s'étaient empressés de déployer leur animosité contre les marins anglais, leurs principaux compétiteurs sur l'Océan. Les navires de ces ports s'étaient pour leur sûreté commune réunis en une flotte considérable, et cette flotte, commandée par don Carlos de la Cerda, avait traversé le canal pour se rendre au port de Sluys (l'Écluse). Le but principal des Espagnols était de commercer avec les cités marchandes de la Flandre; mais ils commirent sur leur passage plusieurs actes de piraterie; et quand on les menaça d'user de représailles, ils prétendirent hardiment à la domination des mers et défièrent la vengeance de ceux qu'ils avaient offensés. Cependant don Carlos de la Cerda, prévoyant les conséquences probables d'une pareille conduite, eut la prudence de pourvoir ses navires de munitions de guerre, et, par des offres considérables, il attira à son bord un grand nombre d'aventuriers militaires. Édouard, déterminé à châtier l'insolence des Espagnols et ne voulant pas en céder la gloire à ses capitaines, prit lui-même le commandement de sa flotte [1]. Avec cinquante voiles (les navires anglais étaient inférieurs aux vaisseaux espagnols en dimension et en équipages), il croisa durant trois jours entre Douvres et Calais. Assis sur le gaillard d'avant et vêtu d'une jaquette de velours noir, il passait le temps à s'amuser avec ses ménestrels. Enfin le matelot en vigie lui annonça l'approche de l'ennemi. La trompette sonna aussitôt, la ligne de bataille se forma, et le roi et ses chevaliers, après avoir bu un verre de vin, se couvrirent de leurs armures. Les Espagnols, qui avaient le vent favorable, auraient pu éviter un engagement; mais ils dédaignèrent de changer de direction et arrivèrent sur leurs adversaires. (1350, 29 août.) La bataille fut opiniâtre et douteuse. Édouard força le pilote de son navire à se porter à la rencontre d'un bâtiment à pleines voiles : la commotion qui en résulta ouvrit à l'eau plusieurs voies, et l'équipage ne pouvait la pomper aussi rapidement qu'elle entrait. Le roi, uniquement occupé de la bataille, ne s'apercevait pas du danger; mais les personnes de sa suite, pour sauver leur vie, tentèrent un effort hardi et désespéré : elles sautèrent à bord et s'emparèrent du vaisseau ennemi. Le prince de Galles se trouvait dans une situation plus critique encore. Son vaisseau était sur le point de couler bas quand le comte de Derby, créé récemment duc de Lancastre, vint à son secours et l'arracha aux vagues. Quatorze navires espagnols furent pris dans la soirée; mais l'avantage avait été chèrement acheté par la perte d'un grand nombre de chevaliers distingués et de plusieurs vaisseaux. Édouard débarqua en triomphe à Winchesley et fut reçu avec joie par la reine, dont la suite avait observé des hauteurs le commencement et les progrès de la bataille [1]. Les gens de la Biscaye ne s'effrayèrent pas de leurs pertes; mais on comprit bientôt que la querelle était également contraire aux intérêts des deux parties, et une trêve de vingt ans (1351, 1er août) fut conclue à Londres entre le roi d'Angleterre et « les cités maritimes de la domination du roi de Castille [2]. »

On dit que ces victoires auxquelles Édouard devait tant de renommée avaient été achetées par le sang de cinquante mille Anglais; mais le fléau qui peu de temps après désola l'Angleterre effaça presque le souvenir de cette perte : ce fut la peste *noire*, une des plus meurtrières dont il soit fait mention dans l'histoire. Nous la voyons commencer dans l'empire du Cathai, de là nous suivons sa trace à travers diverses provinces de l'Asie jusqu'au Delta et aux rives du Nil : un vent du sud la transporta dans la Grèce et ses îles, d'où elle suivit les côtes de la Méditerranée, dépeupla l'Italie, franchit la barrière des Alpes et pénétra en France. Une suite de tremblements de terre qui ébranlèrent le continent, de la Calabre au nord de la Pologne, marqua la fatale année 1348. L'Angleterre échappa à cette calamité, mais elle fut inondée, du mois de juin au mois de décembre, par des torrents de pluie continuels. La peste se manifesta à Dorchester dans la première semaine d'août; elle atteignit Londres en novembre et s'avança graduellement vers le nord de l'île. Plusieurs des victimes expiraient dans le cours de six heures; peu languissaient au delà de deux ou trois jours. Ce fléau destructeur s'étendit de l'homme aux animaux; les cadavres des moutons, des chevaux et des

[1] Rym., v, 670.

[1] Froiss., ii, 252-261. Wals., 162.
[2] Rym., v, 717.

bœufs gisaient épars dans les champs; les oiseaux de proie n'osaient en faire leur nourriture, et leur putréfaction ajoutait encore à la malignité de l'épidémie. Les travaux de l'agriculture furent négligés, les cours de justice se fermèrent, le parlement fut prorogé plusieurs fois par des proclamations, et les hommes, occupés seulement de leur propre salut, sourds à la voix de l'honneur, du devoir et de l'humanité, fuyaient les malheureux attaqués par la contagion. On peut soupçonner d'exagération les écrivains qui ont rapporté qu'il périt une moitié ou un tiers de la race humaine; mais il est facile de se former une idée de la mortalité d'après le fait que tous les cimetières de Londres furent bientôt remplis; que sir Walter Manny acheta pour enterrer les morts un champ de treize acres, sur lequel est actuellement bâtie la chartreuse, et que pendant plusieurs semaines on y déposa par jour plus de deux cents cadavres. On observa que, quoique la maladie eût atteint les Anglais domiciliés en Irlande, elle avait épargné les indigènes. Les Ecossais en furent aussi exempts pendant plusieurs mois, et cette circonstance, leur fournissant un sujet de triomphe sur leurs ennemis, introduisit parmi eux un serment populaire : « By the foul dethe of the English [1]. » Ils avaient même assemblé une armée pour envahir les comtés voisins, quand la contagion se glissa dans leur camp vers la forêt de Selkirk; cinq mille hommes moururent avant que les troupes fussent congédiées, et les fugitifs traînèrent avec eux la contagion dans les parties les plus reculées de l'Écosse [2].

Les conséquences de cette mortalité sont détaillées avec soin par les écrivains contemporains. D'abord la diminution du nombre des consommateurs amena une réduction proportionnée dans le prix de toutes les marchandises [3]; mais la seconde année il s'éleva au contraire rapidement à un taux qui alarma le gouvernement. Les ravages de la peste s'étaient particulièrement étendus sur les basses classes [1], car les personnes riches, en s'enfermant dans leurs châteaux et en évitant avec le voisinage toute communication que n'imposait point une nécessité absolue, avaient en général échappé à la contagion. Il en résulta que les laboureurs manquèrent pour la culture des terres et les artisans pour fabriquer ou réparer les instruments aratoires. Afin de remédier à ce mal, Édouard publia une singulière proclamation, qui défendait de donner l'aumône aux mendiants capables de travailler, et qui obligeait tous les hommes et toutes les femmes en bonne santé, au-dessous de l'âge de soixante ans et sans moyens connus de subsistance, à se louer comme domestiques, aux mêmes gages que les années précédentes, à toutes les personnes qui voudraient les employer. L'exécution de ces ordres fut confiée aux shérifs, baillis et autres officiers de la couronne, qui devaient faire rechercher dans les limites de leurs juridictions respectives tous ces individus et prendre soin qu'aucun maître n'en employât un nombre disproportionné [2]. Mais malgré les amendes, l'emprisonnement et le pilori, l'adresse et l'avarice des cultivateurs parvinrent à éluder les réglements de la proclamation. Durant la moisson on demanda et l'on donna des gages exorbitants, et les propriétaires crurent devoir, dans leur propre intérêt, dispenser leurs fermiers de payer leur rente, tandis que les seigneurs de fiefs suspendaient de leur côté le travail obligé de leurs vilains [3].

[1] Par la mort impure des Anglais.
(*Note du traducteur.*)

[2] Knyght., 2599. Wals., 198. Ford., xiv, 7. Rym., 655, 658. Édouard lui-même, parlant du nombre des morts, se sert des expressions vagues de non modica et de magna pars populi. Rym., v, 668, 693. *New-Rym.*, iii, 310, 621.

[3] Knyghton donne les prix suivants comme les plus bas, 2599. Un cheval, valant quarante shillings, coûte maintenant 6 sh. 8 d.; un bœuf gras, 4 sh.; une vache, 1 sh.; un génisse, 6 d.; un mouton gras, 4 d.; une brebis, 3 d.; un agneau, 2 d.; un fort cochon, 5 d.; une stone (quatorze livres, poids anglais) de laine, 9 d. L'année suivante les prix ordinaires étaient quadruplés. *Id.*, 2601.

[1] Maxime operariorum et servientium. Rym., v, 693.

[2] Knyght., 2,600. Rym., v, 693.

[3] Knyght., 2601. Il mentionne ce qui suit comme des gages exorbitants. Un faucheur recevait un shilling par jour avec sa nourriture; un moissonneur, 8 pences par jour avec ses vivres. *Id.*, 2600. Les gages ordinaires des ouvriers sont fixés comme suit dans l'acte du parlement : faneurs, 1 d. par jour sans vivres; faucheurs, 5 d. par jour sans vivres; moissonneurs, 2 d. par jour sans vivres dans la première semaine d'août, et 3 d. aussi sans vivres pendant les semaines suivantes; batteurs, 2 d. 1/2 par quarter de froment ou de seigle, 1 d. 1/2 par quarter d'orge, de fèves, de pois et d'avoine; charpentiers, 2 d. par jour; maçons, 3 d.; couvreurs en tuiles, 3 d.; couvreurs en chaume, 3 d.; plâtriers, 3 d.; laboureurs, 1 d. 1/2. Les maîtres dans les professions que nous venons d'indiquer recevaient un penny par jour de plus que les

La piété du siècle attribua un fléau si destructeur à la colère du Très-Haut ; mais en insistant sur les causes qui avaient provoqué cette colère, chaque écrivain semble dominé par des préjugés individuels ou des considérations locales. Tous, il est vrai, saisissent également cette occasion pour se déchaîner contre le luxe extravagant des vêtements, contre les chaperons de soie et les habits de couleur mi-partie que portaient les hommes, contre leurs longues manches, leurs ceinturons serrés, la petitesse indécente de leurs hauts-de chausses, la longueur ridicule de leurs souliers pointus, leur barbe touffue et leurs cheveux tombant en queue sur les épaules [1]. Quelques-uns ont même la témérité d'étendre leur censure jusqu'aux femmes, qu'ils affectent de représenter comme ayant renoncé à la modestie naturelle de leur sexe, pour contrefaire et adopter en grande partie le costume des hommes. Aucune lady de distinction, si nous devons les en croire, n'aurait alors voulu monter un palefroi : il leur fallait de fougueux chevaux de bataille. Leur tête était entourée d'un turban ou couverte d'une espèce de mitre d'une hauteur énorme, du sommet de laquelle des rubans flottaient dans l'air comme les flammes au haut d'un mât [2]. Leurs tuniques étaient moitié d'une couleur, moitié d'une autre : une ceinture chargée de broderies, de riches ornements en or, serrait leur taille ; elles y suspendaient par devant deux dagues renfermées dans leurs étuis. Ainsi vêtues, elles se rendaient à cheval et accompagnées de leur chevalier aux joutes et aux tournois ; elles partageaient les divers amusements des hommes ; et, par leur légèreté et leur indiscrétion, elles donnaient prise aux amateurs et aux propagateurs de scandale [3]. Quelle que soit l'opinion du lecteur sur les censures, la description ne peut que l'intéresser. Ce qu'il est important aussi de ne pas omettre, c'est l'apparition de la secte des flagellants ou fouetteurs. Ces fanatiques se faisaient une félicité particulière de savoir que la mortalité avait été envoyée en punition du péché et de posséder le seul moyen par lequel la rémission du péché pouvait être obtenue. Divisés en compagnies de dévôts mâles et femelles, sous un chef et deux maîtres, ils se mettaient nus de la tête à la ceinture et se fouettaient publiquement, eux-mêmes ou les uns les autres, jusqu'à ce que leurs épaules fussent couvertes de sang. Cette cérémonie expiatoire était répétée tous les matins et les après-midi pendant trente-trois jours, nombre égal aux années qu'on pense que le Christ a passées sur la terre ; après cela, ils retournaient à leurs anciennes occupations, purifiés du péché « par le baptême de sang. » Les flagellants parurent d'abord en Hongrie ; mais des sociétés de missionnaires ne tardèrent pas à se former et se hâtèrent de communiquer ce nouvel Évangile aux nations étrangères [1]. Ils se répandirent rapidement dans la Pologne, dans l'Allemagne et les Pays-Bas. Ils furent exclus de France à la requête du pape, qui avait publié contre eux une bulle sévère [2] ; mais une de

compagnons. Il n'était permis à aucun individu de travailler hors du voisinage de sa commune, excepté aux habitants du Staffordshire, du Lancashire, du Derbyshire, de Graven et des marches de l'Écosse et du pays de Galles, qui avaient toujours eu l'habitude d'aller chercher de l'emploi, à l'époque de la moisson, dans toutes les parties de l'Angleterre. *Rot. parl.*, II, 234. *Stat. of Realm*, I, 311.

[1] Chaucer, 198. Gaguin, *apud* Spond., 488.

[2] Cette coiffure, avec quelque modification, est encore celle des Cauchoises et de la plupart des femmes de la Normandie, dans les campagnes et les petites villes. (*Note du traducteur.*)

[3] Knyght., 2507. En 1363, il parut un règlement pour réprimer l'extravagance des vêtements, à laquelle on attribuait dans le préambule l'appauvrissement de la nation. Les prohibitions s'étendent à six classes : 1° aux laboureurs et aux hommes de peine ; 2° aux maîtres et aux métayers ; 3° aux gentilshommes et aux écuyers dont les revenus n'excédaient pas 100 marcs par an, ainsi qu'aux marchands et commerçants qui n'avaient point de marchandises pour plus de 500 liv. ; 4° aux personnes du même rang que les derniers, mais possédant des revenus ou des marchandises d'une valeur double ; 5° aux chevaliers qui possédaient un revenu net de 200 marcs par an ; 6° à ceux qui jouissaient d'un revenu de 400 marcs ou davantage. Le prix des étoffes était fixé pour chaque classe. L'usage de la soie, du drap d'or, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des fourrures, était absolument interdit aux trois premières ; celui des étoffes d'or, des manteaux, des robes, des mantelets garnis des fourrures les plus précieuses aux deux suivantes. Il était permis à la dernière de porter tous ces objets, à l'exception de l'hermine et des joyaux. Les dames des deux dernières classes pouvaient porter des joyaux dans leur coiffure. *Rot. parl.*, II, 278.

[1] Froiss., II, 263. Bzov., ad ann. 1349

[2] L'Évêque nous a donné deux stances de l'une de leurs hymnes, p. 531. Elles sont dans le goût suivant :

Pour l'amour de l'homme le Sauveur est venu,
Pour l'amour de l'homme il est mort.

leurs troupes atteignit l'Angleterre et débarqua à Londres au nombre de cent vingt individus, hommes et femmes. Ils se rassemblaient chaque jour à une heure fixe, se plaçaient sur deux lignes et parcouraient lentement les rues, se fouettant les épaules nues et chantant une hymne sacrée. A certain signal, tous, à l'exception du dernier, se jetaient à plat ventre sur la terre; celui-ci, passant près de ses compagnons, leur donnait à chacun un coup de fouet, puis il s'étendait à son tour par terre; les autres faisaient successivement la même opération jusqu'à ce que chaque individu eût reçu un coup de tous ses confrères. Les citoyens les regardaient, s'émerveillaient, en prenaient pitié et leur donnaient des éloges; mais ils ne se hasardaient pas à les imiter. Leur foi était trop faible ou leur esprit trop délié; et ils permirent aux étrangers de conserver le monopole de cette grâce nouvelle et extraordinaire. Les missionnaires ne firent pas un seul prosélyte et furent forcés de retourner chez eux avec la stérile satisfaction d'avoir accompli leur devoir en présence d'une génération incrédule[1].

CHAPITRE XIX.

ÉDOUARD.

Renouvellement de la guerre contre la France. — Victoire de Poitiers. — Libération du roi d'Ecosse. — Paix avec la France. — Élargissement du roi Jean. — Il retourne en Angleterre. — Et meurt. — Guerre en Espagne. — Victoire de Navarette. — Confiscation de la Guienne. — Maladie et mort du Prince Noir. — Mort du roi. — Amendements dans les lois et l'administration de la justice. — Constitution et usages du parlement. — Manière de lever les taxes. — Organisation de l'armée et de la marine.

Édouard était désormais revenu de ses rêves d'ambition. Convaincu par l'expérience que la couronne de France était hors de ses atteintes, il offrit de renoncer à ses prétentions si on lui accordait la souveraineté des provinces qu'il tenait comme vassal, de son propre droit et du droit de la reine. Philippe rejeta cette proposition avec dédain : Jean, son fils, qui lui succéda, montra ou peut-être feignit de montrer quelque penchant à l'accepter. Quand les envoyés des deux puissances se rassemblèrent à Guines pour prolonger l'armistice, ils convinrent que cet arrangement offrait la seule base sur laquelle on pût fonder une paix durable. De part et d'autre il fut promis que les renonciations nécessaires se feraient en présence du nouveau pontife, Innocent IV; que les prélats et les barons des deux royaumes donneraient leur consentement, et que les monarques se soumettraient avec leurs domaines aux censures du pape, dans le cas où ils viendraient à violer le traité. Mais l'orgueil du peuple français fit évanouir un espoir si consolant pour les amis de l'humanité. Les prélats et les barons d'Angleterre envoyèrent à la cour d'Innocent leurs agents munis de pleins pouvoirs; ceux de France déclarèrent qu'ils ne souffriraient jamais que leur roi renonçât à une suzeraineté qui était le premier fleuron de la couronne de France[1]. Édouard se plaignit de la mauvaise foi de son adversaire : l'indignation le porta à recommencer la guerre; et il combina un plan d'opérations avec son fils aîné, que l'on nommait le Prince Noir, à cause de la couleur de ses armes. Ce dernier ouvrit la campagne avec une armée de soixante mille hommes. L'ordre était donné aux soldats de piller, de brûler et de détruire; et afin que leurs ravages pussent s'étendre sur un plus vaste espace, ils furent divisés en plusieurs « batailles » (corps d'armée), avec des instructions pour se tenir, durant leur marche, à une certaine distance les unes des autres. (1355, 6 oct.) Des murs de Bordeaux, le prince conduisit ses pillards au pied des Pyrénées à travers le comté d'Armagnac; puis tournant vers le nord, il continua ses dévastations jusqu'à ce qu'il fût arrivé devant la ville de Toulouse. Deux jours se passèrent en efforts inutiles pour provoquer l'ennemi au combat; le troisième, il traversa la Garonne à gué, reprit sa carrière de destruction et livra aux flammes les faubourgs de Carcassonne et le bourg de Narbonne. Mais les mesures prises pour rassembler une armée nombreuse sur ses derrières l'avertirent qu'il était temps de faire retraite. L'ennemi se retira à son approche; les Anglais, chargés de dépouilles, rentrèrent à Bordeaux; et le jeune Édouard put se vanter que dans le

Il souffrit le besoin, les reproches et la honte;
Il fut fouetté et crucifié.
Oh : pensez donc à la peine du Sauveur,
Et fouettez le pécheur, fouettez fort.

[1] Wals., 169. Avesb., 179, 180. Murim., 103. Stew., 216.

[1] Rym., v. 794-799-808-816. Knyght., 2607. Wals., 179. Murim., 105.

court espace de sept semaines, il avait réduit en cendres plus de cinq cents cités, villes et villages, dans une province populeuse qui depuis un siècle n'avait pas été visitée par les horreurs de la guerre[1].

Durant cette expédition, le roi d'Angleterre était sorti de Calais à la tête d'une brillante armée; mais tous ses plans furent déconcertés par la sagesse de Jean, qui, évitant prudemment un engagement, eut soin, en se retirant devant son adversaire, de dévaster le pays qui l'environnait. Les Anglais n'avaient pas atteint Amiens que le défaut de provisions les força de retourner sur leurs pas. Ils s'en procurèrent en petite quantité dans le Boulonnais et rentrèrent à Calais dix jours après avoir quitté cette cité. Alors le monarque français chercha Édouard en lui proposant une bataille générale, tandis que les Écossais, ses alliés, surprenaient Berwick, franchissaient les frontières et dévastaient les comtés du Nord. Mais, à la première nouvelle de l'invasion, le roi se hâta de retourner en Angleterre, rassembla son parlement à Westminster, obtint un subside considérable pour six années et ordonna à ses troupes de se réunir dans le Northumberland. La seule terreur qu'inspira son approche lui fit recouvrer Berwick, et à Roxburgh (20 janvier), il acheta de Baliol avec ses biens patrimoniaux dans le Galloway ses droits au trône d'Écosse. Ce prince, avancé en âge et sans enfants, céda volontiers un titre inutile et contesté pour une somme de cinq mille marcs et une rente de deux mille livres par an[2]. De Roxburgh, Édouard s'avança vers le Lothian, qu'il traversa en faisant porter devant lui la bannière écossaise déployée; ses troupes, ne rencontrant aucun ennemi, se partagèrent en petit corps et réduisirent en cendres toutes les fermes, tous les villages et toutes les villes à vingt milles des côtes de la mer. A Édimbourg, leur progrès fut arrêté, comme en France, par le défaut de provisions. Une flotte qui en portait à la vérité une grande quantité avait fait voile pour le port de Leith; mais un fort vent du nord l'empêcha d'y arriver, et Édouard donna à regret l'ordre du retour en Angleterre. Les Écossais harcelèrent son arrière-garde et apaisèrent leur désir de vengeance par le massacre du peu de traîneurs qui restèrent en arrière. Les ravages causés par cette expédition furent longtemps présents à la mémoire des indigènes, qui, dans leurs subséquentes incursions en Angleterre, s'animaient à commettre de pareils excès en répétant le cri de « L'incendie de la Chandeleur[1] ! »

L'année suivante fut signalée par la victoire à jamais mémorable de Poitiers. La gloire, le butin acquis dans la dernière campagne engagèrent le prince de Galles à renouveler une semblable tentative dans une autre direction. Il quitta Bordeaux avec une petite armée de douze mille hommes (6 juillet, remonta la Garonne jusqu'à Agen et, tournant à gauche, parcourut les fertiles provinces du Quercy, du Limousin, de l'Auvergne et du Berri. Son but n'était pas de faire des conquêtes, mais d'infliger aux indigènes tous les maux de la guerre et d'enrichir ses guerriers aux dépens de l'ennemi. La moisson fut foulée aux pieds, on massacra les bestiaux, on brûla ou l'on détruisit les provisions et les vins que l'armée ne put consommer; on réduisit en cendres les fermes, les villages et les villes, et l'on envoya à Bordeaux tous les captifs en état de payer une rançon. L'armée se détourna d'Issoudun et de Bourges, qui menaçaient de faire une vigoureuse résistance, mais elle prit d'assaut Vierzon et força Romorantin à se rendre en la livrant aux flammes. (4 septembre.) Il paraît que pendant cette expédition dévastatrice, l'idée ne s'était pas présentée au jeune prince qu'il était dangereux de pénétrer si avant dans un puissant royaume et que probablement sa retraite serait interceptée par des forces supérieures aux siennes. Le roi de France avait ordonné à ses vassaux de le joindre à Chartres, et, traversant la Loire à Blois, il s'était porté sur la ville de Poitiers. Édouard se mit trop tard en marche pour la même cité, et ce malheur vint pour lui de ce qu'il n'obtenait sur son ennemi que des renseignements vagues et douteux, tandis que ses propres mouvements étaient exactement observés et rapportés jour

[1] Voyez le rapport officiel dans Avesbury, 210, 226. Carcassonne était aussi grande que York, Narbonne presque autant que Londres. *Ibid.*, 220. Le prétexte de ces dévastations était que le roi de France tirait une grande partie de son revenu de ces provinces, et qu'en les ravageant, on diminuait dans une grande proportion ses moyens de faire la guerre. *Ibid.*

[2] Rym., v, 832-844, 850-859. Baliol mourut en 1363. Knyght., 2627.

[1] Avesbury, 235-238. Knyght., 2611, Lel. Coll., i, 566 Ford., xiv, 13.

Digitized by Google

par jour au monarque français. Après une marche fatigante, les Anglais avaient atteint (17 septembre) dans l'après-midi le village de Mauperluis, à environ cinq milles de Poitiers, lorsque la tête de leur colonne tomba inopinément dans l'arrière-garde de l'ennemi. Le danger de sa situation frappa immédiatement l'esprit du prince : « Dieu nous aide ! s'écria-« t-il ; il ne nous reste plus qu'à combattre « avec courage [1]. »

Les historiens varient beaucoup entre eux en rapportant le nombre des troupes qui composaient les armées rivales ; mais l'on peut s'en faire une idée approximative par ce que nous dit sir Thomas Gray, que Jean avait huit mille et Édouard dix-neuf cents hommes d'armes sous son commandement [2]. Cette supériorité néanmoins se trouvait balancée en partie par le désavantage d'une position peu favorable aux mouvements de la cavalerie, qui formait en réalité la seule force de l'armée française. C'était un terrain élevé, couvert de vignes et entrecoupé de haies, accessible sur un point seulement par un défilé long et étroit, qui dans aucune de ses parties n'offrait de passage à plus de quatre cavaliers de front. Le matin le prince ordonna à ses hommes de se placer à pied en face de la route ; il posta la moitié de ses archers devant eux en forme de herse, disposition qu'il affectionnait, et ordonna à l'autre moitié de se ranger en ligne le long des haies, entre le corps principal et le marais dans lequel l'ennemi était campé. Jean partagea son armée en trois divisions d'infanterie sous le commandement séparé de son cousin le duc d'Orléans, de ses trois fils aînés et de lui-même avec son quatrième fils, âgé de seize ans. Il ne conserva de gens à cheval que trois petits corps, composés chacun de trois cents chevaliers ou écuyers choisis dans toute l'armée et destinés au hasardeux effort de disperser les archers du front de la ligne anglaise. Ces dispositions étaient à peine terminées que le cardinal de Talleyrand-Périgord arriva sur le champ de bataille, et, les mains levées au ciel, supplia Jean d'épargner le sang de tant nobles chevaliers et de ne pas exposer aux chances incertaines d'un combat les avantages qu'une négociation lui ferait certainement obtenir. Ses prières réitérées arrachèrent au roi un consentement donné à regret, et le prélat, se rendant près du prince, lui représenta le danger de sa situation. « Sau-« vez mon honneur, dit le jeune Édouard, et « l'honneur de mon armée, et je suis prêt à « écouter toutes les conditions raisonnables.— « Beau fils, répliqua le cardinal, vous avez « répondu sagement ; ma tâche est d'obtenir « de pareilles conditions. » Le légat fut infatigable dans ses efforts. Il courut d'une armée à l'autre. Il travailla à vaincre la répugnance du prince et à diminuer la confiance que le roi avait dans ses forces. Édouard offrit de rendre ses conquêtes, ses captifs, le butin qu'il avait fait, et de s'engager à ne point porter les armes contre la France pendant sept ans. Jean, à la persuasion de l'évêque de Châlons et d'Eustache de Ribeaumont, demanda, comme *ultimatum*, que le prince et cent de ses chevaliers se rendissent prisonniers de guerre. La proposition fut rejetée avec indignation : tout espoir de pacification s'évanouit, et l'on employa la nuit à se préparer pour la bataille. A en juger par la comparaison du nombre des troupes dans les deux armées, on ne pouvait avoir aucun doute sur son issue ; mais le souvenir de celle de Crécy donnait aux Anglais une lueur d'espérance et ébranlait par moments la confiance de leurs ennemis [1].

Dès la pointe du jour, les trompettes appelèrent les guerriers des deux nations à leurs postes respectifs. Les Anglais avaient profité de l'intervalle pour ouvrir des tranchées et établir des barricades avec des chariots dans les lieux où leur position semblait d'un plus facile accès. (19 sept.) Les Français n'avaient fait d'autre changement que de placer à l'arrière-garde un corps de réserve sous le duc d'Orléans et de donner le commandement de la première division aux deux maréchaux, Arnold d'Andreghen et Jean de Clermont. Le cardinal de Talleyrand était encore sur les lieux ; mais ses supplications furent infructueuses ; on lui fit entendre que tant d'importunité déplaisait au roi et pourrait être suivie de conséquences désagréables pour lui. Il revint porter ces nouvelles au prince, qui répondit froidement : « Dieu défende le bon droit ! [1] »

[1] Froissart, 155-157.
[2] *Scala Chronica*, 175.

[1] Froiss., c. 169.

Le départ du légat fut le signal de la bataille; les maréchaux, à la tête de la cavalerie, pénétrèrent courageusement dans le défilé, où on les laissa d'abord avancer sans les attaquer. Mais bientôt les ordres furent donnés : les archers placés derrière les haies lancèrent des nuées de leurs flèches meurtrières ; le passage s'encombra d'hommes et de chevaux dans l'agonie de la mort, et la confusion devint irrémédiable par la pression toujours croissante du reste de la colonne. Quelques chevaliers franchirent tous les obstacles, d'autres brisèrent les haies, et de petites divisions atteignirent sur différents points le front des Anglais; mais aucune ne put pénétrer jusqu'au corps principal. Les flèches étaient dirigées avec trop d'adresse et de vigueur pour qu'on pût les éviter par l'agilité ou pour que les armures d'une trempe ordinaire leur offrissent une résistance suffisante. D'Andreghen fut démonté et pris; Clermont fut tué ; leurs compagnons, épouvantés de leur sort, s'arrêtèrent, se retirèrent d'abord lentement, et enfin s'enfuirent avec précipitation vers la seconde division, qui les reçut dans ses rangs.

Mais cette division, à son tour, commença à chanceler. Les archers, la terreur des hommes d'armes à une certaine distance, avançaient en ligne, et l'on aperçut tout à coup un corps de six cents Anglais qui, franchissant une hauteur voisine, tombait sur le flanc gauche de la division. Les chevaliers qui en formaient l'arrière-garde abandonnèrent à la hâte leurs bannières pour sauver leurs chevaux; et les seigneurs qui étaient chargés de la garde de trois des fils de Jean, craignant pour leur sûreté, les envoyèrent à Chauvigny sous la protection de huit cents lances. Le départ d'un corps aussi nombreux fut pris par erreur pour une fuite, et toute la division se dispersa en peu d'instants.

Les hommes d'armes d'Édouard avaient été jusqu'alors spectateurs du combat. « Sire, dit « Jean Chandos au prince, la bataille est ga- « gnée. Laissez-nous monter à cheval et char- « ger le roi de France. Je le connais pour un « chevalier intrépide qui ne fuira jamais de- « vant un ennemi. Ce peut être une sanglante « tentative ; mais s'il plaît à Dieu et à saint « George, il sera notre prisonnier. » Cet avis fut approuvé, et l'armée s'avança vers les clôtures du marais, devenu le théâtre de la bataille. Le duc d'Athènes, connétable de France, fut le premier qui se précipita vers eux. A son cri de « Montjoie saint Denis! » ils répondirent par le cri national de « saint George pour « la Guienne! » et en peu de minutes, le duc et la plus grande partie de ceux qui l'accompagnaient furent tués. La cavalerie allemande chargea ensuite les Anglais; mais elle fut aisément dispersée et perdit les trois comtes qui la commandaient. Enfin Jean lui-même, animé par le désespoir (car sa réserve avait déjà pris la fuite), conduisit sa division à pied et combattit pour l'honneur, puisque évidemment le moment était passé de combattre pour la victoire [1].

Quand des rois ont été tués ou pris dans une bataille, l'usage est de les représenter comme ayant fait des prodiges de valeur. Mais Jean ne doit sa réputation ni à la flatterie ni à un sentiment de pitié : elle avait été établie antérieurement dans différentes actions, et elle était également reconnue de ses amis et de ses ennemis. Pendant longtemps il soutint une lutte inégale. Il avait reçu deux blessures au visage, lorsqu'il fut enfin renversé et aussitôt entouré par une foule d'adversaires qui s'efforçaient à l'envi de s'assurer une si noble proie. Un jeune chevalier, s'élançant à travers la foule, fléchit le genou et le requit de se rendre s'il ne voulait perdre la vie. Le roi demanda son cousin le prince de Galles. « Il n'est pas ici, répondit « le chevalier; mais rendez-vous à moi, et je « vous conduirai près de lui.—Qui êtes-vous? « reprit le roi. — Denis de Morbecque, répli- « qua-t-il, chevalier de l'Artois, mais obligé « de servir le roi d'Angleterre parce que j'ai « été banni de France. » Jean se rendit à lui, et son fils Philippe fut fait prisonnier en même temps [2].

Ainsi se termina la bataille de Poitiers, dans laquelle toute la chevalerie française fut défaite

[1] Froissart, c. 160. Dans la relation que Froissart donne des événements de cette bataille, il a commis quant à leur classification des erreurs évidentes. C'est ainsi qu'il fait tuer le connétable de France avant la fuite des trois princes, et le montre combattant après leur départ. Je les ai placés dans l'ordre où je pense qu'ils ont dû avoir lieu.

[2] Froiss., c. 161. Le récit de cet écrivain est complet : quelques particularités seulement peuvent y être ajoutées d'après les historiens français et anglais. On lit les noms des tués et des captifs dans Avesbury, 252.

par une poignée d'Anglais et où le roi devint captif du prince qu'il croyait avoir enveloppé dans ses filets. Si dans une telle occasion le jeune vainqueur eût laissé voir quelques mouvements de vanité, il eût été pardonnable; mais la modération d'Édouard dans le triomphe ajouta à l'admiration qu'avait inspirée sa conduite pendant la bataille. Il y avait dans son armée plusieurs chevaliers qui pouvaient lui disputer la palme de la bravoure; mais pas un peut-être n'était son égal dans les qualités plus aimables de la courtoisie. Il se conduisit à l'égard de son royal prisonnier avec tout le respect dû à un souverain, le servit à table, chercha à calmer son affliction en lui rappelant sa valeur, et l'assura que, suivant l'opinion de tous ceux qui avaient été témoins de sa conduite, il avait, dans cette journée, gagné « le prix et la guirlande de chevalerie. » La lendemain matin, il continua sa marche sur Bordeaux avec ses prisonniers (1357, 23 mars), et ayant conclu une trêve de deux ans avec le dauphin, régent de France, il s'en retourna en Angleterre ce même printemps. (5 mai). Il débarqua avec Jean Sandwich et se rendit à petites journées à Londres. Son père avait donné les ordres nécessaires pour son entrée dans la capitale, sous le prétexte de faire honneur au roi de France; honneur importun, qui rappelait à ce monarque sa captivité et le rendait le principal ornement du triomphe de son vainqueur. Des arcades avaient été élevées dans les rues; des tapisseries, des pièces d'argenterie et des armes étaient suspendues aux fenêtres; et la route se trouvait bordée d'une foule de spectateurs. (24 mai.) Le lord maire, à la tête de plus de cent mille citoyens, divisés en compagnies distinguées par leurs devises et leurs couleurs respectives, allèrent au-devant du prince et de sa suite à Southwark [1]. Le roi de France était monté sur un cheval de bataille blanc, couvert d'un harnois magnifique; le jeune Édouard, à cheval sur un petit pony [2], n'avait rien qui le distinguât, mais n'échappait pas cependant aux regards empressés des spectateurs, qui saluaient par de vives acclamations le vainqueur de Poitiers. Plusieurs heures s'écoulèrent avant que la cavalcade pût arriver à la salle de Westminster, où le roi était assis sur son trône, environné de ses prélats et de ses barons. Lorsque Jean entra, il se leva, descendit pour l'embrasser et le conduisit à un banquet splendide. On lui assigna le palais de Savoie et ensuite le château de Windsor pour sa résidence et celle de son fils [1].

Suivant un usage qui prévalait depuis des siècles, les prisonniers de guerre devenaient la propriété absolue du capteur. Celui-ci acquérait un droit sur la personne à laquelle il aurait pu ôter la vie; et, selon qu'il était dominé par l'avarice, la générosité, la passion ou le caprice, il prolongeait ou abrégeait la détention du captif. Édouard, qui comprenait tous les inconvénients d'un pareil système, avait depuis longtemps cherché à l'abolir en retirant les prisonniers importants de la garde de ces individus et en les prenant sous sa propre surveillance. Il achetait les captifs, moyennant une somme dont on convenait, aux personnes qu'il craignait d'offenser; les autres étaient forcées de les lui livrer à un prix fixé par son conseil. Deux grands avantages résultèrent pour lui de cette mesure. Il lui fut possible de retenir captifs ceux dont l'élargissement eût été préjudiciable à ses intérêts; et, comme il avait soin d'exiger une rançon plus forte que la somme qu'il avait donnée, il trouva aussi en cela un moyen de remplir ses coffres. A Nevil's-Cross et à la bataille de Poitiers, les rois d'Écosse et de France étaient tombés dans les mains de deux individus obscurs, qui, sur l'ordre de leur souverain, lui remirent leurs captifs et acceptèrent avec reconnaissance la récompense qu'il leur assigna [2]. S'il eût encore caressé le projet chimérique de conquérir les deux royaumes, il n'eût pas consenti à rendre la liberté à ces monarques; mais il résolut de

[1] Froiss., c. 164.

[2] Le pony est un cheval de petite taille, c'est à peu près ce que nous appelons un bidet.

(*Note du traducteur.*)

[1] Froiss., c. 176. Knyghl., 1615. Murim., 110.

[2] C'est ainsi que Coupland livra le roi d'Écosse et reçut avec le titre de banneret des terres pour une valeur annuelle de 600 livres. Rym., III, 542. Morbecque fut moins heureux. Quoique le roi de France se fût déclaré prisonnier de Morbecque et que ce chevalier eût abandonné ses droits à Édouard (Rym., VI, 72), un procès lui fut intenté par un écuyer nommé Bernard de Troie, qui soutint que c'était lui qui était le captur réel (Rym., VI, 154). Morbecque mourut avant que la cause fût décidée dans la cour des maréchaux. Édouard donna plusieurs fois des secours aux agents de Bernard de Troie afin qu'ils pussent poursuivre le procès (Rym., VI, 509, 510). On ignore quelle en fut l'issue.

tirer des avantages plus solides de ses victoires, et il entra volontiers en négociation sur le prix et les conditions de leurs rançons. David avait le premier perdu sa liberté, et il resta onze ans prisonnier de son beau-frère. (1351.) Il lui fut permis de se rendre en Écosse afin de conférer avec ses sujets ; mais les demandes d'Édouard étaient très-élevées, les Écossais pauvres et obstinés ; et le malheureux prince, après plusieurs tentatives infructueuses, revint à sa prison. (1354, 13 juillet.) Trois ans plus tard, on ouvrit une autre négociation : la rançon de David fut fixée à quatre-vingt-dix mille marcs, payables en neuf ans, par portions égales. Édouard confirma le traité : le jour où il devait être exécuté fut désigné, et l'on nomma des commissaires afin de rendre au roi sa liberté et de recevoir des otages pour le payement de l'argent [1]. Mais à son grand désappointement, le roi de France, son ami et son allié, expédia un envoyé en Écosse avec des pouvoirs pour conclure un traité et distribuer parmi la noblesse quarante mille couronnes. C'était une somme bien chétive ; mais le son de l'argent était un argument auquel la pauvreté écossaise ne pouvait résister. Le parlement abandonna son roi, refusa de fournir des otages pour son élargissement et s'engagea à faire la guerre à l'Angleterre [2].

L'expédition d'Édouard à Haddington et à Édimbourg apprit aux Écossais à douter de la sagesse de la politique qui leur avait fait prendre des engagements avec la France, et ils consentirent à traiter avec des commissaires anglais de la liberté de leur roi et d'une alliance perpétuelle entre les deux couronnes. Leur partialité pour les Français les porta cependant à prolonger leurs négociations : pendant l'espace de quatre mois, ils objectèrent des difficultés, demandèrent des explications et proposèrent des moyens qu'on abandonnait presque aussitôt ; mais la victoire de Poitiers les tira de leur apathie, et ils devinrent alors aussi empressés à faire leurs propositions qu'ils avaient été jusqu'à cette époque lents à accepter celles d'Édouard. (1357, 3 octobre.) On convint enfin que « sir David, roi d'Écosse » (Édouard consentait à l'appeler ainsi pour la première fois), serait mis en liberté aux conditions suivantes : que, pendant les dix années subséquentes, il y aurait trêve entre les deux puissances ; que le roi d'Écosse payerait au roi d'Angleterre cent mille marcs, en vingt termes, de six mois en six mois ; et qu'à défaut du payement à l'un des termes, David irait se constituer prisonnier de nouveau, trente jours après l'époque où l'argent aurait dû être compté. Le prince écossais jura sur les Évangiles d'observer fidèlement ces articles et donna en outre pour otages vingt héritiers des principales familles de son royaume, avec neuf comtes, dont trois, tour à tour, devaient rester au pouvoir du roi d'Angleterre (5 octobre). Édouard toutefois n'était pas encore satisfait, et il fallut que les députés des prélats écossais, des barons et des bourgeois donnassent en particulier des obligations par lesquelles ces ordres séparément, et tous les membres individuellement, se rendaient responsables et de la totalité et de chacune des parties de la somme stipulée dans le traité (1er novembre). David reçut immédiatement sa liberté et retourna dans son pays [1].

Mais les Écossais s'aperçurent bientôt qu'il n'était pas en leur pouvoir de remplir leurs engagements. Après deux payements, ils s'arriérèrent : Édouard se plaignit ; ils firent des excuses qui furent d'abord acceptées ; mais le besoin d'argent rendit Édouard impatient, et pendant huit ans, la paix entre les deux nations fut perpétuellement en danger d'être rompue. Ce n'était pourtant pas de la part de David manque de bonne volonté, mais impossibilité totale ; il eut plusieurs entrevues avec son beau-frère, et dans l'une d'elles, il fut convenu entre eux qu'au cas où David mourrait sans enfants, le roi d'Angleterre, qui conservait toujours ses prétentions comme représentant de Baliol, monterait sur le trône d'Écosse,

[1] Rym., v, 791.
[2] Ford., xiv, 9.

[1] Rym., vi, 31, 33-38, 40-64. Murim., iii. Édouard ensuite ne lui donna jamais, excepté dans le traité pour l'union des deux couronnes, le titre de roi d'Écosse, mais l'appela notre cher frère sir David de Brus ou d'Écosse. Robert, successeur de David, se plaignit de cette formule ; mais il ne put obtenir que la déclaration que l'omission du titre n'ôtait rien de leur validité aux quittances du payement de la rançon (*Rot. Scot.*, i, 953). Dans les documents officiels, Robert est constamment désigné par Édouard et Richard II comme le chef d'un parti en Écosse. « Le noble et puissant prince Robert, notre cher cousyn d'Écosse et les greuntz de sa partie. » *Ibid.*, 11, 13, 57.

mais à des conditions qui garantiraient inviolablement les droits, les coutumes, l'indépendance de ce royaume; la seule mention d'un tel projet alarma l'orgueil des Écossais; et David eut la prudence d'y renoncer et d'ouvrir une nouvelle négociation avec Édouard. Après beaucoup de discussions, on fit un arrangement par lequel les dommages demandés pour les anciens retards étaient remis (1365, 12 juin), et qui accordait une trêve pour le long terme de vingt-cinq ans, à la condition que les Écossais payeraient annuellement, durant cette période, la somme de six mille marcs au trésor anglais; mais on ajouta un article qui laissait aux deux parties, à l'expiration de quatre années, l'option de recommencer les hostilités après avoir prévenu six mois d'avance; et l'on stipula en même temps que si David était l'agresseur, il serait encore obligé au payement des six mille marcs par an; mais que si c'était Édouard, il n'aurait rien à prétendre que la balance de la rançon primitive[1]. Il arriva qu'à l'expiration des quatre années, le roi d'Angleterre, engagé dans une guerre, ne se trouva nullement disposé à attirer sur lui d'autres hostilités du côté de l'Écosse (1369, 20 juillet); il consentit donc à renoncer à sa première demande et à ne recevoir que quatre mille marcs annuellement, pendant quatorze années, ce qui, avec l'argent déjà payé, compléterait la première somme de quatre-vingt-dix mille marcs[2]. David mourut bientôt après; mais la grande trêve (elle était ainsi nommée) fut observée religieusement, et l'argent fidèlement payé par Robert, son successeur, le premier de la maison de Stuart qui s'assit sur le trône d'Écosse.

L'accommodement des prétentions rivales des rois d'Angleterre et de France était une affaire d'une toute autre difficulté. On était convenu à Bordeaux, avant le départ du prince de Galles et de son captif pour l'Angleterre, des articles d'une paix pour laquelle le pape avait servi de médiateur, mais qui restait soumise à l'approbation d'Édouard[3]. Deux légats les suivirent à Londres, et les négociations recommencèrent. Édouard demandait une énorme rançon pour le roi et les autres prisonniers, et il exigeait, en compensation de sa renonciation à ses droits sur la couronne de France, la remise des provinces qui avaient appartenu jadis à ses ancêtres, pour être par lui possédées en toute souveraineté, sans aucune dépendance du monarque français. Ces conditions étaient dures et humiliantes; mais l'état présent des affaires pouvait peut-être en justifier la rigueur. Le roi de France était captif; son fils, le régent, se voyait sans autorité; dans quelques provinces, les paysans avaient pris les armes et pillaient et démolissaient les châteaux des nobles; d'autres châteaux étaient pillés par des partis de maraudeurs qui avaient appartenu autrefois à l'armée anglaise, mais qu'Édouard désavouait maintenant; à Paris, le prévôt des marchands, à la tête de la populace, bravait l'autorité royale; et, en Normandie, le roi de Navarre déclarait la guerre au régent et était soupçonné d'aspirer au trône comme héritier par les femmes de Louis le Hutin. Jean, après avoir contesté, hésité, temporisé, accéda enfin aux demandes d'Édouard; les actes nécessaires furent revêtus du sceau, et deux prisonniers de guerre revinrent en France pour remettre le traité aux états et obtenir leur ratification. Mais les articles qu'il contenait furent reçus avec horreur. Chaque Français souffrit de la dégradation de son pays, et, d'un consentement unanime, les états répondirent par un refus péremptoire (12 août). Édouard se plaignit d'avoir été de nouveau trompé par la mauvaise foi de ses adversaires et les prévint de se préparer à la guerre pour la fin de la trêve. Ils rétorquèrent l'argument en soutenant que l'injustice et la déraison de ses demandes étaient une preuve qu'il ne désirait point qu'on les acceptât[1].

(28 octobre.) Au commencement de l'automne, le roi fit voile de Sandwich avec onze cents bâtiments de transport portant l'armée la plus nombreuse et la mieux équipée qui eût été levée en Angleterre depuis plus d'un siècle. Arrivées à Calais, ces forces redoutables se mirent en marche, séparées en trois divisions à une grande distance l'une de l'autre, avec une longue suite de bagages dans les intervalles[2]. Malgré la saison et l'ennemi, elles

[1] Rym., vi, 468.
[2] Rym., vi, 832.
[3] Rym., vi, 19.

[1] Rym., vi, 134. Knygh., 2616. Wals.
[2] Rym., vi, 142. Froissart donne un détail curieux du bagage de l'armée. « Je dois vous informer que le « roi d'Angleterre et ses riches seigneurs étaient sui-

se firent jour à travers la Picardie, l'Artois et le Cambresis, jusqu'à Reims, où l'on couronnait ordinairement les rois de France. L'intention d'Édouard était de se faire sacrer dans cette ville; mais elle fut si bravement défendue par l'archevêque et par les habitants qu'après sept semaines inutilement passées sous ses murs, le roi leva le siége et marcha vers le duché de Bourgogne. Le duc Philippe, hors d'état de protéger son peuple contre un ennemi aussi puissant, acheta une trêve de trois ans pour cinquante mille marcs[1] (10 mars), à condition qu'on lui permettrait de rester neutre; que ses possessions seraient exemptes de contributions et à l'abri des hostilités; que ses sujets auraient la permission de servir l'un ou l'autre des deux princes hors des limites de la Bourgogne; mais on stipula aussi que si la majorité des pairs français consentait au couronnement d'Édouard comme roi de France, le dissentiment du duc serait considéré comme une violation du traité[2].

Tandis qu'Édouard était en Bourgogne, l'Angleterre était jetée dans le trouble et l'effroi par la soudaine apparition d'une flotte française qui balayait la Manche et insultait la côte avec impunité. (8 mars.) Winchelsey fut prise et pillée; et le récit des cruautés exercées sur les captifs porta les hommes de toutes les professions et les ecclésiastiques mêmes à s'armer pour la défense de leur pays. Le roi de France, pour plus grande sûreté, fut, d'après les ordres du conseil, conduit dans l'intérieur de place en place; on réunit des troupes dans les ports les plus exposés aux invasions de l'ennemi; on s'empara de tous les navires marchands pour le service du roi; les comtés maritimes furent forcés de fournir une certaine quantité d'hommes d'armes; et une flotte de quatre-vingts voiles, ayant à bord quatorze mille hommes, fut confiée au commandement de sir John Paveley, prieur des chevaliers hospitaliers. (26 mars.) Les Français alors jugèrent prudent de se retirer; mais les Anglais, pour venger les atrocités commises à Winchelsey[1], les suivirent sur leurs propres côtes. Ils prirent et pillèrent la petite île de Sein, sur la côte de Bretagne[2].

De la Bourgogne, Édouard tourna vers le nord, suivit le cours de la Seine et, au bout de quinze jours, vint planter ses bannières devant les portes de Paris. Les opérations de la guerre furent suspendues d'un consentement mutuel pendant les fêtes de Pâques; mais vainement les légats du pape tentèrent-ils d'ouvrir une négociation : les prétentions orgueilleuses du roi d'Angleterre furent reçues avec une hauteur et une obstination égales par le dauphin, dont la confiance s'était accrue par le nombre des troupes qui avaient rejoint son étendard, la rigueur de

« vis par des voitures chargées de tentes, de pavillons, « de moulins pour moudre leur blé, de forges pour « fabriquer les fers de leurs chevaux, et de tous les « objets de cette nature dont on pouvoit avoir be- « soin. A cet effet, on avait amené de l'Angleterre six « mille chariots, traînés chacun par quatre bons et « forts chevaux. Il y avait aussi sur ces chariots un « grand nombre de navires et de petits bateaux faits « industrieusement avec du cuir bouilli; ils étaient « assez grands pour contenir trois hommes et leur don- « ner la facilité de pêcher le poisson des lacs et des « étangs, quelle qu'en eût été l'étendue, et ils furent « d'une grande utilité aux lords et aux barons pen- « dant le carême; mais les autres personnes de l'ar- « mée prenoient leurs provisions où elles pouvaient « s'en procurer. Le roi avait en outre trente faucon- « niers à cheval avec leurs éperviers, soixante couples « de forts chiens courants et autant de lévriers, de fa- « con qu'il prenait chaque jour le plaisir de la chasse « et de la pêche. Beaucoup de lords avaient, ainsi que « le roi, leurs éperviers et leurs chiens courants. » Froiss., c. 268.

[1] 200,000 moutons d'or.

[2] Rym., vi, 161-164. *Scala Chron.*, 190.

[1] Suivant les *writs* royaux, les Français passèrent tous les habitants de Winchelsey au fil de l'épée. *Transcripts for New-Rym.*, 5.

[2] Rym., vi, 167, 168, 180. L'auteur écrit des Saints. L'île de Sein, et non pas des Saints, bien qu'on lui donne ce nom dans la plupart des livres de géographie, est une petite île en face du promontoire nommé le Bec du Raz, célèbre par trop de naufrages, et qui sépare la baie de Douarnenez de la baie d'Audierne en Basse-Bretagne, au sud de la rade de Brest. L'île de Sein ou de Seyda était la résidence du plus célèbre de tous les colleges de druides et de druidesses. De nombreux monuments en attestent l'existence. La baie de Douarnenez elle-même n'est que l'emplacement de la fameuse ville d'Is engloutie par la mer. Il serait digne d'un savant et d'un littérateur d'explorer l'antique Bretagne, la vieille et curieuse Armorique, et de donner à nos antiquités nationales la célébrité qu'elles méritent. Rien n'est plus pittoresque, plus étonnant, plus effrayant que les rochers que l'on nomme dans le pays la Torche de Penmarch. Le bruit que la mer fait en s'y brisant s'entend facilement à dix lieues. Penmarch est l'autre promontoire de la baie de Douarnenez. L'île de Sein n'est habitée que par un petit nombre de pêcheurs.

(*Note du traducteur.*)

l'hiver et la détresse dans laquelle la rareté des vivres jetait les Anglais. Après avoir envoyé un inutile cartel à son adversaire et assouvi sa vengeance sur les faubourgs, qu'il livra aux flammes, Édouard décampa en menaçant de revenir, l'été suivant, faire à la capitale une seconde visite, plus redoutable que la première. La nécessité l'obligea à prendre le chemin le plus court pour se rendre en Bretagne. Il fut atteint, à Gallardon, par le chancelier de France, qui lui apportait de nouvelles propositions de paix. Il les rejeta : le chancelier persévéra, et le roi pressa sa marche. La précipitation des Anglais ressemblait à celle d'une armée défaite cherchant à échapper à la poursuite d'un ennemi victorieux. Leur route était jonchée d'hommes et de chevaux morts de besoin et de fatigue ; et, dans les environs de Chartres, ils se trouvèrent exposés à l'un des plus terribles orages dont l'histoire ait fait mention. La violence du vent, le volume de la grêle, les éclairs sans cesse répétés et l'aspect des milliers d'hommes qui périssaient autour de lui éveillèrent dans le cœur du roi le sentiment des horreurs causées par son ambition. Dans un accès de remords, il s'élança à bas de son cheval, et tendant les bras vers la cathédrale de Chartres, il fit vœu à Dieu et à la Vierge de ne pas se refuser plus longtemps à entendre des propositions de paix, pourvu qu'elles fussent compatibles avec la conservation de son honneur [1].

La négociation avança alors rapidement. On conclut, le 7 mai, un armistice ; et le 8, un traité, emphatiquement appelé « la grande paix, » fut signé à Bretigny par les commissaires des deux partis. Le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions sur la couronne de France et à ses droits aux anciennes possessions patrimoniales de sa famille, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et le Maine : il rendait toutes ses conquêtes, à l'exception de Calais et de Guines, et il conservait le Poitou et la Guienne avec leurs dépendances, ainsi que le comté de Ponthieu, l'héritage de sa mère. Le dauphin, au nom de son père, consentit à ce qu'Édouard et ses héritiers possédassent toujours la pleine souveraineté des provinces qui leur étaient assurées par le traité ; à payer pour la rançon du roi Jean trois millions d'écus d'or (crowns) dans l'espace de six années ; et à ce qu'Édouard reçût et gardât comme otages vingt-cinq barons français, seize prisonniers faits à la bataille de Poitiers et quarante-deux bourgeois des cités les plus riches de la France [1].

Le roi partit immédiatement pour l'Angleterre, et Jean fut envoyé à Calais afin de pouvoir communiquer plus facilement avec son fils le dauphin, qui, à cet effet, se rendit à Boulogne (8 juillet). Beaucoup de difficultés inattendues s'élevèrent alors ; des explications nombreuses furent demandées et données de part et d'autre ; et trois mois s'écoulèrent avant la ratification solennelle du traité. Dans cette ratification même, on s'écarta du traité original sur un point des plus importants. Jean désirait obtenir d'Édouard sa renonciation à toutes prétentions sur la couronne de France. Édouard voulait que Jean renonçât à la suzeraineté de la Guienne, du Poitou et du Ponthieu. Cependant ces renonciations ne furent point faites, non qu'aucun des deux rois refusât de s'en tenir au traité, mais parce que les hommes de loi prétendirent qu'aucune renonciation ne serait valide tant que les autres stipulations n'auraient pas été mises à exécution (24 octobre). Il fut donc convenu mutuellement que toutes les cessions garanties par le traité auraient lieu le plus tôt possible, afin que les renonciations pussent être ensuite échangées fidèlement dans l'église des Augustins, à Bruges, à la prochaine fête de l'Assomption ou au plus tard à celle de saint André. En même temps chacun des monarques donna sa parole de ne point faire usage de ses prétentions, qui seraient considérées comme formellement abandonnées en tout ce qui concernait l'intérêt de la partie adverse [2].

Après ces arrangements préliminaires, le traité fut ratifié à Calais avec beaucoup de solennité. Édouard et Jean se réunirent dans l'église de Saint-Nicolas, montèrent les marches et s'agenouillèrent ensemble sur la plateforme de l'autel (24 octobre). L'envoyé du pape, Audoyn (Audoin), abbé de Cluny, qui célébrait la messe, se tourna vers eux après

[1] Froissart, c. 209. Suivant Knyghton, 6,000 chevaux périrent ce jour-là. Knyght., 2624. *Scala Chron.*, 193.

[1] Rym., vi, 175-196. Deux écus (crowns) d'or valaient un *noble* anglais. *Transcrips for New-Rym.*, 55.

[2] Rym., vi, 219-298.

la consécration, tenant à la main la patène sur laquelle était l'hostie, et assisté des évêques de Winchester et de Boulogne, qui portaient le missel. Il récapitula les principaux articles du traité dont ils allaient jurer l'observation. Alors Édouard, après une courte pause, s'adressa au roi de France. « Beau frère, dit-il, « je vous préviens que mon intention est de « n'être lié par ce serment qu'autant que de « votre côté vous observiez fidèlement tous les « articles du traité. » Jean répondit qu'il y consentait; et plaçant une main sur la patène et l'autre sur le missel, il jura par le corps du Christ et les saints Évangiles. Édouard l'imita; et le même serment fut exigé de vingt-quatre princes et barons français et de vingt-sept princes et barons anglais [1].

Mais les infortunes de Jean avaient diminué son autorité, et il vit bientôt qu'il lui était plus aisé de promettre que d'exécuter. Après beaucoup d'opposition et plusieurs délais, il parvint à remettre à Édouard les différentes provinces mentionnées dans le traité; mais telle était sa pauvreté qu'il lui fut impossible de payer en quatre ans un tiers de sa rançon; et il trouva une si grande résistance dans ses barons qu'il n'osa jamais faire la renonciation de suzeraineté à laquelle il s'était engagé. Personne cependant ne mit en doute son honneur; mais on regarda comme plus problématique la sincérité de son fils. C'était sous le prétexte de cette suzeraineté que les précédents rois de France avaient annexé à leur couronne plusieurs des plus belles provinces du royaume; et l'on pensa que la répugnance du dauphin provenait de l'espoir que les mêmes droits lui offriraient un jour l'occasion d'incorporer à ses domaines celles que le traité assurait à Édouard et à ses successeurs.

On doit observer toutefois que le gouvernement français avait aussi de justes motifs de plaintes. Pendant la guerre, la libéralité et la réputation d'Édouard avaient attiré sous ses étendards des soldats de fortune de toutes les nations de l'Europe : ces hommes ne pouvaient vivre que du produit de l'épée; et quand le roi leur ordonna de livrer aux Français les forteresses où ils étaient en quartier, ils refusèrent d'obéir, en conservèrent la possession en dépit des deux monarques et se soutinrent par le pillage du pays. On a calculé qu'il y eut un moment où « les compagnies » (c'est ainsi qu'on les appelait) montaient à quarante mille hommes; mais un tel nombre est probablement exagéré; ces aventuriers s'associèrent entre eux, reçurent dans leurs rangs tous les nouveaux arrivants et défirent une forte armée que le roi de France avait levée et envoyée contre eux. En vain Édouard publia des proclamations menaçantes. Les compagnies continuèrent à piller le territoire français jusqu'à ce que des dons d'argent et la perspective de plus grands avantages les engageassent à rejoindre les armées qui se battaient en Espagne et en Italie [1].

Outre les difficultés qui provenaient des « compagnies, » il y avait dans la conduite d'Édouard beaucoup de choses faites pour éveiller le soupçon. Les particularités n'en sont pas venues jusqu'à nous; mais il existe une lettre du pontife (1362, 13 janvier) dans laquelle Innocent le supplie, pour son propre honneur et par respect pour son serment, de détruire tous les doutes qui s'élèvent sur ses intentions et d'observer le traité dans tous ses articles [2]. Parmi les otages remis à Édouard, on comptait quatre princes du sang royal de France, appelés par cette raison les seigneurs des fleurs-de-lis : c'étaient le duc d'Orléans, frère du roi Jean, les ducs de Berri et d'Anjou, fils de ce monarque, et le duc de Bourbon, son cousin. Ces princes montraient le plus vif désir de revoir leur pays; et (20 novembre) Édouard consentit à leur demande à condition que certains passages du traité seraient expliqués en sa faveur et que certains châteaux seraient remis entre ses mains. Les explications furent données, et quant aux châteaux, les quatre princes s'engagèrent à rester à Calais jusqu'à ce qu'on les eût livrés [3]. Mais il s'éleva (1363, 13 mars), pour la reddition de ces forteresses, des difficultés imprévues, et le duc d'Anjou, violant sa parole, se rendit à Paris [4]. Son père se résulut immédiatement à retourner près du roi d'Angleterre et répondit noblement à son conseil, qui cherchait à

[1] Rym., vi, 233. Dans la ratification du traité, Édouard ne prit pas son titre ordinaire de roi de France.

[1] Froiss., c. 212, 213. Rym., vi, 341. *Scala Chron.*, 201.

[2] Rym., vi, 347.

[3] Rym., vi, 396, 400, 405, 410, 411.

[4] Rym., vi, 452.

l'en dissuader, que « si l'honneur était banni de l'univers, il devrait trouver un asile dans le cœur des rois. » Il avait hâte de se disculper de toute participation à la fuite du duc d'Anjou; il espérait obtenir quelques modifications à divers articles du traité et pourvoir à la sûreté de ses domaines pendant la croisade qu'il comptait entreprendre pour la délivrance de l'île de Chypre. Mais ses courtisans, ne comprenant rien à ces raisons, prétendirent que l'amour et non l'honneur était le motif réel de son voyage. Édouard le reçut avec beaucoup d'affection; il résida au palais de Savoie avec les trois seigneurs des fleurs-de-lis et employa plusieurs semaines à donner et à recevoir des divertissements. Avant de pouvoir s'occuper d'aucune affaire importante, il fut attaqué d'une maladie grave et mourut après avoir langui quelques semaines (1364, 8 avril). Le roi ordonna que ses obsèques se fissent avec une magnificence royale[1] et renvoya le corps, accompagné d'une suite brillante, en France, où il fut enterré avec ses ancêtres dans l'église de Saint-Denis.

La mort de Jean n'apporta aucun changement aux relations qui existaient entre l'Angleterre et la France. Charles, son successeur, quelque aversion qu'il eût pour la paix de Bretigny, n'était pas dans une position à la violer avec impunité. La guerre qui continuait encore en Bretagne entre les deux compétiteurs, Charles de Blois et le jeune comte de Montfort, pouvait faire craindre une nouvelle interruption de la paix; mais les rois, par un accord tacite, permirent à ces rivaux de décider leur querelle par la force des armes, et chacun d'eux, sans donner ombrage à l'autre, envoya des secours à son allié. Heureusement pour le bonheur des deux nations, Charles fut tué à la bataille d'Auray. Le roi de France reconnut, après un court délai, Montfort comme duc légitime, et ce prince, du consentement d'Édouard, lui rendit hommage comme à son suzerain. Les ravages des compagnies donnaient toujours des sujets de plaintes et menaçaient aussi d'amener le renouvellement des hostilités. Édouard, voyant que ses proclamations étaient méprisées, offrit de marcher contre elles en personne; mais Charles ne souhaitait nullement de revoir le roi d'Angleterre à la tête d'une armée au cœur de la France, et il trouva un expédient qui délivra en grande partie son peuple de ces formidables bandits.

A cette époque le royaume de Castille, qui comprenait la plus grande portion de l'Espagne, était gouverné par don Pèdre IV, qui mérita et reçut le surnom de Cruel. Il monta sur le trône à l'âge de quinze ans, commença son règne en ordonnant, à l'instigation de sa mère, le meurtre de la maîtresse de son père, Léonore de Guzman, et marqua ensuite chaque année par les plus cruelles exécutions, que lui dictaient l'avarice, le soupçon ou le caprice. Il avait épousé Blanche de Bourbon, princesse française; mais toutes ses affections étaient vouées à une dame espagnole, Marie de Padilla, et la reine, aussi vertueuse qu'infortunée, fut enfermée pendant sept ans sous la garde de Hinestrosa, oncle de la maîtresse du roi. Sa tyrannie provoqua enfin la rébellion; les insurgés furent obligés de chercher un asile en Aragon; et don Pèdre déclara la guerre au roi d'Aragon comme à leur protecteur. Parmi eux se trouvaient deux des fils de Léonore de Guzman, Enrique, ou Henri, comte de Transtamare, et Tello, comte de Biscaye. Pierre assouvit à l'instant sa vengeance sur les trois frères qui étaient restés, Fadrique, Pèdre et Juan; et il leur joignit plusieurs autres nobles victimes, la reine douairière d'Aragon, la femme de Tello et don Juan d'Aragon avec son épouse. Blanche elle-même partagea bientôt le même sort, et l'on pensa que le poison avait abrégé ses jours. Le roi d'Aragon, dans l'impossibilité de lutter contre la puissance supérieure de son ennemi, s'empressa d'acheter la paix; et les exilés, pour échapper à la vengeance de Pierre, se retirèrent en France[1]. C'est à ces événements que ce royaume dut d'être délivré des « compagnies. » On proposa à don Enrique de les conduire sous sa bannière contre le tyran : le roi de France et le pape s'engagèrent à avancer l'argent nécessaire pour l'expédition; et le célèbre Duguesclin conclut le traité avec les chefs des aventuriers[2]. Leur nombre s'étant accru de celui des chevaliers français jaloux de punir le meurtrier de Blanche, trente mille hommes de cavale-

[1] Froiss., c. 217. Murim., 118.

[1] Mariana, XVI, 18; XVII, 6.

[2] Édouard leur défendit d'entrer en Espagne le 5 décembre 1365. Rym, VI, 481.

rie traversèrent l'Aragon et placèrent Enrique, ou Henri, sur le trône de Castille, sans livrer une bataille. Ce fut en vain que Pierre convoqua ses tenanciers militaires. Ils se réjouirent du malheur du despote, qui se sauva à travers le Portugal jusqu'à la Corogne, se jeta à bord d'un navire qui se trouvait dans le port et arriva en sûreté à Bayonne avec ses trois filles [1].

Le roi d'Angleterre, peu après la paix de Breligny, avait réuni en une seule principauté toutes ses possessions entre la Loire et les Pyrénées, et l'avait donnée à son fils aîné avec le titre de prince d'Aquitaine. (1361.) Le jeune Édouard, qui avait épousé sa cousine Jeanne, comtesse de Kent et veuve de sir Thomas Holand, tenait sa cour à Bordeaux à l'époque où Pierre débarqua à Bayonne, et le lecteur rougira peut-être pour la « fleur de la chevalerie » en apprenant la réception cordiale et les promesses flatteuses qu'il fit au Castillan. Le prince alla à sa rencontre, le reçut avec honneur, l'assura de son amitié et de sa protection, et s'engagea à le replacer sur le trône dont on venait de le chasser [2]. Pierre, à la vérité, paraissait devant lui couvert du sang de sa femme, de ses trois frères naturels et de beaucoup d'autres victimes illustres et innocentes. Mais les vertus ou les vices du suppliant ne furent pas ce que l'on considéra : comme souverain héréditaire dépouillé de sa couronne, il avait droit à la pitié de tout vrai chevalier ; il était disposé à récompenser libéralement des secours que l'on pourrait lui fournir, et si après cela l'on avait besoin de justification, on pouvait en trouver dans les liaisons formées depuis longtemps par le sang et les traités entre les maisons royales d'Angleterre et de Castille. Les projets d'Édouard furent secrètement annoncés aux « compagnies. » Le nom de leur chef favori ébranla leur fidélité, et douze mille hommes, sous les ordres de sir John Carverly et de sir Robert Knowles, abandonnèrent l'étendard de Henri (1366, 23 septembre) pour se rendre immédiatement en Guienne. On acheta, par la cession du Guipuscoa et la promesse d'un présent considérable, la permission du roi de Navarre, sans laquelle on n'aurait pu traverser les Pyrénées, et (1367, février) trois corps de cavalerie, forts chacun de dix mille hommes, entrèrent successivement dans la vallée de Roncevaux, théâtre supposé des exploits du fabuleux Roland. On était au cœur de l'hiver, la neige frappait les troupes au visage, et le froid et la fatigue se joignaient à la rareté des vivres dans cette contrée montagneuse et stérile. L'armée fut secourue à Pampelune plutôt par la crainte que par l'amitié du roi de Navarre ; et le jeune Édouard continua sa marche de Pampelune aux frontières de Castille [1]. Deux jours avant la bataille, il envoya par un héraut une lettre à Henri. Il lui exprimait sa surprise de ce qu'un prince rempli de si nobles qualités et fils d'un roi eût pu se montrer déloyal envers son souverain ; il observait en outre qu'il était venu, par suite des anciens traités, afin de replacer Pierre sur le trône, et il offrait sa médiation pour épargner l'effusion de sang et rétablir l'amitié entre les deux frères. (2 avril.) Henri, dans sa réponse, soutint que Pierre avait perdu sa couronne par ses crimes ; que lui, Henri, avait été appelé à la succession par Dieu et par le peuple ; que son devoir, et il prétendait le remplir, était de repousser la force et de maintenir l'indépendance de la Castille. Cette réponse détruisit toute espérance de paix, et les deux armées se préparèrent à la bataille pour le lendemain [2].

Le matin suivant elles couvraient les plaines entre Navarette et Najora. Henri amenait sur le champ de bataille soixante mille hommes d'infanterie, trente mille de cavalerie, dix mille archers et quatre mille chevaliers et écuyers français qui avaient suivi Duguesclin en Espagne pour venger Blanche de Bourbon. L'armée du prince ne s'élevait pas à trente mille combattants ; mais la disparité consistait plus dans le nombre que dans la force réelle ; car les fantassins espagnols, bien qu'ils pussent avec leurs frondes incommoder la cavalerie à une certaine distance, servaient peu dans un combat corps à corps, tandis que les hommes d'armes du prince étaient des vétérans accou-

[1] Froiss., c. 228, 229.

[2] Voyez le traité fait entre eux dans Rym., vi, 512-533.

[1] Froiss., c. 234, 235.

[2] Rym., vi, 554-557. Les lettres qu'on trouve dans Froissart diffèrent beaucoup des lettres réelles, publiées par Rymer. Cet écrivain, d'ailleurs si amusant, tirait ses matériaux des ouï-dire et devait par conséquent être fréquemment dupe des narrateurs ignorants et menteurs.

tumés depuis longtemps à la victoire. A l'instant même de l'attaque, Tello, frère de Henri, s'enfuit avec sa division; mais la bataille se soutint avec vigueur par les efforts de Henri lui-même et le courage de Duguesclin. A la fin, ce dernier fut fait prisonnier; les hommes d'armes français se dispersèrent; leurs adversaires attaquèrent les Espagnols en flanc, et Henri, montant un genet d'Espagne, s'enfuit d'abord à Calahorra et de là à Valence chez son ami le roi d'Aragon[1]. Six mille hommes, du côté de l'ennemi, restèrent sur le champ de bataille. Les prisonniers se montaient au nombre de deux mille[2], que le barbare Pierre se préparait à immoler à sa vengeance. Toutefois, à la requête du prince, requête qu'il n'osait refuser, il pardonna à tous excepté à Gomez Carillo; il accepta leur hommage et se mit en marche afin de prendre possession de Burgos, qui ouvrit ses portes immédiatement. Dans le cours de quelques semaines, des députés de toutes les provinces jurèrent fidélité à leur premier souverain; mais il n'eut pas plutôt recouvré sa couronne qu'il se vit accablé des demandes de ses alliés, auxquelles il n'avait ni le pouvoir ni peut-être le désir de satisfaire. Il amusa néanmoins le prince par ses protestations de bonne foi; il lui persuada de cantonner son armée dans le voisinage de Valladolid (6 juin), et lui promit d'aller à Séville et d'en revenir vers la Pentecôte avec les fonds suffisants pour remplir tous ses engagements. La Pentecôte arriva, Édouard laissa s'écouler encore trois semaines, et cependant il n'eut aucune nouvelle de don Pèdre. Il commençait à s'alarmer en voyant dépérir son armée par la chaleur du climat et la rareté des vivres; enfin, il envoya quelques chevaliers pour découvrir le roi d'Espagne et l'obliger de répondre à ses demandes. (26 juin.) Ceux-ci le trouvèrent à Séville et revinrent avec une réponse qui convainquit le prince qu'on ne pouvait avoir aucune confiance dans la parole de l'ingrat Castillan. Il ordonna immédiatement à ses troupes de se mettre en marche et s'en retourna dans ses États en traversant la Navarre. Telle fut la fin d'une expédition glorieuse, mais funeste par ses suites. Le tyran recouvra son trône aux frais de son allié, et le prince revint à Bordeaux avec un trésor épuisé et un tempérament délabré[1].

Le lecteur a déjà vu qu'aucune des renonciations stipulées par la paix de Bretigny n'avait été ratifiée par les parties. Il serait difficile aujourd'hui de savoir sur qui en rejeter le blâme. Les historiens français accusent Édouard, qui avait négligé d'envoyer ses commissaires à Bruges au temps fixé, et qui désirait peut-être conserver ses prétentions à la couronne de France jusqu'à ce que tous les articles du traité eussent été fidèlement exécutés. Les Anglais, au contraire, reprochent au roi de France son peu de sincérité; et l'on doit confesser que sa conduite avait sous plus d'un rapport une apparence suspecte. Ce fut en vain qu'Édouard réclama les arrérages de la rançon de Jean, le renvoi des prisonniers qui avaient manqué à la foi jurée et de nouveaux otages en remplacement de ceux qui étaient morts: toutes ces demandes furent adroitement éludées. Charles semblait attendre l'occasion de recouvrer les avantages perdus par son père; et les circonstances étaient de nature à lui faire espérer d'y réussir. Les habitants des provinces cédées et même un grand nombre de ceux de la Guienne se montraient hautement mécontents du gouvernement des Anglais, dont l'avarice exerçait un monopole sur toutes les charges lucratives et qui s'attribuaient arrogamment la gloire de tous les faits d'armes suivis de succès. L'énergie qui avait jadis distingué le roi commençait à s'affaiblir et un dépérissement amené par l'accroissement des années affaiblissait également en lui l'esprit et le corps. Le Prince Noir, dont le nom seul était autrefois la terreur de l'ennemi, avait rapporté d'Espagne une maladie de langueur qui confondait toute l'habileté de ses médecins et l'avait réduit à un tel état de faiblesse qu'il ne pouvait plus monter à cheval. Il était devenu mélancolique et chagrin. Plongé par la mauvaise foi de Pierre dans un abîme de dettes, il ne pouvait ni payer les dépenses de sa cour, la plus magnifique de l'Europe, ni remplir ses engagements envers les troupes qui l'avaient suivi en Espagne. (1368.)

[1] Rym., vi, 557. Knyght., 2629. Murim., 120. Froiss., c. 239.

[2] Wilkins, *Con.*, iii, 67. Duguesclin paya 100,000 doubles d'or pour sa rançon. *Trésor des chartes*, 304. Il avait déjà été fait prisonnier par sir John Chandos à la bataille d'Auray et avait payé 40,000 fr. en or. *Ibid.*

[1] Froiss., c. 240, 241.

Il se débarrassa des « compagnies, » qui commençaient à piller, en leur donnant la permission tacite de se livrer de nouveau à leurs déprédations sur le territoire français; et pour satisfaire aux demandes sans cesse croissantes de ses créanciers, il proposa aux états une taxe sur chaque feu, pour les cinq années suivantes. Plusieurs provinces y donnèrent leur consentement sans difficulté; mais le comte d'Armagnac et la plupart des seigneurs dont les propriétés bordaient le pied des Pyrénées soutinrent que ce serait une violation de leurs priviléges. Le prince s'entêta par nécessité, et les barons mécontents se rendirent à Paris pour en appeler des vexations de leur seigneur immédiat à la protection de leur seigneur suzerain le roi de France[1].

Charles, par sa politique heureuse et prévoyante, avait mérité de recevoir de ses sujets le surnom flatteur de Sage. Dans l'occasion présente, il agit avec sa prudence ordinaire. L'appel ne fut ni reçu ni rejeté; mais il fit assurer secrètement les appelants de sa protection, promit de les garantir du ressentiment du prince, et, sous différents prétextes, les retint pendant un an dans sa capitale. En même temps il employait son frère, le duc d'Anjou, qu'il avait nommé gouverneur du Languedoc, à fomenter le mécontentement des Poitevins, et il envoyait des émissaires pour tenter la fidélité des seigneurs et des bourgeois du comté de Ponthieu. Il conclut aussi une alliance avec don Henri, qui venait de rentrer en Castille plein de grandes espérances de succès et qui était alors occupé au siége de Tolède, capitale de la province : en reconnaissance des secours que devait lui fournir la France, le prince espagnol s'engageait à prendre une part principale dans toutes les guerres que Charles pourrait faire au roi d'Angleterre et particulièrement pendant le printemps suivant. Bientôt Duguesclin le rejoignit avec deux mille chevaliers. Il défit son rival dans une bataille et le poursuivit jusqu'au château de Montiel, où celui-ci s'enferma. Pendant le siége de cette forteresse, soit hasard, soit trahison, les deux frères furent amenés en présence l'un de l'autre dans la tente d'un chevalier français. Un combat s'engagea aussitôt entre eux. (1369, 24 mars.) Pierre renversa Henri. Mais dans la dernière lutte qui eut lieu alors, Henri le perça de son poignard. De ce moment, toute opposition cessa. Henri remonta sur le trône et fut à même de remplir ses engagements envers le monarque français[2].

Charles, levant enfin le masque, somma le prince d'Aquitaine de paraître à sa cour pour répondre aux plaintes de ses vassaux. (1369, 1er mai.) Le jeune Édouard répondit qu'il s'y rendrait, mais à la tête de soixante mille hommes, vaine bravade qu'il n'eut jamais le pouvoir d'exécuter. Son père, plus effrayé que lui, offrit sérieusement de renoncer à ses prétentions à la couronne de France et aux provinces de Normandie, du Maine et d'Anjou, à condition que Charles renoncerait également à son droit de suzeraineté sur les provinces que possédait alors le roi d'Angleterre. La proposition ayant été soumise aux pairs français, ils conseillèrent à leur souverain de répondre par une déclaration de guerre. Des armées entrèrent aussitôt dans le Ponthieu, le Poitou et la Guienne; le mécontentement des indigènes aida les efforts des envahisseurs : après le délai qu'exigeait la bienséance, une sentence judiciaire réunit à la couronne de France toutes les possessions anglaises situées dans ce royaume : les conquêtes succédèrent aux conquêtes; et au bout de six ans, Charles avait recouvré, non-seulement les provinces perdues par son père, mais encore s'était rendu maître de la plus grande partie de la Guienne.

Édouard toutefois ne céda pas sans résistance ses possessions d'outre-mer. Il convoqua son parlement, déclama avec amertume contre la perfidie de Charles, reprit le titre de roi de France (11 juin) et offrit à tous les aventuriers la propriété des fiefs qu'ils pourraient conquérir dans ce royaume[3]. Comme une flotte française parcourait triomphalement la Manche, il ordonna que tous ses sujets, de l'âge de seize à soixante ans, sans distinction de laïques ou d'ecclésiastiques, s'armassent pour

[1] Froiss., c. 242, 244.

[2] Rym., vi, 598, 622. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (1757) nous disent que la plupart des modernes sont dans l'erreur en plaçant la mort de don Pèdre en 1369; mais le traité mentionné ci-dessus prouve qu'ils ont raison, car il nous apprend que Pierre était vivant le 20 novembre 1368, et tous les historiens s'accordent à dire qu'il fut tué au printemps.

[3] *Rot. parl.*, ii, 229-300, 302. Rymer, vi, 621, 626.

la défense de la patrie[1]. On envoya des renforts au Prince Noir, et son frère, le duc de Lancastre, débarqua à Calais avec une armée; mais Charles avait défendu à ses généraux de hasarder une bataille; et tandis que les Anglais pillaient la campagne, les Français étendaient leurs conquêtes par la prise des villes et des forteresses. Le Prince Noir avec sa femme et son fils restait au château d'Angoulême, en proie à la maladie et au chagrin; mais enfin il fut tiré de son inaction par la nouvelle que les ducs de Berri et d'Anjou s'avançaient de différents points pour l'assiéger avec leurs forces réunies. Il déclara que ses ennemis le trouveraient sur le champ de bataille : il déploya son étendard à Cognac; et tel était encore l'effet magique de son nom que les princes français licencièrent leurs armées et mirent des garnisons dans les villes conquises. (1370.) Entre ces villes était Limoges, capitale du Limousin, qui s'était rendue par la lâcheté, peut-être par la perfidie de l'évêque et des habitants. Édouard, qui l'avait toujours comblée de marques de faveur, jura par l'âme de son père qu'il punirait son ingratitude ou qu'il périrait dans la tentative. Après un mois employé à saper les murailles, le matin, de bonne heure, on mit le feu aux supports temporaires, et à six heures, une large brèche ouvrit une entrée au cœur même de la ville. Les habitants abandonnèrent aussitôt tout espoir de défense : hommes, femmes et enfants se jetèrent aux pieds du prince pour solliciter sa pitié. Mais il sembla que l'âme cruelle et vindicative de don Pèdre eût passé dans le sein du héros anglais : ni les prières ni les représentations ne purent adoucir son ressentiment, et il ordonna que la population entière fût massacrée. « Il n'y eut pas, ce « jour-là, dit Froissart, un homme dans Li- « moges dont le cœur fût assez endurci ou eût « assez peu de sentiments de religion, pour ne « pas déplorer la scène épouvantable qui se « passait sous ses yeux. Plus de trois mille « hommes, femmes et enfants furent massa- « crés. Que Dieu ait merci de leur âme! car « ce sont de véritables martyrs. »

Les chevaliers français qui formaient la garnison s'adossèrent à une muraille, résolus de vendre leur vie aussi cher que possible; et les Anglais, quittant leurs chevaux afin de combattre à pied comme leurs adversaires, s'avancèrent pour les attaquer. La supériorité du nombre fut balancée par le courage du désespoir; et le prince, qui de sa litière était spectateur du combat, fut rempli d'une telle admiration par les prouesses des deux partis qu'il offrit par une proclamation la vie et la liberté de se racheter à ceux qui voudraient se rendre. Les survivants acceptèrent cette grâce avec joie : la ville fut pillée et réduite en cendres[1].

Le lecteur a eu souvent l'occasion d'admirer le caractère du Prince Noir. Les écrivains contemporains le représentent comme le miroir de la chevalerie, le premier et le plus grand des héros. Mais le massacre de Limoges a marqué sa mémoire d'une tache honteuse et sanglante. Cet exemple, au milieu de mille autres semblables, prouve que l'institution de la chevalerie contribua moins à civiliser la société qu'on ne l'a souvent prétendu. Elle donna quelques ornements extérieurs au courage; elle régla les lois de la courtoisie; elle grava dans les âmes les principes, souvent erronés, de l'honneur; les passions violentes, cruelles, vindicatives, restèrent toujours par le fait en dehors de son contrôle; et les chevaliers les plus accomplis de cette époque montrèrent souvent un penchant à la férocité qui ne leur laissait rien à envier à leurs ancêtres du sixième siècle[2]. Au reste, la carrière militaire du prince était désormais terminée. Ce dernier effort avait épuisé sa constitution affaiblie; et, d'après l'avis de ses médecins, il retourna en Angleterre, où, loin de la cour et des discussions politiques, il languit pendant six années, se consolant de l'obscurité où il vivait par l'espoir que son second fils Richard (l'aîné était mort) succéderait à la couronne et soutiendrait la gloire de sa famille.

Toutes les grandes opérations militaires des Anglais pendant le règne d'Édouard semblent avoir été conduites d'après le même plan, celui de pénétrer dans le cœur de la France et de décider du succès de la campagne par le ré-

[1] Rym., vi, 631. Il demanda préalablement le consentement des prélats dans le parlement : « Queux prélats granterent de ce faire en eide du roialme et de seinte Esglise. » *Rot. parl.*, ii, 302.

[1] Froiss., iv, 94, 101-106. Murim., Cont., 125.

[2] Je dois ajouter que la chevalerie engendrait et nourrissait un souverain mépris pour les autres ordres de la société. Le Prince Noir épargna la vie des *chevaliers* qui défendirent Limoges contre lui, mais il *versa avec plaisir* le sang vulgaire de trois mille habitants de cette cité, *hommes, femmes et enfants!*

sultat d'une bataille générale. Mais la politique de son rival lui apprit à éviter les engagements sérieux. Sir Robert Knowles, qui commandait une armée anglaise, se promena à son gré dans la Picardie, la Champagne et la Brie, alla insulter la capitale et revint dans ses quartiers d'hiver sur les frontières de la Bretagne [1]. Dans une autre occasion, le duc de Lancastre, avec une égale facilité, conduisit ses troupes à travers le centre même du royaume, par la Picardie, la Champagne, la Bourgogne et l'Auvergne, jusqu'à la Guienne [2]. Ces expéditions attiraient de cruelles calamités sur les misérables habitants des campagnes; mais de temps en temps aussi les envahisseurs éprouvaient de grandes pertes, et jamais ils ne recueillaient d'avantage permanent, tandis que les Français poursuivaient avec constance le plan fixe de démembrer les domaines appartenant aux Anglais et de s'assurer successivement de leurs conquêtes par des forteresses redoutables et des garnisons. La seule action importante de la fin de la guerre eut lieu entre les flottes anglaise et espagnole dans la rade de La Rochelle. Quand Pierre, roi de Castille, tomba sous les coups de son frère illégitime, ses deux filles, Constance et Isabelle, se trouvaient en Guienne, d'où elles se rendirent en Angleterre et se marièrent à deux fils d'Édouard, l'aînée au duc de Lancastre, la seconde au comte de Cambridge [3]. Le duc prit immédiatement les armes et le titre de roi de Castille, et don Henri, convaincu que la sûreté de sa couronne dépendait du triomphe des Français, entra avec d'autant plus d'empressement dans la guerre qu'ils faisaient aux Anglais. La flotte espagnole croisa devant La Rochelle pour intercepter les secours que le comte de Pembroke amenait d'Angleterre, et pendant deux jours celui-ci soutint contre elle une lutte inégale. (1372, 23 juin.) Les vaisseaux de l'ennemi étaient d'une plus grande dimension, mieux préparés pour le combat et armés de canons. Le courage des Anglais ne servit en définitive qu'à ajouter à l'étendue de leur perte. Pas un bâtiment n'échappa : le comte fut pris, et la plupart des navires, avec la caisse militaire, coulèrent à fond [1].

En 1374, l'Angleterre ne conservait de ses possessions d'outre-mer que Calais, Bordeaux, Bayonne et quelques places sur la Dordogne. Édouard, fatigué de cette suite de désastres, obtint une trêve que l'on prolongea jusqu'à sa mort en la renouvelant à de courts intervalles. Le pape exhortait continuellement les deux rois à convertir la trêve en une paix durable; mais leurs ressentiments étaient trop vifs, leurs prétentions trop élevées pour permettre aucun arrangement. Charles demanda qu'on lui rendît Calais et qu'on lui remboursât les sommes avancées comme partie de la rançon de son père : Édouard repoussa avec mépris ces conditions et insista pour que son adversaire renonçât à toute prétention à la suzeraineté de la Guienne [2].

Aux yeux du peuple, un gouvernement malheureux est toujours un gouvernement incapable. Aussi longtemps que le roi fut environné de l'éclat de la victoire, on obéit avec joie à ses ordres, et ses besoins d'argent furent promptement satisfaits par des sujets soumis et toujours en admiration devant lui. Mais quand son bonheur commença à diminuer, ils critiquèrent librement les mesures de son gouvernement, blâmèrent ses ministres et, à chaque subside, lui arrachèrent quelque nouvelle concession. Le duc de Lancastre, que la maladie de son frère aîné et l'âge avancé de son père avaient autorisé à prendre les rênes de l'administration, devint l'objet de la haine publique; et le prince de Galles, soit qu'il fût jaloux de l'ambition du duc ou qu'il désapprouvât réellement sa conduite, prêta son nom et son influence à l'opposition [3]. Le parlement (connu longtemps parmi le peuple sous le nom de bon parlement) accompagna l'octroi d'un subside d'une remontrance énergique, bien que respectueuse. (1376, 28 avril.) Les communes, par la bouche de leur orateur, sir Pierre de la Mere, intendant du comté de la Marche, récapitulèrent les secours abondants que le roi

[1] Froiss., II, c. 16, 20.
[2] Murim., Cont., 128.
[3] Elles étaient toutes deux illégitimes; mais don Pèdre, après la mort de leur mère Marie de Padilla, fit serment qu'elle était réellement sa femme et reconnut ses filles pour ses héritières. Mariana, XVII, 6.

[1] Froiss., c. 34-36. Murim., Cont., 128.
[2] Rym., VII, 51, 53, 68, 100.
[3] On trouve ce fait dans le continuateur de Murimuth, auteur contemporain. (Quo principe extincto.) Protinùs extinctus est cum eo effectus parliamenti. Nam illi de communitate, cum quibus ipse tenebat, non sunt talem exitum dicti parliamenti sortiti, qualem pro meliori habuisse sperabant, p. 131.

avait obtenus de son peuple et les sommes immenses qu'il avait reçues pour la rançon des rois de France et d'Écosse : elles proclamèrent leur conviction que si l'on avait administré fidèlement le revenu royal, on ne serait pas dans la nécessité d'écraser la nation sous de nouveaux fardeaux; elles donnèrent à entendre que l'administration existante était incapable de conduire les affaires publiques, et demandèrent qu'on augmentât le conseil de dix ou douze nouveaux membres. Quoiqu'elles ne se hasardassent pas à faire mention du duc lui-même, elles accusèrent plusieurs de ses favoris de concussion, de s'être fait payer pour accorder des concessions illégales, d'avoir levé des emprunts à leur propre profit et acheté les dettes du roi à bas prix, tandis qu'ils se les remboursaient à eux-mêmes au complet sur le trésor. Le lord Latimer, chambellan, fut chassé du conseil pour toujours et mis en arrestation ; le lord Nevil fut privé de tous ses emplois ; et Richard Lyons, Williams Elys, John Peeche et Adam Bury, fermiers des droits de douane et de certains monopoles, furent jetés dans les fers et mis à la merci du roi [1]. La personne que l'on poursuivit ensuite fut Alice Perrers, femme mariée d'une beauté et d'un esprit remarquables. Elle avait été dame de la chambre de la reine Philippa; et après la mort de cette princesse, elle acquit un ascendant si puissant sur l'esprit du roi que non-seulement elle obtint le don de tous les bijoux qui avaient appartenu à sa maîtresse [2], mais devint encore la dispensatrice des faveurs. Confiante dans son pouvoir, elle affectait de mépriser l'indignation publique ; on la vit dans un tournoi, à Cheapside, paraître vêtue d'habits magnifiques, montée sur un palefroi blanc comme dame du soleil et reine (mistress) de la journée. Elle employait souvent son influence sur le roi à empêcher l'équitable administration de la justice en faveur de ceux qui achetaient sa protection. Pour rabaisser la présomption de cette femme, l'ordonnance suivante fut rendue : « Attendu qu'on s'est plaint « au roi que des femmes ont poursuivi des « causes et actions dans les cours royales, par « intérêt et pour un salaire et des récompen- « ses, lesquelles choses déplaisent au roi, le « roi défend que désormais aucune femme en « agisse ainsi, et en particulier Alice Perrers, « sous peine de confiscation de tout ce que la- « dite Alice peut avoir à confisquer et de son « bannissement du royaume [1]. »

Tandis que les communes travaillaient ainsi à la réforme des abus, la mort du prince de Galles leur enleva leur plus ferme défenseur [2] (8 juin). Elles déplorèrent cet événement comme un malheur national ; mais le duc de Lancastre, si nous en devons croire un chroniqueur contemporain, saisit cette occasion pour proposer que la succession à la couronne fût assurée aux héritiers mâles à l'exclusion des femmes, loi qui, en déshéritant les descendants de Lionel, son frère aîné, l'aurait rendu lui-même le plus proche héritier de Richard de Bordeaux, alors âgé de dix ans et le seul fils qu'eût laissé le Prince Noir [3]. Les communes refusèrent leur approbation, et même, comme frappées de l'ambition de Lancastre, elles adressèrent une pétition au roi pour lui demander de présenter le jeune Richard au parlement en qualité d'héritier présomptif de la couronne. La requête fut accordée. (25 juin.) L'archevêque de Canterbury présenta le jeune prince aux deux chambres, l'appelant « la belle et « parfaite image de son père, le successeur de « tous ses droits et l'héritier présomptif de la « couronne. » Les communes le reçurent avec des acclamations de joie et voulurent faire une autre pétition pour demander qu'on le déclarât prince de Galles ; mais les lords réprimèrent cet empressement en disant que la concession de pareils honneurs « n'appartenait ni « aux prélats ni aux barons, en parlement ou « hors du parlement, mais exclusivement au « souverain, qui exerçait ordinairement sa « prérogative à l'occasion de quelque grande « fête. » Ils promirent cependant de présenter

[1] *Rot. parl.*, II, 322, 329.

[2] Rym., VII, 28.

[1] *Rot. parl.*, II, 329. Murimuth (p. 134) dit qu'on présenta une pétition tendant à l'éloigner de la personne du roi : Walsingham répète la même chose (p. 189), et plusieurs écrivains modernes disent qu'on l'éloigna effectivement. Mais il paraît, d'après les archives, qu'on ne fit rien de plus de ce qui a été mentionné ci-dessus.

[2] Il mourut à Canterbury et fut enterré dans la cathédrale, où l'on peut encore voir sa tombe.

[3] Ceci a été publié dans l'*Archéol.*, XXII, 212. Je crois à l'assertion parce qu'elle explique la présentation de Richard de Bordeaux au parlement et aussi plusieurs événements du règne suivant.

au roi le vœu des communes et de l'appuyer de toute leur influence [1].

La puissance du « bon parlement » expira avec le prince de Galles, et le roi refusa désormais d'accueillir ses pétitions. Après la dissolution de ce parlement, le nouveau conseil des douze fut renvoyé [2]. Le duc de Lancastre reprit la première place dans l'administration, et ses anciens partisans rentrèrent en faveur. Ils assouvirent immédiatement leur vengeance sur leurs accusateurs. Sir Pierre de la Mere, l'orateur du bon parlement, qui leur avait nui particulièrement, fut arrêté sous de faux prétextes et étroitement emprisonné dans le château de Newark ; on accusa William de Wickham, le célèbre évêque de Winchester, de s'être rendu coupable de concussions dans son office de chancelier ; et, sans entendre sa défense, Skipwith, l'un des juges, le condamna à perdre son temporel et à se tenir toujours éloigné de vingt milles de la personne du roi. (27 janvier 1377.) Dans le parlement suivant, la majorité des députés des communes se trouva composée de créatures du duc : les shérifs, à sa requête, les avaient nommés d'une manière illégale ; et sir Thomas Hungerford, son intendant, remplit les fonctions d'orateur. La cour toutefois trouva difficile de réduire au silence les membres qui avaient appartenu au dernier parlement et qui demandaient le jugement ou la mise en liberté de sir Pierre de la Mere, et de satisfaire les prélats, qui requéraient que justice fût rendue à leur collègue l'évêque de Winchester. Pour intimider ceux-ci, le duc prit la défense de Wycliffe, que les prélats avaient sommé de comparaître devant eux comme accusé d'enseigner des dogmes hétérodoxes ; et, comme la minorité des députés des communes était soutenue par les habitants de Londres, il fit courir le bruit qu'on avait le projet de supprimer les libertés de la cité. Accompagné du lord Percy, qu'il avait récemment créé comte-maréchal, il assista au jugement de Wycliffe. Mais les paroles injurieuses qu'il adressa à Courtenay, évêque de Londres, excitèrent une grande indignation, et l'auditoire, se levant en tumulte, déclara qu'il protégerait le prélat au péril de la vie. Le lendemain matin, la populace se rassembla, démolit l'hôtel du maréchal, se rendit de là au palais du duc, appelé le palais de Savoie, et ne l'y trouvant pas, renversa ses armes, comme celles d'un traître, et tua un ecclésiastique qu'elle prit pour lord Percy. L'évêque, par ses prières, parvint à obtenir de ces hommes égarés qu'ils se retirassent chez eux ; mais le duc ne fut point apaisé par les offres qu'ils firent ensuite de se soumettre. Le maire et les échevins perdirent leurs emplois, dont il revêtit à l'instant ses propres créatures [1].

Les séances du parlement avaient été interrompues par ce tumulte. Dès qu'elles furent reprises, on vota une capitation d'un shilling par chaque ecclésiastique possédant un bénéfice, et de quatre pences par individu, mâle ou femelle, au-dessus de quatorze ans, les mendiants seuls exceptés ; et, en retour, le roi publia un pardon général pour tous les délits, négligences, méprises et erreurs (22 fév.), parce que la cinquantième année de son règne s'accomplissait et qu'il complétait actuellement son jubilé [2]. (24 fév.) Le jour suivant, les communes présentèrent sept bills pour la révocation des jugements prononcés dans le dernier parlement ; mais, avant qu'ils fussent revêtus de l'assentiment royal, un message du roi termina la session.

Depuis ce temps, Édouard passa sa vie à Eltham, abandonné aux soins et à la merci d'Alice Perrers. Comme il devenait plus faible de jour en jour, elle se rendit avec lui d'Eltham à Shene ; mais elle lui laissa ignorer sa fin prochaine. Le matin de sa mort, elle ôta l'anneau qu'il portait à son doigt et partit. Les autres domestiques s'étaient séparés pour piller le palais ; mais un prêtre qui se trouvait présent par hasard se hâta de se rendre près du lit du monarque, l'avertit de sa situation et l'exhorta à se préparer à paraître devant son Créateur. Édouard, qui conservait à peine

[1] *Rot. parl.*, II, 330.

[2] On dit que le roi avait été irrité de la conduite opiniâtre du comte de Warwick, l'un de ses membres. Murim., Cont., 135.

[1] Murim., Cont., 135 137. Wals., 190, 192. Stow, 273, 275.

[2] On dit dans les archives que c'était alors son jubilé, la cinquantième année de son règne ; cependant il est certain que sa cinquantième année était expirée dans le mois précédent. L'évêque de Winchester fut nominativement exclus de ce pardon. *Rot. parl.*, II, 364. Toutefois, par l'influence d'Alice Perrers, à laquelle il fit un présent considérable, il obtint, dans le mois de juin, la restitution de son temporel. Stow, 275. Rym., VII, 148.

la force nécessaire pour le remercier, prit un crucifix dans ses mains, le baisa, pleura et expira [1] (21 juin).

Le roi n'avait été marié qu'une fois. Sa femme, Philippa de Hainaut, mourut en 1369 et fut enterrée à Westminster. Elle lui donna une nombreuse famille, sept fils et cinq filles, dont trois fils et une fille lui survécurent. Sa mort arriva dans la soixante-cinquième année de son âge et la cinquante et unième de son règne.

On assure qu'Édouard égala en intelligence les plus grands de ses prédécesseurs et les surpassa quant aux qualités extérieures. On avait donné des soins extraordinaires à son éducation : non-seulement il parlait l'anglais et le français, mais il entendait aussi l'allemand et la langue latine. Son élocution était gracieuse, sa conversation intéressante, son air à la fois imposant et agréable. Il s'adonnait beaucoup aux plaisirs, alors tellement en vogue, de la chasse et de la fauconnerie; mais il leur préférait les exercices plus guerriers du tournoi; et ses sujets, à la fin de ces fêtes, éclataient souvent en transports de joie quand ils découvraient que le chevalier inconnu dont ils venaient d'admirer les prouesses était leur souverain [2]. Le lecteur a pu se former, dans les pages qui précèdent, une idée suffisante de son courage comme guerrier et de ses talents comme général. Les victoires étonnantes qui jetèrent tant de gloire sur l'une des périodes de son règne paraissent avoir ébloui également ses sujets et les étrangers, qui le placèrent au premier rang parmi les conquérants; mais les désastres qui rembrunirent la fin de sa carrière prouvèrent que son ambition l'emportait sur son jugement. Il resta enfin convaincu que les couronnes de France et d'Écosse étaient hors de sa portée; mais cela n'arriva que lorsqu'il eut épuisé toutes les ressources de la nation par une suite d'efforts aussi infructueux que gigantesques. Avant sa mort, toutes ses conquêtes, à l'exception de Calais, lui étaient échappées; la plus grande partie de ses possessions héréditaires sur le continent lui avaient été arrachées par le rival qu'il méprisait jadis; et le monarque qui, dans des jours plus heureux, avait dicté la paix de Bretigny, se vit contraint de solliciter et d'accepter comme une grâce une suite de trêves courtes et précaires.

Mais ces expéditions causes, dans le moment même, de si fortes dépenses et d'une si grande effusion de sang, amenèrent, en résultat, des avantages qui n'avaient été ni recherchés ni prévus par leur auteur. Les dettes immenses contractées par le roi le rendirent plus dépendant de ses sujets, qui, tout en se plaignant amèrement du fardeau sans cesse croissant des impôts, s'assurèrent, par le sacrifice temporaire de leur argent, des bénéfices durables pour eux et leur postérité. A peine un seul des abus introduits par la finesse des légistes féodaux ou par l'arrogance des suzerains restait-il alors sans un remède légal et efficace. Les statuts parlementaires n'étaient pas, il est vrai, observés fidèlement à cette époque. Mais durant ce règne de cinquante années, les communes réitérèrent annuellement les mêmes plaintes; le roi fit annuellement les mêmes concessions; et, à la longue, par le seul effet de ces plaintes et de ces concessions sans cesse renouvelées, les abus, dans beaucoup de cas, se trouvèrent considérablement mitigés, et dans plusieurs, totalement réformés.

I. Un des fardeaux les plus intolérables était celui du droit de *purveyance*, ou de provision, qui, malgré les anciennes ordonnances, continuait à peser cruellement sur le peuple. En quelque lieu que le roi voyageât, tous les chevaux, toutes les voitures, dans un rayon de plusieurs milles à la ronde, étaient mis en ré-

[1] Walsing., 192.

[2] Dans un tournoi qui eut lieu à Londres, le roi représenta le maire, ses deux fils aînés les shérifs, et deux autres de ses fils, ainsi que plusieurs nobles, les aldermen de la cité. Voyez Carte, ii, 538. Son admiration pour la chevalerie le porta à établir l'ordre de la Jarretière, vers l'année 1349. Il est probable que par la jarretière il voulait faire allusion à l'union qui doit exister entre les chevaliers, et que la devise « Honni soit qui mal y pense » avait pour but d'avertir chacun d'eux de se montrer toujours honorable dans ses pensées comme dans ses actions. L'histoire qui rapporte qu'il se servit de ces mots en ramassant la jarretière que la comtesse de Salisbury avait laissée tomber tandis qu'elle dansait est généralement rejetée. Il est toutefois remarquable que bien que Benvolei, moine de Cluny, quand il fit, dans l'année 1457, des recherches sur l'origine de l'ordre et ses insignes, n'ait pu se procurer à cet égard aucune notion certaine, il trouva partout une tradition vague, mais persistant à se représenter, qui rapportait à une femme l'origine de cette institution. Sunt plerique nonnulli autumantes hunc ordinem exordium sumpsisse à sexu muliebri. Hear'ns-Whethamstede, p. 436, et append., cxlv. Harpsfield, 705.

quisition pour transporter sa suite, qui montait rarement à moins de mille personnes et qui dépassait souvent ce nombre. Toutes ces personnes logeaient à discrétion dans le voisinage, exigeaient des provisions des habitants, tant laïques qu'hommes d'Église, et fréquemment détruisaient de gaieté de cœur ce qu'elles ne pouvaient consommer. Les provisions pour la table du roi et sa maison se faisaient de la même manière par ses officiers, dans tous les lieux où il s'arrêtait : on envoyait des ordres aux différents comtés pour qu'ils eussent à fournir les lieux de sa résidence habituelle de viande, blé, fourrage et de tous les articles nécessaires à la nourriture des hommes et des animaux; et toutes les fois qu'on le trouvait commode, on s'emparait de ces mêmes denrées pour l'usage des garnisons royales, pour les expéditions qui faisaient voile pour le continent et même pour les armées stationnées en pays étranger. Ce privilége n'était pas limité au roi ou aux membres de sa famille : les grands officiers de l'État se l'arrogeaient souvent, quoique sans y avoir droit, et souvent aussi les seigneurs, qui, par leur puissance, se croyaient au-dessus des lois. Originairement, à la vérité, on avait arrêté que, dans tous les cas, les propriétaires recevraient l'entier payement de ce qu'ils fourniraient; mais des fraudes et des extorsions sans nombre étaient pratiquées par les pourvoyeurs, qui prenaient tout ce qui leur convenait, fixaient les prix eux-mêmes, et en considération des présents qu'ils recevaient, allégeaient les uns pour surcharger les autres. Le taux une fois fixé, il était encore fort difficile de se faire payer. Le trésorier de la maison du roi renvoyait souvent les réclamants au shérif du comté, puis le shérif les renvoyait aux officiers de l'échiquier; toutes les réclamations étaient soumises à l'examen le plus minutieux; on avait recours à toutes les subtilités légales pour éluder ou retarder le payement; et le créancier, après s'être épuisé pendant plusieurs années en démarches infructueuses, se voyait enfin, de lassitude et de désespoir, contraint à abandonner ses demandes. Edouard répondait à toutes les remontrances qu'il ne voulait pas céder un des droits les plus importants de la couronne, mais qu'il était prêt à concourir à toutes les mesures qui pourraient alléger ce fardeau pour son peuple. Par des statuts successifs on arrêta que le droit de provision serait limité au roi, à la reine et à l'héritier du trône; qu'ils devraient même se fournir de voitures et de chevaux; que les personnes de leur maison seraient logées chez les habitants, sur des billets délivrés par les officiers de chaque municipalité; que toutes les contestations relatives au prix des denrées seraient décidées par le constable et par quatre hommes assermentés du voisinage; que le payement des petites sommes se ferait dans les vingt-quatre heures, et celui des plus fortes, quatre mois après la livraison; que toutes les infractions à ces ordonnances seraient de la compétence des juges de paix; et que les délinquants seraient traités comme des voleurs et des félons, suivant la nature du délit[1]. C'est ainsi qu'une forte barrière fut enfin opposée aux concussions et aux extorsions des pourvoyeurs; mais les deux monarques qui se succédèrent maintinrent ce droit en lui-même avec obstination, et ce ne fut que sous le règne de Charles II, trois siècles après, qu'on l'abolit complétement[2].

II. On fit beaucoup aussi, à cette époque, pour débarrasser l'administration de la justice des abus les plus révoltants dont elle était souillée. On a déjà observé que les cours royales avaient été établies, dans l'origine, pour l'avantage du monarque beaucoup plus que pour celui du peuple, et que ses officiers agissaient comme s'ils en étaient pleinement convaincus. Ils semblaient croire que dès qu'ils versaient de fortes sommes d'argent à l'échiquier, il leur était permis de s'enrichir avec impunité, eux et leurs créatures, aux dépens des plaideurs. Les registres du parlement sont couverts de plaintes contre leurs injustices; et

[1] Ces abus et les remèdes qu'on y porta sont fréquemment rapportés dans les registres, 11, 9, 12, 140, 181, 166, 167, 188, 169, 171, 203, 228, 229, 260, 269, 319, 446. Le détail suivant, donné par le chanoine de Dunstaple sur les provisions faites pour Édouard, prince de Galles, pendant son séjour à Saint-Albans et à Langley en 1294, explique clairement la nature de cet abus. Ducenta fercula per diem suæ coquinæ non volebant et quidquid expenderet in se, vel suis non dato pretio capiebat, ministri ejus omnia victualia ad forum venientia et etiam caseum et ova et quidquid venale fuit vel in domibus burgensium latuit non venale noferebant et vix cuiquam tantam reliquerunt. A pistoribus etiam et brasiatricibus panem et cervisiam ceperunt et non habentes panem et cervisiam sibi facere compulerunt. *Chron. Dunst.*, 632.

[2] Charles, 11, 12, c. 24.

nous devons la plupart des améliorations dont nous jouissons aujourd'hui à la ténacité que les communes mirent annuellement à reproduire leurs remontrances sur ce sujet. Les shérifs, les coroners, ou procureurs du roi, les officiers chargés des confiscations et aubaines étaient armés de pouvoirs qui les rendaient les tyrans des comtés. Des ordonnances souvent réitérées réglèrent qu'on choisirait ces magistrats parmi les riches propriétaires de la province et qu'ils ne tiendraient plus désormais leurs emplois en fiefs pour un certain nombre d'années, mais qu'ils seraient régulièrement changés au bout de douze mois; ces statuts donnèrent à la personne grevée la faculté de citer l'oppresseur, sur le pied de l'égalité, devant une cour de justice, et lui assurèrent une garantie pour le payement des dommages et intérêts qu'un pourrait lui adjuger [1]. Peu à peu aussi les pouvoirs confiés aux conservateurs de la paix furent augmentés : on les autorisa à exiger des cautions pour la bonne conduite; on les chargea de connaître des félonies et délits, et de les constater; et on leur ordonna de tenir leurs sessions quatre fois l'an [2]. Des punitions sévères furent décrétées contre les « maintenceurs de « fausses querelles, » c'est-à-dire contre ceux qui accueillaient des dénonciations sans fondement, qui subornaient des témoins ou s'arrangeaient pour retarder la décision des affaires en litige. Afin de faire cesser les plaintes des juges et de diminuer pour eux la tentation de se laisser corrompre, on augmenta convenablement leur salaire [3] : pour mettre un frein à la manière de procéder dans leurs cours, on ordonna que toutes les informations seraient faites et toutes les plaidoiries prononcées en anglais, au lieu de l'être en français [4]. Cette amélioration était importante : les parties, qui ignoraient auparavant ce qu'on disait pour ou contre elles, purent savoir alors si leurs intérêts avaient été trahis ou défendus ; et ce qui fut encore d'une plus haute utilité, la certitude que les spectateurs comprenaient le langage de la procédure contribua puissamment à assurer la fidélité de l'avocat et l'impartialité du juge [1].

Une autre amélioration dont les habitants de ces royaumes jouissent encore fut le statut sur la trahison, rendu dans « le parlement béni » (on nommait ainsi celui de 1351). La haute trahison est, de tous les crimes commis au sein de la société, le plus odieux devant la loi, qui, pour cette raison, soumet le coupable à la punition la plus sévère. Cependant ce crime était défini avec tant de négligence que les juges prétendaient au droit de créer des trahisons par interprétation et condamnaient fréquemment comme convaincues de ce délit des personnes qui n'étaient réellement coupables que de félonie ou de contraventions légères. Ainsi en l'année 1347, un chevalier du Hertfordshire, par une pratique trop commune à cette époque, avait enfermé un homme dans son château et l'avait retenu prisonnier jusqu'à ce qu'il eût payé une rançon de quatre-vingt-dix livres. Malgré la fréquence d'un tel méfait, il fut condamné à la peine réservée à la trahison parce qu'il avait « accroached, » c'est-à-dire qu'il s'était arrogé l'exercice d'un pouvoir appartenant au souverain. Cette décision produisit une alarme générale; et les communes présentèrent, la même année, une pétition par laquelle elles demandaient que le parlement définît l'acte qui constituait un empiétement de pouvoir de nature à priver le seigneur des avantages de la confiscation et le délinquant du bénéfice de clergie. Le roi répondit d'une manière évasive que la nature de ces actes était suffisamment expliquée par les jugements eux-mêmes. Mais les communes persistèrent; et en 1351, lorsqu'elles accordèrent un subside, elles renouvelèrent leur pétition et arrachèrent une réponse satisfaisante. On détermina que la trahison serait à l'avenir limitée à sept cas : la tentative ou le complot de tuer le roi, ou sa femme, ou leur fils aîné et leur héritier; le viol de la reine, ou de la femme du fils et héritier du roi, ou de la fille aînée du roi non mariée [2]; le

Rot. parl., II, 15, 229, 261, 355.

[2] *Stat. of Realm*, 258, 264-6, 283, 346, 388-9. *Rot. parl.*, II, 271.

[3] *Rot. parl.*, II, 141. Le salaire d'un chef de justice du banc du roi était de 40 livres par an; celui d'un second juge, de 40 marcs. Dugd., *Orig. Jurid.*, XL.

Orig. Jurid., 273.

[1] On ajouta cependant dans l'acte même que bien que les causes dussent être plaidées, expliquées, défendues, débattues et jugées en anglais, elles seraient enregistrées en latin dans les archives. *Statutes of the Realm*, 375, 376. Il est à remarquer que l'ouverture du parlement suivant se fit en anglais. *Rot. parl.*, II, 275.

[2] Pourquoi la législation tenait-elle autant à con-

soulèvement, les armes à la main, dans l'intérieur du royaume, ou l'alliance avec les ennemis étrangers du roi prouvée par quelques actes manifestes, à la satisfaction du jury compétent; la contrefaçon du grand sceau; celle de la monnaie courante du royaume, et l'assassinat de certains grands officiers de l'État ou des juges royaux dans l'exercice de leurs fonctions. On ne doit pas toutefois attribuer cette limitation aux vues éclairées des législateurs. Elle fut probablement due à des considérations d'intérêt individuel. Pour les autres délits, si le coupable perdait ses terres par la confiscation, elles retournaient au seigneur du fief dont il les tenait; mais, dans les cas de haute trahison, les terres étaient perdues à jamais pour le seigneur et réunies dès ce moment à la couronne. Il était donc de l'intérêt du roi de donner le plus d'extension possible à la loi de haute trahison, et de celui des seigneurs de fiefs, de la renfermer dans les limites les plus étroites [1].

III. Le peuple commençait à apprécier l'utilité de la fréquente réunion des parlements : ces assemblées lui offraient une protection contre l'insolence et les extorsions des officiers de la couronne et obtenaient de son souverain la confirmation de ses libertés. Elles « réparèrent les erreurs, détruisirent les abus, contraignirent l'exécution des nouvelles lois, « qui, sans leur vigilance, seraient tombées promptement en désuétude [2]. » Durant le règne du père du roi, les « ordonnateurs » avaient arrêté qu'on tiendrait parlement au moins une fois l'an; mais comme le droit de ces ordonnateurs pouvait être mis en doute, le règlement fut reproduit par l'autorité légitime, et l'on présenta de fréquentes requêtes afin qu'il fût fidèlement observé [3]. Mais Édouard n'avait pas besoin qu'on lui donnât de pareils avis, la nécessité de se procurer de l'argent l'obligeait à demander sans cesse des subsides à son peuple, et il rendit plus de soixante-dix ordonnances pour la convocation du parlement pendant les cinquante années de son règne.

Comme tout ce qui est relatif à l'histoire de ces assemblées intéresse les Anglais, je dois essayer de décrire la forme qu'elles avaient prise et la manière dont elles furent conduites durant cette période. Un parlement complet était composé des trois états, le clergé, les lords et les communes. 1° Le lecteur doit se rappeler que les dignitaires de l'Église étaient sommés de paraître en personne; les chapitres et ordres inférieurs, par leurs représentants; qu'ils obéissaient avec répugnance et qu'ils réussirent enfin à obtenir d'être exempts de cette corvée. On ne saurait douter qu'aussi longtemps qu'ils siégèrent avec les lords et les communes, ils ne possédassent une autorité égale à celle de chacun des deux autres états [1], et il ne paraît pas qu'ils l'aient perdue, même lorsqu'ils obtinrent de changer l'obligation de présence au parlement pour la présence aux synodes. Ils étaient convoqués, il est vrai, par l'archevêque, mais à la requête du roi et dans le même but que les lords et les communes. On les réunissait pour « traiter, consulter et or- « donner de toutes les matières qui leur se- « raient soumises de la part de la couronne, » soit par le roi en personne ou par les commissaires royaux, « et pour donner leur avis, « aide, consentement aux mesures qui pour- « raient être prises pour la défense et l'avan- « tage de l'Église et de l'État [2]. » Cependant,

server l'honneur de la fille aînée exclusivement, et cela seulement tant qu'elle n'était point mariée? Probablement pour que le roi ne perdît pas la faculté de la marier et par conséquent le subside qu'il avait droit d'exiger de ses tenanciers dans cette occasion. Il ne pouvait demander aucun subside au mariage de ses plus jeunes filles.

[1] *Rot. parl.*, II, 239.

[2] Par maintenance de ditz articles et estaintz, et redrescer diverses mischiefs et grévances que viegnent de jour en autre. — Faire corrections en roisime des erroures et fauxées, si nuls y soient trovez. *Rot. parl.*, II, 355, 371.

[3] *Stat. of Realm*, I, 265, 274. *Rot. parl.*, II, 271, 355.

[1] Ils assistaient ad tractandum cum prælatis, magnatibus et aliis proceribus regni super negociis, pro quibus dictum parliamentum summonitum fuit, et ad consentiendum his, que in eodem parliamento super negociis illis contigerit ordinari. *Rot. parl.*, I, 189.

[2] Ad tractandum, consulendum et ordinandum super negociis prædictis, quæ vobis et illis ibidem pleniùs ex parte nostrâ exponentur, et suum consilium et auxilium impendendum, necnon ad consentiendum his, quæ tunc pro defensione et utilitate Ecclesiæ et regni utrorumque, favente Domino, contigerit ordinari. *Rot. parl.*, II, 450. Ce rapport dit que le clergé a quelquefois fait partie du parlement tout en siégeant réellement en synode, ce qui rend difficile de déterminer à quelle époque il cessa de se réunir aux lords et aux communes. La dernière époque à laquelle les registres rapportent sa présence remonte à 1332, lorsqu'il refusa de prendre en considération l'un des

Digitized by Google

comme ils siégeaient dans un lieu différent, qu'ils refusaient d'intervenir dans les affaires civiles et qu'ils ne communiquaient avec le roi que par l'intermédiaire des prélats qui étaient membres de la chambre des lords, le mot parlement signifia bientôt, dans l'acception commune, les deux autres ordres assemblés par une convocation royale pour se consulter avec le roi.

2° Le second état, « les grands hommes de « la terre, ou pairs de la terre, » comme ils sont ordinairement désignés dans les actes officiels de l'époque, étaient les tenanciers de la couronne en chef ou par baronnie ; ils étaient divisés comme aujourd'hui en lords spirituels et lords temporels. D'abord les premiers se trouvaient en très-grand nombre ; des ordres de convocation étaient adressées à tout ecclésiastique qui en vertu de son bénéfice tenait en chef du roi une portion de terre quelconque ; les moins riches trouvaient une telle obligation excessivement onéreuse, car l'on convoquait souvent deux ou trois parlements par an que l'on tenait dans des parties du royaume fort éloignées les unes des autres. Au lieu de s'y rendre en personne, ils commencèrent par envoyer des excuses ou se faire représenter par des procureurs ou chargés de pouvoir ; puis enfin la plupart obtinrent par degrés une exemption entière, tellement que les lords spirituels furent réduits à quelques prieurs, plusieurs abbés et aux vingt évêques. Les lords temporels étaient encore appelés comme dans les anciens temps « les plus grands barons [1] ,» dénomination qui distinguait clairement ceux qui avaient donné de leurs terres en fief à un grand nombre de chevaliers de ceux qui n'en comptaient que trois ou quatre dont ils pussent réclamer le service [2]. Le roi était *forcé* de convoquer les premiers, car si tous ou la majeure partie d'entre eux ne s'y trouvaient pas, ceux qui étaient présents refusaient constamment d'agir et demandaient la permission d'attendre un parlement complet. Mais en descendant quelques degrés de l'échelle, il devenait libre de suivre son propre jugement, et comme il n'existait ni loi ni coutume qui tracât une ligne exacte de démarcation entre les plus grands et les moindres barons, il pouvait admettre ou rejeter conformément à son intérêt ou à son bon plaisir. Dans la suite du temps, il arriva souvent, par l'extinction des familles, les aliénations en conséquence de ventes, donations ou legs, par le partage des baronnies entre les cohéritiers et par le démembrement des propriétés qui par confiscation ou par retour légal étaient revenues à la couronne et avaient été de nouveau données et réparties dans de différentes proportions, que les représentants directs « des « grands hommes de la terre » descendirent du haut rang jadis occupé par leurs ancêtres, et que des hommes de familles comparativement nouvelles s'élevèrent au-dessus d'eux par les richesses et l'influence. Le choix dans l'une ou l'autre de ces deux classes semble avoir été laissé tout à fait au gré du souverain ; nous voyons les uns convoqués seulement une fois, d'autres plus souvent, d'autres à tous les parlements pendant un règne, d'autres enfin à tous les parlements tenus pendant la durée de leur vie. La même irrégularité subsiste pour leurs héritiers, dont les uns sont convoqués constamment, les autres seulement de temps en temps, quelques-uns jamais [1]. Ce serait résoudre cette difficulté d'une manière fort peu satisfaisante que de vouloir l'expliquer par la supposition d'omissions dans les listes de la part des commis, et d'absence, de maladie ou

objets proposés par le roi, parce qu'il n'avait aucun rapport à l'Église. *Rot. parl.*, II, 64.

[1] Les grauntz de la terre, les piers de la terre. Magnates terræ, proceres terræ, qui tiennent par baronie et quem sont et seront somahez par brief. *Rolls*, II, 368. Quand l'abbé de Saint-James, près de Northampton, fut convoqué par un writ, il plaida contre avec succès en alléguant que riens ne tient en chef du roi ne par baronie. *Parl. Writs*, II. Div., II, 199.

[2] Barones majores. *Parl. Writs*, I, I. 11. Div., II, 181. Baronia comitis Reginaldi summa CCXV milites. Baronia Simonis de bello campo, XLIIII mil. Walter Fitz-William, baro de Northumberland, III mil. Voyez *Lib. Nig. Scac.*, 131, 198, 329. On ne peut tirer aucune conséquence de l'addition de sire, monsire et seigneur au nom, car on voit tous ces titres donnés dans différentes occasions à la même personne. Voyez les registres, 11, 61, 65, 68, 69, 110, 112, 118.

[1] Voyez les excellentes remarques de sir N. Harris Nicolas sur les baronnies par tenure, XVII. J'ajouterai une preuve de la manière irrégulière dont les writs étaient adressés. En 1311 Édouard II convoqua un parlement pour août et le prorogea ensuite jusqu'en novembre; pour chaque convocation, des writs furent envoyés: pour la première, à cinquante-cinq barons; pour la seconde, à trente-huit. Des cinquante-cinq compris dans la première, trente-trois furent omis dans la seconde, et dix-huit autres y furent introduits. *Parl. Writs*. Div., II, 37 ; I, 57.

de vieillesse de la part des barons, et il paraît beaucoup plus raisonnable de croire que le choix des membres, avec une exception peut-être en faveur des comtes, dépendait du bon plaisir du roi; que la seule qualité requise était celle de propriétaire terrien tenant en chef de la couronne, et qu'aucun ne pouvait réclamer un *writ* de convocation sur le simple motif que lui-même préalablement ou ses ancêtres avant lui avaient, en vertu d'un semblable *writ*, siégé au parlement.

Outre les grands barons, les conseillers privés, les juges et le chancelier avec ses clercs étaient aussi convoqués. Ils avaient pour mission de protéger les droits de la couronne et de prononcer sur les causes nombreuses présentées au jugement des lords. Il y avait quelque changement dans la forme du *writ* qui leur était adressé; tandis que les barons étaient convoqués pour « se consulter et traiter avec le roi et les *autres prélats et grands hommes*, » eux l'étaient pour « se consulter et traiter avec le roi et le reste du *conseil*. » Cependant, d'après ce que l'on peut conclure du langage des registres, plusieurs d'entre eux, ou du moins les juges, siégeaient, délibéraient, votaient comme s'ils avaient possédé une autorité égale à celle des autres membres [1].

3° Le troisième état, « les petits hommes des communes [2], » était composé de deux ordres, les chevaliers des provinces (shires) et les représentants des cités et des bourgs. 1° Trente-six provinces seulement envoyaient des députés, car les comtés palatins de Durham et de Chester et les Galles du nord et du sud avaient des parlements particuliers présidés, dans les comtés par l'évêque, dans les Galles par le chef de la justice [3]. Le nombre des représentants de chaque comté variait d'abord de deux à quatre [4]; mais il fut ensuite fixé par l'usage à deux. Ces représentants se réunissaient ensemble et formaient un corps dont l'importance n'était surpassée que par celui des grands barons. La plupart étaient alliés par descendance ou par mariage aux premières familles du pays. Ils parlaient au nom de leurs commettants, tous les chevaliers et francs tenanciers de leurs comtés respectifs. Et leurs vœux, quoique exprimés dans la forme modeste des pétitions, commandaient l'attention et la déférence de la chambre des pairs et du souverain. Dans toutes les luttes avec la couronne, on les voyait se mettre en avant pour supporter le plus fort du combat. Et c'est à leur courage et à leur persévérance que le peuple anglais dut la meilleure partie de ses libertés. Ils étaient choisis ou censés l'être dans la cour du comté; mais dès l'instant que leur importance fut connue, la couronne et les barons les plus puissants commencèrent à intervenir dans les élections et cherchèrent à s'assurer de la connivence du shérif, qui, comptant sur l'impunité, désignait fréquemment qui bon lui semblait et se nommait quelquefois lui-même de sa propre autorité [1]. Les représentants des cités et des bourgs étaient des habitants établis choisis par leurs concitoyens [2]. Leur nombre variait annuellement, car la couronne comptait sur la discrétion des shérifs, et ces officiers, soigneux d'envoyer des lettres de convocation aux villes les plus opulentes, excluaient ou admettaient les autres selon leur jugement ou leur caprice [3]. Cette classe de membres, qui consistait entièrement en marchands et artisans, était un objet de mépris pour les *grands hommes de la terre*. Mais elle eut la sagesse de faire cause commune avec les chevaliers : elle leur prêtait l'appui du nombre dans toutes les occasions difficiles, et, en peu d'années, les deux ordres devinrent tellement alliés que toute distinction entre eux fut abolie. Ils étaient convoqués au parlement par des *writs* conçus dans les mêmes termes, « pour consentir à tout ce qui pourrait être ordonné d'après l'avis commun. » Ils recevaient également de leurs commettants des

[1] Ils faisaient partie des comités, *Rolls*, II, 61, 113. Ils concoursient au don des subsides — est assentu et accordé par — et tous les justices de l'Angleterre, 103; et ils donnaient leur assentiment aux pétitions des communes, 154.

[2] Les petits de la commune. *Ibid.*, 104.

[3] *Parl. Writs*, I, 4, 390; II, 510. App., 132. De temps en temps des représentants des Galles étaient convoqués au parlement anglais.

[4] En 1283 et 1294, quatre chevaliers furent convoqués (*Parl. Writs*, I, 10, 26). En 1290 il n'y en eut que deux ou trois. *Ibid.*, 21.

[1] *Rolls*, II, 318. *Stat. of Realm.*, I, 394.

[2] Qi deivent esslire de eaux meismes lieles, qui dievent respondre pur eux. *Ibid.*, 368. Quoique le writ adressé aux shérifs de Londres ne demandât que deux députés, on en élisait quelquefois jusqu'à six; mais il paraît que c'était dans le but de s'assurer toujours de la présence de deux. Ils quod duo ipsorum semper sint parati. *Parl. Writs*, II. Div., II, 359.

[3] Brady, sur les bourgs, 310.

pouvoirs pour agir en leur nom. Ceux-ci exigeaient d'eux à leur élection qu'ils donnassent des cautions de leur présence au parlement. Ils devaient posséder des propriétés dans le comté, sur lesquelles le shérif pût prélever les amendes qu'ils encourraient en manquant à leur devoir [1]. Enfin, leurs commettants leur devaient un salaire pour le temps de leur service, à dater du jour de leur départ jusqu'à celui de leur retour. Nous pouvons évaluer que les gages d'un chevalier montaient à quatre shillings par jour, ceux d'un citoyen ou d'un bourgeois à deux [2]. De là il résultait que, tandis que les bourgs les plus riches étaient empressés d'envoyer des membres au parlement, les villes pauvres cherchaient à s'affranchir de cet honneur, afin de n'être pas obligées d'en supporter le fardeau. Il existe encore plusieurs pétitions présentées à ce sujet [3].

Le parlement était rarement ouvert au jour fixé dans les convocations ; mais on le retardait par proclamation jusqu'à l'arrivée de la majorité des membres [4]. L'assemblée se réunissait de très-grand matin [1], en présence du roi ou, si son absence était inévitable, en celle du régent ou d'un commissaire royal. Un des ministres, ordinairement le chancelier, adressait à la chambre un assez long discours : il exposait les événements qui s'étaient succédé depuis la dernière session, énumérait les principaux objets que l'on devait soumettre aux délibérations et peignait sous les plus vives couleurs la sollicitude du roi pour la paix et la prospérité de son peuple fidèle. On nommait ensuite deux comités et un clerc (greffier) du parlement. L'office des comités était d'examiner et de choisir les pétitions qui pouvaient être présentées; celui du clerc, d'enregistrer les actes du parlement et de publier deux proclamations en diverses parties de la cité et des faubourgs. La première défendait à toute personne, à l'exception des officiers du roi et des gardes préposés à la conservation de la paix, de porter les armes pendant la session ; réservant toutefois aux comtes et aux barons le droit de garder leur épée, excepté dans le conseil et en présence du roi. La seconde prohibait dans le voisinage du palais toute espèce d'amusement ou de jeu qui pourrait en intercepter l'accès à ceux qui avaient affaire au parlement [2].

L'opinion que les différents états siégeaient et votaient ensemble ne saurait en aucune façon s'appuyer sur le langage des registres [3]. Il est évident que comme leurs concessions, leurs demandes et leurs intérêts étaient différents, ils délibéraient séparément ; et nous voyons que le chancelier, après leur avoir proposé en commun les objets soumis à leur examen, leur assignait différentes chambres, dans lesquelles ils devaient s'assembler afin de préparer leurs réponses et de prendre une résolution sur leurs

[1] Voyez l'envoi des membres avec la nom de leurs cautions réunis par sir F. Palgrave dans les *Parl. Writs*, passim.

[2] Les salaires des chevaliers se tiraient d'une taxe levée sur le comté; ceux des citoyens et des bourgeois, d'une taxe sur leurs commettants. D'abord les *writs* se bornaient à ordonner qu'on les défrayât de leurs dépenses raisonnables au taux ordinairement admis dans des cas semblables ; mais depuis l'année 1313, on s'habitua par degrés à spécifier la somme dans le writ adressé au shérif ou au maire. Elle variait de 2 s. 6 d. à 5 s. pour les chevaliers, et de 1 s. 8 d. à 2 s. pour les autres.

[3] *Rolls of Parl.*, i, 327 ; ii, 459. Rym., vi, 502, 593.

[4] En général l'assemblée n'était pas complète. Ainsi, dans le parlement convoqué à Carlisle le 21 janvier 1307, sur dix comtes, un se fit exempter par le roi et un autre était absent dans le pays de Galles. Sur soixante-seize barons et bannerets, le roi en exempta deux, les juges trois, un se trouvait dans le pays de Galles et deux envoyèrent leurs procureurs. De vingt évêques, un reçut un congé, dix envoyèrent des fondés de pouvoir. De quarante-huit abbés, un se fit exempter, trente-deux envoyèrent des fondés de pouvoir et deux s'engagèrent par lettres à consentir à tout ce qui serait déterminé. Les francs tenanciers du Shropshire, au lieu de représentants, envoyèrent un procureur, ad consentiendum pro eisdem hiis, quæ fieri contingerent in isto parliamento et ad faciendum ulterius, etc. *Rot. parl.*, i, 188-191. Le chancelier examinait les pouvoirs des chargés d'affaires et des procureurs, et plaçait les noms des absents sous les yeux du roi, qui pouvait les punir par une amende. *Ibid.*, i, 350; ii, 146, 147.

[1] A l'heure de prime. *Rot. parl.*, ii, 316. A huit heures du matin. *Ibid.*, 321.

[2] *Rot. parl.*, ii, 126, 135 et passim. Ces jeux consistaient à mettre des barres à travers les rues, à faire tomber les chaperons ou les chapeaux des passants, à s'en saisir, etc. *Ibid.*

[3] On désigne l'année 1339 comme celle où s'effectua la division, époque à laquelle les communes refusèrent d'accorder le même subside que les lords avant d'avoir reçu d'autres instructions de leurs commettants; mais il est évident qu'à cette époque même on délibérait séparément (*Rot. parl.*, ii, 104), et nous trouvons qu'on délibérait séparément longtemps auparavant. *Ibid.*, 61, 69.

pétitions [1]. Quelquefois ils n'avaient aucune communication les uns avec les autres. Ainsi, en 1282, les représentants des comtés et des bourgs au sud de la Trent se réunirent aux commissaires du roi à Northampton, tandis que le même jour, ceux du nord de la Trent se réunissaient à York à d'autres commissaires; des deux parts, un trentième fut accordé à condition que les « grands hommes » en accorderaient autant en 1360; les communes furent divisées en cinq corps différents, délibérant à la fois dans cinq endroits séparés : Westminster, Worcester, Taunton, Lincoln et Leicester. Il n'y avait pas alors de raison bien importante pour que les divers états communiquassent les uns avec les autres. Le clergé bornait son attention aux affaires de l'Église; on soumettait aux lords les intérêts plus élevés de l'État; et les députés des communes étaient employés à discuter les questions de commerce et d'arts, comme plus en rapport avec leurs habitudes et leur condition. Un long espace de temps s'écoula avant que la couronne requît l'avis de ces derniers; et quand Édouard daigna enfin le demander, ce ne fut, ainsi que la suite le prouva, que pour trouver un moyen d'en obtenir de l'argent. Ils ne pouvaient, observa-t-il ensuite, refuser de l'aider dans l'exécution des plans qu'il avait formés d'après leur avis. Instruits par l'expérience, ils déclinèrent souvent cet honneur. En 1347, ayant requis leur opinion, il en reçut la réponse suivante : « Très-redou-« table seigneur, quant à votre guerre et à « l'équipement de votre armée, nous sommes « si ignorants et si simples que nous ne pou-« vons vous donner d'avis. Nous prions, en « conséquence, votre gracieuse seigneurie de « nous excuser et d'ordonner, de l'avis des « *grands hommes* et des sages de votre con-« seil, ce que vous jugerez convenir à votre « honneur et à l'honneur de votre royaume; « et nous approuverons et tiendrons comme « ferme et établi tout ce qui sera ordonné avec « votre consentement et votre agrément, et « celui des grands hommes susdits [2]. »

[1] *Rot. parl.*, 136, 165 et passim.

[2] *Rot. parl.*, 165. Il était nécessaire de nommer un orateur pour donner les réponses et remettre les adresses. On a dit que sir Thomas Hungerford était le premier porté sur le registre. En 1377 « il avoist les paroles pur les communes. » *Ibid.*, 374; mais je trouve sir William Trussel nommé au registre trente-quatre ans auparavant. *Ibid.*, 136.

Dans le langage du temps, les lois étaient censées émanées de la volonté du roi, sur la demande des sujets. Mais le principe qu'aucun des trois états ne pouvait, sans son propre consentement, être lié par une loi rendue à la prière d'un des deux autres, semble avoir été généralement reconnu. Le roi appelait devant lui les membres du parlement avant de le congédier : on lisait successivement les pétitions du clergé, des lords et des communes, et l'on faisait les réponses préalablement arrêtées dans le conseil. Si l'objet de la pétition ne concernait que les intérêts du corps qui l'adressait, le consentement du roi semblait suffisant; mais si quelque chose dans son contenu touchait en rien aux autres états, leur agrément devait être obtenu. On ne sait pas de quelle manière ils le donnaient. Peut-être se le procurait-on quelquefois par des communications préalables entre les différents corps; peut-être aussi quelquefois était-il prononcé par acclamation, en présence du roi. On doit observer cependant que le clergé, persistant à s'abstenir de toute intervention en matières séculières, ne donnait que rarement, et peut-être jamais, son assentiment aux pétitions des lords ou des communes. S'il se trouvait lui-même grevé, il demandait redressement au parlement suivant [1].

Le principe dont nous venons de parler était l'arme principale dont se servaient les communes dans leurs débats. A chaque imposition injuste, à chaque ordonnance oppressive, elles opposaient l'argument sans réplique que leur consentement était nécessaire pour les rendre légales. En 1346, Édouard, par proclamation, imposa l'obligation à tous propriétaires de biens fonds de fournir des cavaliers et des archers en proportion de la valeur de leurs domaines, et il requit pour le même objet une certaine somme d'argent des cités et bourgs. Les communes présentèrent une pétition contre cette ordonnance, se fondant sur ce qu'elle

[1] Les deux chambres étaient souvent congédiées à des époques différentes, selon qu'elles avaient terminé leurs travaux plus ou moins promptement. Quelquefois on renvoyait les chevaliers des comtés et l'on gardait les citoyens et les bourgeois. *Rot. parl.*, 64, 69, 310. La forme du renvoi semble indiquer qu'ils étaient obligés à revenir encore quand on les appellerait. *Rot. parl.*, 1, 159. Il y a des exemples qui prouvent qu'ils ont été requis de siéger une seconde fois. Brady, 1, 152, 157.

avait été rendue sans leur consentement. Édouard répondit que c'était une mesure de nécessité et qu'elle avait été adoptée de l'avis et du consentement des lords. Elles reproduisirent leur pétition et se servirent du même argument. Le roi promit que cette ordonnance ne formerait pas un précédent pour des exactions futures. Mais cela même ne satisfit pas les communes, et elles adressèrent remontrances sur remontrances jusqu'à ce qu'enfin l'on eût arrêté que les ordonnances de cette nature, publiées sans l'assentiment général du parlement, seraient regardées comme contraires aux libertés du royaume [1]. Dans le même esprit, elles demandèrent et obtinrent une déclaration qui portait qu'il ne serait fait droit à aucune pétition du clergé jusqu'à ce que le conseil se fût assuré que ses demandes n'étaient pas préjudiciables aux droits des lords et des communes [2]. Mais quand elles exigèrent en outre qu'aucuns statuts ou ordonnances ne fussent rendus à la prière du clergé sans l'avis préalable des communes, donnant pour raison que le clergé n'observait aucun des statuts passés sans son consentement à la seule réclamation des communes, la requête fut repoussée avec un refus motivé [3].

Le lecteur ne doit pas supposer cependant que parce que la demande des pétitionnaires leur avait été accordée, leur objet fût atteint. Il restait encore beaucoup à faire. Il était nécessaire qu'elle fût d'abord rédigée en forme de statut ou d'ordonnance par les secrétaires de la chancellerie [4], et renvoyée ensuite par l'autorité royale aux juges, aux shérifs, aux coroners et autres officiers royaux pour qu'ils la fissent publier dans toutes les cours, foires et marchés. Mais ce qui arrivait d'ordinaire, c'est que le roi, satisfait du subside qu'il avait obtenu, congédiait le parlement et s'occupait fort peu des requêtes auxquelles il avait fait droit. On les oubliait quelquefois entièrement; quelquefois elles étaient rédigées en statuts et n'étaient jamais publiées; souvent elles se trouvaient tellement altérées dans leurs points principaux qu'elles n'atteignaient plus le mal qu'elles avaient été originairement destinées à détruire. Pour remédier à ces abus, les communes commencèrent par demander que leurs pétitions les plus importantes fussent rédigées et publiées pendant la session du parlement, en présence du roi et devant les deux chambres. Elles pourraient alors, disaient-elles, en appeler à ces actes comme à des actes enregistrés et, si les officiers royaux ne s'y étaient pas conformés, en demander la cause à la session suivante [1]. Aucune réponse à cette pétition n'est inscrite sur les registres, quoiqu'il semble qu'on s'y soit conformé; elle n'offrait d'ailleurs qu'un remède imparfait, et les communes purent toujours se plaindre chaque année que bien que les statuts fussent rendus, on ne les mettait jamais à exécution [2]. Le roi réclamait en outre le droit de les amender après elles, de l'avis de son conseil [3]. Mais l'exercice de ce droit fut restreint en 1354. Les ordonnances relatives aux étapes furent alors confirmées en parlement, et l'on décida en même temps qu'aucun changement ou addition n'y serait fait à l'avenir sans l'assentiment des deux chambres [4].

D'après leur position dans la société, les communes connaissaient mieux que les deux autres états les besoins et les griefs de la nation; et tandis qu'elles s'occupaient à préparer de nouveaux statuts ou à solliciter l'exécution des anciens, les lords, suivant une vieille coutume, se livraient à l'exercice de leurs devoirs judiciaires, terminaient par les voies conciliatrices les discussions entre leurs collègues, examinaient les causes des individus qui se plaignaient d'être opprimés et définissaient les points de la loi sur lesquels les juges n'osaient prononcer de leur propre autorité en cour royale. Le nombre des pétitions sur ces matières présentées dans les plus anciens parlements est énorme : il paraît avoir diminué

[1] Brady, 160, 166, 170, 239.

[2] Brady, 149.

[3] Brady. On peut inférer de là que le clergé demandait quelquefois son assentiment aux pétitions des communes; mais on n'en trouve aucune trace dans les registres.

[4] *Stat. of Realm*, I. xxxvi, 25. Originairement les termes de statut, constitution, établissement provisoire, ordonnance, étaient indifféremment employés. Plus tard, nous trouvons que de temps en temps une distinction est faite entre l'ordonnance et le statut : la première ne paraissait imposer qu'une obligation locale et temporaire; le second étant général et perpétuel; plusieurs statuts ne furent d'abord rendus que comme des ordonnances afin qu'on pût faire l'essai de leur utilité. *Ibid.*, 252, 280.

[1] *Stat. of Realm*, 165, 201.

[2] *Stat. of Realm*, 211.

[3] *Stat. of Realm*, 265 et passim.

[4] *Stat. of Realm*, 257.

vers la fin du règne d'Édouard. Mais en 1372 on découvrit une singulière espèce de fraude. Des procureurs et des avocats, praticiens dans les cours judiciaires, se faisaient nommer chevaliers (députés) des comtés et profitaient de cette occasion pour glisser les causes de leurs clients parmi les pétitions présentées au roi au nom de la chambre basse. Afin de corriger cet abus, on arrêta qu'aucun légiste praticien ne pourrait être nommé chevalier de la province, et que s'il s'en trouvait au présent parlement, ils perdraient leur salaire [1].

Outre ces assemblées législatives composées des trois états, le roi avait coutume de convoquer de temps en temps un grand conseil de certains prélats et barons, ou de prélats, de barons et de chevaliers. Ce n'est pas qu'aucune ordonnance émanant d'une telle assemblée pût avoir entièrement force de loi; mais le roi, sous le prétexte de vouloir s'aider de leurs avis, cherchait, du moins en général, à s'assurer ainsi d'une approbation préalable à quelque mesure projetée, afin d'encourir une moins forte part de la haine publique et de pouvoir compter sur l'appui d'un parti puissant; et il ne se bornait pas à ces conseils formés des plus grands d'entre ses sujets; nous en voyons d'autres composés de propriétaires de vaisseaux et de mariniers, de commerçants, de marchands, d'habitants des marches et des côtes, tantôt convoqués individuellement par leur nom, tantôt envoyés conformément aux writs royaux par des comtés, des villes, des bourgs, afin de se consulter avec le roi ou avec les commissaires du roi sur les matières dans lesquelles on les regardait comme particulièrement compétents [2]. Les faits suivants sont des preuves singulières de cette coutume. 1° Édouard 1er, après la soumission de l'Écosse, en 1296, résida pendant fort longtemps à Berwick et conçut le dessein de rebâtir cette ville sur un nouveau plan et de la faire devenir ainsi un grand et riche marché. Dans cette vue, il ordonna aux maires et aux baillis des villes commerçantes de l'Angleterre de procéder à l'élection de députés « qui seraient les plus compétents pour tracer le plan d'une nouvelle ville, la disposer, l'arranger pour le plus grand profit du roi et du commerce du royaume, » et de les lui envoyer prêts à agir pour son service. Ils vinrent trouver le roi à Bury-Saint-Edmunds, et le résultat des délibérations fut qu'il somma nominativement vingt-neuf autres individus de se rendre près de lui dans quelque partie de l'Angleterre qu'il pût se trouver, pour traiter la même question; l'époque était fixée à la première semaine de la nouvelle année. Et immédiatement après Pâques, il les força de venir jusqu'à Berwick. 2° En 1303, une proposition lui fut soumise pour élever le montant des droits perçus sur les marchandises, sauf à avoir recours au parlement. Dans le but de la réaliser, il ordonna au lord maire de lui envoyer deux ou trois députés tirés de chacune des dix compagnies de marchands étrangers établis à Londres. Il leur offrit certains privilèges additionnels s'ils consentaient à payer des droits plus forts sur les importations et les exportations; et ceux-ci, dont l'existence en Angleterre dépendait du bon plaisir royal, consentirent à des conditions qu'ils n'osaient pas ouvertement rejeter. Il restait encore à faire la même tentative auprès des marchands indigènes, qui, l'on n'en doutait pas, suivraient le précédent fourni par les marchands étrangers; des *writs* furent envoyés aux shérifs, déclarant que le roi avait appris que ses sujets engagés dans le commerce désiraient obtenir les priviléges accordés aux étrangers, aux mêmes conditions que ceux-ci, et leur commandant à cet effet d'envoyer à l'échiquier à York deux représentants de chaque ville et bourg, dans leurs comtés respectifs; mais l'attente d'Édouard se trouva trompée. Les marchands assemblés en conseil s'encouragèrent les uns les autres à la résistance et répondirent unanimement qu'ils ne consentiraient à aucune augmentation de la maltôte et à aucun payement de nouveaux droits [1].

IV. Le lecteur doit se rappeler la concession que la fermeté de l'archevêque Winchelsey et des comtes de Hereford et de Norfolk arracha au premier Édouard dans un moment où ce

[1] *Stat. of Realm*, 310.

[2] *Stat. of Realm*, i, 455; ii, 107, 120, 456. Rym., v, 232, 405, 548; vi, 639.

[1] *Parl. Writs*, i, 49, 50, 134, 135. *Rot. Scot.*, i, 39, 40. Nous rencontrons de temps en temps le nom d'un officier appelé maire de l'étape ou des marchands, choisi par des députés des villes les plus commerçantes convoqués par un writ, et choisi entre plusieurs dont le roi leur présentait les noms. *Parl. Writs*, ii. App., 287. Cet officier recevait quelquefois du roi une commission pour conférer en son nom avec le conseil des marchands. *Parl. Writs*, ii, 196.

prince avait de grands besoins d'argent. A partir de cette époque, toute levée de subside ou de taille provenant de la seule autorité du souverain devint illégale. Ni son fils ni son petit-fils ne se montrèrent, il est vrai, disposés à reconnaître un statut qui les rendait dépendants de la générosité de leurs sujets et n'hésitèrent dans l'occasion à lever des taxes au mépris de ces dispositions. Mais si les guerres du troisième Édouard furent, sous plusieurs rapports, aussi malheureuses pour les indigènes que pour les étrangers, elles devinrent, sous celui-ci, extrêmement avantageuses au peuple anglais. Le roi se vit obligé de solliciter chaque année de nouveaux subsides. Les chambres se montrèrent d'autant plus libérales dans leurs dons qu'elles se souciaient peu de lui voir exercer le droit auquel il prétendait, de lever des impôts de sa propre autorité. Lui, de son côté, devint moins jaloux de cette prétention en les trouvant si généreuses. Et c'est ainsi que durant le cours d'un long règne s'établit fermement l'usage de ce qui auparavant existait déjà comme loi, le droit du peuple à s'imposer lui-même.

Édouard, pour faire face aux énormes dépenses de ses guerres, eut recours à tous les expédients que l'habileté de ses ministres put inventer. Quelquefois il mit en gage les joyaux de la couronne ; il arracha souvent des emprunts ou des dons forcés aux membres les plus opulents du clergé[1] ; une fois, il saisit tout l'étain extrait pendant l'année des mines du Cornwall, en donnant aux propriétaires des sûretés pour le payement au bout de deux ans[2]. Le parlement ne paraît être intervenu dans aucune de ces occasions ; mais lorsqu'en 1332, il imposa sur toutes les cités, bourgs et anciens domaines de la couronne une taxe s'élevant à un quinzième des biens meubles et à un dixième des revenus, les deux chambres lui accordèrent un subside légal à condition qu'il supprimerait cet impôt[1]. Il renouvela en 1339 la maltôte, cette taxe sur la laine qui avait excité des cris si violents contre la tyrannie de son grand-père. Les lords et les communes adressèrent des pétitions à ce sujet, parce que cet impôt était établi sans leur consentement, et il fut arrêté par un statut que dans deux ans on recommencerait à percevoir seulement l'ancien droit[2]. Mais trois ans après, Édouard, s'étant assuré du concours des lords, assembla un conseil de marchands et obtint d'eux un don de quarante shillings par sac de laine exporté. Il paraît que l'on prétendit que ce droit ne concernait pas les communes, parce que c'était les acheteurs étrangers qui le payaient. Mais elles saisirent la première occasion de faire des remontrances, disant que cette taxe retombait sur le vendeur, attendu que les marchands refusaient de donner le prix accoutumé, augmenté du droit additionnel. Édouard cependant avait pris sa résolution : il répondit que ce secours était engagé à ses créanciers et devait continuer à être perçu ; mais que, comme il n'avait été accordé que pour deux ans, il ne le renouvellerait pas[3]. Rien ne put d'ailleurs l'engager à renoncer en termes formels au droit de lever des taxes. Quand il révoqua l'impôt dont on vient de parler, il promit de n'en imposer jamais d'autre, « excepté dans la forme qui avait été suivie par ses ancêtres et comme il pouvait le faire raisonnablement[4]. » Quelques semaines avant sa mort, comme on lui présentait une requête tendante à ce qu'aucunes de ces charges ou subsides généraux ne fussent imposés sans le consentement des deux chambres en plein parlement, il répondit que son intention n'était pas de ramener de telles impositions, à moins que ce ne fût dans un temps de très-grande nécessité, pour la défense du royaume et lorsque cela pourrait être raisonnablement pratiqué.

[1] Voyez pour des dons forcés de quarante schillings à 100 livres, Rym., iv, 543-553, 563 ; pour un emprunt forcé de 7,000 liv., Rym., v, 347 ; un autre de deux fois cette somme, Rym., v, 491, 492 ; un troisième, Rym., v, 577, 588. Les prêteurs recevaient des lettres patentes qui les autorisaient à demander et à recevoir le montant de leurs prêts respectifs sur les droits des laines et des peaux exportées de certains ports, désignés quelquefois du port qu'ils choisissaient eux-mêmes.

[2] Rym., v, 39. Tous ceux qui refusaient ou cachaient leur étain devaient, d'après l'ordonnance, être considérés comme rebelles et punis par l'emprisonnement et la confiscation.

[1] *Rot. parl.*, ii, 68, 448, 447.

[2] *Rot. parl.*, 104, 105. *Stat.*, vol. x. App., 34.

[3] Il fut perçu en tout pendant cinq ans, de 1343 à 1348. *Rot. parl.*, 161, 281. Dans leur don de la dernière année, les communes ajoutèrent, comme conditions, que ce droit cesserait entièrement à la Saint-Michel et qu'à l'avenir aucune imposition, taxe ou charge par emprunt ou toute autre voie, ne serait faite par le conseil privé du roi sans leur consentement en parlement. *Stat.*

[4] *Stat.*, 66, 366.

La plus ancienne méthode de lever un subside était de mettre une taille sur les propriétés mobilières, variable, selon les circonstances, d'un septième à un trentième; mais il est intéressant d'observer avec quelle rapidité la science des taxes se perfectionna. Jean permit à tout individu d'affirmer par serment la valeur de ses biens propres; et les baillis des prélats, des comtes et des barons l'affirmèrent à la place de leurs seigneurs. Les serments étaient reçus par les juges ambulants, qui, à cet effet, allaient régulièrement de canton en canton; et la taxe était proportionnellement répartie par les shérifs, d'après les états et rapports fournis par ces juges[1]. Henri III força tout homme à affirmer non-seulement la valeur de ses biens meubles, mais encore celle des propriétés de même nature appartenant à ses deux plus proches voisins; et si l'exactitude du renseignement était contestée, un jury composé de douze prud'hommes du comté devait rechercher la vérité. On ne prenait point pour commissaires les juges de paix, mais quatre chevaliers nommés par eux; et ceux-ci étaient chargés de s'informer de la valeur de tout objet, livres, chevaux, armes, or, argent, bijoux, meubles meublants, contenu du cellier et du garde-manger, foin et fourrages pour l'usage particulier : les seuls ornements d'église étaient exceptés. Sous les Édouards, les commissaires furent immédiatement nommés par la couronne. Ils appelaient devant eux les principaux habitants de chaque cité et faisaient jurer à quatre, six ou davantage d'entre eux de s'informer de la valeur des meubles possédés par chaque chef de famille au jour mentionné dans l'acte, généralement celui de la fête de Saint-Michel. Par mobilier, ils ne devaient pas seulement entendre le blé, les bestiaux et les marchandises, mais l'argent monnayé, les matières de chauffage, les meubles et les effets d'habillement; et si quelques-uns de ces articles avaient été vendus, emportés ou détruits depuis le jour désigné, ils devaient les comprendre dans le total. On y faisait quelques exceptions. Les chevaliers et les écuyers ne portaient pas sur l'état leurs armures, leurs chevaux ou équipements, leurs vaisselles d'or, d'argent ou de cuivre, leurs vêtements et joyaux ni ceux qui appartenaient à leurs femmes; et quant aux personnes d'un rang inférieur, on exemptait du payement un habillement complet pour le mari, un autre pour la femme, un lit, une bague, une agrafe d'or ou d'argent, une ceinture ou un cordon de soie pour l'usage journalier, et une coupe d'argent ou de porcelaine. Il est évident que la tentation de se soustraire à ces recherches était trop grande pour qu'on n'y échappât pas quelquefois. Cependant l'adresse des commissaires balançait tous les artifices des délinquants; l'échiquier faisait chaque année de nouveaux règlements, et il arrivait que dans une courte période le montant des taxes de la même cité était presque doublé[1]. Le mal, toujours croissant, occasionna un grand nombre de remontrances. Le

[1] *Rot. parl.*, 72, anno 1207. C'est la plus ancienne forme connue de lever l'impôt. Si un homme cachait ou enlevait ses biens meubles, ou affirmait une valeur au-dessous de leur valeur réelle, il était emprisonné et ses biens étaient confisqués.

[1] *Rot. parl.*, I, 227, 239, 242, 450, 451; II, 447. *New-Rym.*, I, 177 et passim. *Parl. Writs*, passim. Dunst., 235, 477. Les répartitions pour le bourg de Colchester, dans les années 1296 et 1301, existent encore (*Rot. parl.*, I, 228-238, 243-265). Le lecteur verra combien les commissaires étaient devenus experts dans le court espace de cinq ans. L'exemple suivant est pris au hasard, mais la même différence existe partout. Valeur du mobilier de William Miller :

A la Saint-Michel, 1296.	liv.	sh.	d.
1 Quarter de froment.		3	6
1 Quarter d'avoine.		2	»
1 Jeune cochon.		2	»
Total.		7	6
A la Saint-Michel, 1301.			
Argent monnayé.		13	4
1 Agrafe d'argent.		»	9
1 Bague.		1	»
1 Habillement complet.		10	»
1 Lit.		3	»
1 Nappe.		»	9
1 Serviette.		»	6
1 Pot de cuivre.		2	»
1 Plat de cuivre.		1	»
1 Coupe de cuivre.		»	8
Chenets.		»	6
1 Siége.		»	4
1 Quarter de froment.		4	»
1 dito d'orge.		3	»
2 dito de drèche.		4	»
2 Cochons.		10	»
2 Jeunes cochons.		3	»
1 Livre de laine.		3	»
Fagots.		2	6
Total.	3	3	4

peuple se plaignit de ce que les collecteurs entraient dans les maisons et faisaient des recherches dans tous les appartements[1]; de ce qu'ils trompaient le roi et recevaient des présents de quelques-uns pour les épargner, tandis que par humeur et ressentiment ils en surchargeaient d'autres. En 1334, le parlement ayant accordé un dixième payable par les cités, les bourgs et les anciens domaines, avec un quinzième que devait donner le reste du royaume, Édouard, pour ôter toutes causes de mécontentement, nomma des commissaires dans chaque comté avec pouvoir de composer pour une certaine somme avec les municipalités et corps de villes. Cet arrangement causa une satisfaction universelle. Pour les années qui suivirent, les subsides furent réglés d'après le taux des compositions de 1334 et les différentes cotes levées au moyen des répartitions particulières que les habitants firent eux-mêmes[2].

Mais indépendamment des tailles, les financiers du siècle avaient découvert plusieurs autres moyens de lever de l'argent. Le droit sur l'exportation de la laine et des cuirs fournissait une source abondante de revenu. D'après une ancienne coutume, les officiers du roi levaient dans tous les ports d'embarcation un demi-marc sur chaque sac de laine, la même somme sur trois cents peaux avec la laine, et un marc par last de cuirs[3]. Édouard, par l'illégale imposition de la maltôte, prouva que ces articles pouvaient supporter une augmentation considérable de droit, qui devait tomber, à ce qu'on prétendait, non sur le marchand du pays, mais sur le consommateur étranger; et lorsque la seconde guerre avec la France nécessita des efforts extraordinaires, le droit de douane fut annuellement élevé par l'autorité parlementaire, à tel point que dans le cours de sept années il atteignit le taux de cinquante shillings par sac de laine, le même taux par deux cent quarante peaux avec la laine, et cinq livres et un marc par last de cuirs[1]. Le roi percevait en outre le droit connu par la suite sous la dénomination de tonnage et de pondage (droit de jaugeage et de balance); il était de deux shillings par chaque tonneau de vin importé et de six pences (six sous) par chaque livre de marchandises importées ou exportées. On accorda ce droit à condition que le roi tiendrait toujours une flotte à la mer pour protéger le commerce; et d'abord il fut voté d'année en année, non par les deux chambres du parlement, mais par les citoyens et les bourgeois, qui seuls étaient intéressés à cette stipulation[2]. Cependant on aperçut bientôt que le nouveau droit, en ce qui regardait les importations, était payé en réalité par les consommateurs; et les lords et les communes, au lieu de s'en plaindre, comme ils l'avaient fait à l'égard de la maltôte, le rendirent légal en l'accordant eux-mêmes[3]. En 1371 le clergé vota pour le roi un subside de cinquante mille livres, qui devait être levé sur les bénéfices; et les laïques accordèrent une somme égale, à percevoir par répartition sur les différentes paroisses. En évaluant le nombre des paroisses à quarante-cinq mille, on calcula que la contribution de chacune d'elles monterait à la somme de vingt-deux shillings et trois sous. Le parlement fut congédié; mais les listes une fois faites, il se trouva que le nombre des paroisses n'excédait pas huit mille six cents et que la somme levée ne dépasserait pas dix mille livres. Pour réparer l'erreur, le roi convoqua un grand conseil, composé d'un certain nombre de lords et de prélats, et d'un membre sur deux de ceux qui avaient siégé dans le dernier parlement comme représen-

[1] Les procès-verbaux spécifient avec soin les chambres dans lesquelles les articles étaient trouvés. *Rot. parl.*

[2] *Rot. parl.*, II, 447, 448. Ceci s'arrangea en insérant dans toutes les concessions suivantes de subsides la condition qu'ils seraient levés de la même manière que le précédent et sans augmentation. « A lever en la « manière comme la darreine quinzisme fuist levée « et ne mye en autre maniere. » *Ibid.*, 148. Sauna nul enceresce. *Ibid.*, 150.

[3] Pour donner un avantage aux marchands anglais sur les étrangers, partout où les premiers payaient un marc, les autres payaient une livre. *Rot. parl.*, 273.

[1] Les étrangers, au lieu de 2 liv. 10 sh., payaient 3 liv. 6 s. 8 d.; et au lieu de 5 liv. 13 s. 4 d., la somme de 8 liv. 6 s. 8 d. (*Rot. parl.*, 300). Le sac de laine contenait 26 pierres (stone) ou 364 liv. (*Ibid.*, 182). Il y avait de grandes différences pour le prix et la qualité. En 1343, le parlement éleva le prix de 50 pour cent, quand la meilleure laine, ou celle du Shropshire et de Lincoln, se vendait 14 marcs le sac, le droit non compris, et la plus commune, ou celle du Cornwall, seulement 4 marcs. *Ibid.*, 138. Il paraît de là qu'il y a une erreur dans l'estimation du mobilier de William Miller, dont on a fait mention auparavant. Probablement qu'au lieu d'une livre, nous devrions lire une pierre, petra non libra.

[2] *Rot. parl.*, 310.

[3] *Rot. parl.*, 317.

tants de chaque comté, cité et bourg. Dans les lettres de convocation envoyées à cette occasion, il nomma les personnes dont la présence était requise, et il observa que s'il n'assemblait pas un parlement complet, c'était pour épargner à son peuple l'accroissement de dépense qui en résulterait. Ce conseil s'arrogea cependant toute l'autorité d'un parlement légitime. Il examina les rapports des évêques et des shérifs, recommença les calculs et éleva les taxes à cent seize shillings par paroisse; les chevaliers des provinces nommèrent des collecteurs, et des intendants furent créés pour surveiller leurs opérations [1]. Il est singulier qu'une assemblée composée des personnes les plus intelligentes du royaume ait pu adopter un calcul aussi erroné que celui rapporté ci-dessus; mais ce fait nous apprend à douter de l'exactitude de ce que les mêmes assemblées avancèrent, dans d'autres circonstances, relativement à l'accroissement excessif de l'opulence du clergé et aux sommes énormes tirées d'Angleterre par la cour de Rome.

Par ces expédients et d'autres de même nature, le roi parvint à entretenir les armées qui furent si longtemps la terreur de la France et qui élevèrent si haut la réputation militaire de la nation. La constitution féodale, telle que l'avait établie le premier Guillaume, était bonne pour la défense, mais ne s'accordait point avec l'esprit de conquête. Le roi pouvait, il est vrai, appeler sous son étendard toute la population du pays, mais l'exercice de ce droit n'était légal que dans le danger pressant d'une invasion; il pouvait obliger aussi ses tenanciers à le suivre dans une guerre étrangère, avec un nombre d'hommes de cavalerie proportionné à celui des fiefs de chevalier qu'ils tenaient de la couronne; mais l'obligation de ce service était limitée à quarante jours, espace de temps trop court pour des opérations qui devaient se développer sur une grande échelle dans des contrées éloignées. C'est pour cela que les anciens rois, dans les guerres en France, préféraient à la présence personnelle, des secours pécuniaires qui les mettaient à même de lever des armées, soldées, d'aventuriers anglais et étrangers. La passion des croisades donna une plus forte extension à ce système, qui se restreignit de nouveau lorsque la couronne s'appauvrit sous Richard, Jean et Henri III. Les Édouards paraissent n'avoir point suivi un plan uniforme, mais avoir levé leurs armées comme les circonstances le leur suggéraient. Quelquefois ils prenaient d'abord l'avis de leur parlement; souvent ils s'en passaient. En certains cas, ils envoyaient des lettres à leurs tenanciers militaires, sollicitant leurs services comme une faveur et non comme un devoir, et les *priant* de mettre sur pied toutes les forces qu'ils pourraient lever [2]. En d'autres occasions, ils *sommaient* de rejoindre l'étendard royal à certain jour, annonçant en même temps que ceux qui n'obéiraient pas seraient punis. Les ordres étaient confiés en premier lieu au shérif, qui en envoyait copie à toutes les personnes du comté tenant une baronnie de la couronne, et les faisait proclamer dans toutes les cours, et dans les foires et marchés, afin que les tenanciers inférieurs en eussent aussi connaissance [3]. Il était ordonné aux laïques de servir en personne et d'amener avec eux le nombre d'hommes spécifié dans leurs tenures, sauf les vieillards et les infirmes, qui étaient autorisés à se faire remplacer [3]. Le clergé et les femmes recevaient l'ordre d'envoyer toutes les troupes qu'ils étaient obligés de fournir [4], mais pouvaient généralement s'en exempter s'ils préféraient payer l'amende ordinaire, qui montait tantôt à vingt livres, tantôt à quarante marcs pour chaque fief de chevalier. Le devoir du connétable et du maréchal était d'organiser ces forces dès qu'elles arrivaient et de prendre soin que l'on ne commît aucune fraude quant au nombre ou quant à l'équipement [5]. Mais indépen-

[1] *Rot. parl.*, II, 304. Brady, I, 161.

[1] Rym., II, 783; III, 531.

[2] Rym., III, 562.

[3] Intersitis eum servitio nobis debito. Rym., II, 73. Qui ad portandum arma potentes non existunt, tales ad diem et locum prædictos ad servitium suum nobis debitum pro ipsis faciendum transmittant, quales ad illud faciendum idoneos esse constat. Rym., II, 75.

[4] Dictis die et loco habentis servitiom nobis debitum paratum ad proficiscendum nobiscum. Rym., p. 74, 76. Voyez aussi II, 767; III, 148, 164.

[5] Plusieurs des registres existent encore, et en les comparant avec le livre noir de l'échiquier, on trouvera que le service de chevalier dû par les plus grands barons de la couronne avait diminué depuis le règne de Henri II dans la proportion au moins de dix à un. Cette diminution pouvait provenir en partie du démembrement des fiefs immenses tenus par les anciens barons, en partie de la coutume adoptée par le roi, de

damment de ces deux moyens de lever des troupes, Édouard se vit obligé de solder des armées de mercenaires dans les guerres entreprises pour la conquête de l'Écosse et de la France : nous le trouvons contractant avec des barons et des chevaliers, qui s'obligeaient par un engagement volontaire à lui fournir un certain nombre d'hommes durant un temps convenu. Leur salaire, qui devait se payer par quartier et d'avance, paraîtra énorme si l'on compare la valeur de la monnaie de l'époque à celle d'aujourd'hui. Un comte ou un baron recevait huit shillings et six ou huit sous par jour ; un banneret, quatre shillings ; un chevalier, deux ; un écuyer ou homme d'armes, un shilling, et un archer à cheval, six sous. On évaluait les chevaux dès que les cavaliers arrivaient sous leur étendard, et si ces animaux périssaient dans la campagne, le roi les remplaçait ou en payait la valeur. Il était stipulé que les prisonniers dont la rançon n'excéderait pas cinq cents livres resteraient entre les mains des capteurs ; tous les autres devaient être cédés au roi moyennant une indemnité raisonnable[1].

Les devoirs des tenanciers militaires de la couronne étaient déterminés par leurs tenures, et c'eût été une tentative dangereuse que d'exiger d'eux des services auxquels ils n'étaient pas obligés. Mais les libertés des ordres inférieurs étaient mal définies ; on craignait moins leur résistance, et le roi en tirait des hommes pour son armée avec aussi peu de cérémonie qu'il s'emparait des provisions nécessaires à sa maison et des fourrages pour ses chevaux. D'après le principe que quiconque avait juré fidélité au roi était tenu de risquer sa vie pour la défense du pays, on avait divisé les non-tenanciers de la couronne en différentes classes, suivant leurs propriétés respectives : ils étaient obligés de se présenter deux fois l'an, complétement armés, devant les constables du canton, et ils pouvaient en tout temps être appelés et organisés par des officiers nommés par le roi[1]. Il était entendu, il est vrai, qu'on ne devait pas les faire marcher hors de leur comté, sauf le cas d'invasion du royaume ; mais on trouvait facilement des prétextes pour motiver ou excuser la violation de ce privilége. Toutes les fois qu'on eut besoin d'une armée pour envahir les Galles ou l'Écosse, on ne manqua pas de dire aux habitants des divers comtés qu'il valait mieux combattre sur le territoire de l'ennemi que d'attendre qu'il eût franchi les frontières et porté chez eux les ravages de la guerre. Le même raisonnement fut bientôt après appliqué aux expéditions contre la France : on disait que les Français prétendaient abolir le nom anglais ; qu'ils étaient déjà entrés sur les propriétés continentales du roi ; qu'ils se préparaient à débarquer une puissante armée en Angleterre, et que si les hommes liges du roi voulaient éviter l'asservissement, ils devaient passer la mer pour aller infliger à l'ennemi les mêmes calamités dont celui-ci les menaçait[2]. Toutefois, dans ces occasions, il devenait nécessaire de faire un choix, autrement la multitude des combattants aurait amené la disette, l'insubordination et enfin la défaite de l'armée. Quelquefois on appelait tous les hommes de quelques comtés au théâtre de la guerre[3] ; plus souvent on n'en prenait qu'un certain nombre, et des officiers étaient chargés de choisir les plus robustes et les plus opulents de chaque classe[4]. En 1282, Édouard Ier ordonna aux shérifs d'envoyer à l'armée des Galles tous les hommes dont le revenu s'élevait à plus de

retenir, comme droit immédiat de la couronne, le service des chevaliers quand il donnait les terres venues en sa possession. Ceci cependant n'explique pas une diminution semblable dans les baronnies attachées aux évêchés et aux abbayes. Ainsi l'évêque de Lincoln devait, sous le règne de Henri II, un service de soixante chevaliers, et l'évêque de Bath et de Wells un service de vingt (lib. Nig., 263, 877). Sous Édouard Ier le service du premier se trouvait réduit à cinq, celui du second à deux. *Parl. Writs*, i, 197, 228.

[1] Voyez les contrats et les ordres de payement dans Rymer, v, 325. 327, 330, 450, 545.

[1] Sous peine de cuiverlage (cuiveri à turn-tail), c'est-à-dire esclavage perpétuel. Matt. Pâris, 196. Rym., iv, 687.

[2] Parmi plusieurs exemples, voyez Rym., v, 489 ; vi, 614.

[3] Rym., iii, 548, 554 ; v, 828.

[4] Rym., iii, 157, 481, 775, 784 ; iv, 114, 534 ; v, 829. De validioribus et potentioribus (des meilleurs et des plus vaillantz et plus soeffisauntz). Dans toutes ces circonstances, ils devaient être payés par le roi : ad vadia nostra. Les ordres donnent aux commissaires l'autorité de « choisir et d'examiner. » Je pense cependant que le nombre d'hommes demandé fut d'abord réparti sur les différentes municipalités, et que les hommes qu'elles envoyaient étaient reçus ou refusés par les officiers chargés de l'organisation de l'armée.

vingt livres par an[1]; en 1297, il somma tous ceux de la même classe de le rejoindre à cheval et de l'accompagner dans son expédition en Flandre[2]. Édouard II, en 1324, envoya des commissaires dans tous les comtés, avec les pouvoirs les plus étendus, afin de lever des troupes pour l'expédition qu'il projetait contre la France. Ils étaient autorisés à s'informer, à l'aide d'un jury ou par tout autre moyen, des noms de tous les hommes d'armes de la province; à enrôler, sans aucune exception, tous ceux qu'ils jugeraient propres au service et à envoyer un rapport fidèle de tout ce qui serait fait aux officiers de la garde-robe royale. Une proclamation annonça en même temps que toute personne convaincue d'avoir offert un présent aux commissaires payerait une amende de quatre-vingts fois la valeur de ce présent, et que le commissaire qui l'aurait reçu en payerait une de cent soixante fois cette même valeur[3]. Ce fut en suivant cette même méthode qu'Édouard III se prépara, en 1346, à l'expédition devenue si fameuse dans l'histoire par la victoire de Crécy; il somma tous les hommes d'armes valides du royaume de se présenter en personne, et ceux qui ne le feraient point d'envoyer un remplaçant, et il ordonna à tous les possesseurs de terres dont le revenu annuel s'élevait à cinq livres ou davantage de fournir des hommes d'armes, des hoblers[4] et des archers en proportion de leur fortune[5]. A en juger par le langage des ordonnances, les levées, en toutes ces occasions, étaient conduites de la manière la plus arbitraire: le choix, quand on en faisait un, dépendait du caprice ou de la partialité des organisateurs, et toute désobéissance était à l'instant punie par la confiscation et l'emprisonnement. Les communes se plaignirent fréquemment de ces abus, et pour les apaiser on déclara qu'aucun homme ne pourrait être forcé de servir malgré lui, ni de fournir des archers, des hoblers ou des hommes d'armes, à moins d'y être obligé par sa tenure; ni de marcher hors de son comté, à moins d'une invasion actuelle[6]. Mais Édouard respectait rarement ces statuts; il se justifiait toujours en alléguant la nécessité, et les communes étaient obligées de se contenter de la promesse que le passé ne formerait pas un précédent pour le futur. La loi avait ordonné que les hommes levés de cette manière fussent payés par le roi, à compter de leur départ de chez eux; mais il paraît qu'ils étaient fréquemment défrayés aux dépens de la province, autre grief qui fut le sujet de beaucoup de plaintes toujours infructueuses[1].

L'armée, une fois assemblée, consistait en quatre classes, ou armes principales: 1° Les hommes d'armes, les premiers en importance et en dignité, formaient la grosse cavalerie; une armure en fer les couvrait ou plutôt les surchargeait de la tête aux pieds; ils portaient un bouclier pour la défense et employaient comme armes offensives la lance, l'épée et la hache d'armes ou la masse. Cette cavalerie comprenait les chevaliers avec leurs écuyers et leurs suivants. Si nous en pouvons croire l'assertion d'Édouard Ier, c'était une partie de la prérogative royale de contraindre, non-seulement quiconque tenait de la couronne un fief de chevalier, mais tous les francs tenanciers dont le bien produisait un revenu annuel de vingt livres, à recevoir l'ordre de chevalerie et à se fournir du cheval bardé de fer, des armes et de l'armure convenables à son nouveau rang. Il se trouvait alors obligé de servir à la solde du roi toutes les fois qu'il en était requis, tandis que les possesseurs de moindres propriétés restaient maîtres à leur gré de joindre l'armée. En conséquence de cette prétention de la part de la couronne, un jury était de temps en temps chargé de s'assurer par enquête du revenu réel de tous les francs tenanciers de chaque comté. Une proclamation paraissait ensuite, fixant un jour éloigné avant lequel tous ceux qui étaient soumis à l'obligation susdite devaient s'y conformer; et enfin le shérif s'emparait, au nom du roi, des propriétés réelles de quiconque y manquait jusqu'à ce qu'il eût payé l'amende due pour sa désobéissance. Tous ces actes étaient pour les petits propriétaires une source d'inquiétude et de dépense. Quelques-uns parvenaient à acheter un répit temporaire; d'autres obtenaient même une exemption entière;

[1] *Rot. Wall.*, II. Ed. I, *apud* Brad., III, 3.
[2] Rym., II, 767.
[3] Rym., IV, 107, 108.
[4] Hoblers, ou cavalerie légère. (*Note du traduc.*)
[5] Rym., V, 489, 490. *Rot. parl.*, II, 160, 172.
[6] *Rot. parl.*, II, 8; II, 239. *Stat. complets*, I. Ed. III, c. 4, 25. Ed. III. *Stat.*, 5, c. 8.

[1] *Rot. parl.*, II, 149.

et comme un allégement pour le reste, le roi suspendait quelquefois l'obligation pour quelques années ou la limitait aux possesseurs de revenus plus élevés. On en vint enfin à ne plus l'étendre au delà de ceux dont les terres étaient estimées à la valeur annuelle de cinquante livres [1] (pounds). Ce que tant d'hommes cherchaient à éviter comme un fardeau devenait au contraire l'objet des désirs de ceux qui possédaient une fortune plus considérable et une âme plus ambitieuse. Ils voulaient le plus souvent être armés chevaliers par le général, sur le champ de bataille, à la vue des deux armées ; et immédiatement, pour donner des preuves de leur valeur, ils couraient au poste le plus dangereux ou s'engageaient dans quelque expédition romanesque et terrible. Les chevaliers de la classe inférieure portaient le nom de bacheliers ; s'ils conduisaient avec eux sur le champ de bataille une suite d'écuyers et de guerriers équipés comme eux-mêmes, il leur était permis de déployer un pennon, drapeau long et étroit, terminé en pointe. Si leurs richesses leur permettaient d'avoir à leur service, non-seulement des écuyers, mais encore des chevaliers, ils pouvaient, avec l'approbation du prince, avoir une bannière carrée et prendre le nom et le titre de bannerel. Cette distinction appartenait naturellement aux comtes et barons qui possédaient plusieurs fiefs de chevalier ; mais comme elle était exclusivement affectée à la dignité de chevalier, il leur était défendu de déployer leurs bannières avant d'être admis dans cet ordre.

2° Les hoblers formaient une autre espèce de cavalerie plus légèrement armée et prise dans la classe des hommes possédant quinze livres de revenu et au delà. Leurs chevaux étaient moins forts que ceux des hommes d'armes, et ils étaient équipés selon les dispositions du statut de Winchester. Cette cavalerie formait un corps considérable dans les armées qui envahirent l'Écosse ; mais dans les expéditions contre la France elle était moins nombreuse [1].

3° D'après les noms rapportés dans le *Domesday*, il paraît que le tir de l'arc était l'exercice favori des Anglo-Saxons, et il est évident que plusieurs siècles encore après la conquête l'arc et l'arbalète étaient employés comme armes offensives par l'infanterie anglaise [2]. Sous les Édouards, la supériorité de l'arc fut entièrement établie. Sa longueur ordinaire était de six pieds, celle de la flèche, de la moitié de la longueur de l'arc. Les archers anglais le tenaient verticalement, dressaient leur flèche, non à la poitrine, mais à hauteur d'oreille, et pouvaient l'envoyer, à bonne visée, à une distance de deux cent quarante verges [3]. Les écrivains contemporains nous assurent que les Anglais durent les victoires remportées sous le règne d'Édouard III à l'usage de cette arme meurtrière, et le roi lui-même reconnut en partie cette vérité [4]. Il fut ordonné par des proclamations que tous les hommes s'exerçassent à tirer de l'arc les jours de fête, hors les heures du service divin : et tous les jeux qui pouvaient distraire de cet exercice furent sévèrement défendus [5]. Dans la bataille, les archers étaient rangés en lignes disposées de manière à ressembler en quelque sorte aux pointes d'une herse [6]. Ils combattaient nécessairement à pied ; mais

[1] Reges Angliæ consuevimus... viginti libratas terræ... *Parl. Writs*, I, 249. Les armes devaient être reçues du roi (a nobis. *Ibid.*) ; mais nous ne voyons pas si c'était de lui personnellement ou de quelque commissaire nommé par lui. Les chevaliers étaient obligés de servir ad vadio nostro, ad voluntatem nostram quandocumque. Pour les autres au contraire, il était dit : veniant si voluerint, ad nostra vadio. *Ibid.*, I, 267. La punition de ceux qui manquaient à ce devoir, se voit, *ibid.*, p. 258. Nous trouvons des preuves d'amendes payées pour répit ou exemption. *Ibid.*, 218, 220, 221.

[1] Rym., IV, 115, 534 ; VI, 615.

[2] Aux plus anciennes assises d'armes, dans la trente-sixième année du règne de Henri III, les fantassins, hors des forêts, devaient avoir des arcs et des flèches, et dans les forêts, des arbalètes et carreaux. Matt. Paris, post adver. — Dans la convocation de la quarante-huitième année du règne du même roi, il fut ordonné à chaque municipalité d'envoyer un certain nombre de fantassins armés de lances, d'arcs et de flèches, d'épées, d'arbalètes et de haches. *Apud* Brad., II, 241. La première de ces autorités ferait croire ainsi que l'arbalète était particulière aux habitants des forêts.

[3] Il n'était permis à qui que ce fût de tirer à un but qui ne fût pas de deux cent vingt verges *, 33. Henri VIII, c. 9.

[4] Froiss., II, 128, 160. Unde toti regno nostro honorem et commodum, nobis in actibus nostris guerrinis subventionem non modicam dinoscitur provenisse. Rym., VI, 147.

[5] Les jeux défendus étaient une sorte de jeu de paiet, le jeu de paume, le billon, la crosse, les combats de dogues et ceux de coqs. Rym., VI, 417 et 468.

[6] Froiss., II, 128, 158.

* La verge, ou yard, est une mesure de longueur d'environ trois pieds. - (*Note du traducteur.*)

dès que l'on eut reconnu leur importance, tous les chevaliers voulurent en mettre quelques-uns à cheval, pour s'en faire accompagner dans leurs expéditions et au besoin recourir à leur adresse. Édouard, lui-même en avait, pour sa garde, un corps de cent vingt, choisis parmi les hommes les plus robustes du royaume [1].

4° La dernière classe comprenait le reste des gens de pied. Dans les levées générales, on leur fournissait des armes conformément aux statuts de l'assise; quand on n'en demandait qu'un petit nombre à chaque comté, on leur donnait des casques, des jaquettes matelassées et des gantelets de fer [2]. Au milieu d'eux était constamment un corps considérable de Gallois, armés de lance et revêtus d'un uniforme aux dépens du roi. Ces fantassins servaient utilement dans les pays montagneux, peu propres aux opérations de la cavalerie [3].

Quand le roi appelait ses tenanciers militaires, le comte-connétable et le comte-maréchal commandaient en chef après lui; mais pour les armées, il nommait deux maréchaux soldés, et quelquefois plus, chargés d'organiser les troupes et de diriger leurs mouvements. On appelait constables les officiers chargés de la cavalerie. L'infanterie était divisée et subdivisée en corps de mille, de cent et de vingt individus, commandés par leurs chefs respectifs, des centeniers et des vingteniers [4].

[1] Rym., v, 856; iv, 617.

[2] Rym., iii, 784.

[3] Rym., iv, 805; v, 9; vi, 508.

[4] Le rôle de revue de l'armée qui assiége Calais existe encore et donnera au lecteur une idée exacte de la composition d'une armée anglaise. Sous les ordres du roi se trouvaient :

	liv.	sh.	d.
Le prince de Galles recevant par jour.	1	»	»
L'évêque de Durham.	»	8	8
Treize comtes, chacun.	»	8	8
Quarante-quatre barons et bannerets.	»	4	»
Mille quarante-six chevaliers.	»	2	»
Quatre mille vingt-deux écuyers, constables, centeniers et chefs.	»	1	»
Cinq mille cent quatre vingteniers et archers à cheval.	»	»	6
Trois cent trente-cinq panneenars (qui dirigeaient moins de vingt hommes).	»	»	6
Cinq cents hobiers (chevau-légers).	»	»	8
Quinze mille quatre cent quatre-vingts archers à pied.	»	»	3
Trois cent quatorze maçons, charpentiers, maréchaux-ferrants, ingénieurs, faiseurs de tentes, mineurs, armuriers, canonniers et artilleurs, à 12 d., 10 d. et 3.			
Quatre mille quatre cent soixante-quatorze fantassins gallois, dont deux cents vingteniers, à.	»	»	4
Le reste à.	»	»	2

Total. Trente et un mille deux cent quatre-vingt-quatorze hommes, outre les lords, et seize mille marins sur sept cents navires et bateaux. Brady, iii. App., n° 92.

Édouard se glorifiait souvent de ce que ses prédécesseurs avaient toujours possédé la domination des mers entre l'Angleterre et la France [1]. La flotte, par laquelle cette supériorité avait été acquise et conservée, consistait en quelques galères et autres navires appartenant à la couronne; en une escadre de cinquante-sept voiles, que les Cinq-Ports étaient obligés, par une charte, de fournir toutes les fois que le roi la requérait [2]; en une flotte composée de galères livrées par des aventuriers génois d'après un marché contracté entre eux et le roi, et enfin en tous les bâtiments marchands appartenant aux différents ports; car, à cette époque, le même navire servait alternativement au commerce et à la guerre, et un grand vaisseau, après avoir déchargé sa cargaison et pris à bord un supplément de quarante marins, de quarante hommes armés et de soixante archers, était en état d'affronter l'ennemi quel qu'il fût [3]. Le roi réclamait le droit de pourvoyance sur les vaisseaux, comme sur les autres objets [4]. Quand les circonstances le requéraient, il donnait des ordres pour qu'on en saisît un certain nombre, quelquefois même qu'on s'emparât de tous ceux qu'on pourrait trouver dans les ports d'Angleterre : et il nommait, en même temps, des commissaires pour forcer les marins et tous autres d'entrer à son service, en nombre suffisant pour compléter les équipages [5]. C'est ainsi qu'il se procurait les moyens de transporter ses armées sur le continent; et il partit une fois d'Angleterre

[1] Progenitores nostri reges Angliæ domini maris et transmarini passagii præteritis temporibus extiterunt. Rym., iv, 722. La navie, disaient les communes, estait si noble et si pientinouse, que touz les pays tenaient et appelaient notre Sr le roi de la mier. *Rot. parl.*, ii, 311.

[2] *Rot. parl.*, iii, 478, 1012; iv, 283.

[3] *Rot. parl.*, ii, 884; iv, 710; v, 560.

[4] *Rot. parl.*, vi, 167. Les hommes armés et les archers étaient payés à l'ordinaire. Les marins recevaient trois deniers par jour.

[5] Rym., iii, 211, 429, 958; v, 4, 84, 232, 242, 282, 300, 563, 716; vi, 716. *New-Rym.*, iii, 215. *Rot. Scot.*, i, 482. *Transcripts for New-Rym.*, ii, 13, 19.

avec une flotte de onze cents bâtiments de toutes dimensions. Mais ce n'était pas seulement en temps de guerre que les propriétaires voyaient leurs vaisseaux à la merci du roi, il s'en emparait encore toutes les fois que quelqu'un de sa famille ou de ses serviteurs passait la mer [1]; et même, lorsque l'évêque de Durham vint au parlement à Londres, les officiers du roi saisirent, dans les ports de Newcastle et d'Hartlepool, trois vaisseaux pour le transport des domestiques et des provisions de ce prélat [2]. Il est vrai que dans toutes ces occasions, les propriétaires recevaient le payement du fret ordinaire [3] : mais ces interruptions dans le commerce étaient extrêmement préjudiciables aux négociants, et avant la fin du règne du roi, la marine marchande de l'Angleterre avait considérablement déchu [4].

En temps de guerre, on avait coutume de défendre aux capitaines des navires de commerce, sous peine de confiscation de leurs marchandises et biens meubles, de mettre à la voile sans être convoyés. On mit, une fois, un embargo général sur tous les ports du royaume, et l'on ne permit à aucun bâtiment de prendre la mer, jusqu'à ce que le propriétaire eût donné caution qu'il porterait des provisions à l'armée, alors en Écosse [5].

Dès que la flotte était réunie, on la plaçait sous le commandement d'un officier nommé l'amiral et choisi par la couronne. Si elle était nombreuse, on la divisait en deux escadres; l'une comprenant tous les navires qui appartenaient aux ports situés au nord de l'embouchure de la Tamise, l'autre tous ceux qui venaient des ports du midi ou de l'ouest de la même rivière. Chacune d'elles était confiée aux soins d'un amiral, revêtu des pouvoirs les plus étendus pour maintenir la discipline et punir les délits [6]. Dans le partage des prises, les navires appartenaient au roi, les cargaisons et les prisonniers étaient répartis entre lui et les capteurs [7]. On ne sait pas dans quelle proportion cette répartition se faisait. Dans la convention avec les aventuriers génois il était stipulé qu'on partagerait avec eux par moitié [1]; en 1357, un cas singulier fut soumis à la décision du roi. Une escadre française, qui venait de piller quelques bâtiments portugais, eut un engagement avec la flotte anglaise et fut capturée; les vaisseaux furent considérés comme des prises; mais les propriétaires portugais prétendirent que les marchandises devaient leur être vendues. La cause, débattue à la cour de l'amiral, se termina par le rejet de la demande. Mécontents de ce jugement, les propriétaires en appelèrent au roi dans son conseil, sous prétexte que, par un traité récent entre les deux couronnes, les marchandises portugaises devaient être protégées, même sur les vaisseaux ennemis. Mais Édouard confirma la décision de l'amiral et fit observer au roi de Portugal, dans une lettre qu'il lui écrivit, que si les marchandises avaient été embarquées par les propriétaires à bord des navires français, elles se seraient trouvées dans les termes du traité : mais qu'ayant été capturées par l'ennemi, elles avaient cessé d'être propriété portugaise et ne pouvaient être réclamées par les possesseurs primitifs [2].

Je dois maintenant appeler l'attention du lecteur sur la situation de l'Église anglaise au quatorzième siècle. La rivalité entre les juridictions civile et ecclésiastique, dont il a déjà été parlé, existait toujours, et de part et d'autre on s'accusait d'empiètement. Il paraîtra probable que ces plaintes et ces récriminations n'étaient pas sans fondement, si l'on réfléchit que les limites de leur autorité n'avaient jamais été exactement définies et que beaucoup de causes, se présentant sous différents aspects, pouvaient être sous les uns du ressort du juge spirituel et sous les autres de celui du juge civil. Ce dernier, toutefois jouissait d'un avantage refusé à son rival, dans la faculté de prononcer des prohibitions, au moyen desquelles il arrêtait les procédures de la cour spirituelle, et ordonnait aux parties de venir plaider devant lui. Si l'on en croit le célèbre Grosseteste, ces actes avaient été multipliés au delà de toutes les bornes raisonnables par l'adresse des hommes de loi et la présomption des juges. On avait peu à peu enlevé la connaissance des

[1] *New-Rym.*, v, 304, 335, 599, 615, 729; vi, 590; vii, 48. *Id.*, iii, 313.

[2] *New-Rym.*, v, 778.

[3] Le fret d'un grand navire de Douvres à Calais se payait trois liv. trois s. quatre d.; on donnait pour un plus petit deux liv. six s. huit d. Rym., vi, 590.

[4] *Rot. parl.*, ii, 311; iii, 5, 86.

[5] Rym., iv, 717, 723.

[6] Rym., iii, 474; iv, 71, 726-728; vi, 170, vii, 127.

[7] Rym., vii, 29.

[1] Rym., vi, 62.

[2] Rym., iv, 14.

causes de toute nature aux tribunaux ecclésiastiques; et les évêques et leurs officiers étaient perpétuellement interrompus ou entravés dans l'exercice de leur incontestable juridiction. Il était naturel que le souverain soutînt les prétentions de ses propres cours; mais la nécessité le forçait souvent à écouter les plaintes du clergé, qui, toutes les fois qu'il votait un subside, avait soin, comme les communes, de le faire dépendre du redressement de ses griefs. Quelques avantages temporaires furent de temps en temps arrachés à l'aide de cet expédient. Édouard II permit aux cours spirituelles de décider dans certaines causes, nonobstant la prohibition des juges laïques [1]; et Édouard III consentit à ce que les clercs convaincus de tout autre crime que celui de trahison fussent remis à leurs juges naturels, pour être condamnés par eux à l'emprisonnement perpétuel et à la pénitence; défendit aux cours civiles de rechercher les procédures des cours spirituelles, dans les causes notoirement connues pour être de leur juridiction, et voulut qu'aucun prélat ne pût être traduit par devant les juges laïques sans le commandement exprès du souverain [2].

Les papes, comme pasteurs suprêmes, continuaient à demander les secours pécuniaires qui leur étaient indispensables pour gouverner l'Église universelle; mais à mesure que le peuple était plus accablé par les taxes imposées pour les guerres d'Écosse et de France, il se plaignait davantage de ce qu'on levait aussi de l'argent au profit de la cour de Rome. Les revenus du pape en Angleterre provenaient de quatre sources principales : 1° le denier de saint Pierre, établi sous les princes anglo-saxons; c'était une taxe d'un sou sur chaque chef de famille dont les biens meubles étaient évalués à trente sous, jadis assignée aux papes, comme don volontaire, pour secourir les pèlerins anglais. L'usage, à ce qu'il paraît, avait fixé le montant de cette taxe à une somme déterminée, qui restait encore la même après le laps de cinq siècles, malgré le grand accroissement de la nation en richesses et en population. Les pontifes désirèrent alors que cette taxe fût perçue ainsi que l'avait établie la donation originaire; mais on résista vivement et efficacement à leur prétention. La somme que les prélats payaient au collecteur papal ne se montait alors qu'à deux cents livres [1]. 2° Le lecteur se rappellera le don du cens, comme on le nommait, concession de mille mares faite par le roi Jean pour marquer qu'il reconnaissait tenir sa couronne en fief du souverain pontife. Ce tribut n'était pas considérable en lui-même, mais il entretenait l'idée de vasselage, et chaque année les pontifes avaient à en rappeler l'obligation aux successeurs de Jean. S'il se trouvait que leur amitié fût nécessaire au roi, l'avertissement était reçu avec respect et obéissance; sinon l'on alléguait quelque excuse et l'on différait le payement. A la mort d'Édouard Ier, il n'était pas dû moins de dix-sept mille mares. Son fils s'acquitta fidèlement à chaque réclamation, et Édouard III imita la conduite de son père jusqu'au moment où il forma le projet chimérique d'arracher la couronne de France à son possesseur. Les papes attendaient avec impatience le retour de la paix; et, en 1366, Urbain V demanda les arrérages des trente-trois dernières années en donnant à entendre que si l'on résistait à sa réclamation, il commencerait à sa propre cour les procédures nécessaires pour recouvrer les amendes mentionnées dans le contrat originel. A la prochaine assemblée du parlement, le roi réunit les lords spirituels et temporels dans la chambre blanche de Westminster, leur communiqua la demande du pape et sollicita leur avis. Les prélats prièrent qu'on leur accordât un jour pour se consulter en particulier, et, revenant le lendemain matin, ils déclarèrent que ni Jean ni aucune autre personne ne pouvait assujettir le royaume à un pouvoir étranger, sans le consentement de la nation. Les pairs temporels partagèrent leur opinion; on la communiqua aux communes, qui donnèrent avec plaisir leur assentiment; l'on dressa alors, au nom du roi, des lords et des communes, un acte public où la réponse des évêques était rapportée avec l'observation

[1] C'étaient les péchés mortels pour lesquels on condamnait à une pénitence publique; les réparations et les ornements de l'église; les réparations des murailles des cimetières; les dîmes, si la demande n'excédait pas un quart de la valeur du bénéfice; les legs, la diffamation et le parjure. *Stat.*, 13, Ed. I. *Stat.*, 4.

[2] *Rot. parl.*, II, 151-153, 244. *Stat.*, 18. Ed. III. *Stat.*, 3.

[1] *Rot. parl.*, I, 220. Elle montait à 201 liv. 9 s.; deux livres environ de plus que la somme mentionnée au registre du Vatican. Mais Durham est omis sur ce registre.

que la donation de Jean s'était faite sans le consentement de la nation et contre la teneur du serment prononcé par ce prince à son couronnement. Les lords et les communes arrêtèrent ensuite (le roi et les prélats s'étant retirés) que si le pape essayait d'appuyer sa réclamation par une procédure légale ou par tout autre moyen, ils résisteraient et s'opposeraient à ses efforts de tout leur pouvoir [1]. Cette détermination solennelle mit pour jamais au néant la question du cens.

On a rapporté l'origine du payement des *premiers fruits* aux présents que, dans les siècles reculés, tous les évêques, lorsqu'ils étaient consacrés, et tous les prêtres, à leur ordination, devaient faire aux prélats qui officiaient et aux personnes de leur suite. Grégoire le Grand les abolit; ils reparurent après sa mort; la valeur du présent était réglée d'après celle du bénéfice, et elle se monta insensiblement au taux d'une année de revenu. Dans beaucoup de diocèses, on l'exigeait de tout le clergé inférieur; à la cour de Rome, on le requérait à chaque promotion; d'où il résultait que comme un grand nombre de prélats obtenaient leurs siéges par les « provisions » papales, les *premiers fruits* de la plupart des évêchés se trouvaient graduellement absorbés par le trésor du pape [2]. Ce fut Pandolphe, évêque de Norwich, qui le premier en Angleterre exigea cette taxe de son clergé, sous le prétexte des charges qu'il supportait lui-même [3]. En 1246, Boniface, archevêque de Canterbury, obtint d'Innocent IV la première année du revenu de tous les bénéfices de sa province qui deviendraient vacants pendant les six années suivantes [4]; et d'autres prélats demandèrent souvent des concessions de même nature aux pontifes qui succédèrent à Innocent. A la fin, Clément V, donnant pour excuse les besoins urgents de l'Église romaine, réserva pour son propre usage tous les *premiers fruits* qu'on lèverait dans le cours de deux années [5]; et, quelque temps après, son successeur, Jean XXII, suivit cet exemple et étendit le terme à trois années.

Il est à propos de remarquer ici comment la collation des évêchés se trouvait dévolue au saint-siège. Après la concession de la grande charte s'établit cette coutume; à la vacance des siéges, le chapitre sollicitait congé d'élire, en choisissant à la majorité des suffrages ou par voie de compromis, le futur évêque, et le présentant au roi pour obtenir l'approbation royale. On signifiait cette approbation au métropolitain s'il s'agissait d'un simple évêché, ou au pape si le siége était métropolitain. La confirmation donnée par le pape, ou le métropolitain, était à son tour notifiée au roi, qui recevait l'hommage du nouvel évêque et lui remettait le temporel de son évêché [1]. Dans le cours de ces opérations complexes, il s'élevait de fréquentes difficultés. Les canons avaient introduit tant de règlements rigoureux et minutieux pour que l'on pût toujours s'assurer que les personnes choisies étaient propres aux fonctions épiscopales et qu'une influence illégitime n'avait point été exercée sur leur élection, qu'il était aisé au pape ou au métropolitain, quand ils le désiraient, de trouver des motifs suffisants pour rejeter l'individu présenté, quel qu'il fût. Le métropolitain, dont on pouvait appeler au pape, avait soin, à la vérité, de n'exercer son autorité qu'avec modération; mais le jugement du pape était définitif; et nos monarques avaient l'usage d'employer tout leur crédit à la cour de Rome pour s'affranchir d'un prélat qui leur déplaisait et élever un prélat favori. Par degrés, les papes s'attribuèrent le droit d'institution, qui appartenait anciennement aux métropolitains; et, par le moyen des « provisions », ils nommèrent à un grand nombre d'évêchés. Le monarque vit cela sans déplaisir. Il trouvait généralement le pontife plus traitable que les chapitres; si de temps en temps, il lui fallait approuver les choix de celui-ci, il attendait en retour une condescendance égale pour sa propre recommandation. Ainsi il paraît évident qu'il gagnait au changement.

Dans ces occasions, il était d'usage que le pape envoyât au roi une copie de la « provision », avec une requête pour qu'il voulût bien remettre au nouvel évêque le temporel de son siége [2]. Il arriva, dans la première année du règne d'Édouard Ier, tandis que ce roi revenait

[1] *Rot. parl.*, II, 289, 290.
[2] *De Marca*, lib. VI, c. 10, 11.
[3] Rym., I, 462.
[4] *Ang. sac.*, I, 410.
[5] Rym., III, 75.

[1] Rym., IV, 61. *Rot. Rom.*, 10. Ed. III, *apud* Brad., III. App., 116.
[2] Rym., I, 305.

de la Terre-Sainte, que le pape nomma Robert de Kilwardby au siége archiépiscopal de Canterbury. Le conseil admit le nouveau primat, mais avec protestation contre la provision contraire aux droits de la couronne et déclaration qu'à l'avenir le roi ne se croirait pas obligé à remettre le temporel aux prélats ainsi pourvus [1]. Six ans plus tard, Robert accepta la dignité de cardinal et résigna son archevêché. Comme la résignation fut faite en cour papale, le pontife, suivant la coutume, nomma son successeur; mais, probablement à cause de la protestation du conseil, il omit, dans la lettre au roi, la requête habituelle concernant le temporel. Cette omission amena un retard; mais enfin, sur la supposition qu'elle n'était due qu'à l'erreur du secrétaire, on passa outre [2]. Vingt-trois ans s'étaient écoulés quand William de Gainsborough fut nommé à l'évêché de Worcester; et la bulle de provision du pape fut conçue de manière à lui remettre le temporel aussi bien que le spirituel du siége. Cette addition n'échappa point à l'attention des officiers royaux : ils déclarèrent que c'était empiéter sur les droits du roi, à qui seul, et non au pape, appartenait le pouvoir d'accorder le temporel, et l'évêque fut condamné à payer une amende de mille marcs, pour avoir accepté cette bulle. Toutefois, afin de sauver la difficulté, sans avoir recours à des négociations avec le pontife, on adopta le moyen suivant : Gainsborough, par un acte formel, renonça à toutes les clauses de la bulle qui pourraient être préjudiciables aux droits de la couronne et reconnut qu'il ne pouvait recevoir le temporel de l'évêché d'aucune autre personne que du roi; et Édouard, satisfait de cette renonciation, lui remit le temporel et lui permit de rendre hommage [3]. Comme la cour de Rome persista dans l'usage de la même formule, la couronne continua à exiger de chaque évêque une renonciation semblable, et cette formalité s'accomplit régulièrement depuis cette époque jusqu'au temps où les « provisions » furent définitivement abolies sous le règne de Henri VIII [4].

[1] Claus., I. Ed. I, m. II, *apud*. Brad., III. App., 32.
[2] Rym., II, 1072.
[3] Spelm., *Con.*, II, 435.
[4] Voyez-en des exemples sans nombre dans Rymer, passim. Édouard II fit en 1324 une protestation solennelle contre la clause, IV, 61.

Mais les « provisions » relatives aux évêchés ne produisaient pas un mécontentement aussi général que celles qui concernaient les bénéfices inférieurs. On continuait à se plaindre, comme sous le règne de Henri III, que les droits des patrons avaient été usurpés; que les bénéfices étaient donnés à des ecclésiastiques qui ne résidaient pas dans le royaume et qui ignoraient même la langue; et que les richesses de l'Église anglaise étaient souvent employées à soutenir ceux qui défendaient la cause des ennemis de l'Angleterre. Les papes daignèrent répondre qu'ils avaient usé de leur droit avec modération; qu'en général ils ne nommaient aux bénéfices que des sujets du roi, et que s'ils avaient quelquefois violé cette règle, c'était en faveur des cardinaux chargés de soutenir les intérêts de l'Angleterre en cour de Rome [1]. Le fait est que les papes, surtout après avoir fixé leur résidence de ce côté des Alpes, se trouvaient réduits à une telle indigence qu'ils ne pouvaient entretenir leurs ministres qu'à l'aide de ressources étrangères, et que nos monarques, quoiqu'ils s'en trouvassent quelquefois offensés, n'étaient pas sincères dans leurs attaques contre un usage dont ils avaient eux-mêmes éprouvé l'utilité. En sollicitant des « provisions » pour leurs serviteurs, ils s'affranchissaient de l'obligation de les récompenser sur les revenus de la couronne; et ils laissaient rarement passer une année sans obtenir plusieurs dons de cette nature en faveur de leurs propres chapelains [2].

Pour ces divers motifs, les papes avaient ordinairement en Angleterre plusieurs officiers plutôt chargés du temporel que du spirituel. Leur emploi était de recueillir et de transmettre l'argent qui appartenait à la chambre apostolique, de veiller à l'exécution des lettres de provision, de remettre les citations et de notifier les jugements rendus en cour de Rome dans les causes en appel ou en matières de bénéfices. Ils furent toujours un objet de défiance pour la couronne. Il leur était strictement défendu de tenter quoi que ce fût qui pût déroger aux droits du roi. De fréquentes recherches étaient faites souvent jusque sur leurs personnes. S'ils se trouvaient porteurs de quelque acte capable d'inspirer le moindre

[1] Rym., III, 97, 187.
[2] En 1275, Édouard en obtint trois en même temps. Rym., II, 55. En 1306, il lui en fut accordé six. Rym. II, 982.

soupçon, on le saisissait et on le remettait au conseil; et à la plus légère provocation, ils étaient poursuivis, emprisonnés ou bannis [1]. Avant d'entrer en exercice, il leur fallait jurer qu'ils seraient loyaux envers le roi et soumis à son conseil; qu'ils n'exécuteraient aucun ordre qui pût préjudicier aux droits de la couronne ou à ceux des sujets; qu'ils ne publieraient aucune des lettres qu'ils pourraient recevoir du pape ou de toute autre personne avant de les avoir montrées au conseil, et qu'ils n'enverraient aucune somme d'argent hors du royaume, sans une licence royale [2]. Mais il paraît qu'aucun prince ne porta la défiance plus loin qu'Édouard II. Lorsque Jean XXII envoya les évêques de Vienne et d'Orange pour négocier une réconciliation entre lui et sa femme Isabelle, quoique ces prélats l'eussent informé d'avance qu'ils n'étaient porteurs d'aucune lettre contraire à ses intérêts ou à ceux de ses sujets, le constable de Douvres reçut l'ordre de leur parler à leur débarquement dans les termes que voici : « Messeigneurs, il « est de mon devoir de requérir tout étranger « qui entre sur cette terre d'informer notre « seigneur le roi du motif de son voyage; mais « cela n'est pas actuellement nécessaire, car « je suis certain que vous l'avez déjà fait. Ce- « pendant il est aussi de mon devoir de vous « défendre, au nom de notre seigneur le roi « et sous les peines déterminées, d'apporter « avec vous, ou de faire quoi que ce soit qui « puisse être préjudiciable au roi, au royaume « ou à aucun de ses sujets, ou de recevoir et « d'exécuter à l'avenir aucun ordre qui pour- « rait vous arriver et qui préjudicierait à lui, « à sa terre ou à ses sujets, sous la même pé- « nalité. » Après ce discours peu courtois, il devait les traiter avec les plus grands égards et informer le roi de leur arrivée [3].

(1307.) Dans la dernière année du règne d'Édouard Ier, les prétentions diverses des pontifes devinrent le sujet d'une recherche parlementaire. Le roi, les lords et les communes prirent la résolution unanime de mettre fin à tous les sujets de plaintes; et Testa, procureur du pape, reçut une réprimande sévère devant les deux chambres, qui lui défendirent de renouveler ses anciennes exactions, et lui enjoignirent strictement de tenir à la disposition du roi l'argent qu'il avait perçu. (22 mars.) En même temps on adressa aux shérifs l'ordre d'arrêter toutes les personnes qu'il avait employées et de les amener devant le roi à jour fixe, afin d'entendre leurs réponses aux plaintes portées contre elles. Il est impossible de laver Édouard de l'accusation de duplicité dans cette occasion. Le cardinal, évêque de Sabine, lui rendit visite pendant la session du parlement (4 avril) : dès qu'il fut dissous, le roi prit Testa et ses partisans sous sa protection royale et leur donna la permission de lever les *premiers fruits*, d'accomplir les mêmes actes que leurs prédécesseurs et d'envoyer au pontife, en lettres de change, les sommes qu'ils avaient recueillies. Le cardinal partit bientôt après, et les officiers du pape se trouvèrent immédiatement contrariés par les officiers de la couronne. Ils exhibèrent les lettres du roi; mais on leur montra que ces lettres contenaient les mots « autant que cela est en notre pouvoir; » or, il n'était point au pouvoir du roi de renoncer aux droits de la couronne, et en conséquence la protection qu'ils avaient obtenue était nulle. Ils en appelèrent de cette décision à Édouard lui-même, qui répondit par l'ordre d'observer les prohibitions parlementaires. (17 juin.) Sa mort, qui arriva peu de jours après, laissa la question indécise [1].

Elle resta dans cet état pendant tout le règne d'Édouard II, et la première partie de celui de son successeur; mais, en l'an 1343, on lut au parlement l'acte d'Édouard Ier, et l'on y fit un article additionnel qui défendait, sous peine de confiscation, à toute personne d'introduire dans le royaume, de recevoir ou d'exécuter des provisions, réserves ou lettres, de quelque nature qu'elles fussent, contraires aux droits du roi ou de ses sujets (1343); qui ordonnait la saisie de toutes ces lettres partout où l'on pourrait les trouver et prescrivait d'amener devant le roi tous les porteurs de provisions ou autres qui, en conséquence de ces lettres, intenteraient des actions contre les patrons ou collateurs des bénéfices ou leurs présentés, pour qu'ils entendissent la sentence que le roi jugerait à propos de prononcer contre eux [2]. (1344.) Dans le parlement suivant,

[1] Rym., III, 187.
[2] Rym., VI, 709.
[3] Rym., IV, 206.

[1] Voyez toute l'affaire relatée sur les registres du parlement, I, 219-223.
[2] *Rot. parl.*, II, 144, 145.

Digitized by Google

on arrêta que la peine encourue par les violateurs du dernier acte serait la proscription, l'emprisonnement perpétuel ou le bannissement pour toujours. En 1351, on pourvut, par un nouveau statut, à ce que les élections ecclésiastiques fussent libres et les droits des patrons garantis ; on décida que si le pape, par provision ou réserve, voulait troubler ces droits et ces élections, la collation en reviendrait au roi, dans tous les cas où lui-même, ou bien un ecclésiastique, serait le patron, ou encore lorsque le patron laïque négligerait l'exercice de son droit ; et que si le bénéficier présenté par le roi était ensuite molesté par le donneur de provision, ce proviseur, ses procureurs, ses exécuteurs et ses notaires, seraient emprisonnés, condamnés à une amende à la merci du roi et donneraient un dédommagement complet à la personne lésée [1]. Mais le clergé ne fut nullement satisfait de ce statut, qui à une usurpation de droit en substituait une autre : au lieu de protéger la liberté de l'élection canonique contre l'intervention du pape, il ne faisait qu'abolir cette liberté en faveur du roi, sous le prétexte non fondé que la nomination avait dans l'origine appartenu à la couronne et que, puisqu'on n'observait plus depuis longtemps les conditions d'après lesquelles les élections libres avaient été concédées, la couronne devait être replacée dans sa situation primitive.

(1353.) Deux ans plus tard, on fit une addition aux stipulations de ce statut. Il arrivait toujours que le bénéficier présenté requérait la protection de la cour royale, et le proviseur celle de la cour de Rome, et que la dernière cherchait par les censures spirituelles à empêcher l'exécution des jugements rendus par la première. On arrêta en conséquence que quiconque traduirait les sujets du roi en cour étrangère, touchant des points dont la connaissance appartiendrait aux cours royales, ou chercherait par le même moyen à faire annuler les jugements prononcés par ces cours, aurait deux mois pour répondre sur les motifs de son opposition ; et qu'à l'expiration de ce terme, ses procureurs, ses avocats, ses exécuteurs, ses notaires, et lui-même et ses fauteurs seraient mis hors de la protection du roi ; que ses terres, ses marchandises et ses meubles seraient confisqués au profit du roi, et que, s'il était pris, il serait emprisonné jusqu'à ce qu'il eût payé une rançon à la volonté du roi [1].

En 1364, on confirma tous les anciens statuts rendus à ce sujet, et les peines prescrites par le dernier furent étendues à toutes les personnes qui s'étaient procuré ou qui se procureraient des citations pour plaider en cour étrangère, ou qui avaient obtenu et qui obtiendraient dans ladite cour l'un des bénéfices ecclésiastiques du royaume ; et l'on rendit passibles des mêmes punitions tous les défendeurs, recéleurs, complices, participants, fauteurs et cautions. Les ducs, les comtes, les barons et les communes adhérèrent à ce nouveau statut, « si tel était le bon plaisir du roi ; » mais les prélats ajoutèrent à leur assentiment une sorte de protestation établissant qu'ils ne consentaient à rien qui pût être ou qui pût tourner au préjudice de leur dignité ou de leurs biens [2].

En 1373, les communes se plaignirent de nouveau des provisions du pape et de la demande des *premiers fruits* ; mais Édouard répondit que ses envoyés étaient occupés à traiter de ces objets avec le pontife et qu'il ne pouvait consentir à aucune innovation jusqu'à ce que le résultat des conférences lui fût connu [3]. (1374.) Les deux puissances convinrent de suspendre toutes procédures dans leurs cours respectives et d'envoyer des ambassadeurs à Bruges, où l'on s'entendrait à l'amiable sur l'objet de la discussion et où l'on négocierait en même temps une paix avec la France, sous la médiation du pape. (1375.) La

[1] *Stat. of Realm*, i, 316.

[1] *Stat. of Realm*, i, 320. *Rot parl.*, ii, 252.

[2] *Stat.*, 38. Ed. iii, *Stat.*, 2. *Rot. parl.*, ii, 284, 285. Ces actes furent appelés les Statuts *des proviseurs et de præmunire*. Le dernier mot est pris du commencement de l'acte préparatoire des poursuites, *præmunire facias*. Défense, etc.

[3] *Rot. parl.*, ii, 320. Un peu avant, les communes avaient demandé qu'aucun ecclésiastique ne pût être grand officier de l'État, et Édouard avait répondu qu'il prendrait l'avis de son conseil. Je fais mention de cela pour faire remarquer simplement que le but réel de la pétition paraît sur les registres ; notamment que les laïques malversateurs pouvaient être punis par la confiscation de leurs terres et biens meubles ; mais que les priviléges des ecclésiastiques les garantissaient si bien qu'il était difficile de les traduire en justice, quelle qu'eût été leur conduite à l'époque de leur pouvoir. *Rot. parl.*, ii, 304.

conséquence de ces conventions fut qu'Édouard remit toutes les peines prononcées par les statuts contre les proviseurs et que Grégoire XI révoqua toutes ses réserves et celles de ses prédécesseurs, dont aucune n'avait encore amené aucun résultat; il confirma en outre toutes les personnes présentées par le roi et en possession actuelle de leurs bénéfices, sans exiger d'eux le payement des « premiers fruits »; il imposa silence à tous les proviseurs (ils étaient au nombre de six) dont les causes étaient encore pendantes devant ses tribunaux, et il conféra aux évêques le pouvoir d'étendre leur surveillance aux bénéfices donnés aux cardinaux et de réserver, malgré les défenses et les appels, la portion de revenu qu'ils jugeraient nécessaire aux réparations de l'église et des bâtiments [1]. Il paraît que le roi fut satisfait; mais l'année suivante (1376), les communes lui présentèrent deux nouvelles pétitions, rappelant et exagérant leurs plaintes précédentes. Elles furent reçues froidement. Édouard répondit qu'il y avait déjà porté un remède suffisant et qu'il était encore en pourparler avec le pontife sur les matières contenues dans leur longue et fastidieuse adresse [2].

Les détails qui précèdent ont donné au lecteur une exacte idée de la discussion. On ne mettait point en doute la suprématie du pontife ou de sa juridiction spirituelle : l'une et l'autre avaient été souvent reconnues par les communes dans leurs pétitions et par le roi dans ses lettres. Mais on prétendait que le pape était environné de conseillers rusés et avides, qui abusaient, pour leur propre avantage, de la confiance de leur maître [3]; que, par leur avis, il s'était « attribué » une autorité temporelle, à laquelle il ne pouvait nullement prétendre puisqu'elle n'était qu'un empiétement sur les droits des autres; et que, puisque les remontrances réitérées ne réussissaient pas, il devenait licite d'employer les ressources du pouvoir civil pour la défense légale des droits civils.

[1] Rym., VII, 33, 83, 88.

[2] *Rot. parl.*, II, 337-340.

[3] Dans le préambule du statut de la trente-huitième année d'Édouard III, on dit, parmi plusieurs autres raisons, qu'il a été fait « en eide et confort du pape, « qi meult sovent a esles truble par tieles et semblables importuns clamours et impetrationes, et qui y « meist volontiers convenable remedie, si sa segnieté « estait sur ces choses enfourmée. » 38. Ed. III. *Stat.*, 2, c. 1.

Ce fut en vain que le pontife, se fondant sur sa dignité prééminente dans l'Église, réclama le droit de disposer de ses revenus pour son avantage : on exécuta les nouveaux statuts, et les mêmes législateurs qui recevaient avec déférence, de leur pasteur suprême, les décisions sur la doctrine et sur les réglements de discipline, menacèrent des peines les plus sévères tout ecclésiastique qui obtiendrait de lui la provision d'un bénéfice, en opposition aux droits du patron. C'est un fait important dans notre histoire, puisqu'il prouve d'une manière incontestable que la distinction entre la puissance spirituelle et temporelle du pape, maintenue par les catholiques de nos jours, était un principe pleinement reconnu et maintenu aussi il y a plusieurs siècles, par leurs ancêtres catholiques.

Il est difficile de retrouver dans l'obstination avec laquelle la cour de Rome maintenait l'exercice de ces prétentions détestées aucune trace de cette prudence politique qui l'a rendue si célèbre. Sa conduite tendait à relâcher les liens qui attachaient le peuple au chef de son Église, à nourrir l'esprit d'opposition contre son autorité et à éveiller le désir d'écouter les déclamations et d'adopter les opinions des novateurs religieux. Aux disputes sur les limites douteuses des juridictions temporelles et spirituelles succéda une controverse plus importante sur des points de doctrine; et, avant la fin du règne d'Édouard, parut un nouveau prédicant qui rejeta hardiment plusieurs des dogmes que ses compatriotes avaient jusqu'alors révérés et regardés comme sacrés; dont les disciples soutinrent, pendant plus d'un siècle, une lutte énergique contre les autorités civiles et ecclésiastiques, et dont les principes, quoique détruits en apparence, conservèrent une vie cachée jusqu'à l'ère importante de la réformation. Je pense qu'il convient de donner quelques détails sur la vie de cet homme extraordinaire.

Le nom de Wycliffe paraît pour la première fois dans l'histoire vers l'année 1360 [1]. Il était alors engagé dans une discussion aussi violente que ridicule avec les différents ordres de moines mendiants. Ceux-ci étaient établis en Angleterre depuis plus d'un siècle, et, par le

[1] C'est le même réformateur que nous connaissons sous le nom de Wiclef. (*Note du traducteur.*)

zèle, la piété et l'instruction qui accompagnent ordinairement les nouvelles institutions religieuses, ils s'étaient attiré à bon droit l'estime du public. Quelques-uns enseignaient avec faveur dans les universités; beaucoup prêtaient leur secours au clergé paroissial et l'aidaient à porter le fardeau du ministère; plusieurs avaient été élevés à la dignité épiscopale, et d'autres étaient employés par leurs souverains dans des négociations difficiles et importantes[1]. La réputation et la prospérité des nouveaux ordres éveillèrent la jalousie de leurs rivaux. Fitz-Ralph, archevêque d'Armagh, les accusa ouvertement devant le pontife, et Wycliffe, marchant sur les traces de Fitz-Ralph, maintint, à Oxford, que la vie de mendicité était contraire aux préceptes de l'Évangile et que les frères, tant en pratique qu'en doctrine, étaient tombés dans cinquante hérésies. Les hommes qu'il attaquait cherchèrent à se justifier par l'exemple du Christ, qui vivait des aumônes de ses disciples, et Wycliffe répondit par l'adroite distinction, que le Christ, quoiqu'il reçût, ne demandait pas, tandis que les frères, non contents des offrandes volontaires, en arrachaient d'autres par leurs importunités et leurs mensonges. Cette controverse n'eut point de résultat immédiat, mais on la rapporte comme l'origine de la violente animosité que Wycliffe montra contre les frères à toutes les époques subséquentes de sa vie.

L'archevêque Islip avait fondé à Oxford le collége de Canterbury pour un recteur et onze professeurs, dont huit devaient être pris parmi les ecclésiastiques séculiers, et le recteur avec trois autres, parmi les moines de son propre couvent à Christchurch. Conformément à ces statuts, le prieur de Christchurch lui présenta, en 1363, les noms de trois moines entre lesquels il choisit Wodehall pour être recteur, et celui-ci fut en conséquence installé. Deux ans après, tandis que tous les moines étaient légitimement absents, si du moins nous en pouvons croire les plaidoyers qui suivirent, Wycliffe, un des professeurs séculiers obtint de l'archevêque ce même office de recteur et s'opposa à la réadmission de Wodehall et de ses compagnons. Mais quatre mois s'étaient à peine écoulés qu'Islep mourut, et son successeur Longham, alléguant que la nomination de Wycliffe était contraire à la charte de fondation et avait été obtenue de son prédécesseur lorsqu'il était réduit par l'âge et la maladie à un état d'imbécillité, ordonna au nouveau recteur de faire place à l'ancien. Sur son refus, il mit en séquestre le bénéfice de Pageham, qui appartenait au collége; mais Wycliffe en appela au pape et obtint ainsi un répit de trois ans. Enfin les parties comparurent devant la cour papale à Viterbe et exposèrent leurs raisons respectives. Mais à la séance suivante Benger, professeur séculier, qui soutenait l'appel de la part de Wycliffe, ne se présenta point. Après avoir ajourné deux fois la cause pour lui donner le temps de reparaître, on la poursuivit en son absence, et un jugement définitif fut rendu en faveur de Wodehall[1]. Wycliffe céda à l'autorité réunie du roi et du pape, mais avec un ressentiment auquel ses contemporains attribuèrent les invectives envenimées qu'il lança plus tard contre la cour de Rome et contre les ordres monastiques[2].

Il avait obtenu le titre honoraire de chapelain du roi, et comme tel, il défendit énergiquement à l'université les droits de la couronne contre les prétentions du pontife. (1374.) Son nom est le second sur la liste des commissaires désignés pour aller trouver les envoyés du pape à Bruges, dans le but de terminer à l'amiable les contestations qui existaient entre les deux puissances[3]. On le nomma ensuite à une prébende dans l'église collégiale de Westbury. Il possédait déjà la cure de Fylingham, qu'il échangea contre celle de Lutterworth, toutes deux dans le diocèse de Lincoln.

Il paraît probable d'après l'acceptation de ces bénéfices, si contraire aux principes qu'il défendit par la suite, qu'il ne s'était point en-

Voyez *Collectanea anglo-minoritica*, passim.

[1] Voyez les documents originaux dans Lewis, 235, et dans *Vaughan*, i, 406.

[2] « Parce qu'il avait été justement privé par l'archevêque de Canterbury d'un certain bénéfice. » *Achal.*, xxii, 253. La licence pour l'impropriation du bénéfice de Pageham établissait qu'il était destiné à l'entretien d'un corps composé de quatre moines et de huit clercs séculiers. Les gens de loi soutenaient d'après cela qu'il était retourné à la couronne, parce que depuis la nomination de Wycliffe le corps s'était trouvé composé d'abord uniquement de prêtres séculiers et ensuite uniquement de moines; mais Édouard, moyennant le payement de 200 marcs, confirma en 1372 ce don au collége.

[3] Rym., vii, 41.

core déterminé à jouer le rôle de reformateur. Il continuait cependant à enseigner à Oxford, et il imitait dans sa manière de vivre l'austérité des hommes contre lesquels il s'élevait si vivement. Il marchait toujours nu-pieds et portait une robe du tissu le plus grossier[1]. Des frères, il étendit graduellement ses invectives au corps entier du clergé : il atteignit successivement de son fouet sanglant le pape, les évêques, les curés et les vicaires. Tout ecclésiastique, prétendait-il, était tenu d'imiter le Sauveur en pauvreté comme en vertu. Mais les clercs possesseurs, c'est ainsi qu'il désignait le clergé bénéficier, n'imitaient nullement la pauvreté du Christ. Engraissés des biens de ce monde, ils n'étaient « que des hypocrites et des antechrists[2]. » En tombant dans le péché, ils devenaient traîtres à leur Dieu, et conséquemment devaient perdre les émoluments de leurs cures. Le devoir des laïques était alors, sous peine de damnation, de retirer à ces coupables leurs titres et de leur enlever leurs propriétés[3]. Pour répandre ces principes et d'autres de même nature, il réunit un corps de fanatiques, qu'il distingua par le nom de « pauvres prêtres. » Ils étaient vêtus comme lui, professaient la résolution de ne jamais accepter aucun bénéfice[4] et s'exerçaient au métier de prédicateurs ambulants, sans la permission et même au mépris de l'autorité des évêques.

Bientôt la grossièreté des invectives de Wycliffe et la conduite de ses pauvres prêtres devinrent un sujet d'étonnement et de plainte. Dans la dernière année du règne d'Édouard, tandis que le parlement tenait sa session, on le somma de venir à Saint-Paul, afin de répondre devant le primat et l'évêque de Londres. Il obéit, mais il se présenta accompagné des deux plus puissants sujets de l'Angleterre, le duc de Lancastre et Percy, le lord maréchal. Leur but était d'intimider ses adversaires, et Lancastre commença l'attaque en ordonnant d'apporter une chaise à Wycliffe. Courteney, l'évêque de Londres, répliqua qu'il n'était pas d'usage que l'accusé s'assît en présence de ses juges et sans leur permission. Une vive altercation s'ensuivit, et le langage de Lancastre devint si insultant que la populace se souleva pour prendre la défense de son évêque et se serait portée, sans son intervention, à des actes de violence contre ceux qui l'injuriaient. Le duc parvint à s'échapper, mais dans le tumulte, on pilla son palais de Savoie, ainsi que nous l'avons déjà raconté. Wycliffe se vit obligé de s'excuser le mieux possible, et on lui permit de se retirer, avec une sévère réprimande et l'ordre de se taire à l'avenir sur des sujets qui avaient causé tant de mécontentement[1].

Peu de jours après le roi mourut (1377, 21 juin); l'histoire de Wycliffe sera continuée sous le règne du nouveau monarque.

[1] Lel. Coll., III, 409.

[2] M. S. des prélats, c. 40, *apud* Lewis, 37.

[3] *Ibid.*, p. 266.

[4] Wals., 192. Cont. Murim., 136. Wycliffe écrivit un traité intitulé : « Pourquoi les pauvres prêtres n'ont pas de bénéfices. » Il est publié par Lewis, p. 287. Les motifs pour refuser des bénéfices sont au nombre de trois : 1° la crainte de la simonie; 2° le danger de dépenser follement les revenus qui appartiennent aux pauvres; 3° l'espérance de faire plus de bien en changeant de lieu.

CHAPITRE XX.

RICHARD II.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Charles IV, 1378. Wenceslas.	Robert II, 1390. Robert, III.	Charles V, 1380. Charles VI.	Henri II, 1379. Jean I, 1391. Henri III.	Grégoire XI, 1378. Urbain VI, 1389. Boniface IX

Gouvernement du royaume pendant la minorité. — Insurrection et excès du peuple. — Wycliffe. — Sa mort et sa doctrine. — Invasion de l'Écosse. — Accusation des ministres. — Pouvoir du duc de Glocester. — Exécution des amis du roi. — Richard recouvre son autorité. — Statuts des provisseurs. — Le roi va en Irlande. — Proscription du duc de Glocester et de ses adhérents. — Jugement des ducs de Hereford et Norfolk. — Conduite illégale de Richard. — Il va en Irlande. — Henri de Lancastre se révolte. — Le roi est fait prisonnier et déposé. — Henri réclame la couronne.

(1377, 21 juin.) Tandis qu'Édouard était étendu sur son lit de mort, une députation des citoyens de Londres se rendait près de Richard de Bordeaux, le fils et l'héritier du Prince

[1] Wals., 191. Cont. Murim., 137. Lel. Coll., I, 183; III, 379. Harpsfield, 683. Fuller, 135.

Noir. Ils lui dirent qu'ils étaient prêts à donner leur vie et leur fortune pour soutenir ses droits à la couronne, lui conseillèrent de quitter Sbène, d'établir sa résidence dans la Tour de Londres, et sollicitèrent sa médiation pour les réconcilier avec son oncle, le duc de Lancastre. Le jeune prince (il était dans sa onzième année) avait été prévenu qu'il devait les recevoir d'une manière gracieuse et donner son assentiment à ce qu'ils demanderaient. Son grand-père mourut le même jour (22 juin); et le lendemain, dans l'après-dînée, Richard fit son entrée dans la capitale. On avait élevé des arcs de triomphe; des théâtres étaient érigés, et des fontaines de vin prouvaient la richesse des citoyens, et encourageaient la loyauté de la populace [1].

On consacra trois semaines aux obsèques du feu roi et aux préparatifs du couronnement de son successeur. Au jour désigné, Richard se leva de grand matin et entendit les matines et la messe dans sa chapelle particulière, à Westminster (16 juillet.) Le cortége s'assembla dans la grande salle, puis suivit le passage qui, de là, conduisait à l'église de l'abbaye et qu'on avait tendu de drap écarlate. Le clergé, les abbés et les prélats ouvraient la marche; ils étaient suivis des grands officiers de la couronne, et, enfin, après eux, venait le jeune prince, sous un dais de soie bleue, soutenu par des lances d'argent que portaient les barons des Cinq-Ports. Tandis que le chœur chantait les litanies, Richard se prosterna devant l'autel, d'où il fut conduit à son trône, sur une plate-forme élevée au milieu de la nef. Dès qu'il eut prêté le serment d'usage, l'archevêque, accompagné du maréchal, se rendit successivement aux quatre côtés de la plate-forme pour expliquer au peuple les obligations de ce serment et lui demander s'il était dans l'intention d'accepter le jeune prince pour roi. De bruyantes acclamations exprimèrent son consentement, et Richard fut sacré, couronné et revêtu des divers insignes de la dignité royale. On chanta ensuite une messe solennelle : à l'offertoire, le monarque descendit pour présenter à l'autel le pain, le vin et un marc d'or; et, retournant à son trône, il reçut l'hommage de ses oncles, des comtes et des barons. Dès qu'il eut communié, le jeune roi, excédé de fatigue, fut porté dans une litière à son appartement; mais après un court repos, on le pria de se rendre de nouveau dans la grande salle, où il créa quatre comtes et neuf chevaliers, et prit part à un banquet splendide mais tumultueux. La journée se termina par des danses, des chants de ménestrels et toutes les réjouissances en usage à cette époque [1].

Le matin suivant, les prélats et les barons tinrent un grand conseil afin de régler la forme du nouveau gouvernement pendant la minorité du roi et choisirent (17 juillet) pour « aider le chancelier et le trésorier » douze conseillers permanents, deux évêques, deux comtes, deux barons, deux bannerets et quatre chevaliers. L'influence dont le duc de Lancastre avait joui à la fin du dernier règne, ses richesses, son pouvoir et son ambition bien connue avaient fait prévaloir l'opinion qu'il saisirait la première occasion de placer la couronne sur sa tête. A la grande surprise de ses ennemis, il acquiesça d'un air satisfait à la création du conseil et se retira avec sa suite à son château de Kenilwort. Mais, quoiqu'il fût en apparence exclus de l'administration, ainsi que ses frères, les nouveaux comtes de Cambridge et de Buckingham, il avait pris soin de procurer des places dans le conseil à plusieurs de ses créatures, dont la nomination tint éveillée la méfiance de ses adversaires et donna lieu à des bruits spécieux, mais peut-être sans fondement [2].

[1] Je vais décrire un de ces théâtres, afin que le lecteur se fasse une idée du goût de nos ancêtres. Au marché de Cheapside, on avait élevé un édifice en forme de château, d'où s'échappaient deux ruisseaux de vin. Sur les quatre tourelles étaient placées quatre jeunes filles, habillées de blanc et de même âge que le roi. A son approche, elles lui jetèrent de petits morceaux de feuilles d'or, firent ensuite pleuvoir sur lui des florins faits en papier, et, étant descendues, l'engagèrent, ainsi que sa suite, à vider des coupes d'or pleines de vin. Pour terminer le spectacle, un ange descendit du haut du château et offrit au roi une couronne d'or. Chaque rue avait quelque trophée ou des devises; mais les marchands de Cheapside remportèrent le prix de l'invention ingénieuse, Wals., 194-195.

[1] Walsingham a conservé l'ordre entier du couronnement. (195-198.) Le duc de Lancastre avait ordonné qu'on l'enregistrât. Rym., II, 159. Sir John Dymock y assista comme champion avec ses deux écuyers; le lord intendant, le connétable et le maréchal, montés sur leurs chevaux de bataille, parcouraient la salle pour maintenir l'ordre. Wals., 127. On voit dans Lel. Coll., I, 253, les prétentions émises dans cette occasion aux divers offices.

[2] Rym., VII, 162. Wals., 198. *Rot. parl.*, III, 386.

Le nouveau roi eut le malheur de se trouver dès le commencement même de son règne engagé dans une guerre dispendieuse. La trêve entre l'Angleterre et la France était expirée avant la mort d'Édouard, et Charles avait saisi cette occasion de recommencer les hostilités et d'étendre ses premières conquêtes. (21 août.) Ses flottes insultèrent les côtes de l'Angleterre ; l'île de Wight fut pillée ; on brûla la ville de Hastings ; et, quoique l'ennemi eût été repoussé de Southampton par le comte d'Arundel, les villes maritimes étaient continuellement exposées à ses attaques, et l'interruption du commerce appauvrissait les marchands. Dans ces expéditions, les Français obtinrent la coopération des Espagnols, dont l'animosité s'était enflammée par les prétentions impolitiques du duc de Lancastre aux couronnes de Castille et de Léon, du droit de sa femme. Il était impossible au nouveau gouvernement, avec un trésor épuisé, de s'opposer à l'ennemi sur mer ou d'arrêter ses progrès par terre ; le roi convoquait parlement sur parlement pour demander des secours à son peuple ; et ces assemblées, imitant celles du règne précédent, accompagnaient chaque subside de pétitions qui amenaient la confirmation des statuts déjà rendus et la concession de privilèges nouveaux et importants dont la chambre des communes jouit encore aujourd'hui.

Le premier parlement de Richard montra combien l'influence du duc de Lancastre avait décliné. La majorité dans les communes se composait des membres qui s'étaient élevés contre lui en 1376 (13 octobre) ; et le nouvel orateur était sir Peter de la Mere, le même qu'il avait fait emprisonner à cause de son activité dans cette circonstance. L'archevêque de Canterbury ouvrit la session par un discours dans lequel il recommandait Richard à l'affection de son peuple, parce qu'il n'était pas seulement roi par élection, mais le véritable héritier et le représentant de leurs anciens monarques. Il remercia ceux qui l'écoutaient de l'attachement qu'ils avaient toujours montré pour les intérêts du jeune prince depuis la mort de son père, et demanda leur avis sur les moyens de s'opposer efficacement aux ennemis du royaume, de surcharger en même temps la nation le moins possible et d'étendre le plus que l'on pourrait la renommée du nouveau souverain. Les communes dirent qu'elles ne se hasarderaient pas à répondre d'elles-mêmes sur un sujet aussi important et sollicitèrent l'adjonction de douze pairs avec « monseigneur d'Espagne » (le duc de Lancastre) à leur tête. Dès que Richard eut donné son assentiment, le duc se leva, fléchit le genou devant le roi et dit, en faisant allusion aux bruits qui avaient été répandus, que les communes n'avaient nullement le droit de réclamer son avis. Elles l'avaient chargé, poursuivit-il, de faits qui ressemblaient à de la trahison. Quoique indigne peut-être de cet honneur, il n'en était pas moins l'un des premiers lords du royaume et fils de roi, et il ne voulait plus siéger ni s'occuper d'aucune affaire jusqu'à ce que sa conduite eût été mise au grand jour. Le sang qui coulait dans ses veines était celui d'hommes renommés pour leur bonne foi et leur loyauté. On n'avait jamais vu de traître parmi ses ancêtres des deux lignes, et il ne voulait pas être le premier à ternir la renommée de deux nobles familles. Il serait, en vérité, extraordinaire que, obligé par la nature même de se montrer loyal et qu'ayant à perdre par la trahison plus qu'aucune personne du royaume, il fût cependant un traître. Ses accusateurs n'avaient qu'à se présenter, il était prêt à se mesurer avec eux comme le plus pauvre des chevaliers, soit dans un combat singulier, soit par toute autre voie que le roi et ses pairs jugeraient convenable [1].

Ce discours causa une grande fermentation. Les prélats et les lords se levèrent tous ensemble, entourèrent le duc et le prièrent de s'apaiser, « car aucun mortel vivant ne pou« vait donner crédit à une telle imputation. » Les communes, se présentant ensuite, protestèrent qu'elles croyaient à son innocence et alléguèrent comme preuve de leur sincérité ce choix même qu'elles avaient fait d'avance de Lancastre pour leur principal conseiller. A la fin il se laissa persuader, consentit à oublier tout le passé et déclara qu'il se contenterait d'une loi sévère qui punirait à l'avenir les inventeurs et propagateurs de semblables faussetés [2].

Cette pacification accomplie, on ordonna aux communes, qui avaient présenté plu-

[1] Ce discours est enregistré, probablement d'après la demande du duc. *Rot. parl.*, III.

[2] *Rot. parl.*, III.

sieurs pétitions, de se retirer et de revenir à un jour désigné pour recevoir la réponse du roi et des lords. Sur un point fort important elles obtinrent un succès complet. Deux citoyens, John Philpot et William Walworth, marchands de Londres, furent nommés trésoriers pour recevoir l'argent provenant du nouveau subside de deux dixièmes sur les villes et de deux quinzièmes sur les comtés, et l'employer aux seules dépenses de la guerre. Leurs vœux ne se trouvèrent satisfaits qu'en partie sur un autre. Elles avaient demandé que huit nouveaux conseillers, les grands officiers de l'État, les justiciers en chef et tous les individus admis près de la personne du roi fusseut nommés par les lords et que leur nomination fût notifiée aux communes en parlement. Les lords créèrent un nouveau conseil de neuf membres, dont les fonctions devaient durer un an, et, conformément à la requête des communes, ils leur en adjoignirent huit autres; ils se réservèrent la nomination du chancelier, du chambellan et de l'intendant de la maison royale pendant la minorité; mais ils laissèrent au roi le choix de ses autres serviteurs et domestiques. A la troisième requête, qui demandait « qu'un parlement fût « assemblé une fois l'an dans un lieu con- « venable pour éviter tous délais dans les « actions judiciaires et porter un jugement « définitif sur les cas dans lesquels les juges « différaient d'opinion, » on répondit que les statuts existants seraient mis à exécution et que le roi déterminerait le lieu des réunions [1].

(22 nov.) Avant la clôture de la session, Alice Perrers fut abandonnée par son ancien protecteur au ressentiment des communes. On la traduisit devant les pairs d'après l'acte passé l'année précédente, qui défendait aux femmes de solliciter les causes en cour du roi pour salaire ou récompense, et on l'accusa d'avoir obtenu du monarque décédé la révocation de la nomination de Nicolas Dagworth à un emploi en Irlande et le plein pardon de Richard Lyons, convaincu de plusieurs malversations à la poursuite des communes en parlement. Les prélats et les lords décidèrent qu'elle serait jugée par un jury, en présence d'un comité de la chambre, composé du duc de Lancastre et de quatre comtes. Elle fut déclarée coupable et condamnée au bannissement et à la confiscation de ses terres, tènements, biens propres et biens meubles [1].

(1378, août.) Les promesses du duc de Lancastre avaient ranimé les espérances de la nation; son inactivité les fit évanouir. Ce prince, qui avait reçu la totalité du dernier subside, conduisit une armée en Bretagne, assiégea la ville de Saint-Malo, resta plusieurs semaines sous ses murailles et revint en Angleterre sans avoir combattu l'ennemi ni achevé une seule conquête. Les Écossais, à la même époque, violèrent la trêve, brûlèrent Roxburgh et surprirent Berwick, que reprit bientôt après le comte de Northumberland. Il y eut sur mer plusieurs engagements de peu d'importance; les commandants qui se distinguèrent des deux côtés n'étaient que des aventuriers. Un Écossais, nommé Mercer, qui parcourait l'océan Germanique avec un petit nombre de vaisseaux, enleva une flotte de bâtiments marchands du port de Scarborough; Philpot, citoyen de Londres, équipa à ses dépens une petite escadre, attaqua Mercer, et, après une lutte très-vive, le fit prisonnier et captura seize navires espagnols. Philpot fut reçu aux acclamations de ses concitoyens, mais le conseil le réprimanda sévèrement d'avoir osé faire la guerre sans la permission royale [2].

Le parlement qui suivit s'assembla à Glocester, à une époque où l'esprit du peuple était

[1] *Rot. parl.*, III, 6, 7, 16. Dans tout ceci, les lords paraissent avoir agi sur le principe que, par la minorité du roi, le droit de pourvoir au gouvernement leur était dévolu.

[1] *Rot. parl.*, 12-14. Il se passa dans ce procès beaucoup de choses qui répugneraient à nos usages et à nos idées actuelles. 1° Non-seulement les dépositions des témoins étaient peu positives, mais on entendit six des jurés contre l'accusée. On observera cependant que cette méthode était conforme à l'ancienne pratique, d'après laquelle, pour composer le jury, on choisissait les personnes qu'on présumait connaître le mieux la culpabilité ou l'innocence du prisonnier. Dans le cas présent, ce jury était formé de seize chevaliers ou écuyers de la maison du dernier roi, qui par leur emploi avaient pu surveiller la conduite d'Alice Perrers. 2° Quand le jugement eut été prononcé, on remarqua que la punition exprimée dans la rédaction ne s'étendait qu'à la confiscation des propres et du mobilier, et qu'il n'était pas question de celle des terres et des tènements. Pour se tirer de cette difficulté, les lords qui avaient concouru à la confection de l'acte déclarèrent que leur intention avait toujours été de comprendre les terres et les tènements dans la confiscation.

[2] Wals., 211.

aigri par les taxes et par le désappointement (20 oct.). Quand les communes furent introduites en présence du roi, sir James Pickering, leur orateur, après avoir sollicité l'indulgence de son souverain s'il disait quelque chose qui pût lui déplaire ainsi qu'aux lords, développa des objections quant au don d'un nouveau subside, et sir Richard Scroop, intendant de la maison du roi, lui répondit. Enhardies par leurs succès de l'année précédente, elles demandèrent actuellement qu'on leur permît d'examiner les comptes des trésoriers ; ce qu'on leur accorda comme faveur et non comme droit, en protestant que cette concession ne serait pas dans la suite considérée comme un précédent. La demande qu'elles présentèrent en second lieu avait pour objet d'obtenir copie des registres de dixièmes et de quinzièmes, afin de savoir comment on les avait levés ; et ce point fut encore accordé, avec la remarque que cette concession ne provenait que du bon plaisir du roi et qu'elle n'était nullement la conséquence de leur requête. Enfin, elles témoignèrent le désir que l'on envoyât six pairs et prélats à leur chambre pour qu'elles pussent les consulter ; mais les lords s'y refusèrent et déclarèrent qu'ils reviendraient à l'ancienne coutume de nommer un comité, qui conférerait en particulier avec un comité semblable nommé par l'autre chambre. Quoiqu'on les pressât à plusieurs reprises de hâter la discussion des affaires et qu'on leur fît entendre que leurs délais ajoutaient aux charges de ceux qui les défrayaient, elles ne procédèrent qu'à loisir et après beaucoup de délibérations. S'étant assurées enfin par une enquête que le subside avait été réparti avec impartialité et légalement dépensé, elles cessèrent leurs objections, et accordèrent sans difficulté un nouveau secours, au moyen d'un impôt additionnel sur la laine, les peaux de mouton avec la laine et les cuirs [1].

Durant la guerre de Bretagne, les Français avaient pris successivement toutes les forteresses, à l'exception de celle de Brest, que le duc Jean de Montfort avait livrée à Richard, en échange d'un domaine d'égale valeur en Angleterre. Charles, se flattant d'avoir assuré sa conquête, réunit ce duché à la couronne de France par une sentence définitive : mesure précipitée et peu judicieuse, qui réveilla à l'instant tous les préjugés nationaux des Bretons. Ils se réunirent pour défendre leur indépendance, rappelèrent leur duc, chassèrent les Français et sollicitèrent vivement l'appui de l'Angleterre. La première expédition, sous les ordres de sir John Arundel, fut dispersée par une tempête dans laquelle périt le général et la plus grande partie des hommes d'armes. On leva une seconde armée, dont on donna le commandement au comte de Buckingham, oncle du roi. Il passa de Douvres à Calais, dirigea sa marche à travers la France, et l'ennemi, suivant sa politique habituelle, le laissa s'avancer sans opposition. Mais, au moment où il atteignait les frontières de la Bretagne, une révolution non moins étrange que la première s'effectuait. Charles venait de mourir ; les Bretons reportèrent sur leurs alliés les menaces que leur avaient inspirées les Français ; et Montfort, après avoir longtemps hésité entre les deux partis, céda aux vœux de ses sujets et fit la paix avec la régence qui gouvernait la France pendant la minorité de Charles VI. Le comte passa l'hiver en Bretagne et fut trop heureux, au retour du printemps, d'échapper avec son armée à la perfidie et aux attaques des indigènes [1].

Les ministres avaient obtenu d'amples subsides dans les deux premières années de ce règne ; dans la troisième cependant les dépenses de la guerre de Bretagne les obligèrent à solliciter un secours additionnel. Ces fréquents appels à la générosité de la nation assurèrent définitivement à la chambre des communes le contrôle qu'elle s'arrogeait depuis quelque temps sur les fonds publics. Il ne fut plus nécessaire de présenter des pétitions pour obtenir les comptes de la trésorerie : on s'empressa de les offrir (1379, 25 avril) ; et, en retour, les communes accordèrent une taxe personnelle, graduée suivant le rang et les biens de chaque individu [2]. On avait cal-

[1] *Rot. parl.*, III, 34-38.

[1] Froiss., XXVII-XXXIII-XLVIII. Murim. Cont., 148-149.

[2] *Rot. parl.*, III, 56, 57, 58. Comme l'échelle de proportion est curieuse, j'en donnerai ici un abrégé :

	l.	s.	d.
1° Les ducs de Lancastre et de Bretagne furent taxés à.	6	13	4
2° Les juges du banc du roi et des plaids communs, et le baron président de l'échiquier	5	»	»

cuié qu'elle produirait plus de cinquante mille livres, mais elle ne donna pas la moitié de cette somme, et, pour suppléer au déficit, une nouvelle demande fut adressée au parlement. (1380, 16 janv.). Les communes se répandirent en plaintes. Elles demandèrent qu'on renvoyât le conseil, que le roi gouvernât au moyen de ses officiers ordinaires, le chancelier, le trésorier, le garde du sceau privé, le chambellan et l'intendant de la maison royale, et que ces ministres fussent choisis dans le parlement. On consentit à toutes leurs demandes, et l'on nomma même un comité de finances, composé de lords et de membres des communes, avec pouvoir de s'enquérir des dépenses de la maison royale et de celles des bureaux du gouvernement; et, par une condescendance jusqu'alors inouïe, on introduisit dans ce comité trois représentants des cités, dont deux étaient aldermen de Londres et un, alderman d'York. Adoucies par tant de concessions, les communes votèrent un dixième et demi pour les cités et les bourgs, et un quinzième et demi pour les campagnes [1]. Ces dons cependant ne suffirent pas encore à couvrir les dépenses courantes de l'année; et le chancelier, quelques mois plus tard (5 nov.), informa les communes que cent soixante mille livres étaient encore nécessaires pour liquider les dettes de la nation; elles déclarèrent que cette demande était « outrée et insupportable », et prièrent le roi et les lords de désigner une plus faible somme et de fixer le mode le moins oppressif à employer pour la lever. On leur proposa trois plans : une taxe personnelle, un droit sur la vente des marchandises dans toute l'étendue du royaume, ou l'imposition d'un dixième ou d'un quinzième, d'après l'ancienne méthode. Un long débat s'ensuivit. Les communes proposèrent de lever cent mille livres par une capitation dont les laïques paieraient les deux tiers et le clergé l'autre tiers; mais le clergé répondit qu'il n'admettrait aucun empiétement sur ses droits; qu'il avait toujours joui de la liberté de se taxer lui-même et qu'il mettrait tous ses soins à la conserver; les autres n'avaient qu'à remplir leur devoir, et il accomplirait le sien. A la fin, on résolut d'imposer une taxe de trois groats [2] sur tout individu, mâle ou femelle, âgé de quinze ans et plus (6 déc.). Mais, pour soulager les pauvres, on convint que les cités et les villes répartiraient la somme que chacune d'elles devait compter selon la fortune des habitants, et tellement qu'aucun individu ne payât moins d'un groat, ni plus de soixante groats pour lui-même et sa femme [3]. Le parlement fut immédiatement dissous; mais la levée de la taxe causa une insurrection où la vie du roi et l'existence même du gouvernement furent menacées.

Il semble qu'une fomentation secrète ait tourmenté à cette époque la masse du peuple. Chez la plupart des nations de l'Europe le vul-

3° Un comte, la veuve d'un comte et le maire de Londres.	4	»	»
4° Un baron, un banneret, un chevalier ayant une propriété égale en valeur à celle d'un banneret, leurs veuves, les échevins de Londres, les maires des grandes villes, les avocats et les riches étudiants en droit.	2	»	»
5° Un chevalier, un écuyer qui devait un jour être chevalier, leurs veuves, les élèves qui suivaient l'étude des lois, les jurés des grandes villes et les riches marchands à.	1	»	»
6° Les marchands bien famés.	»	13	4
7° Les écuyers, leurs veuves, les veuves de marchands bien famés, les procureurs.	»	6	8
8° Les autres personnes moins riches.	»	3	4
ou.	»	2	»
ou.	»	1	»
9° Chaque cultivateur marié, pour lui et pour sa femme.	»	»	4
10° Un homme et une femme célibataires, les mendiants exceptés.	»	»	4

Rot. parl., III, 57-58.

Le clergé, qui avait le droit de se taxer lui-même, adopta une proportion semblable.

Les archevêques payèrent.	8	13	4
Les évêques et autres pairs spirituels.	4	»	»
Toutes les personnes ayant des bénéfices d'un revenu annuel de 200 livres.	2	»	»
Id. de 100 à 200.	1	10	»
Id. de 66 13 4 à 100.	1	»	»
Id. de 48 » » à 66 13 4	»	13	4
Id. de 20 à 48	»	10	»
Id. de 10 à 20	»	5	»
Tous les autres ecclésiastiques.	»	2	»

Les moines et les religieuses payaient par tête, suivant la richesse des maisons auxquelles ils appartenaient, 40, 20, 12 ou 4 deniers, Wilk., *Conc.*, III, 141-142.

[1] *Rot. parl.*, III, 73, 74, 75.

[2] Le groat valait 4 pennies ou 4 sous.

[3] *Rot. parl.*, III, 8890. Le clergé vota dans un synode une taxe pareille de 6 sous 8 deniers par chaque prélat, prêtre séculier et religieuse, ainsi qu'un shilling par chaque diacre et clerc inférieur. *Conc.*, III, 150. J'observe que les communes soutinrent, à cette occasion, que les biens du clergé s'élevaient à la moitié de ceux des laïques. *Rot. parl.*, III, 90.

gaire ne voulait plus se soumettre aux ordres de ses maîtres et se refusait à porter les fers dont ses pères avaient été chargés par une aristocratie guerrière et orgueilleuse. On peut attribuer l'éveil de cet esprit d'indépendance à des causes diverses, mais tendantes à produire un même résultat, aux progrès de la société, à l'instruction qui se répandait graduellement, au poids toujours croissant des taxes, et par-dessus tout, aux longues et fréquentes guerres qui avaient récemment bouleversé l'Europe. Les souverains et les nobles s'étaient vus souvent forcés par la nécessité à rechercher le bon vouloir du peuple : les bourgeois des villes et les tenanciers inférieurs des campagnes avaient appris, par les demandes répétées qu'on leur adressait, à se rendre compte de leur importance ; et les archers et les soldats d'infanterie, qui avaient servi pendant tant d'années dans les guerres, ne voulaient plus, à leur retour chez eux, reprendre l'humble condition de serfs de leurs anciens seigneurs. En Flandre, les communes s'étaient soulevées contre leur comte Louis et l'avaient chassé de ses États; en France, la populace avait pris possession de Paris et de Rouen, et massacré les collecteurs des revenus; quant à l'Angleterre, l'esprit de révolte y agitait tout le corps des vilains, retenus encore à peu près dans la même situation où nous les avons laissés à l'époque de la conquête. Ils étaient toujours attachés au sol, taillables au caprice de leur seigneur, obligés de payer une amende pour le mariage de leurs filles, d'accomplir certains travaux désignés et toutes les autres obligations serviles inhérentes à leur condition. Il est vrai que peu à peu plusieurs avaient obtenu les droits d'hommes libres. Quelquefois il arrivait que le roi ou un seigneur affranchissait à la fois tous les serfs de quelque domaine particulier, moyennant une certaine rente payée annuellement par eux[1]; mais cependant les progrès de l'émancipation étaient lents. La condition meilleure de leurs anciens compagnons ne servait qu'à rendre plus amer le mécontentement de ceux qui portaient encore les chaînes de la servitude, et dans plusieurs endroits, les vilains, depuis quelque temps, avaient formé des associations pour la défense de leur liberté et refusaient les services auxquels ils étaient tenus par les lois et la coutume. Dans la première année du règne de Richard fut présentée au parlement une plainte relative à ce que, dans beaucoup de districts, les tenanciers en villenage avaient acheté des copies du *Domesday*[1] dans la cour du roi, et que, sur de fausses interprétations de cet acte, ils se prétendaient exempts de toutes les servitudes relatives à leurs personnes et à leurs tenures, et ne souffraient pas que les officiers de leurs seigneurs vinssent les saisir ou les condamnassent. En vain on déclara que ces copies n'avaient pas force de loi; en vain on établit des commissions pour faire punir les rebelles; les vilains, par leur union et leur persévérance, réussirent à intimider leurs seigneurs et parvinrent à se soustraire aux rigueurs de la loi[2]. Ils étaient encouragés à cette résistance par les doctrines de Wycliffe, qui se répandaient de plus en plus et qui enseignaient que le droit de propriété était fondé sur la grâce, et qu'aucun homme coupable de péché et traître envers Dieu n'avait droit aux services des autres. En même temps, des prédicateurs ambulants mettaient tous leurs efforts à les convaincre de l'égalité naturelle du genre humain et de la tyrannie des distinctions artificielles ; les classes les plus pauvres, ainsi travaillées et blessées encore par les exactions du dernier règne, s'exaltèrent, lors de l'imposition d'une nouvelle taxe, à un degré qui tenait de la folie. Tout était prêt pour une conflagration. Il ne fallait plus qu'une étincelle pour embraser la contrée.

(1381.) On s'aperçut bientôt que les recettes de la trésorerie étaient loin d'arriver à la somme espérée, et l'on nomma des commissaires chargés de surveiller la conduite des collecteurs et de forcer au payement les individus favorisés ou oubliés. L'un d'eux, Thomas de Bampton, s'établit à Brentwood, en Essex; mais les habitants de Fobbings refusèrent de se présenter devant lui; et quand le chef de justice des plaids communs voulut les punir de leur résistance, ils l'obligèrent à fuir, assassinèrent les jurés et les secrétaires de la commission, et, portant leurs têtes sur des piques,

[1] Voyez, comme preuve, *New-Rym.*, I, 204.

[1] On se rappelle que le *Domesday* est le livre terrier, formé par Guillaume le Conquérant, et qu'il devait contenir la désignation de tous les grands fiefs et même des fiefs de chevalier. (*Note du traducteur.*)

[2] *Rot. parl.*, III, 21, 45.

allèrent réclamer l'appui des municipalités voisines. En peu de jours toutes les communes de l'Essex se trouvèrent en état d'insurrection, sous le commandement d'un prêtre déhonté, qui avait pris le nom de Jack Straw [1].

Les habitants de Kent ne tardèrent pas à imiter leurs voisins de l'Essex. Un des collecteurs à Dartford avait demandé la taxe pour une jeune fille, enfant d'un couvreur. Sa mère soutint qu'elle n'avait pas l'âge requis par le statut; et, comme l'officier allait s'assurer du fait par un examen indécent, le père, qui revenait en ce moment de ses travaux, fit jaillir, d'un coup de marteau, la cervelle de l'insolent. Ses voisins applaudirent à son courage. Ils jurèrent de le protéger contre toutes les poursuites, et, tant par leurs menaces que par leurs promesses, ils s'assurèrent la coopération de tous les villages de la partie occidentale du comté de Kent.

Un troisième parti d'insurgés se forma des habitants de Gravesend, irrités de la conduite de sir Simon Burley. Il avait réclamé l'un des bourgeois comme son serf, avait refusé de lui donner la liberté à moins de trois cents livres et l'avait fait enfermer au château de Rochester. A l'aide d'un corps d'insurgés de l'Essex, le château fut pris et le captif délivré. A Maidstone, les insurgés nommèrent Wat, le couvreur, ou Wat the Tyler, chef des communes du Kent, et se firent suivre par un prédicateur ambulant, du nom de John Ball, jadis renfermé par les ordres de l'archevêque pour ses harangues séditieuses et hétérodoxes [2]. Le maire et les échevins, ou aldermen de Canterbury, se virent forcés de jurer fidélité à la bonne cause; plusieurs citoyens furent tués, il y en eut cinq cents qui se joignirent aux insurgés quand ils se disposèrent à marcher sur Londres (11 juin). On dit que lorsqu'ils atteignirent Blackheath, leur nombre s'élevait à cent mille hommes, Ball fut nommé prédicateur de cette multitude insubordonnée et tumultueuse, et prit pour texte de son premier sermon les vers suivants:

> When Adam delved and Eve span
> Who was then the gentleman [1].

Il leur dit que la nature faisait naître tous les hommes égaux; que les distinctions de servitude et de liberté étaient l'invention de leurs oppresseurs et contraires aux vues du Créateur; que Dieu leur offrait maintenant le moyen de recouvrer leur liberté, et que s'ils continuaient à être esclaves, le blâme en devrait retomber sur eux; qu'il était nécessaire de déposer l'archevêque, les comtes, les barons, les juges, les hommes de lois et les moines quêteurs; et que, lorsqu'on aurait aboli toutes les distinctions de rang, ils seraient tous libres, parce que leur noblesse serait à tous la même et qu'ils jouiraient d'une égale autorité. Ce discours fut accueilli par les bruyants applaudissements de ses auditeurs infatués, qui promirent de l'élever, en dépit de sa propre doctrine, au siége métropolitain de Canterbury et de le faire chancelier du royaume [2].

La connaissance de tous ces faits fut soigneusement propagée dans les comtés voisins par des lettres et des messagers. Partout on avait préparé le peuple, et en peu de jours la flamme s'étendit des côtes méridionales de Kent à la rive droite du Humber [3]. Les insur-

[1] Jacques de Paille, Jacques Fétu.
(*Note du traducteur.*)

[2] Voyez pour ces différentes particularités Knyghton, 2633; Walsingham, 247, et Stowe, 283-284. Quelques écrivains ont assuré que Ball était un des disciples de Wycliffe. Il est certain qu'il était prédicateur ambulant et qu'il déclama contre le clergé avec une véhémence égale à celle de ce réformateur; mais il fut plutôt son précurseur, ainsi que l'appelle Knyghton, que son disciple (2644-2655); car il avait commencé à prêcher longtemps auparavant et lorsque l'archevêque Islip, qui mourut en 1366, vivait encore. Ce prélat, ses successeurs Langham et Sudbury, et plusieurs évêques, l'excommunièrent plusieurs fois pour avoir prêché des « erreurs, schismes et scandales contre le pape, les archevêques, les évêques et le clergé. » Voyez Wilkins, *Conc.*, III, 64, 252. Cependant, quand Wycliffe commença à dogmatiser, Ball adopta quelques-unes des doctrines du nouveau réformateur et les ajouta aux siennes. Wals., 275.

[1] « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, qui était alors gentilhomme? »

[2] Wals., 275. D'après la confession de Straw, après sa condamnation, les chefs avaient secrètement résolu, à Blackheath, de s'emparer de la personne du jeune roi, afin d'avoir l'air d'agir sous son autorité; de détruire tous les ordres privilégiés de l'Église et de l'État, en conservant seulement les frères mendiants pour accomplir les offices de la religion; de se débarrasser ensuite du roi lui-même, et de nommer des rois de communes dans chaque comté. Voyez Walsingham, 265.

[3] On a conservé plusieurs de ces lettres. Quelques unes sont rimées, contiennent des expressions énigmatiques, ou de patois, et sont signées par Jakke Mil

gés suivaient régulièrement la même marche partout. Ils pillaient les manoirs de leurs seigneurs, démolissaient les maisons, brûlaient les registres des tribunaux, décapitaient tous les juges, gens de loi et jurés qui tombaient dans leurs mains, faisaient jurer aux autres d'être fidèles au roi Richard et aux communes, de ne pas reconnaître de roi du nom de John[1] et de se refuser à toutes les taxes, à l'exception de celle du quinzième, l'ancien impôt payé par leurs pères. Les membres du conseil virent avec étonnement une insurrection si soudaine et si rapide à s'étendre; et, comme égarés par leurs craintes et leur ignorance, ils ne savaient à qui se confier ni quelles mesures prendre.

La première personne qui rencontra cette multitude à Blackheath fut la princesse de Galles, mère du roi, à son retour d'un pèlerinage qu'elle avait fait à Canterbury. Elle échappa au danger par son adresse, et quelques baisers de « la belle vierge de Kent » achetèrent la protection des chefs et lui assurèrent le respect de leurs partisans. On lui permit de rejoindre son fils, qui, avec son cousin Henri, comte de Derby; Simon, archevêque de Canterbury et le chancelier, sir Robert Hales, grand maître des chevaliers de Saint-Jean et trésorier, et avec environ cent chevaliers et officiers inférieurs, avaient quitté le château de Windsor et s'étaient jetés pour plus de sûreté dans la Tour de Londres (12 juin.) Le lendemain matin, le roi descendit la rivière dans sa barque pour recevoir les pétitions des insurgés. Au nombre de dix mille avec deux bannières de saint George et soixante pennons, ils attendaient son arrivée à Rotherhithe; mais leurs hurlements horribles et leur farouche aspect intimidèrent tellement les personnes de la suite du roi qu'au lieu de lui permettre de débarquer, elles profitèrent de l'avantage du flux et s'en retournèrent précipitamment[2]. Tyler et Straw, irrités par ce désappointement, conduisirent leurs gens à Southwark, où ils démolirent les maisons qui appartenaient à la maréchaussée et à la cour du banc du roi, tandis qu'un autre parti fit violemment irruption dans le palais de l'archevêque, à Lambeth, où il brûla le mobilier et les archives de la chancellerie.

Le lendemain, ils se divisèrent en petits corps, suivant les villes d'où ils venaient et se rendirent dans la Cité en traversant le pont. La populace se joignit à eux (13 juin); et dès qu'ils se furent tous régalés aux frais des plus riches habitants, l'œuvre de dévastation commença. Ils démolirent Newgate et rendirent la liberté aux prisonniers; ils pillèrent et détruisirent le magnifique palais de Savoie, appartenant au duc de Lancastre; brûlèrent le temple avec les livres et les archives, et dépêchèrent un parti pour mettre le feu à la maison des chevaliers hospitaliers à Clerkenwell, maison que sir Robert Hales avait récemment fait bâtir. Afin de prouver cependant qu'ils n'avaient en vue aucun avantage individuel, ils firent une proclamation qui défendait à qui que ce fût de mettre à part pour lui une partie des choses pillées; et cette défense fut si sévèrement maintenue que l'on brisa et coupa en petits morceaux la vaisselle plate, qu'on réduisit en poudre les pierres précieuses et que l'un d'entre eux, qui avait caché une coupe d'argent dans son sein, fut jeté immédiatement dans la rivière avec sa prise[1]. Ils faisaient la question suivante à tous les hommes qu'ils rencontraient : « Pour qui tiens-tu ? » et à moins qu'ils ne répondissent « pour le roi « Richard et pour les communes, » ils leur coupaient la tête à l'instant. Mais les principaux objets de leur cruauté furent les Flamands. Ils en arrachèrent treize d'une église, dix-sept d'une autre et trente-deux du marché au vin, et les mirent à mort avec des cris de triomphe et d'allégresse. Le soir, fatigués des travaux de la journée, ils se dispersèrent dans les rues et se livrèrent à tous les genres de débauche[2].

Durant cette nuit d'hésitation et de terreur,

ner, Jak Carter, Jak Treweman, probablement des noms supposés, et par John Bail. Voyez-les dans Knyghton, 2637, et dans Stowe, 294.

[1] *Rot. parl.*, III, 99. Nullum regem qui vocaretur Joannes, faisant allusion au duc de Lancastre, qu'on croyait exercer l'autorité royale sous le nom de son neveu et qui, en conséquence, était regardé comme l'auteur de la taxe. Wals., 248.

[2] « Quand ils aperçurent sa barque, dit Froissart, ils « firent de tels hurlements et de tels cris qu'on au- « rait cru que tous les diables de l'enfer étaient de « leur compagnie. » Froiss., LIX.

[1] Wals., 249. Knyght., 2635. Le palais de Savoie avait été rebâti par Henri, duc de Lancastre. C'était le palais le plus magnifique de l'Angleterre. *Ibid.*

[2] Wals., 252. Stow., 285, 288.

la princesse de Galles tenait conseil avec les ministres dans la Tour. Les oncles du roi étaient absents; la garnison, peut-être capable de défendre la place, était trop faible pour disperser les insurgés; l'on résolut donc d'essayer l'influence des promesses et des concessions (14 juin.) Le matin, l'esplanade de la tour (Tower-hill) parut couverte d'une multitude immense qui empêchait l'introduction des provisions et demandait à grands cris la tête du chancelier et celle du trésorier. En réponse, un héraut vint leur ordonner par proclamation de se retirer à Mile-end, où le roi consentirait à toutes leurs demandes. Les portes s'ouvrirent immédiatement; Richard s'avança, à cheval et accompagné d'un petit nombre de personnes sans armes. Les mieux intentionnés du rassemblement le suivirent, et à Mile-end, il se vit entouré de soixante mille pétitionnaires. Leurs demandes se réduisaient à quatre : l'abolition de l'esclavage, la réduction de la rente des terres à quatre pences par acre[1], la franchise d'achat et de vente aux foires et marchés, et le pardon général de toutes les offenses passées. On rédigea à cet effet une charte pour chaque paroisse et municipalité; trente commis furent employés pendant la nuit à en faire un nombre suffisant de copies; on y apposa le sceau, et on les remit le matin; et la masse entière, composée principalement d'habitants de l'Essex et du Hertfortshire, se retira, portant la bannière du roi, comme preuve qu'elle était sous sa protection[2].

Mais Tyler et Straw avaient formé des projets différents et plus ambitieux. Dès que le roi se fut retiré, ils s'élancèrent dans la Tour, à la tête de quatre cents hommes. L'archevêque, qui célébrait la messe en ce moment, sir Robert Hales, William Apuldore, le confesseur du roi; Legge, le fermier des impôts[3], et trois de ses associés, furent pris et exécutés immédiatement[4]. Les insurgés, ne rencontrant aucune opposition, firent des recherches dans toutes les parties de la Tour, forcèrent les appartements particuliers de la princesse et sondèrent son lit avec leurs épées. Elle s'évanouit, et fut emportée par ses femmes vers la rivière, qu'elle traversa dans une barque couverte. Elle prit pour sa résidence le garde-meuble du roi, maison qui se trouvait dans Carter-lane[1].

Le roi rejoignit sa mère au garde-meuble, et le lendemain matin, comme il chevauchait à travers Smith-Field avec soixante cavaliers, il rencontra Tyler à la tête de vingt mille insurgés. On avait envoyé à ce démagogue trois chartes différentes qu'il avait toutes refusées avec mépris. (15 juin.) Dès qu'il vit Richard, il fit signe à ses partisans de s'arrêter et s'avança hardiment vers le roi. Une conversation s'engagea aussitôt. Tyler en parlant affectait de jouer avec son poignard; enfin il mit la main à la bride du cheval de son souverain, mais au même instant Walworth, le lord maire, soupçonnant son projet, le frappa à la gorge d'une courte épée. Tyler piqua son cheval, s'éloigna d'une douzaine de verges[2], tomba et fut achevé par Robert Sandish, l'un des écuyers du roi. Les insurgés, témoins de cet incident, tendirent leurs arcs pour venger la mort de leur chef, et Richard eût inévitablement perdu la vie si son intrépidité ne l'eût sauvé. Il galopa vers les archers et s'écria : « Que faites-vous, mes vassaux? Tyler était « un traître; venez avec moi, et je serai votre « chef. » Incertains et déconcertés, ils le suivirent à travers champs à Islington. Une troupe de mille hommes d'armes, réunie par le lord maire et par sir Robert Knowles, hâta sa marche pour protéger le jeune roi, et les insurgés, tombant à ses genoux, lui crièrent merci. Plusieurs royalistes demandèrent la permission de les punir des excès qu'ils avaient commis; mais Richard s'y refusa avec fermeté, ordonna aux suppliants de retourner à leurs demeures et défendit par proclamation à tout étranger de passer la nuit dans la cité sous peine de mort[3].

[1] Il est facile de voir qu'il s'agit ici de la rente féodale. (*Note du traducteur.*)

[2] Rym., VII, 317.

[3] Voyez Knyghl., 2633, 2635.

[4] On peut voir dans Walsingham un long détail de la mort de l'archevêque, p. 250. Sa tête, qu'on avait mise sur la pointe d'une lance, fut portée en triomphe dans les rues et exposée ensuite sur le pont de Londres. Afin qu'on pût le reconnaître, le chapeau ou le bonnet qu'il portait était clouté au crâne. Wilk., *Conc.*, III, 153.

[1] Froiss. LIX.

[2] Douze mètres ou trente-six pied. (*Note du traducteur.*)

[3] L'histoire de cette insurrection nous a été transmise par Walsingham, 247-278; Knyghton; 2633, 2644, et par Froissart, LVII-LXII, qui ne diffèrent que sur de très-légères circonstances.

Sur les côtes du Sud, l'insurrection s'étendit jusqu'à Winchester; dans l'Est, jusqu'à Beverley et Scarborough[1]; et si l'on réfléchit que dans tous les lieux les insurgés se levèrent en même temps et adoptèrent uniformément le même système, on trouvera plausible de soupçonner qu'ils agissaient sous la direction d'un chef reconnu par eux quoique invisible. La noblesse et les gentilshommes, intimidés par la révolte de leurs tenanciers et inquiétés par des rapports contradictoires, cherchèrent à se mettre en sûreté derrière les fortifications de leurs châteaux[2]. Le seul homme qui agit avec promptitude et résolution fut Henri Spenser, le jeune et belliqueux évêque de Norwich. Ce singulier prélat, qui exerçait successivement les fonctions de général, de juge et de prêtre, rétablit et maintint la tranquillité dans les comtés de Norfolk, de Cambridge et de Huntingdon. Armé de pied en cap, il conduisait toujours lui-même ses troupes au combat; après la bataille, il mettait ses prisonniers en jugement, et avant de les faire exécuter il leur administrait les secours de la religion[3]. A l'instant où l'on apprit la mort de Tyler et la dispersion des habitants du Kent et de l'Essex, des milliers de ces individus qui s'étaient si lâchement conduits s'empressèrent de déployer leur loyauté, et les chevaliers et les écuyers abondèrent alors à Londres (2 juillet) pour offrir leurs services au roi. Ce prince, à la tête de quarante mille chevaux, publia des proclamations qui révoquaient les chartes d'affranchissement qu'il avait accordées, qui commandaient aux vilains d'accomplir leurs services accoutumés et qui prohibaient les associations et assemblées illégales[1]. Dans plusieurs lieux, les communes tentèrent de renouveler les horreurs de la dernière révolte pour défendre leurs libertés, mais l'approche de l'armée royale épouvanta les mécontents de Kent; une perte de cinq cents hommes engagea les insurgés de l'Essex à solliciter leur pardon, et de nombreuses exécutions en différents comtés détruisirent complétement l'esprit de résistance. Parmi ceux qu'on punit de la peine de mort se trouvèrent Lister et Westbroom, qui avaient pris le titre et l'autorité de rois dans le Norfolk et le Suffolk, et Straw et Ball, les prédicateurs ambulants dont on a déjà parlé et dont on supposa que les sermons avaient allumé et entretenu l'insurrection[2].

Lorsque le parlement s'assembla, le chancelier informa les deux chambres que le roi avait révoqué les chartes d'émancipation qu'il avait été forcé d'accorder aux vilains, mais qu'il désirait en même temps soumettre à leur examen la question de savoir s'il ne serait pas sage d'abolir tout à fait l'état de servitude. L'esprit des grands propriétaires n'était pas encore préparé à l'adoption d'une mesure aussi libérale, et les lords et les communes répondirent unanimement que personne ne pouvait les priver des services de leurs vilains sans leur consentement; qu'ils ne l'avaient jamais donné et que ni la persuasion ni la violence ne les porteraient à le faire. Le roi céda à leur obstination, et les chartes furent abolies de l'auto-

[1] *Rot. parl.*, 5. Rich. II, 32, 95.

[2] Le duc de Lancastre était à cette époque sur les frontières, occupé à négocier avec les Écossais. Outre la destruction de sa propriété du palais de Savoie, on lui rapporta que les mêmes excès avaient été commis dans ses châteaux de Leicester et de Tutbury, et que deux corps, de dix mille hommes chacun, l'attendaient sur la route pour s'emparer de sa personne à son retour. D'autres récits affirmèrent que ses ennemis agissaient d'après les ordres du roi, qui avait toujours craint son ambition et qui maintenant voulait en prévenir les effets. Toutes ces nouvelles étaient fausses (quæ de facto falsa erant. Knyght., 2641); mais elles portèrent ses officiers, à Pomfret, à refuser à la duchesse sa femme l'entrée de cette place, et le comte de Northomberland à l'exclure de son château de Bamborough. Il se retira à Edimbourg, jusqu'à ce qu'il fut honorablement rappelé par son neveu. Knyght. 2640, 2642.

[3] Wals., 263, 264.

[1] Rym., VII, 316.

[2] Knyght., 2643. Wals., 265, 268. Quand Tresilian, l'un des juges, fit le procès des insurgés à Saint-Alban's, il forma trois jurys de douze hommes chacun. Le premier avait ordre de désigner tous ceux qu'il connaissait pour avoir été chefs de la révolte, le second donnait son opinion sur les désignations du premier, et le troisième prononçait la sentence de coupable ou non coupable. Il ne paraît pas qu'on ait entendu de témoins. Les jurés parlaient de ce qui leur était personnellement connu. Ainsi tous les coupables furent condamnés sur le serment de trente-six personnes. Wals., 276. D'abord, à cause du grand nombre des exécutions, les condamnés eurent la tête tranchée; ensuite on les pendit, et on les laissa sur le gibet, comme un objet de terreur; mais comme leurs corps étaient enlevés par leurs amis, le roi ordonna qu'ils seraient pendus enchaînés. C'est la première fois que je trouve cette pratique expressément mentionnée. Wals., 278. Suivant Hollinghsead les exécutions s'élevèrent à 1500.

rité du parlement[1]. Les communes délibérèrent ensuite et présentèrent leurs pétitions. Elles attribuèrent l'insurrection aux abus dont le peuple était la victime : 1° aux pourvoyeurs, qui, disait-on, surpassaient leurs prédécesseurs en insolence et en avidité ; 2° à la rapacité des officiers royaux de la chancellerie, de l'échiquier, des cours du banc du roi et des plaids communs ; 3° aux bandits appelés mainteneurs, qui, dans plusieurs comtés, se soutenaient par le pillage et, s'armant pour la défense les uns des autres, mettaient au défi tous les règlements de la loi[2] ; 4° aux subsides et aux taxes répétées qui avaient appauvri le peuple, sans être d'aucune utilité pour la nation. Pour faire cesser ces plaintes, on nomma une commission d'enquête ; les cours judiciaires et la maison du roi furent assujetties à des règlements de réforme, et l'on publia des ordres sévères pour la suppression immédiate des associations illégales[3]. Mais la demande d'un subside donna lieu à une discussion très-importante. Les communes le refusèrent sous prétexte que l'imposition d'une nouvelle taxe exciterait le peuple à une seconde insurrection. Elles jugèrent nécessaire toutefois de demander au roi un pardon général pour tous les actes illégaux commis en répression des insurgés, et on leur répondit que les communes avaient coutume de faire leurs dons avant que le roi accordât ses faveurs. Quand on les pressa de nouveau de s'occuper de subside, elles répliquèrent qu'elles prendraient du temps pour examiner cette affaire ; mais on les avertit que le roi prendrait aussi du temps pour s'occuper de leur pétition. A la fin elles cédèrent : la taxe sur la laine, les peaux avec la laine et les cuirs, fut accordée pour trois ans[1], et en retour, on accorda un pardon général à tous les sujets loyaux qui avaient agi illégalement en s'opposant aux rebelles et à la masse des insurgés qui s'étaient laissés entraîner par les déclamations des démagogues[2].

Rot. parl., III, 99, 100.

[2] L'existence des mainteneurs est une preuve évidente de l'inefficace administration de la justice à cette époque. Ils se réunissaient en grandes compagnies, pillaient des districts très-étendus, tuaient ceux qui leur résistaient, obligeaient les autres à payer des rançons pour leur liberté et se présentaient aux cours où l'on plaidait contre eux en nombre suffisant pour intimider les témoins, les jurés et les juges. De tous ces mainteneurs, ceux du Cheshire et du Lancashire étaient les plus redoutés. Ils faisaient souvent des invasions dans les comtés voisins, à une distance de cent milles. Un de leurs moyens principaux était de s'emparer des filles des gens riches. Ils prétendaient alors que chaque captive était la femme de l'un d'eux, et ils envoyaient un message aux parents pour les aviser du mariage de leurs filles et les requérir de remettre sa fortune au mari, sous peine de perdre la vie. Quand ils l'avaient obtenue, l'infortunée était généralement rendue à sa famille ; mais on prévenait en même temps que quiconque maltraiterait cette jeune personne, relativement au passé, serait puni de mort. Comme les ordres du roi n'étaient pas reçus dans le comté palatin, ces misérables s'y trouvaient à l'abri des poursuites faites contre eux pour les crimes commis dans les autres provinces. Voyez les registres III, 42, 62, 81. *Stat. of Realm*, II, 9, 27.

[3] *Stat. of Realm*, 100, 102.

[1] Afin que la taxe sur la laine ne pût jamais être réclamée comme un droit, à raison de sa répétition fréquente, elles insérèrent la clause suivante dans la concession. « Combien qe riens n'y ad le roi es diles subsides, sinoun par lour grant. » 104.

[2] *Stat. of Realm*, 103. On en excepta d'abord plusieurs villes ; mais sur la représentation des communes, l'amnistie s'étendit à toutes, à l'exception de Bury-Saint-Edmunds, p. 118. On fit aussi des exceptions nominales de plusieurs individus des villes de Londres, de Winchester et de Canterbury, et des comtés de Norfolk, de Suffolk, de Kent, d'Essex, de Hertford, de Middlesex, de Sussex et de Somerset. Leur nombre se montait à 286. *Ibid.*, III. — Les autres actes de ce parlement sont très-importants, en ce qu'ils apprennent à la postérité la cause originaire des emprunts faits au public sur *la garantie parlementaire*. Un don qui prolongeait le droit sur la laine, les peaux avec la laine et les cuirs pendant quatre ans, avait été accordé au roi, pour le mettre en état d'entreprendre une expédition en France. Pour lever de l'argent à crédit sur ce subside, il assembla un conseil de marchands, composé de ceux de Londres et de deux ou trois de chaque ville de l'Angleterre. L'avis de ce conseil fut qu'il était nécessaire d'avoir la garantie du parlement. En conséquence, on en convoqua un nouveau (le 2 août 1382). Les chevaliers des comtés proposèrent aux lords de laisser discuter l'affaire aux marchands, « parce qu'ils entendaient ces points beaucoup mieux qu'aucune autre classe du royaume. » On nomma en effet un comité tiré de la chambre basse et composé de quatorze marchands, qui, après des consultations répétées, dirent que dans des occasions précédentes les marchands qui avaient prêté de l'argent à la couronne avaient été ruinés par des poursuites déloyales, sous le prétexte qu'ils avaient fraudé leur souverain ; que l'expérience du passé était un avertissement suffisant pour eux de refuser des prêts d'argent à la couronne, quelque considération que l'on pût faire valoir ; mais que si les lords et les communes voulaient avancer au roi la somme demandée (40,000 livres), les marchands la leur prêteraient sur leurs garanties respectives. On n'accepta pas cette proposition, et le parlement fut dissous. *Rot. parl.*, III, 123.

(1382, 22 janvier.) On annonça cependant que cette faveur n'était concédée qu'à l'occasion du mariage du roi et grâce à l'intercession de la future reine, Anne de Bohême. Elle était fille du dernier empereur Charles IV et sœur de Wenceslas, roi actuel des Romains : c'était une princesse douée de beaucoup d'agrément et plus vertueuse encore qu'aimable, qui pendant les douze années de son mariage posséda toute la tendresse de son mari et qui, après sa mort, resta longtemps dans le souvenir du peuple, qui ne la nommait que la bonne reine Anne.

Tandis que les principales nations de l'Europe étaient ainsi agitées par des tumultes populaires, le monde chrétien se trouvait jeté dans le trouble par les prétentions opposées de deux compétiteurs à la papauté (1377, 13 janvier). Grégoire XI, soixante-dix ans environ après que ses prédécesseurs eurent fixé leur résidence en France, retourna à Rome, contre l'avis unanime des cardinaux (1378, 27 mars). A sa mort les trois quarts des membres du sacré collége étaient Français, et les Romains, jaloux de leur prépondérance, environnèrent le conclave et demandèrent avec les menaces les plus alarmantes qu'on leur donnât un pape italien. Pour les apaiser, on choisit l'archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI (19 avril). Il exerça pendant quelques mois l'autorité pontificale sans opposition; mais sa sévérité lui aliéna ses amis et irrita ses ennemis. Les cardinaux français se retirèrent à Anagni; et, se servant du prétexte que la première élection avait été faite sous l'influence de la terreur, ils choisirent pour nouveau pape (21 septembre) le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII. La France et ses alliés, les rois d'Écosse, d'Espagne, de Sicile et de Chypre le reconnurent à l'instant; l'Angleterre et le reste de l'Europe restèrent dans l'obédience d'Urbain. Les deux pontifes, établis à Rome et à Avignon, se mirent à lancer des anathèmes et à prêcher des croisades l'un contre l'autre. Le pape Urbain, dans ce dernier but, revêtit le belliqueux évêque de Norwich de pouvoirs extraordinaires, et le conseil du roi encouragea ce plan, dans l'intention de diriger l'expédition contre la France : car la guerre avec cette puissance continuait toujours, quoiqu'elle se fût bornée dans les dernières années à quelques excursions déprédatrices sur terre et à la capture de quelques vaisseaux marchands en mer (1382, 6 décembre). Du consentement du parlement, un contrat fut passé entre le roi et l'évêque : le premier s'engageait à contribuer de tout le produit du quinzième récemment accordé par les laïques, aux frais de l'entreprise; et l'autre, à servir contre la France pendant une année, avec deux mille cinq cents hommes d'armes, et un nombre égal d'archers [1]. On arrêta que l'armée porterait d'abord secours aux citoyens de Gand, qui, malgré la grande bataille de Rosebeck et la soumission de la Flandre, bravaient encore le pouvoir de leur comte et celui de son protecteur le roi de France. Le prélat prit Gravelines d'assaut (1383, mai), défit une armée de douze mille hommes, entra dans Dunkerque avec les fuyards et se rendit maître de la côte jusqu'à Sluys (l'Écluse). S'il eût été secondé comme il devait s'y attendre, cet heureux commencement pouvait être suivi de grands succès. Un corps nombreux d'hommes d'armes fut à la vérité rassemblé à Douvres; mais on dit que le duc de Lancastre, dont le parlement avait rejeté les offres et qui portait envie aux progrès de son rival, retint ces troupes sur la côte, et l'évêque ne fut rejoint que par des aventuriers indigents et désespérés, qui portèrent le trouble dans ses conseils, et le contrarièrent dans son commandement. Pour satisfaire leur ardeur de pillage et contenter les vœux des citoyens de Gand, il entreprit le siége d'Ypres. La place se défendit longtemps et vaillamment : le roi de France s'approcha avec vingt mille hommes d'armes, les Gantois se retirèrent, et les Anglais, mutinés, s'enfuirent avant l'arrivée de l'ennemi. Une partie prit possession de Bourbourg, et, ayant repoussé le premier assaut de ceux qui les poursuivaient, ils obtinrent la permission de se retirer avec leur butin à Calais. L'évêque se jeta dans Gravelines; et, après une courte défense,

Cependant quand il fut prouvé que la couronne, par les actes vexatoires mentionnés par le comité, avait empêché le résultat qu'elle désirait et que le roi ne pouvait emprunter aucun argent par son propre crédit, les ministres furent obligés de solliciter l'aide du parlement; et le lecteur verra, dans le règne suivant, toute la législature se réunir pour donner une caution suffisante aux personnes qui consentaient à avancer de l'argent pour le service public.

[1] *Rot. parl.*, III, 145, 147.

il en détruisit les fortifications et s'en revint en Angleterre[1] (octobre). Son mauvais succès l'exposa à la persécution de ses ennemis. On l'accusa en parlement d'avoir reçu de l'ennemi un présent de dix-huit mille francs en or et d'avoir rompu son contrat avec le roi, en revenant avant que les douze mois de son service ne fussent expirés. Il se lava de la première de ces charges à la satisfaction de ses juges; mais quant à son retour, qu'il cherchait à justifier par la nécessité de sa position, on n'admit point sa défense. On lui répondit que cette nécessité provenait de sa négligence ou de son imprudence; et on le condamna conséquemment à perdre son temporel, jusqu'à ce qu'il eût payé en totalité les dommages qu'il avait causés au roi. Outre l'évêque, quatre des principaux chevaliers qui avaient pris part à l'expédition furent mis en jugement comme accusés d'avoir vendu pour vingt mille francs à l'ennemi les munitions de l'armée, et on les condamna à payer cette somme à l'échiquier et à rester en prison jusqu'à ce qu'ils eussent fait la paix avec leur souverain[2].

Avant de parler des actes subséquents de ce règne, il nous faut reprendre l'histoire de Wycliffe. L'insurrection des communes avait fait naître de puissantes préventions contre les nouvelles doctrines de ce réformateur. Il se peut que les prédicateurs ambulants eussent ajouté aux leçons de leur maître; quoi qu'il en puisse être, il paraît, d'après les assertions des écrivains contemporains, que leurs sermons étaient faits pour éveiller dans le peuple l'esprit de mécontentement et d'insubordination et pour le porter au mépris des autorités constituées de l'Église et de l'État. Quelques semaines avant la mort du dernier roi, dix-huit propositions prises dans les ouvrages et les leçons de Wycliffe, et relatives aux biens temporels de l'Église et à l'usage des censures ecclésiastiques, avaient été soumises à Grégoire XI (1377, 22 mai); et vers la fin de l'année (28 décembre), en conséquence des lettres du pape, le curé de Lutterworth fut sommé de venir exposer ses opinions devant le primat et l'évêque de Londres[1]. Comme préparation à son jugement, il publia la défense d'une partie de sa doctrine, dans les termes les plus hardis et les plus incendiaires. Bientôt après, il composa une seconde apologie dans laquelle, tout en prenant un ton plus modéré, il protestait qu'il verserait volontiers son sang pour le maintien de ses assertions. Nous pouvons croire cependant que le nouvel apôtre n'était nullement pressé de recevoir la couronne du martyre. Lorsqu'on le jugea, il présenta aux prélats le même écrit; mais avec des corrections et des rectifications nombreuses. Nous y voyons qu'il commence par protester de sa soumission aux pénitences imposées par l'Église et par rétracter tout ce qu'il aurait enseigné de contraire à la doctrine du Christ. Il passe ensuite aux propositions condamnées, qu'il explique, qualifie et défend; mais souvent, afin de leur donner un sens raisonnable, il est forcé d'avoir recours à des jeux de mots et à des tournures évasives qui semblent indignes d'un homme de sens et d'un honnête homme[2]. Cet écrit, néanmoins, fut, tel qu'il était, admis par les évêques comme orthodoxe, et son auteur renvoyé, avec ordre de s'abstenir d'un langage aussi propre à embraser et égarer les ignorants. Quelques auteurs assurent que les deux prélats avaient été intimidés par un message de la princesse de

[1] Wals., 298-305. Knyghl., 2672. Rym., VII, 372, 382, 385, 391, 395, 399. Froiss., 4, LXV. Froissart peut être exact dans ses détails sur les sièges et sur les batailles; mais il est évident, d'après les registres et les documents publiés par Rymer, qu'il fut mal informé sur l'objet réel de l'expédition.

[2] *Rot. parl.*, III, 133-158. Rym., VII, 424-427.

[1] Wals., 201-204. Lewis, 254-565. Wilk., *Conc.*, III, 118, 117, 123.

[2] Ainsi, par exemple, il avait enseigné que « les « chartes d'héritage perpétuel étaient impossibles, « Dieu lui-même ne pouvant donner à l'homme des « possessions civiles pour toujours. » Il déclara alors que par les mots « pour toujours, » il entendait dire après le jour du jugement. De cette manière, ses opinions étaient donc conformes aux premiers principes de la religion et n'attaquaient pas les possessions civiles ici-bas. Il avait encore enseigné que « s'il y avait « un Dieu, les lords temporels pouvaient légitimement « et méritoirement s'emparer des biens mondains « d'une église délinquante. » Il protesta dans sa défense qu'il n'avait pas l'intention, par cette doctrine, de dire que les lords temporels pouvaient prendre ces sortes de biens de leur propre autorité; mais que s'il y avait un Dieu, il était tout-puissant; que s'il était tout-puissant, il avait le pouvoir de commander aux lords temporels de s'emparer des biens de ladite église, et que s'il le leur commandait, ils pouvaient alors le faire légitimement et méritoirement. Il donne plusieurs explications de pareille nature. Wals., 206, 207.

Galles. Wycliffe considéra et célébra sa libération comme un triomphe [1].

Depuis ce moment jusqu'à l'insurrection des communes, le curé de Lutterworth ne s'occupa que de diriger les opérations des pauvres prêtres, et en même temps, il tourna, par degrés, ses attaques des possessions ecclésiastiques aux doctrines de l'Église. Dès que la tranquillité fut rétablie, l'évêque de Londres succéda au primat, qui avait été assassiné, et l'une de ses premières mesures fut de convoquer un synode de théologiens, dans lequel on censura vingt-quatre des propositions (1382, 17 mai) que le nouveau prédicateur enseignait avec tant de zèle : dix comme hérétiques et quatorze comme erronées d'une tendance dangereuse [2]. Tandis que le synode était assemblé, il arriva qu'un tremblement de terre ébranla la métropole : circonstance que la politique ou le fanatisme de Wycliffe convertit bientôt en preuve de sa doctrine [3]. « La terre trembla, écrivait-il, parce « qu'ils accusaient d'hérésie le Christ et les « saints du paradis. La croyance de la terre, « la voix de l'humanité, répondaient pour « Dieu, comme au temps de sa passion, quand « il fut condamné à une mort corporelle. » Il appela de cette condamnation à la protection du duc de Lancastre, par ses disciples Hereford et Rapyngdon : mais ce prince repoussa l'appel ; les messagers eux-mêmes furent forcés, après quelques tergiversations, de se rétracter (20 juin) [1]; et l'on envoya à Oxford un mandat royal, qui suspendait Wycliffe de l'emploi de professeur, et ordonnait que tous ses ouvrages fussent saisis et envoyés à l'archevêque, dans l'état où il se trouvaient, sans rature ou altération [2]. (13 juil.) Persistant toujours cependant dans la volonté de ne pas céder à l'orage, il chercha à s'en garantir en se mettant sous la protection du parlement ; et il présenta une pétition « pour le maintien de la foi chrétienne », dans laquelle il cherchait adroitement à exciter en faveur de ses dogmes les préjugés et les passions de la nation. Il demandait que l'erreur de ceux qui avaient condamné les prêcheurs ambulants fût réformée et publiée ; qu'on enseignât ouvertement dans les églises la propre doctrine du Christ, relativement à l'eucharistie ; que les membres des ordres religieux eussent pleine liberté de se séculariser ; que les dîmes ne fussent employées qu'aux seuls usages auxquels les destinaient les lois de Dieu et celles du pape ; que l'on cessât d'imposer des taxes sur le peuple, mais que l'on consacrât aux besoins de la nation les revenus des ecclésiastiques indignes, et en général tous les revenus superflus de l'Église, qui devaient réellement être le patrimoine du pauvre [3].

Wycliffe réussit en partie dans ce qu'il demandait. Immédiatement après le synode, les évêques avaient obtenu un acte du parlement qui déclarait, qu'attendu que plusieurs personnes, affectant une sainteté extraordinaire et portant une sorte de costume particulier, allaient de ville en ville, prêchaient, sans autorisation, dans les églises, les cimetières, les foires et marchés, enseignaient de fausses doctrines, excitaient des querelles entre les diverses classes de la société, engageaient le peuple à embrasser violemment leur défense et refusaient d'obéir aux citations de leurs supérieurs, les shérifs seraient tenus, sur le certificat des prélats, approuvé par la chancellerie, d'arrêter ces délinquants ainsi que leurs complices, et de les tenir en prison jusqu'à ce qu'ils se fussent décidés à plaider en cour ecclésiastique.

[1] Je suis convaincu que j'ai placé les trois écrits publiés par Wycliffe à cette époque dans l'ordre où ils parurent. Le premier, que quelques auteurs nous donnent pour le dernier, intitulé « Réponse à un docteur insensé, » porte sur son frontispice même la preuve qu'il fut composé aussitôt après l'arrivée des bulles et la nomination des délégués. Les deux autres sont des apologies de celles de ces opinions qui avaient été censurées par le pape, accompagnées de gloses et d'explications tendant à détruire ou à déguiser ce qui s'y trouvait de plus choquant. L'une d'elles est intitulée : « Responsio ad bullam, » et écrite d'un ton d'audace et de défi. L'autre est plus modérée dans les termes, et les explications y ressemblent plus à des excuses. On ignore à qui la première fut adressée, d'après le titre et aussi d'après le tan qui y règne ; je crois qu'elle fut écrite pour être répandue dans l'université. L'autre fut présentée aux délégués et semble avoir été reçue par eux comme satisfaisante. On peut voir la dernière dans Walsingham, 206. Toutes les trois dans Lewis (318-319). Pour un arrangement, différent consultez le Wycliffe de M. Vaughan, I, 387.

[2] Wilk., *Conc.*, III, 157.

[3] Knyght., 2650.

[1] Tout le procès avec les évasions, l'excommunication et la rétractation de Hereford et de Rapyngdon se trouvent dans Wilkins., *Conc.*, III, 160 166, 167, et dans Knyght., 2655.

[2] Rym., VII, 343.

[3] Wals., 283. MS. C. C. C., *apud* Lewis, p. 83.

Sur la représentation des communes, que cet acte avait été passé sans leur consentement et qu'elles n'entendaient nullement se soumettre à la juridiction des prélats autrement que ne l'avaient fait leurs ancêtres, il fut cassé, de l'approbation du roi et des lords [1]. Mais les succès de Wycliffe s'arrêtèrent là. Son appel en matière de doctrine, d'un tribunal spirituel à un tribunal laïque, scandalisa quelques-uns de ses plus puissants partisans, et le duc de Lancastre se rendit en hâte à Oxford, pour lui conseiller de se soumettre au jugement de ses supérieurs. Il y consentit avec répugnance, lut une profession de foi en présence du primat et des évêques de Lincoln, de Norwich, de Worcester, de Londres, de Salisbury et de Hereford, et se retira dans sa cure de Lutterworth, où on lui permit de rester sans aucune tracasserie. Deux ans après, comme il assistait à la messe de son vicaire, le jour de la fête des Innocents, au moment de l'élévation de l'hostie, une attaque d'apoplexie le priva de l'usage de la langue et en grande partie de celui de ses membres. Après avoir langui deux jours, il mourut à la fin de l'année 1384 [2].

Avant d'aller plus loin, j'ajouterai encore quelques détails sur le caractère et les sentiments de cet homme extraordinaire. Exemplaire dans ses mœurs, il déclamait contre le vice avec toute la liberté et la sévérité d'un apôtre; mais soit politique, soit prévention, il dirigeait ses invectives les plus amères presque exclusivement contre le clergé. Ses prêtres ambulants formaient, il est vrai, d'après lui, une honorable exception : c'étaient de véritables prêcheurs évangéliques; mais tous les autres, le pape, les évêques, les dignitaires et le corps entier des clercs « bénéficiers », n'étaient que des menteurs, des esprits malins, des hypocrites, des traîtres, des hérétiques et des antechrists. Il est assez probable que plusieurs d'entre eux, comme il arrive nécessairement dans les institutions riches et déjà anciennes, méritaient quelques-unes de ces dénominations; mais le zèle du nouvel apôtre ne lui permettait aucune distinction, et il avait résolu de porter la hache dans ce qu'il regardait comme la racine du mal, leurs biens temporels. Il soutint qu'ils étaient tenus de vivre dans la pauvreté, à l'imitation de leur maître [1]; que leur temporel leur avait été donné pour être employé en l'honneur de Dieu; et qu'en conséquence on pouvait le leur enlever légitimement dès qu'ils le détournaient de cette destination [2]; que payer des dîmes et rentes à un bénéficier qui dépensait son revenu en objets de vanité et de luxe, c'était coopérer à ses péchés : et qu'il n'était pas seulement permis aux lords séculiers de s'emparer des possessions d'une église habituellement criminelle, mais qu'ils y étaient tenus, sous peine de damnation [3]. On ne sera pas surpris que les membres du clergé se soient alarmés et irrités d'invectives aussi grossières et de doctrines aussi préjudiciables à leurs intérêts. Ils en appelèrent à la protection du roi et du pape; mais quoique leur réputation et leur fortune se trouvassent fort exposées, ils ne cherchèrent pas à se venger personnellement de leur adversaire, et se contentèrent de l'ordre qui l'obligeait à quitter l'université pour résider dans sa cure. Si le lecteur accorde à l'un le prix du courage, il ne peut refuser aux autres celui de la modération.

Quant aux sentiments réels de ce réformateur sur plusieurs points de doctrine, il n'est pas aisé de les démêler. Comme les autres novateurs religieux, il réclama le double privilége de changer ses opinions à volonté et de passer pour infaillible dans toutes ses variations; et quand il jugea convenable de dissimuler, il sut modifier ses doctrines par des conditions ou les expliquer par des distinctions qui donnaient une apparence d'innocence à des dogmes de la tendance la plus dangereuse. Il professait la vénération la plus sincère pour

[1] *Rot. parl.*, III, 124, 141. Gascoigne, *apud* Lewis, 286. Lel. Coll., III, 409.

[2] Wood. Ant. Oxon., 189.

[1] *Apud* Lewis, p. 292. L'homme qui enseignait qu'il était légitime de doter les gens d'église, était le plus grand des hérétiques et des antechrists. *Trialog.*, IV, 15. Woodford (Fasciculi rer. expetend., I, 221-230) répondit aux sept arguments qu'il présenta en faveur de cette doctrine.

[2] Explications de Wycliffe, *apud* Lewis, 253, XVII.

[3] Dicimus non solum quod illis licet hoc facere, sed quod debent, sub pœna damnationis gehennæ, cum debent de suâ stultitiâ pœnitere, et satisfacere pro peccatis, quæ Christi Ecclesiam maculârunt. *Trialog.*, IV, 18. Néanmoins il chercha ensuite à l'expliquer ainsi : « Si c'est une erreur, comme on le dit à tort, « alors le roi et les lords séculiers ne devraient pas « prendre un farthing, ni la valeur d'un farthing d'un « clerc mondain, quelque grande que soit la somme « qu'il doit au roi ou à ses vassaux, s'il ne veut pas « payer quoiqu'il la puisse. » Grande sentence de malédiction éclairée, *apud* Lewis, p. 99

l'Église primitive, telle qu'elle avait continué d'exister durant mille ans. Elle était alors pure dans sa doctrine, parfaite dans sa discipline, et exempte de la contagion de l'avarice. Mais à l'expiration du dixième siècle, la prédiction de l'Apocalypse s'était littéralement accomplie. Le grand dragon, enchaîné pour mille ans, avait été lâché ; et le premier usage qu'il avait fait de sa liberté avait été de faire sortir de sa queue les nouveaux ordres religieux qui, avec une rapidité sans exemple, s'étaient répandus dans tout le monde chrétien. Dès ce moment, la foi, la discipline et les mœurs s'étaient corrompus, et le rétablissement de l'Évangile avait été réservé aux efforts de Wycliffe et de « ses pauvres prêtres » [1].

Sa maxime favorite, que la souveraineté ou le droit de propriété est fondé sur la grâce, paraît devoir son origine à un étrange amalgame des idées féodales et théologiques. Il posa en fait que la confiscation est expressément la punition de la trahison : or, tout péché était une trahison envers Dieu, le pécheur doit donc être condamné à la confiscation de tout ce qu'il tient de Dieu, et conséquemment à perdre tout droit à l'autorité ou à la propriété ; car, quelles que soient les personnes dont il les tient immédiatement, elles proviennent originairement de Dieu [2].

Il admettait sept sacrements comme l'Église catholique ; mais il différait d'elle par la manière dont il expliquait la nature de l'eucharistie et le contrat de mariage. Sur le premier point, s'il usait fréquemment d'un langage orthodoxe, il enseignait plus souvent encore une doctrine semblable à l'*impanation* de Luther. Dans sa confession, où l'on pouvait s'attendre à ce qu'il parlât franchement, il se retrancha derrière un si grand nombre de distinctions inintelligibles qu'il serait difficile au logicien le plus ardu de découvrir ses sentiments [3]. Dans ses autres ouvrages, il enseigne à plusieurs reprises que le pain, lors de la consécration, sans cesser d'être pain, devient le corps même du Christ, qui a souffert sur la croix : de façon que la nature du pain n'est pas détruite, mais qu'elle s'est élevée à une substance de plus haute dignité [1].

Il hasarda, relativement au mariage, plusieurs opinions extraordinaires. Il prétendait que le contrat d'usage, dans lequel on dit : « Je « te prends pour femme, » contenait une erreur, et qu'il était conséquemment nul ; que toutefois le consentement de l'esprit suffisait sans qu'on fût obligé de l'exprimer en paroles ; mais que les femmes qui avaient passé l'époque de la gestation ne pouvaient être légitimement mariées, soit au moyen de paroles, soit mentalement. Ses arguments à ce sujet ne sont que des jeux de mots [2].

Les prêtres qui prêchaient purement l'Évangile étaient, dans son opinion, les seuls membres réels de la hiérarchie ; tous ceux qui s'opposaient à eux étaient des antechrists et les avoués de Satan. Il en comptait douze classes, commençant par le pape et finissant par les frères mendiants [3]. Il affirmait cependant que « les prélats et les prêtres ordonnés par Dieu « remplacent les apôtres et les disciples ; et « que le pape est le vicaire le plus élevé que « le Christ ait mis sur la terre [4]. »

Il enseignait la doctrine du purgatoire et soutenait l'efficacité de la messe [5] ; mais en admettant la nécessité des cérémonies [6], il en censurait la multiplicité et s'élevait haute-

[1] *Trialog.*, IV, 17, 32, 33.

[2] *Trialog.*, IV, 17. Il présentait en faveur de cette opinion onze arguments auxquels Woodford répondit, 232, 250.

[3] Sæpe confessus sum et adhuc confiteor quod idem corpus Christi in numero, quod fuit assumptum de Virgine... ipsum, inquam, idem corpus et eadem substantia est vere et realiter panis sacramentalis seu hostia .. Non tamen audeo dicere quod corpus Christi sit essentialiter, substantialiter corporaliter, vel ydemptice ille panis... Conceditur quod corpus Christi est quantumcunque varie quantificatum ibi, cum sit quælibet pars quantitativa illius hostiæ, etc. *Confessio mag. Joan. Wycliff. Apud* Lewis, 272.

[1] « C'est le vrai corps de Dieu en forme de pain... « C'est le vrai corps de Dieu, et le vrai pain. « Knyght., 2649. « La vraie foi des chrétiens est que ce majes- « tueux sacrement est du pain et le corps du Christ. » MS. *apud* Lewis, 87. Voyez aussi *Trialog.*, IV, 427.

[2] Prenons pour exemple cet argument contre le contrat de mariage : « Aucune femme n'est l'épouse d'un « homme jusqu'à ce qu'elle ait donné son consente- « ment ; mais dans la cérémonie du mariage l'homme « dit : Je te prends pour femme, avant que la femme « ait donné son consentement ; ce qu'il dit n'est donc « pas exact, et conséquemment le contrat est nul. » Voyez *Trialog.*, IV, 20, 22. Woodford, 214.

[3] *Trialog.*, IV, 26.

[4] MS. des prélats, *apud* Lewis, p. 129.

[5] « Dire la messe avec la pureté d'une sainte vie, « être plein de dévotion et exempt de blâme, plaît « beaucoup à Dieu tout-puissant et profite aux âmes « chrétiennes qui sont dans le purgatoire. » MS. *apud* Lewis, 131.

[6] *Trialog.*, IV, 11.

ment contre la coutume de chanter dans les églises[1]. Il désapprouvait aussi les indulgences, les asiles et les pèlerinages, comme institués plutôt pour enrichir le clergé que pour entretenir la dévotion[2].

La manière dont les « pauvres prêtres » de Wycliffe exaltaient et enseignaient ses opinions du haut de leurs chaires leur gagnèrent de nombreux prosélytes. On venait en foule pour entendre les nouveaux prédicateurs. La nouveauté de leur méthode, la sévérité avec laquelle ils traduisaient à leur tribunal les vices réels ou supposés de leurs supérieurs spirituels et la hardiesse de leurs invectives contre les droits, les prétentions et les privilèges du clergé, échauffaient les passions des auditeurs et forçaient leur assentiment. Le curé de Lutterworth se servit encore d'une autre arme avec une égale adresse et une plus grande efficacité. Il en appelait aux Écritures comme preuve de sa doctrine et constituait ainsi ses disciples juges entre lui et les évêques. Il existait, même à cette époque, plusieurs versions des saintes Écritures; mais elles ne se trouvaient que dans les bibliothèques ou dans les mains des personnes qui aspiraient à une grande sainteté[3]. Wycliffe en fit une nouvelle traduction, dont il multiplia les copies et dont il ordonna à ses pauvres prêtres la lecture à leurs auditeurs. Elle devint ainsi entre leurs mains un instrument d'une puissance merveilleuse. Les hommes se sentirent flattés par cet appel à leur propre jugement; les nouvelles doctrines acquirent insensiblement des partisans et des protecteurs dans les plus hautes classes, qui seules étaient un peu versées dans les lettres; l'esprit de discussion et de recherche naquit, et les semences de cette révolution religieuse qui étonna et agita les nations de l'Europe, environ un siècle après, se trouvèrent jetées dans toutes les âmes.

Le roi venait d'atteindre sa dix-septième année. La résolution et l'intrépidité qu'il avait déployées durant l'insurrection semblaient présager un règne glorieux et fortuné, et les qualités de son cœur étaient rehaussées par la beauté remarquable de sa personne et par l'élégance de ses manières. Mais, soit qu'on doive en accuser l'inexpérience et la prodigalité de sa jeunesse, l'ambition de ses oncles ou la turbulence de son peuple, son règne, à partir de cette époque, ne présenta qu'une suite d'erreurs et d'infortunes qui le jetèrent souvent dans la détresse et lui coûtèrent enfin la couronne et la vie. Les ministres que son choix ou que le hasard plaça près de lui ne furent pas pris dans les plus hautes classes de l'État; et lorsque, ainsi qu'il était naturel de s'y attendre, ils se furent acquis son affection par leur complaisance, on leur imputa à crime la faveur dont ils jouissaient, et tous les bienfaits qu'ils reçurent furent regardés comme des injures personnelles par les familles les plus nobles et les plus anciennes. Cette opposition systématique contre ses favoris exaspéra le roi et le porta à adopter les méfiances et les craintes suggérées par l'amitié officieuse de ceux qui l'entouraient. Le lecteur se rappellera que, dès le début de son règne, le duc de Lancastre avait été l'objet principal des soupçons; et que les bruits qui circulèrent alors, qui n'avaient peut-être d'autre fondement que sa grande puissance et sa proximité du trône, s'étaient renouvelés pendant la dernière insurrection. Le prince jugea convenable de chercher un asile à la cour d'Écosse, et il n'en revint que lorsque le roi eut rendu témoignage à son innocence par une proclamation et l'eut autorisé à voyager, entouré de gardes

[1] Quand on est quarante ou cinquante dans le chœur, trois ou quatre des plus impudents et présomptueux chanteurs fredonnent les prières les plus dévotes, si bien que personne ne peut les comprendre, et que tous les autres instructeurs sont muets et les regardent comme des fous, et alors les prostituées et les fripons vantent sir Jak, ou Hoob et William le savant clerc, et la prestesse avec laquelle ils expédient leurs fredons, et ils disent qu'ils servent bien Dieu et la sainte Église, tandis qu'ils insultent Dieu en face, qu'ils gênent les autres hommes dans leur dévotion et leur componction, et les provoquent aux vanités mondaines. MS. des prélats, *apud* Lewis, 134.

[2] *Trialog.*, 137, 350.

[3] « La sainte Bible fut traduite en langue anglaise « longtemps avant les jours de Wycliffe par des hom- « mes vertueux et très-instruits, et elle était lue et sa- « prise avec dévotion et révérence par le peuple bon « et religieux. » Sir Th. Moor, Dialog., III, 14. Nous retrouvons la même assertion dans l'archevêque Cramner : « Il n'y a pas beaucoup plus de cent ans qu'on a perdu l'habitude dans ce royaume de lire l'Écriture traduite en langue vulgaire, et plusieurs siècles auparavant, elle avait été traduite et lue en langage saxon... et quand ce langage tomba en désuétude, pour que le fruit qu'on tirait d'une telle lecture ne fût pas perdu, il en fut fait dans le nouveau langage d'autres traductions dont plusieurs copies sont encore existantes. » *Strype's Cramner*. App. 242.

pour la sûreté de sa personne[1]. Quand l'évêque de Norwich eut mis fin à sa malheureuse croisade, le duc conclut un armistice avec la France (1383, novembre), dans lequel on comprit les Écossais; mais, comme ils continuaient encore la guerre, une nombreuse armée passa leurs frontières, brûla les cabanes dont se composaient leurs villes (1384, mars) et leur causa un tort bien plus grave en abattant les forêts, dans lesquelles ils étaient accoutumés à trouver un refuge contre les poursuites des Anglais[2]. A son retour de cette expédition, les bruits sur sa déloyauté recommencèrent à circuler; et durant la tenue du parlement à Salisbury, un frère carme remit au roi les détails écrits d'une conspiration, réelle ou prétendue, qui avait pour but de placer la couronne sur la tête de son oncle. On conseilla à Richard de les communiquer au duc, qui jura que le contenu de cet écrit était faux, offrit de prouver son innocence par un combat, et demanda que le dénonciateur fût gardé étroitement jusqu'à plus ample informé. Le frère persista; et on le remit sous la garde de sir John Holland, frère utérin du roi[3], qui l'étrangla de ses propres mains pendant la nuit et ordonna de traîner son corps le matin suivant dans les rues, comme celui d'un traître. Ce mystérieux assassinat ne détruisait pas les soupçons secrets de Richard; mais le lord Zouch, que le moine avait désigné comme l'auteur de l'écrit, déclara, sous serment, qu'il en ignorait jusqu'à l'existence; et le comte de Buckingham, oncle du roi, s'élançant l'épée nue dans la chambre de celui-ci, jura qu'il tuerait le premier qui oserait accuser son frère de trahison[4] (mai). Le roi dissimula, et Lancastre passa la mer pour obtenir une prolongation de l'armistice. On avait pris la résolution de l'arrêter à son retour; mais il trompa l'espoir de ses ennemis et se renferma dans son château fort de Pontefract, jusqu'à ce que la mère du roi, par ses voyages répétés et ses prières, fût parvenue à réconcilier l'oncle et le neveu et à obtenir un plein pardon pour son fils sir John Holland[1].

Par suite d'un traité conclu à Paris, le roi de France avait envoyé en Écosse un secours de mille hommes d'armes, sous le commandement de de Vienne avec un subside de quarante mille livres en francs d'or et des armures pour l'équipement de mille chevaliers et écuyers écossais. Il est curieux de lire dans Froissart les plaintes que les Français firent à leur arrivée (1385, mai). Le pays était sauvage; le peuple n'était pas civilisé; Édimbourg même, la capitale, était inférieure aux villes provinciales de Tournay et de Valenciennes. Il n'y avait ni banquets, ni bals, ni tournois. Les étrangers étaient forcés d'acheter à un prix exorbitant la nourriture la plus grossière; et la jalousie des indigènes leur refusait des fourrages pour leurs chevaux et leur tendait à chaque instant des piéges pour les faire périr. Durant fort longtemps, deux membres seulement de la noblesse, les comtes de Douglas et de Moray daignèrent les visiter; et quand on les présenta enfin au roi, ils furent étonnés de « ses yeux rouges, chassieux, couleur de bois « de sandal, et restèrent par là convaincus « qu'il n'était pas guerrier. » Il était de l'intérêt des Français de commencer immédiatement la campagne; mais les Écossais demandèrent à être payés pour combattre dans leur propre cause, et l'on fut obligé de leur distribuer les 40,000 francs afin de les mettre en campagne. Ils pénétrèrent enfin dans

[1] Rym., VII, 318, 319.

[2] Knyght., 2673. Il nous assure que, pour venir à bout de cette dernière entreprise, on n'employa pas moins de 80,000 haches en même temps. Knygh.

[3] La princesse de Galles avait eu pour premier mari sir Thomas Holland, qui, du droit de sa femme, fut créé comte de Kent et lord Wake de Liddel. Elle lui donna deux fils, Thomas Holland, qui hérita des titres de son père, et John Holland, qui fut par la suite créé comte de Huntingdon et duc d'Exeter.

[4] Wals. 309 310.

[1] Rym., VIII, 46. Dans le parlement qui se tint vers la fin de l'année, on reçut une pétition de la célèbre Alice Perrers. Peu après sa condamnation, sir William Windsor, son mari, avait présenté un bill d'erreur contre la sentence. Il établissait, entre autres points, qu'elle avait été mise en jugement, comme femme libre, quoiqu'elle fût depuis longtemps son épouse; qu'on l'avait jugée par contumace, et qu'obtenir une faveur du roi, acte dont elle avait été convaincue, était très-différent de solliciter des causes dans les cours, ce qui seul était défendu par le statut. Il obtint la restitution des terres confisquées, à l'exception de quatre manoirs et à condition de servir avec cent hommes d'armes contre la France. Actuellement il était mort, et sa veuve obtint sur sa propre demande, la révocation complète du jugement jadis prononcé contre elle, sous la clause que toutes les aliénations de propriétés faites par suite de ce jugement seraient considérées comme valides. *Rot. parl.*, III, 40, 186, 327.

le Northumberland et prirent trois châteaux sur les frontières; mais l'approche de Richard avec une armée de quatre-vingt mille hommes les força de se retirer avec précipitation[1].

(Juillet). C'était la première fois que le jeune roi paraissait à la tête d'une armée : mais sa marche fut arrêtée à York par un malheureux événement, qui jeta de sombres nuages sur la suite de l'expédition. Dans la ville, ou dans le voisinage, le fils du comte de Stafford, l'un des favoris du roi, fut lâchement assassiné par sir John Holland. Le père et les parents du mort demandèrent hautement justice : la mère du roi implora la miséricorde de son fils en faveur du coupable, qui lui devait aussi le jour : mais Richard, qui n'avait pas oublié la mort du moine, fut inexorable. Il confisqua les propriétés de l'assassin, et le menaça du gibet s'il quittait jamais le sanctuaire de Saint-John de Beverley (8 juillet). Peu de jours après, la malheureuse mère mourut de douleur : son coupable fils attendit que la colère du roi fût apaisée; il obtint son pardon, et épousa Élisabeth, seconde fille du duc de Lancastre[1].

(1er août). D'York, le roi s'avança jusqu'à Durham et là, d'après la décision d'un conseil de guerre, l'armée fut divisée en trois corps de bataille et en deux ailes, et des réglements ayant forme de loi furent rendus pour le maintien de la discipline durant l'expédition. On se dirigea ensuite par des marches lentes sur le *border*; lorsqu'on l'eut atteint on n'y trouva point l'ennemi; le roi d'Écosse, convaincu de l'impossibilité d'arrêter les Anglais, ne fit aucune tentative pour s'opposer à leurs progrès; il laissa réduire en cendres Édimbourg, Dumfermline, Perth et Dundee; et l'avant-garde était déjà sous les murs d'Aberdeen, quand on reçut avis que les Écossais ravageaient les comtés de Westmoreland et de Cumberland, et que de Vienne venait de mettre le siége devant Carlisle. D'après l'avis du duc de Lancastre, on résolut de rétrograder vers les frontières et de couper la retraite à l'ennemi : mais, durant la nuit, le chancelier, sir Michael de la Pole, jeta de nouveaux soupçons dans l'esprit du roi; et le matin suivant (30 août), il dit avec aigreur à son oncle : « Vous pouvez « sire, aller avec vos gens où il vous plaira. Je « retournerai avec les miens en Angleterre. « — Je vous y suivrai donc, répondit le duc; « car il n'existe pas un homme auprès de vous « qui vous aime autant que moi et mes frères. « Et si tout autre que vous osait avancer le « contraire, je suis prêt à lui jeter mon gant. » L'armée fut licenciée, et les Écossais et les Français se vantèrent que le dégât qu'ils avaient fait dans le Cumberland et dans le Westmoreland faisait plus que compenser les dévastations commises en Écosse par les Anglais[2].

(3 nov.) Dans le parlement qui suivit, le roi confirma les titres qu'il avait accordés pendant l'expédition sur les frontières du Tiviotdale. Ses oncles, les comtes de Cambridge et

[1] Froiss., III, XII. Rym., VII, V, 484. La livre était la *pound* nominale de 20 sols. (Rym., *ibid.*), et la marc, ou huit onces d'or valaient 63 livres 17 sols. 6 deniers (*Art de vérifier les dates*, I, 604). L'argent fut distribué à des personnes de tout rang, depuis le prince d'Écosse, qui reçut 5,500 livres, jusqu'à John Gray, qui fut forcé de se contenter de dix, *ibid.* Le registre in-quarto de Robert, cité par M. Pinkerton dans son *Histoire d'Écosse* (vol. I, p. 165), contient la convention faite entre les Écossais et leurs auxiliaires avant de commencer leur expédition. Elle pourvoit à la sûreté des personnes apportant des provisions à l'armée dans sa marche vers les frontières, et défend le pillage sous peine de mort. Tous doivent porter une croix blanche de Saint-André par-devant et par-derrière. Si un Français insulte un Écossais, les Écossais doivent l'arrêter et le traduire devant son propre chef, *et vice versâ*. La punition d'une querelle est la perte du cheval et de l'armure si le coupable est chevalier, et d'une main ou d'une oreille, s'il ne l'est pas. La même peine doit être infligée à tout homme qui, en Angleterre, mettra le feu à une église, tuera une femme ou un enfant, ou commettra un viol. Tout prisonnier appartiendra à la personne qui la première recevra sa main.

Ces 80,000 hommes dans « l'ordonnance des trois batailles », publiée dans l'*Archæol.*, XXII, 13, se réduisent à environ un cinquième de ce nombre. On doit ajouter peu de foi aux anciens historiens quand ils parlent du nombre des combattants; mais du reste, je doute que « l'ordonnance » contienne le nombre de tous ceux qui accompagnaient Richard. Elle fait mention de ceux qui étaient conduits par le roi et les lords; mais n'y en avait-il pas d'autres? « la *raskaldry* » racaille, comme les appelle Hardyng dans Rym., V, 557. Nous trouvons le détail des guerriers marchant sous la bannière des lords dans une expédition contre l'Écosse et montant à quatre cent quatre-vingts hommes d'armes et à quatre cent quatre-vingts archers; mais nous voyons ensuite qu'ils étaient accompagnés par deux mille quatre cents archers de la commune.

[1] Wals., 316. Froissart attribue ce meurtre à la vengeance que Holland voulait tirer de la mort d'un de ses écuyers qui, dans une querelle, avait été tué par un archer appartenant à sir Ralph Stafford. Froissart, XIII.

[2] Wals., 316, 317. Froiss., XIV, XV, XVI. Ford., XIV, 49, 50.

de Buckingham, qu'il avait créés ducs d'York et de Gloucester, en reçurent l'investiture, avec l'épée, le *coronet* et la toque de leur rang, et ils obtinrent, pour le soutien de leur nouvelle dignité, une concession de terres de la couronne, du revenu annuel de mille livres. Henri de Bolingbroke, fils du duc de Lancastre, et Édouard Plantagenet, fils du duc d'York, furent faits comtes de Derby et de Rutland; Robert de Vere, comte d'Oxford, obtint le titre de marquis de Dublin et la donation en viager des revenus de l'Irlande, à condition de verser annuellement à l'échiquier la somme de 5,000 marcs : et Michael de la Pole fut fait comte de Suffolk, avec la réversion des domaines du dernier comte, à la mort de sa veuve et de la reine. Richard pensait que les princes du sang, satisfaits des dignités qu'il leur accordait à eux-mêmes, verraient avec moins de jalousie l'agrandissement de ces deux favoris [1]; mais en même temps, pour anéantir les espérances ambitieuses de son oncle Lancastre, il déclara Roger, comte de March, petit-fils de Lionel, duc de Clarence, l'héritier présomptif du trône [2].

Durant la session, une ambassade portugaise arriva à Londres. Quelques années auparavant, Ferdinand, le dernier roi, avait conclu une alliance contre le roi de Castille, avec le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, qui faisaient valoir des prétentions à cette couronne, du droit de leurs femmes. Le comte fit voile pour Lisbonne avec une armée peu nombreuse, mais composée de braves soldats; le duc s'était engagé à le suivre; mais l'insurrection des communes l'empêcha de partir; et Ferdinand se trouvant inférieur à ses adversaires, conclut la paix avec eux. Ce roi avait violemment enlevé Léonora, femme de Lorenzo d'Acunha, qui fut couronnée reine, et lui donna une fille, nommée Béatrix. Pendant le séjour du comte de Cambridge à Lisbonne, son fils Jean épousa la princesse. Ils étaient tous deux dans leur dixième année, mais le comte, à son départ, refusa de laisser son fils à Lisbonne; et Ferdinand, bientôt après, accorda la princesse, son seul enfant, à Jean, roi de Castille, son ancien ennemi. Ce prince, à la mort de son beau-père, réclama la couronne du droit de sa femme. La noblesse admit sa prétention; mais les quatre cités de Lisbonne, de Coïmbre, d'Oporto et d'Ourique, déclarèrent qu'elles ne reconnaîtraient jamais les droits d'une fille illégitime, dont le père putatif vivait encore, et elles offrirent la couronne à Jean, frère naturel du dernier roi, grand-maître de l'ordre d'Avis, qui, pour se maintenir sur le trône, sollicita le secours du duc de Lancastre contre leur ennemi commun. Le duc reçut la proposition avec plaisir, Richard fut satisfait de trouver un prétexte quelconque pour l'éloigner du royaume, et l'on employa la moitié du subside voté pour l'année à défrayer les dépenses de l'expédition [1]. L'hiver se passa à réunir une armée de vingt mille hommes, où se trouvaient deux mille hommes d'armes et huit mille archers. Avant leur départ, le roi et la reine donnèrent au duc et à la duchesse de riches couronnes d'or. La flotte mit à la voile à Plymouth [2] (1386, 9 juillet.), toucha à Brest pour relever la garnison, et débarqua à la Corogne. Le duc s'ouvrit, par la conquête de la Galice, une route vers le Portugal, où il fut accueilli par le roi Jean; et, pour mieux cimenter leur amitié, celui-ci épousa Philippa, fille aînée de Lancastre et de sa première femme. Mais la campagne suivante fut malheureuse. (1387, mai). La chaleur du climat mit la mortalité dans l'armée anglaise : on perdit rapidement les conquêtes de l'année précédente; et le duc lui-même fut obligé, pour rétablir sa santé, de quitter le Portugal et d'aller résider en Guienne. Il sut réparer par sa politique ces désastres. Le duc de Berri avait demandé en mariage Catherine, seul enfant de Lancastre et de Constance, sa seconde femme et héritière des prétentions de sa mère à la couronne d'Espagne. Il fit adroitement porter la nouvelle de cette proposition au roi de Castille, qui prit aussitôt l'alarme et offrit d'accommoder la querelle entre les deux familles, en marient son fils et son héritier, Henri, à cette même princesse [3]. La proposition fut acceptée. Constance abdiqua ses prétentions au trône en faveur de sa fille : la succession, après la mort du roi actuel, fut

[1] *Rot. parl.*, III, 205-210. Rym., VII, 482, 505. Knyght., 2675.

[2] Lel. Coll., II, 481.

[1] *Rot. parl.*, III, 204.

[2] Elle fut escortée par une escadre portugaise de dix navires d'une dimension étonnante et par six galères, dont quelques-unes portaient trois cents rames. Knyght., 2676.

[3] Froiss., IX, 24, 46. Walsing., 31[a].

assurée à Henri et Catherine, et à leur progéniture; et, à l'extinction de celle-ci, à la postérité du duc d'York et d'Isabelle, sœur de Constance. On paya à Lancastre 200,000 couronnes pour le défrayer des dépenses de la dernière expédition; on lui assura une annuité de 100,000 florins, durant sa vie et une semblable à la duchesse. Henri et Catherine furent mariés et créés prince et princesse des Asturies. Leur postérité régna sur l'Espagne pendant plusieurs générations [1].

Si Richard craignait l'ambition du duc de Lancastre, il eut bientôt cependant à regretter l'absence du seul homme dont l'autorité avait pu jusqu'alors réprimer les passions plus violentes et les conseils irréfléchis de son frère le duc de Glocester. Mais ce prince prit maintenant l'ascendant; il fomenta le mécontentement de la noblesse, il innova en matière de gouvernement et ne laisse guère à son neveu que le vain titre de roi. Les Français, encouragés par l'absence de tant de troupes envoyées en Espagne, avaient formé sérieusement le dessein d'envahir l'Angleterre. Leurs préparatifs en armes, en approvisionnements et en vaisseaux étaient immenses. Chaque baron, chaque chevalier attendait, paraissant rempli du désir de rendre aux Anglais les maux qu'ils avaient si souvent fait subir à la France. La cavalerie et l'infanterie réunies pour l'expédition dépassaient cent mille hommes, et la flotte qu'on avait assemblée dans le port de Sluys était si nombreuse que, pour user de l'exagération d'un écrivain contemporain, si tous les navires eussent été placés bord à bord, ils auraient pu former un pont d'une contrée à l'autre [2]. La nouvelle de cet armement formidable répandit une terreur universelle; cependant on fit des levées, on organisa des signaux, et l'on rassembla des troupes dans les positions les plus favorables. Le comte d'Arundel reçut le commandement de la flotte, avec des instructions pour détruire les bâtiments ennemis, dès qu'ils auraient débarqué leurs forces, et l'on donna l'ordre aux troupes de dévester tout le pays devant les envahisseurs et d'éviter un engagement général. La confiance de la nation se ranima; mais les hauts barons, conduits par le duc de Glocester, saisirent cette occasion pour comploter le renversement de l'administration. Ils prétendirent que les officiers du roi détournaient les revenus publics pour leur profit particulier; que les communes avait été appauvries par des taxes continuelles; que les classes supérieures ne pouvaient obtenir le payement de leurs rentes et que les tenanciers étaient forcés en beaucoup de lieux d'abandonner leurs fermes pour cause de détresse [1]. Il est impossible de dire d'une manière certaine jusqu'à quel point l'administration était coupable de ces malheurs. On sait que le jeune roi dépensait beaucoup pour sa maison; mais il est également avéré que, dans la dernière année, il avait remis volontairement au peuple un dixième et un quinzième que lui avait accordés le parlement [2]. L'invasion projetée par les Français fut retardée de semaine en semaine par des circonstances imprévues, et ils se virent enfin obligés de la remettre à l'année suivante. Richard convoqua alors un parlement à Westminster (1386, 1er octobre), dans lequel les deux partis firent l'essai de leurs forces. La session s'ouvrit par un discours du comte de Suffolk, qui, chancelier, informa les chambres que, dans un grand conseil tenu à Oxford, le roi avait proposé de conduire une armée en France pour faire valoir ses droits à cette couronne, ajoutant qu'il était de leur devoir de délibérer sur l'opportunité ou le désavantage d'une pareille mesure, et que si elle recevait leur approbation, ils auraient à pourvoir aux fonds nécessaires pour en payer les dépenses. Mais les lords et les communes, au lieu de s'occuper de cet objet, répondirent ensemble par une pétition qui demandait le renvoi des ministres et des membres du conseil, particulièrement du chancelier, qu'on avait l'intention de mettre en accusation dès qu'il serait privé de sa charge. Richard, si nous en croyons les assertions suspectes de ses ennemis, prit d'abord la résolution de faire arrêter et

[1] Rym., VII, 603. Knyght., 2673. Wais., 342.

[2] Froiss., VIII, 7, 8. Knyght., 2679. Le connétable de France avait fait construire une forteresse en bois, qui se démontait; on l'avait placée sur des vaisseaux, et elle devait servir à l'usage du roi lorsqu'il serait débarqué. Mais pendant le voyage de Tréguier à Sluys, la flotte fut dispersée, et trois navires qui portaient les débris de cette forteresse, tombèrent ainsi que les charpentiers au pouvoir des Anglais. Richard ordonna de la faire monter, et on l'exposa publiquement à Winchelsey. Froiss., VIII, 15. Knyght., 2679.

[1] Knyght., 2685.

[2] Rym., VII, 471. *Rot. parl.*, III, 98.

emprisonner le chef des opposants ; mais, ayant sondé les dispositions du maire et des citoyens et voyant qu'il ne pouvait compter sur leur appui, il renonça à son dessein, se retira à son palais d'Eltham et ordonna aux deux chambres de procéder à une délibération sur le subside. Elles refusèrent d'obéir jusqu'à ce qu'il eût fait droit à leur demande et qu'il fût revenu à son parlement[1]. Après un débat de près de trois semaines, il vint à Westminster (24 octobre), renvoya les ministres dont on se plaignait, donna les sceaux à l'archevêque d'Ely, et nomma l'évêque de Hereford trésorier. Mais cette condescendance, au lieu d'adoucir ses adversaires, les encouragea; et les communes résolurent d'accuser le comte de Suffolk, le dernier chancelier, de grands crimes et de malversations. Richard leur ordonna de lui envoyer une députation de quarante chevaliers et reçut un refus, sous le prétexte que la vie de ces députés pourrait être en danger. Enfin un arrangement fut conclu, et le roi se rendit au parlement dès qu'il eut reçu la promesse que, à l'exception du chancelier, aucun de ses favoris ou de ses conseillers ne serait poursuivi.

On a vu vers la fin du dernier règne le premier exemple d'une poursuite faite par les communes en parlement, et nous l'avons déjà remarqué ; c'est ici le second; mais il est d'un plus grand intérêt, à cause du rang élevé de l'accusé et de l'emploi important dont il avait été revêtu. L'acte d'accusation était divisé en sept chefs, chargeant le comte d'avoir obtenu du roi des donations bien supérieures à ses mérites et contraires à son serment[2]; de s'être enrichi en frustrant la couronne de ce qui lui revenait et d'avoir apposé le grand sceau à des chartes et des pardons illégaux. Il avait confié sa défense à son beau-frère, sir Richard Scroop; mais les lords observèrent qu'il lui serait plus honorable de l'entreprendre lui-même, et il répondit aux accusations dans l'ordre où elles avaient été posées, soutenant que les plus graves étaient sans fondement, et que les autres ne comportaient aucun délit légal. Quant à son mérite, il devait garder le silence à ce sujet, mais il espérait qu'on n'oublierait pas tout ce qu'il avait souffert pour le roi. Ici intervint cependant sir Richard Scroop. Il fit remarquer que l'accusé avait combattu trente ans comme chevalier banneret, sans honte et sans reproche; qu'il avait été trois fois captif dans les mains de l'ennemi, deux comme prisonnier de guerre, une comme envoyé chez une puissance étrangère, et qu'il avait rempli les charges de gouverneur de Calais, d'amiral de la flotte, et souvent d'ambassadeur du roi. Il ne s'était pas élevé d'une situation abjecte à la dignité de comte ; mais il était à cette époque, et longtemps auparavant, conseiller privé et chancelier, et il possédait les propriétés nécessaires pour soutenir le rang qui venait immédiatement après celui de comte. Les avocats des communes répondirent à ce plaidoyer et le comte leur fit ensuite une réplique ; après quoi, sur la demande de ses accusateurs, il fut remis à la garde du lord connétable, et immédiatement élargi sous caution. Quelques jours après, le roi et les lords rendirent une sentence qui l'acquittait sur quatre points d'accusation, mais qui décidait que ses réponses aux autres étaient insuffisantes. On le condamna à rembourser les diverses sommes spécifiées dans ces charges et à rester en prison tant qu'il plairait au roi[1]. Il est inutile de dire qu'il fut mis en liberté aussitôt après la dissolution du parlement.

Ce procès mérite d'être remarqué par la postérité, en ce qu'il confirma aux communes le droit nouveau auquel elles prétendaient, d'accuser les ministres de la couronne; mais la procédure et ses résultats semblent prouver que l'administration de Richard n'avait pas

Comparez Knyghton (2680-2683) avec les registres du parlement (III, 215, 231, 233, 242, 374).

[2] En prêtant serment comme chancelier, il avait juré « de ne souffrir aucune perte ou déshérence au « roi, mais de faire et de chercher son avantage au- « tant que cela pourrait avoir lieu raisonnablement. » D'où l'on soutenait que, connaissant les besoins du roi, il n'en devait accepter aucune donation. Il répondit que ces mots n'avaient pas ce sens : qu'il pouvait accepter une donation du roi aussi bien que toute autre personne, et que la donation qu'on lui avait faite, avec celle du duc de Glocester et autres, avait été confirmée par le parlement. Mais dans le jugement prononcé contre lui, il est dit qu'on n'avait trouvé aucune confirmation de cette donation sur les registres ; mensonge postiff, puisqu'elle y est entérinée exactement dans les mêmes termes que la donation accordée à Glocester lui-même, contre laquelle on ne fit aucune objection. Præsentibus prælatis, proceribus, magnatibus, ac tota communitate. *Rot. parl.*, III, 206, 209.

[1] *Rot. parl.*, 216, 220.

été aussi arbitraire et aussi oppressive que nous pourrions autrement le supposer, et justifient le soupçon que les poursuites faites contre le chancelier avaient été plutôt entreprises dans le dessein d'intimider que dans celui de punir. Le but du parti opposé à la cour se montra alors plus ouvertement, il osa proposer d'imiter les précédents des règnes de Jean, de Henri et d'Édouard II, en établissant un conseil permanent chargé de réformer l'État. Le roi déclara qu'il ne donnerait jamais son consentement à une telle mesure. Il menaça de dissoudre le parlement. Les communes à leur tour, pour l'effrayer, envoyèrent chercher le statut par lequel Édouard II avait été déposé[1]. A la fin, l'un des lords lui représenta, d'après le désir du duc de Glocester et du comte d'Arundel, que, s'il persistait dans son refus, sa vie serait en danger; que les lords et les communes se sépareraient sans sa permission, et qu'il verrait alors dans quel état de délaissement et d'abandon il serait plongé[2]. (19 novembre.) Son obstination fut vaincue, et il signa d'une main récalcitrante une commission pour onze prélats et pairs, outre les trois grands officiers de l'État, les érigeant en conseil permanent pour surveiller la conduite des officiers de sa maison, des cours judiciaires et des employés dans toutes les parties du royaume; pour examiner les comptes de la trésorerie, les dons et pardons qu'on avait accordés, ainsi que les griefs du peuple; pour entendre et faire cesser toutes les plaintes auxquelles le cours ordinaire des lois ne pouvait pourvoir et pour appliquer à tous les abus les remèdes qui leur sembleraient bons et profitables[3]. Le duc et le comte entrèrent dans ce conseil, et, comme la majorité de leurs collègues appartenait au même parti, ils s'emparèrent par le fait de tout le pouvoir. Afin de les protéger dans l'exercice de leur charge, les communes demandèrent que, dès l'instant où l'on mettrait opposition à leur autorité, le payement du subside que l'on avait voté cessât, et que les auteurs, les conseillers et les complices de cette opposition fussent pour la première fois passibles de confiscation et d'emprisonnement, et pour la seconde, de la perte de la vie ou d'un membre[1]. Richard donna son assentiment (28 novembre); mais il refusa d'étendre la durée de la commission au delà d'une année; et, à la clôture de la session, il eut le courage de protester ouvertement et en personne contre toute chose faite dans ce parlement capable de lui porter préjudice ou de nuire aux priviléges et prérogatives de sa couronne[2].

Les commissaires semblent avoir commencé leurs travaux par l'examen des comptes des officiers employés à la recette des revenus; et le résultat fait naître une forte présomption que l'administration royale avait été calomniée (1387). On n'y trouve la découverte d'aucune fraude, la punition d'aucun coupable, le redressement d'aucun abus[3].

Le comte d'Arundel seul, qui avait été amiral de la flotte, jeta quelque lustre sur la nouvelle administration. En différents engagements, durant l'été, il prit cent soixante navires richement chargés, principalement de vins : il approvisionna la garnison de Brest et prit deux forts dans le voisinage de cette ville; il brûla celui qui était le plus proche de la mer et confia l'autre aux soins d'un gouverneur. De là, faisant voile pour Sluys, il détruisit les navires dans le port, débarqua ses troupes et dévasta la contrée à dix lieues à la ronde[4].

On ne devait pas se flatter qu'un prince qui venait d'atteindre sa vingtième année et qui, dans un âge plus tendre, avait donné des preuves d'habileté et de courage, acquiesçât paisiblement à sa propre dégradation ou que ses favoris négligeassent de pourvoir à leur sûreté, en s'efforçant de lui faire reprendre l'ascendant auquel il avait droit. Pour s'émanciper du contrôle des commissaires, Richard fit un voyage à York (fév.) et un autre à Chester (juill.). En quelque lieu qu'il arrivât, il marquait son passage par des actes de munificence et de grâce. Les gentilshommes des campagnes et les notables des villes étaient invités à la cour de leur jeune souverain, et fort peu se re-

[1] *Rot. parl.*, III, 233.
[2] *Rot. parl.*, III, 374.
[3] *Rot. parl.*, 375, 376. *Stat. of Realm*, II, 39.

[1] Knyght., 2692. *Stat. of Realm*, II, 42.
[2] *Rot. parl.*, 222, 224.
[3] Froissart rapporte, à la vérité, que sir Simon Burley fut condamné à une amende de 200,000 fr. et emprisonné. Mais sa narration diffère tellement des détails authentiques établis sur les registres qu'elle ne mérite aucun crédit. Il paraît qu'il l'a composée de tous les bruits qui couraient et qui lui parvenaient.
[4] Knyght., 2692, 2693. Wals., 326.

Digitized by Google

fusèrent à porter ses couleurs et à jurer de prendre sa défense contre tous. (20 août). Il tint à Shrewsbury un conseil composé de plusieurs juges, et quelques jours après (25 août), il en assembla un autre à Nottingham[1]. Il leur enjoignit, au nom de leur allégeance, de lui faire connaître quelle était la loi du pays sur les différentes questions qu'il allait leur soumettre. Dans leur réponse, ils maintinrent que la commission qui avait enlevé au roi l'exercice de l'autorité royale était subversive de la constitution; que ceux qui avaient proposé cette mesure et engagé le roi à l'agréer étaient passibles de la peine capitale; que tous ceux qui l'avaient forcé à renoncer à l'exercice de ses droits, ou empêché d'en faire usage, étaient des traîtres; que le roi seul, et non les lords et les communes, avait le pouvoir de déterminer l'ordre dans lequel les questions seraient débattues dans le parlement; que le roi pouvait dissoudre le parlement à son bon plaisir et que ceux qui osaient signer des actes au mépris de ce renvoi étaient aussi des traîtres; que les lords et les communes ne pouvaient, sans la permission du roi, mettre en accusation ses officiers et ses juges; que le membre du parlement qui avait demandé le statut de déposition d'Édouard II et celui qui l'avait porté à la chambre avaient fait un acte de trahison, et que le jugement prononcé contre le comte de Suffolk était erroné sur tous les points. Ils apposèrent leurs sceaux sur cette réponse et promirent par serment de la tenir secrète. Mais dès le lendemain, cette promesse fut trahie par sir Roger Fulthorpe, l'un des signataires; il raconta ce qui s'était passé au comte de Kent, et celui-ci en donna connaissance au duc de Glocester[2].

Richard, ignorant cette fatale révélation, continua à prendre des mesures pour recouvrer l'autorité royale à l'expiration de l'année accordée aux commissaires. Afin de s'assurer d'une majorité dans la prochaine chambre des communes, il manda les shérifs, qui, si nous en croyons quelques auteurs, ne lui donnèrent que de faibles espérances de succès. Il résolut de faire arrêter les plus violents de ses adversaires et de les traduire par-devant les juges qui venaient de donner leur opinion sur la question légale; et, dans ce dessein, il nomma Thomas Usk sous-shérif de Middlesex et chargea John Blake, le référendaire, de préparer un acte d'accusation relatif à une conspiration contre la prérogative royale[1]. Sir Nicolas Bramber, qui avait été trois fois maire de Londres, entreprit de s'assurer de la fidélité des citoyens et parvint à faire jurer aux diverses corporations de vivre et de mourir pour le roi et de s'opposer à ses ennemis jusqu'à leur dernier soupir. Les fonctions de la commission expiraient le 19 novembre, et le 10, Richard entra dans la capitale. On le reçut avec des marques de joie et de respect inaccoutumées; le maire et les principaux citoyens portaient ses couleurs, le blanc et cramoisi, et une foule immense l'accompagna à l'église de Saint-Paul et de là à son palais à Westminster[2].

(10 nov.) Orgueilleux de cette réception, le roi se retira pour se reposer; le lendemain matin, il apprit avec étonnement qu'un corps nombreux de troupes, sous le commandement du duc de Glocester, connétable, du comte d'Arundel, amiral, et du comte Nottingham, maréchal d'Angleterre, était arrivé dans les environs de Londres. Ces chefs s'étaient concertés assez secrètement pour éviter tout soupçon, et ils avaient surveillé avec soin tous les mouvements du roi à son retour dans la capitale. Le jour suivant (12 nov.), il parut une proclamation royale qui défendait à tous les citoyens de prêter assistance ou de vendre des provisions à la force armée qui se trouvait dans le voisinage; mais le lendemain, les confédérés, s'avançant jusqu'à Hackney avec quarante mille hommes, envoyèrent une lettre au maire et aux aldermen où ils les assuraient que leur unique objet était de délivrer le roi des mains des traîtres qui le tenaient en esclavage, leur commandaient sous les peines les plus sévé-

[1] Sir Robert Beslknap, chef de justice, sir John Cary, premier baron de l'échiquier, sir John Holt et sir William Burgh, juges du banc du roi, étaient présents au premier de ces conseils; les mêmes personnes assistèrent au second, à l'exception de sir John Cary, et il s'y trouvait de plus sir Robert Tresilian, lord président, sir Roger Fulthorpe, juge du banc du roi, et John Lokton, avocat du roi.

[2] *Rot. parl.*, III, 232, 233. Knyght., 2692, 2696.

[1] J'ai négligé plusieurs circonstances dont les historiens font mention, parce que je les considère comme de pures fictions inventées par les ennemis du roi. J'ai admis l'intention d'accuser les chefs de la commission, par la raison que l'acte d'accusation lui-même existe encore sur les registres, p. 234.

[2] *Rot. parl.*, III, 234. Knyght., 2696. Wais., 330. Mon., Evesh., 65.

res de prêter leur appui à ceux-ci, et demandaient une réponse immédiate. Le lendemain (13 nov.), les comtes de Derby et de Warwick les rejoignirent à Waltham-cross ; et ces cinq seigneurs, en présence des commissaires, citèrent ou « appelèrent » (c'est le terme dont ils firent usage) cinq des favoris du roi pour cause de trahison. (14 nov.) Richard, hors d'état de résister, consentit à entendre, le dimanche suivant, les plaintes des lords appelants. (17 nov.) Ils entrèrent dans la cité en prenant toutes les précautions possibles pour se garantir de la prétendue trahison de leurs ennemis, s'arrêtèrent pour examiner tous les rez-de-chaussée des maisons et firent attendre le roi durant deux heures sur son trône, dans la salle de Westminster. Cependant, arrivés en sa présence, il se conduisirent avec l'apparence de l'humilité. Ils fléchirent le genou à l'entrée de la salle, à la première et à la dernière marche du trône. Le roi se leva, donna la main à chacun d'eux et les invita à présenter leur pétition. Ils commencèrent par les protestations les plus solennelles d'attachement et de loyauté, accusèrent ensuite de trahison l'archevêque d'York, le duc d'Irlande, le comte de Suffolk, sir Robert Tresilian, le faux juge et sir Nicolas Bramber, le faux chevalier ; et enfin, jetant leurs gantelets sur le carreau, ils offrirent séparément de prouver la vérité de l'accusation en combat singulier. Richard répondit qu'il convoquerait un parlement dans lequel justice serait faite et qu'il prenait en attendant les deux partis sous sa protection royale. Il invita ensuite les appelants à passer dans une autre chambre, où ils prirent avec lui quelques rafraîchissements de la manière la plus amicale [1].

Il était évident que la fuite seule pouvait désormais sauver les conseillers malencontreux. Le comte de Suffolk réussit une seconde fois à gagner les frontières de France ; l'archevêque se cacha dans les environs de Newcastle, et le duc d'Irlande, se rendit sur la frontière septentrionale des Galles. Là, il reçut cependant des lettres du roi qui l'autorisaient à lever des troupes et qui lui promettaient de le rejoindre à la première occasion. Il déploya avec joie la bannière royale, et ses espérances s'augmentèrent par l'arrivée de Molyneux, connétable de Chester, à la tête d'un nombreux corps d'archers. Le duc de Glocester reçut avec un secret plaisir la nouvelle de cet armement, et il se hasarda dès lors à découvrir ses projets réels : il consulta plusieurs ecclésiastiques et savants jurisconsultes pour savoir dans quel cas un vassal pouvait être justifiable en retirant son hommage ; et dans une entrevue à Huntingdon avec les comtes d'Arundel et de Warwick, et le lord Thomas Mortimer (10 déc.), il convint avec eux « de déposer Richard et de prendre la couronne en leur propre garde. » On prétendit par la suite qu'en adoptant cette résolution ils n'avaient pas sérieusement le dessein de priver le roi de la dignité royale, mais simplement de l'intimider en le réduisant pour quelques jours à la condition de simple particulier. Mais quelle que fut leur intention réelle, elle échoua par l'opposition des comtes de Derby et de Nottingham, qui, bien que disposés à poursuivre les favoris jusqu'à la mort, ne voulurent jamais consentir à priver le roi de sa couronne [1]. Cependant le duc d'Irlande, à la tête de cinq mille hommes, s'avançait rapidement vers la Tamise. Il voulait avant tout passer cette rivière, probablement par suite des instructions secrètes de Richard ; mais les appelants, avertis de ses mouvements, partirent la nuit du voisinage de Londres, s'avancèrent par différentes routes et occupèrent tous les passages avant son arrivée. (20 déc.) On l'aperçut d'abord à Radcot. L'entrée du pont avait été rétrécie tellement qu'un seul homme pouvait y passer à la fois ; trois barrières étaient élevées plus loin ; et le comte de Derby, avec une force considérable, était posté derrière. Le duc d'Irlande s'éloigna immédiatement pour chercher un autre passage ; mais il se trouva en face du duc de Glocester et poursuivi par le comte de Derby, qui avait passé le pont après son départ. Dans une situation si pressante, il se débarrassa de son armure, plongea dans la rivière et, abandonnant son cheval, nagea vers le bord opposé. Il commençait à faire nuit et, heureusement pour lui, le bruit courut qu'il s'était noyé. Molyneux, l'un de ses valets et un jeune garçon furent tués : quelques-uns périrent

[1] *Rot. parl.*, III, 229. Knyght., 2697-2701. Wals., 330, 331.

[1] Voyez les accusations portées contre le duc (*Rot. parl.*, III, 376), avec sa réponse. (*Ibid.*, 379.)

dans les eaux : on dépouilla totalement les autres et on leur dit ensuite qu'ils pouvaient s'en retourner chez eux. Quelques semaines après, la nouvelle arriva que le duc avait passé en Irlande [1].

Les appelants, à leur retour à Londres, se firent remettre par le maire les clefs de la cité et requirent une audience du roi, qui s'était retiré dans la Tour. (26 déc.) Le monarque, intimidé, souscrivit à toutes leurs demandes. Il fut ordonné par proclamation d'arrêter l'archevêque fugitif, le duc et le comte. Onze des confidents du roi furent enfermés dans des prisons séparées ; et dix lords et chevaliers, avec les ladys Poynings, Mohun et Molyneux, renvoyés de la cour, se virent obligés de donner caution pour assurer leur comparution au prochain parlement. Afin que Richard ne conservât en sa détresse aucune personne dans le sein de laquelle il pût épancher ses peines, on défendit à son confesseur même, l'évêque de Chichester, de paraître devant lui [2].

(1388, 1er janv.) Par les ordres déjà donnés pour la convocation du parlement, le roi avait prescrit aux shérifs d'y envoyer les chevaliers qui n'avaient pris aucune part à la dernière querelle. On retira ces ordres, et l'on en expédia de nouveaux dans le style accoutumé [3]. (3 fév.) Dès que le chancelier eut ouvert le parlement, le duc de Glocester se leva, s'agenouilla devant le roi, et se plaignit de ce qu'on l'avait soupçonné d'aspirer à la couronne. Mais Richard l'interrompit aussitôt pour l'assurer de la manière la plus positive qu'il était convaincu de son innocence. Les lords appelants présentèrent alors trente-neuf articles d'accusation contre les cinq appelés. Ceux-ci, à l'exception de sir Nicolas Bramber, qui était en prison, ne firent aucune réponse à l'appel, et l'on requit immédiatement leur condamnation par défaut. Mais la décision fut remise au jour suivant ; et tous les juges, à l'exception de William Skipwith, furent arrêtés sur leurs siéges, en pleine cour, et renfermés dans des cellules séparées, dans la Tour [4].

Le lendemain, le roi requit « les sages en « lois civiles et coutumières » de donner aux lords leur opinion sur l'acte d'accusation. Ils déclarèrent à l'unanimité qu'il était, dans toutes ses parties, informe et illégal. Les pairs résolurent néanmoins de passer outre. Ils n'étaient liés, dirent-ils, par aucune autre loi que par la loi et la coutume du parlement ; le royaume d'Angleterre n'avait jamais été gouverné par la loi civile ; et ils ne se laisseraient pas, dans l'exercice de leur juridiction, guider par l'usage des cours inférieures. L'appel, du consentement du roi, fut déclaré « bon et con- « forme à la loi et à la coutume du parlement. » Les appelants recommencèrent à demander le jugement ; mais la chambre l'ajourna au jour suivant. Quand la demande y fut répétée (5 fév.), le primat, se levant, observa, qu'en obéissance aux canons de l'Église, qui défendaient au clergé d'intervenir dans les jugements de sang, lui et les autres prélats allaient se retirer ; mais qu'avant leur départ, ils protestaient que leur absence ne devait porter aucun préjudice à leurs droits, comme pairs, ni nuire à l'effet du jugement que les lords temporels prononceraient sans leur concours. Tous les évêques et tous les abbés quittèrent immédiatement la chambre [1].

Huit jours furent consacrés à l'examen de l'acte d'accusation. Il donnait une relation détaillée de la conduite des prévenus depuis l'ouverture du dernier parlement, leur attribuant plusieurs projets trop absurdes pour mériter aucune croyance et prétendant que leur but constant avait été de faire périr les lords-commissaires, les appelants et leurs associés. Des trente-neufs articles contenus dans cet acte, on en considéra quatorze comme crimes de trahison. Les accusés furent déclarés coupables sur ces points (13 fev.), et l'on condamna séparément le duc, le comte et Tresilian, à subir la mort des traîtres et à perdre leurs propriétés par confiscation au profit du roi. A cause de la nouveauté du cas, on réserva le sort de l'archevêque pour une future délibération, et l'on se borna à confisquer son temporel. Trois de ces victimes se trouvaient déjà hors de l'atteinte de leurs ennemis. Le comte de Suffolk était arrivé à Paris, où le roi de France l'avait reçu avec beaucoup de bonté ; mais il mourut de chagrin avant la fin de

[1] *Rot. parl.*, 236. Knyght., 2701, 2703. Wals., 332.

[2] Knyght., 2705. Wals., 333. Otterburne, 174. Rym., VII, 566, 567, 568.

[3] Rym., VII, 566. *Rot. parl.*, III, 400.

[4] *Rot. parl.*, III, 228-236. Knyght., 2706. Wals., 334.

[1] *Rot. parl.*, 236, 237, 244.

l'année. Le duc d'Irlande avait trouvé un asile en Hollande, et l'archevêque était toujours caché dans le Northumberland [1]. Tresilian, qui occupait, déguisé, un logement vis-à-vis du palais (19 fév.), fut trahi par un domestique, conduit devant les lords et envoyé précipitamment à l'échafaud. Sir Nicolas Bramber subit le même sort, en protestant de son innocence et en offrant le gage de bataille à ses accusateurs.

(2 mars). Après un court intervalle, les quatre juges du banc du roi, le premier baron de l'échiquier et l'avocat du roi furent accusés de trahison par les communes, sur le motif que, connaissant les intentions perfides de ceux qui leur posaient des questions à Shrewsbury et à Notthingham, ils avaient, pour leur plaire, donné des solutions contraires à la loi. Tous répondirent de la même manière, que leurs solutions avaient été arrachées par des menaces, et qu'en conséquence ils espéraient qu'on leur ferait grâce. Fulthorpe ajouta qu'il avait le lendemain découvert toute l'affaire au comte de Kent. On différa leur jugement; mais Black et Usk ayant encore répliqué que tout ce qu'ils avaient fait avait été fait par les ordres du roi, on les avertit que ce qu'ils venaient d'alléguer pour leur défense (3 mars) aggravait leur crime, parce qu'ils savaient bien que le roi n'était pas alors son maître, mais qu'il était sous la domination des appelés. (4 mars.) Ils furent condamnés et exécutés. Les juges ayant été bientôt après rappelés, on les informa que, par sentence de la haute cour du parlement, ils étaient condamnés au supplice des traîtres; mais, au même instant, les évêques entrèrent dans l'assemblée et demandèrent que l'on arrêtât enfin une si grande effusion de sang. (6 mars). A leur prière, on épargna la vie des condamnés; mais en les bannissant et les confinant pour toujours dans diverses villes de l'Irlande [1].

Le même jour, on accusa l'évêque de Chichester, confesseur du roi, d'avoir usé de menaces envers les juges à Notthingham, d'avoir caché les desseins des traîtres et exposé, par sa connivence, le royaume aux plus grands dangers. Il répondit qu'il n'avait fait usage d'aucune menace envers les juges; qu'il avait été obligé de taire leurs réponses à cause de l'obligation du secret, et qu'il avait pris soin qu'il n'arrivât aucun mal par suite de cette affaire. On le condamna à l'exil en Irlande [2].

Si la vengeance ou le désir d'effrayer ses ennemis avaient été l'objet de Glocester, il eût dû alors se trouver satisfait; mais sa soif de sang n'était pas étanchée (12 mars), et quatre chevaliers, les plus anciens et les plus constants amis du roi, furent accusés par les communes comme fauteurs et complices des traîtres déjà condamnés. Ils plaidèrent leur innocence et offrirent de la prouver, comme de vrais chevaliers, de la manière que les lords le jugeraient convenable. La politique des royalistes était alors de prolonger les délibérations: huit jours se passèrent en recherches et en débats; et l'approche des fêtes de Pâques fit sentir la nécessité d'un ajournement. Vers les derniers jours les lords et les communes accordèrent au roi un subside jusqu'à la fête de la Pentecôte et firent serment de défendre les lords appelants durant le présent parlement, et de vivre et de mourir avec eux, envers et contre tous. Le roi ajourna ensuite les deux chambres au lundi qui suivrait le second dimanche après Pâques [3].

Durant la prorogation du parlement tous

[1] Le duc mourut à Louvain, en 1392, d'une blessure qu'il reçut en chassant un sanglier. L'archevêque, à la requête du gouvernement, fut transféré par le pape du siége d'York à celui de Saint-Andrew. Mais comme les Écossais ne reconnaissaient pas l'autorité d'Urbain, il se rendit en Flandre, y accepta une petite cure et la desservit jusqu'à sa mort. L'évêque d'Ely, chancelier, eut le siége d'York; Fordham fut envoyé de Durham à Ely; Skirlaw, évêque de Bath et Wells à Durham, et Ergham, évêque de Salisbury, à Bath et Wells. Par ces mutations, on éleva les amis des appelants et l'on humilia ceux du roi. Rym., VIII, 574-577. Tous ces changements eurent lieu pendant la session du parlement. *Rot. parl.*, 237, 238. Knyght., 2709.

[1] *Rot. parl.*, III, 238-241. On les dispersa de la manière suivante: — sir Rob. Beaiknap, à Drogheda, avec un traitement de quarante liv. par an; — sir John Holt, *ibid.*, avec quarante marcs; — sir Reg. Fulthorpe, à Dublin, avec quarante liv.; — sir Will. Burgh, *ibid.*, avec quarante marcs; — sir John Cary, à Waterford, avec vingt liv.; — sir John Lokton, *ibid.*, avec vingt liv.

[2] *Rot. parl.*, III, 241, 243, 244. Cork lui fut assigné pour résidence, et on lui permit de recevoir quarante marcs par an de celui de ses amis qui pourrait lui faire une rente aussi forte.

[3] On ordonna aux shérifs d'exiger le même serment de tous les employés, de tous les propriétaires et de toutes les personnes qui avaient de l'influence dans leurs comtés. VIII, 572. Voyez les nominations pour le comté de Lincoln. *Rot. parl.*, III, 400.

les efforts possibles furent tentés pour sauver la vie des quatre chevaliers, et particulièrement celle de sir Simon Burley. Il avait appartenu à la cour d'Édouard III; le Prince Noir l'avait choisi pour être le gouverneur de Richard, et il avait négocié le mariage de son souverain avec la reine actuelle. Il aimait le roi comme son fils, et le roi le chérissait et le respectait comme un père. Par toutes ces considérations, Richard sollicita vivement Gloucester de l'épargner; mais il en reçut pour réponse, que s'il voulait conserver sa couronne, il fallait qu'il consentît à l'exécution de son favori [1]. La reine à genoux joignit ses prières à celles de son mari; mais, ni son rang, ni sa beauté, ni ses pleurs, ni ses supplications, ne purent amollir le cœur du tyran. (13 avril.) Cette tâche alors fut entreprise par le comte de Derby, l'un des appelants; et une querelle violente, mais infructueuse, entre l'oncle et le neveu, prouva seulement que rien ne pourrait détourner le duc de son projet sanguinaire. Quand le parlement reprit le cours de ses opérations, on continua l'enquête. Richard soutint énergiquement que Burley était innocent et retarda pendant trois semaines le triste sort de son ami en refusant son consentement. A la fin, dans un moment où le roi et les lords qui le secondaient se trouvaient absents, le parti opposé décida que l'un des treize crimes de trahison se rapportait au prisonnier. (5 mai.) Il fut appelé et condamné sur la vague imputation d'avoir conspiré avec d'autres traîtres la mort de ceux qui avaient créé la dernière commission de gouvernement. On le fit exécuter le jour même, et la seule grâce qu'il obtint fut que l'on commuât en décapitation la partie la plus ignominieuse de la peine [2].

(12 mai.) La semaine d'après, on prononça sur le sort de sir John Beauchamp, de sir James Berners et de sir John Salisbury, arrêtés en même temps que Burley. On déclara les deux premiers coupables de trahison pour avoir aliéné, de ses loyaux sujets, les affections du roi, et les avoir détournées sur eux-mêmes; le dernier, pour avoir consenti à passer les mers afin de solliciter l'appui du roi de France en faveur des cinq lords accusés de trahison. On les conduisit tous immédiatement à la mort. Salisbury fut traîné sur la claie et pendu; mais le roi s'interposa en faveur des deux autres et obtint des lords qu'ils fussent seulement décapités [1].

L'effusion du sang avait cessé, et « l'admirable parlement, » comme quelques-uns l'appelaient, ou « l'impitoyable parlement, » comme le nommaient d'autres avec plus de justice, fut dissous après une longue session de cent vingt-deux jours. Avant la clôture, on publia une ordonnance d'expulsion contre les Bohémiens qui faisaient partie de la suite de la reine, et l'on accorda une amnistie, non-seulement aux appelants et à leurs amis, mais aussi aux adhérents du parti opposé, à l'exception de dix-huit personnes désignées. Le parlement eut soin en même temps de mettre le roi hors d'état d'annuler les proscriptions prononcées, et il récompensa les services des lords appelants par un présent de 20,000 livres, pris sur le nouveau subside. Enfin il rendit un dernier acte législatif qui pouvait être regardé comme une condamnation de sa propre conduite. C'était une ordonnance établissant que, « attendu que plusieurs faits « avaient été déclarés crimes de trahison dans « le présent parlement, lesquels néanmoins « n'avaient jamais été considérés comme tels « par aucun statut, nul juge ne pourrait, en se

[1] S'il velait estre roy, covient astre parfourne et fait. *Rot. parl.*, III, 431.

[2] *Rot. parl.*, 24-243, 376. Dans les registres de ce parlement, il est dit qu'il fut condamné de l'*assentiment* du roi (*Rolls*, 243); dans ceux de la vingt et unième année du règne de Richard, que ce fut sans son assentiment, contre sa volonté et en son absence (*Rolls*, 376).

[1] *Rot parl.*, III, 243. La conduite de toutes ces procédures ne s'accorde guère avec les notions que nous avons de la justice. L'acte d'accusation était lu d'abord en la présence du prévenu, qui plaidait pour sa justification sans être assisté d'un défenseur. Les communes répliquaient, et les lords se résolvaient à « examiner les accusations et les circonstances sous bonne « délibération, et à prononcer tel jugement qu'ils jugeraient honorable devant Dieu et profitable au « roi et au royaume. » (*Ibid.*, 240, 241.) Des jours et des semaines étaient employés à cette « bonne délibération; » mais rien ne fait présumer que le prisonnier fût jamais entendu de nouveau dans sa défense, qu'on lui donnât un conseil ou qu'on interrogeât des témoins. Nous voyons seulement que les lords examinaient entre eux si l'accusé était coupable d'un ou de plusieurs des articles de l'acte d'accusation, et si cet article ou ces articles pouvaient être considérés comme trahison. Aussitôt que ces points étaient déterminés, on l'appelait afin qu'il entendît sa sentence, et on le menait immédiatement au lieu de l'exécution. *Ibid.*, 240, 243, 244.

« fondant sur ce précédent, rendre des juge-« ments de trahison, dans aucun autre cas ou « circonstance qu'il ne l'avait fait avant le « commencement des procédures. » A la séance de clôture (3 juin), on contraignit le roi de prêter une seconde fois le serment du couronnement; les prélats renouvelèrent leur acte de fidélité, et les lords, leur hommage; et tous jurèrent de ne jamais consentir ni permettre qu'aucun des jugements rendus dans ce parlement fussent révoqués, ni ses statuts annulés [1].

Pendant près d'une année, Richard ne fut qu'un instrument passif dans les mains du parti. Le duc gouverna avec plus de douceur qu'on ne l'eût attendu de ses dispositions vindicatives; mais son administration ne se distingua par aucun acte assez important pour éblouir la nation ou donner de la stabilité à son pouvoir. Le comte d'Arundel eut, à la vérité, le bonheur de capturer une flotte appartenant à des marchands français; mais d'une autre part, les lords Henri et Ralph Percy perdirent contre les Écossais la bataille d'Otterburn en Northumberland, dans laquelle, à la vérité, le comte Douglas fut tué, mais où eux-mêmes furent faits prisonniers [2]. La terreur que Glocester avait inspirée s'évanouit insensiblement; plusieurs de ses partisans offrirent leurs services au roi, et Richard, par une action hardie, détruisit en un instant cette autorité cimentée par tant de sang. (1389, 3 mai). Dans un grand conseil tenu après Pâques, il requit inopinément son oncle de lui apprendre son âge. « Votre altesse, répondit le duc, est « dans sa vingt-deuxième année. — Alors, « ajouta le roi, je dois être certainement assez « âgé pour conduire moi-même mes propres « affaires. J'ai été plus longtemps sous le con-« trôle de tuteurs qu'aucun pupille de mes « États. Je vous remercie, milords, de vos ser-« vices passés; mais je ne vous en demande « aucun désormais. » Remarquant leur surprise, il acheva le coup qu'il venait de porter en demandant les sceaux à l'archevêque d'York et les clefs de l'échiquier à l'évêque de Hereford. Un nouveau trésorier et un nouveau chancelier furent nommés. Le roi renvoya l'ancien conseil et donna sa confiance à quelques amis éprouvés, ainsi qu'au duc d'York et au jeune comte de Derby, qui, bien qu'ils eussent fait originairement partie de la commission, n'avaient pas perdu ou avaient regagné la faveur royale. Glocester se soumit à regret et se retira à la campagne après une entrevue avec son neveu. Richard informa le peuple, par une proclamation, qu'il avait pris en personne les rênes du gouvernement; qu'il entendait maintenir fidèlement les ordonnances du parlement de Westminster, et qu'il suspendait la levée du subside accordé récemment, jusqu'à ce qu'il fût convaincu que ses besoins le requéraient [1].

Le roi était désormais maître de ses actions; et, soit qu'on le dût à sa sagesse ou à celle de ses conseillers, il faut avouer que durant quelques années son administration fut tranquille et heureuse. Si le mérite d'avoir suspendu la guerre contre la France doit être attribué à Glocester, sous l'administration duquel les négociations avec cette puissance avaient commencé, Richard eut celui de les conduire à une heureuse fin. Délivré des hostilités étrangères, il mit tous ses efforts à se maintenir dans une harmonie parfaite avec son peuple. Il assemblait fréquemment son parlement, le consultait sur toutes les matières importantes et semblait jaloux de mériter son approbation. On le vit ordonner une fois au chancelier, au trésorier et aux autres membres de son conseil de résigner leur emploi; et inviter hautement toutes les personnes qui pouvaient avoir été lésées par eux à exposer leurs griefs contre eux, comme s'il s'agissait de simples particuliers. Le lendemain, les deux chambres rendirent un témoignage honorable à leur intégrité, et ils furent rétablis dans les charges qu'ils occupaient, aux applaudissements du public [2]. Pour reconnaître cette déférence, les lords et les communes se montrèrent généreux dans leurs dons et confirmèrent successivement par leurs votes les prérogatives de la couronne [3]. Quoiqu'il conservât un ressenti-

[1] *Rot. parl.*, III, 244, 247-252. *Stat. of Realm*, II, 43-50.

[2] Voyez les deux ballades qu'on fit à ce sujet dans les *Reliques of ancient English poetry*, ou *Restes de l'ancienne poésie anglaise*, et dans les *Border minstrelsy*, ou *Concerts de la frontière*, ainsi que Froissart, IX, 37-42.

[1] Knyght, 2735. Wals., 337. Rym. VII, 617. *Rot parl.*, III, 404.

[2] *Rot. parl.*, III, 758.

[3] *Rot. parl.*, III, 279-286.

ment profond des injures qu'il avait reçues, il eut la prudence de le réprimer; et quand le duc de Lancastre revint de la Guienne, il rappela le duc de Glocester au conseil[1], affecta même d'être indifférent au sort de ses amis exilés en Irlande, tant qu'il lui fut impossible de les servir sans danger ou opposition. Il promut son ancien confesseur à un évêché dans cette île; et comme le revenu en était médiocre, il y ajouta une petite annuité. Avec le consentement du parlement, il rappela à Londres les trois juges survivants; et dès qu'il apprit la mort du duc d'Irlande, il accorda un plein pardon à sir John Lancaster, le compagnon de son exil, et rétablit le comté d'Oxford en faveur de son oncle sir Aubrey de Vere[2]. Trois ans après, il se hasarda à donner une preuve plus forte de son affection à son malheureux ami. Il ordonna que son corps, qui avait été embaumé, fût apporté de Louvain et qu'on l'inhumât avec une grande solennité dans l'église de Colne. Avant la fin de la cérémonie on ouvrit le cercueil, d'après ses ordres, et on leva le linceul qui couvrait la face du mort. On pouvait encore en discerner les traits; et le roi les contempla pendant quelques minutes, en donnant des marques de la plus vive douleur[3].

(1378, nov.) Durant cette période d'une tranquillité relative, on compléta les actes législatifs sur les provisions et les réserves papales. Sitôt que le roi de France eut épousé la cause du cardinal de Genève contre Urbain VI, on avait agité dans le parlement les prétentions des compétiteurs; et, à la suggestion du primat et des autres prélats il avait été résolu de reconnaître Urbain et de lui obéir comme au chef légitime de l'Église. La législature alla même plus loin; elle confisqua par un statut les revenus des cardinaux qui rejetaient Urbain, et mit hors de la protection du roi tous les sujets anglais qui s'adresseraient à son adversaire comme au pontife réel (1379, 11 mai). Urbain, de son côté, fit paraître une bulle en faveur du roi, par laquelle il réserva les deux premières prébendes qui vaqueraient dans chaque église collégiale et transféra à la couronne leur nomination, qui appartenait avant aux évêques et aux chapitres[1]. Mais l'ambition d'Édouard Bromfield, agent à Rome de l'abbaye de Saint-Edmond, troubla l'harmonie qui régnait entre les deux cours. Au décès de l'abbé, il se fit, à l'aide de fausses insinuations, nommer à sa place par le pontife; revenu en Angleterre et ayant pris possession de l'abbaye, en vertu de la provision papale, il fut immédiatement arrêté, d'après le statut sur les provisions rendu sous le dernier règne, et renfermé dans la Tour[2]. Cet événement éveilla l'attention publique; des plaintes furent faites en parlement sur les nouvelles provisions accordées à plusieurs cardinaux (1380, 16 janv.)[3]; et il y fut arrêté par un acte additionnel que si quelqu'un des sujets du roi affermait ou administrait sans sa permission, donnée d'après l'avis du conseil, le bénéfice d'un étranger dans l'intérieur du royaume, ou, par suite de cette administration, envoyait de l'argent hors du royaume, il encourait, par ce délit, toutes les peines comprises dans le statut touchant les provisions rendu la vingt-septième année du règne d'Édouard III[4].

L'affaire de Bromfield s'arrangea par sa translation à un autre bénéfice. Le roi accorda les licences nécessaires aux procureurs des cardinaux qui jouissaient de revenus sur l'Église d'Angleterre[5]; et le pape confirma le concordat fait à Bruges entre Édouard III et Grégoire XI[6]. Mais quoique Urbain voulût bien céder sur d'autres points, il refusa toujours d'abandonner le droit que ses prédécesseurs avaient exercé pendant plusieurs siècles, de présenter aux bénéfices qui deviendraient vacants à la cour de Rome, par la mort ou la promotion des incombants[7]; le parlement, trois ans après, confirma les anciens statuts (1383, novemb.), et, pour y ajouter une garantie nouvelle, il étendit les peines portées par le dernier acte à tous les étrangers résidant sur des bénéfices obtenus par provision, soit qu'ils les tinssent pour eux-mêmes ou au profit d'autres personnes. On autorisa cependant le roi à donner des dispenses au cardinal

[1] *Rot. parl.*, III, 316. *Actes du conseil*, I, 17.
[2] *Rot. parl.*, 302, 303, 316.
[3] Wals., 352.

[1] *Rot. parl.*, III, 58. Rym., VII, 222.
[2] Rym., VII, 216.
[3] Wals., 230, 231, 236.
[4] *Rot. parl.*, III, 82, 83.
[5] Rym., VII, 253, 256, 258, 259, etc.
[6] Rym., VII, 384.
[7] Rym., 321, 428, 437.

de Naples et à toute autre personne qui rendrait des services particuliers à la couronne[1]; exception qui tendait en grande partie à rendre le statut illusoire; car les cardinaux qui possédaient des bénéfices anglais mourant généralement à Rome, le pape conférait à l'instant leurs bénéfices à d'autres cardinaux, qui n'éprouvaient aucune difficulté à obtenir la licence royale; et les autres bénéfices qui devenaient vacants dans cette cour, étaient fréquemment accordés, sur la requête du roi, à ses propres chapelains, comme le moyen le moins dispendieux de récompenser leurs services[2].

Ces subterfuges, qui blessaient l'esprit de la loi, n'échappaient pas aux ennemis du système des provisions; et, sur leurs plaintes réitérées, il fut arrêté, dans le parlement tenu en 1390 (17 janvier), que toutes les provisions accordées avant le 29 janvier de l'année courante seraient tenues pour valides; que toutes celles faites après cette époque ne seraient suivies d'aucun effet; que quiconque accepterait un bénéfice, au mépris des clauses de ce statut, encourrait la confiscation de ses terres et biens-meubles, et serait banni pour la vie; que ceux qui apporteraient ou enverraient en Angleterre un sentence ou une excommunication du pape contre une personne quelconque, parce qu'elle aurait pris part à l'exécution de ce statut, encourraient, outre la confiscation, la peine capitale ou la perte d'un ou de plusieurs membres; et que celui qui publierait une telle sentence ou excommunication, s'il était prélat, perdrait son temporel, et, s'il était d'un rang inférieur, serait emprisonné et mis à l'amende au bon plaisir du roi[3]. Mais la dernière clause parut peser si fortement sur le clergé que les pairs spirituels, bien qu'ils eussent concouru à tous les autres statuts contre les provisions, protestèrent unanimement contre celui-ci, « en tant qu'il tendrait à res« treindre l'autorité du siége apostolique, ou « à détruire les libertés de l'Église. » On lut cette protestation en parlement par ordre du roi, et on l'inscrivit aux registres[4].

Peu de temps après, Richard tint un grand conseil; et, en son propre nom, comme au nom des principaux barons et chevaliers, il écrivit au pontife, lui expliqua leurs griefs, et requit Sa Sainteté d'apporter au mal quelque remède prompt et efficace. Nous ignorons ce qui fut répondu à cette lettre (1391, 4 fév.). Urbain mourut; Boniface IX, qui lui succéda, déclara les statuts rendus par le parlement nuls et de nul effet[1]; et, parmi d'autres provisions, il accorda une prébende dans l'église de Wells au cardinal Brancacio (1392, 14 août), qui intenta immédiatement un procès en cour de Rome, à William Langbroke, présenté par le roi[2]. La discussion recommença; les cours du roi décidèrent en faveur de Langbroke; mais le bruit se répandit que si les prélats exécutaient les décrets de ces cours, ils s'exposeraient aux peines ecclésiastiques (1393, janvier). Dans le parlement suivant, les communes demandèrent au roi de s'informer près des trois ordres de quelle manière ils se conduiraient dans ces deux cas: 1° si le pape publiait des sentences d'excommunication contre les évêques pour avoir institué les bénéficiers du roi en conséquence des jugements des cours royales; 2° si, pour la même raison, il essayait de transférer les évêques de leurs sièges actuels à d'autres sièges hors du royaume[3]. La réponse des communes fut que de tels procédés seraient subversifs des droits de la couronne, et qu'en conséquence elles soutiendraient le roi, à la vie et à la mort, contre ceux qui y auraient recours. La réponse des lords temporels fut à peu près dans le même sens. Les prélats déclarèrent que leur intention n'était pas de dénier au pape le droit de publier des sentences d'excommunication et de transférer les évêques suivant les lois de la sainte Église; mais que se servir de ces moyens dans le cas proposé serait empiéter sur les

[1] *Rot. parl.*, III, 163. *Stat.*, 7. Rich. II, c. 12.

[2] *Rot. parl.*, III, 264.

[3] *Rot. parl.*, III, 266, 270. *Stat.*, 13. Rich. II. *Stat.*, 2, c. 2, 3.

[4] *Rot. parl.*, III, 264.

[1] Fuisse et esse cassa et irrita, ipsaque ex superabundante cassamus, irritamus, et juribus vacuamus. *Apud* Raynald., V, 162.

[2] Rym., VII, 734.

[3] Il est assez curieux d'observer combien le parlement craignit promptement de voir ses propres artifices tourner à son préjudice. L'expédient de transférer les évêques hors du royaume avait été inventé par le parti du duc de Glocester pour se débarrasser de l'archevêque d'York. Mais il devint alors évident que si le pape pouvait user de ce moyen pour punir un prélat qui avait offensé le parti dominant, il pouvait également l'employer pour punir celui dont lui-même avait à se plaindre.

droits de la couronne, qu'ils étaient déterminés à défendre de tout leur pouvoir[1]. En conséquence de ces réponses, on rédigea le dernier et le plus étendu des statuts sur les proviseurs ou *præmunire*, par lequel on arrêta que si quelqu'un sollicitait ou obtenait, en cour de Rome ou partout ailleurs, des translations, excommunications, bulles ou autres actes contre les droits de la couronne, de la royauté ou du royaume, ou les introduisait ou les recevait, les notifiait et les exécutait dans le royaume ou tout autre lieu, cette personne ou ces personnes, leurs notaires, procureurs, protecteurs, complices, fauteurs et conseillers, seraient mis hors de la protection du roi; que leurs biens meubles et propriétés, leurs terres et tènements seraient confisqués au profit du roi, et qu'on les arrêterait partout où on les trouverait[2].

On a des motifs de croire que lorsque ce bill fut discuté dans la chambre des lords, il rencontra une forte opposition. Il fut enfin retiré par les communes, qui consentirent à ce que le roi référât de toutes ces matières à son conseil et eût le plein pouvoir de faire tous les changements et arrangements qu'il jugerait convenables, et d'en procurer ensuite l'exécution[3]. Quoiqu'ils eussent exprimé l'espérance que ce bill, ainsi amendé, leur serait présenté pour y donner leur consentement au prochain parlement, il ne paraît pas leur avoir été soumis de nouveau; mais on s'en servit à l'occasion, et on le modifia toutes les fois que cela convint à l'autorité royale. Le pape avait soin de donner les bénéfices anglais des cardinaux qui mouraient, à leurs successeurs; mais le roi était tout aussi attentif à y nommer lui-même. Dans chacune de ces occasions, l'ancien débat se renouvelait, et la fin était toujours que le proviseur se voyait forcé de renoncer à ses prétentions et que le pape, afin de sauver son propre droit, conférait le bénéfice à la personne présentée par le roi. Convaincus par expérience de l'impossibilité où ils se trouvaient de continuer ce débat avec honneur, les pontifes négocièrent enfin et acceptèrent le statut avec les modifications que le roi jugea prudent d'y faire. On abolit entièrement les provisions en faveur des étrangers, à l'exception des cardinaux; et quant aux indigènes, elles ne furent généralement accordées qu'à des personnes qui avaient obtenu préalablement la licence royale[1]. Ainsi se termina, tout à l'avantage de la couronne, cette longue et fâcheuse contestation; car, bien que le droit d'élection demeurât au clergé, il était purement nominal, puisqu'on n'osait repousser la personne que le roi recommandait, et quoique le pape prétendît toujours conférer par provision les grandes dignités de l'Église, le proviseur ou le pourvu était invariablement aussi la personne que le roi avait désignée.

Si la guerre entre l'Angleterre et la France continuait encore lorsque se termina l'administration du duc de Glocester, c'était plutôt par la difficulté d'arranger leurs différends que par inimitié réelle entre les deux monarques. Les dernières hostilités avaient été suspendues

[1] *Stat.*, 16. Rich. II, c. 5. *Rot. parl.*, III, 304.

[2] *Stat.*, 16. Rich. II, c. 5.

[3] Fait à remembrer touchant l'estatut des provisours, qe les communes, pur la grande affiance... s'accordèrent et assentèrent en plein parlement, qu'ore dit sir le roi, par bone délibération et assent des seigneurs et de son sage conseil, preigne toute la matire à luy, et q'il eit plein poair et auctorité de modifier ledit estatut, et ent ordeiner par délibération et assent sus dit zon maaere come luy semblera meutz. *Rot. parl.*, III, 301. On transcrivit quatre ans après dans les registres un autre memorandum dans le même sens et presque dans les mêmes termes (le roi pouvait l'altérer « par l'assentiment et l'advis de treux sages et dignes personnes queux lui pierra appeler pour conseiller en la matière »), et il est ajouté qu'immédiatement après, les prélats protestèrent que si l'on rendait aucune ordonnance qui restreignît le pouvoir du pontife dans l'affaire des provisions ou qui fût subversive des libertés de l'Église, ils ne pourraient ni ne devraient y donner leur assentiment. *Rot. parl.*, III, 340, 341. D'où je crois établi que ce statut ne fut jamais, à proprement parler, passé dans le parlement, et que c'est pour cette raison qu'on ne le trouve pas sur les registres. Le conseil du roi en fit cependant l'application, et l'on s'y référa dans le statut de la vingt-cinquième année du règne de Henri VIII, c. 20, et dans celui de la deuxième de Philippe et Marie, c. 8.

[1] On remarque une de ces modifications temporaires dans Wilkins, *Conc.*, III, 237. 1° Les évêchés devaient être accordés après l'élection et par provision à la personne élue, si le roi écrivait en sa faveur; s'il ne le faisait pas, à quelque autre individu qu'il pût accepter. 2° Dans les cathédrales et les églises collégiales, le pape et le chapitre devaient présenter alternativement jusqu'à ce que le pape eût fait trois présentations. Il pouvait accorder des provisions aux cardinaux, dans tous les autres cas il était obligé de choisir des Anglais. 3° Pour les autres bénéfices le pape et le chapitre présentaient alternativement pendant quatorze mois. Anno 1398.

par une série de négociations qui, en 1394, aboutirent à une trêve de quatre ans[1] (1394, 27 mai.) Bientôt après, Richard perdit sa sa femme, *la bonne reine Anne*, qui mourut dans son palais de Shene (7 juin), et fut inhumée à Westminster (26 juillet). Le roi parut inconsolable, et, pour le distraire de sa mélancolie, on lui conseilla de visiter ses États d'Irlande. Autrefois ils produisaient un revenu annuel de 30,000 livres, maintenant les recettes ne couvraient pas les dépenses ordinaires du gouvernement. Pour comprendre la cause de cette diminution, il faut jeter un coup d'œil sur les événements qui s'étaient passés en Irlande. Après la mort de Bruce, le second Édouard fut trop occupé de ses ennemis domestiques, et le troisième de ses guerres avec l'Écosse et la France, pour se mêler des affaires de cette île; et les indigènes, par des empiètements successifs, étaient parvenus à restreindre le territoire anglais aux limites les plus étroites. Les O'Nials avaient recouvré la plus grande partie de l'Ulster; les O'Connors gouvernaient plusieurs districts dans le Connaught, et les O'Brians soutenaient avec persévérance, et souvent avec succès, la cause de l'indépendance irlandaise dans le Leinster. Si les indigènes s'étaient alors réunis par un effort commun, ils eussent pu rejeter les envahisseurs dans l'Océan; mais ils perdirent cette glorieuse opportunité par leurs dissensions et leur folie. Leurs hostilités n'étaient que le résultat soudain d'une provocation particulière, et non d'aucun plan pour la délivrance de leur île. Ils tournaient aussi souvent leurs armes contre leurs propres concitoyens que contre l'ennemi national, et plusieurs tribus n'hésitaient point à recevoir des pensions annuelles du gouvernement anglais, comme le prix des services qu'elles rendaient en protégeant les *borders* contre ceux des Irlandais qui se montraient les plus hostiles.

Le territoire occupé par les Anglais présentait une scène toute semblable d'anarchie et de désunion. Les colons étaient divisés en deux classes, les Anglais de race et les Anglais de naissance. Les premiers étaient les descendants des anciens envahisseurs, et se considéraient comme les héritiers légitimes des terres et des revenus conquis par l'épée de leurs ancêtres. Plus ils étaient éloignés du siége du gouvernement, moins ils respectaient son autorité; et comme ils vivaient en contravention continuelle aux lois anglaises, ils cherchaient naturellement à se soustraire à leur contrôle. Il en résulta que beaucoup d'entre eux adoptèrent l'habillement, les mœurs, le langage et les lois des indigènes, et se trouvèrent insensiblement transformés de barons anglais en chefs irlandais. Le plus puissant d'entre eux était Thomas Fitz-Maurice, qui recevait sous son étendard, sans distinction de pays, tous les aventuriers qui se présentaient. Il chassait les colons anglais qui refusaient de se conformer à ses volontés; il encourageait les mariages avec les indigènes, et il établit parmi ses vassaux les coutumes de Tanistry et de Gavelkind[1]. Cependant telle était la faiblesse du gouvernement que, pour s'assurer de sa fidélité, on le créa comte de Desmond, et que l'on érigea ses possessions en comté palatin.

La classe des Anglais de naissance se composait de personnes nées en Angleterre, que le roi avait revêtues d'emplois en Irlande, et de la foule des aventuriers que la misère ou le crime bannissait chaque année de leur pays natal. Ils étaient pour les anciens colons un objet de jalousie particulière et de haine. Le gouvernement les protégeait et les avançait pour s'en faire un appui contre le mécontentement des autres. Édouard III avait été jusqu'à défendre qu'aucun ne reçût d'emploi du gouvernement d'Irlande, à moins qu'il ne fût Anglais et qu'il ne possédât des terres, des tènements ou des bénéfices en Angleterre (1342); mais cette prohibition avait soulevé l'indignation des Anglais de race : au mépris de son autorité, ils s'assemblèrent en convention à Kilkenny, et leurs remontrances furent si vives qu'il révoqua l'ordre et leur confirma les droits qu'ils avaient hérités de leurs ancêtres.

Édouard III avait nommé son fils Lionel, duc de Clarence, au gouvernement d'Irlande. Le prince débarqua avec une armée, obtint quelques avantages sur les indigènes et quitta l'île après avoir plutôt excité qu'apaisé la jalousie qui existait entre les deux partis. Il y revint quelques années après; on assembla un parlement sous son influence, et cette assemblée rendit le célèbre statut de Kilkenny. Les

[1] Rym., VII, 770.

[1] Voyez les notes et l'avertissement. (*Note du traducteur.*)

dispositions n'en étaient pas dirigées contre les indigènes, mais contre les descendants des colons anglais qui, « au préjudice du bonheur « commun, avaient rejeté les lois de l'Angle- « terre pour celles de l'Irlande. » Il réglait que le mariage, l'éducation, l'adoption d'enfants et le compérage avec des Irlandais, rendraient à l'avenir le délinquant sujet à la pénalité de haute trahison et que l'Anglais qui adopterait un nom ou le costume irlandais serait forcé, sous peine d'emprisonnement ou de confiscation, de donner caution de sa volonté de revenir aux mœurs de son propre pays. Il déclarait en outre pernicieuses *les lois brehon*, qui s'étaient glissées depuis peu parmi les Anglais, et arrêtait que tout Anglais qui déclinerait l'autorité de ses propres lois pour soumettre sa cause à la décision des juges *brehon* serait coupable de haute trahison [1].

Les anciennes dissensions entre les étrangers subsistèrent cependant, et les Irlandais continuèrent à étendre leurs conquêtes. Afin de rétablir la tranquillité dans cette île, Richard, dans la neuvième année de son règne, créa le comte d'Oxford, son favori, marquis de Dublin et ensuite duc d'Irlande, lui conféra le gouvernement de l'Irlande pour sa vie et lui accorda pour en jouir, lui et ses hoirs, toutes les terres qu'il pourrait conquérir sur les indigènes, à l'exception de celles qui déjà avaient été annexées à la couronne ou concédées aux anciens aventuriers [2]. Le parlement alloua 30,000 marcs pour cette expédition, sur laquelle on fondait les plus hautes espérances; mais tout manqua par les querelles qui s'élevèrent entre le roi et ses barons, par l'exil et la mort du duc, qui en furent la conséquence; maintenant toutefois il semblait que le moment où les Anglais devaient reprendre leur ascendant et réduire les indigènes à la plus complète soumission fût arrivé (oct.). Richard débarqua à Waterford avec quatre mille hommes d'armes et trente mille archers: le duc de Glocester, les comtes de Rutland et de Nottingham l'aidaient de leurs conseils, et quoique la situation du pays, entrecoupé de lacs, de marais et de forêts, retardât ses progrès; quoique l'ennemi évitât son approche en se retirant dans des forteresses inaccessibles, en peu de temps tout projet de résistance fut abandonné. Les chefs du Nord vinrent trouver le roi à Drogheda; ceux du Sud se rendirent à Carlow, près du comte de Nottingham, délégué de Richard, et tous, au nombre de soixante-quinze, rendirent hommage, promirent de conserver la paix et se soumirent à payer un tribut annuel. Les quatre principaux rois, O'Nial, O'Connor, O'Brian et M'Murchad, accompagnèrent Richard à Dublin, où ils furent instruits des usages anglais par sir Henri Christal [1], se soumirent à recevoir, quoique avec répugnance (1395, 25 mars), la dignité de chevalier, et, revêtus des vêtements de l'ordre, furent festoyés à la table du roi. Mais une distinction fut établie entre ceux des naturels qui n'avaient pas auparavant juré fidélité, et ceux qui l'avaient fait et s'étaient révoltés, entre « les Irrois sauvages et les Irrois rebelles, » comme le roi les désignait. Cependant ceux des derniers qui se soumettaient furent admis à la protection du roi et obtinrent la promesse d'un plein pardon, moyennant le payement d'une amende proportionnée à leurs biens. Quoique Richard donnât beaucoup de temps à la représentation, il ne négligea pas les soins du gouvernement. Il corrigea beaucoup d'abus, donna plus de vigueur aux lois, renvoya les officiers injustes et violents, et l'esprit des indigènes se réconcilia ainsi peu à peu avec la supériorité des Anglais.

Mais tandis que le roi fondait son pouvoir en Irlande, il se trouva soudainement rappelé dans ses possessions anglaises. Les disciples de Wycliffe, sous le nom de lollards, avaient saisi le temps de son absence pour commencer une violente attaque contre les revenus et la discipline de l'Église. Non contents d'afficher des libelles contre le clergé dans la plupart des places publiques de la capitale, ils avaient préparé une pétition incendiaire qui devait être présentée à la chambre des communes. Cette

[1] *Apud* Leland, I, 320.
[2] *Rot. parl.*, III, 209, 210.

[1] Christal donna à Froissart des détails sur cette expédition. Il avait été fait autrefois prisonnier par un des indigènes, homme robuste, qui sauta à l'improviste derrière lui sur son cheval, le serra étroitement et, forçant le cheval de marcher, à l'aide de ses talons, l'emmena toujours courant chez lui. Pendant sa captivité, il avait appris la langue irlandaise, et par cette raison fut chargé du soin des quatre rois. Il éprouva de grandes difficultés à leur persuader qu'ils devaient dîner à une table différente de celle de leurs serviteurs, à leur faire porter des chausses et des manteaux fourrés de peaux d'écureuils. Froiss. XI, 24.

pièce est un étrange composé de fanatisme et de folie. On s'y plaint de ce que depuis que l'Église possède des propriétés mondaines, la foi, l'espérance et la charité ont été bannies de l'Angleterre; de ce que le sacerdoce anglais est un faux sacerdoce, parce que des pécheurs ne peuvent ni donner ni recevoir le Saint-Esprit; de ce que les ecclésiastiques professent une vie de célibat, mais se dorlotent trop bien pour l'observer; de ce qu'en acceptant des places sous le gouvernement, ils deviennent hermaphrodites, puisqu'ils s'obligent à servir Dieu et Mammon; de ce qu'ils enseignent la transsubstantiation, qui mène à l'idolâtrie; qu'ils prescrivent la confession, ce qui les rend présomptueux; qu'ils autorisent la guerre et les exécutions criminelles, ce qui est contraire à la loi du Christ, loi de miséricorde et d'amour, et qu'ils permettent aux hommes d'exercer les métiers d'orfèvre et de fourbisseur, qui sont inutiles et pernicieux sous l'empire de l'Évangile. Il ne se trouva personne pour présenter la pétition. Cependant les prélats, alarmés de la hardiesse de ces fanatiques, sollicitèrent l'appui du roi, qui, à leur prière, revint à Londres, réprimanda sévèrement les protecteurs des lollards, et ordonna que les professeurs qui partageaient leurs opinions fussent chassés de l'université d'Oxford [1].

Pendant la querelle du duc de Glocester et des favoris du roi, on avait souvent reproché à Richard d'être secrètement disposé à rechercher l'amitié du roi de France. Il s'expliqua alors plus ouvertement, en sollicitant la main d'Isabelle, fille de Charles VI, princesse qui n'était âgée que de huit ans. Les ducs de Lancastre et d'York approuvèrent cette union; le duc de Glocester, qui dans toutes les occasions flattait les préjugés de la nation, en s'opposant à toute alliance avec la France parvint à la retarder pendant plusieurs mois (1396, 9 mars). Enfin on acheta son consentement par des dons et des promesses, et on signa un traité par lequel il fut arrêté que Richard épouserait Isabelle; qu'elle recevrait pour douaire 80,000 couronnes par termes annuels; que lorsqu'elle aurait complété sa douzième année, elle serait libre de consentir à ce mariage ou de s'y refuser; que ses héritiers ne pourraient faire valoir aucune nouvelle prétention à la couronne de France, du droit de leur mère; que la trêve entre les deux royaumes serait prolongée durant vingt-cinq ans, et qu'elle s'étendrait à leurs alliés respectifs (27 sept.). Richard se rendit en France pour recevoir la princesse: les deux rois se donnèrent des fêtes dans leurs pavillons, entre Ardres et Calais (27 oct.). L'archevêque de Canterbury fit la cérémonie (1er nov.); et la jeune reine fut couronnée ensuite à Westminster avec la magnificence ordinaire [1].

Cette alliance avec la famille royale de France encouragea Richard à exécuter un projet de vengeance qu'il nourrissait depuis longtemps dans son sein (1397, 7 janv.). Il n'avait pas oublié les souffrances et le meurtre de ses favoris, ni les insultes faites à sa propre autorité. Jusqu'alors il lui avait paru prudent de dissimuler; mais, se croyant désormais affermi sur le trône, il résolut d'assouvir sa vengeance sur ceux qui l'avaient offensé, quoique le premier d'entre eux fût un de ses plus proches parents. Le duc d'York semble avoir été le seul de ses trois oncles qui n'eût jamais mérité de perdre son amitié. Le caractère facile et l'indolence de ce prince le portèrent à éviter les conseils téméraires et violents de son frère Glocester; et s'il ne soutint pas énergiquement la cause de son neveu, du moins il ne prêta jamais sa coopération à ses ennemis. Richard l'aimait et lui montrait de la confiance. Pendant le séjour du roi en Irlande, il avait été nommé régent du royaume, et l'on pensait que son fils, le comte de Rutland, tenait la première place dans la faveur royale. Quant au duc de Lancastre, il en avait été tout autrement, lorsqu'on le soupçonnait d'aspirer à la couronne. Mais l'âge avait refroidi son ambition, toutes les mauvaises impressions étaient effacées par des souvenirs plus récents, et la donation, pour sa vie, de la souveraineté de Guienne, quoique révoquée, à la sollicitation et sur les remontrances des habitants, prouva combien le roi était empressé de satisfaire les

[1] Wilk., *Conc.*, III, 221. Wals., 351.

[1] Rym., VII, 802-805, 811-830, 834-837, 845-847, 818. Wals., 353. Isabelle apporta avec elle, outre des joyaux et de l'argenterie « Robes, tapisseries et autres meubles tant pour la personne et pour la chambre comme pour la chapelle, l'essuyerie, panneterie, eschansonnerie, fruiterie, la cuisine et autres offices. » Toutes choses dont Richard donna reçu à Calais, le 7 novembre, *Thres.*, 61.

désirs de son oncle. Constance, seconde femme du duc, n'avait pas possédé longtemps l'affection de son mari. Il s'était attaché à Catherine Swynford, veuve d'un chevalier et gouvernante des deux filles qu'il avait eues de Blanche, la première duchesse de Lancastre. Constance mourut en 1394, et en 1396 le duc épousa Catherine, après une cohabitation illicite d'environ vingt ans, pendant laquelle elle lui avait donné trois fils et une fille, qui prirent le nom de Beaufort, du château de Beaufort, en France, où ils étaient nés. Les autres princes du sang royal furent irrités de ce mariage comme d'un opprobre qui rejaillissait sur eux; mais Richard, pour plaire à son oncle, l'approuva (1397, 6 fév.), légitima les enfants et (10 fév.) éleva l'aîné à la dignité de comte de Somerset [1]. Quant au duc de Glocester, troisième oncle du roi, quoiqu'il sût combien il avait blessé les affections de son neveu, il dédaignait cependant de cultiver son amitié. Il était encore le premier moteur de toutes les intrigues, l'âme de toutes les factions qui s'opposaient aux volontés du roi. Il ne prenait jamais séance au conseil que pour en gêner les opérations; il était le dernier à s'y rendre, le premier à en sortir; il traitait Richard avec l'air de la supériorité et lançait souvent en sa présence des sarcasmes sur son inactivité prétendue et sa dégénération de l'esprit de ses ancêtres. La politique du duc le portait en même temps à s'attacher les chevaliers qui s'étaient distingués sous le dernier règne, à crier contre la paix avec la France, à déplorer la pusillanimité du roi et à le représenter comme fait seulement pour vivre dans la compagnie des femmes et des évêques [2].

Afin de déployer lui-même son courage, il obtint la permission de se joindre aux chrétiens qui combattaient en Prusse les infidèles; mais, soit que cette expédition ne fût qu'un simple prétexte, soit que son courage se fût évaporé en mer, il revint peu de jours après et assura qu'une tempête l'avait forcé de rentrer. On le nomma au gouvernement d'Irlande: mais il négligea d'en prendre possession, probablement parce que l'Irlande était un pays dans lequel, comme il le disait, il ne pouvait acquérir ni gloire ni fortune. L'esprit de Richard était dans de perpétuelles alarmes de ce qu'il voyait et entendait dire de la conduite de Glocester; de petites injures continuellement réitérées tenaient son ressentiment éveillé, et le souvenir du passé le portait à se défaire d'un prince qui continuait à montrer le même

[1] *Rot. Parl.*, 313. Dans l'acte originaire de légitimation et dans la copie inscrite sur les registres du parlement, il n'y avait aucune réserve quant à *la dignité royale*. Dans la copie sur les *Pat. rolls* la réserve existe, mais elle est mise en interligne et d'une encre différente, quoique la main soit à peu près la même, dans la copie faite sous Henri IV, en 1407, elle existe sans être en interligne. Voyez Sir Harris Nicholas, in *Excerpt. hist.*, 153. Du reste, il me paraît que l'acte primitif, tout en omettant la réserve, l'implique: car il détaille les honneurs, les dignités, les préséances, les biens, le rang, les offices auxquels il rend les Beaufort aptes.

[2] Il arriva une chose singulière à ce sujet dans le parlement qui se tint en 1397. Le 1er février, les communes présentèrent aux lords un bill pour régler la maison du roi, se plaignant, parmi beaucoup d'autres faits, qu'un si grand nombre d'évêques, qui avaient cependant des seigneuries, et tant de dames avec toute leur suite, fussent toujours avec le roi et défrayés à ses dépens. Richard envoya chercher les lords le lendemain, déclara que ce bill était un empiétement sur ses prérogatives et ordonna au duc de Lancastre de demander aux communes le nom de la personne qui l'avait proposé. C'était un ecclésiastique, sir Thomas Hasey. Le 3, les communes parurent devant le roi et les lords, exprimèrent leur douleur de l'offense dont on les croyait coupables et déclarèrent que leur seule intention avait été de prier le roi de prendre en considération l'état de sa maison et d'y faire tous les changements qu'il jugerait convenables. Il déclara qu'il était satisfait de cette explication, et il ajouta que ne leur demandant ni dixième ni quinzième, elles ne devaient pas intervenir dans ses dépenses. On poursuivit Hasey seul, afin d'effrayer les autres. Son bill était ainsi conçu: « Qu'il plaise aux communes d'Angleterre d'examiner les dépenses du roi dans sa maison, la multitude d'évêques et de ladys avec leur suite, et d'ordonner qu'il y soit apporté le remède convenable. » Le 5, on fit une loi qui arrêtait que quiconque proposerait ou ferait proposer par les membres des communes du parlement ou par toute autre personne, de porter remède ou de réformer quelque chose appartenant à la personne du roi, ou à ses usages, ou à la royauté, serait considéré comme traître; et deux jours ensuite, Hasey, sur ses propres aveux, fut condamné, suivant cette loi, faite après coup, à subir la peine de trahison. Mais on lui accorda aussitôt la vie, à l'intercession des prélats; et il obtint un plein pardon le 27 mai. Il est probable qu'on n'avait jamais eu l'intention de faire mourir Hasey; mais que toute cette procédure injustifiable n'avait eu lieu que dans le but de prévenir les tentatives des partisans de Glocester, pour intimider leurs adversaires de la cour. Voyez *Rot. Parl.*, III, 339, 341, 407, 408. Il paraît probable, d'après cet exemple, que les ecclésiastiques siégeaient à cette époque parmi les communes dans le parlement.

mépris pour la personne de son souverain et la même hostilité contre ses favoris. On dit même que le duc venait de former un plan avec ses anciens affidés, l'archevêque actuel de Canterbury [1], et les comtes d'Arundel et de Warwick, pour s'emparer du roi et l'emprisonner [2]; mais ce récit ne me paraît qu'une fable inventée pour expliquer le motif de son arrestation. Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est qu'aucune charge semblable ne lui fut ensuite imputée par ses accusateurs dans le parlement.

Sa résolution une fois prise, Richard en poursuivit l'exécution avec secret et activité. Le comte de Warwick, qui avait dîné avec le roi, fut arrêté dans la maison du chancelier, près Temple-Bar (1397, 10 juil.), conduit en hâte à la Tour, puis envoyé pour plus grande sûreté au château de Tintagel dans le Cornwall [3]. Le primat, sans s'en douter, fut employé à amener son frère, le comte d'Arundel, à une conférence particulière avec Richard, qui le fit appréhender à l'instant (12 juillet), et l'envoya au château de Carisbrook dans l'île de Wight; mais avec la promesse, confirmée par serment, qu'il ne souffrirait ni dans sa personne ni dans ses biens [4]. Afin de prévenir la fuite ou la résistance de son oncle, Richard lui-même, à la tête de l'escouade choisie pour s'en emparer, se rendit au château de Plashy. Le duc sortit avec sa famille pour aller au-devant du roi, mais à l'instant on le remit sous la garde du comte de Nottingham, comte-maréchal. Ce seigneur lui dit qu'il allait le conduire à la Tour [5]; mais quand ils eurent atteint la Tamise, il le mit à bord d'un vaisseau, descendit la rivière et renferma son prisonnier dans le château de Calais, dont il était gouverneur. La disparition soudaine du duc fit croire généralement qu'il avait été assassiné; et ses amis, alarmés de son sort supposé, commencèrent à trembler pour leur propre sûreté. Richard, pour tranquilliser les esprits, fit paraître une proclamation (15 juillet), qui établissait que ces arrestations avaient été faites de l'assentiment des comtes de Rutland, de Kent, de Huntingdon, de Nottingham et de Salisbury, du lord Despenser et de sir William Scroop, et avec l'approbation de ses oncles de Lancastre et d'York, et de son cousin de Derby [6]; que les délits des prisonniers étaient d'une date récente, par conséquent sans connexion avec les événements des dixième et onzième années de son règne; et qu'aucun de ses sujets n'avait à s'alarmer pour la part qu'il avait pu prendre autrefois à ceux-ci.

Pour arranger ses plans dans le plus grand mystère possible, il se rendit au château de Nottingham, où l'on arrêta qu'il suivrait l'exemple jadis donné par les prisonniers et qu'il les *appellerait* (accuserait de trahison) ainsi qu'ils avaient *appelé* ses favoris. Les nobles qui avaient conseillé les arrestations étaient à dîner quand ils furent inopinément appelés de la table aux portes du château et requis d'apposer leur sceau à un acte de sommation préparé dans le sens de leurs conseils. A leur retour, ils retrouvèrent le roi dans la salle, assis sur le trône et portant sa couronne. « Nous appelons (c'est « ainsi qu'on les fait parler) Thomas, duc de « Glocester, Richard, comte d'Arundel, et « Thomas, comte de Warwick; et disons qu'ils « ont agi comme traîtres envers Votre Majesté « et votre royaume. Ainsi les tenons-nous, et « prouverons-nous qu'ils sont tels, quand, « où, et dans quelque cour que Votre Majesté « veuille l'ordonner. Et nous supplions Votre « Majesté de nous entendre dès qu'elle le pour- « ra et de faire droit et justice sur ce présent « appel [7] ». Leur requête fut admise, et l'é-

[1] C'était Thomas Arundel, frère du comte du même nom, qui avait été évêque d'Ely et chancelier pendant le procès des favoris de Richard, ensuite transféré au siége d'York et qui passa à celui de Cantorbury. *Ang. soc.*, I, 62, 122.

[2] Froissart, XL, 48. Rapport des MSS dans la bibliothèque du roi de France, II, p. 205.

[3] *Rot. parl.*, III, 436.

[4] *Rot. parl.*, 435.

[5] Il existe des rapports différents sur cette arrestation. L'auteur contemporain du manuscrit susmentionné nous assure qu'elle eut lieu le matin, et que le roi arriva avant que le duc fût levé (p. 208); Froissart la place à cinq heures de l'après-midi (XL, 48). Tous deux s'accordent à dire que le duc vint au-devant de Richard dans la cour de son palais; que le roi lui demanda de l'accompagner à Londres, et le fit arrêter en route. Mais les registres du parlement déclarent qu'il fut arrêté comme il venait en cérémonie au-devant du roi : domino regi cum processione solemni humiliter occurrentem. *Rot. parl.*, III, 418.

[6] Rym. VIII, 6. On aurait dû ajouter le nom du jeune comte de Somerset à ceux des seigneurs que l'on disait avoir donné leur consentement à ces arrestations. *Rot. parl.*, III, 374.

[7] Comparez *Rot. parl.*, III, 371 et 449-452.

poque du jugement fixée au parlement prochain.

A son retour, le roi resta quelques jours à Woodstock, où il fut résolu que l'on recevrait la déposition de Glocester dans sa prison; à cet effet on signa une commission que l'on adressa à William Rickhill (17 août), juge de paix. Trois semaines après, Rickhill fut éveillé au milieu de la nuit, à Essingham, dans le comté de Kent, par un messager royal qui lui ordonna de partir immédiatement pour Douvres et d'accompagner le comte de Nottingham à Calais. (5 septembre.) Déjà surpris de l'air mystérieux de ce message, son étonnement redoubla quand, à son arrivée, le comte lui remit une commission (7 sept.) pour interroger le duc de Glocester, qu'il croyait mort depuis plusieurs semaines. Rickhill agit dans cette affaire délicate et dangereuse avec une prudence qui plus tard lui sauva la vie. Il exigea que l'on désignât deux témoins pour voir et entendre tout ce qui se passerait entre lui et le prisonnier; et quand il fut introduit près de Glocester (8 sept.), il lui conseilla de faire sa réponse par écrit et d'en garder une copie exacte. Le duc lui remit, quelques heures après, ce que l'on appela sa confession, en lui demandant de revenir le lendemain matin, pour recevoir les communications ultérieures qu'il pourrait juger nécessaires. Mais le matin on refusa l'admission à Rickhill; et après quarante-huit heures de séjour de plus à Calais (11 sept.), il revint en Angleterre et rendit compte au roi de ce qu'il avait fait, la veille de l'ouverture du parlement. (16 sept.) [1].

Pour prévenir toute opposition à ses volontés, Richard se fit accompagner à Westminster par un corps de troupes formidable (17 sept.), composé de chevaliers et d'écuyers qui portaient sa livrée de chasse, et de sa garde d'archers levés dans le comté de Chester. Les meneurs des communes avaient reçu leurs instructions de la cour, et le second jour de la session (18 sept.), l'orateur, sir John Bussy, demanda au roi que le clergé fût autorisé à nommer des procureurs pour le représenter dans les jugements qui pouvaient faire couler le sang; que la commission de régence et le statut qui la confirmait, passé dans la dixième année de son règne, fussent révoqués comme lui ayant été arrachés par violence et menaces; que tous ceux qui, à l'avenir, proposeraient l'établissement d'une semblable commission, ou agiraient en vertu de pouvoirs qui en émaneraient, encourussent les peines dénoncées contre la trahison, et que tous les pardons, généraux ou particuliers, accordés jusqu'ici au duc de Glocester et aux comtes d'Arundel et de Warwick, fussent révoqués comme préjudiciables au roi et obtenus par contrainte. Ces demandes passèrent aussitôt de l'assentiment unanime du parlement [1].

Les communes accusèrent ensuite de haute trahison Thomas Arundel, archevêque de Canterbury. Il avait, disaient-elles (20 sept.), aidé le duc et les deux comtes à obtenir la commission de régence, et s'était fait nommer l'un de ses membres; il avait aussi conseillé l'arrestation et l'exécution de sir Simon Burley et de sir James Berners contre la volonté du roi; et il avait commis ces crimes tandis qu'il était chancelier et obligé par serment à maintenir les droits de la couronne. Il se leva pour se défendre; mais Richard lui imposa silence, prétendant que la dignité de l'archevêque lui faisait souhaiter d'examiner l'affaire plus à loisir.

(21 sept.) Les lords appelants présentèrent le lendemain les charges suivantes contre les trois pairs : 1° que le duc de Glocester et le comte d'Arundel avaient forcé le roi à instituer la commission de régence, en le menaçant de lui ôter la vie s'il refusait; 2° qu'ils avaient attiré dans leur parti, à Harringay-Park, le comte de Warwick et le lord Thomas Mortimer; et, par la force des armes, contraint le roi, à Westminster, à leur accorder sa protection; 3° que ces quatre personnes, usurpant la puissance royale, avaient condamné à mort sir Simon Burley, contre la volonté du roi et sans son consentement; 4° qu'à Huntingdon, ils avaient conspiré pour déposer le roi; et qu'ensuite ils lui avaient montré l'acte de déposition d'Édouard II, en lui disant que s'il n'avait pas subi le même sort, il devait la conservation de sa couronne au respect qu'ils gardaient à son père défunt. A ces charges, le comte d'Arundel répondit qu'il n'était pas coupable et offrit de prouver son innocence par un gage de bataille ou par le verdict [2] d'un jury. Il parla en-

[1] Voyez la déposition de Rickhill. *Rot. parl.*, III, 431.

[1] *Rot. parl.*, 348-351.

[2] Vere dictum. *Ibid.* 351.

suite des amnisties générales et particulières; mais elles étaient déjà révoquées, et on lui ordonna de s'expliquer sur les faits allégués contre lui. Sur son refus, le duc de Lancastre prononça la sentence ordinaire de trahison. Il fut immédiatement reconduit à la Tour, et eut la tête tranchée le même jour, d'après les ordres de lord Morley, lieutenant du comte-maréchal [1].

Celui-ci, qui était toujours à Calais, avait reçu l'ordre de conduire son prisonnier, le duc de Glocester, à la barre de la chambre, afin qu'il répondît aux lords qui l'avaient appelé pour trahison. Trois jours après (24 sept.) arriva une lettre qui annonçait que le comte-maréchal ne pouvait produire ledit duc devant le roi en parlement, attendu que celui-ci venait de mourir dans la prison royale où il était renfermé à Calais. Le temps, le lieu, la promptitude de cette mort, tout concourut à faire naître le soupçon que ce malheureux prince avait été assassiné; et sous le règne suivant, on prétendit que Richard, ne voulant pas déshonorer la famille royale en soumettant son oncle à un jugement public et se refusant également à accorder la vie à celui qui avait refusé si impitoyablement de faire grâce aux autres, avait envoyé à Calais des assassins par lesquels le duc avait été étouffé entre deux matelas [2]. Quoi qu'il en soit, les lords appelants demandèrent qu'il fût jugé: les communes les secondèrent par une pétition; le duc fut déclaré traître, et toutes ses propriétés furent confisquées au profit de la couronne [3].

Le lendemain, on lut au parlement la confession que Glocester avait remise à Rickhill. Il se reconnaissait coupable d'avoir fait instituer la commission de régence; de s'être présenté avec une troupe armée devant le roi, dans la salle de Westminster; d'avoir ouvert les lettres du roi sans sa permission (2 sept.); d'avoir parlé outrageusement de lui de manière à être entendu par d'autres; d'avoir employé la menace pour le porter à condamner sir Simon Burley; de s'être informé s'il pouvait cesser de lui rendre hommage, et d'avoir conspiré avec d'autres pour déposer le roi, mais seulement pour peu de jours, après lesquels son intention était de le replacer sur le trône. Il protestait cependant que depuis le jour où, à Langley, il jura fidélité à son neveu sur le corps de Dieu [4], il lui avait toujours été fidèle; et il terminait par ces mots: « C'est « pourquoi je supplie mon seigneur et souve- « rain lige, le roi, qu'il veuille, par sa grande « grâce et sa bonté, me recevoir à merci et « miséricorde, comme je mets ma vie, mon « corps et mes biens entièrement à sa dispo- « sition, aussi humblement et modestement « qu'aucune créature puisse ou doive le faire « envers son seigneur lige; priant sa haute « seigneurie qu'elle veuille, au nom de la pas- « sion que Dieu a soufferte pour tout le genre « humain, et de la compassion qu'il eut de sa « mère étant sur la croix, et de la pitié qu'il « montra à Marie Madeleine, m'accorder com- « passion et pitié, et me recevoir en sa merci « et grâce, ainsi qu'il a toujours été plein de « grâce et de miséricorde pour tous ses hom- « mes liges, et tous autres qui ne lui tenaient

[1] *Rot. parl.*, III, 374-377, 435. D'où il est évident que le comte-maréchal n'était pas présent, et que ce que l'on a dit des insultes qu'il fit au prisonnier au moment de l'exécution ne peut pas être vrai. Wals. 355.

[2] On lut au parlement tenu dans la première année du règne suivant un acte qui était censé contenir la confession sous serment de John Hall, l'un des domestiques du comte de Nottingham. Il disait, ou on lui faisait dire, qu'un certain jour de septembre, le duc avait été conduit du château de Calais à un hôtel appelé l'hôtel du Prince, et remis entre les mains de deux individus, domestiques du roi et du comte de Rutland; qu'ils le firent monter au dernier étage, lui conseillèrent de demander un confesseur, parce qu'il allait mourir, et qu'après le départ du prêtre, ils l'étouffèrent entre deux matelas, en présence du déposant et de trois autres. Aussitôt qu'on eut lu cette déclaration, Hall fut condamné et exécuté immédiatement sans avoir été entendu, ni même s'être présenté devant ses juges. Quoique huit personnes fussent nommées dans la déposition, comme s'étant mêlées de cette affaire, aucune d'elles ne fut examinée ni poursuivie. Si l'on réfléchit combien il importait à Henri IV de faire croire que Richard était l'auteur de la mort de Glocester, on verra que toutes ces circonstances tendent à faire naître le soupçon qu'il ne pouvait pas le prouver. Voyez, *Rot. parl.*, III, 453.

[3] *Rot. parl.*, 378.

[4] Ce serment avait été fait dix ans auparavant. (*Rot. parl.*, 421.) Je le remarque ici, parce que quelques écrivains supposent que dans la confession du duc il s'agissait d'événements récents, tandis qu'elle se rapporte entièrement à sa conduite pendant les années 1386 et 1387. Richard ordonna de prier pour son âme dans toutes les églises paroissiales, parce qu'il avait confessé ses trahisons et s'en était repenti avant sa mort. *Act. of Com.*, I, 76.

« pas d'aussi près que je lui tiens, quoique in-« digne [1]. » Comme il savait plaider éloquemment pour lui-même, en demandant merci, celui qui n'en avait jamais accordé aux autres!

L'archevêque de Canterbury n'avait pas repris sa place au parlement depuis qu'on l'avait accusé. On attribua son absence à un conseil perfide du roi, qui, redoutant l'impression que pourrait faire son éloquence, affectait d'être son ami, l'engageait à ne point irriter ses ennemis par sa présence et lui promettait de le garantir de leur ressentiment [2]. Quoi qu'il en soit, dès qu'on eut entendu la confession de Glocester, les communes demandèrent que l'on jugeât le primat. Richard ayant déclaré immédiatement que ce prélat se reconnaissait lui-même coupable et s'était recommandé à la merci du roi, on prononça une sentence qui le bannissait pour la vie et qui confisquait son temporel au profit de la couronne. Arundel se retira en France, et le pape, après quelques négociations avec Richard, le nomma, probablement sans l'en avoir informé, au siége de Saint-André. Roger Walden, doyen d'York et trésorier de la maison du roi, lui succéda sur celui de Cantorbéry [3].

Le comte de Warwick fut ensuite amené à la barre de la chambre. Il s'avoua coupable (28 sept.); mais la sentence de mort fut commuée en exil, et on lui assigna l'île de Man pour sa résidence. Le lord Cobham fut aussi jugé sur l'accusation des communes et condamné à passer le reste de sa vie dans l'île de Jersey. Le lord Mortimer, qui s'était sauvé chez une tribu irlandaise, fut mis hors la loi [4].

Quel que pût être le but de Richard, soit qu'il cherchât sa sûreté ou sa vengeance, on doit avouer que toutes ces procédures furent conduites d'une manière illégale et injustifiable. Le roi viola non-seulement les amnisties qu'il avait accordées auparavant, mais dérogea encore aux termes de la proclamation qu'il avait récemment publiée. Du reste, le concours des princes du sang fournit de fortes présomptions pour croire que Glocester s'était rendu grandement criminel et dangereux. Parmi ses accusateurs parurent ses deux neveux, les comtes de Somerset et de Rutland; ses frères, les ducs de Lancastre et d'York, se réunirent pour le condamner; et le premier même prononça contre lui la sentence de trahison. Peut-on supposer qu'ils se fussent unis ainsi pour déshonorer et punir leur propre sang s'ils n'eussent été entraînés par d'autres motifs que le ressentiment du roi, relatif à une offense commise et pardonnée dix ans auparavant? [1]

Il est digne de remarque que plusieurs pairs qui siégèrent et votèrent dans ce parlement avaient pris part à ces actes mêmes que l'on rangeait maintenant parmi les trahisons. Le duc d'York, l'évêque de Winchester et Richard Scroop avaient été membres de la commission de Glocester; les comtes de Derby et de Nottingham faisaient partie des cinq qui accusèrent les favoris du roi. La condamnation de leurs anciens alliés ne pouvait manquer d'éveiller en eux les plus tristes pressentiments; ils eurent recours à un expédient qui, d'après ce qui s'était passé, ne devait pas encore beaucoup les rassurer. Richard déclara en plein parlement que, bien que les trois premiers

[1] *Rot. parl.*, 379. L'aveu d'avoir employé les menaces pour amener la condamnation de Burley n'est pas dans la confession; mais il fut ajouté verbalement par Rickhill, ibid. et 431. J'ai conservé les mêmes mots et n'ai altéré que l'orthographe.

[2] *Rot. parl.*, 421.

[3] *Rot. parl.*, D'après un document, dans Wilkins, (*Conc.*, III, 232,) qui contient des instructions du roi à ses envoyés, document dont, à la vérité, l'authenticité n'est pas démontrée, il paraît que Richard trouvait Saint-André trop près de l'Angleterre. Nous voyons cependant dans Rym. VIII, 31, qu'il consentit à la translation.

[4] *Rot. parl.*, 379-382. Cobham fut jugé dans le mois de janvier; mais j'en parle ici, afin que toutes les condamnations soient connues à la fois du lecteur.

[1] Je crois avoir découvert quelques traces d'inimitié entre le duc de Lancastre et le parti du duc de Glocester avant cette époque. Dans le parlement de 1394, le comte d'Arundel, intime ami de Glocester, dit au roi, que certaines choses lui pesaient tellement sur le cœur, qu'il ne pouvait en conscience les cacher : 1° que le duc de Lancastre se promenait souvent bras dessus bras dessous avec le roi, qui même portait sa livrée; 2° que dans les conseils, le duc par sa hauteur empêchait les autres de donner leur opinion; 3° qu'il avait obtenu le don de la Guienne au préjudice du roi; 4° qu'il avait reçu beaucoup trop d'argent pour son voyage en Espagne; 5° que sa conduite dans les négociations relatives à la paix était blâmable. Richard prit le parti de son oncle, et par un arrêt du parlement, Arundel fut obligé de faire l'excuse suivante au duc : « Sire, puisqu'il semble au roi et aux autres lords, ainsi qu'à vous, que mes paroles ont été offensantes et déplaisantes, je les rétracte, et je supplie votre seigneurie de me remettre votre mautalent (d'oublier votre ressentiment). *Rot. parl.*, III, 313, 314.

eussent fait partie de la commission, ils s'étaient toujours conduits en sujets loyaux et dévoués, et que si les deux derniers s'étaient d'abord laissés tromper par les faux arguments de Glocester, ils avaient donné une preuve convaincante de leur loyauté en l'abandonnant et retournant à leur devoir dès qu'ils avaient connu sa trahison (29 septembre). Il créa ensuite ses deux cousins, de Derby et Rutland, ducs de Hereford et d'Albemarle; ses deux frères utérins, les comtes de Kent et de Huntingdon, ducs de Surrey et d'Exeter; le comte de Nottingham, duc de Norfolk; le comte de Somerset, marquis de Dorset; les lords Despenser, Nevil, Percy et William Scroop, comtes de Glocester, de Westmoreland, de Worcester et de Wiltshire. Une amnistie générale suivit, dont furent seulement exceptés ceux qui avaient pris les armes contre le roi dans la onzième année de son règne, encore leur laissa-t-on l'espoir d'obtenir leur grâce, pourvu qu'ils la demandassent dans l'intervalle de huit mois. Pour donner plus de stabilité à ce que l'on venait de faire, on arrêta que comploter la mort ou la déposition du roi, lui retirer l'hommage qu'on lui avait rendu ou lever des troupes et marcher contre lui dans le dessein de faire la guerre dans l'intérieur du royaume, étaient des actes de trahison, et seraient jugés comme tels; que tous les jugements, ordonnances et déclarations issus du parlement actuel auraient en tout temps force entière de statuts; que toute personne qui chercherait à les faire rapporter ou à les abolir subirait la peine due à la trahison; que les lords spirituels et temporels jureraient de les observer; que leurs serments seraient enregistrés à la chancellerie, et que les prélats excommunieraient tous ceux qui agiraient contre les dispositions de ces jugements, publiquement ou en particulier. Les pairs prêtèrent serment la veille de la clôture de la session. Les membres des communes, à la requête du roi, étendirent leur main droite pour montrer qu'ils se joignaient à lui; et ensuite le lord Thomas Percy, que le clergé avait choisi pour assister, comme son représentant aux derniers jugements, jura au nom de ses commettants[1]. Il est difficile de concevoir que l'on pût avoir confiance en de pareils serments. La plupart des personnes qui les prêtaient alors avaient juré le contraire dix ans auparavant, et comme elles violaient actuellement cet ancien serment, elles violèrent également celui-ci avant que deux années se fussent écoulées. On prorogea le parlement pour le rassembler de nouveau à Shrewsbury après les fêtes de Noël[1].

Ces actes révélèrent le véritable caractère du roi. Le secret dont il avait si longtemps enveloppé ses projets de vengeance, sa dissimulation en comblant de faveurs les victimes qu'il avait d'avance désignées, le mépris pour les formes légales et pour les principes de justice qu'il affecta dans le cours des procédures, étonnèrent et effrayèrent non-seulement les anciens partisans de Glocester, mais tous ceux qui, dans une occasion quelconque, avaient encouru le déplaisir royal. Le duc de Norfolk tenait, au moins en apparence, une place distinguée dans la faveur du roi; mais il se rappelait à quel point il avait été engagé dans les événements politiques de la onzième année de son règne; il n'ignorait pas que sa répugnance à se mêler des dernières poursuites avait offensé[2], et il soupçonnait que les honneurs dont on l'avait revêtu n'étaient qu'un moyen employé pour l'éblouir et l'attirer dans le piége. Des lords qui, dans l'origine, avaient accusé les favoris du roi, il ne restait plus que lui et le duc de Hereford. L'ayant rencontré par hasard sur la route de Brentford à Londres, il s'ouvrit à son ami, lui expliqua ses craintes et désigna les membres du conseil du roi dont il se méfiait le plus[3]. On ignore si Hereford

[1] *Rot. parl.*, III. 353-356. *Stat. of Realm*, II, 95, 107. Je pense que les personnes appelées devant le conseil pour payer une amende (*Acts of Com.*, I, 75, 76) étaient les mêmes mentionnées ci-dessus, comme exceptées de l'amnistie. Voyez Rym., VIII, 28.

[1] *Rot. parl.*, 356-369. Je présume que ce parlement fut prorogé à cause de l'absence du comte de Morch, héritier présomptif de la couronne, qui était lieutenant du roi en Irlande. On désirait qu'il approuvât les derniers arrangements, et Richard lui envoya l'ordre péremptoire de se rendre à Shrewsbury. Aucune excuse ne pouvait être admise. (Rym., IV, 21, 15 oct.) Il obéit et, dès que la session fut ouverte, prêta le serment déjà fait par les autres pairs (*Rot. parl.*, III), et concourut par diverses ratifications à tout ce qui s'était passé pendant son absence.

[2] *Rot. parl.*, III, 383.

[3] Voici cette conversation d'après le récit de Hereford : Norf. Nous sommes à la veille d'être perdus. — Heref. Pourquoi donc? — Norf. A cause de l'affaire de Radcotbridge. — Heref. Comment cela se peut-il? puisqu'il nous a pardonné et qu'il a déclaré dans le parlement que nous étions de bons et loyaux sujets?

divulgua inconsidérément le secret ou s'il le fit connaître clandestinement à Richard. Mais il reçut l'ordre de se rendre près du monarque à Haywood; fut sommé, au nom de son serment de fidélité, de communiquer au conseil toute la conversation, et renvoyé ensuite avec l'injonction de paraître devant le parlement et de soumettre à la connaissance de ce tribunal toutes les particularités de l'affaire.

(1498, 27 janvier.) Au jour désigné, les trois états (car les députés du clergé étaient présents) s'assemblèrent à Shrewsbury, et leurs actes furent marqués par la même soumission à la volonté du monarque et le même mépris des libertés du peuple qu'ils avaient montré avant la prorogation. 1° Sir John Bussy, l'orateur, demanda que les actes du parlement de Glocester, pendant la onzième année du règne du présent roi fussent révoqués. Comme préliminaire, on introduisit les juges et les avocats, et on leur commanda de donner leur opinion sur les réponses faites par les anciens juges aux questions qui leur avaient été soumises à Nottingham. Ils répondirent à l'unanimité, qu'aux mêmes questions ils auraient fait les mêmes réponses[1]. Aussitôt les lords, le clergé et les communes donnèrent séparément leur assentiment, et tous les jugements, les ordonnances et les statuts du parlement de Glocester furent révoqués (29 janvier). 2° Il était évident que l'acte qu'ils faisaient pouvait être détruit par leurs successeurs aussi facilement qu'ils renversaient les actes de la onzième année du règne; et l'orateur demanda le lendemain que toute tentative faite pour invalider aucuns des actes de la présente session fût déclarée trahison. Le roi consulta les juges[2], qui répondirent que l'on ne pouvait trouver de meilleure garantie que dans l'autorité du parlement. Cependant, à sa requête, les lords renouvelèrent, sur la croix de Canterbury, leur ancien serment; les députés du clergé leur succédèrent, et les chevaliers des comtés debout autour du roi, avec la plupart des citoyens et bourgeois, imitèrent leur exemple. Richard alors s'informa s'il était possible de lier par serment ses successeurs, et quand on lui répondit que cela ne se pouvait pas, il déclara qu'il solliciterait au moins le pape d'excommunier le prince qui annulerait après lui aucun acte du présent parlement. Un héraut demanda au peuple par proclamation s'il voulait consentir à cette sorte de garantie, et le peuple fit connaître son assentiment en levant les mains et par de grandes acclamations[3].

— Norf. Nous n'en aurons pas moins le sort de ceux qui nous ont précédés. Il annulera cet acte. — Heref. Ce serait en vérité une chose inconcevable que le roi, après l'avoir dit devant le peuple, revînt contre sa décision. — Norf. Le monde où nous vivons est trompeur et étrange; car je sais bien que sans l'opposition de quelques personnes, milord de Lancastre, votre père, et vous même auriez été pris ou tués lorsque vous alliâtes à Windsor, après le parlement. Les ducs d'Albemarle et d'Exeter et le comte de Worcester et moi, nous nous sommes engagés à ne jamais consentir à perdre aucun lord sans une cause juste et raisonnable. Mais ce projet plein de méchanceté appartient au duc de Surrey, aux comtes de Wiltshire et de Salisbury, qui ont attiré dans leur parti le comte de Glocester. Ils ont juré de se défaire de six lords, les ducs de Lancastre, de Hereford, d'Albemarle et d'Exeter, le marquis de Dorset et moi, et ont juré d'annuler la condamnation de Thomas, comte de Lancastre, ce qui serait pour nous et pour beaucoup d'autres un acte de déshérence. — Heref. Que Dieu nous en préserve! Il serait bien étonnant que le roi consentît à de tels projets. Il paraît me voir avec plaisir et a promis d'être un bon seigneur à cet égard; oui, en vérité, il a juré par saint Édouard d'être pour moi et pour les autres un bon seigneur. — Norf. Il me l'a aussi juré par le corps de Dieu, ma's je ne me fie plus à lui sur cela. Il cherche à faire entrer le comte de March dans le projet des quatre lords pour écraser les autres. — Heref. Si cela est, nous ne devons plus nous fier à eux. — Norf. Certainement non. Quoiqu'il ne leur soit pas possible d'accomplir maintenant leurs desseins, ils réussiront à nous détruire dans nos propres demeures avant dix ans. *Rot. parl.*, III, 360, 382.

[1] *Rot. parl.*, 32.

[2] On voit clairement, d'après ces formalités, que les juges ne siégeaient plus au parlement avec les lords comme anciennement. Sir William Thirnyng, premier juge du banc du roi, dit que le parlement seul pouvait déclarer acte de trahison une action qui n'avait pas été regardée comme telle auparavant; mais que s'il eût été lord et pair du parlement, il aurait répondu comme les autres l'avaient fait. L'acte de révocation est fait « par le roi, avec le consentement des lords « spirituels et temporels, des députés du clergé et des « communes, et sur l'avis des juges et des avocats. » *Rot. parl.*, III, 358.

[3] Proclamation fesi fait en audience de tout le peuple... criantz ove hautes voices, qu'il lour plesi ben, et qu'ils sont à ceo pleinement assentiux. *Rot. parl.*, III, 360. Je remarque cette circonstance, parce qu'elle sert à expliquer les passages qui, dans des écrivains plus anciens, décrivent le peuple comme assistant aux grands conseils et témoignant son approbation par acclamations. Il paraît que cette coutume prévalait encore. On fait aussi mention du peuple dans le premier parlement du règne suivant... Populoque dicti regni tunc ibidem propter factum parliamenti in maximâ multitudine congregato. *Ibid.*, 417.

(30 janvier.) 3° Deux jours avant l'ouverture de la session, le duc de Hereford avait obtenu un pardon général, sous le grand sceau, pour toutes trahisons, connivences et délits qu'il avait jamais pu commettre[1]. Il parut alors au parlement afin de poursuivre le duc de Norfolk, et donna par écrit le détail de toute la conversation qu'ils avaient eue ensemble, et toutefois, comme s'il eût eu la conscience de sa culpabilité et qu'il eût des doutes sur la sincérité du roi, il revint le lendemain matin dans l'assemblée, se jeta à genoux devant Richard, et lui adressa les paroles suivantes : « Mon seigneur lige, il a existé des complots, des troubles et des malheurs dans votre royaume « pour vous offenser et offenser le gouvernement royal, et je reconnais que j'y ai pris « part, non toutefois dans un mauvais dessein « ou pour vous déplaire, puisque je ne savais « pas alors que je faisais mal; mais maintenant, sire, je le reconnais, et je confesse ma « faute. C'est pourquoi, sire, je vous crie « merci et demande votre pardon. » Le roi consentit à l'instant à sa demande, promit d'être pour lui un bon seigneur, et, dans un discours préparé d'avance, il annonça aux différents ordres qu'il lui avait accordé un entier pardon[2]. 4° Richard avait préalablement demandé un subside aux communes (13 janvier), et elles votèrent, le quatrième jour de l'assemblée des lords, un dixième et demi et un quinzième et demi; et en outre, comme si elles cherchaient à le rendre indépendant du parlement, elles lui accordèrent la taxe sur la laine, les peaux avec la laine et les cuirs, non pour un temps court ou déterminé, comme à l'ordinaire, mais pendant toute sa vie. Tant de libéralité demandait un retour de sa part; il publia une charte générale d'amnistie pour toutes les offenses commises envers la couronne, mais avec cette clause curieuse, qu'on ne pourrait en retirer aucun avantage si les lords ou les communes attaquaient dans les parlements futurs le don qu'on venait de lui faire d'un revenu pour sa vie[1]. 5° Mais nous n'avons point fait mention encore de l'acte le plus inconstitutionnel de toute la session. Il avait été d'usage dans les anciens temps de renvoyer les membres du parlement aussitôt que les affaires publiques étaient terminées et de conserver un comité de lords et de juges pour prendre connaissance de celles des pétitions présentées, auxquelles on n'avait pas répondu et y faire droit. On nomma un comité de ce genre composé de douze pairs et de six membres de la chambre des communes, dont une moitié devait toujours assister aux délibérations; ils furent non-seulement revêtus des pouvoirs des anciens comités, mais on les autorisa aussi à « écouter, à examiner et à « résoudre toutes les matières et tous les sujets « qu'on avait agités en présence du roi, avec « tout ce qui en pouvait dépendre. » Expressions indéfinies et par conséquent d'une tendance très-dangereuse, à l'aide desquelles le comité s'arrogea tous les pouvoirs et les fonctions d'un parlement complet. On lui renvoya l'accusation portée contre le duc de Norfolk[2].

Ce seigneur n'avait pas jugé convenable de venir prendre sa place au parlement; mais il se rendit sur une proclamation et fut introduit en présence du roi à Oswaldstre (23 février.) Il soutint hautement son innocence contre son accusateur; et, fléchissant un genou, il dit au roi : « Mon cher lord, avec votre permission, « si je puis répondre à votre cousin, je dis que « Henri de Lancastre est un menteur; et que « dans ce qu'il a dit et dira de moi, il ment « comme un faux traître qu'il est » (19 mars). Richard ordonna d'arrêter les deux parties et se rendit à Bristol, où, de l'assentiment de son comité du parlement, il décida les causes et publia des lois dans la même forme que si les deux chambres eussent siégé. Il arrêta même

[1] Rym, VIII, 32.

[2] *Rot. parl.*, III, 367. L'anxiété que témoigna Henri pour obtenir ce pardon, qu'il avait demandé et reçu trois fois depuis la déclaration faite en sa faveur par Richard quelques mois auparavant, me porte à soupçonner qu'il avait pris part aux projets de Norfolk quels qu'ils fussent et qu'il ne recouvra la faveur du roi qu'à condition qu'il accuserait son complice.

[1] *Rot. parl.*, 368, 369.

[2] *Rot. parl.*, 368. Quand Richard fut déposé, ses ennemis alléguèrent que le comité n'avait d'autres pouvoirs que ceux des anciens comités, et que l'autorité qu'il s'arrogeait lui avait été donnée par le roi qui avait falsifié les registres à cet effet. Il n'y a aucune preuve de la vérité de cette accusation. J'observerai que quoique le même comité fût chargé d'examiner l'accusation contre le duc de Norfolk, deux des membres y assistèrent, non comme pairs, mais comme députés pour le clergé. *Ibid.*, 360. Cela eut lieu par suite d'une pétition des communes et dans la crainte qu'on alléguât que le clergé n'avait pas été représenté dans le comité.

que ces nouveaux statuts jouiraient d'une autorité égale à celle des statuts passés dans le dernier parlement; que toute personne qui tenterait de les annuler ou de les révoquer encourrait la peine de trahison, et que tous les prélats avant de recevoir leur temporel, tous les tenanciers de la couronne avant d'obtenir la remise de leurs terres, feraient le serment d'observer toutes les lois, les ordonnances et les jugements, tant ceux rendus par le roi dans le dernier parlement, que ceux émanés de lui, de l'avis du comité, depuis la dissolution de cette assemblée; de s'opposer à toutes les tentatives qu'on pourrait faire pour les altérer ou les révoquer, et de poursuivre par tous les moyens à leur disposition toute personne qui les enfreindrait, jusqu'à ce qu'elle eût subi la peine de trahison. On arrêta en même temps que la contestation entre les deux ducs serait soumise à une haute cour de chevalerie[1].

Dans ce but, les barons, les bannerets et les chevaliers de l'Angleterre, reçurent l'ordre de s'assembler à Windsor (29 avril). L'accusateur et le prévenu furent amenés : Hereford persista dans son accusation; et Norfolk, bien qu'il reconnût avoir parlé de certains lords avec peu de respect, nia toutes les expressions qui pourraient se rapporter au caractère du roi. Comme il n'y avait point de témoins à appeler et qu'il était impossible de découvrir la vérité en confrontant les parties, on convint de remettre la décision au jugement de Dieu; et par arrêt de la cour, on reçut les gages de bataille et on fixa le jour du combat au 16 septembre, et le lieu à Coventry. Au jour désigné, les combattants entrèrent dans la lice en présence du roi, du comité du parlement et d'un immense concours de peuple. Hereford fit solennellement le signe de la croix, Norfolk s'écria : « Que Dieu aide au bon droit! » Le premier, embrassant son bouclier, mettant la lance en arrêt et en dirigeant la pointe vers son adversaire, avança quelques pas; le second resta immobile à sa place; et le roi jetant entre eux son sceptre, déclara selon le langage du temps qu'il prenait la bataille en ses mains. Il ne pouvait, dit-il, souffrir un combat, quel qu'en fût l'événement, qui devait envelopper dans une éternelle disgrâce l'une ou l'autre des deux personnes, ses alliées par le sang et qui portaient ses armes[1]. On reconduisit les combattants à leurs siéges, et ils attendirent avec anxiété la déclaration du roi, qui en conférait alors avec son comité du parlement. A la fin, on annonça le bon plaisir du roi, d'abord à l'accusateur et ensuite au prévenu. Pour conserver la tranquillité publique et empêcher les querelles entre les parties et leurs adhérents, le duc de Hereford reçut l'ordre de quitter le royaume dans l'espace de quatre mois et de rester en exil pendant dix ans; mais on déclara en même temps qu'il avait honorablement rempli son devoir en poursuivant l'appel jusqu'à ce que le roi eût pris la bataille en ses mains. L'arrêt du duc de Norfolk fut plus sévère. On lui ordonna de quitter le royaume dans le même temps, de faire un pèlerinage en Terre-Sainte et de rester en exil pendant le reste de sa vie, en Allemagne, en Hongrie ou en Bohême; non qu'il n'eût fait honorablement son devoir contre son adversaire, mais parce que, d'après son propre aveu, il avait cherché à mettre la dissension parmi les grands seigneurs, et qu'il s'était publiquement et en particulier opposé à la révocation des actes du parlement de Glocester. De plus, comme il était coupable de négligence dans son gouvernement de Calais et qu'il devait des arrérages considérables au roi, on arrêta que toutes ses terres seraient remises aux mains de celui-ci pour servir au payement de ses dettes, en lui réservant la somme de mille livres pour son propre usage. Enfin on défendit à tous deux, sous peine de trahison, d'avoir aucun rapport

[1] *Rot. parl.*, III, 372. Rien ne peut dépasser la sollicitude que le roi mit à rendre tous ces actes durables. Les juges lui avaient dit qu'il ne pouvait pas obliger son successeur à les maintenir. Il en fit cependant la tentative. Par son testament, signé quelques jours avant son départ pour l'Irlande, il légua la plus grande partie de ses propriétés personnelles à son successeur, mais sous la condition expresse qu'il ratifierait et observerait tous les actes des vingt et unième et vingt-deuxième années de son règne; dans le cas contraire, ce legs devait être retenu par les exécuteurs testamentaires et employé par eux à la défense des mêmes actes, « jusqu'à la mort même si cela était nécessaire. » *Rot. parl.*, III, 421.

[1] Ceci avait été requis pour les raisons que Richard allégua par Pognel, envoyé du roi de France; il était chargé de représenter : que ledit duc de Herfort est fort proche de la couronne d'Angleterre comme fils de roi, et est aussi descendu de la maison de France et ledit duc de Norfolk de la maison d'Angleterre. *Trésor des chartes*, 66.

avec Thomas, dernier archevêque de Canterbury ou de communiquer entre eux pendant leur exil[1]. Avant leur départ, ils obtinrent chacun quelques faveurs du roi et particulièrement la permission par lettres patentes de désigner des procureurs, afin de prendre possession des héritages qui pourraient leur survenir en leur absence, quoiqu'ils ne pussent, dans leur position, ni rendre hommage, ni jurer fidélité. Hereford se rendit à Paris; Norfolk, après un court séjour en Allemagne, visita Jérusalem, et à son retour mourut de chagrin à Venise[2].

Richard se vit alors triomphant de tous ses ennemis. Les derniers des lords appelants avaient été bannis; et ses oncles mêmes, soit affection, soit crainte, secondaient toutes ses mesures. Il avait atteint ce qui semble avoir été pendant quelque temps le but principal de sa politique : il s'était placé au-dessus des lois. Par l'obtention d'un subside pour la vie, il s'était affranchi de la nécessité d'assembler son parlement; à l'aide de son comité, dont les membres étaient les ministres complaisants de ses volontés, il pouvait publier toutes les nouvelles ordonnances qu'il lui plairait; et une déclaration antérieure des deux chambres portant qu'il était aussi libre qu'aucun de ses prédécesseurs, fut interprétée de manière à le dispenser des obligations prescrites par les statuts qui lui semblaient contraires à la prérogative royale. Mais en même temps qu'il obtenait tout ceci, il perdait la popularité qu'il avait acquise dans les dix dernières années; et bientôt la sécurité à laquelle il s'abandonna l'entraîna à d'autres actes de despotisme qui devaient inévitablement le conduire à sa perte. Il leva des fonds par emprunts forcés; il obligea les juges à expliquer les lois selon ses préjugés ou ses caprices; il força les anciens partisans de Gloucester à acheter et à racheter des chartes de pardon; et afin d'obtenir une moisson plus abondante d'amendes et d'amerciements, il mit à la fois dix-sept comtés hors de la protection de la loi, sous le prétexte qu'ils avaient favorisé ses ennemis à la rencontre de Radcotbridge. (1399, 3 fév.) Le duc de Lancastre ne survécut pas plus de trois mois au bannissement de son fils; et l'exilé s'attendait à succéder par ses fondés de pouvoirs aux vastes domaines de son père; mais Richard découvrit alors que son bannissement était une proscription qui le rendait incapable d'hériter d'aucune propriété. (18 mars.) Dans un grand conseil où assistait le comité du parlement, on décida que les patentes que son antagoniste et lui avaient reçues étaient illégales, et conséquemment nulles; et l'on fit jurer à tous les membres présents de maintenir cette détermination[1]. (23 avril.) Henri Bowet, qui avait obtenu les patentes pour le duc de Hereford, fut même condamné pour ce délit imaginaire à la peine de trahison; mais à cause de sa haute réputation, on lui laissa la vie à condition qu'il quitterait le royaume pour toujours[2]. Il paraît que ces mesures iniques épuisèrent la patience de la nation. Henri (à la mort de son père, il avait pris le titre de duc de Lancastre) était depuis longtemps l'idole du peuple; et les milliers de personnes qui l'escortèrent de leur propre mouvement à son départ de Londres auraient dû faire pressentir à Richard le danger qui le menaçait. Le sentiment de ses maux avait éveillé dans la nation l'esprit de résistance, la nouvelle injure faite à son favori le lui désigna comme un chef. On tint des consultations; on forma des plans; on sonda les dispositions des grands seigneurs; la fermentation paraissait générale. Cependant ce fut ce moment si inquiétant que le monarque infatué choisit pour quitter son royaume. Son cousin et son héritier, le comte de March, avait été surpris et tué par un parti d'Irlandais; et dans son empressement à venger la mort d'un parent, il méprisa les avis de ses amis et ferma volontairement les yeux sur les projets de ses ennemis.

Ayant nommé son oncle, le duc d'York, régent pendant son absence, le roi assista à une

[1] *Trésor des chartes*, 383, 384. J'ai rapporté ces sentences dans toute leur étendue, parce qu'elles expliquent complétement les causes de l'inégalité de peines que quelques écrivains modernes n'ont pu comprendre. Les raisons apportées au bannissement de Norfolk sont probablement véritables; il n'en paraît pas être de même pour celles qu'on donna du bannissement de Hereford. Le roi lui envoya à Calais un présent de 1,000 marcs. *Peti. Records*, 268.

[2] *Trésor des chartes*, 372, 385. Rym., VIII, 47, 52.

[1] *Trésor des chartes*, 372, 373. Ici le roi en appela encore au peuple, qui manifesta son assentiment en levant les mains. « Quelle chose feust faite et assentuz « par tout le peuple esteanz en présence du roy. » *Ibid.*

[2] *Trésor des chartes*, 385.

messe solennelle à Windsor, chanta lui-même la collecte et fit son offrande. A la porte de l'église, il prit le vin et les épices avec la jeune reine; et, l'enlevant dans ses bras, il l'embrassa plusieurs fois en lui disant : « Adieu, madame, « adieu, jusqu'à ce que je revienne ». Il se rendit, accompagné de plusieurs seigneurs, de Windsor à Bristol, où des rapports de complots et de conspirations parvinrent jusqu'à lui; mais il les reçut avec dédain. Il rejoignit son armée à Milford-Haven et, s'embarquant sur une flotte de deux cents voiles, arriva en peu de jours à Waterford (31 mai). Son cousin le duc d'Albemarle avait reçu l'ordre de le suivre avec cent autres navires; et l'on passa trois semaines à l'attendre. Ce délai fut dans la suite attribué à une intelligence secrète avec les ennemis du roi. Enfin Richard partit de Kilkenny pour combattre les Irlandais. Plusieurs des chefs inférieurs accoururent pieds nus et la corde au cou (20 juin) pour implorer sa miséricorde; mais Mac Murchad repoussa toute idée de soumission et se vanta d'anéantir les envahisseurs. Il n'osa pas, il est vrai, les combattre en bataille rangée : son système consistait à fuir devant eux et à les attirer dans les bois et les marais, où ils ne pouvaient combattre avec avantage ni se procurer des vivres[1]. Le manque de provisions et les clameurs des soldats forcèrent le roi à abandonner cette poursuite et à se diriger sur Dublin; et dès que Mac Murchad vit qu'il ne pouvait plus harceler ses adversaires, il sollicita et obtint une entrevue avec le comte de Glocester, qui commandait l'arrière-garde. Ce chef était d'une stature athlétique; il se rendit à la conférence monté sur un cheval de bataille gris, qui lui avait coûté quatre cents têtes de bétail, et il brandissait avec aisance et dextérité une lance pesante. Il paraissait disposé à devenir vassal nominal du roi d'Angleterre; mais il refusa de se soumettre à aucune condition. Richard mit sa tête à prix, marcha vers Dublin, et au bout de quinze jours, fut rejoint par le duc d'Albemarle, qui amenait avec lui des troupes et des provisions. Ce renfort, arrivé à propos, permit de recommencer la poursuite contre Mac Murchad; mais tandis qu'il s'occupait ainsi en Irlande à des objets d'un intérêt secondaire, une révolution éclatait en Angleterre, qui devait le priver de la couronne et de la vie[1].

Lorsque Richard s'embarqua pour l'Irlande, Henri de Bolingbroke, le nouveau duc de Lancastre, résidait à Paris, où il recevait l'hospitalité du roi de France, qui en même temps le veillait d'assez près. Aux dernières fêtes de Noël il avait demandé en mariage Marie, une des filles du duc de Berri. La jalousie de Richard s'en alarma. Le comte de Salisbury fut dépêché à Paris pour représenter l'inconvenance du mariage d'une fille de France avec un « traître » anglais, et, réglant sa conduite sur ses paroles, il partit après avoir rempli sa commission sans daigner parler à l'exilé. Henri songeait à ces injures quand le dernier primat, évêque nominal de Saint-André, quitta secrètement la maison qu'il habitait à Cologne et, déguisé en moine, se procura avec le duc, dans l'hôtel de Winchester[2], une entrevue secrète qui eut pour résultat la détermination de retourner en Angleterre pendant l'absence du roi. Pour éluder les soupçons des ministres français, Henri se procura un passe-port pour visiter le duc de Bretagne; et, à son arrivée à Nantes, il loua trois petits navires, sur lesquels il partit de Vannes pour aller chercher fortune en Angleterre. Tout son cortége se composait de l'archevêque, du fils du dernier comte d'Arundel, de quinze lances et d'un petit nombre de domestiques. Après être resté quelques jours sous voile près de la côte orientale, il débarqua à Ravenspurn, dans le Yorkshire (4 juillet), où se joignirent immédiatement à lui les deux puissants comtes de Northumberland et de Westmoreland. Il déclara en leur présence et sous serment, dans le couvent des moines blancs à Doncaster, que son seul but était de recouvrer les titres et les propriétés qui avaient appartenu à son père[3].

Le duc d'York, à qui le roi avait confié le gouvernement pendant son absence, était tenu exactement au courant des mouvements de Henri, et il somma les tenanciers de la couronne de se rendre sous l'étendard royal à Saint-Alban. On a cependant quelques raisons

[1] Trois vaisseaux arrivèrent de Dublin chargés de vivres et de provisions. Un témoin oculaire nous apprend que plus d'un millier d'hommes s'enivrèrent ce jour-là.

D'yvres y ol, je croy plus d'un mille cette journée. *Archæol.*, xx, 304.

[1] MS. Harl. n° 1319, c. 4.

[2] Appelé depuis Bicêtre.

[3] Hardyng., 350, 2.

de penser que c'était par devoir mais non de cœur qu'il soutenait la cause du roi. Il avait sans doute vu avec pitié les malheurs immérités d'un de ses neveux et condamné la conduite violente et inconsidérée de l'autre; le sort de son frère Glocester et le cruel et injuste traitement du fils unique de son autre frère, Jean de Gand, ne devaient pas lui donner d'idées bien flatteuses quant à la stabilité du sort de sa propre famille. Soit qu'ils soupçonnassent sa fidelité, soit qu'ils fussent frappés de la répugnance des hauts barons à tirer l'épée contre un homme qui ne réclamait que ses droits legitimes, les favoris de Richard commencèrent à s'alarmer pour leur propre sûreté. Le comte de Wiltshire, avec Bussy et Green, membres du comité du parlement, avaient été chargés de veiller sur la jeune reine à Wallingford; mais ils abandonnèrent tout à coup leur poste et se sauvèrent précipitamment à Bristol. York lui-même suivit cette direction; peut-être son dessein était-il alors de s'affranchir de la responsabilité qui pesait sur lui, en se tenant prêt à remettre le commandement à Richard, qu'on attendait à tout moment d'Irlande; mais par ce mouvement il laissait la route du Yorkshire à la capitale ouverte aux insurgés. Henri était déjà en marche. La boule de neige avait grossi en s'avançant, et le petit corps de vingt partisans, avec lequel il avait debarqué, s'élevait lorsqu'il atteignit Saint-Alban à environ soixante mille hommes en armes. Il s'était fait précéder par ses messagers, porteurs de lettres dans lesquelles il établissait non-seulement ses propres griefs, mais ceux du peuple, et affirmait que les revenus de l'État avaient été livrés en proie à la rapacité de Scroop, de Bussy et de Green. On le reçut avec enthousiasme dans tous les domaines qui faisaient partie de l'héritage de sa famille. A Londres, une procession du clergé et du peuple vint au devant de lui avec des adresses de congratulation, des présents et des offres de service. Il s'y arrêta peu; après avoir confirmé par ses manières flatteuses les citoyens dans leur attachement pour lui, il se dirigea vers l'ouest et entra à Evesham le jour même où le duc d'York atteignait Berkley. Après un échange de messages, les ducs se rencontrèrent dans l'église du château: avant qu'ils se séparassent, l'arrêt de Richard était signé. Il ne s'ensuit pas nécessairement cependant que le régent ait consenti à la déposition de son neveu, peut-être voulait-il seulement l'amener à se réformer en l'empêchant de gouverner selon son caprice, mais enfin il trahit la confiance de Richard, unit ses forces à celles de Henri et commanda à sir Pierre Courteney, qui commandait dans le château de Bristol pour le roi, d'ouvrir les portes de cette forteresse. Cet officier, protestant qu'il ne reconnaissait aucune autorité dans le duc de Lancastre, obéit au mandat du régent. Le matin suivant, les trois fugitifs, le comte de Wiltshire, Bussy et Green, furent exécutés par ordre du connétable et du maréchal de l'armée. Le duc d'York resta à Bristol, et Henri, à la tête de ses propres forces, marcha sur Chester pour s'assurer de cette ville et imposer aux habitants de Chester, qui passaient pour les partisans les plus dévoués du roi.

Il est temps de retourner à Richard, en Irlande. On doit trouver étrange, malgré le prétexte du mauvais temps qui fut allégué, qu'Henri fût déjà en Angleterre depuis une quinzaine avant que le roi n'eût entendu parler de debarquement. Cette nouvelle, lorsqu'il la reçut enfin, paraît avoir éveillé en lui autant d'indignation que de crainte. « Ah! s'é« cria-t-il, bel oncle de Lancastre, Dieu ré« compense votre âme! Si je vous avais cru, « cet homme ne m'offenserait pas aujourd'hui. « Je lui ai pardonné trois fois, voici sa qua« trième offense. » Il délibéra avec son conseil, et la conclusion fut qu'il devait immédiatement retourner en Angleterre avec les vaisseaux sur lesquels le duc d'Albemarle avait amené des renforts. Mais ce seigneur, dans des intentions perfides, à ce qu'on prétendit après, le détourna de ce dessein. Le comte de Salisbury reçut l'ordre de mettre immédiatement à la voile avec ses propres guerriers, qui montaient à cent hommes, et d'appeler sous l'étendard royal les naturels des Galles. Richard promettait de partir lui-même avec la flotte de Waterford dans l'espace de six jours. Le comte obéit. Les habitants des Galles et du Cheshire répondirent à son appel, et une belle armée se rassembla à Conway. Mais Richard n'arriva pas comme il l'avait promis. Des rumeurs effrayantes circulèrent parmi les troupes, et après l'avoir attendu quinze jours, les royalistes se debandèrent en dépit des larmes et des prières de leur chef; le dix-huitième jour, en-

fin, le roi arriva à Milford-Haven avec les ducs d'Albemarle, d'Exeter, de Surrey, le comte de Worcester, les évêques de Londres, de Lincoln, de Carlisle, et plusieurs milliers de soldats qui l'avaient accompagné en Irlande. Avec ces forces, si elles eussent été fidèles, il aurait pu lutter contre son antagoniste; mais le surlendemain de son arrivée, au moment où il se levait, il vit, de sa fenêtre, que la plus grande partie de ses troupes avait déjà disparu. On convoqua le conseil aussitôt, et l'on y proposa d'envoyer le roi, par mer, à Bordeaux; mais le duc d'Exeter objecta que quitter le royaume dans de pareilles circonstances, ce serait abdiquer la couronne. Il valait mieux, dit-il, rejoindre l'armée stationnée à Conway. On y pourrait braver l'ennemi, et, à tout événement, comme la mer serait toujours libre, on se trouverait toujours à même de se rendre en Guienne. Son opinion prévalut, et à minuit, le roi, sous un vêtement de prêtre, ses deux frères, d'Exeter et de Surrey, le comte de Glocester, l'évêque de Carlisle, sir Étienne Scroop et sir William Feriby avec huit autres, se dérobèrent à l'armée et dirigèrent leur marche vers Conway. Leur fuite ne tarda pas à être connue. Le trésor royal, que Richard laissait derrière lui, fut pillé. Albemarle, Worcester et la plupart se hâtèrent de se rendre près de Henri pour lui faire leur cour. Les autres essayèrent de se frayer leur route par petits détachements vers leurs comtés respectifs; mais ils furent souvent, dans leur retraite, pillés et maltraités par les Gallois [1].

Le roi et ses compagnons, avec quelque difficulté, mais sans accident, arrivèrent à Conway, où, à leur entier désappointement, ils ne trouvèrent, au lieu d'une force considérable, que le comte de Salisbury avec cent hommes. Dans cette conjoncture, les frères du roi se chargèrent d'aller visiter Henri à Chester (9 août) et de sonder ses intentions; et, durant leur absence, Richard et le comte de Salisbury allèrent examiner les châteaux de Beaumaris et de Carnarvon; mais, les trouvant sans garnison ni approvisionnement, ils revinrent désespérés à leurs anciens quartiers.

Quand les deux ducs furent admis en présence de Henri, ils plièrent le genou et lui communiquèrent le message du roi. Il s'occupa fort peu de Surrey, qu'il fit renfermer ensuite dans le château; mais prenant à part Exeter, il conversa avec lui et lui remit, au lieu du cerf de la livrée du roi, la rose, qui était la marque distinctive de la sienne. Mais aucune prière ne put l'engager à les laisser retourner vers le roi. On remarqua qu'Exeter laissait tomber une larme, et le duc d'Albemarle lui dit alors d'un air insultant: « Beau « cousin, ne soyez pas fâché, s'il plaît à Dieu, « tout ira bien. »

Le premier objet de Henri était de s'emparer de la personne du roi. Il fut charmé d'apprendre par les envoyés le lieu de la retraite de Richard, et il les retint à Chester, afin que le roi, au lieu de s'échapper, attendît leur retour. Après s'être mis en possession du trésor que le roi avait déposé dans le château fort de Holt, il dépêcha le comte de Northumberland à la tête de quatre cents hommes d'armes et de mille archers, en lui recommandant de ne pas déployer ses forces, de peur que le roi ne s'embarquât, mais de l'attirer hors de la forteresse par des discours et des promesses artificieuses, et de le faire alors prisonnier. Dans sa route, le comte s'empara des châteaux de Flint et de Rhudlan; et, plaçant ses hommes derrière un rocher, à quelques milles de cette dernière forteresse, il se rendit à Conway, accompagné seulement de cinq personnes. Il fut immédiatement admis, et répondit aux demandes pleines d'anxiété que le roi faisait sur ses frères, qu'il les avait laissés sains et saufs à Chester et qu'il apportait une lettre du duc d'Exeter. Celui-ci disait dans sa lettre, ou plutôt on lui avait fait dire, que toute confiance pouvait être accordée aux propositions du porteur. Ces propositions étaient que Richard promettrait de gouverner et de juger son peuple selon les lois, que les ducs d'Exeter et de Surrey, le comte de Salisbury, l'évêque de Carlisle et Maudelin, chapelain du roi, se soumettraient au jugement du parlement comme accusés d'avoir conseillé l'assassinat de Glocester; que

[1] Il existe deux relations de l'arrestation de Richard, toutes deux écrites par des personnes de sa suite. L'une appartenait à la bibliothèque du roi de France, n° 8448, et il en a été publié un abrégé par Gaillard, Examen et extraits des MSS., II, p. 189. L'autre est dans le Musée britannique, Harleian MSS., n° 1319. Elle a été fréquemment consultée par Stow, 319-322, et par M. Turner, II, 211, et a été récemment publiée avec une traduction et des notes nombreuses et intéressantes, par le révérend Iwelb, dans le vingtième vol. de l'*Archæologie*. Je dois beaucoup à cette publication.

Henri serait fait grand justicier du royaume, comme ses ancêtres l'avaient été pendant cent ans ; et que si le roi faisait ces concessions, le duc se rendrait à Flint, demanderait à genoux le pardon du roi et l'accompagnerait ou le suivrait à Londres. Richard consulta ses amis en particulier. Il exprima son approbation de tous ces articles ; mais il les assura secrètement qu'aucune considération ne le porterait à les abandonner pendant leur procès, et qu'il saisirait la première occasion pour se venger de ses ennemis et des leurs, « car, dit-il, il y en « avait quelques-uns parmi eux qu'il voudrait « écorcher vifs et qu'il n'épargnerait pas pour « tout l'or du royaume. » Northumberland jura alors l'observation des conditions, il prononça son serment sur l'hostie, et, « comme « Judas, » dit l'écrivain qui raconte ceci, « il « se parjura sur le corps de Notre-Seigneur. »

Comme Northumberland partait pour faire les arrangements nécessaires à l'entrevue de Flint, le roi lui dit : « Je compte, milord, sur « votre foi ; rappelez-vous votre serment, et « que Dieu l'a entendu. » Après dîner, il se mit en marche avec ses amis et leurs domestiques, au nombre de vingt-deux. Ils arrivèrent à une descente rapide, à la gauche de laquelle était la mer, et à la droite un rocher élevé qui semblait suspendu sur la route. Le roi quitta son cheval, et il descendait à pied quand il s'écria soudain : « Je suis trahi ! Dieu du paradis, as- « sistez-moi ! Ne voyez-vous pas des bannié- « res et des pennons dans la vallée ? » Northumberland, avec onze autres personnes, arrivait à cet instant, et il affecta d'ignorer cette circonstance. « Comte de Northumberland, dit « le roi, si je vous croyais capable de me tra- « hir, il n'est pas trop tard pour m'en retour- « ner. — Vous ne pouvez vous en retour- « ner, répliqua le comte en saisissant la bride « du cheval du roi ; j'ai promis de vous « conduire au duc de Lancastre. » Dans ce moment il fut rejoint par une centaine de lances et deux cents archers à cheval ; et Richard, voyant qu'il était impossible de s'échapper, s'écria : « Puisse le Dieu sur lequel vous éten- « dites la main vous récompenser, ainsi que « vos complices, au dernier jour ! » et il ajouta ensuite en se tournant vers ses amis : « Nous « sommes trahis ; mais rappelez-vous que No- « tre-Seigneur fut aussi vendu et livré entre « les mains de ses ennemis. »

Ils dînèrent à Ruddlan et arrivèrent à Flint dans la soirée, et le roi, dès qu'il se vit seul avec ses amis, s'abandonna aux réflexions que sa triste situation lui inspirait. Il se reprochait souvent l'indulgence qu'il avait eue jadis pour son adversaire actuel. « Fou que j'étais, s'é- « criait-il, j'ai sauvé trois fois la vie de ce « Henri de Lancastre. Une fois mon cher on- « cle, son père, duquel le Seigneur ait merci ! « voulait le faire mourir pour sa trahison et sa « scélératesse. Dieu du paradis ! je courus à « cheval toute la nuit pour le sauver, et son « père me le remit pour en faire tout ce qu'il « me plairait. Combien est-il vrai de dire que « nous n'avons pas de plus grand ennemi que « l'homme que nous avons préservé de la po- « tence ! Une autre fois il tira son épée contre « moi dans la chambre de la reine, de laquelle « Dieu ait merci ! Il fut aussi complice du duc « de Glocester et du comte d'Arundel ; il con- « sentit à ce que je fusse assassiné ; il consen- « tit au meurtre de son père et de tout mon « conseil. Par saint Jean ! je lui pardonnai tout « et ne voulus pas en croire son père, qui le « déclara plus d'une fois digne de mort. »

Ce malheureux roi se leva après une nuit sans repos, entendit la messe et monta dans la tour pour contempler de là l'arrivée de son adversaire. Il vit enfin l'armée, montant à quatre-vingt mille hommes[1], qui tournait autour de la plage jusqu'à ce qu'elle eût atteint le château, qu'elle environna de la mer à la mer. Il frémit, pleura et maudit le comte de Northumberland. Mais l'arrivée de l'archevêque Arundel, du duc d'Albemarle et du comte de Worcester le força de descendre. Ils plièrent le genou devant lui. Richard prit le prélat à part, et ils eurent ensemble une longue conversation. Après leur départ, il monta de nouveau à la tour et, contemplant l'armée de ses ennemis, s'écria : « Dieu de bonté, je me recommande à ta sainte garde, et je te crie merci afin que tu me pardonnes tous mes péchés. S'ils me mettent à mort, je la subirai patiemment comme tu l'as toi-même subie pour nous tous. » Northumberland avait fait préparer à dîner. Le comte de Salisbury, l'évêque et les deux chevaliers, sir Étienne Scroop et sir William Feriby s'assirent par

[1] J'ai adopté le plus petit nombre. Le MS. de la bibliothèque harleyenne la fait monter à 100,000 hommes.

l'ordre du roi à la même table que lui; car, puisqu'ils étaient tous compagnons d'infortune, il ne voulut pas qu'il y eût de distinction entre eux. Pendant qu'il mangeait, des personnes inconnues entrèrent dans la salle et l'insultèrent par des sarcasmes et des menaces. Dès qu'il se fut levé de table, on l'appela dans la cour pour recevoir le duc de Lancastre. Henri se présenta complètement armé, à l'exception du casque. Dès qu'il aperçut le roi, il plia le genou, et, avançant de quelques pas, il réitéra cette marque de respect en tenant son chapeau à la main : « Beau cousin de Lancas- « tre, dit Richard en se découvrant, vous êtes « le bienvenu. — Monseigneur, répondit le « duc, je suis venu avant mon temps, mais en « voici la raison : votre peuple se plaint de ce « que, depuis l'espace de vingt ou vingt-deux « ans, vous le gouvernez rigoureusement; « mais, s'il plaît à Dieu, je vous aiderai à le « mieux gouverner. » Le roi répliqua : « Beau « cousin, puisque cela vous plaît, cela me « plaît aussi. » Henri s'adressa successivement à l'évêque et aux chevaliers, mais il refusa d'accorder aucune attention au comte. Les chevaux du roi furent immédiatement demandés, et l'on amena deux animaux maigres et misérables, sur lesquels montèrent Richard et Salisbury, qui suivirent ainsi le duc à Chester au bruit des trompettes et des acclamations triomphales.

(19 août.) De Chester on expédia des ordres, au nom du roi, pour la convocation du parlement et le maintien de la paix[1]. Henri congédia la plus grande partie de son armée et se prépara à conduire son prisonnier à la capitale. A Lichtfield, Richard saisit un moment favorable pour s'échapper par la fenêtre (24 août); mais il fut repris dans le jardin, et, dès cet instant, constamment gardé par dix ou douze hommes armés. Le duc se sépara de son prisonnier dans le voisinage de Londres; il se rendit à Saint-Paul (1er sept.), accompagné du maire et des principaux citoyens, pria devant le maître-autel et pleura pendant quelques minutes sur le tombeau de son père. Le roi fut envoyé à Westminster et de là, le jour suivant, à la Tour; dans sa route, entre autres malédictions dont on le couvrait, il s'entendit appeler « bâtard, » expression de mauvais augure, qui prophétisait sa prochaine dégradation[1].

Le jour où le duc débarqua en Angleterre, il avait juré sur les Évangiles que son seul but était de revendiquer ses droits aux titres et aux propriétés de la maison de Lancastre. S'il est vrai qu'il disait alors sa pensée, son ambition s'accrut avec sa bonne fortune; il aspirait maintenant à échanger le couronnet du duc contre la couronne du roi. Il paraît difficile d'admettre qu'il ait rencontré sur ce point quelque opposition de la part de ses complices, les Percy. Cependant un témoin assez digne de foi nous l'assure. Mais ceux-ci par leur perfidie même s'étaient donné un maître. Leurs hommes d'armes étaient congédiés, les amis de Richard les abhorraient comme les pires des traîtres. Ils n'avaient donc d'autre parti à prendre que de se soumettre et de seconder les desseins de Lancastre[2]. Après plusieurs consultations, il fut résolu de combiner une renonciation solennelle à l'autorité royale de la part de Richard avec un acte de déposition de la part des deux chambres du parlement, dans l'espérance que ceux dont les scrupules ne seraient pas satisfaits de l'un pourraient acquiescer à l'autre. Pour obtenir la renonciation, on assaillit le captif royal de promesses et de menaces. Il s'abandonnait souvent aux lamentations et au désespoir; mais il montrait aussi quelquefois cette vigueur qu'il avait jadis déployée : « Pourquoi « suis-je ainsi gardé? demanda-t-il un jour; « suis-je votre roi ou votre prisonnier? — « Vous êtes mon roi, sire, reprit froidement « le duc; mais le conseil de votre royaume a « jugé convenable de placer une garde près « de vous. » (29 sept.) La veille de l'ouverture du parlement, une députation de prélats, de barons, de chevaliers et d'hommes de loi se rendit près du captif à la Tour et lui rappela que dans le château de Conway, lorsqu'il était parfaitement libre, il avait promis de résigner sa couronne à cause de son incapacité à gouverner. Sur sa réponse qu'il était prêt à remplir sa promesse, on lui donna à lire un acte

[1] Rym., VIII, 84. Brady, III, 419.

[1] Ceci faisait allusion au bruit qu'on avait répandu qu'il n'était pas le fils du Prince Noir, mais celui d'un chanoine de Bordeaux.

[2] Harding by Ellis, 351-6. Il était favorable aux Percy, mais il nous raconte ce qu'il vit et ce qu'il entendit dire au comte lui-même.

par lequel il délivrait tous ses sujets de leur serment de fidélité et d'allégeance; renonçait de son plein gré à l'autorité royale; se reconnaissait incapable de régner, et convenait qu'à cause de ses fautes passées il avait mérité d'être déposé, et jurait enfin par les saints Évangiles de ne faire aucun acte aussi longtemps qu'il vivrait, ou de ne donner son consentement à aucun de ceux que pourraient faire d'autres personnes, en opposition à cette résignation. Il ajouta comme de lui-même que, s'il était en son pouvoir de nommer son successeur, il choisirait son cousin de Lancastre, qui était présent, et, ôtant son anneau de son doigt, il le lui donna [1].

Tel est le récit de cette affaire, inscrit, par l'ordre de Henri, sur les registres du parlement; récit sur l'exactitude duquel on peut entretenir de puissants soupçons. Il est difficile de croire que Richard ait pu commander assez à ses sentiments pour agir avec l'enjouement dont le récit fait mention à diverses reprises; et l'assertion qu'il avait promis de résigner la couronne quand il vit Northumberland dans le château de Conway est non-seulement en contradiction avec ce qu'en ont rapporté deux témoins oculaires, mais est en elle-même grandement improbable. D'après le sort d'Édouard II, dont on l'avait si souvent menacé, il devait savoir qu'il eût mieux valu fuir dans ses possessions d'outre-mer, qui lui restaient encore couvertes, que de résigner sa couronne et de rester prisonnier entre les mains de son successeur.

Le lendemain, les deux chambres s'assemblèrent à Westminster-Hall au milieu d'un grand concours de peuple. Le duc occupait son siége ordinaire près du trône, qui était vacant et recouvert d'un drap d'or (30 sept.). On lut la résignation du roi; tous les membres debout à leur place signifièrent à haute voix leur assentiment, et le peuple, par des acclamations réitérées, exprima son approbation. Henri procéda ensuite à la seconde partie de son plan, l'acte de déposition. On lut à ce propos le serment du couronnement; on le fit suivre de trente-trois articles d'accusation dans lesquels on prétendait que Richard avait violé ce serment, et l'on en concluait que, par ses déportements, il avait perdu son droit au trône.

[1] *Rot. parl.*, III, 416, 417.

Parmi ces articles, les plus graves contre le roi étaient : la part qu'on supposait qu'il avait prise à la mort de Glocester, sa révocation des amnisties anciennement accordées à ce prince et à ses adhérents, et sa conduite despotique depuis la dissolution du parlement. Quelques-uns des autres sont frivoles, et il n'est pas un de ses prédécesseurs qui n'eût pu encourir les mêmes reproches; le reste repose sur les assertions non prouvées d'hommes qui avaient intérêt à le dépeindre sous les couleurs les plus noires. On ne s'attendait à aucune opposition, et les registres n'en mentionnent aucune; mais plusieurs historiens nous apprennent que l'évêque de Carlisle, au grand étonnement des lancastriens, se leva et demanda pour Richard ce qui ne se refusait pas aux plus vils des criminels, la confrontation avec ses accusateurs, et pour le parlement l'exercice d'un droit auquel il pouvait justement prétendre, celui d'entendre de la bouche même de Richard si sa résignation de la couronne était réellement, comme on le prétendait, spontanée et volontaire [1]. Si Merks fit en effet un tel discours, il fut le seul à parler dans ce sens. Personne ne se trouva pour le seconder. Le parlement vota à l'unanimité la déposition de Richard, et huit commissaires, montant sur un tribunal élevé devant le trône, le déclarèrent dégradé du rang et de l'autorité de roi, sur le motif qu'il avait notoirement mérité cette punition et qu'il l'avait reconnu lui-même le jour précédent par un acte signé et scellé de sa main. On désigna sir William Thirnyng, premier juge, pour notifier la sen-

[1] *Rot. parl.*, 417-422. Ce fait fut mis en question pour la première fois par Kennet, sur le motif qu'il n'est point garanti par des autorités contemporaines. Ceci n'est pas tout à fait exact. Des deux historiens français contemporains, l'un rapporte le discours de l'évêque, l'autre n'en parle point; mais il est vrai que tous deux commettent tant d'erreurs dans cette partie de leur récit qui suit la capture de Richard, qu'on ne peut rien inférer de certain du témoignage de l'un ou du silence de l'autre. Si Merks ne fit point le discours qui lui est attribué, il faut qu'il ait grièvement offensé Lancastre de quelque autre façon, car il fut vers cette époque enfermé à l'abbaye de Saint-Alban et amené devant le parlement le 28 octobre. Je pensersis qu'il y a quelque allusion à son emprisonnement dans l'*Histoire de France rimée*, où l'on dit de l'évêque :

Ne pour parole
Qu'on lui en dist oncques nen changea sole.

Arch., XX, 322.

tence au captif, qui répondit avec douceur qu'il ne désirait pas l'autorité royale, mais qu'il espérait que son cousin serait pour lui un bon seigneur[1].

Le possesseur légitime était actuellement chassé du trône. Mais en supposant que ce trône fût légalement vacant, quelles prétentions Henri de Lancastre pouvait-il faire valoir pour l'obtenir ? Par la loi de l'hérédité il appartenait aux descendants de Lionel, troisième fils d'Édouard III ; les droits, nous dit-on, avaient été formellement reconnus en parlement. Tous restaient en suspens et pleins d'anxiété quand le duc, se levant et faisant avec une grande solennité le signe de la croix sur son front et sur sa poitrine, prononça les paroles suivantes : « Au nom du Père, du Fils « et du Saint-Esprit, moi, Henri de Lancas- « tre, je réclame ce royaume d'Angleterre et « la couronne, avec toutes ses appartenances « et dépendances, comme descendant en ligne « directe, par le sang, du bon seigneur le roi « Henri III, et comme y ayant aussi droit « parce que Dieu dans sa grâce m'a envoyé « pour le recouvrer avec l'aide de ma famille « et de mes amis, ledit royaume étant sur le « point de tomber en ruine, faute d'être bien « gouverné et par suite de la violation des « bonnes lois. » Ce fut en ces termes extraordinaires que Lancastre fit valoir ses prétentions, mêlant avec adresse un droit indéfini d'héritage[2] à ceux de conquête et de convenance, et les faisant entendre tous par insinuation sans insister sur aucun. Mais quoiqu'il fût difficile de comprendre sur quelle base il fondait sa demande, le but en était parfaitement intelligible. Les deux chambres l'admirent à l'unanimité, et, comme confirmation de son droit, Henri montra l'anneau et le sceau que Richard lui avait préalablement remis. L'archevêque de Canterbury le prit alors par la main et le conduisit au trône. Il s'agenouilla sur les marches pendant quelques minutes pour prier, se leva, et les deux archevêques l'aidèrent à s'asseoir. Dès que les acclamations eurent cessé, le primat, s'avançant, fit une courte harangue par laquelle il entreprit de prouver qu'un monarque dans la vigueur de l'âge était une bénédiction pour le peuple, tandis qu'un prince jeune et sans expérience n'était qu'un fléau. Quand il eut terminé, le roi se leva : « Messieurs, dit-il, je re- « mercie Dieu et vous tous, lords spirituels et « temporels, ainsi que tous les États de cette « terre, et vous fais savoir que je ne veux pas « qu'aucune personne puisse penser que, par « voie de conquête, j'entende priver qui que « ce soit de son héritage, de ses franchises ou « autres droits qu'il pourrait posséder ni lui « enlever les biens qu'il a gagnés selon les lois « et coutumes de l'État, excepté les personnes « qui ont agi contre le vœu général et l'avan- « tage du royaume[1].

L'autorité du parlement et des officiers royaux expirait avec celle de Richard. Henri somma immédiatement le même parlement de s'assembler de nouveau dans six jours, nomma de nouveaux officiers de la couronne, et dès qu'il eut reçu leur serment, se retira en grande pompe dans les appartements royaux. Ainsi se termina cette importante journée par la déposition de Richard de Bordeaux et l'avénement de son cousin Henri de Bolingbroke.

Les traits de Richard étaient beaux, mais efféminés, ses manières brusques et son élocution embarrassée. Il avait assez de goût pour la littérature ; quant à la résolution et au courage, on lui en vit parfois donner des preuves. Mais il aimait passionnément le faste et le plaisir ; et quelques-uns ont attribué la perte de

[1] *Rot. parl.*, III, 423, 424.

[2] Il descendait de Henri III de père et mère.

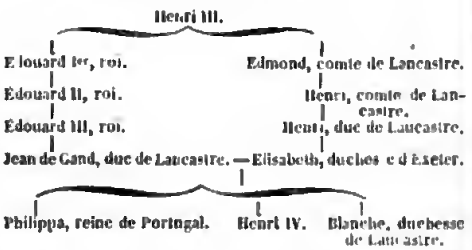

Mais il ne pouvait légalement faire valoir ses droits du côté de son père, puisque le jeune comte de Marche descendait du duc de Clarence, frère aîné de Jean de Gand ; ni du côté de sa mère, parce qu'elle était issue d'Edmond de Lancastre, frère du puîné d'Édouard I. On prétendit qu'Edmond était en effet l'aîné ; mais qu'on l'avait écarté de son propre consentement, parce qu'il était difforme. Si nous en pouvons croire Hardyng, Henri, le 21 septembre, produisit au conseil un document destiné à prouver le droit d'aînesse d'Edmond. Ce document fut réfuté par un grand nombre d'autorités irréfutables. Hardyng, 353.

[1] *Rot. parl.*, III, 422, 423.

sa couronne à ses extravagances et à ses exactions pécuniaires. Il serait difficile cependant de prouver que ses dépenses fussent plus grandes que celles de ses prédécesseurs, puisqu'il est certain que ses demandes d'argent à ses sujets furent beaucoup moindres. « En quoi « vous concerne, dit-il une fois aux communes, l'établissement de ma maison, aussi « longtemps que je la maintiens sans vous de- « mander de subside[1]? » On peut, avec plus de raison, attribuer ses malheurs à son extrême jeunesse quand il monta sur le trône, et aux précautions prises par sa mère et par ses amis pour déjouer les projets supposés de ses oncles. Ces mesures le rendirent étranger aux princes de son sang, dont l'orgueil refusa de faire la cour à un enfant; il s'en vit négligé, et porta ses affections sur ses ministres et sur ses compagnons[2]. De là les jalousies et les rivalités qui finirent par la célèbre commission du gouvernement et par la ruine, peu méritée peut-être originairement, des favoris du jeune souverain. Quand le roi eut recouvré l'exercice de son autorité, il régna avec assez de tranquillité pendant une longue période; mais sa conduite, dans la vingt et unième et la vingt-deuxième année de son règne, dévoila une telle ardeur de vengeance, une telle habitude de dissimulation, des notions de gouvernement si despotiques et un projet si déterminé de gouverner sans contrôle, qu'aucun lecteur ne saurait être surpris de la catastrophe qui suivit. On peut, à la vérité, détester les ruses dont ses ennemis firent usage pour s'emparer de sa personne; on peut compatir aux peines qu'il souffrit dans sa prison et condamner l'odieuse politique qui le priva ensuite de la vie; mais on doit reconnaître en même temps qu'il mérita d'être abandonné par le peuple, dont il avait foulé aux pieds les libertés, et de perdre l'autorité qu'il voulait élever au-dessus des lois et de la constitution de son pays.

[1] *Rot. parl.*, 339. Il paraît, d'après le testament de Richard, que ce prince avait placé plusieurs sommes lui appartenant personnellement et montant à 91,000 marcs en divers lieux de sûreté. Rym., VIII, 77.

[2] « Qu'il plese au roi attrere à li gentz destat et de « bien et de honeur et comuner ovec eux et eschuire « la compaignie d'autres. » Avis à lui de son conseil. *Acts of Coun.*, I, 86.

CHAPITRE XXI.

HENRI IV.

SURNOMMÉ DE BOLINGBROKE.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE.	PAPES.
Wenceslas, 1400. Robert, 1410. Sigismond.	Robert III, 1405. Jacques I.	Charles VI.	Henri III.	Boniface IX 1404. Innocent VII, 1406. Grégoire XII, 1409. Alexandre V, 1410. Jean XXIII.

Couronnement du nouveau roi. — Insurrection. — Mort de Richard. — Guerre contre les Écossais. — Rébellion des Percy. — Insurrection dans le Yorkshire. — Rébellion d'Owen Glendour. — Négociations avec la France. — Acte d'hérédité de la couronne. — Mort du roi. — Priviléges et autorité de la chambre des communes. — Ordonnances contre les lollards.

Le nouveau roi prit le nom de Henri IV et fut couronné quinze jours après la déposition de son prédécesseur, à l'anniversaire de celui où il avait été banni. (1399, 13 oct.) La cérémonie se fit dans les formes accoutumées, si ce n'est que l'épée dont se servait Henri lorsqu'il prit terre à Ravenspurn fut portée nue à sa gauche par le comte de Northumberland pendant toute la durée du cortége[1].

Le nouveau parlement s'était déjà rassemblé, et comme il était composé des mêmes individus qui avaient formé le dernier, il montra la même soumission aux volontés du monarque. On révoqua tous les actes de vengeance de la vingt et unième année du dernier règne; on remit en vigueur ceux de la neuvième année contre les favoris de Richard; et l'on annula les condamnations des comtes d'Arundel et de Warwick. Comme la présentation d'un acte d'hérédité aurait supposé la possibilité d'élever un doute sur les droits du roi à la couronne, il n'en fut pas question; mais son fils aîné fut créé prince de Galles, duc de Guienne, de Lancastre et de Cornwal, et comte

[1] Le comte reçut l'île de Man, qui avait appartenu à sir William le Scroop, comte de Wiltshire, en fief pour lui et pour ses héritiers, sous condition féodale de porter cette épée à tous les couronnements présents et à venir. Rym., VIII, 89, 91, 95.

Digitized by Google

de Chester; et le parlement le déclara héritier présomptif du trône. On ne fit aucune mention du comte de March, l'héritier véritable, âgé seulement de sept ans. Ses amis évitèrent sagement de mêler la question de ses droits dans la discussion; et le roi se contenta de le tenir, ainsi que son frère, plus jeune encore, dans une honorable réclusion, au château de Windsor [1]. Les lords qui avaient jadis accusé de trahison Glocester et ses affidés furent actuellement sommés de justifier leur conduite; tous suivirent le même système de défense: ils prétendirent n'avoir ni conseillé ni composé l'acte d'accusation, mais avoir été forcés par les menaces de Richard d'apposer leur sceau sur cette pièce; et ainsi, n'avoir pas été plus coupables dans cette poursuite que les autres lords qui avaient condamné les appelés. La discussion sur un tel sujet fit revivre toutes les animosités du dernier règne; le lord Fitzwalter accusant le duc d'Albermarle, vingt autres lords se levèrent et jetèrent en même temps que lui leurs gantelets sur le plancher. L'accusé à son tour jeta le sien. Tous furent ramassés et remis à la garde du comte-connétable et du comte-maréchal. Un autre jour, le lord Morley accusa le comte de Salisbury de perfidie envers le duc de Glocester, dont il avait livré les secrets au dernier roi. Salisbury répliqua par un démenti net, et tous deux jetèrent leurs gantelets; Henri sut enfin par son autorité imposer silence à ces adversaires passionnés et amener une espèce de compromis par lequel les lords appelants perdirent les biens et les honneurs qu'ils avaient reçus de Richard en récompense de leur appel. Les ducs d'Albemarle, de Surrey et d'Exeter, le marquis de Dorset et le comte de Glocester redescendirent au rang le moins élevé qu'ils avaient jadis occupé et redevinrent comtes de Rutland, de Kent, de Huntingdon et de Somerset, et lord le Despenser [2].

Pour prévenir le retour de ces actes de vengeance qui deux fois avaient déshonoré le dernier règne et qui, d'après le caractère des lords, menaçait de déshonorer encore le règne actuel, on rendit plusieurs statuts dignes d'approbation; l'un d'eux borna le crime de trahison aux délits énumérés dans le célèbre acte d'Édouard III; un autre abolit les appels de trahison dans le parlement et renvoya l'accusé devant les cours légales; un troisième déclara que l'autorité du parlement ne serait plus déléguée à un comité de lords et de membres des communes, et un quatrième défendit, sous les plus fortes peines, à toute personne, sauf le roi, de faire porter ses couleurs à ses tenanciers. Ces signes de ralliement avaient été longtemps un des moyens principaux dont les grands seigneurs se servaient pour augmenter leur pouvoir et soutenir leurs querelles. Quiconque portait les livrées d'un seigneur était obligé par l'honneur à épouser sa cause; et elles étaient portées non-seulement par ceux qui recevaient des fiefs ou qui étaient engagés dans un service actuel, mais encore par tous ceux qui voulaient les accepter comme une distinction, comme un gage d'amitié, ou dans la vue de quelque avantage futur [1].

Avant la clôture de la session, l'archevêque de Canterbury vint annoncer aux lords tempo-

[1] *Rot. parl.*, III, 425-428, 434, 436. Rym., VIII, 91, 94.

[2] *Rot. parl.*, III, 449, 452. *Archæol.*, XX, 275, 281. Il est singulier que, bien que le roi eût montré tant d'aversion pour le comte de Salisbury, et qu'il l'eût fait sommer de venir se défendre, il n'en soit pas question dans le jugement. Newcastle fut désigné pour le lieu de son duel avec le comte de Morley; car dans le *Issue Roll.* de 1, Henri IV, feb. 17, est un payement fait à John Vana, envoyé par le connétable dans cette ville pour y présider au combat.

[1] *Rot. parl.*, III, 428, 442. *Stat.*, 1. Henri IV, c. 10, 14. Durant l'été de cette année, apparut tout à coup en Italie, une secte de fanatiques nommés *bianchi et albati*, parce qu'ils portaient une longue robe blanche et qu'ils se couvraient la figure d'un voile blanc afin de n'être pas connus. Ils s'assemblaient au nombre de plusieurs milliers en divers lieux et entreprenaient des pèlerinages de huit ou dix jours, pendant lesquels ils se rendaient en procession de ville en ville, précédés par un grand crucifix, chantant des hymnes et se nourrissant de pain et d'eau. Le pape s'opposa aux progrès de cette secte, et en la proscrivit sévèrement en France. Hsari publia dans ce parlement, avec l'approbation des lords spirituels et temporels, une proclamation qui ordonnait d'empêcher le débarquement de tous ceux d'entre eux qui tenteraient de venir en Angleterre. *Rot. parl.*, III, 428. Il est singulier que quelques écrivains italiens et contemporains aient pu dire que les fondateurs de cette secte étaient venus de l'Angleterre ou de l'Écosse (voyez Spondanus, I, 671), et que la description qu'on en fait dans la proclamation soit à peu près la même que celle des prêtres ambulants de la cinquième année du règne de Richard II. Dans la première, les *bianchi* sont appelés « gents « vestuz de blanche vesture, et soi prétendantz de « grande sainteté. » Dans l'autre on désigne les prêtres ambulants comme « des personnes en certaine « habitz, souz dissimulation de grande sainteé. » *Rot. parl.*, III, 124.

rels et spirituels (23 oct.) qu'on allait leur soumettre de la part du roi une question sur laquelle ils étaient requis de garder un secret inviolable. Le comte de Northumberland leur fit part ensuite d'un message dans lequel le roi demandait leur avis concernant le traitement futur du monarque déposé, dont il était résolu, disait-il, de protéger la vie à tout événement. Ils répondirent qu'il conviendrait de le conduire secrètement dans quelque château où ne pourrait se réunir un grand concours de peuple; qu'on devrait l'y placer sous la garde d'officiers de confiance et lui interdire toute communication avec les personnes qui avaient été autrefois à son service. (27 oct.) Quatre jours après, le roi se rendit à la chambre, condamna Richard à un emprisonnement perpétuel et ordonna qu'il fût gardé ainsi que les lords l'avaient suggéré [1].

Henri avait atteint désormais le grand objet de son ambition; mais il vit bientôt qu'il était plus aisé de conquérir une couronne que de la conserver. L'hostilité des princes étrangers, qui continuaient à le traiter comme un usurpateur, et la fidélité chancelante de ses sujets, dont quelques-uns brûlaient du désir de venger les offenses faites au dernier roi, dont les autres se montraient mécontents de ce que leurs services n'étaient pas plus amplement récompensés, le tenaient dans un état d'anxiété perpétuelle. Durant l'espace de neuf années, il fut continuellement alarmé, soit par des tentatives secrètes contre sa vie, soit par des actes publics de rébellion; une fois par les incursions des Écossais; une autre, par les descentes des Français. Mais son génie sembla grandir avec les difficultés mêmes; et par sa vigilance, son énergie et son activité, il parvint non-seulement à garder la couronne, mais à la transmettre paisiblement à sa postérité.

Le premier complot contre Henri fut formé par cinq des lords appelants qui s'étaient vus si près d'encourir une condamnation capitale dans le dernier parlement. Un mois après la dissolution, ils convinrent de tenir un tournoi à Oxford, de saisir cette occasion de s'emparer de la personne du roi, et ensuite de proclamer et de délivrer Richard. Ils s'assemblèrent pendant les fêtes de Noël; un seul d'entre eux manquait, et sans qu'ils le soupçonnassent, celui-là était un traître. On prétend que le comte de Rutland reçut à table une lettre d'un de ses complices; que son père, le duc d'York, insista pour en connaître le contenu, et que le fils, voyant qu'il lui était impossible de cacher son secret, se hâta de le révéler à Henri. Quoi qu'il en puisse être, le soir du jour désigné, les conspirateurs, à la tête de cinq cents chevaux, surprirent le château de Windsor (1400, 5 janv.); mais Henri, averti par Rutland, l'avait quitté le matin, et il était déjà à Londres, d'où il avait expédié des ordres pour les arrêter comme traîtres [1], et où il s'occupait à lever des troupes pour marcher contre eux. Alarmés et déconcertés, ils se décidèrent à se retirer vers l'ouest, proclamèrent Richard dans toutes les villes et villages où ils passèrent, et le soir du jour suivant établirent leurs quartiers à Cirencester [2]. Le maire, qui avait déjà reçu l'ordre du roi, réunit les bourgeois et les habitants du voisinage, et, à minuit, attaqua les quartiers des comtes de Kent et de Salisbury. Tous les efforts de ceux-ci pour s'échapper furent repoussés par des archers postés dans la rue; et, après une défense de six heures, ces seigneurs infortunés furent forcés de se rendre. On les conduisit dans l'abbaye; mais un incendie ayant éclaté le lendemain soir, on l'attribua à leurs partisans, et au milieu de la nuit, ils furent tirés de leur prison et décapités par la populace [3]. Les lords Lumley et Despenser avaient continué leur marche; mais les habitants de Bristol leur firent subir le même sort. (9 janv.) Le comte de Hutingdon, pris dans le voisinage de Londres, fut mis à mort à Plesby par les tenanciers du dernier duc de Glocester et à l'instigation de la

[1] *Rot. parl.*, 426, 427. On observera que les membres de cette chambre des communes furent réellement élus par le roi. Ils avaient été choisis d'après les ordres intimés au nom de Richard, et quoiqu'il fût reconnu que l'existence du parlement avait cessé à l'époque de la déposition, et qu'à cet effet, Henri eût convoqué un nouveau parlement, on avait cependant ordonné aux mêmes individus, représentants des communes, de reprendre séance sans être réélus de nouveau par leurs commettants.

[1] Rym., VIII, 120.

[2] Rym., VIII, 165.

[3] *Rot. parl.*, IV, 18. Il paraît que les femmes prirent une part très-active dans la cause du roi, qui pour récompenser les habitants de Cirencester, créa une fondation annuelle de quatre daims et d'un muid de vin pour les hommes, et de six daims et d'un muid de vin pour les femmes de cette ville. Rym., VIII, 250.

comtesse de Hereford, l'aînée de ses filles[1]. Sir Thomas Blount, sir Bennet Shelley[2] et dix-huit autres subirent leur sort à Oxford dans le Greenditch; Feriby et Maudelin, chapelains de Richard, périrent à Londres. Deux ecclésiastiques d'un plus haut rang, Walden et Merks avaient été aussi désignés pour victimes. Walden, successeur d'Arundel, comme le lecteur peut se le rappeler, avait quitté son siége au retour de ce prélat et restait évêque sans évêché[3]. Merks, l'évêque de Carlisle, que nous avons laissé prisonnier à Saint-Alban, avait été mis en liberté à la sollicitation du pontife. Les deux prélats furent arrêtés comme complices des conspirateurs et enfermés dans la Tour. Walden eut le bonheur de convaincre le roi de son innocence. Non-seulement il obtint sa liberté, mais sur la recommandation du primat, il fut promu au siége de Londres. Quant à Merks, il avait trop grièvement offensé le roi auparavant pour espérer maintenant miséricorde ou même justice. Il fut jugé et condamné à souffrir la mort des traîtres. Le pape, pour le placer hors de la portée de son persécuteur, l'avait déjà transféré à l'évêché de Céphalonie dans l'île de Samos. Mais Henri persista à vouloir assouvir sa vengeance et demanda que le prélat fût dégradé avant son exécution. Cette demande causa heureusement un répit. Le pape se montra peu disposé à l'accorder. La colère du roi se calma par degrés; et enfin, pour complaire au pontife, il signa le pardon de l'évêque. Merks obtint même ensuite la faveur du primat et du monarque. Le premier le nomma son commissaire; le second lui accorda de l'avancement. A sa mort, en 1409, il était recteur de Todenham dans le Gloucestershire[1].

Tel fut le résultat de cette conspiration hâtive et mal concertée. Elle n'aboutit qu'à affermir le trône du nouveau roi. Mais il lui restait encore à craindre un dangereux adversaire, le roi de France, profondément offensé de la manière dont il l'avait trompé à son départ de Paris, et obligé par honneur et par affection à embrasser la cause de sa fille et de son gendre. D'abord il avait l'intention d'envoyer des ambassadeurs au parlement[2]; mais son peuple s'était hautement prononcé pour la guerre : ce dessein fut bientôt abandonné. Des offres de service militaire étaient faites[3] de toutes parts, et des détachements d'hommes armés marchaient vers les côtes. Pour détourner l'orage prêt à éclater, Henri chargea des commissaires d'aller

[1] Quelques-uns ont pensé qu'il avait été mis à mort à Pleshy, parce qu'il existe un ordre du connétable de la Tour pour le recevoir prisonnier le dix (Rym., VIII, 120); mais il est probable qu'il fut massacré par le peuple avant qu'on eût pu exécuter l'ordre. Suivant Walsingham, on l'enferma d'abord dans la prison à Pleshy, et de là, il fut conduit à la mort. Wals., 363.

[2] Afin que le lecteur puisse se faire une idée de la manière barbare dont on exécutait pour crime de trahison, je ferai mention du supplice de sir Thomas Blount dans les termes dont se sert un écrivain contemporain. « Il fut d'abord pendu; mais on coupa « bientôt la corde et on le fit asseoir sur un banc de- « vant un grand feu. L'exécuteur vint ensuite avec un « rasoir à la main, et, s'agenouillant devant sir Tho- « mas, dont les mains étaient liées, il lui demanda « pardon de sa mort, forcé qu'il était de remplir son « devoir. Sir Thomas lui demanda : « Êtes-vous la « personne chargée de me délivrer de ce monde? » « Le bourreau répondit : « Oui, monsieur, je vous « prie de me pardonner. « Et sir Thomas l'embrassa « et lui pardonna sa mort. Le bourreau se mit à ge- « noux et lui ouvrit le ventre, coupa les boyaux au- « dessous du passage de l'estomac, et lia le reste avec « un cordon afin que le *vent* du cœur ne pût s'échap- « per et il jeta les boyaux au feu. Sir Thomas était « alors assis devant le feu, le ventre ouvert et ses en- « trailles brûlant devant lui. Sir Thomas Erpyngham, « chambellan du roi, insultant à Blount, lui dit avec « dérision : « Allez chercher un maître qui puisse « vous guérir. » Blount répondit seulement : « Te « Deum laudamus! Béni soit le jour où je suis né, « et béni soit ce jour dans lequel je vais mourir pour « le service de mon souverain seigneur, le noble roi « Richard. « L'exécuteur se mit à genoux devant lui, « l'embrassa de la plus humble manière et bientôt « après lui coupa la tête et divisa son corps en quar- « tiers. » Relation, etc. MS., p. 232.

[3] Le pape avait prononcé la translation d'Arundel à Saint-André nulle, parce qu'elle s'était faite sans son consentement. *Acts of Coun.*, I, 115.

[1] Rym., III, 124. *Acts of Coun.*, I, 116, et la troisième lettre de Kennet à l'évêque de Carlisle, 1713.

[2] C'est la conclusion que je tire d'une lettre de sauf-conduit, signée de Henri pour quatre individus qui y sont nommés, et qu'il *savait*, dit-il, que son cher cousin de France avait l'intention d'envoyer en ambassade vers lui. Il est évident que ce sauf-conduit n'avait pas été formellement demandé; mais on lui insinua sans doute qu'on était disposé à l'accepter, autrement il n'aurait pu insérer dans sa lettre jusqu'aux noms des ambassadeurs projetés.

[3] Dans le *Trésor des chartes* est la promesse des villes de Normandie, de tenir sur pied pendant dix semaines quatre mille hommes d'armes et vingt mille fantassins. Il y a de semblables promesses des nobles, des chevaliers et des écuyers de la même province. *Trésor des chartes*, p. 258.

traiter avec Charles de la continuation de la trêve alors existante et de diverses alliances entre les princes de sa famille et ceux de la famille royale de France[1]. Ils se rendirent à Calais et de là envoyèrent un héraut à Paris solliciter un sauf-conduit pour les ambassadeurs du roi d'Angleterre; un refus péremptoire fut toute la réponse qu'ils obtinrent, Charles ne connaissait, disait-il, d'autre roi d'Angleterre que son gendre Richard. Henri dès lors regarda la guerre comme inévitable, et craignant de compromettre sa popularité s'il demandait un subside à la nation, il assembla un grand conseil de pairs, mit sous leurs yeux les preuves des dispositions hostiles manifestées par le roi de France et obtint ainsi un dixième sur les immeubles des lords spirituels et la promesse du service personnel des lords temporels, à leurs propres dépens avec un certain nombre d'hommes d'armes à leur suite, pendant trois mois[2]. Tout cela cependant n'eut point de résultat, car dans l'intervalle Charles reçut des nouvelles qui ne lui permirent pas de douter que Richard eût cessé de vivre, et ne voyant plus de cause en faveur de laquelle combattre, il renonça aussitôt à toute idée de guerroyer. Un acte fut signé par lui, dans lequel il promettait de ne point rompre la trêve conclue pendant la vie de son cher fils, le roi Richard, à l'âme duquel il priait Dieu de faire miséricorde. Il dépêcha Blanchet, maître des requêtes, à Calais pour demander la restitution de sa fille Isabelle avec sa dot et ses bijoux, et nomma des commissaires pour traiter, mais sur ce point seulement, avec les commissaires anglais dans quelque endroit entre Calais et Boulogne[3]. Henri renouvela immédiatement les pouvoirs de ses envoyés, mais avec cette différence que Charles, appelé dans les premiers pouvoirs son très-cher cousin, était maintenant « son adversaire de France[4]. »

Depuis le jour où Richard avait été plongé, sur l'avis des lords, dans une réclusion secrète et perpétuelle, jusqu'au moment où nous sommes arrivés, on n'avait eu aucune révélation de lui; personne en Angleterre n'aurait pu se vanter de savoir où il était ni de quelle manière il était traité; mais après l'affirmation publique de sa mort, par le roi de France, le secret ne pouvait plus être gardé; il devenait nécessaire ou d'avouer cette mort ou de prouver qu'il était encore vivant. Un jour que le conseil était assemblé, le premier article inscrit sur la liste des sujets de délibération fut celui-ci : « Comment Richard, le dernier roi, *s'il était* « *encore vivant*, comme on le supposait, pour- « rait être bien et sûrement gardé pour la tran- « quillité du roi et du royaume? » On ignore d'après quel ordre cet article fut présenté. La réponse des lords trahit une ignorance réelle ou affectée, et en même temps de grands soupçons. « Il semble, disent-ils, convenable au « conseil de parler au roi afin que dans le cas « où Richard, dernièrement roi, serait encore « vivant, il soit tenu dans une prison sûre, sui- « vant l'avis des lords, mais que s'il a quitté « cette vie, il soit alors *ouvertement montré au* « *peuple*, pour que celui-ci n'en puisse plus « douter[1]. » Peu de temps après, le corps du prince détrôné fut transporté avec une pompe funéraire du château de Pontefract à la capitale, et exposé pendant deux jours à Saint-Paul, où on *le montra ouvertement au peuple*, c'est-à-dire qu'on l'exposa, avec la face découverte des sourcils au menton, aux regards des spectateurs, qui montèrent, disent les historiens, à vingt mille. Henri assista en personne aux obsèques. Nous laissons le lecteur imaginer avec quelles émotions, le second jour, après la messe, on porta le corps à Westminster, d'où après avoir chanté un *obit*, la procession se dirigea vers Longley, jadis la résidence favorite de Richard; il y fut enterré. Le roi crai-

[1] Rym., VIII, 108.

[2] *Acts of Coun.*, 102.

[3] *Trésor des chartes*, 66. On leur ordonne de ne pas appeler Henri roi d'Angleterre, mais de le désigner, en parlant aux envoyés anglais, sous le nom du « seigneur qui vous a envoyés, » en écrivant sous celui de « la partie d'Angleterre. » *Ibid.*, 67.

[4] Rym., VIII, 128.

[1] Si..... soit encore vivant à ce que l'en suppose quil est..... sil soit alez de vie à trespassement, quadenqes soit menstrez evertement au peuple. *Acts of Coun.*, 107, 111. Nous devons cet important document aux recherches de sir Nicholas Harry, qui remarque avec raison qu'il doit se rapporter à quelque jour entre le 2 et le 24 février. Dans les *Issue Rolls* de Henri IV, est inscrit le payement d'une somme à une personne envoyée vers cette époque à Pontefract pour les affaires secrètes du roi, un autre à quelqu'un qui est venu de ce même lieu lui annoncer quelque chose d'avantageux; un autre enfin de 100 marcs au gardien de la garde-robe pour le transport du corps de Richard à Londres. Si la date du dernier payement, 17 février est correcte, le conseil fut tenu dans la première partie du mois.

gnait peut-être les souvenirs que pourrait réveiller sa tombe si elle était placée à Westminster [1].

Mais, demandera le lecteur, comment mourut ce prince infortuné? Rarement laisse-t-on transpirer au dehors les secrets d'une prison. Il est possible que Richard soit mort dans son lit, de maladie; mais en réfléchissant aux événements qui précèdent, on sera fortement porté à soupçonner que la vie lui fut ôtée par l'ordre de l'homme qui déjà lui avait enlevé la couronne. Nul moment ne pouvait être plus propice à un pareil crime. Il délivrait d'un coup Henri de la crainte de cette guerre dont le menaçait le roi de France; et tandis que les têtes des adhérents de Richard pourrissaient sur le pont de Londres, il n'avait guère à redouter que personne se trouvât assez hardi pour l'accuser de meurtre. Quoi qu'il en puisse être, plusieurs récits coururent bientôt sur la manière dont Richard était mort. On prétendit que le huitième jour après que Henri eût quitté Windsor, sir Pierre Exton était entré avec sept assassins dans le donjon de Richard; que celui-ci, devinant leur dessein et arrachant une hache d'armes à l'un d'eux, en avait renversé plusieurs à ses pieds, mais qu'Exton lui avait enfin porté un coup qui le jeta à terre et l'avait par un autre coup privé de la vie. Cette histoire, qui d'après la multiplicité des détails semblerait avoir quelque fondement, fut crue sur le continent; mais on ne doit réellement point y ajouter foi, puisqu'elle resta inconnue en Angleterre à ceux qui avaient intérêt à découvrir et à publier la vérité [2]. L'opinion la plus générale fut que le royal captif était mort de faim, volontairement, selon les amis de Henri, par suite du chagrin que lui causait le sort de ses adhérents; malgré lui, si nous en croyons le parti opposé, et par les ordres de l'homme qui devait profiter de sa mort. Mais on n'a pas plus de preuves de ce récit que de l'autre, et il paraît n'avoir eu d'autre fondement que l'amaigrissement de sa figure remarqué lors de l'exposition à Saint-Paul [3].

Henri s'abstint très-prudemment de faire attention à aucun de ces bruits; il lui suffisait d'avoir constaté la mort de Richard. Chercher à en expliquer la cause eût pu passer de sa part pour une preuve qu'il se sentait coupable. Mais son silence encouragea les amis du monarque déposé à se persuader que l'objet de leur dévouement respirait encore; ils soutinrent que ce n'était pas son corps, mais celui de Maudelin qui avait été exposé à Saint-Paul, de Maudelin, homme si ressemblant à Richard que, pour tromper le peuple, il avait été revêtu d'habits de prince pendant l'insurrection, et avait volontairement joué le rôle du royal captif. Mais il est évident que ceux qui ajoutaient foi à une pareille histoire laissaient leurs sentiments aveugler leur jugement [4].

[1] Wals., 405. Otterb., 288. Froissart. Hardyng, 357.

[2] J'ajouterai que lorsque la tombe de Richard fut ouverte et le crâne examiné, on n'y trouva aucune apparence de blessure, à moins que l'ouverture de la suture au-dessus de l'*os temporis* ne fût le résultat d'un coup. *Arch.*, VI, 316. L'*os temporis* était probablement caché par le bandage lorsque le corps fut exposé.

[3] On s'est beaucoup appuyé sur le témoignage de l'archevêque Scroop: « Ubi eum breviter (ut vulgariter dicitur quindecim dies et totidem noctes) in fame, siti et frigore vexaverunt et crucifixerunt, et tandem morte turpissimâ, adhuc regne nostro anglio penitùs incognitâ sed gratiâ divinâ diutiùs non celandâ interimerunt et occiderunt. » *Ang. sac.*, II, 365; mais selon moi ce passage peut être très-différemment interprété; il signifie que pendant quinze jours ils le tourmentèrent par la faim, la soif, le froid, les mauvais traitements, et qu'ensuite (tandem) ils le mirent à mort d'une manière jusqu'ici restée inconnue, mais que la providence de Dieu ne laisserait pas encore longtemps cachée. Très-certainement donc Scroop n'avait pu découvrir le genre de mort de Richard.

[4] Nous avons une preuve de cette croyance dans le poëte français, admirateur dévoué de Richard, qui écrivit avant la fin de 1401. Quelques-uns, dit-il, prétendent que Richard mourut de chagrin; mais

Vrayement,
Je ne crois pas aisément,
Car aucuns dient pour certain
Qu'il est encore vif et sain
Enfermé dedans leur prison.

Par conséquent le cadavre exposé était celui de quelque autre.

Pas ne croy
Que ce fust le roi ancien;
Ains croy que c'était Madelien.

Mais en concluant, il avoue qu'il ne sait pas si Richard n'est pas mort.

Et se cestait il main et tard,
Prie-je de vrai cuer à Dieu
Qui est miserieors et pieu,
Qu'il veuille es saints cieulx
Avoir lame
De ly.

Arch., XX, 408, 9.

Tous les avantages que Henri pouvait tirer d'une telle fraude n'auraient jamais égalé le danger qu'elle ne fût découverte, ou par les milliers de spectateurs qui connaissaient très-bien les traits de Richard, ou par la réapparition possible de ce prince dans quelque future occasion; ce qui eût convaincu le nouveau roi à la face du monde entier, non-seulement d'imposture, mais de sacrilége.

Son grand objet, après les funérailles de sa victime, fut d'éluder la demande faite par le roi de France de la dot d'Isabelle, montant à 200,000 francs d'or : il ne pouvait tirer de ses coffres une somme aussi considérable, il n'osait la demander à ses sujets. Le premier expédient auquel il eut recours fut de proposer un mariage entre cette princesse et son fils; le second fut de consulter ses universités sur la question de savoir si les obligations personnelles de Richard avaient passé à son successeur. L'offre de mariage fut rejetée par Charles[1], et les universités rendirent une réponse défavorable. Mais le monarque français, avec la sollicitude naturelle à un père, consentit à recevoir sa fille avec ses joyaux et à renvoyer la question de la dot à une discussion future. Isabelle retourna près de ses parents, et lorsqu'ensuite sa dot fut de nouveau réclamée, Henri répondit par la demande d'un million cinq cent mille écus restés dus sur la rançon du roi Jean fait prisonnier à Poitiers. Les Français répliquèrent que les Anglais n'avaient jamais rempli les conditions du traité de Brétigny. Ainsi fut ouvert un nouveau champ à des contestations interminables, auxquelles Charles enfin renonça; mais au lieu d'abandonner tout à fait ses prétentions, il les transmit à sa fille en la mariant à son neveu Charles, comte d'Angoulême[1].

L'un des reproches fait au dernier et malheureux monarque, était qu'il avait dégénéré des vertus militaires de sa famille. Jaloux d'échapper à une pareille accusation, le nouveau roi se décida à signaler le commencement de son règne par une expédition en Écosse. Il sonda l'opinion de son parlement à ce sujet; mais on jugea imprudent de se hasarder à mécontenter la nation en imposant de nouvelles taxes (9 février), et dans un grand conseil composé de pairs spirituels et temporels, il fut arrêté que les premiers donneraient au roi un dixième de leurs revenus et que les autres serviraient dans l'armée avec un certain nombre d'hommes, pendant un temps déterminé et à leurs propres frais[2] (9 juin). Henri somma toutes les personnes qui possédaient des fiefs, des gages ou des annuités accordés par Édouard III, par le prince Noir, par Richard II, ou par le duc de Lancastre, de le rejoindre à York sous peine de confiscation[3]; et des bords de la Tyne, il envoya des hérauts au roi Robert et aux barons écossais, leur ordonnant de comparaître devant lui au château d'Édimbourg, le 23 août, et de lui faire hommage pour la couronne d'Écosse et leurs fiefs divers[4]. Il marcha sur Leith sans opposition; mais le château d'Édimbourg était entre les mains du duc de Rothsay, fils aîné du roi, qui se moqua des pompeuses prétentions de son adversaire, et offrit de terminer la querelle par un combat d'un, de deux, ou de trois cents Écossais contre un pareil nombre de chevaliers anglais (22 août). Henri reçut cette proposition avec mépris, et il attendit plusieurs jours l'arrivée de l'armée

[1] Si nous croyons que Henri proposa de marier son fils aîné à Isabelle, nous devons en conclure que Richard était mort. Le marier à la femme d'un autre homme pendant la vie de celui-ci, c'eût été rendre ses héritiers incapables à succéder. Maintenant nous sommes assurés qu'il fit cette proposition par l'écrivain français contemporain, dont le témoignage est accompagné de documents originaux; par Rym., VIII, 128, où les commissaires reçoivent des instructions pour traiter du mariage du prince de Galles avec une princesse française, par les *Actes du Conseil*, I, 118, où le mariage d'Isabelle est conseillé comme un moyen d'éviter la restitution de sa personne et de ses richesses; enfin par le *Trésor des chartes*, où les commissaires français reçoivent l'ordre de répondre à toute proposition de ce genre, que tant qu'elle est entre les mains des Anglais, le roi ne peut pas honorablement les écouter, et de plus un messager est envoyé à Isabelle pour lui défendre secrètement de donner son consentement à aucun mariage sans la permission de son père. *Trés.*, 67, 69. Le même raisonnement peut s'appliquer, ainsi que sir James Mackintosh l'a observé, au mariage subséquent d'Isabelle avec son cousin le duc d'Orléans. On savait très-bien alors que le bruit courait que Richard était vivant et enfermé dans la forteresse de Stirling en Écosse. Le roi et le duc auraient-ils négligé de s'assurer de la vérité avant de signer le contrat, surtout la branche d'Orléans étant la plus proche du trône.

[1] Pour ces particularités, voyez Rymer, VIII, 9, 28, 42, 52, 62, 86, 94, 203; I, 15. *Acts of Coun.*, I, 130-142. *Trésor des chartes*, 66, 67, 299.

[2] Rym., VIII, 125.

[3] Rym., VIII, 146.

[4] Rym., VIII, 150, 157.

écossaise, commandée par le duc d'Albany, qui remplissait les fonctions de régent durant la maladie du roi. Mais le duc était trop prudent pour attaquer un ennemi déjà vaincu par la famine; et les Anglais, après avoir consommé leurs provisions, se retirèrent en hâte en deçà de leurs frontières. Cette expédition ne fut ni utile ni glorieuse; mais elle offrit au roi l'occasion de montrer à ses troupes et à l'ennemi une modération inconnue dans les annales des guerres d'Écosse. Par humanité ou par politique, il travailla à diminuer les horreurs de l'invasion; il accordait à l'instant sa protection à tous ceux qui la demandaient; et la bannière royale, déployée sur le clocher de l'église ou sur la tourelle du château, garantissait le village et ses habitants de la violence et de la rapacité des soldats [1].

Mais l'attention du roi fut bientôt détournée de l'Écosse pour se fixer sur la principauté de Galles, où pendant son absence l'étendard de l'indépendance avait été déployé par Owen, communément appelé Owen Glendower ou de Glendowrdy. Cet aventurier avait d'abord été élevé « comme apprenti de la loi, » avait ensuite suivi comme écuyer le comte d'Arundel, et de la maison de ce seigneur était passé au service du dernier roi pendant la campagne d'Irlande [2]. Plus tard, il prétendit prouver sa descendance en ligne directe des anciens princes de Galles. Un ressentiment causé par l'injustice était le mobile qui le faisait aspirer ainsi à un plus haut rang que celui qui semblait lui avoir été promis par le sort, et la perspective séduisante qui s'offrait à son ambition était d'abord née du désir de la vengeance. Il avait pour noble et puissant voisin le lord Grey de Rutteyn, qui, un jour, s'appropria sans formalité une partie de son patrimoine. Le Gallois offensé adressa au roi, siégeant dans son parlement, une pétition pour obtenir justice. Il n'était pas probable qu'un pauvre partisan de Richard l'emportât sur un adversaire puissant et favorisé. Mais on lui rendit le refus encore plus amer par le langage dédaigneux et insultant dans lequel on l'exprima [3]. Owen n'était pas homme à endurer patiemment un affront. On ne sait s'il éveilla alors l'esprit vindicatif de ses compatriotes ou s'il ne fit que profiter de l'occasion que lui offrait une insurrection antérieure, mais il est certain que les naturels firent irruption tout à coup sur les frontières anglaises, et qu'au bout de peu de jours Owen parut à leur tête. Le roi le déclara traître et confisqua ses terres, qu'il donna au comte de Somerset. Le Gallois répondit en envoyant un défi à son souverain et en se déclarant le légitime prince de Galles. Cette tentative prouva que l'esprit d'indépendance vivait encore au cœur des indigènes. Aussitôt et sans recherches ils admirent les prétentions de Glendower. On vit des aventuriers accourir sous son étendard, de la capitale, des universités, des parties les plus reculées du royaume; et les Gallois conçurent la flatteuse espérance de parvenir, comme les Écossais, à rétablir l'indépendance de leur pays [1]. Henri opposa au prétendant son fils, le véritable prince de Galles, avec le titre de lieutenant. Le jeune guerrier pénétra dans la vallée et livra aux flammes la maison de Glendowrdy; tandis qu'Owen, posté sur les hauteurs, épiait froidement la marche de son impétueux adversaire, et dès qu'il le voyait s'éloigner, fondait avec ses compagnons sur les frontières et tirait d'amples représailles des ravages qu'il venait d'exercer. Trois fois en deux ans, Henri conduisit des forces considérables contre les insurgés, et trois fois ses efforts furent déjoués par la tactique plutôt que par les armes de son adversaire, qui, se retirant dans les montagnes, laissait les envahisseurs lutter contre l'inclémence des saisons et contre l'aspérité du pays. Par degrés, Glendower prit une attitude plus hardie; son premier adversaire, le lord Grey, fut défait par lui et fait prisonnier sur les bords du Varnwey, et sir Edmond Mortimer éprouva le même sort dans une bataille près de Knyghton, dans le Radnorshire. Impatient de réparer ses pertes, Henri rassembla ses guerriers à Shrewsbury, les divisa en trois corps commandés par lui, son fils aîné et le comte d'Arundel, et envahit ainsi les Galles à la fois de trois côtés différents; mais ces sages dispositions échouèrent comme le reste : aucun ennemi ne se présenta sur le champ de bataille. Le ciel sembla combattre en faveur des indigènes; les vallées furent inondées de tor-

[1] Fordun, xv, 11.
[2] Otterb., 230. Lel Coll., II, 310. Wals., 364.
[3] « Scurri nudipedes. » Lel. *Ibid.*

[1] *Rolls*, III, 457. Rym., VIII, 472, 3, 6.

rents de pluie; la lente du roi fut enlevée de terre, emportée dans un orage. Et Henri, convaincu qu'il était inutile de lutter contre un homme qui pouvait, disait-on, appeler à son aide les esprits de l'abîme, revint en Angleterre couvert de disgrâce[1].

Durant tout ce temps, il avait remis la direction de la guerre contre l'Écosse au comte de Northumberland et à son fils, sir Henri Percy ou « Hotspur » gardien des marches de l'est et de l'ouest. Il reçut d'eux l'information qu'un gentilhomme inconnu avait été récemment reçu à la cour d'Écosse, sous le nom de Richard Plantagenet, roi d'Angleterre. Bientôt après, les principaux partisans du monarque déposé reçurent des lettres de ce même individu, contenant l'assurance qu'il passerait en personne le *border* à la tête d'une armée écossaise, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Un pareil incident éveilla la vigilance du roi, il publia proclamation sur proclamation contre les auteurs et les propagateurs de faux bruits et ordonna qu'on remît aux francs tenanciers de tous les *shires*, dans la prochaine cour de comté, un papier où seraient rappelées les preuves de la tyrannie du dernier monarque et sa propre résolution de gouverner toujours conformément aux lois. Des arrêts et des exécutions suivirent. Sir Roger Clarendon, fils naturel du Prince Noir, neuf moines franciscains, suspects parce que leur ordre avait toujours été protégé par Richard, et plusieurs autres personnes subirent en différents lieux le barbare supplice de haute trahison. Cette sévérité intimida les ennemis du roi; mais les proclamations produisirent une moisson si ample de dénonciations que pour rétablir la tranquillité au sein des familles épouvantées, il se vit forcé de révoquer ses premiers ordres et de limiter l'offense aux paroles qui exciteraient immédiatement à la rébellion[2].

Mais quel était l'individu qui avait ainsi entrepris de se faire passer pour le monarque détrôné ? L'historien écossais nous fait un récit romanesque d'un vagabond anglais qui, arrivant dans la cuisine de Donald, lord des Iles, y fut reconnu pour le roi Richard par le fou ou bouffon de ce seigneur et fut, en conséquence de cette découverte, conduit à la cour d'Écosse[1]; cette histoire paraît mériter peu de croyance. Cependant il est certain que le duc d'Albany, qui tenait alors les rênes du gouvernement au nom de son faible frère, remit à cette époque un Anglais au gouverneur de la forteresse de Stirling, avec ordre de le garder honorablement. Un mystère à peu près impénétrable planait sur cet étranger. Les plus curieux parvinrent seulement à savoir qu'il prenait le nom de Richard II et que ses manières trahissaient, selon l'opinion des hommes chargés de le garder, un orgueil exalté ou un dérangement d'esprit[2]. Il était cependant de la plus haute importance pour Henri de connaître la vérité sur le compte de cet aventurier. Au bout de quelque temps, il parut y être arrivé. On annonça en son nom que l'homme en question était un idiot, appelé Thomas Ward de Trumpington et que les lettres revêtues de son sceau avaient été composées et répandues par Serle, chambellan du dernier roi[3]. Un messager, à ce qu'on croit, du nom de Devet, auquel avaient été confiées ces lettres, tomba entre les mains du roi, et peu après, Serle lui-même fut attiré dans le piége par sir William Clifford. On dit que c'était de ces hommes qu'Henri avait obtenu tous les détails

[1] Lel. Coll., II, 310, 311. Otterb., 230, 1, 4. Rym., VIII, 156, 167, 181, 225. *Vita Ric.*, II, 172-6. Les indignités presque incroyables exercées sur les corps des blessés par les femmes galloises peuvent se voir dans Wals, 365.

[2] Rym., VIII, 255, 261-3, 268. Otterb., 231.

[1] Hearne's Fordun, II, 33. Goodall's, II, 427.

[2] C'est ce que nous apprend un ancien témoin tout à fait digne de foi, Wyntown dans sa « chronique. »

Quether he had ben king or nane
Ther wis but few that wyst certane,
As he bare him, like was he
Off half wod or wyld to be.

« Qu'il eût été roi ou non, il y en avait peu qui en fussent certains. » A sa conduite, il semblait souvent être à demi insensé. Wynt., II, 389. « Ye ywhilk dult a beggar and out of his mond, and was erdit i ye Blak-frears of Striviling. » Il mourut mendiant et insensé et fut enterré aux Black-Friars, à Sterling. Yo Yngliss Cronikle *in Archæol.*, XX, 427; not. Albany demanda pour le défrayer 100 marcs par an qui ne furent pas accordés. La somme était peu considérable pour un roi d'Angleterre : 18 marcs d'Écosse font une livre sterling.

[3] Thomas Warde de Trumpington, qui se prétendait et feignait d'être le roi Richard. *Stat. of Realm*, II, 148. Rym., VIII, 353. Toutes les fois qu'il en est fait mention par les autorités sur les registres, par Henri V, par l'archevêque Arundel, c'est dans des termes semblables à ceux de Wyntown : « L'idiot qui est en Écosse le mawenet, le fol fatuus, famulus infatuatus. » Voyez les registres, III, 584, 605; IV, 65. *Archæol.*, XXIII, 297. *Ellis, Sec. series*, I, 25, 26.

du complot. Serle cependant, ne sauva pas sa vie par cet aveu, il fut envoyé à Londres pour y subir son supplice, et, pour plus grande notoriété, fut conduit dans un traîneau à travers toutes les villes qui se trouvaient sur son chemin vers la capitale[1].

La réclusion dans laquelle vivait le prétendant éteignit peu à peu les espérances que son apparition avait fait naître chez les partisans de Richard. S'il était réellement ce prince, pourquoi n'accompagnait-il pas les armées écossaises dans leurs invasions, pourquoi n'appelait-il pas sous son étendard ceux qu'il savait lui être dévoués? La réponse était évidente. Le dernier roi était trop bien connu dans ces parties pour qu'un inconnu pût se faire passer pour lui sans être immédiatement découvert. Et c'était pour cela qu'Albany, au lieu de l'offrir aux regards et d'appuyer ouvertement ses prétentions, le retenait très-prudemment dans les murs du château de Stirling où il vécut dix-sept ans dans une réclusion complète, n'étant mort qu'en 1419[2]. Mais si le régent d'Écosse espérait par cet artifice ébranler la fidélité des sujets de Henri, d'un autre côté, celui-ci obtint le puissant secours d'un noble écossais, Dunbar, comte de March qui, à cause d'un affront sanglant fait à sa fille[3], avait renoncé à l'allégeance envers son souverain et fait hommage au roi d'Angleterre. Il faisait cause commune avec les Percy et dirigeait leurs incursions en Écosse, tandis que le comte de Douglas, auquel avaient été données les terres confisquées sur lui, faisait en représailles de semblables incursions en Angleterre. Il fut convenu entre les comtes de March et de Northumberland qu'ils commanderaient à tour de rôle. Dans la seconde de ces expéditions, les envahisseurs furent entourés par le comte de March dans les marais de Neshit (22 juin.) Leur commandant, Hepburn de Hales, périt avec plusieurs de ses compagnons; et le reste, la fleur de la chevalerie du Lothian, fut fait prisonnier[1]. Le comte de Douglas, pour se venger de cette perte, sollicita et obtint l'assistance du duc d'Albany. A la tête de dix mille hommes de troupes choisies, il traversa les marches et porta les horreurs de la guerre sur les deux rives de la Tyne. Mais le comte de Northumberland, son fils, Henri Percy, surnommé Hotspur (le téméraire), et le comte de March, rassemblèrent une armée sur les derrières des pillards et attendirent leur retour à Milfied, près Wooller. Une bataille décisive se livra le jour de l'Exaltation de la sainte croix (the holyrood day). Les Écossais occupaient la hauteur de Homildon, les Anglais étaient postés sur l'éminence opposée. (14 sept.) Percy ordonna à ses archers de descendre dans la vallée, d'où ils lancèrent leurs flèches avec tant de vigueur et de précision qu'ils provoquèrent Douglas à s'avancer avec ses hommes d'armes et à essayer de les disperser. Les archers se retirèrent pas à pas; et faisant halte par intervalle, ils arrêtaient par des décharges multipliées les progrès de l'ennemi. Douglas reçut six blessures et tomba de cheval, les plus avancés et les plus braves de ses compagnons éprouvèrent le même sort; le reste, découragé et en désordre, s'enfuit vers la Tweed. Beaucoup se noyèrent en voulant traverser cette rivière; et il resta huit cents hommes sur le champ de bataille. Parmi les blessés et les captifs se trouvait Douglas lui-même, Murdac Stewart, le fils et l'héritier du régent, les comtes de Moray et d'Angus, deux barons, quatre-vingts chevaliers français et écossais et un grand nombre de gentilshommes des premières familles de l'Écosse. Il est à remarquer que les hommes d'armes anglais ne tirèrent pas l'épée dans cette bataille. Elle fut gagnée par les archers seuls, dont la force et l'adresse supérieures étaient reconnues depuis longtemps par toutes les nations de l'Europe.

[1] Rym., VIII, 262. Otterb., 248. Wals., 370, t. Graft., 429.

[2] Il fut enterré dans l'église des Black-Friars à Stirling, et l'on a attaché beaucoup d'importance à une inscription placée sur le mur au-dessus de son tombeau, dans laquelle il est appelé roi d'Angleterre; mais elle est sans valeur, parce qu'elle n'est pas contemporaine et doit avoir été composée longtemps après par un partisan de la maison d'York. Elle fait allusion à la chute de Henri VI et aux malheurs de sa famille, comme à une punition qui leur était due pour l'injure faite à Richard par leur aïeul :

Supplicium hoc hinc ipsius omne genus.

[3] Il raconte ainsi cet affront dans une lettre à Henri. « Le duc de Rothsay a épousé ma fille, et maintenant, « malgré l'obligation qu'il m'en a faite par sa lettre « et par son sceau, et contre la loi de la sainte Église, « il prend une autre femme. » MS. Vesp. F., VII, 22. Henri lui accorda pour lui et ses héritiers des terres d'un revenu de 500 marcs par an.

[1] Ford., XV, 13. *Acts of Coun.*, I, 187.

Le comte de Northumberland assista au parlement qui suivit, avec son prisonnier Murdac Stewart et six autres captifs, trois chevaliers écossais et trois français. Ils furent présentés à Henri dans son palais de Westminster (20 octobre). Ils s'agenouillèrent trois fois, à l'entrée, au milieu de la salle et au pied du trône, où sir Adam Forster, par l'ordre de Murdac, parla ainsi au roi : « Très-excellent « et très-redoutable prince, mon seigneur ici « présent m'a chargé de vous requérir, pour « lui et ses compagnons, de les traiter hono- « rablement et gracieusement, suivant la loi « des armées. » Henri répondit froidement qu'ils étaient les bienvenus; et Forster continua en l'exhortant à épargner l'effusion du sang chrétien et à traiter de la paix avec son seigneur, qui était muni de pleins pouvoirs à cet effet. Mais le roi reprocha à l'orateur ses anciennes ruses et sa duplicité, alléguant que, sans les belles mais trompeuses promesses de Forster, il ne se serait pas retiré d'Édimbourg dans la dernière campagne. Se tournant néanmoins vers Murdac il l'engagea à supporter sa captivité avec résignation et à se rappeler qu'il avait été pris comme un vrai chevalier sur le champ de bataille. Il les fit alors relever et les invita à dîner à sa table [1].

L'année suivante fut signalée par la tentative la plus extraordinaire. Le lecteur se rappellera que lord Grey et sir Edmond Mortimer étaient prisonniers de guerre d'Owen Glendower. Le premier acheta, avec la permission du roi, sa liberté au prix de 10,000 marcs; le second, lorsqu'il sollicita la même faveur, reçut un refus péremptoire. La raison d'une telle différence ne pouvait être dissimulée : Henri n'avait rien à redouter de lord Grey, mais Mortimer, en sa qualité d'oncle et par conséquent de protecteur naturel du jeune comte de March, était un objet de méfiance. Henri Percy, qui avait épousé la sœur de Mortimer, renouvela la requête, mais le roi fut inexorable. On rapporte qu'il répondit que Mortimer était allé par son propre choix vers Glendower, et que conséquemment aucun sujet loyal ne pouvait souhaiter son retour, insinuation trop blessante pour être supportée par l'orgueil d'un Percy. Mais l'amitié entre le roi et cette puissante famille était depuis longtemps sur son déclin. Les Percy le regardaient comme devant la couronne aux secours qu'ils lui avaient prêtés dans sa détresse. Lui n'oubliait pas que, s'ils l'avaient osé, ils se seraient opposés à son avénement. Ils réclamaient sans cesse de lui des sommes considérables qui leur étaient dues pour la garde des marches et les frais de la guerre d'Écosse; et lui, soit impossibilité réelle, soit mauvaise volonté, ne les payait que rarement, en petites portions et à de tardives échéances [1]. On ignore comment leur mécontentement s'aigrit jusqu'à se changer en un projet de rébellion ouverte; mais enfin leur désir d'obtenir la liberté de Mortimer donna lieu à plusieurs messages et amena même une entrevue entre Glendower et Hotspur. Henri vit ces rapports avec inquiétude, non sans raison, comme la suite le prouvera. La première indication du complot médité vint de Mortimer, qui, pour sortir de son donjon, épousa la fille de Glendower et annonça aux plus fidèles de ses vassaux qu'il avait embrassé la légitime querelle du Gallois dans le but de conquérir la couronne pour le roi Richard, si ce prince vivait encore, ou, s'il n'était plus, pour le comte de March, son véritable héritier [2]. Les trois Percy, le comte de Northumberland, son fils Henri et son frère Thomas, comte de Worcester étaient de la confédération, ainsi que Scroop, archevêque d'York, qui avait donné sa sanction au projet, et Douglas, qui, au lieu de rançon, avait promis ses propres services et ceux d'un certain nombre de chevaliers écossais [3].

[1] *Rot. parl.*, III, 487.

[1] *Acts of Coun.*, I, 150-3, 203-4; II, 57. Je n'ai point mentionné, avec plusieurs écrivains, la défense faite de recevoir à rançon les prisonniers faits à la bataille d'Homildon-Hill. De telles défenses étaient ordinaires, et Henri avait fait une réserve expresse pour les droits des capteurs. Rym., VIII, 278.

[2] *Ellis, sec. series*, I, 24, 5. Hardyng, 357. Edmond, arrière-petit-fils du Mortimer mis à mort par Édouard en 1230, avait épousé Philippa, fille et héritière de Lionel, troisième fils de ce même monarque. Leur fils aîné, Roger, mourut en 1398, Edmond et Roger, âgés l'un de six et l'autre de cinq ans.

[3] Sir Henri Ellis a publié (*Sec. series*, I, 27) un traité tiré d'une ancienne chronique où est stipulé le partage du royaume entre Glendower, Northumberland et sir Edmond Mortimer « dans le cas où ils auraient des raisons de se croire les personnes prédites dans les prophéties de Merlin. » On a peine à se persuader que des hommes de sens admissent des idées si bizarres et des espérances si déraisonnables; mais à l'époque dont il s'agit une entière croyance était accordée à de telles prédictions, et il n'était pas rare de

Mais ils ne se déclaraient point encore, et ce fut probablement pour cacher leurs projets véritables aux yeux de Henri que les Percy, durant une expédition dans le Teviotdale, désignèrent le 1er août pour rencontrer la chevalerie écossaise sur le champ de bataille, et que, de l'autre côté, le gouverneur du château de Coklaw donna des otages comme garantie de la reddition de la forteresse si ses compatriotes ne venaient pas le secourir avant le soir de ce même 1er août. La plus grande publicité fut donnée par le comte et son fils à cette annonce de combat; ils sollicitèrent l'assistance de tous leurs amis et vassaux, et demandèrent à Henri une somme d'arrérages montant à plus de 20,000 livres, afin de se mettre en état, disaient-ils, de soutenir leur honneur et celui de la nation[1]. Henri fit des promesses, mais il ne paraît pas qu'il ait donné l'argent; il proposa même de venir se joindre à ses fidèles Percy pour partager avec eux les dangers et la gloire de la journée; peut-être quelques obscurs indices du complot lui étaient-ils déjà parvenus. Au moment même où il partait pour le *border* avec un corps de chevaliers d'élite, Hotspur, quittant ce même border, se rendit en hâte dans les Galles du nord, où ses charges de lieutenant et de grand justicier lui donnaient une influence considérable; il était accompagné de Douglas avec ses chevaliers écossais. Son oncle, de Worcester, lieutenant des Galles du sud, le rejoignit avec toutes les forces qu'il avait pu rassembler, et les archers du Cheshire, race d'hommes dévoués à Richard, répondirent à son appel quand il les somma de combattre pour ce prince encore vivant, contre Henri de Lancastre, son ennemi mortel[2]. Le roi n'avait pas atteint Burton sur Trent quand il apprit ces nouvelles; il ne perdit pas un moment : tournant aussitôt vers l'ouest, il envoya par des messagers l'ordre à tous ses fidèles sujets de le rejoindre dans sa marche et entra dans Shrewsbury au moment où du haut des murs on apercevait les insurgés. Hotspur fut désappointé, mais non découragé; il se retira à Haytleyfield, à peu de distance; et quoique Owen, avec ses Gallois, ne l'eût pas encore rejoint, il se prépara à combattre[3].

Selon les lois de la chevalerie, les confédérés envoyèrent au roi un cartel que nous a conservé Harding, qui, à cette époque, était au service de Hotspur et qui l'accompagna le jour suivant sur le champ de bataille. Les Percy dans cet acte déclarèrent Henri traître et parjure : 1° parce qu'à son retour d'Angleterre il avait promis devant eux, à Doncaster, de ne réclamer rien de plus que son héritage et celui de sa femme, et que cependant il avait emprisonné Richard, son souverain; l'avait forcé par des menaces à résigner la couronne et, sous le prétexte de cette résignation, s'était emparé du titre et de l'autorité de roi; 2° parce que à la même époque il avait juré de ne jamais consentir à l'imposition d'aucune taxe sans le consentement préalable du parlement, et que cependant il avait fréquemment fait lever des dixièmes et des quinzièmes, de sa seule puissance et par la crainte qu'il inspirait; 3° parce qu'il avait juré qu'aussi longtemps qu'il vivrait, Richard jouirait de toutes les prérogatives royales, et que cependant il avait fait languir ce même prince au château de Pontefract, dans la faim, la soif et le froid, et enfin l'avait fait assassiner; 4° parce que, à la mort de Richard, il avait gardé la couronne, qui appartenait alors au jeune comte de March, le plus proche héritier et le plus direct; 5° parce que, bien qu'il eût juré de gouverner suivant les lois, il avait traîtreusement et illégalement détruit la liberté des élections et fait nommer ses propres créatures comme représentants des comtés dans le parlement, de sorte que l'on ne pouvait plus se faire justice; et enfin, parce qu'il avait refusé de permettre que sir Edmond Mortimer, qui avait été pris en combattant pour lui et était tenu enchaîné dans une prison, recouvrât sa liberté, et qu'il avait traité les Percy de traîtres pour avoir négocié avec Owen Glendower en faveur

se conduire d'après les interprétations qu'on en faisait.

[1] *Acts of Coun.*, I, 203-4. Une de ces lettres du comte est signée « Vre Malhalhias », nom qui lui était probablement donné par le roi ou qu'il avait pris de lui-même par allusion à quelque personnage portant ce nom dans une prophétie ou une ballade.

[2] *Acts of Coun.* Les hommes du Cheshire s'étaient déjà levés en sa faveur lors de la révolte des comtes dans la première année du règne de Henri; celui-ci crut plus prudent de les gagner par sa modération que de les exaspérer par sa sévérité. *Ibid.*, II, 42.

[3] Rym., VIII, 313. Wals., 368. Otterb., 239.

du captif. Ils concluaient ainsi : « A ces causes, « nous te défions à mort, toi, tes complices et « tes adhérents, comme traîtres, subvertisseurs « de la fortune publique et du royaume, enva- « hisseurs, oppresseurs et usurpateurs des « droits du véritable et direct héritier de « l'Angleterre et de la France, et nous enten- « dons le prouver aujourd'hui par la force des « armes et à l'aide de Dieu tout-puissant[1]. »

Henri, après avoir parcouru ce cartel, dit qu'il n'avait pas assez de temps à perdre pour écrire une réponse; qu'il prouverait par l'épée que les reproches des Percy étaient faux et controuvés, et qu'il ne doutait pas que Dieu ne lui fît remporter la victoire sur des traîtres parjurés[2]. Le lendemain matin se livra l'une des batailles les plus opiniâtres et les plus sanglantes dont l'histoire d'Angleterre fasse mention.

(21 juillet.) Les deux armées étaient à peu près de la même force, et s'élevaient de part et d'autre à environ quatorze mille hommes d'une valeur éprouvée[3]. Dès qu'elles furent rangées en face l'une de l'autre, le roi, redoutant le résultat, envoya l'abbé de Shrewsbury à ses adversaires, avec des propositions de paix, qui, après une longue hésitation, furent rejetées, de l'avis du comte de Worcester. « En avant donc la bannière ! » s'écria Henri. L'air retentit des cris opposés de « Saint-Georges ! » et « Espérance, Percy ! » et les archers des deux armées lancèrent leurs flèches avec le résultat le plus meurtrier. Percy et Douglas, longtemps rivaux de gloire, et que l'on regardait comme deux des plus valeureux chevaliers de la chrétienté, s'élancèrent, avec trente personnes de leur suite, jusqu'au centre de l'armée ennemie. Tout plia à leur approche. Les gardes du roi se dispersèrent; le comte de Strafford, sir Walter Blount et deux autres guerriers qui, pour tromper l'ennemi, portaient les armes royales, reçurent la mort : l'étendard fut renversé, et le prince de Galles reçut une blessure au visage. Leur projet avait été de tuer Henri ou de s'assurer de sa personne; mais, de l'avis de l'Écossais, comte de March, il avait changé d'armure, et se conduisait en brave guerrier sur un autre point du champ de bataille. Les deux chefs, trompés dans leurs espérances, se déterminèrent à retourner en se faisant jour à travers l'ennemi, qui s'était reformé derrière eux; et ils avaient presque effectué leur dessein, quand le Northumbrien fut tué par une flèche qui semble avoir été lancée au hasard et qui lui perça la poitrine. Avec lui tombèrent le courage et la confiance de ses partisans, qui, dès que sa mort fut connue, s'enfuirent dans toutes les directions. La bataille avait duré trois heures. Les tués et les blessés, du côté du roi, s'élevèrent à près de cinq mille, et de celui des insurgés à un plus grand nombre. Parmi les prisonniers se trouvèrent les comtes de Douglas et de Worcester, le baron de Kinderton et sir Richard Vernon. Le premier reçut du vainqueur toutes les marques de courtoisie qu'on témoignait ordinairement aux prisonniers étrangers d'un haut rang; les trois autres subirent la punition des traîtres[1]. (23 juill.)

Le lendemain de la victoire, le roi envoya des ordres au comte de Westmoreland et à Robert Waterton, pour qu'ils eussent à s'opposer aux progrès du comte de Northumberland, qui, guéri de son indisposition, traversait, à la tête de ses tenanciers, le comté de Durham[2]. Mais ce seigneur ne tarda pas à

[1] Ce cartel est tiré en entier du MS. de la bibliothèque harleyenne, 42 f. 152, et imprimé dans « Le « droit héréditaire à la couronne », p. 82, 84, et dans Hall, f. 21; mais le dernier a fait, de sa propre autorité, Edmond Mortimer, comte de March. Le lecteur remarquera le langage embarrassé et ambigu que les Percy emploient quant à la mort de Richard, comme s'ils ne savaient rien de certain là-dessus, et il verra aussi par la dernière imputation que la coutume de torturer les prisonniers pour arracher d'eux une rançon plus considérable était encore existante. « In pri- « sona et ferreis vinculis crudeliter tentus. » Hardyng nous dit de même de Mortimer : « il était dans les fers et « dans une cruelle prison, parce qu'il n'avait rien « payé de sa grande rançon. » Hardyng, 359.

[2] Hall, f. 22.

[3] Les forces d'Hotspur consistaient en neuf mille chevaliers, écuyers, autres vassaux et archers sans « bas-peuple » (raskaldry). Hard., Pref., iii. D'après Walsingham, les insurgés auraient publié que Richard vivait et était avec eux. Wals., 368.

[1] Otterb., 242-244. Ypodig. Neust., 560. Hall, f. 22. Rym., 320. Si l'on en croit un manifeste des insurgés du Yorkshire, après que le corps de Henri Percy aut été enterré solennellement, le roi ordonna de l'exhumer, de le mettre au pilori, de lui couper la tête et de le diviser en quatre quartiers. *Ang. Sac.*, ii, 366. L'origine de cette histoire, comme le remarque l'éditeur des *Actes du Conseil*, peut se trouver dans la *Chronique de Londres* (88), où nous voyons que le corps fut exhumé pour faire cesser le bruit que Percy était encore vivant.

[2] Rym., viii, 319.

recevoir la triste nouvelle de la mort de son fils et de son frère, et de la destruction de leur parti; il revint par Newcastle, qui lui ferma ses portes, se retira dans son château de Warkworth et congédia ses troupes. Au commandement du vainqueur, il se rendit à York avec une faible suite (11 août), et fut reçu avec des marques évidentes de mécontentement. Ses protestations, que Hostpur avait désobéi à ses ordres et que les troupes qu'il avait lui-même levées étaient destinées à renforcer l'armée royale, ne furent ni admises ni rejetées; mais on le retint dans une prison honorable, quoique sûre, afin qu'il plaidât sa cause au prochain parlement. En même temps, Henri ordonna d'arrêter lady Élisabeth, la veuve de Hostpur (8 oct.); il força les chevaliers northumbres à lui jurer fidélité contre leur comte (22 nov.), et promit de pardonner à tous ceux qui s'en remettraient d'eux-mêmes à sa miséricorde [1].

Quand le parlement fut assemblé, le comte présenta au roi sa pétition, reconnaissant qu'il avait violé les lois en faisant porter ses livrées et en rassemblant ses tenanciers; mais il rappela à Henri qu'à son premier commandement il s'était rendu à York, et qu'il avait reçu de lui l'assurance « qu'il ne s'en irait pas « tout à fait sans grâce. » (1404, 7 fév.) Le roi avait nommé des juges pour prononcer sur la nature des délits que le comte avait confessés; mais les lords, dont plusieurs avaient secrètement trempé dans ses projets, déclarèrent que le jugement leur appartenait, et prononcèrent qu'il ne s'était rendu coupable ni de trahison ni de félonie, mais seulement de méfaits pour lesquels il devait payer une amende dont le roi fixerait la quotité. Il jura alors fidélité à Henri, au prince de Galles, aux autres fils du roi et à leurs descendants; et, en retour, il obtint la remise entière de toutes les amendes et autres peines. Comme le bruit public désignait plusieurs prélats et lords parmi les conspirateurs, il déclara solennellement qu'il ne savait rien qui pût être préjudiciable au duc d'York, à l'archevêque de Canterbury ou à toute autre personne soupçonnée, mais qu'il les regardait tous comme étant et ayant été de vrais et loyaux sujets de leur souverain [2].

La malheureuse issue de ces insurrections trompait, mais ne détruisait pas les espérances des ennemis du roi. Les familles de ceux qui avaient péri étaient toujours altérées de vengeance, et les taxes annuelles que Henri était forcé d'imposer augmentaient le mécontentement du peuple. Pour se relever de sa détresse, il avait essayé, avec le secours des communes, de reprendre les donations faites par la couronne et de s'emparer de quelque partie des propriétés de l'Église (7 oct.); et cette tentative, bien qu'elle eût été sans succès, avait servi à exaspérer l'esprit du clergé comme celui des laïques [1]. Au commencement de l'année, une femme, la veuve du lord Spenser exécuté à Bristol, entreprit de rendre la liberté au jeune comte de March et à son frère. (1405, 15 fév.) Au moyen de fausses clefs, elle se procura un accès dans leur appartement, les conduisit hors du château de Windsor, et les emmena vers les frontières de Galles. Mais le bonheur de Henri ne l'abandonna pas. L'alarme avait été donnée : les fugitifs furent promptement poursuivis et repris; et la dame, à son interrogatoire devant le conseil, dans l'intention de calmer le ressentiment du roi ou peut-être d'exciter ses alarmes (17 fév.), accusa son frère, le duc d'York, de complicité, non-seulement dans cette tentative, mais dans plusieurs autres conspirations contre le roi. Henri, qui ne pouvait oublier combien de fois ce prince, sous les titres de duc d'Albemarle et de comte de Rutland, avait montré de mauvaise foi envers ses associés, ordonna de l'arrêter immédiatement. Si l'on en peut croire le langage suspect de l'ordonnance royale, il confessa son crime; mais, d'après sa propre pétition, il paraissait certain de prouver son innocence. (12 mars.) On s'empara de toutes ses propriétés au profit du roi, et lui-même fut renfermé dans le château de Pevensey, mais au bout de trois ans le roi lui rendit la liberté, ses biens et le traita de nouveau avec faveur [2].

[1] Rym., VIII, 322, 333, 338.

[2] *Rot. parl.*, III, 524-526. Ce duc d'York qui avait attiré sur lui quelques soupçons était Edouard, l'ancien comte de Rutland. Il avait récemment succédé aux titres et aux propriétés de son père. *Rot. parl.*, III, 533.

[1] Wals., 371. *Rot. parl.*, III, 547-549.

[2] Rym., VIII, 386, 388. Wals., 372. Otterb., 250. Lady Spenser, pour preuve de son assertion, produisit son champion William Maidstone, et se condamna elle-même à être brûlée s'il était vaincu. Le duc accepta le cartel; mais Henri le fit emprisonner. Otterb. *Ibid.*

Le roi avait assemblé deux grands conseils de barons et de prélats à Londres et à Saint-Alban; et à son grand chagrin, il y reconnut une tendance générale à désapprouver les mesures qu'il proposait[1]. Parmi les adversaires les plus violents du gouvernement, était le lord Bardolf, qui de Saint-Alban se rendit près du comte de Northumberland. Ce seigneur, bien qu'on l'eût remis en possession de ses propriétés, avait perdu ses charges de connétable et de gouverneur des marches, et on l'avait forcé de signer l'obligation de remettre entre les mains du roi, dans un certain laps de temps, les châteaux de Berwick et de Jedburgh, avec leurs dépendances, en échange d'autres biens de la même valeur[2]. Il prêta une oreille empressée aux conseils de Bardolf et se détermina à faire une nouvelle tentative contre Henri. Un allié s'offrit aussitôt à lui, ce fut Thomas, fils aîné du duc de Norfolk banni par Richard II, quoique son père n'eût pas été déclaré coupable de trahison; il s'abstenait de porter son titre de peur d'éveiller la jalousie du roi, et on le désignait d'ordinaire sous le nom de lord Mowbray ou du comte-maréchal. Mais lorsque Henri eut donné la charge de maréchal, jusqu'alors héréditaire dans la famille des Mowbray, au comte de Westmoreland, son ressentiment l'emporta sur la prudence, et il fit part de ses injures et de ses desseins à Scroop, l'archevêque d'York, défenseur enthousiaste des droits du comte de March. Ce prélat était le frère du fidèle et favori ministre de Richard, le comte de Wiltshire, dont Henri avait ordonné le supplice à Bristol. Il avait joui longtemps de l'amour et de la vénération du peuple; et l'influence attachée naturellement à ses fonctions s'augmentait encore de l'affabilité de ses manières, de sa réputation de savoir et de la sainteté de sa vie. Il avait déjà exhorté Henri à se repentir de son parjure et de sa trahison envers Richard; et il avait répondu à une question du comte de Northumberland, que tous ceux qui avaient contribué à placer le roi actuel sur le trône étaient tenus, en bonne justice, à l'en chasser pour rétablir l'héritier légitime. Il ne fut pas difficile aux mécontents d'attirer dans leur parti un prélat qui professait de tels sentiments mais probablement ils ne l'admirent point dans tous leurs secrets. Il ne cessa d'assurer que son but avait été seulement la réforme des abus et le rétablissement de la concorde entre les principaux lords. (mai.) Le premier qui prit les armes fut sir John Falconberg avec trois autres chevaliers du Cleveland; mais ils furent attaqués et dispersés immédiatement par le prince Jean, troisième fils de Henri, et par le comte de Westmoreland[1]. A la même époque, un acte d'accusation contre le roi, divisé en dix articles, fut affiché à la porte des églises d'York et de ses environs; il portait les noms d'A. B. C. D., procureur de toute la république d'Angleterre, et accusait Henri de parjure, de rébellion, d'usurpation, du meurtre de son souverain, d'irréligion, d'extorsion, et de l'exécution illégale d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de nobles[2]. Huit mille hommes s'assemblèrent à Shipton, dans un marais, à quelques milles d'York, et furent joints par l'archevêque et le comte-maréchal. (29 mai.) Pour les disperser, le prince et le comte de Westmoreland se rendirent en hâte à la forêt de Galtres. Le dernier demanda et obtint une conférence avec les chefs du parti opposé, dans un espace ouvert entre les deux armées. L'archevêque déclara qu'il n'était pas venu pour faire la guerre, mais la paix, et il particularisa les divers abus qu'il lui semblait nécessaire de réformer pour assurer la prospérité du royaume. Quelques-uns ont rapporté que le comte trompa la simplicité du vieux prélat, en consentant à toutes ses propositions; d'autres, qu'il lui persuada de congédier ses compagnons, comme le seul moyen d'apaiser le roi et d'en obtenir une réponse favorable à sa demande. Quoi qu'il en soit, l'archevêque et le comte-maréchal furent inopinément arrêtés et entraînés à l'armée des royalistes; et les insurgés, apprenant la captivité de leurs chefs, se retirèrent chez eux[3]. Henri, au premier bruit de ces mouvements, s'était mis en route pour le Nord. On lui présenta les deux captifs à Pontefract, et il ordonna qu'ils suivissent la cour jusqu'à Bishopsthorp, palais qui appartenait au primat.

[1] Wals., 373.
[2] Rym., VIII, 364.

[1] *Rot. parl.*, VIII, 604.
[2] *Ang. Sac.*, 362.
[3] *Rot. parl.*, VIII, 605. Otterb., 255, 256. Wals., 373. Les fugitifs furent poursuivis; mais on se contenta de « dépouiller et fouetter sévèrement ceux dont on s'em- « para. » Holins., II, 310.

(8 juin.) Là, le roi commande au président Gascoigne de prononcer contre eux la sentence de mort; mais ce juge inflexible s'y refuse, sur le motif que les lois ne lui donnaient aucune juridiction sur la vie du prélat, et qu'ils avaient, lui et le comte, le droit d'être jugés par leurs pairs. On trouva un agent plus complaisant dans un chevalier du nom de Fulthorpe, qui, par l'ordre du roi, les manda tous deux devant lui, et, sans acte d'accusation ni jugement, les condamna à avoir la tête tranchée. Scroop s'écria aussitôt : « Le juste et vrai Dieu sait que « je n'ai jamais eu l'intention de faire aucun « mal au roi Henri; et je vous engage à prier, « afin que ma mort ne soit pas vengée sur lui « ou sur ses amis. » On exécuta immédiatement la sentence. L'archevêque souffrit la mort avec la constance d'un martyr et fut considéré comme tel par le peuple. On accorda au corps du comte un tombeau de la cathédrale; mais sa tête, placée au bout d'une pique, fut exposée sur la muraille [1]. Il est à remarquer que lorsque le roi, dans le parlement, requit les pairs temporels de déclarer que l'archevêque et le comte étaient des traîtres, ils répondirent que, d'après le rapport du prince Jean, leur délit avait l'apparence de la trahison, mais qu'ils ne pouvaient se décider sans plus ample délibération, et qu'ils désiraient que l'on renvoyât la question au prochain parlement, où tous les pairs seraient tenus d'assister et de donner leur opinion [2]. Henri eut la prudence d'y consentir, et il ne fut jamais question de cette affaire à l'avenir; d'où l'on peut justement inférer que les pairs croyaient aux assertions de l'archevêque, et ne le jugeaient nullement coupable d'avoir fait la guerre à son souverain [3].

De la ville d'York, à laquelle on ôta ses franchises, Henri avec trente mille hommes marcha contre le comte de Northumberland. Ce seigneur, se trouvant tout à fait hors d'état de résister à une force aussi considérable, avait conclu un traité avec le régent d'Écosse et cherché par une lettre adressée au duc d'Orléans à intéresser la cour de France en sa faveur [4]. Il avait livré la ville de Berwick aux Écossais; et ceux-ci, à l'approche des troupes royales, y mirent le feu et se retirèrent au delà des frontières. Le comte et lord Bardolf les accompagnèrent. La citadelle de Berwick fit quelque montre de résistance; mais un coup d'une énorme pièce d'artillerie fit écrouler une des tours. La garnison, effrayée, ouvrit les portes, et l'on exécuta aussitôt le fils du baron de Greystock avec les six principaux officiers. Henri réduisit successivement les autres châteaux qui appartenaient à ses ennemis, et s'en revint triomphant dans le Sud.

Mais bien que le roi, à la tête d'une armée victorieuse, semblât dédaigner les murmures de ses sujets, qui condamnaient l'exécution de l'archevêque, il jugea convenable de justifier ou du moins de pallier sa conduite vis-à-vis de Grégoire II, dont le prédécesseur, Innocent VII, avait publié une sentence provisoire d'excommunication contre tous ceux qui avaient pris part à la mort du prélat. Henri allégua pour sa défense que Scroop avait fait la guerre à son souverain, crime que les lois d'Angleterre punissaient de mort; qu'il avait été fait prisonnier après une bataille, dans laquelle ses partisans, au nombre de huit mille hommes, avaient été vaincus; que les royalistes avaient demandé hautement sa punition et menacé de se joindre aux rebelles si on l'épargnait, et que le roi n'avait donné son consentement qu'à regret, pour prévenir les malheurs nécessairement arrivés si ses vassaux en armes se fussent eux-mêmes chargés de faire justice [1]. On ne sait si cette réponse

[1] *Ang. Sac.*, II, 370.

[2] *Rot. parl.*, III, 605.

[3] D'après cela et d'après le contenu de l'acte, je doute beaucoup qu'on ait attribué à l'archevêque les dix articles mentionnés ci-dessus.

[4] *Rot. parl.*, VIII, 605. Il paraît d'après cette lettre que la mort de Richard était encore considérée comme douteuse. Le comte, probablement pour prévenir toute objection sur ce point, dit « qu'il a déclaré la guerre à « Henri de Lancastre, gouverneur de l'Angleterre « pour défendre le droit de son souverain seigneur le « roi Richard s'il est encore vivant, et pour venger sa « mort s'il est décédé, et aussi pour maintenir le droit « que son auguste maîtresse la reine d'Angleterre a « raisonnablement au royaume d'Angleterre. » Carte a donné à ces mots un sens qu'ils ne peuvent plus avoir : « afin d'obtenir justice pour la reine, relativement à son douaire. « (Carte, p. 667.) Peut-être font-ils allusion à la protestation faite par elle « qu'elle ne reconnaissait pas Henri, duc de Lancastre, « comme roi d'Angleterre. » *Trésor des chartes*, 127.

[1] Le lecteur observera qu'il est impossible de concilier ce récit avec celui que nos historiens nous ont donné. Doit-on les accuser de déguiser la vérité en haine de la maison de Lancastre, ou accuser le roi d'avoir eu recours au mensonge pour apaiser le pontife.

parut bien convaincante à Innocent; mais il ordonna de lever l'excommunication pour tous ceux qui déclareraient se repentir de la part qu'ils avaient prise à la mort de l'archevêque[1].

Pendant plus de deux ans, Northumberland et ses compagnons d'exil errèrent de lieu en lieu, demandant tantôt des secours aux Écossais, tantôt s'adressant aux insurgés des Galles. Henri employa toutes les ruses possibles pour s'emparer de leurs personnes, mais ils mirent une égale vigilance à déjouer ses projets et à chercher les occasions d'exercer sur leur adversaire quelque vengeance signalée. Ils obtinrent une fois du régent d'Écosse la permission de visiter, accompagnés de deux évêques et de l'abbé de Weibeck le prétendu Richard dans le château de Stirling, afin de s'assurer de son identité avec le monarque déposé, et si elle se vérifiait, d'arranger avec lui un plan d'opérations. Mais cette tentative échoua; on leur dit que le roi refusait de les voir, et qu'aucunes sollicitations, non pas même celles du régent ne pourraient obtenir son consentement[2]. Leurs espérances cependant furent ranimées par les débats qui s'élevèrent dans le parlement de 1407 (2 déc.) et qui s'augmentèrent encore par le mécontentement que causèrent les subsides énormes que le roi demanda au peuple[3]. Ils ouvrirent une correspondance avec sir Thomas Rokeby; mais le bruit qu'ils furent trompés par les artifices de cet officier ne repose que sur le témoignage très-douteux de Buchanan. Au commencement de l'année suivante, le comte et Bardolf fondirent sur le Northumberland, surprirent plusieurs châteaux, soulevèrent les tenanciers encore attachés à leur seigneur exilé, et augmentant en nombre, à mesure qu'ils avançaient, pénétrèrent jusqu'à Knaresborough, où les rejoignit sir Nicolas Tempest, qui s'était distingué dans la cause de l'archevêque. On pense que Rokeby jugea convenable de n'opposer aucun obstacle à leur progrès afin d'intercepter leur retraite (1408, 28 fév.); ayant enfin réuni un corps d'hommes éprouvés, il les empêcha de traverser la rivière, et marchant sur leurs traces, les atteignit sur les bruyères de Bramham, dans le voisinage de Tadcaster. La lutte entre des soldats expérimentés et une lourde d'insurgés se termina promptement. Le comte reçut la mort sur le champ de bataille; Bardolf fut pris, mais il mourut de ses blessures, et les corps de ces gentilshommes, mis en quartiers, furent envoyés aux principales cités du royaume. Les amendes exigées de leurs adhérents remplirent les coffres royaux; et le peu de succès qui suivait constamment toutes les tentatives faites pour renverser le gouvernement du roi finit par contribuer à en assurer la stabilité.

Nous pouvons revenir maintenant à l'histoire de Glendower, qui soutenait encore la guerre, malgré les pertes de ses ennemis, à Shrewsbury, à Shigton et à Bramhammoor. Tout le nord et une grande partie du sud des Galles reconnaissaient son autorité (1404, 14 juin); Charles de France lui-même avait reçu ses ambassadeurs comme ceux d'un prince indépendant, et s'était engagé par un traité d'alliance offensive et défensive à le secourir quand il le requerrait. Mais Henri remit alors la direction de la guerre à son fils aîné, et ce jeune héros, par son activité et sa persévérance, aidées des avis de conseillers prudents, mina peu à peu la puissance du Gallois. (1405, 9 mars.) A Grosmont, dans le Monmouthshire, il remporta une victoire décisive sur Griffith, fils de Glendower; et, poursuivant sa carrière, il réduisit, après un long siége, le château de Lampeder dans le Cardiganshire (1er nov.). Mais alors arrivèrent les Français auxiliaires, au nombre, dit-on, de douze mille hommes, nombre très-probablement exagéré; ils prirent Carmarthen. Le roi se hâta de venir au secours de son fils. Aucune action importante ne s'ensuivit. Henri, après avoir perdu cinquante chariots qui portaient son trésor et ses provisions, se retira; et les Français, ne pouvant pas subsister dans une contrée désolée, s'en retournèrent dans leur patrie[1].

Tout ceci s'était passé avant la chute de Northumberland. La cessation des insurrections anglaises rendit le roi plus libre de porter son attention sur la guerre des Galles et de fournir à son infatigable fils tout ce qui lui manquait en hommes et en provisions. La

[1] *Ep. Greg. XII*, apud Raynald, v, 291.
[2] *Rot. parl.*, III, 609, 611.
[3] Fordun, II, 441. Assurément Albany savait qu'il était un imposteur.

[1] Rym., VIII, 390, 412, 419. Otterb., 258. Wals., 270, 374. Monstrel., I, 13.

marche du prince, quoique lente, était constante. Au bout de quatre ans, la partie méridionale des Galles se trouva entièrement soumise. Les habitants du nord, découragés par leurs revers, abandonnèrent insensiblement d'eux-mêmes l'étendard de Glendower; et ce chef, effrayé des progrès continuels de son ennemi, ordonna à la plus grande partie de ses forces de pénétrer dans le Shropshire et de ravager ce comté, sous la conduite de Rhees-ap-Du et de Philpot Scudamore. Elles furent défaites, et leurs chefs subirent la peine de trahison. On assure que ce malheur brisa le cœur d'Owen; qu'il erra quelque temps dans les montagnes, et qu'il se rendit ensuite, sous l'habit de berger, à la demeure de sa fille, à Monington, dans le Herefordshire, où il resta caché jusqu'à sa mort. Mais ce récit doit être erroné. D'après plusieurs ordonnances encore existantes, il paraît que Glendower prolongeait sa résistance dans les montagnes et les lieux sauvages du Snowdon longtemps encore après l'avénement du successeur de Henri IV [1].

Nous reviendrons maintenant aux transactions de Henri avec les puissances étrangères. Ce fut pour lui une très-heureuse circonstance que Charles de France restât pendant un si grand nombre d'années sujet à des accès de folie, entremêlés seulement de quelques intervalles lucides, et que les vues ambitieuses et opposées de deux puissants princes, les ducs de Bourgogne et d'Orléans, divisassent et troublassent le gouvernement du royaume.

Le premier désir de Charles, à l'avénement de Henri, avait été d'obtenir la restitution de sa fille Isabelle. Dès qu'elle eut été effectuée, ni le roi ni ses ministres ne cherchèrent à cacher leurs sentiments réels. Il n'y eut pas, à la vérité, de déclaration d'hostilités ni d'interruption des relations extérieures d'amitié; mais les plus puissants parmi la noblesse française furent encouragés à insulter Henri, à piller ses sujets et à faire des descentes dans les parties les plus exposées de ses possessions. On répondait à toutes les plaintes d'une manière évasive ou injurieuse; et, durant plusieurs années, des commissaires des deux gouvernements s'assemblèrent, s'ajournèrent, se réunirent de nouveau et se séparèrent sans parvenir à arranger ces différends. Le plus entreprenant des ennemis du roi était Walleran de Saint-Pol, qui avait épousé une sœur du monarque détrôné. Il possédait en France de vastes domaines et des charges lucratives qui le rendaient justiciable du gouvernement français; mais il était aussi prince de l'empire, et, comme tel, il agissait en souverain indépendant. Il crut, ou prétendit croire qu'il était de son devoir de venger le sort de son beau-frère; et son héraut remit au roi d'Angleterre le cartel suivant (1402, 10 fév.) : « Au très-haut et « très-puissant prince Henri, duc de Lancas- « tre; moi, Walleran de Luxembourg, comte « de Ligny et de Saint-Pol, considérant la pa- « renté, l'amour et l'alliance qui existaient en- « tre moi et le très-haut et très-puissant prince « Richard, roi d'Angleterre, dont j'ai épousé « la sœur; et la mort dudit roi, dont vous êtes « notoirement accusé, et pour laquelle votre « réputation est entachée; et de plus, la grande « honte et la perte que moi et ma postérité de « sa ligne pouvons en éprouver à l'avenir; et « aussi l'indignation de Dieu tout-puissant et « de toutes les personnes honorables et raison- « nables, si je ne m'exposais moi-même pour « venger la mort dudit roi dont j'étais allié : « à ces causes, je vous fais connaître que je « vous porterai préjudice de toutes les ma- « nières qui seront en mon pouvoir, et que « toutes les sortes de dommages que moi, mes « parents, mes gens et mes sujets, nous vous « ferons par terre et par mer, hors du royaume « de France, auront uniquement lieu pour les « motifs ci-dessus rapportés, et non à raison « d'aucune hostilité entre mon auguste et sou- « verain seigneur, le roi France et le royaume « d'Angleterre. Et je vous le certifie sous mon « sceau, à mon château de Luxembourg, le « 10 février 1402. » La remise de cette missive fut suivie d'un singulier spectacle. Afin de montrer l'horreur de leur maître pour la perfidie du comte de Rutland, qui avait découvert à Henri le secret de ses complices, les domestiques de Walleran portèrent, par ses ordres, depuis le château de Bohain, la figure d'un homme décoré des armes et de la devise des Rutland, et dans les ténèbres ils lo pendirent à une potence aux portes de Calais. Les

[1] Rym., VIII, 711, 753; IX, 283, 330. Le dernier de ces actes est une commission, en date du 24 février 1416, donnée par Henri V à sir Gilbert Talbot pour traiter avec Meredith, fils de Glendour, relativement à la soumission de son père et des autres rebelles des Galles s'ils le désiraient. Il est évident (d'après *Rot. parl.*, IV, 377,) que Glendour ne se soumit jamais.

actes qui suivirent furent plus sérieux. Conduisant une escadre nombreuse, il causa de grands dommages aux habitants de l'île de Wight et à ceux des côtes méridionales de l'Angleterre. Trois princes de la maison de Bourbon, embarqués pour la même cause, brûlèrent la ville de Plymouth, et l'amiral de Bretagne balaya les détroits et ramena comme prise, dans les ports de France, une grande caraque et quarante-neuf vaisseaux plus petits avec deux mille prisonniers [1].

Mais ce qui pénétra plus avant dans le cœur du roi, ce fut le cartel qu'il reçut de son ancien ami et frère d'armes (1402, 7 août) [2] Louis, duc d'Orléans, pour combattre avec cent chevaliers de chaque côté, sur les frontières de la Guienne. Après un silence de plus de quatre mois, Henri répondit par une lettre (15 déc.), dans laquelle il exprimait son étonnement de l'envoi d'un pareil cartel pendant la trêve qui existait entre les deux royaumes, et surtout de la part d'une personne qui avait juré de vivre avec lui en éternelle amitié; il rappelait à Louis qu'il était roi, et que les rois ne descendaient à se mesurer en combat singulier qu'avec leurs égaux; et il concluait en disant qu'il irait en Guienne quand cela lui plairait, qu'il prendrait avec lui autant de chevaliers qu'il voudrait, et que son adversaire pourrait alors, si cela lui convenait, venir le rejoindre comme il le jugerait mieux, et en recevoir la satisfaction qu'il méritait (1403, 26 mars.) Cette réponse amena l'envoi d'un second cartel avec des reproches de rébellion, d'usurpation et de meurtre. Henri ne fit que des réponses évasives aux deux premiers reproches. (30 avril.) Ils avaient, disait-il, mauvaise grâce de la part d'une personne qui, non-seulement avait été initiée à ses projets, mais qui lui avait promis son assistance pour les mettre à exécution; et quant à son droit à la couronne d'Angleterre, sa conscience était suffisamment satisfaite de la tenir par la grâce du Tout-Puissant. Mais il opposa la dénégation la plus emphatique à l'accusation de meurtre. « Si vous avancez que nous avons contribué à sa mort, nous dirons que vous mentez, « et que vous mentirez faussement aussi souvent que vous le direz : comme le sait le vrai « Dieu, que nous appelons pour témoigner de « notre innocence, offrant, comme le doit un « prince loyal, notre corps contre le vôtre, si « vous voulez ou si vous osez le prouver [1] ». Ces intrépides champions sur le papier ne se rencontrèrent jamais au champ d'honneur. Henri se montra plus empressé d'imposer silence à son adversaire par l'autorité du gouvernement français, et ses ambassadeurs se plaignirent souvent du cartel comme d'une infraction à l'armistice. A leur pressante demande d'une satisfaction, on répondit laconiquement « que le roi et son conseil n'avaient « jamais rompu ni ne rompraient leurs engagements, et que c'était la seule réponse « qu'on pût faire [2]. »

Dans cette position extraordinaire d'amitié prétendue, mais de réelle animosité, les deux gouvernements se surveillèrent l'un l'autre jusqu'à ce que la fermeté de Henri eût anéanti

[1] *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, vol. 1, f. 13, à Paris, 1596.

[2] Afin que le lecteur se fasse une idée de ces contrats d'amitié, je rappellerai celui que Louis avait donné à Henri et que celui-ci renvoya quand il reçut le cartel. Il commença par une longue nomenclature des souverains et princes, parents et amis des parties contractantes, dont la présente convention ne peut affecter les intérêts. Il établit ensuite « qu'il y aura « toujours et sans interruption une bonne affection « et véritable amitié entre les ducs de Lancastre et « d'Orléans, comme entre de vrais et honorables amis; « que chacun d'eux sera toujours et dans tous les « lieux ami et partisan des amis et des partisans de « l'autre et ennemi de ses ennemis, comme il convient « à l'honneur et à la réputation de tous deux; qu'en « tout temps, en tout lieu, en toutes choses et en toute « affaire, ils aimeront, poursuivront, maintiendront et « défendront la vie, l'avantage, l'honneur et les domaines l'un de l'autre, en paroles et en actions, diligemment et soigneusement, et autant que faire « se pourra, honorablement et dignement; qu'aux « époques et cas de discorde, débat et guerre, ils se « défendront et secourront l'un et l'autre avec un « grand zèle, bonne volonté, et de tous leurs moyens, « contre et envers tous les princes, lords, barons, individus, communautés, colléges, universités, de « quelque seigneurie, dignité, état ou condition qu'ils « puissent être, par tous les moyens, les remèdes, actes, conseils, forces, secours, hommes d'armes, troupes et autres expédients qu'ils peuvent ou pourront « avoir à leur disposition, et que chacun s'opposera, « résistera et combattra contre tous les adversaires, « guerriers et ennemis de l'autre, et s'y appliquera de « toutes ses pensées, avis et actions légitimes et honorables, excepté toujours contre les personnes susmentionnées. » Daté du 17 juin, 1396. Monstrel., 1, 9, 10.

[1] Monstrel., 1, f. 8-13.

[2] Rym., VIII, 318. *Rot. parl.*, 522.

tous ses ennemis domestiques, et que sa fortune lui eût donné, par deux événements extraordinaires, l'avantage sur l'Écosse et sur la France. Robert, roi d'Écosse, prince faible mais bon, avait remis les rênes du gouvernement dans les mains de son frère plus entreprenant, le duc d'Albany. Albany, qui prétendait sinon au trône, du moins à la possession et à l'exercice, sans rivalité, de l'autorité royale, avait réussi à jeter son neveu le duc de Rothsay, héritier présomptif de la couronne, dans une prison, où, comme on l'a rapporté de l'infortuné Richard, on le laissa mourir de faim. Le sort de son fils aîné avertit Robert, qui vivait solitairement dans l'île de Bute, de pourvoir à la sûreté de son second fils, Jacques, âgé seulement de quatorze ans, et il l'envoya sous la tutelle du comte des Orkneys, à Charles, roi de France, avec une lettre de recommandation. (1405, 30 mars.) Malheureusement le jeune prince fut pris à son passage, à la hauteur de Flamborough, par un croiseur anglais, quoiqu'une trêve subsistât entre les deux couronnes; et on l'offrit comme un présent agréable à Henri, qui observa ironiquement qu'il parlait aussi bon français que son frère Charles, et était aussi capable que lui de faire l'éducation d'un roi d'Écosse. Au lieu de permettre au prisonnier de continuer son voyage, il le mit en lieu de sûreté au château de Pevensey. La nouvelle de la captivité de Jacques brisa le cœur de son père, et Albany, prévoyant que la continuation de sa puissance dépendait de la durée de l'emprisonnement de son neveu, devint dès ce moment le serviteur complaisant du roi d'Angleterre. Il y eut bien de temps en temps des engagements entre les habitants de chaque côté du border; mais les deux puissances n'en eurent pas moins soin de maintenir la paix par une suite non interrompue de trêves [1].

L'autre événement, qui jeta le trouble dans toute la France, fut l'assassinat du duc d'Orléans, frère du roi et adversaire de Henri. (1407, 23 nov.). Il tomba le soir dans une rue de Paris sous les coups de dix-huit meurtriers, et deux jours après le duc de Bourgogne avoua qu'il était l'instigateur du meurtre. Après une courte absence, il revint à Paris, accompagné de ses amis et de ses vassaux, osa tenter de justifier cette action et rentra de nouveau en grâce près de son faible et chancelant souverain. Les princes de la maison d'Orléans, après plusieurs réclamations inutiles pour obtenir justice, eurent recours aux armes pour assurer leur vengeance; et tout le royaume se divisa entre les Bourguignons et les Armagnacs. Henri vit ces commotions avec plaisir : elles occupaient et affaiblissaient le plus formidable de ses adversaires et lui offraient l'occasion de rendre à la France tous les maux qu'elle avait infligés pendant quelques années à l'Angleterre. Lorsque les Armagnacs assiégèrent Charles dans Paris, Henri envoya mille archers et huit cents lances au duc de Bourgogne, qui, avec ces auxiliaires et ses propres troupes, entra dans la capitale et força ses ennemis à se retirer [1]. (1411, 23 oct.). L'année suivante, le duc se prépara à poursuivre ses succès et à contraindre les Armagnacs à la soumission. Mais Henri écoutait alors les propositions de ceux-ci. (1412, 18 mai). Les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, avec le comte d'Alençon, consentirent, pour eux et leurs adhérents, à le reconnaître comme duc légitime d'Aquitaine, à lui faciliter le recouvrement des anciens droits attachés à ce duché et de toutes ses dépendances; à tenir de lui, par hommage et vassalité, tout ce qu'ils possédaient dans ses limites; à lui remettre vingt villes royales du duché et à fournir caution qu'à la mort du possesseur actuel, les comtés de Poitou et d'Angoulême lui reviendraient ainsi qu'à ses héritiers. Henri, de son côté, s'engagea à les secourir dans toutes leurs justes querelles, comme ses vassaux et sujets fidèles; à ne faire aucun traité avec le duc de Bourgogne, ses enfants, ses frères ou cousins, sans leur consentement, et à envoyer, pour les aider immédiatement, mille hommes d'armes et trois mille archers qui serviraient pendant trois mois à leurs dépens [2]. L'attente d'un renfort aussi puissant inspira une nouvelle ardeur aux Armagnacs. Quand le duc de Bourgogne, avec

[1] Fordun, xv, 18.

[1] Monstrel., I, 132-136.

[2] Rym., VIII, 738-742. Il paraît, d'après les contrats passés entre le roi, les ducs de Clarence, d'York, et le comte de Dorset, que cette armée de quatre mille hommes exigea huit mille chevaux, et que la paye de la troupe, par une raison quelconque, fut considérablement augmentée. Les hommes d'armes recevaient un sou six deniers, les archers neuf deniers par jour. *Ibid.*, 745, 749, 750.

l'armée royale, s'avança pour assiéger la cité de Bourges, le duc de Berri s'y jeta avec huit cents hommes d'armes et déclara qu'il s'y maintiendrait jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus qu'un seul homme pour combattre. Mais dans les deux armées se trouvaient des hommes qui voyaient avec horreur cette guerre dénaturée, et qui redoutaient l'arrivée des Anglais, comme devant la prolonger encore. Il ne fut pas difficile d'inspirer les mêmes sentiments aux principaux officiers, épuisés de fatigues et affaiblis par les maladies. (16 juillet.) On parvint donc enfin à conclure un accommodement. Les Armagnacs se soumirent à l'autorité royale, les ducs d'Orléans et de Bourgogne jurèrent d'oublier leurs anciens différends; et pour cimenter leur présente amitié, le premier s'engagea à épouser la fille du second. Mais la joie causée par leur réconciliation fut à l'instant troublée par la nouvelle que Thomas, duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, était débarqué avec une armée dans la Normandie; que les comtes d'Alençon et de Richemond l'avaient rejoint, et qu'ils dévastaient toute la contrée en s'avançant. En vain les Armagnacs l'informèrent de la pacification. Six cents hommes d'armes de la Guienne accoururent sous son étendard; ils pillèrent le Maine et l'Anjou, et le roi de France donna l'ordre à toutes ses troupes de s'assembler à Chartres pour la défense du royaume. Mais sur ces entrefaites, le duc d'Orléans se rendit près du général anglais, convint de lui payer la somme de deux cent neuf mille couronnes, et donna en otage son frère le duc d'Angoulême, comme caution de l'accomplissement de sa promesse. Le duc de Clarence déclara qu'il était satisfait, et se retira en Guienne avec son armée [1].

Lorsque Henri n'était encore que comte de Derby, il avait épousé Marie de Bohun, fille et cohéritière du comte Hereford. Elle lui donna quatre fils, dont l'aîné entrait dans sa douzième année à l'avénement de son père au trône. Si celui-ci eût alors proposé de prendre des mesures relatives à l'hérédité de la couronne, il eût semblé trahir quelque doute secret sur ses prétendus droits, et il se contenta de recevoir des lords et des communes un serment de fidélité pour lui, et après lui pour son fils aîné, comme héritier présomptif [2]. La victoire qu'il remporta ensuite sur les Percy à Shrewsbury lui prouva que beaucoup de ses anciens amis étaient devenus les adhérents secrets des insurgés; mais il eut la prudence de ne pas poursuivre une enquête qui pouvait devenir dangereuse; et dans un grand conseil (1403, oct.) tenu à Worcester, il requit de tous les lords spirituels et temporels le renouvellement de leur allégeance (décembre). Deux mois plus tard, la même cérémonie fut répétée dans un autre grand conseil à Londres, en présence des ambassadeurs de France (1404, 9 fév.); et, ayant alors reçu trois fois le serment de ses sujets, il se hasarda à faire passer au parlement un acte qui investissait de la succession à la couronne ses quatre fils et leurs hoirs, par ordre de primogéniture [1]. Outre ces fils, il avait deux filles de la même mère; mais il n'en fut fait aucune mention, afin peut-être de ne pas fournir un argument de plus en faveur de l'héritier légitime, le comte de March, qui réclamait du droit de la ligne féminine. Il était positif cependant, d'après ce même règlement, que les filles de ses fils pourraient hériter; mais deux ans après, on en fit un nouveau qui limitait la succession de la couronne d'Angleterre et de France à ses fils et à leurs descendants mâles, et qui excluait les femmes à perpétuité [2]. Mais alors (1406, 7 juin) on demanda sur quelle base il fondait ses droits à la couronne de France? Si les femmes ne pouvaient succéder, ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient aucune prétention à faire valoir, puisque leur droit ne venait que de la ligne féminine, par Isabelle, mère d'Édouard III. Cette objection déconcerta le roi, et avant la fin de la session les dernières dispositions furent rapportées, et déclaration fut faite (22 déc.) que le droit de succession aux deux couronnes appartenait aux fils du roi et à leurs descendants en général. Mais alors même, bien que l'on reconnût clairement pour valides les droits des femmes issues des quatre princes, il ne fut nullement question des filles de Henri [3].

Henri, l'aîné d'entre ces princes, fixait particulièrement l'attention publique à cause de sa plus grande proximité du trône. Il avait donné, à la bataille de Shrewsbury, des preu-

[1] Monstrel., 153, 154, 156.
[2] *Rot. parl.*, III, 420, 434.

[1] *Rot. parl.*, III, 525, 575.
[2] *Rot. parl.*, III, 574-576.
[3] *Rot. parl.*, III, 580-583.

ves de son courage ; le succès de la guerre contre les insurgés des Galles, entreprise sous son commandement nominal, fit rejaillir quelque lustre sur sa jeunesse, et les communes, dans une adresse adulatrice, louèrent en lui trois vertus : le respect filial pour le roi, la bravoure sur le champ de bataille et la modestie, marquée par l'empressement qu'il mettait dans toutes les occasions à soumettre son jugement à celui de son conseil [1]. Son père toutefois avait peu de raisons d'être satisfait de sa conduite. Il était opiniâtre et ardent à la poursuite du plaisir, et, lorsque le service militaire ne l'occupait, il se livrait sans contrainte à tous les vices et à toutes les folies de la jeunesse. La mémoire du lecteur l'a déjà probablement reporté à ces pages dans lesquelles l'inimitable crayon de Shakspeare a décrit les légèretés du prince et dessiné ses compagnons. Il peut se faire, à la vérité, que les faits particuliers et les personnages soient de simples créations de l'imagination du poëte; mais on ne peut nier qu'ils ne soient parfaitement en rapport avec les récits des plus anciens écrivains et la croyance traditionnelle du siècle suivant. On doit cependant ajouter qu'au milieu de ses excès, il donna souvent des preuves d'un sens droit. Il arriva qu'un de ses affidés fut accusé de félonie devant le président Gascoigne, ce magistrat inflexible qui avait résisté aux ordres illégaux du roi, à York. Le prince demanda impérieusement la liberté du prisonnier, et comme on la lui refusa, il tira son épée contre le juge. Mais Gascoigne lui ordonna froidement de se rendre à la prison du banc du roi, et le jeune Henri eut la sagesse de se soumettre à la punition. Quand on rapporta cet incident à son père, il s'écria : « Heu-« reux le monarque qui possède un juge aussi « ferme dans l'accomplissement de son devoir, « et un fils aussi empressé de se soumettre à « l'autorité de la loi [2] ! »

Mais ce n'était pas seulement par sa conduite désordonnée que ce prince donnait du chagrin et de l'inquiétude à son père ; des expressions indiscrètes et peu respectueuses qu'il avait laissé échapper dans des moments de gaieté et d'ivresse, furent officiellement recueillies et rapportées au roi, à qui l'on insinua qu'il devait se tenir en garde contre les tentatives d'un jeune homme ambitieux et sans principes, dont la cour était déjà plus nombreuse que la sienne. Ces suggestions, confirmées par sa propre expérience du caractère emporté et entreprenant de son fils, firent une plus profonde impression sur l'esprit du roi qu'on n'aurait dû s'y attendre ; le prince, dans l'intention de se justifier, écrivit des lettres apologétiques à beaucoup de lords et se rendit près de son père (1412, 29 juin), avec une suite considérable d'amis, pour s'expliquer avec lui. Il ne se borna pas à maintenir son innocence, mais il exigea la punition de ses accusateurs; et le monarque, pour mettre à couvert ses propres conseillers, lui demanda d'attendre jusqu'à la prochaine réunion du parlement [1]. Si l'on en croit le comte d'Ormont, témoin oculaire, il déploya dans cette circonstance même la bizarrerie naturelle de son caractère. « Il se déguisa avec une robe de « satin ou de damas bleu remplie d'œillets, et « à chaque œillet pendait encore, retenue par « la soie, l'aiguille qui avait servi à le faire, et « il portait au bras un collier de chien entiè-« rement couvert de SS en or, dont les atta-« ches étaient aussi d'or fin. » Henri le reçut dans son cabinet, accompagné de quatre amis, devant lesquels le prince, se jetant à genoux et présentant un poignard à son père, le supplia de lui ôter la vie, puisqu'il lui avait retiré sa faveur royale. On a contredit la vérité de cette anecdote; mais elle vient d'une bonne autorité et paraît s'accorder avec le caractère du jeune prince [2].

Outre ses peines domestiques, le roi avait à souffrir de l'état de sa santé et des remords de sa conscience. Quoiqu'il ne fût que dans sa quarante-sixième année, il présentait tous les symptômes de la décrépitude. Peu après l'insurrection de l'archevêque Scroop, son visage se couvrit d'éruptions de l'espèce la plus dégoûtante, que le peuple considéra comme le châtiment de la mort de ce prélat; et une suite d'attaques d'épilepsie, dont la violence s'accroissait par degrés, l'entraîna rapidement au tombeau. La perspective du trépas rappela, dit-on, à sa mémoire les moyens à l'aide desquels il avait obtenu la couronne et le sang

[1] *Rot. parl.*, III, 574.

[2] Elmh., 12, et l'apologie du prince dans Luders, 79-82.

[1] Otterb., 271. Elmham fait allusion à cette circonstance, p. 11.

[2] *Apud* Stow., 339, 340.

qu'il avait répandu pour la conserver. Il commença enfin à douter de la vérité de sa maxime favorite, que le succès de l'entreprise était une preuve de l'approbation du ciel. Un jour, pendant une de ses attaques, quand toutes les apparences faisaient croire à sa mort, le prince porta dans une autre chambre la couronne qui, suivant la coutume, était placée sur un coussin à côté du lit. Le roi, revenant à lui, demanda sévèrement qui l'avait emportée ; et, sur la réponse de ses gardes, il fit appeler immédiatement le prince. Adouci par ses expressions respectueuses, il lui dit en poussant un soupir : « Hélas ! beau fils, quel droit avez-« vous à la couronne, quand vous savez que « votre père n'en avait point ? — Mon sei-« gneur lige, répondit le jeune Henri, vous la « conquîtes avec l'épée, et par l'épée je la con-« serverai. » Après une pause, le roi dit d'une voix faible : « Bien, faites ce que vous jugerez « le mieux. J'en laisse l'événement à Dieu, et « j'espère qu'il fera miséricorde à mon âme [1]. »

Sa dernière attaque le saisit comme il faisait sa prière dans la chapelle de Saint-Édouard, à Westminster. On le porta dans la chambre de l'abbé, où il expira bientôt après, le 20 mars 1413, dans la quatorzième année de son règne [2]. De ses trois plus jeunes fils, Thomas avait été créé duc de Clarence, Jean et Omfroy étaient encore sans titres. Il avait marié ses deux filles, Blanche et Philippa, la première au duc de Bavière, et l'autre au roi de Danemarck. Il ne laissa point d'enfants de Jeanne, sa seconde femme.

Le lecteur a vu, pendant les règnes précédents, que la chambre des communes s'avançait en silence, d'un pas tranquille mais ferme, dans la voie de la puissance et de l'autorité. Elle prit sous Henri un ton plus élevé que jamais, parla au souverain plus librement et porta ses regards sur toutes les branches de l'administration. Les embarras pécuniaires du roi, son titre si douteux et les insurrections sans cesse renouvelées en faveur de Richard et du comte de March l'obligeaient à rechercher l'affection du peuple en flattant ses représentants [1] ; et les hommes qu'on ne trouvait jadis bons qu'à donner leur argent acquirent ainsi par des degrés imperceptibles un rang important dans la législature. Les détails suivants, sur leurs élections, leurs immunités et leurs actes, ont été recueillis sur les registres du parlement.

A mesure que l'importance des chevaliers de comté croissait, le gouvernement et ses adversaires redoublaient d'efforts pour faire élire leurs partisans respectifs. Toutefois, on dépendait beaucoup en cela de la partialité du shérif, qui, nommé par la cour, hésitait rarement à envoyer au parlement les personnes désignées par les ministres. Une telle conduite avait provoqué des remontrances fréquentes sous le dernier règne ; elles furent renouvelées sous celui-ci, et, comme remède à cet abus, on rendit deux statuts. Le premier déclarait qu'eux premières assises des cours de comté qui se tiendraient après l'envoi de l'ordonnance, on ferait connaître, par proclamation, le jour et le lieu où s'ouvrirait le parlement ; que tous ceux qui seraient présents, gens attachés à ces cours et dûment convoqués à cet effet, ou autres, procéderaient immédiatement à l'élection ; et que les noms des personnes que l'on choisirait, qu'elles fussent présentes ou absentes, seraient certifiés par procès-verbal, sous le sceau de tous ceux qui auraient voté en leur faveur. Par le second, le shérif qui présenterait une fausse nomination ou qui s'opposerait à l'exécution du premier statut serait passible d'une amende de cent livres, et l'on donnait aux juges d'assises le pouvoir de prendre connaissance de ces sortes de délits et de prononcer des sentences contre les coupables [2].

[1] Monstrel., I, 163. Il n'est pas impossible que des amis de la famille rivale aient inventé cette histoire.

[2] Clément Maydestone rapporte une étrange histoire sur l'autorité d'une des personnes employées à transporter par eau de Westminster à Canterbury le corps du roi, qui devait être enterré dans cette dernière cité. Un orage étant survenu et les mettant en danger, elles jetèrent le corps mort dans la rivière, à l'imitation des mariniers qui avaient traité le prophète Jonas de la même manière, et continuant leur route pour Canterbury, elles déposèrent le cercueil vide dans le tombeau. Peck, Desider. *Curios.*, II, 5.

[1] Dans une circonstance, le roi invita tous les membres à dîner avec lui le jour suivant. *Rot. parl.*, III, 493.

[2] *Rot. parl.*, III, 602, 641. Je suis porté à croire que le mot « ou autres, » dont le sens a été disputé, était employé dans le vue de s'opposer à l'adresse des shérifs, qui bornaient le droit d'élection à quelques membres suivant la cour, qu'ils convoquaient à cet effet. Il est certain que, même après cette époque, beaucoup d'élections se firent par un très-petit nombre d'é-

Les membres de la chambre basse, ainsi que ceux de la chambre haute, jouissaient, d'après une ancienne coutume, du droit de n'être ni arrêtés ni emprisonnés. Cette faveur ne se bornait pas à eux seuls, mais elle s'étendait à leurs clients et à leurs domestiques, et durait depuis le jour où ils quittaient leur domicile jusqu'au moment de leur retour. C'était un grand privilége, mais nécessaire dans ces siècles. Il existait encore beaucoup de pratiques illégales, et la justice voulait que les hommes qui remplissaient leur devoir au parlement fussent placés sous la protection spéciale des lois. Toute personne pouvait être arrêtée sous de faux prétextes, à la requête d'un adversaire méchant et déloyal : on était exposé, quand on voyageait, à être guetté, mutilé et même assassiné par des ennemis qui ne voulaient pas soumettre leurs querelles à la décision de la loi, et l'on courait souvent le danger d'être dépouillé par les bandes de voleurs qui infestaient plusieurs comtés. Henri reconnut ce privilége, mais il refusa de lui donner plus de vigueur en portant de nouvelles peines contre les infracteurs. Quand les communes demandèrent que l'offenseur, outre une amende au roi, payât de triples dommages à la partie lésée, il répliqua froidement que la loi avait déjà appliqué un remède suffisant. Le hasard fit que bientôt après, un écuyer appartenant au représentant de Somerset, fut attaqué et dangereusement blessé par John Savage. Les communes adressèrent de nouveau une pétition au roi : elles demandèrent que le meurtre d'un membre de la chambre ou de son serviteur fût considéré comme un acte de trahison ; que l'on punît de la perte d'une main le malfaiteur qui l'estropierait ou le défigurerait, et que quiconque le blesserait ou le battrait fût condamné à payer une forte amende et à un an de prison. Henri éluda encore cette demande et fit une proclamation qui ordonnait à Savage, sous les peines les plus sévères, de se présenter, pour être jugé par-devant la cour du banc du roi [1].

Un autre privilége encore plus important, était la liberté des débats. Si pendant le dernier règne, il avait reçu une atteinte grave par la condamnation inconstitutionnelle de Haxey, il recouvra sa force première sous le règne actuel par la révocation de cette condamnation. L'orateur avait soin de le réclamer pour lui et ses collègues, non-seulement au commencement de chaque session, mais presque toutes les fois qu'il s'adressait au trône, et de requérir que le roi ne donnât point crédit aux rapports d'individus intéressés, mais fût bien convaincu que tout ce qui se disait dans leurs débats était inspiré par la sollicitude qu'ils portaient à ses intérêts réels. Protégées par ce privilége, les communes introduisirent la nouvelle méthode de faire leurs demandes verbalement, au lieu de les donner par écrit; innovation très-gênante pour Henri, qui souvent se trouvait embarrassé pour faire à l'instant une réponse convenable. Ce fut en vain qu'il leur commanda de revenir à l'ancienne coutume. Après un court intervalle, elles désobéirent à cet ordre ; chaque nouvelle infraction servait à former un précédent, et avant la fin du règne de Henri, cet usage se trouva solidement établi [2].

Plusieurs des adresses prononcées par différents orateurs existent encore. Elles commencent toutes par les plus humbles assurances de loyauté et de soumission ; bientôt un ton plus hardi succède, et elles se terminent souvent par une censure sévère des mesures du gouvernement ou du caractère des ministres. C'est ainsi que sir John Tiptoft se plaint, comme orateur, qu'on ait laissé Calais sans approvisionnement, qu'on ait perdu en Guienne, dans une année, quatre-vingt-seize villes et châteaux ; que la plus grande partie de la seigneurie d'Irlande ait été conquise par les indigènes ; qu'on ait dissipé inutilement de grandes sommes sur les frontières d'Écosse ; que les habitants des bords de la mer et voisins des frontières de Galles aient été ruinés par leurs efforts pour se défendre contre l'ennemi, et que tous les états du royaume soient réduits

lecteurs; ici je puis citer l'exemple de l'envoi extraordinaire de représentants fait par le shérif du comté de Dublin pour assister à un parlement tenu en Angleterre par Édouard III. La cour consistait seulement en quarante-quatre personnes, dont vingt-quatre élurent Nicolas Hooth et William Fitz-William; les vingt autres nommèrent Nicolas Houth et Richard White, et le shérif envoya ce dernier, parce que les vingt personnes qui avaient voté en sa faveur étaient de plus haut rang et possédaient plus de biens que les vingt-quatre qui avaient voté pour son compétiteur. Lel., vol. I. App., p. 376.

[1] *Rot. parl.*, III, 541, 542.

[2] *Rot. parl.*, III, 456, 523, 573.

à la plus grande détresse : d'où il infère qu'il est urgent que le roi emploie à l'avenir des ministres plus habiles et plus expérimentés [1]. A la fin cependant, vers les derniers temps de son règne, Henri essaya de réprimer la liberté toujours croissante des orateurs; et quand on lui présenta Thomas Chaucer pour qu'il approuvât sa nomination, il répondit que le nouvel orateur pouvait jouir de la liberté qui avait appartenu à ses prédécesseurs, mais qu'il ne souffrirait aucune innovation dans le parlement et qu'il voulait conserver aussi les franchises et prérogatives dont jouissaient ses ancêtres, les anciens rois d'Angleterre [2].

L'autorité réelle des communes avait été définie dans la première année de ce règne. Le primat répondit, au nom du roi, à l'une de leurs pétitions que les membres des communes, ainsi qu'elles l'avaient reconnu, n'étaient que des pétitionnaires et demandeurs, et que le roi et les lords seuls avaient toujours été et seraient toujours de droit juges dans le parlement; mais que « la volonté du roi était « d'avoir l'avis et l'assentiment des communes « pour la création des ordonnances et pour « les concessions, subsides et choses semblables « relatives au bien commun du royaume [3]. » Elles se plaignirent toutefois (il est impossible aujourd'hui de savoir si c'était avec raison) que, par de fausses et incorrectes insertions dans les registres, on les présentait souvent comme ayant participé à des actes auxquels elles avaient refusé leur assentiment. Afin de remédier à cet abus, elles demandèrent que les résolutions prises dans le parlement fussent toujours enregistrées avant la clôture de la session et tandis que les détails en étaient encore présents à la mémoire des juges; mais Henri, sans s'arrêter au but dans lequel elles faisaient cette proposition, répondit qu'à l'avenir la substance des résolutions serait enregistrée par le secrétaire du parlement, qui la soumettrait ensuite à l'approbation du roi et des lords. Les communes répliquèrent en citant un cas de faux enregistrement, dont elles demandèrent la rectification. On feuilleta immédiatement les registres; les juges les examinèrent en présence des deux chambres, et le roi déclara que l'enregistrement était correct et que la plainte n'avait aucun fondement. Cet insuccès ne les découragea pas, elles renouvelèrent leurs remontrances dans les parlements suivants, et l'on arrêta enfin que, pour prévenir toute erreur, l'enregistrement se ferait en présence d'une députation des deux chambres [4].

Au moment où Henri monta sur le trône, il chercha, en professant publiquement le désir de faire des économies, à fixer la fidélité chancelante de ses sujets [5]. Mais les insurrections qui se succédèrent si rapidement l'entraînèrent dans des dépenses qu'il lui fut impossible de couvrir avec le revenu ordinaire de la couronne; et cependant il ne pouvait, dans la situation qu'il s'était faite, lever de l'argent par des taxes ou des tailles imposées de sa propre autorité sans courir de grands hasards. Il aima donc mieux recourir à la libéralité de la nation, et il contribua ainsi à rétablir l'usage de l'ancienne et seule méthode légale de lever des subsides extraordinaires. Le roi n'eut pas à se plaindre de la parcimonie de ses parlements. Par leurs concessions successives, il obtint la jouissance des droits de tonnage et de pesage et des droits sur la laine et les cuirs durant tout son règne; et il reçut dans le cours de quatorze années huit dixièmes et huit quinzièmes des laïques, avec une quantité proportionnée de dixièmes du clergé. De leur côté, les communes saisirent cette occasion d'affermir et d'étendre les droits qu'elles avaient nouvellement acquis. Elles eurent soin d'insérer dans leurs concessions que le roi ne pourrait lever légitimement de

[1] *Rot. parl.*, III, 573. Leurs adresses étaient faites ordinairement dans un langage énergique et hardi; elles étaient parfois gâtées par les jeux de mots les plus puérils. A la fin de la session de 1401, l'orateur compara les opérations du parlement aux cérémonies de la messe. Les discours d'ouverture de l'archevêque ressemblaient à l'épître et à l'évangile; le roi offrait le sacrifice en promettant de soutenir la doctrine de l'Église, et les communes venaient ensuite à la fin pour dire : « Deo gratias. » (*Ibid.*, p. 466.) Cet est déjà assez ridicule; mais j'en fais mention pour faire remarquer l'erreur plus ridicule encore du compilateur de l'*Histoire parlementaire de Cobbett*, qui nous dit que la roi, les lords et les communes, entendaient la messe tous ensemble, que l'archevêque lisait l'épître et l'évangile, que le roi faisait le sacrifice, et que lorsqu'on en eut venait à « l'ite, missa est, » et « Deo gratias, » les communes offraient leur subside. Voyez I. Col., 288.

[2] *Rot. parl.*, III, 548.

[3] *Rot. parl.*, III, 427.

[4] *Rot. parl.*, III, 457, 466, 485.

[5] Wilk., *Con.*, III, 239.

pareils subsides sur son peuple sans l'assentiment préalable des lords et le leur[1]. Dans la seconde année de son règne, elles firent un effort hardi pour s'émanciper de la contrainte que leur imposait la couronne en demandant qu'on répondît à leurs pétitions avant qu'elles n'accordassent leur secours en argent. Henri aperçut le but où elles tendaient, il consulta les lords, et, au dernier jour de la session, il leur répondit « qu'une pareille façon d'agir « ne s'était jamais vue sous les règnes de ses « prédécesseurs et qu'il ne souffrirait aucun « changement aux bonnes coutumes des an- « ciens temps[2]. » Pendant la minorité de Richard II, on leur avait permis accidentellement d'approprier les subsides à des services particuliers. Elles réclamaient actuellement cette permission comme un droit; et le roi, pour éviter, sans les offenser, la reconnaissance formelle de leur prétention, offrit de lui-même ce qu'autrement elles eussent exigé. En 1404 il ordonna de placer sous leurs yeux l'évaluation des dépenses de l'année courante; promit de soumettre sa maison aux réglements des lords et proposa de faire recevoir et payer les fonds publics par des trésoriers désignés dans le parlement sur l'avis des deux chambres[3]. Depuis cette époque, elles déterminèrent en général l'emploi du subside, excepté une certaine somme qu'on laissait à la disposition du roi; elles l'exhortèrent souvent à modérer ses dépenses, demandèrent et obtinrent à ce sujet le renvoi de quatre personnes de la cour[4] et celui de presque tous les individus étrangers qui faisaient partie de la suite de la nouvelle reine[5], et elles le contraignirent souvent à donner son consentement à de nombreux articles de réforme dans le gouvernement de sa maison et celui de tout le royaume. Elles demandèrent une fois l'état des recettes et dépenses du dernier subside; mais Henri répondit « que les rois n'avaient « pas l'habitude de rendre des comptes à leurs « sujets[6]. » Dans une autre circonstance ses comptes furent remis, mais avec l'observation que ce n'était pas à cause de la requête des communes, mais parce que telle était la volonté du conseil[7]. En résultat les communes paraissent avoir solidement établi sous ce règne leurs droits à voter les subsides, à les assigner à des services distincts et fixes, et à s'enquérir de toutes les pratiques qui tendaient à appauvrir la couronne et de tous les abus qui pouvaient augmenter les fardeaux du peuple.

Avant de clore ce sujet, je dois faire remarquer une singulière discussion, qui montre que la chambre basse avait appris à juger de sa propre importance et savait comment défendre ses libertés. Le roi, ayant appelé les lords devant lui, leur avait expliqué ses besoins d'argent et avait obtenu leur consentement à un subside considérable. Il fit demander ensuite une députation des communes et l'informa qu'il attendait une pareille preuve d'affection de la part de celles-ci. Le rapport de la députation mit toute la chambre en fermentation : elle prétendit qu'on avait envahi le plus important de ses priviléges, et elle interrompit pendant quelque temps le cours des affaires publiques. Henri eut la prudence de céder, et il ordonna d'enregistrer la déclaration suivante : « Qu'il serait légal, dans ce « parlement et dans tous les parlements à ve- « nir, que les lords conférassent ensemble, en « l'absence du roi, sur la situation de l'État et « ses besoins; qu'il serait aussi légal que les « communes conférassent ensemble sur la « même situation et les mêmes besoins, pour- « vu toutefois que les lords de leur côté et les « communes du leur ne fissent aucun rapport « au roi sur le don accordé par les communes

[1] S'il ne soit par les voiuntes des seigneors et communes de vostre royalme, et ceo de nouveil grants à faire en plein parlement. *Rot. parl.*, III, 493, 547.

[2] *Rot. parl.*, III, 458.

[3] *Rot. parl.*, III, 523, 529.

[4] Henri déclara au parlement qu'il ne connaissait aucune raison pour laquelle elles dussent quitter son service; mais que, comme il était convaincu que ce que les lords et les communes ordonnaient devait tourner à l'avantage du royaume, il commandait à ces quatre personnes de quitter sa maison. C'était son confesseur, l'abbé de Dore, Richard Derham et Crossby, l'un de ses valets de chambre. *Rot. parl.*, III, 523.

[5] *Rot. parl.*, III, 527. La reine était Jeanne de Navarre, duchesse douairière de Bretagne.

[6] Rex breviter respondebat, quod reges non solebant computum dare. Wilk., *Con.*, III, 282. On peut supposer cependant qu'il céda; car le même écrivain dit que les laïques ne voulurent point accorder de subside sans avoir reçu les comptes, et l'on voit d'après les registres qu'ils en accordèrent un.

[7] Baille a mesmes les commones, de la volontée des dits seigneurs du conseil, et nient à l'instance ne request des ditz communes. *Rot. parl.*, III, 609.

« et consenti par les lords, ou sur les commu-« nications des deux chambres relatives à ce « don, jusqu'à ce que les uns et les autres « fussent entièrement d'accord sur cette ma-« tière; et qu'alors on en ferait part au roi, « de la manière et avec les formes accoutumées, « c'est-à-dire par la bouche de l'orateur des-« dites communes, afin que les lords et les « communes reçussent ses remerciements. » Par cette déclaration Henri paraît avoir abandonné toute prétention, de la part de la couronne, à intervenir dans les débats au sujet des subsides et avoir mis à cet égard les deux chambres sur un pied d'égalité parfaite; bien qu'après qu'elles s'étaient entendues ensemble par leurs communications réciproques on restât toujours dans l'usage de dire que les fonds avaient été accordés par les communes, de l'assentiment des lords[1].

C'est sous ce règne que l'on trouve le premier exemple d'une exécution capitale pour le crime théologique d'hérésie. Nous ne voyons pas trop sur quel principe les hommes se fondaient pour se refuser à distinguer entre le fait et l'opinion, et pour appliquer à une persuasion erronée la même peine qu'à une action criminelle; mais ce qui est malheureusement hors de doute, c'est que dans presque tous les pays, quelle que fût la croyance religieuse des souverains et de la législature, les peines les plus sévères furent très-souvent, et jusqu'à une époque récente, portées contre les dissidents des doctrines légalement établies. Sir Édouard Coke, le flambeau du barreau anglais sous le règne de la reine Élisabeth, enseigne que l'hérésie n'est si fortement et si cruellement punie que parce que c'est un crime, non contre la majesté humaine, mais contre la majesté divine; que c'est une lèpre contagieuse de l'âme, et qu'on doit en conséquence l'extirper de peur qu'elle ne répande son infection[2]. Ce furent peut-être ces raisonnements métaphoriques et trompeurs qui engagèrent les premiers empereurs chrétiens à classer l'hérésie parmi les délits passibles des châtiments civils, et ce fut certainement leur exemple qui induisit les princes des nations du Nord à adopter, après leur conversion, de pareils règlements. En 1215 le quatrième concile de Latran décréta que toutes personnes convaincues d'hérésie « seraient remises au « pouvoir séculier, pour qu'il en agît à leur « égard selon les formes de la loi. » Ce n'était pas l'introduction d'un nouveau système, mais simplement une déclaration, portant reconnaissance d'une loi commune à toutes les contrées de l'Europe.

Durant les trente dernières années, le clergé anglais avait été tourmenté par une infinité de provocations, et il avait montré cependant la patience la plus exemplaire. Sa modération semblait encourager les attaques de ses adversaires et les rendre encore plus vives. L'esprit de Wycliffe n'avait rien perdu de son âpreté originelle en passant à ses successeurs. Ses prédicateurs ambulants soulevaient encore les passions et les préjugés du peuple contre les richesses, le luxe et les vices des ecclésiastiques, qu'ils représentaient comme les affidés de Satan; pasteurs mercenaires dont le seul but était de tondre le troupeau dans cette vie et de le conduire pour l'autre vie à sa perdition; usurpateurs du patrimoine des pauvres et du revenu du royaume; cause réelle des taxes votées par le parlement, et conséquemment de la pauvreté dans laquelle se trouvaient les basses classes[1]. On eût peut-être dédaigné

[1] *Rot. parl.*, III, 611. Il me semble que les plaintes des communes ne venaient pas de ce que la demande d'un subside avait été portée d'abord à la chambre des lords, mais seulement de ce que le roi était intervenu dans la discussion. Sa réponse laisse les deux chambres libres de débattre tous les sujets en son absence toutes les fois qu'elles le jugeront convenable.

[2] Coke, *Inst.*, III, 5.

[1] Wilk., *Con.*, III, 208, 248, 345 et suite. Knyght., 2657, 2669. Knygbton, qui assista par curiosité à quelques-unes de leurs assemblées, nous apprend que, d'après leur assertion, tous les gens honnêtes embrassaient leur secte et qu'il n'y avait que les méchants et les réprouvés qui se refusassent à en faire partie. Ils se nommaient eux-mêmes les prédicateurs véritables et évangéliques (veros prædicatores et evangelicos), et appelaient leurs adversaires faux prophètes et ennemis « de la loi de Dieu. » Il fut surpris de voir avec quelle promptitude les disciples adoptaient le jargon de leurs maîtres, et comment les femmes et les hommes devenaient prédicateurs de la doctrine évangélique. (Unum modum statim loquelæ mirabiliter habuerunt. Doctores evangelicæ doctrinæ tam viri quam mulieres subito effecti sunt.) Voyez Knygbton, 2664, 2665. Quoique tous ces prédicateurs semblent avoir étudié à l'école de Wycliffe, chacun cependant se distinguait par quelque doctrine particulière. La plupart de leurs dogmes étaient dirigés contre les doctrines et les possessions de l'Église établie; d'autres étaient subversifs de la tranquillité de la société; plusieurs doivent paraître absurdes à tout lecteur raison-

de telles déclamations si elles n'avaient conduit à des inductions et à des tentatives d'une tendance dangereuse. On conseillait au peuple, on lui commandait même de ne pas payer les dîmes; et des plans formés avec adresse et suivis avec persévérance tendaient à obtenir la confiscation générale des propriétés ecclésiastiques. Immédiatement après son accession au trône, Henri se déclara protecteur de l'Église contre les attaques des lollards. Dans le premier synode tenu sous son règne, il fit connaître ses intentions au clergé par un message royal. A l'ouverture du second, le comte de Northumberland et Erpingham, lord chambellan, commissaires du roi, exhortèrent les prélats et les procureurs à prendre des mesures pour la suppression des erreurs répandues par les prédicateurs ambulants, et leur promirent la faveur du roi et sa protection dans la poursuite d'un but si salutaire[1]. Dans le parlement qui s'ouvrit à la même époque le roi annonça, du haut du trône, l'intention où il était de maintenir la religion établie, et les communes, dans leur adresse, le remercièrent de sa sollicitude en faveur de la doctrine et des libertés de l'Église[2].

Encouragées par l'exhortation royale, les communes se joignirent au clergé pour présenter une pétition au roi dans le parlement, et l'on rendit une ordonnance pour protéger l'Église et supprimer la nouvelle secte. Le préambule établit que divers prédicateurs non autorisés parcourent la contrée, enseignant de nouvelles doctrines et des opinions hérétiques, tenant des conventicules et formant des associations, ouvrant des écoles, écrivant des livres, trompant le peuple et commettant journellement des énormités trop effroyables pour être rapportées; que les évêques sont dans l'impossibilité de réprimer ces délits, parce que les coupables méprisent les censures ecclésiastiques, et que lorsqu'ils sont cités devant leurs supérieurs, ils passent dans un autre diocèse; en conséquence, le statut, comme remède à ces maux, donne à l'évêque le pouvoir de faire arrêter et retenir les personnes convaincues ou *véhémentement* soupçonnées de pareils délits jusqu'à ce qu'elles aient satisfait à la peine canonique; et, si leur crime est prouvé, de les condamner à l'emprisonnement et à une amende au profit du roi. Il régla enfin que toute personne ainsi convaincue qui se refuserait à abjurer ces prédications, doctrines, opinions, enseignements et conseils, ou qui, après cette abjuration, se montrerait relapse, sera remise au shérif du comté ou au maire et baillis du bourg le plus voisin, lesquels, sur l'invitation qu'ils en recevront, seront présents au prononcé de la sentence et feront brûler le condamné dans un lieu élevé devant le peuple, afin que cette punition jette la terreur dans l'esprit des autres[1].

Durant ce même parlement (je ne sais si ce fut avant la sanction du statut ou après), William Sawtre présenta une pétition aux lords et aux communes afin qu'on lui permît de discuter devant eux sur la religion. Cette requête excita une extrême surprise; mais l'enthousiaste aspirait à la couronne du martyre, et il eut la satisfaction de périr victime de sa folie (1399, 25 mai). Il avait été curé de Lynn, dans le Norfolk; mais depuis deux ans, convaincu d'hérésie, il se trouvait privé de son bénéfice. Il se rétracta et devint chapelain de Saint-Osith à Londres (1401, 12 fév.). Le caractère dont Sawtre était revêtu et la nature de sa requête engagèrent les membres du synode à le sommer de comparaître devant eux; et on lui donna six jours pour préparer sa réponse. Les opinions qu'on lui reprocha étaient les mêmes que celles dont il avait été accusé devant l'évêque de Norwich (18 fév.). Il nia avec une effronterie sans égale sa première conviction et sa rétractation, et expliquant les autres articles dans un sens orthodoxe, il refusa de donner aucune satisfaction sur celui de l'eucharistie. On ajourna son jugement à plusieurs reprises; et l'archevêque, malgré l'insolence de ses réponses, fit un dernier effort pour la sauver, en lui demandant s'il voulait s'en tenir sur cette question à la décision de l'Église. Il répondit qu'il y consentait, pourvu que cette décision fût conforme à la volonté de Dieu; sorte d'évasion que l'on rejette naturellement. Les procès-verbaux de sa première condamnation et de sa rétractation furent ensuite tirés du greffe de l'évêque de Norwich;

sonnable, et d'autres sont trop grossiers pour qu'on puisse en faire mention. Voyez Wilk, p. 248, 345. Knyght., 2669. Wals., 557.

[1] Wilk., *Con.*, III, 239, 254.

[2] *Rot. parl.*, III, 454, 455.

[1] *Rot. parl.*, III, 466. Wilk., *Con.*, III, 262.

et le onzième jour de son procès (23 fév.), le primat le déclara hérétique relaps, le dégrada des ordres et le fit remettre à la garde du connétable et du maréchal d'Angleterre[1] (2 mars). Environ huit jours après, Henri consulta les lords temporels siégeant en parlement; et, d'après leur avis, il envoya au maire et aux shérifs l'ordre d'exécuter la sentence rendue contre Sawtre[2]. Ce malheureux, au lieu d'être renfermé dans une maison de fous, fut brûlé comme un malfaiteur, en présence d'une multitude immense, et, par l'organe de leur orateur, les communes adressèrent des remerciements au roi (10 mars), attendu que « par de « mauvaises doctrines, la foi de la sainte « Église étant sur le point de se détruire, ce « qui causerait la perte du roi et du royaume, « il avait ordonné le remède nécessaire pour « l'anéantissement de ces doctrines et de ceux « qui les propageaient[3]. »

Cette sévérité n'arrêta pas la hardiesse des prédicateurs; ils déclamèrent avec plus d'animosité encore contre les avantages temporels du clergé, et tellement que les laïques prirent aussi l'alarme pour leurs propres possessions (22 déc.). En 1407 cet objet attira l'attention de la chambre des lords : ils demandèrent aux communes leur concours, et la pétition des deux ordres fut ensuite présentée au roi par l'orateur. Elle établissait que les prédicateurs excitaient le peuple à s'emparer des possessions de l'Église, auxquelles le clergé avait assurément autant de droit que les lords temporels à leur propre héritage; et, qu'à moins qu'on opposât de promptes mesures à leurs mauvais desseins, il était probable que sous peu de temps ils porteraient aussi le peuple à enlever aux lords temporels leurs possessions et leurs héritages, et à se les partager, ce qui amènerait une révolution terrible et la subversion complète du royaume. On décréta, en conséquence, que toutes les personnes coupables de ce délit, ainsi que celles qui soutenaient que le roi Richard vivait encore ou qui publiaient de fausses prophéties pour tromper le peuple, seraient arrêtées et traduites devant le prochain parlement pour subir telle sentence qu'il conviendrait au roi et aux pairs de prononcer, dans l'exercice de leur autorité judiciaire[1].

Jusqu'ici les communes avaient atteint, peut-être dépassé, l'ardeur de la chambre haute à poursuivre les lollards. Quatre ans plus tard, Henri fit la demande extraordinaire que les laïques eussent à lui donner pouvoir de lever un quinzième et le clergé un dixième dans les années pendant lesquelles il ne pourrait con-

[1] *Con.*, III, 255-260.

[2] Durant ce parlement, et probablement à la même époque, les communes demandèrent au roi que : « tout individu, homme ou femme, arrêté et empri- « sonné comme lollard, fût immédiatement interrogé « et condamné au supplice mérité pour servir d'exem- « ple aux autres adhérents de ces méchantes sectes, et « afin qu'il cessât aussitôt ses prédications coupables « et revint à la foi chrétienne. » Cette pétition reçut l'assentiment du roi. *Rot. parl.*, III, 473, 474.

[3] *Rot. parl.*, III, 459, 466. Il existe des écrivains qui n'ont point hésité à déclarer que le statut contre les lollards était une pièce fausse que le clergé avait frauduleusement fait transcrire sur les registres après le renvoi du parlement. (Coke, 4, *Inst.*, p. 51. Voyez aussi, 3, *Inst.*, p. 40.) Imputation singulière fondée sur une non moins singulière méprise. Le statut, disent-ils, ne fait pas mention de l'assentiment des communes, donc il ne fut jamais rendu dans le parlement. Certes, il n'eût pas été plus difficile de forger ce consentement que le reste de l'acte; mais le fait est que le statut ne pouvait pas parler de l'assentiment des communes, parce qu'il avait été rendu sur leur *pétition*, auquel cas on disait toujours de ces actes, qu'ils étaient accordés par le roi, de l'assentiment des lords et à la prière des communes : « de l'assent des lords espirituels et temporels, et à la *prier* des commones. » Dans le cas particulier dont il s'agit, la pétition fut présentée par le clergé et les communes réunis — prælati et clerus ac etiam *communitates* dicti regni in eodem parliamento assistentes dicto domino regi supplicarunt; — et elle fut, selon la coutume, accordée par le roi avec l'assentiment des lords — qui quidem dominus rex ex assensu magnatum..... concessit, ordinavit et statuit. *Stat. of Realm*, II, 126. Wilk., *Con.*, III, 328. C'est pourquoi il est dit dans le *Stat.* 25 de Henri VIII, que « le clergé l'obtint par *autorité du parlement.* » (*Stat.*, III, 454.) Ce qu'on prétend d'ordinaire, que les communes favorisaient les lollards est contraire aux faits, car elles remercièrent le roi, au commencement de la session, ainsi que le lecteur l'a vu ci-dessus, de sa résolution de soutenir l'Église. Elles présentèrent ensuite plusieurs pétitions pour que des mesures sévères fussent prises contre les prédicateurs; et à la fin de la session, elles remercièrent encore Henri pour avoir passé ce même statut. — Par ce que nostre sir le roy eut ad fait et ordeignes bon et joust remède en destruction de tele doctrine et de la secte d'icelle. *Rot. parl.*, III, 466.

[1] *Rot. parl.*, III, p. 583. Ce fut seulement une ordonnance temporaire, qui ne devait être en vigueur que jusqu'au prochain parlement (*Ibid*). Aucune raison ne fait donc supposer qu'elle ait pu être exclue du registre des statuts par l'adresse du clergé. Otterbourne rapporte qu'on ne fit exécuter aucun des statuts rendus à cette époque. Otterb., 261.

voquer un parlement. Aucun des deux corps ne voulut entendre la proposition; mais les communes, pour se débarrasser du fardeau, lui conseillèrent de le rejeter sur l'Église. De ses revenus superflus, l'Église pouvait, dirent-elles, solder quinze comtes, quinze cents chevaliers et six mille deux cents écuyers, et faire encore les frais de cent hôpitaux pour le soulagement des pauvres. Mais quand le roi demanda sur quelle base elles fondaient leur calcul, elles ne présentèrent rien d'exact, et Henri leur reprocha sévèrement leur légèreté, en déclarant qu'il ne voulait plus rien entendre à ce sujet [1]. Cette réprimande paraît avoir imposé silence aux avocats de la nouvelle doctrine durant le reste de son règne.

CHAPITRE XXII.

HENRI V.

PRINCES CONTEMPORAINS.

EMP. D'ALLEMAGNE.	ROIS D'ÉCOSSE.	ROIS DE FRANCE.	ROIS D'ESPAGNE	PAPES.
Sigismond.	Jacques I.	Charles VI.	Henri III, 1416. Jean II.	Jean XXIII, 1415. Martin V.

Avénement de Henri V. — Insurrection des lollards. — Invasion en France. — Bataille d'Azincourt. — Seconde invasion en France. — Conquête de la Normandie. — Assassinat du duc de Bourgogne. — Henri est fait régent de France. — Il s'empare de Meaux. — Sa mort. — Ses funérailles. — Affaires de l'Église.

(1413, 21 mars.) Le dernier roi avait survécu à sa popularité, et la nouvelle de sa mort excita peu de regrets. Son fils aîné, Henri de Monmouth, monta immédiatement sur le trône. Il était depuis si longtemps considéré comme l'héritier présomptif de la couronne qu'on ne fit aucune mention des droits du comte de March; et quoique ses égarements eussent inspiré contre lui des préventions défavorables, ses sujets aimèrent mieux les attribuer à la légèreté de la jeunesse qu'à la corruption du cœur. Il ne trompa pas leur attente. Dès que son père eut rendu le dernier soupir, il se retira dans son cabinet, passa le reste du jour dans la solitude et la prière, et le soir se rendit près de son confesseur, religieux de l'église de Westminster, qui l'affermit dans sa résolution d'effacer désormais par la régularité de sa conduite le scandale de sa vie passée. Les compagnons dissolus de ses plaisirs furent aussitôt éloignés; les hommes instruits et expérimentés furent rappelés près du trône, et ceux qui s'étaient attiré l'inimitié du *prince* en blâmant ses excès, se trouvèrent, à leur surprise, honorés de l'approbation et de l'amitié du roi [2]. Il regarda comme un acte de justice de rendre à la liberté le comte de March, détenu depuis son enfance par le feu roi sans autre crime que son droit au trône; quelque temps après, il restitua au fils de Hotspur, exilé en Écosse, toutes les dignités et tous les biens héréditaires des Percy; et lorsque, par ses ordres, les restes du malheureux Richard furent transportés de Langley à l'abbaye de Westminster, il témoigna son respect pour ce prince en conduisant le deuil pendant la cérémonie des funérailles [3].

Henri avait partagé l'alarme générale répandue dans les hautes classes par les principes de nivellement des lollards, et lorsqu'il n'était encore que prince de Galles, il s'était

[1] Wals., 379. Otterb., 267. On ne sait jusqu'à quel point ce récit peut être vrai. On n'en trouve aucun vestige dans les registres, et les actes du synode qui se tenait à cette époque n'en font pas mention. Cependant il se passa quelque chose d'extraordinaire; car le 8 février les communes prièrent le roi de leur renvoyer leur pétition relative aux statuts contre les lollards et de ne pas permettre qu'elle reçût force de loi. Il y consentit comme par faveur spéciale et pourvu que cela ne servît pas de précédent. *Rot. parl.*, 623. On ignore quel pouvait être l'objet de cette pétition; mais probablement c'était celui dont on a parlé ci-dessus.

[2] Tit. Liv., 5. Wals., 382. Otterb., 273. Elm., 16.

[3] *Rot. parl.*, IV, 6. 87. Walsing., 385. Otterb., 274. Voyez dans *Pell. Records* les payements faits à cette occasion, p. 326. « Après de solennelles funérailles, il ordonne que mille cent onze lampes brûlassent jour et nuit auteur du tombeau de Richard, aussi longtemps que le monde durerait, et qu'un jour par semaine, on chantât un solennel *dirige* et le matin une messe de *requiem*, après laquelle on donnerait chaque semaine aux pauvres XI, s. VIII en pennies, et que le jour de son anniversaire, après que ladite messe de *requiem* serait chantée, on distribuerait annuellement pour son âme, XX l. in d. » Fabian, 577. Personne ne croira que Henri, s'il n'eût pas été convaincu que le Richard de Sterling-Castle était un imposteur, eût agi de cette manière, c'est-à-dire se fût rendu coupable gratuitement et avec réflexion d'hypocrisie et de sacrilége.

uni aux lords et aux communes pour présenter une pétition à son père, dans le but d'obtenir l'arrestation et la punition de leurs prédicateurs. Toutefois, les chefs de cette secte, soit qu'ils fussent entraînés par l'enthousiasme ou enivrés par le succès, au lieu de travailler à détruire ces impressions défavorables, cherchèrent à intimider leurs adversaires; et, durant la session du premier parlement tenu par Henri V, ils placèrent aux portes des diverses églises de la métropole des affiches par lesquelles ils déclaraient que si l'on employait l'autorité de la couronne pour combattre leur doctrine, ils pouvaient assembler cent mille hommes, prêts à tirer l'épée pour sa défense[1]. Cette audacieuse menace provoqua une enquête, et Burton, « l'espion du roi, » découvrit que la personne dont les conseils dirigeaient tout le parti et sur laquelle les factieux comptaient le plus était sir John Oldcastle, appelé lord Cobham, de l'héritage de sa femme[2]. Son château de Cowling était depuis longtemps le quartier général des sectateurs du lollardisme. Ils étendaient de là leurs missions dans le voisinage; et protégés par ses serviteurs, ils bravaient les interdictions des évêques et les citations devant les cours spirituelles[3]. Par considération pour cet homme, qui avait été l'un des plus intimes compagnons de Henri[4], le synode, au lieu de le citer devant le tribunal ordinaire, le dénonça au roi, qui entreprit sa conversion avec le zèle d'un apôtre. Mais l'opiniâtreté du disciple fatigua bientôt la patience du maître : après quelques jours, le roi commença à fortifier ses arguments par des menaces, et Oldcastle jugea qu'il était temps de quitter Windsor et de retourner à sa résidence de Cowling[5]. Sa fuite fut suivie d'une proclamation du roi (21 août), qui ordonnait aux magistrats d'arrêter non-seulement les prédicateurs ambulants, mais encore leurs auditeurs et leurs partisans, et d'un mandat de l'archevêque de Canterbury, qui lui intimait de procéder contre les fugitifs conformément à la loi[1]. Les pouvoirs spirituels de ce prélat furent bientôt épuisés. Oldcastle désobéit à sa sommation et se moqua de son excommunication; mais il fut forcé de se rendre aux troupes envoyées par le roi, qui le conduisirent à la Tour comme prisonnier. Pendant son procès, sa conduite envers le primat (23 sept.) fut aussi arrogante et insultante que celle de son juge était digne et modérée. Non content d'exprimer son dissentiment d'avec la croyance établie, il vomit des torrents d'injures contre tous ceux qui la soutenaient. Il maintint que l'Eglise avait cessé d'enseigner la doctrine de l'Evangile du moment où elle avait été infectée du poison des richesses mondaines; que le clergé était l'Antechrist; que le pape était la tête du monstre, les évêques et les prélats ses membres, et les ordres religieux la queue de la bête; et que celui-là seul était le véritable successeur de saint Pierre qui pratiquait exactement les vertus de saint Pierre. Se tournant alors vers les spectateurs, et élevant les bras, il s'écria : « Méfiez-vous des hommes qui siéent ici comme mes juges : en vous abusant, « ils s'abusent eux-mêmes et vous mèneront « en enfer. » Il comparut à la barre à deux jours différents, et comme il persista dans ses opinions, on le déclara hérétique obstiné[2]. Toutefois le primat, en le remettant au magistrat civil, obtint du roi un sursis de cinquante jours, pendant lequel Oldcastle trouva le moyen d'échapper de la Tour et de rassembler ses partisans les plus zélés. Ils envoyèrent immédiatement des émissaires dans les comtés voisins; une armée fut secrètement organisée, et des milliers de fanatiques se tinrent prêts à marcher sur la métropole, bien qu'ils ignorassent les projets réels de leurs chefs. Le premier plan des conspirateurs était de surprendre le roi à Eltham; mais son départ inattendu

[1] Voyez l'histoire du dernier règne.

[2] Wals., 382.

[3] Wilkins, *Con.*, III, 330, 338, 352, 353.

[4] Tit. Liv., p. 6. Elm., p. 31, qui ajoutent qu'à cause de ses opinions, il avait été renvoyé par le roi avant son couronnement. Nous tenons de Fuller ce détail curieux (p. 168), que sir John Oldcastle était, dans nos plus anciens auteurs dramatiques, le même chevalier licencieux et plaisant que la scène représente aujourd'hui sous le nom de sir John Falstaff.

[5] Un livre appartenant à Oldcastle fut saisi dans la boutique d'un peintre qui devait l'enluminer. On en fit lecture en présence du roi et de Oldcastle. Henri déclara n'avoir jamais entendu de doctrines aussi pernicieuses et demanda au chevalier ce qu'il en pensait. Il ne contesta pas l'opinion du roi, mais il allégua pour excuse qu'il n'avait lu que deux pages de cet ouvrage. *Conc.*, III, 352.

[1] Rym., IX, 46. *Conc.*, 357.

[2] Voyez les actes dans Rymer, IX, 61-66, et Wilkins, III, 353, 357. Le docteur Southey (Livre de l'Eglise, I, 379) s'appuie sur l'autorité de Foxe.

pour Westminster (1414, janv.) le fit échouer, et les sectaires prirent alors la résolution de réunir tous leurs partisans dans les champs de Saint-Gilles, le lendemain de l'Épiphanie. Le roi, qui était parfaitement instruit de leurs intentions, fit garder avec soin les portes de la cité, afin de séparer les lollards qui se trouvaient dans ses murs de ceux qui étaient dehors et se rendit un peu après minuit au lieu du rendez-vous, suivi d'un corps de troupes considérable. Les routes étaient couvertes d'insurgés, qui se dirigeaient de toutes parts vers Saint-Gilles; mais les premières compagnies n'y furent pas plutôt arrivées qu'elles se trouvèrent enveloppées et gardées; quelques fugitifs en s'échappant répandirent l'alarme, et les autres suspendirent leur marche et se dispersèrent précipitamment [1].

On a fait monter le nombre des insurgés dans cette circonstance jusqu'à vingt mille. Le but de leurs chefs, si nous en croyons les proclamations du roi et les registres du parlement, était des plus dangereux. Les communes dans leur adresse établissent que les lollards avaient cherché « à renverser la foi « chrétienne, le roi, les dignités spirituelles et « temporelles, et toute espèce de police et de « loi. » Henri, dans sa proclamation, déclare qu'ils voulaient « le détruire ainsi que ses frères « et plusieurs lords spirituels et temporels, « confisquer les possessions des églises, séculariser les ordres religieux, diviser le royaume « en districts confédérés et nommer sir John « Oldcastle président de la république [2]. » Ce dernier échappa, et quoique le roi offrît à ceux qui l'arrêteraient les plus séduisantes récompenses, il parvint à se soustraire pendant plusieurs années à la poursuite et aux recherches de ses ennemis. Un grand nombre de ses complices furent arrêtés, et trente-neuf furent exécutés. Leur tentative eut l'effet ordinaire de toutes les insurrections qui échouent, elle ajouta à la sévérité des lois pénales déjà en vigueur. On arrêta que tous les juges et magistrats seraient autorisés à faire saisir les personnes suspectes de lollardisme pour les remettre aux cours ecclésiastiques, et que lorsque celles-ci les auraient dûment convaincues, la confiscation des terres, biens et propriétés mobilières s'ensuivrait, comme dans les cas de félonie [1].

Le rétablissement de la tranquillité dans le royaume permit au roi de porter son attention sur le trône de France, toujours occupé par un monarque imbécile et que des factions rivales ébranlaient chaque jour. Dans l'espace de quelques mois, les rênes du gouvernement avaient successivement passé des mains de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, à celles du dauphin, jeune prince imprudent, opiniâtre et capricieux [2]; à la populace de la capitale, dont la puissance éphémère avait été marquée par l'emprisonnement et le massacre des personnes attachées à la cour [3], et enfin au duc d'Orléans, qui persistait à entretenir une guerre remarquable par ses succès, mais impolitique, contre les Bourguignons, anciens ennemis de sa famille. Ces troubles offraient la perspective la plus brillante à l'esprit ambitieux de Henri. Il résolut de faire revivre les prétentions et de marcher sur les traces de son bisaïeul Édouard III; et s'il consentit, à la prière de Charles, à lui accorder quelques trêves de peu de durée, ce ne fut que pour avoir le loisir de mûrir ses projets, de se procurer des fonds pour ses dépenses et de commencer la guerre avec une armée qui répondît à la grandeur de son entreprise. Un peu plus d'une année s'était écoulé depuis son avénement au trône (1414, 10 juillet), lorsqu'il revendiqua inopinément la couronne de France et toutes ses dépendances, comme héritier d'Isabelle, fille de Philippe IV. Les ministres français pouvaient répondre qu'il n'était pas le représentant légitime de cette princesse [4]; mais ils regardèrent sa réclamation comme une insulte à l'indépendance nationale et re-

[1] Tit. Liv., 6. Wals., 385, 386. Elm., 31, 32.

[2] *Rot. parl.*, IV, 24, 108. Rym., IX, 89, 119, 129, 170, 193.

[1] *Rot. parl.*, IV, 24. *Stat. of Realm*, II, 181. Dans ce parlement, les frères du roi, Jean et Humphrey, ou Omfroy, furent créés ducs, l'un de Bedford et l'autre de Glocester. Elm., 33.

[2] On prétend que par dérision il avait fait à Henri un présent de balles de paume. Ce monarque promit de lui renvoyer son compliment avec des balles anglaises qui renverseraient les murs de Paris. Otterb., 275.

[3] Voyez dans Rymer, IX, 51, la lettre du roi de France et ce qu'en dit Monstrel., I, 165-170.

[4] Le lecteur se rappellera que les rois d'Angleterre réclamaient la couronne de France sous prétexte qu'elle leur était dévolue par les femmes : dans cette hypothèse même, elle n'appartenait point à Henri, mais au comte de March.

fusèrent même de l'admettre comme un sujet de discussion. Henri consentit alors à ce que Charles continuât à posséder son trône (août); mais il requit, en retour de sa modération, des conditions qui auraient réduit la France au rang de puissance secondaire parmi les nations européennes : la cession à l'Angleterre, en pleine souveraineté, des provinces de Normandie, du Maine et d'Anjou ; des territoires qui composaient jadis le duché d'Aquitaine et des diverses villes et comtés compris dans la grande paix ou le traité de Bretigny ; la mise en possession d'une moitié de la Provence, héritage d'Éléonore et de Sanchette, l'une femme de Henri III et l'autre de son frère Richard, et filles de Bérenger, autrefois souverain de cette contrée ; l'acquittement complet des arrérages de la rançon du roi Jean, montant à douze cent mille couronnes, et enfin la main de Catherine, fille de Charles, avec une dot de deux millions de couronnes[1]. A ces demandes, le duc de Berri, organe du gouvernement français, répliqua que Charles, par amour pour la paix, consentait à rendre les territoires compris autrefois dans les limites du duché d'Aquitaine, et à lui donner sa fille avec six cent mille couronnes, dot plus grande qu'il n'en avait jamais été accordé en pareille circonstance par aucun de ses prédécesseurs. Ces offres eussent été acceptées avec empressement par un prince d'une ambition ordinaire. Il était évident qu'on ne les faisait pas à cause de la supériorité réelle de l'Angleterre, mais à cause des embarras temporaires de la France, et il y avait lieu de craindre qu'en cas de rejet, les différentes factions ne se déterminassent à s'unir contre l'ennemi commun et que leur alliance ne détruisît ses projets. Tout avantageuses qu'elles étaient, elles ne remplirent cependant pas l'attente de Henri[2]. Il rappela ses ambassadeurs (3 octobre), convoqua un parlement, annonça son intention de soutenir son droit par la force des armes, et obtint un subside de deux dixièmes et deux quinzièmes (19 novembre)[3]. La concession d'une somme aussi considérable alarma vivement la cour de France, et Henri résolut d'essayer une nouvelle négociation. Peu de jours avant la fin de l'armistice, le comte de Dorset, les évêques de Durham et de Norwich, avec une suite de six cents cavaliers, entrèrent dans Paris (1415, 24 janvier), où, par leur appareil et leur magnificence, ils étonnèrent les Français et mortifièrent leur vanité[1]. Ils obtinrent aisément leur premier objet, une prolongation de la trêve pour quatre mois. Ils proposèrent ensuite (13 mars) un traité de paix et d'alliance sur de nouvelles bases. Les prétentions sur la Normandie, le Maine et l'Anjou s'y trouvaient entièrement abandonnées. On consentait à recevoir la main de la princesse avec la moitié de la somme originairement demandée, mais on renouvelait les autres propositions faites par la dernière ambassade, et l'on y insistait avec force (14 mars). Le duc de Berri fit la même réponse qu'auparavant, avec la différence insignifiante qu'on donnerait pour la dot de la princesse Catherine huit cent mille couronnes, au lieu de six cent mille. Les ambassadeurs s'en revinrent immédiatement[2].

Il est probable que le résultat de la négociation ne déplut point à Henri. Ses conseillers pouvaient souhaiter d'éviter les calamités d'une guerre nouvelle, mais le jeune héros brûlait de ceindre son front du laurier conquérant (16 avril). Un conseil composé de quinze pairs ecclésiastiques et de vingt-huit pairs laïques fut aussitôt assemblé : le roi déclara sa résolution de « recouvrer son héritage par les armes[3]. » On applaudit à son discours, et il reçut l'assurance qu'on lui accorderait des subsides. Le duc de Bedford, l'un de ses frères, accepta les fonctions de régent pendant son absence ; ses devoirs et ses pouvoirs furent spécifiés ; on nomma les membres du conseil et l'on fixa les conditions du service militaire[4].

[1] Deux couronnes étaient de même valeur qu'un noble anglais, ou environ dix shillings.
(*Note du traducteur.*)

[2] On peut voir toute la négociation dans Rymer, IX, 208.

[3] *Rot. parl.*, IV, 85.

[1] Monstrel., I, 216.

[2] Rym., IX, 205, 212-215.

[3] Rym., IX, 222.

[4] Voici de quelle manière on leva l'armée et quelles furent les conditions : 1° plusieurs lords et gentilshommes s'engagèrent, devant le garde du sceau privé, à fournir un certain nombre d'hommes et à servir avec eux pendant un an, à dater du jour de la première revue ; 2° la solde d'un duc devait être de 13 sh. 4 den. par jour ; celle d'un comte de 6 s. 8 den. ; d'un baron ou banneret 4 s. ; d'un écuyer 1 s. ; d'un archer 6 den. ; 3° le trésorier devait payer un quartier d'avance au donner des sûretés, et si, lorsque le quatrième quartier allait commencer, les autres n'avaient

Les barons et les chevaliers, avides d'acquérir de la gloire ou jaloux de s'assurer la faveur du roi, s'engagèrent à fournir des troupes chacun selon ses moyens ; et, tandis qu'ils levaient des troupes, Henri de son côté engageait ses joyaux, cherchant à emprunter et, après de grands efforts, à réunir la somme de cinq cent mille nobles [1].

Les ministres français n'avaient fait aucuns préparatifs pour conjurer l'orage qui se formait. Occupés à maintenir leur supériorité sur leurs rivaux domestiques, ils se flattaient que le roi d'Angleterre accepterait les conditions qui lui avaient été offertes ; et, séduits par cet espoir trompeur, ils envoyèrent même l'archevêque de Bourges et le comte de Vendôme pour réitérer les propositions dernièrement faites par le duc de Berri. Les ambassadeurs furent présentés au roi à Winchester. Le lendemain Henri Chichely, qui depuis peu de temps occupait le siége de Canterbury, les informa que son souverain n'entendrait aucunes autres conditions qu'à la restitution de tous les territoires qui avaient appartenu à ses prédécesseurs, et Henri, arrivant immédiatement après le primat, ajouta que la couronne de France lui appartenait, et qu'en dépit de tous ses ennemis, il saurait l'arracher à son injuste possesseur. Ces paroles excitèrent l'indignation de l'archevêque de Bourges, qui, après avoir obtenu la permission de répondre, répliqua que le roi s'abusait s'il attribuait à la crainte les propositions qu'on lui faisait ; que le trône de France était le premier de l'Europe et qu'il faudrait une force supérieure à celle de l'Angleterre pour l'ébranler ; que Henri, s'il le voulait, pouvait tenter cette entreprise, mais qu'indubitablement il serait repoussé par delà les mers, ou qu'il payerait sa présomption de sa liberté et peut-être de sa vie. Quant à ce qui le concernait lui même, l'archevêque ajouta qu'il n'avait plus rien à faire en Angleterre. Il demanda ses passe-ports, espérant que le roi voudrait bien lui donner sa réponse par écrit et lui épargner la douleur de rapporter de vive voix un message aussi insultant. Henri ne marqua aucun ressentiment de la liberté du prélat, mais le renvoya ainsi que son collègue avec des présents considérables [1].

Tous les préparatifs étaient alors terminés ; l'armée s'était assemblée à Southampton, et le roi en surveillait l'embarquement. A ce moment même où son esprit ne rêvait que gloire et conquêtes, il fut inopinément effrayé par la découverte d'une conspiration contre sa vie, formée au sein de sa famille et dans son propre palais. Son cousin Richard, frère du duc d'York et dernièrement créé comte de Cambridge, en était le chef. Ses principaux complices étaient sir Thomas Grey de Heton, chevalier northumbrien, et lord Scroop de Masham, qui avait été honoré des plus hautes dignités de l'État et qui, au lit comme à table, au conseil comme à la chasse, était l'inséparable compagnon du roi. Il est impossible de découvrir quels motifs les portèrent à former ce projet et sur quoi ils fondèrent leurs espérances de succès. Les historiens se sont contentés de rapporter les faits tels qu'ils sont indiqués dans l'instruction (2 août). D'après une enquête faite par douze jurés du comté, on découvrit, sans qu'on nous apprenne sur quel témoignage, que le comte de Cambridge s'était entendu avec sir Thomas Grey pour réunir un corps de gens armés, conduire le comte de March sur les frontières des Galles et le proclamer héritier de la couronne, si toutefois la mort de Richard II était réelle [2] ; qu'en outre, ils avaient envoyé des émissaires à Thomas de Trumpyngton, qui se faisait toujours passer pour celui-ci ; à Henri Percy,

pas été soldés, l'engagement se trouvait terminé ; chaque contractant recevait, comme rétribution supplémentaire « *the usual regard*, » ou *une douceur* de 100 marcs par trente hommes d'armes ; un duc devait avoir 50 chevaux ; un comte 24 ; un baron ou banneret 16 ; un chevalier 6 ; un écuyer 4 ; un archer 1 ; les chevaux étaient fournis par le contractant, et l'équipement par le roi ; 5° tous les prisonniers appartenaient aux capteurs, à moins qu'ils ne fussent rois, fils de rois ou officiers d'un grade élevé, chargés des ordres du roi ; en ce cas ils appartenaient à la couronne, qui payait une récompense convenable aux preneurs ; les dépouilles devaient être partagées en trois parts ; deux appartenaient aux soldats, et la troisième était encore divisée en trois parts : le chef en prenait deux et laissait la troisième au roi. — Voyez ces contrats dans Rymer, IX, 223, 224-239.

[1] Rym., IX, 241, 271, 284-87.

[1] Voyez Monstrelet (I, 221), qui loue l'indignation du prélat français, et Elmham (p. 30), et Walsingham (p. 389), qui blâment son insolence. La réponse du roi est dans le *Trésor des chartes*, 79.

[2] Nous devons faire observer que le comte de Cambridge avait épousé Anne, sœur du comte de March ; laquelle, si son frère était mort sans enfants, serait devenue la véritable héritière du trône.

qui n'avait point quitté encore l'Écosse, et à plusieurs lords écossais, afin de les engager à envahir les domaines du roi à une époque fixée ; et que lord Scroop, ayant eu connaissance de leurs intentions criminelles, en avait caché la connaissance au roi et au conseil, et avait prêté secours et assistance aux conspirateurs. Sur cette accusation les prisonniers comparurent et se reconnurent coupables; mais lord Scroop prétendit que ses intentions étaient innocentes et que son seul objet en prenant connaissance de la conspiration avait été de déjouer les plans de ceux qui la formaient. On prononça contre Grey les peines ordinaires de la trahison; mais le roi commua les parties les plus infamantes de la sentence. Au lieu d'être traîné sur la claie, on lui permit de marcher jusqu'au lieu du supplice, et il fut décapité au lieu d'être pendu. Cambridge et Scroop réclamèrent le privilége d'être jugés par leurs pairs. Le duc de Clarence présida pour le roi (5 août); tous les lords qui se trouvaient dans l'armée furent convoqués, et le duc d'York, afin de ne point siéger dans une cour qui devait prononcer sur le sort de son frère, nomma le comte de Dorset pour le remplacer. Les deux accusés furent condamnés[1], et après l'appel infructueux du comte de Cambridge à la clémence royale, ils subirent le dernier supplice. Quoique le comte de March eût siégé parmi les juges dans ce procès, il reçut de Henri, peu de temps après, un pardon général pour toutes trahisons et offenses; d'où quelques écrivains ont inféré qu'il avait été du nombre des conspirateurs et s'était acquis la faveur royale en trahissant ses complices. Mais l'usage ordinaire de ce siècle doit plutôt nous faire repousser cette induction. Ces pardons étaient souvent sollicités par les plus innocents, comme une mesure de précaution nécessaire pour déjouer la malveillance et prévenir les accusations de leurs ennemis[2].

L'impatience de Henri avait fait hâter le jugement et l'exécution des conspirateurs. Dès que les vents se montrèrent favorables, il quitta Southampton (13 août), et, après une traversée rapide, il entra dans l'embouchure de la Seine (15 août) avec une flotte de quinze cents voiles, portant six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers. Trois jours furent employés à débarquer les troupes, les bagages et les approvisionnements. On investit immédiatement par terre Harfleur, forteresse importante située sur la rive droite de la Seine, et on la bloqua par eau. (17 août.) Les chevaliers de la garnison, confiants dans leur valeur et leur nombre, attaquèrent à plusieurs reprises les retranchements des assiégeants; mais des échecs continuels les forcèrent à se renfermer dans leurs murailles; leurs fortifications furent promptement endommagées ou démolies par l'artillerie et par les mines; et la cinquième semaine ils se virent forcés de se rendre sans conditions. Henri se fit élever un trône recouvert d'une tente magnifique au sommet de la colline, en face de la ville; à sa droite se tenait debout sir Robert Mufraville portant au haut d'une lance le casque royal surmonté d'une couronne; des deux côtés étaient rangés les principaux de la noblesse anglaise. Ce fut dans cette pompe qu'il reçut Gancourt, le gouverneur, et trente-quatre bourgeois, qui lui présentèrent à genoux les clefs de la ville et se mirent à sa merci; il ordonna que sa bannière et celle de Saint-George fussent placées au-dessus de la porte principale, et déclara que son bon plaisir était que (26 septembre) les hommes d'armes fusent renvoyés en pourpoint, après s'être engagés par serment à se constituer prisonniers du gouverneur de Calais, sous un terme fixé. Quant aux habitants, hommes, femmes et enfants, il les bannit de leur patrie pour toujours, ne leur laissant avec eux qu'une portion de leurs vêtements et cinq sous chacun pour se procurer quelque subsistance. Toutes les richesses trouvées dans la ville, ainsi que les armes et les chevaux de la garnison furent fidèlement répartis entre les vainqueurs, aux termes de leurs engagements. Harfleur, dans l'opinion de Henri, était déjà devenu un second Calais, mais il n'en avait acquis la possession que par le sacrifice d'un grand nombre d'officiers et de soldats tombés victimes, non-seulement des événements du siége, mais aussi des ravages d'une dyssenterie causée par l'humidité de la plage, le peu de maturité des fruits et les exha-

[1] *Rot. parl.*, IV, 64-67.

[2] Rym. IX, 383. Il est vrai que le comte de Cambridge, dans sa confession écrite, accuse le comte de March d'avoir donné son assentiment au complot; mais on ne crut pas à cette accusation, ou on la passa sous silence. Il siégeait comme juge. *Rot. parl.*, IV, 66.

laisons empestées des restes des animaux tués pour l'usage du camp. Quand on eut envoyé les malades et les blessés en Angleterre, et qu'on eut formé une garnison suffisante pour la défense de la place, l'armée se trouva réduite à moitié. Elle n'était plus évidemment assez nombreuse pour entreprendre aucune expédition importante[1]; mais l'honneur du roi se trouvait engagé: il envoya d'abord un défi personnel au dauphin, et, ne recevant point de réponse, il prit la résolution chevaleresque et téméraire de marcher vers Calais, à travers les provinces hostiles de Normandie, de Picardie et d'Artois. Ce fut en vain que la majorité du conseil lui représenta l'inutilité d'une tentative aussi hasardeuse; la seule crainte d'être accusé de couardise l'emporta sur les objections de la prudence, et tous se turent dès que le roi eut déclaré qu'il ne consentirait jamais à fuir devant les hommes qui l'avaient dépouillé de son héritage.

L'armée, consistant en neuf cents lances et et cinq mille archers, s'avança (6 octobre) en trois grandes divisions, accompagnées de deux détachements qui, alternativement, servaient d'ailes pendant le combat et d'avant-garde et d'arrière-garde pendant la marche[2]. A chaque pas, ils étaient soigneusement épiés par des corps ennemis assez considérables, qui, tout en évitant un engagement, s'emparaient des traîneurs et dévastaient le pays. Les progrès étaient lents; souvent les Anglais passaient des jours entiers sans nourriture, et ce n'était qu'avec difficulté qu'ils arrachaient aux terreurs des habitants des villages où ils passaient la nuit une subsistance insuffisante. Comme ils traversaient la rivière de Bresle, la garnison d'Eu, poussant de grands cris, les attaqua avec une étonnante impétuosité[3]; mais ils reçurent les assaillants de sang-froid, et, après un combat opiniâtre, ils les repoussèrent dans leurs murailles. (12 octobre.) Henri comptait passer la Somme à Blanchetaque, comme l'avait fait Édouard III, son aïeul; mais ses éclaireurs l'informèrent que le gué était coupé par des lignes de palissades, derrière lesquelles on avait posté des corps nombreux d'archers et d'hommes d'armes. Le roi reconnut alors le danger: il revint promptement sur Arrames, et, évitant Abbeville, où d'Albret, connétable de France, avait établi son quartier-général, il s'avança jusqu'à Bailleul (13 octobre). Mais d'Albret ne perdait pas son ennemi de vue: de la rive droite, il épiait ses mouvements et le voyait, à mesure qu'il s'avançait le long de la rive opposée, avoir la mortification de trouver tous les gués coupés et gardés par des divisions de l'armée française. Le roi, arrivé dans le voisinage de Corbi, profita des détours de la rivière pour marcher à travers le pays jusqu'à Boves; puis, continuant de Boves à Nefles, il fit faire halte à ses troupes dans une vallée, où il ordonna aux archers de se pourvoir d'épieux longs de six pieds et de les aiguiser à chaque bout. Le connétable avait été obligé de faire un plus long circuit par Péronne, d'où il avait envoyé des ordres pour garder tous les gués en remontant la rivière; mais ces ordres, ou ne furent pas reçus, ou furent négligés par la milice de Saint-Quentin; et à Meftes, Henri reçut l'avis que le passage était encore libre à Voyenne et à Bettencourt. Quatre bannerets avec leurs pennons traversèrent aussitôt la rivière. Le reste de l'armée avec le bagage suivit, sous leur protection, et au bout de douze heures les Anglais campaient dans une forte position sur la rive droite. Henri s'avança jusqu'à Mouchy-la-Gauche; le connétable se replia sur Bapaume, puis sur Saint-Poi.

Tandis que ce chef gardait encore les passages de la Somme, un conseil militaire avait été tenu à Rouen en présence de Charles, et la résolution de combattre les Anglais y avait été prise à une majorité de trente-cinq voix contre cinq. On fixa le jour au 25 du mois, et une proclamation fut publiée, sommant tous les vrais chevaliers et tous loyaux Français de rejoindre le connétable pour cette époque, en quelque lieu qu'il fût. Henri était encore à Monchy quand trois hérauts français furent introduits en sa présence par le duc d'York. S'acquittant à genoux de leur message, ils lui annoncèrent que leurs compatriotes étaient prêts à le rencontrer sur le champ de bataille le vendredi suivant. Le roi répondit avec une

[1] Tit. Liv. 9-11. Wals., 390, 391. Elm. 40-49. Monstrel., 1, 223, 224, 226.

[2] Livius remarque que cette disposition était en usage parmi les Anglais, p. 12. Elmham dit aussi: ut moris est, p. 51. Hardyng, qui était présent, dit que les Anglais quitterent Harfleur le 1er, mais son propre récit prouve que c'était le 3 du mois, un jeudi.

[3] Clamore et impetu maximo... cantu terrifico, impetuque maximo, ut moris est Gallis. Tit. Liv. p. 13.

indifférence apparente, que la volonté de Dieu devait être faite. Ils lui demandèrent quelle route il comptait prendre : « Celle qui conduit « le plus promptement à Calais, répliqua-t-il ; « et si mes ennemis cherchent à s'y opposer, « ce ne sera qu'au péril de leur vie. Je n'irai « point à eux, mais je ne précipiterai ni ne « ralentirai ma marche pour les éviter. J'au- « rais toutefois désiré qu'ils eussent adopté « d'autres conseils, au lieu de se déterminer à « répandre le sang des chrétiens. » Il est probable que ces derniers mots faisaient allusion au cartel particulier que le roi avait envoyé au dauphin, et qui n'avait été proposé, si nous en pouvons croire sa déclaration solennelle, que pour épargner le sang des hommes qui n'avaient aucun intérêt personnel dans cette querelle. Les hérauts, qui n'avaient pas rempli leur mission sans éprouver de vives craintes, reçurent en présent cent couronnes et s'en retournèrent pénétrés d'une profonde vénération pour le caractère du roi [1].

(24 octobre.) Les Anglais continuèrent leur marche lentement et en bon ordre. Laissant Péronne à leur gauche, ils passèrent entre Luchen et Euvre et arrivèrent à Blangy, où le Ternois, ruisseau profond et rapide, coupait la route ; mais un détachement arriva assez à temps pour garder le pont, que les Français se préparaient à démolir, et toute l'armée le traversa sans être inquiétée. Peu de temps après, le duc d'York aperçut de grandes masses ennemies qui se dirigeaient sur Azincourt, et Henri, placé sur une hauteur, les ayant reconnues, ordonna à ses hommes de se former en ligne de bataille. Ils conservèrent leurs rangs jusqu'à la nuit ; mais comme l'ennemi n'approchait pas, ils les rompirent au soir et suivirent en silence une route blanche qui se présentait à eux. Heureusement elle les conduisit à Maisoncelles, grand village, où ils trouvèrent une meilleure nourriture et des logements plus commodes qu'ils n'en avaient eu depuis plusieurs semaines [2].

Ce ne fut qu'avec peine que le connétable parvint à modérer l'impétuosité de ses troupes, dont le nombre s'élevait, dit-on, selon le plus modeste calcul, à cent mille hommes de cavalerie. Il n'avait point oublié qu'aux fatales batailles de Crécy et de Poitiers les Français avaient été les assaillants, et, dans la circonstance présente, il était déterminé à laisser aux Anglais ce dangereux honneur. Tout délai lui donnait l'espoir d'augmenter ses forces et amenait inévitablement pour l'ennemi la famine et la destruction. Sa résolution prise, il choisit une forte position dans les champs situés devant le village d'Azincourt, à travers lesquels le roi d'Angleterre, s'il ne voulait se rendre prisonnier, devait se frayer son chemin. Ses maréchaux placèrent les différentes divisions de l'armée aux postes qu'elles devaient occuper, et chaque seigneur avait planté sa bannière au lieu qu'il comptait occuper durant la bataille. La nuit était froide, obscure et pluvieuse ; mais un grand nombre de feux éclairaient l'horizon, et l'on entendait au loin les éclats de rire et les accents de la joie qui partaient des lignes françaises. Les soldats étaient réunis autour de leurs bannières ; ils employaient le temps en jeux et en réjouissances ; ils discutaient les événements probables du jour suivant et fixaient déjà la rançon du roi d'Angleterre et de ses barons. Aucun d'eux ne supposait la possibilité d'une défaite, et cependant ils n'ignoraient pas qu'ils étaient dans le voisinage du champ de bataille de Crécy [1].

Les Anglais passèrent une nuit d'espoir et de crainte, d'incertitude et d'anxiété. Ils étaient affaiblis par les maladies, brisés de fatigues et accablés par les privations qui accompagnent une armée dans une contrée hostile et en présence d'une force supérieure. Mais le courage et l'énergie de leur généreux chef et le glorieux souvenir des victoires remportées dans de pareilles circonstances par leurs pères les soutenaient. Toutefois, comme des hommes qui savaient que leur vie dépendait de l'issue de la bataille, ils employaient les moments qui leur restaient à faire leurs testaments et à remplir tous les devoirs de la religion. Le roi lui-même prit peu de repos ; il visita tous les quartiers de l'armée, envoya ses officiers reconnaître le terrain dès que la lune fut levée, régla les opérations du jour suivant, ordonna à des bandes de musiciens de jouer successivement durant la nuit, et avant le lever du soleil il rassembla ses troupes pour qu'elles entendissent les matines et la messe. (25 oc-

[1] Monstrelet, I, 226. Liv. 14, Elm. 55. Hardyng, 391.
[2] Elmh., 56. Monstrel., I, 227. Hardyng, 394.

[1] Monstrel., I, 227.

tobre.) De la prière il les conduisit au champ de bataille et les rangea, d'après sa méthode ordinaire, en trois divisions et deux ailes, mais si rapprochées les unes des autres qu'elles paraissaient ne former qu'un corps. Les archers, sur lesquels il fondait ses plus grandes espérances, furent placés en avant des hommes d'armes. La réputation bien méritée qu'ils s'étaient acquise dans les anciens combats et l'air sauvage qu'ils avaient en ce moment répandaient la terreur chez leurs ennemis. Beaucoup d'entre eux s'étaient mis entièrement nus; d'autres, pour avoir les mouvements plus libres, s'étaient découvert les bras et la poitrine. Indépendamment de l'arc et de ses flèches, de la hache d'armes ou de l'épée, chacun portait sur ses épaules un long pieu, effilé aux deux extrémités, qu'il fixait obliquement en terre devant lui, d'après les instructions du roi, et dont l'ensemble opposait ainsi comme un rempart de piques aux charges de la cavalerie française. Le roi parut monté sur un palefroi gris, suivi de plusieurs autres chevaux conduits à la main et équipés avec la plus grande magnificence. Son casque, d'acier poli, était surmonté d'une couronne étincelante de pierreries, et sur son surcot étaient blasonnées en or les armes d'Angleterre et de France [1]. Comme il chevauchait de bannière en bannière pour encourager et exhorter ses soldats, il entendit un officier qui manifestait à l'un de ses camarades le désir de voir quelques-uns des bons chevaliers qui étaient restés tranquillement en Angleterre transportés par miracle sur le champ de bataille. « Non, s'écria Henri, « je ne voudrais pas avoir un seul homme de « plus. Si Dieu nous donne la victoire, il sera « évident que nous la devrons à sa bonté ; s'il « ne nous l'accorde pas, moins notre nombre « sera grand, moins grande sera la perte pour « notre patrie. Mais combattez avec votre cou- « rage ordinaire, et Dieu et la justice de notre « cause nous protégeront : avant la nuit l'or- « gueil de nos ennemis sera humilié, et nous « verrons la plus grande partie de cette mul- « titude étendue dans la poussière ou tombée « en notre pouvoir [2]. »

Les Français se rangèrent dans le même ordre, mais avec cette disproportion effrayante, quant au nombre, que leurs files étaient rangées sur une profondeur de trente hommes, tandis que celles des Anglais ne l'étaient que sur une de quatre [1]. Le connétable commandait en personne la première division, les ducs de Bar et d'Alençon la seconde, les comtes de Marle et de Falconberg la troisième. La distance entre les deux armées était à peine d'un quart de mille ; mais la terre était humide et spongieuse, et d'Albret, fidèle à son plan, ordonna à ses soldats de s'asseoir près de leurs bannières et d'attendre patiemment l'attaque des ennemis. Leur inaction déconcerta le roi, qui espérait être attaqué. Il profita néanmoins de cette circonstance pour faire distribuer d'amples rafraîchissements dans les rangs de ses troupes, tandis que deux détachements s'éloignaient sans être aperçus des Français. L'un avait pour instruction de former une embuscade dans les prairies de Tramecourt, sur le flanc gauche, et l'autre de répandre l'alarme durant la bataille, en mettant le feu aux maisons situées sur leurs derrières. Au moment où le roi venait de terminer toutes ses dispositions, il fut surpris par l'arrivée de trois chevaliers, qui demandaient la permission de lui parler. L'un d'eux était le baron de Helly, qui, ayant été prisonnier en Angleterre, avait, disait-on, violé sa parole. Il saisit cette occasion pour repousser l'accusation et offrit le combat singulier entre les deux armées à qui oserait la renouveler. Le roi, qui voyait son projet lui répondit aussitôt : « Le moment n'est « pas propre aux combats singuliers. Allez « dire à vos compagnons de se préparer pour « la bataille avant la nuit, et ne doutez pas « qu'à cause de la violation de votre serment, « vous ne perdiez une seconde fois votre li- « berté, si même vous ne perdez la vie. — Sire, « répliqua Helly, je n'ai point d'ordre à rece- « voir de vous. Charles est notre souverain, « c'est à lui que nous obéissons ; et pour lui « nous combattrons tant que nous le jugerons « convenable. — Arrière donc, reprit le roi, et

[1] Tres flores surel et tres leopardi surel. Elmh., 61.
[2] Liv., 16. Elmh., 60, 61.

[1] Livius et Elmham remarquent que les Français avaient placé dans leurs rangs un grand nombre de machines de guerre pour lancer des pierres au milieu des Anglais (Liv., 19. Elm., 62); d'après Livius, les Français étaient plus de sept contre un. D'après Monstrelet (I, 228), six contre un. Je pense que dans Elmham, lorsqu'il parle des rangs, nous devons lire xxx au lieu de xx, comme on le voit dans Livius. Un écrivain contemporain évalue le nombre des Français à 100,000. *Apud* Raynald. *v*, 473.

« prends soin de ne pas te trouver devant « nous[1], » Aussitôt, faisant quelques pas, il s'écria : « Bannières, en avant! » En même temps sir Thomas Erpingham jeta son bâton en l'air ; les soldats, s'agenouillant, prirent un peu de terre dans leur bouche[2], se relevèrent, jetèrent de grands cris et prirent leur course vers l'ennemi. A la distance de vingt pas, ils s'arrêtèrent pour reprendre haleine, puis recommencèrent leurs cris. Le détachement placé dans la prairie les répéta en sortant inopinément du lieu où il s'était caché et attaquant les Français sur le flanc gauche. Au même instant les archers, ayant planté leurs pieux, se placèrent au devant, lancèrent leurs flèches et se retirèrent derrière leur rempart. Le connétable avait chargé un bataillon d'élite de huit cents hommes d'armes de rompre ce corps formidable ; mais il ne s'en avança pas plus de cent quarante, et ils furent très-promptement détruits. Les autres, incapables de résister à la grêle de flèches qui les accablaient, tournèrent casaque, et, ne pouvant plus gouverner leurs leurs chevaux rendus furieux par la douleur de leurs blessures, se précipitèrent en plusieurs directions au milieu des rangs pressés de la première division. Ce fut un moment d'irremédiable confusion. Les archers ne laissèrent pas échapper cette occasion : jetant leurs arcs sur leurs épaules, ils s'élancèrent sur les masses ennemies l'épée ou la hache d'armes en main, tuèrent le connétable et les principaux chefs, et en peu de temps dispersèrent totalement cette division[1].

Henri, qui avait suivi avec les hommes d'armes, ordonna aux archers de reformer leurs rangs et de charger immédiatement la seconde division. Les Français, quoique le sort de leurs compagnons eût abattu leur présomption, résistèrent à cette attaque avec courage et soutinrent durant deux heures un combat sanglant et douteux. La vie du roi fut plusieurs fois exposée au danger le plus imminent. Voyant le duc de Clarence, son frère, blessé et gisant sur la terre il passa rapidement par dessus lui et repoussa avec courage les efforts des Français, jusqu'à ce que le prince eût pu être enlevé et sauvé par ses propres domestiques. Bientôt après il fut attaqué par une troupe de dix-huit chevaliers français, qui s'étaient engagés par serment l'un à l'autre à le tuer ou à le faire prisonnier. L'un d'eux, d'un coup de massue, fit tomber le roi sur ses genoux ; mais à l'instant même il fut secouru par ses gardes, qui tuèrent tous ses agresseurs. Enfin le duc d'Alençon, commandant de l'armée française, se fraya un chemin vers l'étendard royal : d'un coup il renversa le duc d'York, de l'autre il fendit la couronne placée sur le casque du roi. Tous les bras se tournèrent à l'instant contre lui. Le duc, apercevant son danger, s'écria : « Je me rends : je suis Alençon !... » Henri lui tendit la main ; mais ce vaillant guerrier n'était déjà plus. Après la mort du duc, le reste de ses troupes s'enfuit[2].

Restait la troisième et la plus nombreuse division de l'ennemi. Quoique intimidée, elle était encore entière ; et les Anglais se préparaient à l'attaquer, lorsqu'on reçut l'avis alarmant qu'une force puissante s'approchait sur les derrières de l'armée. Dans cette grave conjoncture, le roi donna en hâte l'ordre d'égorger tous les prisonniers. Malheureusement cet ordre fut en grande partie exécuté, avant que l'erreur n'eût pu être reconnue. La troupe dont on avait tant exagéré la force ne se composait que de six cents paysans sous les ordres de Robinet de Bournonville et d'Isambert d'Azincourt, qui avaient profité du moment pour entrer à Maisoncelles, piller les bagages et et emmener les chevaux de l'armée. Ils ne

[1] Livins, p. 17. Elmham parle de l'arrivée des chevaliers, mais il ne dit rien de leur projet, p. 63. Une ballade de ce siècle dit qu'ils le sommèrent de se rendre.

> The lord Italy, un trewe knyzt,
> Untel nure hyng he come in hye,
> And sayd : « Syre, zeld zou withoute fyzt
> « And save zoure self and zouro meynay. »
> ELM. 365.

« Le lord Italy, vrai chevalier, s'approcha en toute hâte de « notre roi et dit : « Sire, rendez-vous sans combattre et sauvez « votre personne et votre armée. »

[2] A singulis in ore capis terræ particula. Tit. Liv. 18, 19. Elmb., 65. Cette coutume singulière avait été introduite par les paysans de Flandre avant la grande victoire qu'ils avaient remportée à Courtray en 1302. Un prêtre à la tête de l'armée tenait une hostie consacrée ; chaque soldat s'agenouillait, mettant un peu de terre dans sa bouche, pour témoigner son désir de recevoir ce sacrement et reconnaître ainsi combien il en était peu digne. Spondan., II, 339.

[1] Monstrel., I, 229. Wals., 392. Tit. Liv., 19.
[2] Tit. Liv., 20. Elmb., 67. Monstrel., I, 231.

pouvaient prévoir que leur entreprise serait si désastreuse pour leurs compatriotes. Ils furent depuis appelés pour en rendre compte, et sévèrement punis par le duc de Bourgogne, leur seigneur immédiat.

Dans cet intervalle, les rangs de la troisième division commencèrent à s'ébranler, et leur irrésolution s'augmenta encore en apercevant les flammes que le détachement anglais avait allumées sur leurs derrières. De tant de gens, il n'y eut guère que six cents hommes qui se déterminèrent à suivre leurs chefs, les comtes de Falconberg et de Marle, qui, s'élançant avec impétuosité sur les vainqueurs, trouvèrent la captivité ou le trépas honorable qu'ils avaient probablement cherché. Les Anglais n'étaient pas en état de poursuivre les fuyards. Aussitôt que toute résistance eut cessé, le roi et ses barons traversèrent le champ de bataille, tandis que les hérauts examinaient les armes et comptaient les morts. Il appela Montjoie, le roi d'armes des Français, et lui demanda à qui la victoire devait appartenir : « A vous, « sir, » répondit Monjoie. « Et quel est, con- « tinua le roi, ce château que j'aperçois à « quelque distance ? — On le nomme le château « d'Azincourt, répondit-il. — Eh bien, reprit « Henri, que cette bataille soit donc connue « sous le nom de bataille d'Azincourt [1] ! »

Le sang des plus nobles familles de France coula dans cette journée. On compta parmi les morts huit mille chevaliers et écuyers, plus de cent bannerets, sept comtes, les trois ducs de Brabant, de Bar et d'Alençon, le connétable et l'amiral de France [2]. Les prisonniers les plus distingués furent les ducs d'Orléans et de Bourbon, et les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont. Les vainqueurs ne perdirent que seize cents hommes, avec le comte de Suffolk et le duc d'York. Ils quittèrent Maisoncelles le lendemain et dirigèrent leur marche sur Calais. En traversant le champ de bataille, ils tuèrent les blessés qui donnaient encore quelques signes de vie; et dès qu'ils furent éloignés, l'espoir du pillage attira sur les lieux des milliers d'habitants des villages voisins, de l'un et de l'autre sexe.

Les Anglais s'étaient emparés des objets qui avaient quelque valeur. Les pillards indigènes dépouillèrent les morts de leurs vêtements et laissèrent plus de dix mille cadavres exposés nus sur la terre [1]. Le comte de Charolois fils du duc de Bourgogne, les fit inhumer à ses dépens. Ceux qu'on put reconnaître furent enterrés dans les églises environnantes, ou portés dans les tombeaux de leurs ancêtres; le reste, au nombre de cinq mille huit cents, fut déposé dans trois fosses longues et profondes, creusées au milieu du champ de bataille. Ce vaste cimetière, entouré d'une haie d'épines et d'arbres, indiqua aux générations la place où un petit nombre d'Anglais déterminés avait triomphé de la valeur impétueuse, mais mal dirigée, de leurs nombreux ennemis [2].

A Calais, Henri rassembla un conseil dans lequel on décida qu'il devait retourner en Angleterre. L'armée, affaiblie par les maladies, la fatigue et toutes les calamités de la guerre, ne pouvait continuer ses opérations offensives; mais les raisons qui firent surtout impression sur le roi surprendront probablement le lecteur. On prétendit que cette dernière expédition avait suffisamment prouvé ses droits à la couronne de France : que Dieu, en lui accordant la victoire à Azincourt, avait sanctionné ses prétentions et que la même providence lui fournirait désormais tous les moyens de reconquérir définitivement son héritage. La fausseté d'un tel raisonnement ne pouvait échapper à ceux qui se rappelaient les événements qui suivirent les victoires de Crécy et de Poitiers; mais Henri fut satisfait d'une décision qui lui permettait de quitter la France et d'aller en personne recevoir les félicitations de ses sujets. Il fit voile pour Douvres. Le peuple se précipita jusque dans les flots pour se trouver

Le roi, étant convaincu qu'il ne devait cet étonnant succès qu'à la protection du ciel, assembla le clergé et fut ordonna de célébrer un service solennel d'actions de grâces en présence de l'armée. Par allusion à ce qu'on avait échappé à l'ennemi, ils chanterent le psaume cxiv : « Quand Israël sortit d'Égypte; » et au verset « La gloire, ô Seigneur, n'appartient qu'à toi « seul, » les soldats s'agenouillèrent. Cette cérémonie se termina par un *Te Deum* Hall., f. 50.

[2] Hardyng énumère cinq comtes, quatre-vingt-dix bannerets, quinze cents chevaliers et un nombre considérable de guerriers inférieurs, 391. Monstrelet donne les noms de sept comtes et de plus de trois cents grands seigneurs, 230, 1

[1] Et demourérent sur le champ tout desnuez, comme ils issirent du ventre de leur mère. Monstrel., 1, 231 Le baron de Helly fut trouvé parmi les morts. *Id.* 230. Liv. 21. Sur les dix mille il n'y en avait, dit-on, que seize cents qui ne fussent pas de noble naissance. Monstrel., 231.

[2] Monstrel., 1, 230, 231, 232. Tit. Liv., 21.

à l'arrivée du vainqueur, et le porta dans ses bras du vaisseau sur la plage[1]. Le voyage de Londres ne fut qu'une marche triomphale. Les lords, les communes et le clergé, le maire, les aldermen et les citoyens conduisirent Henri dans sa capitale; des tapisseries représentant les actions de ses ancêtres décoraient le devant des maisons; des arcs de triomphe étaient érigés dans les rues; des vins agréables coulaient des fontines; des enfants, richement parés, chantaient ses louanges, et toute la population semblait enivrée de joie[2]. Le parlement partagea l'enthousiasme général. Il ordonna de lever immédiatement le dixième et le quinzième votés l'année précédente, et il y ajouta un autre dixième et quinzième qui devaient être payés sous douze mois; il accorda au roi le tonnage et pesage pour la sauvegarde de la mer; et lui concéda, pour toute sa vie, le subside sur les laines, les peaux de bêtes à laine et les cuirs[3].

Au printemps suivant, la visite de plusieurs personnages distingués vint flatter la vanité de Henri. Parmi tous ceux qui cherchaient à éteindre le schisme causé par les deux prétendants à la papauté, nul ne s'en était occupé avec plus d'ardeur que Sigismond, roi des Romains et empereur élu : et comme la coopération des rois d'Angleterre et de France semblait nécessaire au succès de son entreprise, il s'était généreusement déterminé à visiter les deux monarques, afin de les réconcilier si la chose était possible. Il fut reçu en France avec honneur, eut plusieurs conférences avec Charles et ses ministres, et continua son voyage après avoir obtenu leur approbation. Henri chercha, par le plus magnifique appareil, à convaincre son hôte de sa richesse et de ses ressources. Une proclamation royale somma tous les chevaliers et écuyers du royaume de se rendre à la capitale pour figurer à la cour de leur souverain. Une flotte de trois cents voiles, destinée à servir de cortége à Sigismond et à sa suite, qui s'élevait à mille cavaliers, fut rassemblée à Calais, et l'on nomma des officiers pour l'escorter de Douvres à Londres (1416, 7 avril) et le défrayer durant la route[1]. Mais, avant son arrivée, des bruits furent répandus qui causèrent quelque inquiétude au roi. Tandis que l'empereur était à Paris, la curiosité l'avait porté à suivre les séances du parlement; on l'avait invité par courtoisie à s'asseoir sur le trône, et, comme, pendant les plaidoiries, l'un des plaideurs paraissait en danger d'être mis hors de cour parce qu'il n'était qu'écuyer, Sigismond avait tiré son épée et l'avait créé chevalier. Cette action était probablement fort innocente et le simple résultat de l'impulsion du moment; mais les assistants la blâmèrent, et, en Angleterre, on la représenta comme un exercice indu de la puissance, en vertu de la dignité impériale[2]. Henri résolut de maintenir les droits et l'indépendance de sa couronne : et dès que le vaisseau de l'empereur eut jeté l'ancre dans le port, le duc de Glocester et plusieurs gentilshommes s'avancèrent à cheval dans l'eau, l'épée nue, et demandèrent si l'impérial étranger avait le projet d'exercer ou de réclamer aucune autorité ou juridiction en Angleterre. Il répondit négativement et fut reçu aussitôt avec tous les honneurs dus au premier souverain de l'Europe[3].

Des ambassadeurs français avaient accompagné ou suivi Sigismond en Angleterre, et sa médiation entre les deux couronnes fut secondée par la présence et les exhortations de Guillaume de Bavière, duc de Hollande et comte de Hainault. Henri expliqua devant eux ses droits à la couronne de France, et, faisant allusion à sa dernière victoire, prétendit donner une preuve de modération dès qu'il offrait de résigner ce droit, sous la condition que le traité de Bretigny serait fidèlement exécuté dans toutes ses parties. Il est difficile de croire que les ministres français eussent conseillé à leur souverain d'accepter une proposition qui le dépouillait de la moitié de ses domaines, bien que l'empereur, lorsqu'il entra ensuite dans l'alliance de Henri, accusa Charles d'y avoir donné un assentiment aussi complet que peu sincère[4]. Rien en réalité n'était plus

[1] Tit. Liv., 22. Les prisonniers français de distinction se trouvaient dans le vaisseau du roi. Ils n'avaient jamais été en mer, et un orage étant survenu, le roi s'amusa beaucoup de leur entendre affirmer qu'ils aimeraient mieux recommencer la bataille d'Azincourt qu'une telle traversée.

[2] Livius, *Ibid.* Elmh., 71, 72.

[3] *Rot. parl.*, iv, 83, 64.

[1] Rym., ix, 339, 340.

[2] Monstrel., i, 235.

[3] Tit. Liv., 21, 22. Elmh., 73, 77. *Acts of Coun.*, ii, 193.

[4] Rym., ix, 377.

étranger à la politique présente de la cour de France que cette humiliante concession. Le comte d'Armagnac, seigneur distingué par ses talents et par une intrépidité reconnue, avait succédé, dans l'administration des affaires, au dauphin, mort depuis peu de temps. Jaloux de signaler son entrée au gouvernement en reprenant Harfleur, il rejeta avec opiniâtreté toutes les propositions qui tendaient à une trêve, tira des lignes autour de la ville, et, avec une flotte composée de vaisseaux français et de caraques génoises, il bloqua le port. Le comte de Dorset qui commandait à Harfleur, sollicita vivement un secours d'hommes et de vivres, et Henri aurait volé lui-même à la défense de sa première conquête, si les remontrances de Sigismond ne l'eussent retenu, en lui persuadant que cette entreprise était trop peu importante pour requérir la présence d'un souverain. Le duc de Bedfort accepta le commandement : et après une navigation lente et difficile, il parvint (14 août) à l'embouchure de la Seine. Au coucher du soleil, les capitaines de la flotte furent convoqués à bord du vaisseau amiral : les feux qu'on y tint allumés durant la nuit, empêchèrent les autres vaisseaux de s'écarter, et le matin (15 août), ils arrivèrent sur l'ennemi. Le pont des navires anglais les plus élevés, restait au-dessous du pont des navires Génois, de la différence d'une longueur de lance, mais le courage national des combattants suppléa à ce défaut : ils grimpèrent par les flancs, sautèrent à bord de l'ennemi, et se rendirent maîtres des caraques. Plusieurs des vaisseaux français avaient d'avance amené : quelques-uns s'échappèrent en remontant le fleuve et Harfleur fut secouru [1].

La France continuait à présenter la même scène de douleur et de confusion. Les deux partis travaillaient ardemment à se détruire l'un l'autre, et aussi longtemps que les Armagnacs conservaient leur suprématie dans les conseils de Charles, le duc de Bourgogne se trouvait forcé, pour sa propre sûreté, de chercher un contre-poids dans l'amitié de Henri. Durant la dernière campagne, il avait défendu à ses vassaux de servir dans l'armée française, nonobstant la sommation de leur souverain : il avait permis que son comté de Flandre se déclarât neutre pour l'avantage des communications commerciales avec les habitants de l'Angleterre ; mais il s'était prudemment abstenu de prendre des engagements avec Henri, ou de prêter assistance à l'armée d'invasion. Une correspondance active s'établit cette année entre les deux cours. L'objet ostensible était un traité de commerce, mais le motif véritable était le désir qu'avait chacun des princes, de prendre avantage de la querelle personnelle de l'autre (4 septembre). Au commencement de septembre, le roi d'Angleterre, l'empereur, qui avait conclu un traité d'alliance avec son hôte et pris rang parmi les chevaliers de la Jarretière, et le comte de Hainault, se rendirent à Calais, où ils se réunirent selon ce qui avait été convenu avec le duc de Bourgogne [1]. Ce congrès surprit et alarma les ministres français : leurs envoyés, qui s'y présentèrent (3 octobre), sous prétexte de solliciter une trêve, ne purent pénétrer les secrets desseins des quatre puissances. Personne ne crut que ces princes fussent ainsi rassemblés, comme ils le prétendaient, dans la seule vue de délibérer sur l'état de l'Église et sur le moyen d'éteindre le schisme ; et le bruit se répandit que l'inimitié du duc contre les Armagnacs, l'avait entraîné à solliciter la protection de Henri ; qu'il avait formellement reconnu ses droits à la couronne de France, et lui avait fait hommage pour la Bourgogne et Alost. Le cabinet de France donna plein crédit à ce qui lui en fut rapporté, et, pour marquer au duc toute l'horreur qu'inspirait sa conduite, il ordonna que tous les prélats et les envoyés bourguignons à Constance seraient désormais exclus des assemblées de la nation française. On a des raisons de croire cependant que le duc avait été calomnié ; et que si de telles propositions lui furent faites à Calais, il les rejeta comme incompatibles avec ses intérêts et son honneur [2].

[1] Liv., 24-26. Elmh., 77-83. Oterb., 278. Monstrel., 1, 239.

[1] Rym., ix, 377, 382.

[2] Rym., ix, 397, 401, 436. Monstrel., 1, 240. On voit que ces propositions furent faites par le protocole d'un traité, conservé par Rymer et dans lequel on fait dire au duc, que, bien qu'il eût douté d'abord des droits de Henri à la couronne de France, il les reconnaissait maintenant ; qu'il s'engageait à lui faire hommage aussitôt qu'il aurait conquis une notable partie de la France, et à faire la guerre à A. B. C. s'ils s'opposaient aux prétentions du roi. Quoique cette pièce ne soit que la copie d'un traité sans date ou signature, elle nous apprend néanmoins ce qu'on exigeait de lui. Voyez Rym., ix, 395, 396.

Le congrès terminé, Henri retourna en Angleterre pour obtenir des subsides de son parlement et se préparer à une seconde expédition. Sigismond traversa Dordrecht pour se rendre à Constance, afin de soutenir par sa présence les prélats qui cherchaient, en déposant les deux pontifes rivaux, à rétablir la paix de l'Église. Le duc de Bourgogne se retira afin de mettre à exécution les plans qu'il formait pour son agrandissement, et qu'il avait soigneusement cachés à Henri. Il trouva à Valenciennes le second fils du roi de France, qui à la mort de son frère aîné, avait pris le titre de dauphin. Les deux princes se jurèrent à l'instant une éternelle amitié : le dauphin promit de se joindre au duc pour chasser les Armagnacs de l'administration; et le duc de prêter assistance au dauphin dans son opposition aux prétentions du roi d'Angleterre. Mais cette alliance fut bientôt rompue par la mort subite du jeune prince, événement que suivit presque aussitôt l'arrestation de sa mère dépravée, Isabeau de Bavière. Elle subit cette honte par un ordre de Charles VI, fut dépouillée de ses trésors, et envoyée captive à Tours. Le duc profita de cette circonstance pour adresser une lettre circulaire à toutes les places fortes et villes de France. Il y accusait ses ennemis d'avoir empoisonné le dauphin; il imputait à leur rapacité et à leur ambition tous les maux qui affligeaient le royaume; et il réclamait le secours de tous les bons Français pour réformer le gouvernement et punir les traîtres. Il marcha ensuite sur Paris à la tête de soixante mille hommes de cavalerie. Un grand nombre de cités et de villes ouvrirent leurs portes, dans la peur de son ressentiment; d'autres le reçurent et le saluèrent comme le libérateur de sa patrie; mais les Armagnacs, des murailles de la capitale, défièrent toute sa puissance et triomphèrent des efforts tentés par ses partisans dans la ville même. Cependant Isabeau qui avait été jusqu'alors sa plus implacable ennemie, se décida dans sa captivité à implorer son assistance, et à lui offrir sa coopération contre les hommes qui cherchaient également leur perte à tous deux. Un matin, de bonne heure, sous un prétexte de dévotion, elle obtint de ses gardes de l'accompagner jusqu'à une église située dans les faubourgs de Tours : en peu d'instants, elle se trouva rejointe à son libérateur, le duc lui-même, qui, pendant la nuit, était arrivé avec huit cents hommes d'armes, dans la forêt voisine. Elle prit immédiatement le titre de régente durant la maladie du roi, et par une proclamation, elle nomme le duc de Bourgogne son lieutenant [1].

Ce coup d'œil rapide sur la situation des partis en France était nécessaire pour expliquer la conduite et les succès postérieurs du roi d'Angleterre. (1er août). Tandis que le duc de Bourgogne dirigeait sa marche sur Paris, Henri débarquait sans obstacle sur les côtes de Normandie. Mais la manière dont avait échoué sa première expédition lui enseigna à adopter un autre système. Il ne chercha plus à irriter la vanité de ses ennemis par une marche insultante pour eux et dangereuse pour lui à travers la contrée. Son dessein désormais était de faire des conquêtes permanentes; et l'armée qu'il conduisait, composée de seize mille hommes d'armes, et probablement d'autant d'archers, était pourvue d'un grand train d'artillerie, de machines de guerre, et d'un corps d'ouvriers habiles et de sapeurs [2]. Il engagea, mais en vain, les Normands à le reconnaître comme leur duc légitime. Deux siècles écoulés avaient plus que suffi pour éteindre cet attachement aux descendants de Rollon, qui animait leurs ancêtres; ils regardaient Henri comme un aventurier étranger, et ils défendirent leur pays avec une bravoure constante et enthousiaste. Mais leurs compatriotes ne leur envoyèrent aucun secours; leurs nobles mêmes, dont la présence et l'exemple leur eussent été si nécessaires, restèrent à Paris, retenus par les Armagnacs, pour s'opposer aux efforts des Bourguignons; et les forteresses tombèrent, l'une après l'autre, au pouvoir des envahisseurs. Touques, Auvillers et Villers se rendi-

[1] Monst., I, 241-257.

[2] Elm., 92. Tit. Liv., 31, 33. Voici comment on avait levé cette armée. Le duc de Clarence avait fourni 240 lances, le duc de Glocester 100, les comtes de March, de Warwick, de Salisbury, de Huntingdon, de Suffolk, et le comte maréchal, 478. Treize barons, 526. Soixante-dix-sept bannerets et chevaliers, 950; en tout 2,186 lanciers ou 6,558 hommes d'armes. *Ibid.* Ils avaient aussi fourni un nombre égal d'archers montés. Le reste de l'armée complétant 16,400 hommes d'armes, était composé de chevaliers de la suite du roi, soit comme vassaux, soit comme engagés à son service. Quelques erreurs relatives au nombre se sont glissées dans Livius; mais on peut les corriger en comparant le nombre des archers avec celui des hommes d'armes.

rent (2 septembre) après ces sièges de peu de durée : Caen s'étant refusé à capituler, mais emporté d'assaut; Bayeux se soumit volontairement et obtint la confirmation de ses priviléges (19 sep.); la campagne se termina par la réduction successive de l'Aigle, Lisieux, Alençon et Falaise [1]. Pendant ce temps, le gouvernement français ne faisait aucune tentative pour combattre le roi d'Angleterre sur le champ de bataille, mais il sollicitait une paix ou un armistice. Henri ne voulait point interrompre sa carrière de succès pour commencer des négociations ; et lorsqu'il consentit enfin à recevoir des envoyés (28 nov.), il coupa court à la conférence, en prescrivant des conditions inadmissibles. Il ne voulait accorder ni paix ni armistice que sous la condition que Catherine, fille de Charles, consentirait à l'épouser ; qu'il serait régent du royaume durant toute la vie du roi, et qu'à sa mort on le déclarerait son successeur [2].

Tandis que Henri s'emparait de la Normandie, l'on faisait une faible et vaine tentative pour lui enlever l'Angleterre. Par suite d'une intelligence secrète entre le cabinet écossais et les chefs des lollards, le duc d'Albany et le comte de Douglas passèrent tout à coup les frontières : le premier assiégea le château de Berwich, et le second celui de Roxburgh. Ils étaient tous dans une erreur complète. Ils s'étaient persuadés qu'on avait laissé le royaume sans force pour le défendre ; mais lorsqu'ils apprirent que les ducs de Bedford et d'Exeter s'avançaient à la tête d'une force considérable, ils s'enfuirent précipitamment, et licenciérent leurs armées [3]. Au moment de l'invasion, sir Jhon Oldcastle était sorti de sa retraite et s'était approché de Londres. La retraite des Écossais détruisit tous ses projets. A Saint-Albans il échappa, par une fuite précipitée, aux poursuites de ses ennemis (nov.). Mais les vassaux de sir Édouard Charlton et de lord Powis le firent prisonnier sur les frontières du pays de Galles, après une résistance opiniâtre [1]. Sur la demande des communes (le parlement était alors assemblé), il fut cité devant les pairs. On lut la sentence par laquelle il avait été jadis proscrit; le duc de Bedford lui demanda, dans la forme accoutumée, s'il avait quelques raisons à alléguer contre sa sentence de mort (14 déc.). Au lieu de répondre directement à cette question, il prêcha un long sermon sur une des doctrines favorites de sa secte, que le devoir de l'homme est de pardonner et d'abandonner au Tout-Puissant le soin de punir les offenses. Ayant été interrompu et requis de répondre à la question, il dit qu'il ne reconnaîtrait jamais l'autorité de la cour, tant que son seigneur lige Richard II existerait en Écosse. Le jugement, qui fut à l'instant prononcé, le condamna comme traître à être pendu, et comme hérétique à être brûlé. Les champs de Saint-Gilles, théâtre de sa rébellion, furent aussi celui de son supplice. Ses partisans étaient disposés à le regarder comme un martyr, mais leur foi fut ébranlée et scandalisée par le défaut d'accomplissement de sa prophétie. Il leur avait, dit-on, prédit sur l'échafaud, qu'il ressusciterait le troisième jour [2].

Henri reprit au printemps le cours de ses victoires; et un renfort de quinze mille hommes lui donna la possibilité de diviser son armée et d'agir en même temps sur plusieurs points. Cherbourg ouvrit ses portes, après une résistance de six mois; toute la Basse-Normandie fut alors réduite, et le roi s'occupa de régler le gouvernement de ses nouvelles conquêtes. Il nomma un trésorier et un chancelier pour le duché, accorda sa protection à tous ceux qui lui jurèrent fidélité, abolit la taxe odieuse du sel, et chercha à rattacher les indigènes à la personne de leur nouveau souverain, en accordant des faveurs et en supprimant des charges [3]. Les chefs rivaux qui divisaient la France virent avec indifférence les progrès rapides de Henri; et, pour satisfaire leur ambition, ils sacrifièrent sans scrupule l'indépendance de leur patrie. Les cardinaux

[1] Tit. Liv., 33-49. Rym., ix, 480, 487, 490, 493, 532. Elm., 96-138. Le 2 septembre, le roi renvoya la plupart des bâtiments de transport qui avaient amené l'armée. Cent dix-sept, nommés logge-ships, avaient été pris en Hollande, en Zélande et dans les ports des provinces voisines. Cent vingt-deux étaient anglais et distingués par les noms suivants : doggers, faircoastl, balingers, loadships, ships, craieres, collets, bargel, picards, skiffs et passagers. Ils étaient payés suivant leur tonnage. *Raf. Norm.*, 321, 329.

[2] Rym., ix, 521, 524.

[3] Wals., 398. Ford., xv, 24. Elm., 163.

[1] Tit. Liv., 219. Rolls., 111. Ellis., 2. Ser., I, 86. Le roi donna à Charlton 1,000 marcs de récompense. Peil. Records., 370.

[2] *Rot. parl.*, iv, 107-110. Wals., 399

[3] Tit. Liv., 50-58. Elm., 117, 118.

des Ursins et de Saint-Marc présentèrent un projet de réconciliation que le duc de Bourgogne parut recevoir avec reconnaissance, mais que ses adversaires repoussèrent avec indignation. Désormais ces derniers furent maudits comme des ennemis de la paix et leur crédit déclina visiblement, même dans les murs de la capitale (23 mai). Au milieu d'une nuit ténébreuse, l'une des portes de la ville s'ouvrit traîtreusement à un parti de Bourguignons. A l'instant des milliers de citoyens se joignirent à eux; et le roi, incapable d'arrêter ce torrent, donna, quoique à regret, sa sanction à leurs actes. Il en résulta une ordonnance générale par laquelle le comte d'Armagnac, plusieurs dames et plusieurs évêques, les seigneurs qui composaient le conseil, les officiers du trésor et les membres du parlement, furent traînés en prison. Mais les chefs des Bourguignons n'étaient point encore satisfaits; par de faux bruits et de perfides accusations, ils excitèrent les passions de la populace jusqu'à la rendre furieuse; et, dans la nuit du 12 juin, soixante mille hommes s'assemblèrent en armes, brisèrent les geôles et prisons, et massacrèrent tous les prisonniers, sans distinction de rang ou de sexe, d'innocence ou de culpabilité. Dans ce même temps, périrent la plupart de ceux dont les Bourguignons connaissaient ou seulement soupçonnaient l'inimitié contre eux. Mais Charles, le troisième et le dernier survivant des fils du roi, échappa à leur fureur par les soins de Tanneguy du Châtel, qui, l'enlevant de son lit, l'enveloppa dans un drap et le porta dans une place de sûreté. Après ces horreurs, la reine, accompagnée du duc de Bourgogne, entra triomphante dans Paris, et, après s'être emparée de la personne du roi, elle exerça l'autorité souveraine sans aucune opposition [1]. Mais les débris de la faction opposée se rendirent à Poitiers, proclamèrent le jeune dauphin régent du royaume et créèrent une administration rivale. Ainsi la France se trouva divisée en deux gouvernements séparés, et plus hostiles l'un à l'autre que leur ennemi naturel, le roi d'Angleterre, dont ils désiraient également tous deux acheter la participation à leurs intérêts par de vastes concessions. Henri prenait connaissance de leurs propositions, mais se refusait obstinément à les accepter. Il était de sa politique d'aigrir chaque parti contre l'autre; et, en excitant leur jalousie, il espérait les amener à lui faire des offres encore plus avantageuses (10 nov.). Lorsque ses ministres reçurent à Alençon les envoyés du dauphin, ils prirent le ton de la plus insultante supériorité. « Ce n'était point à eux, disaient-ils, à mettre « en avant aucun projet; ils n'étaient venus « que pour entendre les propositions du dau- « phin. La couronne de France était l'héritage « légitime de Henri; quel équivalent pouvait « lui donner son adversaire? » Lorsque les négociateurs français, ainsi pressés, eurent fait connaître tout ce qu'ils étaient autorisés à offrir, ils leur reprochèrent de manquer de sincérité; ils mirent en question la validité des pouvoirs dont ils étaient revêtus, et donnèrent à entendre que leur maître, dans un aussi jeune âge, ne pouvait guère donner des sûretés suffisantes pour l'accomplissement de ses engagements [1]. Cette conférence était à peine terminée qu'il s'en ouvrit une seconde avec les envoyés du roi de France et du duc de Bourgogne, sous la médiation du cardinal des Ursins (4 déc.). Ils présentèrent à Henri un portrait charmant de la princesse Catherine; mais ce grand politique était trop maître de lui pour que les charmes de la princesse balançassent un moment ses intérêts réels. Durant quinze jours, il s'amusa des espérances, des craintes et des préventions des négociateurs; et alors il les congédia, en faisant remarquer que la maladie de Charles et l'infériorité du rang du duc, qui n'était qu'un vassal, les rendaient également incapables de disposer des territoires dépendant de la couronne de France [2].

Les négociations pour la paix n'avaient point interrompu les opérations de la guerre, et Henri, après avoir réduit Pont-de-l'Arche (20 juil.), se disposait à faire le siége de Rouen,

[1] Monst., I, 262-266.

[1] Rym., IX, 633-645.

[2] Monstrel., I, 271. Durant les négociations, les Anglais voulaient qu'on se servît de la langue latine, et les Français ne voulaient employer que leur langage. On décida enfin qu'on ferait deux copies des actes dans chaque langue, et qu'en cas de discussion, la copie écrite en latin serait reconnue pour authentique. Cette circonstance est digne de remarque, d'après la raison alléguée par Henri, que ses ambassadeurs ne parlaient ni ne comprenaient la français : c'est une preuve que l'anglais était devenu à cette époque la langue des classes les plus élevées. Rym., IX, 655-659.

capitale de la Haute-Normandie. La population de cette ville, en temps de paix, était évaluée à deux cent mille âmes; mais les approches de l'ennemi avaient fait émigrer un grand nombre d'habitants, et les magistrats, par proclamation, avaient pressé le départ de tous ceux qui n'étaient pas munis de provisions pour dix mois. Les Français avaient la confiance que la ville de Rouen arrêterait la carrière victorieuse de Henri. Les fortifications en étaient belles: de nombreuses batteries couvraient les murailles: la Seine, qui entourait cette cité, servait aussi à la protéger contre toute insulte: et aux quinze mille citoyens qui s'étaient engagés à la défendre, s'étaient joints quatre mille hommes d'armes, sous le commandement de Guy le Boutellier, officier connu par sa valeur et par le patriotisme le plus ardent. Il ordonna de brûler immédiatement les faubourgs, de niveler la terre aux environs des murailles, et de réduire la contrée voisine à l'état de désert absolument dépouillé. A l'approche des Anglais (30 juil.), il vint courageusement à leur rencontre en rase campagne; et quoique forcé de reculer devant la supériorité du nombre, il renouvela journellement ses attaques, détruisant leurs ouvrages, répandant l'alarme dans leurs quartiers, et les troublant dans leurs opérations. L'armée campait, partagée en six divisions opposées, aux six portes de la ville; et, afin de conserver la communication entre elles, on ouvrit des tranchées assez profondes pour que les hommes qui passaient fussent à l'abri des coups de l'ennemi.

Je passerai sous silence les événements de ce siége; mais les ouvrages qui furent élevés, et les précautions prises par Henri sont dignes d'attention, sous le rapport de l'histoire de l'art militaire. Les défenses naturelles et artificielles de la place, le nombre des soldats de la garnison et leur courage, firent perdre l'espoir que Rouen pût être emporté de force. Restait à le réduire par la famine. Le roi employa donc tous ses soins à empêcher l'introduction des approvisionnements. On tira des lignes autour de la ville, on les garnit de haies d'épines très-épaisses, et l'on reconnut aux approches du camp les positions les plus élevées, que l'on fortifia par des tours de bois, des batteries de canon et des machines pour la projection des flèches. La Seine restait encore ouverte aux assiégés. Mais on jeta bientôt un pont au-dessus de la ville, et près de ce pont furent amarrés un grand nombre de bateaux qu'on avait, par des efforts incroyables, traînés à travers les terres, à force d'hommes et de chevaux. Plus bas, la navigation fut interceptée par deux traverses, composées de trois fortes chaînes de fer [1], et l'embouchure du fleuve fut soigneusement gardée par une flotte portugaise à la solde du monarque anglais. Deux cents petits vaisseaux étaient journellement employés à introduire des provisions dans le camp des assiégeants: mais, avant que deux mois fussent écoulés, la famine se fit cruellement sentir dans l'intérieur de la place. On en renvoya douze mille individus par les ordres du gouverneur. Henri défendit de les recevoir dans ses lignes; l'humanité des troupes en nourrit cependant un petit nombre; le reste périt, faute d'abri et de nourriture. Le mois suivant, les assiégés se virent forcés de manger leurs chevaux: et quand cette ressource vint à leur manquer, ils s'efforcèrent encore pendant six semaines de prolonger leur défense, sans autre nourriture que des reptiles et des herbes. On a calculé que le nombre de ceux qui périrent victimes de la famine et des maladies s'éleva à cinquante mille. Les survivants envoyèrent un messager fidèle à la cour de France, pour décrire leurs souffrances et demander du secours. Il revint avec des promesses favorables, mais trompeuses: il annonça même le jour précis qui avait été fixé pour leur délivrance. A cette nouvelle, l'espoir brilla sur tous les visages; on sonna les cloches, on fit des réjouissances, et chaque combattant fut averti de se tenir sur ses gardes, et de seconder les efforts de ses amis. Le jour arriva; il s'écoula, et aucun libérateur ne parut.

Le désespoir de la garnison amollit enfin la ténacité du gouverneur: mais quand il sollicita une capitulation, Henri rejeta ses offres, et insista pour qu'il se rendît à discrétion. Le Boutellier assembla ses hommes, leur proposa de mettre le feu à la cité, d'abattre un pan de muraille qui avait été miné, et de tomber en masse sur le camp des ennemis, où, s'ils ne pouvaient se frayer une route avec leur épée, ils trouveraient au moins une mort honorable. Henri eut connaissance de ce projet, et cette

[1] Une chaîne entrait de dix-huit pouces dans l'eau, la seconde était à la surface, et la troisième de trois pieds au-dessus. Monst., 268.

nouvelle changea sa détermination, car il ne voulait nullement que Rouen devînt un monceau de cendres. (1419, 16 janv.) Il accorda la vie et la liberté aux hommes d'armes, à condition de ne pas servir contre lui pendant un an : il exigea des citoyens une contribution de trois cent mille couronnes, en considération de laquelle il leur conserva leurs biens, et maintint les priviléges de la ville. Les autres forteresses suivirent l'exemple de la capitale, et les Normands se soumirent enfin à porter la croix rouge, marque distinctive de la nation anglaise[1].

La chute de Rouen fut ressentie jusqu'aux extrémités de la France. On devait espérer que les factions opposées, oubliant enfin leur animosité, se réuniraient contre l'ennemi commun ; mais tous les efforts pour les réconcilier furent inutiles, et chacune d'elles recourut encore à de nouvelles négociations près de Henri. Le duc de Bourgogne demanda à renouer les conférences pour la paix : le dauphin sollicita une entrevue particulière. On ignore par quel motif il évita de s'y rendre au jour fixé[2] : le duc saisissant cette occasion, affecta de paraître disposé à consentir aux demandes du monarque anglais, et celui-ci se laissa même persuader de diriger lui-même la conduite de la négociation. On désigna Mantes pour la résidence de Henri, et Pontoise pour celle de Charles. Entre ces deux villes, et dans une plaine près de Meulan, on traça un carré de terre, arrosé d'un côté par la Seine, et entouré des trois autres par un profond retranchement et une ligne de palissades. Le mât d'un vaisseau érigé au centre, désignait le lieu où les deux rois devaient se réunir : deux pavillons magnifiques élevés auprès, leur offraient l'avantage de se dérober à la vue des spectateurs. La suite de Henri devait se tenir hors de l'enclos, du côté droit, celle de Charles du côté gauche : et pour l'une et pour l'autre, furent préparées des tentes que les deux nations s'efforcèrent à l'envi de décorer. Il arriva qu'au jour fixé (30 mai), le roi de France eut un accès de folie ; mais dans la matinée, Isabeau, sa fille Catherine et le duc de Bourgogne, quittèrent Pontoise avec une suite d'un millier de chevaux, et Henri, accompagné de ses frères, de Clarence et de Glocester, partit en même temps de Mantes, escorté d'un nombre égal d'hommes d'armes. Au signal donné, ils entrèrent dans l'enclos des deux côtés opposés, et se trouvèrent au centre au même moment. Henri s'inclina devant Isabeau et sa fille, les embrassa, et, offrant sa main à la reine, la conduisit à son pavillon. C'était la première fois qu'il voyait celle qu'il avait l'intention d'épouser. Elle était jeune, belle, gracieuse, et par le conseil de sa mère, elle employa tous ses charmes à faire impression sur le cœur du conquérant. Quoique Henri s'efforçât de cacher ses émotions à l'œil pénétrant de la reine, il ne put y parvenir. Cela suffit à Isabeau. De ce moment, elle éloigna sa fille des conférences. Elle espérait que son absence irriterait la passion du roi, et l'amènerait ainsi à consentir à des conditions plus favorables[1].

La première conférence fut employée à régler l'ordre des discussions. Deux jours après, Henri établit sa demande (1er juin) : il entendait que la Normandie, ses autres conquêtes, et les provinces cédées par le traité de Bretigny, lui appartinssent en pleine souveraineté, et indépendamment de la couronne de France (5 juin). Les ministres de Charles ne donnèrent leur réponse qu'au bout de quatre jours. Ils ne firent aucune objection aux prétentions du roi, mais ils présentèrent huit demandes de la part de leur souverain, relatives aux renonciations, échanges de territoires, et payement de dettes. Henri se persuadait follement qu'il allait enfin recevoir le prix de ses travaux. Cependant on éleva des doutes adroits, on demanda des explications, et les conférences devinrent moins fréquentes. Durant le cours de tout un mois, il ne se tint que sept assemblées : le jour avait été fixé pour la huitième (3 juill.) : mais les ministres français n'y parurent point, et Henri s'aperçut que ses propres artifices avaient été tournés contre lui-même. Ces conférences, suivies à Meulan avec tant d'ostentation, n'étaient qu'une feinte, et la véritable

[1] Rym., x, 354. Tit. Liv., 60-71. Elm., 176-202. Monst., 268, 272-274. On remarqua comme une circonstance très-singulière, que lorsque le roi fit son entrée à Rouen, il était suivi par un jeune page, monté sur un beau cheval de bataille, et portant pour pennon la queue d'un renard attachée à l'extrémité d'une lance. Monst., 273. Henri avait jadis forcé un renard dans son terrier, ce qui avait été regardé comme d'un heureux présage. Il faisait peut-être ainsi allusion à cette circonstance ou bien encore à quelques unes des prophéties alors répandues et crues généralement.

[2] Rym., ix, 701, 789. Tit. Liv., 71. Elm., 200.

[1] Monstrel., i, 276, 277. Tit. Liv., 73, 74.

négociation avait eu lieu entre le dauphin et le duc de Bourgogne, dont les propositions respectives et les réponses avaient été transmises de l'un à l'autre par le secret intermédiaire de madame de Giac. (11 juillet). Huit jours après l'interruption des conférences, les deux princes se virent et s'embrassèrent près de Meulan, sur la route de Paris. Ils s'engagèrent l'un et l'autre, par serment, à oublier leur ancienne querelle, à vivre dorénavant en bonne amitié, à prendre de concert les mesures nécessaires pour mettre fin aux dissensions qui déchiraient le royaume et à réunir leurs forces contre leur ennemi le roi d'Angleterre [1].

Henri n'avait jamais éprouvé de plus cruel désagrément : mais la prise de Pontoise, ville populeuse aux environs de Paris, vint bientôt donner quelque satisfaction à sa colère. Il publia immédiatement un manifeste dans lequel il se louait de sa modération, se plaignait de la mauvaise foi de ses adversaires, et offrait, malgré l'insulte qu'il en avait dernièrement reçue, de conclure la paix aux conditions qu'il avait déjà proposées, avec cette seule clause supplémentaire, que Pontoise et le pays qui se trouve entre cette ville et la Normandie, seraient compris dans le territoire qui, aux termes du traité, devait être cédé à la couronne d'Angleterre [2]. L'avenir, cependant, commençait à s'obscurcir pour lui. La durée de la guerre et les dépenses qui en étaient la suite avaient provoqué les remontrances de ses sujets : le roi de Castille avait équipé une flotte qui ravageait les côtes de la Guyenne et menaçait la ville de Bayonne ; et le dauphin et le duc de Bourgogne s'occupaient à armer contre lui toutes les forces de la France. Mais si quelques personnes doutaient du succès, Henri semblait toujours en être assuré : et cette confiance se convertit sous peu de jours en certitude, par une révolution inattendue qui mit à sa disposition l'une des deux factions, et jeta l'autre dans l'opprobre et le malheur.

Deux mois s'étaient écoulés depuis la réconciliation apparente du dauphin et du duc de Bourgogne : la manière dont ils correspondaient montrait cependant combien chacun d'eux se méfiait de la sincérité de l'autre. Le duc engageait le prince avec instance à se réunir à Troyes au conseil de son père : le prince pressait le duc de venir préalablement le rejoindre à Montereau-sur-Yonne. Ce ne fut pas sans avoir long-temps hésité que le duc s'y détermina (10 sept.). Comme il approchait de la ville, on lui annonça que trois barrières, ayant chacune une porte, avaient été établies sur le pont ; et en même temps, un courrier l'informa que le dauphin attendait, depuis plus d'une heure, son arrivée sur le rive opposée. Ces deux circonstances éveillèrent ses soupçons : il consulta ses amis, et l'on prit en hâte la détermination d'avancer, afin qu'il ne pût être accusé d'avoir, par une terreur sans motif, plongé de nouveau sa patrie dans la guerre civile. Accompagné de douze hommes de sa suite, le duc passa la première et la seconde portes, qui furent incontinent refermées derrière lui ; il atteignait la troisième lorsque le dauphin parut. Il plia le genou, et il adressait la parole au prince, quand il reçut au visage un coup d'une petite hache, de la main de Tanneguy du Châtel. Ce fut en vain qu'il saisit son épée ; les coups nombreux dont on l'accabla le renversèrent immédiatement mort sur la terre. L'un des gens de sa suite s'élança par dessus les barrières et se sauva ; un second fut tué ; les autres demeurèrent captifs au pouvoir des assassins. Afin d'excuser cet horrible attentat, on eut recours au prétexte dont s'était servi le duc de Bourgogne lui-même pour essayer de se justifier du meurtre du duc d'Orléans. Quand un criminel, disait-il, est placé par sa puissance au-dessus des atteintes de la loi, c'est un devoir pour tout sujet loyal de se faire le ministre de la justice publique. Du reste, quel que fut, à lui, son crime, les circonstances de l'assassinat, consommé sous le masque de l'amitié, au mépris des serments les plus solennels, et en la présence même du dauphin, ont imprimé à la mémoire de ce prince une tache indélébile. Peut-être sa jeunesse et la violence des conseillers qui l'entouraient, doivent-elles le faire paraître moins coupable ; peut-être aussi doit-on ajouter quelque foi à ses protestations répétées que le projet d'assassinat ne lui avait été révélé que par l'exécution même [1].

Cet événement tragique excite dans tous le royaume un sentiment général d'horreur et de haine contre ses auteurs. Tout autre intérêt fut oublié ; et le cri élevé pour l'affranchisse-

[1] Comparer Rym., IX, 762, 776, 779, 789, avec Elmham, 217-226. Livius, 74, 75 ; et Monstrel., I, 277-279.
[2] Rym., IX, 786 791. Tit. Liv., 76.

[1] Monstrel., I, 281. Elm., 235.

ment du royaume, se changea en un cri de vengeance contre les meurtriers. Les partisans du dernier duc de Bourgogne ne pouvaient évidemment attendre de sécurité que de la perte du dauphin et de la protection du roi d'Angleterre. La ville de Paris se hâta de conclure un armistice [1]. Philippe, fils et héritier de Jean, sollicita l'assistance et l'amitié de Henri; et Isabeau l'informa que, quelles que fussent les conditions du traité qu'il pourrait conclure avec ce prince, Charles n'hésiterait pas à les ratifier. Henri ne tarda point à faire connaître à quel prix il consentirait à devenir le ministre de leur vengeance, ou plutôt celui de sa propre ambition. Il demanda la main de la princesse Catherine, la régence du royaume pendant la vie du roi et l'héritage de la couronne à sa mort. Aveuglés par la passion et l'intérêt personnel, la reine et le duc souscrivirent à ces conditions. Ces préliminaires importants furent signés environ deux mois et demi après le meurtre; et l'on employa cinq mois à régler les conventions secondaires. Aux termes du traité, Henri s'engagea à assurer à Catherine le revenu ordinaire d'une reine d'Angleterre, s'élevant à vingt mille nobles; à n'administrer, pendant la régence, que d'après l'avis d'un conseil composé de Français; à conquérir, au profit de son beau-père, les territoires dont le dauphin était alors en possession; à ne point prendre le titre de roi de France, du vivant de ce monarque; à réunir la Normandie à la couronne de France, dès qu'il monterait sur le trône; à maintenir les parlements, les pairs, les nobles, les cités, les villes, les communes, et tous individus dans la jouissance pleine et entière de leurs libertés, et à rendre la justice conformément aux lois et aux coutumes du royaume [2]. Enfin, à la tête d'une armée de seize mille hommes d'armes, il entra dans la ville de Troyes, où résidait la cour de France [3]. Le lendemain, « la paix perpétuelle » fut ratifiée par Isabeau et Philippe, comme fondés de pouvoirs de Charles. Le parlement, les nobles, les citoyens et les communes, qui reconnaissaient alors son autorité, jurèrent de l'observer; et l'on célébra l'union des deux couronnes avec toutes sortes de démonstrations extérieures de joie. Selon la coutume nationale, Catherine et Henri furent fiancés l'un à l'autre. Le mariage ne tarda pas à être célébré (2 juin); et deux jours après, « le régent « et l'héritier de France » avec sa charmante épousée, quitta Troyes pour aller prendre le commandement du siége de Sens [1].

Les opérations de cette campagne se bornèrent à la reddition de cette ville, de Montereau et de la forteresse imposante de Melun [2]. Aux approches de l'hiver, les rois et les reines firent leur entrée triomphale dans la capitale. Charles avait convoqué les trois états du royaume (6 déc.); et, dans un long discours, il leur exposa les motifs qui l'avaient déterminé à conclure « une paix définitive et perpétuelle avec « son cher fils, le roi d'Angleterre. » Il soumit à leur examen une copie du traité, qu'ils lui renvoyèrent peu de jours après (10 déc.) avec leur approbation unanime [3]. Le duc de Bourgogne parut dans cette assemblée en habit de deuil, suivi des princes de sa famille. Il demanda justice contre les assassins de son père. Charles, après les formalités ordinaires, prononça la sentence qui déclarait les meurtriers coupables de haute trahison, les rendait incapables de remplir aucun emploi ou d'hériter d'aucune propriété, et les privait de tous droits

[1] Rym., IX, 812, 815.

[2] Rym., IX, 818, 825, 848, 877, 890, 893, 904.

[3] Le vin de Champagne était très-fort et capiteux (fortissimum et fumosum vinum). Henri pour maintenir la sobriété dans son armée, publia un ordre qui fut peu goûté (un palatable); il arrêta que les Anglais ne pourraient boire du vin sans le mélanger avec de l'eau. Tit. Liv., 83, Elm., 251.

[1] Rym., 895-906. La lettre suivante contient quelques particularités intéressantes. (*Ibid.* 910.) « Je me « recommande à vous, mon très-cher maître. Comme « nouvelles, je vous apprendrai que le roi, notre sou- « verain lord, s'est marié en grande solennité dans « l'église cathédrale de Troyes, à midi, le dimanche de « la Trinité, et le mardi suivant, il s'est mis en route « pour la ville de Sens à seize lieues de Troyes, emme- « nant avec lui notre reine et les états français; et le « mercredi, le lendemain même, il faisait déjà le siége « de cette ville, cité grande et notable, près des fron- « tières de la Bourgogne, bien défendue par un grand « nombre de partisans des Armagnacs. Cette ville est « aussi très-honorablement attaquée : car on compte « à ce siége deux rois et reines, qu'entre dues, avec « mylord de Bedford quand il sera arrivé ici; il doit « loger le 12 du mois de juin au delà des barrières de « Paris. On trouve encore à ce siége beaucoup de da- « mes et des gentilshommes du plus haut rang, tant « anglais que français, dont plusieurs étaient connus « depuis longtemps par de grands faits d'armes; mais « qui voient un siége pour la première fois. » Johan Oford.

[2] Tit. Liv., 88, 90.

[3] Rym., X, 38, 32.

sur leurs vassaux, que, par le même acte, le roi relevait de tous serments de fidélité et obligations de service. On doit toutefois remarquer que cette sentence fut prononcée contre les assassins en général, sans qu'aucun individu fut nommé. Le jeune prince est à la vérité désigné sous le nom de Charles soi-disant dauphin, mais on n'insinue même pas le soupçon qu'il ait été l'auteur ou le fauteur du crime [1].

Henri et la reine sa femme se mirent en route pour l'Angleterre. Ses sujets, fiers de leur victorieux monarque, les conduisirent en triomphe à Londres, où Catherine fut couronnée avec une magnificence jusqu'alors sans exemple dans les annales anglaises [2]. Après cette cérémonie, ils se mirent à visiter le royaume; mais à peine arrivés à York, la triste nouvelle de la bataille de Beaugé vint troubler leur joie. Le duc de Clarence, nommé par le roi son lieutenant en Normandie, avait entrepris de dévaster le comté d'Anjou, qui reconnaissait toujours l'autorité du dauphin. Afin de s'opposer à ses progrès, Lafayette réunit une armée de paysans, qui furent rejoints par cinq ou sept mille auxiliaires écossais, sous le commandement des comtes de Buchan et de Wigton et du lord Stuart de Darnley. Le duc se laissa tromper par les faux rapports de ses prisonniers (22 mars). Méprisant l'avis de ses officiers, il s'empressa de marcher sans ses archers pour surprendre l'ennemi, et il fut bientôt entouré avec ses hommes d'armes par une force supérieure à la sienne. Douze cents Anglais restèrent sur le champ de bataille, trois cents furent faits prisonniers. Le duc, qui se faisait remarquer par sa couronne d'or et de pierreries, fut blessé par William Swynton, et tué d'un coup de hache d'armes par le comte de Buchan. Les archers arrivèrent à temps pour reprendre son corps; mais l'ennemi, qui se retira promptement, emmena les prisonniers. Cette victoire releva la gloire des Écossais, et leur général fut nommé par le dauphin connétable de France [3].

La douleur et le désir de la vengeance pressaient le roi de retourner sur le théâtre de la guerre. Des troupes reçurent l'ordre de se réunir à Douvres; on leva des emprunts dans chaque comté, et le parlement et le clergé furent convoqués. A la requête de Henri, ils approuvèrent et ratifièrent le traité de paix de Troyes [1]. Le clergé lui vota un dixième; il ne reçut ni ne requit probablement aucun secours en argent des lords et des communes (12 mai); mais ceux-ci donnèrent de bonne grâce aux ministres le pouvoir de faire des emprunts pour les besoins de la couronne, sous la garantie du parlement [2]. Impatient d'assouvir sa fureur sur les meurtriers de son frère, le roi résolut d'opposer Écossais à Écossais, et de prendre les exécuteurs de ses vengeances parmi les propres compatriotes de ceux qui l'avaient offensé. Archibald, comte de Douglas, en considération d'une pension annuelle de deux cents livres, s'engagea à le servir durant sa vie avec deux cents hommes d'armes et deux cents hommes de pied; et Jacques, le jeune roi d'Écosse, qui accomplissait la seizième année de sa captivité, consentit à suivre l'expédition en qualité de volontaire, sur la promesse qu'on lui permettrait de revoir son pays, trois mois après son retour. Il ignorait probablement le projet du roi, qui se flattait que les Écossais à la solde du dauphin refuseraient de combattre contre leur souverain. Henri fut trompé dans son attente; mais la présence de Jacques lui fournit un prétexte pour satisfaire son ressentiment; et tous les Écossais pris les armes à

[1] Rym., 33-35.

[2] Là fut faicte telle et si grande pompe, et bobant, et jolivité, que, depuis le temps que jadis le très noble combattant Artus, roy des Bretons et Anglois, commença à regnez, jusques à présent, ne fut veue en la dite ville de Londres de pareille feste de nuis des roys anglois. Moust., I, 303. Fabian a conservé les noms de tous les mets servis en trois services pour le diner. P. 402.

[3] Eim. 302-304. Monst., I, 306. Des Ursins, 389. L'historien écossais, qui donne tout le mérite de la victoire à ses compatriotes, prétend qu'il n'y eut que douze Écossais et deux Français de tués. Ford., xv, 33. Monstrelet, avec plus d'impartialité, fait monter la perte des deux nations à plus de mille hommes. Monst. *Ibid.*

[1] Per ipsum et ires status regni sui... videlicet prælatos et clerum, nobiles et magnates, noc non communicates dicti regni. *Rot. parl.*, 135. Ce passage doit embarrasser ceux qui soutiennent que le roi lui-même est un des trois états.

[2] *Rot. parl*, 130. Ces emprunts se levaient d'une façon très-arbitraire. Des lettres étaient envoyées par ordre du conseil à certains individus pour leur demander de fournir la somme qu'on spécifiait (on ajoutait que d'avance, ils étaient convaincus de la prêter), ou de paraître en personne devant le roi en quelque lieu de l'Angleterre qu'il pût se trouver. Alors, ils ne savaient que devant lui ce qu'il lui plaisait d'exiger d'eux, et s'ils manquaient à se présenter, ils encouraient une peine. Les sommes demandées descendaient jusqu'à quarante schellings. *Acts of Coun.*, II, 280, 2.

la main furent immédiatement exécutés comme traîtres[1].

(10 juin) Le roi avait débarqué à Calais avec un renfort de quatre mille hommes d'armes et de vingt-quatre mille archers[2]. D'après ses ordres, ils s'avancèrent jusqu'au théâtre de la guerre, sous le commandement du comte de Dorset, tandis que Henri s'arrêtait au bois de Vincennes pour rendre à son beau-père une courte visite, qui parut agréable à celui-ci. En rejoignant l'armée, il chassa le dauphin des murs de Chartres, et, laissant le roi d'Écosse au siége de Dreux, il poussa son adversaire jusque dans la forte cité de Bourges. De là, pour faire sa cour aux Parisiens, il se rendit à la capitale, et entreprit, à leur requête, de réduire la ville de Meaux. Cette place était défendue par le célèbre Bâtard de Vaurus, que son activité et sa cruauté avaient rendu à la fois un objet de terreur et de haine (6 oct.). Sortant de sa retraite avec une rapidité sans exemple, il ravageait souvent toute la contrée jusqu'aux portes même de Paris; et, à son retour, il avait l'usage de pendre à un arbre particulier tous les prisonniers qui ne voulaient ou ne pouvaient pas payer la rançon qu'il exigeait. La ville fut emportée d'assaut, après une résistance de deux mois et demi. Mais la garnison se retira dans un ouvrage fortifié, nommé la place du marché; et, durant cinq mois, elle défia les efforts réunis de Henri et de son beau-père (10 mai, 1422). La famine la força enfin de se rendre à discrétion. Le gouverneur fut décapité; sa bannière, surmontée de sa tête fut attachée à son arbre favori, et l'on suspendit son corps à l'une des branches. On exécuta avec lui trois de ses officiers, qui s'étaient attiré cette distinction par leur insolence et leur cruauté; d'autres personnes accusées d'avoir participé au meurtre du duc de Bourgogne furent envoyées à Paris pour être jugées par le parlement[3].

La réduction de Meaux força les provinces septentrionales de la France, depuis les frontières jusqu'à la Loire, à l'exception du Maine, de l'Anjou et de quelques châteaux en Picardie, à reconnaître l'autorité du roi d'Angleterre; et pour comble de bonheur, la reine venait d'accoucher d'un fils (1421, 6 déc.), qui reçut au baptême le nom de son père. Dès que Meaux fut réduit, elle quitta l'Angleterre, accompagnée du duc de Bedford, et se rendit avec son fils près de son père et de sa mère, au bois de Vincennes (1422, 21 mai). Henri s'empressa de la rejoindre; et les deux cours rentrèrent ensemble à Paris, vers la fête de la Pentecôte (30 mai). Les citoyens admirèrent la magnificence du régent et de ses nobles; mais en même temps, la position de leur propre souverain les émut de pitié, et ils se sentirent blessés de la nullité à laquelle on l'avait réduit. La pompe et les spectacles par lesquels Henri cherchait à les éblouir ne purent apaiser ce chagrin ni faire taire leurs murmures; ces expressions naissantes de mécontentement devaient lui apprendre à former des doutes sur le définitif résultat de son entreprise[1]. Mais un objet plus sérieux appela toute son attention. Une maladie secrète, qu'il avait affecté de mépriser pendant quelque temps, mina rapidement sa constitution, et confondit toute la science de ses médecins[2]. A l'invitation du duc de Bourgogne (30 juillet), il entreprit de faire lever le siége de Cosne; mais l'épuisement de ses forces le rendit incapable de poursuivre sa marche, et à Corbeil, il remit le commandement de l'armée à son frère le duc de Bedford. Le dauphin, effrayé du récit de ses progrès, s'était retiré au delà de la Loire[3].

De Corbeil, Henri se fit transporter au bois de Vincennes, où les progrès du mal détruisirent bientôt toute espérance de guérison. Il se soumit à son sort avec résignation, et partagea le peu de temps qui lui restait entre les dispositions à prendre pour son âme et les intérêts de sa famille. Quels qu'aient pu être ses sentiments, il vit sans exprimer un regret, échapper de ses mains la couronne de France, ce grand objet de son ambition. Mais il parut fort inquiet du bonheur de son fils; les malheurs d'une minorité longue, et peut-être agitée, s'offrirent à son esprit; et il ne se lassa point de répéter avec une grande insistance aux membres de son conseil, ses craintes, ses avis, ses vœux et ses ordres. Le jour de sa

[1] Rym., x, 124, 125. Ford., xv, 31.
[2] Monst., i, 307.
[3] Monst., i, 313, 316, 318, 319. Tit. Liv., 92, 93. Elm., 316-329.

[1] Monstrel., i, 320.
[2] Elle est décrite par différents écrivains comme une dyssenterie, une fistule et une pleurésie. Raynald., vi, 30.
[3] Tit. Liv., 94, 95. Monst., i, 324.

mort, il appela près de lui le duc de Bedford, le comte de Warwick, et quatre autres seigneurs de distinction. Il recommanda à leur loyauté sa femme et son enfant; et il nomma le comte de Warwick, tuteur du prince, et le duc de Glocester protecteur du royaume. Pour dernier avis, il les conjura de cultiver l'amitié du duc de Bourgogne, et de lui offrir la régence de France; s'il la refusait, il voulait qu'elle fût donnée à son cher frère de Bedford. L'issue de la guerre, observa-t-il, était dans les mains de Dieu : mais il leur défendait, quoi qu'il pût arriver, de rendre la liberté aux princes du sang français, tant que durerait la minorité de son fils, ou de conclure la paix avec le dauphin, à moins qu'il ne cédât la Normandie en pleine souveraineté à la couronne d'Angleterre. Se tournant alors vers ses médecins, il leur demanda combien de temps il lui restait à vivre : ils lui répondirent que le Très-Haut avait le pouvoir de le rendre à la santé. Mécontent de ces paroles évasives, il répéta sa question, en exigeant une réponse claire. « Eh bien! Sire, dit l'un des médecins « en se jetant à genoux, songez au salut de « votre âme, car il ne vous reste plus que deux « heures d'existence. » Il entendit cet arrêt terrible sans s'émouvoir, envoya chercher son confesseur, et consacra ces derniers moments à des exercices de dévotion. Comme les assistants rassemblés autour de son lit, récitaient les psaumes de la pénitence, il les interrompit à ce verset : « Tu rebâtiras les murailles de Jérusalem; » et dit d'une voix faible, qu'il avait toujours eu l'intention de visiter la Palestine et d'arracher la cité sainte au joug des Sarrasins. Il expira après quelques heures, le dernier jour d'août de l'année 1422 [1].

La gloire dont les conquêtes de Henri l'entourèrent durant sa vie, brille encore sur sa mémoire au bout de quatre siècles; mais s'il fut un guerrier illustre, il eut aussi les vertus d'un homme d'État. Ainsi que plusieurs de ses prédécesseurs, il déploya beaucoup de courage naturel; mais il surpassa la plupart d'entre eux par l'adresse avec laquelle il fomenta des dissensions parmi ses antagonistes, et prit avantage de tous les événements inattendus qui embarrassèrent la scène de la politique française. Le succès cependant donna une teinte d'arrogance à son caractère. Il ne respectait pas assez les préjugés de ses nouveaux sujets, il n'épargnait pas assez leur susceptibilité : la pompe et la supériorité dont il faisait étalage mortifiaient leur vanité; et les respects qu'il exigeait des membres les plus orgueilleux de la noblesse française, ne lui étaient accordés qu'à regret par des hommes qui, sous le règne du faible Charles, étaient accoutumés à mépriser l'autorité de leur souverain. Continuellement en guerre, il eut peu de loisir pour s'occuper des devoirs de législateur : mais cependant on lui doit des éloges pour les soins qu'il mit à prescrire une grande impartialité dans l'administration de la justice; et il se fit aimer des plus basses classes de France et d'Angleterre, par la protection qu'il leur accordait contre l'oppression de leurs supérieurs [1]. Sévère à ceux qui le servaient, il était aussi pour eux un maître plein de bonté : et s'il punissait avec rigueur, il récompensait avec magnificence. Il était admiré et adoré des militaires, et les officiers de l'armée en France, cherchèrent à prouver la sincérité de l'attachement qu'ils lui avaient porté pendant sa vie, par la pompe extraordinaire des derniers honneurs qu'ils lui rendirent.

Sur le char funèbre et sous une riche tenture de soie, était placé un lit cramoisi brodé d'or, où reposait l'effigie du roi dans ses vêtements, la couronne d'or en tête, le sceptre dans sa main droite, et le globe surmonté d'une croix, dans sa main gauche. Cinq cents chevaliers et écuyers, en armures noires, leurs lances renversées, le précédaient et le suivaient; autour du corps, marchaient trois cents porteurs de torches, confondus avec d'autres porteurs d'armoiries, de bannières et de pennons. Le clergé, dans tous les lieux que traversait le cortége, se plaçait sur deux lignes de chaque côté; et derrière enfin, chevauchaient la noblesse, les princes du sang et le roi d'Écosse, comme chef du deuil. Après eux, à la distance d'une lieue, venait la reine Catherine avec une suite nombreuse. Ce fut de cette manière que l'on conduisit le corps du roi, de Paris à Rouen, où on le plaça sur un lit de pa-

[1] Tit. Liv., 95. Monstrel., 1, 324. Wal., 407. Martin V affirme dans une lettre, que le roi mourut de la manière la plus édifiante. In Domino mortuus est; nam, sicut accepimus, cor ejus excelsum humiliavit, et depositis curis sæculi, animum direxit ad Deum, devote ecclesiæ sacramenta accipiens. *Apud* Raynald, vi, 50.

[1] Voyez Monstrelet, 1, 326, et Du Fennia, 150.

rade; de Rouen, on le transporta à Calais à petites journées, et une flotte l'y reçut pour l'amener en Angleterre. A mesure que le cortége s'avançait vers la métropole, il était rejoint par les évêques, les abbés mitrés et le clergé : et les obsèques se célébrèrent en présence de tout le parlement, d'abord à Saint-Paul, et ensuite à l'abbaye de Westminster. On enterra le corps près des reliques d'Édouard le Confesseur : et, pendant longtemps, le peuple visita cette tombe avec des sentiments de vénération et de regret [1].

Sous le règne de Henri, les communes obtinrent enfin du roi de confirmer leur prétention, qu'aucun statut ne fût valide s'il n'était revêtu de leur consentement. Elles avaient répété leur ancien grief, que souvent les termes de leurs pétitions, quoique bien établis par écrit et expliqués par la bouche de leurs orateurs, étaient tellement altérés par des additions, des omissions ou des corrections prétendues, que la loi, lorsqu'on la publiait, différait entièrement de leur intention première. Le roi, en réponse, leur accorda que : « désormais il ne serait rien statué, sur les pétitions « des communes, de contraire à l'esprit de leurs « demandes, et par quoi elles se pussent trouver « obligées sans y avoir donné leur adhésion; « sauf toujours et pour lui-même, sa prérogative royale, d'accorder ou de refuser ce « qu'il jugerait convenable, dans les pétitions « ou demandes susdites [2].» Il leur donna bientôt après une autre preuve d'estime et de condescendance, en soumettant à leur examen et à leur approbation les articles du traité qu'il avait conclu avec l'empereur Sigismond [3]. Henri, comme ses prédécesseurs, était souvent forcé de demander des secours en argent : mais ses victoires jetaient la nation dans les élans d'une joie frénétique, et les deux chambres s'empressèrent d'accéder libéralement à ses désirs. Quoique l'exemple de Richard II eût prouvé le danger de rendre le souverain indépendant du parlement, elles lui accordèrent, pour sa vie, les droits de tonnage et de pondaga, et les taxes sur les laines [1]; et pour lui donner la faculté d'anticiper sur leur produit par des emprunts, elles offrirent la garantie du parlement à tous ceux qui refuseraient d'avancer des fonds sous la seule caution royale [2]. Par tous ces moyens, et à l'aide des dîmes accordées par le clergé, le roi se vit en état de lever des armées et de porter la guerre avec succès dans le cœur de la France; quoique, si nous en croyons les comptes que lui rendaient les directeurs du trésor, le revenu ordinaire de la couronne fût à peine suffisant pour sa dépense annuelle, si même il la couvrit jamais [3].

[1] Eim. 336, Wal., 407. Monstrelet, I, 325, 326. Il ajoute : « et mesmement lui mort et mis en sépulture, luy ont faict et font chacun jour aussi grand honneur et révérence comme s'ils fussent acertenez qu'il fût ou soit sainct en paradis. »

[2] *Rot. parl.*, IV, 23.

[3] *Rot. parl.*, 96, 98. Il semble, toutefois, qu'il n'a fait que suivre un usage commun à beaucoup de royaumes à cette époque, où l'on faisait solennellement ratifier les traités par les trois états.

[1] *Rot. parl.*, 63, 64.

[2] *Rot. parl.*, 95, et passim.

[3] Les recettes de l'année qui finissait au 29 septembre 1428, provenant des douanes et taxes (devairs), s'élevaient à 48,678 liv., 19 sh., 9 d. 1/4; celles des terres de la couronne, aubaines, etc., sous le titre d'éventualités, à 15,068 liv., 11 sh., 1 d., faisaient en tout la masse de 55,643 liv., 10 sh., 10 d. 1/4. Les dépenses ordinaires pour la garde des frontières, les gages des juges et officiers de la couronne, et les pensions accordées à diverses personnes, se montaient à 52,235 liv., 16 sh., 10 d. 3/4, ce qui ne laissait de libre que la petite différence de 3,507 liv., 13 sh., 11 d. 1/2; or, là-dessus il fallait pourvoir à la dépense des chambres, du roi et de la reine, de leur maison et de leur garde-robe, des fortifications ordonnées par le roi, de l'amirauté, du connétable de la tour, de la garde des lions, de la garde et de la nourriture des prisonniers, des ambassades, etc., et d'une somme de 100 livres par mois, accordée depuis peu à la duchesse de Brabant. Il fut observé en outre qu'on n'avait jamais pourvu au payement des anciennes dettes, parmi lesquelles on comptait celles que le roi avait contractées dans sa carrière de prodigalité avant d'arriver au trône. Rym., x, 113, 114. On a prétendu que ce compte rapporté par Rymer était inexact; qu'on devait le corriger par un autre compte qui se trouve dans les registres de la douzième année du nouveau règne, et qu'il fallait y ajouter une somme de 20,000 liv. de revenu, provenant des recettes des fiefs de l'Irlande, de l'Aquitaine, du duché de Lancastre, etc. Je ne vois aucun motif pour faire cette addition. Les deux comptes sont divisés de la même manière : dans la première partie, on établit les revenus qui proviennent de la couronne; dans la seconde, les subsides accordés par le parlement. La grande différence qui existe entre eux vient de ce que le compte de Rymer donne le montant net des revenus de la couronne, déduction faite de toutes ses charges; et que l'autre contient chaque somme en particulier, en recette comme en dépense. Si l'on peut dire que le compte établi sur les registres s'élève à un peu plus de 38,000 liv. pour le revenu héréditaire, tandis que dans Rymer il n'est porté qu'à 15,000 liv., la réponse est facile. La somme de 30,000 liv., après

Il est temps d'appeler l'attention du lecteur sur le schisme, qui, à cette époque, occupait fortement les esprits ; il avait commencé à la mort de Grégoire XI, et après un laps de plus de quarante années, il agitait encore et divisait toutes les nations européennes. Les deux compétiteurs originaires, Urbain et Clément, n'étaient plus ; mais le zèle ou l'ambition de leurs partisans perpétuaient leurs prétentions rivales. On avait vu succéder à Urbain Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII, et à Clément, Pierre de Luna, aragonais, qui, sous le nom de Benoît XIII, portait la tiare depuis plus de trente années. Les maux causés par le conflit des juridictions et les anathèmes réciproques de ces pontifes, amenèrent des plaintes et des remontrances. Il se fit de nombreuses consultations ; des princes et des prélats réunirent leurs efforts pour mettre fin au schisme, et l'on s'entendit unanimement pour amener ou forcer les deux rivaux à résigner, afin de pouvoir élire un nouveau pape d'une manière canonique ; dans ce but, l'Église de France cessa d'obéir à Benoît dont elle avait jusqu'alors reconnu l'autorité ; mais quand on proposa cet exemple aux prélats anglais pour les engager à l'imiter, ils se contentèrent de prier le roi de refuser à Grégoire XII l'argent que les papes tiraient annuellement du royaume [1]. Les cardinaux s'unirent enfin de part et d'autre ; un concile s'assembla à Pise ; on prononça une sentence de déposition contre les deux compétiteurs, et un Grec, nommé Pierre, fut élevé à la papauté, sous le nom d'Alexandre V. Mais le remède ne fit qu'accroître le mal ; Grégoire et Benoît méconnurent l'autorité du concile, et l'Europe vit pour la première fois trois pontifes qui se disputaient la chaire de saint Pierre. Les efforts de l'empereur Sigismond parvinrent cependant à ramener la tranquillité. Par persuasion ou par menaces, il obtint de Jean XXIII, le successeur d'Alexandre, d'assembler le concile de Constance. Dans cette assemblée Grégoire résigna, et le refus de Jean et de Benoît de suivre cet exemple, fut suivi d'une sentence solennelle de déposition. Afin de donner plus de force à l'élection du nouveau pape, on fit entrer au conclave six personnes de chacune des cinq nations, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, de France et d'Espagne ; et sur la proposition de l'évêque de Londres, le cardinal Colonna fut choisi à l'unanimité (1417, 11 novembre) [1]. Il prit le nom de Martin V. Benoît maintint, il est vrai, ses prétentions dans son pays natal ; mais après sa mort, son successeur reconnut les droits de Martin. Le schisme se trouva ainsi définitivement terminé ; mais il avait donné à l'autorité temporelle des pontifes une atteinte dont elle ne se releva jamais. Les pontifes rivaux n'osaient pas employer le ton impérieux de leurs prédécesseurs. Il était de leur politique de chercher à se concilier tous les esprits pour accroître le nombre de leurs adhérents, et d'éviter toute mesure qui pouvait engager les fidèles à rechercher la bienveillance de leurs adversaires. Dès lors les prétentions qui avaient semblé si injurieuses aux souverains, commencèrent à tomber en désuétude ; on s'opposa faiblement, quand on ne les passa pas tout à fait sous silence, aux actes qui attaquaient les immunités ou les droits de l'Église, et l'on substitua les formes persuasives des prières et des concessions aux armes spirituelles de l'excommunication et de l'interdit.

La durée du schisme permit en Angleterre d'exécuter les statuts contre les proviseurs sans la moindre opposition. L'expérience démontra toutefois que l'on s'était engagé sans réflexion dans une route qui conduisait à l'abaissement des lettres et à la destruction des universités. Deux de ces corps présentèrent à l'assemblée du clergé, en 1399, des pétitions où ils établissaient que tant qu'il avait été loisible aux papes de conférer des bénéfices par provision, ils les avaient toujours donnés à des hommes d'esprit et de talent qui avaient pris leurs degrés dans les universités, et que le résultat de cette préférence avait été de piquer d'émulation les étudiants et de multiplier leur nombre ; mais que depuis la création des statuts contre les proviseurs, les patrons ayant négligé les membres des universités, les étudiants avaient disparu [2] et les écoles étaient

la déduction des charges, ne s'élève plus environ qu'à 11,000 liv., et se rapproche alors, de manière à détruire toute objection, de l'évaluation du revenu du temps de Henri V, ainsi qu'il est établi dans Rymer.

[1] Wilk. *Conc.*, III, 306.

[1] La nation anglaise était représentée par les évêques de Londres, de Bath, de Lichfield, et de Norwich, le doyen d'York et l'abbé de Sainte-Marie de la même ville. Harps. f. 618.

[2] Wilk. *Conc.*, III, 242.

presque abandonnées. (1416). Le mal ne fit quo s'accroître. Seize années après, il fixa l'attention des communes, qui, pour arracher les universités à leur ruine complète, demandèrent au roi de rapporter les statuts contre les proviseurs, ou de trouver quelque autre remède qui fût efficace [1]. Le roi les informa qu'il en avait référé aux évêques, mais ces prélats ne se souciaient nullement de la révocation des statuts; et (1417) le synode publia une ordonnance qui obligeait tout collateur spirituel, durant les dix années suivantes, à faire présent du premier bénéfice vacant à sa présentation, et après ce temps, du second, à quelque membre de l'une des universités, gradué dans l'une des trois facultés de théologie, de jurisprudence ou de médecine. On espérait que cet expédient apaiserait toutes les réclamations; mais quatre années s'écoulèrent avant qu'on pût exécuter ce règlement, et cela parce qu'il fallut discuter des objections élevées par les universités elles-mêmes [1]. Le fait est que les personnes qui avaient le plus souffert de l'usage des provisions et qui profitaient le plus des statuts qui les avaient abolies, faisaient partie des plus hautes classes du clergé. Comme leurs droits à la présentation avaient été envahis par l'exercice des volontés du pape, ils avaient eux-mêmes provoqué dans l'origine ces plaintes que le lecteur aura si souvent remarquées, et ils aimaient mieux actuellement se soumettre à un léger sacrifice que de consentir à l'abolition des statuts qui leur conféraient toute l'influence d'un grand patronage, et les dispensaient de l'intervention des pontifes [2].

[1] *Rot. parl.*, IV, 81.

[1] Wilk. *Conc.*, III, 381, 401.

[2] Je profite de cette petite pièce pour faire remarquer une singulière assertion de Hume; à la fin de son 19e chapitre, il dit : « Que la première commission « d'équipement que l'on rencontre dans l'histoire, fut « établie par Henri V, en 1415, lorsque la milice féo- « dale céda la place à une autre milice beaucoup moins « régulière encore et plus mal tenue. » Le fait est que ces commissions étaient déjà en usage dès le règne même de Henri II.

NOTE A.

Dans les précédentes éditions, pour faire connaître quelques actes du règne d'Edwy, on avait copié les jugements des écrivains postérieurs. Mais la majeure partie des faits rapportés ayant été fondus dans le texte, ces citations formeraient ici un double emploi que nous avons dû éviter.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

BRETAGNE ROMAINE.

César envahit deux fois la Grande-Bretagne. — Tribus britanniques. — Usages. — Religion. — Gouvernement. — Conquête progressive de la Bretagne par les Romains. — Sa situation sous les empereurs. — Conversion des indigènes au christianisme. — Les Romains abandonnent cette île.

PAG.

Première invasion de César. 5
Son retour en Gaule. 6
Seconde invasion. ib.
Résistance de Cassibelan. ib.
Sa soumission. 7
Origine des Bretons. ib.
Tribus bretonnes. 8
Leurs mœurs. 9
Découverte des îles d'Étain. ib.
Exportations et importations. 10
Religion. 11
Sacrifices. 12
Doctrines. ib.
Autorité des druides. 13
Bardes. ib.
Gouvernement des Bretons. ib.
Auguste. 14
Caligula. ib.
Claude. ib.
Ostorius. 15
Sort de Caractacus. 16
Réduction d'Anglesey. ib.
Révolte de Boadicée. 17
Défaite de Boadicée. ib.
Victoires d'Agricola. 18
Il envahit la Calédonie. 19
Gouvernement établi en Bretagne. ib.
Préfets. ib.
Procurateur et taxes. ib.
Armée. 20
Provinces. ib.
Colonies. 21
Municipes. ib.
Cités latines. ib.
Villes stipendiaires. 22
Murailles romaines. ib.
Rempart d'Adrien. ib.
Rempart d'Antonin. ib.
Ulpius Marcellus. ib.
Clodius Albinus. 23
Virius Lupus. 23
Sévère en Bretagne. ib.
Accorde la paix aux Calédoniens. 24
Construit son célèbre rempart. ib.
Sa mort. ib.
Usurpation de Carausius. 25
Sa mort. ib.
Allectus. ib.
Introduction du christianisme. ib.
Conversion de Lucius. 26
Persécution. ib.
Constantin, empereur. 27
Gouvernement de Bretagne. ib.
Tyrannie de Paulus. 28
Exportation des blés. ib.
Origine des Pictes et des Écossais. ib.
Théodose. 30
Usurpation de Maxime. ib.
Il est tué. ib.
Marcus, Gratien et Constantin, empereurs. 31
La Bretagne abandonnée par les Romains. ib.
Les indigènes attirent les Saxons. 32
Disputes théologiques. ib.

CHAPITRE II.

ANGLO-SAXONS.

Origine et caractère des Anglo-Saxons. — Leurs fréquentes descentes en Bretagne. — Ils y trouvent huit royaumes distincts. — Les indigènes se retirent vers les côtes de l'ouest. — Règne des bretwaldas saxons. — Ella. — Ceawlin. — Ethelbert. — Redwald. — Edwin. — Oswald. — Oswio.

PAG.

Patrie des Saxons. 32
Leurs mœurs. 33
Armes. ib.
Navires. ib.
Fondation du royaume de Kent. 34
Fictions bretonnes. 35
Sussex. ib.
Wessex. 36
Essex. ib.
Est-Anglie. ib.
Bernicie. ib.
Deira. ib.
Mercie. 37
Conduite des Bretons. ib.
Leurs chefs. ib.
Conséquences de la conquête par les Saxons. 38
Établissement de l'octarchie. 39
ÆLLA 1er BRETWALDA. ib.
CEAWLIN, 2e BRETWALDA. ib.
ETHELBERT, 3e BRETWALDA ib.
Conversion des habitants de Kent. 40
Ethelbert baptisé. ib.
Conversion de l'Essex. 41
Controverse avec les Bretons. ib.
Lois d'Ethelbert. ib.
Règne d'Eadbald. 42
REDWAED, 4e BRETWALDA. ib.
Conquêtes d'Edilfrid. ib.
Aventures d'Edwin. 43
Mort d'Edilfrid. ib.
EDWIN, 5e BRETWALDA. ib.
Mariage d'Edwin. ib.
Tentative d'assassinat contre Edwin. 44
Sa vengeance et sa conversion. ib.
Puissance d'Edwin. 45
Sa mort. 46
Malheurs des Northumbres. ib.
Meurtre des rois de Northumbrie. ib.
OSWALD, 6e BRETWALDA.
Avénement d'Oswald. ib.
Conversion des Northumbres. ib.
Mort d'Oswald. 47
OSWIO, 7e BRETWALDA. 48
Meurtre d'Oswin. ib.
Inimitié de Penda. ib.
Défaite et mort de Penda. 49
Consécration d'Ælfléde. 50

Digitized by Google

PAG.
Puissance d'Oswio. 50
Disputes de religion. ib.
L'uniformité s'établit. 51
Peste jaune. ib.
Théodore, archevêque de Canterbury. 52
Mort d'Oswio. ib.

—

CHAPITRE III.

ANGLO-SAXONS.

Rois de Northumbrie. — de Mercie. — Ethelbald. — Offa. — Cenulf. — de Wessex. — Cæadwalla. — Ina. — Cynewulf. — Egbert. — Ethelwulf. — Ethelbald. — Ethelbert. — Ethelred.

NORTHUMBRIE.

Rois de Northumbrie. 52
Guerres d'Egfrid et sa mort. 53
Alfrid. 54
Succession des rois northumbres. ib.
Notice sur Bède. 56
Sur Alcuin. ib.

MERCIE.

Rois de Mercie, Wulphère. 57
Ethelred. 58
Cœnred. ib.
Ceolred. ib.
Ethelbald. ib.
Offa. 59
Ses victoires. ib.
L'archevêque de Lichfield. 60
Offa et Charlemagne. ib.
Meurtre d'Ethelbert d'Est-Anglie. 61
Mort d'Offa. 62
Egferth. ib.
Cenulf dépose Eadbert de Kent. ib.
Il rend ses prérogatives à Canterbury. ib.
Persécute l'archevêque Wulfrid. 63
Meurtre de Kenelm. ib.
Ceolwulf. ib.

WESSEX.

Rois de Wessex. ib.
Ceolwulf. ib.
Mort de Tewdric de Galles. 64
Cynegils et Cuichelm. ib.
Coinwalch. ib.
Chassé et rappelé. ib.
Sexburge. 65
Cæadwalla. ib.
Dans le Sussex. ib.
Fait roi de Wessex. 66
Conquiert l'île de Wight. ib.
Met à mort les frères d'Arvald. ib.
Perd son frère à Kent. ib.
Va à Rome. ib.
Est baptisé. ib.
Il meurt. 67
Ina. ib.
Publie un code de lois. ib.
Envahit Kent et le Coruwall. ib.
Est attaqué par les prétendants à la couronne. 67
Fonde des monastères. ib.
Résigne la couronne. 68
Va à Rome. ib.
Il meurt. ib.
Æthelbeard. ib.
Cuthred. ib.
Sigebyrcht. 69
Est déposé. ib.
Cynewulf. ib.
Est tué. ib.
Punition de ses meurtriers. ib.
Bubtric. 70
Est empoisonné par la reine. ib.
Son sort. ib.

EGBERT.

Subjugue les Bretons. ib.
Les Merciens. ib.
Les Northumbres. 71
Les Danois et gens du Nord. ib.
Leurs descentes. ib.
Mort d'Egbert. 72

ETHELWULF.

Avénement d'Ethelwulf. ib.
Invasions danoises. ib.
Ethelwulf assiste les Merciens. 73
Concessions et donations libérales à l'Église. ib.
Il visite Rome. 74
Rébellion d'Ethelbald. ib.
Pacification. ib.
Mort d'Ethelwulf. ib.

ETHELBALD.

Ethelbald épouse sa belle-mère. 75
Sa mort. ib.

ETHELBERT.

Ethelbert. ib.
Aventures de Ragnar Lodbrog. ib.
Sa mort due à Ælla. 76

ETHELRED.

Invasion des fils de Ragnar. ib.
Ils font la conquête de la Northumbrie. ib.
Envahissent la Mercie. 77
Pillage et ruine des églises. ib.
Ils entrent en Est-Anglie. ib.
Meurtre du roi Edmond. ib.
Envahissement du Wessex. 78
Mort d'Ethelred. ib.

—

CHAPITRE IV.

ANGLO-SAXONS.

Naissance, éducation et avénement d'Alfred. — Succès des Danois. — Alfred leur résiste sur mer. — Ses victoires. — Ses lois. — Ses améliorations. — Règne d'Édouard, — d'Athelstan, — d'Edmond — et d'Edred.

ALFRED LE GRAND.

Naissance d'Alfred. 78
Son éducation. 79
Sa maladie. ib.
Son avénement à la couronne. ib.
Il achète la paix. 80
Les Danois font la conquête de la Mercie. ib.
Pillage au nord de la Tyne. ib.
Envahissement du Wessex. ib.
Alfred équipe une flotte. 81
Défauts du caractère d'Alfred. ib.
Il est renversé du trône. 82
Soumission du Wessex. ib.
Défaite d'un parti de Danois. 83
Alfred reparaît. ib.
Il combat les Danois. 84
Il est victorieux. ib.
Règlements d'Alfred pour son armée. 85
Fortifications. ib.
Marine. ib.
Administration de la justice. 86
Il encourage les lettres. ib.
Ses traductions. 87
Disposition de son temps. ib.
De ses finances. ib.
Sa puissance. 88
Invasion de Hastings. ib.
Celui-ci se retire en France. 89
La guerre continue. ib.
Batailles sur mer. 90
Mort d'Alfred. ib.

ÉDOUARD.

Ethelwald aspire à la couronne. 91
Il périt dans un combat. 92
Édouard prend possession de la Mercie. ib.
Attaque des Danois du Nord. ib.
Succès d'Édouard et d'Ethelflède. ib.
Édouard poursuit ses succès. 93
Il meurt. ib.
Sa famille. ib.
Eadburge. ib.
Édouard fortifie les bourgs. 94
Affaires ecclésiastiques. ib.

ATHELSTAN,
PREMIER ROI D'ANGLETERRE.

Avénement d'Athelstan. ib.
Fable sur la mère d'Athelstan. ib.
Alfred aspire à la couronne. 95
Athelstan prend possession de la Northumbrie. ib.
Il étend son autorité sur les Bretons. ib.
Mort de son frère Edwin. 96
L'Écosse se révolte, elle est soumise. ib.
Invasion d'Anlaff. ib.
Victoire de Brunanbourg. 97
Puissance d'Athelstan. ib.
Il protége les princes étrangers. 98
Hacon de Norvège. ib.
Alain de Bretagne. ib.
Louis de France (d'outre-mer.) ib.

PAG.
Mariages de ses sœurs. 98
Ethilde. 99
Edithe. ib.
Adive. ib.
Elgive. ib.
Mort d'Athelstan. ib.
Mœurs. ib.
Charités. ib.
Lois. ib.

EDMOND.

Princes de Northumbrie. 100
Succès d'Anlaff. ib.
Sa mort. ib.
Edmond fait la conquête de la Northumbrie. ib.
Et de la Cumbrie. ib.
Mort d'Edmond. 101
Edred lui succède. ib.

EDRED.

Soumission définitive des Northumbres. ib.
Histoire de Turketul. 102
Et de Dunstan. ib.
Mort d'Edred. 103

—

CHAPITRE V.

ANGLO-SAXONS.

Règnes d'Edwy, — d'Edgar, — d'Édouard le Martyr, — d'Ethelred — et d'Edmond, surnommé Côte-de-Fer.

EDWY.

Sa mauvaise conduite. 103
Ses amours avec Ethelgive. 104
Son bannissement. ib.
Révolte des Merciens. 105
Mort d'Edwy. ib.

EDGAR.

Enfance d'Edgar. ib.
Il rappelle Dunstan. ib.
Devient roi de Wessex. 106
Est surnommé le Pacifique. ib.
Plaît aux Northumbres. ib.
Divise leur territoire. ib.
Leur permet de faire leurs propres lois. 107
Ses expéditions navales. ib.
Son pouvoir. ib.
Administration de la justice. 108
Restauration des monastères. ib.
Réforme du clergé. 109
Magnificence d'Édgar. ib.
Son courage. 110
Sa mort. ib.

EDOUARD-LE-MARTYR.

Avénement d'Edouard. 111
Son assassinat. ib.

ETHELRED.

Ethelred succède. ib.
Invasions et ravages des gens du nord. 112
Trahison d'Elfrie. 113
Sweyn et Olave. ib.
Autres invasions. ib.
Ethelred épouse Emma. 114
Massacre des Danois. ib.
Il est vengé par Sweyn. 115
Efforts d'Ethelred. ib.
Invasion de Turchil. 116
Détresse de l'Angleterre. ib.
Taxes. 117
Dernière invasion de Sweyn. ib.
Fuite d'Ethelred. 118
Mort de Sweyn. ib.
Retour d'Ethelred. ib.
Invasion de Canute. 119
Mort d'Ethelred. 120

EDMOND.

Siége de Londres. ib.
Combats entre Edmond et Canute. 121
Pacification. ib.
Mort d'Edmond. 122

—

CHAPITRE VI.

DANOIS.

Souverains danois. — Canute. — Harold. — Hardicanute. — Race des Saxons rétablie. — Edouard le Confesseur. — Harold. — Victoire de Guillaume le Conquérant.

CANUTE.

Canute succède à Edmond. 122
Il renvoie les enfants d'Edmond ib.
Assassinat d'Edwy. 123
Canute épouse Emma. ib.
Punit Edric. ib.
Récompense les Danois. ib.
Etablit des gardes. 124
Se fait aimer des Anglais. ib.
Visite le Danemark. 125
Fait la conquête de la Norwége. ib.
Subjugue les Ecossais. ib.
Il donne une leçon à ses flatteurs. 126
Son pèlerinage à Rome. ib.
Sa lettre. ib.
Sa mort. 127

HAROLD,

PIED-DE-LIÈVRE.

Avénement de Harold. 127
Invasion d'Edouard. 128
Invasion d'Alfred. ib.
Fuite d'Emma. 129
Mort de Harold. ib.

HARDICANUTE.

Avénement de Hardicanute. ib.
Sa vengeance. 130
Sa magnificence. ib.
Sa mort. 131

EDOUARD,

LE-CONFESSEUR.

PAG.
Avénement d'Edouard. 131
Son caractère. ib.
Il punit sa mère. 132
Il est attaqué par le roi de Norwége. ib.
Il épouse Edithe. 133
Histoire de Sweyn. ib.
Rébellion des Godwins. 134
Leur bannissement. ib.
Visite de Guillaume de Normandie. 135
Retour des Godwins. ib.
Promotion de Stigand. 136
Mort de Godwin. ib.
Humanité d'Edouard. 137
Guerre avec Macbeth. ib.
Guerre civile. 138
Conquête du pays de Galles. ib.
Edouard rappelle son neveu de la Germanie. 139
Harold en Normandie. 140
Insurrection des Northumbres. 141
Mort d'Edouard. ib.

HAROLD.

Avénement de Harold. 142
Guillaume réclame la couronne. ib.
Invasion du roi de Norwége. 144
Il périt dans un combat. ib.
Guillaume se prépare à envahir l'Angleterre. 145
Il débarque en Angleterre. 146
Conduite de Harold. ib.
Bataille de Hastings. 147
Mort de Harold. 148

—

CHAPITRE VII.

1er SUPPLÉMENT.

Gouvernement des Anglo-Saxons. — Coutumes féodales. — Rangs de la société. — Cours de justice. — Crimes. — Esclaves.

Mœurs des Anglo-Saxons. 149
Coutumes féodales. ib.
Le seigneur et le vassal. 150
Hommage. ib.
Division des terres. 151
Service militaire. 152
Pourvoyance. 153
Hériots. ib.
Licences de mariage. 154
Rangs. ib.
Le roi. ib.
La reine. 155
L'ealdorman. 156
Le gesith. ib.
Le thane. ib.
Le gerefa. 157
Le ceorl. ib.
Administration de la justice. 158
Hundred-motes, cours de canton ib.

PAG.
Shires-motes, cours de comtés. 159
Origines des shires ou provinces. ib.
Des hundreds ou cantons. ib.
Tythings. 160
Cour du roi. ib.
Witena-gemot. ib.
Ses membres. ib.
Son autorité. 161
Formes judiciaires. ib.
Dans les actions civiles. ib.
Dans les poursuites criminelles. 162
Justification par serment. 163
Justification par épreuve. ib.
Obstacles à l'administration de la justice. ib.
Crimes des Anglo-Saxons. 164
L'homicide puni par l'amende. ib.
Wère ou compensation. ib.
Mode de payement. 165
Vol et brigandage. ib.
Nombre d'esclaves. 166
Leurs différentes classes. ib.
Affranchissement. 167
Commerce des esclaves. ib.
Bourgeois. 168

—

CHAPITRE VIII.

GUILLAUME Ier.

SURNOMMÉ LE CONQUÉRANT.

Couronnement de Guillaume. — Son retour en Normandie. — Insurrections. — Soumission totale du royaume. — Asservissement des indigènes. — Fiefs de chevaliers. — Éventualités des tenures militaires. — Innovations dans la procédure judiciaire. — Le *Domesday* (ou le cadastre). — Revenus du roi. — Insurrection des barons normands. — Rebellion de Robert, fils du roi. — Guerre contre la France. — Mort de Guillaume. — Son caractère.

Établissement des Normands en Gaule. 169
Naissance de Guillaume. 170
Guillaume marche sur Douvres, ib.
Et sur Londres. 171
Edgar est nommé roi ; ib.
Mais il se soumet à Guillaume. ib.
Tumulte au couronnement du roi. 172
Ses causes. ib.
Egards du roi pour le prince anglais. ib.
Récompenses données à ses officiers. 173
Il retourne en Normandie. 174
Les régents Odon, 175
Et Fitz-Osbern. ib.
Insurrections. 176
Meurtre du comte Copsi. ib.
Edric ravage le Hereford. ib.
Eustache assiége Douvres. ib.
Anglais exilés à Constantinople. ib.
Retour du roi. 177
Il réduit Exeter. ib.
Révolte d'Edwin. 178
Sa soumission. ib.
Githa s'enfuit. ib.
Edgar en Écosse. ib.
Massacre à Durham. ib.
Siége d'York. 179
Arrivée des Danois. ib.
Prise d'York. ib.
Guillaume dans le nord. 180
Défaite des insurgés. ib.
Il dévaste le York-shire et Durham. ib.
Soumission des rebelles. 181
Ravages de Malcolm. ib.
Les places de confiance données aux Normands. 182
Déposition des prélats anglais. ib.
Prélats normands. 183
Lanfranc. ib.
Guitmond. ib.
Ingulf. 184
Mort d'Edwin. ib.
Résistance de Hereward. ib.
Il pille Peterborough, 185
Fait Turold prisonnier. ib.
Guillaume assiége Hereward. ib.
Prend possession d'Ely. 186
Subjugue l'Écosse, ib.
Souriet Edgar. 187
Conséquences de la conquête par les Normands. ib.
Abaissement des naturels. ib.
Richesse de Guillaume. 188
Élévation des étrangers. ib.
Leurs vassaux. 189
Établissements des fiefs de chevalier. ib.
Foi et hommage. 190
Présence à la cour du roi. 191
Aubaines. 192
Reliefs. ib.
Subsides. 193
Héritages. ib.
Tutelles. ib.
Mariages. ib.
Changements dans la procédure judiciaire. 194
Usage de la langue normande. ib.
Amendes énormes. ib.
Punition du meurtre. 195
Épreuve du combat. ib.
Séparations des cours séculières et spirituelles. ib.
Lois anglo-saxonnes conservées. 196
Recueil du domesday ou cadastre. ib.
Revenus du roi. ib.
Révoltes des barons normands. 197
Leur sort. 198
Exécution de Waltheof. ib.
Meurtre de Walcher. ib.
Emprisonnement d'Odon. 199
Invasion projetée par Canute. ib.
Guerre entre Guillaume et son fils Robert. 200
Invasion de Guillaume en France. 200
Sa dernière maladie. 201
Sa mort. ib.
Ses funérailles. ib.
Caractère du roi. 202
Son respect pour le clergé. 203
Famine et peste sous son règne. 204

—

CHAPITRE IX.

GUILLAUME II.

Guillaume succède à son père. — Ses guerres avec son frère Robert. — Il obtient la Normandie tandis que Robert se rend en Terre-Sainte. — Il envahit l'Écosse et le pays de Galles. — Sa rapacité. — Il persécute l'archevêque Anselme. — Il est tué dans la New-Forest. — Son caractère.

Robert hérite de la Normandie. 205
Guillaume se rend en Angleterre. ib.
Il est couronné. ib.
Vie privée de Henri. ib.
Sort des captifs. ib.
Conspiration contre Guillaume. 206
Bannissement d'Odon. ib.
Réduction des rebelles. 207
État de la Normandie. ib.
Guillaume envahit le duché. ib.
Il met le siége devant Rouen. ib.
Paix entre les deux frères. 208
Expulsion de Henri. ib.
Renouvellement de la guerre en Normandie. ib.
Robert engage ses domaines. 209
Guillaume trouve de l'opposition dans le Maine. ib.
Il se hâte de s'y rendre. ib.
Guerre avec l'Écosse. 210
Soumission de Malcolm. ib.
Renouvellement de la guerre. ib.
Succession à la couronne d'Écosse. 211
Incursion des Gallois. ib.
Révolte de Robert Mowbray. ib.
Rapacité du roi. 212
Caractère de Ralf Flambard. ib.
Complot contre lui. 213
Le roi garde les évêchés vacants. ib.
Nomme Anselme à celui de Canterbury. 214
Persécute Anselme. ib.
Querelle relative à la succession de la papauté. 215
Réconciliation du roi avec Anselme. 216
L'archevêque va à Rome. ib.
Mort du roi dans la New-Forest. 217
Son caractère. ib.
Ses bâtiments. 218

CHAPITRE X.

HENRI Ier,

SURNOMMÉ BEAU-CLERC OU L'ÉCOLIER.

Avénement de Henri. — Invasion du duc Robert. — Henri en Normandie. — Il fait Robert prisonnier. — Querelle des investitures. — Guerre en Normandie. — Histoire de Juliana, fille du roi. — Naufrage de son fils Guillaume. — La couronne est assurée à Mathilde. — Administration de la justice. — Relief des tenanciers de la couronne. — Exactions. — Discussion sur les légats. — Mort et caractère de Henri. — Ses ministres. — Etat des sciences.

PAG.

Robert en Palestine. 218
Couronnement de Henri. 219
Son caractère. 220
Sa réforme. ib.
Son mariage. ib.
Emprisonnement et fuite de Flambard. ib.
Robert réclame la couronne. 221
Préparatifs de Henri. ib.
Pacification. ib.
Henri punit ses ennemis. ib.
Révolte de Robert de Belesme. 222
Le duc Robert en Angleterre. ib.
Henri envahit la Normandie. 223
Robert fait prisonnier. ib.
Querelle des investitures. ib.
Origine de la réclamation. ib.
Conduite d'Anselme. 224
Arrangement définitif. ib.
Guerre en Normandie. 225
Elle se termine, ib.
Et recommence. ib.
Bataille de Brenville. 226
Médiation du pape. ib.
Traité de paix. ib.
Remarques. ib.
Histoire de Juliana. 227
Naufrage du prince Guillaume. ib.
Projet de Guillaume de Normandie. 228
Guerre en Normandie. ib.
Guillaume, créé comte de Flandre. 229
Mort de la reine Mathilde. 230
Second mariage du roi. ib.
La couronne assurée à Mathilde. ib.
Elle épouse le comte d'Anjou. ib.
Mort du comte de Flandre. 231
Querelle entre Henri et son gendre. ib.
Administration de la justice. ib.
Il punit les faux-monnayeurs. 232
Et les gens attachés à la cour. ib.
Reliefs de ses propres tenanciers. 233
Sa manière de faire de l'argent. ib.
Des bénéfices ecclésiastiques. 234
Et des délits du clergé. ib.
Querelle relative au légat du pape. 235
Mort du duc Robert. 236
Mort de Henri. 237
Son caractère. ib.
Sa politique. 237
Ses soupçons. 238
Ses vengeances. ib.
Sa dissimulation. ib.
Son incontinence. 239
Ses ministres. ib.
L'évêque de Sarum. ib.
Le comte de Meulan. ib.
Préjugés de Henri contre les Anglais. ib.
Ses richesses. 240
Ses bâtiments. ib.
Etat des sciences. ib.
Cours d'études. 241
Poëtes gallo-normands. ib.
Origine de la langue romane. 242

—

CHAPITRE XI.

ÉTIENNE.

Avénement d'Etienne. — Invasion des Ecossais. — Bataille de l'Etendard. — Débarquement de Mathilde. — Etienne est fait prisonnier. — Mathilde assiégée. — Etienne relâché. — Mathilde abandonne le royaume. — Le prince Henri soutient les prétentions de sa mère. — Compromis entre lui et le roi. — Mort d'Etienne. — Misère horrible sous son règne.

Désordre après la mort de Henri. 242
Prétention d'Etienne, comte de Boulogne. 243
Son arrivée et son couronnement. ib.
Son caractère et ses succès. 244
Ses concessions. ib.
Mathilde envahit la Normandie. 245
Le roi d'Ecosse fait une invasion en Angleterre. ib.
Révolte des Gallois. ib.
Etat de la Normandie. ib.
— de l'Angleterre. ib.
Invasion des Ecossais. 246
Bataille de l'Etendard. ib.
Paix. 247
Emprisonnement de trois évêques. 248
Mécontentement du clergé. ib.
Synode de Winchester. ib.
Débarquement de Mathilde. 249
Guerre civile. ib.
Bataille de Lincoln. 250
Captivité du roi. ib.
Le légat rejoint Mathilde. ib.
Elle est reconnue par le clergé. 251
Sa mauvaise conduite. 252
Elle est chassée de Londres. ib.
Elle assiége Winchester. ib.
Elle s'enfuit du siége 253
Prise de Robert. ib.
Etienne est relâché. ib.
Synode du clergé. ib.
Arrivée du prince Henri. ib.
L'impératrice est assiégée dans Oxford. ib.
Elle s'échappe. 254
La guerre languit. 254
Mathilde quitte l'Angleterre. ib.
Etienne se dispute avec ses barons, ib.
Et avec le clergé. ib.
Puissance du prince Henri. 255
Il débarque en Angleterre. ib.
Conditions de paix. ib.
Mort d'Etienne. 256
Misère sous son règne. ib.

—

CHAPITRE XII.

HENRI II.

Avénement du nouveau roi. — Son caractère. — L'archevêque Théobald. — Elévation de Thomas Becket. — Origine des cours spirituelles. — Constitutions de Clarendon. — Guerre des Galles. — Discussions entre le roi et le primat. — Leur réconciliation. — Meurtre du primat. — Conquête de l'Irlande. — Rébellion des fils du roi. — Captivité du roi d'Ecosse. — Cours de justice. — Le roi prend la croix. — Sa mort.

Tableau généalogique. 258
Couronnement de Henri. 259
Son administration. ib.
Nicolas Breakspear devient pape. 260
Ambassade au nouveau pape. ib.
Caractère de Henri. 261
L'archevêque Théobald. 262
Thomas Becket. ib.
Son ambassade à la cour de France. 263
Paix entre Henri et Louis. ib.
Schisme pour la papauté. 265
Becket est fait archevêque de Canterbury. 266
Il réforme ses mœurs, ib.
Et perd la faveur du roi. 267
Origine des cours ecclésiastiques. ib.
Débats entre elles et les cours civiles. 268
Le roi attaque les priviléges du clergé. 270
Becket promet d'observer *les coutumes*. 271
Concile de Clarendon. ib.
Constitution de Clarendon. 272
Becket regrette son consentement. ib.
Il se rend au concile de Northampton. 274
Il en appelle au pape. 275
Il s'échappe et se rend en France. ib.
Guerre des Galles. 276
Acquisition de la Bretagne. 277
Bannissement des amis de Becket. ib.
Le primat excommunie ses ennemis. 278
Précautions de Henri. ib.
Il envoie des ambassadeurs à Wurtzbourg. ib.
Il appelle au pape. 279

PAG.
Querelle avec le roi de France. 279
Couronnement du fils du roi. 280
Le roi et le primat se réconcilient. 281
Becket retourne en Angleterre. ib.
Complot de ses ennemis. 282
Assassinat de l'archevêque. 283
Conduite de Henri et d'Alexandre. ib.
Anciens habitants de l'Irlande. 284
Leur conversion au christianisme. ib.
Leurs coutumes. 285
Le Tanistry. ib.
Le Gavelkind. 286
L'Irlande au douzième siècle. ib.
Le clergé irlandais. 288
Henri projette l'invasion de l'Irlande. 289
Il est devancé. ib.
Première invasion. 290
Par des aventuriers gallois, ib.
Et par le comte de Strigul. ib.
Henri fait voile pour l'Irlande. 291
Conciles des évêques irlandais. ib.
Henri revient en Angleterre. 292
Suite de la soumission de l'Irlande. ib.
Le prince Jean est fait gouverneur et lord d'Irlande. 293
Henri se réconcilie avec le pape. 294
Les fils du roi. 295
Ils se retirent de la cour avec leur mère. ib.
Eléonore est reprise. ib.
Les princes refusent de revenir. 297
Ils sont aidés par la France. ib.
Henri est victorieux. ib.
Plan des alliés. 298
Pèlerinage de Henri à Canterbury. ib.
Captivité du roi d'Écosse. 299
Réduction des rebelles. ib.
Siége de Rouen. ib.
Il est levé. 300
Traité de paix. ib.
Soumission et mise en liberté du roi d'Écosse. 301
Réconciliation définitive du roi et de son fils. ib.
Cours de justice. ib.
Cour du roi. 302
Juges ambulants. 303
Leurs instructions. ib.
Procès forestiers. 304
Plaids communs. ib.
Friponnerie des juges. 305
Jugements par épreuves. 306
Jugements par l'épreuve du combat dans les tribunaux civils. 307
Dans les cours de chevalerie. ib.
Jugements aux grandes assises. 308
Henri est arbitre entre les rois de Castille et de Navarre. ib.
Il punit une secte de fanatiques. ib.
Henri secourt les chrétiens en Asie. 309
Reddition de Jérusalem. ib.
Le roi prend la croix. 310
Seconde rébellion de ses fils. ib.
Mort du prince Henri, 311
Et de Geoffroi. ib.
Discussion relative à Adelaïs. ib.
Richard se réunit au roi de France. 312
Fuite de Henri. ib.
Il consent à la paix. ib.
Il meurt. ib.
Ses enfants. 313
Son testament. ib.
Assise des armes. 314

—

CHAPITRE XIII.

RICHARD Ier.

Couronnement de Richard. — Massacre des Juifs. — Croisade. — Il force le roi de Sicile à se soumettre. — Il fait la conquête de l'île de Chypre. — Ses exploits en Palestine. — Son retour et sa captivité. — Troubles en Angleterre. — Le roi est racheté. — Ses guerres en France. — Sa mort.

Avénement de Richard. 314
Couronnement. 315
Préparatifs pour la croisade. ib.
Persécution des Juifs. 316
A Londres. ib.
Norwich. 317
Stamford. ib.
York. ib.
Richard part pour la croisade. ib.
Sa querelle et son traité avec le roi de Sicile. 318
Ses querelles avec le roi de France. ib.
Il réduit l'île de Chypre. 320
Il prend une galère turque. 321
Reddition d'Acre. 322
Départ du roi de France. ib.
Massacre des ôtages. ib.
Victoire sur Saladin. 323
Retraite de Jérusalem. 324
Meurtre de Conrad. ib.
Seconde retraite de Jérusalem. ib.
Bataille de Jaffa. ib.
Armistice. 325
Départ du roi. ib.
Ses aventures. 326
Sa captivité. ib.
Querelle en Angleterre entre le chancelier et le frère du roi. ib.
Tentatives pour chasser Longchamp. 327
Arrestation de Geoffroi, frère naturel du roi. ib.
Soumission de Longchamp. 328
Il se retire en Normandie. ib.
Richard est vendu à l'empereur. ib.
Jean aspire à la couronne. 329
Philippe envahit la Normandie. ib.
Traité pour la liberté du roi. ib.
Richard revient en Angleterre. 330
Conseil de Nottingham. 331
Le roi fait voile pour la France. ib.
Événements de la guerre. ib.
Capture de l'évêque de Beauvais. 332
Taxes. ib.
Émeute à Londres. 333
Mort de Léopold. 334
De Henri. ib.
Le roi est blessé. ib.
Il meurt. ib.
Son caractère. ib.
Ses lois. 335

—

CHAPITRE XIV.

JEAN,

SURNOMMÉ SANS-TERRE, OU LACKLAND.

Avénement de Jean. — Captivité et mort de son neveu. — Perte de la Normandie, de l'Anjou et du Maine. — Contestation avec le pape Innocent. — Interdit. — Soumission du roi. — Demandes des barons. — Octroi de la grande charte. — Renouvellement de la guerre civile. — Jean obtient l'appui du pape. — Les barons offrent la couronne à Louis de France. — Le roi meurt.

Richard nomme Jean son successeur. 337
Jean obtient l'Aquitaine et la Normandie. ib.
Est reconnu en Angleterre. 338
Guerre avec la France. ib.
Paix. ib.
Divorce de Philippe. 339
— de Jean. ib.
Captivité d'Arthur. 340
Sa mort. ib.
Confédération contre Jean. 341
Il revient en Angleterre. ib.
Sollicite la protection du pape. 342
Perd la Normandie. ib.
S'efforce de la recouvrer. 343
Élection des évêques. ib.
— de Réginald. 344
— de l'évêque de Norwich. ib.
Droit d'élection confirmé aux moines. ib.
Rejet de Réginald et de l'évêque de Norwich. 345
Langton est choisi. ib.
Il est rejeté par le roi. ib.

PAG.
L'interdit. 345
Son origine. 346
Ses effets. ib.
Succès de Jean, 347
En Ecosse, ib.
En Irlande, 348
Au pays de Galles. ib.
Il est excommunié, 349
Et déposé par le pape. ib.
Philippe se prépare à envahir l'Angleterre. 350
Le roi se réconcilie avec le pape. 351
Lui jure fidélité. ib.
Nature et causes de cette transaction. 352
Philippe envahit la Flandre. 353
Retour des proscrits. 354
Assemblée de Saint-Alban's. ib.
Langton s'oppose au roi. 355
Assemblée de Saint-Paul. ib.
L'interdit est levé. ib.
Bataille de Bouvines. 356
Conduite des barons. ib.
Droit de libre élection accordé à l'église. 357
Le pape réprimande les barons. ib.
Leurs demandes. ib.
Le roi cède à Runnymead. 358
Articles de la charte. 359
Libertés de l'église. ib.
Reliefs. ib.
Tutelles. ib.
Mariages. 360
Subsides et scutages. ib.
Convocation du grand conseil. ib.
Cour des plaids communs. ib.
La justice gratuitement rendue. 361
Protection accordée aux personnes et aux propriétés. ib.
Amerciaments. 362
Pourvoyance. ib.
Priviléges des cités et bourgs. ib.
Marchands étrangers. ib.
Liberté de quitter le royaume. ib.
Sévérité des lois forestières. ib.
Priviléges des sous-vassaux. 363
Articles temporaires. ib.
Jean cherche à éluder la charte. ib.
Soupçons des barons. 364
La charte annulée par Innocent. 365
Le roi ravage la contrée. ib.
Les barons offrent la couronne à Louis de France. 366
Il s'engage à la réclamer. ib.
Il vient en Angleterre. ib.
Le roi est rejoint par quelques-uns des barons. 369
Perd ses trésors. ib.
Sa mort. ib.
Son caractère. ib.

CHAPITRE XV.

HENRI III.

Couronnement de Henri. — Départ de Louis. — Rivalité des ministres. — Chute de Hubert de Burgh. — Querelles avec l'Écosse. — Avec le pays de Galles. — Avec la France. — Réclamations du pape. — Taxes. — Provisions. — Acceptation de la couronne de Sicile. — Contestation entre le roi et ses barons. — Stipulations d'Oxford. — Bataille de Lewes. — Victoire d'Evesham. — Mort du roi. — Les communes dans le parlement. — Lois et police. — Evêques anglais.

PAG.
Couronnement de Henri. 370
Ratification de la grande charte. 371
Embarras de Louis. ib.
Bataille de Lincoln. 372
Défaite de la flotte française. 373
Louis abandonne son entreprise. ib.
Seconde confirmation de la charte. 374
Rivalité des ministres. 375
Henri déclaré majeur. ib.
Soumission et exil de Fawkes. 376
Troisième confirmation de la charte. ib.
Chute d'Hubert. 377
Il est emprisonné et relâché. ib.
Querelles avec l'Ecosse. 378
— avec le pays de Galles. 380
— avec la France. 381
Expédition en Bretagne. 382
— en Guyenne. ib.
Bataille de Taillebourg. 383
— de Saintes. ib.
Traité de paix. 384
Transactions avec les papes. ib.
Taxes. ib.
Provisions. 386
Concessions du pape. 387
Offre de la couronne de Sicile. ib.
Henri l'accepte. ib.
Manfred s'en empare. 388
Impôt levé sur le clergé. 389
La Sicile est conquise par Charles d'Anjou. ib.
Querelles entre Henri et ses barons. ib.
Ministère et renvoi de Pierre des Roches. 390
Mariage du roi. 391
Nouveaux favoris. ib.
Opposition des barons. ib.
Simon, comte de Leicester. ib.
Richard nommé roi des Romains. 392
Commission pour réformer l'état. 393
Le parlement insensé, ou enragé. ib.
Exil des frères du roi. 394
Articles de la réforme. 395
Querelles entre les barons. 396
Henri reprend les rênes du gouvernement. ib.
Il le perd une seconde fois. 398
Sentence du roi de France. ib.
Rejetée par Leicester. 399
Troubles à Londres. ib.
Succès de Henri. 400
Il est défait à Lewes. ib.
Compromis de Lewes. 401
Administration de Leicester. ib.
Dispersion de l'armée de la reine. 402
Prétendue délivrance d'Édouard. 403
Les lords des frontières subjugués. ib.
Défection de Glocester. 404
Fuite du prince. ib.
Leicester repoussé dans les Galles. 405
Défaite de son fils. ib.
Il est tué à la bataille d'Evesham. ib.
Henri remonte sur le trône. 406
Adoucissement au châtiment des rebelles. 407
Conduite du pape et du légat. 408
Voyage d'Édouard en Terre-Sainte. ib.
Meurtre du prince Henri. 409
Mort de Richard, roi des Romains. 410
Et de Henri. ib.
Caractère du roi. ib.
Constitution du parlement. 411
Originairement il ne comprenait que les tenanciers en chef. ib.
Introduction des chevaliers des comtés. 412
Sous le règne du roi Jean. 413
Leurs fonctions. 414
Représentation des cités et bourgs. 415
Du clergé inférieur. 416
Décision relative à la question de la bâtardise. 417
Abolition de l'épreuve. 418
Système de police. ib.
Étienne Langton. 419
L'archevêque Edmond. ib.
Robert Grosseteste. ib.

—

CHAPITRE XVI.

ÉDOUARD Ier.

Édouard revient de Palestine. — Fait la conquête des Galles. — Réclame la suzeraineté sur l'Écosse. — Reçoit l'abdication de Baliol. — Wallace lui résiste. — Il fait la conquête de l'Écosse. — Les communes au parlement. — Exactions royales. — Opposition du clergé et des barons. — Les taxes ne peuvent être levées qu'avec le consentement du parlement. — Améliorations dans les lois. — Persécution des juifs. — Bruce réclame la couronne d'Écosse. — Édouard marche sur Carlisle. — Il meurt.

Édouard part pour la Terre-Sainte. 422
Il est blessé par un assassin. ib.
Il revient en Europe. ib.

PAG.
Traverse l'Italie. 423
S'arrête en Guienne. ib.
Joûte à un tournoi. ib.
Traité avec la Flandre. 424
Couronnement du roi. ib.
Edouard soumet les Gallois. 425
Leur mécontentement, 426
Ils se révoltent. 427
Mort de Llewellyn. 428
Et de David son frère. ib.
Pacification des Galles. ib.
Naissance du prince de Galles. 429
Le roi médiateur entre des princes étrangers. ib.
Succession au trône d'Ecosse. 430
Seize compétiteurs. 431
Edouard réclame la suzeraineté. 432
Les Ecossais la reconnaissent. 433
Réclamations de Baliol et de Bruce. 434
Baliol déclaré roi. 435
Il jure fidélité. ib.
Et rend hommage. ib.
On appelle de Baliol à Edouard. 436
Baliol s'y oppose. ib.
Querelles avec la France. 437
Edouard cité devant Philippe. 438
Qui lui enlève la Guyenne. 439
Révolte du pays de Galles. ib.
Guerre avec l'Ecosse. 440
Prise de Berwick. ib.
Victoire de Dunbar. ib.
Abdication de Baliol. 441
Sa captivité, son élargissement et sa mort. ib.
Edouard établit le gouvernement d'Ecosse. 442
Apparition de William Wallace. ib.
Les Ecossais se rendent à Irvine. 443
Moray et Wallace remportent une grande victoire. ib.
Wallace est défait à Falkirk. 444
Les Ecossais se maintiennent dans le nord. 445
Le pape écrit en leur faveur. ib.
Réponse des barons anglais. 446
— d'Edouard. ib.
Le roi recouvre la Guienne. 448
Edouard envahit l'Ecosse. ib.
Reddition de Stirling. 449
Exécution de Wallace. 450
Ses véritables actions. ib.
Gouvernement établi en Ecosse. 451
Constitution du parlement. 453
Forme de procédures. ib.
Manière de lever les impôts. 454
Ordre de quo-warranto. ib.
Etat des juifs. 456
Leur bannissement. ib.
Exactions d'Edouard. ib.
Refus du clergé. 457
Se soumet. 458
Saisie de la laine, etc. ib.
Opposition des comtes de Hereford et de Norfolk. 459
Leurs remontrances. 460
Le roi part pour la Flandre. ib.
Le prince accorde le statut de Tallagio non concedendo. 461
Le roi forcé de le confirmer. 462
Cette confirmation est renouvelée. ib.
Avec de nouvelles additions. ib.
Mauvaise foi du roi. ib.
Amélioration des lois. 464
Punition des juges. ib.
Juges de paix. ib.
Création des biens taillables. 465
Abolition des manoirs. ib.
Statuts de mainmorte. ib.
Etat de l'Ecosse. 466
Meurtre de Comyn. ib.
Edouard fait vœu de le venger. 467
Désastre de Bruce. 468
Punition des prisonniers. ib.
Succès de Bruce. 469
Mort du roi. ib.

—

CHAPITRE XVII.

ÉDOUARD II.

Couronnement d'Édouard. — Élévation, exil et mort de Gaveston. — Guerre d'Écosse. — Défaite de Bannockburn. — Édouard Bruce est défait et tué en Irlande. — Trêve avec l'Écosse. — Guerre avec les barons. — Perte de la Guienne. — La reine fait la guerre au roi. — Édouard est déposé et assassiné.

Avénement d'Edouard II. 470
Rappel de Gaveston. ib.
Mariage du roi. 471
Son couronnement. ib.
Exil du favori. 472
Pétition des communes. ib.
Retour de Gaveston. 473
Il se cache. ib.
Les barons prennent les armes. ib.
Il rejoint le roi. ib.
Articles de la réforme. 474
Départ de Gaveston. 475
Son retour. ib.
Il est fait prisonnier. 476
Et exécuté. ib.
Réconciliation du roi et des barons. ib.
Guerre avec l'Ecosse. 477
Bataille de Bannockburn. 478
Guerre en Irlande. 479
Les indigènes 480
Sont rejoints par Edouard Bruce. 481
Il est couronné. ib.
Il est rejoint par le roi d'Ecosse. 482
Mémoire des Irlandais au pape. ib.
Edouard Bruce est tué. 483
Famine et peste. ib.
Querelles relatives aux ordonnances. 484
Négociations avec l'Ecosse. 485
Publication de la trêve du pape. ib.
Elle est violée par les Ecossais. 486
Trêve entre l'Angleterre et l'Ecosse. 487
Mémoire des Ecossais au pape. ib.
Rebellion des barons anglais. ib.
Bannissement des Spensers. 489
Le roi prend les armes. ib.
Reçoit les Spensers. 490
Traité de Lancastre avec les Ecossais. ib.
Il est fait prisonnier, ib.
Et exécuté. 491
Révision des ordonnances. ib.
Incursion des Ecossais. 492
Trahison de Harclay. ib.
Trêve avec l'Ecosse. ib.
Mortimer s'enfuit en France. 493
Le roi de France envahit la Guienne. ib.
La reine se rend en France. 494
Ainsi que le prince Edouard. ib.
Ils refusent de revenir. ib.
Mais ils débarquent à la tête d'une armée. 495
La reine est rejointe par un grand nombre de partisans. 496
Edouard est forcé de fuir. 497
Le vieux Spenser est pris. ib.
Et exécuté. ib.
Edouard est pris. ib.
Exécution du jeune Spenser. 498
Le prince est déclaré roi. 499
Le roi est déposé. ib.
Il abdique. ib.
Edouard est assassiné. 500
Abolition de l'ordre des Templiers. 501

—

CHAPITRE XVIII.

ÉDOUARD III.

Campagne contre l'Écosse. — Exécution du comte de Kent. — Chute et exécution de Mortimer. — Baliol recouvre et perd l'Écosse. — Édouard réclame la couronne de France. — Ses inutiles expéditions en Flandre. — Victoire navale. — Trêve. — Reprise des hostilités. — Victoire de Crécy. — Victoire de Neville's-Cross. — Reddition de Calais. — Nouvelle trêve. — Peste. — Les flagellants.

Conduite du nouveau gouvernement. 504
Négociation avec l'Ecosse. ib.
Campagne dans le comté de Durham. 505
Rencontre des deux armées. ib.
Les Ecossais prennent la fuite. 506
Paix avec l'Ecosse. ib.
Pouvoir de Mortimer. 507
Exécution du comte de Kent. 508
Chute de Mortimer. 509
Il est pris. ib.
Et exécuté. ib.

PAG.
Troubles en Ecosse. 510
Les gentilshommes dépossédés prennent les armes. ib.
Ils mettent à la voile à l'embouchure de l'Humber. ib.
Succès de Baliol. ib.
Conduite ambiguë d'Edouard. 511
Il porte la guerre en Ecosse. 512
Bataille d'Hallidon-Hill. ib.
Reddition de Berwick. ib.
Aventure de Baliol. ib.
Edouard réclame la couronne de France. 513
Ses querelles avec Philippe de Valois. ib.
Le roi se fait des alliés, 514
Et commence la guerre. 515
Le pape cherche à rétablir la paix. 516
Edouard gagne une bataille navale. 517
Il échoue dans une tentative contre Tournay. 518
Et conclut un armistice. ib.
Retour du roi, et poursuites contre les ministres. 519
Il accuse l'archevêque Stratford. ib.
Droits de la pairie. ib.
Dissimulation d'Edouard. 520
Le roi soutient le nouveau duc de Bretagne. 521
Héroïsme de la duchesse. ib.
Elle reçoit des secours d'Angleterre. ib.
Reprise de la guerre. 522
Le comte de Derby en Guienne. ib.
Edouard en Flandre. ib.
Artaveldt est assassiné. 523
Edouard débarque en Normandie. ib.
Arrive à Paris. ib.
Passe la Seine. 524
Et la Somme. ib.
Arrive à Crécy. ib.
Préparatif du combat. ib.
Ordre de l'armée française. 525
Les Génois sont taillés en pièces. ib.
Danger du prince. ib.
Le roi de France prend la fuite. 526
Rencontre d'Edouard et de son fils. ib.
Seconde bataille le matin. ib.
Défaite des Français. ib.
Siége de Calais. 527
Le roi d'Ecosse envahit l'Angleterre. ib.
Bataille de Nevil's-cross. ib.
Guerre en Guienne. 528
Reddition de Calais. 530
Une trêve est conclue par la médiation du pape. 531
Tentative pour surprendre Calais. ib.
Victoire navale sur les Espagnols. 532
Grande peste. 532
Suite de la mortalité. 533
Opinion sur son origine. 534
Secte des flagellants. ib.

—

CHAPITRE XIX.

ÉDOUARD.

Renouvellement de la guerre contre la France. — Victoire de Poitiers. — Libération du roi d'Écosse. — Paix avec la France. — Élargissement du roi Jean. — Il retourne en Angleterre. — Et meurt. — Guerre en Espagne. — Victoire de Navarette. — Confiscation de la Guienne. — Maladie et mort du Prince Noir. — Mort du roi. — Amendements dans les lois et l'administration de la justice. — Constitution et usages du parlement. — Manière de lever les taxes. — Organisation de l'armée et de la marine.

Renouvellement de la guerre en France. 535
Invasion de l'Ecosse. 536
Victoire de Poitiers. 537
Force des deux armées. ib.
La première division des troupes françaises est défaite. 538
La seconde se retire du combat. ib.
La troisième est vaincue. ib.
Jean est fait prisonnier. ib.
Modestie du prince. 539
Négociation avec le roi d'Ecosse. 540
Il est mis à rançon. ib.
Inutiles négociations avec Jean. 541
Edouard traverse la France. 542
La flotte française ravage les côtes. ib.
Edouard consent à la paix. 543
Ses conditions. ib.
Libération de Jean. 544
Il ne peut tenir ses engagements. ib.
Il retourne en Angleterre. ib.
Sa mort. 545
Ravages des « compagnies. » ib.
Histoire de Pierre-le-Cruel. ib.
Il est soutenu par le prince Noir. 546
Bataille de Navarette. ib.
Le prince retourne en Guienne. 547
Politique de Charles et mécontentement des Gascons. ib.
Don Pèdre est assassiné. 548
Pertes des Anglais en France. ib.
Massacre de Limoges. 549
Défauts de la chevalerie. ib.
Des armées anglaises traversent la France. 550
Poursuites contre les ministres. 551
Mort du prince Noir. ib.
Influence du duc de Lancastre. 552
Mort du roi. ib.
Son caractère. 553
Résultat de ses guerres. ib.
Réformation des abus. 553
Pourvoyance. ib.
Administration de la justice. 554
Statut de haute trahison. 555
Etat du parlement. 556
Ses membres. ib.
Ses trois états. ib.
Le clergé. ib.
Les lords. 557
Les communes. 558
Chevaliers de comté. ib.
Citoyens et bourgeois. ib.
Ouverture du parlement. 559
Séparation des trois états. ib.
Lois accordées par le roi à la prière d'un des états, de l'assentiment de l'autre. 560
Les communes se refusent à être imposées sans leur consentement. ib.
Elles pourvoient à l'exécution des statuts. 561
Devoirs judiciaires des pairs. ib.
Système d'imposition. 562
Façon de lever les dîmes et les quinzièmes. 563
Impôt sur la laine. 565
Tonnage et poudage. ib.
Taxe sur les paroisses. ib.
Constitution de l'armée. 566
Convocations des tenanciers militaires. ib.
Mercenaires. 567
Leur paye. ib.
Levées forcées. ib.
Hommes d'armes. 568
Cavalerie légère. 569
Archers. ib.
Fantassins. 570
Marine. ib.
Vaisseaux et hommes employés à ce service. ib.
Commandants. 571
Prises. ib.
Affaires de l'église. ib.
Cours spirituelles et temporelles. 572
Demandes des papes. ib.
Denier de saint Pierre. ib.
Concession du roi Jean ib.
Premiers fruits. 573
Provision des évêchés. ib.
Des bénéfices inférieurs. 574
Officiers du pape en Angleterre. ib.
Statuts contre les proviseurs. 575
Nature de la controverse. 576
Origine de Wycliffe. ib.
Il perd sa place de recteur de collége. 577
Obtient de l'avancement. ib.
Déclame contre les bénéfices ecclésiastiques. 578
Est appelé devant le primat, ib.
Et réprimandé. ib.

CHAPITRE XX.

RICHARD II.

Gouvernement du royaume pendant la minorité. — Insurrection et excès du peuple. — Wycliffe. — Sa mort et sa doctrine. — Invasion de l'Ecosse. — Accusation des ministres. — Pouvoir du duc de Glocester. — Exécution des amis du roi. — Richard recouvre son autorité. — Statuts des provisseurs. — Le roi va en Irlande. — Proscription du duc de Glocester et de ses adherents. — Jugement des ducs de Hereford et Norfolk. — Conduite illegale de Richard. — Il va en Irlande. — Henri de Lancastre se revolte. — Le roi est fait prisonnier et deposé. — Henri reclame la couronne.

PAG.
Avénement de Richard. 580
Son couronnement. ib.
Conseil de régence. ib.
Discussion dans le parlement. 581
Demande des communes. ib.
Jugement d'Alice Perrers. 582
Evénements de la guerre. ib.
Nouveau parlement. ib.
Expédition en Bretagne. 583
Nouvelles taxes. ib.
Fermentation dans le peuple. 584
Soulèvement. 585
A Brentwood, ib.
Dartford, 586
Et Gravesend. ib.
Sermon de Jean Ball. ib.
Progrès des insurgés. ib.
Ils s'assemblent à Black-Heath. 587
Commettent des excès à Londres. ib.
Massacrent les Flamands. ib.
On accorde une partie de leurs demandes. 588
D'autres massacrent les ministres. ib.
Wat-Tyler est tué. ib.
Les insurgés sont repoussés, 589
Et punis. ib.
Conduite du parlement. ib.
Schisme dans la papauté. 591
Croisade de l'évêque de Norwich. ib.
Procès de Wycliffe. 592
Synode à Londres. 593
Sa mort. 594
Ses doctrines, ib.
Sur l'église, ib.
Sur la nature de la grâce, 595
Sur les sept sacrements, ib.
Sur le mariage, ib.
Sur la hiérarchie, ib.
Sur d'autres points. ib.
Sa version des écritures. 596
Situation du gouvernement. ib.
Soupçons contre le duc de Lancastre. ib.
Les Français en Ecosse. 597
Richard à York. 598
Il entre en Ecosse. ib.
Le duc de Lancastre va en Espagne. 599
PAG.
Menaces d'invasion de la part de la France. 600
Querelles entre le roi et son oncle le duc de Glocester. 602
Le roi consulte les juges. ib.
Revient à Londres. ib.
Il trouve un opposant en Glocester. 603
Fuite de ses favoris. ib.
Arrestation de ses amis. ib.
Accusations. 605
Jugements. ib.
Les juges accusés. 606
Et condamnés. ib.
Autres jugements. ib.
Et exécutions. 607
Dissolution du parlement. ib.
Le roi recouvre son autorité. 608
Son administration. ib.
Fin de la querelle avec la cour de Rome. 609
Expédition en Irlande. 612
Etat de l'Irlande sous Edouard III. ib.
Statut de Kilkenny. ib.
Richard débarque. 613
Pétitions des lollards. ib.
Mariage du roi. 614
Inimitié du roi et du duc de Glocester. ib.
Arrestation. 616
Appel de trahison. ib.
Confession de Glocester. 617
Ouverture du parlement. ib.
Acte d'accusation du primat, 619
Du duc de Glocester, etc. ib.
Mort de Glocester. 618
Son acte d'accusation. ib.
Accusation du primat, ib.
Du comte de Warwick. ib.
Amnistie. 620
Parlement de Shrewsbury. 621
Accusation contre le duc de Norfolk. 622
Gages de bataille. 623
Sentence du duc de Hereford. ib.
Et du duc de Norfolk. ib.
Conduite despotique de Richard. 624
Il va en Irlande. 625
Lancastre débarque en Angleterre. ib.
Ses succès. 626
Retour de Richard. ib.
Dispersion de son armée. 627
Le roi se rend à Conway. ib.
Il est trompé par le comte de Northumberland. ib.
Conduit prisonnier à Flint. 628
Ses plaintes. ib.
Son entrevue avec Henri. 629
Il est conduit à la Tour. ib.
Il abdique. 630
Il est déposé. ib.
Henri réclame la couronne. 631
Caractère de Richard. ib.

CHAPITRE XXI.

HENRI IV.

SURNOMMÉ DE BOLINGBROKE.

Couronnement du nouveau roi. — Insurrection. — Mort de Richard. — Guerre contre les Ecossais. — Rébellion des Percy. — Insurrection dans le Yorkshire. — Rébellion d'Owen Glendour. — Négociations avec la France. — Acte d'hérédité de la couronne. — Mort du roi. — Privilèges et autorité de la chambre des communes. — Ordonnances contre les lollards.

PAG.
Couronnement de Henri. 632
Conduite du nouveau parlement. ib.
Jugement des lords appelants. 633
Lois salutaires. ib.
Jugement du dernier roi. 634
Insurrection des lords appelants. ib.
Leur chute et leur mort. 635
Conduite du roi de France. 636
Mort de Richard. ib.
Guerre avec les Ecossais. 638
Révolte d'Owen Glendour dans les Galles. 639
Faux Richard. 640
Bataille de Homildon-Hill. 641
Traitement des prisonniers. 642
Révolte des Percy. 643
Cartel des Percy. ib.
Réponse du roi. ib.
Bataille de Shrewsbury. 644
Soumission du comte de Northumberland. 645
Il obtient son pardon. ib.
Fuite et prise du comte de March. ib.
Insurrection de Yorkshire. 646
L'archevêque Scroop. ib.
Sa captivité et son exécution. 647
Fuite de Northumberland. ib.
Son retour et sa mort. 648
Discussion de Henri avec la France. 649
Il est défié par Saint-Pol, ib.
Et reçoit un cartel du duc d'Orléans. 650
Il fait prisonnier l'héritier de la couronne d'Ecosse. 651
Meurtre du duc d'Orléans. ib.
Fixation du droit d'hérédité à la couronne. 652
Conduite du prince de Galles. ib.
Il est soupçonné d'aspirer au trône. 653
Mauvaise santé du roi. ib.
Sa mort. 654
Influence croissante de la chambre des communes. ib.
Election des chevaliers de comté. ib.
Exemption d'arrestation. 655
Liberté des discussions. ib.
Adresses remises par le président. ib.
Autorité des communes, 656

PAG.
Dans la création des statuts, 656
Dans le vote des impôts, *ib.*
Dans l'application des subsides. 657
Dispute de privilége. *ib.*
Crime d'hérésie. 658
Les lollards prêchent contre les bénéfices ecclésiastiques. *ib.*
Statut de heretico-comburendo. 659
Exécution de Sawtre. 666
Statut additionnel. *ib.*
Il est peu à peu oublié. 661

CHAPITRE XXII.

HENRI V.

Avénement de Henri V. — Insurrection des lollards. — Invasion en France. — Bataille d'Azincourt. — Seconde invasion en France. — Conquête de la Normandie. — Assassinat du duc de Bourgogne. — Henri est fait régent de France. — Il s'empare de Meaux. — Sa mort. — Ses funérailles. — Affaires de l'Église.

PAG.
Avénement de Henri V. 661
Insurrection des lollards. 662
Prise d'Oldcastle. *ib.*
Dispersion des insurgés. 663
Leur nombre et leurs desseins. *ib.*
Henri réclame la couronne de France. *ib.*
Il se prépare à la guerre. 664
Renvoi des envoyés français. 665
Conspiration contre lui. *ib.*
Il débarque en Normandie. 666
Se rend maître d'Harfleur. *ib.*
Passe la Somme. 667
Message entre les deux armées. *ib.*
Les Anglais à Maisoncelles. 668
Préparatifs de bataille. *ib.*
Bataille d'Azincourt. 670
Défaite de la première division de l'armée française. *ib.*
De la seconde. *ib.*
De la troisième. 671
Perte de l'ennemi. *ib.*
Henri revient en Angleterre. *ib.*
Arrivée de l'empereur Sigismond. 672
Victoire navale. 673
Conférences à Calais. *ib.*
Partis en France. 674
Le roi débarque en Normandie. *ib.*
Exécution de sir John Oldcastle. 675
Conquêtes de Henri. *ib.*
Massacre dans Paris. 676
Négociations. *ib.*
Siége de Rouen. 677
Reddition de cette ville. 678
Conférences à Meulan. *ib.*
Henri est trompé. *ib.*
Prise de Pontoise. 679
Meurtre du duc de Bourgogne. *ib.*
Henri est créé régent de France. 680
Il épouse Catherine. *ib.*
Le traité est confirmé. *ib.*
Défaite à Beaugé. 682
Henri revient en France. *ib.*
Siége et prise de Meaux. 681
Il tombe malade. *ib.*
Il meurt. 683
Son caractère. *ib.*
Ses funérailles. *ib.*
Conduite du parlement. 684
Schisme dans l'église. 685
Sa fin. *ib.*
Funestes résultats des statuts contre les proviseurs. 686

99 958c38

Digitized by Google

Google